

HISTOIRE DE LA GAULE

TOME V

LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE. - ÉTAT MATÉRIEL.

CAMILLE JULLIAN

PARIS. — 1920

CHAPITRE I. — LA POPULATION.

I. Difficultés d'une étude sur la civilisation gallo-romaine. — II. La colonisation officielle. — III. L'immigration libre. — IV. Prépondérance de la population indigène. — V. Persistance du tempérament gaulois. — VI. Rapports des diverses populations entre elles. — VII. Du chiffre de la population. — VIII. Hygiène et durée de la vie.

CHAPITRE II. — GROUPEMENTS HUMAINS ET LIEUX BÂTIS.

I. Progrès de la vie urbaine. — II. Villes neuves. — III. Sites urbains. — IV. Remparts, places, rues, aqueducs, égouts. — V. Noms, vie et aspect des rues. — VI. Les édifices publics. — VII. Rôle social de ces édifices. — VIII. Caractères généraux de ces édifices. — IX. Les tombeaux. — X. Bâtisses isolées dans les campagnes.

CHAPITRE III. — LES GRANDES ROUTES.

I. Origine et rôle des grandes voies. — II. Réseau routier de la Gaule. — III. De l'originalité des routes romaines. — IV. Structure de ces routes. — V. Tracés et œuvres d'art. — VI. Bornes milliaires. — VII. Constructions qui bordent la route. — VIII. Travaux sur voies fluviales. — IX. Travaux sur voies maritimes.

CHAPITRE IV. — LA CIRCULATION.

I. Les routes les plus passagères. — II. Circulation des hommes. — III. Voyageurs de Gaule. — IV. La foule des jours de foires. — V. Le charroi. — VI. Des conditions des voyages : sécurité et vitesse. — VII. La navigation fluviale. — VIII. La navigation maritime. — IX. Des transports en commun.

CHAPITRE V. — L'EXPLOITATION DU SOL.

I. Conditions nouvelles de la vie agricole. — II. Marécages et forêts. — III. Céréales, lin, chanvre, olivier. — IV. La vigne. — V. Fruits, légumes et fleurs. — VI. Élevage, pêche et chasse. — VII. Mines et salines. — VIII. Carrières.

CHAPITRE VI. — LA FABRICATION.

I. La construction en pierre. — II. Maçonnerie et annexes du bâtiment. — III. Charpenterie. — IV. Menuiserie. — V. Tissage. — VI. Cuir et industries similaires. — VII. Alimentation. — VIII. Épicerie et droguerie. — IX. Terre cuite : vases et vaisselle. — X. Terre cuite : briques, objets de mobilier, figurines. — XI. Verrerie. — XII. Tabletterie et papeterie. — XIII. Métal. — XIV. Organisation de l'industrie.

CHAPITRE VII. — LE COMMERCE.

I. Développement de la circulation provinciale. — II. Importation. — III. Exportation. — IV. La traite. — V. Le commerce de gros. — VI. Les détaillants. — VII. Pratiques auxiliaires du commerce. — VIII. Les manieurs d'argent.

CHAPITRE VIII. — RICHES ET PAUVRES.

I. Plus de bien-être chez le pauvre. — **II.** Plus de luxe chez le riche. — **III.** Grande et petite propriété. — **IV.** La richesse des dieux. — **V.** Contacts entre riches et pauvres. — **VI.** Les plaisirs publics. — **VII.** Jalousies collectives.

CHAPITRE I. — LA POPULATION¹.

¹ On trouvera dans ce volume et le suivant un certain nombre de faits ou de considérations (sur les routes, ici, chap. III, § III ; la religion, t. VI, ch. I, etc.) qu'on a pu déjà lire, encore qu'en termes différents, dans le volume précédent (t. IV), consacré au gouvernement impérial. Il était en effet nécessaire que certaines choses fussent étudiées deux fois en cet ouvrage, d'abord à la date où elles ont apparu comme organes de la vie publique et comme produits du régime impérial, ensuite à leur place dans la vie économique et morale de la Gaule. Je n'ai pas voulu abréger ce que j'avais à en dire ici, ni me borner à renvoyer par une note à des passages du t. IV : un livre d'histoire ne peut pas obliger les lecteurs à reconstituer eux-mêmes la série des faits ou la suite des idées ; il leur doit de leur présenter à la fois tous les éléments qui leur permettront d'embrasser et de juger l'ensemble de ces faits et de ces idées. Ceci n'est pas un répertoire de documents, mais un essai de reconstitution de tous les phénomènes qui firent la vie d'une nation disparue.

Dans ce tableau économique et moral de la Gaule romaine, nous n'avons exposé que les faits propres à cette Gaule, et nous avons réduit au minimum nécessaire les allusions au reste de l'Empire. Qu'on ne cherche donc dans ces pages ni un manuel d'archéologie romaine ni une bibliographie des questions que provoque l'étude de la vie latine. On fera aisément cette bibliographie en recourant aux deux grandes encyclopédies de l'Antiquité : Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, t. I, 1881, achevé en 1917 ; *Pauly's Real-Encyclopædie der classischen Altertumwissenschaft*, n. éd., par Wissowa, etc., I, 1894, etc. En ce qui concerne la Gaule même, je ne pense ni ne dois, comme je l'ai indiqué déjà, apporter ici une bibliographie complète, surtout des faits archéologiques et des problèmes de topographie locale. Je renvoie, pour permettre de constituer cette bibliographie, aux recueils que j'ai cités à cet endroit. On y ajoutera : 6° la bibliographie du *Recueil général des bas-reliefs, etc., de la Gaule romaine*, par Espérandieu, C. r. parus, 1907-1915 ; et 7° (répertoire plus complet que tout autre) Raoul Montandon, *Bibliographie générale des travaux paethnologiques et archéologiques*, en cours d'impression à Genève depuis 1917. — Mais le travail continu des érudits fait que ces recueils deviennent chaque jour plus incomplets. On se tiendra au courant à l'aide des chroniques et bibliographies de la *Revue archéologique* (Ve série. IV. juillet-décembre 1916, du *Bulletin monumental* (LXXVIII, 1914), de la *Revue des Revues* (XXXIe a., fascicules parus en 1914), du Bulletin archéologique du *Comité des Travaux historiques et scientifiques* (année 1917 en cours), de la *Revue des Études anciennes* (XVIII, 1910), et aussi du *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission* (VI, 1910-1, paru en 1913), qui a peu à peu empiété, hors du domaine rhénan, sur toute la Gaule. Il est du reste à souhaiter qu'on donne bientôt une bibliographie critique de la Gaule romaine. — Les anciens travaux sur la civilisation gallo-romaine ne peuvent être examinés qu'à titre de curiosité : Friedlænder, *Gallien und seine Cultur unter den Rœmern*, dans la *Deutsche Randschau* de 1877, XIII ; Jung, *Die Romanischen Landschaften des Rœm. Reichs*, 1881, p. 190 et s. ; Mommsen, *Römische Geschichte*, V, 1585, ch. III ; etc. Tout en étant des travaux plus localisés, les questions essentielles ont été abordées surtout dans Hettner, *Zur Kultur von Germanien und Gallia Belgica*, 1883 (*Westdeutsche Zeitschrift*, II) ; Dragendorff, *Westdeutschland zur Römerzeit*, 1912 ; Koepp, *Die Römer in Deutschland*, 2e éd., 1912 ; Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée*, 1914 (*Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, XXVIII), travail d'une netteté et d'une sûreté remarquables. Pour comparer avec la Bretagne : Sagot, *La Bretagne romaine*, 1911 ; John Ward, *The Roman Era in Britain*, 1911 ; Haverfield, *The Romanization of Roman Britain*, 3e éd., 1915. On trouvera quelques indications dans Hübner, *Rœm. Herrschaft in Westeuropa*, 1890. Il est bon aussi de voir les manuels d'antiquités privées : Marquardt, *Das Privatleben der Römer*, 1879-82 (*Handbuch*, VII) ; Blümner, *Die Rœm. Privataltertümer*, 3e éd., 1911 (*Handbuch* d'I. v. Müller, IV, II) ; Friedlænder, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, 8e éd., 1910.

I. — DIFFICULTÉS D'UNE ÉTUDE SUR LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE.

Il ne suffit pas, pour faire l'histoire de la Gaule latine, d'exposer comment les proconsuls l'ont conquise et les princes l'ont gardée, et comment elle fut amenée à accepter et à aimer l'empire de Rome¹. Nous devons étudier ensuite la manière dont se sont comportés, sous cet empire, les êtres et les choses de ce pays, les changements que le régime des Césars a procurés ou imposés aux cultures du sol, à l'aspect des monuments, aux pensées et aux mœurs des habitants, ce que la surface de la terre et l'âme des individus ont conservé des habitudes du passé gaulois² et ce qu'elles ont emprunté aux coutumes de leurs nouveaux maîtres.

Cette étude de la civilisation gallo-romaine est plus délicate que celle du gouvernement des empereurs. Pour connaître ce gouvernement, nous avons rencontré, à chaque génération, des textes écrits ou gravés qui nous ont guidé : récits de révoltes et de batailles dans les Gaules, hommages à la fidélité de ces provinces, discours et lois des souverains, titres de magistratures et de fonctions³. Et, comme les faits dont nous ont parlé ces textes, actes de guerre ou mesures d'administration, sont des faits d'ordre extérieur, qui se voient et qui se jugent, il nous a été impossible de douter de leur réalité et de nous méprendre sur leur caractère. — Il en ira autrement de ceux que nous allons examiner : ce sont des faits d'ordre économique ou moral, malaisés à recueillir, difficiles à apprécier.

Même dans la France d'aujourd'hui, que nous avons mille moyens de connaître, il est souvent impossible de résoudre à coup sûr un problème provoqué par les faits de cet ordre. La race de ses habitants, son degré de bien-être, l'exploitation de son sol, la situation de son industrie ou de son commerce, déterminent à chaque instant de longues discussions ou des affirmations contraires⁴ ; et l'incertitude ou les polémiques sont plus vives encore quand il s'agit de la valeur de nos œuvres d'art, de la nature de nos intelligences, de l'état de nos croyances et de nos mœurs⁵. Nous qui avons tant de peine à trouver la vérité sur nous-mêmes, à nous comparer sans erreur avec nos pères et nos aïeux, comment prétendrons-nous observer et estimer exactement notre terre et nos ancêtres à soixante générations de distance ?

Encore si, pour juger ces hommes et ces choses, nous pouvions nous aider des yeux et de l'esprit de contemporains qui les auraient vus et décrits ! Des descriptions de ce genre, des tableaux de la civilisation gallo-romaine, il est certain que des voyageurs⁶ ou des érudits en ont rédigé⁷ dans les trois premiers

¹ Voyez t. III et t. IV.

² Voyez t. II.

³ Voyez t. IV.

⁴ Cf. t. V, ch. I, VIII, V, VI, VII.

⁵ Cf. t. VI, ch. III, II, I, IV.

⁶ D'Arbois de Jubainville, *Principaux auteurs de l'Antiquité*, à consulter sur l'histoire des Celtes, 1902 (*Cours de litt. celt.*, XII).

⁷ Voyez par exemple : les observations faites par Varron, lors de son voyage militaire en Gaule jusqu'au Rhin [peut-être en 53 av. J.-C., lire *ad Rhenum cum exercitum ducerem*] sur l'agriculture et les produits du pays (*R. r.*, I, 7, 8) ; les observations faites par Pline l'Ancien sur des sujets semblables, lors de son service militaire en Germanie Inférieure sous Claude en 47 (*gentes visæ nobis Chaneorum*, XVI, 2), et ensuite peut-être lors d'une intendance en Belgique en 74, ce qui lui donna lieu d'écrire *Bellorum Germaniæ viginti libros* (Pline le Jeune, *Ep.*, III, 5, 4), et ce qui explique l'abondance de faits qu'il nous apporte sur ces légions ; les nombreuses observations du même Pline l'Ancien sur la

siècles¹ de l'ère impériale². Ces récits seraient pour nous d'un prix inestimable : nous ne pourrions sans doute pas les contrôler, nous pourrions pourtant les croire, venant de témoins qui ont regardé et réfléchi. Ils nous rendraient les mêmes services que les récits des étrangers qui ont visité la France à la veille de la Révolution³. Par malheur, il ne nous en est rien resté, pas même d'infimes lambeaux.

Il ne nous est pas davantage resté un seul document officiel, recensement⁴ ou statistique⁵, enquête ou discussion publique⁶. Et, pour connaître la chose de la

région des Alpes (VIII, 217 ; X, 56, 133, 134, 185 ; XXXVII, 44), empruntées sans doute à quelque description d'Egnatius Calvinus, qui y fut préfet (*visam in Alpibus... prodidit*) ; certains détails de voyages donnés par Strabon (IV, I, 12, sur la voie Domitienne) ; les généralités de Dion Cassius (au moment de la mort de César, XLIV, 42, 4-5) ; le voyage du grammairien Démétrios de Tarse allant jusqu'en Bretagne et décrivant les îles des Morts (Plutarque, *De def. orac.*, 2 et 18 ; je n'hésite pas à croire à la réalité du voyage, cf. Dessau, *Hermès*, XLVI, 1911, p. 156 et s.).

¹ Je devrais dire dans le premier siècle : car, après Pline l'Ancien (mort en 79), il n'y a pas la moindre trace d'un travail descriptif consacré à la Gaule. Ptolémée (mort vers 180) se sert pour la Gaule de documents antérieurs à son temps et qui peuvent être attribués à celui d'Auguste (voyez par exemple la mention de vieilles tribus de la Narbonnaise, II, 10, 5), documents auxquels il ajoute d'ailleurs des mentions contemporaines. — Athénée (à la fin du second siècle) et Solin (au milieu du troisième) ne font que compiler des documents des derniers temps de la République ou des premiers de l'Empire.

² Cela résulte des renseignements épars chez Strabon (qui a écrit vers 19), Pomponius Méla (vers 40-41) et Pline (n. 8). — Il est cependant à remarquer que presque toujours, conformément à une habitude invétérée chez les écrivains de l'Antiquité, ces géographes ne se souciaient guère de donner des descriptions conformes à l'état actuel, mais qu'ils allaient puiser leurs renseignements à des sources bien antérieures à leur temps. Strabon, par exemple, qui est contemporain des premiers temps de Tibère, ayant à décrire la Gaule, déjà conquise depuis soixante-dix ans, se préoccupe surtout d'utiliser les voyageurs qui ont visité ou décrit la contrée avant ou pendant la conquête, comme Posidonius ou Artémidore d'Ephèse, et, parlant de la Narbonnaise, colonisée par César et Auguste depuis plus d'une génération, évite le plus souvent de faire allusion à ces colonies (voyez en particulier IV, 1, 6). Tous les géographes de l'Empire romain ont fait surtout de l'archaïsme et du rétrospectif (bien mis en lumière par Dubois, *Examen de la Géographie de Strabon*, 1891, p. 386).

³ En particulier les voyages d'Arthur Young, *Voyages en France*, éd. Lesage, 1860 ; voyez le parti qu'en a tiré de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*.

⁴ Par exemple les résultats du cens (t. IV, chap. VII, § IX).

⁵ Les documents dont nous avons des traces chez les écrivains sont : 1° les *Commentarii* et la carte d'Agrippa (Pline, III, 17), auxquels Pline emprunte les mesures des provinces (III, 37 ; IV, 102, 105, 107) et sans doute les listes des peuples ; 2° le *Brævarium totius imperii* d'Auguste (Suétone, *Auguste*, 101 ; Tacite, *Ann.*, I, 11), auquel peuvent remonter des détails épars chez les écrivains ; 3° une *Notitia Galliarum*, établie sans doute sous Auguste, mise ensuite plus ou moins au courant, avec mention des cités, de leurs chefs-lieux, probablement aussi de leurs pagi et vici, document dont on trouve des traces dans Strabon (IV, 1, 12 ; 6, 3), Pline (III, 36 et 37). Josèphe (*De b. J.*, II, 16, 4, mention des 305 ἔθνη, des *Tres Galliae*), Ptolémée (II, 7,5 ; 10, 5, 6 et 8) et les Notes Tironiennes (Zangemeister, *Neue Jahrb.*, 1892, fasc. 1 ; *Revue des Ét. anc.*, 1913, p. 181 et s.). — Sur le cadastre d'Orange, Schulten, *Hermès*, XLI, 1906 ; Chatelain, *Les Monuments romains d'Orange*, 1908, p. 129 et s.

⁶ Sauf le discours de Claude (t. IV, chap. IV, § IV) et le sénatus-consulte sur la limitation des dépenses pour la gladiature (*C. I. L.*, II, 6273), promulgué sous Marc-Aurèle, peut-être à l'instigation des Trois Gaules (t. IV, chap. VIII, § VI ; on a supposé que le discours joint au sénatus-consulte avait été prononcé à Lyon).

vie la plus importante et la plus difficile à connaître, la pensée des hommes, nous n'avons que des inscriptions¹ et des monuments² : ce qui revient à dire que nous ne possédons sur la Gaule de l'époque romaine qu'une science de façade.

Car l'inscription, dédicace ou épitaphe, nous livre surtout des formules et des noms, c'est-à-dire le geste ou la parole consacrés, si souvent démentis par la vie réelle. La plus répandue de ces formules est à coup sûr l'invocation **aux Dieux Mânes** : et je n'arrive pas à savoir ce qu'entendait par ces mots un Gaulois des temps antonins et si, sous cette expression latine, sa pensée ne conservait pas quelque dévotion druidique³. — Le monument, si bien conservé qu'il soit, n'est que la ruine d'un cadre désormais vide et muet : et ce que nous désirerions surtout imaginer, c'est la vie tumultueuse qu'il abritait autrefois. Des édifices laissés par Rome dans la Gaule, les théâtres étaient parmi les plus répandus, nous pouvons en étudier près d'une centaine⁴, un demi-million d'hommes s'y réunissaient à chaque fête : et nous ignorons ce qu'ils venaient y faire, les spectacles qu'on représentait sur les scènes, les sentiments qui se développaient sur les gradins, et si, dans ces bâtisses toutes romaines, ne se déroulaient pas des jeux ou des mystères inspirés des anciens temps gaulois⁵. Je ne nie pas que ces vieux pans de murs ne nous apprennent beaucoup sur l'architecture et la maçonnerie des Romains. Mais il faut se souvenir aussi qu'ils nous laissent ignorer plus encore sur la vie même du pays.

Ce qui, également, rend incertaine la consultation de ces débris, c'est que leur nombre ou leur nature sont de simples affaires de hasard : le temps a conservé parfois les plus inutiles et a détruit les plus importants, et c'est d'après son caprice, par malheur, que nous sommes le plus souvent obligés de conclure. Que de ruines ont disparu dans les Gaules, qui nous auraient peut-être révélé en Armorique ou en Normandie une Vie municipale semblable à celle dont témoignent dans le Midi les édifices de Nîmes, d'Arles et de Fréjus⁶ ! A voir par exemple les inscriptions et les sculptures d'Autun, on dirait que c'était une ville

¹ *Corpus inscriptionum Latinarum*, XII (la Narbonnaise et les Alpes), 1888 ; XIII, 1 (les Trois Gaules), 1904 et 1907, II (les deux Germanies et les milliaires des Trois Gaules), 1903 et 1907, III (*instrumentum domesticum*, inachevé), 1901 et 1906, il manque les tables, une IVe partie, renfermant les suppléments aux parties I et II, a paru en 1916, n. v. ; V, II (Alpes Maritimes), 1877, cf., pour ce vol., les *Corporis... Supplementa Italica* de Pais, 1884 (*Atti dei Lincei*) ; *Inscriptiones Græcæ Siciliae et Italicae*, etc., 1890, renfermant les inscriptions grecques de la Gaule, éditées par A. Lebègue : *Revue épigraphique du Midi de la France*, plus tard *Revue épigraphique*, dernier numéro, n° 121, mars 1908 ; *L'Année épigraphique* de Cagnat (tirage à part de la *Revue arch.*, paraît depuis janvier 1838). Voyez aussi l'utile recueil de Riese, *Das Rheinische Germanien in den antiken Inschriften*, 1914.

² Surtout le recueil d'Espérandieu, cité plus haut ; *Catalogue sommaire du Musée des Antiquités Nationales du château à Saint-Germain*, par S. Reinach, 3e éd., 13931 ; *Catalogue illustré*, par le même, I, 1917.

³ Cf. t. VI, ch. IV.

⁴ Il devait y en avoir bien davantage, un dans chaque chef-lieu de *civitas*, souvent un dans les *vici* importants, chefs-lieux ou non de *pagi* (par exemple à Alésia, et ici beaucoup plus vaste que dans de très grandes villes ; à *Boutæ*, etc.), et même dans des lieux de foires ou de pèlerinage (Champlieu, Herbord, Tintiniac, etc.), etc. Tome VI, chap. II et III.

⁵ Cf. t. VI, ch. II (*Théâtre*).

⁶ Voyez l'absence d'inscriptions et de monuments dans la plupart des cités du Nord-Ouest ; t. VI, ch. VI.

de petites gens, artisans et boutiquiers¹, et l'on apprend par les textes que c'était surtout une ville d'études et de dépenses² : il est probable que nous n'avons pas pu jusqu'ici pénétrer dans la voie des mausolées de l'aristocratie éduenne³. Avant de se décider sur de tels documents, on doit toujours réserver l'avenir.

Il est du reste une chose que l'avenir ne nous apprendra jamais : c'est la condition exacte des classes populaires, corps et âmes. Inscriptions, sculptures, édifices, viennent de ceux qui font graver, modeler et bâtir ; et rien n'en vient des pauvres et des misérables. Ceux-là, après leur mort, ne laissent aucune trace de leur passage dans la vie. L'histoire, lorsqu'elle recourt surtout aux monuments, est condamnée à ne raconter que l'existence des plus riches⁴.

En Gaule, cette infirmité de l'histoire est encore aggravée par ce fait, que le monument y est l'œuvre de Romains ou de Gaulois gagnés aux modes latines. Le vrai Celte, le vrai Belge ne gravait pas d'inscriptions⁵, n'élevait pas de temples de pierre⁶, ne sculptait pas l'image de ses défunts⁷. S'il est demeuré beaucoup de Gaulois fidèles au passé, nous ne le saurons jamais, parce que cette fidélité excluait précisément l'emploi d'une matière durable.

Ce sera donc toujours en hésitant que je décrirai l'état de la Gaule impériale. Sur aucun des problèmes que ce sujet appelle, il ne faut espérer la certitude. Mais l'historien aura accompli sa tâche, s'il parvient à indiquer ces problèmes, et à proposer la solution la plus vraisemblable.

II. — LA COLONISATION OFFICIELLE.

Les premiers problèmes à résoudre sont ceux qui concernent la population de la Gaule, la nature et le nombre des hommes qui ont vécu dans le pays sous la domination romaine.

Nous connaissons déjà les indigènes, Gaulois, Aquitains et Ligures, que Rome y a trouvés, et nous savons qu'elle ne les a ni chassés ni exterminés : la loi fondamentale de sa politique a été, la conquête une fois achevée, de sauvegarder et d'accroître la population des vaincus⁸. — Mais, outre ses habitants d'autrefois, la Gaule s'est-elle ouverte à de nouvelles espèces d'hommes, arrivées de la contrée, des vainqueurs ou des autres régions soumises à leur domination ?

Dès le début de l'ère impériale, la Gaule est devenue, pour les autres provinces de l'État romain, un sol d'attraction, une terre d'immigrants⁹. Les premiers princes, César et Auguste, ont donné le signal de ses nouvelles destinées, en traçant au Midi, des deux côtés du Rhône, une ligne ininterrompue de villes

¹ C. I. L., XIII, 2682-2795 ; Espérandieu, III, p. 77 et s.

² T. VI, ch. VI.

³ Ou du moins dans les recoins où sont enfouies les traces de ces mausolées ; cf. Harold de Fontenay, *Autun et ses monuments*, Autun, 1889, p. 233.

⁴ Cf. t. VI, ch. I, II et III.

⁵ T. VI, ch. II.

⁶ T. VI, ch. III.

⁷ T. VI, ch. III.

⁸ *Jure victoriæ id solum vobis addidimus, quo pacem tucremur*, Tacite, *Hist.*, IV, 74.

⁹ Cf. Dion Cassius, XLIV, 42, 4-5.

coloniales. Au moins six colonies de vétérans légionnaires¹, chacune avec deux ou trois mille² familles de citoyens romains, et peut être davantage ; treize à quinze colonies d'origine inférieure, avec des immigrants de toute sorte, Italiens ou Orientaux, négociants ou soldats³ ; le Languedoc, la Provence, la vallée du Rhône, obéissant à une vingtaine de places fortes, bâties, gouvernées, éduquées à la manière latine, trente mille⁴ chefs de maisons, maîtres sur ces terroirs méridionaux si semblables à l'Italie, et leur imposant sa langue, ses dieux et ses mœurs⁵, Narbonne, Arles, Nîmes, Fréjus et Lyon devenus capitales du pays et capitales romaines : — la civilisation des vainqueurs allait, dans cette région, s'implanter presque de force, par l'arrivée d'une population nouvelle⁶.

Pareille chose se produisit sur le Rhin, à la frontière. Seulement, il faut dire ici camps et légions plutôt que colonies. A part cela, c'est le même phénomène, d'une population nouvelle qui s'installe. Au début, l'armée du Rhin comprit huit légions et de nombreux corps d'auxiliaires, près de cent mille hommes, parmi lesquels il n'y eut certainement pas la moitié de Gaulois. Et si peu à peu les Celtes et les Belges entrèrent en quantités plus grandes dans ces troupes, elles reçurent toujours des hommes de tout l'Occident, d'Italie principalement, et aussi d'Espagne, d'Afrique, des pays du Danube, parfois de l'Orient même⁷, les uns et les autres d'ailleurs habitués à la langue et astreints à la discipline latines⁸. Ces soldats n'étaient pas, en Gaule, des hôtes d'un jour. Ils y passaient d'ordinaire leurs années de service ; puis, comme vétérans, ils s'établissaient près de leurs lieux de garnison, dans les bourgades ou les colonies voisines de la frontière⁹, Trèves¹, Cologne², Mayence³, Strasbourg⁴ ou autres⁵. Ce fut ainsi, en

¹ Narbonne, Béziers, Orange, Arles, Fréjus, Valence, Lyon, Augst.

² Chiffre hypothétique. Si c'est toute une légion qui fut envoyée à Narbonne, Fréjus, etc., cela fait par ville au maximum 6.000 colons chefs de familles. Mais une légion était fort réduite quand elle fournissait une colonie, et tous ses vétérans n'étaient sans doute pas utilisés comme colons. D'autre part, on adjoignait aux vétérans d'autres immigrants : à Côme, César envoya 5.000 colons, dont 500 Grecs (Strabon, V, 1, 6) ; à Aoste, Auguste envoya 3.000 Romains (Strabon, IV, 6, 7).

³ Vienne, Nyon, Toulouse, Carcassonne, Roussillon, Substantion, Nîmes, Avignon, Apt, Carpentras, Cavaillon, Aix, Digne, Die, Lodève. J'ajoute Orientaux : car, parmi les colons citoyens romains, il a dû y avoir, en particulier à Nîmes, des soldats ou civils originaires d'Orient et, à Nîmes, en particulier d'Égypte : on envoya, en ce temps-là, beaucoup de Grecs comme colons en Occident (Strabon, V, 1, 6 ; cf. XVII, 3, 13).

⁴ Chiffre hypothétique ; cf. note 31.

⁵ T. VI, ch. V.

⁶ Je ne parle ici que des colonies de la période initiale : il n'y a pas lieu, en effet, de tenir compte, dans cette question de l'immigration, des colonies postérieures, plus nominales que réelles (t. IV, chap. VI, § XIII), ni des vétérans dispersés plus tard en différents lieux (cf. Tacite, *Ann.*, XIV, 27 ; I, 17). Au surplus, il serait bon de faire une étude sur les vétérans domiciliés en Gaule, lesquels, en l'état actuel de nos connaissances, paraissent avoir émis envoyés surtout (mais point uniquement) dans des villes déjà colonies romaines (à Arles, à Lyon), sans doute en possession d'anciens lots coloniaux ayant fait retour au fisc.

⁷ Pour les troupes auxiliaires et les légions, t. IV, chap. III, § XV.

⁸ Voyez en particulier les Orientaux de la flotte de Boulogne : XIII, 3541 (Pannonien), 3342 (Syrien ?), 3543 (Syrien), 3544 (Thrace), 3546 (Grec ?). Ces Syriens peuvent être des Phéniciens ou des Juifs.

⁹ *Dilapsis pluribus in provincias, in quibus stipendia expleverant* (Tacite, *Ann.*, XVI, 27) ; *Dardania* [?] *me genuit, tenuit Germania colonum* (C. I. L., XIII, 6823). Les inscriptions de Boulogne citées ici, note 37, sont des épitaphes, ou de marins qui paraissent avoir terminé leur service, ou de personnes de leurs familles.

ainsi, en bordure sur le Rhin depuis ses sources rétiques jusqu'à ses bouches 'bataves, un prolongement de la vie romaine.

On a vu que dans les Trois Gaules, Lyon excepté⁶, les empereurs se sont interdit l'envoi de colonies publiques d'Italiens⁷. A peine si, çà et là, on peut signaler en quelques villes la présence de vétérans d'origine étrangère⁸ : encore est-il incertain s'ils s'y sont établis volontairement ou par ordre. Les chefs de Rome n'ont voulu créer une population nouvelle qu'aux deux lisières de la Gaule, le Midi méditerranéen et la frontière du Rhin, et, en outre, au centre de la contrée, à Lyon, qui unissait l'une à l'autre ces deux lignes d'immigrants.

III. — L'IMMIGRATION LIBRE.

Mais partout, dans le Midi, aux frontières, dans les Trois Gaules, l'immigration libre doubla ou compléta la colonisation officielle.

La France a toujours été le pays cher à ceux qui veulent une patrie de leur choix. Tout y appelle les hommes : une terre plus riche, la variété des produits, des routes plus faciles, plus de douceur dans le climat et d'harmonie dans le paysage, de plus hospitalières habitudes. A ces causes, qui sont éternelles, s'ajoutèrent, au lendemain de la conquête, la réclame faite par le vainqueur à la richesse des Gaules⁹ et la misère réelle des plus vieilles régions de l'Empire¹⁰. L'or, le bétail et le blé y abondaient ; les fleuves y invitaient au commerce et les routes au voyage ; bâtisses à construire, boutiques à ouvrir, marchandises à placer, exigeaient des ouvriers et des débitants sans nombre ; et chez cette nation neuve, sur ces terres peuplées, en face d'indigènes intelligents et curieux, l'émigrant qui voulait faire fortune ne se sentait point gêné, comme en Afrique, en Italie ou en Orient, par l'immensité des grands domaines¹¹ ou les traditions d'un long passé.

Aucune loi ne semble avoir défendu les immigrations de ce genre¹². L'Italien qui s'établissait en Gaule ne s'expatriait qu'à moitié : il ne quittait pas le sol de l'Empire ; en sa qualité de citoyen romain, il ne faisait à vrai dire que changer de domicile. Le séjour en Gaule avait pour lui ce charme qui manque aux émigrants d'aujourd'hui : il lui donnait sa terre d'élection sans l'obliger à répudier sa patrie.

¹ C. I. L., XIII, 3684 (Oriental).

² XIII, 8276 (de Bologne), 8282, 8283 (Espagnol), 8284 (de Fréjus), 8286 (de l'Émilie), 8288, etc.

³ XIII, 6881, 6882, 6885 (très ancien, de Plaisance, etc.).

⁴ A Strasbourg, toute une famille d'un vétéran de Milan (XIII, 5976), un vétéran de Norba en Lusitanie, 5975.

⁵ Amiens, 3493, 34-97 ; Metz, 4329-31 ; Boulogne, 3544 ; etc.

⁶ T. IV, chap. II, § I.

⁷ T. IV, chap. II, § V.

⁸ Surtout aux approches de la frontière, ici, note 43 ; dans le voisinage de Lyon, XIII, 2506 (Belley) ; etc. Encore ces vétérans ont-ils être d'origine gauloise (cf. note 40).

⁹ Dion, XLIV, 42 ; Strabon, IV, 1, 2.

¹⁰ Pour l'Italie, cf. Pline, *H. n.*, XVIII, 33 ; pour la Grèce, Strabon, VII, 7, 3 ; VIII, 8, 1 ; X, 2, 23 ; etc.

¹¹ Pour l'Italie et l'Afrique, Pline, XVIII, 35.

¹² Sauf peut-être quelques précautions prises pour empêcher l'abandon des terres italiennes.

Les moins nombreux d'entre ces immigrants ont été les fonctionnaires, d'ordre sénatorial ou équestre. Ceux-là, sauf exception, passaient en Gaule et ne voulaient point y mourir¹. Toutefois, le personnel des bureaux ou de l'exploitation, quand il n'était pas d'origine indigène, restait souvent dans le pays pour y faire souche : c'est le cas d'esclaves et d'affranchis de la maison impériale².

Négociants et industriels, au contraire, formaient, dans les provinces de la Gaule, d'imposantes colonies. Il s'en établit partout, dans les petites³ villes aussi bien que dans les grandes⁴, sortis des coins les plus reculés de l'Empire. Ce sont la Bretagne⁵, l'Espagne⁶ et l'Afrique⁷ qui en fournissent le moins. La plupart viennent d'Italie⁸ et d'Orient : Campaniens⁹, Grecs¹⁰ d'Europe et d'Asie¹¹, Juifs¹

¹ T. IV, chap. XI, §§ III et IV. La chose est moins nette pour les intendants que pour les gouverneurs ; mais la plupart de ceux que nous connaissons (par exemple Timésithée, t. IV, chap. XIV, § IV) n'ont fait que passer.

² C. I. L., XII, 4149 : tombe commune des courriers de l'empereur à Narbonne (l'étendue de la concession, 325 pieds sur 305, montre qu'elle était destinée à de nombreuses personnes) ; XIII, 1550 (Rouergue) ; 255 (Comminges) ; 3461 (Soissons) ; 3260 (Reims) ; XIII, 593 (Bordeaux, tombe d'un lecteur, *civis Urbicus*, originaire de Rome ; cf. XIII, 1080) ; etc. Autres affranchis et esclaves de César cités t. IV, ch. VII, § IX, ch. XI, § IV : il n'est point prouvé, d'ailleurs, que les personnages en question soient tous restés domiciliés en Gaule. Pour les assesseurs, cf. t. IV, chap. XI, § III.

³ On en trouve à Avenches, Poitiers, Metz, etc.

⁴ Surtout à Lyon (Allmer et Bissant, *Musée*, III, p. 90 et s.), à Bordeaux (Robert, *Les Étrangers à Bordeaux*, Soc. arch. de Bordeaux, VIII, 1881), à Narbonne, moins à Vienne (cf. note 62), à Nîmes, etc.

⁵ XIII, 1981 (Lyon), 6221 (Worms).

⁶ Surtout à Bordeaux (XIII, 586, 612, 621), à Marseille (XII, 412), à Nîmes (XII, 3332) et à Narbonne (*Ac. des Inscr., C. r.*, 1915, p. 392 ; XII, 4377, aubergiste ; 4536).

⁷ XIII, 3147 (Corseul) ; XII, 281 (Fréjus) ; XII, 686 (Arles) ; XIII, 2000 (verrier natif de Carthage établi à Lyon, où il a 4 enfants et des petits-enfants de chacun d'eux) ; XIII, 8335 (Bonn). — J'ai peine à croire que les surnoms de Afer, Africanus, qui se rencontrent en Gaule, aient quelque rapport d'origine avec l'Afrique ; je croirais plutôt à quelque sens (roux, brun) qui nous échappe, ou à quelque sobriquet provoqué par le teint, ou à quelque lien de clientèle avec des *Domitius Afer* ou des *Terentius Afer* d'Italie. En admettant même qu'il s'agisse d'un surnom géographique, cela ne prouve pas nécessairement l'origine ethnique ; il y a à Genève un *L. Nammius Numida* (XII, 2629) : ce nom de *Numida* a pu sans doute lui être donné parce qu'il était esclave d'origine africaine, mais peut-être aussi parce qu'un voyage de ses parents l'a fait naître en Afrique, or l'on sait que des *Nammii* y sont allés (*Bull. arch.*, 1916, p. 87). — Les gens du Danube, très rares sur le territoire de Nîmes, XII, 3020 ; pays du Rhin, XIII, 7247, 8371).

⁸ Aix, XII, 527 ; Vespasien, fils d'un Sabin de Réale, *qui fænus apud Helvelios exercuit* (Suétone, *Vespasien*, 1) ; XIII, 1522 ? (Auvergne) ; 6797 ? (Mayence) ; ici, note 59.

⁹ Ou des villes limitrophes. Mosaïste de Pouzzoles travaillant à Lillebonne (XIII, 3225) ; aruspice de Teanum mort à Poitiers où il se trouvait avec son fils (XIII, 1131) ; XII, 4379 et 4526 (originaires d'Æclanurn [?] à Narbonne) ; XII, 4357 (de Fundi à Narbonne) ; XIII, 6429 (de Teanum) ; etc.

¹⁰ XIII, 619, 620 (Bordeaux), 2005 (Lyon) ; XII, 3323 (Nîmes). *Civis Græcus, natione Græcus*, portent les inscriptions. Cf. note 61.

¹¹ XIII, 4337 (un Grec de Nicomédie à Metz) ; 5154 (un orfèvre lydien à Avenches) ; XIII, 6851 (Bithyniens) ; 625 (Bithynien de Nicomédie à Bordeaux) ; 6496 (Cappadocien) ; Galates ? (XII, 3359, Nîmes ; XIII, 2007, Lyon) ; gladiateur égyptien à Nîmes (XII, 3329) ; les Chrétiens de Lyon (le riche Attale de Pergame, le médecin Alexandre de

et Syriens² se sont précipités sur la Gaule pour s'y choisir un domicile bien placé dans une bourgade populeuse, y conservant leurs dieux et leurs pratiques³, parfois fidèles à leurs habitudes nationales jusque dans les tombeaux qu'ils se firent bâtir sur ce sol accueillant⁴.

Dans la même catégorie d'hommes, celle des immigrants arrivés librement en Gaule pour y vivre d'une vie nouvelle et y trouver la fortune, on placera les artistes en statuaire⁵ ou en mosaïque⁶, les architectes⁷, les médecins⁸, les rhéteurs ou les professeurs⁹, les devins même, toutes gens qui viennent offrir à l'aristocratie celtique les services de leur art en échange d'une situation durable. De ceux-ci, quelques-uns arrivent de Campanie ; mais le plus grand nombre sont d'origine grecque.

Un autre groupe, plus important encore, est celui des immigrants forcés, de ces troupes d'êtres humains que les marchands d'hommes poussaient chaque année vers la Gaule. Les grands seigneurs du pays, jadis assez pauvres en esclaves, ont voulu se constituer d'immenses familles de serviteurs en tout genre, à la manière des riches Romains ; le populaire des villes s'est passionné de plus en plus pour les combats de gladiateurs et les courses de chars. Ces nouveaux besoins entraînèrent une énorme consommation d'hommes, que toutes les provinces de l'Empire, mais surtout et encore la Grèce¹⁰, déversèrent incessamment sur la Gaule¹¹.

Phrygie, etc.) ; XIII, 7284 (Rhodien à Mayence) ; XIII, 8343 (à Cologne, un Grec de Mylasa en Carie, *choraules*, et un Alexandrin) ; etc.

¹ Exil d'Hérode Antipas à Lyon, d'Archélaüs à Vienne. Un certain nombre de personnages appelés des Syriens (note 62) peuvent être des Phéniciens ou des Juifs.

² XIII, 632 (à Bordeaux) ; 1924 ? (à Lyon) ; 2448 (près de Lyon, originaire de Canatha) ; XII, 3172 (à Nîmes, de Beyrouth) ; XIII, 5373 (riche Syrienne à Besançon). Coureur de chars arabes à Nîmes, XII, 3324. — Je ne peux ici que donner des exemples. Un travail d'ensemble s'impose sur les étrangers en Gaule.

³ XII, 3072.

⁴ Cf. le svastika sur une tombe de Carpentras (XII, 1207), qui n'est certainement pas celle d'un Gaulois (Soricina, Maurilio, Maurilla) : mais le monument est-il du Vaucluse ? Les sarcophages en plomb trouvés en Gaule ont pu servir à des originaires de Syrie, mais très certainement aussi à des indigènes. — Toutefois, les étrangers adoptent très souvent les usages funéraires locaux de la Gaule : par exemple à Lyon, ils acceptent l'*ascia* et les formules funéraires du pays.

⁵ Pline, XXXIV. 45 ; t. VI, ch. III.

⁶ T. VI, ch. III.

⁷ T. VI, ch. III.

⁸ T. VI, ch. II ; Strabon, IV, 1, 5.

⁹ T. VI, ch. II ; Strabon, IV, 1, 5.

¹⁰ XII, 3349, à Nîmes : *Venalicario Græcario*, marchand d'esclaves grecs. Sur la quantité d'esclaves vendus dans les marchés de Grèce, Strabon, XIV, 5, 2.

¹¹ Y avait-il en Gaule des Germains de la Germanie indépendante installés librement ? L'épigraphie ne permet pas de le dire, soit qu'ils aient pris des noms romains, soit, plutôt, que depuis Arminius les empereurs aient souvent interdit des établissements de ce genre. Car au moment de la révolte d'Arminius, Auguste expulsa de nome ou déporta les Germains qui, en nombre, s'y trouvaient en séjour (Dion, LVI, 23, 4) ; et, sous Tibère, on prit bien soin de ne pas établir trop de Barbares dans l'Empire, *ne quietas provincias immixti turbarent* (Ann., II, 63). — Y en avait-il comme esclaves ? C'est évident, vu les razzias si souvent faites aux frontières. Ajoutez ce texte si formel de Josèphe, *De bello Judaico*, II, 16, 4. Et nous avons des renseignements formels sur l'emploi de nombreux Germains à Rome comme porteurs de litières de femmes : Clément

IV. — PRÉPONDÉRANCE DE LA POPULATION INDIGÈNE.

Deux régions, ou, plutôt, deux éléments de population, ont constitué surtout cet apport étranger, l'élément italien et l'élément grec.

Le premier domine parmi les soldats et les négociants, et il est représenté, non point par des hommes de Rome ou du Latium, mais par des artistes ou des marchands de Campanie¹ et par des soldats des Apennins² : ceux-là, les plus insinuants et les plus aventureux des hommes d'affaires de l'Occident, ceux-ci, la plus robuste jeunesse de l'Italie.

Sous le nom de Grecs³, il faut entendre des Orientaux de toute sorte, parmi lesquels les vrais Grecs, d'Athènes ou de Corinthe, n'étaient qu'une très faible minorité. Ces Grecs, qui envahirent la Gaule à la faveur de la domination romaine, étaient issus le plus souvent de l'Asie, soit des villes industrielles de Lydie ou de Bithynie, soit des grandes cités commerçantes de la Syrie. Beaucoup, qui se disaient des Syriens, appartenaient sans doute à la Palestine : et je crois que dès lors, dans presque toutes les bourgades importantes de la Gaule, Juifs et Syriens eurent leurs comptoirs, leurs chapelles et leurs enclos funéraires. Chose étonnante ! les grands voyageurs de l'Orient, ceux d'Alexandrie, ne se sont point dirigés volontiers sur la Gaule⁴ : peut-être ont-ils laissé à dessein ces lointains marchés de l'Occident à leurs concurrents d'Antioche et de Nicomédie.— Au demeurant, Juifs, Syriens et Asiatiques méritaient bien le nom générique de Grecs⁵ : c'étaient les produits de l'art et de l'industrie helléniques qu'ils apportaient, la langue grecque qu'ils parlaient, l'influence de la Grèce qu'ils répandaient autour d'eux dans les Gaules⁶.

d'Alexandrie, *Pædag.*, III, 4, e. 593, Migne, *P. Gr.*, VIII (où le mot de Celtes paraît pour celui de Germains) ; Tertullien, *Ad ux.*, I, 4 (*Gallicos mullos* [pour *multos* ?] *nec Germanicos bajulos... quæ nuptiarum gloriam accendent*). Mais l'épigraphie ne fournit pas là-dessus des traces appréciables, peut-être également à cause de changements de noms. Remarquez à cet égard les noms des *Germani*, esclaves *corpore custodes* des premiers empereurs ; en dernier lieu, Dessau, 1717-32 ; Bang, *Die Germanen im Rœm. Dienst*, 1906, p. 74 (toutes réserves faites sur les conclusions). — Il n'y a pas à faire état des chefs barbares qui ont pu être internés en Gaule, comme Catualda (*inter Gotones* ; lire *Cotinos* ?) à Fréjus sous Tibère (Tacite, *Ann.*, II, 62-3). — L'expression (XIII, 618) de Germanus s'applique à des originaires des provinces romaines de Germanie.

¹ Nombre de ces Campaniens pouvaient être d'origine grecque. — Sur les étudiants et les exilés à Marseille. t. VI, ch. V.

² Je songe à l'origine des soldats des Xe, VIIe et VIIIe légions, envoyés comme colons à Narbonne, Béziers, Fréjus.

³ Voyez aussi les gens appelés *Græcus*, *Græcinus*, *Græcinies*, *Corinthia*, etc., encore que ces noms ne révèlent pas nécessairement l'origine. — L'origine hellénique des personnages à noms grecs, très probable quand il s'agit d'esclaves ou d'affranchis (avec bien des exceptions), n'est nullement certaine pour les hommes libres ; cf. plus loin, t. VI, ch. IV. Il est à remarquer que ces noms grecs, qui se présentent en très grande proportion en Narbonnaise et dans les villes de commerce, sont beaucoup plus rares ailleurs : Autun n'en offre que 4 sur 130 inscriptions.

⁴ Les affaires d'Alexandrie (Strabon, XVI, 4, 24) entraînaient ses marchands surtout vers l'Asie orientale.

⁵ Sous le nom d'esclaves grecs, on devait sans doute comprendre tous les Orientaux.

⁶ Cf. en dernier lieu L. Bréhier, *Les Colonies d'Orientaux*, *Byzant. Zeitschrift*, XII, 1903.

Ces deux populations nouvelles, Italiens et Grecs, seront les agents principaux dans la transformation de la Gaule. Ils lui révéleront les marchandises, les dieux, la langue, les usages et les mœurs du Latium et de l'Orient. C'est par leur intervention quotidienne, par des rapports continus d'affaires ou d'amitié, que la Gaule changera peu à peu ses habitudes contre celles de Rome et de la Grèce, les deux puissances morales qui gouvernent alors le monde.

Je dis habitudes et non caractère. Car si ces colonies de Grecs et d'Italiens, établies en Gaule avec le double prestige de la victoire et de la civilisation, ont été assez fortes pour transformer les pensées et les pratiques de la nation, elles n'étaient point assez nombreuses pour modifier l'humeur et le tempérament des hommes.

On peut évaluer à cent mille¹ au plus le nombre des colons qui furent établis par César et Auguste dans les villes du Sud-Est. Doublons ce chiffre pour y joindre les soldats laissés sur le Rhin dans la même période. Triplons-le pour englober les immigrants libres. Cela ne fera jamais un demi-million d'hommes en face des vingt à trente millions d'indigènes, de cette dense population gauloise qui croissait d'année en année. En admettant, ce qui est probable, que colons et Gaulois se soient très vite mêlés par de fréquentes alliances, l'ascendance celtique s'imposa toujours par le nombre.

V. — PERSISTANCE DU TEMPÉRAMENT GAULOIS.

Il est possible que sur certains points du Midi l'afflux des étrangers, massés dans quelques grandes villes, ait peu à peu changé le caractère de leurs habitants, créé des populations à physionomie distincte, différente de leur allure originelle. Ce dut être le cas à Lyon, où Romains et Orientaux paraissent les maîtres², à Narbonne, livrée tout entière aux aventuriers du négoce et aux vieux soldats de César³, à Marseille, où l'antique population des Grecs ne tarda pas à être submergée sous l'incessante invasion des Italiens⁴. Mais ce furent phénomènes locaux semblables à ceux que nous constatons dans les grandes villes commerçantes de la France actuelle : par exemple dans cette même Marseille, où la même invasion d'Italiens et de Corses écarte insensiblement les antiques et franches manières du Provençal de Saint-Jean ou des Accoules⁵ ; par exemple encore à Bordeaux, où, depuis Louis XV, l'arrivée périodique d'Anglo-Saxons, de Scandinaves et de Germains, débarqués sur la façade chartronnaise, oblige

¹ J'entends les colons et leurs familles.

² Encore faut-il ajouter que même à Lyon, créé de toutes pièces par les Romains, complété ensuite par les Grecs et les Orientaux, la population celtique n'en prit pas moins peu à peu une place importante, peut-être prépondérante. Cf. t. VI, ch. VII.

³ A Narbonne, à la différence de Lyon (note 80), il n'y a pas trace appréciable d'éléments celtiques. C'est, sans nul doute, la ville la plus franchement italienne de la Gaule.

⁴ Voyez l'abondance d'inscriptions latines (XII, 400-493) et le petit nombre d'inscriptions grecques (*Inscr. Gr. It.*, 2432-66). Ici, t. VI, ch. V.

⁵ Le nombre des Italiens à Marseille est passé, entre 1850 et 1906, de 16.109 à 90.111 ; il s'est accru de 15.000 entre les recensements de 1896 et 1901. On peut donc évaluer la colonie italienne à un cinquième de la population totale ; cf. le rapport officiel, *Marsiglia e la sua colonia italiana*, fait pour l'Exposition de Turin en 1911, en particulier p. 46-7. Et je ne parle pas des Corses et des naturalisés. Pareille chose a pu se produire à l'époque romaine.

lentement la fine bonhomie du Gascon à s'écarter devant la morgue distinguée et la froideur susceptible de l'homme du Nord¹.

Mais ces changements locaux ne compromettaient en rien la prééminence du sang indigène. Autour de ces grandes villes, la campagne et la forêt appartenaient aux Celtes, aux Ligures ou aux Aquitains². A côté des quelques milliers³ de colons installés à Nîmes, deux à trois cent mille Volques⁴ cultivaient les plaines du Bas Languedoc et les mazots des Garrigues⁵. A moins de cinq lieues de Marseille, sur la route de la Gaule qui avait reçu la première, il y avait déjà six siècles, la visite des Grecs d'Asie, on pouvait encore apercevoir dans la plaine un village de Celtes ou de Ligures, aux habitants toujours attachés à leurs noms traditionnels⁶. Dans certaines régions, l'étranger demeurait une rareté : le rude Gévaudan ne nous en a laissé aucune trace de l'époque romaine⁷, en quoi du reste il était alors pareil à ce qu'il fut dans tout le cours de son histoire. Le Pays Basque, qui s'ouvre si gracieusement aujourd'hui à des hôtes du monde entier, n'a donné asile, dans les temps latins à aucune colonie d'immigrants, et il paraît dès lors aussi rebelle aux influences lointaines que le trouveront plus tard les pèlerins de Saint-Jacques⁸.

La domination romaine, si profondément qu'elle ait pénétré dans la Gaule, n'a point transformé l'espèce des hommes qui l'habitaient au temps de César. Du sang nouveau a pu couler dans leurs veines, mais pas assez pour que leur nature physique et morale s'en soit trouvée atteinte. Je croirais plutôt que ces Italiens et ces Grecs, loin d'imposer leur tempérament aux indigènes, ont fini par leur ressembler, et, sous l'influence du nombre, des voisinages, des alliances, du ciel et du pays, par devenir, eux, leurs fils ou leurs petits-fils, des êtres du cru, des hommes du terroir.

Voilà pourquoi tous les traits sous lesquels César et ses contemporains ont décrit les Gaulois de l'indépendance se retrouvent chez leurs descendants des temps romains. Ammien Marcellin, à la fin de l'Empire, n'admet pas qu'il y ait une différence entre les uns et les autres ; et, pour dépeindre ceux qu'il a vus, au

¹ Cf. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, 1895, p. 538-542 ; Alfred Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux*, I, 1918.

² Voyez ce que dit Irénée de l'idiome barbare des populations autour de Lyon.

³ Et peut-être seulement quelques centaines ; cf. t. IV, chap. II, § 5.

⁴ La cité ou le territoire de Nîmes correspond au département du Gard, qui renferme (recensement de 1911) 413.458 habitants. Strabon (IV, 1, 12) relève l'importance, comme population, du territoire de cette cité et des 24 oppida qu'elle renfermait.

⁵ Et il y avait sans aucun doute beaucoup d'indigènes à Nîmes même ; t. VI, ch. V.

⁶ *C. I. L.*, XII, 602, 5788, 607, 609, 610 : inscriptions dont les titulaires doivent appartenir au locus de Garguier. C'est non loin de là qu'a été trouvé le trésor d'Auriol, la plus ancienne trace archéologique du passage des Phocéens en Provence.

⁷ Cf. *C. I. L.*, XIII, 1557-74 ; le monument de Lanuéjols (XIII, 1567 = Espérandieu, n° 1733) me paraît destiné à des membres de l'aristocratie locale.

⁸ Voir le *Codex* cité plus loin. J'ai parcouru en tout sens le Pays Basque français, et je ne connais pas en Gaule de région où il y ait moins de traces romaines (inscriptions, sculptures, ruines, poteries, noms de lieux). Je ne peux croire un seul instant, comme on est tenté de le supposer, que le pays était encore à demi sauvage. Les Vies de saint Léon de Bayonne (en dernier lieu, de Jaurgain, *L'Évêché de Bayonne*, 1917, p. 70 et s.) sont trop récentes et trop vagues pour qu'on tire argument de leurs expressions, *loca silvarurn Vasculæ*, *loca deserta nemorosa*, etc. (*Acta*, 1er mars, I, p. 95, nouv. édit.), et j'hésite à attribuer plus de valeur à l'assertion, formulée dans un moment de colère, par l'auteur du *Codex* de Saint-Jacques (p. 13), *hæc terra desolata*, etc.

milieu desquels il a vécu, il copie un écrivain du règne d'Auguste¹. Ces Celtes et ces Belges, sujets de Dioclétien ou de Théodose, soldats incomparables² et beaux parleurs, légers et indociles³, querelleurs⁴, incapables de garder ou de supporter un maître⁵, avides de changements et de révolutions⁶, braves gens d'ailleurs⁷, soucieux de dignité et d'énergie pour leurs chefs⁸, ce sont les petits-fils des compagnons de Vercingétorix, très semblables à leurs aïeux. Et de la similitude visible des caractères on peut conclure à la perpétuité des mystérieux éléments qui font la nature et le tempérament des hommes d'un pays, des citoyens d'une nation.

VI. — RAPPORTS DES DIVERSES POPULATIONS ENTRE ELLES.

Entre ces divers groupes de populations, indigènes et colons, Gaulois, Grecs et Romains, l'accord n'était point parfait, du moins dans les grandes villes, toujours prêtes aux jalousies de métier, de quartier ou de race. Les Lyonnais, en majorité d'origine italienne, reprochaient aux Viennois leurs voisins de n'être que des Celtes, et il suffit de l'anarchie vitellienne, en 69, pour que les gens de Lyon voulussent marcher contre la ville rivale⁹. A Lyon même, sous Marc-Aurèle, quand la populace se montra si violente à l'endroit des Chrétiens, c'est peut-être parce que les adeptes de l'Évangile étaient surtout des étrangers, marchands ou petites gens venus de l'Asie. Et si nous connaissions mieux l'histoire intérieure de la Gaule, nous trouverions d'autres faits de ce genre.

Mais les journées de discorde ont été plus rares que les témoignages d'entente et d'union¹⁰. Les Celtes ne pouvaient perdre, sous la domination romaine, leurs pratiques traditionnelles d'aimable hospitalité. Cette habitude d'avoir chez soi des esclaves grecs, hommes ou femmes, faisait beaucoup pour un intelligent accord entre les races. Quelle que fût l'origine de ses serviteurs, le Gaulois les libérait souvent à sa mort¹¹, et il n'hésitait pas à confier l'exécution de ses dernières volontés à ses affranchis de naissance grecque¹². Les mariages n'étaient point

¹ Ce qui prouve bien qu'Ammien (XV, 12) n'a pas agi par paresse particulière, qu'il n'a pas voulu se borner à copier Timagène, c'est qu'il ajoute à ce dernier des traits nouveaux, qui lui sont sans doute fournis par son séjour en Gaule.

² Ammien, XV, 12, 3 ; Claudien, *De bello Gild.*, 431 ; *Expositio totius mundi* (écrit vers 412), p. 121, Riese.

³ *Gente hominem inquietissima*, *Hist. Auguste, Sat.*, 7, 1.

⁴ Ammien, XV, 12, 1.

⁵ *Avida semper vel faciendi principis vel imperii*, *Hist. Auguste, Sat.*, 7, 1. Ceci, du reste, ne s'est guère montré qu'aux abords de la mort de Néron, avec Vindex et les fauteurs de Vitellius ou de Civilis, et ensuite au milieu du II^e siècle : car, à toutes les autres époques de l'histoire impériale, la Gaule, semble-t-il, a été aussi docile que n'importe quelle province : l'assemblée de Reims fait contrepoids à ses velléités révolutionnaires. Et l'histoire de l'Empire a montré, comme du reste celle de la Gaule indépendante, qu'aucun des défauts des Gaulois n'était sans remède.

⁶ *Novarum rerum semper cupidi*, *Hist. Auguste, Trig. tyr.*, 3, 7.

⁷ Cf. Julien, *Misopogon*, p. 360, Sp.

⁸ *Quibus insitum est leves... et luxuriosos principes ferre non posse*, *Hist. Auguste, Gall.*, 4, 3. Cf. la révolte de Vindex sous Néron.

⁹ Mais je crois que l'opposition ethnique, sinon la jalousie de voisinage, a dû s'atténuer de bonne heure, Lyon s'étant très fortement celtisé.

¹⁰ Voyez les inscriptions dans le genre de *Mediomatricis et advenis* (XIII, 4324).

¹¹ XIII, 5708.

¹² XIII, 5708.

rare entre l'esclave orientale et le maître indigène ou romain¹. Ils l'étaient moins encore entre les colons et les hommes du pays ; en l'espace de deux ou trois générations, à Cologne ou à Nîmes, toute trace disparaissait des conflits ou des contrastes originels, et les éléments les plus divers s'étaient fondus en une même famille municipale². Les Asiatiques que leur commerce amenait en Gaule y prenaient femmes ou foyers et s'y préparaient leurs tombes³. Des Hellènes se mêlaient aux corporations locales en qualité de membres ou de dignitaires⁴. Le Gaulois s'en remettait volontiers à des Grecs du soin de faire l'éducation de son fils⁵ ou l'image de son dieu⁶. Syriens ou Italiens, tout en apportant avec eux leurs divinités nationales, rendaient volontiers hommage aux divinités de l'endroit et associaient dans leurs prières le Mercure celtique à leurs propres dieux⁷. Quand les dieux sont ainsi unis dans les prières des hommes, l'entente est bien près de se faire parmi les humains.

Gardons-nous de comparer la Gaule romaine à ce que sont devenues les Amériques sous le flot continu des peuples occidentaux : quelque intense qu'on suppose le courant de migration, il s'est vite perdu dans les couches profondes des populations indigènes. La Gaule n'a jamais été pour les vainqueurs une terre à peuplement. Si l'on veut comprendre ses destinées à l'aide de faits contemporains, qu'on songe à l'Afrique française, à l'Inde anglaise, où le sang autochtone survit si vigoureusement à l'influx des Européens. Encore, comme toutes les comparaisons de ce genre, celle-ci n'est-elle point d'une rigoureuse exactitude. La Gaule n'a ressemblé ni aux États-Unis, où les indigènes fuient et disparaissent, ni à l'Algérie, où ils gardent pied et résistent⁸. Il s'y est passé un phénomène tout différent de ceux qu'offrent nos sociétés modernes, celui d'une société humaine très ancienne et très solide qui finit par faire corps avec ses nouveaux hôtes, leur imposant sa nature et leur empruntant leurs usages⁹.

VII. — DU CHIFFRE DE LA POPULATION.

L'appoint de ces colons n'a rien changé à l'état numérique de la population gauloise. Qu'on porte cet appoint, pour le début de l'Empire, même au chiffre d'un demi-million : c'était à peine de quoi réparer les brèches faites dans les peuples et, les familles par les guerres de Jules César.

¹ XII, 3782 ; 682 a, où il semble que ce soit un esclave grec qui ait épousé une Romaine (*dominæ et uxori*). Un autre curieux exemple de mariage entre une Gauloise et un Oriental (un Parthe, venu comme esclave ?) est donné par une inscription métrique de Grand (XIII, 5954) : *conubio junctis diversis gentibus... Gallæ cum Parthis...*

² Tacite, *Hist.*, IV, 65 : *Deductis olim* [les Romains, cf. § 64] *et nobiseum per conubium sociatis, quique mox provenere, hæc patria est* ; ce sont les Ubiens de Cologne qui parlent, à la date de 70, et l'envoi de colons à Cologne date de 50 (*Ann.*, XII, 27) : les mariages auxquels il est fait allusion ont donc eu lieu dès l'établissement des vétérans comme colons.

³ Cf. XIII, 5154.

⁴ XIII, 5154.

⁵ T. VI, ch. II.

⁶ T. VI, ch. I et III.

⁷ XIII, 5373 ; cf. 1522. XII, 3072. Ici, t. VI, ch. I.

⁸ Et non plus même au Mexique, où il s'est formé une race métisse, laquelle est devenue le corps de la nation.

⁹ Cf. t. VI, ch. VIII.

Ces brèches réparées, il est permis de supposer que la population n'a cessé de s'accroître, du moins jusqu'à Marc-Aurèle, et de s'accroître par les ressources normales, celles que fournissait la fécondité longtemps célèbre des femmes celtiques¹.

Les conditions générales de la vie étaient devenues favorables à une forte natalité, à la création de maisons nombreuses. Nulle invasion à redouter ; les guerres étrangères, limitées aux frontières et à peine suffisantes pour rendre l'avancement des soldats un peu plus rapide qu'en temps de paix ; point de conscription ni de levée en masse ; une seule guerre civile, au temps de la mort de Néron, et qui ne toucha presque pas la Gaule² : l'impôt et la perte du sang furent donc réduits au minimum pendant ces deux siècles d'Empire, les moins lourds pour ses familles qu'elles aient jamais traversés dans l'histoire. Les désastres furent épargnés au pays : il n'est question dans les textes, jusqu'au temps de Marc-Aurèle, ni de peste³ ni de famine⁴, et les seules catastrophes qui l'aient frappé sont des incendies de grandes villes⁵. Tout invitait à des productions d'hommes : de nouvelles Liches réclamaient partout de nouveaux bras, terres à défricher, mines à exploiter, fabriques à établir et comptoirs à fonder.

Les ruines semblent prouver que la Gaule ne faillit point d'abord à ce devoir de produire des hommes. Sans atteindre les millions d'êtres de Paris, elle eut presque autant de grandes villes que la France d'avant la Révolution. Arènes et théâtres y supposent des foules énormes : plus de vingt mille spectateurs, à peine quatre fois moins que dans le Colisée de Rome⁶, s'entassaient aux amphithéâtres de Nîmes, d'Arles, d'Autun, de Bordeaux⁷. Petites bourgades et gros villages abondaient. Il n'est peut-être pas une seule de nos trente-six mille communes qui ne possède, auprès du clocher de son église, la mosaïque ou les briques d'une villa gallo-romaine⁸. A la lisière ou dans les clairières de nos grandes forêts, enchevêtrées maintenant dans les racines des hêtres ou des chênes, il n'est point rare de trouver des fondations monumentales, vestiges de

¹ Strabon, IV, 1, 2 ; 4, 3, avec cette réserve que les textes de Strabon se rapportent sans doute au temps de l'indépendance.

² Je ne parle toujours que de l'époque avant Marc-Aurèle. L'affaire de Sacrovir, en 21, eut encore moins d'importance.

³ Je ne sais s'il y a à tirer argument du texte de Pétrone sur Marseille, *Massiliensis quotiens pestilentia laborabant* (fr. 1, Bücheler).

⁴ La peste, sous Marc-Aurèle, fut accompagnée sans nul doute de famine (Orose, VII, 15, 5).

⁵ Lyon en 65, Narbonne entre 138 et 149.

⁶ Il pouvait renfermer 87.000 places ; dimensions, 187 m. 77 sur 155 m. 63.

⁷ Les arènes de Poitiers ont 155 m. 80 sur 130 m. 50 [on a dit aussi 142 et 125] ; de Périgueux, 130 m. 89 sur 104 m. 61 ; de Tours, 135 sur 120 [? on a dit aussi 144 et 124] ; de Nîmes, 134 m. 315 sur 101 m. 50 (Mazauric) ; d'Arles, 136 m. 15 sur 107 m. 62 ; d'Autun, 154 m. sur 130 ; de Lyon (au Confluent), 140 m. sur 117 ; de Fréjus, 113 m. 85 sur 82 m. 20 ; de Bordeaux, 133 m. 32 sur 110 m. 60 ; de Limoges, 137 m. sur 113 ; de Saintes, 127 m. sur 108 ; de Metz, 148 m. sur 124 m. 22 ; de Paris, 127 m. [ou 128 ?] sur 96 [?]. On a évalué de 15.060 à 40.000 le nombre possible des spectateurs dans ces différents édifices.

⁸ L'Inventaire des mosaïques de la Gaule, 1909 et s., est très incomplet et ne donne pas une idée de la chose.

grandes et belles demeures, qui mettaient jadis une vie intense sur une terre où la nature a de nouveau repris ses droits¹.

Si donc la population de la Gaule, avant César, a atteint ou dépassé vingt millions, elle s'est peu à peu rapprochée, dans les deux siècles qui ont suivi, du chiffre double, soit quarante à cinquante millions, lequel est voisin de celui des temps actuels. Je doute cependant qu'elle l'ait atteint, et je ne saurais dire dans quelle mesure elle s'en est rapprochée².

Les progrès, d'ailleurs, ont dû se ralentir plutôt que s'accroître dans le cours des siècles romains. Vivre dans le bien-être n'est point toujours propice à la fécondité des races. La main-d'œuvre servile ou militaire, importée du dehors, écartait la nécessité de multiplier les travailleurs indigènes. Nous sommes frappés, en lisant les épitaphes et en voyant les images des tombes gauloises, de la rareté des familles nombreuses³. Un, deux, trois enfants, voilà l'ordinaire⁴. Au delà de trois, c'est l'exception⁵. On dirait vraiment qu'il s'agisse de la France d'aujourd'hui.

Il est vrai que ces tombes appartiennent surtout à l'aristocratie et aux classes moyennes : on peut admettre que les petites gens étaient plus prolifiques. Parlons donc, tout compte fait, d'un progrès continu. Mais ne songeons pas, pour la Gaule romaine, à ces foules d'enfants qui ont doublé depuis trois quarts de siècle la population du monde germanique⁶.

¹ Voyez par exemple les ruines de la villa du Testelet à Incarville, Coutil, *Rec. des trav. de la Soc. libre d'Agric... de l'Eure*, VI^e s., X, 1912 (1913), p. 35 et s.

² On peut comparer la marche ascendante de la population gauloise en 160 ans (de l'ère chrétienne à Marc-Aurèle) à celle qui de 1821 à 1860, a porté la population française de 30.462.000 à 36.484.000, soit un gain d'un cinquième par 40 ans (de Foville, *La France économique*, 1890, p. 9). Et la comparaison peut se faire d'autant plus justement que, comme nous le remarquerons souvent, les conditions générales de la vie gauloise furent alors assez semblables à celles de la France après la Restauration. Et dans ce cas la population de la Gaule a pu être doublée, atteindre et dépasser 40 millions. J'hésite cependant beaucoup à croire, sinon à ce chiffre, du moins à ce doublement.

³ Je ne connais pas un seul bas-relief funéraire représentant une famille nombreuse.

⁴ En Narbonnaise, les noms de *Secundus* et dérivés apparaissent 300 fois, *Tertius* 135, *Quartus* 95, *Quintus* 87, *Sextus* 49, ceux de *Septimus*, *Octavus*, *Nonus* sont extrêmement rares (pour une cause qui m'échappe), *Decimus* 35 fois : la proportion descendante de ces chiffres montre que l'on peut recourir, comme argument, à ce genre de statistique, tout en reconnaissant les nombreuses objections qu'on peut lui adresser. D'où l'on peut conclure que, sur 300 familles, 165 se sont arrêtées à 2 enfants, 40 à 3, 8 à 4, 38 à 5, et 49 au delà de 5. — Dans la maison d'Ausone (éd. Schenkl, p. XIV), le nombre des enfants est 3 (chez Ausone et chez son fils), 4 (chez son père, son beau-père, son grand-père maternel), 5 (chez son grand-père paternel), nombres qui sont visiblement supérieurs à ceux qu'indique l'épigraphie du Haut Empire. — En France, sur 556 familles ayant deux enfants ou plus, 213 en ont 2 seulement, 145 en ont 3, 90 en ont 4, 52 en ont 5, 51 en ont 6 et au delà (de Foville, p. 42). Et cela, avec des divergences de détail, ressemble dans l'ensemble à l'époque romaine.

⁵ Il faut bien qu'il en ait été ainsi, puisque des parents se font gloire d'être *mater trium filiorum* (XII, 4020 ; cf. XIII, 1092 ; XII, 522), *mater quatuor filiorum* (XII, 4247), *pater liberorum quinque* (XII, 2523).

⁶ En 1840, 32.785.000 ; en 1905, 60.605.000.

VIII. — HYGIÈNE ET DURÉE DE LA VIE.

Ce qui pouvait aider le plus à accroître le chiffre de la population, c'est que les usages romains améliorèrent les conditions de la vie. Les rues des cités furent plus larges, les maisons mieux bâties et plus spacieuses. On dut faire disparaître ces immondes cabanes, caves et taudis à la fois, où s'abritaient les ouvriers des bourgades celtiques¹. Des bains publics se sont bâtis dans toutes les villes, même des moindres. Les demeures sont aménagées pour être à l'abri des gros froids². Des aqueducs amènent l'eau pure à tous les habitants³, et il n'est plus nécessaire de recourir aux puits ou aux citernes, qu'empoisonnent souvent des infiltrations malsaines⁴. Les rivières, comme la Seine, ont conservé la limpidité de leurs eaux, excellentes à boire⁵. Sous les rues, des égouts emportent au loin les matières infectes⁶. On vantait plus que jamais la propreté des Gaulois, et cette qualité n'a pu que s'affirmer sous l'éducation romaine⁷. Aux abords des villes et dans les campagnes, la guerre est déclarée aux marécages, foyers de typhus et de peste. Les cultures sont plus nombreuses et, la nourriture plus variée ; partout s'est répandu l'usage de l'huile, le plus sain des condiments pour les repas, et le réconfort des muscles amollis ; le vin, autre cause de force et de gaieté, s'est propagé par tout le pays⁸. Aucun obstacle politique ou matériel ne s'opposait, en cas de disette, à l'arrivée des aliments nécessaires.

Aussi, comme on vient de le dire, l'histoire de ces temps, pendant deux siècles, ne parle ni de famine ni de peste. On mourait des maladies communes et courantes.

Nous ignorons trop les détails de la vie et de la mort des Gaulois pour savoir exactement quelles étaient ces maladies. Celles qui nous sont le moins inconnues sont les maladies d'yeux, peut-être plus fréquentes que de nos jours⁹. Mais de

¹ L'intervention des gouverneurs de provinces peut se conclure de ce que dit Agricola en Bretagne (Tacite, *Agricola*, 21).

² Julien, *Misopogon*, p. 311, Sp. II y a trace d'appareils de chauffage, semble-t-il, dans toutes les ruines de villas.

³ Cf. Blanchet, *Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine*, 1908. — Ne croyons pas que les aqueducs fussent réservés aux villes ; il y en eut dans les plus petites bourgades ou les villas, par exemple au village de Mus dans le Gard (canalisation très bien faite dans des conditions assez difficiles ; Féminier, *Mém. de la Soc. scient. d'Alais*, XVII, 1886, p. 97-103), à la villa de Vendres près de Béziers (Mouret, *Le Temple de Vendres*, Béziers, 1916, p. 13 et s.) ; etc. ; cf. C. I. L., XIII, 5330.

⁴ *Stagnantes pigrasque merito (medici) damnant* (Pline, XXXI, 31). Toutefois, il y avait de nombreux puits *in oppidis* (Pline, XXXI, 38 ; Harold de Fontenay, Autun, p. 91-3 ; etc.), et la question des puits gallo-romains est à l'étude (Blanchet, *Aqueducs*, p. 147) ; il est possible que beaucoup aient été inutilisés dès l'époque romaine. Il n'empêche que l'hygiène de l'eau a été poussée par les Romains plus loin encore que par nous, et c'était là un très important contrepoids aux fantaisies de leur médication.

⁵ Julien, *Misopogon*, p. 340.

⁶ Voyez dans le Digeste, au titre *De cloacis* (XLIII, 23), les précautions prises *ad salubritatem civitatum*.

⁷ Ammien, XV, 12, 2.

⁸ Pline, XIV, 150 : *Duo sunt liquores humanis corporibus gratissimi, intus vini, foris olei, sed olei necessarius*.

⁹ Cf. t. VI, ch. II, l'abondance de cachets d'oculististes, et voyez la quantité de recettes chez Marcellus, *De medicamentis*, VIII ; ajoutez le très grand nombre d'yeux de métal trouvés dans les sources comme ex-voto. Peut-être à cause de la poussière des routes et des rues, résultant du manque d'arrosage et de l'absence d'arbres.

celles-là on ne mourait point. Les autres, maladies de poitrine ou de cœur, fièvres ou paralysies, rhumatismes ou calculs, ressemblaient, autant qu'on en peut juger, à celles de nos jours¹.

On les soignait d'une manière différente, plus empirique et magique que rationnelle et raisonnable. Mais on les soignait autant, et aux mêmes endroits. Toutes nos stations d'eaux ont été fréquentées des Gallo-romains. Chaque cité possédait ses médecins², dont quelques-uns tenaient leurs charges de la commune. Quelques villes avaient même des femmes pratiquant la médecine, sans parler des simples accoucheuses³. Et si étrangers aux méthodes scientifiques⁴ qu'on doive supposer ces disciples d'Esculape⁵, on n'aperçoit pas que leur ignorance ait fait un tort particulier à leurs malades.

Nous pouvons essayer, à l'aide des épitaphes, de retrouver les résultats de cette hygiène et de ces soins, entendons par là la durée moyenne de la vie. Cette durée devait être d'une trentaine d'années tout au plus⁶ : ce qui est inférieur à la

¹ Ex-voto pour quelques-unes : maladies de matrices ? (Espérandieu, IV, p. 361-5 ; V, p. 142) ; hernies ? (IV, p. 366, n° 5) ; hydrocètes ? (id., V, p. 130-1, 139) ; pieds ou jambes difformes ? (id., IV, p. 308-9) ; maladies des seins (id., V, n°3883) ; maladies des genoux (id., V, n° 3888) ; oreille (Saint-Germain, *Cal. somm.*, p. 98) ; etc. Sur les goitreux des Alpes, Pline, XXXVII, 41. Il n'y a rien à tirer de spécial à la Gaule dans le *De medicamentis* de Marcellus le Bordelais (éd. Niedermann, *Corpus medic. Latin.*, V, 1916), encore qu'il déclare emprunter *etiam ab agrestibus et plebeis remedia fortuita atque simplicia*.

² T. VI, ch. II.

³ T. VI, ch. II.

⁴ Voyez pour cela t. VI, ch. II.

⁵ Ceci n'est pas une métaphore, mais le nom ou surnom professionnel que se donnaient souvent les médecins (cf. *C. I. L.*, XIII, 8343, *Dionysius Asclepiades* ; Dessau, 7789 ; *C. I. L.*, XIII, 3175 ; XII, 1804).

⁶ A Bordeaux, sur 171 individus dont l'âge est indiqué, 14 sont morts de 1 à 9 ans, 14 de 10 à 19, 35 de 20 à 29, 41 de 30 à 39, 22 de 40 à 49, 17 de 50 à 59, 8 de 60 à 69, 15 de 70 à 79, 5 de 80 et plus : la moyenne est donc 36 ans. Mais, comme les Romains n'indiquaient d'ordinaire point l'âge des enfants morts à moins d'un an, il faut ajouter la mortalité infantile (ce qui est la grosse question, et insoluble), et cela doit nous amener à moins de 30 ans comme moyenne. J'ai choisi Bordeaux comme exemple, parce que c'est la ville de Gaule où l'usage était le plus répandu d'indiquer l'âge des défunts. La multiplicité des chiffres ronds, 20, 25, etc., montre qu'on y comptait le plus souvent par lustres, correspondant à des recensements quinquennaux. Il va de soi que cette liste n'offre que des garanties très limitées. Le total des morts entre 30 et 39, près du quart du total (41 sur 171), est surprenant, et s'explique par quelque cause que nous ignorons. A Lyon, sur 166 âges indiqués, Mollière (p. 58) trouve des moyennes de 31 à 32 ans (cela me paraît bien faible) pour les personnes âgées de plus de 9 ans, 27 ans environ pour la vie en général. — Beloch, opérant sur les inscriptions d'Italie, et à l'aide d'une autre méthode, celle des tables de survie, est arrivé à des résultats beaucoup plus faibles, à une moyenne de vie totale de 36 à 37 ans pour les adultes de 20 ans (*Die Bevölkerung*, p. 47 et s.) : il avoue (p. 50) lui-même être étonné de l'extraordinaire brièveté de la vie en Italie, qui jure avec le chiffre des centenaires qu'y indiquaient les Anciens (p. 32, n. 3) ; actuellement, l'âge moyen auquel arrivent les personnes de 20 ans dépasse, en Italie comme ailleurs, 60 ans (Stat. internationale, p. 567). — Voyez d'autres recherches, sur l'Afrique, où la longévité paraît supérieure à la Gaule : Schiller, *Gesch. des Röm. Kaiserreichs unter der Regierung des Nero*, 1872, p. 502 ; Espérandieu, Bull. de l'Acad. d'Hippone, n° 21, Bône, 1886, p. 208 et s. — Mollière (p. 63-64) croit à une mortalité plus grande des femmes pendant la durée des fonctions naturelles, à cause de la précocité des mariages (à Lyon, 12 à 13 ans, XIII, 2068, 2203 ;

moyenne actuelle, quarante ans, mais ce qui devait se rapprocher de la moyenne de l'ancienne France¹. Il est possible que la mortalité des enfants fût plus forte que de nos jours². Mais les inscriptions tumulaires et les documents écrits nous donnent une assez belle série de vieillards³. Alors comme aujourd'hui, les abords de la quatre-vingtième année étaient le temps solennel des départs les plus tardifs. Au delà de cet âge, il n'y a plus que des exceptions. Les centenaires sont fort rares : je suis très étonné de trouver, sur une inscription de Mayence, un Gaulois mort à cent vingt ans⁴. Si ses héritiers ne se sont point trompés sur son âge, ce vieillard dut passer pour un être miraculeux, ainsi qu'il serait advenu de lui à notre époque⁵. Tout ce que nous savons de ces siècles romains, en ce qui concerne les conditions générales de la vie humaine, nous rappelle d'assez près, non pas les temps où nous vivons nous-mêmes, mais ceux où ont vécu nos aïeux et leurs pères.

Je ne parle que des belles années de l'Empire, les deux siècles qui ont suivi la bataille d'Actium et l'établissement de la paix romaine. Les choses

14 ans, XII, 690). Comme d'autre part il constate que les inscriptions chrétiennes mentionnent toujours, en Gaule et partout, des âges plus avancés (moyenne, 36 au lieu de 27), il en conclut que l'amélioration des conditions du mariage dans les temps chrétiens a dû entraîner un prolongement de la vie humaine (remarquez, ce qui continuerait la thèse de Mollière, les faits de longévité au IV^e siècle, ici, n. 144). Ceci est très ingénieux, mais il y a tant de hasards dans les notations épigraphiques ! — Il est curieux, évidemment, que les inscriptions amènent partout, pour les femmes, à une moyenne de vie plus faible que pour les hommes (Mollière, p. 58 ; Beloch, p. 46 ; etc.), tandis que c'est aujourd'hui, et depuis longtemps, exactement le contraire : je n'ose cependant encore accepter que la mortalité féminine fût plus grande autrefois que de nos jours.

¹ Je parle d'avant les grandes réformes d'hygiène et d'assistance. A la date de 1889, de Foville indique comme moyenne le chiffre de 40 ans. La moyenne, qui est de 31 ans au commencement du XIX^e siècle, commence à s'élever après 1825 : cf. la *Statistique internationale* publiée par le Ministère du Travail, 1907, p. 452. Sous Louis XVI, on évaluait la vie moyenne à 25-26 ans (Moheau, *Recherches et Considérations sur la population de la France*, 1778, p. 156 : mais cf. les réserves de Levasseur sur les données de Moheau, *Population*, I, p. 277-8). — De même, de Foville, p. 36 : **Aux personnes de 40 ans le droit romain ne semblait promettre, en moyenne, que 20 ans d'existence** [allusion à Digeste, XXXV, 2, 68] : **leur vie moyenne monte à 23 ans au XVIII^e siècle** [Moheau dit seulement 21, p. 156] **et à 28 d'après les derniers calculs [1877-1881]**.

² Simple hypothèse, vu l'absence d'indication d'âge pour les tout petits enfants. La mortalité des enfants, de moins d'un an a baissé de 18,7 pour 100 (1806) à 13,9 pour 100 (1905) ; *Stat. intern.*, p. 464.

³ Dans la famille d'Ausone, son père meurt à 88 ans (*Parent.*, 31), lui-même a dû dépasser 80, son petit-fils Paulin de Pella a atteint ou dépassé 83 ans (*Euchar.*, 12-14) : c'était une belle liguée ; et voyez aussi dans cette famille le nombre d'enfants.

⁴ *C. I. L.*, XIII, 7101 (j'ai fait vérifier le chiffre au Musée de Mayence). Mais il y a tant de chances d'erreurs dans les déclarations de ce genre (cf. note 146) ! Centenaire de Metz, époux d'une femme de 80 ans, XIII, 6460. — Comme curiosité de ce genre, voyez à Vienne les deux frères jumeaux de 77 ans (XII, 5864).

⁵ Si on en juge par les textes de Pline (VII, 164) et de Phlégon (fr. 29, Didot), le nombre des centenaires aurait été considérable en Italie (87 ou 69 pour une seule des onze régions) ; et les inscriptions semblent indiquer qu'il en fut de même en Afrique. Nous ne constatons rien de pareil dans l'ancienne Gaule. — En 1886 on enregistra en France 184 centenaires ; enquête faite, il n'en resta que 89 authentiques, la grande majorité d'ailleurs étant des indigents ; de Foville, p. 49-50.

commencèrent à changer sous Marc-Aurèle : tour à tour les guerres, les révoltes, les invasions, la peste et la famine¹ gâtèrent ces conditions de la vie ; et la Gaule s'appauvrit en hommes et en forces.

¹ La peste de 166 et années suivantes paraît s'être étendue jusqu'au Rhin (*ad usque Rhenum et Gallias*, Ammien, XXIII, 6, 24). Il y eut sans doute une famine dans le Midi vers 240 (*C. I. L.*, V, 7881).

CHAPITRE II. — GROUPEMENTS HUMAINS ET LIEUX BÂTIS¹.

I. — PROGRÈS DE LA VIE URBAINE.

Après avoir examiné les hommes, regardons la place de leurs foyers et la nature des édifices qui leur sont destinés. C'est en voyant les lieux bâtis et les demeures groupées que nous serons le plus frappés des changements apportés à la Gaule par l'Empire romain.

Cet Empire était l'apothéose de la ville², c'est-à-dire de la double puissance que forment un groupement éternel de foyers humains et un ensemble de bâtisses sacro-saintes. Rome, qui commandait à cet Empire, c'étaient des milliers de maisons rapprochées, toutes pleines d'hommes, et c'étaient aussi d'autres demeures solides pour abriter les maîtres du jour, Capitole de Jupiter, Curie du sénat, palais du prince, amphithéâtre de la plèbe. La civilisation que propageait cet Empire, qu'elle vînt d'Italie ou de Grèce, sortait d'une origine municipale : dieux, images ou poésie, science, industrie ou négoce, c'était à de grandes villes de pierre, de brique et de marbre qu'on en était redevable, Rome ou Capoue, Athènes ou Carthage, Antioche ou Alexandrie. Il en résulta que la Gaule, inspirée par ces modèles, se laissa naturellement entraîner par le désir de la vie urbaine et par la passion de bâtir.

Ce désir était déjà né chez elle dans les derniers jours de l'indépendance, sous l'influence de Marseille³ et de l'Italie ses voisines, d'usages plus pacifiques, de richesses plus grandes. Mais au temps des empereurs, tout contribua à le rendre plus intense et à le réaliser.

La loi imposa à chaque peuplade une capitale, résidence des magistrats et centre de la vie publique. La contagion de l'exemple fit que ces capitales, Lyon, Narbonne, Autun ou Bordeaux, s'accrurent et s'enrichirent à la façon de Rome. Les mœurs en s'adoucissant y attirèrent les hommes, riches ou pauvres, oisifs ou laborieux : les lins y trouvèrent plus de moyens de gagner leur vie, et les autres de dépenser leur fortune. C'était à la ville qu'on rencontrait les plus beaux temples, les jeux les plus riches, les maîtres les plus fameux. Rome, en bâtissant ses colonies, telles que Lyon ou Narbonne, proposait aux Gaulois un idéal de vie commune. Dès le temps d'Auguste, les autres capitales gauloises, Vienne, Autun, Reims. Bordeaux, se développaient à l'instar de ces modèles. Les grands quittaient sans regret leurs fermes rustiques pour les vastes et élégantes demeures qu'ils se faisaient bâtir le long de rues passagères⁴, et bien des

¹ En dernier lieu, Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, 1917 p. 56 et s. Voir aussi John Ward, *Romano-British Buildings and Earthworks*, 1911. Le livre de Curt Merckel, *Die Ingenieurtechnik im Alterthum*, 1899, est de vulgarisation. Bibliographie chez Schumacher, *Materialien*, etc., Mayence, 1913.

² T. IV, ch. I, § 2.

³ Justin, XLIII, 4, 1 : il s'agit dans ce texte, d'ailleurs, moins de la construction des villes que de celle de leurs remparts, *orbis mœnibus cingere didicerunt* ; toutefois, étant donné que les peuples de la Gaule connaissaient de longue date des oppida ou des enceintes murales (cf. les relevés d'enceintes publiés dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* depuis 1906), j'incline à interpréter ce texte comme s'il s'agissait de bâtir de grandes villes régulières.

⁴ Strabon, IV, 1, 11 (au sujet de Vienne et des Allobroges). C'est à un *συνοικισμός* de ce genre, en Bretagne, que le gouverneur Agricola (Tacite, 21) convie les grands du pays,

paysans les suivirent, échangeant leur rude labeur pour les sportules ou les métiers des villes. Quant aux étrangers, marchands, industriels, artistes et débitants de toute sorte, ils savaient que la fortune se laisse maîtriser surtout dans les cités populeuses.

Aussi les progrès des villes gauloises furent-ils très rapides, comparables, je ne dis pas à la prodigieuse naissance de celles d'Amérique (le monde antique ne vit rien de pareil), mais à la croissance des cités industrielles et commerciales de l'Europe depuis les années de la Restauration¹. Lyon, qui ne faisait que de naître sous Auguste, était, cent ans après, célèbre dans le monde entier² et le chiffre de sa population se rapprochait de deux cent mille âmes³. Le plus près d'elle,

quieti et otio per voluptates assuescerent, hortari privatim, adjurare publice, ut templa, fora, domus exstruerent, etc.

¹ Marseille, entre 1800 et 1910, monte de 111.000 à 551.000 habitants ; Lyon, de 110.000 à 524.000 (*Stat. gén. de la France, Résultats du recens. de 1911*, I, I, p. 116).

² Sénèque, *Lettres*, 91 [XIV, 3].

³ Allmer (*Musée*, II, p. 283) dit 80.000 ou 100.000 sans les esclaves : mais la population servile devait être au moins égale à l'autre (ceci est hypothétique ; on établit d'ordinaire une population servile égale à la moitié de la population libre en s'autorisant du texte de Galien sur Pergame, Kuhn, V, p. 49). La périphérie de la colonie de Lyon peut être évaluée à un peu plus de 5000 mètres, sa surface à environ 170 hectares (chiffres fournis par Germain de Montauzan), et il paraît certain que les fondateurs de la colonie n'ont pas prévu ses prodigieux accroissements (il est vrai que Lyon n'avait pas à recevoir, comme Nîmes ou Autun, notes 9 et 12, une grande masse de population indigène antérieure). Mais il faut tenir compte en outre du quartier du Confluent, et la population avait dû s'étendre de bonne heure bien au delà de l'enceinte primitive. Mollière (*Recherches sur l'évaluation de la population des Gaules et de Lugdunum*, 1892, p. 43) n'arrive qu'à 70.000 : d'autres à beaucoup moins ; Germain de Montauzan (*Aqueducs*, p. 33) suppose 400.000, ce qui me semble excessif. — Je touche ici à un des problèmes les plus difficiles de la civilisation de la Gaule et de toute l'Antiquité, la population des villes. Pour arriver à donner des chiffres, on peut s'aider des éléments suivants : 1° la comparaison de l'étendue occupée avec celle des villes contemporaines : à Paris, la moyenne était en 1896 de 321 habitants à l'hectare ; j'évalue, sous toutes réserves, à 500 habitants par hectare la densité urbaine de l'Antiquité, où il y avait moins de jardins, de places, de grandes voies, où, si les maisons étaient bien moins hautes, les gens étaient bien plus tassés (on donne à Alexandrie un demi-million d'habitants et 920 hectares ; cf. Beloch, p. 410) ; 2° les dimensions de l'enceinte ; 3° le nombre des places de l'amphithéâtre ; 4° le débit d'eau des aqueducs : Paris reçoit par jour (je donne les chiffres de 1894) 718.000 mètres cubes dont 245.000 pour le service domestique, pour une population de 2.500.000, soit trois hectolitres (287 l.) par habitant ; Lyon en recevait approximativement 75.000 (Germain de Montauzan, p. 346), Poitiers 15.000 (*Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, XXI, 1854, p. 79), Sens 31.800 comme moyenne (Julliot et Belgrand, *Notice*, etc., 1875, p. 29), Nîmes 46.500 (Leger, p. 603 ; maximum ?), Metz en moyenne 43.200 (id.), l'antique Lutèce seulement 2000 (de Pachtère, p. 81), Arles environ 18.000 (Congrès arch., s., 1870, p. 551) ; 5° le nombre des inscriptions et tombeaux et l'importance des ruines ; 6° la superficie des cimetières : le cimetière gallo-romain de Terre-Nègre à Bordeaux, qui n'était pas unique, avait un hectare et quart ; son cimetière actuel de la Chartreuse en a 24. Aucun de ces éléments n'est concluant. La densité de la population nous est inconnue pour ce temps-là et a pu varier extrêmement : les remparts (par exemple à Fréjus, Augst, Avenches) devaient embrasser bien des espaces vides, tels que celui de l'amphithéâtre, d'ordinaire à l'intérieur de l'enceinte ; et, par contre, ils ne tenaient pas toujours (en particulier à Lyon) tout l'espace habité. L'amphithéâtre, à Rome, comprenait 87.000 places, moins du dixième de la population ; et je doute que Nîmes, par exemple, ait été peuplée de 200.000 âmes, soit dix fois l'effectif des spectateurs des Arènes ; les gens de la campagne et d'ailleurs y venaient en

mais assez loin, croissaient Narbonne¹, Nîmes², Arles³, Vienne⁴, Autun⁵, celles-là héritières d'un long passé de travail et de puissance, Trèves⁶, Cologne⁷, Mayence⁸, celles-ci produits nouveaux de la vie militaire des frontières : c'était le groupe des villes de second ordre, qui pouvaient renfermer de quatre-vingt à cent mille êtres, plus ou moins. Derrière elles s'élevait l'ensemble plus nombreux des moindres colonies du Midi, Toulouse, Aix, Béziers, Orange, Fréjus⁹, et des bonnes cités du Centre et de l'Ouest, Bordeaux, Reims, Sens, Saintes, Poitiers¹⁰,

grand nombre. Les aqueducs servaient aussi bien à alimenter les thermes qu'à fournir la boisson, et pour celle-ci on recourait toujours aux citernes, puits, sources et rivières. Enfin, le hasard seul a amené tel ou tel chiffre d'inscriptions. Tous les chiffres que je vais donner ici sont donc problématiques, et résultent de la combinaison que j'ai faite de ces divers éléments.

¹ D'après les indications de Strabon (IV, I, 12 ; 3, 2), Narbonne était au temps d'Auguste la plus peuplée des villes de la Gaule ; mais les choses ont du changer rapidement. Narbonne, au dire de Strabon, demeure supérieure à Nîmes (IV, 1, 12). La disparition de toute trace de remparts antiques empêche d'évaluer le périmètre ; on peut évaluer la superficie à 200 hectares (Rouzaud) : dans l'ensemble, Narbonne devait rappeler les dimensions de Nîmes et d'Autun (note 9 et 12).

² Périphérie, 6.200 mètres environ (6.000, Mazauric) et 220 hectares (F. Germer-Durand, *Enceintes successives de Nîmes*, 2e éd., 1877 ; Blanchet, *Enceintes*, p. 208) ; cf. Strabon, IV, 1, 12.

³ Arles aurait eu à peine plus de 2.000 mètres de périphérie (Blanchet, p. 154 ; plan de Véran, Congrès de 1870, p. 273), et par suite environ 25 hectares, mais on sait l'importance de ses faubourgs sur l'autre rive du Rhône : *duplex Arelas*, disait-on toujours (Ausone, *Mos.*, 480-1 ; *Urbes*, 73 ; *Epist.*, 25, 81, éd. Schenkl).

⁴ Périphérie de 5 à 6.000 mètres ? (Blanchet, p. 145) ; cf. Strabon, ici, note 5.

⁵ Périphérie de 5.922 mètres ; 200 hectares (Harold de Fontenay, p. 13).

⁶ Périphérie de 6.418 mètres (Lebner, *Westd. Zeitschrift*, XV, 1896, p. 217), et superficie de 285 hectares. C'est la ville aux dimensions les plus grandes.

⁷ Périphérie de 3.911 mètres et superficie de 96 hectares 80. Mais il faut tenir compte de la population militaire.

⁸ Voyez le nombre des inscriptions et songez à l'importance du camp.

⁹ Je les place ici seulement, à cause de l'étendue approximative de leurs enceintes, contemporaines d'Auguste, combinée avec le nombre relativement restreint de leurs inscriptions. Il devait y avoir bien de la place vide dans leurs enceintes (Fréjus a environ 3.500 mètres, le port mis en dehors). Et peut-être dans ces villes, sauf à Toulouse, qui n'a pas dû perdre d'enceinte sous Auguste a dû être de 3.955 m. [note de J. Chalande], *ambitus ingens*, dit Ausone, *Urbes*, 98-106), peut-être s'est-il produit un assez fort dépeuplement après la fondation coloniale. On peut placer Marseille (2.500 mètres environ) dans cette catégorie. Et, en outre, Augst (2.446 toises, Schœpflin, *Alsatia illustrata*, I, p. 163), Avenches (environ 4.000 m.), deux villes où il devait y avoir beaucoup d'espace vide, Xanten (85 hectares), etc.

¹⁰ Je les place ici, à cause de l'étendue de leur enceinte, construite, il est vrai, non sous César ou Auguste, comme pour les villes coloniales qui précèdent, mais au troisième siècle, après le passage des Barbares, mais enceinte qui suppose après tout la continuation d'une importance relative. Et je m'aide aussi du nombre de leurs monuments — Bordeaux a 2350 mètres, Sens 2.500, Poitiers 2.600. Peut-être aussi Bourges (2.100 m.) et Clermont. Saintes a dû appartenir à cette catégorie au début de l'Empire, puis être bien tombée (enceinte, seulement 935 m.). Comme superficie de ces villes après la construction de leurs remparts, je trouve d'ordinaire 30 à 40 hectares : mais il faut doubler au moins (bien davantage pour Saintes) pour avoir la surface bâtie dans sa plus grande extension. Je crois bien, vu l'importance des ruines, qu'il faut aussi mettre dans cette catégorie Metz et Besançon (*πάλαι μεγάλη*, dit Julien de celle-ci, *Epist.*, 38, p. 414, Sp.).

dont on peut chiffrer l'effectif entre quarante et soixante mille hommes¹. Les grandes villes étaient plus rares au nord : ni la Normandie ni la Bretagne ni la Flandre n'en renfermaient ; là, les capitales des peuples n'étaient que de petites villes, dont l'existence devait rappeler celle de nos moindres sous-préfectures².

Mais de ces petites villes, la Gaule en renferma beaucoup, et bien d'autres que ces capitales politiques. Les mêmes règlements qui avaient imposé une métropole aux nations gauloises, attribuèrent un chef-lieu à leurs cantons ruraux, à leurs *pays* ou *pagi*. Ces chefs-lieux, eux aussi, grandirent très vite : Genève et Grenoble chez les Allobroges, Dijon chez les Lingons, Chalon, Macon et Nevers chez les Éduens, n'étaient que des villes de *pays*, et elles valaient, comme force et richesse, autant ou plus que les métropoles du Nord-Ouest.

Enfin, au voisinage et comme à l'abri de ces centres peuplés, des milliers de bourgs obscurs naissaient à la vie ou tassaient, chaque jour plus nombreux, leurs foyers, leurs tombes et leurs autels. Autour de Nîmes, vingt-quatre bourgades s'étagèrent sur les dernières petites des Garrigues et à l'entrée des grandes Cévennes³ ; vingt gros villages, successeurs de forteresses gauloises, vivaient chez les Voconces, à côté de Die, Luc et Vaison leurs capitales, dans les replis bien cultivés des montagnes de la Drôme⁴. Pour être moins serrés que dans les grandes villes, les habitants de ces bourgades y prenaient quand même un avant

¹ On pourrait établir une catégorie inférieure, vers 20.000 habitants, pour Chartres (on donne 2100 mètres à ses remparts, ce qui paraît assez disproportionné avec l'ensemble de ses vestiges du Haut Empire), Orléans, Nevers, Auxerre, Troyes, Châlons, Tours, Le Mans, Angers, Nantes, Rennes, Paris, Rouen, Arras, Amiens, Boulogne, Bavai ?, Tongres, Strasbourg, Chalon, Dijon, Langres, Soissons, Beauvais, Dax, Limoges, Périgueux (bien déchu lors de la construction du mur, qui n'a pas 1000 mètres, mais l'amphithéâtre est fort grand), Grenoble (dont l'enceinte, également récente, varie entre 1800 et 1000 ; Blanchet, p. 283-4), Genève, et qui ont livré un nombre suffisant de monuments. Cela donne, pour la superficie murée, entre 8 hectares (Paris : de Pachtère, p. 144) et 20 hectares (Strasbourg : Blanchet, p. 129), le double et davantage, pour la surface occupée sous le Haut Empire. On peut mettre dans cette catégorie, plutôt que dans la précédente, Nyon (quoique colonie de César), Vaison, Die, Avignon et Valence en Narbonnaise d'enceinte coloniale aurait environ 2.600 m., la superficie de 43 à 45 hectares ; Villard, *Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme*, 1016, pl. II, et lettre de J. Bey).

² Moins de 10.000 habitants. Dans le Midi, par exemple Aps (en Vivarais, où la vie municipale est particulièrement faible ; cf. t. VI, ch. V), Cap, Antibes (590 m. et 2 hectares) et les petites capitales alpestres (cf. t. VI, ch. VII) et pyrénéennes (cf. t. VI, ch. VI). Ailleurs, Senlis (840 mètres et 938 ares) ; de même, à cause de leur enceinte (un millier de mètres), Évreux, Noyon, Meaux, Melun, Lillebonne, Lisieux, Vannes, Bayonne (vicus). D'autres chefs-lieux, Javols, Saint-Paulien des Vellaves, Jublains, Vieux, Corseul, etc., ne furent pas fortifiés (il me paraît difficile que le castrum de Jublains, un peu plus d'un hectare, ait été une enceinte municipale) : ce qui montre leur peu d'importance.

³ Strabon, IV, 1, 12 ; Pline, III, 37. Entre autres (*C. I. L.*, XII, 3362) : Uzès (*Ucelia*), Anduze (*Andusio*), Alais (*Arisitum*, Grégoire de Tours, *H. Fr.*, V, 5), Calvisson (*Arandum*, XII, 4155), Nages (*Samongenses* ?), *Viudomagas* (Le Vigan ? Ptolémée, II, 10, 6), sans doute Beaucaire (*Ugernam*, XII, 3362), sans doute aussi Substantion (*Sextontio*, XII, 3362, plus tard transformé en colonie). C'est en songeant à ces 24 *κῶμαι* que Strabon dit de Nîmes qu'elle surpassa Narbonne *κατὰ τὸ πολιτικόν*, le mot vise l'importance du territoire municipal de Nîmes, et non pas, comme on le traduit d'ordinaire, celle de la population urbaine.

⁴ Je rapporte le chiffre d'*oppida ignobilia* XVIII chez Pline (III, 37) aux *Vocontii*, nom que je traduis par *vinginti* (*Revue des Ét. anc.*, 1907, p. 172-4). Luc a été remplacé par Die comme capitale.

goût de la vie municipale : les maisons s'alignaient en rues¹, on avait son aqueduc, ses thermes et ses temples aussi bien que dans une capitale, les boutiques étaient nombreuses et variées, et les cimetières pleins d'images. La population se suffisait à elle-même, vivant de ses denrées et du travail de son pays, ne réservant pas ses emplettes à la métropole voisine². Tous ces villages s'essayaient à être des cités.

Cependant, ni la vue de ces cent cités, ni celle de ces milliers de villages, qui paraissent émerger subitement de la terre gauloise avec leurs beaux édifices et leurs inscriptions innombrables, ne doit nous faire oublier l'existence silencieuse et solitaire des demeures rurales. Elles ont à peine souffert, sous l'Empire, de ces excroissances urbaines. Un séjour aux champs a conservé chez les Gaulois, riches ou pauvres, indigènes ou romains, son charme d'autrefois. Les plus belles ruines ne sont pas toutes dans les cités, et les mausolées qui nous restent de ce temps sont parfois isolés en pleine campagne³. Il y a, comme jadis, d'immenses villas à l'orée des bois⁴, et les masses les plus considérables de décombres antiques proviennent de châteaux rustiques⁵. La désertion des terres, qui commence dans la Gaule des Césars, n'atteignit point alors de désastreuses proportions. En Normandie, en Bretagne, dans le Pays Basque, pays agricoles et maritimes, nous ne voyons pas de grandes villes drainant les hommes⁶. Les capitales des peuples de montagnes, Vivarais, Rouergue, Gévaudan, sont demeurées des bourgades médiocres, où la vie n'était un peu intense que les jours de marché⁷. En Flandre, en dehors de quelques villages, ce ne sont que paysans, ouvriers ou forestiers attachés à l'exploitation d'un vaste domaine⁸. Un très grand nombre de manufactures, notamment de céramique, sont installées

¹ Voyez par exemple à *Boutæ* (cf. note suivante).

² Remarquez l'extraordinaire richesse en inscriptions (XIII, 3980-4027) et en tombes à figures (Espérandieu, V, p. 211 et s.), d'Arlon, *Orolaumun* (*Itin. Ant.*, p. 366, W.), simple vicus des Trévires ; Waltzing, *Orolaunum vicus*, 1904-5 (Musée Belge). De même, les stèles de Saint-Ambroix (*Ernodurum*, *Itin.*, p. 460) citez les Bituriges (Thil et de Goy, *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, 1911, XXXIV, 1912) nous mettent en présence de petits boutiquiers de village. La meilleure monographie de *vicus* gallo-romain est *Boutæ* [tout près d'Annecy, qui n'a fait que remplacer le *vicus*], par Marteaux et Le Roux, Annecy, 1913.

³ Le monument de Lanuéjols, les piles du Sud-Ouest (Lièvre, *Les Fana ou Vernemets, dits piles romaines*, 1888 ; surtout Lauzun, *Invent. gén. des piles gallo-romaines*, Caen, 1898, *Bull. mon.*), la pile de Cinq-Mars en Touraine (de La Sauvagère, *Recueil*, p. 158 et s. ; de Clérambault, *Bull. de la Soc. arch. de Touraine*, IIe s., 1, 1909-10 ; etc.) ; etc. Et cf. t. VI, ch. III (*La Tombe*).

⁴ Voyez ce que dit César des villas gauloises à propos de celle d'Ambiorix, *ædificio circumdato silva, ut sunt fere domicilia Gallorum, qui vitandi æstus causa plerumque silvarum ac fluminum pelant propinquitates* (V, 30, 3). D'ailleurs le motif que donne César doit être secondaire : les forêts et rivières étaient nécessaires à l'exploitation des grands domaines.

⁵ En Belgique surtout (Cumont, ici, note 29), mais partout aussi (voyez par exemple les ruines de la villa de Chiragan près de Martres-Tolosanes). Cf. t. IV, ch. IX, § 5 et 6.

⁶ T. VI, ch. VI.

⁷ Pour Aps en Vivarais, XII, 267G-93 ; pour Javols en Gévaudan, XIII, 1557-9 ; pour Rodez en Rouergue, XIII, p. 208-9. Les petites villes alpestres (t. VI, ch. VII) semblent même avoir été plus importantes que celles-là.

⁸ Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée*, Bruxelles, 1914 (*Ann. de la Soc. d'Arch.*, XXVIII), p. 9 et s. ; ici, t. VI, ch. VI. Voyez aussi Demarteau, *L'Ardenne gallo-romaine*, 1906, p. 102 et s., p. 126 et s. Et pour la Moselle, Grenier, *Habitations gauloises*, etc., 1906.

très loin des villes, en pays à peu près perdu¹. Est-ce pour empêcher les populations rurales de se laisser attirer dans les cités ? mais on construit en plein champ et presque en plein bois, à quinze milles de tout centre habité, des thermes élégants et de larges théâtres, par exemple à Champliou, à la lisière de la forêt de Compiègne². Bûcherons et laboureurs y goûteront, au milieu de leurs lieux de travail, les plus recherchées des joies municipales. La présence de ces édifices de plaisir les empêchera d'aller grossir dans la ville voisine, aux jours de fêtes, la plèbe des citadins désœuvrés. Même au plus profond des bois, les ruines nous révèlent des habitations innombrables³. Si jamais un prudent équilibre s'est établi entre la Vie des champs et la vie des cités, ce fut en Gaule sous les temps des empereurs : l'exemple des capitales méditerranéennes entraînait les Celtes vers leurs grandes villes ; mais les traditions d'un passé tout proche les retenaient encore sur leurs terres. En dépit de ses cinq siècles d'existence romaine, la Gaule n'arriva pas à se transformer en un rucher de municipes, ce qu'étaient devenues la Grèce et l'Italie.

II. — VILLES NEUVES.

L'Empire romain, comme toutes les périodes de vie bourgeoise et de travail industriel, a vu se bâtir dans la Gaule beaucoup de cités neuves.

Les unes (nous les connaissons déjà) furent les métropoles que les princes donnèrent aux peuplades, et qu'ils dotèrent bien souvent d'un de leurs noms. De ces métropoles, quelques-unes, par exemple Fréjus et Trèves, furent sans doute imaginées et installées de toutes pièces, sur un sol encore vierge de bâtisses ; et l'on dut, pour les peupler, faire appel à des colons ou à tous les hommes de la cité⁴. Mais il y en eut assez peu de ce genre. Presque toujours la ville romaine eut ses racines dans le passé gaulois. Pour le plus grand nombre de ces capitales, on utilisa une vieille bourgade antérieure, que l'un accrut démesurément de constructions et d'habitants nouveaux : ce fut le cas de Lyon et de la plupart des colonies. Ailleurs effila, on se décida à déplacer l'assiette, et à dresser en un autre lieu des rues et des maisons neuves pour les mêmes groupes d'hommes : c'est ainsi qu'on fonda Autun pour les gens de Bibracte et Clermont pour ceux de Gergovie.

A côté de ces fondations officielles, prévues et préparées, d'autres villes nouvelles sourdaient sur le sol gaulois, sous l'action d'usages jusque-là inconnus.

¹ Auvergne, Gévaudan, Rouergue, etc.

² Autres exemples de ces édifices publics dans des lieux ruraux : les thermes de Garguier dans la vallée de l'Huveaune (*C. I. L.*, XII, 594), le groupe des bâtisses d'Herbord près de Sanxay en Poitou (de La Croix, *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord*, Niort, 1883), du Bois-des-Bouchauds près de Saint-Cybardeaux en Saintonge (Chauvet), de Drevant dans le Berry (Mallard, *Bull. arch.*, 1914, p. 195 et s.), de Tintiniac près de Tulle (Plantadis, *Revue des Ét. anc.*, 1913, p. 434 et s.), etc.

³ Cauchemé, *Descr. des fouilles arch. exécutées dans la forêt de Compiègne*, 1900-2 (*Soc. hist. de Compiègne*).

⁴ Encore est-il possible, à Trèves par exemple, qu'il y ait eu simplement, comme cela s'est passé de Bibracte à Autun et ailleurs, transfert d'un oppidum central.

Les plus originales, peut-être les plus étrangères à la tradition¹, furent les villes d'eaux ou de malades. Elles apparurent presque subitement, partout où la nature avait placé des fontaines chaudes ou minérales². Pour peu que ces fontaines fussent situées en un lieu propice, près de bonnes terres, de grandes routes, de carrefours populeux, c'était, pour la bourgade naissant auprès d'elles, une prospérité et une gloire rapides³. — C'est ce qui arriva à Dax dans les Landes, dont la merveilleuse destinée fut un thème pour la poésie grecque. Simple hameau de bûcherons, on vantait pourtant l'excellence de ses eaux chaudes. L'empereur Auguste, toujours souffrant ou perclus, voulut les essayer, et il fit un séjour à Dax au cours de ses campagnes d'Espagne. Il se crut guéri ; et tout de suite, on vint de partout demander la santé aux sources incomparables⁴. Puis, comme Dax était sur l'Adour et sur la voie principale de l'Ouest, qu'il touchait aux riches terrains de la Chalosse, il arriva très vite à la puissance, devint grande ville et centre de cité, la véritable métropole de l'immense plaine forestière de Gascogne. Aucune des villes d'eaux gauloises n'approcha d'une fortune pareille. Mais toutes connurent le bruit, le bonheur ou le renom : Luchon⁵ et Bagnères⁶ dans les Pyrénées, Vichy⁷ en Auvergne, Aix⁸ en Savoie, Luxeuil⁹ dans les Vosges, Nérès¹⁰ chez les Bituriges, les trois Bourbon¹¹, et cent autres lieux eurent leurs thermes de marbre, leurs peuples de malades et leurs assemblées de dieux¹². Aucune des villes thermales que nous pratiquons aujourd'hui ne fut méconnue des Gallo-romains¹³ ; et l'intensité de cette vie balnéaire, le nombre

¹ Non pas que les Celtes aient ignoré l'usage des eaux thermales : mais il ne semble pas, du moins dans l'état actuel de nos connaissances, qu'elles aient provoqué des cures assez longues pour qu'elles aient donné naissance à de vraies villes. Sur les vestiges antérieurs à la domination romaine reconnus dans les villes d'eaux, Bonnard, p. v-x.

² *Aquæ... urges condunt*, Pline, XXXI, 4. Cf. L. Bonnard, *La Gaule thermale*, 1903.

³ Tacite pour Baden chez les Helvètes (*Hist.*, I, 67) : *In modam runicipii exstruclus locus, amæno salubriam aquarum usu frequens*.

⁴ Crinagoras, *Anth. pal.*, IX, 419 ; *Aquæ Augustæ*, Ptolémée, II, 7, 8 ; Pline, XXXI, 4 (eaux chaudes et froides *junctæ in Tarbellis*, cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1901, p. 213).

⁵ Strabon, IV, 2, 1 ; *Illico deus*, *C. I. L.*, XIII, 345 et s. Ce sont peut-être ces eaux auxquelles pense Pline (XXXI, 4), *junctæ* (c'est-à-dire froides et chaudes, la température en varie actuellement de (13°50 à 64°), situées *in Pyrenæis montibus*.

⁶ *Vicani Aquenses*, XIII, 339 ; *Aquæ Convenarum*, *Itin. Aut.*, p. 457, W.

⁷ *Aquæ Calidæ* dans la *Table de Peutinger*, s. 1, 3 ; *Calentes Baiæ*, comme les appelle Sidoine Apollinaire, *Epist.*, V, 14.

⁸ *Vicus Aquarum*, chez les Allobroges, XII, 2461.

⁹ *Lussovius*, *Luxovius*, chez les Séquanes, XIII, 5425-6. Luxeuil devint assez important pour être fortifié sous le Bas Empire, *castrum firmissirno olim munimine cultum* (V. *Columbani*, I, 10, Krusch). — L'énigmatique *Andesina*, dans la *Table*, ne peut être qu'une station balnéaire des Leuques, Vittel, Contrexéville ou Bains.

¹⁰ *Aquæ Neri*, *Table*, s. 1, 3 ; *vicus Neriomagus*, XIII, 1374.

¹¹ J'entends par là Bourbenne-les-Bains chez les Lingons ou chez les Séquanes (XIII, 5911-20), Bourbon-l'Archambault chez les Bituriges (cf. Bonnard, p. 444 et s.), Bourbon-Lancy chez les Éduens (*Borvo*, *Bormo*, *Aquæ Bormonis* ; XIII, 2805-7 ; *Table*, s. 1, 3). Il devait y avoir d'autres Bourbon, par exemple *Bormanus* et *Bormana* à Aix près de Die chez les Voconces (XII, 1551).

¹² Cf. t. VI, ch. I.

¹³ Citons encore : Baden en Suisse ; Aix-en-Provence (Pline, XXXI, 4) ; Aix-la-Chapelle (contrairement à l'opinion courante, *C. I. L.*, XIII, II, p. 517, je crois à l'ancienneté du nom *Aquæ Grani* [surnom d'Apollon guérisseur], Pertz, *Scr.*, III, p. 704 ; la localité était d'ailleurs fort habitée et fort visitée à l'époque romaine, *C. I. L.*, *l. c.*) : *Aguæ Nisincii* ou, plutôt, *Alisincum* chez les Éduens, Saint-Honoré (*Table*, s. 1, 4 ; *Itin.*, p. 366, 460, W.) :

de ces résidences curatives, est une analogie nouvelle entre notre temps et ceux des empereurs¹.

L'amour des dieux créa presque autant de villes que l'amour de la santé, je veux dire que bon nombre de cités neuves s'étendirent autour des sanctuaires les plus fameux. Assurément, les lieux saints de la Gaule romaine dataient tous des temps de l'indépendance, et leur sainteté ne devint ni plus grande ni plus populaire. Mais avec les habitudes nouvelles que le besoin de construire donnait impérieusement à la Gaule, tout lieu saint se transformait en lieu bâti, et ce qui n'avait été jadis qu'un endroit de rendez-vous s'imposa comme un centre de demeures. Le dieu de l'endroit eut son grand temple, ses statues, son trésor, ses terres et ses esclaves ; il fallut des prêtres pour garder ces richesses et entretenir ces biens, des maisons pour loger ces prêtres et leurs serviteurs, des hôtelleries pour héberger les pèlerins, des thermes et des théâtres pour distraire la foule des grandes fêtes. On vit à la fin s'épanouir d'amples cités, où il n'y avait eu autrefois que la source ou le bois mystérieux d'une invisible divinité. Die ou *Dea*², Luc ou *Lucus*³, deux bonnes villes des Voconces dans la région de la Drôme, ne sont que l'expression en bâtisses permanentes du vieux culte de la Terre-Mère ou de celui des forêts sacrées⁴.

D'autres villes croissaient, ainsi que dans la Gaule d'autrefois autour d'un marché ou d'un foirail. Ici encore, le goût de la pierre, l'envie de fonder quelque chose de durable rendait ces créations urbaines presque inévitables : pour les entassements humains des jours de rendez-vous, on voulut des boutiques, des

Aquæ Segete chez les Ségusiaves (Moing [à écrire Moind] plutôt que Saint-Galmier, ces dernières eaux d'ailleurs fréquentées ; Table, s. 1, 4, cf. C., XIII, 1630, 1641, 1646 ; Bonnard, p. 373-6) ; Evaux, *Ivavus*, à l'origine chez les Bituriges plutôt que chez les Lémoviques (XIII, 1368 : Grégoire de Tours, *Confess.*, 80) ; Gréoulx, *nymphæ Griselleæ*, dans le pays de Riez (XII, 361) ; Les Fumades dans le pays de Nîmes (XII, 2845-31) ; *Aquæ Segeste*, près de Sceaux du Gâtinais, entre Sens et Orléans, chez les Sénons (Table, s. 1, 3). La liste de Bonnard comprend 126 noms, et elle pourrait être allongée. — J'indique la *civitas* à qui appartient la station, parce que toute cité devait tenir à posséder sa ville d'eaux.

¹ L'importance des eaux ressort du fait que, dans la Table de Peutinger, elles sont marquées à peu près toutes par des vignettes spéciales, beaucoup plus caractéristiques que celles qui signalent les autres localités, et l'on peut même se demander si la Table ne provient pas d'une carte ou d'un roulier à l'usage des baigneurs. — Au point de vue des noms de Ves nouvelles villes, on distinguera celles qui sont restées sous le nom générique latin de *Aquæ*, et celles qui ont conservé les noms celtiques des divinités des sources. Il est à remarquer que jusqu'ici nous n'avons pas trouvé un élément toponymique indigène correspondant au latin *Aquæ*.

² Die, *Dea Augusta*, ne peut devoir son nom qu'à un sanctuaire de divinité féminine, et l'épigraphie montre en effet qu'elle était le centre religieux du pays des Voconces, foyer du culte de la déesse indigène *Andarta* (XII, 1356-60) et de celui de la Mère des Dieux (1567, 1569), laquelle doit être l'équivalent de la déesse gauloise.

³ Tacite, *Hist.*, I, 66 (*Lucus... municipium*).

⁴ Dans la même catégorie : Entrains, *Intaranum* [*inter amnes* ?, ou, plutôt, nom d'un dieu *Intaranus*, à rapprocher du dieu *Intarabus*], lieu où les Anciens avaient accumulé, disait-on, *multorum nefariorum portenta* (*Acta Sanctorum, Vita s. Peregrini*, 16 mai, III, p. 560, n. éd.), au milieu du pays d'Auxerre ; *Fanum Martis* en Armorique, devenu Corseul, chef-lieu des Coriosolites (*Itin. Ant.*, p. 387) ; *Tutela*, qui paraît être l'étymologie de Tulle ; etc. Rappelons que parmi les grandes métropoles, Arras, *Nemetacurn* (primitivement *Nemetocenna*), Clermont (*Augustonemetum*), Metz (*Divodurum = vicus sanctus*), ont une origine religieuse.

thermes, des temples, qui resteraient fixés au sol. Si ces lieux de foires étaient bien placés au milieu du territoire de leur cité, leur fortune se faisait rapidement. Quand les princes romains cherchèrent des capitales pour les peuplades gauloises ou germaniques, ils utilisèrent souvent les places de marché qui étaient au centre de leurs domaines. Fréjus, Angers, Beauvais, n'ont pas été autre chose à l'origine¹. Mais parfois, la croissance de ces lieux s'arrêtait, et le foirail ne parvenait pas à se développer en ville, soit qu'il fût mal placé, soit que la chance lui manquât. Il n'est point rare, dans la France actuelle, de rencontrer, pour ainsi dire à l'improviste, en des pays sauvages ou déserts d'énormes et étranges agglomérations de ruines, arènes ou théâtres, thermes et temples, par exemple à Champlieu à l'entrée de la forêt de Compiègne, à Herbord près de Sanxay dans les bois qui séparent le Haut et le Bas Poitou : ce sont les vestiges d'anciens lieux de marché et de pèlerinage, datant de l'époque gauloise, et qui ont pu tenter, sous l'empire de Rome, de devenir des cités éternelles. Mais les malheurs du troisième siècle ou de mauvaises conditions géographiques ont enrayé leurs destinées.

Quelques villes, enfin, ont pris naissance dans les camps romains, ou, plutôt, à côté d'eux, constituées d'abord par les boutiques et les tavernes qui s'entassaient aux approches ou au contact des lieux de garnison². Celle de ces villes militaires qui se mêla le plus vite et le plus complètement au mouvement général de la vie gauloise, Strasbourg ou *Argentorate*³, ne fut à l'origine qu'un misérable hameau celtique, simple relais de route à un lieu de passage sur le Rhin : mais elle reçut sous Auguste un camp et des légionnaires, des marchands les suivirent en nombre, et Strasbourg commença dans l'histoire sa carrière municipale⁴. De pareils destins échurent à Mayence⁵, à Bonn¹, à Xanten², à

¹ Fréjus, *Forum Jolii* ; Angers, *Juliomagus* (qui signifie la même chose) ; Beauvais, *Cæsaromagus* ; Feurs, *Forum Segusiavorum* ; Senlis, *Augustomagus* ; Rouen, *Ratumagus*. Sur les bords du Rhin : *Brocomagus*, Brumath, métropole des Triboques ; *Borbitomagus*, Worms, des Vangions ; *Noviomagus* (= *forum novum*), Spire, des Némètes ; *Noviomagus*, Nimègue, chez les Bataves. Je ne parle pas des moindres *fora* ; voyez la liste des noms en *magus* chez Holder, II, c. 384-5.

² Pour les villes d'origine militaire, il y a toujours un double élément, le camp lui-même, et, plus ou moins loin, le marché permanent, *canabæ* (on dit *canabarii*, *canabenses*, pour les habitants ; XIII, 6710, 5967) ; peut-être y a-t-il eu parfois un troisième élément, une bourgade particulière avec *vici* (à Mayence, *C. I. L.*, XIII, II, p. 303). C'est le marché qui se transforme peu à peu en ville ; Tacite, *Hist.*, IV, 22 (Xanten, près de *Vetera*) : *Opera baud procul maris in modum municipii exstructa*. Cf. en dernier lieu Schulten, *Real-Enc.*, au mot *Canabæ*. La question de la transformation des *canabæ*, des *vici* de camps et des camps en bourgades civiles doit d'ailleurs être reprise, en faisant intervenir de plus près la topographie, et en bien distinguant les camps qui ont donné lieu à la fin à des chefs-lieux de cités (Mayence, Xanten), ceux qui avoisinaient dès le début de vieux centres ou chefs-lieux indigènes (Nimègue, Cologne : là l'élément militaire s'est effacé), ceux qui se trouvaient loin de ce chef-lieu (Strasbourg par rapport à Brumath).

³ Le nom est celtique, primitivement *Argentorate* ou *Argentoratis* plutôt que *Argentoratum* (XIII, 9082).

⁴ Il faut distinguer le camp, à l'endroit dit *Argentorate*, autour de la Cathédrale, et le *vicus* des *canabæ* (XIII, 5967), sans doute à Kœnigshofen, à deux milles de là. Mais il semble que plus tard les *canabæ* se rapprochèrent, qu'il y eut un village civil dans la Langstrasse (qui est une grande route romaine, vers Kœnigshofen, Saverne et Metz), adossé au camp, que ce village s'est appelé *Stratæ Burgus*, le bourg de la route, et qu'il aura imposé à la fin son nom à l'ensemble (Grégoire de Tours, *H. Franc.*, X, 19) ; Dehio, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouv. série, XII, 1397, p. 167-3.

⁵ *C. I. L.*, XIII, II, p. 293 et s. Mayence devint chef-lieu de *civitas*.

d'autres endroits moins célèbres³. Tous d'ailleurs touchaient au Rhin. Nulle localité de l'intérieur n'est sortie d'un camp militaire : la Gaule n'en produisit aucune qui fût semblable à cette ville espagnole de Léon, qu'une garnison légionnaire fit croître au centre de la contrée. Toutes les cités neuves de la Gaule romaine, à distance de la frontière, sont l'œuvre de tâches pacifiques⁴.

III. — SITES URBAINS.

Les sites de ces nouvelles villes étaient en harmonie avec les mœurs qui les avaient produites. Nous n'apercevons plus, comme à l'époque gauloise, de grandes cités juchées sur leurs aires de montagnes, avec leurs ceintures d'après rochers ou de bois sauvages. Bibracte et Gergovie sont descendues vers la plaine, et se sont arrêtées sur d'aimables coteaux, près de clairs ruisseaux et de terres fertiles, le long de routes faciles et passagères et sous un climat tempéré. Les empereurs l'ont sans doute voulu ainsi : mais à défaut de l'ordre d'un prince, le goût des hommes aurait amené un pareil changement, et déjà, avant l'arrivée de César, la descente des villes gauloises avait commencé. Dans ces temps de paix générale, il n'est plus besoin de refuges inviolables, de villes imprenables sur des sommets inaccessibles. Les seules cités qui restent haut perchées, comme Cassel. Lyon, Poitiers, Angoulême, ne sont que sur des collines, à trois ou quatre cents pieds de la plaine au plus, et elles ont près d'elles la route, la rivière et les champs⁵. Le règne de la grande montagne est fini dans la Gaule, et celui du coteau s'est établi.

Je dis coteau, et non pas plaine, parce que les villes neuves évitent encore, pour la plupart, les bas-fonds et la plaine absolue, réservés aux cultures ou abandonnés aux marécages. Elles imitent Rome, qui hésita si longtemps à s'établir sur son Champ de Mars, et qui préféra toujours les pittoresques montées de ses hauts quartiers⁶. Nîmes, comme la Ville Éternelle, aurait pu montrer ses sept collines⁷ ; Autun fut bâti sur les flancs des mamelons qui

¹ C. I. L., XIII, II, p. 537. Bonn resta un *vicus* de la cité de Cologne.

² C. I. L., XIII, II, p. 602 : le camp est entre Fürstenberg et Birten, et la ville est à Xanten, à un mille de là, Xanten fut érigé en colonie sous Trajan.

³ *Vindonissa*, Windisch (XIII, II, p. 37), *Divitia*, Deutz (XIII, II, p. 587), *Novæsium*, Neuss (XIII, II, p. 593). Windisch resta simple vicus chez les Helvètes, Deutz et Neuss de même dans la cité de Cologne. — Cologne et Nimègue ont été des villes indigènes, choisies ensuite comme lieux de camps. A Cologne, le camp, en particulier de la Botte, est à Alteburg, à deux milles. A Nimègue, on peut distinguer : 1° le *marché neuf* (*Noviomagus*), qui est devenu la colonie, sur les bords du Rhin, 2° le vieil oppidum batave, sur la hauteur près de là, et 3° sans doute le camp romain primitif ; cf. Holwerda, *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde* à La Haye, 1917, p. 207 et s.

⁴ Je ne parle ici que des trois premiers siècles de l'Empire.

⁵ Différence de niveau entre le sommet et le bas pays : à Lyon, de 310 mètres à 165 ; à Cassel (*Castellum Menapiorum*), de 156 à 30 ; à Poitiers, de 118 à 70 ; à Angoulême, de 96 à 24. Comparez aux différences que présentaient les grands oppida celtiques de Gergovie (de 711 à 416) et Bibracte (de 822 à 386). — Ajoutez quelques petites villes de Novempopulanie et des Alpes (t. VI. ch. VI et VII).

⁶ Cf. Homo, *Lexique de topographie romaine*, p. 109 et s. ; Jordan, *Topographie*, I, III, 1907. p. 496 et s.

⁷ La ligne de ses remparts embrasse exactement sept collines, aux noms souvent anciens : Montauri [*mons Aureus*], Canteduc [*Cantodunum* ? = *mons albus* ?], la colline de la Tourmagne, la Lampèze, le puech Crémat, [mont *brûlé* ?], le puech Ferrier

descendent vers l'Arroux¹ ; Clermont étagea ses demeures sur le puy sacré, cher à Apollon², qui porte aujourd'hui sa cathédrale³. Dans les vieilles cités, les quartiers neufs évitèrent les terrains les plus bas, et gravirent les pentes voisines : Paris couvrit de ses plus grands édifices, face à la Seine, le penchant septentrional de la montagne Sainte-Geneviève⁴ ; Bordeaux, négligeant les terres fangeuses qui avoisinent la Garonne aux Chartrons et à Paludate, reflua lentement sur les hauteurs de Saint-Seurin pour y mettre ses thermes, son amphithéâtre et ses grands cimetières⁵ ; c'est sur le flanc de la colline de La Croix-Rousse que se dressa, à Lyon, le grand autel du Confluent ; et je doute que Marseille même ait dès lors songé à conquérir pour la bâtisse les terres planes de la Canebière⁶.

V. — REMPARTS, PLACES, RUES, AQUEDUCS, ÉGOUTS⁷.

Une grande ville gallo-romaine, avec son périmètre de trois à quatre milles, sa surface de plus de cent hectares, ses mille demeures agglomérées, les milliers d'habitants de sa population fixes, était devenue un corps compliqué, formé de matières très diverses et d'êtres très dissemblables. Pour y faire circuler une vie normale et y satisfaire à tous les besoins, il avait fallu créer un organisme de rues régulatrices et d'édifices directeurs.

Dans toutes les colonies et dans certaines villes privilégiées, c'étaient les remparts qui marquaient la limite de la cité, et qui, par leurs lignes immuables, traçaient sur le sol sa figure consacrée. Mais la plupart des villes gauloises ne reçurent ou ne gardèrent point d'enceinte fortifiée. Et pour les autres, durant les longues années de la paix impériale, les vieilles murailles ne furent plus qu'une gloire encombrante. Ici, elles tombaient en ruines⁸ ; et là, on les fit disparaître

[*Ferratus*], le puech Jusieu [*Judaicus*] ou mont Duplan ; après d'autres, Martiéjol, *Nîmes aux Sept Collines*, 1909 (*Mém. de l'Acad. de Nîmes*). Reste à savoir à partir de quelle époque on a fait cette constatation et si les Anciens en ont eu l'idée. Le texte célèbre de Théodulfe [sous Charlemagne] porte (*Contra judices*, 131) *inde Nemausiacas sensim* [et non *septem*] *properamus ad arces*, et le mot *arces* signifie les tours de Nîmes, et en particulier celles des Arènes.

¹ La cote 386 est le point culminant d'Autun, l'altitude moyenne est de 350, l'Arroux est à 287.

² Cf. t. VI, ch. I et VI.

³ Clermont est à 410 (point culminant), la plaine à 338.

⁴ En direction du sud-est. De Pachtere, plan 1, p. 45 et s. ; *les abords de la Cité sur la rive droite n'étaient pas peuplés* (p. 36).

⁵ En direction du nord-ouest. *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, p. 554 et s.

⁶ Il est possible que le quartier de la Canebière (ancien *plan Fourmignier*) doive son origine et son nom aux *canabæ* ou *canabarii*, aux boutiques, magasins et entrepôts établis le long du Port, et qui pouvaient former une longue voie de communication (comme le *plan Fourmiguier* au Moyen Age) entre la ville et la nécropole de Saint-Victor (cf. à Lyon). Mais Marseille romaine paraît tendre surtout vers les hauteurs en direction du nord, le long de la *via Aquensis* (XII, 412). — *Canebière* peut d'ailleurs venir, comme le nom de l'ancienne rue de la Chanvrerie à Paris, de *canaberii* : et ce pouvait être alors le quartier primitif des cordiers, *le lieu où l'on travaille le chanvre*, dit Mistral, et la disposition allongée du quartier se prêtait en effet au travail des corderies.

⁷ Comme dernière monographie de ville, bien étudiée à ce point de vue, celle de Cologne par Klinkenberg, dans *Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz*, VI, 1906. p. 157 et s. ; de *vicus*, le livre sur *Boutæ*.

⁸ A Autun.

sous des constructions parasites¹. Le régime romain eut cette première conséquence pour les villes de la Gaule, qu'il y laissa s'atrophier l'organe militaire, ces forteresses qui en avaient été autrefois et l'origine et la construction maîtresse'.

Ces cités murées mises à part, on entraît librement dans les villes de la Gaule, à la façon dont on entre aujourd'hui dans celles de la France. Peut-être quelque guérite de police, quelque poste d'octroi, quelque niche de dieu, un cippe, un autel ou un arc en marquait la limite officielle sur les routes d'accès². En réalité, on ne s'apercevait de l'entrée dans la ville que par la fin des tombeaux, la présence de baisses plus denses, le débouché de rues transversales.

Villes anciennes et villes neuves se ressemblaient en ceci, que les rues principales y étaient le prolongement de la voirie rurale : la grande route, en pénétrant dans la cité, y devenait *la grande rue*. A Paris, l'artère majeure, la *via major* ou rue Saint-Jacques³, est simplement une portion de la chaussée d'Orléans, de Bordeaux et d'Espagne, une des voies souveraines de la Gaule entière⁴. A Bordeaux, la rue Sainte-Catherine, la plus vieille et toujours la plus encombrée, marque la fin de la route de Toulouse, de Narbonne et de Marseille, la plus ancienne et la plus fameuse du Midi⁵. C'est autour de ces antiques chemins que nos villes se sont épanouies, comme des fruits autour de leurs tiges⁶.

¹ Je le suppose à Nîmes d'après la concession faite à un particulier (dès le temps de Tibère) d'une *area inter duos* [sic] *turres* (XII, 3179).

² Jusqu'ici l'épigraphie ou l'archéologie ne nous ont rien fourni de ce genre. — Ici se pose la question, si difficile à résoudre, du pomerium ou de la ligne sacrée qui marquait le territoire urbain (les *Gromatici* la mentionnent, p. 17 et 21). On a supposé que quelques-uns des arcs de triomphe ou de passage pouvaient marquer la ligne du *pomerium* (Frothingham, *Revue arch.*, 1905, II, p. 223 ; le même, *The Roman territorial Arch*, dans *American Journal of Archaeology*, XIX, 1915) : c'est possible en principe, et ce peut être vrai pour quelques arcs de la Gaule, mais ce ne peut être vrai pour tous, et du reste l'importance pour l'arc était moins la nature de l'endroit où il était placé que l'événement ou le personnage qu'il rappelait, l'essentiel étant que l'arc fût placé *loco celeberrimo* de la ville (*C. I. L.*, XI, 1421), et ce *locus* pouvait être en effet le passage du *pomerium* : mais ce pouvait être un autre.

³ De Pachtere, p. 45.

⁴ Id., p. 97.

⁵ Cf. p. 96.

⁶ On pourrait citer bien d'autres exemples : à Metz, la rue principale était la Grande rue de la Porte Serpenoise, qui continuait la fameuse route de Trèves à Langres ; à Besançon, la Grande-Rue actuelle est certainement la vieille piste gauloise suivie par César, sur la route de Langres en Italie ; il n'est pas jusqu'à Marseille où les deux rues principales, d'un côté rue Caisserie et Grand'Rue [dans sa partie ancienne, *carrerìa Recta*, etc.], de l'autre rue de l'Évêché [*carrerìa Recta Francigena*], devaient continuer les chemins, celle-ci de Gaule (Aix) et celles-là d'Italie : à Autun. Je crois que même dans les villes neuves ces grands chemins ont été conservés, soit qu'ils deviennent les artères principales (à Autun, la Saarstrasse, etc., à Trèves), soit qu'ils traversent par des lignes obliques le damier des rues neuves (à Trèves, la rue qui menait du pont à la Porte Noire, Brückenstrasse, Fleischstrasse, Simeonstrasse : je reconnais d'ailleurs que mon hypothèse, de l'existence ancienne de cette ligne, est contraire à l'opinion et aux restitutions courantes, note 77).

Je ne crois pas que le réseau de leurs rues fût aussi irrégulier et capricieux qu'on le suppose d'ordinaire¹. D'abord plusieurs de ces villes étaient des colonies, construites sur le modèle des camps romains, en rues parallèles se coupant à angles droits. Presque toutes les autres étaient, en tout ou en partie, des cités neuves, bâties, rebâties ou complétées à la romaine, suivant le type du damier classique : rien n'y ressemblait au fouillis et aux lignes désordonnées de Bibracte². Aujourd'hui encore, en étudiant les vieilles cités de France, c'est-à-dire la partie centrale et primitive de nos grandes communes médiévales, par exemple l'île de la Cité à Paris ou le Bordeaux d'entre la Cathédrale et l'Intendance, on sera frappé de la symétrie que présentent ces antiques, étroites et petites rues, maintenant tristes et vides, si longtemps remplies de vie et de bruit par nos ancêtres des temps romains et du Moyen Age : elles sont, certes, irrégulières dans leurs façades, mais elles ne le sont pas dans leur direction³.

¹ Cf., sur toutes ces questions, Havertield, *Ancient Town planning*, 1913. — Je crois cependant que les plans des cités coloniales ou neuves n'étaient pas aussi réguliers (direction et façade de rues) que l'indiquent les restitutions modernes, par exemple celle de Trèves faite par Græven, si souvent reproduite (*Die Denkmalpflege*, VI, Berlin, n° 16, 14 déc. 1904), d'après le réseau de la canalisation souterraine. S'il en était ainsi, je ne comprendrai pas pourquoi le réseau en forme de damier, si bien conservé par exemple à Turin, l'est beaucoup moins dans nos villes coloniales, Arles, Nîmes, Trèves, qui furent toujours habitées. Et le Moyen Age était essentiellement conservateur en matière de rues : exproprier, aligner et percer sont choses modernes. Les empiétements ont porté sur les trottoirs et les façades, et ne pouvaient changer la direction de la voie ; remarquez la persistance des voies antiques à Fourvières (t. VI, ch. VII). Je pense donc que la symétrie des plans coloniaux devait souvent s'accommoder de venelles antérieures.

² A Autun : voyez le plan et le texte de Harold de Fontenay, p. 49 et s., d'après les constatations de Roidot-Déléage ; de Fontenay, p. 51 : *l'Autun romain était traversé dans toute son étendue par une voie en droite ligne. Deux autres voies principales s'embranchaient perpendiculairement à la grande voie.... C'est parallèlement à ces trois rues que se ramifiaient toutes les autres voies..., traçant ainsi ce vaste échiquier.* A Paris (pour la rive gauche), de Pachtère, plan 1 et p. 50, d'après les constatations de Vacquer.

³ La description qu'Ausone fait de Bordeaux (*Urbes*, 142-4) est celle d'une ville à damier, aux rues parallèles se coupant à angles droits, comme celles des colonies : *Distinctas vias, dispositam domorum, respondentem directa in compila portas*. Il est bien vrai qu'il s'agit de la ville fortifiée d'après 300 ; mais il est impossible de croire que Bordeaux et les autres villes des Gaules aient été si complètement détruites au III^e siècle, qu'on les ait rebâties tout entières sur plan nouveau. On a dû conserver le réseau des rues primitives en utilisant pour les remparts certaines lignes existantes. — Cette remarque peut s'appliquer à bien des villes ; elle ressort en dernier lieu des recherches faites à Beauvais (Leblond, *Bull. arch.*, 1915, p. 7 et 10). — Je remarque, dans la plupart des villes gallo-romaines, le dispositif de deux lignes parallèles formées par deux grandes voies : l'une (par exemple rue Saint-Jacques à Paris, Grande rue de la Porte Serpenoise à Metz), plus large, plus importante, d'ordinaire une grande route ; l'autre (*via Inferior* à Paris, rue des Clercs à Metz), tracée parallèlement et sans doute postérieurement à la première. Voyez de même à Autun, ici, note 78. Je pourrais en citer bien d'autres exemples. Il y a là sans doute une réminiscence des deux lignes parallèles du camp romain perpendiculaires à l'axe principal, *via principalis* et *via quintana*. — Je crois à l'orientation initiale de ces villes et de leurs rues, du moins lorsque nous avons affaire à un système régulier. Mais je ne saurais dire si cette orientation est le fait de prêtres indigènes ou d'arpenteurs romains. Mais, pour résoudre cette question autrement que par une impression, il faudrait connaître : 1° le système adopté, soit le système classique des Romains, la direction indiquée par le soleil à son lever, soit le système archaïque, celle du soleil à son coucher (cf. Hygin, *Grom. sel.*, p. 166-170) ; 2° le jour de l'année auquel les lignes ont été tracées. Retrouver le jour de la fondation d'une ville gauloise

Comme largeur, le Moyen Age les a conservées souvent telles quelles après les avoir reçues de l'Antiquité latine. Dans quelques. grandes villes neuves où l'espace n'était point ménagé, à Autun par exemple, les artères principales pouvaient atteindre seize mètres, cinquante pieds, dont la moitié seulement, huit mètres, formait chaussée¹, le reste étant pris par deux trottoirs². Mais dans les villes anciennes, où la tradition et les occupants laissaient moins de liberté aux travaux de la voirie nouvelle, les rues importantes ne devaient pas dépasser neuf mètres ou trente pieds, ce qui faisait, s'il y avait trottoir, cinq mètres seulement pour la voie charretière : tel était le cas de la rue centrale, à Paris la rue Saint-Jacques³, à Bordeaux la rue Sainte-Catherine⁴, à Marseille la rue Caisserie⁵. Les petites rues transversales atteignaient à peine la moitié de ces chiffres, beaucoup n'arrivaient guère qu'à trois ou même deux mètres, dix pieds et moins encore, et n'étaient alors que de longs boyaux⁶, analogues à la rue Visconti dans le quartier

d'après celui où le soleil se lève ou se couche dans l'axe du *decimanus* est fort tentant : mais trop d'éléments nous manquent pour constituer des hypothèses plausibles. A titre de renseignement, j'indique qu'à Paris, d'après les mesures prises par Bigourdan, l'axe de Notre-Dame, qui doit représenter la direction de la ligne principale ou du *decimanus* de Lutèce, correspond, comme lever du soleil, aux 6 février et 6 novembre, comme coucher, aux 1er mai et 12 août : je ne puis rapprocher d'ailleurs ces dates d'aucun souvenir ancien, d'aucune fête du calendrier chrétien (qui serait une survivance de fête païenne). Cf. Barthel sur l'orientation de Timgad, *Bonner Jahrb.*, CXX, 1911, p. 110-1. — Il est d'ailleurs certain qu'on célébrait le *dies natalis* de ces villes neuves (Trèves, *Pan.*, VII. 22).

¹ Harold de Fontenay, p. 52 (la rue qui unissait la porte d'Airoux à la porte de Rome, et qui correspond à la grande voie de Lyon) et 38. Cette largeur rappelle celle, de 50 pieds, des chemins ordinaires des camps romains.

² Id. — À Besançon, dans la grande rue romaine, on parle de trottoirs élevés de 0 m. 18 au-dessus de la voie, formés de dalles de moyenne grandeur (Castan, *Besançon et ses environs*, 2e éd., 1901, p. 81). — En ce qui concerne ce qu'on regarde comme des trottoirs, je me suis demandé si ce ne sont pas souvent des soubassements de portiques ou de boutiques, ce qui explique leur disparition, au Moyen Âge, au profit des habitants riverains (ici, note 83).

³ De Pachtère, p. 47. La *via Inferior*, qui lui est parallèle (rue de la Harpe, boulevard Saint-Michel), n'a que 7 à 8 mètres, 20 à 23 pieds. — Les archéologues de Trèves évaluent à 10 mètres la largeur des rues.

⁴ La largeur de la rue Sainte-Catherine au XVIIIe siècle (*Arch. municipales de Bordeaux*, n° 3341, communication de P. Courteault ; c'est l'ancienne *Magpa rua de Porta Medulca*, grande rue de la porte Médoc) variait entre 12 et 20 pieds [du roi], c'est-à-dire que sa largeur moyenne, de 4 à 6 m. 50, correspondait à la chaussée d'une voie romaine. Les riverains du Moyen Age ont dû empiéter sur les trottoirs et ne laisser que la voie charretière.

⁵ La rue Caisserie à Marseille, qui est certainement une rue principale, atteint à peine aujourd'hui 3 m. 20, 10 pieds, dans sa partie la plus étroite (mesures de Clerc). Je crois d'ailleurs que Marseille était la ville qui avait dès lors la voirie la plus étroite, et cela remontait à l'époque grecque. — A Lyon, où l'espace était aussi assez restreint, la chaussée du Gourguillon, une des principales, avait 8 mètres, dont 4 pour les trottoirs (Allmer et Dissard, II, p. 289).

⁶ La rue du Mulet, à Bordeaux, qui rappelle une de ces rues, a 3 m. 30 (P. Courteault). L'extrême étroitesse des plus anciennes rues de la Cité de Paris doit remonter à l'Antiquité : Une seule atteint 5 m. 10, les autres ont généralement 3 mètres [10 pieds]. La voie de la rue de la Vieille-Draperie n'a que 2 m. 95, celle de la rue aux Fèves 1 m. 50 [5 pieds] ; de Pachtère, p. 157. À *Boutæ*, on a reconnu une voie de 2 mètres [6 pieds], bordée d'habitations.

parisien des Beaux-Arts¹. Dans celles-ci, on était fort à l'étroit, et dans les plus larges, piétons sur les trottoirs et colliers sur les chaussées circulaient assez mal à l'aise². Mais l'Antiquité n'eut point l'idée³, pour ces villes, de grandes voies larges, ensoleillées, plantées d'arbres et pleines de lumière : idée qui s'est fait jour seulement dans l'Europe chrétienne, et du reste avec une extrême lenteur⁴.

Les carrefours⁵ et les places n'avaient pas non plus une très grande étendue. Toutes les cités de l'Empire ont ignoré, à l'intérieur de leur enceinte, ces immenses espaces découverts où un peuple entier peut s'attrouper dans un jour de révolte ou s'attabler dans un jour de fête, tels que les grandes places des villes flamandes au Moyen Age ou les prodigieuses esplanades que les derniers intendants ont tracées dans nos capitales françaises⁶. Elles n'ont point davantage connu les belles promenades ou les gracieux jardins publics que la royauté des Bourbons a créés pour le plaisir de nos ancêtres et pour notre propre joie⁷. S'il y

¹ Largeur minima actuelle, 3 m. 50.

² L'écartement des roues d'un véhicule romain est évalué, d'après les ornières de Pompéi, à 1 m. 35.

³ Sauf exceptions. — Parmi les rues antiques, les plus larges et les plus importantes, celles qui menaient aux portes portaient le nom de *plateæ* (*C. I. L.*, XIII, 7261, 7263-7, 7335-7) : elles correspondaient en principe à la *via principalis* des camps romains, et sans doute aux deux autres, *quintana* et *decimanus*. — Il semble que, dans l'ensemble, ces différentes catégories de rues fussent conformes aux mesures données par les *Gromatici* pour les limites des terrains coloniaux d'après les règlements d'Auguste : *decimanus maximus*, 40 pieds, *cardo maximus*, 20, *limites actuarii*, 12, *subruncivi*, 8 (*Grom. vet.*, p, 194). Vitruve (I, 7, 1) ne distingue qu'entre *plateæ* et *angiporta*. — La structure interne des rues ne différait pas de celle des voies : seulement, la surface en fut d'ordinaire pavée, peut-être seulement à une époque tardive (à Autun, seulement la plus grande rue ; d'autres à Lyon) : à Autun, ce sont d'énormes blocs de granit de 0 m. 50 d'épaisseur, et ayant jusqu'à 0 m. 90 et 1 m. 40 de dimensions moyennes (de Fontenay, p. 55) : dans la grande rue de Besançon, les pavés sont d'énormes pierres de taille ayant 0 m. 70 à 0 m. 80 de large, 2 mètres de long, 0 m. 35 à 0 m. 40 d'épaisseur (Castan, *Bes. et ses environs*, 2e éd., 1901, p. 81) ; les pavés en grès de la rue Saint-Jacques, à Paris, pèsent de 488 à 1790 kil. (s'ils sont romains, ils doivent dater d'assez basse époque) ; Ch. Magne, *Les Voies romaines de l'antique Lutèce*, p. 15, extr. du *Bull. de la Montagne Sainte-Geneviève*, II, 1897-8 ; de Pachtère, p. 47.

⁴ Pas avant le XVIe siècle (Poète). Encore au XVIIe siècle, 20 mètres étaient pour une rue un maximum très rarement atteint, et on restait souvent bien en deçà : on distingue dans Paris trois sortes de rues, les grandes, les moyennes et les petites ; les grandes rues ont communément depuis 7 jusqu'à 10 toises, et il y en a de 6 pieds de large ; *Continuation du Traité de la Police* de Delamare, IV, 1738, p. 10. Pour les plantations, M. Poète m'informe que la plus ancienne à Paris est celle du quai des Ormes ou des Célestins en 1370 (cf. Sauval, I, p. 246).

⁵ *Compita. Quadruviae* à Strasbourg, XIII, 5971. Etc.

⁶ Voyez par exemple la place des Quinconces à Bordeaux, projetée par les intendants, la place de la Concorde à Paris, etc. — Remarquons, à titre de comparaison, que, dans la voirie urbaine de l'ancienne Monarchie, on distinguait : 1° les places propres au commerce ; 2° celles qui sont consacrées par l'usage à la publication des lois, au-devant des églises, des palais ; 3° les places Royales, ainsi nommées à cause de la dignité de leurs objets, destinées à l'ornement des villes et à la statue du prince ; *Continuation du Traité de la Police*, 1738, p. 390.

⁷ S'il y a des jardins, c'est comme dépendance de monuments, en particulier de palais (à Lyon ?), de thermes (sans doute le *xystas* donné par Auguste à Nîmes, XII, 3155), de villas ou de tombes (XII, 1209, *viridarium*). Il devait y avoir aussi des bosquets sacrés dans les villes, mais se ramenant à quelques arbres, et aussi des arbres aux abords de

avait quelque chose de ce genre dans des villes gallo-romaines, c'était, en dehors de l'agglomération même, la large surface nue et découverte qu'on appelait le pré, la plaine, le champ de Mars, et qui servait aux exercices militaires ou aux foires à bestiaux¹ : et cela rappelait la Rome des consuls. A l'intérieur même de la ville, le lieu des réunions populaires, des plaisirs communs et, s'il le fallait, des clameurs et des émeutes, on l'avait dans l'amphithéâtre, avec ses places innombrables, ses gradins en courbes et en étages, d'où chacun peut dominer la foule et un seul parler à tous : voilà, pour un Romain de l'Empire, la place publique par excellence².

Les places proprement dites, fora³, sont peu de chose, à peine plus que le carrefour élargi des rues importantes, que le parvis nécessaire des édifices publics. Chaque ville possédait son forum principal⁴, qu'ornaient des autels⁵ et des statues⁶, que bordaient quelques édifices publics, que dominait le temple de la divinité souveraine : c'était là sans doute que se tenait le marché ordinaire et que se célébraient les cérémonies solennelles⁷. Les plus grandes villes avaient

certaines temples (*signum inter duos arbores* pour Sylvain à Lyon, XIII, 1780 ; *templum cum arboribus* aux Matres, XIII, 8938).

¹ *Campus extra urbem*, Vitruve, I, 7, 1 ; *campus pecuarius*, C. I. L., XII, 2462 ; *campus* à Paris (Ammien, XX, 5, 1 ; les Champeaux aux Halles actuelles ?) ; voyez Du Cange au mot *Campus Martius*. On retrouve le champ de Mars, à l'aide des textes médiévaux. Dans quelques villes françaises, à Marseille (la Plaine Saint-Michel ; *Cartulaire de Saint-Victor*, I, p. 56, 63), à Besançon (Chamans ; Castan, *Le Champ de Mars de Vesontio*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul.*, IV, V, 1866), à Autun (le pré Chamillart, en dehors de la ville, dans le voisinage du temple de Janus). — L'expression de *prata* se retrouve dans nombre de villes médiévales avec les prés, ou le pré. Voyez aussi l'expression de plan et plaine au Moyen Age. — *Forum nandinarium* (Pline, VIII, 208, marché aux bestiaux ; cf. C. I. L., XII, 2462). — Je ne parle pas ici des *campi* de gymnastique ou de promenade attenants aux thermes (XII, 2493-4) ou aux temples (XIII, 3107), des gymnases ou stades isolés (XIII, 5012 ; à Marseille, *Inscr. Gr. Ital.*, 2466 ; le gymnase d'Orange [le prétendu cirque] reconstitué par Formigé).

² Remarquez que les distributions populaires avaient lieu parfois dans les amphithéâtres, *per gradus* (C. I. L., VI, 20691). L'amphithéâtre, dans les cités murées du I^{er} siècle, est d'ordinaire à l'intérieur de l'enceinte (Autun, Nîmes, Fréjus, Arles, etc.).

³ Remarquez l'extrême petitesse des places dans les cités médiévales, qui représentent les portions centrales des villes gallo-romaines. Dans la description de Bordeaux par Ausone (*Urbes*, 143 ; *Epist.*, 10, 22), *platea* a, je crois, non plus le sens de vicus ou grande rue, mais de place : c'est du reste pure exagération s'il en admire la largeur, je n'arrive pas à en trouver trace dans le Bordeaux du Moyen Age.

⁴ Le *forum* est *proxime portum* dans les villes maritimes, et je pense aussi dans les ports fluviaux, *in oppido medio* dans les autres cas (Vitruve, I, 7, 1). Le *forum* de Marseille est sans doute à la place de Lenche (*forum superius*, *Acta de saint Victor*, 21 juillet, Boll., anc. éd., V, p. 147) ; mais peut-être y avait-il aussi un *forum d'en bas*, plus près du port : à la place Vivaux ? Celui d'Autun est au Marchaux (de Fontenay, p. 117). Le forum de Lyon était à Fourrières ; mais je pense qu'il y en avait d'autres, si du moins l'expression de *forum vetus* est ancienne, *venerabile opus quod a tempore Trajani imperatoris Forum Vetus appellabatur*, dit, à propos de sa destruction en 840, une vieille chronique (dom Bouquet, VII, p. 246 ; on trouve aussi *Forum Veneris*, id., VI, p. 242). — Le forum de Roussillon, en tant que place disponible, mesurait 1.500 mètres carrés (Thiers *ap. Aragon, Les Vestiges de Ruscino*, 1916, p. 40).

⁵ A Arles, XII, 5805 ; à Narbonne, XII, 4333 (autel d'Auguste).

⁶ A Roussillon on a trouvé, sur l'emplacement du forum, une quarantaine de piédestaux de statues. Sur ces statues, cf. t. VI, ch. III.

⁷ Par exemple, à Narbonne, devant l'autel d'Auguste, les cérémonies du culte impérial ; Eumène, à Autun, prononce son discours *in foro* (*Pro rest. sch.*, I).

aussi, à la manière de Rome, des places secondaires, réservées à des marchés particuliers, par exemple à Cologne le [marché à l'orge](#) ou aux grains, [forum hordiarium](#)¹. Dans les ports fluviaux ou maritimes, les berges ou les grèves servaient de lieux d'entrepôt aux marchandises les plus encombrantes, bois de construction, barriques de vin, pierres à bâtir².

Places et rues formaient les membres visibles de la cité. Au-dessous, en dedans, les Romains avaient établi un système méthodique de canaux et de conduites pour amener l'eau pure dans les maisons et les lieux publics et pour en emmener les matières usées. Aqueducs et égouts³, c'est-à-dire un double réseau de voies invisibles et souterraines, convergentes et divergentes, chargées d'alimenter⁴ et de purifier⁵ d'elles-mêmes toutes les demeures d'une cité : voilà en quoi la ville romaine a le plus innové sur la bourgade du passé, en quoi elle a préparé la ville de l'avenir. Les Caillois se contentaient des moyens naturels pour assainir leurs maisons et leurs rues : ils allaient chercher l'eau aux puits et aux sources les plus proches, et les bras des manœuvres emportaient les immondices⁶. Avec Rome, voici un élément de plus dans l'organisme déjà si compliqué d'une grande ville : la science fait pénétrer de force dans tous ses membres, par une sage captation de la nature physique, un double principe de vie et de propreté.

V. — NOMS, VIE ET ASPECT DES RUES.

Un ordre, une harmonie, une variété nouvelles s'introduisaient dans les villes. Leur existence n'était plus faite seulement d'une vie générale, qui apparaissait aux jours de marché et de fêtes, mais de la vie propre à chaque partie, à chaque rue. Si la cité avait sa physionomie spéciale et son grand dieu tutélaire, il faut se

¹ *C. I. L.*, XIII, 10015, 108, (la présence de l'orge doit s'expliquer par l'importance de la fabrication de la bière). — *Macellum* (à Béziers, XII, 4218 ; à Narbonne, 4429-30 ; à Marseille, *Macellum Antiquum* [vers l'Hôtel-Dieu] dans les textes du Moyen Age ; etc.) désigne un marché spécial (pour la viande, le poisson et les denrées alimentaire ?), le plus souvent avec bancs, étaux et couverts. C'est peut-être le cas, à Paris, de l'édifice de la rue Soufflot (de Pachtère, plan 3 et p. 61 et s.).

² Les *cabanæ* à Lyon, où se tiennent les marchands de vin (cf. t. VI, ch. VII) ; de même, peut-être, à Marseille.

³ En général, le livre de Blanchet, et, plus particulièrement, la bonne monographie de Germain de Montauzan, *Les Aqueducs antiques de Lyon*, 1909.

⁴ La répartition de l'eau dans la ville se faisait à l'aide d'un château d'eau, *castellum divisorium* ; on connaît surtout celui de Nîmes, à la rue de la Lampèze (*Dict. des Ant.*, I, p. 938-9 ; de Montauzan, p. 310 et s. ; travail de Stübinger sur les aqueducs de Nîmes et d'Arles dans la *Zeitschrift für Geschichte der Architektur*, Beiheft 3, 1909, p. 276) ; à signaler aussi le château d'eau de Besançon, en partie visible dans un souterrain du square Archéologique. La question est de savoir jusqu'où les eaux étaient envoyées dans l'intérieur des maisons. — En principe, l'aqueduc doit donner lieu à trois canalisations différentes, l'une pour les fontaines et réservoirs (*locus et salientes*), l'autre pour les bains publics, la troisième *in domos privatas* ; Vitruve, VIII, 6, 2. — Il devait y avoir des fontaines monumentales avec dédicaces aux endroits importants (à Bordeaux, Espérandieu, n° 1203, 1216 ; cf. *C. I. L.*, XIII, 506-600).

⁵ Sur les égouts collecteurs d'Autun, de Fontenay, p. III et s. ; d'Arles, Véran, *Congrès arch.* de 1876, XLIII, p. 476-480 ; de Cologne, Klinkenberg, p. 208-210. Cf. Blanchet, p. 137 et s. — Les conduites principales paraissent avoir toujours plus d'un mètre de hauteur. — Là encore (cf. note 103), la question est de savoir jusqu'où le réseau pénétrait dans les maisons.

⁶ Supposé en l'absence de tout document archéologique ou autre.

représenter également chacun de ses quartiers comme une sorte de toute petite patrie, prenant peu à peu ses habitudes et son amour-propre¹.

Dès l'époque gauloise, on l'a vu au mont Beuvray, les grands corps de métiers ont leurs quartiers distincts, ici les bronziers et là les émailleurs. Cette pratique s'est conservée dans les nouvelles villes ; mais le quartier, à l'image de la cité, affecte une allure plus régulière, plus définie. Les professions y sont, je crois, groupées par grandes rues² ; et ces noms que nous lisons dans l'histoire de tant de cités médiévales, rues des Forgerons, des Tanneurs, des Argentiers, doivent avoir presque toujours une origine gallo-romaine.

Car toute place, tout quartier, toute grande rue, possède son nom propre, tiré de quelque détail de sa vie, de sa situation ou de son aspect, des gens de métier qui l'habitent, d'une demeure célèbre³, de son temple le plus fréquenté⁴. Emprunter le nom d'une rue à un fait général et lointain, survenu en dehors de son existence, à un grand homme du passé ou à une bataille de l'Empire, les générations de l'Antiquité et du Moyen Age n'auraient point compris une pensée de ce genre⁵ : les voies n'étaient point faites pour honorer des morts ou fixer des souvenirs ; elles n'appartenaient qu'aux êtres qui y vivaient, aux édifices qui s'y voyaient. Si telle rue de Metz s'appelle rue de l'Honneur et telle autre rue de la Paix⁶, c'est qu'elles possèdent des sanctuaires ou des images consacrés à ces deux divinités⁷.

C'est que la rue et le quartier ont leurs dieux⁸ et leurs chefs⁹ particuliers : ce sont personnes véritables, sinon politiques, du moins administratives, morales et religieuses. On les appelle souvent *vici*¹⁰, de ce même mot de *vicus* que l'on

¹ Cf. Varron, *Menippeæ*, 28, 144 ; 31, 147, Bücheler.

² Voyez à Nantes les travailleurs du port, *vicani Portenses* (du *vicus Portas*), lesquels forment une communauté religieuse et juridique (XIII, 3105-7). Quartier des potiers à Cologne.

³ *C. I. L.*, XIII, 8254 (Cologne) : chapelle élevée à un dieu par les *possessores ex vico Lucretio scamno primo* [premier Ilot] ; XIII, 7270 (Kastel) : monument religieux élevé par deux *Melonii, vico novo Meloniorum* ; ce sont sans doute des propriétaires ayant donné leur nom à la rue.

⁴ Ici, note 111.

⁵ Elle ne s'est guère développée en France, je crois, qu'à partir de la fin du XVe siècle, au règne de Henri IV.

⁶ *Vicus Honoris*, XIII, 4301 ; *vicus Pacis*, 4303. A Mayence : *vicus Apollinensis*, 6688 ; *vicani Salutares*, 6723 ; *vicus Navaliorum*, Riese, 2138.

⁷ C'est pour cela que les mêmes noms de rues se retrouvent à Rome et partout.

⁸ Notes 107 et 108, et *C. I. L.*, XIII, 7261, 7263-4, 7335-7. Il est possible que les *deæ Lucretiæ* de Cologne (XIII, 8171) soient les divinités du *vicus Lucretius*. De même, les déesses *Gantenæ* de Cologne (XIII, 8215) doivent être les Matrones du quartier ad *Gantenas* (ou *Cantunas*) *Novas* (XIII, 10015, 99, 105, 115, 113) : on a vu dans ce quartier le *marché aux oies*, mais il demeure possible que *gantunæ* soit une variante orthographique pour *cantunæ*, et que ce mot soit l'équivalent de *tabernæ*.

⁹ *Magistri vici*, traduit en gallo-romain par *platiodanni* (XIII, 6776). Il devait peut-être y avoir parfois en Gaule, au lieu de *magistri*, des édiles de quartiers.

¹⁰ *Vicus* doit signifier à la fois rue et quartier ; le *vicus*, en tant que groupement administratif, renferme, outre les habitants d'une rue principale (*vicus, via, platea*), ceux des ruelles avoisinantes. Il est possible qu'en principe une ville ait renfermé quatre quartiers, formés par le croisement de deux rues principales. Lorsqu'Ausone parle de la *quintuple* Toulouse (*Urbes*, 104 ; *Ep.*, 25, 83), je crois qu'il fait allusion à une division en cinq quartiers (*urbes* : t. VI, ch. V).

appliquait aux grands villages organisés. Il est permis à leurs habitants de s'entendre et d'agir ensemble.

Quel dommage que nous ne sachions pas restituer l'aspect de ces rues, de leurs boutiques, des façades de leurs maisons ! Mais pour retrouver la vraie physionomie d'une cité de la Gaule romaine, il faudrait faire d'abord avec un soin infini l'analyse de tous les débris qu'a livrés son sol : et ce travail est à peine commencé¹. A la rigueur, on peut y suppléer en regardant les ruines de Pompéi ou de Timgad, en s'imaginant d'après elles ce que fut le Lyon de Fourvières ou le Paris de la Cité.

C'était sans doute un enchevêtrement, en lignes brisées, de murailles, de portiques², d'auvents, de balcons ou de loges surplombant la rue et arrêtant le jour, de portes basses qu'on franchissait en se courbant³, d'étroites et sombres boutiques où s'amoncelaient les marchandises, de longs et mystérieux corridors donnant sur les cours des plus riches demeures⁴. De façades harmonieuses et majestueuses, telles que nos rues de France en reçurent des intendants de Louis XV, il ne faut pas en demander à la ville gallo-romaine. Le style régulier et symétrique du grand édifice n'a point gagné les contours de la rue ou de la place publique : caprice et désordre règnent sur leurs lignes⁵. Beaucoup de ces bourgades étaient bâties à flanc de coteau, et repoussaient les arrangements méthodiques des vastes surfaces plainières. Représentons-nous les rudes montées vers le sommet de Fourvières comme assez semblables à celles de notre Marseille des Accoules, avec des ruisseaux en cascade, des escaliers imprévus⁶, des raidillons glissants où s'abattent les attelages⁷. Les grandes maisons étaient sans doute assez rares, on s'entassait en surface plutôt qu'en hauteur, les échoppes dominaient pour les pauvres, et, pour les riches, les hôtels profonds sans élévation, aux vastes cours intérieures⁸. La bâtisse maîtresse, celle qui dominait une place ou une rue, ce n'était pas l'énorme demeure banale des particuliers, mais l'édifice public, temple ou basilique⁹. Toutes les maisons privées, même les plus riches, étalées sur terre plutôt que dressées vers le ciel, semblaient s'effacer et se confondre autour des hautes et fières constructions

¹ Quelques éléments chez Blanchet, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913. Le livre sur *Boutæ* est très remarquable à cet égard.

² Sur les portiques, cf. t. VI, ch. III.

³ Voyez Espérandieu, n° 1099.

⁴ Cf. t. VI, ch. III.

⁵ Toutefois, il ne faudrait pas croire à l'absence de règlements en ce qui concerne les façades ou la nature des bâtisses. On veillait à ce que le caractère d'une rue ne pût être foncièrement modifié (*non candem faciem in civitate restituere*, C. J., VIII, 10, 3) ; cf. Houdoy, *Droit municipal*, p. 390 et 438. Le fameux règlement de Léon et Zénon (C. J., VIII, 10, 12) doit s'inspirer de quantité de coutumes qui ont certainement été appliquées en Gaule.

⁶ Cf. peut-être XII, 1753 (*grada*, à Valence : on a aussi songé à des gradins de théâtre, *Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme*, 1916. p. 205).

⁷ A Autun, la pente de la rue vers la porte Saint-André est de 0 m. 116 par mètre (plus de 10 %) ; de Fontenay, p. 58. A Lyon, Germain de Montauzan *évalue à 12 % au minimum les pentes nécessaires pour la colline de Fourvières*.

⁸ Cf. t. VI, ch. III.

⁹ Voyez les images de rues de villes (à Orange, Espérandieu, n° 246 ; à Dijon, n° 3523 ; verre de Cologne, C. J. L., XIII, 10025, 185).

destinées aux dieux et aux magistrats, telles qu'au Moyen Age les humbles bicoques du commun peuple, tassées au pied des cathédrales¹.

Il est même probable qu'une ville gauloise était plus barbare d'aspect que celle de Timgad, bâtie de toutes pièces sur un plan nouveau, ou de Pompéi, si vieille et si policée. Il restait trop d'indigènes dans une cité transalpine pour qu'elle ne renfermât pas mille édifices bizarres, survivances du temps barbare, huttes arrondies en pierre sèche ou en terre battue, à demi enfoncées dans le sol et aux toits recouverts de paille², échoppes en bois ou en pisé, cahutes de planches ou bicoques de briques³. Songeons que Marseille la Grecque, à l'époque de César, montrait encore des toitures formées de chaume à côté de ses temples de pierre⁴, et qu'à Lyon même on voyait une chapelle d'Apollon avec son faite en bardeaux⁵. Le contraste devait être plus grand encore, à Dax ou à Bordeaux, à Saintes ou à Bourges, entre la masse terne et humiliée des simples demeures et la haute et brillante allure des édifices sacrés.

VI. — LES ÉDIFICES PUBLICS⁶.

De ces édifices, les plus nombreux, les plus aimés et les plus beaux étaient les temples. D'autres s'élevaient plus haut ou couvraient plus d'espace. Mais les temples, résidences des dieux, passaient à juste titre pour les monuments souverains dans ce peuple de bâtisses qui constituait une cité.

Le sanctuaire bâti avait été l'exception dans les villes gauloises : il sera désormais la règle. Plus de source sainte, jaillissant des coteaux, qui ne reçût un temple pour l'abriter de son ombre⁷. Plus d'espace consacré, que ne recouvrit le toit d'une maison divine⁸. Et comme les endroits religieux abondaient sur les aires municipales les temples s'y multiplièrent, de toute grandeur et de toute forme. Il y eut le temple riche et superbe, couvert de statues et étincelant de marbres, d'ordinaire au centre de la cité, et destiné à ses divinités tutélaires⁹. Il

¹ Cf. à Narbonne les *fabri subædiani*.

² Voyez les *mardelles* des Médiomatiques, encore qu'elles se rencontrent assez loin de Metz (Grenier, *Habitations gauloises*, p. 23 et s.) ; voyez *Les Habitations préromaines... de l'antique Alésia*, par Toutain, 1914 (*Revue des Ét. préhist.*). Cf. Paulin de Nole, *Carm.*, X, 245-6 (il est vrai à la campagne) : *Nigrantesque casas et texta mapalia culmo dignaque petiitis habitas deserta Bigerris*.

³ *In Gallia (ædificia) scandulis robusteis aut stramentis* (Vitruve, II, 1, 4) ; *Massiliæ animadvertere possumus sine tegulis, subacta cum paleis terra, tecta* (Vitruve, II, 1, 5) : cela est d'autant plus étonnant que Marseille est devenue un pays à tuiles.

⁴ Note 127.

⁵ *C. I. L.*, XIII, 1730 : *Dea Apollini... muro et scandula cinxit*. Voyez les chapelles de la déesse de Sarrebourg, Espérandieu, n° 4565 et 4568.

⁶ Pour le côté artistique, t. VI, ch. III.

⁷ Le temple devait être, je crois, non pas au-dessus, mais à côté de la source ; voyez le temple de *Nemausus* à Nîmes.

⁸ Il a pu y avoir des exceptions.

⁹ C'est sur le forum de Bordeaux que je suppose placé le temple des Piliers de Tutelle (t. VI, ch. III) ; sur celui de Périgueux, le temple de la Tour de Vésone, sans doute consacré à la Tutelle de la ville (t. VI, ch. III). — Vitruve (I, 7, 1) recommande de placer à l'endroit le plus élevé, *in excelsissimo loco*, les temples des dieux *quorum in tutela civitas videtur esse, et Jovi et Junoni et Minervæ* [les *Capitolia* ; cf. note 136]. Il ne pouvait y avoir de règle à ce sujet en Gaule. Ainsi, Vitruve recommande de placer le temple de Mercure *in foro*, et Mercure étant le dieu principal de la Gaule (t. VI, ch. I), cela assurait au forum,

y eut souvent, au point le plus élevé de la ville¹, le temple de la triade romaine de Jupiter, Junon et Minerve², et on l'appelait le Capitole : car chaque ville de la Gaule tenait à paraître une image de la ville des Césars³. Et il y eut également les sanctuaires des grands dieux celtiques adorés sous des noms romains, Teutatès devenu Mercure, Bélénus devenu Apollon⁴, et encore ceux des empereurs et de leurs familles, et enfin les chapelles des petits dieux de quartiers, et des colonnes, des loges⁵, des niches, des piédestaux pour d'innombrables images saintes, des autels isolés au milieu des places⁶, ou à demi cachés le long des murailles, ou perdus au fond des impasses⁷. Il était aussi facile, dans une rue antique, de rencontrer un dieu que de croiser un homme⁸. La domination latine lit élire un domicile municipal aux milliers de divinités qui jusque-là avaient flotté indécises dans les pensées des humains. Regardez la Rome pontificale d'avant le royaume italien, la Cité parisienne au temps de saint Louis, et vous devinerez ce qu'étaient Lyon ou Trèves à l'époque impériale- les dieux avaient changé d'aspect, et les églises de façade, mais la religion du Moyen Age gardait dans les villes cette emprise sur le sol qui lui venait de l'héritage romain.

A l'usage des pouvoirs publics, fonctionnaires d'Empire, tribunaux, magistratures municipales, on construisit de grands bâtiments, qu'on alignait le long du forum. Car le forum marquait le centre public de la ville : puisque le peuple avait ses maîtres, il fallait que le sol eût son lieu chef des autres lieux. Aussi le mot de **basilique**, **édifice royal** ou souverain, désignait-il fort justement ces bâtiments publics⁹. Ce qui les caractérisait, c'était la grande salle qui en occupait l'intérieur,

dans les villes du pays, la prééminence religieuse : mais suivait-on ce conseil ? Il m'a semblé plutôt que le temple de Mercure, en Gaule, était sur les hauteurs municipales.

¹ Bien des exceptions se sont trouvées à cette règle, note 133.

² Vitruve, cf. note 133.

³ *Ibid.* A Autun, Eumène, *Pro rest. sch.*, 9-10 ; à Narbonne, Ausone, *Urbes*, 120-3, et Sid. Apollinaire, *Carm.*, 23, 41 (avec le pluriel *Capitoliis*, comme si le mot était synonyme de *templis*). On peut recourir aux textes du Moyen Age pour accroître cette liste (Cologne, Trèves, Besançon, Clermont, Soissons [plutôt que Reims, *Acta*, 6 janv., I, p. 325], Saintes, Nîmes, mais en faisant remarquer que *capitolium* a pu finir par s'appliquer à n'importe quel temple et peut-être à n'importe, quelle ruine ; il s'est également identifié à *capitulum*, **chapitre**. — La question des capitules municipaux a toujours passionné les érudits depuis les temps de Savaron (Les Origines de la ville de Clairmont, 1662, p. 104) : Du Cange, dern. éd., Favre, 1883-7, au mot *Capitolium* ; Braun, *Die Kapitele*, Bonn, 1849 ; Castan, *Mémoires de la Soc. d'Émul. du Doubs*, IV, IV, 1868, p. 201 et s. ; Audial, *Le Capitole de Saintes*, 1881 (*Bull. de la Soc. des Arch.*) ; Kuhfeldt, *De Capitoliis*, thèse de Königsberg, 1882 ; Saglio, *Dict.*, s. v. (1887) ; Harold de Fontenay, *Autun*, 1889, p. 152 et s. ; Toutain, *Ét. sur les Capitales provinciales*, 1899 ; Boscher, II, I, 1890-4, c. 739 et s. (*Aust*) ; Wissowa, à ce mot, *Real-Enc.* ; etc.

⁴ T. VI, ch. I.

⁵ *Tribunalia* (XIII, 3487, 3106) semble indiquer des loges.

⁶ L'autel d'Auguste à Narbonne ; XIII, 10027, 197 (*Vara Ubiorum* à Cologne) ; XII, 4333 ; etc. ; les autels du monument ou plutôt du marché de la rue Soufflot à Paris, qu'on a supposés placés des deux cotés de l'entrée (de Pachtere, plan 3 et p. 62).

⁷ Cf. XIII, 569 (*arula cum templo*).

⁸ Cf. Pétrone, *Sat.*, 17 : *Utique nostra regio tam præsentibus plena est namiuibus, ut facilius possis deum quam hominem invenire.*

⁹ *Basilica cum porticibus*, XII, 2533 ; *basilicas duas* à Périgueux, XIII, 954 ; il est question de *basilicæ* au pluriel à Narbonne (XII, 4342) ; à Nîmes. Il pouvait y avoir plusieurs basiliques dans une ville, car je crois que l'on désignait par ce mot, non

où plusieurs centaines d'hommes pouvaient s'abriter, et qui servait de bourse d'affaires¹, de lieu de réunion, de cour de justice. Attenant au forum², elle le continuait et le complétait. La foule, à de certaines heures, y était aussi dense et aussi bruyante que sur la place voisine : qu'on se rappelle les vacarmes et les agitations de la [grande salle](#) de nos anciens Palais de Justice, laquelle d'ailleurs dérivait de celle des basiliques romaines et, comme elle, était place publique et lieu de foire bâti au cœur d'un grand édifice.

Des monuments de moindre importance étaient affectés aux services généraux, curie pour le sénat local³, archives, trésor⁴, prison⁵, arsenal, postes de police ou de sapeurs-pompiers, peut-être aussi greniers publics. Lyon possédait sa Monnaie⁶, et la caserne de sa garnison. Aucune bourgade, même des moindres, ne pouvait se passer de sa grande horloge⁷. Il se peut que, dans certaines villes, les plus riches corporations, celles qui jouaient un rôle public, se soient bâti leur hôtel ou leur [parloir](#) particulier⁸. Les métropoles de provinces et peut-être d'autres cités riches et ambitieuses, comme Trèves et Autun, tinrent à honneur d'avoir un [prétoire](#) ou un [palais](#), demeure luxueuse où résidait le gouverneur, représentant de César, et qui ne fût point indigne de loger César lui-même⁹. Pour que la cité achevât de ressembler à Rome, il lui fallait un *Palatium* à côté du Capitole¹⁰.

D'autres édifices ne servaient qu'à l'ornement. Car les Gaulois se sont familiarisés très vite avec l'idée classique, qu'une ville doit avoir sa beauté, ainsi que l'avait un simple monument ou une figure humaine. Seulement, les Anciens n'entendirent pas la beauté d'une ville de la manière dont nos ancêtres l'ont entendue au temps des Bourbons : une beauté qui serait faite de l'ensemble des

seulement un palais de justice, mais sans doute une bourse, et peut-être la curie, toutes sortes de lieux de réunion, etc.

¹ *Se conferre in eas negotiatores*, Vitruve, V, 1, 4.

² *Foro sunt conjungenda*, V, 2, 1.

³ Vitruve, V, 2, 1. Rarement mentionnée en Gaule.

⁴ *Ærarium*, Vitruve, V, 2, 1. Il va sans dire que ces locaux ont pu être groupés ensemble, et souvent disposés dans des temples.

⁵ *Carcer*, Vitruve, V, 2, 1.

⁶ Autres, au III^e siècle, à Trèves, Cologne, Vienne. Il s'agit dans ce cas, bien entendu, d'édifices dépendant de l'empereur, représenté par le gouverneur de province.

⁷ *Solarium* à Vieille-Toulouse (XII, 5388) ; à Vienne, XII, 1893 ; à Aix, XII, 535 ; à Talluies [l'inscription vient de *Boutæ*], *horologium cum suo edificio et signis omnibus* [du zodiaque] *et clatris*, XII, 2522. De là l'importance, dans les villes du Moyen Age, des rues ou quartiers de l'[Horloge](#), de la [Grande Horloge](#). Il y avait du reste des horloges un peu partout dans une ville, par exemple dans les temples (XII, 3100), et on peut appliquer aux bourgades de la Gaule le mot de Plaute (*ap. Aulu-Gelle*, III, 3, 5) : *Oppletum est oppidum solariis*.

⁸ *Schola* des nautes à Paris ?? (j'en doute fort maintenant) ; *schola* des nautes helvètes à Avenches (XIII, 5000) ; *pavimentum scholæ des dendrophores* à Cimiez (V, 7004).

⁹ Pour Autun, *Panég.*, VIII [auj. V], 8 [sous Constantin] : *Vias quibus in Palatium pervenitur* : le *palatium de Juere* ?, Harold de Fontenay, p. 124 et s. Pour Trèves, on a les ruines dites du palais impérial, attribuées à l'époque d'après Dioclétien (on vient, en Allemagne, de douter de cette qualification, et d'y voir des thermes) : mais il a dû y avoir un palais dès Postume. Pour Narbonne enfin, la *domus Cæsaris* est mentionnée dans une inscription (XII, 4449). Il est d'ailleurs possible que l'on ait temporairement appelé *palatium* la *domus* où descendait l'empereur.

¹⁰ Il n'y a pas à tenir compte des textes du Moyen Age parlant de palatinat : le mot est appliqué à toutes sortes de ruines, même d'amphithéâtres.

choses, de l'accord et pour ainsi dire de la fusion entre la rue et l'édifice, de façades harmonieuses où se mêlent maisons et monuments, de lignes régulières groupées en motifs symétriques, d'horizons dégagés où les espaces du ciel découvrent et font valoir l'élégance ou la sobriété des contours de pierre¹. S'embellir, pour une ville gallo-romaine, c'était simplement se pourvoir de riches édifices, décorés de statues et de bas-reliefs, conformes aux règles de l'école : peu importait le cadre où ils prenaient place.

C'est ainsi que nos cités reçurent des fontaines monumentales, avec la décoration traditionnelle de Tritons et de dieux marins² ; qu'on y multiplia les portiques³, dont les fresques et les bas-reliefs retenaient les oisifs et les étrangers⁴ ; qu'on encombra les rues et les places de statues de marbre et de bronze. Mais l'ornement le plus cher aux villes de ce temps fut l'arc isolés⁵, arc de triomphe⁶ ou porche monumental⁷, tantôt à l'entrée de la cité, tantôt aux abords de la grande place, et toujours au-dessus de la voie la plus fréquentée.

¹ Les *areæ*, places ou parvis, qui précédaient les édifices en façade sur les rues, n'étaient jamais très considérables ; cf. XIII, 604.

² On distinguait les fontaines, *salientes*, les bassins et les vasques, *lacus* (XII, 2606-7, 4190) ou *piscinæ* (XII, 4338).

³ Portique couvert, *tectum porticus cum suis columnis et pænullis* [frontons] *duabus et opere tectorio*, XII, 2391-2. Les portiques étaient d'ordinaire attenants à d'autres édifices, basiliques (XII, 2533), écoles (ici, note 156), thermes (XII, 1357), temples (XIII, 3063), ou prolongeaient des arcs ou des portes (XII, 1121), ou entouraient des marchés ou places (XII, 4248 ; etc.). — Dans le même sens que portique, je crois, *proscænium* (XIII, 3450), *proscenium cum tribunali* (XIII, 4132).

⁴ Sur les murs des portiques des écoles d'Autun, on avait représenté la carte de l'Empire (Eumène, *Pro Rest. sch.*, 20).

⁵ Il faut distinguer, du moins dans les premiers temps de l'Empire : 1° les arcs de triomphe proprement dits (*arcus cum tropæis*), ornés de à épouilles de nations vaincues ou soumises (on plutôt de leurs images en sculpture), élevés à des personnages ayant commandé en chef, *imperatores* (et en particulier à l'empereur), et sans doute, en principe, avec l'assentiment du sénat romain (Suétone, *V. Cl.*, 1 ; Dion, LIII, 26, 5 ; LX, 22, 1 ; *C. I. L.*, XI, 1421 ; ici, n. 158) ; 2° les portes monumentales, plus ou moins ornées, élevées par des villes ou des particuliers en l'honneur de dieux ou de grands personnages, ou simplement à titre de décor (ici, n. 159). Il est du reste probable que les deux sortes de constructions arrivèrent à se confondre, et d'assez bonne heure, et que les simples portes purent recevoir, sinon de vrais trophées, du moins l'image d'armes, soit prises à l'ennemi, soit (ce qu'il ne faut pas oublier) portées par les vainqueurs et consacrées ensuite aux dieux.

⁶ A coup sûr : Orange, le mieux caractérisé des arcs de triomphe, élevé, je crois, en l'honneur de Tibère avant son avènement (Esp., n° 260) ; l'arc de Vinicius dans les Alpes en 25 av. J.-C. ; l'arc de Claude à Boulogne (Dion, LX, 22, 1). L'arc de Saint-Remy (Esp., n° 111) et celui de Carpentras (n° 243) ont des trophées bien caractérisés. Dans cette catégorie, sans doute l'arc de Constantin à Arles (pl. 15 de Dumont ; cf. l'*Abrégé* de de Noble Lalauzière, 1808 ; *C. I. L.*, XII, 667).

⁷ Ils paraissent être, non des arcs de triomphe, mais des arcs de passage, rappelant parfois des passages d'empereurs ou de princes, ou quelque solennité importante, ceux des localités suivantes : Suse, en souvenir du passage d'Auguste et peut-être du cens des Alpes Cottiennes en 9-8 av. J.-C. (Esp., n° 16) ; Cavaillon, arc sur croisée de routes (n° 237 ; cf. *Quadraviis arcum* à Strasbourg, XIII, 5971) ; Apt (*porticus et arcum*, XII, 1121) ; Windisch (en 79 à Titus et à des dieux, XIII, 5105) ; Genève (à Jupiter, *arcum cum suis ornamentis*, XII, 2590) ; l'arc dit Porte de Mars à Reims (Esp., n° 3681, cf. Flodoard, *H. eccl. R.*, I, 1), toute sculptée de scènes mythologiques ou de genre, Vénus, les Saisons, Romulus et Remus, allusion au nom des Remi (il n'est pas sûr que le nom de

Ces arcs étaient couverts de sculptures du pied jusqu'au faite, sur les montants et l'entablement, sur les côtés, sur la façade et sous le cintre même de la voûte. Les sculptures, quand il s'agissait d'arcs de triomphe, rappelaient les victoires de Rome et la gloire du prince : élever un monument de ce genre, c'était une manière de consacrer la cité à son empereur, c'était la marque élégante du loyalisme, l'équivalent, dans ces années romaines, des places et des statues royales qu'ont affectionnées les grandes villes françaises avant la Révolution¹.

Voici, en dernier lieu, la catégorie des édifices colossaux, qui portent bien, ceux-ci, l'empreinte indélébile de l'impérialisme romain, thermes, cirques², théâtres, amphithéâtres, les uns en pierre dès le début de l'Empire, les autres d'abord en bois³, tous d'ailleurs nécessaires et inévitables dans une cité des Césars au même titre qu'une place publique et qu'un temple des dieux. Ces bâtiments, et les amphithéâtres surtout, en tant que surface bâtie, volume de matériaux et places disponibles, dépassent ce que l'humanité a vu jusqu'ici en Occident et ce qu'elle y verra jusqu'aux grandes cathédrales. Les Arènes de Nîmes ont cent trente-quatre mètres de long, plus de cent mètres de large, plus de vingt et un mètres de haut ; elles occupent plus d'un hectare ; un quart de la population, et bien davantage, pouvait s'entasser sur les gradins ou s'engouffrer dans les promenoirs. J'ai parlé des grandes cathédrales : thermes et amphithéâtres ont tenu dans les villes latines un rôle semblable ; c'étaient les seuls lieux bâtis où, tout ainsi que dans les églises au Moyen Age, la cité entière se concentrait pour des sentiments collectifs. Seulement, et c'est ici la prodigieuse différence entre les deux époques, ces sentiments contrastaient comme le bien et le mal. La grande bâtisse municipale, au Moyen Age, c'est celle de la prière ; et, dans la Gaule romaine, c'est celle des plaisirs publics.

Car tout cela, thermes et amphithéâtres, ne sert qu'au plaisir. On verra plus loin ce qui se passait dans les arènes⁴. Pour les thermes, on s'y baigne de compagnie, on y bavarde, on y cherche d'heureuses rencontres, on s'y promène dans les portiques, les cours, les terrasses ou les jardins qui en dépendent⁵, on y

Porte de Mars, connu dès Flodoard, soit antique) ; la Porte Basée à Reims, disparue (Esp., n° 3680) ; la Porte Noire de Besançon (S. Reinach, *Rev. arch.*, 1909, II), avec des images de même genre, mais aussi des trophées et scènes de combats, certainement pas antérieure à Hadrien ; Langres, deux portes doubles et non arcs (Esp., n° 3270-1) ; Saintes, arc en l'honneur de Germanicus, peut-être élevé lors d'un passage à Saintes (*C. I. L.*, XIII, 1036) ; Mayence, arc élevé par Dativius à Jupiter (*C. I. L.*, XIII, 6705, sous les Sévères). Les voyages d'Hadrien en Gaule, suivant de près les grandes victoires de Trajan, ont certainement provoqué l'érection de nombreux arcs de ce genre. — Arcs aux deux extrémités du pont Flavien. — L'édifice dit *arc de Campanus* (Aix-les-Bains, XII, 2473) est funéraire. — Voyez sur ces arcs, outre les travaux de Frothingham, celui de Spano, *L'Origine degli archi*, etc., dans *Neapolis*, I, 1913.

¹ Ce qu'on disait plus haut de ces places rappelle le mot sur les arcs de Plinie, XXXIV, 27 : *Attolli super ceteros mortales... arcus significant* ; *C. I. L.*, XI, 1421.

² Ceux-ci, beaucoup plus rares ; cf. t. VI, ch. IV.

³ A Feurs, théâtre de bois jusqu'à Claude, puis de pierre (XIII, 1642). Il est probable qu'il y a eu partout d'abord des théâtres et des amphithéâtres de bois, plus ou moins longtemps. A Bordeaux, l'amphithéâtre (Palais Galien) ne paraît pas antérieur au IIIe siècle (*Inscr. rom. de Bord.*, II, p. 561).

⁴ T. VI, ch. IV.

⁵ *Piscin. et campum* (XIII, 4324), *balineum, campum, porticus* (XII, 2493-5) ; XII, 1357, 4342.

vit ou on y passe en désœuvré, comme sous Louis XVI au Palais-Royal ou de nos jours sur les trottoirs des boulevards.

En regard de ces monstres de bâtisses, consacrés aux jouissances des foules, nous ne pouvons mettre aucune de ces constructions pour le bien public¹, qu'ont multipliées dans nos villes la charité chrétienne et la bienfaisance moderne. Çà et là nous apercevons trace de bâtiments d'école : et c'est tout². Aucun vestige d'hôpital ou d'asile. L'aspect des cités nous permet déjà d'entrevoir l'état des âmes.

VII. — RÔLE SOCIAL DE CES ÉDIFICES.

A part ces sentiments de bienfaisance et de charité, on peut dire que toutes les pensées et tous les besoins de l'homme, religieux, politiques, matériels, moraux et immoraux, se sont alors manifestés sous la forme d'édifices permanents. Ce fut un des caractères de la civilisation romaine, et peut-être son caractère principal : tout s'y exprima par une bâtisse de pierre, par une prise de possession du sol pour un édifice éternel et une destination immuable.

Aucun des besoins qui provoquèrent ces constructions, basiliques, temples ou théâtres, n'était chose nouvelle en Gaule. Mais à l'époque de l'indépendance, ils comportaient rarement l'installation sur un sol bâti. Les assemblées des hommes et des prêtres se tenaient surtout en plein air ; c'était sous la voûte du ciel que les dieux se laissaient adorer ; et les multitudes se contentaient pour leurs jeux des champs de foire ou de vastes pelouses. Maintenant, partout et pour tout, le régime du ciel ouvert et de l'espace libre fait place à celui de l'enceinte close, du lieu couvert, des témoins de pierre et de l'édifice construit.

En créant ces énormes bâtisses, la société romaine établissait de nouveaux principes de conduite et de discipline parmi les hommes. Chacun de ces édifices reçut sa loi, qui fixait les règles de son entretien et les conditions de son usage³. On affecta aux temples des revenus et des gardiens. Des édits officiels protégèrent les bâtiments contre les dégradations et les injures⁴. Il fallut régler minutieusement la manière dont le public pourrait utiliser les eaux d'un aqueduc⁵. Tout monument fut le centre d'une législation spéciale.

Il devint aussi la résidence ou le chef-lieu d'une population propre. Des groupes d'hommes lièrent leur vie à son existence : les uns s'y installèrent à demeure, intendants, architectes, portiers, surveillants, parasites de mille sortes⁶ ; d'autres prirent domicile dans le voisinage, par exemple les prêtres près de leurs

¹ Il suffit, pour s'en rendre compte, de regarder à la table du *Corpus* (XII, p. 957-8) la nomenclature des sortes d'*œdificia* mentionnés dans les inscriptions.

² En réalité, uniquement à Autun : il s'agit des célèbres *Scholæ Mænianæ* du panégyrique (Eumène, *Pro Rest. sch.*, 2, 3, 9), situées au centre de la ville : l'épithète de *Mænianæ*, pouvant signifier à la rigueur le nom du fondateur, mais bien plutôt (Harold de Fontenay, p. 167) qu'elles étaient à galeries ou balcons en surplomb.

³ Le calendrier de Coligny est en partie une *lex templi* ; règlement d'aqueduc, XIII, 1623 ; d'autel, XII, 4333 ; de tombes.

⁴ XIII, 1623.

⁵ Vitruve, VIII, 6, 2 ; Frontin, *De aquæ ductibus*, 94 et s. ; cf. Germain de Montauzan, p. 383 et s.

⁶ Soit pour y travailler, soit pour y habiter ; à Nîmes, *exactor operis basilicæ* [de Plotine ?] *marmorari et lapidari* (XII, 3070). Peut-être les *fabri subædiani* de Narbonne.

temples ; d'autres y venaient à intervalles réguliers, par exemple les membres des confréries chargées d'orner les autels. Un édifice tel que des thermes ou un amphithéâtre occupait les journées d'une centaine d'hommes. A lui seul, il constituait un quartier de la ville, ayant ses usages, ses intérêts, ses habitants et ses habitués.

Ajoutez à cela les propos et les passions de tout genre qu'il suscitait dans sa ville. Un temple, avec ses images divines, ses trésors accumulés, les fêtes qui s'y donnaient, les pratiques familières qu'y avaient contractées les dévots, un temple était pour les citoyens un foyer commun, le résumé de la ville dans la ville même, un symbole de son éternité¹. Moins d'idées morales s'attachaient aux thermes et aux amphithéâtres ; mais ils représentaient des désirs et des plaisirs plus forts que la religion même : priver une cité de ses arènes, c'était lui enlever la joie de vivre².

La construction de ces grands édifices marqua donc en Gaule l'avènement de forces et de personnes morales jusque-là sans doute inconnues. Un édifice public devint une sorte d'être précis et puissant, valant quelque chose par lui-même. Chasser le magistrat de sa basilique, le dieu de son temple, le peuple de ses arènes, cela parut restreindre ou supprimer la puissance même de ce dieu, de ce magistrat ou de ce peuple, comme si l'autorité réelle s'attachait à l'édifice autant qu'à l'homme. Je doute que les Gaulois aient jamais pensé ainsi au temps de Teutatès et de Luern.

La force de résistance matérielle de ces bâtiments avait fini par être formidable, ce qui explique en partie leur prestige moral. Certains temples avaient des murailles de trente pieds d'épaisseur³. Là où la pierre n'intervenait pas seule, le mortier de l'époque romaine rendait le blocage aussi compact qu'une roche. Il n'est aucun des amphithéâtres romains qui n'ait pu soutenir des sièges. Des quartiers entiers, pendant le Moyen Age, ont vécu à l'intérieur de leur enceinte, dans la sécurité et l'indépendance que donnaient leurs épaisses murailles. Les Arènes de Nîmes ont été le centre et le boulevard d'une petite noblesse municipale, les « Chevaliers des Arènes⁴. En construisant de tels édifices, la société gallo-romaine a doté notre sol français de puissances originales, presque pareilles à des cités ou à des châteaux, et qui deviendront des causes de faits nouveaux.

VIII. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE CES ÉDIFICES.

Quoique ces édifices fussent d'espèce et d'apparence très diverses, ils portaient également la marque de l'esprit de leur temps, impérial et dévot.

¹ *Ipsos oculos civitatis, Apollinis templum atque Capitolium*, à Autun ; Eumène, *Pro Rest. sch.*, 9.

² Cf. Tacite, *Ann.*, XIV, 17.

³ Le temple dit *Vassogalate* à Clermont (d'Apollon plutôt que de Mercure ?) ; Grégoire de Tours, *H. Fr.*, I, 32.

⁴ Robert Michel, *Les Chevaliers du Château des Arènes*, dans la *Revue historique* de 1909, CII ; il y avait même un clocher et deux chapelles. Pour les Arènes d'Arles, voyez le dessin si connu et si curieux de l'ancien état, pl. 10 (de Dumont) à la suite de l'*Abrégé* de de Noble Lalauzière, 1808. Une étude serait à faire sur l'utilisation des édifices gallo-romains au Moyen Age.

Aucun d'eux, si profane que fût sa vraie destination, n'échappait aux habitudes religieuses de ce temps. Autels, statues de dieux, niches sacrées, abondaient dans les thermes, les cirques, les théâtres et les arènes¹. Sur les murs des arcs et des portiques étaient figurées des scènes tirées de la vie des dieux². Souvent, ces portiques faisaient corps avec des temples, semblables à des parvis d'églises³. Des images religieuses encadraient les horloges publiques. Les basiliques avaient beau servir à des actes de la vie civile : elles étaient d'ordinaire consacrées à quelque grande divinité. Nul édifice qui s'élevât ne pouvait se passer d'un dieu⁴.

Celui des dieux qui intervenait le plus souvent, en cette affaire comme en toute chose, était l'empereur, soit César en personne, soit un prince de sa maison. Quand mourut Plotine, la veuve de Trajan, Hadrien lui fit élever à Nîmes un monument qui fut, dit-on, une merveille de beauté et de richesse ; et ce monument, qui était un temple par sa dédicace à une impératrice divine, devint une basilique par sa destination. Dans les sanctuaires où Auguste n'entraît pas en titulaire, il avait au moins sa statue, son autel, son espace réservé⁵.

Les Romains trouvèrent d'étranges procédés pour servir à la fois, en érigeant un édifice, les intérêts du public, la religion des dieux, la dévotion à l'empereur. Ils remplissaient un théâtre de statues d'Apollon⁶, ils le consacraient au vieil Auguste, le dieu fondateur de l'Empire, et ils déclaraient qu'ils le bâtissaient **pour assurer le salut** d'un de ses successeurs⁷. Des images de dieux ornaient les ponts⁸, les hommes et les bêtes y passaient, et une belle inscription rappelait qu'ils avaient été construits **en l'honneur de la Maison Divine** des princes⁹. Tout le monde trouvait son compte à ces mélanges familiers.

IX. — LES TOMBEAUX.

Presque tous les caractères de ces édifices publics se retrouvent dans le tombeau.

Le tombeau de pierre, bâti au-dessus du niveau du sol pour être visible et pour durer toujours, est une chose essentielle dans la civilisation gallo-romaine. Un Gaulois couchait ses morts sous un tertre de terre : sauf le renflement du tertre, rien ne les révélait au monde. Le mort, comme le dieu, se contentait d'une place sur la surface du sol. Il lui faut maintenant, comme au dieu encore, sa maison ou son temple ; et le tombeau, au lieu d'être seulement une aire consacrée, est aussi devenu un lieu éternellement bâti¹⁰. — Il n'y a d'exception que pour les

¹ XIII, 3640-1 ; etc. ; *Apollinis (thermæ)* à Lyon, XIII, 1983 ; peut-être à Périgueux, XIII, 939.

² T. VI, ch. III.

³ XIII, 3063.

⁴ Voyez ce que dit Vitruve, I, 7, 1. Cela était vrai même d'édifices particuliers une auberge est consacrée à Mercure et Apollon (XIII, 2031).

⁵ Cf. t. VI, ch. I.

⁶ Et de bien d'autres, dieux ou princes ; cf. t. VI, ch. III.

⁷ Théâtre de Feurs *divo Augusto sacrum*, et élevé *pro salute Ti. Claudi Augusti* (Claude) ; XIII, 1642.

⁸ *Voto suscepto Mercurio pontem*, XIII, 8153.

⁹ Pont (*pontes*) *in honorem domus divinæ*, XIII, 6088.

¹⁰ Le tombeau est appelé *heroum* (XIII, 1571) : il s'agit, dans cette inscription du Gévaudan, d'une tombe monumentale élevée *pro salute sua* par le fondateur d'une villa,

très petites gens, enterrés dans leur fosse sans pierres et sans bâtisses. Mais il suffit qu'un esclave ou un artisan ait de quoi se payer un bloc de pierre et les frais d'une gravure, pour qu'il installe cette pierre, portant son nom, sur un carré du sol, et qu'il assure à ses cendres un monument impérissable et tangible¹.

Cet usage fit que la Gaule se couvrit d'une quantité extraordinaire de tombes. Un emplacement de maison servait à d'innombrables générations de vivants ; un emplacement de tombe était réservé au premier occupant². L'édifice funéraire, le plus souvent, était fait pour un seul mort, à la rigueur pour lui et ses plus proches³. Les caveaux de familles, destinés à servir plusieurs générations, sont beaucoup plus rares que les sépultures isolées. On ne déplaçait pas les tombeaux, et à chaque journée il s'en créait de nouveaux. Il fallut les désastres du troisième siècle, invasions germaniques et destruction des villes, pour faire quelques brèches sérieuses dans les nécropoles toujours croissantes. Sans cela, la terre des vivants mit été submergée par la dalle des morts : aucune période de l'humanité n'a bâti et n'a laissé plus de pierres tombales que les trois premiers siècles impériaux. Presque toutes les ruines anonymes et bizarres que nous trouvons dans nos campagnes ou aux abords des villes sont des restes de mausolées⁴. Rien qu'avec des débris de sépulcres, les Romains du troisième siècle ont pu construire des pans entiers de murailles. C'est peut-être par le monument funéraire que la pierre a le plus avancé son règne et le mieux exprimé sa puissance.

De ces tombes, les variétés étaient infinies. Je laisse ici de côté les simples fosses et les puits funéraires⁵, où les pauvres gens continuaient d'anciens usages. Les autres, celles qu'on voyait, affectaient toutes les formes et toutes les dimensions, depuis le petit autel carré, à peine aussi grand qu'une urne⁶, et l'immense mausolée, aussi large et plus haut qu'une tour de rempart. De ces mausolées, il en est qui atteignent ou dépassent soixante pieds, tels celui d'Igel

et sans aucun doute sur son domaine même ; les *piles* sont des *heroa* de ce genre ; de même, dans le même Gévaudan, le mausolée de Lanuejols, *honoris et memoriae* (XIII, 1567). *Domum aeternam*, XII, 4123 : etc.

¹ T. VI, ch. II.

² Cf. XII, 4123 : XIII, 5708 (*ne quisquam post me dominium eorum locorum habeto*), 2494 ; etc. Il ne s'agit que de l'usage courant.

³ XIII, 1567, 1571.

⁴ Les *piles* d'Aquitaine, la pile de Cinq-Mars, la Tourmagne de Nîmes, la pyramide de Couard à Autun (hauteur primitive, 33 m. 15 : de Fontenay, p. 271 et s.), l'Eigelstein de Mayence, l'Eigelstein [disparu] de Cologne, la tombe de Waifre ou de Caïfas dans l'ancien Bordeaux, l'ancienne tour de l'Horloge à Aix, la Bauve à Meaux, la pyramide de Pourrières, La Pennelle près de Marseille, la Tourrache de Fréjus, etc.

⁵ *Puticuli* ; cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 332. Les puits funéraires ont pu être accompagnés de pierres portant épitaphes (cf. le puits de Tortequesne en Artois, XIII, 3534-8, *locus*, etc. : car je ne puis croire que ce puits n'ait pas servi dès l'origine à recevoir des cendres, et qu'il ait été simplement des *favissæ* ou lieux de dépôt pour épitaphes ou objets religieux hors d'usage). — Je ne comprends guère l'opposition habituelle des érudits à l'existence de puits funéraires ; les fameuses objections de Lièvre (qui voyait là de simples latrines, *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, IIe s., XVI, 1893) n'ont pas de valeur dans la plupart des cas. En dernier lieu, Baudouin et Lacouloumère, *La Nécropole gallo-romaine à puits funéraires de Troussepoil, Le Bernard, Vendée*, 1908 (*Congrès préhist. de Chambéry*).

⁶ Voyez par exemple les petits coffrets en marbre qui ont moins de 0 m. 30 de haut, en usage surtout en Italie (Esp., n° 2981).

près de Trèves¹ et celui de Saint-Remy près d'Arles², et si la Tourmagne de Nîmes, ce que je crois, est la tombe de quelque riche extravagant, avec ses trois étages et ses cent pieds de haut elle vaut, comme grandeur et solidité, les plus robustes des édifices municipaux³. Ces sépultures étaient bien faites pour la durée sans fin.

Au même titre qu'un temple ou qu'un amphithéâtre, une construction de ce genre était à elle seule un petit monde. Chacun des grands mausolées avait sa loi, qui réglait les cérémonies des anniversaires, les destinées juridiques du caveau, de la chapelle et du terrain⁴. Des esclaves ou des affranchis étaient préposés à son entretien⁵. Il avait, au même titre qu'un temple, ses revenus propres, qui étaient ceux des terres d'à côté, placées sous sa dépendance⁶. Des jardins, des vergers, des vignes⁷, des esplanades, des pièces d'eau, le bordaient ou l'avoisinaient⁸. Souvent, une épaisse muraille enfermait le tout dans un même enclos⁹. Aux jours fixés par le mort, ses amis et ses proches se réunissaient auprès de sa dépouille¹⁰. Un mausolée de riche était une source de vie permanente.

Comme le nombre de ces édifices s'accroissait sans cesse, il se forma, autour de la ville des vivants, une ville des morts, aussi populeuse, aussi solide, aussi riche que l'autre. Elle se groupait, pareille à l'autre, en quartiers et en rues, en cimetières et en allées¹¹. Les pauvres gens étaient entassés dans des nécropoles voisines des faubourgs, taillées dans les rochers, creusées dans la terre ou ménagées dans des sablières¹² : pour ceux-là, si nombreux qu'ils fussent, on

¹ Hauteur : 23 mètres. La pile de Pirelongue en Saintonge a 24 m. (Lauzun, p. 54), celle de Cinq-Mars 28 m. (on a dit aussi 29).

² Hauteur : 18 mètres.

³ Hauteur : 34 mètres (33 m. 80, Mazauric, chiffre que je retrouve chez Grangent). Le monument étant soudé aux remparts de Nîmes a dû être construit avant l'enceinte (16 av. J.-C.) : je ne crois pas cependant qu'il lui soit de beaucoup antérieur. Peut-être s'agit-il d'un fondateur ou bienfaiteur de la colonie, auquel on aura permis d'incorporer sa tombe dans la muraille (cf. XII, 3179), ce qui paraît conforme à l'ancien précepte grec (Philon de Byzance, § 12, 2, éd. de Rochas et Graux) : *Δεῖ τῶν ἀγαθῶν τοὺς τάφους καὶ πολυάνδρια πύργους κατασκευάζειν*. — Autres édifices turriformes qui paraissent aussi avoir été des tombeaux, à Autun ; de Fontenay, p. 200 et s.

⁴ XII, 1657, 3619, 3861, 5244 ; XIII, 5708.

⁵ XII, 3861 ; XIII, 5708.

⁶ XIII, 2465, 5708 ; XII, 1657.

⁷ En général, un arpent de vigne, *vinea arepennis*, dont le vin servait aux libations des anniversaires ; XII, 1657 ; XIII, 2465, 2494.

⁸ XIII, 5708 ; XII, 1200.

⁹ *Maceria clusit circum monumentum suum*. XII, 5244 ; XIII, 2494.

¹⁰ XIII, 2494 ; XII, 3861 ; etc.

¹¹ Voyez surtout les polyandres d'Autun (n. 202). Une étude topographique des cimetières gallo-romains reste à faire ; elle présenterait d'ailleurs d'extrêmes difficultés.

¹² A Bordeaux, dans les sablières de Terre-Nègre (*Inscr. rom.*, I, p. 419 ; II, p. 563) : ce cimetière était un parallélogramme de 50 toises sur 65, soit d'un peu plus d'un hectare (le cimetière actuel en a 24) ; mais les sablières de Terre-Nègre n'étaient pas le seul lieu d'ensevelissement, et ne servaient qu'aux sépultures sans monuments. A Autun, dans les polyandres » (le nom est certainement ancien, et Grégoire y fait allusion, *In gl. conf.*, 72 ; cf. de Fontenay, p. 233 et s.) : il y en a deux, à Saint-Pierre-l'Étrier et au Champ des Urnes, mais les tombes populaires, à la différence de Terre Nègre de Bordeaux, s'y mêlent de monuments et de tombes chrétiennes. A Paris, dans le cimetière de la rue Nicole, *locus cinerum* (de Pachtère, p. 95). Etc.

trouvait toujours de la place, car il n'en fallait pas beaucoup pour des poignées de cendres. Un emplacement spécial était réservé aux étrangers¹. Bourgeois et riches étalaient leurs monuments en façade sur les grandes voies qui débouchaient des villes². A plus d'un mille des dernières maisons, les routes étaient encore bordées de tombes ; et, au delà, à peine finie la ligne des tombes municipales, commençaient à poindre, sur les coteaux de la campagne, les mausolées solitaires des propriétaires ruraux. Si le monde était demeuré fidèle aux usages romains, la moitié du sol bâti eût été bâti pour les morts.

N'oublions pas enfin que tous ces morts étaient à demi des dieux, et que leurs tombes étaient des lieux saints, semblables à des autels et à des temples. Cette extension des sépulcres de pierre aidait à la mainmise de la religion sur le sol.

X. — BÂTISSSES ISOLÉES DANS LES CAMPAGNES.

Des groupements de plus en plus denses d'hommes, de demeures, de tombes, de morts et de dieux, telle fut donc alors la principale loi de la société humaine et du sol habité. Rome, dès l'origine ville, sanctuaire et nécropole, demeurait fidèle à son principe initial et le propageait partout dans le monde.

On a vu déjà que la Gaule n'accepta pas uniformément ce principe, et que les hommes, plus volontiers peut-être que dans n'importe quelle province de l'Empire, n'y abdiquèrent jamais les pratiques d'une vie plus individuelle et de voisinages plus restreints. Villages et villas, petits groupes de foyers ou demeures isolées, sont encore pour les Gaules des formes aimées de la vie sociale³. De même façon, elles n'oublièrent aucun de leurs sanctuaires des champs, aucun de leurs dieux solitaires sur les bords des sources ou au sommet des montagnes.

Mais ces vies indépendantes, de grands seigneurs ou de vieilles divinités, ne se laissaient pas moins gagner par le besoin de se fixer sur le sol et par l'envie d'y bâtir. Les riches villas, si loin qu'elles fussent des cités, finissaient toujours par leur ressembler⁴, avec leurs fondations profondes et immuables, leurs salles innombrables, leurs portiques, leurs statues, leurs chapelles, leurs thermes et peut-être leurs théâtres même⁵, et les conduites de leurs fontaines ou les tuyaux de leurs calorifères rappelaient les canaux invisibles des grandes villes⁶. En face de la demeure seigneuriale, au centre ou en bordure⁷ du domaine, le maître du

¹ Cela résulte de ce que les inscriptions des morts étrangers à la ville ont été découvertes souvent ensemble, et d'un certain nombre de textes ; cf. *ταφήν τοῖς ξένοις*, *Évangile de Mathieu*, 27, 7. Robert, *Les Étrangers à Bordeaux*.

² Voyez en particulier à Lyon ; Allmer, *Musée*, II, p. 309, 312-3, 321.

³ Voyez les remarques de Grenier, *Habitations*, p. 113 et s.

⁴ Le terrain des villas était souvent fermé par une levée de terre, formant rempart et limite (*Grom. vet.*, p. 369).

⁵ C'est une question, si quelques-uns des théâtres ruraux de la Gaule ne dépendent pas de villas.

⁶ Cf. Blanchet, *Aqueducs*, p. 77 (villa [?] de Thésée, *Tasciaca*, en Loir-et-Cher), p. 127 (villa d'Anthée en Belgique).

⁷ *Finalis sepultura* ; *Grom.*, p. 303. La régie était que les tombes se trouvassent à la limite des domaines, *sepulchra in extremis finibus facere soliti sunt* : on n'enterrait au centre des propriétés que dans le cas de terrains rocheux et stériles (*Grom.*, p. 140 ; Cicéron, *De leg.*, II, 27, 67 ; *Digeste*, X, I, 13). Beaucoup de *puiles* m'ont paru être en bordure de domaines.

lieu se prépare son mausolée, aussi puissant que ceux des plus opulents citadins¹. Tel grand château rural, comme celui de Chiragan sur la haute Garonne, étend aujourd'hui ses ruines sur plus de deux hectares, et dans ce seul espace nous a livré plus de cent bustes ou statues², plus que les plus beaux thermes des plus importantes cités³. La pierre, là aussi, régnait en souveraine.

Les dieux des champs ne souffraient pas davantage de leur isolement. Eux aussi savent maintenant affirmer leur présence et leur empire par de durables constructions. Le grand dieu du puy de Dôme reçut son temple, aux soubassements éternels, aux murs énormes, aux parois revêtues de marbres précieux⁴ ; et il eut sans nul doute, ainsi que tous les dieux installés dans des demeures, son trésor, ses domaines, ses esclaves et ses parasites⁵. Du jour où on lui consacra cette maison robuste, elle devint, sur cet âpre sommet, un noyau d'autres édifices, un centre de besogne permanente. Cet amour des Gallo-romains pour les lieux bâtis, après avoir rapproché les hommes en cités plus compactes, faisait naître dans les campagnes de nouveaux foyers⁶.

¹ A Igel, à Lanuéjols, les piles.

² Esp., II, n° 891 et s.

³ Cf. t. VI, ch. III.

⁴ Audollent, *Ac. des Inscr.*, C. r., 1902, p. 299 et s.

⁵ Voyez le plan des habitations et annexes, *id.*, p. 305.

⁶ Ajoutez les constructions qui bordaient les routes, et, à titre exceptionnel, certains monuments commémoratifs, comme le trophée alpestre d'Auguste à La Turbie.

CHAPITRE III. — LES GRANDES ROUTES¹.

I. — ORIGINE ET RÔLE DES GRANDES VOIES.

A mesure que naissaient ces villes nouvelles et que grandissaient ces villes anciennes, il fallait autour d'elles, pour leur permettre de mieux vivre et de travailler davantage, de recevoir et d'expédier plus de choses, de faire rayonner plus loin leur activité et leur influence, il leur fallait un réseau plus touffu de routes meilleures. Le chemin est pour une cité son moyen d'agir : c'est par lui qu'arrivent les matières et les idées dont elle se nourrit, et que s'écoulent les produits élaborés par elle. Si on a comparé les villes d'un pays aux organes d'un corps, on a pu dire des voies qu'elles servent à ce pays de veilles et d'artères. C'est pour cela que l'État romain, si fortement épris du régime municipal, se passionna également, et plus qu'aucun autre dans l'histoire ancienne, pour la construction de grands chemins. Il posa en principe que les routes lui étaient aussi nécessaires que les armées, et que nul citoyen, nul membre de l'Empire, fût-ce l'empereur lui-même, n'était dispensé d'y travailler, de ses mains ou de ses deniers : le devoir de collaborer aux grands chemins était presque plus impérieux que ceux de payer l'impôt et de s'acquitter du service militaire². Les orateurs de Rome, ses tribuns, ses princes, parlaient de ses routes avec autant d'amour et d'orgueil que de ses colonies³ ; ils s'apercevaient bien que c'était le

¹ Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, parue en 1622 ; nouv. éd., 1728 (que je cite ; un des plus originaux travaux d'archéologie que l'on connaisse) ; A. Maury, *Les Voies romaines en Italie et en Gaule*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1860 ; Desjardins, *Texte explicatif de la Table de Peutinger* [inachevé ; rapport initial, 1er déc. 1866] ; le même, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, 1869 ; le même, *Géographie hist. et adm. de la Gaule romaine*, IV, 1893 (posthume) ; Besnier, art. *Via* dans le *Dict. des Antiquités* (paru en 1915-6). Il manque un travail d'ensemble, et pour l'Empire et pour la Gaule : les cartes données par Desjardins et Longnon (*Atlas*, 2, parue en 1885) sont insuffisantes ; celle de Kiepert (*Formæ*, n° 25, janvier 1912) est une honte ; ce qu'il y a de meilleur est le résumé de Besnier. Je laisse de côté, sauf exceptions, les monographies locales, qui sont innombrables ; parmi celles qui intéressent le plus les conditions générales de la viabilité et de la construction, Quantin et Boucheron, *Mém. sur les voies romaines qui traversent le dép. de l'Yonne*, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1864, XVIII (travail modèle). — On rencontrera des renseignements précieux dans les manuscrits de voyages de Dubuisson-Aubénay [milieu du XVIe s.] à la Bibliothèque Mazarine, n° 4101-8. Pour la manière de retrouver les routes romaines, remarques originales et justes de Matruchol, *Comment retrouver les voies romaines*, *Bulletin de la Soc. des Sciences de Semur*, 1905, XXXIV. Il y a de bons exemples d'observations topiques chez Pasumot, *Dissertations*, éd. Grivaud. 1810-3. Pour la comparaison avec les routes médiévales, Wilke, *Die Französischen Verkehrsstrassen nach den Chansons de Geste*, 1910 (*Beihefte* de Grœber, XXII ; superficiel). — Pour les routes fluviales, L. Bonnard, *La Navigation intérieure de la Gaule à l'époque romaine*, 1913.

² C'est le principe que rappelle sans cesse le *Code Théodosien*, *De itinere muniendo* (XV, 3), et il est visible qu'il remonte très haut ; cf. Suétone, *Auguste*, 30. — L'analogie avec le service militaire peut être justifiée par l'expression de *via militaris*, et aussi parce que, de même que l'armée dépend de l'empereur, la route lui est dédiée (*titulus magnorum principum dedicata*, *C. Th.*, XV, 3, 6) ; ce qui fait que le service des routes n'est pas en principe un *sordidarn minus*.

³ Pour les orateurs, Cicéron, *Pro Fonteio*, 4, 8 ; *De prov. cons.*, 2, 4 ; pour les tribuns, Plutarque, Caius Gracchus, 6-7 ; pour les princes, voyez les inscriptions des milliaires (§

même sang, la même énergie qui circulait sur les unes et s'étalait dans les autres ; route et ville étaient inséparables pour une pensée romaine : et les voies de la Gaule vont nous montrer les mêmes habitudes, les mêmes pratiques, et pour ainsi dire le même esprit que nous avons observés dans les bâtisses municipales.

La colonie, avec ses vétérans et ses remparts, fixait pour toujours sur un espace du sol la force militaire de l'État romain ; la route servait à renouveler cette force, par un rapport constant avec le centre de l'État. Pour commander aux peuples, Rome multiplia les routes¹. Elles étaient indispensables à ses ambitions impériales : un empire universel, on le savait depuis le temps des Perses et de leur route royale², ne s'étend et ne dure que le long d'une puissante chaussée. Tantôt le chemin affermissait une province, comme cette voie Domitienne que le conquérant de la Narbonnaise traça entre l'Italie et l'Espagne³. Tantôt il préparait de nouvelles annexions, s'avancant en avant-garde vers des terres à soumettre, comme cette voie du Grand Saint-Bernard que Jules César voulut ouvrir à travers les Alpes du Nord, droit vers la Celtique et la Germanie.

Ce rôle stratégique et politique d'une route, pour la défense et pour l'attaque, est celui qui intéressa le plus les hommes d'État de la République, et il était rare qu'ils parlassent d'une voie d'Empire sans y ajouter l'épithète de militaire⁴. Ce fut également celui que les empereurs assignèrent d'abord aux chaussées qu'ils construisirent dans la Gaule de César. Quand Agrippa organisa ce pays, son premier soin fut de tracer, autour de la colonie centrale de Lyon, un réseau complet de longs chemins, qui unirent la grande place forte à l'Italie, à la frontière d'Empire et aux régions voisines⁵. Drusus, en même temps qu'il songeait à la Germanie, disposait pour l'atteindre de routes nouvelles s'enfonçant vers le Nord et l'Orient⁶. Plus tard, à l'époque où l'empereur Claude désira

VI). Cf. Bergier, I, p. 92 : [De l'affection du sénat et du peuple romain vers les auteurs des grands chemins](#).

¹ La victoire obtenue à l'encontre de tant de nations diverses à l'aide des grands chemins, Bergier, I, p. 107.

² Hérodote, V, 51-54.

³ Autres, pour ce temps-là : le prolongement de la voie Aurélienne d'Italie en Provence et de la voie Domitienne de Narbonne vers Toulouse ; la route du Petit Saint-Bernard ouverte par Pompée ; peut-être la voie subalpestre de Munatius pour la surveillance des Alpes.

⁴ Je crois bien que l'expression de *via militaris* a fini par ne plus avoir que le sens de voie d'intérêt général ou route d'État. On disait du reste aussi *via publicæ, consulares, prætoriaræ, βασιλικαί* ; *Digeste*, XLIII, 8, 2, 22 ; XLIII, 7, 3. — L'expression de *strata* apparaît d'assez bonne heure sous l'Empire (*C. I. L.*, X, 1885).

⁵ Jusqu'ici aucune inscription milliaire ne fait allusion aux routes d'Agrippa. Le nom d'Auguste n'apparaît sur aucune des voies attribuées à Agrippa et ne se montre que pour la réparation des routes du Midi, et toujours après la mort d'Agrippa, notamment aux dates de 13-12 av. J.-C. (via Julia Augusta de Plaisance au Var, *C. I. L.*, V, p. 953 et s. ; du Var à Aix, XII, 5441, 5451-5), 3 av. J.-C. (d'Aix à Arles, Nîmes, Narbonne et au delà), 13 ap. J.-C. (de Narbonne en Espagne et de Narbonne à Toulouse (XII, 5668 et 5671) : la succession des dates et des lieux, la récapitulation des milles dans certaines inscriptions extrêmes (XII, 5665, 5671 ; V, 5823) montrent que, pour ces routes du Midi, il s'agit de la réfection de tout un ensemble allant d'Italie, et même du Danube, en Aquitaine et en Espagne. On voit qu'elle a pris 26 ans, ce qui montre (et nous en avons bien d'autres exemples) avec quelle lenteur procédait souvent la vie administrative de l'Empire.

⁶ Lui et ses successeurs : *C. I. L.*, V, 8002-3 ; Florus, II, 30, 26. L'activité de Drusus en matière de voirie n'apparaît jusqu'ici que du côté de la frontière du Rhin.

soumettre et garder la Bretagne, il prolongea jusqu'à la Manche, face à Pile menacée, les plus importantes des voies de l'Ouest¹.

Mais il en fut des routes de la Gaule comme de ses colonies : le rôle militaire lit rapidement place au rôle civil et économique. Elles servirent toujours à transporter beaucoup de soldats, cohortes changeant de garnison, recrues gagnant leur corps, troupes de secours envoyées aux frontières : et cela va de soi². Mais elles servaient plus encore aux nécessités de la vie administrative, ordres à recevoir de Rome et nouvelles à y adresser, échange incessant de dépêches, de dossiers ou de numéraire : sans ces lignes de terre, les parties de l'Empire n'eussent été liées ni entre elles ni à leurs maîtres, et la volonté du souverain fût demeurée incertaine ou incohérente. Enfin, et surtout, elles se prêtaient aux mille besoins des campagnes et des villes, et des âmes aussi bien que des corps, au va-et-vient des denrées et des marchandises, à l'arrivée des dieux, à la diffusion des langues, des usages et des idées. Grâce à elles, une même vie se répandait d'un bout à l'autre de la terre romaine. Si les villes, en se multipliant sur cette terre, y avaient créé d'innombrables foyers d'existence collective, les routes faisaient que tous ces foyers recevaient leur chaleur de sources communes.

II. — RÉSEAU ROUTIER DE LA GAULE³.

A l'exception des voies du Languedoc et de la Provence, les Anciens ont rapporté à Agrippa le mérite d'avoir dressé le système des routes gauloises et de les avoir aussitôt bâties. L'œuvre du gendre d'Auguste fut sans doute complétée par Claude⁴, lui aussi grand bâtisseur de chemins. — Voici, quand l'essentiel fut fait, comment se présentait la carte routière de toutes les Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin.

Elle avait un centre, Lyon⁵. De là partaient cinq faisceaux de grandes routes.

1° C'était d'abord le faisceau des routes alpestres, celles qui menaient au cœur de l'Empire, qui gagnaient toutes Rome et l'Italie⁶. Il y en avait trois principales, œuvres⁷ chacune d'un des trois conquérants qui avaient voulu donner les Gaules à l'Empire : — l'une, celle de Jules César⁸ et des Alpes Pennines, par Genève¹, le

¹ Il paraît aussi s'être attaché aux routes conduisant au Rhin et le longeant. Il faut donc reconnaître que Claude paraît avoir fait autant qu'Agrippa pour la grande viabilité de la Gaule. C'est à Claude que sont dues quelques-unes des routes les plus lointaines, les plus difficiles, les plus directes.

² Il m'a semblé, dans la direction des frontières, avoir constaté parfois des routes assez voisines, ayant à peu près les mêmes points de départ et les mêmes destinations. Si ces remarques sont justes, l'Empire romain se serait arrangé peu à peu pour doubler les voies militaires les plus importantes, de manière à rendre les transports de troupes ou de matériel plus rapides et moins encombrants.

³ Voyez aussi, pour d'autres détails, t. VI, texte et notes des chapitres V-VII.

⁴ Ici, note 14. Les plus anciens milliaires des Trois Gaules sont de l'empereur Claude.

⁵ Strabon, IV, 6, 11 : *Table de Peutinger* : *Lugduno caput Galliarum*.

⁶ Strabon (IV, 6, 11) ne rapporte pas celles-ci à Agrippa, mais il les mentionne en même temps que le réseau de ce dernier, ce qui montre que leur achèvement date également d'Auguste.

⁷ Projetées sinon achevées.

⁸ Elle n'était pas encore carrossable au temps de Strabon (IV, 6, 11). Décimus Brutus y a passé, mais sans doute avec peu d'hommes.

Rhône et le Grand Saint-Bernard² ; — l'autre, celle de Pompée³ et des Alpes Grées, par Vienne, l'Isère et le Petit Saint-Bernard⁴ ; — la troisième enfin, celle de Domitius⁵ et des Alpes Cottiennes, par Grenoble, la Durance et le mont Genève⁶. — Quant au mont Cenis, la route d'Hannibal, Rome méconnut toujours

¹ De nombreuses routes menaient de Lyon à Genève : les itinéraires indiquent de préférence la voie détournée par le bas pays, le long de la rive gauche du Rhône, par Vienne et Aoste (*Augustum*), en connexion avec la route du Petit Saint-Bernard, qui s'en détachait à Aoste (n. 21). Mais la route directe et primitive était au nord, à travers la montagne, par Nantua et le pas de l'Écluse (cf. J. Hannezo, *Les Voies... de l'Ain*, dans le *Bull. de la Soc. des Nat. de l'Ain*, 1913, p. 5, 21). Claude s'occupa de cette route (*C. I. L.*, XIII, 9033), en songeant sans doute surtout à son prolongement vers le Rhin, ce qui faisait d'elle la voie la plus directe de Genève au fleuve. C'était encore la direction suivie par la poste, entre Lyon et Genève, sous l'ancienne Monarchie. Au pas de l'Écluse elle emprunte l'ancien sentier des Helvètes, qu'elle suit d'ailleurs depuis Nantua.

² Genève, Nyon, Lausanne, Vevey, le nord du lac, Martigny. — Les voyageurs venant d'Italie à destination du nord et de l'est de la Gaule ou de la Bretagne quittaient cette route à Lausanne (il y avait un raccourci par Vevey, Moncton, Yverdon ; XIII, 9068), pour traverser le Jura (par le col de Jougne et Pontarlier, *C. I. L.*, XIII, 9078), et par Besançon et le vieux port de Seveux sur la Saône (*Segobodium*) rejoindre à Langres le réseau gaulois (Strabon, IV, 6, 11). C'était sans doute la grande route d'Italie en Bretagne. — Ceux à destination du Rhin la quittaient à Vevey, et, par Moudon, Payerne, Avenches et la vallée de l'Aar, gagnaient Augst ou Windisch (route de Cecina). — Le Valais (Alpes Pennines) était sans doute réuni à la Tarentaise (Alpes Grées) par une route de montagnes à travers la vallée de Chamonix.

³ Complètement achevée et entièrement carrossable sous Auguste (Strabon, IV, 6, 11).

⁴ De Lyon à Vienne et Aoste, comme la précédente (n. 18) : de là dans la haute vallée de l'Isère par la vallée du Guiers et Chambéry. — Il y avait, bien entendu, un important compendium qui évitait Vienne, de Lyon à Bourgoin : c'est ce raccourci que les textes lyonnais du Moyen Age appellent *le chemin de Rome* (Guigue, *Les Voies antiques du Lyonnais*, [1877], p. 69). — Vers Montmélian les voyageurs venus des Alpes à destination du Midi quittaient la route de Lyon pour descendre l'Isère sur Grenoble et Valence. — A Conflans, les voyageurs d'Italie à destination du Nord et de l'Est de la Gaule ou de la Bretagne, gagnaient Genève par Les Fins d'Annecy (*Boutræ*), et de Genève, par Poulaillet et Mirebeau, Langres, où ils rejoignaient le réseau d'Agrippa. Cette dernière route, qui est, avec celle du Grand Saint-Bernard à Langres, la plus directe pour aller d'Italie en Bretagne, qui est connue par des textes, qui fut jugée assez importante pour recevoir les postes militaires les plus considérables, est à peu près complètement ignorée des itinéraires. Elle a été, ce qui était naturel, l'objet des soins de Claude (XIII, 9044). — Il est probable que d'autres routes se greffaient sur celle-ci vers la Gaule centrale, par exemple de Genève et Mirebeau à Troyes par Thil-Chatel, de Genève par les environs de Dôle à Dijon et au delà vers Alésia et Sens.

⁵ Cf. Strabon, IV, 1, 3.

⁶ De Grenoble à Briançon sur la Durance, il fallait traverser le col de l'Autaret, *altaretum* (cf. Table, s. 2, 1-2). C'était une des plus rudes voies de la Gaule, et cependant, elle paraît avoir été fréquentée, puisqu'on en trouve trace, outre la Table, dans l'Anonyme de Ravenne (IV, 27). Une description très exacte de cette route, une des plus intéressantes de la Gaule, vient d'être faite par H. Ferrand (*Bull. arch.*, 1914, p. 23 et s.). C'est sur cette route que se trouve la *Porte Romaine* de Bons près de Mont-de-Lans, un des vestiges les plus curieux de la viographie romaine en Gaule : un trajet en encorbellement sur une paroi rocheuse, puis une entaille formant tunnel, large de 3 m. 10, voûtée à partir de 3 m. 04 de hauteur. — Mais une route plus longue et plus facile rejoignait la voie Domitienne et la Durance par Valence, Luc, Die, le col de Cabre et Gap : c'était celle qu'on faisait suivre aux convois de troupes (Valens et Vitellius en 69 ; César en 58 av. J.-C.). — Je ne vois pas qu'on ait utilisé pour une route, par exemple de Grenoble à Gap, le passage intermédiaire par le Champsaur et le col Bayard.

son importance et sa commodité : une sorte de discrédit pesa sur lui pendant tout l'Empire, et il fallut le Moyen Age et les temps modernes pour lui rendre son rôle prééminent parmi les seuils des Alpes¹.

2° Les routes de la frontière arrivaient au Rhin d'Empire par les longues vallées que la nature avait ménagées des deux côtés des Vosges et du Jura : — la plus directe gagnait la vieille colonie d'Augst et le coude de Baie par la dépression des lacs helvétiques, et, à Augst², rejoignait le réseau des voies militaires du haut fleuve³ ; — une autre⁴, plus longue, mais plus facile, arrivait au même chemin par le Doubs, Besançon et le seuil de Belfort⁵ ; — une troisième, celle-ci destinée au cours inférieur du Rhin et à la Grande Germanie, montait droit vers le nord, le long de la Saône, jusqu'à Chalon et Langres⁶, et de là, le long de la Meuse et de la Moselle, descendait droit sur Toul, Metz, Trèves, Bonn et Cologne⁷ : et de Lyon à Cologne, sur quatre cents milles d'étendue, c'était la voie la plus rectiligne et en quelque manière la plus franche, la plus forte et la plus rapide de l'Empire romain tout entier, le type achevé du grand chemin de guerre⁸.

¹ Je ne crois cependant pas qu'il ait été complètement négligé ; mais il ne devait plus servir aux services publics et aux messageries du commerce, et peut-être a-t-il été remis en honneur au Bas Empire.

² Ou à Windisch, la bifurcation étant vers Oensingen, la route d'Augst traversant ensuite le Jura par Klus.

³ Quoique cette route ne soit pas mentionnée par les textes, il fallait l'indiquer ici, parce que, je crois, c'est la route la plus ancienne comme elle est la plus directe : elle est jalonnée par les trois colonies primitives de la Gaule de César, Lyon, Nyon et Augst, et son parcours sur le terrain est très aisé à reconnaître, même de Lyon à Genève. Ce parcours (de Lyon à Nyon) lui est commun avec la route de Lyon au Grand Saint-Bernard. D'Avenches (ou plutôt de ses abords, Payerne) au Rhin, la route de Lyon se confond avec la route du Grand Saint-Bernard à la Germanie.

⁴ Cette route a dû être substituée ou ajoutée à la route par Genève et Nyon (ici, n. 26). Elle se détache de la voie d'Agrippa ou de la Moselle (n. 31) à Chaton et atteint Besançon par Pontoux et Dôle. Vers la trouée de Belfort elle se bifurque : un tronçon rejoint directement le Rhin et sa route riveraine à Kembs près de Mulhouse ; l'autre, à travers l'Alsace, aboutit en face de Brisach sur cette même route rhénane. Le trajet, au delà de Besançon, est très difficile à retrouver dans les textes : on croit à deux voies (au moins en partie, sillon sur tout le parcours), l'une, sur la rive droite du Doubs par *Loposagium* (Luxiol ?), l'autre, sur la gauche, par *Vellatodurum* (Vellerot-lès-Belvoir) : remarquez alors le doublement, que les empereurs ont pu vouloir dans un but militaire. Quant à la station de *Gramatum*, dans l'Itinéraire Antonin (p. 348), elle doit être déplacée, et cherchée à l'ouest sur une route détournée, sans doute celle prise par César, par Villersexel et Arcey.

⁵ Il y avait, outre la route par Chalon (n. précédente), une importante route directe de Lyon à Besançon par Bourg.

⁶ De Langres, il est probable qu'une route rapide, destinée aux voyageurs de Boulogne, menait au Rhin supérieur par *portus Abucini* (Basini ?), Port-sur-Saône, le principal port des Séquanes, rejoignant vers la trouée de Belfort les routes de Besançon (n. 27).

⁷ A mon sens, la route primitive d'Agrippa, menant au port de Bonn, était par Marmagen (*Marcomagus*) et par *Belgica* (Billig), où elle quittait la Belgique. Sur Billig on dut greffer une route vers Cologne. Sur Marmagen une route vers Neuss (*Novæsium*), par Zulpich (*Tolbiacum*), route suivie par Civilis dans sa retraite. Sur Zulpich enfin, une autre route vers Cologne, devenue principale, aujourd'hui encore visible.

⁸ Elle fut, sans aucun doute, l'œuvre d'Agrippa (Strabon, IV, 6, 11). Voyez la marche de Valens. — Elle a dû être doublée par endroits.

3° Les routes de l'Océan, qui ne servirent d'abord qu'au trafic commercial, prirent, avec l'annexion de la Bretagne, une importance impériale et militaire égale à celle des voies rhénanes et alpestres. — La principale et la plus ancienne, se conformant à un trajet traditionnel des peuples déjà utilisé par Jules César¹, se greffait à Langres sur la route du Rhin, et, s'adaptant d'abord au cours de la Marne, qu'elle traversait à Châlons, montait ensuite vers le nord par Reims, Soissons et Amiens, et arrivait enfin sur la Manche au port de Boulogne² : elle resta la voie d'Empire par excellence, le chemin des courriers, des princes et des armées. Mais il y avait bien d'autres chemins : car les innombrables rivières qui descendaient des seuils de Bourgogne se prêtaient également à des routes commodes et à des marches rapides³. — De ces routes, les unes, ayant toujours en vue le passage en Angleterre, finissaient par quitter les bords des rivières, pour rejoindre aux dernières étapes la chaussée de Boulogne, tête de ligne inévitable de toutes les voies de Bretagne⁴. Les autres, au contraire, négligeant

¹ Dans sa grande campagne de Belgique en 57.

² Ceci est proprement la route d'Agrippa dont parle Strabon (IV, 6, 11), avec cette différence que Strabon lui fait faire (comme le fit César) le détour de Beauvais : mais le trajet direct par Soissons, Noyon, Roye, Amiens est si naturel et marqué par tant de vestiges, qu'on peut croire à une erreur du géographe. — On peut à la rigueur supposer qu'il a voulu parler d'un trajet, de Langres à Beauvais et Amiens par Bar-sur-Aube (*Segessera*, où il se détache du précédent), Troyes, Meaux et Senlis, trajet qu'on retrouve en partie sur le terrain et dans les itinéraires. — D'autres hypothèses sont possibles pour expliquer le texte de Strabon, par exemple un trajet par la route de Soissons à Beauvais, soit la route détournée (Senlis), soit la route directe (Compiègne).

³ Il est probable que le principal trajet de Gaule en Bretagne, parmi les trajets concurrents de celui d'Agrippa (par Langres et Châlons), passait par Chaton, Autun, Auxerre, Sens, Meaux, où il traversait la Marne (et où il rejoignait la route indiquée tout à l'heure à propos de Strabon, n. précédente), Senlis, Beauvais. Ce trajet avait dû être, dès les temps de l'indépendance, préconisé par les Éduens et les Bellovaques (remarquez que César, II, 14, 2, note leurs relations de *fides et amicitia*), dont il traversait les terres. et utilisé surtout par les marchands grecs, venant de Marseille ; l'autre trajet, celui d'Agrippa (en liaison directe avec le Grand Saint-Bernard), devait être préféré par les Italiens, et profitable surtout aux Lingons et aux Rèmes. Chaque chemin avait ses protagonistes parmi les cités gauloises, et les conserva parmi les villes gallo-romaines. Mais que la vraie route militaire et postale d'Italie en Bretagne fut, non pas celle de Lyon et d'Autun, comme l'indiquent les cartes modernes, trop influencées par les itinéraires, mais celle de Langres et Châlons, c'est ce que montrent bien le texte de Strabon, l'installation à Langres des corps venus de la Bretagne (Tacite, *Hist.*, I, 59), le rôle stratégique de Châlons, les camps du voisinage de Langres.

⁴ J'ai nommé l'une de ces variantes de la grande route de Boulogne. En voici d'autres. — Au nord de la voie d'Agrippa : de Reims à Boulogne par Bavai et Théroüanne (les itinéraires font faire à la route le détour par Tournai et Cassel) ; de Soissons à Cambrai, puis à Arras et Théroüanne (route admirablement conservée entre ces deux villes dans sa direction rectiligne). — Au sud : de Thil-Chatel (sur la route de Langres à Lyon) à Troyes par *Latisco* (le mont Lassois) ; de Dijon (même situation) à Sens et Meaux par Alésia et Tonnerre ; l'un et l'autre trajets faisant suite à des routes venant de Genève. — Enfin, l'*Itinéraire Antonin* (p. 356-363) indique comme la grande voie principale d'Italie et Lyon à Boulogne et en Bretagne une route par Chaton, Autun, Auxerre, Troyes, Châlons, Reims et Amiens : ou bien c'est un trajet officiellement fixé très longtemps après Agrippa, ou bien, ce que je crois, c'est un parcours artificiellement combiné par le compilateur de l'*Itinéraire* et fait à l'aide de la première partie de la route que nous avons appelée route de la Seine (Chalon-Auxerre, ici, n. suivante) et de la dernière partie de la vieille voie d'Agrippa (Châlons-Boulogne), réunies par une voie transversale d'Auxerre à Châlons par Troyes. — Tout ce que nous savons des routes et des marches militaires au

la direction de la grande voie militaire, moins soucieuses de l'île voisine que des ports de la Gaule, suivaient jusqu'à la mer la ligne marquée par le cours des eaux : c'est ainsi que la route de la Seine quittait la Saône à Chalon, traversait les montagnes, desservait Autun, et puis, sans jamais dévier de son but, atteignait l'Yonne, traversait Auxerre et Sens, rejoignait la Seine, et, par Paris et Rouen, finissait avec elle sur l'Océan¹.

4° Le réseau de l'Ouest était un ensemble fort compliqué, disposé autour de Lyon comme des lamelles d'éventail que réuniraient sans cesse des trames transversales. Mais on y reconnaissait deux lignes principales. — Celle de la Loire², pardessus le mont de Tarare, arrivait sur le fleuve à Roanne, et ne quittant plus la rive droite, l'accompagnait jusqu'à Nantes³ et au delà⁴, non sans envoyer des deux côtés de nombreux rameaux qui, à droite, s'en allaient aboutir, en s'épanouissant, aux principaux ports de la Normandie⁵ et de l'Armorique⁶, et

premier siècle fait ressortir l'importance de Langres, et elle ne peut guère s'expliquer que par la convergence vers ce point des routes de Bretagne (par Lyon, par Genève, par Besançon) et leur rencontre en cet endroit avec la route de Germanie.

¹ La station terminale est à *Caracotinum* (Harfleur). — Ces réseaux de Bretagne, de la Saône et de la Seine étaient soudés à celui de la Loire et de l'Ouest par un très grand nombre d'excellents et très anciens chemins. De Mâcon à Charolles et Digoin, et de Mâcon à Toulon et Decize. D'Autun à Toulon et Digoin. D'Autun à Bourbon-Lancy, Vichy, Clermont : cette route, très fréquentée par les baigneurs, a dû remplacer le chemin gaulois entre Bibracte et Gergovie si souvent parcouru par Jules César ; c'est sur cette route qu'on devait montrer les *camps de César, hiberna legionum Julia narum* (Sid. Apoll., *Ép.*, II, 14). De Besançon à Autun par Beaune (plutôt que par Dijon : c'est peut-être le chemin qu'a dû prendre Constantin en 311, *Panég.*, VIII [V], 7) ; ce chemin va ensuite d'Autun à Decize (ou Nevers) et de là vers Bourges : c'est une des grandes voies centrales de la Gaule. De Châlons, Troyes, Auxerre à Bourges par Entrains (en partie connu par *C. I. L.*, XIII, 2681). De Troyes et Sens à Orléans. De Bavai et Paris à Orléans, ce qui est la grande route de l'Ouest. De Paris à Chartres et de là vers Le Mans et vers l'Armorique. De Paris à Dreux. Une grande voie du Nord partant, soit de Tournai et Arras, soit de Bavai et Cambrai (ici admirablement conservée), vers Amiens. Beauvais, Mantes, Dreux, et de là, sans aucun doute, vers Sées, Avranches, la Normandie et l'Armorique. De Rouen et Lillebonne (en deux voies) à Évreux, Dreux et Chartres. De Lillebonne à Lisieux, et ensuite à la côte normande par Vieux, Bayeux, Cherbourg. Remarquez l'importance du carrefour de Dreux.

² Cette ligne n'est pas indiquée par Strabon et n'a peut-être été sérieusement entreprise que par Claude, et pour faciliter les relations avec la Bretagne (cf. n. 39, 40 et 42).

³ Je la reconstitue, sans aucune difficulté, d'après les éléments fournis par la Table, l'Itinéraire Antonin et l'Anonyme de Ravenne (IV, 26).

⁴ Par Vannes à Carhaix (*Vorgium, Vorganium*) et, en fin de ligne, à *Gesocribate* (Brest ou plutôt Castel Ac'h, près duquel nous trouvons un milliaire de Claude, XIII, 9016 : la lecture *Nlvii*, qui me paraît certaine, indique la distance en milles de l'endroit, Kerscao, à *Vorgium* ou Carhaix).

⁵ D'Orléans à Chartres (manque dans les textes) et Dreux, puis d'une part à Rouen ou à Lillebonne, d'autre part à Lisieux et sans aucun doute au delà vers Vieux (milliaire de Trajan, 8990) et Bayeux. De Tours au Mans, à Sées, à Vieux, Bayeux, Valognes, *Coriallum* (Cherbourg) : route fort importante, réparée par Claude près de Bayeux (XIII, S976). Du Mans à Avranches par Jublains (passage de la Mayenne, soit au pont de Brives, soit au gué de Saint-Léonard : *C. I. L.*, XIII, 8975 et du Mans à Rennes par Jublains ou directement. D'Angers à Rennes, et de là à Avranches, Coutances, Valognes, Cherbourg. — Route transversale de Chartres (venant de Paris) au Mans.

⁶ De Rennes (cf. n. précédente) à Corseul (*Fanum Mollis*) et Erquy (*Reginca*) une des plus connues de Bretagne dans ce dernier trajet (la route moderne s'y est simplement superposée). De Vannes à Rennes. De Vannes à Corseul. De Carhaix à Castel (n. 39), à

qui, à gauche, sous-tendaient par des lignes plus courtes la courbe démesurée de la Loire¹. — Celle de la montagne, coupant toutes les grandes rivières de l'Ouest sans en suivre aucune, franchissait la Loire à Feurs, l'Allier en avant de Clermont², la Vienne à Limoges³, la Charente à Saintes⁴, la Garonne à Bordeaux⁵, et là, tournant vers le sud, gagnait l'Espagne, l'Adour traversé à Dax⁶ et les Pyrénées à Roncevaux⁷ ou au Somport⁸. — Mais, encore que ce double

Erquy, à Brest : Carhaix était alors, comme aujourd'hui, le centre routier de la Bretagne française.

¹ De Decize à Bourges et Tours. De Roanne à Vichy, Néris, Argenton, Poitiers, Nantes, route très importante pour les cités du Centre. A Argenton, arrivée de la route de Troyes, Auxerre, Bourges, vers Poitiers et Saintes. — Je ne serais pas étonné que Claude, dont on trouve des milliaires sur la route de Lyon à Clermont, peut-être de Clermont à Bourges (XIII, 8908 ?, attribué à la route de Vichy), ait eu l'idée d'une grande route postale par Lyon, Clermont, Bourges, Tours, et de là sur Cherbourg, (milliaire au voisinage de Bayeux) et vers la fin de l'Armorique (milliaire de Korscao), complétant ainsi le réseau d'Agrippa.

² La route directe de Lyon à Clermont par Fours et la montagne a été réparée par Claude (XIII, 8910, 8909 ?, près de Billom).

³ De Limoges à Saintes, outre la voie directe par *Germanicomagus*, il me semble reconnaître sur le terrain une route qui rejoint à Aulnay (par le théâtre de La Terne près de Luxé ?) la voie de Poitiers à Saintes, mais qui continue au delà vers la nier, dans la direction de La Rochelle : c'est cette route (de Limoges à Aulnay) dont les archéologues limousins font d'ordinaire la route principale d'Agrippa, de Limoges à Saintes ; cf. en dernier lieu Ducourtieux, *Les Voies romaines en Limousin*, 1909 (*Bull. de la Soc. arch.*), p. 59 et s.

⁴ C'est la voie d'Agrippa, et j'indique le tracé de Strabon (IV, 6 ; 11 : milliaire de Claude près de Clermont, 8920). — Comme elle n'est pas directe, elle comportait des *compendia* fort importants, et tout particulièrement les chemins, d'ailleurs très connus, de Clermont (par Ussel et le sanctuaire de Tintiniac) et de Limoges à Périgueux et de là à Bordeaux, de Clermont à Mauriac, le pont de Drive, Périgueux. — Quant à établir, comme on le fait d'ordinaire d'après la Table (*C. I. L.*, XIII, p. 636 et 646), que la route de Lyon à Clermont passait par Roanne et Vichy, celle de Lyon à Bordeaux par Cahors et Agen, c'est une manière puérile de suivre servilement un très médiocre document. La route bizarre notée sur la Table, par Lyon, Feurs, Saint-Paulien des Vellaves, Javols des Gabales, Rodez, Cahors, Agen, n'est en effet qu'une combinaison artificielle de tronçons de routes, présentée de manière à réunir par un seul chemin tous les chefs-lieux des cités de la montagne. — Pour aller de Lyon à Cahors et Agen, il y avait sans doute une voie directe par le pont de Saint-Rambert sur la Loire, Saint-Bonnet-le-Château, Craponne, le pont de Brioude sur l'Allier, Aurillac. — De Craponne sur ce chemin part la route de Lyon, Saint-Paulien, Javols, Rodez, vers Toulouse.

⁵ C'est le trajet normal à l'époque romaine, conservé par le Moyen Age : le détour par Saintes s'explique par l'importance de la cité. Mais je crois à une route directe de Poitiers à Bordeaux par Angoulême (cf. Aimoin, V. *Abbonis*, Migne, *P. L.*, CXXXIX, c. 497) et Coutras. — En outre, on peut supposer, pour les voyages rapides à destination du Somport, un chemin rectiligne se détachant du précédent à Montmoreau, passant par Aubeterre, Francs, Castillon, La Réole ou Langon (c'est celui qu'a suivi jusque-là Ablon, c. 408-9), Bazas (de Langon à Bazas, cf. Sidoine Apollinaire, *Ép.*, VIII, 12, 1 et 3), Aire et Lescair (cf. Ausone, *Epist.*, 23, 121-6). — Une route de port assez importante (sans doute pourvue de milliaires, cf. le lieu de Cartelégue, *Quartaleuca*) allait d'Angoulême à Blaye.

⁶ Deux voies de Bordeaux à Dax, l'une sans doute par le pays de Huet et le voisinage des étangs, l'autre par Belin et les Grandes Landes (*It.*, p. 455-7).

⁷ Vers Pampelune.

⁸ *It.*, p. 455 et 4523 : Dax, *Benearnum* (Lescair), vers Saragosse. — Les voyageurs de Lyon trouvaient sans doute dans le val d'Aran ou dans la vallée d'Aure d'autres passages

réseau aidât aux relations de l'Empire avec l'Espagne et la Bretagne, il servait surtout à la circulation intérieure de la Gaule : car les affaires publiques de la Bretagne passaient, on l'a vu, par le port de Boulogne, et celles de l'Espagne, on va le voir, par le col du Pertus.

5° De Lyon¹, enfin, descendait, le long de la rive gauche du Rhône², la grande voie du Midi³, destinée également aux rivages de l'Italie et aux provinces espagnoles. C'est à Tarascon⁴ qu'elle se bifurquait pour répondre à sa double destination. A l'est, sous le nom de *voie Aurélienne*⁵, elle traversait Arles et Aix⁶,

des Pyrénées dans la même direction de Saragosse ou dans celle de Lérida et Tarragone : ils gagnaient ces vallées par la voie directe de Rodez et Toulouse.

1 Outre la voie d'Agrippa, les relations entre Lyon ou le Centre et le Midi étaient assurées par les routes ou sentiers suivants, très anciens et demeurés très populaires. 1° La voie du pays de Lozère décrite par Sidoine Apollinaire (*Carm.*, 24) : Clermont, Brioude, la traversée de la Margeride, le passage de la Truyère, Javols (*sublimem urbem in puteo*), Trevidon (Saint-Laurent-de-Trèves), et de là vers Nîmes, soit par Saint-Jean-du-Gard et Anduze (la voie normale au Moyen Age ; cf. *vallis Francisca*), soit par Alais où elle rejoint la voie suivante (cette dernière direction indiquée par Sidoine, si l'on place son *Vorocingus* à l'ancien lieu de Brocen près d'Abois). 2° La voie *Rejordane*, de Saint-Paulien à Nîmes par Alais ; d'Alais et d'Anduze une route, au pied des Cévennes, s'en allait rejoindre par l'Hérault (Saint-Guilhem) la *via Domitia* à Béziers. 3° La route du Pal, de Clermont d'un côté et de l'autre de Feurs sur Saint-Paulien (c'est, dans ce dernier trajet, la fameuse voie *Bolena* ou la *Bolène* [route des Bornes ?] ; cf. XIII, 8871), et à la fin aboutissant d'un côté à Aps et Viviers, de l'autre à Uzès et Nîmes (XII, 5573-83) ; c'est cette route, aux *vieilles bornes des Césars*, qu'indique Sidoine, *Carm.*, 21, 5-7. 4° La route de la rive droite du Rhône, faite ou refaite par Antonin (XII, 5559 et s.). 5° La route ancienne des Marseillais, qui continue vers le sud la voie du Pal (n° 3) par Pont-Saint-Esprit, Orange, Cavaillon, Salon et rejoint vers Rognac la route marseillaise d'Arles sur la rive orientale de l'étang de Berre : c'est, je crois, à cette voie qu'appartiennent les milliaires d'Orgon (Auguste et Antonin, XII, 5499, 5500, si du moins ils n'ont pas été déplacés) ; elle a dû en effet attirer l'attention des empereurs, car, d'Orange à Salon, elle évitait le détour par Avignon, Tarascon, Arles. 6° La voie subalpestre de Munatius, de Grenoble à Fréjus, que nous allons retrouver.

2 De Lyon à Vienne la voie principale passait par la rive droite pour retrouver le pont à Vienne et passer ensuite sur la rive gauche : mais il y avait un compendium sur la rive gauche, que l'on gagnait en traversant en bac le Rhône à Lyon.

3 Strabon, IV, 6, 1 : c'est la voie d'Agrippa, que le géographe fait arriver *ἐπὶ τὴν Μασσαλιωτικὴν παραλίαν*, ce qui peut signifier aussi bien jusqu'à Tarascon que jusqu'à Fréjus, et peut aussi viser une des routes directes de Marseille à Arles.

4 Un chemin direct, évitant à la fois Tarascon et Arles, partait d'Avignon, passait à Saint-Gabriel (*Ernaginum*), et de là allait rejoindre à Fontvieille la route montant d'Arles.

5 Ce nom (*via Aurelia... Arelatum usque*, *It. Ant.*, p. 289) s'explique parce qu'elle était le prolongement de la route de ce nom, construite sous la République, de Rome vers la frontière d'Italie par le littoral, mais il est évident que c'est par abus ou par erreur que l'on a étendu ce nom du Var à Arles, puisque la vraie *via Aurelia* s'arrêtait avant Pise et que la route du littoral s'appelait ensuite *via Scaura* et, depuis *Vada Sabatia* jusqu'au Var, *via Julia Augusta* (celle-ci construite en 13-12 av. J.-C.) ; mais l'extension graduelle du nom de *via Aurelia* vers le nord n'en est pas moins certaine dans l'Antiquité (*per Aureliam usque ad Alpes Maritimas*, *V. Aureliani*, 48, 2). Cette route de Provence a dû être construite par les Romains bien avant Agrippa.

6 La route directe est par Arles et Aix (Marseille est réunie à Aix par une très vieille route particulière). Remarquez qu'aucun des itinéraires ne donne ce parcours, si facile à reconnaître par les vestiges et les milliaires : la Table fait même faire à la route le détour de Saint-Remy, par le nord des Alpines ! Et que ce trajet direct d'Arles à Aix fût la vraie route postale, et non pas le trajet par Marseille, c'est ce que prouve bien l'abondance de

plaines et montagnes de la Provence, pour atteindre enfin à Fréjus le rivage de la Méditerranée, dont elle ne s'éloignait plus jusqu'à Rome¹. A l'ouest, sous le nom de *voie Domitienne*², elle parcourait les plaines poudreuses du Languedoc, les terroirs de Nîmes, de Béziers, de Narbonne, puis gravissait le Pertus pour descendre, de l'autre côté des Pyrénées, vers la grande métropole espagnole de Tarragone. — En haut de ce réseau du Midi, il y avait Lyon, à droite Rome, à gauche Tarragone, et Narbonne au milieu : c'étaient les routes des capitales du monde occidental, les routes les plus battues de la Gaule³, celles par où avaient passé tous les conquérants de la terre depuis l'Hercule de la légende, et Hannibal, Domitius, Marius, Pompée, César, et Auguste plus d'une fois.

Voilà les grands chemins qui se trouvaient rattachés à Lyon la capitale, qui recevaient de lui ou qui lui adressaient la plus grande part de leur vie, pour qui il était l'ombilic sacré où ils venaient se confondre. Mais ils ne constituaient pas, il s'en faut de beaucoup, tout le routier du pays. A sa périphérie, suivant les lignes de ses frontières ou le cours de ses vallées latérales, la Gaule possédait d'autres réseaux de voies, qui, d'une extrémité à l'autre, entretenaient le mouvement et l'échange sans recourir à Lyon. Chacun de ces réseaux correspondait aux directions principales de ses contours.

1° Voici d'abord le réseau du Midi, en direction générale de l'est à l'ouest. — Au centre une seule voie⁴, que nous connaissons en partie, de Tarascon à Narbonne par le Languedoc, et de Narbonne à Toulouse par le seuil de Lauraguais. A droite et à gauche, il y a double ligne, pour ne parler que des voies essentielles. — A droite, au delà de Tarascon, c'est, le long de la Méditerranée, la voie Aurélienne, déjà mentionnée. Et c'est, en outre, la chaussée hardie qui remonte la vallée de la Durance pour franchir les Alpes au mont Genève⁵. — A gauche, en partant de Toulouse vers le nord-ouest, une voie principale descend la Garonne jusqu'à Bordeaux⁶, et cette voie est la suite et la tin normales de la voie Domitienne du

milliaires sur cette route, alors que celles de Marseille à Arles en sont complètement dépourvues. Et c'est ce qui résulte aussi du texte de Strabon, IV, 1, 3. — Mais de Marseille partaient aussi deux routes directes vers Arles : 1° l'une à l'ouest de l'étang de lierre, par Fos, qui devait être la voie antique des Marseillais et de Marius ; 2° l'autre à l'est de l'étang, par le pont Flavien (sur la Touloubre, à Saint-Chamas). — Les itinéraires écrits, d'ailleurs concordants (Table, Antonin, Anonyme de Ravenne), ont complètement perturbé la route normale : de Marseille ils font aller à *Calcaria* (14 milles, vers Vitrolles), *ad Vicensimum* (20 milles, de Marseille [?], au passage de l'Arc), *colonia Maritima* (le port de Miramas ou Saint-Chamas ?), *Fossæ Marianæ* (Fos) et Arles : on fait donc faire tout le tour de l'étang à la route, ce qui est d'impossibilité absolue, les voyageurs n'ayant aucune peine à trouver un bon chemin direct de Miramas à Arles par la Crau.

¹ Cf., pour cette route, t. VI, ch. V.

² Ici se place le passage du Rhône à Tarascon.

³ La route de Tarascon à Narbonne est, de beaucoup, celle de toute la Gaule qui a livré le plus de milliaires (*C. I. L.*, XII, p. 666 et s.).

⁴ *Κοινή ὁδός*, dit Strabon, IV, 1, 3. — Je crois à l'existence d'un chemin direct, évitant le coude de Nîmes, pour les voyageurs de Rome à Narbonne, *compendium* allant d'Arles à *Sextantio* par le *pons Ærarium* sur le Petit Rhône, et c'est ce chemin qui explique la différence de 19 milles indiquée sur ce trajet dans certaines bornes.

⁵ Strabon, IV, 1, 3 et 12. La route partait, soit de Tarascon, soit d'Arles, les deux tronçons se soudaient à Saint-Gabriel, Ernaginum, un des carrefours les plus importants de la Provence. Puis, elle passait la Durance à Cavaillon, coupait par Apt à travers les pentes du Lubéron et ne rejoignait la Durance que vers Lurs.

⁶ Quoique le parcours de Toulouse à Agen manque sur les itinéraires, j'hésite à ne pas mettre une grande voie romaine sur toute la Garonne (rive droite jusqu'à Agen, rive

Languedoc, comme la plaine de la Garonne est le prolongement naturel de la vallée de l'Aude et du bas-fond des étangs. Et en partant de Toulouse encore, mais pour remonter le fleuve vers le sud-ouest, une autre route arrive en vue des Pyrénées, dont elle longe ensuite les dernières pentes, s'élevant et s'abaissant à chaque étape, et s'arrêtant enfin au niveau et aux abords de l'Océan, à Dax et à Bayonne¹. — Mais bien d'autres chemins couraient entre la Méditerranée et l'Océan, à travers les coteaux de l'Armagnac² ou les terrasses des Cévennes³.

2° A l'Ouest, un grand chemin, un instant fourni par le réseau lyonnais⁴, mais le plus souvent indépendant de la capitale, partait du col de Roncevaux⁵ pour traverser en diagonale toute la Gaule et unir par une ligne rapide les terres d'Espagne à celles de la Germanie. On le voyait à Dax sur l'Adour, à Bordeaux sur la Garonne, à Saintes sur la Charente, à Poitiers sur le Clain⁶, à Tours et à Orléans sur la Loire, à Paris sur la Seine, coupant tous les fleuves qui se dirigeaient vers l'Océan, utilisant la fertile plaine que la nature de France a étendue à l'occident des montagnes centrales⁷. Après Paris, plus droit que jamais, il se dirigeait vers le Rhin par le seuil de Vermandois et les plateaux de Sambre-et-Meuse⁸, et s'achevait enfin à Cologne, en face des pistes sauvages de

gauche ensuite jusqu'à Bordeaux). — Mais cette route a dû être fortement concurrencée, soit par le fleuve, soit par les routes de l'Armagnac : 1° de Toulouse à Agen par Lectoure ; 2° de Toulouse à Bordeaux par Auch, Eauze et Bayas ; voyez sur cette route, outre la Table, l'*Itinéraire de Jérusalem*, p. 549-550 : c'est la dernière partie de cette route, de Bazas à Bordeaux, dont on aperçoit les vestiges, connus sous le nom de *chemin Galien*. — Quoique non marquée par les itinéraires, je crois à l'existence d'une route diagonale de l'Aquitaine par Agen, Sos, Tartas et Dax, route suivie jadis par Crassus.

¹ Pour la plus grande partie, *Itin. Ant.*, p. 457 ; hypothétique de Dax à Bayonne. Il est possible qu'on allât plus rapidement à Bayonne par une route directe partant de *Benearnum* (Lescar). — Je crois qu'il y avait, plus au sud encore, une très ancienne piste de montagnes allant de Roussillon ou d'Elne à Oyarzun par les cols latéraux.

² Cités ici, note 61.

³ Le principal chemin de ce côté (point toujours marqué dans les textes), qui est un chemin du bas de la grande montagne, part de la voie Domitienne au pont de l'Hérault (*Cessero*, Saint-Thibéry), traverse les Cévennes au delà de Lodève (jonction avec un chemin venant de Nîmes par Le Vigan), passe à Rodez, Cahors, rejoint la Dordogne au gué de Lalinde et la suit sur sa rive droite jusqu'au port de Blaye. — De Cahors un embranchement menait aussi à Périgueux et à Saintes.

⁴ Dans le secteur de Roncevaux à Bordeaux et Saintes.

⁵ Ou du Somport, les deux voies se réunissant à Dax.

⁶ Sur le trajet de Saintes à Poitiers, les itinéraires font, vers Melle, abandonner à la route le trajet direct sur Poitiers et lui font rejoindre vers Rom, *Raraunum* (*C. I. L.*, XIII, II, p. 662-3), la ligne droite unissant Bordeaux, Angoulême, Poitiers : mais une grande voie allait certainement droit de Melle sur Poitiers, et c'est le chemin des pèlerins de Saint Jacques, le *chemin des Charrois* du XVIII^e siècle (*Lièvre, Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, II^e s., XIV, 1891, p. 471). — La ligne Melle-Rom se continuait vers le nord-est pour atteindre Argenton et Bourges : et cela formait ainsi un chemin droit entre Bourges et Saintes (on a proposé d'autres tracés pour la communication directe entre ces deux villes).

⁷ T. VI, ch. VI.

⁸ T. VI, ch. VI. De Paris à Bavai par Senlis la route manque dans les textes ; mais il est facile de la retrouver sur le terrain, en particulier de Vermand (elle ne passe pas par Saint-Quentin) à Bavai, où son tracé rectiligne est peut-être le plus curieux qu'ait laissé en Gaule une route romaine ; tout indique d'ailleurs que ce tracé remonte aux temps celtiques. De Bavai elle conduit à Cologne par Tongres, et là encore c'est une très vieille

la Grande Germanie. Pour le moment, ce chemin n'a dans la vie de la Gaule et de l'Empire qu'une importance secondaire¹. Mais que les temps des invasions arrivent, celles du Nord ou celles du Sud, et c'est par cette route que Germains et Sarrasins chercheront la conquête de l'Occident².

3° Dans le Nord de la France, de faciles chemins sillonnaient le pays de part en part, unissant, de l'ouest à l'est, les bords de l'Océan à la frontière du Rhin. Les plus importants traversaient la Seine, venant de la Normandie et partant pour la Picardie ou la Champagne. — L'un d'eux, plus tard, dans les temps où Paris assumera la défense de la Gaule contre les invasions germaniques³, devait prendre le rôle essentiel : de Paris, il arrivait droit à Reims, puis, à travers les gorges des Argonnes et des Hauts-de-Meuse, descendait à Verdun⁴, où il passait la Meuse, à Metz, où il passait la Moselle, franchissait les Vosges au col de Saverne et, en Alsace, trouvait le Rhin à côté de Strasbourg⁵. — De Reims, une autre voie conduisait à Trèves par le gué de la Meuse à Mouzon⁶, et, plus loin

route fort connue de César. Louis Guichardin (vers 1567) a très bien reconnu la direction et le tracé de la voie *a Tungris recto itinere Lutetiam usque* (*Omnium Belgii*, éd. de 1613, p. 306). — Des embranchements menaient, au delà de Tongres, à Xanten, et sans doute de Tongres et de Bavai vers Bois-le-Duc et Nimègue (Table, 1, 4).

¹ Son principal rôle international est, sur le secteur Cologne-Bavai, continué par la route Bavai-Boulogne, d'assurer les relations entre la Germanie Inférieure et la Bretagne.

² Il devait y avoir, à gauche de cette voie, un chemin direct de Saintes à Nantes par la Vendée. — Alors comme aujourd'hui, cette route diagonale du Nord vers les Pyrénées (sur Roncevaux d'un côté et sur le Somport de l'autre) était doublée par d'autres voies parallèles : 1° en partant d'Orléans, vers Bourges. Limoges, Périgueux, Eysses, Agen, Auch, et au delà vers Saint-Bertrand-de-Comminges : je crois qu'à Lannemezan un chemin montait vers la vallée d'Aure (très profondément romaine), pour franchir les Pyrénées au col du Rioumajou (la direction est presque rectiligne depuis Orléans) ; mais de Saint-Bertrand la route devait continuer sur Ludion et peut-être l'Espagne par le val d'Aran ; 2° en partant de Limoges, par le pont de Brive vers Cahors (manque sur les itinéraires) et Toulouse, et peut-être au delà dans la vallée de l'Ariège ; 3° en partant de Brive, à Albi (où l'on devait croiser la route de Lyon à Toulouse par Rodez), Castres, Carcassonne. — Les voyageurs de Clermont rejoignaient ces réseaux en passant par Mauriac et de là sur Rodez par Aurillac ou sur Cahors par Gramat (remarquez l'importance de Mauriac comme carrefour). — Les voyageurs venant de la France centrale à destination du Pertus devaient, à Carcassonne, prendre un compendium qui, par le Val-de-Daigne (*vallis Aquitanica*) et Lagrasse, les menait à Roussillon.

³ Dès les campagnes de Julien, par exemple en 357 (Ammien, XVI, 11, 11 ; XVII, 1, 1-2).

⁴ Très facile à suivre de Reims à Verdun. De Paris à Reims, l'existence de la route est certaine, quoique non attestée par les itinéraires.

⁵ Au delà du Rhin, route de la Souabe. — Un autre chemin, doublant celui-ci vers le sud, menait de Reims à Toul, et sans aucun doute au delà à Colmar (Horbourg) par le col du Bonhomme.

⁶ Très facile à suivre de Reims à Mouzon, *Mosamagus* : c'est l'un des plus beaux, des plus hauts et des plus entiers qui soit en toute la Gaule Belgique, Bergier, p. 524. Au delà, par Moyen et Arlon vers Trèves. — A Moyen (*Meduquantum*) près de Mouzon, une route directe partait vers Cologne, route qui devait rejoindre à *Tolbiacum* (Zulpich) le réseau rhénan ; j'avais songé, comme d'autres, à un parcours direct par Mézières, Marche, Aix-la-Chapelle et Juliers (*Juliacum*), à cause d'Ammien (*Remos per Agrippinam et Juliocum petens*, XVII, 2, 1) ; mais il s'agit ici de la route de Cologne, Juliers, Tongres, et de là à Reims par Mouzon ou directement. — De Mouzon, en effet, un chemin devait partir sur Marche et Tongres par les Ardennes (XIII, 9158 ?). — On peut songer, en outre, à une route directe de Tongres à Reims par Marche et Mézières, et de Tongres à Metz par Marche et Arlon. — L'importance de ces routes et de Mouzon comme carrefour a

que Trèves, jusqu'à Mayence sur la frontière¹ : vieille route maintes fois suivie, jadis, par les cavaliers de César, et qui maintenant reliait entre elles les trois grandes métropoles des terres de la Belgique devenue romaine².

4° Une voie interminable suivait la rive gauche du Rhin et mettait en relation les camps, les redoutes et les colonies qui bordaient la frontière, depuis l'embouchure du fleuve jusqu'au lac de Constance³, où elle rejoignait la route similaire des bords du Danube. De tous les chemins de la Gaule, celui-ci garda seul jusqu'au bout son rôle et son aspect militaires. Aucun n'était plus utile à la défense de l'Empire, à la sauvegarde du monde. A dire vrai, c'était moins une route d'échange qu'un immense chemin de ronde, un talus fortifié courant face à l'ennemi, bordé par le Rhin comme par un fossé.

5° Enfin, et ceci nous aidera encore à comprendre l'œuvre routière des Anciens⁴, de longs chemins de montagnes coupaient du nord au sud toutes les Alpes françaises, en bordure de la chaîne principale, utilisant les cols transversaux pour franchir les contreforts, et ne reculant devant aucun effort afin de tracer une ligne droite et continue, le long de la frontière de la Gaule, depuis le lac de Genève jusqu'aux rives de la Méditerranée. — La plus basse et la plus large de ces routes, accessible même à de grandes armées, partait de Genève pour Grenoble le long du lac d'Annecy, de l'Isère et du Grésivaudan⁵, puis montait de

été jusqu'ici complètement méconnue, soit dans l'étude des campagnes de César, soit dans celle des itinéraires. — Marche est également un carrefour qui mériterait d'être mieux étudié.

¹ Par Bingen, *Belginum* et Biol.

² Une question assez importante est celle des communications rapides de Mayence et Trèves avec Boulogne et la Bretagne : il semble qu'il y ait eu deux ou trois routes : 1° par Trèves, Arlon, Moyen (route de Reims déjà citée ici, n. 75), puis Mézières, Vervins, Saint-Quentin et la chaussée, si visible encore, de Saint-Quentin, Vermand, Amiens ; 2° de Trèves à Bavai à travers les Ardennes, par Bastogne et le passage de la Meuse à Dinant ; 3° entre les deux, peut-être de Trèves à Théroüanne et Boulogne par Mézières, Hirson, Le Coteau, Cambrai, Arras.

³ Point terminal au nord, Leyde ou *Lugdunum, caput Gemaniarum* (*It.*, p. 368). — Deux routes menaient ensuite de Leyde à Nimègue, l'une par le sud du Wahal, l'autre par le nord (*C. I. L.*, XIII, p. 610). — De Nimègue à Mayence, route unique (milliaire de Claude, XIII, 9145). — De Mayence à la région de Bâle, deux routes parallèles (voir la carte de Schumacher *ap.* Koepf, 1912, p. 137) : l'une près du fleuve, et celle-là, œuvre sans doute des Romains ; l'autre, plus ancienne et réunissant les vieilles localités de l'Alsace, suivant le bas de la côte (Landau, Wissembourg, Brumath ou *Brocomagus, Argentovaria* (ou Horbourg près de Colmar) ; l'une et l'autre, réunies maintes fois par des chaussées transversales, par exemple de la région de Belfort vers Kembs d'une part et vers le passage de Brisach de l'autre. Peut-être le système devenait-il un instant unique entre Seltz et Brumath. — De la région de Bâle au lac, voie unique, par Augst et Windisch. — Les principaux points d'accès, sur cette route, des voies de l'intérieur sont : Nimègue et Xanten, venant de Tongres ou de Bavai ; Neuss, Cologne et Bonn, venant de Trèves et de Lyon ; Cologne, venant de Tongres et de Bretagne ; Coblenz, voie fluviale venant de Trèves par la Moselle ; Bingen, voie de Trèves sur Mayence ; Strasbourg, voie de Reims ; le passage de Brisach d'un côté et Kembs de l'autre, voie de Besançon ; Augst d'un côté et Windisch de l'autre, voies de Lyon et d'Italie. — Deux routes importantes se greffaient sur cette voie frontière, destinées aux terres romaines de la rive droite : de l'ouest à l'est, partant de Strasbourg vers la Souabe et la vallée du Danube, construite par Vespasien ; du nord au sud, partant de Windisch dans la même direction, et commencée peut-être par Drusus.

⁴ Je dis des Anciens, car toutes ces routes sont antérieures aux Romains.

⁵ Ce sont des secteurs de voies partant du Petit Saint-Bernard pour aller sur le Rhône.

Grenoble pour Sisteron par-dessus le col de La Croix-Haute, de Sisteron pour liiez à la faveur de la Durance, de Riez pour Fréjus au travers des dernières Alpes¹. — Les autres, plus près des hauts sommets, s'élevant souvent à plus de deux mille mètres, étaient des pistes de mulets plutôt que des voies charretières. Mais rien n'en interrompait la ligne imperturbable, depuis l'horizon du Grand Saint-Bernard jusqu'à celui de Monaco².

Nous n'avons énuméré ici que les grands chemins, ceux, étroits ou larges, qui s'allongeaient d'un bout à l'autre de la Gaule, et dont la surface continue desservait plusieurs provinces et de nombreuses cités. D'autres, qui les croisaient en divers sens, unissaient entre elles les villes voisines. Car on peut admettre comme un principe de la voirie romaine, que chaque métropole de peuple, si petite fût-elle, devait être mise en relations directes avec toutes les métropoles environnantes et, par elles, de proche en proche, avec tout l'Empire. La route, je le répète, fut surtout faite pour la ville. Bavai, chef-lieu des Nerviens, n'était qu'une bourgade, centre officiel d'un peuple obscur : sept grandes routes, cependant, partaient de son forum pour mener aux sept villes du voisinage³, et, au delà, à toutes les provinces et à toutes les mers⁴ de l'Empire romain et du monde :

¹ C'est la voie de Munatius, si complètement oubliée dans l'étude de la viabilité gallo-romaine. — De Sisteron, une route, je crois, desservait les petites capitales alpestres, par Digne, Senez, Castellane, Vence et Cimiez (c'est cette route que les éditeurs du Corpus, XII, p. 632-4, après bien d'autres, fout partir, tout à fait à tort, de Riez).

² Voici la ligne, à peu près certaine, de la piste muletière qui suivait la direction de la chaîne frontrière. En partant de Martigny sur le Rhône dans le Valais (débouché du Grand Saint-Bernard) : 1° col de Balme, par où l'un sortait des Alpes Pennines pour entrer dans les Alpes Grées chez les Ceutrones (cf. l'inscription de La Forclaz, *C. I. L.*, XII, 113), puis vallée de Chamonix, vallée de Montjoie ; 2° col du Bonhomme, débouché dans la Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice (*C. I. L.*, XII, 107), au pied du Petit Saint-Bernard ; 3° de là, vallée et col d'Iseran et passage en Maurienne ; 4° de la Maurienne à la Durance, on devait emprunter le mont Cenis d'abord et le mont Genève ensuite (ce à quoi fait peut-être allusion Ammien Marcellin, XV, 10, 4-7) ; 5° de la Durance au Queyras par le col d'Izoard (inscription des Escoyères, *C. I. L.*, XII, 80) ; 6° par le col de Vars dans la vallée de Barcelonnette ; 7° par le col de La Cayolle dans la vallée du Var ; 8° passage à Glandève, col du Buis, Briançonnet, et, au delà, route de Sisteron à Cimiez ; 9° on pouvait rejoindre cette même route à Castellane par le col de La Foux et la vallée du Verdon. — Cette route, par laquelle communiquaient toutes les provinces alpestres, pourrait être appelée la route des intendants impériaux, préfets ou procureurs, chargés spécialement de la police des Alpes.

³ Les 7 chemins me paraissent les suivants : 1° Cambrai, vers Amiens. Rouen, la Normandie et l'Armorique ; 2° Le Cateau, vers Vermand, Paris et l'Espagne ; 3° Pont-sur-Sambre, vers Vervins, Reims et l'Italie ; 4° Maubeuge, vers Dinant, Trèves, le Rhin et le Danube ; 5° Binche, vers Cologne ; 6° Mons, vers Bois-le-Duc, et de là vers Nimègue, Utrecht ou Vechten, passages du Rhin vers la mer du Nord ; 7° Tournai, vers Cassel, Boulogne et le Pas de Calais ; et aussi, je crois, un vieux chemin de port, de Tournai vers Oudenbourg et Ostende ; il devait y avoir un 8e chemin, se détachant de celui de Cambrai près de Bavai, allant vers Valenciennes, ce qui indique Théroouanne et Boulogne comme direction rectiligne. — L'exemple de Bavai montre bien que toute ville chef-lieu était rattachée à tous les chefs-lieux voisins et à toutes les mers. Voyez, sur ces chemins de Belgique, quelques détails utiles au milieu de données hétéroclites, chez Gauchez, *Topogr. des voies romaines de la Gaule-Belgique* (*Ann. de l'Ac. d'Arch.*, XXXVIII, 1382).

⁴ *Viae militares exitum ad mare... habent*, définit le Digeste, XLIII, 7, 3.

Les mers feront la fin des sept chaussées Brunehaut¹.

Autour de chacune des cités de la Gaule, nous retrouverons de même les rayons de l'étoile des routes, et, chose étrange ! presque toujours reparaît le chiffre de sept², comme si on avait voulu retrouver sur la terre les routes marquées par les sept planètes du ciel³.

Tout chemin qui unissait deux capitales de cités appartenait, je crois, à la voirie d'État⁴. L'Empire en revendiquait l'administration et la surveillance, et, le cas échéant, l'entretien⁵ ; et les bornes milliaires qui les jalonnaient portaient les

¹ Inscription du monument élevé sur la place de Bavai (Desjardins, *Géogr.*, IV, p. 27). — La tradition des sept chemins de Brunehaut à Bavai remonte au moins au XIII^e siècle, puisqu'elle se trouverait chez Nicolas Rucler, qu'on peut supposer de ce temps : mais la manière dont il en parlerait semble indiquer qu'elle existait déjà, et aussi une inscription la mentionnant : il attribue d'ailleurs les chemins à *Bavo*, troyen, roi des Belges ; après lui, Lucius de Tongres et d'autres les attribuaient à *Branehaldus* ou *Brunehuldís*, l'archidruide, petit-fils ou descendant de *Bavo* ; voyez toutes ces histoires chez l'extravagant Jacques de Guyse [mort en 1398], éd. Fortia d'Urban, I, 1826, p. 233, 338, 364. Le nom de la reine Brunehaut, comme auteur de voie romaine, apparaît pour la première fois, à ma connaissance, dans la Chronique de Saint-Bertin (XIV^e siècle, Jean Le Long d'Ypres, *apud* Pertz, *Scriptores*, XXV, p. 759-760), appliqué uniquement à la chaussée de Cambrai à Arras et Sangatte [et non Wissant, comme le dit par erreur la *Chronique*] ; mais la Chronique en parle comme d'un fait déjà connu. Je n'arrive donc pas à démêler à coup sûr si c'est la reine Brunehaut ou le roi mythique des Belges dont le nom est à l'origine de cette appellation ; mais j'incline de plus en plus à croire qu'on a songé d'abord à la reine, vu que, dès les derniers temps de l'époque carolingienne, son nom commençait déjà à être appliqué par les érudits aux ruines de l'Antiquité (Aimoin dès l'an 1000, *Hist. Franc.*, IV, I). — De toutes manières, l'appellation de *chaussée Brunehaut* est une fantaisie d'érudite, de poète ou d'écolâtre, postérieure à la renaissance carolingienne, et sans le moindre rapport avec la réalité, la reine franque n'ayant jamais rien fait pour les routes (cela a été très bien vu par Bergier, p. 104).

² Bergier (qui était de Reims) compte sept chaussées autour de la ville (p. 518). Il est possible d'en retrouver sept autour de Paris (Chartres, Orléans, Sens rive gauche, Sens rive droite, Reims, Senlis et Rouen ; d'autres combinaisons sont possibles) ; de même autour de Sens, de Troyes, etc., mente de localités moindres, Blain, etc. Les sept routes partant de Cassel sont bien visibles. Mais il faut reconnaître que ce sont là surtout jeux d'érudits, facilités par le fait que, toute métropole de cité étant unie aux métropoles voisines, la chose entraînait nécessairement de six à huit grandes routes. — Pourtant, il est possible que les Romains aient cherché à réaliser ce chiffre de sept : le monument de Tongres (XIII, 9158) est à huit côtés, dont sept devaient porter des itinéraires. Et peut-être, surtout en Belgique, ont-ils subi en cela l'influence des cultes planétaires.

³ Note précédente. C'était l'idée de Jacques de Guyse, I, p. 238, 338.

⁴ En outre, c'était par des voies militaires que ces capitales communiquaient avec leurs ports : de là, la présence en Gaule de tant de voies romaines menant aux rivages, et la présence de milliaires impériaux par exemple sur les routes de Carhaix Castel Ac'h (9016), de Corsent à Erquy (8991 et s.), de Carhaix à Erquy (9013).

⁵ Sauf exceptions. Cf. *C. I. L.*, XII, 107 et 365 (où il s'agit peut-être aussi de chemins autres que la grande route, réparés par une générosité exceptionnelle du prince) ; etc. Dans les Alpes Cottiennes, Auguste laissa les frais et le soin des routes au roi Cottius, sans doute à la fois comme attribut de son autorité royale et obligation de sa vassalité (Ammien, XV, 10, 2). — Le gouverneur représentait l'empereur en cette circonstance. — Il n'y a aucune distinction à faire, en ce qui concerne les routes, entre provinces du sénat et provinces de César : la route, où qu'elle soit, est, comme le soldat, l'affaire de l'empereur. — Par exception, la voie du Somport, entre Gaule et Espagne, qui ne pouvait pas ne pas appartenir à la grande voirie impériale, est dite refaite, sans mention de l'*auctoritas* impériale, par un duumvir d'Oloron (XIII, 407). — On a supposé que la

noms et titres des princes, ce qui était le signe de la suzeraineté des Césars sur les grands chemins de la terre. De même que les colonies et les villes neuves, ils étaient marqués à l’empreinte impériale¹.

Le reste des chemins dépendait des cités ou des particuliers : sentiers communaux, qui réunissaient le chef-lieu aux bourgades de son territoire et celles-ci entre elles² ; sentiers privés, qui assuraient aux villas un débouché sur la voie publique³.

III. — DE L’ORIGINALITÉ DES ROUTES ROMAINES.

Tel fut le réseau des routes romaines. Avec son nœud central, ses l’ayons, les arcs de ses circonférences, les étoiles de ses secteurs, il nous apparaît comme un ensemble géométrique d’une absolue symétrie ; et toutefois, il était si habilement tracé, conformant ses lignes aux directions des voies naturelles, qu’il conciliait à la fois les intérêts militaires de l’Empire et les besoins économiques des grandes cités.

Aussi devait-il survivre, pendant plus d’un millénaire, aux Césars eux-mêmes. De toutes les matières pétries par eux dans les Gaules, c’est celle des routes qui a servi le plus longtemps, qui a rendu le plus de bons offices. Leurs chemins ont suscité sur leurs parcours des milliers de bâtisses, de cultes et de légendes.

présence du nom de l’empereur au nominatif, avec ou sans *restituit*, indique son intervention directe ; s’il est au datif (très rare avant Trajan : XIII, 9055, Claude), avec nom de la *civitas* au nominatif, cela signifierait l’initiative des municipalités. J’en doute ; je crois que ce sont surtout des variantes de rédaction, locales ou temporaires : voyez par exemple, en Gaule, les bornes au nom de Maximin, où les deux formes se rencontrent sur les mêmes routes, et à la même date (XIII. 8861-4, 8866-7, 8874-8887), le nominatif chez les Vellaves, le datif chez les Ségusiaves). — En ce qui concerne les frais de la route, je pers4ste à croire à l’intervention du fisc impérial, et, si elle n’est pas mentionnée directement, c’est qu’elle allait de soi. Cela n’exclut pas, cela va sans dire, contributions, prestations ou dons spontanés des communes et des particuliers. Il devait y avoir en cette matière des espèces infinies suivant les circonstances et les lieux (Siculus Flaccus, *Grom. vet.*, p. 146).

¹ La grande route a pour symbole le milliaire au nom du prince ; *C. Théod.* ; Sidoine, *Carm.*, 24, 5-8.

² *Viae vicinales* (*Digeste*, XLIII, 7, 3) : XIII, 5166 (traversée du Jura à Pierre-Pertuis, de Bienne vers Porrentruy et l’Alsace, *via ducta* par un magistrat d’Avenches) ; XII, 4190 (aux frais de la municipalité, chemin de réservoir ou de lavoir) ; 1188 (aux frais d’un particulier, chemin de fontaine) ; 2555, 1524 (aux frais d’un particulier) ; XIII, 7252 (chemin de temple formant servitude sur un domaine) ; XIII, 4549, inscription du Donon : *D(eo) Mer(curio), L. Fatini. Fel. miliaria a vico Saravo I(eugis) XII c(onstilui) j(ussit), v. s. l. m.* (cf. t. VI, ch. VI) : c’est une des très rares mentions de milliaires sur des routes non militaires (il s’agit ici d’une route de pèlerinage vers un sanctuaire ; cf. Bechstein, *Les Antiquités du Donon*, trad. Baldensperger, *Bull. de la Soc. philom. Vosgienne*, XVIII, 1852-3, p. 348-354). Etc. — Je crois qu’on peut diviser ces routes vicinales en deux groupes, celles qui étaient assimilées aux *publicæ*, et celles qui servaient uniquement à des usages ruraux. — Les *viae vicinales* étaient administrées par les chefs des pagi, sans doute sous l’autorité supérieure des chefs de cités : *Gromat.*, p. 146. — Les *viae lignariæ* sont les chemins de servitude forestière. — Toutes ces voies vicinales et privées étaient, non pas *stratae*, mais *terrenæ* (*Digeste*, XLIII, 11, 1).

³ Chemin marqué par l’inscription *iter privatum*, suivi sans doute parfois du nom du propriétaire. Il y en avait de sortes différentes, suivant qu’ils appartenait à un seul propriétaire ou à plusieurs.

Ainsi qu'autrefois le mythe d'Hercule sur les sentiers du commerce grec, les légendes des saints chrétiens¹ et des preux de Charlemagne² se sont développées le long des vieilles routes romaines, propagées par les marchands et les pèlerins, s'épanouissant en floraisons plus drues aux gîtes d'étapes où ils s'arrêtaient. La colonie impériale elle-même n'a pas produit plus de faits, n'a pas apporté plus d'intensité dans la vie humaine que les chemins tracés par Agrippa. Et tous ceux qui ont réfléchi ou enseigné sur le passé de notre pays, depuis le clerc du Moyen Age jusqu'à nos maîtres d'écoles, ont vu dans la route romaine le chef-d'œuvre gaulois du régime impérial.

J'hésite aujourd'hui à les suivre dans leurs élans d'enthousiasme. Non pas que ce réseau de routes n'ait été une admirable chose, la création matérielle la plus bienfaisante de notre histoire antique : mais je ne crois plus qu'il faille en tirer de la gloire pour Rome seulement.

D'abord, presque partout, c'était la nature elle-même qui en avait indiqué les lignes, marqué les carrefours et les étapes : le seuil de Bavai ou de Sambre-et-Meuse, le cours de la Moselle le couloir où se rapprochent Aude et Garonne, ne forçaient-ils pas les grandes routes à passer exactement où nous les avons trouvées ? Si leur réseau est un chef-d'œuvre de symétrie, c'est parce que la Gaule l'était, et qu'il s'est conformé à la structure de ce corps de nation.

Puis, je m'aperçois chaque jour davantage qu'il faut faire une part, dans cette œuvre, aux Gaulois de l'indépendance. Ces routes romaines unissaient les chefs-lieux des cités, mais la plupart de ces localités sont d'origine indigène, et, avant l'arrivée de César, des routes les rejoignaient déjà, directes et bonnes³, puisque le proconsul put courir sur leur chaussée presque aussi vite que sur les dalles de la voie Appienne⁴. La fameuse voie de Domitius en Languedoc, le chemin d'Agrippa de Tarascon à Valence, recouvrent des pistes déjà suivies par Hannibal, qui y a fait de très bonnes étapes, parfois vingt-cinq milles à la journée, lui, ses éléphants, des milliers d'hommes et tout leur convoi. Suivez, en Artois ou en Picardie, ces vieux chemins de Brunehaut, qui filent en droite ligne, sans détour et sans courbe, sûrs et décidés comme le javelot d'un légionnaire, et qui sont bien des routes bâties par Rome : vous serez surpris de constater qu'ils s'en vont aboutir à quelque vieille forteresse des temps celtiques, abandonnée à l'époque impériale⁵. C'est donc la preuve que la direction de cette voie date d'un Diviciac et non pas d'un César, et que les Romains en ont approuvé le tracé.

Assurément, quand ils ont fondé Lyon, Autun, Clermont, Trèves, Angers, Tours ou Soissons, il leur a bien fallu détourner par endroits les vieilles routes pour desservir ces nouveaux centres. Mais ces villes neuves se trouvaient précisément à des carrefours naturels, à des endroits très passagers : je doute fort que bien

¹ Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, 5 (saint Martin, sur la route romaine de Nérès à Clermont). Voyez le transport des reliques de saint Germain à Auxerre, sur la route d'Autun : (*virgines*) *in itinere divinitus evocatæ... in publico aggere nobilem accepere sepulturam ecclesiis superstructis* ; Héric, *Miracula s Germani*, § 33, dans les *Acta*, 31 juillet, VII, p. 272. Il y a mille autres exemples.

² Jullian, *Romania*, XX, 1896, p. 161 et s. ; cf., dans le même sens, Bédier, *Les Légendes épiques*, IV, 1013, p. 403 et s.

³ La presque totalité des tracés suivis par les routes romaines se retrouvent avant la conquête.

⁴ Cinquante milles en vingt-quatre heures ; trente milles en vingt-quatre heures.

⁵ Voyez aussi le chemin d'Arras à Sangallo, celui qui mène de Doullens ou plutôt d'Arras à l'*oppidum* de Tirancourt, etc.

avant Plancus et Agrippa il n'y eût pas à Lyon un croisement de routes importantes. Il a suffi souvent d'une rectification locale pour adapter un ancien chemin à une capitale nouvelle¹. Un tracé créé de toutes pièces, imaginé d'abord dans un cabinet d'ingénieur, la route romaine ne fut jamais cela. Si elle a eu la vie si longue, si elle a réussi si bien dans l'histoire, ce n'est point parce qu'elle fut l'œuvre scientifique d'un peuple conquérant, c'est parce qu'elle accepta les directions de la nature et l'expérience des peuples antérieurs. Elle innova moins encore sur le chemin gaulois, que nos voies ferrées n'ont innové d'abord sur les pavés du roi.

Ce que les Romains ont fait sur, les routes publiques de la Gaule, c'est ce que nous leur avons vu faire dans les cités. Ils n'ont pas fondé Narbonne, Nîmes, Paris ou Bordeaux, ni même, à dire vrai, la ville des Éduens ou la ville des Arvernes, ils ont rectifié les sites et transformé les bourgades en des bâtisses de pierre. De même, ils ont rectifié les routes, et transformé l'ancien chemin, jusque-là simple bande de terre naturelle², en une chaussée de sol bâti. L'originalité véritable de la route romaine, c'est dans la structure que nous la trouverons.

V. — STRUCTURE DES ROUTES ROMAINES³.

La surface d'une route romaine est toujours faite de matériaux très résistants⁴, tantôt de larges dalles de pierres⁵, tantôt d'un béton de cailloux et de ciment aussi dur que la pierre même⁶. Avec ce béton, il n'est à craindre aucun interstice

¹ Il y aurait à cet égard une étude à faire : rechercher si les routes romaines de l'Autunois ou de l'Auvergne eurent pour objectif, au début, Bibracte ou Autun, Gergovie ou Clermont. Au cas où ce seraient Bibracte et Gergovie, cela prouverait que leur construction est antérieure à celle des nouvelles villes. Dans la Belgique, je suis assez frappé du fait qu'une grande route du Nord, de Cambrai à Soissons (au delà, vers Sens ?), vise l'*oppidum* de Pommiers et non pas Soissons ou *Augusta* ; du fait aussi que la grande voie de Bavai à Paris vise l'*oppidum* de Vermand et non pas Saint-Quentin ou Augusta.

² En supposant que les Gaulois n'aient pas déjà préparé leurs routes par battage, cailloutage ou empierrement, chose qui serait après tout fort possible.

³ Outre les remarques capitales de Bergier : Gautier, *Traité de la construction des chemins, oit il est parlé de ceux des Romains*, 3e éd., 1755 ; de Matty de Latour, *Voies romaines, système de construction et d'entretien*, 1865, 7 vol. ms. à la Bibliothèque de l'Institut (nombreux et intéressants relevés de coupes).

⁴ La distinction entre routes empierrées et routes pavées s'est continuée jusqu'à nos jours et demeure classique dans l'enseignement des Ponts et Chaussées. Les unes et les autres étaient des *stratæ*.

⁵ *Silex, lapis* ; *Digeste*, XLIII, 11, 1 ; Tibulle, I, 7, 60 ; Tite-Live, XLI, 27 ; *C. I. L.*, XII, 365 (aux environs de Riez sous Hadrien, *vias silice sternendas*). — Surtout dans le Midi (ici, n. 105) et dans la traversée des grandes villes (ici, n. 105) : mais le pavage doit avoir été l'exception en Gaule.

⁶ *Glarea* ; *Digeste* et Tite-Live, l. c. ; Tibulle, I, 7, 59 ; *iteratarum glarea trita viarum*, dit Ausone de la grande route de Bordeaux à Blaye (*Epist.*, 10, 15). Surface de gravois dans un ciment mêlé de chaux, qui estoit de très bon alliage, dit Bergier, I, p. 218, 251. — Ce cailloutage de surface donne lieu à trois problèmes : 1° d'où proviennent les matériaux, du voisinage ou de gisements lointains ? 2° du choix de leur forme et couleur : à les prendre en gros, ils tirent à la couleur de fer (p. 250) ; 3° du mode de construction : on les espandoit à la pelle ; puis on les en fonçoit et affermissait à coups de batte (p. 251). — C'est la couverture habituelle des routes romaines en France.

dans lequel puisse filtrer et séjourner l'eau, la grande destructrice des routes¹. Quant aux dalles, elles sont si parfaitement jointes, qu'on les dirait soudées l'une à l'autre². Cela fait comme un plancher continu, uni et poli : les roues y tournent et les êtres s'y tiennent sans ces cahots, ces heurts ou ces précautions qui, sur les chemins à surface inégale, ajoutent tellement aux lenteurs et aux fatigues de la marche. A la longue, il est vrai, des ornières se creusent³, et, sur ce dos de route solide et compact, il est alors difficile de porter remède par un simple chargement de matériaux : il faut ou refaire tout le système ou vivre avec le mal, ce à quoi le Romain se résigna le plus souvent. L'ornière, d'ailleurs, sur cette croûte résistante, n'offre pas les mêmes inconvénients que dans une route faite de terre ou de simple gravier : elle demeure d'ordinaire plane et régulière, quelque peu semblable à un rail de métal, et j'imagine que les conducteurs de véhicules s'en accommodaient volontiers comme de rainures conductrices⁴.

Pour que cette surface bâtie ne pût ni glisser ni se crevasser, elle reposait sur un soubassement aussi compact et aussi solide qu'elle. Qu'on se figure, au-dessous du pavé ou du béton de la route, une muraille⁵ invisible qui le porte ; cette muraille, constituée par des couches successives de matériaux très divers ; ces matériaux, tous choisis de manière à produire un blocage homogène, incapable de céder aux plus fortes pressions d'en haut⁶ : — en partant du sol naturel, un fondement fourni, soit par le roc vif lui-même, soit par un massif de béton dressé

¹ Et de cela se faisait une croûte de telle fermeté et retenement, que nous les voyons avoir résisté à la pluie, aux neiges, aux bruines, aux gelées et autres humidités du temps : et qui plus est, au froissement continu des pieds des chevaux et du charroy, par l'espace de quinze et seize cents ans continuel ; Bergier, p. 252.

² Voyez les vestiges de la voie Aurélienne dans le Midi, surtout entre Aix et Arles (Gilles, *Les Voies romaines et massiliennes dans le département des Bouches-du-Rhône*, 1584, p. 59, 72 : il faut contrôler tous ses renseignements), aux abords d'Aix (Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 362 et s.). Voici un exemple topique de l'excellent ajustement de ces dalles dans la traversée d'Aix (Clerc, p. 366) : lorsqu'on creusa les caves de certaines maisons, on éprouva de telles difficultés pour démolir les dalles de la voie, que l'on creusa les caves par-dessous, laissant les dalles comme plafond. — On aurait trouvé des dalles (avec ornières) dans les Vosges. — H. Ferrand m'en signale sur les grandes voies des Alpes. Etc.

³ On peut en signaler dans les parties conservées de la voie Aurélienne et de certaines routes de montagnes directement taillées dans le rocher. Les plus significatives sont celles de la route de l'Autaret du côté de Mont-de-Lans, larges de 0 m. 06, avec écartement de 1 m. 44, ce qui est encore la voie normale de nos chemins de fer (Ferrand). Ornières à Aix, Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 363, 367 ; à Alésia (1 m. 54 d'écartement), Espérandieu, *Bulletin arch.*, 1914, p. 175 ; autres exemples de voies à rainures, Caillemer, *Congrès arch. de Vienne*, 1879, p. 277 et s. ; sur les chéreaux ou rainures des vieux chemins dans la région rocheuse de la Meuse, de Loë et Rahir, *Ann. de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, 1907, XXI, p. 355 et s.

⁴ La question est même de savoir si, dans certains cas, les ornières des routes de la Gaule n'ont pas été préparées de main d'homme, comme les voies à rainures des anciens Grecs.

⁵ Relevés sur hautes terrasses, Bergier, I, p.248 ; véritable mur horizontal solidement maçonné, Debauve, *Guide du constructeur*, II, p. 501 (2e éd. ; 1re, p. 499). C'est l'impression que veut donner Stace, *Silves*, IV, 3, 40-53 (*saxa ligant*, etc.).

⁶ Voyez la description de Stace (*Silves*, IV, 3, 40 et s.) : on commence (dans certains cas) par creuser un fossé profond, qui va servir de lit à la construction, et dans ce lit on bâtit, comme une muraille, le corps de pierre qui porte la route, *et summo gremium parare dorso, ne nutent sola, ne maligna sedes det pressis dubium cubile saxis*.

en plate-forme¹ ; au-dessus, couché sur ce massif ou à même le roc, un hérisson de pierres larges et plates, posées à la main, soigneusement ajustées, et noyées dans un bain de ciment² ; au-dessus encore, une couche de remplissage, où entrent du gros gravier, de la pierraille, des tessons de poteries, même des scories de fer, le tout étendu à la pelle et tassé à la batte³ ; pardessus encore, une nouvelle couche de béton, fine et attachante, égalisée au cylindre, servant comme de seconde fondation⁴ : — et c'est là-dessus enfin, dernier et seul visible de quatre ou cinq étages de mortier, de pierres et de murs, que vient s'installer la couche de surface⁵, étalée sans crainte sur un lit qui ne bougera plus⁶.

Les choses, évidemment, ne se présentaient pas toujours avec la même perfection : on prenait moins de précaution dans les terrains rocheux de la montagne, on était plus sévère dans les terres meubles des régions marécageuses. Le sous-sol des routes romaines admettait des variétés nombreuses, lesquelles dépendaient de la nature du pays⁷, des matériaux disponibles, de l'intensité de la circulation. Mais c'est partout le même principe, celui d'une route non pas seulement en surface, mais en profondeur, d'un mur souterrain qui descend et s'enfonce dans le sol, parfois à plus d'un mètre de la surface utile⁸.

Il fallait empêcher cette masse de pencher ou de s'écrouler⁹. Pour cela, on l'encadrait de parements de soutien, faits de blocs et de gros matériaux, qui s'attachaient à ses flancs et qui les arc-boutaient en s'appuyant eux-mêmes sur le sol naturel¹⁰. A la rigueur, si la route passait à travers les rochers, on se

¹ Ce béton, qui manque s'il s'agit d'un sol rocheux, est nécessaire dans les parcours marécageux, par exemple aux abords d'Auxerre (Quantin et Boucheron, p. 21) ; c'est le *ciment de chaux et d'arène* à la traversée des marais de la Vesle (Bergier, I, p. 181) ; etc. Le béton n'exclut pas le hérisson, qui suit, mais le complète et le fortifie dans ces cas-là.

² Bergier, I, p. 181 ; Gautier, p. 7 ; Quantin et Boucheron, p. 56 ; de Fontenay, p. 53 : à la grande rue d'Autun, *assise de moellons de grés houiller posés sur champ*. C'est sans doute le *statumen* de Vitruve, VII, 1, 1-3.

³ Id. ; voyez, à la grande rue d'Autun, le *massif de béton formé de cailloux roulés et de terrain sableux fortement comprimé*. C'est sans doute le *rudus* ; Vitruve, VII, I, 1 et 3 ; Pline, XXXVI, 186 et 188.

⁴ C'est, dit Bergier (p. 182-3), ce que l'on appelle en Champagne *crouin* [cf. Godefroy, *Croion*]. Sans doute le *nucleus* ; Vitruve, VII, 1, 3 ; Pline, XXXVI, 187 ; cf. Virgile, *Georg.*, I, 178-9.

⁵ Laquelle couche de surface peut avoir jusqu'à un demi-mètre d'épaisseur.

⁶ Voyez les expressions de Stace, n. 109.

⁷ Le hérisson peut disparaître dans les endroits solides ; mais le remplissage de pierraille n'y atteint pas moins, parfois, jusqu'à un mètre.

⁸ Trois pieds, disait Bergier (p. 183) ; mais on a trouvé beaucoup plus.

⁹ Cf. Stace, ici, n. 109 ; Vitruve, VII, 1, 1.

¹⁰ Bergier, I, p. 251 : *Es grands chemins de nostre Gaule Belgique... les fondations sont munies de part et d'autre de grosses pierres, dont les moindres pèsent vingt ou trente livres, et aucunes plus de cent. Ces gros cailloux sont arrangés au cordeau, sans que l'un passe ou desborde l'autre ; et sont tellement alliez ensemble, qu'ils tiennent en état, non seulement lesdites fondations, auxquelles ils sont plus particulièrement affectez, mais aussi... autres couches*. I, p. 602 : *La plus basse [des couches] est bordée de part et d'autre de grosses pierres, disposées à ligne droite, et comme tirées au cordeau, qui servent de lissiere et de retenue aux matières desdits chemins. Ces lisières intérieures n'ont pas encore été assez étudiées. Je crois que ce sont elles que désigne Stace par *gomphi*, et qu'il appelle *umbones* les grandes pierres de la lisière extérieure, surélevées*

dispensait de ces contreforts : il suffisait de creuser dans la pierre, à quelques pieds de profondeur, le large boyau où l'on encaisserait la bâtisse de la route, et le roc lui-même lui servirait de parois¹. On renforçait au contraire ses côtés de toute manière, s'ils devaient s'adosser à du sable ou à de l'argile. Et si la route formait digue et levée à travers des bas-fonds ou des marécages, c'était alors, sur ses parties latérales, de véritables montants de pierre, flanquant et étayant sa masse².

Quelle différence d'avec nos routes modernes, si belles et si bonnes sans doute, mais si légères et si fragiles ! A quelques centimètres de la surface³, c'est déjà le sol naturel, avec les hasards de son équilibre. Nos chemins, ce sont de minces écorces, que peu de chose suffit à percer ; une voie romaine, c'est le parquet d'une maçonnerie enterrée, pareil aux chemins qui courent sur les plates-formes des remparts⁴.

Aussi ceux-là, à tout instant amollis ou crevassés, exigent chaque année un chargement nouveau, une provision de matériaux pour les maintenir en bon état⁵. La voie romaine, elle, tenait debout pendant de longues années, aussi longtemps qu'une muraille de ville⁶. — Il est vrai que, lorsqu'elle tombait en ruines, il fallait une réfection de fond en comble : et l'on comprend que les empereurs pussent se vanter d'une restauration de route comme d'une construction de temple⁷.

Le corps de la route était complété, à l'extérieur, par des trottoirs où se réfugiaient les piétons⁸, par des bornes ou des bouteroues qui servaient de marchepieds aux cavaliers ou de protection contre les voitures⁹, par des accotements où l'on rejetait les matières usées¹⁰, par des fossés où s'écoulaient

et formant trottoirs (Silves, IV, 3, 47-8) : *Umbonibus hinc et hinc coactis et crebris iter alligare gomphis*. Bergier (I, p. 143) interprète *gomphi* par agrafes de fer joignant les pierres de trottoir ou *umbones*.

¹ Gautier, p. 7 ; etc.

² Ici, n. 119. Voyez l'excellente description de la route romaine, déjà faite au milieu du XVe siècle par Louis Guichardin à propos de celles de Belgique : *Vestigia continuati et cohærentis muri, qui et viam utrimque muniverit, et quo marginata ipsa, pulvilli seu aggeris speciem obtinuerit* (*Omnium Belgii*, éd. latine de 1613, p. 306).

³ L'épaisseur moyenne de nos routes nationales est tombée de 0,134 à 0,131 ; *Chambre des Députés*, VIIe lég., n° 601, *Rapport du Budget*, 1899, *Travaux publics*, p. 61.

⁴ De là, l'expression de *agger*, *agger viæ*, pour désigner le corps même, le centre de la route (Virgile, *Énéide*, V, 273, et bien d'autres).

⁵ C'est le principe du **point à temps** ; cf. là-dessus Berthault-Ducieux (l'inventeur du système), *De l'art d'entretenir les routes*, Paris, 1834, etc. ; Debaube, *Guide du constructeur*, 2e éd., II, 1883, p. 516 et s. (1re éd., p. 514) ; Baron, *Cours de routes*, 1873-4 (autographie du cours professé aux Ponts et Chaussées), p. 34 et s. ; etc.

⁶ Aucune trace de réfection générale de la voie Domitienne entre 145 et Tetricus (si la borne appartient à cette route, Dessau, 567).

⁷ Voyez les inscriptions des milliaires. Gela explique en partie le temps qui fut mis sous Auguste à refaire la route du Midi.

⁸ *Margines*, *erepidines*, *umbones* : ils doivent saurent former l'étage supérieur des murs de soutènement, et contribuer par là à tenir le corps de la route, dont ils étaient la **lisière** extérieure. — Les trottoirs de la voie Appienne avaient, dit-on, deux pieds de large. Mais je doute fort que tontes les routes de la Gaule en aient reçu, encore qu'on signale çà et là de **grands accotements en dalles**, par exemple sur la voie Aurélienne entre Aix et Arles (Gilles, p. 63).

⁹ La chose demeure incertaine pour la Gaule ; cf. Gilles, p. 72.

¹⁰ Supposé d'après les chiffres des largeurs.

les eaux¹. Pour faciliter cet écoulement, la surface de la route se relevait sans doute en une légère convexité, telle que le dos d'âne traditionnel de nos chemins d'aujourd'hui². Il n'est dit nulle part qu'elle fût plantée d'arbres : sur les routes comme dans les villes, l'État se souciait peu de cette forme de l'élégance et du bien-être que donne aux chemins leur bordure fraîche et verte de peupliers, d'ormeaux ou de platanes³.

Ces routes n'étaient point très larges, du moins dans leur partie utile et empierrée. Je crois bien qu'elles s'étaient rétrécies depuis l'époque gauloise, qui ignora les complications des trottoirs ou les non-valeurs des bas côtés, et qui dut réclamer de vastes espaces en largeur pour la circulation de ses armées ou de ses troupes⁴. Une construction du genre de la route romaine, profonde, cimentée, faite de matériaux coûteux, devait être réduite à son minimum d'étendue, la dimension suffisante pour permettre aux plus grands véhicules de se croiser rapidement, et à cela seize pieds, quatre à cinq mètres, suffisaient, même dans les tournants difficiles⁵. Cette largeur n'était point toujours atteinte, et bien des voies publiques devaient s'en tenir à douze⁶ et même huit pieds⁷. Mais le plus souvent elle était dépassée, et la règle, sur les grands chemins de la Gaule, paraît avoir été de vingt pieds ou de cinq pas, sept mètres⁸ : ce qui les rapprochait singulièrement de nos chaussées royales ou nationales⁹. — Il ne s'agit là que de la partie bâtie, de la chaussée charretière. Avec les accotements de pierre ou de terre, les délaissés, les fossés, on pouvait arriver, sur une voie de la Gaule romaine, à une largeur de soixante pieds, près de vingt mètres¹⁰ ; et

¹ Même remarque, et chose d'ailleurs naturelle.

² Isidore, XV, 16, 7, si du moins on interprète dans ce sens *media stratæ eminentia* : cf. l'expression de *putvillus*, *coussin*, imaginée par Louis Guichardin. Pasumot a constaté (p. 31) que la voie romaine présente une éminence qui facilite l'écoulement des eaux à droite et à gauche. Voyez la coupe d'une voie à Autun (*Soc. Éduenne*, n. s., I, 1872, pl. de la p. 354).

³ Henry II est le premier qui ait ordonné de planter des arbres le long des chemins ; *Continuation du Traité de la Police* (Delamare, IV), p. 505.

⁴ Certaines pistes, se dirigeant vers le Beuvray, certainement d'origine gauloise (par exemple la route venant de Toulon), m'ont frappé à certains endroits par leur extrême largeur.

⁵ Gaius, *Digeste*, VIII, 3, 8 : 16 pieds, *ubi flexum est*, mais il ne s'agit sans doute pas des grandes voies d'Empire. On exige davantage aujourd'hui : la largeur de 6 m. est à peu près nécessaire pour que deux voitures puissent se rencontrer sans risquer d'accrocher et sans être obligées de ralentir (Baron, p. 24).

⁶ *Gromatici vet.*, p. 196, encore que le passage doive être interprété que la *via publica militaris* a nécessairement plus de 12 pieds.

⁷ Gaius, *l. c.*, dans le cas des sections droites, *in porrectum* (mais je doute que ce texte puisse s'appliquer aux routes impériales). Ce devait être la largeur dans les routes de montagnes. Voici le principe actuel : en général, les chaussées se composent d'une chaussée centrale variant de 3 m. à 8 m., de deux accotements de 1 m. 50 à 6 m. 50, de deux fossés ayant chacun 1 m. à 3 m. de large (Baron, p. 24).

⁸ 20 pieds de pavé, Bergier, I, p. 602 ; 7 mètres d'empierrement sur la route de Sens à Orléans (Quantin et Boucheron, p. 29), laquelle n'est pas une voie maîtresse ; 5 mètres de pavage sur la voie Aurélienne entre Aix et Arles (Gilles, p. 72). — Cela répond assez aux largeurs constatées pour les rues principales des villes.

⁹ Notes 136 et 139. Je me demande même si le principe de la largeur totale de 60 pieds, fixé par l'ancienne Monarchie, ne résulte pas, en dernière analyse, de la constatation faite sur les voies romaines (ici, n. 139).

¹⁰ Dimensions déjà données par Philippe de Beaumanoir, Coutume de Beauvaisis, § 719, éd. Salmon : Li chemin que Juliens Cesars fist fere... de LXIII [var. LX] piés de large.

ce vaste espace libre était sans doute l'héritage des grandes pistes militaires ou agricoles de l'ancien temps¹. Mais même aux abords de Lyon ou de Trèves, la voie romaine ne connut jamais l'amplitude majestueuse dont nos ingénieurs ont su revêtir, aux approches de nos capitales, les chemins du roi ou les routes nationales².

V. — TRACÉS ET ŒUVRES D'ART.

La route romaine recourait moins souvent que les nôtres à des œuvres d'art, ponts, tranchées ou viaducs. Elle suivait presque partout les tracés des chemins gaulois, qui se passaient volontiers de cette sorte de secours. — Dans les pays de montagnes, elle se tenait sur les croupes, ce qui lui épargnait les mille ponceaux nécessaires pour franchir les cours d'eau des vallées³ ; comme elle ne craignait pas les pentes les plus rudes⁴, elle s'interdisait d'ordinaire les tunnels ou les tranchées⁵. Quant à l'art des courbes savantes, où ont excellé nos plus récents ingénieurs, elle l'a ignoré ou plutôt négligé⁶, ce qui l'a souvent dispensée des murs de soutien à flanc de montagne et des longs parapets⁷. — Dans les

Bergier, I, p. 602 : 20 pieds de pavé et 20 pieds de chaque pente. 20 mètres mesurés entre fossés sur la route de Sens à Orléans (Quantin et Boucheron, p. 29). — L'arrêt du Conseil du 3 mai 1720, fixait la largeur des grands chemins à 60 pieds (*Traité de la Police*, IV, p. 476).

¹ Dans ce cas, la comparaison peut se faire avec nos routes nationales habituelles (ici, n. 139 et 139).

² Le chemin de Paris à Saint-Denis était évalué à 108 pieds, 15 toises (*Traité de la police*, IV, p. 476). Aux approches de Bordeaux, la route nationale de Paris atteint 21 m. entre trottoirs et 42 m. entre fossés.

³ Ces chemins parcouraient ordinairement la crête des montagnes, pour n'être point traversés par aucune ravine ; Gautier, p. 7. De là, la raideur des pentes, n. 143.

⁴ Au Cenis (Ammien, XV, 10, 4) ; au Genève (*id.*, 6) ; au Grand Saint-Bernard (Strabon, IV, 6, 11). Voyez la description de la traversée des montagnes centrales, je suppose de Beaune à Autun : *militares vias ita confragosas et alternis montibus arduas atque præcipites ut vis semiplena carpenta, interdum vacua, transmittant* (*Panég.*, VIII [V], 7). — Plus de dix pour cent, même dans les villes. Ils admettaient des déclivités excessives, jusqu'à 0 m. 15 et 0 m. 20 par mètre, non seulement en montagne, mais aux rampes d'accès des ponts (Leger, *Travaux publics*, p. 163).

⁵ Sauf exceptions ; tranchée de 13 m. à Pierre-Pertuis près de Bienne (Leger, p. 166 ; *C. I. L.*, XIII, 5166) : il est vrai qu'on a soutenu que l'ouverture avait été produite naturellement par les eaux (de Saussure, *Voy. dans les Alpes*, II, 1787, § 331), et tout au plus élargie par les Gallo-Romains. — De toutes les œuvres d'art que comportaient les routes, les tranchées, qui rendent la marche plus rapide, étaient de beaucoup les plus familières aux Romains ; en Gaule, XII, 1524 (*viarum usum cæsis utrimque montium lateribus*), 2555 (ici, n. 146).

⁶ Les ingénieurs romains savaient, dès l'origine, qu'une route devait être beaucoup plus large aux tournants.

⁷ Tout ceci ne peut être une conclusion absolue. Sur la voie de Vienne à l'Isère, M. Ferrand me signale au col d'Aiguebelette une montée en 7 lacets doubles, la route étant portée par un mur de soutien haut parfois de 8 m., avec énormes parapets du côté du vide ; cf. sur la route de l'Autaret. D'une manière générale, quand il faut que le chemin revienne sur ses pas, le retour est brusque, en zigzags à angles aigus, comme dans une piste muletière (sur la route de Roncevaux, Colas, p. 18). Leger (p. 163) cite près d'Annecy, au pont Saint-Clair, une tranchée en rocher de 3 m. 25 de largeur, en rampe de 0 m. 15, et en courbe de 7 à 5 m. de rayon ; ce qui devait être extrêmement

pays de plaine, elle évitait, sauf les cas de force majeure, les bas-fonds et les berges des fleuves¹ : de là, l'économie des longs viaducs ou des levées de terre contre les inondations².

La vraie voie romaine, semblable à la route gauloise dont elle dérive³, est une chose droite, simple et franche⁴. Pour la comprendre, suivez celle qui, de Dax à Pampelune, traverse les Pyrénées, au delà de Saint-Jean-Pied-de-Port, par la montée de Château-Pignon, le col d'Ibañeta et, la haute plaine de Roncevaux : comparez-la au grand chemin moderne qui part du même point. Saint-Jean, pour aboutir à la même station, Roncevaux⁵. Celui-ci laisse à gauche, dès Saint-Jean, la croupe montagneuse qui s'élève vers le col ; il préfère demeurer en bas dans la vallée de la Nive, il en suit tous les replis, coupe vingt fois ruisseaux et ravins descendus des Pyrénées, et finit par buter au pied du col : alors, seulement, il en commence l'ascension, diminuant la raideur de la pente par de longs lacets, revenant six fois sur lui-même, et atteignant enfin, à la chapelle de Charlemagne, le point culminant de sa montée. L'autre route, aussi, arrive à la chapelle, mais de manière toute différente. A Saint-Jean-Pied-de-Port⁶, elle a quitté les bords de la rivière, elle a commencé de gravir la croupe qui ferme la vallée, et, depuis, elle n'a cessé de monter, tenant avec soin le milieu de cette croupe, dominant le bas—fond où coule la Nive et où serpente aujourd'hui la voie moderne⁷ ; et, comme soulevée par l'échine de la chaîne à laquelle elle s'est cramponnée, demeurée presque rectiligne dans son ascension monotone et ininterrompue, elle atteint par en haut le sommet du seuil pyrénéen que le chemin d'en bas s'apprête à escalader par un prodige de travaux d'art. De ces travaux, il n'en faut pas à la vieille route : fixée à sa croupe, elle voit les eaux s'écouler naturellement à sa droite et à sa gauche, elle n'a ni ravins à traverser

dangereux ; je pense qu'il s'agit de la tranchée mentionnée par l'inscription de Dingy-Saint-Clair (XII, 2555 ; cf. *Revue Savoisienne*, 1903, p. 282-3).

¹ Voyez par exemple la route de Paris à Sens par la rive gauche, laquelle partait de la rue Galande, gravissait la montagne Sainte-Geneviève par la rue de ce nom, vicus Magnus au Moyen Age (plutôt que par la rue Lhomond), la descendait par la rue Mouffetard et gagnait ensuite, pour s'y tenir, la ligne du plateau depuis Villejuif (Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Brie*, 1646 et 1017, ms. de la Bibl. Maz., 4111, f. 123 r°) : depuis Villejuif jusqu'à Juvisy, chemin **tres droict**, puis par Essonnes et Ponthierrv **au-dessus de la vallée**. — C'est pour cela que les routes latérales à la Garonne et à la Loire ont été toujours concurrencées par des chemins d'intérieur.

² Même réserve qu'à la note 146.

³ J'entends, bien entendu, des routes romaines sur sol gaulois.

⁴ Cela fut remarqué dès l'origine (de Beaumanoir, § 719 : *rectissimurn iter*. Carolus Bovillus [de Bovelles], *De hallucinatione Gallicanorum nominum*, 1533, p. 103, etc.) : et les chaussées belges dites de Brunehaut sont les meilleurs exemples qu'on puisse trouver de chaussées rectilignes. Toutefois, en cela comme dans le reste, il faut se garder d'établir un principe absolu. On pourrait citer nombre de déviations, provoquées, soit par le désir de prendre et de garder la croupe des montagnes, soit par celui d'éviter certains bas-fonds ou marécages, soit peut-être par la nécessité de rejoindre certaines villes.

⁵ Voyez, de même, le départ de la route du Somport à Oloron et sa montée par la croupe de Sainte-Croix.

⁶ On a eu tort de croire, pour interpréter d'anciens documents, que la route romaine entrait dans la montagne, non pas par Saint-Jean-Pied-de-Port, mais par Saint-Michel-de-Beherobie. Le Saint-Michel en question, *de* ou *in pede monis, pedis portuum*, est un quartier de Saint-Jean-Pied-de-Port ; cf. Colas, *La Voie romaine de Bordeaux à Astorga*, Biarritz, 1913, p. 14 ; de Jaurgain, *Revue des Ét. anc.*, 1916, p. 52-4.

⁷ Il y avait du reste là un ancien sentier qui a précédé la route moderne.

ni rampes à tailler ; elle fait corps avec le dos d'âne de la montagne, qui l'a, pour ainsi dire, portée au sommet à franchir.

L'affaire n'allait pas toujours aussi aisément dans ces capricieux pays de montagnes ; et il fallait parfois trancher profondément dans le vif du rocher, soit que l'on opérât une brèche, une coupée, pour faire passer directement une route d'un versant à l'autre¹, soit qu'on entaillât le flanc d'une colline pour y accrocher le ruban du chemin et l'y faire monter le long des parois escarpées. Mais partout où j'ai pu observer, le lacet est fort rare : la route, le plus souvent, chemine et s'élève à flanc de coteau sur les saillies ou les encoches du rocher, et elle garde l'allure régulière et uniforme de la piste muletière à laquelle elle a dû succéder.

Dans les bas pays, les difficultés venaient des rivières à franchir et des marécages à traverser².

Les Romains n'ont pas construit dans les Gaules autant de ponts qu'on est tenté de le croire. Sauf sur le Rhin, ils furent, chez nous, assez timides en ce genre d'entreprises³ ; et même à la frontière, ils n'y ont recouru qu'en face des villes militaires, à Mayence, à Bonn, à Cologne, à Xanten, à Nimègue, aux points les plus utiles à leurs projets de conquête⁴. Dans l'intérieur du pays, il n'y eut pas, à cet égard, un réel progrès sur l'époque de l'indépendance⁵ : le pont en bois fut remplacé par un pont de pierre, et ce fut tout⁶. Sur aucun de nos quatre fleuves, on n'entreprit de beaux travaux d'art au croisement des grandes routes⁷. Point

¹ En cas de pentes infranchissables : *cæsis utrimque montium lateribus*, sur une voie rurale près de Sisteron (*C. I. L.*, XII, 1524) ; à Dingy-Saint-Clair près d'Annecy, sur un chemin rural (XII, 2555) : peut-être à Escot sur la route du Somport (*C. I. L.*, XIII, 407) ; peut-être à Pierre-Pertuis. La brèche dite *la Porte Taillée* à Besançon est bien de l'époque romaine, mais elle a été faite pour l'aqueduc.

² Strabon (IV, 1, 12) signale les ennuis que, sur la route du Genève au Pertuis, on rencontrait, au printemps et en hiver à cause de la boue des marais voisins des rivières (à Cavaillon sur la Durance ? à Tarascon sur le Rhône ?), en été à cause des débordements des torrents.

³ Mêmes remarques chez Leger, *Travaux publics*, p. 251 et s. ; Leger est justement très dur pour l'incurie de l'État romain en matière de ponts.

⁴ Sans doute surtout en bois et d'abord ponts de bateaux. Cf. les pilotis du pont de Mayence (Koepp, 2e éd., p. 140-2). Il pouvait y avoir dans certains cas des piliers de pierre ou des pilotis de bois renforcés de pierre, sur lesquels on disposait un tablier de bois facile à rompre : ce fut sans doute le cas du pont de Cologne sous Constantin (*Panég.*, VII [VI], 13 ; cf. *Westd. Zeitschrift*, V, 1880, p. 238 et s. ; Klinkenberg, p. 315 et s.).

⁵ Voyez ce que les Gaulois ont fait comme ponts, t. II. Des constatations semblables, qui ne sont pas à l'honneur de l'Empire, ont été faites en Grèce et en Asie (Mommsen, *R. G.*, V, p. 209 et 330), et je ne crois pas qu'il faille en incriminer seulement le gouvernement du sénat.

⁶ Encore remarquons que, sous Julien, les deux ponts de Paris sont toujours en bois (p. 340, Sp.) : il est vrai que les ponts de pierre ont pu être détruits par précaution lors des invasions de 275-6. Strabon mentionne des ponts en bois sur la grande route du Genève au Pertuis (IV, 1, 12).

⁷ Les restes authentiques de ponts de pierre sont sur rivières secondaires : piliers du pont de Trèves sur la Moselle (190 m. ; on a supposé qu'il ne date que de Constantin, ayant alors remplacé un pont en bois : c'est douteux) ; les restes du pont de Coblenz sur la Moselle (*Westd. Zeitschrift*, XVII, 1808, p. 236) ; le pont des Esclapes près de Fréjus (*via Aurelia*, sur une dérivation de l'Argens ?) ; à Vaison sur l'Ouvèze : à *Ambrussum* (Pont-Ambroix, *via Ramifia*, *C. I. L.*, XII, 5648) sur le Vidourle ; le pont dit de Battant sur le Doubs à Besançon (aujourd'hui enfermé dans l'ouvre du pont moderne)

de pont ni à Bordeaux sur la Garonne¹ ni à Tarascon sur le Rhône². Je doute fort que le grand pont celtique de Pont-Saint-Esprit ait pu être conservé. A ces lieux de traversée, les plus importants de la France entière, il fallait s'arrêter, fréter bac ou barque. Même dans les villes aux fleuves moins larges, il n'y a, en fait de pont, que l'indispensable, ce qui existait déjà sous les Gaulois. Lyon, la métropole des Gaules, n'a qu'un pont sur la Saône, entre Fourvières et les sanctuaires du Confluent³, et Paris se contente toujours des deux petits ponts de son île. Devant de moindres rivières, mi n'a pas renoncé au passage à gué⁴ : on se borne à prolonger la route sous l'eau, en pavant l'endroit guéable⁵. Tout cela ne laisse pas que d'étonner. Aucun de ces grands ponts à faire n'était au-dessous de la richesse et de la science des Romains ; ils ont, en Gaule, pour construire des aqueducs, dépensé plus d'argent et d'efforts qu'il n'en eût fallu pour doter de ponts toutes les chaussées impériales ; et le Pont-du-Gard, qui est un pont destiné à l'eau de Nîmes, est une œuvre aussi puissante que l'aurait été le pont

; le pont Flavien de Saint-Chamas (*C. I. L.*, XII, 617) sur la Touloubre, passage d'une route directe d'Arles à Marseille, avec un arc à chaque extrémité ; le pont Julien, près d'Apt, sur le Calavon (route du Genève) ; à Jaulnes, les massifs en maçonnerie du pont, sur la Seine, de la route de Sens à Meaux ; à Sommières sur le Vidourle (8 arches sur 17), direction de Nîmes à Lodève ; le pont de Montignies-Saint-Christophe en Hainaut (route de Trèves à Bavai). La presque totalité des ponts romains qu'on montre en France sont médiévaux ou royaux. Ajoutez, connus par les textes, le pont de Genève, le pont, près d'Arles sur le Petit Rhône, les ponts de Paris, le pont de la Sarre à Konz (Ausone, *Mos.*, 92), le pont sur l'Aude à Narbonne, le pont de l'Argens, et tous ceux que révèlent les noms de lieux, Pons, Brive ou Brives, Brioude, etc. — Ponts et routes sont souvent rapprochés dans les inscriptions qui rappellent des travaux de voirie (XII, 5430-2, 5534, etc.) ; mais il ne s'agit encore dans ces inscriptions que de ponts secondaires.

¹ Le passage avait lieu à Trégey, *Trajectus* (*Rôles Gascons*, n° 970, II, p. 280 ; n° 1032, II, p. 312, Bémont), sur la rive droite, en face la gare du Midi, là où précisément le chemin de fer traverse aujourd'hui le fleuve : ce qui s'explique par la possibilité de gagner plus vite la ligue des coteaux de la rive droite, en évitant le plus possible les marais de La Bastide. C'est bien la route romaine qui est décrite dans le premier document : *magnum iter quo itur a porta de Treget ad nemus de Cipresso* [le Cypressat]. — Pas de pont non plus sur la basse Dordogne vers Cubzac.

² Le passage devait se faire à peu près où est le pont actuel, à la hauteur de l'église Sainte-Marthe. C'est à ce passage que fait allusion Strabon (IV, 1, 12).

³ À la hauteur pont Saint-Vincent, et, là même, peut-être seulement un pont en bois (Allmer, Musée, II, p. 290). Les archéologues lyonnais ne croient pas à l'existence d'un pont sur le Rhône, la traversée devait se faire ici en bac, le passage par pont ayant lieu sans doute à Vienne. Et cependant, à Vienne même, l'existence d'un pont romain n'est pas absolument certaine, bien que l'importance des ruines sur l'autre rive rende cette existence très vraisemblable. A Arles, pont de bateaux, *pons navalis*, au IV^e siècle (Ausone, *Urb.*, 77).

⁴ Il y a un gué près de Bordeaux sur l'Eau Bourde, mentionné au Moyen Age, mais qui a dû servir à l'Antiquité, sur la route de Toulouse (*vadus de Petra Longa* ; *Rôles Gascons*, II, n° I, p. 2, Bémont). Gué de Saint-Léonard sur la Mayenne, près de Mayenne : l'utilisation de ce gué à l'époque romaine (route du Mans et Jublains à Avranches), n'est d'autant plus remarquable qu'il a dû y avoir à côté, à Brives, un très ancien pont gaulois ou gallo-romain (*Bull. des Antiquaires de France*, 1865, p. 146). Le rôle des gués, même sur les plus grandes routes, est indiqué par Sidoine (*Epist.*, 5, 3, *vada commoda*, sur la route postale d'Arles à Ravenne par le Genève).

⁵ Voyez les recherches de Chaume sur le gué de la Dordogne en amont de Lalinde (route d'Agen à Périgueux) ; le pavage était encaissé par deux rangées de poutres ; Chaume, *Le Trajectus de la Dordogne*, Périgueux, 1908 (extr. du *Bull. de la Soc. hist. du Périgord*).

de Tarascon ou celui de Bordeaux¹. A cette prudence des Romains, il faut certainement des motifs, lesquels nous échappent. N'ont-ils pas voulu rompre d'antiques traditions, religieuses ou autres ? Ont-ils craint de mécontenter les corporations des mariniers ou des passeurs de l'eau, turbulents ennemis de tous les ponts à bâtir² ? Quand les intendants ou les gouverneurs de l'Ancien Régime, moins timides encore que les Romains devant les préjugés populaires, voulurent créer les grands ponts de France, à Tarascon et à Bordeaux, ils se heurtèrent à de si fortes résistances, à tant d'objections saugrenues, qu'ils durent longtemps battre en retraite³. Il est possible que les ingénieurs de Rome aient rencontré de pareils ennuis.

Ils ont été plus hardis ou moins tracassés en ce qui concerne les travaux sur les marécages. En ces lieux, en effet, ils rendaient service à tous, ils ne lésaient aucun corps de métier ; au surplus, le marais ne laissait le choix qu'entre deux solutions, le traverser ou l'éviter. Les Romains, dans leur désir d'aller vite et droit, préférèrent volontiers la première⁴. On bâtissait sur le marécage un haut remblai avec plate-forme, tantôt en charpente, avec pilotis et tablier de bois de chêne⁵, tantôt en remplissage de pierres et de terre⁶ : et par-dessus on étendait le corps même de la route. Cela faisait des espèces de digues, de levées, que les

¹ 269 m. de long à 48 m. 77 de hauteur (la route qui le flanque est moderne, 1743-7). Voyez aussi, mais en charpente, le pont de César à Cologne (500 mètres de longueur). Le pont actuel de Bordeaux a 486 m. 68, celui de Tarascon 450 m.

² *Utricularii* ou autres ; l'importance des *utricularii*, dans toute cette région, à Cavillon, à *Ernaginum*, à Arles, s'explique à la fois par l'existence de passages et par l'absence de ponts sur le Rhône et la Durance.

³ Pour Tarascon, *Rev. des Ét. anc.*, 1907, p. 21 et s. ; pour Bordeaux, *Arch. départ. de la Gironde*, C, 3715 [*Inventaire sommaire*, p. 140], 4265 [p. 105] (communications de P. Courteault).

⁴ Toutefois, on a remarqué (Quantin et Boucheron, p. 30) certains détours faits par les routes pour contourner des marécages. — Il est d'ailleurs possible que bien de ces routes sur marais aient déjà été tracées et bâties sur pilotis par les Gaulois ; cf. César, VII, 57, 4 (sur la route de Sens à Paris, aux marais de l'Essonne : les Gaulois ont dû, pour arrêter les Romains, couper la route à cet endroit).

⁵ Chemin de la Vie [*via*] dans les marais de Monferrand entre Garonne et Dordogne : sur un banc très épais de tourbe, qui forme le sol du marais, les Romains avaient enfoncé, de distance en distance, des pilotis de chêne sur lesquels ils avaient couché, perpendiculairement à la voie, des troncs de chêne brut de moyenne grosseur (15 à 20 centimètres de diamètre) ; sur cette espèce de plancher, ils avaient étendu une couche de gravier, épaisse au milieu d'un mètre environ (Drouyn, *Arch. hist. de la Gironde*, III, p. 477). Remarquez que, malgré ce sous-sol en charpente, le corps de la route conserve encore un mètre de hauteur. — Sur la route de Sens à Meaux, entre Jaulnes et Peugny, au delà de la Seine, les prairies marécageuses sont traversées par une chaussée de 3 à 4 m. de hauteur (Quantin et Boucheron, p. 31).

⁶ Dans le marais de Barenton, entre Chambry et Chéry (route de Reims à Saint-Quentin), on a jeté des quartiers énormes de grès, qu'on retrouve aujourd'hui sous 30 à 50 centimètres de tourbe (Lemaistre, *Mém. de la Soc. des Ant.*, IV, 1823. p. 44). Autres exemples de chaussées à travers des étangs, Ducourtieux, *Les Voies romaines en Limousin*, p. 87, 103. Etc. Il est probable que ce terrain rapporté était soutenu par des charpentes ou des boisages, les murs de soutènement étant un principe constant dans la construction des routes romaines et de tout édifice ; cf. Vitruve, VII, I, I et s. C'est par endroits, je crois, le cas des chaussées de Brunehaut, que l'on voit se dresser comme des levées à travers champs : ces champs ont dû remplacer d'anciens marécages ; cf. Bovillus (Charles de Bovelles), *De hallucinatione Gallicanorum verborum*, 1533, p. 100 : *Hæ viæ... sublimiores sunt vicinis utrinque agris*.

Romains appelaient des **longs ponts**, et qui s'allongeaient parfois sur des distances de plusieurs milles¹. La route de Bordeaux à Saintes traversait de cette manière les marais d'entre Garonne et Dordogne, ce qui lui faisait éviter le détour par les collines de l'intérieur : elle gagnait par la beaucoup de temps, qu'elle perdait du reste en s'arrêtant devant le cours des deux fleuves.

VI. — BORNES MILLIAIRES².

Le long des routes, tout ainsi que dans les grandes villes, il se bâtissait des édifices d'espèces variées, destinés aux besoins des êtres qui y circulaient, hommes ou bêtes.

Les plus humbles d'aspect étaient les bornes de pierre qui renseignaient les voyageurs sur le chemin à suivre et sur la distance où ils se trouvaient d'une station voisine.

Mais le système de ces pierres indicatives, dans la Gaule romaine, fut beaucoup moins clair que celui que nous devons à nos agents voyers. Elles portaient tout au long les noms et les titres des empereurs qui avaient fait ou réparé la route : ce qui n'importait guère³. Pour le reste, qui était l'essentiel, elles étaient très sobres de détails et très peu explicites⁴. L'endroit d'où partaient les distances était rarement la station la plus voisine⁵, le relais le plus proche (ce qui est la règle de nos jours) ; c'était en principe le chef-lieu de la cité, si éloigné qu'il fût⁶, parfois aussi tantôt la frontière de cette cité⁷, tantôt la métropole de la province⁸, et même la ville de Rome¹. D'ailleurs, ces noms de lieux ne se

¹ *Longi pontes* ; Tacite, *Ann.*, I, 63. Voyez les nombreuses localités dites **Pont-Long** et surtout **Long-Pont**.

² En dernier lieu, Hirschfeld, travail cité, et réimprimé dans ses *Kleine Schriften*, 1913, p. 703 et s. Aussi, Mommsen, *Ges. Schr.*, V, 63 et s. [écrit en 1877] ; G. J. Laing, *Roman Milestones und the Capita viarum* (*Trans. and Proc. of the American Phil. Ass.*, 1908, XXXIX).

³ On ajoutait parfois le nom du magistrat, le gouverneur, chargé de la réfection de la route ; *C. I. L.*, XII, 5130-2 ; XIII, 9082, 9031.

⁴ D'ailleurs, fort souvent, le nom de l'empereur et ses titres n'étaient accompagnés d'aucune autre indication, ni de lieu ni de distance : l'inscription se borne à les faire suivre de *restituit*, sans plus (XII, 5471-6, etc., surtout au premier siècle), peut-être, il est vrai, parce que des bornes d'autres empereurs, à côté, donnaient les indications de distances.

⁵ Cela se trouve cependant, mais alors la mention de la station est accompagnée de celle d'un chef-lieu (XIII, 8911, 8922). Par exception, le milliaire d'Allichamps (8922), au croisement de la route de Nérès à Bourges et d'un chemin vers Châteaumeillant, indique la distance à Bourges, le chef-lieu, à Nérès et à Châteaumeillant. Ceci, dis-je, est exceptionnel : car en principe le milliaire n'appartient qu'à une route.

⁶ Sur le territoire de laquelle on se trouvait. Ce n'est pas une règle absolue : les distances sont parfois marquées d'un chef-lieu voisin, plus important et tête de ligne (n. 179). Distance marquée depuis Marseille sur le territoire d'Arles ? Distance marquée depuis un simple *vicus*, Blaye.

⁷ *Fines* (XIII, 8927 et s.). C'est une habitude propre, semble-t-il, aux Pictons. — Milliaire de Prégilbert chez les Éduens, 9023.

⁸ Sur la *via Domitia*, dans la direction de Tarascon à Narbonne, les milliaires sont marqués depuis Nîmes sur le parcours de Nîmes à Tarascon, depuis Narbonne sur le trajet de Narbonne à Mmes (sauf à partir de la réfection de la route par Antonin en 145, où Nîmes fut, au moins sur son territoire, tête d'itinéraire).

gravaient point nécessairement ; quand on le faisait, on s'en tenait volontiers aux initiales, ce qui rendait l'inscription assez énigmatique. En règle générale, l'indication se bornait à un chiffre de distance, sans rien de plus, et ne donnait aucun secours ni sur la direction à suivre ni sur le voisinage d'un gîte d'étape. Les bornes milliaires de l'Empire rappellent moins les poteaux indicateurs destinés aux passants que les jalons de cantonnement à l'usage des agents voyers.

Les distances furent d'abord marquées en milles sur toutes les routes de la Gaule. Mais les indigènes persistant, malgré les bornes, à compter en lieues celtiques, l'État finit par leur donner raison, et la lieue remplaça le mille sur les chemins des Trois Gaules ; on ne conserva la mesure romaine que dans la Narbonnaise, laquelle avait davantage rompu avec les traditions nationales.

Remarquons que les nouvelles bornes ne chassaient point toujours les anciennes. Les vieilles pierres au nom de Claude et à la marque des milles restaient en place. Sur certaines voies on trouve tour à tour, les unes près des autres, des pierres à lieues et des pierres à milles². Et comme le chiffre de la distance n'était point toujours accompagné de la mention de la mesure employée, de tels monuments risquaient d'apporter aux voyageurs plus d'embarras que de secours. L'administration romaine eut de singulières incohérences.

Il est donc possible que ces fameuses bornes, si embarrassantes aujourd'hui pour les érudits, ne fussent qu'une minime partie des moyens indicatifs disposés sur les routes. Aux carrefours se trouvaient peut-être des écriteaux de bois avec inscriptions peintes. Dans les villes, des tables de pierre ou de marbre, installées sans doute au forum, portaient en lettres gravées les différentes directions à prendre³. Ajoutez à cela une littérature routière assez importante : des guides postaux, marquant les distances, les relais et les gîtes⁴ ; des cartes itinéraires,

¹ Sur la *via Julia Augusta*, de Plaisance au Var (*C. I. L.*, V. p. 953 et s.). Sur la *via Domitia* entre Narbonne et le Pertus (XII, 5668), et sur la route de Narbonne à Toulouse (XII, 5671), la distance de Rome est marquée en plus de celle de Narbonne. Comme ce sont des milliaires d'Auguste, on peut croire qu'on s'y sera conformé à une tradition des temps républicains. Il est même à remarquer qu'on donne sur chacun de ces milliaires deux chiffres pour cette distance de Rome (différents de 19 milles). J'ai peine à croire qu'il ne s'agisse pas de la route la plus courte, par la *via Domitia* et la *via Aurelia*. — Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'hypothèse (Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. 667), que la mention de cette distance de Rome signifie l'intervention du trésor public dans la construction de cette partie de la route.

² Milliaires de Claude et de Gordien (XII, 8900 et 8901). Bornes de Claude, Nerva et Trajan à côté, 9145-7. Les bornes d'âges si différents qu'un trouve pêle-mêle dans les remparts des villes (Rennes, 8952-69 ; Bayeux, 8979-89), ont dû être enlevées en même temps des routes et s'y trouver par conséquent ensemble.

³ Encore sont-ce moins des inscriptions indiquant les directions des chemins que récapitulant les routes qui traversaient les cités : milliaire d'Autun, antérieur à 200 (XIII, 2631), qui paraît indiquer la route de Boulogne par Auxerre (avec embranchements) et celle de Cologne par Langres ; milliaire de Tongres, postérieur à 200 (XIII, 9158), indiquant la route de Tongres en Italie par Cologne et Strasbourg, de Tongres à Reims et de là à Boulogne, peut-être aussi de Tongres à Boulogne par Bavai et Arras ; autre fragment de ce genre, trouvé dans le pays de Trèves, XIII, 4085.

⁴ *Itinéraire* dit d'Antonin. C'est un extrait, fort incohérent, d'un routier officiel contemporain d'Antonin Caracalla, extrait fait très tardivement, pour marquer (en ce qui concerne la Gaule) surtout les routes d'Italie en Bretagne et au Rhin, et de ces trois régions en Espagne ; mais même en se plaçant à ce point de vue, il y a des lacunes

où les mêmes indications étaient écrites ou dessinées¹. Somme toute, on pouvait voyager et passer partout sans avoir besoin de guide et sans risquer de s'égarer. La voie romaine facilitait toutes les tâches.

VII. — CONSTRUCTIONS QUI BORDENT LA ROUTE.

Les autres constructions qu'elle a provoquées sont de celles qu'on rencontre sur les chemins de tous les pays, même des plus sauvages.

Des auberges et des tavernes s'étaient installées aux bons endroits, aux carrefours ou aux relais². De grands hôtels devaient se rencontrer à la fin des étapes quotidiennes, et, la Gaule étant fort peuplée, ces fins d'étapes correspondaient le plus souvent à des villes bourgeoises, accueillantes et confortables³. S'il s'est trouvé parfois, au Centre ou dans l'Ouest, des gîtes de routes, *mansiones*, qui fussent de simples caravansérails isolés en pleine

incompréhensibles, comme d'Orléans à Poitiers, de Chaton à Besançon, de Chaton à Langres (cf. Desjardins, IV, pl. 8). C'est un des documents les plus médiocres que nous ait laissé l'Antiquité. — De routiers semblables à celui qu'a utilisé l'Itinéraire Antonin dérivent : 1° un très grand nombre d'indications de noms (datant, je crois, du III^e ou du IV^e siècle) dans l'Anonyme de Ravenne, écrit vers 700 (*Ravennalis anonymi Cosmographie*, Pinder et Parthey, 1860) ; 2° les inscriptions citées n. 181 ; 3° les itinéraires (de Cadix aux *Aquæ* de Vicarello par la *via Domitia* et le Genève) tracés vers l'an 100 sur les quatre vases de Vicarello (*C. I. L.*, XI, p. 496 et s. ; Desjardins, IV, p. 1 et s.) ; 4° et, à une époque bien plus tardive, en 333, l'*Itinéraire* de Bordeaux à Jérusalem par le Genève (édité à la suite de l'Itinéraire Antonin, *Itin. Antonini Aug.*, Parthey et Pinder, 1848, et par Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, 1898, dans le *Corpus Scr. Eccl. Lat.* de Vienne, XXXIX), — Voyez en particulier Kubitschek, *Eine Römische Karte*, dans les *Jahreshefte des Öst. Arch. Inst.*, V, 1902 : il a le tort, je crois, de ramener tous ces documents à une carte ; le texte de Végèce (III, 6, *viarum qualitas*, etc.), montre qu'il y avait des routiers écrits, et suffisamment descriptifs.

¹ *Table* dite de Peutinger. — En principe, également contemporaine de Caracalla : mais il s'agit encore d'une copie tardive et très arbitrairement faite. Le motif qui a présidé au choix des routes échappe plus encore que pour l'Itinéraire (cf. Desjardins, IV, pl. 10) : je ne peux que rappeler l'importance qui y est donnée aux villes d'eaux. — Le document originel devait être une carte routière, allongée, peinte sous portique, comme celle du portique de Pola (Pline, III, 17), celle du portique des *Scholæ Mænianæ* d'Autun (*situs, spatia, intervalla*), et peut-être les *itineraria* dont on se servait à l'armée (Végèce, III, 6), ceux-ci d'ailleurs plus rigoureusement *picta* que les cartes allongées. — Les déformations invraisemblables que, dans la *Table*, cette disposition et les négligences des copistes successifs ont infligées au dessin des cours d'eaux, mers, montagnes et routes même, font que nous ne devons pas accorder à ce dessin la moindre importance : noms et chiffres importent à peu près seuls.

² *Tabernæ*, cantines ou auberges ; *mansiones*, gîtes d'étapes ; *deversoria*, hôtels plus relevés, pour plus longs séjours ; *prætoria*, villas pour personnages officiels, et peut-être aussi casernes de passage (voyez la station de *Prætorium* près de Limoges, XIII, 8911 ; le *Prætorium Agrippinæ*). Cf. *C. I. L.*, III, 6123 ; XIII, II, p. 212. On a supposé que la grande salle de la construction de Thésée (le *Tusciaca* de la route de Bourges à Tours) faisait partie d'un édifice l'usage des voyageurs.

³ Voici les gîtes d'étapes de Bordeaux à Arles par la route de l'Armagnac : *mansio* à Bazas, Lauze, Auch, Toulouse, *Elusione* (Font d'Alzonne), Carcassonne, Narbonne, Béziers, *Cessarone* (Saint-Thibéry), Nîmes, Arles ; sauf deux, ces gîtes correspondent à des villes, et toutes chefs-lieux de cités. Cela fait 11 *mansiones* pour environ 550 kilomètres (*Itin.*, p. 549-553).

campagne¹, ils n'ont pas tardé à devenir des centres importants de population, de vraies bourgades² : dans ce pays paisible, riche et hospitalier, la route, créée par la ville, créait d'autres villes à son tour.

Les relais³, destinés aux changements d'attelages ou de montures, étaient, cela va sans dire, plus fréquents que les stations de gîtes. On en trouvait au moins tous les quinze milles (vingt-deux à vingt-trois kilomètres)⁴. En ces siècles romains où beaucoup voulaient voyager vite, où la sûreté de l'immense État dépendait de nouvelles promptes et de communications rapides, l'installation des relais dut être la première tâche des administrateurs de la Gaule ; et peut-être, si les Anciens ont fait d'Agrippa le fondateur de nos routes, c'est, non point parce qu'il les a tracées, mais parce qu'il les a jalonnées de services publics.

D'autres bâtiments servaient à la protection des voyageurs ou à la perception des droits de l'État et des communes : postes de gendarmerie, et je doute qu'il y en eût beaucoup, bureaux de douane, d'octroi ou de péage, et peut-être y en eut-il davantage⁵. Les pouvoirs publics, en ces temps-là ainsi qu'en tous les temps, songeaient plus à l'exercice de leur autorité qu'à la sécurité et au bien-être de leurs sujets.

Les constructions purement privées ne se montraient en nombre, comme de juste, que dans la traversée des agglomérations. Si les routes servaient de limite aux grands domaines⁶, le château et les fermes se bâtissaient à l'écart du chemin public, poudreux, bruyant et mal fréquenté. Seul, le mausolée du maître se dressait parfois en bordure sur la voie.

Celle-ci enfin, à la manière des villes, avait ses temples et ses chapelles⁷. La religion marquait fortement les grands chemins à son empreinte inévitable : à chaque instant, la vie qui y circulait se teintait de dévotion⁸. Aux carrefours de toute espèce, *étoiles* ou *fourches*, *pattes d'oies*, *cournaux* ou *croisées*, on adorait, installées dans leurs niches, les déesses des routes conjuguées, *Biviae*, *Triviae*, *Quadriviae* : pareilles à des confluent de rivières, les rencontres des

¹ Par exemple, les *Prætoria* cités n. 185.

² Par exemple les *Tabernæ*, à 11 lieues (31 kil.) de Strasbourg, aujourd'hui Saverne, sur la voie romaine de Metz et Reims (*It.*, p. 240 ; ce sont les *Tres Tabernæ* d'Ammien, XVI, II, 11 ; XVII, 1, 1) ; les *Tabernæ*, Rheinzabern, sur la route entre Strasbourg et Spire.

³ *Mutationes*. Les *stabula* sont en principe des écuries pour chevaux, en particulier de la poste : le mot a pu signifier aussi auberge. La mention de stations *Ad Horrea* (par exemple sur la voie entre Antibes et Fréjus [vers La Napoule ? ou plutôt dans le bas pays de Mougins, *campus de Orreis*, *Cartulaire de Lérins*, p. 96 et 156], *Itin.*, p. 297) indique la présence sur ces routes de grands greniers publics, peut-être comme dépôts de concentration de blés, de vins ou d'huiles achetés par l'État.

⁴ L'Itinéraire de Jérusalem est précieux à consulter à cet égard, car il marque tous les relais : départ de Bordeaux, premier relais à La Brède (7 lieues, 10 à 11 milles), second au passage du Ciron (9 lieues, 13 à 14 milles), troisième à Bazas (même distance).

⁵ Le *pons Erarium*, sur la route directe de Nîmes à Arles (*It.*, p. 552), était peut-être un pont à péage (le pont de Saint-Gilles [?] sur le Petit Rhône), où on payait soit un droit de passage soit un droit d'entrée à la frontière des pays d'Arles et de Nîmes.

⁶ *Viæ publicæ in fibinus incidunt* (*Gromatici veteres*, p. 147) ; cf. *Revue des Et. anc.*, 1911, p. 420.

⁷ Autres stations dénommées d'après des lieux sacrés : *Arbos Felix* (*Itin.*, p. 251), *Fanum Minervæ* (p. 364), etc.

⁸ Cela se continuera sous les premiers temps chrétiens.

chemins étaient devenues des lieux saints¹. Lorsque la voie quittait le domaine d'une peuplade pour pénétrer chez le peuple voisin, on apercevait des autels ou des temples, on longeait des bois sacrés, on traversait des champs de foires ou de prières : la frontière, elle aussi, avait ses pierres sacrées et son Génie². — Tous ces cultes de routes venaient du passé gaulois³, mais Rome leur avait donné des figures et des noms nouveaux⁴ ; et on les retrouvera bien plus tard encore, autour de la croix que le Christianisme plantera à son tour à tous les angles des chemins.

Un dernier trait que la grande route possède en commun avec la ville, c'est que le prince y déploie partout son nom et ses titres. On voit ce nom ou celui de sa lignée sur les arcs de triomphe qui en marquent l'origine à la sortie des cités ; on le voit même sur des mausolées funéraires, élevés à de riches défunts **pour le salut de l'empereur**⁵ ; on le voit sans relâche, à chaque mille ou à chaque lieue, inscrit sur les bornes qui jalonnent la Gaule entière. La route, plus encore que la colonie, semblait bâtie à la gloire des Césars⁶.

VIII. — TRAVAUX SUR VOIES FLUVIALES.

Comme les grandes routes de la Gaule se soudaient partout au réseau général de l'Empire, qu'elles étaient d'abord des organes de l'État romain, les princes y appliquèrent une attention continue ; et depuis Domitius le proconsul jusqu'au dernier des Augustes, il n'est point de souverain qui n'ait voulu inscrire sur les pierres de ces chemins la gloire éternelle de son nom. Ils s'inquiétèrent beaucoup moins des voies fluviales : car elles s'adressaient surtout au commerce intérieur. Il en fut de ces **voies militaires** ainsi que de nos lignes de chemins de fer : l'État, absorbé par les gros avantages qu'il tirait du nouveau système de routes, s'intéressa médiocrement aux modestes services que rendaient au pays les vieux chemins naturels.

¹ T. VI, ch. I. De même aussi les ponts, les gués (voyez l'expression de *Augustoritum*), les *trajectus*.

² *Finibus et Genio loci* (XIII, 7732, frontière des deux Germanies et de deux cités) ; XII, 75, *deo Mercurio finitimo* [?] ; XIII, 6127, *Concordiæ duarum stationum*, à la frontière des Némètes et des Vangions ; remarquez la station de Concordia à la frontière des Triboques et des Némètes (*Itin.*, p. 253). — Il est possible que, au passage de la frontière par une route, chaque *civitas* eut sa *statio*, lieu de prières, gîte à étapes, villa pour hôtes ou poste d'octroi ou de police.

³ Même au Grand Saint-Bernard on a trouvé quantité de monnaies celtiques aux abords du temple de *Jupiter Pœninus* ; E. Ferrero, *Le Moncte Caniche del Medagliere dell' Ospizio*, dans les *Memorie della R. Accad. ... di Torino*, IIe s., XLI, 1891.

⁴ La consécration au Mercure du Donon d'une route et de ses milliaires est très significative. De même, une route municipale, chez les Helvètes, est consacrée *Numini Augustorum* (XIII, 5166). Dans un certain sens, on dira que les milliaires au nom de l'empereur lui consacrent également la route.

⁵ *C. I. L.*, XIII, 1446 (réserves à faire).

⁶ Les empereurs n'ont fait d'ailleurs, en cela, qu'exploiter le principe de la République : les routes perpétuent et glorifient les noms de leurs fondateurs, *publice muniuntur et auctorum nomina optinent* (*Grom. cet.*, p. 140). C'est en partie pour cela que, de très bonne heure, le folklore a appliqué le nom de César aux routes romaines (*via Cæsaris*, Sidoine, *Epist.*, I, 5, 5 ; *via Cæsarea*, en 533, testament de saint Remi, Pardessus, p. 87).

Mais le mal n'atteignit pas, ce qui est arrivé aujourd'hui, les proportions d'un désastre. L'initiative des villes, le bon sens des particuliers, l'activité des sociétés de transports fluviaux, supplèrent à l'indolence et à l'égoïsme de l'État. Sur nos fleuves, sur nos cours d'eaux navigables, le mouvement de la batellerie demeura très intense. Les grands ports de rivières, tels que Bordeaux, furent dotés de havres intérieurs¹. A Lyon, à Arles, à Nantes, de larges berges étaient disposées pour la manipulation et la garde des marchandises ou les ateliers de construction². Partout, les chemins de halage étaient soigneusement entretenus.

Il n'en restait pas moins une œuvre capitale à entreprendre pour amener à sa perfection le système de nos voies fluviales : c'était de les réunir par des lignes ininterrompues de canaux, perçant les montagnes qui séparaient les vallées. Alors, le réseau des rivières eût doublé le réseau des voies romaines, et il eût été aussi admirable que l'autre. Mais l'Empire romain recula devant cette œuvre.

Ne disons pas qu'elle était trop grandiose pour la pensée de ce temps ou trop ardue pour sa science. Percer une montagne était un jeu pour les ingénieurs³. Les Romains s'entendaient fort bien à creuser des canaux⁴, Marius l'avait montré en ouvrant celui de Fos pour améliorer les passes du Rhône, et il l'avait fait en quelques mois, entre deux campagnes. Il n'y avait qu'à profiter de la paix romaine pour l'imiter sur tous les fleuves. On y pensa un instant : sous le règne de Néron, un légat de Germanie entreprit de réunir l'une à l'autre la Moselle et la Saône, la Méditerranée et l'Océan : un canal devait rejoindre les deux rivières à travers le seuil des Faucilles, dont on avait sans doute reconnu la médiocre élévation. Mais des craintes politiques ou des jalousies de bureaux empêchèrent ce grand projet, et personne ne devait plus le reprendre⁵. En cela comme en tant d'autres tâches, l'Empire manqua de courage et de hardiesse. La régularité de la vie administrative, la sécurité des affaires quotidiennes tuait en lui l'esprit d'initiative ; les résultats acquis lui suffisaient, et il ne savait ni ne pouvait regarder vers l'avenir. Un siècle à peine après sa fondation, cet immense corps d'État paraissait trop essoufflé pour faire autre chose que de vivre.

¹ Si du moins la chose ne s'est pas faite après la construction des murailles au III^e s. Paulin de Pella, 16-7 : *Navigeram per portam, quæ portum spatiosum nunc etiam maris spatiosis includit in urbe* : *spatiosus* est d'ailleurs relatif, le port intérieur devant dépasser à peine un hectare. — Il faudrait étudier à ce point de vue les autres ports fluviaux de la Gaule, et notamment Lyon et Chalon. A Chalon le port de débarquement principal devait être sur la rive gauche : c'est là, près du Petit-Creusot, que le dragage a amené la découverte d'un des plus curieux gisements d'antiquités gallo-romaines (21.000 pointes d'amphores par exemple) ; on a constaté l'existence d'une construction sur pilotis (Déchelette, La Collection Milon, 1913, p. 156 et s.). Cf. sur le Rhin chez les Némètes (Symmaque, *Orat.*, *Laudatio in Valentinianum*, 28 : à Altripp ?).

² Pour Lyon, les *canabæ*. Pour Arles, supposé d'après l'existence des *fabri navales*, d'un *architectus navalis* (C. I. L., XII, 723). Pour Nantes, supposé d'après l'importance du culte de Vulcain dans le *vicus Portus* (C. I. L., XIII, 3105-7). Peut-être aussi à Paris, où l'on sait l'importance des nautes.

³ Cf. la percée de l'émissaire du lac de Crotel près de Groslée (XIII, 2188). Il ne manque pas en Gaule d'aqueducs souterrains percés à travers les collines ; cf. en particulier à Besançon.

⁴ Jusqu'au IV^e siècle, l'Etat eut sous la main *artifices periti aquariæ rei*, et, pour les travaux, *copiosa militis manus* (Ammien, XXVIII, 2, 2).

⁵ Tacite, *Ann.*, XIII, 53.

Sur une seule voie fluviale, celle du Rhin, les Césars ne restèrent pas sans travailler¹. On établit de vastes garages et des arsenaux pour la flotte². Près de l'embouchure, Drusus creusa un large canal pour assurer au fleuve un débouché normal dans le Zuiderzee et la mer du Nord³, et Corbulon réunit son cours inférieur à celui de la Meuse. Mais tout cela se fit avant Néron, et était d'ordre militaire, exécuté surtout pour la défense de la frontière. Et après Néron, ces canaux cessèrent d'être entretenus et de servir utilement⁴, ce qui était depuis longtemps le sort de celui de Marius⁵. L'Empire ne savait même plus exploiter l'héritage du passé⁶.

IX. — TRAVAUX SUR VOIES MARITIMES.

Nous n'apercevons pas davantage, sur les côtes de la Méditerranée ou sur celles de l'Océan, un effort sérieux des empereurs pour améliorer les routes maritimes, pour mettre en valeur l'extrême richesse en ports dont la nature avait doté la Gaule.

Nulle part les Romains ne se sont intéressés à nos ports secondaires⁷. C'est un sujet d'étonnement que de voir, sous l'Empire, l'état d'abandon ou de médiocrité où végètent toutes nos stations des golfes du Midi, si vivantes au temps du commerce hellénique ou du cabotage ligure. Nice⁸, Antibes, Hyères⁹, ne

¹ On travaille encore en 369 sur tout le cours du Rhin (Ammien, XXVIII, 2, 1-3) ; voyez chez Ammien la description des barrages faits à l'aide de pilotis et charpentes.

² Garages, arsenaux et chantiers étaient surtout du côté de Nimègue et de l'île des Bataves (Tacite, *Ann.*, II, 6) et de Mayence (*vicus Navaliorum*, Riese, 2138).

³ *Mille naves... fossam ingressus*, etc. (Tacite, *Ann.*, II, 6 et 8).

⁴ C'est à peu près certain pour la *fossa Drusi*, moins sûr pour la *fossa Corbulonis*. De même en Orient, Mommsen, *Rœm. G.*, II, p. 270.

⁵ Strabon, IV, 1, 8, parle des difficultés du canal. L'Itinéraire maritime (*It. Ant.*, p. 507) indique comme route, de Marseille à Arles, le Grand Chêne (*ad gradum Massilitanorum*) ; de même, Ammien, XV, 11, 18. Toutefois, l'importance que conserve la localité de Fos (*Fossæ Marianæ*) au débouché du canal, sa mention constante dans les itinéraires, la présence à cet endroit, sur la Table de Peutinger, d'une image singulière (portique ou même pont ?), peuvent faire supposer que le canal n'a jamais été complètement abandonné ; l'importance d'Arles, comme centre de navigation, exigeait d'ailleurs le maintien de ce canal. — Le canal de dérivation de l'Argens dans le port de Fréjus, s'il est prouvé, se rattache également aux nécessités du port militaire.

⁶ Il est bon cependant de rappeler qu'au point de vue de la navigation, de l'usage des eaux, de l'entretien des bords, il y avait une législation minutieuse et sans doute tracassière, *Digeste*, XLIII, 12-15. — On signale des ports privés ou de domaines (XII, 3313), et, il devait par suite y avoir des ports municipaux et peut-être aussi des ports d'État.

⁷ Cf. t. VI, ch. VIII.

⁸ Les itinéraires maritimes énumèrent comme petits ports à l'est de Nice, Monaco (*Heracle Manico*), *Avisio* (Beaulieu ?), *Anao* (Saint-Jean ?), *Olivula* (Villefranche ?). Entre Nice et Antibes, *Melaconditia* (= *Micalo colonia Diceorum*, *Anon.*, IV, 28 ; V, 3), qui paraît dissimuler, soit le port de Cagnes, soit l'oppidum des Déciates. Il est remarquable que Nice est appelée *plagia* [la grève des deux côtés du Paillon] et non *portus* ; *Itinéraire Antonin*, p. 503-4 ; *Anonyme de Ravenne*, IV, 28 ; V, 3 : ce sont des documents extraits de guides pour caboteurs.

⁹ Ou, plutôt, *Olbia*, qui est aux ruines de La Manarre ; cf. de Gérin-Ricard, *Revue des Ét. anc.*, 1910, p. 73 ; de Poitevin de Maureillan, *Pomponiana*, 1007. — Entre Fréjus et Toulon, la *plagia du Sambracitanus sinus* (le golfe de Grimaud ?), le port d'*Heraclia*

comptent plus que comme lieux de plaisance et séjours de terre. Rien n'a été fait par l'État dans leurs ports, et pas davantage à Toulon¹, à Sanary², à La Ciotat³ ou à Cassis⁴. De l'autre côté du Grand Rhône⁵, aucun travail d'art⁶ n'apparaît aux Saintes-Maries⁷, à Lattes⁸, à Maguelonne⁹, à Cette¹⁰, à Agde¹¹ ou à Port-Vendres¹² ; et on sent bien que l'État se désintéresse de leur vie maritime. Ainsi que tous les Empires trop puissants, il n'a cure des intérêts de petites bourgades, et les sacrifie aux besoins plus menaçants des grandes masses humaines¹³.

Il s'occupa donc surtout, en Méditerranée, des centres importants, Fréjus, Marseille, Arles et Narbonne. Encore en vint-il assez vite à tout subordonner à cette dernière, qui était la métropole de la province. Je viens de dire que le canal de Fos, utile à la fois à Marseille et à Arles, ne fut point entretenu. A Arles, semble-t-il, l'État laisse faire les grandes compagnies plutôt qu'il n'agit par lui-même¹⁴. A Marseille, on ne trouve pas la moindre trace d'une entreprise du

Caccabaria (Saint-Tropez ?), *portas* ou *plagia Alconis* (Cavalaire ou Le Lavandou ?), *Pomponianæ* (dans la rade d'Hyères ?).

¹ *Telo Martius* ; n'est cité que comme station de cabotage (*Itin.*, p. 505 ; *Anon.*, IV, 28). Le nom, en apparence, indique un péage ; mais je ne vois ni la route ni la frontière ; et puis, pourquoi cette épithète militaire ? Toulon servait peut-être d'annexe extrême à Arles, à la civiles de laquelle il appartenait. — Il y aura plus tard là un *procurator bafii*, autrement dit un administrateur impérial des teintureries de pourpre (*Not.*, *Occ.*, 11, 72) : ce nom de *Telo* rappellerait-il un monopole de l'Etat sur les pêcheries de pourpre de la rade ?

² *Tauroentum* ?

³ *Citharista*.

⁴ *Portas Æmines* ? *Casici* étant Bandol ?

⁵ Entre Marseille et le Grand Rhône ou Rhône des Marseillais, il y avait sans doute une circulation plus intense que sur n'importe quelle autre traite de la Méditerranée gauloise. Le principal relais de mer était Fos. Sur l'étang de Berre, les deux principaux ports étaient sans doute Les Martigues (*Mastramela*) et *Maritima* (vers Miramas ; voyez le voisinage du pont Flavien, *C. I. L.*, XII, 647) dont les cartographes ont, je suppose, fait à tort une *colonia* (Ptolémée, II, 10, 5 [*κολωνία* apparaît une addition] ; *Anonyme*, V, 3). — Toutefois, je ne peux cependant exclure absolument l'hypothèse d'une colonie *Maritima*, créée sous Auguste ou César, à l'aide de marins de la flotte de Brutus, mais qui aurait été de bonne heure incorporée au territoire d'Arles ; et je n'exclus pas davantage l'hypothèse qu'elle serait aux Martigues, sur le terroir desquelles on a trouvé d'assez importantes inscriptions du début de l'Empire (XII, 651-2 ; *L'Année épigr.*, 1906, 144) : encore que la disparition complète d'une *civitas* dans cette région serait bien insolite.

⁶ Il faut toutefois signaler aux embouchures du Rhône les *tours* des Marseillais, qui servaient de jalons ou de balises.

⁷ *Ratis*.

⁸ *Latara* (*Anonyme*, IV, 28 ; V, 3).

⁹ Le nom, *Megolona*, *Magulona*, apparaît dans l'*Anonyme* (*I. c.*), dont la source doit être un routier maritime du Haut Empire.

¹⁰ C'est peut-être le *Calum* [lire *Citium* ?] de l'*Anonyme*.

¹¹ Absolument déchuë comme ville maritime à l'époque romaine.

¹² Même remarque. Port-Vendres n'apparaît plus dans les textes, et à sa place on trouve Collioure (*Caucholiberi*, *Anon.*, IV, 28).

¹³ Remarquez le mal que la centralisation française, depuis Richelieu, a fait à tant de nos ports secondaires.

¹⁴ Ceci est une impression résultant de l'ensemble des inscriptions arlésiennes ; voyez les démêlés des corporations avec l'État. — Je ne sais dans quelle mesure il faut croire à l'existence d'un phare à Arles : il s'agissait peut-être tout au plus d'une lanterne pour éclairer le port (dessin de Peiresc *apud* Leger, pl. 8, fig. 9 ; j'ai vainement cherché l'original de ce dessin).

génie maritime¹. Il est vrai qu'à Fréjus² Auguste fit exécuter une œuvre considérable : un chenal de plus de mille mètres, allant de la mer au pied de la colline qui reçut la nouvelle cité, et là, creusé de main d'homme en pleine terre, un port intérieur de cinq cents mètres en longueur et en largeur, flanqué de citadelles ou d'arsenaux, de phares³, de quais, de môles, d'annexes de tout genre. Mais si l'on accomplit pareille chose en cet endroit, c'est que Fréjus était une colonie militaire, un port de guerre, une station de la flotte impériale : il en fut là comme sur les bords du Rhin, l'Empire travaillait surtout pour sa défense. Aussi, au second siècle, quand on jugea inutile de maintenir une escadre à Fréjus⁴, on laissa le port s'envaser : car il ne servait plus qu'au trafic intérieur du pays, lequel était médiocre et n'intéressait pas l'État. La grande paix de l'Empire, loin de servir à ces rives de la Méditerranée, y apporta la solitude.

C'est donc à Narbonne que se portèrent les efforts publics, et je crois bien que la ville fut dotée de tous les ports et de toutes les jetées nécessaires pour faire d'elle le principal entrepôt de la Gaule méridionale. Et pourtant, même là encore, on n'a point trouvé jusqu'ici les prodiges de bâtisse dont étaient coutumiers les ingénieurs maritimes du service impérial⁵. Le port de la ville fut surtout constitué par le lit de l'Aude, plus ou moins élargi en forme de bassin⁶ ; les replis des étangs voisins fournissaient des abris naturels qui furent sans doute améliorés ; des *roubines* ou canaux durent établir les jonctions nécessaires. Mais on eût pu faire bien davantage, et on ne toucha qu'à peine à ces petites mers intérieures, si propres à de grands travaux. Personne n'eut l'audace de copier en Gaule Ostie

¹ Ni même, à vrai dire, la moindre trace d'inscription ou de monument relatifs aux choses de la mer. Cf. t. VI, ch. V. — Si l'expression de *Pharo*, qui est certainement très ancienne, se rattache à l'existence d'un phare sur la colline de ce nom, à l'entrée du port, de l'autre côté de la ville, il ne paraît point douteux que ce phare ne soit de l'époque grecque, des temps de l'indépendance.

² Bibliographie, t. VI, ch. V.

³ Au phare de la hutte Saint-Antoine (destinée à la haute mer), dont les ruines ont été vues hautes jusqu'à 25 mètres (près de 32 au-dessus du niveau de la mer) ; à la lanterne de l'entrée (sur une base circulaire une tour octogonale couverte en pyramide) ; il faut ajouter le phare de mer, situé sur l'îlot du Lion-de-Mer, en face de Saint-Raphaël (on en voit la base circulaire ; Aubenas, p. 535-6).

⁴ La dernière trace, très vague, de la flotte de Fréjus est une inscription qui peut être contemporaine de Marc-Aurèle (*C. I. L.*, XII, 258) ; mais il est possible qu'elle ait disparu beaucoup plus tôt. Elle existe en tout cas à l'avènement de Vespasien.

⁵ Remarquez que Sidoine Apollinaire, parlant des monuments de Narbonne, ne dit presque rien se référant à ses ports (*insulis, salinis, stagnis, flumine, merce, ponte, ponto*, et c'est tout ; *Carmina*, 23, 43-4).

⁶ Rouzaud, dans ses minutieuses recherches, les premières vraiment sérieuses (*Note sur les ports antiques de Narbonne*, 1917, *Bull. de la Commission arch.* ; documents, travaux et mémoires qu'il a bien voulu me communiquer) n'a constaté aucun très gros travail d'ingénieur, mais seulement l'utilisation de sites naturels : 1° un grand port des arrivages maritimes à Cauquène (*Caucana*, île Sainte-Lucie, sur l'étang de Sigean) ; 2° un port des allèges sur l'Aude à Narbonne même près du pont ; 3° un port d'étang à Capelles au fond de l'étang de Bages ; 4° un très grand port, peut être le principal, au fond de l'étang de Campagnol, joignant l'étang de Gruissan ; 5° un canal de jonction (*robina antiqua*) entre les étangs de l'Ayrolle et de Sigean ; 6° sans doute des quais le long de l'Aude. Ce sont peut-être des constructions navales de Narbonne, quai et lanterne (ou tour à machine de déchargement), qui sont figurées, d'ailleurs assez grossièrement, sur la mosaïque des *Narbonenses* à Ostie (*Notizie degli Scavi*, 1916, p. 327).

ou Alexandrie : il est vrai que Narbonne était moins utile que ces deux villes à Rome et à l'empereur.

Ce fut tout aussi mal sur l'Océan. Si nous partons de la Bidassoa, il faudra attendre jusqu'à la Gironde¹ pour rencontrer quelque œuvre d'art, le port intérieur de Bordeaux². Ni l'îlot de Cordouan³ ni la pointe de La Coubre⁴ ne semblent montrer des feux ou des phares. Entre la Garonne et la Loire, sur les côtes plus tard si vivantes de la Saintonge⁵ et de la Vendée⁶, rien ne rappelle l'intervention intelligente de l'État : La Rochelle même ne fut point comprise de lui⁷.

Et ce sera partout ainsi jusqu'aux caps de la Picardie. Sauf sans doute à Nantes⁸ et peut-être à Rouen⁹, les rivages de l'Armorique et de la Normandie n'attirent pas les architectes maritimes de l'Empire : celui-ci ne s'intéresse plus aux routes de cette mer, depuis que César en a chassé les Vénètes¹⁰. Tous les petits ports existent encore, Vannes¹¹, Locmariaquer¹², Quimper¹³, Brest¹⁴, Erquy¹, Aleth²,

¹ Ni à Hendaye, ni à Saint-Jean-de-Luz, ni à Capbreton, ni à Arcachon, je n'ai trouvé la moindre trace d'un travail quelconque des Romains. Jusqu'à nouvel ordre, Bayonne n'offre rien de plus ancien que sa muraille du Bas Empire. Ce qu'il y a de plus curieux sur ce rivage est encore la villa maritime d'Andernos, au fond du bassin d'Arcachon.

² Comme dépendances du port de Bordeaux : Blaye ou *Blavia*, qui appartient à sa cité, et peut-être Royan (*Novioregum* ? *Itin.*, p. 459), qui appartient aux Santons (n. 239).

³ Cité d'ailleurs par les itinéraires maritimes : *Cordano*, *Anon. de Ravenne*, V, 33. Les plus anciens feux mentionnés sont au XI^e siècle.

⁴ Ptolémée, II, 7, 1.

⁵ Après bien des hésitations, j'accepterai l'existence d'un *Σαντόνων λιμήν* (voyez certains manuscrits de Ptolémée, II, 7, 1), et je le placerai à Royan (ici, n. 236) et à la rigueur à La Rochelle. J'ai d'ailleurs peine à croire que le peuple des Santons, très adonné aux choses de la mer, très intelligent, très industrieux, n'ait pas utilisé l'admirable rade de La Rochelle, la vraie maîtresse de cette mer ; et ce qui achève de me le faire croire, c'est que le grand chemin de Limoges à Aulnay, prolongé en direction rectiligne, menait à La Rochelle. Châtelaiillon et surtout Fouras sont encore possibles comme anciens ports.

⁶ La Vendée dépendait des Pictons, dont César utilisa les services maritimes. Ptolémée fait connaître un port picton qu'il appelle *Σικόρ* (II, 7, 1) et qui doit être Les Sables, le meilleur port de la Vendée, à la rigueur Saint-Gilles-sur-Vie (Pornic me semble impossible).

⁷ Cf. note 239.

⁸ L'annexe maritime de Nantes était le *Brivates portas* (Ptolémée, II, 8, 1), qui ne peut être que Saint-Nazaire au voisinage du Brivet. On a placé à un *château Granon* [le nom est-il ancien ?], près de Guérande, le port de *Grannona* : je doute fort du fait.

⁹ On sait peu de chose sur Rouen comme port. — Rouen était accompagné, sur l'estuaire de la Seine, du port de Lillebonne (*Juliobona*) et d'Harfleur (*Caracotinum*), ces deux derniers chez les Calètes. Le *Gravinum* de la Table doit être écrit pour *Caracotinum*, ou en tout cas cherché près d'Harfleur plutôt que de Fécamp.

¹⁰ T. VI, ch. VI.

¹¹ *Darioritum*, sans doute moins important comme port que comme métropole des Vénètes.

¹² C'est certainement un des endroits du rivage armoricain où on a trouvé le plus de ruines intéressantes, notamment un des très rares théâtres de l'Armorique. On peut donc placer là le *portus Vidana* de Ptolémée (II, 8, 1), plutôt qu'à Port-Navalo et surtout qu'à Audierne.

¹³ Ou plutôt son faubourg de Loemaria, l'ancienne *civitas Aquilonia*.

¹⁴ On y place d'ordinaire *Gesocribate*, point terminal de la grande route de Nantes, Vannes, Carhaix. Mais l'importance et l'antiquité de la route de Carhaix à Castel A'ch me ferait pencher vers cette dernière localité, qui du reste paraît avoir livré moins de ruines

Aleth², Granville³, Cherbourg⁴, mais ce ne sont que ports de pêche, continuant dans leurs abris naturels des habitudes millénaires, ignorants des prestigieuses jetées et des confortables bassins que l'art gréco-romain savait établir sur ses rivages favorisés. Ce n'est point à dire, d'ailleurs, que l'autorité publique les ait absolument méprisés : des voies directes les unissaient aux capitales de l'intérieur, ils pouvaient recevoir aussi vite que n'importe quelle métropole les ordres, les nouvelles et les modes de Rome⁵. Mais en agissant ainsi, on les traitait moins en ports de mer qu'en étapes de chemins, on les regardait trop du côté de la terre, et pas assez du côté de la mer, où étaient leurs véritables destinées. L'Empire avait beau s'être formé autour d'une mer, la Méditerranée : il céda toujours à l'obsession des routes continentales.

romaines que Brest. — On est convenu de placer le *portus Saliocanus* de Ptolémée (II, 8, 2) à la baie de Pors-Liogan entre le cap Saint-Mathieu et Le Conquet (mais cette identification ne va pas sans réserves, J. Loth). On y aurait trouvé trace de quais [?]. — Ce sont les ports connus des Osismiens.

¹ Le *Reginca* de la Table de Peutinger, très important alors, et peut-être le port principal des Coriosolites (Corseul).

² C'est la partie nord de Saint-Servan (*Aletum*, *Not. dign., Occ.*, 37) ; Aleth devait servir de port aux Bedons (Rennes). — Il résulte de tout cela que l'Armorique était le pays de l'Atlantique le plus riche en ports, ce que confirme l'éventail de routes partant de Carhaix pour desservir les rivages. Tous ces rivages d'ailleurs sont extrêmement riches en rades romaines ; cf. de La Borderie, *Hist. de Bretagne*, I, 1890, p. 78 et s.

³ Le principal port de la Normandie, en dehors de Rouen, paraît avoir été la mystérieuse *Grannona* (*Not., Occ.*, 37), qu'on a placée à Portmail ou près de Guérande, ou encore, très loin de là, à Étapes. J'hésite à croire, vu l'importance de la situation et le nom, qu'il ne faille pas accepter l'hypothèse de Granville.

⁴ *Coriallum*, chez les Unelles. — Ptolémée (II, 8, 2) et la Table mentionnent *Crouciatonnum*, qui paraît être Carentan. — Il semble que la Normandie eut alors une importance maritime inférieure aux autres régions du Nord, Armorique ou Flandre.

⁵ Mais il est probable que les tracés de ces routes sont antérieurs à Rome (cf. note suivante).

Aux abords du Pas de Calais¹, et là seulement², se manifeste la volonté de bâtir pour les gens de la mer : et cela se fait à Boulogne, où l'estuaire de la Liane fut adapté à la vie d'un très grand port, où il y eut des bassins, des quais, des arsenaux³ et le plus beau phare de tout l'Occident⁴. Mais remarquons qu'à Boulogne, ainsi qu'à Fréjus, stationnait une flotte de guerre, et que c'était le lieu de passage de Gaule en Bretagne pour les armées, les courriers, les fonctionnaires et les empereurs. Boulogne formait le lieu d'attache de la province insulaire avec le reste de l'Empire, de la grande route des Gaules avec toutes les routes de l'île ; l'importance de son port lui venait, non pas des chemins maritimes qui longeaient ses rivages ou qui traversaient son canal, mais des chaussées militaires qui arrivaient derrière lui ou qui se présentaient en face de lui de l'autre côté du détroit. Les œuvres de mer, sur ce point encore, dépendaient surtout des voies de terre : en dernière analyse, ce fut comme station essentielle de la grande voie impériale de l'Occident que Boulogne ne cessa de croître et de plaire⁵.

¹ Il semble même qu'il y ait eu un peu plus, sinon d'activité maritime, du moins d'intervention publique dans les petits ports au nord de la Seine, si du moins la situation, au IV^e siècle, se rattache à un état antérieur ; *Notitia Occ.*, 38 : *Classis Sambrica* [la Somme et non la Sambre] *in loco Quartensi sive hornensi* [vers Saint-Valéry, le cap Hornu et le Crotoy ; c'est le port des Ambiens] ; *portu Epatici* [Étaples ? qui a dû être d'ailleurs une station navale ; on a songé aussi au Tréport]. — De la même manière, à l'est de Boulogne, il est visible qu'il y a nombre de ports assez importants, soit à cause des pêcheries (*C. I. L.*, XIII 88301, soit à cause des paysages en Angleterre : Ambleteuse : Sangatte, qu'un vieux chemin Brunehaut réunit à Arras ; Wissant (plus douteux) ; Mardyck, qui doit être le *Marcis* [ablatif pluriel ?] *portus* où la *Notitia dignitatum* place une garnison (*Occ.*, 38), et qu'une très vieille route réunit directement à Cassel, le chef-lieu des Ménapes, dont Mardyck a dû être le port. — Nous continuons donc à constater, sur toute la ligne de l'Océan, que chaque civilis a son port, réuni à son chef-lieu par une route directe et militaire. Et cette situation comme ces routes doivent remonter plus haut que la conquête : d'autant plus qu'aucun de ces petits ports n'a livré de ruines monumentales ou épigraphiques de l'époque romaine. — Au contraire, plus à l'est, dans la Germanie inférieure, nous sommes en présence de ports qui doivent être en partie l'œuvre de Rome, et qui ont livré bon nombre de textes lapidaires : Domburg dans l'île de Walcheren (XIII, 8703), qui est d'ailleurs un relais de mer ou un pèlerinage maritime (sanctuaire de Néhalennia) plutôt qu'un port d'embarquement ; et surtout *Fectio* (Wiltenburg près de Vechten) sur le Rhin, le lieu de passage pour la Bretagne le plus important après Boulogne (8811, 8815).

² Les archéologues belges parlent de pilotis à Zeebrugge et de constructions en pierre à Oudenbourg près de Bruges (route de Tournai et Bavai ?) ; je ne sais s'il s'agit de travaux romains et de travaux spécifiquement maritimes.

³ Les autres phares de l'Atlantique étaient beaucoup moins importants : le phare de Cépion à l'entrée du Guadalquivir (Strabon, III, 1, 9 ; Mela, III, 1, 4), la *tour d'Hercule* à La Corogne, haute de 120 pieds (*C. I. L.*, II, 2559) ; les deux phares de Douvres.

⁴ Encore devons-nous ajouter que, si l'existence de ces travaux résulte de tout ce que nous savons de l'histoire de Boulogne, il n'en a pas été constaté de traces sensibles par les recherches d'archéologie et de topographie locales. En dernier lieu, Hamy, *Boulogne dans l'Antiquité*, p. 28 et s., dans la grande publication *Boulogne-sur-Mer*, I, 1899.

⁵ Voyez ici, t. VI, ch. VI. Elle devait fournir des stationnaires dans les petits ports du voisinage. Voyez le travail de Hamy sur les briques estampillées au nom de la flotte.

A Boulogne s'éleva donc le seul beau phare de l'Occident que l'on pût comparer à celui d'Alexandrie, cette gigantesque Tour d'Ordre¹, haute de douze étages et de deux cents pieds, qui resta pendant quinze siècles incrustée sur la falaise dominant la rivière et l'Océan : du Rhin à la Bidassoa, du cap Creux au rocher de Monaco², c'est la seule bâtisse impériale qui ait vraiment protégé les chemins maritimes de la Gaule. Il est vrai qu'il fallait éclairer, en ce lieu, la route des légions et des princes. Ainsi, la pensée du salut de l'Empire et de la puissance des Augustes s'imposait aux mers aussi bien qu'aux terres, et elle y primait toute autre pensée.

Le phare de Boulogne, d'ailleurs, portait le nom de l'empereur qui l'avait fait bâtir, et une inscription y rappelait pompeusement ses victoires. Il ne servait pas seulement à la sauvegarde des hommes et des princes, mais aussi, comme toutes les constructions des routes, à l'apothéose du régime impérial.

¹ J'ai déjà dit que la Tour d'Ordre ne me paraissait pas le phare bâti par Caligula. — Le livre de Thiersch, *Pharos*, 1909, est insuffisant. Remarques utiles dans le manuel d'Allard (qui était un spécialiste), *Les Phares*, 1880, p. 23 et s.

² Je ne peux parler, à propos des ouvrages de mer, du trophée d'Auguste à La Turbie, dont il est cependant possible qu'il eût été fait pour être vu de très loin de la haute mer et servir de balise : mais il ne pouvait pas guider les navigateurs plus que n'importe quelle construction du rivage. En dernier lieu, voir les travaux de C.-J. Formigé, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1910, p. 76 et 309.

CHAPITRE IV. — LA CIRCULATION.

I. — LES ROUTES LES PLUS PASSAGÈRES.

Une vie intense s'agita sur les routes de la Gaule pendant toute la durée de l'Empire, plus forte, plus variée qu'à nul autre moment de leur histoire. Outre l'activité propre au pays, une grande part du mouvement général du monde les utilisait sans relâche.

De Rome en Bretagne, du centre de l'Empire à sa plus lointaine province, il fallait passer par la Gaule, soit qu'on débarquât à Marseille pour remonter la vallée du Rhône, soit qu'on franchît les Alpes au Grand ou au Petit Saint-Bernard pour gagner Langres par Besançon, Genève ou Lyon : ce qui faisait de la route champenoise, de Langres à Boulogne par le pont de Châlons, l'une des voies les plus bruyantes de la Gaule et de la terre romaine ; là sont passés les grandes niasses d'hommes et les chefs souverains, circulant entre l'Italie et l'Angleterre, les uns pour conquérir de nouvelles provinces, les autres pour enlever Rome à leurs concurrents¹.

C'était également par la Gaule que les armées de Germanie et les prétendants choisis par elles communiquaient avec le reste de l'Empire. Pour gagner l'Italie et l'Orient au départ du Rhin, on pouvait à la rigueur se passer de la Celtique en rejoignant le Danube² ou en gravissant le Brenner. Mais les soldats et leurs chefs évitaient d'ordinaire ces routes longues et fastidieuses, ils préféraient l'agréable cheminement le long de la Moselle, du Doubs ou des lacs d'Helvétie, la rapide montée par les Alpes de Suisse ou de Savoie : et ce sont les routes que prirent Vitellius et ses généraux, et bien d'autres avant et après eux³.

1) e Germanie et de Bretagne encore, pour se rendre en Espagne, on devait couper la Gaule : soit par l'ouest, de Cologne à Paris. Bordeaux et le col de Roncevaux⁴ ; soit par le levant, de Mayence à Trèves, Lyon, Narbonne et le col du Pertus⁵. C'était presque toujours cette dernière voie que l'on prenait, plus aimable, plus chaude, plus proche de l'Italie et parée de plus belles villes⁶ ; l'autre demeurait plus froide, trop voisine de l'Océan, encore d'apparence à demi

¹ Caligula ; Claude ; le retour des soldats de Bretagne en 69 ; Hadrien ; Albinus ; Septime Sévère ; Tetricus et Aurélien ; etc. — De là, l'importance que prit sur cette route le pont de Châlons sur la Marne, à mi-chemin entre les Alpes et l'Océan. — Il ne faut d'ailleurs pas oublier que cette route fut une de celles que prenaient jadis les caravanes de l'étain et des marchands italiens ou marseillais. — Ajoutez le trajet de Germanie en Bretagne et inversement par Cologne et Bavai ou par Mayence, Trèves et Reims.

² Cf. la route de Septime Sévère.

³ Sans doute Agrippa, Drusus, etc., et tous les empereurs qui ont séjourné à Lyon.

⁴ Ou le Somport. Je suppose le passage d'Auguste par Roncevaux en 24 ou 25 av. J.-C., à cause des affaires des Cantabres.

⁵ Hadrien ; sans doute Auguste.

⁶ Ajoutez l'attraction de Tarragone, la grande ville impériale de l'Espagne. — Quand on regarde sur la carte le réseau des routes italiennes, on s'aperçoit aussitôt des motifs qui ont fait construire par Auguste, en 13-12 av. J.-C., la fameuse via Julia Augusta, de Plaisance à Nice par le col de Cadibone (*C. I. L.*, V, p. 953 et s.) : cette route, qui continuait une route venant de Vérone, servait aux communications rapides entre le Danube (soit par la voie d'Aquilée, soit par celle de Trente), la Gaule du Midi et l'Espagne.

barbare : il faudra, pour la doter de gloire, de bruit et de poésie, les rois francs, les Sarrasins, Charlemagne, Roland et saint Jacques¹.

Entre l'Italie enfin et cette même Espagne, la Gaule du Midi conservait son rôle millénaire, de servir de route aux héros². Il était bien rare qu'on préférât la traversée de la mer à l'antique et glorieux chemin qui de la Corniche menait à Narbonne et au Pertus ; de Rome à Tarragone et à Cadix la route, le long du rivage gaulois, était si gaie, si facile, si pleine de richesses et de souvenirs ! les seuls ennuis qu'on y rencontrât étaient, comme au temps d'Hercule, le Mistral de la Crau et le passage du Rhône à Tarascon.

C'était grâce à ces routes que notre pays servait de trait d'union entre le Nord et le Midi, le Centre et l'Occident du monde européen. Elles étaient les marches, aplanies et embellies, du seuil que la Gaule formait entre toutes les provinces de l'Empire occidental.

Au croisement des plus populaires de ces voies, surgissait toujours Lyon. Il n'était donc pas seulement la capitale des Gaules, mais le lieu de rencontre des hommes de nom latin ; et c'est pour cela que tous les prétendants à l'Empire ont voulu, après Rome, tenir Lyon³.

II. — CIRCULATION DES HOMMES.

Sur toutes ces voies, qu'elles fussent d'intérêt impérial ou provincial, leur rattachement à l'Empire provoquait un extraordinaire va-et-vient de gens et de choses⁴. Gaule ouverte à tous les hommes du monde, Africains. Espagnols, Bretons, Italiens, Grecs et Orientaux purent s'y mouvoir avec la même aisance que dans leur propre patrie.

On aimait beaucoup les voyages au temps des empereurs. Ce que l'homme ne possédait point dans sa demeure originelle, joie, santé, richesse ou repos, il le chercha dans un des mille recoins de l'immense patrie à laquelle il appartenait. Il arriva pour l'Empire romain ce que nous constatons dans la France d'aujourd'hui⁵ : on désira, hors de chez soi, une meilleure manière de vivre et on crut la trouver dans le mouvement du corps ou la diversité des spectacles. Moins que jamais, on ne sut mettre le bonheur dans le charme des habitudes et la stabilité des jouissances. *Être errant*, signifie presque une manière de vivre pour des hommes de ce temps⁶.

¹ Tome VI, ch. VI.

² Outre les proconsuls, Pollion en 43, Galba et ses courriers, et sans doute Auguste et Hadrien.

³ Voyez les séjours à Lyon d'empereurs ou de prétendants à l'Empire. — Lyon comme carrefour d'Empire était doublé : 1° par Chalon, où la route de Lyon à Langres vers Boulogne d'un côté et vers le Rhin inférieur de l'autre se détachait de la route directe de Lyon vers le Rhin supérieur par Besançon, sans parler de la route de la Seine par Autun, laquelle servait aussi à la direction de Boulogne ; ajoutez la ligne habituelle de la navigation sur la Saône ; 2° par Langres, où se croisaient cinq très bonnes voies : celle venant de Lyon, celle partant pour Boulogne, celle partant pour Cologne et le Rhin, celle du Grand Saint-Bernard par Besançon, celle du Petit Saint-Bernard par Genève.

⁴ Cf. Dion Cassius, XLIV, 42, 3-5. Voir ici tout le ch. VII.

⁵ Écrit avant août 1914.

⁶ *Vagus in orbe, assidue toto circumferor orbe*, dit un Gallo-Romain de Bordeaux ; C. I. L., XIII, 581.

C'est le désir du gain qui entraîne peut-être le plus de gens sur les routes : nous avons déjà parlé et nous reparlerons souvent encore des marchands, des artistes, des ouvriers de tout pays et de tout rang qui sillonnent les chemins gaulois, en quête d'une affaire, d'une place ou d'une besogne¹.

C'est la religion, ensuite, qui occupe le plus ces chemins. Voici les aruspices d'Italie², interprètes de songes ou d'augures, les prêtres ou les dévots des cultes d'Orient, porteurs d'étranges idoles ou d'oracles réconfortants³. Voici la foule bruyante des pèlerins du terroir, qui se dirigent vers les sanctuaires traditionnels des sources ou des montagnes⁴. Et voici enfin, perdus au milieu des passants, les humbles disciples du Christ, qui s'acheminent de ville en ville, messagers de la bonne nouvelle.

D'autres explorent le pays dans l'espérance de recouvrer la santé, de la demander à ces eaux chaudes que les dieux prévoyants y faisaient sourdre de toutes parts. Auguste a donné l'exemple en venant se soigner à Dax, et ses sujets l'imiteront aussitôt : les soldats en congé se rendront à Vichy⁵, et les riches Gallo-romains monteront à Luchon par les fraîches routes des Pyrénées⁶.

La curiosité, celle du touriste ou du savant, attirait en Gaule quelques voyageurs, beaucoup moins, évidemment, qu'en Égypte, le centre préféré des grandes excursions. Mais on pouvait admirer les routes périlleuses des Alpes⁷, les hauts sommets divins du puy de Dôme⁸ ou du Donon, les eaux miraculeuses de Gréoulx⁹ ou de Vif¹⁰, les marées formidables de l'Océan et les mascarets de ses

¹ Cf. Strabon, IV, 1, 5 ; 2, 1 et 3 ; Dion, XLIV, 42, 3-5 ; *C. I. L.*, XIII, 38, 1550 ; etc.

² XIII, 1131 (Poitiers), 1821 (Lyon).

³ Monument élevé à Vaison en vertu d'un oracle de Bélus à Apamée de Syrie (peut-être l'oracle en faveur de Septime Sévère, Dion, LXXVIII, 8, 6), *C. I. L.*, XII, 1277 ; *vires excepit et a Vaticano transtulit*, dédicace taurobolique à Lyon, XIII, 1751 ; voyez inversement, à Bordeaux, un habitant du pays qui s'en va consulter la sibylle de Tibur (XIII, 581).

⁴ XIII, 1522 : groupe de pèlerins au puy de Dôme. Il y aurait une étude à faire sur les chemins de pèlerinages, par exemple au Donon ou au Puy-de-Dôme. — Dans le même ordre d'idées, rappelons les voyages des délégués et des dévots aux autels provinciaux de Rome et d'Auguste, voyages qui devaient entraîner d'assez grands déplacements d'hommes, vu les fêtes qui s'y donnaient, les dépenses qui s'y faisaient.

⁵ XIII, 1499 ; 1498 (un Arlésien). La presque totalité des inscriptions et monuments de Vichy (XIII, 1495-1502) doivent venir de baigneurs.

⁶ XIII, 352 (un Ségusiave), 356 (un Butène).

⁷ Ammien, XV, 10, 3-6. Et déjà les gens du pays racontaient d'étranges histoires aux voyageurs. Ainsi, à propos du culte d'une *Matrona* à la source de la Durance, au mont Genève, on dit à Ammien que c'était une noble matrone romaine morte là par accident. On devait également montrer des *pas d'Hannibal*, des *pas d'Hercule*, des *camps de César* (Sidoine Apollinaire, *Epist.*, II, 14, I). — Sur les voyages d'étudiants à Marseille et à Autun, t. VI, ch. II, V et VI.

⁸ Cf. Pline, XXXIV, 45.

⁹ Monument élevé *Nymphis Griselicis* par la femme du consulaire Vitrasius Pollion (XII, 361).

¹⁰ Monument élevé *Ignibus Aeternis* par un préfet du prétoire entre 269 et 273 (XII, 1551). — Dans les Alpes Cottiennes, on montrait des sources d'eau mortelle, *item Alpius ira Co[tt]i regno est aqua ex qua qui gustant statim concidunt* (Vitruve, VIII, 3, 17) : ce qui d'ailleurs, comme me l'indique M. Ferrand, ne doit être que propos et divagations de guides.

grands estuaires¹, les champs de pierre de la Crau, témoins des mémorables combats d'Hercule², les étangs du Languedoc aux pêches extraordinaires³, et surtout les forêts alpestres ou les Ardennes de Belgique, où s'arrêtaient les chasseurs passionnés de gibiers monstrueux et d'oiseaux superbes. D'autres curieux traversaient la Gaule pour assister aux prodiges de l'Armorique⁴ ou de l'île de Bretagne, comme ce Démétrius de Tarse qui voulut retrouver les îles mystérieuses où dormaient les âmes des héros⁵.

Les morts eux-mêmes ne reculaient pas devant de longs voyages. On ramenait dans leurs patries d'origine les dépouilles de ceux qui mouraient au loin⁶. Aux abords des villes, les théories funèbres remplissaient les routes⁷. Le corps de Drusus, mort en Germanie, le corps de Septime Sévère, mort en Bretagne, traversèrent toute la Gaule, reçus le long des chemins par les foules en deuil.

D'autres cortèges, ceux-ci vulgaires ou bizarres, se rencontraient avec ces processions solennelles. Les marchands de volailles d'Italie faisaient venir leurs oies de Flandre, à pied par la grande route⁸ ; et ces lents troupeaux de bêtes paisibles se laissaient dépasser par les soldats qui regagnaient leurs corps⁹ ou les courriers qui galopèrent vers les villes¹⁰.

Quelle diversité et par endroits quelle cohue de passants ! Par ces mêmes chemins montaient vers l'Italie les courtisans ou les fonctionnaires qui se rendaient aux seuils sacrés de Rome : on les reconnaissait aisément à leur escorte, car il fallait être bien misérable, trimardeur ou déserteur, pour voyager seul, sans esclave. Lorsque Musicus, affranchi de Tibère, caissier du Trésor en Lyonnaise, quitta la Gaule et revint à Rome, il se fit suivre d'un cortège de seize serviteurs¹¹.

¹ Mela, III, 22. C'est sans doute à cet effet que Sabinus, l'interlocuteur de Lucien (*Apol.*, 15), est allé en Gaule.

² Mela, II, 78.

³ Mela, II, 82-3 ; Pline, LX, 29 et s.

⁴ On a dû certainement chercher aux caps ou baies du Finistère le lieu où Ulysse évoqua les morts (*Odyssée*, XI, 11 et s.) : *Est locus, extremum pandit qua Gallia littus Oceani prætentus aquis, ubi fertur Ulysses*, etc. (Claudien, *In Ruf.*, I, 123-4). Et c'est sans aucun doute aux mêmes sites que fait allusion Procope, lorsqu'il parle des *nautoniers des âmes* sur le rivage de l'Armorique ; *De Bello Gothico*, IV, 20.

⁵ Plutarque, *De def. or.*, 18.

⁶ *C. I. L.*, XII, 155, à Saint-Maurice en Valais : *Rome defuncti... pater infelix corpus ejus deportatum hic condidit* ; XII, 118 ; XIII, 2181, à Lyon : *Corpus ab Urbe [Rome] adferri curaverunt*. Char funéraire ?

⁷ Cela résulte de la présence des tombes le long des chemins. — C'est une question, si Arles, Saint-Gilles, Bordeaux, etc., n'ont pas eu dès l'époque païenne des cimetières particulièrement vénérés où l'on désirât se faire ensevelir.

⁸ *Mirum in hac alite a Morinis usque Romam* [par la route de Bretagne] *pedibus venire* ; Pline, X, 53 : Pline est un témoin oculaire.

⁹ Voyez à Amiens le monument élevé par des soldats de l'armée de Germanie *euntes [ad] expedi[tionem] Britanicam* (XIII, 3496).

¹⁰ Courriers d'État (XII, 4449) ; provinciaux (aucun texte) ; municipaux.

¹¹ *C. I. L.*, VI, 5197.

Quand passait un empereur¹, c'était alors comme une ville qui s'étalait, s'allongeait sur la route. Autour d'Hadrien en voyage s'avançaient les cohortes de la garde, les services du Palais, les amis du prince et leurs esclaves, et des centaines d'ouvriers prêts à travailler sur l'ordre du souverain. Sous les pas d'un tel maître, qui visitait toutes choses en curieux, qui développait en tout lieu la vie d'affaires, qui inspectait toutes les frontières et toutes les administrations, la route romaine s'anima d'une vie extraordinaire, pour satisfaire à la fois à tous les besoins des hommes et à toutes les volontés du souverain². Ces jours-là, elle semblait porter, s'agitant fiévreusement sur elle, l'âme même du grand Empire.

III. — VOYAGEURS DE GAULE.

Les Gaulois firent comme les autres : au temps de la liberté ils avaient été coureurs d'aventures³ ; au temps de la paix romaine ils devinrent grands voyageurs, surtout voyageurs de commerce.

Nous les trouverons donc partout, eux ou leurs marchandises, en Espagne⁴, en Afrique⁵, en Bretagne⁶, en Italie⁷, dans les pays du Danube⁸, dans le monde oriental⁹, dans le monde barbare, jusqu'au pied du Caucase jusqu'au voisinage de la Baltique. Ils avaient jadis parcouru ces mêmes lieux en qualité de conquérants ou de mercenaires¹⁰ : au lieu de placer leurs bras, ils placent maintenant leurs fibules, leurs poteries, leurs jambons, leurs huiles, leurs vins et

¹ Voyages d'Auguste, de Caligula, de Claude, de Galba, de Vitellius, de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, d'Albinus, de Septime et de Caracalla, d'Alexandre et de Maximin, de Gallien, des empereurs gallo-romains, d'Aurélien, de Probus. On voit donc que, sauf de 122 à 197 (Antonin, Marc-Aurèle, Commode), à peu près chaque génération a vu au moins un voyage d'empereur. Je laisse de côté les séjours des princes, Agrippa, Drusus, Germanicus, etc.

² Je pense à l'expression de Tacite à propos du passage de Vitellius à Lyon (*Hist.*, II, 62), *strepentibus ab utroque mari itineribus*, où il s'agit surtout de la route de Bretagne à Rome par Lyon.

³ Tome I, ch. VIII.

⁴ Venant surtout de Lyon ; *C. I. L.*, II, 6254, 26 [?] ; 2912.

⁵ *Bull. arch.*, 1916, p. 87 (épitaphe d'une Viennoise, morte à *Volubilis* en Maroc, où elle a accompagné son mari, officier, sans doute aussi d'origine viennoise). — Voyage de Narbonne en Afrique. — C'est en Afrique, à la différence des temps actuels, que les gens de Gaule paraissent avoir le moins été.

⁶ De Lyon (?), VII, 1334, I et 14 ; de Trèves, XIII, 634 ; VII, 36 ; de Metz, VII, 55 ; Carnute, *Eph. épigr.*, IX, 995. *Mercatores Gallicani*, sans doute surtout à Londres.

⁷ A Rome : Dion, LVI, 23, 4 (en général) ; avocats gallo-romains à Rome ; *C. I. L.*, XII, 155 (de Saint-Maurice) ; VI, 29688 (Viennois) ; 29718 (Nîmois) ; 29709 et 20722 (Lyonnais) ; VI, 11090 (*Morvinnicus*, *Aduus*) ; VI, 3302 (Helvétie) ; 15493 (Ambien) ; 29692 (Morin). A Bologne, XI, 716 (Carnute). En Cisalpine, XIII, 2029 (Trévire) ; à Milan, et Médiomatrique *negociator sagarius* (V, 5929). En route, au Grand Saint-Bernard : V, 6887 (*tabellarius coloniae Sequanorum*) ; *Notizie degli Scavi*, 1889, p. 234 (*Mediomatricus* ?) ; V, 6885 (Ambien), Rome et la Cisalpine paraissent les deux centres de colons gaulois.

⁸ Trévires : III, 5797, 5901, 4153. 4400, 5014 ; Ambien : 7415 ; Gabale : 9752. Et voyez l'installation de Gaulois dans les Champs Décumates, t. IV.

⁹ Inscription de Mothana en Syrien datée de 342 : Γάλλιξ... 'Ρατομάγου (Rouen) ; Waddington, 2036.

¹⁰ Tome I, ch. VIII, en particulier § 10.

leurs lainages. Le Celte et le Belge, au dehors aussi bien que chez lui, a laissé prendre une tournure pacifique à son besoin d'agir, de parler, de gesticuler : mais il n'a pas encore réprimé cette faculté essentielle de sa nature.

D'autres partaient de leurs foyers comme avaient fait leurs pères, pour guerroyer au loin. Beaucoup servirent dans les armées du Danube, d'Afrique, d'Orient, surtout de Bretagne. Mais je ne puis dire s'ils avaient choisi eux-mêmes ces garnisons lointaines ou si les légats ne les y envoyaient point d'office. Ils y faisaient leur métier en conscience¹, exposant leurs corps sur les champs de bataille du désert, ce qui ne les empêchait sans doute pas de s'amuser follement dans les faubourgs d'Antioche.

Il me semble pourtant que peu à peu le Gaulois se soit lassé de ces longs voyages si chers à ses ancêtres. Certainement, il ne s'expatriait pas, ouvrier ou commerçant, avec la même désinvolture qu'un Italien, un Grec ou un Syrien. Entre toutes les populations de l'Empire, on dirait que c'est celle qui a fini par résister le plus à la contagion de la route, par préférer son chez soi au spectacle des lieux étrangers. La sensation du repos, du loisir familial, était une chose assez nouvelle en Gaule : les hommes s'y abandonnèrent et leurs femmes plus encore. Un jour, un empereur réclama des soldats de Gaule pour guerroyer contre les Perses : ils refusèrent de quitter leur sol et leurs habitudes pour ces batailles de l'Orient². Au temps de César ou d'Auguste, quelle joie c'eût été pour eux ! Dès la fin du premier siècle, les princes se résignèrent à ne point arracher les soldats gaulois à leurs quartiers de Germanie³.

Parmi ces peuples, les plus entreprenants, les moins casaniers, sont ceux du Nord-Est, ces Belges qu'on appelait autrefois les Galates, et qui envoyèrent jadis leurs colonies au fond de l'Orient et au milieu de la Grande-Bretagne⁴. Médiomatriques⁵, Trévires⁶, Ambiens⁷, Rèmes⁸ et Séquanes⁹, gens de Lorraine,

¹ Sauf exceptions : voyez chez Ammien (XVIII, 6, 10, à la date de 359) l'histoire de ce cavalier, originaire de Paris, qui déserta en Perse et s'y maria.

² En 360 (Ammien, XX, 4, 10) : *Nos quidem ad orbis terrarum extrema ut noxii pellimur et damnati, cantantes vero nostrae Alamannis denuo servient.*

³ *Quoniam dulcedo vos patriae retinet, et insueta peregrinaque metuitis loca* ; Ammien, XX, 4, 16.

⁴ Ce sont d'ailleurs les Belges qui fournissent aussi le plus de soldats.

⁵ A Bordeaux (XIII, 623), *faber* ; un médecin à Autun (XIII, 2674) ; à Sens (XIII, 2954) ; à Trèves (XIII, 3656) ; chez les Lingons (XIII, 5919 ? ?) ; dans les régions du Rhin (XIII, 6394, 6460, 7007, 7369). Un *sagarius* de Metz à Milan (V, 5929).

⁶ A Saint-Bertrand-de-Comminges (XIII, 233) ; à Eauze (XIII, 542), *vestiarius* ; Bordeaux (XIII, 633 ; 634, *negotiator Britannicianus* ; 635) ; à Lyon (XIII, 1911, 1949, 1988, 2012, 2027, 2029 ; 2032, *negotiator corporis Cisalpinorum et Transalpinorum* ; 2033, *negotiator vinarius et artis cretariae*) ; à Autun et dans le pays éduen (XIII, 2669, 2539) ; à Sens (XIII, 2956, *copo*) ; en Germanie (XIII, 7412) ; en Bretagne ; dans les régions du Danube.

⁷ A Bordeaux (XIII, 607) ; en Italie. Bellovaques à Bordeaux (XIII, 611) ; à Vienne (XII, 1922). Gens du Vermandois à Lyon (XII, 1688) ; en Auvergne (XIII, 1465) ; à Cologne (XIII, 8341-2).

⁸ A Bordeaux (XIII, 628) ; à Saintes (XIII, 1035, 1091) ; à Lyon (XIII, 2008, *sagarius*) ; à Bonn (XIII, 8104, *argentarius*) ; à Rindern les Rèmes forment sous Néron une colonie assez importante pour avoir son temple à *Mars Camulus (cives Remi qui templum constituerunt, XIII, 8701).*

⁹ A Bordeaux (XIII, 631) ; à Lyon (XIII, 1990, 1991, 1983 ; 2023, *negotiator artis prossariae*).

de Picardie, de Champagne, de Franche-Comté, de Flandre, de Brabant et de Hainaut¹, sont prêts à partir pour aller trafiquer hors de chez eux, courir les foires, fonder des comptoirs, acheter, vendre et revendre. A Bordeaux et à Lyon, ce sont les Trévires de la Moselle qui forment la plus importante des colonies étrangères ; sur le Rhin, les bonnes places pour le commerce sont prises par les Nerviens du Hainaut ou par les Tongres de la Hesbaye².

A cet égard, la Gaule d'alors ne ressemblait pas exactement à la France. Dans celle-ci, peut-être dès le onzième siècle, le mouvement sur les routes venait beaucoup des hommes du Midi, Gascons ou Provençaux, toujours en train de **conquérir la Gaule**. On ne voit rien de pareil sous les Césars. Les Grecs de Marseille eux-mêmes ont perdu l'habitude de monter vers le Nord ; Aquitains de Bordeaux, Landais de Dax, Romains de Narbonne ou Latins de Nîmes ne se risquent pas à chercher fortune dans les villes celtiques, et le Pays Basque n'envoie pas encore ses émigrants sur les routes du monde³.

IV. — LA FOULE DES JOURS DE FOIRES.

La circulation grandissait sur les routes à mesure qu'on approchait des grandes villes ou des lieux de foires ; et aux abords, à de certains jours, des foules énormes les encombraient.

C'étaient les jours où les jeux se tenaient dans les amphithéâtres, jours qui correspondaient à des temps de fêtes ou de marchés. A Lyon, les principaux spectacles se donnaient au mois d'août, à l'époque solennelle des sacrifices devant l'autel d'Auguste, et à la même date on conviait à une foire immense les peuples de la Gaule⁴. Pareille chose devait se produire dans les autres métropoles ou cités populeuses, comme Narbonne ou Nîmes⁵, dans les bourgades saintes de la Gaule transformées en sanctuaires classiques, comme Die ou Lectoure⁶, ou enfin dans ces champs sacrés des frontières municipales, comme Champlieu ou Yzeures⁷, où le culte de vieilles divinités locales se confondait avec celui de l'empereur⁸ et où de mystérieuses cérémonies s'entremêlaient des jeux du théâtre ou de l'arène⁹. Plaisirs des jeux et des sens, attrait du gain, nécessité d'emplettes, pratiques de dévots, flagornerie pour les empereurs, curiosités vulgaires, continuation d'habitudes familiales, besoin instinctif de se voir, de s'entendre et de faire nombre, tous les sentiments

¹ Pour ces trois groupes : Morins à Nimègue (XIII, 8727) et à Rome ; Nerviens à Cologne (XIII, 8338, *negotiator pistorius* ; 8339, 8340), à Nimègue (XIII, 8725, *negotiator frumentarius*), à Saintes (XIII, 1056, *manupretarius barrarius* ?) : Tongres en nombre à Vechten (XIII, 8815) ; Ménapes à Bordeaux (XIII, 624).

² Les déplacements de Gaulois en Gaule, autres que ceux de Belgique, ne sont que des faits isolés. Ils se produisent surtout vers les deux villes de commerce de Lyon et de Bordeaux.

³ Je néglige les Viennois établis à Lyon (XIII, 1988) ou à Bordeaux (XIII, 636-7) : ce sont eux d'ailleurs, semble-t-il, qui, en Narbonnaise, ont le plus de tendance à se déplacer.

⁴ Cf. tome VI, ch. VII.

⁵ Cf. tome VI, ch. V.

⁶ Cf. tome VI, ch. I.

⁷ Note suivante.

⁸ *Nuntinibus Augustorum et deæ Minervæ*, Esp., n° 2996 ; le sanctuaire frontière d'Yzeures est sans aucun doute un vieux sanctuaire local.

⁹ Tome VI, ch. IV.

humains se mettaient en branle pour pousser et entasser les foules, aux jours de frairies, sur les routes des villes et dans les champs de foires.

Car une fête ou des jeux n'allaient pas sans un appel aux cités voisines. Les jours de beaux spectacles, la Gaule entière était en mouvement et en liesse. A Nîmes, aux Arènes, on réservait des places pour les membres des grandes corporations lyonnaises, pour les bateliers du Rhône, pour les camionneurs du Vivarais¹ : tout le Midi, à l'heure fixée, déferlait en flots bruyants vers les soixante arceaux du grand amphithéâtre. Lors des fêtes d'août, à Lyon, on accourait de fort loin, peut-être de delà les Alpes², et une cohue bigarrée s'entassait sur les gradins des édifices ou les esplanades des foirails, Romains, Gaulois. Grecs, Syriens, Juifs, sénateurs, chevaliers, soldats, paysans, esclaves, baladins et prophètes³.

Nous aurons beau regarder autour de nous, nous ne trouverons rien de pareil. Il y a, dans cette foule, trop de marchands, d'acheteurs, de dévots et de prêtres, elle a des passions ou des besoins trop immédiats et trop précis, pour ressembler aux multitudes de nos fêtes nationales ou des expositions universelles, lesquelles s'amusent plus franchement, sans arrière-pensée de lucre ou de dévotion. Seules, celles des grandes foires du Moyen Age feront comprendre la populace d'une fête romaine, ces foires si turbulentes et si pittoresques où se brassaient tant d'affaires et tant de plaisirs, avec leur peuple de boutiquiers, de changeurs, de pèlerins, de moines et de bateleurs. Encore leur manquait-il, pour que la comparaison soit juste, cette concentration de tous, pendant quelques heures, sur les pierres de l'amphithéâtre romain, cette communion de milliers d'hommes en un spectacle unique. La foule, dans les anciennes foires de Champagne ou de Beaucaire, était plus disséminée, morcelée autour de distractions plus nombreuses, en bandes plus indépendantes : l'Empire avait su porter à son plus haut degré ce besoin de former groupe, cet instinct de la réunion en masse, auquel les hommes n'échappent point, et que les Gaulois connaissaient plus que tout autre peuple⁴.

Ce n'était point sans danger pour les mœurs, le bon ordre et la paix publique. Il suffisait de peu de chose pour déterminer dans cette mer humaine des vagues de tempête. La plupart des mouvements contre les Chrétiens ont dû naître en ces jours de jeux et de foires. Il est du reste possible que les fidèles aient souvent provoqué la colère de la multitude par d'imprudentes prédications : de pareilles réunions d'hommes étaient si séduisantes pour un apôtre, désireux de lancer le bon grain dans les larges sillons de la foule ! les prédicateurs populaires, de tout temps, ont raffolé des heures de marché.

Ces heures attiraient sans doute aussi les fauteurs d'émeutes : car ne doutons pas que la Gaule romaine n'ait eu les siens, et plus souvent que ne le laisse entendre la formule de la [paix romaine](#). A Rome, les princes eurent toujours peur de la foule des grands jeux, et ils n'évitaient ses colères qu'en cédant à ses caprices. En Gaule, on peut croire qu'elle fut tout aussi gênante pour les magistrats des grandes villes ou les gouverneurs des métropoles. Bien des

¹ Peut-être aussi pour les armateurs d'Arles, en tout cas pour des gens de cette ville : C. I. L., XII, 1316-8. — Tessères d'invitation à des jeux locaux ? XIII, III, 10029, p. 768 et s.

² Eusèbe, V, 1, 47.

³ Tome VI, ch. VII.

⁴ Cf. César, *De b. G.*, IV, 5.

troubles qui ont désolé les cités ont pu commencer dans les amphithéâtres¹ ; et de la multitude tassée sur les champs de foires est parfois sorti l'élan qui a mis les armées en marche sur les grandes routes de l'Empire².

V. — LE CHARROI.

La route portait encore plus de marchandises que d'hommes. Je ne sais si le charroi fut jamais aussi actif en Gaule que dans les temps des premiers empereurs.

Qu'on songe aux convois de lourds matériaux qui se dirigeaient vers les villes à construire. Pierres à bâtir, dont certains blocs, comme aux Arènes de Nîmes, pèsent jusqu'à huit tonnes³ ; énormes bois de charpente, pour tenir les échafaudages⁴ ; masses de marbres bruts, destinées au débit sur chantier ; chargements de briques, de moellons, de chaux et de sable ; bronzes pour la fonte des statues, saumons de plomb pour les conduites d'eau : on comprend que pour supporter de tels poids, il ait fallu d'abord des routes dures et solides comme le rocher⁵.

Puis ce fut, pour ne jamais s'arrêter sous l'Empire, le passage des messageries du commerce : charrettes chargées de tonneaux ou d'amphores, de sacs de blé, de ballots de draps, de caisses de conserves, de céramique, de quincaillerie ou de droguerie, de paniers de fruits ou de légumes, voitures closes pleines d'objets précieux⁶, un roulage incessant circulait sur le robuste pavé des routes romaines.

Pour beaucoup d'habitants de la Gaule, ce charroi était l'origine de leurs richesses ou de leurs plaisirs ; par lui venait l'objet souhaité ou le bénéfice attendu. Les espérances que tant d'hommes ont mises autrefois dans le voilier parti vers les Indes occidentales, les Gaulois de l'époque romaine les mettaient sur les longues files de colliers qui s'acheminaient lentement vers leurs granges ou leurs magasins. Aussi, que de fois les marchands d'alors ont fait sculpter sur leurs tombeaux la charrette et son chargement, souvenir à demi symbolique de leur laborieuse fortune⁷ !

Au milieu de ces lourds convois couraient les voitures plus légères des voyageurs, à cabriolet à deux roues pour les courses rapides⁸, la vulgaire

¹ Tacite, *Annales*, XIV, 17. Ou dans les théâtres, Suétone, *Tibère*, 37. De là, probablement, la surveillance exercée par l'État sur ces sortes d'édifices (*Digeste*, L, 10, 3).

² Cf. à Paris en 360, Ammien, XX, 9, 6-7 ; à Autun en 350, Zosime, II, 42, 6-7.

³ 8000 kilogr. ; Bazin, *Nîmes gallo-romain*, p. 102 ; les pierres de 2 à 3 mètres cubes y sont communément employées (Grangent, *Descr.*, p. 65).

⁴ Voyez à Bordeaux le bas-relief dit des dendrophores (Esp., n° 1096).

⁵ *Ne nutent sola*, dit Stace, IV, 3, 45.

⁶ *Carpenta*, Ammien, XV, 10, 4 ; etc. Très nombreuses figurations sur les monuments funéraires, et peut-être même est-ce la scène de la vie courante qui est le plus représentée (Espérandieu, n° 4, tombe d'un *mulio*, 618, 857, 3175, 3232, 3521, 3522 ; VI, p. 419, monument d'Igel ; etc.) : ce sont d'ordinaire des chars de transport à quatre roues, attelés de deux chevaux, mulets ou même bœufs, le conducteur tantôt debout à côté, tantôt assis sur le devant. — Comme type particulier, chariot de vendange à forme évasée (Esp., n° 1766).

⁷ Cf. note précédente.

⁸ Peut-être Esp., n° 4043, 4044, 4083, 4157, 4207 ; id., VI, p. 451 (Igel) ; etc. : toutes celles-ci, d'ordinaire à deux chevaux ; quelques-unes aux coffres paraissant en osier

jardinière à capote de toile, inséparable du paysan aux jours de marchés¹, la voiture de voyage ou de poste à deux² ou à quatre roues³ avec ses innombrables variétés d'attelage. Les Gaulois connaissaient d'ailleurs tous ces types de véhicules, ils n'apprirent rien des Romains en fait de carrosserie. Cela venait d'un très lointain passé et ira jusqu'à nos jours.

Puis, c'étaient toutes les espèces de bêtes de course ou de somme, plus nombreuses qu'elles ne furent jamais : chevaux de courriers⁴ voyageant en poste ou de soldats ménageant les étapes, mulets chargés de sacs tombant de l'échine, ânes portant leurs deux paniers en équilibre. Ceux-ci, ânes et mulets, ne sont point toujours isolés : on les voit parfois groupés en longues files, qui s'allongent sur les sentiers des montagnes⁵. Le charretier, le muletier sont, en temps ordinaire, les vrais maîtres de la route⁶.

Ajoutez enfin des transports d'objets extraordinaires ou formidables : les camions de victuailles destinées aux repas de Vitellius ; le service de table de l'empereur Galba ; les meubles que Caligula fait venir de Rome ou la trirème qu'il y expédie de Boulogne⁷ ; et, dans leurs cages, les bêtes, ours, sangliers ou taureaux, destinées aux amphithéâtres. La route subvenait et participait à toutes les folies de l'Empire, princières et populaires ; elle était le monstrueux couloir qui les laissait passer.

VI. — DES CONDITIONS DES VOYAGES : SÉCURITÉ ET VITESSE.

Les empereurs n'ont point fait de très grands frais pour assurer la police de ces routes : il leur importait d'abord qu'elles fussent ouvertes à leurs soldats, et contre voleurs ou brigands les soldats se défendaient eux-mêmes. Ils ne pensèrent jamais à les doter d'une garde spéciale, analogue à l'ancienne maréchaussée ou à la gendarmerie actuelle : les seules troupes de ce genre que nous trouvons en Gaule sont des corps de police rurale entretenus par les municipalités avec l'assentiment de l'État. Quand elles ne suffisaient pas à la protection des routes, celui-ci recourait à ses troupes de ligne, et établissait des camps ou des postes aux principaux carrefours⁸.

Dans l'ensemble, les routes de la Gaule étaient plus sûres que celles du reste de l'Empire. Il y avait bien de temps en temps, et plus souvent que nous ne

tressé, rappellent nos paniers. Ce sont des variétés de *cisium* (cf. les deux notes suivantes). — La plupart de ces représentations doivent s'expliquer par une allusion à la vie du défunt, fermier ou petit propriétaire faisant ses courses.

¹ Voyez les voitures de transport légères à deux roues et un cheval, n° 4031, 4041, 4321, 2770 (celle-ci avec double capote) ; lit aussi on trouve la forme du panier.

² Autre variété de *cisium* : n° 4102, deux roues et quatre chevaux ; *cisio trijugi*, à trois chevaux (Ausone, *Ép.*, 8, 6).

³ *Petorritum* traîné par des mules rapides ; Ausone, *Ép.*, 8, 5 : 14, 15-6. Cf. la *reda* des temps celtiques.

⁴ *Vel colaramn mannurn vel raptum tonga versadum* (Ausone, *Ép.*, 8, 7).

⁵ Ce qui précède est supposé d'après l'ensemble des renseignements sur l'Empire ; cf. *Dict. des Ant.*, *Malus*, p. 2020-1.

⁶ On trouve la réplique du fait sur les tombes.

⁷ L'obélisque d'Arles, 15 m. 26 de hauteur, a dû être transporté d'Égypte par eau.

⁸ Encore avons-nous remarqué que ces postes n'ont pas été permanents, et qu'il n'est pas prouvé qu'ils aient réellement fait fonction de police ou de gendarmerie ; le texte de Suétone, *Tibère*, 37, rend cependant la chose vraisemblable.

pensons¹, des coups d'audace, des attaques à main armée, des convois enlevés, des voyageurs laissés morts sur la place². Mais la Gaule romaine ne nous offre point de ces sinistres récits de brigands ou de chauffeurs³ analogues à ceux de la France d'autrefois. Remarquez qu'ils ne sont point rares dans l'Empire, en Afrique, en Grèce, en Italie même : la littérature d'imagination, romans et nouvelles, vivait alors en partie d'histoires de voleurs ou de bandits, filles enlevées ou voyageurs détroussés⁴, et, dans la réalité, des bandes opéraient parfois jusqu'aux portes de Rome, tenant tête aux prétoriens eux-mêmes⁵. L'Empire était un corps à la fois très puissant contre les ennemis du dehors et très faible contre ceux du dedans ; à côté d'une organisation très savante, il présentait d'extraordinaires négligences d'entretien. Ses armées commandaient au monde, et les bandits infestaient ses routes.

La Gaule, du moins à notre connaissance, demeura plus souvent indemne de ce fléau. Ce fut d'ailleurs le mérite du pays plutôt que du prince : la misère y était moins grande, les mœurs plus douces, le sol mieux cultivé, l'activité plus régulière que dans les autres provinces : les routes se garantissaient elles-mêmes par leur propre mouvement⁶.

D'anciennes entraves habituelles en disparurent sous le nouveau régime. On ne payait de droit de douane qu'aux frontières du pays, aux Alpes, aux Pyrénées ou dans les ports. A l'intérieur, sauf quelques péages inévitables, on ne rencontrait plus que les octrois municipaux, exigés aux limites des cités : mais, étant donné que ces cités avaient de très vastes territoires, d'ordinaire égaux ou supérieurs à nos départements, la perception de ces droits locaux n'arrêtait le voyageur qu'à de longs intervalles, une ou deux journées de marche⁷.

Faites de pierre et de mortier, les routes ignoraient les fondrières et les cassures imprévues ; bâties presque toujours sur haut terrain, l'inondation ne les atteignait pas, et si la poussière y devait être fort gênante⁸, elle n'était pas de nature, comme la boue, à alourdir la marche⁹.

Le principal retard y venait, on l'a vu, du passage des grands fleuves. Mais d'autres avantages compensaient ce retard et excitaient à la vitesse, et surtout l'avantage de la direction en droite ligne.

¹ Voyez les brigandages sous Commode, et peut-être aussi sous Marc-Aurèle et sous Antonin.

² Inscription de Lyon (XIII, 2282) : *a latronibus interfecto* ; autres morts de ce genre, XIII, 3689, 6129 ; même un soldat (Autun, XIII, 2667).

³ Sauf sous Commode, et sans parler des temps troublés du III^e siècle.

⁴ Cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 165.

⁵ Dion Cassius, LXXVI, 10 ; Suétone, *Tibère*, 37.

⁶ Je répète que tout cela a changé depuis Marc-Aurèle.

⁷ Sauf exceptions, la diagonale des territoires municipaux dépasse 25 milles, et de beaucoup. Je ne peux croire un seul instant que la question des droits à payer ait pu entraver la circulation. Dans certains cas, l'État permettait sans doute de ne dédouaner qu'au lieu de destination (à Lyon).

⁸ Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 1 (sur la route de Bazas à Bordeaux, lorsque soufflait le vent du sud, *Bigerriens turbo*).

⁹ Ajoutez, pour protéger la route, les précautions extrêmement nombreuses prises par l'État contre les empiétements des particuliers, les dégradations du fait des riverains, etc. ; *Digeste*, XLIII, 7 et 3.

Sans doute, pour maintenir la ligne droite, les côtes étaient souvent fort pénibles, la pente atteignait parfois et dépassait même dix pour cent¹. Mais les hommes et les bêtes de ce temps n'avaient pas encore perdu l'habitude des plus rudes montées ; et grâce à ces ascensions franches des chemins de crête, aux rapides descentes qui s'ensuivaient, la voie romaine rachetait un peu plus d'effort par un bon gain de temps.

L'hiver n'empêchait pas les voyages, pas même par les cols des plus hautes Alpes : c'est en janvier ou février que l'armée de Vitellius traversa le mont Genève et le Grand Saint-Bernard². Il est vrai que tout était préparé, dans le voisinage des sommets, pour aider les voyageurs : temples qui servaient d'abris³, guides du pays⁴, attelages de renfort⁵, et, le long des chemins, de hauts poteaux qui, émergeant de la neige, marquaient la direction à suivre⁶.

De là, en dépit de tous les ennuis, des voyages d'une extrême rapidité, je parle de voyages à cheval, avec changements de monture à de nombreux relais. En 68, un courrier impérial mit sept jours pour aller de Rome à Clunia en Espagne, soit deux cent cinquante à trois cents kilomètres par vingt-quatre heures, plus de dix kilomètres à l'heure en vitesse commerciale. Et cet exemple et d'autres montrent que les routes romaines avaient été faites pour permettre à l'être vivant d'y développer son maximum de force et d'énergie : car, au delà de ces chiffres, rien n'est possible à l'homme ni à la bête.

Il faut cependant ajouter que ces chiffres furent près d'être atteints, sur ces mêmes routes, dès l'époque gauloise : César ou ses messagers y circulèrent presque aussi vite que les courriers des empereurs⁷. Tout en admirant l'œuvre romaine, n'oublions pas que la Gaule libre l'avait, par son travail, plus qu'à demi préparée.

VII. — LA NAVIGATION FLUVIALE.

On allait moins vite sur les voies fluviales, mais la sécurité était plus grande, et les transports moins coûteux. Aussi, en dépit de la concurrence des grandes routes, elles demeuraient fort recherchées par les messagers du commerce ; et les empereurs eux-mêmes ne les dédaignaient point dans les circonstances solennelles : car, autant qu'un chemin de terre, une rivière large et majestueuse se prêtait au déploiement des cortèges triomphaux⁸.

¹ Constatations faites sur la route du col de Roncevaux (Colas, p. 18-9) et ailleurs.

² Voyez le voyage de Sidoine (*Ép.*, 1, 5) : *facilis ascensus... cavatis in callem nivibus*. Traversée des Alpes en mars. Ennodius, *Vita Epiphani*, p. 369, Hartel.

³ Au Grand Saint-Bernard, le temple de *Jupiter Pœninus*, *C. I. L.*, V, 6863 et s. ; cf. en dernier lieu l'article *Pœninus* dans le *Lexikon* de Roscher (Ihm). Au Petit Saint-Bernard, Pétrone, *Sat.*, 122, 146. Il est vrai qu'il n'est pas dit nettement que ces lieux sacrés pouvaient servir d'hôtels ou d'abris : mais cela me paraît aller de soi ; il fallait bien remiser les attelages et abriter les cantonniers chargés d'ouvrir les chemins de neige.

⁴ Ammien, XV, 10, 5, *locorum callidi*.

⁵ Attelages de bœufs pour ralentir la descente : *pleraque vehicula vastis funibus inligata pone cohibente virorum vel boum nisa valido* (Ammien, XV, 10, 4).

⁶ *Eminentes ligneos stilos per cautiora loca defigunt* (Ammien, XV, 10, 4).

⁷ Et peut-être même plus vite. Je parle des courriers à cheval, et non des crieurs de messages, qui envoyaient d'ailleurs les nouvelles à une vitesse, soit de 13 à 14 kil, par heure, soit même de près de 20 kil.

⁸ Claude en 43, d'Arles à Chalon ? ; Vitellius en 69, de Chalon à Lyon.

Comme sur les chaussées, c'était sur les rivières de l'Est que la vie était le plus active. Celles qui passaient par Lyon, la Saône et le Rhône, détenaient peut-être à elles seules la moitié du trafic fluvial de la Gaule entière¹. La domination romaine ne leur avait rien fait perdre de leurs hôtes, de leurs passagers et de leurs habitudes. Lourds chalands chargés de marchandises² que de vigoureux haleurs remorquaient en chantant³, vaisseaux à voiles que le vent secouait comme sur une mer⁴, barques énormes que manœuvraient de fortes équipes de matelots⁵, pirogues creusées dans des troncs d'arbres⁶, convois de transports remplis de troupes⁷, canots légers et rapides qui filaient à toute allure pour les estafettes⁸ ou les amateurs de sports⁹, bateaux¹⁰ ou bacs¹¹ de passage où

¹ Dion Cassius en rappelle l'importance, XLIV, 42, 4.

² Sans doute à fond plat (cf. note suivante). C'est à eux que je rapporte les *stlattæ* d'Ausone sur la Garonne et le Tarn (*Epist.*, 22, 31) et de la mosaïque d'Althiburus, et les *pontonia* d'Isidore (*Orig.*, XIX, I, 24) ; peut-être aussi les *planæ carinis* de Germanicus sur le Rhin (Tacite, *Ann.*, II, 6).

³ *Helciarrii*, sur la Seine à Lyon (Sidoine, *Epist.*, II, 10, 4) : sur la Moselle, Ausone, *Mos.*, 41-2, où je laisse *malorum* au lieu de la correction *mulorum* (si on l'acceptait, ce serait le halage par bêtes de somme, et non à bras d'hommes, ce qui était du reste aussi en usage : Horace, *Sat.*, I, 5, 19) ; monument de Cabrières-d'Aigues, halage sur la Durance vers Cavaillon (Bonnard, p. 241) ; monument d'Igel, sur la Moselle (Esp., VI, p. 455) ; autre, sur la Moselle (Esp., VI, p. 340 : voyez l'attache de la corde au mât). — Ausone (*Mos.*, 47) semble parler de chemins de halage pavés.

⁴ Ce sont les *pontones* de César (*De b. c.*, III, 29, 3), *quod est genus navum Gallicarum* ; César les appelle ailleurs *naves onerariæ* (*id.*, 40, 5). C'est également à ce genre que la mosaïque d'Althiburus applique le mot de *ponto*, dont le sens s'est déplacé plus tard. Cf. aussi les grands navires de transport pour hommes, chevaux et vivres, navires pontés, construits par Germanicus sur le Rhin, et, de même, les *naves angustæ pappi proraque et lato utero*, les uns et les autres destinés à naviguer aussi sur la mer (du Nord, Tacite, *Ann.*, II, 6), comme, je crois, ceux du Rhône dont parle Ammien. Sur le Rhône, *grandissimas naves, ventorum difflata jactati sæpius adsuetas*, Ammien, XV, II, 18. Espérandieu, n° 5261 (sur la Moselle ?).

⁵ Monument de Blussus à Mayence, sur le Rhin (Bonnard, p. 147 ; *C. I. L.*, XIII, 7067) ; barques de Neumagen, chargées de barriques, sur la Moselle (Esp., n° 5184, 5193, 5195) ; etc. Il ne serait pas impossible qu'elles eussent un mât et pussent aller aussi à la voile. C'est à ce groupe qu'Ausone semble appliquer (en Garonne) le mot *acatus* (var. *acatia, acatium* ; *Epist.*, 21, 31).

⁶ *Lembus caudiceus*, Ausone, *Mos.*, 197 ; cf. Tite-Live, XXI, 20, 9 (sur le bas Rhône). Peut-être le bateau à pagaie, Bonnard, p. 143 ; Déchelette, *Manuel*, I, p. 542-3 (beaucoup de pirogues citées peuvent être romaines).

⁷ Il est certain qu'on embarquait souvent des troupes à Chalon, par exemple lors de l'expédition de Constantin contre Maximien en 308 : l'armée se rend du Rhin à Chalon, et s'y embarque pour Arles (*Panegyrique de Constantin*, *Pan. Lat.*, VII (VI), 18). Cf., sur le Rhin, les vaisseaux de transport, sans doute de troupes, à deux gouvernails ; Tacite, *Ann.*, II, 6. — Les *phaseli* d'Ausone doivent être de légers vaisseaux de transport pour marchandises (*Epist.*, 22, 31).

⁸ *Cursoria* au féminin ; Sidoine, *Ép.*, I, 5 (sur le Pô) ; Ausone, *Ép.*, 2, 5-10 (sur la Moselle). Cf. les *vegetiæ* (mot rectifié : Aulu-Gelle, X, 25, 5 ; mosaïque d'Althiburus) ; *vegetorum, genus fluvialium navium apud Gallos*, *C. gl. L.*, IV, p. 191 ; V, p. 518, 613.

⁹ Exercices de canotage sur la Moselle, Ausone, *Mos.*, 200 et s. (*lembi remipedes*).

¹⁰ Les *listres* sont des barques ordinaires servant aux transports à petite distance, ou aux passages ; Ausone, *Ép.*, 22, 31 (Garonne) ; César, *De b. G.*, VII, 60, 4 (Paris) ; I, 12, 1 (Mâcon).

¹¹ Je me demande si le mot *geseoreta* chez Aulu-Gelle (X, 25, 5) n'est pas le nom gaulois d'un bateau de passage, le radical de ce mot se retrouvant dans les noms de deux ports de la Gaule, *Gesoriacum*, Boulogne, et *Gesocribate*.

s'entassaient voyageurs, bêtes et véhicules, nageurs appuyés sur des outres qui traversaient à meilleur compte, trains de radeaux à lenteurs éternelles¹, navires de plaisance aux tentes de pourpre destinés aux voyageurs de distinction², un monde toujours étrange d'êtres et de choses se mouvait sur ces eaux : c'était, entre Arles et Chalon, le plus pittoresque et le plus bruyant des chemins fluviaux de l'Occident, et sans doute, dans le monde entier, n'y avait-il rien qui lui fût alors comparable, sauf le Nil au-dessous des cataractes. Encore n'était-ce point à son fleuve que l'Égypte devait sa capitale d'Alexandrie, tandis que la métropole de la Gaule romaine, Lyon, trônait au milieu même du chemin de ses rivières.

Des deux côtés de cette voie maîtresse, la vie gagnait les moindres affluents. A la différence d'aujourd'hui, la Durance, que ses riverains ne captaient pas encore, avait ses bateliers et ses passeurs. On naviguait ou on faisait flotter sur l'Isère, sur l'Ardèche et peut-être sur l'Ouvèze même, la rivière de Vaison. Genève possédait, sur le lac, sa flottille de bateaux et de radeaux³.

Le mouvement devait être aussi très intense sur le Rhin, bordé de villes et de camps⁴. Mais je ne crois pas qu'il eût la variété pittoresque du trafic rhodanien : tout, sur cette voie frontière, se subordonnait aux règlements militaires, et les escadrilles de guerre qui stationnaient à Mayence⁵, à Andernach⁶, à Cologne⁷ et à Nimègue⁸, surveillaient et entravaient le va-et-vient d'une ville ou d'une rive à l'autre.

Mais sur la Moselle, de Coblenz à Metz, la vie civile reprenait ses droits, stimulée plutôt que gênée par l'approche des garnisons : le long de ses eaux claires, au pied des coteaux verdoyants qui se miraient en elles, s'affairaient sans relâche les gabares chargées de tonneaux, les barques de pêche, les canots de la jeunesse désœuvrée⁹. Il semblait que la nature aurait voulu, par delà les Faucilles, continuer en Moselle la route vivante de la Saône et du Rhône, et faire sur toutes ces eaux une même ligne de travail et de gaieté, depuis Arles filleule de la Méditerranée jusqu'à Trèves voisine du Rhin. Comme l'on comprend qu'un audacieux légat ait rêvé un jour de réunir toutes ces rivières, pour ouvrir avec elles, au milieu même de la Gaule, la plus belle route du monde entier !

Sur les trois grands fleuves de l'Atlantique, au contraire, nous n'avons pas la même impression d'énergies qui s'activent et de marchandises qui se pressent.

¹ *Ratis*, sur la Garonne et le Tarn ; Ausone, *Ép.*, 22, 31.

² Cf. Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 5. Il faut rappeler à ce propos le goût des Gallo-romains pour les villas riveraines des cours d'eau.

³ *Ratis* peut d'ailleurs signifier aussi un bac ou bateau plat à rames pour eaux très peu profondes.

⁴ Cf. le monument de Blussus. — La batellerie remontait l'Aar et les lacs suisses.

⁵ *C.*, XIII, 6712, 6714 (*navalia*). — Il y a peut-être une flottille sur le lac de Constance avant 300. — Le port et la station militaires d'Altripp près de Spire ne sont mentionnés que sous le Bas Empire (*C. I. L.*, XIII, II, p. 175 ; Böcking, *Not.*, p. 966).

⁶ Point certain (XIII, II, 7681 ; cf. *ibid.*, p. 489). — On a tort de placer une station à Brohl : les soldats de la flotte n'y sont venus que pour y travailler aux carrières.

⁷ A Alteburg près de Cologne : c'est, je crois, le vrai centre de la *classis Germanica* (XIII, II, p. 506). — Il n'est pas sûr que le camp naval de Bonn ait été maintenu.

⁸ Douteux ; cependant l'importance des constructions (*navalia* ?) donne le droit de supposer une station navale à Nimègue. — Stations terminales vers la mer : à Voorburg près de La Haye, sur le canal de Corbulon (XIII, II, p. 637), à Katwyk sur la mer, port du Vieux Rhin (XIII, II, p. 641), au grand port commercial de Vechten.

⁹ *Nautæ Mosallici* à Metz, XIII, 4335.

On s'explique aisément pourquoi. La voie de terre, de ce côté, a été victorieuse de la rivière. Seine, Loire et Garonne servaient jadis aux transports vers le nord ou vers le sud, entre la Gaule et la Bretagne à ceux-ci prennent maintenant la route de Boulogne, directe et rapide. Quant au commerce dans la direction de l'est ou de l'ouest, entre l'Espagne, la Gaule et l'armée du Rhin, il n'a pas le moindre besoin des fleuves. Ils se trouvèrent donc réduits à un service intérieur, et encore les courbes allongeaient tellement les distances et les temps, qu'on ne résistait pas à la tentation, entre Roanne et Nantes, Sens et Rouen, et même Toulouse et Bordeaux, de prendre la route de terre : il en allait autrement entre Arles et Chalon, sur le Rhône et la Saône, ligne aussi droite que celle d'une voie romaine.

De ces trois fleuves océaniques, c'est encore la Seine qui résista le plus à la concurrence, sans doute à cause de la forme régulière de son bassin, des chemins convergents et rapprochés qu'étaient tous ses cours d'eaux. Entre eux, Paris et les abris de son île se présentaient comme un centre et un refuge naturels. Aussi la cité garda-t-elle sous les empereurs ses **nautes** ou **marchands de l'eau**, corporation hardie dont les membres demeurèrent pendant longtemps armés et équipés à la gauloise ; et dans la plus belle ruine qu'elle nous a laissée de ce temps, la grande salle de l'édifice mystérieux de Cluny, on peut voir encore, sculpté en la forme d'une console, un avant de navire chargé d'armes, symbole peut-être de la puissance que la nature assignait à Paris¹.

Ni sur la Loire² ni sur la Garonne nous n'avons remarqué jusqu'ici rien de pareil. Il y a un port à Nantes³ et à Bordeaux, et il fallait en ces deux villes un nombre imposant de barques et de gabares pour la traversée des fleuves et le transport des pierres ou des barriques⁴. Mais le trafic fluvial nous paraît limité aux besoins immédiats de la cité. A Bordeaux, les commerçants forment une partie notable de la population : tout porte à croire que leurs marchandises allaient par les routes de terre, surtout par celles du Centre et du Nord. De son activité d'alors, il nous reste des images innombrables : aucune ne rappelle la vie de son fleuve⁵.

VIII. — LA NAVIGATION MARITIME.

Sur la mer, c'est trop souvent une demi-solitude.

Dès qu'on approche des rivages de l'Océan, inscriptions, tombes et sculptures se font plus rares. Alors qu'en Saintonge tant de bourgades intérieures montrent leurs thermes, leurs mosaïques ou leurs théâtres, nous cherchons vainement où

¹ *C. I. L.*, XIII, 3026.

² Il n'est pas inutile de rappeler que César signale des embarcations sur la Loire à Nevers (*VII*, 55, 8).

³ Le port, *vicus Portus* (*C. I. L.*, XIII, 3105-7), me paraît être le quartier du port, en aval de la ligne du Canal (Mattre, *Géogr... de la Loire-Inf.*, 1893, p. 381, préfère en amont, au port Maillard ou à Richebourg), la ville de Nantes proprement dite restant bâtie sur la partie haute, là où s'élèvera la ville murée du Bas Empire, au confluent de l'Erdre, et sous le nom de *Condeviens* = *vicus du confluent* (Ptolémée, II, 8, 8). *Portu(s) Naamnetu(m)*, *Table*, 1, 2, désigne Nantes.

⁴ A Nantes, *nautæ Ligerici*, associés au *vicus* du port dans une dédicace religieuse (*XIII*, 3103).

⁵ Les scènes où interviennent des embarcations paraissent purement mythologiques (*Esp.*, n° 1103, 1100), très différentes des représentations réalistes que nous avons trouvées en si grand nombre sur la Moselle.

sont les ports de la province. Le long de l'Océan gascon, ni à Port-d'Albret, ni à Capbreton, ni à Bayonne, et nulle part sur la côte basque, on ne perçoit un indice précurseur de la vie profonde qui 'agita ces rivages dans les temps féodaux¹. Certes, les ruines ne manquent pas sur les côtes d'Armorique : mais elles ressemblent à celles de l'intérieur, elles font songer moins souvent à des travailleurs de la mer qu'à des exploitations rurales, forestières ou industrielles, à de riches propriétaires de villas maritimes, épris de bains de mer, de parties de pêche, de beaux coups d'œil et de vastes horizons² : rien ne rappelle la puissance de la marine vénète ou des bâtisseurs de mégalithes, aucune inscription n'est consacrée aux divinités de l'Océan³, et nous connaissons mieux les pêcheurs à la ligne de la Moselle que les mariniers de l'Armor. On dirait que César, après avoir détruit les vaisseaux des hommes du Morbihan, leur a interdit d'en construire de nouveaux et de s'approcher de la nier : c'est la punition que d'autres proconsuls avaient infligée aux Dalmates de l'Adriatique et aux Ligures de Provence. L'Empire a dû lever ces défenses : niais le mal était fait, et les peuples avaient pris d'autres habitudes.

Sur la Manche, la circulation est plus forte à mesure qu'on approche du Canal. Entre Boulogne et Douvres⁴ elle atteint son maximum d'intensité. Ici c'est alors, comme sur terre entre Lyon et Langres ou entre Rome et Pouzzoles, ou sur la mer Intérieure entre Antioche et Alexandrie, c'est la pleine frénésie du mouvement mondial ; et l'on voit passer les services publics, les soldats, la poste, les empereurs, et toutes les marchandises et toutes les troupes d'hommes que les chefs et les armées de l'Empire entraînent à leur suite ; le commerce libre suit à son tour les mêmes sillages, pour profiter des avantages de mille sortes que l'État a ménagés sur son chemin favori. Il est même possible que les empereurs aient invité ou parfois obligé les voyageurs ou les transports à passer par Boulogne : il était assez dans leur pratique de concentrer le mouvement sur quelques points, pour le protéger ou le contrôler davantage⁵.

Sur la Méditerranée occidentale, les temps ont bien changé depuis les luttes entre Carthage et Marseille. La paix romaine amena sur ses rives et sur ses eaux plus de silence que de travail. Arles et Narbonne centralisaient tout le trafic maritime, Fréjus fut un port de guerre, à l'existence d'ailleurs médiocre et courte. Quant à la colonie de Phocée, César lui a fait subir le même châtement qu'aux cités d'Armorique, et la mer, sans lui être fermée, lui est devenue

¹ Port-d'Albret est aujourd'hui Vieux-Boucau.

² Cf. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, I, p. 84 et s., p. 150 et s.

³ Voyez la pauvreté de l'Armorique, de la Normandie, et en général de tout le rivage de l'Océan, en sculptures, ex-voto, dédicaces religieuses, etc. (Espérandieu, IV, p. 153 et s.).

⁴ Je dis Douvres (*Dubra* au pluriel), mais le grand port militaire et sans doute commercial de la Bretagne fut longtemps *Rutapiæ*, l'ancêtre de Sandwich. Les itinéraires disent a *Gessorieco... Ritupis*, et comptent assez exactement 430 stades (56 milles 1/4, soit un peu plus de 84 kilomètres). L'importance de ce port était telle que tout ce rivage breton porta le nom de *littora Rutupina* (Lucain, VI, 67 ; Juvénal, IV, 141). Le port de *Rutupiæ* servait aussi aux voyageurs d'Espagne : *Excipit ex Gallia vel Hispaniis navigantes* (*Comm. Bern.*, p. 193, Usener) : ce qui montre que Sandwich a dû être fixé comme Boulogne pour port de débarquement. Le port de Sandwich a dû être préféré comme plus à proximité des ports du Rhin.

⁵ Du moins dans certaines circonstances, ce qu'on peut supposer à la rigueur d'après Ammien, XX, 9, 9 (à Boulogne, *ne quisquam fretum transire permitteretur*).

indifférente¹. Si l'on veut mesurer exactement ce que Rome a donné et ce qu'elle a enlevé au monde ou à la Gaule, qu'on regarde, sur le golfe du Lion, Marseille inutile comme port, et c'était le plus merveilleux de l'Occident², et toute la vie maritime drainée vers les sites médiocres ou les bassins insuffisants d'Arles et de Narbonne³.

Peu à peu, la Méditerranée oubliait les rapides élans et les glorieuses aventures des marines anciennes. D'Italie en Gaule et en Espagne, des voyageurs préfèrent maintenant les routes de terre ; il est rare que les empereurs prennent la mer pour venir au delà des Alpes : Claude l'a fait, mais il ne faisait rien comme les autres. La route de la Corniche et du Portus était devenue si commode qu'il fallait beaucoup de courage pour affronter le Mistral et le mal de mer. On laissait l'usage de la Méditerranée aux transports de marchandises, surtout à celles qui étaient destinées à Rome et pour lesquelles on n'exigeait aucune vitesse⁴. Car les habitudes de cabotage reprenaient, avec d'insupportables arrêts⁵. Certaines navigations se faisaient en une lenteur extraordinaire. Saint Paul, d'Asie à Rome, mit quatre mois au voyage, dont trois mois d'escale forcée dans l'île de Malte⁶ : c'était le temps qu'il avait fallu jadis au Grec Pythéas pour se rendre de Marseille en Norvège⁷.

¹ Claude, cependant, a débarqué à Marseille.

² L'Itinéraire maritime, parti de Rome, aboutit à Arles et non à Marseille (p. 507, W.). Un navire de charge, parti d'Alexandrie à destination de Narbonne, fait escale à Marseille où il arrive après 30 jours ; Sulpice Sévère, *Dial.*, I, 1, 3.

³ A nous en tenir aux textes relatifs à la navigation, on dirait qu'Arles concentrait surtout le fret avec l'Italie, en particulier celui qui résultait de l'annone, tandis que Narbonne avait des relations plus étendues avec l'Afrique, l'Égypte, la Sicile, également du reste avec l'Italie (on vient de découvrir à Ostie la mosaïque de la *schola* (?) des *Narbonenses*, sans aucun doute les *navicularii* ; *Notizie degli scavi*, 1916, p. 327). Il est d'ailleurs possible qu'il n'y ait là qu'une apparence. Les textes du Bas Empire décrivent dans les mêmes termes le commerce maritime universel de Narbonne (Afrique, Sicile, Espagne et Orient ; Ausone, *Urbes*, 123-6) et d'Arles (Orient, Assyrie, Arabie, Afrique, Espagne ; constitution de 418, *Corpus legum*, Hænel, p. 238 ; *Expositio*, dans les *Geogr. Lat. minores*, p. 122, Riese ; *Lettres du pape Léon*, 65, 3, Migne, P. L., LIV, c. 882). Mais pour Narbonne comme pour Arles, ce sont alors des développements tout faits.

⁴ Les blés ou huiles embarqués à Arles ou à Narbonne.

⁵ Voyez les *Actes* (note suivante), en particulier 28, 12 et s. : remarquez qu'il s'agit d'un transport à demi public, de 276 personnes, avec cargaison de blé et prisonniers d'Etat sous la garde d'un centurion (27, 1 ; 28, 16). Il faut 30 jours d'Alexandrie à Narbonne. De Narbonne, un navire de commerce va en 4 ou 5 jours droit en Afrique [il ne s'agit pas de Carthage, mais probablement de Bizerte, *Hippo Diarrhytus*, ou même de Bône, *Hippo Regius*], mais s'y arrête, semble-t-il, 15 jours, et repart pour arriver à Alexandrie après avoir mis 7 jours depuis la Cyrénaïque (Sulpice Sévère, *Dial.*, I, 3, 1). Cette lenteur fait comprendre que l'Itinéraire maritime, de Rome à Arles, compte les distances entre les plus petits ports, au total 59 traites, dont quelques-unes n'ont pas 4 milles (p. 503 et s., W.). — Toutefois, oit savait, le cas échéant, accomplir à la voile de très rapides traversées, et rappelant les prouesses maritimes des anciens Grecs, par exemple aller en 3 jours d'Ostie en Provence, 4 d'Ostie en Espagne, 2 d'Ostie en Afrique (Pline, XIX, 4). Encore au IV^e siècle, on ne parle que de 4 à 5 jours de Narbonne en Tunisie, il est vrai *adeo prospera navigatio*. Tous ces chiffres représentent une vitesse de 123 à 150 milles, 1000 à 1200 stades, par 24 heures, laquelle correspond à la vitesse des anciennes navigations helléniques.

⁶ On ne navigue pas pendant l'hiver et on cherche un bon port pour y passer la mauvaise saison, *Actes*, 27-28, en particulier 27, 12 ; 28, 11.

⁷ Y compris le périple de la Bretagne.

IX. — DES TRANSPORTS EN COMMUN.

L'Empire romain, en dépit de ses habitudes administratives, et peut-être précisément à cause d'elles, ignora l'art d'expédier les affaires. Les régions diverses du monde méditerranéen avaient beau ne plus former qu'un seul État : le cours de la vie générale et le règlement des intérêts naturels souffraient de lenteurs incroyables, qu'aurait aisément évitées une autorité plus réfléchie, moins routinière, moins encombrée de bureaux, moins absorbée en la jouissance de ses propres droits.

Ce qui manquait à ces routes de mer, de rivière et de terre, c'était un système de transports en commun, pour les hommes et pour les marchandises, avec départs périodiques et prix convenus. Une pareille chose nous paraît fort simple¹, et on a le droit de s'étonner que la pensée n'en ait point surgi dans cet immense Empire, où les besoins et les richesses des hommes dépendaient à demi de voyages et de trafics, où un réseau de routes parfaites, contrôlées par une loi unique et souveraine, se prêtait à merveille à des mouvements réguliers d'échanges et de correspondances.

Les empereurs installèrent bien une poste à chevaux, avec cavalerie de relais, bêtes de renfort, voitures, postillons et courriers. Ce fut une administration fort compliquée, avant bureaux centraux dans les métropoles de provinces, et partout chefs de services et employés de tout rang. Mais l'usage de cette poste était réservé aux fonctionnaires et aux messagers du prince².

Les particuliers n'attendaient rien, sur les routes, que de leur initiative ou d'un hasard heureux. Il arrivait souvent que l'État devait faire comme eux, guetter une occasion pour transporter ses hommes : quand il s'agit d'envoyer à Rome saint Paul, qui en avait appelé au tribunal de l'empereur, on profita du passage d'un navire alexandrin pour l'embarquer, lui et quelques codétenus, sous la garde d'un centurion³. Chacun s'ingéniait de son mieux pour organiser un voyage. Les plus riches trouvaient sans peine au départ voitures et chevaux, et des entreprises privées leur fournissaient en cours de route les relais utiles⁴. Les plus pauvres allaient à pied ou étaient pris en surcharge par un voiturier obligeant⁵. Beaucoup s'entendaient et louaient en commun les véhicules nécessaires⁶. Pour les marchandises, on procédait par groupages sur charrettes ou sur navires⁷. Pour les lettres, on s'en remettait à des complaisances, à moins

¹ Songeons que les Marseillais la connurent au temps des Croisades et qu'ils avaient imaginé de véritables paquebots à transporter les pèlerins en Terre Sainte, avec prix fixes et quatre classes de passagers (de La Roncière, *Hist. de la marine française*, 2e éd., I, 1909, p. 276 et s.).

² Peut-être aussi, sur autorisation, à des délégués des conseils provinciaux ou des sénats de cités.

³ *Actes*, 27, 6 ; 28, 11. C'est surtout la flotte commerciale d'Alexandrie qui rendait ces services. Il devait y avoir un droit de réquisition de l'État.

⁴ Cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 148 ; Friedländer, II, p. 36 et s.

⁵ Supposé d'après ce qui s'est toujours fait.

⁶ Supposé d'après les usages de l'ancienne France.

⁷ Le groupage semble résulter de l'existence d'un collège lyonnais dit de *negiatores Cisalpini et Transalpini*, lesquels devaient réunir des marchandises de toutes sortes pour divers clients ; *C. I. L.*, XIII, 2029, V, 5911.

qu'on ne pût se payer le luxe de messagers spéciaux ce qui était le cas des cités importantes, qui avaient leurs équipes de courriers¹.

L'existence de grandes confréries marchandes, de corporations de bateliers et de camionneurs, de puissantes maisons d'armement, remédiait dans une forte mesure au manque de services publics². A Arles, les collèges des *nautes de la mer*³ organisaient les échanges sur la Méditerranée ; à Lyon, ceux des *nautes de la Saône et du Rhône* se partageaient les transports sur les deux rivières ; les *nautes parisiens* de Lutèce s'occupaient de la Seine et sans doute aussi de ses affluents

Car ces différentes sociétés s'étaient réparti entre elles les grandes routes de la Gaule, routes de terre comme de rivières, de façon à ne point se faire concurrence et à assurer plus rapidement, d'une province à l'autre, le transit des marchandises. Ce vocable de *nautes* n'indique en réalité qu'une partie de leur activité. Les *nautes* se chargeaient, le cas échéant, des transports par terre : ceux de la Saône, par exemple, avaient dans leurs attributions un service de charroi ou de portage par les seuils de la Bourgogne, entre les ports de la rivière et ceux de la Loire ou de la Seine.

Très riches, possédant des immeubles, des navires et des entrepôts, composées de noms connus et estimés, ces sociétés ou ces maisons offraient au commerce les garanties désirables d'exactitude et de sûreté. L'État et les villes leur accordaient certains privilèges. En échange, les administrations s'adressaient à elles pour le transport des matériaux ou des marchandises destinés aux services publics. Les *nautes*, à Lyon et à Arles, sont de vraies puissances, à peine inférieures aux corps municipaux, ce qui est aujourd'hui la situation des chambres de commerce à Lyon, à Bordeaux ou à Marseille ; et l'empereur Tibère lui-même ne dédaigna pas d'admettre un jour en sa présence les délégués des *nautes* de Paris⁴. Les routes de la Gaule avaient en eux, au-dessous de l'empereur, leurs maîtres locaux ; et telle fut l'importance de ces routes, l'activité de leur vie, que ces maîtres, patrons de rouliers ou armateurs de navires, devinrent, dans les villes et les campagnes, des manières de grands seigneurs. On leur dressait des statues, ils distribuaient des présents au peuple⁵. Ils étaient,

¹ *Tabellarius coloniae Sequanorum*, C. I. L., V, 6887 ; *tabellarius* à Narbonne, XII, 4512 ; à Lyon, XIII, 1989 ; à Metz, XIII, 4313. Il est possible que les plus riches familles aient eu leurs *tabellarii* : Labienus avait les siens pendant les campagnes des Gaules (Cicéron, *Ad Quintum*, III, 8). S. Cf. Hirschfeld, *Verw.*, 2e éd., p. 200 et s.

² A Narbonne, il n'y a pas trace, jusqu'ici, de sociétés de *navicularii* maritimes, ce qui n'empêche pas les *navicularii* de Narbonne, *Narbonenses*, d'avoir en fait à Ostie leur lieu de réunion ou leur local d'affaires. De toutes manières, un *navicularius* de Narbonne n'en est pas moins un très grand personnage. Héron de Villefosse a montré (*Deux armateurs*, etc., dans *Mém. Ant. Fr.*, 1914, LXXIV) que les Narbonnais P. Olitius Apollonius, *navicularius* (XII, 4400), et Sex. Fadius Secundus (XII, 4393), auxquels on élève des monuments, expédiaient à Rome des amphores d'huile marquées à leurs noms (XV, 3974-5, 3863-73), huile sans doute achetée par eux chez le producteur. Ils étaient donc à la fois négociants, expéditionnaires et armateurs. — Autres possibles, de Villefosse, *ibid.*, p. 176 et s.

³ Bien que la langue officielle réservât l'expression de *nautæ* pour les armateurs et patrons fluviaux, de *navicularii* pour les armateurs maritimes, je ne crois pas à la moindre différence de rang ou de condition entre les uns et les autres.

⁴ Monument des *nautæ Parisiaci*, XIII, 3026.

⁵ C. I. L., XIII, 1954, 1911 ; XII, 4406, 4393.

en Occident, les images réduites de ces riches citoyens de Palmyre, chefs de caravanes au désert, qui firent en Orient figure et fonction de rois¹.

¹ Cf. Mommsen, *Rœm. G.*, V, p. 428-9 et 434.

CHAPITRE V. — L'EXPLOITATION DU SOL.

I. — CONDITIONS NOUVELLES DE LA VIE AGRICOLE.

La Gaule, ont dit les contemporains d'Auguste, reçut des Romains deux inestimables bienfaits : ils ont construit des routes, et ils ont fait mettre le sol en culture¹. — C'était pousser bien au delà des limites de la vérité l'admiration nécessaire de la gloire impériale les Romains n'ont souvent fait que consolider de vieux chemins ; et, sur le fait de l'agriculture, ils eurent autant de leçons à prendre qu'à donner.

Riche ou pauvre, le Gaulois n'avait jamais détesté le travail des champs ; les paysans abondaient sur les terres, toujours pareils aux âpres laboureurs qu'avaient été les Ligures leurs ancêtres ; un grand seigneur de la Celtique ou de la Belgique ne dédaignait pas de vivre sur ses domaines et de les exploiter en bon père de famille. Le service que l'Empire leur rendit à tous, ce fut de les éloigner des camps, de les renvoyer à la terre². Ils purent, à la faveur de la paix, tirer un meilleur emploi de leurs facultés rurales : mais ce n'est point Rome qui les leur a données

Les conditions nouvelles de la vie sociale rendirent plus facile le travail des champs. Nul décret de conscription ne venait arracher à son labeur l'ouvrier agricole³. Les bras ne manquaient plus à la terre : à défaut de domestiques ou de bordiers libres, on avait des esclaves à foison. Des lois sévères réglaient les pratiques du bail à ferme ou du métayage⁴. La petite propriété, dont l'existence avait été si précaire sous le régime aristocratique de l'indépendance, reprit vigueur au temps des premiers Césars, et les gouverneurs de provinces eurent entre autres devoirs celui de la protéger contre les empiétements des grands.

Le sol croissait en richesse : non pas que les épis fussent plus drus et la glèbe plus féconde, mais bien des plantes qu'il avait ignorées jusque-là furent révélées par les hommes du Midi, vigne, olivier, légumes et arbres fruitiers. Et comme il se trouva merveilleusement propre à ces cultures étrangères, plus de terres reçurent leur emploi, plus d'hommes s'y occupèrent, et les agriculteurs varièrent davantage leurs moyens de travail et leurs sources de fortune.

Grâce aux routes, aux grandes villes et à la suppression de frontières, de nouveaux marchés s'ouvrirent aux grains, aux vins, au bétail. La Gaule acquit des clientèles dont les demandes étaient insatiables, par exemple le peuple de Rome et ses empereurs. Aucun droit prohibitif n'entravait la libre circulation des produits du sol⁵, et ce qu'ils payaient à la douane de Gaule, deux et demi pour cent sur la valeur, n'était qu'un impôt de passage, sans portée économique.

Je ne crois pas, en revanche, que les procédés et l'outillage agricoles se soient perfectionnés sous la domination romaine. Les Gaulois, en cette affaire, étaient déjà en avance sur les Méditerranéens. Ils gardèrent les bénéfices du passé. La

¹ Pour les routes, ch. III ; pour les champs, Strabon, IV, I, 2 ; IV, 1, 5 ; pour l'un et l'autre, Dion, XLIV, 42, 4 et 5 ; de même, Josèphe, *De bello Judaico*, II, 16, 4.

² Strabon, IV, 1, 2 et 5.

³ Sauf exceptions.

⁴ Fustel de Coulanges, *Recherches*, p. 9 et s. (*Le Colonat romain*).

⁵ Il faut cependant rappeler ici les mesures contre les vignes.

seule chose peut-être qu'aient développée les Romains, fut le système de l'irrigation pour les prairies et les cultures maraîchères. Ces innombrables aqueducs qu'on bâtit en Gaule ne demeuraient point inutiles aux domaines qu'ils traversaient : des prises d'eau habilement calculées permettaient aux propriétaires riverains d'en tirer parti pour leurs champs, et d'assurer à certaines portions du sol une fertilité plus régulière, moins soumise aux caprices du ciel¹.

II. — MARÉCAGES ET FORÊTS.

Tous ces avantages firent que le Gaulois échangea avec moins de regret l'épée contre la charrue. Il pouvait d'ailleurs livrer d'autres batailles, conquérir du terrain sur la forêt ou le marécage.

C'est le marécage qui fut le plus souvent attaqué. Aux approches des villes, il cédait peu à peu au sol envahisseur des maisons, des villas et des jardins². Les îlots palustres qui avoisinaient les estuaires de l'Océan³, ceux qui émergeaient des terres basses de la Saintonge, de la Vendée⁴ ou de la Flandre⁵, étaient devenus chacun le centre d'un grand domaine ; autour du noyau solide qui portait les bâtisses du maître ou de ses fermiers, la boue disparaissait pour faire place à de bon terrain⁶, et si le propriétaire ne supprimait pas sur toute leur étendue les marécages voisins, il savait cependant obtenir d'eux d'utiles services, de la tourbe pour engrais ou combustible⁷, et les produits des aunaies, des

¹ L'enquête, très difficile, sur le rôle agricole des aqueducs en Gaule n'a pas été faite. J'incline cependant à croire à ce rôle, étant donné que nous avons en Gaule trop d'aqueducs dans les petites localités, *vici* ou *villæ*, pour qu'ils n'aient pas servi aux champs autant qu'aux hommes. Cf. Germain de Montauzan, *Les Aqueducs de Lyon*, p. 346-9. — L'aménagement des torrents par des prises latérales, des terres marécageuses par des fossés d'écoulement ou de drainage, doit être de beaucoup antérieur aux Romains. — Peut-être certains travaux de barrage, qu'on leur a attribués sur quelques rivières, ont-ils eu pour but des canaux d'irrigation ; la région de la basse Durance et le Vaucluse seraient à étudier particulièrement à ce point de vue.

² Voyez les découvertes faites à Bordeaux dans les marais de l'Archevêché (*Inscr. rom.*, I, p. 438). — Toutefois, l'extension principale du Bordeaux romain paraît se porter vers les hauteurs de Saint-Seurin, en dehors de la zone marécageuse (*id.*, II, p. 553 et s.). Même remarque pour Lyon (Allmer, *Musée*, II, p. 332-3). Et également pour Paris (de Pachtère, p. 36-8). L'effort contre les marécages suburbains, qui devait être si intense au Moyen Age et surtout depuis le XVI^e siècle, fut donc faiblement poussé par les Romains. Et cependant aucune œuvre n'était plus utile. Ce que dit Vitruve des marécages urbains (I, 4, 11 et s.) montre tout à la fois qu'on en comprenait le danger et qu'on ne prenait pas contre eux de très énergiques mesures.

³ D'après les noms donnés aux communes voisines de la Gironde, Pauillac (cf. Ausone, *Ép.*, 5, 16), Soulac, Dignac dans l'île de Jau, Valeyrac, etc., noms qui remontent tous à des villas gallo-romaines.

⁴ Voyez l'excellente carte de Clouzot, *Les Marais de la Sèvre Niortaise*, 1904. On pourrait peut-être retrouver la trace des habitats en s'aidant des amas d'huîtres, comme ceux des Chauds près de Saint-Michel-en-l'Ilerm, ou des amas de cendres végétales, comme ceux de l'Îlot-les-Vases près de Nalliers, du Langon, de Marans, etc.

⁵ Cumont, *Comment la Belgique*, etc., p. 34, qui rappelle les beaux ou les nombreux objets trouvés dans les tourbières.

⁶ Cf. les plaintes des soldats romains, *uligines paludum... accipiant* (Tacite, *Ann.*, I, 17).

⁷ Ajoutez l'usage auquel ont pu servir les énigmatiques amas de cendres de Vendée.

roselaies, des jonchères, des saussaies et des oseraies, dont d'industriels ouvriers tiraient mille emplois différents¹.

La forêt résistait mieux, ou, plutôt, subissait de moindres attaques. Demeurés grands chasseurs, les Gaulois aimaient follement les bois de leurs Ardennes², de leurs Guises³ ou de leurs Layes⁴. Pour bâtir ses villes et ses navires, la Gaule romaine avait besoin de ne point frapper à mort les futaies de ses provinces. Beaucoup faisaient peut-être partie du domaine impérial⁵, et les intendants du prince en imposaient le respect. Les forêts du Bas Languedoc, où s'approvisionnaient les armateurs d'Arles, n'ont point perdu de leur importance⁶. Landes et Médoc sont couverts de leurs pinèdes, où l'industrie des résiniers découvre déjà presque autant de profit que de nos jours⁷. Les splendides forêts de l'Île-de-France se retrouveront intactes au début du Moyen Âge⁸ ; et les voleurs de grand chemin se cacheront, pour détrousser les pèlerins, aux mêmes endroits qui avaient abrité les embuscades des Belges contre Jules César⁹. Quantité de noms de lieux d'origine latine, les Luc, les Sauve, les Silve ou les Selve, rappellent des bois, aujourd'hui disparus, encore debout à l'époque romaine¹⁰.

Evidemment, il y eut çà et là dans les forêts d'énormes entailles. Des villas¹¹ et des sanctuaires¹² nouveaux se bâtirent à l'orée des bois, ou même, près d'une source, dans des clairières intérieures ; et une bâtisse de ce genre, qui étend sans relâche ses communs, ses parcs, ses prairies, ses vergers et ses potagers, est une cause de ruine pour les taillis environnants. Mais si profondes que fussent ses blessures, la forêt n'en mourait point, et le maître lui-même de la villa n'avait garde de la supprimer : car c'était d'ordinaire la fraîcheur, le calme et le gibier du voisinage qui l'avaient attiré en ces lieux¹³.

¹ Caton, *De agri cultura*, 9 ; 33, 5 ; etc.

² Je rappelle que c'est un nom commun.

³ Ancien nom (*Cotia*, Cuise, Guise) de la forêt de Compiègne, nom qui semble avoir été commun à d'autres forêts.

⁴ Ancien nom (*Lida*, Laye) de la forêt de Saint-Germain, que je crois aussi un nom commun.

⁵ Hypothétique.

⁶ Supposé d'après l'importance des constructions navales à Arles.

⁷ Rappelons-nous aussi le rôle joué par les forêts dans les deux industries, importantes en Gaule, de la savonnerie et de la verrerie : ce sont leurs bois qui fournissaient les potasses ou, comme on disait autrefois, les *cendres* ou *salins* : je crois que c'est cela que signifie le mot de Varron (*Res. r.*, I, 7, 9), *ex quibusdam lignis combustis carbonibus salsis*.

⁸ La forêt de Compiègne, *silva Cotia* ; Greg. de Tours, *H. Fr.*, IV, 21 ; V, 39 ; etc.

⁹ Pour se rendre de Bingen à Trêves, Ausone traversera, près de Bingen, une vaste région désertique et forestière (*Mos.*, 5-6) qu'on retrouve exactement aujourd'hui.

¹⁰ Voir à ces mots le *Dictionnaire des Postes*, 4^e éd., 1905.

¹¹ La villa gallo-romaine est toujours inséparable de son horizon de bois (*sub radicibus montis silvestris*, Varron, *R. r.*, I, 12, 1) ; et c'est pour cela que la majorité de nos anciennes communes ou paroisses rurales, héritières de villas gallo-romaines, sont encadrées de bois ou de forêts.

¹² Le sanctuaire rural étant une manière de domaine, on peut en dire autant que des villas. Voyez la situation de l'habitat sacré de Champlieu à quelques mètres de la forêt de Compiègne, celle des *fana* normands décrits par de Vesly (*Les Fana*, p. 15, 21, 73, 78, 84, etc.), etc.

¹³ La conquête de la Gaule a dû y introduire de nouvelles essences forestières. La principale fut sans nul doute le platane, recherché du reste uniquement pour son ombre,

Rome transmet donc au Moyen Âge, à peu près entier, l'héritage de forêts que lui avait laissé la Gaule celtique¹. Si, sur quelques points, les brèches étaient sensibles, elles seront vite réparées lorsque les invasions auront détruit tant de villes, de châteaux et de cultures². On verra alors la forêt revenir à la charge contre l'homme, et les ombrages de ses hêtres ou de ses chênes recouvriront en maint endroit les ruines de chapelles ou de villas romaines³.

Le marécage, lui aussi, prendra alors sa revanche. Dès le troisième siècle, lorsque les cités se seront resserrées dans leurs nouvelles enceintes, il réoccupera autour d'elles ses antiques positions, au pied des fossés qui bordent les murailles. Le Marais à Paris⁴, les eaux croupissantes de Paludate, des Chartrons et de Pont-Long à Bordeaux⁵, menacent ou investissent les vieilles villes. Dans les campagnes, les îlots palustres sont revenus à leur misère isolée⁶. Il faudra, pour revoir la lutte victorieuse contre la forêt et le marécage, les efforts patients des moines, l'énergique volonté des ingénieurs royaux. Rome, du reste, même dans les temps de sa plus grande prospérité, n'a rien tenté en Gaule qui soit comparable à ce que feront ces hommes, n'a rien laissé sur notre sol qui soit il mettre en regard de l'œuvre française des dix derniers siècles.

III. — CÉRÉALES, LIN, CHANVRE, OLIVIER.

Le blé était devenu la principale richesse de la Gaule. Elle en produisait assez pour nourrir les siens, et, s'il le fallait, pour aider à la subsistance des pays voisins⁷ ; et, comme elle s'était appauvrie en métal précieux, sa fortune et sa gloire venaient alors de la fécondité de son sol, de biens naturels plus constants et plus nobles que l'or et l'argent. Désormais, sa renommée agricole ne cessera de croître et laissera de plus en plus dans l'ombre le renom de ses ressources minières⁸.

et qui se répandit jusque dans le Nord à Boulogne ; on le planta en assez grande quantité pour que les pieds en fussent recensés pour l'impôt foncier : *ad Morinos osque pervecta... ut gentes vectigal pro umbra pendant* (Pline, XII, 6).

¹ Il est de mon devoir de dire que cette opinion, que cent faits justifient, est absolument contraire à l'opinion courante.

² J'entends dès les invasions du III^e siècle, et peut-être cela commence-t-il dès le temps de Marc-Aurèle.

³ De Vesly, *Les Fana*, p. 84 : au village des Essarts dans la forêt de Rouvray, *les ronces croissent sur les ruines*. Orose (VII, 15, 5) signale le fait en Italie dès le temps de Marc-Aurèle, *oppida in ruinas silvasque*.

⁴ Grégoire de Tours, *H. Fr.*, VI, 23 ; cf. de Pachtère, p. 17, 145.

⁵ Drouyn, *Bordeaux*, p. 131, 119, 137, etc. ; les marais versaient, du côté de Pont-Long (rue d'Arès), jusqu'à la Cathédrale (*Revue des Ét. anc.*, 1899, p. 241).

⁶ Supposé d'après l'ensemble des faits, et d'après ce que le panégyriste de Constantin dit du pays de Beaune, dont les terres basses, jadis recouvertes *continua cultura*, sont maintenant transformées *in voragines et stagna* (*Pan.*, VIII [V], 6).

⁷ L'exportation de blé de Gaule en Italie est attestée en particulier pour Arles, et, dans l'ensemble, par des inscriptions et des textes (*Romam invehuntur*, Pline, XVIII, 66). — L'exportation en Espagne est attestée pour les derniers temps de la République.

⁸ Cf. Pline. XXXVII, 203 ; Mela, III, 17 : *Terra est frumenti præcipue ac pabuli ferax*.

Limagne¹, Beauce² et Bourgogne³ au centre, Brie⁴ et Soissonnais⁵ en Belgique, Comtat⁶ et Toulousain⁷ dans le Midi, étaient, comme autrefois, les régions de la France qui montraient les plus vastes emblavures. Les domaines, là et ailleurs, valaient surtout par la masse de grains qu'on y engrangeait, par le nombre de sacs qui sortaient des moulins⁸. Je cherche ce que les empereurs ont pu, à cet égard, apporter de nouveau dans les Gaules, et je ne trouve rien⁹ lorsque les géographes de l'Empire voulaient décrire les richesses fromentières de la Gaule, ils se servaient de traits fournis par les voyageurs contemporains de la conquête¹⁰.

Au-dessous du blé, la principale culture était celle du lin, elle aussi bien antérieure à la vie romaine et au nom celtique. De celle-ci du moins, il est probable que l'Empire a développé l'importance : car c'était une culture

¹ Peut-être Ammien, XVII, 8, 1 (*ex Aquitania anima*) ; en tout cas Sidoine, *Ép.*, IV, 21, 5 (*æquor agrorum*, etc.) ; *Carm.*, 7, 41 et s. ; et Salvien, *De gub. Dei*, VI 1, 2, 8 (*crinita messibus*, etc.).

² Aucun texte en dehors de l'époque celtique (choix d'Orléans, par César, connue centre du ravitaillement en blé de son armée, *De b. G.*, VII, 3, 1).

³ Claudien, *De cons. Stil.*, III, 94 (*comere Lingonico*, sans doute du pays de Dijon). La richesse en blé du terroir de Dijon est longuement décrite par Grégoire, *Hist. Franc.*, III, 19.

⁴ Moins célébrée que la Limagne, mais déjà, je crois, excellente terre à blé, si j'en juge par l'abondance, sur ces plateaux, de villas romaines, toutes aux mêmes points que les communes actuelles. Il serait possible que la richesse de la Brie datât seulement des temps romains. Peut-être y trouve-t-on une allusion dans les *Panég.*, VIII, 6 (à propos des Rèmes) et chez Claudien (*l. c.*, III, 92, *ligones Senonum*, le pays de Melun appartenant aux Sénons), Toutefois le pays de Brie proprement dit était sans doute partagé entre la cité de Meaux et celle de Soissons (à qui appartenait le *pagus Otmensis*, ou de Château-Thierry).

⁵ Fortunat, *Carm.*, VII, 4, 14 (*seges* des bords de l'Aisne). — Sans doute aussi sur les plateaux du Hainaut (Nerviens) et de la Hesbaye (Tongres).

⁶ Décidément, je crois que Pline (XVIII, 85) parle des *Mem[in]ji*, ou du pays de Carpentras. Car il indique dans un passage que l'espèce supérieure de froment, *siligo* (*triticum hibernum*, gros blé blanc), ne peut convenir qu'aux terres humides de la *Gallia Comata* [les Trois Gaules] et qu'à celles *trans Alpes* [la Narbonnaise ou la Transalpine primitive, expressions désuètes qui s'expliquent parce que Pline copie une source ancienne, Varron ?] des Allobroges [Grésivaudan, Valloire] et des *Memini* [Carpentras] (et ce sont en effet des terres fort arrosées) : partout ailleurs, dit-il, *ibi* [les terres plus sèches du reste de la Narbonnaise], il dégénère au bout de deux ans en froment ordinaire.

⁷ Je pense que les blés expédiés de la Narbonnaise venaient de là. Cf. la note suivante.

⁸ Dans la grande villa de Chiragan, dans la Haute-Garonne (Joulin, p. 153), on a pu supposer un grenier à blé pour 4.000 hectolitres. Chaque domaine avait, outre ses granges, ses moulins propres (*Digeste*, XXXIII, 7, 18, 5).

⁹ Mentionnons ce fait de fécondité du sol cité par Pline (XVIII, 183) chez les Trévires : il y a 3 ans [en 74 ?], dit-il, *cum hieme prægelida capta segetes essent, reseverunt etiam campos mense Martio uberrimasque messes habuerunt*. Il s'agit de l'utilisation pour blés de printemps de terres où le blé d'hiver, semé peut-être trop tôt, avait été détruit par la gelée.

¹⁰ Aussi, pour les différentes espèces de céréales, n'aurions-nous qu'à répéter ici ce que nous avons dit aux temps gaulois. — C'est évidemment une question à résoudre, si les Romains n'ont pas introduit en Gaule de nouvelles variétés de blé : mais je ne vois pas encore la manière d'en faire l'étude ; J. et Ch. Cotte (*Étude sur les blés de l'Antiquité classique*, 1912, p. 34) font justement remarquer la difficulté qu'il y a à serrer la question de près.

industrielle, on en tirait des toiles à voiles, des tissus de tout genre, qui pouvaient s'exporter dans le monde entier ; et pour satisfaire à une clientèle grandissante, la Gaule accrut le nombre de ses linières. Chaque cité, chaque grande ferme devait avoir les siennes. Les plus anciennes, les plus fameuses, étaient au Midi, dans les bonnes terres du Quercy. Mais le Nord se laissa rapidement entraîner à ce genre de culture, facile en ces terres humides et largement rémunérateur, et, dès le premier siècle de l'Empire, la Flandre et l'Artois s'étaient en partie transformés pour le recevoir¹.

D'autres cultures, moins importantes pour l'ensemble, prenaient le premier rang dans certaines régions : l'orge, surtout en Belgique, restée fidèle à la bière² ; le chanvre, grosse richesse pour les nations de tisserands, telles que celles du Quercy et du Dauphiné ; le millet, toujours populaire en Gascogne ; l'olivier enfin, celui-ci à peine arrivé en Gaule, mais qui avait aussitôt atteint, vers Valence et vers Carcassonne, les limites assignées par la nature, et qui, grâce à la popularité de l'huile dans les usages romains, devait devenir pour nos agriculteurs de Provence et de Languedoc une source de revenus à jamais intarissable³.

IV. — LA VIGNE⁴.

Il faut s'occuper à part de la vigne : car, seule de toutes les cultures de la Gaule, celle de la vigne fut soumise à un régime d'exception, et nous ne reconnâtrons plus, en faisant son histoire, le libéralisme économique de l'Empire romain⁶.

La conquête du Midi, sous le proconsul Domitius, avait fait connaître la vigne à toutes les terres du Languedoc et du Dauphiné⁵ ; et comme elle y réussissait fort

¹ Pour tout ceci, Pline, XIX, 8 : *Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges ultimique hominum existimati Mirini vero Galliae univervæ vela texunt*. De la Gaule, la culture gagna la Germanie, *jam quidem et Transrhenani hostes*. Le recensement des linières entrainait dans l'impôt foncier des Gaules, *Galliae censentur hoc reditu*.

² *Forum hordiarium* à Cologne.

³ Je crois qu'il y avait trois centres de culture : autour de Narbonne, autour d'Aix, autour de Nice et d'Antibes (*C. I. L.*, V. 7905, 7920 ; etc.), peut-être autour de Riez (cf. XII, 372), d'Orange (cf. XII, 1236) et d'Arles (*Digeste*, XIV. 3, 13, s'il ne s'agit pas d'huile importée). Il nous manque un répertoire et une étude archéologique des moulins et pressoirs à huile de la Gaule (cf. *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1910, p. 376 et s., et ailleurs). — La restriction que la République apporta à la culture de l'olivier, ne put sans doute tenir devant les besoins énormes de l'Empire.

⁴ Curtel, *La Vigne et le Vin chez les Romains*, 1903 (très sagace) ; Billiard, *La Vigne dans l'Antiquité*, Lyon, 1913. A titre de comparaison, le livre d'A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus*, 3e éd., 1832.

⁵ Il est d'ailleurs fort possible que les Marseillais aient fini par la propager aux abords de leurs colonies. Ils l'avaient plantée, disait-on, près d'Aix, Plutarque, *Marius*, 21. — J'ai eu peut-être tort d'insister sur le peu d'étendue des vignobles marseillais. Jusque dans le cours du XIXe siècle le vin du pays était une fortune pour le terroir de Marseille : « les environs de cette ville contiennent de nombreux vignobles » et presque tous les villages de son territoire actuel produisaient leurs vins, vins rouges ou blancs, dont on expédiait à Paris, même en Allemagne, en Hollande, en Russie (A. Jullien, *Topographie*, p. 251-3). Et les statuts municipaux montrent qu'il en a été ainsi durant tout le Moyen Age. Pour Marseille comme pour Paris, les choses ont changé depuis un siècle, par suite du développement de la vie industrielle, des bâtisses urbaines, des propriétés d'agrément. — Outre les vignobles des terroirs de Marseille et d'Aix, on doit citer, comme datant peut-être de la colonisation marseillaise, ceux des Alpes Maritimes, dont le cépage,

bien et que les Gaulois ne pouvaient se passer de vin, ce fut l'espoir de fortunes nouvelles pour les cultivateurs de Narbonnaise, indigènes ou colons. Mais ce qu'ils gagnaient, les marchands et les vigneron d'Italie le perdirent. Ceux-ci se plaignirent, et un décret du sénat interdit aux Transalpins de constituer des vignobles¹. César ou Auguste abrogèrent ou laissèrent périr le décret². Alors, la vigne conquit la Gaule entière.

Dans le Midi elle s'étala sans mesure sur la plaine du Languedoc, et aussitôt elle y prit Béziers pour capitale³. En même temps, elle remontait le Rhône sur ses deux rives, mieux accueillie d'ailleurs par les côtes *rôties* du bord occidental, et elle s'installa pour l'éternité sur les flancs des coteaux dauphinois⁴ et sur les terrasses du Vivarais⁵. La Bourgogne fut envahie à son tour, et là aussi la vigne

appelé dans le pays la vigne *rélique*, *Rætica*, donnait de très mauvais vin, mais de l'excellent raisin de table (Pline, XIV, 41).

¹ Il est possible que l'interdiction ne vise que les indigènes.

² Cela résulte de l'abondance de textes que le premier siècle nous a laissés sur les vins de la Gaule.

³ *Beterrarum inter Gallias consistit auctoritas*, Pline, XIV, 68 [il y a inter et non infra, Pline parle peut-être de la réputation de Béziers hors de Gaule aussi bien qu'en Gaule]. Aujourd'hui encore Béziers est le marché régulateur des vins. — Nous ignorons les cépages qui furent utilisés à l'origine dans cette région. Ils sont arrivés peut-être par la colonie grecque d'Agde.

⁴ Le cépage dit *allobrogique* était à grains noirs et convenait aux terres froides, *Allobrogica frigidis gela maturescens* (Pline, XIV, 26 et 18), et il devait se rencontrer en Dauphiné, rive gauche. Mais je crois que ce n'était pas exactement celui qu'un avait fini par cultiver sur les *côtes du Rhône*, rive droite. Il rendait beaucoup, *copiam præstant*. Le cépage allobrogique, sans doute de première catégorie, ne réussissait pas au dehors (Columelle, III, 2, 10 ; Pline, XIX, 26). — Les plus célèbres plantations devaient être sur la rive droite, à la Côte Rôtie (Billiard, p. 82), laquelle dépendait du territoire de Vienne. C'est sans doute de ces vignobles qu'il est question chez Pline (XIV, 18) : *Viennensem agrum nobilitans Taburno* [var. *Aburno*], *Sotanoque et Ellinco generibus non pridem hæc illustrata* [les corrections *Arverno*, *Sequano*, *Helvico*, semblent contraires à l'ensemble du texte, il s'agit de crus ou de localités chez les Viennois]. — C'est le plant qui donnait, sur place, le *vin de Vienne*, *vinera picatum* ; Pline, XIV, 18 et 26 ; Martial, XIII, 107 ; Plutarque, *Qu. conv.*, V, 3, 1 ; Columelle, III, 2, 10 ; XII, 23. — A ce plant devaient se rattacher les vignobles des Voconces dans la Drôme (Pline, XIV, 83) et du Lyonnais (vignobles célèbres du vicus ou pagus Antonins (Sidoine, *Carm.*, 17, 17-8).

⁵ L'attribution d'un cépage distinct et de vignobles importants aux Helviens du Vivarais résulte, sans certitude absolue, de mentions chez Pline : 1° d'un cépage, sans doute de seconde catégorie, découvert, il y avait sept ans (sous Néron), *Alba Helvia* [les manuscrits ont *Albo Olvia* ou *Oliva, Olivia*] (XIV, 43), c'est-à-dire à Aps, cépage à floraison très rapide, *uno die deflorescens, ob id tutissima*, et qu'on répandit pour cela dans toute la Narbonnaise et ailleurs ; on l'appelait (*vitis*) *carbunica* ; 2° d'un vin qui avait naturellement goût de poix et qui portait à la tête, fabriqué *Helvenc[o] in pago* (XXIII, 47) : mais il peut s'agir ici de l'*Ellinco* du terroir viennois mentionné XIV, 18 ; 3° il est vrai que dans ce dernier passage il peut s'agir de cépages helviens cultivés en Viennois ; 4° de l'existence d'un cépage de troisième catégorie, appelé *Helvennaica, Helvennaca, Helvenacia* (Pline, XIV, 32-3 ; Columelle, III, 2, 25 et 20, d'après Celsus ; V, 5, 16) ; on en citait trois variétés (appelées, l'une en celtique *marcum* ou *marcus, emarcum*, une autre, *longa* ou *cava*), cépage convenant aux sols maigres, aux terroirs maritimes, donnant du vin très abondant, médiocre et ne se gardant pas ; 5° de l'inscription (texte très douteux) *Helvior*, sur une amphore à Vechten (XIII, 10004, 8) ; 6° de l'importance de la tonnellerie sur les bords du Rhône, à Rochemaure. — C'est du reste aux abords du fleuve que devaient se trouver ces vignobles. — Le cépage helvien était sans doute quelques-unes des espèces cultivées aujourd'hui dans nos provinces

préféra les terres du couchant, la Côte d'Or désormais fameuse¹. De Béziers à Dijon, un monde nouveau s'agita sur la grande route de l'Est : vigneron, vendangeurs, courtiers, amphores et barriques donnèrent au vieux chemin une physionomie imprévue.

Mais la vigne, en quelque sorte appelée par la terre de Gaule, ne se contenta pas du versant méditerranéen.

Par delà les montagnes centrales, elle descendit dans toutes les vallées de l'Océan. Trois d'entre elles lui furent surtout favorables : celle de la Garonne, où elle affectionna à la fin les graves blanches ou dorées du bas pays, Médoc et Bordelais² ; celle de la Seine, où elle recouvrit les revers ensoleillés des plateaux parisiens, à Suresnes, Argenteuil ou Chanteloup³ ; plus au nord, celle de la Moselle, sur les coteaux des deux rives, réchauffés du soleil et abrités contre la brise⁴. Trois cités, chacune dans sa vallée, allaient devenir des reines de vins, Trèves, Paris et Bordeaux. L'orge et la bière reculèrent devant Bacchus, ainsi que chantera plus tard le César Julien, qui fut empereur à Paris et en célébra les vignobles⁵.

centrales (Curtel, p. 77) : mais j'imagine que les Helviens avaient dû implanter sur leurs terres des bords du Rhône le bon cépage allobroïque. — J'ai à peine besoin de rappeler les vins célèbres du Vivarais, Cornas, Mauves, Limony, Saint-Péray (vins blancs) ; mais il serait possible que dans l'Antiquité cette région ait dépendu de Valence.

¹ Chez les Eduens : *Panég.*, VI [V], 6 : vignobles sans doute sur les coteaux [la correction *infinio loco* est absurde] du *pagus Arebrignus* (pays de Beaune et de Nuits ; cf. le dieu au tonneau de Cussy-le-Châtel, Esp., n° 2025). Chez les Lingons, à Dijon : Grégoire de Tours, *H. Fr.*, III, 19 : *Occidentes montes sunt uberimi viniisque repleti, qui tam nobile incolis Falernum porregunt* ; cf. Espérandieu, n° 3253 (Langres), 3469 (Dijon), 3608 (Thil-Châtel), avec cette réserve qu'il peut s'agir, dans ces figures, de vins importés (j'en doute fort cependant) ; le dieu au tonneau de Mâlain (n° 3168).

² Outre les textes d'Ausone et de Pantin de Pella, on peut, je ne dis pas on doit, rapporter au Bordelais le fameux cépage, recherché de très bonne heure, que les Italiens appelaient (*vitis*) *Biturica*, *Biturigiaca*, *Bituriaca*, car il paraît bien difficile de l'attribuer aux Bituriges de Bourges. C'était un excellent cépage, et peut-être le meilleur de seconde catégorie, dont les qualités dominantes étaient : grains moins serrés, fleurs non sujettes à couler, précocité, résistance à la pluie et au vent, convenance aux terrains froids et humides, un grand rendement, vin se conservant longtemps ; Plin., XIV, 27-8 ; Isidore, *Orig.*, XVII, 5, 22 ; Columelle, III, 2, 19 et 28 ; 7, 1 ; 9, 1 et 3 ; 21, 3. Tonnelier à Bordeaux (Esp., n° 1112). — Vignes en Limagne (Sidoine Apollinaire, *Ép.*, IV, 21, 5) ; dieu au tonneau à Gannat (Esp., n° 1620), à Vichy (n° 2750) : remarquez que ce dieu se rencontre surfont dans les pays à vignobles. — Tonneliers à Nantes (*C. I. L.*, XIII, 3104) : on peut douter ici qu'il s'agisse de vins, à moins qu'on ne pense aux vins blancs communs du pays ou à ceux d'Anjou et de Touraine.

³ Plin. n'en parlant pas, l'introduction du vin dans la vallée de la Seine fut peut-être postérieure. — Jusqu'à nouvel ordre, aucun document des temps romains pour le vin de Champagne, mais il y en a de l'époque mérovingienne, je ne parle pas d'ailleurs du vin mousseux, qui est très récent.

⁴ Ausone, *Mos.*, 21. Plin., qui a été dans le pays, n'en parle pas, mais les monuments funéraires (Neumagen ; Esp., n° 5184, 5193, 5198) représentent souvent, bien avant Probus, des transports de barriques : il est vrai que ce peut être (j'en doute cependant) du vin importé. Découverte de serpettes de vigneron et d'essettes de tonneliers dans une nécropole en amont de Coblenz, du II^e siècle ? (Weise, *Beiträge*, Hambourg, 1901, p. 31 et s.).

⁵ Julien, *Epigr.*, I, p. 611, Hertlein.

De nombreuses causes décidaient partout les propriétaires à substituer la vigne au blé traditionnel. Ses produits apportaient des gains plus considérables : denrée de luxe et d'exportation, le vin atteignait des prix qui étaient interdits au blé¹. La conquête de la Bretagne, de bonnes relations avec la Germanie, assuraient de nouveaux débouchés. Il fallait du vin pour la grande armée installée à la frontière, officiers et soldats. Les gourmets de Rome demandaient aux crus gaulois de leur révéler des sensations inconnues². On ne sépara plus l'usage du vin d'un certain confort dans la vie : il n'avait été jadis accessible qu'aux plus riches, chacun maintenant put avoir son vin à sa table, sa vigne dans son champ, les morts eux-mêmes voulurent leur vignoble à côté de leurs tombes, et les libations de vin à leurs anniversaires. Des tavernes s'ouvrirent partout, dans les villes et sur les routes, et le populaire s'y empressa, demandant à grand cri du *béziers* ou du *vienne*³ à l'hôtelier affairé.

Il arriva donc à notre pays ce qui lui est advenu à toutes les époques où de grands marchés se sont ouverts dans le monde, où les progrès du bien-être ont fait désirer à tous la boisson joyeuse : ce fut une fureur de planter des vignes, comparable à celle du temps de Louis XV ou du lendemain du Second Empire. Mais il en résulta aussi un double inconvénient : l'un qui n'intéressait pas la Gaule, de léser les importateurs d'Italie et d'Orient ; l'autre, de réduire la culture du blé, indispensable tout à la fois à la nourriture du pays⁴ et à l'approvisionnement de Rome.

Les empereurs finirent par s'inquiéter, et, comme les intendants de Louis XV, prirent une mesure énergique. On remit en vigueur l'ancien décret : défense fut faite aux Gaulois, sous Domitien, de planter de nouvelles vignes, et ordre fut donné d'arracher une partie des anciens vignobles⁵.

Jusqu'à quel point ce redoutable édit fut-il appliqué, nous ne le savons pas. D'un côté, j'ai peine à croire que les empereurs aient privé la Gaule de tous ses vignobles⁶ : trop d'intérêts étaient désormais liés à la vigne pour qu'une proscription absolue fût possible⁷, et les mesures les plus despotiques, dans cet

¹ Voyez les remarques de Pline (XIV, 46 et s.). Pline (XIV, 57) rappelle que les Viennois ont vendu *entre eux, par amour-propre national, amore proprio*, leurs vins à plus de mille sesterces l'amphore (210 francs les 26 litres), ce qui met le tonneau [4 barriques de 228 litres] à plus de 7.000 francs, prix des premiers grands crus bordelais des très bonnes années.

² Pour le vin de Vienne, Martial, XIII, 107 ; Pline, XIV, 18, 26, 57 ; pour celui de Marseille, Pline, XIV, 68.

³ *C. I. L.*, XIII, 10018, 135 : *Parce picatum, da Amineum* : ce buveur ne veut pas du vin du Midi gaulois, mais de l'italien supérieur, du falerne ; il est d'ailleurs probable, puisque la Gaule importait des cépages d'Italie, qu'on fabriquait, par exemple dans le Bordelais ou plutôt en Bourgogne, du faux aminéen. — Mais beaucoup de ces inscriptions dites bachiques peuvent être postérieures à Probus.

⁴ Stace (à propos de l'édit de Domitien), IV, 3, 11-2 ; cf. S. Reinach, *Cultes*, II, p. 364.

⁵ En 92 ?

⁶ Ce qui eût été le cas, si on n'avait plus replanté.

⁷ Outre les intérêts matériels, les intérêts religieux, puisque l'usage se répandait d'installer près des mausolées un arpent de vignes, dont les produits servaient aux libations funéraires : je ne pense pas que l'édit ait rien changé à cet égard (*C. I. L.*, XII, 1657, Die chez les Voconces ; 3637, Nîmes ; XIII, 2165 et 2494, Briord et Gélignieux dans le pays de Belley).

Empire très vaste et difficile à surveiller, comportaient toujours mille tolérances¹ et des négligences plus nombreuses encore. D'autre part, cependant, en regardant les innombrables bas-reliefs où les Gaulois ont sculpté les détails de leur vie populaire, je suis frappé d'en voir un si petit nombre consacrés aux besoins de la vigne et du vin : vendanges, pressurages, écoupages, mises en fût, tonnellerie ou dégustation, j'aperçois rarement l'image d'un de ces actes, dont vivent aujourd'hui en France des centaines de milliers d'hommes². Et si la mention du vin et de ses marchands reste si constante dans nos inscriptions, rien ne nous dit qu'il ne s'agisse pas de vins importés.

La mesure prise par Domitien et observée par ses successeurs ne détruisit donc pas le vignoble gaulois : mais elle eut en tout cas sur lui des effets désastreux³. On vit en revanche le blé revenir à sa place traditionnelle, et les champs de la Gaule reprirent l'aspect un peu monotone que donne une culture dominante.

Les malheurs du pays au troisième siècle provoquèrent une politique plus libérale. Afin de réparer les maux causés par l'invasion germanique, l'empereur Probus abrogea l'édit de Domitien, et les vins de Trèves, de Paris et de Bordeaux commencèrent de nouvelles destinées⁴.

Les vigneron gaulois retrouvèrent d'ailleurs sans peine le souvenir des excellentes leçons que leur avaient données leurs maîtres d'Italie. Car rien n'était laissé au hasard dans cette culture de la vigne, qui exige parfois les mêmes soins minutieux, la même application savante et attentive que la production d'une œuvre d'art. On reconnut ou on créa une grande variété de plants ou de cépages, les uns pour terres froides, les autres pour sol humide, d'autres pour terrains secs⁵ ; on propagea de préférence ceux dont la floraison s'achève très

¹ Il est possible que certaines cités, comme peut-être les Trévires, les Lingons, les Allobroges, aient été privilégiées à cet égard, d'autres, au contraire, sacrifiées, comme peut-être celle de Bordeaux. Le texte si difficile des Pan. Lut., VIII [V], 6, sur les vignes du *pagus Arcgrignus* dans la cité d'Autun, peut s'expliquer par le fait que ce pagus avait conservé le droit d'avoir des vignobles *in uno loco* [*in uno* dissimule peut-être un nom de lieu, *Belino*, Beaune ?] : en tout cas les vignes dont il est ici question sont décrites comme extraordinairement vieilles, bien antérieures à Probus. — Il est encore possible qu'on ait autorisé un arpent de vigne par concession funéraire (cf. ici, n. précédente) : car je crois que le vin destiné aux libations funéraires ne pouvait être que du vin pur et authentique de vin tenant lieu de sang ; cf. Kircher, *Die sakrale Bedeutung des Weines*, Giessen, 1910, p. 86), et que ces plantations de vignes près des tombes étaient faites à cette intention. Peut-être, également à cet effet, eut-on des vignes de serre jusqu'en Belgique.

² Les figurations les plus importantes sont les bas-reliefs funéraires représentant des transports de tonneaux chez les Lingons et chez les Trévires, les mosaïques représentant des scènes de vinification à Saint-Romain-en-Gal dans le voisinage des fameux crus des Allobroges. A Bordeaux, les inscriptions et représentations relatives au vin sont au contraire très rares.

³ Il faut d'ailleurs bien l'admettre, puisqu'on fit à Probus un mérite de l'avoir abrogé.

⁴ Il est certain que l'édit de Probus a eu de fortes conséquences pour le commerce des vins. C'est après son règne que se placent, dit-on, les vases à inscriptions bachiques si nombreux dans le Nord-Est (*C. I. L.*, XIII, III, p. 532 et s.). Mais je ne sais si l'affirmation peut être absolue.

⁵ Voyez les trois principales catégories de cépages gaulois, l'*allobrogique* dans la première classe des cépages connus, le *biturige* en tête de la seconde, le cépage d'Aps ou *carbunica* dans la seconde, l'*helvonnaque* ordinaire dans la troisième, bien hiérarchisées. Ce besoin de hiérarchie dans les choses de la vigne et du vin existait donc dès l'Antiquité. — L'existence de ces cépages, bien définis et bien classés dès les

vite, ce qui est une garantie contre la coulure et pour des grains plus stables ; on essaya en Gaule des plants d'Italie¹ et en Italie des plants de Gaule². Dans certaines localités on laissait grossir le bois de la vigne jusqu'à pouvoir y tailler une coupe³. Ailleurs, on permettait aux sarments de ramper sur le sol pour s'abriter contre le vent⁴. Un travail incessant d'observations et d'expériences s'imposait aux viticulteurs. Souvent, la maladie menaçait ces corps d'arbustes, délicats comme des êtres humains. Il fallait alors les surveiller d'instant en instant⁵. Le vignoble faisait de son maître un véritable combattant. Aucune culture n'était moins vulgaire, ne développait davantage les facultés de l'esprit⁶.

V. — FRUITS, LÉGUMES ET FLEURS.

Au prix de ces grandes cultures d'intérêt vital, les autres n'étaient que des hors-d'œuvre dans la vie générale du pays. Pourtant, elles n'étaient point à dédaigner,

premiers temps de l'Empire, soulève un problème très difficile à résoudre : comment se sont-ils constitués ? est-ce par importation de plants grecs ou de plants italiens ? et ensuite par influence graduelle du sol ? est-ce par greffage ou travail sur plants sauvages indigènes ?

¹ Pline, XIV, 39 : *Trans Alpes vero Picenam* : il s'agit de plants venus des bords de l'Adriatique et en particulier des environs d'Ancône (Pline, XIV, 37, 63 ; édit de Dioclétien, 2, 1). Je crois cependant possible que la viticulture et la vinification bordelaises et bourguignonnes, cépages et vins, soient d'origine ou d'imitation, non pas adriatique, mais campanienne ou aminéenne.

² Pline, XIV, 39 : *In Italia Gallicam placere* : je n'hésite pas à croire que, des trois principaux cépages gaulois, ce fut le *biturige* qu'on planta le plus en Italie : cela résulte de tous les renseignements que les agronomes ont fournis sur lui, et de ce qu'on essaya vainement d'y acclimater l'*helvénnaque*, *nulla vitium minus Italiam amat* (XIV, 33) et l'*allobroïque*.

³ On montrait à Marseille une *patera* faite d'un bois de vigne (Pline, XIV, 11) : mais s'agissait-il d'une vigne du pays ?

⁴ Col., V, 5, 16-17 ; etc. C'est ce qu'on appelle une *conduite ultra-basse*, (Cartel, p. 51 : Billiard, p. 357), *peu recommandable et n'est guère admissible que dans les climats chauds et secs* (Cartel). — Une variété de vigne ainsi rampante était celle (cépages de l'*Helvénna*) dont les sarments étaient d'abord enterrés, et ensuite redressés le long de roseaux : ces sortes de sarments étaient appelés, d'un mot celtique, *candosocci* (= ? — *souches* ?) ; Col., V, 5, 16. Lorsque Pline parle de plants helvénnaques dont les sarments étaient soutenus par des fourches (Pline, XIV, 32), il doit faire allusion aux *candosocci*. — Il n'est question, à propos de la Gaule, que de vignes rampantes ou courantes. Mais il est bien probable que l'on connaissait toutes les autres espèces de conduites et de tailles, car précisément ces façons rampantes ne conviennent guère aux climats humides.

⁵ Paulin de Pella, parlant de la maladie et de la réfection de ses vignes bordelaises au début du Ve siècle (*Euchar.*, vers 193 et s.) : *Protinus et culturam agris adhibere refectis et fessis ceteram properari impendere curam vinelis, comperta mihi ratione novandis*.

⁶ Je dis dès les temps anciens : *il n'est guère de conseil, d'enseignement donnés par les agronomes latins qu'on ne puisse répéter aujourd'hui* ; Curtel, p. 77. — Et ce caractère de la viticulture se continuera dans la vinification. — Il est un autre caractère de la viticulture et de la vinification qu'on ne retrouve, du moins au même degré, pour aucun des produits agricoles ou industriels de la Gaule, c'est le caractère municipal (qu'on reverra au Moyen Age), je veux dire par là que les cités mettaient leur amour-propre et leur gloire dans l'excellence de leur vin : de là, les noms municipaux qu'on donnait aux cépages ; de là, les réclames que les habitants faisaient aux prix marchands de leurs vins ; de là, peut-être, une législation spéciale pour les vignobles des différentes cités ; cf. Ausone, *Urb.*, 129, *insignem Baccho* (Bordeaux).

elles apportaient leur part à la richesse de la terre et au bien-être des hommes¹. Fruits de dessert, légumes de table, fleurs de parure, tout cela avait sa valeur humaine, donnait de lions profits au travailleur, mettait plus de variété et de gaieté dans les heures du jour.

Les pommes² et les noisettes³ étaient, depuis les temps les plus lointains, les fruits les plus aimés de la Gaule. Elles le demeurèrent, et, malgré cent découvertes nouvelles, le peuple vit toujours en elles son dessert préféré. Aucun verger ne pouvait se passer de pommiers, et, dans tous les taillis qui avoisinaient les villages, des noisetiers abaissaient leurs fruits à la portée des enfants⁴.

La conquête romaine ajouta d'abord la cerise, qui devint tout de suite aussi populaire, on peut presque dire aussi familière et aussi familiale, que ses deux devancières, la joie des petits, la compagne des beaux jours du printemps⁵. Puis on eut la pêche, à la culture plus délicate, aux allures plus aristocratiques⁶. La poire multiplia ses variétés orgueilleuses et savantes⁷, pendant que figuiers⁸ et

¹ La variété des productions de la Gaule est reconnue sous l'Empire, et n'apparaît pas dans les textes contemporains de la conquête (Mela, III, 16, source ancienne).

² Pline en parle très peu pour la Gaule, mais les bas-reliefs prouvent surabondamment l'importance de la pomme dans la vie de ce temps : Esp., n° 616, marchand de pommes (on a supposé, à tort ce me semble, des grenades) à Narbonne, avec l'inscription *mala, mulieras mea* : n° 10 (dans une sculpture funéraire, la mère tient une pouline, la fille des épis), 107, 2185, etc. ; n° 360 (motif de décoration monumentale). Espèces mentionnées par Charlemagne : *Malorum nomina : gozmaringa, geroldinga, crevedella, spirauca, dulcia, acriores, omnia servatoria : et subito comessura ; primitiva*.

³ On a trouvé des noisettes dans les tombes, par exemple aux fouilles de Martres-de-Veyre. — Amandes ? Esp., n° 2349.

⁴ Tout cela, d'après ce qu'on a toujours constaté en France. — Noix et noisettes, Esp., n° 5151. — On peut ajouter les prunelles, *prunella, pruna nigella* (Fortunat, *Carm.*, XI, 18).

⁵ D'après Pline, XV, 103-4, et les monuments. Pline : *In Belgica* [la Belgique de Pline peut aller jusqu'au Rhin] (*principales*) *Lusitanis* [plants importés du Portugal], *in ripis etiam Rheni ternis* [à trois couleurs ? texte très corrompu] : *iis colos e nigro ac rabenti viridique si nilis maturescentibus semper* [merises ou cerises à kirsch d'Alsace ?] ; on les faisait souvent sécher ou confire : *septentrione frigidisque gaudet, siccatur etiam conditurque ut oliva cadis. Ceresarios diversi generis*, dit Charlemagne.

⁶ Pline, XV, 30 : *Persicorum palma duracinis. Nationunt habent cognomen Gallica et Asiatica*. Les *duracina* de Gaule sont les pêches alberges, aux noyaux adhérents ; Olivier de Serres (éd. de 1646, p. 618) semble les identifier avec les alberges si prisées, à teinte jaune dorée. Je crois qu'on en faisait dès lors des conserves (XIII, 10008, 50, *persica*, sur un vase trouvé à Saintes).

⁷ Hypothétique : d'après ce que dit Pline dans l'ensemble (*in piris superbiae*, XV, 53 et s.), et la présence de poires dans les représentations figurées (Esp., n° 2349, 515t). J'imagine qu'on devait connaître dès lors les espèces citées par Charlemagne : *Perariciis servatoria triam et quartum genus* [?], *dulciores et cocciore et serotina*. Mais je ne vois dans les textes anciens aucune variété qui puisse s'appliquer à la Gaule.

⁸ Strabon (IV, 1, 2) fait encore finir le figuier aux Cévennes : mais il écrit d'après une source antérieure à Auguste ; Julien (*Mis.*, p. 351, Sp.) signale la culture du figuier à Paris, les arbres étant enveloppés de paille pendant l'hiver. — Cf. l'article *Feige* dans la *Real-Enc.* (Olck).

châtaigniers¹, les arbres plébéiens de l'Italie primitive, s'installaient sur les sols à la suite des colons et des soldats du Midi².

Des légumes, la maîtrise ne put être enlevée à l'ail et à l'oignon, qui l'avaient sans doute reçue dans des siècles très reculés : c'étaient eux qui valaient alors à la Champagne son principal renom alimentaire, car le vin ne l'avait pas encore ennoblie³. Mais ils ont eu à résister à la concurrence des choux, des courges et surtout des fèves, les légumes essentiels de l'Italie, dont l'usage a dû se vulgariser clans les Gaules au lendemain de la conquête⁴. Au-dessous, ce n'étaient plus que ressources secondaires, vogues locales ou produits spéciaux⁵, comme cette absinthe de Saintonge que les médecins gréco-romains finirent par imposer à l'univers entier.

Parmi les fleurs qui ornaient les statues des dieux⁶ ou les jardins des thermes, des villas et des tombes, le premier rang était aux roses, et le second aux violettes⁷ : et je ne saurais dire encore si ce fut une mode importée d'Italie, ou si ce n'était pas plutôt un héritage venu des plus anciens peuples de l'Europe⁸.

Les Anciens, du reste, nous ont assez peu parlé des fruits et des fleurs de la Gaule : c'étaient de minces détails, étrangers à l'ordonnance des grands faits historiques, et on croirait volontiers, à lire les vieux historiens, qu'elle ignorait ces agréments de la vie quotidienne. Les tombes et les autels, les images des

¹ Hypothétique ; mais la châtaigne étant un fruit cher au populaire italien, je doute que l'arbre ne se soit pas très vite acclimaté en Gaule, où il trouve des terrains si propices. En outre, il semble que la tonnellerie gauloise utilisât le bois de châtaignier.

² On trouvera, je crois, un tableau des fruits essentiels de la Gaule dans le capitulaire de *villis* de Charlemagne (§ 70, p. 90, Boretius) : car je ne suppose pas qu'une acclimatation de nouvelles espèces se soit produite après la chute de l'Empire. Ce tableau correspond à peu près complètement à l'état actuel.

³ Pline, XIX, 97 : *Bulbi... nascuntur sine modo etiam in Remorum arvis* ; XIX, 105 : *Genera (cepæ)... Gallica*. Peut-être le *bulbus* des Rèmes, qui mérita d'être connu même à Rome, a-t-il quelque rapport avec l'ail de Gandelu (départ. de l'Aisne), vanté dans les proverbes du Moyen Âge (Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée*, I, éd. de 1815, p. 174). — On parlait couramment dans l'Empire de l'ail gaulois, *alium* ou *alum Gallicum* (Scribonius Largus, 83 ; Marcellus, X, 6S ; XX, 91 ; XXVI, 18 ; XXXI, 29 ; etc. ; cf. le Thesaurus, à ces mots) : mais s'agissait-il d'une espèce particulière ?

⁴ Cf. la représentation de la culture des fèves dans les mosaïques de Saint-Romain-en-Gal (*Inv.*, n° 256 : Lafaye, *Rev. arch.*, 1892, I, p. 329) ; *fabarius* à Narbonne (*C. I. L.*, XII, 4472), où il est fort possible qu'il s'agisse d'un marchand de toutes sortes de légumes. Ajoutez sans doute lentilles, haricots, pois, laitues, car l'Antiquité a connu à peu près tous nos légumes, mais ces derniers me paraissent alors moins populaires ; cf. l'édit de Dioclétien, 1 et 6. L'abondance de légumes en Gaule résulte de l'existence de corporations de maraîchers (à Metz, XIII, 4332, *holitores*).

⁵ Asperges, panais, chervis comme légumes ; plantes d'assaisonnement ; plantes médicinales ; plantes industrielles (surtout le pastel). Le grand raifort de Germanie, qui atteignait, dit-on, *infantiam puerorum magnitudinum* (Pline, XIX, 83), peut-être la betterave, et je ne sais si ce n'est pas à tort qu'on a cru celle-ci arrivée d'Italie (Olivier de Serres, p. 483, éd. de 1640).

⁶ *Novo tempore veris floribus intextis refovent simulacra deorum* (XII, 533).

⁷ *Rosaria* auprès d'un mausolée, XII, 3537 ; convives couronnés de roses aux repas funéraires, V, 7906 ; roses, violettes, narcisses et marjolaines. XII, 4015. L'usage funéraire des roses doit s'expliquer, comme pour le vin, par le désir de fournir aux morts l'équivalent du sang.

⁸ La même question se pose pour les fameuses *Rusalkas* ou *rosaria* des Slaves (Leger, *La Mythologie slave*, p. 177 et s.).

dieux et des défunts, nous permettent de rendre au tableau de cette vie ses traits les plus aimables¹. Fleurs et fruits avaient, dans les joies d'une famille, une place privilégiée. Aux déesses protectrices des champs, des sources et des foyers, on donnait pour attributs des corbeilles de pommes ou des grappes de raisins². Pour égayer les pauvres petits-enfants, morts trop tôt, pour les distraire dans leur vie d'outre-tombe, on enterrait avec eux une bonne provision de noisettes. Une femme ou une jeune fille se faisaient figurer tenant à la main un fruit ou une fleur, afin de rappeler en un gracieux symbole leur rôle prédestiné sur cette terre³. Aux anniversaires des défunts, parents et amis ornaient les tombes et se couronnaient eux-mêmes de guirlandes de roses et de violettes⁴, et ces deux fleurs exerçaient dès lors sur les âmes humaines le mystérieux prestige de leur parfum et de leur éclat.

VI. — ÉLEVAGE, PÊCHE ET CHASSE.

L'élevage continuait à progresser⁵, sans que rien fût changé aux habitudes gauloises. Aucune espèce nouvelle ne fut acclimatée⁶. Nous nous trouvons en présence du même bétail, mais peut-être plus abondant⁷, et en tout cas d'un rendement plus sûr.

Car, maintenant, c'est l'Occident tout entier, et Rome surtout, qui réclament de la Gaule ses cuirs, ses chevaux de guerre⁸, ses chiens de chasse, les oies de Flandre ou d'Artois⁹, les mulets de Dauphiné, et puis les lainages de Bourgogne, de Champagne, de Flandre, de Berry et de Saintonge, et encore les conserves de porc de Provence, de Franche-Comté, de Flandre et d'Alsace, les fromages de Lozère et de Savoie, et peut-être aussi le miel de Narbonne ou du Mans. Il faut, pour satisfaire aux exigences croissantes du commerce international, des pâturages plus étendus¹⁰, des éleveurs et des nourrisseurs plus attentifs, des règlements plus précis sur les usages de pâture, et de transhumance.

¹ Remarquez la présence ordinaire des fruits comme caractéristique des repas funéraires ; Espérandieu, n° 5154, etc.

² Tome VI, ch. I.

³ Tome VI, ch. III.

⁴ D'après ce qui est constaté à Rome et dans tout l'Empire.

⁵ Mela, III, 17 : *Terra est frumenti præcipue ac pabuli ferax*.

⁶ Du moins à notre connaissance.

⁷ Sans pouvoir l'affirmer, je crois que l'élevage du bétail, bœufs et surtout hèles à laine, a dû se développer dans d'assez fortes proportions en Gaule, vu l'extraordinaire vogue des lainages et cuirs du pays. Remarquez que l'on caractérisait parfois le pays moins par ses blés que par ses troupeaux, *pecuaria Gallus* (Sid. Apoll., *Carm.*, 5, 45).

⁸ Nous n'avons aucun renseignement sur les haras et l'élève des chevaux dans la Gaule romaine, sauf ceux qu'on peut tirer de l'abondance des images d'Épona, la déesse des chevaux et de la vogue des esclaves palefreniers de la Gaule. On peut, sans qu'il y ait beaucoup à en tirer, étudier les figurations des chevaux attelés. Je ne sais que penser des juments hermaphrodites découvertes *in agro Treverico* et envoyées à Néron (Pline, XI, 262).

⁹ Recherchées, non seulement à cause de leurs foies, mais aussi de leurs duvets : celles du Boulonnais et de l'Artois préférables au premier point de vue, celles de la Germanie [romaine] au second (Pline, X, 53).

¹⁰ Je ne peux l'affirmer : les inscriptions et monuments funéraires relatifs à l'élevage du bétail sont en Gaule d'une extrême rareté.

Il ne semble pas d'ailleurs que ces usages aient été transformés. La vie de la terre suivait toujours les règles que lui imposaient la nature et de très anciennes coutumes humaines. Chaque domaine devait avoir ses troupeaux, qu'on surveillait de près pendant, hiver et qui partaient l'été pour la montagne sous la garde d'un maître berger¹. Je parle du bétail au pied fourchu : les porcs ne s'éloignaient pas de la ferme et des sous-bois voisins².

Où le progrès fut plus grand, c'est dans l'exploitation des eaux. On y atteignit le dernier degré de la perfection ; et cette fois, il y eut bien des leçons données à la Gaule par les Romains, passés maîtres dans le fait des pêcheries, parcs, viviers et barrages³. Car ceux-ci se montrèrent, au delà même des bornes de la dignité humaine, d'extraordinaires gourmets en matière de coquillages et de poissons : si on eût laissé faire les plus riches, ils auraient transformé les eaux de la Gaule en un immense réservoir au service de leurs tables⁴.

C'est alors que se développa sur nos rivages la culture de l'huître alimentaire⁵, autour de Marseille⁶, en Languedoc, en Roussillon⁷, à l'embouchure de la Gironde⁸, en Saintonge, en Vendée, en Armorique⁹, c'est-à-dire partout où faire

¹ Tel est peut-être le *pecuarius*, affranchi d'un M. Terentius, qui a été assassiné par son esclave à Mayence (le tombeau le représente avec un fouet, un chien et un troupeau de moutons, XLII, 7070). — Il est probable que les petits propriétaires s'associaient pour envoyer leurs bêtes ensemble au pacage après les avoir marquées. On possède des fers à marquer le bétail, lesquels indiquent des noms de familles ou d'individus (*Aproniorum*, *Ocusiorum*, XIII, 10023, 3 et 12 ; etc.).

² Il est cependant possible que, dans les vastes espaces longtemps déserts des Champs Décumates, il se soit formé, sur des concessions de l'État, de grandes entreprises d'élevage, à allure industrielle, en dehors de la vie domaniale. Et il est également possible que la chose ait existé en Gaule sur des terres confisquées aux cités. Mais jusqu'ici, il n'y a pas de traces bien nettes de ces entreprises. A côté d'elles, on doit rappeler les pâturages, troupeaux et *pecuarii* des armées du Rhin (cf. Tacite, *Ann.*, XIII, 51-5, *agros vacuos et militum usui sepositos... pecora et armenta militum*).

³ C'est bien là, en effet, une initiative romaine ; Pline, IX, 168 et s. Viviers pour les muges en Languedoc, Pline, IX, 59. *Lapsus*, canal ou poche de dérivation naturel ou préparé pour la prise des poissons dans les rivières ; Grégoire de Tours, *H. Fr.*, VIII, 10 ; *V. patr.*, 17, 4 ; *In gl. conf.*, 5. — Une recherche archéologique s'impose à ce sujet.

⁴ C'est ce que reconnaît Pline, *invasit singulorum piscium amor*, etc., IX, 172.

⁵ La consommation des Gallo-romains en fut prodigieuse. On trouve des écailles, et en nombre considérable, dans n'importe quelle ruine du pays. Une étude s'en impose au point de vue des espèces.

⁶ Ausone, *Epist.*, 9, 27. Peut-être s'agit-il de celles de l'étang de Berre.

⁷ Ausone, *Ép.*, 9, 27-8 : *Portum quæ Narbo ad Veneris nutrit* : c'est Port-Vendres en Narbonnaise. Mais on ne peut exclure (communication de Rouzaud) l'élevage des huîtres dans l'étang de Vendres.

⁸ Ausone (*Ép.*, 9, 18 et s.) les appelle *nourrissons de l'Océan médocain (Medulorum)* ; de même, Sidoine, VIII, 12, 7 : le centre de culture devait être à La Grave. Ausone vante leur chair, tendre, grasse et blanche, leur saveur douce relevée d'un goût de mer : c'est cette *suavitas* que signale aussi Pline (d'après Mucien, XXXII, 62). En sa qualité de Bordelais, il leur accorde le premier rang : mais le texte de Pline montre que dès le premier siècle quelques-uns pensaient déjà ainsi. Les textes indiquent qu'on les appelait tantôt *huîtres de Médoc*, tantôt *huîtres de Bordeaux*.

⁹ Ausone, *Ép.*, 9, vers 31, 35, 39. Pour la Vendée, qu'on songe aux énormes amas (plusieurs milliards d'écailles) des Chauds près de Saint-Michel-en-l'Herm (Bégouen, *Institut français d'arch.*, 1913, p. 206 et s.). — On a récemment supposé que ces dépôts avaient une origine culturelle (Baudouin, *Bull. de la Soc. préhist.*, 1916). De toute

se pouvait. Il n'importait que la clientèle habitât très loin, à plusieurs journées de transport des parcs producteurs¹ : les ostréiculteurs de la Gaule devaient connaître, aussi bien que les nôtres, l'art d'entraîner les huîtres à vivre hors de l'eau et à conserver leur fraîcheur².

Les peuples ne se battaient plus, comme autrefois, pour la possession des pêcheries méditerranéennes : mais ils profitaient de la paix pour les exploiter avec une intensité inlassable : les madragues de la Provence livraient leurs thons énormes³ les étangs du Languedoc engraisaient des myriades de muges, les barques de Marseille ou de Fréjus lançaient leurs filets à la recherche des rougets⁴ ou des loups⁵, devenus les délices rivales des cuisines méridionales⁶. Sur l'Océan, de grandes entreprises explorèrent la mer du Nord, et, de même qu'à l'époque de Cadix et de Carthage, les témoignages les plus audacieux, les preuves les plus lointaines de l'activité des hommes, nous sont fournis par des randonnées de pêche sur les rivages de la Frise⁷. Je dis sur les rivages : car, malgré la hardiesse habituelle aux pêcheurs, ils ne paraissent pas avoir eu, dans les siècles romains, l'envie ou le courage de poursuivre au loin sur l'Océan les

manière, ce sont des dépôts faits de main d'homme, de coquilles d'huîtres ayant servi ou pu servir d'aliments, et, pour une bonne part, de l'époque romaine (Bégouen, p. 211).

¹ Les huîtres du Médoc allaient jusqu'à la table des Césars, à Trèves ou en Italie (Ausone, *Ép.*, 9, 20). A l'endroit de la Gaule le plus éloigné des centres ostréicoles de la Gaule, à Clermont, on découvrit [une couche d'huîtres de 10 à 12 centimètres d'épaisseur, sur une surface d'environ 80 mètres carrés](#) (Mathieu, *Des colonies... en Auvergne*, Clermont, 1857, p. 194). Comme ces amas ont été trouvés, semble-t-il, dans les vestiges du principal temple, je me demande parfois, comme on l'a supposé pour les aillas de Vendée (ici, n. précédente), s'il n'y avait pas quelque acte cultuel dans le dépôt de coquilles d'huîtres.

² On les élevait, comme aujourd'hui, sur des tuiles (très intéressantes observations de Lafaye, *Bull. des Antiquaires*, 1915, p. 218-221).

³ Comme centre de pêche, on ne citait alors qu'Antibes (Martial, XIII, 103 ; IV, 88, 5), mais il devait y en avoir bien d'autres. Les textes de Pline (XXXI, 194) et de Martial nous montrent que les Grecs d'Antibes tiraient du thon une espèce de saumure, qui était assez recherchée à Rome, sans faire cependant une concurrence sérieuse au *garum* d'Espagne.

⁴ Je pense au mot de Milon exilé à Marseille (Dion, XL, 54, 3). Le rouget marseillais est le *mullus barbatus*, et c'est probablement cette espèce de rouget que désignent le plus souvent les textes anciens.

⁵ Autrement dit le bars (*labrax lupus* ; voyez les textes réunis par Cuvier, *Hist. nat. des poissons*, II, 1828, p. 41 et s.). On en préparait à Fréjus une saumure (*allex*), qui n'était pas d'ailleurs d'espèce supérieure (Pline, XXXI, 95).

⁶ Le loup et le rouget semblent bien avoir été les poissons de mer qui aient atteint autrefois les plus hauts prix : ce que l'on constate aujourd'hui encore sur nos marchés.

⁷ Inscription des *conductores piscatus* trouvée près de Leeuwarden (XIII, 8830), l'inscription la plus septentrionale connue. Il est bien difficile de savoir quelle pêche provoquait ces entreprises. Pline, indépendamment du saumon, qu'on devait pêcher surtout dans les fleuves, ne parle (IX, 64) que du surmulet ou rouget de l'Océan, et il est certain que les Romains l'ont particulièrement recherché : il doit s'agir chez Pline de celui de la Normandie et de la Bretagne française (*septentrionalis tantum hos et proxima occidentis parte gignit Oceanus*). Et il est également à noter que c'est le seul poisson de mer cité par Ausone (*punicei mulli*, *Mos.*, 117). Cf. Cuvier, *H. nat. des poissons*, III, p. 319. — Il est cependant difficile de penser que les pêcheurs de Frise ne ramassassent pas des poissons plus médiocres, harengs et autres.

troupeaux de cachalots qui se montraient parfois en Tue des côtes atlantiques¹. Les temps des plus grandes pêches n'étaient point encore venus.

Sur les fleuves, au contraire, où tout était sécurité et profit, les Romains s'en donnèrent à cœur joie². La lotte de la Saône alimenta sans doute les marchés de Lyon³, le muge de la Gironde ceux de Bordeaux⁴, et l'esturgeon du Rhin ceux de Mayence et de Cologne. Il y avait à Rayonne la foire aux langoustes de Marennes⁵, et les gourmets de Trèves faisaient leur choix entre les quinze espèces de poissons⁶ que ramassaient dans la Moselle les lignes ou les filets de pêcheurs innombrables⁷. Car c'était alors le bon temps pour eux : nos rivières n'avaient rien perdu de leurs richesses poissonneuses⁸, Bordeaux conservait

¹ Pline (IX, 8-10) mentionne sur l'Océan gaulois : 1° les cachalots, *in Gallico Oceano physeter, ingentis columnæ modo se attollens altiorque nervium velio diluviem quamdam eruetans* ; 2° les néréides, *complures in litore apparere exanimes nereidas* (sous Auguste, bêtes dont il est impossible de rien supposer) ; 3° sur une île d'Armorique, *trecentas belluas, miræ varietatis et magnitudinis*, abandonnées par l'Océan : 4° de même, sur le rivage de Saintonge, néréides et autres, *elephantos, arietes ; candore tantum cornibus ad simulatis* : Cuvier supposait que éléphant était le morse, tout en doutant qu'on ait pu le voir sur nos côtes, et que le bélier pouvait être cette espèce de dauphin qui a sur l'œil une tache blanche. Pline signale l'arrivée de baleines en Méditerranée (IX, 14). — Il est cependant possible, si le texte de Pétrone est exact (*balænaccam tenens virgam, Sat., 21*), qu'on devait déjà rechercher la baleine pour des usages industriels ; de même, on a trouvé une vertèbre de baleine [?] travaillée dans une villa de Carnac (Miln, *Fouilles faites à Carnac*, p. 84).

² Ausone parle de trois espèces de pêches en Moselle : la pêche au filet en eau profonde (243-4), la pêche au filet de surface retenu par des flotteurs de liège (245-6), la pêche à la ligne (247 et s.), qui paraît avoir été chère aux riverains de la Moselle (Metz, Esp., n° 4313). Piscator à Trèves (XIII, 3613).

³ La lotte du lac de Constance, renommée pour son foie, devait s'exporter pour les gourmets de Rome.

⁴ Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 7 (*Garunnis mugilibus*).

⁵ Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 7 : *Copias Lapardensium lucustarum*. Il peut s'agir de Bayonne, *Lapurdam*, où l'on aurait concentré le marché des langoustes ; il peut aussi s'agir du pays de Labourd, dont la côte, de Biarritz à Hendaye, est assez riche en langoustes. Aujourd'hui, la pêche la plus importante est à Capbreton. — Sidoine oppose aux langoustes les crabes à bon marché ; et on en peut toujours dire ainsi.

⁶ Jusqu'à quel point les gourmets et, pour leur compte, les pêcheurs et les rédacteurs de traités culinaires avaient étudié et classé les poissons de rivières, on peut le voir par la *Mosella*, où Ausone décrit (v. 85 et s.), sans doute d'après un manuel de spécialiste, les quinze espèces de poissons de cette rivière : le meunier ou la chevaine (ou chevanne), *capito*, à la chair très tendre, et qu'il faut servir moins de six heures après ; la truite, *salar* ; la loche, *rhedo* ; l'ombre, *umbra* ; le barbeau, *barbus*, à manger vieux ; le saumon, *salmo*, qui peut se conserver ; la lotte, *mustela* ; la perche, *perca*, au goût relevé et à la chair ferme, le lucius des auberges populaires, ou le brochet ; la tanche, *tinea*, consolation des cuisines pauvres ; l'ablette, *alburnus* ; l'alose, *alausea*, ces trois dernières également de goût populaire des choses ont changé pour l'alose, du moins en Gironde (nous reviendrons là-dessus, t. VI, ch. VI, Bordeaux) ; *sario* ou truite saumonée ; le goujon, *gobio* ; et enfin l'énorme *silurus* (le silure plutôt que l'esturgeon ? voyez les objections au silure chez Cuvier, Hist. nat. des poissons, XIV, p. 252). Sur les variétés d'identification, de La Ville de Mirmont, p. 60 et s. de son édition de la Moselle, 1889 (riche bibliographie).

⁷ Voyez les passages de la Moselle. Les pêches *miraculeuses* de la Moselle reviennent chez les écrivains chrétiens (Grégoire, *V. patrum*, 17, 4 ; etc.).

⁸ Si le mot de *esox* désigne dans ces passages l'esturgeon, on le pêchait dans la Loire près de Tours (au filet, Sulpice, *Dial.*, II [III], 10, 3-4) et dans l'Allier (Grégoire de Tours,

encore ses esturgeons¹, et la clientèle ne faisait jamais défaut. Il faut même supposer qu'on ramassait déjà les colimaçons de Provence, qu'on engraisait déjà les escargots de Bourgogne² : les Romains connaissent en effet l'usage des parcs à coquillages³, et on raconta qu'ils purent en certains endroits de l'Empire produire des escargots aussi gros que des citrouilles⁴.

Je ne rapporte point cela comme un détail anecdotique, mais comme un exemple de ce que les Romains purent faire quand ils voulurent s'appliquer, comme un exemple aussi des objets où ils consacrèrent leur application. Eux qui ne firent aucune découverte en matière de science⁵, qui ne dotèrent les beaux-arts d'aucune forme nouvelle⁶, arrivèrent à créer des prodiges pour amuser les caprices de leur luxe ou les appétits de leur gourmandise. Et ceux des Italiens que n'aveuglait pas le spectacle du monstrueux Empire, s'affligeaient de voir tant d'efforts humains aboutir à quelques misérables jouissances de sénateurs en délire⁷.

La chasse ne provoquait pas autant de colères chez les moralistes, encore qu'elle entraîna de singulières fantaisies.

Les forêts du Nord et des Alpes renfermaient toujours une extraordinaire variété de gibier, depuis l'aurochs gigantesque⁸ jusqu'à l'élégante perdrix de neige. Ainsi que les rivières, les bois n'avaient point vu diminuer leur richesse originelle. Les chasseurs de tout pays y trouvaient la matière d'exploits nouveaux, de récits sans fin, d'une gloriole inespérée. De Rome et d'Italie, sans parler de la Gaule, on s'en venait vers les forêts celtiques pour chasser la bête rare aux cornes mystérieuses, le bel oiseau aux couleurs éclatantes⁹.

Les genres de chasse les plus variés étaient connus, à l'arc, à la fronde, au piège, à courre, sans doute même au faucon¹⁰. On avait des meutes bien

In gl. confess., 5). Toutefois, il est fort possible que dans ces passages *esox* désigne déjà le saumon : car il ne me paraît maintenant plus faire de doute que le mot, après l'époque romaine, soit passé de l'esturgeon (*acipenser sturio*) au saumon, sur lequel il est resté. — Sidoine rappelle les poissons de l'Adour (*Ép.*, VIII, 12, 7).

¹ La pêche en dura jusqu'au XVII^e siècle ; elle se faisait aussi en Dordogne près de Libourne (cf. Bémont, *Recueil d'actes*, p. 12, où *creacus* signifie *creat*, mot méridional qui désigne l'esturgeon). — On préparait avec l'esturgeon ce qu'on appelait *isicia* (*esocia*), c'est-à-dire le caviar (Isidore, XX, 2, 30).

² Les débris de cuisine des ruines gallo-romaines devraient être étudiés à ce point de vue.

³ *Cochlearum vivaria*, *cochlearia* : il semble bien qu'il y en eut dans la réserve de chasse de T. Pompeius.

⁴ Ce sont les *solitannæ* d'Afrique, dont certaines atteignirent, dit-on, 80 quarts de setier, soit 11 litres (Varron, III, 14, 4 ; Plin^e, IX, 173-4).

⁵ Cf. t. VI, ch. II et VIII.

⁶ Cf. t. VI, ch. III et VIII.

⁷ Plin^e, IX, 101-5 : *Populatio morum atque luxuria... e concharum genere... Ex tota rerum natura damnosissimum ventii mare est tot modis, tot mensis, tot piscium saporibus... Parum fuerat in gulas condi maria*, etc.

⁸ Chasseur d'élan à Langres, *C. I. L.*, XIII, 5708 (il mentionne dans son testament *stellas omnes ex cornibus alcinis*, trophées de chasse en forme d'étoiles).

⁹ Plin^e, qui nous donne tant de détails sur le gibier à poil et à plume des Alpes, doit les tenir de quelque préfet, sans doute grand chasseur (Egnatius Calvinus ?).

¹⁰ Ou à l'épervier ; *speciosus accipiter* à Bordeaux au Ve siècle (Pantⁱⁿ de Pella, *Euch.*, vers 144-5).

dressées avec des chiens de toute aptitude¹, des arsenaux remplis d'armes et d'engins de cent sortes². Pour se mettre en garde contre les braconniers, les plus riches faisaient enclorre d'immenses portions de forêts, les enfermaient derrière des murs impénétrables de pierre, de terre ou de brique : et c'étaient, à l'intérieur, des réserves ou des parcs grands comme des domaines, où le maître était bien chez soi, lui, ses gens et ses bêtes.

A dire vrai, l'existence de ces parcs transformait les jeux dramatiques de la chasse en une besogne de garde-ménageries. Car il y avait là, en plus du gibier à poil et du gibier à plume, des volailles soumises à un engraissement méthodique³, des escargots dans des abris spéciaux, des ruches artificielles, des tonneaux où l'on nourrissait des loirs, tout ce qui pouvait livrer aussitôt, sur demande du seigneur, une nourriture fraîche, extraordinaire et sans défaut⁴.

Outre les chasseurs et les quêteurs de provende, la forêt recevait la visite des pourvoyeurs de spectacles populaires. Elle leur livrait ses ours⁵, ses cerfs et ses

¹ Nous n'avons pas à revenir sur les genres de chasse et les chiens de Gaule, les choses n'ayant pas changé sous la domination romaine, et aucune trace ne s'étant rencontrée, à notre connaissance, de l'introduction d'espèces nouvelles.

² Testament du Lingon (*C. I. L.*, XIII, 3708) : *Omne instrumentum meum, quod ad venandum et aucupandum paravit, mecum cremari cum lanceis, glandiis, cultris, retibus, plagis, laqueis, kalamis* [roseaux enduits de glu], *tabernaculis* [pièges en forme de tente, ou postes portatifs où se dissimulait le chasseur pour guetter l'oiseau], *formidinibus* [appareils pour effrayer le gibier], *balnearibus* [pièges en forme d'auge ou de baignoire où sans doute on faisait tomber le gibier], *lecticis* [je crois qu'il s'agit également de postes de chasse, ou de pièges en forme de litière ou de nid à ponte] ; ce n'est qu'ensuite que le chasseur indique ses véhicules de chasse : *sella gestatoria et omni medicamento* [dans le sens de drogue ou préservatif de chasse : cf. *C.*, XII, 533 : *Sæpe feras lusi, medicus tamen (h)is quoque vixi*] *instrumento illius studi et navem liburnam et scurfo* [on a corrigé en *ex scirpo* ; il s'agit en tout cas de barque ou d'appareil destiné à la chasse sur étang ou marais].

³ L'élevage de la volaille a dû se développer grandement sous la domination romaine, surtout dans le Nord-Est. Nous avons parlé des oies des Morins. Fortunat, dans une propriété d'élevage sur la Meuse (près de Verdun ?), cite *gras, ganta, anser olarque* (*Carm.*, VII, 6, 11) : on élevait la grue pour la manger, *ganta* est l'oie blanche du Nord (*anser segetum*), *anser* l'oie grise ordinaire (*anser cinereus*). Remarquez dans ces mêmes régions la très fréquente représentation de volailles cuites servies aux repas et en particulier aux repas funéraires (à Metz, Esp., n° 4313 ; à Neumagen chez les Trévires, n° 5155, etc.) : je crois bien que l'élevage des volailles était dès lors une des spécialités des pays lorrains.

⁴ Varron, *R. r.*, III, 12, et en particulier § 2 : *sæptum venationis* de T. Pompeius en Gaule Transalpine, 4000 pas de pourtour, 200 hectares. De même, si le chasseur lingon s'occupe autant à capturer qu'à chasser les bêtes, c'est sans doute à destination d'un parc de ce genre. Sur ce sujet aussi, on doit désirer une enquête archéologique. Cf. le vivier de la Langmauer dans la région rhénane (attribution supposée ; cf. *Bonner Jahrb.*, LXXVIII, 1884, p. 19 et s.).

⁵ C'était de beaucoup la bête la plus demandée, puisque l'expression de *ursarius* avait fini par désigner, soit les chasseurs de bêtes sauvages, soit les combattants libres de l'arène (à Aix, *C. I. L.*, XII, 5 : 13 ; à Zurich, XIII, 5243 ; ici, n. suivante). L'ours était du reste infiniment plus abondant que de nos jours, sa vogue populaire ayant amené en partie sa disparition ; *C. I. L.*, XIII, 5160, inscription à Berne *Artioni, à la déesse des ours, à la Diane de la chasse aux ours* [?] ; chez les Trévires, *Artioni Biber*, XIII, 4113 ; tris nombreuses représentations dans tous les pays de Gaule (Esp., n° 43, 44, 362, 404, 411, etc.) ; à Cologne, un centurion se vante d'avoir capturé 50 ours en 6 mois (Riese, 556) ; etc. Il servait à des combats ou à des chasses dans les amphithéâtres, mais aussi,

sangliers. Pour les capturer, le prince prêtait souvent ses soldats de la frontière¹ : car il s'agissait de satisfaire aux plaisirs impériaux de l'univers. Si l'on s'emparait de bêtes plus rares, par exemple d'élans, on les réservait à la plèbe romaine². Les riches et la populace de l'Empire trouvaient également leur compte dans l'exploitation des forêts de la Gaule.

VII. — MINES ET SALINES.

En revanche, le sous-sol minier de la Gaule infligea aux Romains un bon nombre de déceptions.

La richesse métallique du pays avait été célébrée par leurs écrivains ; elle fut un des motifs principaux de la conquête³. Derrière les légions⁴ s'installèrent les prospecteurs de mines et les acquéreurs de gîtes. On introduisit dans l'industrie extractive les procédés scientifiques en usage chez les Grecs⁵ : puits profonds⁶, longues galeries suivant le filon pas à pas aérées et bien soutenues⁷, emploi judicieux de l'hydraulique⁸, broyages et lavages perfectionnés⁹, coupellation du minerai¹⁰, fours à chaleur intensive¹, les Manières rapides et sûres d'atteindre et

comme dans nos foires, à des jeux de baladins, *ursos mimum agentes* (*H. Aug., Car.*, 19, 2) : un commentaire très exact de ce dernier texte nous est fourni par une tablette gravée de Narbonne (Esp., n° 609), où sont représentés la lutte d'un ours avec un bateleur assis dans une cuve pleine d'eau, un autre bateleur faisant rouler un tonneau par un ours, un arbre où on fait grimper l'animal, etc.

¹ N. précédente. L'*ursarius* d'une légion est plutôt un chasseur de forêts qu'un combattant de jeux (*C. I. L.*, XIII, 8639). — A Cologne, les soldats construisent un vivarium, dépôt de bêtes capturées (8174).

² Dix élans expédiés à Rome sous Gordien pour son triomphe sur les Perses en 244 ; *Gord.*, 33, I. On conduisit des élans dans la procession triomphale d'Aurélien en 273, *Aurel.*, 33, 4. Cf. Calpurnius, VII, 59.

³ On trouvera d'utiles renseignements dans le recueil de Gobet, *Les anciens Minéralogistes du royaume de France*, 2 v., 1779.

⁴ Et quelquefois avec les légions mêmes, puisqu'on occupait les soldats à ouvrir des milles (*Tacite, Ann.*, XI, 20).

⁵ Ceci et ce qui suit est très probable, sans pouvoir être encore définitivement prouvé, faute d'une étude minutieuse, d'ailleurs très difficile, des galeries, ruines et déchets de l'époque gallo-romaine. Attribuer telle mine, telle exploitation aux temps impériaux plutôt qu'aux Gaulois ou au Moyen Age est toujours sujet à caution. Cf. A. Leger, *Les Travaux publics aux temps des Romains*, p. 687 et s. (médiocre) ; Blümner, *Terminologie*, IV, p. 1 et s. ; Ardaillon, *Dict. des Ant.*, VI, p. 1856 et s. (l'article a paru en 1903).

⁶ Cf. la cinquième note ci-dessous. En outre, l'extraction par tranchées à ciel ouvert, par exemple pour l'étain du massif Central, mais il s'agit, semble-t-il, d'une mine préromaine (de Launay, *La Nature*, XXIX, 1901, II, p. 44).

⁷ *Rivos... infra hunium* (*Tacite, Ann.*, XI, 20 ; il s'agit de mines d'argent dans le Nassau, creusées par les légionnaires en 47). Voir les galeries d'Alloue en Charente (plomb argentifère) avec piliers de soutènement (*Annales des Mines*, IIe s., VII, 1830, p. 174-5, pl. 4) ; traces de boisage hors de Gaule (*id.*, Ve s., XIV, 1858, p. 569). Voyez aussi les chambres d'extraction aux mines de plomb argentifère de Pontgibaud dans le Puy-de-Dôme (*Annales des Mines*, IXe s., I, 1892, p. 442, pl. 19).

⁸ Il serait intéressant de rechercher si quelques-uns des aqueducs de la Gaule n'ont pas servi à l'exploitation de mines. — On attaquait aussi les roches par le feu.

⁹ Voyez par exemple la table de lavage, en charpente de chêne, de Seix dans l'Ariège (Daubrée, *Rev. arch.*, 1881, I, p. 269).

¹⁰ Pline se plaint cependant de la manière dont on fondait le cuivre en Gaule : si on procédait à une Seconde fusion en y mêlant du plomb, la proportion était trop faible, 8

et d'isoler le métal furent mises en pratique par les ingénieurs venus d'Italie ou d'Orient. La méthode succéda à l'empirisme². Et ce furent cependant de multiples déconvenues.

C'est dans les mines d'or qu'elles furent le plus nombreuses et le plus cuisantes. La Gaule, lorsque les Romains la prirent, passait pour la terre nourricière du précieux métal, et ce qu'on avait ramassé de lingots dans les trésors sacrés ou royaux justifia d'abord ce renom légendaire. Mais il est probable que, dès le temps de César, les mineurs et les orpailleurs³ de la Gaule touchaient, déjà au terme des recherches productives. Ils n'abandonnèrent pourtant pas la place à l'époque impériale : en Limousin, en Auvergne, en Dauphiné, dans les Pyrénées, dans les Cévennes, on continua à travailler les vieilles mines⁴. Mais il est visible qu'elles rendent peu de chose⁵. La Gaule ne donne pas les filons qu'elle a promis : monnaies et bijoux d'or deviennent plus rares⁶, et aucune inscription ne mentionne un travailleur de terrains aurifères. Il faudra donc que les empereurs cherchent ailleurs en Occident les ressources métalliques que la Gaule leur refuse : Auguste les trouvera en Norique et en Dalmatie, Trajan en Dacie ; la conquête des pays du Danube est venue au bon moment compenser les échecs de Gaule⁷.

La surprise fut aussi pénible en ce qui concerne le cuivre : car le monde d'autrefois, pareil d'ailleurs au nôtre, eut besoin de lui autant que de l'or : c'était fortune faite, pour un grand de Rome, que d'acheter un riche gisement de ce métal⁸. La Gaule, là-dessus, donna un instant de belles espérances : la famille Livie, la femme d'Auguste, acquit une mine de cuivre au delà des Alpes⁹, je ne sais où ; celle du proconsul Salluste en acquit une autre en Tarentaise¹⁰ ; et l'on

au lieu de 10 p. 100 ; on avait en outre le tort, au lieu de répéter l'opération, de s'en tenir à cette seconde fusion ; et enfin, de la faire au charbon (et non au bois) entre des pierres rougies au feu : le cuivre en sortait noirci et cassant (XXXIV, 95-6). Le meilleur procédé pour traiter le cuivre était en Campanie : d'où la supériorité de la chaudronnerie de ce pays. — Le texte de Pline n'en montre pas moins que la Gaule conservait une certaine importance et des habitudes propres dans ce genre de travail. Et il est possible qu'elle se soit mise plus tard aux bonnes pratiques de la métallurgie campanienne.

¹ Cf. n. précédente. Sur les améliorations successives apportées aux fourneaux, surtout exhaussement des bords du creuset, Quiquerez, *De l'âge du fer, recherches sur les anciennes forges du Jura bernois*, Porrentruy, 1866, p. 33 et s. ; voir aussi Mahieu, *De la fabrication du fer à l'époque romaine, Ann. de la Soc. de Namur*, XXI, 1895. Je crois qu'il faut voir une allusion à des puits ou des galeries plutôt qu'à des cheminées dans Rutilius (I, 353) : *Biturix largo potior strictura camino*. — On a cru constater l'existence de briques réfractaires pour usages métallurgiques.

² Dans la mesure où l'on accepte que les Gaulois n'avaient point fait de recherches scientifiques, ce qui reste toujours à prouver.

³ Ausone parle du Tarn *aurifer* (*Mos.*, 465) : car il va de soi que l'orpaillage continuait dans nos rivières du Midi.

⁴ Ceci, plutôt supposé que prouvé directement.

⁵ Remarquez le contraste, à propos des mines d'or de la Gaule, entre le silence de Pline et les dithyrambes des plus anciens écrivains.

⁶ C'est l'impression qui me paraît résulter de la comparaison entre l'époque romaine et l'époque antérieure. — Toutefois, la Monnaie de Lyon a frappé des pièces d'or (Strabon, IV, 3, 2) ; de même, au III^e siècle, celle de Trèves.

⁷ Ardaillon, p. 1869.

⁸ Cela résulte des allusions de Pline, XXXIV, 3.

⁹ *Livianum in Gallia*, Pline, XXXIV, 3 : je crois bien que c'est dans la région des Alpes.

¹⁰ *Sallustianum in Ceutronam Alpium tractu*, Pline, XXXIV, 3.

parla beaucoup de toutes deux, l'on rêva même un instant qu'elles remplaceraient les fameux gisements de Chypre. Mais elles se ressemblèrent en ceci, qu'elles cessèrent bientôt de valoir quelque chose¹. D'autres tentatives furent faites ailleurs, en particulier du côté de la Lorraine² : je doute qu'elles aient réussi davantage³ et il fallut en fin de compte s'adresser à l'Espagne⁴. Pour le cuivre ainsi que pour l'or, la Gaule ne compta pas dans l'Empire.

On y fut plus heureux avec l'argent : d'abord, parce que les mines d'argent étaient en Gaule fort nombreuses et fort disséminées ; ensuite, parce que le minerai étant très difficile à atteindre, les Gaulois avaient dû reculer devant des problèmes d'extraction dont se tirait plus aisément un ingénieur romain⁵. Les argentières iront donc se multipliant dans les Gaules, et il est même possible que chaque cité ait fini par avoir la sienne⁶.

On citait, parmi les plus importantes, celles des Cévennes et en particulier du Rouergue. Ces dernières appartenaient à l'empereur, qui s'était réservé la propriété des principales exploitations minières du monde romain : le bureau central était près de Villefranche, sous la direction d'un régisseur, affranchi du prince⁷.

Malgré cela, ne croyons pas que l'argent de Gaule ait jamais été pour l'Empire et pour le pays même l'origine de grandes fortunes. Une sorte de discrédit y frappa toujours ce genre d'exploitation, et je ne sais s'il n'a point persisté jusqu'à nos jours. Les argentières de la Gaule souffraient de voisinages trop célèbres : qui pouvait s'occuper d'elles, à côté des prestigieuses richesses de l'Espagne, de ces

¹ *Non longi et ipsum ævi... velocis defectus quoque*, Pline, XXXIV, 3.

² Voyez l'inscription de Vaudrevange (XIII, 4238), où il s'agit d'une exploitation de cuivre (Daubrée, *Rev. arch.*, 1868, I, p. 304). Les textes de Pline (XXXIV, 3) semblent indiquer des gisements plus nombreux, peut-être ceux de Gascogne et des Pyrénées (cf. n. suivante). Il est possible que la présence d'*ærarii* à Entrains (XIII, 2901), de *loricarii* à Monceaux-le-Comte ou plutôt à Brèves (XIII, 2828), permette de supposer l'existence de mines de cuivre dans la Nièvre. On signale aussi des débris ou des souvenirs romains dans des mines de cuivre de Cabrières (Hérault), Le Coffre (commune de Cadarcet, Ariège), Chessy-les-Mines (Rhône), Rosières près de Carmaux, etc. : mais il faudrait absolument reprendre l'examen de ces gisements au point de vue de la date de leur exploitation. La science de nos antiquités, en cet ordre de faits, n'en est qu'à ses débuts.

³ S'il est vrai qu'on n'ait trouvé dans les mines de Baigorry (Meuron de Châteauneuf chez Gobet, I, p. 219) que des monnaies antérieures à Auguste, elles auraient été abandonnées de bonne heure. Et il semble bien que ce qui domina alors pour le cuivre, ce fut le nombre et le peu de durée des essais. — Il est certain que l'Empire fit tout pour en trouver en Gaule ; Pline (XXXIV, 2) rapporte le bruit qu'on venait de découvrir (sous Vespasien) des mines de *cadmea*, *lapis ærosus*, dans la Germanie romaine. Il doit s'agir ici de calamine (oxyde de zinc carbonaté natif) et des mines de Gressenich près de Stolberg, (hypothèse de Willers, *Neue Untersuchungen über die Röm. Bronzeindustrie*, 1007, p. 39).

⁴ Pline, XXXIV, 4.

⁵ Construction dans le Nassau de galeries souterraines, *vici quærendis venis argenti* (Tacite, *Ann.*, XI, 20). Les difficultés n'en demeuraient pas moins très grandes, et Pline y fait allusion à propos du plomb, *laboriosius cruto totas per Gallias* (XXXIV, 164).

⁶ *Totas per Gallias*, dit Pline à propos du plomb (XXXIV, 164). — Je suis étonné du peu d'importance, dans les documents, des mines de plomb argentifère de Melle, si fameuses sous les Mérovingiens : il n'y a pas de doute d'ailleurs qu'elles n'aient été exploitées sous les Romains ; *Annales des Mines*, IIe s., VII, 1830, p. 176 et s.

⁷ *C. I. L.*, XIII, 1550, à La Bastide-l'Évêque : la région mériterait d'être étudiée de près à cet égard.

mines de Tartessus ou de Carthagène pour lesquelles Rome avait lutté vingt ans contre les Barcas¹ ?

Sans doute les mines d'argent donnaient un double bénéfice, puisque le métal v est d'ordinaire fortement amalgamé avec le plomb, et que l'industrie gallo-romaine réclamait de ce dernier métal pour de nombreux usages. Mais la malchance voulut que Claude conquît la Bretagne, où les empereurs rencontrèrent aussitôt les plus riches mines de plomb de l'Occident : et on exploita ces dernières d'une façon si intense, et sans doute à si bon compte, que la concurrence fut impossible aux plombs argentifères de la Gaule². Argentières et plombières de nos pays ne pouvaient avoir qu'un mince débit, à l'usage d'une petite clientèle municipale³. Les grands entrepreneurs et les régisseurs des bâtiments publics avaient tout profit à s'adresser aux mines impériales de l'île voisine⁴.

C'est cette île, également, qui fournit à la Gaule presque tout son étain. Si l'on en retire encore du Morbihan ou du Limousin, c'est fort peu, de quoi satisfaire à peine les étameurs de carrefours⁵. À côté de l'Espagne et de l'Angleterre, exploitées maintenant à fond par les ingénieurs romains, la Gaule n'est plus qu'une terre minière de second ordre⁶.

Ce qui la préservait d'un moindre rang, c'étaient ses mines de fer. En cette matière, il y a progrès depuis la conquête. Aux antiques mines du Berry⁷, du Périgord, du Condomois, il s'en est ajouté bien d'autres. Des inscriptions nous font maintenant connaître aussi⁸ celles du Bigorre⁹ et des Corbières¹⁰ dans les Pyrénées, celles du Velay¹¹ et celles des Cévennes nîmoises¹². Les ferrières sont devenues si nombreuses en Gaule qu'elles y constituent, au même titre que des vignes ou des terres à blé, une source de revenus nécessaire et universelle. L'État a les siennes, sous la direction d'un intendant impérial, dont les bureaux sont à Lyon. Mais les villes ont également les leurs, et aussi le conseil provincial

¹ *In Hispania pulcherrimum*, dit Pline (XXXIII, 96), qui n'a pas un mot à ce sujet sur la Gaule.

² La surproduction fut telle en Angleterre, qu'on dut la limiter par une loi ; Pline, XXXIV, 164.

³ Voyez le mot de Pline pour le plomb de Gaule, XXIV, 164. J'insiste sur le caractère municipal de toutes ces exploitations : car je crois de plus en plus à une étroite solidarité entre la production économique d'une cité et sa vie municipale.

⁴ La seule trace d'une exploitation un peu intensive de plomb en Gaule est un lingot de 49 kilos, originaire du Forez et trouvé en Vaucluse, marqué *Segusiavie(a)* ; XII, 5700, 1 : les gisements étaient peut-être du côté de Boën et de Saint-Germain-Laval, où existent des hameaux appelés L'Argentière et Argentière.

⁵ *Stannatores, stagnatores*.

⁶ Cf. Pline, XXXVII, 203.

⁷ Celles-ci paraissent avoir conservé dans l'Empire une célébrité à demi légendaire.

⁸ Il reste toujours possible, comme celles de l'Armorique et de toutes les régions, qu'elles datent en principe des temps gaulois.

⁹ Inscription rapportée par Oihenart (*Not. utr. Vasc.*, dans la 2e édit. seulement, 1656, p. 507 ; *C. I. L.*, XIII, 384, *pagani ferrarienses*) et qui aurait été trouvée à Asque : je l'y ai vainement cherchée, et je crois plutôt qu'elle aurait été à Asté près de Bagnères-de-Bigorre.

¹⁰ *Ripa dextra* de l'Aude (XII, 4398). On a supposé le Vivarais et la rive droite du Rhône : mais le personnage est un Narbonnais, *conductor* de *ferrariæ* municipales.

¹¹ XIII, 1576-7 ; hypothétique.

¹² *Servus ferrariarum* de Nîmes, XII, 3336.

des Gaules et encore les simples particuliers¹. On dirait même, à voir les innombrables amas de scories laissés sur notre sol par l'époque romaine (dans certains pays il y en a presque un par commune), on dirait que chaque domaine possédait sa petite exploitation locale, et qu'une villa bien organisée devait trouver sur place son minerai pour alimenter sa forge, comme elle récoltait ses blés pour nourrir ses hommes, et filait ses laines pour les vêtir².

La Gaule conservait enfin ses puissantes mines de sel de l'intérieur, qui depuis tant de siècles attiraient et groupaient les hommes. Trois nations surtout leur devaient leur gloire, les Séquanes de Franche-Comté, avec les gisements de Salins et du Jura³, les Médiomatrices de Lorraine, avec ceux de la Seille, la rivière du sel⁴, les Tarbelles de Dax, avec ceux de la Chalosse⁵. Mais en cela, je pense, l'exploitation industrielle des rivages fit alors concurrence aux pratiques traditionnelles des sauniers de l'intérieur. Les salines les plus actives furent celles de la mer : on eut d'abord celles qui s'installèrent dans les parages des étangs du Languedoc, si propices à une industrie de ce genre⁶ : puis, on en vit le long des côtes⁷ atlantiques, jusqu'à Boulogne, jusqu'en Flandre, où de puissantes

¹ Outre la note suivante, voyez *C. I. L.*, XIII, 1811, inscription mentionnant le *splendidissimum vectigal massæ ferrariarum* de Memmia Sosandris, *vectigal* affermé à une *societas*. On a supposé (Hirschfeld, *Verw.*, 2e ed., p. 158) que c'était une parente des Sévères ; il est possible que *massa ferrariarum* désignât un ensemble de ferrières possédées par cette très riche propriétaire dans tout l'Empire.

² Tout ceci, 1° d'après de nombreux relevés des dépôts de scories constatés par toute la Gaule, dépôts qui atteignent parfois d'extraordinaires proportions ; on en cite en Belgique qui représentent 8500 mètres cubes de scories (Talion, *Les Origines de la métallurgie au pays d'entre Sambre-et-Meuse*, *Revue universelle des Mines*, XXI, 1887, p. 296), et il y en a sans aucun doute de bien plus considérables ; de Tryon-Montalembert m'écrivit à ce sujet que, dans l'Yonne (région d'Otite, de Touer, etc.), les ferriers de 20.000 tonnes et au-dessus sont très fréquents, et les gisements de Tonnerre-en-Puisaye, par exemple, doivent être évalués par centaines de milliers de tonnes ; 2° d'après l'abondance des lieux-dits dénommés La Ferrière ou Ferrières : il y en a à peu près dans chaque département. Voyez par exemple en Armorique l'extraordinaire fréquence des habitats servant à la métallurgie du fer, pour lesquels on a du reste proposé une origine gauloise (Kerviler, *Bull. arch. de l'Assoc. bretonne, Congrès de Châteaubriant*, 1882, p. 55 et s.). On peut faire des remarques semblables pour le Jura bernois (200 forges relevées par Quiquerez), la Lorraine, le Périgord, la Belgique, et, je crois bien, pour presque toute la Gaule.

³ En dernier lieu, *Congrès préhistorique de France*, tenu à Lons-le-Saunier en 1913, p. 630 et s. (excellentes remarques de Piroutet).

⁴ Fortunat, VII, 4, 16 ; traces très connues des sauneries dans les fameux briquetages de la Seille. Le centre de vente ou d'entrepôt devait être à Marsal, *vicani Marosallenses* (XIII, 4565, *Marosollum* = *magnæ salinæ* ?), les principaux vestiges sont aux sources salées de Vic et de Burthecourt. L'exploitation en remonte d'ailleurs certainement aux temps ligures. Le sel s'obtenait, croit-on, en faisant évacuer l'eau sur des bâtonnets d'argile chauffés à très haute température. En dernier lieu, Déchelette, II, p. 715-6 ; dans l'ancienne littérature, de La Sauvagère, *Recueil*, p. 1.81 et s. (travail datant de 1740).

⁵ Probable plutôt que prouvé. — Il devait y avoir en Gaule, comme on peut s'en rendre compte par les noms de lieux, bien d'autres exploitations de sel, par exemple à *Salinæ*, Castellane, dans les Alpes Maritimes.

⁶ *C. I. L.*, XII, 5360 (à Peyriac-de-Mer sur l'étang de Sigean) ; cf. XII, 1506. L'étang de Salces, Strabon, IV, 1, 6 ; Mela, III, 82.

⁷ Les énormes amas de cendres de Vendée (dues surtout à des bois légers, aulnes, peupliers, trembles), à Nalliers, etc., paraissent se rapporter, dit-on, plutôt à des marais

sociétés de saunage¹ partageaient avec les entrepreneurs de pêche la maîtrise des bas pays.

VIII. — CARRIÈRES.

Rien de cela, ni salines ni ferrières, n'était chose nouvelle. Ce qui le fut, ce que les Romains apprirent vraiment à la Gaule, ce fut l'art d'extraire des matériaux à bâtir. Vignobles et carrières, voilà les nouveautés qui s'offrent à notre pays. Se transformer à la romaine, pour lui, c'était se couvrir de bâtisses : la route, la ville, la ferme, le temple, la tombe et l'image, on va les demander à la terre et à la pierre². Jamais, sauf depuis cent ans, les ressources intérieures du sol n'ont été plus exploitées, et avec une science plus consommée³.

La terre était destinée aux briques, aux figurines, aux poteries. Depuis les plus grossières jusqu'aux plus fines⁴, on utilisa tous les grands gisements d'argiles plastiques : la terre blanche de la Limagne ou des plaines arvernes⁵, la terre rouge du Gévaudan et du Rouergue⁶, la terre grise du Grésivaudan allobroge, reçurent chacune son emploi. Mais toute cité eut ses tuileries et ses poteries propres, ne fût-ce que pour les briques à bâtir et les ustensiles les plus ordinaires, et elle s'arrangea de manière à s'approvisionner sur place de matières premières⁷. Puis, on eut la découverte de carrières de marbre⁸. L'une après l'autre, chacune des grandes vallées des Pyrénées révéla les siennes⁹. Aucune

salants qu'à des fabrications de potasse pour verres ou savons : on y a trouvé en effet des briquetages assez semblables à ceux de la Seille (cf. Fillon, *Nalliers*, Fontenay-le-Comte, 1865). J'hésite beaucoup à accepter cette hypothèse.

¹ Inscriptions des *salinatores* des cités des Morins et des Ménapes (*C. I. L.*, 390-1). Il peut évidemment s'agir de fermiers d'un monopole d'État. Mais je crois plutôt que ce sont des corporations de trafiquants libres, indigènes et romains. Il n'est nullement prouvé que le fisc se fût réservé toutes les exploitations de sel.

² Tome V, ch. II et III ; tome VI, ch. I et III.

³ Il a dû se passer alors quelque chose de semblable à la recherche et à la mise en valeur de nos gisements houillers après 1815.

⁴ Il semble cependant que l'on se soit plus inquiété de l'abondance des gisements que de la finesse ou de la pureté de l'argile. Je doute que le kaolin limousin ait été exploité : c'est cependant possible, vu que les Anciens ont abordé les gîtes d'étain adhérents aux dépôts de kaolin.

⁵ Sorte de terre de pipe fine, d'un blanc terne, tirant sur le jaune clair ; Déchelette, *Vases*, I, p. 49. Par exemple à Vichy, Gannat, Saint-Rémy-en-Rollat, pour les vases ; près de Moulins pour les figurines (puits des Segauds signalés par Tudot, *Figurines*, p. 58 et 76).

⁶ Par exemple à La Graufesenque chez les Rutènes (Aveyron), à Banassac chez les Gabales (Lozère), à Montans chez les Rutènes albigeois (Tarn). Et, aussi, pâte rouge de Lezoux chez les Arvernes, etc.

⁷ En ce qui concerne en particulier les amphores et gros récipients à terre commune, dont les marques paraissent le plus souvent locales. Mais même pour les faux arrétins en terre rougeâtre, je crois bien que chaque cité a eu ses *figlinæ* locales.

⁸ Il nous manque une étude d'ensemble sur les marbres romains de la Gaule. Il n'y a que des indications éparses dans nombre de travaux, depuis le Rapport d'Héricart de Thury (*Annales des Mines*, VIII, 1823) jusqu'à la thèse de Ch. Dubois (*Ét. sur l'administration des carrières*, etc., 1908, p. 21 et s.). — Le texte d'Ulpien (*Digeste*, XXIV, 3, 7, 14) semble une allusion à une richesse presque légendaire des carrières de marbre de la Gaule, *ut lapis ibi venaseatur*.

⁹ Outre Saint-Béat (n. suivante), les marbres de Sarrancolin dans la vallée de la Neste d'Aure, ceux de Campan en Bigorre, toutes les variétés des marbres de l'Ariège, très

n'en montra de plus riches que la haute vallée de la Garonne, avec ses bancs inépuisables de Saint-Béat ; et ce fut un événement dans la Gaule, lorsque les ingénieurs romains parvinrent à détacher du flanc de la montagne un bloc énorme de vingt pieds, d'où l'on fit sortir une colonne d'un seul jet, prête pour un péristyle de temple : de quoi l'on remercia les dieux ainsi que d'une victoire¹. Mais les Pyrénées ne suffirent pas aux exigences des marbriers que le luxe des édifices municipaux faisait pulluler dans les villes. Ils exploitèrent à fond toutes les Alpes², ils explorèrent en détail toutes les Ardennes³, et ils arrivèrent à de tels succès qu'ils purent réaliser en marbre de Gaule les cent couleurs de la nature.

D'autres pierres, moins belles mais aussi curieuses, attirèrent certains spéculateurs. On utilisa la stéatite et la serpentine⁴, le schiste noir⁵, l'ardoise⁶, la pierre tendre de Maëstricht, qui se découpait en fines lamelles pareilles à des plaques de métal⁷. Mais on eut sans doute le regret de constater la pauvreté de la Gaule en pierres dures et précieuses, si recherchées des artistes et des

répandus dans l'Aquitaine, en particulier à Bordeaux. Dans les ruines de Chiragan, Joulin (p. 58-60) a reconnu les marbres gris de Saint-Béat, ceux de Sarrancolin, ceux de Caunes en Languedoc et, entre autres variétés ariégeoises, les griottes rouges, vertes et isabelle de Seix. Les *fulmenta Aquitanica* (Sidoine, *Ép.*, II, 10, 4) doivent être des marbres des Pyrénées.

¹ *C. I. L.*, XIII, 38 (inscription près de Saint-Béat) : *Silvano deo et Montibus Numidis* [= *sanctis* ?] *Q. Jul. Julianus et Publicius Crescentinus* [ce sont des Italiens ?] *qui primi hinc columnas vicenarias calaverunt et exportarverunt*. On a cru reconnaître les traces de l'exploitation gallo-romaine dans de profondes excavations creusées verticalement dans le roc vif ; Barry, *Bull. de l'Institut de Corresp. archéol.*, 1862, p.112. — *Marmorarias* mentionné à Ardiège dans la même région (XIII, 122).

² *Cæduntur in mille genera marmorunt*, dit Pline (XXXVI, 2). Et on put en dire de même du Jura et des Vosges. — Paul le Silencieux (vers 637 et s.) mentionne à Sainte-Sophie de Constantinople du marbre des montagnes celtiques, noir avec des veines blanches courant çà et là. L'expression grecque fait aussitôt penser aux Alpes (Caryophilus, *De antiquis marmoribus*, 1738, p. 131) : mais il n'y a pas de marbre de ce genre dans les Alpes. S'agit-il des Ardennes avec leur célèbre marbre de Sainte-Anne ? ou bien plutôt, des Pyrénées, avec leur marbre grand deuil, de style admirable, d'Aubert en Ariège, qu'on retrouve à Hume et à Saint-Marc de Venise (Frossard, *Mém. sur les marbres des Pyrénées*, 2e éd., 1896, p. 19) ?

³ Dans les villas de Belgique on a reconnu notamment le marbre rouge du pays entre la Sambre et la Meuse, et je doute fort qu'on n'ait pas utilisé le marbre noir des Ardennes. — Ausone parle des marbres des bords de la Ruwer près de Trèves (*Mos.*, 359 et s., *marmore clarus Erubris*). Je ne sais si on les a retrouvés (on a supposé qu'Ausone voulait parler, ou des scieries de marbre importé, ou des ardoisières du pays).

⁴ En particulier pour les cachets d'oculististes (cf. Espérandieu, *C. I. L.*, XIII, III, p. 590 et s.). Je ne sais s'il est possible de retrouver l'origine locale de la matière de ces cachets.

⁵ Comme cubes de mosaïques (Blanchet, *Décoration*, p. 131), cachets d'oculististes (n. précédente), plaques sculptées (Blanchet, p. 16-7).

⁶ Comme dallages, en particulier du côté d'Arradon en Morbihan (Blanchet, p. 72-1) ; comme toitures, sans nul doute en Belgique et bien ailleurs. C'est sans doute aux ardoises que songe Pline, XXXVI, 159 : *Mollitiæ trons Alpīs præcipua sunt exempta*. Je ne sais si l'on a étudié de près l'histoire ancienne des ardoisières de Renazé ou d'Angers et des Ardennes.

⁷ Pline, XXXVI, 159.

amateurs de Rome : ce dont le cristal de roche¹ et le grenat almandin des Alpes et des Maures ne purent suffire à les consoler².

En revanche, le travail sur matières communes fut inimaginable. Pendant trois siècles, on ne cessa de ramasser par tombereaux les produits ordinaires du sol, la pierre à chaux, le sable et le plâtre, destinés à ce mortier de muraille ou à ces bétons d'aires dont les Romains faisaient une prodigieuse consommation pour leurs édifices ou leurs voies³, le gravier et les cailloux, qu'on entassait également dans le sous-sol des routes, la marne, qui était en ce temps le principal engrais et dont on fit un ample et intelligent usage pour l'entretien des cultures⁴.

Enfin, et plus importante encore que le reste pour l'histoire du sol gaulois, ce fut l'ouverture des carrières de pierre à bâtir. Songeons à ce qu'il fallut de tonnes de blocs pour construire les Arènes de Nîmes : on les trouva dans les carrières voisines de Barutel, où l'on peut, dit-on, voir la brèche de géant qu'ont taillée les empereurs⁵. Bordeaux demanda les assises de ses monuments aux calcaires de Bourg, et surtout à ceux de Saintonge, ces belles pierres d'une blancheur éblouissante qui finirent par devenir les plus estimées de la France entière⁶. Dans l'Est, on travaillait déjà les bancs de Sampans en Franche-Comté⁷, de Seyssel et de Villebois aux bords du Rhône⁸. Paris savait le moyen de tirer le calcaire de son sous-sol⁹. D'ailleurs, la France était constituée de telle manière, que toute ville qui se bâtissait avait à sa portée les matériaux de ses gros œuvres.

Jamais, dans le cours de sa vie, cette terre de France n'a été plus fouillée, étudiée, analysée que dans les siècles de l'Empire romain. Rien n'était laissé au hasard. Construisait-on un grand édifice, on utilisait différentes carrières,

¹ Pline signale le cristal de roche dans les Alpes, où on allait le chercher à flanc de rocher à l'aide de cordes (XXXVII, 24 et 27).

² Pline semble aussi parler des pierres à aiguiser de la Gaule, *passernices* ; XXXVI, 165. S'il s'agit des pierres à aiguiser les rasoirs, il doit penser aux fameux gisements de Viel-Salm en Belgique. Pour les outils communs, on a dit utiliser entre autres les grès des Vosges.

³ On allait parfois les chercher très loin : à Fréjus, les pierres à chaux venaient du côté de Fayence, à 20 kilomètres de là (Texier, 3e mém., p. 251).

⁴ Dès l'époque gauloise.

⁵ On les montrait déjà au Moyen Age : *A Lavardi* [dissimule Barutel], *où la pierre fu trête dont les tores de Nymes furent fêtes* (*Charroi de Nymes*, éd. Jonekbløet, *Guill. d'Orange*, I, 1854, v. 1037-8). Voyez les recherches de Mazauric, *Recherches*, année 1909, p. 10 et s.

⁶ *Inscr. rom. de Bord.*, II, p. 492-3.

⁷ Renseignements de J. Feuvrier. Le *sampans*, qui a fourni des matériaux aux façades de l'Opéra et du Trocadéro, s'exporte jusqu'en Amérique et en Orient.

⁸ Remarque d'Allmer et Dissard, *Musée*, III, p. 28 : les plus anciennes inscriptions sont sur pierre de Seyssel, *d'un grain fin favorable à la sculpture, mais que son manque de résistance aux injures de l'air a fait abandonner de bonne heure pour le calcaire de choin de [du ?] Fay, plus grossier et beaucoup plus dure* ; il doit s'agir des carrières de Villebois dans l'Ain.

⁹ Toutes les inscriptions parisiennes sont gravées sur calcaire grossier, la pierre parisienne par excellence (de Pachtère, p. 98).

chacune pour un rôle spécial : celle-ci fournissait les pierres de façade, celle-là la maçonnerie des voûtes, une autre le blocage intérieur¹.

Pendant trois siècles, le pic du carrier ne cessa de se faire entendre d'un bout à l'autre de la Gaule. Avec les rouliers, les maçons étaient les maîtres du sol. A défaut d'ouvriers civils, on recourait à l'armée. Les soldats ouvrirent les carrières de Norroy en Lorraine et de Brohl sur le Rhin. Ils ne manquaient pas, au milieu de leur besogne, d'honorer l'Hercule patron des tailleurs de pierre².

La Gaule celtique, assurément, n'avait pas ignoré le bénéfice qu'on peut tirer de l'argile et de la pierre. Mais, mettant ailleurs son idéal, elle s'était intéressée médiocrement à ce genre de ressources et aux œuvres qui en sont formées. Au temps des Césars, la pierre retrouva l'empire qu'elle avait exercé sur le monde dans les siècles des menhirs et des dolmens.

¹ Pour les Arènes de Nîmes, les pierres de Barutel (à 7 kil., sur la route d'Alais), belles d'aspect et d'un grain fin, ont servi au gros œuvre extérieur ; on a utilisé celles de Mauvalat (Sommières) pour la maçonnerie des voûtes, celles de Roquemaillère (commune de Nîmes) pour les parties moins en vue (voyez des relevés un peu différents chez Grangent, etc.. *Descr. des mon. antiques*, p. 63-4). Les pierres de la Maison Carrée auraient été extraites des carrières de la montagne des Lens dans Moulézan. — A Autun, on a relevé (de Fontenay, p. 83-4), comme pierre de taille, le grès de Prodhun (Antully), le calcaire oolithique de Mont-Saint-Jean et de Bar-le-Régulier ; comme moellons, le gneiss des environs immédiats d'Autun ; pour les entablements et chapiteaux, la pierre blanche de Germolles (Méconnais) et de Tonnerre. — Parfois, pour produire un effet artistique à l'aide de pierres à nuances diverses, on recourait pour un même monument à des carrières très différentes, voire très éloignées (cf. les remarques de Germain de Montauzan, *Aqueducs*, p. 279). — Même intelligence dans le choix des petits matériaux : à Fréjus, ils ont préféré au sable boueux de l'Argens, [le sable du Rayran, formé par les débris de roches très dures, et fort estimé pour les mortiers](#) (Texier, 3e mem., p. 250). — Tout cela suppose de nombreuses comparaisons et des organisations industrielles assez compliquées.

² *Herculi Saxsano*, *C. I. L.*, XIII, 4623-5 (carrières de Norrov), 7692 et s. (carrières de Brohl). C'est tout à fait à tort que l'on a considéré cet hercule comme un dieu germanique : on l'adorait à Tibur (XIV, 3543), ville qui avait d'importantes carrières, et peut-être était-ce là le centre de son culte.

CHAPITRE VI. — LA FABRICATION¹.

I. — LA CONSTRUCTION EN PIERRE².

Entre les innombrables industries qui prospéraient alors dans les Gaules, la plus active était celle du bâtiment³, et c'était également la plus récente, ou, du moins, celle que les Romains avaient le plus complètement transformée.

On a pu pressentir ce fait en constatant le grand nombre de carrières qui furent ouvertes sur le sol gaulois et que les temps antérieurs n'avaient presque pas effleurées. Toutes ont dû livrer des milliers de tonnes de matériaux, toutes étaient de très bonne pierre, et les entrepreneurs y surent trouver pour chaque emploi le gisement ou le banc qui convenait. Nous n'aurons jamais mieux, pour le pavé des rues, que la lave ou le porphyre de l'Estérel⁴, ni, pour la façade des grands édifices, que le calcaire de Saintonge, et les Gallo-romains le savaient aussi bien que nous⁵. On dirait même qu'ils ont évité, dans le choix des matériaux, ces écoles ou ces méprises qui ne sont pas épargnées aux constructeurs d'aujourd'hui. Du premier coup, ceux d'autrefois s'arrêtaient où il fallait⁶. Et ce flair, cette sorte d'instinct, ou, si fou veut, cette sûreté d'expérience dans la découverte et le choix de la matière première, est un des traits dominants de l'industrie romaine. Elle fut, au moins à son origine, entre les mains de techniciens admirables.

¹ Comme bibliographie générale : Blümner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern*, 1re éd., 4 v., 1875-87 ; 2e éd., I, 1912 ; Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, 1917.

² Choisy, *L'Art de bâtir chez les Romains*, 1873 ; le même, *Vitruve*, I, 1909 ; Léger, *Les travaux publics... aux temps des Romains*, 1875 ; d'utiles renseignements techniques chez Grangent. Durand et Durant, *Descr. des monuments antiques du Midi*, 1819 [limitée au département du Gard].

³ On disait *structores* pour les ouvriers de la construction. — Sur les outils, Héron de Villefosse, *Outils d'artisans romains*, dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, de 1901 et 1902, LXII et LXIII ; en outre, *Esp.*, n° 730, 781, 1501, 1509, 1612, 1615, 1881, 5226, 5227, etc. Je ne crois cependant pas que les représentations funéraires d'outils de maçons (triangle ou niveau, équerre, règle, ciseau, etc.) se rapportent nécessairement à la profession du défunt ; ils peuvent se rattacher, comme l'ascia, à quelque rite relatif à la construction du tombeau.

⁴ Employés en particulier pour les pavés dans les rues de Fréjus romain (Texier, 3e mém., p. 240).

⁵ Voyez, au chapitre précédent, les enquêtes de Texier et de Harold de Fontenay, enquêtes qui sont des modèles.

⁶ Il y a cependant trace d'essais successifs en matière de pierre à sculpter.

Sur l'extraction des blocs¹, leur transport et leur débitage², nous n'avons aucun renseignement particulier à la Gaule. Mais il suffit de voir, sur les façades de nos édifices romains, la grandeur de certains blocs aux Arènes de Nîmes la régularité des milliers de cubes de pierre dont sont faites les murailles de Fréjus³, et, partout, la rectitude des lignes, la netteté des arêtes et des angles, le poli des surfaces, le resserrement des joints⁴, pour constater l'extrême habileté du travail chez les tailleurs de pierre de ce temps. Je ne sais s'ils allaient vite en besogne et si la discipline des journées était rude. Mais, contrainte ou volontaire, la dignité professionnelle, l'aspiration à la, tâche bien faite fut la loi chez les ouvriers du bâtiment : et c'est là une autre qualité que nous aurons souvent à signaler dans l'industrie romaine⁵.

Pour monter et appareiller les pierres, on se servait, comme aujourd'hui, de crics ou de treuils⁶ et d'échafaudages¹. Le détail nous échappe, mais le résultat est

¹ Le porphyre qui a servi à Fréjus et dont on a retrouvé les carrières romaines (à mi-côte de la montagne du Grand Défens), était exploité par banquettes et à la trace ; on remarque, dans le roc taillé à pic, les rainures pratiquées pour enlever le bloc. Elles se traçaient à la masse et au poinçon, suivant une pente de 50 degrés ; lorsque l'ouvrier était arrivé au bas de la roche, il reprenait dans un sens opposé, ce qui formait sur la pierre de grandes hachures en épi ; Texier, 3e mém., p. 205. — On a supposé (Bazin d'après Aurès, *Nîmes*, p. 104) que les gros blocs des Arènes avaient été taillés sur place et non pas amenés tout taillés de la carrière. Je ne crois pas cependant que ce fut l'habitude des Romains ; cf. l'inscription des marbriers de Saint-Béat, les remarques très précises d'Ardaillon, *Dict. des Ant.*, VI, p. 1801, les constatations de Texier (*l. c.*), qui a reconnu aux carrières des blocs paraissant avoir été préparés pour des fins de colonnes.

² À l'aide, pour les pierres dures, d'une scie linéaire, longue tige de métal sans dents, qui jouait sur du sable humide (Pline, XXXVI, 51 ; von Cohausen et Wierner, *Rœm. Steinbrüche auf dem Felsberg*, Darmstadt, 1876, p. 31, fig. 11-16). Ausone rapporte que, pour tailler les marbres sur l'*Erubris* (Ruwèr, affluent de la Moselle), on faisait actionner la scie par les eaux de la rivière, *stridensque trahens per levia marmora serras* (*Mos.*, 363). — Les pierres très tendres de la Belgique étaient débitées par la même serra qua lignant (Pline, XXXVI, 150 ; cf. Vitruve, II, 7, 1).

³ A Fréjus, la dureté des matériaux n'a pas empêché les constructeurs de former un appareil très régulier ; Texier, 1er mém., p. 181.

⁴ A Autun, dans les constructions du temps d'Auguste, les joints des blocs de calcaire sont tellement serrés que la plupart sont presque invisibles au premier abord ; de Fontenay, p. 38. On arrivait à ce procédé en introduisant dans un trou de la pierre un levier, et, à l'aide de ce levier, en imprimant à la pierre un mouvement qui usait sa surface d'appui et resserrait les joints. — On a remarqué, aux Arènes de Nîmes, que les Romains apportaient tous leurs soins dans la taille des lits, tandis qu'ils négligeaient un peu celle des parements (Grangent, p. 65). — Les blocs pouvaient être en outre reliés par des clés de mortier introduites dans des vides ménagés au centre. Quant aux différentes agrafes de scellement en métal, ou même en bois ou en marbre, voir Choisy, *Art de bâtir*, p. 115-6.

⁵ Au moins au 1er siècle. — On a relevé des malfaçons dans les joints verticaux des Arènes de Nîmes, qui laissent souvent des jours entre eux (Aurès *ap.* Bazin, p. 104) ; mais je ne sais si ces jours existaient à l'époque romaine. Négligences dans les surfaces des parements, n. précédente. — Il ne faut pas cependant nier qu'il ait pu y avoir des édifices mal construits et qui n'ont pas eu la vie très longue. D'assez nombreuses inscriptions mentionnent des *œdificia vetustate conlapsa* (en bien moins de deux siècles, XIII, 939 ; 7566 a, etc.).

⁶ Espérandieu, n° 2779 ? (Sens) ; Vitruve, X, 2 (*trocleæ*) ; cf. Choisy, *Art de bâtir*, p. 117-8 ; Germain de Montauzan, *Essai sur la science et l'art de l'ingénieur aux premiers siècles de l'Empire*, 1908, p. 82 et s.

encore visible, au Pont-du-Gard et ailleurs. C'est, en tant qu'ajustage, un merveilleux travail. Les joints sont si adhérents que, le temps aidant, certains blocs appareillés paraissent former une seule masse². Nulle part la solidité n'excluait une certaine recherche esthétique. Le plus souvent, les joints verticaux formés par les arêtes se succédaient à assise passée : je veux dire que les arêtes verticales d'un bloc de pierre arrivaient au milieu des arêtes horizontales des blocs qu'ils soutenaient³.

Cette parfaite symétrie, qui donnait aux plus rudes murailles l'aspect d'un élégant damier, demeura si impérieuse pour les architectes romains qu'ils hésitèrent toujours à y renoncer. Dans les constructions en pierres de taille, de gros ou de moyen appareil⁴, il fut évidemment difficile de l'observer absolument : elle en disparaissait souvent, et je doute qu'on l'y rencontre après le premier siècle⁵. Mais elle se maintint pour les bâtisses maçonnées en petit appareil⁶ jusqu'à la veille des invasions⁷ ; et dans les campagnes mêmes, on peut constater, sur les mitrailles romaines, les efforts gauches et naïfs faits par les maçons de village pour assurer la disposition harmonieuse de leurs assises de pierres⁸. — Il y avait en cela une sorte de superstition d'artisan qui, par pouvait

¹ En particulier des échafaudages volants, portés en surplomb sur des corbeaux, et se déplaçant à mesure que la construction s'élève ; Choisy, p. 118 (Pont-du-Gard).

² L'ensemble de la maçonnerie prend l'aspect d'une seule masse ; de Fontenay, p. 38 (porte d'Arroux à Autun).

³ En cas, bien entendu, de posement des blocs à plat. — Mais dans le petit appareil dit réticulé ou en filet (*opus reticulatum*), où les cubes de pierre sont posés sur l'arête, la recherche esthétique est plus grande encore, puisque l'ensemble forme un réseau complet de losanges réguliers. Le type le plus parfait, en Gaule, de cet appareil réticulé est l'aqueduc du Gier à Lyon, où le caractère déjà un peu mièvre du parement en réseau est encore complété par l'alternance des deux couleurs, blanc et gris bleuté (grès calcaire et gneiss). Comme ce parement offrait moins de garanties de stabilité que le parement à plat, il est assez rare en Gaule. Cf. les excellentes remarques de Germain de Montauzan (*Aqueducs*, p. 236-241), qui croit cet aqueduc contemporain d'Hadrien.

⁴ Le gros appareil comporte généralement, pour un bloc, deux pieds en hauteur d'assise, autant et bien davantage en longueur de parement. Le moyen appareil ne dépassait pas un pied par dimension de bloc. Les deux forment également ce qu'on appelle l'*opus quadratum*.

⁵ Je ne parle que de la Gaule.

⁶ Les cubes de pierre du petit appareil maçonné sont de dimensions assez variables, d'abord plus ou moins carrés sur la face visible, puis plus ou moins allongés. A Fréjus, sous Auguste, ils ont, sur tous les édifices, les mêmes dimensions, de 150 millimètres sur les deux côtés de la face, 300 en profondeur (c'est bien de l'*isodomum*) ; Texier, 1^{er} mém., p. 181. La régularité disparaît d'ailleurs peu à peu avec le temps, et les cubes tendent à s'allonger : au Palais Galien de Bordeaux, Brutails me signale le fait avec grande netteté (cf. *pseudisodomum*). On dirait parfois que le petit appareil de pierre tend à se rapprocher de l'opus en briques : aux murs de Bayonne (IV^e siècle), les dalles de brique ont été parfois remplacées par les dalles de pierre de Bidache de mêmes dimensions (*Revue des Ét. anc.*, 1905, p. 153). — Ces petits appareils se rattachent à l'*opus caementicium*, et mériteraient une étude spéciale de mensuration.

⁷ Voyez les remparts bâtis à partir d'Aurélien, où les parties supérieures, en petit appareil, offrent des assises de blocs parfois très régulièrement disposées, au lieu que les soubassements, faits de gros blocs empruntés à d'anciens édifices, sont au contraire de disposition informe.

⁸ Voyez par exemple les monuments de Champlieu et les Arènes de Senlis, en petit appareil à demi régulier (*pseudisodomum*).

venir de l'ouvrier grec, si passionné pour le dessin élégant de ses œuvres¹. Mais rappelons-nous aussi que les Gaulois n'étaient pas de purs manœuvres, et que, sur les remparts de pierre et de bois qui marquèrent leurs débuts dans l'industrie du bâtiment. ils ont également dessiné des façades agréables à voir².

Comme éléments des grandes constructions, je n'en rencontre aucun qui paraisse propre à la Gaule. Arc cintré ou porte à linteau pour les ouvertures de façades, plafond charpenté ou voûté pour les couvertures de salles³, fronton et toits en arête pour les couronnements d'édifices⁴ : — le corps du bâtiment s'inspira de Rome ou, par son intermédiaire, d'ateliers helléniques⁵. Et je ne saisis pas davantage une influence indigène dans les annexes de l'œuvre principal. Cloisons de maçonnerie, de briques ou de bois, plafonds de briques ou de Foutres, escaliers droits, tournants, à paliers ou à vis⁶, chauffage central par calorifère et double plancher ou double muraille⁷, caves voûtées⁸, portes et fenêtres, se retrouvent, et partout pareils, dans l'Empire romain en son entier. Parler longuement de ces procédés de bâtisse, ce serait faire l'histoire du monde antique et non celle de la Gaule. Peut-être le détail le plus original dans une bâtisse gallo-romaine, le seul qui remontât à la grande ferme celtique des vieux temps, était-il l'énorme cheminée qui tenait le fond des chambres, avec son

¹ C'est ce que semble dire Vitruve à propos du petit appareil régulier (*Græcorum structura*, II, 8, 5, *isodomum*), quoiqu'il ne parle ici que de la solidité.

² Il reste possible que cette recherche de la symétrie vienne, même pour ces temps de l'indépendance, de l'influence grecque.

³ Voûtes en berceau, d'arête, sur plan circulaire ; le plus souvent maçonnées ; cf. Choisy, *Art de bâtir*, p. 31 et s. — Voyez surtout, pour le second type, la grande salle de Cluny, où la voûte a 0 m. 65 d'épaisseur à la clé, et était assez solide pour porter un jardin (de Pachtère, p. 87).

⁴ Cf. Choisy, *Art de bâtir*, p. 143 et s. — Les variétés dépendent de l'inclinaison et des matériaux de couverture. La domination romaine relégua aux habitations populaires les chaumes, roseaux ou bardeaux, qui permettent plus d'inclinaison, s'accommodent des toits en cône ou en pyramide.

⁵ Sans tenir toujours compte des différences de climat : La faible inclinaison des toits, en usage en Italie, fut appliquée dans nos contrées du Nord pour lesquelles elle n'était point faite.... On en vint à couvrir les salles non voûtées... de Cluny comme on aurait couvert un temple ou une basilique à Naples ; Choisy, p. 151.

⁶ Les marches, d'ordinaire plus hautes et parfois plus étroites et moins profondes que de notre temps. — Communication de Mazauric : à la maison Carrée de Nîmes, les marches antiques devaient être de 0 m. 24 de hauteur, alors qu'on a donné aux marches modernes de l'escalier restauré 0 m. 21 ; la profondeur antique devait être inférieure de 2 à 3 centimètres à celle, 0 m. 32, qu'on a donnée aux marches actuelles, et serait par conséquent d'environ un pied romain.

⁷ Ou par conduites à l'intérieur de la muraille. Je pense ici aux thermes publics ou aux villas les plus riches : cf. Cagnat et Chapot, p. 298-9, 219 et s., et (toujours à consulter) Morin, *Note sur les appareils de chauffage*, etc., dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Académie des Inscr.*, 1re s., VIII, 1869, IIe p.

⁸ On a cru constater qu'elles ont été plus répandues en Gaule qu'en Italie. Voyez en particulier les sous-sols des habitations d'Alésia, bétonnés, avec escalier et soupirail. On en a signalé de semblables en Belgique et ailleurs. Les plus remarquables peut-être de la Gaule sont les soixante caves découvertes dans la forêt de Compiègne : elles devaient être recouvertes d'un plancher établi en maçonnerie supporté par de fortes solives en bois ; parfois, le sol est bétonné et des trous circulaires sont ménagés dans le béton de manière à recevoir des amphores (Cauchemé, *Descr. des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne*, IIe p., 1902).

conduit montant jusqu'au faite de la maison¹. A part cela — et encore, sur ce point, on peut douter² —, la Gaule n'a pas bâti autrement que le reste de l'Empire³.

Elle n'a pas, non plus, bâti plus timidement. Ni l'ampleur des voûtes n'a effrayé ses architectes dans la grande salle de Cluny à Paris⁴, ni la hauteur des murailles aux Arènes de Nîmes⁵ ou au phare de Boulogne⁶, ni la longueur des arcades à l'aqueduc de Metz⁷, ni la combinaison de toutes ces hardiesses au Pont-du-Gard, long de deux cent soixante-neuf mètres⁸, haut de près de cinquante⁹, et dont les voûtes d'arcade s'élèvent parfois, sur un écartement de près de vingt-cinq mètres, à plus de vingt mètres sur la route¹⁰. Il n'est aucun des progrès réalisés hors de Gaule par l'art du constructeur¹¹, qui n'ait aussitôt cherché son emploi au delà des Alpes, et on n'y fit jamais autre chose, en ce domaine, que suivre fidèlement des leçons gréco-romaines.

II. — MAÇONNERIE¹² ET ANNEXES DU BÂTIMENT.

Pour achever un bâtiment de pierre, il fallait bien d'autres corps de métiers que les charpentiers de ses échafaudages, les monteurs et les ajusteurs de son gros œuvre. Il fallait les cimentiers pour assurer la cohésion des moindres matériaux¹,

¹ Sidoine, *Epist.*, II, 2, 11 (la villa d'*Avitacum* en Auvergne) ; Sidoine, *Carmina*, 22, 189 et s. (dans la villa de Bourg sur Dordogne) ; Julien, *Mis.*, p. 341, Sp. (dans son palais de Paris). Il s'agit dans ces trois cas de pièces.

² Les textes qui nous le font connaître sont du Bas Empire, et il est possible que ce vieux système de chauffage ait disparu presque partout chez les riches (comme de notre temps) devant le chauffage central. — On sait les innombrables discussions que la question des cheminées a provoquées chez les archéologues de tous les temps.

³ Voyez les remarques de Choisy (p. 151), et celles de Grenier, *Habitations*, p. 87-8 : **Le plan général est conforme à celui de la villa classique. L'atrium avec ses galeries ouvertes, par exemple, qui était un véritable contresens sous le climat rigoureux de la Belgique, y fut adopté, ce qui révèle une application sans critique et routinière du plan traditionnel en Italie.** Ceci est très juste.

⁴ Longueur de la salle, 21 m. 24 ; largeur, 11 m. 64 ; hauteur, 14 m. 52 (environ 50 pieds).

⁵ A Nîmes, 21 m. 41, d'après Mazauric (environ 72 pieds).

⁶ 200 pieds, 66 mètres.

⁷ Sans doute le plus long pont-aqueduc de la Gaule, sur la Moselle, environ 1120 mètres de longueur, 118 arches (on a dit aussi 114). Voyez sur lui les judicieuses remarques de de Montfaucon, *Suppl.*, IV, p. 105 et s.

⁸ Au niveau de la cimaise du second étage ; Mazauric donne 273 m. en tout.

⁹ 48 m. 77, soit 20 m. 12 pour chacun des deux premiers étages, 8 m. 53 pour le troisième.

¹⁰ Le grand arc mesure 24 m. 52, et, pour comble de hardiesse, l'épaisseur des piles (4 m. 80) paraît inférieure à l'épaisseur que les architectes jugeraient aujourd'hui nécessaire (5 m. 25). Cette ouverture d'arche ne paraît pas avoir été dépassée en Gaule. Cf. Léger, p. 338 (tableau), 570-1.

¹¹ Ajoutez l'épaisseur des murailles. Au temple de Vassogalate, que je crois à Clermont, la muraille était de 30 pieds, à l'extérieur de grand ou moyen appareil (*quadris sculptis*), à l'intérieur de petit appareil (*minuto lapide*) : ce qui me paraît annoncer une construction en mur double fort curieuse, antérieure à Marc-Aurèle, et des beaux temps de l'Empire (Grégoire de Tours, *H. Fr.*, I, 32).

¹² Sur les cimentiers, en dernier lieu : Choisy, *Vitruve*, I, 1909, p. 12 et s. ; Germain de Montauzan, *Aqueducs*, p. 256 et s. (particulièrement utile).

matériaux¹, les stucateurs pour décorer les parois intérieures, les couvreurs pour installer la toiture. Dans ces différents ordres de travail, la perfection fut presque atteinte.

Le ciment ou plutôt le mortier, dont la formule fut importée d'Italie², était devenu, sous la main des maçons du Midi, une chose extraordinaire³. On l'a souvent analysé, et on n'y a jamais trouvé d'élément bien original : de la chaux,

¹ Je dis *moindres* parce qu'en principe il y avait antinomie entre l'emploi du mortier et celui des pierres de taille (grand et moyen appareil) : *lors même que les pierres de taille devaient se liasonner avec des massifs maçonnés, elles étaient toujours posées à sec* ; le mortier n'avait qu'une fonction essentielle, *celle d'une gangue plastique propre à réunir des cailloux en une agglomération artificielle* ; Choisy, *Art de bâtir*, p. 115. — Mais il est d'autre part à bien remarquer, que l'usage du ciment, qui évite les frais et les soins de l'appareillage, ne cessa de croître avec la décadence de l'Empire. Par exemple, dans les lignes de briques, le lit de ciment formant liaison est, au I^{er} siècle, extrêmement mince, et arrive, au III^e, à avoir l'épaisseur de la brique même. On a même essayé, ce que je crois prématuré, d'établir une chronologie des édifices maçonnés suivant le degré d'épaisseur des lits de ciment (en dernier lieu Esther Boise Van Deman, *American Journal of Archæology*, XVI, 1012, p. 387 et s.).

² Je n'ai jamais entendu parler de l'emploi de mortier par les Gaulois. A la rigueur, l'argile battue leur en tenait lieu.

³ *Mortarium* en latin. *Cæmentum*, *materies cæmenticia*, etc., signifie la maçonnerie proprement dite, faite de matériaux autres que la pierre de taille, d'éclats de rochers, déchets de carrières, cailloux, pierrailles et caillasses de tout genre, agglutinés en une sorte de béton par un bain de mortier [j'emploie l'expression de béton, tout en remarquant qu'il ne s'agit pas, dans ces sortes de murailles, de béton préparé d'avance, comme le nôtre]. Les Romains, de ce bétonnage, firent un emploi extraordinairement fréquent, et qui n'est comparable qu'à ce que les temps actuels ont imaginé en ciment ou en béton armé. Ils sont employé : 1° par compression ou pilonnage, au sous-sol des routes, des édifices, au remplissage des fondations (cf. Vitruve, VIII, 6, 14), au noyau intérieur des murs à parements de pierres de taille ; 2° sans compression, à la construction de murs entiers, avec, le plus souvent, un revêtement de briques ou de moellons de petit appareil.

Ces murs de mortier, à revêtement de petites pierres ou de briques, ont été employés, non seulement pour les maisons, mais aussi pour les plus grands édifices, comme les remparts de Fréjus, l'édifice parisien de Cluny, la presque totalité des arcades d'aqueducs. Et cela, je le répète, est la merveille de la maçonnerie romaine, et peut-être celle de tous les temps ; et c'est de l'excellence du mortier qu'elle résulte. Le revêtement, qui nous frappe surtout aujourd'hui, n'a qu'une importance secondaire dans la construction, qui tient sans lui ; tout au plus peut-il la protéger contre la pluie (Choisy, *Art de bâtir*, p. 21). Mais il sert surtout à l'effet décoratif. — C'est d'après l'apparence de ce revêtement qu'on distinguait les différents systèmes d'*opera* : 1° *en filet*, *opus reticulatum* ; 2° le même avec intercalation de lignes de briques ; 3° l'appareil en moellons disposés à plat, de beaucoup prépondérant en Gaule ; 4° le même, avec intercalation de lignes de briques (constant depuis Hadrien ?) ; 5° appareil en assises de briques seulement ; 6° opus incertain, revêtement en pierres irrégulières sans aucun dispositif artistique, mais où l'emboîtement des pierres rend le parement plus solide.

Les lignes de briques dont nous avons parlé ne formaient pas seulement décor, Elles servaient aussi, et surtout, à assujettir au blocage les pierres de revêtement, à les relier entre elles, à maintenir les différentes couches du mortier intérieur, à y éviter des poussées ou des déplacements ; elles sont les analogues de ces parpaings en bois que recommande Vitruve pour les murs des villes (I, 5, 3) ; cf. Choisy, *Art*, p. 26-7. Car, en principe, ces lignes traversaient tout le massif du blocage intérieur, formant des espèces de planchers d'une face à l'autre. Tout cela était fort bien compris.

du sable, du poussier de tuileaux¹, rien qui nous empêche d'en préparer de pareil. Et cependant, quoi qu'on ait dit², il nous serait difficile de produire un pareil ciment, compact, prenant, imperméable, résistant à l'écrasement³, que le temps durcit toujours⁴ et soude davantage aux pierres qu'il relie. Cela finit, pierres et ciment, par former un même bloc, un vrai rocher, si bien que pendant le Moyen Age les habitants de nos villes avaient pu se tailler des demeures et bâtir des escaliers à l'intérieur des maçonneries romaines, ainsi qu'ils l'eussent fait dans le flanc d'une colline⁵. Comparez à cet égard la ruine maçonnée des temps voisins de nous et celle de l'ère des Antonins : celle-là s'effrite et se disloque, celle-ci se consolide souvent, comme pour s'incorporer au sol. Le cimentier italien avait peut-être une formule qui nous échappe⁶, et très certainement un tour de main, des habitudes, une patience et une conscience professionnelles que nous ne retrouvons plus⁷.

Les stucateurs⁸ étaient, par rapport aux marbriers, les décorateurs des murs à meilleur compte⁹. Eux aussi ont reçu d'Italie leurs pratiques de métier. Ce qu'ils ont fait nous frappe assez peu aujourd'hui, parce que la trace en a disparu avec les pièces intérieures des édifices. Pourtant, chez eux aussi, la besogne était bien

¹ Il est possible qu'on choisît de la brique très cuite.

² Il y a, depuis un demi-siècle, une tendance à rabaisser la réputation du ciment romain, à railler les expressions enthousiastes qu'il a provoquées chez nos devanciers (*ciment dur connue le fer, on reconnoît le siècle des Romains*, de La Sauvagere, *Recueil*, p. 169). J'ai peur qu'on aille trop loin dans cette réaction. On a dit que le mauvais ciment romain a disparu, que le bon est resté : usais il faut avouer qu'il en est resté du bon en quantité considérable, et dans les moindres endroits. On a dit que le temps a contribué surtout à cette dureté : mais est-il sûr que les Romains n'aient point prévu cet accroissement graduel de solidité ? Le ciment romain a trop frappé les observateurs, dès le Moyen Age, pour que sa gloire soit simplement le résultat d'un engouement. Et voyez la note suivante.

³ Des précieuses expériences provoquées par Germain de Montauzan il résulte *que non seulement les mortiers romains atteignaient à de très hautes résistances* [110 et 120 kilogrammes par centimètre carré], *mais encore qu'on ne descendait pas au-dessous de résistances bien plus que moyennes* ; la résistance moyenne de nos meilleurs mortiers ordinaires est de 30 à 35 kilogrammes (Debauve, *Procédés et Matériaux de construction*, III, 1894, p. 356).

⁴ On le répète du moins : Choisy, Vitruve, I, p. 14, dit *peut-être* ; Germain de Montauzan, p. 208, *sans doute*.

⁵ A Bordeaux dans la muraille du Bas Empire, cf. *Inscr. rom. de Bord.*, II, p. 286. A Fréjus, les murailles d'Auguste ayant perdu leur parement de moellons, le mortier demeure intact et présente des alvéoles aux rebords aussi fermes que le roc (Texier, 1er mém., p. 181-2). On a même pu prononcer le mot de *sorte de monolithe*. De même, le béton des routes.

⁶ Ils durent exceller dans le choix de la matière première et dans l'étude des proportions des mélanges (Vitruve, VIII, 6, 14), et réduire l'emploi de l'eau au strict nécessaire : voyez là-dessus les excellentes remarques de Chanoine, *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, 1851. p. 1 et s., et de Courau, *Soc. arch. de Bord.*, I, 1874, p. 49-53.

⁷ *Ce qui ne manque que trop souvent à nos maçons, c'est de savoir bien faire* (Germain de Montauzan, p. 258).

⁸ *Artifices tectores* ; voyez aussi *gypsarius, plâtrier*, à Narbonne (XII, 4479). *Opus tectorium*, C., XII, 2391-2. Bas-relief de Sens représentant le manœuvre préparant l'enduit, le stucateur l'appliquant et le polissant à l'aide de la taloche, le peintre palette et pinceau en mains (Esp., n° 2767).

⁹ Sauf la valeur artistique qu'on put demander aux peintures ou aux moulages.

faite¹. Ces enduits, d'ordinaire épais d'un à deux pouces, consistant en de bon mortier et une forte couche de chaux très fine et de poussière de marbre, tenaient très solidement aux murailles, grâce aux clous à larges têtes qui en reliaient et fixaient les éléments ; et quand les murailles se sont écroulées, d'énormes morceaux de stucs sont restés adhérents aux ruines gisant à terre ; encore intacts dans leur épaisseur : rien de pareil au plâtre de nos plafonds, qui s'écaille si vite et tombe si aisément. A leur surface, les enduits, aplanis et lissés, étaient préparés pour recevoir, s'il y avait lieu, les moulures ou les peintures nécessaires à la décoration intérieure des chambres et des salles².

Les marbriers³ étaient surtout chargés du revêtement ou de l'ornement des bâtiments publics et des plus riches demeures. Il y en eut beaucoup dans les Gaules, car elles firent une effrayante consommation de marbres, copiant en cela tout l'Empire, esclaves comme lui de l'exemple hellénique. Aucune retenue ne fut gardée dans les monuments municipaux⁴ : quand on construisit la basilique de Nîmes, l'entreprise des marbres eut autant d'importance que celle des pierres⁵ ; dans les ruines de Trèves, on a signalé la présence de quarante espèces différentes⁶. Les particuliers se laissaient gagner par la folie : une villa quelque peu élégante demandait ses marbres à l'Italie, à la Grèce, à l'Égypte, à l'Afrique, aussi bien qu'aux Pyrénées ou aux Alpes⁷ ; le luxe consistait autant dans la variété que dans l'abondance. — Ces marbres de revêtement (je ne parle pas des morceaux formant colonnes) étaient débités en plaques épaisses de près d'un pouce⁸, que de larges clous insérés par le revers fixaient à l'extérieur des murailles. Injures du temps et dévastations des hommes ont fait disparaître ces plaques d'ornement, arrachées aux murs ou aux ruines : il faut que notre pensée se détache de la grisaille monotone de ces ruines, qu'elle rende aux édifices anciens leur parement de marbre⁹, pour que nous comprenions l'éclat primitif des façades, leurs couleurs et leurs reflets.

C'est une même variété dans les pavements que sur les murailles. En sous-sol d'une maison, il y a d'abord l'aire de ciment, inévitable partout, formant roc, qui

¹ Il serait bon de rechercher si l'on retrouve dans les restes de stuc gallo-romain les prescriptions de Vitruve (VII, 3, 5-7) : une couche de mortier fin, trois couches de poussière de marbre, chacune plus fine que l'autre (*graneum, marmor graneum*). Les excellentes recherches de Bulard sur les stucs de Délos (*Fondation Piot*, XIV, 1908) ont montré l'origine grecque de ces procédés.

² Blanchet, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913, p. 14-5, 52 et s. Voyez dans ce livre, p. 57-60, le résumé des discussions auxquelles ont donné lieu les manières d'appliquer la peinture, fresque (plus probable, *udo tectorio*, Vitruve, VII, 3, 7) ou encaustique. — Exceptionnellement, on fabriquait des tuyaux en chaux et sable (*C. I. L.*, XIII, 3097).

³ Les *marmorarii* (Agen, XIII, 915) sont sans doute souvent des entrepositaires et travailleurs plutôt que des extracteurs.

⁴ Même dans les édifices à destination vulgaire, comme l'amphithéâtre de Fréjus, on constate au podium un revêtement de marbre en dalle de 15 centimètres (Texier, 3e mém., p. 253).

⁵ *Exactor operi basilicæ marmorari et lapidari*, XII, 3070 : basilique de Plotine ? Cf. *ad marmorandum balneum*, XIII, 5416 : temple *marmore variatum*, Grégoire, *Hist. Fr.*, I, 32.

⁶ *Bulletin monumental*, IIe s., XII, 1836, p. 337.

⁷ Blanchet, p. 10 et s. Cf. Sidoine, *Carmina*, 22, 136-141.

⁸ Sans parler des grandes dalles, épaisses parfois de 15 centimètres, plus de 3 pouces, qui servaient surtout aux édifices publics.

⁹ Ou parfois de mosaïque ; Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, I, 32.

faisait ressembler le sol d'une demeure à celui d'une rue¹. Au-dessus, dans les pièces sans apprêt, voici le pavage en briques, posées de champ, arrangées en épis ou en rectangles, ou encore le pavage en ardoise, en schiste, en grès, en calcaire² ; dans les pièces d'apparat, voici l'enduit paré de peinture³, le revêtement de marbre⁴, et le plus souvent la mosaïque multicolore, où le verre, la pierre et le marbre s'entrecroisent en mille cubes de teintes diverses pour multiplier dans les demeures la poésie de l'image et la gaieté des coloris⁵.

Les couvertures, elles aussi, présentaient une diversité infinie, suivant la richesse et la grandeur de l'édifice. On peut retrouver la gradation : le chaume, dont l'usage se conservait même dans les plus belles villes du Midi, telles que Marseille ; la brique rouge, qui fournissait des ornements faitiers d'une certaine élégance⁶ ; les plaques d'ardoise noire ou de pierre blanche, fréquentes surtout dans le Nord ; et les tuiles de Métal, en plomb⁷, en bronze, même en bronze doré, qui faisaient scintiller mille feux aux toits des grands sanctuaires⁸. Vue d'en haut, une cité romaine, avec ses toitures bigarrées, n'était pas moins pittoresque que sur les lignes de ses façades.

III. — CHARPENTERIE.

Charpente, construction et maçonnerie étaient inséparables autrefois comme aujourd'hui. Pour dresser ces murailles de pierre ou de mortier, il fallait les diriger à l'aide d'échafaudages faits de mâts, de supports, de poutres, de poutrelles et de planches⁹. Pour assurer à ces lignes de blocs, de briques ou de béton la concavité régulière d'une voûte surplombante, il fallait les asseoir sur le plancher bombé d'un berceau de charpente¹⁰.

consistant en fresques à dessins géométriques rouges, bleus, verts, jaunes, blancs, ornés de petits coquillages incrustés dans le ciment ; l'ensemble est d'un effet très criard et très bigarré ; voyez images et restitutions, chez Miln, Fouilles faites à Carnac, 1877, p. 115 et s. Le fait n'est point d'ailleurs unique. Toits¹¹,

¹ Les éléments y sont les mêmes.

² *Pavimentum ædis marmore stratum*, Grégoire de Tours, *H. Fr.*, I, 32 ; Blanchet, p. 72-3. Je ne trouve aucune trace de pavage en bois, et je laisse de côté le sol en terre battue des maisons rustiques.

³ Cf. Blanchet, p. 73.

⁴ Supposé presque à coup sûr pour la Gaule ; *marmore variatum* (Grégoire de Tours, *H. Fr.*, I, 32).

⁵ Sur la composition des cubes de mosaïque, Blanchet, p. 134 et s. — Il faut accorder une attention particulière au plafond de la villa de Carnac (salle de bain).

⁶ Je songe surtout aux antéfixes ; cf. les *pænulæ*, *C. I. L.*, XII, 2301-2. J'hésite à voir des ornements faitiers dans les *carpusculi*, XII, 1904.

⁷ Au temple arverne de Vassogalate, Grégoire de Tours, *H. Fr.*, I, 32 (*plumbo tectum*).

⁸ *Tegulæ æneæ auratæ*, XII, 1904. Même dans les villas (Sidoine, *Carmina*, 22, 146-9).

⁹ Cf. le petit échafaudage des maçons de Sens. Scieurs de long, Espérandieu, n° 3695.

¹⁰ Voir surtout les études de Choisy, *Art de bâtir*, p. 40 et s., p. 128 et s. (remarques particulières sur les charpentes du Pont-du-Gard, des Arènes de Nîmes et d'Arles, du Temple de Diane à Nîmes) : les Romains sont parvenus, croit-il, à économiser le plancher cintré de la charpente par l'emploi de fermes déliaisonnées, ce que permit l'excellence de la pierre employée, aux blocs puissants et homogènes. Dans ces cas, les progrès du carrier ont simplifié la tâche du charpentier.

¹¹ C'est en cela que la charpente mettait sa plus grande part dans les constructions destinées à durer, et en particulier les temples ; Choisy, p. 143 et s. Ce qu'il dit de

plafonds et planchers¹, parois², linteaux et chambranles³, à chaque instant la pierre ou le ciment s'étayait sur le bois ou servait à le porter. Une solidarité constante unissait ces deux matières⁴ : le monde romain n'avait pu rompre avec les temps anciens, où Celtes et Ligures mettaient la charpente au premier rang dans l'art de bâtir. Sans doute le charpentier n'est plus maintenant, dans ces grands édifices dont nous venons de parler, que l'auxiliaire du maçon ou de l'appareilleur. Mais il y conservait encore de beaux vestiges de son antique prééminence.

Ni en ville ni à la campagne on ne renonça aux maisons de bois. Ne nous laissons pas induire en erreur par les ruines des bâtiments de pierre, auxquelles leurs matériaux ont assuré une sorte d'éternité. Il se dressa en Gaule tout autant de constructions en charpente. Telles étaient la plupart des fermes, les granges, les écuries, les étables et, autres dépendances de la vie rurale⁵. Pierre et mortier n'avaient pas pris la souveraineté exclusive que notre siècle tend à leur donner.

Ces bâtisses communes n'étaient d'ailleurs pour le charpentier que de la besogne courante et facile. Mais on lui demanda aussi, du moins dans les premiers temps de l'Empire, des entreprises tout autrement vastes et compliquées. Les amphithéâtres et les théâtres les plus anciens de la Gaule furent d'immenses estrades de bois, et pendant trois ou quatre générations beaucoup de cités celtiques s'en contentèrent⁶. Pour les cirques mêmes, on ne paraît jamais avoir renoncé à des dispositifs de ce genre⁷. Or, de tels échafaudages devaient porter des multitudes, dix mille hommes et davantage, agités, désordonnés, trépidants et trépignant comme il arrive aux heures de spectacles. Pour éviter toute crainte d'effondrement, on devine l'extrême habileté qu'il fallait aux entrepreneurs chargés de dresser, arc-bouter et planchier ces colossales charpentes.

Il est vrai que les Gaulois n'avaient pas été des charpentiers maladroits ; il est tout aussi vrai que les Romains étaient en cette matière des ouvriers incomparables, et qui ne seront point égalés : rappelons-nous ce que César leur a fait faire entre les deux rives du Rhin. Ces qualités des maîtres et des indigènes se trouvèrent concerter pour valoir à la charpenterie les plus beaux temps qu'elle ait connus en France. — Il est du reste possible que, dès la fin du premier siècle, ses efforts aient été enrayés dans le bâtiment par la concurrence heureuse des carriers et des cimentiers, et qu'elle n'ait pu garder l'empire qu'en architecture navale.

l'importance des avant-toits (cf. Vitruve, IV, 7, 5) peut, je crois, être généralisé pour toutes les Gaules (t. VI, ch. III), et il serait bon d'en tenir compte en particulier dans la reconstitution des lieux de culte gallo-romains.

¹ Pour les étages supérieurs des maisons ; cf. Vitruve, VII, 3, 1 et s.

² Sans doute exceptionnellement, la règle étant *parietes omnes calce et cæmentis* (Caton, *De agri cultura*, 14).

³ Caton, *De agri cultura*, 14.

⁴ Remarque de Vitruve, II, 8, 17 : *Purielibus exmenticiis altitudines exstructæ et contignationibus crebris coaxatæ* (dans les maisons).

⁵ Caton, *De agri cultura*, 14.

⁶ Dans beaucoup de théâtres, certains éléments de la construction restèrent toujours en bois : cf. t. VI, ch. III.

⁷ Cf. t. VI, ch. IV. — Ajoutez les ponts en bois, toujours très fréquents, les pilotis pour construction de routes, ou de caves.

La Gaule, comme autrefois¹, avait ses ateliers de constructions navales. Seulement, ils s'étaient déplacés.

Sur la Méditerranée, les plus importants étaient ceux d'Arles², qui dataient des temps où César déclara la guerre à Marseille³ ; d'autres sans doute s'étaient installés à Narbonne⁴, à Lyon⁵ et à Fréjus. L'Océan était desservi par les chantiers de Nantes, eux aussi héritiers de ceux que César avait organisés sur la Loire pour ruiner la marine des Vénètes⁶ ; Boulogne⁷ avait également les siens, et peut-être aussi Bordeaux⁸ et Paris⁹. — Mais, tout compris, le travail qu'on y faisait n'était point comparable à celui qu'avaient provoqué, sur l'une et l'autre mer, la domination de Marseille et l'empire des Vénètes. Arles et Nantes avaient supplanté les vieilles marines sans pouvoir les égaler.

Il est probable qu'à Fréjus et à Boulogne on construisait surtout des trirèmes de guerre, suivant le type léger et rapide en usage alors dans la marine romaine¹⁰. Ailleurs on mettait sur chantier, outre les barques, des vaisseaux de commerce ou de transport, gros, lourds et lents. Je ne sais si l'armement gaulois n'a pas adopté en partie les modèles classiques du monde méditerranéen. Mais il est en tout cas demeuré fidèle au vieux type de navire indigène qu'on appelait *ponton*, *ponto*, et qui devait être un navire de charge pour la mer et les grandes rivières, à fond massif, à coque large et ramassée : et ce type, sans grands changements, est arrivé jusqu'à nous par nos gabares de Gironde¹¹.

Grâce à la tonnellerie¹², les charpentiers de Gaule reprenaient avantage dans la vie industrielle de l'Empire. Cette fois, nous sommes en présence d'une

¹ Gaulois et Grecs compris.

² Coelius, *architectus navalis* à Arles (XII, 723), et importance des *fabri navales*.

³ Mais on y fabriquait peut-être des barques dès les temps celtiques.

⁴ La présence de chantiers à Narbonne peut être tirée du rôle très important qu'y jouent les *navicularii* et du très grand nombre de monuments funéraires qui y représentent des navires : aucune ville de la Gaule, à beaucoup près, ne peut être comparée à Narbonne à cet égard ; Esp., n° 678. 6S3, 685-7, 690, etc.

⁵ *Negotiator artis ratiariae* (XIII, 2035) ; *ratis* peut signifier ou radeau ou barque.

⁶ Aucune trace des anciens chantiers de Saintonge et de Vendée.

⁷ Je laisse de côté les ateliers de construction pour la flotte militaire du Rhin, en particulier à Mayence (*naupeagus* à Mayence. Riese, 2148) et à Nimègue. C'est aux ateliers de construction de Boulogne que Pline a pu constater l'usage de calfater les navires avec des panouilles de roseaux (XVI, 158).

⁸ A cause des besoins du passage.

⁹ A cause de la présence des nautes et du culte de Vulcain (XIII, 3105-7). — Peut-être aussi à Metz, Trèves, Chalon.

¹⁰ Aucune trace appréciable de ces navires dans ces deux ports, sauf : 1° à Fréjus, la mention de *liburnicae* (Tacite, *Hist.*, IV, 43) : c'étaient, en principe, des vaisseaux de guerre très légers, effilés à la poupe et à la proue, des sortes de croiseurs (cf. Tacite, *Ann.*, II, 6, sur le Rhin) ; 2° à Boulogne, l'ex-voto de la *triremis Radians* (XIII, 3564 = Esp., n° 3964) : le tonnage d'une trirème est évalué à 75 tonnes.

¹¹ Entre 200 et 300 tonnes ? Les gabares n'ont guère que le tiers de ce tonnage. Lepaute de la mosaïque d'Althiburus, avec sa barque à la filière, son grand mât, son mât de misaine, son gréement complet de voiles et de cordages, me rappelle bien nos transports de rivières. Ce doit être aussi le type des navires de charge figurés à Narbonne et sur la mosaïque des *Narbonenses* à Ostie.

¹² *Cuparii*, mentionnés en Vivarais et à Nantes (C., 5111, 3104). Un *cuparius*, à Trèves, est en même temps *saccarius* (C., XIII, 3700), fabricant de sacs à filtrer le vin (*sacci vinarii*) : c'est ainsi que nos tonneliers vendent toutes sortes de fournitures pour l'entretien des caves.

fabrication originaire du pays et qui y fixa ses habitudes. Foudres, tonneaux, barriques et tonnelets¹, étaient dans la contrée, bien avant César, nécessaires à la manipulation du vin, de la bière et du cidre². Avec les progrès du vignoble, la tonnellerie se développa partout. D'habiles ouvriers y apportèrent d'utiles perfectionnements : ils reconnurent l'excellence du châtaignier pour les douves³ et du bouleau pour les cercles⁴. Les bas-reliefs funéraires nous montrent parfois ces ouvriers, leurs instruments et leurs futailles : un maître de chai d'aujourd'hui y reconnaîtrait ses outils et ses pratiques⁵. Ses principes une fois établis, la tonnellerie fut un des corps de métiers qui prit et garda le plus de traditions⁶.

Les moins heureuses alors, parmi les industries de la charpente, furent celles qui s'occupent de l'aménagement intérieur des maisons et des édifices, autrement dit de la boiserie et de la parqueterie. Un Romain n'aimait guère ces pans de bois, ces placages à teinte sombre ou monotone⁷ que nous recherchons aujourd'hui pour les parements ou les planchers à l'intérieur des demeures, et dont nos bâtiments publics ont fait, dans ces dernières années, un si lamentable abus. Il préférait les couleurs claires et variées des stucs, des peintures, des marbres et des mosaïques. Et le Gaulois ne demandait pas mieux que de le suivre dans son goût.

IV. — MENUISERIE.

De tous les problèmes que suggère l'industrie gallo-romaine, le plus embarrassant est celui de la menuiserie fine ou, comme nous disons de nos jours, de l'ébénisterie. En matière d'ameublement, presque tout était à faire chez les Gaulois : un grand coffre, de beaux tapis, de bons matelas, quelques sièges rudimentaires, voilà tout le mobilier que les Anciens avaient remarqué dans les

¹ Je crois qu'on peut reconnaître ces quatre espèces de récipients. Nombreux bas-reliefs ; Esp., n° 1112, 1621, 1813, 1882, 3232 (foudre, à Langres), 3253, 4072, 4080, 4161, 4221, 4327, 5184, 5193, 5198, etc.

² Il faut ajouter les différentes espèces de cuves, cuiviers, baquets, boisseaux, pour les manipulations des liquides ou des grains ; cf. Esp., n° 2215 (divinité de métier), 2852, 4125, 4892-3 (la déesse des savonniers).

³ Cf. le tonneau du Musée de Mayence, Billiard, p. 481 ; je sais qu'on en a découvert un certain nombre d'autres sur le Rhin inférieur. Il y eut des fers à marquer les tonneaux.

⁴ Pline, XVI, 75. Je ne sais rien sur l'usage de cercles en métal.

⁵ On retrouve (Esp., n° 1112 ; cf. n° 1882 ?) le tablier de cuir et l'essette des tonneliers. Autres instruments de tonnellerie ? n° 4221.

⁶ Une étude approfondie est encore à désirer pour ces formes de tonneaux antiques. Quelques-uns m'ont paru plus allongés que les barriques bordelaises de nos jours (la futaille métrique officielle, d'ailleurs assez peu observée, comporte 21 parties en longueur, 16 en diamètre de fond, 18 en diamètre au bouge), plus voisines des anciennes barriques bordelaises (au XVIIIe s., 0 m. 9271 de longueur, 0 m. 6046 de diamètre de fond, 0 m. 6918 de diamètre au bouge : Brutails). Beaucoup ont, semble-t-il, les douves plus étroites et les cercles plus rapprochés. Il faudrait aussi examiner à ce point de vue les barillets de verre de Frontin, qui m'ont paru reproduire assez fidèlement, en miniature, les types réels (j'ai pris les mesures, par exemple, de 0 m. 123, 0 m. 07, 0 m. 085, pour les trois dimensions réglementaires du tonneau). Dans l'ensemble, l'impression est celle d'excellent ouvrage, et les ressemblances avec les futailles courantes de France sont infiniment plus nombreuses que les différences.

⁷ Choisy (*Vitruve*, I, p. 56-7) remarque le peu d'importance des menuiseries dans l'ouvrage de l'auteur.

demeures des plus riches¹ ; elles ressemblaient bien plus à quelque sérail d'Orient qu'il la maison romaine, toute pleine de meubles variés. Qu'advint-il après la conquête ? la Gaule conserva-t-elle ses habitudes ? ou réussit-elle à créer à son usage un mobilier de style original, approprié à ses traditions et à son climat ? ou se laissa-t-elle envahir par les placiers d'Italie, comme l'Algérie l'a été par les modèles courants des ébénistes du faubourg Saint-Antoine ?

Il ne semble par malheur que, de ces trois solutions, la moins hasardée est la dernière, la plus défavorable au maintien des traditions nationales. La maison gauloise s'ouvrit largement aux meubles du Midi, et quand ils n'arrivèrent point tout faits des ateliers de Rome, ils furent copiés sur les types- que la capitale adressa aux menuisiers du pays². Le Gaulois et ses dieux vont renoncer à la position accroupie, au contact direct avec le sol. Même les divinités qui hésitent à quitter cette habitude, recourent à des tabourets ou à de hauts coussins³ ; et à mesure que les temps romains se prolongent, on voit les sièges des dieux et ceux des hommes s'exhausser davantage. A un Gaulois de l'Empire ou aux déesses qu'il adore, il faut des sièges élevés, chaises ou fauteuils, puisque à lui-même il faut la toge et les trois noms romains.

Il arriva même ceci (en quoi peut-être la Gaule prit ses usages propres), il arriva que, une fois goûté le charme de la position assise, elle s'y livra plus que ne le faisaient alors ses maîtres eux-mêmes, qui se laissaient peu à peu gagner par l'usage amollissant des canapés et divans de repas ou de sieste. On mangeait le plus souvent assis, même dans les agapes solennelles des funérailles, on préférait ce dispositif plus gracieux et plus familier, des chaises autour d'une table ronde, aux grands lits allongés que les Romains avaient adoptés pour le service de leurs banquets⁴. Il avait été en pratique dans la bonne Italie de l'ancien temps⁵ : la Gaule impériale le remettait en honneur.

Elle connut par suite toutes les variétés de sièges, bancs⁶, escabeaux, tabourets⁷, chaises¹, lits de repos², fauteuils à dossiers, à bras ou à accoudoirs³.

¹ Et cela explique la position accroupie qu'ils ont si souvent donnée à leurs dieux (t. VI, ch. I) et qu'ils affectionnaient pour eux-mêmes.

² Il est à remarquer que nous avons assez peu d'inscriptions ou de bas-reliefs funéraires qui les représentent : *armariarius* ?, *C. I. L.*, XII, 4463 ; *clavarius materiarius* ?, 4467 ; *materiarius* ?, Riese, 3622 : ces deux derniers noms pouvant désigner des charpentiers. Il ne faut pas oublier que dans l'Antiquité comme de nos jours (cf. luthier, ébéniste, cordonnier, bonnetier, tapissier, etc.), le nom d'un métier n'est jamais resté absolument conforme au travail effectué.

³ Cf. t. VI, ch. I.

⁴ La majorité des représentations de repas funéraires sur les tombes de Belgique (chez les Trévires, Esp., n° 4962, 4063, 4097, 4104, 4184, 5146, 5154, 5155, etc.). Les personnages couchés sont plus rares, et parfois ils sont associés, autour de la même table, à des personnages assis (n° 4156, 4158 : le personnage couché représentant le mort ?). Le testament du Lingon (*C. I. L.*, XIII, 5708) prévoit sa statue assise (*statua sedens*) et, pour les repas funéraires, une litière (*lectica*), peut-être pour son image, et, des deux côtés, des bancs de marbre (*subsellia*), avec couvertures et coussins, pour les autres convives.

⁵ Cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 291-2.

⁶ De pierre ou de bois.

⁷ Pour la forme, il y a des tabourets ou des escabeaux ronds ou carrés ; pour l'emploi, les uns servent à s'asseoir, et les autres à appuyer les pieds. Esp., n° 4097, 4101, 4295, et VI, p. 323, 329, 363, etc. Escabeaux rustiques à trois pieds, appelés en Gaule *tripecciae* (Sulpice Sévère, *Dial.*, I[II], 1, 4).

accoudoirs³. Rome sans doute lui en fournit l'image. Pourtant l'un de ces objets est demeuré, sinon spécial à la Gaule, du moins plus habituel à ses maisons : c'est le grand fauteuil en osier tressé, droit, au dossier et aux accoudoirs larges et pleins. Elle y plaça les plus chères de ses déesses, les Mères portant leurs nourrissons ; mais elle l'adopta aussi pour les heures de la vie humaine où l'on voulait s'installer à son aise, pour les longs repas ou pour les apprêts d'une toilette féminine. Il était devenu le meuble à la fois solennel et familial⁴.

J'ai dit qu'il était en osier. Car la vannerie⁵ travaillait pour la maison au même titre que la menuiserie. Elle lui procurait, outre des meubles d'appartement, les paniers et les corbeilles des usages domestiques⁶. Très experts de leurs doigts, bien pourvus de matière première par les riches oseraies du pays, les vanniers de Gaule représentaient, dans les industries du mobilier, les vieux ateliers du travail indigène, essayant de lutter contre la menuiserie du bois, importée d'Italie.

Il va sans dire que celle-ci triompha : car elle se prêtait seule à tous les caprices du luxe, à toutes les fantaisies de l'art, et, seule également, à la production des plus gros meubles d'intérieur, de magasin et d'atelier. Coffres massifs ou coffrets élégants⁷, tables rondes et basses aux tours gracieux et aux fins ornements⁸ ou tables de cuisine énormes et compactes⁹, armoires de toutes tailles¹⁰, lits de

¹ Il est assez rare de trouver des chaises à dossiers analogues aux nôtres (Esp., n° 5156). Les vraies chaises (par exemple celles des magistrats municipaux ; Esp., n° 119, 680) sont en réalité de hauts tabourets, mais à pieds croisés et ornés, et avec coussins.

² Esp., n° 4095.

³ C'est le type de siège le plus répandu. Le modèle en bois comporte, tantôt un dossier droit et des bras ajourés (Esp., VI, p. 446), tantôt, à ce qu'il semble, un dossier plein et recourbé faisant corps avec des accoudoirs de même nature (n° 4062-3, 4098, 5155, 5150) : il y a du reste bien d'autres combinaisons. — *Sella gestatoria*, C. I. L., XIII, 5708. — On trouve des cercueils en bois, en particulier de noyer.

⁴ Esp., n° 2788-9 et VI, p. 323 (les détails du tressage montrent une absolue similitude avec les fauteuils d'osier actuels), 331, etc. ; Blanchet, *Figurines*, p. 117.

⁵ *Viminarius* à Narbonne (XII, 4522).

⁶ Remarquez des paniers d'osier pour récipients de verre (Esp., VI, p. 360) ; autres objets, paniers, corbeilles, etc., n° 2778, 2852, etc. Petites voitures ou charrettes avec caisses en osier. Utilisation de la vannerie pour la fabrication de petites barques ; cf. *navem liburnam ex scirpo* [?], XIII, 5708.

⁷ Deux catégories principales : coffres d'appartement et coffrets ou cassettes à main : Esp., n° 2789, 2798, 2817, 2852, etc. Les principales différences venaient des sculptures et surtout de l'ornementation en métal. — Une espèce à part, très répandue, et à laquelle on attachait peut-être un sens solennel ou mystique, était le coffre cylindrique, haut et profond, *cista* ou *capsa*, où l'on déposait rouleaux, livres ou documents : cf. Espérandieu, n° 1084, 1095, etc. C'était sans doute ce qui tenait lieu de meuble d'archives à une famille.

⁸ C'est, au moins dans le Nord-Est, le type consacré pour les repas sacrés ou funéraires : elles sont à trois pieds, souvent réunis par des traverses ou des barreaux de bois ; Esp., n° 4062-3, 4097, 5156, etc. ; et je crois bien qu'elles rappellent le type gréco-romain de la *delphica*, imitée du trépied de Delphes.

⁹ Esp., n° 5154. — Mais les tables de pierre continuaient à leur faire concurrence ; voyez la table de pierre trouvée à Alésia. De même ? Esp., n° 1547. Et les tables des marchés étaient souvent en pierre.

¹⁰ Esp., n° 2778 ? Les panneaux semblent présenter parfois des motifs de décoration en saillie très prononcée (rosaces surtout ?).

tous prix, étagères, bancs et banques, comptoirs, étaux et établis¹, la menuiserie fournit à la Gaule tout ce qu'elle fournit au reste du monde, et ce sont toujours objets ou modèles de commerce, sans apparence d'initiative locale ou de style indigène².

Quant aux menuiseries spéciales, pour voitures, instruments de musique ou de science, elles se partageaient entre les influences nouvelles et les traditions celtiques. Celles-là dominaient sans conteste partout où il fallait appliquer quelque progrès scientifique, par exemple en lutherie et en hydraulique³. La carrosserie, au contraire, où tout était affaire de pratique et d'expérience, restait tributaire des leçons du passé, de ces maîtres charrons de l'ancienne Gaule qui avaient su réaliser, pour les routes de leur pays, les types parfaits de véhicules, aussi bien de charge et de résistance que de vitesse et de légèreté⁴.

Ce qui, de l'ancien temps celtique, méritait le plus de survivre dans l'ameublement des demeures gauloises, c'étaient leurs tapis de laine, aux couleurs éclatantes et variées⁵, leurs matelas en bourre de laine et toile de chanvre, si résistants et si moelleux. Mais si la conquête enrichit les fabricants de matelas, assaillis aussitôt de demandes par tous les bourgeois d'Italie, elle ruina les tapissiers gaulois⁶, qui ne purent résister à la concurrence des mosaïstes. Et ce fut grand dommage pour le pays : car il perdit une de ses industries nationales, antique et glorieuse, et il ne trouva plus dans ses demeures, envahies par le froid pavé de la mosaïque, la tiède chaleur de ses tapis d'étoffe.

Mais à part la tapisserie, les industries du tissage et du vestiaire avaient toutes singulièrement grandi.

V. — TISSAGE.

La conquête eut en effet ce résultat que jamais vestiaire plus varié ne s'est offert aux populations de la Gaule. Rome leur révéla sa grande toge aux plis harmonieux disposés sur le corps, ses amples manteaux aux pans tombant jusqu'à la cheville, ses chapes légères rejetées sur l'épaule, vêtements à demi flottants, presque indépendants des membres humains, auxquels la fantaisie de chacun pouvait donner à tout instant une allure et comme un langage particulier. Mais la Gaule n'eut garde d'oublier son habillement national, moins élégant et

¹ Pour ces accessoires de magasins et de boutiques, Espérandieu, 2780-11, 2790, 3007, 360S, 4098, 4161, 4295, etc. — Cages à oiseaux, Esp., n° 2775.

² Du moins dans l'état actuel de nos connaissances.

³ Cf. t. VI, ch. III, les instruments de musique.

⁴ Nous avons indiqué des figurations de véhicules. A noter en particulier (Espérandieu, n° 203) le char (funéraire ? religieux ?) avec des panneaux de bois sculptés. — Ajoutez les instruments aratoires, et notamment les charrues ; Esp., n° 4092, etc.

⁵ Les textes où Pline parle des tapis de la Gaule (VIII, 191 et 196), semblent montrer que l'industrie n'en souffrit pas tout d'abord de la conquête. Il me paraît cependant nécessaire que l'usage des mosaïques ait restreint celui des tapis ; en outre, inscriptions et sculptures ne mentionnent jamais ces derniers. Voyez les remarques de Besnier. Dict. des Ant.. IX, p. 46.

⁶ La tapisserie à couleurs, dessins et images, pour murailles ou tentures, exista toujours dans la Gaule romaine ; mais nous n'arrivons pas à démêler si c'est par une survivance celtique ou sous une influence orientale. Elle devait en tout cas, je crois, se développer particulièrement à partir du III^e siècle, et alors, sans doute, par l'effet des Syriens ; cf. Sidoine, *Carmina*, 22, 192 et s.

moins varié sans doute, mais si commode, si peu absorbant dans la vie courante, étant ajusté au corps et en acceptant sans tension les moindres mouvements : la fine chemise de lin, la tunique¹ et la saie ou casaque² de laine, toutes trois à manches courtes ou longues, les braies ou pantalons, la cagoule ou manteau à capuchon. Je n'insiste pas sur les pelisses en peau de bête et à longs poils, qui sont de tous les temps et de tous les pays³, ni sur les longues tuniques et les robes⁴ de femmes, qui n'offraient pas, en Gaule et à Rome, de notables différences.

De ces deux vestiaires qui se firent concurrence, la mode latine finit par être la moins forte. D'abord, nul autre que les citoyens romains n'avait le droit de prendre la toge⁵. Cela faisait d'elle un vêtement d'apparat. Elle le demeura, même après que tous les Gaulois eurent été déclarés citoyens romains. Ils hésitèrent toujours à s'en servir : c'était chose si difficile que de se bien draper dans la toge, et on y était si mal à l'aise pour les besognes du métier quotidien ! Même au delà du tombeau, le Gaulois ne put s'y habituer : sur ses images funéraires, il veut qu'on le montre, pareil à ses ancêtres, sous la tunique et le manteau à capuchon⁶.

Il arriva même ceci, que les Romains trouvèrent plus d'avantages à se vêtir à la gauloise⁷. Déjà, avant l'Empire, ils importaient des pays transalpins une quantité notable de saies et de cagoules⁸ ; le mouvement s'accrut après César⁹ ; et la Gaule devint, dans la draperie, le plus gros producteur du monde¹⁰. *C'est elle qui nous habille, nous autres gens du commun*, disait un poète de la capitale¹.

¹ Voyez la tunique à couleur marron foncé trouvée dans la nécropole de Martres-de-Veyre (au Musée de Clermont).

² Peut-être sont-ce des saies que les *habits de Bigorre*, *Bigerrica vestis, brevis atque hispida* (Sulpice Sévère, *Dial.*, I[III], 1, 8), *minora Aquitanica pallia* (Grégoire le Grand, *Epist.*, VII, 15, 40, *P. L.*, c. 900). — Tout différents sont les *abottæ* ou manteaux de cérémonie (peut-être de lin) en usage dans les repas funéraires (XIII, 5708).

³ *Pellio*, fourreur ?, à Narbonne ; XII, 4500.

⁴ Je traduis par là la *tunica* ordinaire et la *stola* de cérémonie. Le court manteau qui encapuchonne la tête des femmes gauloises sur certains monuments (surtout à Paris ? Esp., n° 3176, 3179), est évidemment l'équivalent féminin de la cagoule : mais il se rencontre aussi chez les Grecs. Ce n'est qu'exceptionnellement que les femmes portent un manteau long à collet (n° 2818) ou à capuchon (n° 2837 ?).

⁵ Cf. Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 218 et s. Voyez le rêve de Claude, *omnes Gallos togatos videre*.

⁶ Exemples, sur les tombes, de citoyens romains habillés à la gauloise ; Esp., n° 1129, 1134.

⁷ Cf. l'exemple du légat Cécina ; celui peut-être des Tetricus.

⁸ Ou de draps pour les faire.

⁹ L'expression, à radical celtique, de *sagarius* (avec *vestiarius* pour synonyme : il serait possible qu'en principe *vestiarius* désignât le fabricant ou vendeur de tuniques), l'expression de *sagarius* finit par s'étendre dans tout l'Empire à tous les marchands d'étoffes de laine ou d'habits de dessus (cf. notre mot *drapier*), par opposition au *lintearius*, marchand d'étoffes de lin ou de dessous (cf. notre mot *chemisier*) ; *Digeste*, XIV, 3, 5, 4 : I, 5, 15.

¹⁰ *Sagarii* à Lyon (XII, 1898 ; XIII, 2005, d'origine rémoise) ; chez les Viennois (XII, 1925, 1930, 2619) ; à Narbonne (XII, 4509) ; *negotiator sagarius* d'origine carnute établi à Lyon (XIII, 2010) ; *vestiarius Italicus*, Nîmois importateur d'habits en Italie (XII, 3202) ; Viennois, *sagarius Romanensis*, importateur d'habits à Rome (XII, 1925) ; *vestiarius* médiomatricien (XIII, 4561) ; *sagarius* médiomatricien à Milan (V, 5929) ; *Genio*

L'industrie drapière s'organisa, semble-t-il, avec assez de méthode. Des corps de métiers et des centres différents se partagèrent la production, l'apprêt et la vente. Ici on ne fabriquait ou on ne vendait que des casaques² et là que des cagoules³. L'Artois⁴ et le Hainaut⁵ se réservaient les saies de couleur sombre, dont l'armée faisait une grande consommation⁶. On vantait les rudes et fortes cagoules de Saintonge⁷ et du pays de Langres⁸, imperméables au froid et à la pluie⁹. Reims¹⁰, Nîmes¹¹, Rouen¹², Amiens, Bourges¹³, étaient dès lors de bonnes villes drapières. Partout, on voyait tisserands et foulons occupés à tour de rôle à la préparation de l'étoffe, avant qu'elle ne fût livrée aux ouvriers de la confection.

De ces trois corps de métiers, c'est celui du foulon qui se tenait au premier rang. Le tissage se faisait souvent en famille, dans des ateliers domestiques ou dans

negotiatorum pannariorum à Mayence, XIII, 6714 (ceux-ci ne vendaient que des pièces de drap). Tous ces gens, je pense, sont des marchands en gros et non des fabricants.

¹ Martial, VI, 11, 7 : *Me pinguis Gallia restit*.

² Les *sagarii*, sauf la réserve sur le sens général que le mot de *sagarius* a pu prendre. *Negotiator pænularius*. XIII, 6360.

³ Espérandieu, n° 2751. — Remarquez qu'on ne parle pas de marchands particulier, pour les tuniques et les braies : elles n'entraient sans doute pas dans la confection toute faite. Les *bracarii* ou *braccarii* des textes sont des tailleurs sur mesure, qui d'ailleurs peuvent faire toutes sortes de vêtements et de réparations.

⁴ *Atrabatica saga* (*Hist. Aug., Gall.*, 6, 6) ; *birri ab Atrabatis petiti* (*Car.*, 20, 6) ; édit de Dioclétien, 25. 9. Blümner : Jérôme, *Adv. Jovinianum*, II, 21. Migne, *P. L.*, XXIII, c. 315 : *Atrebatum ac Laodiceæ indumentis* [on fabriquait d'ailleurs à Laodicée des imitations de lainages belges, édit. 19, 27]. Lydus, *De magistr.*, I, 17 ; Suidas, au mot Βίρρος Νερβικός.

⁵ Βίρρος Νερβικός (édit de Diocl., 19. 27 et 32 : 22, 21) : un Nervien établi à Saintes, *manupretarius burarius* (*C.*, XIII, 1056), plutôt vendeur au détail que fabricant. — Draps atrébatés et nerviens correspondent à nos draps de Flandre.

⁶ Cf. les deux notes précédentes.

⁷ Saies à capuchons, sans doute de longueur très variable : Martial, XIV, 125 : *Santonico bardocucullo* : Juvénal, VIII, 145.

⁸ Même remarque. Martial, I, 53, 1-5 : *Lingonicus bardocucullus interpositus villo uncto* [allusion à la préparation des cagoules de bure : il semble, si on leur applique le texte de Pline, VIII, 192, qu'on y ajoutait une préparation au vinaigre, ce qui les rendait aussi imperméables que du feutre : à moins qu'il ne s'agisse dans ce texte du feutre même]. Le pays fournissait sans doute toute espèce de saies : *Leuconicis* [à corriger, je crois, en *Lingonicis*] *sagis*, Martial, XIV, 139, 2. — C'est une variété de manteau grossier que l'*endromis* [le mot est grec] de Franche-Comté (*Sequanica textrix*, Martial, IV, 19).

⁹ Je n'arrive pas à comprendre *bardocucullus* (*Hist. Aug.*, Cl., 17, 6) ; bardo- me paraît cependant désigner moins les bardes ou poètes gaulois de jadis qu'une teinte, peut-être le roux, *barrus*, habituel à ces sortes d'étoffes, ou encore une préparation spéciale des poils, car je ne crois pas que les *bardorticulles* fussent à drap entièrement rasé : il est probable qu'on ne les soumettait qu'à une seule tonte.

¹⁰ Un Rème, *sagarius*, à Lyon (XIII, 2008) ; *vestiarius* à Reims, XIII, 3263.

¹¹ Peut-être aussi Chartres ou Orléans, Vienne, Narbonne (*sagarius et vestiarius*, XII, 4509, 4520-1), Évreux.

¹² Moins, je crois, pour la draperie que pour la chemiserie, la *rouennerie* primitive.

¹³ Pour ces deux localités, voyez l'édit de Dioclétien, 19, 60. — Les ateliers de confections militaires sous le Bas Empire sont à Arles, Lyon, Reims, Tournai, Trèves, Autun (celui-ci, supprimé plus tard), Metz (*Not. dignit., Occ.*, II). Et cela correspond assez bien à l'état antérieur. — Inexplicables sont les vêtements de laine que l'édit de Dioclétien (19, 45, 46, 45) appelle βάνατα Γαλλική, βέδοξ Γαλλικός, σινγιλίων Γαλλικός.

les fermes attachées aux grands domaines¹ ; et c'est là également, sous la direction de la maîtresse de maison ou des intendants du seigneur, que se taillaient et se cousaient les habits, tuniques, pantalons ou manteaux. Tisserands et confectionneurs de profession, ayant atelier ou boutique sur rue, c'étaient, en dehors des grandes villes, gens aussi rares que moissonneurs libres ou que boulangers patentés². — Mais entre tissage et confection se plaçait l'apprêt, et alors intervenait le foulon³.

C'était le foulon qui donnait à la pièce tissée sa forme marchande et sa valeur utile. Son métier avait une telle importance, exigeait une installation si compliquée et des soins si minutieux, que, sauf de très grands domaines, aucune maison ne pouvait posséder son foulon à elle seule, comme elle avait ses tisserands et ses tailleurs⁴ ; presque tout le monde des producteurs devait s'adresser, pour apprêter les draps, à des artisans professionnels, gardant leurs usages et leur indépendance⁵.

Les foulons devinrent donc, dans un certain sens, les maîtres de la draperie⁶, tels que furent les tisserands au Moyen Age. Un quartier leur était réservé dans les bourgades, près de quelque ruisseau limpide, avec les eaux, les cuves, les étendoirs, les calandres et les presses nécessaires⁷. A la campagne même, un

¹ Voyez les innombrables poids de tisserands trouvés dans les ruines des maisons particulières. — Quelques observations techniques sur le tissage ont été faites, à l'aide de tissus gallo-romains, par Coyon, *Trav. de l'Ac. de Reims*, CXIII, 1902-3, p. 19S et s., et par von Cohausen, *Annalen des Vereins ür Nassanische Alterthumskunde*, XV, 1879, p. 23 et s.

² *Servi textores et sarcinatores*. — La confection, la préparation de vêtements tout faits, parmi lesquels choisissait le client, fut cependant beaucoup plus développée qu'on ne croit. Dans les villes, des boutiques vendaient des cagoules ou des vestes toutes prêtes (Esp., n° 2781 ; Sulpice Sévère, *Dial.*, 11, 8) : il est vrai que c'était la pièce du vestiaire qui exigeait le moins de mesures préalables. Marchand de tuniques ? n° 2786. Les marchands drapiers vendaient, le plus souvent, les pièces de drap (Esp., n° 1342, 3755, 4043, 5176 ; *pannarii*), dont on faisait confectionner les habits, soit chez soi, soit chez un tailleur de boutique. — Mais d'autre part, les inscriptions mentionnent si souvent des commissionnaires en vêtements (*vestiarii, sagarii*), qu'on se demande s'ils n'exportaient pas en nombre des habits tout faits, préparés, soit dans de grands ateliers de coupe, soit dans des lingerie familiales (*servi sarcinatores*). Toutefois, il est bon de ne pas se fier absolument, dans les choses de métier, au sens apparent des titres.

³ Il faut sans doute comprendre, sous le nom de foulons, également les laineurs ou pareurs, chargés de broser le drap sorti de la cuve, et les tondeurs ou coupeurs, chargés d'égaliser le tissu, peut-être aussi les teinturiers. Cf., sur ces procédés au Moyen Age (qui doivent rappeler les temps anciens), en dernier lieu Geneviève Aclocque, *Les Corporations à Chartres*, 1917, p. 115-116.

⁴ Quelques-unes en avaient cependant (*servi fullones* ; *Digeste*, XIV, 4, 1, 1 ; XXXIV, 5, 28) : mais il s'agit de domaines qui devaient comporter de véritables exploitations industrielles.

⁵ Cf. Varron, *Res r.*, I, 16, 4, où l'opposition entre les deux systèmes est très nette : *Potius anniversarios habent vicinos, follones, etc., quam in villa suos habeant*.

⁶ Des métiers de la draperie, les représentations de foulons paraissent parmi les plus nombreuses (Espérandieu, n° 2768, 4136). A Évreux, qui n'est qu'une petite ville, il y a une société de *fullones* (*C. I. L.*, XIII, 3202, concession d'une *piscina* à leur usage). *Magister artis fulloniæ* à Cologne (XIII, 8345). — Le foulon était sans doute aussi chargé de la tonte du drap, opération assez souvent figurée dans ces bas-reliefs.

⁷ Cf., par exemple, *Sainte-Marie de Fullonibus*, Notre-Dame de Fouilhous dans Montmaur, Aude (*Histoire générale de Languedoc*, n. éd., V. c. 1577) ; *forum*

atelier de foulon formait un petit hameau, auquel il laissera parfois son nom¹. De la ferme ou du château voisin on venait lui confier l'étoffe de laine, et elle s'en retournait ensuite, prête à se transformer en vêtement, soit dans les logis familiaux², soit dans les ateliers des commissionnaires³. Le foulon fut pour le drap ce que le meunier fut pour le grain.

Tout ainsi qu'à l'époque gauloise, les matières premières de la draperie étaient la laine, le lin et le chanvre. La laine gardait, plus que jamais, la préséance⁴. On en tirait les vêtements de dessus, des tapis⁵, des couvertures⁶, des rideaux⁷, des réticules⁸, l'enveloppe et l'intérieur des matelas et des coussins⁹ : n'oublions pas les larges cravates ou les cache-nez, dont les Gaulois frileux s'enveloppaient volontiers le cou et la gorge¹⁰. Le lin¹¹ servait aux vêtements de dessous¹² et aux voiles de femmes¹³, aux draps de lits¹⁴, aux nappes¹, serviettes et

Fullonichas, fluvium Fullonicas, Saint-Martin-de-Fenouilla près du Boulon (*id.*, II, Preuves, c. 380, 348).

¹ Note précédente.

² Cf. Varron, *Res. r.*, I, 16, 4.

³ En repassant sans doute souvent par le domaine qui le vendait out apprêté : esclaves chargés de la vente des draps dans les grands domaines, *servi venaliciarii* (*Digeste*, XIV, 4, 1, 1).

⁴ Les *lanarii* de Narbonne (XII, 4480-1) sont peut-être des cardeurs de laine, brosseurs ou laineurs, ou encore des matelassiers, plutôt que des tisserands, tailleurs ou confectionneurs. De même, le *coactiliarius* de Luxeuil (XIII, 5414) peut être un matelassier (Luxeuil est voisin des Lingons, célèbres par leurs matelas ; cf. Pline, VIII, 191-2) ; mais on interprète d'ordinaire l'expression ou celle de *lanarius coactiliarius* par feutrier.

⁵ Tapis de planchers, de tables (Esp., n° 1547 ?, bordé de lambrequins), tapisseries pour tentures ou ornements.

⁶ Couvertures de lits ou *lodices* (*C. I. L.*, XIII, 5708 ; je ne crois pas qu'on doive traduire le mot par draps de lits).

⁷ Esp., n° 5123, 4031.

⁸ Cf. Coyon, *Travaux de l'Acad. de Reims*, CXIII, 1902-3, p. 199 : il semble qu'on ait trouvé près de Reims l'équivalent de nos réticules ou sacs à main, avec face étoilée de filé d'or laminé appliqué sur les fils de chaîne.

⁹ Soit de coussins d'appui, *cervicalia cenatoria*, longs coussins d'appui pour bancs de tables à repas (XIII, 5708), soit de coussins de sièges (car il ne faut pas oublier que, si le corps des sièges était en bois, il portait d'ordinaire des coussins ; Esp., n° 5156, etc.), soit de coussins comme appuis de pieds.

¹⁰ Esp., n° 1146, 3127 ; cf. *Revue des Ét. anc.*, 1908, p. 76-7. — Peut-être aussi des tricots, ou tout au moins des manches (n° 1128), ou même des mitaines. — Sans doute aussi des écharpes ou des ceintures, et même des bas (nécropole de Martres-de-Veyre). — Les housses ou écharpes à franges que portent sur l'épaule certains cochers (n° 1149, 1141), doivent être des récompenses de cirque.

¹¹ *Ars lintiaria* à Lyon, XIII, 1995 ; *lintearius* ou *lintiarius* à Nîmes, XII, 3340 ; à Narbonne, 4484 ; *lintiarius ex civitate Veliocassium* (Rouen) à Lyon, XIII, 1998 ; *linarius* à Bordeaux, XIII, 639 ; plus tard, *linificium* (ou *linyfium*) d'État à Vienne, *Not. dign., Occ.*, 11, 62.

¹² *Camisia*, chemise (la seconde tunique qui apparaît dans les images masculines ou féminines pourrait parfois être la chemise). *Femorales* ou *feminatio*, caleçons d'hommes ou pantalons de femmes (le plus souvent, au début, sous forme de *fasciæ* enroulées) ; cf. Jérôme, *Epist.*, LXIV, 10, P. L., XXII, c. 613.

¹³ Ils peuvent, sur les représentations funéraires, se confondre avec les manteaux qui enveloppent la tête ; cf. Esp., n° 1489, etc. — Ajoutez les bonnets ou coiffes de femmes.

¹⁴ En tout cas aux enveloppes de matelas.

mouchoirs² : car de cela, les Anciens firent aussi bon usage que nous-mêmes. Le mouchoir, par exemple, fut un accessoire indispensable à la toilette des jours solennels ; et les hommes eux-mêmes, sur leurs monuments funéraires, se faisaient représenter le tenant à la main, ce que d'ailleurs j'ai peine à comprendre³. Avec le chanvre, on fabriquait sans doute les mêmes objets qu'avec le lin, mais en étoffe plus rude⁴.

Lin et chanvre trouvaient d'autres emplois industriels, aussi importants que ceux du vestiaire : toiles à voiles pour les navires, à quoi excellèrent les gens de Normandie et d'Artois : toiles et bourre pour les matelas, lesquels on exportait jusqu'à Rome ; besaces et sacs de tout genre⁵, toiles à tentes, bûches de voitures et de magasins⁶, ce dont le commerce et le camionnage de ce temps eurent amplement besoin. Enfin, on en tissait à la main des cordages⁷, et j'imagine qu'aux abords de toutes les villes de la Gaule, grandes et petites, nous pouvons nous figurer déjà les corderies, allongées et bourdonnantes, sur les lices des remparts ou les accotements des routes⁸.

La teinturerie par les couleurs végétales avait été une des gloires industrielles de la Gaule indépendante. Je ne puis affirmer que la Gaule romaine ait longtemps conservé ce renom, et la formule des mystérieuses préparations qui le lui avaient procuré⁹. Les teintures à base animale, et en particulier la pourpre et ses nuances innombrables, firent concurrence aux anciens procédés¹⁰, et de ceux-ci,

¹ Hypothétique (les objets pourraient être des tapis de laine pour tables) : Esp. N° 5151.

² Jusqu'à quel point les draps ou serviettes de la Gaule étaient célèbres dans l'Empire, c'est ce que montre la mention dans l'édit de Dioclétien de *sabana Gallica* (28, 57), linges spéciaux utilisés sans doute surtout pour les bains. Et il est possible qu'il y eût un lien entre ce linge de bain propre aux Gaulois et leur savon (p. 262-263). — *Linteum*, *mantele* ou *mappa* dans les textes classiques. Figures chez Esp., n° 3951, 3696, etc. je suppose qu'il s'agit, dans ces représentations, qui sont funéraires, d'un linge à main, à caractère rituel, dont le mort était censé se servir dans la vie d'outre-tombe, par exemple lors des repas ou libations d'anniversaires. — Du même genre, je crois, en tout cas à sens funéraire ou culturel, les draps frangés, Esp., n° 1510, 1879, 5123.

³ Note précédente.

⁴ Aucun renseignement précis pour la Gaule romaine ; mais de nombreuses figurations de cordages, soit sur des navires, soit autour de ballots (Esp. N° 4131).

⁵ *Manticularii negociatores*, marchands de besaces ou musettes pour voyageurs ou soldats, et peut-être de sacs et bourses en tout genre (*C. I. L.*, XIII, 6797, 7222 : Riese, 2146). Sacs à filtrer le vin.

⁶ Je crois que ces objets entrent dans la catégorie des cerdanes, qui ont servi à qualifier les confréries des *centonarii*. Tout cela se faisait sans doute aussi en cuir.

⁷ Surtout avec le chanvre.

⁸ Peut-être à Marseille.

⁹ Le bleu de pastel, en tout cas, a été trop populaire en France dès le début du Moyen Age, pour que l'idée s'en soit absolument perdue : mais il est curieux que nous n'en trouvions d'autre trace à l'époque romaine que la mention du *glastum* de Gaule chez Pline (XXII, 2). Beynier (p. 319) rappelle, à propos du pastel de la Gaule, la falsification de l'indigo indien à l'aide de cette plante (cf. Vitruve, VII, 14, 2 ; Pline, XXXV, 46).

¹⁰ *Purpurarius* à Narbonne, *C. I. L.*, XII, 4507-8. A Toulon ? Sous le Bas Empire, teintureries d'État à Toulon et à Narbonne (*Not. Occ.*, II, 72-3).

à la fin, l'expérience finit par se perdre : une fois de plus, l'industrie de l'Occident dut céder le terrain aux pratiques orientales¹.

Enfin, sous l'influence des mœurs romaines et des marchands syriens, la Gaule ajouta bien des détails d'élégance à son vestiaire traditionnel. Elle aima les tuniques et les draps à franges² ; elle connut toutes les variétés du ruban et de la passementerie³ ; elle fonda des fabriques de velours⁴ et de broderies⁵ ; ou lui apprit à tisser des brocarts d'or et d'argent⁶, on forma ses ateliers à ce genre de travail mièvre et minutieux qui ciselaient ou dessinaient une pièce de vêtement comme un bijou de métal. Rien de cela n'était pour lui déplaire : elle avait aimé les choses éclatantes⁷ ; et ce fut sans peine que Lyon sa capitale inaugura en Occident une maîtrise dans les tissus de luxe⁸.

Et cependant, il ne semble que la Gaule a perdu, en matière de tissu et de vêtement, ce qui était autrefois son charme et son originalité. Toges, tuniques et manteaux, costume habituel de ses peuples, sont de teinte uniforme, blanche, grise, rousse ou brune. L'usage des habits aux couleurs voyantes ou aux étoffes bariolées, si fréquent dans les temps de l'indépendance, a disparu peu à peu devant la monotonie des habitudes classiques ; il n'est guère que les chefs militaires ou les Barbares du Rhin qui se permettent sur leurs corps le luxe des couleurs franches et éclatantes, casaque écarlate ou tunique verte⁹. Ce qui propage maintenant le renom de l'industrie drapière gauloise, ce sont ses manteaux à capuchon, aux tons roux et sombres, et ces tons viennent simplement de la laine naturelle¹⁰. Le besoin de la couleur s'éloignait de l'habillement¹¹, tandis qu'il envahissait, par le marbre, la peinture et la mosaïque, les parois et les parquets des demeures.

¹ J'ai déjà dit que les Romains reprochaient aux teintures gauloises de ne pas tenir à l'usage (Pline, XXII, 4, *culpant ablui usu*), mais que je croyais plutôt que la recette des fixatifs s'était perdue. — *Offector*, teinturier, XIII, 7553.

² Pour les tuniques, Esp., n° 2824, 2833, etc. ; pour les nappes ou couvertures de tables, n° 5151 ; pour les serviettes ou mouchoirs, n° 5123 ; écharpe trouvée à la nécropole de Martres-de-Veyre (Musée de Clermont).

³ Je ne sais rien au sujet de la dentelle.

⁴ C'est ainsi que j'interprète le *negotiator artis prossariæ* (à Lyon, VIII, 2023 ; d'origine séquane), lequel est en tout cas un peigneur ou brasseur d'étoffes de luxe.

⁵ D'après ce que nous savons pour le reste de l'Empire.

⁶ A Lyon, un Oriental, *homo artis barbaricariæ*, XIII, 1945. Ateliers officiels, sous le Bas Empire, à Arles, Trèves, Reims (*barbaricarii sive argentarii* ; *Not. Occ.*, II).

⁷ Les Gaulois ont pu du reste avoir d'eux-mêmes l'idée du tréfilage de l'or. L'usage des brocarts était tout aussi bien germanique qu'oriental ; Hérodien, IV, 7, 3.

⁸ Encore que la soie ait pu entrer dans ces tissus de luxe, il n'en est point question jusqu'ici à propos de la Gaule.

⁹ Cf. Hérodien, IV, 7, 3, qui attribue aux Germains cette passion des couleurs voyantes qu'on remarquait jadis chez les Celtes ; allusion chez Tacite aux *sagula versicolora* des Bataves (*Hist.*, V, 23).

¹⁰ Je songe aux cagoules et aux saies des Nerviens et des Atrébates. Ces dernières étaient dites *xerampetina*, c'est-à-dire couleur de vigne sèche (Suidas, au mot Ἀτραβατεκάς). Je doute que cela signifie noir ; il s'agit plutôt de quelque nuance de roux ou de brun, celle que gardait la laine non blanchie : *Vestitur Gallia rufis, et placet hic pueris militibusque color* (Martial, XIV, 129), où il faut voir une allusion aux cagoules.

¹¹ Voyez la description d'une fête chez Calpurnius (VII, 2G-9), la plèbe est *pulla, sordida veste*, et les chefs sont en blanc, *nivei tribuni*.

VI. — CUIR ET INDUSTRIES SIMILAIRES.

Les industries du tissage et du vêtement avaient pour auxiliaires celles de la chaussure et de la coiffure, en particulier la préparation du cuir, très florissante chez les Gallo-romains¹.

Il est malaisé de se figurer la manière dont les indigènes, hommes ou femmes, se couvraient habituellement la tête. Nous possédons plusieurs milliers de portraits de ce temps, et tous sont tête nue² : ce qui était chez les Romains l'usage cérémonial, que les Gaulois leur ont emprunté³. Mais il n'est pas possible que dans les voyages, à la campagne, pour certains travaux de métier, les hommes et les femmes n'aient pas gardé quelque coiffure traditionnelle : le capuchon de la cagoule n'est bon qu'en hiver ou contre la pluie. Cette coiffure, c'est sans doute celle dont les artistes ruraux affublent la tête des divinités champêtres, un énorme chapeau formé d'une simple calotte et de bords démesurément larges⁴. Là-dessous, on était à l'abri l'hiver de l'eau et l'été du soleil : car on peut croire qu'il était en feutre et non en paille. Les femmes devaient le porter aussi bien que les hommes. Et j'imagine que les chapeaux de nos débardeurs, que ceux des paysans et des paysannes de la France centrale ou de notre Bretagne, parfois si semblables aux coiffures monumentales des déesses gauloises, n'en sont que les copies, fidèlement transmises d'âge en âge⁵.

¹ C'est ainsi qu'à Saintes (XIII, 1052) les *lorarii* auraient été assez importants pour avoir leur place réservée à l'amphithéâtre. Je crois que *lorarii* signifie, non pas spécialement les fabricants et vendeurs de courroies, selliers ou bourrelliers, mais, dans le même sens que *corarii*, les corroyeurs et les tanneurs. Une autre preuve de l'importance de cette industrie en Gaule est dans le fait rapporté par Pline, d'un chargement de cuirs de Gaule [du Dauphiné ?] ayant fait naufrage près d'Ostie, *tergorurn advectorum e Gallia* (IX, 14). — Je ne sais si l'on n'a pas trouvé en Gaule trace de tanneries gallo-romaines, aux abords des ruisseaux de villes.

² Sauf parfois des têtes de femmes, voilées ou encapuchonnées.

³ Il est cependant à remarquer que, même figuré en tenue d'atelier, le Gaulois est tête nue : peut-être était-ce de rigueur dans une sculpture funéraire. Et je crois que, coïncidence à noter, les tombes ont livré beaucoup plus de débris de chaussures que de coiffures.

⁴ Cf. *Dict. des Ant.*, VI, fig. 4850 ; *Bonner Jahrb.*, LXXXIII, 1897, p. 38, 45, pl. 2-3. Je dois dire que cette interprétation n'est pas généralement admise, et qu'on a songé à un turban, à un diadème, même à une auréole, et l'on peut également songer à un large bonnet relevé, en toile apprêtée, comme les coiffures de religieuses ou de paysannes endimanchées. Car il semble bien que les femmes de Gaule aient porté dès lors des 'Mures de toile analogues à celles de nos paysannes, et sans doute avec quantité de variétés locales ; cf. le bonnet de femme de Virecourt, à larges plis ou godrons relevés (Espérandieu, n° 4701, j'incline vers l'authenticité du monument). Voyez aussi Blanchet. *Fig.*, planches, n° 13 ; Saint-Germain, *Cat. somm.*, p. 116. — Ces chapeaux, si mon interprétation est juste, seraient l'équivalent celtique du pétale ou de la *causia* des peuples du Midi.

⁵ Autres formes de coiffures (sans bords) chez les Gallo-romains : bonnet pour Immune en forme de turban, d'origine celtique (Esp., n° 3132) ; bonnet cylindrique ou pointu de l'affranchissement, *pileus* (n° 469, 682), ou de la prêtrise (culte de la Mère ; n° 1071, 1207), d'origine romaine ou orientale ; bonnet ou coiffe de femme, d'origine indigène (n. précédente) ; bourrelets pour enfants (Esp., 110 1127). — Rappelons ici le commerce des cheveux, pour tresses ou chignons de femmes, et même pour perruques d'hommes, achetés surtout en Germanie afin d'avoir la couleur blonde ou rousse (Martial, XIV, 26 ; Hérodien, IV, 7, 3).

La chaussure¹ offrait beaucoup plus de variétés, peut-être parce que les Anciens lui avaient assigné le rôle de marquer parfois les distinctions sociales, rôle qui, beaucoup plus tard, reviendra à la coiffure. Les Gallo-romains ont dix à douze manières de se chauffer, et, pour chacune, quantité de formes : l'espadrille, sandale indigène à semelle de corde et à dessus de toile, qui enveloppait et tenait bien mieux le pied que la sandale classique² ; le sabot de bois, dont on faisait dès lors une grande consommation³ ; le gros soulier de cuir, bas, dur à la fatigue, avec forte semelle garnie de clous⁴ ; et puis, le chausson fourré⁵, la bottine à courroies⁶, la bottine élégante ou le soulier de fantaisie, tantôt à la pointe allongée et retournée. tantôt aux oreilles retombant sur les côtés⁷ : et enfin, pour les chasses ou les travaux des champs, les guêtres, les jambières, les bandes molletières, et surtout les grandes bottes, solides et imperméables⁸. Et toutes ces manières, et d'autres encore, sont arrivées jusqu'à nous.

La préparation du cuir livrait également un nombre extraordinaire d'objets d'équipement et de harnachement : tabliers d'artisans, fourreaux et ceintures de soldats⁹, harnais, brides et selles pour cavaliers ou voituriers¹⁰, bourses, sacs et sacoches pour tout le monde¹¹, sans parler des outres en peau de bouc ou de chèvre, qui servaient aux usages les plus divers, à conserver et à transporter le vin, à soutenir les nageurs au passage des rivières¹². Dans cette vieille industrie du cuir, la plus ancienne peut-être de l'Occident, les Gaulois continuaient à trouver l'emploi des moindres choses.

¹ On trouve *calcearius* dans les épitaphes. Figuration d'un cordonnier ? Esp., n° 1878. — Voyez, par exemple, les variétés de chaussures trouvées à Martres-de-Veyre (Musée de Clermont : Audollent, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1912, p. 79).

² La *gallica* des textes, mais le mot a pu passer aux sandales classiques. Trois espèces dans l'édit de Dioclétien (9, 12-4), *gallicæ viriles monsoles*, *viriles rusticanae bisoles*, *curs triæ*. Il devait du reste s'en trouver avec des semelles en bois. — La *caliga* est, en principe, la sandale du soldat, à semelles à clous de fer.

³ Sabotier au travail, avec tous ses outils : Esp., n° 2783, 3685.

⁴ Esp., n° 5156 (à lacets).

⁵ Ou en feutre. C'est, je crois, le genre de chaussure que l'imagerie gallo-romaine assigne aux dieux indigènes (j'ignore pourquoi), et qui me paraît correspondre aux *udones* et *pedocuculti* des textes.

⁶ Esp., n° 2811. En particulier le *calceus* d'apparat des sénateurs.

⁷ Durand, *Fouilles de Vésone, C. r. de 1910-1911*, planche 6. Peut-être Musée de Saint-Germain, *Cat.*, p. 196 = Esp., n° 3517. C'est le *calceus repandus*, dont les Anciens faisaient un des insignes de *Juno Sospita*. — Ornaments de souliers.

⁸ *Perones* (mot qui désigne peut-être aussi les souliers de fatigue), *ocreae*, etc.

⁹ Très nombreuses figurations sur les tombes.

¹⁰ Même remarque ; cf. notamment Esp., I, p. 191 (selle en cuir gaufré et à pommeaux saillants), n° 2771. Le *sapistearius* (C., XII, 4166), en principe fabricant de harnais de tête, est l'équivalent de notre sellier-bourrelier. Voyez le harnachement des chevaux attelés, et en particulier celui du char (funéraire ?). Espérandieu, n° 293.

¹¹ Voir un peu partout dans le *Recueil* d'Espérandieu. — Ajoutez de grands portefeuilles analogues aux nôtres (n° 2778).

¹² Dans la mesure où ce dernier usage s'est conservé. — Je rappelle que les *utricularii*, quoique conservant une outre comme arme parlante (*Dict. des Ant.*, fig. 7241), n'ont sans doute plus rien à voir avec le commerce ou l'usage des outres ; Chapot, *Dict. des Ant.*, IX, aux mots *Uter* et *Utricularii*, 1914. — On devait fabriquer aussi des barques d'osier, recouvertes de peaux cousues, sur l'Océan du côté de la Bretagne (Pline, VII, 200, *vitiles corio circumsutæ*).

VII. — ALIMENTATION.

Le premier rang parmi les industries de l'alimentation appartenait encore à la plus ancienne, celle du pain ; mais immédiatement après elle se présentait la plus récente, celle du vin.

Le grain récolté était moulu dans des meules manœuvrées au moyen d'êtres vivants, esclaves ou bêtes : le moulin mécanique n'a pas encore pris possession des sommets de nos collines¹ ou des berges de nos rivières². Il en résulte que le travail de meunerie ne peut pas se concentrer, ainsi qu'au Moyen Age ou de nos jours, dans de grands édifices dominant les hauteurs ou barrant les cours d'eau : le moulin, bâtisse isolée, joyeuse, bruyante et pittoresque, présidant à la vie d'un coin de terre, est chose inconnue à l'ancienne Gaule. L'œuvre de meunerie, comme celle de tissage, est dispersée entre des milliers de villas et de villages, et le moulin n'est qu'un atelier de plus installé dans les grandes fermes³. Et il en alla ainsi du four : chaque famille, aisée ou riche, pétrissait sa farine et cuisait son pain ; et la seule différence était en ceci, que les unes faisaient travailler leurs esclaves⁴, et que pour les autres les maîtres eux-mêmes mettaient la main à la pâte et au fourgon.

En cette affaire pourtant, quelque chose de nouveau vient d'apparaître en Gaule sous les empereurs : c'est la boulangerie commerciale, avec ses meules, son four, sa boutique de vente, son patron et ses clients. Dans les villes qui se fondent, les petites gens n'ont ni le temps ni les moyens de conserver leurs grains, de les porter au moulin et au four la farine ; et, les riches eux-mêmes ont bien d'autres emplois à réserver à leurs esclaves. Il s'y est clone établi des entrepreneurs qui font cette besogne, pour le compte de chacun et à leur profit personnel ; et nous voyons s'affairer, en divers lieux, des négociants en grains qui approvisionnent ces industries⁵, des boulangers en gros⁶ et en détail⁷ qui en écoulent les produits, et peut-être même des commissionnaires en céréales pour les fournitures publiques.

¹ Le moulin à vent est d'invention beaucoup plus récente.

² Sauf exceptions. Car le moulin à eau fut connu des Anciens. Ausone en signale (de même que des scieries mécaniques de pierre) sur la Ruwer, affluent de la Moselle (*Mos.*, 362) : *Præcipiti torquens cercalia saxo rotatu* ; de même, Venance Fortunat, également sur le Moselle, *Carm.*, III, 12. 37-8 : *Ducitur inriguis sinuosa canalibus unda, ex qua fert populo hic mola rapta cibum*. Je doute que ce fût autre chose que des meules ordinaires, actionnées par l'eau, et à l'usage des propriétaires riverains ou des boulangers de la grande ville voisine. Cf. Blümner, I, 2e éd., p. 47-8.

³ Cela explique la très grande quantité de meules (*molæ*) découvertes en Gaule, partout où subsistent des vestiges d'habitations antiques : quelques-unes, au reste, sont parmi les plus intéressantes du monde antique (celle, au Musée de Nantes, en grès vert, *Dict. des Ant.*, VI, *Mola*, f. 5103 ; ailleurs, en lave du Cantal) ; le principe de ces meules est le même qu'en Italie ; mais il y a moins de connexité entre les deux parties des meules gallo-romaines, la partie supérieure et mobile ou *catillus* ayant sa cavité d'en bas moins profonde, la partie inférieure et fixe ou *meta* ayant une saillie moins prononcée ; A. Baudrillart, *l. c.* ; cf. Déchelette, II, p. 1389. — Je ne peux me prononcer sur les meules tournant sur galets, ni sur leur tige ni sur leur destination.

⁴ C'est sans doute le cas des boulangers figurés sur le mausolée d'Igel (*Esp.*, VI, p. 442).

⁵ Nervien établi à Nimègue comme *negotiator fragmentarius*, XIII, 8725. Un autre négociant de ce genre à Aix-la-Chapelle, XIII, 7836.

⁶ Autre Nervien établi à Cologne comme *negotiator pistorius*, XIII, 8338.

⁷ *Collegium pisstricorum*, XIII, 8255 (à Cologne). Il est toutefois à remarquer que les représentations funéraires de boulangers sont fort rares.

Ce qu'on débite dans ces boulangeries, ce qu'on sert sur les tables gauloises, c'est toujours le pain blanc du pays¹, sous toutes les formes que pouvaient présenter les usages locaux : mais le type le plus répandu est maintenant la grande miche ronde, classique chez tous les peuples méditerranéens². On vantait surtout le pain fait avec la farine du gros blé blanc du Dauphine et du Comtat³ : mais soyons assurés que bien d'autres farines valaient ces deux renommées méridionales⁴.

Si le luxe de table (ce qui est fort croyable) a fait pénétrer chez les Gaulois les fantaisies de la cuisine romaine, il est probable que ces boulangers fabriquaient et débitaient aussi mille sortes de pâtisseries, de toute saveur et de toute forme, pour la joie des enfants et la distraction des jours de fêtes : nos bonshommes en pain d'épice ont eu leurs équivalents à l'époque romaine⁵. Le pain et la bouillie de mil, toutes ces variétés de millade chères encore aux tables gasconnes, étaient sans doute abandonnés aux pauvres gens, aux paysans, aux cultivateurs des terrains maigres.

A la différence de la boulangerie, l'industrie vinicole eut à subir de longues années de marasme dans le cours de ses destinées gauloises. Cela ne veut pas dire qu'on cessa de boire du vin : mais on le paya plus cher, et on en importa davantage d'Italie. Mais dans l'ensemble, la gloire du vin de Gaule ne fut pas atteinte, et les bons procédés de fabrication ne se perdirent point⁶.

On distinguait une douzaine de types de vins, correspondant à peu près à nos grandes régions viticoles d'aujourd'hui⁷, et chacun de ces types se classait sans

¹ *Pistor candidarius* (à Narbonne, XII, 4502) peut signifier boulanger en pains fins et gâteaux. On interprète *pistor Romaniensis* (à Narbonne, XII, 1503), boulanger en pains façon romaine : ce n'est pas absolument certain.

² Voyez les représentations, en particulier Esp., n° 1553 ; le dessus du pain est découpé en quatre segments latéraux et un carré central à l'aide d'un losange formé sans doute de saillies de croûte. Autres dessins sur miches rondes, Esp., VI, p. 442. Cf. Hœfler, *Gebildbrote aus Gallo-Raemischer Zeit*, dans *Archiv für Anthropologie*, n. s., XI, 1912.

³ Pline, XVIII, 83 : comparez la fouace du Dauphiné et les croissants d'Avignon.

⁴ Cela résulte du texte même de Pline.

⁵ Cf. Esp., n° 4295 ? Si les moules de La Guerche sont authentiques, ce que je crois (Saint-Germain, salle XV, *Cat. somm.*, p. 128), ne peuvent être (hypothèse de S. Reinach) des moules à pâtisseries : je ne sais cependant si dans ce cas ils auraient cette forme. Moule en pierre pour petit pain ? (Esp., n° 3585). Sur ces pains moulés ou à forme particulière, voyez les curieuses recherches de *Kleine Schriften*, I, 1837 (écrit en 1793) p. 349 et s., et de Lohock, *Agloaphamus*, II, 1829, p. 1060 et s. Beaucoup de ces pâtisseries avaient du reste primitivement une destination religieuse et un sens mystique : le pain en forme de croissant, par exemple, dont l'usage paraît très ancien, doit se rattacher au culte lunaire ; etc.

⁶ Sacs à filtrer le vin : on sait l'importance du filtrage et la variété de filtres dans la vinification antique (Curtel, p. 150-7).

⁷ A cela près qu'un ne trouve pas le champagne (j'entends, bien entendu, le champagne naturel, non mousseux) et qu'on trouve le marseillais ; en outre : Béziers (sans doute servant à désigner tout le Languedoc), Helviens (en Vivarais), Vienne ou Allobroges (sans doute surtout la région à l'ouest du Rhône), Voconces (Drôme), Beaune, Dijon, Moselle, Limagne, Bordeaux, Paris. — Il est probable qu'on mélangeait ou coupait ces différentes espèces. Le pays de Marseille produisait deux espèces de vins, dont l'une, plus grasse, plus épaisse, la variété liqueuse, *sucosum*, servait *condiendis aliis* (Pline, XIV, 68) : je pense qu'il s'agit du coupage de vins d'autres pays ; mais il peut s'agir aussi du coupage entre les deux qualités marseillaises, commune et supérieure, qui s'est pratiqué de tout temps dans cette ville pour ses vins d'exportation (A. Jullien. p. 252).— Les trois

doute, ainsi qu'aujourd'hui, en différents crus de premier, de second ou de dernier rang¹. Mais les préférences n'allaient pas aux mêmes vins : en cette matière le palais a toujours eu ses modes et le goût ses caprices.

Le grand vin de Gaule, en ce temps-là, c'est ce que nous regardons plutôt comme du gros vin, le vin de Béziers² ou du Midi, lourd et épais, surchargé encore par je ne sais quelle préparation à la poix qui lui donnait une saveur étrange, l'arrière-goût d'une tisane aux bourgeons de sapin³. Il n'empêche que le **béziers** s'exportait à Rome, qu'on en raffolait, et qu'on en gardait précieusement les bonnes années⁴. Après tout, il était peut-être meilleur qu'il nous semble, et nous n'avons pas le droit de condamner un vin que nous ne pouvons juger.

Ces préparations à la poix étaient courantes dans les vins de Gaules⁵. Les Viennois eux-mêmes y recouraient pour les leurs⁶, qui furent peut-être pendant quelque temps les plus cotés du monde. Il est d'ailleurs probable que le goût s'y était fait⁷, ainsi que nous nous faisons nous-mêmes, dans notre cuisine, à tant d'ingrédients bizarres⁸.

Mais il faut ajouter que certains palais, plus fins et plus sensibles, ne voulaient pas de vin **poissé**⁹. Peu à peu, les habitudes de l'Antiquité se sont, en cela aussi,

principaux vins d'exportation, en particulier pour Rome, étaient ceux de Vienne (Plutarque, *Qu. c.*, V, 3, 1), Béziers et Marseille. — Ne nous étonnons pas qu'on exportât du vin de Marseille ; des deux espèces du terroir marseillais, encore au début du XIXe siècle, on exportait et des vins rouges, **très colorés, corsés, spiritueux, solides**, et des vins blancs, surtout les vins célèbres de Cassis, **liquoreux, corsés et spiritueux** (cf. A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles*, p. 251-3).

¹ Un texte de Pline semble indiquer trois crus allobroges de premier rang.

² Sur des amphores trouvées à Rome : *Sum vetus V Bæterrense L. Marti Satulli*, vin de cinq ans ; *C. I. L.*, XV, 4512 ; 4543 : *Bæterrense album*. Il y avait donc du **béziers blanc** et du **béziers rouge**.

³ Billiard, p. 505.

⁴ Cantarelli suppose l'importation des vins gaulois à Rome postérieure au Ier siècle (*Bull. della Commissione*, 1915, XLIII, p. 41-6, *Il Monte Testaccio e la Gallia*) : on peut dans ce cas accepter la traduction du texte de Pline par **la réputation du vin de Béziers reste fixée, consistit, à la Gaule**. J'avoue pencher cependant pour la traduction : **la réputation de Béziers parmi les Gaules** [dans le sens de parmi les vins de Gaule ; cf. Pline, XI, 241] **se maintient**.

⁵ Elle est décrite par Columelle, XII, 23, 1. Et il est possible qu'elle se soit développée d'abord en Dauphiné, non pas sous l'influence des viticulteurs italiens, qui ne paraissent pas l'avoir pratiquée à l'origine, mais sous celle des Grecs de Marseille. Plutarque remarque qu'elle est en usage, outre les Grecs, surtout chez les Italiens du Pô, descendants de Gaulois. Il y a donc là une pratique devenue spécifiquement celtique.

⁶ *Pix corticata appellatur, qua utuntur ad condituras Allobroges* (Col., *ibid.*) ; *picata Viennensia* ou *Allobrogica*, Pline, XIV, 57 et 26 ; Martial, XIII, 107 ; Plutarque, *Qu. conc.*, V, 3, 1 (la poix vieillirait le vin et le corserait en lui enlevant les éléments **humides** ; Dioscoride, V, 43. XXV, p. 720, Kühn attribue le fait à ce que, le raisin ne pouvant mûrir dans ces pays froids, le vin s'aigrirait sans l'emploi de la résine [?]).

⁷ Plutarque (*Qu. conc.*, V, 3, 1) paraît bien croire qu'on en sentait le goût, lorsqu'il dit que la préparation ajoutait au vin odeur et saveur agréables.

⁸ Cf. Curtel, p. 173. — Dans l'ensemble, on dirait que le **poissage** des vins était considéré, suivant les cas, comme un procédé de chauffage, de conservation des mouës, ou comme une manière de nuancer le goût du vin.

⁹ Voyez l'inscription si curieuse, qui ne paraît pas antérieure au IIIe siècle : *Parce picatum, da Amineum* (XIII, 10015, 135).

rapprochées des nôtres, et je ne serais pas étonné que les préférences des gourmets aient fini par lâcher le [béziers](#) pour aller au [bourgogne](#) ou au [côte-rôtie](#) chauds et lumineux, ou au [bordeaux](#) savoureux et délicat¹.

Le malheur pour la Gaule fut qu'elle ne s'en tenait pas au bon vin, sain et généreux. Elle apprit, des gourmets ou des maniaques d'Italie, l'art d'y ajouter les ingrédients les plus imprévus, d'en tirer les sensations les plus morbides. Non contente de le fumer pour le colorer ou le faire vieillir², elle y mêla des herbes ou de l'aloès pour en varier le goût³, elle fit du vin doux avec des raisins secs⁴, et elle arriva jusqu'à connaître le vin d'absinthe aux pernicieux effets⁵. Rien n'entrava plus le penchant à l'ivresse, auquel les Gaulois n'avaient jamais su résister : ils connurent toutes les formes du vice⁶, jusqu'au délire de l'absinthisme⁷.

La bière d'orge n'avait rien perdu de sa popularité dans le Nord, où les brasseurs de Metz et de Trèves réussissaient à faire concurrence aux vignobles de la Moselle⁸, où les taverniers de Paris continuaient à débiter de la cervoise en vue

¹ L'*Aminæum* qu'on réclamait était sans doute du vin gaulois, façon aminéenne ; et je crois que le goût s'en rapprochait du bourgogne. Remarquez que les Allobroges eux-mêmes s'arrangeaient, sans doute pour leurs grands vins, *ne gustus picati vini possit intelligi* (Col., XII, 23, 2).

² Le vin fumé était une spécialité de Marseille (Martial, X, 36). Mais on en faisait sans doute ailleurs dans la Narbonnaise (Pline, XIV, 68). — En principe d'ailleurs, le fumage n'était qu'une variété de chauffage, et ce procédé était nécessaire pour conserver les vins des Anciens (Curtel, p. 161). Nous sommes trop tentés de disqualifier leur vinification.

³ Cela est reproché nettement aux négociants du Midi de la Gaule, qui avaient obtenu une fâcheuse réputation à cet égard (Pline, XIV, 68). Remarquez que, dans les inscriptions bachiques, les buveurs réclament tantôt du vin pur, *merum*, tantôt du vin aromatisé, *conditum* (XIII, 10018, 7, 17, 131, 157).

⁴ Par exemple chez les Voconces (Pline, XIV, 53-4), dont Pline décrit longuement les pratiques à cet égard, le raisin étant séché, tantôt sur pied, tantôt sur des claies de paille, tantôt même dans des étuves, etc. Le nom que l'on donnait à l'un de ces vins de liqueur, *diachyton, optimi odoris saporisque*, et le fait qu'il provenait d'ordinaire de cépages *helvannaques* prouvent sans doute que les Gaulois en ont pris l'idée aux Grecs de Marseille.

⁵ Il ne me paraît pas y avoir de doute à ce sujet, d'autant plus que l'absinthe de Gaule était fort célèbre. La préparation du vin d'absinthe (Col., XII, 35) comportait, comme le remarque Curtel (p. 170), d'assez fortes proportions d'absinthe (une livre [327 gr. 45] dans 4 setiers de mout [2 l. 188], cuit jusqu'à réduction d'un quart, le tout versé dans une urne [13 l. 13] de moût d'aminéen). — Cf., sur les ingrédients mêlés au vin, Capitan, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1916, p. 77-83.

⁶ Ceci apparaît très nettement chez Ammien (XV, 12, 4), qui parle moins de l'ivresse du vin que de celle des préparations végétales. Remarquez la similitude des expressions chez Pline (XIV, 140).

⁷ Comme le remarque justement Curtel (p. 170), Pline (XIV, 142) décrit, non pas l'ivresse du vin, mais celle de l'absinthe, *l'intoxication par les essences végétales*. — Pour tous ces détails, Curtel (p. 177-8) conclut justement qu'en matière de vinification ainsi que de viticulture les pratiques des Anciens ne différaient pas sensiblement des nôtres.

⁸ *Cervesarius* à Metz (XIII, 597*, authentique), et à Trèves (*Ræm.-Germ. Korr.*, 1913, p. 74). Il a pu du reste y avoir des *cervesarii* un peu partout (XIII, 10012, 7, ici dans le sens de buveurs de bière) ; on a signalé traces de fabrication de bière dans la villa d'Anthée (*Soc. arch. de Namur*, XV, p. 36), une brasserie de villa à Ronchinne (*id.*, XXI, p. 198 et s.), etc. ; à Cologne. Mais le nombre des *cervesarii* n'approche pas à beaucoup près de celui des *vinarii*, et la brasserie est un des métiers les moins figurés sur les tombes.

des pampres de Suresnes et d'Argenteuil¹. Mais malgré tout le vin restait le plus fort : les buveurs de bière étaient dans les cabarets moins nombreux que les amateurs de pur ou de piquette², et si la bière n'était pas exclue des banquets funéraires ou des cérémonies rituelles³, il était bien certain que les morts et les dieux préféraient, à l'instar des vivants, se conformer aux usages de la Grèce et de Rome, et que le vin passait pour la boisson sainte par excellence.

Aucun texte ne nous parle d'hydromel ou de cidre. Nous ne pouvons croire cependant que la Gaule s'en soit tenue, pour sa boisson courante, au vin et à la bière. Elle recherchait, comme le lui reprochaient les Romains, toutes les manières de boire, et le pays était propice à la fois à l'élève des abeilles et à la culture du pommier. Remarquons que la pomme, au même titre que la grappe de raisin, est parvenue chez les Celtes au rang d'emblème religieux et familial : cela serait-il arrivé, si elle n'avait été qu'un fruit de dessert⁴ ?

C'est en Provence et en Languedoc, et notamment autour d'Aix⁵ et de Narbonne⁶, que se concentrait la fabrication de l'huile. On la réussissait si bien, que les producteurs du Midi pouvaient supplanter même sur les marchés de Rome leurs rivaux d'Espagne et d'Italie⁷ : il est possible que le fruit de France eût une saveur moins forte, plus fine. Mais d'autre part, la Gaule devait importer de l'huile plus encore qu'elle n'en expédiait : car depuis l'annexion à Rome, elle en faisait une consommation extraordinaire, pour la cuisine ou pour les jeux⁸. Grâce au patronage des maîtres du jour, le beurre reculait devant elle, de même que la bière devant le vin⁹.

Voici encore qui est nouveau dans les Gaules : le trafic et le débit des viandes de boucherie y donnaient lieu, surtout dans les grandes villes, à un important mouvement d'affaires ; elles avaient leurs abattoirs¹⁰, leurs marchés aux viandes¹¹, leurs bouchers en gros¹² et en détail¹. Dès le temps de Tibère on

¹ Inscription de la gourde de Paris (XIII, 10018, 7, *ospila reple lagona cervesa*) : inscription sur peson de fuseau (*curmi da* ; Loth, *Ac. des Inscr.*, C. r., 1916, p. 169) inscriptions isolées au milieu de beaucoup d'inscriptions bachiques, acclamant *merum* ou *conditum*.

² Note précédente.

³ Hypothèse. On signale, sans certitude, des distributions de bière au peuple à Riez (XII, 372).

⁴ On a cru reconnaître des appareils pour la fabrication du cidre dans un bas-relief de Sens (Esp., n° 2852). Tonneliers pour cidre à Nantes ?

⁵ Épitaphe à Rome d'un *olearius* d'Aix, VI, 9711 (cf. Clerc, *Ann. de la Société d'Etudes provençales*, 1906, p. 283 et s.).

⁶ XII, 4199 ; Esp., n° 621 ; marques de négociants narbonnais relevées à Rome au mont Testaccio (Héron de Villefosse, *Deux armateurs*, etc., *Mém. des Antiquaires*, LXXIV, 1915, p. 172 et s.).

⁷ Cf. les deux notes précédentes.

⁸ Distribution d'huile au populaire à Riez (XII, 3721, dans le Comtat (XII, 1236), à Cimiez (V, 7905, 7920 ; Pais, 1046), sans doute d'huile du pays.

⁹ Sur le conflit entre la bière et le vin, cf. l'épigramme de Julien (*εἰς οἶνον ἀπὸ κριθῆς*, p. 611, Hertlein).

¹⁰ En tout cas leurs lieux d'abatage, car je présume que les bouchers n'abattaient pas chacun en sa boutique.

¹¹ *Macella*, où l'on pouvait sans doute vendre aussi volailles, gibier et poisson.

¹² *Negotiator artis macellariæ, civis Tribocus*, à Lyon : il a pu trafiquer de la charcuterie de Strasbourg (XIII, 2018).

aperçoit ces derniers groupés en confréries, glorieuses et importantes² ; et voilà qui annonce déjà un lointain avenir, la puissance des boucliers dans les cités médiévales.

Mais rien n'approchait, en fait d'affaires de viande, de la vogue que s'étaient acquise les porcheries gauloises. Jambons de Flandre. de Franche-Comté et des Pyrénées³, charcuterie d'Alsace⁴, jambons ou saucissons de Provence, d'Avignon ou de Tarascon⁵, lard de Narbonne⁶, et sans doute bien d'autres produits de même origine enrichissaient paysans et commissionnaires ; et les conserves qu'on en pouvait faire étaient aussi recherchées à Rome que les saumures d'Espagne. Car chaque province de l'Empire se présentait devant la Ville Éternelle avec les gloires Culinaires qui lui étaient propres⁷.

Après le pain, le vin et les jambons, le dernier des produits alimentaires de la Gaule qui arriva à une célébrité mondiale, fut le fromage, j'ai déjà dit que l'on appréciait surtout celui des Alpes et celui de Lozère, lesquels paraissent les prototypes, celui-là du gruyère et celui-ci du cantal. Il n'est encore question ni du roquefort⁸ ni des fromages de Brie ou de Normandie. Ne tirons pas de ce silence un argument contre leur antiquité. C'est le hasard⁹ seul qui nous a fourni ces renseignements sur la richesse économique de l'ancienne Gaule, et tout ce que nous avons appris sur cette richesse nous y a fait retrouver les éléments de la nôtre.

VIII. — ÉPICERIE ET DROGUERIE.

À côté de la grande industrie alimentaire, l'épicerie et la droguerie se firent une place honorable dans le travail des Gallo-Romains. — Qu'on ne s'étonne pas de nous voir inscrire ici ces deux mots, qui paraissent détonner dans la vie antique :

¹ *Laniones* de Périgueux, élevant un monument à Tibère, XIII, 941 ; à Dijon, Esp., n° 3454 ; à Narbonne, *lanius*, XII, 4482 ; etc.

² Note précédente.

³ Ménapes, Séquanés, Cérétans de Cerdagne. L'édit de Dioclétien (4, 8) mentionne encore, mais mentionne seulement *pernae optimae sine petasonis Menapicae et Cerritanæ* : c'est tout à fait à tort qu'on assimile ces derniers jambons à ceux de Bayonne.

⁴ Hypothétique ; d'après XIII, 2018.

⁵ Comanes (terroir de Marseille) et Cavares.

⁶ *Lardarius* à Narbonne, XII, 4483 ; *L'Année épigr.*, 1912, 25 ; peut-être à Bordeaux, XIII, 851 ; à Cologne, XIII, 8390. Le lard de la Gaule Cisalpine, *taxea* de son nom celtique, était renommé dès les temps de la République (cf. Isidore, XX, 2, 24). — Dans un monument de Thil-Châtel (Esp., n° 3608) on a cru voir une boutique de charcutier, avec étalage de boudins, têtes de porcs, quartiers de lard, baquet de saindoux ; dans un autre, de Dijon (n° 3169), jambon suspendu.

⁷ C'est le mot de Pline à propos des fromages (XI, 240) : *Laus casco Romae, ubi omnium gentium bona comminus judicantur*.

⁸ Il serait cependant possible que Pline fit allusion au roquefort et à son persillage en parlant d'un fromage (de chèvre ?) gaulois à goût de médicament (*Galliarum saporis medicamenti vim optinet*, XI, 241). Reynier (p. 497) songe plutôt, à propos de ce texte, à la préparation du *schapziger* dans le canton de Glaris [en Rétie] ; il s'agit du *schapzieger* ou *fromage d'herbes*, que les gens de Glaris peuvent exporter assez loin.

⁹ C'est en particulier une affaire de hasard si Martial nous parle du fromage de Toulouse, du reste comme d'une nourriture vulgaire (*nec quadra decrat casei Tolosatis*, XII, 32, 18) : et ce ne doit être que quelque fromage commun du pays, peut-être le fromage sec, de vache, genre hollandaise, qu'on fabrique dans le haut pays et qui se conserve assez longtemps.

on constatera bientôt qu'aucune des denrées dont ils suggèrent la pensée ne fut ignorée de la Gaule, telle du moins que Rome la transforma.

Qui dit épices et drogues dit condiments de la nourriture ou préparations de pharmacie : nous avons déjà parlé du sel, de l'huile et du beurre, on ajoutera la graisse et le vinaigre, et, dans un ordre plus relevé, l'anis et le cumin, qui rivalisaient l'un avec l'autre pour relever la cuisine ou varier la pharmacopée¹ ; mais il faut insister sur le miel, un des produits les plus chers au monde antique, chez les Gréco-romains ainsi que chez les fils des Celto-Ligures².

Le miel était, pour les uns et les autres, le stimulant de toute friandise et un remède universel, comme le fut longtemps le sucre, qui hérita de lui. On le mêlait à l'eau pour avoir de l'hydromel, on en sucrant les entremets, on en faisait mille sortes de confitures³. En tant que panacée, il servait tantôt à l'usage interne, amalgamé avec les drogues les plus diverses, tantôt à l'usage externe, par exemple à l'état de collyre dans certaines maladies d'yeux⁴.

Entre toutes les denrées végétales que vendaient pharmaciens et droguistes de l'Ancien Monde, l'une des plus populaires venait précisément de la Gaule : c'était l'absinthe de Saintonge⁵. Les Celtes la révélèrent aux Romains, à titre de remède spécifique contre les vers intestinaux, ces vers auxquels les médecins d'autrefois et les empiriques d'aujourd'hui attribuent tant de méfaits clans l'organisme humain. Elle entra, pour n'en plus sortir, dans le codex traditionnel. Dioscoride, Galien et leurs disciples la préconisèrent comme le meilleur des vermifuges ; sa célébrité devint universelle, et elle l'a retenue jusqu'à nos jours sous le nom inaltéré de santonine.

Il est probable qu'on finit par débiter, sous ce nom, bien d'autres absinthes que celle de Saintonge. Mais à l'époque romaine ce pays réussit à prendre le monopole de l'herbe vermifuge même sur les marchés de l'Orient : de là, une assez bonne source de richesses pour les jardiniers des Charentes. — Ce pays de Saintes, aux cultures si denses, au sol si varié, était pour les herboristes, les droguistes, les cueilleurs de simples, une vraie terre d'élection. Aucune région gauloise n'a livré de plus bizarres récipients, dont l'extérieur indique, en inscriptions aujourd'hui mystérieuses, les formules des drogues qu'ils renfermaient, liqueurs, remèdes ou parfums⁶.

Dans l'effroyable pharmacopée qui sévissait alors sur la Gaule, — vestiges des temps celtiques et des siècles d'au delà, recettes apportées par les prêtres d'Orient ou par les devins de Campanie, préparations à peine plus sérieuses

¹ *Omnibus desideratum*, dit Pline de l'anis (XII, 185), et de même du cumin, *condimentarum amicissimum* (XIX, 160).

² XIII, 10008, 43 (Saintes) ; 44 (Trèves) ; Pline, XI, 33 (il vit en Germanie, sans doute sur la rive gauche du Rhin inférieur, un rayon parvenu à la longueur de huit pieds). On ne comprendra l'importance des abeilles et du miel dans la Gaule qu'en songeant au rôle actuel du sucre. N'oublions pas l'étendue de l'apiculture dans l'ancienne France, rôle si malheureusement réduit de nos jours (le nombre de ruches a baissé de 2 millions et demi en 1862 rapportant 25 millions de francs à 1.600.000 en 1897 rapportant 14 millions).

³ Audollent a cru retrouver traces de confitures dans la nécropole de Martres-de-Veyre.

⁴ Pline, XXII, 107 et s. ; *C. I. L.*, XIII, III, p. 606.

⁵ Pour tout ce qui suit, les textes de Marcellus, XV, 86 (*absinthium Gallicum*), XXVIII, 31 et 35 (*absinthium Santonicum*), XXVIII, 2 (*Santonica herba*).

⁶ *C.*, XIII, 10008, 3, 4, 6, 16, 17, 22, 33, 37, 39, 40, 43, 44, 45 (*ebulum recens*, racine d'hièble fraîche [cf. Marcellus, XXIII, 35 ; XXVI, 15]), 49, 50, 52, 50, 72, 79.

imaginées par les médecins grecs, — dans ce formulaire chaotique et extravagant, herbes, miel, graisse, sang, métaux, pierres ou cendres, les produits des trois règnes et jusqu'aux déchets de l'industrie humaine s'entremêlaient en dix mille combinaisons pour former autant de spécifiques¹. Mais ces éléments, dont quelques-uns étaient des plantes très rares, des pierres précieuses, des produits presque introuvables, — il ne devait pas être facile d'avoir de la graisse de léopard², — comment arrivait-on à les recueillir et à les préparer ? De telles recettes médicales supposent une industrie de droguerie bien organisée, ayant dans les divers pays du monde ses acheteurs, ses courtiers et ses placiers³.

La parfumerie ne restait pas en arrière. Les Gréco-romains raffolaient d'essences et d'odeurs, et la Gaule se laissa prendre à ce raffinement. Elle vit s'ouvrir dans ses villes des boutiques accueillantes où des étagères alignaient leurs vases à parfums et leurs pots de cosmétiques⁴ ; et à voir les images funéraires de certaines Gauloises, gardant à la main la fiole élégante à senteur subtile, on s'aperçoit de la place qu'elle avait occupée dans leur vie⁵. Cela, je pense, ne venait pas de la tradition celtique⁶.

Ce qui en venait certainement, c'était l'usage du savon. Les Gaulois en connaissaient de longue date la fabrication, bien entendu à la potasse⁷ et à la graisse : car je ne sais s'ils avaient déjà eu l'idée, à Marseille ou à Lyon, d'appliquer l'huile à cette industrie⁸. Elle n'en était pas moins fort populaire dans toute la contrée, l'Italie elle-même s'en fit la cliente, et des placiers en savon

¹ Voyez en particulier les remèdes d'oculistes, connus par leurs cachets, *C. I. L.*, XIII, III, p. 604 et s., et les recettes de Marcellus Empiricus, à la table de l'édition Niedermann, p. 320 et s. (*index specierum*).

² Marcellus Empiricus, XXXVI, 5.

³ C'est ici qu'intervenaient sans doute les *seplasiarii* ou droguistes proprement dits (à Narbonne, XII, 5074 ; à Cologne, XIII, 8354 ; dans le pays de Reims, *L'Année épigraphique*, 1910, 57).

⁴ *Unguentarius*, XIII, 2002, à Lyon sans doute ; *unguentarius Lugdunensis*, VI, 9098 ; *unguentaria*, XII, 1594, à Die ; voyez les inscriptions des *vasa unguentaria*, XIII, 10025, 15-31. *Turarius* à Narbonne (XII, 4518).

⁵ Très nombreuses représentations dans le *Recueil* d'Espérandieu.

⁶ Pour les couleurs de teinture, voir plus haut. — Pour la peinture, on a reconnu surtout des couleurs à base minérale (poudre de craie pour le blanc ; ocre ou mélange d'argile et de protoxyde de fer pour le jaune, le rouge et le brun ; silicate de fer et de magnésie pour le vert ; bleu égyptien), et, en proportions bien moindres, à base végétale (cendres de matières résineuses pour le noir) ou animale (cire et pourpre pour l'écarlate ?) ; Henry de Fontenay, *Note sur les couleurs antiques trouvées à Autun*, *Soc. Ed.*, n. s., III, 1874 (très utile). Huybrigts, *Tongres et ses environs*, 1901, p. 45 et s., signale la découverte, dans une villa, d'une centaine de briquettes et tablettes de couleurs et d'une vingtaine de godets avec couleurs. Mais peut-être la plus curieuse découverte, en cet ordre de choses, est-elle celle de Saint-Médard en Vendée, d'une boîte à couleurs, d'une palette en basalte, etc., avec quantité de couleurs, bleu égyptien, terre de Vérone, vert-de-gris, protoxyde de fer, poudre d'or mélangée avec une substance gommeuse, résine, cire et matières grasses pour vernis (analyses de Chevreul ; Fillon et de Rochebrune, *Poitou et Vendée*, I, 1861-4, Fontenay-le-Comte, p. 128 et s.).

⁷ Je ne peux pas exclure l'hypothèse de la connaissance, par les Gaulois, de la fabrication de la soude à l'aide des varechs. Il faudrait analyser, au point de vue de cette fabrication et de celle de la potasse, les cendres de Vendée.

⁸ Cela est d'autant plus possible que Dioscoride signale des mélanges de cendres avec l'huile aussi bien qu'avec la graisse (*De mat. med.*, V, 131, 132, 134, XXV, p. 799-861).

parcouraient le monde, offrant au choix du public, soit la fine pâte à laver et colorer, si précieuse pour la chevelure, soit les gros pains ronds recherchés des ménagères¹.

Enfin, la Gaule sut tirer également profit de la cire de ses abeilles et de la résine de ses arbres. — Car les arbres résineux du pays, pins des Landes ou sapins des montagnes, étaient en ces temps-là aussi exploités, aussi riches en revenus qu'ils le sont devenus de nos jours² : la résine fournissait la matière des torches³ et de remèdes sans nombre⁴ ; la poix servait elle aussi à la pharmacie⁵ et, en outre, au calfatage des navires⁶, à la fabrication de certaines couleurs⁷, au nettoyage des amphores⁸ et à la préparation des vins. — Et bien plus que de nos jours, la cire des ruchers gaulois s'offrait à tous les emplois : on en tirait des moules à poteries, des enduits de tablettes à écrire⁹, des produits colorants, des figurines magiques¹⁰, des empreintes de sceaux¹¹, des chandelles et des torches¹². Tous ces effets, sauf les derniers, avaient été révélés à la Gaule par les conquérants gallo-romains. Mais la Gaule était alors assez riche en abeilles

¹ *Negotiator artis saponariæ* à Lyon, XIII, 2030 ; le bas-relief d'Épinal (Espérandieu, n° 4892), très curieuse représentation de la déesse patronne du métier, figurée au milieu de cuves et autres appareils. — Le mot *sapo*, qui est d'origine celtique, s'appliquait : 1° à une pommade plus ou moins liquide pour teindre les cheveux en blond, pommade qui se fabriquait peut-être à l'origine en Germanie, plus particulièrement chez les Chattes de Nassau et leurs descendants les Bataves, *spuma Chattica* ou *Batava* (Martial, XIV, 26 ; VIII, 33, 20) ; 2° une matière de même origine et de même destination, mais fabriquée en pains ronds, *Mattiacæ pilæ* (Martial, XIV, 27) : l'une et l'autre espèces forment le *sapo* primitif des Gaulois et des Germains dont parle Pline, constitué avec du suif et de la potasse ; voyez aussi les gros pains ronds du bas-relief d'Épinal ; 3° une matière à laver le linge et le corps, préparée également en boules (Arétée de Cappadoce, *De cur. morb.*, II, 13 = XXIV, p. 343-4, Kühn ; Galien, *De morb. san.*, VIII, 4 = X, p. 569, Kühn ; Sérénius Sammonicus, XI, vers 155) ; 4° un onguent médical dit également savon gaulois (Marcellus, VII, 1 ; etc.) ; 5° un onguent à parfumer. — Il est possible que les Gallo-romains connussent aussi une sorte d'empois pour apprêter le linge ou les bonnets.

² Ou tout au moins tels qu'ils l'étaient avant les derniers progrès faits par l'utilisation industrielle des résines.

³ Ausone, *Epist.*, 4, 7 (Médoc) ; Paulin de Nole, *Carm.*, X, 211 (pays de Buch).

⁴ Nombreux exemples chez Pline et Marcellus Empiricus.

⁵ Même remarque.

⁶ Pline, XVI, 158. Il est possible qu'on s'en servit aussi dans certains pays pour calfeutrer les murailles et les toits des maisons (Pline, XXXVI, 166).

⁷ Pline, XXXV, 41.

⁸ Pline, XIV, 127.

⁹ De là le nom de *ceræ, tabulæ ceratæ* pour ces tablettes ; *C. I. L.*, XIII, 10033, 7-9.

¹⁰ Probablement aussi des figurines et bas-reliefs de toutes sortes, images de défunts, etc. La connaissance exacte de l'archéologie de la cire a, cela va sans dire, considérablement souffert de la nature périssable de la matière.

¹¹ Voyez les innombrables sceaux trouvés en Gaule, XIII, 10022-24, etc. ; XII, 5690, 5693.

¹² Ausone (*Ep.*, 4, 19 et s.) écrit à un ami du Bas Médoc qui achète, pour revendre, *albertis sevi globulos* [suif pour éclairage] *et pinguis ceræ pondera Naryciamque picem* [il ne peut s'agir que de la poix du pays, à laquelle Ausone, selon son habitude, aura appliqué un vocable fameux ; cf. Virg., *Géorg.*, II, 438] *scissamque papyram* [mèches à chandelles faites avec des filaments, non de papyrus, mais de quelque plante du Médoc, sans doute le jonc des chaisiers, *scirpus lacustris*], *fumantesque olidum paganica lumina tædas* : le correspondant d'Ausone est un courtier, acheteur et vendeur de produits pour éclairage.

pour satisfaire à toutes les demandes¹. — C'est toujours ainsi que la vie industrielle se présente sur ses terres : ou bien elle date d'avant la conquête, et les Romains l'ont rendue plus intense ; ou bien elle s'est formée par les leçons des maîtres du Midi, et elle s'est aussitôt alimentée au trésor de matières premières le plus abondant, le mieux choisi, que puisse offrir l'Occident.

IX. — TERRE CUITE : VASES ET VAISSELLE².

Cela fut vrai plus encore de l'industrie de la terre cuite, la plus importante et la plus variée, avec celle du bâtiment, qui ait grandi dans la Gaule romaine³. La passion de la céramique, autant que l'amour de la bâtisse, fut pour les Gaulois une manière de devenir latins, de s'imprégner de ces habitudes classiques où une si belle place était faite à la terre du potier et à l'art du modelleur. Jamais l'argile de France ne s'est adaptée à plus d'usages. — En voici les principaux.

1° Les grands récipients en terre cuite étaient depuis long temps connus du monde occidental : c'est par eux que la céramique avait débuté en Gaule dans les temps de la pierre polie, et, à la veille de la conquête romaine, c'est à ce genre d'ustensiles que se consacraient surtout les potiers belges ou celtes. A force d'application, quelques-uns étaient arrivés à d'excellents résultats, tels que ces grands vases à la taille svelte, aux flancs élancés et saillants comme des carènes de vaisseaux, aux teintes d'un noir uni et profond, ou parfois au contraire claires et bariolées, rouges, blanches ou violettes, trouvées peut-être en un effort d'emprunt au jeu de l'arc-en-ciel⁴.

Ce mouvement qui entraînait les Gaulois, à la suite des Grecs⁵, vers la grande poterie élégante et fine ou vers la céramique colorée, la domination romaine l'enraya assez vite. Ils conservèrent encore quelque temps le goût des vases à couleurs appliquées, à fond clair et blanc, portant de larges ornements rouges ou bruns⁶. Puis, partout, dès le milieu du premier siècle après notre ère¹, ces essais

¹ Jusqu'à quel point on consommait de la cire dans l'Empire, c'est ce que montre le tribut de 200.000 livres de cette matière imposé à la Corse, pays grand éleveur d'abeilles (Tite-Live, XLII, 7).

² Pour la partie technique des § 9 et 10, Brongniart, *Traité des arts céramiques*, 3e édit., 1877 [l'ouvrage a paru en 1844].

³ *Ars cretaria*. Il est à remarquer que le potier, *figulus, fietor*, qui est l'ouvrier ayant peut-être le plus produit en Gaule, est celui qui est le moins représenté en épigraphie et sculpture funéraires ou autres (C. I. L., XII, 4478 ?, à Narbonne *magister figulorum* du côté de Nimègue, XIII, 5729 ; *fictiliarius* à Metz, XIII, 590*, authentique). En revanche, de tous les commerces, celui qui a fourni le plus d'inscriptions, est celui de la terre cuite : *negotiatores artis cretariæ* ou *cretarius* (XIII, 1906, 2033, Lyon ; 4336, Metz ; 6366, 6524, 7588, Germanie transrhénane ; 8224, 8350, Cologne ; 7228, Mayence ; etc.). Cela tient sans nul doute à l'organisation du travail en vastes ateliers, qui devaient être souvent des ateliers de domaines, et à celle de la vente, qui devait être concentrée entre les mains de gros dépositaires et commissionnaires, les *negotiatores* en question, achetant dans ces domaines. Mais on ne peut généraliser ces conclusions.

⁴ Déchelette, *Manuel*, II, p. 1458 et s.

⁵ L'imitation des produits grecs est de plus en plus probable. Mais le prototype des vases celtiques doit toujours être cherché dans des espèces grecques archaïques. — Il n'en est pas moins à rappeler que la Gaule a dû être portée d'elle-même, par ses propres goûts vers la céramique polychrome.

⁶ Déchelette, *Manuel*, II, p. 1488 et s. : un centre de fabrication à Roanne ou environs (chez les Sergusiaves ; à Saint-Marcel de Félines [*de Figlinis*] ?) ; peut-être à Lezoux

d'une céramique originale disparurent sous un effrayant déballage de produits commerciaux : — terrines, jattes, bassines ou bassins à demi plats et d'une épaisseur double² ; amphores allongées, à anses arquées ou anguleuses³ ; vases pansus au col étroit⁴ ; cruches, pots ou pichets à goulot ou à bec⁵ ; jarres ou tonneaux au ventre énorme, à la taille monumentale, assez gros pour cacher un homme⁶ ; — tout cela de matière à peu près pareille, en terre à teinte grise ou brune, à cuisson souvent médiocre, à pâte mal triée et parfois mêlée de gravier, sans couleur, sans ornement, d'ordinaire sans vernis, vases de cuisine, de cave ou de ménage fabriqués à la grosse par les industriels de Lyon, de Vienne ou du Hainaut⁷, ou par les innombrables potiers de campagne qui s'installèrent alors chez tous les peuples de la Gaule⁸.

chez les Arvernes (variété à fond jaune naturel recouvert de peintures blanches ou de ton de terre d'ombre) ; peut-être à Montans (Butènes d'Albi). Il faut du reste, en étudiant les teintes et engobes de ces vases, tenir compte de l'action du temps et des éléments, plus forte sur les vases gaulois que sur la poterie genre arrétin.

¹ Cf. Déchelette, *id.*, p. 1493. La date de leur disparition complète est reculée jusqu'au siècle par Marteaux, *Boutæ*, p. 414-419.

² *Pelves*. Marques, C., XIII, 10006 ; XII, 5685. Principales fabriques à exportation internationale : les *Atisii*, allobroges plutôt que lyonnais (j'ai autrefois identifié cette fabrique avec la *Lugdunensis*), exportant, non seulement dans toute la Gaule, mais peut-être jusqu'à Herculanium (X, 8048, 2) ; la fabrique dite *lyonnaise*, exportant en Bretagne (VII, 1334, 1 et 14).

³ *Amphoræ*, XII, 5683 ; XIII, 10002-4. Il y en a deux catégories, reconnaissables aux marques imprimées dans la pale : l'une, de fabrication étrangère, importées avec l'huile ou le vin qu'elles renfermaient, venant surtout d'Italie et d'Espagne ; l'autre, de fabrication locale. Une étude approfondie de toutes ces marques s'impose : il ne faudrait pas croire, en effet, que celles qui se retrouvent en Gaule et à l'ouest (C. I. L., XV, p. 491 et s.) ne puissent pas être d'origine gauloise ; beaucoup de ces amphores ont pu être importées en Italie avec l'huile du Midi ou les vins de Marseille, Vienne et Béziers (p. 257 et 253-4 ; C. I. L., XII, p. 700). La présence de noms gaulois (remarquez *Bituriæ*, XIII, 10002, 129), indique par exemple une origine celtique. A la différence des *pelves* (n. précédente), les amphores, en dehors de leurs contenus, ne sont pas un objet d'exportation ou de commerce.

⁴ *Urcei*. Hauts d'un pied en moyenne, flanqués d'ordinaire de deux petites anses ; en particulier pour garder le miel, XIII, 10008, 43 et 41.

⁵ *Lagonæ*, à peu près de même dimension, mais à une seule anse : c'est la cruche à verser. Nombreuses figurations sur les tombeaux, soit elles sont placées dans la main du mort. XIII, 10008, 4 et 6. — Variété en forme de gourde, à deux anses, mais en terre rouge vernissée, pas antérieure au III^e siècle : XIII, 10018, 7 (c'est la fameuse gourde de Paris) ; cf. Esp., n° 4211, représentation de gourde dans un repas funéraire.

⁶ *Dolia*. Il y en a de plus de 2 mètres de haut : c'étaient des récipients à garder le vin, l'huile, les fruits secs, etc. XII, 5684 ; XIII, 10605. Les deux beaux *dolia* du Musée de Mmes, fabriqués sans doute dans le pays, cubent 14 et 18 hectolitres (Mazauric). Dans une villa gallo-romaine des environs de Gap, on découvrit en 1838 quatorze jarres de plus de 2 m. 30, dont quelques-unes étaient raccommodées avec des liens de plomb (Brongniart, I, p. 408). — Ces récipients, jarres, Puons ou amphores, pouvaient servir de tombeaux.

⁷ *Brariatus* et son fils, peut-être de Bavai (XIII, 10006, 18 et 95 : jattes ; 10003, 25 : tonneaux).

⁸ *Figlinæ* indiquées par les inscriptions (à Aix-en-Savoie chez les Allobroges, XII, 2461, par les textes (*Figlinæ* entre Vienne et Tain chez les Allobroges, Table de Peutinger), par la toponymie (localités dites Félines, etc.), par les ruines et débris. — Il arrivait souvent que les grands propriétaires (de vignes, d'oliviers) fissent fabriquer les amphores destinées à recevoir et à exporter leurs produits, et sans doute les fissent marquer à leur

2° La vaisselle de table¹, celle-ci toujours vernissée et souvent décorée, devint la grande affaire de la céramique des Gallo-romains, disons plus, de toute leur industrie, sans réserve d'aucune sorte. Ce qui fut fait alors chez nous en ce genre de travail est prodigieux et dépasse ce que la France a jamais vu en fait de manufacture, je parle de quantité et non de qualité. Le fond d'une ruine romaine en Gaule, c'est un amas de vaisselle. C'est à la pelle que dans le sous-sol de nos villes on ramasse les tessons d'assiettes et de bols antiques. Il faut de nombreux volumes pour en dresser l'inventaire, et, dans quelques dizaines d'années, le goût du détail aidant, l'histoire de la vaisselle gallo-romaine occupera l'étendue d'une bibliothèque². Qu'on songe seulement à ceci : la plupart de ces débris portent des marques de fabriques, ces marques nous apprennent l'existence de plusieurs milliers d'ateliers³, et il sera possible un jour, pour chacun de ces ateliers, de retrouver son origine, son local, ses destinées, le type de ses produits et l'extension de ses affaires.

La vaisselle de terre cuite supplanta donc partout et chez tous les gobelets et les assiettes de bois de l'ancien temps⁴, de même que la faïence, il y a quelques générations, mit fin à la poterie d'étain et aux derniers efforts de la boissellerie rustique. Elle a régné dans les villes, elle a pénétré dans les campagnes les plus reculées ; forestiers, pêcheurs, bergers, s'en servirent pour leur usage courant⁵. La concurrence entre les grandes maisons, l'installation de moindres fabriques dans chaque cité, avilirent les prix⁶ jusqu'à les rendre accessibles aux plus humbles des hommes.

nom : *si figlinas haberet, in quibus ea vasa fierent, quibus fructus ejus fundi exportarentur* (Digeste, VIII, 3, 6).

¹ Déchelette, *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, 1904 (capital). Avant lui, surtout Dragendorff, *Terra sigillata*, dans les *Bonner Jahrbücher*, XCVI-VII (sobre et judicieux), 1895 : cf. XCIX, 1896 ; en outre, Kœnen, *Gefüßkunde*, Bonn, 1895, et Hœlder, *Die Formen der Rœm. Thongefüsse*, Stuttgart, 1897 ; après lui, surtout les monographies d'ateliers et de musées notées plus loin.

² Il y a deux catégories parmi ces publications : celles qui sont des inventaires de marques conservées dans des collections par exemple Watters, *Cat. of the Roman Pottery, British Museum*, 1908), ou trouvées dans un lieu déterminé (par exemple celles de Knorr, *Die verzierten Terra-Sigillata Gefässe von Cannslatt*, 1905, *von Rottweit*, 1907, *von Rottenburg*, 1910, *Südgallische T.-S. G. von Rottweit*, 1012 ; etc.) ; celles qui étudient des ateliers déterminés.

³ Aux anciens recueils de Frœhner (1858) et de Schuermans (1867), qui n'ont plus qu'une valeur de curiosité, au livre de Habert, *La Poterie antique parlante* (1893), il faut substituer aujourd'hui les relevés du *Corpus*, notamment XII, 5686 (où l'on a malheureusement mêlé les signatures des arrétins, des potiers de *Gallica* rouges et noirs), 5111, 10009 (*Arretina* trouvés dans les Trois Gaules), 10010 (*Gallica*, par malheur de toute espèce mêlés, noirs et rouges par exemple ; environ 3.000 noms semblant se référer à 3.000 *figuli* distincts). Ces relevés du *Corpus* ne peuvent du reste être que provisoires, ne fût-ce que parce que la transcription typographique ne permet pas de distinguer suffisamment les différentes marques.

⁴ Moins complètement, cependant, qu'on peut être tenté de le croire.

⁵ Cela résulte des lieux où il a été découvert de ces poteries.

⁶ Les prix de détail devaient être très bas, puisque les lampes ordinaires d'argile pouvaient se vendre à un as la pièce, *ab asse venales* (VIII, 10478, 1).

Au début, la Gaule importa d'Italie, et en particulier de Toscane¹. Il y avait à Arezzo de célèbres manufactures de vaisselle fine : très minces, très légères, à annoncer presque la porcelaine, enduites d'un beau vernis rouge à reflets mordorés et à glaçure inaltérable, relevées souvent par des figures et des scènes en très léger relief, de finesse et de grâce toute helléniques, les poteries arrétines firent fureur dans la Gaule des premiers empereurs². Et nous pouvons nous représenter aisément les placiens italiens parcourant le pays d'une mer à l'autre, jusqu'au seuil de l'Armorique ou aux marécages bataves³, et prenant dans chaque ville de fortes commandes⁴.

Mais le terrain, bientôt, manqua devant eux. Tout naturellement les Gaulois, qui connaissaient la richesse de leur sol en argile plastique, se mirent à fabriquer de là vaisselle pour leur propre compte, et les marques indigènes se substituèrent sur les marchés aux firmes arrétines⁵.

Du reste, les fabricants gaulois se gardèrent de heurter les habitudes prises par le pays. Il voulait de l'arrétin : on lui en donna en quantité. Les poteries de ce genre furent en imitation ou en contrefaçon des produits toscans : mêmes formes de bols ou de tasses⁶, même recherche de l'amincissement pour les parois, même surface d'un beau rouge foncé sous le lustre de son vernis, même usage de figures en relief connues motifs de décor. Mais ce n'est souvent que l'apparence. Il est très rare que la vaisselle gauloise atteigne à la finesse arrétine. Les reliefs d'ornement sont disposés sans art, en saillies trop uniformes ou trop marquées, en figures trop tassées, en contours trop péteux⁷. Quant au vernis italien, je doute que nos potiers en aient retrouvé l'exacte formule. Quelques Arvernes ont fait presque aussi bien, mais ce n'est jamais la même chose. Peut-être les contemporains s'y sont-ils trompés. Le temps a remis la vérité à sa place : aujourd'hui, le vernis des vaisselles gauloises nous apparaît de

¹ Outre les arrétins, on signale quelques vases de Pouzzoles, en particulier à Neuss et dans le Midi (Déchelette, I, p. 15), par exemple ceux de la maison *Nævia* (XIII, III, 10009, 171-4) ; et les vases à teinte claire du potier *Aco*, qu'on croit de la Cisalpine (Déchelette, I, p. 31 et s.).

² *C. I. L.*, XIII, III, p. 91 et s. ; Déchelette, *Vases*, I, p. 9 et s.

³ Je songe aux trouvailles faites à Nantes et à Vechten. — Voyez notamment la zone d'extension des produits de la maison (toscan ? d'Arezzo ?) *Cn. Ateius* (contemporaine d'Auguste ?), avec ses potiers *Crestus*, *Euryales*, *Euhodus*, *Hilarus*, *Mahes*, *Narcissus*, *Salvus*, *Xanthus*, *Zoilus*, maison qui, comme exportation, ne peut guère se comparer qu'au fabricant de lampes *Fortis*. Sur ce *Cn. Ateius*, Oxé, *Bonner Jahrb.*, CI, 1897. — Sur les arrétins en général, *C. I. L.*, XI, II, p. 1081 et s. ; Ihm, *Bonner Jahrbücher*, CII, 1898, *Die Arr. Töpfereien* ; en dernier lieu Chase, *Cat. of Arretin.* ; Pottery, *Museum of Fine Arts*, Boston, 1916.

⁴ J'ai cependant l'impression que la diffusion des vaisselles arrétines ne s'est point faite très avant dans les campagnes, à la différence de leurs concurrentes gauloises.

⁵ Sans doute vers le milieu du Ve siècle (Déchelette, I, p. 63 et s., p. 93 et s.), sous ce règne de Caligula et surtout sous celui de Claude qui amenèrent, peut-être en partie grâce à l'initiative des intendants du prince, le véritable éveil industriel de la Gaule. — Pareil fait de substitution, en matière de céramique, avait dû se produire sous la République chez les Gallo-romains de la Cisalpine : il n'y a pas été étudié, à ma connaissance.

⁶ En apparence, il y a souvent divergence entre les formes d'Arezzo et celles de la Gaule. Mais Déchelette (*Vases*, I, p. 68) a bien montré que la différenciation ne s'est produite qu'avec le temps, et qu'il a dû y avoir une période de transition où les potiers gaulois ont imité les formes italiennes comme le reste.

⁷ Déchelette, *Vases*, I, p. 240-1.

ton souvent mat et terne, parfois au contraire dur et vitreux, la teinte rouge de la poterie fatigue à la longue par sa monotonie brutale et crue ; et la terre arrétine est demeurée imperturbable dans l'éclat élégant et mesuré de son vernis, dans le charme adouci de son coloris, aussi puissante et aussi mystérieuse à sa manière que le ciment romain¹.

Deux catégories principales d'objets étaient livrés par les manufactures gauloises dans le genre arrétin : — la vaisselle de table proprement dite, c'est-à-dire des assiettes et des plats², plus ou moins creux, à bords plus ou moins relevés, allant des plus petites aux plus larges dimensions, depuis la mignonne soucoupe de dessert jusqu'au plat monumental pour gibier, poisson ou volaille, et aussi des bols et des tasses, également avec d'innombrables variétés de tailles et de formes³ ; — la vaisselle de buffet, ou, si l'on préfère, de décor et d'apparat, grands vases hauts et droits, imités des cistes de métal si chères aux Anciens⁴, potiches ventruées à couvercles⁵, urnes à anses⁶, flacons à verser⁷, majestueuses soupières surchargées d'ornements⁸. Et je passe, en fait de faux arrétins, quantité de types et d'espèces⁹.

¹ Cf. Déchelette, *Vases*, I, p. 12 et 17 ; il ne peut s'agir, bien entendu, que de l'arrétin de bonne époque. — Il faut du reste ajouter que la confection de la céramique gallo-romaine, elle aussi, est encore aujourd'hui à peu près impossible à réaliser. Analyses et remarques de Brongniart, I, p. 420 et s. : *La ressemblance... de ces poteries est une sorte d'énigme*. On a supposé que les Anciens, choisissant des argiles presque sans couleur, et propres à fournir une pâte fine et dense, leur donnaient la couleur rouge par des proportions appropriées d'ocre rouge introduite dans la pâte. L'application du vernis est également un problème : aucune trace du pinceau ; peut-être par immersion dans un liquide qui tenait le vernis en suspension. — Voyez aussi Keller, *Die roth Rœm. Töpfer-Waare mit bes. Rücksicht auf ihre Glasur*, Heidelberg, 1876.

² *Patera*, *patina*, *patella*, s'entendant surtout des assiettes ; *patella*, également de grands plats à servir : *paropsis*, surtout des grands plats (le *parasidus* des inscriptions, Déchelette, I, p. 57) ; *catinus*, *catillus* (*C. I. L.*, XII, 10017, 46, 48, 49, 50), des plats plus creux, se rapprochant des tasses ou des soupières (O I. 09 et O I. 41 de contenance, suppose Déchelette).

³ Le plus petit est l'*acetabulum* (contenance, O I. 0684 ; XIII, 10017, 45 ; le *nanus* doit en être voisin), et on allait ainsi en passant par le *vinarium* ou bol à vin (*sextarius*, tenant un setier, O I. 517 ; *bisextialis*, deux setiers, équivalent de notre litre ; *senarius* doit être le vase, ou de 6 setiers, ou, plutôt, de 6 quarts de setiers, soit O I. 82 ; *rostratus*, espèce à bec, Déchelette, I, p. 86), jusqu'à la *penna* (XIII, 10017, 47) ou au *mortarius* (Déchelette, I, p. 88, qui les évalue assez justement à 4 setiers, 2 l. 18), qui peuvent être aussi des marmites de cuisine ou de dressoir. — Il n'y a pas à insister sur les espèces plus rares, telles que les passoires et les soi-disant *biberons* ou vases à petites tubulures latérales.

⁴ *Canna* ? (XIII, 10017, 45-6) : type 30.

⁵ *Otta* (mais il s'agit ici d'une urne noire : XIII, 10017, 51).

⁶ Types 56 et 59.

⁷ Types 60, 61, 62.

⁸ Types 29 et 37 ; voyez en particulier les vases à acclamations, de Banassac (forme 37). Nous avons noté dans la collection Plicque un fragment d'une capacité tout à fait anormale, dont le diamètre à la panse supérieure atteint 0 m. 45, tandis que d'ordinaire il ne dépasse guère 0 m. 20 ; Déchelette, I, p. 150.

⁹ Une classe tout à fait particulière de vases est celle des vases [rituels ?], en terre d'un brun rougeâtre, dont les parois figurent en relief les sept dieux planétaires (cf. t. VI, ch. I) : ces vases n'ont guère été fabriqués qu'en Belgique, chez les Nerviens ou les Tongres, et qu'à la fin du II^e siècle au plus tôt ; jusqu'ici on n'en connaît qu'un très petit nombre (cf. *Revue des Ét. anc.*, 1908).

Cependant, malgré la diversité de ses produits, la céramique gallo-romaine ne fut que la médiocre copiste de l'industrie italo-grecque. En dépit de ses efforts, elle échoua ou recula devant les vraies difficultés. A ses collections de modèles, il manque d'ordinaire la coupe, au pied fragile et à la courbe élégante, ou la fiole au type de l'amphore, avec la sveltesse de son col et le galbe de sa taille¹. On sent bien qu'elle travaillait pour le plus grand nombre, et que ceux-ci étaient fort indifférents aux délicatesses du potier hellénique.

La même conclusion s'impose quand on examine les figures moulées en relief sur les parois des plus grands vases. Les cistes ou les soupières dont nous venons de parler, et qui étaient sans doute disposées pour faire ornement sur les étagères des dressoirs ou les tables de repas, portaient à l'extérieur, pareilles en cela aux potiches ou aux jardinières de nos salons, des images de tout genre, rinceaux, arabesques, scènes de chasse, de mythologie ou de jeux, portraits de dieux, d'animaux ou de gladiateurs², de quoi retenir de temps à autre l'attention de visiteurs ou de convives désœuvrés. Or, je ne trouve rien, dans le monde gallo-romain, qui soit plus banal comme motif, plus faible comme dessin, plus médiocre comme facture : le relief, lourd, grumeleux, mal proportionné, suffit à indiquer que toutes ces figures se fabriquaient en nombre, dans une production aussi régulière, aussi intense, aussi peu personnelle et aussi envahissante que de nos jours celle des bronzes de Vienne ou des pendules de la Forêt-Noire³.

Cette grossièreté des figures s'explique en partie par la manière dont elles étaient obtenues. — Chacune était d'abord modelée à la main, isolément, par un sculpteur ornemaniste : et il est possible que cet homme ait été parfois un artiste de mérite, et que son dessin lui ait été bien payé par un patron de fabrique⁴. Ce modèle formait une sorte de poinçon en relief, d'ailleurs en terre cuite⁵. — Puis, on préparait, toujours avec de l'argile, le moule du vase à faire, ou du moins le

¹ Sauf quelques exceptions.

² Il y a, au point de vue de la fabrication, deux systèmes d'ornementation. Ou bien les ornements étaient préparés en creux, par empreintes, sur le moule de l'ensemble du vase, et, par suite, moulés avec le vase même. Ou bien, le vase étant d'abord achevé, les ornements étaient préparés en relief à l'aide de moules distincts, et ensuite appliqués sur le vase à l'aide de barbotine. Le premier système caractérise surtout la poterie antérieure aux Sévères (vases à reliefs provenant de moules estampés) ; le second, surtout la poterie postérieure à Marc-Aurèle (vases à reliefs d'applique). Cette seconde catégorie, d'ailleurs, renferme moins de la vaisselle d'usage domestique que des vases d'ornement, et beaucoup d'images de cette catégorie devaient commémorer quelque fête, où le vase était acheté comme Souvenir. Cf. Déchelette, *Vases*, surtout II, p.167 et s.

³ Cf. Déchelette, I, p. 240-1.

⁴ Je crois d'ailleurs qu'il se bornait à copier des sujets de l'imagerie courante. L'effort d'invention paraît très rare. — Les signatures qui, dans la fabrication des vases moulés, accompagnaient les pointons (XIII, 10011, 1-25), et qui par suite se retrouvent sur les moules estampés (*id.*, 26-139) et ensuite sur les reliefs des vases (*id.*, 140 et s.), ces signatures paraissent la plupart du temps des signatures commerciales, c'est-à-dire celles du fabricant du vase et non du modelleur de l'image. Mais il y a encore bien des problèmes à résoudre au sujet de ces signatures (*Corpus*, XIII, III, p. 433). — Dans les vases à reliefs d'applique, au contraire, l'artiste signait parfois son œuvre, soit à la pointe sur les moules d'argile (en Auvergne ; Déchelette, II, p. 173 ; *C.*, XIII, 10014), soit en relief sur la maquette de cire (dans la vallée du Rhône, Allobroges ?, *cera* d'un tel, Déchelette, II, p. 213 ; XII, 5687).

⁵ Ou en cire pour les reliefs d'applique de la vallée du Rhône (n. précédente).

moule de ses parois extérieures¹ : et sur ce moule, à l'aide des poinçons sculptés dont nous venons de parler, on imprimait, on estampait en creux les images à reproduire. — La forme ainsi prête, on l'appliquait sur la terre molle qui devait constituer le contour du vase² : et le vase sortait enfin de cette empreinte, avec ses parois achevées et ses dessins en relief. — Il avait donc fallu, pour le faire, une triple opération, compliquée encore par la cuisson de la terre ; et à chaque stade du travail, l'image perdait de sa finesse initiale. Mais ce que cette poterie perdait en valeur artistique, elle le gagnait en pouvoir commercial.

On voulut en fabriquer partout. Ainsi que dans les beaux temps de la faïencerie française, il se constitua entre le Rhin et les Pyrénées de véritables provinces ou écoles céramiques, ayant chacune ses formes et ses procédés préférés³. Les trois plus importantes de la Gaule Chevelue se trouvaient groupées autour du massif Central : l'école des Arvernes montrait ses anciennes fabriques de Lezoux, datant du temps gaulois, mais curieuses de toutes nouveautés, sachant s'adapter aux goûts du moment⁴, et qui avaient fait du village la plus grande bourgade céramique de la Gaule⁵ ; l'école des Rutènes au Rouergue, où travaillaient les manufactures de Montans⁶ et de La Graufesenque⁷, celles-là héritières de vieilles maisons celtiques, celles-ci actives et entreprenantes comme pas une dans le monde entier ; l'école des Gabales au Gévaudan, un instant célèbre par ses vases de Banassac⁸. En Narbonnaise, les Allobroges avaient su créer autant de

¹ Ou, dans le cas des reliefs d'applique, la plaque de terre destinée à mouler le relief.

² Ou, en cas de relief d'applique, on moulait ce relief avant de le fixer sur un vase.

³ J'ai déjà dit que la comparaison des marques, formes, vernis, que l'étude de la zone d'extension des produits, permettront de retrouver le lieu d'origine des différents potiers, et les caractéristiques de leurs spécialités. Par exemple, Bordeaux fut la cliente de *C. C. O.* = *Calas Cornelius O.*... (XIII, 10010, 643), *Fam.* (881), *Nepos* (1416), aux produits très faciles à distinguer : si les fabriques ne sont pas locales, elles sont de Montans.

⁴ Lezoux (*Ledosus*) a fabriqué dès l'époque celtique des vases peints à engobe blanche ou autre : le travail romain n'a donc fait qu'y continuer une tradition indigène. Et ceci est une remarque très importante. — C'est Lezoux qui, dans la Gaule Chevelue, a la principale spécialité des grands produits de vases moulés, puis des vases à reliefs d'applique, mais on y fabriqua aussi des vases unis, barbotines, incisés, et bien d'autres choses en argile cuite. Le plus important et le plus distingué des nombreux céramistes de Lezoux est *Libertus*, qui paraît contemporain de Trajan. A près lui, en date et en importance, vient Paternus. — Voyez les travaux de Plicque (fouilles et écrits de 1879 à 1894) ; cf. Déchelette, *Vases*, I, p. 138 et s., II, p. 169 et s.

⁵ Plicque releva les substructions de 160 fours (*Congrès arch.* de 1885, Montbrison, p. 283). D'autres fours ont été retrouvés depuis.

⁶ Près de Gaillac dans le Tarn, cité des Butènes d'Albi. Là encore la fabrication des faux arrétins a succédé à une industrie indigène (cruches à couverte blanche avec dessins géométriques noirs et rouges). — Montans était sans doute le grand fournisseur de vaisselle de table en Aquitaine. Je crois que les ateliers du Sud-Ouest se sont inspirés de lui. — Fouilles et travaux de Rossignol (*Bulletin monumental*, 1859, 1861, 1862) ; cf. Déchelette, I, p. 129 et s.

⁷ Près de Millau, à 2 k. à l'est, dans la cité des Rutènes de Rodez ; peut-être le *Condatomagus* des itinéraires. C'est là qu'a travaillé le potier *Mommo*, le plus actif du pays et peut-être de la Gaule, dont nous retrouvons le nom dans des bordereaux de vente ou de fabrication : sur un de ces bordereaux (Déchelette, I, p. 87) il est inscrit pour 9.000 pièces : il fabriquait surtout des *catilli* et des *parasidi*. — Fouilles et travaux de Cérés (cf. Vialettes, *Mémoires de la Soc. des Lettres de l'Aveyron*, 1891-99, XV) ; cf. Déchelette, I, p. 64 et s.

⁸ La fabrication et surtout le relief sont ici plus médiocres. Mais la spécialité de Banassac est dans de très grands bols ornés d'inscriptions en relief, saluts à des habitants de cités

poteries avec l'argile de leurs vallons que de bons crus avec les vignobles de leurs coteaux¹. Sur les bords du Rhin, il n'y eut aucune céramique plus populaire que celle de Rheinzabern près de Spire, pourvoyeuse de la Gaule en fait de grands bols à reliefs². — Mais n'insistons pas sur ce rapprochement avec la faïencerie du dix-huitième siècle. Cette dernière garda un caractère aristocratique qui manqua aux ateliers d'Auvergne ou de Germanie. Une maison de faïence, à Moustiers ou à Saint-Jean-du-Désert, était un asile de travail artistique, passionné et silencieux³. On ne trouvait rien de pareil dans ces immenses officines de Lezoux ou de La Graufesenque, où tout était sacrifié à la quantité et à la vente : et nous aurons bien mieux l'image des fabriques gauloises en regardant près de Marseille les villages céramiques de L'Estaque et de Saint-Henry, qui entassent tout ensemble leurs dépôts de glaise, leurs fours fumeux, leurs murailles de briques rouges, leurs multitudes d'ouvriers bruyants et indociles⁴.

(*Lingonis, Remis, Sequanis, Gabulibus*, à des groupes de buveurs, *cercesariis*, etc., *feliciter*), appels aux buveurs (*bibe, feliciter*, etc.) ; XIII, 10012 J'hésite à placer la plupart de ces vases avant le second siècle (contra, Déchelette, I, p. 124).

¹ Outre les vases noirs, sans doute les vases rouges à reliefs d'applique. Ces derniers sont sans nom de fabricant, souvent avec le nom du mouleur en cire, et à inscriptions explicatives (par exemple, XII, 5637, 4, image d'Hercule avec la devise *virtus nusquam terredi potest*).

² *Tabernæ* chez les Némètes ; cf. C. I. L., XIII, II, p. 161. *Cerialis, Cobnertus* [nom gaulois], *Comitiatis*, parmi les principaux potiers. Voyez Ludowici, quatre recueils parus sous différents titres, *Stempel-Namen, Stempel-Rilder, Urnen-Grüber, Rœm. Ziegel-Grüber*, Munich, de 1901 à 1912 ; aussi Günther Reubel, *Rœm. Töpfer in Rheinzabern*, Spire, 1912. — Les rapports entre la céramique des vases moulés de Rheinzabern et celle des produits similaires de Lezoux sont assez nets, et il peut se faire que les fabriques némètes doivent leur origine à des potiers arvernes. — Dans la dépendance de Rheinzabern peuvent être les potiers triboques d'Alsace (Heiligenberg-Dinsheim Ittenweiler) ; Forrer, *Die Rœm. Terrasigillata-Töpfereien... im Elsass*, Stuttgart, 1911. — Mlle Fœlzer (*Die Bilderschüsseln der Ostgallischen Sigillata-Manufakturen*, Bonn, 1913) a étudié les fabriques de la Moselle : Luxeuil, La Madeleine (dans Laneuveville près de Saint-Nicolas-du-Port ou de Nancy), Lavoye (Meuse ; cf. Meunier, *Bull. arch.*, 1005 et 1908), et surtout Trèves ; mais il reste bien des incertitudes. — Au III^e siècle, on a fabriqué des vases à reliefs d'applique, avec inscriptions descriptives, à Cologne et à Trèves (XIII, 10013, 1-3, dans le style de ceux du Rhône).

³ Cf. Requin, *Hist. de la faïence de Moustiers*, I, 1903, p. 219 et s. ; Arnaud d'Agnel, *La Faïence et la Porcelaine de Marseille*, [1911], p. 453 et s. L'organisation et la filiation respectives des faïenceries offrent d'ailleurs des problèmes et des faits que nous retrouvons dans les poteries gallo-romaines.

⁴ L'organisation de ces ateliers céramiques est encore très mystérieuse. J'ai peine à croire que *Mommo* et les autres potiers dont les noms figurent sur les bordereaux, fussent des patrons : je crois plutôt à des esclaves, affranchis ou employés d'une grande maison dont la raison sociale nous échappe, absolument comme le *Mascuricus* allobroge est un esclave de la gens *Furia*, le *Nanthus* des poteries arrétines est un affranchi des *Cn. Ateii* (10009, 317 et 54), chacun de ces signataires, *Mommo* par exemple ou *Nanthus*, devant être regardé comme un chef d'atelier ayant la signature commerciale, tout ainsi que les directeurs des verreries de Frontin. — Il y a trace, d'autre part, de dynasties de potiers : *Arverbus*, puis *Belsa, Arverni filius*, 10010, 175 et 287. — Trace aussi de potiers associés (XIII, III, p. 120). — Il y avait des *figlinæ* faisant partie des biens d'une commune. — Il a pu y avoir des potiers libres réunis en corporation : *magister figulorum* sur le terroir de Nimègue, XIII, 8729. — Tous les genres d'organisation ont pu se rencontrer : mais je crois cependant à la prédominance de l'organisation familiale, domaniale, esclaves et affranchis pour le compte d'un chef de maison, genre des *Cn.*

L'histoire de l'arrétin rouge soulève mi dernier problème, plus difficile encore que les autres, celui de sa rapide disparition. Après s'être montrée subitement, au lendemain de la conquête, après s'être imposée pendant deux siècles à toute la Gaule, cette poterie vernissée et moulée se fit oublier en quelques années¹, ne laissant derrière elle que les déchets innombrables de ses produits et quelques survivances industrielles, vestiges à peine sensibles d'une industrie qui avait gouverné le monde durant la paix des Césars et des Antonins². A ce fait, je ne connais aucune explication suffisante. Supposera-t-on que l'État, dans le désir de protéger le commerce italien, aura prononcé contre les fabriques de la Gaule le

Ateii déjà nommés. — On a émis l'hypothèse de fabricants de moules, et même de poinçons, distincts des fabricants de vases, et encore l'hypothèse de potiers ambulants transportant avec eux leurs moules et façonnant des vases sur place. Les dernières recherches me paraissent, au contraire, montrer la solidarité de fabrication des poinçons, des moules et des vases, la concentration du travail dans quelques grands centres (au moins pour les vases vernissés, car il devait se fabriquer partout de la vaisselle commune mate). Il est même de plus en plus vraisemblable qu'il n'y a pas eu un très grand nombre de potiers homonymes. Et la multiplicité extraordinaire des débris signés d'un même nom s'explique en dernière analyse par l'incroyable intensité de production d'un même atelier dans un espace de temps assez limité (voyez les 9.000 pièces de *Mommo*). On peut presque dire qu'une seule génération de potiers suffit à recouvrir la Gaule de faux arrétins. Tout cela a été bien mis en lumière par Déchelette, *Vases*, I, p. 75, 105-7, etc. — Le plus grosse difficulté provient de la présence, dans des ateliers céramiques très éloignés, de marques du même potier : par exemple l'atelier du Pont-des-Rèmes à Florent (Marne) a livré plus de 40 vases de Censoriaux, d'où l'on doit conclure qu'il y a travaillé ; et ce mime Censorinus est signalé à Lezoux, à Rheinzahern, et ailleurs (Chenet, *L'Atelier... du Pont des Rèmes*, Reims, 1913 ; Mlle Fœlzer, au contraire, croit à quatre ou cinq homonymes, p. 66-7). On a supposé qu'il avait quitté Lezoux pour porter successivement son métier en Champagne et sur le Rhin. Mais d'autre part, ce même atelier de Florent a livré des produits de potiers de Lezoux et de La Graufesenque tout ensemble : je ne me représente pas les fabricants de ces deux endroits allant travailler ensemble, ou envoyer leurs chefs d'ateliers travailler ensemble au Pont-des-Rèmes. Il y a dans cette histoire de la poterie *parlante* une série d'énigmes que je ne m'explique pas.

¹ Après le temps de Marc-Aurèle et de Commode ?

² Étant donné que les éléments constitutifs du faux arrétin ou de la *terra sigillata*, comme on dit, sont, 1° le vernis rouge, 2° l'emploi du poinçon modelé pour les moules et du moule pour les reliefs d'ornement, 3° la signature du potier, voici les survivances ou les disparitions que je constate pour ce genre de poteries : 1° la signature disparaît la première, et, à ma connaissance, avant le IIIe siècle ; 2° l'usage du relief se maintient, avec poinçon et moule, mais au vase moulé par ensemble se substitue le relief appliqué par la barbotine ; 3° mais en même temps se développe l'usage de façonner sur le vase le bas-relief, sans poinçon ni moule, par un modelage de barbotine à la main ; 4° l'usage du poinçon (avec lettres ou images) subsiste, et jusqu'à l'époque barbare, mais pour imprimer en creux sur les vases mêmes. Comme on le voit, il y a persistance mais décomposition des divers éléments de l'arrétin. — Les vases à reliefs barbotinés sont répandus surtout en Belgique et en Germanie Supérieure. Voyez notamment les vases gris ou jaunes à scènes de chasses ou de combats, dits de *Castor* (localité du comté de Northampton), autrefois *Durobrimi* en Bretagne, où l'on croit qu'était le centre de fabrication : ils me paraissent du IIIe siècle. — Les vases à décors imprimés directement sont plus grossiers. Ils représentent, je crois, des céramiques locales, fabriquées et utilisées sur place. Ils ont commencé au moins à la fin du second siècle, et par tout l'Empire (surtout encore en terre rouge), pour se continuer jusqu'à l'époque mérovingienne (surtout en terre noire et grise). Voyez en dernier lieu Haverfield, *Archæologia Cambrensis*, 1910, p. 228 et s. ; il faut écarter à leur sujet les conclusions de Déchelette, II, p. 327 et s.

même interdit que contre ses vignobles ? C'est fort douteux¹ : les poteries d'importation ne sont pas plus nombreuses au troisième siècle, tout au contraire. D'ailleurs, en Italie aussi, la fabrication des arrétins s'est également terminée². Je croirais plutôt à quelque changement dans le goût du jour, à une préférence plus forte pour la verrerie ou pour les vases polychromes³ ; et je croirais aussi à quelque lassitude industrielle, qui fit renoncer les fabricants aux multiples opérations exigées par le façonnage des vases moulés⁴.

Même pendant les deux siècles de sa prospérité, la céramique rouge à façon arrétine eut à lutter, en Gaule comme ailleurs, contre la concurrence de la vaisselle sombre, en poterie à teinte noire, elle aussi monochrome et à glaçure fine et bien adhérente⁵. Encore que ce type ne fia pets chez nous d'origine nettement indigène. et qu'il y ait subi des influences italo-grecques⁶, il s'est développé en Transalpine de meilleure heure que la poterie rouge, il y a pris plus d'indépendance, plus d'habitudes locales, il y a donné des produits de style plus personnel, et, somme toute, de facture plus délicate et mieux surveillée⁷. Toutefois, la poterie noire n'offrit jamais les mêmes variétés que sa rivale ; elle se borna à quelques types de vases, sobres et simples, elle évita les grands bols à images, massifs et compliqués. La fabrication en fut limitée à quelques maisons, installées surtout en Dauphiné⁸ et en Belgique⁹, maisons qu'on dirait soucieuses de très bien faire, et qui n'eurent sans doute pas les ambitions internationales des potiers de Lezoux et de La Graufesenque¹⁰. Du reste, cette

¹ Toutefois, il ne faudrait pas nier la possibilité d'une politique industrielle des empereurs. Outre les mesures contre la vigne, voyez celles pour limiter la production des mines, peut-être pour assurer le monopole du papyrus. — Il est eu outre possible que, sous les Sévères, il y ait eu des règlements sur les marques de fabriques qui aient gêné l'industrie gauloise : la législation de ces marques est d'ailleurs ce que nous ignorons le plus dans l'histoire de l'industrie romaine.

² Cf. Déchelette, I, p. 105.

³ Il est certain que l'avènement de Septime Sévère et de la dynastie syrienne, correspondant avec les progrès des cultes orientaux, a dû changer les habitudes industrielles et les goûts artistiques de l'Empire.

⁴ Les désastres du temps de Marc-Aurèle ont dû également raréfier la main-d'œuvre.

⁵ Le noir doit être en partie le résultat d'une fumigation.

⁶ Campanienne ? étrusque ? Il est cependant probable que des éléments ou, si l'on préfère, des habitudes indigènes s'y sont mêlés ; voyez les vases noirs de Champagne.

⁷ Voyez les observations de Dragendorff, *Terra sigillata*, p. 88 et s. ; du même, *Westdeutschland zur Römerzeit*, p. 62 ; celles de Marteaux et Le Roux, *Boutæ*, p. 435 : vases à côtes faits au tour, si bien faits qu'à première vue on les croit moulés.

⁸ Chez les Allobroges, et l'on a pu conjecturer que l'industrie a été acclimatée en Belgique par des potiers venus de là (Dragendorff, *T. s.*, p. 94). Principales maisons : *Martinus*, *Priscus*, *Seveo*, *Mascuricus* (esclave de *Q. Verrius Achillæus*, XII, 5686, n° 562 et 924). Leurs produits s'exportent d'ailleurs très peu hors du pays viennois. Ces vases ont été bien étudiés dans Marteaux et Le Roux, *Boutæ*, p. 431 et s. — De nature très différente, beaucoup plus grossière, sont les vases noirs en particulier des Éduens (10010, 93, 775, 1209, etc.) : mais ils étaient d'usage purement local, et se rattachent à la céramique commune des récipients de cuisine.

⁹ Surtout à Trèves (on en a douté), peut-être aussi à Tongres, Bavai, Reims. Les principales fabriques paraissent celles de *Lossa*, de *Meddicus*, de *Vocara* ou *Vocarus* et fils (10010, 1155, 1322-3, 2075-6, 1030), dont la zone d'extension paraît être dans la Belgique du Rhin et en Germanie.

¹⁰ Cf. les deux notes précédentes.

poterie noire devait, elle aussi, ne durer qu'un temps¹ ; et dès le second siècle, les bonnes fabriques en ont disparu².

D'autres groupes de produits, moins répandus ou moins soignés, alimentèrent pendant un temps les magasins de certaines provinces. En Belgique, par exemple, on eut un genre de poterie à teinte claire, orange ou jaunâtre, qui m'a paru du reste d'assez mauvais effet³ ; en Auvergne, des vases, de fabrication plus finie, à pâte blanche et à glaçure jaune⁴. Mais rien de cela ne réussit : le rouge monochrome des arrétins était encore le plus fort.

Quand il eut perdu sa vogue, au troisième siècle⁵, la Belgique, toujours entreprenante en matière industrielle, mit en circulation de nouveaux vases à boire, ronds, pansus, à vernis noir, gris ou rouge, avec des ornements ou des inscriptions modelés en barbotine blanche⁶. Je ne crois pas que ces vases aient beaucoup réussi au sud de la Seine⁷. Mais au nord on ne s'en priva nulle part, et les morts comme les vivants ne voulurent point s'en passer⁸.

L'avènement de cette poterie bigarrée était, dans une certaine mesure, le retour à la tradition gauloise, au goût pour les vases polychromes, moins monotones et pour ainsi dire plus vivants. Au cours du troisième siècle, il sembla que la Gaule se reprit de passion pour la variété, le jeu et l'éclat des couleurs⁹.

X. — TERRE CUITE : BRIQUES, OBJETS DE MOBILIER, FIGURINES.

Les autres industries de la terre cuite n'eurent pas, en Gaule, l'importance et la variété de l'industrie vaisselière. Elles n'en occupèrent pas moins, dans toutes les

¹ Sauf peut-être chez les Allobroges.

² Il semble bien, en rapprochant les dates, que la poterie noire a reculé, vers la fin du Ier siècle, devant le faux arrétin.

³ Il semble bien qu'il y ait des liens de forme, de temps et de lieu entre ces produits et ceux de la céramique noire. Mais ils sont plus grossiers, et je me demande si ce ne sont pas des tentatives locales et maladroites pour imiter l'arrétin. Je crois qu'un en trouverait de semblables en dehors de la Belgique.

⁴ Ici, la tendance vers l'arrétin est plus visible. Ateliers de Vichy, Gannat, Saint-Rémy-en-Rollat (Déchelette, I, p. 41 et s.). Les vases sont presque toujours anépigraphes. Ce type a dû disparaître avant la fin du Ier siècle.

⁵ On a supposé seulement à partir de Probus. Je doute qu'il ne faille pas remonter plus haut.

⁶ Et sur les vases plus grossiers et plus récents, tracés au pinceau. — Sur ces inscriptions, t. VI, ch. II.

⁷ Peut-être seulement parce que le commerce, après les désastres du temps de Marc-Aurèle, fut moins entreprenant.

⁸ *C. I. L.*, XIII, III, 10018. Comme centres de fabrication, sans doute surtout Trèves et Cologne.

⁹ Il ne faut pas croire, cependant, que les yeux des Gaulois et soient absolument résignés, en matière de poterie, à l'uniformité du rouge arrétin. Outre les essais des premiers temps, on trouve trace de vases vernissés, à teinte grise, jaune, marron ou verte assez éclatante, vases à parfums ou à liqueurs, affectant parfois des formes bizarres, de tête humaine ou d'animal par exemple, et qui font songer aux fantaisies de nos fabricants d'apéritifs ; cf. Déchelette, II, p. 322-5 ; Musée de Saint-Germain, salle XIV, 1 A et B, *Cat.*, p. 114. Des formes similaires se retrouvent en verrerie. Mais cela n'a pu être qu'une industrie d'occasion, comme chez nous.

cités du pays¹, fort grand nombre d'ouvriers, et quelques chefs de maisons leur durent certainement de sérieuses fortunes.

3° Des briqueteries ou des tuileries se fondèrent, dès l'heure de la conquête, sur tous les points du territoire² : car il est probable que la Gaule³ reçut en cela ses meilleures leçons, non pas des industriels italiens, mais des légionnaires eux-mêmes, aussi experts à façonner des briques qu'à tailler des chars pentes.

Plus encore que la pierre, la brique⁴ chassa le bois des constructions celtiques. On l'utilisa pour les planchers, les cloisons et les toitures des maisons⁵, pour l'installation des cheminées, des conduites d'eau et de chaleur, des différents appareils nécessaires aux entreprises industrielles et agricoles⁶. Elle sut remplacer la pierre dans les colonnes des péristyles⁷ et le métal dans les tuyaux de vidange⁸. Les pauvres purent, avec elle, se procurer des tombeaux à bon marché ; les propriétaires s'en servirent pour l'ornement des corniches ou des balustrades de leurs jardins ou de leurs villas⁹.

Car la terre continuait à se prêter aux formes les plus diverses. Elle fournit la grosse dalle plate, lourde, compacte, pouvant atteindre jusqu'à une coudée de côté, trois à quatre doigts d'épaisseur, excellente pour les ouvrages de maçonnerie¹⁰. Elle fournit aussi la faitière légère, en demi-cylindre, aussi utile pour rejeter l'eau que pour la conduire¹¹, ou encore les tuiles à rebords qui, emboîtées l'une dans l'autre, présentaient une surface de toit continu, imperméable au vent et à la pluie¹². Voilà, pour les demeures, bien des éléments de solidité et de confort que la Gaule avait ignorés, et que lui procura la brique d'argile, faite à la façon romaine.

Dans certains pays même, où la pierre était plus rare, on bâtit de terre cuite des maisons entières¹³. Toulouse était déjà la ville aux murs de briques¹, ce qui la

¹ C'est à dessein que je dis toutes les cités.

² Il y en eut d'autant plus que, outre les briqueteries industrielles, bon nombre de propriétaires tirent fabriquer chez eux les briques nécessaires à la construction de leurs villas, *tegulae ad villam aedificandam* (*Digeste*, VIII, 3, 6). Certaines marques de briques peuvent donc donner les noms de propriétaires de domaines.

³ On place d'ordinaire à l'époque gauloise les briquetages de la Seille (briquettes carrées et cylindriques) : ce sont d'ailleurs des appareils fort primitifs. Il me paraît au surplus difficile que les Gaulois n'aient pas connu au moins l'usage des briques séchées à l'air. Ceux du Midi, d'autre part, n'ont pu rester insensibles à l'influence des briquetiers grecs d'Agde ou de Marseille.

⁴ Je parle de la brique cuite, *testa*.

⁵ Vitruve, II, 8, 16 et s.

⁶ Déchelette, II, p. 340.

⁷ Briques plates en forme de cercles ou de secteurs de cercles.

⁸ Briques creuses, cubiques ou cylindriques.

⁹ Blanchet, *Décoration*, p. 15-21.

¹⁰ *Later*. La coudée, ou le pied et demi, fait 0 m, 4436 (il s'agit ici de la brique *sesquipedalis*, qui est carrée ; c'est le type officiel, *leges publicae non patiuntur majores crassitudines quam sesquipedales constitui*, Vitruve, II, 8, 17) ; 3 à 5 doigts font de 55 à 73 millimètres. On pouvait aller jusqu'à 2 pieds de côté avec la brique *bipedalis*. Il y en avait un très grand nombre de variétés, suivant la nature du mur à bâtir.

¹¹ *Imbrex*. Elle servait à recouvrir les arêtes de toits, à former des rigoles.

¹² *Tegula*. Voyez les remarques de Vitruve, II, 8, 18-20.

¹³ *C. I. L.*, XIII, 6054, *attega tegulicia*, élevée à Mercure en Alsace. — La construction, toute en briques, la plus originale de la Gaule est la pile de Cinq-Mars près de Tours : briques larges de 0 m. 225 à 0 m. 24, longues de 0 m. 33 à 0 m. 34, épaisses de 0 m.

faisait ressembler davantage à la plus vieille Rome². Dès le milieu du second siècle, l'emploi monumental des dalles d'argile se généralisa partout : on n'éleva plus de grosses murailles, même pour les remparts des villes, sans intercaler entre les assises de petit appareil en pierre plusieurs couches de grandes briques posées à plat, qui coupaient la monotonie de la façade et qui servaient en même temps à tasser le blocage intérieur.

De ces tuiles ou de ces briques, il y en eut évidemment de toute facture. Au début de l'ère romaine, on en vit de bien mal faites³ : les ouvriers du pays ne connurent point tout de suite les recettes ou le 'tour de main des Italiens. Mais ils finirent par obtenir l'un et l'autre. Et on eut en Gaule des briques d'aussi bonne façon qu'en Italie, d'un grain très dur, un peu poreuses, mais légères et compactes⁴.

Malgré tout, on évitera d'affirmer que les tuileries aient eu de ce côté des Alpes la même importance que sur les bords du Tibre ou en Campanie. Il s'en installa un grand nombre, mais leur commerce ne s'étendit pas très loin, et leur chiffre d'affaires ne fut pas considérable. C'étaient de bonnes maisons d'utilité municipale, et rien de plus. La brique n'a point pris chez nous la popularité que lui donna l'Italie romaine⁵. — J'excepte quelques régions du Midi, plus complètement acquises aux pratiques latines et où il y eut des manufactures assez considérées⁶, et les pays de garnison, où les soldats romains continuaient à exercer leur traditionnel savoir-faire de briquetiers⁷.

035 à 0 m. 04. Ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les douze compartiments de mosaïques qui ornent les parties supérieures, exécutées avec des petits morceaux de terre cuite rouge incrustés dans le mortier, et figurant des carrés, des losanges, des chevrons brisés, des triangles, des quatre-feuilles, des imbrications, etc. Je ne crois pas la construction antérieure au III^e siècle.

¹ Ausone, *Urbes*, 99 : *Tolosam, coctilibus munis quam circuit ambitus ingens*.

² Cf. Cicéron, *De divinatione*, II, 47, 99.

³ D'après les observations que j'ai pu faire dans certaines ruines du début de l'Empire, où j'ai trouvé des briques moins fermes, moins compactes. Mêmes tâtonnements dans l'arrétin.

⁴ *Propter levitatem habent firmitatem* (Vitruve, II, 3, 1) : voyez chez Vitruve les extraordinaires précautions pour avoir de la bonne brique.

⁵ La quantité de briques n'est jamais, là où j'ai pu le constater, comparable à celle des poteries. A Lyon, le Musée renferme bien peu de briques d'origine locale. A Bordeaux, les deux principaux briquetiers qui desservent la construction sont *C. Octavius Catulus*, dont on n'a rencontré les briques jusqu'ici que dans la ville, et *Merula*, fils de *Toutissa, Cubus*, dont les briques se rencontrent aussi en Saintonge et en Poitou ; ce dernier doit être biturige de Bourges, mais peut-être installé à Bordeaux ; *Inscr. rom. de Bord.*, I, p. 445 et s. — Remarquez que l'on a importé, au moins dans le Midi, des briques d'Italie (*C.*, XII, p. 684, n° 3678).

⁶ Chez les Viennois, *officina Clariana Auli Decii Alpini* (XII, 5579, 19-26), dont les produits sont répandus dans une bonne partie de la Narbonnaise. Les autres fabriques limitent leurs débouchés, soit strictement à la cité, soit aux cités voisines.

⁷ Surtout, bien entendu, dans les deux Germanies, mais aussi assez loin dans l'intérieur, jusqu'à Viviers et Nérès. Les briques étaient marquées à l'estampille des corps, légions, troupes auxiliaires, flottés, détachements mixtes. Voyez, à titre d'exemple, le travail de Hamy, *Les Sigles figulins de la Flotte de Bretagne*, 1907 (*Bull. de la Soc. Acad.*) : il s'agit de la *classis Britannica* de Boulogne.

4° Divers objets ou pièces de mobilier étaient façonnés en terre cuite, par exemple les poids de tisserands¹ et les lampes d'intérieur. De ceux-là, on rencontre en Gaule une quantité inimaginable, lourds et insignifiants, tous, je crois, de fabrication locale. Les lampes, au contraire, sans être rares, bien loin de là, sont moins communes dans les Trois Gaules que dans certaines provinces de l'Empire, telles que l'Afrique ou l'Italie, peut-être parce que les Celtes, à la différence d'autres peuples, n'allumaient point de lumière à l'usage de leurs morts ou de leurs dieux².

Aussi la fabrication des lampes d'argile ne provoqua point chez eux une sérieuse activité : une seule maison notable s'y adonna, citez les Voconces de la Drôme³. Le monde romain possédait alors une manufacture fameuse de lampes en terre cuite, celle du potier Fortis près de Modène⁴, dont la marque fut peut-être la marque industrielle la plus connue dans l'univers entier. Ce qu'elle a livré de petites lampes moulées, ornées de reliefs et signées de ce nom, confond notre imagination⁵ : Fortis aurait suffi, s'il l'avait voulu, à la consommation de toute la Gaule⁶. La production indigène fut en partie étouffée par cette formidable concurrence⁷. Et cet exemple de Fortis, encombrant le monde de ses lampes toujours pareilles, banales d'ailleurs de forme et de décor, brisant sous leur nombre les initiatives locales, est peut-être le plus caractéristique de l'histoire économique de l'Empire. Une seule usine outillée pour la fabrication intensive d'un produit déterminé, le livrant à très bon marché, utilisant la paix romaine pour lancer sa marchandise dans tous les lieux de vente, réussit à enrayer ou à ruiner les maisons similaires, à tuer partout un peu de bon travail et d'effort indépendant. Car ce qui triomphait avec la lampe de Fortis, c'était la quantité et non la qualité, le type convenu répandu à des millions d'exemplaires, et non pas l'œuvre nouvelle d'un chercheur original. La copie l'emportait sur l'invention : c'était de la vie et de la beauté qui s'en allait dans cette victoire de l'impérialisme industriel.

¹ Ou de filets ; cf. *C. I. L.*, XIII, 10019. Il faut toujours consulter à ce sujet le célèbre mémoire de Ritschl, *Ueber antike Gewichtsteine*, écrit en 1866, *Opuscula*, IV. — Ajoutez de menus objets domestiques, pipes, tirelires, etc.

² Il ne faudrait cependant point généraliser : de Gérin-Ricard a trouvé, il est vrai en Narbonnaise, 15.000 lampes de toute origine au *châtelard* de Lardiers (Basses-Alpes) ; *Bull. arch.*, 1913, p. 196.

³ *L. Hos(idius) ? Cri(spus) ?* ; XII, 5682, 57 ; XIII, 10001, 55. Je la crois d'origine postérieure à celle de *Fortis* ; le style est moins sobre. C'est une des très rares maisons de céramique (avec *Fortis* et très peu d'autres) qui ait établi dans ses produits des séries, marquées par des lettres et par des signes. — Toutefois, l'exportation des lampes de cette maison, si intense que fût sa production, demeura très faible hors de la Narbonnaise : et ceci est à noter.

⁴ L'origine modenaise de *Fortis*, *Communis*, *Strobilus*, est très probable, plutôt que certaine. On place leur activité, sans preuve décisive, pendant tout le siècle, *C. I. L.*, XV, II, p. 783. La forme des lettres, la sobriété du dessin des objets me font penser, pour *Fortis*, à des produits faits suivant un type voisin du temps d'Auguste.

⁵ Voyez (*C. I. L.*, XIII, 10001. 136, et XII, 5682, 50) la liste des localités qui ont fourni des lampes signées *Fortis*. Ce que nous disons de *Fortis* peut se dire, dans des proportions moindres, de quelques autres grandes fabriques modenaises ou italiennes, *Strobilus*, *Communis*, *C. Oppius Restitutus*, dont les produits accompagnent ceux de *Fortis* dans la Gaule (cf. n. précédente).

⁶ Notez les 9000 pièces indiquées sur un bordereau du potier *Mommo*.

⁷ Remarquez, à la différence de ce que nous constatons pour la vaisselle et les figurines, l'extraordinaire rareté de noms gaulois chez les potiers de lampes.

5° Les figurines de terre cuite¹, en revanche, sont de fabrication uniquement indigène. Que les Celtes aient emprunté aux Gréco-romains, et seulement après la conquête, l'idée de modeler en argile des images de divinités², d'êtres humains³, d'animaux⁴ ou d'objets⁵, et qu'ils aient le plus souvent copié pour ces figures des dessins classiques, la chose est fort vraisemblable⁶ : mais, à la différence des lampes, les statuettes de glaise ne vinrent jamais du dehors⁷. Elles étaient fabriquées en Gaule, souvent par des industriels locaux⁸, et en argile du terroir⁹. — Je me demande s'il n'y eut pas quelques motifs à cette habitude de rechercher des produits nationaux en ce genre d'articles. Peut-être, comme ces statuettes accompagnaient les défunts dans les tombes¹⁰, et comme elles représentaient des divinités familières et domestiques, répugnait-on à se servir de terre étrangère et à les recevoir toutes faites du dehors¹¹. Ou, encore, le bon marché fut tel, que la concurrence transalpine n'osa point se présenter.

Car ce sont, ces figurines, des objets à bon compte, ce qu'il y eut de plus populaire dans les boutiques des potiers. La pâte n'est point toujours très bonne ni très bien cuite ; et elles ne sont pas faites à la main, mais à l'aide de moules, qui en ont livré des douzaines de pareilles¹². Le dessin primitif, fourni par quelque image italienne ou grecque¹³, a pu être parfois au-dessus du médiocre : mais l'artiste indigène l'a vite défiguré, ainsi que les modeleurs de Provence ou

¹ Tudot, *Collection de figurines en argile*, 1860 (toujours important) ; Blanchet, *Étude sur les figurines*, etc., 1891 (*Mém. des Antiquaires*, LI) ; *id.*, *Suppl.*, 1901 (id. LX) ; Coutil, *Les Figurines en terre cuite des Éburovices*, etc., Évreux, 1899 ; *C. I. L.*, XIII, 10015 ; XII, 5689 : Musée de Saint-Germain, salle XIV, *Cat. sommaire*, p. 114 et s. (S. Reinach).

² C'est leur principal emploi, et, parmi ces divinités, Vénus et les Mères sont de beaucoup les plus répandues, sans doute parce que ces poteries servaient surtout à des cadeaux de naissance ou de mariage.

³ Surtout des enfants, en pied ou en buste (pour le motif indiqué n. 2) ; mais aussi quelques caricatures.

⁴ Surtout des colombes et des coqs (cf. le motif indiqué n. 2).

⁵ Surtout des œufs et des fruits.

⁶ Blanchet, *Suppl.*, p. 9 et s.

⁷ Le contraste entre ces deux catégories d'objets est absolu.

⁸ La majorité des noms de grands fabricants sont celtiques, *Pistillus*, *Rextugenos*, *Sacrillos*. Nous avons quelquefois les adresses des fabricants : à Cologne, *Vindex*, *Elius Manlianus et Lucius*, tous trois *ad Gantunas (Cantunas) Novus* (qui paraît avoir été le quartier des modeleurs), *Servandus, ad Forum Hordiarium* (XIII, 10915, 115, 98, 103, 108 : cf. Klinkenberg. p. 250 et s.

⁹ Surtout l'argile blanche (de là, l'extraordinaire production des ateliers de l'Allier, Toulon et autres), et il doit y avoir à ce choix, soit un motif coutumier ou religieux, soit un motif technique, peut-être la facilité d'appliquer des peintures (Blanchet, p. 16), et c'est cette facilité qui explique aujourd'hui encore le choix de l'argile blanche pour la fabrication des *santons* dans le Midi.

¹⁰ Blanchet, *Étude*, p. 79 et s., en particulier p. 82 et s., p. 84 et s.

¹¹ Qu'on songe au culte général de la terre du pays et aux nombreuses pratiques que ce culte a déterminées.

¹² On a même supposé un commerce de moules : mais le relevé des moules signés (XIII, 10013, 1-63) n'apporte pas une confirmation décisive à cette hypothèse.

¹³ Sauf, bien entendu, le cas de la figuration d'un type indigène, divin ou populaire : car, plus que lampes et vaisselle, celles-là entièrement tributaires de l'imagerie classique, la figurine fait une certaine part aux motifs tirés de la vie indigène. En particulier, elle accepte, ce que la vaisselle ne fait pas, de représenter les dieux indigènes (la Mère celtique ; autre variante, je crois, dans la déesse accroupie à l'oiseau, dite figurine de Quilly, Blanchet, *Suppl.*, p. 63 ; le dieu au maillet, *id.*, p. 61-62).

de Piémont déforment les belles images de saints dont ils s'inspirent pour les figurines vendues aux foires de **santons**.

Ces **santons** en terre, toujours chers aux Marseillais lors des fêtes de la Noël, ce sont après tout les derniers héritiers chrétiens des figurines gauloises. Celles-ci également, j'imagine, se donnaient en cadeau¹ dans le menu peuple, aux fêtes éternelles de décembre et de janvier, aux Saturnales et aux Étrennes². De même que pour les **santons** encore, il s'en façonna d'abord un peu partout, dans les villes et les villages, là où quelque artiste improvisé se sentit la vocation de créer une image de dieu avec un peu de terre, sur un modèle fourni par une statue étrangère.

Mais, tout autant que notre époque, le monde romain se laissait entraîner à la concentration industrielle, à la production par grandes masses dans les lieux principaux. Les humbles ateliers de figurines ne purent lutter contre ces puissantes maisons qui se mirent à fabriquer par milliers les images populaires : Allusa à Bordeaux, connu pour ses Mères³ ; l'Armoricain Rextugénos, pour ses Vénus à la rigidité hiératique⁴ ; Sacrillos l'Arverne, de Toulon-sur-Allier, grand fournisseur de colombes⁵ ; et surtout l'Eduen Pistillus, qui passa maître dans le genre familial, remplissant toute la Gaule de Mères pouponnières, d'enfants au berceau, de lits domestiques, de chiens gardiens du foyer⁶. — Qu'on ne se trompe pas d'ailleurs sur le mérite de Pistillus et de ses émules : ce sont de pauvres œuvres que leurs figurines, faites pour de pauvres ménages, et qui s'en allaient remplir les boutiques à quelques as ou qu'étaient les colporteurs aux heures de marché.

L'exemple de Pistillus et des imagiers ses confrères nous montre à nouveau ce penchant des industriels romains pour les besognes spéciales. Un potier qui fabriquait des lampes s'interdisait de mouler des statuettes. Il ne s'est point

¹ Le choix des sujets indique des cadeaux, sans doute en particulier pour les jours ou anniversaires de naissance ou de mariage. Mais il devait y avoir aussi dans ces terres cuites des poupées ou des pièces de jeux d'enfants.

² Rappelons-nous la fête romaine des *Sigillaria*, incorporée aux Saturnales.

³ XIII, 10015, 77.

⁴ XIII, 10015, 85 : *Rextugenos Sullias*. Ce dernier mot désigne peut-être le [*ad*] *Salim* de la Table de Peutinger, qui est une localité des Vénètes (Castennec) : *Sulis* devait être un sanctuaire de la grande divinité féminine des Celtes (dont on a fait une Minerve, t. VI, ch. I), et il serait possible que ce sanctuaire ait eu des potiers attachés à lui, fournissant de figurines le public dévot. Tout indique un des plus anciens ateliers de la Gaule, la signature en celtique (*avvot = fecit*), le type de la Vénus, avec ornements inspirés de la symbolique gauloise : c'est, je crois, le principal effort fait par ce genre d'artistes pour adapter la plastique de l'argile à la religion indigène : voyez la figurine du Musée de Rouen (= Saint-Germain, n° 17402 : Blanchet, *Ét.*, pl. I. 3). qui paraît appartenir à cet atelier, figurine où la Déesse Mère est représentée avec une taille surhumaine, flanquée d'un couple humain plus petit, et d'un enfant plus petit encore, ce qui n'est pas sans analogie avec les figures du chaudron de Gundestrup. Mais il ne semble pas que l'atelier ait eu la vie très longue.

⁵ XIII, 10013, 38 : *Sacrillos Carati (servus ?)*. Il y a eu à Toulon (comme ailleurs pour le faux arrétin) un véritable village de potiers en figurine blanche : la moitié des moules signés en proviennent. — Une autre localité à fabriquer de ce genre était, près de là, Saint-Pourcain-sur-Besbre. — L'une et l'autre localités étaient chez les Arvernes, mais à la frontière des Éduens ; voyez la carte de Bruel, *Mélanges historiques*, IV.

⁶ XIII, 10015, 84 et 34 : tous les moules signés de ce nom ont été trouvés à Autun. Toutefois, on a objecté que la terre n'est pas du pays : est-ce bien certain ?

créé, ni en Gaule ni ailleurs, d'immenses entreprises céramiques satisfaisant à toutes les tâches. Un tel effort fut impossible aux hommes de ce temps, qui voulaient le travail facile et rémunérateur, et qui le trouvaient dans l'exploitation à outrance d'une spécialité.

On vit cependant, à cet égard, une tentative curieuse, celle du maître potier arverne Nattus, qui voulut fabriquer des lampes comme Fortis de Modène, de la vaisselle comme les Toscans d'Arezzo, des figurines comme l'Éduen Pistillus¹. Il était installé au centre de la Gaule, en Auvergne², sur ce sol le plus riche en glaise de toute la contrée celtique, chez ce peuple industriel et entreprenant qui essaya sous l'Empire romain de compenser par la gloire du travail la perte de son principat politique³. — Mais la fabrique de Nattus ne dura pas, attaquée en même temps par la concurrence des potiers spécialistes de la Gaule et par l'importation des marchandises italiennes⁴.

6° Une place à part doit être faite, à côté des figurines, aux antéfixes et aux médaillons.

Les antéfixes sont, à proprement parler, des tuiles faitières, destinées à couronner le sommet ou les angles, les frontons ou les façades des édifices. S'agissait-il d'un riche monument, on le surmontait de sculptures sur pierre ou sur marbre, faites exprès pour lui. Visait-on à l'économie, on recourait à des tuiles toutes prêtes, fabriquées au moule par les maîtres briquetiers, et dont les reliefs reproduisaient les modèles consacrés en décoration monumentale, sphinx, mascarons ou palmettes⁵.

C'étaient également des pièces de décoration que les médaillons en terre cuite qu'on suspendait aux murailles ou qu'on exposait dans les salons⁶. Par ces médaillons, le bas-relief à son tour entraît dans la céramique, comme la sculpture y était entrée par les figurines. On représentait⁷ de cette manière des scènes de mythologie, des combats, des chasses, des sujets pareils à ceux qu'on voyait sur les vases ou les potiches, et aussi quelques scènes historiques, telles que la fondation de Lyon⁸ ou les triomphes de Trajan¹. C'étaient au reste les

¹ *Nattus Avernus* ; C. I. L., XIII, 10001, 220 ; 10010, 1411 ; 10015, 32 et 82.

² Peut-être à Saint-Pourçain-sur-Besbre chez les Arvernes, aux frontières des pays arverne et éduen.

³ Cf. t. VI, ch. VI.

⁴ De même (Déchelette, I, p. 41 et s.), il faut constater le peu de durée (sous les premiers empereurs) de la fabrique de Saint Rémy (également chez les Arvernes), qui produisait des figurines, des vases, des médaillons. Sextus (10015, 13) a signé des Vénus, des bustes, des boucliers ou médaillons avec scènes mythologiques : on a supposé (Déchelette, I, p. 41) que c'était un modeleur vendant ses dessins aux fabricants de Toulon, Saint-Rémy et Saint-Pourçain : mais il est possible que ces trois fabriques aient dépendu d'un seul grand manufacturier arverne.

⁵ C. I. L., XII, p. 690 ; en particulier la fabrique du Viennois *Secandus Rufi filius* (XII, 580). Sur ce sujet, en dernier lieu Blanchet, *Décoration*, p. 18-20.

⁶ XIII, 10013 (où on a mêlé, semble-t-il, les boucliers et les reliefs d'applique). Et d'ailleurs la différence entre les uns et les autres est assez faible.

⁷ Pour les sujets de *clipei* aussi bien que de reliefs d'applique, cf. Déchelette, II, p. 167 et s.

⁸ Déchelette, II, p. 270 et s. ; XIII, 10013, 17 (reliefs d'applique). Je ne serais pas étonné que ces fameux reliefs, avec l'inscription *Genio amantissimo coloniae, habes propitium Caesarem*, fussent vendus en souvenir des fêtes et sacrifices anniversaires de la fondation de Lyon, peut-être de fêtes à l'occasion de son second centenaire vers 157.

mêmes images qui revenaient, et que, le moule aidant, on tirait à des centaines d'exemplaires. Rappelons-nous les graveurs sur pierre ou sur cuivre qui ont popularisé chez nous, pendant près d'un siècle, les guerres de l'Empire ou les épisodes de *Paul et Virginie*, et (sujets mis à part) nous comprendrons le rôle du médaillon en terre cuite.

Cette terre cuite était donc l'auxiliaire ou, plutôt, la remplaçante de tous les arts et de toutes les industries : la brique suppléait à la pierre et à la charpente, la figurine et le médaillon à la sculpture et au bas-relief de bronze ou de marbre, la vaisselle arrétine à la poterie de bois et de métal². Tous ces produits du potier, ce fut l'argile mettant à la portée du plus grand nombre les images de l'art et les modèles de l'industrie. De son premier à son dernier jour, la céramique gallo-romaine fit œuvre de vulgarisation. L'abus du moule tua en elle l'originalité. Ils sont infiniment rares, les objets d'argile qui ne sont point des copies, dont le dessin n'a été fait que pour eux, dont l'auteur a eu pour seul souci de laisser une belle rouvre. C'est en Gaule que nous apercevons le mieux la triste agonie du potier grec, la faillite morale de ses héritiers, tout il la fois enrichis et avilis par l'industrie romaine.

XI. — VERRERIE³.

Les destinées de la verrerie en Gaule répètent celles de la céramique, avec moins de variété d'emplois, mais plus d'effort chez les industriels, moins de vulgarité dans les formes.

Les Gaulois n'ignoraient pas le verre, mais ils ne voyaient en lui qu'une matière d'ornement, pour perles ou bracelets⁴ : et c'est des hommes du Midi⁵ qu'ils apprirent à en tirer des objets d'usage courant, vases, urnes ou flacons, cubes de

¹ Déchelette, II, p. 215-7 ; XIII, 10013, 19 (reliefs d'applique). Cette importance particulière de Trajan dans ces bas-reliefs de céramique s'explique peut-être par des fêtes données en l'honneur de ses victoires ou, lors du voyage d'Hadrien en Gaule, en l'honneur des événements de son règne et de son apothéose. Je rappelle que ce genre de relief, pour vase ou médaillon, devait, comme l'a indiqué Déchelette, être vendu en souvenir de fêtes et de jeux ainsi que, par exemple, les médailles commémoratives de nos concours d'orphéons.

² Cette substitution de la céramique au métal a amené la confection en terre cuite de certains ornements de vaisselle particulièrement délicats (Déchelette, II, p. 310 et s. ; C. I. L., XIII, 10014), tels que manches de patères, anses de cruches, oreilles de plateaux, déversoirs de vases, ornements que l'on fit en forme de figures humaines ou autres : tout cela, façonné à l'aide de moules, où l'on copia des modèles créés par les argentiers ou les bronziers gréco-romains. — De cette même catégorie on rapprochera, pour leur faire une place à part, les têtes de chenets en argile (Déchelette, *Le Bélier consacré*, etc., *Rev. arch.*, 1898, II). — Ornaments de balustrades trouvés à Lezoux (Esp., n° 1604 et 1610). — Ces sortes d'objets, et en particulier les chenets, pouvaient être dorés.

³ Morin-Jean, *La Verrerie en Gaule sous l'Empire romain*, 1913 (capital) ; cf. aussi Froehner, *La Verrerie antique*, Le Pecq, 1879, et Kisa, *Das Glas im Altertume*, 1908.

⁴ Cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1314-27.

⁵ Surtout de Syrie, ou d'Afrique (verrier de Carthage établi à Lyon). Vases de Sidon importés à Lillebonne et à Cologne (XIII, 10025, 1). C'est à cette éducation récente des verriers de la Gaule que fait allusion Pline (XXXVI, 194) : *Jam vero et per Gallias Hispaniasque simili modo harena temperatur.*

mosaïque, plaques pour miroirs¹ ou pour vitrages². Grâce à lui, on put multiplier les petits récipients pour les matières délicates, auxquelles la terre cuite ne convenait point toujours, remèdes, conserves, parfums, drogues et liqueurs³. Et on put également étaler sur les tables luxueuses une série élégante et variée de verres à boire⁴, de flacons à verser⁵, de potiches d'ornement⁶, de coupes à fleurs et à fruits⁷.

Mais si diverses que furent ces formes d'objets — car le verre se prêta mieux encore que la céramique à toutes les souplesses du façonnage⁸ —, la plupart ne furent point d'abord originales⁹. Avec lui également, la Gaule se hâta de copier. Le verre fut, dans nos pays, un tard-venu. Quand il s'y développa, l'art ornemental de l'Antiquité avait accompli une œuvre considérable dans cette industrie même, et aussi dans le métal ou la terre cuite. Il fut fort commode aux verriers transalpins de s'inspirer de leurs maîtres syriens ou même des potiers d'argile¹⁰ et des ciseleurs d'argent ou de bronze¹¹. Et ils ne s'en firent point faute dans le dessin de leurs vases, allant, tel fut grand leur besoin d'imiter, jusqu'à reproduire en verre des récipients en bois ou des corbeilles en osier¹².

Du moins, à défaut de la forme, ils apportèrent la couleur, faite des nuances du ciel ou des reflets du soleil : ils surent retrouver par le verre tous les tons de l'azur, du jaune, du blanc, du vert, du violet et du noir même ; au besoin, ils y mêlaient des couleurs adventices et parfois de la dorure¹³. C'étaient, pour la

¹ Surtout à Reims ; ils sont petits (simple capsule de 5 à 6 centimètres de diamètre recouverte d'une couche de plomb fondu), et d'assez basse époque ; cf. *Cat. du Musée arch. Habert à Reims*, Troyes, 1901, n° 4848-63 ; Michon, *Bull. arch.*, 1909, p. 244 et s. ; 1911, p. 203 et s.

² On en aurait trouvé dans la grande villa de Carnac ; Miln, *Fouilles faites à Carnac*, 1877, p. 120 (voyez la restitution de la fenêtre, dont on a retrouvé une barre de fer garnie de crochets en plomb, ainsi que le ciment qui fixait les bords de la vitre) ; on en a aussi rencontré à Alésia, au Vieil-Évreux, même dans la petite bourgade de *Boutæ* (Marteaux et Le Roux, p. 406-7), un peu partout en Belgique, etc. *Ceux de la haute époque ont de 3 à 6 millimètres d'épaisseur ; ils sont en verre bleuâtre, verdâtre ou tirant sur le brun. Ceux du ni^e siècle se rapprochent de nos vitres. A Alésia, les fragments sont aussi transparents et aussi bien faits que ceux de nos vitres.* Morin-Jean, *Dict. des Ant.*, IX, p. 947.

³ Fioles ou halsamaies à long col, Morin-Jean, p. 75 et s. ; flacons et bocaux prismatiques, p. 59 et s. ; vases à type d'amphore, de gourde, de ballonnet, p. 82 et s. ; carafes ou bouteilles, ansées ou non, à goulots plus ou moins étroits, p. 52 et s.

⁴ Morin-Jean, p. 139 et s., p. 132 et s. (tasses ou urnes à anses).

⁵ Flacons à une seule anse, imités des œnochoés ou aiguières de métal, p. 100 et s., p. III et s. ; les mêmes avec tubulures latérales, p. 107 et s. ; autres, inspirés des lécythes d'argile, p. 119 et s.

⁶ Le fameux vase à reliefs priapiques, au Musée de Besançon, type d'œnochoé, datant du I^{er} siècle, mais très probablement importé.

⁷ Morin-Jean, p. 122 et s.

⁸ Morin-Jean reproduit 139 types.

⁹ Je parle de celles que connut la Gaule.

¹⁰ *Toutes les formes signalées dans la poterie arrétine ont tenté le verrier* (Morin-Jean, *Dict.*, IX, p. 943).

¹¹ *Les canthares de verre rappellent jusque dans les détails les plus infimes de leur structure les vases d'argent* (Morin-Jean, *l. c.*).

¹² Cf. Morin-Jean, p. 178-9.

¹³ Cf. Morin-Jean, p. 23 et s., 249 et s. *les artistes... connaissaient à fond toutes les ressources de leur métier* (p. 24). — Le bol de Nîmes (au Louvre), en vert émeraude, avec la figuration des pygmées et des grues, paraît importé ; de même, le vase et

plupart, de bons coloristes, qui, en face de la monotonie de l'arrétin, rappelaient ou ravivaient les traditions polychromes de l'industrie gauloise.

A la fin même, en observant le spectacle de la vie nationale, les verriers de Gaule rencontrèrent une forme originale de récipient¹ : c'est celle du barillet, un vase de petites dimensions, reproduisant en image très réduite le tonneau si cher aux Gaulois et même à leurs dieux : et ramené à ces proportions exiguës, fait de verre brillant, le tonneau banal des vigneron perd de son apparence lourde et trapue, et prend un certain aspect d'élégance². Faisant contraste avec le barillet, aux contours un peu ramassés, se voyaient les ampoules en forme de fuseau, d'une exigüité et d'une longueur qui semblaient de véritables défis à la matière, droites et minces ainsi que des tiges de fleurs³. De celles-ci, on a dit qu'elles venaient de l'Orient⁴, où étaient alors les ouvriers les plus subtils en l'art de la verrerie. Je crois plutôt que l'Orient n'a fait qu'envoyer les premiers objets et les modèles⁵, et que, sur ce point, l'industrie gauloise a su égaler ses maîtres⁶.

En fait de verrerie mille fantaisies pouvaient se donner carrière⁷. On eut, par le moyen du moule ou du soufflage, des bouteilles qui imitaient des grappes de raisin, des vases qui reçurent l'apparence de tête humaine, des flacons en forme de singe ou de coquille, toute la vulgarité des caprices populaires⁸. On eut aussi des essais de travail plus relevé, tels que ces plaques de verre où une ligne gravure représentait une ville avec ses rues et ses édifices⁹. Mais ce genre de

fragments de Fraillicourt (Ardennes) au Musée de Reims [détruits par le bombardement en 1914], verre blanc avec peintures d'oiseaux. — Il devait cependant y avoir des ateliers pour ce genre de travail à Cologne ou non loin des bords du Rhin au III^e et au IV^e.

¹ C'est d'ailleurs la conséquence de leur désir d'imiter récipients de bois ou d'osier.

² Morin-Jean, p. 170 et s. Le barillet frontinien est fréquent surtout dans les régions rhénanes, en Normandie et dans les pays intermédiaires. Étant donné que la forme du tonneau (avec toutes ses variétés) est scrupuleusement observée, et que ces barillets se rencontrent surtout dans les tombes, il a dû y avoir à ce mode de récipient, d'abord un motif symbolique, et ensuite une survivance funéraire, peut-être quelque rapport avec le rôle rituel du vin chez les morts.

³ Forme 32 de Morin-Jean. Il y en a de 60 centimètres de long.

⁴ Morin-Jean, p. 81-2.

⁵ Ces fioles, recueillies surtout dans les tombes d'après Constantin, contenaient certainement du vin (cf. Courteault, *Revue des Ét. anc.*, 1911, p. 331-6), enfermé avant la soudure de l'objet. A moins de supposer que l'on ait importé de Syrie le récipient tout prêt, vin compris : et la délicatesse de ces sortes d'objets rend cette hypothèse bien peu plausible.

⁶ Remarquez d'ailleurs que l'usage funéraire des ampoules fusiformes a pu continuer en Gaule l'emploi similaire des pesons de fuseaux.

⁷ Cf. Morin-Jean, p. 145-251 : soufflage dans des moules ornés, ce qui permet des verres ornés de bas-reliefs se présentant en ronde-bosse ; verres décorés par dépression ; par étirage et application à chaud de fils de verre (ornements vermiculaires et serpentiformes d'une variété infinie) ; vases avec barbotine de verre ; cabochons de verre appliqués à chaud ; vases ciselés ; vases à gravures incisées ; vases et coupes enfermés dans des résilles de verre taillées à jour (ce sont les célèbres *calices diatrete* des textes ; voyez ceux de Strasbourg et de Cologne, *C. I. L.*, XIII, 10025, 160, 200 et 267) ; etc.

⁸ Morin-Jean, p. 148 et s., p. 168. En ceci la concordance est absolue avec la céramique.

⁹ *C. I. L.*, XIII, 10025, 173 (trouvé à Cologne). Sans parler de représentations mythologiques, comme le combat d'Atalante sur un bol de Reims (Musée Habert, n° 2281).

production, y compris celui des barillets et des ampoules, fut d'abord assez limité : il ne se développa qu'à partir du troisième siècle¹, dans le temps même où déclinait la céramique à figures ; et sans doute le déclin du potier et l'effort de la verrerie s'expliquent l'un par l'autre².

Fioles, barillets, verroterie de tout genre, c'est surtout dans les nécropoles que nous les découvrons, tandis que la céramique se révèle surtout dans les ruines des maisons. On dirait que les morts ont aimé cette forme de vaisselle et de mobilier, destinée à leurs repas d'outre-tombe ou aux libations de leurs anniversaires³. Eux-mêmes d'ailleurs, je veux dire leurs cendres, recherchaient pour dernier asile l'urne de verre⁴. Et je ne sais si l'on ne plaça pas en cette matière, élégante, fragile et durable, quelque attribut particulièrement cher à la mort et à ses Dieux Mânes.

Tous ces produits, de même que ceux de la céramique, ont été d'ordinaire faits en nombre, avec l'inévitable emploi du moule, qui infligea tant de mal à l'esprit d'invention⁵. Mais les verriers, je le répète, réagissaient toujours plus que les potiers. Ils s'ingénierent à produire des vases de luxe aux guirlandes délicatement modelées, aux découpures qui semblaient imitées de dentelles, aux nuances savamment dégradées qui reposaient l'œil à la manière d'une caresse. Comme on était loin, avec ces œuvres, de l'éclat rude et monotone du vase arrétin ! Il y avait chez le façonneur d'argile trop de besogne industrielle ; le verrier traitait déjà son art en gentilhomme. C'est un peu de la France moderne qu'annonce la verrerie d'art de la Gaule.

Ce qui est une nouvelle preuve de l'allure indigène prise par cette industrie charmante et vivante⁶, c'est qu'elle a grandi assez loin du Rhône et de la frontière d'Italie⁷, près des Vosges et de la Manche, chez ces peuples de la haute

¹ Peut-être les progrès des religions orientales (cf. t. VI, ch. I) ont-ils une relation avec ceux de la verrerie indication de Morin-Jean, *Dict. des Ant.*, IX, p. 938. De même, l'avènement des Syriens avec Septime Sévère. Tout se tient en matière d'histoire et d'archéologie.

² Je suis convaincu qu'on ne comprendra l'histoire de la poterie et celle de la verrerie qu'en les étudiant ensemble. — Les figures des vases de verre et des récipients de terre cuite ont entre elles des analogies absolues : mêmes images de gladiateurs et de cochers, mêmes commémorations de souvenirs, mêmes acclamations bachiques (XIII, 10025, 169-249). On remarquera seulement le nombre relativement restreint de représentations mythologiques sur les vases, sans doute parce que la vogue de ces verres est postérieure à Commode et contemporaine du déclin de la mythologie classique (cf. n. précédente).

³ Voyez les relevés chez Morin-Jean, p. 252 et s.

⁴ Il est possible que l'industrie du verre, en Gaule, ait commencé surtout par là : les *ollæ cinerariæ* constituaient, surtout au second siècle, les récipients normaux des incinérations de la classe aisée (*id.*, p. 43). L'urne est souvent dans un caisson de pierre, avec couvercle creusé pour s'y emboîter.

⁵ Ainsi qu'à la finesse d'exécution.

⁶ Bien vu par Morin-Jean, p. 277.

⁷ La principale verrerie méridionale que nous connaissions est celle de la forêt de Mervent en Vendée (cf. Fillon, *L'Art de terre chez les Poitevins*, Niort, 1864, p. 187). Remarquez la découverte, près des dépôts de cendres de Nalliers, d'un fragment de verre signé de la marque connue *Cn. A. Ingu. A. V. M. (artifex vitrarius ? et manu ?)*, avec lettres de séries (XIII, 10025, 6) : si bien que je me demande si ces dépôts ne se rattacheront pas à des fabrications de potasse destinée à la fois à des ateliers de verreries et à des fabriques de savon. La verrerie, en tout cas, a été plus importante qu'on ne le croit en Vendée ou en Poitou, c'est-à-dire chez les Pictons.

Moselle où la tradition gallo-romaine devait être reprise par Baccarat¹, chez ceux de Normandie², où nous trouvons le plus riche des maîtres verriers de là Gaule et peut-être de l'Empire, Frontin, spécialiste en barillets. De toutes les grandes manufactures transalpines, celle de Frontin fut la mieux organisée : outre sa maison mère, elle comprenait une douzaine de succursales ou d'ateliers, ayant chacun la signature³. Le plus grand nombre des verres achetés en Gaule portaient la marque frontinienne⁴. Quel regret pour l'historien de ne pouvoir retrouver le centre de ce travail et la suite de ses destinées ! Cela, vraiment, aurait plus d'intérêt pour lui, que ces découvertes de temples ou de théâtres toujours pareils, remplis des mêmes *ex-voto* inspirés par la plus banale des religions. La vie d'un Frontin, maître verrier en Gaule, a autant de prix pour la connaissance du passé qu'un sanctuaire de Mercure ou une campagne de César.

Tandis que la verrerie progresse, l'émaillerie végète. Il est douteux que les creusets de Bibracte aient été transférés à Autun⁵. Le goût des Romains les éloignait de cet art aux couleurs trop heurtées, qui sentait le Barbare. Devant les progrès de la ciselure sur métal on renonçait aux incrustations d'émail en armurerie. Les merveilles de coloris qu'obtenaient les verriers, la finesse du travail en pierres fines ou précieuses⁶, discréditaient la vieille industrie celtique,

¹ XIII, 10025, 130 (signature d'un verrier leuque) ; *id.*, 140 (*Borvonicus*, peut-être de Bourbonne-les-Bains) : marques parmi les plus anciennes. Il est possible qu'il s'agisse d'ateliers précurseurs des ateliers médiévaux de Darney. Je crois aussi à l'existence de verriers chez les Médiomatiques, précurseurs de ceux de Cirey, Saint-Quirin, Baccarat et Plaine-de-Walsch.

² En Seine-Inférieure, chez les Calètes ? on a supposé aussi chez les Ambiens de Picardie ; en tout cas d'une région avoisinant la Manche, entre Rouen et Boulogne. Je crois Frontin du temps des Sévères.

³ *Officina Frontiniana* (10025) ; chefs d'ateliers : *Bassilianus*, *Sextinus*, *S. C.*, *Protis*, *Prometheus*, *Pax*, *Divixtus*, *Eque*...., *Asiaticus*, et d'autres sans doute.

⁴ Ses affaires ne paraissent pas s'étendre en dehors des Trois Gaules, et même, dans les Trois Gaules, se limitant à la Belgique, à la Germanie Inférieure, à la vallée inférieure, de la Seine. — Cologne et Trèves durent aussi avoir d'importantes verreries. — Peut-être aussi Reims.

⁵ Déchelette, *Man.*, II, p. 1547-57. On a cependant signalé à Autun des briques émaillées de bleu et de blanc (Artaud, *Hist. abrégée de la peinture en mosaïque*, 1835, p. 114). Mais, si le renseignement est exact, le fait, jusqu'à nouvel ordre, est exceptionnel.

⁶ Voyez les inscriptions, XIII, 10074 (où malheureusement on a mêlé inscriptions sur pierres et sur anneaux). Comme pierres fines alors citées aux abords de la Gaule (je me place au point de vue des Anciens) : le corail des rivages méditerranéens ; le cristal de roche des Alpes (voyez les objets sculptés découverts dans les villas de Belgique, notamment un lézard, Cumont, p. 32 : chevalière du Musée Habert à Reims, *Cat.*, p. 69) ; la *catochilis* de Corse (Pline, XXXVII, 152) ; le *mormorion* qu'on trouve *sub Alpibus* (Xénocrate [d'Athènes, IIIe-s. av. J.-C.] ap. Pline, *id.*, 173) et qui doit être une variété du grenat des Marseillais, grenat qu'on devait recueillir en particulier dans les monts des Maures (A. Michel-Lévy, *Revue des Ét. anc.*, 1907, p. 187) ; sans aucun doute l'albâtre (recherches à faire). Je crois bien que la récolte était alors plus abondante en Gaule que ne le montre Pline. — Il y aurait à examiner à ce point de vue les gemmes et intailles trouvées en Gaule. Toutefois, l'extrême rareté de noms gaulois sur ces pierres fines permet de conclure, non seulement qu'elles sont importées, mais encore qu'elles ont été taillées hors de Gaule. — En dernier lieu, comme objets importés : la coupe d'onyx du Pouzin, Ardèche (Michon, *Bull. arch.*, 1915, p. 79) ; l'urne, en albâtre égyptien, de Metz ; la coupe d'ambre, de Cortil-Noirmont au Musée du Cinquantenaire ; etc. — Les inscriptions ne nous fournissent aucune trace de tailleurs en pierres précieuses. Seulement, étant donné que le grenat, la plus connue et la plus répandue des pierres

aux effets jusqu'alors un peu simples et uniformes. Mais elle ne disparut pas, du moins en Bretagne¹ et dans le voisinage du Rhin², d'habiles artistes de Belgique y demeurèrent fort attachés³, et elle devait connaître à nouveau des jours heureux, lorsque des influences différentes feront revivre dans la Gaule chrétienne d'anciennes tendances de l'Occident.

XII. — TABLETTERIE ET PAPETERIE.

On ne peut accorder, au contraire, qu'une courte attention aux industries de l'os, de la corne, de l'ivoire, du bois et du papier, qui occupaient fort peu d'ouvriers dans les Gaules et qui n'y déterminèrent aucune glorieuse initiative : car l'importation étrangère arrêta à chaque instant les élans vers de nouvelles entreprises.

Les siècles romains ne furent point favorables, dans notre pays, à la tabletterie d'ivoire. C'était un travail de luxe, auquel suffirent les ateliers de Honte. Et si les grands seigneurs de la Gaule, les gouverneurs de provinces, les légats d'armées ne s'interdisaient pas, pour orner leurs villas ou leurs tentes mêmes, d'acquérir les ivoires les plus finement travaillés, œuvres de praticiens consommés⁴, tout porte à croire qu'ils se les faisaient adresser de la capitale par leurs acheteurs attirés.

finies en Gaule, s'appelaient *alabandicus* (d'où nous avons formé grenat almandin), il serait possible que les *lapidarii Almanticensis* ou *Almanicensis* d'Arles et de Cimiez (XII, 732 ; V, 7869) fussent les ouvriers en grenat des Alpes, et, par extension, en pierres précieuses.

¹ *British Museum... Early Iron Age*, p. 87 et s. On a supposé que les objets émaillés dont nous allons parler venaient de Bretagne.

² Atelier d'émaillerie à Anthée chez les Tongres (non loin de Dinant), qui peut avoir été le centre de production (*Annales de la Soc. arch. de Namur*, XXIV, 1900-4, p. 262 et s., travail très important de Bequet) ; inscription sur boucle, lettres gravées remplies d'émail rouge, séparées par des losanges de bleu et de vert, XIII, 10027, 235 à (trouvée à Amiens ; Musée de Péronne) ; Reims, *Cat. du Musée arch.*, p. 56 : etc. — Voyez, au sujet de ces fibules émaillées et de la question si discutée de l'émaillerie en général : Labarte, *Recherches sur la peinture en émail*, 1856, en particulier p. 92-6 ; Pinay, *Rev. arch.*, 1505. p. 232 et s. (favorable à la thèse belge) ; Morin-Jean, *Les Fibules de la Gaule romaine*, dans le *Congrès préhistorique de France*, 1910, Tours. La découverte au Caucase de fibules identiques aux fibules belges a fait croire à une origine orientale pour celles-ci, soit importation d'objets, soit influences industrielles ou artistiques : cf. Chantre, *Recherches anthropologiques dans le Caucase*, III, 1387, p. 101 et s. Mais n'a-t-on pas trouvé au Caucase des fibules de bronze du fabricant belge Aucissa ?

³ Ici se place, à titre d'exception au moins apparente. le vase de bronze à ornements d'émail trouvé à La Guierce (dans Pressignac) en Limousin, vase qu'on dit de la fin du III^e siècle (Monnier, *Hist. gén. des arts appliqués*, IV, p. 31), que battit on attribue à une origine orientale, tantôt ou regarde comme une œuvre locale, formant transition entre l'antique émaillerie celtique et l'émaillerie limousine du Moyen Age. J'inclinerai à y voir une œuvre gallo-romaine de Belgique, peut-être de l'atelier d'Anthée ; de même, je pense, le vase d'Ambleteuse au British Museum, l'émail de Famars au Louvre, le vase de La Plante au Musée de Namur, la patère de Pymont, etc. Il n'en est pas moins curieux de rencontrer ce vase, le plus intéressant produit de l'émaillerie gallo-romaine, en plein pays limousin. Tous ces objets sont à revoir de près. En dernier lieu, Morin-Jean, *Dict.*, IX, p. 949.

⁴ En dernier lieu, Michon, *Bull. arch.*, 1915. p. 77 et s., à propos du coffret à bijoux trouvé au Pouzin (Ardèche).

En fait d'objets d'os ou de corne, ceux-ci communs en tant que matière et vulgaires en tant que forme. il va de soi que la Gaule n'avait point besoin de recourir à l'étranger. Elle fabriqua, en ce genre, les mêmes choses que notre temps. des peignes¹, des fuseaux², des styles³ et des tablettes à écrire⁴, des lamelles d'éventails⁵, des dés⁶ et des jetons⁷, des flûtes rustiques⁸, des manches de couteaux⁹, des cadrans portatifs¹⁰ et cent autres objets, bibelots dont le rôle n'est point toujours défini¹¹. Je pense que tout cela venait de petits ateliers de faubourg ou de campagne, où quelque pauvre ouvrier, héritier de longues traditions, essayait de gagner sa vie avec un peu de matière première, quelques outils et l'effort de son ingéniosité¹².

C'est dans des ateliers de ce genre que travaillaient les boisseliers de la Gaule, derniers représentants d'une industrie qui semblait en train de s'effacer dans une vie médiocre¹³. Ils y fabriquaient les écuelles et les gobelets en bois destinés aux fermes ou aux ménages misérables¹⁴, si du moins il se trouvait encore des tables et des cuisines où n'avait pas pénétré la céramique arrétine¹⁵. Mais on ne

¹ A l'époque gauloise il y en eut en bronze ; Déchelette, II, p. 1285.

² Il dut y en avoir en bronze à l'époque gauloise, comme du reste à l'époque romaine ; les pesons de fuseaux ou fusaioles sont d'ordinaire, à l'une et à l'autre époques, en pierre ou en argile, quelquefois en schiste. Quelques-unes de ces fusaioles présentent, au IIIe ou IVe siècle, de curieuses inscriptions et, chose étrange ! de nature fort grossière (Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1915, p. 213 et s. ; Loth, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1916, p.168 et s.) : on eut l'usage, et dès les temps celtiques, de les enfermer dans les tombes, à je ne sais quel titre cultuel ou symbolique (cf. Déchelette, *Man.*, II, p. 1395).

³ *C. I. L.*, XIII, 10032, 15.

⁴ Assez souvent figurées dans les bas-reliefs funéraires. Il devait s'en faire aussi en bois (cf. *C. I. L.*, XIII, 10033, 7-10).

⁵ Espérandieu, n° 1880.

⁶ XIII, 10032, 40-2. Dès l'époque celtique, et ainsi, en ce temps-là et plus tard, en pierre, en métal, en bois (10033, 6), en schiste (10035, 24).

⁷ XIII, 10032, 28 et s. ; voyez au Musée Habert de Reims (*Cat.*, n° 4961-90) la curieuse série de dés et jetons. Mêmes remarques. Pièces de jeux en marbre, avec inscriptions, XIII, 10035, 13-22.

⁸ *C. I. L.*, XIII, 10032. 21. La flûte de Pan d'Alésia est en bois.

⁹ XIII, 10032, 22, 25 et 20. Manches en corne dès l'époque gauloise, si bien que les couteaux de ce temps [diffèrent à peine de nos couteaux actuels](#) (Déchelette, II, p. 1366).

¹⁰ *C. I. L.*, XIII, 10032, 27.

¹¹ En particulier, les *orbiculi* ou rondelles, et les cylindres ou tubes d'os ou d'ivoire. Les premières (10032, 20) pouvaient être des amulettes ou des *ex-voto* (cf. *C. I. L.*, XIII, 10026, 20). Les autres (cf. Saint-Germain, salle XVI, vitrine 4 I et J ; *C. I. L.*, 10032, 17) ont été regardés, tantôt comme des charnières [cela me semble impossible], tantôt comme des sifflets : de toutes manières, je crois à des objets qu'on donnait en cadeau, et ayant pu servir, comme les précédents, d'amulettes.

¹² J'ai rappelé à dessein, dans les notes précédentes, les nombreux contacts de l'archéologie gallo-romaine avec l'archéologie celtique. — Il y a cependant quelques objets très fins en os sculpté, peut-être importés.

¹³ Elle devait, je crois, reprendre au IVe siècle, et peut-être dès le IIIe.

¹⁴ *Supellex lignea*. — Ajoutez les sabots, qui ont conservé toute leur vogue.

¹⁵ Ajoutez quelques figurines en bois de divinités, surtout indigènes (Epona à Saintes, *Revue des Et. anc.*, 1905, p. 235 ; Mercure gravé sur un disque en bois, trouvé vers Pierre-Seize à Lyon, *Bull. des Antiquaires*, 1865. p. 147 ; figurines de Luxeuil). Encore que la statuaire de bois, fréquente dans les derniers temps celtiques, eût beaucoup moins disparu que les constatations archéologiques ne le feraient croire, il paraît indubitable que la vogue des figurines de terre cuite l'a à peu près complètement discréditée.

pouvait pas se passer d'eux pour le façonnage des outils de métier, maillets ou manches d'instruments¹.

Ingénieux de leur nature, les Gaulois, enfin, auraient imaginé mille jolies choses avec le parchemin et le papier², si l'industrie étrangère ne les avait pas accablés sous le poids des marchandises importées. Le papier venait d'Égypte³, le parchemin d'Asie. On eût pu, évidemment, en fabriquer dans le pays, et avoir les produits à meilleur compte que ceux du dehors⁴. Mais on ne l'essaya point, peut-être parce que des édits impériaux confirmèrent contre toute rivalité la suprématie du papyrus d'Égypte ou des peaux de Pergame.

XIII. — MÉTAL.

Les industries du métal avaient été les plus vivantes de la Gaule libre. Elles furent profondément modifiées par la conquête, qui fit connaître à tous, fabricants et clientèle, les grands marchés internationaux de matières premières et de produits ouvragés.

L'orfèvrerie souffrit le plus, j'entends l'orfèvrerie d'or⁵. On a déjà vu jusqu'à quel point s'appauvrirent les gisements gaulois du métal précieux. Puis, un artiste indigène, qui jadis travaillait patiemment pour le compte d'un grand seigneur, pouvait-il lutter contre la hardiesse de ces puissants orfèvres de Rome, d'Alexandrie, d'Éphèse, de Smyrne, qui offraient un choix incomparable d'admirables pièces⁶ ? Il arrivait en Gaule ce qui se passe chaque jour en Orient ou au Maroc, où les plus originales des industries indigènes disparaissent sous la poussée des articles de Vienne ou de Paris. Certes, les grands sanctuaires, les dressoirs des riches familles, tenaient à étaler de superbes morceaux d'orfèvrerie, tels que cette patère trouvée à Rennes, ornée de quarante figures au repoussé, sertie de seize médailles qu'encadrent des couronnes d'acanthé et de laurier⁷ : et on se demande si le bouclier d'Achille lui-même a pu être aussi habilement historié par Vulcain que la patère romaine l'a été par son habile marteleur. Certes encore, les darnes montraient dans leurs écrins toutes les variétés possibles de bijoux, et l'on vit une riche Lyonnaise posséder trente pièces d'ornement, colliers, bracelets, pendants ou broches, dont l'or scintillait au

¹ Maillet en buis de chêne avec l'inscription d'un légionnaire de la XIV^e, trouvé dans les ruines du pont de Mayence : C., XIII, 10033, 1 ; les maillets du dieu celtique (t. VI. ch. I). Autres instruments à manches. Esp., n° 1878 (marteau, emporte-pièce), 1881 (scie, truelle), etc. Ici, la tradition celtique se suit sans solution de continuité.

² Les monuments funéraires représentent souvent des rouleaux ou des livres ou tablettes qui peuvent signifier le diplôme d'affranchissement ou de doutas, mais parfois rappeler le métier du mort : professeur, libraire, écrivain, copiste (Esp., n° 2801, 1584, 2806, etc.). — On fabriquait sans doute des éventails en papier (n° 1880).

³ Une coïncidence fait que le seul marchand de papier connu en Gaule (XII, 3284, *cartarius*) est à Nîmes, la ville la plus pleine de vestiges égyptiens. — Les rapports directs de l'Égypte avec Narbonne s'expliquent peut-être en partie par cette fourniture.

⁴ En particulier avec le jonc des chaisiers.

⁵ C'est à Narbonne que le titre de *aurifex* apparaît le plus souvent (XII, 4391, 1464, 4465) : rien n'exclut une origine étrangère chez ceux qui le prennent.

⁶ *Aurifices* lydiens, père et fils, chez les Helvètes, XIII, 5154. Un orfèvre de Narbonne semble avoir pour affranchi un *Ephesus* (XII, 4391).

⁷ Découverte à Rennes, à six pieds de profondeur, aujourd'hui au *Cabinet des Médailles* ; scènes empruntées à la vie de Bacchus. Le travail, qui est fait au marteau, doit dater de Septime Sévère. La pièce a 0 m. 25 de diamètre, et pèse 1 k. 315.

milieu des rubis, des améthystes, des coraux, des grenats et des émeraudes¹. Mais dans aucune de ces œuvres je ne peux reconnaître la main d'un artiste gaulois.

Peut-être les argentiers furent-ils plus heureux². La tradition de leur art était bien établie en Gaule, le métal y demeura assez commun, et, à défaut des lingots d'or qu'on leur avait donnés au temps de la liberté, les dieux du pays se contentaient alors volontiers de la vaisselle d'argent³. On continua donc à en fabriquer en Gaule, sans grande originalité dans la forme et les dessins, sans progrès très nets dans le tour de main⁴. Quand les riches voulaient se payer de belles choses, des images bien finies, ils les demandaient aux gens d'Alexandrie. Rien n'est plus caractéristique, à cet égard, que le trésor de Mercure en son temple normand de Berthouville⁵ : il renferme près de cent objets, de divers temps et de divers pays, mais tous également apportés là en offrande dans les deux premiers siècles de l'ère impériale. De ces pièces, quelques-unes sont admirables, parmi les plus belles qu'aient produites des argentiers antiques, telles ces deux aiguères où apparaissent les images de héros de la guerre de Troie : ce sont les œuvres d'artistes grecs qui eurent leur jour de célébrité, et Mercure les a reçues d'un riche Gallo-Romain, dévot à son culte⁶. Et voici, à côté d'elles, des statuettes médiocres, qui décèlent la main d'un artiste du pays, présent fait au dieu par quelque pèlerin de Gaule⁷. — Mais quelle étrange force d'attraction chez ce Mercure gaulois, hier encore inconnu du monde, et qui aujourd'hui attire dans un de ses sanctuaires, perdu sous les bruyères de la Normandie, les derniers chefs-d'œuvre de l'art hellénique !

En matière de bijouterie courante, le marché gaulois ne fut point trop envahi par les étrangers. La vaisselle ordinaire d'argent devait sortir de quelques ateliers de grandes villes⁸ et il en était certainement de même des anneaux d'or, d'un usage

¹ Comarmond, *Description de l'écrin d'une dame romaine*, 1844.

² On peut le conclure, soit des textes (Tacite, *Germ.*, 5) ; soit des inscriptions : *argentarius* (fabricant ou négociant de vases d'argent plutôt que banquier) à Die (XII, 1597) ; surtout à Narbonne, centre très important à cet égard (XII, 4457-62, 4474, où il y a *faber argentarius*) ; *negotiator argentarius vascularius* à Lyon (XIII, 1948) ; *argentarius* pannonien en Germanie (XIII, 7247) ; *argentarius* rème à Bonn (ici peut-être un banquier, à cause de la *mensa* figurée, XIII, 8104) ; *artis argentaria excludor* à Lyon, peut-être un artiste au repoussé ou, d'une manière générale, en vases ornés (XIII, 2024).

³ Trésor de Mercure *Canetonensis*, autrement dit de Berthouville chez les Lexoviens, non loin de leur frontière avec les Vélocasses et les Éburoviques ; trésor de Notre-Dame-d'Allençon (Andes ou Angevins), près la frontière des Pictons (XIII, 3100) ; trésor de Limoges, aujourd'hui détruit (XIII, 10026, 19). Cf. Thédenat et Héron de Villefosse, *Les Trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule* (*Gaz. arch.*, IX-X, 1881-5). Voyez l'abondance d'inscriptions que nous possédons sur de la vaisselle d'argent, *C. I. L.*, XIII, 10020, 15 et s.

⁴ Le travail au repoussé est peut-être plus fréquent que la ciselure chez les artistes indigènes.

⁵ Pour ce qui suit, la grande publication de Babelon, *Le Trésor d'argenterie de Berthouville*, 1916 (capitale pour l'argenterie en Gaule).

⁶ Il est difficile qu'elles soient postérieures à Auguste. Données à Mercure par *Q. Domitius Tutus*, qui est le donateur des principales belles pièces (XIII, 3183, 10-16).

⁷ C'est aussi le cas des pièces de Notre-Dame-d'Allençon.

⁸ Trésor de Trèves, consistant en 228 livres de vases d'argent, XIII, 10026, 40-2. — On n'arrive pas à savoir ce qu'est l'*enchiridium argenteum* offert à l'Esculape de Riez (XII, 351) : on a supposé un instrument de chirurgie, mais ce peut être un objet importé.

fort répandu chez les Gallo-romains, assez finement travaillés, et suivant un modèle consacré par les habitudes indigènes¹.

Les bronziers² eurent aussi fort à faire dans cette lutte pour la vie. Mais ils tinrent bon, fidèles à leur gloire d'antan³. Comme cette industrie, plus que nulle autre, se spécialisa très vite pour produire davantage et à meilleur compte, une sorte d'entente, tacite ou organisée, se fit entre les différents fabricants⁴. La chaudronnerie, autrement dit le bronze de cuisine, fut laissée pendant longtemps, du moins dans la zone des armées, aux importateurs italiens, en particulier à ce grand manufacturier de Campanie, Polybe, qui ouvrit toutes les terres du Nord à ses poêles et à ses casseroles⁵. Mais les Gaulois restèrent les maîtres dans les petits bronzes de vestiaire⁶, d'équipement⁷, d'ameublement¹,

¹ Parmi les plus travaillés : *C. I. L.*, XIII, 10024, 37, 55, 63, 91 (= Henkel, n° 93), 193 (= H., n° 92), 202 : je ne mentionne que ceux dont le type paraît gallo-romain, ce sont des bagues dont le chaton est accompagné d'une tablette présentant des ornements en métal ajouré. — Il y a aussi des anneaux d'argent. — *Anularius* près de Mayence, XIII, 7249. — Sur les anneaux, voyez l'ouvrage, à la fois trop restreint comme zone d'étude et trop étendu comme documentation, de Henkel, *Die Röm. Fingerringe der Rheinlande*, 1913.

² Mowat, *Marques de bronziers*, *Bull. épigr.*, III et IV, 1833-4 ; et l'important travail de Bequet, *La Bijouterie chez les Belges*, *Soc. de Namur*, XXIV, 1900-4. — L'expression de *faber ærarius*, *ærarius*, est assez rare (XII, 3333, Nîmes ; 4173, Narbonne : *ærarii*, collègue à Entrains, XIII, 2901 ; etc.). Mais les bronziers ou chaudronniers sont évidemment compris sous l'appellation de *fabri*, *faber*, employé isolément. Et jusqu'à quel point ces appellations de métiers peuvent être trompeuses, c'est ce que montre le cas de cet Arlésien (XII, 722) qui est inscrit parmi les *fabri tignuarii* et qui est surtout un fabricant de tuyaux de bronze ou d'ormes hydrauliques : *cui samma fuit fabricæ studium, organa qui nosset facere aquarum aut ducere cursum*.

³ L'argenture sur bronze, imaginée par les Celtes, se continua. Je doute cependant que la cassolette argentée trouvée à Bois-et-Borsu (Cumont, Belgique, p. 58) ne soit pas d'importation. La dorure sur bronze fut également pratiquée, même pour des travaux industriels (*tegulæ æneæ auratæ*, XII, 1901 ; *aurea tecta*, Sidoine, *Carm.*, 22, 146-7). — Il faut encore noter la découverte du laiton (cuivre et zinc, cuivre jaune, dinanderie) chez les Tongres ou près de chez eux ; ornements en laiton. — L'importance des Tongres et des Nerviens dans les industries du cuivre est une chose très remarquable, qui fait prévoir l'activité du pays au Moyen Age, comme du reste l'ensemble de leurs travaux de fabrique.

⁴ Sans l'accepter encore, je ne puis cependant exclure l'hypothèse d'une intervention éventuelle de l'État romain, dont nous connaissons si mal la politique économique.

⁵ *P. Cypius Polybus*, XIII, 10027, 17 (il appartient à une vieille famille de bronziers de Capoue). Ses produits allèrent jusque sur la Baltique (10036, 37, 50, 74 ; Willers, *Die Röm. Bronzecimer von Hemmoor*, 1901, p. 214-5). Mais il est à remarquer que l'on n'en trouve pas en Gaule en dehors des provinces rhénanes. Peut-être lui réservait-on la zone des armées. — Il est d'ailleurs probable que la concurrence gauloise arrêta au second siècle, même dans ces régions, la chaudronnerie campanienne, et l'écarta peut-être bien avant dans les Trois Gaules et en Narbonnaise (voyez par exemple les marmites de *Draccius*, XIII, 10027, 22 ; XII, 5693, 5, et de *Carugenus*, XIII, 10027, 14, qui sont certainement gaulois) ; cf. Willers, *Neue Unters.*, p. 79 et s., qui du reste constate avec raison que les bronziers gallo-romains ne firent qu'imiter les casseroles campaniennes.

⁶ Par exemple les fibules. La Gaule est le pays de l'Empire, semble-t-il, qui a livré le plus de fibules, et la presque totalité des noms de bronziers sont celtiques ; ils appartiennent d'ailleurs, sauf exceptions, au I^{er} siècle ; cf. XIII, p. 609 et s.

⁷ Par exemple les petits disques en bronze, sans doute pièces de harnachement, fabriqués par Ratina (XIII, 10027, 190), et qui s'exportaient même en Italie (X, 8072, 11 ; XV, 7100) et dans les régions du Danube (III, 6017, 8). Voyez aussi les ornements,

ce que nous appellerions l'article de Paris² : quelques bonnes maisons du pays suffirent d'ailleurs à accaparer les marchés, telles que celle d'Aucissa le Belge pour les fibules ou épingles à crochet³, ou celle de Gémellianus l'Helvétè pour les fourreaux d'épées de gladiateurs⁴. Si, pour les belles statues ou figurines d'airain, pour les meubles ou les vases d'ornement, on continuait à s'adresser aux grandes villes d'Italie ou d'Orient⁵, la Gaule était depuis longtemps trop riche en ateliers indigènes, modeleurs, mouleurs et fondeurs compris⁶, pour ne pas répondre à toutes les demandes courantes, qu'il s'agit de dieux romains ou de divinités nationales : dans les trésors de temples, tels que celui de Neuvy chez les Carnutes, on distingue à première vue nombre de pièces fabriquées dans le pays, dont la rudesse naïve contraste avec l'élégance d'allure des images importées⁷. Mais chez les unes et les autres le bronze est de même qualité : ce qui pêche encore dans les Gaules, c'est l'éducation de l'artiste, et non pas l'expérience de l'industriel. L'État lui-même reconnaissait cette maîtrise technique des bronziers gaulois, plusieurs fois séculaire, lorsqu'il installait çà et là

curieux et variés, en cuir incrusté de fils de laiton, pour souliers de femmes ou d'enfants ; Reims, Musée Hubert, n° 2635-56.

¹ Par exemple poignées de coffrets ou de commodes, fabriquées au moule, sans doute à Bavai ou dans le pays nervien (Reinach, *Bronzes*, p. 334-5 ; Cumont, p. 75) ; pas avant Marc-Aurèle ?

² Il est possible, en revanche, qu'on fit venir de l'étranger (Italie surtout) les instruments de chirurgie (Saint-Germain, *Cat.*, p. 200 et 129, la trousse de Reims ; cf. *lice. arch.*, 1832, I) et certains accessoires de toilette, par exemple les strigiles de bain, pour lesquels je ne trouve aucun nom celtique de fabricant (XIII, 10027, 171-187) ; le charmant strigile de Viccius, trouvé à Bibracte (Saint-Germain, n° 16231), doit venir d'Italie. Les balances (*C. I. L.*, XIII, 10031) sont peut-être également importées. Les instruments de musique (t. VI) doivent l'être également en partie, mais il y avait en Gaule des fabricants d'orgues hydrauliques (à Arles, XII, 722). — Je laisse de cela bien d'autres objets de moindre importance, comme les fameux dodécaèdres perlés, qui sont certainement des instruments de jeu.

³ Ses produits (milieu ou première partie du Ier siècle) se sont trouvés un peu partout en Italie, en Angleterre, dans les pays danubiens, en Asie Mineure, jusqu'au Caucase, où on en a découvert deux exemplaires (10027, 107 ; Haverfield, *The Arch. Journal*, LX, 1903, p. 236 et s., LXII, 1905, p. 205 et s.).

⁴ Sa fabrique était en Suisse, à Baden, *Aquæ Helvelicæ* (10027, 204).

⁵ Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, [1894] : le Jupiter d'Évreux (p. 29 = *Esp.*, n° 3064), l'Apollon d'Évreux (*Esp.*, n° 3063), le Bacchus de Vertault (n° 3371), la tête de centaure du Musée de Spire (Reinach, p. 115), l'hermaphrodite de la montagne de Sion au Musée d'Épinal (p. 117 = *Esp.*, n° 3S02), le laraire de Mandeuire (*R.*, p. 134, Musée de Montbéliard), l'aiguière de Naix (*R.*, p. 323, Musée de Bar-le-Duc), le lampadaire de la rue Gay-Lussac (*R.*, p. 350-1, au British Museum), celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Musée de Saint-Germain, *Cat. sommaire*, p. 202), le vase des philosophes trouvé à Héristal (Cumont, p. 92), etc. — On a supposé que sur des vases de bronze plus communs, originaires du pays, les parties ornées (anses ou manches) avaient été fondues à l'aide de moules importés, ou directement importées elles-mêmes de l'étranger (Reinach, *Br.*, p. 307).

⁶ Déchelette, *Manuel*, II, p. 1544 et s.

⁷ Reinach, *Bronzes*, p. 241 et s. — L'origine gallo-romaine de quelques-uns de nos bons bronzes religieux (l'Apollon de Troyes, par exemple, *Esp.*, n° 3215) ne me paraît pas encore prouvée. — Voyez le mélange de statuettes de bronze importées et indigènes dans le laraire d'Avenches (*Pro Aventico*, n° 13, 1917). — Sont évidemment de facture gauloise les innombrables ex-voto de bronze trouvés dans les sanctuaires (yeux par exemple).

dans les villes ou les campagnes des fabriques d'armes pour les fournitures des troupes de Germanie¹.

Tous ces produits de bronze étaient objets portatifs, et connus en Gaule de temps immémorial. Rome révéla en outre aux artistes et aux manufacturiers du pays l'art d'employer le vieil alliage à des œuvres plus grandioses, de le faire servir aux constructions mêmes. On fit avec lui des toitures brillantes pour les édifices publics et pour les villas des riches ; on le fondit en statues colossales d'hommes et de dieux² : aucun effort ne fut inutile avec lui, et, sous l'impulsion des mœurs romaines, il paracheva dans les Gaules ses succès deux fois millénaires³.

A la différence du bronze, le plomb, dans la Gaule latine, fut à demi une nouveauté. C'est la conquête qui en vulgarisa l'usage industriel, en provoquant partout thermes et aqueducs, auxquels le lourd métal fournit toutes les conduites nécessaires⁴. Comme moindres objets, il livra des sarcophages⁵, des tablettes à écrire⁶, des médaillons⁷, des jetons, des marques de sceaux⁸. Mais cette

¹ Peut-être pas avant les Sévères ; à Brèves chez les Éduens, près de Clamecy, XIII, 2828 (*opifices loricari*) ; toutefois, les restes que l'on constate aujourd'hui à Brèves (au lieu Sardy-les-Forges) sont ceux d'exploitation de fer.

² Cf. t. VI, ch. I et III.

³ Tous les procédés anciens se retrouvent, mais le moulage est devenu peut-être prédominant, comme en céramique et en verrerie. C'est une question, si l'on pouvait fabriquer en Gaule le fameux bronze des tables publiques, *æs tabulari*.

⁴ Il faut distinguer, parmi les marques des tuyaux de plomb : 1° celles qui portent les noms des empereurs (par exemple 20 à 30, à Lyon, au nom de Claude ; 5111, 10029, 3), et qu'on croit indiquer les eaux destinées au service impérial ; 2° celles qui portent des indications d'esclaves de villes (à Nîmes, XII, 5701, 58), peut-être pour le service des eaux municipales (à quoi on peut objecter que les tuyaux ont été découverts bien loin de Nîmes) ; 3° celles qui portent des signatures de plombiers ordinaires (cf. Germain de Montauzan, p. 330 et s.). — Sur le mode de soudure de ces tuyaux, voyez les remarques topiques de ce dernier, p. 200 et s. Je trouve chez Jacquemin (*Guide du voyageur dans Arles*, 1835, p. 210) que, pour la soudure des tuyaux d'Arles, sur 144 grains d'alliage il y en a 84 de plomb et 60 d'étain, ce qui est une soudure maigre, ou une soudure au tiers. — On sait que ces tuyaux permettaient aux eaux de traverser même les fleuves, par exemple à Arles (XII, 5701, 2). Voyez l'étude de Germain de Montauzan sur les siphons, p. 176 et s. — Dans quelles énormes proportions ce tuyautage de plomb était employé, c'est ce qu'on verra encore chez ce dernier (p. 204-5) : les siphons des aqueducs de Lyon ont nécessité de dix à quinze mille tonnes (la production actuelle du plomb en France n'atteint pas 30.000 tonnes).

⁵ Beaucoup plus habituels qu'on ne croit, surtout depuis le second siècle, sous les influences des religions orientales : mais je ne crois pas que les sarcophages en plomb soient uniquement des tombes d'Asiatiques (cf. Esp., n° 3036, 3969, 4383, etc.). Peut-être sont-ils importés pour partie.

⁶ Par exemple les tablettes trouvées dans un puits à Rom dans les Deux-Sèvres (*Mém. des Antiquaires*, t. VIII, 1899, p. 133) ; tablettes des inscriptions magiques (Audollent, *Defixionum tabellæ*, 1904. p. XLVII-IX).

⁷ Comme celui qui représente le passage du Rhin à Mayence sous Dioclétien (*Cabinet des Médailles* ; Koepp, fig. 112), et qui peut être le modèle ou la réplique d'un médaillon en or.

⁸ Cf. Dissard, Collection *Récamier*, *Catalogue des plombs antiques*, 1905 ; *C. I. L.*, XIII, III, p. 719 et s. ; etc.

fabrication empruntait trop de matière première à l'étranger pour accroître sensiblement la richesse du pays¹.

En revanche, l'industrie du fer devenait la grande métallurgie des Gaules². Sa prospérité, ébauchée dans les derniers siècles de l'indépendance, s'affirma pour toujours. Tout un monde de travailleurs relevait d'elle, depuis les maîtres de forges puissants et riches³ jusqu'aux humbles forgerons de campagne : marteaux et tenailles, ce sont peut-être les outils qui apparaissent le plus souvent sur les tombes⁴. Aucune industrie ne fit davantage pour la vie des Gaulois, leur vraie vie, celle des camps, de la terre, de l'atelier, du foyer. Elle procure aux paysans charrues, herses, faux, couteaux, haches et serpes⁵ ; aux charpentiers ou aux maçons, marteaux, ciseaux, tenailles, scies, clous aux formes innombrables⁶, écrous, clés à visser, limes, règles, compas et enclumes⁷, et ces fameuses hachettes de fer, ou *asciæ*, si célèbres dans la symbolique funéraire des Celtes⁸. Les hommes de guerre reçurent d'elle leurs armes de tout genre, et notamment les épées, dont le commerce suffisait à faire vivre une maison de négoce⁹ ; les chasseurs lui demandèrent des couteaux, des dards et des lances¹⁰ ; et elle travailla aussi pour les gladiateurs¹¹, dont quelques-uns même portaient des cuirasses en lames de fer¹². Dans la vie domestique, la serrurerie atteignit alors son apogée, avec ses fermetures, ses pènes, ses gâches, ses cadenas, ses clés à dents variées, aux dimensions parfois énormes, compliquées comme des machines et lourdes comme des armes¹³.

¹ Voyez les remarques de Germain de Montauzan. Il va de soi que le gros travail de plomb était fait sur place par des ouvriers locaux achetant des lingots de plomb aux agents des mines (XII, 5700, 1). Mais il est possible que certains éléments ou ornements des sarcophages aient été importés de quelques grandes fabriques, gauloises ou autres.

² Je laisse de côté certains essais artistiques sans conséquence, comme la tête de soldat en fonte creuse trouvée dans le pays de Namur (*Ann. Soc. arch.*, XXIV, 1000-4, p. 189). Mais ils n'en témoignent pas moins de l'esprit d'initiative métallurgique des populations de ce pays.

³ *Artis fabricæ ferrariæ*, C. I. L., XIII, 2036.

⁴ Voyez le *Recueil* d'Espérandieu. *Fabri ferrarii* à Dijon (XIII, 5474).

⁵ Musée de Saint-Germain ; voyez Champion, *Outils en fer du Musée de Saint-Germain* (*Rev. arch.*, 1916, I), pour ceci et pour ce qui suit.

⁶ Toutes les variétés modernes de têtes et de pointes se retrouvent.

⁷ Remarque semblable pour ces objets. — Cf. *limarius*, *faber limarius*, à Narbonne, XII, 4475-6 : il est probable que ces *limarii* vendaient bien d'autres outils que des limes. — Le (*negatiator*) *artis c(h)aracterariæ* de Lyon (XIII, 1932) est interprété d'ordinaire par *graveur d'inscriptions* ; je crois plutôt à un fabricant de sceaux ou règles de fer ou de bronze.

⁸ Tome VI, ch. I (*Talismans*).

⁹ *Negotiator gladiarius* à Mayence, XIII, 6677. Sous le Bas Empire, il y a des fabriques d'armes de tout genre à Argenton (fers du Berry), d'armes spéciales à Mâcon, Autun, Soissons, Reims, Trèves et Amiens (*Not. dignitatum, Occ.*, 9).

¹⁰ Testament du Lingon, XIII, 5708 ; et aussi des épées de chasse.

¹¹ Voyez plus haut l'importance que prit à elle seule la fabrication des fourreaux d'épées de gladiateurs.

¹² *Continuum ferri tegimen*, Tacite, *Ann.*, III, 43.

¹³ Deux systèmes de clés : 1° à ancre ou en T ; 2° à soulèvement ; cf. de Vesly, *Revue des Ét. anc.*, 1915, p. 209-210. — Les objets en fer sont plus rares dans la cuisine et l'équipement (hipposandales, Saint-Germain, *Cat. somm.*, p. 86, salle XXVI ; cf. Espérandieu, n° 4611 ; représentation de fer à cheval, *Esp.*, n°293). Les plus curieux sont les pipes en fer (par exemple au Musée d'Avenches).

D'aucun de ces objets et de ces outils de fer on ne peut dire que les Romains en aient révélé à la Gaule ou l'usage ou la forme. D'aucun il n'est probable qu'il soit d'importation étrangère. On pressent, à étudier la Ferronnerie de la Gaule romaine, qu'elle s'est développée normalement, suivant ses habitudes nationales, d'après des types et une technique auxquels il n'y eut presque rien à ajouter¹. C'est peut-être la seule des industries à laquelle on soit tenté d'accorder ce mérite : et c'était celle qui s'adaptait le plus aux usages quotidiens de la vie laborieuse.

XIV. — ORGANISATION DE L'INDUSTRIE.

Cette rapide extension de toutes les industries est le fait le plus important que présente la vie économique de la Gaule à l'époque romaine. Jusque-là, se conformant aux lois les plus visibles de sa nature, elle avait été surtout une terre bien cultivée² : elle ajouta alors aux mérites et aux denrées de son sol le travail de ses ouvriers et les produits de ses manufactures³. Rome la transforma à la façon dont Colbert voulut transformer la France.

Mais il y eut, entre l'œuvre du grand ministre et celle de l'Empire romain, une différence fondamentale. Celle-là fut le résultat d'une autorité publique : Colbert exigeait que la France s'entendît et se consacrait au fait de la fabrique, et ce fut lui qui fonda, surveilla ou soutint les principaux ateliers. L'État romain, au contraire, négligea le plus souvent d'intervenir⁴ ; les industries naquirent d'elles-mêmes, sous l'influence de faits naturels, la richesse de la contrée en matières premières, l'ouverture de relations internationales, l'invasion des habitudes gréco-romaines, la dextérité des travailleurs indigènes, l'installation de fabricants étrangers.

Car le rôle de l'étranger, dans ce renouveau industriel, fut aussi grand qu'au temps de Colbert, et il se manifesta par les mêmes manières. Tantôt c'étaient des ouvriers ou des manufacturiers qui venaient s'établir en Gaule, ce qui fut le cas pour les travaux d'art, sculpture, mosaïque ou architecture⁵. Tantôt c'étaient seulement des procédés et des modèles exotiques que les Gaulois faisaient venir, et qu'ils copiaient avec cette intelligence dans l'imitation dont s'était jadis émerveillé Jules César leur premier maître : c'est ainsi qu'ils devinrent verriers à

¹ Cf. Déchelette, II, p. 1353 et s. Beaucoup de ces objets [gaulois] se retrouveront à l'époque impériale romaine avec des formes à peu près identiques et passeront sans modifications essentielles dans l'outillage moderne, leur type ayant été constitué définitivement dans ces temps reculés.

² Je dis surtout et non pas uniquement, parce qu'il faut tenir compte de l'importance que la vie industrielle avait déjà chez les Celtes.

³ Remarquez que Pline, qui se sert beaucoup de sources datant des premiers empereurs, fait de la Gaule l'égal de l'Espagne et presque de l'Italie pour sa production agricole (à la fin de son *Histoire naturelle*, XXXVII, 203) ; mais il rappelle que l'Espagne lui est supérieure *laborum excitatione, servorum exercitio*, autrement dit par l'activité industrielle.

⁴ Ceci ne peut avoir rien d'absolu : car l'État eut ses manufactures, et sa qualité de propriétaire de carrières, de mines, de fabriques, l'empêchait d'être indifférent aux choses de la fabrication. De plus, nous verrons qu'il protégea ou enraya à certains moments certaines industries. Enfin, rappelons les primes et encouragements (*hortari adjuvare publice*) donnés à la construction par certains gouverneurs (Tacite, *Agr.*, 21).

⁵ Tome VI, ch. III.

la façon des Orientaux, céramistes suivant le type des Toscans, bronziers comme les Campaniens, briquetiers et cimentiers la manière romaine.

De même que l'industrie s'appliqua à toutes les matières ouvrables du sol, elle s'accommoda de toutes les formes sociales de la vie commune. La forme monarchique fut représentée par la grande manufacture, dirigée ou possédée par un seul elle occupant des centaines d'ouvriers ou d'agents, possédant ses succursales et ses ateliers distincts, dont chacun avait son contremaître, esclave ou affranchi du patron, parfois contresignant sa marque : telle fut la fabrique du maître verrier Frontin¹. Quelques-unes de ces grandes maisons appartenaient à des associés, en nom ou en commandite, frères, parents ou simplement confrères². Mais cette aristocratie de manufacturiers n'empêcha point, du moins sous le Haut Empire, la formation d'une bonne, voire d'une petite bourgeoisie industrielle, et même d'une plèbe de tout petits producteurs³. Il y a quantité de marques de potiers ou de bronziers qui ne sont représentées que par un seul objet : on pressent qu'il sort de quelque humble boutique où un travailleur libre gagnait sa vie devant son atelier, aidé par un seul esclave ou un jeune apprenti⁴. Au reste, cette bourgeoisie et cette démocratie artisanes, qui furent, dans les meilleurs temps de l'Empire, la force pacifique et laborieuse de la société, avaient le droit de former des corps de métiers : et ces corporations, syndicats professionnels de patrons, gros et petits, avaient, à leur tour, le droit de défendre les intérêts du métier en face des pouvoirs publics, empereurs ou

¹ Ou plutôt de la fabrique qui porte son nom. Il est possible que nous ayons le vicus industriel dépendant d'un de ces grands chefs de maisons dans le village gallo-romain de forgerons à Morville (près d'Anthée chez les Tongres) avec ses 13 ateliers et habitations, ses 6 bas fourneaux, son magasin ou sa halle de 700 mètres carrés (*Annales de la Société arch. de Namur*, XV, 1881, p. 220 et s. ; *Revue universelle des Mines*, XXI, 1887, p. 295). Autre de ce genre à Vodecée (*id.*, XXIV, 1900-4, p. 454, travail de Bequet, *Habitations de métallurgistes*). Tout ce pays de Tongres (entre Sambre-et-Meuse) devait consister surtout en domaines de maîtres de *ferrariæ* et de forges, et aussi de bronziers.

² *Societat(is) S(exti) T(iti) Lucreti(orum)* (XIII, 10029, 26) pour la plomberie : association de deux frères ou *gentiles*. Association de *Mem.* et *Trib.*, pour les faux arrétins, deux associés pour une très petite maison (10010, 1338). Toutefois, l'association industrielle paraît assez rare en Gaule, et il serait possible que, dans le second cas et d'autres semblables, il s'agisse de deux ouvriers dirigeant un seul atelier pour le compte d'un patron. — Je ne serais pas éloigné de croire que certaines manufactures ou exploitations industrielles fissent partie d'un domaine religieux.

³ Voyez les justes remarques de Ciccotti, *Le Déclin de l'esclavage antique*, trad. Platon, 1910, p. 417 et s.

⁴ A moins de supposer que tous les noms de potiers inscrits sur les vases (comme nous l'avons supposé pour *Mommo*) soient des noms d'esclaves ou d'affranchis de grandes maisons demeurées anonymes. Et, de même, les ateliers ou boutiques figurés sur les bas reliefs funéraires peuvent être à la rigueur ceux d'esclaves de ces grandes maisons, préposés à la vente au détail. Tout est incertitude en matière de ce genre. Il me semble cependant que le caractère servile de ces noms, de ces figures, l'existence exclusive de grandes maisons industrielles se marqueraient mieux dans les faits épigraphiques et archéologiques, si c'était la réalité. — Qu'on n'allègue pas en faveur de cette thèse domaniale les inscriptions de Dijon (chez les Lingons, XIII, 5474-5) où *lapidarii* et *fabri ferrarii* du pays se disent clients d'un riche patron : ce patronage peut être la suite d'un accord plutôt que d'une origine servile. Et toutefois, je suis très frappé de l'analogie que présente cette clientèle ouvrière d'un riche Lingon avec la clientèle rurale et militaire d'un noble gaulois à l'époque de l'indépendance.

municipales. L'industriel, même le plus pauvre, était d'ordinaire moins isolé, moins exposé que le petit propriétaire¹

N'opposons pas cependant outre mesure l'industrie et la propriété. Elles se confondirent ou s'aidèrent souvent à cette époque. Toute villa possédait ses ouvriers et ses ateliers, je ne dis pas seulement pour faire le pain, préparer la laine ou confectionner des habits, mais encore pour façonner outils, briques ou pots nécessaires à la vie courante² Une exploitation rurale se doublait toujours de tâches industrielles. Et dans les plus grands domaines, parfois, c'étaient de véritables manufactures qui s'installaient pour des travaux de forge ou de fonte, de céramique ou de verrerie. Un riche propriétaire était aussi patron d'usine, il avait ses équipes de potiers comme ses troupes de vendangeurs, il vendait ses faux arrétins ou sa chaudronnerie comme ses laines ou ses blés aux grands brasseurs d'affaires qui circulaient dans l'Empire³.

Je n'ai parlé jusqu'ici que du patron. L'ouvrier, c'est en règle générale un esclave⁴.

Cela ne veut point dire qu'il n'y eut à craindre, dans les industries, ni coalition, ni grève, ni sabotage. Ces choses sont de tout temps. Mais on les appelait séditions ou guerres serviles, et c'était bien alors des mouvements sociaux, d'une classe contre une autre. Au reste, les causes étaient pareilles à celles qui agitent nos ouvriers libres, rémunération insuffisante, mauvais traitements, travail excessif⁵.

Comment formait-on ces ouvriers ? En Gaule, nous ne savons rien à ce sujet. Mais disons-nous bien qu'on savait les former : sans quoi, céramiques arvernes et verreries normandes n'auraient pas duré pendant plusieurs générations. Je ne crois pas à des écoles techniques, analogues à celles que nous multiplions aujourd'hui, sans voir le vice de ce système. Je crois plutôt, comme pour l'ancienne France, à des leçons données, dans l'atelier même, par le bon ouvrier qui travaille à l'apprenti attentif qui le remplacera un jour⁶ : ce qui est la meilleure manière d'apprendre, par l'exemple et par la tâche même, et à l'endroit précis où les choses doivent être faites. Pour un artisan, l'école professionnelle, même la meilleure, est un peu une expatriation, un renoncement à l'ambiance qui forme plus encore que la parole. L'apprenti, près de l'ouvrier à la besogne, remuant le mortier pendant que le maçon ajuste la pierre ou cimente la muraille⁷, regardant faire, comprenant par la vue et par quelques conseils donnés au bon moment, associé plus tard à l'œuvre de l'aîné et signant parfois

¹ Pour tout ceci, t. IV, ch. X.

² Cf. Varron, *Res r.*, I, 16, 4.

³ Tout ce qui précède, d'après les explorations archéologiques des grands domaines, notamment en Belgique. Tout ce régime doit être antérieur à la conquête.

⁴ Voyez comme Pline (XXXVII, 203) définit l'activité industrielle d'un pays par le travail de ses esclaves.

⁵ Supposé pour la Gaule.

⁶ *Librarius in tabulario majori* (employé d'un service public), âgé de 15 ans, XIII, 1823. Je suis du reste frappé de l'extrême jeunesse de quelques-uns des ouvriers ou industriels mentionnés en épigraphie (*lintiarius* de 20 ans, XIII, 1994 ; *ferrarius* de 19 ans, 20313 ; etc.) : il s'agit, soit d'apprentis, soit plutôt de fils d'industriels destinés à continuer le métier du père, ce qui se produisait, je crois, souvent dans l'Antiquité (cf. XIII, 5154).

⁷ D'après un bas-relief, Espérandieu, n° 2767.

avec lui¹ : voilà sans doute le spectacle qu'offraient les fabriques d'autrefois, où l'on faisait produits si durables, et où une tradition se continuait.

En face de ces entreprises privées se dressaient les manufactures des cités² et celles de l'État, que nous sommes souvent tentés d'oublier. Celles-ci se rattachaient presque toutes à la vie militaire, qu'il s'agit de carrières, de briqueteries ou de métallurgies³ : les ouvriers y étaient, soit des soldats détachés de leurs corps⁴, soit des civils sous les ordres de contremaîtres officiers⁵, et les produits en étaient destinés aux camps⁶. Les fabriques municipales servaient, les unes à approvisionner les services publics en objets nécessaires, les autres à accroître les revenus de la commune par des ventes au dehors. Si ces fabriques officielles ont donné lieu à des inquiétudes de la part des commerçants libres, c'est ce que nous ignorons.

Les fabriques d'État se bâtirent d'abord en dehors des villes⁷. De même, de grands usiniers tenaient à s'installer à la campagne, loin des chertés et des dangers de la vie citadine. Leurs fabriques finissaient par créer de vrais villages, et si tant de bourgades françaises s'appellent aujourd'hui *Félines*, c'est qu'elles doivent souvent leur naissance à des poteries, *figlinæ*, de l'époque romaine. Cela n'empêche qu'il y avait un certain nombre de constructions industrielles dans les faubourgs des grandes cités, et, dans les ruelles de l'intérieur, beaucoup d'ateliers ou d'échoppes où retentissait l'enclume du forgeron⁸, où grinçait le tour du potier. Somme toute, la vue du monde actuel nous aidera à comprendre celui de ce temps.

Je dis la vue, je ne dis pas la loi. Au point de vue législatif, il ne semble qu'il y a opposition absolue entre les deux époques. La nôtre a l'habitude, presque la manie, de légiférer en matière industrielle : elle enregistre les modèles, protège les marques, fixe les appellations, surveille l'origine, et, s'il y a lieu, vérifie les prix et les produits. L'État romain laissa faire le plus souvent, du moins dans les

¹ Mosaïque de Lillebonne (XIII, 3225) : *T. Sen. Felix, c(ivis) Puteolanus fec(it), et Amor c. K. discipulus* [*Kaletus* ? dans ce cas, apprenti recruté sur place, ou *Karthaginiensis* ?].

² Beaucoup plus nombreuses qu'on ne croit : *figlinæ, plumbariæ, ferrariæ*.

³ Outre les ateliers de bronze dont nous allons parler, les mines de fer, d'argent, les tuileries militaires, les carrières. — Je n'ai pas à parler des ouvriers qui travaillaient dans les camps.

⁴ Dans les carrières et les tuileries. Les mines sont organisées en exploitations serviles sous la direction des intendants du prince.

⁵ Nous connaissons très peu ce genre d'organisation pour la période antérieure au IV^e siècle, et peut-être parce que le système de manufacture d'État était encore assez restreint. Les deux mentions capitales sont dans le pays éduen et aux abords : *ærari sub cura Leonis et Marciani* à Entrains dans la cité d'Auxerre (le caractère militaire est plutôt probable que certain ; XIII, 2901) ; monument, trouvé à Monceaux-le-Comte, élevé à un centurion par les *opifices loricari* de *Briva Sugnutia* (Brèves chez les Éduens), qui sont *sub cura ejus* (XIII, 2828). Ces deux monuments ne sont pas antérieurs aux Sévères. — Aucun renseignement sur les fabriques de vêtements militaires avant le IV^e siècle.

⁶ Et sans doute aussi aux édifices publics dont le prince voulait faire les frais ; voyez les voyages d'Hadrien, qui nous révèlent également l'existence d'équipes d'ouvriers à la suite de l'empereur.

⁷ Au moins avant les invasions du III^e siècle. Car, au IV^e, les choses ont changé, et je crois, par exemple, que les *loricarii* de Brèves ont été transférés à Autun (*Not. digit., Occ.*, 9, 33).

⁸ Bas-reliefs dans le *Recueil* d'Espérandieu.

trois premiers siècles de l'Empire : il est vrai que nulle concurrence de produits étrangers ne pouvait gêner les manufactures de ses habitants.

Il semble bien que les industriels gallo-romains marquaient leurs produits, et de façon à les faire aussitôt reconnaître¹. Cette marque, c'était du reste simplement leur nom, tracé au stylet, ou moulé à même l'objet, ou empreint à l'aide d'un timbre. Chacun avait sa signature préférée : l'un écrivait volontiers son nom en toutes lettres², l'autre le figurait souvent par des initiales³. Mais rien n'était plus facile à imiter. Et je ne sache pas que les empereurs se soient jamais armés afin de combattre ce genre de fraudes. Après tout, la fabrication des faux arrétins d'Auvergne et de Rouergue n'est à son origine qu'une vaste entreprise de contrefaçon⁴. L'État et les industriels s'en remettaient au public du soin de reconnaître les marques authentiques et les produits originaux. Enfin, à partir des Sévères, on abandonna peu à peu l'usage des marques industrielles : nous ignorons si ce fut à la suite d'édits impériaux.

Ne croyons pas cependant à une tolérance systématique de l'État en matière industrielle⁵. Quand il le jugeait bon, il intervenait, vivement et violemment, plutôt par à-coup⁶ qu'en vertu d'une politique suivie. Il enraya en Gaule la production du vin, il restreignit en Bretagne l'exploitation du plomb⁷, il régla, dans un temps de crise, la consommation du papier⁸. Mais ce sont mesures d'exception. Le plus souvent il laissait faire, moins par politique de libéralisme que par absence de politique.

C'est grâce à cette liberté que les industries de la Gaule purent devenir à la fois très riches de produits et très pauvres d'idées⁹. — Leur production fut énorme :

¹ Il est bon de ne pas généraliser. Les usages, en matière de signature, n'étaient pas impérieux : le potier *Primus*, de La Graufesenque (en supposant qu'il n'y en ait eu qu'un de ce nom), a signé de 60 manières différentes (XIII, 10010, 1569).

² Par exemple 10010, 887, *Felicio*.

³ *Fam.* ou *C. C. O.*, par exemple, 10010, 643 et 881.

⁴ On peut même se demander si, lorsque la signature *Crestus* (*CRESTI*) se retrouve, et sur des vases authentiquement arrétins (10009, 98) et sur des vases similaires gaulois (10010, 698), s'il n'y a pas contrefaçon de la marque mime. — La chaudronnerie gallo-romaine paraît également une imitation plus ou moins fidèle de la chaudronnerie campanienne (Willers, *Neue Unters.*, p. 80).

⁵ Il est vrai, pas en même temps sur toutes les espèces de produits ; d'abord, semble-t-il, sur les fibules de bronze, où les pièces signées sont certainement les plus anciennes, puis sur les faux arrétins, plus tard dans la verrerie.

⁶ Outre les faits que nous allons rappeler, il a dû y en avoir bien d'autres, qui expliqueraient les fluctuations subies en Gaule par certaines industries. Voici par exemple Tibère, qui, lui, sans aucun doute, a eu l'idée d'édits de protectionnisme industriel : un édit (le bruit en avait couru, la chose n'était point certaine) pour supprimer ou détruire une manufacture de verre flexible afin de ne pas avilir le prix des objets de métal (Pline, XXXVI, 195) ; un autre, pour interdire l'usage des vêtements de soie et de la vaisselle toute d'or (Tacite, *Ann.*, II, 33). Bien des hommages rendus aux princes par des corporations, notamment encore sous Tibère, s'expliquent peut-être par des remerciements pour des règlements protecteurs. Le malheur est que nous sommes trop mal renseignés pour pouvoir suivre les nombreuses variations par lesquelles sont certainement passés les bureaux de l'Empire en matière économique.

⁷ Pline, XXXIV, 164 : *In Britannia ... ut lex ultro dicatur, ne plus certo modo fiat*. L'intéressant serait, comme pour l'édit sur les vignobles, de connaître les considérants.

⁸ Pline, XIII, 89 (également sous Tibère).

⁹ Voyez les remarques de Grenier en matière de construction. Remarques de même genre chez Déchelette à propos des céramistes (*Vases céramiques*, I, p. 241) : [Apprécier](#)

car elles purent, sans scrupule et sans gêne, imiter ou contrefaire tous les modèles des fabriques gréco-romaines ; de ces modèles, grâce à l'usage du moule, elles tirèrent à bon compte d'innombrables répliques ; le travail était d'autant moins coûteux, les quantités produites d'autant plus considérables, que l'industriel tendait à ne plus façonner qu'un seul objet, celui-ci des lampes et celui-là des fibules ; et enfin, ce stock de marchandises, si grand fût-il, rien n'était plus facile que de l'écouler à vil prix, dans les garnisons, les villes neuves, les marchés, les campagnes, par toutes les routes de l'Occident, maintenant largement ouvertes. — Mais par là même cette production était de plus en plus mécanique. Depuis l'image empruntée à la Grèce et qui servait de modèle, jusqu'aux millions d'objets sortis du moule, aucune place n'était faite à l'esprit d'invention. Désirait-on un travail fini et original, une chose qui Mt unique ou nouvelle, c'était aux marchands d'Italie ou d'Orient qu'on s'adressait, et souvent d'ailleurs ils livraient des bibelots ou des chefs-d'œuvre transmis par les anciens temps et vendus par quelque propriétaire besogneux. La Gaule, elle, sacrifiait l'effort à la mode, l'initiative de chacun aux commodités de tous, l'art à la camelote : du jour où elle échangea sa vie nationale pour entrer dans un grand Empire, son industrie fut emportée par des ambitions mondiales vers les marchés accueillants où l'on s'enrichit, loin des sentiers difficiles qui mènent à la découverte ou à la beauté. Elle oublia les écoles où avaient peiné ses ancêtres, ses poteries polychromes, ses émaux, ses tapis, ses vêtements de couleur, pour suivre, en imitatrice docile, adroite et intéressée, les voies les plus banales du inonde gréco-romain.

défavorablement les aptitudes artistiques.... décor de remplissage... aucun ordre logique ; en revanche leurs fours, sans cesse en pleine activité, ne cessaient de produire, aux conditions les plus économiques et par énormes quantités.

CHAPITRE VII. — LE COMMERCE.

I. — DÉVELOPPEMENT DE LA CIRCULATION COMMERCIALE.

Plus d'une fois, en parlant des industries de la Gaule romaine, nous avons fait allusion, soit aux débouchés que trouvaient leurs produits, soit aux concurrences que leur faisaient ceux d'Italie ou d'Orient. Car une fabrique ne se borne plus, comme il dut arriver souvent dans les temps celtiques, à travailler surtout pour son voisinage, ville, marché ou grand domaine : toute grande manufacture est devenue partie et organe d'Empire, et ses maîtres peuvent rêver pour elle des ambitions universelles. Le monde est ouvert aux marchandises de la Gaule, et elle-même à celles de ce monde¹

Il n'est point besoin d'insister sur les causes matérielles qui ont multiplié les échanges et développé le commerce. Chaque chose que nous avons tour à tour signalée sur le sol de la Gaule impériale nous a fait pressentir l'intensité de la circulation commerciale. Ce sont d'abord des troupes d'immigrants, une population plus dense, de plus grandes villes, des lieux de foires et de plaisir qui s'animent, de belles routes qui se construisent : voilà, hommes, chemins et carrefours, de quoi appeler et aider l'afflux de marchandises nouvelles. Ce sont, ensuite, ces marchandises que nous avons vues sortir, infiniment nombreuses et variées, d'une terre mieux exploitée et de fabriques plus étendues².

Mais à côté de ces causes matérielles, des causes morales contribuent à expliquer l'extraordinaire échange de marchandises dont nous allons être les témoins.

L'une de ces causes est le tempérament propre à certaines espèces d'hommes de l'Empire. Phéniciens, Syriens, Juifs, Grecs d'Asie, Italo-grecs de Campanie³, héritiers de trente générations de marins, d'aventuriers, de pirates, de voyageurs, de vendeurs de pacotilles, descendants d'Ulysse, d'Himilcon ou de Pythéas, ne se pliaient point aux habitudes stables et régulières des temps nouveaux. Se déplacer et brocanter, c'était pour eux besoin de leur nature autant que façon de gagner sa vie. Ils représentaient, dans ce monde assagi et prosaïque, l'élément agité et entreprenant, qui faisait circuler plus vite et plus loin le sang et la richesse. Grâce à eux, les produits de tous les fabricants étaient connus de tous les chalands : ces hommes, éternels remueurs de grandes et de petites affaires, éveillaient partout la curiosité et le désir d'acquérir, et ils forçaient pour ainsi dire la terre à des échanges universels. Un empire mondial fait la joie du courtier et du voyageur de commerce.

Je crois que quelques Gaulois ressemblèrent à ces vieux trafiquants de la Méditerranée et furent aussi de bons placiers en denrées et marchandises. Ils avaient les qualités de l'emploi, de la gaieté, une bonne close de résistance physique, le verbe sûr, et de l'habileté, dans la hardiesse. A ces mérites, qu'ils tenaient de leurs ancêtres et que leurs descendants n'ont point perdus, les Gaulois ajoutaient, ce semble, un état d'âme particulier qui les prédisposait aux entreprises commerciales. La conquête romaine d'abord, puis la fin des guerres

¹ Cf. Sénèque, *Natur. quæst.*, V, 18, 4 : *Omnibus inter se populis commercium.*

² Chapitres I, II, III ; puis chapitres V et VI.

³ Il ne faut pas oublier l'importance de l'élément grec en Campanie.

intérieures et l'abandon des projets sur la Germanie, les obligèrent aux pratiques monotones de la vie civile et domestique, eux, jadis aussi incorrigibles comme batteurs d'estrade et amoureux de gloire que les Phéniciens comme rouliers des mers et assoiffés de gains¹. Or, chez un peuple secoué par des années d'agitation, de bataille et d'ambition, l'esprit d'aventure ne disparaît point d'un coup : il se transforme, il s'applique à d'autres objets, mais il est toujours là pour entraîner l'homme sur la route ou lui suggérer quelque audacieuse affaire. Qu'on remarque avec quelle lenteur, après 1815, la France est parvenue à calmer le besoin de courses et de conquêtes que vingt ans de victoires avaient laissé en elle. Pour le satisfaire en quelque manière, les uns se vouèrent à l'industrie, et ce fut une des causes pour lesquelles elle prospéra sous la Restauration ; d'autres armèrent des navires et partirent, vers les Indes de l'Ouest ou les eaux de la Chine, à la recherche de marchés et de produits nouveaux. Les années qui ont suivi les guerres de l'Empire sont parmi les plus riches de notre histoire en grandes entreprises marchandes².

Je pense des faits de même genre pour la Gaule des premiers Césars³. Ces poteries qui se fondent et qui, en quelques années, inondent de leurs ouvrages de vastes régions, ce sont les applications industrielles de l'esprit ambitieux et conquérant des Celtes et des Belges. Je ne peux admettre que ces produits se soient répandus de proche en proche. Si un manufacturier voulait faire œuvre qui dure, il lui fallait gagner de vitesse ses concurrents, arriver le plus tôt et le plus loin. Nous verrons bientôt que les marchandises gauloises sont allées fort loin, au delà des frontières de l'Empire, jusque sur les bords de la Baltique et jusqu'au pied du Caucase. Cela suppose des agents ou des commissionnaires décidés et confiants. Il est douteux que les industriels gaulois qui les employaient ne les trouvassent point parmi leurs compatriotes. Lorsque, sous Domitien, les terres de Souabe furent ouvertes aux Romains, on vit aussitôt les Gaulois s'y précipiter en foule pour les exploiter à leur profit ; le désir de voyage et de prise n'avait donc pas disparu de chez eux.

Une autre cause morale surexcita la vie commerciale en Gaule, et celle-ci résidait, non dans l'âme du vendeur, mais dans celle de l'acheteur.

La Gaule en devenant romaine et Rome en s'annexant le monde, donnèrent l'envie et la faculté de tout acheter⁴. Rien de ce que produisait l'Empire n'y fut inconnu de personne, tout homme put avoir le désir de le posséder, et si cher, si lointain que fût un objet, il se trouvait toujours un riche assez orgueilleux pour le convoiter, assez puissant pour l'atteindre⁵. Le plus riche et le plus avide de tous, et à qui nulle fantaisie ne paraissait interdite, c'était le peuple de Rome lui-même, qui avait en l'empereur son mandataire : quand il en voulait, on lui servait pour ses jeux des élans de la forêt hercynienne. En Gaule, les grands seigneurs ne savaient pas davantage se contenter d'un luxe facile et qui fût à portée : les plus belles marchandises étaient celles qui venaient du plus loin. Ce fut, du Rhin aux Pyrénées, une folie d'exotisme. Un propriétaire du pays de Langres, grand chasseur de bêtes sauvages, désire pour son tombeau un autel en marbre italien de Luna et une statue en marbre d'outre-mer, [le meilleur qu'on](#)

¹ Tome I, ch. VIII.

² Cf. de Joinville, *L'armateur Balguerrie-Slutenbery et son œuvre*, 1914.

³ Car le goût des entreprises lointaines s'est certainement assoupi plus tard chez les Gaulois.

⁴ *Omnia peragre emuntur*, dit un Italien du Milanais (Pline, *Ep.*, IV, 13, 5).

⁵ Cf. Sénèque, *De beneficiis*, VII, 9.

puisse trouver, et ce mot, le meilleur possible, revient sans cesse à sa pensée quand il rédige son testament¹. Du plus puissant au plus petit, de la plèbe du Colisée au pêcheur des Landes, se répand un pareil besoin de marchandises nouvelles, à la mode du jour. Si celle-là veut admirer, dans les jours d'exhibition, des bêtes extraordinaires, celui-ci demande pour sa table, non plus l'écuelle de bois, mais la vaisselle rouge et brillante à façon arrétine². Et de ces deux courants qui ne s'arrêtent jamais et se touchent toujours, celui des voyageurs qui offrent et des désirs qui attirent, il résulte pour la Gaule le plus prodigieux mouvement de marchandises qu'elle ait connu avant le siècle actuel.

II. — IMPORTATION.

Des causes particulières favorisaient l'importation des marchandises du Midi et de l'Orient. C'était la présence, dans les métropoles de provinces et notamment à Lyon, de fonctionnaires impériaux, sénateurs, chevaliers, affranchis du prince, presque tous d'origine italienne ; et c'était aussi le séjour, en garnison sur la frontière du Rhin, de milliers de soldats, dont beaucoup, au début de l'Empire, venaient également d'Italie. Tous ces hommes étaient habitués au vin, à l'huile, au luxe ou aux produits du Midi. Le sénateur regrettait son falerne³, le légionnaire ses olives et ses raisins secs⁴ : mais, pour éteindre leurs regrets, les trafiquants italiens se trouvèrent à point nommé sur les marchés des grandes villes ou dans le quartier des cantines militaires.

Nous avons déjà indiqué, à propos des produits de la terre et des fabriques gauloises, ceux de l'étranger qui arrivaient leur faire concurrence. Qu'il suffise de les rappeler ici.

Les plus demandés étaient les produits alimentaires, le vin entre tous⁵. Dans la période où les vignobles gaulois furent réduits ou proscrits, on but sans doute du gros vin d'Espagne⁶ ou d'Italie. Dans les temps de liberté, on rechercha quand même les crus célèbres des pays transalpins, et le falerne en première ligne, qu'on transportait dans des amphores cachetées et dont un grand seigneur se piquait d'avoir toujours dans sa cave. — Puis venait l'huile, qui était alors une

¹ C. I. L., XIII, 5705 : *Statua... marmorea ex lapide quam optumo transmarino* [africain ou grec], *vel ænea ex ære tabulari* [le bronze dont on fait les tables des documents publics] *quam optumo... Lectica et II subsellia ex lapide transmarino... Ara ex lapide Lunensi quam optimo... Cludatur id ædificium lapide Lunensi*.

² On a trouvé, par exemple, un vase signé *Vibii* aux environs de l'ancien poste des Douanes dit du Sud vers Arcachon (Durègne, *Extraits des Comptes rendus de la Soc. Linnéenne de Bordeaux*, 1807, p. III). Remarquez qu'il s'agit peut-être d'un bon potier d'Arezzo (XIII, 10009, 290-300).

³ Cf. C. I. L., XIII, 10004, 3, cf. 2 et 4 ; Riese, 4551 (mentions de vins italiens sur des amphores trouvées en Gaule).

⁴ Cf. XIII, 10004, 4-5, mentions d'olives ou d'huile sur des amphores : dans cet ordre d'idées, un des produits qui s'importait le plus sur le Rhin, sans aucun doute pour les soldats d'Italie, était les olives noires conservées dans du vin cuit, *olivæ nigræ ex defruto* (Riese, 4554-5), sans que nous sachions si elles viennent d'Italie, d'Espagne, d'Afrique ou même de Narbonnaise. C. I. L., XIII, 10004, 13 (*duracina* [*sicea* ?] sur une amphore).

⁵ Le centre du commerce du vin, au moins pour les Trois Gaules, est à Lyon.

⁶ L'importation du vin d'Espagne sur les bords du Rhin peut résulter des marques d'amphores d'origine baigne (cf. XIII, 10004, I ; Riese, 4536) : mais les récipients ont pu contenir de l'huile et non du vin.

des gloires de l'Espagne industrielle¹ : toute la Gaule était tributaire de sa voisine, et jusqu'aux bords du Rhin batave se montraient les amphores des huileries andalouses². L'Italie et l'Afrique en envoyaient également, mais en quantité bien moindre³.

En fait de matériaux importés, les premiers rangs appartenaient aux métaux de Bretagne et aux marbres du Midi. L'île expédiait, comme autrefois, l'étain de sa Cornouaille', auquel s'étaient joints, depuis la conquête au temps de Claude⁴, les lingots de plomb des mines impériales⁵. On recevait les marbres d'à peu près toutes les provinces méridionales, marbre blanc de Luna ou de Carrare dans la Ligurie italienne, marbre blanc de Paros en Grèce, marbre jaune de Chemtou en Numidie, et bien d'autres⁶. Au second rang se plaçaient les arrivages de cuivre espagnol, ressource des bronziers gaulois⁷.

On répartira en deux groupes les objets fabriqués fournis par le dehors.

Les uns servaient surtout à l'usage commun, et ceux-là d'ordinaire étaient expédiés par des manufactures italiennes : telles étaient les lampes d'argile du potier modenais Fortis⁸, les casseroles de bronze de Polybe le chaudronnier campanien⁹, la vaisselle de table des céramistes arrétins Cneius Atéius ou Tettius

¹ Le centre du commerce, tout au moins de l'huile de Bétique, était également à Lyon. Peut-être y avait-il aussi des entrepôts d'huiles d'Espagne à Arles et à Narbonne.

² De Cordoue un peu partout en Gaule et sur le Rhin (10002, 14 et 46) ; d'*Hispalis*, Séville (id., 362 ; 10004, 1) ; d'*Astigi*, Ecija (101102, 53) : ces trois villes sont de la province de Bétique. — Ajoutez sans doute l'importation des fameuses saumures de Carthagène et de Cartéa : *negotiator muriarius* à Lyon (XIII, 1966).

³ D'Hadrumète à Lectoure ? (10002, 20) ; de Rome à Périgueux ? (10005, 8). — Mais il y avait aussi, en cette matière, la concurrence gauloise. — On importait aussi peut-être des olives et des raisins secs (p. 323, n. 3). — On devait importer des oranges (Ausone, Epist., 6), d'Espagne, d'Afrique, de Sicile ou d'Italie.

⁴ Pline, XXXIV, 164.

⁵ Lingots de plomb de Bretagne (du temps de Septime Sévère) trouvés près de Chalon (XIII, 2612), à Lillebonne (3222).

⁶ En Belgique et ailleurs, on a relevé, outre ces trois marbres, essentiels en Gaule, la serpentine verte d'Égypte, la lieur de pécher d'Illyrie ou d'Épire [le *Molossium* du Bas Empire ?], le noir de Proconnèse [blanc à veines noires ? Ou noir de Cyzique ? : cf. Paul le Silencieux, *Descr. S. Sophia.*, p. 576], sans doute aussi le marbre blanc à veines violettes de Synnada en Phrygie (*Docimenum*) ; *Ann. de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, XIX, 1905, p. 345 et s. ; Blanchet, *Décoration*, p. 9. A propos des colonnes de marbre dans les thermes de la villa de Bourg sur Dordogne, Sidoine énumère les marbres qu'on devait importer en Gaule (Carmina, 22, 137-141) : *Cedat puniceo pretiosus livor in antro Synnados* [Docimenum], *et Nomalum qui portat eburnen saxa collis* [Chemtou], *et herbosis quæ vernant marmora venis* [serpentine verte d'Égypte ?] ; *candentem jam nolo Paron* [blanc de Paros], *jam nolo Caryston* [cipolin, blanc veiné de vert, de Carystos en Eubée] ; *vilior est rubro quæ pendet purpura saxo* [porphyre rouge d'Égypte ?]. Fontaine en marbre de Paros à Bordeaux, Ausone, *Urbes*, 148 ; Capitole de même matière à Narbonne, *id.*, 120. Il est possible d'ailleurs que ces poètes aient mis à tort et à travers des noms de marbres célèbres. — On a supposé que les entrepreneurs de Gaule adressaient leurs commandes à des entrepositaires de Rome.

⁷ Cf. Pline, XXXIV, 4 ; Strabon, III, 2, 9. — Ajoutez les importations d'or (des pays du Danube ?), d'argent (d'Espagne ?). — L'importation du soufre, dont on se servait en médecine, en vinification et surtout dans l'apprêtage des tissus, peut expliquer les rapports suivis avec la Sicile.

⁸ Je dis Fortis et autres, du même pays.

⁹ Polybe et autres.

Samia¹, pour ne citer que les marques les plus recherchées par les magasiniers de la Gaule. Ils demandaient beaucoup moins aux autres régions de l'Empire² ; tout au plus mettra-t-on en ligne de compte les aciers de l'Espagne celtibérique³, les verroteries syriennes⁴, les poteries barbotinées de l'Angleterre⁵, le papyrus ou le papier d'Égypte. Le pays, en ces sortes d'affaires, cherchait le plus souvent à se passer du voisin. Il finit même, dès le second siècle de l'Empire, par n'avoir plus besoin des bronziers et des potiers transalpins, et l'importation des produits usuels, de l'article de bazar, comme nous dirions aujourd'hui, si intense d'Italie en Gaule au lendemain de la conquête, fut peu à peu arrêtée par un courant contraire.

Les objets d'art ou de luxe avaient pour origine les écoles de sculpture ou les ateliers d'orfèvrerie des vieilles cités méditerranéennes, où se perpétuaient des traditions séculaires, Rome, Carthage, Alexandrie, les villes de Syrie ou d'Asie Mineure. Vases d'argent aux fines sculptures, patères d'or, chefs-d'œuvre de verrerie historiée, gemmes, bijoux, ivoires, statues de marbre ou de bronze, chacune de ces œuvres trouvées sur le sol de la Gaule⁶ doit être longuement étudiée à part, si l'on veut déchiffrer le secret de sa naissance, la patrie et le style du lointain artiste qui l'a créée. Mais si cette étude ajoute d'utiles détails à l'histoire générale de l'art, elle n'intéresse que faiblement la vie économique et les destinées du commerce dans notre pays. Car l'importation de pièces de ce genre ne pouvait comporter de gros chiffres d'affaires : elle ne mettait en branle que les fonds de quelques riches, particuliers ou municipalités, et les courtages de quelques agents spéciaux.

On signalera à part, parmi ces objets de fabrique, les tissus de luxe, broderies d'or et d'argent et pièces de soie. L'Orient, l'Égypte surtout, en étaient les fournisseurs attirés ; et on pensera volontiers que ces Syriens et ces Asiatiques, si nombreux en Gaule, furent les dépositaires des grandes manufactures orientales de tapis et d'étoffes. Car chacune de nos villes avait dès lors ses boutiques de Syriens ou de Juifs, comme elle les a toujours⁷.

Il est probable du reste qu'ils vendaient bien d'autres choses, liqueurs, parfums, onguents⁸, papier, et peut-être déjà les inévitables confiseries de toutes couleurs. Mais ces marchandises, beaux objets ou camelote, n'arrivaient point

¹ Et aussi des céramistes de Pouzzoles et de cisalpine.

² Ajoutez les briques. Je ne tiens pas compte des amphores de terre cuite, des verres à parfums, et autres objets n'ayant été importés que comme récipients — Importations d'Afrique en général.

³ Supposé à cause de la présence à Bordeaux de gens de *Bilbilis* et de *Turiasso* (XIII, 612 et 586) ; un autre Espagnol, de *Curnonium*, à Bordeaux (XIII, 621). Il s'agit de trois villes de la région de l'Èbre.

⁴ XIII, 10025, 1 (coupes d'*Artas*, verrier de Sidon).

⁵ Surtout après le second siècle et dans les régions du Nord. Dédicace signée d'un *negotiator cretarius Britannicianus*, adressant un ex-voto au temple de Néhalennia en Walcheren (XIII, 8793) *ob merces bene conservatas* dans le transport d'Angleterre aux rivages de la Germanie Inférieure.

⁶ Cf. t. VI, ch. III.

⁷ Surtout à Lyon.

⁸ *Turarius* à Narbonne (XII, 4518) ; *unguentarias* à Die (XII, 1594), à Lyon (XIII, 2602 ; VI, 9298) ; *negotiator seplasiarius* à Cologne, Narbonne, chez les Rèmes ; etc.

toujours directement d'Orient en Gaule¹ : beaucoup passaient par les fabriques ou les entrepôts de Rome ou de Campanie².

III. — EXPORTATION.

L'exportation est plus intéressante à étudier : elle porta sur des objets plus divers, elle s'adressa à des pays très différents, et elle nous permet de mieux apprécier le monde économique de la Gaule dans le monde romain.

Ce fut l'Italie à qui elle rendit le plus de services, vendit le plus de choses³. C'était, des régions de l'Empire, la plus voisine de la Gaule, et reliée à elle par les meilleures routes. En outre, les marchandises de nos pays transitaient d'ordinaire par Rome ou ses filiales. Ostie ou Pouzzoles⁴. Enfin, l'Italie possédait les plus riches consommateurs de l'Empire, le sénat, les affranchis, la plèbe et les princes.

Ce qu'elle demanda à la Gaule, ce furent d'abord les êtres et les produits rares, les curiosités et les spécialités du Nord et de l'Occident, destinés à satisfaire la vanité des puissants ou la badauderie du populaire. Pour celui-ci, les bêtes sauvages des forêts de Belgique. Pour ceux-là, les chevaux et les mulets⁵ de ses haras au renom séculaire, les chiens de citasse des chenils celtiques, que la poésie romaine se chargeait de célébrer⁶ ; certains vins étranges de la Narbonnaise, auxquels elle ne dédaignait pas non plus de consacrer ses vers⁷ : et puis, les foies d'oies du Boulonnais ou de l'Artois⁸, les jambons de l'Est ou la charcuterie du Midi, des huîtres choisies sur tous les rivages des deux mers, les beaux poissons des grands fleuves, les gibiers rares des Alpes, les asperges ou les légumes inédits des provinces rhénanes, les fromages des Cévennes et des Alpes', les saumures des côtes provençales⁹. — On voit que, dans cet apport de luxe, l'aliment prend la place principale¹⁰.

Voici maintenant la catégorie des produits qui s'exportent en quantité, à destination du gros public ou, si l'on préfère, de la place de Rome. Nous y retrouvons les salaisons de porc sous les formes les plus communes, et aussi les vins ordinaires ; nous y voyons les blés du Midi et les huiles de Provence ou de Languedoc¹¹ : ajoutons l'absinthe de Saintonge, vermifuge à l'universelle

¹ Il y avait des vaisseaux prenant charge à Alexandrie pour la Gaule, et inversement.

² Les vases à parfums de la Gaule (XIII, III, 10025 c, p. 659-661) sont de fabrique italienne. Remarquez les marques d'*Euhodia* et des *Firmii Hilarus et Hyla*. Le centre de la droguerie et parfumerie (*seplasiarii*) est à Capoue.

³ Nous ne pouvons rien indiquer de précis sur les exportations de Gaule en Espagne (sauf pour la céramique) et en Afrique, encore qu'à Narbonne on prit charge directement pour ce dernier pays. Vaisseaux chargeant à Narbonne pour l'Égypte.

⁴ Rapports directs de Lyon avec Pouzzoles (XIII, 1960), d'Arles avec Ostie ou Rome, de Narbonne avec Rome et Ostie, de Narbonne avec la Sicile (cf. Ausone, *Urbes*, 125).

⁵ Je pense surtout au Dauphiné.

⁶ Outre le poème de Gratins, outre les vers de Martial, de Silius, d'Ovide, voyez l'épigramme métrique de la chienne *Margarita* à Rome (C. I. L., VI, 29896) : *Gallia me genuit*. Le chien *Amianaracus* à Rome (29893) semble porter un nom gaulois.

⁷ Surtout Marseille, Vienne et Béziers.

⁸ Est-ce un négociant de ce genre que le Marinus mort à Rome (VI, 29692) ?

⁹ Antibes et Fréjus.

¹⁰ Tout a fait à titre d'exception, on paraît avoir exporté de beaux marbres de Gaule.

¹¹ C. I. L., XV, 3914-5, 3863-73.

popularité, et les matelas de Langres ou de Cahors, dont tout le monde finit par vouloir. Mais ce qui constitue en Italie les principaux stocks de marchandises exportées de Gaule, ce sont les cuirs, draps et vêtements de laine à l'usage du commun peuple et de l'armée¹.

Produits de luxe ou produits vulgaires, lainages, conserves ou vins, tout cela, en dernière analyse, vient du sol de la Gaule, résulte de la richesse de ses cultures et de la splendeur de son bétail. C'est donc surtout comme pays agricole qu'elle servit à l'Empire, et c'est par le travail de sa terre qu'elle draina vers elle l'or et l'argent monnayés de Rome et de l'Italie².

Je ne puis me décider à attribuer, dans le commerce extérieur de la Gaule, un rôle considérable à ses manufactures, verreries, poteries ou ferronneries : je ne parle en ce moment que des exportations du côté de l'Italie. Leurs produits se heurtaient, au delà des Alpes, à trop de produits similaires, meilleurs ou à meilleur compte, et connus de longue date. Que l'on trouve çà et là, à Pompéi et ailleurs, des débris de vaisselle rutène ou gabale, ce peut être le résultat de quelque fait accidentel, des marins d'Arles, ou de Narbonne troquant leur vaisselle de bord, un essai fait par le commerce transalpin ou un lut de poteries utilisé comme fret de retour. J'hésite à croire à des envois réguliers faits sur les marchés d'Italie par les potiers et les quincailliers de la Gaule³. De Rodez à Ostie ou à Pouzzoles, ce qu'ils pouvaient adresser aurait été gros en frais de transport et de transbordement : la lutte n'était point possible avec les marchandises similaires fabriquées et embarquées tout à la fois sur les côtes d'Espagne- ou de Campanie⁴.

Les choses se présentaient autrement, pour les industriels gaulois, au delà de la Manche en Bretagne, au delà du Rhin en Germanie, dans ces marchés de

¹ De cette exportation des manteaux celtiques est inséparable celle des fibules de bronze de style gaulois, et notamment de celles d'Aucissa, répandues à Rome et en Toscane (XIII, 10027, 107).

² Cf. Josèphe, *De b. J.*, II, 16, 4.

³ Sauf le cas des fibules et de certains petits bronzes accompagnant peut-être des exportations de harnais et de chevaux.

⁴ Nous nous séparons sur ce point, non sans hésitation, de Déchelette (*Céram.*, I, p. 91-116), qui attribue une grande importance aux découvertes, à Rome et à Pompéi, de vases de potiers gaulois (presque exclusivement rutènes, et notamment de *Mommo* de La Graufesenque : XI, 8033, 27 ; XV, 5355). Ce qui m'a empêché de regarder ces faits d'exportation autrement que comme épisodiques, c'est, outre les raisons économiques exposées ici, la constatation que les potiers arvernes n'ont rien laissé au delà des Alpes, et que Pline, Martial et Juvénal, qui parlent si nettement et si souvent des poteries d'Arezzo et de Sagonte, sont muets sur celles des Gaules. Il a pu y avoir simplement un mouvement d'affaires occasionnel, via Narbonne, entre La Graufesenque et Ostie ou Pouzzoles. — Les mêmes poteries rutènes se sont rencontrées sur la côte orientale d'Espagne (Déchelette, *id.*, p. 111) et en particulier d'Ampurias (Cazurro, *Annari* de l'*Institut d'Estudis Catalans*, 1909-10). Mais, si difficile qu'il soit de connaître les vases de Sagonte (voyez les remarques de Cazurro), je doute que ceux du Rouergue aient pu venir leur faire concurrence en Espagne même (cf. Pline, XXXV, 160-1). — La manufacture gabale de Banassac n'est représentée hors de Gaule que par un vase conservé à Naples et qu'on dit venir de Pompéi (Déchelette, I, p. 128). — Jusqu'à nouvel ordre, les arguments archéologiques ne peuvent prévaloir contre les textes et la nature des choses, d'autant plus que Pline tient à parler ici des produits qui s'exportent en grand, *hæc quoquæ per maria terras ultro citro portantur*. — Et il n'y a pas à objecter que les exportations de Gaule ont pu se produire après le I^{er} siècle, puisqu'on allègue surtout des objets trouvés à Pompéi.

Barbares que les victoires ou la crainte de Rome ouvraient aux négociants provinciaux. Là, le manufacturier de Gaule, j'entends le potier ou le quincaillier qui produisait et vendait à la grosse, n'était gêné par aucune concurrence¹. Il avait, sur ses rivaux italiens, l'avantage d'être le plus près, d'arriver toujours le premier, de connaître la langue et les habitudes des indigènes. Ce qu'il apportait, bijoux de pacotille, fibules, vaisselle, pouvait être méprisé du Romain ou du Grec : pour un Barbare, Belge de Bretagne ou Suève de Germanie, c'était objet nouveau et objet utile, et l'homme n'avait pas encore besoin de produits rares et d'œuvres d'art. Les Gaulois firent donc en Bretagne² et surtout en Germanie ce que les Européens font de nos jours dans leurs colonies d'Afrique : ils y expédièrent sans répit des cargaisons de leurs marchandises les plus vulgaires.

Dès que nous approchons du Rhin, nous apercevons en nombre des commissionnaires et des exportateurs, installés sur la frontière comme à des postes de combat. Voici, près de Cologne, un entrepositaire de draps pour l'exportation³ ; à Cologne, un trafiquant en droguerie⁴ ; à Bonn, un négociant en vins⁵ ; près de Mayence, un marchand d'objets en argent⁶ ; en Zélande, à Cologne, à Wiesbaden, en Souabe, sur toute la ligne des camps et des armées, des négociants en terre cuite, arrivés là, par terre ou par eau, avec leurs caisses

¹ Sauf, en Bretagne, dans la mesure où se fondèrent, pour concurrencer la Gaule, des entreprises de bronze ou de céramique (ce qu'il importerait d'étudier) ; voyez par exemple la céramique de Castor, qui s'importa en Belgique, mais sans doute après Septime Sévère.

² Nous manquons trop de renseignements précis sur la Bretagne pour pouvoir y évaluer l'importance du commerce gaulois. Toutefois, Déchelette a eu raison d'y noter l'importation régulière des poteries de La Graufesenque et de Lezoux (*Céram.*, I, p. 112-3) ; voyez en dernier lieu le *Catalogue of the Roman pottery* du British Museum, 1908 : on a aussi noté celle des poteries de Rheinzabern. On doit y joindre celle des fibules de bronze d'Aucissa (XIII, 10027, 107). Il est bien difficile de ne pas supposer aussi une forte importation de vins. — Les textes mentionnent *mercatores Gallicani* en Bretagne (*Pan. Constantio* = *Pan. Lat.*, V[VIII], 12), *copia negotiatorum* à Londres (Tacite, *Ann.*, XIV, 33).

³ *Negotiator vestiarius importator* [en Germanie ?], à Stockum dans le pays de Neuss (XIII, 8568).

⁴ *Seplasiarius*, XIII, 8354.

⁵ *Negotiator vinarius*, XIII, 8105. — Cependant, contrairement à Willers (*Die R. Bronzeeimer*, p. 200-1), je ne crois pas à l'importance du commerce du vin en Germanie. Tacite (*G.*, 23) ne le signale que pour les riverains du Rhin, et depuis Domitien au moins je pense qu'il y a eu interdiction de l'exporter, comme cela fut sous le Bas Empire (ici, n. suivante).

⁶ *Argentarius*, XIII, 7247. Cela s'explique par le goût des Germains pour les vases d'argent, et il semble bien que, pour ne pas avoir à exporter de l'or, les légats et les empereurs ne voulussent envoyer comme présents aux chefs barbares que des vases d'argent (Tacite, *G.*, 5). — Le *negotiator gladiarius* de Mayence (XIII, 6677 ; c'est un ancien soldat) a pu, sans doute sous des conditions déterminées par l'autorité publique, vendre des épées aux Germains : on a du reste découvert au delà du Rhin bon nombre d'épées de fer signées de fabricants romains ou gallo-romains (trouvaille de Nydam en Schleswig, XIII, 10036, 36-43). Mais il est impossible que l'exportation des armes ne fût pas interdite en principe. — Les défenses d'exporter hors du territoire romain portaient, au IV^e siècle, sur l'or (*C. Just.*, IV, 63, 2 ; Tacite, *Germ.*, 5, ne précise pas à ce sujet), sur le vin, l'huile et les liqueurs (IV, 41, 1), sur les armes offensives et défensives (IV, 41, 2 : défense même était faite d'en vendre aux Barbares en mission dans l'Empire).

pleines de figurines ou de vaisselle¹. Si nous passons la frontière, nous trouvons, en plein pays barbare, les poteries, les fibules, les casseroles, la verroterie de Gaule qui circulent sur les pistes commerciales². De bonne heure elles ont gagné l'arrière de l'Europe. Les vases du Rouergue ne se sont arrêtés qu'à la Baltique et à la Vistule³ ; et les fibules de bronze du belge Aucissa ont pénétré plus loin encore, jusqu'au pied du Caucase⁴, à l'endroit où les routes extrêmes de l'Europe confinent à celles de l'Asie⁵.

Cette vogue des fibules d'Aucissa s'explique d'ailleurs fort bien. Chez tous ces Barbares, le manteau restait un vêtement national, et la fibule était son agrafe nécessaire. Aucissa, en se rendant maître en cette spécialité, savait bien ce qu'il faisait, et qu'il travaillait pour des millions d'hommes. La fibule était, depuis les siècles lointains de l'âge du bronze, le bijou essentiel des populations occidentales : l'habile Gaulois sut appliquer à ces traditions millénaires les procédés de l'industrie gréco-romaine et les avantages de la paix impériale. Il ressemblait à ces manufacturiers de Manchester qui fabriquent des myriades de quintaux de cotonnades destinées à former les pagnes des tribus africaines.

IV. — LA TRAITE.

Les marchands d'esclaves, à la différence des autres, exportaient et importaient tout à la fois.

Les gens de ce métier ne furent point inconnus de la Gaule indépendante. Il en était peut-être venu d'Italie même avant César, et, en tout cas, les Celtes en avaient vu de l'autre côté de leur frontière, à l'affût des hommes qui voulaient se vendre et des femmes qui se laissaient prendre. Avec les légions, les traitants arrivèrent, achetant après chaque bataille des milliers de prisonniers, et sans doute razziant souvent çà et là pour leur propre compte. De Gaule ils passèrent, aux côtés de César, en Bretagne et en Germanie, et ils y ramassèrent de belles cargaisons humaines, que leurs agents ramenaient en Italie pour la vente sur les marchés.

La paix romaine n'entrava qu'à demi cette sorte d'affaires, celle qu'on pourrait appeler l'acquisition de la matière première. D'abord il y eut encore quelques

¹ XIII, 8703, 8350, 7588, 6366, 6524. Les poteries de Bretagne (8793) venaient faire concurrence sur ces marchés à celles de Gaule.

² XIII, III, p. 761 et s. Le nombre des *negiatores artis eretariæ* qu'on trouve à la frontière (n. précédente) s'explique sans doute par l'importance particulière du commerce des poteries dans les pays germaniques. — Le travail d'Engelhardt, *Mémoires de la Soc. roy. des Antiquaires du Nord*, n. s., 1872-7, est à compléter.

³ XIII, 10036. 44. — Pour la chaudronnerie, la concurrence faite aux produits de Gaule par le Campanien Polybe a été d'abord très puissante sur les marchés de Germanie : ce qui est un des faits notoires du commerce antique. Dans l'ensemble, ce sont les ustensiles de bronze qui paraissent s'être le plus répandus en Germanie, ensuite la verroterie, puis la céramique. Voyez les deux travaux de Willers, *Die Rœm. Bronzeimer*, 1901, p. 191 et s. ; *Neue Untersuchungen*, 1007, p. 30 et s., 45 et s., etc.

⁴ XIII, 10027, 107.

⁵ Il est possible que les produits d'Aucissa soient arrivés dans cette région par l'Asie Mineure ou par les négociants des ports du Bosphore Cimmérien et de la Tauride. On dit en avoir trouvé dans les ruines de Troie romaine.

Gaulois qui, pressés par la misère, acceptèrent de se vendre¹. Un Gaulois n'était point malheureux comme esclave : robuste, fidèle, habile, il devait être assez recherché dans les ventes² ; s'il arrivait à être acheté par l'empereur, il pouvait trouver son chemin dans les services de l'État ; s'il entra dans la gladiature, sa fortune était assurée³ ; dans les maisons particulières, la solidité de ses bras et la souplesse de sa démarche faisaient de lui un excellent porteur de litière, très apprécié des grandes dames et des oisifs de Rome⁴ ; à la campagne, il devait à son expérience du cheval et du bétail d'être estimé un des meilleurs palefreniers de l'Empire⁵. Cela valait bien la honteuse misère d'une liberté précaire. Se vendre comme esclave, c'était une manière d'entrer en condition.

A défaut des Gaulois, il y avait les Germains. Ceux-ci ne manquèrent jamais⁶ aux marchands d'hommes postés à la frontière⁷. Beaucoup, comme tant d'êtres de l'Antiquité, se vendaient eux-mêmes : un Germain, superbe de prestance, d'une docilité muette et aveugle, ne connaissant que le maître et la consigne, était, pour certaines besognes, un serviteur incomparable, et les premiers Césars n'eurent pas de meilleurs gardes du corps que ceux que l'Allemagne leur procura. Mais plus que la vente libre, la guerre fit affluer cette espèce dans les réserves d'hommes. La paix, sur la frontière, ne fut jamais continue : maraudeurs à pourchasser sur le sol romain, représailles à exercer sur le sol germanique, il ne se passait pas de lustre sans une fructueuse chasse à l'homme. La plupart des guerres contre les Frisons ou les Chattes, décorées par les historiens contemporains de noms triomphaux, ne furent à vrai dire que des entreprises désirées par les traitants, trop souvent les arbitres mystérieux des conseils de guerre⁸.

La Gaule, en fait d'esclaves, achetait plus qu'elle ne vendait. Il lui fallait autant de serviteurs grecs que de bijoux orientaux. Ce riche Lingon qui voulait des marbres transmarins pour son tombeau, ne manquait pas d'avoir des esclaves d'origine hellénique⁹. Secrétaires, précepteurs, médecins, architectes, ouvriers

¹ Cf. Grégoire de Tours, VII, 45 (sous les Mérovingiens) ; Tacite, *Ann.*, IV, 72 (Frison sujets de l'Empire, qui vendent femmes et enfants). Sur la vente des enfants, cf. *Code Just.*, IV, 43, 1 ; *C. Théod.*, V, 8, 1.

² Je dois dire qu'en dehors des populations gauloises il y a fort peu d'esclaves à noms celtiques, mais on pouvait changer les noms. Des esclaves ou affranchis d'origine gauloise ou gallo-romaine, mais tous à noms grecs ou latins, sont signalés à Augsbourg (C. I. L., III, 5831, origine biturige), à Turin (V, 7046, origine viennoise), à Cliternia dans l'Italie centrale (IX, 4172, *natione Gallus*), à Rome (VI, 10127 : il s'agit de la jeune actrice Phœbé, du pays des Voconces) ; quant à l'esclave de race gauloise dont il est question dans un papyrus d'Égypte de 350 ap. J.-C., son nom, *Ἀργούτις*, n'est assurément pas celtique (*Hermès*, XIX, p. 419).

³ Cf. t. VI, ch. IV : un *murmillon* éduen (XII, 3325) et un *rétiaire* allobroge (XII, 3327), leur origine servile est douteuse ; *mirmillo* tongre, affranchi ?, VI, 33977.

⁴ Ceci dit dans la mesure où l'on peut appliquer à des Belges les textes de Tertullien et de Clément.

⁵ Varron, *Res r.*, II, 10, 4 : *Ad pecuariam... Galli adpositissimi, maxime ad jumenta*.

⁶ Il serait cependant possible qu'à des moments de crise des empereurs se soient défiés des esclaves germaniques en service dans l'Empire : cf. Suétone, *Aug.*, 49 ; Dion, LVI, 23, 4. — Il est probable que les esclaves d'origine germanique changeaient de nom, ce qui rend difficile de les reconnaître dans les inscriptions.

⁷ *Mango* à Cologne, d'origine italienne (XIII, 8348), marchand d'esclaves plutôt que maquignon.

⁸ Voyez la *Rissula* d'Ausone.

⁹ C. I. L., XIII, 5708 (si du moins les noms font preuve).

d'art, toute la domesticité intellectuelle d'un grand seigneur lui était expédiée par la Grèce, deniers payés au marchand d'hommes¹.

Ceux de ces commerçants qui faisaient les meilleures affaires étaient les entrepreneurs de gladiature². Les combats de ce genre, dont la Gaule entière raffola dès le début de l'Empire, exigeaient un personnel nombreux ; comme les taureaux des courses espagnoles, il se renouvelait sans cesse par la mort ; et le public, d'autre part, n'aimait pas à avoir toujours sous les yeux des combattants de même espèce. Il en exigeait de tout pays. A Nîmes, déjà passionnée pour les spectacles sanglants, on eut des *murmillons* venus du pays éduen, des *rétiaires* fournis par les Allobroges, des Espagnols, des Arabes et des Égyptiens³. Ces hommes ne formaient pas de petites bandes, comme le serait une troupe de comédiens : on les comptait par dizaines et centaines, puisqu'une fois les gladiateurs de la ville d'Autun tinrent tête à une armée romaine'. Les entrepreneurs qui les vendaient ou les louaient étaient donc des personnages d'importance, intelligents, habiles et redoutés entre tous les trafiquants de l'Empire.

C'est d'ailleurs la condition de la plupart de ces marchands d'esclaves. Il n'y a pas de négoce qui exige plus de relations dans les diverses provinces et des aptitudes plus variées. Ils ont à s'informer de tout et à répondre sur tout ; ils sont agents de recrutement, placiers en domestiques et en ouvriers, fournisseurs de troupes de spectacles et pourvoyeurs de lupanars ; ils pratiquent toutes les formes du courtage en hommes, et c'est à travers le monde entier qu'ils échangent les êtres humains. Vilenie du métier mise à part, ce fut le plus grandiose des trafics antiques.

V. — LE COMMERCE DE GROS.

La concentration et la dispersion de ces marchandises s'opéraient de façons différentes, d'ailleurs assez voisines des procédés commerciaux de notre temps.

La vente en Gaule des produits indigènes était confiée à des maisons de gros⁴, épiciers, quincailliers, drapiers, entrepositaires de blés, de conserves ou de poteries, qui groupaient dans leurs magasins des produits de toutes marques

¹ *Venaliarius Græcarius* à Nîmes ; XII. 3349. Mommsen interprète *gregarius*, marchand d'esclaves en gros ; mais la lecture est certaine et l'inscription est bien rédigée et bien gravée (Mazauric).

² *Negotiator familiæ gladiatoriae* à Arles ; XII, 727. Il n'importe, pour ce que nous disons ici, que les gladiateurs fussent des esclaves ou des engagés volontaires, nés libres ou affranchis.

³ C. I. L., XII, 3323-32.

⁴ Voyez les inscriptions de *negotiatores* et d'industriels citées plus bas, à Narbonne. — Il est probable que certains de ces *negotiatores* étaient également des fabricants, l'expression de *negotiator* étant très générale et à peu près l'équivalent de notre mot de commerçant, elle pouvait s'appliquer à des charcutiers aussi bien qu'à des constructeurs de navires. Il est possible, inversement, que beaucoup de ces industriels, *limarii*, *solearii*, etc. fussent à la fois fabricants et vendeurs en gros et détail. L'épigraphie ne permet pas toujours de faire les départs nécessaires aux études historiques. — *Mercator*, beaucoup plus rare, et en épigraphie et dans les textes, doit viser plus spécialement le marchand, soit en gros, soit plus souvent en détail (XII, 4402, 5971).

pour les revendre aux détaillants, boutiquiers ou colporteurs¹. Chacune de ces maisons devait avoir ses représentants attirés, acheteurs ou courtiers à la commission ; et ceux-ci voyageaient à travers le pays pour se mettre en relation directe avec les producteurs, grands ou petits patrons d'usines, maîtres de domaines ou chefs d'ateliers domestiques². Il va sans dire que ces maisons ne s'étaient établies que dans les principales places de commerce, Arles³, Narbonne⁴, Bordeaux⁵, Trèves⁶, Cologne⁷, et surtout Lyon⁸.

Pour les produits du dehors, il se constitua d'importantes maisons d'importation, qui se procuraient en Italie ou en Orient⁹ les marchandises les plus diverses, et se chargeaient ensuite de les disperser chez les vendeurs locaux. La plupart de ces maisons étaient, je crois, à double façade, c'est-à-dire que, si elles

¹ Voyez le *negotiator* en poteries transportant sa cargaison de Bretagne en Germanie Inférieure.

² Théon, propriétaire dans le Bas Médoc, achète aux paysans les matières propres à l'éclairage (cire, résine, suif, etc.), et c'est pour les revendre : non pas, je crois, comme boutiquier, mais comme intermédiaire de quelque maison de gros ; Ausone, *Epist.*, 4, 16-21. L'énorme augmentation de prix qui résultait de ces intermédiaires entre le producteur rural et l'acheteur est sottement indiquée par Ausone : *leviore numismate captans insanis quod mox pretiis gravis auctio vendat* [je doute qu'il faille voir dans *auctio* une vente à l'encan].

³ On pourrait à la rigueur omettre Arles : car, sauf peut-être les négociants en huile, il n'y a point là de négociants en produits gaulois : le commerce est surtout représenté par l'armement, par la commission avec le dehors. Cf. t. VI, ch. V.

⁴ Le nombre des spécialités à Narbonne est remarquable : huiles, blés, *clavarius materiarius* (bois de charpente ou de menuiserie), *limarius* (limes), *gypsarius* (plâtre), *solcarius* (sandales), *armarius* (armoires), *ampullarius* (fioles de verre ou de terre cuite), *viminarius* (vannerie), *vestiarius*, *sagorius*, *turarius*, *pupurarius*, *vascularius*, *anularius*, *faber ærarius*, *faber argentarius*, *aurifex*, *fabarius* (fèves et légumes), *lardarius*, *lanarius*, *lintearius*, *pellio* (peaux), *capistrarius* (licous et sellerie), *pistor candidarius* (XII, 4502), *seplasiarius*, *panueularius* (pour *pannicularius* ?, marchand de draps, XII, 5073). Mais je répète qu'il y a là sans doute à la fois fabricants, marchands de gros ou détaillants, et, en outre, que le nom du métier peut souvent ne désigner qu'une même partie de son activité : nos bonnetiers ne vendent plus surtout des bonnets, ni nos luthiers des luths, et il est possible que le *limarius* tint magasin d'instruments de fer, l'*armarius* fut un menuisier et le *turarius* un droguiste en tout genre.

⁵ Beaucoup de ces étrangers, si nombreux à Bordeaux, sont sans doute des négociants en gros importateurs de produits de leur pays, par exemple le Séquane (XIII, 031) peut être un négociant en jambons, et ce ne peut être que le commerce qui attire les Trévires à Bordeaux (XIII, 633-5).

⁶ Sans doute surtout à destination des camps ou des Germains : *negotiator*, XIII, 3666, 3703.5. 4155-7 (ceux-ci à Neumagen) ; *cuparius* et *sacrarius*. Sous Tibère, il est question à Trèves de *negotiatoribus Romanis* (Tacite, *Ann.*, III, 42) lesquels peuvent être d'ailleurs des banquiers autant que des marchands.

⁷ Même remarque : *negotiator*, 8224 ; *negotiator cretarius*, 8350 ; *negotiator lanio* (boucher en gros) 8351 ; *negotiator artis lapidariæ*, 8352 ; *negotiator seplasiarius*, 8354. Remarquez l'abondance de Belges installés là, évidemment pour le commerce (8838-42). — L'importance commerciale de Mayence est bien moins sensible ; on n'y trouve qu'un *negotiator gladiarius*, des *manticularii*, des *pannarii*.

⁸ En premier lieu, les *negotiatoes vinarii* ; en outre, *olearius* [?], *lintiarius*, *sagarius*, *agentorius*, *muriarius*, *unguentarius*, *ars saponaria*, *ars prossariæ*, *ars barbaricaria*, *ars cretaria*, *ferraria*, *characteraria*, *macellaria*, avec ou sans *negotiator*. A Lyon, le caractère de chef de maison de gros apparaît, pour ces individus, plus nettement qu'à Narbonne.

⁹ Mais je crois que les marchait lises orientales étaient le plus souvent achetées à Rome, par exemple les marbres.

importaient d'Italie, elles achetaient également en Gaule pour le compte de leurs correspondants italiens : elles faisaient la commission en tout genre, la nature de la marchandise et l'espèce d'affaire leur importaient peu, pourvu qu'il y eût affaire et qu'il y eût marchandise¹. Comme de juste, c'était à Lyon que s'étaient installées les grandes entreprises de cette sorte, et elles y dataient minores des temps antérieurs à l'arrivée de César et de Plancus².

On en rapprochera les maisons de *nautes* ou d'armement fluvial et maritime qui s'étaient fondées à Lyon, à Arles et à Narbonne. Car elles ne se bornaient pas à armer des navires, elles achetaient sur place et elles concentraient les marchandises destinées à former le fret au départ³, tandis qu'à l'arrivée leurs agents se chargeaient de constituer le fret de retour, marbres italiens ou bronzes de Campanie⁴.

A la frontière du Rhin, en particulier à Trèves et à Cologne, d'autres chefs d'entreprises s'étaient réservé le monde barbare. De ce côté, le trafic se faisait de deux manières⁵ : pour les tribus les plus proches, les marchandises s'échangeaient à des lieux de foires indiqués par l'autorité romaine⁶ ; pour les

¹ Je crois de plus en plus que les différents négociants s'ajoutaient et se soutenaient dans une meure maison, quelle que fût sa raison extérieure, tout ainsi que chez les marchands du Moyen Age et clans nos affaires de commission. C'est pour cela que les négociants de Lyon sont si souvent affiliés aux corporations les plus éloignées en apparence de leur métier (XIII, 1966, *muriorius* affilié aux *nautes* et aux *lignuarii*, etc.) ; voyez ce négociant en vins, de Lyon, qui est en même temps *diffusor olearius ex Rætica* (C. I. L., VI, 29722), ce négociant dans la Germanie du *limes*, qui est à la fois *negotiator artis cretariæ et negotiato pænularius* (XIII, 0306).

² Les *negotiatores Italici* de l'ère républicaine doivent avoir, je crois, pour héritier à Lyon le *corpus splendidissimum negotiatorum Cisalpinorum et Transalpinorum*, qui a une succursale, semble-t-il, à Milan (il y a un Trévire parmi eux : XIII, 2029 ; V, 5911). — C'est un marchand en gros, sans doute de marchandises orientales, que ce riche Syrien qui s'intitule (XIII, 2448) *negotiator Luguduni et provincia Aquitanica* : il devait avoir ses entrepôts à Lyon et expédier des revendeurs ou colporteurs par toute l'Aquitaine. — Ce sont des marchands de ce genre que les *negotiatores Britannici* de Bordeaux (XIII, 634) et de Cologne (XIII, 8164 a) : ils devaient importer de Bretagne en Gaule (cf. XIII, 8793, *negotiator cretarius Britannicianus* ; XIII, 7300) et sans aucun doute faire aussi l'inverse.

³ Par exemple les huiles pour les armateurs de Narbonne.

⁴ L'inscription de ce Narbonnais (*Revue épigr.*, III, n° 890) qui fut magistrat honoraire à Palerme, Syracuse, Himère, montre (cf. de Villefosse, *Mém. de la Soc. des Ant.*, LXXIV, 1915, p. 178) qu'il faisait l'armement entre Narbonne et la Sicile.

⁵ Nous manquons de renseignements précis, pour le Haut Empire, sur les règlements relatifs au commerce avec les Barbares. Il est très probable qu'il y en a eu, et d'analogues à ceux que nous trouverons plus tard (*Code Just.*, IV, t. 40, 41 et 63 ; C. *Théod.*, VII, 16, 3) : prohibition de sorties pour certaines marchandises, armes, vin, blé, liqueurs, métaux précieux ; déclaration de sortie devant les magistrats de certaines cités (Trèves ? Cologne ? Mayence ??) ; lieux et jours de foires fixés d'avance pour la rencontre avec les marchands étrangers ; etc. Mais il va de soi que bien des marchands allaient chez les Germains à l'insu de l'autorité et à leurs risques et périls. Certains finissaient par s'établir en pays barbare (Tacite, *Ann.*, II, 62), sans doute pour mieux organiser les échanges ou la contrebande avec les pays romains.

⁶ *Proximi ob usum commerciorum* (Tacite, *G.*, 5). Outre les grandes villes, il pouvait y avoir des lieux de marchés convenus, par exemple Neumagen (*Noviomagus* = *marché neuf*) chez les Trévires, à la frontière de la province militaire de Germanie Supérieure, où je constate bon nombre de *negotiatores*, Rindern (*Arenacum*, *Arenatium*), où je trouve sous Néron une colonie de *cives Remi* groupés autour d'un temple de *Mars Camulus*

peuples lointains, on recourait à des caravanes, guidées ou escortées par des hommes des populations amies. Il n'était point impossible que le légat de la province frontière fournît un centurion et quelques hommes de troupes afin de faire respecter le convoi : ce qui arrivait si l'entreprise pouvait rapporter quelque avantage à l'empereur ou à l'État. C'est ainsi que, sous Néron, une petite expédition commerciale partit des bords du Danube et arriva, à travers les terres inconnues de la Vistule, jusqu'aux fameux gisements de l'ambre baltique¹.

Ces grosses maisons, ces vastes entreprises exigent trop de capitaux, impliquent trop de risques et de périls, pour que l'accord entre les concurrents ne soit pas une condition nécessaire aux réussites. Sans pouvoir l'affirmer, on devine, dans le haut commerce de la Gaule, un désir d'entente, plus fort que les rivalités d'intérêts. Certains trafiquants ne travaillaient que pour une seule province ; certains produits ne sortaient pas d'une zone déterminée. Dans les plus grandes villes, les négociants se groupaient en syndicats suivant leur genre d'affaire, par exemple à Arles les armateurs maritimes, à Lyon les armateurs fluviaux et les marchands de vin. Dans les simples bourgades, tous les commerçants se réunissaient en vue d'assurer leurs besoins communs².

Il ne faut pas croire que ces besoins fussent toujours d'ordre moral, une prière aux dieux, un salut aux patrons, une flatterie aux princes. Si des marchands suppliaient la divinité ou adoraient l'empereur, soyons soirs que c'était surtout pour le succès de leurs entreprises. Ils ne pouvaient oublier le métier lorsqu'ils se trouvaient ensemble. Les armateurs d'Arles ont écrit aux bureaux de Rome une lettre collective afin de se plaindre de poursuites et d'évaluations abusives. Ces syndicats mi ces corporations, c'étaient déjà des chambres ou des bourses de commerce³.

On serait tenté de croire que toutes ces maisons de gros ou de commission avaient été fondées par des étrangers, ainsi qu'il arrive le plus souvent dans les

(XIII, 8701), le port de Vechlen ou *Fectio* sur le Vieux Rhin, où je trouve une colonie de *cives Tungri* (XIII, 8815). Vechten, si riche en ruines et en débris industriels, pouvait servir en particulier pour les relations maritimes, avec les tribus de la Frise et de la mer du Nord. Sur ces marchés qui servaient de lieux de départ pour les pays barbares, et où pouvaient être placés des bureaux, la douane de sortie, etc.

¹ Pline, XXXVII, 45. Je crois bien que cette expédition, qui d'ailleurs rapporta une fabuleuse cargaison d'ambre, étudia également avec soin la route commerciale (*commerciam ea et littora peragravit*) : il est possible que certains détails géographiques fournis par Pline et surtout par Ptolémée viennent de son itinéraire. En outre, on peut supposer qu'elle procura quantité d'esclaves et de bêtes rares, puisqu'elle fut organisée par le grand maître de la gladiature impériale. — Mais dans l'ensemble les expéditions de ce genre, du côté de la Germanie (ajoutez l'Irlande et la Scandinavie), ont été beaucoup plus rares, semble-t-il, que ne l'eût comporté la force de l'Empire romain ; peut-être l'obstacle vint-il de l'instabilité du inonde germanique. — Les trouvailles de trésors de monnaies romaines (cf. *Mém. de la Soc. des Ant. du Nord*, n. s., 1872-7, p. 58) semblent prouver que les relations commerciales furent poussées jusque dans le sud de la Suède, mais s'arrêtèrent après Septime.

² Les *negotiatores* du Héraple par exemple, XIII, 4481 : dédicace, en l'an 20, à Tibère, que nous retrouvons une fois de plus comme bienfaiteur des confréries marchandes. Autres groupements du même genre, ceux des *cives Remi* de Rindern (XIII, 8701), ceux des *civæ Tangri et nautæ qui Fectione consistunt* (XIII, 8815).

³ Ce qui achève de justifier cette comparaison, c'est le fait que les notables commerçants à Lyon foute toujours partie, à titre honorifique tout au moins, des principales confréries ; il y a même un *patronus omnium corporum Luguduni licite coeuntium* (XIII, 1974).

colonies des États européens. Il y en eut assurément plusieurs dans ce cas, créées et dirigées par des Italiens ou des Orientaux, et en particulier pour le trafic avec les pays de delà les Alpes ou la mer Intérieure¹. Mais le plus grand nombre de ces négociants étaient des indigènes, adaptés avec une merveilleuse aisance aux pratiques du commerce méditerranéen². La Gaule offrit, à cet égard comme à tant d'autres, l'extraordinaire spectacle d'une nation conquise qui prend aussitôt les habitudes de ses vainqueurs, pour leur disputer les bénéfices de la terre vaincue³.

VI. — LES DÉTAILLANTS.

Au-dessous de ces maisons de gros, les boutiques de débitants étaient innombrables⁴. La vente au détail fut, dans les premiers siècles de notre ère⁵, très importante, très prospère et très variée. Il faut attendre le dix-neuvième siècle pour trouver en Gaule une telle proportion de détaillants, boutiquiers, ambulants de villes, colporteurs de marchés, gagne-petit de tout genre. Rien de pareil n'avait existé aux temps plus anciens, lorsque l'industrie ne travaillait guère que pour une aristocratie. Maintenant, dans ces grandes villes populeuses, pleines d'ouvriers, de bourgeois et d'étrangers, lors de ces jours de spectacle où des milliers de plébéiens et de paysans se pressent à travers les rues et les places, il est bon que mille échoppes, mille éventaires viennent s'ouvrir ou s'offrir aux besoins, à la curiosité et à l'appétit de la multitude⁶.

Devant ces boutiques comme devant les maisons de gros, nous sommes frappés du même fait, c'est que des indigènes les tiennent d'ordinaire et qu'ils les ont remplies de choses du pays. Le spectacle ne rappelle pas ces innombrables magasins de produits importés, ces bazars de toutes dimensions que les Français installent dans leurs villes d'Afrique. Chez les Celtes et les Belges, à Bordeaux, à Sens, à Trèves, c'est presque toujours le Gaulois qui occupe la rue de ses devantures et de ses marchandises : j'excepte, bien entendu, les inévitables baraques d'Orientaux. Le plébéien gaulois a su imiter son patron : celui-ci s'est fait industriel et négociant, et celui-là, débitant. A tous deux la défaite a ouvert un nouvel horizon de vie, et ils l'acceptent.

Les plus riches d'entre les débitants étaient ceux qui avaient boutique sur rue : bouchers avec leurs quartiers de viande suspendus à d'énormes crochets, avec leur étal où repose le grand couperet quadrangulaire⁷, tailleurs dont les piles de

¹ A Lyon ; à Trèves ; XIII, 1522 (au puy de Dôme, *cives (Romani ?) negotiatores*). La vogue, dans la Germanie indépendante, de la chaudronnerie campanienne s'explique sans doute par l'action des placiers italiens. Mais il s'agit, dans la plupart de ces cas, des premiers temps de l'Empire.

² Remarquez qu'à Lyon un Trévire fait partie du corps des *negotiatores Cisalpinorum et Transalpinorum* (XIII, 2029).

³ Rappelons que ces aptitudes commerciales se constatent surtout chez les Belges, les Trévires avant tout, puis les Nerviens, les Hèmes, les Tongres, etc.

⁴ Association de *tabernarii* dans la très petite ville de Castellane dans les Alpes Maritimes ; le quartier des *Cantunæ Novæ* à Cologne, où sont les potiers de figurines.

⁵ Elle a pu souffrir après Antonin, et elle a sans aucun doute diminué fortement après Sévère Alexandre.

⁶ A Tours, sur l'ordre de saint Martin, un prêtre court acheter *e proximis tabernis Bigerricam vestem* (*Dial.*, II [1], 1, 8).

⁷ Espérandieu, n° 1210 (Bordeaux), 2056 (près de Nuits), 3454 ? (Dijon).

draps s'entassaient sur les banques massives¹, fruitières armées de la balance romaine, insigne de leur travail², boulangers et pâtisseries avec leurs pains et leurs gâteaux en étalage³, marchands de vins et de comestibles devant leurs pichets alignés sur les comptoirs en rangée décroissante, ou leurs boudins se balançant aux planches des étagères⁴, sabotiers⁵, vanniers⁶, un peuple de petits magasiniers s'allongeait aux rez-de-chaussée des maisons ou à l'arrière des portiques des édifices publics. A les voir dans les bas-reliefs qui les représentent, cela nous rappelle nos bonnes villes de province d'il y a soixante ans, Nîmes au quartier de l'Horloge, Bordeaux aux Fossés de l'Hôtel-de-Ville, Arras à la Grande-Place.

En temps de marché, les bancs et les tentes se dressaient sur les places, les vieux tapis s'étendaient à terre, et la marchandise remplissait tout. Ces jours-là le paysan, qui devenait le vrai maître du lieu, apportait ses légumes et ses bêtes, achetait ses outils et ses cagoules. Mais à quoi bon décrire un spectacle que nous pouvons voir, toujours pareil malgré les années, et souvent sur les mêmes foirails, par exemple à la grande place de Cassel, demeurée, depuis plus de vingt siècles, le rendez-vous périodique des paysans ménages ou flamands ?

Il y a enfin, alors comme aujourd'hui, le marchand ambulant des grandes villes, qui pousse son charretton⁷ ou soutient sa corbeille suspendue au cou, criant à tue-tête sa marchandise : *Les pommes, Mesdames, les pommes*, cri éternel du marchand des quatre-saisons, que Narbonne, à chaque fin d'automne, commençait à entendre dans ses rues et qu'il y entend sans doute encore⁸. — Car, avec l'aspect de ces rues de villes gallo-romaines, il faut aussi se représenter leur tapage : ces appels impérieux du marchand qui passe se mêlaient aux chants discordants des oiseaux dans la boutique de l'oiselier⁹, au bruit cadencé du marteau de la forge¹⁰, aux grincements de l'outil du sabotier, aux bavardages des barbiers et de leurs clients¹¹, aux clameurs des buveurs attablés dans la taverne voisine¹², au pétilllement des flammes dans les cheminées des rôtisseurs¹³.

Aucun de ces détails n'est d'hypothèse. Non seulement nous savons l'existence de ces humbles commerçants, mais nous pouvons les regarder eux-mêmes, figurés en relief sur leurs pierres sépulcrales. Ces débitants et ces colporteurs n'étaient point des gens très riches : ils tenaient pourtant à avoir leurs tombeaux

¹ N° 1099 (Bordeaux), 4043 (Arlon).

² N° 1122 (Bordeaux).

³ N° 4295 ?

⁴ N° 3469 (Dijon), 3608 (Thil-Châtel).

⁵ N° 2783 (Sens), 3685 (Reims).

⁶ N° 2743 (Saint-Ambroix chez les Bituriges).

⁷ Voyez la marchande ambulante du Musée d'Épinal, n° 4801.

⁸ *Mata, mulieres, mulieres meæ* ; Esp., n° 616 (Narbonne).

⁹ N° 2775 (Sens).

¹⁰ N° 2769 (Sens). 3155 (Paris).

¹¹ *Tonsores* à Narbonne, XII, 4714-7, où il semble même qu'il y ait une femme de ce métier (4514).

¹² Note suivante. *Cantunæ Novæ* à Cologne.

¹³ *Copo patillus* à Nîmes. XII, 3345 : *cocus et culinarius* à Narbonne, XII, 4468 et 4470 : interprétations douteuses. — A Narbonne, l'hôtellerie *A Gallo Gallinacio* (XII, 4377) ; à Lyon, l'hôtellerie consacrée *Mercurio et Apollini*, tenue par *Septumanus*, qui fournissait *hospitium cum prandio* (XIII, 2031) : deux auberges voisines d'un champ de foire, *diæta Asicana aut Paconiana*, à Aix-les-Bains (XII, 2462).

et, au-dessus, leurs images ; ils voulaient, par ces images, reparaître comme ils avaient gagné leur vie, en costume et besogne de leur métier. Si modestes qu'elles fussent, de telles professions n'inspiraient aucun mépris, et le boutiquier était fier, devant les hommes et devant les dieux, d'avoir tenu boutique : et c'est là, après tout, un noble sentiment d'orgueil professionnel, que nous retrouverons dans les beaux temps de la bourgeoisie française.

VII. — PRATIQUES AUXILIAIRES DU COMMERCE.

Petits et gros commerces devaient aux institutions d'Empire le principal de leur prospérité : unité monétaire, concordance des poids et mesures, fiscalité connue et régulière, uniformité des pratiques du droit commercial, toutes les règles de l'administration publique étaient de nature à rendre les transactions faciles et sûres.

Depuis le milieu du premier siècle, il ne circule plus en Gaule que des monnaies d'État, pièces d'or, deniers d'argent, as de bronze avec ses multiples et ses sous-multiples. Toutes les espèces fabriquées suivant ce système par les ateliers publics eurent également cours légal et cours forcé. Mais en vue de faciliter l'approvisionnement du pays en numéraire, on avait créé une Monnaie à Lyon ; elle frappa surtout du bronze, et dut rendre par là de particuliers services au petit commerce du pays, à ces vendeurs au détail dont nous venons de parler, et dont l'Empire, je crois, ne méconnut jamais les mérites ou les intérêts.

Le système romain des poids et mesures fut également imposé à la Gaule dès le lendemain de la conquête : les milles sur les routes¹, les pas et les pieds dans l'arpentage², les pieds dans la bâtisse³, les livres pour les gros poids⁴, les onces en orfèvrerie⁵, et en droguerie les boisseaux⁶, les setiers⁷ et les amphores⁸ pour les grains et les liquides, furent les mesures courantes, toutes suivant les étalons réglés à Rome. Mais je doute d'une proscription absolue des systèmes indigènes

¹ 1478 m. 50.

² *Passus*, 1 m. 479 ; *pes*, 0 m. 2957. *C. I. L.*, XII, p. 965 (pieds dans la mesure des concessions funéraires). Sur le *pes* germanique (0 m. 333), usité chez les Tongres, fixé par Drusus à un pied romain et 1/8.

³ *Columnas vicenarias* en marbre de Saint-Béat (*C. I. L.*, XIII, 38).

⁴ *Libra*, 327 gr. 45. *C. I. L.*, XII, 5701, 2 et 9 (tuyaux de plomb dont le poids est indiqué en livres) ; *C. I. L.*, XIII, 10008 ; etc. — On a pu supposer (lingot de plomb, XIII, III, 10029, 25) une livre (germanique ? celtique ?) de 351 gr. ; mais la chose est bien incertaine. — Il y avait une unité de poids et de capacité particulière pour l'huile, qui était Phémène (0 l. 2736, un demi-setier) ; cf. Hulstsch, *Metrologie*, 2e éd., p. 120. Une inscription de Narbonne (XII, 5277, p. 855) porte *ol(ei) po(ndo) V* ; comme elle se lit sur une amphore qui doit contenir de 55 à 60 litres (un peu plus de 2 amphores ordinaires), on peut supposer qu'il s'agit là d'une mesure ou d'une unité commerciale appliquée aux grandes quantités, égale peut-être à 40 hémines (10 l. 94, 20 setiers ; cinq fois cette mesure ferait environ 55 l.). — Poids et balances (XIII, 10030-1) paraissent tous conformes au système romain (sauf quelques variantes qui ne paraissent que le fait du hasard).

⁵ *Uncia*, 27 gr. 288. *C. I. L.*, XII, 354 ; etc.

⁶ *Nodius*, 8 litres 754. Cf. *C.*, XII, 3179 (*frumenti modium*). XIII, 10003, 93 et s.

⁷ *Sextarius*, 0 l. 517. Cf. XIII, 10003, 95 et s. ; 10008, 45. Voyez, à la devanture d'un marchand de vins, les spécimens de six mesures en forme de pichets (Espérandieu, n° 3608).

⁸ Cf. XII, 5081, 4 ; l'*amphora* est de 26 l. 26.

: le commerce exit pâti plutôt que profité à des violences administratives. On dut tolérer différentes mesures du pays, et quelques-unes même, comme la lieue, parurent plus tard si commodes que l'État finit par les préférer dans certains cas aux siennes propres. Ce ne fut point d'ailleurs sans les modifier légèrement, de manière à établir entre elles et les mesures latines un rapport rigoureux, une proportion facile à retenir : la lieue, par exemple, fut fixée à un mille et demi¹.

Les droits de circulation que prélevait sur les marchandises, deux et demi pour cent à l'entrée en Gaule, un pour cent en cas de vente, cinq pour cent dans les ventes d'esclaves², n'étaient point fort onéreux, et une pratique assez conciliante empêchait que la perception n'en devint une cause de gêne : c'est ainsi que les marchandises d'Afrique ou d'Italie, destinées aux entrepôts de Lyon, étaient plombées au départ et n'étaient plus ouvertes qu'à l'arrivée, au moment d'acquitter les droits : ce qui évitait tout retard dans le transport, et ce qui garantissait à la fois le fisc contre la fraude et le commerce contre le vol en cours de route³. — Nous sommes beaucoup moins renseignés sur les droits locaux, octrois, taxes de quai, de magasinage, de plaçage ou de vente. Je suppose qu'ils ne furent point très élevés : les villes de Gaule, qui ne faisaient que de naître, avaient tout intérêt à attirer les marchands et à garnir leurs lieux de foires.

Toutes ces transactions, surtout dans les faits de transport, de commission, de transit, de vente en gros, ne se passaient pas sans beaucoup d'écritures, sans un système chirographaire⁴ aussi compliqué que le nôtre : bordereaux⁵, quittances, lettres de voiture⁶, connaissements en douane, chèques mandats et lettres de crédit, contrats d'emprunt sur marchandises, effets de commerce à courte et longue échéance⁷, protêts et actes de saisie. Il n'est aucune de ces pièces ne donnât au détenteur le droit d'intenter une action publique, suivant les cas devant le juge municipal ou au tribunal du gouverneur de province.

¹ Soit 2217 m. 75. — Ce qui a dû persister le plus longtemps (comme aujourd'hui), ce sont les mesures agraires des mesures indigènes sont mentionnées par Columelle ; et l'arpent gaulois subsista sous tout l'Empire pour les vignobles, et peut-être celles des vaisseaux vinaires en bois.

² Pour l'impôt sur les ventes, il ne devait frapper, je pense que certaines transactions constatées par écrit, suivant quittances ou bordereaux et peut-être seulement celles conclues d'après le droit romain.

³ Cela paraît résulter de *C. I. L.*, XIII, 10029. 59 : marchandises plombées au port de *Rusicade* (Philippeville en Numidie) et transportées à Lyon ; et, par suite, cela peut expliquer bien d'autres plombs trouvés à Lyon. — Au sujet des plombs énigmatiques de Lyon marqués au mot *anabolicum* (XIII, 10029, 43), je suppose maintenant (en rapprochant *Hist. Aug., Aur.*, 45, et Ulpien, *Fragm. Vat.*, 137) qu'il s'agit de marchandises rares, venues d'Égypte par le Rhône et la mer, papier, verroteries, tissus de luxe, etc., dédouanées à Lyon. — Il est possible que dans certaines circonstances, pour empêcher la fraude et surveiller les transports, on fit suivre aux marchandises des routes déterminées, par exemple celle de Boulogne pour les passages en Bretagne (cf. Ammien, XX, 9, 9).

⁴ J'entends ici le mot dans le sens étymologique, qui est celui du latin *chirographum*.

⁵ Il nous reste des bordereaux, d'ailleurs très primitifs (gravés sur des tessons de terre cuite), de livraison de vases en faux arrétin, avec indication des potiers fabricants, des espèces d'objets et de la quantité livrée (Déchelette, *Céram.*, I, p. 83 et s.) : ce ne sont peut-être que des mementos ou des brouillards.

⁶ Je réunis aussi sous ce mot les connaissements maritimes. Voyez Sénèque, *De ben.*, VII, 10, 9.

⁷ Gaius, III, 134 : *Chirografis et syngrafis... quod genus obligationis proprium peregrinorum est* ; Sénèque, *ibid.* : *Diplomata, syngraphas, cautiones*.

VIII. — LES MANIEURS D'ARGENT.

Ces accessoires indispensables de l'achat et de la vente, monnaies, poids, mesures, contrats, pièces écrites, amenèrent l'entrée en scène des auxiliaires commerciaux, arpenteurs ou géomètres, peseurs et jaugeurs attitrés¹, greffiers, prud'hommes et écrivains publics, courtiers, assureurs, encaisseurs, comptables, receveurs de rentes, recouvreurs de créances², notaires, et surtout les manieurs d'argent, qui étaient les changeurs ou les banquiers³.

Ces derniers étaient, en ce genre de métier, les plus nombreux, les plus actifs, et parfois les plus malhonnêtes. La force des choses est telle, que le présent, sur ce point, ne fait que répéter le passé. Ces banquiers de l'ancienne Gaule faisaient, comme ceux du Moyen Age et de maintenant, toutes sortes d'affaires, dont l'escompte et le recouvrement étaient les moins avantageuses. Ils avaient, les jours de marché, leurs comptoirs sur la place, et se chargeaient du change de la monnaie⁴. On se servait d'eux, je pense, pour courtiers en immeubles, en fret, ou en marchandises. Eux seuls avaient les capitaux qui permettent de longs crédits : ils étaient la ressource du commerçant aux abois, et il leur arrivait même souvent de prêter aux municipalités⁵. Car sous ce nom de banquiers, *nummularii*, il y avait les conditions les plus diverses, depuis le changeur itinérant qui s'installe dans les foires de campagne ou aux impasses des villes, jusqu'aux puissants directeurs des maisons de crédit industriel ou de banque hypothécaire, arbitres des affaires à Lyon, à Trèves ou à Narbonne.

Ces hommes d'argent, à la différence des vrais commerçants, étaient le plus souvent des Italiens⁶, tout comme les banquiers lombards ou florentins de nos villes médiévales. Le malheur pour la Gaule, au commencement de sa vie romaine, fut qu'elle sollicita l'aide de ces étrangers, qu'elle n'eut pas le courage de se passer des courtiers en numéraire. Propriétaires pressés de se bâtir de somptueuses villas, industriels désireux d'agrandir leurs fabriques, villes neuves surexcitées par la fièvre d'une croissance rapide⁷, en proie les uns et les autres à la passion de la pierre ou du marbre, ne résistaient point aux tentations de la

¹ *Mensor* à Narbonne (XII, 4490) : c'est un affranchi impérial, sans doute employé aux services publics ; Espérandieu, n° 1098, 5155 (scènes de pesage) ; *Mensor frumenti* pour l'armée, XIII, 7007.

² *Argentarius coactor* ; XII, 4461.

³ *Nummularius* (surtout changeur) ou *argentarius* (surtout banquier). En Gaule, la première expression est courante pour toutes affaires d'argent, et *argentarius* seul paraît signifier, sauf exceptions, fabricant ou marchand d'argenterie. — *Nummularius* à Narbonne (XII, 4497-8), à Saintes (XIII, 1057), à Lyon (1982 a [? cf. XII, 4497], 1986), à Trèves (Riese, 427), à Cologne (XIII, 8353, *Negotiator nummularius*). — *Mensularius*, à Narbonne (XII, 4491), peut-être un simple changeur. — Tous les banquiers mentionnés ici pouvaient faire toutes les opérations de courtage, d'acte, d'encaissement dont nous parlons. Et il est possible que les individus qualifiés de *negotiator* fissent, comme sous la République, des affaires de banque.

⁴ Cf. Espérandieu, n° 1097 (scène de change ou de paiement avec greffier enregistrant les sonates ?) ; n° 4037 (autre scène d'argent).

⁵ *Gravitate fænoris* ; Tacite, *Ann.*, III, 40. Cf. Belot, *Chevaliers*, II, p. 156 et s.

⁶ Du moins à l'origine, jusque vers Néron. Le père de Vespasien, qui *fænus apud Helvetios exercuit* (Suétone, 1), ne pouvait guère être que propriétaire d'une grosse maison de banque.

⁷ Ici, ch. VIII, § 2, ch. VI, § 14, ch. II, § I et 2.

banque voisine¹. Les changeurs se montraient à eux avec leurs caisses pleines de ce métal qui réalisait toutes les espérances : sûrs qu'ils étaient de l'appui des tribunaux contre des débiteurs indigènes, ils consentaient aux plus larges avances. Qu'elles fussent ou non remboursées, le banquier ne perdait jamais rien : à défaut d'or, il avait l'hypothèque, le droit de saisir la terre, revenus et capital. Et comme il exerça toujours ce droit, et jusqu'au bout, la ruine était presque inévitable pour son débiteur². Après la conquête par le légionnaire, la Gaule subit l'exploitation par l'usurier italien³.

Ces manieurs d'argent n'étaient point toujours de vilaines gens. Le père de Vespasien, un Italien de la Sabine, grand personnage, ancien fermier général dans la province romaine d'Asie, s'était installé chez les Helvètes comme banquier, et il y compléta honnêtement sa fortune⁴. Car, honnête ou non, le banquier italien s'enrichissait toujours, et d'ordinaire au détriment du pays.

On a vu⁵ les misères et les séditions qui résultèrent de cela sous les premiers empereurs. Le mal s'apaisa ensuite, et, la longue crise de croissance une fois terminée, la Gaule put jouir normalement du bien-être et de la richesse⁶ créés, souvent au prix de leur ruine, par les pionniers de la première heure.

¹ Le père de Vespasien : les *negotiatores Romani* établis à Trèves en 21 (Tacite, *Ann.*, III, 42) sont des manieurs d'argent plutôt que de marchandises, et ce sont sans doute les usuriers dont on se plaignait.

² Peut-être aussi, en cas de créance sur une cité, avait-il le droit de saisir les revenus municipaux.

³ Cela explique en grande partie la révolte de 21.

⁴ L'honnêteté du père de Vespasien paraît hors de doute ; Suétone, *Vespasien*, 1.

⁵ Sous Tibère.

⁶ Sous Claude surtout, où il serait possible que, dans la banque comme dans la grande industrie, l'élément indigène ait commencé à prendre le dessus sur l'élément italien.

CHAPITRE VIII. — RICHES ET PAUVRES.

I. — PLUS DE BIEN-ÊTRE CHEZ LE PAUVRE.

De ce travail intense de toute une nation, il résulta chez les Gaulois, comme il fallait s'y attendre, moins de gêne pour le pauvre, plus de luxe pour le grand.

La misère des humbles, aux champs ou aux villes, ne put que diminuer dans ces temps d'extraordinaire activité, où on eut besoin de tant de bras valides. Paysans pour défricher, ouvriers pour bâtir, artisans à l'usine ou charretiers sur la route, il y eut de la besogne et du salaire pour tous ceux qui voulurent s'employer.

A la campagne, les famines générales ou les détresses particulières étaient moins à redouter¹ depuis l'ouverture de grandes routes et de marchés nombreux². La vogue des salaisons gauloises favorisait les plus modestes des éleveurs. Autour des villes grandissantes, il y avait place pour un monde nouveau de petits travailleurs, maraîchers, jardiniers, nourrisseurs de porcs ou de volailles. Dans les cités, les métiers les plus modestes, les éventaires les plus misérables pouvaient s'étaler librement, au soleil des rues³. L'argent est partout assez répandu pour qu'il soit permis aux moindres bourgades d'avoir leurs boutiques d'épiciers ou leurs bazars rustiques⁴. Ce fut la première fois⁵, dans l'histoire de notre sol, que le pauvre ou le mendiant put s'élever sans peine à la condition de gagne-petit, le degré initial de la fortune honnête et indépendante.

Ce fut aussi la première fois⁶ que le pays connut en abondance et variété l'objet à très bon marché, résultat de deux faits nouveaux, la production intense des manufactures gauloises, l'afflux de la petite monnaie. A la même date, la richesse en numéraire et la richesse en marchandises se morcelèrent à l'infini⁷.

Les plus infimes des hommes purent donc gagner ou acquérir quelque chose qui ne fût pas l'aumône d'un passant ou le don d'un maître. C'est pour cela qu'il s'ouvrit tant de petites boutiques, et qu'elles eurent tant de clients. Et c'est pour cela que lampes d'argile, figurines et vases en terre cuite, anneaux de métal, agrafes de bronze, toute la binteloterie chère au menu peuple, se retrouvaient dans les plus humbles logis. Un laboureur du Perthois, un pêcheur batave, un artisan d'Autun, montrait sa fine vaisselle à vernis rouge, signée des noms les plus connus de potiers rutènes⁸ : et c'était, pour ces déshérités, comme un rayon de luxe dans leur sombre logis.

¹ Jusque sous Marc-Aurèle.

² Ajoutez les précautions prises par les empereurs pour assurer la production en blé.

³ Chapitre VII, § 6.

⁴ Voyez les stèles de Thil-Châtel (Esp., n° 3608, marchand de vins et comestibles), d'Arlon (n° 4643, boutique de marchand drapier).

⁵ Au moins d'après ce que nous savons des temps antérieurs.

⁶ Même remarque.

⁷ On va par exemple acheter dans une boutique de ville une *vestis Bigerrica* pour cinq pièces d'argent (à Tours, IVe siècle, Sulpice Sévère, *Dial.*, I[II], 1, 8), une lampe à un as, etc.

⁸ Je songe à la marque de *Mommo* et à des endroits où elle a été rencontrée (XIII, 10010, 1374).

II. — PLUS DE LUXE CHEZ LE RICHE.

Chez le riche c'était alors un déploiement de magnificence que l'imagination même a peine à se représenter. A la puissance que l'aristocratie tenait des temps celtiques¹, elle ajouta l'éclat extérieur que lui fournit le luxe romain. Car le grand seigneur gaulois, dès l'instant où il a accepté César, a pris modèle sur un proconsul. Petits-fils des héros de l'indépendance, sénateurs de Rome domiciliés dans le Midi, légats, intendants ou marchands aventurés dans le Nord, tous les riches de la Gaule donnent à leur vie la même apparence somptueuse.

Ce qui seul aurait pu rappeler l'antique simplicité latine, était la tenue et l'habit qu'imposait le titre de citoyen romain. Avec ses cheveux coupés courts, sa figure rasée, sa toge blanche à peine rehaussée parfois d'une bande de pourpre, le seigneur gallo-romain présente encore dans son maintien l'austère dignité d'un Cincinnatus ; et je ne doute pas que, par désir de ressembler aux chefs fameux de la Rome antique, quelques Gaulois n'aient aimé à prendre le costume et l'allure historiques des vainqueurs du monde. Mais on a vu que la toge fut indifférente à beaucoup d'entre eux, et il advint aussi, dès le premier siècle, que les sénateurs romains et les légats eux-mêmes, par recherche d'exotisme, par désir de popularité, ou plutôt encore par goût de l'éclat et du clinquant, s'affublèrent de vêtements celtiques, aux couleurs voyantes, aux ornements bigarrés. Luxe romain et luxe gaulois se concentraient sur les mêmes hommes.

Leurs demeures étaient à l'instar des plus belles de Rome. Tous jouaient naïvement au descendant de Lucullus². Portiques en façade incurvée pour recevoir le soleil ou l'ombre en toutes les saisons de l'année et toutes les heures du jour³ ; murailles épaisses où, l'hiver, des conduites latérales dirigent sans arrêt les tièdes vapeurs des cheminées ou des calorifères⁴ ; portiques intérieurs⁵ encadrant une cour où les eaux fraîches jaillissent des fontaines et se répandent en ruisseaux⁶ ; de vastes salons aux murs revêtus de belles peintures⁷, aux sols recouverts de tableaux en mosaïques⁸ ; des salles de bains chauds et de bains froids⁹, dont les marbres étincelants proviennent de tous les pays du monde ; des toits en tuiles de métal doré qui révèlent la richesse du maître aux peuples de l'horizon et aux dieux mêmes du ciel¹⁰ ; partout des statues de bronze, de marbre, des Vénus, des Jupiter, des Apollon, des Mercure, copies de chefs-d'œuvre et souvent chefs-d'œuvre elles-mêmes¹¹ ; sur les dressoirs, des patères d'or, des vases d'argent, des coupes de verre ornées de figures ; à tous les meubles, des poignées ou des coins en métal brillant qui sont des merveilles de

¹ Tome II, ch. II, § 3 et 6.

² A Bourg dans le Bordelais, *Pontius Paulinus* faisait même représenter dans sa villa les exploits de Lucullus (Sidoine, *Carmina*, 22, 158-108) : peut-être, à cause de son nom, se croyait-il originaire du Pont.

³ *Et totem solem lunata per atria servat* ; Sidoine, *id.*, 150.

⁴ Sidoine, *id.*, 180-3, 157-191.

⁵ Cf. Sidoine, *Carmina*, 22, 204-6.

⁶ *Id.*, 208-210.

⁷ Sidoine, 136-141 (revêtements de marbres), 158-160 (peintures) ; Ausone, *Cupido cruciatus* (Cupidon crucifié par les femmes, *pictura in triclinio* à Trêves) ; peut-être aussi tapisseries, Sidoine, 192-9.

⁸ Cf. tome VI, ch. III.

⁹ Les bains sont assez souvent une construction distincte de l'habitation ; Sidoine, 127-8 ; Cumont, *Belgique*, p. 41 ; etc.

¹⁰ Sidoine, 146-9.

¹¹ Tome VI, ch. III.

ciselure : — c'était, sur les bords du Rhône, de la Moselle ou de la Garonne¹, l'image toujours pareille d'un luxe convenu et international².

Quelques-uns, parmi ces riches, avaient des goûts ou des caprices qui donnaient à leurs demeures un tour plus original. Celui-ci, à Chiragan près de Martres-Tolosanes, remplit sa villa de statues et de bustes d'empereurs, de princes et de princesses : il en fait un sanctuaire et un musée en l'honneur de la Maison Divine³. Celui-là, à Welschbillig près de Trèves, entoure une immense pièce d'eau d'une balustrade continue dont les cent douze piliers sont autant d'hermès à figures⁴. Un autre, dans la même région, commande pour la pièce d'apparat de sa villa une mosaïque où l'artiste réunira aux neuf Muses et aux divinités des mois et des saisons les plus fameux poètes et prosateurs de la Grèce et de Rome⁵. Fantaisies et manies se donnaient libre carrière dans l'ornementation de ces palais et de ces jardins, et l'argent ne manquait jamais pour les satisfaire. D'ailleurs, si étrange qu'y fût parfois ce faste de la bâtisse, il ne prit jamais en Gaule une couleur locale⁶, il y ressembla, dans ses expressions les plus variées, à celui qui sévissait alors sur le reste de l'Empire.

La seule nouveauté qu'offrit dans les Gaules le luxe d'un grand seigneur, venait de leurs fonds giboyeuses. Ce genre de richesses, ces chasses miraculeuses et à variétés infinies de plume et de poil, mettaient la marque du terroir à la gloriole de l'aristocratie. Les chasseurs du pays n'étaient ni plus passionnés ni plus bavards que ceux d'Italie ou de Grèce, mais ils avaient plus de gibier, et un gibier plus beau, plus gros ou plus rare, et ils savaient le chasser avec les meilleurs chiens du monde. Eux seuls pouvaient montrer par exemple des panoplies faites de cornes d'élan, inestimable trophée qu'un Celte regardait comme le plus bel ornement de son palais et qu'il faisait ensuite déposer sur son bûcher⁷.

Cette variété de venaison assurait peut-être au riche de Gaule, sur ses rivaux d'outre-mont, une table mieux garnie. Pourtant, ce n'est point certain. Car jamais grand de Rome n'a reculé devant une dépense de table ou de cuisine. Les plus ambitieux des Celtes ont pu désirer atteindre Lucullus ou Trimalchion aucun n'a su les dépasser.

¹ Ne pas oublier, comme élément de la richesse ou du luxe, le désir d'avoir port sur rivière (Sidoine, *Carmina*, 22, 135) et bateaux de plaisance. De là, la vogue particulière des villas riveraines de cours d'eau, par exemple de la Moselle ; t. VI, ch. VI. — De la même manière s'explique le nombre des villas voisines de la mer en Armorique.

² Nous avons été frappés, en étudiant l'architecture des villas, du caractère absolument conforme aux traditions classiques que montre le plan tout entier, aussi bien que chacune des parties de l'habitation ; Grenier, *Habit.*, p. 183. Pour tout cela, outre les livres sur les villas, Blanchet, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913 ; Cumont, *Belgique*, p. 40 et s.

³ En dernier lieu, Espérandieu, II, p. 29 et s.

⁴ Hettner, *Westdeutsche Zeitschrift*, XII, 1893, p. 13 et s.

⁵ Hettner, *Antike Denkmäler* publiés par le *K. D. Arch. Inst.*, I, 1891, p. 35-8, pl. 47-9 : c'est la mosaïque de lionnes à Trèves, XIII, 3710. Voyez, du même genre, à Cologne, la mosaïque des sept sages ou écrivains de la Grèce (Klinkenberg, p. 237-8).

⁶ Du moins jusqu'à plus ample informé. — Je ne crois pas qu'on puisse alléguer à cet égard le plafond multicolore aux coquilles, de la villa de Carnac, et autres décorations similaires.

⁷ Testament du Lingon (XIII, 5708) : *Voto autem omne instrumenturn meum, quod ad venandum et ancupandum paravi, mecum cremari..., et stellas omnes ex cornibus alcinis.*

C'est toujours à Trimalchion qu'on doit penser si l'on veut se représenter ces Gaulois de Trèves, de Bordeaux ou de Toulouse. Le héros de Pétrone fut, pendant trois siècles, le type où tous les parvenus de l'Empire purent se reconnaître. En dessinant cette figure, colorée, agitée, bruyante, puérole et vaniteuse, ce n'est pas seulement le Campanien que l'habile écrivain met sous nos yeux, l'affranchi de Naples, de Capoue ou de Cumes, enrichi par les trafics ou les tripotages, c'est encore le Celte du Rhône ou le Belge de la Moselle, lui aussi un parvenu, sinon dans la fortune, du moins dans la manière de s'en servir. Le Gaulois est aussi fier que Trimalchion¹ du nombre d'hôtes, de clients, de convives, d'amis, de parasites, d'esclaves et d'affranchis qui l'entourent à sa table, paradent clans sa maison, s'occupent sur ses champs ou dans ses ateliers, l'escortent dans la rue et l'accompagnent dans ses voyages. Pourvu qu'il y ait beaucoup d'hommes qui dépendent de lui, à travailler ou à ne rien faire, il est content. Ses faits et gestes, son départ, son retour donnent lieu à des prières, à des fêtes, à des sacrifices, même à des consécration d'autels éternels². On dirait le passage d'un Dioscure, salué par les vœux et les acclamations de cent fidèles.

Certes, les seigneurs gaulois avaient été des êtres orgueilleux et puissants, fêrus de leur gloire, forcenés dans leur besoin d'agir, de commander et de paraître. Mais leur individualisme exorbitant n'atteignit jamais à cette vanité à moitié démente que les Trimalchions de toute espèce imposèrent à la Gaule et à l'univers. Enlevé au champ de bataille et aux ambitions politiques, fixé sur les parcs de son domaine et dans les marbres de son palais, le riche transforma l'expression de son orgueil et l'allure de sa vie ; au lieu d'opprimer les hommes par la force de sa volonté, il leur imposa l'obsession de son nom, et il accabla la terre sous le poids des bâtisses qui exaltaient sa mémoire. Je songe maintenant au luxe des tombeaux, inconnu de l'ancienne Gaule, et que l'aristocratie de la nouvelle emprunta aux habitudes de la Rome impériale : luxe qui est la forme la plus banale et la plus insupportable de l'orgueil humain et de son désir d'éternité.

Au reste, les bâtisseurs de mausolées ne se sont point trompés dans leurs calculs. De toutes les espèces de ruines romaines, c'est la sépulture monumentale qui est la plus riche en spécimens, et en quelque façon la plus expressive, la plus parlante. La tombe de l'officier Julius, A Saint-Remy de Provence, s'élève encore à près de soixante pieds, et sur ses trois étages montre en statues ou en bas-reliefs l'image du défunt et celle de sa femme, les scènes de batailles ou de chasses auxquelles il a pris part : c'est d'ailleurs un inconnu dans l'histoire³. A Igel près de Trèves, Secundinius se fait élever, pour lui, sa femme et ses enfants, une tour plus haute encore, de soixante-dix pieds, surmontée de l'aigle et couverte de figures depuis la base jusqu'au sommet : celui-ci, c'est un gros propriétaire du pays, encore moins mêlé aux faits de l'histoire que le vétéran de Saint-Remy⁴. La Tourmagne de Nîmes, la [pile](#) de Cinq-Mars en Touraine, le mausolée de Lanuéjols en Gévaudan, et vingt autres [piles](#) ou [pyramides](#) et cent autres ruines, sont autant de gigantesques sépulcres que d'orgueilleux inconnus ont enracinés pour toujours dans le sol de la Gaule.

¹ Pétrone, *Sat.*, 52 et ailleurs.

² *C. I. L.*, XIII, 5174-6 : trois statues ou autels élevés à Dijon ou près de Dijon par des clients *pro salute, ita et reditu* de leur patron, avec l'inscription : *Jovi Optimo Maximo et Fortunæ Reduci*.

³ Espérandieu, n° 114.

⁴ En dernier lieu, Espérandieu, VI, p. 437 et s.

Le mausolée, on l'a déjà dit, ne représente qu'une faible partie d'un enclos funéraire, du domaine propre au défunt. De vastes constructions y étaient annexées. Là, à certains anniversaires, des amis, des parents et parfois des multitudes, se groupaient pour boire et manger aux frais, en l'honneur et comme sous les yeux du mort. Quelques mots du testament d'un grand seigneur gaulois nous feront connaître le fond de sa pensée, son extraordinaire désir de demeurer, par son tombeau, le maître d'une portion de la terre, le patron d'un groupe d'hommes : Je veux que mon monument funéraire soit élevé suivant le plan que j'ai donné. Qu'il y ait une grande loge où l'on placera ma statue, assise, haute au moins de cinq pieds, en marbre d'outre-mer ou en bronze, niais l'un ou l'autre du meilleur. Sous la loge, qu'on dispose un lit d'apparat, et, de chaque côté, de longs bancs, le tout en marbre d'outre-mer ; et que tout cela, les jours où le monument sera ouvert pour la commémoration de mon souvenir, soit recouvert de tapis, de coussins, de couvertures¹. Et alors, du haut de son siège, le mort en statue présidera au banquet de ses amis, ainsi qu'en sa vie faisait Trimalchion dans sa salle de festin.

Ne disons pas que ces monuments et ces repas funéraires étaient affaire de religion, de piété domestique. La religion explique le tombeau et le banquet, mais elle n'est pour rien dans la façon de l'un et de l'autre, dans les marbres et la statue, dans les folles dépenses qu'exige le maître disparu.

Ce n'est que par orgueil de sa richesse qu'il a dicté de telles volontés, qu'il s'est fait bâtir de tels édifices. Jamais, après les empereurs du troisième siècle, pareils mausolées ne s'élèveront sur notre sol. Ni les ducs de Bourgogne ni les rois de France ne songeront à des bâtisses de ce genre, immobilisant pour toujours des arpents de terre, abritant sous une masse de pierre et de marbre les cendres d'un seul homme. Qui veut trouver quelque chose de semblable, doit remonter bien au delà du temps des Romains, jusqu'à celui des dolmens et des collines funéraires. Encore la sépulture mégalithique était-elle anonyme et devenait vite mystérieuse. Celle du Gallo-Romain était faite pour perpétuer son image et son nom aux yeux et dans le souvenir de tous. A aucune époque de notre histoire, la présence d'un riche n'a été plus encombrante pour les hommes et pour le sol.

III. — GRANDE ET PETITE PROPRIÉTÉ.

C'est à propos de ces riches de la Gaule romaine qu'il faut poser à nouveau² la question de l'état de la propriété, de la proportion entre les grands et les petits domaines, des tyrannies ou des servitudes rurales, qui est une des questions capitales à résoudre pour comprendre la vie de tous les peuples et la vie de tous les temps.

Que la grande propriété, dominante au temps de l'indépendance, ait survécu sans grand changement à la conquête latine, c'est ce qu'on peut d'abord admettre. Rome, nulle part dans le monde, n'aima à bouleverser les conditions sociales chez les peuples qu'elle avait vaincus. César confisqua à ses adversaires de très gros domaines ; mais ce fut pour les donner à ses amis³, et, comme il

¹ *C. J. L.*, XIII, 5703. Cf. le testament de Trimalchion ; Pétrone, *Sat.*, 71.

² Nous avons déjà eu à nous en occuper, au point de vue strictement administratif et politique.

³ *De bello civili*, III, 59, 1 : il s'agit de chefs allobroges auxquels César a donné *agros in Gallia ex hostibus captos*.

eut de chauds partisans parmi les plus riches d'entre les Gaulois, la classe des grands propriétaires put conserver son prestige. Nous en connaissons quelques-uns du temps de Tibère : les historiens nous les montrent entourés de leur troupe de clients et de débiteurs, les armant au besoin contre Rome, et ils nous parlent d'eux dans les mêmes termes que Jules César avait parlé d'Orgétorix l'Helvétè ou de Vercingétorix l'Arverne¹.

Il va sans dire que l'administration romaine imposa à ces hommes des manières plus calmes, plus juridiques. Mais elle ne toucha pas à l'essentiel de leur puissance, qui était la terre. A chaque instant, les ruines de la Gaule nous révèlent l'étendue de nouveaux domaines, la richesse des maîtres du sol. Le propriétaire de la villa de Chiragan près de Martres-Tolosanes a sous ses ordres cinq cents laboureurs, occupés à mille hectares de terres labourables : et, puisqu'il faut ajouter aux emblavures les prairies, les vergers, les potagers et les bois, cela fait autour de la villa plus de dix mille hectares tout d'un tenant, et des serviteurs pour plus d'un millier, la population d'un très gros village. En Belgique, un domaine rural comporte souvent, outre les terres à cultiver, des mines de fer, des fourneaux, des forges, des ateliers de tout genre : sur l'un d'eux, à Morville près d'Anthée, le patron a fait bâtir une vraie bourgade, qui a seize hectares de superficie². Un maître de biens, à Anthée même, chez les Tongres, à la fois agriculteur comme celui de Chiragan et industriel comme celui de Morville, a dû étendre les communs de son exploitation sur un terrain de six hectares, cent mètres de côté et six cents de l'autre³. Ces gens-là, évidemment, pour ne point porter l'épée et ne pas commander à des soldats, n'en valent pas moins, comme propriétaires de sol et conducteurs d'hommes, un Gaulois des anciens âges. Tiberius Flavius Fétus, de Dijon, est le protecteur, le patron et peut-être l'ancien maître de tous les maçons et de tous les ouvriers du pays ; et quand il revient de voyage, on lui élève des autels et des statues comme à un prince de la Maison Divine⁴. Ne ressemble-t-il pas à Lucter le Cadurque, l'ami de Vercingétorix, qui avait dans sa clientèle les hommes de la place forte d'Uxellodunum, capable d'arrêter à elle seule les légions romaines ? Les choses du passé ont changé moins en réalité qu'en apparence.

Mais la grande propriété, si vivace qu'elle soit demeurée en Gaule sous la domination romaine, avait cessé d'y être exclusive, dominatrice et dangereuse : et c'est là le grand et l'heureux changement que l'Empire sut imposer au pays.

D'un côté, le représentant du prince surveillait de très près les agissements de ces grands seigneurs : qu'ils se risquassent empiéter sur les intérêts de l'État, ou qu'ils fussent tentés de méconnaître ceux des petites gens, ils trouvaient toujours devant eux une force publique qui les ramenait au droit commun.

D'un autre côté, les conditions nouvelles de la vie matérielle et morale favorisèrent en Gaule les progrès de toutes les classes d'hommes qui pouvaient vivre indépendantes de la terre et de ses maîtres, ouvriers et prolétaires des villes, industriels et commerçants, fonctionnaires et intellectuels : et à tous ceux-là l'État accordait pour une large mesure sa protection, et la fortune ses avantages.

¹ Tacite, *Ann.*, III, 42 : *Aliud vulgus bæratorum aut clientium* [de Florus] *arma cepit*.

² Del Marmol, *Ann. de la Soc. arch. de Namur*, XV, 1881, p. 221 et s.

³ Bequet, *id.*, XXIV, 1000-4, p. 231 et s. ; et ce domaine était clos de murs. Cf. *ædificia privata laxitatem urbium magnarum vincentia*. Sénèque, *De ben.*, VII, 10, 5.

⁴ C. I. L., XIII, 5474-6 (*lapidarii et fabri ferrarii, clientes ejus*).

D'autre part enfin, la petite propriété elle-même avait pu et avait su, pendant les premières années de l'Empire, se faire une belle place sur tous les terroirs de la Gaule, et surtout aux approches des villes : et ses progrès n'ont certes pas été indifférents aux chefs du gouvernement impérial¹. Eux-mêmes y ont contribué par les fondations coloniales au temps de César et d'Auguste. Tous ces anciens soldats qu'on envoie s'établir à Fréjus ou à Lyon vont faire souche de petits propriétaires : chacun d'eux reçoit, aux abords de la ville qui est sa résidence, quelques arpents de bonne terre, il y verra pousser son blé et croître sa vigne. Et des précautions sont prises par l'Etat pour que la misère ou l'ennui ne l'amènent pas à se débarrasser de son champ².

Les hommes d'autrefois ne pouvaient différer de ceux de notre temps. Ces boutiquiers ou ces professeurs que l'Empire multiplia dans les Gaules, étaient loin d'avoir pour la terre indifférence ou mépris. Tout au contraire, chacun d'eux a dû, comme le poète Horace³, mettre dans ses vœux une maison rustique, de beaux ombrages, et les petites émotions des vendanges que l'on espère. Il y avait, chez tous ces gens des classes moyennes, l'étoffe d'un amateur des champs et d'un petit propriétaire.

L'industrie, le commerce, les professions libérales, tout en faisant contrepoids à la grande propriété, aidaient donc à former de moindres domaines. Pendant les beaux siècles de l'Empire, jusqu'à Marc-Aurèle, la terre, comme les capitaux, comme l'influence, comme l'autorité administrative, ne cessa de se morceler, de se diviser pour le profit du plus grand nombre⁴. Un même mouvement de dispersion entraîna toutes les formes de la richesse, toutes les façons du bien-être.

Puis, la Gaule était si favorable aux petits propriétaires ! Elle leur offrait un sol bien découpé, une myriade de vallons dont chacun d'eux a cent replis pour enclore et abriter un domaine : les vastes espaces monotones y sont une rareté ; le terrain y permet, côte à côte, les cultures les plus différentes. Maintenant, par la grève de Rome, elle connaît des variétés indéfinies de légumes et de fruits. C'est un beau temps, ce siècle de la paix romaine, pour les maraîchers, les fleuristes, les jardiniers qui approvisionnent les grandes villes. A la campagne aussi bien que dans les cités, les gagne-petit ont leur domaine et leur clientèle, et ils sont maîtres chez eux⁵.

¹ Voyez par exemple à Aix-les-Bains les *possessores* (XII, 2450-61, 5874), qui paraissent être les petits propriétaires de l'endroit réunis en collège. De même à Cologne (XIII, 8254), les *possessores ex vico Lucretio* doivent être les propriétaires du quartier, héritiers de lots constitués lors de la colonisation. Peut-être faut-il songer quelquefois, dans les représentations funéraires de voitures avec leurs conducteurs, à de petits propriétaires.

² J'ai peine à croire que les anciennes prescriptions interdisant la vente des biens assignés n'aient pas été maintenues. Mais il est certain que les vétérans ne se sont pas privés de les enfreindre dans certains cas (Tacite, *Ann.*, XIV, 27), qui d'ailleurs ne s'appliquent pas aux vieilles colonies de la Gaule. Cf. *Die Schriften der Röm. Feldmesser*, II, p. 382-4 (Rudorff).

³ Horace, *Epist.*, I, 14 et 16.

⁴ Il est possible aussi que les riches Gaulois aient vendu portions de leurs terres (comme au XVI^e siècle et plus tard les seigneurs de France) pour acquérir des hôtels à Rome et faire figure à la cour.

⁵ Grenier a noté en Lorraine la division du sol en domaines de médiocre étendue (*Habitations*, p. 116).

Par le fait des lois, des mœurs des hommes, de la nature de la terre, la grande propriété se trouva donc enrayée dans la Gaule. Notre pays ignora ces immenses domaines, vastes comme une province, qui englobaient des villages et des milliers de feux, et qui, dès le temps des premiers empereurs, entraînaient en Italie ou en Afrique tant de ruines matérielles et morales, tant de souffrances au sol, tant de pertes à la liberté humaine¹. Il ignora également ces puissants propriétaires avides et maniaques qui voulaient posséder quelque chose dans toutes les parties du monde entier, cette sorte d'impérialisme terrien qui poussait les riches à acquérir des terres partout où régnaient les empereurs, à ne voir dans le sol qu'une marchandise qu'on achète et qu'on utilise partout où il s'en trouve² : la grande propriété, là où elle existe en Gaule, est le plus souvent localisée, le maître a son domaine dans sa cité et rien que là, la terre est pour lui, non pas seulement un bien qu'il exploite, mais mieux que cela, un lieu qu'il habite. Entre elle et lui il y a des liens domestiques et de longues habitudes qui ne se sont point rompus³ : ce qui conserve à la grande propriété, même en ses heures de puissance abusive, un caractère de stabilité familiale qui diminue l'injustice de son existence et qui limite les méfaits de son exploitation.

Mais tout cela n'est vrai que des premiers temps de l'Empire. A partir de Marc-Aurèle, l'une après l'autre, les digues qui contenaient les grands propriétaires se rompirent, et, comme au temps de l'indépendance celtique, ils devinrent à la fois un embarras pour l'État et un danger pour les petites gens. De nouvelles conditions sociales se préparèrent pour la Gaule, encore que, par la bonté spéciale du pays, elle doive être moins bouleversée que le reste de l'Empire.

IV. — LA RICHESSE DES DIEUX.

Le seul être qui fa plus encombrant que le riche, c'était le dieu : j'envisage ici les réalités matérielles que créait la présence d'un dieu, et non pas les sentiments que ce dieu inspirait aux hommes.

Une divinité pouvait être, en numéraire, en bijoux, en bâtisses, en terres et en serviteurs, plus riche que le plus riche des hommes, et la mainmorte faisait que cette richesse croissait toujours⁴. Il ne s'agit, bien entendu, que de grands dieux domiciliés dans de vastes temples, possesseurs de lieux célèbres⁵ : car les petites divinités, comme eussent dit les Anciens, mouraient de faim dans leurs chapelles délabrées.

¹ Pline, XVIII, 35.

² Il y a cependant des traces en Gaule de cette industrialisation de la terre : c'est, par exemple, le fait que les sénateurs de Rome possèdent des terres en Narbonnaise. ce qui doit remonter au temps de la République, lorsque le pays fut envahi par les marchands de biens ; la possession, par des grands de Rome, de mines en particulier ; le fait que des Allobroges deviennent propriétaires en *Gallia Comata* ; l'allusion possible à l'extension des latifundia en Gaule chez Pline, lorsqu'il ajoute *perdidere jam vero et provincias*, XVIII, 35. Ajoutez le fait que des riches Gaulois, comme le Viennois Valerius Asiaticus, pouvaient posséder des maisons à Rome (Tacite, *Ann.*, XI, 1).

³ Cela me paraît résulter de l'importance municipale, révélée par l'épigraphie, acquise par les grandes familles du pays, et aussi de l'importance, révélée par l'archéologie, des grands mausolées rustiques.

⁴ Il est probable cependant que l'État a pris des précautions contre cette mainmorte, n'a par exemple reconnu le droit d'hériter que pour certains temples.

⁵ Cf. note précédente.

La fortune d'un Mars, d'un Mercure, d'un Apollon, d'une Minerve¹ atteignait des chiffres énormes. De leurs antiques trésors en lingots d'or ou d'argent, les anciens dieux gaulois. Teutatès ou Bélénus, avaient à peu près tout perdu lors des pillages de la conquête. Mais les divinités qui les remplacèrent surent vite acquérir de nouvelles richesses.

Au temple de Mercure du puy de Dôme s'entassaient ex-voto de bronze et ornements de marbre, et la statue colossale du dieu, en airain, avait calté seule quarante millions de sesterces². Au sanctuaire de la Tutelle de Bordeaux, vingt-huit statues, plus hautes que nature, ornaient les galeries de la façade, et sans doute un nombre plus grand encore en garnissaient l'intérieur³. Telles étaient les richesses accumulées dans la maison sainte qui dominait la colline de Clermont, que les Germains eux-mêmes la connurent et qu'à la première occasion ils se précipitèrent pour la piller⁴. Dans un simple temple rustique de Mercure, celui de Berthouville en Normandie, on a trouvé une centaine de vases d'argent, dont quelques-uns sont des merveilles d'art, et qui représentent plus de vingt-cinq kilogrammes de métal précieux.

C'étaient là, il est vrai, capitaux improductifs, en pierre ou en métal. Mais un dieu possédait bien autre chose rapportant gros, des esclaves, des affranchis, des biens-fonds, eaux, terres ou bois, des immeubles de tout genre, les droits ou les amendes imposés aux dévots⁵, peut-être aussi les revenus de mines, d'ateliers et de fabriques. Quoi d'étonnant, après cela, que des temples ruraux soient devenus, tout ainsi que des villas de grands seigneurs, les centres et les maîtres de vrais villages, et que quelques-unes de nos bourgades françaises soient issues d'un lieu sacré de la Gaule ?

Si l'on songe que chacune des cent métropoles municipales avait un sanctuaire de cette importance ou un dieu de cette opulence, que mille temples de la campagne, aux frontières de cités ou aux centres de pays, s'étaient acquis une vogue extraordinaire, on reconnaîtra qu'une part considérable de la richesse publique s'était accumulée entre les mains des divinités et de leurs prêtres. Mais il n'en résultait que peu de mal, et il y avait progrès, à cet égard, sur les temps de jadis. La forme nouvelle prise par la fortune des dieux, par la richesse sacrée, était moins stérile que les lingots de métal abandonnés jadis aux puissances souveraines. Ces terres produisaient, ces esclaves travaillaient, et de ces belles statues ou de ces chefs-d'œuvre d'orfèvrerie le spectacle n'était point interdit au commun des mortels. Les hommes pouvaient jouir pour une part de la fortune des dieux.

¹ Je cite les dieux de la Gaule dont les temples paraissent avoir été les plus riches, et ce sont sans aucun doute les héritiers des anciens plus grands dieux celtiques (Ésus, Teutatès, Bélénus et la principale divinité féminine). Et c'est peut-être à celles-là seules, et dans de certaines conditions, qu'on accordait tous les avantages de la mainmorte.

² Pline, XXXIV, 43 ; cf. t. VI, ch. I et III.

³ Espérandieu, n° 1089 ; ici, t. VI, ch. III.

⁴ Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, I, 32.

⁵ C. I. L., XII, 2426 : c'est la *lex rivi Ul...* [lé Guiers, près des Échelles] : *Si quis in eo missenit, spurcit(iam) fecerit, in temp(lo) Jovis D(omestici) X (denarium) I (unum) d(et)* ; etc. ; dans le même temple, dédicace des *vicani ex stipe* (XII, 2424) : ce temple de Jupiter aux Échelles paraît fort important et mériterait une étude nouvelle.

V. — CONTACTS ENTRE RICHES ET PAUVRES.

La Fortune, aurait pu dire un ancien, s'humanisait dans les Gaules : elle se montrait sous des formes plus nombreuses, plus faciles à voir et à comprendre, plus proches de notre nature.

On la demandait encore à la terre : mais la richesse foncière, que les hommes évaluent malaisément, avait cessé d'être dominante. Un Gaulois pouvait être très riche sans posséder de biens-fonds, par le mouvement de capitaux ou le travail d'une usine. De l'or plein les sébiles des changeurs et les sacs des banquiers¹, des ballots de marchandises sortant par les portails des manufactures², un navire chargé rentrant au port³, tout cela révélait aux yeux des plus ignorants l'existence d'un heureux du monde, et ce spectacle les frappait plus fortement que celui de grains entassés au grenier ou de bestiaux groupés dans le barrail. Voilà pour les moyens d'arriver à la richesse.

Pour les moyens d'en jouir, que de variétés nouvelles depuis les temps gaulois ! Demeure belle comme un palais, tombeau solide comme un donjon, partout, autour du maître, de son foyer ou de sa tombe, l'éclat du marbre, de l'or ou de la pourpre, le bruit de la foule, l'odeur des festins, l'enivrement des parfums, la beauté des esclaves, l'harmonie des musiques et jusqu'à l'art des comédiens⁴, tous les sens étaient réveillés par le contact d'un puissant, il concentrait autour de lui toutes les manières de susciter des sensations humaines⁵.

Par là même, si riche qu'apparait un Gallo-Romain, sa richesse ne semblait point, même aux plus pauvres, une chose inabordable. Il n'y avait pas, entre eux et lui, entre leur vie et les espérances secrètes des déshérités, un abîme qui ne pût se franchir. A l'époque de l'indépendance, un grand de la Gaule, maître de domaines immenses et invisibles, toujours protégé par des troupes de serviteurs en armes, était pour un plébéien une manière de roi et de dieu, et rien de ce qui faisait sa force, vastes terres et gardes du corps, n'était accessible à un misérable. Maintenant, il peut atteindre à quelques-uns des moyens qui font la richesse, à quelques-unes des jouissances qu'elle procure : il peut gagner de l'argent comme ouvrier ou comme écrivain, avoir une part de bénéfices dans une entreprise de charroi ou de navigation ; et il peut ainsi espérer à son tour quelques pièces d'or, un vase d'argent, une belle esclave, un tombeau de pierre.

¹ L'importance du numéraire comme signe de la richesse se montre dans l'habitude de remplacer les cornes d'abondance des dieux, remplies de fruits, par des sacs d'où s'échappent des pièces de monnaies (Espérandieu, n° 1555 et 3653). De la même manière, Trimalchion se fait représenter *nummos in publico de succulo effundentem* (Pétrone, *Sat.*, 71. 10).

² Bas-reliefs chez Espérandieu, n° 4131, 4156.

³ C'est pour cela que sur tant de monuments funéraires, soit à Narbonne, soit chez les Trévires, sont représentés des navires, symboles de l'activité et de la fortune du défunt. De même, Trimalchion sur son tombeau (Pétrone, *Sat.*, 71) : *Te rogo, ut naves etiam [in fronte ou in latere] monumenti mei facias plenius velis cunctes.*

⁴ Le Viennois Valerius Asiaticus a une troupe nombreuse de comédiens dans sa domesticité ; inscription de Vienne (XII, 1220) : *Scænici Asiaticiani et qui in eodem corpore sunt vivi sibi fecerunt.*

⁵ Lisez le festin de Trimalchion, et étudiez les ruines des villas gallo-romaines : l'un commente l'autre. Je ne connais pas d'œuvre qui, mieux que celle de Pétrone, soit la traduction vivante de choses vues, et dans le détail et dans l'ensemble, et comprises dans leur sens réel.

Faite d'éléments plus nombreux et plus mobiles, la fortune se mêlait davantage à tous les hommes.

L'état social concourait, avec ces conditions matérielles, à diminuer l'écart entre riches et pauvres,

On a vu que les classes et les conditions politiques ou sociales n'étaient point séparées les unes des autres par des barrières infranchissables. Les lois et les mœurs favorisaient également le passage de la servitude à la liberté. Il était le plus facile du monde, si l'esclave acquérait de quoi se racheter ; et comme les esclaves les plus économes et les plus industrieux arrivaient toujours à l'indépendance, ils se trouvaient ensuite tout entraînés pour monter de la liberté jusqu'à la richesse. Trimalchion est un affranchi, et la Gaule a produit des milliers de Trimalchions, depuis ce Licinus, ancien esclave, qui y devint intendant du prince et riche à millions. Je ne sais si pareille chose eût été possible sous le régime arverne : d'abord, l'esclave affranchi voyait sa carrière entravée par les traditions d'un patriciat formaliste ; et, ensuite, la richesse immobilière lui était moins possible que les sacs de pièces d'or ne le furent à un Licinus. Le régime impérial fut pour la Gaule le triomphe des parvenus¹ : et c'était, somme toute, au profit de l'activité humaine.

Les maîtres n'étaient pas hostiles de parti pris à l'affranchissement de leurs esclaves. Il régnait même l'usage que le Romain les affranchît par testament, pour que sa mort les rendît libres, c'était alors la manière de doter ou de récompenser ses serviteurs, sans doute aussi de plaire aux dieux et de se faire bien juger des vivants². Et il en résulta ceci d'étrange, que l'existence de ces immenses fortunes et de ces troupeaux d'esclaves fut plutôt favorable que nuisible aux progrès de la liberté humaine. Le petit bourgeois, qui n'avait que deux ou trois esclaves, pouvait hésiter à les affranchir et à faire tort ainsi à ses héritiers. Trimalchion n'a pas cette crainte : il est assez intelligent des choses de la vie, ou assez timide devant celles de la mort, pour vouloir se faire pardonner sa richesse par les dieux et les hommes en rendant à ses esclaves leurs droits d'humanité : *Amis, disait-il, les esclaves sont aussi des hommes, et ils ont bu le lait comme nous, quand bien même le mauvais destin les ait accablés. Moi vivant, je veux qu'ils prennent l'avant-goût de l'eau libre, et je veux leur dire que je les affranchis tous par testament*³. D'un coup, il rend à la liberté des centaines d'hommes : ce parvenu, si orgueilleux qu'il soit, n'est pas un méchant homme ; et nous savons qu'il fait école en Gaule⁴.

Ajoutons enfin que l'Empire a fait pénétrer dans les Gaules de vieilles pratiques sociales propres à rapprocher les hommes, quels que fussent leur rang et leur condition. Rome avait beau se laisser gouverner par les plus riches : elle n'oubliait pas que jadis, au temps des grands comices, plébéiens et patriciens, puissants et misérables étaient mêlés, et qu'à cette glorieuse époque chaque citoyen valait sa valeur d'homme. Ce principe d'égalité, loin de disparaître sous

¹ Les Anciens le reconnaissent eux-mêmes ; Tacite, *Ann.*, XII, 53 ; XIV, 55 ; etc.

² *Ut familia mea jam nunc sic me amet tanquam mortuum*, dit Trimalchion, *Sat.*, 71, 3.

³ *Sat.*, 71 : *Omnes illos in testamento meo manumitto*.

⁴ L'épigraphie funéraire nous fournit de cela des preuves nombreuses : car l'esclave affranchi ainsi se chargeait d'ordinaire ou plutôt avait le devoir d'élever ou d'entretenir le monument de son bienfaiteur (cf. t. VI, ch. IV). Comparez aux paroles de Trimalchion le testament du Lingon (XIII. 5708) : *Omnes liberti mei et libertæ, quos et vivos et quos hoc testamento manumisi*.

l'Empire, fut appliqué dans les provinces, non pas sans doute comme règle politique, mais comme pratique morale et survivance religieuse. Il y eut, dans la vie de la Gaule, des jours et des lieux où riches et pauvres, et les esclaves avec leurs mitres, étaient réunis pour jouir ensemble des mêmes plaisirs, et des plaisirs qui les passionnaient le plus : c'étaient les jours de spectacles et c'étaient les grandes bâtisses de jeux, cirques, théâtres et arènes.

VI. — LES PLAISIRS PUBLICS.

Que sur les gradins de ces bâtisses les rangs sociaux fussent distingués avec soin, les bonnes places réservées aux plus nobles et aux plus riches¹, les mauvaises abandonnées aux prolétaires : cela va de soi, et nous ne procédons pas autrement, en dépit de nos prétentions démocratiques. Mais enfin, ces lieux étaient accessibles à chacun, l'entrée en était gratuite, et ils avaient été bâtis si vastes et si bien disposés, que tout curieux pouvait y trouver place et tout assistant y voir le spectacle.

Que ce spectacle fût d'ordre misérable, il nous importe peu en ce moment². Ce qu'il faut retenir de la vue de ces milliers de corps entassés et étagés, c'est qu'il y a là toutes les espèces vivantes de la société humaine, depuis le sénateur archi-millionnaire jusqu'au mendiant de la rue, et qu'ils se sont amassés là pour goûter les mêmes joies. Presque rien ne sépare leurs corps, et rien ne sépare leurs âmes.

Si ce n'était la bassesse de ces joies, je dirais volontiers que ces jeux furent, dans l'Empire romain, une affaire de bienfaisance, d'hygiène morale. Aucun théâtre, aucune fête moderne ne donne l'idée de ces arènes antiques, de leur rôle social, de leur portée humaine. Dans aucune autre institution de l'Empire romain, il n'a été fait plus de place aux droits de l'égalité naturelle, on n'a moins invoqué le privilège de la richesse et l'ignominie de la pauvreté.

C'est à ces heures de spectacle que le plus pauvre prenait sa part du luxe inouï qui enveloppait le monde impérial. Pour n'être pas des plaisirs de riches, les jeux du cirque³, de l'arène, du théâtre n'en étaient pas moins des plaisirs qui coûtaient fort cher. Il fallait entretenir ou louer des troupes d'acteurs, de mimes, de danseurs, formées presque toujours de sujets étrangers, grecs pour la plupart⁴. Chaque ville importante possédait son école de gladiateurs⁵, et la plèbe exigeait sans doute que toutes les catégories de combattants y fussent représentées : à Nîmes, par exemple, on montra des gladiateurs allobroges,

¹ Au théâtre d'Orange, places réservées aux chevaliers (XII, 1241) ; aux amphithéâtres d'Arles et de Nîmes, places réservées à des membres de corporations et à d'autres (XII, 714, 3316-8 : 3315 : *cuneus quæstoris* ?), conjecture d'H. Bazin) : cf. XIII, 1919 (cirque de Lyon), 1805 ; etc.

² J'y reviendrai plus loin, tome VI, ch. IV.

³ Pour ceux-ci, cf. aussi tome VI, ch. IV.

⁴ A Arles, épitaphe d'un *scænicus ex factione Eudoxi* (XII, 737) : *Eudoxus* doit être un artiste chef de troupe, et *factio* désigner sa troupe. Nîmes, *grex Gallicana* ? *Memphi et Paridis* (XII, 3347), sans parler de l'association universelle des compagnons de Bacchus (Inscr. Gr. Ital., 2408-2502). A Vienne, *scænici Asiaticiani* (XII, 1929), troupe subventionnée, salariée ou fondée par Valerius Asiaticus. A Bordeaux, *scænicus negotiator* (XIII, 642), entrepreneur de tournées ? Cf. t. VI, ch. III.

⁵ A Autun ; à Arles, *negotiator familiæ gladiatoriae*, XII, 727 ; à Nîmes ; à Die ?, XII, 1583. Pour l'ensemble des Gaules, cf. t. VI, ch. IV.

éduens, espagnols, égyptiens, arabes¹, les uns nus² et les autres bardés de fer³, ceux-ci armés du filet⁴ et ceux-là du sabre⁵, d'autres même combattant sur des chars⁶ ; et j'imagine que, comme aux toréadors d'aujourd'hui, on leur demandait d'avoir de belles armes ou des coiffures empanachées⁷. Les bêtes des arènes gauloises, évidemment, n'étaient point choisies parmi les plus rares : ou réservait à Rome les élans des forêts du Nord et les girafes des déserts d'Afrique ; de ce côté des Alpes, à Périgueux⁸, à Bordeaux⁹, à Aix¹⁰, à Narbonne¹¹ ou à Lyon même¹². Il fallait se contenter des fauves du pays, des taureaux, des sangliers et des ours, ceux-ci alors fort nombreux et déjà fort populaires¹³ ; mais il est probable qu'on présentait de temps à autre quelques bêtes des pays lointains, léopards, panthères, tigres et surtout lions, dont le nom et la vue agitaient dans le monde entier l'imagination populaire.

Les frais des jeux ordinaires faisaient partie des budgets des villes ou des provinces. Mais beaucoup de spectacles venaient de fondations particulières, legs d'anciens magistrats, donations de candidats aux charges municipales, libéralités de citoyens généreux¹⁴. L'institution fonctionnait à la manière de notre assistance publique.

Elle en était, pour une part, l'équivalent. Donner des jeux au peuple, paraissait alors l'une des cieux façons de soulager sa misère. L'autre, c'était de lui distribuer des bons de pain. Le mot fameux du poète, *panes et circenses*¹⁵, formule admirablement la nature de la bienfaisance antique.

¹ XII, 3323-3332.

² Les *murmillo* ou *mirmillones* sont en principe d'origine gauloise, et *galli* semble être synonyme (Festus, p. 255, M) : leur nudité doit rappeler celle de certains anciens combattants gaulois.

³ Les *cruppellarii* d'Autun. Ils n'apparaissent pas jusqu'ici en épigraphie.

⁴ *Retiarii*. Ils ont pour adversaires les *secutores* (XII, 1596).

⁵ *Thraces* ; cf. XII, 1915, 3328-32.

⁶ Les *essedarii* paraissent en principe d'origine bretonne.

⁷ Cf. Thédenat, *Dict. des Ant.*, G, p. 1582. Un certain nombre d'armes figurées sur les bas-reliefs funéraires de la Gaule peuvent être des armes de gladiateurs et doivent être étudiées comme telles. Figurations de gladiateurs à Narbonne. Esp., n° 692-606, etc. Une des plus curieuses est à Maëstricht (n° 30119).

⁸ Espérandieu, n° 1266 (ours).

⁹ Espérandieu, n° 1101 (ours).

¹⁰ C. I. L., XII, 533 (ours).

¹¹ Espérandieu, n° 613 (sanglier).

¹² Supplice de Blandine, Eusèbe, V, I, 56 (taureau).

¹³ Il devait y avoir aussi des chasses au cerf. A Metz, on a trouvé dans le sous-sol de l'amphithéâtre des ossements de taureaux, ours, sangliers, cerfs et aurochs. Le vase de Gundestrup (*Revue des Et. anc.*, 1905, pl. 7), que je crois de plus en plus se rattacher à la civilisation gallo-romaine des premiers siècles, représente une chasse au taureau avec des chiens.

¹⁴ A Marseille, *agon lobianus*, plutôt nom de personne que nom de Jupiter (XII, 410, p. 812). A Die, *munus gladiatorium Villianum* (XI I, 1585). A Vienne, *gymnicus agon ex cujusdam testamento* (Pline, Ép., IV, 22) : les représentations furent supprimées par un duumvir comme immorales ; il y eut appel de sa décision devant Trajan, et le conseil du prince lui donna raison. A Arles, *ludi athletarum aut circenses* fondés par Camars (XII, 670). A Lyon, don de *circenses* par un prêtre municipal à l'occasion de sa nomination (XIII, 1021). Etc.

¹⁵ Juvénal, X, 80-1.

De ces deux termes, le premier trouve moins son emploi dans les Gaules : si la plèbe des villes y a reçu du pain, nous ne le savons pas encore, et ce ne fut sans doute qu'à de certaines occasions¹. Mais chaque cité a en tout à la fois son théâtre et ses arènes, quelques-unes ont eu également leur cirque², et il ne manquait m'élue pas de théâtres dans les bourgades ou les lieux saints des pays ruraux. A Paris, le théâtre flanquait, du côté du couchant, les pentes de la colline Sainte-Geneviève, et les arènes, au levant, s'adossaient à ce même coteau³. Sortez de Paris par la route des Flandres : à trente milles, c'est l'amphithéâtre de Senlis, attenant au mamelon qui porte la petite ville⁴. Continuez plus loin dans la même direction : c'est, à quinze milles de là, à la frontière du Soissonnais, le théâtre de Champlieu, bâti dans la campagne, sur le plateau que borde la forêt de Compiègne⁵ ; et c'est, à vingt-cinq milles de Champlieu, la ville de Soissons, elle aussi avec son théâtre⁶ et d'autres lieux de plaisir. On dirait que chaque fin d'étape est marquée par quelque rendez-vous de spectacle, ainsi qu'elle le fut, au Moyen Age, par un hospice de pèlerins.

A côté de ces ruines d'arènes ou de théâtres, nous rencontrerons toujours celles de temples et de thermes ; et je ne connais pas d'exception à cette règle. Le temple, c'est le dieu, le sacrifice et la prière mis à la disposition de tous, de même que le théâtre et l'amphithéâtre offrent leurs jeux à tout venant. Mais les thermes, les lieux de bains, doivent passer aussi pour un des organes de l'assistance publique.

L'entrée en est libre, et, à des jours très nombreux, l'usage des bains y est gratuit⁷. Or, ce sont d'immenses et somptueuses constructions que ces thermes, celles où les cités et leurs bienfaiteurs ont tenu à étaler le plus de richesses⁸ : les salles, élégantes et spacieuses, en sont décorées de marbres coûteux, de

¹ Distribution d'huile et de bière [?] à Riez à l'occasion d'un spectacle, mais aux frais d'un particulier (XII, 372) ; distribution de vin ou d'huile faite par un particulier à tout le peuple [?], sans parler de vin et de pain aux membres de collèges (Cimier, V, 7904, 7905, 7920). Sur les autres formes de la bienfaisance publique, t. VI, ch. IV. Les *sportulæ* distribuées à l'occasion de dédicaces de monuments, d'élections, etc., n'étaient en réalité que des cadeaux faits à quelques-uns, membres de confréries, décurions même, et ne peuvent être assimilées à des œuvres de bienfaisance (XII, 4388 ; *id.*, p. 960 ; XIII, 1921 ; etc.).

² Tome VI, ch. IV.

³ De Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 66 et 76.

⁴ Voyez les premières années du *Comité arch. de Senlis*, en particulier [IV], 1866, paru en 1807, p. 163 et s.

⁵ Espérandieu, V, p. 94 et s.

⁶ De Laprairie, *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Soissons*, II, 1848, p. 80 et s. Je ne sais si c'est au théâtre romain de Soissons que fait allusion Grégoire de Tours, *H. Fr.*, V, 17.

⁷ Je ne crois pas à la gratuité permanente dans toutes les localités : si à Nîmes (XII, 3179) la colonie accorde à un vétéran *balneum gratuitum in perpetuum* (pour lui et les siens, *et sui*), si les gens de Garguier (*locus* d'un *pagus* arlésien près de Marseille) se plaignent qu'on leur ait enlevé le bain gratuit dont ils jouissaient depuis plus de quarante ans (XII, 594), c'est évidemment que la gratuité n'était pas un principe. L'exemple de Garguier et d'autres localités montre que les plus petites bourgades de pagi avaient également leurs thermes publics.

⁸ En particulier des marbres. C'est ce qui résulte surabondamment des ruines (voyez en particulier celles des thermes de Sens, en dernier lieu, Espérandieu, IV, p. 55 et s.), des textes, des inscriptions (Vaison, XII, 1357, un habitant laisse 50.000 sesterces *ad porticum ante thermas marmoribus ornendam* ; Narbonne, 4388 ; Le Pègue, chef-lieu de *pagus* voconce, 1708), et de l'exemple des empereurs à Rome.

statues, de mosaïques et de peintures ; tout autour s'étendent des portiques, des cours, des jardins, des terrasses, des salles de jeu et de gymnase¹. Le populaire s'y repose, s'y instruit, s'y récréé, à la fois comme dans un musée, un casino et une promenade publique. Les jolies choses qu'il voit, sont un peu siennes à ce moment. En plus, il a le délassément des bains, chauds, tièdes ou froids, dans un beau local digne d'un prince, et il a les joies bruyantes et les facéties vulgaires des baignades en commun. Autant qu'une séance aux arènes, une partie de thermes est la joie que le boutiquier ou l'artisan escomptent dans leur semaine de travail. Vieillis et voisins de la mort, ils aimeront à parler des heures folâtres passées dans les bains publics. Pour quelques-uns, c'est le souvenir le plus gai qu'ils emporteront de la vie. *Passant qui lis ces mots, dit l'épithaphe d'un petit bourgeois lyonnais, va-t-en donc aux bains d'Apollon : j'y allais me baigner avec mon épouse, comme je voudrais bien le faire encore*².

Grâce aux immenses thermes qui furent alors bâtis dans toutes les villes sans exception, et en outre dans toutes les bourgades et tous les lieux de foires, le plus humble des Gaulois put se procurer cette volupté nécessaire. Il y éprouvait, nuances à part, les mêmes sensations que le Viennois Asiaticus dans son palais de Rome ou qu'un fils de sénateur dans les thermes de Titus. A défaut de respect pour les droits supérieurs de l'homme, les usages romains admettaient le droit de tous à de certaines jouissances.

VII. — JALOUSIES COLLECTIVES.

Mais, de ce que le pauvre s'est senti plus près du riche, gardons-nous de conclure qu'il y ait eu de l'un à l'autre une lutte moins vive et une plus grande bienveillance.

Du pauvre au riche, le sentiment dominant demeurait celui de la jalousie. Par le fait même que les richesses étaient plus visibles et plus accessibles, elles excitaient de plus fortes convoitises. Le paysan éduen de jadis avait de se résigner plus aisément à la force quasi divine d'un Dumnorix ou d'un Diviciac que l'ouvrier de Lyon à la vaisselle d'argent ou aux festins somptueux d'un sénateur clarissime : c'étaient choses, après tout, qu'il pouvait comprendre et prendre, dont il voulait et saurait jouir.

Le genre même des bienfaits que la plèbe recevait des classes dirigeantes, ces spectacles coûteux, ces bains voluptueux, étaient de nature à lui rendre plus cuisant encore le désir de la vie facile, le goût du plaisir dérobé. Ces présents qui venaient à elle, c'étaient joies grossières, passions féroces, jouissances morbides, heures d'oisiveté et contagion de luxe. Elle sortait de ces lieux de spectacles et de bains moins disposée à accepter sa misère et à travailler pour l'adoucir.

Elle en sortait aussi avec l'impression plus dangereuse encore pour l'ordre public, qu'elle était la multitude et qu'elle avait la force du nombre. Cette impression, que la réunion publique ou la manifestation dans la rue donne

¹ *Sphaeristeria* et *xystus* à Nîmes (XII, 3304, 3155), en supposant qu'ils se rattachent à des thermes.

² *Tu qui legis vade in Apolinis lavari, quod ego cum conjuge feci : vellem si aduc possem* ; XIII, 1933.

aujourd'hui aux ouvriers en grève, une séance aux arènes la donnait au commun peuple d'une cité gauloise.

Aucun des éléments qui préparent et provoquent les insurrections populaires et les révoltes sociales ne manqua à la Gaule romaine. Dès que l'autorité publique faiblissait, l'émeute commençait à gronder partout. Lorsque, dans le cours du troisième siècle, l'État se montra impuissant à gouverner, les prolétaires de la Gaule, paysans ou plébéiens, se conjurèrent pour prendre part au grand pillage¹. Et je suppose qu'ils attendaient depuis longtemps cette heure.

D'autres aussi la guettaient, qui vivaient hors de l'Empire, les Barbares de Germanie et d'ailleurs. Ceux-là, par rapport à la Gaule, étaient les pauvres d'à côté. Ils ne pouvaient ignorer les richesses de ses villes, de ses villas et de ses temples. Quelques-uns, comme hôtes, esclaves, ambassadeurs ou curieux, avaient de voir les tables des grands et les trésors des dieux². Dès le jour où l'Empire prit contact avec la Germanie, l'envie folle de cet or et de ce vin grandit sur le sol barbare³.

La prospérité de la Gaule l'exposait donc aux convoitises de tous les misérables, ceux du dehors et ceux du dedans. Seule, la force de l'État et de ses armées réussissait à contenir les uns et les autres. Car on ne pouvait changer le caractère des hommes ; et, du reste, aucun régime politique ne s'est moins préoccupé des esprits et des Aïnes que l'Empire romain, n'a eu moins le souci de les diriger, de les instruire, de les améliorer.

C'est cet état moral de la Gaule qu'il nous faut étudier maintenant.

FIN DU CINQUIÈME TOME

¹ Dès Marc-Aurèle et peut-être dès Antonin.

² Il y eut toujours des Germains dans l'Empire, en Italie et à Rome même, en particulier les chefs fugitifs et leur suite (Dion, LVI, 23, 4 ; Tacite, *Ann.*, II, 63 ; XI, 16). À Fréjus, Tibère installa en l'an 18 Catualda, roi des Gotones [les *Cotini* de Silésie ?], le vainqueur de Marbod (Tacite, *Ann.*, II, 63) : et il semble que l'empereur n'était rassuré qu'à moitié au sujet de ces Barbares, puisqu'il installa leur suite *ne quietas provincias immixti turbarent*.

³ Sans parler de ses convoitises éternelles sur le sol de la Gaule ; Tacite, *Hist.*, IV, 73.

HISTOIRE DE LA GAULE

TOME VI. — LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE - ÉTAT MORAL.

CAMILLE JULLIAN

PARIS. — 1920

CHAPITRE PREMIER. — LES DIEUX.

I. La tolérance religieuse. — **II.** Cohabitation des dieux. — **III.** Transformation des dieux. — **IV.** Figuration des dieux indigènes. — **V.** Influence de l'imagerie classique. — **VI.** Mercure. — **VII.** Autres grands dieux. — **VIII.** Les déesses classiques. — **IX.** Les survivances des dieux celtiques. — **X.** Divinités du sol. — **XI.** Dieux sociaux. — **XII.** Les dieux de chacun. — **XIII.** Auguste. — **XIV.** Talismans. — **XV.** Rites. — **XVI.** Dieux orientaux. — **XVII.** Le ciel et le temps. — **XVIII.** Le Christianisme.

CHAPITRE II. — LA VIE INTELLECTUELLE.

I. La propagation du latin. — **II.** De l'intervention de est en matière de langage. — **III.** Les résistances du celtique. — **IV.** Sur l'existence d'un latin provincial de Gaule. — **V.** Enseignement. — **VI.** Épigraphie. — **VII.** Le grec en Gaule. — **VIII.** Lecture et librairie. — **IX.** Art oratoire. — **X.** Poésie. — **XI.** Prose. — **XII.** Oubli des traditions nationales. — **XIII.** Théâtre. — **XIV.** Des pratiques scientifiques.

CHAPITRE III. — L'ART.

I. Des conditions de l'art en Gaule. — **II.** Importation d'objets d'art. — **III.** Artistes étrangers. — **IV.** Artistes indigènes. — **V.** Statuaire religieuse. — **VI.** Le portrait. — **VII.** Le bas-relief. — **VIII.** La petite sculpture. — **IX.** Peinture et mosaïque. — **X.** La maison ou la villa. — **XI.** La tombe. — **XII.** Le temple. — **XIII.** La basilique. — **XIV.** Édifices civils. — **XV.** Art décoratif. — **XVI.** Musique et danse.

CHAPITRE IV. — LA VIE MORALE.

I. La dévotion. — **II.** Les devoirs. — **III.** La personnalité humaine ; le culte des morts. — **IV.** La vie familiale. — **V.** L'amour. — **VI.** La femme. — **VII.** L'enfant : les noms. — **VIII.** La vie de l'enfant. — **IX.** L'animal familier. — **X.** L'esclave et l'affranchi. — **XI.** L'amitié. — **XII.** Les repas en commun. — **XIII.** Les spectacles publics. — **XIV.** Œuvres de bienfaisance. — **XV.** L'idéal souverain.

CHAPITRE V. — EN NARBONNAISE.

I. Habitudes régionales et locales. — **II.** La route de Monaco à Fréjus. — **III.** Fréjus. — **IV.** Entre Fréjus et Aix. — **V.** Aix. — **VI.** Marseille. — **VII.** Arles. — **VIII.** Entre Arles et Vienne. — **IX.** Vienne. — **X.** Sur la rive droite du Rhône. — **XI.** Nîmes. — **XII.** Entre Nîmes et Narbonne. — **XIII.** Narbonne. — **XIV.** Vers l'Espagne et vers l'Aquitaine ; Toulouse. — **XV.** Aspect général de la Narbonnaise.

CHAPITRE VI — DANS LES TROIS GAULES.

I. Caractères généraux des Trois Gaules. — **II.** L'Aquitaine de Gascogne. — **III.** Bordeaux. — **IV.** La route de Bordeaux à Saintes. — **V.** Saintes ; le seuil du Poitou. — **VI.** Au pourtour du massif Central. — **VII.** Les Arvernes et Clermont. — **VIII.** Poitiers ; la sortie d'Aquitaine. — **IX.** L'entrée en Lyonnaise. Tours, Orléans, Paris. — **X.** En Bourgogne : Sens et les seuils du Midi. — **XI.** En Bourgogne : Autun et ses ports. — **XII.** En Bourgogne : Langres et Besançon. — **XIII.** Armorique et Normandie. — **XIV.** La Belgique. De Châlons à Boulogne ; Reims. — **XV.** De Paris à Cologne ; Flandres et Ardennes. — **XVI.** La Moselle : Lorraine et Metz. — **XVII.** La Moselle : Trèves.

CHAPITRE VII. — SUR LA FRONTIÈRE DE L'EST ET À LYON.

I. Le Rhin autour de Cologne et de Mayence. — **II.** Alsace et Palatinat. — **III.** En Suisse ; les Helvètes. — **IV.** Les provinces alpestres. — **V.** Lyon.

CHAPITRE VIII. — L'ŒUVRE DE ROME.

I. Les limites à l'œuvre de Rome. — **II.** De la tolérance à l'endroit du passé. — **III.** Spontanéité de la civilisation gallo-romaine. — **IV.** Des procédés de la romanisation ; l'adaptation. — **V.** Grandeur apparente de l'unité romaine. — **VI.** Des tares de l'Empire romain. — **VII.** Le bien et le mal de la conquête romaine.

CHAPITRE PREMIER. — LES DIEUX¹.

I. — LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE².

La domination romaine a imposé à la Gaule des maîtres étrangers et de nouveaux procédés de gouvernement. Elle a modifié, chez les habitants, la manière de vivre, de travailler et de s'enrichir ; elle a renouvelé, sur le sol, l'aspect des villes, des routes et des monuments. Mais elle a fait plus encore : elle a changé les croyances des hommes, leur langue, les procédés de leur art, les façons de leur pensée et les habitudes de leur vie. Aux transformations matérielles du pays elle a ajouté une révolution morale.

Il ne semble pas que cette révolution ait été un dessein des empereurs. Les Gaulois ont pris des divinités et des pratiques nouvelles, parce qu'ils avaient de nouveaux maîtres, et qu'ils jugèrent bon de les imiter. Sans être d'une indifférence absolue aux besoins des esprits et des âmes, l'État romain n'en fit pas une de ses affaires. S'agissait-il de gouverner, nous l'avons vu maintenir les droits de la monarchie impériale avec la dernière rigueur. Mais la vie économique ne le préoccupait déjà plus que par intervalles et en de certaines circonstances : il s'intéresse aux ports et aux villes qui servent à son autorité, et il néglige les autres ; agriculture, industrie et commerce se passent le plus souvent de lui. La vie intellectuelle et la vie morale de l'Empire attirent moins encore son attention : il regarde les hommes prier, parler et agir à leur guise, il n'a souci de leurs idées et de leurs rêves, et, pourvu qu'ils n'en veuillent pas à l'empereur, il les laisse vaquer à leurs plaisirs, à leurs croyances ou à leurs devoirs préférés. Les hommes de la Gaule allèrent donc aux dieux et aux mœurs de Rome par leur propre mouvement ou par la force des choses, et non point par la volonté des chefs.

L'histoire religieuse de la Gaule romaine nous fournira une première preuve de la tolérance de l'Empire en matière de croyances et d'idées. Il se produisit alors, dans notre pays, la transformation morale la plus importante qui ait précédé le triomphe du Christ : la Gaule se convertit à l'anthropomorphisme gréco-latin, et la nouvelle religion changea tout à la fois l'état des âmes, les formes du culte, l'aspect même du sol. Or, si la conquête romaine fut la cause principale de ce changement, il résulta de l'action spontanée des indigènes³, et nullement de lois qu'on leur imposa. Rien ne ressembla, en cette affaire, à l'acte d'un Clovis convertissant les Francs ou d'un Louis XIV persécutant les Réformés.

On objectera que les empereurs, eux aussi, ont été des persécuteurs, qu'ils ont poursuivi les druides, les formes sanglantes de leur culte, leurs superstitions

¹ Courcelle-Seneuil, *Les Dieux gaulois d'après les monuments figurés*, 1910 (insuffisant) ; Riese, *Zur Geschichte des Götterkultus im Rheinischen Germanien*, dans *Westd. Zeitschrift*, XVII, 1898 ; Toutain, *Les Cultes païens dans l'Empire romain*, 1901 et s. (en cours de publication). Nous n'avons pas insisté ici sur les croyances et pratiques d'ordre moral (immortalité, culte des morts, etc.), sur lesquelles on reviendra, ch. IV, surtout § 3 et 1.

² Bouché-Leclercq, *L'Intolérance religieuse et la Politique*, 1911 [il s'agit de la politique religieuse de l'Empire romain].

³ Elle s'était du reste manifestée avant la conquête, aidée par les propos des colons ou voyageurs grecs et italiens.

magiques. Mais aucune des mesures prises contre ces prêtres ne menaçait leurs dieux et leurs dogmes. Il s'agissait pour l'État de mettre fin à une société religieuse qui avait fait corps avec la patrie et la liberté gauloises, et qui n'aurait survécu au passé qu'à la condition de troubler le présent : on ne se représente pas dans l'Empire romain un druide jugeant et condamnant des hommes au même titre qu'un proconsul ou un légat. Pour le même motif, il importait de frapper d'interdiction les plus solennels des sacrifices auxquels présidaient les prêtres, les immolations d'hommes : outre qu'elles étaient incompatibles avec les mœurs adoucies de ce temps, elles bouleversaient la police générale de l'État, où l'autorité souveraine avait seule le droit de disposer de la vie et du corps des hommes. Enfin, si de redoutables édits ont été promulgués contre la magie druidique, n'oublions pas que, par principe, les empereurs ont fort malmené les sorciers, devins et astrologues de tous les pays¹ ; et s'ils les ont persécutés, c'est parce qu'ils croyaient à la vertu possible de leurs opérations, à la réalité éventuelle de leur pouvoir, et qu'ils voulaient préserver leur vie et garantir leur puissance². Mais une fois assurés les droits régaliens et le salut du prince, on laissa les indigènes croire et pratiquer à leur convenance ; et ce fut en dehors de l'État que se bâtit l'édifice chaotique de la religion gallo-romaine.

Car c'est bien par ce mot de gallo-romain qu'il faut appeler la religion nouvelle. Elle se composait d'éléments gaulois ou indigènes et d'éléments romains ou classiques. Tout en prenant le moule ordinaire des croyances gréco-latines, elle y fit entrer bien des matériaux qui venaient du sol et du passé national.

Il en fut du reste ainsi dans toutes les provinces de l'Empire. Au dedans des formes toujours pareilles que leur fournissaient la latinité ou l'hellénisme triomphants, les dieux indigènes, ceux de la race ou ceux de la terre, conservaient leurs facultés et leurs allures propres. Alors que disparaissaient à jamais tant de choses du passé, mœurs, institutions et langage, les dieux s'ingéniaient pour ne pas quitter toute la place. Ce fut en matière religieuse que les diverses contrées de l'Empire maintinrent le plus longtemps leur physionomie distincte³ : l'Espagne avec ses cultes astraux mêlés à Mars et à Junon⁴, l'Afrique

¹ Les mesures prises contre les pratiques magiques et divinatoires des druides se rattachent sans doute au sénatus-consulte de 16 ou 17 après J.-C. contre les *mathematici, Chaldæi, arioli et veteri* ; *Collatio*, XV, 2, 1, et la suite ; Tacite, *Ann.*, II, 32 ; Dion, LVII, 15, 8. Cf. Mommsen, *Strafrecht*, p. 639-643. — Il est possible aussi qu'on ait condamné chez les druides, comme également chez les Chrétiens, les tendances prophétiques de leur enseignement. Et à ce propos, je ferai remarquer que le principal texte contre les *vaticinatores* (cf. Mommsen, p. 861-5) est un rescrit (*decretum*) d'Antonin à Pacatus, gouverneur de la Lyonnaise : il a donc dû se produire en Gaule, en ce temps-là, sous le couvert de prophéties, des manifestations *contra publicam quietem imperiumque populi Romani* (*Coll.*, XV, 2, 4 et 3). S'agit-il de Chrétiens ? j'en doute. Je crois plutôt à des prophéties de Gaulois analogues à celles du Boïen Marice en 69. A cela se rattachent peut-être les séditions dont il est parlé sous le règne d'Antonin.

² De même, les persécutions contre les Chrétiens visent, non pas le dieu et le dogme, mais la haine des autres dieux, le fait de conjuration, et certains rites magiques, vrais ou supposés : et cela revient encore à des mesures de sûreté politique et non pas d'intolérance religieuse.

³ D'après l'état actuel de nos connaissances.

⁴ Cf. les textes du *Corpus*, II, p. 1126-30, 1204.

avec son Saturne de nom romain et d'origine punique¹, chaque province produisit sa façon particulière de métissage divin².

Ce mot de métissage, qui désigne un mélange de races différentes, étonnera ceux qui croient encore aux batailles des dieux, à leurs haines irréconciliables, à l'hostilité irréductible entre les croyances et les formes religieuses qu'imposent des divinités rivales. Que la suite des temps, que les passions ou les intérêts des peuples, des hommes et de leurs prêtres aient amené ces luttes sanglantes entre les dieux ou les armées de leurs fidèles, entre celui de Mahomet et celui du pape de Rome, entre Moab et Jahveh, cela ne veut point dire que leur nature fût différente et contradictoire, et qu'ils n'eussent pu s'entendre, si leurs nations l'avaient voulu. Mais maintenant que Rome gouverne, que tous les peuples n'en forment qu'un, les dieux vont se rapprocher, se connaître et se mêler aussi bien que les hommes, et le Bélénus des Gaulois se regardera comme un frère de l'apollon des Grecs et du Mithra des Perses³.

D'ailleurs, quelles que fussent lit patrie et la nature d'un dieu, toutes les nations de cet Empire, barbares ou gréco-romaines, étaient également prêtes à l'aimer : j'excepte les Juifs, chez qui l'adoration exclusive de Jahveh fut la forme du patriotisme. Mais aucun autre peuple ne répugna au culte de divinités étrangères, voisines ou lointaines. Rome ne niait pas le caractère divin de la Junon de Véies sa rivale : elle le reconnaissait si bien que, Véies détruite, elle adora la déesse des vaincus⁴. En relisant la vie des cités antiques, je ne suis pas plus frappé de leur amour pour leurs dieux que je ne le suis de leur désir de plaire à tous les dieux. Par-dessus l'obéissance nécessaire et passionnée à la puissance locale, la Pallas du Parthénon d'Athènes ou le Jupiter du Capitole de Rome, on sent chez tous les hommes le besoin de ne pas s'aliéner les dieux d'ailleurs. Rien ne ressemblait moins aux divinités de la Rome républicaine que la Terre-Mère vénérée à Pessinonte sous les espèces d'une grande pierre : le jour où le sénat crut avoir besoin d'elle, il la fit transporter à Rome et il l'installa au Palatin⁵. Les idoles et les cultes s'échangeaient, à la manière dont se transféraient au Moyen Âge les reliques et les saints⁶. Quand les Gaulois, au temps où ils conquièrent le Midi, arrivèrent en vue de Marseille, leur roi Catumarandus s'en vint saluer l'Artémis ou l'Athénée de la cité grecque⁷ ; et quatre siècles plus tard, lorsque l'empereur Auguste séjourna sur ces mêmes terres, il y voua et bâtit solennellement un temple à Circius, le dieu celto-ligure du Mistral⁸.

¹ Sans parler de ses éléments purement locaux.

² Minucius Félix, *Octavius*, 6, 1 : *Per universa imperia, provincias, oppida videmus singulos sacrorum ritus gentiles habere et deos colere municipales, ut... Gallos Mercarium ; id., 30, 4 ; Tertullien, Apol., 24 : Unicuique etiam provinciæ et civitati suos deus est : Scorpiace, 7 ; Ad nationes, II, 8.*

³ Mithra était devenu, en Asie Mineure, un dieu de province romaine.

⁴ Voyez chez Tite-Live (V, 22) la fameuse apostrophe à Junon, *visne Romam ire, Juno ?* en 396 av. J.-C.

⁵ *Lapidem, quam Matrem Deum esse incolæ dicebant, deportare Romam* (Tite-Live, XXIX, 11, 7) : en 205-4 av. J.-C.

⁶ Cf. Fr. Pfister, *Der Reliquienkult im Altertum*, 1909.

⁷ Vers 390 av. J.-C.

⁸ Sénèque, *Quæst. nat.*, V, 17, 5 : *Galliam Circius : cui ædificia quassanti tamen incolæ grallis agunt, tamquam salubritatem cœli sui debeant ei. Divus certe Augustus templum illi, cum in Gallia moraretur, et vovit et fecit.* Cela fut fait sans doute lors d'un séjour à Narbonne. Je me suis demandé si ce temple n'était pas à Cers, vieille localité sur la route

L'accord entre les dieux, en Gaule comme ailleurs, se fit de deux manières.

II. — COHABITATION DES DIEUX.

L'une fut la cohabitation, sans colère et de bonne grâce.

Un Romain qui vient ou séjourne en Gaule y porte l'amour ou l'image de ses dieux : la divinité, autrefois comme aujourd'hui, suit son dévot¹. Jupiter Très-Bon et Très-Grand a beau faire élection de domicile sur le Capitole : il n'en demeure pas moins à la disposition de ses fidèles dans les provinces et aux frontières, et il peut, s'il le veut, descendre dans le plus lointain des temples pour y recevoir des hommages et y animer sa statue ; légats, légionnaires, affranchis et esclaves du prince l'adorent partout où ils se trouvent, lui élevant sanctuaires, autels ou images². Junon et Minerve, ses compagnes capitoline³, les autres des douze grands dieux du Forum⁴, puis Hercule⁵, Castor et Pollux⁶, héros divinisés devenus chers au Latium, Esculape le médecin⁷, même les dieux plébéiens de la campagne romaine, Sylvain⁸ ou Vertumne⁹, à côté d'eux les innombrables divinités qui figuraient la vie et les conditions de l'homme, la Fortune¹⁰, la Paix¹¹ ou la Santé¹², et enfin les dieux orientaux que Rome avait acceptés¹³, et la Mère des Dieux à la plus grande joie des hommes, une foule innombrable d'êtres divins passèrent les Alpes ou la mer en compagnie des légions et des marchands, et s'empressèrent de montrer à la Gaule leurs noms, leurs épithètes, leurs figures et les épisodes de leurs vies¹⁴.

Non seulement le Gaulois ne trouva point la chose mauvaise, mais il s'intéressa aussitôt à ces noms et à ces images : il les introduisit dans sa demeure et sur son champ, il les colporta lui-même sur les routes, il les admit dans les lieux de foires. Soyons sûrs qu'il accepta ces dieux d'Italie et d'outre-mer d'aussi bon

de Béziers à Agde (*villa Circi* dans les anciens documents) ; ou, moins probablement, à Boucokers (*Buccacircius*), qui a désigné une gorge de colline et un étang [aujourd'hui desséché] près de Narbonne.

¹ On peut dire pareille chose du dieu gaulois : c'est ainsi que le Mercure Arverne est adoré à Horn près de Roermond sur les bords de la Meuse (*Mercurius Arvernus*, *C. I. L.*, XIII, 8709), à Wenau près de Juliers (7845), à Gripswald [?] près du camp de Neuss (8579, 8580), à Cologne (8235), à Miltenberg sur les bords du Mein (*Mercurius Arvernorix*, 6603, dans le sanctuaire de Mercure sur le Greinberg).

² XIII, 8197, 8198, 8200, 8719, etc. Voyez les tables du *Corpus*, XII et XIII [celle-ci à paraître], et du *Recueil* d'Espérandieu.

³ XIII, 8811, etc.

⁴ XIII, 8811-2, etc.

⁵ XII, 1904.

⁶ XII, 1904, 2526.

⁷ XII, 354.

⁸ XII, 103.

⁹ Espérandieu, n° 1076, 1757, 3238, 4035 identifications incertaines.

¹⁰ XIII, 6674-9, 8812.

¹¹ XIII, 8812.

¹² XIII, 1589.

¹³ C'est une question, si les dieux orientaux sont arrivés directement en Gaule ou en passant par Rome. Pour la Mère, aucun doute n'est possible : elle est venue par Rome.

¹⁴ Je ne parle pas seulement du transfert de ces dieux comme croyances ou paroles, mais aussi du transport matériel de leurs images, que dévots et marchands devaient emporter dans leurs bagages.

cœur que les poteries arrétines ou les casseroles de Campanie. Si vulgaire que soit la comparaison, elle correspond à la mentalité religieuse de la multitude : les hommes traitaient les dieux en fournisseurs de chances et de remèdes. Pour un Gaulois, l'arrivée de Jupiter et de sa suite, ce fut la très bonne fortune d'avoir de nouveaux dieux, débitants de promesses inédites, et qui après tout avaient été plus heureux au combat qu'Écus et que Teutatès. Rien ne l'empêcha de les adorer, ni le moindre règlement public ni le moindre scrupule intérieur. Il y eut, dans beaucoup de villes, des temples à la triade capitoline, et elle reçut même son monument sur la colline d'Alésia¹, hommage des vaincus à leurs vainqueurs au lieu même de leur défaite. Des dieux que nous avons nommés plus haut, depuis Jupiter jusqu'à la Mère, il n'en est aucun dont le Gaulois n'ait imploré le secours dans un moment de son existence. Tous, Diane dans les Ardennes, Sylvain dans les Alpes ou les Pyrénées², les Nymphes aux eaux de Bagnères ou de Luchon³, Neptune sur les rivages de la mer du Nord ou aux bords du Rhône et du lac de Genève, Apollon auprès des sources chaudes du Morvan, et jusqu'aux dieux infernaux, Hécate l'hôtesse des nuits⁴ ou Pluton familier aux âpres rochers du Limousin⁵, tous se sentirent chez eux sur le sol de la Gaule, plus encore que les légions à Mayence et que les marchands à Lyon.

Ils se gardèrent, cependant, de chasser les dieux gaulois. Aucune mesure ne fut prise contre ces derniers⁶. En plein Paris, sous les premiers empereurs, on élève un autel à Ésus⁷. Bélénus, le vieux soleil celtique, ne quitte point les hauts lieux qu'il avait pris pour lui depuis des siècles⁸. Mille divinités celtiques, aux noms et aux attributs bizarres, survécurent longtemps à la conquête, adorées aux mêmes endroits par les petits-fils des hommes qu'elles avaient protégés à l'époque de la liberté.

Sans doute, Jupiter et ses confrères romains leur enlevèrent souvent des dévots du pays. Mais il leur en venait d'autres, en échange, des pays voisins, et quelques-uns étaient de marque. Romains et Grecs se hâtèrent d'imiter Auguste adorant le Mistral : et ce consul qui sacrifie à Némétona, la déesse guerrière des terres rhénanes⁹, et ces maîtres carriers italiens qui honorent les montagnes saintes des marbres pyrénéens¹⁰, et cet officier de Beyrouth qui prie *Nemausus*, la Fontaine de Nîmes¹¹, et d'autres encore, affranchis¹² ou soldats¹ de César.

¹ Espérandieu, n° 2316 (représentation de la triade qui paraît remonter aux premiers temps de l'Empire).

² XII, 103 ; XIII, 38.

³ XIII, 390-1 ; 350-60.

⁴ XIII, 3643.

⁵ XIII, 1449.

⁶ Sauf peut-être contre Teutatès en tant que symbole de la nation celtique mais le meilleur moyen de lui enlever un caractère national fut encore de faire de lui, sous le nom de Mercure, un dieu universel.

⁷ XIII, 3026. Je crois d'ailleurs qu'il ne dut pas tarder à disparaître.

⁸ Par exemple chez les Arvernes : à Clermont (XIII, 1461) et à Saint-Bonnet près de Riom, *mons Belenatensis* (Grégoire de Tours, *In gloria confess.*, 5).

⁹ XIII, 7251, près de Mayence (cf. *Die Alt. uns. heidn. Vorzeit*, V, p. 108 et s.) on a trouvé, en même temps que l'inscription, des armes et des instruments de dimensions colossales, qui ont dû faire partie du trésor du temple. Némétona est une des déesses qui ont évolué en *Victoria* ou en *Bellona*.

¹⁰ *Montibus Numidis* : XIII, 38, à Marignac près de Saint-Béat.

¹¹ Du reste, à *Nemausus* il unit *Jupiter Heliopolitanus* ; XII, 3072.

¹² XIII, 4194 (*Mercurio et Rosmertæ*).

Le panthéon gallo-romain ressembla à ces armées de la frontière où Grecs, Gaulois, Espagnols, Illyriens et Italiens servaient côte à côte. Entre dieux de Celtes et dieux de Romains on ne perçoit pas souvent un bruit de querelle. Qu'il y ait eu parfois de mauvais propos échangés entre prêtres ou entre fidèles, c'est dans la nature des choses. Mais les conflits n'étaient sans doute pas différents de ceux que, provoquait la concurrence entre des marchands, ou de ceux qui naissaient dans une grande ville entre deux divinités voisines et les portiers de leurs temples : affaire de boutique et non de sentiment national.

Il résulta de cette vie de camarades² les plus étranges compromis. Tantôt, c'est un même monument qui s'adresse à plusieurs dieux très différents d'origine et de nature : à Nîmes par exemple, un autel élevé à la Fontaine et à Jupiter, ou, à Mayence, un autre autel élevé à Jupiter, Junon, Minerve, les trois puissances du Capitole, et en même temps au dieu celtique Sucellus et au Génie du lieu³ : et il y a, de combinaisons de ce genre, des centaines de variétés⁴. Tantôt, c'est la statue ou l'autel d'un dieu qui est consacré dans le temple d'un autre⁵ ; ou même, ce qui est plus étrange, c'est l'image de Mercure qui est offerte à une déesse gauloise⁶, ou un sanctuaire de Pluton qui est voué aux divinités impériales⁷. Tantôt encore, c'est la figure d'un dieu, Mercure ou Bacchus, sur laquelle on groupe les emblèmes ou les attributs d'autres dieux, la foudre de Jupiter, la lyre d'Apollon, le serpent d'Esculape ou le carquois de Diane, pour attirer par là vingt dieux chez soi, et être sûr d'avoir, au moment opportun, le spécialiste divin dont on aura besoin⁸. Tantôt enfin, c'est un soldat de l'armée de Germanie qui, contre les périls d'une traversée, invoque tout ensemble Jupiter, le Rhin, les dieux de sa patrie, ceux de l'Océan et ceux du port⁹ ; et c'est un Lyonnais qui a passé sa vie à honorer toutes les divinités de la terre¹⁰, comme s'il était embarrassé de choisir ou lassé de courir à travers cette foire aux religions que devenait le monde romain¹¹.

¹ XIII, 6667, etc.

² Voyez cette inscription d'Afrique, dédicace d'un temple : *ad quam dedicationem de vicinis civitatibus et universis pagis numina universa cum cultoribus suis convenerunt* (Bull. arch., 1917, p. 313 ; 1914, p. CCIV-V).

³ XII, 3070 ; XIII, 6739.

⁴ La plus fréquente de ces combinaisons, et d'ailleurs la plus naturelle, consistait à associer un grand dieu et un dieu local.

⁵ Ceci est très fréquent, et l'on peut dire qu'un temple, quel que soit son titulaire, appartient à tous les dieux : ce qu'on retrouvera dans les églises chrétiennes. Dans le temple de Néhalennia dans l'île de Walcheren, par exemple, on adore Jupiter, Neptune, Hercule, d'autres déesses, etc. (XIII, 8775 et s.).

⁶ XIII, 3400. De même, bas-relief représentant Mercure avec la dédicace *Jovi Optimo Maximo et Juneni Reginæ* (XIII, 5073). Un des plus curieux monuments de ce genre est la colonne de Mayence, consacrée *Jovi Optimo Maxima* et portant l'image de vingt-sept dieux romains (XIII, 11806).

⁷ *Numinibus Aug. fanum Plutonis* (XII, 1449).

⁸ Statues dites panthées, surtout à partir d'Hadrien ; cf. Graillot, *Rev. arch.*, 1900, II, p. 220 et s.

⁹ *Jovi Optimo Maximo, dis patriis et præsibus hujus loci Oceanique et Reno* (XIII, 8810).

¹⁰ *Omnium numinum frustra cultor* (XIII, 1986), ce qui montre qu'il ne tira point profit de son universelle adoration. *Dis cunctis* (XIII, 1731) ; autre, XIII, 8811.

¹¹ Il y a bien d'autres inscriptions de ce genre, par exemple XIII, 8492 : *Herculi Magusano, Matronis Abirenibus, Silvano et Genio loci, Dianæ, Mahalinis, Victoriæ, Mercurio ceterisque dis deobus omnibus*.

III. — TRANSFORMATION DES DIEUX.

De cette vie en commun il résulta pour les dieux gaulois et pour les dieux classiques une seconde manière de s'accorder, qui fut de s'unir suivant leurs affinités : deux divinités semblables, celle-ci indigène et celle-là gréco-romaine, mêlaient leurs noms, leurs épithètes, leurs attributs, leurs figures, et se transfusaient en quelque sorte l'une dans le corps de l'autre pour se confondre en un seul être divin qui émanait de toutes deux ensemble¹.

Ces faits d'assimilation ne sont point d'ailleurs particuliers à la vie religieuse de la Gaule romaine : nous en avons constaté un bon nombre dans sa vie politique, par exemple lorsque la magistrature celtique du vergobret finit par s'adapter à la préture municipale des Romains. Les institutions des peuples anciens étaient assez voisines les unes des autres pour se prêter à des procédés de conciliation, qui facilitaient la tâche du législateur ; et l'œuvre de Rome consista moins à détruire le passé qu'à l'appliquer au service du nouveau régime.

Il en alla de même de la religion. Les dieux ne mouraient guère nulle part. Mais ils se transformaient suivant les types de dieux voisins, et ce n'étaient pas toujours les dieux des vainqueurs qui imposaient leurs formes à ceux des vaincus. Le Jupiter romain du Capitole n'avait d'italien que le nom et le domicile : ses figures, ses insignes, les faits et gestes de son histoire, amours et combats, il les avait reçus du Zeus des Grecs². En revanche, le Baal punique des provinces africaines avait perdu son nom et emprunté aux Romains celui de Saturne : mais il conservait ses emblèmes, les formes de son culte, ses vieilles résidences sur les hauts lieux³.

Rien n'était plus naturel, dans les religions d'autrefois, que ces échanges de noms et de rites. Le morcellement politique de l'Europe avait eu pour conséquence d'y multiplier les noms et les êtres divins, Zeus, Taran ou Jupiter, Bélénus ou Apollon, Pallas, Athénée ou Minerve, Hermès ou Mercure. Mais ces dieux, à les bien regarder, n'étaient que les épithètes, les variantes locales ou nationales du même ciel, du même soleil, des mêmes formes de la nature ou des mêmes instincts de la vie humaine. Et refaire ensuite un seul dieu à l'aide de formes, semblables, remplacer en Gaule Taran par Jupiter et Bélénus par

¹ C'est ce que les Anciens appelaient *interpretatio*, c'est-à-dire traduction ou encore synonymie. Tacite, *Germ.*, 43, parlant de dieux de Germains : *Alces interpretatione Romana Castorem Pollucemque memorani* ; mais ici la transformation par les gens du pays n'est pas encore faite, l'interprétation par les écrivains classiques la prépare. Bien des exemples montrent, sans parler des propos des philosophes (Cicéron, *De nat. deorum*, III, 19, 48 ; etc.), que le vulgaire de la province s'est aussi parfaitement rendu compte de ces assimilations : *Laribus Competalibus sine Quadriviis* (XIII, 11816), *Virodacti sine Lucene [Lutine]* (XIII, 6761), disent les inscriptions. Voyez, outre la thèse de Richter, l'étude similaire de Wissowa, *Interpretatio Romana*, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, XIX, 1918.

² Voyez dans le Recueil d'Espérandieu ou dans les *Vases céramiques* de Déchelette tous les épisodes de la vie de Jupiter (le plus populaire est celui de Léda) nous sommes en pleine mythologie hellénique.

³ Toutain, *De Saturni dei in Africa Romana cultu*, 1894.

Apollon, raconter de Mercure en Italie les histoires d'Hermès en Grèce, c'était rétablir l'unité primordiale des espèces divines¹.

Les Grecs et les Romains ne manquèrent donc jamais, quand ils découvraient de nouveaux dieux barbares, de leur chercher des équivalents méditerranéens, de les interpréter, comme ils disaient, à la façon classique. Ni Polybe ni César ne nous ont nommé Ésus, Bélénus, Taran ou Teutatès. A leur place nous trouvons Mars, Vulcain, Apollon, Jupiter, Saturne, Mercure ou le Père Infernal : car les Anciens ne pouvaient toujours dire exactement de quel dieu gréco-romain le dieu celtique répétait la nature. Mais ce qu'ils affirmaient, c'est que les Gaulois, même avant la conquête, adoraient déjà Jupiter, Mercure et tous les dieux de Rome et de la Grèce².

Une affirmation de ce genre convenait bien aux maîtres du jour, soit aux politiques de Rome, qui inculquaient ainsi aux Gaulois la souveraineté universelle des dieux du Midi³, soit aux philosophes grecs, qui rappelaient ainsi l'unité de principe de toutes les religions. Mais ce qu'on a plus de peine à comprendre, c'est que les indigènes aient accepté d'emblée ces idées de philosophes et ces propos de politiques, et qu'ils se soient hâtés de transfigurer leurs dieux suivant les formes romaines.

Je vois bien à quels motifs on peut attribuer cette popularité des formes nouvelles. — Les divinités romaines étaient autrement vivantes, aimables, humaines, que celles de la Gaule ; on les voyait en images ; on racontait mille fables sur leur vie ; quelques-uns les avaient aperçues en réalité ; et enfin, c'étaient les dieux des vainqueurs. — Mais de tels motifs expliquent l'introduction des dieux romains dans les Gaules ; ils ne rendent pas compte de l'adaptation de ces dieux aux dieux indigènes. On ne la comprendra que si on admet chez le peuple l'existence simultanée de deux tendances contraires : d'une part, une conversion à la religion romaine, sincère et spontanée ; d'autre part, un attachement irrésistible à la religion des ancêtres, lieux de culte, nature de dieux, usages de prière.

Transfigurer à la romaine les divinités celtiques, ce fut concilier ces deux tendances. Le Celte put, de cette manière, aller d'un dieu à l'autre par des transitions infinies. Il n'y eut ni conflit entre les divinités ni brusque changement dans les habitudes. L'un après l'autre, tous les attributs de Mercure passèrent à Teutatès, sans que le dévot s'aperçût tout de suite que son maître changeait d'aspect ; et il se trouva à la fin ne plus adorer qu'un dieu latin, de même que, dans sa cité, le vergobret suprême auquel il obéissait-était peu à peu devenu un simple *duumvir* romain.

Si les cultes modernes ont ignoré ces phénomènes de transformation⁴, c'est que les conversions y sont d'ordinaire obligées et absolues, imposées par l'État ou contrôlées par les prêtres. Mais j'ai déjà dit que Rome ne s'inquiéta point de ces

¹ Telle qu'elle avait existé, par exemple en Occident au temps de l'unité ligure, et, au delà, au temps de l'unité indo-européenne.

² César, VI, 17, 2 : *De his* (Apollon, Mars, Jupiter, Minerve) *eamdem fore quam reliquæ gentes habent opinionem*.

³ C'est le cas de César, VI, 17.

⁴ Mais elles l'ignorent beaucoup moins qu'on ne croit. Il serait facile de retrouver de nombreux faits d'adaptation, d'interprétation, unissant les personnalités divines ou saintes du Christianisme à celles du paganisme antérieur ; ou encore à celles des religions d'autres peuples.

sortes de choses ; et depuis que les druides avaient disparu, il n'existait plus en Gaule de corps de prêtres pour discipliner les croyances et préciser sur la nature des dieux¹. Les hommes se portèrent donc d'eux-mêmes où les entraînaient leurs tendances, et ce fût pour se faire des divinités qui accordaient de vieilles traditions celtiques avec le prestige de la religion des maîtres.

IV. — FIGURATION DES DIEUX INDIGÈNES.

Tous les êtres divins de la Gaule ne se prêtèrent pas également à cette transformation. Il y en avait que la bizarrerie de leurs attributs ou de leurs fonctions rendait impropres à se muer en une divinité classique : était-il possible de trouver dans le panthéon gréco-romain une déesse pour servir de modèle à Épona, la patronne des chevaux celtiques² ? D'autre part, chez les dieux mêmes qui pouvaient ressembler à des confrères méditerranéens, bien des habitudes étaient intraduisibles dans la langue ou l'imagerie religieuses des Romains de ce temps. Ces Teutatès, ces Ésus, ces Bélénus gaulois dont le vulgaire des dévots parlaient comme d'êtres extraordinaires, à l'aspect farouche, au triple visage³ ou au front cornu⁴, aimant à s'asseoir à terre les jambes croisées⁵, à la façon des

¹ Il me paraît impossible de supposer une réglementation de ce genre édictée par les prêtres municipaux ou provinciaux.

² Il serait cependant possible qu'il y ait eu en Italie, pour inspirer les figurations d'Épona, des statuettes de femmes ou de déesses assises à cheval, remontant à de très anciens temps (Pline, XXXIV, 29 ; Servius, Énéide, I, 720 ; etc.), sans parler de la *Venus equestris* de l'art grec plus récent. Mais il s'agit là de l'origine des figures, nullement de l'assimilation des types religieux. Cf. là-dessus S. Reinach, *Cultes*, IV, p. 54 et s.

³ Dieux tricéphales : le buste de Condat en Périgord, le plus expressif et le plus artistique de tous, la tête du milieu a pu être ornée de cornes rapportées (Espérandieu, n° 1318) ; autres bustes chez les Rèmes, près de Laon, sur colonnette à Reims (n° 3751, 3756, 3653) ; tête en bas-relief à Auch, peut-être dans une série de têtes représentant les dieux de la semaine (n° 1055) ; du même genre à Reims (n° 3651-2, 3654, 3656-9, 3661) ; bustes à Nîmes et à Langres, ce dernier avec cornes sur une tête (n° 2668, 3287) ; statue assise (à Beaune, n° 2083) ou debout (à Dennevy, n° 2131) ; tricéphale de Paris, debout, avec le chénet à tête de bélier, la bourse, le bouc et la tortue, ce qui fait de lui une espèce de Mercure gaulois (n° 3137) ; le bronze d'Autun, statuette accroupie, avec têtes minuscules accolées à la tête principale (Reinach, *Br.*, n° 177). Un groupe à part est celui des tricéphales cornus des vases aux sept dieux de la semaine, trouvés en Belgique (chez les Tongres et les Nerviens ; pas antérieurs à Commode ?) : là, le tricéphale, par sa place dans la série des dieux, paraît correspondre à Mars (Revue des Et. anc., 1908, p. 173). Et peut-être le tricéphale, si fréquent chez les Rèmes, est-il leur *Mars Camalus*.

⁴ *Deo Tribanti* à Langensoultzbach, dieu barbu avec une couronne faite de trois cornes ou de trois pointes (C. I. L., XIII, 6001) ; mais Espérandieu (n° 5586) fait d'expresses réserves sur ces texte et description. *Cernunnos* à Paris, double corne de cerf avec torques suspendus (Espérandieu, n° 3133). A Reims, à Saintes, à Vendœuvres chez les Bituriges, dieux accroupis, avec double corne de cerf (n° 3653, 1319, 1339) ; autre, à Meaux (n° 3210). Debout, avec une baguette sinueuse à la main, à Blain (n° 3015). Le dieu à la serpe ?, Esp., n° 3001. Le dieu accroupi aux longues cornes de cerf, du vase de Gundestrup, vase qui, quelle que soit son origine, se rapporte aux mêmes conceptions religieuses que les autres monuments cités ici. Déesse accroupie cornue, Reinach, *Bronzes*, n° 179. Tricéphales cornus, p. 17. Cf. Reinach, *Bronzes*, p. 194-5.

⁵ Dieux accroupis, mais sans doute assis le plus souvent sur des coussins : à Saintes, dieu avec bourse et torques, à côté d'une déesse assise (n° 1319) ; au revers du même monument, dieu cornu accroupi, assez semblable au premier ; à Reims, dieu cornu du

Celtes de l'ancien temps, armés d'instruments vulgaires ou démodés, maillets¹, serpes² ou roues¹, compagnons, meneurs ou charmeurs de bêtes, serpents²,

même genre (n° 3653) ; le cornu de Vendœuvres (n. précédente) ; autres à La Terne, Nérès, Chassenon, Longuat, Lantilly, Saint-Galmier ?, Auxerre (n° 1375, 1566, 1389, 1603, 2332, 1801, 2882) ; le bronze d'Autun (Reinach, n° 177) ; la divinité [hermaphrodite ??] accroupie à l'oiseau, de la terre cuite de Quilly (Blanchet, *Figurines*, Suppl., p. 63). Le dieu de Gundestrup (cf. n. précédente). Et voyez aussi les corps difformes d'Entrains (Esp., n° 2250), Autres dieux simplement assis, mais apparentés aux précédents : dieu avec pain et sac de monnaies, à La Guerche (n° 1555) ; le tricéphale, le dieu nu et le Pan cornu, de Beaune, (n° 2083). La déesse d'Avallon (n° 2218), assise les jambes croisées, ailée, multimamme, est une extraordinaire exception. Déesse accroupie cornue, Reinach, *Br.*, n° 179. Les trois statues de La Roque-Perfuse près de Velaux chez les Salyens (Espérandieu, n° 131 ; Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 87 et s.), qui étaient installées, sans doute en plein air, au sommet du rocher percé (Clerc m'a conduit à l'emplacement), ne m'avaient pas paru être celles de dieux, à cause de leur costume d'apparence militaire : mais il est bien difficile, quand on a étudié la localité, et quand on s'est représenté les statues dominant le pays du haut du rocher sacré, de ne pas leur attribuer un rôle religieux ; peut-être étaient-ce des chefs divinisés ; au surplus, elles se rapprochent, je crois, du second siècle avant notre ère. Voyez aussi la monnaie, peut-être des Rèmes (*Cabinet*, n° 8145-56), et la figurine en cuivre de Bouray en Seine-et-Oise (Héron de Villefosse, 1913, *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, LXXII).

1 Le dieu au maillet (exceptionnellement, déesse, Espérandieu, n° 2028), le plus souvent tenant un pot rustique de l'autre main, souvent accompagné du chien ou même du loup, parfois flanqué d'un tonneau, maintes fois (surtout dans l'Est) accompagné d'une ou de deux déesses, ce dieu maillotin est certainement le type de dieu indigène le plus fréquent et le plus persistant. Reinach, *Bronzes*, p. 137 et s. — Les inscriptions latines l'interprètent toujours en Sylvain. Il existe cependant au Musée de Strasbourg une figuration de Mercure tenant le maillet. — Quant au sens du maillet, je crois qu'à l'origine on a imaginé le dieu armé de la hache, l'arme essentielle du guerrier, l'instrument des sacrifices solennels, l'emblème de la protection universelle, et en particulier le fétiche protecteur du seuil et du foyer domestiques (Augustin, *De civitate Dei*, VI, 9) ; mais, à mesure que le dieu perdit son caractère militaire et dominateur pour être réduit aux fonctions rustiques et domestiques d'un Sylvain, son attribut se transforma, et la hache fut interprétée en maillet, l'outil nécessaire à la vie des champs et de la maison : c'est, par exemple, l'outil indispensable au tonnelier, et de fait, le dieu au maillet paraît avoir servi aussi à la protection de la vendange (Esp., n° 1621, 2750, 3568). Et ce fut avec le maillet que le dieu joua son rôle protecteur. Peut-être le maillet servit-il aussi aux sacrifices qui lui étaient destinés, et sans doute encore était-il d'usage de lui faire présent d'un instrument de ce genre. — De même, le fameux chaudron aux sacrifices, capital dans les rites gaulois, s'est transformé, se conformant ainsi à l'évolution du dieu national, dans le pot banal (de bois ?) des usages domestiques. En d'autres termes, nous avons là des dégénérescences rustiques d'anciens attributs, lesquels étaient fournis au dieu par les pratiques de son culte. — On a voulu donner à ce dieu et à ses attributs un caractère cosmogonique ou météorologique, le maillet représentant l'instrument avec lequel il produisait la foudre (et l'on peut ajouter en faveur de cette hypothèse que le dieu au maillet voisine souvent avec le dieu à la roue). Il est bien probable qu'à cette époque, comme, je pense, dans les plus anciens temps et de nos jours, on a vu dans le tonnerre le bruit fait par le marteau d'un dieu frappant sur un tonneau. Mais il faut examiner un dieu et ses emblèmes dans le moment et la manière de leur emploi par les fidèles : or le dieu au maillet, entouré de choses et d'êtres paisibles, employé toujours comme *custos*, interprété en Sylvain par les rédacteurs des dédicaces, est le contraire d'un *fulgurator*.

2 Beaucoup plus rarement, Espérandieu, n° 3001. C'est une variété plus rustique du dieu précédent.

loups, oiseaux³, chiens⁴ ou chevaux, faudrait-il donc sacrifier ces vieilles habitudes de dieux le jour où on ferait d'eux des Mercures, des Mars ou des Apollons, équipés, vêtus, parés suivant le type contemporain de l'art gréco-romain⁵ ?

Dans l'un et l'autre cas, il arriva d'abord que la tradition gauloise l'emporta sur la gloire de la mythologie hellénique. Épona et d'autres de son espèce, les dieux locaux aux noms et aux façons étranges, les aspects vraiment barbares des grandes divinités, le populaire et les paysans tenaient trop à toutes ces traditions, elles leur plaisaient trop par leur étrangeté même, pour qu'on leur préférât sans hésitation les formules et les figures élégantes offertes par les dieux du Midi. Et ces êtres et ces choses vécurent longtemps encore après la conquête.

Cependant, même à ces êtres et à ces choses, la religion classique imposa son influence. Ces dieux, ces formes de dieux, leurs attributs, leurs compagnons, on voulut désormais les saisir par la pierre ou le bois, les avoir en images chez soi et devant soi. Même aux plus vieux dieux celtiques, le mot et l'épithète ne suffirent plus : ils adoptèrent la figure et la statue. C'en est fini avec les divinités qu'on adore en esprit, et dont on parle sans les connaître. On exige maintenant de les voir, même avec leurs visages et leur cortège de bêtes. Ce ne furent plus seulement un Jupiter venu du Capitole ou un Bélénus transformé en Apollon que l'on montra et vénéra en aspect et en matière, mais aussi les mille dieux grossiers ou grotesques de la religion populaire. Et si rien n'était plus contraire à l'humanisme gréco-romain que ces images à attitudes baroques, affublées d'attributs plébéiens, elles n'en témoignaient pas moins de la force irrésistible qui entraînait alors les Gaulois vers la religion figurée, vers les dieux à forme humaine et à corps visible, qu'on fixe, qu'on touche et qu'on peut emporter⁶. De toutes manières, la conquête romaine assurait dans les Gaules le triomphe de l'anthropomorphisme. Voilà le grand fait religieux de la nouvelle histoire.

1 La roue s'est spécialisée chez Jupiter à l'époque de l'imagerie gallo-romaine. En principe, elle rappelle la roue du char solaire : mais le dieu la tient toujours à la main, comme les roues votives qu'on pouvait lui offrir.

2 Charmeurs de serpents, Espérandieu, n° 1804, 2072 ?, 2131, 2332, 2946, 3015 ?, 4831 (divinité féminine) ; Reinach, *Bronzes*, n° 177 ; le dieu cornu de Gundestrup. Le serpent est souvent, par effet de copulation de symboles, à tête de bélier.

3 Espérandieu, n° 2067, 2354, 233, 2377, 3134, 3850, 4143, 4261, 4282, 4566, 4308, etc.

4 Dieux compagnons de chiens, n° 2067, 2257, 2260.

5 Je ne veux pas préciser sur les espèces de dieux celtiques que représentèrent les dieux tricéphales, cornus, maillotins, des temps gallo-romains. D'abord, parce qu'il est possible que plusieurs dieux indigènes, aussi bien Teutatès qu'un dieu de source, aient été également figurés de cette manière : le tricéphale, par exemple, paraît être l'équivalent, parfois d'un Mars, parfois d'un Mercure, et dans l'un et l'autre cas, évidemment, il peut être Teutatès, mais aussi Ésus, mais aussi parfois d'un dieu local. Ensuite, parce qu'il est possible que la presque totalité de ces attributs aient été à l'origine appliqués au dieu national, dont les aspects et les attributions étaient innombrables. Préciser davantage, et voir uniquement Mercure-Teutatès dans le tricéphale, un ancien *Dis Pater* gaulois dans le dieu au maillet, me paraît, jusqu'à nouvel ordre, peu conforme à la mentalité religieuse de ces temps de transitions et de conversions, où symboles et dieux s'enchevêtrèrent en dehors de toute règle.

6 Sauf les cas, dans la mesure où il s'en est produit, où certaines régions ou certains groupes d'hommes ont pu ou voulu résister à l'anthropomorphisme, au culte des images.

Mais ne disons pas qu'il a été subit et imprévu. De nombreux détails nous ont révélé que la Gaule inclinait depuis longtemps vers cette manière de comprendre et d'honorer les dieux. D'abord, en dépit des druides qui voulaient être les seuls à connaître les divinités, le populaire devait parler sans cesse d'elles, émettre mille propos sur leurs allures et sur leur vie : et c'était déjà de la figuration, verbale, de l'anthropomorphisme en paroles, prélude de celui qui créerait des images. L'épithète préparait la statue. Puis, au contact des voyageurs du Midi, les Gaulois, bien avant la conquête, s'étaient pris à aimer Mercure ou Apollon, et surtout parce qu'on pouvait les voir. La domination latine rendit leur conversion inévitable, plus rapide et plus complète. Elle ne l'a point provoquée. Les armes de Rome ne firent, le plus souvent, que pousser plus vivement les vaincus dans la voie où ils étaient déjà entrés.

V. — INFLUENCE DE L'IMAGERIE CLASSIQUE.

La question de l'imagerie est donc primordiale dans l'étude de la religion gallo-romaine. C'est par l'image que cette religion a surtout fonctionné ; et ce qui nous reste d'elle, ce n'est guère que noms et figures de dieux. Insistons sur l'origine de ces figures et sur les conséquences de leur invasion.

Tout ce qui est figure de dieu classique, Jupiter ou Minerve, est emprunté au monde méditerranéen. Quand la statue ou la figurine n'en vient pas, c'est le modèle qui en provient. A l'origine des plus rustiques Vénus de terre cuite, des plus informes Mercures de pierre, nous trouverons des images établies depuis des siècles par les écoles de la statuaire classique. De Phidias ou de Praxitèle au misérable gâcheur d'argile arverne ou armoricain, il y a la distance du héros à l'homme, et c'est cependant la même idée du dieu qui inspire leur pensée et qui guide leurs doigts.

Mais de Mercures ou d'Hermès, de Minerves ou d'Athénées, depuis plus de cinq siècles que les artistes et les industriels en fabriquaient, bien des types différents avaient été lancés dans le monde. Chaque dévot pouvait choisir entre eux, et si l'un préférait la dernière Minerve qui fût sortie de Rome, d'autres avaient plus de respect pour une Athénée à forme vieillotte et désuète¹.

Entre les modèles de dieux, la Gaule inclina, je crois, vers les plus anciens².

Ils lui rappelaient davantage ses propres dieux. Si Teutatès ressemblait à Mercure, cette ressemblance était d'autant plus grande qu'on songeait au Mercure de temps plus lointains, à ce Mercure ou à cet Hermès des vieux Italiotes ou des Grecs de jadis, divinité sérieuse et appliquée, bien différente du dieu frivole popularisé par l'art nouveau³. Plus l'image était antique, plus elle gardait l'allure grave ou hiératique que les Celtes désiraient encore pour leurs dieux. N'oublions pas que leur civilisation et leurs habitudes morales rappelaient

¹ Voyez la Minerve de Poitiers, Espérandieu, n° 1392.

² Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, 1890, p. 578 ; S. Reinach, *Bronzes*, [1894], p. 16 et s., et surtout *Cultes*, III, p. 168 et s., p. 207, IV, p. 61 et s.

³ Sur le Mercure primitif des Italiotes, nous sommes fort mal renseignés. Mais il semble bien qu'ils voyaient en lui le dieu arbitre des hommes et des dieux mêmes, inventeur des arts, protecteur du commerce (cf. surtout Ovide, *Fastes*, V, 663 et s. ; Sénèque, *De beneficiis*, IV, 8, 2) : et c'est ce caractère de législateur que les Gaulois donnaient à Teutatès. Au surplus, c'est ce caractère seul qui peut expliquer qu'Auguste ait pu se laisser assimiler à Mercure.

celles de l'Italie des Tarquins ou de la Grèce des Pisistrates. Le vergobret de leurs cités était pareil au préteur de la Rome patricienne : il était donc naturel que leur Taran ou leur Bélénus s'adaptât aux Jupiters ou aux Apollons les plus démodés.

D'ailleurs, n'étaient-ce pas surtout des figures archaïques, des **santons** vulgaires et populaires, que l'on vendait aux Gaulois ? Les dévots, les marchands de dieux qui leur arrivaient des terres du Sud, n'avaient que peu de commerce avec les formes divines, belles ou neuves, qui trônaient au Capitole et au Parthénon : ces gens-là, c'étaient Grecs de Marseille, adorateurs passionnés d'antiques divinités ioniennes, c'étaient colporteurs de Campanie ou d'Étrurie, légionnaires fils d'ouvriers des faubourgs romains ou de paysans des montagnes apennines, tous habitués à des dieux plébéiens ou rustiques ; et l'on sait que ce genre de dieux garde volontiers les costumes et les attributs du vieux temps.

Voilà pourquoi les dieux classiques parurent si souvent en Gaule sous ces traits raides, ce dessin archaïque, cette attitude figée et naïve, auxquels avaient renoncé les artistes en vogue et les fournisseurs des cultes officiels. Un dieu de Gallo-Romain, c'est toujours un attardé dans le progrès général des divinités vers les manières humaines.

Cela ajoute une difficulté nouvelle à l'intelligence de cette religion doublement métisse ; où se sont mêlées la Gaule, l'Ionie et l'Italie. Car ces divinités populaires de Marseille et de l'Italie, nous les ignorons autant que nous ignorons les vrais dieux de la Gaule, les textes ne nous parlent pas d'elles, les images en ont disparu. Comment dès lors discerner leur influence en étudiant les figures des dieux gallo-romains ? Ces dieux sont des mélanges, à doses variables, de trois éléments, et chacun de ces éléments échappe à notre analyse.

Aussi, en regardant les plus étranges de ces dieux, ces têtes cornues, ces tricéphales, ces bonshommes au maillet, qui nous paraissent aujourd'hui un bien propre de la religion celtique, je me demande s'il n'y a pas là l'illusion de notre ignorance, et si nous avons le droit d'affirmer l'indépendance absolue de leurs formes, de leurs attitudes, de leurs attributs. Qui nous dit qu'Italiens ou Ioniens n'avaient pas quelque image de ce genre, dont des Gaulois se sont inspirés pour figurer leurs divinités ? Et si on arrive un jour à le prouver, alors, du plus grand au plus petit, du plus beau au plus laid, tous les dieux de la Gaule latine, sans exception, ne seraient plus que copies et plagiat des idoles méditerranéennes¹. — Après tout, même si ces tricéphales ou ces maillotins de la Gaule ont pris modèle sur la Grèce ou l'Italie, il leur restait encore, au temps des Césars, une dose d'inspiration originale, une part d'indigénat et de caractère national. Car la Grèce et l'Italie avaient depuis longtemps renoncé à des figures de ce genre : elles étaient devenues le monopole de la Gaule ; et elles reflétaient bien mieux les croyances de son passé que les Apollons à la lyre et les Mercures au caducée.

¹ En ce qui concerne les tricéphales, qu'on songe à Janus *bifrons*, à Hécate *triformis*, aux vieux Hermès tricéphales (cf. Reinach, *Cultes*, III, p. 168-9). Voyez le Mercure quadricéphale en bronze du Cabinet des Médailles (Babelon, n° 362), trouvé à Bordeaux : le passage de ce Mercure au tricéphale celtique ne suppose pas une bien longue distance. — Quant aux cornes, les Italiotes et les Hellènes les ont regardées comme un attribut de la divinité, et spécialement de la divinité des fleuves et des sources : entre les cornes de la belle tête de l'Achéloüs gréco-romain de Lezoux (Reinach, *Bronzes*, p. 80) et celles du *Cernunnos* parisien, il n'y a pas de différence de principe, il n'y a que des différences de figuration.

Par malheur, ces figures d'inspiration indigène sont en minorité dans l'imagerie gallo-romaine. Elle est toute remplie et comme obstruée par la mythologie classique, par Mercure, Jupiter, Hercule, Bacchus, Vénus et leurs cortèges habituels. De ces divinités devenues partout banales, la Gaule fit un incroyable abus. Elle ne se borna point à leur élever des statues de marbre, de pierre et de métal, à sculpter en bas-reliefs, pour orner les temples qu'elle leur donnait, les épisodes habituels de leur vie céleste ou terrestre, amours, combats et métamorphoses : mais elle voulut également ces images dans les moindres recoins de ses demeures et dans les moindres replis de sa vie. Mosaïques et peintures des maisons de ville et de campagne, sculptures de tombeaux, vases d'or et d'argent et vaisselle de terre cuite, cachets d'anneaux, objets de luxe ou d'usage vulgaire, décors de salon ou de cabinet secret, tout ce qui servait à l'homme portait quelque figure tirée de l'histoire des dieux.

Par l'intermédiaire de ces images, la Gaule s'initiait à la vie intellectuelle 'du monde gréco-romain. Accepter les formes visibles des dieux de l'Olympe, c'était préparer son esprit à la lecture d'Homère et de Virgile, à l'intelligence des chefs-d'œuvre de la plastique grecque, à la réflexion sur la morale des sages de l'Orient. Hercule, Jupiter, Mercure ou Minerve, ce ne sont point seulement des figures et des noms : leur histoire fait corps avec l'histoire des nations du Midi ; depuis Homère jusqu'à Virgile, leurs actions ne cessent d'inspirer les poètes, les artistes et les politiques eux-mêmes. Ils jouent à la fois le rôle de dieux et celui de héros nationaux. Derrière Jupiter s'aperçoit Rome, et la Grèce derrière Apollon. Jamais la vie des peuples ne s'est plus unie à la vie de leurs divinités. Le Moyen Age a pu séparer l'une et l'autre, et bâtir son épopée de Charlemagne en dehors de l'épopée chrétienne¹ : mais les temps antiques n'arrivèrent pas à détacher les hommes et les dieux. Même à l'époque de César et d'Auguste, ces deux sortes d'êtres se trouvaient si fortement mêlés entre eux, qu'on fit de César un Jupiter² et d'Auguste un Mercure, comme si la fondation de l'Empire romain était le dernier terme des métamorphoses divines³.

Quand la Gaule adopta ces dieux et ces images, elle fit donc bien plus que de se convertir à une religion nouvelle. Elle abdiqua son art, ses traditions, tout son passé, pour vivre de la pensée des Gréco-romains et pour s'absorber en leur histoire.

Mais je ne prétends point que cette conversion ait profité aux dieux classiques ou à leurs nouveaux fidèles.

En s'emparant des Gaules, ni Mercure ni Jupiter n'ont rien gagné. Leur histoire ne s'est embellie d'aucune légende nouvelle, leur figure d'aucun emblème original. La mythologie avait épuisé depuis longtemps sa force créatrice. Elle avait jadis, dans les temps imaginatifs de Marseille et des Phocéens, inventé sur notre sol pittoresque des mythes puissants ou plaintifs, les courses d'Hercule à travers les Alpes, la bataille de pierres de la Crau, la chute de Phaéton et les pleurs des Héliades sur les rives des grands estuaires océaniques. Que d'autres scènes, d'une émotion poignante ou d'une douce poésie, les Hellènes auraient pu rêver et tracer en promenant leurs dieux à travers les terres gauloises, dans les noires forêts du Morvan, le long des replis harmonieux de la Seine, sur les rives infernales des caps d'Armorique ! Mais il est trop tard maintenant pour enrichir

¹ Ceci n'est d'ailleurs vrai que dans une certaine mesure.

² Dion Cassius, XLIV, 6, 4.

³ Voyez la conclusion des *Métamorphoses* d'Ovide.

l'épopée divine. Hercule, Jupiter et Mercure, quand ils ont pris possession de la Gaule, n'ont plus la vertu d'actions nouvelles. Ils s'y montrent aussi impuissants à imaginer de glorieux exploits que les voyageurs de Rome à explorer les terres inconnues, et que ses savants à découvrir des lois de la nature. Hommes et dieux sont désormais frappés de stérilité. Jupiter ne fait plus que répéter éternellement les mêmes actes de son passé, et l'épisode de Léda, et celui de Ganymède, et toutes les scènes de son vieux répertoire ; et des travaux qu'Hercule étalait dans les temples et sur les champs de foires de la Celtique, il n'y en avait aucun qu'il eût exécuté en Gaule pour le compte de ses nouveaux admirateurs¹.

Ceux-ci, les dévots de Gaule, ont-ils tiré un bénéfice moral de leur conversion ? Je ne le crois pas. Ces dieux de l'Olympe, transportés sur le sol de l'Occident, loin du beau ciel, des terres chaudes et des cités bruyantes où se passaient leurs aventures, ne pouvaient exercer sur les âmes de ce pays le même charme et la même influence que sur celles des descendants de Sophocle ou des amis de Virgile. Quel intérêt pouvait prendre un Gaulois à Léda, à Ganymède ou à Prométhée ? Rien ne me paraît plus étrange que de voir exposé dans un sanctuaire celtique de la Normandie un vase d'argent qui raconte l'histoire de Troie. De telles scènes s'étaient déroulées si loin dans le temps et dans l'espace ! Ces dieux et ces héros déracinés étaient si différents des habitudes de la vie nationale, des réalités du sol français ! S'il y avait, dans leurs faits et gestes, quelque signification profonde, quelque vérité morale, quelque beauté éternelle, on se gardait bien de l'indiquer au peuple, nul ne les dégagait des épisodes extravagants ou grossiers de la scène mythologique, et elles ne préoccupaient guère les baladins de foires qui les jouaient ou les industriels qui les faisaient reproduire par des artistes à leurs gages. Cette conversion à la religion classique n'entraîna aucun mouvement dans les profondeurs des âmes. Si farouche et si lointain qu'il fût, l'invisible et grandiose Teutatès était plus utile à la dignité humaine que le Mercure d'argile qu'on vendait sur les bancs des marchés. La religion de l'Occident, qui aurait pu accomplir en Gaule de glorieuses destinées, s'y atrophia dans les formes désormais stériles de la mythologie méditerranéenne.

VI. — MERCURE.

Teutatès était devenu Mercure dans la Gaule romaine. On avait d'abord hésité sur le nouveau nom qu'il fallait lui donner. Quelques-uns, remarquant qu'il était un dieu créateur d'hommes, en firent un Saturne ou un Père Infernal². Comme il avait jadis conduit ses peuples dans les guerres, beaucoup le traitèrent de Mars ; et ce fut sous ce titre qu'il survécut chez certaines peuplades de la Belgique et de l'Armorique, aux habitudes plus belliqueuses ou plus rustiques que le reste du pays. Les petites gens, qui cherchaient avant tout un protecteur pour leurs foyers, habillèrent en Sylvain le vieux dieu gaulois. Mais le plus souvent on voulut se rappeler en lui le dieu d'alliance des nations celtiques, leur législateur,

¹ Cela est visible en particulier sur les monnaies de Postume, où la légende d'Hercule tient une place prépondérante : quoique Postume soit empereur en Gaule, son Hercule est l'Héraklès banal aux douze travaux ; et même sur les monnaies mentionnant des sanctuaires locaux, c'est le héros classique qui est figuré.

² César lui-même, Varron, Denys. Mais cette interprétation ne réussit pas en Gaule, et on en voit aisément les causes. Peut-être aussi songea-t-on à Hercule.

l'inventeur de leurs métiers et le modérateur de leurs foires¹, un principe de paix, d'accord et de travail ; et c'est en Mercure ou en Hermès qu'on le transforma².

Mercure passa donc, dans la Gaule romaine, au rang de dieu national. Au nord de la Loire il disputait à Mars la première place. Chez les Celtes paisibles des anciens Empires arverne et éduen, il demeura le maître incontesté³. Il s'empara des terres riches et des cités commerçantes de la Moselle⁴. Le puy de Dôme lui appartint⁵, et, autour et au-dessous de ce sommet suprême, les hauts lieux les plus célèbres des cités, le Donon dans les Vosges⁶, le mont du Chat chez les Allobroges⁷, le mont de Sene sur la Côte d'Or éduenne⁸, Montmartre en face de Lutèce⁹ et d'autres sans nombre. De ses mille sommets, de ses milliers de temples et de statues, il gouverna le sol, les villes et les âmes. Quand les écrivains de l'Empire parlaient des dieux souverains des provinces, ils disaient Saturne pour l'Afrique et Mercure pour la Gaule¹⁰ : Saturne, c'était l'avatar du Baal carthaginois, et Mercure, du Teutatès gaulois.

On s'étonne quelquefois de ce qu'une nation entière ait pu faire de Mercure son grand dieu, l'adorer en confiance et respect. Mais le Mercure auquel pensaient les hommes de ce temps et de ce pays ne ressemblait en rien au jeune dieu, aimable, léger, plaisantin et fripon, que les fables grecques faisaient alors courir par le monde. Le vieux Mercure auquel Teutatès s'assimila tout d'abord, était d'une autre trempe, d'une autre valeur morale : seul entre les dieux du ciel, il présidait aux affaires pacifiques des hommes, voyages, ententes, contrats, commerces, foires, industries et beaux-arts. A côté de Jupiter qui venait du ciel et de Saturne qui venait de la terre, ce Mercure était la divinité grande et bonne qui symbolise la vie unie et laborieuse de l'humanité¹¹. Et c'est l'honneur de la Gaule qu'on ait jugé Mercure digne de remplacer Teutatès.

¹ Cf. *Mercurio nundinatori*, XIII, 7389 ; *Mercurio viatori*, XIII, 5849 ; XIII, 6476.

² César le premier parmi les écrivains : mais il n'a sans doute fait que sanctionner un état de choses créé à la fois par les négociants grecs, adorateurs d'Hermès, et les marchands italiens, clients de Mercure : celui-ci étant, pour les *negotiatores Italici*, en quelque sorte leur patron national, il y avait une raison de plus pour qu'il s'accouplât avec le dieu national des Celtes. Ajoutez, ce qui acheva de donner à cette interprétation une sanction officielle, le rapprochement établi entre Mercure et Auguste.

³ Bordeaux, 574-8 (en particulier avec l'épithète *Visucias*) ; Poitiers, 1124-6 (en particulier *Asmerius*).

⁴ Trèves, 3656-60 (en particulier *Cissonius et Visacius*) ; Metz, 4306-12 (avec ou sans Rosmerta).

⁵ XIII, 1517-25, où je distingue cependant deux sanctuaires, le principal au sommet (*Dumias*), un autre (*Mercurius Vindonnus* ? dieu de source ?) au pied, quartier de La Tourette.

⁶ XIII, 4549-53 : le sanctuaire du Donon était à la fois un sanctuaire de sommet et de frontière, à la limite des Médiomatrices de Metz, des Leuques de Toul, des Triboques de Basse Alsace. — A la montagne de Sion (XIII, 4732, avec Rosmerta).

⁷ XII, 2437.

⁸ XIII, 2636. — Mont Saint-Jean, XIII, 2830. — Mont Marte, XIII, 2889.

⁹ *Mons Mercurii* ; Frédégaire, IV, 55, p. 148, Krusch ; Hilduin, *Vita s. Dionysii*, 36, *Patr. Lat.*, CVI, c. 50. Cf. de Pachtère, p. 128.

¹⁰ Tertullien, *Scorp.*, 7 ; *Apolog.*, 9 ; Minucius Félix, *Octavius*, 6, 1 ; 30, 4. Dans tous ces passages, il est bien évident que *Mercurius* est l'interprétation du grand dieu celtique.

¹¹ C'est ce que semble dire Sénèque, *De beneficiis*, IV, 8, 2 : *Ratio penes illum est numerusque et ordo et scientia*.

Le Mercure des Gaules acquit peu à peu tous les attributs visibles qui étaient l'apanage de l'Hermès hellénique et du Mercure italien. Dans les premiers temps de son empire, on le figura assis sur un trône¹ ou sous les traits d'un homme barbu, mûr et grave² : ce qui correspondait mieux à son ancien office de législateur³. Mais bientôt, par malheur, les idoles et les récits qui se répandaient sur le Mercure grec s'imposèrent aux artistes et aux dévots de la Gaule : une fois de plus dans le monde, la fable gâta la religion, l'image dénatura le culte. Et le type dominant de Mercure devint, même de ce côté des Alpes, un jeune dieu, imberbe et presque nu, le manteau rejeté sur l'épaule, le caducée fit la main, des ailes aux talons et à la coiffure⁴ : cette fois, nous sommes à l'opposé de Teutatès.

A la main, le Mercure des Gaules tient une bourse, signe de la richesse qu'il apporte⁵. Près de lui sont ses trois animaux familiers, le bouc, la tortue et le coq, eux aussi, comme le dieu, amis de l'homme et protecteurs de sa demeure. D'autres emblèmes se montrent de loin en loin : car rien n'interdisait au fidèle d'apporter des variantes au type consacré⁶.

De ces attributs, la majeure partie étaient empruntés à l'art hellénique. Mais ils n'avaient rien qui pût choquer les Gaulois : le caducée lui-même, avec ses serpents entrelacés, sanctionnait leur antique adoration pour la bonne couleuvre rampante, fille de la terre et gardienne des maisons. Le bouc, comme le bélier, devait être de longue date un des héros de la ferme gauloise⁷. La tortue de Mercure, disait-on, était pour rappeler que les écailles avaient permis au dieu de fabriquer une lyre⁸ : mais la bête pacifique et silencieuse n'en était pas moins depuis des siècles l'amie des hommes, qu'elle préservait des maux les plus divers⁹. Le coq enfin, sans lequel il n'y a pas de Mercure gallo-romain, peut venir, lui aussi, de la Grèce ou de l'Italie, où il était si cher aux dieux qui guérissent les hommes et qui entourent leurs foyers¹⁰ : mais je doute que les Gaulois ne lui aient pas de longue date rendu le même hommage, en sa qualité d'oiseau familier des demeures humaines, symbole des réveils pour le travail

¹ XIII, 7569. 8709 (*Mercurio Arverno*), 8233, 8233, etc. ; c'est sans doute le cas du Mercure de Zénodore chez les Arvernes, cf. Mowat, *Bull. monumental*, XLI, 1875, p. 557 et s. Et il n'importe que quelques-unes de ces images ne soient pas des plus anciens temps.

² Esp., n° 3919.

³ Il est d'ailleurs probable, comme l'a remarqué S. Reinach (*Cultes*, III, p. 169), que ces figurations sont empruntées à de vieux types italiotes ou helléniques.

⁴ Les images sont innombrables ; voyez les tables du *Recueil* d'Espérandieu.

⁵ Il est bon de remarquer que la bourse de Mercure rappelle la corne d'abondance des divinités chthoniennes, dispensatrices des biens.

⁶ Il est probable que certains tricéphales doivent figurer des Mercures, sur le modèle des hermès tricéphales grecs ; cf. Reinach, *Cultes*, III, p. 180 et s. Et il y a des Mercures à quatre visages, au maillet.

⁷ Les serpents à tête de bélier sont des groupements de symboles.

⁸ Toutefois, cette interprétation a contre elle que les Grecs, auteurs de cette légende, utilisent assez peu la tortue comme symbole de Mercure.

⁹ Pline, XXXII, 32 et s. On peut expliquer autrement l'attribution de la tortue à Mercure : elle était regardée comme la bête souterraine, qui respire et dort sous la terre (Pline, IX, 19), et alors le Mercure gallo-romain devrait cet élément chthonien au souvenir de Teutatès père des Gaulois.

¹⁰ Esculape et les Lares.

quotidien¹. En tout cas, durant les siècles de l'Empire romain, ils n'ont cessé d'honorer dans le coq le compagnon le plus assidu de leur grand dieu national².

VII. — AUTRES GRANDS DIEUX.

Parlons plus rapidement des autres grands dieux que la Gaule se donna sur le modèle de ceux de Rome : aucun d'eux n'eut la gloire de Mercure³ ni sa richesse en attributs, et ils sortirent rarement, dans les Gaules, de la vie banale qu'ils menaient par tout l'Empire.

Voici, d'un côté, ceux qui, à l'instar de Mercure, s'occupent surtout des hommes, et qui peuvent prétendre à le remplacer pour la protection ou la conduite des affaires de la vie et des choses de métier. — Au premier rang s'éleva Mars, qui fut seul capable d'entrer en rivalité avec lui⁴. J'ai déjà dit que sur les terres du Nord il réussit⁵, à cause du prestige guerrier de son nom⁶, à lui enlever souvent l'héritage de Teutatès⁷ : il put même se constituer en Belgique un temple presque aussi riche et aussi fameux que celui de Mercure au puy de Dôme⁸. Mais dans tous les pays franchement celtiques, il dut se contenter d'un rang inférieur⁹, et de se substituer à l'Ésus indigène¹ : il y prit d'ailleurs une allure

¹ Cf. Fulgence, *Myth.*, I, 18.

² Les Gaulois ont-ils, en plaçant un coq près de leur plus grand dieu, songé à un jeu de mots, et fait de ce coq, *gallus*, l'arme parlante de leur nation ? C'est possible, de tels jeux de mots, de tels rébus onomastiques étant fréquents dans l'Antiquité (*Aucellio*, par exemple, fait graver un oiseau à côté de son nom, XIII, 612). — Il va de soi que ce coq ou de bouc représentent également les bêtes offertes en sacrifice à Mercure : symboles, compagnons, offrandes et victimes se confondent en mythologie verbale ou figurée.

³ Ce que devait noter saint Martin au IV^e siècle (*Vita* par Sulpice Sévère, 22 ; de même, *Dialogues*, II, 13, 6).

⁴ Son nom revient assez souvent dans les documents chrétiens ; Salvien, *De gubern. Dei*, VI, 11, 60 ; *Acta*, 4 sept., II, p. 197 ; Grégoire de Tours, *De virt. s. Juliani*, 5 ; surtout Grégoire, *H. Fr.*, II, 29 : *Quid Mars Mercuriusque poluere ?* Et il est à remarquer que Mars est, parmi les dieux, celui qui a le plus résisté dans le folklore, comme Diane parmi les déesses.

⁵ En Belgique et en Armorique, populations en partie de même origine. En Armorique : *Fanum Martis*, Corseul, métropole des Coriosolites ; *Mars Mullo* à Nantes (XIII, 3101-3) ; *Mars Mullo* et *Mars Vicinnus* à Rennes (XIII, 3148-51) ; cf. *Mars Mallo* chez les Andécaves, à Craon (XIII, 3096) ; Mars à Vieux (XIII, 3163). — Mars paraît remplacer aussi parfois un grand dieu indigène des Aquitains : en Bigorre (XIII, 392), à Aire (420 et s.).

⁶ La figure courante de Mars en Gaule est celle de l'Arès classique, casquée, armée de la lance : mais je ne sais si c'est la ligure primitive.

⁷ Ce qui montre bien que Mars traduit dans ce cas Teutatès, c'est qu'il a pris assez souvent comme épithète *Toutates*, non en Belgique, si l'on veut, mais chez des populations, extérieures à la Gaule, apparentées aux Belges (III, 11721 ; VII, 79 [1], 84 ; cf. VI, 31182).

⁸ Je songe, à Trèves ou chez les Trévires, au sanctuaire de Mars *Lenus* (XIII, 3654, 3070, 4122, 4137, 4030, 7661). Peut-être, dans le Nord-Ouest, un grand temple à Mars *Mullo*.

⁹ Mars et Mercure s'excluent le plus souvent dans certaines cités : à Bordeaux, à côté de beaucoup de monuments à Mercure, je n'en trouve aucun à Mars. A Bourges, Mars et Mercure se font concurrence (XIII, 1190-3). A Vienne ou chez les Allobroges, le principal dieu de la cité fut, interprété d'abord en Mars, puisque la prêtrise la plus importante est celle du *flamen Martis*, mais le culte dominant est devenu celui de Mercure. Remarquez en outre la rareté de l'association de Mars et Mercure (exception, *simulacrum Marlis*

paisible, s'y fit l'ami des champs, des eaux et des foyers, s'y montra moins souvent avec les marnières belliqueuses de l'Arès olympien que sous les formes rustiques et domestiques du vieux Mars des Italiotes². — Une assez bonne renommée échut à Vulcain³, qui arriva même au rang de dieu principal ou de maître influent dans certaines cités du Nord⁴, à Nantes⁵, à Sens⁶ ou à Paris⁷. Mais ce Vulcain-là, ce n'est pas le boiteux ridicule des fables homériques, c'est l'antique divinité italienne qui présidait à l'énergie et à l'industrie humaines, le dieu du feu, du fer et de la forge : et c'est pour cela que les Celtes et les Belges l'ont prise, au lieu et place de quelque puissance semblable, partout où se développait la vie laborieuse des cités. — A côté de Vulcain, plus municipal de caractère, les hommes des campagnes assurèrent une étonnante popularité au bon Sylvain, gardien des domaines, des bois et des vergers⁸ ; et son ancienne gloire divine, bien déchue en Italie depuis les temps des rois d'Albe⁹, reparut presque intacte autour des vignobles du Languedoc¹⁰, dans les vallons des Alpes¹¹ et au voisinage du Rhin¹². — La Gaule, enfin, fit une large place à Hercule, frère cadet de Mercure, et on lui confia çà et là, comme à son grand aîné, des routes et des foires à surveiller, ou, comme à Vulcain, des chantiers à

Mercurique chez Grégoire de Tours, *De virt. s. Juliani*, 5). Tout cela, peut-être parce que Mercure et Mars étaient d'ordinaire deux interprétations différentes du dieu principal.

1 Là où Ésus coexistait avec Teutatès.

2 Ce caractère est surtout visible au sud de la Loire, où on trouve des inscriptions *Marti suo* (XII, 2986, 4221, 4322, 5377 ; XIII, 1353). Mars y étant, tantôt un Génie de l'homme, tantôt un dieu topique. Le thème de *moget-*, qui se rencontre dans les épithètes de Mars, doit se rattacher aux sources. Diane et Mars sont associés en sorcellerie (XIII, 11340), peut-être à cause de leur caractère rustique à tous deux.

3 Il est probable que le Vulcain gallo-romain est, à son origine, un avatar de dieu celtique, par exemple ayant pu remplacer issus là où Vars a remplacé Teutatès : Mars et Vulcain pourraient donc représenter souvent deux interprétations différentes d'un même dieu, Ésus sans doute. Remarquez d'ailleurs que le Vulcain italien primitif, auquel celui des Gaulois a dû ressembler, est une espèce de doublet de Vars, et qu'il a comme lui des attributions pacifiques et militaires à la fois. Ces vieux dieux se ressemblaient à l'origine par l'universalité de leurs attributions : et c'est en cela encore que la religion gallo-romaine a ressemblé d'abord à la religion primitive des Italiotes. Chez ceux-ci comme chez les Gallo-Romains la spécialisation des dieux est l'œuvre, lente en Italie, plus rapide en Gaule, des fables helléniques et de l'imagerie.

4 A Vieux, à côté de Mars, XIII, 3164 ; dans le Vermandois, XIII, 3528 ; à Tongres, XIII, 3593.

5 XIII, 3103-7.

6 *Marti, Volkano et deæ sanctissimm Vestæ*, XIII, 2940.

7 3026 : associé à Ésus et à Jupiter.

8 C'est en lui que se changea le dieu national, en tant qu'armé du maillet et gardien domestique. Remarquez que Sylvain, comme travailleur de la matière et protecteur domestique (*C. I. L.*, XII, p. 9.27), se trouve par là apparenté au Mercure des Celtes et à l'Hercule des régions rhénanes.

9 Il ne faut pas oublier que Sylvain, lui aussi, est un dieu à attributions universelles (il y eut des Sylvains panthées) : ce qui explique qu'il a pu servir, lui aussi, à interpréter le dieu national.

10 La zone principale d'extension du culte de Sylvain est la Narbonnaise, Provence, Vaucluse, Drôme, Gard, c'est-à-dire la région où se développe également le dieu au maillet.

11 *C. I. L.*, XII, 103.

12 XIII, 3968, 6087, 6140, 8033, 8039 (ici, dieu des forêts et de la chasse).

diriger, ou, comme à Sylvain, des foyers à protéger¹. — Tous ces dieux-là, Mercure compris, faisaient toutes les besognes, ainsi qu'avaient fait autrefois Ésus et Teutatès, dont ils s'étaient partagé la tâche.

Voici, d'un autre côté, les dieux qui représentent surtout la vie de la nature, les éléments et les astres qui la constituent à ceux-ci incombe un rôle plus spécial, un caractère plus net et plus constant. Pour le premier rang, j'hésite entre Jupiter, le dieu de l'air, de la lumière et du tonnerre, successeur latin du Gaulois Taran², et le dieu du soleil et de la chaleur, Apollon, que les Celtes appelaient Bélénus. Jupiter apparaît plus souvent en image, tantôt avec le foudre classique, tantôt avec la roue gauloise³ ; il a plus de temples⁴, et on sent bien qu'il bénéficie en Gaule de sa puissance à Rome et de ses triomphes dans l'Empire. Mais je crois qu'Apollon était plus sincèrement choyé par les hommes de ce pays, que son culte y avait, dans le sol et les âmes, de plus profondes racines. Son nom indigène de Bélénus demeurait partout populaire⁵, alors que tous les autres grands dieux gaulois avaient perdu le leur ; on aimait à le faire voisiner avec Mercure le souverain national⁶ ; des sommets sacrés et de belles villes lui avaient été voués⁷ ; la chaleur de son soleil avait pénétré les sources

¹ Surtout dans les régions rhénanes et dans les Pyrénées. *Herculi Malialori* (XIII, 8619) : armé du maillet, à moins que le mot n'équivaille à *nundinator, forensis*. Hercule *Magusanus* (XIII, 8010, 8771), de *magus = forum*, donc ici *nundinator* ou *forensis*. L'Hercule *Saxsanus* des carrières de Norroy (XIII, 4623-5) et de Brohl (7695-7719) est inspiré de l'Hercule de Tibur (*C. I. L.*, XIV, 3543). L'Hercule à cheval des monuments à l'anguipède joue le rôle, quel que soit son caractère cosmogonique initial, d'*Hercules domesticas*.

² Le passage de Taran à Jupiter était inévitable et a du être exclusif et facile, puisque les fonctions de Taran (*imperium caelestium*) étaient à la fois très nettes et identiques à celles de Jupiter. Il n'a pu y avoir d'hésitations que sur le choix des attributs. Tantôt (et sans doute surtout au début) on l'a représenté à moitié en dieu celtique, nu, avec la roue et les spirales nationales, mais en même temps avec le foudre, qui vient de Rome. Tantôt, nouveau degré vers l'assimilation, il est habillé en *imperator*, tenant à la fois le foudre et la roue (Esp., n° 299, 303). Tantôt enfin, mais plus rarement, il est représenté spécialement en dieu du Capitole, assis (voyez surtout les bas-reliefs d'Alésia, n° 2346, 2375). Et il n'importe, pour le choix de l'image, quelle épithète reçoit le dieu : même des figures à la roue, bien celtiques d'allure, sont attribuées par la dédicace à *Jupiter Optimus Maximus* du Capitole (Reinach, *Bronzes*, p. 32).

³ N. précédente.

⁴ Le culte de Jupiter est peut-être celui qui s'est le plus uniformément disséminé en Gaule.

⁵ *C.*, XII. 401, 5693 ?, 5954 ; Clerc, *Aquæ Sextiæ*, n° 47 ; XIII, 1461 ; Ausone, *Professores*, 5, 9 ; 11, 24 ; noms de lieux tirés de *Belenus* (*mons Belenatensis* ; ? *Belaum*, Beaune) ; noms de personnes (*Belenus, Belinus, Bellinus, Belinius, Belinieus, Beliniecus*). Je laisse de côté les témoignages extérieurs à la Gaule.

⁶ Surtout à Besançon, XIII, 5366, 5374, 5375 ; sans aucun doute aussi chez les Arvernes, peut-être aussi chez les Helvètes, les Éduens et ailleurs.

⁷ A Autun, le temple d'Apollon est le principal avec le Capitole (Eumène, *Pro rest. scholis*, 9). A Clermont des Arvernes (*C. I. L.*, XIII, 1460-1), il y a un temple fort important à Apollon, et je crois que ce temple, situé au sommet de la ville, *Clarus Mons*, est le *Vassogalate* détruit par les Alamans ; et je crois aussi que le nom de cette colline a été inspiré par le culte apollinaire. De même à Lyon (XIII, 1726-30), Apollon est un dieu prééminent : ce dont il faut rapprocher, et le nom de la ville (*Lugdunum = clarus mons*), et le culte lyonnais du corbeau, compagnon habituel d'Apollon. L'importance que prit à Rome, sous Auguste, le culte d'Apollon, explique, outre des raisons locales, sa popularité dans ces villes neuves, pour la plupart œuvres et filleules de ce prince. — Dans le même

bienfaisantes de la terre, et il était devenu le dieu des eaux thermales, celui qui réchauffe et qui guérit¹. Du ciel banal il était ainsi descendu sur les terres de la Gaule. : les Celtes l'appelaient avec reconnaissance *notre Apollon*². — Rien loin derrière lui on aperçoit Neptune, dieu des mers, des lacs et des fleuves, dieu des grandes eaux froides, qui essaya de prendre aussi les sources chaudes d'Apollon, par exemple à Plombières³. — Et plus loin encore, Castor et Pollux, les cavaliers qui accompagnent les étoiles jumelles, se sont arrêtés parfois dans quelques villes de la Gaule, appelés sans doute par des dieux indigènes qui leur ressemblaient comme des frères⁴.

Quant aux dieux souterrains ou infernaux, Pluton, Saturne, le Père Infernal ou *Dis Pater*, la Gaule ou les ignore ou ne les aime pas, malgré les richesses dont ils sont les dispensateurs : c'est à peine si de temps en temps quelques inscriptions lui rappellent leur existence⁵. Ne croit-elle plus à ces divinités chthoniennes qu'elle avait jadis si redoutées ? c'est fort douteux : elle adore trop les mânes des morts pour négliger les souverains d'en bas. Il est plus probable qu'elle n'avait pu se décider à les honorer par des temples, par des figures, par des hommages en nature. Au surplus, pour célébrer les puissances de la terre, elle préférerait, ainsi qu'autrefois, recourir à des déesses, à des femmes et à des mères⁶.

ordre d'idées, notons le culte d'Esculape, fils d'Apollon, à Nîmes (XII, 3013), à Riez, *Reii Apollinares* (XII, 354).

¹ Outre de très nombreuses inscriptions, voyez le texte des *Panegyrici*, VII [VI], 21 : *Apollo noster, cujus ferventibus aquis perjuria puniantur* : allusion aux eaux de Bourbon-Lancy et à la croyance que ces eaux punissaient les parjures.

² N. précédente. - Le type courant est l'Apollon à la lyre. Mais je crois que, comme pour Mercure, il a été précédé par un type plus archaïque, peut-être également un dieu grave, barbu (cf. Gadant, *Mémoires de la Soc. Éduenne*, XLII, 1914). Je ne peux attacher de l'importance à l'image de Bélénus représentée sur une gemme (XII, 5693, 12). — Sous une forme tout hellénique, *Apollo Pythius* dans la région du Rhin (XIII, 6469).

³ XIII, 8186, 8790, 8792, 8801, 8803 (sanctuaire de Néhalennia dans l'île de Walcheren) ; XII, 5878, p. 831 (Genève) ; XII, 660 (Arles) ; XIII, 4713 (Plombières) ; etc. Il a dit y avoir en Gaule, comme ailleurs, quelque affinité entre Apollon et Neptune : Apollon, lui aussi, était chez les Ioniens un dieu de la navigation.

⁴ C'est sans doute comme dieux des navigateurs qu'on les trouve à Paris (XIII, 3026), à Vienne sur le Rhône (XII, 1901), à Beaucaire au passage du Rhône (*Castores*, XII, 2821), près du lac d'Annecy (XII, 2526). *Castores* à Nîmes (XII, 2999), à Mandœuvre (XIII, 5409). A Alésia, Esp., n° 2351.

⁵ XII, 1833 : Pluton et Proserpine ; XII, 2225 et 4337 : Saturne ; XIII, 1449 : Pluton ; XIII, 8071, 8177 : Dis Pater, associé à Proserpine. — Liber pater ou Bacchus apparaît plutôt comme un doublet ou un compagnon de Sylvain (XII, 3132, 502, 593, 1075, 3078), du moins avant l'organisation régulière de son culte au IIIe siècle. — Je ne peux me persuader que le Sylvain au maillet ait été regardé par les dévots comme un Dis Pater, ce qui est l'opinion courante ; Reinach, *Bronzes*, p. 156 et s. ; avant lui, surtout de Barthélemy, *Revue celtique*, I, [1870], et Plouest, *Revue arch.*, 1884, II, et 1883, 1 (*Deux Stèles de laraire*) ; en premier lieu, Grivaud de La Vincelle, *Recueil*, II, 1817, p. 22.

⁶ Les Mères et Matrones en particulier sont en Gaule les véritables dispensatrices de l'abondance. Et il est bien évident qu'il y a un lien étroit entre ce culte des Mères et le prestige de la Mère chthonienne.

VIII. — LES DÉESSES CLASSIQUES.

Les divinités féminines de la Gaule offrent un plus grand intérêt. Mercure mis à part, on les sent plus populaires que les dieux leurs confrères : elles sont en tout cas plus aimantes et plus vivantes, les dévots imaginent pour elles une plus riche variété de noms, d'images et d'attributs ; et malgré le costume classique dont on ne tarde pas à les affubler, elles n'en demeurent pas moins plus voisines des traditions du passé¹.

Chez les dieux comme chez les hommes, la femme est restée moins éprise de nouveautés, moins sensible au prestige des vainqueurs, moins infidèle à la Gaule.

J'ai dit confrères en parlant des rapports entre déesses et dieux : c'est l'expression la plus générale, et Delle qui définit le moins mal leur situation respective. Car le plus souvent, quand on associe, dans un temple, en un bas-relief ou sur un autel, les images ou les noms de divinités des deux sexes, Apollon et Sirona², Mercure et Rosmerta, Mars, Vulcain et Vesta³, on ne songe pas à établir entre elles des liens de parenté définie ; ce sont des divinités qui collaborent à la même œuvre, qui s'entendent pour gouverner les choses et protéger les hommes, des associés, des parèdres ou des compagnons, et rien de plus. Que les poètes ou que le vulgaire les unissent par des liens plus intimes, ceux de mère et de fils, d'époux et d'épouse, de frère et de sœur, cela va de soi ; et la nature de ces liens nous est bien connue quand nous avons devant nous des divinités figurées à la romaine, Jupiter et Junon⁴, Apollon et Diane⁵, Mercure et Maia⁶. Mais, dès qu'il s'agit de divinités à noms celtiques, leur degré de parenté nous échappe : et rien, dans les attitudes de leurs images, ne nous permet de le retrouver. Et toute précision est d'autant plus malaisée que le dévot de Gaule aime fort à associer dans ses prières des divinités indigènes et des divinités romaines, à conjuguer le plus souvent⁷ un dieu classique. et une déesse gauloise, Mercure et Rosmerta, Apollon et Sirona. A quoi pense-t-il pour ces femmes du pays qu'il unit à des dieux de là-bas ? est-ce à des mères, à des épouses, à des sœurs, à des mal-tresses d'un jour ? Je crois qu'il ne le sait pas exactement, et qu'il n'en a cure. Pour lui, en ce dieu et cette déesse dont il rapproche les images, il voit simplement deux puissances également utiles, dont il groupe les efforts pour le mieux de ses intérêts. Entre dieux et déesses, les liens du sang sont secondaires, l'égalité est absolue, et la femme, Minerve ou Sirona, peut se passer de l'homme pour agir et dominer. Car, s'il plait au, dévot, il l'adorera toute seule, sans compagnon d'aucune sorte⁸.

On ne peut dire, du moins avant les triomphes de la Mère à la fin du second siècle, quelle était la plus grande des déesses gallo-romaines. Cela dépendait des

¹ Ces noms gaulois se sont conservés chez les déesses avec infiniment plus de ténacité que chez les dieux, au moins pour les divinités générales.

² XIII, 4129, 4661, 5414, 6272.

³ A Sens. Mars et Bellone.

⁴ A Mayence surtout, XIII, 6714-6726.

⁵ Extrêmement rare : XIII, 6629.

⁶ XIII, 1769, 6018, 6025, 6157.

⁷ Car je ne connais pas d'exemple d'un dieu celtique associé à une déesse romaine : on trouve Apollon et Sirona, on ne trouve pas Bélénus et Diane.

⁸ Sirona seule, XIII, 552, etc.

nations et des lieux : car la divinité féminine échappait d'ordinaire à tout classement, à toute hiérarchie.

Junon avait beau être, à Rome, l'épousé de Jupiter : la Gaule ne lui accorda qu'une médiocre attention¹, si ce n'est sur les bords du Rhin², où les soldats étaient plus respectueux des souverainetés divines consacrées par les lois romaines. — Ailleurs, dans les pays à existence civile, il est visible qu'on lui préfère Minerve³ : celle-ci est l'héritière de quelques-uns des plus anciens lieux sacrés de la Gaule, elle possède près de la Loire de très riches sanctuaires⁴, et il est même possible qu'elle ait ravi à Apollon la maîtrise de certaines eaux chaudes⁵. — A côté d'elle, Diane⁶, en Gaule comme partout, occupe les bois, où elle possède des chapelles innombrables⁷, et sa parenté avec Apollon lui vaut sans doute le patronage des fontaines⁸. Voilà du reste de quoi lui procurer une popularité durable : déesse des sources et déesse des bois dans ce pays où les sources et les bois font la joie de la vie rustique, Diane restera la divinité chère au peuple et aux paysans ; Minerve et Junon seront oubliées depuis longtemps, le Christ aura déjà conquis la Gaule, que Diane conservera encore ses dévots, et qu'elle sera le refuge des derniers clients du paganisme⁹.

¹ Si ce n'est son adoption comme l'équivalent du *genius* des femmes ou encore sous la forme de *Junones* dans le sens de *Matres*.

² XIII, 6714 et s. (Mayence), etc. : le plus souvent comme *Juno Regina*, c'est-à-dire épouse du Jupiter Capitolin. — C'est également dans ces régions que l'on trouve la fameuse *Herecura*, sur laquelle on discute fort. C'est évidemment un équivalent de la Terre-Mère, plus ou moins apparentée avec *Dis Pater* (XIII, 6322), au même titre que Proserpine (8197), dispensatrice des biens de la terre (6438-9). Mais, comme Junon est également une Déesse-Mère (n. précédente), comme l'une et l'autre divinités voisinent très souvent, comme le nom de *Herecura* paraît la transcription de *Ἥρα κούρα*, qui est la traduction de *Juno Regina*, comme ce nom de *Jano Regina* est constant dans ces régions du Rhin, l'identité de ces deux divinités est vraiment une hypothèse bien séduisante : ces hellénismes onomastiques n'ont rien d'étonnant, surtout dans la région rhénane, où abondaient soldats, marchands et esclaves d'origine grecque ou campanienne. Il est du reste possible que celui-ci ait été provoqué, comme si souvent, par l'existence d'un nom de divinité chthonienne à consonances analogues, indigène ou peut-être même italote.

³ César avait déjà fait d'elle la principale divinité féminine des Celtes. — Remarquez qu'on l'adore sur le Rhin (voir n. précédente) sous la forme de *dea Pallas* (XIII, 6746).

⁴ Sanctuaire de Notre-Dame-d'Allençon chez les Andes (XIII, 3100). On la trouve en particulier chez les Cavares et les Voconces, où il semble bien, d'ailleurs, qu'elle soit simplement une variante de la Victoire.

⁵ Sinon en Gaule, du moins en Bretagne et au delà du Rhin (Riese, 3397).

⁶ Tandis que l'équivalent celtique des autres déesses gallo-romaines est fort difficile à retrouver et a d'ailleurs pu varier, Diane, semble-t-il, est toujours et seulement l'interprétation de *Sirona*.

⁷ Voyez le livre de de Vesly (p. 215, n. 1), et les inscriptions ou les textes : XII, 1705, avec le qualificatif de *Tifatina*, XIII, 5243, etc. ; Grégoire de Tours, *H. Fr.*, VIII, 15, à la côte de Saint-Walfroy chez les Trévires de Carignan.

⁸ Remarquez les *Dianenses* à Vichy, XIII, 1495.

⁹ Grégoire de Tours, *ibid.*, VIII, 15, etc. ; et aujourd'hui encore le vulgaire appelle *Temple de Diane* bon nombre de ruines romaines : c'est la divinité dont le folklore a conservé le plus de souvenirs. Soit à cause de son caractère rustique, qui en fit la déesse des *pagani*, soit à cause de ses rapports avec la lune, régulatrice des mois et de la vie populaire et rurale, soit à cause de sa confusion avec Hécate, la déesse souterraine, il arriva que, dans l'esprit du vulgaire, Diane finit par absorber la Terre-Mère, dont elle fut, aux temps chrétiens, comme le prolongement, et en même temps par devenir une

Au-dessous de ces trois divinités supérieures, il y avait place pour beaucoup d'autres ; mais leur vogue était surtout le fait d'habitudes régionales. Les gens de Sens mettaient Vesta au rang de leurs plus grandes divinités publiques. Sous le nom banal de la Victoire, les Voconces de la Drôme adoraient une puissance souveraine de la terre ou des cieux, la maîtresse de leur peuple¹. Ailleurs, on parlait de Maia, mère et compagne de Mercure, à laquelle son fils ménagea en Gaule un regain de popularité² ; et les plus vieux sanctuaires du pays s'ouvrirent à Bellone³ et à la Fortune⁴, l'une et l'autre assez semblables à la Victoire.

Au milieu de tous ces noms de déesses qui pullulent sur les marbres, les pierres et les bronzes des inscriptions, on sera surpris de ne point trouver celui de Vénus. Aucun autel ne le porte, aucun monument, que je sache, n'est consacré à la grande déesse. Comme pour les dieux infernaux, une sorte de mystère enveloppe son culte. Car il ne faut point croire qu'il soit négligé, et que la Vénus italienne, l'Aphrodite grecque ait été omise par les Gaulois. Les riches, les élégants, les artistes recherchent ses statues pour leurs belles formes, et le populaire, lui aussi, connaît, aime et répand partout ses images. Mais la coutume n'est pas de prononcer son nom⁵, de la mettre en titre dans les actes de dévotion. La déesse qui est à l'origine de toute vie, garde encore, dans les Gaules, un mystère divin⁶.

C'est que, au dedans de chacune de ces formes et de chacun de ces mains de déesses classiques, il y a toujours une antique divinité féminine de la Gaule indépendante. Ce sont des cadres de convention qu'anime un être du passé et, peut-être plus encore, des mots et des modes d'un jour pour désigner des puissances éternelles.

maîtresse de magie et de sorcellerie, assez différente de la déesse jeune et alerte de la sculpture gallo-romaine.

¹ XII, 1338-40, 1537, 1549, 1707 : là, elle est bien l'interprétation de la déesse celtique *Andaria*, laquelle se traduit aussi en Minerve. La Victoire s'est étendue dans la région des Alpes (XII, 76-7, 162), chez les Helvètes, à Alésia (XIII, 2874) et ailleurs, au lieu et place d'autres noms et déesses indigènes. Dans les régions rhénanes, elle doit être plus souvent une importation classique. Le culte de la déesse classique *Nemesis* (chez les Trévires, XIII, 4052) recouvre celui d'une déesse celtique de même genre que la Victoire ou Diane, et peut-être cette déesse est-elle la *Nemetona* du même pays : le culte de *Nemesis* a pour équivalent celui des *Matres Nemetiales* (XII, 2221).

² En particulier à Lyon : XIII, 1748 (déesse assise, portant des fruits ; cf. Esp., n° 1751), 1769 (*Mercurio et Maiæ*, avec association à Tibère).

³ Dans les cas, bien entendu, où elle n'est pas d'importation orientale. C'est le cas, semble-t-il, à Alésia, où elle doit doubler la Victoire (*Marti et Bellonæ*, XIII, 2872). La déesse des bas-reliefs, à la torche et aux serpents (Esp., n° 3665, 3666, 4132, 4143, 4202, 4214, 4227), doit être une Bellone ou à la rigueur une Victoire plutôt qu'une Cérès (extrêmement rare en épigraphie gallo-romaine). Dans le sanctuaire de Mâlain, *Bellona*, associée à Mars *Cicolluis*, est l'équivalent de la déesse celtique *Litavis* (XIII, 5597-5603). D'ailleurs, le nom de Bellone, comme celui de la Victoire, n'est qu'un nom de surface : les figures trouvées à Mâlain sont fort pacifiques, couple assis avec cornes d'abondance, dieu au maillet et au tonneau (Esp., n° 3567-8). Bellone est devenue aussi rustique que Mars.

⁴ Répandue en faibles proportions un peu partout, plus abondante dans les régions rhénanes. *Fortuna* avec croissant, XIII, 6471-2.

⁵ Sauf de très rares exceptions : *Veneri felici*, dédiée par un Phénicien, XIII, 6658.

⁶ Nous retrouverons des faits semblables de discrétion rituelle à propos de la Terre-Mère.

Ces puissances, ce sont les traditionnelles divinités de l'Occident, dont les Celtes avaient fait des mères ou des épouses de Teutatès, et qui continuèrent à vivre sous, des vocables d'emprunt¹ : l'une, la plus ancienne et la plus vivace, créatrice des dieux, des hommes et de la nature, la Terre, mère de tout, génie fécond de l'univers, et on pouvait la retrouver aisément dans les Junons ou les Vénus du nouveau régime² ; l'autre, plus récente et d'apparence plus humaine, créatrice des arts et protectrice du labeur social, mais capable, à certaines heures, de batailles et de violences, et elle continuait à travailler et à vaincre sous les noms de la Victoire ou de Minerve. Il en était de la déesse féminine en Occident comme de la grande Isis de l'Égypte : elle pouvait prendre **dix mille noms**, elle était toujours la même. Et si les formes fournies par Rome et la Grèce, si ces Minerves ou ces Vénus ont pu, malgré leur extrême banalité, occuper les âmes gauloises, c'est que, comme Mercure, elles étaient inspirées par l'esprit durable des croyances nationales.

IX. — LES SURVIVANCES DES DIEUX CELTIQUES.

Ces dieux et ces déesses de la Gaule latine, depuis Mercure jusqu'à la Victoire, sont donc des divinités romaines d'inspiration indigène. De Rome, elles ont reçu tout ce que l'on voit d'elles, le nom, le costume, l'allure et les attributs. Et cependant, elles doivent à la Gaule le principal, qui est de vivre, et de vivre à un endroit déterminé. Si les Voconces n'avaient pas adoré à Die une vieille divinité celtique, énergique et batailleuse, la Victoire classique n'y serait point venue pour se substituer à elle. Si les Gaulois n'avaient point cru à un grand dieu d'alliance et de travail, Mercure ne serait point devenu leur favori. A l'origine de chacune de ces formes classiques, et à la place même où elle reçoit les hommages, nous trouvons un être du terroir et son sanctuaire traditionnel.

Il n'empêche que maintenant ces Mercures et ces Victoires sont d'apparence absolument romaine. Le passé a abdicé tout entier devant eus. En s'abandonnant à de telles figures, la Gaule s'est convertie sans réserves à la religion du vainqueur.

Mais ces dieux et ces figures ne sont qu'une partie de la religion gauloise. Nous les rencontrons surtout dans la vie publique des cités et de leurs tribus : les monuments élevés par la piété populaire témoignent de plus de résistance à la poussée des dieux vainqueurs, d'une fidélité plus grande aux croyances et aux habitudes du pays³.

¹ D'une part, je les distingue en deux êtres différents, l'un plutôt chthonien, l'autre plutôt humain ; mais je doute qu'à l'origine il n'y ait pas eu une seule et même divinité féminine, issue de la Terre-Mère, de même que les caractères chthoniens et sociaux se sont si étroitement mêlés chez Teutatès. Et pareillement, vous les trouverez unis en toutes ces formes gallo-romaines, en Minerve, déesse des arts et des sources, en Bellone, déesse des batailles habillée en Abondance. — D'autre part, je ne les nomme pas, parce que j'ignore leurs noms principaux, et que les grandes divinités féminines de la Gaule étaient peut-être plutôt des divinités à la fois anonymes et myrionymes, qu'on ne nommait pas et qui avait cent épithètes.

² Probablement aussi dans les Dianes.

³ Cette remarque ne peut d'ailleurs avoir un caractère absolu.

Cette fidélité aux anciens dieux se montre de deux manières, par le nom ou par l'image¹.

I. — Pour affirmer le caractère indigène de son dieu, le dévot, sur l'inscription de l'autel ou de la statue qu'il lui consacre, ajoute au nom romain, Mercure, Apollon ou Mars, une épithète d'origine gauloise, qui rappelle d'ordinaire l'une des vertus ou des conditions consacrées de la divinité nationale. Il le nomme par exemple Mercure *Arvernorix*, roi ou chef arverne, en souvenir du peuple qui avait assuré jadis à Teutatès l'empire des Gaules², ou il l'appelle Mercure *Visucius*, le sage ou le savant³ ; par allusion à ce même Teutatès, créateur de tous les arts⁴. Apollon fut surnommé *Vindonnus*, le dieu blanc ou lumineux⁵ ; Mars, *Caturix*⁶ ou

1 Nous devrions ajouter, par la parole, s'il nous était possible de connaître le folklore religieux des Gallo-Romains.

2 Ou dont le principal sanctuaire était chez les Arvernes. Les Arvernes sont jusqu'ici le seul peuple dont le nom soit accolé à celui d'un grand dieu.

3 *Visucius* : Bordeaux, XIII, 577 ; Trèves et pays, 3660, 4257 ; Le Héraple chez les Médiomatriques, 4478 ; chez les Triboques, 5991 (employé sans Mercure) ; chez les Némètes, 6118 ; au delà du Rhin, 6347, 6384, 6404 (employé sans Mercure). — A côté de lui, *sancta Visucia* (XIII, 6384) est la Minerve celtique.

4 C'est l'épithète la plus appropriée, je crois, aux fonctions essentielles du Mercure gallo-romain. — Parmi les autres épithètes indigènes de Mercure, comme des autres dieux, il est fort difficile de distinguer celles qui sont générales de celles qui sont topiques. Je suppose pour la première catégorie : *Moccus* (XIII, 5676), inexactement traduit par porc ; *Atesmerius* ou *Adsmerius*, qu'il a pu partager avec Hercule et Mars ; *Vassocaletis* (XIII, 4130, à Beda chez les Trévires), qu'il a pu partager avec Apollon ; *Cissonius* (employé aussi isolément), un peu partout aux environs du Rhin (notamment à Strasbourg, XIII, 11607), en particulier à Besançon, où il paraît avoir eu de très bonne heure un fort beau temple (XIII, 5373) ; *Clavarialis* (XIII, 3020, 4564), peut-être latin ; etc. Il est d'ailleurs possible que ces épithètes générales se soient localisées sur des sanctuaires déterminés, tout de même qu'un dieu à épithète locale a pu être adoré un peu partout (phénomènes qui se retrouvent aujourd'hui dans le culte des saints).

5 C'est ainsi que j'interprète le *deus Apollo Vindonnus* d'Essarois chez les Lingons (XIII, 5644-6), quoique *Vindonnus* puisse être originellement le dieu de la source (Mercure a pu aussi recevoir cette épithète). — C'est une question, si, pour le fameux *Apollo Grannus*, ce nom est une épithète générale ou une indication de localité. L'abondance et la dissémination des inscriptions qui portent ce nom, la manière dont Dion parle de ce dieu (LXXVII, 15, 6), me font croire à un qualificatif général, se rapportant aux vertus curatives de l'Apollon thermal. Toutefois, il semble bien qu'il y ait eu quelque part un sanctuaire célèbre à son nom, celui où Caracalla envoya consulter ou se rendit lui-même : on a songé à Aix-la-Chapelle, *Aquæ Grani*, mais Aix n'a encore rien livré au nom d'Apollon, encore que je croie probable qu'il se soit appelé *Aquæ Grani*. J'ai songé à Grand chez les Leuques, d'abord à cause du nom (*Grannum*, le **d** est une addition récente), ensuite parce qu'il y avait là un lieu saint de première importance. L'épithète de *Grannus* (le mot peut être employé isolément) se trouve accolé au nom d'Apollon, outre le texte de Dion, dans des inscriptions des pays du Danube, de Rome, de Bretagne, et, en Gaule, en particulier à Bonn (XIII, 8007), près de Bonn (7975), près d'Arnhem (8712), à Beda chez les Trévires (4129), à Trèves (3635), à Horbourg près de Colmar (5315), près d'Autun (2600), etc. En Suède, on a trouvé un vase de bronze dédié *Apollini Granno* par un *præfectus templi ipsius* (XIII, 10036, 60), rapporté sans doute de quelque pillage en Gaule. Apollon *Grannus* est souvent associé à Sirona, qui paraît sa parèdre normale. — *Moritasgus* (aussi employé isolément) paraît aussi un qualificatif, à sens général, de l'Apollon guérisseur, mais ne s'est rencontré jusqu'ici qu'à Alésia. Je ne peux cependant m'interdire l'hypothèse qu'il s'agisse d'un Apollon navigateur.

6 XIII, 5035, 5046, 5054, 11473, 6474 : l'épithète a bien un caractère universel, mais elle s'est particularisée chez les Helvètes.

*Camulus*¹, le guerrier ou le fort : et ces qualificatifs leur venaient, non plus de leur pays d'origine, grec ou romain, mais de l'héritage de Bélénus et d'Ésus les Celtes. Cela, d'ailleurs, n'empêche pas le dévot de donner à ces Mercures le caducée classique, à cet Apollon la lyre grecque, à ces Mars le costume d'un guerrier d'Homère².

Quelquefois, ce qui est un degré de plut ; dans la résistance à Rome, les noms de Mercure, d'Apollon, de Mars ont disparu : les épithètes celtiques sont seules restées, devenues, du fait de leur isolement, les noms mêmes des dieux. Et l'on dit tout court *Visucius*, le sage³, comme on avait dû le dire, à l'époque de la liberté, du grand dieu national. — Mais dans ce cas encore, ce n'est qu'un mot qui reste de lui : car sous ce nom de Visucius, on ne devait sans doute regarder que l'image d'un Mercure banal⁴.

II. — Dans d'autres circonstances ou pour d'autres dieux, c'était l'image, et non plus seulement le nom, qui assurait la survivance à l'ancienne religion : on représentait la divinité sous une attitude ou avec des emblèmes dont les croyances gauloises avaient suggéré l'idée⁵.

Grâce à ces figures, l'imagerie gallo-romaine sort de l'universelle banalité : nous avons enfin devant nous des dieux qui ne ressemblent point aux autres, une religion qui s'essaie à des types originaux : *Sucellus*, le bon dieu domestique armé du maillet de bois⁶, *Cernunnos*, le vieux dieu barbu de Paris au large front

¹ *Marti Camulo*, XIII, 8701, avec figurations d'arbres : de la dédicace du temple par les *cives Remi*, il semble résulter que ce Mars se localisait à Reims, ce que confirme *C. I. L.*, VI, 46 ; je me demande si ce *Mars Camulus* n'est pas le tricéphale du pays. Il y a une déesse *Camulorix* (XIII, 3460), qui paraît plutôt parèdre de Mercure que de Mars. — Autre épithète supposée générale pour Mars, *Loucetius* (VII, 36 ; XIII, 7241-2, 11603), qui paraît être adoré chez les Trévires et chez leurs voisins : en songeant au Jupiter *Lucetius* de Rome, père du jour, on est tenté de voir dans ce Mars un dieu solaire ou lumineux, analogue à l'Hercule vainqueur des monuments à l'anguipède. — Moins certain comme surnom général de Mars, *Lenus* chez les Trévires, dont il faut peut-être rapprocher les *Mars Leihunnus* (à Aire) et *Leherennus* (à Ardèche) des pays aquitains. — A rapprocher de Lenus, comme qualificatif possible de Mars surtout dans le pays trévire, *Intarabus* (XIII, 3032, 3633, 4128, 11313) ; cf. le nom d'Entrains, *Intaranum*, lieu saint entre tous en Gaule. — *Smertrius*, XIII, 4119, 11975.

² Image d'Apollon *Grannus*, *Real-Enc.*, VII, c. 1824. — Sauf exceptions. — C'est pour cela que les mêmes épithètes ont pu passer d'Ésus ou de Teutatès à Mercure, Mars, Apollon ou même à des déesses. — Comme autre dieu portant des qualificatifs généraux d'origine indigène, Hercule dit *Magusanus*. — Jupiter, au contraire, emprunte au latin toutes ses épithètes de nature (*conservator*, *depulsorius*, *tonans*, etc.). — De même, Sylvain (*sanctus*, *domesticus*, etc.), quoique celui-ci soit, de tous les dieux à noms romains, celui qui s'accommode le plus d'images et de symboles celtiques. La seule épithète indigène (topique ?) qui lui soit familière paraît être celle de *Sinquatis* chez les Trévires (XIII, 3903), employée aussi isolément (XIII, 3969, *deo Sinquati*).

³ La plupart des autres épithètes générales indiquées plus haut sont également employées sans adjonction du nom du dieu : voyez par exemple l'inscription métrique bilingue du Rhin où le même dieu est appelé *Mars* dans le texte latin et *Λήνοϋς* dans le texte grec (XIII, 7061).

⁴ Image de Mercure avec la dédicace *deo Atesmerio*, XIII, 3023.

⁵ Il n'y a pas à tenir compte ici des emprunts faits par l'imagerie à des modèles méditerranéens.

⁶ Se rencontre à Vienne (*C. I. L.*, XII, 1836), chez les Helvètes (Yverdon, XIII, 5057), les Médiomatriques (Sarrebouurg, XIII, 4342, avec *Nantosuelta* comme parèdre), sur les bords du Rhin (Worms, 6224, associé à l'arbre ou à Sylvain ; Mayence, 6730). Le nom

orné de cornes de cerf¹, et le dieu vénérable à la triple tête, et le dieu riche, simple et tranquille qui s'assied à terre suivant la mode des ancêtres et qui de ses mains répand sur ses fidèles l'or et les fruits de l'abondance. Que les Gaulois demeurent attachés à ces dieux, que les artistes du cru veuillent bien se consacrer à eux, et une forme nouvelle de l'expression religieuse naîtra en Occident, sortie des sources les plus profondes des croyances indigènes.

On pouvait d'autant plus espérer cet avenir que l'élément féminin lui était favorable. Bien plus que les dieux, les déesses résistaient aux influences du dehors et voulaient survivre sous leur nom ou leur costume celtiques. Andarta, la divinité féminine des Voconces², refusa longtemps de se laisser absorber par Minerve ou par la Victoire³. Malgré le voisinage d'Apollon, la déesse des eaux bonnes ou chaudes, Sirona⁴, conserva son individualité et son nom, et il fallut bien du temps pour qu'elle les abandonnât à Diane : car même les déesses qui étaient en puissance de maris ou de compagnons, hésitaient à suivre ces derniers dans leur passage à la vie romaine. Remarquez le grand couple divin qui présidait à la vie des peuples de la Moselle, Leuques de Toul, Médiomatrices de Metz et Trévires de Trèves : ce couple, ce fut sans doute, au temps de l'indépendance, Teutatès et sa mystérieuse compagne. Les Romains arrivent, et Teutatès, presque aussitôt, se métamorphose en Mercure ; mais sa compagne ne se change ni en Maia ni en Minerve⁵, elle persiste à vivre sous un antique vocable, celui de *Rosmerta*⁶ : et Mercure et Rosmerta, l'un romain, l'autre

celtique de *Sucellus*, que l'on traduit par *le bon frappeur*, serait l'équivalent de *malleator*. Le dieu est figuré avec un pot et un maillet à longue hampe, et c'est donc l'équivalent absolu du Sylvain au maillet. Il est d'ailleurs probable que *Sucellus* est, à l'origine, non pas le nom d'un dieu distinct, mais l'épithète d'un grand dieu celtique, Teutatès ou Ésus : l'épithète, combinée avec une figure, c'est-à-dire avec une fonction particulière, arrivait donc à constituer une individualité religieuse distincte, ce qui s'est produit dans toutes les religions. — Peut-être de même genre ou de même nature, mais sans une image correspondante connue : *Gesacus* ou *Gisacus*, à Évreux et Amiens (XIII, 3197, 3488), peut-être apparenté à Mars ; *Siannus*, aux bains de Mont-Dore et à Lyon ? (XIII, 1536 et 1609), sans doute apparenté à Apollon, peut-être aussi à la *Stanna* de Périgueux (XIII, 950).

¹ XIII, 3026. En admettant que le nom soit d'ordre général, et non pas celui de quelque source ou cours d'eau ; cf. *Cernunus*, le Sanon, affluent de la Meurthe.

² Le temple principal devait être à Die, *Dea*, et ce dernier nom doit se référer à Andarta.

³ Sans parler de la Fortune et de la Mère des Dieux, et qu'elle a pu devenir à la fin.

⁴ *Dirona* ou *Sirona*, la lettre initiale étant intermédiaire entre *s* et *d*. — De même genre que *Sirona*, c'est-à-dire une déesse des eaux salutaires et apparentée à Apollon, est, je crois, *Mogontia*, l'éponyme sans doute de *Mogontiacum* ou Mayence (C. I. L., XIII, 4313, à Metz ; Riese, 3438). — Je ne parle pas ici de *Divona*, qui paraît être un nom réservé à des divinités de sources, parfaitement localisées. — En ce qui concerne la *Nehalennia* de Domburg dans l'île de Walcheren ; elle peut être l'héritière de quelque Vénus ou divinité chthonienne des rivages, mais ce n'est plus sous l'Empire qu'une divinité localisée, dont le sanctuaire doit le principal de son importance à sa situation sur le grand passage maritime entre Germanie et Bretagne ; le type figuré de la divinité est le type banal de l'Abondance, avec vase et corbeille à fruits et chien à ses côtés ; XIII, 11, p. 630 et s.

⁵ Sauf exceptions : en tout cela, il n'y eut jamais de règle absolue, mais des espèces plus ou moins nombreuses. Dans le monument d'Alsace *Mercurio et Maiæ* (XIII, 6025), *Maia* est sans doute l'interprétation de Rosmerta ; de même, 6018, 6157.

⁶ J'incline d'ailleurs à croire que, comme pour les grands dieux, le nom est simplement l'épithète d'une grande déesse féminine. De même pour les autres divinités mentionnées plus bas. — *Sul*, *Salis*, *Sulevia* (XIII, 6266 ; *ad Salim*, t. V, p. 287, n. 2 ; XII, 2974), est un des noms, et peut-être le principal, de la grande divinité féminine et chthonienne

gauloise, trôneront côte à côte, pendant plus de deux siècles¹, dans les sanctuaires de la Lorraine². C'est une déesse, Épona, qui a fourni le plus bel exemple de vitalité dans le monde divin de l'Occident : sous ce nom celtique, en l'étrange et gracieuse attitude que lui prêtent ses images, assise sur un cheval, un poulain et un chien courant à ses côtés, elle continua durant tout l'Empire à régenter les écuries et les cirques ; non seulement elle ne perdit aucun de ses adorateurs nationaux, mais la nature de ses fonctions la fit connaître à l'Italie et à l'univers entier, elle reçut les hommages de ces armées de maquignons, palefreniers, éleveurs, entraîneurs, cochers et parieurs que la frénésie du cirque multiplia dans toutes les provinces. La seule divinité celtique qui s'imposa aux Romains fut une déesse, celle des chevaux³.

Mais, pour se maintenir plus longtemps que les formes masculines de la divinité, toutes les déesses gauloises, sauf Épona, n'en finirent pas moins par s'avouer vaincues devant les corps et les noms victorieux des Minerves ou des Dianes. Les Gaulois ne purent soutenir leur effort d'indépendance religieuse, leur fidélité aux mots et aux personnes consacrés par la foi de leurs pères.

Ces dieux à nom national ou à figure originale, on dirait presque que la Gaule a voulu se les faire pardonner. Leur nom, quand il est celtique, est celui d'un dieu secondaire⁴, pourvu d'une humble fonction, doté d'un prestige restreint, et sous ce nom on place d'ordinaire une image de divinité classique. Les figures, quand elles sont indigènes, sont anonymes, comme ai elles pouvaient servir indifféremment à des dieux de toute espèce⁵ ; et si par aventure on leur applique le nom d'une grande divinité, il se trouve que c'est celui d'une divinité romaine⁶. De toutes manières, il fallait rapporter quelque chose à la gloire de

adaptée à Minerve (cf., XIII, 6264 ; XII, 2974), l'analogie établie entre *Matronæ et Suleviæ*, *Solimara* (XIII, 1195) me paraît une variante de Sul (*mara* = *magna*). — Du même genre, mais plus méridionale, *Belisama*.

¹ Le nom de *Rosmerta* persiste en 232 (XIII, 4208).

² Chez les Éduens (XIII, 2831, *Rosmerta* seule ; 11263), les Lingons (XIII, 5677), chez les Leuques (4732, à la montagne de Sion ; 5939, à Grand ; 4683-5, 4705), chez les Médiomatriques (4311-2), chez les Trévires (4192-5, 4205, 4237), les gens du Rhin (6222, 6263, 6388, 7683, 11696, etc.). Son importance dans les pays de Meuse et Moselle est très remarquable. Le type figuré paraît d'ailleurs tiré de celui de l'Abondance. — Au lieu de Rosmerta, on trouve dans cette même région, pour compagne d'un dieu *Sucellus*, *Nantosuelta* (XIII, 4542-3), déesse ailée, assez semblable à la Victoire, protectrice des foyers et des maisons, dont elle porte peut-être l'image avec l'édicule qu'elle tient à la main (on a supposé aussi qu'il s'agissait de tabernacle ou de rucher ; Hubert, *Mélanges Cagnat*, p. 281) : son culte paraît lié à celui de l'oiseau, corbeau ou autre. — Voici deux autres parèdres féminines de même caractère dans des couples divins, mais où le dieu est Mars. *Marti et Nemelonæ* (près de Spire, XIII, 6131 ; *Nemetona* revient seule, XIII, 7253, et avec Mars, VII, 36) : c'est évidemment une déesse guerrière, l'équivalent de Bellone ou de la Victoire, mais dont on a pu faire la divinité des Némètes. *Marti et Litavi* (XIII, 5599-5601), où *Litavis* équivaut à Bellone. — *Camulorix et Visucia*, plutôt apparentées à Mercure.

³ Juvénal, VIII, 157 ; Plutarque, *Parall.*, 29 ; Apulée, *Mét.*, III, 27 ; Minucius Félix, 28, 7 ; Tertullien, *Apolog.*, 16 ; *Ad nat.*, I, 11 ; Prudence, *Apoth.*, 197 ; etc. ; Holder, *l. c.*, 1447 et s. C'est la déesse gauloise la plus franchement célibataire, ou, si l'on préfère, isolée. Je crois d'ailleurs que, comme Sylvain, elle cessa de bonne heure de se spécialiser et joua le rôle de mater, de divinité protectrice d'un lieu, d'une famille ou d'un individu.

⁴ Soit d'un petit dieu local ou spécial, soit d'une fonction limitée d'un grand dieu.

⁵ Le dieu tricéphale paraît avoir été l'équivalent tantôt de Mars et tantôt de Mercure.

⁶ Sylvain et le dieu au maillet ; le dieu à la roue et aux spirales sous le nom de Jupiter.

Mercuré ou de Sylvain, tantôt l'image sous un nom celtique, tantôt le nom sur une image gauloise.

Ni Ésus, ni Teutatès, ni Taran, ni Bélénus lui-même n'arrivèrent jamais à se constituer en idoles indépendantes, images et noms associés¹. Ésus peut-être, un instant, se laissa costumer en bûcheron, gardant son nom celtique au-dessus de sa pose familière² ; puis, l'image et le mot disparurent³. Taran perdit son nom tout aussi vite : il conserva plus longtemps la roue et les spirales, ses antiques attributs, mais à la condition de prendre lui-même le nom de Jupiter⁴. Quant à Teutatès, il fut le premier à tout perdre, nom et figures, peut-être parce qu'il était le plus grand, et qu'il personnifiait la Gaule : son nom, les indigènes l'oublièrent, et il ne fit plus que végéter dans les pays lointains comme épithète de quelque Mars⁵ ; ses figures, ses attributs, ses symboles, on les dispersa à travers le monde des dieux locaux et des dieux romains eux-mêmes ; de Mercuré à Sylvain et aux plus humbles génies de sources, tous les êtres divins de la Gaule se partagèrent les dépouilles du grand dieu national.

A étudier ces images des dieux celtiques, on s'aperçoit qu'elles n'ont point d'avenir, et que les années leur enlèvent bien plus de prestige qu'elles ne leur apportent de modes nouveaux. Elles s'immobilisent très vite dans une sorte de langage consacré. Autour d'elles, il ne s'entend aucun récit du genre de ceux que provoquaient les figures de Jupiter et de Diane. Jamais elles ne sont mêlées à des scènes, à des -épisodes d'action, qui nous les montreraient plus vivantes. Le dieu assis, le dieu cornu, le dieu à trois têtes s'atrophie à force de borner leur fonction, de se limiter à garder des sources ou à protéger des moissons et des vendanges : la fonction, chez eux, finit par tuer l'acte, l'attribut par supplanter la vie⁶.

¹ Pour Bélénus, c'est le seul nom de grande divinité celtique qui ait survécu jusqu'au IIIe siècle et peut-être jusqu'au IVe, ce qu'explique le renouveau des cultes solaires. Nous ignorons sous quelle figure on le représentait : mais tout me fait croire que c'était celle de l'Apollon classique.

² Esp., n° 3134 (monument de Paris avec le nom *ESVS*) ; et, l'autel de Trèves, avec représentation analogue, mais l'inscription *MERCVRIO* (Reinach, *Cultes*, I, p. 236-7 ; C., XIII, 3656) : en admettant, ce qui me paraît chaque jour plus hypothétique, que le bûcheron qui coupe les branches d'un arbre soit Ésus, et ne soit pas quelque serviteur du dieu en train de dégrossir le tronc choisi par le dieu (celui où les grues se sont posées) pour former sa statue. En ce cas, le rapport du monument avec la religion celtique serait encore plus intime, Ésus étant figuré, non pas sous la forme spécifiquement humaine, mais sous celle d'un tronc d'arbre. Et cependant, là aussi, il faut penser aux analogies classiques, à celle de *Silvane, sacra semicluse fraxino*, dit l'inscription à Sylvain, d'Aime en Tarentaise (XII, 103).

³ L'inscription de Paris (n. précédente), qui est des premiers temps de l'ère chrétienne, est la seule qui donne le nom d'Ésus.

⁴ Aucune inscription latine ne porte jusqu'ici le nom de Taran. Mais on trouve *Tapavoou*, dans une inscription celtique d'Orgon (XII, p. 820) ; *Jovi Taranuco* en Illyrie (III, 2804) ; dans les régions rhénanes, et sans aucun doute sous une influence celtique, on trouve des monuments *deo Taranueno* (chez les Némètes de Spire, XIII, 6094 ; au delà du Rhin, 6478), dieu que la terminaison *-cnos* permet de regarder comme le fils de Taran, j'imagine un équivalent du soleil (le cavalier-lumière ?).

⁵ La plus curieuse de ces mentions est l'inscription de Rome, provenant sans doute d'un *equus singularis* (VI, 31182) : *Petiganus Placidus Toutati Medurini votum solvet anniversarium*.

⁶ De pareilles supplantations se retrouvent dans le Christianisme actuel : le Sacré-Cœur finira peut-être, si je peux dire, par atrophier Jésus.

Voyez ce que devient le plus populaire de ces dieux, le bon dieu domestique armé du maillet. Il a bien essayé de varier ses effets, ses compagnons, ses attributs : il a eu des déesses près de lui, des chiens ou des loups à ses côtés, un tonneau sur ses épaules¹. Mais aucune de ces imaginations dévotes ne lui a réussi. Toute sa besogne se ramène à la fin à tenir le maillet, dont il écarte les mauvais esprits ou dont il chasse les oiseaux pillards. A son origine lointaine il y avait en lui le plus grand dieu des Gaulois. Mais de déchéance en déchéance le voilà réduit aux rôles domestiques et aux conditions familiales ou rurales ; de ses attributs il ne lui reste que le plus humble ; et depuis qu'il a été ramené aux champs, il a dû même perdre ses noms glorieux pour vivre sous le titre étranger qu'il a emprunté à un Sylvain d'à côté. L'ancien maître des Gaules n'est maintenant qu'un fétiche de campagne. — C'est le sort, du reste, qui attend tous les grands dieux dépossédés par une religion nouvelle : ils se survivent en s'occupant aux plus petites besognes, et nous verrons que la grande Diane des Gallo-Romains, vaincue dans le culte public par la Vierge et les saints, ne servira plus qu'aux tâches misérables de la sorcellerie des carrefours.

Les images elles-mêmes des divinités celtiques disparurent un jour de la Gaule. Je doute qu'il y ait beaucoup de dieux au maillet postérieurs au temps de Marc-Aurèle. Pourtant, ce n'était pas encore la mort des dieux gaulois.

Il resta d'eux, à défaut de l'image, l'attribut. On oublia à la fin le dieu au maillet lui-même. Mais ce qui avait été la marque de sa fonction demeura², et l'on protégea les maisons et les champs par le signe de l'antique instrument³. — Et il resta d'eux, à défaut de traces visibles, les innombrables superstitions du vulgaire touchant les esprits des cieus, des eaux et de la terre⁴. — Après cette courte et malheureuse tentative de séjour dans l'image et l'idole, les grands dieux celtiques achevèrent leur vie par les propos ou les récits populaires et sous des éléments symboliques ou magiques, autrement dit dans une action mystérieuse par la parole et par l'emblème, qui leur rappelait d'ailleurs les temps les plus anciens de leur gloire nationale.

X. — DIVINITÉS DU SOL.

Si des formes générales de la divinité nous passons à sa vie locale, nous assisterons à de nouvelles victoires de Rome, et plus étonnantes encore.

La domination romaine ne porta aucune atteinte aux divinités du sol. On aurait pu le croire : car elle implantait Jupiter et Mercure, les dieux les plus universels que le monde eût encore connus. Mais ni l'un ni l'autre ne prirent ombrage des milliers de Génies qui pullulaient sur les terres de la Gaule. Nul d'entre eux ne disparut, il s'en créa d'autres qui leur étaient semblables, et les maîtres les plus

¹ Monument de Vichy, Espérandieu, n° 2750.

² Dès le début, d'ailleurs, le maillet apparaît isolément sur les monuments (Esp., n° 511, etc.) ; de même, la roue (*id.*, n° 832, etc.). Ce qui, remarquons-le, arrive beaucoup plus rarement aux attributs de dieux classiques, foudre, caducée, lyre, etc. Cette tendance, à constituer le maillet en puissance indépendante du dieu qui le tient, se montre dans ces curieux maillets, embranchés les uns sur les autres comme des rayons de roue ou des rameaux d'arbre (Esp., n° 497 ; Reinach, *Bronzes*, p. 156, 175).

³ Le maillet paraît être le *Tau*, **T**, de Grégoire de Tours (*H. Fr.*, IV, 5), tracé sur les murs des maisons et des églises ; cf. Bæhrens, *Poetæ Lat. min.*, II, 1880, p. 43-5.

⁴ On comprendra que je n'ai pas à examiner ici les survivances des dieux celtiques dans la folklore (surtout Diane et Mars). Pour les fées, cf. § suivant.

puissants de l'Olympe consentirent souvent à jouer dans un vallon de campagne barbare le rôle obscur de dieu local.

Comme par le passé, c'était la source qui attirait le plus les hommes. Sa vie divine, commencée il y avait des millénaires, se continuait sans être troublée par les révolutions humaines. Bien des choses, au temps des empereurs, avaient transformé les façons de la terre autour des vieilles fontaines : des villes s'étaient bâties sur leurs bord ; leurs eaux, autrefois librement épanouies, étaient souvent prisonnières des bassins qui les recevaient¹ ; les sources thermales devaient céder aux parois qui les captaient et aux canaux qui les divisaient² ; des aqueducs transportaient les ruisseaux à vingt-cinq milles de leurs lieux d'origine³. Jamais l'eau n'avait plus obéi à la science des hommes. Cependant, jamais on ne l'a priée davantage, comme si ces hommes de la Gaule voulaient se faire pardonner leur domination par un surcroît d'hommages.

Dans les villes, la fontaine la plus sainte se vit élever un beau temple, où leurs fidèles purent déposer leurs mille présents : *Nemausus*, la source de Nîmes, reçut le sien à l'endroit même où, face à la cité, elle faisait jaillir son eau pitre et abondante des flancs du mont Cavalier⁴. Loin de se laisser oublier dans les tumultes urbains et au milieu des bâtisses qui les entouraient, les chers ruisseaux d'autrefois s'imposaient plus que jamais à l'adoration de tous⁵. Un poète bordelais des derniers temps de l'Empire chantait en vers émus la fontaine divine, gardienne de sa cité : *Salut, source à l'origine inconnue, éternelle et sacrée, à l'eau bienfaisante, génie de ma ville natale, compagne des dieux*⁶. A entendre ces vers, à voir les grands sanctuaires ou les modestes chapelles qui avoisinaient les eaux, à passer en revue les innombrables ex-voto qui encombraient les salles⁷, statues, figurines, plaques de métal, vases et objets de tout genre, on s'aperçoit que rien n'est changé dans l'âme des hommes depuis

¹ Cela doit être vrai des sources de villes : *Nemausus* à Nîmes, *Divona* à Bordeaux, *Divona* à Cahors, *Arausio* à Orange, *Acionna* près d'Orléans, *Aventia* à Avenches, *Vesunna* et autres (*Telo* et *Stanna*) à Périgueux (XIII, 950-4). Pour la Divona de Bordeaux, Ausone, *Urbes*, 148 : *Pario contectum marmore fontem*. Pour la Fontaine de Nîmes, la prise d'eau avait lieu à même la source, et nous possédons la première partie du canal [le *canal des Passes*] qui conduisait les eaux dans les différents quartiers (Mazauric, *La Civilisation romaine à Nîmes*, p. 12).

² Cf. Bonnard, *La Gaule thermale*, p. 495 et s.

³ Par exemple à Lyon (en droite ligne), à Fréjus. — C'est une question, si la source qui alimentait un aqueduc ne recevait pas un culte dans la ville qui utilisait ses eaux. On peut répondre par l'affirmative. L'aqueduc de Nîmes y amenait les eaux de l'Eure, et il y avait dans la ville une confrérie de *cultores Uræ fontis* (XII, 3078 : ce pouvaient être des employés de l'aqueduc), ce qui n'empêchait pas d'adorer l'Eure à son origine même (XII, 2926). — Il est également probable que lors du transfert des villes, par exemple du Beuvray à Autun, le culte de la source fut, malgré l'éloignement, transporté et conservé dans la nouvelle ville, comme le témoigne à Autun le culte de la *dea Bibractis* (XIII, 2651-3), source du Beuvray.

⁴ Il me paraît possible que le *Temple de Diane* soit celui de *Nemausus* : je ne crois pas cependant que ce soit le temple primitif, la construction actuelle ne pouvant se placer avant Hadrien. Du reste, de toute manière, il y avait un temple à *Nemausus* en ces parages.

⁵ La source de Nîmes fut célèbre dans tout l'Empire, et il devait lui venir des pèlerins de partout. *Vitrea luce purior, Nemausus*, dit Ausone (*Urbes*, 161-2).

⁶ Ausone, à propos de la *Divona* de Bordeaux (*Urbes*, 148-162) : *Salve, urbis genius, ... fons addite civis*.

⁷ Pour *Nemausus*, cf. *C. I. L.*, XII, 3093-3109.

les temps mystérieux où, la prière aux lèvres et la piété au cœur, ils groupèrent autour de la fontaine leurs premiers foyers. Un amas de pierres et de marbres a remplacé l'horizon de feuillages : mais le cadre seul de la vie s'est transformé.

S'il en est ainsi pour les fontaines municipales, on comprend l'extraordinaire dévotion dont on gratifie toujours celles des champs. Et peu importe qu'elles soient thermales ou autres, curatives ou vulgaires : toutes ont également leurs dévots, toutes sont également divines¹. Des forces de la nature, la source demeure celle envers laquelle l'homme est le plus tenté de, témoigner de la reconnaissance. Si elle ne guérit pas les malades, elle soutient les bien portants. [A la source de mon champ](#), écrit un vieux châtelain des Cévennes², [j'offre ce modeste temple : car j'ai eu si souvent recours à ses eaux, et, vieillard comme enfant, je m'en suis toujours si bien trouvé !](#) Au pied ou au flanc des montagnes, dans le repli des vallons, au creux des rochers, dans les clairières des bois, ces milliers de sanctuaires qui couvrent les campagnes gauloises, ce sont les sources qui les ont fait naître : et c'est la bonté de leurs eaux qui attire là ces multitudes aux jours de pèlerinage, femmes enceintes, enfants débiles, aveugles et éclopés, se traînant chacun avec son mal et chacun avec l'humble présent de pierre, d'argile ou de bronze dont l'hommage à la source assurera sa guérison³ ; et il n'est point rare, au milieu de ces miséreux du pays, de voir quelque riche Gallo-Romain avec son cortège d'esclaves, apportant au dieu des vases d'argent ou des patères d'or achetés à grands frais dans les villes⁴. La moitié de la vie dévote, pour le moins, se passe auprès des fontaines ; et les lieux de rendez-vous les plus populaires, ceux où l'on rassemble le plus d'idoles, de chapelles et de croyants, sont ceux où la multiplicité des eaux peut faire croire aux hommes que les dieux y tiennent assemblée : Entrains par exemple, autour duquel semblent se jouer les trois sources du Nohain⁵ ; ou, comme au temps de Vercingétorix, Alise la cité des eaux saintes, dans son cadre éternel de gais ruisseaux⁶ ; et encore Vichy⁷, Nérès⁸, Luxeuil⁹, et les autres cités thermales, où se rencontrent et se conservent tant de flots guérisseurs.

¹ Au point de vue religieux, la différence est insensible entre les deux groupes, le populaire attribuait à toutes la même valeur curative : *medico potabilis haustu*, dit Ausone même de la *Divona* de Bordeaux, lisez l'inscription de la fontaine de l'Eure à Uzès (ici, n. suivante), et voyez les temples de sources banales. Toute la différence était sans doute dans le plus long séjour que les malades faisaient près des eaux thermales.

² *C. I. L.*, XII, 2920 ; il s'agit de la fontaine de l'Eure à Uzès.

³ Exemples : temple des sources de la Seine, *dea Sequana* (Esp., n° 2403 et s. ; *C. I. L.*, XIII, 2858 et s.) ; d'Apollon *Vindonnus* à la source de La Cave près d'Essarois (Esp., n° 3411 et s.) ; de la forêt de Halatte, où je ne doute pas de la présence d'une source (Esp., n° 3864 et s.). On peut distinguer trois espèces d'ex-voto : images de la divinité de la source ou d'autres dieux ; présents, monnaies, vaisselle, etc. ; images de membres ou personnes malades, enfants au berceau, jambes, genoux, pieds, seins, yeux, etc.

⁴ Je songe au pèlerinage de Berthouville, où il me paraît impossible qu'il n'y ait pas eu une source ou un puits sacré.

⁵ Esp., n° 2240 et s. ; *C. I. L.*, XIII, 2901 et s. *Deo Borvoni et Candido* (XIII, 2901) ne peut s'adresser qu'à des sources.

⁶ Esp., n° 2346 et s. ; *C. I. L.*, XIII, 11239 et s.

⁷ *C. I. L.*, XIII, 1495 et s.

⁸ Esp., n° 1561 et s. ; *C. I. L.*, XIII, 1370 et s.

⁹ *C. I. L.*, XIII, 5424 et s.

A côté de cette vogue des sources, toutes les dévotions du sol sont secondaires¹, même celle des fleuves² et des lacs, celle des sommets³ et des grottes⁴, celle des forêts et des bois⁵, des bosquets et des arbres⁶. Toutes d'ailleurs se continuent comme par le passé, et aux mêmes endroits : du Rhin aux Pyrénées, chez les fils des Ligures, des Ibères ou des Celtes, les mêmes lieux, dominants ou bienfaisants, donnaient toujours asile à des êtres divins.

Mais ces divinités du sol, qu'il s'agisse d'eaux, de montagnes ou d'arbres, n'avaient plus toutes le même caractère. L'influence romaine, en pénétrant dans ce monde, y avait multiplié les différences.

Les unes étaient, demeurées des êtres de l'endroit, des énergies purement locales, mais vivaces et tenaces. Telles étaient la Fontaine de Nîmes, autrement dit le dieu *Nemausus*, *Divona* la fontaine de Bordeaux⁷, *Sequana* la source de la Seine, et cent pareilles, restant semblables à elles-mêmes, donnant ou prenant leur nom au ruisseau qui les faisait vivre, maintenant leur antique personnalité contre l'ambition débordante des grands dieux. Ces bonnes fées, ces gracieux

¹ J'insiste moins sur les autres divinités du sol, parce que, sauf quelques exceptions, elles se sont plus prêtées que les sources à hospitaliser les grands dieux.

² Le fleuve ou la rivière sont sans aucun doute adorés d'abord et je pense surtout à leur source ; mais cela ne les empêche pas d'être l'objet d'un culte sur tout leur parcours, et à leur embouchure même (voyez pour le *flumen Rhenus*, XIII, 5255, 7790-1, 8810-1 ; l'Yonne, *dea Icauna*, à Auxerre, XIII, 2921).

³ Les dieux indépendants de sommets apparaissent surtout dans le Midi ligure ou aquitain : le Ventoux et peut-être aussi le Lubéron, *Vintur* (XII, 1104, 1341) ; *Montibus Numidis* près de Saint-Béat (XIII, 38). Un culte de sommet assez bien caractérisé me paraît, en Soule, celui de La Madeleine de Sorholus (Tardets) : inscription d'un *fanum* élevé au dieu *Heraucorriische* (datif, XIII, 409). D'autres dieux mystérieux d'Aquitaine doivent être des sommets : *Artahis* ou *Artehis* près de Saint-Pé-d'Ardet (XIII, 70-1 : je doute que ce soit le lac) ; *Garris*, le pic du Gar (XIII, 40, 60) ; *Ageio* ?

⁴ Ce culte n'est pas attesté directement, si ce n'est peut-être par des *graffiti* de la grotte de la Roche-du-Trupt près du Donon (cf. *Ac. des Inscr., C. r.*, 1903, p. 327, 331-3) : mais ils appellent des réserves.

⁵ Trois divinités principales pour les forêts : *Abnoba* pour la Forêt-Noire, *Ardaenna* pour les Ardennes, *Vosegus* pour les Vosges (surtout en Basse Alsace, XIII, 6027, 6059, *Vosegus silvestris* ; 6080).

⁶ Surtout dans les régions d'Aquitaine : *Sexsarbores deus*, le dieu du bosquet à six arbres (XIII, 129, 132), qui est au fond une sorte de Sylvain ; monuments à des arbres isolés et inscriptions *deo Fago*, au dieu Hêtre (XIII, 33, 223-5 ; Espérandieu, n° 842, 859 et s.). — Je me suis demandé si le grand dieu *Abelio* ou *Abellio*, si populaire dans ces mêmes régions de l'Aquitaine (surtout en Comminges), n'était pas à son origine le dieu du pommier (*Avallo* = *poma*, Glossaire d'Endlicher), l'arbre de beaucoup le plus cultivé dans le pays (encore qu'on ne doive pas exclure l'hypothèse d'un *Apollo*). — *Baco*, si important près de Chalon (*Acta*, 4 sept., II, p. 200 ; *C. I. L.*, XIII, 2603), est peut-être un *deus Fagus* des pays celtiques, en tout cas, je crois, un dieu forestier. — *Deo Robori*, XIII, 1112 [des réserves à faire]. — *Deo Marti Buxeno*, XII, 5832 [interprétation incertaine]. — Inscription *Lucubus*, aux dieux des bois sacrés ?, XII, 3080.

⁷ Mais ce nom, sans jamais être celui d'une divinité générale, a été commun à plus d'une source. — De la même manière, *Borvo*, *Borbo*, *Bormo*, *Bormanus*, *Bormana*, sont autant de noms de dieux locaux, mais ayant pour origine un même nom commun, s'étant appliqué à différentes sources thermales : il n'y a pas de dieu général *Borvo*. — De même, sans doute *Damona*, et peut-être à la rigueur *Sirona*. — De même, peut-être *Clutoida* (XIII, 2802, 2895) et *Alisanus* (2843, 5468). — Peut-être aussi *deus Ucuētis et Bergusia*, noms généraux (de sources plutôt que de sommets ?) qui sont jusqu'ici localisés à Alésia. — Même remarque pour *Souconna*.

génies de l'endroit, avaient été, sur leur petit domaine, plus forts que Teutatès et -que sa compagne : ils avaient su résister à Mercure et à Minerve, et garder leur vieux nom, plus ancien que la gloire des légions romaines et que même celle des bandes celtiques¹.

D'autres de ces divinités agrestes, sans renoncer à leur nom propre et à la vie indépendante que ce nom signifiait, se laissèrent habiller par certaines formes de la dévotion romaine. Regardez par exemple les déesses, si nombreuses et si populaires aux abords du Rhin², que les inscriptions tracées par les fidèles appellent des Mères ou des Matrones³ : dédicaces et images témoignent que ces

¹ Outre les dieux de sources cités ici et ailleurs, il est probable (c'était l'idée très ferme d'Allmer, et en la développant sans relâche dans sa *Revue épigraphique* il a ramené dans la bonne voie les études sur la religion de la Gaule ; à partir du n° 74, 1804), il est probable que les dieux mystérieux, si nombreux en Gaule, doivent être le plus souvent des dieux de sources : tels, *Telo* à Périgueux (XIII, 930-4), *Segéta* chez les Ségusiaves (XIII, 1641, 1646), pour mentionner ici seulement deux dieux topiques qui furent l'objet d'un important culte public dans leur cité ; de même, les Tutelles de villes. On peut hésiter sur le caractère fontainier de *dea Icovellauna*, si importante à Metz, mais qui descend aussi à Trèves (XIII, 4294-8, 3644) ; il est plus douteux pour *Vihansa*, divinité capitale chez les Tongres (XIII, 3592), pour *dea Sunuxsalis* (ou *Sunuxalis*), qui paraît (c'est loin d'être certain) l'éponyme des *Sanuci* du pays de Juliers (XIII, 7795, 7858, 7912, 7917, 8248, 8546 ; Riese, 3525), pour *Vagdavercustis* à Cologne et dans la région du bas Rhin (XIII, 12057, etc.). — Beaucoup de dieux énigmatiques des Pyrénées doivent être des dieux de sources, par exemple *Larraso*, qui doit être le dieu de la fontaine de Comigne près de Moux (cf. Sacaze, 3-5 ; C. I. L., XII, 5309-70), *Arixo* (*Mars*), à Loudenvielle (XIII, 305-6) : mais la difficulté est très grande, pour ces dieux aquitains comme pour ceux de la Celtique, de distinguer sources et sommets.

² Elles sont fréquentes surtout, semble-t-il, sur le territoire des Ubiens et autres Germains transportés sur la rive gauche du Rhin : ce qui a donné lieu à l'hypothèse que ce culte était d'origine germanique. En réalité, on le retrouve fréquemment dans les inscriptions de la Narbonnaise, il est beaucoup plus rare à l'est du Rhin, et les monuments figurés montrent l'importance de la religion des Mères dans les Trois Gaules. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les cultes locaux, comme d'ailleurs les autres, se sont manifestés surtout sous la forme de *Matronæ* dans les régions concédées par l'Empire aux Germains — mais cela peut avoir une cause antérieure à leur établissement.

³ *Matronæ*, surtout dans la région rhénane ; *Matres*, aussi en Narbonnaise ; ou encore, dans un sens absolument analogue, *Junones*, et même *Maiiæ* (n. suivante). — La grosse difficulté pour ces Mères et Matrones accompagnées d'épithètes de sens inconnu, est de distinguer : 1° celles qui sont affectées à un détail de la nature, qui est d'ailleurs surtout la source, mais qui peut être aussi la montagne ou la forêt (voir plus loin) ; 2° celles qui protègent les lieux occupés, villages ou villas ; 3° celles qui constituent des Génies de familles ou d'individus ; 4° celles qui président à certains faits de la vie humaine. Car tous les éléments religieux, de la vie des êtres comme de la vie du sol, ont pu se manifester sous la forme de Mères : ce mot est celui d'un mode de divinité plutôt que d'une divinité même ; la même force divine, par exemple, est adorée comme *Nemausus* ou *Matres Namausicæ*, comme *Nemesis* et *Matres Nemetiales*, *Victoria* et *Matres Victrices*. — J'ai supposé, peut-être à tort, que la terminaison en *-nehæ*, fréquente dans ces épithètes de Mères, indique une source : *Matronæ Cuchenehæ* (7923-4), *Matronæ Bumanchæ* (7869, 8027-8), *Matronæ Vacallinehæ*, etc. Paraissent de même des divinités de sources, les *Matronæ Vesuniahenæ* (7850-4, 7925), les *Matronæ Albiahenæ* (7933-8, divinités topiques d'Elvenich ; cf. *deus Albius*, XIII, 2840 ; *Candidus*, XIII, 2901 ; *Albiorix*, XII, 1060 ; Mars *Albiorix*, XII, 1300 ; Apollon *Vindonnus* ; toutes eaux blanches). Dans la Narbonnaise, ce sont des divinités de sources que les *Matres Almahæ*, *Gerudatiæ*, *Ubeinæ* [celles de l'Huveaune] (XII, 330, 505, 333). — Comme divinités

fidèles, en dépit de leur attachement aux fées et aux **bonnes dames** de l'endroit, se sont trouvés séduits par la vogue de la religion victorieuse. Ces mots de **mère** et de **matrone**. s'expliquent sans doute par une antique croyance nationale, la foi en la maternité divine des eaux et des terres fécondes¹ ; et pour figurer ces déesses secourables et familières², il arrivait parfois qu'on recourût au costume indigène des mères de familles, ample tunique et coiffure à larges bords : alors, assise avec des fruits sur son giron³, la Mère ressemblait à quelque fermière aux marchés de Spire ou de Brumath. Mais le plus souvent, c'étaient des images classiques que l'on copiait, et ces antiques divinités champêtres demandaient leurs attributs à la grande Cybèle ou à la Hère des Dieux, ou à Junon, à Cérés, à la Fortune, à l'Abondance, à toutes ces déités féminines exploitées par les graveurs de médailles et les imagers de temples à l'époque de la paix impériale : couronnes de fleurs ou d'épis, cornes d'abondance ou corbeilles d'où s'échappent des fruits ou des grappes⁴, enfants emmaillottés tenus sur les genoux⁵. la source gauloise des Ardennes ou de l'Eifel n'étale plus sa fécondité qu'à l'aide des symboles empruntés aux Junons les plus banales de l'Italie.

Une déesse maternelle de ce genre, en Gaule, était rarement isolée. Quand la source acceptait un parrainage de Mère, elle en prenait toujours plusieurs, compagnes pareilles et inséparables, maîtresses jumelles des mêmes eaux ; et, comme on le pense bien, le nombre fatidique de trois est celui que les dévots préfèrent pour ces unions de sœurs fontainières⁶. — Ce goût pour les accords féminins et les triades divines dans la religion des eaux et des campagnes, est sans doute un héritage des Celtes et des Ligures. Mais n'oublions pas que les Latins avaient quelque chose de semblable : les Nymphes des sources italiennes, gravité mise à part, ne différaient point des Mères gauloises⁷ : ce qui fit qu'en certains lieux de la Gaule, moins attachés aux mots du passé, on installa et on adora des **Nymphes** sur les bords du ruisseau familier⁸.

topiques, les Mères ou Junons peuvent s'appliquer, non seulement aux sources, mais aux montagnes, aux forêts (*Matronæ Afliaë*, l'Eifel ?, XIII, 8211).

¹ Remarquez l'inscription qui remplace *Matres* par *Maiiæ* (*C. I. L.*, XIII, 4303), et *Maia* désigne par ailleurs, je crois, la grande divinité chthonienne des Gaulois.

² Je vais parler d'une manière générale des figures de Mères, mais je rappelle que toutes ces figures ne désignent pas nécessairement des déesses de sources.

³ *Bonner Jahrb.*, LXXXIII, pl. 1, 2 et 3.

⁴ *Esp.*, n° 3796, 4266, 4272, 4280, 4360, 4383, 4404, 4475, etc.

⁵ *Esp.*, n° 3679 ; Blanchet, *Étude sur les figurines*, p. 117 et s. — Quelquefois un chien ou un autre animal, *Esp.*, n° 4270 ; figurines des régions germaniques, Blanchet, *Suppl.*, p. 55-6.

⁶ Trois, assises : *Esp.*, n° 327 (= *Rev. ép.*, n° 1642-51, chez les Voconces, *Matribus Victricibus* ; cf. le culte de Victoria dans la même région), 281, 283, etc. ; trois, debout : *Esp.*, n° 4293 (= *C. I. L.*, XIII, 4303, avec l'inscription *Dis Maiiabus*, celle du milieu étant seule à tenir les offrandes), etc. ; trois, dont deux debout, une seule assise, en signe de supériorité : *Esp.*, n° 3 :38. — Deux, assises : *Esp.*, n° 4358. — Cinq, debout : *Esp.*, n° 3958.

⁷ Ce sont souvent les mêmes épithètes, les mêmes attributs, les mêmes modes de groupement : voyez en particulier, en Narbonnaise, les trois Nymphes des Fumades, tenant la grande coquille sur leurs genoux (*Esp.*, n° 506-8).

⁸ A Nîmes, la Fontaine, appelée d'ordinaire Nemausus, est cependant souvent adorée sous le nom des Nymphes (XII, 3103-9) et d'ailleurs également sous le nom des *Matres Namausicæ* (inscription gauloise, *C. I. L.*, XII, p. 383). *Nymphæ Griselicæ* à Gréoulx, XII, 361 ; *Nymphæ Percernes* à Crestet chez les Voconces, XII, 1329. — Il serait d'ailleurs possible que l'on ait parfois distingué, d'une part la source même, et de l'autre les

Car les hommes en pouvaient user à leur guise avec le dieu de l'endroit. Si sa place était immuable, pour tout le reste il changeait au gré des dévots. Ils se le représentaient suivant leur fantaisie du moment. *Nemausus*, la Fontaine de Nîmes, avait beau être célèbre dans le monde entier sous ce nom de petit dieu, il y eut des Gaulois qui préférèrent adorer la source sous les espèces de Mères associées¹. Les eaux de Luchon formèrent pour les uns un aimable groupe de Nymphes, et pour les autres se concentrèrent en un seul dieu, *Ilixo* ou Luchon, divinité des thermes, des fontaines et du pays². Ici, on figura la source comme un jeune génie à la figure bouffie³, là, comme une sorte de Pluton assis à la gauloise⁴, ailleurs, comme une idole à trois têtes ou comme un vieillard chenu et cornu.

Pour d'autres enfin, et ceux-ci furent de plus en plus nombreux, le patronage de la source, du bois ou de la montagne. enlevé au dieu du pays, fut accordé à une grande divinité, Mercure, Apollon, Mars ou Diane, et l'on crut à son apparition périodique ou à son séjour permanent près des eaux de la fontaine ou au sommet de la colline.

Cette emprise d'un grand dieu sur les sources ou les montagnes saintes n'était pas une nouveauté. Bien avant l'arrivée de Mercure en Gaule, Teutatès, je crois, avait occupé le puy de Dôme⁵ et d'autres sommets. Mercure, en se substituant à lui, utilisa et continua ses conquêtes locales : on le vit à son tour, en qualité de dieu souverain, trôner sur les hauts lieux des cités, cimes illustres ou humbles puys, ajoutant parfois à son nom le nom de la montagne ; et il fut ainsi *Mercurius Dumias* sur le puy de Dôme⁶, pour ne parler que du plus fameux de

déesse qui l'ont créée ou qui la protègent. Aux Fumades, un bas-relief (n° 596) représente la source couchée, avec une urne, au-dessous des trois Nymphes. A Nérès (Esp., n° 1568), le dieu de la source est représenté sous la forme d'un génie placé sous la jambe d'un cheval que parait conduire une femme drapée : je crois que c'est la traduction de la croyance populaire de la source née sous le sabot du cheval de la fée, Sébillot, II, p. 185-6 (contra, Reinach, *Rev. arch.*, 1915, 11).

¹ Et même sous celles de Nymphes, n. précédent et suivante. — De même, pour les montagnes, *Junones Montanæ* (XII, 3067). — Pour les *Junones Augustæ* des Saintes-Maries (XII, 4101), il peut s'agir de divinités de source [la fameuse source de la tradition chrétienne ?, *e miraclouso, e lindo, e sano*, Mistral, *Mirèio*, chant XI], mais aussi des simples déesses du lieu. Même remarque pour les *Junones Augustales* d'Agen (XIII, 914).

² *C. I. L.*, XIII, 345 et s. Les dévots d'*Ilixo* portent aussi bien des noms romains que ceux des Nymphes des noms indigènes.

³ A Nérès.

⁴ La corne d'abondance, si fréquente dans les figurations de Mères, est à la fois l'équivalent imagé, et des cornes figurées sur la tête des dieux aquatiques, et des sacs du dieu accroupi gaulois.

⁵ Il est bon de rappeler à ce propos la tendance, qui se faisait de plus en plus jour parmi les dévots de l'Empire, d'avoir sur la terre une capitale, un chef-lieu religieux, le plus souvent un sommet sacré : par exemple le Capitole pour les dévots de Jupiter, le *mons Vaticanus*, le Palatin ou le mont Ida pour ceux de)a Mère (XII, 405 ; XIII, 1751), peut-être le mont *Tifala* pour ceux de Diane, l'Auvergne ou plutôt le puy de Dôme pour ceux du Mercure gallo-romain. Mais inversement, par une sorte de localisation au second degré, les adorateurs d'un dieu ont transporté un peu partout l'image de son chef-lieu sacré, et on a eu un *mons Vaticanus* près de Mayence (pour Bellone, XIII, 7281) et un Capitole dans nombre de cités. Cela se retrouvera dans le Christianisme.

⁶ *C. I. L.*, XIII, 1523.

ses sommets favoris¹. Je crois qu'il put prendre aussi quelques fontaines². Mais il laissa à Apollon, en tant que dieu guérisseur, les sources thermales³ et bien de vieilles collines, de longue date consacrées au soleil levant. Apollon eut aussi les lacs⁴. Diane sa sœur d'autres sources⁵ et la plupart des forêts⁶. Et il resta encore des collines⁷ et des fontaines⁸ pour Mars, de grandes montagnes pour Jupiter⁹, des eaux célèbres pour Minerve.

La source, bien entendu, n'en conservait pas moins son nom, sa sainteté, sa vertu. Mais ce nom n'était plus qu'une épithète accolée au nom triomphal de Minerve ou d'Apollon : *Borvo*, Bourbon, était devenu *Apollo Borvo*, l'Apollon de Bourbon. Cette vertu, c'était, disait-on, Apollon ou Minerve qui la communiquait aux eaux du ruisseau. Et quand on adorait, près des fontaines de Luxeuil ou de Bourbon, ces images du Phébus classique, avec la lyre et le manteau du jeune dieu de Delphes¹⁰, il semblait bien que tout souvenir d'autrefois eût disparu : fontaines et noms du sol gaulois n'étaient plus que de nouveaux moyens de plaire, placés au crédit des dieux helléniques¹¹.

¹ Le plus souvent, le Mercure des sommets ne porte pas de surnom ; par exemple au Donon (XIII, 4549-53), sur les monts éduens (mont Saint-Jean, mont Marte, mont de Sene ; XIII, 2830, 2636, 2889), au mont du Chat chez les Allobroges (XII, 2437). — J'incline à croire à un Mercure local, de montagne ou peut-être de source, dans le *Mercurius Artaius* de Beaucroissant d'Isère (XII, 2199 ; temple important), et je le rapproche du dieu aquitain *Artehis* ; et peut-être faut-il songer aussi, à ce propos, à la *dea Artio* (XIII, 5160, 4113, 4203, 7375, 11789), quoiqu'on en fasse d'ordinaire la déesse des ours, et qu'elle puisse avoir aussi un rôle forestier.

² Il y a une source *sainte* au pied du rocher du mont de Sene (Bulliot, *Mém. de la Soc. Éd.*, n. s., III, 1874, p. 140-1). Peut-être le *Mercurius Canetonensis* de Berthouville (XIII, 3183). Peut-être le *Mercurius Vindonnus* au pied du puy de Dôme, le *Mercurius Alaunus* de Mannheim (XIII, 6425).

³ Il y a des dédicaces à Apollon dans la plupart des villes d'eaux et, en outre, près de la plupart des sources importantes (par exemple *Apollo Vindonnus* à Essarois).

⁴ Par là s'explique son culte à Genève (XII, 2585-6). Inscription à Apollon près du lac et de la grotte de Notre-Dame-de-la-Balme près de Lyon (XII, 2374).

⁵ Par exemple à Vichy.

⁶ Dans la région de la Forêt-Noire, par exemple, *Diana* seule ou *Diana Abnoba*, XIII, 6283 ; Espérandieu, n° 5250.

⁷ *Marti Giarino*, XII, 332 ; *Marti Vintio*, XII, 3 (à Vence) ; *Marti Cemenelo* (à Cimiez, V, 7871) ; *Marti Randosati*, XIII, 1516. Je ne peux pas d'ailleurs affirmer qu'il ne s'agisse pas de sources, de Génies de bourgades, ou même d'épithètes générales, Mars étant le dieu dont les qualificatifs sont le plus nombreux, le plus difficiles à expliquer, le plus dispersés, et peut-être est-ce le dieu qui s'est le plus morcelé en usages topiques et personnels. — Et les mêmes collines de Mars sont aussi allées à Pollux, *deo Vintio Polluei* (XII, 2562).

⁸ *Marti Vorocio* (XIII, 1497, Vichy) ; *Cososo deo Marti suo* (XIII, 1353) ; *Marti Albiorigi*. Sans aucun doute les deux Mars de Saint-Pons. — Il a pu également prendre des lacs (XIII, 5343, en supposant qu'il s'agisse du lac d'Antre). Associé à Apollon près du lac d'Yverdon (XIII, 11471-3).

⁹ Par exemple *Jupiter Pœninus* du Grand Saint-Bernard (C. I. L., V, p. 761 et s.). — *Junonibus Montanis*, XII, 3067. — Il a dû y avoir aussi des montagnes, cols ou sommets consacrés à Hercule (au Petit Saint-Bernard, *locus Herculeis aris sacer*, Pétrone, 122, vers 146).

¹⁰ Espérandieu, n° 2188, etc.

¹¹ La transformation d'un grand dieu en Génie topique s'est produite même pour les dieux orientaux : *Deo Invicto* [Mithra] *Genio loci*, XII, 2587 (lac de Genève) ; XIII, 5236 (Baden des Helvètes) : comme Bélénus avait été remplacé par Apollon en tant que dieu

Il n'empêche que c'est à ces fontaines et à ces collines du sol qu'appartient toujours l'avenir religieux. De même que le symbole du maillet a survécu à Teutatès, de même la source attribuée à Apollon ou la montagne à Mercure seront plus puissantes, dans la pensée des hommes, que les plus grands dieux eux-mêmes¹. Elles leur prêtent en ce moment plus de force qu'elles n'en reçoivent d'eux, elles peuvent à la rigueur se passer de leur alliance. Et quand Mercure et Apollon auront disparu, nous retrouverons immuables la sainteté et la vertu de la montagne et de la source.

XI. — DIEUX SOCIAUX.

Ces dieux locaux étaient sortis, si l'on peut dire, des entrailles du sol. Ils représentaient la source et la montagne en tant qu'elles étaient eau et rocher, sans rien d'humain en leur substance. Mais d'autres dieux, d'horizon également limité, avaient peu à peu surgi sur ce sol, en tant qu'il était demeure des hommes, qu'il portait des foyers et des villes, qu'il réunissait des familles et des peuples : et ce furent les divinités des lieux bâtis, des groupes sociaux, des routes et des domaines.

1° Les premières protégeaient villages, bourgades² et villes, et, dans les villes, rues, places et quartiers³, c'est-à-dire qu'elles gardaient un ensemble de maisons rapprochées sous un nom commun et les êtres humains qui y habitaient⁴. La Gaule, pareillement au reste de l'Empire, n'admettait pas d'édifice qui n'eut son Génie ou sa Tutelle⁵ : car c'est surtout sous ces deux noms qu'on adorait les dieux de cette sorte⁶.

Beaucoup parmi eux restaient humbles et inconnus, tels que le village qui les avait engendrés. Mais quelques-uns, soutenus par la richesse de leurs villes, arrivèrent à la gloire et à la puissance : Périgueux⁷ et Bordeaux⁸ élevèrent à

des eaux, Apollon le fut à son tour par Mithra. Et ces exemples montrent bien que Mithra est moins souvent un dieu d'importation qu'un dieu d'adaptation.

¹ D'autant plus que jamais la maîtrise d'un grand dieu sur une source ne fut absolue. A Luxeuil, on adore tantôt le couple *Apollo* et *Sirona*, et tantôt celui de *Lussoius* et *Bricia* (XIII, 5424.6) ; à Bourbonne, à côté de *Damona*, jusqu'ici immuable, il y a *Apollo Borvo* ou *Borvo* seul (XIII, 5011 et s.) ; à Bourbon-Lancy, à côté de *Damona*, il y a *Apollo* et *Borvo* (XIII, 2804 et s.). Il est cependant possible que chacun de ces dieux ait eu, dans une ville d'eaux, sa source à lui.

² *Genio loci*, où *locus* doit avoir le plus souvent le sens de lieu habité, de bourgade.

³ Par exemple *Genio vici Canabarum et vicanorum Canabensium*, à Strasbourg, XIII, 5067 ; *Tulelæ plateæ* à Cologne, XIII, 8251. *Genius Forensis*, XII, 1283. *Dea Lucretiæ* pour le *vicus Lucretius* de Cologne ?, etc.

⁴ XIII, 5907 (n. précédente).

⁵ Prudence, *Contra Symm.*, II, 446 et s. : *Portis, domibus, thermis, stabulis soleatis adsignare suos Genios ; perque omnia membra Urbis perque locos Geniorum millia multa, ne propria vacet angulus ullus ab umbra* ; Macrobe, III, 9, 2 ; etc.

⁶ Avec cette distinction, qu'il ne faut point d'ailleurs faire rigoureuse, que *Genius* doit s'entendre surtout des êtres, du groupement humain, *Tutela* surtout de l'endroit, du terrain occupé, bâti, habité.

⁷ XIII, 949, 935-6 (*Tutela Vesunnæ*). Rien n'empêche d'accepter l'hypothèse, que le monument dit la Tour de Vésone appartient à ce temple de la Tutelle.

⁸ XIII, 534-5 (*Tutela* seulement). Les Piliers de Tutelle étaient les ruines de ce temple. Près de là était la fameuse source *Tropeyta*, qui se jetait sans doute dans la Devèse, et

leurs Tutelles des temples plus hauts et plus beaux que les autres, et qui furent les cathédrales païennes de ces grandes cités¹.

Quel contraste entre ces Génies et ces Tutelles, divinités sans nom, sans histoire, sans figure et sans attributs propres, et les Mercures et les Apollons d'à côté, si visibles et si vivants ! On a peine à penser que les mêmes croyants aient adoré des êtres si différents, ceux-ci à l'allure si parfaitement humaine, ceux-là simples entités, symboles de villes plutôt qu'images de dieux. Pourtant, le culte des Tutelles a été fort populaire en Gaule, surtout au sud de la Loire² : les peuples lui ont consacré des sommes folles ; et les particuliers un attachement sincère et durable³. Cela nous prouve la fidélité des Celtes et des Aquitains aux deux sentiments que ce culte révèle : d'abord, un profond attachement pour la ville natale ; devenue la plus sainte et la plus aimée des déesses ; le désir, ensuite, de ne point donner à cette déesse municipale un nom propre et distinct, de l'honorer en ses fonctions et ses destinées⁴ ; et ces sentiments ont sans doute leur source dans les habitudes religieuses du patriotisme primitif, qui entourait ses villes tout à la fois de secret et d'adoration.

2° On fera les mêmes remarques à propos des dieux qui émanaient des sociétés humaines, grandes ou petites. Ceux-ci également s'appelaient des Génies⁵ ; et on eut le Génie de la Cité⁶, le Génie de la Colonie¹, et d'autres pour les tribus²,

qui était peut-être à la fois et la Tutelle des Piliers et des inscriptions et la *Divona urbis genius* chantée par Ausone.

¹ L'anniversaire de ces temples ou de ces Tutelles devait correspondre à ce *dies natalis* des villes qu'on célébrait toujours solennellement (par exemple à Trèves, *Paneg.*, VII [VI], 22).

² Les principales traces de ce culte au nord de la Garonne sont à Périgueux, à Tulle (sans doute une *Tutela loci*, d'où le nom), à Vienne (XII, 1837), à Autun (XIII, 11227 ; interprétation incertaine). Comme d'autre part ce culte est répandu en Espagne, surtout ibérique, on peut supposer, avec réserves, que ce culte, sous sa forme romaine, se rattache à quelque habitude municipale des Ibères, grands amis des villes.

³ L'inscription à la Tutelle, de Tonneins (XIII, 583), m'a paru des premiers temps de l'Empire, et nous avons un monument à la Tutelle de Bordeaux daté de 224 (XIII, 584) : je me demande d'ailleurs, pour ce culte, s'il n'y a pas eu à la fin adaptation à celui de la Mère des Dieux ; cf. Graillot, *Culte de Cybèle*, p. 460-1.

⁴ En réalité, sous le nom de *Tutela*, c'était la ville même qu'on adorait, et il serait permis d'interpréter *Tutelæ* ou *Tutelæ Augustæ Vesunnæ* à Tutelle Vésone, non pas à la Tutelle de Vésone ; cf. *Tutelæ Augustæ Ussubio* (XIII, 919). De même, à Amiens, *dea Samarobriva* (XIII, 3490) est la ville comme déesse. La ville de Vienne, comme déesse, est figuré, sous les traits d'une Cybèle couronnée de tours, tantôt avec l'inscription *Tutela*, tantôt avec celle de *Vienna felix* (Déchelette, *Céram.*, II, p. 268-9) : Vienna a pu être primitivement le nom d'une source. Pour ce qui est du dieu *Vasio* à Vaison (XII, 1331, 1338-8), le dévot a pu songer moins à la ville qu'à l'éponyme du lieu, source sans doute. Et ceci est le cas de *Nemausus* à Nîmes, d'*Arausia* à Orange, d'*Aventia* à Avenches, de *Bibractis* à Autun. Cf. à Bordeaux. Du même genre, peut-être les Mars de Vence et de Cimiez.

⁵ Ou aussi *Matres* ou *Matronæ* (n. suivante).

⁶ *Genio civitatis Biturigum Viciscorum* à Bordeaux (XIII, 566) ; *Genio Arvernorum* (XIII, 1462) ; *Genio Leucorum* à Naix (XIII, 4630). — *Dea Segela*, chez les Ségusiaves, semble une source qui a servi de déesse éponyme au peuple. *Dea Sunuxsalis* a été supposée la déesse éponyme des *Senuci*. — Du même genre, chez les *Vediantii* de Cimiez, *Matronæ Vediantiæ* (C. I. L., V, 7872, 7873), et, dans les régions du Rhin, *Matres Treveræ* (XIII, 8634) ; de même, *Matres Frisavæ*, avec l'épithète de *paternæ*, ce qui semble indiquer que le dévot, fils de Frison, adore les Mères de ses parents (XIII, 8633) ; *Matres Suebæ* avec l'épithète de *mex* (8224-5 : il doit s'agir de la *civitas de Lopodunum*). Sous cette

pour les habitants d'une bourgade³, pour ceux d'un quartier, pour les membres d'une confrérie⁴. Tout ainsi que la Tutelle gardienne d'une ville, le Génie qui présidait à la vie des citoyens occupait une place d'honneur dans la religion municipale : Arvernes ou Bituriges, colons de Lyon ou de Vienne élevèrent des autels au Génie de leur peuple, de même que le faisaient les empereurs au Génie du Peuple Romain : c'étaient là des êtres sacrés et mystérieux, âmes divines des corps nationaux⁵.

Ce culte des Génies, tel que nous le constatons de ce côté des Alpes à l'époque impériale, nous paraît toujours d'origine ou d'allure italienne. Mais savons-nous si le nom et l'image de ces dieux ne cachent pas aussi une antique croyance des indigènes en la sainteté de leurs peuples⁶ ?

3° Les Gaulois, comme les Romains de toutes les provinces, avaient voué à des divinités propres les routes et chemins de la campagne, et même les points essentiels que présentaient ces routes, lieux frontières⁷, fourches, croisées et carrefours ; et ils donnèrent à ces divinités des modes très différents. Ce furent tantôt des Lares à la façon latine⁸, tantôt des Mères à la façon gauloise, et tantôt simplement des Déesses des routes, *Biviae*, *Triviae*, *Quadriviae*⁹, tout ce petit monde, d'ailleurs, à la fois anonyme et familier : car c'est ainsi que les hommes de nos pays aimaient les dieux de cette sorte.

4° Enfin, maisons, champs et domaines avaient tous leurs Lares et leurs Pénates : et ces modestes dieux domestiques qu'avaient aimés Plaute et le vieux Caton, se retrouvaient, pleins de vie et comblés de soins, dans la Gaule des Antonins¹⁰.

forme de Mères, les divinités des cités apparaissent beaucoup moins avec un caractère municipal et public (ce qui est le cas sous la forme de Genius) que comme protectrices, bonnes fées des individus.

¹ Apt, XII, 5698, 1 ; Carpentras, 1159 ; Lyon, XII, 5687, 45, et Déchelette, *Céram.*, II, p. 270-2 ; Avenches, XIII, 5075 ; Vienne ?, XII, 5087, 44 (*Genius populi*) ; etc.

² *Genius pagi*, en particulier chez les Helvètes (XIII, 5076).

³ *Genius loci* en un très grand nombre d'endroits ; *Genius publicus* à Soleure (XIII, 5171). Sous une autre forme, *Fortuna tutatrix* [? ; = *tutelo*] *hujus loci* (XII, 4183). On trouve aussi des Génies pour des catégories distinctes d'habitants, *Genius incolarum* à Avenches (XIII, 5073).

⁴ *Genius collegii* (XII, 1282 ; 1815, associé à *Honos collegii* ; etc.). *Genio negotiatorum pannariorum* à Mayence, XIII, 6744 ; autre, XIII, 11979 ; etc. Et bien d'autres variétés : *Genius ararii* d'une corporation (XII, 2370), etc. Voyez aussi les Génies de métiers.

⁵ Il y eut sans doute aussi (surtout dans le Nord-est) des Génies provinciaux, mais toujours sous la forme de Mères (*Matribus Britannis*, XIII, 8631-2 ; *Germanis*, 8221). Si ce dernier culte ne s'est pas développé, c'est que les Génies nécessaires des provinces étaient Rome et Auguste.

⁶ Ce qui me le ferait croire, c'est que ce culte s'est présenté sous la forme indigène de *Matres*.

⁷ *Finibus* [entre les deux Germanies] et *Genio loci*, XIII, 7732. Peut-être les (*Matres*) *Ambiomarcæ* de Remagen, XIII, 7789. A la frontière des Némètes et des Vangions, *Concordiæ duarum stationum*, à la Concorde des deux postes, chaque cité ayant le sien sur la grande route (XIII, 6127). — Aux cols de montagnes.

⁸ *Laribus magnis et viatoribus*, à Narbonne, XII, 4320. L'assimilation des *Lares Compitales* aux *Quadriviae* est nettement indiquée dans une inscription de Mayence 6731 = 11816.

⁹ XIII, 5069, 5621, 6437, 6667, 11474, etc., avec ou sans *deæ*. Surtout en Germanie Supérieure, mais je doute qu'il y ait là un élément germanique.

¹⁰ Sous différents noms : *Lares* (XII, 1564, 1820), *Penates* ?, *Genius domus* ? (XII, 2629), et je crois que nombre de *Matres* et de *Matronæ* sont des Mères de domaines.

Seulement, au travers des noms ou des rites qu'il avait empruntés au Latium, le dieu du foyer ou le dieu du champ laissait apercevoir maintes habitudes qu'il avait retenues des temps celtiques. Il était bien plus fidèle au passé que les glorieux Génies des villes et des cités. Beaucoup parmi ces idoles étranges que nous avons rencontrées, dieux cornus ou à trois têtes¹, dieux aux serpents ou au maillet², sont celles de gardiens de champs ou de protecteurs de domaines. Le dieu familial aime à s'habiller et à s'armer à la façon nationale, à ressembler au grand dieu des ancêtres.

Tous ces amis du sol habité, remarquons-le, portent des vocables communs, Lares, Génies, Tutelles ou Aères. C'étaient là des mots fort commodes pour désigner ce genre de divinités. L'homme ignorait le plus souvent le nom exact du dieu ou de la déesse qui gardait sa ville ou son champ ou la route sur laquelle il passait. Grâce à ces termes généraux de **Lares du carrefour** ou de **Génie du lieu**, sa prière ou son offrande iraient sans détour à ceux auxquels elles étaient destinées. On parlait bien parfois de l'existence d'une déesse éponyme, Rome ou Vienne, d'un Génie du Peuple Romain ou d'un Génie des Arvernes, engendrés au jour de naissance de la ville ou du peuple, et destinés à mourir avec eux. Mais c'étaient surtout opinions de philosophes et phrases de lettrés. Le populaire ne voyait pas les choses d'une façon aussi subtile et aussi poétique : il continuait à penser à la manière des dévots des temps primitifs, adorateurs résolu de dieux inconnus³. Pour lui, le Génie de son peuple, la Tutelle de sa ville, c'était un dieu pareil à d'autres dieux, dont on ne lui disait pas le nom, mais qu'il fallait prier quand même, sans pouvoir le nommer.

Quelques-uns, d'ailleurs, croyaient savoir exactement quel était le vrai dieu qui gardait telle cité ou telle route. Ici, disaient-ils, c'est Mercure, et là c'est la source. Et on fit souvent de Mercure le Génie des grands chemins⁴, et de la source la Tutelle des grandes cités⁵. Car Mercure parmi les dieux souverains, la source parmi les dieux locaux, tiraient toujours un bénéfice des mille besoins de la vie religieuse.

Peut-être aussi le *Genius loci* est-il souvent l'équivalent du dieu de la maison, et plus particulièrement des Pénates.

¹ Le tricéphale de Paris, apparenté à Mercure, qui tient une tête de chenet à la main, ne peut être qu'en fonction domestique ; et l'ensemble du monument, où le tricéphale est accompagné de scènes représentant le désarmement de Mars, signifie que le dévot revient des armées et salue le dieu de son foyer. — On peut aussi supposer que, dans certains cas, le tricéphale représente les trois Sylvains des domaines, groupés sur une seule image : *Omnis possessio tres Silvanos habet : unus domesticus, possessioni consecratus* (le dieu central des tricéphales ? comparez les Pénates des deux côtés du Lare, et la Mère centrale dans ce groupe des trois Mères), *alter dicitur agrestis, pastoribus consecratus, certius dicitur orientalis, cui est in confinio lucus positus* ; dans les *Gromatici veteres*, p. 302. Voyez aussi les trois maillets de certains monuments ; Espérandieu, n° 497.

² Le rapport du champ ou du domaine avec le dieu au maillet ou le Sylvain gallo-romain est hors de doute ; XII, 103, 5381 ; *Gromatici*, p. 302.

³ Aulu-Gelle, II, 28.

⁴ *Mercurius viator*, XII, 1034, 5319. De même, *Mercurius finitimus*, XII, 73, *Mercurius domesticus*, XIII, 7276.

⁵ Dans le même sens, *Apollo Toutiorix* (XIII, 7504) = *rex civitatis* ? ou *Genius publicus* ? (à Wiesbaden, dont les eaux devaient appartenir à Apollon) ; cf. *Apollo noster* chez les Eduens, *Paneg.*, VII [VI], 21. Peut-être aussi *Mercurius Arvernorum*.

XII. — LES DIEUX DE CHACUN.

Tous ces dieux, grands ou petits, indigènes ou étrangers, étaient ceux que l'on voyait, dans des sanctuaires, sur des montagnes, près des sources, au-dessus des villes, en images et en résidences, incorporés à quelque portion du sol, accessibles à tous ses habitants : et c'est déjà une telle multitude d'êtres divins, que la Gaule en paraît imprégnée, et que sa richesse en génies sacrés passe même sa force en bourgades et en tribus.

Pourtant, cela n'est pas encore toute sa population divine. A côté de cette foule des dieux que l'on peut voir et que tous peuvent adorer, il y a celle des dieux que le sol ne porte pas et qui s'attachent à la vie, aux actes et aux paroles des différents êtres humains.

Chacun de ces êtres, d'abord, a son *Génie*, que les Gallo-Romains appellent *Genius* chez les hommes et *Juno* chez les femmes. Le Génie, c'est la parcelle divine de l'humain qui respire : il a droit à un culte et à des autels. L'esclave adore le Génie de son maître, l'affranchi celui de son patron, le convive celui de son hôte¹ ; et les femmes élèvent des monuments à leur *Junon*². — Et peut-être celles-ci, en agissant ainsi, ne savent-elles au juste si elles s'adressent au Génie propre de leur âme ou à la grande déesse qui les protège.

Car, à côté de son Génie, chaque homme voulait aussi son dieu à lui, son patron céleste, une divinité très puissante à qui il assignait sa sauvegarde. Les uns préféraient Mars, et les autres Mercure. Ce dieu que le dévot liait ainsi à son existence, il le faisait, l'appelait sien, il élevait des autels *Marti suo*, à son *Mars*³, comme s'il y avait un Mars distinct du grand dieu, et spécialement voué à l'entretien d'un homme⁴. Au reste, l'idole aidant, chaque fidèle pouvait toujours avoir chez soi un Mars ou un Mercure, qui ne s'occupât que de lui seul.

Tout cela ressemble à ce qui se passe à Rome, en Italie, partout où il y a des Mars, des Génies et des Junons. Mais voici qui est particulier à la Gaule, et qui est de nature à nous plaire davantage.

Les Gaulois, au lieu et place du Génie, de la Junon, êtres après tout vagues et difficiles à voir ou à saisir, voulurent, pour présider à leur vie, des personnes plus humaines, aux noms plus doux et aux figures plus tendres. Alors, ainsi que si souvent dans leurs actes de foi, ils prirent de bonnes dames, maternelles et nourricières : car le culte de la Terre-Mère avait si profondément pénétré dans les Gaules que tout besoin religieux des âmes provoquait un appel à la Maternité

¹ C. I. L., XII, p. 925 ; etc.

² C. I. L., 3003-6, 4317, etc. — Ce culte des *Génies* et des *Junons*, de forme indubitablement latine, se rencontre surtout à Nîmes, où il s'est adapté à des croyances indigènes de même espèce (cf. les *Proxamæ*), à une religiosité domestique plus forte chez les habitants de cette ville que chez ceux de n'importe quelle autre ville de Gaule. — J'hésite beaucoup à ne pas ramener à *dii genii* les dédicaces *Digenibus*, *Diginibus*, XII, 4216 : XIII, 8176.

³ Note suivante. Inscription *Cososo deo* [dieu de source] *Marti suo* (XIII, 1363) : la dévote a dû, non pas songer à plusieurs dieux, mais se représenter la source à la fois comme son Mars et son patron ; ajoutez, pour achever l'agglomération de dieux, qu'elle semble appeler *Cososus* du nom de *Augustus* (on a contesté à tort l'authenticité de l'inscription ; Chénon, *Bull. des Antiquaires*, 1915, p. 230-8).

⁴ C'est Mars, en Gaule, qui joue le plus souvent ce rôle de patron ou de *Genius* des êtres (inscriptions *Marti suo*, C. I. L., XII, p. 925), Mercure paraissant plutôt réservé aux foyers.

souveraine. Chaque homme, chaque femme eut donc en sa vie, l'accompagnant du berceau à la tombe, ses **Mères** ou ses **Matrones**¹, ses **Maîtresses** ou ses **Fées**², ou ses a Proches³, d'ordinaire au nombre de trois, arrivant à sa naissance les bras chargés de fleurs et de fruits, les bouches pleines de promesses, puis assises toujours près du foyer, images divines de la mère qui a engendré et qui suit de ses soins et de ses rêves l'enfant grandissant.

Ces sortes de divinités, Mères ou Génies, étaient permanentes dans l'existence des hommes et sans doute universelles en leur pouvoir. Mais d'autres n'apparaissaient qu'à de certains moments et pour certaines besognes. L'une intervenait auprès des femmes dans l'accouchement⁴, l'autre protégeait les soldats sur les champs d'exercices⁵, celle-ci veillait surtout aux affaires du métier⁶, et on en vit des centaines de ce genre, chaque occupation, chaque nécessité de la vie ayant son gardien ou sa gardienne propre⁷.

1 *Matres, Matronæ*, avec parfois l'addition de *meæ, suæ, paternæ, maternæ*. Surtout dans le nord-est. Certains noms énigmatiques de ces *Matres* peuvent être ceux d'individus, de villas, de familles (*Julineihæ* ?, XIII, 7882).

2 Ici la forme est visiblement d'emprunt italote : *Dominæ* (XII, 2446, etc.), *Parcæ* (XII, 3111, etc.), *Fata* ou *Fatæ* (par exemple *C. I. L.*, XII, 1281, 3045 = Esp., n° 444). Une des inscriptions les plus caractéristiques de ce groupe est une dédicace *Deæ Dominæ*, à la fée protectrice d'une jeune fille, monument élevé par sa mère, avec consécration d'un bois sacré et cérémonies anniversaires (XIII, 8706) : mais ici le rapport est étroit avec le monument funéraire. — A ce groupe se rattachent peut-être les *Sanetæ Virgines* des Allobroges (XII, 1838).

3 Les *Proxumæ* en Narbonnaise et surtout à Nîmes (*C. I. L.*, XII, p. 927 ; Esp., n° 331, 445). Le mot doit traduire une expression celtique. — Du même genre, dans les pays gaulois : *Sulevæ* ou plutôt *Suleviæ* (*Sulevia* est aussi une épithète de la Minerve celtique, celle des sources ?), XII, 1180-1, 2974 ?, XIII, 3561 (avec l'épithète de *Junones*), 5027 (avec l'épithète de *suæ* et l'explication *qui curam vestram agunt*), 12056 (*domesticæ suæ*), 11740 (*sorores*), etc. Le mot est certainement l'équivalent absolu de *Matres* ou *Matronæ*. — *Casses*, mot certainement celtique, XIII, 6668, 6116, etc. ; l'expression n'apparaissant qu'au datif, *dis Cassibus, bonis Cassibus*, on a supposé qu'il s'agit de dieux [du chêne ?] et non de déesses. — Dans les régions rhénanes, avec ou sans *Matrones* : *Gabiæ*, certainement synonymes de *Junones*, XIII, 7037 et s., 7856, 8612 ; cf. n. suivante (*celles qui donnent* ?, en celtique ?), et leurs voisines, *Ollogabiæ* [cf. *Mars Olloudius* à Antibes. XII, 166-7], *Gavadiæ* (XIII, 7885 et s.), *Gesahenæ* (XIII, 7889 ; cf. *Gesacus*) ; *Veterahenæ*, très fréquentes (= *Vicirices* ?), *Aufaniae* (XIII, 1766, 8213-4). Je n'indique ici que des Mères dont les noms paraissent avoir un caractère général, être analogues à ces épithètes de *Victrices* ou *Conservatrices* qu'on trouve ailleurs. Il n'est pas du tout démontré que ces mots n'aient pas tous une origine celtique.

4 *Virodacti sine Lucenæ*, XIII, 6761. Les figurines de Déesses-Mères en terre cuite sont souvent des Jupons en fonction maternelle. — La *dea Uncia* de Juliers (XIII, 7870) offre de singulières analogies avec la vieille divinité italote des *indigitamenta, Unxia*, qu'on invoquait dans les mariages au passage du seuil conjugal (Martianus Capella, II, 149). De même genre, *Quartana* à Nîmes, la déesse de la fièvre (XII, 3129).

5 (*Matres*) *Campestres*, XIII, 6470, etc.

6 La déesse des savonniers ? (Espérandieu, n° 4892, bas-relief de Grand) ; autre, Espérandieu, n° 2215. — Les *Lugoves*, que j'avais songé un instant à rapprocher de *Lucina*, paraissent plutôt des Mères de collège ou de métier (XIII, 5078 ; II, 2818).

7 Ce sont peut-être des Mères à fonctions limitées que les suivantes : *Caiva*, déesse isolée (XIII, 4149), *Arvagasiæ* (XIII, 7855), *Hamavehæ* (XIII, 7864 ; on les a aussi rapportées aux Chamaves), *Octocannæ* (8571-7), *Textumæ* (7849), *Vatuiæ* (7883-4 ; parfois avec *Nersihenæ* comme seconde épithète, celle-ci, je crois, topique et de source : 7883), etc. — Les *Matres* et divinités de cette sorte équivalent absolument aux *dii certi*

Au reste, en ces actes de détail comme pour la protection générale de la vie humaine, nous trouvons les mêmes variantes de culte et les mêmes variétés de dieux. C'est tantôt la grande Junon qui accouche, et c'est tantôt une bonne petite divinité, dont cela constitue le seul métier, et ce sont aussi, bien souvent, les chères Mères qui interviennent. Car, je le répète, nulle part dans le monde antique plus que dans les Gaules, la puissance divine qui secourt et qui protège ne s'est ainsi exprimée sous la forme d'une fraternité féminine et d'une sainte maternité¹.

Quand l'homme mourait, ce qu'il y avait en lui de divin ne disparaissait pas, mais se transformait. Au lieu et place de ses Génies ou de ses Mères, on adorait ses Mânes, et nous verrons bientôt que les divinités des défunts rivalisaient de gloire et même de richesse avec Mercure et les sources. Elles avaient l'avantage d'être plus proches et mieux connues de ceux qui les priaient. Une étroite parenté unissait les Mânes et leurs dévots. Avec eux, on était sûr d'avoir des dieux bien à soi.

Quelle erreur ce serait, de ne voir dans cette religion des temps romains qu'une forme de la vie sociale, qu'un ensemble de dieux communs et en quelque sorte inhérents à tous les Romains, qu'une série de pratiques et de croyances collectives et nécessaires ! Jamais, dans l'histoire des hommes, la religion n'a été plus indépendante des obligations publiques et de la société politique. Que tout acte de gouvernement ou d'obéissance fût accompagné, chez les chefs ou chez les sujets, de la prière à un dieu, cela va de soi, et le culte faisait partie intégrante du mécanisme administratif. Mais le commun des mortels, citoyens ou pérégrins, vivaient le plus souvent en dehors de ces pratiques officielles, de ces exigences des dieux publics. Ils ignoraient ces dieux, s'ils le voulaient. Ni le Jupiter de l'Empire ni le Mercure de leur cité gauloise ne s'imposaient à leur adoration, s'ils préféraient un autre dieu ; et s'ils allaient à ce Jupiter ou à ce Mercure, ils y allaient aux heures qui leur plaisaient, et en se le figurant à leur guise.

Ce fut, en matière religieuse, le triomphe de l'individualisme. Le Gaulois a fait de Mercure tantôt un vieillard et tantôt un jeune homme. Souvent il l'adore en dieu solitaire, et souvent il l'unit à une compagne ou il l'associe à Apollon ou à d'autres². Il n'est guère d'attributs qu'il ne lui ait donné, et il les a donnés aussi à d'autres dieux ; il lui a assigné toutes les fonctions, et il les a aussi distribuées entre cent divinités différentes. Symboles, emblèmes, vertus, passent sans cesse d'un dieu à un autre ; toutes les divinités se ressemblent et se distinguent à la fois. Dans ces inscriptions et ces figures innombrables qui nous restent des siècles impériaux, nous avons d'ordinaire devant nous, non pas les dieux communs et permanents de la société gallo-romaine, mais les dieux d'un jour, d'un lieu ou d'un homme³.

des *indigitamenta* dans l'ancienne religion latine ; et je ne serais pas surpris si quelques-uns de ces noms mystérieux pouvaient être rapprochés des *indigitamenta*. Rappelons les analogies de la religion gallo-romaine avec celle de la vieille Italie.

¹ Je crois qu'Épona a souvent joué ce rôle, et, d'une manière générale, le même rôle que toutes les Mères. Sa fonction initiale de déesse des chevaux s'est, je suppose, perdue peu à peu dans une allure de fée domestique.

² Il suffit de parcourir le *Corpus* et le *Recueil* d'Espérandieu pour voir les innombrables variétés dans les modes de groupement de dieux.

³ Mercure, bien souvent, avec son coq, sa bourse, son bouc et sa tortue, n'a dû être adoré qu'en fonction de gardien domestique, comme l'équivalent d'un Lare, d'un Sylvain

XIII. — AUGUSTE.

Il est cependant une divinité que l'on peut vraiment appeler la grande divinité sociale et politique de l'Empire romain. Car son existence s'était identifiée avec l'existence même de cet Empire, elle la résumait et la sanctionnait, son culte était aussi nécessaire à tous que l'obéissance aux lois, et les éléments de son être pénétraient l'ensemble de l'État et l'âme de chacun. Cette divinité était celle de l'empereur¹.

A travers toutes les formes saintes dont nous avons parlé ; vieilles ou nouvelles, indigènes ou empruntées, particulières ou générales, évolue incessamment l'énergie divine de la majesté impériale², représentée par le nom éternel d'Auguste et par les figures des princes successifs.

Cette religion d'Auguste, de même que celles de Mercure ou de Jupiter, se prêtait d'ailleurs à toutes les combinaisons. La liberté retrouvait ses droits dans les modalités du culte³. Ici, on adorait un empereur déterminé, présent dans l'image qui le reproduisait en costume souverain⁴. Ailleurs, ce même empereur, ne conservant que le visage de son corps mortel, était figuré en quelque dieu souverain, Hercule ou Mercure⁵ ; et l'on ne saurait dire ce que le dévot croyait au juste, que le prince fût ce dieu descendu sur la terre, ou qu'il eût pris dans les cieux la place ou le costume de confrères divins. Fréquemment, les Gaulois donnèrent à leurs divinités, grandes ou petites, le nom sacré de l'empereur, et ils élevaient des autels à [Jupiter Auguste](#), à [la Tutelle Auguste](#), aux [Nymphes](#)

ou d'un dieu au maillet, d'Épona ou de Mères. Et ceci du reste est banal dans toutes les religions.

¹ Il faut toutefois remarquer que la célébration du culte impérial n'était pas plus obligatoire que celle de n'importe quel autre culte : cela ne changea que lors de l'édit de Decius en 250 ; Mommsen, *Strafrecht*, p. 568. Il est toutefois évident qu'on tendit de bonne heure à suspecter ceux qui s'abstenaient de rendre au prince un hommage religieux (Pline, *Ép.*, X, 96).

² [Numea](#) ou [Numina Augusti](#) ou [Augustorum](#).

³ Outre celles que nous allons indiquer ici, en voici quelques autres. Autel ou temple [Augusto](#) servant à tous les empereurs successivement, cela surtout dans les cultes provinciaux et municipaux. Culte du [Genius](#) des empereurs. Culte de leur [Numen](#). Culte de telle divinité comme gardienne des empereurs, [Diana Augustorum](#) par exemple (XIII, 1495), sans doute à propos de chasses impériales. Monuments élevés à d'autres dieux, même à un empereur, pour le salut d'un prince, par exemple [Divo Augusto pro salute Claudii Augusti](#) (XIII, 1642) : il y a même des tombeaux élevés à des parents [pro salute imperatoris](#) (XIII, 1446) ; dans la même catégorie, monuments innombrables [in honorem domus divinæ](#) : le plus ancien est l'autel de Naix (XIII, 4635) à Tibère et [pro perpetua salute divinæ domus](#). Le nom de l'empereur dissimulé sous celui d'une divinité symbolique : chez les Vellaves (XIII, 1589), [Saluti generis humani](#) paraît désigner Galba. Etc.

⁴ Comme plus anciens monuments : près de Neuilly-le-Réal chez les Arvernes, bustes d'Auguste et de Livie, élevés sans doute de leur vivant, avec l'inscription [Cæsari Augusto et Liviæ Augustæ](#) et la formule cultuelle [votum solvit libens merito](#) (XIII, 1368) ; monuments, autels ou bas-reliefs, à Tibère, à Périgueux (à Jupiter [Optimus Maximus](#) et au [Genius Tiberii](#), XIII, 941), à Paris (à Tibère et à Jupiter *O. M.*, 3026).

⁵ A Lyon, monument élevé [Mercurio Augusto et Maiæ Augustæ](#), avec l'image de Tibère (XIII, 1769) : Mercure et Maia ne peuvent guère être que les équivalents de Tibère et de Livie. Empereurs en Hercule. Julia Domna assimilée à [Dea Cælestis](#), XIII, 6671.

Augustes¹ ; et là encore nous ne savons ce qu'ils ont entendu faire, ou associer aux titres impériaux les dieux de l'Olympe et les Génies du sol, ou fondre en un seul être l'empereur et le dieu. Enfin, il arrive souvent que le nom de l'empereur soit gravé, dans les dédicaces, tout à côté de celui d'autres divinités ; et de cette manière le prince peut prendre sa part des présents et des hommages que l'on adresse aux autres souverains de la terre et du ciel. Il n'importe d'ailleurs, pour associer un dieu à Auguste, qu'il s'agisse d'un Jupiter ou d'une source : l'empereur, en cela encore pareil à Mercure ou à Apollon, peut servir tout ensemble et de divinité souveraine et de Lare familial.

De toutes les divinités de la Gaule, c'est Mercure qu'elle a le plus souvent rapproché d'Auguste. Mercure étant l'avatar de leur ancien dieu national, qui sait si les hommes de ce pays n'ont pas regardé parfois l'empereur comme l'incarnation de Teutatès descendu sur la terre ? qui sait si ce culte rendu par eux à Auguste n'est pas en dernière analyse, au même titre que la vogue de Mercure, l'héritage de croyances et d'habitudes attachées jadis au chef suprême des Gaules ? Concilier ou confondre César, Mercure et Teutatès, continuer et oublier celui-ci en s'absorbant dans les autres, je ne crois pas la chose-impossible aux hommes de ce temps.

XIV. — TALISMANS.

Malgré leur nombre et leur puissance, ces dieux à vie humaine n'avaient point réussi à devenir les seuls maîtres des âmes. Animaux² et plantes, talismans, amulettes et fétiches, symboles, emblèmes et signes, la foule des dieux informes et muets ne disparaissaient point de la Gaule. S'ils se bornaient souvent à servir d'instruments ou d'attributs aux grandes divinités vivantes, souvent aussi ils agissaient par eux-mêmes, ils gardaient leur vertu propre sans rien devoir à Mercure ou à Jupiter.

C'est ainsi que la roue ou la rouelle demeura, à travers les temps romains, un talisman favori. On avait beau en armer des images de Taran ou de Jupiter³ : les dévots l'adoptaient sans penser à Jupiter ou à Taran ; elle valait par elle seule ; et, lorsqu'on traçait sa figure sur une statue de dieu, peut-être pensait-on qu'elle donnait de la force au dieu, et non pas qu'elle en recevait de lui. Dans les sanctuaires, dans les magasins d'objets de piété, on fabriquait de ces rouelles

¹ Entre des centaines d'inscriptions, la plus ancienne, contemporaine d'Auguste, paraît être celle d'un petit autel de Bordeaux, *Jovi Augusto*, XIII, 569. On trouve même *Nemausus Augustus* (XII, 3102), quoique d'ordinaire le nom de Augustus ne s'applique à un dieu local que lorsque celui-ci est désigné par des noms romains, *Mercurius*, *Tutela*, *Nymphæ*, etc.

² Il est très difficile, dans les cas où les animaux sont figurés isolés, de savoir si le dévot a voulu les honorer pour eux-mêmes ou comme attributs de dieux : par exemple le cheval (avec l'inscription *Augusto Rudiobo*, XIII, 3071) ; les sangliers et le cerf du trésor de Neuvy-en-Sullias ; le serpent (Esp., n° 1195, etc. ; à tête de bélier, n° 2072) ; la tortue (Esp., n° 441) ; les grues de l'arbre d'Ésus ; le corbeau (XIII, 4542) : j'incline cependant à croire que, par delà l'animal, on pensait à son dieu. Les animaux qui ont le plus gardé une valeur sacrée pour eux-mêmes sont peut-être l'ours (XIII, 5160 et 4113) et le loup (notez le nombre d'individus s'appelant *Luperci*), c'est-à-dire les deux bêtes essentiellement malfaisantes. Je ne sais s'il faut attribuer un caractère religieux au lion et au sanglier de l'inscription *Belliccus Surbur* (XIII, 4554).

³ Et aussi du cavalier porté par l'anguipède.

par milliers¹. Ce fut en ces temps-là, en tant que signe souverain, l'héritier de la spirale antique et le précurseur de la croix chrétienne.

A côté d'elle, on estimait fort le maillet, préservatif attitré des maisons et des champs, et la hachette ou *ascia*, dont l'image était réservée à la protection des tombes² : c'étaient, avec la rouelle, les trois talismans supérieurs de salut et de sauvegarde. Au-dessous d'eux, on conservait la spirale en forme de S, dont le rôle déclinait rapidement³ ; la croix crochue ou gammée, autrement dit le svastika, encore chère aux populations du Sud, filles de Ligures et d'Ibères⁴ ; le croissant, ami de la Terre, image de la Lune active et vénérée⁵ ; et bien d'autres signes, croix, rosaces, cercles, étoiles, symboles hiératiques qui sortaient des mystères des plus anciens âges et que la Gaule des cultes anthropomorphiques avait pieusement recueillis pour les transmettre aux religions du lendemain⁶.

Les bonnes herbes saintes, elles aussi, ne perdaient rien de leur éternelle vertu : le gui, la verveine, la sauge, la centaurée, la bétoine, traversèrent sans faiblir l'époque des Mercures et des Augustes. Comme les sources, elles avaient déjà vu naître et mourir bien d'autres grands dieux : elles se maintenaient immuables en leur mérite sacré, semblables à ces champs de blé de la Gaule qui portaient les mêmes moissons, quel que fût le nom de leur maître.

¹ À Alésia on a trouvé des moules pour fabriquer des rouelles de métal. Le nombre de rayons, jusqu'ici, ne me paraît rien signifier.

² L'*ascia* (ou la hachette du tailleur de pierre), telle qu'elle est figurée sur les tombes, ne peut être qu'un signe protecteur de ces tombes et de leurs morts, destiné à écarter les mauvais esprits, un phylactère dans le genre de la tête de Méduse. Comme telle, elle remplace la hache des temps primitifs (peut-être parce que la hache, en celtique, s'appelait d'un mot similaire à *ascia*, la similitude de mot aura entraîné, dans les temps romains, le changement de forme). Mais d'autre part, il est possible que cette superstition originelle, de la hache protectrice des tombes, se soit adaptée à un usage funéraire d'autre sorte : donner au mort un monument fait exprès pour lui, fait avec un instrument (l'*ascia*) n'ayant servi que pour le monument : *sub ascia dedicare*, qui est la formule courante en Gaule pour les tombes, signifierait dédier la tombe sous l'outil et avec l'outil qui l'a taillée, mettre le mort dans une demeure pure de tout contact antérieur et étranger, et lui consacrer l'instrument qui a servi à construire cette demeure. Il y aurait donc, à l'usage de l'*ascia* funéraire, une double explication, simultanément valable ; il est rare d'ailleurs que les croyances religieuses n'aient qu'un seul fait à leur origine. Cette croyance encore, que le mort veut une demeure neuve, nous rapproche, comme la sauvegarde par la hache, des temps ligures, où les monuments funéraires étaient des pierres brutes, détachées pour les défunts. — La présence, au lieu ou à côté de l'*ascia*, d'autres instruments de maçon et en particulier du niveau triangulaire, peut avoir dans certains cas la même signification.

³ Cf. Esp., n° 1525, etc.

⁴ Sur des tombes, des autels, des objets de culte : Esp., n° 851, 853-4, 859-61, 803, 871, 1220 ?, 1508 ; C. I. L., XII, 1207 ; XIII, 5234. — Remarquez que le svastika se retrouve en Belgique (XIII, 3610 ; Saint Germain, *Cat.*, p. 87, 130), où tant de choses rappellent les usages des temps ligures.

⁵ Sur les tombes en particulier (XII, p. 966, etc.), mais sans doute d'emploi général.

⁶ Sans parler de quantité d'objets ou de figures servant également de talismans, et dont l'emploi provient tout ensemble d'habitudes classiques et de traditions indigènes : têtes de Méduse, masques de tout genre, clochettes ou sonnettes (voyez le Mercure à sonnettes du Cabinet des Médailles, lequel n'est point du reste spécifiquement gallo-romain, *Bronzes*, n° 363 ; il a été découvert à Orange et les 7 clochettes peuvent répondre aux sept jours de la semaine ; remarquez aussi la quantité trouvée à Mandeure, pieds, mains, etc. — Sans parler non plus des symboles introduits par les cultes orientaux et par le Christianisme.

XV. — RITES.

En changeant de forme, les dieux gaulois ont changé sans doute d'habitudes et de rites. Mais dans quelle mesure le culte rendu au Mercure du puy de Dôme ou à l'Apollon de Clermont fut conforme aux usages gréco-romains, c'est ce qu'on ne saurait dire nettement : car si, grâce à leurs images, nous voyons assez bien la tenue des dieux, en revanche, faute de livres rituels, nous ne voyons pas la tenue du dévot, nous n'entendons pas ses prières, nous n'assistons pas à ses sacrifices.

Une chose paraît certaine, c'est qu'il y a eu, d'abord, conflit ou concurrence entre les rites gaulois et les rites italiens. L'autorité impériale, indifférente sur les dieux, s'inquiéta de la façon du culte.

L'état public de druide disparut. — Si le mot fameux subsista, il ne s'appliqua plus à la prêtrise officielle. Les druides, quand on en trouve sous l'Empire, ce sont mages et sorciers de campagne, qui se sont emparés du nom, et qui le colportent avec leurs recettes¹ ; mais ces hommes ne ressemblent pas plus aux druides gaulois de jadis, grands seigneurs et magistrats, que le devin étrusque ou l'aruspice campanien ne ressemblent à l'augure Cicéron ou au grand-pontife César. — Les vrais héritiers des druides ne portent pas ce nom : ce sont les desservants des cultes officiels, municipaux ou provinciaux, hauts personnages dans la cité ou dans la Gaule ; et ils s'appellent, à la façon romaine, *sacerdotes*, *pontifes* ou *flamines*. — On toucha moins aux prêtres spéciaux, assignés au culte d'un dieu ou à l'entretien d'un temple : ceux qui hésitèrent à paraître devant leur maître divin en *flamines*, *maitres* ou *préfets* à costume latin, gardèrent le titre gaulois de *gutuater*².

L'aspect des lieux saints changea en même temps que le nom du prêtre et que la figure du dieu. Sanctuaires à ciel ouvert, espaces nus, autels de gazon, font place au temple bâti³ et à l'autel de pierre⁴. En devenant homme, le dieu veut sa maison, ses meubles et sa vaisselle, et les vases d'argent remplacent les lingots de métal. D'un bout à l'autre de la Gaule, toutes les manières classiques de l'édifice religieux s'emparent des anciens terrains consacrés⁵. Il y a maintenant une chapelle à l'orée de chaque bois⁶. — Souvent, il est vrai, le temple nouveau s'est adapté à la forme traditionnelle de ce terrain : beaucoup de monuments de culte, dans les Trois Gaules, au lieu de prendre l'aspect allongé et rectangulaire habituel aux constructions classiques, se sont dressés sur plan carré, sans doute

¹ De même, les druidesses mentionnées au III^e siècle. Il est possible d'ailleurs que recettes et pratiques aient fait jadis partie des rituels druidiques.

² Peut-être est-ce à propos de ce genre de prêtrise qu'il est dit des Éduens (chez lesquels il se rencontre), qu'ils sacrifiaient *tectis capitibus* (*Commenta Bernensia*, I, 427 ; cf., sous réserves, Esp., n° 1602, 427).

³ Dès Auguste ; cf. XIII, 939.

⁴ Dès Auguste.

⁵ Même changement dans les mots : *nemeton*, *ternemetis*, qui ont dû signifier primitivement *endroit* ou *bois consacré*, doivent prendre maintenant le sens de temple bâti, *fanum*, *fanum ingens* (Fortunat, *Carm.*, I, 9, 9-10). Il reste toujours possible qu'il y ait eu encore bon nombre de bois ou de lieux sacrés sans temple, et que ces bois se soient appelés *nemeta*, cf. *silvæ quæ nimidæ vocant* (*Capitulaires*, éd. Boretius, p. 223).

⁶ De Vesly, *Les Fana de la région normande*, 1909. Cf. n. précédente.

parce que cette figure parfaite était celle des espaces sacrés dans l'art augural des Gaulois.

Chaque temple avait sa loi, qui renfermait le calendrier de ses fêtes et le rituel de ses cérémonies. Cette loi variait suivant les dieux et les lieux. — Aux divinités importées de Home, la loi du temple n'accordait, je pense, que des cérémonies latines, aux jours et aux heures fixés par les pratiques d'outre-mont. S'il n'est pas impossible que certains usages gaulois aient été conservés autour de l'autel du Confluent, ils devaient se réduire à quelques détails. Nous connaissons en partie la loi du temple provincial de Narbonne : elle est transcrite, presque mot pour mot, du règlement appliqué à Rome pour le flamme de Jupiter. — Quand il s'agissait de dieux celtiques et de leurs sanctuaires anciens, la coutume du lieu se continuait. On possède le calendrier d'un temple du Soleil, près de Coligny en Bresse, où l'on devait adorer Bélénius ou l'Apollon gaulois : ce calendrier, avec ses mois lunaires à noms celtiques, ses jours et ses parties de jours fastes ou néfastes, ne présente absolument rien de romain, sauf les lettres en quoi il est gravé¹. Je ne le crois pas d'ailleurs postérieur au temps de l'empereur Claude ; et il est fort possible que plus tard, au fur et à mesure que le Soleil passait de Bélénius à Apollon, la loi de son temple admit les fêtes et les heures de Delphes ou du Palatin.

L'autorité impériale intervint brutalement contre quelques pratiques, en interdisant certains talismans et les sacrifices humains. Mais le talisman, que je sache, ne faisait point partie du culte d'un dieu. Et quant aux sacrifices humains, si la loi les défendit, la coutume les conserva sous une autre forme, celle des combats de gladiateurs.

Aucune région de l'Empire, pas même Rome, ne pratiqua davantage ce genre de spectacle. Ce ne sont pas les colonies romaines de la Gaule où il est le plus en honneur : c'est Nîmes, plus qu'à demi volque, à qui il faut des combattants de toutes sortes ; c'est la ville éduenne d'Autun, qui entretient des centaines de champions humains destinés à ses jeux ; ce sont les Voconces de Die, un des peuples du Midi les moins atteints par les influences latines, qui ont un commissaire spécialement chargé de choisir des hommes pour tuer ou mourir². Or toutes ces batailles et toutes ces morts n'ont lieu qu'à des jours de fêtes ; des divinités y président et les regardent. Chez les Voconces, c'est à la grande divinité du pays que les gladiateurs appartiennent. Entre eux et des victimes, la différence n'était point très grande. En encourageant dans les Gaules les massacres de ce genre, les Romains assurèrent aux dieux du pays les sacrifices dont ils avaient l'habitude. Le gladiateur fut la forme latine de l'homme offert à Teutatès et à ses compagnons³.

Je renonce, après cela, à exposer en détail les modes de culte. Un tel exposé risquerait de provoquer plus de faux jugements que de faire connaître des

¹ La tête de statue découverte en même temps paraît celle d'un Apollon. Le calendrier cultuel du sanctuaire du lac d'Antre (culte de Mars ? ; *C. I. L.*, XIII, 5345), regardé d'abord comme latin, a été plus justement jugé celtique (*Rev. épigr.*, III, p. 545).

² *Muneris publici curator ad Deam* (Die) ; XII, 1529.

³ Il est de même probable que c'était continuer un usage celtique que d'offrir aux dieux des chasses et des combats de bêtes ; XII, 533, 1590 (à Die, *Dea*, ce qui montre bien le caractère religieux). — Comme presque tous (et peut-être tous) les théâtres de la Gaule avoisinaient des temples ou font partie de lieux saints, il me semble certain que les représentations, quelles qu'elles fussent, étaient affectées au dieu de l'endroit.

vérités. Nous rencontrerions à chaque instant des formules et des coutumes latines, dans les sacrifices¹, dans les vœux², dans les actes de don³, et nous serions aussitôt tentés de croire que ces formules ont été empruntées aux rituels romains : car nous ignorons comment ces actes religieux se pratiquaient dans l'ancienne Gaule. Et il se pourrait bien, cependant, que la piété des Gaulois ait tiré de leur vainqueur seulement des mots et des phrases, et que la formule latine se borne à recouvrir une coutume indigène⁴. Si les dévots du pays recouraient aux sortilèges et aux imprécations de la magie latine pour maudire ou détruire leurs ennemis⁵, c'est qu'ils exprimaient en un langage nouveau des scènes et des pensées qui leur avaient été familières au temps de leurs anciens dieux. Ceux-ci avaient changé plus vite de figure que les dévots de croyance.

1 Scènes de sacrifices : Esp., n° 290 (taureau et bouc), 1100 (porc). Libations (*thus et vinum*, C. I. L., XII, 4333) et offrandes de fruits : Esp., n° 529, 535. Toutes ces sculptures sont la figuration et la commémoration de sacrifices qui ont eu lieu ; elles sont une manière d'éterniser le fait. — Guirlandes de fleurs pour orner les sanctuaires et statues : C. I. L., XII, 533. — Victimes pour inaugurer un sanctuaire, XIII, 509 ; à des anniversaires, XII, 4333, etc. — *Fulgur conditum, fulgur divom*, à la manière classique, XII, p. 928, et ailleurs.

2 Vœux *pro salute sua*, ou de parents, ou *amicorum* ; *pro itu ac reditu* ; etc. Toutes les formules de vœux sont conformes aux habitudes latines, *ex voto, votum solvit libens merito* (cf. XII, p. 959, etc.).

3 Ce qu'il y a peut-être de plus conforme à la tradition celtique, ce sont les offrandes d'armes et d'ornements de dimensions démesurées ; colliers à Auguste (Quintilien, VI, 3, 79), à Tibère et Jupiter ; armes et instruments à Némétona (C. I. L., XIII, 7253). Inversement, des haches en miniature (chez les Helvètes, XIII, 5158, etc.). — Têtes (d'ennemis ?) trouvées sous un autel consacré à Mars (près d'Apt, XII, 1017) ; les images de têtes coupées qu'on reconnaît sur un certain nombre de monuments gallo-romains doivent être parfois des simulacres de ce genre d'offrandes. — Le reste appartient aux séries d'offrandes banales, temples, édifices ou portions d'édifices, colonnes, autels, bas-reliefs, statues ou figurines, bijoux (bracelets à Hercule, XIII, 10027, 208-12), armes, monnaies, étoffes, vaisselle de toutes sortes, depuis l'aiguière d'argent à bas-reliefs ou le vase de bronze (*Apollini Granno*, XIII, 10038, 60) jusqu'à la simple tasse en terre cuite (Héron de Villefosse, *Revue épigr.*, 1903, V, p. 9 et s.). — Tout cela, le plus souvent déposé dans le temple ou ses dépendances, maintes fois aussi confié aux sources, lacs, mares, puits, avoisinant le temple (XIII, 1498-7 ; un certain nombre de ces puits ayant pu servir après coup de *favissæ* ou lieux de débarras pour objets sacrés).

4 Rien non plus qui ne rappelle Rome dans la manière de recevoir les communications des dieux, le songe ou l'apparition étant, semble-t-il, la principale en ce temps-là (*visu monitus*, Hécate, XIII, 3843 ; *imperio, jussu*, etc.), la prophétie, si populaire jadis chez les Celtes, ne reparaissant guère qu'avec les cultes orientaux (*ex vaticinatione archigalli* ; XIII, 1752 ; XII, 1782), sans aucun doute parce que l'autorité impériale a toujours été très dure pour les prophètes.

5 XIII, 7350 : *nomina data ad inferos* ; XII, 5367 : invocations de malades sur lamelles de plomb trouvées dans la fontaine chaude d'Amélie-les-Bains ; XIII, 5338 : imprécation magique sur lamelle d'argent, thermes de Badenweiler ; XIII, 7550-5 : tablettes de plomb avec inscriptions de même genre, trouvées vers Planig près de Kreuznach, et sans doute en rapport avec les eaux salines ; XIII, 11340 : tablettes d'argent ou de plomb avec imprécations dans l'amphithéâtre de Trèves ; etc. Audollent, *Defixionum tabellæ*, 1904.

XVI. — DIEUX ORIENTAUX¹.

C'est toujours la même conclusion qui revient : le dieu, la victime ou la pensée ne disparaissent point, ils s'adaptent à des façons étrangères.

Le mouvement qui entraîna les dévots de la Gaule vers les dieux et les rites classiques s'acheva au milieu du second siècle, vers le temps où ils furent visités par l'empereur Hadrien. Sauf Bélénus, tous les grands dieux gaulois ont alors perdu leur nom ou leur énergie universelle, leurs figures ne servent plus que de fétiches locaux, et, si l'empire appartient à Mercure, personne ne sait plus qu'il est l'avatar de Teutatès disparu.

Mais les dieux classiques n'étaient plus sûrs de pouvoir garder longtemps le fruit de leurs dernières victoires. Vers le règne de cet Hadrien, à cette époque singulière de paix et d'entente absolues où l'Orient et l'Occident mêlaient leurs produits, leurs idées, leurs hommes et leurs dieux dans une invincible curiosité de toutes choses, la Gaule s'engagea envers de nouvelles divinités.

Celles-ci arrivaient de bien plus loin que le Mercure d'Italie : c'étaient les provinces les plus reculées de l'Empire qui les envoyaient. Isis et Sérapis venaient d'Égypte, la Mère des Dieux de Phrygie², Sabazius de Thrace³, Bacchus de Grèce⁴, Jupiter le Dolichénien de Syrie⁵, Mithra de Perse. Il est vrai qu'avant d'atteindre la Gaule ils faisaient d'ordinaire escale à Rome, et c'est par l'intermédiaire de la Ville que la Gaule les recevait⁶.

Quoique d'origine et d'apparence fort dissemblables, ces divinités répondaient aux mêmes imaginations et aux mêmes croyances des hommes. Toutes n'étaient, à bien regarder leur substance profonde, qu'une force, un élément, un astre de la nature créatrice. Mithra signifiait le Soleil⁷ ; Isis, malgré ses dix mille

¹ Pour la bibliographie : Cumont, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, 1907 ; le même, *Les Mystères de Mithra*, 3e éd., 1913. En dernier lieu, l'excellent livre de Graillot, *Le Culte de Cybèle, Mère des Dieux*, 1912.

² Nous devons ajouter ici : *Bellona*, sous sa forme orientale, qui a dû certainement être connue en Gaule outre sa forme gallo-romaine et latine (*C. I. L.*, XIII, 7281) ; la *Bona Dea*, qui est, elle, d'origine romaine, mais qui est à rapprocher de la Mère, à cause du caractère chthonien, panthée et mystique qu'avaient son culte et sa personne (sa religion n'est organisée qu'à Arles, XII, 854). — A titre exceptionnel, le *ἱερεὺς Λευκοθέας* à Marseille (*Inscr. Gr. Sic.*, 2433) : mais il peut s'agir d'un ancien culte ionien.

³ *Jovi Sabasio* (XIII, 1498) : inscription et images de Jupiter sur des lamelles d'argent trouvées à Vichy près d'un puits ; le dévot de l'inscription est un Gaulois.

⁴ Sous le nom de *Liber pater* : *sacerdos* à Die en 245 (XII, 1567) ; à Nîmes, dédicace de la compagnie dionysiaque (XII, 3132) ; à Lyon. Sans parler de manifestations de culte purement individuelles. Le caractère universel de ce dieu se révélait dans certaines de ses statues ayant *omnium deorum argumenta* (Ausone, *Epigr.*, 30). — Il est également probable que le culte d'Hercule se réorganisa, à côté de celui de Bacchus, sous des influences orientales.

⁵ A Marseille (XII, 403-4, si les monuments sont bien de là). Sans parler des régions militaires (notamment Hedderheim, XIII, 7341-5), où l'on trouve également *deus Casius* (7330), le dieu du Casius près d'Antioche ?, Jupiter *Olbius* (7346), le dieu d'Olba en Cilicie. Mais il doit s'agir souvent, pour ces trois dieux, d'étrangers se faisant suivre en Gaule par les dévotions de leur pays. De même, le Jupiter d'Héliopolis (Baalbek) est adoré à Nîmes et près du Rhin par des Syriens de Beyrouth (XII, 3072 ; XIII, 6058). Le *sacerdos Jovis Ammonis* [?], dans le locus religieux de Mandœuvre (XIII, 5415), me paraît être un étranger venu en pèlerinage.

⁶ La chose est en tout cas certaine pour la Mère.

⁷ *C. I. L.*, XII, 1003 : *Soli invicto* ; *deo Soli*, XIII, 2341.

noms¹, personnifiait la Terre féconde² ; et c'était la Terre encore, et rien qu'elle, et elle tout entière, que la Grande Mère des Dieux, venue de Pessinonte d'Asie, maîtresse là-bas du mont Ida, et maîtresse à Rome du mont Palatin et du mont Vatican.

Voilà pourquoi ces divinités devinrent si rapidement populaires dans l'Occident. Elles n'y apparaissaient point comme des étrangères : Celtes, Germains, Ligures, Ibères et Italiotes même sortaient à peine des temps où le Soleil, la Lune, les astres et la Terre régnaient en souverains sur toutes les âmes. Teutatès et Mercure avaient assoupi et non aboli leur souvenir. A ces antiques maîtres du monde, l'Orient était demeuré plus fidèle, il leur avait conservé plus de noms, plus de figures, plus de rites divins ; et quand la Gaule fut mise en contact avec ces figures et ces rites, la foi de son passé se réveilla en elle. Ne disons pas que l'Égypte lui imposa Isis, que l'Asie lui fit connaître Mithra : de ces terres lointaines, il ne vint à elle que des mots, des costumes, des cérémonies, des prêtrises, c'est-à-dire l'extérieur de la religion ; la croyance intime, la manière de se représenter la vie du monde, les dieux qui la gouvernent et les sentiments qu'ils désirent, les Gaulois l'avaient depuis des siècles au plus secret de leur être. Ils le confièrent à Isis et à Mithra, leur donnant ainsi autant qu'ils reçurent d'eux.

Les rites, dans ces religions de l'Orient, avaient un attrait moral d'un charme pénétrant. Si Apollon ou Minerve plaisaient aux artistes par leurs figures, les dieux de l'Orient attiraient les âmes pieuses par leurs cultes. Mystères et symboles abondaient en ces cultes. Ils abusaient beaucoup moins des images que ceux de Mercure ou de Jupiter³. Aux temples bâtis ils préféraient souvent les grottes ou les pierres que la main de l'homme n'avait point touchées⁴ ; avec eux revenaient l'adoration des êtres de la nature, les pactes étranges avec les arbres⁵ et les animaux⁶. Le dieu n'admettait pas tous les humains à prier devant ses autels : il fallait se rendre digne de leur approche par des actes de purification solennelle ; ce n'était point le contact banal que la statue de Mercure accepte de la foule de ses adorateurs : Mithra, Isis, la Mère, n'adoptaient que des initiés⁷. Fidèles, prêtres et dieux ne formaient qu'une seule famille, où les expressions de frère, de père et de mère étaient fréquentes⁸ ; et des signes

¹ *Isi myrionymæ et Serapi*, Soissons (XIII, 3461).

² *Isis mater, Isis regina*, dans les inscriptions de Gaule.

³ Voyez, dans le recueil d'Espérandieu, le nombre si restreint d'images d'Isis, de la Terre, de Mithra ; et comparez avec la multitude des Mercures ou des Jupiters.

⁴ C'était souvent un simulacre de grotte que le mithræum : Bourg-Saint-Andéol ; Lyon (Allmer, *Musée*, II, p. 304-5) ; Heddernheim (XIII, 7381 et s.) ; Strasbourg. — Cf. le rôle des cavernes dans l'enseignement des druides. — Ne pas oublier le lien étroit de ces cultes avec les sources (à Lectoure pour la Mère ; pour Mithra à Sarrebourg et à Bourg-Saint-Andéol ; à Baden des Helvètes pour Isis, XIII, 5233), ce par quoi les cultes orientaux s'en viennent retrouver les plus anciens lieux sacrés de la Gaule.

⁵ Le pin de la Mère ; Esp., n° 83, 180, 181, etc. ; *arborem pinum, qua Fano erat proxima*, Sulpice, *V. Mart.*, 13.

⁶ Le lion de la Mère, etc.

⁷ Cf. les *castissimi* à Lyon. Agathyrus à Lyon, *homo sanctissimus*, est un adepte de Bacchus (XIII, 2099). *Bonis bene*, dans l'épigraphie lyonnaise (XIII, 1893), doit s'entendre d'initiés. — Il y a hiérarchie d'initiés et catégories de fidèles : pour le culte à Isis, cf. note plus bas ; de Mithra, *ob gradum Persicum* à Vaison (XII, 1324).

⁸ *Magna Mater, Isis mater, Liber pater* (XII, 4138 ; XIII, 5384), chez les dieux ; chez les prêtres, *pater* ou *mater sacrorum*.

mystérieux¹, des formules consacrées², des noms choisis³ révélaiènt à ses amis le fidèle ou sa tombe⁴. Moins apparente, moins visible qu'un Jupiter en corps ou en image, une divinité de cette sorte n'en était pas moins sans cesse mêlée à la vie de son église ; son culte comportait de longues processions, où l'on promenait ses emblèmes à travers les chemins des hommes, autour de leurs demeures et de leurs champs : et on savait bien qu'elle présidait au cortège pour apporter à tous sa bénédiction⁵. Si on la voyait moins, on éprouvait sa présence de plus près. Le sacrifice n'était plus le cadeau vulgaire d'une victime, reçu par une divinité semblable à l'homme, c'était un acte de communion entre le fidèle et son dieu, et dans cet acte le croyant recevait de son maître une énergie et presque une existence nouvelles⁶. Telle était, dans la religion de la Terre ou dans celle de Mithra, la cérémonie émouvante du taurobole, de l'immolation d'un taureau consacré, dont le sang, répandu sur le croyant, régénèrait son être par une seconde naissance⁷. Avec de telles divinités, on se sentait près d'une autre vie, enveloppé de consolations et d'espérances. Des prêtres inspirés révélaiènt leurs désirs et leurs promesses, et des prophètes savaient parler le langage du ciel, annoncer les nouvelles de l'avenir⁸. — Comme tout cela encore rappelait aux Gaulois des choses de leur passé, des coutumes de leurs ancêtres ! Leçons

¹ La palme et la feuille de lierre, par exemple, dans l'inscription d'Agathysus ; ailleurs, XIII, 1893 ; XII, 218 ; XIII, 657. Au surplus, dans bien des cas, elles se sont stérilisées en signes de ponctuation. Contrairement à ce que l'on répète, la palme n'est nullement propre aux Chrétiens. — Oreilles : XIII, 1737 (Isis) ; XII, 654 (*Bona Dea*).

² Cf. n. 137 : *bonis bene*.

³ Cf. Agathysus (culte de Bacchus) ; autres, n. suivante.

⁴ Je crois qu'à étudier de près les sarcophages, en particulier les cercueils de plomb, on reconnaîtrait assez aisément les adeptes de ces religions, beaucoup plus éprises de symbolique funéraire que les dévots des cultes classiques. Voyez à Arles le célèbre sarcophage de *Tyrannia* et *Autarcius* (noms caractéristiques), avec les emblèmes de la Mère (C. I. L., XII, 832 ; regardé à tort comme chrétien) ; les images d'Attis, du bonnet phrygien, du lion, de la panthère, etc., sur les cercueils de plomb, toujours recherchés par ces adeptes, sans doute par survivance d'usages orientaux (Espérandieu, n° 3033, 3924, 3956, 4385).

⁵ Actes de saint Symphorien. — A Arles et à Nîmes, les *pausarii*, *pastophori*, *Anubinei*, dans le culte d'Isis, sont les confrères qui, dans les processions, portaient châsses et images. — Cf. les processions antiques de la Terre-Mère chez les Barbares, Tacite, *Germ.*, 40.

⁶ *Sanctissimus*, *castissimus*. *Natalici viribus*, autel élevé après un taurobole à la Grande Mère, XIII, 573.

⁷ N. précédente. Je crois que, si le taurobole était effectué pour la santé d'un tiers, la vertu réconfortante du sang pouvait passer du fidèle qui le recevait à ce tiers : de là, le très grand nombre de tauroboles offerts *pro salute* de l'empereur et de sa famille (XII, 1782, etc., cf. *ibid.*, p. 928 ; XIII, 511, 1751-5, etc.). Et il est fort possible que bien des tauroboles faits ou acceptés par les particuliers (*fecit*, *accepit hospitibus suis* ; XIII, 506-525) dissimulent également, quoiqu'il n'en soit pas fait mention, une dévotion à l'empereur. — La totalité des tauroboles mentionnés ici paraissent avoir été célébrés dans les sanctuaires gaulois de la Mère : le culte de Mithra en fournit infiniment moins.

⁸ *Ex vaticinatione archigalli*, en 184 (XII, 1782), en 190 (XIII, 1752). Il s'agit sans doute d'un oracle spécial, révélant que le moment était venu (avènement, mariage, maladie, expédition du prince, etc.) de procéder à des cérémonies de ce genre, ce qui explique que les tauroboles soient datés, et datés de quelques dates seulement : à Lectoure, sur une vingtaine d'inscriptions tauroboliques (XIII, 504-525), 8 sont datées de 244 (mariage de Gordien), 1 de 239, 3 de 178 (retour de Marc-Aurèle). Le culte de la Mère était, par ces proclamations prophétiques, le plus mêlé de tous à la vie officielle de l'Empire. — *Prophètes* d'Isis à Marseille.

secrètes des druides, initiations solennelles, divinités invisibles et présentes, sens cachés des symboles, paroles audacieuses des prophètes, le souvenir d'une vie disparue dut se réveiller en eux sous les lois d'Isis ou de la Mère.

Trois surtout de ces divinités comptent dans l'histoire de la Gaule, deux, Isis et Mithra, à cause de chaudes et particulières amitiés qu'elles y trouvèrent, la troisième, la Mère des Dieux, parce qu'elle réussit à y jouer un rôle public et universel.

Isis, qui arriva la première dans nos pays¹, reçut un excellent accueil dans les villes du Midi, à Marseille, où les Grecs ont dû l'attirer de bonne heure² ; à Nîmes, la cité la plus dévote de la Gaule, où elle retrouva, avec des petits-fils d'Alexandrins, le souvenir du crocodile et du palmier de ses terres natales³ ; à Arles, dont le port était toujours ouvert aux marchandises et aux idoles du dehors⁴. J'imagine qu'elle apporta tout ce qu'il fallait pour séduire ces populations exubérantes et mêlées de la Provence et du Languedoc, le bavardage et les beaux costumes de ses prêtres, l'éclat de ses processions et le bruit de ses musiques⁵. — Mithra, qui vint quelque temps après elle, et qui avait un culte d'allure plus sérieuse, ne s'attarda point chez ces hommes agités et bruyants ; il s'éloigna du voisinage de la Méditerranée⁶ pour s'installer aux frontières au milieu des soldats⁷, à Lyon au milieu des vétérans⁸ : car il fut surtout un dieu de combat, et le Soleil qu'il représentait passait pour le dieu

¹ Probable d'après l'ensemble des faits.

² Prophètes d'Isis, à Marseille : *C. I. L.*, XII, 410 ; *Inscr. Gr. Sic.*, 2433.

³ Confrères isiaques à Nîmes : XII, 3224 (une femme, *sacerdos Isidis*), 3001 (*ornatrix fani* ?). Temple d'Isis et Sérapis, 3458.

⁴ Confrères isiaques à Arles : XII, 734 (*pausarii*), 714 (*pastophori*).

⁵ Le culte d'Isis a pu être organisé dans d'autres villes du Midi, sans doute chez les Allobroges (*Anaboforus* à Vienne, XII, 1919 ; *Isidis ædituus* à Grenoble, XII, 2215), peut-être à Lyon (XIII, 1737-8). Ailleurs, et jusqu'à nouvel ordre, il ne paraît y avoir qu'autels et statuettes isolées, résultat d'une dévotion accidentelle : par exemple à Soissons, XIII, 3481, autel élevé par la femme d'un esclave impérial ; à Melun, XIII, 3010 (*Serapi deo*) ; autres monuments, Guimet, *Rev. arch.*, 1900, I, p. 75 et s. Je laisse de côté les régions militaires.

⁶ En dehors de Lyon les traces de Mithra sont très disséminées en Gaule : à Arles (Esp., n° 142), à Bourg-Saint-Audéol, à Vienne chez les Allobroges, qui paraissent avoir aimé ce culte (Cumont, *Mon.*, n° 277-8), Lucey chez les Allobroges (XII, 2441), Genève (XII, 2587), Vieux, *Venetonimagus*, sans doute chez les Allobroges, lieu de pèlerinage (XIII, 2540-1, *mithræum* important), Montsaléon (XII, 1535), Vaison (XII, 1324, *ob gradum Persicum*), Substantion (XII, 4188, *pater sacrorum*) : voilà pour la Narbonnaise, et encore y a-t-il des réserves à faire sur certains de ces textes. En Aquitaine, les très rares monuments (Éauze, Saint-Aubin dans l'Indre ; Esp., n° 1047 et 2737) et inscriptions (Bordeaux, 79* ; Éauze, 542) doivent être discutés. En Celtique et Belgique, hors Lyon, Mithra ne prend nulle part de fortes racines, sauf peut-être à Entrains et Nérès, également vieilles localités pleines d'eaux saintes, au lieu sacré de Mandeuze et dans les pays de Trêves, de Metz et de Boulogne, en rapport avec les armées. A peu près partout, d'ailleurs, il est possible de trouver les traces d'un Apollon local, qui attira Mithra, par exemple à Genève l'Apollon du lac. Et s'il est allé à Alésia, c'est Apollon qui l'y a appelé.

⁷ Je n'insiste pas sur les inscriptions et sanctuaires des voisinages du Rhin. Parmi les *mithræa* qui peuvent le plus nous intéresser, celui de Sarrebourg chez les Médiomatriques (Espérandieu, VI, p. 28 et s.), celui de Schwarzerden, celui de Strasbourg (à Kœnigshofen ; Forrer, *Das Mithra-Heiligtum*, Stuttgart, 1915).

⁸ XIII, 1771-2 ; Allmer, *Musée*, II, p. 304-5.

invincible, guide naturel des armées du peuple romain. Mais ni Mithra ni Isis ne connurent chez les Gaulois les victoires qu'y remporta la Grande Mère des Dieux.

Celle-ci, et elle seule, est parvenue à faire concurrence, et très vite, aux sources et à Mercure. Le premier monument qu'elle ait laissé d'elle en -Gaule date de l'empereur Antonin, successeur d'Hadrien¹, et sous Marc-Aurèle elle est déjà l'objet d'un culte public dans les capitales religieuses du pays². Depuis, un siècle durant, elle demeure la grande divinité qu'on invoque, aux heures de crise nationale, pour la santé ou la victoire des princes. Un lien mystérieux unit sa force à la vie des souverains ; à Lyon et à Narbonne, les deux grandes métropoles provinciales, on dirait que son culte remplace ou renforce celui de Rome et d'Auguste³. L'État permet à ses ministres une liberté ou un pouvoir qu'il jugerait dangereux chez d'autres religions : elle a des grands-prêtres dans les cités les plus importantes, et les jours des solennités, les clergés des villes voisines se réunissent pour officier en commun⁴, ce que faisaient les druides avant César, ce que feront les évêques de l'Église chrétienne. Les vieilles villes saintes de la Gaule, celtique ou ibérique, se sont converties à sa foi : à Die chez les Voconces, elle se substitue à Andarta la déesse de la Victoire ; à Lectoure chez les Aquitains, elle s'empare de la source merveilleuse qui commande à la montagne municipales. Hommes et femmes de l'aristocratie raffolent de la Mère et s'imprègnent du sang qui coule de ses tauroboles. Et le populaire s'étouffe au passage de son cortège, autour du char qui promène dans les villes son image triomphale⁵.

Mais ne nous y trompons pas. Sous l'apparence de la souveraine de l'Ida ou de la Mère du Palatin, c'est la plus grande divinité du monde occidental, c'est la Terre-Mère qui restaure son empire sur les Gaules. Le sol et les âmes étaient demeurés si propices à une nouvelle domination de la Terre divine ! Si on avait oublié sa grandeur et son unité d'antan, il restait encore, disséminées à travers toutes les croyances, répandues sur tout le pays, les traces visibles de son ancien culte d'amour et d'adoration. Ces sources qui étaient des Mères, ces figurines de femmes qui allaitent ou de matrones chargées de fruits, ces Vénus dont on ne prononçait pas le nom, ces anciennes déités gauloises qu'on avait transformées en Vestas, en Minerves, en Junons, en Victoires, presque tout ce qui était femme

¹ Inscription commémorative d'un taurobole à Lyon, 9 décembre 160 (*C. I. L.*, XIII, 1751) : certains détails (*vires exceptit et a Vaticano transtulit*, le sacerdoce perpétuel accordé par le sénat municipal à l'auteur de la cérémonie) laisseraient supposer que c'est bien à cette date que le culte fut organisé à Lyon.

² Note précédente. Je n'énumère pas les villes et *vici* où l'on rencontre le culte de la Mère : car il semble bien qu'il ait pénétré dans toutes les cités, et que le hasard seul soit cause qu'il n'apparaisse pas dans quelques-unes ; cf. Graillot, p. 446 et s. A côté de sanctuaires municipaux, il y avait aussi, je crois, nombre de chapelles rustiques : exemple, aux Pennes près de Marseille (Esp., n° 83). La date de son introduction officielle, dans les villes, était sans doute soigneusement notée et conservée : voyez à Lectoure l'inscription, d'une femme *quæ prima Lactoræ taurobolium fecit* (XIII, 504).

³ Lyon, XIII, 1751-6 : toutefois, il n'y a pas d'indices nets que le culte ait été ici autre chose que municipal, et les monuments ont été découverts à Fourvières, non au Confluent. A Narbonne (XII, 4323) il y a nettement *touropolium provinciæ*.

⁴ *C. I. L.*, XII, 1567 : à Die, le 30 septembre 245, pour le salut de l'empereur Philippe, taurobole célébré par le pontife perpétuel de Valence sous les auspices (*præeuntibus*) de prêtres d'Orange, Die, Aps, d'un prêtre de Bacchus et d'autres prêtres (*ceteris adsistentibus sacerdotibus*).

⁵ A Autun : Actes de saint Symphorien, 22 août, IV, p. 496.

parmi les divinités de la Gaule, dérivait de la 'l'erre et participait à la fécondité maternelle. Ces images et ces dévotions avaient préparé le retour de la Mère des Dieux : et quand elle parut dans le décor nouveau d'une reine latine, les peuples de Gaule n'en reconnurent pas moins leur antique souveraine qui revenait à eux.

XVII. — LE CIEL ET LE TEMPS.

De cette nouvelle gloire du soleil et de la terre tous les éléments de la vie du ciel profitèrent également. L'attention et la dévotion des hommes se portèrent sur les cultes astraux, sur les divinités qui provoquent ou symbolisent l'existence ou la marche des étoiles, des planètes, des mondes, du jour et de la lumière. Et bien qu'on eût persisté à travestir ces astres sous les noms et les images de Mercure, de Saturne ou, de Vénus, par delà ces figures humaines le fidèle apercevait l'immuable grandeur du ciel étoilé, le triomphe incessant de la clarté sur les ténèbres, présageant la victoire nécessaire de la vie sur la mort.

L'Empire, à partir de Marc-Aurèle, se passionna pour toutes les formes de la religion cosmogonique¹. Croire à la vertu des astres, à leur influence sur les destinées de chacun, était depuis longtemps une superstition universelle², à laquelle les empereurs avaient eux-mêmes donné leur sanction. Mais maintenant, ces astres deviennent quelque chose de plus, des dieux maîtres des hommes, il leur faut des autels et des statues, l'astrologie engendre le culte. On multiplie partout les images des sept planètes, protectrices attirées des sept jours de la semaine³, on eut aussi celles des saisons⁴ et celles des mois¹, et on

¹ Il y a évidemment un rapport étroit entre les monuments cosmogoniques dont nous allons parler et la théologie de Mithra, qui, elle aussi, connaît la lutte de Mithra contre les ténèbres, son cours à travers le zodiaque, les saisons et les vents, etc. Mais je crois qu'il y a eu, non pas emprunt à Mithra, mais développement parallèle d'idées concordantes.

² Les traces des pratiques astrologiques sont assez faibles en Gaule, et se manifestent uniquement par des expressions classiques : *iniqua stella*, *C. I. L.*, XII, 2039 ; cas d'un soldat dans la vie duquel tous les événements importants se sont passés *die Martis*, XIII, 1908 ; etc. — Mais j'ai peine à croire que la religion des druides ait ignoré l'astrologie.

³ Les sept planètes et les sept jours figurés par Apollon, Diane, Mars, Mercure, Jupiter, Vénus et Saturne. — L'imagerie et le culte de la semaine se présentent en Gaule de deux manières (je laisse de côté les objets portatifs ne renfermant que les noms des dieux, XIII, 2869). 1° Des autels ou des bas-reliefs dont les sept figures sont simplement celles des divinités gréco-romaines : Espérandieu, n° 412, 2337, 4848 ; *C. I. L.*, XIII, 6130, 6728 a ; etc. 2° Les vases en terre cuite fabriqués en Belgique (pas avant Marc-Aurèle ? et surtout chez les Tongres et les Nerviens ; *Revue des Études anciennes*, 1908, p. 173 et s.), représentant les sept bustes de ces dieux, mais avec ces particularités que ces bustes ont l'aspect barbare de divinités indigènes et qu'à la place de Mars, pour le troisième jour, on trouve le tricéphale. Cela m'amène à croire, contrairement à l'opinion courante, que les Gaulois avaient, avant les Romains, l'équivalent de la semaine planétaire des sept jours. Voyez également le vase d'argent de Gundestrup, où les sept dieux sont interprétés par des types différents de ceux de la semaine classique : car il n'y a pas à douter que ce vase ne doive être assimilé aux vases belges en terre cuite ; le huitième compartiment de ce vase, où l'on ne voit pas la tête d'un dieu, devait être réservé à quelque buste d'empereur ou de Génie, comme sur d'autres monuments gallo-romains (Esp., n° 412 ; *C. I. L.*, XIII, 6795). — Cf. de Witte, *Gazette archéologique*, 1879 ; Haug, *Westd. Zeitschrift*, IX, 1890 ; etc.

⁴ Je songe aux autels isolés, ou aux socles des colonnes à l'anguipède, où sont figurés quatre ou (moins souvent) trois dieux, d'ordinaire Mercure, Hercule, Minerve, Junon : l'on a supposé qu'il s'agit des divinités des saisons, les peuples du Nord possédant

en arriva à encadrer les tombes des signes du zodiaque². Le ciel et le temps furent peuplés de figures divines.

Mais par-dessus toutes ces figures, on voulut celles des deux choses essentielles qui font la vie de la nature, la lumière et la nuit. Dans le Nord et l'Est de la Gaule, chez les Belges et les habitants de la Moselle et des Vosges³, on vit s'élever partout d'étranges monuments en l'honneur de ces deux principes souverains⁴. C'étaient de hautes colonnes, au piédestal souvent orné des images des sept jours, au couronnement portant les statues symboliques des forces dont l'enchaînement donne à chacune de nos journées sa raison d'être : un géant à demi renversé ; à la croupe en queue de serpent, soutenant sur ses épaules captives un cheval et son cavalier dressés dans une allure du vainqueur, et c'était la scène mystérieuse par laquelle on traduisait la lumière du ciel sortant des ténèbres de la nuit⁵.

également une année à trois saisons (Tacite, *Germ.*, 26). Mais, si séduisante que soit cette hypothèse, elle se heurte encore à beaucoup d'objections. De toutes manières, je crois possible que ces divinités se soient rattachées à quelque conception cosmogonique : ce qui explique que ces monuments, comme ceux des sept jours, soient placés d'ordinaire sous une dédicace *Jovi Optimo Maximo*. Remarquez que, sur le socle de la colonne à l'anguipède de Merten, il y avait bien figurées les quatre saisons. Cf. Haug, *Westd. Z.*, X, 1891. — La symbolique funéraire a également utilisé, dans cet ordre d'idées, les dieux des vents ou des quatre côtés de l'horizon (monument d'Igel, etc.).

¹ Je ne crois pas souvent sous la forme de figures de dieux, mais plutôt sous celle des signes du zodiaque ; *C. I. L.*, XIII, 6703, etc. Signes du zodiaque groupés par saisons dans un monument de Mithra (Esp., n° 142). — Culte de la *dea Januaria*, XIII, 5619. Monument à l'*annus novus*, Esp., V, p. 21.

² *C. I. L.*, XIII, 4206, monument d'Igel = Esp., VI, p. 437 et s.

³ Trévires et Médiomatriques principalement. Ce type de monument n'est guère représenté hors de la Belgique, si ce n'est un peu en Armorique (Esp., n° 3036-7, 3039), dont je crois les populations apparentées aux Belges.

⁴ Je ne pense pas qu'il en existe d'antérieurs à Marc-Aurèle.

⁵ On a dit plus, des profondeurs de la terre, et ce n'est pas non plus impossible, le lien étant très étroit entre ténèbres et régions souterraines. Ad. Reinach a supposé, non sans apparence de vérité, un lien entre ces monuments et le culte des sources, la source jaillissant, sous l'action du soleil, des profondeurs de la terre où la retenait le monstre à queue de serpent : mais je doute que cette idée, qui a pu parfois se manifester (voyez le monument de Luxeuil, Espérandieu, *Rev. arch.*, 1917, I, p. 72-86), puisse expliquer l'ensemble des monuments à l'anguipède. — Que le cavalier soutenu par le géant anguipède se rattache à une croyance cosmogonique, qu'il soit le symbole de quelque phénomène naturel, c'est ce que je ne peux mettre en doute, encore que la preuve décisive ne soit point faite. La colonne qui porte ce groupe est l'emblème des colonnes sur lesquelles repose le ciel dans les cosmogonies primitives ; cf. Valerius Flaccus, *Argon.*, VI, 91 (chez des Galates), *truncæ Jovis simulacra columnæ* ; Festus Aviénus, 646 (dans les Alpes), *salis columna* ; Pseudo-Scymacus, 188-190 ; etc. — L'opinion la plus opposée à celle-ci, parmi celles qui ont été émises, est que tout, dans ce genre de monument, est classique, sans aucune influence indigène : la colonne serait imitée des colonnes votives du Capitole, et le dieu équestre foulant le géant serait imité des scènes figurant la lutte des dieux contre les Titans, et symboliserait les victoires de l'empereur contre les Germains. A quoi je répondrai : 1° s'il s'agissait de monuments à signification politique, nos colonnes porteraient les inscriptions *in honorem, pro salute Augusti* ; le culte d'Auguste est celui qui se résigne le moins à être anépigraphé et anonyme ; or il n'y a pas, dans toute l'archéologie gallo-romaine, un genre de figuration qui recoure moins à l'épigraphie, qui soit plus muet que celui dont nous parlons, et les très rares monuments de ce genre qui portent des dédicaces (cf. celui de Heddernheim, 7352) sont

Aucune statue de dieu, sauf celle de Mercure, ne fut plus populaire dans ces pays que les groupes du géant dompté et de son maître étincelant. Riches et pauvres voulurent en avoir ; on en éleva dans les plus riches villas¹, dans les plus humbles fermes² ; il y en eut de somptueux, œuvres d'artistes de talent³ ; d'autres étaient informes, un simple enchevêtrement de deux corps sur un socle de pierre grossière⁴. Mais paysans comme grands seigneurs semblaient également confier à ce cavalier vainqueur de la nuit la protection de leurs vies, de leurs domaines, de leurs foyers, tout comme, en d'autres temps ou en d'autres lieux, ils l'avaient fait à Teutatès, à Sylvain et à leur maillet⁵.

En apparence encore, c'était dans les Gaules une nouvelle victoire des divinités générales de l'Empire et de l'imagerie gréco-romaine : car le monde entier se passionnait alors pour les choses du ciel⁶, et ce géant anguipède ressemble à

consacrés aux deux divinités souveraines du ciel, Jupiter et Junon reine ; 2° la plupart de ces monuments sont d'ordre privé, élevés dans des villas ou des villages ; 3° le cavalier ne foule pas le géant, il est porté par lui, il dépend de lui dans une certaine mesure, ce qui ne convient en rien, ni aux luttes entre Germains et Romains, ni aux combats entre Titans et dieux ; 4° pourquoi ces monuments seraient-ils localisés dans certaines cités de la Gaule, étrangers au reste de l'Empire, s'ils ne comportaient pas une part de traditions indigènes ? 5° se rencontreraient-ils si souvent dans des endroits ruraux ou forestiers, s'il n'y avait pas là quelque tradition du terroir ? 6° pourquoi se rattacheraient-ils, par les images des socles, au culte des dieux de la semaine, s'ils ne comportaient pas une part d'éléments cosmogoniques ? Tout s'explique, au contraire, s'il s'agit de l'arrangement de scènes et de figures classiques au profit de croyances gallo-romaines : car il se trouve précisément, comme le montrent les monnaies de l'indépendance, que les régions en question, et spécialement le pays de Trèves, ont été fidèles aux cultes astraux. — Comme bibliographie récente : Riese, dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothr. Geschichte*, XII, 1900, et dans les *Einzelforschungen* du Museum de Francfort, I, 1908 ; Toutain, *Beiträge zur alten Geschichte*, 1902, p. 202 et s. ; Gassies, *Rev. des Ét. anc.*, 1902, p. 287 et s. ; Hertlein, *Die Jupitergigantenstudien*, Stuttgart, 1910 ; Halkin, dans les *Mélanges Cagnat*, 1912 ; Cumont, *Annales de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, XXIV, 1910 ; Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée*, 1914, p. 104 ; Ad. Reinach, *Le Klapperstein, le Gorgoneion et l'Anguipède*, Mulhouse, 1914 (excellentes conclusions) ; Haug et Sixt, *Die Röem. Inschr. und Bildw. Württembergs*, 1913, n° 235 ; les ouvrages sur la Germanie ; ceux de Fuchs et de Forrer. — Une variété de ce type représente les Dioscures, eux aussi divinités du ciel, sur un plateau que tient à bras tendus le géant anguipède (Esp., n° 5758).

¹ Esp., n° 4639 (ruines de thermes), 4425 (colonne de Merten).

² Wendling, *Die Keltisch-Röem. Steindenkindler des Zaberger Museums*, Saverne, 1912, n° 63. Il est remarquable qu'on en ait trouvé en assez grand nombre dans les bois, n° 4514, 4521, 4527, 4530, 4533, 4557, etc.

³ La colonne de Merten, haute de 15 mètres, offrant sur son socle les figures des quatre saisons et des sept dieux de la semaine.

⁴ Esp., n° 5034, 5228.

⁵ Il semble qu'il agisse de ces colonnes dans XIII, 6397 : *J. O. M. aram et columnam pro se et suis*. — Il faut évidemment rapprocher de nos colonnes à l'anguipède la célèbre colonne élevée à Mayence par les *canubarii pro salute Neronis*, dédiée à Jupiter, et portant l'image de vingt-sept dieux romains (Riese, 33 ; Reinach, *Cat. ill.*, p. 21-22) : d'abord à cause du caractère architectonique du monument, puis à cause de la dédicace à Jupiter, qui annonce un élément cosmogonique. Mais pour le reste, le culte astral ou météorologique est absent. — Même rapprochement, sans doute, pour la colonne de Cussy (Esp., n° 2032).

⁶ Il est deux genres de monuments très différents, mais qu'il faut rappeler ici, parce qu'ils représentent, aux mêmes époques, l'apothéose du jour, du soleil et de la lumière. Ce sont les monuments où Mithra est figuré surgissant hors des replis du serpent qui

quelque Titan vaincu, imaginé par des artistes de Grèce ou d'Asie¹. En réalité encore, c'est une croyance de l'Occident gaulois qui reparaît et s'abrite sous ces formes banales. Ces peuples de la Belgique avaient eu, au temps de leur indépendance, une affection particulière pour les dieux qui règlent les énergies de la terre, qui font les astres, les jours et la lumière. L'emploi de ces images leur permit d'exprimer leurs anciennes croyances, et la mode religieuse, au temps des Sévères, donna à ces croyances une nouvelle vigueur.

Ce fut donc, dans la vie dévote de la Gaule, une sorte de restauration des pensées antiques. Certes, Ésus et Teutatès étaient trop oubliés pour reparaître. Mais Bélénus, utilisant à son profit le renouveau des dieux solaires, put recouvrer un instant son prestige passé, et des empereurs eux-mêmes vinrent prier dans ses temples et adorer le dieu du jour sous son nom gaulois. Ni Mercure ni Jupiter ne déclinaient encore : mais des puissances nouvelles avaient surgi en face d'eux, appuyées sur les plus vieilles traditions du pays.

XVIII. — LE CHRISTIANISME.

L'arrivée et les progrès du Christianisme sont contemporains de ce réveil des dieux qui font le ciel et la terre : il y a, entre la religion du Christ et celle de la Mère, d'étranges coïncidences de destinées. Toutes deux ont suivi la même route, par Marseille et Vienne ; toutes deux se sont fixées de préférence à Lyon. C'est en l'an 176, sous le règne de Marc-Aurèle, qu'eurent lieu, dans les villes saintes de la grande déesse, les tauroboles solennels qu'elle réclama de ses fidèles ; et c'est peu de mois après, en 177, que les pouvoirs publics prirent les premières mesures pour châtier les communautés chrétiennes de Vienne et de Lyon. Quelques années plus tard, sous Commode et sous Septime Sévère, la reine des dieux remportait en Gaule ses plus belles victoires ; au même moment, à la voix de l'évêque Irénée, les apôtres chrétiens commençaient la conquête de la Gaule celtique, et ils se heurtaient d'abord à la résistance de la Mère divine. On eût dit que les deux cultes étaient appelés à progresser ensemble et à se combattre toujours.

Ils n'étaient pas sans se ressembler. Leurs dieux, sans doute, n'avaient point la même apparence : celui-ci régnait dans les cieux comme un père², celle-là gouvernait comme une mère la terre et le monde. Mais l'une et l'autre divinités, Dieu le Père et la Terre-Mère, étaient également des divinités créatrices, et créatrices des êtres humains et créatrices, d'autres êtres divins³. Si l'on disait

l'enserrent, maintenant sa vie et sa grandeur à travers les signes des saisons et du zodiaque (Esp., n° 142) : et l'image traduit exactement la même idée que les monuments à l'anguipède. Et ce sont les monuments funéraires, comme celui d'Igel (XIII, 4206), où sont figurés Ganymède monté au ciel, l'apothéose d'Hercule ait milieu des signes du zodiaque, les quatre vents (ou les quatre points cardinaux) rapprochés des astres : et voilà encore une traduction différente de l'idée qui a fait ériger les monuments à l'anguipède. — Dans tout cela, la pensée de la destinée immortelle de l'âme ravie au ciel a pu se mêler à celle du jour éternellement renaissant. Un certain nombre de colonnes au cavalier et à l'anguipède semblent avoisiner des tombes familiales.

¹ Le prototype classique de la scène, que je sache, n'a pas été retrouvé.

² *Évangile de Mathieu*, ch. 6, § 9.

³ Θεοῦ πατρός et ὁ κύριος (Eusèbe, V, 1, 3 et 27), à rapprocher de *Mater Deum, Magna Mater*.

que Dieu avait engendré et aimé Jésus le Christ son fils unique¹, terrestre et céleste à la fois, on racontait également que la Mère avait aimé Attis² ; et d'Attis ainsi que de Jésus on célébrait les souffrances, la mort et la résurrection³. Tout ce qui séduisait les âmes pieuses dans l'adoration de la Mère se retrouvait dans la foi en Christ : le Chrétien, lui aussi, s'absorbait en son dieu, le sentait descendre, vivre et agir en lui⁴ ; lui aussi, il connaissait la cérémonie du baptême, qui faisait de son être un être nouveau, l'amenait à une seconde naissance ; lui aussi, il contemplait sa divinité, non pas en figure et en image, mais à travers de mystérieux emblèmes⁵. Dans les églises du Christ ou dans celles de la Mère, les femmes partageaient les droits et les espérances des hommes, et il semblait même, dans les unes et les autres, que leur piété naturelle les rendît plus proches des suprêmes récompenses. — Mais, dès qu'on examinait de plus près les croyances et les assemblées des Chrétiens, d'autres principes apparaissaient, étrangers à ces cultes de la Terre ou du Ciel qui s'emparaient alors de la Gaule.

Chez le Dieu du Christ, l'énergie vitale et créatrice, les éléments, fournis par l'univers étaient toujours relégués au second plan : ce qui resplendissait en lui, c'étaient les vertus de l'âme, l'amour des hommes, le désir de les diriger en esprit, une souveraineté bienveillante et bienfaisante du genre humain : la Grande Déesse se montrait surtout en mère des dieux et des choses, et Dieu le Père en sauveur des créatures. Partout, dans le culte et les traditions du Chrétien, s'affirmaient cette prépondérance de la vie humaine, cet oubli des forces de la nature, la gloire des sentiments et des actes de l'homme. Dans le culte, point de ces sacrifices sanglants, de ces processions solennelles, de ces feux de joie ou de ces musiques bruyantes, où se complaisent les religions de la nature⁶, rien qui frappe les sens et qui vienne du dehors, mais des prières, des chants, des lectures qui rappellent le souvenir des maîtres disparus, et, aux heures d'agapes, seulement le pain et le vin, ces deux sources antiques de la communion humaine⁷ : l'âme domine tout, la matière n'a point de place, Dieu n'a même pas besoin des pierres d'une demeure, et l'endroit où se réunissent les fidèles est simplement un lieu de leurs assemblées, et non pas, ainsi que chez les dévots de Mercure ou de la Mère, le temple ou la maison d'une divinité⁸. Dans les traditions, c'est encore la vie réelle de l'âme qui gouverne tous les récits :

¹ Marc, 1, 11 ; etc.

² Tertullien, *Apol.*, 15 ; etc. Au surplus, tandis que le Chrétien insiste sur le Christ et néglige volontiers Dieu, il semble que le dévot de la Mère fasse l'inverse et néglige le plus souvent Attis : ce qui d'ailleurs complète le caractère humain du Christianisme. — La virginité de la Mère était également un dogme des initiés (Julien, 5e discours, p. 166, Sp.).

³ Ovide, *Fastes*, IV, 223 et s. ; Firmicus Maternus, *De err.*, 3 (Migne, P. L., XII, c. 987-8).

⁴ Eusèbe, V, 1, 6 ; 1, 27 ; 1, 28 ; 1, 51.

⁵ Remarquez comme il y a peu d'images de la Mère ; les monuments qui lui sont consacrés révèlent son culte par les figures du pin, du lion, des instruments de sacrifice, de musique ou de culte, à peine quelquefois par le buste d'Attis (cf. Esp., n° 1267, etc.).

⁶ Pour les feux, cf. la *Vie de saint Vincent*, 9 juin, *Acta*, II, p. 103. Voyez l'importance des instruments de musique dans les bas-reliefs des autels à la Mère, crotales, lyre, guitare, orgue, syringe, flûte (Esp., n° 180-2, 1, 1207, etc.).

⁷ Mathieu, 26, 26-8.

⁸ Le contraste est bien marqué par l'*Histoire Auguste*, V. *Aureliani*, 20 : *Quasi in Christianorum ecclesia, non in templo deorum omnium tractaretis* (lettre au sénat).

aucun d'eux ne ressemble à ces batailles de Mithra¹, à ces désespoirs de la Mère, où tout était mensonge ou symbole, la mise en drame du travail du monde ; ce que les Chrétiens racontaient, c'était l'histoire d'un homme divin, qui avait vraiment vécu, souffert et disparu ; c'était celle des apôtres qui avaient propagé son nom et des martyrs qui avaient célébré sa gloire ; leur Christ, leur Paul, leur Étienne, leur Blandine, se plaçaient dans le temps et dans l'histoire ; ils étaient, à la différence de Mithra le Soleil et de la Terre-Mère, des êtres de vie, de réalité, d'histoire et d'humanité. Jamais religion n'avait fait une telle part au souci de l'être humain, de son âme et de ses destinées.

A cet égard, le Chrétien se trouvait plus proche de l'adorateur de Mercure que du sectateur de la Mère. Car Mercure et ses congénères de l'anthropomorphisme classique, c'était le suprême effort tenté par les religions antiques pour imprégner les dieux d'humanité : on les voyait en images, on racontait leur vie, ils s'étaient incarnés sur la terre. — Mais tout cela était fables et mensonges en nombre effroyable, un tissu d'anecdotes enfantines, vulgaires ou immorales, tandis que l'anthropomorphisme chrétien se limitait à ces deux faits de vérité humaine et de beauté divine, un dieu qui a vécu pour les hommes, et des hommes qui vivent pour lui ressembler.

Ramené à ce double élément, le Christianisme pouvait paraître aux meilleurs des hommes de ce temps la religion la plus voisine de la perfection souveraine. Aux cultes de l'Orient il ressemblait par ses mystères ; à ceux de la Méditerranée, par ses réalités humaines. Du mystère, il n'avait pris que le plus simple ; de l'humanité, que le plus pur.

Le malheur fut qu'il ne s'en tenait déjà plus à ces idées simples et pures. Il ne put échapper, dès son origine même, au besoin qu'avaient les hommes de multiplier les êtres divins. Le Chrétien apercevait autour de lui trop d'idoles et trop de Génies, pour ne point finir par croire à leur existence. Seulement, au lieu d'en faire des dieux que l'on aime, il en fit des démons que l'on déteste et que l'on combat. Les fidèles de Lyon admettaient la réalité d'un esprit supérieur, malveillant et malfaisant, qu'ils appelaient Satan, le Calomniateur ou le Diable, la Bête ou le Serpent, et ils voyaient en lui l'adversaire éternel de leur Père et de leur Sauveur². C'était là une antique croyance de l'Orient, à laquelle Jésus lui-même n'avait peut-être pas échappé³ : elle trouva un terrain favorable en Occident, surtout dans les Gaules, remplies d'images, de figurines et d'idoles, et où serpents et bêtes conservaient tant d'autels et de dévots⁴. Ces images, c'étaient celles de l'ennemi de leur dieu, ou des soldats de cet ennemi. Elles formaient l'armée de Satan⁵. Il fallait ou la détruire ou se prémunir contre elle. Le Christianisme, à qui ses principes essentiels inspiraient la confiance paisible et l'entente fraternelle, se transforma alors en une religion de bataille. Cela, chez les Chrétiens de Vienne et de Lyon, donnait à la piété une allure excitée et militante qu'on chercherait vainement chez un Isiaque ou un fils de la Mère, encore moins chez un adorateur de Jupiter. Les religions anciennes nous ont habitués jusqu'ici à des dieux qui acceptent d'autres dieux, à des dévots qui

¹ Par exemple la lutte de Mithra contre le taureau (Esp., n° 325, 422, etc.).

² La lettre des Lyonnais (Eusèbe, V, 1, 5, 6, 14, 16, 23, 25, 27, 35, 42, 57 ; V, 2, 6).

³ *Mathieu*, 4.

⁴ Plus haut, § 4 et 5.

⁵ Eusèbe, V, 1, 5, 6, 14, 16, 23, 25, 27, 35, 42, 57 ; V, 2, 6.

s'adaptent à toutes les dévotions¹ : voici maintenant un dieu et des fidèles qui se croient sans cesse environnés d'adversaires et d'embûches.

Le combat fut donc à la première place dans la pensée et la parole du Chrétien. Quand il ne luttait pas en plein air contre les idoles des démons, il croyait que les démons des idoles luttait contre lui dans l'intérieur de son âme. Le jour où, en 177, l'ordre de persécution arriva, les frères de Lyon crièrent que le Diable avait dicté cet ordre et qu'il recommençait la guerre contre leur Dieu². Au cours de leurs martyres, ils disaient que c'étaient la Bête et le Père qui se livraient bataillé en leur corps, celle-là envoyant la souffrance, celui-ci lui opposant le courage des siens³. Si le confesseur demeurait ferme en sa foi, c'est que Dieu avait vaincu son adversaire⁴. Loin de sentir décroître son mérite et sa force, le patient se faisait un orgueil et une gloire de percevoir dans son être un épisode du duel sublime. En lisant le récit de ces martyres, écrit par les témoins eux-mêmes, on se croirait au milieu d'une prodigieuse épopée, de batailles de dieux livrées au travers des douleurs humaines⁵.

C'est peut-être cette vie de combat qui séduisait le plus les nouveaux convertis : à cette religion chrétienne très pure et très simple, spirituelle et familiale, elle apportait un élément nécessaire de variété et de distraction.

Néanmoins, on a vu qu'elle progressa lentement dans les Gaules. La persécution de Marc-Aurèle dut enrayer sa marche. Au troisième siècle, malgré le zèle d'Irénée ou des missionnaires latins, le Christ ne l'avait emporté nulle part ni sur Auguste ou Mercure ni sur la Mère ou les sources. Nul ne peut encore deviner à quel dieu appartiendra l'avenir.

¹ Plus haut, § 1, 2 et 3.

² Eusèbe, V, 1, 5.

³ Eusèbe, V, 1, 6.

⁴ Eusèbe, V, 1, 23.

⁵ Eusèbe, V, 1, 23.

CHAPITRE II. — LA VIE INTELLECTUELLE¹.

I. — LA PROPAGATION DU LATIN.

La vie intellectuelle montre des faits de même sorte que la vie religieuse : des traditions nationales qui s'oublient, la langue des vainqueurs qui s'impose, l'intelligence même des vaincus qui s'adapte aux formes de la pensée latine. Aïnes et corps, hommes et sol, tout ce qui relève de l'histoire présente alors des phénomènes semblables de conflit ou d'accord.

Comme les dieux et les produits de l'Italie, la langue latine pénétra dans les Gaules, et, comme eux encore, elle y pénétra, non pas avec les légions, mais avant elles. Trafiquants et légats du sénat l'avaient déjà fait connaître lorsque César arriva. Si les Éduens étaient fiers de leur titre de **frères du peuple romain**, si eux et les Arvernes cherchaient à connaître l'histoire d'Énée et de Troie, cela suppose qu'ils n'avaient pour les idiomes du Midi que curiosité et sympathie². Ne nous représentons pas ces peuples en amoureux passionnés de leur langue, s'obstinant à la défendre et à la conserver par respect pour la patrie et par haine de l'étranger. Une telle manière de faire fut assez rare dans l'Antiquité. Cette question du langage n'y avait pas le caractère politique et national que nous lui donnons aujourd'hui, d'ailleurs à juste titre³. Lorsque Vercingétorix souleva la Gaule contre César, il laissa graver en lettres latines les légendes de ses monnaies⁴. Les hommes de ce temps et de ce pays acceptaient de bonne grâce la suprématie du latin et du grec, et cela ne les empêchait pas de se dire gaulois et patriotes, pas plus que l'emploi du français ne troublait le zèle national des rois de Prusse ou que l'usage de l'anglais ne gêne l'énergie des savants et des politiques du Japon contemporain. Celtes et Belges voyaient dans le latin la langue souveraine du monde civilisé : ils s'en servaient pour ne plus être traités de Barbares.

La conquête ne fit qu'accélérer le mouvement. Sous des influences très diverses, le latin pénétra toutes les régions de la contrée et toutes les classes de la société. Chaque année, le service militaire expédiait des milliers de paysans et de prolétaires dans les camps de la frontière, et c'était pour y rester vingt années ou davantage : quand ils en revenaient, je pense qu'ils avaient appris le langage de Rome. On peut en croire autant de ces Gaulois qui faisaient le voyage d'Italie par désœuvrement ou pour affaires. En sens inverse, trop de marchands, de banquiers, de colporteurs, d'esclaves, de gladiateurs, arrivaient d'Italie dans les

¹ *Hist. littéraire de la France*, I, 1, 1733 ; Monnard, *De Gallorum oratorio ingenio, rhetoribus et rhetoricæ Romanorum tempore scholis*, Bonn, 1848 ; Jung, *De scholis Romanis in Gallia Comata*, Paris, 1835 ; Budinszky, *Die Ausbreitung der Lateinischen Sprache*, 1881, p. 79-116 ; tout cela, à peu près inutile.

² Il est toutefois digne de remarque que l'Éduen Diviciac, même après son voyage de Rome, ne parle avec César qu'à l'aide d'interprètes (*De b. G.*, 1, 19, 3).

³ Tacite dit bien, il est vrai, que les Bretons refusèrent d'abord d'apprendre le latin, mais il ajoute aussitôt qu'ils ne lardèrent pas, non seulement à l'apprendre, mais à devenir bons avocats (*Agricola*, 21).

⁴ Il semble bien que les chefs de l'Empire des Gaules en 89-70 se soient servis du latin. — Il serait cependant possible que des prophètes populaires, comme Maric, aient eu, par esprit de réaction, recours au celtique.

pays transalpins, pour que le latin n'y fût pas entendu et compris sur toutes les routes et dans tous les marchés.

Les tribunaux romains, dans les métropoles de provinces, ne jugeaient qu'en latin. C'était la langue des documents émanant de l'État, discours du prince, délibérations du sénat, rescrits impériaux, édits et sentences des gouverneurs, règlements et décrets des conseils provinciaux, légendes des monnaies et inscriptions des bornes milliaires¹ : aucun n'est gravé en celtique, et aucun même ne porte en regard de son texte la traduction dans l'idiome indigène². Je ne sais si les dieux romains exigeaient, à l'égal de l'État, d'être servis en latin : mais en tout cas, en se convertissant à Mercure et à Jupiter, il était impossible que le Gaulois n'apprit point quelques-uns des mots favoris de son nouveau dieu. Toutes les forces qui agissaient sur les hommes, crainte ou plaisir, intérêt ou religion, les poussaient à parler la langue des vainqueurs, et la seule force contraire qui ait pu les retenir sur leur idiome national n'était que celle de l'habitude.

L'état social de la Gaule favorisait également l'extension du latin. Ce que Rome développa le plus dans le pays, ce fut la vie municipale et la vie en corporation : et l'une et l'autre étaient imprégnées de pratiques italiennes. Ce que Rome y laissa du passé, ce fut la puissance de l'aristocratie : or le grand seigneur est un titre merveilleusement disposé pour propager la langue du souverain ; s'il brigue les honneurs, s'il veut éviter le fâcheux renom de Barbare ou de rustaud, s'il est ambitieux ou intelligent, et il est le plus souvent d'un et l'autre, il faut qu'il parle bien le latin, qu'il le fasse parler à ses enfants³ ; et de proche en proche, dans chacun de ces domaines qui ressemblent à de petits royaumes ; le latin se répand dans la foule d'amis, de parasites et de serviteurs qui écoutent et copient le patron.

Dans cette concurrence entre le latin et le gaulois il y eut quantité d'épisodes, dont le caractère varia suivant le temps, les lieux, les questions engagées.

II. — DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE LANGAGE.

Quel fut d'abord, en cette affaire, le rôle de l'État ?

Il est très probable qu'il ne garda pas, à l'endroit du langage, la même neutralité qu'à l'égard des dieux et des cultes. Je viens de dire qu'aucun acte d'ordre politique, c'est-à-dire sorti de lui, ne fut écrit en gaulois ; et je pense aussi que de très bonne heure il n'y eut de valable, dans les affaires civiles, que les documents composés en langue latine, contrats, testaments, mémoires ou plaidoiries : c'est de cette manière que sont rédigées les pièces datées des deux

¹ Discours de Claude affiché à Lyon. On a dû y afficher aussi le sénatus-consulte de Marc-Aurèle sur la limitation des frais de la gladiature. Rescrit d'Hadrien sur la police des aqueducs, XIII, 1623. Documents provinciaux du milieu du IIIe siècle, marbre de Vieux. Monnaies, milliaires.

² Remarquez l'absence complète d'individus se disant interprètes ou traducteurs ; je ne parle pas de ceux que César avait avec lui en Gaule (*De b. G.*, I, 11) ; V, 36). Le seul *interpre*s mentionné en épigraphie (XIII, 8773) est en pays germanique.

³ Strabon note déjà le goût des grands de Gaule pour les précepteurs étrangers.

premiers siècles¹, et rien ne nous invite à y voir des traductions d'originaux celtiques.

Nous avons constaté le même fait en matière de documents municipaux. Qu'il y ait eu, sous César et Auguste, une période de transition, où l'usage du gaulois ait été encore admis pour les décrets des décurions, c'est possible² ; et nos cités de la Gaule romaine durent bénéficier d'une tolérance semblable à celle dont jouirent les communes ou les paroisses gasconnes sous les derniers Valois, avant d'échanger pour toujours la langue d'oc contre le français des Ordonnances³. Mais une tolérance de ce genre ne dura guère plus sous les empereurs que sous les rois de France. J'estime qu'elle avait pris fin partout au temps de Claude, et que s'il y eut çà et là quelques résistances, ce dont je doute, cet empereur y mit bon ordre. Si l'on appelait alors l'ancien vergobret celtique du nom de préteur ou du nom de duumvir, ce n'était pas pour qu'il rédigeât des arrêtés en gaulois ; si Claude voulut donner aux principaux chefs de la Gaule la cité et la toge romaines, ce n'était pas pour qu'ils conservassent l'habitude de s'exprimer en Barbares'. Il était fort sévère là-dessus, et il jugeait indigne de porter le titre de citoyen quiconque ignorait la langue de Rome⁴. C'est sous son règne que le latin fit dans les Gaules le pas décisif.

Après lui, les choses continuèrent d'elles-mêmes, sans intervention de l'État. Je ne vois aucun empereur, jusqu'à Septime Sévère, qui ait eu à s'occuper de cette question. Mais nous connaissons assez tous ces princes pour pouvoir affirmer que, s'ils avaient eu à agir, ils auraient agi dans le sens latin, et suivant les principes de Claude⁵.

Avec Septime Sévère, les tendances des pouvoirs publics paraissent se modifier. Il en fut alors des mots ainsi que des dieux : on témoigna plus de libéralisme pour les éléments survivants du passé indigène. Le terme de *leuga*, *lieue*, se montra sur les bornes milliaires ; Sévère Alexandre se laissa interpeller en gaulois par une soi-disant druidesse⁶ ; quelques villes perdirent leur nom latin et leur titre impérial pour prendre l'antique appellation de leur peuple, et Augusta,

¹ Testaments d'un Lingon (XIII, 5708), d'un Nîmois (XII, 3801), donation d'un Narbonnais (XII, 4393). Sauf la question des fidéicommiss.

² Remarquez cependant le latin dans les anciennes monnaies municipales. — Il serait possible que nous ayons mention d'un décret municipal à Alésia (XIII, 2880) : *gobedbi dugiiontiio = magistratus probaverunt* ?? — Sans grande portée est le maintien, avec terminaison latine, de quelques titres municipaux : *vergobretos*, *gutwater*, *dannus* (XIII, 4228), *platiodynamus*, *arcantodan[nus]* (*curator* ou *magister monetæ*, sur les monnaies), *moritex* (*navicularius marinus*, XIII, 8184 a).

³ Dans la mesure où le latin avait été remplacé, dans les documents officiels, par l'idiome local ; voyez les documents réunis par Paul Meyer, *Doc. lingu. du Midi de la France*, I, 1909. Mais il reste tout un travail à faire.

⁴ Dion Cassius, LX, 17, 4.

⁵ Commode à part, dont la politique, si l'on peut employer ce mot au sujet d'un tel prince, le rapproche plus de Septime que de Marc-Aurèle.

⁶ *Hist. Auguste, Alex.*, 60, 6. De même, Aurélien, *Aur.*, 44, 4. De même, Dioclétien, *Num.*, 14, 2. Il s'agit d'ailleurs de misérables sorcières de cabarets, suivant les soldats pour leur dire la bonne aventure ; et il est possible que celles d'Aurélien et de Dioclétien leur aient parlé en latin. — Jusqu'à nouvel ordre, je fais des réserves sur la phrase soi-disant celtique d'une *Vie de saint Symphorien* (*Fragmenta Burana*, de W. Meyer, Berlin, 1901, p. 162) : *memento betoto divo*, que la Vie traduit par *memorare Dei tui*.

par exemple, devint *Treveri* ou Trèves ; on reconnut aux particuliers le droit d'utiliser le celtique pour rédiger leurs dernières volontés¹.

Mais, dans la voie des concessions au passé, ni Sévère ni aucun de ses successeurs n'alla plus loin que ces quelques détails. L'idée de créer un enseignement et de favoriser les lettres en langue indigène leur fut absolument étrangère, autant qu'à Louis XIV de fonder une chaire de breton, de basque ou de provençal, et une telle idée n'a pu venir même à aucun Gaulois. Si des princes ou des gouverneurs ont encouragé la formation d'écoles, ce n'était, si peu entichés fussent-ils d'esprit italien, que pour y faire apprendre le latin ou le grec.

Ce dernier automne de la langue celtique se ramène donc à quelques épisodes sans portée. Aucun des Césars gallo-romains, de Postume à Tetricus, ne fit du celtique un instrument de règne. Ceux de la Restauration, d'Aurélien à Dioclétien, imbus et épris des choses romaines, ont sans doute mis tout en œuvre pour renouveler l'énergie des dieux, de la langue et de l'esprit latins. A ce moment enfin se développait le Christianisme, dont les victoires ne pouvaient être que favorables au parler de Rome.

III. — LES RÉSISTANCES DU CELTIQUE².

Quelles étaient alors les positions qui restaient au gaulois dans les domaines où l'État n'intervenait point ?

Dans le domaine religieux, il avait assez bien résisté jusqu'au temps de Claude. C'est en langue celtique qu'est rédigé le calendrier de l'Apollon de Coligny, et nous possédons, écrites en formules gauloises, une trentaine de dédicaces d'autels contemporaines des premiers empereurs³. Mais passé ce temps, le latin est le maître absolu de l'épigraphie religieuse : — Je parle de la religion publique et légitime. Il est rare, pour celle-là, qu'elle, tienne aux parlers populaires, elle a droit aux langues souveraines ou civilisées : un dévot de Marseille, de nos jours, se garde bien de rédiger en provençal l'ex-voto qu'il suspend dans la chapelle de la Vierge sa bienfaitrice⁴.

Le celtique a duré beaucoup plus longtemps dans les œuvres et les formules de la sorcellerie. Celle-ci a été, comme à l'ordinaire, le refuge des traditions chassées d'ailleurs. Encore au troisième siècle, c'est en celtique que prophétisent les devineresses, que se gravent les incantations magiques⁵, que se

¹ Plus exactement, des fidéicommiss, pour la rédaction desquels la coutume laissa toujours une très grande liberté. Il est d'ailleurs probable que l'autorisation est antérieure aux Sévères, et quo l'usage des fidéicommiss eu langue indigène fut une des nombreuses procédures détournées par lesquelles on put concilier les pratiques juridiques des Celtes avec le jus civile. L'emploi des noms de nombre celtiques, *tricontii*, *petrudecameto*, dans un règlement funéraire (XIII, 2394), vient peut-être de ce qu'il reproduit un fidéicommiss.

² Pour ce § et le § 4, en dernier lieu, Dottin, *La Langue gauloise*, 1918.

³ Les plus récentes paraissent celle d'Alésia et le calendrier.

⁴ Vérifications faites par Louis Clerc. Au sanctuaire de Notre-Dame de Socory dans le Pays Basque, dans une région où le basque est seul usité dans la vie courante, je n'ai pas retrouvé une seule inscription basque parmi une cinquantaine d'invocations pariétales (octobre 1017).

⁵ Tablette de plomb de Rom chez les Pictons, que je ne crois pas antérieure au IIIe s. de notre ère. Celle d'Eyguières est plus ancienne. Il est incertain si les tablettes de Poitiers (XIII, 10020, 80), de Paris (XIII, 3051), d'Amélie-les-Bains (XII, 5387) renferment des mots celtiques. Le plus grand nombre d'ailleurs sont en latin.

transmettent les recettes médicales¹. Et en cet ordre d'idées, soyons sûrs que le vieil idiome a lutté jusqu'à la fin de l'Empire, bien qu'il se soit peu à peu réduit à des formules toujours pareilles, et à la fin vides de sens pour ceux qui les répétaient².

Dans la vie marchande, la décadence a été aussi rapide que dans les temples des dieux. Les premiers industriels gaulois n'hésitaient pas à se servir du celtique pour leurs marques de fabrique : ils faisaient suivre leurs signatures de la clause *avot*, un tel *a fait*, et non pas de *fecit* son équivalent latin³. Mais dès la fin du premier siècle⁴, les mots romains *fecit*, *officina*, *manu*, sont à peu près seuls en usage.

L'épigraphie funéraire fut plus rebelle encore que les inscriptions religieuses ou industrielles au maintien des traditions indigènes. Dès le temps d'Auguste, on ne trouve presque pas d'épithètes celtiques⁵ ; et comme, dès ce temps-là, la Gaule voulait honorer ses morts en gravant leurs noms, leurs titres et leurs mérites, il ressort bien qu'elle jugea la langue gauloise inutile à la parure de la tombe. Or, quand les morts renoncent à quelque usage, c'est que cet usage commence à être méprisé des vivants.

Qu'on n'objecte pas les noms propres gravés sur les tombes, et dont beaucoup, jusqu'au troisième siècle, ont été empruntés à la langue des druides. Un nom d'homme, en matière de langage, ne signifie rien. Les familles peuvent le choisir sans le comprendre : c'est une habitude et pour ainsi dire un meuble verbal, qu'on se transmet sans connaître son origine⁶. Qui pense chez nous à l'étymologie des prénoms de Pierre ou de Charles, et même, pour les noms de famille, à celle de Duval ou de Lafont ?

Il est du reste évident que la langue celtique ne pouvait se maintenir en matière épigraphique. Les Gaulois n'avaient jamais eu le goût des inscriptions⁷. Quand ils le prirent des Romains, ils trouvèrent plus naturel d'y consacrer la langue où il

¹ Je songe aux formules énigmatiques du médecin Marcellus Empiricus le Bordelais, VIII, 170, 171, etc., sans affirmer que ces formules soient d'origine celtique. Cf., sous réserves, Grimm (et Pictet), *Ueber Marcellus Burdigalensis et Ueber die Marcellischen Formeln*, 1849 et 1855 (Académie de Berlin). En dernier lieu, Dottin, *La Langue gauloise*, p. 214 et s.

² C'est sans doute le cas pour Marcellus (n. précédente).

³ C. I. L., XIII, 10015, 1, 10, 38 et 85 (figurines) ; 10010, p. 121 (vaisselle) ; Esp., I, p. 109 (sur l'arc d'Orange, à la suite, je crois, du nom de l'artiste qui a fabriqué le bouclier copié sur le bas-relief) : *avot*, *aveot*, et aussi *avotis*, *avoti(s) ?*, *avote* [*e = i ?*], *avota* ? Peut-être s'agit-il de personnes différentes du même verbe. — Les bordereaux de Mommo et autres sont en latin.

⁴ D'après l'impression que me font les formes des lettres et des noms.

⁵ Les épithètes celtiques sont, semble-t-il, bien moins nombreuses que les dédicaces. Voyez le recueil des inscriptions chez Rhys dans les *Proceedings of the British Association*, II, IV et V, 1906, 1910, 1911 : 1° *The Celtic Inscriptions* ; 2° *Notes on the Coligny Calendar* ; 3° *The Celtic Inscriptions, Additions* ; et surtout chez Dottin, *La Langue gauloise*, 1918 (61 textes épigraphiques).

⁶ Je crois cependant qu'au début on a compris le sens de noms comme *Cinto*, *Divixtus*, etc., et qu'on les a choisis à dessein.

⁷ En dehors des actes publics et privés ; l'inscription paraît avoir été incompatible avec la tombe. L'épigraphie, chez les Celtes, étant donc surtout affaire de documentation, affectée à des cas où le latin devint nécessaire, on comprend qu'elle n'ait plus utilisé que la langue des vainqueurs.

s'était développé. Graver en gaulois était trop loin de leurs habitudes¹. Le celtique n'eut pas à garder sa place dans ce genre de travail : car il lui avait été aussi impossible de la prendre qu'il le fut au provençal ou au gascon, lorsque, sous les Bourbons, on grava les noms des rues et les dédicaces des statues royales.

Mais même dans les lettres privées, on sent bien qu'il perd rapidement de sa force. Ce n'est pas, non plus, une langue qu'on veuille écrire. Les druides avaient habitué les Gaulois à tenir éloignée de leur langage la pratique de l'écriture : l'habitude resta sous les Romains, et l'on ne put se faire à figurer par des signes le mot celtique : Nous avons, du premier siècle de l'Empire, un certain nombre de lambeaux de correspondance, de saluts ou d'exclamations populaires, tracés sur des tessons de poteries ou sur des fragments d'enduits : les mots gaulois y sont d'une extrême rareté². Lorsque, par hasard, ils se montrent en nombre, c'est que nous sommes dans des tavernes ou des mauvais lieux, ou la langue indigène s'attarde sous forme d'appels, de sobriquets et de juron³.

Partout où l'archéologie nous permet d'atteindre les deux langues et de mesurer leurs forces, le celtique nous apparaît en vaincu. Mais il importe de se rappeler, une fois de plus, que les monuments ; les, inscriptions, la gravure et l'écriture ne nous font connaître que les circonstances les plus solennelles de la vie humaine, ses heures en quelque sorte publiques et extérieures : et ces heures appartenaient au latin, comme elles appartenaient au français dans la Guyenne et la Provence de l'ancienne Monarchie. Car, en ce temps-là, nul Méridional n'eût songé de lui-même à imprimer ou à correspondre en langue d'oc : et si nous voulions juger de la diffusion de cette langue d'après les papiers et les livres qui nous restent de l'époque, nous commettrions d'extraordinaires erreurs⁴. De même, pour juger de l'état du celtique à l'époque romaine, il faudrait, en dehors des inscriptions et des lettres, pénétrer dans l'immense domaine de la parole, entretiens familiers, discussions de marché, propos de table et de rue, chansons et querelles. Or, si nous voulons dire ce qui se passait en ce domaine, ce qu'y avait pris le latin, ce qu'y avait gardé le celtique, nous sommes réduits à de vagues affirmations ou à des hypothèses arbitraires.

Les affirmations ? c'est Irénée, évêque de Lyon, qui déclarait sous Septime Sévère qu'on parlait autour de lui un idiome barbare ; c'est le sénateur Dion Cassius, à la même époque, qui, entendant hurler les soldats de l'empereur venus de la Gaule pour une part, s'épouvantait à l'horreur de leur langage⁵ ; ce sont d'autres écrivains qui, très longtemps après, persistaient à railler les vulgarités du celtique ou du gaulois⁶. — Mais en tout cela, il s'agit peut-être de plaisanteries ou de colères de bons écrivains contre les incorrections du parler

¹ Remarquez que les inscriptions celtiques se présentent surtout dans les régions les plus anciennement romanisées, dans celles où l'épigraphie latine est également le plus représentée, où les monuments indiquent la force intensive de la civilisation impériale.

² XIII, 10017, en particulier 24 et s. (sur tessons) ; VIII, 3139 (sur enduits).

³ Inscriptions, interprétées par J. Loth, sur pesons de fuseaux (*Acad. des Inscr., C. r.*, 1916, p. 168-186).

⁴ Cf. Bourciez, dans *Bordeaux* (monographie municipale), I, 1892, p. 89-90.

⁵ Dion, LXXIV, 2, 6 ; il peut d'ailleurs s'agir d'autres langues que du gaulois.

⁶ Textes de Sulpice Sévère, Pacatus, Claudien, Sidoine, Apollinaire. Cf. aussi Jérôme, *Comm. in Epist. ad Galatas*, II, 3, Migne, *P. L.*, XXVI, c. 337 ; *Galatas... propriam linguam eamdem pene habere quam Treviros* : texte qui n'est peut-être, comme tant de choses chez Jérôme, qu'une réminiscence d'érudit.

populaire, contre un mauvais latin sans rapport avec l'ancien celtique. — Alors, les hypothèses sont venues, faute de texte solide sur quoi s'appuyer : et l'on a supposé tantôt l'absolue disparition de l'idiome national¹, tantôt son énergique persistance.

Je ne sais encore que croire, au moins pour les derniers siècles de l'Empire. Nous ne pourrions évaluer exactement, au temps de Louis XIV, la force du dialecte gascon : comment pourrait-on estimer celle du gaulois au temps de Dioclétien ? Tout ce qu'on peut dire sans s'égarer, c'est que sa résistance a varié suivant les classes et suivant les pays ; qu'elle a été plus faible dans le Midi et sur le Rhin, régions pleines de colons ou de soldats, plus tenace en Armorique, en Normandie, en Rouergue et en Gévaudan, terres éloignées des contacts italiens² ; et que, si les grands ont rejeté les premiers le parler du pays, il est demeuré plus cher au populaire des villes et aux paysans des campagnes. Comparer précisément sa situation, sous Dioclétien, à celle du gascon ou du provençal sous Louis XIV, c'est, après tout, le meilleur moyen de ne point se tromper³.

¹ Théorie régnante ; cf. en dernier lieu Bourciez, *Précis historique de phonétique française*, éd. de 1900, p. XI.

² L'opinion courante attribuée à l'immigration des temps mérovingiens tous les éléments celtiques de notre Bretagne (Loth, *L'Émigration bretonne en Armorique*, 1883) : mais la preuve n'est point faite, que toute trace gauloise eût disparu du pays.

³ Les mêmes questions se posent, avec plus de difficultés encore, pour la langue aquitaine, laquelle devait être une langue ibéro-ligure, cf. l'excellent répertoire de Seymour de Ricci, *Revue Celtique*, XXIV, 1903, p. 71-83. — Voici les vestiges qu'on en peut observer, uniquement d'après de très courtes inscriptions, presque toutes des deux premiers siècles. 1° Pas de noms communs transmis directement (*heraus* comme tel est absolument douteux, XIII, 409). 2° Des radicaux de noms communs bien visibles dans les noms propres : le principal, *and-* (XIII, 263-4, 321, 324, 344, etc.), pouvant signifier autre chose que le *ande-* (= *très*) des Celtes, mais pouvant aussi signifier quelque chose de semblable (*grand* ?) ; *har-* (XIII, 118, 309) ; *bon-* (XIII, 3 :37-8) ; *semb-* (XIII, 389) ; *-tarris* (XIII, 267) ; etc. 3° Certaines habitudes phonétiques : fréquence de *h*, *cc*, *nn*, *rr*, *ss*, *ll*, *x*, *xs* ; mais ce peuvent être simplement des habitudes orthographiques, qui d'ailleurs ne sont pas étrangères aux Celtes. 4° Des noms propres particuliers, qui peuvent, malgré leur apparence latine, être des noms communs indigènes : Silex (XIII, 381) ; Sabinus. — Il semble, d'après la phonétique, qu'on puisse distinguer un dialecte de plaine, celui d'Auch, plus voisin du celtique, et un dialecte de montagne. — Que la langue basque soit apparentée à cette langue, en soit l'héritière, c'est ce que je mets de moins en moins en doute. Toutefois, les idiomes aquitains avaient encore, à l'époque latine, une zone beaucoup plus développée que le basque actuel. Outre les cités purement pyrénéennes (Conserans, Comminges, Bigorre, Béarn, Oloron, la portion basque de la cité de Dax [future cité de Bayonne]), ils atteignaient l'Adour à Aire (XIII, 422 et s.) et englobaient la cité d'Auch (XIII, 455 et s.). Peut-être arrivaient-ils sur l'Aude en Narbonnaise (à Moux, XII, 5369-70). Et cette extension correspond à la zone ibérique après l'invasion des Celtes. Mais on a lieu de croire que, avant la fin de l'époque romaine, les dialectes aquitains se sont rapprochés des limites que le Moyen Age et les temps modernes ont assignées au basque. Et il est également certain que, à la différence de ce que l'on suppose pour l'Armorique, la langue indigène (qui devait se continuer par le basque) ne disparut jamais sous les influences latines. — Je dois ajouter que, d'après ce que nous connaissons (vocabulaire et phonétique), les divergences ne me paraissent pas fondamentales entre l'aquain et le celtique. Et il est bien probable que, depuis l'arrivée des Celtes sur la Garonne, les influences celtiques n'ont cessé de se faire sentir sur l'aquain, et qu'elles ont continué à agir même sous l'Empire romain.

IV. — SUR L'EXISTENCE D'UN LATIN PROVINCIAL DE GAULE.

Mais en prenant chez les Gaulois l'empire de l'écriture et du langage, le latin ne fut-il pas obligé à quelques concessions envers les idiomes nationaux, à subir pour une part leur influence ? n'y eut-il pas, dans son vocabulaire, ses formes et sa syntaxe, une intrusion plus ou moins grande de mots et de pratiques celtiques ? ou, en d'autres termes, ne s'est-il pas créé peu à peu une variété de la langue latine propre aux peuples gaulois et adaptée à leurs habitudes linguistiques, ainsi qu'il s'est formé chez eux un Mercure qui n'était point tout à fait le Mercure italien¹ ?

Pour résoudre cette question, on ne peut recourir qu'à deux moyens de travail . l'examen des vestiges latins qui nous restent de la Gaule de ce temps, mots et phrases d'auteurs et d'inscriptions ; et l'étude de la langue parlée aujourd'hui par les descendants de ces hommes, et qui est la fille de leur langue, le français. Le malheur est que l'une et l'autre analyses, celle des témoins et celle des survivances, sont encore fort incertaines, vu le, petit nombre de données précises qu'y rencontre la science du langage².

C'est le vocabulaire qui lui a fourni le plus de résultats certains.

Beaucoup de mots gaulois sont entrés dans la langue latine. La plupart, comme il va de soi, désignent des choses propres à la Gaule, des êtres de son sol, tels que l'alouette, *alauda* en latin³, des produits de son industrie, tels que la cervoise ou la bière, *cervesia*⁴, et les braies ou pantalons, *bracæ*⁵, des institutions de son pays, telles que la lieue, *leuga*, et l'arpent, *arepennis*. Mais à côté de ces emprunts à peu près nécessaires, le latin, en Gaule, accepta du pays quelques autres mots dont il. aurait pu se passer, car il en avait l'équivalent de longue date, comme celui de *bladum*⁶, blé, au lieu et place du vieux romain *frumentum*. Tous ces mots⁷, par l'intermédiaire du latin, sont arrivés jusqu'au français et lui

¹ Le passage, si souvent cité, de Cicéron (*Brutus*, 46, 171), *in Galliam... verba non trita Romæ*, ne se rapporte évidemment qu'à la Gaule italienne.

² En dernier lieu : Meyer-Lübke, *Gramm. des langues romanes*, tr. fr., I, 1890. § 20 et 650 ; le même, *Einführung in das Studium der Romanischen Sprachwissenschaft*, 1901, § 33-37, 185-189, etc. ; Grøeber, *Grundriss der Romanischen Philologie*, I, 2e éd., 1904-6, p. 390 et s. ; Bourciez, *Éléments de linguistique romane* ; Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, 2e éd., 1915, p. 62 et s. ; le même, *La Langue gauloise*, p. 69-79. — Le premier travail un peu complet est celui de Thurncysen, *Keltoromanisches*, Halle, 1884 ; et, le même, *Archiv für Lat. Lex.*, VII, 1892, p. 523 et s. — Comme étude de détail intéressante, celle de Geyer sur les gallicismes de Marcellus Empiricus, *Archiv für Lat. Lexik.*, VIII, 1893. Sur la toponomastique, Meyer-Lübke, *Einführung*, § 196 et s. ; Grøehler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der Branz. Orisnamen*, I, 1913.

³ Ajoutez les noms des espèces de chiens, de marne.

⁴ Sans doute aussi le mot de *sapo*, savon.

⁵ Et peut-être aussi les mots de *sagum*, soie, *cucullus*, capote.

⁶ Mot reconstitué à l'aide du français blé ; bien entendu sous réserves ; cf. Diez, *Etymologisches Wörterbuch*, 4e éd., 1878, p. 50-51. Et que la Gaule ait continué à désigner le blé par son nom national, cela s'explique par le fait qu'elle ne dut rien à l'Italie pour ce genre de culture.

⁷ Les plus intéressants, mais sur lesquels il est le plus difficile de préciser, sont évidemment les verbes, par exemple, croit-on, arroser (de *adrosare* ?), cribler (de *criblare*), charmer (de *carminare*), changer (de *cambiare*), etc.

donnent, pour cette part du vocabulaire, une physionomie originale, celtique d'ascendance¹.

A ces mots, demeurés dans notre langue courante, il faut ajouter une assez notable quantité d'expressions régionales ou techniques, termes de métier, appellations locales de plantes, de bêtes, de détails du sol. La majeure partie, peut-être, de la toponymie méridionale et pyrénéenne, ces mots de *nive*, de *neste*, de *gave* ou de *garonne* pour les torrents ou les ruisseaux, de *tuc* pour les sommets, de *nant* pour les vallons ou de *baume* pour les grottes, doivent remonter, par delà les temps latins, jusqu'aux Celtes et même, plus loin qu'eux, jusqu'aux Ibères ou aux Ligures².

Mais cela ne fait pas encore un très grand nombre de mots moins d'un millier sans doute, et assurément point le vingtième du vocabulaire français ; et ces mots, le plus souvent, sont d'usage rare ou restreint. Puis, s'ils ont survécu, c'est qu'ils sont passés par la langue latine, qu'ils en ont pris les formes et les tournures : ils ont fait comme Taran, qui s'est conservé en s'habillant en Jupiter³. Loin de dénaturer l'idiome romain, ils ont accru son trésor de mots.

Les vrais changements qui transforment une langue sont ceux qui modifient ses sons, les modes de ses déclinaisons et de ses conjugaisons, la structure de ses phrases. Or, de changements de cette espèce, aucun n'a été encore perçu dans le latin lors de son passage d'Italie en Gaule. L'analyse minutieuse des inscriptions de nos pays a fait découvrir des centaines de formes qui s'y parlaient dans le langage populaire⁴ : toutes ces formes se retrouvent sur les monuments d'Italie ou d'Afrique⁵. Et si l'on en rencontre parfois qui, au premier abord, font songer à des habitudes celtiques, on s'aperçoit bientôt que les langues italiotes étaient soumises à des pratiques semblables⁶.

¹ Il faut d'ailleurs distinguer deux couches historiques de mots empruntés par le latin au celtique : l'une, qui vient sans doute de la Cisalpine, date d'avant César ; l'autre, de la Transalpine, et postérieure à César. A un autre point de vue, on peut distinguer les mots qui sont devenus communs à toutes les langues romanes, et ceux qui n'ont passé qu'au français. Malgré l'apparence, il ne paraît pas que ces deux groupes correspondent aux deux couches historiques. Bourciez, *Éléments*, p. 200.

² Cf. Bourciez, *Bulletin hispanique*, III, 1901 (*Les Mots espagnols comparés aux mots français*) ; Jud, *Della storia delle parole Lombardo-ladine (Bulletin de dialectologie romane*, III, 1911).

³ Cette latinisation des mots celtiques se manifeste également dans les noms propres empruntés à la langue indigène, qui tous ont pris la terminaison latine, et dans certaines formes grammaticales, inspirées évidemment du celtique, et qui apparaissent çà et là en épigraphie : les noms de nombre *petrudecameto*, au quatorzième jour, *tricontii*, les trente, et simplement latinisées dans la transcription (XIII, 2194) ; l'expression énigmatique *omnes anlecessi* (pour *antecessi* ?, XIII, 645) ; l'indication de la filiation par la terminaison *-knus* (XIII, 6094, 6478, *deo Taranucno*, fils de Taran ? ; XIII, 720, *Auriknus* ?).

⁴ C. I. L., XII, p. 950 et s. ; XIII, index (à paraître).

⁵ Pour prendre des exemples, *fecit* s'écrit *fecit*, *feic(it)*, *fic(it)* ; Bohn, C. I. L., XIII, III, p. 121 ; on trouve *conjux*, *cojux*, *conjunx*, *cojunx* ; *defunctus*, *defuctus*, *defutus* ; *ponendum*, *ponedum*, *pondum* ; etc. Tout cela est banal en latin vulgaire.

⁶ C'est ce qui résulte de l'étude de Pirson, *La Langue des inscriptions latines de la Gaule*, Bruxelles, 1901 (*Bibl. de la Fac. de Phil. et des Lettres de Liège*). Il est d'ailleurs possible qu'il se soit produit en linguistique, entre celtique et latin, des phénomènes d'adaptation ou de conciliation (de mot à mot, de forme à forme, de tournure à tournure), pareils à ceux que nous avons maintes fois constatés entre les dieux et les institutions des deux

En phonétique¹, par exemple, les Celtes échangeaient volontiers **i** pour **e** long² : quand ils écrivirent en latin, il leur arriva de mettre, au datif, *Cæsare* au lieu de *Cæsari*³. Mais un usage pareil existait dans le latin vulgaire⁴. Qui nous dit, quand nous constatons cet échange de lettres sur une inscription de Paris, si le graveur a suivi son penchant gaulois ou s'il s'est inspiré d'un usage romain⁵ ?

En morphologie, on a remarqué chez les Latins de Gaule un pluriel féminin en *-as* qui est étranger aux Romains⁶. Cela, peut-on penser, est une transfusion du celtique. Mais un pluriel semblable se montrait chez les Osques de Campanie⁷, et l'on sait que beaucoup de gens de cette sorte vinrent en Gaule comme soldats, colons ou marchands. Dans cette forme qui nous étonne, n'aurions-nous pas un emprunt fait à une vieille langue italiote⁸ ? et toutes ces bizarreries d'orthographe ou de grammaire qu'offre la Gaule, ne prendraient-elles par leur origine dans le patois de ces hommes d'outre-mont qui furent les plus anciens

civilisations. Et cette adaptation a dû être singulièrement facilitée par le fait qu'il ne devait pas y avoir des divergences fondamentales entre le celtique et le latin, tous deux dérivant d'un italo-celtique primitif, et par le fait que le celtique présentait encore (je persiste à le croire) des analogies avec certains parlers de l'Italie moins évolués (osque, ombrien). C'est cette adaptation de formes similaires, latines et celtiques, qui est à la base de la thèse de Mohl, mais avec, selon lui et sans doute à juste raison, contamination des formes latines par les formes celtiques similaires : — Le celtique a modifié les formes latines homophones et étroitement apparentées par le sens et l'origine à leurs correspondants indigènes — ; le celtique — attire à lui une forme latine exactement correspondante — ; — les formes étaient tellement semblables qu'elles devaient déteindre les unes sur les autres — ; — toute désinence latine semblable à la désinence celtique correspondante est régulièrement contaminée par elle — ; *Les Origines*, p. 36, 141, 46, 138. Et remarquez que Mohl paraît ignorer ce que les linguistes ont appelé l'unité italo-celtique : ce qui ajoute une singulière force à sa théorie.

¹ Cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 650. Remarquez, dans la phonétique celtique, la persistance d'un son intermédiaire entre **d**, **t**, **s**, figuré en épigraphie latine par un **D** barré ou un **Θ** grec. Mais je ne l'aperçois que dans les noms propres, souvent en redoublement. *Meddignatius* (avec **d** barrés) dans une inscription de 236 (XIII, 7281).

² Cf. Pedersen, *Vergleichende Grammatik der Keltischen Sprachen*, 1909-1913, I, p. 51. Voyez, dans une inscription d'Alésia, le datif *Uevete* pour *Ueveti*, 3e déclinaison (C. I. L., XIII, 2880).

³ Dédicace des nautes parisiens : *Tib. Cæsare Aug.*, au datif, XIII, 3026.

⁴ A Narbonne, XII, 4883. La forme latine primitive est *-ei*, qui a pu passer à *-e* et *-i*. Pirson, p. 120 ; Corssen, *Ueber Aussprache der Lat. Sprache*, I, 1858, p. 210 et s.

⁵ Il faut pourtant noter que Consentius, grammairien du Ve siècle, attribuait ce fait d'échange entre **e** et **i** à la nature gauloise (Keil, V, p. 394). Les seuls gallicismes que Pirson a cru pouvoir reconnaître sont : la redoublement de **s** dans les suffixes de certains noms propres (p. 87) : mais je dois faire remarquer que le fait est surtout fréquent dans les régions pyrénéennes ; l'assimilation de *nd* en *nn* (par exemple *Secunnus* pour *Secundus*, et, du côté des Pyrénées, *Annossus* pour *Andossus* (p. 91) : mais les exemples de ce dernier fait sont encore trop peu sûrs et trop peu nombreux pour pouvoir l'affirmer.

⁶ D'Arbois de Jubainville, *La Déclinaison celtique en Gaule à l'époque mérovingienne*, 1872, p. 20 et s. (exemples tirés des textes mérovingiens) ; cf. le même, *Éléments de grammaire celtique*, 1903, p. 18.

⁷ Von Planta, *Grammatik der Oskisch-Umbrischen Dialekte*, II, 1897, p. 96 (c'est la forme indo-européenne primitive).

⁸ Ce qui s'opposerait à cette solution, ce qui ferait préférer l'origine celtique à cette forme en *-as*, c'est, dit d'Arbois de Jubainville (p. 22), qu'elle ne se retrouve pas en Italie, où l'influence osso-ombrienne devrait être plus forte. Toutefois, von Planta en cite quelques exemples.

immigrants sur ces terres et les premiers maîtres de langue de leurs habitants ? Tout se tient en histoire, et dieux et mots ne procèdent pas autrement. En étudiant les idoles mystérieuses de la religion des Gaules, nous nous sommes souvent demandé si le modèle n'en venait pas de l'Italie. Et voici qu'en parlant des formes les plus étranges de leur langage, la même solution se présente à nous.

Mais à défaut des témoins authentiques, ne reste-t-il pas la survivance la plus forte et la plus visible d'un latin gallo-romain, d'un latin propre aux seuls pays celtiques, ne reste-t-il pas la langue française elle-même ? Elle n'est assurément que du latin transformé, et l'on peut suivre ces transformations siècle par siècle. Mais pourquoi le latin s'est-il modifié en Gaule autrement qu'en Espagne, en Italie, en Portugal ? Comment se fait-il que certaines formes du français, telles que le pluriel *aimons*, soient si différentes des formes correspondantes de l'italien et du latin, *amiamo* et *amamus*, et que par suite elles demeurent inexplicables par une simple évolution de la langue romaine¹ ? N'est-il pas surprenant que le domaine du français corresponde, à vingt siècles de distance, au domaine de l'ancien celtique² ? que là où il s'arrête aujourd'hui, sur l'Aa de Flandre ou la Barre de Moselle, ce sont là où s'arrêtaient, au temps des Morins et des Trévires, les hommes de pure espèce gauloise ? et que les centres du parler de France, Orléans, Bourges, Paris et Lyon, aient été également les centres de la vie celtique ? Comment ne point supposer, devant de tels faits, que les hommes de cette contrée n'ont jamais perdu les habitudes, les pratiques, les tournures du langage gaulois, qu'elles se sont maintenues dans les cadres verbaux et grammaticaux fournis par les Romains, et transmises ensuite au français né dans ces mêmes cadres, et qu'en définitive notre langue doit son originalité, et pour ainsi dire son esprit et son âme, aux influx gaulois descendus à travers les mots et les phrases jusqu'à l'âge de maintenant³. — Voilà ce que beaucoup de chercheurs ont cru jadis⁴, et ce que quelques érudits croient encore⁵.

¹ Mohl, *Les Origines*, en particulier p. 46-55. — Même remarque pour le pluriel féminin français en *-es*, qui vient du thème *-as*, si la forme *-as* dérive du celtique. — Sans vouloir proposer une origine celtique, je dois mentionner ici la question, en vieux français, des accusatifs en *-ain* (Bertain de Beria) et en *-on* (Charton de Charlot), les uns et les autres, mais surtout ces derniers, attribués à l'influence de la déclinaison germanique, ceux en *-ain* encore fort discutés. — autres faits du français qu'on a attribués à des influences celtiques (Dottin, *La Langue gauloise*, p. 177) : la tendance à la nasalisation ; l'usage des liaisons d'un mot à l'autre ; la formation de verbes réciproques au moyen de particules ; la mise en évidence du sujet au moyen de *c'est* ; l'addition de particules démonstratives, *ci*, *là*, après les noms ; etc.

² Je n'hésite pas à le déclarer ici : la philologie romane ne se suffit plus à elle-même. (Mohl, *Les Origines*, p. 151).

³ Mohl, *Introd.*, p. 79 : C'est ainsi que des écrivains allemands ou anglais, qui écrivent en français, trahissent leur nationalité, non par des incorrections, mais par des tournures, des constructions, de simples associations de mots.

⁴ En dehors d'ailleurs, pour ceux-là, de tout esprit critique, et avec des excès de tout genre. Le dernier, et de beaucoup le plus expérimenté, est Grenier de Cassagnac, *Hist. des origines de la langue française*, 1872. Il se réclame en particulier de Pezron (*Antiquité de la nation et de la langue des Celtes*, 1703). Mais Grenier de Cassagnac fait trop d'honneur aux idées saugrenues de Pezron, qui a dit entre autres choses : *La langue des Titans, qui a été celle des Gaulois, s'est conservée jusqu'à nous*.

⁵ C'était la pensée de Mohl, si injustement combattu ; voyez son livre si remarquable *Les Origines romanes : première personne du pluriel en gallo-roman*, Prague, 1900, dont la thèse est en germe dans son *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, 1899, p. 211

Ceux qui les combattent font à cette hypothèse deux réponses justes. L'une, c'est qu'aucun chaînon intermédiaire ne s'est encore révélé entre une forme gauloise et une forme française. L'autre, c'est que l'identité du domaine celtique et du domaine français sont les conséquences semblables d'une même cause et non pas le prolongement d'un même fait : la France et son langage se sont développés sur le même sol, dans les mêmes limites, le long des mêmes routes et autour des mêmes carrefours que la Gaule et son dialecte ; des conditions identiques, nées de la terre, ont créé deux patries pareilles, à un millénaire de distance, et chacune de ces deux patries, réussissant à vivre de sa vie propre, a formé son langage suivant les lois mystérieuses de ses accords naturels. Entre l'une et l'autre, entre la Gaule et la France, il n'existe aucun lien direct : le celtique, et avec lui l'ibère, le ligure, l'aquitain, le lusitan, l'italiote, ont disparu sous les flots de la latinité. Et si, longtemps après leur disparition, le français et l'espagnol ont surgi dans une *Romania* uniforme, ce n'étaient pas des êtres anciens qui renaissaient, mais des êtres nouveaux qui croissaient dans des cadres éternels¹.

Il est possible que cette théorie soit vraie. Elle est aujourd'hui dominante². Mais, pas plus que l'autre, elle ne possède les preuves qui entraînent la certitude. Comme tant de théories historiques, elle demeure à la merci du lendemain.

V. — ENSEIGNEMENTS.

Une chose, en tout cas, est hors de doute, et c'est celle qui importe le plus à l'histoire de la civilisation gallo-romaine : si le celtique a persisté ou s'il s'est formé un patois gallo-romain, ni l'un ni l'autre n'ont exercé une sérieuse influence sur l'esprit des Gaulois. Il en fut de ces façons de langage comme du gascon ou du provençal avant le romantisme³. Ce n'étaient ni parlars d'école ni parlars d'écrivains. On n'en faisait point des instruments d'art et de science, des organes du travail intellectuel. Ils servaient à transmettre d'anciennes coutumes ; ils ne jouaient point de rôle dans la vie nouvelle des peuples gaulois.

Le premier acte de cette vie nouvelle fut la fondation d'écoles. Il s'en ouvrit, dès le temps d'Auguste, dans les grandes villes. L'une des plus célèbres était celle d'Autun chez les Éduens, où se donnaient rendez-vous les fils de la noblesse

et s. Mohl du reste l'atténuaient, et avec beaucoup de sagesse et de science, en n'admettant l'influence du celtique qu'en raison de sa parenté avec les langues italiotes. L'influence exercée par les idiomes indigènes sur le latin des diverses régions romanes est en raison directe de la parenté plus ou moins étroite de ces idiomes avec la langue latine (*Les Origines*, p. 145). — Voyez aussi quelques pressentiments de Schuchardt, *Der Vokalismus des Vulgärlateins*, I, 1866, p. 87.

¹ En dernier lieu, Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 1910, p. 141 et s. Il admet d'ailleurs que la différenciation des latins provinciaux a pu commencer avant 400, et que la décentralisation politique, la ruine des écoles, les invasions n'ont fait que l'accélérer. C'est le mot de Jérôme, *Comm. in Ep. ad Gal.*, II, 3, P. L., XXVI, c. 357 : *Ipsa latinitas et regionibus quotidie mutetur et tempore*.

² Théorie de la linguistique dite romane, Diez, Meyer-Lübke, Gaston Paris, soyez, de ce dernier, l'article de début de la *Romania*, I, 1872.

³ Sauf, bien entendu, les quelques essais en idiome provincial qui ont précédé en France le réveil au XIXe siècle.

celtique¹. Ces Éduens avaient été, entre les peuples de la Gaule, le plus curieux des œuvres dues à l'esprit et à la culture du Midi : ils gardèrent cette place d'honneur sous la domination romaine ; et moins d'un quart de siècle après sa naissance, Autun possédait, sous le nom d'*écoles*, un grand collège aristocratique où, avec la direction de maîtres arrivés d'Italie, la jeunesse de toute la Gaule venait s'instruire des arts libéraux de Rome, grammaire, éloquence et poésie². Une autre université s'établit à Marseille : mais celle-ci enseignait surtout les sciences et les lettres helléniques, et elle avait pour principale clientèle des étudiants latins envoyés par les meilleures familles de Rome et de l'Italie³. — Ainsi, Marseille et Autun, qui avaient jadis ouvert la Gaule aux légions romaines, prolongeaient leur ouvrage en la soumettant aux maîtres d'école du Midi.

Nous ignorons ce que furent, dans les créations de ce genre, les parts respectives de l'État impérial, des villes et des particuliers. On peut supposer que le gouvernement a prêté un vigoureux appui à l'école d'Autun, qui collaborait si utilement à la tâche de Rome⁴ ; que les cités, Éduens et Marseille, ont largement doté leurs instituts⁵ ; mais que le meilleur de leurs ressources et de leur gloire résultaient de l'empressement des familles.

A côté de ces grandes écoles, des régents ou, ainsi que l'on disait alors, des *grammairiens* s'installèrent un peu partout dans les Gaules, cherchant la fortune

¹ Tacite, *Ann.*, III, 43. — L'école d'Autun subsistait encore sous Dioclétien (*Panegyrici*, IV = IX, Eumène, *Pro instaurandis scholis*), mais nous ne savons rien sur elle entre Tibère et Dioclétien. — On lui donnait le nom de *Scholæ Mænianæ*.

² Sans doute y étudiait-on aussi le grec ; cf. Strabon, IV, 1, 5, peut-être allusion à Autun. — Nous ne savons rien sur le fonctionnement originel de cette école. On supposera qu'elle ressembla d'abord à celle que Sertorius institua à Huesca pour la jeunesse espagnole.

³ Strabon, IV, 1, 5. Tacite, *Ann.*, IV, 44 ; *Agricola*, 4. — Il semble résulter de *parvulus* que l'enseignement y débutait par les études primaires. — Un des plus anciens et plus célèbres maîtres et rhéteurs de Marseille est *Volcacijs Moschus*, de Pergame et de l'école d'Apollodore, exilé à Marseille à la suite d'une accusation capitale, et qui y enseigna jusqu'à sa mort (de 20 [?] av, à 25 ap. J.-C.) ; Sénèque, *Controversia*, II, 3, 4 ; 5, 13 ; VII, 3, 8 ; X, *pr.*, 10 ; X, 1, 3 et 12 ; 2, 17 ; 3, 1 ; 4, 20 ; 6, 1 ; *Suasoriae*, 1, 2 ; Horace, *Épîtres*, I, 9 ; *Pseudacronis scholia*, à ce dernier endroit, II, p. 210, Keller. — Un autre rhéteur marseillais paraît avoir été *Pæstus*, contemporain de Moschus ; Sénèque, *Contr.*, X, *pr.*, 10. Mais je ne suis pas sûr que l'un et l'autre n'aient pas déjà enseigné à Marseille également en latin.

⁴ Voyez Sertorius à Huesca. De même, *Agricola* en Bretagne, Tacite, *Agr.*, 21.

⁵ Cf. Strabon, IV, 1, 5, où il est question de *sophistes* grecs engagés par les villes *κοινῆ*. — Outre ces deux villes, on peut supposer des écoles municipales dans les localités suivantes. Toulouse, ce qui expliquerait l'épithète de *Palladia* que lui donne Martial (IX, 99), et la vogue de son maître de rhétorique *L. Staius Ursalus (Tolosensis celeberrime in Gallia rhetoricam docet*, Jérôme, année d'Abraham 2873). Arles, où on trouve *scholastici*. A Vienne, une fillette originaire de Lyon, âgée de sept ans, *scholastica*, XII, 1918. Lyon : affranchi d'Auguste, âgé de dix ans, *de studentibus*, XIII, 2038 ; Ausone, *Grat. actio*, 7, 31, parlant de Julius Titianus le jeune, *magister*, qui occupe, au commencement du IIIe siècle, *municipalem scholam apud Vesontionem Lugdunumque* ; C. I. L., XIII, 2027, *condiscipulatu* (il s'agit d'affranchis) ; en revanche, nous connaissons un Lyonnais de dix ans mort à Rome *in studiis* (XIII, 2040). Narbonne : *discens* ?, XII, 5074. Reims : Fronton ap. Consentius, *Gr. Lat.*, V, p. 349 : *Illæ vestræ Athenæ Dorocorthoro*. Besançon (voir Ausone, plus haut). Trèves : XIII, 3702, *grammaticus Græcus*. Cologne : XIII, 8356, *scolasticus*. A Avenches *professores*, XIII, 5079. Autres maîtres cités à Vienne, à Limoges. — Les *juris studiosi* sont des légistes ou, si l'on préfère, des avoués, des avocats consultants (surtout à Nîmes, XII, 3339, 5900).

et la rencontrant quelquefois. Les plus heureux arrivaient à se faire agréer comme précepteurs dans les riches familles du pays¹. Beaucoup se bornaient à ouvrir de petites écoles ou à courir le cachet. On vit des écolâtres latins à Marseille² et des écolâtres grecs à Trèves, des maîtres de grammaire à Vienne³, à Limoges, sans doute dans tous les chefs-lieux de cités, et même dans de fort petites bourgades⁴. Ce n'étaient pas toujours des Italiens, ayant passé les Alpes pour trouver un gagne-pain. Lorsqu'un Gaulois savait bien le latin, il ne lui répugnait pas de l'enseigner à son tour, et il le faisait, on peut le croire, avec l'ardeur du néophyte. Quand Claude eut soumis la Bretagne à l'Empire, ce furent, semble-t-il, des maîtres gaulois qui se chargèrent d'apprendre aux vaincus la langue de leurs nouveaux chefs⁵. Un Biturige de Bourges s'établit à Limoges pour y tenir école de grammaire et de poésie⁶.

Car ces écolâtres, comme les régents de l'Ancien Régime, faisaient un peu tous les métiers : ils enseignaient à lire et à écrire, à calculer, à bien parler, même à composer des vers, même à se bien tenir⁷. J'imagine que, le cas échéant, ils servaient de comptables⁸, de traducteurs, de lecteurs, de copistes, d'écrivains publics⁹. Il se peut que les municipalités les aient aidés à vivre ; je doute que l'État ait fait beaucoup pour eux.

Le moyen principal, par lequel l'État encourageait alors le travail intellectuel¹⁰, ce n'était point l'école, mais le concours. Il institua pour la Gaule des joutes d'éloquence qui, bien entendu, se célébrèrent à Lyon, devant l'autel du Confluent, au moment des grandes fêtes. On ne nous dit pas quelles étaient les conditions de ces concours : mais si les Romains y prenaient part, les Gaulois n'en étaient pas exclus ; et en voyant avec quel amour-propre ils se sont mis à l'école du latin, nous pouvons affirmer que dès la première heure ils tinrent à honneur de paraître, de briller et de vaincre dans les tournois classiques du sanctuaire lyonnais¹¹.

On voudrait estimer les résultats (de cette émulation et de cet enseignement, indiquer jusqu'à quel point l'instruction s'est développée dans la Gaule romaine. Mais en cela encore notre science de l'Antiquité se trouve en défaut. Si elle nous fait connaître par les inscriptions et les textes des milliers de Gaulois usant des lettres latines, elle nous laisse ignorer ceux qui ne savaient ni lire ni écrire, et

¹ Sophistes grecs que les Gaulois engagent *iōia* (Strabon, IV, 1, 5). — D'un degré supérieur devait être le *philosophus*, ami des plus grands seigneurs (C. I. L., XIII, 8159).

² *Inscr. Gr. Sic.*, 2434.

³ C. I. L., XII, 1921 : s'il s'agit d'un *grammaticus* ou grammairien et non d'un *grammateus* ou greffier.

⁴ S'il s'agit de maîtres d'école et non de précepteurs : Esp., n° 5149, 5503.

⁵ C'est ainsi que l'on peut interpréter le vers de Juvénal (XV, 111) : *Gallia caesidicos docuit facunda Britannos*. Il peut s'agir du reste de maîtres de rhétorique et de droit.

⁶ *Artis grammatices doctor morumque magister, Musarum semper amator* ; C. I. L., XII 1, 1393 = Esp., n° 1584.

⁷ Note précédente.

⁸ Il y avait cependant des maîtres spéciaux de calcul et de comptabilité, comme dans l'ancienne France : *doctor artis calculatur[i]æ* à Worms, XIII, 6247.

⁹ *Librarius* (XII, 1592) à Die chez les Voconces, *doctor librarius* (XIII, 444) à Auch, peuvent désigner des copistes pour libraires ou particuliers, ou des maîtres d'écriture ; le *doctor* en question s'intitule aussi *lusor latrunculorum*, joueur et sans doute professeur d'échecs.

¹⁰ Je parle de la période antérieure à Dioclétien.

¹¹ Juvénal, I, 43-4 : *Palleat... Lugdunensem rhetor dicturus ad aram*.

rien ne nous dit qu'ils fussent moins nombreux. Sans doute l'épigraphie nous introduit dans les milieux les plus humbles : il y a des tombes à inscriptions pour de très pauvres gens, et il y a des gobelets à apostrophes bachiques pour de fort vulgaires buveurs. Mais est-il certain que ces buveurs et ces pauvres fussent en mesure de lire et de comprendre les mots gravés qu'on leur mettait sous les yeux ? L'épigraphie, ne l'oublions pas, ne nous conduit souvent qu'à des faits d'exception : beaucoup de morts n'avaient pas d'épitaphes, beaucoup de pots ou de verres étaient sans inscription. Si vous êtes frappé de la quantité de textes lapidaires que nous a conservés la Gaule, j'ai également le droit de faire état des vastes régions qui n'en ont point fourni. Vous en avez des centaines dans la ville de Bordeaux : mais la campagne bordelaise, si riche pourtant, est absolument dépourvue d'inscriptions. L'Armorique et la Normandie, si peuplées qu'elles fussent, n'en ont livré jusqu'ici que dans fort peu de localités. Ni le Gévaudan ni le Quercy ni le Rouergue n'ont pratiqué communément l'écriture lapidaire. Remarquez encore ceci, qui a son importance : l'épigraphie nous a procuré quelques actes officiels venant de l'État, en très petit nombre d'ailleurs ; elle ne nous en a presque point donné qui émanent des magistrats municipaux. Et ce que le populaire a cependant le plus besoin d'apprendre, ce sont les règlements locaux, de police, de voirie ou de marché. Il est donc probable qu'ils étaient portés à la connaissance du public, non point par l'affiche gravée, mais, comme au Moyen Age, par le *cri* de l'appariteur sur la place et au carrefour.

De la nature, du nombre des inscriptions nous ne pouvons rien conclure sur le degré de l'instruction générale. Je ne saurais, ainsi qu'il est arrivé à d'autres¹, en recevoir l'impression que la Gaule romaine en était à peu près au même point que la France actuelle, c'est-à-dire que presque tout le monde savait lire et écrire au temps des Antonins. Cela ne me paraît point possible. La population entière d'un pays ne s'instruit pas en deux siècles. En arrière de notre vie intellectuelle présente il y a dix siècles de régents et de maîtres d'écoles qui l'ont peu à peu préparée : et avant la Gaule impériale personne, sauf quelques initiés, ne savait la valeur des lettres moulées.

Je crois deviner, à la lecture de ces inscriptions urbaines et de ces épitaphes métriques, à la vue de ces foules de jeunes auditeurs qui écoutaient à Autun ou à Toulouse les rhéteurs et les grammairiens en renom, je suppose une bourgeoisie et une noblesse municipales avides de s'instruire ; et cela me rappelle la France de la Renaissance et de Louis XIII, où le livre imprimé, l'entretien savant et l'enseignement des collèges créèrent dans les villes une élite intellectuelle plus nombreuse et plus ardente que ne l'est même celle de nos cités démocratiques. Mais la masse du peuple français, dans les campagnes et les marchés, ne se préoccupait guère alors de ce qui s'imprimait, se lisait et s'écrivait : et je pense qu'il en était de même sous les Antonins. — Je ne veux point dire par là que ce populaire gaulois fût dénué d'intelligence, de connaissances et de sens pratique. Lire, écrire et passer par l'école ne sont point les seuls moyens de s'instruire et de réfléchir.

¹ Haverfield pour la Bretagne, *The Romanization of Roman Britain*, 3e éd., p. 31 ; Cumont pour la Belgique, *Comment la Belgique fut romanisée*, 1913, p. 93.

VI. — ÉPIGRAPHIE.

Des progrès de la Gaule en langue latine, la preuve aujourd'hui la plus visible est sa richesse en inscriptions. La première conséquence et la première nouveauté que le triomphe de Rome produisit sur notre pays en matière de langage et d'écriture, c'est qu'il devint, à la façon de l'Italie et de la Grèce, une terre épigraphique.

Les Celtes avaient ignoré ou repoussé la coutume de graver sur la pierre ou le bronze, pour en éterniser le souvenir, les faits ou les noms de leur histoire publique et de leur vie familiale¹. Ils ne tenaient pas à cela, soit que la mémoire leur suffît, soit que les dieux et les morts leur en fissent défense. Entrés dans le monde romain, ils prirent à leur tour l'habitude de graver² sur une matière durable des formules solennelles, destinées à la connaissance de tous, présents et à venir. L'inscription fut chez eux la façon naturelle de la publicité, l'expression de la gloire pour les horizons restreints.

Les actes importants de l'autorité étaient gravés sur des plaques de bronze, qu'on exposait dans les édifices publics³. Sur les parois du temple provincial de Lyon, les Gaulois pouvaient lire le fameux discours où l'empereur Claude plaida leur cause. Chaque sanctuaire conserva les règlements édictés par ses prêtres⁴ ; chaque ville, les lois qui la concernaient⁵ ; chaque citoyen, les diplômes qui lui appartenaient⁶. La gravure donnait au document sa valeur authentique, et le constituait en pièce d'archives, protégée et garantie.

¹ Non pas qu'ils ignorassent l'épigraphie, mais elle était chez eux l'auxiliaire de la vie légale, elle servait à conserver des documents, des actes. On a considéré (Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. 300) comme celtique l'usage de graver des inscriptions, épitaphes ou dédicaces, sur le tailloir des chapiteaux (*ibid.*, n° 3044, p. 356, 383, n° 2920-1 ; cf. *Esp.*, n° 1104). J'en doute ; et si cet usage a continué une tradition indigène, il ne s'est pas répandu avant la conquête, et il ne paraît pas avoir duré longtemps.

² Je dis graver, parce qu'il nous est resté fort peu d'inscriptions peintes en Gaule. Les inscriptions gravées étaient souvent préalablement peintes (pour guider le graveur) et souvent peintes après coup, dans les deux cas au minium. Inscription uniquement peinte, à Angoulême (*Congr. arch. d'Angoulême*, 1912, II, p. 94, héron de Villefosse). — Une place à part doit être faite pour les dédicaces en lettres de métal clouées sur les monuments, à la Maison Carrée de Mines, au temple de Livie à Vienne, à l'arc d'Orange. — Lettres gravées dont le creux est rempli d'étain, *C. I. L.*, XII, 4247.

³ Il y a cependant des règlements d'administration sur pierre, exposés à titre d'avis ou de rappel (celui d'Hadrien sur les aqueducs).

⁴ Calendriers de Coligny et du lac d'Antre ; autel de Narbonne (XII, 4333).

⁵ Jusqu'ici, aucun document épigraphique de la Gaule ne se rattache aux lois municipales. Il n'y a, dans cet ordre d'idées, que des mentions (sur pierre ou marbre) de concessions de terrains (XII, 3179), de police de ruisseau (XII, 2426) ou de champ de foire (XII, 2462), de réglementation intérieure d'édifices (XII, 3316-8), de consécration d'autels et de sacrifices (XII, 4333). peut-être de décret honorifique (XII, 5413). — Règlements et documents provinciaux. — Règlements et documents relatifs aux collèges, XII, 4393 (sur marbre), XIII, 3498 (sur bronze). — A des pagi, XII, 594, 1243.

⁶ Tablettes de bronze appelées diplômes militaires (concessions de droits aux vétérans). Je pense que les sculptures funéraires représentent souvent, sous forme de tablettes, des diplômes de ce genre ou des diplômes de citoyens. Testaments. — Tablettes magiques.

D'autres inscriptions faisaient corps avec les édifices, publics ou privés, et leur servaient de dédicaces permanentes. C'étaient, par exemple¹, celles qui portaient les noms des dieux auxquels des dévots avaient donné une chapelle ou une statue, et, au-dessous de leurs noms, ceux des dévots eux-mêmes, donateurs des présents, et aussi l'indication des motifs qui avaient amené leur générosité². C'étaient encore les épitaphes des tombeaux, avec les noms des défunts, leurs âges, leurs qualités, les noms des survivants et les formules de piété ou de regret habituelles au style funéraire³. — Quelle différence, à cet égard, entre les temps de Mercure et ceux de Teutatès ! Le Gaulois n'avait jamais désigné et signé les bâtisses, les temples et les tombeaux qu'il élevait. De même que les Chrétiens du Moyen Age, il éprouvait rarement le besoin d'écrire ce qu'il faisait, et de le rappeler à tous. Le dieu savait bien, sans qu'on eût à le lui dire, que cet autel était pour lui, quel fidèle le lui avait donné, et à quel titre. Il était fort inutile que les passants connussent le nom du mort qui reposait sous la pierre, des parents qui le pleuraient, des sentiments qui avaient accompagné les funérailles : c'était affaire entre le défunt et ses proches. Une sorte de pudeur sacrée présidait aux rapports de l'homme avec ses dieux et avec ses morts. Il les sentait trop puissants et trop loin de lui, pour qu'il osât les traiter comme des hommes d'affaires avec lesquels on prend acte par quelques mots gravés. Ces sentiments disparurent, et d'autres les remplacèrent, qu'on a le droit de trouver plus vulgaires. Les Gaulois voulurent qu'aucun de leurs bienfaits et de leurs deuils ne fût ignoré de personne. Presque tous les ex-voto avaient leurs dédicaces, inscrites en lieu visible. Les épitaphes des tombes se dessinaient en façade, le long de la route qui bordait la concession funéraire, à portée de l'œil du passant. On invitait celui-ci à lire, et à haute voix, de manière à être entendu du mort. Plus d'une fois l'inscription se terminait par cet appel du défunt à l'inconnu qui marche sur le chemin : *Lis-moi, je te prie, ô voyageur*⁴. Ces tombes parlantes, ces temples à dédicaces, supposent chez l'homme de ce temps des manières d'envisager la mort et la divinité toutes différentes de celles que révélaient les sanctuaires mystérieux et les fosses anonymes de l'époque gauloise. Défunts et dieux écoutent, lisent et parlent maintenant le langage articulé, les lettres écrites : ils se sont instruits à l'exemple des hommes, ils se sont rapprochés d'eux. L'imitation des habitudes et des formules lapidaires chères aux Romains contribua à changer le caractère de la divinité : l'épigraphe servit de véhicule aux croyances nouvelles.

Des affaires de l'État et de la religion elle gagna rapidement celles de l'industrie et de la vie privée. Graver ou mouler sur un objet une inscription qui ne le quitterait plus, c'était le meilleur moyen d'indiquer à tout jamais soit état civil,

¹ Pour les édifices civils et les statues de personnages publics, cf. XII, p. 957 et s. (*ædificia*). — Du même genre, les bornes milliaires, qui sont de véritables dédicaces de routes. — Dedicace, c'est-à-dire enseigne, d'auberge (XIII, 2031).

² Cf. C. I. L., XII, p. 959-980 (*dedicationes*), etc. Les espèces de ces dédicaces sont infinies, mais peuvent se ramener à quatre groupes : celles des édifices ; celles des autels, celles des images, celles des objets mobiliers ; car le pauvre allait jusqu'à marquer, en lettres cursives, sur un vulgaire pot d'argile, qu'il en faisait présent à Mercure.

³ Cf. C. I. L., XII, p. 961-4 (*laudationes, sepulcra*), etc.

⁴ Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphe latine*, 4e éd., 1914, p. 286. Voyez le texte si formel de Trimalcion préparant son tombeau (Pétrone, *Sat.*, 71) : *Horologium in medio, ut quisquis horas inspiciet, velit nolit, nomen meum legat*.

j'entends par là la manufacture dont il était sorti¹, la personne à qui il appartenait², sa destination, son poids ou sa contenance³. L'usage de ces signatures indélébiles, marques de fabrique ou cachets de propriétaire, se répandit dès le début de l'Empire dans les provinces les plus reculées de la Gaule : les moindres céramistes de vaisselle ou de figurines inscrivaient leurs noms ou leurs initiales sur leurs plus vilains produits, et sans doute les plus obscurs bourgeois de Nîmes ou de Trèves avaient, tout comme Auguste, leurs anneaux à signatures. Chacun voulait montrer ou perpétuer son nom.

L'attrait de la lettre gravée finit par être si fort, au temps des Antonins et des Sévères, que l'on en vint à tracer des inscriptions sans motif sérieux, pour le plaisir d'avoir à les lire et à les faire lire. Je ne songe pas seulement aux bavardages incohérents et déplaisants que les hommes fixaient sur les enduits des murailles ou les tessons de poteries pour imposer au public la confiance d'une colère ou d'une joie passagères⁴ ; je fais allusion aux exclamations, aux appels, aux serments, aux souhaits, dessinés en belles lettres moulées ou gravées, qui accompagnaient les bagues de fiançailles ou les vases à boire. Je t'aime, aime-moi, lisait-on sur les unes⁵, et, sur les autres : A boire, gargotier, ou Buvons sec⁶. A quoi bon vraiment ces inscriptions, et bien d'autres de ce genre ? C'était transformer les lettres en motifs d'ornement, ce pour quoi elles ne sont point faites ; et c'était utiliser l'écriture, non plus à la noble mission de

1 Vaisselle, briques, lampes, figurines de terre cuite, verres, bronzes, les signatures d'oculistes, de mosaïstes, etc. Voyez, comme emploi plus rare, les marques sur objets de cuir, XIII, 10014. Du même genre, les noms des ouvriers ou artistes sur les boucliers en bas-relief de l'arc d'Orange.

2 A noter, dans cette catégorie, outre les sceaux, cachets et anneaux de tout genre : les marques de fer destinées à indiquer, sur les bestiaux, les noms des propriétaires ; les graffiti indiquant sur les poteries les propriétaires des vases, par exemple (XIII, III, p. 478) *Attici catilus, olla mea*. — L'usage de ces graffiti apparaît pour les objets précieux dès le temps de la conquête, si c'est à ce temps que remonte le vase d'argent d'Alésia, propriété du Gaulois *Μεδα(μου) Ἀραγε(vou)* ; XIII, 10026, 24 ; cf. ici, p. 17t, n. 3.

3 Indication des remèdes sur les cachets d'oculistes ; des valeurs sur les poids ; des poids ou des contenances sur les vases ; indication de vins ; instruments pour marquer les sacs de blé de l'annone ; plombs de douane ; tessères de jeux ; etc.

4 Les *graffiti* sur parois de maisons ou d'édifices sont, cela va sans dire, très rares en Gaule : mais je me demande si l'on a bien examiné, à ce point de vue, soit les murailles des monuments, soit les débris d'enduits ; cf. XIII, 3139 (correspondance ou testament d'amour) ; *L'Année épigr.*, 1912, n° 162 (adieu aux Arlésiens gravé sur un des piliers des Arènes). *Graffiti* sur tessons de poteries, XIII, III, 10017. Injures grossières au passant qui lit, 10017, 40.

5 *C. I. L.*, XIII, III, 10024, 40.

6 Sur les vases de Bonassac, en lettres en relief, appels surtout aux convives : *Gabalibus feliciter* ; *cervesariis* [aux amateurs de bière] *feliciter* ; *amica veni ad me* ; etc. (*C. I. L.*, XII, 5687, 50-5 ; XIII, 10012) : inscriptions que je crois contemporaines des Antonins. Sur les vases peints de Belgique, des abords de 300, surtout appels au tenancier ou de celui-ci au buveur ; et, en particulier, sur une gourde de Paris, le dialogue : *ospita, repte lagona cervesa — copo, conditum abes — est — reple, da* (10018, 1 et s.). — Un groupe assez inexplicable est celui des pesons de fuseaux en pierre ou en schiste (10019, 17 et s. [très incomplet] ; Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1914, p. 213-230, 489-490), avec des appels de tout genre à des filles de service, de bains, de tavernes ou de mauvais lieux : *nata Vimpi* (le nom de *Vimpas* doit être un sobriquet professionnel), etc. — Tout à fait mystérieuses sont les longues inscriptions en relief de certains vases de Montans (XIII, 10012, 18 ; Déchelette, *Vases céram.*, I, p. 133-4), que je crois d'ailleurs les derniers en date de la poterie rouge vernissée.

conserver le souvenir, mais à la besogne ridicule de marquer les banalités de la vie.

Cette fureur épigraphique sévit surtout dans les trois premiers siècles de l'Empire. Elle tend à décroître après Sévère Alexandre. Dés lors, les marques de fabrique sont une rareté, et les potiers ne signent plus leurs produits. Le nombre des idoles à noms gravés diminue, comme si les dieux revenaient à leurs goûts d'autrefois. Il y a moins d'épithètes, et les Chrétiens, de plus en plus influents dans l'Empire, se résignent malaisément à inscrire les noms et qualités de leur Dieu et de leurs morts¹.

VII. — LE GREC EN GAULE.

La presque totalité de ces inscriptions, plusieurs dizaines de milliers, sont en langue et lettres latines. Nous en possédons bien moins de cent en langues gauloises, les unes en alphabet grec, les autres en alphabet latin². Il en reste bien plus d'une centaine en langue grecque, qui n'appartiennent point toutes à Marseille, mais viennent aussi de Nîmes, de Béziers, d'Autun, de Suisse et de Bordeaux même³.

Car la Gaule n'a jamais perdu le contact direct avec la langue et la pensée des Hellènes. Elle le gardait, grâce au voisinage de Marseille et de ses colonies, au nombre d'esclaves, de marchands, d'artistes et de médecins orientaux qui se répandaient dans les villes. Celtes et Belges, quoique s'instruisant surtout des choses italiennes, ne cessèrent pas un instant de rechercher aussi l'école de la Grèce. Quelques grandes familles faisaient venir d'Athènes ou de l'Asie des précepteurs pour leurs enfants, et peut-être des philosophes pour eux-mêmes. Si tant de riches Italiens ont envoyé leurs fils à l'université de Marseille, les gros bourgeois de Narbonne ou de Lyon les ont certainement imités. Trèves en Belgique eut son grammairien grec⁴, et peut-être Béziers en Narbonnaise son rhéteur attique⁵.

Les premiers d'entre les Gaulois n'ignoraient pas le grec et savaient en faire un usage fort élégant. Il arrive parfois que sur des épithètes, après la dédicace funéraire à la façon romaine, banale et solennelle, nous lisons deux vers en langue grecque, plainte touchante du survivant ou éloge ému du défunt⁶ : on dirait que le Gaulois a laissé au latin ce qui était formule consacrée, et qu'il a réservé au grec le soin d'exprimer un sentiment plus profond. Et cette poésie, aimable et douce, brillant à la fin de la sèche épithète latine, me fait songer à

¹ Un problème en épigraphie latine est de rechercher s'il n'y avait pas un langage mystérieux, accessible aux seuls initiés, désignant des croyances, des propriétés, des procédés de fabrication, et se dissimulant en particulier dans les signes de ponctuation ; cf. XIII, 637 ; le jeu des points dans les marques de Virilis le potier, XIII, III, 10010, 637 ; les feuilles de lierre et les palmes.

² Dottin (*La langue gauloise*, 1918) en donne 61.

³ *Inscr. Gr. Sic.*, n° 2432 et suiv.

⁴ Sur le terroir de Vidy (Lausanne), découverte d'une inscription pariétale sur stuc, portant un *versus reciprocus* en langue grecque, qui se retrouve à Pompéi (*C. I. L.*, IV, 2460 a) : ce doit être quelque exercice d'écolier.

⁵ Monument d'un rhéteur, élevé par son frère, également rhéteur ; *Inscr. Gr. Sic.*, 2316.

⁶ XII, 306, Fréjus, tombe d'un citoyen romain, sans doute indigène ; XII, 4015 (Nîmes) ; XIII, 2198, Lyon, femme romaine ou indigène. Ajoutez les inscriptions métriques, sans addition de formules latines : *Inscr. Gr. Sic.*, 2437 et 2461 (Marseille), 2521 (Bordeaux).

ces formes gracieuses des aiguières et des poteries helléniques, qui, dans les anciennes sépultures de la Celtique, rayonnaient au milieu des rudes armes et de la vaisselle grossière du guerrier gaulois.

Le latin eut beau faire son œuvre : il n'écarta jamais l'influence grecque. Aucun des empereurs ne l'a désiré. Lorsque Caligula institua les concours oratoires de Lyon, il donna à la langue de Démosthène la même place qu'à celle de Cicéron. Le petit neveu d'Auguste s'en vint étudier le grec à Marseille. Même en Occident, il passa toujours pour langue d'État et d'étude, aussi utile que l'autre à la vie publique et à l'éducation d'un honnête homme. Le plus fameux écrivain de la Gaule, Favorinus, y recourut pour ses ouvrages. Ceux des Gaulois qui se destinaient aux magistratures savaient qu'ils en auraient besoin en Orient. Nul d'entre eux n'ignorait qu'il était le parler favori d'un Hadrien et d'un Marc-Aurèle. La Grèce, qui les avait initiés à la civilisation du Midi, demeurait pour eux une capitale morale, d'intelligence et de beauté¹.

Il semble cependant que, vers le temps de ces empereurs, son influence ait un instant baissé dans les Gaules. L'école grecque de Marseille est, à cette époque, déchu de sa prospérité². On parle beaucoup trop le latin dans la ville phocéenne. Des inscriptions de personnages publics y sont en cette langue ; sénateurs et prêtres y portent les titres romains de *décurions* ou d'*augures*, comme si le latin était devenu, dans les assemblées et les affaires municipales, d'usage officiel³.

Ce déclin de l'hellénisme ne fut pas de longue durée et se limita peut-être à la ville qui en avait été le foyer. Marseille, évidemment, ne reprit jamais sa physionomie ionienne. Mais chez tous les Gaulois, l'amour du grec grandit à nouveau au cours du troisième siècle. On désira à l'école d'Autun des maîtres illustres pour enseigner la langue et les lettres helléniques⁴. Les noms grecs, si aimables et si séduisants, ne furent plus réservés aux esclaves, et se répandirent dans les plus grandes familles⁵. Parmi les derniers représentants de ce siècle, contemporains de la restauration impériale, on cite des hommes de souche gauloise qui discouraient plus volontiers dans l'idiome d'Athènes que dans celui du Latium⁶. Il arriva, sur les bords du Rhin, qu'on voulut adorer Minerve sous son nom de Pallas⁷. Des mots grecs avaient pénétré dans le langage courant, étaient devenus des expressions populaires : on disait *pie* au lieu de *bibe, bois, zeses* au lieu de *vivas, porte-toi bien*⁸ ; les druidesses avaient grécisé leur nom

¹ Arrien, *Entretiens d'Épictète*, IV, 4, 30, etc.

² Il n'en est plus question après Tacite.

³ XII, 407, 410, etc. Je ne vois que des réminiscences d'école dans l'expression de *Græculi magistratus* appliquée aux chefs de Marseille par le panégyriste de Constantin (*Pan. Lat.*, VII [VI], 19), et dans celle de *Gretia* appliquée à son terroir par la Table de Peutinger [on y a vu, à tort, le nom ancien de la Crau].

⁴ Eumène, *Pro rest. sch.*, 17.

⁵ Surtout chez les femmes, si l'on en juge par la famille d'Ausone, sa grand'mère *Corinthia*, ses sœurs *Dryadia* et *Melania*, sa cousine *Idalia*, etc. (*Par.*, 7, 14, 31, 30) ; cf. l'arbre généalogique, éd. Schenkl, p. XIV.

⁶ Le père d'Ausone, né à Bazas, domicilié à Bordeaux, originaire du pays des Éduens, *sermone impromptus Latio, verum Attica lingua suffecit culti vocibus eloquii* (*Epic.*, 9-10) : il s'agit de discours d'apparat.

⁷ J'ai déjà remarqué et je remarquerai de nouveau que les influences grecques ont été particulièrement intenses dans les régions du Rhin.

⁸ *C. I. L.*, XIII, 10018, 140-144 et 221, d'ordinaire en lettres latines. — On a également signalé de très fortes influences grecques dans le latin vulgaire de la Gaule : par exemple

et étaient devenues des *dryades*, *dryades* ; la Grèce fournissait aux familles les sobriquets de tendresse et les appels d'affection¹. Bientôt, on donnera des appellations grecques aux villes, anciennes ou nouvelles². L'Empire romain, dans la dernière période de son existence, allait faire appel à l'hellénisme pour sauvegarder l'unité morale du monde antique.

Au surplus, langue et lettres latines n'apportaient d'ordinaire aux Gaulois que des formes et des pensées helléniques.

VIII. — LECTURE ET LIBRAIRIE.

L'éducation littéraire des Gaulois se manifesta de deux manières, par le désir de connaître les œuvres du Midi, par celui d'en produire de semblables.

Le commerce des livres se faisait dans les grandes colonies, à Lyon surtout. Car Lyon avait ses libraires, ce qui étonnait fort les courtisans de Domitien, pour qui c'était pays barbare. Ils ne débitaient pas seulement les classiques, mais aussi les modernes, et Pline et Martial y apprirent avec une joyeuse surprise qu'ils vendaient leurs ouvrages³. Je doute que ces libraires eussent fait leurs affaires, s'ils n'avaient eu pour clients que les colons, vieux soldats qui ne se piquaient pas de lettres, ou que les fonctionnaires, qui avaient dû porter leurs livres dans leurs bagages. Mais il y avait à Lyon, à Narbonne, à Toulouse, à Vienne, tant de Gaulois désireux de s'instruire, de faire leur cour aux hommes du jour, d'être au courant de la mode, que les nouveautés littéraires venues de Rome devaient faire prime sur les marchés de la librairie.

Parmi les anciens, Homère et Virgile, comme de juste, étaient les plus demandés. Il n'est pas rare de trouver sur nos inscriptions des citations de Virgile : dans une bourgade perdue du Gévaudan, un père de famille, pour célébrer la mémoire d'un fils disparu, emprunte à l'*Énéide* un de ses vers les plus touchants⁴. Homère a certainement inspiré quelques-unes des sculptures ou des mosaïques qui décoraient les temples et les villas⁵, et c'est sans doute dans ses poèmes que les enfants apprenaient les premiers éléments de la langue

dans la déclinaison des noms propres (grécisation de *-a* en *-e*), dans l'écriture (intercalation de lettres grecques au milieu de lettres latines) ; cf. Pirson, p. 142 et 111.

¹ A Lyon, XIII, 2004 (sur une tombe, en lettres latines, *χαῖρε, ὑγείαινι*) ; à Vienne, XII, 1918 (sur une épitaphe, Julia : *Felicissimæ, scholasticæ ἰλαρῆ*) ; etc.

² *Gratiopolis*, Grenoble, jusque-là *Cularo* (*Not. Gall.*, 11). *Civitas Basiliensium*, Bâle (id., 9 ; Ammien en 374, XXX, 3, 1) ; il y a une station de Basilia dans l'itinéraire Antonin (p. 364, W.) entre Reims et Verdun : peut-être s'agit-il d'anciennes résidences royales (cf. *Regia* en Irlande, Ptolémée, II, 2, 9 ; *Reginum* ou Ratisbonne ; *Reginca*).

³ *Bibliopolas Lugdussi esse non putabam, ... ex litteris tuis cognovi venditari libellos meos* ; Pline, *Épist.*, IX, 11 : lettre à Géminus, supposé gouverneur de Lyonnaise sous Trajan. Sénèque a dédié son *De beneficiis* à un Æbulius Liberatis, habitant Lyon (*Epist.*, 91 ; *De ben.*, V, 1, 3). — Pour Martial, je songe à ce qu'il dit de Vienne (VII, 88) : *Fertur habere meos... libellos inter delicias... Vienna suas. Me legit omnis ibi*, etc. Amateurs des vers de Martial à Narbonne (*Arcanus* [le père de *L. Æmilius Arcanus*, *C. I. L.*, XII, 4354] ; sans doute aussi Votiénius [le descendant de l'orateur]), à Toulouse (Antonius Primus) ; VIII, 72 ; IX, 93.

⁴ A Chanac, XIII, 1568 : *Dum memor ipso mei dum spiritus hos reget artus* ; voir *Énéide*, IV, 336, où on lira désormais *reget* plutôt que *regit*. A Aix, mosaïque (*Inv.*, n° 44) représentant le combat de Darès et d'Entelle [Virgile, *Én.*, V, 363-484].

⁵ Le cadavre d'Hector traîné par Achille, mosaïque à Nîmes ; *Inventaire*, I, n° 307.

grecque¹. Il conservait sa royauté même à l'extrême Occident et au déclin du monde antique, tandis que Virgile, à ses côtés, faisait grandir rapidement la sienne.

Au-dessous d'eux, le plus goûté parmi les poètes était déjà Lucain, qui dès les temps carolingiens deviendra pour quelques petits fils des Gaulois une sorte de demi-dieu². Horace est encore populaire dans les écoles³. Çà et là, on s'aperçoit que les Celtes lisaient et commentaient les dramaturges des deux langues, mais surtout Ménandre⁴ et Térence⁵.

Voilà pour les poètes : et c'étaient eux, en effet, qui étaient les favoris à l'école, dans la vie artistique, dans la rêverie intime. Parmi les prosateurs, Platon tenait le premier rang comme philosophe⁶, Salluste comme historien⁷, Cicéron comme orateur⁸ : il en était ainsi par tout l'Empire, et la Gaule laissa aux gloires littéraires du monde, grecques et latines entremêlées, le rang qui leur était depuis longtemps assigné.

¹ Au moins dans la Gaule du IV^e siècle ; Ausone, *Professores*, 22, 10 et s. ; *Ad nepotem*, 40 ; Paulin de Pella, *Euchar.*, 72 et s. ; Sulpice Sévère, *V. Mart.*, 1, 3.

² Inscription de Trèves, XIII, 3654 = Lucain, VII, 1-2 : *Segnior Occano, quam lux [pour lex] æterna vocabat, luctificus Titan namquam magis æthera [contra egit equos]*.

³ Ausone, *Ad nep.*, 56.

⁴ Ausone, *Ad nep.*, 46, d'où il résulte que Ménandre était un auteur d'école au même titre qu'Homère ; le même, *Cento*, § 12. — Ésope est rappelé par Ausone (*Epist.*, 16 et 17). Un certain nombre de scènes de bas-reliefs, de mosaïques, de vases moulés, ont pu être inspirées par les tragiques grecs, mais je doute que ce soit directement.

⁵ Ausone, *Ad nep.*, 58 ; *Epist.*, 22, § 2, 10. — Plaute est moins lu, sans être oublié ; cf. Ausone, éd. Schenkl, p. 184.

⁶ Sulpice Sévère, *l. c.* ; Ausone, *Cento*, § 4 ; *Griphus*, § I. — La vogue des philosophes grecs a dû être très grande chez les lettrés de la Gaule comme chez ceux de tout l'Empire ; mais ce devait être une mode plutôt qu'un désir d'étude ; le fait d'avoir leurs images ne prouve pas qu'on les lisait ; tout au plus les grammairiens, sophistes ou philosophes gagés par les grands seigneurs leur en lisaient-ils des extraits ou des analyses. Voyez en particulier les bustes des philosophes rencontrés çà et là en Gaule (Esp., n° 946) ; la mosaïque d'Anaximandre [?] à Trèves (Krüger, *Trierer Jahresb.*, I, 1908, p. 16 ; *Inventaire*, n° 1240), celle des philosophes à Cologne (Platon, Cléobule, Aristote, Diogène, Sophocle, Socrate, Chilon ; *Inventaire*, n° 1640). Le vase d'Héristal, où des figures de philosophes se mêlent à des scènes de débauche (Cumont, *Belgique*, p. 92), le mot de l'épithaphe de Trimalcion (Pétrone, 71), *nec unquam philosophum audivit*, montrent la contrepartie de raillerie que cette mode provoquait. L'écho de la satire de Juvénal contre les philosophes se retrouve donc en Gaule (Juvénal, *S.*, 2).

⁷ Ausone, *Ad nep.*, 61 et s. ; *Grat. actio*, 8, 36 ; *Epist.*, 19, 18. La popularité de Salluste sous l'Empire romain est un fait très remarquable ; elle devait persister. Tite-Live était certainement bien moins lu : toutefois, à Trèves, la mosaïque des Muses, de Monnus, a son portrait avec ceux d'Ennius, Virgile et Cicéron.

⁸ Ausone, *Cento*, § 4 ; *Profess.*, 23, 13 ; *Epist.*, 16, § 2, 15 ; *Epist.*, 17 ; etc. — Ajoutez Quintilien, un peu comme succédané de Cicéron ; Ausone, *Grat. act.*, 7, 31 ; *Prof.*, 2, 7 et 16 ; *Mos.*, 404. — On cite encore Démosthène et Isocrate (Ausone, *Ép.*, 17 ; *Profess.*, 2, 19).

IX. — ART ORATOIRE.

Les Gaulois s'éprirent surtout de rhétorique et de poésie. En cela, ils imitèrent les Italiens : leur tempérament, imaginatif et déclamatoire, les porta de lui-même vers les genres littéraires que leurs maîtres affectionnaient¹.

Comme orateur, avocat ou rhéteur, le Gaulois fut aussitôt au niveau du Romain de l'Empire. Sa maîtrise en éloquence lui valut de paraître tout de suite un bon citoyen, gagné aux traditions latines.

De ces ouvriers de la parole, lauréats des concours de Lyon, avocats aux prétoires des gouverneurs, fondateurs de séminaires juridiques en Gaule ou en Bretagne², nous connaissons surtout ceux du Midi, issus sans doute de colons romains. De Nîmes est sorti Cnéius Domitius Afer, le plus célèbre des orateurs de la Gaule et le parleur le plus enragé de l'Empire : à Rome, où il vécut, il domina le sénat de son éloquence infatigable sous le règne de quatre Césars, Tibère, Caligula, Claude et Néron, terrible à ses adversaires, salut de ses clients, et qui avait fait de l'art oratoire sa seconde existence ; car il ne sut jamais renoncer à la parole, malgré la vieillesse, malgré les faiblesses de l'âge et les défaillances de l'esprit³. De Narbonne vint Votiénius Montanus, hardi et imprudent, n'épargnant même pas les empereurs de sa langue mordante, et qui finit par mourir victime du ressentiment de l'implacable Tibère⁴. Afer et Montanus, voilà les deux plus grands noms de l'éloquence gallo-romaine : mais à peine appartiennent-ils à la Gaule, car ils vécurent à Rome toute leur vie d'orateur, ne jugeant rien de beau que la gloire et les périls de la Ville Éternelle⁵.

¹ Il ne faut pas oublier que la vogue de la rhétorique était alors générale dans l'Empire ; et là encore on peut s'adresser à Juvénal (XV, 112) : *De conducendo loquitur jam rhetore Thyle*. De même, Tacite dit des Bretons (*Agr.*, 21) : *Qui modo linguam Romanam abnuebant, eloquentiam concupiscerent*.

² Ces maîtres de la parole, dont il va être question, devaient être, non seulement des professeurs de rhétorique tenant Schola pour de tout jeunes gens (cf. Quintilien, X, 3, 13), mais aussi des docteurs en procédure, et sans doute des directeurs de cabinets d'affaires ; c'est chez eux que se formaient les *juris studiosi*. De ce genre est le *patronus* inconnu d'une épitaphe nîmoise, qui fut célèbre à Rome même, et qui excellait dans l'art de rédiger les testaments (XII, 4036). En voie de devenir un maître semblable est le jeune homme que ses parents appellent *juvenis eruditus causidicus* (XIII, 5006).

³ Supposé né en 14 av. J-C., consul en 39 après, mort en 59 ; Jérôme, année d'Abraham 2062 ; Tacite, *Ann.*, IV, 52 ; Quintilien, V, 10, 79 ; VI, 3, 42 et 81 ; VIII, 5, 3 et 18 ; IX, 3, 66 et 78 ; X, 1, 24 et 118 ; etc. En dernier lieu, *Real-Enc.*, V, c. 1318-20.

⁴ Mort en 27 aux îles Baléares, où Tibère l'avait relégué ; Jérôme, année d'Abraham 2043 ; Tacite, *Ann.*, IV, 42 ; Sénèque, *Controv.*, VII, 5, 12 et s. ; IX, *præf.*, 1 ; IX, 2, 19 ; 4, 16 ; 5, 15 et s. ; 6. 18 (édit. H. J. Müller). La passion de Votiénius pour son art était telle, que, lorsque Vinicius prononça contre lui son réquisitoire au nom des colons de Narbonne, l'accusé ne fit, dit-on, attention qu'à la tenue oratoire du discours (*Controv.*, VII, 5, 12). — C'est un de ses fils ou petits-fils dont parle Martial en 93 à propos de Narbonne (VIII, 72).

⁵ Dans le même cas, *Rufus* de Vienne, sous Trajan ou Hadrien ; Juvénal, VII, 213-4. *Rufum atque alios cædit sua quemque javentus, quem toties Ciceronem Allobroga dixii* ; cela voulait-il dire qu'on raillait son genre provincial ? ce passage a été extrêmement discuté ; en dernier lieu, Désormaux, *Allobroge*, dans *La Revue Savoisienne* de 1917. — De même, *Julius Secundus*, neveu de Florus, qu'on peut supposer gaulois, contemporain de Quintilien, et qui paraît être un des interlocuteurs du Dialogue des Orateurs (X, 3, 12 et s. ; X, 1, 120 et s. ; Tacite, *Dial.*, 2, 10, 14 ; Plutarque, Othon, 9). Il fut *magister*

Mais la vogue de Rome n'était point telle, qu'elle absorbât toutes les ambitions. La Gaule offrait tant de jeunesses à instruire, d'affaires à plaider, d'argent à gagner, d'applaudissements à récolter, que les mieux doués des avocats consentaient à y revenir après quelques passes en Italie. Tels furent ce Florus, sous Vespasien, qui préféra s'assurer en Gaule le titre de prince des orateurs, plutôt que de lutter contre la concurrence de ses confrères du Forum¹ ; ce Gabinianus, qui le précéda ou le suivit dans la jouissance de ce renom recherché² ; cet Ursulus, leur précurseur à tous deux, qui était de Toulouse, dont l'enseignement fut célèbre dans le monde entier³, et qui valut le premier à sa ville natale cette gloire d'éloquence qu'aucun siècle ne lui a ravie depuis.

Tous ces maîtres — étaient du Midi, et il est à croire que la rhétorique latine débuta en Narbonnaise, où vivaient tant de Romains, et où l'art de la parole, comme la vigne, se développe si aisément. Mais, comme la vigne également, il ne se renferma point dans ces limites administratives, et dès le premier siècle il gagna aussi toute la Gaule. Entre Gaulois de Celtique ou de Belgique et colons de Toulouse ou de Narbonne, je ne vois plus de différences quand il s'agit de bien parler. Ces Gaulois du Nord étaient également merveilleux de dons naturels. Les Romains en étaient frappés d'étonnement. Des fils de vaincus et de Barbares faisaient revivre ces temps fameux de la République où la toge de l'orateur s'imposait à la force des armes. L'avocat helvète Claudius Cossus arrêta la colère des bandes de Vitellius prêtes à brûler sa cité : habile et pathétique, maître absolu de lui au milieu de ses larmes, tremblant de douleur et impassible en son âme, il finit par apitoyer la soldatesque en furie⁴. Ces souples oratoires ne plaisaient point toujours aux fonctionnaires impériaux, qui ne se payaient pas de mots et de gestes, et qui leur préféraient les connaissances juridiques et l'étude approfondie des questions ; et quand les Romains eurent conquis la Bretagne, et que les Bretons se mirent à faire du droit en hommes positifs, avec bon sens et sans phrases, les gouverneurs appelèrent plus volontiers à leur tribunal les nouveaux conquis, préférant leur équité naturelle aux talents et aux habiletés de la race gauloise⁵.

La renommée de ces rhéteurs du Nord pénétrait jusqu'à Rome, la grande dispensatrice de la gloire. Elle connut Julius Africanus de Saintonge⁶, qui vint dans la capitale pour battre en brèche Domitius Afer lui-même. Celui-ci, en sa qualité de Nîmois, était un orateur à la vieille façon romaine, d'allure classique,

epistolarum d'Othon en 69. — Et encore l'énigmatique M. Aper, du *Dialogue des Orateurs*.

¹ Quintilien, X, 3, 14 : *Julius Florus, in eloquentia Galliarum, quoniam demum ibi exercuit eam, princeps*. Il était d'une génération antérieure à Quintilien, ce qui permet de placer sa vogue sous Domitien.

² Tacite, *Dial.*, 28 : Jérôme, *Comm. in Is.*, VIII, *Præf.*, Migne, P. L., XXIV, c. 281 (qui le traite de *flumen eloquentiæ*). Sous Vespasien.

³ Sous Néron. [L.] *Statius Ursulus* [var. *Sursulus*] *Tolosensis celeberrime in Gallia rhetoricam docet* ; Jérôme, année d'Abraham 2073.

⁴ Tacite, *Hist.*, I, 69.

⁵ C'est ainsi que j'explique en les rapprochant les deux textes de Tacite (*Agr.*, 21), *ingenia Britannorum studium Gallorum præferre* (Agricola), et de Juvénal (XV, 111), *Gallia caudicos docuit facunda Britannos*.

⁶ Quintilien ne dit pas nettement qu'il fût gaulois (voyez cependant son discours à Néron au nom des gaulois, VIII, 5, 15) ; il le rapproche de Domitius Afer, et ce rapprochement se retrouve chez Tacite, *Dial.*, 15 ; mais il y a tout lieu de entre que c'est le fils du *Julius Africanus e Sanionis* que Tacite mentionne en 32 (*Ann.*, VI, 7).

impeccable dans la composition et le style ; l'autre annonçait véritablement le Gaulois, par sa fougue, la recherche de l'expression, la prolixité des développements, la hardiesse des métaphores¹ : ardeur et imagination mêlées, il ressemblait à un contemporain de Vercingétorix plus qu'à un disciple de Scævola ; au dedans de l'éducation latine, la sève gauloise travaillait encore.

Car c'est bien là la note dominante que la Gaule donna à l'éloquence latine. — Arrière, dit le Gaulois Aper dans le *Dialogue des Orateurs*, arrière l'érudition, le travail patient de l'école ! ce qu'il faut à un orateur, c'est de la vie, de la vigueur et de l'éclat. Vous recherchez la perfection, vous croyez qu'elle est signe de santé. Allons donc ! le véritable orateur vaut par la force, la gaieté, la vivacité, le luxe des mots et la variété des mouvements. N'être qu'en bonne santé littéraire, c'est déjà de la faiblesse. L'avocat n'est pas un homme de lettres, mais un homme de combat². — Le Gaulois allait ainsi aux batailles de la parole tel qu'il alla jadis à celles de la guerre. Il représentait aux yeux des Romains un type nouveau à éloquence, oublié depuis les triomphes de l'atticisme et de la perfection classique.

Cette perfection, le Nîmois Afer la défendait à Rome, où Africanus apporta le genre nouveau. Les friands de langage, comme Quintilien, se délectaient à les comparer. Quel signe des temps que ce spectacle ! La lutte pour la primauté de l'éloquence mettait aux prises, à Rome même, deux hommes de Gaule, l'un de Nîmes, l'autre de Saintes, héritiers des maîtrises rivales d'un Cicéron et d'un Hortensius.

X. — POÉSIE.

Les premiers poètes qui chantèrent en latin dans les Gaules furent également des fils de ce Midi narbonnais qui avait reçu tout d'abord les semences des lettres. Varron, qu'on avait nommé ou surnommé le *Varron de l'Aude*, fut le plus connu de ces initiateurs³ : il composa des épigrammes comme Catulle son contemporain, des Argonautiques comme Apollonius de Rhodes, leur modèle à tous deux ; mais il écrivit aussi, ce qui nous frappera davantage, un poème sur

¹ Quintilien, X, 1, 118 : *Borum quos viderim Domitias Afer et Julius Africanus longe præstantissimi. Arte ille et toto genere dicendi præferendus et quem in numero veterum habere non timeas ; hic concitator sed in cura verborum nimius et compositione nonnumquam longior et translationibus parum modicus* ; le même, XII, 10, 11 (*vires Africani*) ; VIII, 5, 15 ; Tacite, *Dial.*, 15.

² C'est la thèse soutenue, dans le *Dialogue des Orateurs* (cf. 2, 5, 15-23), par M. Aper, lequel est un Gaulois (*de Gallis nostris*, 10), de cité pérégrine (*in civitate minime fovorabili*, 7), qui paraît avoir accompagné Claude en Bretagne (17). Le fait d'avoir choisi un Gaulois pour défenseur du genre moderne, est très remarquable.

³ *P. Terentius Varro Atacinus*, surnom qui a pu lui être donné pour le distinguer du grand Varron. Jérôme, année d'Abraham 1935 = 82 av. J.-C. : *P. Terentius Varro vico Atace* [peut-être dans le sens de quartier de Narbonne] *in provincia Narbonensi nascitur, qui postea XXXV annum agens Granas litteras cum summo studio didicit* ; Pseudacron *ad Hor.*, *Sat.*, 1, 10, 48 ; Quintilien, X, 1, 87 ; etc. On attribuait (scholies de Perse, II, 36, p. 285, Jahn, 1843) à Varron de l'Aude la célèbre épitaphe de Licinus : *Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo, Pompeius nullo : quis pulet esse deos ?* Les fragments (*Argonautæ, Chorographia, Ephemeris, Bellum Sequanicum, Elegiæ*) ont été réunis par Bæhrens, *Fr. poet. Rom.*, 1886, p. 3326. Cf. Teuffel, trad. franç., I, p. 212 ; Wüllner, *De P. Terentii Varronis Atacini cita et scriptis*, Münster, 1828 (programme ; utile).

la guerre d'Arioviste¹. Voilà du nouveau, et un effort vers de beaux sujets, pleins de vie et d'actualité. Le malheur est que cet effort ou ne réussit guère ou fut dédaigné : car les seules choses qu'on voulut retenir du poète narbonnais furent celles qu'il avait imitées d'autrui, et qui ne servaient de rien².

De Narbonne, les Muses classiques montèrent vers toutes les Gaules. Il y avait à Périgueux une société qui leur était consacrée³. A Limoges, un Gaulois s'intitule leur amant. Des mosaïques, sur les bords de la Moselle, reproduisent leurs images. Les pentes du Lubéron, les vallons de la Tarentaise, les collines de l'Armagnac, les bords du Rhin entendirent. l'écho de vers latins⁴. Pour honorer leurs morts et leurs dieux, les dévots préfèrent souvent aux froides formules de l'épigraphie une inscription métrique plus gracieuse et plus personnelle⁵. De ces poésies d'autels et de tombes, beaucoup n'ont d'autre charme que leur naïveté, et sont simplement l'hommage d'un homme du Nord aux lettres du Midi⁶. Mais quelques-unes sont des œuvres de goût et de sentiment, telle cette invocation gravée sur la tombe d'une chienne par sa maîtresse éplorée : *Qu'elle était douce et qu'elle était aimable ! Tant qu'elle vécut, elle se couchait toujours près de moi, partageant mon lit et mon sommeil. Quel péché, Myia, que tu sois morte ! Tu ne te permettais d'aboyer que si quelque rival s'approchait de ta maîtresse. Quel péché, Myia, que tu sois morte ! Un grand tombeau te recouvre maintenant, corps sans conscience. Et tu ne peux plus gronder, ni folâtrer, ni répondre à mes caresses par de douces morsures*⁷. Et voici le salut à Sylvain, inscrit sur un autel rustique de la Tarentaise par un intendant impérial dépaysé au fond des Alpes⁸ : *Sylvain, à demi enfermé dans le tronc d'un frêne sacré, gardien souverain de ce petit jardin de montagne, je te dédie ici ma reconnaissance rythmée, en remerciement de ce que, à travers les champs et les monts des Alpes, à travers les hôtes, odorants de ton bois, tu me gardes sain et sauf par ta grâce bienfaisante, pendant tout le temps que je juge et gouverne, et que je gère les biens de César. Ramène-nous à Rome, les miens et moi, fais-nous revoir par ta protection les terres d'Italie, et je consacrerai mille grands arbres à ton nom.*

¹ *De bello Sequanico*. Remarquez ce qualificatif donné à la guerre d'Arioviste.

² Quintilien, X, 1, 87.

³ Inscription en cursive sur vase : *(Si qui) Musarum leges nodent [pour violent ?], lupinos X dabunt* (XIII, 10017, 38).

⁴ Épitaphe du cheval d'Hadrien, Borysthène, sur le terroir d'Apt, qui doit être l'œuvre de l'empereur (XII, 1122 ; vers ioniques) ; inscription à Sylvain ; épitaphe de la chienne (hendécasyllabes) ; épitaphe du jeune sténographe à Cologne (XIII, 8355 ; iambiques dimètres) ; d'une jeune fille à Mayence (XIII, 7113 ; vers sczons).

⁵ Épitaphes en vers hexamètres ou pentamètres : XII, 533 (Aix), XIII, 2104 et 2219 (Lyon), 1602 (campagne du Velay), 1568 (du Gévaudan), 3048 (Paris), XII, 5028 (Narbonne) ; épitaphes en vers iambiques senaires : XIII, 1597 (Saint-Paulien, métropole du Velay), XII, 5102 (Narbonne). Dédicaces en hexamètres et pentamètres au *Genius papi*, XIII, 412 (Hasparren dans le Pays Basque), à la déesse topique Onuava, XIII, 581 (Bordeaux) ; en vers iambiques senaires à Sylvain : ce sont d'ordinaire les bonnes petites divinités topiques qui reçoivent ces hommages poétiques.

⁶ Les inscriptions métriques ne sont pas, toutes proportions gardées, moins nombreuses dans les Trois Gaules qu'en Narbonnaise. — Sans doute circulait-il en Gaule des manuels d'inscriptions métriques pour épitaphes ou dédicaces, dont les graveurs du pays ont pu s'inspirer.

⁷ XIII, 488, Auch. Il y a peut-être là le souvenir de la pièce de Martial sur la chienne *Issa* (I, 109).

⁸ A Aime, XII, 103 : *Silvane sacra semicluse fraxino* : il s'agit d'une statue informe taillée dans un tronc de frêne.

Rien ne nous autorise à attribuer ces vers à des écrivains du pays. En dehors de Varron, la Gaule n'a donné aucun grand nom à la poésie durant les trois premiers siècles de l'Empire. Mais elle prendra ensuite une belle revanche.

XI. — PROSE.

Discours et poésies étaient des morceaux de courte étendue : la littérature de longue haleine attira moins les Gallo-Romains, colons ou Celtes. Même en prose, en genre didactique ou narratif, ils évitaient les longues œuvres.

Il y eut une exception, et ce fut un des ouvrages les plus curieux de la littérature romaine, l'Histoire Universelle de Trogue-Pompée : celui-ci, chevalier romain du, pays des Voconces, contemporain d'Auguste, était fils et petit-fils de Gaulois¹. Il eut le courage d'écrire en quarante-quatre livres une histoire générale du monde, depuis Ninus jusqu'à Auguste, et depuis l'Assyrie jusqu'aux Colonnes d'Hercule². L'ouvrage est perdu : mais, si l'on en juge par les résumés qui nous en restent, surtout par celui de Justin³, ce n'était guère qu'un amoncellement de matériaux groupés sans beaucoup d'ordre ; avec ses redites, ses retouches, ses retours en arrière. Il ressemblait un peu à ces romans à entrelacements qui furent chers à nos ancêtres. Au récit des épisodes il mêlait des réflexions sur lui-même, et pas mal de légendes à un fort grand nombre de faits. C'était du reste un esprit curieux : il s'intéressa à d'autres histoires qu'à celle de Rome, à l'Espagne et à l'Orient, et il fit connaître bien des nations et des événements que devaient ignorer la plupart des lettrés de son temps. Mais l'intelligence était médiocre, et son livre fait l'effet d'un énorme centon, présentant la vie des peuples à la façon dont Pline l'Ancien présentait la vie de la nature. Ça et là cependant, apparaît un peu de critique, et du bon sens historique : Trogue-Pompée ne veut pas de longs discours en style direct, où l'on fait parler les personnages comme ils auraient dû parler, et comme sans doute ils ne l'ont point fait ; si l'historien veut donner son avis, qu'il le donne lui-même, et qu'il ne le place point, sous forme de belles phrases, dans la bouche des orateurs ou des capitaines d'autrefois ; en procédant ainsi, disait Trogue-Pompée, Salluste et Tite-Live ont dépassé les limites fixées à l'histoire⁴. Cette semonce à la rhétorique ne sentait point le Gaulois.

¹ Il racontait sa vie et celle de sa famille à la fin du livre XLIII (Italie et Gaule) ; Justin, XLIII, 5, 11. Le nom de Trogus peut être celtique, mais ce n'est point certain.

² En réalité, Trogue-Pompée se préoccupait surtout des régions où avait pénétré l'influence grecque ; pour lui, l'histoire de l'Assyrie, de la Perse, etc., sert surtout de prélude à l'histoire grecque ; il hellénise bien plus encore que Hérodote. En Gaule (livre XLIII), il connaît surtout Marseille ; en Espagne (livre XLIV), il s'intéresse davantage aux éléments indigènes, mais il recherche avec soin les fables grecques. Justin l'indique d'ailleurs dans sa préface : *Trogus Pompeius Græcas et totius orbis historias Latino sermone composuit, ut, quum nostra Græce, Græca quoque nostra lingua legi possent*. Le titre qu'ont Justin et les *Prologi, Historia Philippicæ*, paraît avoir été donné par Trogue-Pompée lui-même. Sur les sources, surtout helléniques, de Trogue-Pompée, cf. Schanz, *G. d. R. L.*, II, 1, 2e éd., § 329. La principale paraît Timagène ; cf. von Gutschmid et Wachsmuth, *Rheinisches Museum*, n. s., XXXVII, 1882, et XLVI, 1891.

³ *M. Juniani Justinii Epitoma Historiarum Philippicarum*, etc. Il vivait sous les Antonins. Édition Ruhl, 1886 (collection Teubner). Dans la même édition, *Prologi Historiarum Philippicarum*, etc.

⁴ Justin, XXXVIII, 3, 11.

Les autres écrits en prose sont de simples essais, de grammaire, de critique, d'histoire, de philosophie, des morceaux de littérature ou de science aimables et faciles, dans le genre des travaux que publiaient Plutarque et Lucien. Ceux que Rome et la Grèce apprécèrent le plus, sortaient du style du rhéteur Favorinus, citoyen romain d'Arles et ami intermittent de l'empereur Hadrien¹.

Favorinus eut des idées sur toutes choses, et il les exprima en parole et en écrit : sur la philosophie d'Homère, sur Socrate, sur la grammaire, sur la fièvre, sur le soleil, sur le Mistral de son pays². Mais il ne possédait, je pense, ni la conscience naïve d'un Plutarque ni la finesse aiguisée d'un Lucien : il valait surtout par les ressources de sa mémoire, l'étendue de son savoir, le charme de ses improvisations³ ; car c'était, non pas seulement un fort habile polygraphe, mais un conférencier supérieur, un merveilleux joueur du langage, en quoi peut-être apparaissait le Provençal. Il n'en fallut pas davantage, en ces temps de l'Empire où l'on aimait à la fois les pages vite lues et les discours bien apprêtés, pour faire de Favorinus un homme considérable, le rival et le maître des plus célèbres rhéteurs de la Grèce et de Rome⁴. Il eut des élèves fameux, tels qu'Hérode Atticus⁵ ; on lui éleva des statues à Athènes et à Corinthe⁶. Le nombre des sujets traités et la variété des auditoires lui valurent d'être le parleur universel de l'Empire. Mais Favorinus se réclamait si peu de la Gaule ! S'il savait bien le latin, il n'écrivit guère qu'en grec⁷. Peut-être ne dut-il à Arles que son berceau⁸ : la seule relation qu'on lui prête avec sa ville natale fut d'avoir refusé d'y acquitter une charge municipale⁹. La Gaule et les Gaulois étaient assez indifférents à ce favori de la Grèce. Si nous possédions ses œuvres, je ne sais si on y trouverait rien qui fût le reflet ou l'écho du Rhône, des Alpes et de la Camargue. L'Arlésien parla bien un jour du Mistral, *Circius*, mais ce fut pour chercher

¹ On peut supposer qu'il est né sous le règne de Domitien et mort sous celui de Marc-Aurèle. Son amitié avec Hadrien est attestée par Spartien, 13, 12 ; 10, 10. Mais nous savons par ailleurs qu'il se brouilla avec l'empereur ; Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 8, 3, Didot ; Dion Cassius, LXIX, 3, 4-6.

² On ne possède de lui que des fragments, réunis par Marres, *Diss. de Fav. Ar. vita*, 1853, ou dans les *Fragm. hist. Græc.* de Didot, III, p. 577 et s. On lui attribue le plus souvent le 37^e discours de Dion Chrysostome (*Corinthiaca*).

³ Philostrate, I, 8, 6 ; Aulu-Gelle, II, 22, surtout 27 ; XII, 1, surtout 24 ; XIV, 1, surtout 32 ; XVI, 3, surtout 1. Aulu-Gelle est resté ébloui de son talent de conférencier.

⁴ Son rival paraît avoir été surtout le fameux Polémon de Smyrne (Philostrate, I, 8, 5 : I, 25, 12).

⁵ Philostrate, I, 8, 4 ; II, 1, 34.

⁶ Philostrate, I, 8, 4.

⁷ Aulu-Gelle, XX, 1, 20 ; XIII, 25, 4. Favorinus disait de lui-même : *Opera mihi princeps et prope omnis in litteris disciplinisque Græcis sumpta est*. On a supposé qu'il avait fait son éducation à Marseille : mais il n'y a aucun argument pour ou contre cette hypothèse.

⁸ D'ailleurs, il ne cachait point son origine gauloise : Aulu-Gelle, II, 22, 20 ; Philostrate, I, 8, 1 ; 37^e discours de Dion, 27.

⁹ Dion Cassius, LXIX, 3, 8 ; Philostrate, *Vies*, I, 8 — il demanda devant le tribunal d'Hadrien, l'exonération des *munera* municipaux et en particulier de la charge de ἀρχιερεύς [*pontifex* ? *flamen* ?], soit comme domicilié à Rome, soit plutôt en tant que rhéteur (*philosophe*, dit Philostrate). Il se désista, craignant l'opposition du prince (lequel, semble-t-il, ne voulait pas l'assimiler à un *philosophe*), et reconnut qu'il devait λειτουργεῖν τῇ πατρίδι ὡς καὶ ἐκείνη γεγεννημένον. Je crois que le débat a dû porter sur le sens à donner aux mots *orator* et *philosophus* dans les rescrits de Vespasien et d'Hadrien louchant les *immunitates* (*Dig.*, L, 4. 18, 30).

l'étymologie du mot¹. Il faudra attendre dix-huit siècles pour que les poètes comprennent l'éternelle beauté de ces terres méridionales. Mais enfin, à la gloire de la Gaule et de la Provence, on peut dire qu'elles ont fourni sous Hadrien le seul rhéteur qui ait pu se mesurer avec les maîtres d'Athènes et de Smyrne.

Favorinus dut susciter en Gaule un bon nombre d'imitateurs². Le temps était venu, des compilations faciles, des commentaires élégants, du travail fait sans fatigue sur des choses créées par autrui. On n'imaginait plus, à peine si l'on réfléchissait, on se souvenait surtout, et l'on copiait. C'était l'exploitation, pour de médiocres profits, de l'héritage laissé par les penseurs et les érudits d'autrefois.

De Favorinus et de ses élèves, aussi bien que de Trogue-Pompée ou que des poètes et des orateurs de la Gaule, il nous reste trop peu d'œuvres pour que nous puissions porter un jugement sur leur mérite d'écrivains. Grâce à Sénèque, Lucain et Martial, nous connaissons assez bien l'allure propre aux lettrés d'Espagne, emphatique et vigoureuse. Ceux de la Gaule nous échappent encore, du moins dans les premiers siècles de l'Empire ; et nous ne saurions dire dans quelle mesure ils ont donné aux lettres grecques et latines des facultés nouvelles et l'air du terroir.

XII. — OUBLI DES TRADITIONS NATIONALES.

En tout cas la forme et le fond de ces œuvres, sujets traités, langues employées, comparaisons, métaphores et figures, dérivent uniquement de Rome ou de la Grèce. Aucune d'entre elles n'est inspirée par les souvenirs gaulois, aucune n'emprunte aux traditions ou aux formules nationales quelque épisode qui tranche ou quelque morceau qui brille. Ce qui ne peut se décalquer d'un modèle classique est exclu de leurs pages.

Voyez l'*Histoire universelle* de Trogue-Pompée. Sur quarante-quatre livres, il n'y en a pas un seul qui soit réservé en entier à la Gaule. Le passé de l'Espagne l'intéresse plus longtemps que celui de son pays³. S'il parle des invasions gauloises dans le monde, c'est à propos de l'Italie et du Danube⁴, et c'est Marseille qui lui fournit l'occasion de dire quelques mots des Celto-Ligures de la Provence⁵. Je ne crois pas qu'il ait ignoré les traditions et les poèmes celtiques⁶, mais il a délibérément écarté les faits qu'ils racontaient. Il ne veut connaître d'entre les Gaulois que les amis ou les ennemis des Grecs et des Romains, et

¹ Favorinus *apud* Aulu-Gelle, II, 22, 20 . *Nostrī Galli ventum ex sua terra flantem, quem sævissimum patiuntur, Circium appellant a turbine, opinor, ejus ac vertigine*. En réalité, le nom du Mistral, *Circius* ou *Cercius*, n'a sans doute rien à voir avec *circus*.

² Le seul parmi ses élèves connus dont le nom intéresse la Gaule, est Alexandre *Peloplatō* de Séleucie, qu'on disait être mort dans ce pays, *ἐν Κελτοῖς*, étant *ab epistulis Græcis* de Marc-Aurèle, et sans doute envoyé là comme tel en mission ; Philostrate, *Vies*, II, 5, 12.

³ Sans doute parce que les historiens grecs dont il se sert parlaient plus longuement de l'Espagne. Les Anciens, du reste, à cause de Cadix et de Carthage, ont toujours accordé une prééminence historique à l'Espagne sur la Gaule.

⁴ En Italie : VI, 6, 5 ; XX, 5, 4 et s. ; XXIV, 4 et s. ; XXVIII, 2, 4 ; XXXVIII, 4, 7 et s. En Illyrie surtout, XXIV, 4 et s.

⁵ XLIII, 3, 4, et la suite.

⁶ *Ducibus avibus*, à propos de l'exode des Celtes sur le Danube (XXIV, 4, 3), semble indiquer une tradition gauloise.

leur histoire ne compte à ses yeux que lorsqu'elle se mêle à celle de la Méditerranée.

Ni en Afrique¹, ni en Étrurie, ni même en Espagne, on ne vit lettrés aussi peu soucieux des destinées de leur peuple, des souvenirs de leur sol, des beautés de leur pays. On dirait que la haine des dieux du Capitole et de Delphes pesait encore sur la Gaule, et que ses écrivains s'efforçaient d'en oublier l'histoire pour se faire pardonner le jour toujours néfaste de l'Allia². L'État romain, de son côté, ne fit rien pour retrouver ou conserver les vestiges du passé ; et aucun prince, aucun écrivain n'imita pour la Gaule l'exemple de l'empereur Claude, -composant l'histoire de la nation étrusque³. On en vint à une telle ignorance de ses annales qu'on finit par s'imaginer ceci de prodigieux, que les Gaules avaient été une fois vides d'habitants, et peuplées alors par des bandes de fugitifs accourues de Troie et de la Grèce⁴.

Pour garnir le passé du pays, les Gaulois et leurs maîtres mettaient des fables et des histoires classiques. Les. faiseurs de légendes s'en donnèrent à cœur joie⁵. Hercule, les Argonautes, les Dioscures, les Doriens, Ulysse, ces voyageurs mythiques de la Grèce primitive, furent regardés tour à tour comme les premiers colons de la Gaule⁶. Tout esprit de critique disparut sous le triomphe des maniaques d'école. On méprisa les belles aventures d'Ambigat le Biturige, de Bellovèse et de Ségovèse ses neveux, où il y avait pourtant une si bonne part de

¹ Qu'on se rappelle tout ce que les Romains ont raconté de Didon (Justin, XVIII, 5 et s.).

² Remarquez que sous Claude on reproche encore aux Gaulois l'affaire de l'Allia (Tacite, *Ann.*, XI, 23).

³ Et de Carthage : *Græcas scripsit historias, Tyrrenicon viginti, Carchedoniacon octo* ; Suétone, *Cl.*, 42. L'écrivain de l'Empire qui s'est le plus préoccupé des Gaulois est le Grec Timagène, mort vers l'ère chrétienne : *quæ diu sunt ignorata collegit ex multiplicibus locis* (Ammien, XV, 9, 2), et c'est peut-être à lui que Tite-Live, Trogue-Pompée et les autres ont emprunté tout ce qu'ils disent des migrations gauloises. Toutefois, il est fort possible que Timagène n'ait fait que copier Posidonius, le seul écrivain de l'Antiquité qui paraît s'être vraiment inquiété des Celtes. Et il est d'ailleurs constant que Timagène s'est préoccupé moins de connaître l'histoire vraie de la Gaule que de lui imposer des héros helléniques. — Cf. Hirschfeld, *Kleine Schriften*, p. 1 et s. (écrit en 1894) ; Susemihl, II, p. 377-381.

⁴ *Loca hæc occupasse tunc vacua* ; Ammien, XV, 9, 5 ; Jérôme, *Comm. in Ep. ad Gal.*, II, 3, Migne, XXVI, c. 355 (*Aquitania Græca se jactet origine*).

⁵ Du moins jusqu'aux abords de l'ère chrétienne. Car, sous l'Empire, je crois bien que l'on a cessé de créer de nouveaux mythes pour la Gaule.

⁶ Outre les épisodes dont nous avons parlé à cet endroit, il faut ajouter les suivants, qui ne sont connus que par les écrivains de l'Empire et qui se réfèrent aux voyages d'Hercule : 1° A Alésia, où l'Hercule grec s'est greffé sur quelque héros indigène ; 2° sur les bords de l'Océan (Ammien, XV, 9, 3), où la présence d'Hercule et de ses *Dorienses* a dû être provoquée par quelques noms de lieux celtiques rappelant ceux de chefs grecs ; 3° au Pertus (Silius Italicus, III, 415 et s.), où ses amours avec la nymphe Pyréné doivent avoir été racontées d'assez bonne heure par les trafiquants d'Elne. La littérature et l'archéologie d'Hercule devaient être fort riches en Gaule ; Ammien Marcellin (XV, 9, 8) semble dire qu'il y a vu des monuments gravés racontant ses voyages, ses luttes contre le tyran *Tauriscus*, ses mariages et les fondations d'États ou de villes aux noms de ses enfants : il doit s'agir de légendes étymologiques qui avaient dû être forgées dans les cités et qu'on avait dû ensuite figurer en bas-relief sur des arcs ou dans des temples ; cf. Diodore, IV, 10. — Il y eut aussi des récits sur des colons grecs venus de la guerre de Troie (Ammien, XV, 9, 5). Et il est bien probable qu'on fit venir Ulysse en Gaule (Claudien, *In Ruf.*, I, 124), comme on le fit venir en Germanie (Tuc., 3) et en Écosse (Solin, XXII, 1).

vérité. Quand les héros helléniques ne suffisaient pas, on recourait aux grands hommes de Rome. Besançon sur son forum éleva des statues à Scipion et à Pompée¹. A Reims, la grande porte de la cité offrait l'image de la louve et des fils de la Vestale² : car les Rèmes ne pouvaient faire autrement que de se dire les fils de Remus, puisque les Éduens et les Arvernes persistaient à se croire issus d'un sang troyen.

Pendant ce temps, les vieux poèmes druidiques s'oubliaient. Il n'y avait plus de bardes pour chanter des hymnes celtiques. Aucune trace ne restait des travaux accomplis par Teutatès. Les prophéties des devins se transformaient en dires de bonne aventure. Personne ne songeait à recueillir ces vestiges sacrés d'une grande nation. Nul lettré d'Occident n'aperçut la beauté de ces paroles en ruine, de ces témoins des âges disparus, et n'aurait compris la noble grandeur d'un Charlemagne, faisant pieusement noter les chants de la nation franque³.

La Gaule, en s'oubliant ainsi elle-même, contribuait à détruire son propre passé. Elle mourait une seconde fois. Après avoir perdu l'existence dans la vie présente, elle la supprimait dans la vie d'autrefois.

XIII. — THÉÂTRE.

Rhétorique, histoire et poésie s'adressaient à l'élite : le théâtre intéressait la population entière, avec ses esclaves, ses paysans et ses prolétaires.

A première vue, nulle forme de littérature ne fut plus populaire dans les Gaules ; et jamais même le théâtre ne passionna davantage les hommes de nos pays, ni dans les temps chrétiens des mystères ni à l'époque moderne des drames et des vaudevilles. Qu'on se rappelle en effet ces détails, que l'archéologie nous révèle : chaque chef-lieu de cité eut son théâtre, et non pas seulement les colonies du Midi, Arles, Orange ou Fréjus⁴, mais encore les villes indigènes de la Gaule intérieure, grandes ou petites, Autun, Paris et autres⁵ ; et il y eut aussi des théâtres dans de simples bourgades de pays, comme Alésia⁶, et il y en eut même près des sanctuaires de frontière ou des marchés de campagne, à Champlieu à la lisière de la forêt de Compiègne, à Herbord dans les champs du Poitou, aux Bouchauds près des bois de l'Angoumois⁷. Le nombre de ceux dont

¹ C. I. L., XIII, 5380-1.

² Plafond de l'arcade du nord (Espérandieu, V, p. 38).

³ Éginhard, *Vita*, 29.

⁴ Autres théâtres coloniaux : Vienne, Valence, Nîmes, Augst, Lyon. Dans des villes municipales non coloniales du Midi : Vaison, Antibes, etc.

⁵ Autres théâtres de chefs-lieux : Bordeaux, Saintes, Périgueux, Limoges, Cahors, Bourges, Feurs, Le Mans, Orléans, Angers, Jublains, Vieux, Lillebonne, Lisieux, Évreux, Rouen, Meaux, Soissons, Langres, Besançon, Avenches, etc.

⁶ Autres théâtres de *vici* (cf. n. suivante) : Boug, Locmariaquer, Mandeure, Vervins et Nizy-le-Comte chez les Rames, Chassenon chez les Lémoviques, Valognes chez les Unelles, etc.

⁷ Autres dans des lieux de marché, d'eaux ou de pèlerinage (cf. n. précédente) : Triguères (Sénons), Chenevières (Sénons), Sceaux (ville d'eaux chez les Sénons), Bouiy (Carnutes), Bonnée (Carnutes), dans la région limitrophe des Carnutes et des Sénons : il y a là une agglomération de théâtres très remarquable, unique en Gaule, qui me fait croire au voisinage de lieux saints de premier ordre, peut-être le sanctuaire des druides ; Chateaubleau chez les Sénons, à la frontière de la cité de Meaux ; à Areines près de Vendôme (*Vindocinum*), sans doute pèlerinage carnute à la frontière des Cénomans ; à

les ruines ou le souvenir nous ont été conservés ou signalés, édifices de pierre solides et massifs, atteint la centaine ; et nous ne connaissons pas ceux qui s'élevaient en charpente¹. Le plus petit renfermait un millier de places, et le plus grand en offrait bien près de dix mille. Ajoutez que les amphithéâtres pouvaient se prêter, par certaines dispositions de leur structure, à des représentations de même genre que les théâtres ordinaires².

Or il se trouve que ce chapitre, le plus abondant de la vie littéraire des Gallo-Romains, en est le plus mystérieux. Du genre de spectacles qu'on y donnait, nous ne dirons absolument rien d'assuré.

Peut-on même parler, à propos d'eux, de vie littéraire ? Il faudrait, pour que ces théâtres aient tenu leur place en littérature, qu'ils aient vu jouer des comédies ou des tragédies, des pièces de Ménandre, de Térence, de Plaute, de Sénèque ou de leurs derniers imitateurs des temps impériaux. Cela n'est nullement certain. Je ne trouve aucune trace, sur les mosaïques et les bas-reliefs de la Gaule, de scènes bien caractérisées, empruntées à une action de théâtre et non pas à une page de livre³. Les inscriptions ne font pas la moindre allusion à des pièces représentées. On lisait beaucoup Ménandre et Térence dans les écoles : cela ne veut point dire qu'on les jouât. Que les grands seigneurs se donnassent parfois le luxe de les monter en spectacle sur des théâtres privés, c'est possible : mais de tels plaisirs n'auraient guère convenu aux milliers de paysans groupés sur les gradins des Bouchauds ou de Champlieu.

On y représentait cependant bien quelque chose ; et les épitaphes nous font connaître des acteurs, des troupes, des entrepreneurs de spectacles. Le plus riche d'entre les Gaulois au temps de Claude, Valerius Asiaticus de Vienne, avait même une compagnie de comédiens ou d'histrions à ses gages, à la manière d'un prince du sang sous l'ancienne Monarchie. Mais ces représentations, à ce que je suppose, n'offraient rien de littéraire, et elles s'adressaient aux yeux et aux sens, non point aux oreilles et à l'esprit.

C'étaient surtout choses de ballerine, jongleurs, mimes et pantomimes, danses, sauts et acrobaties de tout genre. L'épigraphie ne nous a fait bien connaître que

Allonnes [?] près du Mans ; à Arnières et au Vieil-Évreux chez les Éburoviques ; chez les Andes, à Gennes et à Aubigné, frontière des Cénomans et des Turons ; dans la cité de Nantes, Mauves et Petit-Mars ; en Normandie, au sanctuaire de Berthouville ; Saint-André-sur-Cailly près de Rouen ; aux Aqua' de Moingt en Forez ; Cadayrac dans la cité de Rodez ; Drevant, Nérès, Levroux chez les Bituriges ; Tintiniac, Chassenon et sans doute d'autres (on a cru en trouver des vestiges à Monceaux, à Puy-de-Jouer, à Breth, à Magnac-Laval) chez les Lémoviques ; La Terne chez les Santons de l'Angoumois, à la frontière des Pictons ; d'autres dans les lieux sacrés des Trévires ; à Grand ; etc. — Et il est évident que bien d'autres lieux saints ou marchés continuèrent à avoir des théâtres en bois.

¹ Peut-être y avait-il des théâtres de villas.

² Même sans cela, les mêmes espèces de jeux pouvaient être célébrés dans des édifices différents, comme des pugilats dans les cirques (Ammien, XIV, 7, 3).

³ Remarquez qu'un lisait surtout Térence et Ménandre et que l'art figuré reproduit, non pas des scènes de leurs comédies, mais des épisodes mythologiques qui peuvent parfois remonter, je crois indirectement, aux tragiques grecs : ces épisodes, d'ailleurs, ont pu être tout aussi bien représentés par des pantomimes que par des drames. Il y a, sur des mosaïques, des figurations d'acteurs (Aix, Grand, Avenches ; *Inv.*, n° 45, 1000, 1400 ; cf. Blanchet, *Décoration*, p. 90) : mais c'est exceptionnel, et je n'y retrouve pas une vraie scène.

deux acteurs qui furent les favoris du public méridional. C'est le vieux Gallonius, de Narbonne, qui gagna une fortune comme jongleur, *pilarius* : et cela lui permit de se bâtir un beau tombeau, où il ne manqua pas de faire figurer en façade les boules glorieuses, instruments de ses destins¹. Et c'est le jeune Septentrion, d'Antibes, qui mourut à douze ans, après avoir un instant charmé par ses danses les spectateurs du théâtre municipal, *saltavit et placuit*, dit son épitaphe² : remarquez qu'il s'agit du théâtre d'Antibes, la ville de la Gaule la plus proche de l'Italie, à demi-grecque, la mieux disposée pour goûter les élégances de l'art dramatique. Si elle était si follement éprise de danseurs, quelle piètre figure devaient faire de vrais acteurs devant les bûcherons du Valois ou les bergers de la Champagne ! En Gaule, plus encore qu'en Italie, ce fut dans les théâtres le règne des histrions et des baladins. Si nous voulons comprendre les joies pour lesquelles ils furent bâtis, qu'on regarde les pistes de nos cirques et les tréteaux de nos foires. La beauté et la noblesse de ces édifices ne doivent pas nous faire illusion sur le rôle qu'ils ont joué.

Je ne serais cependant point étonné si les scènes de la Gaule avaient souvent donné asile à des pièces religieuses, analogues à nos anciens mystères ou à ces pastorales encore si populaires dans notre Midi provençal ou basque : j'entends par là des drames sacrés, à demi improvisés par les acteurs, qui figuraient quelque épisode de la vie des dieux, Léda et le cygne³, Jupiter et Ganymède, Prométhée et le vautour, les travaux d'Hercule, Andromède et Persée, le jugement de Pâris⁴, les combats des dieux contre les géants. Ce qui me le ferait croire, c'est le caractère religieux que le théâtre a pris chez tous les peuples au début de sa vie, et, en Gaule, il ne faisait que de . commencer. Toujours, du reste, dans les villes comme dans les campagnes, le théâtre est près d'un temple, et bien souvent il semble son annexe indispensable : à Champlieu, celui-ci est à gauche, celui-là est à droite de la même grande route, l'un en face de l'autre.

Dans ce temple de Champlieu, on peut voir encore les bas-reliefs sacrés qui ornaient les parois, racontant les histoires de Léda, de Prométhée ou de Dédale⁵, des victimes de Jupiter ou d'Apollon. Et je suis tenté de croire que ces mêmes épisodes se déroulaient les jours de fêtes, sur la scène du théâtre voisin, jouées ou mimées par des acteurs de passage ou d'occasion, aux applaudissements d'une foule rurale, un instant émerveillée par ces aventures étranges⁶.

¹ C. I. L., XII, 4501.

² *Pueri Septentrionis, qui Antipoli in theatro biduo saltavit et placuit* ; XII, 188. C'est quelque danseuse du même genre que la Voconce Phœbé, morte à Rome à douze ans, *emboliaria* [actrice d'intermèdes] *artis omnium erodita* (C. I. L., VI, 10127).

³ C'est, de beaucoup, le thème mythologique le plus populaire en Gaule, et c'est, à franchement parier, le moins recevable.

⁴ Voyez la représentation du jugement de Pâris dans un *mucos* à Corinthe, Apulée, X, 30 et s. : comparez au bas-relief de Bordeaux, Espérandieu, n° 1066.

⁵ Esp., n° 3803 et s. Remarquez la concordance, que ces fables de Dédale et de Prométhée, figurées à Champlieu, sont spécialement notées comme sujets de spectacle par Martial (*De spectaculis*, 8 et 7).

⁶ Voyez du reste les allusions très nettes que font les écrivains chrétiens à ces sortes de représentations : Tertullien, *Apol.*, 15 ; Arnobe, *Adv. gentes*, IV, 35 ; VII, 37 ; Minucius Félix, 37, 12 ; *Actes de saint Victor*, I, 7, 21 juillet, V, p. 145, anc. éd. ; et les aveux concordants des écrivains païens : Suétone, *Néron*, 12 ; Apulée, X, 30 et s. — Les vases à reliefs d'applique, avec scènes de ce genre, peuvent être parfois des souvenirs de représentations (cf. Déchelette, *Céram.*, II, p. 211 et s., etc.). — Certaines figures de

Mais qu'il prît la forme de mystère ou de mime, le théâtre n'apportait rien qui développât, chez les peuples de la Gaule, la dignité morale et la vie de l'esprit. Il ne servait qu'à leur faire connaître, sous leurs espèces les plus grossières, les plaisirs et la religion de Rome¹.

XIV. — DES PRATIQUES SCIENTIFIQUES.

Le domaine où les traditions gauloises résistèrent le plus, fut celui de la science populaire, métrologie, astronomie et médecine.

On a déjà vu leur force de résistance en ce qui touchait au sol, en ce qui était la manière de le mesurer : la lieue celtique réussit à l'emporter sur le mille latin², et l'arpent indigène sur le jugère italien. Mais le ciel et le temps, eux aussi, n'abandonnèrent jamais les mesures celtiques.

Le calendrier romain imposa à la vie publique des Gaulois ses douze mois solaires, ses nones, ides et calendes, et ses périodes de nundines³ ; et ils durent aussi les accepter pour le courant des affaires civiles, religieuses et privées⁴. Mais à côté des périodes nundinales de huit jours, les Belges pratiquaient l'antique semaine au chiffre sacré des sept journées, demeurée chère aux Orientaux, et que l'Empire romain finit par adopter. Et quant aux vieilles lunaisons, familières aux hommes depuis des millénaires, il ne fut pas possible de les oublier. Les prêtres y demeurèrent longtemps fidèles, les sorciers n'y renoncèrent jamais, et populaire et paysans ne cessèrent de demander à la lune de régler leurs actes et de classer leurs besognes. On recourait à ses mois pour les pratiques de la magie, pour les travaux des champs, pour les décisions de la

divinités, dans nos bas-reliefs de marbre ou de pierre, peuvent également reproduire les traits d'acteurs ayant joué le rôle de dieux, et certains bas-reliefs mythologiques peuvent être la copie des spectacles donnés lors de l'inauguration d'un monument.

¹ Car il paraît certain que dans ce genre de représentations on allait jusqu'aux dernières limites, tantôt de la cruauté (lorsque par exemple on faisait jouer jusqu'à la mort inclusivement le rôle de Dédale ou d'Hercule sur son bûcher à des condamnés à mort, Chrétiens ou autres), tantôt de la licence : c'est un spectacle de ce dernier genre que dut abolir sous Trajan un magistrat de Vienne, *gymnicus agon*, fondé par un particulier, qui *mores Viennensium infecerat* (Pline, *Epist.*, IV, 22), et Pline regrette qu'on ne puisse en faire autant à Rome. Il est bien probable, à voir les réclamations que la mesure provoqua, que l'exemple ne fut point suivi en Gaule. Je ne sais si aucune civilisation a poussé plus loin tout à la fois l'immoralité des spectacles et la profanation des choses religieuses. La religion, en cette affaire, colportait le vice.

² Ajoutez la *rasta* germanique, employée dans les provinces de Germanie, égale à deux lieues ou trois milles (*Gromatici*, p. 373), soit 4435 m. 50, qui était l'équivalent de notre lieue française commune (4444 m. 44). De même, le pied de Drusus, dans les mêmes régions, valant 0 m. 333, se rapprochait plus que le pied latin de l'ancien pied français (0 m. 324).

³ Autrement dit la semaine de huit jours, le huitième étant celui des foires ou des *nundinæ*. Et je me demande si le vase de Gundestrup et les monuments similaires à huit faces ne présentent pas des combinaisons de la semaine des sept jours planétaires avec les périodes nundinales, l'empereur (ou un Génie local) étant le dieu du huitième jour ou des nundines.

⁴ Sauf peut-être dans certaines prescriptions d'anniversaires, où l'on paraît indiquer le 14^e jour du mois celtique. — Y a-t-il une trace d'une tradition indigène dans le calendrier de Grand (XIII, 5955), où les mois sont divisés en quatre périodes par les calendes, les nones, les ides et les 25 ou 24 (*VIII kal.*), et où les quatre saisons sont marquées directement aux 24 ou 25 juin, septembre, décembre et mars ?

vie intime, pour les précautions utiles à la santé¹. — Ce qui était, après tout, tantôt nécessaire et tantôt naturel. Le mois solaire, dont rien ne révèle le début, les divisions et la fin, n'est que pur calcul de savant, sans rapport avec la vie des êtres. La lune, au contraire, avait fixé elle-même le cours et les quartiers de chacun de ses mois, et on comprenait bien, à observer vents et marées, beau temps et tempête, qu'elle obligeait la nature à se conformer à ses phases.

La médecine savante² et la médecine populaire se faisaient également concurrence, celle-là, presque entière entre les mains de praticiens grecs ou orientaux³, celle-ci, représentée par les sorciers et rebouteurs de villages et de faubourgs.

Mais n'établissons pas entre les deux une très grande différence. Ces médecins grecs qui sont venus chercher fortune en Gaule, payés grassement par les villes ou par les grands seigneurs⁴, installés dans l'attente d'une clientèle ou débitant leurs drogues dans les foires, n'apportaient souvent que de très antiques formules d'ordonnances, où se mêlaient à tort et à travers les matières les plus hétéroclites : un sorcier ne faisait ni pis ni autrement. Nous connaissons la composition des onguents ou des putes que vendaient les pharmaciens oculistes, si nombreux dans les Gaules⁵ : il y entre des produits qu'on peut croire efficaces, miel, vinaigre, plantes aromatiques, mais aussi des produits étranges, qu'on soupçonne absolument inutiles, poudre d'or, poudre de pierre précieuse⁶, fiente d'oiseaux ou cendre de coquillages⁷. Certainement, pour prescrire de pareilles drogues, il fallait que le médecin crût autant à leur vertu magique qu'à leur valeur physique : il ne guérissait qu'à la condition d'être dévot, et il immolait toujours un coq à Esculape.

Il y eut de nobles exceptions, des hommes d'intelligence et de travail qui cherchèrent avec méthode les moyens de guérir vraiment. On vit se former dans la Gaule, au premier siècle, des écoles ou des traditions de saine pratique, dont les médecins de notre temps pourraient se réclamer. Leur mot d'ordre, d'ailleurs, était la guerre à la drogue.

¹ Voir Pline, XVIII, 321 et s. ; Virgile, *Géorgiques*, I, 276 et s. ; etc.

² Maurice Albert, *Les Médecins grecs à Rome*, 1894.

³ Strabon, IV, 1, 5 ; Pline, XXIX, 11. — La plupart de ceux qui suivent portent des noms grecs. A Mayence (XIII, 7094, importance de la dévotion dans la pratique de la médecine). A Nîmes, XII, 3341, 3342, 3343. A Arles, XII, 725. A Narbonne, XII, 4485-9 ; *Ac. des Inscr., C. r.*, 1914, p. 225. Sans doute à Vienne, XII, 1804. A Bordeaux, XIII, 617, 640. A Lyon, XIII, 2019. A Avenches, XIII, 5079. A Hermes dans le pays de Beauvais, XIII, 3475. A Cologne, XIII, 8343. A Autun, XIII, 2074 (originaire de Metz). A Metz, XIII, 4333, 4334, 11359 : je crois qu'il y avait à Metz une école importante de médecine, rattachée à quelque sanctuaire : un bas-relief trouvé dans le pays, à Sainte-Fontaine (Esp., n° 4131), paraît représenter cinq jeunes gens, sous la conduite d'un vieillard, allant offrir un coq à la divinité de l'endroit ; je crois que c'est la *schola* d'un médecin avec son maître.

⁴ N. précédente, en particulier le texte de Strabon.

⁵ *C. I. L.*, XIII, III, p. 604-6.

⁶ *Isochrysum* et *amethystinum*.

⁷ Pline, XXIX, 127 ; voyez du reste, pour l'oculistique, l'extraordinaire chapitre de Pline, XXIX, ch. 38. — Une opération aux yeux semble figurée sur un monument du sanctuaire de Montiers-sur-Saulx, Musée de Bar-le-Duc (Espérandieu, n° 4865) ; une autre, quoi qu'on ait dit, sur le monument de Mavilly (Esp., III, p. 107).)'inclinent à rapporter à ces opérations le nom de Apollo Mogounus (XIII, 5313). — Trousse de médecin oculiste trouvée à Reims, conservée au Musée de Saint-Germain (s. XVI. 4 G, p. 129, Reinach).

C'est à Marseille surtout qu'elles se formèrent, dans ce milieu intelligent où les Hellènes avaient inculqué le sens de la critique et l'initiative du travail intellectuel. Grâce à ses médecins, à Marseille devint pour les malades de l'Ancien Monde le foyer des espérances. et de la santé¹, ce que Lausanne voudrait être aujourd'hui. Voici la maison de Crinas, l'inventeur du régime alimentaire, guérissant ses clients par la seule surveillance de leurs repas, calculant exactement le moment et sans doute le menu² ; et voici celle de son concurrent Charmis, propagateur de l'hydrothérapie sous la forme de bains glacés en toute saison³. D'autres, ailleurs, préconisaient les bains chauds, les cures aux stations thermales et minérales. Par engouement ou par raison, le public alla à ces novateurs. Crinas gagna une fortune qui lui permit de reconstruire à ses frais remparts et bâtisses de sa ville, fort endommagés depuis le temps de César : car il était bon Marseillais⁴. Charmis attira à ses consultations l'aristocratie de l'Italie, et l'on vit de vieux consulaires grelotter de froid aux baignades hivernales qu'il leur imposa⁵.

Pline l'Ancien se moque de ces pratiques. Il n'y voit que charlatanisme et désir de lucre. Mais Pline est fort suspect ; il n'entend rien à la médecine, et personne, dans l'Antiquité, n'a collectionné avec plus de soin les remèdes les plus stupides. Que Crinas et Charmis aient obligé leurs 'malades à quelques rites de magie ou à quelques observances d'astrologie au cours de leur cure, c'est probable, et ils n'échappaient point aux sottises de leur temps⁶. Mais il faut voir le fond et non la forme. Hydrothérapie et régime étaient de la bonne et naturelle médecine. Ni les Marseillais ni les adeptes de méthodes semblables n'allaient au hasard. Lorsque ses médecins envoyèrent Auguste soigner ses rhumatismes aux sources chaudes de Dax, ils savaient bien ce qu'ils faisaient⁷. Ce fut pour des motifs légitimes, et

¹ Seulement, à notre connaissance, au premier siècle, époque de Crinas et de Charmis (Claude, Néron, Vespasien).

² Pline, XXIX, 9.

³ Pline, XXIX, 10. On rapporte à ce médecin ce que Galien dit d'un Charmis qui recommandait à Rome l'antidote universel d'Ælius Gallus (XIV, 128, 114, 120, 127, *De antidotis*, Kühn). — Le Charmis de Marseille dont parle Élien (*Hist. an.*, V, 38), qui écrivit sur le chant du rossignol, est évidemment un autre. — Il serait possible de faire des Gallo-Romains des deux *Serenus Sammonicus* [ce dernier nom peut être celtique], père et fils, contemporains des Sévères, dont l'un (*Quinius Serenus*, le fils ?) a laissé entre autres écrits des vers sur la médecine. — Nous n'avons à mentionner ici que pour mémoire Ausone le père et Marcellus Empiricus, qui appartiennent au IV^e siècle.

⁴ Le chiffre de la fortune laissée par lui à sa mort est chez Pline, **c**, mais il y a certainement erreur ; la correction **c** = 100.000 sesterces est inadmissible ; on peut supposer **c** = 10 millions de sesterces. Il en avait dépensé à peine moins de son vivant pour les constructions en question. Pline (XXVIII, 22) cite le prix de **cc**, 200.000 sesterces, 50.000 francs, demandé par Charmis pour une cure faite *e provincialibus* (pour un provincial venu à Rome ou soigné hors de Rome ?). A vrai dire, vu l'énormité des fortunes dans l'Empire, cela ne me paraît pas excessif.

⁵ Pline, XXIX, 10.

⁶ Il est d'ailleurs possible que Crinas n'était point dupe ; mais, s'il avait agi laïquement, la mentalité des hommes de ce temps était telle, qu'il ne leur eût inspiré aucune confiance.

⁷ Qu'il eût des rhumatismes, cela résulte du scholiaste d'Horace (*ad Ép.*, I, 15, 3, p. 254-5, Keller), *dolore arthritico laboraret*. Et si le traitement ne lui réussit qu'à moitié, c'est qu'il souffrait aussi du foie (*destillationibus jocinere vitialo*, Suétone, 81). C'est alors qu'intervint le régime, d'ailleurs bien choisi, d'Antonius Musa, bains froids et cure de laitue.

non pour des caprices de mode, que se détermina vers ce temps le renom respectif des eaux de la Gaule : et quand on voit que les plus visitées étaient Dax, Luchon et Vichy, on peut affirmer que les médecins de la Gaule ont rencontré juste en faisant leur choix.

Quant aux remèdes pour bonnes gens, herbes et simples en particulier, ils remontaient aux plus vieilles croyances de la Gaule ligure et celtique. Il n'y a plus à en parler, nous les connaissons de longue date, gui, verveine, sauge, centaurée, bétoine et autres : ils sont à la même place dans les armoires de village et dans les confiances du populaire. Gardons-nous d'ailleurs d'en sourire : l'expérience avait montré qu'ils avaient de réelles vertus, et il est possible que la science y revienne un jour.

Grâce à ces expériences des générations antérieures, aux observations qu'elles avaient faites sur la vie de la nature, aux découvertes qui en étaient résultées, la Gaule apportait encore une bonne part au travail scientifique qui s'accomplissait sur son sol.

A ne juger que par l'apparence, tout ce qui était science lui venait de la Grèce ou de Rome : c'est d'elles qu'elle reçut les ingénieurs qui bâtirent ses navires¹, les architectes qui dressèrent les plans de ses villes², les maçons qui établirent le degré de résistance des mortiers de ses murailles, les étonnants hydrauliciens qui construisirent ses canaux, ses aqueducs, ses siphons³ et les orgues hydrauliques alors si populaires⁴, les cartographes qui ornèrent de tableaux géographiques les portiques de ses écoles⁵, et les sténographes qui fixaient à l'instant les moindres détails de la parole⁶. Depuis l'édifice compliqué qu'était le bâtiment de guerre jusqu'au signe mystérieux de l'écriture convenue, les Gaulois paraissaient avoir emprunté à leurs vainqueurs toutes les œuvres visibles de la réflexion humaine.

Mais si l'on se rappelle ce que la Gaule avait fait dans les temps de l'indépendance, l'art des Vénètes constructeurs de navires, la solidité des remparts gaulois, l'excellence de l'outillage agricole et du matériel de carrosserie, les procédés variés et dosés de la fumure des terres, on affirmera que les hommes de ce pays n'étaient inférieurs à personne en matière d'application intellectuelle et d'invention scientifique. Ils auraient pu, pour beaucoup de choses, se passer de ces maîtres d'à côté, et, pour d'autres, se former peu à peu d'eux-mêmes aux pratiques de la science. Certes, s'il n'y avait pas eu la

¹ *Architectus navalis* à Arles, XII, 723.

² *Philippus, architectus maximus*, XII, 2993 [inscription douteuse].

³ Peut-être, de toutes les sciences gréco-romaines, celle qui arriva en Gaule à son apogée, et qui y connut le plus tard la décadence, est-elle la *res aquaria*. Et j'entends par ce mot, et l'art des fontainiers, qui fut poussé très loin dans la construction des pompes (cf. Saint-Germain, n° 17324, *Cal. ill.*, p. 214) ou des jets d'eau (voyez la curieuse description d'Apulée, X, 34) et des siphons, et la science des ingénieurs géomètres, qui arrivèrent, pour le transport des eaux, à noter les plus faibles dénivellements. Voyez les remarques de Belgrand à propos des prises d'eau de l'aqueduc de Lutèce (*Les Travaux souterrains de Paris*, III, 1877, p. 53) : *L'ingénieur a profité, pour dériver les sources du groupe Chilly, de la seule dépression de terrain qui existe sur le plateau, ... laquelle n'est pas appréciable.*

⁴ A Arles, XII, 722.

⁵ A Autun, Eumène, *Pro rest. sch.*, 20.

⁶ A Cologne, XIII, 8355 : *Doctus in compendia tot literarum et nominum notare currenti stilo quot lingua currens diceret.*

conquête, il leur aurait fallu plus de temps, plus d'attention pour comprendre et pour appliquer les découvertes de l'esprit. Mais une éducation plus lente, plus longue, plus difficile, porte en elle de particuliers bienfaits. Si la Gaule avait dû, pour s'instruire, montrer plus d'énergie, elle eût par là même moins copié et moins imité, trouvé et inventé davantage. En recevant de ses vainqueurs une science toute faite, elle s'interdit les efforts qui conduisent à de nouveaux progrès.

CHAPITRE III. — L'ART¹.

I. — DES CONDITIONS DE L'ART EN GAULE.

Plaisirs et recherches d'art ne furent point ignorés des anciens Gaulois. Si les grands seigneurs aimaient les poteries grecques, les bronzes étrusques ou campaniens², c'est qu'ils sentaient confusément l'élégance de leurs lignes et le charme de leurs ornements. Ils se plaisaient aux riches étoffes, aux armes brillantes, aux vives couleurs. Des artistes de tout métier, graveurs de monnaies, orfèvres, émailleurs, brodeurs, céramistes même, parvenaient à trouver des formes nouvelles et des tons inédits. Quoique l'art figuré naquît à peine, quelques images d'hommes et de bêtes avaient déjà paru, étranges et vigoureuses. De glorieuses destinées semblaient promises au dessin d'ornement dans cet Occident épris de symboles et d'emblèmes, chez ces ouvriers experts aux jeux des lignes droites ou courbes, des méandres, des cercles ou des spirales, et la Bretagne indépendante réussit, en cette sorte d'œuvres, à produire des merveilles.

Ces désirs de belles choses ne firent que croître sous la paix romaine. Tous les marchés d'objets d'art étaient ouverts à toutes les demandes. Pourvu qu'il y mît le prix, un Gallo-Romain pouvait se procurer un marbre grec qui fût un chef-d'œuvre de statuaire ; et s'il tenait à quelque chose de nouveau, de fait pour lui seul, rien ne lui était plus facile que d'appeler un artiste d'Italie ou de Grèce, et d'installer un atelier dans sa villa³. Les routes étaient sûres, les voyages rapides, les contrats garantis⁴.

Quiconque possédait de l'argent, seigneur foncier de noblesse gauloise, marchand italien, industriel arverne de fortune neuve, fonctionnaire romain établi à Lyon, à Cologne ou à Mayence, fins connaisseurs ou grossiers parvenus se firent un point d'honneur d'imiter Lucullus ou Trimalchion⁵, de peupler leurs demeures de statues, d'en couvrir les parois de fresques et le sol de mosaïques, de charger leurs dressoirs d'orfèvrerie ciselée et leurs étagères de gemmes précieuses. Bibelot de salon ou pièce de galerie, l'œuvre d'art se montra partout. On voulut vivre dans un rayonnement d'esthétique. Ce fut souvent affaire de mode, engouement de provincial ou de bourgeois qui pense imiter Rome et le prince ; mais ce fut aussi, pour quelques Gaulois, besoin sincère de s'évader de la barbarie⁶. Et posséder chez soi, en copie ou en réplique, une Athénée de Phidias ou un Hermès de Praxitèle, et les admirer, et en sentir la beauté, parut le

¹ En dernier lieu : Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, 1, 1917 ; Salomon Reinach, *Catalogue illustré du Musée des Antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, I, 1917.

² Déchelette, *Manuel*, II, p. 1428 et s. ; Vasseur, *L'origine de Marseille (Annales du Musée d'Hist. nat. de Marseille, XIII, 1914)*, p. 113 et s.

³ Les statues (en marbre blanc) de Romain et Romaines découvertes à Apt (Esp., n° 2557-8) ont dû être faites sur place, exécutées pour le compte du propriétaire par un sculpteur grec.

⁴ T. V, ch. VII, § 1.

⁵ Pétrone, *Sat.*, 27 et s.

⁶ Cf. Strabon, IV, 1, 5.

meilleur moyen de répudier la tare originelle et de convertir son âme à la pensée hellénique¹.

Les dieux, à cet égard, étaient devenus exigeants et délicats à l'instar des hommes. Au lieu des lingots de métal qu'on leur donnait autrefois, ils réclamèrent des statues, des bas-reliefs, des tableaux et des vases ornés. Les temples et leurs trésors devinrent les vrais musées du monde gallo-romain². Ce peuple arverne, qui était si riche, ne pouvait offrir à son Mercure souverain une idole de bois ou une lance de bronze. Pareilles aux Athéniens de Périclès (et peut-être ce souvenir s'est-il présenté à leur pensée), les cités gauloises souhaitaient des chefs-d'œuvre pour figurer leurs dieux nationaux.

De proche en proche, l'amour ou l'usage de l'œuvre d'art gagna toutes les classes, pénétra dans toutes les rues. Les pouvoirs publics, État, provinces et communes, lui firent une large part dans les budgets. Thermes, théâtres et basiliques étaient de véritables galeries, où, au milieu des marbres et des mosaïques, surgissait un peuple de statues, alignées entre des autels aux élégantes sculptures³. D'autres images ornaient les rues et les places. Même sur sa vaisselle, l'esclave ou le paysan admiraient des figures en relief, copies de beaux modèles. L'art, après l'industrie, s'était mis à la portée de tous.

II. — IMPORTATION D'OBJETS D'ART.

La richesse artistique de la Gaule s'accroissait de quatre façons différentes. Tantôt, l'œuvre d'art était importée du Midi, achetée chez un marchand ou commandée dans un atelier transalpin. Tantôt, elle était faite sur place, mais par un artiste originaire des pays classiques, installé en Gaule ou appelé à dessein. Tantôt enfin, elle était due à un praticien du cru : et dans ce cas elle pouvait être créée suivant un modèle emprunté aux écoles classiques, ou imaginée sous l'inspiration des traditions indigènes.

L'importation des œuvres d'art, cela va sans dire, était le fait des plus riches, hommes et cités, et elle se produisait surtout en matière de sculpture, statuaire de marbre ou de bronze, sculpture fine d'orfèvrerie ou de pierre précieuse.

La totalité des beaux marbres de Paros ou de Luna viennent des marchés d'Italie : la Vénus drapée de Fréjus, copie d'une lointaine Aphrodite de la belle époque hellénique⁴, la Vénus d'Arles, où l'on croit sentir l'influence de Praxitèle⁵, l'Athlète de Vaison, traduit, dit-on, du Diadumène de Polyclète⁶, la tête de Jupiter à Fréjus, inspirée peut-être d'un contemporain de Phidias⁷, et la tête de

¹ La Vénus du Mas-d'Agenais (Esp., n° 1259) vient d'une villa. De même, les sarcophages de Saint-Médard-d'Eyrans, pour Chiragan.

² T. V, ch. VIII, § 4.

³ Voyez par exemple les découvertes faites au théâtre de Vaison (Sautel, *Bull. arch.*, 1913, p. 227 et s.), d'où provient également sans doute l'Athlète. Du théâtre de la ville provient la Vénus d'Arles ; des thermes, la Vénus de Vienne. Etc.

⁴ Esp., n° 2452 (au Louvre) ; la provenance de Fréjus n'est point certaine.

⁵ Esp., n° 2510 (marbre grec, au Louvre) : copie romaine d'un original de 380 environ av. J.-C., antérieur à Praxitèle (S. Reinach, *Cat. ill.*, p. 64). — Ajoutez la Vénus du Mas-d'Agenais ; Musée d'Agen.

⁶ Esp., n° 568 (au British Museum, trouvée près du théâtre de Vaison).

⁷ Esp., n° 2154 (au musée de Fréjus).

Diane au théâtre d'Arles¹, et celle de Vénus à la villa de Chiragan², et le torse de la Vénus assise de Reims³, tous ces morceaux et bien d'autres⁴, de forme parfaite et qui semblent des chefs-d'œuvre, sont des objets transportés ; la plupart également datent de l'époque romaine et sortent de quelque atelier contemporain, habile interprète des merveilles helléniques ; et s'il en est qui soient plus anciens, nés du ciseau des grands maîtres grecs, ce sont pièces de choix, vendues ou troquées par quelque amateur besogneux ou capricieux. J'en dirai autant de ces beaux bronzes sacrés qui brillent parfois subitement au milieu des ruines de cités ou de villas gallo-romaines, tels que cette Fortune ou ce Mercure retrouvés dans les décombres de bourgs perdus des Allobroges, et dont le type remonte à des élèves de Phidias ou de Polyclète⁵, tels que cette tête de Junon, celle-ci vraiment contemporaine de Périclès, mais dont le diadème porte maintenant le nom du magistrat de Vienne qui l'a offerte à ses dieux : et cette figure créée dans la Grèce, où elle dut connaître des jours de gloire, finissait ses destinées chez les Barbares de l'Ouest au service d'un héritier de chef gaulois⁶.

Ces statues de marbre ou de bronze sont conformes aux types consacrés depuis Périclès dans les écoles helléniques, et conservés servilement par leurs adeptes de l'époque latine. De loin en loin cependant, dans cette galerie un peu monotone de beautés régulières, une œuvre nous surprend par son allure archaïque : telle, cette Minerve de Poitiers au corps allongé comme dans une gaine, à la tunique collante, aux plis du vêtement raides et presque géométriques, qu'on dirait une image sainte adorée jadis par les Athéniens d'Aristide. Mais elle ne provient pas de si long temps, il s'en faut ; elle n'est pas plus ancienne que les Césars de Rome : c'est l'œuvre d'un artiste qui s'est plu à copier les primitifs, ou c'est la commande d'un amateur épris des vieux styles⁷. Car plus d'un Gaulois préférerait ces types discrédités aux beautés contemporaines

¹ Esp., n° 2530 (ou de Cérès, marbre grec, Musée d'Arles) : copie d'un chef-d'œuvre de l'art grec des environs de l'an 400... le plus beau marbre antique qui ait été découvert en Gaule (S. Reinach, *Cat. ill.*, p. 56) ; Musée d'Arles.

² Esp., n° 902 (marbre grec) : copie excellente de l'Aphrodite cnidienne de Praxitèle (S. Reinach, p. 50) ; Musée de Toulouse.

³ Esp., n° 3671.

⁴ La Vénus accroupie de Vienne, Louvre, trouvée au Palais du Miroir (thermes) à Sainte-Colombe (n° 2592). Le torse du Discobole trouvé dans l'Aude près de Carcassonne (Esp., n° 812), Musée de Toulouse, inspiré de Myron. De la même inspiration, la Minerve drapée de Chiragan, au même Musée (Jamot, *Soc. arch. du Midi de la France*, XVII, 1018). Le torse de Bacchus d'Aix (Esp., n° 2485). Etc. — La presque totalité de ces belles œuvres viennent, on le voit, de la Narbonnaise. Mais on en rencontré aussi, encore qu'il s'agisse d'ordinaire d'œuvres moins remarquables, dans les Trois Gaules, par exemple la Niobide de Soissons (n° 3790), l'Amazone de Trèves (marbre de Paros, style excellent, n° 4975), le torse de Vénus de Reims (n° 36711. — Pour les sarcophages importés, à la différence des statues de marbre, on peut dire jusqu'ici que la répartition s'en équilibre davantage, comme pour les bronzes d'art, entre les deux grandes régions de la Gaule.

⁵ Esp., n° 2642 (*Boutæ* ou Les Fins d'Annecy), 2644 (*Augustum* ou Aoste).

⁶ Esp., n° 2593 = *C. I. L.*, XII, 1891 (découverte à Villette-Serpaize près de Vienne). — Autres bronzes : le Jupiter d'Évreux (Reinach, *Bronzes*, p. 29), travail romain de la tradition de Lysippe ; le Mercure de Limoges (*Cab.*, n° 315), réplique de celui de Polyclète ; les dix divinités ou personnages de la trouvaille de Chalon, notamment l'esclave éthiopien (*Cab.*, n° 1009) ; autres, Blanchet, *Décoration*, p. 140 et s. La Minerve archaïque de Chantilly (*Fondation Piot*, IV, p. 9) est dite trouvée près de Besançon.

⁷ Esp., n° 1392 (marbre blanc, sans doute de Carrare).

: Jupiters antiques, Vénus démodées, figures vieillottes des dieux répondaient mieux aux idées religieuses du pays que les produits des ateliers classiques ; il y eut, à ce goût d'archaïsme, un motif plus sérieux que le caprice d'un jour¹.

Cette arrivée de statues grecques fut une très grande nouveauté pour la Gaule : les difficultés du transport, les rites de la religion nationale ne l'avaient point permise autrefois. En matière d'orfèvrerie, acheter à l'étranger était au contraire une vieille habitude, qui persista². Les artistes de Rome, de Carthage et d'Alexandrie fournirent aux temples et aux villas les plus belles pièces : lourdes patères d'or aux cent figures ; aiguières d'argent à la taille fine comme celle d'une guêpe, aux souples contours d'où s'échappent des guirlandes de feuilles et de fruits, aux parois sculptées de scènes aussi expressives que sur des bas-reliefs de marbre ; vases de verre et objets de cristal aux images étranges, scintillant sous le feu des lumières ; intailles et camées innombrables, à la matière plus dure que le bronze, aux figurines aussi ténues que des ciselures de métal, où toutes les pierres précieuses du monde se faisaient les servantes de l'art et de la mythologie helléniques ; appliques de meubles en airain où les bronziers, comme en se jouant, réalisaient des prodiges³. Et jusqu'au fond de l'Armorique ou de la Normandie, des dieux, hier encore à demi sauvages, étalent ces chefs-d'œuvre dans les trésors de leurs sanctuaires⁴.

III. — ARTISTES ÉTRANGERS.

Souvent, au lieu de l'œuvre, on faisait venir le maître ; et beaucoup d'artistes, en outre, arrivaient d'eux-mêmes, sachant bien qu'il y avait gros à gagner au delà des Alpes.

La Gaule fut, au premier siècle, une terre bénie pour les sculpteurs. C'était le temps où ses dieux voulaient leurs figures dans les temples, ses magistrats sur les places publiques, ses morts sur les tombeaux. Des choses nouvelles dont la richesse et la mode répandaient l'usage, la statue était la plus recherchée, et la civilisation se propageait autant sous la forme de l'image que de la bâtisse ou de l'inscription. Tout cela, d'ailleurs, figures, bâtisses, lettres de pierre et de bronze,

¹ On pourrait trouver en Gaule d'autres statues archaïsantes, d'ailleurs beaucoup plus vulgaires que la Minerve de Poitiers ; en outre, les Vénus des poteries.

² Le vase d'argent trouvé au pied d'Alésia (XIII, 10028, 24), inscrit à un nom de propriétaire gaulois, est un vase grec importé au temps de César pour le compte d'un Celte, ou peut-être enlevé par un compagnon de Vercingétorix dans un camp romain.

³ Par exemple la tête de fleuve trouvée à Lezoux (Reinach, *Bronzes*, n° 83) [la ciselure et la retouche au burin](#) [sont] [d'une habileté surprenante](#) ; travail d'influence grecque, du temps des premiers empereurs.

⁴ Pour la répartition de ces objets, comme des images de bronze, les Trois Gaules et la Narbonnaise semblent s'équilibrer. — Je n'ai pas voulu insister sur les influences plus spécialement gréco-égyptiennes et gréco-asiatiques, qui ne peuvent être considérées que comme des manifestations particulières de l'art classique, et sur lesquelles d'ailleurs, tout compte fait, je ne vois pas le moyen de préciser avec certitude. S'il est arrivé en Gaule des influences de Pergame ou d'Alexandrie, soyons sûrs qu'elles sont passées d'abord par Rome. Voyez là-dessus S. Reinach, *Bronzes*, [1894], p. 19 et s. (insiste sur l'influence gréco-égyptienne) ; Courbaud, *Le Bas-relief romain*, 1899, p. 327-344 (insiste, pour le mausolée des Jules et l'arc d'Orange, sur l'influence gréco-asiatique de Pergame) ; Michælis, *Die Frauenstatue pergamenischen Stile im Museum zu Metz* [Espérandieu, n° 4299], dans le *Jahr-Buch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte*, XVII, 1903 (article trop vanté).

apparaissait et se fixait ensemble, répondait au même désir des hommes, de montrer et de laisser d'eux, sur la terre, des traces visibles et éternelles.

On fit donc appel aux artistes grecs. Le plus célèbre de ceux qui travaillèrent dans les Gaules fut Zénodore, statuaire en bronze. Ce furent les Arvernes qui l'appelèrent, lorsqu'ils bâtirent à leur Mercure son grand temple du puy de Dôme : car il s'agissait de la divinité souveraine et de son plus fameux sanctuaire, et la riche cité voulut un sculpteur de premier mérite et une statue d'une grandeur inusitée ; l'or ne lui fut point ménagé, et lui-même n'épargna ni son temps ni sa peine. On travailla dix ans au Mercure Arverne, et l'œuvre coûta quarante millions de sesterces, dix millions de francs, un million sur le budget municipal annuel. Entre temps, et pour se reposer sans doute de la grosse besogne de la fonte, Zénodore copiait des œuvres antiques, et l'on rapporte qu'il cisela pour le compte du gouverneur de la province deux coupes imitées de celles de Calamis, le contemporain de Phidias : et ces copies furent si fidèles, que l'on ne savait reconnaître l'original. La maîtrise du Grec était devenue telle, que, le Mercure terminé, Néron le manda à Home pour lui confier sa statue colossale¹. Ce fut donc la Gaule qui consacra la supériorité de Zénodore et qui l'imposa à l'empereur et au monde. Remarquons que, dans ce séjour citez les Arvernes, ce renom de l'artiste se manifesta de deux manières, par une œuvre démesurée et par des copies parfaites.

On voit par cet exemple² que les Gaulois ne reculaient devant aucun effort pour se procurer les meilleurs artistes., Leur Mercure eut le même sculpteur que Néron, qui, lui aussi, croyait se connaître en choses d'art. A force de pièces d'or, tout ainsi que les milliardaires de l'Amérique actuelle, ils pouvaient acheter les plus belles œuvres et les plus grands talents. J'imagine qu'ils se sont plus d'une fois trompés grossièrement.

Des peintres, des mosaïstes ne manquaient pas d'accompagner les sculpteurs. Ils étaient d'ordinaire d'Alexandrie, de Carthage, de Pouzzoles, patries riches en artistes de ce genre. A Lillebonne, petit chef-lieu de Normandie qui n'était guère plus qu'un riche marché de campagne, travailla longtemps le mosaïste Titus Sennius Félix, de Pouzzoles : il eut à exécuter, pour le compte de la municipalité ou pour celui d'un grand seigneur, un vaste tableau en mosaïque, mesurant plus de cent pieds de contour, où il représenta Apollon saisissant Daphné, au milieu d'un cadre formé de scènes de chasse. C'est d'assez bon travail, sans habileté particulière dans le dessin et sans originalité de composition ; mais c'est surtout une œuvre qui a dû coûter beaucoup de patience au mosaïste et beaucoup d'argent à ses Mécènes de Normandie³.

Entre toutes les professions d'art, n'est peut-être l'architecture qui eut le plus vite besoin de maîtres étrangers. En un demi-siècle, il fallut construire par centaines, par milliers même, des temples, des théâtres, des amphithéâtres, des

¹ Pour tout ce qui précède, Pline, XXXIV, 45-47.

² Dans l'ensemble cependant, le goût des statues colossales me paraît avoir été assez restreint en Gaule. Outre celle en bronze, du Mercure Arverne, l'Apollon assis d'Entrains, en pierre (Esp., n° 2243), peut-être les statues des Piliers de Tutelle à Bordeaux, et encore, dans tout cela, ne s'agit-il pas d'images vraiment démesurées.

³ *Inventaire*, n° 1051 : s'il faut lire *Sen(nius)* et non *Sen(tius)*, comme ce gentilice de *Sennius* est d'origine celtique, cet artiste serait un esclave campanien acheté par un grand seigneur de Normandie et affranchi par lui ; mais se serait-il appelé dans ce cas *c(ivis) Puteolanus* ? Les autres signatures de mosaïstes ne permettent pas d'ordinaire de soupçonner leurs origines.

thermes, des basiliques, des aqueducs, des villas, des mausolées ; et de ces sortes d'édifices l'intelligence gauloise n'avait pas la moindre pratique. Nous ne pouvons, il est vrai, donner le nom des maîtres d'œuvre qui ont élevé les beaux édifices de la Gaule : les auteurs ne nous parlent point d'eux, ils n'ont point gravé leurs noms, et ni la Maison Carrée de Nîmes, ni le Pont-du-Gard, ni le mausolée de Saint-Rémy, ni le temple impérial de Vienne, absolument aucun monument entre Rhin et Pyrénées ne porte de signature¹. L'architecture en ces temps-là, de même que tant de fois dans son histoire, ne savait pas épargner l'oubli à ses plus grands artistes. Mais la vue des ouvrages qu'ils ont laissés suffit à révéler leur patrie : et c'est bien à Rome ou à la Grèce que la Gaule a confié le soin d'embellir ses villes naissantes.

IV. — ARTISTES INDIGÈNES.

Les Gaulois n'étaient point hommes à s'en tenir à des œuvres importées et à des artistes d'emprunt. La tradition ne leur interdisait pas de se faire sculpteurs, peintres ou architectes ; et leur intelligence, alerte et déliée, les portait à comprendre et à imiter tout ce qui était œuvre de la main ou œuvre de l'esprit.

On vit donc, et dès le premier siècle, bon nombre d'artistes indigènes. Il en fallait, au moins pour les bourgeois et les petites gens. Tout le monde ne pouvait se payer une Vénus de Grèce ou un architecte de Pergame ; mais tout le monde cherchait des figurines pour ses laraires et des portraits de famille pour ses tombeaux. Il s'ouvrit donc, dans les villes importantes, des ateliers de sculpture², de peinture³ ou de mosaïque dirigés par des indigènes ; plus d'un maçon du pays dut s'improviser architecte ; et plus d'un paysan dut s'essayer lui-même à tailler dans le bois l'image de son dieu et dans la pierre la figure de son fils.

Quelques-uns de ces artistes gaulois arrivèrent à une certaine notoriété. Lorsque, sous le règne de Néron, les marchands et les cantiniers de Mayence décidèrent d'élever une colonne sacrée à leur empereur et à leurs dieux⁴, ils chargèrent de ce soin deux sculpteurs gaulois, et qui n'étaient même pas citoyens romains, Samus et Severus, fils de Vénicarus : je crois d'ailleurs qu'ils étaient du Midi⁵, et formés de bonne heure aux leçons de praticiens grecs. L'œuvre qu'ils nous ont laissée, cette colonne où ils ont accumulé les images de divinités latines et gallo-romaines⁶, n'est ni bonne ni mauvaise : c'est le travail soigné d'élèves très appliqués, sans originalité ni dans le dessin du monument ni dans l'expression

¹ On ne peut faire état de l'épithète de l'architecte Philippe. On suppose que *Veranius* (XII, 2980), inscrit sur une arche du Pont-du-Gard, est l'architecte : c'est très incertain. Même remarque pour le nom inscrit deux fois au sous-sol des Arènes de Nîmes, *T. Crispus Reburus fecit* (XII, 3315). *Ser. Julius Cæ[cilianus] architector* de l'arc d'Antibes (186), est suspect.

² A Bordeaux, Esp., n° 1111 : *M. Se.... Amabilis, sculptor*.

³ A Bordeaux, C. I. L., XIII, 641 : *Calenus, pictor*. Encore ce nom de *Calenus* peut-il faire songer à une origine campanienne.

⁴ Dédicace : *Jovi Optimo Maximo pro salute Neronis*, etc., *canabarii publice*, etc.

⁵ *Venicarus* paraît un nom surtout salyen (Provence) ; cf. *Venimarus* (XII, 602), *Venilatus* (XII, 5788), tous deux sur le terroir de Marseille.

⁶ La Lune, Junon, le Soleil, Liber, Cérès, la Paix, Vénus, Vesta, l'honneur, la Terre, Virtus, Vulcain, Mars, la Victoire, Neptune, Diane, Apollon, Jupiter, les Dioscures, Hercule, Mercure et Mais, Minerve, la Fortune, les deux Lares et Néron.

des figures, surtout sans vie et sans vigueur : et on y chercherait en vain l'énergie et le mouvement que nous avons jadis espérés pour les destinées de l'art gaulois. Samus et Severus ne sont que des copistes timides et consciencieux, et l'on dirait, à chaque coup de ciseau, qu'ils craignent de se tromper en pensant par eux-mêmes¹. C'était du reste, en ce temps-là, la maladie de tous.

Sans le hasard d'une inscription, nous ignorerions leurs noms. Aucun artiste de la Gaule n'acquiesça une gloire mondiale. L'orateur Afer, le conférencier Favorinus ou l'historien Trogue-Pompée n'eurent point leur équivalent dans les domaines de l'art. Ce sont de bien modestes tombes que celles des peintres et des sculpteurs gaulois. La plupart d'entre eux n'étaient peut-être que des esclaves ou des ouvriers au service des grands entrepreneurs de bâtiments civils, de monuments funéraires ou de vases céramiques.

V. — STATUAIRE RELIGIEUSE.

C'est surtout à la sculpture qu'il faut s'adresser pour savoir ce que produisirent ces efforts, et ceux des hôtes, grecs et ceux de leurs élèves gaulois. Des manières de façonner une figure, ce fut la plus populaire : elle semblait plus propre que la peinture à rendre la vie des êtres, car elle rappelait plus fidèlement le relief de leurs formes palpables ; pour un dévot, un dieu peint ne valait même pas un dieu de bois ou de terre cuite. La statuaire servit à merveille les victoires des idoles et le règne des fétiches. Ses œuvres, qui étaient les moins fragiles des œuvres d'art, pouvaient justement passer pour éternelles. Et c'est elle qui de nos jours nous fournit la majeure partie des témoins de l'art figuré chez les Gallo-Romains.

Nous connaissons déjà ses ouvrages religieux, images de dieux classiques, images de dieux indigènes.

De celles-là, on a vu qu'il y en eut de fort belles, en marbre et en bronze, des Vénus surtout, et je les ai nommées tout à l'heure : sorties d'ateliers transalpins, elles n'intéressent la Gaule que par le fait de leur importation. D'autres, en pierre du pays, et qui sont en majorité des Mercures, ont été sculptées sur place, sans que nous puissions aisément retrouver en elles une main grecque ou une main gauloise.

Parmi ces œuvres du terroir, il y a des variétés sans nombre, mais qui résultent uniquement du fini de la taille, de l'exécution matérielle : car nous avons toutes les espèces du coup de ciseau, depuis le plus réfléchi et le mieux guidé jusqu'au plus grossier, aussi rude que le choc du marteau sur l'enclume. Certaines Minerves ont de la dignité, et certains Mercures de l'élégance, et leur pierre ou leur bronze sont d'un assez fin modelé. Mais à côté d'eux, quelles collections de laides figures sur des corps difformes ! Je doute que l'art religieux ait jamais produit en France des horreurs pareilles à ces Vénus en terre cuite chères aux Gallo-Romains d'Armorique : l'image figée comme dans un fourreau, le torse plat, les membres allongés et serrés les uns contre les autres, une face terne, sans sourire et sans regard, de vagues emblèmes jetés sur le corps à la façon de

¹ L'inscription de la signature, la seule inscription de ce genre dans les Gaules (XIII, 11806), porte *Samus* (je crois que le nom est complet ; Riese, 33) et *Severus Venicari f. sculpservnt*. — En dernier lieu, Espérandieu, n° 5887 ; Quilling, *Die Jupitersäule*, 1918.

marques de tatouage, cela est vraiment le fétiche. dans sa laideur hiératique, et il y a là beaucoup moins de vie et d'esprit que dans les plus humbles **santons** fabriqués pour nos églises de village ou nos crèches de Noël.

Belles ou laides, toutes ces sculptures se ressemblent : à toutes il manque l'originalité de la composition, l'intérêt de l'expression. La Vénus du Mas-d'Agenais, aux flancs d'un galbe superbe, est d'une inspiration aussi banale que la Vénus en gaine des céramistes armoricains. Derrière l'une et l'autre, on devine un modèle, là merveilleusement copié pour la villa d'un riche Aquitain, ici rapidement refait, en quelques coups de pouce maladroits, pour la boîte du colporteur. Toutes ces Vénus, et les Jupiters, et les Mercures, et les Minerves, sont les descendants plus ou moins abâtardis des Aphrodites, des Zeus, des Hermès et des Pallas de la statuaire hellénique. Aucune attitude neuve ne vient animer leurs corps, aucune physionomie nouvelle ne paraît sur leurs visages. Transplantée en Gaule, la statuaire grecque n'y a fait que trouver une province de plus pour décliner et mourir. Et elle y est morte, comme ailleurs, tantôt par la lente décrépitude de ses formes, stérilisées sous la tradition de l'école et le travail de l'atelier industriel, tantôt par leur corruption et leur dégénérescence entre les mains gourdes de paysans et de manœuvres¹.

Les statues des divinités gauloises invitaient les sculpteurs à une originalité plus grande. Ils n'étaient gênés ni par des siècles de tradition artistique ni par les formules d'un rituel religieux. Qu'ils se fissent guider par des images de dieux classiques, il n'y avait pas très grand mal à cela : le modèle n'a jamais entravé l'artiste. Mais dans l'expression des traits, dans l'attitude, l'allure et les gestes du corps, dans le choix des costumes et le groupement des emblèmes, rien n'empêchait le sculpteur de suivre son inspiration personnelle. Il pouvait habiller son Bélénius en roi des Gaules, ses Matrones en jeunes mères ou en gracieuses compagnes, et son Épona en Amazone celtique : des sources de la religion nationale, des souvenirs et des spectacles de la Gaule il pouvait sortir de nouvelles figures d'art, élégantes. puissantes ou belles.

Il n'en lut point ainsi. Des dieux gaulois que nous possédons, en pierre ou en bronze, bien peu ont l'allure vivante et la physionomie expressive. Quelques figures au maillet sont vigoureusement plantées² ; certains tricéphales ont reçu des têtes graves et énergiques³ ; le cavalier de lumière s'enlève parfois avec vigueur sur les épaules du géant ténébreux⁴ ; et il arrive çà et là qu'Épona sache

¹ Rien n'est plus déplacé qu'une admiration de commande pour les restes de l'art gallo-romain. Si l'on excepte les copies exactes d'œuvres grecques, il est peu de pièces qui s'élèvent au-dessus du médiocre, et les sculptures en pierre sont franchement mauvaises. D'une part, là où domine l'élément gaulois, nous trouvons la sécheresse, la raideur, l'absence de vie et de sentiment ; de l'autre, là où les influences étrangères l'emportent, une rondeur et une mollesse de convention, une tendance à la surcharge et à l'enflure, qui altèrent jusqu'aux meilleurs modèles de l'art hellénistique à la façon d'une prétentieuse traduction. — Reinach, *Bronzes*, [1894], p. 23. Voyez aussi les fines remarques de Pottier à propos des figurines, *Les Figurines de terre cuite dans l'Antiquité*, 1890, p. 241.

² Esp., n° 301 (pierre), avec influence visible des figures classiques ; Reinach, *Br.*, p. 175 et n° 190 (bronze : le bronze a peut-être mieux réussi ces divinités gauloises).

³ Esp., n° 1316.

⁴ Esp., n° 4425, colonne de Merten : mais là encore, dès qu'une amélioration se produit dans le dessin de l'image, c'est que l'artiste se rapproche d'un modèle classique ou d'un type convenu.

se tenir avec naturel sur sa monture¹. Mais ces bons morceaux sont rares. Le plus grand nombre de ces divinités s'arrêtent à des tournures disgracieuses et à des gestes compassés. Rien n'est lourd et vulgaire comme le dieu assis les jambes croisées ; le Sylvain au maillet finit par ressembler à un mannequin pour épouvantail ; et quand il s'est agi pour le sculpteur gaulois d'imaginer ses Déesses-Mères, de cette idée pure, aimable et douce de la maternité divine il n'a tiré que de grosses nourrices, mal fagotées dans leurs tuniques, au corps trapu et à l'air niais : et quelles merveilles d'art pouvaient pourtant sortir de ce symbole, on le verra chez les imagiers chrétiens du Moyen Age, lorsque l'artiste aura plus de sincérité et la religion plus de noblesse.

La statuaire religieuse de type indigène était, au surplus, condamnée d'avance. Ni les magistrats ni les riches ne commandaient d'ordinaire des dieux gaulois². Ceux qui en fabriquaient s'adressaient à une clientèle populaire : point n'était besoin de se mettre en frais d'imagination et de style. Il suffisait le plus souvent de déformer une Cérés pour la vendre comme bonne Mère, d'arranger un Janus pour en faire un tricéphale. Et cette sculpture qui aurait pu recevoir l'inspiration gauloise, finit par se greffer sur l'art classique et s'abîmer avec lui dans une vieillesse monotone et stérile³.

VI. — LE PORTRAIT⁴.

Si nombreuses que soient les images de dieux, elles le sont moins que les images d'hommes. L'époque romaine a vu, dans les arts plastiques, le règne du portrait : je ne parle que de la Gaule, car il fut moins populaire dans d'autres régions de l'Empire.

Aux magistrats, aux prêtres, aux bienfaiteurs des villes ou des provinces on élevait des statues de marbre, de bronze ou de pierre, et c'était la manière habituelle de la reconnaissance publique⁵. Il finit ainsi par s'en aligner des

¹ Esp., n° 2117.

² Il a pu y avoir des exceptions.

³ S. Reinach, *Bronzes*, p. 24. Rien ne révèle une personnalité, l'absence de style accuse le vide de l'esprit. — Et Reinach voit deux causes à cette faiblesse de l'art gaulois : d'une part, les tendances nationales de la Gaule, qui allaient à l'art décoratif, linéaire, symbolique, et l'Empire lui ayant imposé l'art figuré, de là naquit son impuissance ; d'autre part, cet art figuré vint à la Gaule au moment où les Grecs, qui y étaient les maîtres, étaient épuisés. Il n'y a que du vrai dans tout cela. Mais il faut aller chercher des causes plus profondes, sorties de la vie même de la Gaule et de l'Empire. Qui empêchait la Gaule de développer son art symbolique ? Qui l'empêchait de vivifier l'art figuré ? Qui empêchait les écoles grecques de se ressaisir, de créer du nouveau sur ce sol nouveau de l'Occident ? En réalité, l'Empire romain, en unifiant le monde, en rendant facile et rémunérateur tout ce qui était imitation, copie, traduction, réduisit au minimum le besoin de créer, l'effort vers le nouveau, la découverte, la personnalité. Il remplaça les tendances nationales, régionales, municipales, par l'identité des styles, par des écoles et des conventions à caractère universel. Il vulgarisa, industrialisa, uniformisa l'art, et il fit là comme en littérature, en religion, et même en morale. L'impérialisme, en dernière analyse, ruina les initiatives originales, qu'elles vinssent de pays ou de particuliers.

⁴ Voir un essai de classement chronologique chez Mrs Strong, *Roman Sculpture*, 1907, p. 347 et s.

⁵ XII, 5413 (statue équestre), 4189 (plusieurs statues au même personnage), 1236, etc.

dizaines dans les places de villes¹, et jusqu'à des centaines à Lyon, autour de l'autel de Rome et d'Auguste. A côté ou au milieu d'elles, les images des empereurs, des impératrices, des princes, des hauts dignitaires décoraient les forum municipaux ou les salles des thermes². Les esclaves, les affranchis, les amis des riches dressaient les portraits de leurs patrons, en pied ou en buste, dans les vestibules ou les cours d'honneur des hôtels ou des villas³. Un collègue votait une statue à son protecteur⁴, une ville à son bienfaiteur⁵. A Besançon, les ligures d'anciens chefs de l'histoire romaine s'élevaient sur la grande place. Dans une villa du Languedoc, à Chiragan près de Martres-Tolosanes, on a trouvé une centaine de statues ou de bustes d'Augustes, de simples particuliers, cf. même de philosophes grecs⁶. Un père de famille faisait représenter en pierre les êtres qui lui étaient chers : c'est à la statue, en ce temps-là, et non au tableau, qu'on s'adressait pour conserver les traits des hommes. Le long des voies sépulcrales, d'innombrables figures regardaient les passants, tantôt sculptées en relief sur les façades des tombeaux, tantôt érigées en couronnement sur les étages des mausolées⁷. La vie humaine se reflétait partout en une réplique de pierre. Jamais le sol de France n'a porté plus d'images de morts et de vivants : j'excepte notre époque, où la photographie a rendu au portrait son prestige des temps gaulois.

Car le portrait était alors, presque autant que de nos jours. quelque chose de démocratique, à demi nécessaire à l'existence. Il n'y a pas que des figures de riches sur les tombeaux. Des hommes évidemment très pauvres ont voulu fixer les traits de leurs visages, ou leurs parents l'ont voulu pour eux. Certaines de ces sculptures sont de grossières ébauches, où s'aperçoivent à peine les linéaments de la face : mais cela prouve, plus qu'une image parfaite, la force de l'intention qui a exigé le portrait⁸. Hommes et femmes, enfants et vieillards, libres et esclaves, avaient également droit, sur la pierre de leur tombeau, à cette seconde vie.

Le portrait funéraire fut une pratique très chère aux Gaulois de l'Empire. Il est moins fréquent au delà des Alpes. et des Pyrénées. L'usage ou plutôt l'abus en annonçait le Celte ; les colons du Midi et de Lyon y recourent avec plus de discrétion. Quand on va de la Narbonnaise dans la Gaule Propre, c'est à Agen vers l'ouest, à Autun vers le nord, que les images se multiplient dans les ruines des cimetières⁹.

¹ Voyez par exemple au forum de Roussillon, où Thiers a reconnu à la suite sur un côté 19 piédestaux de statues ; il ajoute que le dispositif permet d'en supposer 20 (*Bull. arch.*, 1912, p. 79). Au total, 40 pour le forum.

² Voyez dans le Corpus les dédicaces aux membres de la famille impériale. — A signaler surtout, parmi les bonnes œuvres qui subsistent, la tête laurée d'Auguste, de Vienne (*Esp.*, n° 2615).

³ XII, 1115, 2231, 4354 : exemples qui montrent combien les Anciens tenaient à ces images.

⁴ XII, 372 (Riez), 411 (Marseille), 4406 (Narbonne). Dans l'ensemble, ce sont les collèges surtout qui se chargeaient d'ériger des statues dans les villes.

⁵ Voyez la statue de bronze élevée à Vienne par la ville espagnole d'Italica en l'honneur de son patron *C. Julius Pacatianus*, qui paraît avoir été un Viennois, procurateur en Espagne (*Esp.*, n° 2614 = *C. I. L.*, XII, 1856).

⁶ *Esp.*, n° 946-1020 ; sans parler d'innombrables statues des divinités classiques.

⁷ Voyez le recueil d'Espérandieu.

⁸ *Esp.*, n° 882, 3604, 3606 : je cite les plus grossières.

⁹ Comparez le très petit nombre de figures funéraires du Ier vol. d'Espérandieu (Narbonnaise) à l'abondance qui s'en trouve dans les vol. II-IV (Trois Gaules). C'est la

Cela ne laisse pas que de nous surprendre. Car rien, dans les traditions nationales du Gaulois, ne l'invitait au portrait funéraire. Toutes ses tombes jadis avaient été informes et muettes, sans images et sans inscriptions ; et entre le cimetière d'une ville gallo-romaine, alignant ses longues files de sépulcres, de corps et de figures de pierre, et les anciennes nécropoles celtiques, dissimulant leurs morts sous des monceaux de terre, le contraste est saisissant, et la transition n'est point visible.

Le changement, à cet égard, fut rapide et profond dans les mœurs et les usages¹. Sous quelle influence, nous ne le savons encore : peut-être, par l'intermédiaire de Marseille, sous celle des Grecs, chez qui l'image funéraire était en honneur² ; peut-être sous celle des Italiens, qui la pratiquaient également³. Et si les Romains en perdirent le goût au moment où les Celtes le prirent, c'est un phénomène d'ordre commun dans les Gaules, où la religion, la langue, l'art et la manière de vivre servirent souvent d'asile aux vieux usages de l'Italie, en déclin dans leur lieu d'origine⁴.

On peut répartir ces images, comme celles des dieux, en deux groupes principaux : les statues à l'romaine, d'ordinaire isolées, portées sur piédestal, destinées à l'ornement des places, des édifices ou des mausolées⁵ ; les figures

proportion absolument inverse de celle que fournit l'épigraphie. — Je crois cependant qu'il faut faire, en cette affaire, une certaine part au hasard, et qu'à Narbonne et Arles, par exemple, où les images funéraires n'ont pu être encastrées dans les murailles romaines comme dans celles des villes des Trois Gaules, beaucoup ont dû être systématiquement détruites par les Chrétiens.

¹ Je ne parle ici que du monument et de l'art. Mais il va de soi que cette transformation s'explique aussi par une évolution des idées sur la tombe (encore qu'il soit possible que les idées aient évolué parce que l'extérieur du monument changeait). La tombe n'est plus regardée, ainsi qu'aux temps celtiques, comme un lieu de passage entre la vie et une nouvelle résidence, mais, sous certaines influences classiques, comme cette résidence même. De là, tant de choses qui rappellent la présence du défunt, son portrait, les banquets d'anniversaires où intervient sa statue, l'échange de propos entre lui et le passant, etc.

² Le peu de stèles funéraires que nous possédons de Marseille (n° 88-92, 76,74), paraissent conformes aux types helléniques, de la poignée de mains, de la défunte voilée, du repas funéraire, de la femme à la toilette.

³ Dict. des Ant., au mot Sepulcrum, p. 1236-7 (E. Cahen). Ce qui, nous ferait incliner vers l'influence romaine, c'est que la sculpture funéraire conserva chez les Grecs un caractère idéaliste, une tendance à l'héroïsation des défunts, qui est bien rare dans nos images gallo-romaines, toujours exactes et réalistes ; et c'est que ce même réalisme se retrouve dans le portrait funéraire chez les Romains : l'antique habitude de conserver les masques en cire des ancêtres, l'esprit positif de la race, le développement prodigieux que prend à Rome le portrait, tout contribue à créer des traditions très opposées à celles de l'idéalisme qui a si longtemps régné dans la sculpture funéraire de la Grèce ; Collignon, *Les Stèles funéraires de l'art grec*, 1911, p. 314. Je n'ai pas à rappeler ici l'origine hellénique de la sculpture funéraire italienne.

⁴ D'ailleurs, il faut se garder de généraliser ; voyez à Narbonne, qui reproduit les vieilles mœurs italiotes, les nombreuses traces de portraits funéraires en bas-relief (n° 580, 583-9), les bas-reliefs sépulcraux du marchand d'olives (n° 621), d'armateurs de navires (n° 678, 683, 685-690), tout cela identique, sauf une facture plus large, à ce que nous trouvons dans les Gaules. Et cela aussi me ferait croire, au moins pour une part, à l'origine italienne de l'art funéraire gallo-romain.

⁵ Voyez les statues des Jules, homme et femme, dans leur mausolée de Saint-Rémy (Esp., n° 114). Les œuvres les plus remarquables dans cette catégorie sont la matrone et

d'indigènes, presque toujours incorporées, en très haut relief, dans des monuments funéraires. Les premières sont des œuvres d'assez bons statuaires, étrangers peut-être au pays ; tuais les plus belles n'en sont pas moins fort banales, avec leurs corps uniformément drapés dans la toge, leurs figures à profil de médaille, et s'il en est parmi elles qui représentent des hommes de souche gauloise, ils ont perdu jusqu'à la physionomie de leur terroir sous le ciseau de la statuaire classique¹. Les autres images sont certainement sorties des ateliers qui s'installaient dans les villes aux abords des cimetières, et où travaillaient des artistes du lieu, médiocres et à bon marché : mais sur elles, en revanche, apparaît la touche originelle.

Elle se montre par la manière dont le sujet est traité. Aucune recherche d'idéal n'embellit le portrait du Gaulois. Que le sujet ait posé de son vivant, que le sculpteur ait travaillé sur un croquis pris devant le cadavre, il est visible qu'il a obéi à un ordre sans réplique, faire ressemblant. Hommes et femmes ont gardé leur coiffure favorite : celles-ci, cheveux bouclés², ou tresses pendantes³, ou bandeaux sur le front⁴, ou chignons relevés en diadème⁵ ; ceux-là, le plus souvent la tête nue, les cheveux courts ou touffus, la barbe large ou pointue⁶, les moustaches rabattues, et s'il y en a de chauves, ils montrent leur calvitie⁷. Le costume, c'est toujours, pour la femme, la robe ou la tunique, pour l'homme, la tunique et le manteau à la gauloise, d'ordinaire avec le capuchon rejeté sur le dos, parfois avec le large cache-nez sur les épaules. Il y a, dans toutes ces sculptures, un élément réaliste qui ne manque pas de saveur.

Ce qui complète une impression de cette sorte (je parle seulement des portraits de Gaulois), c'est que le défunt s'est fait souvent représenter avec les attributs de sa profession. Pour que nul n'ignore sa vie mortelle, le cocher a son fouet en main, le sergent de ville son épée au côté, le tonnelier tient son marteau, le sculpteur son ciseau, la marchande des quatre-saisons sa balance, et ainsi pour mille, autres⁸ : si bien qu'une voie des sépulcres, avec ces figures d'ouvriers et de boutiquiers en longues rangées, ressemble assez bien à une rue marchande de ville gallo-romaine.

Le sculpteur devait représenter les morts dans l'attitude qu'ils avaient le plus volontiers prise dans la vie. S'agissait-il d'un enfant, il le montrait avec son jouet

la jeune fille d'Apt, marbre blanc, sans aucun doute de la main d'un artiste étranger, on a supposé alexandrin : la coiffure révèle l'époque de Titus (Esp., n° 2558).

¹ Esp., n° 207, 1094-5, 2552, 2556-7, 2014, 2707, 3002, 3092, 3230, etc., en supposant qu'il ne s'agisse pas de personnages impériaux. Il est possible du reste qu'on donnât parfois aux figures des traits de convention.

² Esp., n° 1497 (enfant), 3274.

³ Esp., n° 478.

⁴ Esp., n° 1119, 1120, 1158, 1160.

⁵ Ou plutôt en turban, produit par des tresses relevées et enroulées ; c'est la mode au temps des Antonins ; Esp., n° 1158, 1182-3 ; cf. n° 985. Boucles étagées du temps des Flaviens, n° 482.

⁶ La seconde manière de porter la barbe est plus fréquente que l'autre. Aucune trace ni de favoris ni de moustaches isolées, courtes ou pendantes. Les très longues barbes ne sont pas non plus en usage. Les figures imberbes, quand il s'agit d'indigènes, sont d'ordinaire de jeunes gens. La distinction nécessaire entre *juniores* imberbes et *seniores* barbues est très nettement marquée sur le bas-relief des riantes parisiens, sous Tibère (Esp., n° 3132).

⁷ Esp., n° 1117.

⁸ Esp., n° 1141, 1149, 1893, 2805, 1112, 1111, 1122, etc.

favori ou son animal familier, oiseau, chien ou chat¹. — Ceci d'ailleurs, l'enfant figuré comme ses parents avaient le plus aimé à le voir, c'était déjà un peu de l'idéal qui pénétrait en ce genre de sculpture. Il en entrait davantage, lorsque, au lieu de l'outil professionnel, le sculpteur mettait dans la main du mort un attribut de son sexe ou un emblème de sa dignité : pour un père de famille, le coffret où il garde ses trésors ou ses documents² ; pour une matrone ou une jeune fille, le miroir de sa toilette³, l'éventail qu'elle agite par contenance⁴, la fleur ou le fruit, symboles de ses espérances ou de ses promesses dans la vie⁵.

Parfois, un trait de plus souligne la pensée religieuse du mort ou des survivants : c'est lorsque le défunt tient à la main un gobelet, un verre, un flacon, comme s'il était prêt à boire dans un banquet. Cela veut dire que ses amis boiront de la même manière qu'il est figuré, qu'ils banquêteront près de lui, devant sa tombe, à ses anniversaires, et que son image, le gobelet à la main, leur fera vis-à-vis et leur donnera la réplique⁶.

Ce qui achève de mettre de la vie dans toutes ces figures de Gaulois, ce qui fait d'elles les images concrètes et presque animées de nos ancêtres, c'est que ces morts n'aiment point à paraître isolément sur leurs tombes. Le père veut sa femme et ses enfants auprès de lui. On voit la famille entière sur le devant de ces tombeaux, tous debout, le mari et la femme se tenant les mains⁷ ou les bras passés sur les épaules, et les enfants au milieu, encadrés par les parents⁸. On dirait, à regarder ces poses touchantes et ces groupes sympathiques, de ces photographies si chères aux bonnes familles de notre temps. Je crois bien que de telles tombes en étaient l'équivalent. On les préparait, on les sculptait souvent bien avant la mort ; elles marquaient un moment de l'existence commune autour du foyer. Il y avait en elles plutôt l'image de la vie que la pensée du trépas.

Mais, si elles sont gauloises par le sujet, elles le sont aussi par la façon dont il est rendu. J'entends par là que, à part de très rares exceptions, ces reliefs décèlent une main vulgaire, lourde, inexpérimentée. Les membres sont sans souplesse,

¹ Esp., n° 1127, 1184, 1163, etc.

² N° 1124, 1126, 1131, 1130. Ou encore, souvent dans le même sens, la bourse, le rouleau de parchemin, les tablettes.

³ N° 1128, 1157, 1160, 1167.

⁴ N° 1880 ; un peigne, n° 1171 ; une houpe à poudre, n° 1168 ; une fiole à parfum, n° 1164, etc. Il est probable que cette attitude, la femme tenant un objet de toilette, est la simplification, et en quelque sorte la réduction au type du portrait, de la scène, si fréquente dans la sculpture funéraire des Grecs, de la toilette de la défunte. La scène de la toilette apparaît d'ailleurs parfois, surtout du côté du Rhin et là sans doute sous une influence hellénique, mais traitée avec un caractère réaliste très marqué (n° 5142).

⁵ N° 1128, 1157, 1173, 1124, 1125.

⁶ Surtout dans la région d'Autun ; cf. Graillot, *Poculum et Lagena* (*Mém. de la Soc. Éduenne*, XXX, 1902). — Le port de la mappa, surtout en Belgique, correspond peut-être aussi à une pensée de ce genre. — Ceci est un des équivalente celtiques de la figuration des repas funéraires dans les pays classiques : le banquet est ramené au portrait.

⁷ C'est le type simplifié, de la poignée de mains, constant en Grèce, assez rare en Gaule. D'ailleurs la représentation de la scène, toute réaliste, est en Gaule entièrement différente de l'altitude héroïsée prêtée aux personnages dans les stèles d'origine ou d'influence hellénique.

⁸ N° 1124, 1123, 1121, 1118, 1120. — Qu'on remarque bien ceci : comme toute la famille est là, au complet, et à un moment donné de sa vie, ils ensuit que de tels tombeaux ont été dessinés ou exécutés à ce moment-là, du vivant des personnages (cf. XII, 118).

les têtes sans énergie ou sans grâce. Quelque chose d'hiératique fige les attitudes et les physionomies. Le coup de ciseau est trop violent, trop sec ; et les matériaux employés, pierres communes du pays, fragiles ou peu malléables, ne se sont point prêtées au travail délicat des courbes. Le modelé est souvent produit par de brusques éraflures, et l'on pourrait parfois compter tous les coups de ciseau¹. Il y a, dans les lignes des corps, d'inconcevables maladresses : on voit des sculptures où une main de femme, au lieu d'être figurée en relief, apparaît sous la forme de traits gravés en creux continuant une épaule taillée en saillie².

VII. — LE BAS-RELIEF.

Nous retrouvons dans le bas-relief le même contraste que dans le portrait et dans l'idole, entre sujets classiques et sujets indigènes.

Les sujets classiques sont tirés en majorité de la vie des dieux et des héros grecs. Les combats contre les géants³, le jugement de Pâris⁴, l'homme créé par Prométhée⁵, Endymion et Séléné⁶, Ariane et Bacchus⁷, Hippolyte et Phèdre⁸, et cent scènes de ce genre⁹, voilà les thèmes nécessaires et exclusifs dans l'ornementation des temples, et ils ne sont point rares dans celle des édifices publics et des tombeaux les plus riches, mausolées ou sarcophages¹⁰. Des images de combats historiques¹¹, des panoplies ou des trophées d'armes

¹ On a constaté (Cagnat et Chapot, I, p. 366-7) l'abus du foret, plus brutal et moins délicat, à côté du ciseau. On le note surtout, semble-t-il, dans les ouvrages de marbre, et se développant au Bas Empire. — Le silhouettage, c'est-à-dire l'emploi de rainures profondes (faites au trépan) pour encadrer les figures, se constate dans des monuments funéraires de Narbonne, au mausolée de Saint Rémy, dans l'arc d'Orange. On a supposé à cette technique une origine égyptienne. J'en doute. Courbaud (*Bas-reliefs*, p. 343) y voit, peut-être plus justement, *une habitude locale, à l'usage d'un art de province médiocrement savant.*

² Esp., n° 1123.

³ Temple d'Yzeures, sous Marc-Aurèle ; Esp., n° 2997.

⁴ Bas-relief religieux de Bordeaux, Esp., n° 1066.

⁵ Sarcophage d'Arles, Esp., n° 161.

⁶ Sarcophage de Saint-Médard-d'Eyrans près de Bordeaux, en marbre de Paros, objet d'importation ; au Louvre ; Esp., n° 1240.

⁷ Sarcophage de même genre et de même localité que celui de la n. précédente ; au Louvre ; n° 1242. Cf. n° 241.

⁸ Sarcophage d'Arles, le plus beau, selon moi, de la série ; Esp., n° 133. — Histoire de Pélopie sur un sarcophage de Mons ; Esp., n° 3986 (l'origine locale n'est point certaine ; Cumont, *Musées du Cinquantenaire*, n° 86).

⁹ On mettra dans ce groupe les innombrables scènes où sont figurés des Amours ; voyez en particulier au Musée du Puy, de travail local, Esp., n° 1653, 1067, 1669, 1671, 1073, 1680.

¹⁰ Voyez les notes précédentes. Sur le mausolée d'Igel (plus bas) : l'épisode de Ganymède, Achille immergé dans le Styx, Mars et Rhéa Sylvia, Hercule aux Hespérides, Persée et Andromède.

¹¹ Mausolée de Saint-Rémy, n° 114. Sur un arc [?] détruit, à Arles, n° 155-8. Arc d'Orange, n° 260. — Dans le même genre, représentation de Barbares captifs, par exemple sur l'arc de Carpentras (n° 243). — Dans l'ensemble, le bas-relief militaire est peut-être le genre le moins cultivé en Gaule après l'époque d'Auguste.

enlevées à l'ennemi¹ ou consacrées par le vainqueur², apparaissent sur les arcs de triomphe et les monuments d'anciens soldats³. D'autres préféraient, pour leurs tombes, des épisodes de chasses⁴ ou de jeux⁵, ou la figuration de repas funéraires⁶.

Bien que ces dernières scènes soient empruntées à la vie réelle, l'ensemble de ce groupe ne relève que de l'art gréco-romain, que des conventions des écoles traditionnelles. Que le sculpteur surcharge son plan de figures (c'est le cas des combats et des chasses) ou qu'il se borne à trois ou quatre personnages essentiels (c'est le cas ordinaire des épisodes mythologiques), il s'inspire uniquement de procédés classiques : d'une frontière de l'Empire à l'autre, c'est maintenant la même façon de présenter en bas-relief les actions des dieux, de disposer les gens et les animaux d'une chasse ou d'une bataille, de rendre les figurera et d'orner les champs ; et presque toujours cette façon est lourde, lente et solennelle, confuse et molle, sans la clarté ou le mouvement qu'il faudrait à des amours divines ou à des luttes humaines⁷.

¹ Esp., n° 260, arc d'Orange ; monument de Biot. Encore que certaines catégories de ces armes puissent être celles des vainqueurs, vivants ou morts, offertes en hommage (cf. Silius, IV, 200-2).

² N. précédente. C'est le cas des armes des gladiateurs, sculptées sur les tombeaux de ce genre d'hommes.

³ Le genre de beaucoup le moins représenté est celui des scènes historiques de la vie civile : sur l'arc de Suse, les fêtes et cérémonies politiques auxquelles donna lieu le passage d'Auguste ; sur un bas-relief de Paris, la scène de l'offrande d'un collier à Tibère par les nautes.

⁴ Il est possible que les chasses soient figurées, non pas seulement à titre de souvenirs de la vie du défunt, mais aussi comme équivalences de chasses funéraires ou religieuses. On représentait tantôt des chasses réelles (mausolée de Saint-Rémy, Esp., I, p. 96-7 ; sarcophages d'Arles, n° 175, de Cahors, n° 1648, en marbre d'Italie, de Déols, n° 1560, de Reims, n° 3677, en marbre d'Italie ; bas-relief d'Espaly, n° 1683), tantôt des chasses mythiques (sanglier de Calydon, sarcophage d'Arles, n° 168). Les chasses réelles sont souvent mêlées d'éléments qui paraissent fictifs (combats contre le lion), ce qui laisse douter qu'elles aient commémoré des actes du défunt.

⁵ Il est possible que les représentations de ce genre fussent surtout propres aux lombes de cochers ou de gladiateurs enrichis ; mais je crois qu'elles se sont généralisées et ont pu être pour ainsi dire les simulacres des combats funéraires que le défunt aurait pu souhaiter. Ajoutons que ce genre de bas-reliefs a pu orner des cirques ou autres édifices. Esp., n° 144 et 140-150 (Amours auriges), 590 et s. (*id.*), 595 et 602 (gladiateurs au combat), 3356 (*id.*), etc.

⁶ Ces représentations de repas funéraires, si fréquentes en Grèce, sont assez rares dans la Narbonnaise, très rares dans le reste de la Gaule, mais, chose à noter, paraissent plus abondantes aux abords de la frontière du Rhin, où les influences classiques et même helléniques se sont fait plus fortement sentir. De ce côté d'ailleurs, elles prennent souvent un caractère assez réaliste (on le retrouve aussi dans le reste de l'Empire), les convives mangent, non pas, comme dans les repas de convention, étendus sur des lits, mais assis sur des sièges du pays, autour d'une table souvent ronde, le serviteur leur présentant parfois une volaille rôtie, et je me demande si ce ne sont pas des représentations de repas de familles adaptés à la figuration du repas funéraire. Esp., n° 1778, 2787, 3163, 4062, 4097, 4104, 5154 (très remarquable), 5155, etc. On a supposé qu'elles caractérisent surtout l'époque des Flaviens et des premiers Antonins, je ne sais si c'est juste. — Du repas funéraire il faut rapprocher le défunt en attitude de buveur.

⁷ Il y a des sarcophages sûrement importés. Les meilleurs de ces bas-reliefs et en particulier ceux des sarcophages ont dû être faits 'sur place par des artistes étrangers ;

Mais à côté de ces redites et de ces plagiats, la Gaule nous montre en bas-relief une riche galerie d'œuvres originales, les scènes tirées de la vie populaire. Ici, tout est indigène. le sujet, la manière de le traiter, l'artiste qui a sculpté la pierre et la pierre dont il s'est servi¹. Ce sont parfois de charmants détails d'intérieur, repas de familles, leçons ou jeux d'enfants². Le plus souvent, c'est à la vie du dehors que nous assistons, sur la rue, à la place, dans la boutique. Voici le marché, où les changeurs, assis devant leurs banques, pèsent ou comptent les pièces, où le maquignon amène ses bêtes³, où le marchand crie ses pommes⁴. Plus loin, c'est le chemin qui s'anime, avec ses charrettes chargées de ballots, ses conducteurs de mules faisant claquer leurs fouets⁵, ses pierres milliaires au coin du tableau⁶, et, dans un horizon différent, la rivière avec ses bateaux pleins jusqu'au bastingage de tonneaux ou d'amphores, que manœuvre une équipe de robustes rameurs, ou que-tire lentement la corde des haleurs marchant sur la rive. Mais les épisodes préférés du Gaulois sont ceux de l'atelier, du chantier ou du magasin : maçons dont le cric hisse doucement une lourde pierre, bûcherons qui transportent à charge de cordes d'énormes pièces de bois⁷, sculpteurs qui cisèlent les chapiteaux des tombes⁸, et le tailleur à côté de ses piles de drap⁹, et le foulon près de ses cuves¹⁰, et le boucher devant ses quartiers de viande¹¹, nous les avons tous sous nos yeux, les travailleurs de la Gaule romaine, en costume du pays et du métier, affairés à leur tâche et montrant leur vie¹². On dirait une épopée de pierre racontant l'existence laborieuse des humbles de ce temps : je songe malgré moi, pour m'arrêter sur notre sol à quelque chose de semblable, aux tableaux où les Teniers ont étalé les joies et les travaux populaires¹³.

Ces sculptures sont à peu près toutes d'ordre funéraire. Elles ornaient les mausolées ou les tombes des fabricants et des marchands. Entre elles et les portraits d'indigènes dont nous ayons parlé, le lien est fort étroit : le portrait

mais l'exemple des fils de Vénicarus montre que bien des figures et scènes religieuses peuvent être l'œuvre d'artistes indigènes.

¹ Il n'y a à vrai dire aucune scène populaire qui soit figurée sur le marbre.

² Cinq enfants et un chien autour d'une écuelle, n° 4097.

³ N° 4037, 4148, 1097-8.

⁴ Autre vente de pommes ou de poires, n° 4044 (c'est le tombeau d'un pépiniériste, je crois).

⁵ Espérandieu, n° 5137, 5163, 5261, 5266, 5499, etc.

⁶ Monument d'Igel, Esp., VI, p. 451 = *C. I. L.*, XIII, 4206.

⁷ N° 1096 ; scieurs de long, n° 3695.

⁸ N° 1111.

⁹ N° 1099, 4043 ; cf. n° 3785-6, 3683. Sabotier, n° 2783, 3685.

¹⁰ N° 4125 et 4136.

¹¹ N° 2056 ; n° 3454 (peut-être dépècement d'un taureau de sacrifice).

¹² Bien, d'autres exemples dans les notes du t. V. ch. VI, et ch. VII, § 6 (*Les Détaillants*). On notera le nombre relativement restreint de scènes de travail champêtre : pour le travail de la vigne, du blé (Esp., n° 4036, moisson), de la terre (n° 4044, travail à la bêche et à la houe ; n° 4092, 41477, labourage).

¹³ Ajoutez deux autres catégories, moins représentées : scènes de sacrifices (n° 1100, 4023) ; scènes juridiques, mariages, affranchissements ou testaments (non certains d'ailleurs, n° 1102, 1103, 4108), distribution d'argent conformément à la volonté du défunt ? (n° 4149).

montrait l'homme, le bas-relief racontait la vie. L'une et l'autre espèces d'œuvres formaient, dans l'art de la Gaule, la sculpture de genre¹.

Ne croyons point cependant que la Gaule ait eu d'elle-même l'idée de ces bas-reliefs, de figurer sur des tombes les scènes du labeur journalier. Je crois que cette idée lui est venue de ses éducateurs ou de ses maîtres. Ni la Grèce ni l'Italie n'avaient dédaigné d'appliquer les procédés de l'art à la glorification des plus humbles tâches. La Grèce eut ses stèles funéraires représentant des bronziers ou des lutteurs en attitude de travail ou de combat². Aux portes de Rome, le boulanger Eurysacès faisait sculpter sur sa tombe tous les épisodes de la fabrication du pain³, avec la même fierté qu'un officier de César aurait exigé sur la sienne l'image de ses victoires. Il y avait, chez les hommes de ce temps, le noble orgueil de leur métier, quel qu'il fût ; et de voir sur une tombe l'épicier dans sa boutique ou le sabotier dans son échoppe, je ne trouve pas que cela prête à sourire : j'aime mieux cette franche affirmation du travail honnête que les fastueuses et banales tombes où tant de parvenus d'aujourd'hui mettent à la fois le spectacle de leur fortune et l'oubli de leur profession.

Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, que les parvenus de ce temps ne fissent pas sur leurs mausolées l'étalage de leurs richesses. L'art du bas-relief leur permit précisément d'en montrer l'étendue : seulement, il leur servit aussi à en indiquer les différentes origines, dont ils ne rougissaient pas. Le fameux Trimalchion, à ce que dit Pétrone⁴, voulut que son tombeau expliquât au peuple toute la gloire de sa vie d'homme riche : Je t'en prie : tu feras, sur la façade, sculpter des vaisseaux voguant à pleines voiles ; tu me représenteras sur le tribunal, vêtu de la prétexte, les mains ornées des cinq anneaux d'or, et tirant d'un sac des pièces de monnaie pour les jeter à la foule : et n'oublie pas que le peuple se réjouisse ; tu ajouteras, si tu le veux, des lits pour banquets. A ma droite, tu placeras la statue de ma chère Fortunata, tenant une colombe et conduisant en laisse la petite chienne ; et puis, tu mettras mon cher Cicaron, et encore de larges amphores bien bouchées, afin que le vin ne se répande, et aussi une urne brisée sur laquelle un enfant pleurera, et enfin, au milieu, une horloge, afin qu'en regardant les heures, bon gré mal gré, on puisse lire mon nom.

Il fallait rappeler le mausolée de Trimalchion le Campanien car il n'est pas l'œuvre fantaisiste du romancier ; soyons assurés que Pétrone l'a vu, et que beaucoup de riches, en Gaule, en ont désiré de semblables, avec la même profusion de bas-reliefs.

¹ Ici, pour le bas-relief funéraire plus que pour le portrait, j'hésite à affirmer la prépondérance de l'influence romaine ou celle de l'influence grecque (que j'ai autrefois préférée, *Inscr. rom. de Bordeaux*, 1890, II, p. 584-5). Toutefois, le caractère partout si nettement réaliste des scènes m'incline maintenant à penser à des traditions venues d'Italie, encore que s'étant appliquées en Italie même, pour la transformer, à une origine hellénique. L'analogie, dans le choix des métiers et la disposition des figures et des instruments est d'ailleurs absolue entre nos monuments et ceux d'Italie, ceux-ci existant en proportion bien moindre de ce qu'on trouve en Gaule ; cf. Gummerus, *Darstellungen auf dem Handwerk auf Röemischen Grab- und Votivsteinen in Italien*, dans le *Jahrbuch des K. D. Arch. Instituts*, XXVIII, 1913.

² *Die Attischen Grabreliefs*, planches CXIX et CLXXIII.

³ En dernier lieu, Cagnat et Chapot, I, p. 676-7 ; cf. Dessau, *Inscr. Lat. sel.*, 7460.

⁴ Pétrone, *Satiricon*, 71.

Le mausolée du Trévire Secundinius, à Igel près de la Moselle, est plus riche et plus compliqué encore que celui de Trimalchion¹. Au sommet, Ganymède ravi au ciel proclame l'immortalité promise au défunt ; aux pieds du jeune héros, la Lune et le Soleil s'annoncent comme les maîtres du monde, Mars et Rhéa comme les fondateurs de Rome. Plus bas, sur le corps de l'édifice, à droite, à gauche, en façade, en arrière, sur tous les piliers, partout où l'on peut trouver une place, s'étagent et s'enchevêtrent cinquante figures, scènes racontant, les unes, l'histoire d'autres héros, Achille, Hercule, Persée, les autres, celle de Secundinius lui-même et de sa fortune aux sources multiples, les draps sortant de ses ateliers, ses navires avec Murs chargés de vins, ses chariots avec leurs colliers, les versements faits par ses fermiers, le gibier capturé dans ses bois. C'est, comme partout en Gaule et comme autrefois chez Trimalchion, un extraordinaire mélange de mythes, de symboles et de réalités, le zodiaque, les Vents et les Tritons voisinant avec des charretiers et des bateliers trévires, et le regard passant de l'aigle de Jupiter au fouet du camionneur².

Les gens du Midi dédaignaient d'ordinaire ces contrastes. Ils avaient pour la plupart renoncé à suivre l'exemple d'Eurysacès le boulanger. Pour orner les côtés de leurs sarcophages ou les façades de leurs mausolées, ils préféraient les sujets de convention, chasses ou mythes. Celtes et Belges n'avaient pas encore un tel respect de l'école. Bien leur en a pris. Les artistes du pays n'ont point mal réussi dans le bas-relief de genre.

Beaucoup de ces scènes, assurément, sont mal composées, sans perspective, et d'action lourde. Mais il s'en trouve, dans l'ensemble, de vivantes et bien ordonnées : figures expressives de travailleurs, muscles de bûcherons saillant sous l'effort³, portefaix raidissant leurs reins pour corder des ballots d'étoffes⁴, enfants qui s'amuse en mangeant leur soupe⁵, le sculpteur a souvent rencontré le geste essentiel, l'effet qui porte ; il a vu de la vérité, et il a su en rendre. Une forme d'art nouvelle croissait au delà des Alpes, tirée de la vision de la vie présente, faisant enfin leur place aux choses de la nature et aux êtres du peuple.

Mais elle ne dura point. Les Gaulois de vieille souche mirent plus longtemps que d'autres à se convertir à l'art classique. Ils y arrivèrent pourtant, eux aussi, et ce fut grand dommage. La paresse, en cette matière, fut la plus forte : il était beaucoup plus facile de sculpter un Hercule qu'un muletier, l'enlèvement de Ganymède que la fabrication du savon⁶ : il n'y avait qu'à copier. Dès le milieu du troisième siècle, le bas-relief de genre disparaît de la Gaule, et l'expression que nous avons eue un instant de sa vie réelle s'est effacée à tout jamais sous les banalités d'une mythologie cosmopolite⁷.

¹ En dernier lieu, Espérandieu, VI, p. 417 et s. ; C. I. L., XIII, 4206.

² En outre, il y est représenté un banquet et peut-être une ouverture de testament. — Je doute que le monument soit antérieur à Septime Sévère : une des figures représente l'arrivée d'une charrette à une borne marquée L. IIII, *leuga quarta*, qui est la distance d'Igel à Trèves par la route de Reims, et la lieue ne paraît pas sur celle grande route avant Septime.

³ N° 1096 (le bas-relief dit des dendrophores à Bordeaux).

⁴ N° 5180 ; cf. n° 4131, 4156.

⁵ N° 4097.

⁶ Je fais allusion au bas-relief d'Épinal (Esp., n° 6892).

⁷ Cf., dans le même sens, Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, VIII, 1866, p. 103 ([reproduisant des modèles déjà copiés, traînant partout leurs poncifs, comme ces joueurs d'orgues de](#)

VIII. — LA PETITE SCULPTURE.

Jusqu'à quel point la Gaule, sous ce régime d'esthétique et d'industrie mondiales, a fait bon marché de ses habitudes propres et de son indépendance intellectuelle, c'est ce que montre, mieux encore, l'histoire de la petite sculpture, j'entends par là surtout les figurines en terre cuite ou les images en relief de la vaisselle céramique.

Les objets de ce genre étaient destinés à la vie de chaque jour ou aux actes de la piété la plus modeste. Ils garnissaient les tables, les maisons, les tombes des bourgeois et des petites gens, et ils étaient leurs cadeaux à la divinité. Cela correspond à nos garnitures pour cheminées, à nos décorations pour assiettes, aux ornements de nos églises de campagne.

Or, en ces formes d'art, qui pénètrent le plus avant dans la vie populaire, il est bien rare de trouver une inspiration répondant à cette vie même, sentant la terre gauloise. Les dieux celtiques sont une exception en céramique¹. Un modelleur pour poteries n'aime pas à prendre ses types autour de lui. Ses Déesses-Mères sont des contrefaçons de lointaines Cybèles ; sur ses vases de table, que convives désœuvrés s'amuseront à regarder, il alterne des gladiateurs, des Lédas et des scènes de chasses². S'il se risque à traiter un chapitre d'histoire, il l'empruntera aux annales de Rome, anciennes ou contemporaines³. La vie qui se passe autour de lui est indifférente à son regard⁴.

La différence est frappante entre l'imagerie de cette vaisselle, classique et mythologique, et celle de nos faïences rustiques, si souvent pleines des bonnes choses et des franches plaisanteries du pays, soldats à la caserne⁵, festins de noces, aviateurs au ciel, Jeanne d'Arc et Napoléon. Tout cela peut être extrêmement vulgaire et fort mal dessiné : mais cela au moins vient de chez nous et n'est pas une copie, pas plus que ne l'est un bronze de Barye ou un paysage de Corot. C'est que nous tous, ignorants ou penseurs, nous voulons associer l'art à notre vie et l'image à la réalité, c'est qu'à la différence de la Gaule

nos jours qui vont porter les airs d'opéras jusque dans nos plus petits villages) ; Courajod, *Leçons du Louvre*, I, p. 10 [1890].

¹ On en trouve encore quelques traces dans les figurines isolées, mais perdues au milieu de centaines de figurations classiques — quelques dieux au maillet, une divinité accroupie (Blanchet, *Ét.*, *Suppl.*, p. 61-6) ; je ne parle pas d'Épona, entrée dans le panthéon gréco-romain. Aucune trace dans les vases céramiques à reliefs, qui représentent en moyenne une couche archéologique plus récente.

² Voyez le II^e vol. de Déchelette, *Les Vases céramiques ornés de la Gaule*, où on trouvera le répertoire des types.

³ Déchelette, II, p. 215 et s., p. 284 et s.

⁴ J'excepte de très rares médaillons municipaux, comme celui de l'anniversaire lyonnais. Il y a bien, sur les vases moulés, des scènes de genre (Déchelette, II, p. 91 et s.), pêcheurs, oiseleurs, jongleurs, etc., mais ce sont des scènes convenues, empruntées à l'art gréco-romain. Je n'exclus pas d'ailleurs la possibilité de scènes tirées de la vie courante : mais elles-tic peuvent avoir représenté qu'une partie infiniment restreinte des sujets, et le nombre en a dd diminuer de jour en jour. — Les sculptures sur lampes paraissent faire un peu plus d'emprunts à la vie journalière : mais ce sont d'ordinaire objets importés, et d'ailleurs les sujets tirés des jeux sont meure là prépondérants.

⁵ Le peu de popularité des sujets militaires est très digne de remarque comme caractéristique de la mentalité gallo-romaine. On signale comme un fait exceptionnel une sculpture de lampe d'Afrique représentant le salut militaire (*Dict. des Ant.*, fig. 6004).

nous ne sentons pas le poids de longs siècles de traditions artistiques, imposé par des maîtres venus du dehors.

IX. — PEINTURE ET MOSAÏQUE¹.

Si de la sculpture on passe aux arts du coloris, peinture et mosaïque, la conclusion sera pareille.

Il y a peu à dire sur la peinture gallo-romaine. Les murailles des temples, des basiliques et des maisons se sont effondrées, et avec elles ont disparu les fresques qui les ornaient ; et les quelques fragments qui nous en restent ne nous disposent pas en sa faveur. S'agit-il de peintures décoratives ? ce sont des ornements à la manière de Pompéi, conformes à ce style alexandrin auquel se soumit le monde entier². S'agit-il de personnages et de scènes ? les chasses et la mythologie reparaissent³. Un instant, nous voici séduits par quelque chose de nouveau, un paysage, des arbres, des fleurs, des animaux, et nous espérons voir apparaître un coin de la Gaule : mais à l'examen du détail, nous constatons des tableaux de convention, les lointains souvenirs des horizons d'Égypte ; les bêtes que nous apercevons sont les grues et les serpents familiers aux artistes orientaux, et il nous arrive même de trouver un crocodile au milieu d'elles⁴.

Je ne crois pas, d'ailleurs, que la peinture ait été alors aussi populaire qu'elle l'est devenue de nos jours. La sculpture jouissait d'une telle faveur, qu'elle dut faire tort à sa concurrente : c'est à elle qu'appartenait la tâche d'établir les portraits, de reproduire les êtres réels⁵. Tout au plus mettait-on souvent la peinture à son service, en colorant de noir, de rouge, de bleu ou d'autres teintes les figures ou les habits des portraits funéraires. Mais cet usage n'était pas particulièrement répandu en Gaule, et il contribuait plus à la laideur de la figure qu'à l'exactitude de l'expression : car les couleurs étaient souvent appliquées à l'aventure⁶, et ce devait être un affreux spectacle que celui de ces bustes de femmes aux cheveux jaunes ou rouge-brun, se détachant sur le fond bleu ou noir des niches de pierre⁷. La peinture, d'ailleurs, risquait trop d'accidents sous ce ciel brumeux du Nord pour ne pas laisser la place à la pierre ou au bronze dans les grandes

¹ Blanchet, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913.

² Blanchet, p. 26 et s.

³ Blanchet, p. 32 et s.

⁴ Remarques de Blanchet à propos des hérons d'une peinture de Trèves ou des échassiers d'une peinture de l'Indre (p. 41) : *Même si les oiseaux représentés se retrouvent dans la faune du pays, il convient de remarquer que les peintures de ce genre sont sûrement des imitations de paysages égyptiens, dont on reconnaît déjà des copies plus ou moins libres à Pompéi.*

⁵ Cf. § 6.

⁶ Voyez, de Grenier (*Revue arch.*, 1904, 1), l'excellente étude sur les couleurs dont on a badigeonné les mausolées de Neumagen : en jaune clair sont peints les visages, les nus, les corps des animaux, les vêtements ; en brun rouge les cheveux, les sourcils, les barbes, les crinières des chevaux, les chaussures ; en rouge vif les meubles et armes ; les fonds sont en bleu (c'est la couleur habituelle des fonds dans l'art grec et gréco-romain). Ces couleurs sont en nombre restreint, appliquées de façon conventionnelle, et dans une intention *essentiellement décorative et monumentale*. Mais je serai plus sévère que Grenier sur l'effet produit. On en aura une idée par la planche en couleur, *Mainzer Zeitschrift*, III, 1908, pl. 3.

⁷ *Esp.*, n° 1782 (Lyon), 1121, 1123, etc. ; monuments de Neumagen, XIII, 1848. — On devait également user, et peut-être abuser, de la dorure.

affaires d'art, images de dieux et bas-reliefs de temples. Et à ceux qui, fidèles aux anciens goûts des Celtes, préféraient à la pierre monotone le jeu des couleurs, Rome offrit ses mosaïques inusables¹.

On sait la passion des anciens Gaulois pour tout ce qui était. coloris, éclat et lumière, variétés d'aspects et mélange de tons et de nuances. Ils l'avaient montrée dans leurs vêtements, leurs, poteries, leurs tapis, même leurs armes. Les modes romaines les obligèrent à plus de monotonie dans l'expression de leur goût ; elles lui imposèrent la céramique uniformément rouge, la toge uniformément blanche, le marbre, la pierre et le bronze à l'apparence immuable. Mais avec la mosaïque, la couleur reprit tous ses caprices dans la maison des Celtes².

La mosaïque, inconnue de l'ancienne Gaule, se propagea dans le pays avec une incroyable rapidité. Chaque temple, chaque édifice, chaque maison de ville ou de campagne posséda ses pavements et parfois ses parois en tableaux de ce genre. Entre le Rhin et les Pyrénées il s'en est façonné des dizaines de mille. Partout où il y a ruine romaine, sous les rues de nos villes et sous les églises de nos campagnes, il y a cubes de mosaïques³.

Il ne faut voir, dans cette vogue prodigieuse, qu'un nouvel acte de soumission des Gaulois aux habitudes romaines. Aussi devons-nous encore, à propos de ces mosaïques, répéter l'éternelle redite. Bonnes ou mauvaises, urbaines ou rustiques, œuvres d'étrangers habiles ou de praticiens indigènes⁴, toutes ont reçu leurs sujets de Rome ou de la Grèce. De loin en loin, quelques-unes dénotent un effort plus intéressant de la pensée : à Saint-Romain-en-Gal près de Vienne, au pied de cette Côte Rôtie qui portait le meilleur vin des Allobroges, un mosaïste de premier ordre a représenté, en composition très claire et en dessin très naturel, les principaux épisodes de la vie des champs : la meule tournée par l'âne, la semaille des fèves, la fête des moissonneurs, la cueillette des grappes sur les treilles, les grains foulés dans les cuves, les paysans qui saluent l'arrivée des cigognes. Mais est-il bien sûr que ce soient là paysages et scènes du Dauphiné, et non pas la copie de fermes et de paysans de Campanie ou de Grèce⁵ ? Et puis, de tels morceaux sont si rares ! La plupart des artistes s'en

¹ Le lien entre la peinture et la mosaïque est bien marqué par les Anciens, comme le montre l'inscription de la mosaïque du Musée d'Agen, *coloribus pinxit* (XIII, 921). La mosaïque remplace la peinture pour l'ornement des murailles (Blanchet, p. 116-8) ; et il est possible que les peintures de la villa de Bourg, représentant l'histoire de Mithridate et celle des Juifs (Sidoine, *Carm.*, 22, 158 et s., 200-3), fussent en mosaïque.

² Il est probable que le goût de la couleur et de la dorure grandit sous l'influence de la cour syrienne et des cultes orientaux ; cf. Lucien, *Jupiter tragædus*, § 8 ; Cumont, *Les Mystères de Mithra*, 3e éd., p. 228-9.

³ Sur le classement chronologique des mosaïques, cf. Gauckler, *Dict. des Ant.*, *Musivum opus*, p. 2097 et s. ; Blanchet, *Décoration*, p. 120 et s. Dans l'ensemble, les nôtres doivent être postérieures à Marc-Aurèle ; les deux datées sont de 209 (Avenches, *C. I. L.*, XIII, 5121) et du temps de Postume (Trèves, 3679).

⁴ Voyez la mosaïque de Lillebonne, signée d'un artiste de Pouzzoles avec un *disciple* qui est peut-être du pays ; mosaïque d'Avenches signée d'un Grec (XIII, 5122) ; autres signataires d'origine indéterminée, cf. Blanchet, p. 127 et s. Les matériaux étant en partie tirés du pays, la mosaïque est en principe faite sur place ; mais rien n'empêchait de transporter à de longues distances des planchers de mosaïque tout préparés ; César (Suétone, 46) se faisait suivre dans ses campagnes, pour paver sa tente, *de pavimenta tessellata et sectilia*.

⁵ Lafaye, *Revue arch.*, 1892, I, p. 322 et s. ; *Inventaire*, n° 246.

tiennent aux thèmes inévitables, le jeu public, la chasse ou le mythe. Nous avons vu ces thèmes à Lillebonne, où les cerfs encadrent les violentes amours d'Apollon ; nous les reverrions à Sens, avec Phaéon essayant de maîtriser ses chevaux¹, à Nîmes², à Lyon ou à Autun³, à Sainte-Colombe près de Vienne⁴ ou à Nennig chez les Trévires⁵ : je cite les lieux où on a trouvé les plus beaux morceaux⁶. Il y a peu d'années, on se mit à fouiller le vieux sol de Fourvières, près du forum lyonnais, à l'endroit de la Gaule où il s'est passé le plus d'histoire, où le Destin antique a conduit le plus d'énergies humaines, depuis Jules César conquérant les Gaules jusqu'à Irénée annonçant la loi du Christ : et la première chose d'importance qui ait paru sous cette terre, est la scène en mosaïque de Bacchus assis sur la panthère, entouré des quatre saisons ; l'œuvre n'est point laide, mais quelle déception pour l'historien, qui cherche sur ce terrain un fait nouveau de vie nationale, et qui se heurte pour la centième fois aux personnages d'un mythe suranné⁷ ! Puis, les fouilles ont continué, et une nouvelle mosaïque a été mise au jour : celle-ci représente un être hideux et difforme, chevauchant un petit éléphant ; c'est sans doute l'image exacte d'une exhibition faite aux arènes de Lyon : cette fois, nous ne sommes plus dans le mythe, l'artiste s'est adressé à la réalité, mais c'est pour fixer le plus vulgaire de ses spectacles⁸.

X. — LA MAISON OU LA VILLA.

On peut répartir en deux groupes les œuvres d'architecture qui nous sont restées des temps gallo-romains. — Les unes servaient à la vie commune des cités, telle qu'on la comprit à cette époque : aqueducs, cloaques, fontaines ou marchés, pour les besoins matériels ; cirques, théâtres, amphithéâtres ou thermes, pour les plaisirs des habitants ; basiliques, curies, palais ou casernes, pour les services publics, arcs ou portiques, pour l'embellissement des rues. Comme ce genre d'édifices fut étranger à l'ancienne Gaule, on renoncera à découvrir en lui l'inspiration d'un art national. — On pourra la chercher, au contraire, dans les constructions de l'autre sorte, celles qu'on peut appeler des demeures d'êtres, maisons, villas, tombeaux ou temples, domiciles d'humains, de morts ou de dieux. Les Gaulois connaissaient de longue date ces natures d'édifices, et ils n'apprirent des Romains qu'une manière nouvelle d'en bâtir.

En dépit de leur nombre, maisons et villas nous sont mal connues : nous savons beaucoup sur elles, et nous avons de la peine à nous les représenter. Les ruines

¹ Héron de Villefosse, *Fondation Piot*, XXI, 1913, p. 89 et s.

² *Inventaire*, n° 329 (scène du mariage d'Admète).

³ *Inv.*, n° 800 (Bellérophon et la Chimère).

⁴ *Inv.*, n° 209 (enlèvement de Ganymède), n° 236 (Bacchus et Silène), n° 224 (enlèvement d'Hylas), n° 108 (Achille à la cour de Lycomède).

⁵ Scènes tirées de l'amphithéâtre : ours et combattants, tigre et âne sauvage, lion et esclave, panthère, gladiateurs, valets d'arène ; *Inventaire*, n° 1295. — Les représentations d'Orphée, assez fréquentes (Blanchet, p. 91-3), sont sans doute surtout un prétexte à des peintures d'animaux. Une mosaïque de Sainte-Colombe (*Inv.*, n° 201) présentait autour d'Orphée 44 compartiments encadrant chacun un animal différent.

⁶ Comme scènes ou figures moins habituelles : les Muscs mêlées aux mois et à des portraits d'écrivains, mosaïque de Trèves signée *Monnus fecit*, XIII, 3110.

⁷ Germain de Montauzan, *Les Fouilles de Fourvière en 1911*, 1912, p. 52 et s. (*Ann. de l'Université de Lyon*).

⁸ Germain de Montauzan, *Les Fouilles de Fourvière en 1912*, 1913, p. 6 et s. (*Ann. de l'Université de Lyon*).

de leurs murailles ne nous laissent rien ignorer de leurs plans, mais nous ne voyons ni les façades, ni les couronnements, ni la couleur, ni l'aspect d'ensemble, ce qui donne à un édifice son style et son allure : des traces de maçonnerie et des débris d'ornements ne suffisent pas à marquer sa place et sa valeur dans l'histoire de l'art.

De ces plans et de ces ruines il se dégage seulement l'impression générale que, malgré une variété infinie de dimensions et de dispositions, les riches maisons de ville, les grandes villas de campagne ressemblaient en Gaule à ce qu'elles étaient dans le monde entier : aucun détail d'ordre artistique n'a révélé jusqu'ici un style architectural propre au pays, provoqué par la nature du climat ou par les habitudes du passé¹. Sur les coteaux qui dominent la Moselle² ou dans les replis de terrain qui bordent les Ardennes³, les plus opulents citoyens de Trèves, de Metz et de Tongres rêvaient de demeures pareilles aux fameuses villas de la divine Campanie. Au voisinage des forêts du Nord ainsi que sur les rivages de la mer de Pouzzoles, on voulait de vastes cours, une habitation toute en surface, aux chambres et aux salles innombrables se développant de plain-pied⁴ : et cela permettait l'élégance qui fut toujours la plus chère aux architectes et aux propriétaires de l'Empire, celle de longs portiques, d'interminables galeries aux colonnades de marbre, courant sur la façade ou en bordure des terrasses intérieures. Le portique, c'est-à-dire à la fois l'appui de la muraille et la liberté du jour, une sorte de compromis entre la maison qui abrite et l'air qui dilate, et avec lui la colonnade, c'est-à-dire le jeu des marbres fastueux, la symétrie des lignes, la finesse des acanthes aux chapiteaux, un luxe très visible et un art très harmonieux : voilà ce qui, pendant les siècles de l'Empire, parut indispensable à toutes les villas, la marque propre de leur valeur esthétique⁵, et voilà aussi ce

¹ Je ne parle pas des simples aménagements d'ordre économique, comme l'emploi plus fréquent de cheminées, de caves, peut être (c'est cependant assez douteux) de toitures inclinées.

² Ausone, *Mos.*, 298 et s.

³ Voyez les découvertes signalées par les *Annales de la Société archéologique de Namur* (depuis I, 1849-1850).

⁴ Je donne la note générale et non pas absolue. — Contrairement à ce que j'avance ici, on pourrait citer Ausone, *Mos.*, 329-330, parlant d'une villa qui possédait une tour très élevée ; de même, Sidoine, *Carm.*, 22, 211 et s. Mais, outre qu'il agit d'une tour et non de toute la villa, nous avons affaire à des constructions du Bas Empire, que les dangers des invasions ont pu faire aménager à un point de vue militaire.

⁵ Ausone, *Mos.*, 336, donne bien la note architecturale dominante dans ces villas : *Innumeris super nitentia tecta columnis*. De même, Sidoine, *Carm.*, 22, 136 (thermes de la villa) : *Ipsa autem quantis quibus sut sunt falta columnis*, 150 et s. (portiques extérieurs, dont l'un demi-circulaire) ; 205-6 (portique intérieur) : *Artatis stat saxea silva columnis*. Il résulte bien de ces textes que le portique et la colonnade sont l'essentiel : ce que confirment les ruines de villas. A Chiragan, on constate une galerie de 170 mètres, des portiques, vestibules, péristyles et colonnades de tout genre (Joulin, p. 23, 37, 57, etc.) : sauf les colonnades, la façade ne comptait pas, le plan consistait moins en une construction régulière, harmonieuse, esthétique, qu'en une juxtaposition de pièces : l'essentiel était dans les dispositions et surtout les décorations intérieures. On pourrait faire les mêmes remarques pour toute la Gaule, jusque dans l'extrême Nord (Cumont, *Belgique*, p. 42). En somme, c'est l'application des principes de la maison hellénique et gréco-romaine (cf. Monceaux, *Dict. des Ant.*, au mot *Domus*, p. 362), tournée vers l'intérieur, avec cours centrales et galeries vers lesquelles tout converge, et prédominance du rez-de-chaussée. Toutefois, les cours d'honneur et portiques extérieurs annoncent une certaine préoccupation du style de façade. Et les tours du IV^e siècle nous acheminent vers le donjon.

que nous retrouverons dans tous les édifices publics¹ ; car ceux-ci comme celles-là se sont inspirés des mêmes goûts.

De bâtisses qui conservaient un héritage de façons indigènes, il ne nous reste ni images sincères ni ruines caractérisées. Huttes à demi enfoncées dans le sol, murailles de pisé dans leur cadre rustique de croix ou de damiers en charpente, cabanes circulaires au toit de chaume arrondi en coupole ou couronné en pignon, échoppes basses à la façade badigeonnée en tons adoucis ou en couleurs criardes, granges, fermes et boutiques allongées ou trapues, en bois ou en clayonnage, bien de ces formes populaires devaient se montrer dans les rues et les faubourgs des plus grandes villes ou les communs des plus belles villas ; et ces formes, transmises d'un lointain passé, survivront aux styles de l'architecture classique qui les avaient reléguées dans la vie du bas peuple. Mais pour le moment il nous est impossible de les reconstituer à leur vraie place : ce monde romain, une fois de plus, ne nous fait bien connaître que les élégances de ses façades.

XI. — LA TOMBE².

Le bas peuple prend en partie sa revanche dans l'architecture funéraire : si nous ne pouvons pénétrer dans les maisons où il a vécu, nous n'ignorons presque rien de ses dernières demeures. Il en va de ce temps comme de tous les âges antiques, depuis celui de la pierre jusqu'à celui des catacombes, où le mort nous est plus familier que le vivant, et la tombe que le foyer.

La Gaule romaine nous a laissé près de vingt mille tombeaux, et peut-être n'y en a-t-il pas deux qui soient absolument identiques. Car le désir d'un sépulcre bâti était alors si général, le luxe pour défunts si intense, chacun donnait si librement cours à ses caprices et à son imagination quand il s'agissait de sa tombe, que l'art et la fantaisie des sculpteurs et des architectes funéraires se déchaînèrent pendant trois siècles sur toute la Gaule, villes et campagnes.

Toutes les dimensions sont représentées, depuis la fine cassette de marbre du citoyen romain ou la grossière pyramide de pierre du paysan arverne³, qui l'une et l'autre ne dépassent pas une coudée, jusqu'aux mausolées des colons d'Arles ou de Nîmes, des marchands de Trèves, des propriétaires d'Aquitaine, qui montent jusqu'à soixante, jusqu'à cent pieds même⁴. Le plus haut, le plus énorme de tous est la Tourmagne de Nîmes, soixante-dix mètres de périphérie à la base⁵, trente-quatre d'élévation ; et j'imagine que malgré cela, dans la pensée de l'architecte qui l'a bâti, le monument ne se suffisait pas à lui-même : on l'a planté, comme sur un socle formidable, au sommet du mont Cavalier, à soixante mètres au-dessus de la cité ; et le voici qui domine toujours remparts, édifices et

¹ Que le portique fût en quelque sorte un signe, un symbole de vie civilisée en matière de bâtisse, c'est ce que montre le passage où Tacite, parlant des efforts des Bretons pour se romaniser, les montre s'appliquant *ad delinimenta vitiorum, porticus et balnea* (*Agricola*, 21).

² Voyez, sur la forme, l'ornementation et la chronologie des tombes, trois articles de Schræder, Klinkenberg et Weynand dans les *Bonner Jahrbücher*, CVIII-IX, 1902.

³ Esp., n° 1612 (0 m. 37).

⁴ Tourmagne, 34 m. ; Saint-Rémy, 18 m. ; Igel, 23 m. ; Aix, ancienne tour de l'Horloge, 24 m. (Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 400).

⁵ Évaluation communiquée par Mazauric.

maisons, les oliviers et les garrigues des terres voisines, et jusqu'aux vagues de la Méditerranée prochaine¹. Pour trouver en Gaule une demeure de mort qui se soit imposée davantage à la vue des vivants, il faut chercher à l'autre extrémité du pays, et, si je peux dire, à l'autre bout de son histoire antique, lorsque les hommes-des dolmens dressèrent pour leurs chefs défunts le mont Saint-Michel des Vénètes.

Les formes innombrables de ces tombes gallo-romaines peuvent être ramenées aux types suivants :

1° Le mausolée à base carrée, très haut, constitué de plusieurs étages², est de toutes les formes de tombes celle où le travail de l'artiste s'est le plus varié : l'architecture a fixé les proportions et les dessins des étages, tantôt à murailles pleines et tantôt à colonnades dégagées ; la sculpture a érigé sur l'un de ces étages les images des défunts³, a orné les parois de figures en bas-relief, a ciselé les motifs qui couronnent le faite⁴. — Des monuments de ce genre, décorés et coûteux comme des temples, s'élevèrent partout où il y avait des hommes riches et glorieux, c'est-à-dire par toute la Gaule, chez les Belges du Nord aussi bien que chez les Romains du Midi ; et les deux spécimens les mieux conservés, les plus caractérisés de ce genre de sépulture, se rencontrent précisément aux deux extrémités du pays, l'un, le mausolée des Jules, à Saint-Rémy en Provence, l'autre, celui de Sécundinius, à Igel près de Trèves. Celui-là est la tombe d'un ancien officier, contemporain d'Auguste, et il se conforme encore aux pures traditions helléniques fixées par les contemporains de Mausole⁵ ; celui-ci, postérieur de deux siècles, appartient à un membre de la bourgeoisie trévire, gros marchand et grand propriétaire à la fois, et les élégantes factures de l'art gréco-romain ont fait place aux surcharges et aux boursouflures du temps des Sévères. C'est à Saint-Rémy qu'apparaît la grandeur de l'architecture funéraire de la Gaule, c'est à Igel que s'affirme sa décadence : et entre les deux mausolées il y a place, en transition, pour des monuments sans nombre, dont les débris jonchent les salles de nos musées⁶.

2° La tour est une variété du mausolée. Elle diffère des édifices dont nous venons de parler en ce qu'elle est d'ordinaire nue et massive, sans abus de statues, sans addition de bas-reliefs ou de colonnades à jour, sans efforts trop compliqués de la sculpture ou de l'architecture. Le défunt et sa vie ne s'y apprécient que par le poids des matériaux et la hauteur du bâtiment. Tel est le

¹ La Tourmagne est sans aucun doute contemporaine des premiers colons de Nîmes.

² Mausolée des Jules à Saint-Rémy, contemporain d'Auguste : un étage inférieur à base carrée avec quatre séries de bas-reliefs ; un étage intermédiaire sur plan carré à baies ouvertes en formation *quadrifrons* ; un étage supérieur à colonnades dégagées, circulaire, recouvert d'une coupole conique. Au mausolée [disparu] dit la tour de l'Horloge à Aix (Clerc le croit contemporain de Marc-Aurèle ; je le crois plus ancien) : étage inférieur à plan carré ; étage intermédiaire circulaire à mur plein orné de demi-colonnes engagées ; étage supérieur de même nature que celui de Saint-Rémy. — Mausolée simplifié en forme d'arc, à Aix-les-Bains (cf. *C. I. L.*, XII, 2473). Peut-être y a-t-il à rapprocher de ce type le monument de Biot dans les Alpes-Maritimes, dont on tait une porte triomphale (*Revue des Études anciennes*, 1907).

³ Au centre de la colonnade du dernier étage, à Saint-Rémy et sans doute à Aix.

⁴ A Igel par exemple.

⁵ Cf. Chapot, *Bull. des Antiquaires*, 1910, p. 304-8 ; Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 416 et s.

⁶ Espérandieu, VI, p. 318, 3311, 332.3, 337, 341-2, 346-7, etc., donne (d'après Krüger) les différents types des mausolées trévires, genre Igel.

cas de la Tourmagne de Nîmes¹, bâtie sur plan octogonal, et dont les étages se rétrécissent insensiblement, comme si son architecte avait voulu s'inspirer du phare d'Alexandrie : les Nîmois, qui avaient déjà le crocodile et le palmier dans leurs armes, pouvaient désirer le Phare à l'horizon de leur cité². Tel est aussi le cas des *pires* de l'Aquitaine³, celles-ci carrées, droites, hautes, compactes, raides et dénudées, pareilles aux rudes et sinistres piliers des *justices* féodales⁴.

3° La pyramide, elle aussi sans ornement, atteint rarement en Gaule de très fortes dimensions⁵. C'est, à dire vrai, une sorte de stèle à base rectangulaire dont les quatre façades s'inclinent pour s'unir tantôt en une pointe terminale⁶, tantôt sur une sorte d'arête ou d'échine qui fait penser à une voûte en berceau⁷. Comme la coutume en est répandue surtout chez les populations rurales des Vosges ou du Centre, je me demande si cette forme pyramidale n'est pas simplement le souvenir stylisé des cabanes rustiques de Gaule, sans aucun rapport avec les pyramides d'Égypte ou la tombe romaine de Cestius.

¹ Le dernier érudit qui s'en soit occupé avec soin, Mazauric, voit dans la Tourmagne, non pas un mausolée, mais un édifice consacré à Nemausus, enveloppant une grande tour gauloise en pierre sèche (*La Civil. rom. à Nîmes*, p. 8-10). La disposition architecturale me paraît contraire à tout ce que nous savons des temples gallo-romains, et je ne sais si on aurait élevé un temple à la source sur le sommet, quoique la chose ne paraisse pas impossible. — La Tourrache de Fréjus paraît être un monument funéraire, à chambre intérieure circulaire, avec niches de *columbarium* [?] (Aubenas, p. 712-5).

² L'élément octogonal se retrouve et au phare d'Alexandrie et à celui de Boulogne, sans parler des monuments aux dieux de la semaine et de plusieurs temples.

³ Le plus septentrional des monuments appelés *pires* par le populaire et les archéologues est la pile de Cinq-Mars (*fanum rubrum*, acte de 1157 ; *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, IX, p. 301) en Touraine. La zone de diffusion est surtout le Gers et le Lot-et-Garonne, celui-là, d'influence plutôt ibérique, celui-ci, plutôt celtique. Il y en a d'autres, dont le souvenir est conservé par d'anciens textes et des noms de lieux (par exemple peut-être Feneu, *Fanum* [Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, II, p. 1411, Le Fa, Fan, etc.]). Peut-être la Tour-aux-Fées près du Mans.

⁴ Les anciens documents, comme l'a montré Lièvre, paraissent les désigner sous le nom de *fana* (n. précédente), et ce mot ferait songer à quelque sanctuaire rustique, analogue à ces colonnes ou à ces tours dont parle Sulpice Sévère (*Dial.*, III, 8 et 9) : dans ce cas, d'après mes recherches sur les sites, ce seraient des chapelles privées, des monuments de dieux protecteurs de domaines, l'équivalent en Aquitaine des colonnes au cavalier du Nord-Est. Je ne le crois pas cependant. Le Moyen Age a pu appeler *fanum* ou *pile* n'importe quelle ruine, et il est même possible que Sulpice Sévère ou saint Martin ait vu un temple où il y avait un ancien mausolée, devenu l'objet des superstitions populaires ; tout ce que j'ai pu constater des *pires* m'a fait penser à des monuments funéraires, ceux des *domini fundi* ; le couloir bordé d'une muraille, qui entoure parfois la pile, est celui de la *tutela sepulcri* ; les niches qu'on observe sur les bâtisses ont dit renfermer des images de défunts. — Lièvre (p. 25) voyait dans ces *pires* une suite stylisée aux menhirs.

⁵ Rien n'autorise à affirmer la forme pyramidale pour la Pennelle du terroir marseillais, la pyramide de Couard à Autun, l'Eigelstein de Mayence, monuments très similaires l'un de l'autre. Je rapprocherais plutôt le type de ces monuments du type de la tour. — Quant aux mausolées à base circulaire, en forme conique, qui paraissent être des stylisations des *tumuli* ou tertres primitifs, je n'en connais pas en Gaule, encore que l'usage national des *tumuli* chez les Celtes eût dû attirer vers ce genre de monuments. Et ceci est une nouvelle preuve de l'impuissance ou de la négligence des architectes gallo-romains à tirer parti des traditions locales.

⁶ Esp., n° 1012 ; Audollent, *Bull. arch.*, 1910, p. 176 et s.

⁷ Voyez en particulier les stèles de Saverne (XIII, 5995, etc.).

4° L'édicule ou temple en miniature est une des formes préférées pour les petites tombes¹. Fronton au sommet, acrotères aux angles, dé pour le corps du monument, il porte en lui les éléments consacrés qui annoncent les demeures des dieux. Dans le voisinage de l'Italie, l'édicule, d'ordinaire sans image, est évidé de façon à recevoir l'urne et ses cendres, et il éveille l'idée d'un coffret funéraire². Dans les Trois Gaules, il est au contraire creusé en niche, où se présente le portrait du défunt, et l'on dirait d'un sanctuaire avec l'image du dieu³. — Pour les morts plus ambitieux, ce n'étaient pas seulement des simulacres de temples que l'on bâtissait, mais de vraies chapelles, avec portiques et façade, autel, chambre intérieure et statue du défunt, et celui-ci, alors, apparaissait bien à la manière de la divinité en son Capitole⁴.

5° La forme d'autel est, pour les tombes, non pas plus fréquente que la forme d'édicule, mais plus banale, plus terne, celle qui se prête le moins aux sculptures. Un socle, un dé⁵, un couronnement de deux volutes sur les côtés, entre elles la cavité destinée aux libations du sacrifice, voilà ce qu'elle est le plus souvent, en Gaule et hors de Gaule⁶. Le dé porte l'épithète, et il n'y a pas souvent autre chose, si ce n'est sur quelques autels sépulcraux du Midi, qui ont su emprunter à la Grèce les plus élégantes de ses sculptures ornementales⁷.

6° La stèle, à la base carrée, au sommet arrondi, est fréquente dans le Midi. Je la crois inspirée d'usages helléniques. Tandis que l'autel ou l'édicule dérivent du sens religieux de la tombe, la stèle, à ce qu'il semble, provient de son caractère juridique : elle est le cippe de propriété transformé en pierre sépulcrale⁸.

¹ Peut-être même devrais-je dire la forme préférée. C'est exactement l'équivalent des stèles helléniques en forme de *petit temple*, *ναῖοκος*.

² Ces coffrets sont extrêmement rares en Gaule, même en Narbonnaise ; et je ne suis même pas sûr que ceux qu'on signale dans les musées (Esp., n° 70, etc.) ne viennent pas de Rome. Ces coffrets étant souvent destinés à des niches de *columbaria*, l'absence en semble indiquer la rareté, en Gaule, de ce genre de sépulture collective (seule mention importante, à Narbonne, *C. I. L.*, XII, 4449).

³ Innombrables exemples dans les Trois Gaules (Espérandieu, II et s.). — Il y a des variétés, d'ailleurs très rares, d'édicules circulaires et hexagonaux.

⁴ Voyez par exemple à Lyon (Allmer, *Musée*, II, p. 322). C'est à ce genre sans doute qu'il faut rapporter le monument de Lanuéjols (XIII, 1567, *ædes* ; Esp., n° 1733) et celui (disparu) du Lingon (XIII, 5708), celui-ci ayant une cella où une niche (*exedra*) renfermait l'image du défunt, et où la famille se tenait aux banquets d'anniversaires ; un autel (*ara*) était disposé devant la tombe, comme cela se faisait pour les temples.

⁵ Presque toujours carré ; mais on peut trouver aussi la forme ronde.

⁶ L'autel paraît d'origine plutôt romaine, l'édicule plutôt grecque : mais il ne faudrait point préciser davantage, les deux types se mêlant en Gaule dans toutes les régions, autant que j'ai pu le constater.

⁷ Par exemple l'autel de Clarensac, Esp., n° 491 = III, p. 422. Voyez, Esp., n° 490, l'incorporation de quatre bustes dans le dé de l'autel de Courbessac.

⁸ Cf. *C. I. L.*, XII, p. 162. Le plus élégant, le plus orné de figures, dans ce type, est le cippe au char funéraire, de Vaison (Esp., n° 293). — Toutefois, certaines tombes de ce type, surtout chez les Voconces, ont le sommet presque circulaire, formant un arc outrepassé. Il serait possible que ces stèles fussent alors, non pas la copie de cippes terminaux, osais la stylisation grossière et géométrique du corps humain (le sommet arrondi figurant la tête) : le crois qu'on rencontre d'assez nombreuses traces de cette stylisation dans les tombes de l'Espagne romaine (*Revue des Études anc.*, 1910, p. 89, 189 et s.). Et cela nous rapprocherait de l'ancien menhir sculpté. — Je n'ai point voulu donner une place distincte au type de la colonne ou à celui du pilier, très certainement d'origine grecque (encore qu'il puisse faire songer au menhir), parce qu'il ne paraît guère

7° Le sarcophage, héritier classique de l'antique maison ou caveau du mort, dernier terme de la grotte ou de la chambre dolménique stylisée à outrance par l'art classique, n'a point tout d'abord réussi à s'acclimater dans la Gaule propre. Il supposait l'inhumation, et l'incinération était à la mode. Peut-être, en outre, avait-il trop l'air d'un meuble à enfermer et à transporter les corps, et le Gallo-Romain aimait à laisser à ses défunts plus de libre arbitre et d'apparente dignité de vie. Aussi ne fut-il pendant longtemps pratiqué que dans les colonies romaines du Midi¹. Cercueils de pierre et cercueils de plomb ne se répandirent que plus tard dans les régions du nord et de l'ouest ; et sans doute l'influence des hommes et des cultes de l'Orient, au temps des Sévères, ne fut-elle point étrangère aux progrès du sarcophage² : car pour un Égyptien ou un Syrien, il était l'enveloppe nécessaire d'un trépassé.

Grands et petits, riches et humbles, tous ces monuments ont les défauts habituels au genre. Sauf quelques mausolées ou quelques autels du Midi, ils sont massifs, mal proportionnés, tantôt trop nus, comme les piles, tantôt trop encombrés d'images, comme le monument d'Igel avec ses cinquante figures. Presque tous ne valent que par le détail des sculptures, quand ces sculptures valent quelque chose. On sent que l'architecte a été gêné par une double exigence : celle du client, qui a voulu d'abord toutes sortes d'images ; celle de la tradition du culte ou de la coutume du lieu, qui a imposé comme des rites certaines formes et certains ornements.

Mais dans ces formes et ces ornements je n'arrive pas encore à démêler ce qui vient des funérailles gauloises. Mausolée, sarcophage, autel, édicule, cippe, tout cela est de Grèce ou est de Rome. Il y a peut-être quelques souvenirs indigènes dans les grands piliers de l'Ouest ou dans les petites stèles du Midi : et l'on peut supposer un instant qu'elles sont des survivances du menhir, là exhaussé en tour, ici abaissé en cippe³. — Mais pour retrouver la véritable tombe à la gauloise, qui sait s'il ne vaut pas mieux se détourner de tout ce qui est architecture et bâtisse, et regarder uniquement les sépultures sans pierre et sans

répandu en dehors des abords de Marseille et des tout premiers temps (voyez surtout le cimetière celtique de Cavaillon, colonnes à épitaphes gauloises ; Mazauric, *Revue des Ét. anc.*, 1918, p. 243). Peut-être y a-t-il le souvenir du pilier grec dans certains monuments funéraires des environs de Trèves.

1 La presque totalité des sarcophages de la Gaule appartiennent à ce qu'on appelle le type romain, c'est-à-dire simple caisson dénué à peu près complètement de toute apparence architecturale, le type grec présentant la forme d'une maison ou d'un temple.

2 Il serait possible que les sarcophages en plomb soient à l'origine la coutume des unis Orientaux installés en Gaule. Mais il semble bien que l'usage s'en soit généralisé au III^e siècle, encore qu'il ait pu d'abord être adopté par les adeptes des cultes orientaux. Tous ceux que nous avons en Gaule, avec leurs baguettes perlées, leurs petites figures en relief et isolées (lions, dauphins, têtes d'Attis, etc.), ont un air de famille qui ne sent pas le terroir et font songer aux symbolismes orientaux : peut-être sont-ce pour partie des objets d'importation.

3 Il est possible aussi qu'il y ait un souvenir de menhirs, plutôt que de cabanes, dans les pyramides rustiques dont nous avons parlé. La forme compacte et allongée des mausolées trévires peut également faire songer à une suite de ces mêmes menhirs. — Remarquez, dans le même sens, la fréquence, sur les épitaphes de la Gaule, des mots *memoria*, *monumentum*, qui éveillent l'idée de pierres de souvenir, ce qu'était bien autrefois le menhir, tandis que l'expression classique *Diis Manibus* (d'ailleurs plus fréquente que l'autre, même en Gaule) fait songer au temple ou à l'autel d'un dieu, forme courante de la tombe. Au surplus, ces deux types de formules se mêlent sans rapport aucun avec ceux des tombes.

ciment, ouvertes sous le sol de la terre, taillées à vif dans le roc, creusées en sillon au milieu des sablières ? Mais celles-là n'étaient faites que pour des misérables, que leur pauvreté laissait fidèles au passé.

XII. — LE TEMPLE.

L'architecture religieuse nous offre plus de chances de rencontrer ces souvenirs du passé. Car les Gaulois n'ignoraient point l'art de construire des temples ; et les dieux, on le sait, changent plus lentement que les hommes le style de leurs demeures¹.

De fait, dans la Celtique du Centre, chez les peuples des Belges et de la Moselle, en Armorique et en Normandie, nous observons partout des ruines de temples, grands et petits, qui annoncent des types d'édifices étrangers à la tradition du Midi gréco-romain. A Périgueux, c'est la tour de Vésone, énorme bâtiment circulaire² qui s'élève encore à près de cent pieds, sans lumière, sans ornement, sombre et mystérieux réduit qui s'ouvrait sur un encadrement carré de portiques, de galeries ou d'auvents³. A Autun, c'est le temple dit de Janus, aussi monstrueux dans sa masse quadrangulaire que la tour de Vésone dans le vaste cercle de son orbite : quatre murs se coupant à angles droits ; hauts et nus, paraissant à la fois chercher et cacher le ciel⁴. Cela ne ressemble en rien aux temples à colonnades, dégagés, lumineux et gais, que les dieux aimables et humains de la Grèce réclamaient pour leur culte dans le monde entier. On dirait les demeures plus fermées de dieux plus graves ; ces murailles pleines, ce jour qui ne vient que de loin et que d'en haut, appellent sans doute des secrets plus solennels⁵, et ce plan si régulier, carré ou circulaire, fait supposer une vieille enceinte consacrée, dont les parois de l'édifice bâti auront suivi les contours rituels⁶.

¹ Remarquez à ce sujet l'observation de Vitruve, que les habitudes du culte font que la nature des temples varie suivant la divinité destinataire.

² Je ne crois pas qu'on puisse ranger ce temple dans la catégorie classique des *ædes rotundæ* dont parle Vitruve (IV, 8, 1) : on rapprochera plutôt de ce type circulaire classique les chapelles à colonnes et les étages supérieurs des mausolées d'Aix et de Saint-Rémy.

³ J'ai dit que ce temple devait être celui de la *Tutefa urbis*. La Tour de Vésone n'est d'ailleurs que la partie centrale d'une vaste enceinte carrée bordée de portiques (Durand, *Fouilles de Vésone*, C.-r. de 1907, pl. 2). On lui donne 27 m. de hauteur (actuelle) au-dessus du sol antique sur 20 m. 70 de diamètre [20 m. 44, de Fayolle].

⁴ De Fontenay, p. 216, donne 23 m. 75 de hauteur, et 16 m. 25 et 16 m. 75 de côté (le carré n'est point parfait). Les ouvertures, à 13 m. 20 de hauteur, sont peu importantes par rapport à la masse de la muraille. L'appellation *Temple de Janus* n'a aucune importance : on disait autrefois *Temple de la Genetoye*. — A la même catégorie peut se rattacher la ruine du temple de Corseul.

⁵ Ne forçons cependant pas l'opposition avec le temple classique, car celui-ci a aussi son réduit ou sa cella ; mais, à la différence des temples de type celtique, cette cella était au niveau des colonnades extérieures, incorporée avec elles en un même bâtiment, elle ne les dominait pas, elle ne les écrasait pas de sa masse.

⁶ Là encore (cf. n. précédente) l'opposition de principe n'est pas absolue avec les pays classiques : qu'on se rappelle la *Roma quadrata* et la forme des camps.

Cette forme de construction à plan carré demeura fort populaire en Gaule¹. C'est celle des lieux saints les plus célèbres, tels que le sanctuaire de Mercure au puy de Dôme², celle qu'affectionnent les Mars les plus aimés du pays trévire³, les dieux des pèlerinages ruraux d'Herbord en Poitou⁴ ou de Champlieu en Valois⁵, et aussi celle des humbles chapelles si fréquentes dans les campagnes, près des sources, à l'entrée des bois, où le paysan va se guérir de ses maux, où le chasseur va prier la Diane des forêts celtiques avant de mettre ses chiens en quête⁶. La forme, au contraire, est absente de la Gaule du Midi, et l'Italie paraît l'ignorer⁷ : on la devine étrangère à l'art hellénique, fixé depuis longtemps à ces longs rectangles, dont les côtés à la fois symétriques et différents formaient pour un édifice façade, flancs et arrière : des plans carrés lui eussent offert trop peu d'occasions de varier le nombre de ses colonnes et l'aspect de ses galeries. Si la Gaule les a préférés, c'est qu'ils étaient conformes à l'une de ses traditions nationales.

De ces temples carrés, les ruines sont trop confuses pour qu'on puisse en restituer l'allure extérieure. On peut leur supposer une chambre centrale, fermée et secrète, demeure et trésor du dieu⁸, et autour d'elle, adossée à elle, une galerie ouverte, s'offrant à l'extérieur en manière d'auvent ou de portique, ornée de fresques, de bas-reliefs, de statues⁹. Mais ici, sous ce porche, la colonnade reparaisait, et l'art classique reprenait ses droits, faisait valoir ses canons,

¹ L'attention sur ces plans carrés en Gaule a été attirée d'abord, à ce que je crois, par de Caumont (*Abécédaire, Ère gallo-romaine*, 2e éd., 1870, p. 241), citant ceux de Nizy, Drevant, Corseul [en liaison avec la construction octogonale, p. 219, n. 4], Montbouy. En 1892, Babelon signala le double temple carré de Champigny-lès-Langres (*Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 1892, p. 216). C'est en 1902 que je rattachais ce type à la religion celtique (*Revue historique*, 1902, LXXXI, p. 95 ; *Revue des Ét. anc.*, 1906, p. 342), à l'instigation de Hettner, qui s'était fortement occupé de ces temples, si nombreux dans la région trévire (*Korrespondenzblatt de Trèves*, XI, 1892, c. 36 ; cf. *Bonner Jahrb.*, LVII, 1876, p. 56 et 9, CXIX, 1910, p. 305 ; *Festschrift zur Feier... der Ges. für Nützliche Forschungen*, Trèves, 1901). En dernier lieu Cart, à propos de celui de la Grange du Dime à Avenches, dans l'indicateur, n. s., IX, 1907, et p. 295 et s. ; Hettner, notes posthumes parues dans *Zum Andenken an Felix Hettner*, Trèves, 1911, p. 49 et s. ; etc.

² *Ac. des Insc., C.-r.*, 1902, p. 305. De même, les éléments carrés paraissent dominer dans les temples du sanctuaire de Mercure à Berthouville. Enceinte carrée autour de la Tour de Vésone.

³ Hettner, *Korrespondenzblatt de Trèves*, XI, 1892, c. 36.

⁴ A Herbord, les éléments carrés se rencontrent dans les périboles des temples octogonal et circulaire ; en outre, dans un petit temple carré du voisinage (10 m. 75 et 11 m. 45 ; de La Croix, *Mém. arch.*, p. 54). Et à ce propos, de La Croix rappelle le temple carré de Giat dans le Puy-de-Dôme et deux autres sur les hauteurs de La Roche près de Poitiers, l'un de ceux-ci sans doute consacré à Mercure (cf. *C. I. L.*, XIII, 1125-7).

⁵ Cauchemé, *Descr. des fouilles... dans la forêt de Compiègne*, p. 124-6.

⁶ De Vesly, *les Fana*, p. 150 et s. Autre, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, Eure, *Bull. arch.*, 1912, p. 403 ; etc.

⁷ Du moins à l'époque historique dont nous nous occupons.

⁸ Avec porte au levant.

⁹ Cf. la restitution de de Vesly pour le *fanum* des Buis, *Les Fana*, pl. 11. Au temple d'Autun, la galerie d'encadrement s'amorçait sur la muraille à 13 mètres de hauteur (on voit encore, à la hauteur de 9 m., les trous où s'engageaient les entrants de la charpente, et, 4 m. plus haut, ceux où aboutissaient les arbalétriers), si bien que la masse carrée de l'édifice dominait de plus de 10 m, la colonnade qui flanquait sa base : cela n'était point très beau.

multipliait ses pratiques¹ : les centaines de fragments qui nous restent de ces lignes extérieures, tambours, socles ou chapiteaux de colonnes ou de pilastres, caissons de voûtes, lambeaux de frises ou d'entablements, sont calculés à ses mesures et dessinés sur ses empreintes². Et c'est toujours le style corinthien qui domine ; c'est l'acanthé inévitable qui se déploie dans les morceaux les plus beaux ou les plus laids, et vous ne verrez qu'elle à Saintes, à Bordeaux ou à Paris, de même que dans la Rome des Antonins et des Sévères, de même qu'à Volubilis au pied de l'Atlas marocain, à Palmyre à l'entrée du désert de Syrie, partout où a gouverné le nom latin³.

Les temples des colonies du Midi, Nîmes, Vienne, Arles ou Lyon, ne devaient rien au sol de la Gaule que les pierres dont ils étaient faits. Ils sont, aussi bien que les statues des dieux et les dessins de la vaisselle, des épisodes provinciaux de l'histoire de l'art hellénique. Quelques-uns de ces épisodes, au temps d'Auguste, eurent le charme élégant et discret des œuvres mesurées et bien faites : tels furent les temples que le culte du prince fit élever, la Maison Carrée à Nîmes⁴, la maison de Livie à Vienne⁵. Cette Maison Carrée de Nîmes est un bijou, avec ses dimensions si modérées, ses membres si bien ajustés, la fine colonnade qui l'enserme sans l'encombrer, le large portique dont elle reçoit la lumière à flots, ses chapiteaux en feuilles d'olivier⁶ taillés d'un ciseau délicat et sûr⁷. Mais malgré tout, l'œuvre, quand le regard s'y arrête longtemps, finit par nous apporter une légère impression de froideur et d'ennui : je constate trop bien le calcul méticuleux, le travail patient d'un élève impeccable des maîtres grecs. Ce qui peut-être lui donne le plus d'attrait et de vie, c'est le ciel bleu qui l'environne et la pénètre à la fois, c'est la patine, l'empreinte dorée qu'ont laissée sur elle vingt siècles d'un soleil du Midi⁸.

¹ Même remarque chez de La Croix, à propos du temple octogonal d'Herbord ; *Mém. arch.*, p. 10.

² Cf. de Vesly, p. 138.

³ Cf. *Dict. des Ant.*, I, p. 13 et 903-9.

⁴ *C. I. L.*, XII, 3158.

⁵ XII, 1845. Même style qu'à la Maison Carrée et à peu près mêmes dimensions, 27 sur 15. Mais il n'y a point de colonnes à la partie postérieure, et le portique est beaucoup plus profond. Chapiteaux corinthiens à acanthes (n. suivante). Je crois le temple de Livie postérieur d'une génération environ à la Maison Carrée.

⁶ Variété de l'acanthé du chapiteau corinthien. On la retrouve, en relief assez peu saillant, au temple de Vienne.

⁷ La Maison Carrée appartient au type pseudo-périptère : portique sur six colonnes de façade et trois entrecolonnements à jour sur les côtés, parois de la cella engagées dans sept entrecolonnements sur la suite des côtés et cinq derrière, autrement dit six colonnes sur les petits côtés, onze sur les grands, au total trente colonnes, dont seulement le tiers à l'air libre. Dimensions : 26 m. 40 et 13 m. 55 sur plan, soit la façade moitié moindre que le côté ; 49 pieds de hauteur. L'édifice est élevé sur stylobate, on y accède par douze marches. — Vitruve, qui décrit ce genre d'édifice (IV, 8, 6), explique que l'application des parois de la cella aux entrecolonnements latéraux (*parietes ædis applicantes ad intercolumnia*) est due à la nécessité d'élargir cette cella (*efficiunt amplum laxamentum cellæ*), et cela sans doute pour faciliter l'assistance du public aux sacrifices (*propter usum sacrificiorum*) : ce qui se comprend bien si les temples de Nîmes et de Vienne sont consacrés, comme il paraît certain, au culte impérial.

⁸ Je n'insiste pas sur les enceintes sacrées ou périboles, dont il ne reste que des débris sculpturaux. Mais, pour bien juger de la physionomie d'un édifice religieux, comme la Maison Carrée, il faut le replacer dans l'ensemble dont il faisait partie. La Maison Carrée (Mazauric, *La Civilis. rom. à Nîmes*, p. 23) était située au milieu d'une enceinte sacrée

Passé ces temps d'Auguste et de Tibère, l'architecture classique s'est alourdie et compliquée. Pour trouver des aspects nouveaux, on élargit les plans, on surhaussa les murailles, on accrut le nombre des étages, on surchargea les façades de colonnes et de statues, on multiplia à l'intérieur les prétextes à décoration, niches, loges et absides. C'est, depuis Hadrien, le progrès continu de la bâtisse colossale et des dessins recherchés¹. A Nîmes, le temple de la Fontaine² présente, en une combinaison presque trop habile, une couverture en berceau et une grande salle intérieure aux dispositifs variés, nefs, niches, exèdres, pilastres et colonnades. Car la colonnade et la galerie, maintenant, ont pénétré en souveraines même à l'intérieur de tous les sanctuaires. A Bordeaux, le grand temple de la Tutelle se dresse sur une vaste et haute terrasse de pierre où vingt et une marches donnent accès ; et il développe alors, en un pourtour rectangulaire de trois cents pieds, un portique continu de vingt-quatre colonnes³ ; et ensuite, en étage au-dessus de ce portique, à une hauteur de cent vingt-cinq pieds, il déploie une autre galerie, celle-ci d'arcades en plein cintre, dont les pilastres servent d'appuis, en dedans et en dehors, à des statues plus grandes que nature⁴ : sous cet amoncellement de piliers et d'images, devant ces chapiteaux énormes, fastueux et compliqués comme des mausolées, on se sent à la fois fatigué et agacé, et on se plaît à retracer en son souvenir, pareille à une vision de repos, l'image simple et déliée de la Maison Carrée. Mais le Bordelais, à la vue de la demeure qu'il avait pu offrir à sa divinité tutélaire, devait éprouver un plaisir sans mélange : ces puissantes métropoles du commerce, orgueilleuses et riches, voulaient éblouir le monde par la splendeur démesurée de leurs édifices. Un besoin de bâtir toujours plus haut, plus large et plus brillant, courait par les villes de l'Empire ; et le culte des grands dieux orientaux du ciel et de la terre suscitait parfois des temples monstrueux, qui eussent répugné à Apollon et à Jupiter même⁵.

entièrement close, formée d'un portique continu : on y pénétrait par une seule porte, en arc de triomphe, situé dans l'axe du temple [à la hauteur de la rue des Flottes]. Les portiques, ouverts à l'intérieur, étaient constitués par des colonnes corinthiennes portant une frise à guirlandes de fruits et de fleurs. Je crois bien que l'usage de ces enceintes était beaucoup plus répandu qu'on ne pense, et aussi fréquent pour les temples à type indigène que pour les temples classiques. A Périgueux, la tour circulaire de Vésone était de même au centre d'un péribole.

¹ Ce qui est bien le propre de cette époque, c'est l'abus, dans les monuments, de membres ou d'éléments inutiles, simple prétexte à décoration : architecture à faux-semblants, dit-on justement : *cette architecture dont les membres ne remplissent pas de fonction, ces colonnes qui ne portent rien, ces architraves qui reposent sur les arcs, tout cela est trompeur* ; Brutails, *Pour comprendre les monuments de la France*, 1917, p. 30.

² Nous donnons au monument dit *le Temple de Diane* l'affectation qui paraît la plus probable, vu sa situation près de la Fontaine. Mais j'avoue partager à ce sujet les doutes de Mazauric (p. 32) : l'ensemble de ces salles et constructions paraît étranger au type des édifices sacrés, et fait songer parfois à l'édifice mystérieux de Cluny à Paris. Rappelons que l'édifice était lié étroitement aux bains ; cf. de Grangent, Durand et Durant, p. 98.

³ Ce temple me paraît un périptère, mais où la colonnade extérieure, à double étage, se serait inspirée des périboles ou portiques et galeries formant l'enceinte des anciens temples.

⁴ Esp., n° 1089. Démoli sous Louis XIV.

⁵ Au moins à Rome. Mais on trouve aussi, dans ces religions orientales, la tendance contraire.

Dans les campagnes et les petites villes, on se bornait alors à copier servilement les modèles classiques, ainsi que les architectes des chapelles modernes ont reproduit si longtemps le style du Gesù de Rome. Le type le plus répandu était celui du temple grec à plan de rectangle allongé, à galerie avancée de quatre ou six colonnes de façade et deux ou trois de profondeur¹. Si banal qu'il soit devenu dans l'univers romain, l'édifice n'en a pas moins conservé sa grâce coutumière, lorsqu'il profile la blanche silhouette de son portique dans un cadre de ciel bleu ou sur un fond de verdure : voyez la Maison Basse de Vernègues en Provence, bâtie près -d'une source rustique, dans l'ombre fraîche d'un vallon, par un châtelain dévot aux dieux et ami de la nature². — Les autres types de chapelle d'art classique sont beaucoup plus rares, par exemple l'édicule circulaire à colonnes³ ou le sanctuaire à huit⁴ ou six côtés⁵.

¹ C'est le type prostyle, plus souvent tétrastyle qu'hexastyle, parfois pseudo-périptère, lequel paraît avoir été mis en vogue dans l'Empire par le culte de Jupiter et a dû passer à celui d'Auguste. Je crois d'ailleurs qu'il a pu s'appliquer ensuite à d'autres divinités et que l'architecture religieuse n'a pas pu pratiquer rigoureusement le principe, que chaque dieu a son genre de temple (Vitruve, IV, 8, 6) : *Non enim omnibus diis isdem rationibus aedes sunt faciundæ ; quod alius alia varietate sacrorum religionum habet effectus.*

² Clerc, *Le Temple romain du Vernègues*, 1908 (*Annales de la Faculté des Sciences de Marseille*, XVII). Le temple est prostyle tétrastyle.

³ Le temple circulaire le plus intéressant me paraît être à Herbord, au centre de la grande cour, sans trace de cella, par suite monoptère de 7 m. 40 au diamètre intérieur. Un autre a été rencontré, semble-t-il, au port d'Erquy chez les Coriosolites, avoisinant, comme celui d'Herbord, un sanctuaire octogonal.

⁴ Le temple octogonal, plus fréquent qu'on ne croit, mais de petites dimensions, se rencontre à Auxerre (Apollon ?), Alésia (avec piscine), à Erquy et Corseul, à Saint-Hévérien dans la Nièvre, dans le Morbihan, à Chassenon, etc. Le plus remarquable de ce type est sans contredit celui d'Herbord près de Sanxay, 8 m. 85 de diamètre intérieur (de La Croix, *Mém.*, p. 7-8) : il est octogonal à l'extérieur et décagonal à l'intérieur, et on peut le supposer surmonté d'une coupole octogonale ; de plus, et ceci est plus singulier encore, il est enchâssé dans une galerie en forme de croix grecque et constituée par 64 colonnes, chacun de ces bras servant de vestibule au temple (on aurait trouvé une disposition semblable à Chassenon). Je ne vois pas encore la possibilité de rattacher cette forme octogonale à un culte déterminé . mais l'Apollon celtique est le moins invraisemblable. — Un type jusqu'ici bien extraordinaire est le temple demi-circulaire de Tintiniac (flanquant le théâtre), avec son pavillon central carré et son double hémicycle, celui-ci avec dix niches circulaires et deux carrées (cf. Forot, *Études sur les ruines de Tintignac*, Tulle, 1905, p. 41-2). — Le culte de la Mère ne paraît pas avoir déterminé d'architecture particulière. — En revanche, les sanctuaires de Mithra, à forme de cryptes avec absides, offrent un ensemble et des détails étrangers à l'art classique (cf. Cumont, *Dict. des Antiquités*, M, p. 1950 ; *Myst.*, 3e éd., p. 232-3).

⁵ Peut-être est-ce le type le plus rare ; on l'a rencontré à Alésia, également avec piscine : est-ce un sanctuaire ? — Je ne sais si le type heptagonal est vraiment certain : Maître le signale cependant à Carentoir en Morbihan.

XIII. — LA BASILIQUE.

Des édifices civils, la basilique¹ était celui qui ressemblait le plus à un temple². Elle en avait les colonnades à beaux chapiteaux, les frontons élancés, les frises couvertes de sculptures, l'allure accueillante et dégagée des monuments enveloppés d'air et de lumière. A l'intérieur³ s'ouvrait un ample vaisseau, une sorte de salle maîtresse, qui occupait le centre de la construction et la tenait presque en son entier : et cette salle, sans laquelle il n'y avait pas de basilique, était une façon de place publique qui serait couverte, et autour de laquelle des rangées de colonnes feraient des rues et des carrefours. Sur ses côtés s'enfonçaient parfois dans le mur des absides en demi-cercle, qui formaient autant de réduits auprès de la nef principale. Au-dessus, en premier étage, courait d'ordinaire une galerie d'où le regard pouvait descendre sur la salle intérieure comme du haut de tribunes⁴.

La grande salle recevait la foule aux heures d'assemblée ou de désœuvrement ; les absides abritaient les réunions plus discrètes, les séances de tribunal ; la galerie supérieure servait de promenoir. Les choses étaient bien comprises ; et l'on eût dit d'une bourse moderne avec son hall et ses couloirs, ou, mieux, d'une église avec sa nef, ses chapelles et ses tribunes.

Cette dernière comparaison s'impose, bien que la basilique fût le lieu le moins saint de la ville. Car les anciennes communautés chrétiennes se sont inspirées ou emparées des basiliques romaines pour réunir leurs assemblées et célébrer leur culte, au temps où les églises étaient tenues surtout pour des lieux de réunion et non pas encore pour des temples de Dieu. Aussi, de tous les types d'édifices que l'art impérial fit surgir dans la Gaule, aucun ne prendra sur le sol de plus profondes racines. Temples à portiques corinthiens, théâtres ou arcs de triomphe finiront avec la vie latine, et quand la France reverra des monuments semblables, ce sera bien longtemps après cette fin, avec la Renaissance qui en fera des pastiches. La basilique, elle, n'a cessé de vivre sa vie, grâce au regain que lui ont donné les assemblées de la foi chrétienne.

Mais cette continuité de vie a été cause, en grande partie, que la basilique romaine a laissé si peu de ruines⁵. On a utilisé sans relâche ses salles et ses

¹ On pourrait ajouter ici la curie, qui a les mêmes éléments essentiels que la basilique, et dans sa disposition architecturale, et dans sa destination comme lieu d'assemblée, et dans son assimilation à un temple. Elle s'en distinguait, je crois, par plus de simplicité, un bien moindre emploi des colonnades ; et parce qu'elle était, à la différence de la basilique, entièrement close, étant réservée surtout aux réunions privées des conseils municipaux ou autres. — Curies et basiliques étaient en principe placées en bordure sur les forum (Vitruve, V, 2). — Nous n'avons aucune trace appréciable de curies en Gaule (si ce n'est qu'on a pu les confondre avec les basiliques), et, chose à noter, il n'en est pas encore fait mention dans les textes épigraphiques du pays.

² On les a assimilés. La basilique de *Boutæ* (C. I. L., XII, 2533 = *Boutæ*, p. 18) est consacrée *Numinibus Augustorum*.

³ Tout ce qui suit résulte des ruines (hors de Gaule surtout) et des textes, en particulier de celui de Vitruve, V, 1, 4 : *Ut per hiemem sine molestia tempestatium se conferre in eas negotiatores possint*, etc.

⁴ C'est la présence de cet étage qui explique qu'on ait célébré la hauteur des basiliques (à Trèves, *sedem justitiæ in tantam altitudinem*, Pan., VII [VI], 22) ; si du moins il s'agit de la basilique et non d'un prétoire ou consistoire.

⁵ J'entends de ruines visibles, de pans de murailles debout.

colonnades. En l'adoptant, le monde chrétien l'a exploitée¹. Sous le travail incessant des générations, elle a perdu peu à peu ses ornements, ses marbres, sa forme primitive. Elle a trop duré pour ne pas changer complètement. Les autres édifices, abandonnés un beau jour, ont survécu sous forme de ruines, ainsi qu'ont survécu Timgad ou Pompéi, plus visibles aujourd'hui, comme cités antiques, que le Lyon d'Auguste ou la Marseille de Pythéas, où les générations humaines ont persisté à garder leurs demeures. Des basiliques de l'ancienne Gaule², la chose la plus intéressante qui demeure c'est le souvenir de celle de Nîmes, bâtie par Hadrien, qui fut, dit-on, la merveille du Midi ; et c'est peut-être aussi, de cette basilique, quelques tronçons déchetés épars sur le sol de la belle colonie³.

XIV. — ÉDIFICES CIVILS.

De la basilique aux emplois éternels, tour à tour civils et religieux, passons aux édifices qui ont servi uniquement aux besoins matériels, bien-être ou plaisirs des cités romaines, et qui, ceux-ci, ont limité leur vie active à la durée de l'Empire. Ils ont laissé quantité de ruines, et quelques-uns, tels que les amphithéâtres d'Arles et de Nîmes, ont survécu presque dans leur intégrité, et resteront pour toujours la masse la plus énorme de pierres taillées qui puisse perpétuer le souvenir de la domination des Césars.

Mais, malgré la place que ces vestiges tiennent encore dans nos cités, je ne crois pas qu'il faille en parler longuement à propos de l'art gallo-romain. Tous, aqueducs, thermes, lieux de spectacle, portiques, portes et arcs, ne sont que des copies de modèles classiques, italiens ou grecs : d'elle, la Gaule n'a absolument rien mis sur aucune de ces façades et sur aucun de ces plans. Ils se trouvent, du fait de leurs masses, les témoins les plus lourds et les plus visibles de la mainmise opérée sur notre sol par l'art et par l'architecte transalpins. Mais il y eut alors tant de faits semblables, tout aussi importants dans la vie de la terre et des hommes, que l'historien ne doit pas insister sur le style des arènes et des arcs de la Gaule, sous prétexte que ce sont les plus importantes des ruines. Car il n'a pas à se placer au point de vue de ces ruines, à les décrire, à en faire la science : cela, c'est l'office de l'archéologue, et non pas le sien. A l'histoire il appartient de rétablir par la pensée les édifices disparus, de retrouver le rôle qu'ils tenaient dans la vie contemporaine, de marquer les origines de leur aspect et les résultats de leur présence. Or, sur les destinées de l'art dans les Gaules, ce genre de construction nous apprend fort peu de nouveau, et leur utilité historique est presque en raison inverse de leur grandeur.

¹ Voyez en particulier la basilique de Trèves (cf. von Behr, *Die Röm. Baudenkmäler in und um Trier*, 1909, p. 56 et s., extrait des *Trierer Jahresberichte* de 1908).

² Il n'y en eut pas seulement dans les métropoles de cités, mais dans les simples *vici* (XII, 2332, 2533 = *Boutæ*, p. 18). Les ruines des basiliques en Gaule sont toutes réduites à des débris arrosés (Alésia, l'édifice à trois absides ; Périgueux ; Tintiniac, à forme très curieuse ; etc.). — Il y eut des basiliques attenantes et liées à des thermes (XII, 4342), à des théâtres, à des temples (XIII, 950-4), ce qui en faisait de véritables promenoirs ; cf. Jules Formigé, *Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 24 mai 1910.

³ *Hist. Aug., Hadr.*, 12, 2 : *In honorem Plotinæ basilicam opere mirabili* ; Dion, LXIX, 10 ; *C. I. L.*, XII, 3070, autel élevé à Nîmes par l'entrepreneur de la basilique, *T. Flavius Hermes, exactor operis basilicæ marmorari et lapidari*. Sur l'emplacement du Palais de Justice ? Basin, p. 108.

Aux théâtres¹, des architectes spéciaux, et fort habiles, ont réuni dans les dispositifs du plan toutes les conditions requises pour que la foule pût, non seulement bien entendre, mais bien voir² : car les spectacles étaient de telle nature, qu'ils s'adressaient moins souvent aux oreilles qu'aux regards. A l'intérieur, ils ont ménagé la place nécessaire pour dresser aux bons endroits des autels sculptés et des statues de marbre car il fallait des statues à tout théâtre, et de fort belles, le public n'admettait pas un édifice de ce genre qui ne fût au dedans une sorte de musée de sculpture. L'extérieur, au contraire, avec son cadre de murailles, hautes, longues et compactes, qui enserraient et appuyaient tout l'édifice, était fatalement sacrifié aux conditions de l'aménagement interne ; et les seuls motifs d'architecture qui fissent ornement, étaient des suites de colonnes, de pilastres ou d'arcades, tantôt engagées dans ces murailles, dont elles coupaient à peine la tristesse et la nudité, tantôt disposées au-devant d'elles pour former portiques et promenoirs³.

¹ En dernier lieu, J. Formigé, *Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange* (*Mém. prés. par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, XIII), 1914 ; cf. Navarre, *Revue des Ét. anc.*, 1915, p. 150-4. — Sur la multiplicité des théâtres en Gaule, p. 154-5.

² On distinguait deux types de théâtres, le type romain et le type grec (Vitruve, V, 6 et 7). Dans le type romain, l'orchestre (et par suite le corps des gradins, *cavea*) est demi-circulaire, partant plus près de la scène ; dans le type grec, il se rapproche du cercle (en arc outrepassé), ou son demi-cercle se prolonge (en fer à cheval) par des tangentes : ce qui lui donne beaucoup plus de profondeur et permet d'y faire évoluer une partie des acteurs. En outre, dans le théâtre grec, la scène (*proscænium*) est beaucoup plus haute (dix à douze pieds au lieu de quatre à cinq) que dans le théâtre romain, mais, dans celui-ci, elle est beaucoup plus large, moins isolée, reliée aux gradins par des sortes de loges ; la *cavea* grecque comporte sept travées de gradins, la *cavea* romaine, seulement six ; les corridors qui longent la scène et mènent à l'orchestre sont voûtés à Rome et libres en Grèce ; le théâtre grec est adossé à une colline, le théâtre romain est d'ordinaire en terrain plat. Dans l'ensemble, les théâtres de la Gaule se conforment tantôt au type romain (Orange, Arles, Fréjus, Antibes, Vaison, Autan, Boutai, Paris ?, Barthouville, etc.), tantôt, peut-être moins souvent et surtout dans les régions celtiques, au type grec (Nîmes, Évreux, Drevant, Alésia, Champlieu, etc.). Mais il ne faudrait pas établir une opposition absolue entre les deux types, et il y eut de nombreux intermédiaires. En outre, il y eut de nombreux intermédiaires, au moins dans les Trois Gaules, entre le théâtre et l'amphithéâtre. Aux Arènes de Paris, en direction du grand axe, un terre-plein, à la hauteur des gradins, formait scène face à la *cavea*, réduite par là de moitié. De même, à Chenevières, autour d'une arène en ellipse, genre amphithéâtre, il n'y a, semble-t-il, de gradins qu'en direction du grand axe, ce qui est à vrai dire un théâtre formé par une moitié d'amphithéâtre (on a supposé qu'il y avait des parties manquantes et qu'elles étaient en bois). A Lillebonne, à Chassenon, l'orchestre du théâtre, qui forme trois quarts de cercle, pouvait être transformé en arène d'amphithéâtre. A Sanxay, le cercle de l'orchestre est presque complet. Etc. A Augst, le théâtre, dans une première transformation, a eu son orchestre en forme d'arène d'amphithéâtre. Il est possible que cette transition du théâtre à l'amphithéâtre ait été facilitée, dans ces régions, par certaines adaptations du théâtre de type grec. — Cette préoccupation, d'adapter le théâtre au dispositif de l'amphithéâtre, est d'ailleurs ancienne, et vient de Rome même ; voyez Curion, au temps de César, construisant (en bois) deux théâtres se faisant face dont on formait *cornibus in se cocuntibus amphitheatrum* (Pline, XXXVI, 117).

³ Le premier cas se rencontrait, je suppose, à l'extérieur (aujourd'hui détruit) de la *cavea* du théâtre d'Orange ; le second à la façade de ce même théâtre, car il faut, devant le mur aujourd'hui visible, restituer le portique.

Nous retrouverons ces arcades et ces colonnes engagées à, l'extérieur des amphithéâtres : car l'artiste romain, qui est un homme de tradition et d'habitudes, ne varie guère ses effets. Et là, nous assistons à un développement si considérable d'éléments toujours pareils — il y a, aux Arènes de Nîmes et à celles d'Arles, deux étages superposés de soixante arceaux chacun¹ —, que malgré moi je me sens moins frappé par l'apparence grandiose de l'œuvre et plus rebuté par l'interminable monotonie du pourtour. Quant à l'intérieur, plus simple de plan et moins riche de décor que celui des théâtres, devant ces gradins nus autour d'une enceinte régulière, j'observe aussitôt une préoccupation dominante, celle de satisfaire aux exigences du nombre, et je vois moins l'art que l'industrie, l'architecte que l'entrepreneur².

Avec les thermes³ reparaît un peu de vraie beauté. L'architecte a été obligé à des efforts nouveaux que le plan conventionnel des théâtres et des arènes n'exigeait pas de lui : dans ces lieux de spectacles, point de couverture monumentale, des dispositifs essentiellement de surface, de pente et de plein air, la prépondérance donnée aux faits de circulation et d'entassement humains ; dans les thermes, au contraire, des salles multiples, de dimensions très variables et de destinations très distinctes, chacune devant avoir son style propre, des plafonds nécessaires pour les couvrir, et, par suite, tout un jeu de murailles, d'appuis, de consoles et de voûtes. De là, chez les constructeurs des bains, de savants calculs et d'ingénieux arrangements qui les ont amenés à des œuvres d'une esthétique sobre et puissante, par exemple les grandes salles voûtées aux nervures audacieuses⁴. A la hardiesse ou à la souplesse de la technique monumentale s'alliait, en cette sorte d'édifice, la somptuosité du décor intérieur : marbres de vingt couleurs différentes au revêtement des chambres, mosaïques d'art au plancher des plus belles pièces, statues aux entrées, dans les angles, sous les niches, partout l'éclat et presque le miroir des couleurs, il faut que les thermes soient les salles de fête où le monde romain célèbre sa grandeur et jouisse de sa richesse. Je ne parle que de l'intérieur : car il ne semble pas que l'on ait été aussi exigeant pour l'extérieur, dont le luxe se bornait sans doute à l'habituelle colonnade de beaux marbres colorés⁵. A la différence des temples,

¹ A Nîmes, le rez-de-chaussée présente des pilastres, le premier étage des colonnes engagées, les uns et les autres en dorique romain ou toscan. A Arles, au rez-de-chaussée, colonnes d'ordre dorique ; corinthien au premier étage.

² Le caractère industriel était plus visible encore dans les cirques, d'où l'art monumental était presque complètement exclu. Mais il n'y a pas à en parler ici : car les cirques étaient peu nombreux en Gaule, le plus souvent en bois, et ils n'ont absolument rien laissé comme ruines (sauf l'obélisque central de la *spina* à Vienne, le monument dit l'*Aiguille*).

³ Pour les thermes de chefs-lieux de cités, voyez les ruines de ceux de Fréjus, Trèves, Saintes, Arles (Palais de la Trouille). Pour les thermes ruraux, ceux de Badenweiler et de Champlieu. Je rappelle qu'il y en avait dans les *vici*, les lieux de pèlerinage, les villas. — Pfretzschmer, *Die Grundrissentwicklung der R. Thermen*, Strasbourg, 1909 (superficiel).

⁴ La grande salle de Cluny à Paris, s'il s'agit de thermes pour l'ensemble de l'édifice : en tout cas, il y a des éléments balnéaires dans cette salle, la piscine et des trous pour tuyaux d'eau.

⁵ Jusqu'à quel point l'extérieur pouvait être sacrifié dans ces sortes de constructions, c'est ce que montrent les thermes de Caracalla à Rome, qui sont peut-être le chef-d'œuvre de la technique architecturale italienne, et dont la façade, sous forme de colonnade, ne fut complétée que par ses successeurs (*porticus defuerant, quæ postea*, etc., *H. Aug., Hel.*, 17).

toujours harmonieux au dehors¹, les édifices civils² voyaient trop souvent sacrifier leurs façades³.

Il n'y a en revanche qu'une façade, et par définition, dans les arcs monumentaux des cités, arcs de triomphe ou autres, dont celui d'Orange est le spécimen le plus brillant⁴. Mais à dire franchement mon impression (et en cette sorte de jugement chacun ne peut donner qu'une impression personnelle), je ne peux admirer ou goûter ces porches énormes, qui s'encadrent de piliers massifs, qu'écrasent de monstrueux entablements⁵, qu'encombrent un nombre incalculable de bas-reliefs⁶, qui ne s'appuient sur aucune muraille, comme s'ils étaient dressés dans le vide⁷ : cela me paraît lourd, trapu, déclamatoire, et je ne sais si les derniers adeptes des élégances helléniques ne souriaient pas de pitié devant ces arcs à trophées chers à l'orgueil militaire du peuple romain.

A certains égards, j'aime mieux les portes et tours⁸ des villes, du moins celles qu'élevèrent les premiers empereurs : car les siècles suivants n'ont construit en cette matière que des masses laides, puissantes et nues⁹. Mais sous Auguste, il

¹ Y compris les basiliques.

² Y compris les villas.

³ Tout ce que nous venons de dire des thermes convient, sans restriction aucune, à quelques édifices énigmatiques, où d'ailleurs on a voulu également voir des thermes (et la concordance architecturale d'ensemble que nous venons d'établir est un argument très fort en faveur de cette opinion, à laquelle nous n'osons encore nous rallier) : je pense au soi-disant Palais Impérial de Trèves et aux soi-disant Thermes de Cluny à Paris, et, dernier édifice contemporain, je crois, d'Hadrien, en tout cas de la période entre Domitien et Marc-Aurèle. Qu'il y ait eu dans ces constructions des éléments balnéaires, cela est certain : mais leur destination générale ne paraît pas encore être fixée. On doit peut-être rapprocher de ces deux édifices le Temple de Diane à Nîmes, l'édifice (où il semble qu'une très grande salle ait renfermé une petite piscine) avoisinant la Porte Dorée de Fréjus.

⁴ L'arc d'Orange (une grande porte flanquée de deux plus basses et plus étroites) est le plus ancien de la Gaule (Auguste ou début de Tibère) et peut-être le plus beau de l'Empire. A Reims, les trois portes sont presque de même hauteur, la porte centrale est plus large : je doute qu'il soit antérieur à Hadrien, et peut-être à Septime Sévère. L'arc de Germanicus à Saintes a deux arcades égales. Ailleurs, il n'y a qu'une seule arche.

⁵ A Orange, l'entablement est à triple étage et triple corniche (plus de 10 m.), et il est plus haut que la grande arche (8 m. 50), et sans jour et sans découpeure.

⁶ C'est la même préoccupation que pour les mausolées, mettre le plus de figures possible.

⁷ Voyez le mot de Brutails, *Pour comprendre les monuments de la France*, 1917, p. 30.

⁸ Outre les tours de villes, il faut rappeler les tours à feu, comme le phare de Boulogne ou à trophées, comme celle de La Turbie. La présence à Boulogne d'éléments octogonaux et d'étages à retraits successifs fait songer à une imitation du phare d'Alexandrie. On donnait 200 pieds à la tour de Boulogne ; on en suppose plus de 150 à celle de La Turbie (40 m. 10 ; un premier étage carré, un second de même, un troisième circulaire à colonnades, une pyramide au-dessus, surmontée d'une statue ; J.-C. Formigé, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1910, p. 70 et a.). — Je n'insiste pas non plus sur les bâtisses militaires ou maritimes dans le genre des arsenaux ou citadelles qui flanquent les remparts et le port de Fréjus.

⁹ Porte Noire à Trèves (sur la route de Mayence) : deux portes égales, l'une et l'autre à deux compartiments, l'un sur le dehors, l'autre sur la ville, séparés par une cour de défense ; les ouvertures et cours, flanquées de deux tours énormes, véritables donjons, demi-circulaires à l'extérieur et carrées à l'intérieur ; au-dessus des portes, deux étages superposés de galeries ; trois étages à l'une des tours, deux à l'autre [incomplète ?].

y eut vraiment, à l'entrée des cités neuves, à Nîmes¹, à Aix², à Autun³, des arcades ou des portiques bien dégagés, se dessinant clairement sur le ciel, très simples d'ornementation, très harmonieux dans leurs lignes, et qui signifiaient vraiment, si l'on cherchait un symbole, le bon accueil dans une ville élégante et aimable⁴.

Ces édifices de la Gaule romaine relèvent plus souvent de l'art architectural de l'Italie que de celui de la Grèce. Aussi bien chacun d'eux trahit-il les habitudes et les passions propres au peuple romain ; l'arc de triomphe rappelle son culte des batailles et de la victoire, l'amphithéâtre, sa furie de la gladiature, et les thermes, son frénétique désir de bains publics.

Et c'est parce qu'ils sont surtout d'inspiration italienne, parce qu'ils répondent à des besoins foncièrement romains, c'est pour cela qu'ils manquent si souvent de grâce et de bonne grâce, de qualités humaines et de beautés divines. A bien les étudier, tous, presque sans exception, valent moins par l'élégance de leurs lignes que par l'heureuse entente des dispositions intérieures et l'excellence technique de l'art de bâtir. Et je ne dis pas que leur vue ne produise point sur nous des impressions profondes. Mais analysez ces impressions : ce sont surtout impressions d'histoire ou de poésie, rêveries sentimentales nées des souvenirs du passé ou du pittoresque de ruines grandioses, ce n'est point l'émoi délicat que procure la vision de formes idéales.

Cette émotion de pure esthétique, on l'éprouvera davantage à la vue des monuments où l'architecte a le moins songé à des effets d'art, par exemple aux arcades des aqueducs, et surtout à celles du Pont-du-Gard. Avec ses trois étages d'arcades aux voûtes inégales, l'amplitude audacieuse des cintres inférieurs, la régularité parfaite de la galerie supérieure, la décroissance lente et symétrique des arcs, l'extrême légèreté des piliers embrassant de larges portées de ciel, l'harmonieux et superbe aqueduc est la chose divine que Rome nous a laissée. Que sa beauté s'accroisse encore de son cadre naturel, de cet azur presque constant qui découpe le profil de ses lignes, de ces montagnes d'où elles semblent sortir, des tons verdoyants de la rivière et des bois qui font valoir l'or

Sans doute du III^e siècle. — Mais la Porte Noire est beaucoup plus sérieuse comme ouvrage de défense militaire que les portes du temps d'Auguste.

1 Porte d'Auguste (route de Rome) : deux grandes arches égales, deux petites portes latérales, deux tours demi-circulaires à l'extérieur [aujourd'hui disparues]. — Porte dite de France (route d'Espagne) : une seule arche, flanquée de deux tours demi-circulaires.

2 Je songe aux tours circulaires du Palais [aujourd'hui disparues], réunies sans doute par un mur en hémicycle qui renfermait les arches d'entrée de la route de Rome ; cf. Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 420 et s. Mais j'hésite encore, devant ces dessins de tours absolument rondes, à deux étages, à ne pas y voir des mausolées, qu'on a pu du reste greffer sur la muraille de la porte. — La Porte des Gaules, à Fréjus, qui rappelle ce dispositif en hémicycle, prête matière de même à bien des discussions (Aubenas, p. 370-381).

3 Porte d'Arroux (route de Gaule et de Bretagne) : même disposition que pour la Porte d'Auguste à Nîmes, mais l'ensemble montre, au-dessus des portes, une galerie de dix arcades. — Porte Saint-André (route de Germanie) : disposition assez semblable, si ce n'est que les parties latérales, renfermant les deux petites portes, forment une saillie rectangulaire. — La porte nord de Cologne (fin du premier siècle ?) se composait d'une grande porte et de deux petites, entre deux tours carrées engagées dans la muraille. — On voit par ces exemples l'extraordinaire variété de ce genre de constructions ; cf. Schultze, *Bonner Jahrbücher*, CXVIII, 1909, *Die Röm. Stadttore* (incomplet et arbitraire).

4 J'ai fait des réserves sur leur valeur militaire.

jauni de leurs pierres, cela va de soi : mais la vraie beauté de l'œuvre vient d'elle-même. Je doute que l'artiste l'ait cherchée ou prévue : elle résulte de son habileté pratique, de son désir d'alléger la masse en multipliant les ouvertures et en rétrécissant les piliers. L'effet esthétique est ici la conséquence du travail d'un homme appliqué à faire un ouvrage excellent, qui serve, tienne et dure.

Le Pont-du-Gard est bâti tout entier d'arcades à plein cintre, soutenant de longs et larges tabliers. C'est la forme architecturale la plus fréquente dans les édifices civils de ce temps. L'arcade règne exclusivement sur, le pourtour des arènes et des théâtres, dans les portiques et les galeries qui servent de façade aux basiliques, aux thermes et aux villas, ou qui encadrent leurs cours intérieures, sous les voûtes des arcs triomphaux et autour des portes qui donnent accès aux cités. On croit qu'elle était d'origine italienne, et non pas hellénique¹. L'art impérial l'imposa au monde romain. Hais nulle part dans ce monde, l'arcade ne se présente avec plus de variété, de souplesse et d'envolée que le long du Pont-du-Gard ; et c'est encore pour cela qu'il est, de l'architecture purement latine, la beauté la plus franche dans ses lignes et la plus simple dans ses effets².

XV. — ART DÉCORATIF.

Devant ces élégantes arcades de l'architecture romaine, ces acanthes fouillées et figiolées des chapiteaux corinthiens, cette profusion de figures de Mercure ou de Vénus, toute espérance d'un art national disparut dans les Gaules³. Je parle comme doit parler un historien qui regarde et suit une nation et une terre à travers leurs vicissitudes, et qui a le droit d'envisager pour elles certaines destinées et d'en déplorer l'échec. Mais il est probable que les Gaulois, en leur frénésie gréco-romaine, ne sentirent ni ne regrettèrent l'oubli de leurs traditions indigènes.

Qu'elles aient succombé en art monumental et en art figuré, cela était fatal, puisque les Celtes commençaient à peine leur Noviciat dans l'un et l'autre. Ils s'entendaient surtout en art décoratif, à grouper des symboles, à styliser des images, à combiner des courbes. Mais ils perdirent aussi cette habileté.

Des emblèmes et des symboles, ni le maillet de Teutatès, ni la roue de Taran, ni la croix gammée des Ligures, ni la spirale des Celtes si longtemps triomphante, n'inspiraient plus des motifs d'ornementation originale. Il y eut petit-être, dans le Midi, quelque effort de ce genre, des roues sculptées aux moyeux et aux rais robustes⁴, des marteaux étranges se greffant l'un sur l'autre comme des branches d'arbres⁵ ; des palmes ramifiées et courbées en arabesques¹ ; et on

¹ Le cintre est étranger aux temples classiques de la première époque, encore inspirés des pratiques grecques de la construction en plate-bande. Mais on le trouve dans les galeries du premier étage des Piliers de Tutelle à Bordeaux, et dans les voûtes du temple de la Fontaine à Nîmes.

² Malgré les mérites exceptionnels du livre (Choisy, *Hist. de l'architecture*, I, 1899, p. 609), j'ai dû me séparer, au point de vue des monuments gallo-romains, de Choisy, qui a cru reconnaître une école des Gaules, substituant les élégances à la solennité romaine.

³ Cf. Courajod, *Leçons du Louvre*, I, p. 12 [1890].

⁴ Esp., n° 1091, 303, 513, 517, etc. : encore, dans ce cas de la roue, l'action de l'art figuré est très visible. — Une combinaison des deux symboles paraît se trouver dans un autel aquitain (Esp., n° 803), où les rais et le cercle d'une roue semblent faits à l'aide de maillets réunis par les extrémités des manches.

⁵ Esp., n° 497 ; Reinach, *Bronzes*, p. 175.

dirait les premières épreuves d'un style indigène. Puis, elles s'étiolent et s'évanouissent. Le symbole ne resta que sous sa forme la plus barbare, un **T** pour le maillet², un cercle pour la roue³, un **S** pour la spirale⁴ : un simple alphabet linéaire, à peine compris, remplaça ces promesses d'un art symbolisé⁵.

Plus de combinaisons de cercles, de spires, de larmes, de croissants et d'entrelacs ; toute trace a disparu de ces jeux de lignes qui furent si chers aux Gaulois, conjugaisons symétriques, alternances répétées, croisements inattendus ou fugues rapides de courbes qui se cherchent ou qui s'évitent, pareilles aux rythmes d'une danse capricieuse. La Bretagne, de l'autre côté du Déroit, avait conservé cet art même après la victoire de Rome ; elle y demeurera fidèle jusqu'au Moyen Age ; elle en tirera d'admirables effets sur ses bijoux, ses armes et ses pierres. En Gaule, rien n'est resté de cette stylistique de la courbe. L'acanthé autour des chapiteaux, les rinceaux⁶ et les guirlandes sur les frises⁷, les oves, les grecques ou les méandres, les dents de loup sous les corniches, les imbrications aux faîtes⁸, des guirlandes encore ou des couronnes le long des autels, partout les pampres, les rosaces, les palmes, les lierres, les masques, les boucliers⁹, les sphinx, les bucranes, les oiseaux ou les Amours, la décoration classique a fait taire le langage mystérieux des symboles nationaux¹⁰.

XVI. — MUSIQUE ET DANSE.

Les plus symboliques des arts, la musique et la danse, ont-ils aussi perdu dans les Gaules tous les modes de leur langage passé ? Il faut bien poser cette question, puisque danse et musique ont toujours pris dans la vie des hommes, barbares ou civilisés, quelques-unes de ses heures essentielles.

¹ Esp., n° 1001 (très curieux autel).

² Esp., n° 440, 511.

³ Esp., n° 863.

⁴ Reinach, *Bronzes*, p. 33. — Les sarcophages ornés de cannelures sinueuses dites strigiles, n'ont, je suppose, aucun rapport avec la spirale archaïque.

⁵ On pourrait compléter cet alphabet avec la croix (par exemple sur les vêtements du dieu au maillet, Reinach, *Bronzes*, p. 142-3, 184), d'innombrables variétés de cercles (*id.*, p. 143, 150, 154 ; Blanchet, *Figurines*, planches ; Esp., n° 882-3 ; etc.), et, je crois, les fameuses lettres mystérieuses **AL** (*AL Celtarum*. Ausone, *Technop.*, 13, 5-6), qui doivent représenter le triangle et l'équerre des maçons et charpentiers sculptés sur les monuments funéraires (cf. **L** sur un bronze de dieu gaulois, Reinach, *Bronzes*, p. 142).

⁶ Voyez à l'arcade du théâtre d'Arles, Esp., n° 208.

⁷ Voyez surtout, à Nîmes, la frise aux aigles tenant des guirlandes de feuilles de laurier (Espérandieu, n° 450-2), la plus belle chose de ce genre en Gaule (Auguste ?). Le motif en lui-même est banal dans l'Empire.

⁸ Dès le temps d'Auguste ; voyez le couronnement du mausolée des Jules. Se trouvent au couronnement des mausolées et au couvercle des sarcophages.

⁹ En particulier le bouclier des Amazones en forme de croissant, *pelta*, si fréquemment employé dans nos monuments comme motif de décoration qu'on a cru, je crois à tort, qu'il rappelait quelque tradition indigène.

¹⁰ Les monuments les plus remarquables de l'art décoratif dans la Gaule romaine sont les autels du théâtre d'Arles (Esp., n° 139-140), deux à couronnes de feuilles de chêne, un à guirlande de feuilles de laurier tenues par des cygnes. — L'autel (funéraire) le plus orné de la Gaule, véritablement un assemblage de tous les motifs possibles de décors classiques, est la tombe d'un chevalier nîmois à Clarensac (Esp., n° 491 = III, p. 422). Voyez aussi deux autels de Vaison, n° 290, 293.

Les Gaulois d'avant la conquête avaient leurs chants, leurs rythmes, leurs instruments. Ils étaient grands danseurs, grands chanteurs, grands musiciens devant leurs dieux et devant leurs ennemis. Mais s'ils ont conservé cette passion sous les empereurs, il est douteux qu'ils ne lui aient pas donné, ainsi qu'à toutes les autres, la forme gréco-romaine.

La trompette de guerre au pavillon en mufle de bête, la lyre à quatre cordes chère aux Barbares, les deux instruments favoris des Celtes, s'éloignèrent peu à peu de la Gaule pour se réfugier, celui-là en Germanie¹ et celui-ci en Bretagne². De nouveaux venus prirent leur place : dans les camps, la longue trompette sans ornement³ et la grande corne recourbée⁴, depuis si longtemps familières aux légions de Rome ; dans les temples, la lyre compliquée imaginée par Apollon⁵ et l'orgue puissant aux énormes tuyaux, cher à la Mère des Dieux⁶. On a découvert, dans les ruines de l'Alésia gallo-romaine, une flûte de bois à sept ouvertures : c'est la flûte classique de Pan⁷. Les jours de fête, dans les cérémonies de ces cultes orientaux qui raffolaient de musique bruyante⁸, on choquait des castagnettes⁹, on pinçait de la guitare¹⁰, on battait du tambourin¹¹. on frappait des cymbales¹² ; et c'était, à Autun ou à Lyon, les mêmes sons qu'à Rome ou à Pessinonte.

Ce n'est pas à dire que les Gaulois eussent renoncé à tous leurs instruments de musique. Ils devaient garder les plus vieux, ceux qu'ils tenaient des plus anciens âges, et auxquels les peuples demeurent éternellement fidèles : la clarinette, la cornemuse, le tambourin et la flûte¹³ résonnaient toujours aux frairies des

¹ Elle apparaît assez souvent sur les monuments votifs ou triomphaux, et en ce cas ce peut être un trophée germanique (Esp., n° 24, 200, 431, 691, 701, 723, etc.). Il est d'ailleurs fort possible que l'on s'en soit encore servi dans les corps auxiliaires d'origine gauloise, et qu'elles aient aussi été représentées à ce titre dans ces monuments.

² En admettant que la *crotta Britannia* (Fortunat, VII, 8, 64) dérive de la lyre des bardes. A côté, les Barbares (les Germains ?) avaient encore la forme de harpe (*barbarus harpa*, Fortunat, VII, 8, 63).

³ *Tuba*, forme allongée ; Esp., n° 46, 532, 697, 835, 1294. Elle devait sans doute servir aussi à des usages cultuels ; voyez la *tuba*, à forme classique, du trésor de Neuvy, longue de 1 m. 44 (Reinach, *Br.*, p. 259-260).

⁴ Esp., n° 1107, 3465.

⁵ Apparaît surtout dans les images d'Apollon. Dans le culte de la Mère, Esp., n° 181.

⁶ Orgue hydraulique, n° 180-1, 1877 ? ; *C. I. L.*, XII, 722 (fabricant d'orgues hydrauliques).

⁷ *Pro Alesia*, 1907, p. 161 et s. (Théod. Reinach). — La flûte de Pan ou syringe, syrinx, était peut-être l'instrument le plus populaire de la Gaule, si on en juge par ses figurations sur les monuments funéraires (Esp., n° 2419, 4306, 4372, etc.) ; peut-être était-elle en usage dans les cérémonies funèbres. Et elle a dû être connue des Gaulois, sous sa forme élémentaire, bien avant la conquête. Elle est aux mains du dieu au maillet, n° 301. — On la retrouve, comme toutes les musiques possibles, dans le culte de la Mère ; Esp., n° 82, 181, 1267, 4303.

⁸ A voir la multiplicité des instruments figurés dans les monuments de la Mère, on peut supposer qu'il s'était constitué, pour desservir son culte, de véritables orchestres. Le *tibicen* (XII, 1782 ; XIII, 1752-4) y est un très grand personnage.

⁹ *Crotala* ; Esp., n° 1267, 82.

¹⁰ Esp., n° 181. — Voyez le curieux sistre de Berthouville (Babelon, p. 150).

¹¹ Esp., n° 244.

¹² *Cymbala*. Difficiles sur les monuments à distinguer des castagnettes.

¹³ Esp., n° 1874-6, 4855.

villages et aux noces des faubourgs, où le musicien du lieu était de la partie¹, alors comme aujourd'hui.

Des airs qui se jouaient en Gaule, la plupart sans doute étaient empruntés au divertissement banal de la terre romaine : ces enfants aux noms grecs, ces troupes de mimes dont on applaudit les chants et les exercices dans les théâtres, il est certain qu'ils ne dansaient pas sur des motifs indigènes, et les meneurs de chœurs dans les processions d'Isis ou de la bière, avaient reçu de l'Orient leurs fantaisies ou leurs litanies. Il n'empêche que les villages pouvaient conserver de passionnantes bourrées ou de folâtres farandoles, sorties du monde celtique ou des temps ligures, et conduites par la cadence d'un air ancestral. Mais cela, nous ne le savons pas exactement, tandis que nous pouvons nous imaginer à coup sûr les danses grecques du mime Septentrion à Antibes cf. les chants des porteurs d'Anubis à Arles ou à Nîmes. — C'est la conclusion inévitable qui reparaît : nous ne pouvons savoir ce que la Gaule garde de son passé ; et ce que nous savons d'elle, vient de Rome ou de la Grèce.

¹ Hypothétique pour la Gaule, mais probable d'après les monuments funéraires de musiciens cités ici, n. précédente. Cf. *symphoniacus sacrorum* à Nîmes, XII, 3348.

CHAPITRE IV. — LA VIE MORALE.

I. — LA DÉVOTION.

Si, derrière ces façades et ces formes, nous essayons de pénétrer jusqu'aux âmes des hommes, celles que nous pourrions voir nous apparaîtront semblables à des Mmes de Grecs ou de Romaine. En cherche une pensée, une qualité, un sentiment gaulois : on ne trouve que l'idéal humain des peuples classiques ; et c'est à croire que Rome, en soumettant la Gaule, l'a façonnée à ses vertus et à ses vices.

Voyons quelles vertus prisait le plus la Gaule romaine. — Je ne parle pas de la manière dont elle les pratiqua. Ceci, nous l'ignorons. Aucun contemporain n'a porté de jugement sur le mérite moral de ces hommes. Ce que nous savons de leur vie sentimentale nous est fourni par les épitaphes des morts et par les dédicaces aux dieux, et les unes et les autres doivent renfermer bien des mensonges. Réduits à ce genre de témoignage, nous ne saurons jamais s'il y avait en Gaule une majorité d'honnêtes gens, si le vice y était plus rare ou plus commun que de nos jours. Il faut se résigner à ne rien dire sur l'état réel des mœurs. Mais du moins, grâce aux formules funéraires et cultuelles, nous connaissons l'enveloppe de ces mœurs, les vertus dont l'âme voulait se parer, les différentes façons d'idéal qu'on lui proposait.

La principale, et celle qu'il lui fut le plus facile de réaliser, ce fut d'adorer les dieux et de pratiquer leur culte.

César avait dit du Gaulois qu'il était le plus superstitieux des hommes ; et cela pouvait être vrai aux derniers temps de la République, lorsqu'en Italie politiques et lettrés, chefs et populaire se faisaient un jeu de négliger les cérémonies de la religion, de juger ou de railler les dieux. Mais les choses ont changé sous Auguste et Tibère : les empereurs ont voulu un renouveau de la vie religieuse, et ils l'ont obtenu ; Rome et l'Italie sont revenues aux pratiques les plus minutieuses de la dévotion. Et depuis, le monde gréco-latin est en proie à une crise de piété, précise et formulaire. Rien n'entrave cette crise, et tout au contraire la favorise et l'accentue, le bonheur comme les malheurs de l'Empire, les bons comme les méchants empereurs. Jamais la terre romaine n'a été, plus heureuse que sous Hadrien : et elle en profite pour s'informer de tous les dieux. Elle redoute, sous Marc-Aurèle, les pires des catastrophes : et elle essaye de s'en garantir en s'instruisant de tous les rites. Marc-Aurèle fut le plus vertueux des princes : et c'est lui qui proposa au peuple cette inlassable superstition. Son fils Commode fut une brute : et il passait une partie de sa vie au milieu des dieux et de leurs prêtres.

La religion, dans cet Empire si grand et si calme, était une manière de combattre le désœuvrement et l'ennui. Tout ce qui avait autrefois occupé et passionné les hommes était ramené au silence. Il n'existait plus de partis et de conflits politiques ; haines et jalousies sociales étaient réduites à l'impuissance ; les ambitions humaines se bornaient à des avancements de carrière ou à des honneurs catalogués ; ce qu'on appelait la patrie, que ce fût Rome ou le municipale, n'exigeait ou n'éveillait ni efforts ni craintes ni espérances ; une sorte de pacifisme universel supprimait de l'âme les émotions d'ordre supérieur ; les jouissances de la vie intellectuelle étaient réservées, à une élite, et, d'ailleurs,

elles baissaient chaque jour d'énergie ou d'originalité. Alors, puisque lame humaine a besoin, coûte que coûte, de secousses et de distractions, remèdes contre la monotonie de la vie en temps de prospérité, contre ses dangers en temps de misère, elle les demanda aux dieux. A défaut de séances au forum, on eut les processions ; à défaut de batailles aux frontières, on eut les mystères des tauroboles. La vie dévote atteignit, dans l'Ancien Monde, une intensité qu'elle n'y connut peut-être jamais. Et la Gaule n'eut aucune peine à se mettre à l'unisson de tous¹.

A certains endroits de son sol, vieux lieux de piété à l'époque celtique, toutes les divinités du monde se sont donné rendez-vous². Le dieu appelle le dieu : où était jadis Bélénius, sont venus Apollon et Diane, et Mithra, qui appartiennent à la même famille, mais aussi les autres des douze de l'Olympe, et la Mère, et Sabazius, et, comme disent naïvement les rédacteurs des inscriptions, tous les dieux du voisinage et de partout. A Entrains, à Die, à Alésia, à Lectoure, à Luxeuil, à Lyon, sources ou collines saintes sont devenues des foyers de dieux. Au surplus, les lieux d'apparence civile sont aussi encombrés d'êtres sacrés que les enceintes rituelles. Je ne connais pas de théâtre qui n'avoisina un temple et ne soit, pour ainsi dire, dans sa dépendance. A Paris, sur les places saintes de file de la Cité, vous apercevez Jupiter et Tibère, venus en images du Capitole, Vulcain, Ésus, Hercule et des Génies locaux, placés ici côte à côte sur la terre, tandis que Castor et Pollux les regardent du haut du ciel, et qu'à l'horizon Montmartre a son Mercure, la colline Sainte-Geneviève a ses idoles, les tombes de la route d'Orléans et de Melun ont leurs Dieux Mânes et leurs talismans protecteurs, et que les gens qui circulent sur ces chemins portent en eux chacun son Génie³.

Car il fallait tant de dieux pour la besogne qu'on leur imposait ! Du matin au soir on recourait à eux, et la nuit même on voulait les voir en songe, Eux seuls guérissaient, et le bon médecin était surtout un grand dévot. Le voyageur les appelait en partant et en arrivant⁴ ; le fonctionnaire les saluait au passage des frontières⁵ et aux carrefours des routes ; ils s'occupaient du berceau des enfants et du lit conjugal. La vie humaine ressemblait au plateau d'Alésia : c'était un champ librement ouvert où tous les dieux essayaient leur vertu⁶.

Un homme appartient autant à ses dieux que ses dieux lui appartiennent. Il a le devoir de se tenir toujours très proche d'eux, dans sa pensée par la prière⁷, dans sa maison ou dans le temple par le sacrifice⁸. De lui ils veulent de la crainte, du respect, de l'obéissance, de la reconnaissance, de la générosité, toutes les

¹ Pour ce qui précède, cf. ch. I, en particulier § 2. Voyez la belle page de Fustel de Coulanges, *L'Invasion (Institutions, [II], p. 220-1) : Tout ce que les hommes eurent alors d'énergie, ils le portèrent du côté de la religion*, etc.

² Pour ce qui suit, ici, ch. I, en particulier § 2.

³ C. I. L., XIII, 3026 et s. ; de Pachtère, p. 102, 94-6 (cimetière de la rue Nicole), 135 (cimetière de Saint-Marcel). Pour la colline Sainte-Geneviève, elle était trop occupée par des monuments de spectacles et des lieux de rendez-vous pour ne pas être remplie d'idoles.

⁴ *Pro salute, itu et reditu*, XIII, 5474-6 ; XIII, 412.

⁵ C. I. L., XIII, 6127.

⁶ Cf. C. I. L., XII, p. 959-60 (*dedicationum causæ*).

⁷ Cf. C. I. L., XIII, 581.

⁸ Cf. C. I. L., XII, 103.

manières possibles d'attention et de subordination¹. Auguste lui-même, voyageant dans le Midi, devra se courber devant le dieu du Mistral.

Mais ce zèle de dévotion n'avait aucun effet sur les mœurs ; la vie morale et le culte ne se pénétraient point, et la vertu se pratiquait à l'insu de la religion et des dieux, de même qu'à l'insu des lois et de l'empereur. Car on traitait le dieu à la manière d'un puissant du jour, d'un duumvir de ville, du gouverneur de la province ou de César le maître de l'Empire : la seule différence était un peu plus de familiarité dans la conduite des relations avec lui. Ce qu'on lui demandait, c'était, ainsi qu'aux chefs terrestres, un avantage matériel, de la fortune, la santé, un bon retour ; il était bien rare que ce fût de la vertu².

A coup sûr, aucun de ces dieux, ni Mercure ni Vénus même, n'encourageait le vice et ne détournait les âmes humaines de la bonté. Mais ils songeaient surtout à eux, à la beauté de leurs temples, à la richesse de leurs trésors, au bien-être de leurs prêtres, ils s'inquiétaient assez peu de la vie morale de leurs fidèles, ils ne faisaient pas des qualités du cœur une obligation nécessaire à la pratique de la religion³. Le dévot avait des devoirs envers les dieux et non pas envers lui-même et envers ses semblables.

J'excepte les cultes orientaux, et j'excepte surtout le Christianisme, où la piété n'allait pas sans la dignité intérieure du croyant et sans la réalité de ses vertus humaines, où religion et morale, où divinité et humanité se confondaient en un seul principe de foi et de conduite. Chez les adeptes de ces cultes, j'entends chez les meilleurs en ce temps-là, aimer et servir Dieu, c'était en même temps aimer et servir les hommes, c'était se rapprocher soi-même de la nature divine. Pour ceux-ci, la vraie religion consistait moins dans des actes de dévotion que dans un état de pureté spirituelle ; ils parlaient moins de piété et davantage de sainteté. Des saints on pouvait dire qu'ils vivaient pareils à leur dieu, et que, par leurs vertus, ils faisaient pénétrer en eux la divinité.

Les dieux ordinaires de la Gaule, venus de Grèce et de Rome, n'ignoraient pas de tels sentiments, mais ils y étaient assez indifférents dans les opérations courantes de leur culte : la vulgarité habituelle aux désirs des hommes avait fini par les gagner. Si leurs dévots étaient de braves gens, ils l'étaient le plus souvent du fait de leur nature et de leur éducation, et non pas par la loi de leurs dieux ou par les leçons de leurs prêtres.

II. — LES DEVOIRS.

Envers lui-même, l'homme a deux vertus essentielles à pratiquer, la pureté dans son corps, la constance dans son âme.

Malgré le voisinage d'effroyables débauches, le Romain garde toujours le culte de la pureté. S'il ne la pratique pas, il ne l'en respecte pas moins, en tant qu'un principe de l'idéal⁴. La vie hideuse des premiers empereurs n'a point sali de sa contagion l'âme des provinciaux. Il y a, chez quelques-uns de nos Gaulois, des

¹ Cf. *C. I. L.*, XII, 533 ; Valère Maxime, I, 1 (*de religione*).

² Cf. *C. I. L.*, XII, p. 939-960 (*dedicationum causæ*).

³ Voyez les prescriptions purement extérieures imposées pour l'entrée à un temple d'Esculape en Afrique (*Ac. des Inscr.*, C. r., 1916, p. 264 et s.).

⁴ *C. I. L.*, XIII, 2099 : *Homo sanctissimus, qui vixit unnis LXX sine macula* (c'est un disciple de Bacchus).

désirs ou des joies qui font penser aux plus touchants aveux de Marc-Aurèle¹ : mourir vierge à près de vingt ans, c'est pour un jeune homme un titre de gloire². Certaines cérémonies, à Lyon, étaient réservées aux plus chastes. Vivre sans tache demeurait une forme de la grandeur morale³.

La constance était pour l'âme ce que la pureté était pour le corps. A l'abri de cette vertu, on méprisait la douleur, on luttait sans faiblir contre l'infortune, on se maintenait semblable à soi-même. Elle éloignait l'homme des vaines plaintes, des sottises querelles, des colères insensées, de tout ce qui humiliait ou déchirait l'âme ; elle était synonyme de courage et de résignation⁴. Quand la mort venait, il fallait partir sans colère, pour obéir au congé donné par un maître souverain : *vivre tant qu'il plaira aux dieux*, le Gaulois répétait cette formule⁵, pareille à celle que la pratique de la constance dictait aux plus vertueux des philosophes⁶.

Les devoirs de famille. ne perdaient rien de leur obligation ou de leur charme. De même que dans la Grèce des héros ou dans la Rome des patriciens, c'est le mot de *piété, pietas, pius*, qui, dans la Gaule latine, sert à les définir. *Pieux envers les siens*⁷, *époux très pieux* ou *épouse très pieuse*, et pareillement pour fils ou fille, père ou mère, sœur ou frère, et jusqu'à gendre ou belle-mère⁸, l'épithète revient sans cesse sur les épitaphes, presque figée en manière hiératique, et transportée telle quelle de la Grèce d'Électre ou de la Rome de Lucrece jusque dans la Trèves de Germanicus. La piété familiale comprend d'ailleurs, ainsi que la piété religieuse, des devoirs fort divers : c'est vivre ensemble *sans dispute*⁹, *sans se déchirer les âmes*¹⁰, dans cet état de *concorde*¹¹ qui les *unit en une seule*¹² ; c'est encore s'aimer et sans doute se le dire, car les mots d'*aimer* et d'*aimant*, de *cher* et de *doux* apparaissent à chaque instant dans le parler intime des Gaulois¹³ ; c'est montrer cet amour par des actions précises, des soins continus,

¹ *Pensées*, I, 17.

² *Cujus ætas talis fuit ut virgo defunctus sit* ; XIII, 2036.

³ Il est probable que, dans les inscriptions, *sine macula, sine ulla macula* signifie droiture et pureté de vie à la fois, et peut s'appliquer en particulier aux chefs de familles.

⁴ Lisez le chapitre *de constantia* chez Valère-Maxime, III, 8.

⁵ *Victurus quamdiu deus dederit*, XIII, 2602. — Cela n'empêche l'expression des regrets : *hospitium tibi hoc, invitus venio, veniundum est tamen*, XII, 5270 ; *vellem si aduc possem*, XIII, 1983.

⁶ Marc-Aurèle, XII, 36 : *Va-t-en donc avec un cœur paisible celui qui te congédie est sans colère.*

⁷ *Pius sueis, plus in suos*, XII, 810, 1009, etc.

⁸ *Socræ pientissimæ*, XII, 3918 ; *genero pientissimo*, XII, 2630. Voyez aux tables [d'ailleurs incomplètes] du *Corpus* (XII, p. 961).

⁹ *Vixit sine ullo jurgio*, est-il dit d'une épouse et d'une fille (XIII, 2074) ; *sine ulla querella*, entre époux (XII, 194) ; *sine offensa*, de même (XII, 4975) ; on trouve même *sine bile* (XII, 882 a).

¹⁰ L'expression courante entre époux est *sine ulla animi læsura ou læsione*. On trouve : *quæ mihi nullam contumeliam nec animi læsionem fecit, quæ mecum vixit in matrimonio sine ulla læsura nec animi mei offensione* (XIII, 1897 : toutes ces expressions se rencontrent à la suite sur la même épitaphe, le mari, au lieu de choisir entre les différentes formules que le marbrier lui aura présentées, les a voulu toutes faire graver). Dans un sens voisin, entre époux, *sine ulla macula* (XIII, 1884).

¹¹ *Concordia et pietas*, XII, 5293 ; *pietas in duos et inter se concordia*, est-il dit de deux frères, 5864.

¹² Je songe aux expressions *unanimitas, unanimitas*.

¹³ Dans les épitaphes : *amantissimus, carissimus, desiderantissimus, dulcissimus* ; dans les objets familiers, anneaux, fibules, etc. : *te amo, me ama*, etc.

une bienveillance dans les mots et les sentiments, un **bien faire** dans la conduite¹. Et la piété envers les siens, c'est enfin, toujours voisine de la piété envers la divinité, les traiter presque à l'égal des dieux, cultiver dévotement leurs Génies², leur rendre les honneurs funéraires, honorer leurs Mânes sans négligence³. De mari à femme, de fils à père, entre tous les parents, vivants ou morts, il y a un échange de culte diffus, des effluves de divinité qui se répandent d'un membre à l'autre de la famille entière.

En revanche, les obligations envers l'État ont sensiblement diminué depuis les beaux temps du monde classique. On ne sent pas, dans une cité de la Gaule, cette rigueur du devoir patriotique qui enchaînait jadis à une âme commune les Romains de Camille ou les Athéniens de Miltiade. La patrie n'exerce plus cette souveraineté morale qui la faisait ressembler à une famille ou à un temple. Il ne pouvait en être autrement : le Gaulois se trouvait partagé entre la tradition municipale qui venait de ses ancêtres, et la discipline impériale que Rome lui imposait. En se divisant, le pouvoir public perdait de sa force et de sa vertu. D'ailleurs, ni Rome ni la cité n'étaient très exigeantes. Le service militaire avait cessé d'être une obligation ; il était bien rare qu'un simple citoyen fût consulté, même pour les affaires de sa cité ; nul, pendant longtemps, ne fut tenu d'exercer des fonctions. On ne parlait plus de la liberté ; la vie politique, à Rome et dans les municipes, se déroulait en dehors des hommes dans une sorte de mystère. Elle se manifestait, pour les simples particuliers, par certains ennuis de la sujétion administrative et par la douceur de quelques habitudes⁴, jamais par de beaux sacrifices, de glorieux dévouements, de poignantes angoisses. On ne savait plus ce qu'était travailler, souffrir, mourir pour la patrie⁵. Et ce fut pour l'humanité un commencement de déchéance.

Les seules qualités publiques auxquelles on rend hommage sont de tout temps et de tout pays, et les éléments nécessaires d'un devoir professionnel. On vantera la fidélité et le courage du soldat⁶, l'intégrité du fonctionnaire⁷, la générosité du citoyen⁸, la probité du commerçant⁹. Mais jamais on ne dira d'eux davantage¹⁰. Ces temps réguliers, cette obéissance universelle, cet État sans

¹ Voyez les expressions des notes 21-25, et l'épithète courante de *optimus*.

² L'épigraphie semble réserver le culte extérieur du Génie d'un homme ou de la Junon d'une femme à ses affranchis, ses clients, ses amis, ses esclaves. Mais il n'en doit pas moins être certain que toute la famille honorait les Génies ou les Junons des siens.

³ *Diis Manibus liberorum ac conjugibus et ipsius* (XII, 1657).

⁴ Générosité faite par un magistrat à sa ville natale *ob amorem patriæ et civium*, XIII, 6244.

⁵ Remarquez le peu d'importance, dans l'imagerie courante, voire dans les bas-reliefs, des événements politiques, des épisodes de la vie militaire ou municipale.

⁶ Il est d'ailleurs à remarquer le petit nombre d'épithètes honorifiques que leurs épitaphes décernent aux soldats, et leurs titres de gloire restent implicitement enfermés dans l'exposé de leurs grades, récompenses et années de service. Voyez, comme pour la vie municipale, le peu de popularité de la vie militaire dans les documents archéologiques.

⁷ Inscription de Lyon à un magistrat municipal : *ob ejus erga rempublicam suam eximiam operam et insignem abstinenciam* (XIII, 1900).

⁸ Les Viennois à un consulaire, *optima civi* (XII, 1853).

⁹ A Lyon, épitaphe d'un négociant en vins *qui gessit in Canabis* [c'est le quartier des marchands de vin] *sine ulla macula* (XIII, 2010). *Homo probissimas*, XIII, 2172.

¹⁰ Remarquez même que nous n'avons pas la mention élogieuse de la fidélité ou du dévouement à l'empereur et à l'Empire.

passions profondes¹, ce régime impérial avait mis fin à quelques-unes des plus grandes vertus du monde antique.

L'amour de l'humanité qui, au même titre et de la même manière que celui de la patrie, exige ses dévouements et ses sacrifices, comporte ses travaux, ses souffrances et ses morts, cet amour n'est point venu pour remplacer le patriotisme disparu. — Gardons-nous de croire que l'Empire romain fut nécessaire pour inspirer le culte du genre humain. Le spectacle qu'il offrait a sans doute familiarisé les hommes avec l'idée d'une cité universelle : mais il n'en est point résulté le désir d'aimer et de servir tous-les hommes de cette cité. Ceux des philosophes qui ont le mieux compris cette fraternité humaine ont été formés dans des patries d'une rare beauté ; et ce sont peut-être les vertus traditionnelles de ces patries qui, à leur insu, leur ont donné l'éveil vers des vertus d'horizon plus large². Le Christ ne doit rien à l'Empire que les persécutions dont on a accablé les plus fidèles à son nom ; sa foi n'avait pas besoin de l'unité romaine pour pénétrer sur la terre ; et si les empereurs ont voulu à la fin l'imposer au monde, ce fut : précisément en lui faisant perdre sa souveraineté morale, son sens de l'humanité, la pureté de sa vie et la simplicité de son Église.

Cette idée, que l'on doit chérir et aider tous les hommes, ce désir d'une société universelle, d'une communion morale entre pauvres et riches, puissants et misérables, Barbares et citoyens, ne fit aucun progrès dans les premiers siècles de l'Empire ; et le vulgaire, plébéiens ou bourgeois, ne s'y laissa point gagner, en dépit des leçons des philosophes et des paroles du Galiléen. Piété, affection, bonté, ne s'adressent qu'à ceux qu'un lien consacré, légal ou visible, attache à votre vie. On est l'homme d'une famille, d'une cité, d'un collège : voilà le cadre où de tels sentiments doivent s'exercer. Quand on nous dit de certains morts qu'ils ont été bons pour tous, pleins d'affection envers les hommes³, je doute fort que cela ne signifie pas seulement ceux de son municipe ou de sa confrérie. Chacun a les siens, et point d'autres ; et ceux-ci sont pour lui les bons par excellence⁴.

Il n'est même point sûr que ce large égoïsme ait été étranger aux Chrétiens. Quand on lit la lettre où les frères de Lyon racontent les malheurs de leur communauté, on est frappé du souffle de combat et de colère qui les anime ; mais les mots ineffables tirés de la bonté, de la douceur, de la grâce envers tous, amis et ennemis, sont assez rares, et je ne sens point dans ces pages l'émouvant amour du Christ pour tous les hommes. Que ces fidèles de Lyon soient des passionnés de tendresse, il est vrai de le dire ; mais cette tendresse va presque toujours à leur Dieu et à leur Église, et chacune des lignes qu'ils ont écrites nous rappelle malgré nous la piété pour les siens, le *pius in suos* des épitaphes païennes. Les Chrétiens eux-mêmes n'échappaient pas à la morale de leur temps. Charité, amour des pauvres, bonté et tolérance, le souci et le soin du genre humain n'étaient point encore inscrits dans le langage de l'idéal. À son défaut, et à défaut de la patrie qui s'étirole, le Gaulois met ses vertus et ses dieux au service des siens et à celui de soi-même.

¹ Voyez la régularité presque mécanique des hommages aux empereurs successifs, quelle que soit la nature de la révolution qui les ait élevés.

² Dans Athènes, Socrate et les philosophes ; en Judée, les prophètes et Jésus.

³ *Adjectionis plena erga omnes homines*, est-il dit de la femme d'un décurion (XIII, 1910). Il semble bien qu'il s'agisse de l'adepte de quelque culte oriental.

⁴ *Bonis bene*.

III. — LA PERSONNALITÉ HUMAINE ; LE CULTES DES MORTS.

Le culte de la personne humaine fut alors poussé jusqu'aux dernières limites. Il triomphe chez le philosophe, dans son désir d'être plus fort que les rois et que les douleurs, de sentir en soi une âme sublime et de vivre avec cette âme¹. Un Chrétien ne l'ignore pas, et il y sacrifie trop souvent par sa passion de bataille sur la terre et de victoire dans le ciel, par son besoin de s'incorporer ici-bas avec son maître éternel et de survivre ensuite dans une vie de gloire ; et il y a bien de l'orgueil dans certaines de ses humilités. Nul n'échappait à cette tyrannie du *moi*, à son irrésistible volonté de se savoir divin ou éternel. Le régime impérial, en reléguant dans l'ombre les vertus de sacrifice et la souveraineté des idées morales, en assurant le bien-être matériel des hommes et leurs pires jouissances², en multipliant à leurs côtés des dieux semblables à eux³, laissa le champ libre à l'orgueil humain, qui put s'installer partout sous les espèces d'un principe religieux.

Si modeste soit-elle d'allure, la vie d'un homme est associée à celle d'un esprit divin. Un Génie l'anime dès la naissance ; il y a, près du foyer, un autel à ce Génie, c'est-à-dire à l'homme lui-même en tant que demi-dieu : et c'est en cette qualité qu'il reçoit l'adoration de ses esclaves, de ses affranchis, de ses proches, et au besoin la sienne même⁴.

Il n'importe qu'il sente près de lui, pour le gouverner ou polir le protéger, des dieux que l'on dit ses maîtres. Leur supériorité ne lui en impose pas. Qu'on examine la manière dont il les sert ou les prie. S'il leur offre quelque chose, c'est en échange d'un bienfait reçu ou d'une grâce à obtenir. Le dieu a besoin de *mériter* son culte. Donnant donnant est la formule habituelle de la religion⁵. Les dévots provoquent plus souvent l'intervention des dieux qu'ils ne ressentent leur initiative. De ces deux sortes d'êtres, c'est la divinité qui est le plus fréquemment au service de l'autre. Tous ces Mercurès, ces Sylvains au maillet, ces Déesse-Mères, sont là pour protéger des villes, des champs, des foyers, et c'est l'homme qui les a mis là, leur assignant cette tâche comme un maître à des valets. — Je ne parle ni des grands dieux célestes ou chthoniens des temps plus récents, ni de Dieu le Père qu'adorent les Chrétiens : ces dieux, évidemment, font sentir à l'homme leur majesté. Mais jusqu'à la fin du second siècle, la Gaule hésita à courber devant eux les égoïsmes et les vanités des personnes humaines⁶.

Les autres, Mercurès ou Jupiters, ressemblaient de si près à ces personnes ! Ils en avaient le corps, le costume, les passions et les jouissances. Entre le Génie

¹ Si je rappelle assez souvent ici les propos des philosophes, c'est à cause de la vogue dont ils jouissaient alors dans les grandes familles, même en Gaule.

² Cf. t. V, ch. VIII, § 1, 2 et 6 ; t. VI, ch. IV, § 13.

³ Cf. § 1, et ch. I, en particulier § 4 et 5.

⁴ *C. I. L.*, XII, 619, 658, 2914, 3050-6 ; Horace, *Épîtres*, II, 144, et bien d'autres.

⁵ La formule de beaucoup la plus répandue en épigraphie religieuse est *votum solvit libens merito* (*V. S. L. M.*). L'expression, très fréquente aussi, de *ex voto*, implique également l'idée de mérite chez le dieu.

⁶ Remarquez combien il est rare que, sur ses épitaphes ou dans ses images funéraires, le défunt ou ses parents fassent intervenir la pensée de leurs dieux préférés, Jupiter, Mercure ou Épona. Ce n'est qu'avec les cultes orientaux que l'archéologie funéraire commence à nous faire connaître souvent la religion du défunt.

qui naît avec un être humain et le Mars qui s'attache à la vie de cet être, la transition est insensible. L'homme peut traiter un dieu d'égal à égal¹.

Qu'on ne lui objecte pas qu'il doit mourir. La mort change le caractère de cette divinité qui est l'attribut de l'homme : elle ne la fait point disparaître².

L'immortalité de l'âme suscitait parfois des doutes et des railleries. Quelques Gallo-Romains, riches ou lettrés, se laissaient aller à un aimable scepticisme : à entendre trop de philosophes ou à lire trop de poètes, les plus hardis affectèrent de l'indépendance à l'égard de l'éternelle croyance de l'humanité. D'étranges épitaphes témoignent de leur hésitation à s'y soumettre. *Je n'ai rien été d'abord, et puis j'ai été quelque chose*, faisait-on dire au mort sur son tombeau, *et si je me souviens, c'est pour savoir que je ne suis plus et que rien ne m'est plus*³. C'était une mode assez courante que celle des figurines ou des vases de bronze ou d'argent représentant des squelettes ; et on se plaisait à en orner sa demeure, comme pour se rappeler le peu que nous sommes et la seule chose qui restera de nous⁴.

Mais cette incrédulité, plus plaisante que profonde, ne pénétra jamais dans les masses populaires. Loin de décroître, somme toute, la croyance à l'âme immortelle ne cessa de se développer depuis la conquête romaine. Aucun catéchisme, aucun rituel ne précisait sans doute sur la manière dont le fidèle devait passer à cette vie éternelle. Chacun se l'imaginait à sa guise, suivant de vagues propos de prêtres, de philosophes ou de poètes⁵. Les uns croyaient à un long sommeil ou même à un séjour perpétuel dans les tombes, qui leur serviraient de demeures dernières⁶ ; les autres pensaient, au contraire, que ces tombes renfermeraient seulement des cendres et que leurs âmes⁷ s'en iraient vers des régions⁸ bienheureuses, soit au ciel⁹, dont les portes s'ouvriraient pour

¹ C'était ce qui indignait Tertullien, *Apologétique*, 13, 1.

² Cf. Tertullien, *Apologétique*, 13, 7.

³ C'est ainsi que j'interprète la formule d'épitaphe (Lecture, XIII, 530) : *non fui, fui, meminī, non sum, non curo*. Voyez le commentaire d'Espérandieu à ce texte, *Inscr. ant. de Lecture*, 1892, p. 72 et s.

⁴ Pétrone, *Sat.*, 35. Vase en terre rouge de Heudebouville (Eure), au Musée d'Orléans ; *Mém. des Ant.*, XXXI, 1869, p. 160. Autre, au Musée d'Arlon (*Inst. arch. du Lux., Ann.*, XLI, 1906, p. 278). Cf. de Villefosse, *Fond. Piot*, V, 1899, p. 224 et s.

⁵ Cf. De Marchi, *La Filosofia dei morti nelle iscrizioni sepolcrali latine*, dans *Atene e Roma*, XIII, mars-avril 1910.

⁶ *In monumento meo quod dormiendum et permanendum helo est mihi*, XII, 5102 ; *hic jacet æterno devinctus membra sopore*, XIII, 1393 ; etc. C'est la croyance qui explique en principe les formules, d'ailleurs assez rares en Gaule, *hic situs* ou *sepultus* (surtout à Narbonne), *hic quiescit*, *acquiescit* ou *requiescit* (très ancienne), *hic jacet* (surtout à partir du III^e siècle), *sit tibi terra levis*, etc. Et c'est cette croyance aussi qui explique en partie le luxe et les apprêts de la tombe, les objets qui accompagnent le mort : *valde enim falsum est vivo quidem domos cultas esse, non curari eas ubi diutius nobis habitandum est* (Pétrone, *Sat.*, 71).

⁷ On trouve même la triple distinction *cineres, umbræ, animæ* (XIII, 1568).

⁸ La théorie panthéiste du retour de l'âme à l'esprit de la nature [le feu des Stoïciens ? l'éther ? cf. Cicéron, *Acad. post.*, I, 11, 39 ; *De nat. deor.*, II, 22, 57] et du corps à la matière est indiquée dans l'épitaphe d'un Trévire (à Lyon) : *naturæ sociatam spiritum, corpusque origini reddidit* (XIII, 2027) ; et Marc-Aurèle, II, 17. Cette épitaphe comme celle de la note suivante (XIII, 8371) ont pu être rédigées par les philosophes attachés aux grandes familles.

⁹ C'est peut-être la croyance dominante : *spiritum quem tu ferebas, corpore elabi sacrum, corpus ut terram manere, spiritum celum sequi, spiritum movere cuncta,*

les recevoir¹, soit sur des terres lointaines, où log porteraient des barques invisibles ou de mystérieuses montures². Mais tous étaient d'accord en ceci, que leurs êtres ne périraient point, et que ceux qui s'étaient aimés se retrouveraient³. Il est possible, au temps des Ligures ou même à celui des druides, que le bénéfice de l'éternité ait été réservé par les prêtres aux esprits des plus grands ou des meilleurs. Mais, comme tant d'autres choses⁴, ce bénéfice devint accessible à tous dans la Gaule de l'Empire. Les divinités à forme classique avaient des allures trop populaires pour ne pas promettre aux hommes qu'ils leurs ressembleraient un jour ; et le Christianisme et les cultes orientaux de la nature se rencontraient en cela avec les croyances anthropomorphiques. Que Blandine, l'esclave chrétienne, hâte par son martyre l'heure où elle rejoindra le Christ, que le plus vil des gladiateurs païens se résigne sans peur, au cours du combat, à prendre sa place parmi les Mânes, c'est la même assurance, ici vulgaire et là sublime, maintenant commune à tous, de prolonger son être au delà de cette vie. Une espérance d'éternité précédait toujours les approches de la mort⁵.

Cette seconde existence se déroulera à peu près semblable à la première, sous la forme d'une quasi-divinité⁶. Les morts sont les Dieux Mânes ; et ce nom, et ce culte, quoique d'origine romaine, se sont si vite répandus dans les Gaules⁷, qu'on devine un terrain prêt à les recevoir, comme si les Celtes de l'indépendance avaient appelé d'un désir confus le jour où ils pourraient donner à tous leurs morts, en façon visible et durable, la sainteté de ce nom et la piété de ce culte.

En sa qualité de divinité, le mort reçoit un tombeau qui ressemble à un temple ou à un autel⁸. Le portrait qu'on sculpte sur son monument est l'équivalent de

spiritum esse quod deum (XIII, 8371). — La représentation, assez fréquente sur des tombes, du croissant lunaire, peut se rattacher à l'idée de la lune comme séjour des morts, et cela, soit sous des influences orientales, soit, ou en même temps, sous des survivances celtiques.

¹ Arc flanqué du croissant et de deux étoiles (XIII, 7357). C'est peut-être l'idée dominante chez les Aquitains et en Espagne (cf. Espérandieu, n° 882, 883, 884 ; *C. I. L.*, II, p. 1204). — Je crois qu'il s'agit d'entrées ou de portes du ciel, et d'une idée ou d'une conception différentes de celles auxquelles s'appliquent les portes monumentales si souvent figurées dans les tombes classiques (cf. Altmann, *Die Röm. Grabaltäre*, 1905, p. 13 et s.), où il s'agit des portes de l'enfer ou des Champs Élysées, auxquels il semble bien que le dévot de la Gaule ait moins songé (note 56).

² Voyez par exemple la Néréide à cheval, lancée entre le ciel et la mer, qui doit représenter la morte (*C. I. L.*, XIII, 151). — Ces montures ont pu servir aussi dans le cas de transport au ciel. — La croyance à des demeures souterraines, dans le genre des Champs Élysées, paraît moins dominante en épigraphie (cf. n. 55) ; voyez *Stygias ad umbras*, XIII, 2104 ; *ad Tartara Ditis*, 7129.

³ XIII, 811.

⁴ Cela résulte bien du caractère du culte rendu aux Mânes.

⁵ *Bonæ memorix et spei æternæ* au début d'une épitaphe de Lyon, XIII, 1918.

⁶ Tertullien, *Apologétique*, 13, 7. — Si l'on veut se rendre compte jusqu'à quel point le mort ressemblait à un dieu, qu'on étudie la tombe du jeune Apinosus (Esp., n° 2309) : il est habillé en humain, tunique à larges manches, cache-nez autour du cou ; et on lui a donné les attributs du dieu au maillet, le pot à la main gauche, le maillet à la main droite, et en outre le chien, compagnon de ce dieu, et le coq, compagnon de Mercure.

⁷ Il suffit de renvoyer au *Corpus des inscriptions latines*.

⁸ Tertullien, *Apologétique*, 13.

l'idole qui trône dans le sanctuaire d'un dieu¹. De même que ce dieu, il est figuré avec des insignes, des attributs, des symboles, qu'il emprunte aux instruments de son métier ou aux objets favoris de sa vie.

Peu importe qu'il soit inhumé ou incinéré : ce sont usages régionaux ou temporaires, qui ne changent rien à la nature du mort et aux modes du culte². L'incinération fut d'abord générale, aussi bien dans les Trois Gaules que dans les villes neuves du Midi³. Peu à peu l'inhumation se répandit chez de nobles familles et chez les riches colons d'Arles⁴, et elle finit par se développer partout, sous l'influence de ces cultes orientaux qui firent revivre tant d'anciennes coutumes. Mais les cendres dans l'urne ou les corps dans le sarcophage étaient consacrés par les mêmes formules et assistaient aux mêmes cérémonies.

Ces cérémonies sont de la nature de celles qui s'adressent aux plus grands dieux⁵, offrandes, libations, sacrifices et banquets. Elles ont lieu à des jours fixés par la coutume, et qui reviennent périodiquement aux mois ou aux années : le mort, comme le dieu, a son calendrier propre, fait d'anniversaires et de fêtes⁶. Ses dévots attirés et pour ainsi dire le collège qui lui est consacré, sont ses proches, ses affranchis, ses héritiers, ses confrères en corporation, un groupe d'amis désignés par lui⁷. Tout ainsi que Mercure ou Jupiter, il sera présent en esprit ou en image aux banquets qu'on célébrera en son honneur, et qui auront toujours lieu auprès de sa tombe. C'est pour cela qu'elle est ornée de sa statue : ces jours de fêtes, les amis du mort le verront lui-même en face d'eux, en pierre ou en marbre, et parfois le verre en main, pour répondre à leur salut.

La seule chose en quoi les morts diffèrent des dieux, c'est qu'on ne leur attribue aucune puissance sur les éléments de la nature ou les destinées de la vie. On ne les prie pas en vue d'obtenir d'eux une réussite ou une guérison. Mais ils n'en sont pas moins, pour la famille et les amis réunis autour d'elle, de véritables patrons divins, presque déjà des protecteurs ; et l'on peut prévoir le moment où le survivant recourra à eux afin qu'ils intercèdent en sa faveur auprès de la divinité.

¹ Tertullien, *Apologétique*, 13.

² En principe on a pu dire que l'inhumation répondait à la croyance du séjour dans la terre, l'incinération à celle du passage au ciel. En fait, il m'a paru impossible de faire coïncider tel rite avec telle croyance ; le sarcophage et l'inhumation se sont précisément développés en même temps que la croyance aux destinées célestes du mort. La même antinomie se retrouve aux époques plus anciennes. Il ne faut jamais chercher la logique dans les croyances et les rites mortuaires.

³ Il suffit de voir, dans le *Corpus des inscriptions latines* et le *Recueil* d'Espérandieu, l'abondance des monuments funéraires qui la supposent.

⁴ Les beaux sarcophages ne peuvent être que des tombes de riches. Et il semble bien que c'est par Arles et la vallée du Rhône que l'usage des sarcophages s'est répandu en Gaule, surtout à partir du second siècle et sous l'influence des cultes orientaux.

⁵ L'analogie entre le mort et le dieu est notée avec une netteté énergique par Tertullien, *Apologétique*, 13 — *Quid omnino ad honorandos eos facitis (deos), quod non etiam mortuis vestris conferatis ? Ædes proinde, aras proinde. Idem habitus et insignia in status. Ut ætas, ut ars, ut negotium mortui fuit, ita deus est.*

⁶ Au quatorzième jour du mois, par exemple (XIII, 2404). Voyez les dispositions prises par le testament du Lingon (XIII, 5708),

⁷ XII, 3881 ; XIII, 2404 ; le chiffre de 30 paraît traditionnel.

Culte et tombe doivent durer éternellement¹. Si tant de tombeaux, même de misérables, sont en pierre et portent images et inscriptions, c'est parce que le mort est l'être dont il faut se souvenir toujours et qu'il faut faire connaître à tous², plus encore que le Lare au foyer et que Mercure dans son temple.

Cette idée, la perpétuité du souvenir du mort et en quelque sorte sa gloire éternelle, est différente de celle de sa divinité, et elle paraît d'essence plus humaine, moins religieuse. L'on dirait que la Gaule lui a été plus attachée que le reste de l'Empire, et qu'elle a souvent aimé ses morts plutôt comme des parents regrettés que comme des dieux respectés. A côté de la formule *Diis Manibus*, qui consacre leur sainteté, elle inscrit bien des fois celle de *Memoriæ*, qui réveille leur chère existence, et ce dernier mot est d'ordinaire inconnu des autres provinces³. Sa présence est un des rares indices qui, dans le culte des morts gaulois, rappellent quelque chose d'autrefois, le temps où la pierre du tombeau, au lieu d'être le temple d'un défunt, n'était que le témoin de son souvenir. Mais il faut se garder de voir en ce mot autre chose qu'une formule consacrée par l'usage, et à laquelle ne correspondait plus en Gaule aucune cérémonie, aucune croyance particulière⁴. Ses morts ressemblaient à ceux de tout l'Empire, et Trimalchion ou ses esclaves exigeaient les mêmes souvenirs et les mêmes hommages que le marchand de Trèves où le vétéran de Lyon.

Se souvenir des morts, c'est perpétuer leur culte, éviter à leur tombe le délabrement et les injures⁵ ; c'est prononcer souvent leurs noms avec éloge ; et c'est aussi les répéter devant la tombe, les lire à haute voix sur l'épithaphe, de manière que le défunt vous entende et vous réponde⁶. L'usage de certaines formules dans l'inscription, la présence de la tombe sur la grande route, n'ont pas d'autre cause. La vie et le bonheur du mort sont en partie liés à la

¹ C'est une des préoccupations dominantes sur les épithaphe ou dans les testaments ; XIII, 5703 : *lex hæc in perpetuum dicitur* ; etc. Et c'est pour cela que tant de gens se font élever leur tombeau durant leur vie, *domum æternani vivus sibi curavit, ne heredem rogaret* (XII, 412 :11), etc.

² Car il semble qu'il faille dire à la fois souvenir et gloire : *memoria laudis et gloriæ*, XIII, 2077 ; *ob memoriam austodiendam adque propagandam magistrorum et parentum suorum*, XIII, 3094.

³ L'expression est déjà beaucoup plus rare dans la Gaule Narbonnaise. *Memoriæ æternæ* précédé de *Diis Manibus* est constant à Lyon. *Monimentum* est synonyme.

⁴ Tout au plus est-il le témoin d'un temps où le principal souci du mort était moins d'être adoré que de ne pas être oublié, souci qu'on retrouve chez tant de peuples soi-disant primitifs et qui n'a pu être étranger aux Gaulois : la pierre et le culte des Mânes leur ont permis de réaliser ce souvenir d'une certaine manière, qui n'est pas d'ailleurs la meilleure ; et j'imagine que la parole et le récit valent bien à ce point de vue la tombe et l'épithaphe. Je répète que le propre de la civilisation romaine a été de donner aux sentiments Une expression lapidaire et graphique.

⁵ Cf. Pétrone, *Sat.*, 71.

⁶ La plupart des formules qui accompagnent les épithaphe doivent être regardées comme destinées à être lues à haute voix par le passant (*pax tecum* ; *sit tibi terra levis*), ou même par le mort (*ave, viator* ; *vale, viator*). L'épithaphe tout entière, même, doit être lue à haute voix : *voce tua vivet, quisque leges titulos* (XIII, 2104). Elle établit parfois une sorte de conversation entre le mort et le survivant, des échanges de souhaits, comme de buveurs qui trinquent : *vale*, dit le passant après avoir lu l'épithaphe, et *tu*, répond le mort. De là aussi les saluts amicaux en grec : *χαῖρε*, souhait adressé au mort, *ὕψαινε*, répond-il (XIII, 1916).

persistance de son nom, déchiffré et redit même par des indifférents et par des inconnus¹.

Esprit divin, nom éternel, figure en pierre inusable, image visible sur les chemins les plus passagers, le, mort est devenu l'être le plus exigeant de la terre. Jamais, ni dans la France chrétienne, ni dans la Gaule druidique, il ne s'est adressé davantage à l'attention des vivants. Et c'est là une nouvelle preuve de cet excès d'individualisme qui fut propre aux temps romains : j'entends par ce mot, en ce moment, l'amour et le culte de soi. Plus tard, à l'âge de grande foi de l'Église catholique, les vrais Chrétiens mourront insoucieux de la terre, se perdant avec joie en Dieu qui les accueille. Autrefois, lors des temps de tribus ou de peuplades barbares, le mépris ou l'oubli pesaient sur la masse des âmes et des corps humains, vivants ou morts. A présent, chacun des êtres, cendre ou cadavre, garde sa place au soleil de la terre et la prend dans le inonde des dieux.

L'homme-dieu, voilà peut-être la forme principale de la vie morale dans la Gaule et l'Empire. Vous la trouvez au sommet de l'édifice impérial, chez cet Auguste demi-dieu durant sa vie et grand dieu après sa mort. Vous la trouvez, toute pareille, chez ces millions de misérables qui turent les obscurs matériaux de l'édifice ; et l'esclave, tel que le prince, marche à l'apothéose depuis l'heure de sa naissance jusqu'à celle de sa mort. Vous la trouvez enfin chez ces milliers de divinités, humbles ou souveraines, qui enveloppent les êtres et la terre et qui, l'une après l'autre, ont revêtu des attitudes humaines². A aucun siècle de son histoire, le monde ne s'est plus absorbé dans la contemplation et l'adoration de l'homme. C'était le principe de la vie publique, avec César qui commandait ; de la religion, avec le culte de l'image qui s'imposait à elle ; de l'art, avec la passion de la figure ; de la vie morale enfin, avec la toute-puissance des Génies et des Mânes.

IV. — LA VIE FAMILIALE³.

L'homme, d'ailleurs, n'allait point seul. Presque toujours, il s'associait à d'autres êtres, de son sang ou de son culte. *Pour soi et les siens, pro se et suis*, c'est une formule constante⁴.

Toutes les institutions de ce temps comportaient un hommage à la famille. Dans le panthéon classique, Jupiter s'unissait à Junon ; sur les images qu'on fit des dieux gaulois, on les montra souvent en couple conjugal ou fraternel, Mercure et Rosmerta, Bormo et Damona, et les trois bonnes Mères⁵. Les loyalistes de la Gaule ne séparaient pas, dans leurs actes de dévotion, Auguste et Livie⁶,

¹ De là, la présence d'un cadran solaire sur quelques-unes de ces tombes, *ut quisquis horas inspiciet, velit nolit nomen meum legat*, dit Trimalchion (Pétrone, 71). La qualité de son interlocuteur importe donc fort peu au mort. On ne saurait imaginer plus de banalité dans le culte du souvenir. Et je ne sais s'il n'y avait pas plus de dignité dans les usages funéraires de l'ancien temps et dans la manière dont il se souvenait : la mémoire des morts gagnait en qualité ce qu'elle perdait en quantité.

² Ici, ch. I, surtout § 1-5.

³ Pour les éléments juridiques et sociaux de la famille, t. IV, chap. IX, § 1 et 2.

⁴ C. I. L., XII, 1183, 4183.

⁵ Remarquez seulement le célibat persistant ou, si on préfère, l'isolement habituel d'Épona.

⁶ XIII, 1366.

Septime Sévère et Julia Domna¹. Au-dessus du monde, on voyait et on honorait une *maison divine* ; l'impératrice recevait le titre de *mère des camps*², elle était, elle aussi, *l'Auguste, Augusta*, à l'égal de son époux³, et leurs fils s'appelaient *les princes de la Jeunesse*⁴. Parfois, les Gaulois accordaient les mêmes honneurs, statues ou décrets, aux gouverneurs et à leurs compagnes⁵. Il était de règle dans certains sacerdoces que mari et femme fussent prêtre et prêtresse du même dieu : c'était notamment la coutume pour les prêtrises importées de Rome, telles que le flaminat impérial.

C'est donc peut-être à Rome que la Gaule dut de connaître dans leur plénitude les institutions et les habitudes familiales. Je ne dis pas qu'elles aient manqué aux anciens Celtes : mais la vie, en ce temps-là, était de telle nature, que les obstacles se multipliaient devant l'idéal domestique : trop de parasites au foyer du riche, trop de dépendance au foyer du pauvre, trop de guerres civiles pour tout le monde, le mari séparé de sa femme par son excès de puissance ou de misère, le père ignorant son fils tant que celui-ci ignorait le maniement des armes. La domination impériale, en établissant pour tous la paix et la sécurité, rendit à la famille la première place dans la vie du Gaulois : il était d'ailleurs capable, autant qu'homme en Europe, d'en accepter les règles et d'en subir le charme.

Sans pouvoir affirmer la chose, la maladie du célibat, si fréquente dans la Rome du premier siècle, n'exerça point ses ravages dans la Gaule⁶. Le principe du mariage était un des fondements du droit public ; aucun des empereurs ne s'en affranchit, et il est même probable que l'on ne séparait pas l'exercice de l'autorité souveraine et l'existence d'une *maison divine*. En leur qualité de provinciaux, les hommes de notre pays se conformaient plus volontiers aux principes et gardaient plus fidèlement les mœurs antiques. On ne trouvera pas en grande quantité, sur les tombes de ce temps, des épitaphes de vieux garçons et de vieilles filles. Je crois bien que le nombre des célibataires était alors moindre que de nos jours⁷. Les monuments habituels sont ceux qu'élèvent des époux ou des pères. Beaucoup sont destinés à une famille entière, que le sculpteur figure en image, les enfants encadrés par leurs parents. A parcourir, dans nos musées, les longues galeries des tombes gallo-romaines, on ressent à chaque pas une impression d'attitudes familiales. Je n'arrive pas à saisir une différence, dans les sentiments de la vie domestique, entre ces générations et les nôtres⁸.

¹ XII, 2491 ; etc.

² *Mater castrorum* : l'appellation apparaît à partir de Marc-Aurèle (cf. Mommsen, *Staatsrecht*, II, p. 796).

³ Dès l'origine en Gaule (XIII, 1366), quoique pas toujours officiellement.

⁴ Dès l'origine.

⁵ XIII, 1129.

⁶ Il est à remarquer, pour les III^e et IV^e siècles, que presque tous les parents d'Ausone (et ils sont nombreux) sont mariés ; cf. la généalogie dans l'édition Schenkl, p. XIV.

⁷ Ausone signale dans sa famille, d'ailleurs à titre d'exception, un type de vieille fille, sa tante Æmilia Hilaria (*Parent.*, 8), qui vécut soixante-trois ans, gardant jusqu'au bout l'horreur du mariage et la passion de la médecine.

⁸ Si ce n'est peut-être que l'âge du mariage était bien plus précoce, surtout pour les femmes.

V. — L'AMOUR.

L'amour, alors comme aujourd'hui, était le sentiment le plus familier à la pensée des hommes.

Il se montrait sous les mêmes formes, il provoquait les mêmes aventures. Ni la débauche n'était plus intense¹, ni la fidélité plus rare ou moins respectée. Bien des servantes se laissaient séduire par leurs maîtres ; mais bien des maîtres aussi ont réparé ou empêché la faute par le plus légitime des mariages : et dans ce cas l'amour réussissait à élever la plus humble des esclaves à la condition de liberté et à la dignité de matrone. Le plus bel éloge qu'on décernait aux époux, après leur mort, c'était d'avoir vécu dans une entente absolue de corps et d'âme, de ne s'être jamais donnés que l'un à l'autre, d'avoir consacré leur vie entière à un amour qui ne s'est point partagé².

On exprimait cet amour par les mêmes façons, mièvres ou simples. Des sobriquets de tendresse étaient échangés entre les êtres aimés. Ils s'offraient des bijoux, qui portaient des mots d'affection. Sur les agrafes des manteaux, les chatons des bagues, les verres à boire, on grava les éternels propos : *Je t'aime, Si tu m'aimes, je t'aime davantage, Viens si tu m'aimes, Salut, mon amie* ; la langue latine, sobre et condensée, se prêtait à ces rapides paroles : *Te amo ; Si me amas, ego plus ; Si me amas veni ; Ave, amica mea*³ ; et l'amour s'accommoda fort bien du style épigraphique et de la manie d'écriture qui sévirent en ce temps-là, et qui lui permirent d'épancher plus librement ses joies ou ses espérances sur le métal des bijoux ou sur le stuc des murailles⁴. Peut-être est-il plus réservé de nos jours.

A un autre point de vue, au contraire, il était plus discret autrefois. S'il écrivait davantage, il recourait moins aux beaux-arts. Les Anciens ont rarement fait de l'amour humain un thème de sculpture ou de mosaïque. Je ne connais pas, parmi les mille scènes de la vie réelle des Gaulois que nous possédons en bas-relief, une seule scène d'amour, causerie intime, fiançailles ou mariage. Si nous trouvons dans l'art figuré des faits de ce genre, ils appartiennent à l'histoire des dieux et non aux destinées des mortels ; et ce sont Psyché et l'Amour, Ariane et Bacchus, les Nymphes et les Satyres, Andromède et Persée, Phèdre et Hippolyte, qui servent à exprimer toutes les manières de s'aimer. L'amour n'apparaît que sous son déguisement mythologique. Une sorte de gêne, plutôt que de pudeur, détournait l'homme de traduire trop exactement, par la pierre ou la couleur, les épisodes de sa vie sentimentale. Nous ne connaissons plus ce genre de retenue, et la réalité fournit à nos artistes les meilleures de leurs scènes d'amour. La morale, d'ailleurs, n'y perd rien, et la beauté en profite : car ces artistes peuvent apporter à leurs œuvres plus de variété et de sincérité ; le spectacle de la vie les sauve du convenu où sombra l'art sentimental du monde classique avec ses

¹ Ne nous imaginons pas une corruption particulière des mœurs, sur le vu de certaines inscriptions et de certaines images. Je suis bien convaincu qu'on trouverait les mêmes choses dans nos sociétés modernes : nous ne les voyons pas, et l'archéologie fait apparaître bien des détails qui étaient secrets. On peut seulement dire, à l'avantage de notre temps, que les spectacles publics avaient alors souvent une indécence qui serait proscrite de nos jours. Encore y avait-il des protestations.

² *Per continuos annos XXV individuo amore junctus*, XIII, 2244.

³ XIII, 10027, 150 et s. ; 10024, 40 et s. ; 10025, 198 et s.

⁴ Pour ce dernier cas, XIII, 3139 : *feci ut me amares*. D'ailleurs, la Gaule n'a rien offert jusqu'ici de comparable aux *graffiti* pariétales de Pompéi.

Psychés ou ses Vénus, aux gestes à la fin raides et monotones comme ceux de poupées sans rimes.

VI. — LA FEMME.

Puissance de la famille et de l'amour, cela signifie indépendance et dignité de la femme. Elle est en effet arrivée, au temps des empereurs, à s'assurer l'une et l'autre.

Ce n'est point que les Gaulois l'aient traitée en servante ou en être de harem. La monogamie était le principe de leur vie domestique. Sans partager tous les droits de l'homme, les femmes purent arriver à ce qui faisait la maîtrise du sexe rival : on en vit qui devinrent déesses, guerrières, prêtresses, prophétesses, reines de cités, arbitres dans les tribunaux, agents politiques. Les meilleures d'entre elles se montrèrent épouses fécondes ou compagnes admirables. Ni les vertus ordinaires ni les mérites exceptionnels ne firent défaut aux Gauloises. Mais l'état social du pays, en gênant la vie de famille, était de nature à diminuer la situation et le rôle de la femme : sans doute il lui manqua souvent cette sécurité matérielle et ce prestige moral que lui donne la vie régulière auprès d'un compagnon éternel. Mais elle les trouva grâce à l'existence paisible et bourgeoise que la Gaule mena sous le règne des empereurs¹.

Elle est alors mère et matrone, suivant le type consacré dans la famille romaine. Une femme gauloise ressemble à la Lucrece du Latium héroïque, gardant la maison, filant la laine², élevant les enfants. Les épithètes traditionnelles de la Rome antique reparaissent sur les épitaphes de la Gaule pour célébrer ses vertus : elle est chaste, pudique, très sainte, très aimante, ce qui la rend un être incomparable, la plus précieuse de toutes les choses³.

Inscriptions et monuments nous la montrent en étroite union avec son mari. Elle est son associée dans la tâche domestique. Aux jours de fêtes, aux heures de repos, elle l'accompagne au spectacle, elle se promène avec lui dans les bains publics : et ils vont gaiement ensemble⁴. On les voit, sur les tableaux de familles, assis⁵ ou debout l'un près de l'autre, leurs deux têtes de niveau ; chacun a ses attributs propres, l'homme son coffret et la femme son miroir : mais ils restent la main dans la main ou les bras entrelacés. — A ceux qui diront que ce sont là simplement des symboles, nous répondrons que le symbole traduit l'idéal d'un peuple, et que nous voulons ici retrouver cet idéal.

¹ Je remarque le très petit nombre de remariages indiqués. — Cela n'empêchait pas, d'ailleurs, quelques crimes domestiques : *feminæ sanctissimæ, manu mariti crudelissimi interfectæ*, XIII, 2182.

² Voyez à Mayence le monument de Blussus, *nauta*, et de sa femme (C. I. L., XIII, 7067 = Espérandieu, n° 5815) : celle-ci tient un fuseau.

³ *Conjugi amantissimæ et pudica et omnium rerum præciosissimæ*, XII, 5738 ; *animæ sanctissimæ et rarissimi exempti*, XIII, 2200 ; *inter ceteras castæ, mihi castissima*, XIII, 2238 ; *conjugi karissimæ et pientissimæ, castissimæ, conservatrici mihi pientissimæ. Fortunæ Presenti* (qualificatif de sa femme), XIII, 1897. C'est à Lyon que ces formules sont le plus nombreuses : ce fut, semble-t-il, la ville la plus sentimentale de la Gaule.

⁴ *Tu qui leges vade in Apolinis lavari, quod ego cum conjuge feci : vellem si aduc possem*, XIII, 1983 (Lyon).

⁵ Beaucoup plus rarement.

A côté de la matrone austère et paisible, les Gaulois de ce temps savaient aussi voir dans la femme un être de grâce et de beauté. C'est presque toujours un aimable attribut que les artistes mettent entre ses mains, un miroir, une fleur, une fiole de parfum, un objet d'ornement. Les mères de familles les plus graves les portent comme les jeunes filles. On sent bien que, même aux plus sages, charme et parure du corps sont un apanage naturel. En parlant d'elles on songe aux plus élégantes créations de la nature. De la jeune femme qui vient de mourir, on dira qu'elle a vécu comme la rose, fleurie et disparue à la même heure, *rosa simul floruit et statim perit*¹. La comparaison est banale, je le sais : mais elle ne faisait alors que d'apparaître dans les Gaules, et c'était pour elles une nouveauté que la poésie de la vie féminine².

Des droits réels s'ajoutaient à ce privilège esthétique. La loi n'interdisait point aux femmes l'accès des lieux publics. Elles circulaient partout librement. Thermes³, arènes et théâtres⁴ leur étaient largement ouverts. Il ne leur était pas interdit d'exercer un métier. Les plus pauvres pouvaient se faire marchandes de légumes. D'autres tenaient boutique de parfumerie⁵ ; quelques-unes firent métier de barbier pour hommes⁶. Certaines professions leur appartenaient naturellement, par exemple celle d'accoucheuse⁷. Les plus instruites ou les plus ambitieuses aspiraient à plus loin dans les carrières libérales : on en vit à Nîmes⁸, à Bordeaux⁹, à Lyon¹⁰, à Metz¹¹, qui se livraient à l'exercice de la médecine, à la manière des hommes¹².

Aucun des bienfaits de l'instruction ou des plaisirs de l'esprit ne leur fut étranger. Elles allaient aux écoles, elles suivaient des cours au même titre que les jeunes gens¹³. Entre les épitaphes dictées par des hommes et celles que des femmes ont fait graver, je ne trouve pas la moindre différence de style et de pensée. Quelques-unes des inscriptions latines les plus gracieuses de la Gaule sont d'inspiration féminine : il ne manquait au pays ni de matrones ni de jeunes filles pour goûter la poésie et en comprendre les beautés¹⁴.

Le rôle religieux et moral de la femme demeurait considérable. Très peu de dieux lui refusaient la présence dans leurs cérémonies. Mercure, Jupiter, les sources, toutes les divinités classiques et gauloises les admettaient aux autels¹⁵. Dans le culte officiel des empereurs, une prêtresse, sous le nom de flaminique, aidait le flamine à desservir les temples. Certaines dévotions, d'origine orientale, semblaient destinées plutôt aux matrones : elles y dirigeaient les fêtes sous le

¹ XIII, 7113 : épitaphe métrique de Mayence.

² Sauf l'emploi que les bardes ont pu en tirer.

³ Cf. les femmes figurées aux thermes de Sens, Esp., IV, p. 58.

⁴ Même aux Vestales et à l'impératrice à Rome.

⁵ XII, 1594, *unguentaria*, à Die.

⁶ XII, 4514, à Narbonne : à moins que, par extension abusive, le mot de *tonsor* ne signifie coiffeuse pour dames.

⁷ *Obstetrix* ; je trouve bien peu d'accoucheuses en Gaule, à moins qu'elles ne prissent le titre plus solennel de *medica*.

⁸ *Medica*, XII, 3343.

⁹ Il s'agit de la tante d'Ausone, *more virum medicis artibus experiens*.

¹⁰ *Medica*, XIII, 2010.

¹¹ *Medica*, XIII, 4334.

¹² Note 107.

¹³ *Juliae Felicissimæ, scholasticæ ἰλαρῆι*, âgée de sept ans (XII, 1918, Vienne).

¹⁴ Cf. l'épitaphe de la chienne, p. 146.

¹⁵ La preuve résulte surabondamment des dédicaces épigraphiques.

nom de *mères des sacrifices* ; et, dans le culte de la Mère des Dieux, ce sont de nobles et riches Gauloises qui ont célébré les plus saints des tauroboles¹. Il y avait autant de femmes que d'hommes dans les églises chrétiennes² ; et lors de la persécution lyonnaise de 177, ce fut une esclave, Blandine, qui souffrit le plus pour son Dieu, et qui souffrit le plus vaillamment.

Rien ne parut impossible à une femme, ni en fait de vertu ni en fait de pouvoir³. Des impératrices gouvernèrent au lieu et place des Césars leurs fils ou époux⁴. Sous le nom de *mères des camps*, les femmes de la lignée des Sévères ou de celles de leurs héritiers furent très populaires chez les Gaulois⁵ ; et c'est une Gallo-Romaine, Victoria, qui en Occident approcha le plus de la souveraineté impériale : si elle ne prit pas la pourpre pour elle, c'est qu'elle en revêtit ses parents ou ses créatures. A la même date, la Gaule était vouée au culte de la Grande Déesse, Mère des Dieux et des Hommes. Ce titre de *mère des camps*, que l'on donnait aux femmes d'empereurs, rappelait cette énergie maternelle dont les peuples faisaient alors le principe de la création divine. Des Chrétiens eux-mêmes parlaient de leur Église comme d'une vierge et d'une mère à la fois⁶. Le monde entier semblait aspirer au triomphe de la femme et à la gloire de sa maternité.

VII. — L'ENFANT : LES NOMS.

La valeur de l'enfant a grandi dans la Gaule sous la poussée des mêmes sentiments. Renvoyé. sa demeure par le bénéfice de la paix, le Celte le voit plus souvent, s'intéresse davantage à lui. Entre le fils et le père, il n'est plus question de ne se montrer l'un à l'autre qu'en costume de guerre. Du jour où la famille fut ramenée à ses éléments paisibles et stables, l'enfant y prit sa place parmi les premières.

On lui donne dès sa naissance⁷ le nom qu'il portera toute sa vie. C'est comme enfants que les Gallo-Romains ont reçu les noms que nous font connaître leurs tombeaux : étudier ces mots, c'est projeter quelque lumière sur les désirs ou les croyances dont les hommes de ce temps accueillaient les nouveau-nés de leur sang,

¹ C. I. L., XIII, 504 et s. : la presque totalité des tauroboles de Lectoure ont été célébrés par des femmes. La diffusion du culte de la Mère est évidemment liée aux progrès du féminisme : il n'y a pas eu, dans toute l'Antiquité, une religion qui ait fait une part plus grande à la femme dans le culte et les croyances.

² La *mater sacrorum* de Bordeaux (XIII, 575), celle de Besançon (XIII, 5381), celle de Cologne (XIII, 8241), ont pu être rattachées, sans que la chose soit certaine, à quelque culte oriental.

³ Certaines folies d'Héliogabale s'expliquent par l'extraordinaire poussée de féminisme qui se développa au temps des Sévères, peut-être sous l'influence des cultes orientaux (*H. Aug., Hel.*, 4).

⁴ Tillemont, *Sev. Alex.*, 1.

⁵ C. I. L., XII, 10, 1567, 2491, 4345, etc.

⁶ *Lettre des Chrétiens de Lyon*, Eusèbe, V, 1, 45, et 2,4, où *παρθένω μητρὶ* et *τῇ μητρὶ* ne peuvent désigner que l'Église.

⁷ En réalité (Macrobe, I, 16, 36), le 9^e jour après la naissance pour les garçons, le 8^e pour les filles. Je ne parle, bien entendu, que du nom vraiment propre à l'enfant, qui est le *cognomen* parmi les *tria nomina* des citoyens romains, le *nomen* unique pour les esclaves et les pérégrina. — Les *prénoms* des citoyens romains ne présentent en Gaule aucune particularité importante ; cf. C. I. L., XII, p. 962.

Ces noms, nous en possédons pour la Gaule des milliers¹. De toutes les catégories de ruines, celles de l'onomastique sont les plus riches. Même de nos jours, les mères et les pères n'ont pas à choisir dans une plus grande variété de mots.

Aucun de ceux que nous avons entendus dans l'ancienne Gaule n'a disparu de l'usage : les enfants peuvent s'appeler² *Brennos*³, *Celtillus*⁴, *Diviciacus*⁵, *Luclerius*⁶ ; et ces noms, qui avaient été portés au temps de l'indépendance par des chefs ou des rois, se fixent maintenant sur les obscurs rejetons de familles municipales.

Mais à côté de ces noms d'origine celtique, les noms romains se sont fait jour, et leur vogue est plus grande à chaque génération. Aucun ne manque à l'appel, dans les inscriptions familiales de la Gaule, de tous les vocables qui avaient été chers aux Romains de la République ou qui le sont devenus à ceux de l'Empire. Voici ceux qui furent jadis célèbres en Italie : *Camillus*, *Cotta*, *Marius*, *Metellus*, *Pollio*, *Varro*⁷ ; voici ceux, en moins grand nombre, qui rappellent les maîtres des temps nouveaux : *Verus*, *Severus*⁸. Beaucoup sont de toutes les époques : *Albus*, *Flavus* ou *Niger*, *Amabilis* ou *Jucundus*, *Faustus* ou *Félix*, *Macer* ou *Maximus*, *Paternus* ou *Maternus*.

Une troisième catégorie de noms est d'origine hellénique. C'étaient peut-être les plus jolis de tous, avec leurs syllabes douces à prononcer, les choses étranges qu'ils signifiaient, les mythes aimables qu'ils rappelaient, *Helpis* ou *espérance*, *Eros* ou *amour*, et *Phœbus* et *Dædalus* avec *Icarus*, et *Helena* maîtresse de beauté, ou *Socrates* maître de sagesse⁹.

Mais les parents qui donnaient ces noms et les hommes qui les portaient en savaient-ils l'origine, en comprenaient-ils le sens ? Ils servaient depuis un si long temps que le sens primitif s'en était oblitéré ; le son de leurs syllabes, n'était plus qu'un écho stérile qui ne réveillait point de souvenirs. Les *Marcellus* et les *Cato* de la Gaule sont d'humbles potiers¹⁰, dont les pères ignoraient sans doute

¹ On les trouvera dans les premières tables de l'index des différents volumes du *Corpus Inscriptionum Latinarum*.

² Beaucoup de citoyens romains portent des noms gaulois : on peut supposer qu'ils les avaient avant de recevoir la cité romaine, et qu'ils les ont gardés comme *cognomina* (cf. *C. I. L.*, XII, p. 902, XIII, 1030). De fait, il est probable qu'un père, citoyen romain, eût hésité à donner un cognomen celtique à son fils né dans l'état de bourgeoisie. Et il est visible que les noms celtiques se raréfient en proportion de la diffusion du droit de cité : de là, peut-être, leur disparition presque complète vers le milieu du III^e siècle ; à Bordeaux, sur 137 citoyens, 30 seulement ont des noms celtiques, et sur 185 pérégrins, 93. Mais en principe rien n'empêchait un citoyen de donner à son fils naissant un *cognomen* d'origine étrangère.

³ XIII, 677, peut-être un gladiateur ou un *ursarius* d'amphithéâtre, à Bordeaux.

⁴ XIII, 5200, dans la colonie d'Augst.

⁵ A Lyon, XIII, 2081.

⁶ XIII, 1541, magistrat supérieur à Cahors.

⁷ Voir les *index* du *Corpus*. Ces noms ont dû arriver en Gaule par intermédiaire de patrons romains qui les portaient.

⁸ Ce sont les seuls *cognomina* d'empereurs assez fréquents pour qu'on puisse croire que leur vogue vienne de la popularité des empereurs mêmes (pour *Severus*, cf. *C. I. L.*, XIII, 7281). Pour les autres noms impériaux, *Trajanus*, *Antoninus*, etc., il est probable qu'il fut interdit de les prendre.

⁹ Je mêle ici esclaves et hommes libres.

¹⁰ XIII, III, 10010. 1266, 489.

tout des fameux généraux de la République. Qui pensait à l'héroïne d'Homère en appelant une Hélène, à la gloire de la philosophie en inscrivant un Socrate ? *Brennos*, en celtique, signifiait **chef**, et c'était le nom du Gaulois vainqueur de Rome ; *Camillus*, en latin, signifiait **enfant noble**, et c'était le nom du consul sauveur de Rome. Mais le Gallo-Romain qui imposait ces mots à ses enfants n'avait sans doute aucune idée de tout ce qu'ils renfermaient de signification ou d'histoire¹, pas plus que nous ne songeons d'abord, à propos de Madeleine, à la cité juive de Magdala ou à la pécheresse qui aima le Christ, où, à propos de Charles, à Charlemagne ou à saint Charles Borromée.

Nous obéissons pourtant à quelque idée en prenant ces noms de préférence à d'autres, culte pour un saint, souvenir d'un parent, tradition politique, coutume de l'endroit, mode du jour. Je ne crois pas qu'il en ait été autrement dans l'ancienne Gaule, et que le hasard ait seul présidé au choix de ces vocables².

Les noms gaulois les plus répandus, *Cintus*, *Cintugnatus*, *Cintugenus* et similaires, veulent dire en langue celtique **premier** ou **premier-né**³ : ce dont on peut tirer d'abord cette conclusion, que les chefs de familles désiraient ne point s'en tenir à un seul enfant. Et ce sentiment se retrouve dans les maisons romaines, où le nom de *Primus* est parmi les plus fréquents⁴.

Les enfants qui venaient ensuite se dénommaient souvent d'après leur rang d'arrivée, *Secundus* pour le deuxième, et ainsi de suite jusqu'au dixième, *Decimus*, car au delà nous ne trouvons rien⁵. J'hésite en effet à croire que ces noms ne répondaient pas d'ordinaire à la réalité⁶ : le plus répandu de cette catégorie, en Gaule, est celui de *Secundus*, en y joignant ses dérivés, *Secundinus*, *Secundillus*⁷ et autres, ce qui rappelle les Cadet, Cadiche et Cadichon du populaire et des villageois. — Remarquons que de ces noms tirés du rang de la naissance, le premier seul est emprunté par l'usage à la langue celtique, et que les autres viennent du latin.

Les deux langues se sont également partagé les noms qui indiquent l'aspect de l'enfant⁸ ou les destinées qu'on lui souhaite¹. *Albus* ou *Candidus* en latin, *Cantus*

¹ Pour *Camillus*, le nom paraît répandu surtout chez les Helvètes, sans que j'aperçoive le motif de la chose.

² Voyez la fréquence du nom de *Sabinus* chez les Aquitains, lequel doit être une adaptation italienne de quelque nom indigène (*sab-* étant un radical pour noms de rivières, j'ai pensé à quelque nom propre équivalent à Rieu, Durieu) ; celui de *Camillus* chez les Helvètes ; des noms tirés du radical *cara-* chez les Médiomatriques ; des noms d'origine numérique chez les Trévires ; la diffusion de certains noms, depuis la fin du second siècle, sous les influences des cultes orientaux (*Leo*, culte de Mithra ; *Agathyrsus*, culte de Bacchus).

³ Holder, I, c. 1021 et a.

⁴ Il est d'ailleurs possible que la valeur de *Primus* ou de *Cinto* se soit perdue à la longue. Et inversement, il est possible qu'à l'origine elle se rattache à quelque prééminence du *major filiorum* (cf. C. I. L., XIII, 1572).

⁵ On pourrait supposer que les prénoms *Quintus* ou *Sextus* ont pu tenir lieu de *cognomen* et désigner le rang d'arrivée de l'enfant. Mais un simple examen des inscriptions montre que ces prénoms n'ont plus aucun sens (cf. XII, 1209 : *Sextus Sentius Sex. f. Primus*).

⁶ L'usage de ces noms a été signalé en particulier à Trèves (Hirschfeld, XIII, p. 584).

⁷ Très rare, mais, à côté, *Secundilla* est très fréquent.

⁸ Ou aussi son origine. Car un certain nombre de noms peuvent rappeler l'origine topique et correspondre à nos Dubois (*Silvanus*, *Silvinus*), Desjardins (*Hortensis*), Duval (celtique *Nantius*), Durieu ; *Morvinnicus* = le *Morvandiau* ; etc. *Atacinus* = de l'Aude (les rivières

ou *Cantius* en celtique, c'est l'enfant à la peau **blanche** ou claire ; le latin *Niger* ou le gaulois *Nerius*, c'est l'enfant **noir**, ou brun si l'on préfère ; *Fortis* pour les Romains, ou *Camulus* pour les indigènes, c'est l'enfant dont on devine ou dont on souhaite la force². Dans ce domaine comme dans le précédent, la part des thèmes italiens nous semble la plus grande³.

La pensée des dieux, de même qu'aujourd'hui celle des saints, agit souvent sur l'âme du chef de famille au moment de la naissance de l'enfant. Elle explique la plupart des noms qui s'inspirent de celui d'une divinité⁴ : pour ne citer que les plus répandus, *Martinus* ou *Martialis*, qui, tout naturellement, devinrent plus fréquents dans les régions militaires⁵ ; *Mercurialis*, qui rappela la plus grande divinité de la Gaule romaine ; et surtout *Saturninus*, qui dès le second siècle se multiplia à l'infini par tout l'Occident. — Chose étrange ! Saturne est pour les Gaulois une divinité insignifiante, et les *Saturninus* abondèrent chez eux autant que chez nous les Martin et les Michel, simulacres des deux plus grands saints de France. D'autre part, la divinité souveraine de la Gaule, au temps où se répandaient ces *Saturninus*, était la Terre divine, source de Mères innombrables : et de la Terre et des Mères il n'est sorti, que je sache, aucun nom d'être humain⁶. Qui sait si ces deux anomalies ne s'expliquent pas l'une par l'autre ? Saturne fut le fils de la Terre, il était comme elle une divinité du sol : donner son nom aux enfants, ne serait-ce pas la façon domestique de les consacrer à la Grande Mère ?

C'est en comparant ces noms divins d'enfants qu'on s'aperçoit de l'oubli où le culte familial laissa peu à peu les dieux nationaux. Si les parents font appel à la tradition ou à la langue celtiques pour imprimer une marque sacrée au fils qui vient de naître, ils se servent des expressions, générales et indéfinies, de **fil** ou de **présent de la divinité** ou **d'un dieu**, *Diviciacus*, *Divixtus* et autres mots semblables⁷. Les noms de dieux déterminés, Teutatès, Ésus, Taran, ne passent

ont formé bon nombre de noms de ce genre) ; *Esuvius* [= du pays de Sééz] ; *Arausio* [Orange], *Nemausus* (XIII, 7077), *Vesonticus* [de Besançon] (XIII, 2038), *Biturix*, *Arvernus* (ce doivent être souvent des esclaves municipaux) ; *Alpinus*, *Asiaticus*, *Afer*, etc., *Græcus*, etc., *Aquitanus*, *Romanus* ; etc. Ajoutez les noms indiquant l'origine dans le temps, comme *December*.

¹ Il doit y avoir aussi un désir de protection magique dans l'octroi à tant d'enfants des noms de *Lupus*, *Lupercus*, ou encore *Aper*.

² Que cet aspect de l'enfant naissant déterminât le choix du nom, c'est ce que montre Ausone à propos de sa tante *Æmilia Hilaria*, *in cunis Hilari cognomen adepta, quod læta et pueri comis ad effigiem reddebas verum non dissimulanter ephebum* (Par., 8).

³ Un peu plus grande en apparence qu'en réalité ; car les radicaux étaient si souvent voisins dans les deux langues (*cantus* et *candidus*, par exemple, pour **blanc**), que l'emploi d'un nom latin pouvait paraître une simple nuance d'un nom celtique.

⁴ Quelquefois par l'intermédiaire des jours de la semaine : on donne à l'enfant le nom du dieu du jour.

⁵ Il ne faut cependant pas généraliser : car on trouve *Martina*, et on doit se rappeler le caractère rustique et familial, de génie gardien des hommes, qu'avait aussi le Mars gallo-romain.

⁶ *Maternus* doit signifier **cher à sa mère**, et être rapproché de *Paternus*.

⁷ Ce groupe de noms demeure très riche (Holder, I, c. 1289-96). Peut-être ce fait s'explique-t-il parce que les Gaulois, au moment où se fixèrent chez eux les noms d'enfants, n'avaient pas encore morcelé et spécialisé les différents aspects de la divine puissance ; ils parlaient moins d'Ésus ou de Taran et davantage de la divinité.

presque jamais sur des têtes humaines¹. On n'a même point recours aux divinités qui sont demeurées fort populaires, telles qu'Épona ou Sirona, pour en faire des marraines d'enfants. Bélénus le dieu solaire est le seul qui jouisse encore de quelque autorité en ce domaine, en imposant les noms de *Belinius* ou de *Beliniccus* aux garçons qui lui sont voués². Encore fut-il assez vite détrôné. La règle, dans la maison et dans la cité, était de pratiquer le dieu sous son nom grec ou romain : qu'une famille s'estime consacrée à Bélénus, elle donnera à ses enfants les vocables apollinaires de *Delphidius* ou de *Phœbicius*³.

Il en allait des hommes ainsi que des dieux. A chaque génération, le nombre était moindre de ceux qui par leurs noms continuaient la mémoire du passé. Au début de l'Empire, il semble qu'on ait voulu établir un certain équilibre entre les deux groupes ; mais il est vite rompu en faveur du groupe romain. *Primus* le latin a fini par écarter *Cintus* le celtique dans l'apanage du premier-né. Les femmes résistent plus que les hommes, et on rencontre des familles où elles gardent toutes des noms indigènes au milieu de garçons tous pourvus de mots italiens⁴. Mais le troisième siècle, vit faiblir les dernières résistances familiales⁵. Après la Restauration, un nom gaulois n'est plus qu'une rareté ; et quand on le trouve, ce n'est peut-être pas une tradition qui se perpétue, c'est plutôt le caprice d'un chef de famille curieux des choses du passé.

A la place des noms celtiques, les noms grecs se répandaient de plus en plus. Ils avaient paru au premier siècle le patrimoine des esclaves, du moins en Occident. Ce préjugé s'effaçait avec bien d'autres, surtout depuis les temps d'Hadrien ou de Septime Sévère. Les hautes classes s'épuraient des noms de ce genre. Nous connaissons une bonne famille gauloise de la fin du troisième siècle, où ils sont entrés par moitié ; l'autre moitié, bien entendu, n'appartient plus qu'au latin⁶ :

¹ Il y a de très rares exceptions et qui, jusqu'ici, concernent surtout Ésus (*Esumagius*, XIII, 3071 ; *Esumopas*, XIII, 3109 ; *Esunertus*, XII, 2023 ; *Esuacus*, *Esuaterus*, 10010, 866-7 ; *Esuuius*, nom de Tetricus, est géographique). Peut-être la fréquence relative de ces noms dérivés d'Ésus est-elle à rapprocher de la popularité des *Martinus*, *Martialis*. Je trouve *Taranutius* [?], XIII, 3083.

² Holder, I, c. 383. Bélénus est d'ailleurs le seul grand dieu celtique qui ait conservé son nom indigène.

³ Ausone, *Prof.*, 5 : *Beleni sacratum ducis e templo genus, et inde vobis nomina* ; et Ausone donne alors les noms de *Phœbicius*, *Delphidius*, *Patera*, *sic ministros nuncupant Apollinares mystici*, ce dernier nom dont on ne peut pas affirmer qu'il soit celtique.

⁴ Dans une inscription qui est certainement du premier siècle (XIII, 800), une famille indigène a son père qui s'appelle *Maxsumus*, trois garçons, *Major*, *Secundus*, *Fabulus* [remarquez que les noms désignent bien l'ordre de la naissance], une fille, *Celta* ; la mère s'appelle *Comnitsia*, l'affranchi de la famille *Metellus*. — Cette persistance des noms indigènes pour les femmes se remarque également chez les divinités.

⁵ Cf. note 148. — Sur une inscription datée de 230, il n'y a, sur 18 *cognomina*, que 4 (et peut-être 2 seulement) noms celtiques, le reste est latin ; et cependant il s'agit de gens du peuple (XIII, 7281) ; en revanche, il paraît y avoir là 5 gentilices formés de noms gaulois (par exemple *Crixsius*) : ce qui montre que ces gens-là ont transformé en gentilices leurs noms gaulois au moment où, sous Caracalla, ils ont reçu la *civitas*. Remarquez que l'inscription est de Wiesbaden, dans le pays des Mattiaques (Nassau), et qu'aucun nom n'y est germanique.

⁶ Les noms grecs prédominant de beaucoup chez les femmes. Il s'agit de la famille d'Ausone ; éd. Schenkl, p. XIV. Au milieu de tant de noms contemporains cités par lui, on peut supposer celtiques, avec hésitation, *Namia* (femme, nom de famille ; *Par.*, 21), *Patera*, *Sucuro*, fils d'affranchi (*Prof.*, II, 16).

les deux formes de la pensée classique se partagent les destinées de l'homme dès la première heure de son enfance.

VIII. — LA VIE DE L'ENFANT.

Les diminutifs abondent parmi ces noms, qu'ils appartiennent à Rome ou à la Gaule. Le latin *Primus*, par exemple, a donné *Primulus* et *Primillus* ; *Cintus*, qui signifie la même chose en celtique, a fourni *Cintusmus*, *Cintullus*, *Cintusminus*. Ces mots dérivés sont autant de **petits noms**, plus familiers, plus tendres que les simples radicaux dont ils émanent. Cela, déjà, indique que l'on ne refusait pas à l'enfant le droit à beaucoup de caresses¹.

Il est, dans la maison gauloise, une joie et une espérance². Tout ce que les poètes chanteront plus tard de lui, s'entrevoit à travers les sculptures et les épitaphes des monuments domestiques. Qu'il disparaisse, c'est le pire des maux pour le père et la mère, et je ne sais si les tombes d'enfants n'expriment pas une douleur plus profonde que les tombes d'époux : car, en lui, l'homme de ces temps antiques se pleurait soi-même, pleurait l'avenir de sa race et la perpétuité de son souvenir³.

Aussi l'enfant mérite un tombeau, au même titre que l'homme fait. On ne fait guère exception que pour les nouveau-nés, et pour ceux qui n'ont compté leur vie que par des mois⁴. L'année révolue, il peut, si le destin tranche sa vie, être honoré parmi les Dieux Mânes ; il reçoit son monument, son épitaphe, son portrait et ses attributs⁵.

¹ Ajoutez, dans cet ordre d'idées, les sobriquets (*signa*), c'est-à-dire les petits noms donnés en sus du *cognomen* officiel. Le plus souvent, ils sont empruntés au grec. A Lyon, par exemple, sur une tombe où l'épitaphe latine ne renferme que les *cognomina* de l'état civil, mari et femme s'interpellent, en marge de cette inscription, par leurs sobriquets gravés en lettres grecques : Πενταδία ? [= *Quintilla* ?], Λουγούριε ? [celtique ? = *Lucillus* ?], XIII, 1916. — Ajoutez, comme fantaisies onomastiques des familles, les *cognomina* diminutifs des *nomina* : *Julia Juliana*, *Germania Germanilla* ; les noms de jumeaux *Didymus* et *Didymio* (XII, 894-6), *Canus* et *Niger*, blanc et noir. Ces deux derniers jumeaux, devenus d'ailleurs gens riches et influents, vécurent dans une touchante intimité jusqu'à plus de soixante-dix-sept ans, si bien que la ville de Vienne leur patrie les combla d'honneurs et leur éleva des statues : ils durent être une des gloires locales (XII, p. 828).

² On notait le moment exact de sa naissance, et il arrive même qu'on indique, sur les tombes, en sus des années et des mois, les jours vécus par un enfant. On indique aussi les heures ; le chiffre de ces heures doit se rapporter au dernier jour vécu plutôt qu'à un calcul fait d'après l'heure de la naissance.

³ *Amissione uniei fili sine subote ejus orbat*, disent des parents (XIII, 1986). Le père attend de l'enfant qu'il lui ferme les yeux : enfant, *qui non licuit Manibus suis* [pour *sui patris oculos legere* (XIII, 1862).

⁴ Il y a des exceptions (cf. n. suivante), mais l'ordinaire est de ne point mettre d'épitaphes pour des enfants d'un an. — On trouve assez peu d'inscriptions de nourrices (par exemple, XIII, 2104, un Lyonnais admet dans son tombeau sa nourrice et sa sœur de lait, *conlactia*, sans doute la mère et la fille, affranchies de sa famille) : ce dont on pourrait peut-être conclure que les familles provinciales demeuraient fidèles au principe traditionnel de l'allaitement maternel (cf. Tacite, *Dial.*, 28).

⁵ C. I. L., XIII, 2140, 2159, 2161 ; XII, 787, 2467, 3559 ; etc. ; Espérandieu, n° 4361, 4364 (enfant mort au maillot et représenté comme tel) ; etc. ; cf. les tables du *Recueil*, au mot *Enfant*.

Autour de ses premières années, si pleines de dangers et de hasards, les Gaulois ont accumulé les appels et les prières aux dieux. Ils vont, pour lui rendre ou lui conserver la santé, adorer les sources voisines, qui sont les meilleures des **Mères**, et on leur offre, on leur voue l'image de l'enfant en son berceau¹. Des figurines saintes de la Gaule, les plus nombreuses sont celles des bonnes déesses nourricières, assises dans leurs fauteuils, avec leurs nourrissons emmaillotés sur leurs genoux ; on en rencontre partout, dans les temples, dans les maisons, même dans les tombes, où elles ont suivi leurs fidèles, peut-être pour les y protéger encore². Il est à croire qu'elles servaient à défendre les enfants plutôt que les mères ; et si elles sont si nombreuses, c'est que la pensée du Gaulois ne quittait jamais l'enfant qui grandit.

Il grandissait d'abord au milieu de divertissements de tout genre. La civilisation gréco-romaine a dû importer en Gaule cent jeux inédits : les enfants ont profité de la conquête autant que les hommes. Ils connaissent dès lors à peu près tous ceux qui guident aujourd'hui leurs ébats : la marelle ou le labyrinthe tracés sur le sol, pour lesquels les gamins du pays trouvèrent un terrain de choix sur les dalles des rues nouvelles et des édifices à la romaine³ ; la balle ou le ballon, dont on faisait de luxueuses espèces pour les fils de riches⁴ ; les billes, dont les noisettes tenaient peut-être lieu pour les plus pauvres⁵ ; les jeux bruyants et agités de la course, du saut et du cheval⁶ ; les jeux paisibles de choses à arranger ou à construire⁷, animaux et oiseaux en terre cuite⁸ et poupées innombrables⁹.

¹ Esp., n° 2051 ; n° 8880, dans le sanctuaire de la forêt d'Halotte, 14 enfants emmaillotés ; aux sources de la Seine, figurations nombreuses de même genre, n° 2440-1 ; à Alésia, n° 2387 ; etc.

² Cf. Blanchet, *Figurines*, p. 79 et s.

³ Pline, XXXVI, 85. Aucune trace jusqu'ici en Gaule, du moins à ma connaissance. C'est le jeu le plus simple dans ses moyens, le plus varié dans ses expressions, et aujourd'hui encore le plus populaire parmi les enfants du peuple.

⁴ Paulin de Pella, *Euchar.*, 145-6 : *Romana et nuper ab urbe petita aurata instrueret nostrum sphaera concita ludum* ; Esp., n° 1188, 2054. Les *sphaeristeria* de Nîmes (XII, 3304) doivent être des emplacements pour jeux de ballons, mais réservés aux grandes personnes. — Dans le même ordre des différents jeux où il y a des objets à jeter, voyez C. I. L., XIII, 2219 : épitaphe d'un enfant qui s'est tué dans un jeu de ce genre (*emissus clavus*).

⁵ Les fameux jeux des noix pouvaient sans doute se jouer aussi avec des noisettes. — A cette catégorie des jeux d'adresse se rapportent, je crois, les curieux objets de bronze à douze faces et à douze trous de différents diamètres, qu'on devait, de loin, tâcher d'insérer dans des tiges, graduées suivant les diamètres de ces trous ; cf. de saint-Venant, *Dodécaèdres perlés*, Nevers, 1907 (une des meilleures monographies archéologiques que je connaisse).

⁶ Bon nombre d'enfants sont représentés avec des fouets : il est probable que la vogue des courses de cirque a dû contribuer à populariser le jeu du cheval. Cerceau et baguette, Esp., n° 4877.

⁷ Voyez le fort en terre cuite du Musée de Moulins (Déchelette, *Mém. de la Soc. Éd.*, n. s., XXXVI, 1008).

⁸ Blanchet, *Fig.*, p. 139 ; *Suppl.*, p. 70.

⁹ Espérandieu, n° 3733 et 3730. Voyez la poupée d'ivoire à articulations trouvée à Lyon dans la tombe d'une fillette de dix ans (Esp., n° 1788). — Remarquez l'absence ou l'extrême rareté de jouets représentant des soldats et des choses de guerre. Serait-ce un signe du caractère pacifique de ces siècles ?

Puis¹ viennent pour l'adolescent les leçons du maître d'école s'il est pauvre, du précepteur à domicile s'il est riche ; souvent aussi le départ pour une université lointaine, Autun, Marseille ou Rome, la vie hors du foyer comme étudiant en droit ou en médecine². Pendant ce temps arrive l'âge viril avec la dix-huitième année, et le jour de la cérémonie qui sanctionne cette grande date.

Alors, la bulle, insigne de l'enfance, est détachée du cou de l'adolescent et offerte aux dieux qui le protègent ; et il revêt la toge³. Cette cérémonie est empruntée aux rites romains : elle remplace sans doute la scène où le jeune Gaulois se présentait pour la première fois en armes aux côtés de son père. Maintenant, c'est sous un costume pacifique qu'il entre dans la vie des hommes.

IX. — L'ANIMAL FAMILIER.

Le spectacle de la famille gallo-romaine ne serait point complet, si l'on ne regardait pas les animaux qu'elle mêlait à sa vie.

Je ne saurais dire si ce fut une nouveauté que cette installation d'un animal au foyer domestique. Il est possible qu'elle date des temps antérieurs : car plus on recule vers le passé, plus on trouve l'homme dévot à la bête, l'associant à sa tâche, faisant d'elle la sauvegarde de son champ ou de son seuil, Et dans l'usage d'ouvrir sa maison à un animal préféré, il y a eu d'abord moins un besoin d'amusement qu'une habitude à demi religieuse, émanée d'un temps lointain où il était le génie divin de cette demeure.

Entre tous les êtres de la maison, c'était surtout à l'enfant que l'animal familier tenait compagnie : et la chose va de soi⁴. Il n'est point rare, sur les tombeaux, de les voir représentés l'un à côté de l'autre, en une douce fraternité qui dépasse les limites de la vie⁵. On voulait rappeler qu'ils avaient été amis inséparables, l'animal devenu pour l'enfant le plus précieux de ses jouets ; mais peut-être aussi établissait-on entre l'un et l'autre un lien de mystérieuse affinité.

Des hôtes très différentes furent appelées à jouer ce rôle, de jouet ou de génie. Parmi les oiseaux⁶, la colombe chère aux déesses⁷ et le coq cher à Mercure¹

¹ Dès après la cinquième année ; Paulin, *Euch.*, 72 et s.

² Lyonnais mort à Rome *in studiis* à dix ans (XIII, 2040).

³ Bulles votives à Saint-Germain, *Cat. somm.*, p. 97. Il faut du reste constater que les figurations d'enfants avec, la bulle sont rares en Gaule. Le costume habituel est à la gauloise, la longue tunique et, le manteau court à capuchon pointu, ce qui donne aux enfants de ce temps la même silhouette et la même allure qu'aux petits écoliers de nos jours.

⁴ Voyez au mot *Enfant* dans les tables du *Recueil* d'Espérandieu.

⁵ Voyez au mot *Enfant* dans les tables du *Recueil* d'Espérandieu.

⁶ Voyez la déesse à l'oiseau, le corbeau d'Apollon, le coq de Mercure, etc. — Enfants ou femmes figurés sur leurs tombes tenant des oiseaux, colombes ou passereaux ; Esp., n° 1127, 1187, 1362, 1419-9, 1530, 1620, etc. — L'oiseau (en albâtre peint) au corps jaune, aux ailes et au bec vert, sans doute un perroquet, est peut-être une fantaisie d'amateur plutôt que le souvenir d'une bête domestique (Bavai ; Esp., n° 3979).

⁷ A Vénus en particulier. Colombes votives, Esp., n° 2109, 2181, 3586, 3638, 4264, 4282, etc. Tête de dieu entre deux colombes, n° 2354-5, 2377. Sur les tombes, cf. Pétrone, *Sat.*, 71 : *Ad dexteram meam ponas statuam Fortunatæ mea columbam tenentem et catellam cingulo alligatam ducat* ; l'usage est donc italien ou italo-grec : comparez à ce texte de Pétrone l'image mortuaire, fort grossière (Comminges, Esp., n°

étaient, alors comme aujourd'hui, les habitués des maisons humaines². Parmi les animaux, on en trouve d'assez inattendus, comme le lapin³. Les chats ne sont point encore des compagnons très populaires, soit que l'espèce domestique en fût assez rare⁴, soit, plutôt, parce que, égoïste et vagabond, il n'apportait pas à la vie du foyer les fidélités nécessaires ; on l'aimait bien pourtant, son image suivait sur la tombe celle de son jeune maître⁵, et je crois que nous possédons le tombeau spécial d'un chat, figuré lui-même sur la pierre, avec son collier au cou⁶.

Aucune de ces bêtes, d'ailleurs, ne réussit à s'imposer à l'homme. Leur présence fut affaire de caprices individuels. Ni l'oiseau ni le chat n'arrivèrent, dans la famille gallo-romaine, au rôle héroïque d'un symbole vivant et permanent. Mais ce rôle échut à un animal, et à un seul, le chien.

Il est, dans les images, le compagnon constant dei dieux et des morts : ce qui, traduit en fait de la vie réelle, signifie que l'homme et le chien doivent manger, marcher et dormir côte à côte⁷. Dans la chasse, dans la surveillance des troupeaux⁸, dans la garde de la ferme, le chien est pour l'homme le principal collaborateur. On peint sa figure à la porte des maisons⁹, comme on sculpte celle de Sylvain à la limite d'un champ : ils ont tous deux, le dieu et l'animal, une mission protectrice sur les domaines et les habitudes de l'homme. Le chien veille près du foyer¹⁰, et l'on dirait qu'entre la flamme sacrée du feu domestique et le regard de la bête fidèle il y a un échange continu d'énergie et de lumière. Beaucoup d'enfants et de femmes ont aimé à se faire représenter avec leurs chiens favoris, à leurs pieds ou sur leurs genoux¹¹. Nous ne manquons pas de tombes de chiennes, sous leurs noms bien gravés et leurs images bien

882), où le mari a à sa droite sa femme accompagnée d'un oiseau. La colombe est commune dans les terres cuites ; Blanchet, *Fig.*, p. 139.

¹ Le coq, plus commun que la colombe dans les terres cuites (Blanchet, *id.*), l'est moins dans les tombes (Esp., n° 1193, 2309).

² On éleva certainement des oiseaux dans des cages ; cf. le monument de l'oiseleur, Esp., n° 2775.

³ Esp., n° 1179 (cf. *Inscript. rom. de Bord.*, I, p. 329) ; Blanchet, p. 135 (terre cuite). Il semble bien que le lapin, comme tous les animaux familiers des morts, a pu servir aussi d'attribut ou d'offrande aux dieux (Esp., n° 1054).

⁴ On l'a dit ; je ne le crois pas cependant.

⁵ Esp., n° 1193, 1783, 3500 ?

⁶ Musée d'Auxerre, n° 2906 [aujourd'hui disparu].

⁷ Le chien accompagne surtout les dieux protecteurs du foyer, du domaine, de la vie, le dieu au maillet (Esp., n° 434-7), Néhalennia (*C. I. L.*, XIII, 8779 et s.), des Mères ; en outre, Épona (le chien surtout comme compagnon du cheval, Esp., n° 2117 ?) et Diane (comme chien de chasse).

⁸ Cf. *C. I. L.*, XIII, 7070.

⁹ Aucune trace en Gaule.

¹⁰ Voyez l'expression de *chenet*, qui indique que l'image du chien remplaça celle du bélier dans les chenets (cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1407) ; on trouve d'ailleurs, notamment à Nîmes et dans la région, des chenets en terre cuite à tête de chien.

¹¹ Voyez aux tables d'Espérandieu ; l'usage est italien et grec (Pétrone, *Sat.*, 71). Remarquez que le chien n'accompagne pas d'ordinaire l'homme, mais l'enfant et la femme, comme lui êtres du foyer.

expressives¹. Une des plus gracieuses inscriptions de la Gaule est l'épithaphe plaintive où une dame d'Aquitaine pleure l'aimable bête qui fit ses délices.

Écrite de nos jours, cette poésie ne semblerait que l'expression de la puérile tendresse dont une élégante désœuvrée entoura son chien dameret. Mais composée il y a près de vingt siècles, j'y verrais volontiers la marque d'un sentiment plus noble, né d'un compagnonnage plus intime entre l'homme et l'animal. Dans ces temps d'extrême dévotion, dans cette Gaule provinciale où l'art touchait de si près à la piété, où le symbole vivait encore dans la métaphore, il restait plus de vérités sous les mots et de réalités sous les figures. L'imagination religieuse mettait alors le chien, dans la hiérarchie des êtres, plus haut que ne le met la poésie de nos jours. On lui assignait dans la vie de la famille une dignité presque humaine. C'était lui qui gardait le seuil sacré de la demeure². Il était le témoin nécessaire des principaux épisodes de cette vie. Les repas intimes ne se passaient point de lui³. Sur les sculptures qui représentent le lit conjugal, on le voit dormant au-dessus de la couche où reposent ses maîtres⁴ ; sur celles qui figurent l'enfant au berceau, on le voit de nouveau, étendu aux pieds de l'enfant⁵ ; sur d'autres enfin, qui portent une urne funéraire, il demeure encore là, protégeant après leur mort les cendres de ceux qui l'ont aimé⁶.

X. — L'ESCLAVE ET L'AFFRANCHI.

Tout près de la famille, souvent encore mêlés à elle, étaient l'esclave et l'affranchi.

Nous avons vu grandir, dans la Gaule romaine, le nombre et l'importance de ces deux classes d'hommes. Elles y prirent les places qu'avait occupées autrefois celle des serviteurs libres, clients, vassaux, précaristes, mercenaires et parasites. La liberté humaine y perdit sans doute, si l'on juge la chose au point de vue juridique. En fait, protégé par les rescrits impériaux, l'esclave ne fut pas exposé à plus de caprices que le mercenaire des anciens Gaulois. Son statut personnel était plus précis et sa vie plus assurée. Que dans ces troupeaux d'esclaves qui peuplaient les palais et les métairies des grands, il y ait eu souvent d'horribles épisodes, de crimes, de débauches ou de révoltes, on le croira sans peine⁷. Mais malgré tout, l'esclavage classique, en se développant dans les Gaules, y répandit quelques formes nouvelles de l'idéal humain, l'application de l'ouvrier à sa tâche, la bonté du maître ; la reconnaissance du serviteur.

Comme la servitude n'était point une tare éternelle et indélébile, comme l'esclave pouvait acheter sa liberté à force de travail et d'épargne, il s'habitua à l'une et l'autre qualités. Ce qui nous a le plus frappés dans la vie économique de la Gaule

¹ Esp., n° 770 et 773 : l'une d'elles, semble-t-il, s'appelle *Cytheris*. Autre nom de chienne, *Myia*, la mouche. On prenait évidemment pour les chiens surtout des noms grecs, mais peut-être aussi, hors de Gaule, leur donnait-on des noms gaulois.

² Pétrone, *Sat.*, 29.

³ Esp., n° 4097.

⁴ Terre cuite ; Blanchet, *Fig.*, p. 128 ; *Suppl.*, p. 67.

⁵ Sculpture votive ; Esp., n° 2051.

⁶ Bas-relief funéraire ; Esp., n° 759 (à Narbonne). — Cf. Capitan, *Ac. des Inscr.*, C. r., 1910, p. 67-77.

⁷ Maître (*pecuarius*, maître berger) tué par son esclave ; XIII, 7070.

romaine, c'est l'activité de tous, c'est aussi l'excellence matérielle des choses faites. La malfaçon, que nous appelons aujourd'hui le sabotage, nous a paru assez rare. Cela provient peut-être de ce que la besogne manuelle était accomplie surtout par des esclaves, mieux surveillés, plus disciplinés, astreints à plus de conscience. Si beaucoup ne s'acquittaient bien de leur tâche que sous la peur des peines, les meilleurs le faisaient pour multiplier leurs gains, acquérir la liberté et la transmettre à leurs héritiers. Faire de bon ouvrage pour arriver à une vie plus honorable, je ne trouve pas cela indigne du nom de vertu¹, et c'est en tout cas une forme du devoir humain.

Devenu libre, l'esclave affranchi n'oubliait pas son maître, pas plus que son maître ne l'oubliait, oubli qui est trop souvent la règle entre chefs et serviteurs de nos sociétés démocratiques. Des obligations précises et un lien religieux continuaient à les unir l'un à l'autre. L'ancien maître devenait le patron naturel du nouvel affranchi. Celui-ci lui élevait des autels et priait pour lui : il était en quelque sorte son dévot attiré et durant sa vie et après sa mort. C'est l'affranchi, d'ordinaire, qui est préposé à la garde des tombeaux et au culte des Mânes : s'il existe dans la Gaule un si grand nombre de monuments funéraires élevés par des affranchis, c'est que la loi ou la coutume leur imposaient le devoir de rendre à leurs maîtres, au même titre que les parents, les derniers honneurs². Entre les uns et les autres, le souvenir de l'esclavage ne s'effaçait jamais, et il se perpétuait, non pas sous la forme de rancune et de colère, mais d'hommage et de piété.

Rien n'empêchait l'esclave d'aimer son maître et le maître d'aimer son esclave. Plus d'une épitaphe naïve et touchante est signée d'un nom d'esclave³. Plus d'un tombeau est l'œuvre d'un maître affligé⁴. Entre les monuments des hommes de l'une et de l'autre classes, il n'y a point de différence appréciable. Si ceux des serviteurs sont plus petits, c'est que les gens de cette sorte sont moins riches. Mais, de même que les autres, ils peuvent avoir leurs portraits en buste ou en pied, leurs terrains à concession perpétuelle, leurs caveaux pour eux et leurs familles⁵. Car il y a des familles d'esclaves et des familles de maîtres⁶.

Il arrive même souvent que les unes et les autres se mêlent en une seule communauté. Beaucoup de Gaulois ouvrent leurs monuments funéraires à leurs affranchis : une même pierre recouvrira éternellement le corps du maître et celui du serviteur⁷. Si bon lui semble, le maître peut épouser une de ses esclaves en

¹ Voyez, dans une inscription d'Arles (XII, 722), l'éloge d'un bon ouvrier, *ars cui summa fuit, fabricæ studium, doctrina pudorque*, etc.

² Voyez le testament du Lingon, XIII, 5708 ; XII, 3789, 3809, 3904, 3945, 4580, etc. ; dans la plupart de ces cas, enfants et affranchis d'un mort s'associent pour lui élever son tombeau, et cela paraît la règle : la loi assimilait *honos parentium ne patronorum* (Dig., XXXVII, 15, 2).

³ En général d'esclave affranchi.

⁴ XII, 3781 : tombe d'une *vernacula*, morte à onze ans, élevée par ses deux maîtres, Attius et Numeria, qui sont peut-être les enfants de la maison.

⁵ Les preuves au *Corpus* et chez Espérandieu.

⁶ A cela près, que l'expression de *contubernalis* remplace d'ordinaire celle de *conjux* (XII, 4030-1, 4640).

⁷ On peut supposer la pensée que, dans l'autre monde, ils seront réunis à nouveau, le patron continuant son rôle, comme dans l'ancienne Gaule.

noces justes et perpétuelles¹. On vit inversement, quoique moins souvent, de simples esclaves ou affranchis épouser leurs maîtresses ou leurs patronnes, qu'elles fussent filles ou veuves². De telles unions n'inspiraient point de honte. La mention en était inscrite sur les tombeaux. Pourtant, elles constituaient des mésalliances tout aussi imprévues que les mariages modernes entre patrons et servantes, lesquels on se garde bien d'avouer ou d'afficher de cette manière. Mais l'esclavage antique comportait, à de certains égards, plus de courage démocratique, plus de franche humanité que le salariat d'aujourd'hui. Rien n'est plus touchant que ces humbles monuments de la Gaule, autels ou tombeaux, où le maître prie les dieux *pour son fils et pour son esclave*³, où il repose dans la paix *à côté de son serviteur*⁴. Cet esclave, ce serviteur, *verna*, *vernio*, c'est l'esclave né dans la maison du maître, qui y a vécu toute sa vie, adorant les mêmes dieux, endormi à la fin dans la même tombe.

XI. — L'AMITIÉ.

L'amitié, née en dehors du cadre familial, cherchait sans cesse à y entrer.

Elle y entrait sous la forme d'une fraternité morale et religieuse. Deux amis se donnaient les mêmes noms que des frères⁵. Ils adoraient les mêmes dieux ensemble⁶ ; ils élevaient des autels l'un au Génie de l'autre⁷. Leur principal devoir était de se rendre les honneurs funèbres : beaucoup de tombes, dans la Gaule romaine, sont l'œuvre d'amis⁸. C'est ce titre que s'attribuent les survivants ou que reçoivent les défunts : soyons sûrs qu'ils attachaient à ce terme d'amitié un sens mystique et solennel⁹. On peut presque dire des amis d'autrefois qu'ils s'aimaient en la divinité.

L'origine matérielle de l'amitié était une communauté d'occupations ou d'intérêts. Elle naissait, dans les camps, entre les soldats d'un même corps ou les compagnons d'une même tente¹⁰ ; dans les grandes maisons, entre les esclaves d'un même service, les affranchis d'un même patron, les hôtes d'un même

¹ XII, 3782 (*marito piissimo eidemque patrono*), 3801 (*libertæ et uxoris*), et bien d'autres. Parfois, il est vrai, le patron qui vit avec son affranchie n'indique pas le titre d'épouse ; il se borne à élever une tombe *sibi et libertæ* (XII, 4667).

² *Dominæ et uxori*, XII, 682 a.

³ *Pro f(ilio) et vern(a)*, XIII, 568.

⁴ *Hic est sepultus eum suo vernione*, XII, 5012.

⁵ Dans les collèges.

⁶ Dans les collèges.

⁷ *C. I. L.*, XII, 3053 : *Genio Decimi nostri, ... amicus*.

⁸ De là, le lien étroit qu'il faut établir entre l'*amicitia* antique et la vie collégiale, dont le but était si souvent le *funeraticium*.

⁹ Il est d'ailleurs possible que le rapprochement des deux termes *amicus arnica* dans une tombe commune (XIII, 2075) indique une union libre et régulière à la fois.

¹⁰ XIII, 6814, 6899, etc.

foyer¹ ; dans les cités, entre les élèves d'un même maître², les membres d'un même collège³.

C'est dans les collèges surtout, et de quelque sorte qu'ils fussent, que ce sentiment s'est épanoui. Il semble même qu'ils aient été imaginés afin de lui donner libre carrière. Pour l'homme, une confrérie était une seconde famille, souvent plus attrayante que l'autre, où le lien dominant était la fraternité et non pas la paternité, c'est-à-dire un groupe où il y avait moins de maîtres et plus d'égaux, moins de craintes et de respect et plus d'affectueuses communions.

Les membres d'un collège s'appelaient entre eux des camarades, des amis voire des frères⁴. Ils se devaient les uns aux autres secours et bonté. De même que dans une famille, l'adoration d'un même dieu ; des libations ou des repas en commun, l'exactitude dans les rites funéraires, étaient les devoirs essentiels entre les confrères. Parfois, ils se disaient les bons, *boni*, mettant ainsi leur confrérie en dehors et au-dessus du reste du monde, en ce geste d'orgueilleux égoïsme qui n'est point rare dans l'amitié⁵.

L'idéal, en ce genre de sentiment, fut réalisé à la fin du monde antique par les églises chrétiennes. Nous connaissons assez bien la vie de l'une d'elles, celle de Lyon sous Marc-Aurèle. Ce sont les mêmes pensées que dans les autres collèges, mais arrivées à un degré, supérieur d'intensité et de pureté. Hommes et femmes y vivent comme frères et sœurs ; à chacun d'eux leur Dieu a donné une vie nouvelle, pareille pour tous, et qui semble faite d'un même sang. Ils sont, sous ce Dieu leur père, une grande famille d'amis égaux. Ils s'aiment en lui, ils mourront pour lui, ils revivront par lui. L'Église chrétienne confondait, en une étreignante unité, l'affection pour Dieu et pour l'homme ; la piété et l'amitié.

XII. — LES REPAS EN COMMUN.

Tels étaient les sentiments et les devoirs qui unissaient entre eux les êtres humains, qui leur faisaient une vie commune. Si l'on cherche les actes les plus importants de cette vie commune, les solennités où se réunissaient les hommes, on trouvera, en fait d'habitudes essentielles à la Gaule de ce temps, le banquet et le spectacle public⁶.

Les banquets, autrement dit les repas pris ensemble, avaient été, pour les Gaulois d'autrefois, les grandes têtes de la vie sociale. Rien, à cet égard, ne fut

¹ *Colliberto sanctissimo*, XIII, 2026 ; *amico et [col]liberto*, XIII, 2147 ; *conservi*, XIII, 2153.

² *Erophilus in modum fraternæ adfectionis condiscipulatu copulatissimus amicus*, XIII, 2027.

³ Pour tout ce qui suit, t. IV, ch. X. Voyez les noms d'amitié ou de guerre ou les sobriquets mystérieux que se donnent les membres de collèges, XIII, 615.

⁴ Épitaphe d'un *corporatus* (XII, 722) : *Hic conviva fuit dulcis, nosset qui pascere amicos*.

⁵ *Bonis bene*, XIII, 1880, 1893. La formule qui accompagne celle-ci, *salvi eatis, salvi redeatis*, doit ici être également un salut aux membres de la confrérie qui visitent leur confrère défunt.

⁶ Je laisse de côté les occupations plus banales et moins caractéristiques de l'état moral : voyages, promenades, bains publics (*C. I. L.*, XIII, 1983), chasse, pêche, sport nautique, jeux (jeu d'échecs, XIII, 444 ; jeu de ballon). Je répète que ceci n'est point un manuel d'antiquités.

changé par Rome. Il n'y eut sans doute qu'un peul plus de tenue dans les festins, et des menus plus variés.

Pour un Gallo-Romain, la meilleure façon de plaire à ses concitoyens est de leur offrir un banquet. C'est le présent que fait un magistrat à ses administrés, un riche bourgeois à ses compatriotes municipaux, le patron d'un collège à ses confrères, un mourant à ses héritiers¹. L'on institue dans les temples des repas en l'honneur des dieux², près des tombes en l'honneur des défunts³. Tout est prétexte à grouper des hommes autour d'une même table : les anniversaires impériaux, les solennités familiales, une cérémonie religieuse, un départ ou un retour, la naissance et la joie, la douleur et la mort⁴. C'est pour cela que dans le garde-meuble d'une ville il y a des tables pour les repas publics⁵ ; que dans une maison ou dans une villa la pièce la plus grande et la plus somptueuse est la salle à manger⁶ ; qu'auprès des mausolées s'étend un vaste terrain pour les banquets funéraires⁷.

Aucun groupe 'humain ne peut se passer de ses repas collectifs. Ils sont la forme la plus visible des liens qui constituent la vie sociale et l'alliance entre des hommes. Un mort se croirait oublié si de loin en loin trente amis ne venaient devant sa tombe s'asseoir à la table dressée par ses soins⁸. Une confrérie n'existerait pas sans une assemblée de ce genre : ses membres sont tous ceux qui, à de certains jours, mangent ou boivent de compagnie⁹ ; et les églises chrétiennes ont leur cène, leur repas, au même sens que les autres fraternités humaines.

A l'origine de cet usage, déjà lointaine et oubliée, on trouvait une idée religieuse : manger et boire aux côtés les uns des autres, c'était communier en des sentiments pareils ; et le repas pris ensemble, le pain et le vin partagés, était le symbole de l'entente qui continuerait dans la vie¹⁰. Le sens sacré de ces actes avait disparu des grands banquets populaires, simple occasion de s'éjouir ou de s'enivrer aux frais des riches ou du trésor public. Mais il existait toujours pour les repas de tombes, de temples et de confréries, et il leur donnait leur vrai caractère.

A tous ces repas, c'était un dieu qui présidait, soit celui du temple, soit celui du tombeau. Sous la forme d'une idole ou sous Celle d'un portrait, dieu de l'Olympe ou simple mort, il prenait sa place au banquet, il recevait sa part, honoré par les libations des convives¹¹. Dans les repas d'une confrérie, je crois aussi à la

¹ XII, 3058, 4393, 5905, 2461, etc.

² XII, 3058.

³ XIII, 5708, 2494.

⁴ XII, 530, anniversaire de Vespasien et peut-être dédicace d'une basilique ; XII, 5905, anniversaire de Marc-Aurèle ; XII, 372, décret honorifique ; XII, 4393, anniversaire d'un donateur ; etc.

⁵ Supposé pour la Gaule ; en Afrique, Augustin, *Serm.*, 46, § 3, 8, Migne, P. L., XXXVIII, c. 274.

⁶ Pétrone, *Sat.*, 30-31.

⁷ XIII, 2494, 5708.

⁸ XIII, 2494, 5708.

⁹ Cf. l'épithaphe d'un *corporatus* (XII, 722) ; à la fin de l'épithaphe d'un membre de confrérie, *omnibus copotoribus bene*, XIII, 845.

¹⁰ Cf. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 24 et s.

¹¹ Prescriptions testamentaires du Lingon (XIII, 5103) : *Stratui ibi sit quod sternatur per eos dies quibus cella memoriæ aperietur, et II lodices [couvertures] et cervicalia II paria*

présence de la divinité qui lui servait de gardienne : si son image ne paraissait point à table, des prières, un salut, une offrande, s'en allaient vers elle. Les Chrétiens, dans leurs agapes, sentaient que le Christ était parmi eux¹.

XIII. — LES SPECTACLES PUBLICS.

Malgré les orgies qui pouvaient en gêner la fin, le banquet rendait service à l'âme humaine. Il permettait les longues causeries, sans hâte et sans arrière-pensée ; il rapprochait les êtres dans une double intimité du corps et de l'esprit. Un souffle fraternel, un souvenir sacré, passaient parfois sur les convives. Le plus touchant épisode de la vie du Christ avait été son dernier repas, au milieu des siens.

Rien de pareil ne purifiait les spectacles publics. La religion, assurément, n'en était point absente : car il n'y avait acte ni cérémonie dont elle s'écartât. Des prières précédaient les jeux, des idoles stationnaient dans les salles, on y sentait la fumée des sacrifices, et l'on savait que les courses ou les combats étaient des offrandes faites aux dieux². Mais la part du ciel une fois réglée en quelques gestes traditionnels, c'était au corps ou à l'âme des hommes que le spectacle s'adressait en son entier ; et entre les facultés de cette âme ou de ce corps, c'était aux pires qu'il faisait appel.

Les moins mauvais de ces jeux furent les courses de chars. Sauf les cas d'accidents dans le cirque, il ne s'y versait point de sang, d'homme ou de bête. Ils comportaient des luttes d'habileté et de vitesse, une émulation pacifique dont la vue n'éveillait chez les spectateurs que des émotions de sport et quelques remarques d'art : à l'élégance de ce genre de jeux, on se rappelle qu'il était d'importation hellénique. — Mais ces courses ne furent point très populaires dans les Gaules, soit qu'on les jugeât trop coûteuses et dignes seulement des plus grandes villes³, soit que le goût des peuples allât à des spectacles plus variés et plus violents.

cenatoria [coussins] *et abollæ* [manteaux spéciaux pour banquets] *et tunica*. Ces banquets funéraires d'anniversaires comportaient un costume spécial.

¹ Ce que nous venons de dire du rôle et de l'importance des banquets explique en partie le nombre et le caractère de ce qu'on appelle en archéologie et en épigraphie les *vases bachiques* : c'étaient sans doute les vases dont on se servait dans les banquets, et les inscriptions qu'on y lit (*ave, bibe, da merum, Gabalibus féliciter*, etc.) étaient, je crois, des formules de souhait et d'appel que les convives prononçaient en chœur ou séparément.

² Y compris les morts : Annius Camars, à Arles, fonde par testament *ludos athletarum aut circenses* (XII, 670), et il paraît bien douteux que sa mémoire n'ait pas été honorée à l'occasion de ces jeux.

³ Les cirques étaient très rares en Gaule. D'abord, il ne reste aucune ruine de pierre qui puisse s'y rapporter (sauf l'*Aiguille* de Vienne, et encore ne s'agit-il pas ici de gradins, de constructions faisant partie de l'édifice), ce qui prouverait que le bois était resté la matière principale de ce genre de monuments. Et ensuite, les témoignages, écrits, épigraphiques, figurés, concernant les jeux de cirques, sont encore fort rares en Gaule. On peut signaler des courses à Arles, Narbonne (Esp., n° 590 et s.), Vienne, Lyon (*ludi circenses*, XIII, 1921), Bordeaux (Esp., n° 1101, 1108) ; encore les preuves tirées des figurations de chars sont loin d'être concluantes. Je doute qu'il n'y en ait pas eu dès le Haut Empire à Trèves (cf. pour Constantin, *Pan. Lat.*, VII, 23 ; Salvien, *De gub. Dei*, VI, 87 ; aussi, Espérandieu, VI, p. 375), Cologne et Mayence. Remarquez qu'il s'agit, dans tout cela, de villes qui furent ou devinrent métropoles. Mais il a pu y en avoir dans

Là même on se tenaient des réunions de chars, le spectacle était corrompu par les passions populaires, par la frénésie qu'inspirait tel cocher, tel cheval, telle couleur d'écurie. On se disait membre de **la faction verte** ou de **la faction bleue**, ce qui signifiait qu'on faisait des vœux, qu'on pariait pour le triomphe des concurrents de l'une ou de l'autre couleur. Les vœux et les paris ne suffisaient pas aux plus forcenés des habitués du cirque : ils maudissaient la faction rivale, vouaient ses chevaux et ses cochers à la mort même, et de l'incantation magique ils allaient parfois jusqu'à l'acte coupable. Ces jeux étaient pour les hommes une occasion de passions folles ou stupides, et de querelles inhumaines¹.

On se disputait moins dans les théâtres, aux pantomimes, aux amusements des histrions et des jongleurs, aux danses des baladins, aux luttes d'athlètes, aux combats ou aux chasses d'api-maux, aux rencontres sportives de toute espèce². Mais la pudeur, physique ou morale, en était trop souvent absente. Ces spectacles tournaient d'ordinaire en vulgaire débauche des regards. La nudité était de règle dans certains cas. Sous Trajan, les honnêtes gens célébrèrent un magistrat de Vienne pour avoir supprimé des jeux gymniques qu'un bienfaiteur de la ville y avait fondés un siècle auparavant et où il se passait d'étranges scènes : quand on songe à toutes les exhibitions que permettaient alors les pouvoirs publics, on se demande jusqu'où allaient celles qu'il leur fallut proscrire.

Mais aucun de ces divertissements, dans toute la Gaule, indigène ou coloniale, n'atteignit à la vogue des combats de gladiateurs. Elle fut inimaginable. On n'a, pour le constater, qu'à regarder les ruines que ce temps a laissées. Les plus énormes sont celles d'amphithéâtres, lesquels étaient consacrés surtout à ces batailles d'hommes³. Parmi les professionnels de spectacles dont nous possédons les tombeaux, les gladiateurs ont fourni plus d'inscriptions que tous les autres ensemble. C'est de leur vie que l'art populaire tire ses dessins favoris : bas-reliefs, mosaïques, bijoux, bronzes, vaisselle de table, lampes et verres perpétuent leurs images et glorifient leur métier⁴. Ni l'Espagne avec ses combats de taureaux ni la France avec ses courses de chevaux ne commettent plus de sottises que n'en fit la Gaule avec ses gladiateurs⁵. Les combattants qui échappaient à la mort et qui de victoire en victoire parvenaient à la richesse ou à la gloire, se faisaient bâtir d'élégants tombeaux, et ils y inscrivaient avec complaisance le nombre de combats où **on les avait vus**, le chiffre de couronnes qui leur avait valu la gloire ou la liberté⁶. Cette forme de jeu, c'était de Rome

d'autres villes : on croit à l'existence d'un cirque à Nîmes sur l'emplacement du Marché aux Bestiaux (où de très fructueuses fouilles pourraient être effectuées).

¹ Je suppose tout cela pour la Gaule, d'après ce qui se passait dans le reste de l'Empire : les preuves formelles manquent pour notre pays.

² Je rappelle que ces genres de divertissements pouvaient tout aussi bien se donner dans les amphithéâtres, dont nous allons parler.

³ Il semble bien qu'il put y avoir, exceptionnellement, des combats dans les théâtres de simples *loci*.

⁴ Esp., n° 1346, 3999 (trouve à Maëstricht) ; le gladiateur de bronze d'Arles ; etc.

⁵ Que la Gaule fût le pays de l'Empire où la gladiature était le plus populaire, cela résulte du fait que le décret pour restreindre ce genre de dépenses paraît avoir été pris, sous Marc-Aurèle, surtout pour la décharge des grands de la Gaule.

⁶ Le chiffre le plus important paraît être, si le texte a été bien lu, celui d'un gladiateur d'Orange, LIII (*pugnarum*) ; XII, 5837. — Il faudrait étudier, dans le *Recueil* d'Espérandieu, si certains bas-reliefs représentant des armes ne se rapportent pas à des tombes de gladiateurs. — La frise des armes, à Saintes (Esp., n° 1346), paraît être un ornement du *ludus* de la cité.

qu'elle venait, et non de la Grèce. Elle continuait en Gaule cette passion du meurtre, cette tradition du sacrifice humain qui avait si longtemps pesé sur les peuples de l'Occident. Mais elle ôtait à cette passion l'allure violente, spontanée et sacrée qui en était l'excuse. Le combat de gladiateurs, c'était le meurtre offert en spectacle de joie, dans toute sa laideur et toute son injustice, sans profit pour une cause, sans motif de croyance ou d'espérance, et la mort donnée par un compagnon d'esclavage.

Cependant, la Gaule romaine a vu pire encore. Dans certains cas d'exécution capitale, lorsque le condamné, esclave ou non citoyen, était livré aux bêtes, son supplice avait lieu publiquement, en plein amphithéâtre, au cours d'un long spectacle, et c'en était l'épisode le plus goûté de la multitude.

Beaucoup de Chrétiens moururent de cette manière à Lyon, et aussi, à Lyon également, des prophètes qui avaient cru à la liberté des Gaules. Les scènes les plus horribles ou les plus pitoyables se déroulaient alors. Blandine fut d'abord frappée de verges, puis jetée aux bêtes sauvages : comme elles se détournent du corps, on, le plaça un instant sur un réchaud brûlant, on l'enferma ensuite dans un filet, et on l'offrit ainsi une nouvelle fois à la colère des animaux. Un taureau s'en inquiéta alors davantage, le jeta et le rejeta dans les airs. Mais Blandine vivant encore, il fallut bien que le bourreau l'achevât¹.

Ne disons pas, pour excuser de telles scènes, qu'il s'agissait là d'exécutions capitales, que la justice voulait publiques la justice n'obligeait à aucun de ces raffinements dans le meurtre, et elle n'interdisait pas le huis clos pour un supplice². Ne rappelons pas, à ce propos, qu'un supplicié était une victime offerte aux dieux, et que Blandine livrée aux bêtes n'était pas un spectacle plus odieux que les criminels brûlés en l'honneur de Teutatès : à quoi bon, alors, être passé de Teutatès à Mercure, du nom celtique au nom latin et de Vercingétorix à César ? à quoi bon s'en remettre, pour gouverner les hommes, à un empire universel, à une monarchie absolue, à Marc-Aurèle le philosophe ? Ne nous résignons pas à ces meurtres et à ces jeux sous prétexte que c'étaient mœurs du temps, acceptées de tous, sans la portée que nous leur attribuons : beaucoup savaient et disaient que de telles mœurs étaient une honte pour le monde, les sages de la Grèce s'en détournaient avec horreur, et nul Chrétien ne paraissait au spectacle.

Ce n'est pas déclamer qu'insister sur la laideur morale de ces jeux gymniques ou de ces combats de gladiateurs. Là sera toujours la tare indélébile de l'Empire romain. Des millions d'êtres, à chaque instant, s'entassaient dans les lieux publics pour repaître leurs yeux de visions malsaines ou inhumaines. Le fait d'être ensemble, de mettre en commun ses passions, de sentir ses sensations-doublées par le contact de sensations voisines, l'abaissement inévitable de l'âme des hommes lorsqu'ils sont réunis en foule et pour le plaisir, tout faisait du spectacle, immonde ou cruel par lui-même, une leçon durable de bassesse ou de cruauté. On en sortait plus mauvais de cœur et plus médiocre d'esprit. Pendant trois siècles, les générations de la Gaule se dégradèrent lentement à goûter de telles joies.

¹ Eusèbe, V, 1, 56. — L'exécution du prophète Maric sous Vitellius a donné lieu à des péripéties semblables.

² Cf. Mommsen, *Strafrecht*, p. 928-931.

XIV. — ŒUVRES DE BIENFAISANCE.

Or ces spectacles, voilà l'œuvre principale que l'Empire romain imagina dans les Gaules pour le bien du plus grand nombre.

Ils sont, en règle générale, gratuits et accessibles à tous, esclaves et sénateurs, citoyens ou non, hommes ou femmes. Les salles sont assez vastes, les gradins assez nombreux, pour que nul n'en soit exclu aux heures de fêtes, et que chacun y puisse bien voir. Afin de bâtir ou d'entretenir ces arènes, de nourrir et de payer ces troupes d'hommes ou ces troupeaux de bêtes, les provinces ou les villes dépensent des sommes énormes¹. Un riche citoyen, qui veut perpétuer son nom et assurer à son souvenir la reconnaissance de sa cité, laisse ou donne un capital pour célébrer des jeux périodiques.

Il y avait cependant d'autres manières de servir la multitude et de bien faire pour les hommes. On pouvait fonder des écoles, des caisses de crédit ou de secours, des maisons de retraite ou des hôpitaux, c'est-à-dire combattre et diminuer dans le monde la misère, le vice ou l'ignorance. L'idée de ces créations ne fut nullement étrangère à ces temps-là. De bons citoyens ouvrirent des souscriptions pour procurer des maîtres aux gens de leur pays². L'État et les villes ont subventionné les lieux d'études³ et les concours littéraires. Il y avait quelques lits pour malades dans les temples d'Esculape⁴. La plèbe de Rome recevait gratuitement son blé⁵. Et d'excellents empereurs instituèrent en Italie des banques de crédit agricole et des caisses alimentaires pour les enfants des pauvres⁶.

Mais ces œuvres charitables sont demeurées une exception. Hors de Rome et de l'Italie, c'est à peine si on en trouve quelques traces dans les premiers siècles de l'Empire⁷. La désignation de médecins municipaux⁸, des subventions aux grandes écoles⁹, des banquets, la gratuité des bains, peut-être des distributions de blé¹⁰, et c'est tout : et encore rien ne prouve que cela fût fait surtout pour les

¹ Ne pas oublier qu'il y a des théâtres dans de simples bourgades de pagi, et près de sanctuaires ruraux.

² Pline, *Epist.*, IV, 13 : encore ne s'agit-il point là, à proprement parler, ni de petites gens ni de charité absolument désintéressée.

³ Soit directement, soit par l'octroi d'immunités aux maîtres.

⁴ En réalité, moins des lits que de simples places dans des galeries ; Besnier, *L'Île Tibérine*, 1902, p. 198-200.

⁵ Cf. Hirschfeld, *Verwalt.*, 2e éd., p. 230 et s.

⁶ Cf. Hirschfeld, *id.*, p. 212 et s.

⁷ Jusqu'à nouvel ordre du moins. — Cf. Esser, *De pauperum cura apud Romanos*, thèse de Kampen, 1902 (intéressant).

⁸ Encore faut-il dire que le titre de *medicus coloniae* n'implique pas nécessairement la subvention municipale et l'assistance gratuite. — Je n'arrive pas à trouver trace d'assistance médicale dans les villes d'eaux.

⁹ Même remarque : cela n'implique pas la gratuité de l'enseignement.

¹⁰ On peut citer en outre des distributions d'huile, de vin ou de bière : mais, comme on en faisait bénéficier ou tous les habitants ou tous les membres d'un collège déterminé, il semble bien que la charité, le désir de soulager la misère n'eût rien à voir en ce genre de bienfait. C'est toujours la *pietas in suos*. — Même remarque en ce qui concerne les gratifications en espèces laissées par testament : elles profitent le plus souvent aux sociétés dont faisait partie le défunt : par exemple (XIII, 1911, 1921), 5 deniers à chaque *negotiator vinarius* ou à chaque décurion, *vinarii* et décurions qui ne pouvaient être que de riches bourgeois. Jamais la pensée du pauvre n'apparaît dans ces donations ;

pauvres. On dirait que la charité publique demeure un privilège réservé à la ville et à la région souveraines. Au delà des Alpes, la principale forme de la bienfaisance, c'est de donner des jeux à tous.

On a pensé que la peur de la plèbe empêcha l'empereur de proscrire de tels spectacles¹. C'est possible à Rome : respecter les pires défauts de la multitude y était une garantie de sécurité pour le régime. Mais ce n'est pas seulement à cette plèbe de Rome qu'on fournit sans relâche des bêtes et des gladiateurs. On en offrit des millions, pendant trois siècles, aux habitants de l'univers, aux prolétaires et aux paysans, aux mendiants et aux vagabonds de toutes les villes et de toutes les campagnes. Si on le fit, ce n'était point par peur de leurs colères, mais par désir de leur être agréable. On mit à la portée de tous le plaisir qui était le plus vulgaire. Ennobler les âmes, soulager les infortunes, purifier le monde de ses souillures, ce n'était encore ni devoir d'empereur ni rêve de philosophe².

XV. — L'IDÉAL SOUVERAIN.

Ce qui manque donc à la vie morale, dans la Gaule de ce temps, c'est la passion pour un idéal³. Elle s'acquiesce paisiblement des devoirs obligés, elle goûte vulgairement les plaisirs ordinaires. On ne sent chez personne, riche ou pauvre⁴, l'action d'un sentiment supérieur, qui donnerait de la force aux limes et de la grandeur au siècle⁵.

L'homme a beau se croire un demi-dieu, se laisser traiter en image de culte⁶. Il ne fait rien pour hausser son Génie à la hauteur de la divinité éternelle ; et lorsqu'il met les dieux à son niveau, ce n'est pas lui qu'il élève, ce sont eux qu'il

voyez le portrait de Trimalchion, *nummos in publico de sacculo effundentem* (Pétrone, *Sat.*, 71).

¹ Fustel de Coulanges, *Instit.*, [II], p. 53-4 : Cette plèbe fut ce qui fit tort à l'Empire. Le gouvernement n'eut pas la force ou n'eut pas le courage de la contraindre au travail. Il obéit à cette populace, il la nourrit à ne rien faire, il s'abaissa à l'amuser.

² L'idéal du stoïcien, même empereur, est la purification, l'ennoblissement de son âme même ; voyez les *Pensées* de Marc-Aurèle, et remarquez la petite place qui y est faite à l'humanité.

³ Lisez les très belles pages écrites [en 1875] par Fustel de Coulanges (*Inst.*, [II], p. 217 et s.) sur la médiocrité morale du monde romain. Il est le premier qui ait développé avec vigueur ce thème, malgré l'admiration ambiante qu'inspirait alors l'Empire romain et qu'il avait du reste d'abord en partie partagée (cf. *Polybe* [1838], dans *Questions historiques*, p. 211). — On trouvera quelques indices de pensées semblables chez Guizot, *Hist. de la civilisation en France* [écrit en 1828], 2e leçon, par exemple p. 84 : **La société tout entière se dissout et se meurt**. Cf. également Renan, *Marc-Aurèle*, 1881, ch. 31. — Toutefois, Guizot, Fustel de Coulanges et Renan paraissent voir les causes de cette **atonie** dans l'état politique, l'excès et la maladresse de l'obéissance et du despotisme. Et ils ont raison. Mais au delà de ces causes, il y en a de plus profondes (de même pour la pauvreté de l'art), dont toutes les autres dérivent : c'est la substitution du principe de la monarchie universelle à celui des patries régionales ou municipales, ou, en d'autres termes, c'est la conquête romaine elle-même et le mode d'existence auquel elle soumit le monde.

⁴ Je ne parle, naturellement, que du plus grand nombre, et n'ai pas à tenir compte ici des âmes ou des esprits d'élite, s'il s'en trouve alors dans les Gaules.

⁵ Fustel de Coulanges, *ibid.*, p. 217 : **Le mal moral dont elle souffrait** [la société romaine] *n'était pas la corruption des mœurs ; c'était l'amollissement de la volonté et, pour ainsi dire, l'énerverement du caractère*, etc.

⁶ Ici, § 3.

abaisse. Épictète et Marc-Aurèle, des sages et des empereurs continuaient alors cette culture supérieure de l'être humain : mais on ne s'aperçoit pas que les plus belles leçons de la philosophie grecque aient pénétré profondément dans les Gaules¹.

On y vit beaucoup en famille. Mais ce qui plaisait dans cette vie, c'était le calme des jours, la douceur du foyer, les plaisirs partagés, l'accoutumance à des choses banales².

Les mêmes joies, relevées par un certain mystère, se retrouvaient dans la vie de confrérie : nuis de cette vie il n'est point davantage sorti un sentiment d'une valeur supérieure³. Dans ces familles et ces corporations je vois beaucoup de petites qualités et d'aimables pratiques, et aucune de ces vertus qui font faire un nouveau progrès à pâme humaine.

Le patriotisme municipal était également l'origine de gestes généreux et de doux moments, dons de magistrats, belles fêtes, prières au Génie de la ville. Mais il est alors à l'état d'habitude et non pas de vertu ; il accompagne la vie, il ne la soulève pas, ainsi qu'il le fit dans l'Athènes de Périclès ou la Carthage des Barcas⁴.

L'amour et le culte de home ont suscité, chez les dernières générations de cet Empire, des actes admirables et de très nobles paroles⁵. Mais je doute que les Gaulois contemporains d'Hadrien et de Marc-Aurèle, les seuls dont nous parlons ici, aient vraiment compris la beauté et la grandeur des siècles latins, et que la patrie romaine ait inspiré en eux-mêmes une passion intense, de reconnaissance, d'amour et de dévouement. De tels sentiments étaient surtout le fait de l'élite, des sénateurs et des lettrés, de ceux qui connaissaient l'histoire de Rome et qui en avaient admiré la majestueuse épopée. A la masse du peuple, du moins en Gaule, cette histoire et ce nom de Rome ne disaient rien. Rome était la cité victorieuse qui avait assuré aux nations une certaine paix en échange d'une certaine soumission ; je ne crois pas que les hommes de nos pays aient pensé d'elle autre chose. L'adorer, se consacrer à ce nom romain, comme à une divinité qui serait le symbole de l'unité humaine, était une foi trop élevée et trop forte pour eux. Pas une inscription, pas une ligne de texte, avant Aurélien, ne nous révèle rien chez nos ancêtres qui ressemble à du patriotisme romain, j'entends de ce patriotisme qui fait les vies généreuses et qui appelle les morts héroïques. Dans ces vingt mille inscriptions et ces dix mille monuments que nous possédons, le mot et l'image de Rome sont ce que nous voyons le moins⁶.

Des dieux, en revanche, on s'occupe plus que jamais⁷. Pourtant, ce ne sont pas les maîtres absolus du cœur humain. La piété, si absorbante qu'elle soit, n'est pas le sentiment souverain. Car tous ces dieux, à les voir de près, sont pour un Gaulois des compagnons et des appuis, mais non des exemples et des guides. Il ne leur livre ni toute son âme ni toute sa vie. La seule divinité qui ait vraiment pris parmi ses fidèles la place d'un maître absolu, et dont la volonté soit l'idéal

¹ J'ai déjà dit que l'influence des philosophes ne sortait pas des hautes classes et là même n'y était que superficielle.

² Cf. t. IV, ch. IX, § 1, et ici, § 4.

³ T. IV, ch. X, surtout § I. Les églises chrétiennes mises à part.

⁴ T. IV, ch. VIII.

⁵ Pline, *H. n.*, III, 39 ; Rutilius Namatianus, I, 47 et s. ; etc.

⁶ Je dis Rome, je ne dis pas Auguste.

⁷ Ici, § 1 et tout le ch. I.

d'un homme, c'est le Dieu des Chrétiens ; mais il ne parle encore qu'à quelques milliers d'exaltés.

La science, la littérature, les beaux-arts, occupent toujours les heures de quelques centaines d'hommes. Mais il ne faut demander à ces hommes ni efforts surhumains, ni désintéressement réel, ni passion violente, ni même jouissances raffinées. Ils étudient, ils se souviennent, ils n'inventent et ne découvrent rien ; ils soignent le métier qui les fait vivre, et rien de plus. Je ne peux me figurer un Favorinus travaillant et souffrant pour la beauté des lettres et pour le désir de la vérité.

L'amour de l'humanité est une chose inconnue de la plupart de ces hommes. Ils se trompent même, à l'ordinaire, sur le sens de ce mot. Les seuls qui arrivent à le comprendre, ce sont les Chrétiens ; et on leur reproche précisément de **haïr le genre humain**. Car ce terme, pour les Gaulois d'obédience latine, signifie Rome et l'Empire des Augustes, et quand ils dressent des autels **au salut du genre humain**¹, ils entendent par là qu'ils espèrent un bon empereur.

L'Empereur, voilà peut-être l'arbitre souverain de toutes les âmes de ce temps, d'elles comme de leurs corps, de la vie morale comme de la vie physique². Sur les villes, le long des routes, dans les temples, plane toujours le nom d'Auguste. Il est le seul dieu qui soit le même par tout l'univers ; des êtres qui commandent aux hommes, il n'y en a aucun dont la volonté soit plus efficace. Pauvres et riches regardent vers lui, à la façon dont le laboureur regarde vers le ciel qui domine ses moissons : et après tout, Auguste étant dieu au ciel, il peut lui aussi faire mûrir le blé et en écarter la tempête. Son nom seul réveille et groupe les pensées générales et les désirs collectifs que conserve l'esprit des foules. C'est le maître de l'Empire, demeure commune des hommes ; c'est le Bénie de Rome, la ville qui sert de foyer à tous ; c'est le **salut du genre humain**, lequel se confond avec les citoyens de l'immense cité ; c'est l'égal et l'associé de toutes les divinités, depuis le Lare jusqu'à Jupiter. Ce qui ressemble, en ce temps-là, à de l'amour pour la patrie ou pour l'humanité, à du respect pour le passé ou à de l'espérance pour l'avenir, à de la soumission, de la crainte ou de l'obéissance envers des puissances supérieures, se résume dans le dévouement à l'empereur. La majesté du prince est la beauté suprême. — Seuls, philosophes et Chrétiens refusent de la reconnaître, et contre César ils dressent ceux-là leur âme et ceux-ci leur Dieu.

C'est la faiblesse, morale de cet idéal qui faisait la médiocrité des âmes. César était fort souvent un piètre individu ; il venait du hasard des circonstances, et non pas d'une famille consacrée³. On le tuait et on le remplaçait à volonté. Il ordonnait parfois des choses abominables. Rome, où il demeurait, était pour un Gaulois au bout du monde. L'État romain, qu'il représentait, était si vaste qu'on avait peine à le concevoir. Le prince n'exigeait des hommes ni des élans de

¹ Inscription à Saint-Paulien, métropole des Vellaves (XIII, 1589), d'un petit autel dédié *Saluti generis humani* : il doit s'agir de Galba, qui fut un être bien médiocre.

² T. IV, ch. VI, § 1 et 2 ; t. VI, ch. I, § 13.

³ Les empereurs ont bien compris le prestige traditionnel et naturel d'une monarchie héréditaire, d'une famille consacrée, en cherchant à s'appuyer dès le début sur le principe de l'hérédité, de la *domus divisa* ; et jusqu'à quel point les peuples avaient besoin d'obéir et de se dévouer, en somme, moins à un homme qu'à une famille, c'est ce que montre, également dès le début de l'Empire, la popularité et la sainteté de la famille de Drusus.

courage sublime ni la longueur d'une pieuse souffrance ; il avait trop peu à craindre des ennemis de l'Empire pour proclamer l'esprit de sacrifice¹ ; il avait trop renoncé aux conquêtes lointaines pour éveiller le désir de la gloire². En vivant au jour le jour, sans l'excitation d'une haute pensée politique, ambition militaire ou réforme morale, les empereurs entretenaient des millions d'hommes dans le désir du bien-être et de la vie facile. Le monde était plein alors de gens qui **se dévouaient à la majesté du prince**, la formule apparaît sans cesse sur les inscriptions, elle revient chez les plus humbles des citoyens, et on peut croire à sa sincérité : mais ce dévouement ne ressemble ni à celui d'un Athénien pour sa patrie, ni à celui d'un chevalier pour son roi, ni à celui d'un Chrétien pour son Dieu. La paix des temps impériaux ne permettait pas des vies aussi belles³. Dans cette consécration à son idéal, un homme en était quitte pour un autel, une prière et une inscription, quelques paroles et quelques pratiques. Toutes les âmes s'arrêtaient à des sentiments d'habitude, à des qualités moyennes, à des vertus commodes.

¹ Remarquez l'absence ordinaire de ce mot et la médiocrité des éloges militaires dans les épitaphes de soldats ou d'officiers. Le service militaire apparaissait très nettement en épigraphie et en archéologie ce qu'il était devenu alors, un simple métier.

² On ne peut prononcer ce mot qu'à propos des guerres de Drusus, de Trajan, et sans doute de Probus. La popularité de ces guerres, l'émotion qu'elles provoquèrent, montrent que l'on pouvait encore faire appel à l'esprit de gloire chez les peuples, comme à un ferment d'activité. Mais on voit aussi jusqu'à quel point les empereurs ne l'ont point voulu, en constatant le contraste entre Trajan et ses successeurs, l'hostilité absolue de Tibère aux initiatives à la Drusus, le mouvement d'opinion, sénatorial mais sans doute pacifiste, contre Maximin.

³ Fustel de Coulanges, [II], p. 219-220 : **Ces générations d'hommes se suivent et se ressemblent. Elles savent obéir, ... mais... sans discernement et sans choix.... Les hommes [de la classe sénatoriale] traversent les dignités par devoir et par habitude.... Chacun remplit sa fonction, ... et c'est tout.**

CHAPITRE V. — EN NARBONNAISE.

I. — HABITUDES RÉGIONALES ET LOCALES.

Telles étaient les habitudes morales, matérielles et politiques que l'Empire romain avait apportées à la Gaule, et telles étaient les traditions que celle-ci retenait de son passé. Mais dans ce mélange entre les choses de Rome et celles du pays, il y eut des variétés infinies de dosage, suivant les provinces et suivant les villes.

Les diverses régions de la Gaule ne s'étaient point ressemblé dans les temps de l'indépendance. La nature spéciale du terrain et du climat, des immigrations de peuples particuliers, des relations avec des voisins très différents, avaient donné à chacune d'elles sa physionomie propre ; et le Midi ensoleillé, aux villes nombreuses, plein d'héritages ibériques ou ligures et de contacts helléniques, formait contraste avec la Belgique brumeuse, hérissée de forêts, sans villes et sans souvenirs, à peine moins sauvage que la Germanie d'à côté. La domination latine eut beau faire accepter des lois et des usages communs à toutes les provinces et à toutes les cités de Gaule : elle ne pouvait abolir en elles l'influence du sol et celle de l'histoire.

D'ailleurs, les empereurs eux-mêmes les invitaient à une vie distincte, en ne les traitant point toutes de la même manière. Ils multipliaient les colonies d'italiens dans la Narbonnaise, ils les épargnaient à la Gaule Chevelue. De puissantes armées touchaient à la Belgique ; les autres provinces étaient sans garnison. Celtes et Aquitains, de l'un et de l'autre côté de la Garonne, relevaient d'une administration différente¹. Des éléments nouveaux se mêlaient aux souvenirs anciens et aux raisons éternelles pour donner une figure originale à chacune des grandes régions.

A l'intérieur de ces provinces, chaque peuple avait ses coutumes, chaque ville avait son air à elle². Il y a, disaient les Anciens, *des mœurs de cités comme il y a*

¹ La Garonne ne formait du reste qu'approximativement la limite entre Celtes d'Aquitaine et Aquitains proprement dits ou gens de Novempopulanie.

² Je n'insisterai pas, à moins que la chose n'ait une importance particulière, sur les usages épigraphiques ou archéologiques, presque tous funéraires, propres à chaque ville : car en ce temps-là, comme de nos jours, chaque ville avait ses habitudes vis-à-vis du mort. Par exemple : à Nîmes, fréquence du pileus sur les tombes (Hirschfeld, III, p. 383), Julius servant de prénom, la mention de la magistrature précédant le nom du titulaire (*id.*) ; à Narbonne, le pileus comme à Nîmes, épitaphes en gros caractères, stèles avec rosaces, abondance des formules *vivit, vivunt, obitus* (représentées le plus souvent par les initiales V, O, Θ), *hic situs* ou *sepultus* ; à Apt, noms souvent indiqués par de simples initiales ; chez les Voconces, tombeaux en forme de cippes au sommet cintré ; à Valence, *ascia* entre D. M. ; dans les régions pyrénéennes, type de sépulture rappelant l'Espagne, avec rosaces, ornements géométriques, arcatures de portes (Esp., n° 882-890) ; à Lyon, longues inscriptions aux épithètes multiples, déclamatoires ou sentimentales ; à Langres, très rarement l'âge du défunt ; le contraire à Bordeaux ; à Autun, le mort représenté en attitude de buveur ; noms tirés des nombres à Trèves ; noms en *Cara-* chez les Médiomatriques ; dans le pays de Saverne, stèles en forme de huttes, parsemées de roues, étoiles [?], cercles, disques ou rosaces ; fréquence du nom de Camillus chez les Helvètes ; le repas funéraire figuré surtout dans les régions voisines

des mœurs d'individus¹. Pour beaucoup de ces peuples et de ces villes, chez les Arvernes ou les Éduens dans le monde celtique, à Marseille ou à Narbonne dans les milieux classiques, un long passé d'isolement politique et de vie commune devait marquer son empreinte sur les pensées, les paroles et les gestes des hommes. Pour les cités de création récente, telles que Lyon ou Fréjus, les colonies d'immigrants d'où elles étaient sorties avaient fixé dès leur berceau les premiers linéaments d'un génie personnel, de même que les parents préparent l'âme des enfants engendrés par eux. Lyon la ville romaine, fondation de négociants et de soldats italiens, s'opposera longtemps à sa voisine Vienne l'Allobroge, rendez-vous traditionnel des riches gaulois de la nation². De loin en loin, dans la vie de ces peuplades ou de ces villes, survenait un incident qui ajoutait à leur caractère quelque trait nouveau, par exemple l'établissement d'écoles à Autun ou d'un temple impérial à Lyon, le séjour des Césars à Trèves ou l'installation d'une flotte à Boulogne. D'anciennes habitudes se perdaient, de nouvelles se formaient : Marseille cessait d'être une place de commerce pour devenir un centre d'études.

Partout, la structure et les productions du pays maintenaient leur action inévitable. Bordeaux devait l'allure de ses hommes et l'aspect de ses monuments au carrefour de ses routes, au croissant de son port, à la richesse de ses vignobles ; et les tristes Gabales du Gévaudan sentaient toujours peser sur leur vie la lourdeur de leurs montagnes et la garde monotone de leurs troupeaux innombrables et de leurs sauvages burons.

Pour achever de connaître l'œuvre de l'Empire romain, cherchons quel compte il a tenu, dans chaque région et dans chaque cité, des traditions anciennes, des conditions naturelles et de ses propres besoins ; et Nisitotis la Gaule suivant ses grandes routes. — Nous la regardons, cela va sans dire, avant les catastrophes du troisième siècle, qui détruisirent les meilleurs des ouvrages romains³ et entraînent le pays vers de nouvelles destinées⁴. Plaçons-nous par la pensée en ces temps d'Hadrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle où les empereurs pouvaient se dire qu'ils avaient terminé au delà des Alpes la tâche assignée à Rome par ses dieux.

II. — LA ROUTE DE MONACO À FRÉJUS.

La manière la plus agréable d'entrer dans les Gaules était de suivre, par la route de terre⁵, le littoral méditerranéen. On évitait par là les fatigues des cols alpestres, de leurs brouillards ou de leurs neiges, de leurs longues montées et de leurs rudes descentes ; et on évitait encore les ennuis d'une navigation

du Rhin ; etc. — Nous avons noté, ch. I, quelques particularités régionales relatives aux dieux.

¹ *Tam civitatum quam singulorum hominum mores sunt* ; Tite-Live, XLV, 23, 14.

² Tacite, *Hist.*, I, 65 : les Lyonnais disaient *cuncta illic* [à Vienne] *externa et hostilia* [la ville de Vienne est une colonie, je crois, d'Allobroges], *se coloniam Romanam et partem exercitus, et prosperarum adversarumque rerum socios*. Il faut du reste faire des réserves sur l'exactitude de ces allégations.

³ Les malheurs de la Gaule et la décadence de l'Empire commencent à vrai dire avec Marc-Aurèle, peut-être même avec Antonin. Pour la suite des catastrophes, t. IV, surtout ch. XIII, 4, ch. XIV, § 9, ch. XV, § 8, ch. XVI, § 3-4.

⁴ Cf. t. IV, ch. XIV, XV, XVI, et, dans ce dernier chapitre, surtout § 2 et 7.

⁵ On la préférerait.

incertaine, les secousses du mal de mer, les colères subites du Mistral, terribles pour l'empereur lui-même. Un chemin large et solide, venu directement de Rome par le rivage¹, s'allongeait sur la corniche, dominant la mer, bordant ou escaladant les dernières montagnes, offrant à chacun de ses détours un nouveau spectacle de calanques aux flots bleus et de villages aux blanches maisons. Le passé y mêlait la gloire de ses récits au charade du présent : c'est en côtoyant cette rive que les Grecs et les Romains étaient arrivés en Gaule, ceux-ci par le sentier du rocher, ceux-là en ramant près de la grève.

Tout annonçait, tout chantait presque, sur la route et le long du rivage, la fraternelle entente des souvenirs grecs et des armes latines. Voici le port et le roc de Monaco, où l'on dit qu'Hercule s'est arrêté et reposé² ; et voici, vers le nord, sur la croupe de la montagne puissante qui s'élève dans l'intérieur des terres, le trophée alpestre d'Auguste, étincelant de marbres blancs, évocateur de victoires impériales³. C'est ici, en ces lieux solennels⁴, que finissent les provinces des Alpes, que se termine l'Italie, que commence la Narbonnaise⁵ : les noms des deux héros, celui de la légende hellénique et celui de l'histoire romaine, encadrent et abritent le seuil sacré par où le chemin de Rome pénètre dans les Gaules.

Aussitôt après les monuments des dieux protecteurs, commencent les plus gracieux séjours des hommes. Nice⁶ apparaît, encore nourrie de ses traditions de colonie grecque, toujours gouvernée par des envoyés de Marseille, heureuse et petite au bord de la mer et sur la rive desséchée de son capricieux torrent. Au delà, moins séparée que rapprochée d'elle par la suite des riches demeures qui

¹ C'est la suite de la *via Aurelia*, partie de Rome, suite à laquelle on donnait sans doute le même nom jusqu'à Arles. — C'est la route suivie par César lors de sa campagne d'Espagne en 49, et peut-être alors campa-t-il à Fréjus ; route suivie aussi par Marc-Antoine et Lépide en 43.

² Je crois cependant le port, non d'origine marseillaise, mais ligurie. Le souvenir d'Hercule y est encore rappelé par Ammien Marcellin (XV, 10, 9) et par Mamertin (*summas arces Monæci Herculis* ; *Genethl. Maximiani*, 4). L'étymologie de *Monæcus* (μόνος, οἶκος, l'Hercule solitaire ; cf. Servius, *Æn.*, VI, 830) est une fantaisie des Grecs ; le nom est indigène.

³ C'est le *Alpe summa* de l'itinéraire Antonin, qui ajoute (p. 296, W.) : *Huc usque Italia, abhinc Gallia*.

⁴ Il me paraît difficile de ne pas supposer qu'Auguste, en choisissant cet emplacement pour le principal trophée de son règne (il n'y a pas de doute sur cette expression de principal ; Plin., III, 136), qu'Auguste ait sondé tout à la fois au voisinage du port d'Hercule et à l'importance religieuse des lieux frontières. Cf. les trophées du Pertus.

⁵ Officiellement, l'Italie s'arrêtait au Var, entre Nice et Antibes (Strabon, IV, 1, 3, etc. ; Plin., III, 31 ; Lucain, I, 404). Mais Nice étant encore possession marseillaise, la vraie limite de la Gaule doit être cherchée à la Tête de Chien et à La Turbie, où l'indiquent les textes itinéraires, où finit au Moyen Âge l'évêché de Nice et Cimiez. Au surplus, cette mention du Var comme limite n'apparaît plus après le premier siècle. — Les Alpes Maritimes, en tant que province, comprenaient Cimiez et sans doute s'arrêtaient à La Turbie. Le territoire marseillais de Nice devait consister en une bande littorale de 2 à 3 kilomètres de profondeur, allant du Var au cap d'Ail ; c'est, je crois, ce qu'on appelait *chora inferior*, par rapport aux Alpes Maritimes, lesquelles pourraient être appelées *pays d'en haut*. Il est possible que ce fût la route qui séparât les deux pays. — De La Turbie à Cimiez, elle passait par le vallon de Laghet.

⁶ *Nicæa Massiliensium*. Non chef-lieu de *civitas* : elle ne fut enlevée à Marseille que pour passer sous la dépendance de Cimiez dans les Alpes Maritimes.

s'étalent au fond des plages¹, Antibes se montre sur son promontoire entre ses deux baies poissonneuses, Antibes, plus insouciant que Nice de son passé grec, devenue tout italienne, retraite modeste et aimable de Romains paisibles². Des sauvages Ligures, qui avaient jadis régné en pirates sur cette mer et en brigands sur ce sentier, il ne restait plus qu'un souvenir conservé dans les annales. Les uns vivaient tranquilles dans leurs bourgades d'en haut ; les autres se divertissaient ou s'occupaient dans les ports d'en bas³. Une gaie lumière brillait sur la route, une activité joyeuse bruissait à chaque étape⁴.

La route, après Antibes, continuait vers l'ouest, moins peuplée, moins accueillante⁵. Elle contournait les rochers granitiques de l'Esterel⁶. Puis elle débouchait, toujours en vue du rivage, dans une large plaine, au voisinage d'un petit fleuve ; et elle trouvait enfin une grande ville, Fréjus, près de l'embouchure de l'Argens.

III. — FRÉJUS⁷.

De simple marché barbare, Fréjus⁸ était devenu colonie romaine sous César et port militaire sous Auguste. Le dictateur lui avait donné son nom, *Forum Julii*, et lui avait imposé comme habitants les vétérans d'une de ses légions victorieuses ; l'empereur y avait bâti le seul havre de guerre que possédât la Gaule méditerranéenne, et il y avait envoyé les vaisseaux d'Antoine capturés devant Actium.

Fréjus avait dû cette double gloire à sa situation privilégiée sur la grande avenue du Midi. C'est l'endroit où cette route quitte enfin le littoral, qu'elle suit depuis Rome, pour pénétrer dans l'intérieur de la Gaule par la vallée de l'Argens : Fréjus

¹ Par exemple au *crois* de Cagnes. Plus loin, le monument de Biot. — Voyez, en ces différents endroits des t. I et IV, les épisodes militaires qui se sont passés sur cette route entre Nice et Antibes.

² *Antipolis*. Antibes est la première ville de Gaule qui ait reçu le *jus Italicum* et qui ait pu, par suite, être qualifiée de *municipium*. — On lui donne sous le Bas Empire 590 mètres de pourtour et 2 hectares de superficie. — Remarquez à Antibes la prépondérance des *Albucii*.

³ Outre Monaco, Nice et Antibes : entre les deux premiers, sans doute Beaulieu, Saint-Jean et Villefranche ; entre Nice et Antibes, le port de Cagnes. Il restait la pêche pour le marché d'Antibes.

⁴ Culture de l'olivier et fabrication de l'huile ; vignobles et raisins de table.

⁵ Mougins, sur la hauteur, était un vieil *oppidum* important.

⁶ Milliaire d'Auguste près du cap Roux (XII, 5144) ; sur la route d'Auguste. — Mais le tracé par le rivage (sur l'existence duquel j'ai d'ailleurs des doutes) dut être remplacé plus tard par une route, plus directe et plus facile, à l'intérieur des terres, suivant le tracé de la route moderne (XII, 5457-63, milliaires de Néron, d'Antonin et du IV^e siècle).

⁷ Il faut toujours recourir à l'ancien historien de Fréjus, [Girardin], *Hist. de la Ville et de l'Église de Fréjus*, 1729 ; Texier, dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, II^e s., II, 1849 (utile, surtout pour les matériaux et la construction des Milices) ; V. Petit, *Congrès arch.* de 1866, p. 277 et s. (dessins précieux) ; Aubenas, *Hist. de Fréjus*, 1881 (très consciencieux). Héron de Villefosse et Thédénat, *Inscr. rom. de Fréjus*, 1881 (*Mém. de la Soc. des Antiquaires*).

⁸ *Forum Julii, colonia Classica Octavatorum Pæensis* ou *Pacaium*. — Périphérie des remparts, environ 3500 m. ; superficie approximative, 35 hectares.

ouvrait donc ou fermait la Gaule¹. Puis, il épiait à l'est et à l'ouest les ports innombrables des côtes ligures et provençales ; et il surveillait les longs sentiers qui descendaient des montagnes prochaines².

Le mal était que, s'il y avait là de la place pour une ville et de bonne terre pour la nourrir, le lieu n'offrait pas, sur sa plage basse et sablonneuse, un terrain propice à un grand port, ni de guerre ni de commerce. Il ne pouvait être comparé, même de très loin, ni à Marseille ni à Toulon. Mais les Romains, en choisissant leurs stations navales, regardaient les routes plus encore que les sites ; et, décidé à faire de Fréjus un port, Auguste força la nature³. On creusa un vaste bassin⁴ au pied du plateau ondulé où se tenait la bourgade ; un long chenal relia ce bassin à la mer sur près d'un mille de distance⁵ ; un arsenal, une citadelle⁶, des môles et des quais encadrèrent le port ; de vastes remparts enveloppèrent la ville⁷ ; et la flotte s'installa sous ces puissants abris. C'était une grande cité qui commençait, et qui serait pour la Gaule ce qu'étaient pour l'Italie Misène et Ravenne, vigies de la mer et donjons du rivage⁸.

Mais l'œuvre de César et d'Auguste devait échouer plus qu'à demi. Loin d'aider à la grandeur de Fréjus, la paix romaine ruina la nouvelle colonie. La flotte, sur ces bords apaisés, devint vite inutile, et je doute qu'elle ait survécu de beaucoup à Hadrien⁹. Dès lors, le port a dû s'ensabler lentement. Il ne valait rien pour les affaires de commerce : l'arrière pays ne fournissait qu'un fret insignifiant et ne présentait que de très médiocres débouchés. Fréjus redevint ce qu'il avait dû être au début de sa vie, un centre de culture, un gros marché de pays, un petit

¹ *Forum Julii, claustra maris*, Tacite, *Hist.*, III, 43. Voyez son rôle dans les guerres civiles de 69-70.

² Deux chemins principaux descendaient des Alpes : celui de Plancus, par Grenoble, Sisteron, Riez, au pont de l'Argens sur la voie Aurélienne ; celui des Alpes Maritimes, de Sisteron à Cimiez, par Senez, Castellane et Vence, que rejoignait le sentier subalpestre des intendants. Mais je crois aussi à un chemin intermédiaire, fourni également en partie par le sentier des intendants, par la haute Durance, Barcelonnette, le haut Var, Briançonnet, Fayence, Bagnols et Fréjus.

³ Je pense en effet que c'est Auguste, et non César, qui eut l'idée de faire de Fréjus un port de guerre : cf. Strabon, IV, 1, 9.

⁴ Dimensions données par Aubenas (p. 517-8) : 565 mètres de longueur, 500 mètres de plus grande largeur.

⁵ On peut évaluer à 1030 mètres la distance de la mer au bout du grand môle du port. — Le littoral n'a absolument pas changé. Tout ce qu'on a dit sur les vicissitudes de la mer de Fréjus est une de ces fantaisies géographiques par lesquelles on a si longtemps travesti l'histoire de notre sol. Si le port s'est comblé, c'est qu'on a laissé s'obstruer l'embouchure du chenal. Pour aider à l'alimentation du port et à la chasse des eaux, les Romains paraissent y avoir dérivé une partie des eaux de l'Argens à l'aide d'un canal dont on voit aujourd'hui le tracé (le *béat* des moulins).

⁶ Ce sont, je crois, les deux constructions dites *la butte Saint-Antoine* (la citadelle) et *la Plate-Forme* (l'arsenal), les deux constructions de beaucoup les plus originales de Fréjus. — La butte portait un phare, dont les restes s'élevaient encore, en 1840, à 25 mètres (Texier, 1er mém., p. 188).

⁷ Le port était en dehors des remparts, qui du reste en suivaient la ligne intérieure. — Je pense que la construction des remparts, projetée ou commencée sous César, ne put s'achever que sous Auguste.

⁸ C'est aussi, comme Ravenne, un lieu d'internement de chefs barbares.

⁹ L'édifice de *la Porte Dorée* doit être un fragment de portique, datant au plus tôt, je crois, d'Hadrien et attenant peut-être à un grand édifice assez mystérieux. Mais il ne laisse rien préjuger sur la durée de la flotte.

port de pêche où l'on fabriquait de bonnes conserves¹. Dans cette enceinte dès lors trop grande pour ses habitants, j'imagine qu'ils vivaient à l'aise et à bon marché. Ce n'était plus que le cadre grandiose d'une cité désormais silencieuse, où de respectables bourgeois² promenaient de nonchalantes habitudes dans le vaste et somptueux décor de leurs édifices publics³.

IV. — ENTRE FRÉJUS ET AIX.

De Fréjus, le touriste que rien ne pressait et qui aimait les îles d'or, les baies accueillantes, les profils capricieux des caps, n'avait qu'à s'embarquer au port d'Auguste et à gagner Marseille en côtoyant la Gaule vers l'ouest. Il trouvait ces joies sur ce beau rivage, et il pouvait y mêler les souvenirs d'une histoire captivante : à Saint-Tropez, le nom d'Hercule, visiteur légendaire de ces plages⁴ ; aux îles d'Hyères, la gloire de Marseille, à laquelle l'Empire romain laissait le gouvernement de ces parages ; à Hyères même, le nom hellénique de *Olbia, la Bienheureuse*, qu'elle méritait toujours par les douceurs de son ciel⁵. Puis venait le spectacle vivant des eaux sillonnées de barques, des hommes affairés, dans la rade de Toulon, à la recherche des pourpres précieux⁶. Le cap Sicié doublé, la pensée de Marseille s'emparait de nouveau du voyageur : le port de Sanary, *Tauroentum*, rappelait cette dernière victoire navale de Brutus qui avait enlevé la maîtrise de la mer à la colonie de Phocée ; Bandol, La Ciotat, Cassis, n'étaient que d'humbles anses de pêche, sans doute clientes des poissonneries marseillaises. Un dernier promontoire franchi, on apercevait les îles alignées qui formaient portique et vestibule au vieux port des Grecs ; on voyait peu à peu s'élever les frontons des temples de son acropole ; et enfin Artémis et Marseille vous souriaient également à l'entrée du Lacydon. — Mais les voyageurs pressés, et c'était le plus grand nombre, ne quittaient pas la route de terre.

¹ Pline, XXXI, 95 : *Forojulienses piscem, ex quo faciunt (garum, saumure), lupum appellat* : c'est le loup ou le bars des Marseillais.

² Comme personnalités marquantes nées à Fréjus : en 40, Cn. Julius Agricola, fils de Julius Græcinus, *ordinis senatorii*, et de Julia Procilla, petit-fils d'intendants de César, et il semble bien, d'après ce que dit Tacite (*Agr.*, 4), que ce fut une vieille famille du pays, aux mœurs austères et provinciales, où Agricola fut élevé *in sine indulgentiaque matris*. Græcinus écrivit, peut-être en partie à l'aide d'observations faites en Gaule, un traité sur la culture de la vigne (*Pl.*, XIV, 33 ; XVI, 241). Il vint à la cour impériale, où il se fit remarquer par son éloquence et sa droiture. — De Fréjus est également originaire Valerius Paulinus, *procurator* de la Gaule Narbonnaise en 69 (Tacite, *Hist.*, III, 43). C'est sans doute un fils de ce Paulinus que le Valerius Paulinus, ami de Pline le Jeune, propriétaire à Fréjus (*Epist.*, V, 19).

³ Le portique, en face du port, le théâtre, l'amphithéâtre, les thermes (hors la ville). A signaler encore les restes, si nombreux, si variés, si pittoresques, de l'aqueduc, peut-être le plus facile à suivre et le plus utile à étudier, pour la science de l'ingénieur, de la Gaule romaine. La prise d'eau était à 40 kil., aux deux sources du Neisson, Siagnole supérieure, commune de Mons ; nous sommes là sur la route de Briançonnet, et, je crois, un peu en deçà de la limite nord du territoire de Fréjus. — La *Tourrache* (hors la ville) est un mausolée circulaire, d'ailleurs particulièrement curieux. — Sur les pièces d'art, relativement nombreuses, trouvées à Fréjus, *Esp.*, III, n° 2452-7.

⁴ La chose n'est point hors de doute.

⁵ Ce n'était pas une cité, mais un *vicus*, dépendant peut-être d'abord de Marseille, mais sans doute rattaché ensuite à la cité d'Arles.

⁶ Tout ce rivage, depuis la rade de Bormes jusqu'à La Ciotat inclus au moins, fait partie du territoire d'Arles.

Sortie de Fréjus par la porte des Gaules, la grande voie romaine s'écartait du rivage, s'enfonçait dans les terres par la vallée de l'Argens, qui se rétrécissait insensiblement devant elle. Elle traversait enfin la rivière, à une journée de la colonie, sur un pont antique et célèbre, qui datait des plus anciens temps de la domination romaine. C'était en ce lieu, au pont de l'Argens, qu'après la mort de César s'étaient rencontrés les armées et les chefs qui voulaient continuer son œuvre, dominer le monde et ruiner les libertés. D'Espagne venait Pollion, par le Pertus et Narbonne ; de Narbonne et d'Arles s'était avancé Lépide ; Marc-Antoine était arrivé de l'est par le rivage et Fréjus ; et du nord, de Lyon et de Grenoble, Munatius Plancus descendait par la route des Alpes. L'entrevue du pont de l'Argens décida du sort de la terre ; à ce carrefour s'unirent tous ses maîtres.

Maintenant, le pont et le marché voisin sont redevenus les lieux les plus calmes de la Gaule. La route alpestre du nord, celle de Plancus, existe toujours et rejoint ici la chaussée du Midi, après avoir traversé la cité de Riez et la bourgade d'Aups¹. Mais elle n'amène plus dans le bas pays que des campagnards pour les foires et sans doute de solides Alpains polir les grosses besognes municipales. Vieux chemin qui depuis Grenoble monte et descend sans cesse à travers les vallées et les contreforts des Alpes, cette route est peut-être la plus paysanne de la Gaule. A Riez², elle a rencontré une antique cité dévote³, où les dieux celtiques font grand accueil à l'Apollon de César Auguste⁴ et à la Mère des Dieux⁵ et où les jours de marché s'égayent des plaisantes heures de jeux et de pèlerinage⁶.

Au delà du pont de l'Argens, la route de Rome gravissait des pentes plus rapides. C'en était fini, pour quelques étapes, de la gaieté du voyage. D'énormes masses barraient l'horizon, les Maures au Sud⁷, les dernières Alpes au Nord, et leurs rochers s'approchaient parfois pour obstruer la voie et l'amincir en sinistres défilés. De loin en loin, quelques villages étalaient leurs foirails⁸, de verdoyants domaines semblaient des oasis en un désert de pierre : et ceux qui étaient là pouvaient se dire séparés du monde, mais heureux dans leurs champs et avec leurs dieux⁹. Puis recommençaient les murailles de rochers, tantôt blanches et rôties de soleil, tantôt noircies par une sombre verdure¹.

¹ L'*Anteæ* de la Table ?

² *Alebæce, colonia Julia Augusta Apollinaris Reiorum*.

³ L'ensemble des inscriptions de Riez paraît marquer surtout son caractère religieux ; de même, également, ses ruines (en particulier le fragment de colonnade, portique de temple classique), ruines d'ailleurs en partie énigmatiques et incohérentes (le soi-disant Panthéon n'est gallo-romain que par les matériaux ; cf. Clerc, *Revue des Ét. anc.*, 1909, p. 57 et s.).

⁴ L'importance du culte apollinaire à Riez résulte de son nom et de la présence d'un temple à Esculape (XII, 354). — Au territoire de Riez appartenait les eaux célèbres de Gréoulx, *nymphæ Griselicæ*, qui attiraient même les Romains de marque (XII, 361).

⁵ Riez est devenu un centre de ce culte ; XII, 357-8.

⁶ XII, 372. La principale culture était peut-être celle de l'olivier. L'industrie de la bière y est très conjecturale (*C. I. L.*, XII, 372).

⁷ Extraction du grenat.

⁸ *Forum Voconii*, Vidauban ?, au pont de l'Argens, à l'arrivée de la route de Grenoble ; Cabasse ou *pagus Matavonicus*, lieu important (XII, 342.5) ; sans doute aussi Brignoles et Saint-Maximin. — Le domaine de Fréjus finissait, soit entre Cabasse et Brignoles, soit à l'est de Cabasse (hypothèse de Clerc, p. 188).

⁹ Je songe au domaine de La Gayole, que le domaine du château de Saint-Julien a dû remplacer, si parfaitement délimité sans doute par son triangle de montagnes, et qui a

V. — AIX².

A la fin, une vallée s'élargissait, les montagnes s'éloignaient à l'horizon, les dieux et les tombeaux devenaient plus nombreux³, une vaste plaine s'épanouissait sous le feuillage des vignes et des oliviers, et, au milieu d'elles, inclinée sur la pente d'une colline⁴ et au bord de sources tièdes, parfois endormie au soleil de l'été et bercée par le chant des cigales, apparaissait la colonie d'Aix⁵.

C'était la plus ancienne bourgade que les Romains eussent bâtie en Gaule. A son nom étaient attachés les souvenirs de la première conquête, la victoire du consul Sextius, la fin des Salyens celto-ligures, dont la forteresse ruinée dominait toujours la colonie⁶, l'alliance de Rome avec Marseille, qui avait appelé les légions dans cette plaine, et plus tard le triomphal massacre des Teutons par Marius. C'était vraiment en ces lieux, prédestinés par la nature, que Rome avait posé la première pierre de son édifice gaulois.

Mais de ces temps héroïques il ne restait plus que des trophées⁷ et des noms⁸. La vie à Aix, en dépit de ces remparts fermant la route, s'est, comme à Fréjus, imprégnée de calme citadin et de richesse bourgeoise. C'était du reste une colonie plus peuplée, plus vivante, plus laborieuse, plus opulente surtout, que sa voisine maritime de l'autre côté des monts. La fertilité de la plaine entretenait l'abondance et le bien-être⁹. Ses négociants en huile faisaient concurrence à ceux d'Arles et de Narbonne, et Rome même s'adressait à eux. Mais Aix était un peu mieux qu'une ville agricole et marchande : on y respirait un air de bonne noblesse, avec ses sénateurs¹⁰, ses chevaliers¹¹, ses luxueux mausolées qui

livré le plus ancien sarcophage chrétien. — Sur la route de Tourves à Marseille par l'Huveaune.

¹ La chaîne de Sainte-Victoire (le nom primitif devait être *Vintur*) et la montagne du Cengle (*Celeus*) au nord, la chaîne de la Sainte-Baume et celle de l'Étoile au sud.

² Clerc, *Aquæ Sextiæ*, 1916 (dispense de tout travail antérieur). — Aix est la colonie romaine qui a livré le moins de ruines visibles, et celle dont la topographie est le moins aisée à reconstituer.

³ C. I. L., XII, 496, 528 ; Clerc, n° 40, 48, 184 ; Esp., n° 2459. C'est un tombeau que la pyramide de Pourrières.

⁴ Que le *castellum* de Sextius où été ailleurs que sur la colline de Saint-Sauveur, c'est ce qui me paraît impossible. — C'est tout autour que s'est développée l'enceinte d'Auguste ; Clerc (p. 479) n'ajoute à la colline, pour retrouver cette enceinte, que la ville comtale, ce qui ferait une périphérie de 1050 mètres : c'est beaucoup trop peu, à mon sens, pour une colonie d'Auguste. Je suis tenté de revenir à l'opinion traditionnelle, et d'englober dans l'enceinte coloniale la *Ville des Tours* (ville archiépiscopale) et Notre-Dame-de-la-Sed (la Cathédrale primitive), ce qui nous mettrait à 4000 mètres environ. — Sous le Bas Empire, la ville a dû se ramasser de nouveau autour de la colline de Saint-Sauveur (790 mètres de pourtour).

⁵ *Colonia Julia Augusta Aquæ Sextiæ*.

⁶ Clerc, p. 57 et s.

⁷ En admettant que les bas-reliefs d'Entremont aient trait à ces événements. Je crois que Sidoine Apollinaire, lorsqu'il parle des trophées d'Aix (*Carm.*, 23, 15), fait simplement allusion à la victoire de Marius.

⁸ *Aquæ Sextiæ* ; *Sextiæ Baiaë*, dira encore Sidoine (*Carm.*, 23, 13).

⁹ La tradition rapportée par Plutarque (*Mar.*, 21) indique qu'il y avait des vignes. Sur la fertilité du terroir, voyez tout ce passage de Plutarque.

¹⁰ XII, 516, inscription trouvée dans le mausolée de l'Horloge (cf. Clerc, p. 412 et s.).

¹¹ XII, 514, 516, 528.

rappelaient ceux de la voie Appienne. Tout vestige de langues ou d'habitudes ligures et celtiques avait disparu¹. Il s'y était formé une société élégante et lettrée², et les séances aux jeux de l'arène n'empêchaient pas quelques essais de poésie³. Les bains de Sextius attiraient sans doute des étrangers⁴. Ceux qui aimaient la vie heureuse n'auraient point trouvé dans les Gaules un séjour plus reposant. Et aux jours où l'on désirait des horizons plus vastes et plus de bruit autour de soi, on pouvait, en deux heures de cheval, gagner Marseille⁵.

VI. — MARSEILLE⁶.

Marseille⁷, depuis les victoires de César, n'était plus en Gaule qu'une cité pareille aux autres, inféodée à la vie romaine, limitée à un rôle provincial. Peu importait qu'on la traitât de *citée libre*, toujours *alliée* de Rome, qu'on lui concédât sur la mer ligure la suzeraineté de Nice et des îles d'Hyères. C'était affaire de mots. Tout ce qui faisait réellement liberté et puissance avait, disparu de sa vie : plus de vaisseaux de guerre, d'arsenaux, et pendant longtemps plus de remparts. Ses

¹ Un seul nom gaulois dans la ville, XII, 548 a (= Clerc, n° 35). Mais il y a trace de divinités celtiques dans la campagne ; Clerc, p. 273 et s., n° 40 et s.

² *C. I. L.*, XI, 3034 : un Aixois est dit *homo bonus et disertus* ; épitaphe métrique de jeune homme, XII, 533.

³ XII, 533.

⁴ Je conclus cela, moins de la présence d'un homme de Toulouse (XII, 534) que de la mention de la vogue des eaux par Pline (XXXI, 4) et par Strabon (IV, 1, 5) Mais il semble que cette vogue ait diminué par suite du refroidissement de quelques sources (Strabon, *id.* ; Solin, II, 54). Jusqu'ici on n'a trouvé à Aix aucun ex-voto relatif au culte des sources, sauf l'inscription *Bormano* (XII, 494), qui doit viser un dieu des eaux thermales. Cf. Clerc, p. 349 et s.

⁵ Le chemin d'Aix à Marseille, qui est la plus ancienne route classique de la Gaule, serait particulièrement intéressant à étudier dans ses vestiges archéologiques et onomastiques. — Au Moyen Age, le territoire de la cité épiscopale d'Aix finissait, sur cette route, un peu en deçà du Plan de Campagne, et là commençait le diocèse de Marseille. Mais à l'époque antique, il est possible que ces deux territoires fussent séparés, dans ces parages, par une bande de terre relevant d'Arles et unissant ses domaines de la Crau à ceux de Garguier, Ceyreste et Toulon. Cette communication entre Arles et ses domaines de Garguier se faisait : 1° par la double route d'Arles à Marseille par Les Pennes, laquelle se confondait à Saint-Antoine avec la route venant d'Aix pour Marseille ; 2° au delà de Saint-Antoine, par un vieux chemin de flanc de montagne, menant à l'*oppidum* d'Allauch et au locus de Garguier. Par suite, à la rencontre de ces deux chemins, à Saint-Antoine, la présence des oppida de Castel-Jussiou à l'est et de Camp-Long à l'ouest, *oppida* récemment étudiés par Chaillan (*Soc. arch. de Provence*, 1914 et 1916). — Je crois de plus en plus que la forêt sacrée dont parle Lucain, était à Saint-Pons.

⁶ Tous les historiens anciens sont insuffisants. L'article de Hirschfeld (1883), réimprimé tel quel ces derniers temps (*Kleine Schriften*, 1013, p. 47 et s.), repose en partie sur des documents fort sujets à caution. Pour la topographie, Vasseur, *L'Origine de Marseille*, 1914 (*Ann. du Musée*, XIII). M. Clerc prépare une monographie d'ensemble sur Marseille antique.

⁷ *Massilia Græcorum, civitas foederata*. — Je ne crois pas que la ville ait changé dans son enceinte et son étendue : on lui donnait, sous Constantin, 1500 pas, soit 2300 m. Vasseur est revenu, sans me convaincre, à l'opinion traditionnelle, qui englobe les Carmes dans la ville antique. — Si la population et l'habitation se développaient, c'était faiblement, et dans la direction du chemin d'Aix, *via Gallica* ou *Aquensis* ou dans celle de Saint-Victor le long du port. — La pauvreté des ruines à Marseille s'explique par l'absolue continuité de la vie aux mêmes endroits depuis la fondation.

vieux temples s'appuyaient sur une citadelle démantelée. Peu à peu même, ses traditions de ville hellénique s'effaçaient¹ sous la pression des mœurs latines qui l'enserraient de toutes parts. Elle n'était restée grecque, dans cet immense Occident plein de Barbares, qu'à la condition de se raidir pour la résistance, de s'armer pour la bataille². Mais la bataille est finie, la défaite est venue, il n'y a plus dans le monde que des intérêts pacifiques : Marseille se laisse envahir par les habitudes et par les faiblesses qui l'entourent.

La langue latine, dès le milieu du second siècle, y devient prépondérante³. Magistrats et prêtres ont transformé leurs titres suivant l'usage italien : on ne parle plus que de sévirs, de décurions, d'augures⁴ ; aucune expression ne rappelle ce sénat des Six Cents qui tint tête à César victorieux et qui fut alors la gloire de l'hellénisme. Dédicaces et épitaphes sont gravées en langue et en lettres latines. Les habitants, dotés du droit de cité romaine, s'appellent *Cornelius*, *Porcius*, *Pompéius* ou *Valerius* de leurs noms de familles, *Félix* ou *Saturninus* de leurs noms de personnes⁵. Je crois même que les quartiers ont fait comme les hommes, et échangé pour des vocables nouveaux leurs antiques appellations grecques⁶ : au faubourg de magasins et d'entrepôts qui s'allonge au fond du Vieux Port et qui unit la cité à sa nécropole de Saint-Victor⁷, on donnera le nom latin de Canebière, *Canabaria*, tout comme s'il s'agissait d'un *vicus* de colonie romaine ou d'un village de marchands aux abords d'un camp légionnaire⁸. Mosaïques, marbres de décor, statues et tombes prennent la façon transalpine⁹. Les traditions nationales disparaissent sous les flots de l'invasion italienne.

Pourtant, Marseille vaincue se montra bien grecque en ceci, que, pareille à Athènes, elle sut encore s'imposer à son vainqueur. Elle eut toujours, et c'est un des traits constants de son histoire, elle eut l'horreur de la banalité. La splendeur

¹ Les dernières traces, sous Marc-Aurèle, avec les expressions, d'ailleurs latinisées, de *agonotheta agonis* (XII, 410).

² T. I, ch. X.

³ Conclu d'après le nombre des inscriptions latines postérieures à Néron, *C. I. L.*, XII, 400 et s.

⁴ XII, 400 ; 407, 409, 410.

⁵ Voir les inscriptions.

⁶ *Forum*, *macellum*, *campus* et noms de rues ou de portes ; il n'y a pas exception pour le Pharo, puisque *pharus* a fini par passer en latin.

⁷ De cette nécropole viennent la plupart des inscriptions de ce temps (trouvées à la Darse, rue Neuve-Sainte-Catherine, au bassin de Carénage) : à la différence des villes romaines, Marseille avait sa nécropole principale à l'écart des grandes voies. — Ce chemin des morts, qui unissait Marseille à sa nécropole de Saint-Victor, et qui devint plus tard la voie sacrée du christianisme marseillais (aujourd'hui rue Neuve-Sainte-Catherine), serait un des plus intéressants à étudier de toute la viographie municipale de la Gaule, si cela était possible. — Mais il y eut aussi une nécropole le long de la voie d'Aix (XII, 417, 423), qui arrivait, je crois, par la rue Malaval d'un côté, de l'autre par la rue de Lorette et la rue du Petit-Puits et aboutissait à la *porta Gallica* [le nom de Joliette est tout récent, c'est celui d'une propriété suburbaine, sans aucun rapport avec un nom ancien]. Et sans doute une autre, au sortir de la *porta Romana*, le long de la route d'Italie.

⁸ Peut-être serait-ce le seul quartier (mais il s'agirait là moins d'habitations que de magasins) datant de l'époque romaine, à moins qu'il ne faille mettre là, comme on vient de le supposer (Reynaud, *Soc. arch. de Provence*, 1914, III, p. 35) le *Pedion* de la Marseille de César.

⁹ Inscriptions au *Corpus*, XII ; Esp., n° 58, 61, 65 ; Frøehner, Musée de Marseille, *Catalogue des Antiquités*, 1897, n° 202, 203, 205, 211, etc.

de son site, la sainteté de son origine, la grandeur de son histoire, en font un être d'exception. Elle- le sait, et elle entend le paraître et le demeurer.

Déchue de sa puissance maritime, dépouillée de son empire commercial par les colonies d'Arles et de Narbonne, elle se replia dans l'étude et les travaux pacifiques. Des lettrés, des savants, des médecins grecs s'y installèrent. Il s'y créa une sorte d'université. Les grands de Rome et d'Italie envoyèrent leurs enfants à Marseille pour y apprendre la grammaire, la rhétorique, la poésie, la philosophie des Hellènes : le voyage était moins long que pour la Grèce ; et près de ces vieilles familles qui maintenaient les mœurs austères de l'Ionie primitive¹, la vie était plus studieuse et moins dissipée que dans Athènes ou Rhodes, frivoles et dépensières, pleines d'une jeunesse dorée. Agricola, le beau-père de Tacite, avait fait ses études à Marseille, et il conserva toujours le souvenir de cet heureux temps de sa jeunesse, où, dans le charme de ce beau pays et de cette ville intelligente, il put se livrer à la philosophie avec toute l'ardeur de ses premières années².

A côté de ses professeurs, Marseille offrait aussi ses médecins. Elle unissait alors, dans le Midi, les deux empires qu'Aix et Montpellier s'y sont longtemps partagés, Aix celui des lettres et Montpellier de la médecine : car les villes, suivant les temps, se transmettent ou s'échangent les rôles à jouer dans la vie d'une nation : A l'exemple de ses professeurs, les médecins de Marseille arrivèrent à une gloire mondiale, et les plus riches familles de Rome payèrent tribut à leur renommée.

J'ai déjà dit que l'un d'eux, Crinas, fit rebâtir à ses frais les murailles de Marseille : les brèches une fois disparues des remparts, c'étaient les traces de la honte infligée par César qui étaient abolies. Cela eut lieu, je crois, sous l'empereur Néron, grand ami de l'hellénisme. Marseille, qui avait consacré la moitié de sa vie à l'alliance romaine, méritait bien qu'un empereur lui permit de recevoir l'opulent hommage de l'un de ses fils et de recouvrer la parure de sa couronne murale.

A défaut de liberté et de puissance, il restait donc à Marseille sa gloire intellectuelle et beaucoup de bien-être dans la vie. Ainsi que dans les cités grecques d'autrefois, les courses et les jeux n'y manquaient point³. Nous avons tout lieu de croire que, le poisson et le vin aidant⁴, on y faisait une excellente chère : car le poisson de ses rivages et le vin de son terroir conservaient leur renom séculaire. Le séjour de la ville étant plaisant à tous les égards, les empereurs y envoyaient ceux de leurs ennemis auxquels ils voulaient infliger un exil qui fût une peine légale sans être un châtement⁵. Et ces exilés⁶, tels qu'autrefois Milon, ne se trouvaient point malheureux d'avoir à manger du rouget de Marseille ou à s'asseoir dans les jardins d'oliviers qui ornaient les flancs des

¹ Archaisme et simplicité dans les constructions privées.

² Tacite, *Agricola*, 4.

³ *C. I. L.*, XII, 410, p. 812 ; un fragment, trouvé près de la Major, paraît mentionner le stade (*Inscr. Gr. It.*, 2460).

⁴ Ajoutez la charcuterie du terroir, surtout, je crois, dans les fermes et villages de la vallée de l'Huveaune.

⁵ *Delicato exilio*, Sénèque, *De clementia*, I, 15, 2.

⁶ Tacite, *Ann.*, IV, 43 (Volcacius [ou Vulcatius] Moschus, sous Tibère, exil datant d'Auguste) ; XIII, 47, et XIV, 57 (Faustus Cornélius Sulla Félix, de 58 à 62) ; Sénèque, *De clem.*, I, 15, 2 (exil du fils du consulaire L. Tarius Rufus, sous Auguste) ; Tacite, *Ann.*, IV, 44 (L. Antonius, petit-neveu d'Auguste, sous Auguste et Tibère) ; Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 23, 155-6 (Pétrone, sous Claude ou Néron).

collines¹. Pétrone, qui vint à Marseille en ces conditions, ne parait pas s'y être déplu² ; et l'un de ses compagnons d'exil eut même tellement à se louer du pays et de ses hôtes, qu'il laissa sa fortune à l'accueillante cité³.

Elle passait encore, malgré sa servitude, pour une initiatrice de l'Occident. Son port complétait l'œuvre de son université. S'il n'avait plus l'intense mouvement d'affaires qui y avait régné jadis, il s'ouvrait d'ordinaire à des hôtes de choix. On y faisait escale pour les voyages d'Italie et d'Espagne⁴. Les dieux d'Orient y débarquaient volontiers, sûrs de l'hospitalité dans la ville aux idoles helléniques, et Isis installa ses prophètes auprès d'elles⁵. Si saint Paul est allé en Espagne, ce dont il avait l'intention, je doute qu'il ne se soit pas arrêté à Marseille, pour s'y mesurer une fois encore avec la grande Artémis d'Éphèse. C'est à Marseille que le christianisme gaulois a laissé ses témoins les plus antiques, peut-être ses premiers martyrs. Elle demeurait le seuil par lequel notre pays recevait de l'Orient les souffles nouveaux⁶.

VII. — ARLES⁷.

La grande cité commerciale de cette mer⁸, l'héritière de Marseille sur le golfe du Lion, était la colonie romaine d'Arles⁹, près de la fourche du delta rhodanien. On y arrivait d'Italie par trois routes : celle de mer, qui remontait le grand bras du

¹ Sidoine : *Et te Massiliensium per hortos sacri stipitis Arbiter colonum*.

² Je ne doute pas de son séjour à Marseille, ce qui explique qu'il ait donné des détails sur les coutumes marseillaises. — Je ne crois pas qu'on puisse mentionner particulièrement les pestes de Marseille.

³ Tacite, *Ann.*, IV, 43 : Vulcatius Moschus, sous Tibère, *exsul in Massilienses receptus* [ayant reçu de Marseille le droit de bourgeoisie], *bona sua reipublicæ eorum ut patriæ reliquerat*.

⁴ *Itin. marit.*, p. 597 (sur le trajet de Rome à Arles) ; peut-être débarquement de Lucius César, petit-fils d'Auguste, en route pour l'Espagne, en 2 ap. J.-C. ; de l'empereur Claude en 43 ; et sans doute des nobles exilés et des riches étudiants.

⁵ XII, 410 ; *Inscr. Gr. Sic., It.*, 2433. En outre : Jupiter de Doliché, XII, 403 ; la Mère, XII, 405 ; Leucothée.

⁶ Au terroir de Marseille se rattache, quoique dépendant administrativement, pour la plus grande partie, de la *civitas* d'Arles, la vallée de l'Huveaune (*Ubelna*), dont le centre est marqué par le locus de Garguier, *Gargarius*. En avant, du côté de Marseille, le mausolée de la Pennelle à La Penne. En arrière, le lieu d'Auriol, célèbre par la découverte, du trésor de monnaies ioniennes. Il devait y avoir sur l'Huveaune, partant de Marseille, une très vieille route de pénétration dans le haut pays, aboutissant à Tourves sur le chemin d'Italie. Et c'est par là que se fit la propagation du Christianisme : inscription chrétienne primitive d'Aubagne près de Garguier (XII, 611), sarcophage de La Gavole près de Tourves. — C'est cette route d'Italie ou de l'Huveaune qui finit, à Marseille, par la *porta Romana*, la Grand'Rue et la rue Caisserie.

⁷ Bazin, *Arles gallo-romain*, 1896 (vulgarisation). Arles, ni dans le passé, ni dans le présent, n'a reçu le grand travail scientifique qu'elle mérite.

⁸ Outre toutes les autres preuves que nous donnons, on peut citer ce fait que le seul routier maritime que nous possédions pour la Gaule (*Itin. Ant.*, éd. Parthey et Pinder, p. 242-9), ne mentionne que la navigation de Rome à Arles par le Rhône ; cf. Ammien, XV, 11, 18.

⁹ *Colonia Julia Paterna Arelate Sextanorum*.

fleuve¹ (car le canal de Marius était fort négligé²) ; celle de Marseille, qui courait à travers les champs de pierres de la Crau et leurs bestiaux innombrables³ ; celle de Rome, qui partait d'Aix, et que jalonnaient, de relais en relais, les grands mas dressés au pied des Alpes.

Avec ce grand fleuve dont la courbe lui faisait comme un port mouvant, ces marécages croupissant autour des rochers que couronnaient ses remparts, ce désert de la Crau qui bordait son horizon, ces terres sauvages de la Camargue qui mettaient entre la ville et la mer la crainte de leurs fièvres et l'agacement de leurs moustiques, Arles ne montrait d'abord au voyageur ni la franche gaieté du rivage marseillais ni le calme plantureux de la plaine aixoise. Elle n'en était pas moins alors, entre les trois villes essentielles de la Provence, la souveraine incontestée. Cette grandeur lui venait de sa place au vrai carrefour du Midi : c'est ici que la route d'Italie abordait le Rhône qui arrive du nord et rejoignait les plaines qui s'ouvrent depuis les Pyrénées et l'Océan ; c'est ici que le chemin de Rome prenait-enfin le contact avec toute la Gaule : le vestibule est fini, nous sommes dans la maison même⁴.

Or, sous les empereurs, ce qui compte le plus dans la Gaule, c'est l'arrière-pays, la montée du Rhône avec Lyon, la marche d'Espagne avec Narbonne. Il faut qu'Arles soit forte, grande et riche, toujours prête à donner la main aux cités et aux foires de l'intérieur, à les pourvoir de marchandises, à recevoir leurs ordres et leurs produits. Elle sera pour la Gaule ce qu'est Ostie pour Rome, un entrepôt d'entrée et de sortie, la capitale du transit commercial⁵. Un extraordinaire mouvement emplissait les deux berges⁶ et les eaux du fleuve. Il s'accumulait, sur les vacants de la rive, des monceaux de marchandises, sacs, ballots et caisses, apportées de tous les ports de la Méditerranée⁷, de tous les magasins, de tous les celliers, de tous les greniers de la Gaule. On entendait parler vingt langues différentes, on rencontrait les figures les plus étranges, les costumes les plus bariolés⁸. Sous ce ciel d'un bleu éclatant, sous ce soleil qui pénètre toutes

¹ Itinéraire maritime (p. 242-9) ; Ammien, XV, 11, 18. Stations depuis Marseille : *Incaro*, Carry ; *Dilis*, cap Couronne ? ; *Fossis Marianis*, Fos ; *Ad Gradum Massililanorum*, le grau des Marseillais au Grand Rhône.

² L'*Itinéraire Antonin* (p. 242-9) et Ammien (XV, 11, 18) ne le mentionnent pas.

³ Il y avait sans aucun doute une route principale de Marseille à Arles à droite ou à l'est de l'étang de Berre par le pont Flavien sur la Touloubre et par *Colonia Maritima* (vers Miramas), l'autre, moins importante, à gauche ou à l'ouest, par Les Martigues, déjà bourgade notable, et par Fos. Toutes ces localités étaient du territoire d'Arles.

⁴ De là, la rubrique de l'itinéraire terrestre (p. 289, W) : *Via Aurelia a Roma per Tusciam et Alpes Maritimas Arelatum usque mpm DCCXCVI* ; de là, la navigation indiquée par l'autre itinéraire.

⁵ *Romani commercia suscipis orbis*, dit Ausone, *Urb.*, 78 ; cf. Strabon, IV, 1, 6 ; *Expositio*, 58 (Riese, *Geogr. Lat. min.*, p. 122) ; constitution d'Honorius en 418 (Hænel, *Corpus legum*, p. 238).

⁶ Trinquetaille était incorporée à Arles comme faubourg commercial, et réunie à elle, au I^{er} siècle au plus tard, par un pont de bateaux. De là, l'expression de *duplex Arelate* (Ausone, *Urb.*, 73-7 ; *Mos.*, 480). Il est possible que Trinquetaille s'appelât toujours *Rhodanusia* (Ausone, *Mos.*, 481) ; je crois de plus en plus que ce dernier nom remonte à un vieil établissement marseillais fondé face à la ville celto-ligure.

⁷ Le détail nous échappe. Ajoutez des objets étranges, comme l'obélisque égyptien. — Mais beaucoup de marchandises devaient passer par Arles pour ou de Lyon sans transbordement.

⁸ Constitution d'Honorius : je sais bien qu'il ne faut pas attribuer à ce texte, d'ailleurs très tardif, une précision absolue ; mais sa description cadre exactement avec toutes les

choses, nulle cité de la Gaule n'offrait un spectacle de couleurs plus vives, criant et se heurtant comme la foule qui les portait.

Pour diriger ce monde et ces affaires, il s'est formé à Arles de puissantes maisons d'armement et de commission. Elles sont groupées en cinq grandes corporations, qui ressemblent assez à nos syndicats patronaux ; un lien permanent unit entre elles ces cinq confréries, et leur ensemble constitue une sorte de chambre de commerce ; qui correspond directement avec les pouvoirs publics, qui défend les intérêts du négoce arlésien auprès des directeurs du Trésor ou des Douanes.

Mais une ville maritime a besoin, afin de régulariser ses armements et d'équilibrer son fret, d'avoir à sa portée des stocks toujours disponibles de produits ou de denrées : pour vivre d'une vie normale, le commerce doit sentir près de lui le travail de l'industrie ou la richesse agricole ; que serait le port de Marseille sans ses usines et celui de Bordeaux sans ses vins ? A cet égard, Arles était alors servie à merveille par ses terres et par ses hommes¹. Dès le temps de César, il s'y établit des chantiers de construction, les plus importants du Midi : les forêts du Bas Languedoc, encore fort épaisses, suffisaient à les fournir de merrains : D'autres produits vinrent ensuite du voisinage pour alimenter les navires de fret au départ, les vins du Rhône², la charcuterie d'Avignon et de Tarascon, l'huile de Provence et le blé du Comtat³. Tout cela se reverra plus tard sur les quais du Vieux Port marseillais, quand Arles à son tour, connaîtra les heures de déclin : la colonie romaine et la cité grecque se sont disputé les mêmes éléments de prospérité.

Arles avait en outre, ce qui manquera trop souvent à la fille de Phocée, l'appui inépuisable de son opulent terroir⁴. Au delà de la zone marécageuse s'étendait le plus beau et le plus grand verger de France, depuis les dernières pentes des Alpes jusqu'aux premières montées des Alpes dauphinoises, le long du Rhône bruyant, de la Durance caillouteuse, des *sorgues* indolentes aux mille méandres. Dans la Provence de Saint-Rémy et de Barbentane, dans le Comtat de Vaucluse, c'était, aux jours de chaleur, le même spectacle de prairies toujours vertes, d'eaux toujours claires, de champs de blé, d'arbres chargés de fruits, de potagers presque admirables à force d'être denses et vigoureux, et peut-être déjà de larges cultures de fleurs odorantes⁵. De ces splendeurs voisines, Arles jouissait en reine incontestée.

Aussi, de toutes les villes de la Gaule, c'est celle qui a grandi de la façon la plus paisible, sans arrêt et sans crise⁶. Elle était trop loin de la frontière pour

sortes de ruines qu'offre Arles. — Cultes égyptiens à Arles, culte de la Mère, de la Bonne Déesse, de Mithra, Esp., n° 142. — Espagnol, *C. I. L.*, XII, 735. — Traite des gladiateurs.

¹ Jusqu'ici cependant l'industrie (en dehors de l'industrie navale) ne donne à Arles que peu de chose, travail de la pierre (précieuse ?) et du métal.

² Peut-être aussi les cuirs du Dauphiné.

³ On transportait par Arles à Rome le blé de l'annone. Peut-être aussi pourrait-on parler des légumes de la région de Barbentane et Saint-Rémy.

⁴ Cf. Pline (III, 33), parlant du Rhône à propos d'Arles : *Ubi Rhoda Rhodiorum fuit [Rhodanusia ? à Trinquetaille], unde dictus multo Galliarum fertilissimus Rhodanus amnis.*

⁵ Cf. Strabon, IV, 1, 2.

⁶ Elle a dû évidemment se substituer peu à peu, à partir de la fin du premier siècle, à Narbonne : la lutte économique entre ces deux villes serait, si on pouvait la suivre, un des chapitres intéressants de l'histoire de la Gaule.

connaître les périls barbares, qui menaçaient Trèves ; trop loin des armées et des passages alpestres pour connaître les périls, plus grands encore, des marches militaires et des guerres civiles, dont Lyon eut tant à souffrir. Sa vie romaine ne perçut point de mécompte. Quand ses remparts ne suffirent plus à la contenir¹, elle s'étendit sur l'autre rive du Rhône, pour avoir le fleuve davantage à soi. Si la chaleur de l'été devenait trop forte, les riches bourgeois pouvaient se reposer dans les mas des Alpines, où ils trouvaient de l'eau fraîche, des arbres touffus, une exquise lumière et des brises salutaires. Malgré les tapages vulgaires de son port et les grossièretés de sa *rafataille*, Arles n'était nullement étrangère à la vie de l'esprit. De très belles couvertures d'art ornaient son théâtre ; on y rédigeait des épitaphes en vers aimables². Elle donna naissance au plus célèbre rhéteur de la Gaule, au Lucien de l'Occident, Favorinus, ami intermittent de l'empereur Hadrien.

Nulle ville en Gaule, à tout prendre, ne ressembla davantage à Rome³. Lyon même, malgré les propos et les prétentions de ses admirateurs, n'offrait pas avec la capitale du monde de si parfaites similitudes : il avait trop de Gaulois et de vieux soldats⁴, trop de brouillards et de montagnes. A Arles, le site même rappelait la Ville Éternelle : les fleuves étaient pareils, la mer également proche, les campagnes voisines présentaient les mêmes visions de marais et de plaines, que fermait au levant la fine silhouette des montagnes, là-bas des monts Albains, et ici des Alpines. Marseille et Narbonne mises à part, il n'y a pas de cité en Gaule où l'on rencontre moins de traces d'hommes et de dieux gaulois⁵. Les colons que César y a établis appartenaient à l'une de ses légions, la sixième, originaire de l'Italie⁶. Ils apportèrent quelques-unes des pures traditions de la vie latine. Arles est la cité des beaux marbres, des statues aux formes idéales, des autels aux fines guirlandes⁷, des inscriptions aux formules impeccables⁸, des grands sarcophages où revit la gloire des héros du Midi⁹. Tous les lieux de plaisir chers aux Romains s'y retrouvaient, arènes, théâtre et cirque. La mort comme la vie, la joie comme le deuil, s'y drapaient sous des formes classiques. Aujourd'hui encore, dans ses ruines mêmes. Arles semble copier Rome : qu'on s'arrête sur les gradins de son théâtre, qu'on regarde ces fragments de colonnades qui se découpent sur, le ciel, ces pierres et ces chapiteaux épars à vos pieds, ces clochers chrétiens qui se profilent à l'écart, qu'on rêve un instant au son grêle des cloches coupant de longs et religieux silences, et la vision du Forum romain se fixe peu à peu dans vos yeux.

¹ Leur périmètre ne paraît pas avoir été considérable, 2000 m., ni l'aqueduc. Il est probable que César n'a pas prévu le rôle qu'Arles devait prendre.

² XII, 722, 825, 861.

³ Les Anciens semblent l'avoir reconnu : *Callula Roma*, dira Ausone, *Urb.*, 74.

⁴ Il y a cependant à Arles un certain nombre de vétérans qui paraissent d'origine étrangère (XII, 677-687) : on a dû leur assigner d'anciens lots ayant fait retour à l'État.

⁵ On peut ajouter Aix.

⁶ Nous ne savons pas l'origine de cette VI^e légion : mais à comparer l'épigraphie et l'archéologie à Arles et à Narbonne, il semble qu'elle soit venue de régions italiennes moins rustiques que la Xe de cette dernière ville.

⁷ Voyez les deux autels trouvés au théâtre (Esp., n° 139-140), les plus belles choses en ce genre rencontrées en Gaule et parmi les plus belles choses du monde romain. Voyez aussi la frise du théâtre (Esp., n° 206).

⁸ C. I. L., XII, 654 et s.

⁹ Je n'ai pas cru devoir parler du cimetière des Alyscamps, dont le nom et le dispositif paraissent postérieurs aux temps romains. Mais je ne peux exclure l'hypothèse que dès ces temps la nécropole arlésienne eût une vogue particulière.

VIII. — ENTRE ARLES ET VIENNE.

A Arles, la grande voie impériale¹ se recourbait vers le nord, remontant la rive gauche du Rhône. A quelques milles plus loin avait lieu d'ordinaire, de Tarascon² à Beaucaire, le passage du fleuve pour les voyageurs et les marchandises à destination du Languedoc, de l'Aquitaine et de l'Espagne. Les autres continuaient dans la direction du nord³, par la belle route qu'avait construite Agrippa, et qui recouvrait le chemin foulé jadis par Hannibal et par les proconsuls conquérants de la Gaule.

Au delà du coteau de Saint-Gabriel qui marquait la fin des Alpines agrestes⁴ ; c'était l'éblouissante traversée des jardins de la Provence, du Comtat et du Dauphiné, avec les villes heureuses bâties au milieu d'eux, assises sur des plateaux ou aux flânes de collines, tels des pâtres qui regardent leurs troupeaux : Avignon, né d'une vieille bourgade celtique que les Grecs avaient aimée⁵ ; Orange⁶, célèbre par une honteuse défaite des Romains, et devenue sous César, pour effacer cet abominable passé, une colonie triomphale de vétérans légionnaires⁷, mais où tout souvenir de batailles, tout esprit de combat, en dépit

¹ Il y avait du reste deux autres routes d'Arles à Nîmes, plus directes : l'une, par Bellegarde ; l'autre, par *pons Erarium* et Saint-Gilles, mentionnée par les itinéraires (p. 388, 396, 552, W.), et sur laquelle cependant on ne trouve aucun milliaire, alors que les milliaires abondent sur le trajet de Beaucaire à Nîmes. Il est probable que ces routes, si commodes et si fréquentées qu'elles pussent être, n'appartenaient pas à la voirie d'État.

² *Tarusco*. C'est un *vicus* qui a dû dépendre, non pas d'Arles, comme l'indique Ptolémée (II, 10, 8), mais de la cité d'Avignon (XII, 989), comme au Moyen Age. Au Moyen Age, en revanche, et dès les temps mérovingiens au plus tard (Grégoire, *H. Fr.*, VIII, 30 ; Anon. de Ravenne, IV, 26), Arles possédait Beaucaire (chef-lieu de l'*ager* dit *Argentia*, la Terre d'Argence), que Nîmes avait sans doute encore dans les premiers temps de l'époque romaine (XII, 3362). Pour les temps celtiques, Beaucaire et Tarascon dépendaient, je crois, également des Volques de Nîmes. Les limites, dans ces parages si convoités, ont dû changer souvent.

³ Une route plus directe allait d'Arles à Fontvieille, évitant ensuite Tarascon pour monter droit sur Avignon.

⁴ *Ernaginum*, à la pointe occidentale des Alpines, simple *vicus* ou *locus*. C'était un des plus grands carrefours du Midi : route directe d'Italie, de Marseille et d'Arles à Lyon d'un côté, à Tarascon et au Languedoc de l'autre, route d'Arles au mont Genève par Saint-Rémy, même route du mont Genève vers Tarascon, le Languedoc et l'Espagne. Il devait y avoir là un très grand transbordement de marchandises, et je crois que c'était l'affaire des *utricularii* d'Ernaginum, lesquels pouvaient s'occuper peut-être aussi du passage du Rhône à Tarascon et de celui de la Durance sur la route d'Agrippa (à la hauteur d'Avignon). De là, la présence d'une population concentrée assez dense, dont le pays ne donne plus l'idée (*C. I. L.*, XII, 982-4). — A Ernaginum finissait le territoire d'Arles, et tout près commençait celui d'Avignon : et le lieu devait accroître son importance de sa situation frontière.

⁵ *Colonia Julia Hadriana Avenio* (ou *Avennio*). — Voyez les recherches précises et critiques de Duprat, dans les Mémoires de l'Académie de Vaucluse.

⁶ *Colonia Firma Secundanorum Arausio*. — Chatelain, *Les Monuments romains d'Orange*, 1908. — Il manque une étude topographique.

⁷ Orange a été choisie sous Auguste pour recevoir le plus bel arc à trophées de la Gaule et peut-être de l'Empire, sans doute dans le dessein d'effacer le souvenir du désastre de 105 ; et il ne serait pas impossible qu'il rappelât plus particulièrement l'expédition terrestre et maritime qui, en 5 ap. J.-C., conduisit Tibère chez les Cimbres, les vainqueurs de 105. L'idée d'effacer ou de purifier la trace d'une défaite par un trophée

de son arc et de ses trophées, s'étaient rapidement perdus par l'usage de ces riches terres et dans le travail obscur, régulier et fécond¹ ; Valence, dont le nota rappelait également la force militaire et qui, pareille à ses voisines, ne vivait plus que dans la sécurité de sa tâche agricole et quelques joies de la dévotion².

Il en était de cette route d'Agrippa comme du, fleuve qu'elle voyait descendre le long de son talus³. A chaque étape de sa course, le Rhône accueillait quelque puissante rivière, qui lui amenait les eaux et les flottages des Alpes de son horizon ; à chaque journée de marche, la route d'Agrippa recevait un grand chemin, envoyé par les vallons et les villes d'en haut.

A Tarascon arrivait le chemin militaire de la Durance, qui, parti du col du mont Genève, évitant souvent par de rapides raccourcis les courbes de la rivière⁴, apportait au Rhône les saluts de Cavaillon et de Saint-Rémy ; à Avignon finissaient la Durance elle-même, et les sentiers venus, à travers les *sorgues*, d'Apt, de Carpentras et dies bourgades plus lointaines⁵ qu'encadraient les monts du Ventoux ou du Lubéron ; Orange était au débouché de l'Aygues et de la route de liaison la cité voconce ; près de Valence, enfin, on voyait couler la Drôme et finir la solide chaussée qui, par Die, Luc et le pays des Voconces, provenait des cols des Alpes et des passages de l'Italie⁶.

élevé à la place même de cette défaite n'a pas dû être étrangère aux humains. Les trophées peuvent être tout ensemble des images de dépouilles ennemies et des panoplies offertes par les vainqueurs avec leurs armes.

¹ Les inscriptions de soldats sont à peu près inconnues à Orange.

² *Valentia, colonia* ; ancienne métropole des *Segovellauni*.

³ Notez qu'entre Orange et Valence la voie d'Agrippa s'éloignait du Rhône jusqu'à Montélimar, de manière à conserver la direction rectiligne. Elle traversait alors la toute petite *civitas* des *Tricastini*, dont le chef-lieu, *Augusta Tricastinorum* (sans doute la même que *Noviomagus, marché neuf*, un peu à l'écart de la route vers, l'est, n'avait qu'une importance de bourgade et de lieu de foire, encore qu'il paraisse y avoir eu là de riches propriétaires ruraux épris de belles choses : c'est aujourd'hui Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui conserve, chose exceptionnelle en Narbonnaise, le nom de la peuplade, *Tricastini*. — Celle route rectiligne passait par *Senomagus, le marché vieux*, sans doute l'ancien chef-lieu des Tricastins (Saint-Pierre-de-Sénos).

⁴ La *via Domitia*.

⁵ Surtout Sault et Venasque, deux localités qui, d'ailleurs dépendantes de la cité de Carpentras, ont eu une certaine importance à l'époque romaine : Sault (*saltus*), peut-être chef-lieu de quelque district forestier ; Venasque, *Vindausca* (cf. *Vindauscias*, nom de personne, *C. I. L.*, XII, 1751, 1777), destinée à être fortifiée, peut-être dès le Bas Empire, et à remplacer Carpentras comme métropole de la *civitas*. — Au delà de Sault, un vieux chemin de montagne, rejoignant la Durance, menait vers Sisteron et Digne. — Sisteron, *Segustero*, comptait surtout comme carrefour de routes sur la Durance et vers le bas pays. Nous ne savons rien d'autre à son sujet. On peut admettre que le pays forma dès le début de l'Empire une *civitas* (*civitas Segestericorum* dans la *Not. Gall.*, 16) ; mais on a pu supposer aussi que c'était un pagus des Voconces. — Digne, *colonia Dinia Lub[entia ?]*, cité des *Bodiontici* ou des *Sentii*, appartenait primitivement aux Alpes Maritimes ; Galba la rattacha à la Narbonnaise (Pline, III, 37 ; Ptolémée, II, 10, 8), mais elle devait retourner plus tard aux Alpes Maritimes (*Not. Gall.*, 17). — Il n'i a pas à insister sur ces deux villes, dont l'exploration archéologique est toute à faire.

⁶ Sur cette route, entre Valence et Die, *Augusta* ou Aouste, où il devait y avoir un sanctuaire impérial important. Cette route, avec *Augusta, Dea, Lucus*, était certainement une des voies saintes de la Gaule. — Elle rejoignait la vallée de la Durance et la voie Domitienne par le col de Cabre (*mons Gaura*) ; ce fut une des routes les mieux entretenues et les plus passagères des régions alpestres. — Au delà du col de Cabre, la

Chacune de ces villes avait sa note dominante, sa manière de commander aux vallons et aux montagnes de son domaine Saint-Rémy, sur le dernier palier des Alpes¹, lieu de marché à la fois fidèle aux traditions celtiques² et sensible aux élégances romaines, offrait un repos de rêve aux vétérans fatigués³ ; Cavailon⁴, ayant quitté son plateau rupestre aux raides pentes pour se rapprocher de la Durance⁵, s'enrichissait, comme au temps des Grecs, des bénéfices que lui rapportait le passage de la rivière⁶ ; Carpentras⁷, reposant sur son coteau au milieu de ruisseaux, de prairies, de vergers, de cultures⁸, vivait dans l'abondance des biens de la terre ; Apt⁹, plus rustique, sentait davantage sur lui l'ombre de ses montagnes, les caprices de leurs dieux et la ténacité des habitudes gauloises¹⁰ ; Luc¹¹ avait étendu autour de son bois sacré les demeures de sa

route entrant dans la *civitas* de Gap, *Vapincum*, sans doute l'ancien territoire des *Tricorii*. A Aspres, elle bifurquait. Un chemin menait droit à Gap, où il rejoignait la grande voie du mont Genève : Gap qui, malgré son titre de chef-lieu, n'a laissé d'intéressant que les vestiges, d'ailleurs médiocres, de son enceinte du Bas Empire (dont la petitesse, 487 m., révèle le peu d'importance de la ville ; cf. de Manteyer, *Le Nom et les deux premières Enceintes de Gap*, Gap, 1903). — Un autre chemin, beaucoup plus fréquenté, descendait vers le sud et s'en allait rejoindre à Montsaléon, *Mons Seleucus*, la route venant de Grenoble et se dirigeant sur Fréjus. Montsaléon devint, en partie à cause de ce carrefour, le lieu peut-être le plus important du pays. Il possédait un sanctuaire fréquenté, peut-être consacré surtout à Apollon, et où plus tard fut admis Mithra (*C. I. L.*, XII, 1535) : le nom de *mons Seleucus*, qu'on trouve dès les Sévères, lui a peut-être été donné par quelque riche propriétaire originaire de Syrie. — Hirschfeld (XII, p. 184) et d'autres ont admis que Gap, comme Sisteron, a fait partie sous le Haut Empire du territoire des Voconces.

¹ *Glanum*, sur le flanc du coteau, près des Antiques. La ville actuelle de Saint-Rémy, dans la plaine, occupe, dit-on hypothétiquement, l'emplacement que les anciens textes médiévaux appellent *Freta*, *Fretus*, *ager Fretensis* (on a aussi identifié *Freta* et *Glanum*) ; c'était, m'écrivit justement Duprat, une grande villa agricole. Malgré son importance, Glanum n'avait pas le rang de cité (encore qu'il reçoive l'appellation de *respublica* : *curator peculi r. p. Glanico.*, XII, 1005), et devait dépendre d'Avignon, quoique Ptolémée le rattache aux Salyens d'Arles (II, 10, 8). — Il y avait un meus important aux Baux, de l'autre côté des Alpes.

² Remarquez le nombre assez grand d'inscriptions celtiques en caractères grecs (*C. I. L.*, XII, p. 127).

³ Je songe au mausolée des Jules, et aussi à l'arc.

⁴ *Cabellio, colonia*.

⁵ La ville romaine est dans la plaine, sur l'emplacement de la ville actuelle ; le plateau a certainement porté l'oppidum celtique et mériterait des fouilles (Clerc, *Revue des Ét. anc.*, 1909, p. 53-5). Le comptoir marseillais était également en bas.

⁶ N. précédente. Je songe aux utriculaires (Strabon, IV, 1, 11). Double passage : pour la route de Marseille à Orange, pour la via Domitia. Navigation sur la Durance.

⁷ *Carpentorate* ou *Forum Neronis, colonia Julia Meminorum*.

⁸ Strabon, IV, 1, 11.

⁹ *Apta Julia, colonia Julia Apta*.

¹⁰ *C. I. L.*, XII, p. 137. — Arc, comme dans toutes les villes de cette région. — L'inscription (XII, 1104) de Buoux, *Vinturi*, vise le Lubéron et non le Ventoux. C'était du reste un nom commun à ces montagnes. On le retrouve (XII, 1341) à Mirabel chez les Voconces, où il peut désigner le Ventoux. Et il fut appliqué à la montagne de Sainte-Victoire près d'Aix (*Revue des Ét. anc.*, 1899, p. 52). — Hadrien semble être passé par Apt en suivant la voie Domitienne.

¹¹ *Lucus Augusti, Lucus Vocontiorum*, l'une des deux capitales primitives des Voconces, *municipium* sous les premiers empereurs, remplacé ensuite par Die comme chef-lieu (on a supposé sous Vespasien après le passage des troupes de Vitellius à Luc).

bourgeoisie riche et paisible¹ ; Die², beaucoup plus bruyante, invitait le Midi et les Alpes à sa gloire de cité sainte, à son sanctuaire où tant de déesses et de dieux s'étaient succédé, à ses fêtes, ses jeux et ses pèlerinages, aux rites sanglants de la Mère des Dieux³ ; Vaison⁴, enfin, étalait joyeusement le goût de son aristocratie pour les belles choses et les dépenses généreuses⁵, et mollement inclinée sur les pentes de ses collines et vers les deux rives de l'Ouvèze, c'était, de ces villes d'amont, la plus agréable à voir, la plus élégante, la plus opulente, celle qui savait le mieux jouir des fastueuses douceurs de la paix romaine⁶. Mais toutes ces villes se ressemblaient, et ressemblaient aussi aux cités d'en bas, en ce qu'elles devaient leur richesse et la façon de leur vie à la bonne terre qui les entourait, grasse du limon des Alpes, chaude du soleil du Midi⁷.

IX. — VIENNE⁸.

Les unes et les autres étaient également des villes de second ordre, sans grosses affaires et sans grande foule. Pour retrouver l'éclat d'une métropole, il faut encore monter vers le nord, passer l'Isère, et, à deux journées de Valence⁹, s'arrêter à Vienne¹⁰, sur la pente des coteaux qui s'abaissent vers le Rhône.

¹ Tacite, *Hist.*, I, 66.

² *Dea Augusta, colonia Dea Augusta Vocontiorum* (XII, 690). La qualité de *civitas libera et fœderata*, qu'on décerna aux Voconces, a dû s'appliquer ensuite également aux deux cités qui résultèrent de leur morcellement, Luc puis Die, et Vaison.

³ Le culte initial, à Die et jusqu'à la Durance et peut-être au Rhône, est celui d'*Andarta*, transformée en Victoire et rattachée sans doute ensuite à la Mère. On vient à Die, pour affaires de culte, de Valence, d'Orange, d'Aps ; XII, 1567. — Il y a à Die trace de remparts, je doute de l'époque primitive, et d'importants vestiges de deux portes, dans l'une desquelles (porte Saint-Marcel) semble avoir été encastré un arc antérieur (cf. Espérandieu, n° 316).

⁴ *Vosio, Vasio Julius* [?], *Vasienses Vocontii*.

⁵ Vaison a été l'objet d'une des plus belles donations de la Gaule, quatre millions de sesterces laissés à la ville par un de ses magistrats, ancien officier (XII, 1357). — Vaison est une des villes de Gaule, semble-t-il, qui a produit le plus de personnages connus : Burrus, qui en a été le patron, paraît bien originaire de là (XII, 5842) ; de même, croiton, Duvius Avitus, Trogue-Pompée ?

⁶ C'est la ville de Gaule, toutes proportions gardées, où l'on a trouvé le plus de beaux marbres ; Esp., I, p. 212 et s., III, n° 2568-89 ; articles de Sautel, en dernier lieu son *Catalogue*, dans les *Mémoires* de l'Académie de Vaucluse de 1918.

⁷ Deux autres localités importantes, mais simples *vici*, furent, dans l'arrière-pays de Vaison, Buis-les-Baronnies (*Boxsum*) et Nyons (*Noviomagus* = marché neuf) ; XII, 1783. La principale source curative (source salée) est à Aix, près de Die. — Long, *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, dans les *Mém. près. par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, IIe s., II, 1849 (provisoire).

⁸ Schneyder [mort en 1814], *Hist. des antiquités de la ville de Vienne* [écrit vers 1776], p. p. Savigné, 1880-6 ; Allmer, *Inscr. antiques de Vienne*, 1875-6 ; Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, 1891 (vulgarisation).

⁹ La principale localité qu'on rencontrait sur la route, Tain, *Tegna*, à l'entrée des Allobroges, paraît avoir été un centre important du culte de la Mère (XII, 1782).

¹⁰ *Colonia Julia Vienna*.

Malgré le voisinage de Lyon, le vieux port des Allobroges¹ a conservé toute son importance. Il y a, dans ce centre providentiel de la Gaule, tant de routes qui convergent, tant de moissons et de vendanges pour nourrir les hommes, que les deux cités rivales ont pu y grandir côte à côte, à une journée de marche l'une de l'autre. Et je ne sais si le monde classique a offert souvent ce spectacle de deux puissantes villes ainsi face à face : qu'on n'allègue pas Rome et Ostie, Athènes et Le Pirée, Antioche et Daphné ; car dans ces couples une ville commande à l'autre. En Gaule, Vienne et Lyon sont indépendants, se jalourent, travaillent chacun pour soi, et maintiennent le plus orgueilleux des amours-propres².

Celui de Vienne est fait d'abord de ses souvenirs gaulois. Ce qu'elle a reçu comme élément colonial se ramène à fort peu de chose³. Pour la première fois depuis que nous parcourons la Gaule, nous avons devant nous une grande cité d'indigènes, qui se sait et se dit celtique⁴.

La force de sa vanité est accrue par le fait qu'elle est maintenant la capitale de la plus vaste nation du Midi et peut-être de toute la Gaule, celle des Allobroges, et que seule entre les peuplades indigènes de la Narbonnaise, celle-ci a gardé l'intégralité de son énorme territoire : tandis qu'Arles et Lyon commandent surtout à leurs colons, Vienne est la souveraine d'un peuple immense, de douze villes peuplées, bâties, ornées comme des métropoles, de domaines qui, partis des bords du Rhône, ne fussent qu'aux sommets des Alpes et aux rives du lac Léman⁵.

Ce rôle politique explique en partie sa prospérité matérielle. Centre d'un grand empire, maîtresse de Grenoble⁶ et de Genève⁷, Vienne a été unie par

¹ Je dis port et non métropole, car je crois qu'avant la conquête romaine l'oppidum principal des Allobroges était (comme Entremont par rapport à Arles), plus à l'intérieur.

² On peut comparer leur voisinage à celui d'Italica et Hispalis (Séville) en Bétique.

³ C'est ce que disent très nettement les Lyonnais en 69.

⁴ L'octroi rapide du droit de cité a du reste fait disparaître à Vienne les noms celtiques d'assez bonne heure.

⁵ Outre Genève et Grenoble : Tain ; Moirans ou *Morginum* (que Voiron et le *pagus Salmoricensis* [Sermorens dans Voiron] ont dû remplacer) ; *Lemincum* ou Lémens dans Chambéry (dont le *pagus* a servi plus tard à localiser la *Sapaudia*, Savoie ; sur ce dernier nom) ; *Bergusium* ou Bourgoin ; *Albinnum* ou Albens (pagus d'Albanais) ; *Aquæ* ou Aix-les-Bains (arc funéraire ; *possessores*) ; *Boutæ* ou Les Fins d'Annecy, précurseur d'Annecy (cf. Marteaux et Le Roux). — *Augustum* ou Aoste : au sud du Rhône, qui fit plus tard partie de l'évêché de Belley, et Belley (*Bellicum*), au nord, ont peut-être appartenu, pendant un temps, à Vienne. Je répète que ce futur diocèse de Belley paraît bien, au moins au IV^e siècle, avoir fait partie du pays de Besançon (si l'expression d'Ammien, XV, 11, 11, *per Sequanos*, signifie les Séquanes) ou du pays de Nyon (si cette expression signifie la province de *Maxima Sequanorum*) ; en tout cas, toute cette longue bande ne resta pas à Vienne, si elle lui a jamais appartenu. — De Vienne, sans doute, dépend Vieuc (*Venetonimagus*) dans le val Romey, encore que la région ait pu être rattachée à Nyon. — On a même supposé que le doyenné lyonnais de Meyzieux, à l'angle sud du Rhône, appartenait à Vienne ce qui aurait conduit le territoire allobroge jusqu'en face de Lyon. Je crois cependant que la limite fut fixée de ce côté à l'Ozon. — Toute cette géographie administrative des deux rives du Rhône, entre Vienne et Genève, est encore très obscure.

⁶ *Vicus* ou *locus*, puis fortifiée au 111, (1100 m. d'enceinte) et chef-lieu de *civitas* au IV^e siècle.

⁷ *Vicus* ou *locus*, puis chef-lieu de *civitas* et fortifiée au IV^e siècle. — Montandon, *Coup d'œil sur les époques préhistorique, celtique et romaine dans le canton de Genève*, 1917 ; Morel, *Genève et la Colonie de Vienne*, 1888.

d'excellentes routes aux bourgades actives et aux fécondes vallées qui dépendaient d'elle¹. Une bonne partie du trafic du Dauphiné et de la Savoie s'est détournée de Lyon pour venir à elle ; et, par attractions de proche en proche, elle a entraîné jusqu'à ses marchés des mouvements d'affaires sortis d'Italie².

Ce n'est point cependant la vie marchande qui donnait à Vienne sa physionomie propre³. Elle eut, ce me semble, un luxe élégant, des façons magnifiques qui manquaient peut-être à Lyon. C'est moins une cité d'affaires et de bourgeois que de nobles et de dépenses. Le jour où les seigneurs allobroges résolurent de vivre à la romaine, ils se sont fait bâtir de beaux hôtels à Vienne, et ils n'en bougent plus durant l'hiver : elle a été la première des cités de la Gaule où l'aristocratie indigène s'est groupée pour s'amuser à la manière des sénateurs⁴. Et comme les domaines des Allobroges sont très étendus, très fertiles, propres aux choses les plus diverses, comme la population est nombreuse, habile et décidée, comme l'agriculture et l'industrie peuvent tirer un égal parti de ces terres, de ces eaux et de ces bois, la fortune arrive à Vienne de mille sources qui ne tarissent point. C'est ici que va se dépenser l'argent gagné aux vignobles de la Côte Rôtie⁵, aux blés et aux chanvres du Grésivaudan, aux moissons de la Vallée Dorée de Valloire, aux remontes des mulets dauphinois⁶, aux poteries des limons rhodaniens, aux résines des forêts de la montagne⁷, aux troupeaux du haut pays, producteurs de bon fromage, de cuir solide et de laine chaude⁸ : ici, aux bords du Rhône, tout cela se convertit en bâtisses, en jeux et en plaisirs.

Le luxe des Viennois atteignit des proportions qui étonnaient les Romains eux-mêmes. L'un d'eux, Valerius Asiaticus, passait pour avoir la plus grande fortune de l'Empire, pour être l'égal de l'ancien Lucullus, dont il avait acheté les jardins à Rome avec son argent et ses clients, il aurait pu, s'il l'avait voulu, soulever des provinces et des armées⁹. Mais il aimait mieux se divertir¹⁰ ; et quand il venait à Vienne, il ne manquait pas d'y avoir une troupe d'acteurs à ses gages¹¹. Rien ne paraissait impossible à des Viennois en matière d'honneur et de dépenses. Pour soutenir la gloire de leur vin, ils le firent monter jusqu'à sept mille francs le tonneau. Les richesses de la cité étaient prodigieuses. Elles excitaient la convoitise des Lyonnais eux-mêmes. La soldatesque en rêvait dans les jours de

¹ Route de Genève par Bourgoin, Aoste et la vallée du Rhône ; route du Petit Saint-Bernard par Moirans, Grenoble et la vallée de l'Isère ; réunies par deux coupures transversales : celle d'Aoste, Chambéry et Montmélian ; celle de Genève, Annecy (*Boutæ*) et Conflans. Ce quadrillage de vallées et de routes est capital pour comprendre la solidarité, si persistante en histoire, des Allobroges et du Dauphiné.

² Viennois établis hors de chez eux.

³ De même à l'époque gauloise.

⁴ Ceci ressort nettement de Strabon, IV, 1, 11. — Vienne, au dire de Claude, fournit au sénat de Rome les principaux de ses membres gaulois (*C. I. L.*, XIII, p. 234) ; et l'insistance avec laquelle Claude parle de Vienne à propos de l'entrée des Gaulois au sénat, indique qu'il ne considère pas ses habitants comme de vrais colons venus d'Italie.

⁵ *Negotiator vinarius Viennæ*, XII, 1896.

⁶ Dans l'Oisans ?

⁷ Ce sont elles qui devaient être utilisées pour le *vinum picatum* de Vienne.

⁸ *Sagarius corporatus*, XII, 1598 ; *sagarius Romanensis*, XII, 1928 (importateur à Rome) ; *sagarius*, XII, 1930 : inscriptions qui montrent l'importance de l'industrie drapière.

⁹ Tacite, *Ann.*, XI, 1. Il est impossible de savoir s'il est d'origine italienne ou gauloise.

¹⁰ Cf. le discours de Claude, XIII, I, p. 234 : *illud palæstricum prodigium*.

¹¹ *Scænici Asiaticiani et qui in eodem corpore sunt vivi sibi fecerunt* (XII, 1929) : il semble que la troupe séjournât d'ordinaire à Vienne, puisqu'elle y avait son tombeau.

guerre civile. Quand les généraux de Vitellius arrivèrent de Germanie, ils eurent de la peine à sauver Vienne du grand pillage : elle se racheta au prix de plusieurs millions de sesterces¹.

Au reste, la dépense était pour les Viennois un moyen plutôt qu'un but. Ils voulaient ressembler à Lucullus, mais non à Trimalchion. Avec leur or, ils se payaient de bons comédiens grecs², des courses de chars dans le cirque³, de superbes édifices⁴, des chefs-d'œuvre de la statuaire⁵, des mosaïques d'un art achevé. Une grâce naturelle accompagnait leurs plus-folles prodigalités. Le mérite ou l'éclat de ses monuments avait donné à la ville un renom de beauté par tout l'Empire⁶. Ses habitants estimaient les choses d'esprit, et leur origine celtique ne les rendait pas indifférents aux finesses de la littérature. Ce fut une fierté pour le poète Martial, qu'on goûtât ses vers à Vienne, et il en fut aussi joyeux que s'il avait reçu de l'or du Tage ou savouré le miel de l'Hymette : l'esprit des Viennois était donc comparable aux, plus fameux des biens de la terre. Ils eurent de grands orateurs, en langue latine bien entendu, que Nome sut applaudir. Vienne offrait toutes les manières de s'intéresser à la vie. Elle obtint même, parfois, le luxe d'une cour royale : lorsque Auguste dut éloigner de ses États le roi de Judée, il lui assigna cette ville pour résidence⁷ ; il pensa sans doute que des Grecs d'Orient, intelligents et fastueux, n'y seraient point dépayés. C'était, dans toute la Gaule, la ville noble par excellence⁸.

X. — SUR LA RIVE DROITE DU RHÔNE.

A quelques milles au nord de Vienne sur la chaussée d'Agrippa, finissait la province de Narbonnaise⁹. Pour achever de la décrire, il faut passer sur la rive droite du Rhône¹⁰, et, laissant là Lyon dont nous avons senti les approches, redescendre le fleuve en tournant vers le sud. Une très bonne route suit cette autre rive : ce qui annonce un pays passager et de fortes bourgades.

Au début de ce nouveau voyage, nous saisissons encore la prestigieuse influence de Vienne, toute voisine. Cette rive droite lui appartient : la cité est maîtresse sur les deux bords du fleuve, et elle y étend également ses richesses. A Saint-Romain-en-Gal, à Sainte-Colombe¹¹, ce sont de somptueuses villas, des thermes grands comme des palais, des portiques en marbres éblouissants, les formes blanches des statues de divinités, des mosaïques innombrables aux mille

¹ Certainement plus de quatre millions de francs ; Tacite, *Hist.*, I, 66.

² XII, 1929 ; épitaphes d'un pantomime (1916), d'un *citharædus* (1923).

³ Cf. le monument dit de l'Aiguille.

⁴ Temple dit *Maison de Livie* ; les constructions de Sainte-Colombe et en particulier le *Palais du Miroir* ; les soi-disant arcades du forum.

⁵ Esp., n° 2592-2843, 337, etc.

⁶ Martial, VII, 88 : *Fertur habere meos, si vera est fama, libellos inter delicias pulchra Vienna suas.*

⁷ Ces cours juives étaient plus qu'à demi hellénisées.

⁸ On y parle cependant de séditions populaires.

⁹ Exactement à 8 milles, si c'est à Saint-Symphorien d'Ozon (*Octavum*). Mais peut-être en face même de Lyon, soit à 16 milles.

¹⁰ L'existence d'un pont à Vienne ne paraît pas certaine.

¹¹ Les ruines du Palais du Miroir que je crois des thermes, sont comparables aux théâtres d'Arles et de Vaison pour le nombre et la beauté des statues découvertes : de là vient la Vénus accroupie, Esp., n° 2592 ; autres objets d'art, n° 2597 et s.

couleurs, où se déroulent les fables des dieux grecs et les épisodes de la vie champêtre

il faudrait aller pris de Rome, sur les collines où les sénateurs prennent leur repos, pour retrouver pareille élégance dans la fortune. A droite, sur les hauteurs, nous voyons resplendir aux jours d'été les vignobles de la Côte Rôtie, où se prépare ce vin fameux que les viticulteurs allobroges ont imposé même aux gourmets de la capitale.

Puis, la campagne devient moins riche, les grandes Cévennes de l'intérieur envoient des éperons jusque sur la rive : on quitte le pays des Allobroges pour entrer chez les Helviens, habitants du Vivarais¹.

Cette fois, et c'est la première² depuis l'arrivée en Gaule, et ce sera la seule en Narbonnaise, il nous faut parler d'un peuple et non pas de villes. Les Helviens³ ont bien une grosse bourgade qui leur sert de capitale, Aps ou *Alba*⁴, vieux nom de redoute ligure : mais c'est si peu de chose ! et elle est perdue dans un vallon de la montagne, loin de la route d'en bas, sur le chemin qui monte en croupe des Cévennes⁵. Sur le bord du fleuve, les Helviens montrent quelques petites villes agricoles, des lieux de foires et de pèlerinages, des petits ports, presque tous à la fin de la descente des sentiers cévenols⁶. La majeure partie de la vie de ces hommes, race forte et laborieuse, se passe dans le travail des champs, à cultiver les moindres replis de leurs vallées, à irriguer leurs terrasses, à fabriquer de très bon vin sur les coteaux qui font face au soleil. Seuls parmi les Gaulois du Midi, ils ont ignoré la présence de colonies romaines, le mouvement des voies militaires, les jouissances des grandes villes⁷.

Près de Pont-Saint-Esprit⁸, on sortait du territoire des Helviens, on abordait celui de la colonie nîmoise.

Tout révélait alors, les mots comme les choses, le retour à la vie municipale, aux plaines ouvertes, aux influences des routes, de la mer et du Midi. Les bourgades s'étendaient plus grosses au voisinage du fleuve ou sur les rochers qui

¹ Si l'on s'appuie sur les documents médiévaux, le territoire viennois s'arrêtait, au delà de Tournon, aux montagnes qui font face à l'embouchure de l'Isère ; puis venait (je parle de la rive droite) une portion de celui de Valence ; les Helviens ne commençaient sans doute qu'à La Voulte. Mais, comme les Anciens célébraient les vins du Vivarais, et que les meilleurs de ces vins se récoltent aujourd'hui entre Tournon et La Voulte, il serait possible que dans l'Antiquité cette portion de la rive droite fût revendiquée par les Helviens.

² Sauf le tout petit peuple des *Tricastini*.

³ *Civitas Helviorum*, plus tard (avant 245) *civitas Albentium*.

⁴ *Alba Helvorum*, Plin., III, 30 ; *Alba Augusta* ; *Alba Helvia* ?

⁵ Route de Viviers et Aps au col du Pal.

⁶ Les principales localités paraissent être : comme port, Vivarium, Viviers, au point de départ de la route principale et diagonale du Vivarais (n. préc.) ; comme lieu saint, Bourg-Saint-Andéol (*Bergoiate*), avec sa fontaine de Tournes et plus tard son sanctuaire mithriaque, provoqué sans doute par quelque culte apollinaire des eaux ; comme centre agricole, Rochemaure (*Vocronnum* ?), avec ses tonneliers.

⁷ Il y eut du reste, comme partout en Gaule, une aristocratie de très riches propriétaires, éprise des choses de luxe (cf. la tombe du Pouzin). On a même trouvé près de Joyeuse (XII, 2718) une des très rares tombes de consulaires que fournisse la Gaule.

⁸ Le passage du Rhône à cet endroit avait certainement perdu beaucoup de son importance.

dominaient les champs¹. On apercevait de plus vastes domaines, qui venaient fixer leurs villas et ouvrir leurs ports sur les rives du Rhône². Les oliviers se mêlaient aux vignes. De plus larges sentiers montaient vers l'intérieur par des pentes plus douces³ : on devinait qu'ils allaient rejoindre de grands marchés, de bonnes petites villes, Uzès⁴, Alais⁵, lieux d'échange entre les riverains du fleuve et les paysans dès montagnes voisines, lieux de repos aussi pour ceux qui cherchaient les frais ombrages et les eaux salubres⁶, loin des routes poudreuses d'en bas, des rafales du Mistral et des grondements du Rhône.

Enfin, au delà d'un dernier rocher, à *Ugernum* ou Beaucaire⁷, on retrouvait, face à Tarascon, la grande route du Midi, celle d'Arles, Aix et Fréjus.

Cette route, à l'ouest du Rhône, c'est celle du proconsul Domitius, la plus ancienne que les Romains aient bâtie en Gaule. Ici, comme autour d'Aix, le sol rappelle les épisodes de la première conquête — on peut voir, intercalées avec des milliaires de Claude et d'Auguste, de grandes bornes sans inscription qui datent de la République⁸. Toutes les générations de chefs, tous les empereurs constructeurs ont laissé des traces sur ce chemin. Hercule et Hannibal ont passé par là avant Hadrien, Auguste et Domitius. On se sent à nouveau sur une terre d'histoire et de légende.

En moins de deux heures, en quittant Beaucaire, le voyageur arrivait à Nîmes.

XI. — NÎMES⁹.

Étrange et séduisante cité ! son origine est mystérieuse, il se dégage de son passé un charme subtil, et nous n'arrivons pas à bien connaître sa vie¹⁰.

On s'est plu à la comparer à Rome, parce qu'elle pouvait, comme la capitale de l'Empire, présenter au monde les sept collines où s'étagaient ses demeures. Mais elle n'avait que cette apparence de la ville monstrueuse. Elle n'en montrait

¹ Laudun (*Laudanum*), sur la hauteur, à l'enceinte préromaine de 40 hectares ; Aramon (*Aramo*), sur le Rhône ; sans doute Roquemaure, également sur le Rhône.

² XII, 3313 : *prædia, fundos, portum Crindavinum ad ripam fluminis Rhodani* : c'est un port particulier.

³ Route de Pont-Saint-Esprit à Uzès, suite de la grande route de la rive droite ; chemins de Roquemaure et d'Aramon à Uzès et Alais.

⁴ Uzès, *Ucetia*, fut certainement la bourgade la plus importante du territoire nîmois. Elle avait ses *sévirs* particuliers, et elle dut recevoir une enceinte fortifiée au plus tard au IVE siècle (*Not. Gall.*, 15).

⁵ Quoique Alais, *Arisitum*, ait laissé jusqu'ici bien peu d'inscriptions, son importance devait être déjà assez grande.

⁶ La source de l'Eure à Uzès, les eaux froides des Fumades, fréquentées sans doute surtout par des Nîmois (XII, 2845-51 ; Esp., n° 506-9).

⁷ Les deux noms ont pu s'appliquer à deux sites contigus et différents, Beaucaire, nom médiéval, à la hauteur du château, *Ugernum*, nom celtique, à la localité en contrebas, le Beaucaire actuel. *Ugernum*, quoique simple *vicus*, était assez important pour avoir un collègue de *centonarii* à son nom (XII, 2824).

⁸ Les milliaires de Saint-Martin-de-Cart ; *C. I. L.*, XII, 5614-5.

⁹ Ménard, *Histoire civile, etc., de Nîmes*, I, 1750, surtout VII, 1758 (une des meilleures histoires municipales que nous possédions) ; Bazin, *Nîmes gallo-romain*, 1896 (vulgarisation). Mais le travail le plus net et le plus sûr, si court qu'il soit, est celui de Mazauric, *La Civilisation romaine à Nîmes*, 1912 (extrait du volume *Nîmes et le Gard*).

¹⁰ *Colonia Augusta Nemausus*.

ni le large fleuve aux flots jaunis, ni le lourd entassement des grands édifices, ni la populace vulgaire et désœuvrée. Plus d'harmonie régnait dans ses lignes, plus de discrétion dans ses actes.

Sans en excepter Lyon, c'est la plus sainte des cités de toutes les Gaules¹ : je veux dire celle dont la vie se mêle le plus à la vie des dieux. Quelques-uns racontaient qu'Hercule y était venu². Mais il n'y avait laissé que son souvenir, tandis qu'une autre divinité, toujours présente et active, ne cessait d'habiter le sol de Nîmes, la ville avait un dieu en elle pour y faire du mouvement et de la joie : c'était sa fontaine sacrée, sortie de l'une de ses plus hautes collines, tantôt sourdant en nappes paisibles, tantôt s'échappant en flots d'écume, ensuite épanchée en vaste bassin³ ou allongée à la façon d'une rivière, née dans la cité, s'épanouissant avec elle, l'enserrant, la guidant, la vivifiant, de même que le sang de l'homme soutient et chauffe son corps. Voilà, et non pas Hercule, le vrai fondateur de la ville, son Lare divin ; voilà pourquoi elle porte le même nom que sa source, et pourquoi le dieu Nîmes, *deus Nemausus*, est pour les habitants de ce lieu tout à la fois l'eau qui les reconforte, la cité qui les abrite, la divinité qui les protège. En face des nouveaux dieux venus de la Gaule celtique, de l'Italie romaine, de l'Orient hellénique, Nîmes demeure éternellement fidèle au culte immémorial et souverain de la source⁴.

Cette union plus que millénaire avec la divinité explique sans doute ce besoin de piété, ce goût pour la vie dévote, qu'on sent chez les Nîmois contemporains d'Auguste ou de Trajan. On y aimait beaucoup les empereurs, et la ville était un modèle de loyalisme. Mais nulle part le patriotisme romain ne prit davantage la forme d'une religion : le temple de la Maison Carrée est en l'honneur des petits-fils d'Auguste, la basilique est un sanctuaire en mémoire de Trajan et de Plotine ; (lames impériaux, confrères augustaux, statues et autels aux princes, on eût dit que la cité, par ordre du dieu de sa Fontaine, s'était vouée tout entière aux Césars.

Cependant, elle n'était pas d'origine italienne. Parmi les colonies du Midi, c'est celle dont l'ascendance semble la moins nette, le sang le moins pur. Comme

¹ Son nom même, *Nemausus*, renferme comme radical *nem-*, qui s'applique aux choses sacrées. Cf. Clermont, également une des villes les plus saintes de la Gaule.

² Parthenius ap. Étienne de Byzance, au mot *Νέμαυσος*. Sans doute au cours de son voyage dans le Midi.

³ Les constructions destinées à la Fontaine formaient un ensemble fort compliqué. Aux abords de la colline, un premier bassin ; puis un *nymphæum*, sorte de château d'eau avec promenoir autour de fontaines, et dont le massif central était sans doute occupé par une statue colossale de bronze se dressant au milieu de feuillages ; puis un immense bassin flanqué d'une terrasse et d'un portique ; en outre, le Temple de Diane, un théâtre ; peut-être des thermes, un ou plusieurs *sacella*, et sans doute des bosquets sacrés. Et cet ensemble formait le lieu de pèlerinage et de promenade le plus pittoresque de la Gaule : ce qu'est redevenu le jardin de la Fontaine reconstitué sous Louis XV. Il semble que ces constructions soient l'œuvre d'Agrippa en 19 av. J.-C. (XII, 3153-4). — *Xystus* ou promenade, jardin de thermes ? ; *sphæristeria*, XII, 3304. — L'eau, conduite par un large canal, servait ensuite à l'alimentation de la ville et à la chasse des égouts. Elle donnait alors lieu à deux canalisations, celle qui forma au Moyen Âge l'*Agau* des teinturiers, l'autre qu'on appela alors le *Caguensol* (Mazauric).

⁴ C. I. L., XII, 3093 et s. Ausone (*Urb.*, 101-2) cite la Fontaine parmi les sources les plus célèbres du monde (*vitrea luce Nemausus purior*).

Vienne, elle renferme beaucoup de Gaulois du pays, qui y ont élevé leurs hôtels¹. Mais il se mêle à eux bon nombre d'étrangers, Grecs et Orientaux surtout², qu'Auguste, je crois, y installa après Actium. Nîmes, sur ses monnaies, avait pour arme parlante un crocodile enchaîné à un palmier. De même qu'à Marseille et qu'à Lyon, l'Orient s'y joignait aux Celtes³. Des Espagnols et des Italiens s'y sont également établis⁴. Aucune ville de la Gaule, sauf sa capitale du Confluent, ne vit un mélange de races et d'humeurs plus différentes.

Cela, encore, contribuait à entretenir les hommes dans une sorte de contagion religieuse⁵. Tous les cultes y vivaient à l'abri de la Fontaine. Les dieux celtiques, les plus vieux fétiches indigènes résistaient à Nîmes beaucoup plus vigoureusement qu'à Vienne, Arles ou Narbonne⁶. Une piété touchante unissait les familles à leurs fées domestiques, ces bonnes Proxumes qui possédaient dans chaque maison leurs modestes autels⁷. Ceux des habitants qui venaient d'Égypte avaient fait connaître Isis, Sérapis, Anubis, et des confréries s'étaient formées sur ces noms⁸. C'était des dieux que l'on parlait le plus à Nîmes⁹.

On y travaillait quand même, et beaucoup. Mais je ne sais encore au juste à quelle sorte d'activité Nîmes devait sa prospérité matérielle : elle ne pouvait lutter ni avec Arles et Narbonne pour le commerce, ni avec Vienne et Béziers pour les vins, ni avec Aix pour les huiles. Son terroir, bien qu'étendu¹⁰, n'était point très riche ; et elle n'a pas la place d'un carrefour. Pourtant, elle devint vite une très grande ville¹¹, fort peuplée et luxueuse. On n'y épargnait rien pour avoir de bonnes troupes de comédiens¹², de vaillants couples de gladiateurs¹³ : car, alors comme maintenant, le Nîmois se passionnait pour le théâtre et pour

¹ Cela résulte de l'abondance de noms celtiques, même dans les classes supérieures. La *gens Solonia* (qui semble de rang équestre) et celle des *Adgennii*, en particulier, qui occupent une bonne place dans la société nîmoise, doivent être d'origine indigène. Ajoutez la fréquence des dieux celtiques et des inscriptions en langue gauloise (C. I. L., XII, p. 383).

² Outre ceux qui y vinrent sous Auguste et plus tard, il serait possible que Marseille ait eu à Nîmes et dans le pays, jusque sous César, des comptoirs et des terres.

³ Un homme de Beyrouth, XII, 3075 ; un Galate, XII, 3359.

⁴ Italiens, cf. XII, 3168, 3170. Et aussi des Gallo-Romains d'un peu partout, XII, 3357-8, 3360-1. Même des gens du Danube.

⁵ Même remarque à Lyon.

⁶ *Mars Britovius* (3082-3) ; *Mars Lacavus* (3084) ; les maillets (Esp., n° 497, 511). Culte de l'Eure.

⁷ *Proxumæ* (3112-28). En outre, dédicaces *Fatis* (3045-6), aux Génies et Junons des individus (3050-6, 3063-6), aux Lares (3074-7), aux Parques (3111), toutes divinités qui ne sont que des nuances d'expression du même culte. Ce développement du culte familial chez les Nîmois est remarquable.

⁸ *Anubiaci*, 3043 ; 3058-61.

⁹ Cependant, à la différence de Lyon, Nîmes accueillit tardivement le Christianisme : peut-être à cause de la nature de sa dévotion, plus concrète, qui allait surtout à la source, aux empereurs, aux dieux de la famille.

¹⁰ Strabon, IV, 1, 12.

¹¹ Dès le temps d'Auguste (Strabon, IV, 1, 12 ; Méla, II, 75). L'enceinte dépassait 6000 mètres et la superficie 200 hectares. — Le centre primitif de l'agglomération a dû être, près de la Tourmagne et de la Fontaine, le rocher de Canteduc (*Cantodunum* ? *casirum vetus*) ; mais les indigènes ont dû descendre de bonne heure dans la plaine autour de la source.

¹² XII, 3232, 3347.

¹³ XII, 3323-32.

l'arène, et les spectacles variés, bruyants ou même sanglants, étaient aussi nécessaires à sa vie que les affaires de la religion. Les temples, l'amphithéâtre, l'aqueduc, la basilique de Plotine, les mausolées¹ et les mosaïques², tout indique que nul ne regardait à la dépense, ni magistrats ni particuliers, et que les choses, aussi, y étaient faites avec soin et avec goût. Il est possible qu'à défaut du commerce et de l'agriculture, l'industrie ait fourni aux Nîmois le meilleur de leur fortune. Aujourd'hui, à côté de Narbonne et de Béziers trop absorbés par leurs vins, Nîmes et Montpellier doivent à leurs fabriques leur manière personnelle de travailler. On peut supposer que de même, dès les temps romains, il s'était fondé à Nîmes d'actifs ateliers, de bonnes maisons de gros, par exemple pour les draps de laine et pour les objets en métal³.

Dépenses, dévotion et travail ne nuisaient pas aux études libérales, aux humanités. Rome reçut de Nîmes, au premier siècle, l'un de ses meilleurs orateurs, Domitius Afer. Il s'y formait des praticiens en droit⁴ et des médecins⁵. Montpellier étant encore à naître, c'est Nîmes qui faisait l'éducation intellectuelle du Bas Languedoc.

Les empereurs l'aimèrent beaucoup. Auguste voulut bâtir à ses frais les remparts et les portes de la ville⁶. Elle fut comblée de présents et d'amitiés par les grands princes du second siècle. Il est vrai que l'un d'eux, Antonin, était d'une famille nîmoise. Mais cela ne suffit pas pour expliquer le bon renom de la cité auprès de la dynastie. En réalité, entre elles deux, il y avait une harmonie naturelle. La vie ne présentait pas à Nîmes l'allure fiévreuse des grands centres commerciaux de Narbonne ou de Lyon, l'attitude glorieuse de Vienne l'opulente. Il y régnait une bourgeoisie pieuse et pratiquante, familiale et active, qui répondait à l'idéal des Antonins.

XII — ENTRE NÎMES ET NARBONNE.

Au delà de Nîmes, la voie Domitienne continuait sa course vers le couchant, en droite ligne, solide sur sa chaussée, flanquée de bornes innombrables, ici brillant au soleil dans une blancheur éblouissante⁷, là disparaissant sous des nuages de poussière qui déferlaient pareils à des vagues⁸.

Elle se tenait à une distance presque égale de la montagne et de la Méditerranée. De même que la voie Aurélienne entre Fréjus et Arles, elle ne se

¹ Je songe à la Tourmagne.

² *Inventaire*, n° 282-336 (très incomplet). [On les compte par centaines](#), Mazaucic.

³ L'industrie drapière a toujours été importante à Nîmes et à Montpellier à cause des laines cévenoles ; dans l'Antiquité, on parlait des laines de Pézenas (Pline, VIII, 191). Traces de l'industrie du bronze (XII, 3333), du fer (3335-6), du plomb (XII, 3337, *fontanus*), du papier. Ce qui m'empêche de présenter cela autrement que comme une hypothèse, c'est que les épitaphes des gens de métier ne sont ni nombreuses ni significatives.

⁴ *Juris studiosi* ; XII, 3339.

⁵ XII, 3341, 3342 (*medicus coloniae*), 3343 (*medica*).

⁶ XII, 3151.

⁷ Les parties marécageuses qu'y signale Strabon (IV, 1, 12) doivent être cherchées à l'est de Nîmes. Toutes les rivières qu'elle traversait en Languedoc avaient certainement leurs ponts : voyez les ruines de Pont-Ambroix (*Ambrassum*) sur le Vidourle.

⁸ C'est peut-être aux abords de cette route, à la localité de Cers, qu'Auguste éleva son temple au Mistral, *Circio deo*.

mêlait qu'indirectement à la vie du rivage et à celle du haut pays : les marchés qui s'étaient ouverts dans les vallons cévenols, Anduze¹, Le Vigan² et Lodève³, les vieux ports grecs et ligures qui persistaient entre les étangs et la mer, Saintes-Maries de la Camargue⁴, Saint-Gilles⁵, Lattes⁶, Maguelonne⁷, Cette⁸ et Agde⁹ l'antique colonie de Marseille, vivaient à part de la voie Domitienne, recevant le principal de leurs ressources, ceux-ci de leurs pêches, de leurs salines et de leurs pèlerinages de mer, ceux-là des laines et des fromages que leur envoyaient les causses du voisinage.

La voie Domitienne, pendant soixante-quinze milles, demeurait donc sans voir de grandes villes. De temps à autre ; elle apercevait à son horizon de gros villages, à l'escalade sur de sèches collines, héritiers de très antiques forteresses ligures, ibériques et gauloises ; mais ces villages ne connaissaient la route que par les sentiers poudreux qui la rejoignaient¹⁰ : elle avait été bâtie pour les besoins

¹ *Andusia, vicus* dépendant de Nîmes, XII, 3362. — D'Alais ou d'Anduze il semble que Sidoine Apollinaire (*Carm.*, 24, 73 et s.) ait fait suivre à son livre un chemin, visible encore (la grande draille de Saint-Nazaire-des-Gardies) par Quissac (*Caliacum* ? *Cottion* chez Sidoine ?) et Tréviens (*Tribus Villis* chez Sidoine ?) jusqu'à la voie Domitienne à Substantion.

² *Vindomagus*, dépendance de Nîmes.

³ *Luteva, Forum Neronis, colonia Claudia Luteva*. Malgré son rang de colonie, Lodève n'a livré, que je sache, aucune ruine intéressante. — D'ailleurs, les régions supérieures du Vidourle et de l'Hérault sont beaucoup moins riches en ruines que celles des Gardons (Uzès, Alais, Anduze) ; et il ne m'a pas semblé que cela fait dû seulement au hasard des recherches.

⁴ *Ratis* ; *C. I. L.*, XII, 4101. Port de pêche et sans doute déjà lieu de pèlerinage, provoqué par le temple d'Artémis Éphésienne et le culte des *Junones*.

⁵ *Heraclea* ? L'abondance d'inscriptions et de sarcophages à Saint-Gilles montre très clairement l'importance du lieu à l'époque romaine : elle vient peut-être de sa situation, à la fourche d'un chemin d'Arles à Nîmes et d'un chemin direct d'Arles à Béziers et Narbonne, près d'un port sur le passage du Rhône et près d'assez nombreuses forêts exploitées par une population sylvestre et pastorale assez dévote à Sylvain et à son maillet (*C. I. L.*, XII, 4099, 4103). Mais il devait aussi y avoir là des lieux saints assez visités. Le port de Saint-Gilles dut être le port particulier de Nîmes sur le Rhône, du moins lorsque la région de Beaucaire appartient à Arles.

⁶ *Latara* ou *Latera*. Importante pour ses pêcheries de l'étang de Pérols. Territoire de Substantion.

⁷ *Megalona*. Le nom est ancien, et c'est peut-être alors le port le plus important du Bas Languedoc. Il fait partie de la cité de Substantion, qu'il remplacera comme chef-lieu à la fin de l'Empire.

⁸ *Mesua*, plus tard *Cilium*. A la frontière des territoires de Béziers et de Substantion, mais dans ce dernier ?

⁹ *Agatha*. Le peu de vestiges romains montre que la ville a dû être abandonnée au profit des localités voisines. Elle n'avait point rang de cité et avait été incorporée, sans doute par César, au domaine de Béziers (*Agatha quondam Massiliensium*, Plin., III, 33). — Villa maritime de Vendres, sans doute rattachée à un sanctuaire de Vénus.

¹⁰ Les principaux sont : Nages, *Anagia* (XII, 4140-52), à la source abondante et à la vieille muraille des temps de l'indépendance, le centre de la Vaunage, qui lui doit son nom ; Calvisson, *Arandunum* (XII, 4155. Mazauric place le *vicus* au plateau de La Liquière au-dessus de Sinsans dans Calvisson) ; Sommières ou plutôt Villevieille : trois localités qu'unissait un vieux chemin partant de Nîmes, traversant la Vaunage, et continuant sur Lodève (ponts sur le Rhône à Calvisson et sur le Vidourle) ; l'oppidum de Mus dans Sauve, une des bourgades gallo-romaines les mieux conservées, les plus instructives à étudier dans ses ruines. — Au delà du Vidourle, où finit le territoire de Nîmes, la vie est beaucoup moins intense au nord de la voie Domitienne, et il faut, pour

supérieurs de l'État, et non pas pour les intérêts des ruraux dont elle longeait sans fin les vignobles et les olivettes. Montpellier n'existait pas encore la petite colonie qui en tenait lieu, *Sexiantio* ou Substantion, végétait paisiblement sur un coteau aux bords du Lez¹. Il manquait, sur cet interminable et monotone trajet, une large hospitalité citadine.

Enfin, Béziers² apparaissait, dressant ses remparts sur sa plate-forme haute et trapue³. On eût dit une citadelle formidable, gardienne d'un pays menacé de tous côtés par l'ennemi⁴. Mais, ainsi qu'à Orange sa contemporaine, la réalité survenait aussitôt, pacifique et prosaïque. Cette ancienne colonie des vétérans de César, des soldats de la fameuse septième légion, n'était plus que la capitale, grasse, affairée et joyeuse, des marchands de vin du Languedoc. D'ailleurs, le voisinage de Narbonne, à seize milles de là, lui interdisait d'autres ambitions⁵.

XIII. — NARBONNE⁶.

Narbonne⁷, sous les empereurs, ne réalisa peut-être pas les espérances qu'avaient mises en elle Auguste, César et les Gracques. Son port, formé par l'Aude et les étangs, ne se prêtait pas à des opérations illimitées ; il eût fallu de très grands travaux, devant lesquels l'État recula⁸. L'accès n'en était point très

retrouver une localité importante de ce côté, arriver jusqu'à Murviel dans le pays de Montpellier (cité de *Sextantio* ; *C. I. L.*, XII, 4188 et 4190 ; ici, n. suiv.), et à Pézenas, *Piscenæ*, dans le pays de Béziers (Pline, III, 37 ; VIII, 101), déjà célèbre par ses laines.

¹ *Colonia*. C'est aujourd'hui Castelnau près de Montpellier ; *C. I. L.*, XII, 4189. — Murviel-lès-Montpellier (n. préc.), célèbre par ses vieux murs, paraît avoir été au moins aussi important que *Sextantio*. Il y est fait mention (4188) d'un *pater sacrorum*, ce qui permet de supposer un sanctuaire de Mithra, provoqué peut-être par une fontaine. — Dans le pays de Substantion, outre Murviel : Montbazin, sans doute l'ancien *Forum Domitii* sur la grande route (*C. I. L.*, XII, 4191) ; les bains, déjà fréquentés, de Balaruc, sur l'étang de Thau. — *Forum Domitii* a pu servir de marché frontière entre les gens de Substantion (ou de Nîmes autrefois) et ceux de Béziers, la frontière des deux territoires passant par là. — Saint-Thibéry, *Cessero*, sur cette même grande route (restes d'un pont sur l'Hérault) est le point de départ de la route de Lodève et des Cévennes. — Je ne sais que penser des quatre tours (distantes d'environ 200 pieds l'une de l'autre ; il n'en reste que deux) de Causses, *las Pilos*, qu'on attribue à l'époque romaine, et où l'on voit, ce que je nie absolument, des vestiges d'un monument triomphal.

² *Colonia Victrix* [?] *Septimanorum Bæterræ* (ou *Biterræ*, *Bitterræ*). — Noguier, *La Colonie romaine de Béziers* (*Bull. de la Soc. arch. de Béziers*, XI, 1882).

³ On a constaté à Béziers des restes de remparts qui sont visiblement du Bas Empire ; mais la ligne, assez irrégulière, marquée par celle enceinte, rappelle, non pas les constructions militaires de ce temps, mais celles du Haut Empire : il serait donc possible qu'elle fût celle de la muraille coloniale d'Auguste ou de César, refaite au III^e ou au IV^e siècle ; la périphérie comporterait un peu plus de 2000 mètres [on a dit 2340]. Noguier, *Bull. de la Soc. arch.*, II^e s., VII, 1873, p. 253 et s.

⁴ Strabon, IV, 1, 6.

⁵ La frontière devait passer entre Nissau et Coursan. C'est près de cette frontière que se trouve le vieil habitat indigène et gallo-romain d'Enserune, récemment rendu célèbre par les fouilles de Mouret.

⁶ Un travail d'ensemble sur Narbonne romaine est à souhaiter : j'espère que Rouzaud nous le donnera bientôt. — Incertitude sur son étendue.

⁷ *Colonia Julia Paterna Claudia Narbo Martius Decumanorum*.

⁸ Rouzaud, *Note sur les ports*, p. 30 : Le port de Narbonne ne ressemble aucun autre grand port de l'Antiquité.... Absence de grands travaux d'art.

commode, et il avoisinait un rivage morne et une mer dangereuse. Depuis que Rome était maîtresse de toute la Gaule, beaucoup de marchandises, au lieu de prendre Narbonne pour entrepôt, n'y faisaient que passer ou suivaient d'autres routes : Arles était plus agréable comme port, mieux située comme place de transit ; Lyon, plus convenable comme centre d'affaires. L'arrière-pays n'offrait pas des ressources assez variées¹ : Béziers s'était assuré l'empire des vins², Toulouse celui des blés³. Il restait à Narbonne ses huiles⁴, le miel de ses abeilles⁵, les salines⁶ et les huîtres de ses étangs. Quant à son rôle militaire, il n'avait plus de raison d'être.

Narbonne résista vaillamment aux concurrences et aux mauvaises fortunes. Elle demeura la capitale de la grande province du Midi ; les administrations y avaient leurs bureaux, le conseil s'y tenait. Auguste y séjourna volontiers, malgré la poussière et le Mistral⁷ ; et elle reçut de César, à titre de colons, les vétérans de la dixième légion, qui lui donnèrent un lustre nouveau : car c'était cette dixième qui, avec le proconsul, avait conquis la Gaule. De nouveaux monuments furent construits pour ce surcroît de population⁸. Aux portes de la ville, on éleva ce grand temple de Rome et d'Auguste qui devint le sanctuaire officiel de la Gaule méridionale. Ces fonctionnaires, la cour du proconsul, la domesticité des intendants, ce monde nombreux et dépensier qui venait de Rome, avaient de grands besoins et des habitudes sénatoriales. Au surplus, il restait à Narbonne ce que personne ne pouvait lui disputer, le voisinage de l'Espagne, le carrefour de ses routes vers l'Aquitaine et les Pyrénées, c'est-à-dire un passage continu d'hommes et de marchandises.

Par la vitesse acquise, par l'appui des personnages officiels, par l'énergie réelle de ses habitants, Narbonne continua donc d'abord à croître et à prospérer⁹. Elle passait, sous les premiers empereurs, pour la deuxième ville de la Gaule, la prééminence ayant été conquise par Lyon¹⁰.

On y traitait beaucoup d'affaires, et de tout genre¹¹. Des navires entraient journellement dans son port, venant de Rome, d'Afrique, de Sicile, d'Orient. Une longue suite d'entrepôts, le long de l'Aude ou des étangs, regorgeaient des

¹ Remarquez la pauvreté en vestiges romaine des territoires ruraux de Narbonne, Carcassonne et Roussillon. — La plus intéressante localité jusqu'ici, dans le pays de Narbonne, est Saint-Pons, dans la montagne, sur la route d'Albi, avec son culte des deux *Martes Divanno* [semble le masculin de *Divona*] et *Dinomogetimarus* (XII, 4218), et je pense qu'il s'agit là des divinités de la fameuse fontaine.

² Remarques à Narbonne la rareté de détails relatifs au vin. Cependant, le vin de Béziers à destination de Rome devait s'embarquer à Narbonne plutôt qu'à Arles.

³ Sans doute en expédiait-on à l'*annona* de Rome par Narbonne.

⁴ Espérandieu, n° 774, n° 621 (olives). C'est, je crois, le principal objet d'exportation de Narbonne, surtout à destination de Rome.

⁵ Supposé pour l'époque romaine.

⁶ *Salinatores* à Peyriac-de-Mer (XII, 5360) ; *propola salis* à Narbonne (XII, 4506).

⁷ Notamment en 27 av. J.-C., lors de son plus important voyage en Gaule.

⁸ *Capitolium* (ou a supposé, d'après les textes médiévaux, sur la place Bistan, autrefois *lo Vièlh Mazel* [*macellum*], qui serait, digon, le forum). Théâtre ou amphithéâtre, cf. Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1918, p. 17-18. Voyez l'énumération chez Sidoine (*Carm.*, 28).

⁹ Strabon, IV, 1, 12 ; Diodore, V, 38, 5.

¹⁰ Elle était encore la première sous Auguste.

¹¹ Strabon, IV, 1, 12.

marchandises les plus diverses¹. C'était la ville aux armateurs innombrables : quiconque avait un peu d'audace et de crédit, risquait sa fortune sur un navire. On s'y passionnait, plus qu'en aucune ville de la Méditerranée gauloise, pour les choses de la mer. Jamais Narbonne n'a vu tant de matelots errant dans ses rues, tant de vaisseaux sculptés sur ses tombes.

Pour alimenter le fret et pour satisfaire aux besoins de ses hôtes, Narbonne connut également l'activité de la vie industrielle. Il s'y établit des fabricants et des marchands de toute sorte. Aucune des espèces de la manufacture et de la boutique ne lui faisait défaut : elle eut ses huileries, ses charcuteries, ses quincailleries, ses magasins d'orfèvres, ses manufactures de draps, ses ateliers de teinture, ses dépôts de droguerie, ses stocks de plâtre, ses fabriques de meubles et de bronzes. L'industrie s'y diversifiait en variétés inimaginables : l'un ne s'occupait que de vannerie, l'autre que de limes de métal, celui-ci de peaux et celui-là de parfums². Ajoutez les métiers nécessaires pour entretenir les affaires ou pour nourrir les hommes, changeurs, banquiers et courtiers d'un côté, rôtisseurs, taverniers et hôteliers de l'autre³ ; si tous ces gens-là avaient sur rue étalage, devanture ou enseigne, Narbonne était la ville la plus marchande, la plus pittoresque, la plus plébéienne, la plus bruyante et la plus turbulente⁴ de toutes les Gaules.

Malgré cela, il me semble que ce mouvement est de surface, dû surtout aux circonstances, et que la richesse ne tient pas au pays par les mêmes racines profondes qu'à Vienne ou qu'à Lyon. Je soupçonne beaucoup d'affaires de détail plutôt que des affaires de gros⁵. Narbonne renferme quantité d'armateurs et de négociants ; mais je n'y trouve pas une seule de ces puissantes corporations qui firent la solidité du commerce arlésien ou lyonnais ; on dirait que l'État les y a interdites, pour qu'elles ne gênent pas l'autorité du gouverneur et les bureaux des intendants. Lorsqu'eut disparu la génération des colons de César, un peu de la vie de Narbonne s'en alla avec elle⁶. Sauf Hadrien, qui voulait tout voir⁷, plus aucun empereur ne visita la ville : Lyon les attirait trop. Puis, un grand malheur arriva, l'incendie qui, au milieu du second siècle, la détruisit presque

¹ Supposé d'après les textes de Strabon, IV, 1, 12, Diodore, V, 38, 5, les inscriptions, et d'après les renseignements de Rouzaud. Le fret au départ est fourni surtout par l'huile, et sans doute aussi par le blé (de Toulouse), et par le vin (de Béziers), peut-être aussi par les poteries (du Rouergue), le tout surtout à destination de Rome. Mais je crois que l'importation était supérieure.

² Voir, t. V, la nomenclature de tous les gens de métier. A noter, je crois, l'importance particulière de l'industrie drapière et de son annexe la teinturerie, ce qui rappelle les temps actuels ; de l'orfèvrerie.

³ *Ospitalis* (à l'enseigne du Coq, *a Gallo Gallinacio*), *cocus*, *copo* [?], *culinarius* ; XII, 4377, 4488, 4489, 4470, 5988 : remarquez qu'un de ces taverniers est un Espagnol.

⁴ C'est la seule qui nous ait laissé trace de cris de rues. Cf. Ausone, *Urbes*, 119 : *Populos vario discrimine, vestis et oris*. Cf. n. suivante.

⁵ L'impression, à Narbonne, est celle moins d'une aristocratie (comme à Vienne) que d'une bourgeoisie d'affaires et d'une plèbe marchande. C'est la seule ville de Gaule où il soit nettement question d'une plèbe et de chevaliers de cette plèbe : voyez l'*ara Augusti* et sa *lex*, mentionnant la consécration à l'empereur, non pas du peuple de Narbonne (ce qu'on a le très grand tort de répéter), mais de sa *plebs*, représentée par *tres equites Romani a plebe, tres libertini* (XII, 4333). Il semble aussi que la population des affranchis y ait été importante, à voir le nombre des *pilei* sur les lombes.

⁶ Il semble que la majeure partie des inscriptions funéraires soient du temps des premiers empereurs.

⁷ Il n'y a pas à faire état du passage de Galba.

entièrement. Nîmes à son tour, favorite des Antonins, lui fit concurrente dans le Midi ; et l'on a même supposé qu'elle lui enleva un instant la dignité de métropole¹.

Narbonne n'en resta pas moins toujours ce qu'on pourrait appeler une bonne ville latine, tout imprégnée de mœurs italiennes, d'antiques habitudes. Ces plébéiens de Rome qu'y avait envoyés le sénat des Gracques, ces vieux légionnaires du Samnium ou de l'Ombrie qui y étaient venus par ordre de César, avaient imprimé à la cité des traits qui ne s'effaçaient point. Les tombes, très simples, sans longues formules, sans images compliquées, aux lettres énormes et profondes, aux figures sobres et robustes, rappelaient la gravité solennelle des choses de l'ancien temps². Quoique Narbonne ait produit des orateurs passionnés et de consciencieux poètes, dont Rome même était fière, je me demande si Vienne ou Nîmes, quoique plus qu'à demi gauloises, ne comprenaient pas mieux qu'elle les élégances et les subtilités de la civilisation contemporaine. Les œuvres d'art sont rares à Narbonne³ ; elle ne possède presque point d'inscriptions grecques⁴. Son esprit rappelait plutôt l'antique Italie que la culture du monde impérial. Aucun dieu gaulois ne s'immisça dans les affaires de culte ; Isis, Mithra, les nouveautés orientales furent froidement accueillies⁵ ; les vrais maîtres des âmes étaient les Augustes⁶ ou les grands dieux traditionnels de Rome, auxquels on éleva le Capitole le plus célèbre de la Gaule⁷, et, en outre, les bonnes déités du Latium, Génies, Junons ou Lares des hommes ou des familles⁸. Narbonne était un peu pour l'Italie ce que Marseille avait été pour l'Ionie, ce que le Canada est pour nous, l'image d'une époque disparue, un trésor de survivances.

XIV. — VERS L'ESPAGNE ET VERS L'AQUITAINE ; TOULOUSE.

Narbonne et Arles étaient les deux principaux carrefours de la Gaule méditerranéenne⁹. Deux grands chemins militaires y rejoignaient la voie méridionale : à Arles, c'était celui des provinces du Nord par Lyon et le Rhône ; à Narbonne, c'était celui des provinces du Sud, c'est-à-dire des Espagnes, par le col du Pertus aux Pyrénées¹⁰.

La route d'Espagne restait quelque temps encore sur le sol de la Gaule Narbonnaise. Mais si elle traversait de beaux pays, d'admirables cultures, les

¹ J'hésite cependant à le croire. — Il est possible que la prospérité de Narbonne ait repris légèrement au IV^e siècle, sans atteindre d'ailleurs à celle d'Arles ni même à celle de Toulouse (Ausone, *Urb.*, 107-127 ; Sidoine, *Carm.*, 23, 37 et s.). Mais l'impression très nette, dès le IV^e siècle, est d'une ville déchue à demi pleine de ruines (*semirutas arces*, Sidoine, *Carm.*, 23, 59).

² Voir au Musée et dans le *Recueil* d'Espérandieu, en particulier n° 621, 654.

³ Je ne vois que l'*ara Pacis* au temps d'Auguste (Esp., n° 558 = *C. I. L.*, XII, 4335). Cependant Martial lui donne l'épithète de *pulcherrima* (VIII, 72).

⁴ La première vient à peine d'être découverte, et c'est celle d'un médecin qui paraît d'origine grecque (*Ac. des Inscr.*, *C. r.*, 1914, p. 225).

⁵ J'excepte la *Mater*, qui avait un rôle public et venait du Palatin (XII, 4321-9).

⁶ XII, 4333 (autel de la plèbe qui se voue à Auguste).

⁷ Ausone, *Urb.*, 120-3, d'où il résulte cependant qu'il a dû être détruit bien avant la fin de l'Empire, *erat*.

⁸ XII, 4314-9.

⁹ Déjà noté par Strabon, IV, 1, 8.

¹⁰ On quittait le territoire de Narbonne à l'étang de Salces.

lieux qu'elle desservait, Roussillon sur sa colline¹. Elne au milieu de sa plaine², n'étaient plus que les ombres de notes fameux, le cadre des souvenirs d'Hercule, des Ibères et d'Hannibal. Malgré les efforts des premiers empereurs pour y installer des colons et y multiplier les temples, et les autels³. La vie se retirait peu à peu de cette région roussillonnaise, si peuplée d'êtres et si visitée des marchands aux époques héroïques de la Méditerranée grecque. Narbonne au nord et Tarragone au sud des Pyrénées attiraient les attentions et concentraient les initiatives⁴.

Puis, du côté de la Gaule, une autre direction s'imposait maintenant aux curiosités et au commerce. L'Espagne n'absorbait plus les convoitises des hommes, ainsi qu'au temps des Barcas et des Scipions. A l'ouest de Narbonne s'ouvrait, droit vers l'Occident et l'Atlantique, une autre route, que la nature avait marquée elle-même par des sillons de rivières, qui traversait un pays riche et des peuples de bon accueil. C'est maintenant sur ce chemin de l'Océan, vers l'Aquitaine, et non plus sur celui de l'Espagne, que se continue la vie normale du Midi gaulois⁵.

¹ *Ruscino, colonia Julia Ruscino*. L'importance de cette colonie sous les premiers empereurs, importance sans aucun doute voulue par eux, vient d'être révélée par les fouilles de Thiers. En dernier lieu, Aragon, *La colonie antique de Ruscino*, Perpignan, 1918, et autres travaux similaires. Castel-Roussillon est le précurseur de Perpignan, qui est à 5 kilomètres en amont sur la Têt.

² *Iliberris*, si importante au temps des anciens Grecs et des Ibères, ne compte à peu près plus, *magnæ quondam urbis et magnarum opum tenue vestigium* (Méla, II, 84). Elle n'est mentionnée, comme station sur la voie Domitienne, que par la Table (cf. *C. I. L.*, XII, p. 665), et elle est incorporée dans la cité coloniale de Roussillon. Elle était d'autre part trop éloignée de la mer, pour que Collioure (*Caucholiberi*, An. de Rav., IV, 28) ne se substituât pas à elle dans le trafic de cabotage. Il semble que Collioure ait diminué aussi le rôle de Port-Vendres, *Portus Veneris*, l'antique et fameuse *Pyréné*, encore mentionnée par Strabon (IV, 1, 6) et Méla (II, 84), et qui ne se retrouve plus chez les auteurs (à moins que ce ne soit le *Pyreneum* de l'Anonyme, V, 3, et si ce n'est à propos de ses huîtres). Il est visible que tout ce pays, tout ce rivage n'a plus l'importance mondiale du temps des grandes navigations. — Dans l'arrière-pays, les *Aquæ Calidæ* (Anon., IV, 28 et V, 3) sont les Bains d'Arles, aujourd'hui Amélie-les-Bains (*C. I. L.*, XII, 5367). — Cf. Alart, *Géogr. hist. des Pyrénées-Orientales*, Perpignan, 1859.

³ Voyez les récentes découvertes de Moussillon, où les inscriptions, et elles sont en nombre, ne mentionnent guère que des princes et personnages antérieurs à Néron : Tibère et son fils Drusus, Germanicus et ses fils Drusus, Claude et sa mère Antonia *Augusta* (laquelle a une *flaminica* à *Ruscino*), Agrippine mère, Agrippine fille, Drusilla la fille de Germanicus. Il est bien rare de trouver réunis en aussi grand nombre les membres des familles de Tibère et surtout de Germanicus, et c'est une nouvelle preuve de la popularité de ce dernier. — Il serait possible que Roussillon dût la plupart de ses embellissements à deux grands personnages de ce temps, ses patrons, C. Valerius Maximus, légat de province et sans doute originaire d'une famille du pays, et surtout P. Memmius Regulus, un des principaux hommes politiques contemporains de Caligula, Claude et Néron (Tacite, *Ann.*, XIV, 47), dont on ne voit pas d'ailleurs encore le lien avec la colonie.

⁴ Remarquez qu'au delà de Narbonne la voie Domitienne présentait sa plus longue étape sans arrêt, 30 milles jusqu'à Salces, *Solsulæ* (*Itin. Ant.*, p. 389). — La frontière de la Gaule était marquée par le sommet des Pyrénées au col de la Perche (la Cerdagne, *Cerretani*, est à l'Espagne) et au Pertus, et, sur le rivage, par le cap Cerbère (*Cervaria locus, Galliæ finis*, Méla, II, 84).

⁵ Cela apparaît dès le temps des proconsuls.

De Narbonne, la route de l'Atlantique montait très doucement vers le couchant, perdant peu à peu le contact des oliviers et des vignes, pour prendre celui des blés, des lins et des chanvres¹. Une forme plus douce du Midi se dessillait. Au delà de la modeste colonie de Carcassonne², on passait sans fatigue dans la vallée d'un grand fleuve de l'Océan, la Garonne, que l'on ne tardait pas à rencontrer, se recourbant vers le couchant d'été dans la riante plaine de Toulouse³.

Toulouse⁴ avait été célèbre dans les fastes de la conquête. La plus opulente des peuplades gauloises du Midi, celle des Volques, avait eu là sa citadelle la plus forte et ses sanctuaires les plus fameux. Rome s'était enrichie à piller Toulouse. Puis, le pillage terminé, le silence se fit sur la ville. Elle quitta les hauteurs aux vastes terrasses où elle avait largement vécu jusque-là et d'où elle dominait la Garonne⁵, pour s'établir dans la plaine aux rives mêmes du fleuve⁶. Des colons romains y étaient venus, mais les fils de Gaulois y demeuraient le plus grand nombre.

Comment ils vécurent tous, nous ne le savons pas. Le hasard⁷ a fait qu'il ne nous reste presque rien de la Toulouse latine. Et cependant il n'est point possible

¹ A gauche de la route, au pied de la montagne d'Alaric, près de Moux, le sanctuaire important du dieu *Larraso* (XII, 5869-70 ; sans doute le dieu de la fontaine de Comigne) marquait peut-être la frontière entre les territoires de Narbonne et de Carcassonne, ancienne frontière entre les Volques Arécomiques et Tectosages. Il est fort possible que les carrières de marbre de Caunes appartenissent à Narbonne.

² *Colonia Julia Carcosa, Carcasso, Carcasum* (Pline, III, 36). — Carcassonne dut son importance au Moyen Âge, et sans doute son rôle à l'époque antique, au voisinage du croisement de deux routes, celle que nous suivons de Narbonne à Bordeaux, et une autre venant de l'Aquitaine d'en haut et se continuant vers Roussillon par le fameux Val-de-Daigne, *vallis Aquitanica*. — Il devait y avoir aussi un sentier direct vers l'Espagne, par la haute vallée de l'Aude et la Cerdagne, sentier qui devait être fréquenté à l'époque romaine par les baigneurs de Rennes (5377-8) et d'Alet (sanctuaire de la Mère ? 5374) et qui grandira en importance avec les pèlerinages chrétiens. Rennes, *Redæ*, paraît en avoir été le centre (le pays s'appellera pagus *Redensis*, le Razès). C'est peut-être son nom et ceux d'autres localités du pays qui se dissimulent sous ceux de *Rusino, Burret, Buget* ou *Abate* [Alet ?] de l'Anonyme de Ravenne (IV, 28 ; V, 3).

³ Chose curieuse ! toute cette route de Narbonne à Toulouse est pauvre en souvenirs romains (œuvre d'art provenant sans doute d'une riche villa du pays) ; à ce point de vue, la différence avec la route de Narbonne à Beaucaire, et, d'une manière générale, avec les autres routes de la Narbonnaise, est frappante. Remarquez de même l'absence de vestiges antiques dans la haute vallée de l'Ariège. Je ne m'explique cela que difficilement. — Peut-être la vie était-elle là surtout agricole, sans grandes agglomérations ; peut-être l'activité des gens de Toulouse se portait-elle surtout vers le haut de la Garonne, tout autrement riche en ruines et en inscriptions ; peut-être y a-t-il là un simple hasard. — On devait entrer dans le territoire de Toulouse vers le marché de Bram, *Hebromagus*.

⁴ *Tolosa* (plutôt que *Tolossa*, infiniment plus rare), colonie.

⁵ Vieille-Toulouse. L'oppidum, considérable, est évalué par Joulin à 200 hectares : *Les Découvertes archéologiques de Toulouse*, 1917 (*Mém. de l'Ac. des Sc. de Toulouse*, XIe s., V). Il semble bien que le nom de *Tolosa* ait été celui de l'oppidum et soit passé à la colonie d'en bas (comme on a essayé peut-être de le faire pour Bibracte).

⁶ Toulouse était certainement une des villes les plus plainières de la Gaule romaine actuellement les bords de la Garonne sont à 130 m., le point le plus élevé dépasse à peine 146 m. (renseignements fournis par Graillot).

⁷ Je ne vois aucune autre cause à ce très peu d'inscriptions et de monuments figurés, à cette absence de ruine monumentale.

que ce ne fût une ville peuplée, grande¹, active, riche et heureuse. La terre y est grasse et fleurie ; les Romains lui ont demandé les moissons de blé de ses plaines, les fromages de son haut pays², les marbres de ses montagnes³ ; et l'on disait aussi que les Cévennes et les Pyrénées lui envoyaient toujours de l'or en abondance. Toulouse avait pu être pillée et ruinée jusqu'à la moelle par les proconsuls ; elle était, suivant le mot des Anciens, trop près des sources de la richesse pour ne pas se refaire une fortune en une génération humaine. Au pied de son Capitole⁴ et à l'intérieur de ses murs de briques, on peut supposer qu'il y avait beaucoup d'hommes, de maisons, de boutiques et de deniers, et pas mal de belles choses.

Mais voici, à travers l'obscurité de son histoire, une singulière lueur, qui nous révèle dans la Toulouse de ce temps un mérite particulier, étranger et supérieur aux richesses de la terre. Le poète Martial, qui a cherché, ainsi que nous le faisons ici, à trouver l'expression dominante dans la figure des cités romaines, appelle Toulouse *la ville de Minerve*⁵. Il ne peut s'agir, en cette époque paisible

¹ Le périmètre des remparts comporte 4000 mètres, ce qui est le pourtour des colonies moyennes du temps d'Auguste : l'opinion courante est que la ligne de cette enceinte daterait du Bas Empire ; je ne le crois pas, les cités reconstruites alors l'ont été sur une surface beaucoup moindre. — L'importance de Toulouse résulte également de ce qu'en dit Ausone (*Urb.*, 98-106), qui la met entre Arles et Narbonne : *Coctilibus maris* [murs où domine la brique : c'était donc dès lors le mode de construction habituel, à cause de la rareté de la pierre de taille et de l'abondance de l'argile plastique] *quam circuit ambitus ingens* [enceinte coloniale d'Auguste] ... *innumeris cultam populis confinia propter ninguida Pyrenes et pinea Cebennarum inter Aquitanas gentes et nomen Hiberum* [allusion, non à sa population, mais à son territoire municipal, qui allait jusqu'aux Pyrénées par la vallée de l'Ariège, jusqu'aux Cévennes par le Tarn, l'Agout et le Thoré] : *quæ modo quadruplices ex se cum effuderit urbes, non alla exhaustæ sentit dispendia plebis, quos genuit cunctos gremio complexa colonos* : des hypothèses provoquées par ces vers mystérieux, je préfère celle de Vinet, que je complète ainsi : l'ancienne agglomération de Toulouse, comprise dans l'enceinte coloniale et les faubourgs adjacents, aura été divisée en cinq districts (Toulouse *quinquplex*, dit ailleurs Ausone, *Ep.*, 25, 83), la ville proprement dite ou le castrum, fortifié alors sans doute à part (comme à Autun), et quatre *vici* ou *burgi* dépendants. — Sur les remparts et la topographie, voyez les travaux de Chalande, en particulier dans le *Bull. de la Soc. arch. du Midi*, 1910-4.

² Martial, XII, 32, 18 : *Nec quadra deerat casei Tolosatis*.

³ Les carrières de marbre et les mines de l'Ariège faisaient certainement partie du territoire de Toulouse. — De même, dans cette même vallée de l'Ariège, les eaux d'Ax, peut-être les *Aquæ Converantia* de l'Anonyme (V, 3).

⁴ Sur le Capitole de Toulouse, voyez les Actes de saint Saturnin ; c'est incontestablement à ce martyr que Toulouse doit d'avoir, à la différence des autres villes, conservé la gloire de son Capitole et la pérennité de ce nom. — Je doute fort (et Graillot est d'accord avec moi) que le Capitole primitif ait été sur l'emplacement du Capitole actuel : celui-ci (chiffres fournis par Graillot) est à 142 m. 73, et en contrebas du quartier voisin ; je chercherais plus volontiers l'ancien *Capitolium* aux abords de la place Esquirol (plateau culminant de Toulouse ; cote 146 m. 25 à la place Rouaix, cote 146 m. 02 à l'entrée de la rue Saint-Rome, sans aucun doute la *via major* de l'ancienne Toulouse, secteur urbain de la grande voie du Midi).

⁵ Écrit en 94 ; Martial, *Epigr.*, IX, 99 : *Marcus* (M. Antonius Primus, surnommé *Becco*, de Toulouse, le grand général de Vespasien en 69-70), *Palladiæ non infitianda Tolosæ gloria, quam genuit pacis alumna quies*. On peut croire, d'après ce poème, que le glorieux consulaire s'est retiré à Toulouse vers la fin de sa vie. C'était un ami et protecteur de Martial (X, 23, 32 et 73).

de Domitien, de la Minerve des combats : celle que Toulouse honorait, c'était la déesse des étudiants, des orateurs, des poètes. Pour qu'elle ait reçu ce titre, il faut donc qu'elle fût déjà célèbre par son culte des lettres, par le peuple de ses écoles, par le mérite de ses maîtres ; et de fait, les annalistes de ce temps inscrivent le nom de l'un d'eux, Ursulus, dans les fastes de l'Empire romain, comme s'il s'agissait d'une gloire universelle¹. La ville de Minerve ! c'est la seule cité de Gaule à laquelle on ait fait ce renom.

XV. — ASPECT GÉNÉRAL DE LA NARBONNAISE.

Toulouse était, du côté du couchant, la dernière ville que l'on rencontrât dans la province romaine de Gaule Narbonnaise. Celle-ci se prolongeait encore un peu vers l'ouest, pour finir, non loin de la rivière du Tarn, aux abords de la ville actuelle de Castelsarrasin².

C'était sa limite originelle, celle que l'histoire des premières guerres avait fixée aux conquêtes du proconsul Domitius. Les administrateurs de l'Empire ne songèrent pas une seule fois à la modifier. Pourtant, aucune raison physique, aucun motif administratif n'incitait à la garder : il n'existe entre Toulouse et Agen ni obstacle matériel ni opposition de peuples, ce sont même fleuve, même route, même nature de terres, de langues et d'hommes. Mais il arriva souvent, dans l'Empire romain, que les choses une fois réglées, fût-ce par le hasard, s'immobilisaient éternellement : on y vécut plus souvent de routine que de logique³ ; l'habitude y devenait une fonction sainte. Telle que le sénat l'avait créée, la Narbonnaise dura donc quatre siècles ; et pas une fois, dans le cours de ce temps, on ne cessa de s'apercevoir qu'elle datait d'une époque plus ancienne que le reste de la Gaule, qu'elle avait une figure différente.

Cette figure, il nous est aisé de la retrouver : une série de villes fortes, se dressant à chaque fin d'étape sur une grande route, voilà l'apparence politique du pays ; et il ressemble par là à toutes les régions de l'Italie, à toutes les terres antiques du monde gréco-romain,

Sauf dans le Vivarais⁴ aux rudes montagnes, il n'est plus question en Narbonnaise de peuplades et de tribus. Tous les noms anciens des nations ont disparu : les petits-fils des Volques se disent Nîmois ou Toulousains, et ceux des Allobroges ne sont plus que les citoyens de Vienne, ce qui d'ailleurs n'ôte rien à leur fierté. Ville et patrie, peuple et municipes, ces expressions sont ici identiques l'une à l'autre, de même que partout en Italie et que partout en Grèce. Le pays est incorporé à la vie municipale des terres classiques.

Ce qui a amené cette transformation, c'est que César et Auguste y ont multiplié les colonies : nous en avons rencontré sur toutes les grandes routes, à une ou

¹ Suétone *ap.* Jérôme, année d'Abraham 2073 = 57 après J.-C.

² La descente de la route et de la rivière, de Toulouse à la frontière, est encore fort pauvre en souvenirs antiques. — Sur la route qui remontait la haute Garonne vers le Comminges, la villa de Chiragan paraît bien dans le Toulousain, mais à l'extrémité.

³ Voyez de même, également pour ce pays, la persistance du mot *Provincia*.

⁴ Pour ne pas parler des insignifiants *Tricastini*. Encore, même chez les Helviens, le nom de la peuplade a disparu à la fin devant celui de la ville (*C. I. L.*, XII, 1567).

deux journées de marche l'une de l'autre¹ : et qui dit colonie dit image et simulacre de Rome.

Il est vrai que dans ces colonies, à Vienne, à Nîmes, à Toulouse, beaucoup de Gaulois et quelques Grecs se sont mêlés aux gens d'Italie. Mais le mélange a été si complet, que nous avons eu peine à distinguer les diversités initiales des populations². Toutes ces villes, à des titres divers, sont des centres de vie latine : que Toulouse montre ses écoliers, Nîmes ses dévots, Arles ses marins, Vienne ses élégants, Béziers ses vigneron et Narbonne ses boutiquiers, tous ces gens ne travaillent, ne parlent et ne pensent pas autrement qu'on ne le ferait à Pouzzoles, à Ostie ou à Brindes. S'il y a çà et là, dans la physionomie de quelques villes, un reflet d'habitudes gauloises, il ne fait que donner une nuance particulière à l'expression de pensées latines.

De Toulouse à Vienne, de Vienne à Nice, c'est un amphithéâtre de terrasses et de plaines, d'où trente villes et mille bourgades regardent vers la Méditerranée, l'Italie et la Grèce, pour recevoir leurs souffles et s'inspirer de leurs leçons. Les hommes n'ont fait que suivre l'exemple du pays. Il s'est couvert de vignes et d'oliviers, il a pris modèle sur l'Attique ou la Campanie. Son sol a les mêmes richesses que ces terres bénies de la Grèce et de l'Italie ; son soleil a la même force, sa vie la même gaieté. Ici, disait un Ancien en entrant dans la Narbonnaise, nous sommes encore en Italie : devant ces belles villes qui se serrent l'une près de l'autre, ces hommes aimables et lettrés, cette nature qui sourit, on se sent près de Rome, et nul ne se croit en province³.

¹ Vienne, par exemple, est à 16 milles de Lyon et de Valence ; la plus grande distance, plus de 70 milles, est entre Fréjus et Aix.

² Voyez le contraste de cette similitude de vie et d'extérieur avec les diversités ethniques que Cicéron signalait jadis dans la province, *huic provincia, quæ ex varietate gentium constaret* (*Pro Fonteio*, 2, 3).

³ Pline, III, 31 : *Agrorum cultu, virorum morumque dignatione, amplitudine opum nulli provinciarum postferenda, breviterque Italia verius quam provincia*. — Inversement, et par survivance des temps antérieurs à la conquête du reste de la Gaule, de ces temps où, par opposition aux Gaulois indépendants, la Narbonnaise était la province, on continua à l'appeler, elle seule, contre toute réalité administrative et sociale, *Provincia* ; *Provincialis*, C. I. L., XIII, 627 ; *natione Provincialis*, VIII, 1880. Notre nom de Provence vient de là.

CHAPITRE VI. — DANS LES TROIS GAULES.

I. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES TROIS GAULES.

On la sentait bien, cette vie provinciale, dès qu'au delà de Toulouse ou de Vienne on entrait dans les Trois Gaules, celles que César avait réunies à la province de Domitius. Même aux environs de Lyon, pourtant colonie romaine, il y avait une telle foule de Gaulois, parlant leur jargon national, que le Grec dépaysé pouvait se croire en pleine Barbarie¹.

On appelait encore ce pays la Gaule Chevelue, *Gallia Comata*, en souvenir du temps où les Celtes de ces terres laissaient croître leurs chevelures. Ils avaient perdu cette habitude², qui était d'ailleurs la conséquence de vœux militaires³. Mais ils n'en demeuraient pas moins fidèles à leur costume traditionnel : dépassez Toulouse et Lyon, vous verrez aussitôt apparaître, sur les sculptures des monuments funéraires, les braies, la tunique et le manteau à capuchon, qui sont les vêtements indigènes, et, sous cet habit, le Gaulois lui-même, avec sa large face, ses cheveux épais et sa barbe touffue.

Je ne dirai pas, ainsi qu'auraient dit les Grecs de Lyon, qu'on entrait chez les Barbares. Mais on se trouvait au milieu d'habitudes plus rudes ou, mieux, plus antiques, plus rustiques, plus rurales. Les villes deviennent de moins en moins fréquentes sur les routes. Nous en avons regardé une trentaine en Narbonnaise⁴ : nous n'en rencontrerons que le double dans les Trois Gaules⁵, qui font une surface cinq fois plus grande⁶. Certaines voies, par exemple celle de Bordeaux à Tours, la plus importante de l'Ouest, ne traverse que quatre cités sur deux cents milles de distance⁷ : et c'est le trajet de Marseille à Lyon, où se sont dressées devant nous neuf métropoles urbaines, dont sept colonies⁸. Les chefs-lieux sont séparés les uns des autres, non plus par une demi-journée ou une journée de marche⁹, mais par deux ou trois jours, et quelquefois davantage¹⁰. Qu'on se

¹ J'hésite à appliquer le mot d'Irénée à Lyon même ; mais nous constaterons à Lyon quantité de noms celtiques, d'usages indigènes, de Gaulois établis dans la ville. Remarquez que Pline s'étonne qu'il y ait là des libraires, tandis que Martial se félicite de satisfaire le goût des Viennois. L'impression, à Vienne, est d'une ville beaucoup plus latine qu'à Lyon.

² Voyez les bas-reliefs funéraires ; encore que les cheveux, chez les Gaulois de ces monuments, ne soient point toujours coupés courts. Lucain, I, 442-3, parlant des Ligures : *Et nunc tonse Ligur*.

³ Silius Italicus, IV, 200 et s.

⁴ Exactement 27 et peut-être 30 ayant rang municipal ; il faudrait porter le nombre à 35 ou 41 (avec les cités douteuses), en ajoutant les provinces des Alpes de ce côté des montagnes.

⁵ 60 ou plutôt 64 (67 avec les colonies d'Augst, Nyon et Lyon ?). Je ne parle pas des villes du Rhin.

⁶ Plus de cinq fois, car, en disant cinq fois, j'incorpore à la Narbonnaise les provinces alpestres, ce qui nous amène à 17 départements.

⁷ Bordeaux, Saintes, Poitiers, Tours.

⁸ Marseille, Aix, Arles, Avignon, Orange, *Tricastini*, Valence, Vienne, Lyon.

⁹ Je laisse de côté quelques longs trajets sans ville, par exemple à l'est d'Aix, après Narbonne.

¹⁰ De Saintes à Poitiers et d'Orléans à Tours, environ 80 milles ; environ 100 milles de Limoges à Bourges. Les métropoles de cités sont plus nombreuses et plus rapprochées

représente ce que cela signifie pour ce temps : trouver une ville à la fin de chaque étape, c'était rester en contact avec le confort, les plaisirs, la sécurité de l'existence municipale. Dans la Gaule de l'Ouest et du Nord, il fallait souvent que le voyageur y renonçât, il voyait plus de villages, il s'arrêtait plus fréquemment à des fermes ou à des relais¹, la vie de la campagne s'imposait à lui par des horizons plus vastes et des séjours plus prolongés.

Ces villes elles-mêmes ne ressemblaient pas à celles du Midi. Il était rare qu'elles eussent des remparts ; elles se présentaient sous ces contours mal définis qui les faisaient paraître d'abord un amas confus de constructions à demi rampant sur la terre, sans cette majestueuse unité et cette haute stature de grande demeure que leur enceinte de murailles, leurs portes et leurs tours donnaient aux cités méditerranéennes. A l'intérieur, les rues étaient moins régulières, les échoppes et les monuments se mêlaient en lignes disgracieuses. On eût dit souvent des lieux de foires qui se seraient érigés en métropoles².

Fort peu de ces villes étaient des colonies. Les Italiens qui y habitaient ne s'y sentaient point chez eux, ainsi qu'à Arles et à Narbonne : on les traitait en principe de personnes étrangères. Le citoyen de la ville, le maître du pays est toujours le Gaulois. Il peut s'appeler *Julius* ou *Pompeius*, il n'en est pas moins le petit-fils d'un guerrier de Bituit ou d'un compagnon de Vercingétorix, et il possède encore son château familial³, où conduit le sentier privé que nous voyons déboucher sur le côté de la grande route⁴.

Ce passé national se rappelle à nous par les appellations autant que par les apparences des choses. De ces grands domaines que borde la chaussée, l'origine celtique est révélée par la forme des noms qu'on leur donne, par cette terminaison en *acum* qu'ils portent presque tous. De ces villes où l'on entre, beaucoup conservent leurs titres indigènes, et se disent, en langue du pays, *dunum* ou *ville forte*, *magus* ou *place de marché*. Partout, on parle des anciens peuples, Éduens, Bituriges, Arvernes, et on en parle comme d'êtres encore très vivants et tout-puissants : ce sont leurs noms qui s'appliquent aux territoires des districts administratifs ; les gens de la campagne et des villes même se donnent couramment ces noms ; ils sont inscrits sur les pierres des chemins, sur les autels des places publiques, sur les frontons des temples. A chaque pas que le voyageur faisait sur les grandes routes, il pouvait se soustraire à l'obsession des images latines pour suivre les traces profondes d'un passé qui n'était plus celui de Home ou de la Grèce.

dans la région de l'Oise et dans l'Île-de-France, ce qu'il est bon de noter pour comprendre les destinées ultérieures de ces terres.

¹ Voyez par exemple entre Limoges et Clermont (environ 100 milles entre les deux) la station de *Prætorium*.

² Ce qui était du reste le cas d'un assez grand nombre d'entre elles.

³ Voyez par exemple la villa de Sacrovir, Tacite, *Ann.*, III, 46.

⁴ *Iter privatum*.

II. — L'AQUITAINE DE GASCOGNE¹.

Parmi ces Trois Gaules, la nouvelle province d'Aquitaine, qui allait des Pyrénées à la Loire, était le prolongement naturel de la Narbonnaise : le sillon de la Garonne, qui formait sa voie principale, continuait et finissait cette grande route du Midi que nous suivons depuis l'Italie ; les hommes d'Agen et de Bordeaux, par leur fleuve, leur place au soleil et leur tempérament, étaient des Méridionaux presque au même titre que ceux de Marseille. de Nîmes et de Toulouse.

De Toulouse, deux chaussées menaient à l'ouest vers l'Océan Atlantique : l'une, la principale, en descendant la Garonne ; l'autre, se contraire, — que nous allons prendre d'abord, — en remontant sa haute vallée, et en longeant ensuite le pied des grandes Pyrénées, qui fermaient l'horizon de leur muraille aux créneaux capricieux, drapés des blanches écharpes de la neige éternelle ; et la beauté de ce spectacle compensait les ennuis de cent raidillons, *goules* ou *hourquettes* à gravir et à descendre, de vingt *nestes*, *gaves* ou *nives* à traverser.

Cette route du bas des Pyrénées desservait la partie de l'Aquitaine², Novempopulanie ou district des Neuf Peuples³, que les Gaulois n'avaient pu réussir à occuper, et qui était demeurée le patrimoine, soit de ses montagnards immuables, soit de colons ibères venus jadis par les cols pyrénéens⁴. On s'apercevait très vite de ce passé à mille détails, aux noms étranges que portaient les villes⁵, les dieux⁶ et les hommes¹, noms où triomphaient les

¹ Les anciennes histoires de Gascogne et des Pyrénées ne peuvent guère servir ce que l'on doit peut-être le mieux regarder, à cause de son érudition et de sa critique, c'est encore le vieil érudit de Marca, *Hist. de Béarn*, 1640 (réimpr. par Dubarat, I, 1894). Parmi les modernes, en dernier lieu : Bladé, *Épigraphie antique de la Gascogne*, 1885 ; Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées*, 1892.

² Sur cette route, le territoire de Toulouse et par conséquent la Narbonnaise finissaient sans doute, après le défilé des Petites Pyrénées, vers le confluent du Salat, par conséquent un peu au delà de la villa de Chiragan et de Martres-Tolosanes.

³ L'inscription d'Hasparren, qui le fait connaître la première, dit *Novem Populi* ; on dira plus tard *Novempopulana*.

⁴ Les colons ibères, surtout dans la zone des coteaux et de la plaine, en dehors des grandes montagnes ; les Espagnols assenés par Pompée et qui ont été le noyau de la *civitas Convenarum* ou du Comminges, ont dû être groupés autour de Saint-Bernard.

⁵ *Iliberris* : Auch et Elne ; *Canchoiberi* : Collioure ; etc.

⁶ Dieux généraux ou épithètes générales des dieux : *Abelio*, *Ageio* (dieu de montagne ?), *Andossus* ?, *Artehe* (datif de *Artehis* ?, *deus*), *Alardossus*, *Baicorrixus* (ailleurs sous la forme *Boccus Harauso* ?), *Basceiandossus* (à décomposer en *Andossus* et *Basceius* ?), *Erge* (au datif, *deus*). *Ilunus*, *Lahe dea*, *Leherennus* (rapproché de Mars, grand sanctuaire à Ardiège), *Lelhunnus* (épithète similaire de Mars, grand sanctuaire à Aire). Dieux ou noms locaux : *Arardus* (cf. cependant plus haut *Aterdassus*), *Bæserte* (au datif, à Basert), *Horolates* (à Ore), *Garris* (pic du Gar), *Ilixo* (Luchon). La distinction est du reste très difficile à faire : tel nom de divinité peut se retrouver dans des endroits différents, et ne désigner que le dieu de l'endroit, ces endroits étant des accidents de la montagne dénommée partout pareillement. Il est encore plus difficile de distinguer les noms propres des dieux et leurs épithètes : *Ilunus*, par exemple, doit être une épithète, car on trouve *Herculi Ilunno Andose* (XII, 4316 : *Herculis Invictus* sur le même autel) aussi bien que (au datif, XIII, 31) *Astoilunno*. Et ces épithètes doivent être moins nombreuses qu'on ne pense. Les divergences apparentes de mots ne doivent être que de ces variantes dialectales de phonétique ou de graphie si fréquentes aujourd'hui encore dans les vallées basques et pyrénéennes ; voyez surtout l'utile répertoire de Meillon, *Esquisse toponymique sur la vallée de Cauterets*, 1908, Cauterets). Ainsi, je crois qu'entre *Ilunus* et *Lelhunnus* et même *Leherennus* il n'y a pas de différence essentielle,

sonorités des *a* et des *o*, où roulaient les *r* et où sifflaient les *s* et même les *xs*, aux mots particuliers dont on désignait depuis un temps immémorial les accidents de la montagne, de la vallée ou de la route², aux mystérieux symboles, arcades, croix gammées, emblèmes d'astres, que les gens du pays traçaient naïvement sur les stèles des morts et les autels du culte³, à la multitude de divinités et de chapelles qui surgissaient de partout, humbles chapelles et divinités modestes installées sur un sommet, près d'une source, dans un bosquet d'arbres, au flanc d'un hêtre vénérable⁴.

Car les Pyrénées se décidèrent plus lentement que les Alpes à oublier leur passé. Les grands dieux de Rome y pénétraient avec hésitation, et il leur fallait d'ordinaire lier partie avec les petits dieux de l'endroit⁵. Quoique l'État impérial eût groupé les tribus de la montagne en un nombre restreint de ressorts municipaux, chacune d'elles maintenait sa vie et ses coutumes particulières ; et la gloire de Rome n'avait aucune prise sur les plus obstinées.

Cela ne diminuait en rien le charme de ces vallées et l'humeur hospitalière de ces hommes. Ils accueillaient volontiers l'étranger ; et celui-ci profita largement de la paix romaine pour visiter les recoins des Pyrénées. Leurs eaux chaudes attirèrent des malades ou des oisifs de la Gaule et de l'Italie même ; d'Amélie-les-Bains près de la mer Intérieure⁶ jusqu'à Cambo près de l'Océan⁷, aucune fontaine ne manqua d'être essayée : ni celles de Luchon, qu'entourait déjà une foule cosmopolite de baigneurs importants⁸, ni celles de Cadéac sur la Neste d'Aure, dans cette calme vallée que la brise du nord vient rafraîchir à chaque matin

que *Bassarius* et *Basceius* sont équivalents et peut-être aussi *Beisirrisis* (à comparer au nom de montagne *Bassia*, répandu dans les Pyrénées), et *Artehis*, qui est jusqu'ici la divinité propre de Saint-Pé-d'Ardet, rappelle trop le *Mercurius Artaius* de la Gaule pour ne pas être une épithète générale localisée. Les habitudes agglutinantes, toujours chères aux basques, et qui existaient dès lors dans les dialectes de ces régions, ont ajouté au nombre des variantes. — Les datifs en *-e* doivent, pour les noms de dieux, équivaloir au latin *-i* et annoncer des nominatifs en *-is*.

¹ Voyez par exemple une épitaphe du Comminges (XIII, 86) *Senicco Seniæsonis f. sibi et Sunduccæ Fuscii filia, uxori, Orgoanno et Andoæponni filis*.

² Les mots par exemple d'où viennent *gave*, *neste*, *nive*.

³ Espérandieu, II, p. 4-28.

⁴ L'autel au dieu de La Madeleine de Tardets-Sorholus, *Herauscorritsehe* (datif) ; dédicaces *Montibus*, *Fontibus*, *Nymphis*, *Sexsarboribus*, *Fago deo* ; autels avec figures d'arbres, Esp., II, p. 17-8 (Espérandieu a supposé que l'image figurée était celle du faine ; il serait possible que ce fût un hêtre stylisé). Et bien des noms divins étranges doivent être les équivalents indigènes de ces mots latins : par exemple *Baicorrixus* peut se décomposer en *Baicus Arixus* (on trouve *Arixo* et *Marti Arixonis*) et *Baicus* signifier *fagus* = hêtre ? ; et est-ce que *Boccus Harauso* ne serait pas la même chose (C. I. L., XIII, 78-9) ? N'oublions pas que ces régions pyrénéennes et basques ont présenté de tout temps des variétés dialectales infinies.

⁵ Ce sont Hercule et Mars qui s'adaptent d'ordinaire aux dieux du pays ; Mercure est très rare ; Jupiter est assez répandu, mais se trouve accolé à quelque dieu indigène (à Cadéac, *Jovi Optimo Maximo Beisirisse*, XIII, 370 : nom de mont, *Bassia* ?).

⁶ Dernière station balnéaire à l'est. On a dû aller aux Escaldes, qui sont d'ailleurs hors de Gaule, en Cerdagne.

⁷ Dernière station balnéaire à l'ouest : je ne sais s'il y a des vestiges certains de thermes.

⁸ *Ilixo* ; inscriptions nombreuses (XIII, 345-364), dont une de Rutène et une de Ségusiave ; mention des eaux par Strabon. — Dépendance du Comminges, autrement dit des *Convenæ*.

d'été¹, ni celles de Bagnères-de-Bigorre, plus près de la plaine, sous un climat plus chaud, devenue de bonne heure une assez grosse bourgade². Les montagnards ne s'offusquaient pas de ces visiteurs, qui devaient acheter cher leurs pommes et leurs lainages. Tous n'étaient pas ennemis irréductibles des manières extérieures que leurs hôtes leur faisaient connaître. A côté des patois indigènes, on entendait parler le latin, et jusque dans les villages perdus sur les rochers et tremblant sous la crainte des avalanches, les paysans s'essayaient à graver des inscriptions latines, mais en l'honneur des dieux de leur pays³.

A Luchon, à Cadéac, à Bagnères, nous sommes en Comminges et en Bigorre : Toulouse n'est pas encore très loin, et ce sont peut-être les leçons de ses maîtres dont on entend les échos dans les inscriptions de ces pays : car elles sont nombreuses et point mal faites⁴. Mais plus à l'ouest, il est visible que la civilisation latine a trouvé des hommes plus réfractaires : le Béarn est pauvre en allusions à Rome⁵, le Pays Basque l'est davantage encore, et la seule concession⁶ à la vie contemporaine que nous y rencontrons est une action de grâces en langue latine, pour remercier le Génie de l'endroit de ce que les empereurs de Rome avaient laissé ou rendu quelques privilèges administratifs aux Aquitains du Midi, à ceux, disait-on, qui n'étaient pas des Gaulois⁷. Les hommes de ces régions tenaient donc toujours à n'être pas confondus avec le reste de la Gaule.

Ce Pays Basque avait mille raisons de se mêler au monde gréco-romain : la pureté de sa lumière, la chaleur de ses étés, l'ombre de ses platanes qui rappelaient ceux de la Grèce⁸, l'importance de ses routes⁹, les voisinages de l'Espagne et du Languedoc. Pourtant, jusqu'ici, je n'y ai rien trouvé qui émane de Rome, ni ruines de villages, ni noms de lieux¹⁰, ni débris de mosaïques, ni

¹ XIII, 370-6. — Également dans le Comminges. — Il y a des vestiges romains à Capvern.

² *Vicani Aquenses*, XIII,389. — C'est par erreur que l'*Itinéraire Antonin* (p. 457, W.) accole *Convenarum* à *Aquæ* et non à *Lugdunum* ; il n'est cependant pas impossible que les *Convenæ* se soient étendus jusque-là. — Plus à l'ouest, on signale des vestiges romains à Cauterets, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, Saint-Christau : mais il doit y en avoir dans d'autres stations.

³ Inscription de Soulan au fond de la vallée d'Aure : *Ageioni* ? (*Revue des Ét. anc.*, 1911, p. 80) : c'est une des plus sauvages localités des Pyrénées.

⁴ Le nombre des inscriptions latines dans les vallées de Louron et d'Aure est remarquable ; elles ne sont ni mal gravées ni mal rédigées.

⁵ Je ne connais dans la cité d'Oloron que l'inscription rappelant la réparation, par un duumvir, de la route du Somport, au rocher d'Escot ; *C. I. L.*, XIII, 407. Aucune inscription dans la cité de Lescar ; mosaïques, *Invent.*, n° 409-419. — Déjà le Bigorre, ou la haute vallée de l'Adour (XIII, 883-406, 10014-7), est beaucoup plus pauvre en inscriptions que le Comminges. La richesse épigraphique ne sort donc pas de la vallée de la Garonne.

⁶ Outre l'inscription d'Hasparren, on ne peut citer que l'autel au sommet de La Madeleine. Aucune mosaïque dans l'*Inventaire*.

⁷ Inscription d'Hasparren, XIII, 412.

⁸ On sait la rapide propagation du platane en Gaule : le sol du Pays Basque lui est particulièrement favorable.

⁹ La route de Roncevaux en particulier, la plus fréquentée de l'Ouest, et sur laquelle cependant il a été impossible jusqu'ici de trouver des vestiges romains.

¹⁰ J'ai peine à croire que les Vascons aient fait disparaître les traces de la toponymie latine : remarquez que la zone actuelle d'absence ou de rareté de noms en *-ac* ou en *-an*

fragments de tombeaux. Vivants et morts s'y refusaient à devenir romains ; les vieilles habitudes et l'ancien parler de l'Aquitaine ibérique ou ligure, refoulés à l'est par l'influence de Toulouse et au nord par celle de Bordeaux, s'y réfugiaient et s'y retranchaient pour une résistance éternelle¹.

La vie latine reparaisait à mesure qu'en descendant vers le nord les rivières élargissaient leurs vallées et grossissaient leurs eaux. A la sortie des grandes montagnes², s'étaient bâties, à portée de plaines bien choisies, de bonnes et tranquilles petites villes : Bayonne³, au coude de l'Adour⁴, visitée par la marée et-les barques de l'Océan⁵ ; Lescar, allongé sur sa croupe en vue des tièdes campagnes du Béarn⁶ ; Oloron, promontoire en pointe de lance aminci entre ses deux gaves limpides, à la descente de la route d'Espagne⁷ ; Lourdes¹, tantôt

correspond exactement à la zone d'absence ou de rareté de ruines et d'inscriptions latines (Pays Basque et Béarn).

¹ La formation de la nationalité basque ou, ce qui vaut mieux à dire, de la zone de dialectes et d'habitudes basques, serait donc un phénomène de refoulement, c'est à savoir la compression graduelle des éléments ibéro-ligures, au nord par les influences celtiques et gallo-romaines, au sud par les influences de l'Espagne latine : l'*eskuara* dans son état actuel ne serait pas le résultat d'une conquête, d'une migration, de l'installation d'un groupement homogène. Et c'est ce phénomène de refoulement qui expliquerait les extraordinaires divergences, vallée par vallée, des dialectes basques : divergences qui ne se seraient point produites si toutes les populations de ces vallées avaient reçu leur langue d'une migration ou d'une conquête unique, comme celle des Vascons. Bien entendu, je ne tiens pas compte de la conquête initiale par les Ibères.

² J'incline à croire qu'à l'époque romaine la frontière entre Gaule et Espagne était marquée de ce côté par la Bidassoa maritime (comme aujourd'hui), Oyarzun (*Oiasso*) et le Jaizquibel devant être aux Vascons et à l'Espagne : *a Pyrenæi promuntorio Hispania incipit* : c'est le cap du Figuier (Pline, IV, 110 ; Mela, III, 15). Quant à la vallée propre de la Bidassoa (Baztan, Cinco-Villas, Lérin), presque toute espagnole aujourd'hui, on peut supposer qu'au temps d'Auguste elle partageait les destinées gauloises de Bayonne. Sur la route de Roncevaux, je ne doute pas que la limite n'ait été au col d'Ibañeta et aux futures croix et chapelle de Charlemagne.

³ *Lapurdum* peut être le nom primitif de Bayonne, passé ensuite au pays (Labourd) ; mais l'inverse a pu aussi se produire. — Ce n'est encore qu'un *vicus* de la cité de Dax, cité dont dépend, outre le Labourd, la Basse Navarre (Saint-Jean-Pied-de-Port ; mines de Baïgorry). — Bayonne, au IV^e siècle, reçut des remparts assez importants (un peu plus de 1100 mètres de pourtour) et une garnison (*Not. dign., Occ.*, 42) : mais l'absence de ruines antérieures ne nous permet pas de dire encore si cette importance militaire, justifiée d'ailleurs par le voisinage de la mer, du fleuve, des montagnes et des routes, est la suite d'une ancienne prospérité ou le commencement d'une destinée nouvelle, provoquée par les incursions des pirates de la mer du Nord. il est en tout cas vraisemblable que Bayonne a dû toujours compter comme marché aux poissons, langoustes surtout.

⁴ L'Adour se recourbait à Bayonne, pour se jeter dans l'Océan beaucoup plus au Nord, à Capbreton ?

⁵ Je ne peux que rappeler ici l'insignifiance des ports et de la vie maritime depuis la Bidassoa jusqu'à la Gironde.

⁶ *Benearnum, civitas Benarnensium*, nom de chef-lieu né peut-être de celui de la peuplade, *Benarni* ? Mais le nom de la localité, *Lascurreis*, a repris l'avantage au Moyen Age, laissant subsister, pour désigner le pays, le nom de la *civitas* : je ne saurais dire si ce nom de localité est primitif. — L'identité de Béarn et de Lescar ne me paraît pas en question ; et j'ai peine à comprendre qu'elle ait été si souvent discutée.

⁷ *Iluro, Iluronemes*, nom de ville et de peuplade ? Il s'agit de la route du Somport. — Oloron, dont dépendent les eaux de Saint-Christau, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, est la vraie cité pyrénéenne de cette région, le Béarn de Lescar étant limité aux terres

étendue autour de sa source² comme un champ de foire, tantôt perchée sur son roc comme un donjon ; Tarbes ensoleillée, préludant déjà à son rôle de métropole en Bigorre³ ; Saint-Bertrand-de-Comminges, le *Lugdunum* des Pyrénées⁴, qui recouvrait tout ensemble de ses maisons et de ses édifices sa *claire montagne* et les terres d'en bas⁵, aimable capitale d'un terroir aux riches pommeraies⁶, aux moissons drues⁷ et aux marbres éclatants⁸, que devait envier le Toulousain son voisin le plus proche⁹ ; Saint-Lizier enfin¹⁰, la dernière, au levant, des cités pyrénéennes¹¹, plus grise et plus triste, résignée à une existence plus écartée au fond de son Conserans. Là où les villes manquaient, on voyait des villas presque aussi grandes, comme celle de ce puissant seigneur de

moyennes du gave de Pau, entre les gorges de Bétharram et les défilés en aval d'Orthez. — Le Lavedan, *Levitanus*, haute vallée du gave de Pau ou vallée de Lourdes, à l'est, appartient au Bigorre. — La Soule, à l'ouest, appartient sans doute, comme le Labourd, au vaste domaine de Dax.

1 C'est, je crois, l'*Oppidum Novum* de l'*Itinéraire Antonin* (p. 457, W.), sur la route de Toulouse et Bagnères vers Lescar, et c'est peut-être aussi le *castrum Bogorra* de la *Notitia Galliarum* (14). Peut-être Lourdes a-t-elle été, avant Tarbes, la métropole du Bigorre.

2 Il ne s'agit pas de la célèbre source voisine du gave, mais de celle dont la présence, près de la Mairie, a été révélée par l'inscription Tutelle (*Revue des Ét. Anc.*, 1912, p. 412). Lourdes est maintenant assez riche en inscriptions, XIII, 11015-7.

3 *Civitas Turba, ubi castrum Bogorra* ; *Notitia Gall.*, 15 ; cf. *C. I. L.*, XIII, 395. Il semble résulter du texte de la *Notitia* que Tarbes était, au moins à la fin de l'Empire, la métropole du Bigorre. Mais d'autre part, Grégoire de Tours ne l'appelle que *vicus* (si du moins *Talva* désigne ici Tarbes ; *Confessores*, 48) ; et si Tarbes avait été métropole sous le Haut Empire, il me semble que les itinéraires auraient mentionné des routes passant par là : ce qui n'est pas. On peut croire que Lourdes, d'ailleurs mieux placée, a été d'abord la métropole. J'hésiterais beaucoup plus à mettre cette capitale et le lieu de *Turba* à Cieutat : le nom, *civitas*, n'est pas une preuve suffisante ; à la rigueur Cieutat a pu, pendant quelque temps, soit remplacer Tarbes comme métropole, soit simplement posséder son évêque à titre de chef-lieu de pagus. Je dois mentionner aussi une théorie, assez bien construite, qui laisse aux *Convenæ* le Lavedan de Lourdes et la vallée de Bagnères, et donne pour métropole au Bigorre, réduit au bas pays, le vieil *oppidum* [*Orrea* ?, *Orre* ?] de Saint-Lézer (près de Vic-Bigorre), qui serait devenu le *castrum Bogorra* (Rosapelly et de Cardaillac, *La Cité de Bigorre*, 1890). — Le Bigorre devint le centre de l'industrie drapière en laines des Pyrénées. Marbres de Campan.

4 *Lugdunum Convenarum*.

5 Voyez les récentes recherches et fouilles de Lizop, *Revue des Études anciennes*, 1910, p. 399 et s. (*le sol de cette plaine recouvre une masse énorme de débris*) ; 1912, p. 395 et s.

6 Remarquez, en Comminges, le culte particulier des arbres : sanctuaire du *deus Fagus* à la *Croix d'Oraison* près de Tibiran, à la limite, semble-t-il, de trois paroisses (Sacaze, p. 188 et s. = *C. I. L.*, XIII, 223 et s.).

7 Strabon, IV, 2, 1, vante la bonté de leurs terres.

8 Saint-Béat et Sarrancolin et sans doute d'autres dans la vallée d'Aure. — Luchon est également en Comminges.

9 La latinisation rapide du Comminges est attestée, comme celle d'Auch, par l'octroi du *jus Latii* sous Auguste (Strabon, IV, 2, 2).

10 Chef-lieu, dont le nom indigène nous manque, de la *civitas Consorannorum*. Des *Vies de saint Lizier* semblent attribuer à ce chef-lieu le nom de *Austria* (cf. Valesius, *Not. Gall.*, p. 153). — L'enceinte, du Bas Empire, a 740 mètres. — C'est de Saint-Lizier que provient l'autel à *Minerva Belisama* (XIII, 8).

11 Il n'y a pas de cité et il y a peu de ruines dans les vallées supérieures de l'Ariège et de l'Aude.

Chiragan près de Martres-Tolosanes, qui occupait des hectares de sol sous les portiques de son château, les marbres de ses statues et les ciments de ses communs¹.

Plus au nord encore, aux endroits où se développaient les grandes plaines, se succédaient sur une autre ligne des cités plus peuplées ou plus célèbres : Dax², la ville de l'Adour, à la lisière de l'immense pinède landaise, rendue opulente par ses eaux chaudes, par le séjour d'Auguste leur client et par les ressources inépuisables des terrains de la Chalosse³ ; Aire⁴, en amont sur le même fleuve, bourgade agricole où les premiers empereurs avaient peut-être possédé des domaines⁵ ; Éauze⁶, qui avait abandonné pour la large esplanade d'en bas, sa vieille citadelle rocheuse des bords de la Gélise⁷ ; Lectoure⁸ près du Gers, elle, toujours plantée sur son roc dominateur, où la retenaient ses dieux, les sanctuaires de la Terre-Mère, et surtout les eaux miraculeuses de sa source, la plus sainte de la Gascogne⁹ ; la ville d'Auch¹⁰ enfin, elle aussi au-dessus du Gers, dressée sur son plateau carré comme la Rome de Romulus sur le Palatin,

¹ Elle est à la limite du Toulousain et du Comminges, mais sans doute, si l'on fait état des documents médiévaux, dans la première de ces cités. On a supposé (d'après XIII, 11007) qu'un de ses propriétaires avait été *C. Aconius Taurus*.

² *Aquæ Tarbellicæ, Aquæ Augustæ*, nom du chef-lieu, que la *civitas* a également pris, et de bonne heure, *civitas Aquensium*. Celle-ci s'est appelée au début *Tarbelli Quattuorsignani* (Pline, IV, 108 : *C. I. L.*, II, 3876). — C'est, comme territoire, la plus grande *civitas* de la Novempopulanie. — Au Bas Empire, les remparts de Dax avaient 1463 mètres, la ville 12 à 13 hectares.

³ On lui laissa le Labourd et la Soule, sans doute pour ne pas enlever à la cité ses anciennes mines d'or pyrénéennes (Strabon, IV, 2, 1). Salines. — Le territoire de Dax et la ville en particulier recevaient aussi une importance du passage de l'Adour (sur un pont ?) par la grande roue de l'Ouest, de la bifurcation de cette roue vers Roncevaux et vers le Somport, de l'arrivée en cet endroit de la route subpyrénéenne partie de Toulouse et de la route diagonale partie d'Agen : cela faisait de Dax le point central de la Gascogne. — C'est un problème à résoudre, que de trouver l'oppidum qui fut, avant Dax, le centre de ce grand peuple.

⁴ Aire, *vicus Julius*, a dû être le chef-lieu d'une tribu d'*Atarenses*, gens de l'Adour, incorporée sans doute aux Tarbelles ou à Dax, transformée ensuite en *civitas*, cela, au plus tôt au III^e siècle (elle est comme telle dans la *Not. Gall.*, 14). Le nom de vices Julius persista longtemps à côté de celui de la peuplade, qui finit par l'emporter à l'époque mérovingienne sous la forme *Aturre, Atora*.

⁵ L'existence de domaines impériaux peut être supposée d'après ce nom de vices Julius et les noms des affranchis qu'y signalent les inscriptions. — A noter l'important sanctuaire d'un *Mars Lelhunnus*.

⁶ *Elusa*, nom de localité, formé peut-être de celui d'une tribu d'*Elusates. Colonia Elusatium*, XIII, 546.

⁷ C'est le curieux oppidum d'Esbérous (*oppidum* double, avec belle source) ; l'Éauze romaine s'est développée à une lieue de là, sur le plateau du côté de la gare, au quartier de Cieutat ; la ville est montée, au Moyen Âge, sur le mamelon qu'elle occupe actuellement. — Malgré le texte de Claudien, *muros Elusæ* (*In Rufinum*, I, 137), je n'ai trouvé aucune trace de remparts. — Au territoire municipal d'Éauze les Romains ont rattaché l'ancien *oppidum* royal des *Sotiates*, qui conservait une grosse importance (*C. I. L.*, XIII, 548, 11031).

⁸ *Lactora, Lactorates*, nom de tribu ayant peut-être, comme assez souvent en Aquitaine, formé le nom d'une ville.

⁹ La Fontélie, *Fontelho, Houndelie, Hount-Elyo*. Sur le culte de la Mère à Lectoure, *C. I. L.*, XIII, 504-25. Les noms de personnes sont romains presque en totalité.

¹⁰ *Ausci* ou *Auscii*, nom de la peuplade ou de la *civitas* ; *Eliberre* pour *Iliberris*, nom de la ville. *Iliberris* était peut-être surnommée *Augusta* (Ptolémée, II, 7, 11).

fière des biens de son Armagnac¹ et déjà heureuse de s'instruire des lettres latines² : toutes cinq, de l'ouest à l'est, laissant aux gens du Pays Basque et du Béarn le culte de la tradition aquitaine, rapidement oubliées de leur passé sous les bienfaits de la Fortune romaine.

Enfin, encore plus au nord, s'ouvrait la tranchée de la Garonne, circulaient les eaux et la route qui unissaient les deux métropoles de la vallée, Toulouse et Bordeaux : là finissait l'Aquitaine aux souvenirs ibériques. La route elle-même, les deux bords du fleuve³, les villas magnifiques⁴ et les vastes vignobles qui les égayaient, la cité d'Agen⁵ au terroir plantureux⁶, qui donnait une main à Toulouse et l'autre à Bordeaux, tout cela était choses et êtres de la vraie Gaule, portions de l'Aquitaine celtique.

Cependant, ibériques, ligures ou gaulois, tous les pays d'entre Pyrénées, Océan et Garonne se préparaient à vivre d'une vie pareille, à devenir ce corps de région qu'on appellera plus tard la Gascogne. A part les irréductibles du Pays Basque et de la montagne, les hommes finirent par accepter, et plus profondément que le Centre de la Gaule, les influences romaines : le climat, les vallées, les routes, le voisinage des deux grandes villes de Toulouse et de Bordeaux, agissaient ensemble sur les habitants, les prenaient de tous les côtés et de toutes les manières⁷ ; Toulouse était pour eux une école supérieure en lettres, et Bordeaux

¹ La fertilité du pays d'Auch est rappelée par Strabon, IV, 2, 1.

² Sauf une inscription *Herculi Toliandosso Invicto* (XIII, 434), les dieux sont latins ou latinisés. Les noms aquitains s'y mêlent de noms celtiques et romains. Auch a livré une des épitaphes latines les plus littéraires de la Gaule, celle de la chienne. *Librarius*. Autres indices de culture latine très précoce : l'octroi du *jus Latii* sous Auguste (Strabon, IV, 2, 2), l'épithète de *opulentissima* que lui donne Méla (III, 20), la présence d'un *curator civium Romanorum* (XIII, 444), de vétérans légionnaires (XIII, 442-3).

³ A une exception près, à savoir l'avancée que faisait, sur la rive droite de la Garonne, dans la vallée du Dropt, le territoire de la seule *civitas* de l'Aquitaine non gauloise qui touchât le fleuve, la petite cité de Bazas (*Cossio*, nom de la ville ; *Basates*, nom de la peuplade). — Jusqu'ici Bazas n'a livré aucune ruine appréciable de l'époque romaine ; il ne peut être rapproché d'aucune des villes dont nous venons de parler, et ce ne devait être, en dépit de son titre municipal, qu'un marché entre Landes et Garonne. — Bazadais installé à Bordeaux.

⁴ Les *viles* d'Aiguillon dans l'Agenais, statue de Vénus au Mas d'Agenais, sarcophages de Saint-Médard-d'Eyrans en Bordelais.

⁵ *Aginnum*, métropole des Nitiobroges, imposera son nom à la *civitas*, mais très tardivement. — Le chef-lieu du peuple devait être, jusqu'au moment où les villes descendirent dans la plaine, l'oppidum du plateau de l'Ermitage, qui s'élève face à Agen, à 120 mètres environ au-dessus de la Garonne, et qui mesurait environ 50 hectares. — Agen a jusqu'ici livré très peu d'inscriptions caractéristiques. La vie, chez ce peuple, devait être surtout faite de bons domaines, de petites bourgades, Tonneins (XIII, 583), Eysses (*Excisum*, station militaire), *Ussubium* au Mas d'Agenais ? (XIII, 919), etc.

⁶ Mais les pruneaux d'Agen ne remontent certainement pas à l'Antiquité.

⁷ Une chose importante à noter, c'est que, outre les influences romaines, les habitudes gauloises ont continué à pénétrer et à se développer, dans l'Aquitaine des Neuf Peuples, sous le régime impérial. Les noms celtiques d'hommes ne sont pas rares ; les noms de lieux en *-acus* y sont très fréquents, sauf en Pays Basque (où ils manquent complètement) et dans les cités de Lescar et d'Oloron (où ils sont peu communs). Les *viles* ou mausolées me paraissent être, dans la mesure où elles sont d'inspiration non classique, d'influence celtique plutôt qu'ibérique. Cela, et d'autres indices, montrent que la Gascogne se celtisa, et que les noms bizarres des dieux et des hommes doivent être le plus souvent des survivances onomastiques ou toponymiques plutôt que des produits de la langue courante.

en affaires. Dans cette Aquitaine comme en Narbonnaise, les noms des anciens peuples se sont oubliés¹ ; partout on y aimait le régime municipal, on y sentait l'attrait des villes. Des intérêts matériels, des chemins bien disposés² provoquaient entre les territoires des va-et-vient continus. La pente du sol faisait converger les eaux ou les routes vers la Garonne et vers la grande cité qui s'était formée à la tête de la région, à la rencontre du fleuve et de la mer, Bordeaux, qui s'offrait à devenir, au détriment de Toulouse, la capitale de la Gascogne naissante. — Bordeaux devait en partie sa grandeur aux ressources que lui fournissaient les terres gasconnes et pyrénéennes ; mais, par un retour naturel des choses, elle faisait sentir à ces terres sa vie et son prestige, elle cimentait leur union³.

III. — BORDEAUX⁴.

L'avènement de Bordeaux⁵ est un des principaux faits de l'histoire, impériale des Gaules, comparable seulement à la création des trois autres royautés commerciales de la contrée, Lyon, Arles et Trèves.

Mais une différence essentielle sépare ses destinées de celles de ces trois cités de l'Est. Lyon, Arles et Trèves ont été toutes trois des colonies, c'est-à-dire que Rome les a aidées, forcées presque à grandir par le prestige de ce titre ou par l'arrivée d'immigrants : à leur origine, il y a l'action de l'étranger et du maître⁶.

Bordeaux, au contraire, s'est formé spontanément. Je crois même qu'au début l'État impérial lui a été moins favorable qu'à Saintes, dont l'aristocratie rendit à Rome de bons services⁷. La ville n'a, d'aucun empereur, reçu un bienfait qui

¹ Dans les trois principales villes, Bordeaux (Bituriges Vivisques), Agen (Nitiobroges), Dax (Tarbelles). La chose est incertaine pour Lectoure, Ésuze, Oloron, Aire, Béarn, qui peuvent être des noms de lieux ou des noms de tribus.

² Voies parallèles aux Pyrénées ou à la Garonne : de Toulouse à Dax, sans doute avec branche de Lescar à Bayonne ; de Toulouse à Eauze, Sos, Bazas, Bordeaux ; de Toulouse à Lectoure et Agen ; de Toulouse à Agen et Bordeaux par la Garonne. Voies perpendiculaires : de Bordeaux à Dax, Roncevaux ; de Lescar (venant sans doute d'Aire et Bazas) au Somport ; d'Agen à Lectoure, Auch et sans doute au delà, vers la vallée d'Aure et vers Luchon. Voies transversales : la vieille route suivie par Crassus, par Agen, Sos, Tartas, Dax et Bayonne ; un chemin d'Auch à Oloron. Remarquez que Tarbes est un peu à l'écart de ces voies principales.

³ Voyez à Bordeaux les immigrés de l'Aquitaine novempopulane de Dax (XIII, 609), du pays de Buch (615, 570 ?), de Bazas (le père d'Ausone, médecin, quitte Bazas pour Bordeaux, *Epic.*, 2, 4).

⁴ Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1887 et 1890.

⁵ *Burdigala*, capitale des *Bituriges Vivisci*, nom qui disparaîtra. La qualité de *liberi* (*civitas libera*) n'est indiquée chez Pline (IV, 108) que par une addition au ms. E, XI^e siècle, correction faite, d'après un plus ancien ms., au XI^e ou XII^e siècle (Paris. 6793, f^o 35 r^o). — Enceinte du Bas Empire, 2330 mètres, embrassant environ 33 hectares.

⁶ A Trèves, il est vrai ; la part des gens du pays dans l'activité commerciale a été considérable ; mais il y a eu là l'action exercée par les *negotiatores* italiens (Tacite, *Ann.*, III, 42), par le voisinage des armées, par le séjour des princes.

⁷ Il est assez remarquable que l'épigraphie n'ait pas encore révélé à Bordeaux l'existence d'une aristocratie indigène, s'étant illustrée sur les champs de bataille de l'Empire ou autrement. Je n'arrive pas à y retrouver trace d'une lignée du cru. Ausone est fils d'*incola*. Toutefois, il y eut d'assez bonne heure de grandes richesses locales : C. Julius 9écundus, prêteur (sous Claude ou plus tôt), lègue deux millions de sesterces pour l'amenée des eaux.

nous soit connu¹. Ses plus grands monuments ne paraissent pas antérieurs à Hadrien². On ne trouve aucune trace, parmi ses habitants, de colons ou de négociants venus d'Italie³. Bordeaux doit sa croissance au jeu naturel des forces qui étaient en lui, son sol, son port et ses routes.

Le sol avait des ressources de tout genre. Sur les terres grasses qui avoisinent les rivières, le blé donnait d'amples moissons⁴ ; les pins, qui commencent à son horizon, fournissaient ces produits résineux dont l'Antiquité faisait une abondante consommation ; des poissons fort recherchés, l'esturgeon, la lamproie, l'alose, le saumon, le muge et l'huitre, peuplent ses fleuves et ses étangs⁵ ; et surtout, sur les graves et les coteaux, la vigne rencontre un terrain inestimable, d'où sortit le vin le plus coloré et le plus parfumé de Gaule⁶.

Or il se trouvait que cette terre insigne, qui produisait tant de biens désirés des hommes, était au centre de routes tracées par la nature et par eux-mêmes. A celles de la Garonne, qui venaient de l'Océan et de la Méditerranée, les Celtes et les Romains avaient ajouté trois chemins principaux, celui de Dax, Roncevaux, Pampelune et l'Espagne vers le Sud, celui de Périgueux, Limoges et Lyon vers le Centre, celui de Blaye, Saintes, Poitiers et Paris vers le Nord : il n'était aucune des parties de l'Europe occidentale qui ne pût travailler directement avec les gens de Bordeaux. — Et enfin, dernière chose à rappeler, il avait le port le plus large et le plus sûr de la côte atlantique, ce croissant girondin⁷ que le fleuve et la mer remplissent tour à tour de leurs eaux profondes⁸.

Bordeaux devint donc ce que la nature avait voulu qu'il fût, un centre de réserves agricoles et de transactions commerciales⁹. A ses tonneaux de vin, à

¹ Les romanciers médiévaux, qui faisaient fonder Bordeaux par Titus et Vespasien (*Livre des Coutumes*, p. 382 ; etc.), possédaient-ils quelque chronique mentionnant un avantage accordé à la ville par ces empereurs ? ou obéissaient-ils simplement à la vogue dont le Moyen Age entoura Vespasien ?

² L'amphithéâtre, les Piliers de Tutelle. La présence d'acteurs laisse supposer un théâtre. Les débris d'architecture et les morceaux de sculpture conservés au Musée n'annoncent pas non plus les premiers temps de l'Empire. Tout au plus peut-on placer les thermes sous Claude ou Néron, si l'on en juge par les statues dont on a trouvé les dédicaces, XIII, 589-591 ; l'aqueduc et les fontaines me paraissent, de même, contemporains de Claude (*C. I. L.*, XIII, 598-800).

³ Si nombreux que soient les étrangers installés à Bordeaux, je ne trouve, en fait d'Italiens, qu'un licteur (XIII, 593).

⁴ Dans la mesure où la vigne ne l'avait pas remplacé.

⁵ Les huîtres du Bas Médoc, les muges ; pour les saumons, Plin, IX, 68 (*in Aquitania*) ; pour les autres poissons, je n'ai que des textes médiévaux. Je dois ajouter que l'alose, au dire d'Ausone, était en ce temps-là moins appréciée que de nos jours. Cela m'étonne de la part d'Ausone, qui était bordelais : parlait-il de la fausse alose, la gate ? faisait-il allusion aux aloses communes de fin de saison ? y avait-il de son temps à Bordeaux quelque proverbe dans le genre du proverbe actuel : *Jamais riche ne mangea bonne alose, ni pauvre bonne lamproie* ?

⁶ Je n'ai point parlé de l'exportation du vin de Bordeaux, parce que nous ne la connaissons par aucun texte du Haut Empire.

⁷ N'oublions pas que le Moyen Age a appelé la Garonne, devant Bordeaux, *mare vocatum Geronda* (*Livre des Bouillons*, p. 25 ; etc.).

⁸ Rappelons-nous cependant le discrédit, au moins en amont, de la voie fluviale, et, en aval, de la voie maritime. Il n'est pas prouvé que le *negotiator Britannicianus* trafiquât par mer. La navigation compte surtout entre Bordeaux et Blaye.

⁹ La vie industrielle, comme on l'a si souvent reproché à Bordeaux, y paraît très faible. Peut-être des briques et poteries, et c'est tout jusqu'ici.

ses sacs de blé, à ses barriques de résine, à ses barils de poissons, à ses bourriches d'huitres, s'ajoutaient, sur les berges du fleuve, les barres de fer espagnol¹, les lingots de plomb et d'étain bretons², les ballots de lainage et les blocs de marbre des Pyrénées³, les poteries du Rouergue⁴, les salaisons de Franche-Comté ou de Flandre⁵, et jusqu'aux caisses de verroteries ou de tissus précieux de l'Orient⁶. C'était ici que l'Occident groupait et échangeait ses richesses, que, la Gaule des Celtes prenait langue avec l'Espagne des Ibères, et l'Île de Bretagne avec la Narbonnaise latine. Les maisons belges de Reims⁷ ou de Trèves⁸ avaient à Bordeaux leurs représentants ou leurs comptoirs.

La vie commerciale n'y était pas de même genre qu'à Arles ou qu'à Narbonne. Dans ces deux villes, le trafic était surtout entre les mains d'hommes du pays ; à Bordeaux, les familles du cru abandonnaient volontiers les affaires de négoce aux étrangers qui venaient s'installer au milieu d'elles⁹. Un Bordelais, dès ce temps-là, est surtout un vigneron, un résinier, un parqueur d'huîtres, un rural par excellence, attaché à ses terres et à leurs produits. La grande route, le port, et le fleuve même, il les laisse exploiter par ses hôtes. Ce n'est un commerçant que par les bénéfices qu'il encaisse.

La ville s'accrut donc du fait de l'immigration, de ces marchands, courtiers, commissionnaires, boutiquiers, commis, portefaix, qui accoururent de partout pour y travailler¹⁰. Il en vint de la Germanie rhénane¹¹, de Trèves, de Reims, de Flandre, de Metz¹², de Franche-Comté, de Paris¹³, de Normandie¹⁴, du Limousin¹⁵, de Gascogne, du Dauphiné¹⁶, d'Espagne¹⁷, d'Afrique¹⁸, de Grèce même, d'Asie et de Syrie ; car, au milieu de ces fils de Barbares, on ne manquait pas de rencontrer les camelots de l'Orient¹⁹.

¹ Espagnols à Bordeaux, précisément originaires de villes renommées pour leurs aciers, *Turiasso* et *Bilbilis*. Peut-être aussi les oranges.

² *Civis Treverus neg. Brtian(nicianus)*, XIII, 634.

³ Cf. les originaires de Gascogne ; nombreux monuments en marbre des Pyrénées.

⁴ *Rutænus*, XIII, 629.

⁵ Séquanais et Ménages à Bordeaux, XIII, 624, 631.

⁶ Orientaux à Bordeaux : Syrien, Grecs, Bithynien de Nicomédie ; XIII, 619, 620, 625, 632.

⁷ XIII, 628 (Rème) ; 637 (Ambien) ; 611 (Bellovaque).

⁸ C'est Trèves qui est la plus représentée à Bordeaux (comme à Lyon) parmi les cités commerçantes (633-5).

⁹ Comparez à tous ces étrangers le petit nombre, pour ne pas dire l'absence, de Bordelais indiqués comme négociants ou marchands.

¹⁰ Cf. les stèles funéraires du Musée.

¹¹ XIII, 618 : c'est un citoyen romain.

¹² XIII, 623.

¹³ XIII, 626.

¹⁴ XIII, 630 (Sééz) ; XIII, 616 (Corseul) ; XIII, 608, 610 (Angevin et Aulerque).

¹⁵ XIII, 576 et 622. Peut-être le briquetier de Berry *Merula*. Jusqu'ici (sauf un Butène), je n'aperçois pas en ce temps-là une arrivée intense, à Bordeaux, de gens de l'Albigeois ou du Rouergue, comme plus tard.

¹⁶ XIII, 636-7.

¹⁷ En outre, de *Caronium* chez les Vascons d'Espagne.

¹⁸ Le graveur de la dédicace à Gordien, XIII, 592.

¹⁹ Je rappelle ici l'hypothèse, que la présence de tant de tombes d'étrangers à Bordeaux peut aussi s'expliquer en partie par la sainteté particulière de son cimetière, qu'on retrouvera au Moyen Âge.

Ajoutez, pour compléter le bariolage du spectacle et l'agitation de la vie, la présence du légat, de ses amis, de ses licteurs et de ses bureaux, ceux-ci arrivés presque tous de Rome et d'Italie. Avec eux, le cycle des étrangers s'achève en notre cité : il n'est plus aucune région du monde qui n'y soit représentée ; Bordeaux est, tel que Lyon, un résumé vivant de l'Empire.

Le titre de métropole de l'Aquitaine ne fit que sanctionner la réalité. La ville devint sans peine une des capitales de la Gaule ; et quand un jour le légat de la province, Tetricus, y prit la pourpre impériale, j'imagine que les habitants trouvèrent la chose toute naturelle.

Cela faisait, de l'Audège au Peugue¹, un monde très mêlé, actif, avisé, avide et paradeur. Bordeaux n'avait pas un bon renom parmi les gens de goût et les hommes d'étude du monde gréco-romain. On y faisait trop de sacrifices au gain et à la dépense. Quelle différence d'avec Toulouse, la cité de Minerve ! Ici, pendant trois siècles, point de professeur ni d'écolier, point de mesure dans la vie ni de tact dans les manières. C'est Martial, du moins, qui nous le dit : Femmes dépensières et exigeantes, qui parlent haut et qui portent haut, voilà l'affaire des Bordelais. Quelle ville épaisse !² Quinze siècles avant Colbert, c'est déjà le proverbe qui court : Toulouse pour apprendre, Bordeaux pour despendre³.

Les grands édifices n'y firent point défaut. Mais aucun de ceux dont il nous reste des vestiges ne rappelle, à beaucoup près, l'élégance des monuments du Midi. Le temple principal, consacré à la Tutelle de la ville, était un amalgame de colonnades et de statues, complexe, énorme, somptueux et déclamatoire⁴ : et c'était peut-être alors la note dominante de cette cité de nouveaux riches, parvenue trop rapidement à l'opulence, et composée d'éléments très divers que rapprochait surtout la gloire de l'argent.

IV. — LA ROUTE DE BORDEAUX A SAINTES.

A Bordeaux finissait enfin la grande route du Midi, que nous avons parcourue depuis le rocher de Monaco. Maintenant, nous avons devant nous la grande route de l'Occident.

Celle-ci est descendue de l'Espagne ; elle a achevé de franchir les Pyrénées au col de Roncevaux, où elle est entrée sur la terre des Gaules ; à Dax, elle a traversé l'Adour en vue des eaux chaudes ; puis, elle s'est engagée dans les interminables pinèdes des Landes ; où travaillent sans relâche les abeilles et les

¹ Je ne crois pas que Bordeaux, dans sa plus grande extension au III^e siècle, ait dépassé le Peugue au sud et l'Audège au nord : la source de celle-ci (*Oldeia*), doit avoisiner l'amphithéâtre (Palais Galien).

² IX, 32 : *Poscentem nummos et grandia verba sonantem possideat crassæ mentula Burdigalæ*.

³ Despendre = dépenser. Fragment d'un ensemble de dictons sur les villes de France, qui a dû se constituer au XVI^e ou au début du XVII^e siècle. — La vie intellectuelle à Bordeaux se ramène, jusqu'ici, à des épitaphes de médecins, d'un sculpteur et d'un peintre.

⁴ Il n'y a pas à insister sur le culte rendu par Bordeaux à sa source *Divona* et sur sa fontaine de marbre ; si important que ce culte ait pu être (lié peut-être à celui de la Tutelle), il n'y a rien là de bien particulier. Autres cultes dominants, Mercure et le Génie de la Cité.

résiniers ; un instant, aux abords du bassin d'Arcachon, elle a perçu quelques effluves marins¹ ; enfin, devinant un nouveau terroir aux vignobles qui se penchent avec elle sur la pente des coteaux², elle a pénétré dans Bordeaux, où la Garonne l'arrête quelque temps à sa rive. Mais il lui faut aller au delà : car, depuis que l'Espagne, la Gaule et la Germanie du Rhin sont provinces d'un même Empire, cette route est une des principales lignes qui les unissent, et elle se prépare à devenir un des chemins souverains du monde.

Ceux qui, de Bordeaux, voulaient gagner les pays du Nord, évitaient d'ordinaire de reprendre tout de suite la voie de terre. Elle entraînait des pertes de temps, des fatigues, parfois des dangers : car on avait à traverser d'abord la Garonne entre Bordeaux et le port de Trégev, puis la Dordogne entre Saint-Vincent et le rocher de Cubzac³, et les ennuis de ces traversées étaient faiblement compensés par les charmes du chemin en corniche et des villas de marbre qui dominaient ensuite les bords des fleuves, de Cubzac à Bourg et à Blaye⁴. Mieux valait s'embarquer pour plus longtemps, et, porté par le flot descendant, ne reprendre terre qu'au pied du mamelon de Blaye⁵.

Cette descente était une des belles promenades qu'on pût faire en Gaule. Le large estuaire de la Gironde semblait une mer qui marche. Des centaines de voiles blanches nageaient de conserve⁶. On passait à travers les longs filets des pêcheurs d'aloses. Les mouettes, annonciatrices de la mer prochaine, sillonnaient

¹ Le pays de Buch, autour du bassin d'Arcachon, formait le noyau de la *civitas novempopulane* des Boïens, la plus petite et la plus insignifiante de toute la Gaule. Je ne m'explique son maintien que par des motifs religieux. — Il est probable que, pour en renforcer l'étendue, on adjoignit au pays de Buch quelques autres pays ou tribus des Landes, par exemple le pays de Born (l'archiprêtré de Buch et de Born ayant autrefois foré un seul district ecclésiastique). — Cette *civitas* paraît être celle des *Landes, Landinorum*, que mentionne l'Anonyme de Ravenne (IV, 41). — Il semble que le nom de *Boiates* (ou *Boates*) ait été appliqué à la *civitas*, celui de *Boii* à son chef-lieu (lequel nom a pu passer ensuite à la cité, *episcopus ecclesiae Boiorum* ; *Rev. des Ét. anc.*, 1903, p. 74). — J'incline toujours à placer le chef-lieu à La Teste : ce ne pouvait être d'ailleurs qu'une bourgade de pêcheurs et un marché de résiniers. — Je rappelle ici qu'une des questions les plus débattues de la géographie de la Gascogne est de savoir ce qui se dissimule chez Ptolémée (II, 7, 11) sous les noms de *Δάτιοι καὶ πόλις* : si séduisante que soit l'hypothèse de corriger en *Boates* et de voir là le pays de Buch et La Teste, je ne peux m'y arrêter.

² La route de La Teste quittait le pays de Buch et la Novempopulanie vers Croix-d'Hins (*Fines*), sortait des pins à Pessac, où elle trouvait à sa gauche les vignobles des coteaux de la Mission et de Haut-Brion. — La route directe de Dax arrivait à Bordeaux par Salles et Cestas. Salles (*Salomacus* pour *Salomagus* = *forum salis* ?), au passage de la Leyre, est peut-être le marché du sel (du bassin d'Arcachon ou du pays de Dax ?) vers la frontière des anciens Aquitains et des Celtes.

³ Après le chemin de la Vie.

⁴ Cf. Ausone, *Mos.*, 20 : *Culmina villarum pendentibus edita ripis*. A Bourg, la villa de Léontius, qui a dû succéder à une villa plus ancienne (Sidoine Ap., *Carm.*, 22) ; mention de villa à Gauriac, *Gaviriacus* (Pardessus, II, p. 175) ; ruines de la villa de Plassac (cf. *Inscr. rom. de Bord.*, t. II, p. 164). — Il est à remarquer que cette grande voie de l'Ouest, au lieu de suivre la ligne directe de Bordeaux à Poitiers par Angoulême, incline d'abord fortement vers le nord-ouest, sans aucun doute pour desservir Saintes. Il est d'ailleurs probable qu'une route abrégée suivait cette ligne directe pour desservir Angoulême.

⁵ L'opposition entre les deux trajets est bien marquée par Ausone, *Epist.*, 10 ; cf. Grégoire de Tours, in *gl. conf.*, 45 ; *Chanson de Roland*, 3688-9.

⁶ C'est la conséquence de la marée ; Ausone, *Ép.*, 5, 28-9.

parfois le ciel de leurs vols rapides. Bordeaux se montrait longtemps à l'horizon, dressant les pointes de ses frontons divins. A droite, c'étaient de pittoresques collines, où les gaies frondaisons des vignes se mêlaient aux sombres feuillages des cyprès et des lauriers consacrés aux dieux¹. A gauche, c'était la plaine immense et féconde du Médoc, que les pins encadraient à la limite de l'horizon, et qui ouvrait aux navires, d'heure en heure, l'estey d'une jalle, servant de port à quelque riche villa². Dieu ! diront plus tard les pèlerins chrétiens, que cette route est belle !³

A Blaye⁴, on débarquait, sans doute sous la protection de quelque dieu⁵, on rejoignait la grande route ; et c'était ensuite la montée vers le nord par le pays des Santons, sous un ciel plus terne, devant de moins larges paysages⁶. Après deux journées de marche, on approchait d'une grande rivière, la Charente, et, avant de l'atteindre, en arrière du pont qui la traversait, on entra dans la capitale de ce peuple, *Mediolanum*, aujourd'hui Saintes⁷.

V. — SAINTES ; LE SEUIL DU POITOU.

Le peuple des Santons était parti, dans les premières années de l'Empire, pour un brillant avenir. Il occupait une terre verdoyante, féconde en blés, en herbes de tout genre, en pâturages et en bestiaux. Les replis de ses rivières formaient les cadres de beaux domaines⁸. Il possédait, sur l'Atlantique, une de ces régions naturelles, faites de ports, de caps et d'îles, qui étaient prédestinées aux conquêtes maritimes. C'était une grande nation, dont les chefs, hommes d'adresse et d'intelligence, se mirent volontiers au service des Césars, leur

¹ Remarquez le voisinage de Lormont (*Lauri Mons* ; cf. Sidoine, *Carm.*, 22, 215 [?]) et du Cypressal (il est possible que ce dernier eût encore une importance religieuse au Moyen Age), l'un et l'autre près de Bordeaux. Il devait y avoir là, j'imagine, un double sanctuaire à Apollon et à Diane.

² Outre celles dont l'existence nous est révélée par les noms et les ruines, il faut citer, mais un peu au delà de Blaye, sur l'autre rive, Pauillac, *Pauliacos* (Ausone, *Ép.*, 5, 10), qui paraît avoir été dès lors le centre fluvial le plus important du Bas Médoc.

³ *Amis et Amiles*, p. 54 (2e éd., Hofmann, 1882) : Un mardi vindrent a Blaivies la fort cit, virent les nés de vers Bordiax venir, les voiles droites ou li mast sont assis : Dex !... con ceste ville siet en riche chemin !

⁴ *Blavia*, *vicus*, et peut-être castrum dès la fin du IIIe siècle ; *Blavia militaris*, dit Ausone, *Epist.*, 10, 16 ; lieu de garnison d'une milice, *milites Garronenses*, sous le Bas Empire (*Not., Occ.*, 37). Qu'on ait fortifié Blaye, simple *vicus*, et éloigné du Rhin, cela prouve que dès lors on redoutait les pirates de l'Océan.

⁵ Il serait étonnant que le culte de saint Romain, à Blaye, protecteur des marins et des voyageurs, n'ait pas été précédé de quelque culte païen. La popularité de ce saint dans le Sud-Ouest s'explique par l'importance de Blaye comme port. — Outre la route principale dont nous parlons, un très important chemin de port reliait Blaye à Angoulême et par là sans doute à la Gaule centrale. — C'est, je crois, le hasard qui fait la pauvreté de Blaye en vestiges romains.

⁶ L'entrée chez les Santons était marquée par les landes et bois de Pleine-Selve. Blaye dépendait, comme le Médoc, du Bordelais.

⁷ *Mediolanum Santonum*, plus tard *Santonnes* ; la *civitas* est dite par Pline *Santoni liberi* (IV, 108). On disait également *Santoni* et *Santonnes*.

⁸ Il ne faut pas oublier que les Santons ont longtemps possédé le futur diocèse d'Angoulême, ce qui les conduisait jusqu'aux régions boisées du Haut Périgord.

offrant des vaisseaux, des soldats et des officiers, combattant en Germanie aux côtés des légats ou des fils de l'empereur¹.

Il en résulta que Saintes leur capitale devint dès Auguste et Tibère une cité de premier ordre. Les monuments sortaient de terre comme par miracle² : miracle qui s'explique sans peine par la richesse de ce sol en une pierre blanche et dure, la plus propre de l'Occident à bâtir les grands édifices. Ce lieu était fait exprès pour prendre l'aspect d'une ville, claire et régulière. Une bourgeoisie de manufacturiers s'y installa. On y vit des fabricants de draps³, des ateliers pour le cuir⁴, des entrepôts de produits pharmaceutiques ; les manteaux et les cagoules de laine de la Saintonge étaient célèbres même en Italie, et le renom de son absinthe pénétrait jusqu'au fond de la Grèce. Saintes fut longtemps un centre industriel, et peut-être était-ce son caractère principal, celui qui pouvait durer : car chez les Bordelais ses voisins, l'industrie était dès lors le côté faible.

La pierre et les nobles aidant, Saintes avançait rapidement dans les mœurs méditerranéennes : les inscriptions latines sont superbes, les débris d'architecture ne manquent pas de finesse⁵. Seigneurs et bourgeois acceptèrent avec joie la toge, la langue, les formules romaines⁶. Ils élevèrent, avant ceux de toute autre cité de l'Occident gaulois, un amphithéâtre de pierre aux vastes proportions. De puissants orateurs s'y firent connaître, dont Rome applaudit les discours et sanctionna la gloire ; et les Saintongeais devancèrent les Bordelais eux-mêmes dans le culte de l'éloquence latine. Les princes de la lignée de Drusus et de Germanicus, les chefs de la Gaule romaine qui ont le mieux compris ses destinées naturelles, eurent pour Saintes et son peuple de particulières sympathies⁷. Je crois que Germanicus vint la visiter : à l'entrée du pont et de la ville, un arc monumental consacra pour l'éternité le souvenir du héros⁸. En face de Bordeaux cosmopolite, une franche cité gallo-romaine se développait aux bords de la Charente, prête à devenir sur la route de l'Ouest le foyer de la vie nouvelle.

Mais après la fin de cette dynastie, il semble que les choses aient changé peu à peu. Dans l'éternelle lutte entre Saintonge et Bordelais, il est rare que la première garde longtemps l'avantage. Bordeaux a trop de mérites concentrés sur lui : il a le terroir, il est à la fois port et carrefour. En Saintonge, le port est à La Rochelle ou à Fouras ou à Royan, le carrefour et la bonne terre sont à Saintes. D'ailleurs, depuis la conquête de la Bretagne, absorbés par Boulogne et le

¹ C. I. L., XIII, 1041-5, peut-être 1036, 1037.

² L'amphithéâtre, qui paraît contemporain de Claude (XIII, 1038). L'arc (primitivement à l'entrée du pont) est contemporain des premières années de Tibère (XIII, 1036).

³ *Manupretiarum burrarum* ?, XIII, 1036. C'est ce qui explique la présence à Saintes d'habitants de pays drapiers, Rème (1035), Nervien (1056).

⁴ L'importance de l'industrie du cuir serait attestée par l'existence d'une corporation de *lorarii*, si l'inscription est exacte (1052).

⁵ Remarques de Hirschfeld, C. I. L., XIII, p. 135.

⁶ A noter l'existence d'un *curator civium Romanorum*, très haut personnage municipal, 1048.

⁷ Je suppose cela d'après l'existence de l'arc, de celle du marché de *Germanicomagus* en Saintonge (au Bois-des-Bouchauds), de la prédominance des *Julii* parmi les grandes familles de Saintes, 1036-46. Dédicaces à des fils de Drusus et de Germanicus, en particulier à Claude, 1037-40.

⁸ Le monument porte du reste aussi les noms de Tibère et de son fils Drusus, qui, eux, ne peuvent pas être venus en Gaule.

Détroit, les empereurs ne prennent aucun souci de la mer des [pertuis](#)¹. Saintes et la Saintonge s'arrêtèrent dans leur belle croissance ; Bordeaux attira de plus en plus à lui la vie de cette mer et les affaires de cette route. Dès le second siècle, malgré sa noble allure de cité monumentale, la tenue soignée de ses domaines, l'activité de ses industries, Saintes n'est plus que la métropole d'une très laborieuse nation² ; elle n'a pas, à la différence de Bordeaux, réussi à s'imposer au monde. Et c'est avec un sentiment de mélancolie que l'historien se sépare d'elle, comme s'en éloignait autrefois le voyageur venu du Midi.

Car, sur la route des saules, lorsque avaient disparu les dernières blancheurs des maisons de Saintes et des villas qui l'approchaient, le voyageur sentait bien qu'il recevait un congé définitif des terres méridionales. Le sol et les arbres eux-mêmes prenaient des teintes plus sombres. Au delà des lignes de peupliers qui marquaient les cours des rivières ou les fins des pâturages, c'étaient de profondes forêts, et la présence imprévue de croupes à gravir, de gorges à éviter, de fières citadelles menaçant, les chemins³. Ça et là, ouvertes à la façon de clairières à l'orée des bois, des aires de foires s'étendaient autour d'un vieux sanctuaire, que les dévots essayaient d'orner sur des modèles romains⁴. On était sur le seuil de Poitou, et l'on voyait, à gauche, finir vers la mer les terres basses des marécages vendéens, à droite, s'élever vers l'intérieur les terrasses et les

¹ Royan, *Novioregum*, et ses environs semblent avoir livré quelques débris romains ; la [pile](#) de Pirelongue est sur la route directe de Saintes à Royan. Ni à La Rochelle, ni à Fouras, ni dans l'estuaire de la Seudre ou dans celui de la Charente je ne connais rien d'important. Dans l'Anonyme de Ravenne, *Tholosa* paraît dissimuler un port saintongeais (IV, 40).

² De La Sauvagère (*Recueil d'antiquités dans les Gaules*, 1770, pl. 2) supposait une enceinte du Haut Empire, qui aurait eu 3200 m. environ : c'est au moins douteux. — L'enceinte du Bas Empire, qui, dans une certaine mesure, permet d'apprécier l'importance respective des villes de la Gaule au moment des catastrophes du III^e siècle ne paraît pas avoir dépassé à Saintes un millier de mètres. — Ajoutez que l'accroissement du trafic sur la route directe de Bordeaux à Poitiers, le développement d'Angoulême sur cette route, son érection en métropole avec perle, par Saintes, au profit de la nouvelle cité, de la partie haute de sort territoire, tout cela a contribué au déclin de la vraie capitale de la Saintonge. Elle était, évidemment, trop à l'écart de la voie occidentale directe.

³ Outre Poitiers, il faut citer, en premier lieu et particulièrement, sur la route directe de Bordeaux à Poitiers, et à mi-chemin entre les deux villes, Angoulême, *Ecolisna* (var. *Iculisna* ou *Ecolisma*), bâtie sur la plate-forme d'une colline élevée, dans un site à allure celtique analogue à celui de Poitiers : la ville, qui a livré bon nombre de vestiges romains, était chef-lieu important de *pagus* dans le pays des Santons, et forma plus tard une *civitas* indépendante : il est d'ailleurs probable que le pays d'Angoulême avait dû déjà, dans les temps gaulois, appartenir à un peuple distinct des Santons. — En outre : en Poitou, à la sortie des Santons, Aulnay, *Aunedonnacum* et Brioux, *Brigiosum*, sur la route directe de Saintes à Poitiers ; en dehors de cette route : *Brasdunum*, Bresdon en Saintonge (forteresse santone à la frontière des Pictons, peut-être sur un vieux chemin de Saintes à Bourges) : *Exuldunum*, Exoudun, en Poitou (voisinage de la route directe de Melle à Poitiers ; fontaine célèbre, source de la Sèvre) ; *Aredunum*, Ardin, en Poitou (vieux chemin de Poitiers en Vendée, à Luçon et aux Sables).

⁴ Les trois localités suivantes, avec des théâtres : *Germanicomagus* au Bois-des-Bouchauds, près de Saint-Cybardeaux, sur la route de Limoges à Saintes, chez les Santons ; Herbord près de Sanxay, sans doute sur un vieux chemin de Vendée ; La Terne, chez les Santons, sur une route de Limoges à Aulnay ? — Sanctuaire de source [thermale ?] consacré à *Damona* à Rivières près La Rochefoucauld.

cimes du massif Central, l'un et l'autre pays également tristes à qui vient de Dax, de Bordeaux et de Saintes même.

Quittons un instant la grande route de l'Ouest pour monter à l'intérieur, et en quelque sorte au sommet de la France. Car il est inutile de s'attarder en Vendée, où nous ne trouverions que des villas bâties en îlots aux abords des marais¹ ou tapies dans les recoins verdoyants du Bocage², de rares ports de pêcheurs, et quelques villages de sauniers, de charbonniers ou de parqueurs d'huîtres dans les embrasures d'un piètre rivage³.

VI. — AU POURTOUR DU MASSIF CENTRAL.

Ce massif Central, nous n'avons cessé de l'apercevoir d'en bas depuis Tienne et les bords du Rhône. Les routes que nous avons suivies, de Vienne à Narbonne, de Narbonne à Bordeaux, de Bordeaux au Poitou, en marquent le pourtour. De ces routes partent les chemins, voie marchande, sentier de pèlerins ou *draio* de bestiaux, qui montent à l'intérieur du massif. Chacun de ces chemins a son point de départ à la grande rue de l'une des métropoles de la plaine ; et chacune de ces métropoles, depuis Vienne jusqu'à Poitiers, sert également de port ou de lieu de foire, et l'on peut dire aussi d'école ou de lieu de plaisir⁴, au peuple et à la capitale de la montagne la plus voisine.

A Vienne du Dauphiné correspond *Ruessium* ou Saint-Paulien, bâti, chez les Vellaves du Velay⁵, dans le fertile bassin du Puy près de la Loire supérieure. Si âpres que soient les sommets qui l'entourent, la petite ville sent moins souvent passer sur elle les ombres et les orages de la montagne que lui arriver les douceurs et les bruits de Vienne l'opulente et de Lyon la travailleuse. Incliné sans fatigue sur des pentes caressées de lumière, elle a perdu l'air de marché rustique pour prendre celui d'une jolie résidence. Des demeures luxueuses, de grands temples chargés de bas-reliefs s'y sont élevés⁶ ; et peut-être quelques Italiens y restent-ils en séjour⁷, ce qui vaudra un jour à Saint-Paulien le titre de

¹ La villa des couleurs à Saint-Médard.

² L'inscription *Herculi* de La Gaubretière aux abords de Tiffauges (XIII, 1136) est d'une villa plutôt que d'un sanctuaire. L'exploration de cette région révélerait bien des choses.

³ La principale localité devait déjà être *Lucio*, Luçon (Anon. de Ravenne, IV, 40), où conduisait, allant jusqu'aux Sables, une vieille route de Poitiers. — Nécropoles à puits. — La principale industrie pouvait être la verrerie (et j'incline de plus en plus à rattacher à cette industrie et à la savonnerie les amas de cendres). Découverte de couleurs.

⁴ On peut ajouter Tours ou Orléans pour les Bituriges. Je ne dis pas lieu de pèlerinage.

⁵ *Ruessio* ou *Ruessium*, plus tard *Vellavi*, du nom du peuple, *civitas Vellavorum libera*, avec le titre de *colonia*. Le nom de la *civitas*, *Vellavij*, *Vellavi*, semble présenter le variante *Velauni*, *Velaunii*. — Saint-Paulien resta la métropole du Velay jusqu'au moment où ce titre passa à *Anitium*, Le Puy (Grégoire de Tours, X, 25), sans doute sous les Mérovingiens. — Le Puy paraît n'avoir eu aucune importance à l'époque romaine. De Saint-Paulien proviennent toutes les inscriptions et sculptures qu'on a découvertes au Puy ; et aussi les antiquités de Polignac, comme l'inscription de Claude (XIII, 1610) et le fameux masque colossal (Esp., n° 1677). — Il me paraît certain, sur le vu des lieux, que Saint-Paulien (pas plus que Javols) n'a été fortifié au troisième siècle : de là, sans aucun doute, son abandon pour Le Puy (comme celui de Javols pour Mende).

⁶ Voyez les bas-reliefs, en particulier ceux des jeux d'Amours (Esp., n° 1849-83). Ce culte pour les Amours doit avoir son origine dans quelque tradition locale.

⁷ C. I. L., XIII, 1389.

colonie¹. Comme noblesse oblige, on y pratiquera l'art de la sculpture avec une habileté à demi méridionale, et on y composera des vers latins². On y reçoit si vite les leçons des Grecs ou des Romains de Vienne et de Lyon, par ce pittoresque et gai chemin du Gier, roulant ses eaux et groupant ses verdure au pied du mont Pilat³, auquel l'homme avait déjà sans doute donné sa couronne de châtaigniers !

Toute différente de la capitale du Velay est sa voisine du sud⁴, Javols chez les Gabales du Gévaudan⁵, où l'on monte directement de Nîmes par un dur chemin bien connu des hommes de la montagne⁶. Ici, nous sommes en pays perdu. La vie municipale renonce à faire valoir ses droits. Javols est un triste marché autour du gué et du pont d'une misérable-rivière, et je ne sais si ville gallo-romaine a eu moins l'envie de grandir et de bâtir. De toutes parts la vie pastorale l'enserme de ses soucis et de ses rudesses ; les gens qui viennent là ne pensent qu'à leur bétail, et, s'ils connaissent Rome, c'est parce qu'elle achète leurs fromages⁷. Il n'y a de gagnés aux façons latines que les riches propriétaires de ; vallons, dont on aperçoit les mausolées aux détours des chemins⁸, ou que les grands manufacturiers qui, à la lisière du pays, sur les bords du Lot⁹, exploitent les, gisements d'argile plastique pour fabriquer, à destination de toute la Gaule, des masses inépuisables de vaisselle commune.

En descendant le Lot¹⁰, la montagne redevient moins absorbante et plus variée dans le Rouergue et à Rodez sa capitale¹¹, d'où l'on va à Narbonne sans trop de peine¹². Il y a de tout dans ce Rouergue, et les habitants, à la fois âpres et avisés, savent profiter de tout : des champs de lin, qu'utilisent des fabriques de

¹ XIII, 1577.

² C. I. L., XIII, 1597, 1602.

³ C'est une des deux routes de Lyon, l'autre est par Feurs.

⁴ Route de Ruessio à Javols (secteur de la route Lyon-Toulouse) par les monts de La Margeride, peut-être la plus mauvaise de la Gaule (allusion à cette traversée [mais peut-être plus au nord, en venant de Clermont], chez Sidoine, *Carm.*, 24, 21).

⁵ *Anderitum*, plus tard *Gabali*, du nom du peuple (on disait aussi *Gabales*), d'où Javols, sur le Triboulin. — Javols a été remplacé au Moyen Age, comme capitale du Gévaudan, par *Mimate*, Mende. — *Anderitum* (= grand gué plutôt que devant le gué ?) doit être la localité appelée ironiquement par Sidoine Apollinaire (*Carm.*, 24, 25) *urbs sublimis in puteo* (par allusion à son nom ou peut-être à sa situation de *caput civitatis*).

⁶ Celui que décrit Sidoine.

⁷ Fromages du Gévaudan et du pays de Lozère.

⁸ A Lanuéjols (XIII, 1567 ; le seul conservé), à Chanac (XIII, 1568), à Palhers (XIII, 1571). Tous trois, remarquons-le, sont aux abords de Mende, qui devait donc déjà tendre à devenir le centre réel, au détriment de Javols.

⁹ A Banassac. — Les mines d'argent des Gabales (Strabon, IV, 2, 2) ne font plus parler d'elles.

¹⁰ Route de Javols à Rodes (secteur de la route Lyon-Toulouse), soit en contournant soit en traversant (par Aubrac) les monts d'Aubrac.

¹¹ *Segodunum*, plus tard *Ruteni* (ou *Rutæni*) du nom du peuple. — Ici se pose une question, difficile à résoudre, de la géographie gallo-romaine. Qu'en était-il alors de la région rutène d'Albi, séparée du Rouergue de Rodez avant César, et qui forma au Bas Empire une *civitas* distincte ? Avait-elle ou non fait retour à la cité de Rodez ? A quoi on ne peut rien répondre de certain, si ce n'est que Pline, dans la liste des *oppida Latina* de la Narbonnaise sous Auguste, compte encore *Ruteni* (III, 37). Le pays d'Albi et Albi sont parmi les régions et villes les plus pauvres en ruines de toutes les Gaules.

¹² Par Lodève. Il y avait sans doute un chemin plus direct, mais plus difficile, par Saint-Pons.

bonnes toiles¹ ; de la terre à poterie, que préparent des fours innombrables, de quoi approvisionner l'Empire entier et ruiner les céramistes du Gévaudan², ces Gabales que l'on déteste³ ; d'abondantes mines d'argent, aujourd'hui propriété des Césars, qui les font travailler par leurs esclaves et leurs affranchis⁴. La ville, Rodez, est une antique citadelle celtique ; mais, bien située au-dessus des méandres de l'Aveyron, sur un éperon aplani en terrasse, elle peut, si elle le veut, recevoir de grands édifices, dominant superbement le pays⁵.

Plus bas, sur le Lot et à l'ouest⁶, la terre s'annonce encore plus clémente. Le Quercy, l'ancienne patrie du héros celtique Lucter, a assoupi sa passion de liberté et de batailles⁷ pour se mettre bravement au travail, sans doute sous l'influence de Toulouse⁸, sa très proche voisine, pour cultiver ses linières, ses chènevières et peut-être déjà ses hautes treilles allongées aux murs de ses formes ; il s'est donné des fabriques où l'on confectionne des matelas⁹ et des toiles à voiles¹⁰, et la besogne y est si bien faite, que le Quercy jouit, dans la Gaule et jusqu'en Italie, d'une saine renommée industrielle, le mot même de gloire a été prononcé pour lui. Enfin, renonçant à ses citadelles des hauts plateaux¹¹, le peuple s'est créé dans une boucle du Lot, au croisement de ses routes principales¹², une bonne petite ville, Cahors¹³, sage et tranquille¹⁴, qui s'est rendue tout de suite agréable aux dieux : car, à l'image de Nîmes la cité dévote, elle prit son premier

¹ Pline, XIX, 8.

² Montans en Albigeois, et surtout La Graufesenque près de Millau en Rouergue (là est sans doute le marché de *Condatomagus*, sur la route de Lodève).

³ Sidoine, parlant de Saint-Laurent-de-Trèves chez les Gabales, dit *jugum nimis vicinum calumniosis Rutenis* (*Carmina*, 24, 32-3).

⁴ *Familia Tiberii Cæsaris quæ est in metallis*, C. I. L., XIII, 1530 : à La Bastide-l'Évêque, près de Villefranche. — Cuivre près de Carmaux et orpaillage dans le Tarn.

⁵ Traces d'amphithéâtre, de thermes, d'aqueduc. Je ne puis affirmer que Rodez fut fortifié sous le Bas Empire : on y signale cependant des vestiges de remparts, enfermant, dit-on, une superficie de 25 hectares. — Lunel, *La Ville de Rodez à l'époque romaine*, 1888 (médiocre).

⁶ Route de Rodez à Cahors par le marché de *Carantomagus*, Le Cranton [Caranton] dans Compolibat (secteur de la route de Narbonne vers Saintes).

⁷ C'est sans doute un descendant de Lucter que *M. Luclerius Leo*, haut dignitaire municipal et prêtre au Confluent, auquel Cahors élève un monument (XIII, 1541).

⁸ Sur la route, très facile, entre Cahors et Toulouse, est le *vicus* le plus important des Cadurques, *Cosa, Cos* (XIII, 1539, 1546), dont Montauban doit avoir hérité. — C'est un peu au sud de Montauban qu'était la frontière entre Aquitaine et Narbonnaise.

⁹ Matelas en bourre de lin ; Pline, XIX, 13 : *Nullum est candidius lanæque similis, sicut in culeilis præcipuam gloriam Cadurci obtinent* ; *cadurco*, Juvénal, VI, 537 ; *cadurci fasciis concubantem*, Sulpicia [?], fr., p. 370, Bæhrens ; *nivei cadurci*, Juvénal, VII, 221 ; *albedine cadurco* [?], scholie de Juvénal, IX, 30.

¹⁰ *Cadurci vela texunt*, Pline, XIX, 8 ; Strabon, IV, 2, 2. Il est probable qu'ils fabriquaient aussi des toiles pour tentes ou pour abris de marchés, ce qu'on appelait aussi *cadurcum* ; scholie de Juvénal, VII, 221.

¹¹ Mursens et *Uxellodunum*.

¹² Rencontre des routes de Saintes, Rodez et Narbonne, de Lyon à Agen, d'Orléans à Toulouse.

¹³ *Divona, Cadurci* du nom du peuple.

¹⁴ Voyez chez Ausone ce très riche fonctionnaire qui s'en va vivre sa retraite à Cahors : *decedens placidos mores tranquillaque vitæ tempora finisti sede Cadurea* (*Prof.*, 18, 14-5).

nom, *Divona*, de celui de la source sainte qui l'alimentait de ses eaux et de son culte¹.

De Cahors, pour continuer à se tenir sur les paliers du massif Central, il fallait tourner au nord-ouest, et, à travers des plateaux sévères, des forêts pleines de bêtes et chères aux chasseurs², s'aventurer jusqu'aux bords de l'Isle, à Périgueux³. Mais l'aventure finissait bien. Périgueux⁴ valait la peine d'un voyage et méritait un long séjour. Plus qu'aucune cité de la bordure des montagnes, celle-ci avait le désir de faire grand, d'agir, de bâtir⁵, et ses hommes, celui de parler et d'écrire. De très vieilles familles gauloises y régnaient en souveraines glorieuses et généreuses elles furent jadis les premières d'entre les lignées celtiques de ces pays à accepter l'amitié de Rome et l'usage des noms latins, et, fières du patronage de Pompée, elles n'avaient pas attendu César pour se convertir aux formules impériales ; maintenant, elles se délectent aux grands temples, aux basiliques de marbre, aux salles de spectacles, dont elles tiennent à honneur de faire les frais⁶. On dirait même que Périgueux ne veut pas se borner à copier les leçons classiques, qu'il a le désir d'inaugurer une architecture nouvelle, et son temple de la Tutelle, avec sa tour circulaire haute et massive, est la construction la plus originale qu'ait laissée la Gaule romaine⁷. Amplement assise sur la vaste esplanade qui domine la rivière, la ville avait plus d'espace à elle que n'importe quelle cité du Centre⁸. Les mines de fer de son Périgord, les terres limoneuses de ses vallées assuraient à ses habitants des ressources et des occupations durables⁹. Une sorte de sainteté pipait sur sa vie, grâce à ses sources nombreuses, dont l'une, *Vesunna*, lui donnait son nom¹⁰ ; quand la Mère des Dieux arriva du Palatin, elle aima aussitôt cette résidence monumentale, pieuse et éveillée¹¹. Car ces gens de Périgueux étaient alors parmi les moins

¹ C'est sans aucun doute la fontaine des Chartreux. — La *Porte de Diane* est sans doute un fragment des thermes. — Aucune trace de remparts sous le Bas Empire. La tradition attribue la première fortification de Cahors à saint Didier au VIIe siècle (*Vita*, p. 19, Poupardin).

² Voyez le sarcophage de Cahors (Espérandieu, n° 1648).

³ Route directe de Cahors à Périgueux par le Périgord Noir. Mais je crois aussi à un chemin plus long, rejoignant au gué de Lalinde la route d'Agen.

⁴ *Vesunna*, chef-lieu, destiné à en prendre le nom, de la *civitas* des *Petrucorii* (*Petrocorii* ou, plus rarement, *Petracorii*). — Wlgrin de Taillerey, *Antiquités de Vésone*, 1821-6 ; en dernier lieu, les bons *Comptes Rendus* de Ch. Durand sur les récentes fouilles (*Fouilles de Vésone*, parus en 1906, 1908, 1910, 1911, 1912).

⁵ La ville a succédé à l'oppidum d'Écornebeuf ou, pour employer une expression plus exacte, à celui du plateau de La Boissière (près de 37 hectares, d'après les mesures prises par de Fayolle).

⁶ Les *Pompeii* ; XIII, 939, 943, 950-4, 1004-8, 11045. Remarquez la présence d'un *curator civium Romanorum*, assez grand personnage (XIII, 954).

⁷ Inscriptions, XIII, 939, 949, 955, 956. Il serait d'un puissant intérêt pour l'histoire de l'architecture en Périgord, de reconstituer le mode de couverture et de couronnement de la tour.

⁸ Périgueux est, avec Saintes, la ville de l'Aquitaine qui a été le plus réduite au IIIe siècle.

⁹ Notez l'importance de la confrérie des bouchers, *laniones*, qui élève à ses frais un monument à Tibère et Jupiter ; XIII, 941.

¹⁰ Peut-être l'équivalent de la Tutelle. Autres divinités du pays : *deus Telo*, la source du Toulon ? (XIII, 948, 952) ; *dea Stanna*, source curative ? (950) ; *Apollo Cobledulitavus* (930).

¹¹ Esp., n° 1267. — Développement du culte impérial (944-9), de celui de Jupiter Capitolin (940-3).

engourdis de la France centrale. Le voisinage de Bordeaux, où, en une journée de voiture, les amenait une bonne route toute de descente¹, faisait de la cité le trait d'union entre l'Océan et la montagne. Elle souriait volontiers aux choses de l'art, et une inscription y rappelait l'obéissance de quelques-uns des siens aux [lois des Muses](#).

Au nord du Périgord², les Lémoviques du Limousin avaient plus de peine à se développer. Malgré l'étendue du territoire³, leur pays n'était pas assez riche, ou, du moins, ses habitants n'en connaissaient pas assez les richesses : car les mines d'or et d'étain n'en étaient plus exploitées sérieusement⁴, les gisements de fine argile ne l'étaient pas encore⁵, et je ne sais si l'élevage des chevaux y prospérait déjà⁶. Ce Limousin était trop loin de la mer et de la grande route d'en bas ; pour arriver à Saintes, à laquelle le rattachaient ses principaux intérêts, on traversait de lugubres plateaux, des [terres froides](#), des forêts mystérieuses, qui protégeaient en manière de rempart les bords riants de la Charente⁷. Limoges⁸ sa métropole croissait très lentement auprès du gué de la Vienne, qui lui avait donné naissance. Le climat y montrait des rigueurs imprévues, et les nombreux châtelains du pays⁹ ne s'y trouvaient pas mieux que sur leurs domaines.

¹ Par Saint-Germain-du-Salembre, [Calambrio](#) [ainsi qu'il faut lire sur la *Table de Peutinger*] et Coutras, rive droite de l'Isle. Il y a d'assez grandes difficultés pour savoir où s'opéraient les passages de l'Isle et de la Dordogne.

² Route de Périgueux à Limoges (secteur de celle d'Agen à Orléans).

³ Départements de la Vienne, de la Corrèze et de la Creuse.

⁴ Je le suppose, vu l'absence de tout vestige important qui s'y rapporte à coup sûr pour cette époque.

⁵ A notre connaissance du moins.

⁶ Je crois du reste qu'on s'y livrait alors, et que la race limousine n'était point inconnue. Il est possible, d'ailleurs, que l'élevage des chevaux, et en particulier des chevaux de guerre, si chère aux Gaulois, ait décliné sous les Romains.

⁷ Route de Limoges à Saintes (de Lyon à Bordeaux) par [Germanicomagus](#) ; forêts de la Boixe et de Braconne.

⁸ [Augustoritum](#) ou, du nom de la *civitas*, [Lemovices](#). — Aucune trace certaine de remparts du III^e siècle : mais il est bien difficile qu'un *castrum* n'ait pas été constitué sur la colline, près de la Vienne, dans la future Cité autour de Saint-Étienne. La ville du Haut Empire paraît s'être développée surtout entre cette colline et le gué (cf. La Boche-au-Gué), à 1500 m. en aval du pont Saint-Étienne.

⁹ La vie rurale demeure très développée en Limousin (comme aujourd'hui). — Marchés : [Cassinomagus](#) ou Chassenon (enceinte sacrée avec théâtre), sur la route de Saintes ; Tintiniac avec son théâtre, son temple, ses basiliques ou marchés, qui est sans doute l'ancêtre de Tulle, sur la route de Périgueux à Clermont, au croisement, je pense, d'un compendium de Limoges à Rodez : Tintiniac est aujourd'hui dans la commune de Naves ([Navæ](#)), dont le nom doit se rattacher à quelque fontaine sacrée. — Sanctuaires : Chassenon ; Tintiniac ; [Tutela](#) ou Tulle ; Rancon, à droite de la route de Poitiers, un des rares sanctuaires de Pluton trouvés dans l'Empire (élevé par les [Andecamulenses](#), XIII, 1449 ; associé à Hercule, 1448) ; sans doute aussi Brive, [pont](#), sur la route de Cahors et Toulouse, au croisement de celle de Clermont à Périgueux. — Anciens *oppida*, bien disposés à la périphérie et sur les grandes routes : [Acitodunum](#) ([Agetodunum](#), [Agedunum](#)), Ahun, sur la route de Limoges à Clermont ; Châteauponsac, à droite de la route de Poitiers, voisin de Rancon ; Breth (dans Bridier), sur la route de Bourges et Orléans, peut-être le plus curieux, avec une source remarquable dans le voisinage ; Ussel, sur la route de Périgueux à Clermont ; Puy-de-Jouer [[Divodurum](#) ?] dans Saint-Goussaud, en Creuse, route de Bourges ; près de Guéret, Puy-de-Gaudy, avec sa belle source ; Puy-du-Tour dans Monceaux [vient de [Mulsedone](#), Ant. Thomas], en Corrèze, près d'Argentat, direction de Tintiniac à Rodez ; le Montceix dans Chamberet ; sans

Pourtant, la race des hommes y valait celle des chevaux ; on le devinait aux efforts qu'ils faisaient afin de s'instruire, de connaître, aussi bien que leurs voisins et rivaux du Périgord, le langage des Muses¹. Mais il faut attendre l'avenir. Pour aller plus lentement, le Limousin arrivera plus sûrement à la richesse, à la culture et à la célébrité ; il aura son jour de souveraineté dans la vie matérielle et morale de la Gaule².

Avec le Berry des Bituriges³, qui s'incline vers Poitiers⁴ et les cités de la Loire, s'achève cette ligne de boulevards qui flanquent en cercle les montagnes centrales⁵. Dans le Berry, à la différence du Limousin, il nous faut regarder vers le passé, et non pas vers l'avenir ; et cependant, nous sommes plus loin des hauts lieux et à demi dans la plaine. Triste destinée que celle du peuple des Bituriges ! Il a, voici un demi-millénaire, commandé à la Gaule et menacé l'Europe ; et il vit maintenant dans la plus profonde obscurité, dont ne le fait point sortir sa flagornerie à l'endroit des empereurs⁶. *Avaricum* ou Bourges, sa capitale⁷, subsiste toujours sur son cap baigné de ruisseaux et de marais, et c'est l'ancêtre parmi les villes de la Gaule Chevelue. Mais elle qui jadis passa peut-être pour la plus belle et la plus riche d'entre toutes, en est aujourd'hui une des plus insignifiantes. Elle ne peut lutter contre la concurrence commerciale des cités d'en bas, riveraines des routes mondiales, Bordeaux, Saintes ou Lyon ; elle n'a pas eu le courage de s'instruire comme Autun ; et il lui a manqué la bonne fortune de devenir, comme Clermont la ville d'en haut, une capitale de dieux. Ce qui lui sert le plus, ce qui maintient sa renommée dans le monde, ce sont les fers de son sous-sol, les linières, les près et les blés de sa surface⁸, les laines de ses troupeaux, les eaux thermales de ses vallons⁹, et ce sont aussi les produits sortis

doute Uzerche et Turenne, près de la route de Cahors et Toulouse ; etc. Je ne crois pas qu'il y ait eu dans aucune *civitas* de la Gaule plus de beaux *oppida* : c'était peut-être, à l'époque de la liberté, la région la plus riche en seigneuries rurales, et quelque chose de cela a dû demeurer à l'époque romaine.

¹ XIII, 1393 ; Mercure de bronze.

² Je ne puis croire cependant que la prééminence religieuse de Limoges au Moyen Age n'ait pas été précédée par quelque culte important du paganisme. Peut-être au gué de la Vienne (*Augustoritum*) y avait-il un sanctuaire impérial ou autre.

³ Route de Limoges à Bourges (Agen à Orléans).

⁴ Routes de Bourges à Poitiers ou à Orléans.

⁵ J'ai dû laisser de côté, à l'est, le Vivarais, qui relève de la Narbonnaise, et le Forez, qui relève de la Lyonnaise.

⁶ Les Bituriges furent peut-être les plus dévots de la Gaule Chevelue, et presque autant que Nîmes, à la fortune des empereurs : XIII, 1189 (Caligula) ; 1194 (Caligula et sa famille) ; *Revue des Ét. anc.*, 1915, p. 275 ; XIII, 1193, 1318, 1320, 1330, 1353, 1355-7, 1362, 1364, 1373-7, 11162. Remarquez que nulle part en Gaule, peut-être, le culte impérial n'a pris au même degré un caractère rural.

⁷ *Avaricum*, plus tard *Bituriges*. La *civitas* s'appelle toujours, par opposition aux *Bituriges Vivisci* de Bordeaux, celle des *Bituriges Cubi*. Pline dit *Bituriges liberi qui Cubi appellantur* (IV, 109). — L'enceinte de Bourges sera de 2100 m.

⁸ Le développement de l'agriculture dans le Berry résulte du nombre de villages importants qu'on y rencontre.

⁹ Nérès (sur la route de Bourges à Clermont), *Neriomagus* (nom du lieu), *Nerius* (nom du dieu et de la source), une des stations les plus importantes de la Gaule : un soldat d'origine italienne vient y mourir, sans doute en traitement (XIII, 1383), à moins qu'il n'y ait eu pendant un temps une petite garnison : l'inscription gauloise dédiée au dieu blanc ?, *Leucullosu* [datif], semble l'œuvre d'un *equus alæ Atectorigianæ* (c'est ainsi que je traduis *epadatexiorigi*, XIII, 1388). A titre de curiosité, Moreau de Nérès, *Nérès, capitale des Gaules*, 1902. — *Ivavus* ou Évaux, près de là. — Bourbon-l'Archambault.

des nombreuses fabriques fondées sur son 'vaste territoire, armes ou outils de fer, draps de laine et toiles à voiles. Ville et pays conservent une population dense¹ et laborieuse, et beaucoup de forts villages² s'égrènent sur le terroir. Mais ce sont surtout paysans, artisans, petits boutiquiers³, industriels méthodiques, gens de routine ou de tradition⁴, et on est tenté de croire qu'ils se laissaient trop facilement vivre, qu'ils ne cherchaient pas l'audace nécessaire pour reprendre une place d'honneur dans le monde gaulois.

VII. — LES ARVERNES ET CLERMONT⁵.

Ces routes qui montaient d'en bas finissaient par se réunir en un seul point, ainsi que les rayons au centre : et c'était chez les Arvernes. De Saint-Paulien en Velay, de Javols en Gévaudan, de Rodez, de Cahors, de Périgueux, de Limoges et de Bourges, sept chemins partis de toutes les rivières, gravissant toutes les montagnes, venaient se joindre sur la colline lumineuse⁶ et au lieu saint⁷ où

¹ Le Berry est la région de l'Aquitaine qui, après le Bordelais, a livré le plus d'inscriptions ; mais, tandis que dans le Bordelais elles se concentrent à Bordeaux, dans le Berry elles se dispersent dans un grand nombre de localités.

² Le nombre des grosses bourgades habitées, marchés ou lieux de petite industrie, est assez caractéristique chez les Bituriges : ce sont les *urbes* dont parle César. Ont livré des souvenirs importants : Saint-Ambroix ou *Ernodurum, vicus* (assez actif) ; Drevant, avec son théâtre, son forum, etc., lieu de marché et de pèlerinage ; Bruère, La Celle-Bruère, Allichamps, triple agglomération voisine de Drevant, qui forme avec lui un groupe très curieux à étudier ; le marché de Clion, *Claudiomagus* ; Châteaumeillant, *Mediolanum* ; *Leprosus* ou Levroux (source, sanctuaire et théâtre) ; le marché d'Argenton, *Argentomagus*, devenu ville de fabrique ; Alléans ; Déols, *Dolus* (sarcophage de marbre) ; Vendœuvres, *vicus, forum* et sanctuaire (XIII, 11151) ; Issoudun, *Uxellodunum* ; Sancerre (le *Gorlona* des ms. β de Jules César). En somme, surtout des *vici* et des *fora* plutôt que des *oppida*.

³ Voyez les inscriptions et les tombes de Bourges et de son territoire.

⁴ Vieux dieux et dieux topiques : *Mars Rigisamus*, 1190 (Bourges) ; *Mars Mogetius*, 1193 (Bourges, dieu de source ?) ; *Mavida*, 11082 (Bourges) ; *Solimara*, 1193 (c'est l'équivalent de *Minerva* ; Bourges) ; *Naga* ?, 11153 (Gièvres) ; *dea Subremis* ?, 11160 (Neuvy-sur-Baraujon) ; *Soucona* ?, 11162 (le ru de la Fontaine à Sagonne ?) ; *Apollo Atepomarus*, 1318 (au Peu-Bertand près Mauvières) ; *Etnosus*, 1189 (Bourges) ; *Cososus*, 1353 (dieu de source, à Maubranche ou à Levroux, mais plutôt à Maubranche, pays de sources et d'eaux vives [voyez le ruisseau de Chou, *Chos*]) ; sans doute aussi *Leprosus*, la fontaine de Levroux, *Nerius*, 1376-7 (Néris) ; *Ibosus*, 1370 (Néris) ; *Leucullosus*, 1388 (à Néris ; = *deus Candidus* ?) ; *Ivavus*, 1368 (Évaux). Remarquez ces désinences en *-osus*. Inscriptions celtiques : 1326 (Genouilly), 1388 (Néris). Il y a relativement peu de citoyens romains : un *curator*, sous Caligula, de rang inférieur (XIII, 1194).

⁵ Audollent, *Clermont gallo-romain* (modèle de topographie urbaine), dans les *Mélanges littéraires* publiés par la Faculté des Lettres, 1910.

⁶ *Clarus mons* : c'est, je crois, spécialement la colline qui porte la Cathédrale et qui portait sans doute le grand temple, qu'on peut supposer consacré à Bélénus ou Apollon (XIII, 1480-1). *Clarus mons* est l'équivalent latin du celtique Lugdunum et s'expliquerait assez bien dans l'hypothèse de cette consécration à Apollon. Quoique ce nom n'apparaisse qu'au VI siècle (*Formulæ*, Zeumer, p. 26 et 28), je le soupçonne bien plus ancien.

⁷ *Nemossus* ou *Augustonemetum* doit désigner le lieu saint que formaient la colline et ses abords, ou peut-être seulement un bois sacré d'à côté.

Auguste avait bâti la nouvelle capitale du peuple arverne¹, *Augustonemetum*, Clermont, héritière de Gergovie.

Rien ne rappelait, en apparence, la souveraineté que les Arvernes avaient exercée si longtemps sur les Gaules². Gergovie n'était plus qu'un plateau désert, Clermont n'était qu'une ville de droit commun, les Arvernes un peuple pareil à cent autres, leur titre de *cité libre* n'avait aucun sens³ ; et c'était une ville de bas-fond, simple hameau au temps de leur grandeur, Bordeaux, qui servait de métropole à la province. — Et cependant, grâce au génie des habitants, à la valeur du pays, à la faveur des dieux, les Arvernes conservaient un très haut rang parmi les nations de la Gaule ; et peut-être, tout compte fait, Clermont demeurait, à d'autres titres que Bordeaux, la *ville insigne* de la Gaule d'Aquitaine. Malgré la défaite et malgré les changements des habitudes sociales, les hauts sommets de l'Auvergne, son peuple et sa ville ne laissaient point éclipser leur gloire par la fortune des confluent et des cités de plaine.

L'Auvergne gardait sa place dans le monde par deux avantages, qu'aucune concurrence ne lui ravirait : la fécondité de sa Limagne et la convergence de ses chemins. Avec ses prairies, ses vignobles, ses fruits, ses légumes, elle était sans doute la terre de Gaule où l'on pouvait vivre à meilleur marché, le plus grassement et le plus délicatement à la fois⁴. Avec ce faisceau de voies qui se nouait chez elle à la route de l'Allier, ouverte largement vers le nord, elle était le passage obligé entre le centre et le pourtour de la France, l'Est et l'Ouest, le Languedoc et la Loire⁵ ; et, à côté des agriculteurs de son terroir, elle eut des trafiquants des rues et places de sa capitale⁶.

De nouvelles causes de richesse survinrent après la conquête. Les Arvernes sont de nature fort industrielle. Ils ont su exploiter leur sol avec persévérance. Rome avait introduit en Gaule la mode de la vaisselle et des figurines en terre cuite : des poteries s'installèrent dans la plaine d'Auvergne, à Lezoux, Toulon, Saint-Rémy, grandes et tassées à former de vraies villes, et là, pendant deux siècles, on ne cessa de façonner l'argile du pays. Je crois bien qu'on y commença par de la contrefaçon, par imiter les vases que le commerce italien avait importés de Toscane. Mais quand il s'agit de doter son pays d'une industrie nouvelle et, par surcroît, de s'enrichir soi-même, on ne peut s'étonner de ne point rencontrer chez des hommes d'affaires la pratique de la morale absolue. Et ces, Arvernes

¹ Ce fut le nom officiel jusqu'au III^e siècle, où le nom du peuple, *Arverni*, prévalut. Clermont ne l'emporta que beaucoup plus tard. Sur ces changements de noms dans les villes. — Sans qu'il y ait une preuve absolue, je crois que Clermont a été fortifié au III^e siècle, et que son enceinte devait avoir 2000 mètres (Ammien, XV, 11, 13, rapproche la ville de trois autres villes fortifiées). Mais je crois que plus tard le puy central, *Clarus mons*, a reçu un rempart spécial. — Le *mur des Sarrasins* n'a aucun rapport avec l'enceinte. C'est le fragment de quelque construction postérieure à Hadrien : thermes ?

² T. II, ch. XV, ch. XIV ; t. III, ch. I et IV.

³ *Arverni liberi*, Pline, IV, 109.

⁴ Sidoine Apollinaire, *Ép.*, IV, 21, 5.

⁵ Voici les routes qui convergent à Clermont : de Lyon en droite ligne par Feurs ; du Velay (*Ruessio*) et, plus loin, du Vivarais par le Pal, voie militaire, ou de Nîmes par la *Regordane*, voie populaire ; du haut Allier, qui mène du Gévaudan par Brioude, et, plus loin, de Nîmes par un chemin populaire ; de Cahors ou Rodez par Mauriac et, plus loin, de Toulouse ou Narbonne ; de Périgueux et Bordeaux par Tulle ; de Limoges et Saintes ; de Bourges et de la Loire ; de Nevers et de la Seine ; d'Autun et Vichy. Il va de soi que certaines de ces routes se confondaient aux abords de Clermont.

⁶ XIII, 1522 et 1526 (*negotiatores*), 1462, 1463, 1464 (Gaulois à Clermont).

furent admirables comme manufacturiers et commissionnaires : car ils surent faire de bons produits et les imposer, tant que dura la paix romaine, aux acheteurs de l'Occident. Nulle cité de Gaule ne mêla, en un plus parfait équilibre, l'industrie, le commerce et l'agriculture.

C'était d'ailleurs le sol qui avait provoqué cette industrie céramique, et c'est toujours à lui qu'il faut revenir en Auvergne. Par ses sites et par sa valeur, il a dans ce pays une magnificence à la fois physique et morale que nos générations modernes ont trop longtemps méconnue¹. Il apportait de la santé et de la foi autant que de la richesse et du travail. Ses eaux chaudes étaient les plus efficaces de la Gaule pour sauver vraiment de tous les maux. Les malades de l'Empire montaient vers l'Auvergne à la façon dont ils seraient montés au plus grand temple de l'Apollon guérisseur, successeur latin de Bélénus² : Royat, Chaudesaigues, Ydes, Saint-Nectaire, Vic-sur-Cère, Mont-Dore, La Bourboule³, étaient autant de lieux consacrés aux dieux salutaires⁴, et au-dessus d'eux brillait déjà la sainte capitale de la guérison, Vichy, plein tout ensemble des espérances de mille malades et des actions, de grâces de mille dévots⁵. Car les dieux visitaient les stations de l'Auvergne avec autant de plaisir que les hommes : à Vichy, les soldats de la cohorte urbaine de Lyon pouvaient rencontrer le dieu thrace Sabarzius, appelé par moi de ses fidèles.

Il restait toujours aux Arvernes d'être le peuple aux divinités et aux temples souverains. A Clermont même, bâti sur une colline sacrée auprès d'un bois cher aux dieux⁶, on éleva l'un des plus beaux et plus riches sanctuaires de la Gaule, en murs épais de trente pieds, et, pour l'orner, toutes les carrières de l'Empire fournirent leurs marbres⁷. Le puy de Dôme était le lieu de pèlerinage le plus fameux de l'Occident⁸ : les Arvernes avaient dépensé quarante millions de sesterces, dix millions de francs, pour y élever une statue colossale à leur grand dieu, ils la commandèrent à l'artiste le plus célèbre du monde, et durant dix ans, sans quitter le pays⁹, il y travailla. Elle trônait en son temple, au sommet de la montagne, d'où il semblait que le dieu prit apercevoir sa Gaule tout entière.

¹ Sidoine Apollinaire l'a bien comprise.

² Il est possible que l'importance du culte apollinaire à Clermont s'explique par là. Cf. à Autun, *Apollo poster*.

³ Cf. Bonnard, *Gaule thermale*, p. 188 et s. A noter, à Mont-Dore, *Siannus* ou *Sianna*, qui paraît bien un nom de dieu et de source, et, je crois aussi, un nom apollinaire (XIII, 1538). Ajoutez, comme eaux moins connues, Pont-des-Eaux (dans Nébouzat), Beauregard-Vendon (cf. *Vindonnus*), Châteauneuf, Coirent. Jusqu'ici, rien à Châtel-Guyon.

⁴ C. I. L., III, 987.

⁵ *Aquæ Calidæ, Calentes* (Sid., *Ép.*, V, 14). Sidoine : *Scabris cavernatim ructata pumicibus aqua sulphuris atque jecorosis ac phthisiscentibus languidis piscina* [on a supposé, je crois à tort, qu'il s'agissait de Mont-Dore]. On y adore Diane, Mars, les empereurs, Jupiter Sabazius ; on y vient d'Arles, de Lyon.

⁶ Surtout à Apollon ou Bélénus.

⁷ Je pense de plus en plus que le temple dévasté vers 254 par les Alamans était le principal temple de Clermont : à bien lire le texte de Grégoire (*H. Fr.*, I, 32), on voit qu'il s'agit de la ville, et non du puy de Dôme : *Veniens Arvernos [venu à la ville de Clermont] delubrum illud, quod Gallica lingua Vassogalate votant, incendit.... Juxta urbem*, etc.

⁸ Pour ce qui suit, C. I. L., XIII, 1517-28.

⁹ Ou du moins la Gaule.

Car ce dieu des Arvernes était Mercure¹, l'héritier de Teutatès, le dieu nécessaire et presque national des Gallo-Romains. De nulle part entre Rhin et Pyrénées il ne commandait de plus haut que de la cime du Dame ; il y avait son image la plus renommée ; il y voyait la plus nombreuse foule de ses adorateurs ; et les Italiens eux-mêmes, petits-fils de ceux qui avaient jadis attaqué Gergovie, venaient le prier sur la montagne sainte². Des bords les plus lointains du Rhin s'élevaient vers l'Auvergne les prières de milliers de pieuses âmes. La souveraineté du Mercure arverne perpétuait, sous une forme religieuse, la tradition de l'Empire celtique de Bituit.

Revenons maintenant des montagnes aux fleuves, des sommets aux routes d'en bas.

VIII. — POITIERS ; LA SORTIE D'AQUITAINE.

Sur la grande route de l'Ouest, au delà de Saintes, nous avons déjà gravi le seuil de Poitou, qui commençait à La Villedieu, vers la longue montée à travers les bois d'Aulnay. C'était également l'endroit où le chemin quittait le pays de Saintonge pour pénétrer chez les Pictons³. Il passait ensuite à Melle⁴, à laquelle ses mines d'argent préparaient le rôle d'une capitale monétaire⁵ ; et plus loin, au-dessus des gorges étroites et fraîches du Clain, on voyait s'élever sur son puissant mamelon la métropole traditionnelle du grand peuple de Poitou, *Limonum* ou Poitiers⁶.

Celle-ci, à la différence de presque toutes les villes que nous avons rencontrées jusqu'ici⁷, est une antique bourgade gauloise, bâtie sur un large sommet, à l'aspect isolé et impérieux d'une citadelle. Elle est encore telle que l'ont si souvent assiégée et défendue Romains et Gaulois au temps des guerres de la conquête. Comme elle avait été l'alliée fidèle de César⁸, comme d'ailleurs sa

¹ Ici, ch. I, § 6. *Mercurius Dumias*, inscription du puy de Dôme (XIII, 1523) ; *Mercurius Vindonnus*, au pied de la montagne, peut-être un dieu de source (XIII, 1518) ; *Mercurius* seul, à Lezoux (1514) et au puy de Dôme ; *Mercurius Arvernus*, au puy de Dôme (XIII, 1522 ?), *Mercurius Arvernus* et *Mercurius Arvernorix*, dans les régions du Rhin. — Je ne peux établir un rapport certain entre ce Mercure et le *Genius Arvernorum*. — Mercure fraternisait du reste en Auvergne, comme ailleurs, surtout avec Apollon. — Mars semble y prendre surtout un caractère local : *Mars Vorocius*, sans aucun doute dieu de source, à Vichy (XIII, 1497), *Mars Randosatis* à Taragnat près de Courpière (1516).

² XIII, 1522, 1526.

³ Aulnay, station militaire, doit appartenir à Poitiers, si on en juge par les textes médiévaux ; Brioux, *Brigiosum*, qui est plus loin, peut-être également station militaire (XIII, 1159), est certainement à Poitiers.

⁴ *Medolus*, *Metullum* ou *Metulum*.

⁵ Les mines d'Alloué, également aux Pictons. — A Melle, ce qui ajoutait à son importance, la route de Saintes à Poitiers recevait la route de Bourges et du Centre vers Saintes. Cette route coupait le chemin direct de Bordeaux sur Angoulême à Rom, *Raraunum* (C. I. L., XIII, 11, p. 662-3), qui avait par suite une certaine importance dans le Poitou.

⁶ *Limonum*, plus tard *Pictavi* ; l'ancienne forme du nom du peuple, *Pictones*, n'est plus qu'une curiosité d'érudit, et c'est par extraordinaire qu'on trouve *civitas Pictonum* dans une inscription (XIII, 1129).

⁷ Sauf Angoulême, Rodez et quelques villes de Gascogne, en particulier Auch, Oloron, Lescar et Lectoure.

⁸ Je suis par suite étonné que les Pictons n'aient pas été dès l'origine *civitas libera*.

montagne n'a nullement la hauteur et les pentes longues et difficiles, l'allure morne et sauvage d'une Bibracte ou d'une Gergovie, les Romains lui ont volontiers laissé le droit à la vie, et elle continue à regorger d'hommes¹.

Il va sans dire qu'elle renonce à vivre à la façon d'une forteresse, surveillant les peuples qui veulent passer entre Loire et Garonne. Ce rôle lui reviendra plus tard. Pour le moment, elle se borne à la vie banale et modeste que lui imposent le labour de ses terres, l'entretien de son cheptel² et le culte de ses dieux³ : car je ne vois pas qu'en ce temps-là elle se soit livrée à rien autre d'essentiel.

L'industrie ne s'y développait pas à la manière de Saintes ni le négoce à la manière de Bordeaux. Peut-être, à cause de ses bons offices d'autrefois, de sa situation centrale entre Loire et Garonne, Océan et montagnes, en fit-on pendant quelque temps le centre du gouvernement d'Aquitaine : mais la chose ne dura pas⁴, et je pense que les gouverneurs s'y ennuyèrent. Beaucoup de gens passaient sans doute par Poitiers, sur ce seuil et cette route indispensables à l'Occident, mais on ne s'y arrêtait pas : ni hommes ni pays n'offraient d'irrésistibles attraits. C'étaient lieux de retraite plutôt que de plaisir : les rivières disposaient dans leurs replis des abris charmants, où l'on pouvait goûter le repos, adorer ses dieux, rêver ou réfléchir en son âme, sans s'éloigner trop du inonde et de ses routes⁵. Poitiers inspirait tout à la fois le respect des façons anciennes⁶ et l'attachement aux pratiques sociables⁷. C'était un beau cadre qui restait du passé, mais où les hommes respiraient encore en nombre et en pleine santé, et où une vie intense pourra reprendre aisément aux heures d'action, religieuse ou militaire.

¹ Je crois en effet à une population assez dense à Poitiers et dans le pays voyez l'énormité de l'amphithéâtre, peut-être le plus grand de la Gaule, et l'importance de l'enceinte au Bas Empire, 2600 mètres environ, supérieure alors à toutes celles des Trois Gaules, sauf Trèves.

² Cf. Paulin de Nole, *Carm.*, X, 249 : *Pictonicis fertile rus viret arvis*.

³ *C. I. L.*, XIII, 1124-7 (culte de Mercure à Poitiers), 1131, le sanctuaire de Mercure et Apollon à Herbord (XIII, 1172-4), Apollon à Antigny (Esp., n° 1412).

⁴ D'après *C. I. L.*, XIII, 1129, et peut-être 1131 : sous les Antonins ?

⁵ Ligugé, Celle-Lévescault, Nouaillé, pour le Moyen Age. Ajoutez Herbord à l'époque païenne.

⁶ Tablette celtique de Rom ; inscription celtique du menhir du Vieux-Poitiers (*C. I. L.*, XIII, 1171) ; Minerve archaïque de Poitiers ; séjour et mort à Poitiers d'un Campanien de Téanum, *haruspex sui temporis singularis* (XIII, 1131).

⁷ *C. I. L.*, XIII, 1129, 1132, 1134.

La route, au nord de Poitiers, redescendait vers des horizons plus larges¹. Un instant, elle avait des bois à traverser, ces bois d'Ingrandes² près desquels Châtellerauld veillera plus tard, en sentinelle avancée qui garde la marche du Midi. Mais, la forêt franchie, devant ces espaces moins découpés, ces cultures plus uniformes, ces rivières plus larges aux contours mal définis, on s'apercevait que le Poitou était terminé et que l'on s'avançait sur le domaine des cités du val de Loire. — Cette frontière n'était pas seulement municipale : ici finissait la province d'Aquitaine, que nous n'avons pas quittée depuis les Pyrénées ; là commençait la province de Lyonnaise, où nous allons pénétrer. Cette séparation, d'ailleurs, était surtout d'ordre administratif : car ni le, hommes ni les villes ni lieu dieux ne changeaient ait nord du seuil de Poitou ; nous restons chez des Celtes et sous l'empire de Mercure

IX. — L'ENTRÉE EN LYONNAISE. TOURS, ORLÉANS, PARIS.

Cette province de Lyonnaise, que les Romains appelèrent un instant la Celtique, était le plus mal façonné des districts transalpins. Elle fut constituée par la longue et étroite bande de terre comprise entre la Loire et la Seine, depuis Lyon où elle commençait jusqu'au cap Finistère où elle se terminait. Il y avait en elle trois groupes de pays, de nature et de vie distinctes : au nord-ouest, ceux de la mer, l'ancienne Armorique et la future Normandie ; dans les montagnes du sud-est, la Bourgogne et ses dépendances ; entre les deux, les plaines et les coteaux du val de Loire et de l'Île-de-France, que parcourait, rapide et rectiligne, la grande route de l'Ouest³.

C'est devant Tours que cette route traversait la Loire⁴. La ville commençait à peine son existence : son nom de *Cæsarodunum*¹, ville de César, rappelait

¹ C'est sur cette route. dans la localité de Cenon, au Vieux-Poitiers [l'expression est ancienne, Verus Pictavis dans les textes médiévaux], qu'on rencontre le fameux temple avec l'inscription celtique *ral[f]n orivattiom Frontu Tarbeisonios ieuru* [ou *Tarbelsonios*]. Je crois l'inscription du début de l'Empire et annonçant un passage de la route sur une rivière, la Vienne (ou le Clain ?, par un pont : c'est là en effet qu'elle doit franchir l'un ou l'autre ; et je traduis par *trajectum per pontem Fronto Tarbisonius* ou *Tarbelicus* [originaire des Tarbelles ?? fils de Tarbos ou Tarvos ?] ehxit %. Et ce serait peut-être le nom du constructeur du pont, et le menhir aura pu être élevé là pour rappeler cette construction, encore qu'il suit possible que le menhir ait existé bien avant le pont, et que Fronto se soit borné à l'utiliser. — Le territoire de Poitiers s'allongeait, le long de la route de Nantes, à travers le futur *pagus* de Tiffauges, jusqu'à la Loire, qu'il atteignait face à Nantes, à Rezé (*Ratiatum*, Ptolémée, II, 7, 5 ; le mot doit être l'équivalent de *trajectus*, cf. plus haut). Les Pictons avaient dû tout faire pour avoir un port sur la Loire, et il ne serait pas impossible qu'ils aient essayé d'en faire un rival de Nantes : Rezé est au débouché, sur la Loire, de la route de Poitiers et du Centre, sans doute aussi de celle de Saintes et de la Vendée, et en outre, comme l'a très finement observé Léon Maître (*Géogr.*, II, p. 41), la nature avait favorisé Rezé au détriment de Nantes.

² Le nom de la localité (de *Icoranda*) indique précisément la frontière.

³ De là l'importance, qui n'apparaît pas dans nos médiocres documents viographiques, des deux grandes routes de Lyon à Nantes et aux ports de l'Armorique par la Loire et de Lyon aux ports de la Normandie par la Seine, routes qui servent au légat de Lyon, pour ainsi parler, à tenir sa province.

⁴ Je ne sais si c'est sur un pont : je crois plutôt que, comme sous les Mérovingiens, le passage se faisait par barque ou, le cas échéant, par pont de bateaux (cf. Grégoire, *H. Fr.*, V, 49).

qu'elle datait de l'ère romaine. Ce n'était que la capitale de l'insignifiante peuplade des Turons, dont le seul mérite fut d'avoir osé, d'accord avec ses voisins de l'Anjou, prendre les armes contre Tibère en pleine paix romaine². Mais après ce beau coup, la nation retomba dans la banalité de sa vie coutumière, dont nous ne savons trop en quoi elle consista : peut-être un peu de culture et un peu de négoce, quelques barques qui descendaient le fleuve, quelques voyageurs qui prolongeaient leur étape dans la ville, des grands seigneurs qui régnaient sur de vastes domaines aux bords de la Loire et dont les régisseurs s'approvisionnaient aux marchés du chef-lieu ou aux foires des bourgades rustiques³. Mais ni la route ni le fleuve n'apportaient encore à la cité richesse ou gloire. De cette incomparable situation au centre de la France, de cette croisée maîtresse que forment le plus grand fleuve et la plus grande route de la nation⁴, Tours ne tirait aucun avantage. La Loire était assez peu fréquentée par les voyageurs ou les trains de marchandises⁵ ; la voie de l'Ouest n'avait pas acquis l'importance internationale des chemins militaires qui menaient de Rome en Bretagne ou en Germanie. Il faudra, pour que Tours accomplisse ses destinées, que la Gaule se sépare de l'Empire et qu'elle vive à nouveau de sa vie propre, sur ses routes naturelles, autour de ses fleuves, sous l'inspiration d'une dévotion nationale. Quand, au temps de l'indépendance celtique, elle avait vécu de cette manière, c'était dans cette région de la Loire qu'elle avait placé le foyer de son existence morale et la résidence de ses dieux communs : qu'on se rappelle l'assemblée des druides sur le sol carnute, milieu de la Gaule. Dans peu de siècles, sous l'action d'une religion nouvelle et d'une énergie nationale, la tombe et la basilique de saint Martin de Tours rendront à la Loire sa souveraineté nécessaire⁶.

La route, la Loire franchie, restait en bordure des hautes terres qui longent et dominant la rive septentrionale, traversant de rares bourgades, longeant de beaux domaines où les mausolées des maîtres dressaient leurs formes et leurs couleurs étranges, tables donjons des morts plus hauts et plus visibles que les villas mêmes des châtelains⁷ : car les défunts, sur les routes de la Gaule, s'imposaient parfois plus que les vivants. A Monceaux, on entrait dans l'immense⁸ pays des Carnutes, si célèbre au temps des druides, et, cinquante

¹ Plus tard *Turones* ou plus souvent, *Turoni*. *Civitas Turonorum libera* sous Claude, \III, 3076-7. — L'enceinte du Bas Empire aura 1155 mètres et de 9 à 10 hectares.

² En 21 après J.-C.

³ Anciens marchés de la Touraine (relativement fréquents, surtout au sud de la Loire) : *Rotomagus* (Pont-de-Ruan), au passage de l'Indre par la route de Poitiers ; *Maniatomagus* (Manthelan), au centre des plateaux de Sainte-Maure ; *Turnomagus* (Tournon-Saint-Pierre), près d'Yzeures, à la frontière de la Touraine, du Berry et du Poitou ; *Cisomagus* (Ciran-la-Latte), sans doute l'ancien marché du vallon de l'Esves, ancêtre de Ligueil.

⁴ Ajoutez l'amorce des principales routes de l'Armorique et de la Normandie.

⁵ Il n'est question qu'à Nantes de nautes de la Loire. Mais je crois que le passage de la Loire par la grande route devait entraîner un assez bon mouvement de batellerie ; voyez Grégoire de Tours.

⁶ Tout ce qu'on peut dire sur le rôle religieux de la Touraine à l'époque romaine est l'importance qu'y a le culte de Minerve, appellation de la grande divinité celtique ; le temple d'Yzeures lui était consacré (XIII, 3075). Ce dernier temple, qui associe à Minerve *Numina Augustorum* et où est figurée la gigantomachie, doit rappeler les luttes de Marc-Aurèle contre les Barbares.

⁷ Voyez la pile de Cinq-Mars, avec cette réserve, qu'elle est en aval de Tours.

⁸ Loiret à moitié, Loir-et-Cher à moitié, Eure-et-Loir, partie de Seine-et-Oise.

milles plus loin¹, on s'arrêtait à *Genabum*, Orléans, leur antique port sur la Loire².

Les Carnutes étaient un nom bien oublié depuis les jours de la conquête. *Autricum* ou Chartres, leur métropole traditionnelle, demeurait une petite ville, loin des plus grandes villes, écartée à deux journées au nord de la Loire³ : elle ne comptait guère dans la vie de la Gaule, et, dans celle de son peuple, elle comptait bien moins qu'Orléans, port sur le grand fleuve et station sur le chemin. Ce n'est pas à dire qu'Orléans soit alors une ville fort brillante. Pour les mêmes raisons que Tours, il ne lui est pas possible de grandir. Sans les blés de la Beauce, ce ne serait qu'une bourgade pareille à mille autres, dont la principale gloire est dans les souvenirs de son passé et dans le voisinage des cultes solennels de la Gaule antique⁴. Mais ces blés lui valent aussi d'être un entrepôt de grains et un centre de meunerie⁵, ce qui du reste ne la change pas des temps gaulois. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'apparaîtront les signes d'une nouvelle grandeur, lorsque Orléans, détaché du pays de Chartres, deviendra métropole d'une cité distincte⁶.

¹ Blois, *Blesum* ou *Blæsus*, cité sous la forme *Bleziis* dans l'Anonyme (IV, 28), est un *vicus* des Carnutes. — Sur la route de Bourges à Tours, en territoire carnute d'Orléans, *Tasciaca*, Thésée et les ruines de son curieux édifice, villa ou plutôt *prætorium* qui me paraît, plus ou moins contemporain d'Hadrien. Comme, nous sommes aux confins des cités de Bourges, Tours, Orléans, Chartres, il me paraît certain qu'il y eut là un lieu de foire et de pèlerinage fort important, auquel se rattache cette construction.

² Plus tard *Aurelianum*. — L'enceinte du Bas Empire, peut-être la plus régulière de la Gaule avec celle de Soissons, formera un rectangle d'environ 2100 m.

³ Sur la route d'Orléans aux ports de Normandie.

⁴ A Orléans, culte de la source *Acionna*, la fontaine de l'Étuvée près de la ville (XIII, 3003-5). Plus loin dans la campagne, le trésor de Neuvy-en-Sullias, où se trouve la mention du dieu *Radiobus* sur un cheval de broutte (XIII, 3071). — D'accord avec Soyer, qui a bien voulu me communiquer ses recherches, je crois de plus en plus qu'il faut chercher à l'extrémité est de la forêt d'Orléans l'ombilic druidique. Je crois en outre qu'il est impossible qu'il n'ait pas laissé des survivances cultuelles ou archéologiques. Et je rattacherai à son voisinage tous les vestiges religieux qu'on trouve dans ces parages : le trésor de Neuvy-en-Sullias, les théâtres (qui ne s'expliquent que par des lieux saints) de Bonnée et de Bouxy, en bordure de la forêt du côté de la Loire, ceux de Sceaux, Triguères, Chenevières (dans Monthouy), de l'autre côté de la forêt, chez les Sénons. Il y avait là, évidemment, une sorte d'immense terrain sacré, — Je me suis demandé, avec Soyer, si la sainteté de cette région au Moyen Age (Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire) ne venait point de là ; et si, de l'autre côté de la Loire, le nom de Sully, *Soliacus*, qui a passé à tout le pays (Sullias), ne vient pas de la *dea Salis*, déesse chthonienne chez les Celtes ; mais sur ce dernier point, j'hésite encore. — De l'autre côté d'Orléans, le vallon de Vendôme, *Vindocinum*, devait être également un lieu saint (cf. *Vindonnus*, épithète d'Apollon et de Mercure), renfermant un théâtre (à Areines).

⁵ Je suppose cela d'après Strabon, IV, 2, 3, qui l'appelle *ἐμπόριον*, et d'après l'état de choses antérieur à la conquête.

⁶ En outre, Orléans est le départ de la route de Limoges et Toulouse, Agen et tout le Midi ; de la route de Sens et Troyes, qui quittait l'Orléanais à Ingrannes (*Icoranda*), route qui a dû, au temps des druides, amener tous les pèlerins de l'Est ; croisement de la route de Lyon à Nantes et en Armorique ; le départ de la route de Chartres et Normandie. Évidemment, ce réseau, qui mine à toute la Gaule, est antérieur aux temps romains et doit avoir servi aux formations des assemblées et pèlerinages celtiques.

A Orléans, la route quitte la Loire, et, à travers les blés, monte vers la Seine par l'isthme qui les sépare l'une et l'autre. A une journée avant la nouvelle rivière¹, on en perçoit les approches aux coteaux qui pointent sur le pays, aux villas plus nombreuses et aux cultures plus variées, aux bois qui coupent et nuancent l'horizon, aux ruisseaux qui serpentent dans des vallons plus profonds. Arrivé sur les hauteurs de Montrouge, on aperçoit la Seine², et, ainsi que pour la Loire à Tours, c'est une ville qui en marque le passage, Lutèce, *Lutetia*, ou, du nom de sa peuplade des *Parisii*, Paris³.

A Paris également, les raisons de grandir ne se sont point fait toutes sentir. Paris est à coup sûr plus près que Tours et Orléans de la frontière du Rhin et de la route de Bretagne, c'est-à-dire des lignes de la Gaule où se marque le plus fortement le mouvement général de l'Empire⁴. Mais le Rhin est à trois cents milles d'ici⁵, et la route de Bretagne à trente milles⁶, et cette route néglige obstinément la vallée de la Seine⁷ : Paris, à l'image d'Orléans et de Tours, se trouve réduit aux ressources du cabotage et de quelques va-et-vient sur terre.

Mais, comme ce cabotage s'étend sur trois rivières, que leurs rencontres, au Conflans d'Oise et au Conflans de Marne, appartiennent au peuple de Paris, et que les deux bras de la Seine, autour de l'île de Lutèce, s'allongent et se replient en ports excellents, la ville était déjà devenue un rendez-vous de mariniers et de négociants, un lieu d'entrepôt et de transit, où l'on voyait des marchandises de tout genre⁸. De plus, elle s'adossait à un arrière-pays, le Hurepoix au sud⁹, la France au nord¹⁰, qui sans doute n'était point très étendu, mais où les cultures se montraient tassées et différentes, la vigne sur les coteaux, le blé sur les plateaux, les près dans les vallons, partout les fleurs, les légumes et les fruits, et un abondant gibier dans les forêts toutes proches¹¹. La campagne,

¹ Le pays change d'aspect à Étampes, dont le *pagus* formait une saillie du territoire sénonais entre, le pays des Carnutes et celui des Parisiens. Celui-ci commençait à Châtres (*Castrum*), aujourd'hui Arpajon. La dernière station mentionnée dans les itinéraires avant Paris était Saclas (*Salioclitia*) sur la Juine au pays d'Étampes, par conséquent chez les Sénons. Mais, comme Saclas est à 24 lieues (53 kil. de Paris), il devait y avoir une autre *mansio* à mi-chemin, sans aucun doute à Châtres.

² La direction de la route d'Orléans est marquée par la rue Saint-Jacques. — Cimetière de la rue Nicole.

³ *Lutetia*, plus tard *Parisii*. — De Pachtère, Paris d l'époque gallo-romaine, 1912 (bon travail, où on a utilisé les dossiers, d'ailleurs fort confus, de Vacquer à la Bibliothèque de la Ville de Paris). Auparavant, surtout Jollois, *Mém. sur les antiquités... de Paris*, dans les *Mém. près. par div. sav. à l'Ac. des Inscr.*, IIe s., I, 1843.

⁴ C'est pour cela que les empereurs du IVe siècle, et Julien en particulier, résideront souvent à Paris.

⁵ Par la route de Cologne, que nous suivons.

⁶ A Senlis, si l'on songe à la route des marchands par Sens, le pont de Meaux et Beauvais ; mais plus loin encore, à soixante-cinq milles, vers Roye (à Roiglise ?), si l'on songe à la grande voie militaire par le pont de Châlons, Reims et Amiens.

⁷ Cf. Vidal de La Blache, *Tableau*, p. 380-2, qui remarque que les rapports internationaux nous ramènent à négliger Paris dans les plus grandes voies de communication.

⁸ Cela résulte de l'importance des nautes et du nombre de barques qu'y trouva César.

⁹ Sans préjuger du nom ancien de cette région et de l'extension primitive du Hurepoix (cf. Gallois, *Régions naturelles et Noms de pays*, 1908, p. 83 et s.).

¹⁰ Le nom de France s'est localisé sur le pays parisien au sud de Luzarches (Gallois, p. 180 et s.).

¹¹ Pour la vigne et le figuier (qu'on entourait de paillons pendant l'hiver), Julien (*Misopogon*, p. 341, Sp.).

harmonieusement découpée, se prêtait à plus de domaines et de demeures que les étendues uniformes de la Beauce et de la Touraine. Chaque repli de terrain abritait sa villa¹, et la population était plus dense que dans la plupart des régions de la Gaule².

Aussi, sans être une grande ville, Paris avait déjà une allure plus vivante, une clientèle plus affairée et plus mêlée que ses deux voisines de la Loire. Des étrangers, des retraités s'y établirent³ ; dieux romains et dieux celtiques, Ésus et ses grues⁴, Castor, Pollux et leurs étoiles⁵, y fraternisèrent dès le début de l'Empire. Une société de nautés y prit la haute main sur les transports fluviaux⁶, et l'on sait ce que l'initiative d'une compagnie de ce genre peut produire de travail et de richesse dans un port de commerce : un jour celle de Paris osa s'adresser directement à l'empereur Tibère et lui envoyer en députation quelques-uns de ses membres, porteurs de présents et sacs doute quémandeurs de privilèges⁷. Paris gallo-romain offrait des éléments d'activité assez semblables à ceux qui ont fait grandir les cités de la Hanse.

On y bâtit beaucoup. A coté de la vieille ville gauloise, bloquée dans son île⁸, une nouvelle agglomération se forma au sud de la Seine, aux la pente de la collige Sainte-Geneviève. A vrai dire, sur ce coteau, c'était moins un quartier de ville, mis ensemble de demeures continues, qu'un entassement de grands édifices : on y voyait un théâtre (rue Racine)⁹, des arènes (rue Monge)¹⁰, des thermes somptueux (Collège de France)¹¹, va marché bordé de portiques (rue Soufflot)¹², et un énorme édifice aux voûtes puissantes (Cluny)¹³, qui était peut-être destiné

¹ Voyez le très grand nombre de localités en *-y* dans les pays parisiens (Passy, Issy, Ivey, Vitry, etc.), toutes rapprochées les unes des autres, et qui sont les survivances d'anciens domaines gallo-romains. — Un des lieux saints les plus importants, peut-être à cause d'un pèlerinage de sommet au mont Valérien, a dû être Nanterre (de *Nemetodurum* = *vicus sanctus* ou *vicus templi* ?), auquel menait sans doute un sentier par Le Roule et Chantecoq de Puteaux. — Une autre colline sainte, moins importante, à Montmartre.

² Du moins au temps de César.

³ Peut être conclu, sans certitude, des noms et titres gravés sur les inscriptions ; XIII, 3029, 3031-3, 3040, 3043.

⁴ XIII, 3026 ; ajoutez *Cernunnos*, le dieu cornu, le tricéphale au chenet.

⁵ XIII, 3026 ; peut-être comme patrons des navigateurs.

⁶ N. suivante. Peut-être y avait-il des ateliers de construction navale.

⁷ Je rappelle ici que *Cæsare* est un datif, *dédié à César*, et non pas, comme on le dit toujours, *au temps de César*.

⁸ Les ponts étaient à la hauteur de la rue Saint-Jacques, petit pont au sud, grand pont au nord. Julien en parle comme de ponts de bois. — La périphérie murée de la Cité, au Bas Empire, comportait 8 hectares et environ 1300 mètres (on a supposé jusqu'à 1620 m.).

⁹ Dimension au diamètre extérieur, 71 m. 80 ? ; 4500 spectateurs ?

¹⁰ Dimension, 127 ou 128 mètres de plus grande longueur. Elles pouvaient servir de théâtre.

¹¹ Cf. de Pachtère, p. 70 et suiv.

¹² Sous réserves ; cf. de Pachtère, p. 60 et suiv.

¹³ L'appellation courante, depuis le Moyen Age, est celle de *Thermes* ; mais elle a pu passer des ruines des bains voisins à celles de cet édifice. La rareté apparente d'aménagements balnéaires (la présence d'une petite piscine dans la grande salle peu de chose, et elle est à demi dissimulée dans cette pièce énorme), l'existence incontestée de thermes dans le voisinage immédiat, nous ont fait douter, de Pachtère (p. 412, n. 3) et moi, de l'exactitude de l'appellation traditionnelle de cet édifice. Je dois avouer cependant que les dimensions et dispositions architecturales, et le grand conduit

aux réunions ou aux délassements du collège des nautes, car l'avant d'un navire chargé, symbole de leur activité, en décorait la salle principale¹. Des monuments de ce genre, il s'en trouve partout ailleurs dans les Gaules ; mais nulle part ils ne sont plus rapprochés les uns des autres : tous d'ailleurs servaient à des besoins publics, et surtout aux affaires et aux plaisirs. Cela suppose que beaucoup d'hommes se rassemblaient à Paris : peut-être y avait-il, au sommet de la colline, quelque pèlerinage réputé², car ces lieux de confluents étaient, dans les Gaules, des lieux saints entre tous ; peut-être cet afflux de foule venait-il simplement de cette rencontre de rivières et de chemins et du commerce qu'elle provoquait.

Des trois villes médianes de la Lyonnaise, autour desquelles se formera plus tard la France royale, Paris est donc déjà la première. Mais elle n'en est pas moins encore une simple capitale de région, et elle a plus de promesses que de réalités. Sur la ligne de la Seine, en amont, Sens est une ville beaucoup plus belle, plus grande et plus active. — Regardons de ce côté, sur les terres de la future Bourgogne³.

X. — EN BOURGOGNE : SENS ET LES SEUILS DU MIDI.

Ces terres de Bourgogne se sont laissé prendre par la vie romaine bien plus aisément que celles de l'Île-de-France et du val de Loire. Elles touchaient à la Saône, qui les attirait vers le Midi, à la colonie de Lyon, qui leur servait de port et de champ de foire. De part en part, du pont de Châlons aux cols du Jura⁴, de Sens à Autun et à Fourvières⁵, du Confluent au plateau de Langres¹, de Chalon

souterrain, me paraissent convenir plus à des thermes qu'à tout autre type de monument connu.

¹ Cf. *Revue des Études anc.*, 1914, p. 215.

² Cf. de Pachtère, p. 83-4. En regardant tous les champs ou les monts sacrés de la Gaule, avec leurs thermes et leurs théâtres, je suis, de même, de plus en plus convaincu que nous avons quelque chose de semblable sur la colline Sainte-Geneviève, par exemple l'équivalent du Vieil-Évreux près d'Évreux. Mais il faut écarter l'hypothèse d'une source sainte, la nature du terrain ne se prêtant pas à la formation de sources (Cayeux). — Les Vies de sainte Geneviève appellent la colline *mons Locutius, Leutitius, Lucoticus* (Köhler, p. 4 et 71) : il me semble impossible qu'il s'agisse d'un nom propre à la colline Sainte-Geneviève ; ce ne peut être que l'ancien nom de Paris ; mais il est possible que, lorsque Paris s'est renfermé dans son île, le nom primitif ait été localisé par le populaire sur le quartier des ruines. Ou trouverait d'autres exemptes de ce genre de localisation.

³ L'ancienne route de Melun et Sens par la rive gauche est marquée, depuis la rue Saint-Jacques, je crois par les rues Galande, de la Montagne-Sainte-Geneviève, Descartes et Mouffetard, et, au delà du passage de la Bièvre aux Gobelins, par l'avenue de Choisy : c'est par là que Labienus cherche à arriver. Il finit par venir par la route de la rive droite, marquée par les rues de Charonton, du Faubourg-Saint-Antoine et Saint-Antoine. — C'est à la voie de la rive gauche qu'appartiennent le cimetière Saint-Marcel et la borne énigmatique *A CIV. PAR. RCO*, qui doit annoncer une station de cette route (XIII, 8974) ; Corbeil ? Le Coudray ?? à la frontière de la cité ?

⁴ Route de Boulogne au Grand Saint-Bernard par Langres et Besançon, chemin des caravanes italiennes par le pays des Rèmes et des Lingons. C'est sans doute une des routes parcourues par César.

⁵ Variante de la précédente ; au delà, vers le Petit Saint-Bernard. Elle a dû, dès l'époque gauloise, faire concurrence à la précédente, et attirer surtout les marchands grecs. Je crois, par suite, que son rôle est demeuré commercial, l'autre (n. précédente) étant surtout une voie militaire.

au seuil de Belfort², elles étaient traversées par les grandes routes internationales de l'Empire, celles qui unissaient l'Italie et l'Espagne à la Bretagne et à la Germanie. C'était, sur ces routes, un encombrement continu de soldats, de courriers, de fonctionnaires, de marchands, de touristes, de pèlerins, de charrettes et d'animaux de mille sortes³. Tous les princes qui ont guerroyé en Occident, depuis Jules César jusqu'à Aurélien, ont été les familiers de ces routes ; elles ont servi à toutes les armées qui ont voulu conquérir l'Empire pour leurs chefs⁴. Elles avaient succédé aux vieux sentiers où passaient les caravanes de l'étain et les Grecs de Marseille, elles ne leur ressemblaient plus guère, ni d'aspect ni de fréquentation : mais ce n'en était pas moins toujours la vie civilisée qui s'agitait sur ces pistes, invitant d'abord la Bourgogne aux charmes des nouveautés. Cette luxuriante contrée, déjà belle par ses blés, ses vignes et ses troupeaux⁵, acquérait une valeur de plus aux leçons qu'y laissaient ces passages d'hommes. De même qu'au Moyen Age, elle précéda le reste de la Gaule intérieure dans les progrès vers les biens de la richesse ou de l'esprit, gardant ainsi l'avance que lui avait- depuis longtemps assurée son peuple des Éduens, les plus intelligents des Celtes. Les villes y sont nombreuses, et on les voit rapidement grandir aux ports des rivières et aux croisements des routes. Dans les temples et les nécropoles, l'art de bâtir et de tailler la pierre se développe avec complaisance, comme si l'on ne veut rien perdre des beaux calcaires du pays ; et le style en est parfois d'assez noble allure⁶. La statuaire est en particulière estime, et les morts des plus petites bourgades⁷, les dieux des plus obscurs vallons exigent chacun son image. Il n'y a pas de région en Gaule, même dans le Midi, où les hommes aiment davantage à circuler et à construire tout ensemble, ce qui ne les empêche pas de prier à chaque heure du jour et à chaque détour du chemin : car, si en Bourgogne les demeures et les routes humaines sont rapprochées et serrées, les chapelles saintes et les sentiers de dévotion y sont presque aussi nombreux⁸, et c'est, sur les collines, près des sources, aux carrefours et dans les bois, un monde grouillant de dieux⁹.

De Paris, en remontant la Seine, on atteignait le territoire de Sens au delà des marais de l'Essonne¹⁰ et de la forêt de Sénart¹¹ : et c'était presque aussitôt la petite ville de Melun, image, dans son île, de la Lutèce d'aval¹². Puis, la Seine s'écartant à l'est, on la quittait pour l'Yonne, et la cité de Sens apparaissait.

¹ Route d'Agrippa, allant jusqu'à Trèves et au Rhin inférieur, doublée jusqu'à Chalon par la navigation sur la Saône.

² Route de Lyon en Germanie Supérieure par Besançon.

³ Les renseignements que nous avons sur le charroi des routes de la Gaule s'appliquent surtout à celles-ci.

⁴ Guerre civile de Vitellius ; d'Albinus.

⁵ Les troupeaux sont prouvés par les lainages.

⁶ Voyez les bas-reliefs de Sens.

⁷ Voyez par exemple à Thil-Châtel (*Tilena*) ; *C. I. L.*, XIII, 5624 et s. ; *Esp.*, n° 3804-8.

⁸ Il me paraît possible que les Éduens et Alésia aient essayé de continuer la concurrence religieuse aux Arvernes.

⁹ Voyez en particulier Bulliot et Thiollier, *La Mission et le Culte de saint Martin dans le pays éduen*, 1892 (*Société Éduenne*, n. s., XVII-XX).

¹⁰ Sur la rive gauche.

¹¹ Sur la rive droite, à Lieusaint, qui rappelle peut-être un lieu sacré de frontière.

¹² *Metlosedum*, plus tard *Mellodunum*. — Entouré, sous le Bas Empire, d'une enceinte de 1000 m. au plus, dans le même genre que celle de Paris.

Celle-ci était une vieille capitale gauloise, dont les Romains n'avaient touché ni au nom d'*Agedincum*¹ ni au site traditionnel : bâtie sur terrain de plaine, au milieu de terres fertiles, sur le bord d'une rivière navigable, elle se prêtait d'avance aux conditions que le nouveau régime imposait à ses cités. César avait déjà prévu et préparé ses destinées, en faisant d'elle son quartier général dans les Gaules. — Car plus d'une fois l'intelligent proconsul sut marquer par la place de ses camps ou par la durée de ses séjours les villes qui arriveraient à la grandeur sous le règne de ses héritiers : Reims, Arras, Amiens, Paris et Sens commencèrent leur vie romaine en servant de résidence à César.

La prospérité de Sens, tout ainsi que celle de Paris, tenait à des rencontres de rivières. Mais ici, les confluent agissent à distance : à vingt milles au nord, c'est celui de la Seine et de l'Yonne ; à vingt milles au sud, c'est celui de l'Yonne et de l'Armançon ; et ces trois rivières, qui descendent du midi, continuent les seuils par où on traverse les montagnes centrales, par où on arrive de la Méditerranée. Sens est le lieu d'arrêt au débouché des passages de Bourgogne, à l'endroit où les vallons s'élargissent en plaines, les ruisseaux en fleuves, les bois en clairières² ; et ce repos, ce gîte d'étapes est environné de vastes prairies, d'opulentes moissons, d'eaux claires et abondantes, de carrières inépuisables. Voilà Sens une grande ville³, pleine de marchands⁴, de populaire et d'étrangers⁵, bien bâtie et bien décorée, riche et monumentale⁶ ; et l'on dirait qu'elle tient, dans la Gaule romaine, la place et le rôle que l'ancienne France donnera à Paris. Son principal édifice, l'un des plus considérables de la Bourgogne latine, était un temple consacré à Mars, Vulcain et Vesta⁷ ; et si quelque vieille triade de dieux celtiques s'était à l'origine dissimulée sous ces noms, il y avait beau temps qu'on ne se la rappelait plus. Près de là s'élevaient les thermes les plus ornés de la Gaule centrale ; et sur les bas-reliefs qui couvraient ces grandes murailles ne respiraient et n'agissaient que des dieux classiques, Neptune et Jupiter combattant les géants, Minerve terrassant Encelade : l'on eût dit que les sculpteurs de Pergame avaient envoyé une colonie de leurs élèves pour essayer leur manière sur la pierre de Bourgogne⁸.

De Sens on gagnait le Midi par de nombreuses routes, disposées le long des rivières dont nous avons vu l'éventail s'ouvrir autour de la cité ; et ces routes

¹ Plus tard *Senones*, du nom du peuple.

² Ajoutez le passage de la vieille route d'Orléans à Troyes et Châlons, par laquelle le réseau de la Loire et de l'Ouest s'unit à celui de la Seine et aux routes de Bretagne sur cette route, la station thermale d'*Aquæ Sageste* ou Sceaux, qui est aux Sénons.

³ La grandeur de Sens se manifeste encore en ceci, que c'est une des cités fortifiées au III^e siècle auxquelles on a laissé le plus grand périmètre, 2500 m.

⁴ Voyez les représentations de métiers, particulièrement nombreuses et expressives à Sens dans le bas-relief funéraire.

⁵ Y compris un certain nombre de vétérans (XIII, 2914-3), ce qui me ferait croire que le fisc y avait quelques bonnes terres ; XIII, 2954-7.

⁶ On donne à l'amphithéâtre de Sens 71 m. 40 de grand axe intérieur (Nîmes n'a que 63 m. 745). — Les ruines considérables dites la Motte-du-Ciar, près du confluent de la Vanne, s'étendaient, dit-on, sur 8 hectares. J'hésite à y voir autre chose que des thermes du Haut Empire (c'était l'opinion de de Caumont) ; cf. Espérandieu, n° 2858.

⁷ XIII, 2940.

⁸ Esp., n° 2856. Voyez aussi les beaux bas-reliefs mythologiques, faits évidemment sur place, représentant Oreste, Ulysse, etc., Esp., n° 2756, 2760, 2782, 2766. Sens est, à l'heure actuelle, une des villes de Gaule dont l'archéologie offre le plus de détails empruntés aux fables helléniques.

traversaient à la fois des villes neuves et obscures, des lieux très anciens et très célèbres. Sur ces seuils où les générations humaines passaient et produisaient sans cesse, il se créait à tout instant des formes nouvelles de la vie sociale, tandis que les choses d'autrefois recevaient de nouvelles raisons de durer.

A l'est, c'est le chemin à demi rustique de la Seine¹, qui dessert d'abord Troyes encore neuve et modeste, petit port de rivière auquel l'empereur Auguste a donné son nom et la fortune d'une capitale de cité², qui traverse ensuite les pâturages du triste plateau de Langres, éternellement occupé par les armées des bêtes au pied fourchu, et qui descend enfin sur les terres plus riantes du bassin de Dijon³. — Au centre⁴, c'est le chemin des lieux saints⁵ et des souvenirs d'Hercule, de Vercingétorix et de César, la *voie sacrée* de la Gaule, qui, par les longues croupes des bords de l'Armançon, monte à Alésia, la métropole religieuse de l'ancienne Celtique, et finit au lieu *divin* de Dijon. Car Alésia existe toujours, et il se tient toujours sur son plateau un cénacle de dieux et des assemblées de dévots : seulement, aux dieux anciens sont venus se mêler Mars et Bellone, et d'autres, et l'Oriental Mithra lui-même, et les assemblées se réunissent, à l'imitation de Rome, dans des monuments couverts, portiques, temples, théâtre et basilique⁶. — A l'ouest, enfin, au-dessus de l'Yonne, c'est le

¹ La route directe de Sens à Troyes longe le bord septentrional du pays et de la forêt d'Othe, dont l'exploration archéologique, surtout au point de vue métallurgique, donnerait, je crois, d'intéressants résultats. — Près de la frontière, mais chez les Trieuses, Aix-en-Othe et ses fontaines, sans aucun doute *Aquæ*.

² *Augustobona* (*bona* doit signifier *marché* ou *port* sur fleuve), métropole des Tricasses (non mentionnés par César), dont le nom passera à la ville. L'enceinte comportera 1300 m. et 16 hectares. — Ville et pays sont très pauvres en inscriptions et monuments. Mais Troyes a dû gagner en importance lorsqu'on prit l'habitude d'y passer pour aller en Bretagne, suivant la direction Autun, Auxerre, Troyes, Châlons : c'est celle que donne l'Itinéraire (cf. Ammien, XVI, 2, 2-8). On devait aussi croiser à Troyes une route de Bar-sur-Aube à Meaux et Senlis, par laquelle on allait aussi en Bretagne, et qui servait également à unir la route d'Agrippa à la route de la Seine.

³ Le chemin rejoint à Thil-Châtel la route militaire de Langres à Lyon. De Troyes, il passe au voisinage de quatre localités, vieux oppida, lieux de foires et de pèlerinage, qu'il serait intéressant d'étudier de près : Vertault, *Vertillum*, *vicus* (XIII, 5661), bourgade sainte dans le genre d'Entrains (Esp., n° 3369 et s.) ; *Latisco* ou le mont Lassois, la montagne au *noble puits* et aux *sept grandes fontaines* (*Girard de Roussillon*, éd. Mignard, p. 17) ; Essarois, avec la source de La Cave et le culte d'Apollon *Vindonnus* (Esp., n° 3411-39), le mont Aigu, encore trop mal connu. Ce chemin, comme celui d'Alésia, devait voir beaucoup de dévots. — Tout ce pays depuis l'aval de Bar-sur-Seine est aux Lingons de Langres.

⁴ Par Avrolles (*Eburobriga*), où l'on croisait la grande route d'Autun et Auxerre à Troyes et Chalons, qui servait aux voyageurs de Bretagne, puis par Tonnerre (*Ternodurum*). Peut-être Tonnerre appartient-elle aux Lingons ; Alésia et l'Auxois sont aux Éduens ; Dijon est aux Lingons.

⁵ Outre Alésia et Dijon, la source et le temple de la Seine (XII1, 2858-71 ; Esp., n° 2403-49). — Je songe ici au vieux chemin direct d'Alésia à Dijon par la montagne, celui de Vercingétorix et de César. Mais il devait y avoir un chemin plus allongé, par la croupe à l'est de l'Ozerain, le passage de la montagne à Mesmont (*Magnus Mons*), la vallée de l'Ouche, et au voisinage de l'important sanctuaire de *Mars* et *Litavis* à Malain.

⁶ Voici les dieux rencontrés à Alésia : *Deus Moritasgus*, surnom d'Apollon, *Ucuelis deus* et *Bergusia*, le dieu au maillet. Déesses-Mères en attitude d'Abondances, dieu à la bourse, dieu aux oiseaux, Jupiter, Junon et Minerve en In triade capitoline, Mars et Bellone eu parèdres, la Victoire, Castor et Pollux, Vénus et les Amours, peut-être Mithra (sans doute appelé par Apollon) ; je n'arrive pas à démêler la divinité principale du lieu ;

grand chemin des marchands¹, qui s'en va vers les villes, Auxerre, Autun et Chalon, étapes préparatoires aux colonies du Midi : il faut, sur ce chemin, s'arrêter davantage.

Auxerre était un ancien village gaulois² dont les Romains avaient fait une petite ville pareille à cent autres, bourgeoise, laborieuse et fidèle aux dieux³. La route, au delà, commençait à gravir les pentes noires du Morvan⁴ ; elle entraînait chez les Éduens à l'ombre de leurs montagnes, de leurs hêtres et de leurs sanctuaires⁵ ; puis, après des montées et des descentes qui n'en finissaient plus, elle arrivait sur les bords de l'Arroux, face aux coteaux où s'étagait Autun, la nouvelle capitale du grand peuple celtique.

XI. — EN BOURGOGNE : AUTUN⁶ ET SES PORTS.

Le lieu d'Autun⁷ ne convenait peut-être pas à une fortune de capitale. Certes, il était fort plaisant à voir et à habiter, avec ses coteaux à pente douce, son horizon de verdure, la limpide rivière qui serpentait à ses abords, ses voisinages de forêts giboyeuses et d'étangs poissonneux. Mais il lui manquait deux conditions essentielles aux premiers rôles : un riche terroir autour de la cité, et le croisement des routes souveraines. Les meilleures terres des Éduens étaient de l'autre côté de la montagne, sur la Saône, à la lisière orientale de leurs domaines ; et si Autun était traversé par une grande route, c'est à Lyon que cette route se rencontrait avec les autres diagonales de l'Occident. Dijon, Chalon, Mâcon, Lyon, à la descente des seuils et aux bords des eaux, avaient, par le bénéfice de leur sol et de leurs voies, une valeur supérieure à Autun, qu'elles finirent toutes par supplanter.

Autun se maintenait par le soutien du passé, je veux dire par sa force traditionnelle d'une capitale des Éduens. La ville vivait de l'héritage glorieux de

je suis frappé du peu d'importance qu'y prend jusqu'ici Mercure. *C. I. L.*, XIII, 2872-83, 11239-61 ; Esp., n° 2346-90 ; *Pro Alesia*, depuis juillet 1906 ; et les trop nombreuses publications auxquelles ont donné lieu les fouilles récentes d'Alésia.

¹ A Sens, j'ai déjà dit que le chemin de la Seine joignait cette vieille voie venue de Boulogne et Amiens.

² *Autessiodurum* ; *durum* = *vicus*. La ville, alors aux Sénons (*pagus IIM* = *Secundomanduus* ?, XIII, 2920) plutôt qu'aux Éduens, ne devint métropole de *civitas* qu'au III^e siècle au plus tôt. Elle dut sans doute ce titre de métropole à la construction de ses remparts (1082 m.).

³ XIII, 2920 et s. ; Esp., n° 2878 et s. A Auxerre, sanctuaire important de la déesse Yonne, *dea Icauna* (XIII, 2921). Peut-être aussi de la Mère, provoqué sans doute par le précédent ; XIII, 2922. — Au *pagus* d'Auxerre se rattache l'important lieu saint d'Entrains, au sud-ouest, dans la direction de Bourges.

⁴ Le nom est ancien : *Morvinnicus*, *C. I. L.*, VI, 11090 ; *Morvennum*, Notes Tironiennes (*Revue des Ét. anc.*, 1913, p. 183).

⁵ Les *finés* sont au passage de l'Yonne près de Prégilbert (milliaire, XIII, 9023). Puis vient le mont Marte, *Mons Mercurii* (Esp., n° 2235-9). Elle passait ensuite à Avallon (*Aballo*) et Saulieu (*Sidolocus*, *Sidoloucus*, *Sedelaucus*). Mais il y avait certainement un compendium par Quarré-les-Tombes. Cf. Ammien, XVI, 2, 3-5.

⁶ Harold de Fontenay, *Autun et ses monuments*, 1889 (excellent) ; Déchelette, *Guide des monuments d'Autun*, 1909.

⁷ Les Éduens continuaient à porter le titre de *cité libre et fédérée*, *Ædvi foederati* (Pline, IV, 107).

Bibracte sa voisine, qu'elle avait remplacée¹. On l'avait bâtie sur un très large plan, de manière à recevoir toute la population de l'énorme Beuvray. Comme les Éduens demeuraient un des peuples les plus riches et les plus nombreux de la Gaule, on avait doté leur nouvelle capitale d'édifices dignes d'eux, une enceinte murale de quatre milles, des portes monumentales, des temples somptueux², un théâtre³ et un amphithéâtre⁴ que les plus illustres colonies auraient pu jalouser.

La population était faite d'éléments assez disparates, et, autant qu'on en peut juger par des ruines de tombes et des lambeaux de textes, il n'y avait pas de cité qui fût moins homogène. Des rustiques ateliers du mont Beuvray, la ville de l'Arroux avait hérité une importante plèbe d'ouvriers⁵, de paysans, de petites gens, boutiquiers infimes ou pauvres artisans, dont les monuments funéraires nous ont conservé les humbles images⁶. A côté de ces gens à la vie obscure et paisible, s'agitaient ces troupes de gladiateurs aux destinées aventureuses, que la riche cité entretenait pour ses plaisirs : et il y en avait des centaines, de quoi faire des cohortes sur un champ de bataille. Puis, c'était toute une jeunesse d'écoliers, fils pour la plupart de grandes familles, envoyés de tous les points de la Gaule afin de s'instruire, sous quelques maîtres choisis, des arts libéraux de la Grèce et de Rome. Les plus riches et les plus nobles coudoyaient les plus malheureux et les plus misérables, et la vue des joies les plus brutales se mêlait aux plus austères labeurs.

Ce furent ces écoles⁷ qui peu à peu donnèrent à la cité éduenne sa physionomie propre, celle qui lui valut la célébrité dans le monde romain. La vie industrielle et marchande s'y développa faiblement, et la richesse matérielle ne paraît pas y avoir progressé. On dirait que la population d'Autun décroissait de jour en jour⁸. Assurément, les manufacturiers et les négociants abondaient de longue date chez ce peuple industriel et travailleur des Éduens, riche en sous-sol minier et en routes fréquentées : mais ils trouvaient plus d'avantages à s'installer dans la campagne⁹ ou sur les ports, près des gîtes de production ou des lieux de

¹ Remarquez le culte, à Autun, de la déesse du Beuvray.

² Temple à Apollon et Capitole ; temple dit de Janus. Culte important de la Mère, peut-être sous le nom hellénique de *Berecynthia*.

³ Diamètre, 147 m. 80 ; surface totale, 15.114 mètres. Ce serait le plus grand de toute la Gaule (de Fontenay, p. 189).

⁴ Dimensions des axes, 154 et 130 mètres, également supérieures à celles de presque tous les amphithéâtres de la Gaule (sauf Poitiers).

⁵ Encore que les grands ateliers métallurgiques des Éduens paraissent avoir été installés surtout dans la campagne. Mais il y a les ouvriers en poterie.

⁶ Esp., n° 1872 et s. ; *C. I. L.*, XIII, 2672 et s. : très peu de citoyens romains et très peu de tombes à la romaine. Il y a évidemment une grande part de hasard à cela. Mais il serait possible qu'une partie de l'aristocratie éduenne préférât le séjour sur ses domaines.

⁷ *Scholæ Mænianæ*.

⁸ L'état de misère que décrivent les rhéteurs d'Autun (à Constance Chlore, *Pan.*, V [VIII], 21 ; à Constantin, VIII [V], 5-8 ; etc.) s'explique évidemment par les désastres du III^e siècle. Mais je doute qu'ils suffisent à rendre compte du resserrement extraordinaire qu'a subi l'enceinte.

⁹ Il semble bien, comme je l'ai déjà remarqué, que la vie à la campagne a pris un particulier attrait pour les Éduens. Tandis que le pays bordelais, par exemple, n'offre pour ainsi dire pas d'inscriptions et de sculptures en dehors de Bordeaux, le pays éduen, même dans ses régions montagneuses, est fort riche en vestiges de ce genre ; et c'est peut-être, de toute la Gaule, le vrai pays de ce qu'on pourrait appeler l'archéologie rustique (cf. Bulliot). — Voyez en particulier les monts sacrés : 1° mont Marte, à

passage, et nous retrouverons tout à l'heure leurs domiciles préférés. Mais les écoles, à Autun, continuèrent de prospérer¹ : la vie intellectuelle se donna libre cours, à mesure que le calme devint plus grand et le populaire moins nombreux. Et tous ces gens de Bourgogne, enfants d'Éduens, étant de complexion fine, curieuse et appliquée, firent de leur capitale une métropole d'études et de lettres, où rhéteurs et grammairiens d'Italie et de Grèce s'établissaient en séjour, sûrs de trouver dans cette ville charmante et bien dotée une jeunesse studieuse et de beaux traitements. Autun, ainsi que Marseille, survivait à sa puissance matérielle par sa gloire littéraire. Toutes deux suivaient des destinées pareilles : elles avaient fait l'éducation politique des Gaules en les soumettant à l'amitié de Rome ; elles les élevaient maintenant dans le culte des humanités gréco-latines².

Tandis qu'Autun se livrait aux Muses, les anciennes bourgades qui servaient de ports aux montagnes éduennes, croissaient rapidement par le trafic des chemins et des rivières.

Mercure, sur la route de Sens à Autun ; 2° mont Saint-Jean, à Mercure et Apollon, sur une vieille route, préromaine, de Chalon à Sens par Arnay-le-Duc (XIII, 28 :30) ; 3° mont de Sene, à Mercure (Esp., n° 2170-8 ; *C. I. L.*, XIII, 2636), peut-être près de trois routes, directe de Chalon à Sens, de Chalon à Autun (et au Beuvray) par Nolay et Épinac, de Beaune à la Loire par la trouée de Chagny ; si l'on y a découvert un monument à Esculape, c'est à cause de la présence, au pied de la montagne, des eaux de Santenay. Ces monts sacrés et les chemins qu'ils dominent doivent être antérieurs à la conquête. — Comme monuments de sources : les bas-reliefs de Mavilly, provenant, je crois, de quelque fontaine du voisinage (Esp., n° 2067, 2072), dont l'un figure la guérison d'une maladie d'yeux (et. p. 161, n. 4) ; les ex-voto de Sainte-Sabine (Esp., n° 2044 ; *C. I. L.*, XIII, 2835-38) ; les dieux de l'oratoire de Gamay dans Saint-Sernin-du-Bois (Esp., n° 1996-9), qui sont les sources du Mesvrin ; le monument de Chassenay *Albio et Damonæ* (XIII, 2840), se rapportant sans aucun doute à la Fontaine Salée de Maizières près d'Arnay-le-Duc ; non loin de là, deus Alisanus à Viévy, Velus Vicus (XIII, 2843 ; se retrouve à Couchey près de Dijon, connu par ses eaux minérales, *C. I. L.*, XIII, 5468. je doute qu'il s'agisse d'Alésia) ; Briyindo, dans l'inscription celtique d'Auxey, se rapportant peut-être au ruisseau des Clous (*C. I. L.*, XIII, 2638). — Enfin, à Cussy (près du vieux chemin de Chalon à Sens), la fameuse colonne aux huit dieux (Esp., n° 2032), qui doit être, élevée sur un domaine particulier, un monument analogue à ceux du cavalier et de l'anguipède.

¹ Il faut remarquer (et c'est ici une nouvelle preuve de la faiblesse de toute documentation purement épigraphique et archéologique) que cette vie scolaire, attestée à Autun par tant de documents écrits, et dès documents de toute époque, n'a laissé jusqu'ici aucune trace dans les inscriptions et les monuments.

² Cela n'empêcha pas une révolte des Éduens en 21 et leur participation à l'insurrection de Vindex en 68.

A l'ouest, le long de la Loire¹, s'échelonnent, en montant vers le midi², Nevers³, sur son robuste coteau entouré de pâturages, enrichi par ses troupeaux et par le chemin que l'Allier voisin lui ouvrait sur l'Auvergne⁴ ; Decize⁵, abritée dans son île à la façon de Melun et de Lutèce, qui devait sa petite importance au débouché de la route directe d'Autun et du Morvan⁶ ; Bourbon-Lancy, aux eaux rivales de celles de Vichy l'Arverne, capitale balnéaire de l'aristocratie éduenne, qui avait fait d'elle la station la plus luxueuse de la Gaule centrale⁷ ; Roanne, où arrivaient en pente rapide la descente de Tarare et la route de Lyon⁸ ; Feurs enfin, dans le Forez, marché plutôt que port⁹, à demi rustique et à demi citadin¹⁰, chef-lieu de cette timide cité des Ségusiaves¹¹ qui, fut si longtemps la cliente des Éduens, et

¹ Surtout de la rive droite, que suit une longue route depuis Roanne jusqu'à l'estuaire.

² Je laisse de côté les trois petits ports en aval de Nevers : Mesves, *Masava*, où finit peut-être la route d'Auxerre à la Loire par Entrains ; Cosne, *Condale* ; Briare, *Brivodurum* (= *pontis vicus* : le pont n'est pas sur la Loire, mais sur la Trézée). Leur importance est secondaire, et, rattachés au pays d'Auxerre, ils ont dû desservir Sens et les Sénons plutôt qu'Autun et les Éduens. — Ce qu'il y a de remarquable dans cette région, c'est le nombre des sanctuaires locaux : *Clutoida* [divinité d'eau ?] et la Mère à Mesves (l'une ayant sans doute appelé l'autre) ; Mars *Bolvinnus* à Bouhy ; Apollon à Alligny ; et cela doit s'expliquer, soit par le voisinage d'Entrains, dont la présence et l'importance sacrée sont à rappeler ici à propos de ce groupe, soit par celui de l'*ombilic* carnute, auquel devaient conduire des *voies sacrées*. — Manufactures d'armes ou d'objets de bronze à Brèves près de Clamecy et à Entrains.

³ *Noviodunum*, plus tard *Nevirnum*, *Nevernum*, *Nibernum*, fortifié sous le Bas Empire (1375 m. et plus de 12 hectares) et plus tard chef-lieu de *civitas*.

⁴ *Opportuno loco positum*, dit César, VII, 55, 1 ; cf. *C. I. L.*, XIII, 2831 (inscription celtique). Navigation sur la Loire.

⁵ *Decetia*.

⁶ Cette route d'Autun est en réalité celle qui mène de Besançon à Bourges, et établit par là une importante jonction entre les réseaux de l'Est et de l'Ouest. Il devait y avoir deux trajets concurrents, l'un de Decize à Bourges par Sancoins, l'autre de Nevers à Bourges par La Guerche. — Sur la route d'Autun, la station thermale de Saint-Honoré, *Aquæ Nisincii* ?? *Alisincum* ?, dépendant des Éduens. — Sur cette route encore, aux abords d'Autun, à Monthelon, un sanctuaire d'Apollon *Grannus Amarcolitanus* (XIII, 2600). — A l'ouest de Nevers et de Decize, le pays entre Loire et Allier, et, au delà de ces deux rivières, la bande de terrain jusqu'au cours de l'Aubois, sont restés, je crois, le domaine des Boïens, dont La Guerche (l'ancienne *Gorgobina* ?), paraît demeurer le centre le plus important, ayant sans doute une certaine richesse à cause de l'exploitation de son argile à potier.

⁷ *Borvo* ou *Bormo* et *Damona* ; *C. I. L.*, XIII, 2804-11 ; panégyrique à Constantin, VII [VI], 21.22 (*Apollinis lucos et sacras sedes et hanella fontium ora*). — Bourbon est sur une des routes, sinon les plus importantes, du moins les plus vivantes de la Gaule, celle qui unit Autun et Clermont par Vichy : c'était le grand chemin des baigneurs, le chemin, aussi, des *camps de César*. — Digoin, en amont sur la Loire, était le lieu de convergence des chemins venant d'Autun par Toulon et de Mâcon par Charolles : mais à la différence des autres pays éduens, le Charolais a très peu fourni de vestiges romains.

⁸ *Rodumna* ou *Rodomna*, aux Ségusiaves, dont le territoire a commencé, en aval sur la Loire, à Iguerande.

⁹ Le nom l'indique, *Forum Segusiavorum*.

¹⁰ Elle reçut le titre de *colonia*, tout en étant chef-lieu de *civitas libera*, et se bâtit un théâtre de pierre sous Claude (XIII, 1642).

¹¹ Outre Roanne et Feurs, il faut citer chez les Ségusiaves les stations balnéaires de Saint-Galmier et de Moingt, celle-ci paraissant être les *Aquæ Segete* des itinéraires (vestiges de théâtre). Du reste, on adorait *dea Segeta* à Feurs même (XIII, 1641 et 1646), et la déesse avait dû devenir la tutelle éponyme de la *civitas*. A côté d'elle,

dont le sort est maintenant lié pour toujours à celui de la colonie lyonnaise, édifiée sur un de ses domaines¹.

A l'est, au pied de la Côte d'Or et le long de la Saône, c'était une suite régulière et presque rythmée de belles et bonnes villes, à peine moins riantes que les colonies rhodaniennes dont elles continuaient les eaux et la route, toutes devant le bien-être de leur vie et la grâce de leur aspect aux blanches pierres de leur sol², aux vignobles dorés de leurs coteaux du couchant, aux saintes fontaines que bénissait le voyageur à chaque heure du chemin³, à la claire et molle rivière qui passait au levant, chargée de chalands en trains interminables : Dijon, la bourgade divine⁴, déjà pourvue de travailleurs⁵ et déjà soucieuse de s'embellir⁶, mais que les Lingons du plateau avaient réussi à garder en leur pouvoir, qu'ils maintenaient à l'état de bourgade, et dont ils exploitaient à leur profit les moissons et les vendanges⁷ ; Beaune⁸, que la célébrité de ses vignobles rendait chère aux Éduens⁹ ; Chalon¹⁰, leur grand port sur la Saône, l'émule d'Arles à l'autre extrémité de la voie fluviale, point d'arrivée des routes de Bretagne et de Germanie¹¹, ville affairée, tumultueuse, pleine de soldats qui s'embarquent et de portefaix qui chargent, et parfois visitée par le vaisseau impérial à la tente de

Dunisia, autre déesse de source (XIII, 1646). — Plomb argentifère en Forez ; poteries. — Aug. Bernard, *Descr. du pays des Ségasiaves*, 1858 (très judicieuses observations).

¹ Ce rattachement se montre par la route directe de Lyon à Feurs (au delà à Clermont), par quelque lien religieux, par le fait que le pays des Ségusiaves appartient plus tard au territoire de Lyon (cf. *Notice des Gaules*, 1).

² Voyez les *lapidarii* de Dijon (XIII, 5475).

³ *Pretiosos fontes* mentionnés dans le pays de Dijon par Grégoire de Tours (*H.*, III, 19).

⁴ *Dibio* ou *Divio*, peut-être chef-lieu d'un *pagus Andomus* (XIII, 5475) ; le nom me paraît indiquer la présence de quelque sanctuaire important, probablement de source. — Dijon dut à sa situation stratégique d'être fortifié de très bonne heure, encore que simple *vicus* : l'enceinte comporte 1500 m. et 11 hectares.

⁵ *Ferrarii*, 5474 ; *lapidarii*, 5475 ; *nauta Araricus*, 5489 ; nombreuses figurations de métiers, Esp., n° 3454, 3469, 3521, etc. La charcuterie était peut-être importante dans le pays.

⁶ Bas-reliefs élégants, Esp., n° 3458, 3464, 3538.

⁷ C'est, je crois, la richesse du pays de Dijon qui justifie le renom d'opulence et la nombreuse population qu'on attribuait aux Lingons, *opulentissima civitas*, qui pouvait armer 70.000 hommes (Frontin, *Strat.*, IV, 3, 14). — Le territoire lingon, sur cette descente vers le Midi, finissait vers Vougeot. — Sur la route, le dieu de source *Alisanus* à Couchey, à chercher aux eaux de Couchey ou à la rigueur de Fixey.

⁸ *Belenum* au Moyen Age. Vers la croisée d'une route directe de Besançon à Autun. — Peut-être fortifiée en même temps que Dijon. — Dans le voisinage, sources de Mavilly et d'Auxey.

⁹ C'est le pays de Beaune que décrit le panégyrique de Constantin sous le nom de *pagus Arebrignus*. Ce pagus devait comprendre Nuits, qui a laissé d'importantes antiquités (XIII, 2845 et s.).

¹⁰ *Cabillonum*, *Cabilonnum*, *Cavillonum*, plus tard chef-lieu de *civitas*. — Enceinte du Bas Empire (1200 m. ? on a dit 1500). — On y adorait *dea Souconna*, qui me paraît avoir été à l'origine, non la Saône, mais une source du lieu (Roy-Chevrier, *La Déesse Souconna*, 1913, *Mém. de la Soc. d'Hist.*, XIII) ; mais il serait possible, comme Chalon était le port essentiel sur la Saône, que le nom de cette source ait été peu à peu étendu à toute la rivière. — Sur le dieu *Baco* et le sanctuaire suburbain de Saint-Marcel ; on y a découvert une base octogonale *deæ Temusioni* (XIII, 11223). Le lieu, sur la rive gauche, est aux Séquanes.

¹¹ Chemin gaulois de Chalon à Sens.

pourpre¹ ; plus bas, Tournus, fait pour porter une forteresse² ; Mâcon³, calme et bien nourri, au milieu de ses champs de blé et de ses greniers ; Lyon enfin, aux portes duquel s'arrêtent les domaines d'Autun et les terres de Bourgogne⁴.

XII. — EN BOURGOGNE : LANGRES ET BESANÇON⁵.

De Sens à Autun et à Lyon, c'étaient routes de marchands, d'écoliers et de pèlerins, c'était la Bourgogne sainte, pacifique et lettrée. Plus au nord, sur la voie militaire de Bretagne, par Châlons, Langres, Besançon et la Suisse, il y avait souvent autant de travail et de piété dans les campagnes et les villes ; mais les campagnes étaient moins riches, les villes moins nombreuses, les hommes plus batailleurs⁶, et les soldats usaient le chemin plus que les trafiquants.

Entre le pont de Châlons sur la Marne et la ville de Langres sur son plateau, la voie de Boulogne parcourait cent milles à la gauche de la rivière, sans rencontrer que des fermes et des relais⁷. A Langres même⁸, capitale des Lingons de temps immémorial, la vie manquait de charme. De rudes bises soufflaient sur ce plateau à demi dénudé. Les habitants étaient fort appliqués, et ils savaient bien vendre les moissons⁹ qu'ils récoltaient sur leurs terres dijonnaises¹⁰, et les draps et matelas de laine qu'ils devaient à leurs troupeaux et qu'ils excellaient à fabriquer¹¹. Mais, malgré la richesse et le faste de leurs grands seigneurs¹, il

¹ Cela nécessita sans doute une petite garnison (XIII, 2603, 2613-5).

² *Tinurtium*, *Trenortium*, *Trinorcium*. Il y eut là plus tard un castrum (Grégoire de Tours, *Gl. mart.*, 53).

³ *Matisco*, plus tard *civitas*. — Sur les deux routes de Mâcon dans la direction du centre éduen et de la Loire ; à l'époque celtique, le centre étant Bibracte, les deux routes bifurquaient à Toulon ; à l'époque romaine, le centre étant à Autun, la bifurcation devait se faire à Montceau-les-Mines. — Sans doute fortifié au IV^e siècle.

⁴ Le territoire éduen devait finir en face de la Chalaronne.

⁵ Les Lingons et les Séquanes ont appartenu, sous l'Empire, à la Belgique d'abord, à la Germanie Supérieure ensuite. Je n'ai pas voulu cependant les décrire avec ces provinces. D'une part, leur civilisation les rapprochait des Trois Gaules et nullement de la Germanie frontière ; d'autre part, il est visible que César ne compte pas Séquanes et Lingons comme des Belges ; puis, Auguste semble bien les avoir gardés d'abord pour la Lyonnaise, et ils envoyaient leurs prêtres au Confluent ; en outre, leur situation géographique les unit nettement au reste de la Bourgogne. — Langres, sous le Bas Empire, sera rendu à la Lyonnaise (*Not. Gall.*, 1).

⁶ Remarquez que les troupes auxiliaires renferment des cohortes *Lingonum* et *Sequanorum*.

⁷ Cette route, si importante, est complètement sacrifiée dans les itinéraires conservés. On convient de la faire passer par *Segessera* (Bar-sur-Aube), Brienne et *Corobilium* (Corbeil dans Sompuis).

⁸ *Andemantunnum* (plutôt que *Andematunnum* ou *Andematunum*), nom de la ville ; Lingons, nom de la peuplade, passé plus tard à la ville. — La *civitas* fut une des rares cités fédérées de la Gaule romaine ; Langres eut le rang de colonie. — On a fait de *Lingauster*, ethnique qui se rencontre parfois (*C. I. L.*, III, 10514 ; XIII, 7038), le synonyme de *Lingo*.

⁹ Le blé des Lingons est mentionné par César, I, 40, 11, et par Claudien, *De cons. Stil.*, III, 94.

¹⁰ Langres possédait sans doute aussi le pays de Tonnerre dans la vallée de l'Armançon. — De là, la grandeur de leur domaine et l'étendue de leur population.

¹¹ Laines à manteaux ; laines à matelas ; *sagarius*, XIII, 11597 ; *vestiarius*, XIII, 5705.

manquait trop souvent aux hommes de ce pays les sourires des lettres latines et les élégances des manières méridionales². De Rome, les Lingons connurent surtout les raisons militaires³ et les routes d'Agrippa.

Car c'est ici, sur ce plateau, le carrefour des chemins d'Empire, battus par les courriers, les recrues et les vétérans. Du sud, par Dijon et la Saône, s'avance la voie du Midi⁴ ; de l'est à l'ouest court la voie de Bretagne et d'Italie, par où nous sommes venus ; au nord s'en va celle du Rhin et des Germanies⁵. Afin de surveiller cette étoile de chemins, qui est pour ainsi dire le faisceau de leurs armes défensives, les Romains ont disposé des camps et des stations⁶ aux abords du plateau, à Thil-Châtel⁷, à Mirebeau⁸, à Pontailler⁹, à Dijon¹⁰, et dès le premier siècle, l'État avait cru bon de détacher les Lingons de la Gaule et de les incorporer à la Germanie. Aussi, malgré leur bonne volonté de travail, ces Lingons sentaient en eux les impressions de la vie militaire et un avant-goût de la frontière. Ils avaient avec les troupes des rapports suivis, ils fournissaient à

1 Le pays des Lingons a fourni les deux spécimens les plus caractérisés de la richesse et du pouvoir de la grande aristocratie dans les Trois Gaules : le long testament où un Lingon fixa la *lex* de son mausolée ; les dédicaces de monuments faits par les ouvriers de Dijon *pro itu et reditu* d'un patron.

2 Si on peut en juger d'après l'inélégance de leurs monuments (Esp., n° 3210 et s.), y compris les arcs des portes (n° 3270-1). — Les vestiges des remparts sont du Bas Empire ; mais il serait possible que les portes soient des constructions antérieures utilisées par la nouvelle enceinte.

3 C'est ce qui explique peut-être le nombre relativement important d'esclaves impériaux (XIII, 5607-9).

4 Route prise, du nord au sud, par Vitellius et ses armées, et aussi, du sud au nord (par eau jusqu'à Chalon), par Claude allant en Bretagne.

5 Route prise, du nord au sud, par Vitellius et ses armées, par Trèves, Metz, Toul. C'est aussi, je crois, celle qu'ont suivie de préférence Agrippa et Drusus.

6 Outre les localités citées, sans doute aussi à Chalon. — Remarquez les *castra* que le Bas Empire y élèvera.

7 *Tilena*, sur la descente de Langres à Lyon, et à la rencontre du chemin de Troyes et d'un chemin vers Genève ; *C. I. L.*, XIII, 562t-5. *Castrum* au moins sous les Mérovingiens. — Tout près de là, Selongey, avec son culte de Minerve, était, je crois, le point de départ d'un vieux sentier raccourci qui, évitant Langres, menait à Bar-sur-Aube.

8 Sur une route directe venant de Langres d'un côté et de Troyes de l'autre vers Nyon et Genève ; *C. I. L.*, XIII, 5613.

9 A la suite de Mirebeau, sur la route de Genève, au passage de la Saône ; XIII, 5609.

10 Sur la descente de Langres à Lyon, à la rencontre du chemin de Sens et Alésia. De Dijon part sans doute aussi une route dans la direction de Genève. — Le tracé des deux routes, 1° de Langres, Sacquenay, Mirebeau, Pontailler, 2° de Dijon, Saint-Jean-de-Losne, vers Nyon et Genève, est le principal problème de la topographie franc-comtoise. A s'en tenir à la direction marquée par les débuts des tracés, qui sont très visibles, on peut supposer : 1° que la première gagnait Champagnole (ou plutôt Monnet-la-Ville), Saint-Cergues et Nyon, soit par Salins (embranchement certain de là sur Pontarlier et la route de Besançon au Grand Saint-Bernard), soit, plutôt, par Auxonne (cf. *C. I. L.*, XIII, 9047), Dôle (ou plutôt Tavaux) et Poligny ; 2° que la seconde passait par Lons-le-Saunier, Orgelet, Moirans, Saint-Claude, le col de la Faucille, Genève. Ces tracés sont absolument contraires, je l'avoue, à l'opinion des archéologues de la Franche-Comté (Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, 1847 ; Piroutet, *Rev. des Ét. anc.*, 1919, p. 125), lesquels détournent la route de Pontailler sur Besançon et celle de Dijon sur Salins et Pontarlier (par des tracés d'ailleurs anciens), et qui nient l'utilisation de ces deux cols, Saint-Cergues et la Faucille, par des voies romaines. Mais je ne comprendrai pas la création par César de la colonie de Nyon, si elle n'avait pas à surveiller les défilés du Jura qui aboutissent dans son voisinage immédiat.

l'armée des cohortes qui connurent des heures de célébrité¹, et ils se crurent même un jour capables de se battre contre Rome, et leur chef de s'habiller en César. Mais quelques passes d'armes suffirent à les renvoyer à leurs laines et à leurs charrues, qui leur firent aimer de nouveau les bienfaits de la paix latine².

Au delà de Langres, la route des Alpes, souvent parcourue par César ou ses soldats, traversait la Saône au vieux port de Seveux³ : et c'était alors la cité des Séquanes, rivale éternelle de celle des Lingons, et qui ne demandait qu'à recommencer la bataille contre elle. Mais l'Empire faisait taire les Séquanes, et ils se bornaient à engager contre leurs voisins une rude concurrence industrielle⁴ : car c'est une forte race que celle de ces Séquanes de Franche-Comté, au moins égale à celle des Arvernes leurs anciens amis, excellente aux combats de la frontière⁵, agricole dans les vallons de ses rivières, industrielle dans ses villes, et qui sait aussi la valeur des travaux de l'esprit.

Comme au temps de la liberté, leur principal renom venait de leur grande ville, que nous atteignons par un pont sur le Doubs. Depuis que le monde est à la paix, Besançon⁶ a achevé de descendre de son rocher pour s'étendre en toute confiance sur l'aire aplanie qu'encadre la rivière⁷, et même pour risquer sur l'autre rive quelques-uns de ses grands édifices⁸. Le climat a beau être rigoureux, les montagnes d'à côté fâcheuses par leur ombre noirâtre, la forêt et ses bêtes toutes rapprochées : Besançon, avec la même bonne grève dont il accueillait jadis César et ses légions, appelle à lui les hommes et les choses du Midi⁹. Il a son Capitole comme Rome ; il adosse son théâtre, comme Athènes, au rocher de sa citadelle¹⁰ ; sur sa place publique, il élève des statues aux héros de l'Italie, Scipion et Pompée¹¹ ; sur l'arc qui surmonte sa grande rue, il sculpte les mythes de la Grèce, il rend hommage à Hercule et aux héros de la fable¹². Partout, il étend sur lui la blanche parure des temples¹³.

¹ Claude les transporta du Rhin en Bretagne.

² Sur leur très facile désarmement, Frontin, *Strat.*, IV, 3, 14.

³ *Segobodium*. — Route directe de Langres au Rhin par Port-sur-Saône (*portus Abucini, Bucini, Buceni* ?), le principal port des Séquanes, Villersexel, Arcey et Mandeuire.

⁴ Sans doute surtout pour les lainages d'hiver. — Peut-être aussi les blés Séquanes faisaient-ils concurrence à ceux des Lingons (César, I, 40, 11).

⁵ *Cohortes Sequanorum*, qui paraissent être restées sur le Rhin.

⁶ *Vesontio*, qui a rang de colonie, et dont l'importance comme ville fit que son nom s'imposa de bonne heure à la *civitas Sequanorum*. — Il ne fait point de doute que Besançon n'ait été fortifié sous le Bas Empire (Julien, *Ép.*, p. 414, Sp.). — Castan, *Besançon et ses environs*, 2e édit., 1901 (détails précieux sur la topographie archéologique de Besançon).

⁷ La descente avait certainement commencé à l'époque gauloise.

⁸ L'amphithéâtre, à la rue d'Arènes.

⁹ Cf. Julien (séjour en 360), *Epist.*, 38, p. 414, Sp. ; Ammien, XV, 11, 11 ; XX, 10, 3. École à Besançon. Objets d'art. Un esclave impérial *dispensator*, XIII, 5385 ; une femme d'Orange, *mater sacrorum*, 5384 ; une riche Syrienne, 5373.

¹⁰ Castan, p. 62.

¹¹ *C. I. L.*, XIII, 5380-1.

¹² C'est la Porte Noire. Espérandieu (VII, p. 3 et s.) attribue le monument au temps de Marc-Aurèle, en fait par suite le contemporain de celui d'Yzeures. Je n'hésite qu'entre cette date et celle d'Hadrien. Il serait possible que ce tût un des monuments célébrant Hercule auxquels Ammien fait allusion.

¹³ Cf. Julien, *Epist.*, 38, p. 414, Sp. Le principal culte des Séquanes est celui de Mercure et Apollon associés, Mercure avec l'épithète de *Cissonius* (XIII, 5373).

Les Séquanes, à côté d'Apollon et des Muses, n'oubliaient pas Mercure et ses leçons. Ils mettaient au service de leurs terres et de leurs industries de rares aptitudes de patience et de décision¹. Leurs produits alimentaires et textiles, jambons et lainages, étaient connus sur les marchés de Rome. Des villages se bâtirent partout où il était nécessaire, même sur cette sombre route du Doubs devant laquelle avaient reculé les soldats de César. Je crois bien que les forêts du pays furent plus vigoureusement attaquées que celles du reste de la Gaule². Le pays de Montbéliard, dans la haute vallée de la rivière, avait déjà son originalité propre, laborieux, féru de religion et bien peuplé, groupé autour de Mandeure alors son chef-lieu³. On exploitait énergiquement les salines du Jura⁴, fort entamées par les hommes des temps ligures et toujours inépuisables. Au pied des Vosges, les bains de Luxeuil⁵ et de Bourbonne⁶ regorgeaient de malades. Bien que la surveillance des routes et des cols ait amené les empereurs à militariser à demi la Franche-Comté en plaçant les Séquanes sous l'autorité du légat de la Germanie Supérieure, l'activité civile y était d'une intensité soutenue ; et bien que le pays parût à demi bloqué par les Vosges et le Jura, la Séquanie aspirait joyeusement les influences de la Méditerranée et de l'Orient même par la grande route qui, à travers les cols de Pontarlier, menait au lac de Genève et aux rives du Rhône⁷.

¹ Voyageurs séquanes dans les villes de commerce de Lyon et Bordeaux.

² Cela peut résulter de la présence, par endroits, de deux routes le long du Doubs.

³ *Epomanduodurum* ou *Epamanduodurum*. Il y a là un incroyable mélange de cultes, Jupiter, Bellone, Castor (ou *Castores*), Mithra, et même, ce qui est bien rare, *sacerdos [Jovis] Ammonis*, etc. Les ruines de Mandeure montrent très nettement l'importance de l'endroit comme lieu de rendez-vous (théâtre avec une très belle vue, temples, thermes ; objets d'art). C'est certainement un des lieux saints les plus visités de la Gaule, sans que je puisse me rendre absolument compte de la cause essentielle de cette sainteté. Le lieu saint, en tout cas, n'allait pas sans un très important marché, et sans doute marché aux chevaux : ce qui expliquerait la très grande quantité de clochettes qu'on y a découvertes. Le nom peut signifier *village de la foire aux chevaux*.

⁴ Le nom de Salins, *Salinæ*, indique une exploitation romaine. Exploitations salines et culte de la Mère des Dieux à Grozon près de Poligny. — Il y a de ce côté un groupe de trois localités importantes, Moirans (*Morincum*), le lac d'Antre, Jeurre, sans aucun doute marché, sanctuaire (de Mars ?) et citadelle séquanes, situées, je crois, sur ou près la route de Dijon à Genève par Lons-le-Saunier (*Ledone* ou *Ledo*) et la Faucille. — A Lons-le-Saunier ou à Orgelet, cette route rencontrait un très ancien chemin saunier, peut-être un des plus curieux sentiers de la Gaule, connu sans doute des Marseillais, partant de Vienne, passant par ou vers les eaux sacrées de Saint-Vulbas, le *vicus* d'Ambronay, Izernore ou Isarnodurus (sans aucun doute le plus grand sanctuaire de la région, consacré à Mars, dont le culte semble très important en Jura, et à Mercure), Ariathod (autel *Marti Segomoni*, XIII, 5340), Orgelet (riche en débris celtiques et romains), Lons-le-Saunier, Grozon, Salins (ou plutôt ses abords) et Besançon. — Cette dernière partie de la route, depuis Lons-le-Saunier, servait aux voyageurs venant de Lyon par Bourg et par le sanctuaire de Coligny.

⁵ *Lussoius* ou *Luxovius*. Jusqu'ici les monuments révèlent surtout des baigneurs de la cité des Séquanes.

⁶ *Borvo*. Fréquenté surtout par les gens d'à côté, les Lingons, auxquels je ne suis pas sûr que Bourbonne n'appartient pas. — Verreries ? — Sur le chemin de Bourbonne à Luxeuil, entre les deux, Corre devait à ses eaux d'être un lieu saint fréquenté. Et c'était là le second grand chemin des eaux sacrées de la Gaule.

⁷ Voie directe sur Yverdon par le col de Sainte-Croix ; voie sur Orbe par Jougne. — Ici se pose le problème le plus difficile de la géographie gallo-romaine : l'attribution du pays entre le Jura, la Saône et le Rhône, où étaient autrefois les *Ambarri*, clients des Éduens.

XIII. — ARMORIQUE ET NORMANDIE¹.

Le contraste était frappant entre ces terres bourguignonnes et les régions lointaines qui s'étendaient au nord-ouest, de l'autre côté de la route de Tours à Paris, l'Armorique et la Normandie².

Qu'étaient devenus ces Ambarres ? Il ne paraît pas douteux qu'ils ne fussent plus *civitas*, mais simple palus. Mais attribué à quelle *civitas* ? On peut supposer que c'était à Lyon, dont le diocèse, au Moyen Âge s'étendait jusque dans cette région. — Mais où les hésitations sont plus nombreuses, c'est dans l'extension de ce territoire lyonnais. A s'en tenir au Moyen Âge, on peut le faire aller, au nord du Rhône, jusqu'à Saint-Claude (*Condatisco*), séparant ainsi complètement les Séquanes ou la cité de Besançon de leurs possessions du Bugey et de Belley. J'hésite à le croire, encore que ce soit possible ; et je préfère supposer, pour l'époque romaine, que Besançon possédait aussi Saint-Claude, Nantua et Izernore, et arrêter le pays de Lyon à l'ouest d'Izernore. — Au sud du Rhône, le Moyen Âge donnait au diocèse de Lyon les deux archiprêtrés de Meyzieux et de Morestel ; mais Ammien semble dire que le Rhône séparait la Lyonnaise et la Viennoise (XV, 11, 7) : il est vrai qu'Ammien n'a peut-être parlé qu'approximativement. — Ce pays lyonnais des Ambarres avait pour principales localités, ce semble, Bourg et Ambronay, pour principaux sanctuaires ruraux la fontaine de *Bormana* à Saint-Vulbas (XIII, 2452) et le temple de Coligny, célèbre par son calendrier, sans doute temple d'Apollon associé à Mercure (XIII, 2379). Je crois que beaucoup de Lyonnais avaient là leurs villas ; les tombes de l'Ain participent du caractère de celles de Lyon ; voyez à Genay ce Syrien qui s'intitule *negotiator Luguduni* (XIII, 2448). — Quant au pays séquane de Belley ou du Bugey, fort peuplé, il avait trois *vici* importants, Belley (*Bellicus*) et Briord (*Brioratis*), au nord du Rhône, Aoste ou *Augustium* au sud, chef-lieu d'un *pagus Octavius* (XII, 2395). — Je rappelle que le val Romey appartenait probablement aux Viennois ; et il serait possible que le pays d'Anale et même tout le Bugey leur aient été attribués pendant quelque temps (XII, 2393), comme il serait possible que Bugey et val Romey aient été appliqués un temps aux gens de Nyon. Mais que Belley, Briord et Aoste aient appartenu aux Séquanes au moins après 300, c'est ça que laisse supposer, outre l'état ecclésiastique, le texte d'Ammien (XV, 11, 17) : *Rhodanus per Sapaudiam fertur* [il appelle *Sapaudia* ; je suppose, un ensemble composé, 1° sur la rive droite, du pays de Nyon, et sans doute aussi du pays d'Yverdon (*Not. dign., Occ., 42, 15*), 2° sur les deux rives, du pays viennois de Genève, y compris le val Romey, 3° sans doute aussi, sur la rive gauche, des pays viennois de Chambéry et d'Albens] et *Sequanos* [le Bugey sur les deux rives]. — Le culte prépondérant dans cette région, de Lyon à Genève, paraît avoir été celui d'Apollon. — Carrières de Seyssel et de Villebois.

¹ Aucun travail d'ensemble sur la Normandie ; de bons résumés sur l'Armorique chez de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, I, 1896. Le mémoire célèbre de Longnon, *Les Cités gallo-romaines de Bretagne (Congrès Scientifique de France, tenu à Saint-Brieuc en 1872, t. II, 1874)* appelle des réserves.

² Route de Rouen et de la Manche (au cas où elle ne se confondrait pas avec la rue Saint-Martin et la route du Nord jusqu'à Saint-Denis, ou au moins jusqu'au carrefour de Château-Landon ; de Pachtère, p. 38), par les rues et le faubourg Saint-Denis, Saint-Denis (*Calulliacus*), Ermont, Pierrelaye, Pontoise. Route de Dreux, vers Séz et la Normandie, par les rues Saint-André-des-Arts, du Four, de Sèvres. Route de Chartres et de l'Armorique par la rue de Vaugirard, Meudon, Jouy, Gif (de Paris à Gif on peut supposer aussi la route par la *via Inferior*, le chemin de Chatillon et Bièvres). Il est possible, d'ailleurs, que ces deux lignes parisiennes (rues de Sèvres et de Vaugirard) se confondissent à Issy, et que la bifurcation vers Dreux et Chartres se fit, comme aujourd'hui, vers Jouars. C'est entre Versailles et Jouars qu'on passait du pays de Paris dans celui des Carnutes, et peut-être Jouars (*Digdurum*) était-il le *bourg sacré* qui marquait l'entrée chez ce dernier peuple.

Celles-ci étaient demeurées, je ne dis pas les plus sauvages, mais les moins accessibles aux façons latines. Sauf aux embouchures de la Seine¹ et de la Loire, il ne s'y était point bâti de grande ville². Les seuls lieux habités qui eussent de l'importance valaient surtout par leur rôle de capitales de cités. Encore ce rôle n'empêchait-il pas certains d'entre eux de rester des bourgades infimes, à peine autre chose que marchés de paysans, cours de justice de paix ou assises de pèlerins³ ; et pour ceux-là même qui prirent davantage l'allure citadine, nous n'arrivons pas à trouver quelque trait qui puisse caractériser leurs occupations municipales, qui ne soit pas le signe d'une très banale existence. Ces chefs-lieux eurent sans doute leur théâtre ou leur amphithéâtre, leurs thermes, leurs temples, leur basilique, en quoi ils ressemblaient à ceux du monde entier. -Mais je ne suis point sûr que quelques-uns de ces édifices, et les plus considérables, ne fussent pas construits en charpente⁴. On dirait que la passion de bâtir, qui sévissait dans le reste des Gaules, s'atténuait en cette fin de leurs terres. Même dans les trois villes par où ces régions rejoignaient les routes de la civilisation⁵, Chartres⁶, Le Mans⁷ et Angers¹, les peuples ne parvenaient pas à se parer de

¹ Encore peut-on faire des réserves sur l'importance de Rouen, surtout comme port.

² La rareté des inscriptions et des monuments figurés est à noter dans toutes les villes de cette région, et je ne peux croire qu'elle y suit due partout également au hasard. A Angers, par exemple, pays compris, il n'y a que 7 numéros dans le *Recueil* d'Espérandieu (n° 3002-8) et quelques-uns sujets à caution. Les cités les plus représentées dans le *Corpus* sont Nantes, Lisieux, Vieux, Lillebonne, mais avec de 15 à 40 inscriptions à peine, au lieu des 200 à 350 du Berry, d'Autun et de Bordeaux (je m'en tiens aux totaux de la première édition du *Corpus*). Et nous avons des cités qui ne sont à peu près pas représentées en épigraphie (milliaires mis à part) : Vannes, Corseul, Carhaix, Avranches, Coutances, Bayeux, Sées.

³ Quelques-unes portent d'ailleurs le nom de *magus* = *marché*, Angers, Lisieux, ou de *fanum*, Corseul.

⁴ Dans un certain nombre des théâtres que nous allons citer, par exemple, on signale que les gradins ou les scènes ont dit être en bois. Cependant, au Mans, inscriptions de *vomitoria* (authentiques ?, XIII, 3192) ; à Évreux, ruines du théâtre avec inscription de Claude, mais là encore on a supposé des gradins de terre (XIII, 3200). Théâtre de pierre à Locmariaquer, qui devait être un *vicus* sacré : mais c'est le seul théâtre reconnu en Bretagne en dehors de ceux des Namnètes (au Petit-Mars et à Mauves). La Normandie offre, outre les théâtres des chefs-lieux, ceux de Valognes chez les Unelles, Berthouville, le Vieil-Évreux et à côté Arnières, Saint-André-sur-Cailly près de Rouen, d'autres sans doute. En Maine et Anjou.

⁵ On peut ajouter Jublains, *Noviodunum*, à mi-chemin entre Le Mans et Rennes, (au croisement du chemin du Mans à Avranches), dont la *civitas*, *Aulerici Diablintes* (d'où le nom de Jublains), comble l'espace entre les cités de ces deux villes. Malgré son nom de *-dunum*, Jublains ne pouvait être qu'un marché au centre d'un pays agricole : son site, sur de vagues pentes, n'est nullement celui d'un oppidum gaulois ; il a dû remplacer une antique citadelle, placée ailleurs, dans les premiers temps de l'Empire ou les derniers de l'indépendance. La bourgade, malgré l'intérêt offert aujourd'hui par son *castellum*, qui est du Bas Empire, était insignifiante comme sa *civitas*. Celle-ci, tout comme celles de Buch et de Bazas, des Tricastins, de Senlis, et les cités de Normandie, est une de ces petites *civitates* dont le maintien par l'Empire s'explique surtout par le respect de la tradition. — Liger, *Les Diablintes*, 1898 (superficiel).

⁶ Sur la route de Paris à Nantes, au croisement de celle d'Orléans en Normandie. — Sur la route de Paris en Normandie, la première étape, au croisement de cette même route d'Orléans en Normandie, était marquée par la bourgade, important carrefour, de *Durocasses*, Dreux, nom qui doit être celui du *pagus* auquel elle servait de chef-lieu.

⁷ Sur la même route, au départ d'une route vers Rennes et l'Armorique, au croisement de celle de Tours vers la Normandie.

pierre, de marbre et de bronze. Ce qu'était véritablement leur physionomie latine, nous l'ignorons. Et quand on aura dit que chez les Carnutes² Chartres³, sur son coteau de l'Eure, exploite les blés de la Beauce et peut-être des haras de percherons⁴ ; que chez les Aulerques Le Mans⁵, vieille citadelle celtique allongée sur une croupe rocheuse, s'est transformé, à la faveur de la paix, en la capitale agricole des vallons herbeux de l'Huisne et de la Sarthe⁶ ; que chez les Andécaves Angers⁷, simple marché promu au rang de métropole d'un ancien peuple de batailleurs, doit son privilège et ses ressources au faisceau des rivières du Maine qui se lie devant lui à la rive de la Loire⁸ : après cela, on ne pourra plus rien dire sur ces villes qui leur appartiennent en propre, et on n'aura rien signalé qu'elles n'aient reçu du sol et qui ne soit la manière immuable de leur vie.

Il n'y a pas, à part les bas-fonds des Flandres et les fourrés des Ardennes, de région aussi pauvre en ruines monumentales. Les sculptures, religieuses et même funéraires, y sont extrêmement rares ; on y grave fort peu. d'inscriptions. Dès que nous nous éloignons de Paris, d'Orléans ou de Tours, pour descendre vers la Normandie et l'Armorique par les routes de l'empereur Claude, il semble que le passé romain se taise, et qu'il ne veuille plus nous parler, ni par l'édifice, ni par l'image, ni par l'épigraphie même. — A cela, on peut supposer deux causes.

L'une, c'est que ces peuples, parmi ceux de la Gaule, s'attachaient le plus fidèlement aux traditions celtiques. Ces traditions, on l'a vu, répudiaient la figure pour les dieux, la pierre pour les édifices, l'inscription pour les tombes. Comment ne se seraient-elles pas maintenues plus longtemps sur ces terres ? Celles-ci se trouvaient les plus éloignées des routes militaires ; leur centre de convergence

¹ Sur la même route, au croisement des routes venues du Centre (Tours et Bourges), continuant vers Rennes et l'Armorique.

² *Carnuteni foederati*, dit Pline, IV, 107, et je demeure étonné que les Carnutes, si hostiles à César, aient obtenu ce titre.

³ *Autricum*, métropole des Carnutes (*Carnuteni*), qui prit plus tard le nom du peuple. — Je me demande si sa principale occupation n'était pas, comme au Moyen Age, l'industrie drapière. — Étendue de Chartres, 2100 m. ? — Bonnard, *Revue des Ét. anc.*, 1913, p. 81 et s. : de cette ville, capitale d'un des plus grands peuples, il n'est resté aucun vestige apparent de théâtre, d'arènes, de thermes et de temples.

⁴ Encore ceci est-il moins indiqué par les textes que par la nature des choses.

⁵ *Sub... dinnum*, Table de Peutinger ; Ptolémée, II, 8, 8 ; peut-être *Vindinum*, la blanche ? : j'hésite, bien que la situation du Mans soit celle d'un *oppidum* celtique bien caractérisé, à chercher dans ce mot un composé de *-dunum*. — La *civitas* était celle des *Aulerci Cenomanni* ou *Cenomani* : le dernier nom est passé au Mans. — L'enceinte du troisième siècle, très visible, est de 1400 m. — La Tour-aux-Fées d'Allonnes, au voisinage du Mans, m'a paru, non pas un *castellum* du Bas Empire, ce qui est l'opinion courante, mais un mausolée du Haut Empire. Je ne sais que penser des ruines et en particulier du théâtre qu'on aurait, dit-on, découverts à Allonnes : y aurait-il eu là un *vicus* sacré voisin du Mans (cf. le Vieil-Évreux) ? — Sur la route du Mans à Tours, près de la frontière des deux cités, théâtre et sans doute sanctuaire d'Aubigné. — Liger, *La Cénomanie romaine*, Le Mans, 1904.

⁶ Même remarque que pour Chartres.

⁷ *Juliomagus* = *forum Julii*, plus tard *Andecavi*. — Enceinte de 1200 m. environ. — Jusqu'ici le principal culte paraît celui de Mars, avec l'épithète de *Loucetius*, à Angers (XIII, 3087), celle de *Mullo* à Craon (XIII, 3096). — Théâtre et sans doute *vicus* important à Gennes. — Sanctuaire de Minerve à Notre-Dame-d'Allençon, lieu qui est à la frontière des Pictons, à une source de l'Aubance et non loin des eaux de Thouarcé.

⁸ Même remarque que pour Chartres et Le Mans.

était, non pas la colonie de Lyon, mais le sanctuaire druidique des Carnutes de la Loire ; elles regardaient l'île de Bretagne, ci longtemps indépendante ; et la mer qui les baignait ne connaissait rien d'Homère et n'avait vu César qu'un instant. Les dieux celtiques possédaient là un asile naturel où ils pouvaient plus longtemps résister aux idoles gréco-romaines.

L'autre cause, c'est que la vie, sur ces terres, s'alimentait beaucoup moins au commerce ou à l'industrie qu'à la pêche ou à l'agriculture. Nulle part dans le Nord-Ouest on ne verra pendant longtemps de grandes manufactures, sauf de poteries grossières aux abords des lieux de sanctuaires¹, et c'est tardivement que le maître verrier Fronton y installera ses fabriques, du reste à la lisière du pays, près de la Seine². Le seul négoce qui pût s'exercer sur ces parages excentriques était avec l'île de Bretagne : mais depuis la création de Boulogne, il s'acheminait presque de force vers ce port. En tant que puissance maritime, l'antique peuplade des Vénètes n'existait plus. Mais en revanche, les hommes gagnaient gros ou vivaient bien avec leurs prairies, leurs bestiaux, leurs légumes et leurs poissons. C'étaient rivages de pêche, terres de labour et d'élevage, peu propices aux grandes villes. A ces gens d'Armorique et de Normandie, il fallait surtout des grèves abritées où rassembler leurs bateaux, d'amples foirails où amener leurs bêtes, des marchés où étaler les produits de leurs champs, et, aussi, des rendez-vous de prières, des lieux de pèlerinage ou de pardon³ où l'on se divertit en foule entre deux sacrifices. En tous ces endroits, on s'entassait aux jours convenus : le reste du temps, on vivait à la campagne, riches ou pauvres.

Voilà également pourquoi, si ces villes sont petites et pauvres en bâtisses, les villas rurales abondent, larges et peuplées comme des bourgs. Elles n'ont peut-être pas l'extravagante opulence des domaines de la Garonne, du Rhône ou de la Moselle ; et ce sont souvent de belles et vastes fermes plutôt que des palais, mais qui annoncent un confortable réfléchi et un luxe solide, sans exclure de bizarres fantaisies⁴ ou le goût des œuvres d'art⁵. A côté d'elles, plus riches encore que les châtelains de leur voisinage, plus riches même que les chefs-lieux de leurs cités, les dieux de la campagne se sont fait dresser de grands sanctuaires et y cachent des trésors qui feraient la joie d'un Valerius Asiaticus, par exemple Minerve à Notre-Dame-d'Allençon chez les Angevins, Mercure à Berthouville dans la cité de Lisieux. En ces gras pays de Normandie et du Maine, les divinités ainsi que les humains jouissaient de leurs biens hors des villes, dans la calme sécurité des champs.

Mais si l'Armorique et la Normandie étaient demeurées réfractaires à la vie urbaine, nous sentons déjà en elles ce que nous n'avons encore vu dans aucune

¹ Forges domaniales ou villages de forgerons.

² En admettant qu'il ne faille pas chercher sa principale manufacture au nord de la Bresle (*Fruilis* ?), limite entre la Normandie (cité de Lillebonne) et la Picardie (cité d'Amiens).

³ Peut-être, aux caps du Finistère, sanctuaires traditionnels à rites funéraires, où l'on a pu chercher l'endroit où Ulysse a évoqué les morts. — Ajoutez les *fana* forestiers, rendez-vous de chasses.

⁴ A Carnac, villa célèbre, dont les enduits à bandes de couleurs vives sont incrustés de coquillages. Dallages d'ardoises.

⁵ Le Jupiter et l'Apollon de bronze, d'Évreux, trouvés dans la ville romaine ; l'Hercule barbu, du Thil dans l'Eure, trouvé sans doute sur l'emplacement d'une villa (Espérandieu, n° 3069) ; l'Apollon en bronze doré, de Lillebonne (n° 3084) ; la mosaïque apollinaire de Lillebonne) ; etc. Évreux et Lillebonne paraissent, dans cette région, les cités les plus aristocratiques, les plus éprises d'art.

région de la Gaule¹, les éléments d'une vie provinciale : j'entends par là le rapprochement d'intérêts ou d'habitudes entre les cités d'une même contrée, leur subordination, en fait ou en droit, à une ville mieux placée et plus riche, à un port de frontière s'ouvrant sur un grand fleuve. Et je ne dis pas que cela existe déjà en Bretagne et en Normandie, et qu'elles forment dès lors deux provinces de France : mais elles tendaient à le devenir, parce que la nature les y inclinait, elle qui avait fait de la Bretagne armoricaine une presqu'île à demi isolée dans son cadre de rivages, qui avait disposé les terres normandes en **campagnes** parallèles, ouvertes sur la large baie de la Seine telles que des arcades le long d'un portique.

Dans l'Armorique, mieux faite, là capitale et le port s'annonçaient très nettement. — Il y avait dans la presqu'île cinq districts municipaux et cinq chefs-lieux, districts qui répondaient tout à la fois aux anciennes peuplades, et, à peu de chose près, à nos départements actuels : tellement les divisions s'imposent dans ce pays vigoureusement charpenté. — C'était d'abord, autour des pointes du Finistère, la cité des Osismiens² ; à moitié perdue dans la mer³, dont le centre administratif, Carhaix, était à moitié perdu dans la forêt⁴ Puis venaient, sur les côtes du Nord, les Coriosolites⁵ et Corseul, leur lieu de pèlerinage et leur bourg principal⁶, pays et chef-lieu où la culture des terres disputait les habitants aux pêches de la mer de Saint-Brieuc⁷. A l'opposé de ce rivage, le golfe de Morbihan était toujours encadré par les terres des Vénètes⁸, déchus pour des

¹ Sauf peut-être en Gascogne.

² *Ossismi*, *Osismi*, *Osismii*. — C'est à tort, je crois, qu'on distingue, au sud des *Osismi*, une *civitas Coriosopitum*, qui serait à Quimper ; le mot, dans la Notice des Gaules (3, 7), n'est qu'une inadvertance de copiste pour *Coriosolium*. Le fait que Quimper s'est appelé au Moyen Age *Corisopitum* ne peut être allégué en l'affaire : tout au plus explique-t-il l'inadvertance.

³ Comme ports mentionnés par les textes : *Gesocribate*, à la fin de la grande route de Nantes, port qu'on place à Brest (où on dit qu'il y a trace d'un castrum du Bas Empire), qu'on peut plutôt placer à Castel Ac'h, l'une et l'autre localités, lieux de ports à l'époque romaine ; *portus Saliocanus* (Ptolémée, II, 8, 2), qu'on place à la baie de Pors-Liogan près du Conquet ; sans doute, à côté de Quimper (*Corisopitum*), Locmaria, autrefois, dit-on, *civitas Aquilonia*.

⁴ Ptolémée, II, 8, 5 ; Table de Peutinger : *Vorgium* ; *C. I. L.*, XIII, 9013 : *Vorg* ; 9018 : *Vorgan*. On a supposé que le chef-lieu, qui du nom du peuple s'est appelé *Ossismi* à partir du IV^e siècle, est la localité maritime de Castel Ac'h, au nord de l'Abervrac'h, et que le nom de cette localité, qui serait *Achim* ou *Achimis* au Moyen Age, viendrait de ce nom de *Ossismi*. Que sous le Haut Empire la métropole ait pu être à cette fin de terre et non au centre de la cité, cela me paraît impossible ; l'importance, visible aujourd'hui encore sur le terrain, du nœud de routes à Carhaix, ne peut s'expliquer que par son rang de métropole. Si Castel Ac'h est devenu chef-lieu sous le nom de *Ossismi*, ce ne peut être qu'au IV^e siècle, comme peut-être un instant Vermand au détriment de Saint-Quentin : mais, si cela était, n'aurait-on pas alors construit la métropole en *castrum*, sur cette côte déjà menacée par les Saxons ? — Aucune trace de castrum à Carhaix.

⁵ *Coriosolites*, dont le nom est resté sur Corseul.

⁶ *Fanum Martis*. — Aucune trace connue de rempart. — L'opinion courante, qui incorpore les Coriosolites à la cité de Rennes, ne repose sur aucun fondement : textes, inscriptions, ruines et voies marquent l'existence de cette *civitas* avec Corseul pour chef-lieu. — Le territoire de Corseul finissait, du côté de Rennes, à la station de Fines, qui est à Évran [*Icoranda* ?] près de la Rance (il faut, dans l'itinéraire, p. 387, accepter VII).

⁷ Leur port principal est *Reginca* (Table), sans aucun doute à Erquy.

⁸ *Veneti*, dont le nom est resté sur Vannes.

siècles de toute gloire maritime¹, dont Vannes la métropole végétait silencieuse à la pointe de son estuaire². Voilà, ces trois peuples des promontoires et des golfes armoricains, les peuples du passé : maintenant, sous la loi de Rome, puisque la route est plus forte que le rivage³ et la terre plus attirante que l'Océan, puisque les stations navales des peuples ont quitté les abords de la haute mer pour s'abriter dans les estuaires des fleuves, deux villes préludent à une mainmise sur l'Armorique, Rennes, résidence des Rodons, au confluent de l'Ille et de la Vilaine, Nantes, résidence des Namnètes, à l'endroit où la mer s'enfonce dans les eaux de la Loire inférieure. — Rennes⁴ sera pour la contrée la capitale du dedans⁵ Elle est à une rencontre de rivières, au seuil de la France intérieure, la conquête romaine lui a donné un carrefour de routes, et elle possède des monuments, des inscriptions et des sanctuaires bâtis plus qu'aucun chef-lieu de l'Armorique⁶, Nantes exceptée. — Nantes⁷, en ce temps-là, compte davantage. Elle a consommé la ruine des Vénètes, ainsi qu'Arles celle de Marseille et Bordeaux celle de la mer saintongeaise. Le site est excellent : au

¹ Je rappelle que la déchéance des Vénètes, dont la puissance maritime remontait peut-être à l'époque mégalithique, est un des grands faits de l'histoire de la Gaule. — Remarquez que les textes ne mentionnent dans le pays qu'un seul port, *Vidana*, que j'ai placé à Locmariaquer, *vicus* important de la cité, dont le théâtre, au flanc d'une colline dominant la mer, le golfe de Morbihan et les lies, présentait le plus prestigieux décor qu'eût un théâtre de Gaule : et c'est peut-être là que César a campé pendant la bataille vénète. Ce point, avec les mégalithes à l'entour, fut vraiment un des principaux lieux historiques de l'ancienne Gaule.

² *Darioritum*. Les manuscrits de Ptolémée (II, 8, 6) hésitent entre *Δαριόριτον* et *Δαριόριγου*, qui sont également possibles ; mais la Table de Peutinger, qui donne *Dartoritum*, doit nous faire préférer *Darioritum* : *ritum* doit rappeler les gués des deux ruisseaux qui convergent à Vannes, *vada* auxquels peut faire allusion César (III, 9, 6). — Vannes fut certainement fortifiée au Bas Empire. — Outre le *vicus* de Locmariaquer, on citera chez les Vénètes la station [*ad*] *Salim* ou Castennec, sur la route de Nantes à Vannes, qui doit avoir été un important lieu de pèlerinage et peut-être, je crois, de fabrication de poteries.

³ Le réseau des routes armoricaines fut excellemment compris, rayonnant autour de Rennes d'abord, de Carhaix ensuite (sept chemins en partaient), avec deux routes en bordure, l'une de Nantes à Brest, l'autre sans doute d'Avranches à Brest par Corseul, quatre routes de jonction avec le reste de la Gaule, à savoir les routes arrivant à Nantes par Angers, à Rennes par Angers, à Rennes par Le Mans, à Avranches par Sées et Dreux. Ajoutez de bonnes routes vers tous les ports.

⁴ Chef-lieu des *Redones*, dont elle prendra le nom ; sous le Haut Empire, *Condate* (= confluent). — Mur d'enceinte de 1200 m. environ, au IV^e s.

⁵ Mais il est à remarquer que, comme toutes les cités gauloises à proximité de la mer, la cité avait son port à elle, *Aletum*, à Saint-Servan. *Aleth* fut castrum sous le Bas Empire et peut-être les *milites Martenses* qui y tinrent alors garnison (*Not. dign., Occ., 37, 19*) sont-ils une ancienne corporation de Mars, dieu important du pays, transformée en milice ?

⁶ Pour les temples, en particulier un grand sanctuaire à Mars : le dieu s'y appelle *Mars Mollo*, *Mars Vicinnus*, et les *pagi* de la cité (*pagus Carnutenus*, *Matans*, *Seatanmanduus*) y viennent en pèlerinage public *in honorem domus divinæ* (XIII, 3148-50).

⁷ *Condevincum* (Ptolémée, II, 8, 8), plus tard *Namnètes* ou *Namnites*. — Enceinte, sous le Bas Empire, de 1665 m. et 16 hectares. En dernier lieu, Durville, *Les Fouilles de l'Évêché*, 1913 (Soc. arch.). — *Portus Brivates* à Saint-Nazaire. — Théâtres de *vici* ou de lieux saints à Mauves et à Petit-Mars. — Contrairement à l'opinion courante, j'étends jusqu'à la mer et au Croisic le domaine des Namnètes. En revanche, les Pictons, en face de Nantes même, revendiquent le port de Rezé. — Maître, *Géogr. hist. et descr. de la Loire-Inférieure*, I, 1893, II, 1899 (bien étudié).

centre, un coteau dominant la Loire ; sur le flanc, l'Erdre qui entrouvre son embouchure ; en face, des îles qui resserrent le fleuve et complètent le mouillage. Loire et Armorique étaient devenues tributaires de Nantes ; **nautes** de rivière¹ et matelots de la mer y fraternisaient. Sur les berges, la largeur de l'espace permit de construire un long quartier, qui fut la ville active et bruyante² au pied du coteau plus calme, cher aux anciens Celtes³. C'est dans ce quartier que s'entassaient les entrepôts de barriques, que s'installaient les tonneliers au travail importun⁴, et que retentissaient, comme on disait alors, **les forges de Vulcain**, autrement dit les constructions de navires⁵. Car les gens de Nantes se sont rendu compte, ce qui échappa trop souvent aux Bordelais, que le commerce ne va pas sans l'industrie, ni le-fret sans le navire, ni Mercure sans Vulcain : et ils firent justement de Vulcain leur dieu principal⁶.

La Normandie hésitait davantage, et pour sa capitale et pour son port. Elle était plus, mal délimitée, les cités y étaient plus nombreuses, plus petites⁷, et leurs chefs-lieux se ressemblaient tous par leur caractère de marché agricole, l'attitude aimable des coteaux qui les portaient, l'insignifiance de leur vie municipale : à gauche Avranches⁸ et Coutances⁹, chacune à la tête de deux vallées jumelles du Cotentin, et regardant toutes deux la mer de Saint-Malo ; à droite, Rouen et Lillebonne, sur les dernières boucles de la Seine, à la descente des ruisseaux, celui-là du Vexin, et celle-ci du pays de Caux ; dans l'arrière-pays, Sées¹⁰, adossé aux montagnes du Perche, maître des prairies de l'Orne supérieure, et

¹ *Nautæ Ligerici*.

² *Portus Namnetum* dans les itinéraires et *vicus Portensis* dans les inscriptions (3105-7).

³ C'est ce coteau, situé au confluent de l'Erdre (*conde* = *confluens*), qui a dû s'appeler spécialement *Condevincum*.

⁴ *Cuparii* (XIII, 3104), qui travaillaient peut-être pour le cidre ou la bière plutôt que pour le vin.

⁵ Inscriptions *Volcano*, XIII, 3103-7. — Culte de Mars.

⁶ Port à Saint-Nazaire.

⁷ C'est du reste un fait étonnant, que le maintien de toutes ces petites cités normandes, lesquelles étaient à peine autre chose que des tribus.

⁸ *Abrincatui*, nom de la peuplade (vallées de la Sée et de la Sélune), passé à la ville ; on ne peut préciser pour le nom même du lieu : *Ingena*, dit Ptolémée (II, 8, 8), qui paraît être l'équivalent du *Legedia* de la Table (sur la route de Rennes à Cherbourg). — Jusqu'ici, aucune trace de remparts, d'inscriptions ou de sculptures importantes. — Cf. Coutil, ici, n. suivante.

⁹ *Constantia*, nom qui paraît avoir, sous Constance Chlore, remplacé celui de *Cosedia*, fourni par les itinéraires, près de l'entrée de la double vallée de la Sienne et de son affluent la Soule. Fortifiée par Constance ? — Coutances est devenue la métropole de la cité du Cotentin (le nom de ce pays vient du sien), l'ancienne cité des *Unelli*, qui comprenait, en outre, la double vallée de la Taule et de l'Ouve : à l'entrée de cette vallée on peut placer *Crouciatonnum* (peut-être Carentan), qu'on suppose avoir précédé Coutances comme métropole des Unelles. — Les deux ports du Cotentin sont *Grannona* (plutôt Granville ?) et *Coriallum*, Cherbourg. — Une autre importante localité du Cotentin était Alauna, Alleaume dans Valognes (avec théâtre). — Coutil, Les *Unelli*, etc., *Bull. de la Soc. Norm. d'Ét. préhist.*, XIII, 1905 (1906).

¹⁰ Chef-lieu des *Saii* ou *Sugii*, qui lui ont donné leur nom. Ces *Saii* peuvent se dissimuler sous les *Ἀποῦιοι* de Ptolémée (II, 8, 7), et dans ce cas *Vagoritum* serait l'ancien nom de Sées (on a également songé, pour ce nom, au *Nu...dionnum* de la Table : mais ceci me paraît être *Noviodunum*, Jublains, p. 438, n. 3). — Aucune trace de *castrum*. — Ces *Saii*, en tout cas, correspondent aux *Esuvii* d'autrefois. — Les eaux de La Herse semblent connues des Romains ; mais l'inscription de la piscine (XIII, 353*) est suspecte.

Évreux¹, développant les plis de sa campagne, pareils aux gradins d'un théâtre, en face des dernières eaux de la Seine² ; à l'intérieur de la ligne formée par ces cités, et alignées à quelques milles au sud des côtes du Calvados³, les trois villes de la pure Normandie, Lisieux⁴, chef-lieu du pays d'Auge, Vieux⁵, souverain sur l'Orne et la campagne de Caen⁶, Bayeux⁷ son rival⁸, qui commande à la vallée de l'Aure. — A tout prendre, c'est Vieux qui mérite de devenir la capitale de la Normandie : la ville est exactement au centre des neuf cités, et elle détient la, plus grande rivière de la région. Les Romains l'ont-ils compris ? ou la chose s'est-elle faite d'elle-même, par la force de la nature ? Mais il semble que Vieux ait commencé à s'imposer à toutes les terres normandes : les dédicaces épigraphiques y sont plus nombreuses et plus importantes, et on dirait que son peuple reçoit des empereurs et de la Gaule de particulières déférences⁹. Les malheurs du Bas Empire n'arrêteront qu'en apparence cette fortune du lieu : Vieux disparaîtra sans doute, mais Caen, à six milles de là, reprendra la tâche de faire une Normandie, et l'achèvera. — Quant au port, il y avait moins à douter

1 *Mediolanum*, chef-lieu des *Aulerici Ebuovices* (*Ebuovici*, *Ebroici*), d'où son nom. — On admet que la ville du Haut Empire était aux ruines, si riches en antiquités, du plateau du Vieil-Évreux, et qu'au III^e siècle la ville fut transférée à 8 kil. de là, sur l'emplacement de l'Évreux actuel, qui fut alors fortifié (*castrum* de 1145 m.). Ce serait, dans ce cas, un des très rares déplacements de site auxquels auraient donné lieu les mesures militaires du Bas Empire. J'en doute fort cependant. Tout porte à croire qu'Évreux était déjà ville et capitale ; il avait son théâtre, et dès le temps de Claude (*C. I. L.*, XIII, 3200). Le Vieil-Évreux me paraît être (et c'est l'avis des archéologues du pays) un lieu sacré, rendez-vous de jeux et de fêtes (il y a un théâtre), peut-être le domaine du *deus Gisacus*, populaire dans ces pays et adoré là même (XIII, 3197). — Lieu sacré de même genre, avec théâtre, à Arnières, également tout près d'Évreux, à l'entrée de la forêt. — La cité d'Évreux, évidemment, est pays de fêtes et de jeux, et, par là, de marchés. — Cf. Espérandieu, *Les Fouilles du Vieil-Évreux*, 1913 ; Coutil, *Département de l'Eure, Archéologie gauloise*, etc., divers fasc. de 1895 à 1917 (à suivre).

2 Évreux peut avoir été la ville la plus élégante de la Normandie. — Importance à Évreux des foulons et par suite de l'industrie drapière : c'est, comme à Rouen et à Chartres, le commencement (ou la suite) de l'état de choses qui se continuera jusqu'à nos jours.

3 J'ai déjà remarqué que l'importance maritime de la Normandie n'est pas comparable à celle de l'Armorique.

4 *Noviomagus* (= marché neuf), plus tard *Lexovii* (*Lixovii*), nom du peuple. — Sans doute fortifié. — Lantier, *Lisieux gallo-romain* (dans les *Études Lexoviennes*, 1915).

5 *Aregenua*, dont le nom vient de la rivière, la Guigne (= *ante Genuam*), Chef-lieu de la cité des *Viducasses*, d'où viendra le nom de Vieux. — Je ne crois pas à l'existence d'une enceinte. — Culte de Mars.

6 Sauvage a très habilement reconstitué le territoire primitif de la cité de Vieux, *les régions naturelles de la campagne de Caen et du Bocage normand* ; *Bull. de la Soc. Normande d'Études préhistoriques*, XIII, 1905 (1906), p. 186-191.

7 *Augustodurum* (= *vicus Augusti*), *Baiocasses* (*Bodiocasses* chez Pline) du nom du peuple. — Sans doute fortifié.

8 La *Notice des Gaules* (2, 3) mentionne Bayeux comme *civitas* et omet Vieux : on doit supposer que les deux territoires, fort peu étendus, ont été réunis en un seul ; si l'on a pris Bayeux comme chef-lieu, c'est qu'on le jugea plus facile à défendre ; il fut fortifié, et Vieux ne le fut pas. — Il paraît y avoir eu, dans le pays de Bayeux, un important sanctuaire druidique de Bélénus ou d'Apollon (*Ausone, Prof.*, 5 et 11), divinité peut-être assez populaire dans la Normandie maritime (textes d'Ausone).

9 Vieux fut *civitas libera* et en même temps colonie ; ce fut la première ville où les *Tres Galliae* élevèrent une statue à un de leurs prêtres (et non à Lyon) ; voyez le marbre de Vieux (XIII, 3102).

encore, et ce devait être Rouen. Lillebonne¹, il est vrai, était plus près de la mer, et les habitants de son pays étaient nombreux², riches³ et somptueux⁴, mais elle n'avait pour port qu'une grève lointaine et monotone⁵, tandis que Rouen⁶ offre aussitôt aux navires un large bras de Seine, environné de collines. Toutefois, la domination romaine ne permit pas à Rouen les succès maritimes qu'il pouvait attendre d'un régime de paix. Inscriptions et monuments y offrent moins d'intérêt qu'à Vieux et à Lillebonne même. Il ressemble aux autres villes normandes en ce qu'il est un lieu de marché plutôt qu'un havre de marchandises⁷. De ses mariniers et de ses navires, il n'est question nulle part : mais nous savons qu'il possédait des manufactures de draps de lin⁸, ce qui est après tout l'une des deux origines de sa puissance moderne. L'autre, la navigation, les empereurs ne l'encouragent pas. Car, pour commercer sur la Manche, ils ont leur port favori, Boulogne en Belgique, dont il faut nous rapprocher maintenant.

XIV. — LA BELGIQUE DE CHÂLONS À BOULOGNE ; REIMS.

Pour visiter et comprendre la Belgique romaine, il n'y avait qu'à suivre ses trois routes principales. Deux nous sont déjà connues : celle de Langres à Boulogne ou d'Italie en Bretagne par le pont de Châlons, celle d'Orléans à Cologne ou

¹ *Juliobona*, métropole des Calètes (*Caleti*), dont le nom est resté au pays de Caux. Lillebonne, comme Bordeaux et Rouen, a gardé son nom de localité, peut-être à cause de son importance dans le pays. Je répète qu'elle a livré beaucoup plus d'inscriptions, de sculptures, et peut-être d'objets d'art et de luxe que Rouen. — On convient que Lillebonne est devenue un *castrum* ; je me réserve sur l'importance, la nature et la durée de cette forteresse : d'ailleurs sa qualité de *castrum* ne l'empêcha pas d'être englobée dans la cité de Rouen dès le IV^e siècle.

² Lillebonne a livré jusqu'ici plus de sculptures et de tombes d'artisans que n'importe quelle ville de Normandie et d'Armorique (Espérandieu, n° 3084 et s.).

³ La richesse venait surtout de la culture du lin et des manufactures de toiles ; Pline, XIX, 8.

⁴ Théâtre, mosaïque ; objets d'art ou autres. Je crois à la prépondérance des cultes apollinaires. — En dernier lieu, Lantier, *La Ville romaine de Lillebonne*, 1913 (*Revue archéologique*).

⁵ A trois milles de la ville. Je crois que *bona* signifie port ou marché de rivière. — Aucune remarque ne m'a paru possible sur les ports de l'Océan, Étretat, Yport, Fécamp, Saint-Valery, Dieppe, Le Tréport. — Mais Lillebonne pouvait avoir un concurrent comme port sur la Seine, dans son propre pays de Caux, avec Harfleur, *Caracotinum*, lieu terminal de la route de la Seine. Si Ammien ne se trompe pas, le *castrum* de *Constantia*, où la Seine se jette dans l'Océan (XV, 11, 3), doit être cherché à Harfleur ou à Graville ; il a sans doute pu se tromper et placer là par mégarde Coutances ; mais je doute que les empereurs de la Restauration n'aient pas fortifié l'embouchure de la Seine.

⁶ *Ratomagus*, *Ratumagus*, plus tard *Rotomagus*, métropole des *Véliocasses*, dont, par exception, le nom a disparu de la cité devant le nom de la ville, sans doute à cause de l'importance de Rouen comme port. Le nom des Véliocasses restera au pays, le Vexin. — Rouen reçut une enceinte d'environ 1600 mètres.

⁷ Remarquez que la cité de Lillebonne, qui commence sur la Seine un peu en amont du lieu (Lillebonne est presque un marché frontière) et la suit jusqu'au Havre, d'où elle remonte la Manche jusqu'à la Bresle, remarquez que cette cité est bien plus maritime que celle de Rouen. Celle-ci remontait la Seine jusqu'à l'Oise. — L'importance maritime de la *civitas* de Rouen ne s'accroîtra que sous le Bas Empire, lorsqu'on jugera bon de lui incorporer celle de Caux.

⁸ *Lintarius*, véliocasse, établi à Lyon, XIII, 1998.

d'Espagne on Germanie par l'île de la cité parisienne. Il faut y ajouter la route de Langres à Cologne par la Moselle, autrement dit d'Espagne et de Gaule en Germanie par le Confluent lyonnais. Ces trois routes, se coupant ou se joignant en un triangle, formaient l'ossature de la province¹. Chacune d'elle avait sa physionomie. propre, qu'elle devait aux villes et aux terroirs soumis à son parcours.

La route de Langres à Boulogne, c'est la Belgique aux plateaux fertiles, aux fortes cultures, aux villes nombreuses, neuves et élégantes. Le travail y est de très ancienne date, et la civilisation y connaît ce chemin depuis des siècles. C'est par là que les Grecs et que César sont venus ; et l'empereur Claude, en conquérant la Bretagne, a achevé de faire de la route catalaunique l'artère vitale de l'Occident, où le sang circulait du midi au nord et d'une mer à l'autre.

Au pont de Châlons², la voie se trouvait en Belgique et dans l'immense plaine de Champagne, à laquelle commandaient l'antique peuplade des Rèmes et Reims sa métropole, déjà chère à César. Aucun autre lieu n'avait pu disputer à Reims la primauté : Châlons n'était qu'un gîte d'étapes à l'endroit où on passait la Marne³.

Reims⁴ gouvernait toujours la plaine et ses coteaux, qu'ennoblissait peut-être la nouvelle richesse de leurs vignobles⁵. Construite dès l'origine sur un sol mollement ondulé, la ville n'avait qu'à laisser faire la paix romaine pour s'épanouir librement, comblée d'hommes et de bâtisses, sous la triple chaleur de sa terre, de sa route et de ses amitiés puissantes. Car l'Empire lui, continua la sympathie que lui avait témoignée le fondateur de la Gaule latine. Il fit d'elle la métropole de la province de Belgique⁶ ; et si l'on songe à Clovis, à saint Remi et à la Cathédrale, on devine ce que ce titre de métropole va apporter de gloire à la pacifique et pieuse cité. Pacifique, elle le fut comme pas une de la Gaule et du

¹ Près de Roye (à Roiglise), croisement de la route de Bordeaux à Cologne et de celle de Langres à Boulogne ; à Langres, fourche des routes de Boulogne et de Germanie ; à Cologne, arrivée des routes de Langres et de Bordeaux. — Il n'y a pas à insister sur une quatrième route de la Belgique, de Paris (rue du Temple, faubourg du Temple, rue de Belleville ; ou, plutôt, se détachant de la rue Saint-Martin passé le carrefour de Château-Landon), à Bondy, sortie du territoire Parisien après Villeparisis (*villa Parisiaca* ou *Parisium*, station frontière de la cité de Paris ?), à Claye, Meaux. Reims, Verdun, Metz, Strasbourg, route qui ne prit une grande importance que lors de la défensive militaire au IV^e siècle.

² De Langres à Châlons. — A droite de cette route, le Perthois, sur la Marne, paraît avoir appartenu aux gens de Châlons. Il avait comme principale bourgade l'oppidum de la montagne du Châtelet, dans Gourzon, dont les très nombreux monuments font penser d'abord à un lieu saint (Espérandieu, n° 4715-64 ; *C. I. L.*, XIII, 4650-6). Au Châtelet se rattache le menhir de Fontaines à inscription romaine (XIII, 4569).

³ Châlons, *Durocatalauni*, c'est-à-dire *vicus* des *Catalauni*, plus tard simplement *Catalauni* ou *Catelauni*, incorporé aux Rèmes, puis, au plus tôt sous Aurélien, transformé en municipalité distincte. Il est probable que Châlons fut alors fortifié. Il devait recevoir ensuite une garnison (XIII, 3457-8). — A Châlons on rejoignait une autre route de Bretagne, par Autun, Auxerre et Troyes.

⁴ *Durocortorum*, Remi du nom du peuple. *Civitas libera et foederata*. — Aucune donnée précise sur l'étendue de l'enceinte, dont l'existence est d'ailleurs certaine.

⁵ Scènes de vendanges sur la Porte de Mars (Esp., V, p. 38), mais avec réserves.

⁶ C'est la seule ville de Belgique que nomme Strabon (IV, 3, 5). Il a dû y avoir là, dès le début, un groupement de maisons de l'aristocratie des Rèmes, analogue à celui que Strabon mentionne à Vienne des Allobroges.

monde : seule dans l'univers, elle pouvait se vanter de n'avoir jamais pris les armes, d'avoir toujours su obéir¹ depuis l'heure où elle avait entendu le nom de Rome. Pieuse, elle l'était surtout à l'endroit de cette Rome, dont elle aimait l'empire comme elle eût fait celui de la Déesse Mère des Dieux ; et je ne m'étonnerais pas que les Rèmes eux-mêmes, rapprochant leur nom de celui de Remus, se soient estimés les petits-fils de la Vestale, les neveux de Romulus et les cousins de Rome : la principale ruine qui nous reste de la ville, sa porte monumentale, est pleine de bas-reliefs où l'on ne voit que scènes d'Italie, et d'abord la louve aux héroïques jumeaux².

Reims montrait d'ailleurs une gloire plus solide que la divinité latine de ses origines et que le faste de la cour des légats³ : c'était le mérite de sa bourgeoisie industrielle, fidèle à des traditions qui remontaient à l'époque gauloise, à la fois consciencieuse et entreprenante⁴, chez qui le travail passait pour une vertu et le métier pour une gloire. Ses banquiers ou ses argentiers se faisaient connaître jusqu'au Rhin⁵, ses brodeurs réussirent peut-être à rivaliser avec Lyon pour la fabrication des étoffes de luxe⁶, et ses drapiers s'imposaient pour la confection des habits de laine⁷.

¹ C'est la seule cité de Gaule qui n'a jamais combattu Rome, ni avant ni après la conquête.

² Espérandieu, V, p. 33 et s. Peut-être du temps d'Hadrien. Les scènes et personnages rustiques et autres sont de tenue conventionnelle gréco-romaine, et ne reproduisent nullement des choses et gens du pays. Sur la *Porte Basée*, *id.*

³ L'impression de grandeur et de richesse qui résulte des textes et, dans une certaine mesure, de l'archéologie industrielle, extraordinairement variée (voyez le *Catalogue* Habert, Troyes, 1901 [les objets ont dû être détruits par suite du bombardement par les Allemands]), cette impression n'est jusqu'ici pas absolument confirmée par l'archéologie monumentale : la porte (n. précédente) est le seul monument conservé, les sculptures (sauf le sarcophage dit de Jovin et le torse de Vénus, Esp., n° 3671 et 3677) consistent surtout en images funéraires de gens de métier et un lot curieux de dieux tricéphales (n° 3651-61), ce qui, au premier abord, détonne dans une ville si romanisée, mais qui devait appartenir à quelque sanctuaire topique (encore que ce tricéphale paraisse avoir été populaire dans tout le pays des Rèmes). L'épigraphie ne présente d'intéressant que les épitaphes de quelques vétérans (XIII, 3257-60), ce qui ferait supposer que le fisc y avait des terres disponibles. Mais il y a lieu de croire, comme à Autun, que c'est là affaire de hasard. — Il serait possible que le culte principal fût celui de Mars, en particulier de *Mars Camulus* (XIII, 3253, 8701 ; VI, 46), et que la tradition ne se trompât point en attribuant à l'arc le titre de Porte de Mars.

⁴ Rèmes établis hors de chez eux, sans aucun doute comme commerçants.

⁵ *Argentarius* à Bonn, XIII, 8104.

⁶ La *Notifia dignitatum* (Occ., 9, 36 ; 11, 34, 56 et 76) mentionnera à Reims ou dans le pays *fabrica spatharia, thesauri, gynæcium, barbaricarii sive argentarii*, et je doute que la plupart de ces ateliers n'y soient pas plus anciens que le IV^e siècle. — Je crois qu'on peut ajouter les verriers. — La poterie, importante à l'époque celtique, semble avoir décliné.

⁷ *Sagarius* rème à Lyon, XIII, 2008 ; *vestiarius* à Reims, XIII, 3283.

De Reims¹, à travers des champs de blé ou des plants de légumes célèbres même à Rome², on arrivait à la ville neuve de Soissons, *Augusta*³, fondée près de l'Aisne aux eaux verdoyantes, assez semblable à Reims dans son site et ses mœurs, et son image réduite⁴. Autour de Soissons⁵, d'autres petites villes se dressaient à chaque fin d'étape, sur les rives de gaies rivières qu'elles aidaient à franchir, encadrées de terres très grasses, ornées de maisons très blanches, rafraîchies par les forêts qui ne quittaient plus l'horizon⁶ : Meaux, en un repli de la Marne⁷ ; Senlis, marché riant assis sur un mamelon au centre d'une fertile clairière⁸ ; Saint-Quentin ou *Augusta*, autre ville au nom d'Auguste, penchée

1 Reims est un des plus grands carrefours de la Gaule : routes de Boulogne ; de Paris à Strasbourg ; de Toul ; de Trèves par Voncq, *Vongum*, et Monzon, *Mosomagus*, marché frontière chez les Rèmes, au gué de la Meuse, à l'entrée des Trévires ; de Tongres par Mézières et Charleville, vers quoi l'on passait aussi la Meuse, à la frontière également des Rèmes ; de Bavai par Vervins, *Verbinum*, et Nizy-le-Comte, celui-ci chef-lieu du *pagus Vennectis*, l'un et l'autre centres riches et importants du territoire des Rèmes (théâtres et lieux sacrés) ; de Saint-Quentin par Laon, Lugdunum. Cette dernière route (suite sur Vermand et Amiens), sur laquelle de grands travaux ont été effectués, a dû remplacer, peut-être à la fin de l'Empire, la route de Reims à Soissons et Amiens comme trajet du chemin militaire de Bretagne ; *Acta sanctorum*, 31 oct., XIII, c. 782. — Laon, sur sa montagne exposée au soleil levant, méritait bien, comme Lyon, son nom de *Lugdunum*, *clair mont* : j'avoue ne pas comprendre le surnom, *Clavatum*, qu'il portait au moins dès l'époque mérovingienne (à rapprocher de *Clavariatis*, épithète de Mercure). C'était sans doute le principal et plus vieux centre des Rèmes après Reims ; on le croit fortifié au IIIe siècle.

2 César, II, 4, 6 ; *Paneg.*, VIII [V], 6 ; Plin., XIX, 97 (oignons). — La route romaine de Reims à Soissons, à la différence de la route gauloise suivie par César, arrivait à Soissons par la rive gauche de l'Aisne ; elle sortait du pays des Rèmes à Fismes, Fines.

3 *Suessiones* plus tard, héritier sans doute de Pommiers. — *Civitas libera*. — Castrum très régulier d'environ 1400 m., régularité qui s'explique peut-être par le fait qu'*Augusta*, ville neuve, a pu être bâtie comme une colonie.

4 Ce qu'il y a de plus remarquable à Soissons, c'est son culte à la fois pour une *dea Camulorix* ou *Camuloriga* et pour Isis (XIII, 3400-1), celle-ci n'étant peut-être qu'une interprétation de celle-là. Les monuments trouvés au *Palais d'Albâtre* (par exemple, Niobide, Esp., n° 3790 ; Héron de Villefosse, *Congrès arch.* de 1911) montrent le même goût qu'à Reims pour l'art classique.

5 Je les groupe autour de Soissons, parce qu'elles ont dû, pour la plupart, faire partie de l'ancien domaine des Suessions, et aussi parce que de très bonnes routes, au tracé antérieur à la conquête, les unissaient à Soissons.

6 Mais n'oublions pas le très grand nombre d'habitats forestiers.

7 Le nom du peuple est *Meldi* ; celui de la ville, qui devait disparaître, *Ἰάτινον* chez Ptolémée (II, 8, 11) et *Fixtuinum* plutôt que *Fixtinnum* dans la Table (*Ratinnum* ? = *trajectus* ?). — Meaux fait partie de la Lyonnaise, bien que son passé et sa situation sur la Marne le rattachent à la Belgique. — Les Meldes étaient *libres*, comme les Suessions. — La ville de Meaux fut castrum (environ 1000 m. d'enceinte). — Elle devait sans doute son importance, outre ses blés et peut-être ses fromages, à un pont sur la Marne, plus tard fameux sous le nom de *pont Roide*, *pons rapidus* (à moins que ce nom ne rappelle un mot celtique comme *roudium*, *ratis*, signifiant *passage*, et peut-être le nom même de Meaux, *Ratinnum* ?), pont par où passait une vieille route de Bretagne, par Sens, le pont de Jaulnes sur la Seine, Senlis, Beauvais, Amiens. — Mausolée de la Bauve. — La route de Soissons à Meaux passait par Longpont, *longi pontes*.

8 Chef-lieu des *Silvanectes* sous le nom de *Augustomagus* : c'est une *civitas* infime, mais libre. — Dès le IIIe siècle, *Augustomagus* a pris le nom de *Silvanectes* ; c'est de ce mot que viendrait celui de Senlis par l'intermédiaire de *Silnectis*, *Sinelectis*, *Sinlectis*. — Senlis a ses arènes, bien conservées (75 et 68 m.). Le périmètre des murs du Bas Empire n'est que de 840 mètres. — A Senlis, route de Paris à Cologne et route de Sens à Beauvais. —

vers une boucle de la Somme naissante¹ ; Noyon ou *Noviomagus*, marché neuf qui s'était établi près du passage de l'Oise par la route d'Agrippa² ; Beauvais ou *Cæsaromagus*, autre marché encore, décoré du nom de César³, la métropole nouvelle du peuple des Bellovaques, à demi somnolente sous sa couronne de plateaux, au centre de ses domaines herbeux où plus rien que d'antiques débris ne rappelait l'humeur indomptable de la glorieuse nation⁴. Ces villes de la région de l'Aisne et de l'Oise se ressemblaient. Elles tenaient leurs avantages du bon entretien des terres voisines ; aucune n'était très grande ; on les avait bâties sur terrain à pente douce, et elles succédaient pour la plupart, à titre de chefs-lieux

Le chemin de Senlis à Soissons passe par le marché et sanctuaire de Champlieu, à la frontière des deux cités . — Les environs de Senlis soulèvent un certain nombre de problèmes topographiques. 1° Si le *Ratomagus* que Ptolémée donne comme ville aux Silvanectes (II, 9, 6) est une erreur pour *Augustomagus* ou une bourgade distincte : Longnon suppose qu'il s'agit de Pondron, *Rodonum*, aux abords de Champlieu, dans le Valois. 2° Si les Vadicasses placés par Ptolémée en Lyonnaise (II, 8, 11) représentent le Valois (*pagus Vadensis*), et *Noviomagus*, qu'il leur donne comme chef-lieu, la localité de *Vadum* ou Vez sur l'Authonne, qui a imposé son nom au pays. 3° Si le *vicus Ratum(agus)* d'une inscription trouvée à Hermes (XIII, 3473) sur la route de Senlis à Beauvais, doit être cherché à cette localité ou ailleurs. Il y a des difficultés à toutes les solutions. Cependant, je crois possible l'existence d'un *pagus* de *Vadicasses* en Valois autour d'un *vicus Noviomagus* à Vez, *vicus* ayant pris ensuite le nom du *pagus* abrégé en *Vadum*, *pagus* incorporé peut-être d'abord à la province de Lyonnaise et à la cité de Meaux, et sans doute ensuite à la province de Belgique et aux diocèses de Senlis et de Soissons. Possible encore qu'Hermes soit à la fois le *Ratomagus* de l'inscription et le *Ratomagus* de Ptolémée, transposé par erreur des Bellovaques aux Silvanectes. — Hermes, non loin du mont César, est d'ailleurs la localité du Beauvaisis qui a le plus fourni d'antiquités gallo-romaines.

¹ Augusta, chef-lieu des *Veromondui* (ou *Veromandui*). — Saint-Quentin a dû hériter, sous Auguste, du vieil oppidum belge de Vermand. Et si Vermand a pris le nom du peuple, c'est par suite d'une dénomination postérieure, et du fait que Vermand a dû être quelque temps, au III^e siècle ou plus tard, le centre de la cité ou du diocèse de Vermandois, comme l'y conviaient sa très forte situation et son antique muraille celtique. Mais il est possible que Saint-Quentin se soit aussi appelé au Ve ou au VI^e siècle *Veromandui*, encore qu'il soit digne de remarque que la plupart des documents hagiographiques, contrairement à l'habitude du temps, ajoutent à ce nom celui de Augusta. Le centre de ce Vermandois fut transféré à la fin à Noyon (n. suivante), peut-être parce que Saint-Quentin n'était pas fortifié et que Noyon l'était. — La route de Soissons à Saint-Quentin, si visible encore, passait l'Oise vers Condren (*Contraginnum*). — Saint-Quentin et Vermand étaient unis à Amiens par une admirable route rectiligne (portion de la route de Trèves à Boulogne), que je crois d'un tracé antérieur à la conquête, encore visible et fort utilisée, et pleine de souvenirs toponymiques. — A Vermand passait la route de Paris à Cologne.

² *Noviomagus*, future métropole du Vermandois (n. précédente). — Enceinte du Bas Empire, environ 600 mètres. — Près de là, à Pontoise, passage de l'Oise par la grande route de Bretagne.

³ *Cæsaromagus*, *Bellovaci*. — Pour aller de Soissons à Beauvais, l'ancienne route (qui est peut-être celle élue mentionne Strabon à propos d'Agrippa) passait, je crois, par la forêt de Compiègne, Champlieu, Senlis (chemin de César en 51), et à Senlis rejoignait la route du pont de Meaux pour gagner Beauvais par les abords de Creil (passage de l'Oise), et Hermes. Mais il a dû toujours exister un trajet raccourci, compendium, au nord de la forêt, d'où le nom de Compiègne.

⁴ Les antiquités de Beauvais proviennent surtout du mont Capron, qui paraît avoir été un sanctuaire. — Périmètre du castrum récent, 1270 m. ; superficie, de 10 à 11 hectares. — En dernier lieu le bon travail de Leblond, *La Topographie romaine de Beauvais*, dans le *Bull. arch.* de 1915.

de cités, à quelques antiques citadelles gauloises, dont les murs ruinés de terre et de caillasse s'apercevaient sur les [monts](#) du voisinage¹. Toutes étaient des villes neuves, portant le nom de César ou d'Auguste. Par elles, l'Île-de-France naissait enfin à la vie municipale² et ajoutait le travail des métiers citadins et la beauté des édifices de pierre à la clarté de ses rivières et de ses champs, au mystère de ses forêts de chênes ou de hêtres.

Partie de Soissons, la route de Bretagne traversait l'Oise avant Noyon³, entrait chez les Ambiens, et franchissait la Somme au pont qui avait valu à leur capitale d'Amiens son existence et son premier nom, *Samarobriva*, [pont de Somme](#)⁴. Celle-ci, qui partagea avec Reims l'amitié de César, ne put croître dans les mêmes proportions que la fille de Remus. Son domaine, limité au bassin de la rivière, était trop restreint ; elle ne sut ou ne put utiliser les bons ports que lui valait la possession d'un rivage sur l'Océan⁵ ; elle dut se contenter d'une fortune modeste, que lui gagnaient ses marchands de grains⁶ et ses fabricants de draps. Toutefois, le visiteur y recevait une impression qu'il avait ignorée depuis son départ de Langres, sur ces terres de Champagne et de France absorbées sans partage par les labeurs de la paix : Amiens donnait à la Belgique la première note belliqueuse⁷. Car les frontières étant rapprochées, celle du Rhin et celle de Bretagne, des vétérans y étaient envoyés en séjour⁸, et des fabriques d'armes commençaient à s'y établir⁹.

La vie militaire prenait tout à fait possession de la route lorsque, les dernières collines franchies¹⁰, on découvrait enfin l'Océan, le port de Boulogne et l'immense nappe de mer qui, aux heures de la pleine marée, envahissait le bas pays.

¹ Pommiers (en face de Soissons), Vermand (en face de Saint-Quentin), *Bratuspantium*. Ajoutez les fameux [camps romains](#) des bords de la Somme, Tirancourt, L'Étoile, Liercourt, le mont de Cambert, etc., qui sont en réalité des *oppida* gaulois, tous fort importants ; cf., sous réserves au sujet des conclusions, d'Allonville, *Diss. sur les camps romains du dép. de la Somme*, 1828, Clermont-Ferrand.

² J'ai déjà remarqué la densité de ces lieux urbains dans l'Île-de-France.

³ Elle coupe à *Roudium* (ou *Rodium* ; Roye ? ou plutôt Roiglise) la route de Paris à Bavai et Cologne.

⁴ *Ambiani* à partir du milieu du III^e siècle.

⁵ A l'embouchure de la Somme, en particulier Saint-Valery.

⁶ Supposé d'après les cultures du pays et d'après *Paneg.*, V [auj. VIII], 21.

⁷ Elle s'accroît sous le Bas Empire, où les empereurs séjourneront parfois à Amiens ; d'où le mot d'Ammien Marcellin, *Ambiani, urbs inter alias* [de Belgique] *eminens* (XV, 11, 10). — Nous retrouvons à l'époque romaine (et cela explique le rôle militaire d'Amiens au I^{er} siècle) les routes gauloises qui firent son importance au temps de la conquête, notamment, outre la route de Boulogne, le chemin, si merveilleusement conservé, de Bapaume, Cambrai, Bavai et au delà (suivi par César plus d'une fois).

⁸ XIII, 3492-7 ; en partie du Bas Empire. Passage de soldats.

⁹ *Not. dign., Occ.*, 9, 39 : *Ambianensis spatharia et scutaria* ; je ne peux croire qu'il n'y ait pas eu des éléments antérieurs. — Amiens a été certainement fortifié au Bas Empire ; je ne sais si l'enceinte supposée, 1200 m., n'est pas trop limitée.

¹⁰ La route, encore visible, passait près de là, traversant la Canche à Brimeux, du côté de Montreuil : il y avait là un marché frontière entre Morins et Ambiens, *Lintomagus*, le [marché aux lins](#) ?, ce qui est la culture importante du pays. — Au delà, le village sacré de *Dolucus* à Halinghen (XIII, 3563). — Platanes du pays.

A Boulogne¹, on se sentait moins en Gaule que sur terre d'Empire. Les poètes avaient beau appeler ce pays, par habitude de figure littéraire, *la fin du monde*, le séjour des *plus lointains des hommes*² : le port de la Liane n'avait rien de sauvage, ni même de gaulois ou d'indigène. C'était le lieu de rencontre entre deux grandes provinces de l'Empire romain, Gaule et Bretagne. Habitants et bâtisses appartenaient au service des intérêts généraux de l'État. De ces intérêts dépendait la grandeur et l'activité de la ville, qu'on apercevait à droite, partie sur la colline montante qui pouvait porter une citadelle, partie sur les terrains aplanis qui s'allongeaient en bordure de la rivière³. Celle-ci, élargie en estuaire, formait le port : d'un côté s'abritait la flotte de guerre qui surveillait le Déroit et s'acquittait des transports publics⁴ ; de l'autre se serraient bord à bord les innombrables vaisseaux marchands qui faisaient les besognes du passage ; à l'entrée de la mer, sur la droite, au sommet de la falaise, le phare dressait à deux cents pieds de haut ses étages de pierre et de briques, et c'était œuvre d'empereur. Car les maîtres dit monde ne connaissaient que Boulogne quand il leur fallait passer en Angleterre ; et j'appelle les maîtres du monde, non pas seulement les empereurs dont les plus agités ne manquèrent pas de s'embarquer ici⁵, mais encore leurs légions et surtout leurs brasseurs d'affaires. Aidée par l'État, la ville réussit à accaparer les entreprises de transport entre l'île et le continent⁶. Aussi, sur les berges, c'était l'embaras des marchandises, des tentes, des files de chariots, des troupes de bêtes et des cortèges de soldats ; et dans les ruelles qui les longeaient ou qui dévalaient des collines, c'était la cohue bruyante des hommes en liberté, chantant les refrains de leurs joies vulgaires, marins de l'État, matelots du commerce, portefaix, arrimeurs, mercantis, pour la

¹ Boulogne fit partie de la *civitas* des *Morini*, en tant que simple *meus*, sous le Haut Empire. On ne saurait dire à quelle date elle devint une municipalité indépendante, peut être dès Dioclétien.

² *Extremique hominum Morini*, Virgile, *Énéide*, VI 11, 721 ; *ultimi Galliarum gentium*, Mela, III, 23 ; *ultimi hominum*, Pline, XIX, 8 ; et l'épithète consacrée est reprise par les écrivains chrétiens : *extremi hominum Morini*, Jérôme, *Lettres*, 1223, § 16 (Vigne, P. L., XXII, c. 1058) ; *terra extrema orbis*, Paulin de Nole, *Lettres*, 18, 4. Je crois qu'ils durent cette appellation à ce qu'une carte routière exposée à Rome, antérieure à la conquête de la Bretagne, les montrait au point terminal des routes de l'Occident : les Bretons et, en Gaule, les Ménapes et les gens de l'embouchure du Rhin étaient en réalité bien plus à l'écart.

³ Je suppose qu'il faut distinguer : 1° *portus Itius*, nom celtique désignant le port même, et signifiant peut-être *portus inferior* ; 2° *Gesoriacus* ou *Gesoriacum*, nom de la ville basse, qui fut courant jusqu'à la fin du IIIe siècle (sur le sens possible de ce nom) ; 3° *Bononia*, nom de la ville haute : celle-ci fut tortillée vers 280 (périmètre, 1440 m.) et devint alors le centre de l'agglomération, à laquelle elle imposa son nom. — Car je crois de plus en plus que ces changements de noms de localités (Orléans, Clermont, Strasbourg, Martigny et Aime, Beaucaire, Calvisson) s'expliquent moins souvent par des substitutions de vocables au même point, que par les prédominances successives des noms de quartiers voisins. — Sur Boulogne et son pays, il n'y a pas encore de grand travail suffisant ; cf. Vaillant, en particulier *Bull. de la Commission des Antiquités... du Pas-de-Calais*, VI, 1885, p. 307 et s., et *Épigraphie de la Morinie*, Boulogne, 1890.

⁴ Cf. *Paneg.*, V [VIII], 6 ; VII [VI], 5.

⁵ César, Caligula, Claude, Hadrien, Albinus, Sévère, Postume ? — Arc de Claude rappelant son passage.

⁶ La seule concurrence, de fait ou de droit, a dû lui venir de *Fectio* près de Vechten sur le Rhin.

plupart venus d'Italie, de Grèce ou d'Orient¹. Et n'était la brume qui montait de l'Océan, on aurait pu se croire à Pouzzoles ou à Alexandrie.

XV. — DE PARIS À COLOGNE ; FLANDRES ET ARDENNES².

La route d'Espagne, que nous avons suivie depuis sa descente du col de Roncevaux, s'éloignait de Paris par la plaine de Saint-Denis³ et ne tardait pas à entrer en Belgique, dès que finissaient les admirables terres à blé, mères du pain de Gonesse, dès qu'apparaissait la lisière des profondes hêtraies de Chantilly⁴. Et ces épaisses forêts d'arbres puissants, surgissant à moins d'une journée de la Seine, faisaient prévoir le caractère de cette route, à chaque instant enfoncée sous les bois, pauvre en villes, à l'horizon souvent restreint et barré. Après le marché de Senlis, il lui fallait attendre plus de cent milles pour s'arrêter dans une localité, Bavai en Hainaut, qui eût aspect de bourgade. La chaussée s'avancit sans détour, imperturbablement droite, insouciante des montées, des descentes et des passages de rivières, ne voyant que la ligne directe qu'on lui avait fixée, et ne faisant nulle attention aux villes prochaines, qu'elle laissait à l'écart de sa course⁵ : il n'existe pas dans toute la Gaule de voie, si je peux dire, plus décidée, moins attachée à des besoins municipaux, plus préoccupée d'aller vite, dans un dessein d'intérêt général⁶.

De loin en loin, d'autres routes la coupaient, menant aux capitales voisines ou lointaines, à des terres plus populeuses, à des rivages plus vivants. A Senlis, elle croisait le chemin commercial de Lyon à la Manche ; près de, Roye, la route militaire d'Italie à Boulogne ; à Vermand, la voie qui de Trèves et du Rhin conduisait aux cités d'Artois et de Flandre⁷.

Ces régions d'Artois et de Flandre étaient à l'extrême nord de la Gaule. Les plus grandes routes avaient dû les laisser, celle de Boulogne à sa droite, celle de Cologne à sa gauche. Enserées par les eaux de l'Escaut et de ses affluents comme par le réseau d'un filet aux mailles innombrables, à demi submergées tout à la fois par l'eau de leurs bas-fonds et les buées de leur ciel, elles ne présentaient pas ces lignes nettement découpées, cette structure nerveuse et fine que les hommes du Midi aimaient pour les terres de leurs domaines et pour les cités de leurs villes. Aussi rien, dans la Gaule et l'Occident, n'était plus différent de l'Italie. Encore dans l'Artois, à Arras chez les Atrébates, à

¹ C. I. L., XIII, 3339-47.

² Cf. t. II, ch. XIV, § 6.

³ Par la rue Saint-Martin et la rue de Flandre : c'est, avec la rue Saint-Jacques, qu'elle continue, la voie capitale de Paris (de Pachtère, p. 37-8). — La rue Saint-Denis servait peut-être aussi à une voie directe sur Beauvais et à la route de Rouen : elles devaient se séparer à Saint-Denis.

⁴ La frontière de la Belgique, sur cette route, se marquait, au delà de Louvres (*Lupera*), aux collines de Survilliers. — La route passait l'Oise sans doute à Pont-Sainte-Maxence.

⁵ Beauvais, Amiens, Cambrai, à gauche, Soissons, Saint-Quentin, à droite. Il est d'ailleurs possible que les voyageurs peu pressés alassent passer par ces villes à gauche ou à droite, pour rejoindre ensuite à Bavai la route de Germanie.

⁶ Ceci pose une question intéressante pour le système routier de la Gaule. Cette route, évitant Saint-Quentin et passant par Vermand, ne peut être que des premiers temps de l'Empire ou même des temps gaulois : et cela montre l'importance que dès lors on attribuait à Paris dans l'ensemble du réseau.

⁷ Par Saint-Quentin, Vermand et Amiens ; au voisinage du Cateau, autre croisement, d'une route dans la même direction Trèves-Boulogne par Cambrai, Arras, Thérouanne.

Thérouanne chez les Morins, on recevait quelque impression urbaine : les coteaux des deux villes, les rivières vers lesquelles ils s'inclinaient, offraient de jolis aspects, et le soleil les échauffait aux heures de l'après-midi. Arras¹, sur la Scarpe, était une vieille bourgade sacrée, dont l'activité de ses habitants avait fait une bonne ville industrielle, aux manufactures de manteaux de laine célèbres dans le monde entier. Thérouanne², sur la Lys, était plus rustique, presque envahie par les linières de ses vallons et les troupeaux d'oies de ses éleveurs ; mais de ces linières elle tirait des toiles à voiles pour les armateurs de Boulogne sa voisine, et les commissionnaires expédiaient ses oies jusqu'à Rome. Plus au nord et plus au levant, alors, la campagne recouvre tout : nous sommes en Flandre, chez les Ménapes.

Ceux-ci, même sous la loi romaine, n'arrivent pas à se dégager de cette vie rurale, dispersée, presque sauvage, où les attachent leurs tristes prairies, leurs jardins uniformes, leurs sinistres marécages. Ils ne s'étaient bâti une bourgade qu'à l'extrémité occidentale de leur domaine, aux approches de la route de Boulogne : mais c'était bien une citadelle à l'ancienne mode gauloise que cette extraordinaire ville de Cassel, juchée sur un mont solitaire, debout sur une aire entre ciel et rocher, presque séparée du monde par les bois qui recouvrent ses flancs, et ne voyant à son horizon que l'immensité de la plaine monotone³. Ailleurs, les gens de Flandre, de Brabant, de Campine s'en tiennent à la grande ferme du paysan ou à la riche villa du seigneur⁴, au sanctuaire coutumier dressé près des sources et des passages de rivières⁵, aux petits ports de pêche qu'avoisinent les parcs des sauniers⁶, aux stations, auberges et relais sur les

¹ *Nemetocenna* à l'époque celtique, *Nemetacum* à l'époque latine, *Atrebatas*, du nom du peuple, au Bas Empire. Enceinte, point absolument certaine, mais bien vraisemblable, d'environ 1200 m.

² *Taruenna* (*Tarvenna*, *Tervanna*), avec rang de colonie, métropole des *Morini*, dont Boulogne n'est que le port. Elle imposa, chose rare dans les Trois Gaules, son nom à la *civitas*. Thérouanne, qui a livré quelques antiquités, pourrait en fournir d'autres à une recherche bien conduite. Je ne crois pas cependant à une enceinte du Bas Empire.

³ *Castellum Menapiorum*, sans aucun doute chef-lieu des Ménapes, jusqu'au moment (avant 400 ?) où la cité reçut Tournai (*Tornacus*, *Turnacus*, cf. n. suivante) comme métropole et prit le nom de cette ville. — Rien de certain sur une enceinte fortifiée à Cassel. — De même pour Tournai.

⁴ Je dois remarquer que, malgré leur désinence *-acum*, Bavai (*Bagacum*), Tournai (*Tornacus*), Cambrai (*Camaracus*), Courtrai (*Cortoriacus*), Boulogne (*Gesoriacum*), Arras (*Nemetacum*), ne me paraissent pas avoir été des villas privées : les radicaux ne me semblent pas des noms de personnes. De même, dans la région du Rhin, *Mogontiacum*, Mayence (nom d'une divinité ?), *Brisiacus*, Brisach, *Solimariaca*, etc.

⁵ *Fanum Martis*, Famars près de Valenciennes, chez les Nerviens (il y eut là un *vicus* et, plus tard, un *castellum*) ; *Matronæ Cantrusteihiæ* (cf. Condroz ?) à Hoeylaert près de Bruxelles, chez les Nerviens (XIII, 3585) ; sanctuaire d'Hercule chez les Tongres à Goyer (XIII, 3600-3) ; *dea Sandraudiga* à Zundert en Toxandrie (XIII, 8774) ; sanctuaire d'Hercule *Magusanus* à Rummel en Testerbant, peut-être cité de Nimègue (XIII, 8771). Du côté des Ardennes, par suite chez les Tongres : sanctuaire de bois et de source à Flémalle (XIII, 3605) ; sanctuaire (de *vicus* ?) à Theux entre Spa et Liège (XIII, 3613-4) ; *deus Entarabus* [nom générique de divinité] à Foy près de Bastogne en pleine Ardenne (XIII, 3632) ; etc.

⁶ Ambleteuse (port supérieur des Morins du Boulonnais), Wissant ?, Sangatte (port de Thérouanne et d'Arras ?), Mardyck (port de Cassel ?), Oudenbourg (sert de port à Tournai chez les Ménapes et à Bavai chez les Nerviens ?), Zeebrugge ??

chemins postaux¹. Je ne dis pas que ces Flamands ne savaient point travailler ; l'inertie n'était pas plus leur fait alors que maintenant, et bien peu d'entre les Gaulois les égalèrent en activité industrielle : mais c'était dans les fermes que les paysans tissaient leurs étoffes de laine et préparaient leurs conserves de porc, en attendant l'arrivée du marchand en gros qui viendrait les acheter pour les lancer dans le monde du commerce², et c'était dans les ateliers d'un grand seigneur que peinaient obscurément ces excellents ouvriers en bronze, en laiton ou en émail, précurseurs de la Belgique industrielle des temps modernes³. Je ne dis pas non plus que ces Flamands ne savaient point se distraire : mais les kermesses des lieux de marchés suffisaient aux petites gens⁴, les riches pouvaient donner à leurs châteaux tout le luxe désirable, et il y avait de loin en loin quelques rendez-vous balnéaires où venaient les officiers de la frontière⁵. Ce que je veux dire, c'est que personne en ces basses terres ne connaît la beauté d'une ville, le charme d'une société municipale : de Cassel à Aix-la-Chapelle⁶, sur cent cinquante milles de distance, on ne trouvait pas une seule

¹ Le réseau des routes et stations dans ces pays mériterait d'être étudié de plus près : il faut refaire les travaux de Gauchez.

² Draps des Nerviens, jambons des Ménapes.

³ Industries domaniales du métal à Anthée, Morville, etc. Même pour la bière, peut-être pour la céramique. Remarquez l'extrême rareté d'inscriptions d'ouvriers dans un pays où ce genre d'hommes abondaient. Il s'agit ici surtout des Nerviens du Hainaut et des Tongres de la Hesbaye ; les Ménapes de Flandre sont surtout des terriens.

⁴ Les sanctuaires mentionnés doivent comporter des marchés. Cambrai et Bavai (métropole) chez les Nerviens, Cassel (métropole), Tournai et Courtrai chez les Ménapes, et *Aduatuca* (métropole, Tongres aujourd'hui) chez les Tongres ont dû être les lieux de foires les plus importants.

⁵ Saint-Amand chez les Nerviens (toutes réserves faites sur les extraordinaires statues qu'on y aurait découvertes et dont la complète disparition est encore plus extraordinaire) ; Spa, qui doit être la source balnéaire de la cité des Tongres (Plin., XXXI, 12) ; Aix-la-Chapelle, certainement *Aquæ* ou aussi, quoiqu'on pense le contraire, *Aquæ Grani*, à la limite orientale des Tongres ou peut-être chez les *Bætasii* (cf. Longnon, *Atlas*, f. 2, Texte, p. 132).

⁶ Cf. n. précédente. — Il est difficile de délimiter, entre Aa et Meuse, les différents peuples du Nord. — I. De l'évêché de Tournai, qui peut représenter les Ménapes, dépendaient sans doute les pays de Tournai, Flandre, Gand, Courtrai, Waes, Cassel (celui-ci *pagus Mempiscus* ou *Menapici* proprement dit), ce qui conduit les Ménapes à l'Escaut. — II. De l'évêché de Cambrai ou des Nerviens ont dû dépendre les pays de Cambrai, Brabant, Hainaut, ce qui menait la cité jusqu'à la Dyle (Tabula). — III. L'énorme cité de Tongres présentait trois parties distinctes : 1° au sud-est, les pays de Liège, Hesbaye (partie centrale de la *civitas*, ville de Tongres), Condroz (*pagus Condrustis*, C. I. L., VII, 1073), *Lommensis* (Famenne), *Darnuensis* (Namur), Ardenne, c'est-à-dire la Meuse et la région entre la Demer et la Semoy ; 2° des deux côtés de la Meuse, à Maëstricht et en aval, le long *pays de Meuse*, où on a pu établir la peuplade transrhénane des *Bætasii* ; 3° au nord de la Demer, en Campine, la Toxandrie, qui pouvait dépendre de Tongres à certains égards, mais qui pouvait aussi avoir une organisation distincte : *a Scaldi incolunt texero* [? *dextra* ? ou peut-être allusion au *pagus Testerbant* au nord de la Toxandrie, pays de Bois-le-Duc ?] *Texuandri pluribus nominibus* (Plin., IV, 106) ; *Toxiandria* (Ammien, XVII, 8, 3) ; *Texandri* (Riese, 1863). C'est en Toxandrie que s'établirent les Francs Saliens. Il est probable qu'avant la conquête romaine Brabant hollandais, Toxandrie, tout ou partie du pays de Meuse, étaient rattachés, non aux Nerviens ou aux Tongres (Éburons), mais aux Ménapes, puisque ceux-ci allaient jusqu'à la droite du Rhin. — La nature physique, les conditions de vie et l'incertitude administrative de ces régions expliqueront en partie l'installation des Francs Saliens.

agglomération importante. — Et c'est sur cette ligne que nous rencontrons aujourd'hui Ypres et Furnes, Bruges et Thourout, Bruxelles, Louvain et Malines, Gand et Anvers ; et c'est la contrée d'Europe où la vie urbaine a depuis sept siècles déployé le plus de force et produit le plus d'œuvres.

On doit insister sur ce fait, parce qu'il nous montre l'impuissance de Rome à tirer parti de la Flandre. Car il ne suffit pas, pour comprendre l'œuvre d'un peuple ou d'un maître, de savoir ce qu'il a fait ; il faut rappeler aussi ce qu'il n'a point fait, ce que d'autres ont créé sur le sol où il n'a rien su faire. Que Rome ait réussi à transformer Languedoc, Provence et Vaucluse en une famille de colonies, qu'elle ait planté dans l'Île-de-France un verger de cités neuves : vraiment, la besogne n'était point difficile, et ces pays allaient d'eux-mêmes à la nouvelle vie. Hais en Flandre, où l'effort eût été plus grand et la tâche plus belle, Rome les laissa à d'autres temps.

Au sud de la chaussée de Cologne, les Ardennes remplacent les Flandres, le rocher et la forêt se substituent à la plaine et au marécage. Mais si le spectacle de la nature est différent, celui de la société humaine ne change point.

Dans les Ardennes, tout ainsi que dans les Flandres et le Brabant, les formes sociales du passé se sont maintenues, aussi protégées ici par les fourrés des bois que là-bas par les eaux des palus. Nulle part on n'aperçoit de villes, même petites. Ce qui frappe la vue, à travers les sous-bois, dans la clarté des clairières, ce sont des bâtiments énormes, dressés et allongés aux abords d'un ruisseau et aux pieds des grands arbres : et il n'en était pas autrement au temps où Ambiorix commandait à ces forêts et à ces hommes, Éburons, Nerviens ou Trévires. Ces maisons, il est vrai, ont perdu leur ancien aspect de lourdes masses de charpente : elles se présentent en belles constructions de pierre et de briques, aux colonnes de marbre qui marquent l'entrée, aux pavés de mosaïque qui ornent les salles. Le luxe et les arts en égayent les abords et les recoins : parterres fleuris et pièces d'eaux entourent la demeure ; et à l'intérieur elle s'enorgueillit de ses vases d'argent, de ses coffrets aux poignées et aux coins ciselés, de ses fines sculptures en albâtre ou en cristal. A Hérisal et à Jupille près de Liège, à Anthée près de Dinant, ces maisons, ces villas ont pris par leurs dimensions et par leur éclat l'allure de vrais palais, de palais impériaux. Là séjourneront de grands seigneurs, les plus riches propriétaires, je crois, de toute la Gaule, possesseurs de bois, de blés et de troupeaux, maîtres de mines, de forges et d'ateliers, souverains d'un peuple de laboureurs, d'ouvriers et de tisserands. Eux aussi, semblables à leurs demeures, n'ignorent pas le décor du monde impérial ils ont dû, dans leur jeunesse, voyager à Rome ou parader tout au moins à la cour des légats de la frontière ; des précepteurs leur ont appris dans leur enfance les batailles d'Homère et les grâces de Virgile ; des artistes ont travaillé pour eux dans leurs villas et des marchands leur ont vendu de belles choses ; à leurs moments d'ennui ou de rêverie, ils savent lire les bons auteurs, et peut-être ont-ils à leurs gages des philosophes pour guider leurs réflexions ou diriger leurs consciences. A chaque génération la culture classique enracine plus profondément en ces nobles familles des habitudes et des goûts plus intelligents, que plus tard les invasions germaniques elles-mêmes ne feront point disparaître¹. Mais ces hommes n'en sont pas moins les petits-fils et les héritiers d'Ambiorix, et, à part la nature de leurs pensées, ils vivent dans la société et sur

¹ Ceci, et ce qui suit, sera bon à rappeler par qui voudra étudier à nouveau les origines carolingiennes, comme l'état de la Toxandrie pour étudier les origines mérovingiennes.

le sol de la manière dont il avait vécu, en un château solitaire à l'orée des bois, ne vouant autour d'eux que des terres qui leur appartiennent et des serviteurs qui leur obéissent. — Ces chefs, on retrouvera leurs descendants ou leurs successeurs à l'époque des rois francs ; et si costume et religion changeront de nouveau, la vie sera pareille et les terres immuables. C'est à Jupille et à Hérystal près de Liège qu'apparaîtra souvent la lignée des Pépins et de Charlemagne ; et c'est là que se trouvent les ruines des plus somptueuses villas meusiennes ; et c'est là encore qu'il faut chercher le fameux domaine d'où Ambiorix déclara la guerre à César. Sur près d'un millénaire de durée, d'Ambiorix à Charlemagne, les hommes ne se sont point groupés différemment aux abords des Ardennes et aux rives de la Meuse. Là aussi, comme près de Bruges ou de Gand, il faudra attendre des siècles pour que la terre et la société prennent des formes nouvelles, et que la ville de Liège grandisse à côté du domaine d'Hérystal.

Entre les Ardennes et les Flandres, la chaussée de Cologne mettait un peu plus de vie sociale et d'agitation humaine sur les plateaux du Hainaut et de la Hesbaye, qu'elle traversait de l'occident au levant. Ces plateaux, d'ailleurs, avec leurs terres grasses et limoneuses, se prêtaient à une culture plus intensive, et leurs champs de blé, entre lesquels la route ne semblait qu'un sillon plus large, s'étendaient à perte de vue dans une sorte de majesté¹. Les croisées de chemins déterminaient des marchés plus importants, et certaines de ces voies latérales, venues de Boulogne, déversaient sur la grande chaussée les troupes de marchands ou les bandes de soldats que la Bretagne envoyait à la Germanie². Sur le mamelon de Bavai, où la chaussée arrivait sans peine, les Nerviens avaient érigé leur métropole³, petite ville qui devait être surtout un lieu d'entrepôt et de bourse pour les négociants en grains et en draps⁴ ou les fabricants de poteries⁵. A quatre-vingts milles plus loin⁶, les héritiers des Éburons avaient transformé en bourgade de même genre, ouverte et hospitalière, leur farouche redoute d'*Aduatuca*, Tongres⁷ : et si ce lieu réveillait le souvenir de légions massacrées et d'Ambiorix vainqueur, il n'abritait plus, dans

¹ Cela explique l'importance des Nerviens du Hainaut comme négociants en grains ou farines : *negotiator frumentarius, pistorius*.

² La voie directe de Boulogne en Germanie devait déboucher à Bavai, venant de Théroüanne ou de Tournai.

³ *Bagacum*, qui a dû être appelé un instant *Nervii*, remplacé plus tard par Cambrai comme chef-lieu. — Je crois à l'existence d'une enceinte du Bas Empire à Bavai. — Bavai offre un des très rares monuments de la Gaule mentionnant un fait historique, une inscription à Tibère lors de son passage au cours d'une campagne de Germanie (XIII, 3570).

⁴ Il est possible que Tournai fût le centre de la draperie chez les Nerviens.

⁵ Le centre de la fabrication était peut-être Bavai.

⁶ La frontière entre Nerviens et Tongres était, sur cette route, vers Gosselies.

⁷ Le nom et la *civitas* des *Tungri* ont remplacé la fédération dont le principal *pagus* était celui des Éburons : il est même probable, que pour ce *pagus* le nom maudit d'Éburons a été supprimé ; il est devenu *pagus Hasbanii* (la Hesbaye, autour de Tongres et Liège). — La capitale de ces *Tungri*, *Aduatuca* ou *Atuataca*, prit le nom de la *civitas* après les Sévères. — On a supposé deux murailles à Tongres, l'une du temps d'Auguste, de 4300 m., l'autre du Bas Empire, de 1930 m. Blanchet (p. 136) ne croit qu'à un *castellum* réduit. J'inclinerais à accepter au moins la seconde enceinte ; cf. Ammien Marcellin, XV, 11, 7 : *Germania Agrippina et Tungris munita, civitatibus amplis et copiasis*. — La principale localité, outre Tongres, était Namur, l'ancien *oppidum* des Aduatiques, chef-lieu du *pagus Darnuensis*, à six milles à droite de la chaussée de Cologne ; C. I. L., XIII, 36203.

la longue ceinture de ses inutiles marécages, que de bonnes familles, toujours prêtes à servir leurs maîtres romains et à les suivre à la frontière, les jeunes en qualité de soldats¹, les aînés à titre de trafiquants².

A Tongres, le voisinage de cette frontière se faisait en effet sentir. La cité dont elle était le chef-lieu avait été détachée de la Belgique et réunie à la province de Germanie Inférieure³. On y voyait, sinon une garnison régulière, du moins un petit groupe de vétérans et de colons militaires⁴. Beaucoup d'indigènes se disaient ou se savaient d'origine germanique⁵ ; les idiomes transrhénans se mêlaient à ceux de la Gaule⁶ ; des dieux nouveaux apparaissaient, et surtout de rudes Walkyries, auxquelles les officiers de passage offraient des lances et des boucliers⁷.

En continuant vers l'est, on traverse la Meuse à Maëstricht⁸, d'où l'on voit finir à gauche des bas pays ; puis, on monte sur de hautes terres broussailleuses, par quoi les Ardennes finissent à droite⁹ : et c'est à chaque relais une grande villa, à chaque arrêt une chapelle de Déesses-Mères¹⁰. Enfin¹¹, le terrain se dégage, l'horizon s'éclaircit, on aperçoit le Rhin, et, à Cologne, on rejoint les bords du fleuve, la frontière d'Empire et la route descendue par la Moselle.

XVI. — LA MOSELLE : LORRAINE ET METZ¹².

La vallée de la Moselle, au contraire de la route des Flandres, avait subi profondément l'influence des habitudes méridionales. Mille détails y disposaient les hommes à regarder vers le Midi avec plus de complaisance : une terre franchement découpée, aux aspects et aux cultures d'une variété infinie ; une rivière qui semble venir de la Méditerranée, plus vive et plus brillante que les lents et boueux ruisseaux du Nord ; des coteaux ensoleillés qui avaient appelé la

¹ Les Tongres ont donné naissance à quelques-uns des corps auxiliaires les plus célèbres et les plus durables de l'Empire, les deux *cohortes Tungrorum* en Bretagne, l'*ala I Tungrorum Frontoniana*, qui ne quitta guère les pays du Danube, et une *ala I Tungrorum* en Bretagne : on les retrouvera sous le Bas Empire dans les corps des *Tungri*, *Tungrecani*.

² La principale colonie de Tongres est à Vechten, le port extrême de la Gaule vers le nord-est. — Céramique.

³ Ptolémée, qui se sert d'ailleurs rarement de sources contemporaines, semble la mettre encore en Belgique (II, 9, 5) : mais je doute que dès Vespasien elle n'ait pas déjà été incorporée à la Germanie ; cf. *Gromtici*, p. 123.

⁴ XIII, 3592-5.

⁵ *Nunc Tungri, tunc Germani* ; Tacite, *Germanie*, 2.

⁶ XIII, 3596.

⁷ *Vihansæ... centurio... scutum et lanceam* ; XIII, 3592.

⁸ Chez les *Rætasi* ?, *vicus* important au *Mosæ trajectus*.

⁹ Pays de Juliers, aux *Sunuci* ?

¹⁰ XIII, 7869 et s. C'est bien le pays où ce culte est le plus répandu. Le sanctuaire le plus important dans ces parages paraît être à la colline de Rœdingen, avec ses *Matres Gavadiæ, Gesaienæ, Vatuivæ* (7885-93).

¹¹ Si le pays de Meuse appartient aux *Rætasi*, la Belgique proprement dite finissait avec les gens de Tongres, entre cette ville et la Meuse. Le pays de Cologne ou la *civitas Ubiorum* commençait à la forêt de la Bürge.

¹² Pour Metz et son pays, en dernier lieu et surtout : Keune, *Metz im Altertum*, extrait de *Lothringen und seine Hauptstadt*, Metz, 1913 ; Grenier, *Habitations gauloises et Villas romaines dans la cité des Médiomatrices*, 1906.

vigne dès le lendemain de la conquête ; le passage continu de princes et de soldats allant combattre la Germanie. Faites l'histoire de l'Occident entre César et Claude, et vous ne quitterez pas cette route qui va de Lyon cher à Drusus à Trèves aimée de Germanicus, à Cologne colonie d'Agrippine. Il faudra l'annexion de la Bretagne pour dériver sur la route de Boulogne une part de l'attention des peuples. Mais viennent les journées de crise, sous Valérien, Postume et Probus, c'est de nouveau entre ces trois villes, et sur le chemin de la Moselle, que se décideront les destins de la Gaule.

La route de la Moselle se détachait à Langres du réseau du Centre, et entrait dans la vallée par le bassin de Toul¹. On était là chez un grand peuple, les Leuques, qui possédaient toute la haute rivière, et aussi la Meuse supérieure, un peu des affluents de la haute Marne, et qui même arrivaient aux sommets des Vosges par la Meurthe de Saint-Dié et la Moselle d'Épinal. Toul² était devenu leur métropole, bien qu'il fût presque à la sortie septentrionale de leurs domaines : mais à cet endroit, la Moselle s'incline vers l'ouest pour se rapprocher de la Meuse, les chemins du pays convergent, et la vallée ouvre son bassin le plus vaste et le plus fertile³.

La ville de Toul n'en souffrit pas moins de cette position excentrique. Elle resta un petit centre administratif et agricole, qui intéressait uniquement les hommes de son voisinage et les habitués des conseils publics⁴. Aux régions naturelles de cette haute Lorraine correspondaient autant de grosses bourgades, toutes aussi importantes que le chef-lieu de la cité⁵ : Grand, au seuil de la Champagne, ville mystérieuse où mille dévots se donnaient rendez-vous⁶ ; Soulosse sur la Meuse, cultivatrice assidue du bassin de Neufchâteau⁷ ; Naix, tributaire de la Marne, le

¹ Ici, les deux notes suivantes. La route suivait la Meuse à peu près dès sa source, mais la quittait près de Soulosse pour entrer dans la vallée de la Moselle : elle atteignait cette rivière à Toul. — L'entrée chez les Leuques avait lieu un peu avant Nijon, *Noviomagus*, *marché neuf* de frontière. Passé Nijon, un sanctuaire de source, je crois, à Sommerécourt (Espérandieu, n° 4831 et 4839).

² *Tullum*, qui, à la différence de la plupart des autres métropoles, gardera son nom et l'imposera à la *civitas*.

³ La route de la Moselle y croise une route de Reims à Colmar et au Rhin par le col du Bonhomme.

⁴ Il est même fort possible, soit que Naix ait été métropole dans les premiers temps de l'Empire, soit qu'alors les Leuques aient eu deux villes principales (comme les Voconces, Luc [puis Die] et Vaison).

⁵ Cf. Vidal de La Blache, *Tableau*, p. 213.

⁶ Bien que toutes sortes de dieux y soient représentés (*C. I. L.*, XIII, 5933 et s. ; Esp., n° 4891 et s.), le culte apollinaire paraît avoir été le principal, et c'est lui qui y attira Mithra : peut-être était-ce le centre du culte d'Apollon *Grannus*, à qui il y a lieu de croire que Grand doit son nom (*Grannum* au Moyen Âge). Tout cela fait penser à quelque sanctuaire de source, en particulier d'eaux thermales : ce dont cependant il ne reste aucune trace, et le terroir est remarquablement aride et désolé. De Grand proviennent quelques-unes des sculptures les plus curieuses de la Gaule, celles de la fabrication du savon (Esp., n° 4892-3), celle du cavalier cuirassé conduit par un Génie armé du foudre (n° 4898). Il y avait peut-être là un très grand sanctuaire à la fois médical et industriel. Le théâtre, qui pouvait servir d'arènes, mesurait jusqu'à 149 mètres. — Non loin de là, il y a un important sanctuaire, également de dieux guérisseurs, à Montiers-sur-Saulx (Esp., n° 4065-70).

⁷ *Solimariaca* ou *Solicia* (XIII, 4681, 463 :3, 4679), chef-lieu du *pagus Derv*.... Ici commence le culte intensif de Rosmeria associée à Mercure et se développe la religion d'Épona. Je suppose que le nom de *Solimariaca* s'explique, non pas par un domaine de

centre sacré des Leuques, qui faillit enlever à Toul son rang de métropole¹ ; Scarponne, près du, confluent de la Moselle et de la Meurthe, obscure ancêtre de Nancy². C'était, ce territoire des Leuques, une contrée aux petites villes, fermières de bons pays, aux villages nombreux et prospères³, favorisés des dieux et surtout des déesses, qui les gardaient du haut des côtes et des monts voisins⁴.

En aval du confluent de la Meurthe⁵, chez les Médiomatriques, la nature et les gens de Lorraine se modifiaient légèrement. La vallée était plus large, la contrée présentait plus d'unité, une grande ville la dominait, Metz ou *Divodurum*, ancien village sacré⁶ auquel rien ne manqua pour devenir une cité riche et populeuse⁷, lorsque les Gaulois abandonnèrent leurs citadelles des plus hauts lieux. Une aire aplanie sur une large colline⁸, un fleuve déjà navigable⁹, le très utile confluent delà Seille sortie du pays saunier (*salia*) ; le croisement de deux routes capitales, celle de la Moselle et celle de Reims à Strasbourg, un territoire immense, abondant en sel, en pierres, en fer, en vignes et en jardins, l'obéissance, enfin, d'un peuple étendu¹⁰, en ce temps-là et peut-être depuis longtemps un des plus

Solimarus, mais par un sanctuaire de *Solimara*, un des noms de la Minerve celtique : *Solicia* et *Solimariaca* rappelleraient également le nom de *dea Salis*. — Je ne peux croire, comme on l'a pensé souvent, que ce soient deux localités différentes.

¹ *Nasium* ; sur l'Ornain. C'est l'héritier en plaine de l'*oppidum* de Boviolles. Naix est plus riche que Toul en antiquités et en textes importants : inscription *Genio Leucorum*, inscription à Tibère (XIII, 4630, 4635) : mais il n'arriva pas, comme Luc ou Die chez les Voconces, à se constituer en municipalité.

² *Scarponna* : c'est Charpeigne ou Scarponne, le faubourg de Dieulouard sur la rive droite de la Moselle. — Nancy, *Nanciacus* pour *Nantiacus*, n'est encore qu'une villa, le domaine de Nantus. — Il y avait tout près de là, à Laneuveville, la source curative et sacrée de Sainte-Valdrée (Esp., n° 4695.7), où on a également placé, je crois à tort, *Andesina*. Poterie à Laneuveville.

³ Outre les grands *vici* indiqués plus haut, Escles près de Darney (dont le bois était certainement un centre d'habitation), et Deneuvre pris de Baccarat : remarquez que ces pays seront plus tard pays verriers, et je crois que déjà ces villages, outre leur caractère religieux très marqué, avaient une vie industrielle importante. Les industries les plus originales paraissent avoir été la savonnerie et la verrerie, double conséquence peut-être de l'utilisation des cendres ou potasses des bois de charmes du pays. Ajoutez la céramique.

⁴ En particulier la montagne de Sion (Mercure et Rosmerta, XIII, 4732 ; hermaphrodite). — Ajoutez les villages religieux et balnéaires des Vosges, surtout Plombières et Vittel ; station thermale inconnue, *Andesina*.

⁵ Un peu au delà de Scarponne, que l'on a tort, je crois, de placer citez les Médiomatriques : la mention de ces derniers sur un milliaire trouvé près de Scarponne (XIII, 9050) n'est pas un argument suffisant.

⁶ *Divodurum* (= *virus sanctus*). La ville et la *civitas* y appelèrent *Mediomatrici* au IV^e siècle, puis, mais beaucoup plus tard, *Mettis*, où il ne faut voir qu'une réduction de l'ancien nom.

⁷ Pour ce qui suit, Fortunat, *Carm.*, III, 13 ; VII, 4.

⁸ Sur la hauteur dont le point culminant est la place Sainte-Croix. — Fortifié au Bas Empire ; l'enceinte devait être une des plus considérables de la Croule, atteindre et sans doute dépasser 2000 m.

⁹ Descente de Metz en bateau chez Fortunat, *Carm.*, X, 9. *Nautæ Mosallici*, XIII, 4335.

¹⁰ Principaux centres : — Marsal, *Marosallum*, chef-lieu du pays des salines. — Norroy près de Pont-à-Mousson, le village des carrières militaires (XIII, 4623-5). — Le Héraple (ou Le Hiéraple), colline sainte où il y avait force boutiquiers (XIII, 4481, monument élevé à Tibère) ; la sainteté du Héraple [*Hierapolis* ?? *Herapolis* ? ou plutôt Hurepel ?],

pacifiques¹ et des plus appliqués de la Gaule² : toutes les forces possibles des hommes et du sol tendaient à faire de Metz le centre d'un puissant labour. Petits et grands avaient également, dans cette heureuse Lorraine, l'occasion de s'occuper et de s'enrichir : ceux-ci, sur leurs domaines bien exposés, essayaient et réussissaient les cultures du Midi³ ; ceux-là élevaient leurs volailles⁴ et plantaient leurs légumes⁵ ; d'autres travaillaient le fer, brassaient la bière, tissaient la laine ou fondaient le verre ; et ceux que la terre ou l'industrie n'attiraient pas, apprenaient la médecine, fort en honneur à Metz, à l'école des praticiens municipaux. Metz grandit, s'instruisit et s'embellit à toute cette activité. Il se para des édifices nécessaires à sa vie romaine⁶, il fit bon accueil aux étrangers⁷, et il sut envoyer au loin les plus entreprenants de ses fils⁸. Pourtant, il ne se laissait pas entraîner vers les nouveautés inutiles : les dieux de Rome et de l'Orient⁹, ne lui firent jamais oublier ses habitudes familiales¹⁰ ou ses plus vieux cultes gaulois, en particulier les bonnes et chères divinités

est due surtout à sa fontaine (au bas de la colline) de Sainte-Hélène, et sans doute aussi au voisinage de la source minérale de Sainte-Fontaine, chère aux médecins de Metz (Esp., n° 4431). ce haut vallon de la Rosselle, où devait plus tard s'élever l'abbaye de Saint-Avold, était le terrain sacré des Médiomatriques. — La colonne de Merten doit appartenir à un grand domaine. — *Vicus Bodatius* (XIII, 4310), Vic-sur-Seille. — Sur la route de Strasbourg, Tarquimpol ou *Decempagi*, autre localité saunière fort prospère, peut-être cité sainte (cf. le dieu *Bugius*, XIII, 4555), et devant son nom singulier de *Decempagi* à ce qu'elle possédait un sanctuaire commun à dix ou aux dix pagi des Médiomatriques. — Un lieu sacré fort important, provoqué par une source, devait être à Sarrebourg, *Pons Saravi*, sur la même route de Strasbourg, à l'endroit d'où partait, je crois, le chemin des pèlerins du Donon : outre le couple celtique Sucellus et Nantosuelta, Mithra vint s'y installer et y reçut peut-être le sanctuaire le mieux caractérisé des Trois Gaules (cf. Cumont, *Mon.*, II, p. 510-8 ; Esp., n° 4563 et s.). Sarrebourg a reçu un important *castellum* sous le Bas Empire (1650 m. et 14 hect., dit-on). — Pour les villas (surtout Rouhling, Saint-Ulrich, Téting), cf. Grenier, p. 489, n. 8. — Le Sablon, si riche en antiquités, ne peut être considéré que comme un faubourg de Metz, à moins de lui attribuer le *magister pagi Jovensis* [?] qui y a été découvert (XIII, 4316 ; Keune, *Die Flur Sablon*, dans *Jahresb. des Vereins für Erdkunde zu Metz*, XXIV, 1901-4 ; XXVI, 1907-9). Je n'exclus pas d'ailleurs l'hypothèse d'un faubourg sacré.

1 Metz paraît avoir été une des cités les plus dévotes à la *domus divina* ; il donna à ses quartiers les noms de *virus Pacis* et de *vicus Honoris* ; autel *Concordiæ civitatis Castari et Polluci* (XIII, 4290).

2 Dès les temps de la liberté, j'imagine.

3 Fortunat, *Carm.*, VII, 4. Voyez le livre de Grenier.

4 Image d'un rôtisseur [?] ou d'un domestique servant une volaille à un repas funéraire, Esp., n° 4313.

5 Fortunat, III, 13 ; inscription des *holitores*, XIII, 4332. — Une des ressources de Metz fut aussi la pêche dans la Moselle (Espérandieu, n° 4306, 4313, 4286).

6 L'amphithéâtre mesure 148 m. et 124 m. 22, soit de la place pour presque 25.000 spectateurs, ce qui suppose une grande ville. L'aqueduc, comme l'amphithéâtre, est un des plus importants de la Gaule.

7 XIII, 4324, don de thermes *Mediomatricis et advenis* ; un Bithynien, 4337.

8 XIII, 11714.

9 Mithra à Sarrebourg.

10 Esp., n° 4306, 4361, 4366, et l'ensemble des tombes. — Remarquez la fréquence des noms en *Cara-*.

féminines, auxquelles les gens de lorraine apportaient leurs plus fortes dévotions¹.

Ces terres rivalisaient presque en variété avec celles du Dauphiné et de l'Auvergne : si elles montraient, moins de majesté, elles avaient plus de grâce ; mais aucune forme de paysage ne leur manquait. A l'ouest, le peuple messin possédait sur la route de Reims la plaine de la Woèvre², ses étangs et ses mille ruisseaux, la sombre falaise déchiquetée des Hauts-de-Meuse, couverts de forêts giboyeuses³, la rivière de la Meuse, étalant ses replis au milieu des près, et, gardant son passage, l'antique citadelle gauloise de Verdun, encore vassale de Metz, mais déjà prête, par la fortune de son site, au rôle d'une cité municipale et à la gloire d'une forteresse irréductible⁴. A l'est, par la route de Strasbourg et par les fertiles vallons où serpentent la Sarre et ses tributaires, les Médiomatriques s'élevaient jusqu'aux sommets des Vosges.

Metz partageait avec Toul le versant occidental de ces montagnes. Chacune de ces cités avait son lot de sommets sacrés, de fontaines rapides, de bois profonds, de villages forestiers où chaque ferme montrait son dieu domestique et chaque paysan sa tombe, image de sa ferme : car les Vosges étaient habitées, exploitées, adorées jusqu'à leurs plus hautes cimes⁵.

Les deux peuples lorrains se rencontraient au sommet du Donon ; celui de Toul y montait par le vallon de la Plaine, dont la source s'échappait du rocher au flanc même de la montagne sainte⁶ ; le peuple de Metz le gravissait par le rude chemin de crête qui dominait les eaux blanches ou rouges de l'une et l'autre

¹ Culte d'*Icovellauna* au Sablon (XIII, 4294-8), de Rosmerta à Metz, de *Mogontia* (apparentée à Apollon) au Sablon (XIII, 4313), d'Épona et des Mères à Metz et au Sablon, de *Nantosuelta* à Sarrebourg. En outre, culte de Mercure et d'Apollon, etc.

² Le nom vient d'une localité, abandonnée à la fin de l'Empire, que l'on appelait, à tort ou à raison, *castrum Vabrense* ; Grégoire de Tours, *H. Fr.*, IX, 9 et 12. Peut-être s'agit-il de la montagne de Paulcroix au-dessus d'Haudiomont, où la route romaine de Verdun à Metz quittait les Hauts-de-Meuse pour descendre en Woèvre (il y a là un sanctuaire de Mercure, XIII, 4626, et un très ancien pèlerinage chrétien).

³ Cf. Fortunat, *Carmina*, VII, 4, 17 et s.

⁴ *Virodunum* ou *Verodunum* ; le nom est celtique. Verdun est très pauvre en souvenirs romains. Il devint municipalité indépendante avant 400 ; peut-être même la séparation s'est-elle faite bien avant, si la station de Fines, indiquée par les itinéraires à mi-chemin entre Verdun et Metz, se réfère à une limite de *civitas* (ce qui est la règle, d'ailleurs nullement absolue) et non de *pagus*. — Il me paraît impossible de rattacher Verdun aux Rèmes ou aux Lingons.

⁵ Voyez par exemple les nombreuses stèles funéraires (surtout au Musée de Saverne) ou sacrées découvertes sur la ligne de montagnes et de bois entre la route de Saverne et les chemins du Donon : le Limmersberg et le Wasserwald et leur *champ de sépultures*, la forêt de Kempel, les tombes des Trois-Saints près de Daho, les bois de Saint-Quirin et d'Abreschwiller. Ces découvertes en plein bois sont un des faits essentiels de la vie gallo-romaine ; et, tout en admettant une reprise de la forêt sur les cultures après le Haut Empire, il ne me paraît guère douteux que ces villages étaient plus qu'à moitié intercalés dans les bois. Les cultes principaux de ces villages forestiers sont ceux de Mercure et du cavalier à l'anguipède, et aussi de certains symboles encore inexplicables (Espérandieu, n° 4519, 4528). Cette population dense et active est celle qui a donné naissance plus tard au pays de Dabo. — La limite, sur la route de Metz à Strasbourg, entre Médiomatriques et Triboques d'Alsace, paraît être à la descente sur Saverne après le col : mais les populations se ressemblent étrangement des deux côtés de la frontière. — Fuchs, *Die Kultur der Keltischen Vogesensiedelungen*, Saverne, 1914 (très intéressant).

⁶ Le sentier rejoignait à Raon-L'Étape la route de Toul à Colmar.

Sarre¹. Là arrivait aussi, par le sentier alsacien qui sortait de la vallée de la Bruche, le territoire des Triboques, le peuple de Strasbourg. Sur cette cime où trois nations s'unissaient, d'où partaient les eaux qui fécondaient leurs terres. Les Gaulois avaient adoré leur grand dieu, gardien des routes et garant des traités. Mercure l'avait remplacé : mais le sanctuaire du Donon conservait son prestige. Pèlerins et marchands s'y rendaient de tous les villages d'en bas : Alsace et Lorraine y continuaient l'habitude de fraterniser².

XVII. — LA MOSELLE : TRÈVES³.

La dernière étape, dans cette descente de la Moselle⁴, était marquée par le peuple des Trévires et par sa ville de Trèves⁵, devenue la ville souveraine pour la vallée et pour la Belgique, et qui le sera un jour pour la Gaule entière et pour l'Occident romain. Tout, sur la route, nous annonce les approches de la grande cité, une rivière surchargée de barques et des barques surchargées de marchandises, des sentiers remplis de joyeuses rumeurs, de blanches villas suspendues aux coteaux des rives⁶.

Nul peuple et nul pays de Gaule n'avaient été aussi complètement transformés par la domination impériale. Entre le passé et le présent on ne trouve aucun point de comparaison. Ces bords de la Moselle ont vu le chef-d'œuvre du travail latin. Avant César, ce sont des terres entravées par des bois sans fin, des tribus à la vie rustique et forestière, point de villes et une discipline médiocre, des hommes livrés à la querelle et à la bataille. Maintenant, c'est comme un sol nouveau, qui resplendit de toutes les cultures et de toutes les joies du monde gréco-romain.

La vigne s'est emparée des coteaux qui bordent la rivière. Il en sort un vin frais, capiteux, pétillant : et c'est tout de suite une note du Midi qui résonne en face des forêts du Nord, pour en chasser la brume et la tristesse⁷. Et à côté de la vigne, bien d'autres cultures réussissent dans ces vallons où pas une motte de terre et pas un rayon de soleil ne seront désormais perdus⁸ : le blé, l'orge, le pommier cher aux Gaulois, le cerisier déjà populaire sur les terres de Lorraine et d'Alsace, les légumes de tout genre⁹, les fleurs mêlées aux fruits et les prairies aux moissons, une production d'une extraordinaire variété. Au travers de ces terres, la Moselle promène la divine richesse de ses eaux¹⁰, vivier mobile et

¹ La route, de 12 lieues, mentionnée par une inscription, *a Vico Saravo* (C. I. L., XIII, 4549), est généralement regardée comme la future *voie des Bornes*, *Saravus* étant supposé Lorquin. Je ne le crois pas. Il s'agit d'un sentier direct de croupe, entre la Sarre Blanche et la Sarre Rouge, par le *sac de pierre* [borne milliaire romaine ?] et par Abreschwiler, et s'embranchant à Sarrebourg sur la grande route de Strasbourg.

² C. I. L., XIII, 4548-53 ; Esp., n° 4569-4603.

³ Hettner, *Die Rœm. Rûinen Triers*, [1902], dans *Zum Andenken an Falix Hettner*, 1911 ; Krûger, *Die Trierer Rœmerbauten*, 1909 (trop sommaire) ; von Behr, *Die Rœm. Baudenkmäler in und um Trier*, 1909 ; Cramer, *Das Rœmische Trier*, 1911 ; etc.

⁴ Le territoire de Trèves commence sur la Moselle, en amont de Sierck, sur la Sarre, entre Sarrebruck et Sarrelouis.

⁵ *Treveri, civitas libera* pour le peuple ; la ville même, *colonia*.

⁶ Ausone, *Mosella*, 23 et s.

⁷ Voyez la description des vignobles chez Fortunat (*Carm.*, X, 9, 30 et s.).

⁸ C'est ce que dit Fortunat, X, 9, 29 : *Nec vacat huc rigidis sine fructibus esse lapillis*.

⁹ Fortunat, *Carm.*, III, 12, 41-2 ; 13, 11-4.

¹⁰ Description chez Ausone, *Mosella*, et Fortunat.

toujours empli de truites, de lottes, de goujons ; de quoi satisfaire aux goûts des plus délicats ou aux plaisirs des plus pauvres : ces rives étaient les Champs Élysées des pêcheurs, ils n'avaient qu'à se pencher sur leurs filets ou à tirer sur leurs lignes pour obtenir de miraculeuses conquêtes. Or le poisson et le vin, voilà, pour un Romain de ce temps, les deux éléments de la grasse vie.

Ce qui pouvait manquer aux Trévires, le commerce le leur apportait sans peine. De Trèves à Lyon, on n'avait que quatre cents tailles de route, et de la route la plus belle et la plus facile de la Gaule Chevelue¹ ; et comme cette route, du côté du nord, se continuait vers Cologne², Mayence³ et les camps de la frontière, Trèves était une des trois ou quatre villes de l'Occident où il passait le plus de marchandises⁴. Le négoce aidait la culture à enrichir hommes et pays.

Bon gré mal gré, les hommes se civilisaient et travaillaient. Car c'est l'indigène, ici, qui demeure le maître, et non le Romain. Si Trèves obtint le titre de colonie, elle reçut fort peu de colons italiens. Que des vétérans⁵, des fonctionnaires⁶, des commerçants d'Italie et d'ailleurs⁷ s'y soient installés en grand nombre, cela va de soi. Mais rien n'y rappelle ces colonies du Midi, Fréjus ou Arles, créées de toutes pièces avec des familles immigrées. Chez les Trévires, ce sont les hommes du pays qui font l'essentiel : la vie est nouvelle, non les êtres⁸. — Il faut donc que ces Trévires dont César parlait comme de demi-sauvages, aient valu beaucoup mieux que l'apparence, et qu'ils aient eu des facultés supérieures d'intelligence et de travail, puisqu'il suffit des premières années de la paix romaine pour en faire les émules des Arvernes ou des Allobroges.

Ils s'étaient mis au rang des mieux doués parmi les peuples de l'Occident. Tant de contacts différents, avec la route, la rivière, une terre riante, la forêt des

¹ C'est la voie romaine de la Gaule la plus rectiligne dans sa direction générale. Je rappelle qu'on voulut la doubler par une voie fluviale en creusant un canal entre la Moselle et la Saône.

² Sur cette route, la frontière primitive des Trévires devait être à Billig, *Belgica*. Plus tard, entre Tibère et Vespasien (sous Galba ?), le pays de Cologne fut augmenté sans doute des pagi de l'Eifel et de Zulpich (cf. Tacite, *Hist.*, IV, 79), enlevés aux Trévires, ce qui recula la frontière de ces derniers vers Oos, *Ausava* : c'est l'état de choses qui subsistera désormais.

³ Par *Belginum*, Stumpfer Thurm ?, où finit le pays trévire, et Bingen. C'est la route suivie par Cerialis en 70 et décrite par Ausone dans sa *Mosella*.

⁴ Autres routes : vers Reims, route militaire souvent suivie au temps de la conquête ; vers Boulogne par Amiens, ou par Arras, ou par Bavai, s'amorçant au départ sur la voie de Reims ; un chemin vers Tongres par Liège, qui pouvait s'amorcer au départ sur la route de Cologne ; sans doute un chemin par la Sarre vers le col Saverne ; et un autre, dans la direction de la Moselle, sur Andernach ou Coblenz.

⁵ XIII, 3645 et 11317 (Trèves), 3983 (Arlon). Encore, jusqu'ici, n'y a-t-il que peu d'inscriptions militaires.

⁶ Trèves est le centre de l'intendance de Belgique (XIII, 3636). Sans parler des empereurs du IIIe siècle.

⁷ *Negotiatores* à Trèves (XIII, 3666, 3703-4) encore le nombre d'étrangers est-il limité, infiniment inférieur à celui qu'on trouve à Lyon et à Bordeaux. Chose étrange ! il y a autant de *negotiatores* (XIII, 4155-7) à Neumagen, *Noviomagus* (le marché neuf), lequel est sur la Moselle à la frontière des Trévires et de la Germanie, et qui est peut-être un lieu de foire convenu (à moins que les inscriptions ne proviennent de mausolées de Trèves, utilisés pour les murs de Neumagen).

⁸ Voyez, sous Germanicus (il est vrai avant l'octroi du titre colonial), l'hostilité des soldats romains à l'endroit de Trèves, *externæ fidei* (Tacite, *Ann.*, I, 11). Remarquez l'attitude de Trèves en 89-70, alors colonie ; il est visible qu'il ne s'agit que de Gaulois.

Ardennes, la rudesse germanique, l'esprit latin des armées de la frontière, développèrent en eux les qualités les plus diverses. Ils conservèrent celles d'autrefois, leur bravoure, leur endurance physique, un certain amour de la liberté, et ils envoyèrent aux légions quelques-unes des meilleures troupes auxiliaires. La beauté dont ils revêtirent leurs champs décèle leurs mérites d'agriculteurs. Inscriptions et bas-reliefs des villes et des villages annoncent leur goût pour les arts du Midi, sans que d'ailleurs ils se soient rapprochés des élégances coutumières aux grands seigneurs allobroges.

Les écoles latines et grecques n'eurent point de peine à se développer chez eux. Ils furent bons industriels, en céramique, en verrerie¹, en mosaïque². Surtout, ils se révélèrent commerçants hors ligne, toujours prêts à courir les foires, à fonder des comptoirs, à offrir et à échanger des marchandises, de n'importe quelle nature. Partout où il y eut moyen de trafiquer, on vit s'installer une colonie de Trévires ; il en vint dans toutes les cités marchandes de la Gaule, près de tous les camps du Rhin³, du Danube⁴ et de la Bretagne⁵ ; à Lyon⁶ et à Bordeaux⁷, ils faisaient loi sur la place. Ces gens-là sont négociants, courtiers, commissionnaires, transitaires, entrepositaires, armateurs, entrepreneurs de transport par terre et par eau, et sans doute banquiers à l'occasion. De tous les Gaulois, ils sont à peu près les seuls à savoir faire concurrence aux Grecs d'Orient et aux Italiens de Campanie. On sent en eux cette virtuosité de l'homme d'affaires qui fera plus tard, dans leur voisinage, le génie commercial de Mayence ou de Francfort.

Sous l'influence de ces énergies laborieuses, la contrée de Trèves devint magnifique. Elle garda sur ses hautes terres sa ceinture de forêts, réservées aux pacifiques exploits des chasseurs de sangliers, d'élans et d'aurochs⁸. Mais tout ce qui put servir à la vie humaine reçut des édifices, maisons ou mausolées, et devint ville, village ou villa. Les riches eurent des châteaux comparables aux plus fastueuses demeures du Latium ou de la Campanie : voici, dans la villa de Nennig sur la route de Metz, une mosaïque aux figures puissantes, qui s'étend sur soixante mètres carrés⁹ ; voici, dans le domaine d'Igel sur la route de Reims, un mausolée haut de près de soixante-dix pieds, couvert de cinquante figures. De gros bourgs s'élèvent de toutes parts : Arlon, encombré de boutiques, à la source de la Semoy dans un long vallon d'Ardenne¹⁰ ; Bitburg, fréquenté des

¹ Peut-être en argenterie.

² *Inventaire*, n° 1200-55 ; *C. I. L.*, XIII, 3479, 3710. Dans la mesure où on a affaire à des artistes locaux.

³ XIII, 7118, 7412, 7516 a, 11888, etc.

⁴ III, 5797, 5901, 4153, 4499, 8014.

⁵ VII, 36 ; XIII, 634.

⁶ XIII, 1949, 1977, 1984, 1988, 2012, 2027, 2029 (*negotiator corporis Cisalpinorum et Transalpinorum*), 2032, 2033 (*negotiator vinarius et artis cretariæ*), 11200.

⁷ XIII, 633, 635, 634 (*negotiator Britannicianus*). — Ajoutez Autun, III, 2669 ; dans le pays d'Autun, XIII, 2839 (un Trévire, *curator utriculariorum*) : Sens, XIII, 2956 (*copo*).

⁸ Cf. Fortunat, *Carm.*, VII, 4, 17-22 : *Cervi, capræ, helicis, uri, bufali, ursus, onager, aper*. Le pays des Trévires touchait à l'Ardenne orientale, à l'Eifel, aux Vosges septentrionales.

⁹ *Inventaire*, n° 1293.

¹⁰ *Orolaunum vicus*, sur la route de Reims. Arlon est peut-être la localité de la Gaule, sans excepter les plus grandes villes, qui a livré le plus de monuments figurés (et encore doit-on y ajouter la plus grande partie des antiquités du palais Mansfeld à Clausen ; Esp., V, p. 301 et s.). C'est sans doute la conséquence de circonstances locales modernes ;

dieux, pieuse étape sur le chemin de Cologne¹ ; Neumagen, en aval sur la Moselle, marché très actif à la frontière de la province de Germanie² : ceux-ci, et d'autres encore³, peuplés d'une bourgeoisie affairée et instruite⁴, qu'on voudrait seulement un peu plus discrète, moins glorieuse de ses richesses⁵. Et enfin, au milieu de ces châteaux et de ces bourgades, de ces eaux, de ces routes et de ces terres, ensoleillée par la lumière du couchant qui réchauffe les pentes de ses coteaux⁶, Trèves, leur capitale, brille dans sa jeunesse toujours renouvelée.

Trèves⁷, comme Rome, a ses collines⁸, son fleuve et le pont qui en unit les deux rives¹, ses vastes remparts², son Capitole³, ses basiliques⁴, sa curie⁵ et son

mais c'est sans doute aussi la conséquence d'habitudes indigènes. Toutes ou presque proviennent du rempart de castrum construit sans doute sous le Bas Empire. Waltzing, *Orolaunum vicus*, 1904-5 (Musée belge.). — Le pagus d'Arlon renfermait aussi, je crois, le *vicus* de Virton près de la Tonne, centre d'un culte de *Mars Lenus* (XIII, 3970). — A gauche, le pagus d'Yvoi [Carignan], *Epotium*, présentait à la lisière des Ardennes, à Géromont près de Gérouville, un grand sanctuaire au dieu sylvestre *Sinqualis* (3968-9). — A droite, le pays de Mersch et de Luxembourg, avec la villa *Marisca* [?] (Mersch), un des centres de l'aristocratie trévire, et le sanctuaire panthée de Dalheim (entre bien d'autres, *Mars Vegnius*, 4049).

1 *Beda* (XIII, 4129 et s.) ; semble avoir été d'abord un lieu saint, de pèlerinage, sans doute aussi de marché ; plus tard, il y eut là une forteresse. Cultes, entre autres, de *Mercurius Vassocaletis*, d'Apollon *Grannus* [??] près d'une source (XIII, 4129). De là partait peut-être une route sur Tongres. — Du *pagus* de Bilburg dépendent : le marché de Neumagen ; le *vicus* sacré, avec théâtre, de Mœhn (*Marti Smer[tr]io*, XIII, 4119 ; cf. 11975) ; la villa aux hermès de Welschbillig et son sanctuaire de *Mars Lenus* (4122) ; l'enceinte dite la Langmauer, sans doute un parc à animaux. C'est la région de Gaule où l'archéologie est la plus variée. — Au nord, le pays de Prüm, *pagus Carucum* dans les temps romains (4143), *Carascus* au Moyen Age. — Le bourg [frontière ?], fortifié sous le Bas Empire, d'*Icorigium* (Jünkerath), plus loin sur la route de Cologne, doit appartenir à cette dernière *civitas*.

2 *Noviomagus* ; Ausone, *Mos.*, 10-11. Fortifié sous Constantin. — L'importance des fragments funéraires trouvés dans les murailles de Neumagen montre que c'était de ce côté, sur la voie de Mayence, qu'était le rendez-vous préféré des morts de l'aristocratie trévire. — Près de là, dominant la Moselle et peut-être la frontière de la province de Germanie, le grand sanctuaire de Mercure et Rosmerta à Nieder-Emmel.

3 Le *pagus* de la Sarre paraît avoir été le moins peuplé des pays trévires *coloni Crutisiones* à Pachten (4228), sanctuaire de Niedaltdorf, mine de Vaudrevange. — A l'extrémité du pays de Bitburg, à la frontière de celui de la Sarre, tout près des Médiomatriques et de *pagi* rhénans rattachés à Mayence ou à Worms, Tholey offrait au Varuswald un temple important (*Mercarius Visucius*, *Jovantucarus* [?], etc.), sanctuaire commun, j'imagine, à ces populations limitrophes, et où convergeaient de partout des sentiers de pèlerins. — Non loin de là, appartenant sans doute à Mayence, mais je pense avec le caractère de sanctuaire frontière, le fameux *mithræum* de Schwarzerden (cf. Espérandieu, n° 5119), dans le vallon à l'est du Füsselberg, en un site tort curieux à étudier. — Toute cette région, entre Tholey, Saint-Wendel et Kusel, me paraît une des régions saintes et mystérieuses de la Gaule.

4 Voyez l'ensemble des bas-reliefs d'Arlon (Esp., n° 4012 et s.) et plus encore de Neumagen (n° 5140 et s.).

5 Je songe à la grandeur et au luxe des mausolées et aux sculptures dont ils sont surchargés, en particulier ceux de Neumagen.

6 Cf. Ausone, III, 23 et s.

7 *Augusta Treverorum*, *Treveri* de très bonne heure (*Treviri* est plus rare) ; c'est la seule ville de Gaule qui ait pris presque dès l'origine le nom de son peuple.

8 Tacite, *Hist.*, IV, 77-78.

palais même⁶ ; et, comme Rome encore, elle célèbre joyeusement chaque année l'anniversaire de sa fondation⁷. Elle a reçu, presque dès sa naissance, à laquelle Auguste a donné son patronage, les édifices nécessaires à une grande ville qui pourrait être résidence d'empereur. Tous les princes qui ont guerroyé sur le Rhin y ont fait de longs séjours, depuis Germanicus jusqu'aux Césars de Gaule. Ce fut vraiment la Rome de la frontière, un peu en arrière de la ligne des camps et des garnisons, mais à portée d'eux, prête à donner à toutes les armées de Germanie l'inspiration commune : n'était-elle pas à égale distance de Mayence et de Cologne, les métropoles des deux provinces militaires, auxquelles l'unissaient des routes admirables ? à égale distance, aussi, du coude du Rhin et de son embouchure ?

C'est pourquoi, bien que cité d'une province civile, la vie y était à moitié militaire. Remparts, portes et tours seront sans cesse mis en état, car c'est une suprême réserve contre l'invasion. Au temps des malheurs de l'Empire, on élèvera sa formidable Porte Noire, qui à elle seule vaut un donjon, haute de trois étages de galeries, se dressant face à la Germanie sur la route de Mayence, menace et symbole à la fois de la force et de la résistance romaines⁸. Les rues étaient

¹ Sur le pont, Tacite, *Hist.*, IV, 77. — Sur la rive gauche, faubourg du *vicus Voclanniorum* vers Pallien (XIII, 3648-50).

² Périmètre, 6418 mètres ; superficie, 285 hect. C'est incontestablement la ville, sinon la plus peuplée, du moins la plus étendue de la Gaule.

³ Développement assez intense du culte de *Jupiter Optimus Maximus*. Dans le quartier de la Fleischstrasse ?

⁴ *Basilicæ*, construites ou reconstruites par Constantin vers 306-310 ; *Pan. lat.*, VII [VI], 22. Voyez la note suivante.

⁵ Je songe à celle que Constantin fit construire et qui a dû remplacer une curie plus ancienne ; *Pan.*, *ibid.* : *Sedem justitiæ in tantam altitudinem suscitari*. Cette expression convient bien à la basilique actuelle, construction du IV^e siècle, haute de 37 m., dominant toute la ville. Mais le panégyriste distingue cette *sedes justitiæ* des basiliques. Il doit donc s'agir d'un édifice plus haut encore que la basilique actuelle, servant de lieu de réunion aux cours de justice ou du sénat local ou du préfet du prétoire, soit, le cas échéant, à celle de l'empereur [cf. *sedes, ut ex more loquimur, consistorii*, Ausone, *Grat. actio*, 14, 67]. Et ce peut être la curie ruinée à laquelle fait allusion Fortunat (*C.*, X, 9, 23-4), *culmina prisca senatus, ruina potens* (encore que l'ensemble de la description fasse plutôt songer à quelque ruine de castrum ou d'édifice en aval de Trèves, par exemple à Neumagen). Et cette curie pourrait bien être aussi le soi-disant Palais impérial, dont les salles voûtées en coupoles devaient dominer la basilique même (cf. von Behr, p. 29).

⁶ On a récemment supposé que les ruines dites du Palais Impérial seraient celles de thermes, et il est de fait que la disposition architectonique n'annonce pas une demeure permanente, mais plutôt des salles d'apparat : il est possible que ce soit des thermes attenants à un palais (cf. dans la villa de Bourg). L'attribution courante à Dioclétien ou Constantin, si vraisemblable qu'elle soit, ne me paraît pas indiscutable. Il n'empêche que Trèves eut son palais. — Autres édifices aux ruines visibles : les thermes et l'amphithéâtre. Il y eut certainement un cirque. Monnaie au III^e siècle (*C. I. L.*, XIII, 11311).

⁷ *Pan.*, VII [VI], 22 : *Cujus natalis dies tua [Constantin] pietate celebratur*. Il devait s'agir sans doute d'une fête rappelant, soit la fondation au nom de *Augusta* (fête correspondant dans ce cas à une fête d'Auguste, comme à Narbonne, XII, 4133), soit l'octroi du titre de *colonia*.

⁸ Sans doute du temps des empereurs gallo-romains.

pleines de soldats, d'officiers, de vétérans¹ ; et sans doute le haut du pavé y appartenait aux fournisseurs d'armées. Car une des causes de richesse chez les Trévires, du travail des champs et de celui des fabriques, c'est le voisinage des troupes, la nécessité de satisfaire aux besoins de leurs hommes et au luxe de leurs officiers. Nulle part en Gaule, Mars et Mercure ne se sont plus équitablement partagé les pratiques de la vie humaine².

Quand l'empereur séjournait à Trèves, elle était, plus que Rome même, la vraie gardienne de l'Empire. À Rome, c'est l'Empire au repos, qui jouit et se querelle. A Trèves, c'est l'Empire en tenue de campagne, ce qui doit être sa tenue normale ; c'est Auguste, non pas en prince du sénat et du peuple, mais en *imperator* montant la garde à la frontière, ce qui est son devoir essentiel.

D'autres villes dans le Midi furent peut-être pendant un temps plus peuplées que Trèves ; elle ne valut jamais en beauté Arles, Nîmes ou Vienne³ ; une autre cité de Belgique, Reims, avait le rang de métropole dans la province ; Lyon seul pouvait se dire la *tête* de la Gaule. Mais Trèves était, des villes de la grande contrée, la plus conforme à la nature de la chose romaine et la plus utile à la sauvegarde de cette chose ; et ce pays trévire, avec sa capitale armée, son palais impérial, ses villas et ses bourgs entremêlés, ses équipes d'agriculteurs, son va-et-vient de soldats, ses marchands qui essaient vers toute la Gaule, apparaît à l'image de l'Empire qui l'a régénéré.

¹ Moins prouvé directement par l'épigraphie que par ce que nous savons de l'histoire de Trèves.

² Cela semble résulter des inscriptions. Toutefois le principal dieu public des Trévires pourrait être *Mars Lenus*, qui a son *flamen* officiel : XIII, 3654, 3970, 4030, 4122, 4137. Sur *Mars Lucetius* ; sur la survie possible d'Ésus ? On trouve aussi *Mars Intarabus* et *Mars Smertrius*, épithète partagée plus ou moins avec Mercure. *Ancamna*, la compagne celtique du Mars des Trévires, doit être une Bellone. — Mercure, sous la forme de *Cissonius* et de *Visucius*. — En outre : Apollon (avec Esculape et Mithra), Bellone, Épona, Sirona, Hécate, Némésis (variante de Bellone, à Dalheim, 4052).

³ Ni peut-être même Narbonne.

CHAPITRE VII. — SUR LA FRONTIÈRE DE L'EST ET À LYON.

I. — LE RHIN AUTOUR DE COLOGNE ET DE MAYENCE¹.

En droit, la frontière du Rhin était partagée entre deux commandements, chacun avec son armée, son légat, son chef-lieu la Germanie Inférieure, depuis les embouchures jusqu'au voisinage de la Moselle², la Germanie Supérieure, depuis ce voisinage jusqu'au lac de Constance. En fait, si l'on regarde le caractère du pays et les mœurs des hommes, la Germanie romaine se présentait sous trois aspects différents : les régions militaires de Cologne et de Mayence, les terres plus paisibles du Palatinat et de l'Alsace, l'antique nation des Helvètes.

De l'embouchure du fleuve au confluent du Mein dominaient tout ensemble la vie militaire, les souvenirs germaniques, les influences romaines. Cette ligne était vraiment celle du Rhin d'Empire, bordé de soldats et hérissé de forteresses. Sauf du côté de la Frise en aval³ et du Taunus en amont⁴, le Rhin marquait bien la frontière, et c'était le divin fossé, disait-on à Rome, qui protégeait le monde civilisé⁵. Sur la rive ultérieure, au moins depuis le désastre de Varus, on ne voyait que Barbares, de ces hommes de la Grande Germanie qui avaient été les seuls à faire reculer des légions romaines. Aussi, pour abriter l'Empire, les Césars avaient multiplié derrière ce Tossé les murailles ou les palissades des camps et des redoutes. Entre la mer Germanique et les rives du Mein, lieux fortifiés et garnisons se succédaient à une journée de marche au plus⁶ ; réunis par une

¹ Ouvrages de vulgarisation : *Dragendorff, Westdeutschland zur Römerzeit*, 1912 ; *Koepf, Die Römer in Deutschland*, 2^e éd., 1912 ; *Cramer, Deutschland in Röm. Zeit*, 1912. En outre, en dernier lieu *Cramer, Röm.-Germ. Studien*, 1914 (réunion d'articles) ; etc. Revues : surtout les *Bonner Jahrbücher*, CXXII, 1912, etc., et *Germania*, I, 1917 (l'ancien *Korrespondenzblatt* de Trèves). — Cf. t. IV, ch. III, § 14. § 3 et s., ch. V, ch. XII, § 3. — Nous n'entendons donner ici qu'un résumé.

² La frontière exacte des deux provinces était marquée par le cours du Vinxtbach (*Vinx* vient de *finis*) sur la rive gauche ; en face, sur la rive droite, commençait le mur d'Empire.

³ Encore, sur ce point, la frontière, après les événements de 70, ne débordait-elle au delà du Rhin qu'en aval de l'Yssel et peut-être seulement du passage d'Utrecht. Camp à Deutz sur la rive droite.

⁴ Mur d'Empire, commençant en face du Vinxtbach, et parallèle d'abord au Rhin à une distance de 25 kilomètres au plus jusqu'à la hauteur de Mayence ; c'est ensuite qu'il s'enfonçait dans la Germanie.

⁵ *Rhenus Germanos, avidam gentem belli, repellens* ; Sénèque, *Quæst. nat.*, VI, 7, 1.

⁶ Du nord au sud, en Germanie Inférieure : Egmond, Katwyk, Roomburg (près de Leyde, Lugdunum), Arentsburg (*Prætorium Agrippinæ*), et, à côté, Voorburg (*Forum Hadriani*, près de La Haye), *Fectio* (Wiltenburg près de Vechten aux abords d'Utrecht, *Trajectum* : c'est le port d'embarquement pour la Bretagne, le lieu de passage du Rhin, et peut-être l'emporium essentiel et nécessaire de toutes ces terres), Nimègue (camp important), Rindern (*Arenatium* ?, près de Clèves, emporium important), Monterberg (*Burginatium*, près de Calcar), Vetera, près de Xanten (camp principal), Asberg (*Asciburgium*), Gellep (*Gelduba*), Neuss (*Novæsiium*, camp important), Dormagen (*Durnomagus*), Worringen (*Segoriga*, près de Cologne, peut-être simple *vicus*), Cologne (camp important). Deutz (*Divitia*, sur la rive droite, en face de Cologne), Bonn (camp important et ancien lieu de passage), Remagen (*Rigomagus*). En Germanie Supérieure : Brohl (carrières militaires), Andernach (*Antunnacum*), Coblenz ? (Confluentes), Boppard (*Baudobriga*), Bingen (*Bingium*), Mayence (camp principal), etc.

chaussée qui longeait la rive gauche du fleuve¹, et où aboutissaient les principaux chemins de la Gaule. Là s'étaient bâtis, dès le commencement de l'Empire, les grands camps permanents destinés à devenir les résidences des légats et les métropoles des deux provinces, Cologne en Germanie Inférieure², Mayence en Germanie Supérieure³ ; et là restèrent toujours le plus gros des armées, légions ou auxiliaires.

Par suite, ces terres riveraines du Rhin s'imprégnèrent de culture romaine plus rapidement et plus fortement que la majeure partie de la Gaule intérieure⁴. La présence de ces garnisons et de leurs états-majors eut pour le pays et les hommes les mêmes conséquences que l'installation de colonies sur les bords du Rhône. C'était le latin qu'on entendait parler de Nimègue à Mayence : il était le langage commun et nécessaire de ces cinquante à cent mille hommes⁵, venus là de toutes les provinces de l'Occident et qui y avaient pour seule tâche de défendre l'Empire romain. Ainsi qu'il arrive aux frontières, la patrie se raidissait et se dressait plus ferme sur le bord qui faisait face à l'ennemi. Parmi les officiers de ces troupes, beaucoup étaient originaires de Rome ou d'Italie, appartenaient aux nobles familles du Latium ou de la Cisalpine ; et les fatigues du métier et de la guerre, d'ailleurs fort légères, ne leur interdisaient pas, suivant leur humeur, de mener joyeuse vie ou de se délasser dans les travaux de l'esprit. Pline l'Ancien⁶, Tacite⁷, Trajan, passèrent de longs mois près du Rhin, observant ou écrivant. Les plus frivoles s'arrangeaient pour ne point souffrir de cet exil, et faisaient venir des meubles ou de la vaisselle de luxe⁸, des mets délicats⁹, de belles esclaves. Un légat, à Cologne ou à Mayence, rivalisait de faste avec un sénateur de Rome. Les plus humbles soldats contribuaient selon leurs moyens à propager les habitudes latines sur cette lisière de la Barbarie. Beaucoup apportaient d'Italie leurs divinités rustiques ou populaires, des idoles ou des amulettes domestiques, devant lesquelles s'extasiaient les gens du pays : parfois, dans les sanctuaires de la Germanie romaine, nous apercevons quelque dieu insolite, qu'au premier abord nous croyons issu des sources ou des forêts

¹ Tête de ligne, d'après les itinéraires, à Leyde, *Lugdunum*.

² Le grand camp légionnaire de Cologne disparaît sous Claude ; mais Cologne (ou plutôt Alteburg) demeure le centre de la *classis Germanica*.

³ Mayence restera toujours en fait, au moins après Vespasien, le centre de la défense militaire de toutes les Germanies romaines.

⁴ Ceci a été bien mis en lumière tout d'abord par Hettner dans son article de 1883 (*Zur Kultur, etc., Westd. Zeitschrift*, II). — Mais à côté des influences latines, il faut faire aussi une part aux influences helléniques, qui se sont exercées sur cette région par l'intermédiaire des soldats d'origine orientale, des esclaves, peut-être des Campaniens, et qui se manifestent par l'emploi de noms grecs pour les divinités, de mots bachiques grecs, de certains sujets funéraires comme le repas.

⁵ Je donne les chiffres approximatifs de l'armée du Rhin sous Trajan et sous Auguste.

⁶ Pline l'Ancien est venu en Germanie Inférieure, d'abord comme officier, et sous Claude ; il a pu prendre part à l'expédition de Hanovre en 47. Cela contribua à lui faire écrire 20 livres *Bellorum Germaniæ*.

⁷ On a supposé, à cause de sa connaissance des choses germaniques, qu'il avait été légat en Belgique ; son père, chevalier romain, aurait été fonctionnaire impérial dans cette province (*Belgicae Galliae rationes procurantis*, Pline, *H. nat.*, VII, 76).

⁸ *Pompeium Paulinum... XII pondo argenti habuisse apud exercitum ferocissimit gentibus oppotitum* (Pline, *H. n.*, XXXIII, 143) : il s'agit d'un légat de Germanie Inférieure sous Néron.

⁹ Ce que lit à cet égard Vitellius comme empereur à Lyon n'a pas pu être sans précédent de sa part à Cologne.

indigènes, et puis, à le voir de plus près, nous reconnaissons une vieille déité italote, qui aura suivi les légionnaires depuis les campagnes sabines ou les faubourgs de Rome¹.

Le pays s'organisait à la manière méridionale, en municipes ou colonies. A côté des camps, la population civile, composée des marchands² ou des indigènes, ne tardait pas à former une sorte de commune³, ayant ses magistrats, son sénat, son territoire, et elle arrivait d'ordinaire à la condition de cité autonome. Tel fut le cas de Mayence, en face du Mein, au début simple village militaire, et à la fin grand et beau municeps de mode italien ; de Xanten, sur le Rhin d'en bas, d'abord amas de boutiques et rendez-vous de marchands près du vieux camp de Drusus, et plus tard colonie au nom de Trajan⁴ ; de Nimègue, marché de Bataves transformé en ville latine⁵ ; de Cologne enfin, jadis bourgade des Ubiens de Germanie, puis colonie romaine sous le parrainage d'Agrippine.

¹ Inscriptions de Mayence : *Virodacti sive Lucene* (XIII, 6781) ; *Flore* (6673) ; *Laribus Competalibus* (6731).

² C'est le cas de Mayence. Là, l'élément indigène (trévire ?) a été assez peu fourni : ce devait être primitivement quelque marché gaulois, *Mogontiacum*, formé autour d'un sanctuaire (*Mogonlia*, *Mogons*, sont probablement des divinités apollinaires. La population civile vient surtout d'immigrants. — La transformation en *civitas* est de Dioclétien au plus tard (XIII, 8727). Auparavant, nous voyons la population civile former : 1° des *canabæ*, *canabarii*, avec *actor* (6730, 8780), ce qui indique l'ensemble des boutiques et entrepôts de marchands ; 2° un *ordo civium Romanorum*, avec *decuriones* et *curator* (XIII, 6789, 6733 ; V, 5747), ce qui désigne les citoyens romains domiciliés ; 3° un certain nombre de *vici*, *vicani Mogontiacenses*, avec *magistri (platiodanni)*, *curator*, *actor*, *quæstor*, *collegia* (XIII, 6676, 8888-9, 6722-3), ce qui s'applique à des groupements par quartiers, et ceci paraît l'ancienne bourgade indigène transformée à la romaine. Nous ne pouvons préciser sur les rapports entre ces trois organisations, rapports qui ont pu et dû changer dans cet espace de trois siècles ; et nous ne pouvons pas davantage nous faire une idée nette de l'organisation du territoire destiné à former les pagi de la *civitas Mogontiacensis*. — C'est sur le futur territoire municipal de Mayence (jusqu'au Vinxtbach sur le Rhin et vers Neumagen sur la Moselle) que Tacite place les *Cæracates*.

³ A Cologne, au contraire de Mayence, il s'agit d'une peuplade indigène, les Ubii, ayant toujours conservé son individualité administrative et son territoire, et constituée en colonie sous Claude : le nom latin de la localité, jusque-là *Ara Ubiorum* (à cause de la présence de l'autel impérial), devint alors *colonia Claudia Ara Agrippinensis*. — Il allait, en amont, jusqu'au Vinxtbach, et, en aval, au moins jusque vers Neuss. — L'enceinte comporte 3911 m. et 96 hectares 80. — En dernier lieu, le livre de Klinkenberg.

⁴ Il faut bien distinguer le camp de Vetera, sur la colline entre Birten et Fürstenberg, et, à un mille en aval, l'ancienne bourgade marchande de Xanten, dont parle Tacite *in modum municipii* (*Hist.*, IV, 22), devenue *colonia Ulpia Trajana*, plus tard *Ad Sanctos*. — Il est probable que la cité de Xanten s'est formée des territoires de tribus germaniques installées dans cette région par Auguste : les *Bætasi* de Maëstricht, les *Sunuci* de Juliers, les *Cugerni* vers Gellep, les *Frisiavones* ou autres autour de Xanten (?), etc.

⁵ *Ulpia Noviomagus* est le nom municipal de l'ancien *vicus* ou *oppidum* principal des Bataves, *Batavodurum*, situé sans doute sur la hauteur à 2 kil. de là ; *Noviomagus* (= marché neuf) a dû désigner le quartier du marché de cet oppidum. C'est à tort qu'on a placé ce *Batavodurum* du côté de Bois-le-Duc (*C. I. L.*, XIII, 8771). la fameuse dédicace à *Hercules Mogusanus* (trouvée à Rummel près de là) et signée d'un *summus magistratus civitatis Batavorum*, prouve seulement l'existence en ce lieu, qui est en Testerbant, d'un sanctuaire important d'Hercule ; il est d'ailleurs probable que, avec l'organisation à la romaine de la *civitas* de Nimègue, l'expression de *Batavi* a été étendue jusque-là et jusqu'à Leyde. La *civitas* de Nimègue répond en principe à l'ancien peuple

Quant aux indigènes, ils adoptaient les usages du Midi d'aussi bonne grâce qu'avaient pu le faire les Volques du Languedoc ou les Éduens d'Autun. 'Fout au plus demeurèrent-ils assez longtemps fidèles à leurs divinités locales ou domestiques, à ces Déesses-Mères que les riverains de la Meuse et du Rhin aimaient par-dessus toutes les puissances. Mais elles étaient si bonnes fées, si accueillantes pour les voyageurs et les soldats de passage ! et elles se prêtaient si volontiers à s'habiller de formes latines ! Les Romains virent bientôt en elles des scieurs cadettes de Junon, et les Grecs de Déméter¹. La plus populaire d'entre elles, Néhalennia, était établie à l'extrémité de la province, dans l'île de Walcheren aux bords de l'Océan ; et les mariniers, les marchands ou les légionnaires qui descendaient le fleuve pour gagner l'île de Bretagne, ne manquaient pas de la saluer avant la redoutable traversée de la mer du Nord : c'était alors une aimable divinité chargée de fruits et gardée par son chien comme une villageoise de Zélande, et elle avait répudié depuis longtemps les attitudes farouches et solitaires de la Velléda germanique².

Au surplus, les peuplades de cette rive étaient trop peu importantes pour offrir une résistance sérieuse à l'action de Rome. Ce n'étaient pour la majeure part que de petites tribus, fugitives de la Germanie westphalienne, auxquelles les légats impériaux avaient concédé quelques terres sur la rive gauche. Les deux seules nations qui méritent un souvenir, elles aussi d'origine transrhénane, étaient les Bataves et les Ubiens. Ceux-là, depuis l'échec de leur révolte sous Vespasien, vivaient obscurément dans leur île et sur les rivages du Rhin hollandais³, contenus par une double ligne de forteresses, ne se refusant plus à fournir des soldats et à recevoir des marchands⁴. Les Ubiens, eux, étaient toujours de la même humeur depuis César, et on aurait dit qu'ils avaient pris modèle sur les Rèmes, tant ils étaient déferents pour l'autorité romaine, désireux de travailler et de s'instruire, tant ils avaient réussi à faire de Cologne leur ville un sanctuaire de

des Bataves ; mais on a dû y ajouter les tribus des îles, Canninéfates et autres, le Testerbant, le pays de Leyde, Nimègue étant, je crois, la dernière *civitas* vers la mer.

¹ Le centre du culte des *Matronæ* est la Germanie Inférieure, et, plus particulièrement, le pays des Ubii, ou, mieux encore, surtout les pagi de Juliers et de Zulpich, et, dans l'ensemble, la région de l'Eifel. Les sanctuaires paraissent consacrés de préférence à des Mères déterminées, mais avec large admission d'autres Mères et d'autres dieux, par exemple : à Gripswald [il doit s'agir de Grinswald entre Ossum et Lank près de Gellep] dans le pays de *Mœrs*, où les *Matronæ Octocannæ* associent à *Mercurius Arvernus* ; à Berkum dans le pays de Bonn, les *Atufrafinchæ* ; à Rœvenich, *Matronæ Gabiæ* ; à Embken, *Matronæ Veteranshæ* ; à Zulpich, les *Matronæ Aufaniæ*, associées aux *Cuchenchæ* et *Vesuniahenæ* (ces trois sanctuaires dans le pays de Zulpich) ; à Vettweiss dans le même pays, les *Matronæ Vesuniahenæ* ; à Rœdingen dans le pays de Juliers. — Une déesse familière à ces mêmes régions est la *dea Sunuxsalis*, où l'on est tenté de voir la déesse éponyme des *Sunuci* du pays de Juliers.

² Sanctuaire de Domburg dans l'île de Walcheren. Ne serait-ce pas la Déméter insulaire d'Artémidore (Strabon, IV, 4, 6) ? — Il y a un autre sanctuaire de Néhalennia à Deutz (XIII, 8498-9), mais il s'agit peut-être de fidèles se rappelant la déesse de Domburg.

³ Je rappelle qu'ils possédaient dès l'origine, outre l'île allongée entre Wahal et Rhin, la rive gauche du Rhin correspondante, autour de Nimègue.

⁴ Quoiqu'il soit fort douteux que ce soient à l'origine terres bataves, rappelons les marchands, marchés et *incolæ* du port de *Fectio*, du sanctuaire de Domburg, du *Forum Hadriani* à Voorburg (*collegium peregrinorum*, XIII, 8808). Mais il y a aussi des Gaulois établis à Nimègue (8785, *civis Nervius, negotiator frumentarius* ; 8727, un magistrat des Morins ; 8739). — Industrie savonnaire chez les Bataves ; *magister figulorum*, XIII, 8729,

la patrie latine, le plus ardent foyer de vie civilisée qui brilla aux frontières de la Germanie¹.

Ce n'était pas seulement le prestige de Rome² qui, sur cette rive, faisait reculer les mœurs germaniques. Les habitudes gauloises continuaient, ainsi qu'avant César, à descendre le Rhin et ses affluents, portées par les marchands et les soldats. A Cologne³, à Bonn⁴ à Nimègue⁵, c'étaient des négociants de Belgique qui tenaient les principaux marchés. Les dieux de la Celtique, et notamment le grand Mercure des Arvernes⁶, y avaient leurs adorateurs. De proche en proche, la langue gauloise se répandait partout, jusque dans les îles les plus lointaines des Pays-Bas. Tous les lieux de foires, le long du Rhin et même chez les Ubiens, gardaient des noms d'origine celtique⁷. Aux abords de file des Bataves, les deux principales localités paraissent de fondation gauloise, *Lugdunum* ou Leyde⁸, *Noviomagus* ou Nimègue. A la faveur de la paix romaine, le monde gaulois s'assurait à nouveau le Rhin comme frontière⁹.

II. — ALSACE ET PALATINAT¹⁰.

En amont du confluent de la Moselle. il traversait le fleuve à la suite des armées romaines.

Là, en effet, les deux rives du fleuve appartenaient alors à l'Empire et à sa province de Germanie Supérieure : la frontière suivait les sommets du Taunus, enveloppait Francfort, coupait le Mein près de Hanau, donnait à Rome toute la vallée du Neckar, et rejoignait le Danube avant Ratisbonne ; et c'était sur cette ligne, marquée par un rempart continu, que les empereurs avaient reporté les

¹ Outre le commerce, l'industrie, en particulier la céramique, la verrerie. — La vie tendait de plus en plus à être marchande et civile à Cologne ; elle resta plus longtemps militaire à Mayence et à Xanten.

² Rappelons une fois de plus l'action plus forte des éléments helléniques au voisinage du Rhin.

³ *Nervius, negotiator pistorius*, 8338 ; autres Nerviens, 8339, 8340 ; un habitant du Vermandois, 8342.

⁴ *Remus, argentarius*, 8104. Bonn, malgré son ancienne importance comme camp, tête de route et lieu de traversée du Rhin, resta un simple *vicus* de la cité de Cologne.

⁵ *Nervius, negotiator frumentarius*, 8725. — Au port de *Fectio*, colonie de *cives Tungri*. — A Rindern dans la cité de Xanten, colonie de Remi groupés autour d'un temple de *Mars Camulus*.

⁶ A Cologne, 8235 ; au sanctuaire des Matrones de Gripswald, au sanctuaire de Horn près de Roermond, 8709.

⁷ Noms en *-magus*, noms en *-briga, -riga* ; et on pourrait en citer bien d'autres similaires à l'arrière du Rhin.

⁸ On appelle d'ordinaire Leyde *Lugdunum Batavorum* sur la foi de Ptolémée (II, 9, 1) : en réalité la localité, tout en dépendant à coup sûr de la *civitas* de Nimègue (XIII, 8807), devait appartenir, non aux Bataves, mais à une tribu différente, Canninéfates ou autres. — Il est cependant possible que Leyde ait formé quelque temps, à partir des Sévères, une cité distincte (voyez la vignette de la Table de Peutinger). — La question est de

⁹ Même à Kastel chez les Mattiaques, en face de Mayence, de l'autre côté du Rhin, voyez l'abondance et la persistance des noms celtiques (XIII, 7281, inscription de 236 ; 7303).

¹⁰ Pour l'Alsace, Schoepflin, *l'Alsace illustrée* (trad. par Ravenez de l'ouvrage latin de 1751-61 ; fondamental). En dernier lieu, *Anzeiger für Elsässische Altertumskunde*, dernier n°, 33-6, août 1918.

garnisons et les forteresses. Palatinat, Souabe et Forêt-Noire étaient terres latines.

Mais Rome, en se les appropriant, avait aussi travaillé pour la Gaule. Un intense mouvement d'émigration s'était produit de l'ouest à l'est, entraînant vers les terres vacantes du Wurtemberg et du pays de Bade les prolétaires et les gagne-petit de toute la Gaule ; et il se mêla à eux force brasseurs d'affaires ou fermiers de biens fiscaux venus de Trèves et de Belgique¹. Les légats eurent tout intérêt à laisser ces nouveaux venus se domicilier dans les régions conquises : ils peuplaient et cultivaient le pays, et on pouvait être sûr de leur obéissance. Ces jolies bourgades qui s'étagèrent près des rives fertiles du Neckar ou du haut Danube furent sans doute des colonies gauloises². Les anciens établissements des Suèves d'Arioviste n'étaient plus que des îlots environnés de Romains et de Celtes³ : les héritiers de César et de Dumnorix avaient pris sur les Germains une revanche complète. Après tout, les Gaulois ne faisaient que reconquérir les domaines que leur avait jadis donnés Ségovèse le Biturige, et ils retrouvaient en Souabe le nom et les vestiges de leurs frères les Helvètes, mal effacés par les batailles d'Arioviste⁴.

Il en résulta que sur la rive gauche du Rhin, dans les plaines et les Vosges d'Alsace et de Palatinat, les choses et les gens de Germanie n'avaient pu faire installation durable. Arioviste n'y était resté que quinze ans⁵, et il s'en était enfui en vaincu. Les Romains avaient bien permis à quelques-unes de ses bandes de se fixer sur la rive gauche, d'y former de petites cités⁶, les Triboques autour de Brumath et de Strasbourg⁷, les Némètes autour de Spire⁸, les Vangions autour

¹ XII, 6369, 6372, 6400.

² A *Sumelocenna* (nom celtique) ou Rottenburg, des Helvètes (6369, 6372), et ce sont eux qui ont pu importer là le culte de *Mars Caturix* (6474) ; ailleurs, des Médiomatriques (6460). C. I. L., XIII, II, p. 216 : *Territorium illud occupatum a variarum gentium Gallis*. — Culte de Sirona, de *Mercurius Arvernurix* à Mittenberg (6603), de *Mercurius Visucius*, en particulier au sanctuaire de Heiligenberg près de Heidelberg (6404 ; cf. 6347), de *deus Taranucus* près de Heilbronn (6478), d'*Apollo Toutiorix* (7364) à Wiesbaden, chef-lieu des *Mattiaques*, etc. Je ne suis pas convaincu du germanisme de l'*Hercule Maliator* (6619) ; si on allègue ici le marteau de Thor, je peux alléguer le maillet du Sylvain gaulois. — Extrême abondance de noms celtiques (déjà remarquée par les éditeurs du *Corpus*, XIII, II, p. 216). — La difficulté de trouver dans les régions transrhénanes des indices germaniques, dieux, noms ou usages, est un des faits les plus curieux de l'histoire de ce temps. — En dernier lieu, Haug et Sixt, *Die Röm. Inschriften und Bildwerks Württembergs*, 2e éd., 1912 et 1913.

³ Le principal est à Ladenburg près de Mannheim ; le nom ancien, *Lopodunum*, est celtique.

⁴ De là, peut-être, l'importance relative gardée par les Helvètes dans cette région.

⁵ A mettre le chiffre au maximum.

⁶ L'origine germanique de ces peuplades est hors de doute ; César, I, 51, 2 ; Strabon, IV, 3, 4 ; Pline, IV, 106 ; Tacite, *Germanie*, 28.

⁷ *Civitas Tribocorum*, métropole *Brocomagus* ou Brumath. Elle fut très certainement constituée aux dépens des Médiomatriques d'entre Vosges et Rhin, et correspondait à la Basse Alsace, depuis Schlestadt jusqu'à la Lauter, la station de Concordia (Altenstadt près de Wissembourg ?) marquant, je suppose, la frontière sur la route du bas des Vosges entre les cités de Spire et de Brumath ; autre station frontière de ce côté, mais sur la route du Rhin, à *Tribunci* [= *Triboci* ; station qui porte le nom de la *civitas*], que je crois Lauterbourg (Ammien, XVI, 12, 58).

⁸ *Nemetes*, nom de la *civitas* ; *Noviomagus*, Spire, nom du chef-lieu. — Colonie ? — Sur la frontière au sud, n. précédente ; la frontière au nord, du côté des Vangions, était à

de Worms¹. Mais ces troupes ne pouvaient pas être très nombreuses². Elles demeuraient sans lien avec la Germanie, dont la séparaient de vastes terres romaines. Et sur les territoires qui leur avaient été assignés vivaient de longue date des populations celtiques, lesquelles étaient, sans aucun doute, fort supérieures en nombre et en culture aux nouveaux venus³.

L'Alsace et le Palatinat, dans la mesure où ils ne devinrent pas romains, restèrent donc franchement gaulois. Les noms de toutes leurs bourgades sont de langue celtique, et en particulier ceux des trois chefs-lieux de peuplades, *Brocomagus* ou Brumath, *Noviomagus* ou Spire, *Borbetomagus* ou Worms. Aucun indigène ne porte un nom d'origine germanique⁴. Le principal dieu de l'Alsace est le Mercure des Celtes⁵, et c'est lui surtout, que l'on va prier au Donon.

L'influence romaine se fit modérément sentir sur ces terres, moins qu'à Besançon plus voisin de Lyon et qu'à Trèves plus voisine des grandes armées. Car les garnisons ne furent jamais très fortes sur cette portion du Rhin. S'il servit de frontière jusqu'à Domitien, ce n'était point de ce côté que se trouvait le danger germanique⁶ ; d'ailleurs, en Alsace et dans le Palatinat, le Rhin se défendait de

Altripp sur le Rhin (*Concordiæ* [cf. n. précédente] *duarum stationum*, *C. I. L.*, XIII, 6127).

¹ *Vangiones*, nom du peuple, *Borbetomagus*, nom de la ville. — Sur la frontière vers Spire ; vers Mayence, je ne vois jusqu'ici aucun indice.

² On peut supposer 24.000 par *civitas* lors du début de la campagne d'Arioviste : c'est le chiffre que César donne pour les *Harudes* dans l'armée du chef suève (I, 31, 10), et ce chiffre correspond au rapport que l'on peut établir entre les 120.000 hommes de l'armée d'Arioviste (I, 31, 5) et les 7 nations qu'y nomme César (I, 51, 2). Qu'en restait-il après la défaite ?

³ L'abondance des vestiges gaulois, l'étendue des remparts du mont Sainte-Odile (périmètre de 10.502 mètres, superficie de 100 hectares), le nombre des *oppida*, indiquent une Alsace fort peuplée dans les temps de l'indépendance.

⁴ Voyez les noms des *cives Triboci* ou *Nemetes* mentionnés *C. I. L.*, XIII, II, p. 139 et 161. La liste de noms fournis à Brumath par l'inscription XIII, 6013, ne renferme que des noms romains ou celtiques. La celticité des noms en Alsace est constante.

⁵ XIII, 5969 (Strasbourg), 6018, 6023 (Mertzwiller), 6028 et s. (sanctuaire de Gundershofen), 6041-5 (Reichshofen), 6002 (Langensoultzbach), 6065 et s. (Hatten), 6054 et s. (au château de Wasenbourg), etc. — Toute cette région du nord-ouest de l'Alsace fut peut-être la plus peuplée ; et peut-être le *vicus* des eaux thermales de Niederbronn, si riche et si fréquenté, en fut-il le centre et y détermina-t-il une dévotion particulière. — Outre Mercure, comme divinités singulières de l'Alsace, le dieu sylvestre des Vosges ou Vosegus, une mystérieuse déesse *Can.... Regina* [*Cantismerta* ?] à Ingwiller (6021-2), le dieu *Tribantis* aux trois cornes à Langensoultzbach (6061), l'autel Diti Patri de Niederbetschdorf (6071). Nous sommes évidemment en plein milieu celtique, et très peuplé, dans toute cette région de la Moder ; et cela justifie l'hypothèse qu'elle aurait pu être le centre de la *civitas* des *Mediomatrici*. — Je me réserve sur le nom étrange du fameux *deus Medru* [??] de Brumath, qui est en tout cas figuré en Mars (Esp., n° 5349). A Saverne, culte conjoint de Jupiter, Apollon et Mercure, ce dernier sous la forme de *Visucius* (XIII, 5991). — Le nombre des monuments à Mercure trouvés en Basse Alsace (Triboques) est sensiblement supérieur à la moyenne constatée dans le reste de la Gaule. — L'importance du culte du cavalier à l'anguipède est également très grande en Alsace.

⁶ La rive droite du Rhin, en amont de Mannheim, paraît avoir été vide d'hommes depuis l'affaire d'Arioviste, dont les dernières troupes ont pu se réfugier à Ladenburg. Auguste et ses successeurs n'eurent aucun péril à écarter de ce côté. Et Vespasien put, sans guerre connue, tracer la route de Strasbourg en Souabe.

lui-même par la largeur de son lit et les marécages qui le bordent¹. Puis, sous Domitien, la frontière fut reculée au delà du Neckar. Entre les Vosges et le fleuve, on ne créa aucune colonie, les stations militaires furent réduites à deux ou trois camps indispensables², dont Strasbourg était le principal, et la vie civile put se dérouler avec le même calme que sur les rives de l'Aisne ou de la peine.

Cette vie, il semble qu'elle fût surtout agricole, un peu industrielle. L'industrie donnait poteries³, l'élevage jambons et charcuterie, l'agriculture du blé, des fruits et des légumes⁴, et je ne puis croire que la vigne ne s'éployât point déjà sur les coteaux de Riquewihr. Le charme et le bonheur de ces pays venaient en particulier de ses dernières pentes vosgiennes, si fraîches et si fertiles. Ce n'était que dans le Palatinat, à Worms, à Altrip, à Spire, que des bourrades acceptaient de vivre sur les bords mêmes du Rhin. Au sud des bois de la fauter, où l'Alsace commence, les lieux habités évitaient ses rives trop basses, encombrées de fossés et d'eaux stagnantes, impropres à la vie urbaine et au mouvement commercial⁵ ; les gros bourgs ou les grands marchés se tenaient au centre. des terres de culture, à l'endroit où les collines commencent à bomber, à la lisière entre montagnes, forêts et plaines⁶, à Brumath⁷, Colmar⁸ ou Strasbourg ; le plus proche du fleuve, Strasbourg, en est encore distant de plus d'un mille¹.

¹ *Der Rheinstrom*, 1889, p. 177 et s.

² En remontant le Rhin après Mayence, et encore la continuité de garnisons à ces endroits n'est point prouvée : vers *Buconica* (Oppenheim), mais garnison disparue de bonne heure (XIII, 6277-8) ; Worms, fortifié sans doute de très bonne heure (6244) ; Alta Ripa, Altrip ; aucune trace à Spire jusqu'ici ; sans doute *figlinæ* militaires à Rheinzabern, *Tabernæ* (XIII, 11, p. 164) ; pas davantage de garnison à Seltz, *Salctio* ; puis il faut aller jusqu'à Strasbourg ; et ensuite jusqu'à Augst.

³ À Rheinzabern cher les Némètes, cf. note précédente ; et en Alsace.

⁴ Cerisiers surtout, asperges, betteraves ? Le blé est supposé d'après l'état postérieur. Ajoutez la vie forestière, l'exploitation des Vosges, qu'il faut supposer régulière et très intense, d'après l'importance des villages forestiers, ce qui est une constatation essentielle pour l'histoire de ce pays et de la civilisation gallo-romaine.

⁵ En Alsace, on devait passer le Rhin à Strasbourg (route de Vespasien), mais je ne puis croire que ce fût sur un pont. — On le passait également à Brisach (*mons Brisiacus*, dans l'Itinéraire Antonin, que je crois, contrairement à l'interprétation habituelle du texte de Liutprand, IV, 26, avoir été alors, exactement comme aujourd'hui, sur la rive droite), mais pas davantage sur un pont. Il ne serait pas impossible que, sur la rive gauche, il y eût, au point de passage, un lieu appelé également *Brisiacus*. — Mêmes remarques au sujet du passage à Spire et à Worms.

⁶ Cela résulte, outre les survivances dans les sites modernes, des vestiges antiques, et de l'existence d'une grande route sur la ligne des collines, doublant la chaussée qui borde le fleuve.

⁷ Brumath, dans la plaine, sur la Zorn, qui descend du col de Saverne, près d'une zone forestière, dut rester marché de bûcherons et de cultivateurs. — Un autre vices important, dans la plaine, était, sur les bords de l'Ill, *Helellum* (qui doit son nom à la rivière ; aujourd'hui Ehl près de Benfeld), centre d'une population assez dense, qui s'est sans doute groupée aux abords de la fontaine de Saint-Materne ; peut-être y eut-il là un castrum.

⁸ L'agglomération était, non à Colmar même, mais à Horbourg, *Argentovaria* (*Argentaria*), de l'autre côté de l'Ill ; c'était un *vicus* (XIII, 5317), transformé en *castellum* sous le Bas Empire (680 mètres et près de 3 hectares) : autel consacré à Apollon *Crannus Mogounus* (5315). — *Argentovaria*, en haute Alsace, dépend, non de la civitas des Triboques, mais de celle d'Augst : la frontière entre les deux est vers Schlestadt, au *Landgraben*. — Horbourg est la seule localité un peu importante de la

Strasbourg, qui inaugurerait alors ses destinées urbaines, croissait lentement sur les terres aplanies qu'encadrent les derniers replis de l'Ill, la rivière maîtresse de l'Alsace², avant de se perdre dans le fleuve d'à côté : à cet endroit finissait la grande route de Pris et de Reims, qui venait de traverser les Vosges entre les sapinières du col de Saverne³ ; en face, sur l'autre côté du Rhin, partait une chaussée neuve que l'empereur Vespasien avait fait construire pour s'en aller rejoindre la voie du Danube. C'était bien là, à la rencontre de ses eaux et de ses chemins, le carrefour souverain de l'Alsace, sa capitale nécessaire le jour où elle se constituerait enfin en région indépendante. Pour le moment, il n'y a à Strasbourg que quelques soldats qui montent près du Rhin une garde inutile⁴ et les marchands ou les prêtres qui les nourrissent ou les occupent.

Ce temps à venir, d'une Alsace province distincte et personne morale, la domination romaine le préparait. A l'époque des Gaulois, ces terres avaient été de simples annexes des Médiomatiques lorrains ou des Séquanes francs-comtois. Les voici maintenant groupées sous des peuplades spéciales avec des

Haute Alsace. Sur le terroir de Mulhouse, la vie romaine consistait surtout, semble-t-il, en exploitations agricoles (Werner, *Bull. du Musée historique de Mulhouse*, XXXVI, 1912).

1 La topographie et la toponymie de Strasbourg sont complexes et encore mal assurées. Le camp, *Argentorate*, peut être cherché sur l'esplanade dont la Cathédrale occupe le centre ; les *canabæ* du camp, ou, en tout cas, un *vicus* civil important, sur la route de Saverne, à Kœnigshofen ; et là étaient aussi le cimetière militaire (5975-8, 5982-3) et les principaux sanctuaires, notamment un *mithræum*. Plus tard, au IV^e siècle ou plus tard, la bourgade civile se rapprocha du camp, le long de la route, et prit alors le nom de *Stratæ Burgus*, et ce village (je ne crois pas que *burgus* implique alors un rempart) subsista adossé à l'enceinte romaine bâtie vers la même époque dans le quartier de la Cathédrale sur l'emplacement de l'ancien camp (20 hectares et 1750 mètres). — Au croisement des routes de Saverne et du sud (Kœnigshofen, Langstrasse) et de Brumath et du nord (Schiltigheim), on avait, je suppose, élevé un arc quadrangulaire *Quadruviis* (place Saint-Pierre-le-Jeune ; XIII, 5971). — Sur les enceintes et agglomérations de Strasbourg, Forrer, *Anzeiger d'Alsace*, 1913-5, n° 19-28.

2 Ajoutez le voisinage de la Bruche, qui traverse en diagonale toute la Basse Alsace. Mais l'Ill est bien l'artère essentielle des deux Alsaces, partant du Jura, passant à Mulhouse, Colmar, Schlestadt, Ehl et Strasbourg, et recevant la Bruche dans cette dernière ville. On comprend que la rivière ait pu devenir le lien et le signe de l'unité de l'Alsace, et que, suivant un usage fréquent chez les Celtes, elle ait donné son nom au pays : *Alsatia* pourrait correspondre à *Elosedienses*, les gens établis sur l'Ill, et ce nom daterait des temps gaulois ou gallo-romains. Les plus anciennes formes connues du nom sont *Alsatus*, *Alesacius*, *Alsacenses*, *Alsacinse* (Frédégaire, IV, 37, 43 ; Zeumer, *Formulæ*, p. 294, 320, 338, 381 ; cf. les textes de Zeuss, *Tradit. poss. Wizenburgenses*, 1842). Contrairement à cette opinion, on fait venir le nom d'Alsace de celui de *Alisacensis pagus* (nom qui a du reste également une origine celtique ou ligure bien caractérisée), lequel, dit-on, aurait été primitivement limité à la Basse Alsace.

3 Sur cette route, à la descente du col, Saverne (*Tres Tabernæ*) avait déjà une certaine importance comme marché et débouché d'exploitations forestières. Saverne a dû recevoir un castrum certainement avant Julien (cf. Ammien, XVI, 11, 11). Forrer, *Das Rœmische Zabern* (Strasbourg, 1918), lui donne 1015 mètres de périphérie et un peu plus de 7 hectares de superficie.

4 Le camp, à partir de Domitien, fut celui de la VIII^e légion Augusta (Ptolémée, II, 9, 9), mais il ne pouvait y avoir là que quelques cohortes et les services généraux : car, de tous les lieux de garnison de la rive gauche, aucun n'a livré jusqu'ici moins d'inscriptions militaires. — Auparavant, entre Auguste et Claude, peut-être la II^e. — Au début de l'Empire, il y eut aussi l'*ala Petrania*, recrutée d'abord chez les Gaulois, surtout de Trèves. — Installation de vétérans.

capitales à elles seules¹ ; et les voici toujours séparées de la Germanie par l'immense fossé du Rhin. Une grande ville de dessine, qui servira de foyer commun à leurs villages dispersés et qui leur sert déjà de citadelle. Un esprit et des facultés propres ne peuvent tarder à se montrer chez les hommes qui les habitent, entre ces montagnes d'où elles descendent et ce fleuve où elles s'arrêtent.

III. — EN SUISSE ; LES HELVÈTES².

Tandis que l'Alsace commençait à conquérir son individualité, la Suisse s'éloignait de l'unité à laquelle l'avait préparée la forte domination des Helvètes³.

Les Romains, il est vrai, laissèrent aux Helvètes la meilleure partie du pays, la plus propre aux riches cultures et aux bonnes routes : c'était la longue et fertile vallée centrale, celle qui va du lac de Constance au lac de Genève. La, au beau milieu de ses terres, de ses eaux et de ses chemins, la vieille nation celtique se donna sa capitale à la façon moderne, Avenches⁴ ; et cette ville toute neuve et toute blanche se dressa près de cette station de La Tène, sur le lac de Neuchâtel, qui avait été un des plus grands marchés de l'Europe centrale dans les temps lointains de la Gaule indépendante⁵. Car les hommes ont beau changer de maîtres et les nations d'allures, les mêmes lieux dominateurs s'imposent à leur vie, ils sont soumis aux mêmes confluent de rivières et aux mêmes croisées de routes ; et dans cette Suisse qui est au centre de l'Europe, au pied de ses plus grandes montagnes, entre Rhin, Rhône et Danube, il y aura éternellement quelques-uns des lieux et des chemins qui feront la loi au monde.

Les Helvètes détiennent les meilleurs. Avenches a pu grandir très vite, aimée de quelques empereurs⁶. Elle est ornée et élégante, riche en autels, en temples, en

¹ Triboques, avec Brumath et Strasbourg, en Basse Alsace. La Haute Alsace, avec Colmar, a dû être enlevée aux Séquanes et attribuée, par César ou Plancus, soit à la colonie d'Augst, soit à la cité des Rauraques (Ptolémée, II, 9, 9 ; *Not. Gall.*, 9). Mais il est possible qu'un lien, religieux ou autre, ait été maintenu entre elle et les Séquanes, puisque Rauraques et Séquanes forment un même corps militaire. — Il est d'ailleurs à remarquer que jusqu'ici la Haute Alsace q livré incomparablement moins de ruines que l'autre. Peut-être n'a-t-elle pas réussi à se relever du passage d'Arioviste.

² Von Haller, *Helvetien unter den Rœmern*, 1811-2 ; Mommsen, *Die Schweiz in Rœm. Zeit*, 1854, et *Schweizer Nachstudien*, 1881 (*Ges. Schr.*, V ; vieillis). On se mettra aisément au courant à l'aide de l'*Indicateur d'antiquités suisses* (*Anzeiger*, etc., depuis 1855) et du *Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte* (X, 1917, par Tatarinoff).

³ Dès le temps dei Helvètes, d'ailleurs, il y avait en Suisse bien des éléments disparates. — Les destinées provinciales des Helvètes furent conformes à celles des Séquanes.

⁴ *Aventicum, colonia Pia Flavia Constans Emerita Helvetiorum foederata* (à partir de Vespasien). Les empereurs semblent avoir voulu perpétuer sur Avenches le nom des Helvètes, les inscriptions et la *Notice* parlant toujours de *colonia* ou *civitas Helvetiorum* (la *Notice* en ajoutant, *Aventicus*). Mais dès le IVE siècle, le nom de *Aventicum* paraît prévaloir (Ammien, XV, 11, 12), ce qui ne laisse pas que d'étonner, vu l'importance réduite de la ville.

⁵ Il doit y avoir quelque lien entre l'importance de La Tène et la prééminence d'Avenches.

⁶ La dynastie de Vespasien.

statues¹ ; les dévots s'y donnent rendez-vous² ; elle possède, telle que Nîmes, sa source sacrée³ ; le sénat, les magistrats, les amis de la nation y ont leur résidence, et l'ont, si je peux dire, après leur mort aussi bien que dans leur vie : car les Helvètes reconnaissants ne cessent d'élever à Avenches des statues en l'honneur de leurs nobles patrons ou des plus dignes de leurs concitoyens⁴.

Pourtant, Avenches ne fut point, comme Trèves, Bordeaux ou Clermont, une métropole absorbante et jalouse. Ces vallons et ces lacs des Alpes et du Jura ne se résigneront jamais à obéir à une ville unique. Chacun d'eux voulut sa petite capitale⁵, qu'il plaça d'ailleurs au bon endroit, dans la vallée centrale de la nation, afin d'en recueillir à son profit quelques avantages, récoltes de la terre ou affaires de trafic : Winterthur, à la porte des Helvètes sur le lac de Constance, la citadelle la plus avancée de la Gaule dans les terres de l'Europe centrale⁶ ; Zurich, à la pointe de son lac interminable, chère aux chasseurs d'ours des montagnes voisines⁷ ; Baden, aux bords de la Limmat, la ville thermale de la nation, industrielle⁸ et charmante, où les officiers venaient oublier les ennuis de la vie de garnison, et où les marchands faisaient d'excellentes affaires⁹ ; Windisch, au bée de l'Aar et de la Reuss, forteresse pleine de rudes soldats¹⁰, gardienne du carrefour où les routes des Alpes et de Lyon convergeaient à la rencontre du Rhin¹¹ ; Soleure, sur l'Aar, qui regarde paisible les allées et venues

¹ Voyez en dernier lieu le recueil *Pro Aventico*, 13e fasc. paru en 1917. — L'enceinte mesurait 4000 m. environ.

² XIII, 5069-83.

³ *Dea Aventia* ; XIII, 5071-3, 5096. Il m'est impossible de ne pas voir dans ce nom de *Aventia* celui d'une source, éponyme de la ville.

⁴ XIII, 5080-5110. La majorité des inscriptions sont des dédicaces à des dieux, des hommages à des princes ou à des fonctionnaires de la province ou de la cité ; et Avenches est une des villes de Gaule qui ont laissé le plus de monuments à des personnages de l'État.

⁵ L'indépendance réciproque et l'initiative des *pagi* d'une *civitas* gallo-romaine n'apparaissent nulle part mieux que chez les Helvètes : ce que l'on conclura, soit du nombre de monuments élevés par les *pagi* ou les *vici*, soit de l'expression d'une inscription d'Avenches, *civitas Helvetiorum decrevit statuas qua pagalim qua publice* (XIII, 5110).

⁶ *Vitudurum* ou *Viodurum*. Fortifié en 204 (XIII, 5240). La frontière de la Gaule ou, si l'on préfère, de la Germanie Supérieure, est un peu à l'est, à Pfynd [finis ?] sur la Thur ; et c'est, je crois, une très vieille frontière. — Il est possible que *Vitudurum* soit le *castellum* que les Helvètes, en 69, entretenaient à leurs frais et avec leur milice (Tacite, *H.*, I, 67). On pourrait aussi songer, pour ce *castellum*, à Lurzach, si ce dernier n'était pas légionnaire, ou à celui de *Tasgætium* (près d'Eschenz), si ce dernier, à la fin du lac de Constance, n'était pas en Rétie (Ptolémée, II, 12, 3). Il devait d'ailleurs y en avoir d'autres.

⁷ *Turicum* ; XIII, 5243 : *Deæ Dianæ et Silvano ursari posuerunt*. On y signale un *castellum*.

⁸ Je songe à la fabrique du bronzier Gémellianus.

⁹ *Vicus Aquæ Helvetiorum* (XIII, 5233) ; *in modum municipii exstructus locus amœno salubriam aquarum usu frequens* (Tacite, *Hist.*, I, 67). C'est le culte des eaux thermales qui y a amené Isis et Mithra.

¹⁰ Successivement : la XIIIe, jusque sous Claude ; la XXIe, la *Rapax*, qui fut la plus fameuse peut-être de l'Empire ; la XIe, à partir de Vespasien. — La garnison avait en particulier à garder le passage du Rhin vers le haut Danube à Lurzach.

¹¹ *Vindonissa*, *vicus*. La garnison disparut, semble-t-il, sous Trajan au plus tard. — Arc à Titus.

des mariniers de sa rivière¹ ; Yverdon, à la tête du lac de Neuchâtel et à la porte du Jura², jadis forteresse et aujourd'hui petite ville bourgeoise³ ; Lausanne enfin, sur le cintre du lac Léman, à la descente des routes d'Italie et de Franche-Comté, active et prospère, habile à tirer profit des ressources de son heureuse situation⁴. En face de tant de rivales sur le sol des Helvètes⁵, Avenches devait limiter ses ambitions à sa parure monumentale, à son rang de métropole, au titre de colonie romaine que lui décerna Vespasien⁶, au luxe que lui apportait le séjour de grandes familles⁷.

Mais les Helvètes eux-mêmes se voyaient disputer les routes et les lacs de la Suisse par d'autres cités.

La haute vallée du Rhin avait été confiée par les Romains à la province de Rétiè⁸, la haute vallée du Rhône aux provinces alpestres. Au sud, la pointe du grand lac Léman appartenait toujours aux Allobroges de la Narbonnaise : ils y gardaient leur port de Genève, plein de bateliers⁹ et cher à Apollon¹⁰. Près de là, aux bords du même lac, César avait fait bâtir, sur terrain enlevé aux Helvètes vaincus¹¹, la colonie romaine de Nyon¹², et, solidement campée sur sa colline

¹ *Salodurum* ; *nautæ Aruranci Aramici* (XIII, 5036).

² *Eburodorum*. Par là passait la route directe du Grand Saint-Bernard à Besançon et Langres : elle traversait le Jura au voisinage du Chasseron, sanctuaire de cime à la frontière des Helvètes et des Séquanes. — C'est le passage de cette route qui explique qu'Yverdon ait reçu, au Bas Empire, sans doute un castrum et en tout cas une flottille de guerre : le pays d'Yverdon paraît alors avoir fait partie de la longue zone militaire [*prætentura* ?] qu'on appelait la *Sapaudia* (*Not. dign., Occ.*, 42, 15 ; contra, Mommsen).

³ *Eburodunum* ; XIII, 5053 et s.

⁴ *Lousonna* (l'emplacement fut à Vidy plus près du lac ; transporté, avec le nom, à Lausanne, sur la hauteur, lors des invasions). Là passe la route de Bretagne en Italie et de Lyon en Italie par le Grand Saint-Bernard ; dans le voisinage sont les routes vers le Rhin. — La frontière des Helvètes, de ce côté, est à mi-chemin entre Lausanne et Nyon.

⁵ Berne n'est encore représentée que par les inscriptions religieuses de Muri (*dea Artioni* ; *dea Nariæ*). — *Minnodanum*, Moudon, *vicus* important par ses routes (*C. I. L.*, XIII, 5042). — J'hésite à ne pas rapporter à Avenches les inscriptions, d'ailleurs intéressantes, d'Amsoldingen (5153-7).

⁶ Lieu de réunion des *nautæ* (XIII, 5090).

⁷ Avenches fournit un des plus curieux témoignages de la richesse de l'aristocratie gallo-romaine : c'est le fait de *Julia Festilla*, fille de *C. Julius Camillus*, épouse ou alliée de *C. Valerius Camillus*, dont le nom comme donatrice se retrouve dans un grand nombre de monuments helvètes. C'est sans doute cette famille, originaire d'ailleurs (de Brescia ?), qui a répandu dans toute la civitas, par ses affranchis ou ses clients, le gentilice *Camillius*.

⁸ Et aussi la vallée de la Thur en amont de Pfylen.

⁹ *Ratiarii superiores*, en relation avec les Helvètes (*C. I. L.*, XII, 2597).

¹⁰ XII, 2585-6, à Apollon ; 2587, à Mithra, qui semble bien être identifié à *Genius loci*.

¹¹ Cela résulte du fait qu'avant la conquête les Helvètes, de ce côté, allaient jusqu'au Jura et en face de Genève. — Il est probable qu'en outre on donna à Nyon le défilé de l'Écluse et le val Michaille, enlevés aux Séquanes ; on a supposé aussi qu'il reçut le val Romey, qui était aux Allobroges ; et encore le Bugey (le futur diocèse de Belley), dont je ne sais s'il n'était pas à l'origine et ne resta pas séquane. L'enchevêtrement que nous avons vu à l'époque de l'indépendance a continué pendant l'Empire et longtemps après, et il fait sentir encore ses conséquences.

¹² *Noviodunum, colonia Julia Equestris*. — De Gingins-La-Sarra, *Histoire de la cité et du canton des Équestres*, Lausanne, 1865 (*Mém. et Doc. p. p. la Soc. d'Hist. de la Suisse romande*, XX) ; J. J. Müller, *Nyon zur Römerzeit*, Zurich, 1875 (*Mitth. der Ant. Gesellschaft*, XVIII).

aux terrasses pittoresques, la petite ville observait en sentinelle vigilante les défilés du Jura¹ et la chaussée militaire qui menait de Lyon en Germanie. Au nord, près de Bâle, donnant la réplique à Nyon², une autre colonie, Augst³, protégeait, des pentes de son coteau, l'arrivée sur le Rhin de cette même route, lorsqu'elle avait franchi le dernier éperon du Jura par une brèche profonde⁴.

Serrée entre les légionnaires d'Augst et les colons de Nyon, entre la frontière militaire et le bord de la Narbonnaise, vivant proche de Lyon, la cité des Helvètes se laissa gagner de très bonne grâce par les hommes et les habitudes d'Italie, et plus vite même que sa voisine de Franche-Comté. De leur passé gaulois, ils ne conservaient que les dieux, leur Mars surtout, d'ailleurs fort malaisé à reconnaître sous son casque et sa cuirasse à façon romaine⁵. La langue celtique fut oubliée dans toutes leurs bourgades, et je ne sais même si elle survécut dans les montagnes⁶. Ils recherchèrent ou formèrent des professeurs, des médecins, des juristes et des orateurs⁷. Un de leurs maîtres de la parole, Cossus, eut raison de la force la plus brutale qu'ait connue le monde romain après l'armée de Sylla, et qui fut l'armée de Vitellius.

Mais changer de langage et de coutumes, cela ne signifie point changer de caractère. La Suisse et ses hommes ne modifièrent point leur tempérament

¹ De là, l'existence d'un *præfectus arcendis latrocinii* dans la colonie (XIII, 5010). De là, peut-être la création du district de la *Sapaudia*. Je me réserve jusqu'après examen sur l'inscription de la *statio militum* de Gex (C. I. L., XIII, 11551).

² Ces deux fondations et celle de Lyon, dues toutes trois à César et à Plancus son successeur presque immédiat, font évidemment partie d'un même dessein.

³ Augst fut d'ailleurs fondé, non chez les Helvètes, mais chez les Rauraques. — *Colonia Augusta Raurica*, dont les ruines sont visibles à Basel-Augst. Périmètre de l'enceinte, 4776 m. ? J'ai supposé l'existence d'une source sainte, qui y aurait provoqué le culte de Mithra (cf. XIII, 5261-2, 5273) — En dépit de son origine coloniale, Augst cessa de bonne heure, comme Nyon, d'être une cité militaire, la garnison étant à Windisch. — J'ai supposé que la colonie d'Augst et la cité des Rauraques formèrent primitivement deux territoires distincts, comme Lyon et les Ségusiaves. Je ne sais si la chose fut maintenue. Plus tard, sous le Bas Empire, il semble que la métropole ait été transférée à Bâle, *Basilea*, lieu d'ailleurs déjà habité, et peut-être dépendant à l'origine de la cité et non de la colonie ; il semble aussi qu'on ait créé un poste militaire nouveau à Kaiser-Augst, *castrum Rauraca*. — Voyez, sur ces questions, les ingénieux travaux de Burckhardt-Biedermann.

⁴ Ce défilé, encore fort visible, servait à la fois à la route de Lyon par Nyon et à celle du Grand Saint-Bernard par Vevey, qui rejoignait la précédente à Payerne près d'Avenches. — Sur la route de Mandeuve au pays helvète par Pierre-Pertuis.

⁵ Le principal dieu des Helvètes paraît être *Mars Caturix* (équivalent peut-être de *Mars militaris*, XIII, 5234), dont le grand sanctuaire a pu être près de Rias (XIII, 5035 et 9.). — En outre, sans parler des grands dieux, on adorait les divinités locales, *dea Aventia* par exemple à Avenches, et assez particulièrement les Génies de cités, de pagi, les Sulèves, etc. — Baden était, par ses eaux, une ville sainte. — Sanctuaire panthée d'Allmendingen, 5158. — Remarquez (près de Berne ; à Cressier, 5151) la déesse *Naria*, que je ne puis encore, malgré le voisinage de Mars, rapprocher de *Nerio* ou *Nerienne*, l'époux classique du dieu.

⁶ Il n'existe, que je sache, aucune inscription en langue gauloise ; et c'est d'autant plus remarquable que les Helvètes étaient, au temps de l'indépendance, le peuple qui recourait le plus à l'épigraphe (César, I, 29, 1 ; Tacite, *Germ.*, 3). L'excellence de la langue et de la gravure des inscriptions latines est digne d'attention.

⁷ A Avenches, inscription *medicis et professoribus* (XIII, 5079) ; près de Nyon, *juveni erudito causidico* (XIII, 5006) ; l'Helvète Claudius Cossus, en 69, *notæ facundiæ* (Tacite, *Hist.*, I, 69). La louve avec Romulus et Remus, Esp., n° 5431.

naturel et nécessaire. De même qu'au temps où ils travaillaient l'or du Rhin gaulois, les Helvètes restaient experts en l'industrie du métal, bons comme orfèvres, argentiers¹ et bronziers². Ils avaient autrefois déversé sur la Gaule et l'Italie des troupes d'émigrants et des bandes de mercenaires : maintenant, ils fournissent l'Empire de soldats fidèles³ ou de placiers en marchandises⁴. Jadis, ils faisaient grand accueil, aux trafiquants grecs, aux caravanes venues d'Italie ou du Danube, et l'on disait même que les Argonautes s'étaient arrêtés aux bords de leurs lacs⁵ : et sous l'Empire, la Suisse ne cesse de s'ouvrir aux banquiers italiens⁶, aux marchands orientaux, aux écolâtres et aux artistes grecs, aux touristes fuyant les chaleurs de l'été⁷, aux soldats que Rome expédie à ses frontières. Car il faut bien, pour tout long voyage en Occident, passer par la Suisse : de Bretagne en Italie, d'Italie en Germanie, de Gaule au Danube, c'est la terre où se nouent les grandes routes de l'Europe ; elle est comme pays ce qu'est Lyon comme ville, carrefour et caravansérail⁸.

IV. — LES PROVINCES ALPESTRES.

La province de Germanie Supérieure, à laquelle appartenaient les Helvètes, ne dépassait pas au sud le massif des Alpes Bernoises⁹. Mais de l'autre côté des montagnes, dans la haute vallée du Rhône, ce n'était pas encore la Gaule.

De même que le long du Rhin, les empereurs avaient, le long des Alpes, détaché de la contrée gauloise une étroite bande de terrain pour la constituer en provinces distinctes. La Narbonnaise n'était nulle part limitrophe de l'Italie¹⁰.

¹ Je tire celle conclusion, soit de l'existence, à Amsoldingen [à Avenches ?], d'une dynastie d'orfèvres d'origine lydienne (XIII, 5154 : ce sont des *Camillii*, peut-être clients des grands seigneurs d'Avenches), soit des trouvailles d'objets d'argent faites à Baden, objets que je crois de fabrication municipale (XIII, 5234).

² Fabrique de fourreaux d'épées de Gémellianus à Baden. Les petites haches votives en bronze, assez spéciales aux Helvètes (VIII, 5158, 5171), doivent être de fabrication locale. Voyez la tradition de l'Helvète *faber* à Rome.

³ Voyez les soldats helvètes mentionnés *C. I. L.*, XIII, II, p. 6. Il devait y avoir également des Helvètes dans les troupes de Gésates (*C. I. L.*, V, 530).

⁴ Vogue, dans l'Empire, des fourreaux fabriqués à Baden ; Helvètes en Germanie transrhénane ; *mango* helvète (maquignon ? marchand d'esclaves ?) au Grand Saint-Bernard (*Notizie*, fouilles de 1892, p. 68).

⁵ Sans doute à La Tène sur le lac de Neuchâtel.

⁶ Remarquez l'importance chez les Helvètes du *conventus civium Romanorum* ; le père de Vespasien, banquier chez les Helvètes.

⁷ A Baden.

⁸ Le réseau des routes romaines en Suisse peut se résumer ainsi : du Grand Saint-Bernard à Besançon par Vevey ou Lausanne. route d'Italie en Bretagne ; 2° du Grand Saint-Bernard au Rhin, d'Italie en Germanie, se détachant de la précédente à Vevey (route de l'armée de Vitellius) ; 3° à Augst et à Windisch, cette route rencontre la route riveraine du Rhin, qui continue jusqu'au Danube (prise par Septime Sévère en 196-7) ; 4° route de Lyon au Rhin par Nyon, rejoignait près d'Avenches celle du Rhin, et croisant celle de Bretagne vers La Sarraz (XIII, 9065-6) ; 5° de Windisch à Rottweil, passage du Rhin à Zurzach, route d'Italie vers la grande Germanie ; 6° jonction de ces réseaux par la route du lac, de Vevey, Lausanne à Nyon et Genève.

⁹ Nyon était également rattaché à la Germanie Supérieure (Ptolémée, II, 9, 16).

¹⁰ Même entre Valais et Tarentaise, le territoire viennois était séparé de l'Italie par les vallées de Chamonix et de Montjoie, qui appartenaient aux Ceutrons de la Tarentaise ou

Entre les deux contrées se plaçaient de petits districts de montagnes, gouvernés par des intendants du prince — celui des Alpes Pennines dans le Valais¹ et celui des Alpes Grées dans la Tarentaise², l'un et l'autre administrés le plus souvent par un seul chef ; puis, celui des Alpes Cottiennes, qui s'étendait sur les deux versants, dans les hautes vallées de la Doire de Suse et de la Durance de Briançon³ ; celui des Alpes Maritimes, enfin, qui, par le haut Verdon et le Var, descendait jusqu'à la mer, à Cimiez au-dessus de Nice, à La Turbie au-dessus de Monaco⁴.

des Alpes Grées, et par lesquelles ces Alpes Grées (cols de Balme et du Bonhomme) communiquaient avec les Alpes Pennines (C. I. L., XII, 113).

1 Elle commençait sur le lac à la tête du lac (*Pennolocus* dans les itinéraires ; pour *Pennolacus* ?) ou au débouché du Rhône, où finissaient les Helvètes. Je ne sais il y a des arguments assez forts (Ptolémée, II, 12, 3 ; C. I. L., XII, 5528) pour mettre Vevey, *Viviscus*, dans les Alpes Pennines, au lieu de le laisser à la cité des Helvètes. — Quatre *civitates* : 1° *Uberi*, autour de Viège (peut-être le *Oὔκοç* de Ptolémée, II, 12, 3 ; il peut être aussi à Sierre) ; 2° *Seduni*, chef-lieu Sion (serait, croit-on, le *Drusomagus* de Ptolémée ; je crois plutôt l'*Ebodurum* du même), qui a pris le nom du peuple ; 3° *Varagri*, chef-lieu Martigny, *Octodurus* sous César, plus tard *Forum Claudii* : les deux noms devant désigner, l'un le village sur la colline de la rive gauche, l'autre le marché plus loin sur la rive droite ; 4° *Nantuates*, chef-lieu *Tarnaiaë*, Saint-Maurice : je me demande si *Tarnaiaë* n'est pas le *castrum Tauredunum* (*Tauretunum*), célèbre par l'éboulement de 563 (Marius d'Avenches, Chron. ; Grégoire, H., IV, 31) ; c'est un autre rocher du lieu qui, sous le nom de *Acaunus*, servit de point de départ à la tradition chrétienne ; et c'est dans le bas, sur le Rhône (non à Sion) que je placerais plutôt le *Drusomagus* de Ptolémée. — Je ne peux accepter l'hypothèse de Mommsen (*Eph. epigr.*, IV, p. 517), qui place à la tête du lac le *castrum Eburodunum* (p. 503, n. 8) et l'identifie avec l'*Ebodurum* de Ptolémée. — La métropole de la province fut, je crois, d'abord Saint-Maurice (XII, 147), puis, depuis Claude (? XII, 5528), Martigny. — L'ensemble de ces quatre petites peuplades était appelé *quatuor civitates vallis Pœninæ* (XII, 147), et je crois bien que l'Empire perpétua ainsi un ancien lien fédéral indigène. De là vint le nom de *Vallenses* qu'un leur donna à toutes quatre, nom dont on retrouve peut-être l'équivalent celtique dans celui des *Nantuates* (*nani-* = *val*). Elles furent d'assez bonne heure soudées en une seule *civitas Vallensium* (*civis Vallensis*, XIII, 5000). — Heierli et Oechsli, *Urgeschichte des Wallis*, Zurich, 1896 (dans les *Mittheilungen*).

2 Une seule *civitas* connue, s'étendant jusqu'au col de Balme : *Ceutrones*, chef-lieu *Axima* ou *Forum Claudii* (qui doivent être deux quartiers contigus d'Aime), métropole de la province. — Le chef-lieu passa plus tard (avant 400, *Not. G.*, 10) à *Darantasia*, *Tarantasia*, Moutiers, qui donna son nom à la *civitas* et à la vallée.

3 Cités de Suse (*Segusio*), Briançon (*Brigantio* = *castellum*), Embrun (*Ebrodanum*), qui toutes trois portaient le nom de leur chef-lieu. En outre, d'existence encore incertaine, la cité de Chorges ou des *Caturiges*, dont le nom passa au chef-lieu ; et, plus douteuse encore, celle des *Medulli* de Maurienne (chef-lieu à Saint-Jean ?), dont on ne sait rien pour ce temps. — La réunion de ces cités en une province s'explique par la facilité avec laquelle les cols convergeant vers Suse (Cenis et Genève) unissent les trois vallées de la Maurienne, de la Doire Ripaire et de la Durance. — Embrun passa (ou plutôt retourna) de bonne heure (Dioclétien ou avant ; cf. XII, 81) aux Alpes Maritimes, avec lesquelles il communiquait par le col de Vars et la vallée de Barcelonnette. — La limite, sur la Durance, entre les cités de Briançon et d'Embrun, était à *Rama* (Rame), entre celles d'Embrun et de Gap, à Remollon.

4 *Civitas* au IV^e siècle, ayant à peu près toutes pris le nom de leur chef-lieu : 1° Embrun, y compris sans doute Chorges ; 2° *Rigomagus*, dans la vallée de Barcelonnette ? ; le chef-lieu devait être à Faucon ou à Barcelonnette, au point de départ des cols de La Foux et de La Cayolle, qui menaient vers le Verdon et le Var ; une étude archéologique de cette région s'impose ; 3° Digne, *Dinia*, reprise à la Narbonnaise ; 4° *Salinaë*, *civitas*

De même encore qu'« dans les deux Germanies riveraines du Rhin, c'étaient les intérêts militaires qui avaient amené dans les vallées alpestres la création de ces quatre provinces. Il fallait maintenir la libre circulation des cols sur la montagne, aussi nécessaire à la vie générale de l'Empire que la sécurité sur les berges du grand fleuve. Les cols faisaient l'union entre l'Italie et l'Occident, par eux passaient les routes, les courriers, les soldats, les marchands : et il était si facile aux avalanches de couper les chemins, et aux montagnards de les bloquer !

On installa donc dans le pays des gouverneurs particuliers, à la fois directeurs (les ponts et chaussées et chefs de la police, assistés de bureaux qui ressemblaient à des agences de voirie, et de garnisons qui ressemblaient à des brigades de gendarmerie. Chacun d'eux eut sa grande route à surveiller et le passage par où, à travers la chaîne principale des Alpes, elle menait d'Italie en Gaule. Si même il était nécessaire, on donnait une commission spéciale à quelque préfet, pour organiser la police ou la circulation sur les cols et les chemins latéraux, ceux qui conduisaient d'une vallée à l'autre par-dessus les contreforts descendus des montagnes frontalières : car ces cols et ces chemins de traverse, peu fréquentés et mal entretenus, pouvaient être des guêpiers à embuscades.

Il s'ensuivit encore que dans les Alpes ainsi que sur le Rhin, la civilisation romaine s'implanta avec une force plus grande. Les pays étaient sauvages, et rudes les hommes : mais tenus de plus près, les uns et les autres se convertirent plus vite. Ces routes qui s'avançaient au milieu d'eux, les plus pleines de l'Occident, toutes chargées d'effluves italiens, agissaient dans les vallons alpestres avec un rayonnement aussi intense qu'une colonie de citoyens romains dans les plaines du Languedoc.

On abandonna les vieilles redoutes ligures perchées sur leurs croupes pour élever domicile autour des larges esplanades de marchés, au niveau de la route¹. Les plus gros villages d'en bas, pressés entre les rochers et le torrent², s'arrangèrent pour présenter l'air de petites villes au voyageur qui leur demandait couvert ou gîte³. Ceux que les intendants avaient choisis pour résidences, Martigny en Valais, Aime en Tarentaise, Embrun sur la Durance, Cimiez près de la mer,

Saliniensium (plus tard Castellane), ancienne *civitas Suetriorum* ?, s'allongeant dans la haute vallée du Verdon, communiquant avec la vallée de Barcelonnette par le col de La Foux ; 5° Senez, *Sanilium*, *civitas Sanitiensium*, peut-être l'ancienne *civitas Sogiontiorum* (XII, 1871), dans les hautes vallées de l'Anse ; 6° Glandèves, *civitas Glannatica* ou *Glannatina*, ancienne *civitas* des *Brigiani* ou de Briançonnet (*briga* = *castellum*) : le chef-lieu a dû être déplacé au IV^e siècle ; la *civitas*, une des plus étendues des Alpes, comprenait la vallée de l'Estéron (pays de Briançonnet) et la vallée supérieure du Var (Glandèves, Guillaumes), qui, par le col de La Cayolle, communiquait avec la vallée de Barcelonnette ; 7° Cimiez, *Cemenelum*, ancienne *civitas Veditiorum*, rive gauche du Var et vallées de la Tinée et de la Vésubie ; 8° Vence, *Vintium*, ancienne *civitas Nerusiorum* ?, rive droite du Var et jusqu'au Loup. Les territoires italiens des Alpes Maritimes ont dû être incorporés de bonne heure à l'Italie.

¹ A Martigny par exemple, sans doute à Aime, peut-être à Saint-Maurice.

² Voyez la description du *castrum* de *Tauredurum* par Grégoire (*H. Fr.*, IV, 31) : *Locus ab utraque parte a montibus conclusus erat, inter quorum angustius torrens defluit* ; cf. à Bourg-Saint-Maurice, *C. I. L.*, XII, 107.

³ Outre les métropoles ou localités principales, dont nous parlons dans le texte, Bourg-Saint-Maurice en Tarentaise (XII, 107), où il y a *forum*, *templa*, *balincas*.

prire même l'allure de capitales en miniature, se donnant le luxe de statues¹ et de lieux de spectacle², faisant effort pour être élégantes et gaies³, dignes du chef qui y représentait César. Car ces intendants n'étaient pas de petites gens ou des fonctionnaires sans esprit. On les choisissait parmi les chevaliers romains de bonne famille, actifs, riches, instruits⁴ ; ils avaient autour d'eux leur cortège d'esclaves et leur cour d'amis⁵, leur autorité était quasi souveraine, et ils pouvaient se croire, comme avaient été les Cottius dont ils administraient l'héritage, les rois de ces montagnes. Quand ils s'ennuyaient trop et se sentaient en lieu d'exil sur ces tristes rochers nu dans ces vallons fermés⁶, ils pensaient à leurs amis de Rome⁷, ils rédigeaient des notes sur le pays ou ils composaient des vers en l'honneur des dieux champêtres⁸.

Autour d'eux, tout le monde voulait imiter le maître⁹. Les Ligures de la montagne coupaient leurs longues chevelures et se rasaient à la romaine¹⁰. On ne portait plus que des noms latins, ou à la rigueur des noms gaulois¹¹. L'usage de l'épigraphie se répandait partout¹². Des sanctuaires hospitaliers s'élevaient sur les plus âpres sommets. Les dieux de la montagne et de la forêt perdaient leur extérieur hirsute et farouche, ils se disaient des *Sylvains* et ne dédaignaient pas les hommages en vers d'une facture classique¹³. Les plus notoires de leurs dévots étaient fiers de porter les titres latins de décurions, de duumvirs ou de flamines, d'être inscrits sur les registres d'une tribu du peuple romain¹⁴. A Aime,

¹ Statue d'Agrippa en bronze à Suse, élevée par la famille royale de Donnus (Esp., n° 2431). Les inscriptions aux premiers Césars à Martigny (XII, 141), à Saint-Maurice (XII, 145-7), à Sion (XII, 136), celle de Trajan à Aime (XII, 105). ont dit être accompagnées de statues. De même, Ica inscriptions aux empereurs du IIIe siècle à Vence (XII, 8-14), à Briançonnet (56-8).

² Arènes à Cimiez (88 m. 80 sur 57 m. 60).

³ Arc de Suse (Espérandieu, n° 16) ; stèle d'Andromède à Briançon (n° 17).

⁴ Cf. Pline, *H. nat.*, X, 134 ; *C. I. L.*, XII, 103.

⁵ *C. I. L.*, XII, 102, 103, 110, 112, 117.

⁶ Cf. XIII, 103.

⁷ XIII, 103.

⁸ XIII, 103.

⁹ Le loyalisme démonstratif des cités alpestres à l'égard de tous les empereurs peut être le résultat de précautions prises par les intendants pour se ménager les maures successifs du pouvoir souverain.

¹⁰ *Et nunc tonse Ligur*, Lucain, I, 442.

¹¹ Je crois que dans ces pays ligures, comme dans les Pyrénées et dans la Germanie rhénane, l'influence gauloise continua à pénétrer sous la domination romaine. Strabon avait déjà remarqué les progrès de cette influence (II, 5, 28). Voyez la prééminence de noms gaulois à Briançon, XII, 95. Beaucoup, pour ne pas dire la totalité, de noms de localités sont celtiques. Et à vrai dire je ne trouve pas dans ces Alpes un nom, d'homme ou de lieu, dont on puisse dire qu'il soit spécifiquement ligure.

¹² XII, 103, inscription métrique à Aime ; XII, 118, jeune homme d'Aime mort *in studiis*. Toutes les inscriptions publiées participent bien plus du caractère de celles de la Narbonnaise que de celles des Trois Gaules. — L'exploration monumentale des provinces alpestres n'a pas été suffisamment faite.

¹³ XII, 103.

¹⁴ Remarquez l'insistance avec laquelle les gens des Alpes mentionnent leurs magistratures, mais le titre de décurion (plus rare dans le reste des Gaules), et leur tribu (XII, 18-20, 66, 81, 82, 84, 1871, 3288, etc.). Cela viendrait-il d'une habitude prise au temps où, pourvus du *Latium majus*, ils voulaient marquer par là leur qualité de citoyen romain, acquise par le décurionat ? Il a dû y avoir en outre, dans les Alpes, au sujet du décurionat et du droit de cité, des prescriptions particulières qui ont subsisté

à Suse ou à Martigny on était plus mêlé à la vie romaine qu'à Rennes ou à Rouen. Les Alpes renonçaient volontiers à leur passé, alors que les Pyrénées de l'ouest gardaient le leur obstinément¹.

Mais la puissance souveraine de l'endroit, c'était la grande route, droite, dure, plane et blanche, que le mouvement incessant des hommes, l'ébranlement de la chaussée par un charroi continu, le galop des chevaux de la poste impériale, semblaient rendre mobile elle-même. Grâce à elle, la vie s'agitait à travers les plus redoutables sommets, sur les plateaux de l'Alpe silencieuse, au pied des glaces éternelles. Même dans les mois où l'hiver recouvrait tout de ses neiges, on devinait la voie à la ligne de poteaux qui jalonnait son tracé invisible. A la limite des montagnes, un porche monumental annonçait parfois son départ et son arrivée². Elle faisait la rue maîtresse des villes de la vallée, Martigny, Saint-Maurice, Aime, Suse, Embrun ou Briançon ; les villages n'étaient qu'une suite de quelques maisons sur ses bords. A l'endroit où elle franchissait le col, le voyageur s'arrêtait comme sur un seuil sacré pour adorer le dieu de la montagne et du passage : au col du Grand Saint-Bernard dans les Alpes Pennines régnait le dieu indigène de la tête des monts, *Penninus*, maintenant transformé en Jupiter³ ; à celui du Petit Saint-Bernard dans les Alpes Grées s'était fixé Hercule⁴, qu'on cherchait du reste un peu partout dans les Alpes⁵ ; à celui, du mont Genève dans les Alpes Cottiennes, le plus bas et le moins triste, on adorait une divinité plus humaine, la Mère ou la Matrone qui gardait en cet endroit. la source de la Durance⁶. Mais toujours un autel et un temple marquaient le sommet de la route. Un dieu ouvrait et fermait le passage.

Je viens de nommer les trois principales routes, et elles correspondaient aux trois vallées les plus riches en cultures, en bourgades et en habitants⁷, les Alpes Pennines en Valais, les Alpes Grées en Tarentaise, les Alpes Cottiennes en Briançonnais. Dans les intervalles, les autres vallées étaient moins peuplées ou moins fréquentées : la Maurienne et le mont Cenis avaient été négligés des Romains. Plus bas, dans les Alpes Maritimes, les cols ne comptaient pas pour la vie générale de l'Empire⁸, et leurs petites vallées, presque fermées de tous côtés

jusque sous Constantin, prescriptions distinguant les *cives Romani*, bourgeois ou *incolæ* des cités (*municipia*), et les pérégrins de la province (XII, 94).

¹ Comparez la très grande quantité d'inscriptions, dans les Alpes, concernant la vie municipale, à l'absence presque complète de textes de ce même genre en Bigorre, Béarn, Pays Basque et dans l'Ariège.

² A Suse, à Aoste.

³ Ce doit être le sens du radical *penn-*.

⁴ *Alpibus... Graio nomine pulsæ... locus Herculeis aris sacer*, Pétrone, *Sat.*, 122, 144-6 ; Pline, *H. nat.*, III, 123.

⁵ Pline, *H. nat.*, III, 123.

⁶ *Ad Matronæ verticem* (Ammien, XV, 10, 6). c'est la station du sommet, marquée aujourd'hui par le village de Montgenève ; et ce sont les premières eaux de la Durance, visibles à cet endroit, que l'on devait adorer sous le nom de *Matrona*.

⁷ En outre, mines (en Tarentaise), fromages (en Tarentaise), cristal de roche et grenat, marbres.

⁸ La station douanière de Borgo-San-Dalmazzo, au carrefour des cols de Tende et de Larche (vallée de Barcelonnette), montre cependant que ces cols étaient fréquentés par le commerce ; il en était de même, je crois, des cols de Queyras et de ceux de la plus haute vallée de Barcelonnette.

et oubliées des gros marchands, se serraient autour de quelque vieille bourgade demeurée sur les pentes de, son rocher, Briançonnet, Senez ou Castellane¹.

Mais plus au sud, dans ces mêmes Alpes Maritimes, le Var élargissait son lit et son vallon². Il finissait par s'ouvrir avec la démarche d'un grand fleuve, et en face de la Méditerranée. Alors, à gauche et à droite de ses rives, s'étagaient de plus amples bourgades, Cimiez, Vence, sur les pentes de montagnes sans âpreté, sous un ciel clair et tiède ; et là, on touchait aux rivages de la mer et aux belles cités antiques, filles lie la Grèce et sœurs de l'Italie, Nice et Antibes. — A Nice, nous retrouvons la plus méridionale des routes qui traversent les Alpes, celle par laquelle, au début de ce voyage, nous avons pénétré dans les Gaules.

Mais ce voyage n'est point terminé. Il nous manque d'avoir visité la ville vers laquelle convergent ces routes, Lyon.

V. — LYON.

A chaque carrefour des chemins que nous avons suivis dans ce voyage, la pensée de Lyon est revenue à notre esprit. Les routes que nous croisions partaient de la cité maîtresse ou se dirigeaient vers elle ; les villes où nous nous arrêtions recevaient ses marchands, ses ordres ou son influence s. Des grandes provinces transalpines, il n'en est aucune qui ne se rapproche d'elle³. Lyon appartient à la Celtique : mais l'Aquitaine arrive près des pentes du mont Pilat⁴, et la Belgique ou la Germanie ont fini par revendiquer pour elles l'Helvétie et la Franche-Comté⁵ ; et si la ville, à titre de chef-lieu politique, ne commande qu'à ces Trois Gaules, sa suprématie commerciale et son autorité morale s'exercent sur les cités de la Narbonnaise, car elle domine le cours du Rhône, et du haut de Fourvières on peut apercevoir les premières terres de la vieille province méridionale. Ainsi, dans la façon dont ils avaient découpé leurs régions administratives, les Romains avaient su se plier à la souveraineté naturelle du confluent lyonnais.

Est-il besoin ensuite de terminer par un plus long arrêt à Lyon cette promenade à travers la France latine ? Nous connaissons déjà la ville plus qu'à moitié, puisqu'elle était, suivant les mots des Anciens, [le centre, la citadelle et le marché de la contrée](#)⁶, [la tête des Gaules](#)¹, le grand foyer de la vie romaine, et que les

¹ Castellane doit son ancien nom, *Salinæ*, à ses salines. Remarquez son syndicat de boutiquiers.

² Si j'insiste sur le Var à la fin des Alpes, c'est parce que sa vallée et celles de ses deux affluents la Vésubie et la Tinée étaient, en venant de la mer, les principales voies de pénétration au milieu des montagnes ; les Grecs de ces rivages ont sans doute reconnu de bonne heure le cours supérieur du Var (Pline, III, 35), et cherché à gagner par là tes hautes vallées alpestres.

³ C'est, je crois, ce que veut dire Strabon, IV, 6, 11.

⁴ La cité des Vellaves finissait au Moyen Age vers Saint-Didier-la-Séauve, *silva Lugdunensis*, qui lui appartenait : si cette expression annonce le voisinage de la frontière lyonnaise, le territoire de Lyon dut comprendre, à un moment, le *pagus Jarensis* ou la vallée du Gier, enlevée aux Ségusiaves.

⁵ Ce qui faisait que la province de Germanie Supérieure commençait (si on y intercale le diocèse de Belley) au massif du Bugey (à la montagne de Saint-Benoît près du Rhône).

⁶ Strabon, IV, 6, 11, IV, 3, 2.

Gaulois lui envoyaient sans relâche leurs hommes, leurs marchandises et leurs dieux pour y recevoir une forme nouvelle, de même que les ouvriers jettent au creuset les métaux à mélanger et à façonner. Analyser la Gaule et raconter son histoire, ce que nous avons fait jusqu'ici, c'est parler de Lyon.

Son site et sa place répondent aux conditions nouvelles que l'Empire a faites à notre pays. Au temps de l'indépendance, la Gaule avait donné à ses plus hauts lieux la gloire et la puissance : son dieu séjournait au puy de Dôme, les plateaux abrupts de Bibracte et de Gergovie présidaient aux nations, et le seul peuple qui fût parvenu à se faire obéir de tous était celui des montagnes arvernes. Maintenant, la force et la vie sont descendues sur les coteaux qui bordent les routes et les fleuves² : Autun et Clermont héritent de Bibracte et de Gergovie ; le sanctuaire impérial de Rome et d'Auguste s'élève à la rencontre du Rhône et de la Saône ; et, tout ainsi que Rome ; son Tibre et son Capitole ont enlevé la maîtrise du Latium au Jupiter et aux montagnes d'Albe, Fourvières et son confluent succèdent, dans l'Empire de la Gaule, aux terres et aux dieux des sommets arvernes.

Les temps de Lyon étaient venus. Quand même les chefs romains eussent méconnu sa position, elle se fût imposée aux peuples³. Du moment que la Gaule était réunie en un seul corps, le centre naturel de ce corps devait s'animer d'une vie intense. Du moment que les Gaulois ne se livrent plus qu'au travail des champs, de la fabrique et de la route, il fallait qu'une ville grandît au carrefour des chemins les plus populeux. Et enfin, l'État souverain de ce pays et de ces hommes résidant en Italie, il était fatal que ce carrefour de Lyon, terme de tous les chemins des Alpes, devînt un foyer de vie latine, le rendez-vous des hommes du Midi à leur entrée dans les Gaules.

Le mérite des Romains est d'avoir compris ces choses dès le début de leur domination, et, la conquête à peine terminée, d'avoir doté Lyon des deux institutions les plus propres à l'aider dans sa mission de capitale. A Fourvières, on bâtit la plus importante des colonies : et voilà Lyon image de Rome, dépositaire des lois et des mœurs du peuple suzerain⁴. Au Confluent, on bâtit le principal des temples gaulois : et voilà Lyon cité sainte de la Gaule et son image divine⁵.

En haut, sur les bords de la Saône, c'est la ville latine, pareille à toutes les villes que les Grecs et les Italiens ont fondées dans leur longue histoire : elle a ses remparts, ses tours, ses portes, encadrant d'une enceinte continue le sommet et les flancs de la colline⁶, muraille aussi sacrée que celle d'une Rome ou d'une

¹ *Caput Galliarum*, dit la Table de Peutinger : avec cette réserve, que le rédacteur a peut-être voulu dire *point de départ* des routes (cf. *caput Germaniarum*, *Itinéraire Antonin*, p. 368).

² Cf. t. V, ch. II, § 3.

³ Remarquez avec quelle âpreté deux des plus grands peuples de la Gaule, Allobroges et Éduens, s'étaient disputé le site de Lyon.

⁴ T. IV, ch. II, § 1.

⁵ T. IV, ch. II, § 7.

⁶ Voyez le plan donné par Allmer et Dissard, *Musée*, III, p. 492-3. Mais il y a une étude plus approfondie à faire. — La ligne des remparts devait correspondre à la ligne actuelle ; la porte Saint-Just servait à la route d'Arles et à celle de Nîmes ; la porte de Trion à la route d'Aquitaine et à celle de la Loire ; la route du Nord devait sortir par une porte sur la Saône ; le compendium de Vienne par la porte du pont, et c'est par là aussi que sortaient les voyageurs à destination du Rhin supérieure. Car le rempart devait se continuer le

Athènes. A l'intérieur, ce sont les édifices traditionnels du Midi, temples, basiliques, curies, aux façades brillantes de colonnes de marbre, aux frontons réguliers qui se profilent vers le ciel¹ ; et ce sont aussi les bâtiments plus sombres et plus massifs que réclame la vie publique d'une capitale, le prétoire du gouverneur, le palais du prince, la Monnaie, la prison, la caserne de la garde². On a ménagé aux abords des remparts³ : les vastes emplacements destinés aux plaisirs populaires, et là se sont construits thermes⁴, cirque⁵, théâtre⁶ et amphithéâtre⁷. Le centre de la cité, le sommet de la colline a été réservé au forum : il s'étend sur l'esplanade de Fourvières, bordé de colonnades et de portiques, encombré tout ensemble de statues et d'êtres vivants, sans cesse embrumé par la fumée des sacrifices⁸. De là, les rues dévalent vers la Saône, étroites et rapides⁹. Sur la rivière sont les ports des bateliers¹⁰, les magasins du

long de la Saône entre les points actuellement marqués par le pont d'Ainay et la descente sur le quai de Pierre-Seize. On a supposé qu'il n'y avait pas de remparts le long de l'eau : outre que ceci est proprement inadmissible dans une ville antique, lisez Grégoire de Tours (*H.*, V, 33), mentionnant le mur renversé par le débordement des rivières. — Cela donnait à la ville une forme approchant vaguement du carré consacré, et une périphérie d'environ 5000 mètres. — Il est du reste à remarquer que les grandes rues romaines, faciles à reconnaître aujourd'hui et par les traces des pavages et parce qu'elles sont assez exactement représentées par les rues actuelles, ne sont nullement conformes au damier régulier des colonies romaines, et on dirait bien plutôt qu'elles se sont conformées à des sentiers plus anciens.

1 Sénèque, *Ép.*, 91, 2 (si vague qu'on peut à peine faire état de son texte) : *Tot pulcherrima opera*. — On ne peut faire que de très incertaines hypothèses sur le nombre et l'emplacement de ces édifices. On a pu supposer un temple de Mercure 8 l'ouest de La Sarra, c'est-à-dire au plus haut de la colline ; un sanctuaire de Mithra près de la porte Saint-Just.

2 Même remarque sur la difficulté de retrouver les emplacements. Les archéologues lyonnais placent ces édifices proprement impériaux face à la Saône en deçà de la rue de l'Antiquaille. On a même supposé en cet endroit l'existence de jardins, en s'autorisant de la dédicace à Sylvain par un *a studiis Augusti* (XIII, 1779). Il est incertain que la *domus Juliana*, qui était en cet endroit, fût le palais impérial, mais Hirschfeld a tort de nier absolument la chose. Sur le rôle possible de ces édifices dans l'histoire connue de Lyon (séjour de Vitellius, mesures contre les Chrétiens). Sur la prison, qui paraît avoir été importante, et peut-être la grande prison centrale de toute la Gaule, *clavicarius carceris publici* (XIII, 1780), *optio harceris ex coh. XIII* (1833).

3 Dans le triangle compris entre la muraille et les rues du Juge-de-Paix et de l'Antiquaille.

4 L'édifice dit de La Sana ? Allmer place les bains d'Apollon vers le Gourguillon. Et il devait y avoir des bains privés dans le bas de Pierre-Seize (*thermulæ* d'Ulattius, XIII, 1926), où l'on profitait d'eau de source descendue de Fourvières.

5 *C. I. L.*, XIII, 1805, 1919, 1921 ; Allmer et Dissard (II, p. 301) le plaçaient entre la rue du Juge-de-Paix et le bastion n° 3.

6 Au sud de l'amphithéâtre, ancien clos des Minimes.

7 Au sud de la rue du Juge-de-Paix ; cf. Lafon, *Mém. de l'Ac. de Lyon*, IIIe s., IV, 1896. On a récemment prétendu qu'il y avait là, non un amphithéâtre, mais un second théâtre.

8 Cf. Allmer, II, p. 291-2. Je ne sais s'il faut placer là le temple et les cérémonies de la Mère, qui furent les plus émouvantes des solennités religieuses et politiques de Lyon depuis Antonin (le plus ancien taurobole est de 180 ; *C. I. L.*, XIII, 1751).

9 On a reconnu des rues pavées de l'époque romaine aux montées du Gourguillon et Saint-Barthélemy, aux rues de l'Antiquaille, Cléberg et du Juge-de-Paix.

10 Les bateliers du Rhône au quartier Saint-Georges, les bateliers de la Saône vers le pont du Change ? Trace, sur ce dernier point, de celliers voûtés, de mur de quai sur pilotis avec escalier. Sur l'autre point, sans doute la douane (trouvaille des plombs). Je n'ai pas sur le port de travail auquel je puisse me fier ; on a supposé un canal de jonction

commerce, les bureaux de la douane, l'entrepôt des vins, aux barriques tassées comme des troupeaux¹. Et du haut de la ville à la grève d'en bas, monuments superbes, humbles boutiques, dépôts de marchandises, se pressent, se heurtent, s'enchevêtrent, dans une cohue de pierres, de briqués et de bois, où l'œil n'aperçoit ni symétrie ni harmonie, mais d'extraordinaires rencontres de lignes et de couleurs : et l'impression qu'il reçoit vient du pittoresque plus que de la beauté.

De l'autre côté de la Saône², sur les larges espaces des Terreaux, le spectacle est différent. Le quartier du Confluent³ a l'ampleur d'une cité de fêtes, le sol y est plus libre et l'horizon plus épanoui. Adossé aux pentes du coteau, voici l'autel monumental d'Auguste, que couronnent les Victoires triomphantes⁴ ; en arrière se dresse, l'abritant de son ombre, le grand temple de marbre⁵ ; sur les côtés et dans le bas sont les jardins et les bois sacrés⁶, des chapelles, le théâtre⁷, les arènes⁸, les thermes ; entre les édifices s'étendent des aires découvertes, des places lumineuses ; partout se tiennent, en majestueuses rangées, un peuple de statues de marbre ou de bronze, assemblée des dieux qui protègent la Gaule impériale et cortège des glorieux défunts qui ont mérité sa reconnaissance. C'est ici son lieu de fête nationale, où elle vient chaque année réveiller ses souvenirs et glorifier la paix latine. Car il n'importe que Lyon soit colonie d'origine romaine, qu'il y ait sur la colline un gouverneur, des soldats, des vétérans et des marchands d'Italie : la Gaule a repris le lieu pour elle, en envoyant ses prêtres au Confluent⁹ et ses commerçants à Fourvières¹⁰.

direct (de 20 m.) entre Saône et Rhône du côté des Terreaux, un autre, oblique, de 200 m. [?] de large, allant du pont du Change à celui de La Guillotière, et qui serait un bras de la Saône.

¹ *Canabæ*. Les archéologues lyonnais les placent d'ordinaire sur la rive gauche de la Saône, à Ainay (cf. XIII, 1911, 1934, statues de *vinarii* vers la place Saint-Michel).

² Le pont, qui est unique, devait être entre la montée Saint-Barthélemy à Fourvière, et la montée des Carmélites au Confluent, où l'on a reconnu un pavé antique.

³ On a supposé, d'après l'inscription (XIII, 1670) du *magister pagi Condat.*, que ce quartier formait un *pagus Condate*, administré directement par un magister, et soustrait à la ville de Lyon. C'est possible, mais l'inscription ne dit rien de cela, et ne prouve même pas que ce *pagus Condate* ait compris l'autel ad Confluences.

⁴ Vers Saint-Polycarpe. On arrivait à l'autel sans doute par la montée de la Grande-Côte, où aboutissait la route de Nyon et Augst ou du Rhin ; une voie transversale, longeant peut-être le canal de jonction, devait unir la montée au pont ; l'ensemble formait peut-être la *via sacra* du Confluent. — La rue de la Grande-Côte devait se continuer vers le sud (direction de la rue Mercière ?) pour aboutir au passage du Rhône à La Guillotière (en bac ?).

⁵ A Saint-Polycarpe ?

⁶ Vers les Terreaux.

⁷ Aucune trace jusqu'ici : mais il me paraît absolument impossible qu'un lieu sacré de ce genre n'ait pas eu son théâtre.

⁸ Au Jardin des Plantes. C'est à cet amphithéâtre qu'appartiennent les inscriptions indiquant les places réservées aux délégués des cités des Trois Gaules (XIII, 11187) : *Arv.* (*Arverni*), *Bit. C.* (*Bituriges Cubi*), *Tri.* (*Tricasses*).

⁹ Par un très curieux phénomène d'inversion topographique, à la fois facile à suivre et à expliquer, Fourvières est devenue le sanctuaire (c'est, non pas un fait de survivance, mais de reprise de hauteur par la forme religieuse), et le Confluent est devenu la ville d'affaires (fait de descente de la ville marchande dans la plaine).

¹⁰ Il y a, à cet égard, un contraste frappant entre Lyon et Narbonne, demeurée si complètement italienne. Les épitaphes fournissent un bon nombre de noms celtiques, et

Comme Lyon est devenu un admirable résumé de la nation, réunissant les deux traditions de la vie gauloise et les présentant sous une forme classique ! La Gaule s'était attachée jadis à bâtir des villes : et elle a aujourd'hui pour capitale une ville belle et riche entre toutes. Mais elle avait aimé aussi les champs de foires, marchés autour de sanctuaires : et rien dans ce genre n'était plus grandiose que le Confluent. Fourvières faisait songer à Athènes et au Pirée ; le Confluent, à Delphes ou à Olympie.

A Fourvières, le bruit et l'agitation ne s'arrêtaient point. C'était un fourmillement d'hommes et un remue-ménage de choses. Tous les costumes, toutes les langues, toutes les conditions de la Gaule et de l'Empire s'y rencontraient : généraux romains aux manteaux de pourpre¹, affranchis de César avec leurs cortèges d'esclaves², licteurs armés d'antiques faisceaux, prétoriens sous le panache flottant³, vieux soldats à la démarche régulière et au verbe haut⁴, armateurs ou marchands gaulois en tunique, portant la barbe touffue à l'ancienne mode, paysans en cagoule le capuchon rabattu sur le dos, Africains⁵, Grecs, Asiatiques⁶, Juifs et Syriens¹ à la tunique flottante, Germains² ou

l'usage de l'ascia, si nettement gaulois, est constant à Lyon ; et nous constatons à Lyon, parmi les étrangers si nombreux, prépondérance de Gaulois, surtout de Trévires, en outre de Séquanais, assez fréquents (1983, *tector* ; 1990, 1991 ; 2023, *negotiator artis prossariæ*), aussi de Viennois, Voconces, Rèmes (*sagarius*, 2008), Carnutes (*sagarius*, 2010), Cadurques, Lingons, Vélicasses (*lintarius*, 1998), Bituriges Cubes, etc. Remarquez la prédominance de Gaulois venus de pays à industrie textile. — La haine des Lyonnais contre les Viennois, leur prétention à représenter l'élément romain contre les indigènes, a pu être un fait au temps de Vitellius, où les Italiens et les fils de colons pouvaient être encore assez nombreux. Mais déjà l'élément gaulois prédominait, je crois, à Lyon, et déjà Vienne le valait en latinité. Ce sont propos de tradition et de voisinage plutôt que de réalité. — La colonie de marchands italiens, qui a fait la première fortune de Lyon, n'y apparaît plus que restreinte (XIII, 1942, 1980, 1999 ?), et les vétérans dont nous allons parler, sont en moindre partie des étrangers à la Gaule.

¹ Légats en séjour ou de passage. Ajoutez les intendants de tout ordre. Notez, en dehors des empereurs, les hauts fonctionnaires qui passent à Lyon et y laissent des monuments : *præfectus vigilum*, 1745 ; *præfectus classis Ravennatium*, 1770.

² *C. I. L.*, XIII, 1800, 1814, 1817-20, t779, 1780, 1823-7, 2008.

³ Garnison de Lyon jusqu'en 107 ; *C. I. L.*, XIII, 1834.

⁴ Le nombre d'anciens soldats morts à Lyon et qualifiés de vétérans est tel, qu'il faut nécessairement admettre que la ville était le lieu principal d'établissement pour les vétérans des provinces du Rhin : l'État y devait toujours disposer de terres vacantes. Les troupes les plus représentées parmi les soldats sont, outre la XIII, cohorte urbaine, qui forma longtemps la garnison (*C. I. L.*, XIII, 1834), les légions rhénanes XXXe, XXIIe, Ire et VIIe, dont des détachements remplacèrent la XIIIe cohorte à Lyon. On doit croire qu'on établissait comme vétérans à Lyon les soldats qui y avaient tenu garnison : mais ces vétérans y sont e» trop grand nombre pour que quelques-uns ne vinssent pas aussi de la frontière. D'ailleurs, d'autres légions sont représentées. — Fabia, *La Garnison romaine de Lyon*, Lyon, 1918.

⁵ *Civis Carthaginiensis opifex artis vitriæ*, XIII, 2000.

⁶ La colonie grecque asiatique de Lyon paraît très importante, encore qu'il soit bon de ne pas en exagérer le rôle : à s'en tenir à l'épigraphie et à l'archéologie, celles-ci paraissent même avoir moins subi les influences helléniques à Lyon que sur les bords du Rhin. Cette colonie a fourni des médecins (XIII, 1762 ; le Chrétien Alexandre, de Phrygie), des marchands de tout genre (le Chrétien Attale, de Pergame, XIII, 2004-5, 2007, 2015), et sans doute beaucoup d'esclaves et de petites gens. C'est là que s'est développé et qu'est né sans doute le christianisme lyonnais ; les évêques Pothin et Irénée viennent d'Asie.

Bretons³ à la longue chevelure. Et cette foule affairée et bavarde allait et venait, telle que des vagues autour d'îlots, le long de véhicules et de bêtes sans nombre, fardiers chargés de plomb ou de marbres, camions pleins de poteries⁴, de verres, de lainages ou de tissus, de jambons ou de conserves de toute espèce, voitures aux sacs cachetés de plombs mystérieux, longues charrettes ployant sous le poids des barriques de vin ou des amphores d'huile⁵, ânes ou mulets aux sacs en équilibre, chaises de poste réclamant la voie libre, tous les produits et tous les voyageurs de l'Occident, se hâtant vers un but connu, s'échangeant sur les rives de la Saône entre les barques et les voitures, les eaux et la route⁶.

Au Confluent, ainsi qu'à l'Altis d'Olympie, régnait d'ordinaire un majestueux silence, où les arbres poussaient lentement leur ombre sur les statues immobiles à leur pied. Mais au mois d'août, comme par un miracle, la solitude s'animait d'une vie formidable et sacrée. Des théories de prêtres, aux vêtements blancs bordés de pourpre, traversaient les places ; l'encens en fumée et les hymnes en musique montaient de la terre réveillée ; des guirlandes de fleurs ornaient les statues, qui semblaient elles aussi sortir de leur sommeil⁷. De toutes parts surgissait la foule, arrivant par les routes, descendant des coteaux, sortant des barques, recouvrant les berges. Alors les fêtes commençaient, les chars couraient dans le cirque, les taureaux mugissaient dans l'amphithéâtre, les gladiateurs s'escrimaient sur l'arène⁸, les orateurs déclamaient au théâtre, et de mille gradins chargés d'hommes s'élevaient des clameurs sans fin, à faire trembler dans le ciel les vieux corbeaux de Fourvières.

Fourvières, par contrecoup, et les bords des deux rivières, les deux rivières elles-mêmes, et les faubourgs, les campagnes voisines, tout s'excitait et se surexcitait dans une prodigieuse effervescence de bruit et de mouvement. On eût dit qu'un dieu, Mercure le Gaulois ou Auguste l'empereur, fût passé sur ces terres et ces hommes pour les mettre en délire. Des foires se tenaient pendant la durée des fêtes. Le monde entier accourait à Lyon pour acheter et pour vendre. J'imagine qu'il se préparait longtemps d'avance à ces journées de bataille commerciale. Il faut se figurer les rues, les quais, les places, les carrefours, remplis de tentes, de bancs et d'étaux, au milieu desquels pendant le jour les groupes se pressent et se choquent ; et, le soir enfin, les foules se dispersant à travers les bouges et les

¹ Exil d'Hérode Antipas, XIII, 1945, originaire de Syrie, *negotiator artis barbaricarum* ; XIII, 2448, 1924.

² Cela me paraît aller de soi, vu les rapports de Lyon avec la frontière du Rhin. Notez d'ailleurs la présence de marchands venus de la plupart des cités des Germanies : Triboques (*negotiator artis macellarum*, XIII, 2018), Vangions, Cologne, Xanten (? *Trojanensis*, 2034).

³ XIII, 1981. — Il doit y avoir aussi des Espagnols.

⁴ *Negotiator artis cretariarum* (XIII, 2033).

⁵ Je rappelle que Lyon est le centre de commerce des vins et de l'huile (d'Espagne) dans les Trois Gaules.

⁶ J'ai entendu marquer par là l'activité commerciale de Lyon. Et je crois bien qu'elle absorbait, comme à Bordeaux, plus qu'à Trèves, le principal. L'agriculture n'est pas à faire entrer en ligne de compte, vu le territoire sans doute restreint de la colonie, si ce n'est peut-être que le Lyonnais renfermait un vignoble fameux. L'industrie n'avait pas l'importance qu'elle prit plus tard — peut-être se bornait-elle alors à des fabriques de poteries communes, de passementerie, rubanerie, tissus et orfèvrerie de luxe, trait d'ailleurs qu'il importe de noter. Ajoutez la construction navale.

⁷ *Floribus intextis refovent simulacra deorum*, XII, 533.

⁸ Rappelons-nous l'importance de la gladiature aux fêtes du Confluent.

tavernes innombrables qui s'alignaient dans la cité en liesse. Et si l'on songe que ces fêtes et ces foires avaient lieu lors des premiers jours d'août, aux heures où le soleil donne enfin à Lyon de la chaleur et de la beauté et l'enivre de lumière et de flamme, on comprend l'intensité des passions qui agitaient cette multitude et quelles folies s'emparaient d'elle.

Bien, dans le monde d'aujourd'hui, ne peut nous donner une idée de ce Lyon antique sous sa double face, la cité permanente d'affaires, la foire sainte des grands jours. Il faut, pour le comprendre, unir des spectacles de la France contemporaine et des souvenirs de la France ancienne, le Paris des Halles, du Marais et de Bercy et le château royal du Louvre, les courses de Longchamp, la foire de Beaucaire et les pèlerinages nationaux de Lourdes. Nous avons séparé dans l'espace et le temps les différentes formes de l'activité humaine, gouvernement, marchandise, spectacle et dévotion. Les Anciens les unissaient d'ordinaire. Ils aimaient, en de certaines heures de leur existence, sur de certains lieux de leurs patries, à faire agir ensemble, dans une émotion commune, toutes les forces et tous les désirs de leur âme et de leur corps. Nulle part plus qu'à Lyon la Gaule n'atteignit à cette intensité de vie.

Ce n'était pas impunément que les Lyonnais traversaient au Confluent ces journées d'exaltation, ou qu'ils hébergeaient à Fourvières des marchands de vingt pays. Ils pratiquèrent, plus tôt et plus intimement que n'importe quelle cité de Gaule, toutes les religions de l'Empire. Leur ville fut un pandémonium où chacun put choisir le culte et prier les idoles qui convenaient à son tempérament. Les Gaulois y virent leur Mercure et leurs Mères¹, les Romains leur empereur², Isis y monta par le Rhône avec les Orientaux³, Bélénus ou Apollon, qui avaient jadis éclairé de leurs rayons la colonie naissante de Fourvières⁴, accueillirent Mithra à leurs côtés⁵, la ville fut choisie par la Mère des Dieux pour être sa capitale au delà des Alpes, et c'est elle qui la première fit connaître au monde l'Église chrétienne des Gaules. En dépit des intérêts vulgaires qu'y suscitait la vie marchande, des plaisirs ignobles qu'y encourageait l'autorité publique, Lyon était imprégné de dévotion et de mysticisme⁶. Les formes les plus diverses de la religion s'y rencontrèrent. Ce n'étaient pas seulement les grands dieux qu'on

¹ XIII, 1758-1768. Notez en particulier les *Matres Eburnicæ* (1765) au château d'Yvours. — Les autels du dieu au maillet (Esp., n° 1733-6) sont de provenance locale. — Au Confluent, chapelle importante à la triade, d'origine celtique, Mars, Vesta et Vulcain : mais remarquez que le donateur de ce monument est un Sénon (XIII, 1670), et que précisément cette triade est adorée particulièrement à Sens (2940). De même, un Séquane consacre au Confluent un monument à *Mars Segomo* (1675), et ce *Mars Segomo* était adoré aussi chez les Séquanes (5340). Il est donc possible que les grands-prêtres de la Gaule élevassent au Confluent des monuments aux dieux protecteurs de leurs cités ; et ceci serait bien en harmonie avec le caractère du lieu, rendez-vous sacré de toute la Gaule, de ses dieux comme de ses prêtres : *ad quam de universis pagis numina universa eum cultoribus suis convenerunt*, comme dit une inscription d'Afrique (*Bull. arch.*, 1917, p. 315).

² XIII, 1774-7.

³ C. I. L., XIII, 1737-8. Confrères de Bacchus.

⁴ Je crois que le culte solaire ou apollinaire, qui resta important à Lyon (XIII, 1726-30), y fut originel et essentiel (*Lugdunum = clarus Mons* ; le corbeau, consacré à Apollon).

⁵ XIII, 1771-2.

⁶ Déjà remarqué par Renan à propos du christianisme lyonnais (*L'Église chrétienne*, p. 475). Toutes réserves faites sur d'autres de ses jugements.

cultivait d'une façon rare, mais aussi les Génies¹ et les Mânes. On entourait les morts d'une tendresse infinie, et les affections familiales se paraient de pieuses formules. Lyon réchauffait la foi de tous les hommes. Il était le gîte suprême des dieux qui vont mourir, et le premier foyer des cultes adolescents. C'est dans son amphithéâtre que succomba le dernier des prophètes gaulois, au milieu de l'émoi du populaire, qui le croyait immortel ; et c'est à la même place qu'expirèrent les martyrs chrétiens, accompagnés de la pitié de tous, signe des temps nouveaux². En ce lieu de Lyon où la Gaule jouissait de la plénitude de sa vie romaine, elle dit adieu aux croyances de son passé, elle s'initia à collés de son avenir.

¹ XIII, 1733-6.

² Sur Ainay, *Athanacum*, lieu (si on admet la tradition), non du martyr, mais de l'incinération. C'est à tort, ce me semble, qu'on a vu dans Ainay (Renan, *l. c.*, p. 475) le premier quartier chrétien, *une basse ville où abondaient les Orientaux*. Il est possible qu'il y ait eu à Ainay des Orientaux autour des *canabæ* ; la présence d'un sanctuaire aux Maires du côté de l'église (dédicaces d'un Phlegon, *medicus*, et d'un nommé Apollinaris ; XIII, 1758, 1762) a pu y attirer quelques dévots grecs ou asiatiques (peut-être y avait-il là une source) ; tout autour se trouvaient de riches maisons (mosaïques du cirque, de la panthère, etc.), où pouvaient habiter des Chrétiens. Mais je crois que la valeur religieuse du quartier se rattache, à Lyon comme ailleurs, au martyr des Chrétiens et non pas à leur premier groupement. Du nom ancien du quartier, *Athanacum*, je ne sais que conclure : la terminaison (t. IV, p. 376) fait songer à une origine domaniale, et on signale un lieu *Athenacus* (Thénac) en Dordogne. J'hésiterais à y voir l'enclos sacré d'une Athéna ou Minerve, mais ce n'est pas impossible.

CHAPITRE VIII. — L'ŒUVRE DE ROME.

I. — LES LIMITES À L'ŒUVRE DE ROME.

Ainsi, l'action de Rome s'est fait sentir dans toutes les villes et sur toutes les régions de la Gaule. Mais elle ne s'est pas exercée partout de la même manière, et l'œuvre du peuple souverain n'a pas été mise partout au même point. Ici, les empereurs ont respecté la nature, et là le passé ; ailleurs, ils n'ont tenu compte que de leurs propres besoins, et, plus loin, ils ont cédé à d'obscures résistances. C'est pour cela que malgré la force de leur pouvoir et le prestige de la culture gréco-latine, chaque cité de la Gaule a pris une manière différente de servir l'Empire et d'imiter Rome, celle-ci par ses écoles, celle-là par ses vins, l'une en suivant ses vieux dieux, l'autre en s'initiant à des religions lointaines. Chacune de nos régions et chacune de nos villes a reçu son rôle et s'est fait sa figure.

Peut-être même les différences entre ces villes ou ces régions furent-elles plus grandes qu'il n'a été possible de l'indiquer. Celles que nous avons notées sont révélées par les textes, les monuments, les inscriptions. Or, les témoins de ce genre nous entretiennent surtout des riches et des lettrés, c'est-à-dire de ceux qui se conforment aux mêmes coutumes et qui s'expriment dans la même langue, et c'étaient alors la langue et les coutumes de la Grèce et de l'Italie¹. Si l'on ne décrivait la France actuelle que d'après ses journaux, ses affiches, les façades de ses monuments et les épitaphes de ses tombeaux, qui se douterait de l'extrême variété de ses humeurs régionales et de ses usages municipaux ? Combien plus encore ces modes et ces traditions locales durent persister dans la Gaule d'autrefois, sur laquelle n'étaient point passés des siècles de nivellement politique et d'éducation publique ! je veux dire dictons de villes², coiffures de femmes³, usages de foires, pratiques funéraires, légendes et chansons du terroir, noms familiers⁴, métiers de l'endroit⁵, mets et jeux favoris, ces mille détails de la vie populaire qui font le charme d'une cité et, d'un pays, qui donnent à leurs habitants un air de famille, qui mettent sur les traits des hommes les mêmes reflets d'un foyer commun. Mais ces détails, on ne les consacre pas par des monuments solennels, qui se transmettent à la postérité.

Et c'est, une fois de plus, constatée la faiblesse de cette histoire du passé gallo-romain. Elle a recours à des ruines aristocratiques et à des auteurs classiques ; et elle nous apprend ainsi comment vivaient ceux qui vivaient à la romaine. Les autres, elle les ignore plus qu'à moitié ; elle ne sait rien de ceux qui parlaient le gaulois, qui croyaient aux dieux sans images, qui refusaient à leurs morts des tombeaux en pierre taillée, et qui chantaient les chansons de leurs pères.

¹ Voyez l'introduction, t. V, ch. 1, § 1.

² C'est peut-être un emprunt à ces dictons que, chez Martial, les épithètes de *pulchra* pour Vienne, *Minervia* pour Toulouse, *crassa* pour Bordeaux. Voyez aussi les propos des Lyonnais contre les Viennois. On a récemment supposé que le terme d'*Allobroge* avait pris alors un sens péjoratif.

³ La coiffure des Mères dans les pays rhénans, le bonnet de femme à Virecourt en Lorraine (chez les Leuques), le capuchon des femmes à Paris.

⁴ Cf. à Nîmes, Trèves, Metz, chez les Helvètes.

⁵ Il est à remarquer que, malgré les représentations si nombreuses de métier (t. V, ch. VII, § 6), nous n'avons rien constaté de spécifiquement propre à une localité.

Mais, de ce que nous ne voyons pas la vie de tels hommes, nous n'avons pas le droit de nier leur existence. Si l'histoire se borne à répéter ce que lui disent les témoins du passé, elle risque de nous égarer : car maintes fois le hasard seul lui a fourni ces témoins. A ce qu'ils disent, elle doit ajouter que d'autres faits furent possibles, et qu'elle se réserve sur leur compte.

C'est le cas, dans la Gaule romaine, des traditions des âges, celtiques, religion, langage et mœurs. Dans quelle mesure, à la fin du troisième siècle, Rome les avait abolies, nous n'avons pu le dire exactement¹. Plus tard, au cours des dernières années de l'Empire, on verra apparaître certaines habitudes qui rappelleront l'ancienne Gaule². Il est possible, assurément, qu'elles aient été façonnées à nouveau, sans chaînon intermédiaire, par des conditions historiques pareilles à celles d'autrefois, ou par les forces immuables du sol et de la nature. Mais il est également possible qu'elles aient vécu obscurément, à l'insu des empereurs et des historiens, pour reprendre vigueur sous l'action de causes favorables.

Si nous ne savons pas jusqu'à quel point le passé a résisté et jusqu'où Rome a conduit son œuvre, nous connaissons fort bien, en revanche, le caractère de cette œuvre et la manière dont elle s'est accomplie dans les Gaules.

II. — DE LA TOLÉRANCE À L'ENDROIT DU PASSÉ.

Une fois la conquête terminée, Rome s'est interdit les violences³. C'est par des moyens pacifiques qu'elle a réalisé sa tâche. Elle a proposé en exemple ses institutions et ses mœurs, elle ne les a pas imposées⁴. Qu'elle ait eu le désir de les propager, cela va de soi⁵ : des empereurs⁶, des gouverneurs ont rêvé d'un monde qui ne serait que latin ou grec, et ils ont pris des mesures afin de rapprocher de ce rêve la réalité : mais ces mesures furent des faveurs ou des récompenses pour ceux qui voulaient devenir romains, et non pas des châtiments pour ceux qui désiraient rester gaulois⁷. Contre les religions, la langue et les usages du pays, on ne signale aucun acte qui annonce une persécution systématique. Romaniser ou civiliser à outrance⁸, ces mots auraient fait sourire les hommes d'esprit qui ne manquèrent jamais au gouvernement du monde romain⁹. Ils n'éprouvaient aucune défiance à l'endroit du passé, si le maintien de ce passé n'empêchait pas d'obéir. Les empereurs se décidèrent parfois à supprimer brutalement des choses qu'ils estimaient dangereuses, telles

¹ T. VI, ch. I, § 9, 14 et 15 ; ch. II, § 3 et 4.

² Cf. notre t. VII.

³ Cf. t. IV, ch. I, § 4, t. VI, ch. I.

⁴ Cf. Tacite, *Hist.*, IV, 74.

⁵ Encore faut-il remarquer qu'elle n'en fit point le but permanent de son gouvernement ; cf. n. suivante.

⁶ Claude en particulier. Il est en revanche possible que d'autres empereurs, comme Hadrien et Septime Sévère, aient eu un certain goût pour le maintien des usages indigènes et des diversités régionales.

⁷ Tacite, *Agricola*, 21. Cf. Sertorius (Plutarque, *Sert.*, 14), Pompée.

⁸ Ce que l'on appelait *humanitas*.

⁹ Claude, qui, de tous les empereurs, a eu le plus nettement l'idée d'une romanisation de l'Empire, n'eut jamais la pensée de recourir à la force, et il suivit tout autant le penchant des Gaulois qu'il le provoqua.

que le clergé des druides et les sacrifices humains : mais ils en offraient aussitôt l'équivalent, avec les prêtres provinciaux et les combats de gladiateurs.

C'est pour cela que les Gaulois conservèrent si longtemps quelques-unes de leurs plus anciennes coutumes religieuses et sociales. Aucun de leurs dieux ne fut proscrit, aucun de leurs lieux de culte ne fut frappé d'interdit : le puy de Dôme resta la montagne sainte, Bélénus le maître des sommets lumineux, et les dévots purent graver en langue indigène leurs hommages aux sources maternelles¹. S'il y eut des villes nouvelles, il y en eut plus encore dont les foyers dataient des âges lointains : les Augustes ne touchèrent ni à Marseille ni à Lutèce, quoiqu'elles eussent toutes deux repoussé le divin Jules. Nul empereur n'eut l'idée de modifier les limites des tribus et des cités², fixées depuis des siècles, et que les Gaulois avaient souvent reçues d'ancêtres inconnus ; le Médoc ou le Morvan comme *pays*, l'Auvergne ou le Limousin comme *cité*, prolongèrent sans trouble leur existence, protégés et non combattus par la loi romaine : celle-ci jugeait plus avantageux de s'appuyer sur les groupements traditionnels pour administrer ces hommes, que de leur imposer, en surcharge de l'obéissance, l'ennui de cadres nouveaux³. L'ensemble de ces peuples s'étaient astreints, depuis plus d'un demi-millénaire, à une vie commune dans les frontières naturelles de la contrée et sous les noms collectifs de Gaule et de Gaulois : la Rome impériale ne s'offusqua point de ces noms, de ces frontières, de ces ententes ; rien ne fut fait par elle pour dissocier davantage les êtres et les terres de France⁴.

A certains égards, les temps romains ont consacré et renfort, les résultats de l'époque celtique, et les ont transmis aux générations chrétiennes. Si nos villes, nos *pays* et nos provinces se sont montrées, durant le Moyen Age, des puissances politiques ou morales que le morcellement des terres féodales n'a pu réduire, c'est parce que Rome avait respecté en elles les traditions du passé gaulois, et qu'elle leur avait communiqué l'éclat de sa propre vie. Les Arvernes persisteront, sous l'empire de Rome, à se dire un peuple, à acclamer leur nom, à glorifier leurs sanctuaires ; Rome l'acceptera de bonne grâce, et, et outre, elle leur donnera une capitale bien placée, un centre de ralliement qui sera une belle ville, *mère* et maîtresse digne d'un grand peuple, Clermont : et voilà l'Auvergne mieux armée et mieux ornée pour ses destinées de province française.

Rome a également apporté sa part contributive à l'unité nationale de notre pays, à la formation de la France en État, nation et patrie⁵. Assurément, cette patrie fût née plus tôt, si Rome avait laissé la Gaule à ses rois et à sa liberté⁶ : et pour

¹ Inscription de Nîmes, *Matrebo Namausikabo* (en langué celtique et lettres grecques) ; inscription de la fontaine du Groseau. *Graselou* (*id.*). Voyez à Vaison la dédicace à Bélisama (*C. I. L.*, XII, p. 162).

² Sauf quelques cas, par exemple pour punir les cités, pour organiser les cités rhénanes. Encore y eut-il alors, sans nul doute, beaucoup moins de changements de cet ordre que guerres ou conventions n'en avaient autrefois amené à l'époque gauloise.

³ Saut les réunions ou séparations opérées par Auguste, notamment chez le Aquitains au sud de la Garonne. Encore, ne peut-on pas affirmer que les circonscriptions nouvelles établies par cet empereur ne s'expliquent pas par des groupements antérieurs, que nous ignorons. — Comme fait de traditionalisme géographique, notez surtout le maintien des toutes petites cités de Buch, Senlis, Tricastins et normandes.

⁴ Sauf, bien entendu, ce que fit Domitius en séparant le Midi du reste de la Gaule, et que maintint l'Empire.

⁵ Cf. t. IV, ch. XI, § 11.

⁶ Quant à dire que Rome a sauvé la Gaule de l'invasion germanique, c'est parler comme César ou Tacite justifiant la conquête.

cela, pour l'avoir empêchée de rester unie et forte, de se gouverner et de s'éduquer à sa guise, nous ne saurions trop détester l'impérialisme romain ; il a arrêté l'œuvre à laquelle tant de siècles avaient déjà travaillé, il a reculé de centaines d'années le temps où il y aurait une patrie française à l'intérieur de limites tracées sur la terre. Mais le mal aurait pu être plus grand, si Rome avait voulu, coûte que coûte, supprimer le mot de Gaule, et faire oublier les sentiments que ce mot réveillait. Je répète qu'elle ne le fit pas¹. On fut gaulois comme par le passé, et l'on garda le sens de la fraternité morale et politique qui restait attachée au nom de Gaule. Il arriva même ceci sous la domination impériale, que cette fraternité gauloise accrut son domaine et l'étendit jusqu'aux frontières que la nature lui avait destinées. C'est alors que la langue et les usages des Celtes conquièrent ou recouvèrent la rive gauche du Rhin, gravirent jusqu'à leurs sommets les Alpes et les Pyrénées². Ce cadre providentiel d'eaux et de montagnes, Rome le fortifia par l'appui de ses garnisons et par la sanction de son gouvernement. A l'intérieur, elle établit des assemblées et des cultes qui entretenaient les unions sociales et religieuses³, elle disposa les grands chemins de manière à multiplier les rapports économiques⁴, elle fonda une capitale, Lyon, au centre du pays⁵. Par tout cela, elle accoutumait chaque jour davantage les Gaulois à se connaître, à s'entendre, à comprendre leur solidarité naturelle. Qu'il y eût là de nouveaux germes à la formation d'une grande société nationale, l'État romain ne s'en inquiéta point, du jour où il se rendit compte que cette société lui obéirait, qu'elle prendrait des allures latines, et que la force propre de la Gaule serait pour lui, non pas un danger, mais une garantie⁶. On le vit bien au temps des empereurs gallo-romains, Postume et Tetricus. Si la Gaule résista alors par ses seuls moyens aux invasions germaniques, c'est parce que depuis trois siècles Rome avait resserré en elle tous les liens qui en faisaient un corps homogène ; et la Gaule ne se sauva que pour se confier de nouveau à l'Empire, car elle ne pensait pas alors qu'elle prît vivre autrement que romaine⁷.

III. — SPONTANÉITÉ DE LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE.

Voilà le fait dominant de cette histoire. Les Gaulois voulurent être romains, non pas seulement obéir aux chefs de Rome, mais adorer ses dieux, parler sa langue, copier ses mœurs, s'incorporer en son histoire, se fondre en sa personnalité ; et ils montrèrent qu'ils le voulaient, tantôt dans les circonstances solennelles où ils purent exprimer une volonté collective, tantôt dans les occasions vulgaires de la vie courante où chacun était libre de suivre ses préférences. Toute génération nouvelle complétait la soumission à Rome par l'emprunt d'un usage romain. Et tel était l'oubli des vaincus à l'endroit de leurs traditions, que des sages de l'Italie et de la Grèce s'en étonnaient et s'en affligeaient presque, froissés dans leur

¹ Même après la tentative de création d'un Empire gaulois, lors de l'insurrection de 69. Voyez t. IV, ch. XI, § 11 : *Persistance de la nationalité gauloise*.

² Le Pays Basque excepté.

³ T. IV, ch. XI, § 5 et s.

⁴ T. V, ch. III, § 2.

⁵ T. IV, ch. II, § 1 et 7 ; t. VI, ch. VII, § 5.

⁶ Voyez l'affaire de l'assemblée gauloise de Reims en 70, t. IV, ch. V, § 13.

⁷ T. IV, ch. V, § 13 et 16.

respect pour la dignité humaine : copier ainsi le vainqueur, c'était, suivant eux, une forme de la servilité¹.

Ne parlons pas, à ce propos, uniquement d'esclavage, de bassesse, de flagornerie. De tels sentiments existèrent chez quelques-uns, qui étaient parmi les plus riches ou les plus instruits ; le plus grand nombre les ignora. Ce qui agit sur les Gaulois, ce fut moins la force que le prestige du pouvoir central. Rome était la plus grande ville du monde, bâtie par des fils de dieux ; l'empereur, un héros destiné au ciel ; l'Empire, une patrie d'étendue miraculeuse : sur ces hommes sensibles à la majesté et à la dignité des êtres et des choses, obéir à ces puissances souveraines était un devoir fixé par le destin. Obéir ne suffisait point. Il fallait aussi imiter ces maîtres, se modeler d'après leur vie, se hausser à leurs manières, ainsi que le dévot cherche à se mettre au niveau de son Génie. Les splendeurs présentes de la Ville Éternelle et de son Empire, monuments, légendes, poésies et fêtes, l'éclat millénaire de leur histoire, inspirèrent aux peuples de l'Occident une vénération profonde, où il ne se mêla point toujours de la crainte ou de l'intérêt. Le sentiment qui les attira vers la culture gréco-latine fut un sentiment à demi religieux, l'émoi pieux et naïf de vaincus qui sentent la présence des dieux. C'est ainsi qu'avait pensé la cité des hèmes, à l'approche de Jules César ; et le reste de la Gaule se donna de même peu à peu à la vie romaine, transformant l'obéissance en un acte de foi et en un rite de culte.

Nulle part dans le monde moderne nous ne voyons spectacle pareil, qui nous aiderait à comprendre la Gaule de ce temps. Elle ne ressembla pas au Japon, qui accepte les formes européennes afin de devenir l'égal de l'Europe et peut-être son rival. Elle ne ressembla pas davantage à nos sujets musulmans, qui ont vu jusqu'ici dans les usages français la nécessité d'un moment et un affront à leur foi, et encore moins aux tribus sauvages de l'Afrique, qui copient sans comprendre. Ligures et Celtes furent assez intelligents pour sentir le charme des œuvres du Midi. Ils les goûtèrent avec une joie véritable, ils les imitèrent en disciples dignes des maîtres. Aucune arrière-pensée ne troublait leur dévotion. Adopter ces œuvres, c'était perdre ce renom de Barbares, qu'ils savaient ne point mériter, c'était se faire accepter dans la grande famille des peuples civilisés, c'était montrer qu'ils pouvaient, eux aussi, s'éprendre de Virgile et produire des Cicérons. De tous les hommes de nos siècles, ceux auxquels les Gaulois m'ont fait penser le moins rarement, sont les habitants des deux Amériques, avec leur désir de s'instruire de notre art et de suivre nos modes, d'imprimer à leur vie l'allure propre du monde européen. On dirait, devant les Gaulois s'initiant à l'art classique, aux mythes grecs, aux annales romaines, qu'ils rentrent dans l'histoire du Midi comme des exilés rentreraient dans leur patrie ; et c'est l'impression que me laissent parfois les peuples d'Amérique, lorsque je les vois s'intéresser à notre passé et se former à nos mœurs. Il est vrai que ceux-ci viennent de chez nous, et qu'ils sont de lignage européen². Entre Romains et Gaulois, au contraire, la parenté était si lointaine, que nul ne s'en souvenait, et qu'il n'y avait pour y croire que les faiseurs de généalogies divines.

Pourtant, cette parenté était réelle ; et si confuse, si inconsciente qu'elle fût devenue, elle n'en agissait pas moins profondément sur les âmes. Un temps

¹ Remarque d'Hadrien (Aulu-Gelle, XIII, 13, 4) : *Mirari se, quod.... municipia.... quum suis moribus legibusque uti possent, in jus coloniarum mutari gestiverint.*

² L'Amérique agit en colonie véritable d'Européens, la Gaule agissait comme si elle était colonie de Gréco-romains, et d'ailleurs elle finit par croire qu'elle l'était.

avait existé, il y avait à peine un millénaire, où Celtes et Italiotes ne formaient qu'un seul peuple, parlant une seule langue¹ ; et un autre temps avait existé, des centaines d'années plus tôt, où les pères de ces Celtes et de ces Italiotes vivaient en accord étroit avec les pères des Hellènes, soumis au même droit et au même langage². De ces lointaines alliances, de ces ascendances fraternelles, il restait de nombreuses traces dans la religion, les coutumes et les parlers de ces trois groupes de peuples. Ce passé commun avait laissé entre eux de singulières affinités. Si Apollon ressemblait à Bélénus, c'est parce qu'ils étaient les deux noms, devenus différents, d'un seul dieu originels ; si pour désigner l'enfant **au teint blanc** qui vient de naître, le Celte et le Latin trouvaient des sons semblables, *Cantus* et *Candidus*, c'est que leurs ancêtres à tous deux avaient, à ce propos, prononcé jadis un même mot. Que la Gaule regardât, à quelques générations en arrière, l'histoire de l'Italie et celle de l'Hellade, elle y retrouvait les traits de sa propre vie : ses vergobrets et ses assemblées en armes rappelaient les préteurs au Forum et les comices centuriates au Champ de Mars, ses rois les dynastes grecs, ses guerriers les héros de l'*Iliade*, ses flèches, ses lances et ses chars de guerre les combats autour de Troie. Les institutions fondamentales du monde méditerranéen, tribus et cités dans la vie politique, esclavage, clientèle et mariage dans la vie sociale, n'offraient rien en Gaule, au temps de César, dont pût s'étonner un Grec ou un Romain. Elles s'y pratiquaient seulement sous une forme archaïque et démodée, comme si elles n'avaient point achevé leur croissance, comme si elles étaient demeurées plus longtemps immobiles sur ces terres brumeuses de l'Occident, alors qu'elles se transformaient plus vite sur les sols agités du Midi. Le Gaulois était un dernier-né, peut-être un retardé³, dans la famille des civilisés de l'Europe. Mais il lui appartenait. Entre lui et ses maîtres du jour, il n'existait aucune différence de couleur, de stature, de facultés, de morale, de corps, d'esprit et d'âme, rien du contraste qui sépare l'Européen d'aujourd'hui et ses sujets d'Afrique ou d'Extrême-Orient. La Gaule transformée à la romaine, vainqueurs et vaincus rapprochés et confondus, ce fut refaire l'unanimité d'une famille réconciliée.

IV. — DES PROCÉDÉS DE LA ROMANISATION ; L'ADAPTATION.

Les épisodes de cette réconciliation furent innombrables : car la Gaule se fit romaine par ses villes et ses routes, son industrie et son commerce, sa religion et ses mœurs, son écriture et sa langue, ses modes et même ses vices. Mais quel que fût le domaine où elle se transforma, le changement s'opéra suivant le même procédé.

¹ Il s'agit de l'unité italo-celtique découverte par les linguistes (cf. Schleicher, *Beiträge* de Kuhn, I, 1858, p. 440), confirmée par les historiens ; Julien Havet, *Revue celtique*, XXVIII, 1907, p. 113 et s. [écrit en 1874]. Le nom **ligure** représente, je crois, chez les Anciens, le souvenir ou les survivances locales de cette époque ; *Revue des Études anciennes*, 1916, p. 263 et s.

² Il s'agit de l'unité indo-européenne.

³ Encore est-il bon de rappeler, une fois de plus, qu'il s'agit d'un retard dans une certaine civilisation, la civilisation dite classique, celle de l'écriture et de l'image : mais ce retard n'implique pas chez les Gaulois l'absence ou la médiocrité de la civilisation. Rien ne nous dit, par exemple, que les poèmes des druides ou des bardes, quoique non écrits, ne renfermassent pas de grandes beautés, esthétiques ou morales, et des beautés égales à celles d'œuvres classiques contemporaines. Ne nous laissons pas tromper, je le répète, par le préjugé de notre éducation gréco-romaine.

A l'origine de tout fait de transformation il y a une chose romaine, que l'on importe en réalité ou dont on s'inspire à distance. C'est Jupiter qui s'introduit dans le culte, la prêtrise flaminale dont on emprunte les attributions, les poteries d'Arezzo que l'on imite, les basiliques latines qui servent de modèle, les jeux de l'amphithéâtre que l'on adopte, la rhétorique du forum pour laquelle on se passionne, et ainsi pour mille choses et mille pensées, que l'on demande en foule à l'Italie.

Toutes s'en viennent remplacer un équivalent indigène, qui disparaît pour ne plus revivre : Jupiter succède à Taran, la vaisselle arrétine aux écuelles celtiques, les jeux sanglants aux sacrifices, les flamines aux druides, les basiliques aux places consacrées, et de même pour le reste.

Mais ces faits de remplacement ne se sont point produits à la fois. Jupiter s'est installé plus ou moins vite suivant le goût des gens ou la décision des cités ; le flaminat ne s'est propagé d'abord que dans le Midi ; et ce n'est point la même année que tous les amphithéâtres ont été bâtis. Les hommes et les villes choisissaient à leur gré le moment pour accepter les modes nouvelles. Si le point d'arrivée fut partout le même, il y eut dans la marche bien des degrés de vitesse.

On excellait à trouver des transitions. Rappelons-nous avec quelle lenteur le vergobret souverain des peuples celtiques s'est laissé remplacer par le duumvir colonial ou le quatuorvir municipal des villes italiennes : il perd d'abord son droit de guerre, mais il garde son nom traditionnel de **vergobret** ; il perd ensuite ce titre, mais à la condition de prendre le titre éminent de **préteur**, qui est la traduction latine du mot gaulois ; et c'est plus tard qu'il échangera enfin la dignité de préteur contre la qualité, plus humble, de duumvir ou de quatuorvir ; pour opérer cette transformation de la dictature suprême d'une cité libre en la modeste magistrature d'un district communal, il fallut quelquefois le travail d'un siècle¹. Que de nuances d'accord ont été imaginées entre Jupiter et Taran ! c'est tantôt Jupiter qui demande la roue au dieu gaulois, et c'est tantôt celui-ci qui reçoit le foudre de son concurrent. L'homme ou le dieu ne passèrent de la Gaule à Rome qu'en se déformant par une longue série de métamorphoses.

Ce passage ne consistait donc pas à répudier d'un coup le passé et à le remplacer aussitôt par un emprunt à Rome, mais à adapter l'une à l'autre deux institutions ou deux pratiques semblables, l'une transmise par les ancêtres, l'autre fournie par les vainqueurs. Un usage d'Italie venait en quelque façon s'ajuster, s'appliquer à l'usage indigène le plus voisin de lui, et, sans le faire disparaître, lui communiquait ses formes par une sorte de transfusion ou de décalque. Cela se produisait en toute matière : en religion, où Teutatès se muait en Mercure ; en administration, où la cité gauloise se moulait sur la commune latine ; dans les mœurs, où les sacrifices humains se transformaient en combats de gladiateurs ; dans l'architecture, où les portiques de style classique suivaient les lignes tracées sur le sol par les rites du culte national.

La civilisation gréco-romaine s'explique presque tout entière par des adaptations de ce genre. C'était ainsi que le Jupiter latin et le Zeus hellénique avaient jadis fusionné, avant d'attirer à eux Taran le Gaulois. Elles ont permis que sans violences, sans résistances, sans regrets, toutes les coutumes de la vie antique, chez les Celtes, les Grecs et les Italiens, pussent évoluer ensemble vers une destinée commune.

¹ Entre le temps de Jules César et le temps de Claude.

Nul ne s'étonnait. L'opinion publique avait de longue date devancé et commencé cette transformation du monde. Des pensées et des propos de tout genre rappelaient son unité originelle, la similitude des institutions en apparence les plus diverses, Ce ne sont ni les arrhes ni les lois ni les influences de Rome qui ont déterminé cet accord universel des dieux et des usages, cette assimilation des peuples en une seule famille : elles y ont aidé beaucoup, assurément, mais l'œuvre s'est ébauchée en dehors d'elles. Italiens, Grecs et Celtes eux-mêmes aimaient à rechercher et à proclamer les analogies qui rapprochaient leurs peuples et leurs dieux. Ils jugeaient insupportable la prétention des Juifs à ne ressembler à personne, et de Jahvé à être un dieu d'exception. Dès qu'un philosophe rencontrait une divinité nouvelle, si barbare fût-elle, il s'empressait de lui trouver un nom connu, et le populaire, dans sa façon de parler, n'agissait point autrement. On traita Jahvé de Saturne ou de Bacchus¹, Teutatès de Mercure², et cela, sans aucun doute, bien avant que les Romains ne les eussent conquis l'un et l'autre. Toutes les nations pensent de même en religion, rappelait César³, et il eût volontiers ajouté, agissent de même en politique et en morale. L'homme, en effet, ne pouvait trouver, pour croire, se gouverner ou se conduire, des manières très opposées. Sa nature primordiale était la même partout. Des divergences d'expression ne devaient point faire oublier l'identité des éléments. L'Occident comme l'Orient adoraient pareillement le Soleil et la Terre, les Morts et les Génies. Chaque peuple les habillait, les traduisait ou, ainsi que disaient les Romains, les *interprétait*⁴ à sa manière ; mais on ne changeait point le principe essentiel de la divinité. Isis chez les Égyptiens, Nerthus chez les Germains, la Mère chez les Romains, c'était également l'image et le nom de la Terre, féconde, nourricière et dominatrice⁵ ; et de même, le stratège d'Athènes, le préteur de Rome, le vergobret de Bibracte, n'étaient que trois mots différents pour désigner la magistrature suprême⁶. Avant que Rome ne les eût soumis, toutes les nations de son Empire cherchaient à se ressembler et préparaient elles-mêmes la tâche de leur future souveraine.

V. — GRANDEUR APPARENTE DE L'UNITÉ ROMAINE.

Quand cet Empire fut achevé, et avec lui l'unité du monde méditerranéen, il parut à tous que l'histoire de ce monde arrivait à sa conclusion naturelle. Tous les peuples mettaient enfin en commun sentiments et produits. Les dieux, l'art, les lois de la Grèce et de Rome devinrent le patrimoine de l'univers entier. Qu'une divinité, Isis ou Mithra, prit une vogue nouvelle, elle était aussitôt demandée de vingt provinces. Les mêmes formes servirent à revêtir tous les corps, à exprimer toutes les idées. *Ce qui est conçu quelque part*, disait un

¹ Tacite, *Hist.*, V, 4 et 5.

² Ici, ch. I, § 6.

³ *De his* (Apollon, Mars, Jupiter, Minerve) *eamdem fore quam reliquæ gentes habent opinionem* (les Gaulois) ; *De b. G.*, VI, 17, 2.

⁴ Tacite, *Germanie*, 43 : *Deos, interpretatione Romana, Castorem Pollucemque nominant* (chez les Germains). — On possède un peu partout dans l'Empire des inscriptions *diis deabusque secundum interpretationem oraculi Clarii Apollinis* : je me demande si cet oracle ne consistait pas à dire, comme César, que tous les dieux sont similaires, et qu'il suffit de prier *les dieux*, et s'il n'avait pas indiqué quelques identifications.

⁵ Cf. Tacite, *Germanie*, 40 : *Nerthum, id est Terram Matrem*.

⁶ Pour la traduction de vergobret en préteur, t. IV ; de préteur en stratège, Holleaux, *Revue des Ét. anc.*, 1917, p. 162.

écrivain de ce temps¹, semble naître partout à la fois. Cent millions d'hommes s'habituèrent à penser, parler, agir de la même manière.

Cela fut, pour les philosophes et les poètes, un merveilleux spectacle ; et l'on comprend l'enthousiasme avec lequel ils l'ont célébré². Au-dessus des cités innombrables, Jupiter bâtissait la cité universelle. Une seule patrie remplaçait toutes les autres. Les luttes fratricides étaient finies entre les nations rivales. Un foyer commun brûlait pour l'humanité entière. La Terre, mère des dieux et des hommes, avait enfin groupé tous ses fils sur son giron, un ciel sans orages se fixait au-dessus d'elle, la paix éternelle descendait vers les hommes. Et sur ce thème magnifique les rêveurs brodaient à l'infini leurs métaphores et leurs espérances.

Mais, à quinze siècles de distance, nous avons le droit et le devoir de ne point nous laisser éblouir par les images des contemporains ni entraîner par l'ardeur de leur foi. Sur eux, pour établir et juger l'œuvre de Rome, nous avons un double avantage : le recul du temps nous donne une meilleure perspective, l'expérience de l'histoire nous permet un dessin plus exact. Nous pouvons replacer l'action de Rome entre celle des patries qu'elle a supprimées et celle des nations qui lui ont succédé ; nous pouvons juger des beautés que son règne a détruites et des tares qu'il a infligées aux peuples.

Encore faut-il, pour que notre jugement soit juste, que nous ne remplacions pas en notre cœur et notre esprit une admiration de contemporains par une fidélité d'héritiers, que nous sachions nous débarrasser des manières de sentir et de raisonner qui sont le legs de l'Empire romain. Cet Empire est mort sur la terre, mais il vit quand même en nous par ses idées et les sympathies qu'il a imposées sans répit à nos aïeux et à nous ; et à notre corps défendant nous l'apprécions de la manière dont il s'estimait lui-même. Depuis quinze siècles sa langue et ses écrivains ont éduqué toutes les générations de l'Europe : elles ont connu l'histoire de Rome par Tite-Live et Virgile, et dès la première adolescence, ce sont les flagorneurs de l'Empire qui nous ont appris à parler de lui. Depuis quinze siècles, le Christianisme est le maître de nos Ames, et, comme il a reçu de Rome sa forme actuelle, il a habitué ces âmes à entourer ce nom d'un respect religieux. Depuis quinze siècles enfin, le mot d'Empire exerce sur les chefs et les peuples une prodigieuse attraction, il a valu à la Gaule la gloire de Charlemagne et à la France celle de Napoléon, et nous n'osons pas toucher au mot prestigieux qui fit par deux fois la fortune mondiale de notre nation. De cette éducation classique, chrétienne, impérialiste, nous sommes sortis avec des préjugés en faveur de Rome, qui sont presque invincibles. Mais l'historien doit savoir les vaincre, et juger par lui-même, directement, sur les faits et sur les œuvres.

VI. — DES TARES DE L'EMPIRE ROMAIN.

Que, dans la vie matérielle, l'Empire romain ait établi trois siècles de paix, cela est indéniable : le sol de France lui a dû sa plus longue période de travail tranquille, les trois siècles qui commencent au départ de César (49 avant notre ère) et qui finissent aux grandes invasions (253 après). Mais n'oublions pas que ces temps **désarmés** n'ont pas été continus : des insurrections les ont traversés à

¹ Pline, *Panegyrique*, 29.

² Pour ce qui suit, t. IV, ch. I, § 1, ch. VI, § 12.

l'intérieur¹, des guerres les ont menacés à la frontière², d'atroces luttes civiles les ont longtemps interrompus³. Si Rome a supprimé les conflits entre les peuples, elle a multiplié les batailles entre les prétendants, elle a, sous Vitellius et sous Septime Sévère, porté les guerres civiles à un degré d'horreur et de massacre que le monde avait ignoré jusque-là. Songeons aussi, avant de partager l'enthousiasme des Anciens pour l'édifice romain, aux millions de cadavres qui ont servi à l'édifier, et à ceux qu'il fallut pour le maintenir en état. Qui sait si, tout compte fait, la paix romaine n'a pas coûté plus de sang à la Gaule que n'en aurait coûté l'indépendance ?

On répète que Rome avait sauvé la Gaule des invasions germaniques. Ce n'est point vrai. Tant que les proconsuls du sénat ne se sont point présentés au delà des Alpes pour affaiblir et diviser les peuples, la Gaule d'Ambigat ou de Bituit n'eut rien à craindre des Barbares d'outre-Rhin. C'est Rome, à la fin, qui nous a livrés à eux, par la sottise criminelle de ses discordes, la puérilité de ses rêves pacifiques, l'impéritie de son service aux frontières. Regardez dans quel état se trouvait le pays après ces trois siècles de règne latin : ses villes détruites par les soldats ou les Germains, ses champs en friche, la population réduite plus que de moitié, partout la misère et l'anarchie⁴, jamais la terre de France n'a été plus dévastée et plus malheureuse que sous des empereurs romains⁵.

Est-il sûr, en revanche, que la formation et la durée de cet immense Empire aient amené quelque progrès dans les esprits et les âmes, leur aient apporté à ceux-là plus d'intelligence, à celles-ci plus de vertu, ce qui est après tout l'essentiel dans la marche des faits humains ? Je ne le crois pas⁶.

Réunissez les hommes en une foule, faites-les sentir, penser, parler ensemble, dans un grand spectacle ou dans une réunion publique : il est bien rare que de ces impressions ou de ces efforts collectifs il sorte une idée originale, un sentiment supérieur. La mise en commun des facultés humaines aboutit trop souvent à ce qu'elles soient abaissées. Il se fait, entre les meilleurs et les pires, un rapide nivellement. Ce qui résulte de la vie solidaire des multitudes, ce sont les résolutions ou les œuvres moyennes, les copies, les plagiat, les redites, toutes les formes de la médiocrité. C'est ce qui arriva à l'Empire romain, le plus vaste assemblage d'hommes qu'ait vu l'humanité, l'amas le plus colossal d'idées communes où elle eût encore puisé. Beaucoup d'hommes ; et surtout en

¹ En 21, en 68, en 69-70, en 88-9, peut-être sous Antonin, sans doute sous Marc-Aurèle et sous Commode.

² En 16 av. J.-C., en 9 après, en 69-70, vers 182 et s., en 234.

³ Sous Vitellius, sous Septime Sévère. Ajoutez sous Maximin, après Decius, sous Postume, après lui, sous Tetricus, Aurélien, après Tacite, sous Probus.

⁴ Il suffit de lire les panégyristes des temps de Dioclétien et de Constantin pour voir dans quelle misère était alors la Gaule : de Trèves il est dit *olim corruisse* (VII [VI], 22) ; de la campagne d'Autun, *vasta omnia, inculta, squalentia* (VIII [V], 7). Remarquez l'énorme quantité de beaux morceaux de sculptures, de débris de somptueux mausolées du II^e ou III^e siècle, qui ont été employés par Constantin (Ausone, *Mos.*, 11) à bâtir le castrum de Neumagen (Esp., VI, p. 317 et s.) : ce qui suppose une extraordinaire dévastation des bords de la Moselle. Et nous pourrions apporter, de cette ruine de la Gaule vers 280, ruines matérielles et pauvreté en hommes, plus de cent textes, plus de cent preuves archéologiques (dévastation des campagnes).

⁵ Ajoutez, dès le début de l'Empire, l'affaiblissement des petits ports au profit de deux ou trois grands ports d'Empire.

⁶ Voyez à ce sujet les admirables pages de Fustel de Coulanges, *L'Invasion (Institutions, [II])*, p. 217 et s.

Occident, s'enrichirent d'un énorme trésor de notions et de formes nouvelles, et nous rappellerons tout à l'heure les principales. Mais est-ce à dire que leurs facultés en soient devenues plus fortes et leurs actions meilleures ?

Voyez les objets d'art et les œuvres poétiques qui délectent les meilleurs¹. Depuis que l'Empire est né, les belles choses, à chaque génération, deviennent plus rares. La Gaule a été convertie à la poésie latine, à la sculpture hellénique : ni dans l'une ni dans l'autre elle n'a encore été capable de produire, je ne dis pas un chef-d'œuvre, mais une œuvre passable. Elle imite, elle copie, et rien de plus. Si le premier siècle a vu quelques efforts originaux, ceux qui suivent ne connaissent que le plagiat ; et son grand dieu lui-même n'est qu'un pille reflet d'une image lointaine. L'histoire artistique de la Gaule est celle d'une décadence, de la longue sénilité de l'art antique : on eût dit qu'il n'était venu ici que pour y trouver une nouvelle manière de mourir².

Voyez les produits des manufactures gallo-romaines. Si le terme de copie caractérise l'art, le mut de contrefaçon s'impose pour les industries. Celle qui a livré le plus de débris, qui est devenue le plus franchement, indigène, la céramique, a tout emprunté à l'Italie, ses formes, ses couleurs, ses vignettes, mais en alourdissant les unes et en dégradant les autres. Qu'un type d'objet ait pour lui la faveur populaire, le fabricant le répète à des millions d'exemplaires, et cela lui évite de s'appliquer à du nouveau.

Voyez enfin cette lassitude générale du travail scientifique³. Jamais l'élite, chefs ou savants, ne disposa de plus de liberté et de plus de moyens pour réfléchir et pour découvrir ; et dans l'histoire des sciences, les siècles impériaux ont été les plus infertiles. Faire effort afin de chercher, de connaître et d'inventer fut de plus en plus difficile à ces hommes⁴. En histoire, ils laissèrent disparaître tous les souvenirs de la Gaule celtique, comme si la vérité sur le passé du monde leur devenait indifférente⁵. En géographie, ils n'eurent même pas le désir de refaire ce qu'avait fait le Marseillais Pythéas, et ils dissimulèrent leur impuissance en le couvrant de leurs railleries : les empereurs voyaient l'Irlande et la Scandinavie à la lisière de leurs domaines, et nul savant ne fut envoyé avec la mission d'étudier ces terres. Chimie, physique, mécanique ne firent aucun progrès. Ce que la Grèce avait imaginé en ces matières parut suffisant aux Romains, et ils jugèrent

¹ Pour ce qui suit, t. VI, ch. III, surtout § 5, 8, 9, ch. II, surtout § 10, 11.

² Cf. Fustel de Coulanges, *L'Invasion*, p. 218.

³ Cf. Fustel de Coulanges, *L'Invasion*, p. 217 : Cette sorte d'atonie se reconnaît même dans le domaine intellectuel. Durant quatre siècles d'une paix continue qui aurait dû être si féconde, l'homme n'a fait aucune découverte. La science n'a pas avancé d'un pas. Aucune conquête n'a été faite sur l'ignorance et sur les préjugés. Aucun effort n'a été tenté pour connaître et comprendre la nature. L'esprit n'a eu ni l'indépendance qui cherche ni l'intuition qui trouve. Les sciences morales n'ont pas fait plus de progrès que celles du monde matériel. Nul véritable effort philosophique ; nulle érudition. On ne pensa à étudier scientifiquement ni l'ancienne histoire de la Grèce, ni même celle de Rome. On posséda l'Égypte et l'on ne songea pas à lire ses hiéroglyphes. — Voyez par exemple les sottises que débite Tacite sur les Juifs, la manière dont il dénature leur histoire et leur religion, alors qu'il eût été si facile, avec un peu d'effort, de savoir la vérité.

⁴ C'est ce qu'a constaté Pline l'Ancien (XIV, 3-4) : *Desidia rerum internecone memoriae indicia*, et il attribue justement cette décadence intellectuelle au remplacement des nations par un trop grand empire : *Antea inclusis gentium imperiis intra ipsas.... Posteris laxitas mundi et rerum amplitudo damno fuit.*

⁵ Ici, ch. II, § 12.

inutile de perfectionner les inventions faites par les Gaulois dans la technique industrielle.

L'intelligence s'atrophiait sous l'inertie de la volonté. Car c'est de cette impuissance à vouloir que l'Empire romain souffrit le plus. Il ne manqua, par exemple, ni d'expériences scientifiques ni d'ingénieurs habiles ni d'une abondante main-d'œuvre pour construire de grands ponts sur nos fleuves, pour creuser de larges canaux entre nos vallées, pour dessécher les marécages voisins de notre Océan : il ne l'osa point ; et des empereurs qui eurent une puissance presque surhumaine, firent moins pour dompter la nature¹ que les obscurs ancêtres des Arvernes de Limagne et que les humbles moines de Maillezais.

Cet Empire romain fut le plus vaste et le plus fort que le monde vit jamais. Rien n'eût été impossible à sa volonté. Et jamais un État ne montra moins de hardiesse et moins de persévérance, n'eut une plus grande peur des initiatives et des innovations. L'expédition des affaires courantes, qui étaient en quantité énorme, absorbait le principal de son activité, et il s'en acquittait d'ailleurs avec des lenteurs infinies². En serré dans les pratiques tatillonnes de la bureaucratie ; il ne songea qu'à vivre et à se conserver, ce qui était le plus sûr moyen de déchoir : car à la fin il ne se sentit même pas la force de se défendre, et il s'abandonna aux Barbares.

Tout cela d'ailleurs, impuissance d'agir, paresse d'invention, contrefaçon d'objets, imitations en art, vulgarité de sentiments, c'est le résultat d'une seule et même cause, l'existence d'un immense Empire, l'importance du nombre dans la 'vie commune, la pesée de la foule sur les âmes humaines. Des millions d'hommes en étaient venus à connaître et à vouloir les mêmes choses, et tout d'abord la paix, le bien-être et le plaisir ; membres d'un même État, ils mettaient leur amour-propre à vivre des mêmes jouissances ; et, comme ils étaient innombrables, et qu'il fallait d'abord satisfaire à ces multitudes, le temps, la force et le courage manquèrent pour produire des beautés nouvelles et pour élever les âmes à une vertu plus haute³.

VII. — LE BIEN ET LE MAL DE LA CONQUÊTE ROMAINE.

L'État impérial se borna donc à mettre à la portée d'un grand nombre d'hommes les résultats acquis par les siècles antérieurs, et de ces résultats, si la portion la plus visible, celle des -lois et des mœurs, provenait de Rome et de l'Italie, la portion la plus belle, celle de l'art et de la pensée, était l'œuvre de la Grèce.

C'est grâce à ses maîtres romains que la Gaule a pris sa part du bien-être matériel et des richesses intellectuelles créés par les Méditerranéens. Ils ont été sur son sol et parmi ses hommes les vulgarisateurs de la vie gréco-latine, et voilà, dans l'histoire de notre pays, l'apport véritable et bienfaisant de la

¹ J'excepte les travaux d'aqueducs, d'ailleurs antérieurs à Antonin et dont beaucoup sont contemporains de Claude.

² Cf. entre mille autres l'affaire du jugement de saint Paul sur son appel à l'empereur, l'affaire de la gratuité des thermes du village de Garguier près de Marseille, laquelle dut aller jusqu'à Rome (C. I. L., XII, 594).

³ Voyez en particulier l'impuissance ou plutôt l'indifférence des empereurs à l'endroit de la moralité générale, de l'éducation de la plèbe. Inversement, l'effort pour satisfaire les caprices et le luxe de l'aristocratie.

conquête italienne. Désormais il connaîtra la suprématie des lois rédigées, le confort des grandes villes, la solidité des édifices de pierre, le charme et la sécurité que l'écriture donne aux relations sociales, la splendeur des arts plastiques, le souvenir des ancêtres perpétué par l'image ou la poésie ; il goûtera plus profondément la douceur des habitudes pacifiques, travail régulier, vie de famille, discipline politique. Le Gaulois est maintenant, de corps et d'âme, le frère de l'Italien et de l'Hellène ; lui aussi, il peut se dire fils d'Hercule et disciple de Mercure, l'*Illiade* est devenue le miroir de son passé, et le droit romain, la règle de son présent.

Mais ces bienfaits du nouveau régime, est-il sûr que la Gaule les eût ignorés si elle n'était point passée sous le joug du sénat et des empereurs¹ ? Rome était encore inconnue de l'Occident, et les Gaulois avaient déjà des lois utiles, de grandes villes, des champs bien cultivés, une industrie fort habile, des familles unies, le culte de la poésie, l'amour des dieux et le sens de la vertu². Pour imprimer à ces bonnes choses les façons élégantes du monde classique, nul besoin n'était de la conquête par Domitius et César, et de l'oppression par les Augustes. D'elle-même, par l'excellence de son sol et le mérite de ses hommes, la Gaule désirait et cherchait le progrès ; elle aspirait au Midi, si je peux dire, comme à la future patrie de son âme. A sa porte, la Grèce s'était présentée pour l'aider dans sa tâche : Marseille était là, qui, lentement, sans guerre et sans violence, lui enseignait les leçons d'une vie nouvelle ; elle lui apprit l'art de l'écriture et de l'image, l'usage de la monnaie, la culture de la vigne, la taille de la pierre, et sans doute aussi les gloires d'Hermès et d'Hercule : car les Éduens se sont dits issus de Troie bien avant d'obéir à César, et les Arvernes frappaient de poétiques figures sur leurs monnaies tout en refusant d'accepter les ordres de Rome. La brutalité des guerres et l'iniquité des empires n'étaient point nécessaires pour amener les hommes à une existence meilleure ou à de meilleurs sentiments. Les beautés de l'*Illiade* et les leçons de Socrate, le droit écrit, la vie municipale, le travail industriel, la morale chrétienne sont arrivés à la moitié de l'Europe sans qu'elle ait été annexée par César ou par Charlemagne, et je ne m'aperçois pas qu'elle ait dénaturé les leçons du Midi en ne les recevant pas de maîtres armés. Rome elle-même, après tout, n'avait jamais été conquise par la Grèce, et elle était devenue la plus originale de ses disciples.

Il est vrai que, si Rome n'avait point étendu son empire sur la Gaule, il eût fallu, pour la transformer, compter par siècles, et non point par années. Mais le temps ne fait rien à l'affaire, les progrès les plus rapides ne sont point les plus sûrs, et l'esprit humain gagne plus à s'acheminer peu à peu de lui-même vers des connaissances supérieures qu'à se les laisser imposer tout d'un coup par une volonté impérieuse.

A s'instruire plus lentement et sans le devoir d'obéir, la Gaule aurait retenu davantage de ses facultés propres. Entre les formes que lui offraient les œuvres méditerranéennes et les habitudes de son tempérament ou les traditions de son passé, l'entente eût été possible. L'esprit classique n'aurait pas travesti les gloires et les coutumes indigènes sous les lignes uniformes de ses types consacrés. Une plus large place eût été faite aux éclatants souvenirs de la Gaule et à ses qualités présentes, à toute sa vie personnelle, si pleine d'élan, de

¹ C'est la question que ne se posent jamais les apologistes systématiques de la conquête romaine.

² Notre tome II, et t. I, ch. IX, § 7 et 8.

curiosité et d'aventures. Elle fût entrée dans la discipline morale des Méditerranéens en gardant sa marque nationale, comme Rome et l'Étrurie l'avaient fait l'une et l'autre. Si Domitius et César n'étaient point venus, une grande patrie aurait achevé de se former sur la terre, et elle y aurait pris une noble figure¹.

Il n'en fut point ainsi. Aucun des traits de la culture gallo-romaine n'est d'un contour original. Ce qui est resté de la Gaule celtique, c'est ce qui vit en dehors de cette culture, plèbe et paysans. Tout ce que nous avons vu poindre, avant César, de pensées et de formes personnelles, a rapidement disparu sous la défroque classique. L'exubérance celtique s'est pliée aux multiples sujétions de la famille, de la confrérie, de la cité et de l'État². Plus de dieux invisibles et mystérieux³. L'art symbolique fait place à l'image banale⁴. Les épopées des druides, les hymnes des bardes sont sortis de la mémoire des hommes⁵ ; et j'avoue qu'à tous les pastiches gallo-romains fabriqués en vers de Virgile⁶ je préférerais un chant de la *Genèse* ou de l'*Exode* celtiques⁷. Mais ces poèmes

¹ En opposition à cette thèse, voyez ce que dit Mommsen.

² Notre t. IV, ch. IX, X, VIII, VI-VII et XI.

³ Notre t. VI, ch. I.

⁴ Notre t. VI, ch. III.

⁵ Notre t. VI, ch. II.

⁶ Je pense à Ausone, le principal poète de la Gaule romaine.

⁷ On me reprochera sans doute d'avoir envisagé ici l'hypothèse de Vercingétorix vainqueur et de la Gaule demeurée libre. Un historien n'a pas le droit, me dira-t-on certainement, d'appuyer ses théories sur des faits qui ont failli se produire et qui ne se sont point présentés. Sa tâche est de se mettre en race des événements et de documents, de ne voir qu'eux, de n'expliquer et de ne juger le passé que d'après eux. Introduire dans une œuvre de science la pensée que le cours des choses aurait pu être différent, c'est faire entrer l'imagination où il ne doit y avoir place que pour la réalité. C'est reconstruire les temps d'autrefois au gré de ses rêves, au lieu d'en suivre et d'en déterminer l'enchaînement. En dehors du récit des faits, de la recherche de leurs causes, de l'examen de leurs conséquences, l'historien a l'obligation de s'abstenir. — Je ne le crois pas. D'abord, pour qui connaît son devoir envers la vérité et se sent la force de l'accomplir, se figurer un passé différent de celui que les hommes ont vu, ne saurait un seul instant troubler sa claire vision des choses ni fausser sa manière de les interpréter : chez lui, cette hypothèse d'un passé différent ne vient qu'après coup, lorsqu'il a achevé en toute rigueur sa tâche de narrateur véridique. Mais cette hypothèse, il ne lui est pas interdit de la faire. Il s'en est fort souvent fallu de bien peu que les choses de tournassent autrement, et un simple incident, à la bataille de Dijon, eût pu contraindre César vaincu à évacuer la Gaule. Expliquer le lien des événements ne doit pas être une manière d'en estimer nécessaire la succession. Si vous enseignez cette nécessité, vous risquez de vous éloigner de la vérité même que vous voulez atteindre. L'obsession du fait accompli obscurcit votre regard plus que ne le fera, chez d'autres, la pensée d'un fait imaginé. On n'a cessé, par exemple, de voir dans l'unité romaine le prélude de la conquête chrétienne, parce qu'en fait l'une et l'autre se sont succédé : mais sait-on si le Christianisme n'aurait pas marché plus vite dans un monde divisé en nations ? L'Empire romain, dit-on, a sauvé la Gaule de l'invasion germanique : mais qui vous dit que la Gaule n'aurait pu se ressaisir et vaincre Arioviste, comme elle a failli vaincre César ? Si nous concédons à certains historiens le droit de justifier et d'admirer l'Empire romain, qu'on nous laisse le droit de raisonnements opposés et de sentiments contraires. Enfla, songeons à la dégradation du sens moral qui résulte insensiblement de cette histoire fataliste. Croire, comme Mommsen et tant d'autres, que la Gaule était à tout jamais en décadence et que la soumission à Rome était devenue la loi de son histoire, c'est nous imposer la résignation à l'endroit de tous les événements du passé, et, par contrecoup, du présent même ; c'est nous inviter à l'acceptation de toutes les défaites, et, par là

sacrés se sont tus pour toujours, plus rien ne nous les rendra ; et Rome, après avoir privé la Gaule de son existence nationale, a aboli jusqu'aux œuvres et au souvenir de son histoire. Elle a l'a frappée dans son présent, elle l'a effacée dans son passé, elle l'a retardée dans ses destins naturels.

Mais la nature finit toujours par s'imposer aux hommes, et les morts par se rappeler aux vivants. Rome n'avait pu détruire les énergies propres à la Gaule, ni celles que le sol y avait créées et qu'il ravivait sans relâche, ni celles qu'y avait fondées le travail incessant des générations disparues. Ces énergies vont se montrer et agir à nouveau, lorsque l'Empire romain s'affaiblira à son tour.

FIN DU SIXIÈME TOME

même, à l'absolution, à l'admiration de tous les vainqueurs. Je ne saurais l'admettre. Aucun triomphe, aucun empire, aucun souverain ne doit échapper au jugement, et, s'il le faut, au blâme de l'historien. C'est un juge autant qu'un enquêteur ; et, comme juge, il a des opprimés à défendre et des puissants à démasquer. Il s'intéressera aux vaincus dont la cause a été juste et dont la liberté était belle ; il sera du côté de Caton, et non pas du côté de César et des dieux.

HISTOIRE DE LA GAULE

TOME VII. — LES EMPEREURS DE TRÈVES.

I. — LES CHEFS.

CAMILLE JULLIAN

PARIS. — 1920

CHAPITRE PREMIER. — LA GAULE EN RUINE.

I. Les menaces contre l'unité politique. — **II.** Respect de l'unité latine — **III.** Affaiblissement des devoirs publics. — **IV.** Ruine des campagnes. — **V.** Ruine des villes. — **VI.** Dépopulation. — **VII.** Misères de toute sorte. — **VIII.** Du maintien des traditions publiques. — **IX.** Les dangers du dehors. — **X.** Les remèdes possibles.

CHAPITRE II. — LES COLLABORATEURS DE DIOCLÉTIEN.

I. Dioclétien ; l'Empire partagé entre Jupiter et Hercule. — **II.** Maximien ; la répression des Bagaudes. — **III.** Trèves, capitale de l'Occident. — **IV.** Maximien sur le Rhin ; l'alliance franque. — **V.** La main-d'œuvre barbare en Gaule. — **VI.** Efforts de réorganisation morale ; les persécutions. — **VII.** La tétrarchie ; Constance. — **VIII.** L'Empire maritime de Carausius. — **IX.** La guerre contre Carausius. — **X.** Les Francs domiciliés dans l'Empire. — **XI.** Restauration matérielle et paix morale .

CHAPITRE III. — CONSTANTIN.

I. L'avènement de Constantin en Gaule et le principe d'hérédité. — **II.** Le temps des empereurs multiples. — **III.** La conquête de l'Italie par Constantin. — **IV.** Du caractère de Constantin. — **V.** La surveillance sur le Rhin et l'accord avec les Francs. — **VI.** L'oubli de la frontière et la fortune d'Arles. — **VII.** La paix religieuse. — **VIII.** Querelles théologiques. — **IX.** Concile d'Arles. — **X.** Atonie des Églises de Gaule. — **XI.** Progrès moraux ; les temps de la conciliation. — **XII.** Les suprêmes fautes de Constantin.

CHAPITRE IV. — LES FILS DE CONSTANTIN.

I. Constantin le jeune. — **II.** La grande paix de la Gaule sous Constant. — **III.** La concorde de l'Église dans la foi orthodoxe. — **IV.** L'usurpation de Magnence. — **V.** La bataille de Mursa et la fin de la paix. — **VI.** Le second concile d'Arles ; la théocratie. — **VII.** La royauté d'Arles et le despotisme de Constance. — **VIII.** La campagne impériale contre les Alamans. — **IX.** L'usurpation du Franc Silvain. — **X.** La grande invasion de 355. — **XI.** L'insurrection morale ; Hilaire de Poitiers.

CHAPITRE V. — JULIEN.

I. Arrivée de Julien à Vienne. — **II.** Le concile de Béziers et la persécution des orthodoxes. — **III.** Les courses de la première campagne. — **IV.** La bataille de Strasbourg. — **V.** Les campagnes de la frontière. — **VI.** Julien à Paris. — **VII.** Hilaire en Orient. — **VIII.** Le pamphlet d'Hilaire contre Constance. — **IX.** Le triomphe d'Hilaire et le concile de Paris. — **X.** Julien proclamé empereur à Paris. — **XI.** Julien quitte la Gaule. — **XII.** L'œuvre impériale de Julien.

CHAPITRE VI. — VALENTINIEN ET GRATIEN.

I. Valentinien, empereur de frontière. — **II.** Jovin délivre la Gaule des Alamans. — **III.** Valentinien et Gratien à Amiens. — **IV.** La garde au Rhin. — **V.** Les beaux jours de Trèves. — **VI.** Les dernières œuvres d'Hilaire. — **VII.** Martin, évêque de Tours ; Marmoutier. — **VIII.** Le Christ, modèle de Martin. — **IX.** Gratien, Martin et l'ère des conversions. — **X.** Gratien et les généraux francs.

CHAPITRE VII. — THÉODOSE.

I. L'invasion des Huns et l'entrée des Goths dans l'Empire. — **II.** L'alliance avec les Goths. — **III.** L'affaiblissement du devoir militaire. — **IV.** Maxime, empereur en Gaule. — **V.** Priscillien l'hérésiarque ; le concile de Bordeaux. — **VI.** Martin à Trèves. — **VII.** Les derniers jours de Martin. — **VIII.** Valentinien II en Gaule. — **IX.** Le coup d'État du Franc Arbogast. — **X.** Alliance d'Arbogast avec l'aristocratie païenne. — **XI.** La défaite d'Arbogast. — **XII.** La Gaule sacrifiée.

CHAPITRE PREMIER. — LA GAULE EN RUINE.

I. — LES MENACES CONTRE L'UNITÉ POLITIQUE.

La restauration de l'Empire¹ par Aurélien et Probus, malgré la valeur des hommes, la beauté de l'effort et l'éclat du succès, ne put faire oublier les malheurs qui l'avaient précédée. Ni les chants de victoire, ni les déclamations de la rhétorique officielle, n'empêchaient qu'on ne vit les ruines de la Gaule et qu'on n'entendit les plaintes des misérables². Et celui qui ne se laissait pas éblouir par la gloire de Rome et le miracle de son réveil triomphal, pouvait se demander si les temps de la *paix auguste* reviendraient jamais, et si le monde n'était point condamné au retour périodique des mêmes désastres, où achèveraient de s'abîmer le sol et les hommes, la nourriture des corps et la sécurité des âmes.

La génération qui survivait à ces malheurs avait redouté l'effondrement de toutes les espérances que les siècles antérieurs avaient mises dans l'Empire romain. Il réalisait l'unité de la terre en la personne symbolique d'un seul maître : et pas un de ses derniers souverains n'avait pu célébrer la solennité de ces dix ans de règne³ ; à aucun d'eux n'était arrivée la certitude de transmettre à un fils son pouvoir et son œuvre, de fonder une *maison divine*. Ce rêve d'une famille éternelle de princes où l'humanité se complaisait depuis Auguste, était pour toujours évanoui. Il suffisait qu'on créa un empereur, pour que des rivaux surgissent aussitôt contre lui⁴. Ceux qui réussissaient à garder le pouvoir ne s'y maintenaient que par le crime ou la dureté. Les âmes nobles disparaissaient dès qu'elles touchaient au titre suprême ; et le meilleur de ces empereurs, celui qui avait rendu le plus de services à l'État, Probus, n'était, disait-on, parvenu à faire son devoir qu'en brutalisant les hommes et en traitant les soldats à la manière d'un bétail⁴. Car les chefs de valeur avaient point fait défaut : mais, ce qui était plus grave et ce qui faisait craindre la colère indélébile des dieux contre l'Empire, la destinée leur avait manqué. Le ciel se détournait-il des maîtres de la terre ?

¹ La bibliographie du Bas Empire suffirait à remplir un volume : je ne peux donc indiquer que des ouvrages généraux, quelques travaux essentiels sur des questions importantes, et, en outre, les articles dont je me suis inspiré ou ceux que j'ai cru utile de combattre. — Comme livres d'ensemble sur le IV^e siècle, le principal, en ce qui concerne les faits et les dates, demeure l'*Histoire des empereurs* de Lenain de Tillemont (IV et V, 1697 et 1701), à laquelle il faut joindre, pour les événements de la vie religieuse, ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (IV et s., 1696 et s.), tous deux admirables de science et de sagesse. En outre, Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Wel* (I, 2^e éd., 1897, 3^e éd., 1910 ; II, 1901, 2^e éd., 1921 ; III-V, 1909-1913 ; VI, 1920-21), à la fois intelligent et arbitraire ; Gibbon, *The History of the decline and fall of the Roman Empire* [publié de 1776 à 1783], éd. Bury, 1897-1900 (voir I-III) ; Beugnot, *Hist. de la destruction du paganisme en Occident*, 1835, 1 ; de Broglie, *L'Église et l'Empire romain au IV^e siècle*, 1856-66, 6 v. ; Duruy, *Hist. des Romains*, éd. in-8, VII, 1883. Schiller, *Geschichte der Römischen Kaiserzeit*, II, 1887 ; Schultze, *Geschichte des Untergangs des Griechisch-Römischen Heidentums*, 2 y., 1887-92 ; Boissier, *La Fin du paganisme*, 1891, 2 v. ; Duchesne, *Hist. ancienne de l'Église*, II, 3^e éd., 1906 ; III, 1910.

² T. IV, ch. XIV, en particulier § 9 ; ch. XV, en particulier § 8 ; ch. I, en particulier § 3-5.

³ *Decennalia* ; cf. t. IV, ch. XVI.

⁴ D'après Julien, *Convunium*, p. 314, Sp. = p. 403, Hertlein. Je dois rappeler que les autres écrivains ont donné une note bien moins sévère. — Cf. Postume, Lelianus.

Cette terre elle-même semble maintenant se refuser à l'unité, répudier les efforts ou les désirs des siècles antérieurs¹. A chaque instant on signale une province qui veut avoir son empereur à elle : la Gaule, durant quinze ans, s'est détachée des Césars de Rome, et, sans renoncer d'ailleurs à faire partie de l'Empire, elle s'est donnée aux généraux qui ont su la protéger contre les Barbares². Entre l'Occident et l'Orient du monde méditerranéen, les menaces de divorce croissent d'année en année, et ces deux moitiés naturelles de l'État romain se résignent malaisément à une discipline commune et à une direction unique.

Mais le plus grand péril venait des armées. C'étaient elles qui portaient les plus rudes coups à l'unité de l'Empire, qui brisaient le plus souvent l'horizon mondial de l'État. Leurs passions, leurs révoltes, étaient la cause principale des révolutions qui ébranlaient l'autorité impériale, des sécessions qui écartaient les provinces de la vie collective. Car chacune des troupes de l'Empire, celle du Rhin comme celle du Danube ou celle de l'Euphrate, a son humeur particulière, son amour-propre, ses ambitions, ses convoitises coutumières et ses flagorneurs intéressés, elle ne veut obéir qu'au maître sorti de ses rangs ou connu d'elle, et l'avènement d'un nouveau prince est, pour les soldats qui l'ont proclamé, une occasion de conquérir une partie du monde. Cette force militaire, qui avait construit l'Empire, qui était faite pour le maintenir et le protéger, servait surtout à en saper les fondements, à l'entraîner aux pires secousses ; et, elle qui avait été l'organe créateur et le principe de l'unité et de la paix romaines, tendait à devenir l'agent de leur ruine irrémédiable.

II. — RESPECT DE L'UNITÉ LATINE.

Il est vrai qu'à la faveur de ce despotisme militaire et de cette paix impériale, d'autres éléments avaient grandi pour compléter l'œuvre d'unité. Ce qui rattachait la Gaule à l'Empire, à défaut de la discipline des armées et de l'obéissance politique, c'étaient les liens de communauté sociale, religieuse et morale qu'avaient noués trois siècles de vie latine. Les grands seigneurs du pays, quelle que fût la lointaine origine de leur ascendance, l'avaient totalement oubliée ou ne la rappelaient qu'à titre de curiosité et leur principal motif de gloire était d'être devenus sénateurs de Rome, d'appartenir à cette vaste société de l'aristocratie des clarissimes qui étendait sur tout l'univers le prestige de sa richesse terrienne, de sa haute culture et de son patriotisme romain. Quant aux pauvres gens de Gaule, évidemment, ils n'éprouvaient aucun sentiment de sympathie ou aucun besoin d'entente à l'endroit de leurs frères d'Espagne ou d'Italie, et il faudra bien des siècles pour que cette idée de solidarité sociale s'impose aux misérables ; mais, enfin, tous ceux de l'Empire se ressemblaient par l'identité de statut légal, par la servilité envers des maîtres communs, et surtout par la passion des mêmes plaisirs, aux thermes, à l'arène et au cirque.

¹ *Omnibus fere membris truncata erat respublica*, etc. ; *Panegyrici*, V, 10 [je cite la numérotation classique, qui suit l'ordre chronologique ; VIII, dans la nouvelle édition. G. Bøehrens, 1911, qui suit l'ordre des manuscrits]. — Je vais citer de préférence des textes des Panégyristes, parce que, composés par des Gaulois ou prononcés en Gaule, écrits entre 289 et 313 (je parle des Panégyriques II-IX des éditions courantes), ils offrent un ensemble complet de renseignements sur l'état matériel et moral du pays au lendemain de la Restauration. Sur leur caractère littéraire et leurs auteurs, voyez t. VIII, ch. V, § 9.

² T. IV, ch. XV.

Car les pensées courantes et es traditions visibles étaient devenues impériales et romaines. La Gaule, sauf les attardés de la plèbe et de la campagne, s'était mise à parler le latin. On n'enseignait dans les écoles que ce latin ou le grec, que l'histoire ou les dieux de Rome. Toutes les manières de sculpter, de peindre ou de bâtir étaient empruntées aux figures ou aux lignes de l'art classique. Le populaire applaudissait mimes et gladiateurs, et il portait ses dévotions à Jupiter, à Mercure ou à la Mère du Palatin ; l'élite voyait dans Virgile comme un autre dieu, et Rome demeurait le foyer lumineux de sa vie morale, la patrie de ses souvenirs et de ses ambitions¹. Pas une seule fois, durant les quinze années où la Gaule de Postume et de Tetricus vécut en lutte contre les empereurs de Rome, la pensée ne se fit jour parmi ses chefs ou ses soldats, qu'elle pourrait une fois recouvrer l'indépendance². A vrai dire, ce mot d'indépendance n'avait plus de sens pour elle : elle était partie intégrante d'une vaste société historique et morale, et les incertitudes de la souveraineté politique ne pouvaient rien changer à cette communauté fatale et divine, pas plus que des discordes fraternelles ne suppriment les lois de la naissance et les droits de la famille. La **lumière romaine**³ était un nouveau soleil qui ne devait point s'éteindre.

III. — AFFAIBLISSEMENT DES DEVOIRS PUBLICS.

Mais, même au sein de cette société impériale et latine, se développaient des germes qui en troublaient l'unité et en menaçaient la durée. Beaucoup, parmi ces citoyens de la patrie romaine, ne s'intéressaient que médiocrement à l'avenir de cette patrie. Ils en avaient pris la langue, les façons de parler et d'agir, les souvenirs et les habitudes : mais ce n'était que façade de leurs âmes, et leurs pensées profondes allaient vers un autre idéal que le culte de Rome et de l'empereur.

Les Chrétiens rêvaient d'une patrie plus haute qui embrasserait tous les hommes, d'une cité où tous les êtres humains se rapprocheraient et dont le seul maître serait Dieu. Ce rêve, à vrai dire, n'était pas de nature à ruiner l'édifice public : car cette cité, cette assemblée, cette **église** des fidèles, ne serait bien réalisée qu'après la mort corporelle des initiés⁴, et son maître, qui était au ciel, ne pouvait prendre ombrage de la vie de la terre et des allures romaines de cette vie. Mais beaucoup, parmi les exaltés de la foi nouvelle, s'obstinaient à chercher sur cette terre les prémices de la **cité de Dieu**, et, se désintéressant de tout ce qui était Rome et les affaires de l'État, ils ne s'attachaient qu'à l'espérance du lendemain céleste : service militaire⁵, fonctions publiques⁶, traditions historiques⁷, règles ou plaisirs de la vie sociale⁸, ils faisaient table rase de tous

¹ Voyez *Panegyrique*, II, 1, 13, 14 ; etc.

² T. IV, ch. XV, en particulier § 3.

³ *Romana lux* ; c'est une expression courante ; *Pan.*, V, 10 ; IV, 18 ; XII, 3 ; Cf. t. VIII, ch. VII, § 1.

⁴ C'est la *civitas sancta* de Lactance, *Div. inst.*, VII, 24, 6, Brandt. Cf. t. VIII, ch. VI, § I. — Voyez surtout, sur toutes ces questions, Guignebert, *Tertullien, étude sur ses sentiments à l'égard de l'Empire et de la société civile*, 1901.

⁵ Tertullien, *De corona*, 11, *Patr. Lat.*, II, c. 91 et s. ; Lactance, *Divinæ institutiones*, VI, 20, 16, Brandt (*neque militare justo licebit*).

⁶ Tertullien, *De idololatria*, 17, *Patr. Lat.*, I, c. 686-7.

⁷ Lactance, *Divinæ institutiones*, I, 20-22.

⁸ Tertullien, *De spectaculis*, 16-17, *P. L.*, I, c. 648-9 ; Lactance, *Div. inst.*, VI, 20, etc.

les devoirs et de tous les usages du présent, pour ne plus vivre que des images et des rêveries tracées par leurs espoirs. Le nom de Rome n'éveillait en eux qu'un sentiment de colère¹ ; et au milieu des cris d'allégresse qui célébraient la restauration de l'Empire, on entendait leurs prophètes prédire sa condamnation et sa chute².

Même chez les dévots des autres cultes, l'esprit religieux tendait à étouffer la notion de la chose publique. La piété des hommes, se détournait chaque jour davantage des divinités historiques de l'Empire romain, j'entends par là celles dont l'histoire était mêlée au passé et à la gloire des Latins. Jupiter, qui commande du haut du Capitole, Mercure, en qui Teutatès s'était transformé pour mieux obéir à Rome³, Hercule, qui avait partagé ses labeurs entre la Gaule et l'Italie, Minerve et Junon, les compagnes de Jupiter capitolin, Apollon, protecteur d'Auguste et patron de Lyon, toutes ces puissances chères aux ancêtres ont singulièrement perdu de leur prestige, et c'est un peu de l'amour de Rome qui s'en va avec leur gloire. Le monde, maintenant, veut autre chose et veut mieux, des dieux et des déesses qui ne soient plus à la solde de l'Empire et domiciliés en ses résidences publiques, comme Jupiter au Capitole, Mercure au puy de Dôme ou Apollon à la colline de Fourvières. On aspire à l'adoration des forces immuables et universelles de la nature, le soleil qui domine et la terre qui enfante ; et sous le besoin inné aux dévotions humaines, on associe en une pensée commune la création des choses et la régénération des vivants, l'origine des êtres et le rachat de la mort : la Terre, mère des hommes, est aussi celle qui rajeunit les âmes et les appelle au salut pour une nouvelle vie⁴. Assurément, les sectateurs de ces divinités souveraines étaient loin de renier la société romaine, ils se complaisaient souvent à faire du Soleil le propagateur de l'Empire⁵ et de la Terre l'inspiratrice de ses chefs⁶. Il n'empêche que l'un et l'autre avaient une trop large envergure pour se réduire à un rôle de dieux politiques et nationaux⁷ ; et de même, cet âpre désir de salut et de résurrection qui animait le culte de leurs adorateurs, emportait les âmes bien au delà de la banalité des devoirs publics.

Ceux-là mêmes qui aimaient passionnément Rome, qui voyaient en elle la déesse par excellence, en son Empire la forme idéale de la société humaine, en l'obéissance à ses lois la meilleure des religions, ceux-là ne se rendaient pas compte des devoirs qui s'imposaient à eux pour la faire vivre et pour la servir dignement. Le sentiment, chez eux, était démenti par l'acte, et à d'admirables paroles succédait l'absurdité de la conduite. Tous ces grands seigneurs, qui étaient après tout les éléments essentiels et comme les pierres de base de l'édifice latin, eux qui, mieux que les autres, savaient lire les poètes et étudier l'histoire, eux qui résumaient en leurs idées et leur langage les beautés de la chose romaine, eux qui avaient en outre la richesse en terres et en esclaves,

¹ Commodien, *Carmen apologeticum*, éd. Dombart, en particulier 921 et s. Écrit sans aucun doute entre Decius et Valérien.

² Lactance, *Div. inst.*, VII, 25, 7, Brandt ; cf. *Die Oracula Sibyllina* de Geffcken, II, 364 ; VIII, 165.

³ Mercure fut, du moins en Gaule, plus résistant ; Sulpice Sévère, *V. Mart.*, 22, 1 ; *Dial.*, II, 13, 6.

⁴ Cf. Graillot, p. 157-8, 207-8.

⁵ Julien, *Or.*, IV (discours au Roi-Soleil), p. 152, Sp. = p. 198, II. ; etc.

⁶ Julien, *Or.*, V (discours à la Mère des Dieux), p. 180, Sp. = p. 232, II. ; etc.

⁷ Voyez entre autres textes les deux discours de Julien (*Or.* IV et V).

l'autorité et l'influence, dont les biens-fonds, les alliances, les intérêts, répandus dans toutes les provinces de l'Empire, formaient entre ces provinces des attaches plus solides que la force publique elle-même¹, ces puissants sénateurs rejetaient les fardeaux civiques les plus pénibles, qui étaient les charges militaires². Un clarissime, un noble d'Empire, ne paraît point aux armées, ni comme soldat, ni comme général³. De tels hommes, qui étaient les acteurs les plus vivants de l'unité romaine, ne savaient, pour la protéger, ni manier une arme ni courir des dangers. Ils trouveront d'émouvants accents pour célébrer Rome⁴ : et s'agit-il de la défendre, ils ont appelé à un roi des Francs⁵.

C'est à dessein que je prononce ce nom de roi des Francs qui devait, dans un siècle et demi, se substituer en Gaule à celui de l'empereur romain. Car, dès lors, il y a des chefs des Francs dans l'armée des Césars. Ce n'est encore que peu de chose, perdu au milieu d'éléments très divers, et nul ne peut prévoir l'avenir de ce titre. Mais il fallait le signaler ici : les maîtres de l'Empire ont déjà déposé en lui le germe dont il doit mourir.

Revenons encore sur cette armée : car elle demeure la seule force qui peut sauvegarder tout ou partie du monde romain. Ainsi qu'au temps d'Hadrien ou d'Auguste, elle est la grande puissance qui maîtrise la terre. Son orgueil de soldatesque ne lui ôte point de sa valeur brutale. Les Barbares n'ont jamais rien pu contre elle, et, lorsqu'ils ont franchi la frontière, c'est parce que ses troupes se laissaient absorber par leurs guerres civiles. Il a suffi de leur retour, sous Probus, pour délivrer la Gaule occupée par les Germains.

Mais c'est une force qui se manifeste chaque jour plus dangereuse pour ceux qui l'emploient. Le divorce qui, dès le temps d'Auguste, s'est introduit entre la vie civile et la vie militaire, n'a fait que s'accentuer. Du jour où on devient soldat, on cesse, à vrai dire, d'être citoyen, et on est soldat dans le meilleur temps de sa vie, et on le reste à moitié jusqu'à sa mort, et on l'est encore de père en fils : car il y a des avantages ou des devoirs spéciaux pour les retraités et pour leurs familles, et l'on est fils de vétéran⁶ comme l'on était autrefois fils d'affranchi. En ces temps où l'Empire romain connut les heures les plus atroces de sa vie, le service militaire, la garde contre l'ennemi, n'était plus un devoir, était à peine un métier, mais l'office propre d'une classe de salariés. Je sais que cette armée a souvent fort bien fait cet office, sous Postume, sous Aurélien, sous Probus, et qu'avec ces chefs de mérite elle a connu de belles journées de victoire, où il sembla que l'âme romaine l'animât tout entière d'un souffle de vertu. Mais de

¹ Nous y reviendrons, t. VIII, ch. III, § 3.

² Synesius dira plus tard (*Lettres*, 34, *Patr. Gr.*, LXVI, c. 1361) : *Οὐκ εἰς οἰκουρήσουσιν οἱ τὰ κοινὰ σωζειν δυνάμενοι*.

³ Le point de départ légal de cette incapacité militaire des sénateurs est l'édit de Gallien : *senatum militia vetuit et adire exercitum* (Aur. Victor, *De Cæs.*, 33, 34).

⁴ Cf. t. VIII, ch. VII, § 1 et 2.

⁵ Je dis roi, en supposant que les chefs des Francs auxiliaires aient dès lors porté ce titre (cf. Ammien Marcellin, XXXI, 10, 6). En tout cas, il y a, depuis Postume, des Francs dans l'armée, et il existe dès lors des *reges Francorum* alliés de Rome (*Paneg.*, III, 5 ; VII, 10, *reges Franciæ*).

⁶ *Code Théodosien*, VII, 22. Je renvoie à l'édition Mommsen et Paul M. Meyer, 1903, mais en recommandant de recourir toujours également à l'édition Hænel (1840) et au texte et à l'admirable commentaire de Jacques Godefroy (paru en 1665 à Lyon [Godefroy est mort en 1652] ; édit. courante, par Ritter, 1736-1743), le seul ouvrage qu'on puisse comparer à ceux de Tillemont.

telles journées, de tels sentiments, ne dureraient que ce que durait le prestige du chef, c'est d'en haut que venait l'élan, et non pas de la masse. Les mauvaises passions reprenaient les cœurs de ces multitudes plus vite encore que l'enthousiasme. Il leur manquait un idéal commun autre que l'obéissance à la consigne. Aucun des hommes ne savait véritablement ce que c'était d'être un Romain, un membre de la cité, un patriote. Les uns arrivaient comme recrues de l'intérieur de l'Empire : mais ce n'étaient que de misérables paysans, envoyés par leurs maîtres aux armées et qui s'y trouvaient souvent plus libres que sur les champs de labour¹. D'autres, enfants de la balle, n'avaient jamais vécu qu'au voisinage de la tente². Beaucoup étaient des Barbares, fugitifs ou aventuriers que Rome enrôlait avec empressement³. A tous égards, quelle que fût leur origine, on ne voyait parmi eux que des mercenaires : et il n'y a d'autre loi que l'ordre du chef. Si ce chef ordonne contre Rome, Rome comptera peu dans l'esprit des hommes⁴.

IV. — RUINE DES CAMPAGNES

Or cet Empire, dont les forces morales s'affaiblissaient chaque jour, où les uns manquaient d'idéal et les autres d'énergie, où personne ne possédait l'intelligence du devoir absolu, cet Empire venait de traverser la plus effroyable période de désastres qu'ait connue le monde antique ; et la Gaule, qui était la plus riche de ses provinces, avait atteint le dernier degré de la misère matérielle⁵. Cette société en désarroi vivait sur un sol en ruine. La Gaule semble par endroits n'être plus qu'un terrain vague, une surface sans maître et sans vie, une terre de cauchemar, stérile, défoncée d'ornières, couverte de débris, où disparaissent les lignes des anciennes cultures et les contours traditionnels des lieux habités.

¹ Cf. Végèce. I, 3. Ici, t. VIII, ch. II, § 2 et 3.

² *Stirpe castrensi progeniti* ; Code Théod., VII, 22, 7.

³ Cf. t. VIII, ch. II, § 4.

⁴ Voyez le texte si précieux d'Aurelius Victor, *De Cæs.*, 37, 6-7 (écrit vers 360) : *Amissa Gallieni edicto refici militia potuit concedentibus modeste legionibus Tacito regnante, neque Florianus temere invasisset, aut judicio manipularium cuiquam, bono licet, imperium daretur* [il s'agit de Probus plutôt que de Dioclétien], *amplissimo ac tanto ordinem castris degente* [si les sénateurs avaient consenti à servir]. *Verum dum oblectantur otio simulque divites pavent, quarum usum affluentumque æternitate* [de Rome et de l'Empire] *majus putant, munivere militaribus et pœne barbaris* [ceci a été écrit avant l'incorporation des Goths] *viam in se ac posteros dominandi*. Le passage a d'autant plus d'importance qu'Aurelius Victor fut un grand personnage, estimé de Julien, et qui devint plus tard préfet de la Ville (Ammien, XXI, 10, 6). — On trouve une impression semblable chez Lactance (*De m. p.*, 38) à propos de ces Barbares établis dans l'Empire par Galère (*qui a Gothis terris suis pulsa Maximiano se tradiderunt*), et destinés à devenir chefs dans l'armée romaine, *ut illi, barbaram servitutem fugientes, in Romanos dominarentur*. — Sur les pronostics de chute proférés plus tard, cf. t. VIII, ch. VII, en particulier, § 3.

⁵ *Galliæ priorum temporam injuriis efferatæ* ; *Paneg.*, VI, 8 (écrit en 307). De même, II, 4 ; III, 15 ; IV, 18 ; V, 10. Cf. t. IV, ch. XIV, en particulier § 9, ch. XV, en particulier § 8, ch. XVI, en particulier § 3 et 4.

Regardez d'abord la campagne : car c'est elle qui a fait la richesse et le renom de la Gaule, c'est par la valeur de ses blés, de ses lins, de ses prés et de ses vignes qu'elle a joui de la pleine sécurité et de la joie de vivre¹.

Un siècle plus tard, dans cette Campanie italienne qui était de par sa nature la terre la plus heureuse du monde entier, et qui n'avait connu ni les guerres civiles ni les invasions, on évaluait à plus de 500.000 arpents les terrains en friche². Combien de millions d'hectares devaient être abandonnés à une jachère forcée dans cette Gaule de Probus qui, depuis trente ans, avait vu se succéder, presque sans répit pour elle, incursions de Barbares, révoltes militaires, guerres civiles et désordres sociaux ; et ces incursions n'avaient eu d'autre but que de ravager et détruire, et ces révoltes n'étaient d'ordinaire que des prétextes à de nouvelles pilleries³. Si l'on songe que la population des villes a dû être réduite au moins de moitié⁴, celle des campagnes, infiniment plus exposée à l'ennemi et à la misère, a dû souffrir dans des proportions bien plus grandes⁵. Dans les rares moments où la terre se reposait de ses malheurs, le fisc aux abois intervenait pour compléter l'œuvre des bandits⁶. La main-d'œuvre agricole faisait entièrement défaut ; les ouvriers des champs avaient disparu, même des riches plaines de la Bourgogne et de la Picardie, des plateaux limoneux du Hainaut, des bords riants de la Moselle⁷, les uns emportés comme esclaves par les Germains⁸, les autres errant en vagabonds ou en brigands dans les forêts⁹ ou même en dehors des frontières¹⁰, sans parler des cadavres innombrables qui jalonnaient les routes des invasions¹¹. La paresse et le découragement succédaient partout à la crise du malheur¹². Qu'aurait fait effort pour reconstituer les familles rurales ? Les propriétaires eux-mêmes ne répondaient plus à l'appel du sol¹³. Quelques-uns avaient émigré vers des régions plus tranquilles¹⁴, d'autres étaient morts en état de déshérence¹⁵, d'autres avaient vu leurs biens confisqués par quelque

¹ T. I, ch. III, § 3 ; t. II, ch. VIII, § 2 et 4 ; t. V, ch. V, § 3 et 4.

² *Code Théod.*, XI, 28, 2 (loi de 395).

³ T. IV, ch. XIV, § 9 ; ch. XV, § 8 ; ch. XVI, § 3 et 4.

⁴ Et sans doute d'infiniment plus.

⁵ On a remarqué que dans toutes les parties basses de la Belgique et dans es Pays-Bas, il ne reste plus aucune trace de civilisation romaine dès la fin du IIIe siècle ; J. H. Holwerda, *De Franken in Nederland*, p. 5, dans les *Oudheldkundige Mededeelingen* du Musée de Leyde, 1924. La contrée a dû être à peu près complètement abandonnée, fait qu'on ne retrouvera plus dans son histoire.

⁶ *Paneg.*, VIII, 5 et 14 ; Lactance, *De mortibus persecutorum*, 7 [je ne doute plus de l'attribution à Lactance ; cf. R. Pichon, *Lactance*, 1901, p. 337 et s. ; Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, III, 1905, p. 340 et s. ; Harnack, *Die Chronologie der altchristl. Litteratur*, II, 1904, p. 421 et s. ; de Labriolle, *Hist. de la litt. latine chrét.*, 1920 (2e éd., 1924), p. 252-3, 288 et s.] ; Zosime, II, 38, 8 (dans les villes).

⁷ *Paneg.*, V, 21 ; cf. VIII, 6.

⁸ Cela va de soi ; cf. *H. Aug., Probus*, 13, 6 ; 14, 6 ; Zosime, III, 4, 8 et s. [je cite la numérotation de l'édition. Reitemeier, 1784]. Remarquez la loi de 314 (*Code Just.*, VII, 22, 3), relative aux hommes libres réduits en esclavage depuis soixante ans, c'est-à-dire depuis 254, ce qui nous ramène à la première des grandes invasions.

⁹ *Latitare per saltus* ; *Paneg.*, VIII, 14 (ici même il s'agit de propriétaires).

¹⁰ Zosime, II, 38, 8, Reitemeier [4, Mendelssohn] (habitants des villes).

¹¹ Supposé d'après la vraisemblance.

¹² *Segnitia hominum* ; *Paneg.*, VIII, 6.

¹³ *Piget laborare* ; *Paneg.*, VIII, 6.

¹⁴ *In exsiltum ire compulerat... inopia* ; *Paneg.*, VIII, 14.

¹⁵ Supposé d'après l'ensemble des faits.

usurpateur¹ ; le fisc avait fini par mettre la main sur toutes ces terres vacantes, mais elles n'en étaient que plus abandonnées pour être inscrites sur les rôles interminables des domaines publics².

Qu'étaient devenus ces temples, ces thermes, ces théâtres ruraux où, dans les lieux de foire ou de pèlerinage de la Gaule romaine, s'était depuis trois siècles dépensé tant de plaisirs et accumulé tant de richesses ? Ce n'étaient plus, sans nul doute, que pans de murailles à demi calcinées, et ils ne serviront plus qu'à fournir de pierres ou de marbres les villages voisins, le jour où l'on pourra les reconstruire. Champlieu³, Berthouville⁴, Herbord⁵, le Vieil-Évreux⁶, et cent résidences semblables⁷ de dieux et de prêtres, ne sont que des masses de décombres, au milieu desquels se cachent encore, à l'insu de tous, les trésors de l'orfèvrerie ou les corps de statues échappés aux bandits ou aux destructeurs, et par-dessus ces monceaux de débris monte et grandit sans arrêt la végétation propre aux ruines⁸.

Sur les coteaux voisins des sources, à l'orée des bois profonds, bien des riches villas s'étaient écroulées, et nul ne songeait à utiliser leurs restes⁹. Peu à peu la forêt se rapprochait d'eux¹⁰, et elle finira, car personne plus ne lui résiste, par recouvrir ces vestiges lamentables et faire disparaître et oublier sous ses frondaisons renouvelées les souvenirs de la richesse et des calamités romaines¹¹. Dans les Vosges, bois et fourrés, reprenant leur marche, vont occuper les fermes et les tombes délaissées du pays de Dabo¹², et les ronces

¹ Ausone, *Parentalia*, 6, 7-9.

² Cf. la loi de 395. L'extrême richesse foncière du fisc sous les derniers empereurs et les rois mérovingiens doit en grande partie remonter à cette époque ; cf. t. VIII, ch. I, § II.

³ Je ne vois là aucune trace d'occupation postérieure au IIIe siècle.

⁴ De La Croix et Babelon sont arrivés à cette conclusion, que les deux temples de Berthouville ont été détruits par la sape et le feu à la fin du IIIe siècle, que les gardiens auraient été massacrés et que leurs restes se trouvent au milieu des décombres d'incendie. Ils auraient été ensuite reconstruits en dimensions moindres, sans doute pour durer peu de temps. Babelon, *Le Trésor d'argenterie de Berthouville*, 1916, p. 45 et 16.

⁵ Il semble bien que le gros des monnaies s'arrête à Tetricus (*Revue numism.*, 1884, p. 496-8).

⁶ On acceptera pour le sanctuaire de Vieil-Évreux les mêmes conclusions que pour Berthouville, à cause de la rareté de monnaies constantiniennes, succédant à l'abondance de monnaies de Tetricus et antérieures.

⁷ Une bonne partie des *fana* forestiers de la Normandie semblent avoir été détruits au cours des invasions du IIIe siècle ; de Vesly, *Les Fana*, p. 141-2.

⁸ Cf. à Luxeuil.

⁹ Grenier (*Habitations... des Médiomatrices*, 1906, p. 119 et 179) signale la disparition de bon nombre de villas rustiques avant 300, et remarque le fait que, sauf de très rares exceptions, les grandes villas urbaines datent d'après 275.

¹⁰ Le Panégyriste l'indique lui-même (VIII, 6) : *Nec silvas licuit excidere*.

¹¹ Sur ce retour offensif des forêts, *Paneg.*, III, 15 ; VIII, 6. Orose signale cette ruine des villas en Italie dès le temps de Marc-Aurèle (*Hist.*, VII, 15, 5) *passim viliaë, agri atque oppida sine cultore atque habitatore deserta in ruinas silvasque concesserint*, et ce texte est capital.

¹² Fuchs (*Die Kultur der Kellischen Vogesensiedelungen*, Saverne, 1914, p. 171) a montré l'abandon de ce territoire agricole des Vosges : l'absence complète de monnaies du Bas Empire permet de placer le fait à la fin du IIIe siècle.

menacent de s'enchevêtrer aux statues et aux colonnes des bains de Luxeuil, qui furent jadis si pleins de vie¹.

Sur les terres basses, c'était le marécage qui déclarait à nouveau une guerre sourde aux anciens travaux des hommes². Canaux de drainage, d'écoulement ou d'irrigation ne pouvaient plus être entretenus³. Le sol devenait inhabile à lutter contre les infiltrations de l'eau croupissante, et, une fois redevenue maîtresse en un jour d'inondation, elle ne s'en retournait plus⁴. En Flandre, la région des tourbières était reprise par sa misère originelle⁵. Sur les bords des grands estuaires, par exemple de la Gironde, des lambeaux de murailles, épaves d'opulentes demeures, surgissaient du milieu des fanges déposées par le fleuve⁶.

Que de conquêtes humaines, acquises depuis plus d'un millénaire, disparurent pour des siècles sous l'ère d'un empereur de Rome ! La Gaule reculait insensiblement, non pas au temps d'avant la domination des Césars, mais à l'époque lointaine et mystérieuse où les dompteurs du sol n'avaient pas commencé leur besogne. La nature prenait partout sa revanche. Çà et là⁷ elle avait même rompu ces vieilles routes populaires que les Romains croyaient avoir transformées en chaussées indestructibles. Ici, les chemins s'enfonçaient à nouveau dans le marécage⁸ ; ailleurs, je pense, les racines des arbres déchaussaient le sol ; par endroits, c'était crevasses et cassures. Sur ces voies par où s'était faite depuis si longtemps la circulation de toute vie sociale, on ne s'aventurait par moments qu'avec terreur, et les chefs de Rome, en expédiant

¹ *Vita Columbani*, I, 10, p. 76, dans les *Monumenta Germaniæ*, éd. Krusch : *Ibi densitas imaginum lapidearum vicina saltus densabant*.

² *Quidquid humilitate sua fuerat uberius, in voragines et stagna conversum* ; *Paneg.*, VIII, 6. Il s'agit du bas pays éduen, c'est-à-dire des terres de la rive droite de la Saône.

³ J'interprète dans le même texte (n. précédente), les expressions *per singulorum fines* [de domaine en domaine] *procursus fontium vallibus patentibus*. Même région.

⁴ *Paneg.*, VIII, 6.

⁵ Voyez les recherches de Lesmaries, *Dunkerque et la Plaine maritime aux temps anciens* (1923, Dunkerque), p. 420 et s. J'ai d'ailleurs peine à accepter la théorie courante (cf. Raoul Blanchard, *La Flandre*, 1906, p. 144 et s.), d'une *inondation maritime* générale sur la plaine, ni pour la fin du III^e siècle, ni pour le Ve siècle. En tout cas, désolation à part, le pays présentait encore vers 400 la même structure que de nos jours (voir le texte sur l'apostolat de Victrice).

⁶ Aux marais de Reyson dans Saint-Germain-d'Esteuil ; le nom du hameau voisin, Brion, peut annoncer un **Brigomagus* (*magus* étant un marché) ; c'est en tout cas le vestige de l'ancien nom du lieu, et je ne doute pas qu'il ait eu là un des endroits les plus importants du Médoc, sinon une bourgade, du moins un sanctuaire ou marché sacré. Drouyn, *La Guyenne militaire*, I, 1865. p. XCIII et s.

⁷ Ce qui suit, d'après *Paneg.*, VIII, 6 et 7. J'ai cru d'abord qu'il s'agissait de la route de Besançon à Autun par Beaune. Je pense maintenant que Constantin, en 311, remontant le Rhône et la Saône jusqu'à Chalon (*vias faciles, navigera flumina ipsas oppidorum portas alluentia*), a quitté à Chalon la route de Belgique par Langres et Trèves (*ab eo flexu e quo retrorsum via ducit in Belgicam*) et a pris la chaussée d'Autun, qui, au delà, menait vers Auxerre, Troyes, Reims, Boulogne. C'est aux approches d'Autun que, du haut de la montagne d'Amy (*ex vieino monte*, § 8), Constantin jeta un coup d'œil sur les champs de culture et sans doute aussi sur la ville.

⁸ Voyez, *Paneg.*, V, 8, la description des chemins suivis par Constance en 293 ou 294 dans son expédition de Batavie : *pæne terra non est, ita penitus aquis imbuta*, etc.

leurs convois de vivres sur les chaussées militaires, ne savaient point toujours s'ils arriveraient à destination¹.

Même en cette Bourgogne si prompte à espérer et à réparer ses ruines², on n'attendait plus le relèvement que d'un nouvel Hercule envoyé par un nouveau Jupiter. Sur les côtes dorées du couchant, les vignes laissaient voir les troncs rabougris et tordus de leurs corps devenus impuissants³. Dans le bas, dès la fin du coteau, le marécage coupait de place en place la bonne terre par des traînées d'eau graduellement élargies, le long des ruisseaux qui menaient la Saône⁴ : et celle-ci continuait imperturbable lente et monotone descente le long de ses rives désolées.

V. — RUINE DES VILLES.

L'aspect des villes était encore plus lugubre car la nature n'y cherchait pas à cacher les ruines ; et dans ces cités où tout était l'œuvre du travail des hommes, rien ne dissimulait les désastres et les hontes que la faute des hommes y avait à son tour accumulés.

Sauf dans quelques villes du Midi, telles que Nîmes, Narbonne, Arles ou Vienne, défendues par leurs murailles coloniales⁵, les Germains avaient partout détruit ce qui valait la peine d'être saccagé⁶. A Bordeaux, le temple de la Tutelle, peut-être le plus vaste et le plus riche de la Gaule, aux portes mêmes de la cité, dressait sa colonnade incomplète, ses frises ébréchées et ses statues mutilées au-dessus de sa terrasse désormais solitaire⁷. A Paris, les thermes qui décoraient les dernières pentes de la colline sacrée, ne devaient qu'à l'énormité des voûtes de garder intacte leur plus grande salle, d'ailleurs à tout jamais privée de richesse et de mouvement⁸. Réparer, reconstruire, nul n'y pouvait songer, et l'on n'eut

¹ *Paneg.*, VIII, 7. Cf. Ammien, XIV, 10, 2 et 6.

² Cf. *Paneg.*, V, 21 ; VII, 22 ; VIII, 14.

³ *Paneg.*, VIII, 6 : *Ipsæ denique vineæ, quas mirantur ignari, ita vetustate senuerunt, ut culturam jam pene non sentiant. Radices enim vitium [les souches], quarum jam nescimus ætatem, miltes replicando congestæ altitudinem debitam [normale] scrobibus [les raies] excludunt, et [pour sed ?] ipsam propaginem [les provins] non debitam [leçon des manuscrits à conserver, ce sont les provins gourmands] sed obtectam [leçon des manuscrits, j'incline à conserver le mot, et à l'interpréter dans le sens d'enfoui ce qui expose ces provins tantôt à la moisissure, tantôt au grillage ; à la rigueur obductam] produnt imbribus et solibus perurendam. Il s'agit évidemment de vignes devenues rampantes et poussant des sauvageons sans force de résistance. Remarquez l'extraordinaire précision technique de ce texte, qui fait honneur et à la langue de l'orateur d'Autun et à ses connaissances en viticulture.*

⁴ *Paneg.*, VIII, 6.

⁵ Encore faut-il faire des réserves.

⁶ Avec cette réserve, qu'Autun, par exemple, a été pillé par les soldats.

⁷ Ausone n'en parle pas dans sa description de Bordeaux (*Ordo urbium nobilium*, 128 et s.), ce qui est significatif. Il est du reste à peu près avéré qu'un certain nombre de débris utilisés dans la construction des remparts de l'an 300 proviennent des Piliers de Tutelle (cf. Courteault, *Revue des Ét. anc.*, 1922, p. 230 et s.). Les ruines en étaient (au Grand-Théâtre) à gauche et en dehors de l'entrée principale de la ville forte (porte Médoc, rue Sainte-Catherine). Cf. t. VIII, ch. IV, § 9.

⁸ Cf. De Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912, p. 86-7 ; cf. p. 113 et s. J'ai fini, après de longues hésitations, par accepter pour ce mystérieux édifice de Cluny la destination de thermes : dispositif intérieur, situation topographique, impossibilité de

même pas la force ou le courage, l'argent ou le temps pour achever de démolir, enlever les débris et nettoyer le terrain¹. Ceux qui survivaient aux catastrophes se résignaient à vivre au contact des ruines². Elles servaient seulement à abriter quelques malheureux, ils s'y réfugiaient comme ils auraient fait en d'autres temps dans les cavernes, et les plus grandes villes montraient des réduits et des taudis de misérables, tapis dans les recoins de murailles abandonnées auxquelles on conservait le nom traditionnel de thermes ou d'arènes³. Il y avait moins d'un siècle, ces édifices avaient connu la gloire la plus insolente, et ce qui en reste maintenant sert d'asile de nuit aux vagabonds. Des statues de marbre gisaient enfouies sous les déblais entassés dans les bains, les temples ou les théâtres⁴. Les amphithéâtres présentaient les brèches formidables que les maçons d'Aurélien ou de Probus avaient faites à leurs flancs pour en tirer en hâte les matériaux des remparts voisins⁵ : il était sûr que le peuple ne s'y réunirait plus pour ses plaisirs coutumiers, et, si proches que fussent les heures des arènes, il fallut leur dire un éternel adieu : c'était tout un monde qui finissait brusquement avec la rupture de ces gradins. Des aqueducs éventrés l'eau s'échappait par mille blessures⁶. Dans les plus grandes rues des plus belles villes, par exemple à Autun, le pavé et les trottoirs disparaissaient sous un amoncellement de décombres, où se mêlaient poteries, monnaies et sculptures, vestiges de la vie d'autrefois crue les survivants foulaient sous leurs pieds⁷.

Même les villes qui avaient ignoré les désastres immédiats, ne pouvaient soutenir leur antique fortune, et se sentaient pénétrer par la ruine universelle des choses. Trèves doit à ses remparts de n'avoir point vu entrer les Barbares mais tout est à reconstruire⁸ dans cette ville où depuis trente ans on vit sous les menaces ou dans les angoisses d'un siège⁹. Nul ennemi sans doute n'a touché à Narbonne¹⁰ : mais même là faute de ressources ou de main-d'œuvre, remparts, basiliques ou temples tombent de vétusté, et la plus ancienne métropole de la Gaule romaine n'apparaîtra bientôt plus que comme le musée des débris de la paix impériale¹¹.

songer a une autre espèce d'édifice, tout me parait maintenant militer en faveur de ce caractère.

¹ Voyez a Autun, avant Constance, tout ce qu'il était nécessaire de faire, *extructio veterum domorum, refectio operum publicorum, instauratio templorum* ; *Paneg.*, V, 21.

² *Paneg.*, IV, 9.

³ Voyez le texte si caractéristique d'Orose, VII, 22, 8.

⁴ Le Niobide du Château d'Albâtre à Soissons (Espérandieu, n° 3790) ; les statues impériales des thermes de Bordeaux (cf. *Inscr. rom. de Bord.*, I, p. 91 et s.) ; etc.

⁵ Aux Arènes de Paris ; De Pachtère, p. 146-7. On a supposé que les Chrétiens avaient complété la destruction (J. Formigé, *Les Arènes de Lutèce, Commission du Vieux Paris*, annexe au 12 janvier 1918, p. 11) : c'est possible en principe, mais les indices manquent.

⁶ *Paneg.*, IV, 4. A Narbonne, Ausone, *Ordo urbium nobilium*, 129 et s. Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23, 32-68.

⁷ Harold de Fontenay, *Autun*, p. 53-57 (avec la rectification de Gadant, *Rev. de Ét. anc.*, 1921, p. 223-4). De même a Paris ; De Pachtère, p. 81-85.

⁸ *Olim corruisse* ; *Paneg.*, VII, 22.

⁹ Depuis 253.

¹⁰ Encore n'est-ce point sûr, puisque l'invasion de 253 a dû passer par là pour aller en Catalogne.

¹¹ Ausone, *Ordo urbium nobilium*, 120 et s. (*quondam de marmore templum*, etc. ; il s'agit de son Capitole) ; Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23, 32-68. Et ces textes sont confirmés par une inscription du IV^e siècle (XII, 4355), ou un préfet du prétoire

Ce n'étaient point seulement les édifices des vivants qui valent péri dans la tourmente, mais les monuments mêmes des morts et cela était le signe le plus grave de l'atrocité des temps et de la fin d'une civilisation, car l'homme d'autrefois tenait plus à sa tombe qu'à sa maison, à ses morts qu'à ses dieux¹. Tout le passé de la Gaule romaine s'effondrait, jusqu'en ses tombeaux. Ces riches bourgeois, ces nobles sénateurs, ces affranchis orgueilleux qui, dans les années d'Hadrien ou de Septime Sévère, s'étaient réservé l'éternité du sépulcre, qui avaient dressé leurs mausolées et leurs statues sur les routes populeuses pour recevoir des passants de nouveaux saluts, étaient disparus à leur tour du regard et de la mémoire des hommes, leurs châteaux funéraires étaient démolis, leurs images renversées, leurs épitaphes brisées, et les pierres de leurs sépultures, ramassées par les bâtisseurs de murailles, allaient s'enfouir pour des siècles dans les remparts de la forteresse la plus proche². La tombe la plus riche n'était plus qu'une carrière pour les maçons en maraude³.

Vivants et morts, tombes et temples, souvenirs et foyers, tout manquait à la fois, et la vie humaine s'échappait en mille manières de ces villes où elle avait été si joyeuse et si intense. Ce n'était que demeures écroulées⁴, ateliers déserts⁵, et le silence es portes closes⁶. Et ces hommes de l'Empire main qui avaient cru en la divinité des cités, s'aperçurent avec terreur qu'elles aussi pouvaient mourir⁷.

[honoraire] *pontem, portas, aquiduct., quaru[m] r[erum] usus longa incuria et veritate co[m]lapsus ? e[re]rat, civitati restauravit.*

¹ Il est possible que la démolition de ces tombeaux s'explique en partie par l'extinction des familles. Mais il a dû y avoir aussi, de la part de l'autorité publique, une mesure générale de désaffectation ou d'expropriation des terrains funéraires. En outre, pour que pierres, figures, inscriptions de tombes aient été employées en si grande quantité comme matériaux d'édifices, il faut bien que la destruction en ait été opérée systématiquement par les ennemis ou les brigand, et, après cette première violation, par les agents de l'État ou des cites. La législation romaine était en effet particulièrement sévère contre quiconque touchait à une sépulture : mais d'une part, les remparts d'une ville avaient, comme les tombes, un caractère religieux (*Institutes*, II, 1, 10) ; et d'autre part, on traitait sans doute les tombeaux violés par l'ennemi comme des *sepulchra hostium*, qui *religiosa non sunt*, et dont *lapides inde sublatos in quemlibet usum convertere possumus* (Paul, *Digeste*, XLVII, 12, 4).

² Les exemples sont innombrables ; on en trouve dans chaque cité, aux enceintes es chefs-lieux et souvent aussi a celles des simples castra. Le plus caractéristique est celui qu'offrent les mausolées trévires, dépecés et insérés sous Constantin dans les murs de Neumagen (Espérandieu, VI, p. 317 et s.).

³ On dut prendre à la fin des mesures rigoureuses ; *Code Théod.*, IX, 17, *De sepulchris violatis*.

⁴ A Autun, la destruction s'est étendue, *non templis modo ac locis publicis* [les fora], *sed etiam privatis domibus* ; *Paneg.*, IV, 4.

⁵ Voyez l'absence d'ouvriers dans cette ville d'Autun (*Paneg.*, V, 21 ; VIII, 4) ou précisément la population artisanne semble avoir été si abondante.

⁶ Φυγήν ἀπάντων, dit Zosime des villes tracassées par le fisc (II, 38, 8, 9 et 10). *Urbes diu silvis obsitas atque hahitatas feris* ; *Paneg.*, IV, 18. Ces deux textes ne visent pas la Gaule.

⁷ *Cernimus exemplis oppida posse mori*, dit un vers de Rutilius Namatianus, I, 14. — Voyez la curieuse loi de 365 (*Code Théod.*, XV, I, 14 et 1), qui nous montre les petites villes mises au pillage (*in eversionem abditorum oppidorum*) par les gouverneurs, qui les dépouillent de leurs statues, marbres ou colonnes, pour les transporter dans les métropoles où ils séjournent.

Elles vécurent pourtant, elles retinrent et gardèrent quelques-uns de leurs fils misérables : car après tout c'était à l'abri de ces pierres, même branlantes, qu'on pouvait le mieux attendre l'avenir et espérer un changement de destin. Alors, pour protéger ces existences qui continuaient aux lieux accoutumés, on avait, au beau milieu des ruines, autour de ce qui subsistait des foyers municipaux¹, construit d'énormes remparts, aux murailles épaisses, aux tours innombrables, aux portes rares et basses². A cette existence de danger qui allait être celle des villes, on donnera l'aspect, le cadre et la cuirasse qui lui conviennent. Plus de cités ouvertes, à l'accueil avenant, aux contours capricieux et incertains, aux espoirs d'extension indéfinie : il faut sauver derrière des remparts ce qui reste d'hommes et de choses, fussent habitants et demeures s'y étouffer à l'étroit et s'enfermer sans plus rien voir de l'horizon³. On ne durera qu'à la condition de craindre et de veiller toujours. Voilà la Gaule revenue, dans ses villes comme dans ses campagnes, aux temps fabuleux des grandes misères, où chaque village était une forteresse, où l'homme vivait en ennemi de l'homme, où Hercule n'avait pas encore vaincu le mal et imposé la paix⁴.

VI. — DÉPOPULATION⁵.

Combien étaient-ils, ces hommes qui vivaient encore sur ces champs en détresse et dans ces villes en émoi ? On ne peut fournir de chiffres, les écrivains de ce temps n'en donnent pas et se bornent à des effets de rhétorique. Pourtant, à travers leurs paroles de tristesse, et aussi à travers les ruines du sol, la vérité se fait jour sans peine, et nous constatons une effroyable déperdition de vies humaines⁶, telle que notre pays, Gaule ou France, n'en a jamais connue dans sa longue histoire.

J'ai déjà parlé de la dépopulation des campagnes, ou la mort de la terre entraînait la fuite des hommes⁷. Ce mot de fuite devient constamment chez les chroniqueurs de cette époque : il est en quelque sorte le symbole de l'état des êtres humains. Ils fuient les champs qui sont devenus stériles, ils fuient le Barbare qui s'approche, ils fuient le collecteur d'impôts qui revient après le

¹ Cette construction de remparts suppose évidemment de nouvelles démolitions, de nouvelles expropriations. Mais comme, d'une manière absolue, les enceintes du Bas Empire épousent le dispositif intérieur des rues, et qu'il est impossible d'admettre le remaniement complet de ce dispositif, on supposera volontiers que les remparts ont utilisé des lignes ou des voies préexistantes.

² T. VIII, ch. IV, § 8 et 9.

³ Cf. t. VIII, ch. IV, § 8 et 9.

⁴ De là, la comparaison constante, chez les écrivains du temps, entre Maximien et Hercule *pacator terrarum* (*Paneg.*, II, 11 ; etc.).

⁵ Cf. Henri-F. Secretan, *La Dépopulation et les Mœurs*, 1913, p. 11 et s. (*la dépopulation de l'Empire romain*).

⁶ Le témoignage du Panégyriste de 291 est formel (III, 15) : *quanta frugum inopia, quanta funerum copia fuerit, fame passim morbisque grassantibus*. Il semble même qu'on ait constaté un sérieux affaiblissement de la natalité et un fort accroissement de la mortalité ; cf. *Paneg.*, III, 15, signalant que sous Maximien (p. 92) *hominum ætates et numerus augentur*.

⁷ *Hominum segnitia terræque perfidia* ; *Paneg.*, VIII, 6. — Une preuve de la dépopulation des campagnes depuis le milieu du III^e siècle, peut être tirée de la rareté de poteries, sculptures, monnaies, constatée, après cette époque, dans les ruines de villas ou de bourgades rurales.

départ du Barbare. Où vont ces fugitifs, nous ne le savons guère. Beaucoup durent passer en Espagne ou en Italie, sur des terres plus éloignées de la frontière ; beaucoup durent s'arrêter en route pour grossir les bandes de brigands ; et l'armée des Bagaudes, de ces paysans qui feront bientôt tant de mal à la Gaule, n'était à vrai dire que le refuge collectif de tous ces hommes en fuite. Mais, qu'ils aient émigré ou qu'ils aient pris les armes, soyons sûrs qu'ils ne retourneront plus à leurs champs et à leurs villages.

La fuite gagna les habitants des villes. Ce fut une panique générale, où la Gaule entière parut se vider d'hommes. Artisans et bourgeois s'évadaient également de leurs domiciles urbains. Une cité ne trouve plus ni d'ouvriers pour les besognes courantes¹, ni de décurions pour les affaires publiques². Les plus riches eux-mêmes se transforment en vagabonds proscrits par les révolutions ou pourchassés par les meutes des affamés, ils quittent leur pays natal, où ils ne rencontrent plus qu'ennemis, où ils n'ont en face d'eux que les détenteurs ou les pillards de leurs biens confisqués, et ils cherchent au loin de quoi reconstituer un foyer et une fortune³. Quand la crise fut passée et que les chefs de Rome revinrent dans ces villes de la Gaule au nom et à l'opulence célèbres, ils furent frappés de stupeur à voir le peu qui en restait⁴. Une génération à peine s'était écoulée entre la veille de la catastrophe et l'heure de la restauration, et le contraste était tel, qu'elles semblaient séparées par un abîme de temps où toute une civilisation se serait engloutie. Les hommes du nouveau siècle parlaient de ces cités en ruine comme nous parlerions de Pestum, misérable village héritier des débris de l'élégance hellénique, comme nous parlerions de Brouage, où quelques foyers s'abritent encore dans la vaste enceinte de Richelieu⁵. L'empereur Julien, en écrivant sur Besançon, rappelle que c'était *jadis* une très grande ville, dotée de monuments superbes⁶ ; et son historien Ammien Marcellin ne s'exprime pas autrement au sujet d'Autun⁷ et d'Avenches⁸, *jadis* les capitales prospères des Éduens de Bourgogne ou des Helvètes de Suisse⁹. On disait *jadis*,

¹ *Paneg.*, IV, 4 (Autun).

² *Paneg.*, IV, 4 (Autun).

³ *Cæcilius Argenius Arborius*, aïeul maternel d'Ausone (*Parentalia*, 6), appartient à une vieille et noble famille d'Autun ou des Éduens [son nom patronymique, *Arborius* doit se rattacher à la localité d'*Arbor*, Ammien Marc., XVI, 2, 3] ; il est apparenté aux plus illustres des Lyonnais, Éduens, Allobroges. Sous les Tétricus, son père et son aïeul voient leurs biens confisqués et s'en vont vivre misérablement du côté des Pyrénées, chez les Tarbelles de Dax. — Le cas d'Arborius a dû être celui de beaucoup d'autres nobles d'Autun, puisque le Panégyriste (IV, 4) se plaint des vides de la noblesse locale. Voyez d'ailleurs l'abandon ou la ruine des demeures particulières (*Paneg.*, IV, 4) — Tout cela, évidemment, explique la décadence des curies ou des administrations municipales, décadence sur laquelle on ne peut s'étendre ici, faute de documents pouvant se référer à la Gaule ; cf. t. VIII, ch. I, § 9 et 15, ch. III, § 5, ch. VII, § 3.

⁴ *Jacens perdita que civitas*, à Autun ; *Paneg.*, VIII, 4 ; V, 21. *Ἀνειλημμενη*, à Besançon, ce qui indique une reconstruction, Julien., *Ép.*, 38, p 414 c, Sp. p. 11, Bidez et Cumont, 1922. *Deserta civitas*, à Avenches ; Ammien, XV, 11, 12. Ailleurs dans l'Empire, *senuruta oppida, desolata mœnia ab indigenis, exutum turbam* ; *Paneg.*, XI, 10.

⁵ L'enceinte de Brouage, qui est un rectangle de plus de 1600 mètres de périmètre, ne renferme que 212 habitants.

⁶ Julien, *Ép.*, 38.

⁷ *Vetusta magnitudo* ; Ammien, XV, 11, 11.

⁸ *Non ignobilem quondam* ; Ammien, XV, 11, 12.

⁹ Sur Avenches, Eug. Secretan, *Aventicum*, 3e éd., 1919.

quondam, pour une époque qui était à peine antérieure d'un siècle, que rien, dans les mœurs et les lois, ne séparait de l'époque contemporaine¹.

Là où il en restait, les habitants des villes de Gaule se repliaient, se ramassaient au centre originel, à l'humble berceau de la famille municipale, comme pour y tenter une dernière résistance. Lyon avait renoncé à ses splendeurs du Confluent afin de s'abriter misérablement dans les plus vieilles rues de Fourvières². Autun se tassa bientôt sur le recoin le plus élevé de l'enceinte qui encadre ses coteaux³. Paris, ainsi qu'aux temps gaulois, ne veut plus sortir de son île et des remparts qui suivent les berges du fleuve⁴. Bordeaux s'est groupé de nouveau autour de l'*estey* de la Devèse qui avait vu sa naissance⁵. Il y a beau temps que

¹ Cette ruine des villes est d'ailleurs générale dans l'Empire, même en des régions qui ne paraissent pas avoir été touchées par des invasions. Verceil, ville d'Italie, près des Alpes, *olim potens, nunc raro est habitatore semirata*, dira plus tard Jérôme (*Ép.*, I, 3. *Patr. Lat.*, XXII, c. 327). Nicopolis, sur l'Adriatique, *in ruinas lacrimabiles prope tota considerat : taceræ nobilium domus* [cf. à Autun], *sine tectis fora* [les portiques et basiliques], *jamdudum aquarum ductibus pessumdatis* [cf. à Autun], *plena cuncta squaloris et pulveris* [on ne nettoie plus les rues ; cf. à Autun] ; *Paneg.*, XI, 9. Et c'est bien ainsi qu'il faut se représenter Autun, Narbonne ou Trèves. Libanius, à l'occasion des dévastations du temps de Constance II, nous montre les habitants des villes labourant le terrain à l'intérieur des enceintes : ce qui suppose bien des espaces inoccupés ; je pense qu'il s'agit surtout des villes qui avaient, comme Autun ou Trèves, conserve leurs anciennes murailles : Libanius, *Orat.*, XVIII, § 35, p. 251, F.

² La dernière trace de l'*Ara Aug.* est une monnaie de Tetricus à ce nom (Blanchet, *Revue num.*, 1893, p. 50). — On attribue d'ordinaire aux Chrétiens la destruction de la cité sacrée du Confluent : rien ne prouve que ce ne soit pas l'œuvre des Barbares, les empereurs ayant tout intérêt à protéger le sanctuaire de leur culte. — La lecture d'Ammien montre bien que Lyon n'a joué qu'un rôle médiocre au IV^e siècle. Ausone ne le cite même pas parmi les *urbes nobiles*, où il met Trèves, Arles, Toulouse, Narbonne et Bordeaux.

³ La question se pose, au sujet, de cette extraordinaire réduction de la surface fortifier à Autun, de savoir à quelle époque elle s'est faite. Les textes des Panégyriques montrent que sous Constance et Constantin Autun s'est efforcé de vivre dans son enceinte traditionnelle, avec ses vieux édifices restaurés. Elle ne paraît point en connaître une autre à l'arrivée de Julien. Je placerai donc cette réduction assez tard dans le IV^e siècle, peut-être sous Valentinien Cf. Roidot, *Mém. de la Soc. Éduenne*, n. s., I, 1872, p. 319-320 ; Harold de Fontenay, *Autun*, p. 25 et s. — Un autre exemple de réduction, mais avec le déplacement du centre habité, est l'abandon à peu près complet d'*Augusta Raurica* (Bazel-Augst), colonie dont l'enceinte avait plus de deux lieues gauloises, et son remplacement par le petit *castrum Rauraca* de Kaiser-Augst, qui n'a sans doute pas mille mètres de tour. — Même disproportion, et sans doute plus grande encore, entre *Vindonissa* (Windisch) et le fortin d'Alteuburg, *castrum Vindonissense*, qui la remplace sous Constance ou Constantin Heuberger dans l'Indicateur suisse, n. s., XXIV, 1922, p. 203 et s. ; Schumacher, *Stede'ungs- und Kulturgeschichte der Rheinlande*, II, 1923, p. 27-29).

⁴ De Pachtère, p. 141 et s.

⁵ *Inscr. rom. de Bord.*, II, p. 290 et s., p. 522 et s. — Autres exemples de ce retour au noyau initial de l'agglomération : Strasbourg, revenant au trace du camp primitif ; Saint-Bertrand-de-Commines, revenant à sa colline après l'épanouissement monumental dans la plaine ; Aix, dont le *castrum* du Bas Empire doit correspondre au *castellum* de Sextius. Et on pourrait en citer bien d'autres exemples.

Fréjus, malgré son titre de cité, est redevenu un simple marché rural, abandonnant aux boues et aux sables son port et le chenal de la mer¹.

La surface bâtie et peuplée de ces villes s'est donc réduite dans des proportions considérables. Dans Autun, les nouvelles murailles n'embrasseront plus que la vingtième partie de l'étendue fixée par l'enceinte d'Auguste. C'est, il est vrai, la ville qui a peut-être le plus souffert : mais dans les autres, il faut toujours supposer, si loin qu'on soit de la frontière, une réduction au moins à la moitié, souvent au tiers ou au quart, et parfois à bien davantage. A Nîmes, qui semble avoir été à l'abri de toute destruction, il n'y a peut-être plus que trente hectares d'habités au lieu des deux cents de l'origine². Trèves seule, parce qu'elle est devenue la capitale de la Gaule, conservera les quatre milles de sa vaste enceinte³. Mais au-dessous d'elle, Metz, Reims, Sens, Poitiers, Bourges ou Bordeaux dépassent seules, et d'assez peu, deux mille mètres de pourtour⁴ ; et nous tombons à mille mètres pour Saintes et Périgueux⁵, qui furent autrefois des métropoles brillantes et animées.

Sans aucun doute, dans ces villes réduites, l'espace était plus ménagé, les habitations plus serrées, les places et monuments de dimensions plus restreintes qu'au temps d'Auguste ou d'Hadrien⁶. Il n'empêche que cette extraordinaire diminution des surfaces urbaines suppose un très fort abaissement de la population. Trèves toujours mise à part, aucune de ces cités n'a dû renfermer plus de quinze ou vingt mille habitants, et il faut descendre beaucoup plus bas pour la plupart d'entre elles, fussent-elles chefs-lieux de territoires municipaux, sièges de curies et résidences de magistrats. Toutes, vraiment, abritent moins d'êtres humains qu'elles n'en ont vu jadis sur les seuls gradins de leurs amphithéâtres. Des trente ou quarante millions d'hommes que la Gaule avait renfermés dans les belles années de l'Empire, plus de la moitié manquaient à l'appel, et dix siècles ne suffiront pas à les lui rendre.

VII. — MISÈRES DE TOUTE SORTE.

La natalité devait être extrêmement réduite. L'exemple venait d'en haut. Aucun des empereurs de la Restauration, ni Claude, ni Aurélien, ni Probus, ne laissa de descendant. C'est l'époque des princes aux maisons vides, la *domus divina* n'est plus qu'une formule. Même au temps d'Auguste, la Gaule avait admiré la

¹ Vu l'absence complète de ruines et de textes se rapportant au Bas Empire, il y a tout lieu de croire que le chenal et le port étaient dès lors comblés.

² Si l'enceinte médiévale, représentée aujourd'hui par les boulevards intérieurs, hérite directement du castrum gallo-romain, ce que je crois, on peut évaluer à 1600 mètres, y compris les Arènes, qui la flanquaient à l'angle méridional ; cf. F Germer-Durand, *Enceintes successives de Nîmes*, 2e éd., 1877, p. 29 et s. — Un rétrécissement semblable, dans d'autres villes coloniales, a dû se passer Aix et à Toulouse ; et là encore je ne peux affirmer le passage des Barbares.

³ Arles, également, mais elle seule et pour le même motif, n'a point dû se dépeupler, mais elle avait une enceinte très réduite, et elle n'a pas pu s'étendre ailleurs que sur la rive droite.

⁴ Peut-être faut-il rapprocher de ces villes Amiens, à laquelle le IVe siècle assurera une reprise de vie. — Je laisse de côté les grandes villes du Midi, Narbonne, Mmes, Vienne, et les villes de la frontière, Cologne, Mayence, les unes et les autres dépérissant plus ou moins vite dans leur enceinte primitive.

⁵ Voyez pour tout cela les relevés de Blanchet, *Enceintes romaines*, surtout p. 283-4.

⁶ T. VIII, ch. IV, § 9 et 8.

magnifique lignée d'un Germanicus : maintenant, les chefs eux-mêmes, absorbés par les devoirs ou par les craintes, n'ont pas le loisir de créer une famille. On ne fonde pas un foyer en vivant sous la tente. Mais dans les villes en lambeaux, sur les champs en friche, dans les forêts peuplées de fugitifs, il y avait encore moins de place pour la vie domestique et l'avenir d'un foyer.

Il fallait d'abord vivre soi-même. Là chaque jour renouvelé. Aux périls venus des hommes s'ajoutaient souvent la peste et la famine¹. Faute de sécurité sur les routes, les denrées circulaient mal. Je suppose que les lieux de foire demeurèrent longtemps impraticables. Les spéculateurs se donnaient libre carrière². Tous les produits, ceux du sol comme ceux de l'industrie, atteignirent des prix excessifs³ ; ce coût de la vie s'accrut à la rendre impossible. On ne subsistait qu'à la condition d'être très riche ou de voler⁴. Les jours où les marchés s'ouvraient, c'était batailles entre acheteurs pressés par le besoin et vendeurs poussant à la surenchère.

Pour remédier à la vie difficile, on avait eu recours à ce que nous appelons l'inflation monétaire, c'est-à-dire à la frappe immodérée de monnaies à demi fictives. L'or et l'argent, qui seuls pouvaient donner des pièces à valeur fixe et franche, manquaient chaque jour davantage dans cette Gaule qui ne savait plus exploiter ses mines et où le commerce n'apportait plus de métaux précieux⁵. Alors, les empereurs gallo-romains et surtout Tetricus, lancèrent sans arrêt d'innombrables pièces de bronze, de tout module, et, pour aller plus vite, on en frappa même en dehors des ateliers impériaux⁶. Pièces de poids irrégulier et d'alliage anormal, à la gravure médiocre et aux légendes incorrectes, fabriquées à l'aventure par des monnayeurs improvisés, elles ne valaient pas plus que ne valent nos papiers ou nos jetons monétaires ; elles durent se déprécier aussitôt qu'é émises, et, loin d'arrêter la cherté des choses, ne firent que l'accroître.

Les faits économiques déroutaient les réflexions des chefs ou trahissaient leurs décisions. On songea un instant, afin d'enrayer la crise, à fixer le prix des marchandises, à établir le maximum que le vendeur ne devait point dépasser⁷.

¹ *Frugum inopta, funerum copia, fame passim morbisque grassantibus* ; *Paneg.*, II, 15.

² Voyez le début de l'édit de Dioclétien *de pretiis rerum venalium*.

³ L'édit de Dioclétien parle de spéculateurs qui majoraient non seulement au quadruple et davantage, mais dans de telles proportions, que le vocabulaire n'a pas d'expression pour désigner le taux de l'augmentation (*prol.*, 2, I, 2) ; et cela, non seulement de jour en jour, mais presque d'heure en heure, de moment en moment (*prol.*, I, 5). Lactance, *De mort. pers.*, 7.

⁴ Voyez le début de l'édit de Dioclétien.

⁵ On a remarqué que les *aurei*, qui avaient déjà une tendance à baisser de poids sous Victorin (5 gr. 10 à 5 gr. 67), tombent notablement sous Tetricus entre 3 gr. 05 et 4 gr. 82, aucune pièce ne dépassant ce poids ; Blanchet, *Manuel de numismatique française*, I, p. 127.

⁶ Pour tout ceci, Blanchet, *Manuel de numismatique française*, I, p. 128 et s.

⁷ Il s'agit de l'*edictum de pretiis rerum venalium* de 301 ; voir l'édition, d'ailleurs insuffisante au point de vue historique, de Mommsen et Blumner, 1893. — C'est une question non résolue, si l'édit a été applicable à l'Occident. Dioclétien dit bien qu'il légifère *universo orbi*. Mais, outre qu'on n'a trouvé qu'en Orient des fragments de l'édit, on a remarqué que les marchandises visées se rapportent plutôt à l'Orient qu'à l'Occident. Enfin, l'idée de fixer un même maximum pour tout l'Empire, dénoterait une telle ignorance des faits économiques, qu'on a peine à l'attribuer aux hommes d'État de ce temps. Et il est également possible que si le maximum a été décidé pour tout l'Empire, les chiffres aient été différents pour l'Occident, ou encore, que l'expérience faite en

L'autorité impériale se crut capable de régler la loi de l'offre et de la demande. Mais elle échoua piteusement, et ses tarifs ne réussirent qu'à amener de plus sanglantes querelles dans les boutiques ou devant les bancs des marchés¹.

Je crois à des manœuvres, à des faits de spéculation formidables², à des opulences subites d'aventuriers, à l'avènement de nouveaux riches, à la disparition de vieilles fortunes, tous ces bouleversements d'argent et de condition qu'entraînent les grands malheurs politiques. Seulement, spéculation et richesse se faisaient, non sur l'argent, comme de nos jours, mais sur la terre et sur les hommes. D'immenses domaines se formaient au travers des villas abandonnées ; un agioteur tant soit peu hardi pouvait en quelques mois acquérir en droit ou en fait des milliers d'hectares, et, comme sa puissance et son audace assuraient après tout une certaine sécurité et les moyens de vivre à ceux qui dépendaient de lui, il arrivait à se constituer d'énormes troupeaux d'esclaves avec les fugitifs qui se mettaient à son service. Cela ressemblait terriblement à un chef de brigands et à sa bande. Mais dès l'instant qu'il avait la terre et qu'il la gardait, son autorité en recevait une sanction égale qui absolvait tout. L'un de ces seigneurs de fraîche date et de fortune suspecte, Proculus d'Alhenga en Ligurie, s'était cru un jour assez fort pour se proclamer empereur à la tête des deux mille esclaves qu'il avait armés : jusque-là il s'était borné à détrousser ses voisins³.

Au surplus, ces monteurs de coups, ces artisans de grosses fortunes, n'avaient qu'à regarder au sommet de l'Empire pour se croire justifiés. Qu'était ce Dioclétien qu'on venait à appeler au pouvoir, sinon un soldat sorti du rang, qu'on savait avoir pris pension dans un cabaret de la frontière⁴ ? Qu'était ce Carausius qui va devenir l'amiral suprême des flottes de la Gaule océanique, sinon un simple matelot de Flandre, peut-être même pas citoyen romain⁵ ? Tout était permis et tout était possible dans ce déchirement général des disciplines sociales.

Les intelligences elles-mêmes semblaient aller à la dérive. Ces générations du troisième siècle sont, de tous les temps antiques et peut-être de tous les temps, celles qui ont su le moins créer de choses nouvelles. Les lettres classiques restaient dans un silence presque absolu⁶ ; les lettres chrétiennes venaient peine de trouver leur voie⁷. Des murs délabrés indiquaient l'endroit où, à Autun, s'était

Orient aura eu de si médiocres résultats (cf. Lactance, *De m. p.*, 7), qu'on évita de l'étendre à l'Occident.

¹ Lactance, *De m. p.*, 7 : *Legem pretiis rerum vernalium statuere conatus est* (Dioclétien). *Tunc ob exigua et viilla multus sanguis effusus, nec venale quicquam metu apparebat, et caritas multo deterius exarsit, donec lex necessitate ipsa post mullorum extitum solveretur.*

² Préambule de l'édit ; Lactance, *De m. p.*, 7 : *Varus iniquitatibus immensam faceret caritatem* (Dioclétien, que d'ailleurs je ne crois pas le coupable en cette affaire) ; Ammien Marcellin, XVIII, 1, 1 : *Patrimonia publicæ clades augebant*. La lutte de Dioclétien contre l'aristocratie terrienne (*De m. p.*, 7) doit s'expliquer par là.

³ *Domi nobilis sed majoribus latrocinantibus atque adeo pecore ac servis et is rebus qui abduxerat salis dives*. Chose étrange, ce Proculus se disait d'origine franque. *Hist. Aug., Proc.*, 12, 1 ; 13, 4.

⁴ *Hist. Aug., Car.*, 14, 2.

⁵ Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 20 ; Eutrope, IX, 21.

⁶ Je ne parle que de la Gaule : mais c'est de même pour le reste de l'Empire ; Teuffel, trad. franç., III. p. 66 et s., 88 et s.

⁷ Cf. de Labriolle, *Hist. de la littérature latine chrétienne*, 2e éd., p. 58 et s.

élevée la plus célèbre des écoles de la Gaule¹. A part les forteresses municipales², on ne bâtissait rien. On ne savait même pas conserver les choses d'autrefois, on n'avait ni le courage qui les sauve, ni l'intelligence qui les comprend. Les débris des monuments antiques, même des plus riches ou des plus vénérés, ne servaient plus que de matériaux pour les soubassements des nouveaux remparts ; et l'on ne s'inquiétait guère, avant d'en faire de la maçonnerie, si ce n'était pas détruire des œuvres superbes ou des ouvrages sacrés. Des statues de haute valeur, des bas-reliefs d'un art consommé, des tombeaux pleins d'images, et, aussi, des inscriptions qui commémoraient les gloires d'autrefois et les bienfaits des ancêtres, tout cela, pêle-mêle, sans nul souci de la beauté des pierres, des efforts des artistes ou de la grandeur de souvenirs, fut entassé en monceaux compacts pour former les assises inférieures des enceintes municipales³. Respecter, admirer, jouir dans le présent et se rappeler le passé, étaient alors des plaisirs superflus. Je répète qu'il fallait d'abord vivre ; et ces émouvants ouvrages des siècles disparus, qui avaient fait l'orgueil et la sainteté des villes, ne seront plus désormais que des pierres invisibles et muettes, mornes et mortes, mais utiles à la sauvegarde des survivants. Et à qui chercherait le trait symbolique qui dessine une époque, ces murs laids et formidables du Bas Empire, reposant sur les autels et les sculptures enfouis des âges antérieurs, permettent de caractériser les temps nouveaux, où l'on ne songe aux aïeux que pour trouver en leur héritage un moyen de subsister et de se défendre. La Gaule romaine n'arrivait à vivre qu'en exploitant les dernières traces de son passé.

VIII — DU MAINTIEN DES TRADITIONS PUBLIQUES.

Après tout, elle avait raison, et le passé de l'Empire lui fournissait une protection excellente : l'armature séculaire du monde romain suffisait à mettre debout ces amas de décombres.

Car, au milieu de ces désastres et de ces bouleversements de tout genre, les formes et les principes traditionnels de l'Empire ne subissaient aucune atteinte, les déchirements intérieurs n'empêchaient pas les cadres publics de tenir avec une inébranlable solidité. Rien n'indiquait que la terre se préparât à de nouveaux régimes politiques, administratifs ou sociaux. Dans ce qui se passait alors, il fallait voir les secousses matérielles et morales d'un temps effroyable, mais nullement les prodromes d'une révolution.

Il est possible que les vagabonds des campagnes aient fait aux villas des riches une guerre de pillage : mais je ne vois pas qu'ils aient esquissé le moindre projet de transformation sociale⁴. Les Chrétiens pouvaient rêver de *la cité de Dieu* : ils respectaient ou dédaignaient les conditions de la cité des hommes⁵. Aucune

¹ *Paneg.*, IV, 9 (*labes*).

² Cf. t. VIII, ch. IV, § 8 et 9.

³ De cela, on aura des preuves innombrables dans les relevés d'origine du *Corpus Inscriptionum* et du *Recueil* d'Espérandieu. Voyez, à titre de résumé, Blanchet, *Enceintes*, p. 239, et les figurations des pl. 1, 3, 4. Cf. t. VIII, ch. IV, § 5.

⁴ L'auteur du *Querolus* dira même, semble-t-il, le contraire : *Vade ad Ligerem.... Illic jure gentium vivunt homines*, etc., p. 16, édit. Peiper.

⁵ Voyez les justes remarques de Declareuil, *Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'Empire romain* (paru dans la *Nouvelle Revue historique de Droit*), 1911, p. 97 et s.

tentative ne fut faite pour déposséder l'aristocratie terrienne de sa prééminence et les sénateurs clarissimes de leurs privilèges. Les fils des aventuriers qui avaient fait fortune, briguaient et obtenaient ce titre de sénateur qui effaçait leur tare originelle¹. Les nobles tombés dans la misère conservaient orgueilleusement les arbres généalogiques qui étalaient la splendeur de leur ascendance². Esclaves, affranchis, fils d'affranchis, ingénus, décurions de municipes, chevaliers d'Empire, sénateurs de Rome, la gradation de classes établie par l'ancienne République se maintenait sous les préjugés unanimes³. Rien n'était changé aux habitudes du patronage, de la clientèle, de l'amitié, de l'hospitalité, qui plaçaient à la suite des plus riches la longue chaîne de leurs obligés et de leurs fidèles⁴ ; les malheurs du temps rendaient ces pratiques plus intenses, plus obsédantes : mais c'était un héritage agrandi des mœurs d'autrefois, et non pas l'ébauche d'un système social nouveau.

La forme impériale de l'État était mise hors de discussion, et bien des Chrétiens l'acceptaient et se faisaient gloire de prier Dieu pour le prince et pour l'Empire⁵. Auguste, quel qu'il fût, demeurait à la tête du monde. Ses titres civils, militaires et religieux étaient copiés sur le formulaire de l'origine. Il était assisté d'un sénat, et ce sénat résidait à Rome, foyer de l'Empire et nom de la patrie⁶. Deux consuls marquaient la date des années romaines, comme depuis huit siècles que le peuple avait proscrit ses rois⁷. Nul ne se préoccupait plus de ce titre de roi⁸, qu'on laissait aux dynastes de l'étranger ou à quelques chefs barbares au service de Rome⁹, et il valait en réalité beaucoup moins que celui de légat ou de sénateur.

Le cadre administratif subsistait dans sa complexité savante. A Rome¹⁰ sont les directions centrales de la justice¹¹, des finances¹², des domaines impériaux¹³,

¹ Cf. t. VIII, ch. III

² Cf. Arborius ; voir aussi t. VIII, ch. III, § 1.

³ T. IV, ch. VI, § 14. Cf. ici, t. VIII, ch. III, § 14.

⁴ T. IV, ch. VI, § 14. Et ici, t. VIII, ch. III, § 4.

⁵ Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VII, II, 8, p. 036, éd. Schwartz. — La seule chose que Tatien reproche à l'Empire, c'est sa législation, en particulier la divergence des lois d'une ville à l'autre : il faudrait, dit-il, que tout le monde vécût sous un seul et même régime, et cette remarque est du reste fort intéressante à signaler ; *Oratio*, § 28, éd. Hennecke ; p. 144, trad. Puech.

⁶ *Paneg.*, II, 1-2, 13-14 ; etc.

⁷ *Paneg.*, XI ; Ausone, *Gratiarum actio* ; etc. ; cf. t. VIII, ch. I, § 1.

⁸ Cf. Synésius, *De regno*, § 13, P. Gr., LXVI, c. 1085.

⁹ Il faut cependant remarquer que l'usage se répand de plus en plus d'appeler l'empereur du titre de *rex*, surtout, je crois, dans les milieux chrétiens et sous des influences helléniques. Sulpice Sévère, par exemple, dira constamment *rex*.

¹⁰ En fait ou en principe ; mais les chefs de service, et en particulier le préfet, suivaient souvent l'empereur (cf. t. VIII, ch. I, § 3 et 6).

¹¹ *Prætorium*, sous les ordres de deux *præfecti* ; cf. t. VIII, ch. I, § 3 et 6.

¹² *Fiscus* ou *ærarium* [la distinction s'est effacée], *summa res*, en ce moment sous les ordres d'un *rationalis* ; plus tard (après Constantin ?), *comes sacrarum largitionum* ; Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diokletian*, 2e éd., 1905, p. 37 et 39. Cf. t. VIII, ch. I, § 3 et 7.

¹³ *Patrimonium*, *res privata*, *res privatae*, plus tard surtout *fiscus*, sous la direction d'un *magister* ou *rationalis*, plus tard (après Constantin ?) d'un *comes* ; Hirschfeld, p. 47. Cf. t. VIII, ch. I, § 3 et 11.

des secrétariats d'Empire¹ et de l'armée². En Gaule, les provinces constituent toujours les ressorts de gouvernement³, et les services de l'État y sont représentés par un ou plusieurs directeurs, assistés d'un nombreux personnel, strictement classé⁴. A l'intérieur des provinces, au-dessous des offices impériaux, c'est le territoire municipal avec son sénat, sa capitale, ses magistrats et ses employés⁵. Enfin, à travers ce monde de fonctionnaires se déplacent et circulent des inspecteurs, des agents, une police de tout genre⁶. Dans chacun de ces innombrables bureaux, c'est une accumulation de dossiers et de documents⁷, et de l'un à l'autre c'est un incessant va-et-vient de pièces ou de courriers, s'échangeant de Rome aux extrémités de la Gaule. La bureaucratie étend sur tout le pays le réseau de ses services et le poids de sa paperasserie⁸. Elle semble la vraie maîtresse de l'Empire, plus immuable et plus solide que lui-même. Les Barbares ont pu traverser la Gaule, des mailles du filet ont pu éclater, des archives brûler : mais, la tourmente passée, le réseau s'est réparé, les documents ont été reconstitués, et, même au-dessus de ruines, les bureaux impériaux se sont retrouvés prêts à fonctionner⁹.

Rappelons une dernière fois, parmi ces organes publics, celui qu'était l'armée. Là encore, aussi bien dans la discipline que dans l'organisation, la tradition impériale a conservé sa force. Il n'importe que le nombre des Barbares s'y soit accru d'année en année¹⁰ : les formes essentielles, la légion, le corps auxiliaire, l'aile ou la cohorte, le préfet ou le tribun, le serment, les enseignes, et jusqu'à l'esprit de tente, tout y vient du passé, et, sinon de la République, du moins de l'Empire ou des guerres civiles qui l'ont créé¹¹, et Jules César n'aurait point été trop dépaysé dans une armée de Probus : il aurait seulement trouvé des Francs là où il avait placé des Ubiens ou des Sicambres.

C'est cette ténacité dans les formes, cette puissance dans la tradition qui explique pourquoi l'Empire va durer au milieu de tant de ruines, et s'y constituer des forces nouvelles. Ne médisons pas trop de la bureaucratie, du fonctionnarisme, du formalisme romains. Au moins, grâce à cela, il y avait toujours des organes, des habitudes, un mécanisme de gouvernement. Les guerres civiles, les invasions, même les brusques changements d'empereurs, n'étaient que les incidents d'un jour ; et au lendemain de la crise, le mécanisme reprenait sa marche toujours pareille, et le monde, même ruiné, se remettait en branle depuis l'appariteur municipal jusqu'à Auguste, tête de l'univers. Assurément, cette lourde administration avait souvent réduit l'Empire à vivre d'une vie lente, monotone, à demi végétative. Mais c'était elle qui, aux jours de

¹ *Scrinia*, en principe au nombre de quatre, *memoria*, *libelli*, *studia*, *cognitiones*, chacun d'eux dirige par un *magister*. Sous Constantin [?], les *studia* disparaissent, les *cognitiones* sont réunies aux *libelli*, les *dispositiones* apparaissent. Cf. t. VIII, ch. I, § 3.

² Réunie au *praetorium* jusque sous Constantin.

³ T. VIII, ch. I, § 4 et 5. Cf. t. IV, ch. XI, § 2

⁴ T. VIII, ch. I, § 13.

⁵ T. IV, ch. VIII, surtout § 4, 8, 9 et 15.

⁶ Cf. t. VIII, ch. I, § 14.

⁷ Voyez les vignettes de la *Notitia dignitatum*.

⁸ Cf. t. VIII, ch. I, § 13.

⁹ Pour la statistique des terres, voyez *Paneg.*, VIII, 5 ; pour la statistique des personnes, Zosime, III, 4, 12. Cf. t. VIII, ch. I, § 8.

¹⁰ Cf. t. VIII, ch. II, § 4.

¹¹ Lisez Végèce, en particulier II, 2 et 5, etc. Cf. t. VIII, ch. II.

désordre, rétablissait le rythme régulier de cette vie, et la préservait des suprêmes détresses.

IX. — LES DANGERS DU DEHORS.

Mais si le maintien obstiné des traditions permettait la promptre reprise de la vie intérieure dans le corps politique de l'Empire romain, ce n'était qu'un piètre remède contre les dangers qui le menaçaient du dehors, Germains et autres Barbares, bandits et ennemis de toute sorte.

Ces dangers croissaient d'instant en instant. Probus avait bien délivré la Gaule dans un élan superbe : mais il n'avait pu préparer une longue sécurité à la frontière du Rhin, et les Barbares étaient revenus sur la rive gauloise presque aussitôt après sa mort¹. Avec de telles gens, aucun lendemain n'était assuré. Du côté du bas Danube ou de l'Euphrate, on pouvait à la rigueur espérer la suite de quelques années tranquilles l'Empire perse était parfaitement organisé en Asie, et l'on se sentait en mesure de traiter avec lui en demi-confiance ou de le combattre à armes égales² ; près de la mer Noire, l'Empire des Goths essayait de se constituer avec une allure régulière, et il y avait lieu de croire que ses chefs, énergiques et intelligents, réussiraient dans cette tâche, et qu'ils sauraient négocier utilement avec Rome au lieu de la tracasser par de sottes aventures³. Mais en Occident, depuis les plaines de Hongrie jusqu'aux embouchures du Rhin, le monde germanique n'offrait plus la moindre prise ni à une guerre suivie, ni à des ententes sérieuses⁴. Tout ainsi que la Gaule sa voisine, la Germanie était tombée en ruine. Quelques essais d'accord politique, de confédération stable, avaient misérablement échoué. La ligue des Francs, qui s'était étendue autrefois des montagnes de la Franconie⁵ jusqu'aux rivages de la Frise, s'était disloquée en groupes disparates, qui vivent maintenant chacun à sa guise, ne retenant de leur union primitive que le nom glorieux de Franc. Ce n'était pas un ensemble plus parfait que celui des Alamans, dont les terres bordaient les rives supérieures du Rhin et du Danube, et l'on soupçonne chez eux et dans la Germanie tout entière des haines et des querelles de peuple à peuple, de tribu à tribu, un état permanent de guerre civile ou sociale, et encore plus d'éléments de désordre et de brigandage que dans la Gaule d'à côté⁶. L'Allemagne était une multitude toujours en furie, et qui, à défaut d'un ennemi, se déchirait elle-même.

¹ En 282-3 : *cognita Probi morte barbarorum quique opportune invaserunt*, Aur. Victor, *De Cæs.*, 38, 2.

² Voyez en particulier Ammien, XXIII, 6, 9.

³ En fait, jusqu'à l'arrivée des Huns, la paix a été à eu près constante depuis les victoires de Claude II, c'est-à-dire pendant une centaine d'années. Les deux expéditions de Constantin (323, 332) auraient pu être évitées. Voyez les réflexions de Jordanès (*Getica*, § 110-5), historien dont on a trop pris l'habitude de se défier.

⁴ *Nullæ quiescendi dabantur indutiæ*, Ammien, XXVII, 10, 5.

⁵ Je me demande si la Franconie ne s'appelait pas déjà du nom des *Franci*, peut-être par suite d'un déplacement vers l'est des Chattes, qui sont des Francs. Chez Claudien (*De cons. Stil.*, I, 226 et s.), les *Francs* sont rapprochés de qui désigne ici les montagnes de la Souabe et de la forêt Hercynienne.

⁶ Luites entre Burgondes de Franconie et Alamans de Souabe sous Maximien (*Paneg.*, III, 17), et vers 370 (Ammien, XXVIII, 5, 9) ; entre Alamans et Francs après cette date (Ammien, XXX, 3, 7) ; guerres ou querelles intestines chez les Alamans (Ammien, XVI, 12, 17 ; XXVII, 10, 4). Dans l'ensemble, voyez *Paneg.*, III, 16-18.

Ne disons pas que l'anarchie germanique diminuait les périls de cette Gaule. Cela eût été vrai, si cette anarchie ne s'était dépensée qu'au dedans, si les Germains, sans sortir de leurs terres, s'étaient laissé absorber et dévorer par leurs disputes intestines, comme l'avaient espéré les politiques romains à courte vue. Mais le désordre barbare est de nature expansive et contagieuse. Toute guerre civile, en Allemagne, avait pour conséquence le passage de la frontière par des troupes de fugitifs, qui, une fois sur le sol romain, se transformaient aussitôt en bandes de brigands et donnaient le plus souvent la main aux vagabonds de Gaule. Les malfaiteurs des deux rives s'entraidaient et exécutaient leurs coups ensemble¹. En temps ordinaire, les chefs des tribus germaniques se débarrassaient des plus turbulents de leurs hommes en les emmenant sur les bords du Rhin pour tâter le passage et voir s'il n'y avait rien à faire². Si la chose s'annonçait bien, la nouvelle était vite propagée de tribu en tribu, et les dispositions prises pour organiser les hordes de pillage³. Tantôt, glissant⁴ à travers les barrières que formaient les armées et les forteresses romaines, s'aventuraient quelques troupes médiocres, qui n'allaient pas très loin, seulement l'espace d'une razzia fructueuse : comme serait, à travers une digue aux assises mal jointes, l'infiltration de quelques filets d'eau. Tantôt la digue se rompait jusqu'en ses fondements, par exemple au temps de Valérien ou de Probus : et c'était alors l'invasion qui se déferlait en flots continus.

Mais dans l'un ou l'autre cas, ce n'était qu'affaire de banditisme⁵. De tout ce que nous avons vu sur ce côté de la frontière depuis Jules César, rien ne ressemble à une guerre en justes armes⁶ ; et pas davantage les Francs ou les Alamans n'ont songé à faire la conquête en règle d'une province romaine. Les pensées de gloire ou de vaste ambition que nous avons un instant soupçonnées chez eux ne se sont point réalisées⁷ ; elles n'ont pu tenir contre l'incorrigible tendance de ces Germains à se diviser et à se quereller. Ils n'ont jusqu'ici entrepris ou réussi que des opérations de brigandage : il est vrai qu'elles furent de plus en plus terribles, puisque la dernière, au temps de Probus, avait suffi pour bouleverser à jamais la civilisation latine.

X. — LES REMÈDES POSSIBLES.

A de tels dangers il n'y avait qu'un seul remède efficace, celui qu'avait si bien compris l'empereur Hadrien : construire, le long du Rhin, en hommes et en murailles, une barrière qui ne pourrait jamais se rompre.

Négocier avec ces Barbares, tenter de les organiser ? J'ai déjà dit que c'était impossible. Ils se refusaient d'eux-mêmes à toute discipline politique, et ils étaient morcelés en un trop grand nombre de tribus pour qu'on pût se les

¹ Voyez le *Code Théodosien*, VII, 1, 1, loi de 323.

² Cf. du côté de Mayence en 368 ; Ammien, XXVII, 10, 1-2.

³ Voyez sous Julien César en 337 ; Ammien, XVI, 12, 1 et s.

⁴ *Ad latrocinandum latenter inrepsit*, dit Ammien de l'une de ces bandes, XXVII, 10, 1.

⁵ *Ad latrocinandum*, expression qui revient constamment chez les écrivains du temps. — Il faut peut-être excepter la tentative d'installation des Alamans sous Constance II et sans aucun doute l'établissement des Francs Saliens.

⁶ Sauf, à la rigueur, la guerre de Civilis.

⁷ Cf. aussi pour l'époque d'Arminius. Exception faite pour l'Empire goth, qui fut une très belle chose, et dont on a eu tort de nier l'existence.

concilier toutes¹. On savait d'ailleurs qu'à la première occasion ils oublieraient contrats et traités².

Employer la force agressive, conquérir la Germanie ? C'était dans la logique de l'Empire romain³, et ce fut la pensée de quelques-uns de ses chefs, les plus doués d'intelligence ou d'audace. Drusus y avait sérieusement songé, peut-être souvenir de Jules César. Marc-Aurèle et Probus en ont fait le rêve, et il semble que Maximin l'ait essayé. Mais les angoisses d'Auguste et le pacifisme craintif du sénat laissèrent sans lendemain l'œuvre de Drusus et les victoires de Maximin. Maintenant, l'Empire a trop de ruines à réparer en Occident pour songer à de nouvelles conquêtes.

Il ne restait donc qu'à obéir à la loi de nature, d'ailleurs sanctionnée par trois siècles d'expérience militaire⁴ : une muraille indestructible le long du Rhin, et, comme fossé, le Rhin infranchissable. J'entends par ce mot de muraille, non pas la ligne ininterrompue d'un rempart, pareille à celles qu'Hadrien avait tracées en Souabe ou au nord de la Bretagne, mais une suite de forteresses et de garnisons assez rapprochées pour que nul ennemi ne pût passer, une couverture de bastilles et de corps d'armée telle, que la Gaule se sentit à l'abri, comme le serait un peuple de fidèles sous les voûtes d'une cathédrale. Et j'entends aussi par ce mot de muraille, non pas seulement celle que présenterait l'armée du Rhin, mais aussi celle que formeraient, en avant du Détroit, le long de la mer du Nord, les vaisseaux de la flotte de Boulogne, fermant les côtes de la saxons, devenus aussi dangereux, aussi tenaces que leurs congénères des terres rhénanes⁵.

Derrière ces armées et ces remparts, les forteresses de l'intérieur, depuis Metz jusqu'à Bayonne⁶, pourraient servir de refuges ou de points d'appui en cas de malheur imprévu mais il n'y avait pas à en tenir compte dans la stratégie de la défense. Il fallait qu'on se protégea sur le Rhin comme si on ne pouvait se protéger que là. Là devaient être le gros de l'armée et l'état-major des chefs.

Peu importait que cette armée renfermât des éléments barbares, même de ces Francs dont les pères avaient pillé les terres romaines, si on savait leur imposer le prestige de l'Empire et faire d'un roi franc un sujet romain et un soldat de Gaule⁷. L'armée de la frontière deviendrait ainsi un séminaire de citoyens ; c'est elle qui serait l'organe actif et puissant où se referaient les énergies de la patrie latine et des terres gauloises.

Peu importait qu'on laissât le titre de métropole, les avantages civils et les sanctuaires souverains à de grandes villes de l'intérieur, Lyon, Narbonne, Arles

¹ Voyez les sept rois alamans ; Ammien, XVI, 12, 1 et 25-26.

² Exemple chez Ammien, XVI, 12, 17 et 25. *Lubricam fidem* ; *Pan.*, VI, 4.

³ Voyez les souhaits ou regrets de Claudien (éd. Jeep), *In Ol. cons.*, 161 ; *De IV cons. Hon.*, 652 ; *De nupt. Hon.*, 278 ; *De Manlii Theod. cons.*, 54-5 ; etc.

⁴ *Rhenum antes videbatur ipsa sic natura duxisse, ut eo limite Romanæ provinciæ ab immanitate barbariæ vindicarentur. Et quis umquam... princeps non gratulatus est Gallias alio arme muniri ?* *Paneg.*, II, 7.

⁵ *Paneg.*, V, 17 et 18 ; XII, 6.

⁶ Bayonne, qui fut fortifiée au IV^e siècle, dut évidemment l'être par précaution contre les pirates (*Rev. des Ét. anc.*, 1905, p. 147 et s.). Il ne faut pas oublier que les Francs, même sous le règne de Constantin, sont allés pirater jusqu'aux côtes espagnoles (*Paneg.*, X, 17).

⁷ Voyez l'épithaphe (*Corpus*, III, 3576 ; Dessau, 2814) de ce soldat franc qui se dit *Francus ego cives, Romanus miles in armus*, où on peut lire tout aussi bien *Francus, cives Romanus*.

ou Vienne : la vraie capitale de la Gaule devait être la ville d'où l'on surveillait le mieux la frontière, et Trèves était prédestinée à ce rôle.

Peu importait encore que le Rhin ne fût qu'un secteur de l'immense frontière romaine, que la Gaule ne fût qu'une des régions de l'Empire, et que l'Empire seul fût l'État suprême et l'intérêt souverain. Il fallait que l'armée du Rhin ne songeât qu'à la Gaule, et que la Gaule ne songeât qu'à sa frontière ; il fallait qu'entre elle et cette armée le lien fût indissoluble, qu'elle suffît à former et à entretenir cette armée et que celle-ci suffît à la défendre. En aucun cas, les Césars ne devraient toucher aux troupes qui montaient la garde du côté de Germanie, et même pas pour secourir d'autres provinces surtout point pour alimenter des guerres civiles¹. Le salut de la Gaule était dans un égoïsme de frontière : mais en se sauvant ainsi elle sauverait pour sa part l'Empire romain².

Peu importait enfin si ce rôle exceptionnel donné à la Gaule développait en elle le sentiment de la personnalité politique, le besoin de l'autonomie administrative, si les empereurs devaient finir par renoncer à l'excès de leur pouvoir centralisateur et à la tyrannie de leurs bureaux. A vivre d'une vie plus libre et plus forte, la Gaule ne ferait que consolider dans le monde la résistance à la barbarie et l'œuvre de la culture latine³.

On l'avait vu durant les années qui avaient précédé la grande catastrophe⁴. La Gaule avait eu des empereurs qui d'abord ne gouvernèrent que pour elle et par elle. De Trèves, de Mayence ou de Cologne, où ils résidaient, ils surveillaient la frontière et son armée, et les Barbares ne passaient point. S'ils enrôlaient dans leurs troupes des Francs et d'autres hommes des bas pays⁵, ces troupes n'en

¹ Ce qu'on avait fait en 253 et sans aucun doute aussi en 276, et l'une et l'autre fois étaient survenues les plus grandes invasions. Ce qu'on verra en 340-1, et en 350 et années suivantes.

² C'est ce que Julien écrit à Constance, qui lui demande le renfort de troupes de Gaule contre les Perses (Ammien, XX, 8, 16). Voyez, de même, l'opinion de Mérobaud.

³ Voyez les textes de Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 7, 543 et s. : *Promptissima super fulsit condicio, proprias qua Gallia vires exereret*, etc. ; 516 et s. : *Gallia si te compulerit, quæ jure potest, tibi pareat orbis, ne pereat*.

⁴ Pour ce qui suit, t. IV, ch. XV.

⁵ Je songe à ces troupes qu'on appelle *Celtæ*. A mon sentiment, ce nom de *Celtæ* ne vient pas d'une réminiscence des Celtes ou de la Celtique de Gaule : c'est la latinisation du nom d'une peuplade des bas pays, frisonne ou franque, qui apparaît sous Postume, admise à fournir des auxiliaires à l'Empire et peut-être domiciliée pendant un temps comme vassale dans une région de la frontière, aux abords de la Batavie. Il ne serait pas impossible que ce soit de son nom, *Celtæ* ou mot similaire, que vint le nom de *Holtland* (Hollande), localisé à l'origine dans le pages de Dordrecht (Van den Bergh, *Handbæk*, 2e éd., La Haye, 1872, p. 218). Remarquez que l'Histoire Auguste regarde les Celtae comme des envahisseurs et les place à ce point de vue à côté des Goths et des Hérules (Claudius, 6, 2 ; 9, 6). C'est à eux, décidément, que j'applique le texte énigmatique d'Eusèbe. Et les juments celtiques de la cavalerie de guerre (Claudius, 9, 6) font surtout songer à la race chevaline de Frise. — Reste à savoir si ce nom et cette tribu ne sont pas une survivance, maintenue dans la région frisonne, des anciens Celtes, domiciliés précisément dans ces parages avant leur passage en Gaule. — Il serait possible que ce fût l'apparition ou la réapparition de ce nom celtique à la frontière de la Gaule qui ait déterminé l'emploi si fréquent, au cours de ce siècle (depuis le IIIe), du mot (ç Celtes » pour désigner non seulement les Gaulois, mais les Germains de la frontière, et en particulier les Francs. Remarquez que précisément Libanius, ayant à parler des Francs des Pays-Bas, voisins du Rhin et de l'Océan, les appelle *Κελτικον* (*Orat.*, LIX, § 127, p. 273, Fœrster).

perdaient ni de leur fidélité ni de leur vaillance. Le Déroit était aussi inviolable que le fleuve¹, et, derrière la Gaule en sécurité, l'Espagne et la Bretagne jouir en à nouveau de la paix romaine en reconnaissant la loi de l'empereur du Rhin. Ce passé, encore très proche, fournissait aux nouveaux chefs de l'Empire la leçon décisive.

¹ Supposé d'après les rapports avec la Bretagne.

CHAPITRE II. — LES COLLABORATEURS DE DIOCLÉTIEN¹.

I. — DIOCLÉTIEN ; L'EMPIRE PARTAGÉ ENTRE JUPITER ET HERCULE.

Dioclétien² sut comprendre les leçons du passé et appliquer les remèdes qu'elles indiquaient.

Faut-il en attribuer le mérite à l'homme lui-même, à la netteté de son intelligence et à son esprit de décision ? Ou bien, eut-il auprès de lui quelques-uns de ces conseillers avertis et patriotes qui ne manquèrent jamais à la fortune de l'Empire romain ? Toujours est-il que de son avènement et de ses premiers actes date pour cet Empire et surtout pour la Gaule une très longue période, plus d'un siècle, sinon de prospérité, du moins de tranquillité, où bien des ruines se réparèrent, où les campagnes furent remises en valeur, où l'activité intellectuelle se réveilla, où les hommes accomplirent mieux leur devoir, et où le monde civilisé se redressa pour faire face aux Barbares et s'assurer un dernier regain de travail et de confiance. J'ai peine à croire, cette renaissance de l'Empire commence à Dioclétien, si les contemporains reconnaissants ont attaché son nom à cette aube nouvelle³, que ce fut affaire de hasard, de chance ou de flagornerie ; et j'aime mieux supposer qu'il y a aidé par la profondeur de ses réflexions, la sagesse de ses desseins, l'habileté de ses actes, un intense désir de faire son métier d'empereur, et que ce n'est point par simple caprice qu'il cherchait à imiter Marc-Aurèle⁴.

Au surplus, c'est peu à peu que les réformes furent introduites, et il n'y en eut aucune qui n'ait été justifiée par un précédent historique ou un motif politique. On sent que chez le nouvel empereur la théorie est peu de chose, et que l'expérience prime tout : je ne le juge pas d'après les dithyrambes de ses panégyristes⁵ ou les injures des Chrétiens⁶, je le juge d'après la nature et les résultats de son œuvre.

Proclamé empereur en Orient (284)⁷, il ne songe d'abord qu'à se débarrasser de son rival Carin, qui amenait contre lui les troupes de l'Occident. Ces troupes, auxquelles les luttes sur le Rhin ou le Danube avaient donné une force

¹ En dernier lieu, G. Costa, *G. Valerius Diocletianus*, Rome, 1912 (extrait du *Dizionario epigrafico*) ; les anciens travaux (Hunziker, *Zur Regierung des Kaisers Diocletianus und seiner Nachfolger*, dans les *Untersuchungen* de Budinger, II, 1868 ; Preuss, *Kaiser Diocletian*, 1869) sont à peu près inutiles, comme la plupart des monographies faites en ce temps sur les empereurs du IV^e siècle. — Sur les idées directrices de Dioclétien, voyez les excellentes remarques de Goyau, *La Tétrarchie*, 1912 (*Études offertes à P. Fr. Girard*). Les *Regesten* de Seeck ne commencent qu'avec le *Code Théodosien*, en 311 (Stuttgart, 1919). La petite *Chronologie* de Goyau, 1891, rend toujours de grands services.

² *Caius Aurelius Valerius Diocletianus*.

³ *Aurei parens sæculi*, dit Lampride, *Heliog.*, 35, 4 ; *Paneg.*, II, 9 ; etc.

⁴ Capitolin, *Marcus*, 19, 12.

⁵ Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 8 ; *Paneg.*, II et III.

⁶ Lactance, *De mort. pers.*, 7.

⁷ Le 17 novembre 284, dit Seeck (après bien d'autres ; I, 2^e éd., p. 438), plutôt que le 17 septembre (*Chronicon Paschale*, p. 510, éd. de Bonn) : mais c'est à la condition de supprimer la date (15 oct. 284) de la loi du *Code Justinien*, III, 7.

particulière¹, vainquirent les Orientaux sur ces terres d'Illyrie où se décidait d'ordinaire la lutte entre les deux moitiés de l'Empire². Mais une fois victorieuse, l'armée de Carin supprima son chef et proclama Dioclétien³, comme si, son amour-propre satisfait, elle ne voulait plus reconnaître que l'unité de l'Empire et la valeur supérieure de son adversaire.

Cette unité rétablie, assuré du pouvoir, Dioclétien s'adjoignit comme César, c'est-à-dire comme héritier, un de ses officiers supérieurs, Maximien⁴. Jusque-là rien ne différait de ce que tous les empereurs avaient fait depuis Auguste : c'était un règlement de succession, et pas autre chose. L'unité de l'Empire demeure intacte (285 ?)⁵.

Quelques mois se passent, pendant lesquels Dioclétien peut se rendre compte de l'état de l'Occident : la mort de Probus, le départ de Carin et de son armée, ont livré de nouveau la frontière aux Barbares⁶ et la mer aux pirates ; et les vagabonds de la Gaule, les Bagaudes, se sentent maintenant assez nombreux

¹ *Exercitum fortiozem* ; Eutrope, IX, 20.

² A Margus, au milieu de 285 ; Eutrope, *ibid.* ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 11. Comme toutes ces batailles de guerres civiles, ce fut un formidable massacre, *ingens proelium* (Eutrope) : les rencontres avec les Barbares étaient peu de chose à côté.

³ Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, II et s. ; Eutrope, IX, 20.

⁴ Idace, *Patr. Lat.*, LI, c. 906 = *Chron. minora*, I, p. 229 : le 1er avril ; en 285 ? Toutes ces dates ont été discutées depuis plus de trois siècles et le sont encore. — La simple désignation comme César me paraît en tout cas certaine ; cf. Eutrope, IX, 20 et 22 (*ex Cæsare Augustum*) ; Orose, VII, 25, 2 et 5.

⁵ Avec cette nuance, que Maximien, à la différence des anciens Césars, simples héritiers présomptifs, a sans doute reçu des l'origine l'Occident à pacifier (cf. Eutrope, IX, 20 ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 17).

⁶ *Paneg.*, II, 5 : deux groupes d'envahisseurs, les Mamans et les Burgondes (sans doute du côté de Mayence), les Hérules et les *Chaibones* (du côté de Cologne ?). Ces Hérules sont une petite partie de la nation, établie jadis au Danemark ou sur la Baltique, rattachée au groupe vandale ou goth. Ils viennent directement de là tandis que le gros de la nation suivait les Goths sur le Danube. Eux et les Chaibons avaient dû s'installer provisoirement dans les terres de Frise ou de Hollande. — Des Chaibons je ne peux rien dire. Leur nom est inconnu par ailleurs, et différemment transmis (*Chaibones, Caybones, Caynonnes, Cavione, Caivones*). — Les Burgondes viennent d'arriver en Franconie, dans la vallée du Mein, après avoir échoué dans une tentative d'établissement sur le Danube. C'est au cours de leur migration en remontant le fleuve que Probus a dû les combattre (Zosime, I, 68, 1), et peut-être est-ce alors, et sur les indications de Probus lui-même, qu'ils se sont installés du côté du Mein. En Franconie, ils ont dû songer à une installation définitive, s'il est vrai qu'ils aient établi ou utilisé des bornes de frontière du côté des Alamans (Ammien, XVIII, 2, 15, *terminales lapides Alamannorum* [les manuscrits ont *Romanorum* ; la correction vient de Gelenius, éd. de 1533, Bâle, p. 611, peut-être d'après un autre ms..] ; mais, étant donné que les Alamans étaient établis sur les terres romaines du limes transrhénan, il ne serait pas impossible qu'il fallût conserver la leçon *Romanorum* et songer à ce *limes* lui-même, devenu ligne frontière des Burgondes] *et Burgundiorum confinia distinguebant*). Je crois qu'ils ont dû occuper et employer quelques-uns des forts romains abandonnés des Champs Décumates, ce qui a fait dire que leur nom venait de *burgus* et qu'ils étaient *soboles Romana* (Ammien, XXVII I, 5, II ; Orose, VII, 32, 12) peut-être même cette dernière expression est-elle justifiée par le fait que les Burgondes ont pu trouver dans cette région des colons romains et gaulois, et les incorporer dans leurs tribus. — Il ne faudra jamais perdre de vue ces détails pour comprendre leur histoire ultérieure.

pour s'organiser en armée et commencer des opérations de longue haleine¹. Que ce triple danger s'accroisse, et la Gaule va de nouveau être perdue pour l'Empire.

Alors Dioclétien n'hésite pas. Renouvelant la tradition de Marc-Aurèle son maître², il fait de Maximien un Auguste³, et il partage l'Empire entre ses deux chefs, mais entre deux chefs qui doivent s'aimer, s'aider, se parler comme deux frères⁴. Un couple fraternel gouvernera le monde en une absolue unanimité⁵.

Pour que ce lien familial et politique soit encore plus respecté des peuples, pour que cette union ajoute un nouveau prestige aux titres impériaux, Dioclétien prendra le nom de Jupiter, et donnera celui d'Hercule à Maximien⁶. — Cela nous paraît bizarre et puéril⁷, Les contemporains n'en ont point jugé ainsi, je mets à part les Chrétiens. Dioclétien Jupiter et Maximien Hercule, c'était une famille divine qui présiderait à cet Empire de la terre où beaucoup voyaient l'image du ciel⁸ ; c'était le réveil, dans le monde romain, de ce double culte de Jupiter maître du Capitole et d'Hercule héros du Palatin qui, depuis l'origine, avait fait l'orgueil et la sainteté de la Ville Éternelle⁹ ; c'était mettre, au-dessus ou en dehors de toutes les religions¹⁰, la religion nationale par excellence ; c'était résumer par des dieux symboliques les devoirs essentiels de l'Empire et de ses chefs, sagesse à la tête et courage aux mains, commander et agir, Jupiter la loi et l'arbitre de l'univers et Hercule le dompteur du sol et le pacificateur des hommes¹¹. Et c'était aussi rappeler à tous que Maximien ne serait que le collaborateur dans l'acte de travail, et que Dioclétien demeurerait le créateur du droit et l'inspirateur de l'œuvre¹².

¹ Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 17 ; Eutrope, IX, 20.

² Il semble bien, en fait, que l'adoption de Maximien comme frère et le partage de l'Empire aient été volontairement imités de la conduite de Marc-Aurèle à l'endroit de Lucius Verus.

³ Au début de 286 ? Il me paraît arbitraire de supposer (Seeck, I, 2e éd., p. 26) que Maximien se soit fait proclamer Auguste à l'insu et en dépit de Dioclétien. Orose (VII, 15, 5) et Eutrope (IX, 22) placent cette proclamation au moment de l'organisation de la tétrarchie, ce qui me paraît non moins impossible. — Il est du reste certain que la situation officielle, que les titres protocolaires de Maximien sont demeurés quelque temps imprécis ou incertains, du moins pour les populations. Le *Panégyrique* de 289 ne l'appelle que *Cæsar* (II, 4 et 6), mais l'invoque en même temps comme *sacralissimus imperator* (II, 1) et le traite visiblement de *frater* (II, 1) et d'égal de Dioclétien. Une inscription de Numidie l'appelle encore en 290 *nobilissimus Cæsar* (VIII, 8332), et une autre du même pays, de 285-6 ?, unit ce titre à celui de *Augustus* (VIII, 10396).

⁴ *Te tuunique fratrem* ; *Paneg.*, II, 1 (prononcé le 21 avril 289).

⁵ Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 17-18 ; Eutrope, IX, 20.

⁶ Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 18 ; *Paneg.*, II, 2, 11, 13 ; etc.

⁷ Il y avait même ceci de contradictoire en apparence, que Dioclétien et Maximien se traitaient de frères, et qu'Hercule était le fils de Jupiter. Peut-être rapprochait-on cette bizarre famille de la conception religieuse qui faisait de la Terre à la fois la mère et l'épouse d'un même dieu.

⁸ Même après l'établissement de la tétrarchie, on maintint la comparaison (*Paneg.*, V, 4) : *Illa Jovis et Herculis cognata majestas caelestium rerum similitudinem requirebat... Elementa quatuor... quadrigæ solis et duobus cæli luminibus adjuncti Vesper et Lucifer*. Les religions célestes étaient alors en pleine vogue.

⁹ *Paneg.*, II, 13. — Remarquez le réveil du culte d'Hercule déjà sous Postume.

¹⁰ De là la colère particulière des Chrétiens contre ces noms et ces familles de Jupiter et d'Hercule empereurs ; voyez Lactance, *De m. p.*, en particulier 52.

¹¹ *Jove rectore cæli et Hercule pacatore terrarum* ; *Paneg.*, II, 11.

¹² *Paneg.*, II, 14 : *Diocletianus facem, tu (Maximien) tribuis effectum*.

En sa qualité d'Hercule, Maximien reçut la tâche principale, qui était en Occident. Dioclétien se réserva l'Orient¹. Au-dessus des deux moitiés de l'Empire, Rome restait la souveraine morale du monde². Mais le fait qu'elle dépendait d'Hercule et non pas de Jupiter, marquait pour elle un premier pas vers la déchéance ; et le fait que Maximien, à la tête de la principale armée active de l'Empire, se dirige vers l'Occident pour combattre et s'installer en Gaule, appelle celle-ci au premier rôle et l'impose à l'attention des hommes³.

II. — MAXIMIEN⁴ ; LA REPRESSION DES BAGAUTES.

Les Chrétiens ont fait de Maximien une sorte de brute, un tyran forcené, cruel, avide, violent et fourbe⁵, et il est possible qu'il ait plus d'une fois donné prise à ces jugements. Mais il fut en tout cas ce qu'il fallait être en ces heures terribles, homme de tête et d'action⁶.

Ce qui pressait le plus, ce n'était pas le Barbare de la frontière, c'était le Bagaude de l'intérieur. Avant d'arriver jusqu'au Rhin, on devait s'assurer les routes de la Gaule, que tenaient les révoltés.

Qu'étaient-ils exactement ? Nous les connaissons fort mal, et la tradition a mêlé sur leur compte beaucoup de légendes à très peu de faits réels⁷. On les appelait les *Bagaudes*, *Bagaudæ*, et peut-être se sont-ils désignés ainsi eux-mêmes⁸, par dérision pour leurs propres misères, comme feront plus tard les Gueux des Pays-Bas, qui transformaient en titre de gloire un sobriquet d'injure. Car le mot signifiait en gaulois les *vagabonds*, les *fugitifs*⁹, et c'était bien là le caractère

¹ Cf. *Paneg.*, II, 14.

² *Paneg.*, II, 13 et 14 (paroles très visiblement prononcées pour calmer les susceptibilités de Rome). Ce *Panégyrique* [II des éditions courantes, X des manuscrits, le premier de la série gauloise] a été prononcé à Trèves devant Maximien pour commémorer l'anniversaire de la fondation de Rome, 21 avril 289 : ce qui marque encore le désir de flatter ou de ménager la capitale, *imperii mater, gentium domina* (II, 14).

³ Voyez la fin du *Paneg.*, II, 14 (*has provincias tuas*).

⁴ *Marcus Aurelius Valerius Maximianus*.

⁵ Lactance, *De m. p.*, 8 ; sans parler des *Acta sanctorum*.

⁶ C'est ce que dit un des écrivains les plus pondérés du IV^e siècle, Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, 39, 17 : *Maximianum fidum amicitia, quamquam subagrestem, militiæ tamen atque ingenio bonum*.

⁷ La présence de Bagaudes dans l'enceinte [ancien *oppidum* gaulois ?] de Saint-Maur-des-Fossés est une attribution purement légendaire, due à quelque roman historique ou hagiographique de l'époque mérovingienne. La première trace s'en trouve dans les documents relatifs à la fondation du monastère de Saint-Maur par saint Babolin : diplômes et actes de 638 à plus tard, dont la plupart sont regardés comme faux, mais où l'allusion au *castrum Bagaudarum* date certainement du VII^e siècle (Pardessus, II, p. 58 et s.) ; et *Vita Baboleni*, faite au XI^e siècle, en partie d'après ces documents (P. Fr. Chifflet, *Bede... concordia*, 1681, p. 356 et s.). La source de ce roman doit être quelque amplification d'Orose, qui nous manque. Voir la discussion de ces questions *Revue des Études anciennes*, 1920, p. 107 et s. ; et pour tous ces documents relatifs aux origines de Saint-Maur, en dernier lieu Baudot, *Histoire de l'abbaye des Fossés*, 1925 [ms., thèse de l'École des Chartes].

⁸ Eutrope, IX, 20 : *Cum rusticani factioni suæ Bacaudarum nomen imponerent* ; de même, Jérôme, *ad a. Abr.* 2303 [287] : *Factioni sua nomen Bacaudarum indiderat*.

⁹ Je rapproche le radical de celui (italo-celtique) de *vagus* ; le suffixe *-auda* est franchement gaulois. Dottin (*La Langue gauloise*, p. 230) rapprocherait au contraire *bagauda* de l'irlandais *bàg*, *combat*. Les manuscrits donnent tantôt *bag-*, tantôt *bac-*, ce

commun de tous ces hommes, qu'ils avaient fui leur condition originelle, cultivateurs hors de leurs champs, ouvriers hors de leurs ateliers, soldats déserteurs loin de leurs tentes, et sans doute Barbares loin de leurs patries¹.

Dans l'ensemble, le paysan dominait, et de beaucoup. Le prolétariat rural faisait le nombre et la force des troupes de ces Bagaudes² : le laboureur y est fantassin, et le pâtre cavalier, disait un contemporain³. Bergers, bouviers, forestiers, agriculteurs, vigneron, esclaves, colons, et sans doute aussi fermiers et derniers survivants de la petite propriété⁴, la terre misérable avait rejeté dans la révolte tous ceux qu'elle ne nourrissait plus.

Que voulaient-ils et que prétendaient-ils faire ? Nous ne le saurons jamais⁵. L'histoire nous montre les Bagaudes apparaissant en un jour, et disparaissant presque aussitôt⁶. Elle n'a pas de détails sur ces malheureux, elle eut même honte de parler de la guerre qu'on leur fit et des victoires qu'on remporta sur eux.

On a dit qu'il y avait des Chrétiens parmi eux⁷ : j'en doute fort, le Christianisme n'ayant pas encore pénétré dans les campagnes gauloises. On a dit encore que leur principale forteresse était la butte du vieux Saint-Maur dans la cité des Parisiens : je ne vois là qu'une pure légende. Il est vrai que des légendes de cette sorte montrent l'impression que l'affaire des Bagaudes fit plus tard sur les chroniqueurs du Moyen Age, qui, à la différence des historiens modernes, n'ont pu se résigner à ne rien savoir.

qui est sans importance (cf. Dottin, *La Langue gauloise*, p. 63). — *Bagaudica rebellio* se trouverait peut-être déjà à propos de l'affaire d'Autun sous Tetricus. — Y a-t-il maintenant un rapport entre ce mot *bagauda* et le mot de la basse grécité βαγυῦν, que Suidas (I, c. 701, Gaisford) traduit précisément par πλανητεύει, *vagatur* (cf. Du Cange, *Gloss. mediæ et infimæ Græcitatibus*, I, c. 164) ? C'est ce que je ne saurais décider.

¹ Cf. sur les déserteurs, t. VIII, ch. III, § 13. — On peut regarder comme un prélude au soulèvement des Bagaudes les bandes de déserteurs et autres sous Commode et Septime.

² *Agricolæ, rusticus vastator*, *Paneg.*, II, 1 ; *agrestes ac latrones*, Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 17 ; *rusticani*, Eutrope, IX, 20, 3 ; *rusticorum manus*, Orose, VII, 25, 2 ; *rusticorum multitudo*, Jérôme, *an. Abr.* 2303, Schœne ; de même, Prosper Tiro, p. 445, Mommsen (expression qu'on retrouvera dans la tradition chrétienne).

³ *Arator peditem, pastor equitem imitatus est* ; *Paneg.*, II, 1. Les bergers devaient monter à cheval pour garder leurs bêtes, et du reste ils abusaient de cet avantage pour se livrer au brigandage : de là les lois du Code Théodosien pour leur interdire l'usage du cheval (IX, 30, 2 et 5).

⁴ On a supposé que les exactions de Carin avaient provoqué la prise d'armes des Bagaudes (d'après *Paneg.*, III, 5, *exacerbata sæculi prioris injurus provincias*). La tyrannie fiscale fut sans doute une des causes : mais il y en eut bien d'autres, et l'origine du soulèvement est dans la situation générale de la terre.

⁵ Rien n'indique de leur part des plans de réorganisation politique ou sociale.

⁶ Je parle de la grande révolte : car le nom et la condition de Bagaude devaient durer jusqu'à la fin de l'Empire ; cf. t. VIII, ch. IV, § 1, ch. III, § 13.

⁷ La croyance au Christianisme des Bagaudes s'annonce peut-être dès le Ve siècle (si dans la *Passio* de saint Maurice écrite par Eucher au milieu du Ve siècle, l'expression *multitudinem Christianorum* vise les Bagaudes, ce qui n'est nullement assuré ; *Acta*, 22 sept., VI, p. 342 ; Krusch, *Mon. Germ. hist. Script. rer. Merov.*, III, p. 34) ; elle s'affirme au plus tard, au VIIe siècle. Ce qu'on dit alors d'eux provient sans doute du faux Orose et se retrouve surtout dans les documents relatifs au soi-disant *castrum Bagaudarum* de Saint-Maur-des-Fossés. *Revue des Et. anc.*, 1920, p. 45 et s.

L'organisation de leurs troupes semble avoir été assez bien comprise, puisque Maximien eut de la peine à les réduire. Ils eurent, croit-on deux chefs suprêmes, Ælianus et Amandus¹ : s'il était vrai que ces chefs eussent frappé monnaie et pris le titre d'Auguste², cela prouverait de hautes ambitions chez ces maîtres de vagabonds, mais des ambitions qui les rapprocheraient singulièrement de la banalité du siècle. Je ne pense pas qu'ils aient eu à leur disposition de très fortes armées : s'ils ont essayé de surprendre des villes³, je ne vois pas qu'ils en aient occupé nulle part. Leur stratégie consista surtout à multiplier les petites bandes, à préparer une guerre de surprises, d'embuscades et de coups de main⁴.

Maximien mit certainement longtemps à les vaincre, et peut-être ne réussit-il pas à les détruire entièrement. Son armée, comme toutes les armées romaines, était mal faite pour ces escarmouches imprévues et sans cesse renouvelées⁵. S'il la conduisit tout entière avec lui par le Grand Saint-Bernard⁶, une fois en Gaule il dut sans doute la partager en corps nombreux pour les rabattre sur les insurgés. Il n'en vint à bout, j'imagine, qu'en divisant le pays en secteurs militaires, correspondant aux carrefours et aux seuils principaux⁷, et en refoulant et

¹ Eutrope, IX, 20 ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 17 ; Orose, VII, 25, 2. Les textes donnent tantôt *Helianus*, tantôt *Ælianus*.

² Cela est d'ailleurs de plus en plus douteux. Les monnaies aux noms de *A. Pomponius Ælianus Aug.* et *Cn. Sal(vius) Amandus Aug.* n'ont jamais été retrouvées (me dit Blanchet), et les gentilices ne laissent pas que de surprendre. On ne les connaît que par Goltzius, *Thesaurus rex antiquariæ*, éd. de 1579, p. 73 et 76. Il semble pourtant qu'Eckhel (VIII, p. 41) ne se refuse pas à accepter des monnaies au nom de *C. Amandus*.

³ *Plerasque urbium tentare* ; Aur. Victor, 39, 17.

⁴ *Hostem barbarum... rusticus vastator imitatur... Militares habitus ignari agrirolæ appetiverunt* ; *Paneg.*, II, 4.

⁵ Le gros de l'armée devait être formé par les anciennes troupes de Carin.

⁶ Si l'on admet l'itinéraire indiqué par la première *Passio* de saint Maurice et de la Légion Thébaine (22 septembre), Maximien aurait franchi les Alpes en septembre, et, dans ce cas, étant donné qu'il est à Mayence en juin 286, vraisemblablement en 285 (plutôt qu'en 286, comme l'a pensé Tillemont). Parmi ses troupes était un corps de Thébains amené sans doute d'Égypte ou d'Orient ; tout cela est vraisemblable ; cf. *Revue des Études anciennes*, 1920, p. 41 et s. Mais il est probable que d'autres troupes ont dû devancer Maximien.

⁷ J'entrevois, dans la Gaule du IV^e siècle, plusieurs secteurs militaires qui peuvent avoir été organisés par Maximien en vue de la pacification intérieure de la contrée. — 1^o Le district de la Savoie, *Sapaudia* (nommée d'abord par Ammien, XV, 11, 17, pour la date de 355 ; le mot est certainement d'origine gauloise). Ce secteur comprenait originellement, je crois, les vallées latérales des Alpes du côté de la Gaule, depuis Grenoble (*Not. dign.*, *Occ.*, 42, 15) jusqu'à Genève (Ammien, *ibid.*) par Chambéry, puis, au delà la région des lacs bordant le Jura, par Genève, Nyon et Yverdon (*Not. dign.*, *Occ.*, 42, 17) : c'était un commandement militaire long et étroit sur des chemins de rocade, et surveillant par là toutes les routes franchissant les cols des Alpes et du Jura (cf. *Revue des Ét. anc.*, 1920, p. 273 et s.). N'oublions pas que les Alpes semblent avoir été un pays d'élection pour les Bagaudes (cf. Zosime, VI, 2, 10) : de là peut-être sous Constance, la création de la *cohors prima Flavia Sapaudica* (*Not.*, *Occ.*, 42, 17). — 2^o Un secteur sur la double route de Reims à Amiens par Soissons et par Saint-Quentin : il correspondrait à la zone de persécution de Rictiovar et persisterait dans le *tractus* (de surveillance militaire) *inter Remos et Ambianos* de la *Not. dign.*, *Occ.*, 42, 67. — 3^o Le district dit *limes* ou *tractus Nervicus* ou *Nervicanus* (*Not. dign.*, *Occ.*, 37 ; Paulin de Nole, *Epist.*, 18, 4), qui s'étendait sans doute primitivement sur les cités des Nerviens (Hainaut) et des Ménapes (Flandre). — 4^o Un secteur fluvial et maritime, pourvu de flottilles, allant de Vienne sur le Rhône à Marseille, appelé *Gallia Riparensis* (*Not. dign.*,

relançant les bandes de misérables à la façon d'un gibier aux abois ou à la manière dont Pompée avait traqué et supprimé les pirates¹. Les nouvelles forteresses de l'intérieur purent jouer un rôle dans cette guerre, et servir de points de départ, d'appui ou de repère aux détachements impériaux². On parla d'innombrables combats, dont aucun d'ailleurs ne mérita la gloire d'une victoire triomphale³. A la fin, les routes de la Gaule furent dégagées, et le pays rendu à ce qui restait de la paix romaine⁴.

Toutefois, — et cette remarque reviendra souvent dans l'histoire de ce nouveau siècle romain, si plein d'utiles labeurs et que le succès absolu ne récompensa jamais, — il ne faut point parler ici de la destruction définitive des insurgés gaulois. Beaucoup échappèrent à la mort par une nouvelle fuite, et regagnèrent les bois ou les montagnes d'où ils étaient partis pour combattre Rome. Plus d'un malheureux les y rejoindra. Jusqu'à la fin de l'Empire il y aura des troupes de Bagaudes, et on les verra descendre sur les grandes routes aux heures de négligence. En marge de la vie publique et normale, une société d'irréguliers, de gens sans aveu ou hors la loi, disséminés à l'écart dans les régions difficiles, continuaient, à l'abri de leurs retraites, leurs rêves ou leurs méfaits⁵.

Occ., 42, 13) et destiné à appuyer en arrière les lignes de la Savoie. — 5° En avant de la Savoie, sur les cols des Alpes, un *tractus Italiae circa Alpes* (*Note dign.*, *Occ.*, 24). — De ces secteurs, dont on aperçoit les vestiges onomastiques ou administratifs dans la *Notitia dignitatum*, la création ne peut guère être placée ailleurs que sous Maximien vers 285-286, au moment où l'Empire eut à rétablir les affaires de Gaule, à la fois contre Bagaudes, pirates et Barbares : c'est peut-être à la création de ces commandements que fait allusion le *Panegyrique* (II, 11, *eos... quorum dactu*, etc.). Avec plus d'incertitude, car ils peuvent se rattacher à des organisations postérieures de protection militaire, sont les suivants. — 6° Le tractus de route entre Paris et le passage de la Cure sur la voie de Sens et Auxerre, qu'on peut rattacher à la mise en état du chemin de la rive gauche de la Seine. — 7° Le tractus des routes et montagnes cévenoles de Roanne au Velay et au delà, qu'on peut rapprocher de la construction de la route à travers les Cévennes (j'hésite, encore qu'elle puisse être justifiée, à accepter la correction de Longnon, *Le Moyen Age*, XXVIII, 1915-6, p. 396, *per tractura Virodunensem et Catalaunorum*, zone de Verdun à Châlons). Ces deux secteurs, connus par la *Not. dign.*, *Occ.*, 42, 66 et 68. — 8° Ajoutez, et celui-ci très certainement du temps de Maximien, le grand commandement militaire et maritime de l'Armorique et de l'Océan. — Voyez aussi, là-dessus, t. VIII, ch. II, surtout § 4 et 9.

¹ Voyez le partage des régions maritimes en secteurs de commandement ; Plutarque, *Pompée*, 26.

² Cf. Ammien, XVI, 2, 12.

³ *Paneg.*, II, 4 (*cursim praetereo... oblivionem illius victoriae malle quam glorium*) ; 6 (*transeo innumerabiles tuas tota Gallia pugnas*) ; Eutrope, IX, 20.

⁴ Contrairement à la réputation faite par les Chrétiens à Maximien, on parle à ce propos de sa *clementia* (*Paneg.*, II, 4), et il est bien sûr que Maximien a voulu le silence et l'oubli de cette triste guerre (*id.*).

⁵ D'après Zosime, VI, 2, 10 (Bagaudes dans les Alpes au début du Ve siècle), et Salvien, *De gubernatione Dei*, V, 5, 22 ; 6, 24. et s., édit. Pauly (dans la Gaule en général au milieu du Ve siècle). Cf. t. VIII, ch. III, § 13, ch. IV, § 1.

III. — TRÈVES CAPITALE DE L'OCCIDENT.

Maximien, à la frontière du Rhin, s'est arrêté un instant à Mayence¹, qui était le centre de la défense militaire et le lieu ordinaire des concentrations d'hommes. C'était un poste de danger et de combat, qui pouvait convenir aux jours de bataille, mais qui n'était point fait pour la résidence auguste d'un empereur. L'hiver venu, il s'installe à Trèves, et il y prend possession, avec la pompe accoutumée, du titre consulaire (287)².

Cette cérémonie, qui se déroula dans la plus grande ville de la Gaule, prit l'importance d'un acte symbolique, la valeur d'une ère nouvelle. Ce n'était pas le hasard d'un voyage d'une expédition qui avait conduit l'empereur à Trèves pour revêtir la trabée consulaire et y recevoir les vœux solennels³ : c'était la volonté ferme et réfléchie de faire de cette ville le centre militaire et politique de l'Occident en défense. A la même date, son frère Dioclétien s'installait à Nicomédie, et, lui aussi, inaugurerait son consulat dans cette cité lointaine⁴. Nicomédie, face au Bosphore, était pour l'Orient ce que Trèves était pour l'Occident : l'empereur s'y trouvait à égale distance de ses ennemis de l'Euphrate et de ses ennemis du Danube ; elle commandait les routes militaires de terre et de mer qui vont de la Thrace à la Cappadoce et du Pont-Euxin à la mer Égée. Et Trèves, de la même manière, à égale distance des murailles romaines de l'île de Bretagne et des forteresses de l'Illyrie danubienne, proche de Cologne et de Mayence les deux grandes citadelles du Rhin, à portée des Francs au nord et des Alamans au sud, solidement bâtie sur cette Moselle qui est devenue la route nécessaire des renforts en hommes et des convois de vivres⁵, Trèves était désignée depuis l'origine pour devenir le quartier général d'un empereur de frontière⁶. Germanicus et Claude avaient pressenti ce rôle, Postume l'avait esquissé, Maximien le réalisait. C'est à Trèves que l'Empire romain va commencer son dernier siècle d'Occident, qui sera peut-être son plus beau siècle, non pas certes par les œuvres de la paix et les joies de la vie, mais, ce qui vaut mieux, par les efforts de la volonté et la résistance aux malheurs. Séjour d'empereurs qui sont là pour travailler et pour combattre, la ville de la Moselle va

¹ Supposé d'après le fait, qu'il combattit d'abord Alamans et Burgondes. Il y était certainement le 21 juin 286. *Fragm. juris. Vatic.*, § 271. — Un monument célèbre (médaillon de plomb trouvé à Lyon et conservé au Cabinet des Médailles) représente : en un registre supérieur, deux empereurs, qui semblent bien Dioclétien et Maximien, faisant des largesses au peuple ; en un registre inférieur, un groupe de gens en appareil de fête, traversant le Rhin sur un pont, entre les deux forteresses de Kartel (*Custellum*) et Mayence (*Mogontiacum*). Comme aucun texte ne permet de croire que Dioclétien soit venu à Mayence, il est probable que la *largitio* du registre supérieur se rapporte à une entrevue des deux princes, et la *festivitas* d'en bas à quelque solennité contemporaine, comme le retour de Maximien. A la rigueur, on pourrait supposer une rencontre entre Maximien et Constance, ou même une cérémonie présidée par Constantin et Maximien mais c'est infiniment plus douteux.

² D'après *Paneg.*, II, 6, pour la cérémonie.

³ *Paneg.*, II, 6 (*togam prætextam... vovetur pro futuris*).

⁴ Je le suppose d'après *Nicomediam studens Romæ coæquare* ; Lactance, *De m. p.*, 7.

⁵ *Fluvius hic noster*, etc. ; *Paneg.*, II, 12.

⁶ Il semble bien que les empereurs l'aient dès l'origine résolument décidé, et pour Trèves et pour Nicomédie : c'est ce qu'indique la péroraison du Panégyriste de 289 : *quand vous aurez visité Rome, l'Orient et la Gaule vous réclameront aussitôt à nouveau, adhuc præsentia tua fruimur, et jam reditum desideramus* (*Pan.*, II, 14).

prendre une grandeur et une dignité que sa rivale du Tibre pourra plus d'une fois envier¹.

Rome n'en restait pas moins la ville souveraine, le siège du sénat, la dispensatrice des noms suprêmes, l'ombilic de la terre, la mère de l'autorité impériale, la patrie unique². Mais les deux nouveaux empereurs ne la connaissaient que de nom. Ni l'un ni l'autre n'avaient eu la pensée de s'y faire saluer à leur avènement. On ne sait trop quand Maximien y apparut pour la première fois³. Dioclétien n'y viendra qu'à la vingtième année de son règne, et n'y retournera plus⁴. Lorsque, en 290⁵, les deux frères décidèrent de se revoir, afin de traiter ensemble des affaires de l'Empire, ce fut à Milan qu'ils se réunirent. Rome était trop loin de la frontière pour les yeux de ces princes qui ne regardaient plus que l'ennemi. Ils sauvaient son nom et son œuvre, et ne pensaient pas lui devoir autre chose⁶.

A Trèves, Maximien voulut avoir l'image de la Ville Éternelle, l'illusion de sa grandeur et de sa vie⁷. Avec la même solennité qu'il y avait inauguré son consulat, il y commémora l'anniversaire de Rome, comme si la majesté de Rome se retrouvait aux bords de la Moselle (21 avril 289)⁸. Quelques mois après, ce fut

¹ Cf. *Paneg.*, II, 14 : *Ne huic* (Trèves) *invidias* (Rome) *civitati, cui nunc ille* (Maximien) *similitudinem majestatis tuæ confert*.

² Le Panégyriste de Maximien de 289 (II) a bien senti qu'il fallait maintenir le prestige de Rome ou calmer ses légitimes inquiétudes, en rappelant à chaque instant qu'elle était *sedes numinis vestri, religio sacræ urbis, domina gentium, imperii vestri mater* (II, 1, 14), et en prévoyant le jour où Rome recevrait la visite même des deux empereurs, *cum vos ilta imperii vestri mater acceperit* (II, 14), promesse qui paraît avoir été faite par les deux princes. Et c'est pour cela, évidemment, que Maximien a tenu à célébrer à Trèves, avec une solennité particulière, l'anniversaire de la fondation de Rome (*Paneg.*, II). N'oublions pas que ces panégyriques étaient, pour les empereurs, une manière de s'adresser à l'opinion publique par l'organe d'un orateur officiel.

³ Il ne semble pas qu'il soit passé par Rome avant de franchir les Alpes. *Hunc optatissimum principem in Galliis suis* [remarquez ce possessif] *retinet ratio reipublicæ*, dit le Panégyrique de 289 (II, 14).

⁴ En nov. 303, avec Maximien (Lactance, *De m. p.*, 17) ; sur son mépris pour Rome, Lactance, *ibid.* — Son séjour à Rome en 285 est fort douteux.

⁵ Maximien s'est rendu en Italie sans aucun doute par le mont Genève (*Paneg.*, III, 9, Alpes Cottiaë), le col des Alpes de beaucoup le plus fréquenté en ce siècle ; c'est par mégarde qu'on fait intervenir ici *summas arcus Monæci Herculis*, IV, 4) ; mais il a pu revenir par Monaco et Marseille. Ce voyage a dû avoir lieu en plein hiver (*Paneg.*, III, 2), à la fin de 290 plutôt qu'à la fin de 288, comme l'a suppose Seeck (I, 2e éd., p. 448-9). Mais il serait possible qu'il y ait eu, en 287 ou plutôt en 288, une autre entrevue très rapide et moins solennelle sur les bords du haut Danube (*Paneg.*, II, 9).

⁶ Lors de l'entrevue des deux empereurs à Milan en 290, le Panégyriste (III, 12) a bien soin de marquer, non sans une certaine ironie, qu'ils se rapprochaient ainsi de Rome, et que celle-ci *s'efforçait de les voir, vos e speculis suorum montium prospicere conata*. Et l'orateur ajoute aussitôt que le sénat de Rome, en envoyant ses délégués à Milan, a montré par là *ut ibi tunc esset sedes imperii videretur quo uterque venerat imperator*, et ce passage est vraiment capital et comme le renversement de la tradition romaine. Ce second Panégyrique semble avoir pour but, en partie, de dissiper les illusions que Rome avait pu avoir au sujet des résidences ou des visites impériales, et que le premier discours avait encouragées.

⁷ Voyez sous Constantin, à Trèves, la construction d'un *Circus Maximus* qu'on dira *æmutum Romano* (*Paneg.*, VII, 22). Outre les cérémonies dont nous allons parler, il a dû y avoir à Trèves *dies festos victoriis triumphisque celebratos* (*Paneg.*, III, 5).

⁸ Premier Panégyrique.

le jour de sa propre naissance qui y donna lieu à de grandes fêtes et à des discours d'apothéose (21 juillet 291 ?)¹, et bientôt ce sera la fondation de Trèves elle-même que les empereurs et les hommes de l'Occident gaulois célébreront avec enthousiasme et reconnaissance, comme l'ère lointaine qui avait préparé les temps de leur salut et de leur gloire².

IV. — MAXIMIEN SUR LE RHIN ; L'ALLIANCE FRANQUE.

L'œuvre de victoire et de paix s'exécuta rapidement sur le Rhin. Elle comporta, assez habilement mêlées, des guerres, des intrigues et des alliances.

Maximien délivra d'abord la zone frontière la plus proche, qui était de la Suisse à la Moselle. De ce côté, on avait contre soi, depuis longtemps, les Alamans de Souabe, derrière lesquels les Burgondes étaient apparus en Franconie. Maintenant que la terre d'outre-Rhin est abandonnée aux Barbares, ceux-ci se sont répandus le long du fleuve, l'ont remonté jusqu'au lac de Constance, se sont insinués au sud du haut Danube, installés dans le coude de Bâle en masse d'invasion, ils menacent la Gaule et l'Italie tout ensemble³. Une énorme bande s'était constituée, faite des aventuriers de toutes les peuplades⁴ ; et quelque part, peut-être du côté de Mayence, elle s'était ruée sur les campagnes de la rive gauche⁵.

Mais c'était horde de pillards et non pas troupe de guerriers. Maximien n'eut pas à envoyer un corps d'armée. La bande ne put ou ne sut se nourrir sur ces terres dévastées, la famine se fit sentir, la peste se joignit à la famine, et, quand les détachements romains d'avant-garde se montrèrent, ils eurent surtout à ramasser des Germains pour préparer les cortèges triomphaux de l'empereur⁶. Quant à ceux des Barbares qui purent s'en retourner au delà du Rhin, ils ne songèrent qu'à s'entre-déchirer, Alamans d'un côté et Burgondes de l'autre, et leurs querelles complétèrent au profit de Rome l'échec de leur sottise entreprise⁷.

¹ Second Panégyrique de Maximien (III de la collection dans les éditions courantes, XI dans la tradition des manuscrits) : le jour est à peu près certain, 21 juillet, anniversaire des naissances de Maximien et de Dioclétien (III, 2, *gemini natales*) ; la date est plus incertaine, Seeck propose 290 (en particulier *Real Encycl.*, VI, c. 1106). Mais le motif est hors de doute (III, 2), et il n'y a pas de raison de douter qu'il ait été prononcé à Trèves. — Je crois qu'il est dû au même auteur que le premier (comparez III, 12, à II, 14 ; voyez les allusions à un premier discours dans III, 1 et 5), tout en reconnaissant qu'il ne manque pas de différences dans la langue et l'allure (elles sont notées par Ruhl, *De XII Pan. Lat.*, Greifswald, 1868, p. 18 et s.). Cette unité d'origine est du reste mentionnée par les manuscrits. Quant au nom de Mamertinus pour l'auteur, il me paraît résulter également des rubriques des manuscrits : *ejusdem magistri menet* [interprète absolument à tort en *memoriæ* par Seeck] dans la plupart des manuscrits, remplace dans d'autres par *Mantertini* (éd. Æm. Bæhrens, de 1874, p. xviii ; et surtout de G. Bæhrens, 1911, p. xi).

² *Paneg.*, VII, 22 (sous Constantin, en 310) : *Hanc fortunatissimam civitatem, cujus natalis dies tua pietate celebratur.*

³ C'est le retour à l'état de choses avant Vespasien et Domitien.

⁴ J'appelle *peuplade* pour les Alamans le *pagus* ou le *gau*, chacun ayant son roi et son territoire à peu près fixe ; voyez en particulier le livre de Cramer.

⁵ *Paneg.*, II, 5 : *Omnes barbariæ nationes*, etc.

⁶ *Paneg.*, II, 5. A la fin de 286 ?

⁷ Entre 287 et 291 ; *Paneg.*, III, 17.

Du côté de Cologne et du Rhin inférieur, en face des Francs, les affaires furent plus compliquées. Les Francs avaient pour complices¹ des bandes d'Hérules² venues des terres lointaines de la Germanie, vaillantes et audacieuses³. Maximien fonça sur elles avec quelques cohortes décidées, dont il prit lui-même le commandement et se souvenant qu'il avait été simple soldat, l'empereur courut à l'ennemi l'épée à la main. Les Barbares, attaqués à l'improviste et se gardant mal, furent enveloppés et massacrés⁴. Vraiment, il suffisait de peu de chose pour avoir raison de ce monde médiocre.

Alors, on s'occupa des Francs. Contre eux on se battit, non seulement sur la rive gauche⁵, mais sur la rive droite. Maximien franchit un instant le fleuve, et il eut même la joie, étrangère depuis des siècles à un empereur romain⁶, de descendre le Rhin jusqu'aux abords de l'Océan à travers les terres épouvantées de la Gueldre ou de la Hollande⁷. L'Île des Bataves se reconnaissait encore terre romaine, et jusqu'au Zuiderzee on se croyait toujours dans l'Empire⁸.

C'étaient les Francs qui dominaient dans ces bas pays. L'empereur s'aboucha avec l'un d'eux⁹, Gennobaud¹⁰, et, disent les contemporains, on eut désormais, pour garder la frontière de Rome, un chef barbare, un roi de France¹¹, client et soldat de César. C'était même mal dire que de l'appeler barbare : ce royaume franc, s'écriaient les flatteurs officiels de Maximien, ce n'était plus une peuplade étrangère, c'était une sentinelle romaine en face de la Germanie, et, pour ainsi

¹ Soit coïncidence fortuite dans l'attaque, soit alliance entre eux.

² Et de Chaibones.

³ *Viribus primi barbarorum locis ultimi* ; *Paneg.*, II, 5.

⁴ *Paneg.*, II, 5 ; III, 7. Le combat a dû être sur la rive gauche. Fin 286 ?

⁵ En 286 et surtout 287. Je songe à des batailles contre les Francs à propos du passage du *Paneg.*, II, 6 : *Transeo innumerabiles tuas tota Gallia pugnas* (cf. *universæ Galliae minarentur* ; II, 5) ; et le fait que l'orateur passe rapidement là-dessus, montre sans doute qu'elles ne furent pas sans ennui.

⁶ De là le *primus omnium imperatorum* du *Pan.*, II, 7.

⁷ En 287 ; *Paneg.*, II, 7. Le passage (sur le Wahal) a pu se faire vers Nimègue. Après quoi, il est question d'un lit du Rhin à moitié desséché qu'on traverse par un gué (vers Arnhem ? ou Dorestad ??). — Il dut y avoir concordance de cette expédition avec les opérations de Carausius contre les pirates francs ou frisons.

⁸ *Quidquid ultra Rhenum prospicio, Romanum est* ; *Paneg.*, II, 7. *Trophæa Germanica in media defixa barbaria* ; *Paneg.*, III, 5.

⁹ Le *Paneg.*, II, 10, ne dit pas qu'il s'agisse d'un Franc ; mais cela ressort nettement de la suite des opérations et de *Paneg.*, III, 5, *Francos cum rege*. D'ailleurs, le nom de *Gennobaudes* paraît franc (cf. Schoenfeld, *Wörterbuch der altgermanischen Personen- und Völkernamen*, 1911, p. 293) et se retrouvera encore chez les Francs un siècle plus tard (Grégoire, *Hist.*, II, 9) ; le thème *genn-* se rencontrera dans la France mérovingienne, avec *Genovefa* (Geneviève) et les localités Gennevilliers, Genneville.

¹⁰ Les manuscrits (*Pan.*, II, 10), très corrompus, donnent tous *Gennoboude*, mais *-boude* est visiblement là pour *-baudes*, thème courant en onomastique franque. — On aimerait savoir de quelle peuplade il était roi. Je conjecture des Saliens plutôt que des Chamaves, étant donné que les Chamaves seront présentés bientôt en ennemis. Et dans ce cas, ce serait le début de l'histoire capitale du Bas Empire, l'alliance de Rome avec les Saliens. Mais on a tout lieu de croire que ces Saliens et Gennobaud étaient encore sur la rive ultérieure, soit dans leur pays originel, en Salland ou Over-Yssel, soit à la rigueur passés déjà en Vetuwe ou en Gueldre. — La cérémonie ne paraît pas avoir eu lieu chez les Francs eux-mêmes (*cum sua gente ventendo*, dit le Panégyriste à propos du roi Gennobaud ; II, 10).

¹¹ Cf. *reges Franciæ* dans le *Paneg.*, VII, 10 ; et dans le même (VII, 6), *nationes Franciæ*, précisément pour les Francs des bas pays.

parler, la cité d'Empire la plus avancée du côté du Rhin. L'on racontait en effet que Gennobaud avait conduit lui-même ses guerriers devant l'empereur, que Maximien lui avait conféré solennellement le titre de roi, que le Franc, s'adressant alors à ses hommes, leur avait fait jurer d'obéir au maître de Rome comme il lui obéissait lui-même, et que, leur montrant César Auguste, il les avait invités à le contempler tel qu'un dieu et tel qu'un souverain¹. En cette scène, d'un roi franc se convertissant à l'Empire romain sur la frontière de Germanie, c'était une nouvelle histoire qui, à l'insu de tous, commençait dans le monde (288 ?).

Sur mer enfin, Maximien réorganisa la flotte de Boulogne² et il en confia la direction à un homme du métier et du pays, le Ménape Carausius³. Ce n'était qu'un ancien pilote : mais son audace et sa connaissance des choses de l'Océan firent de lui un amiral hors ligne, qui ne ressemblait guère à ces chefs romains si souvent inintelligents et timorés en matière navale⁴. En quelques semaines de courses, il purgea le Détroit des pirates, saxons, frisons ou francs⁵.

Ces beaux faits d'armes et de politique risquaient d'être sans lendemain, si l'on ne prenait pas ensuite des précautions infinies. A chaque instant, un événement imprévu rappelait la permanence du danger. Le premier janvier 287⁶, au

¹ *Ostendit ille te popularibus suis et intueri diu jussit et obsequia [redevances ?] discere, cum tibi ipse serviret ; Paneg., II, 10 ; cf. III, 5. Voyez une scène de même genre avec Tibère. Il doit s'agir d'un acte religieux et solennel d'hommage. — La mention, courante dans nos livres d'histoire, de deux rois Gennoboud et Esatech provient d'une interprétation assez absurde des leçons des manuscrits, où j'accepte *regnam receperit Gennoboudes, a te vero munus acceperit*.*

² C'est à cette occasion, sans aucun doute, que fut créé le commandement militaire et maritime de l'Armorique. Au temps de la *Notitia dignitatum*, vers 400. le *dux tractus Armorici et Nervicani* n'avait, malgré son titre, aucune autorité sur les rivages normands, mais son ressort s'arrêtait à la Bresle (en partant de l'Océan), ou commençait la Seconde Belgique, et les rivages de cette province, qui renfermait Boulogne, étaient sous la dépendance du *dux Belgicæ Secundæ*. De plus, le ressort armoricain ne dépassait pas au sud l'estuaire de la Gironde, et les côtes touchant à l'Espagne dépendaient directement du *magister peditum*. Enfin, les côtes germaniques à l'est de l'Escaut n'appartenaient pas à ce duc de Belgique, et l'on peut conjecturer qu'elles ressortissaient à un *dux Germaniæ Secundæ*. Il est impossible que cet état de choses (*Not., Occ., 37 et 38 ; 42, 18-1*) fût celui qu'on avait créé au temps de Carausius, et on admettra que le commandement de ce dernier allait du Rhin aux Pyrénées n'oublions pas que Carausius commandait à Boulogne, et que le nid des pirates était du côté des Pays-Bas : *apud Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ, pacandum mare accepisset* (Eutrope, IX, 21). Mais il est fort possible que les dangers que Carausius fit courir à l'Empire amenèrent plus tard le morcellement de ce commandement de mer, et la séparation de celui de Boulogne ou de Belgique d'avec celui dit de l'Armorique. Cf. t. VIII, ch. II, § 9.

³ Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 20 ; Eutrope, IX, 21 ; Orose, VII, 25, 3.

⁴ Il faut remonter à Drusus, ou à Claude à la rigueur, pour trouver chez les chefs romains une véritable intelligence des choses de la mer.

⁵ Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 20 ; Eutrope, IX, 21. En 286-287 ? sans doute pendant que les duces de Maximien nettoyaient par terre le rivage (*Pan.*, II, 11) des Francs et sans doute des Saxons (III, 7, *domiis oppressa Francis bella piratica*). Les Panégyristes n'insistent pas sur ces victoires, parce qu'elles furent l'œuvre de Carausius, alors révolté.

⁶ Premier consulat de Maximien. On a, avec moins de vraisemblance, reculé l'événement au second consulat, 1er janvier 288. Mais, outre que cette audace des Barbares s'expliquerait moins après plus d'années de campagnes énergiques, le Panégyriste n'aurait pas, à la frontière, parlé avec une telle solennité du second consulat, et n'aurait peut-être pas dit (II, 6) *ilium consulatus tui primum auspicalem diem*.

moment même où Maximien parcourait les rues de Trèves en cortège triomphal, on vint lui annoncer en toute hâte que des bandes ennemies se montraient au voisinage de la ville. Il n'hésita pas, quitta la trabée consulaire, prit la cuirasse et l'épée, et, les portes ouvertes, lui et ses hommes dispersèrent les brigands. Puis l'on rentra dans Trèves, et la fête reprit son cours¹. L'histoire est donnée pour vraie². Mais si elle ne l'était pas, elle n'en serait pas moins le résumé et le signe de ce qui attendait un empereur du côté de la Germanie, de rapides heures de joie achetées au prix de rudes batailles.

V. — LA MAIN-D'ŒUVRE BARBARE EN GAULE.

Les chefs romains rendaient la pareille aux Barbares. A leur tour, ils franchissaient le fleuve à l'improviste, se ruèrent sur les villages ou les campements ennemis, et c'était alors quelque formidable razzia, d'où l'on rapportait pêle-mêle des trésors repris aux Germains, des Romains délivrés, des femmes, des enfants, des hommes et des bestiaux, poussés en troupeaux lamentables³.

Que la pompe oratoire dont les rhéteurs contemporains ont enveloppé cette histoire ne nous fasse point illusion. Ce que les empereurs faisaient là ce n'était qu'une chasse à l'esclave, traitant la Germanie à la manière dont les Arabes, depuis deux siècles, ont traité l'Afrique des noirs⁴.

L'excuse, chez Maximien, était que pour réparer les maux faits par les invasions germaniques, il fallait beaucoup de bras. De telles razzias procuraient aux terres latines la main-d'œuvre dont elles avaient besoin, leur rendaient en partie la population qu'elles avaient perdue. C'étaient des préludes ou des préparations à la restauration économique de la Gaule. Depuis la mer du Nord jusqu'à la mer Noire, Dioclétien et son collaborateur ne cessèrent, sept ans durant, de chasser au Barbare. Il y eut des expéditions terriblement fructueuses, par exemple celles qui, sur le Danube, mirent fin aux derniers restes des Quades et des Marcomans⁵, jadis si redoutables à Marc-Aurèle, ou celles qui transformèrent les bandes armées des Sarmates en une colossale réserve de bétail agricole, où l'on comptait par dizaines de milliers de têtes⁶. La Germanie achevait de se dépeupler pour repeupler l'Empire.

Comme, de cet Empire, c'était la Gaule qui avait le plus souffert, ce fut elle qui reçut la majeure partie du butin. On classait les misérables en différentes catégories, suivant leurs aptitudes ou leurs destinations. Les uns étaient enrôlés aussitôt comme soldats, et c'étaient en particulier ceux des Germains qui,

¹ D'après *Paneg.*, II, 6.

² Et elle a pu l'être, puisqu'elle a été racontée, seize mois plus tard, dans un discours semi-officiel.

³ Expédition transrhénane en 287 plutôt qu'en 288 ; *Paneg.*, II, 7 ; III, 7.

⁴ Cf. Meynier, *L'Afrique noire*, 1911, p. 123. Voyez le mot sinistre et d'ailleurs injuste de Julien sur les Goths : il n'est pas besoin de les combattre, il suffit de leur envoyer des marchands d'esclaves, *per quos ubique sine condicionis discrimine venundantur* (Ammien, XXII, 7, 8).

⁵ Ajoutez les Carpes et les Bastarnes ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 43 ; *Paneg.*, V, 5 et 10 ; Eutrope, X, 23. En 295 ou 296 ?

⁶ Orose, VII, 25, 12 ; Eutrope, IX, 2.). Il y eut au moins quatre guerres contre les Sarmates, la première en 289 (*Paneg.*, III, 6, 7 et 19). *Toties obrita Sarmatio*, dit le Panégyriste de 297 (V, 10).

enlevés par quelque tribu ennemie de leur voisinage, avaient été délivrés par les troupes romaines : l'empereur leur rendait à demi la liberté, mais en les prenant à son service¹. D'autres étaient réservés dès l'origine au travail des champs² ; et ce fut pour la Gaule une fortune inespérée que ce subit afflux de laboureurs barbares.

On expédia d'abord ces hommes dans les cités voisines de la frontière, qui avaient été le plus ravagées, et où surtout il importait de refaire le sol, par exemple chez les Trévires de la Moselle et les Nerviens du Hainaut³, où l'on semait le blé destiné à nourrir les troupes et le palais⁴. Puis⁵, ce fut dans les campagnes de l'Amiénois, du Beauvaisis, de Troyes, et dans ce pays de Langres dont il fallait reconstituer le fameux cheptel de bêtes ovines, instrument séculaire de la draperie gauloise. Tantôt, on formait avec ces étrangers de petits villages⁶, qui portaient leur nom national, villages des **Francs**, des **Sarmates**, des **Marcomans**⁷, et ces lieux sont devenus nos bourgades de **Francs**, de **Sermaise** ou de **Marmagne**, conservant à travers les siècles le site de leur fondation, et le vocable de leur origine⁸. Tantôt, on répartissait les captifs entre les propriétaires fonciers, et c'était une joie et comme une revanche pour le Romain de Trèves ou de Bavai, de confier son champ à un Franc ou à un Frison, laborieux et dur à la fatigue⁹. Avant d'être distribués dans les chantiers de travail, les troupeaux humains étaient massés sous les portiques des villes, et la foule gauloise, qui

¹ C'est ainsi que j'interprète, hypothétiquement, la question des Lètes et le texte du Panégyrique (V, 21 ; ici, t. VIII, ch. II, § 4). Ce qui n'empêchait pas les Lètes, en temps de paix ou dans l'intervalle des campagnes, de cultiver des champs, peut-être du domaine impérial (*excoluit* ; *Pan.*, V, 21, où il s'agit de Lètes d'origine franque installés par Maximien chez les Nerviens et les Trévires). Mais la qualité de soldat était chez eux originelle.

² Ce qui ne les empêchait pas d'être astreints au service militaire (*si ad dilectum vocetur* ; *Pan.*, V, 9). Mais la qualité de colon était chez eux originelle.

³ Sous Maximien, après les guerres de 286-8 ; *Paneg.*, V, 21, où il s'agit de Lètes francs. Il faut cependant reconnaître que les manuscrits donnent, non pas *Nerviorum*, mais *Arviorum*, ce qui peut faire songer aux *Arvii* de Ptolémée.

⁴ Je le suppose, étant donné le voisinage de la frontière et de Trèves.

⁵ Sous Constance, et après les guerres dites de Batavie en 293 ou 294 ; *Paneg.*, V, 21 et 9, où il s'agit de Francs Chamaves et de Frisons, et ce dernier nom peut désigner ici également des Francs, peut-être des Saliens.

⁶ On voudrait rechercher si ces villages furent constitués sur des terres du Domaine (cf. t. VIII, ch. I, § 11), ou sur des biens-fonds des municipalités ou des particuliers, ou sur des terrains abandonnés.

⁷ Voyez les campements de Lètes ou de Sarmates indiqués dans la *Notitia, Occ.*, 42 (cf. t. VIII, ch. II, § 4) : mais je doute qu'ils aient leur point de départ à l'époque de Dioclétien. Sauf quelques exceptions, ils se présentent moins en villages qu'en garnisons, de villes, de faubourgs ou de castra, en gendarmerie de route. Il est vrai qu'à ces garnisons a pu être annexée une colonie agricole. — La mention la plus nette des colonies agricoles de Sarmates en Gaule est celle du texte d'Ausone (*Mosella*, 9), *ara Sauromatum nuper metata colonis* : elle doit être cherchée à Sohren, dans l'Unsruck, sur la route militaire de Mayence à Trèves, et, évidemment, ces colons sarmates devaient à la fois faire le métier de laboureurs et de gendarmes. Mais l'expression de *nuper* indique un établissement récent, soit dû à Constantin ou à Constance II (en 358-9 ; Ammien, XVII, 12-13 ; XIX, 11), soit même à Valentinien (.

⁸ Longnon, *Les noms de lieu de la France*, p. 132 et 131. — Ainsi que Longnon (p. 129), j'hésite à placer à cette époque l'origine du *pagus Arnaus* (= *Chamavus*, l'Amous) dans la cité de Besançon, et du *pagus Attoariorum* dans la cité de Langres.

⁹ *Arat mihi Chamavus et Frisius* ; *Paneg.*, V, 9. *Provincialibus distributos* ; *ibid.*

naguère avait tremblé devant ces Barbares, se pressait pour regarder ces monceaux d'épaves vivantes, où les hommes abattus se mêlaient aux vieilles femmes décharnées, où les mères essayaient de rassurer, en frissonnant elles-mêmes, les enfants attachés à leurs propres chaînes¹. Mais grâce à ces misères de l'ennemi vaincu, le sol de la Gaule, en êtres et en moissons, commença à reprendre vie².

VI. — EFFORTS DE RÉORGANISATION MORALE ; LES PERSÉCUTIONS.

La confiance ou l'illusion renaissait très vite dans cet Empire où les plus effroyables malheurs avaient été suivis des plus brillantes victoires. Il y avait six ans à peine que Maximien était arrivé à Trèves, et les lettrés de Gaule entonnaient à nouveau leurs chants d'allégresse sur le réveil de la Fortune romaine³. On se hâtait de déclamer joyeusement au milieu de ruines encore fumantes. Maximien, si rude soldat qu'il fût, savait l'action que paroles et discours pouvaient exercer sur ces foules longtemps désespérées, et dont il fallait ranimer ou rajeunir la mentalité latine. La rhétorique classique, qui, elle, n'avait point souffert des invasions, mit ses imperturbables périodes au service des espérances nouvelles. Si les guerres précédentes avaient détruit les écoles et laissé les rhéteurs sans emploi, Maximien leur tailla de la besogne à sa cour et leur procura un vaste auditoire : à Trèves, les jours des fêtes impériales, un des plus illustres orateurs du pays⁴ vint célébrer devant César Auguste, presque en face de la Porte Noire dressée contre l'ennemi tout proche, les courses triomphales du prince, l'Empire restauré Rome éternelle et invincible (289 et 291). A peine rassuré sur son avenir, la Gaule se remit à pérorer.

Maximien n'ignorait pas non plus que la solidité de la frontière dépend en partie de la foi, du courage et de l'accord à l'intérieur. C'est pour cela, sans nul doute, qu'il persécuta les Chrétiens. Que lui ou ses subalternes les aient jugés et condamnés sans mesure et sans réflexion, avec cruauté ou perfidie, je le croirai sans peine ; et qu'il y ait eu faux calcul⁵ et crime d'humanité à frapper les hommes d'une croyance sincère, cela va de soi. Mais songeons qu'en ces années extraordinaires le danger était partout et que le monde semblait périr ne se sauverait que par le dévouement de tous à la cause romaine et à la volonté de l'empereur. Et puis, les nouveaux princes, Dioclétien et Maximien, ne se contentaient plus, comme leurs prédécesseurs, d'être Augustes, souverains pontifes et demi-dieux ; ils s'étaient faits dieux tout à fait, ils avaient pris les noms de Jupiter et d'Hercule, ils s'étaient mis eux-mêmes au rang de ces abominables idoles que le Christianisme était venu combattre et cela dut

¹ *Totis porticibus civitatum* [les chefs-lieux des cités] *sedere captiva agmina barbaorum* ; *Paneg.*, V, 9.

² *Barbaro cultore revirescit* ; *Paneg.*, V, 9 et 21 (prononcé en 297). De même, III, 15.

³ *Paneg.*, III, 15 (écrit en 291).

⁴ Il n'est guère possible que l'auteur des Panégyriques II et III ne soit point un Gaulois (*has provincias...*, *tu nos* ; II, 14).

⁵ L'erreur apparaît bien, quand on voit les succès moraux et politiques et les avantages dynastiques que Constance recueillit par la pratique de la tolérance (cf. Eusèbe, *De vita Constantini*, I, 13 et 17, *Patr. Gr.*, XX, c. 928 et 935).

amener, chez les fidèles de l'Évangile, un redoublement de colères et de sarcasmes à l'endroit des maîtres de la terre¹.

Si donc Maximien a donné des ordres pour épurer l'armée ou les bureaux, pour punir ceux des soldats ou des fonctionnaires qui sacrifiaient le métier à la prière, s'il a même fait ou laissé saisir et exécuter les extrémistes de la foi nouvelle, les agents de propagande et de conversion², cela s'explique et n'est point à la honte de l'empereur. C'est ce qui put³ amener en ce temps quelques-uns des plus célèbres martyres de la Gaule⁴ : dans le Valais, celui de saint Maurice et de ses compagnons, officiers aux troupes thébaines amenées d'Orient par Maximien⁵ ; à

¹ Voyez la colère de Lactance contre ces titres de Jupiter et d'Hercule, dans le *De mortibus persecutorum*.

² Je ne saurais d'ailleurs admettre, pendant le temps que Maximien gouverna la Gaule, une mesure de persécution générale. Mais je crois à des mesures locales ou individuelles, provoquées par les motifs que j'indique ici.

³ Je dis *ce qui put*, parce que je ne saurais affirmer la réalité des martyres dont je vais parler, encore que le fait de ces exécutions paraisse en tout point fort vraisemblable ; je laisse de côté, cela va sans dire, les circonstances et discours dont les ont entourées successivement les rédacteurs des *Passiones*.

⁴ Je ne vais parler ici que des trois groupes de martyres de Maximien qui me paraissent les plus vraisemblables, Saint-Maurice, Marseille et la Seconde Belgique. — A ceux-là il faut, ajouter, d'après la tradition : 4° Genes d'Arles, dont la tradition est particulièrement ancienne (elle se trouve déjà chez Prudence, *Peristephanon*, IV, 354) ce qui, plus que la Vie (attribuée à tort à Paulin de Nole ; *Patr. Lat.*, LXI, c. 418 et s.), me ferait pencher pour l'existence du saint, et de son martyre (25 août, *Acta*, V, p. 123 et s.). 5° Donatien et Rogatien, martyrisés à Nantes par un *præses Galliarum* (24 mai, *Acta*, p. 281 et s.), les plus vraisemblables après ceux-ci ; 6° Julien de Brioude et Ferreol de Vienne, *sub Crispino præside* (28 août, VI, p. 169 et s ; 18 sept., V, p. 740 et s.), assez possibles ; 7° le groupe des martyrs de l'Île-de-France et pays voisins, Lucien de Beauvais, condamné par *Fesceninnus Sisinnius* (8 janvier, I, p. 459 et s.), Nicaise, Quirin et *Scubiculus* (Egobille) de *Vadimacus* ou Gasny-en-Vexin (11 oct., V, p. 510 et s.), attribués au même persécuteur, Yon (*Jonius*) de Châtres ou Arpajon, compagnon de saint Denys (5 août, II, p. 13 et s.), et aussi Denys, Rustique et Éleuthère, qu'on attribue à la persécution d'un *Julianus* : ici nous sommes en pleine incertitude ; 8° le groupe des martyrs de Gascogne, exécutés surtout par *Datianus*, sur lesquels je fais encore plus de réserves. *Lupercius* (Loubers) d'Eauze (28 juin, VII, p. 316 et s. ; cependant il paraît assez anciennement connu, voir *Corp.*, XIII, 563), Caprais, *Fides* (Foy) et autres d'Agen (6 oct., III, p. 263 et s.), Vincent de l'Agenais (9 juin, II, p. 163 et s.) ; 9° mêmes réserves, et plus grandes, pour *Ferrutius* de Mayence (28 oct., XII, p. 530 et s.) ; 10° et pour Reine d'Alise, *sub Olibrio* (7 sept., III, p. 38). — Pour tous ces saints et les autres, voyez la *Bio-bibliographie* d'Ulysse Chevalier (2 v., 1905-7), tout en rappelant la médiocrité scientifique de nombre de travaux cités.

⁵ Il est possible que le martyr ait été provoqué par le refus de quelque serment ou sacrifice militaire. La seule *Passio* qui offre quelque garantie, celle d'Eucher, écrite au milieu du Ve siècle (*Mon. Germ. hist.*, *Script. rer. Merov.*, III, p. 33, édit. Krusch), attribue le supplice au refus de combattre *multitudinem Christianorum* [pense-t-il déjà aux Bagaudes ?], ce dont la seconde version, écrite vers 700 (22 sept., *Acta*, VI, p. 345), fait *turbas Bagaudarum*. — Eucher donne aux victimes des titres parfaitement corrects, mais dans la hiérarchie des gradés de la cavalerie, *Mauricius primicerius*, *Exsuperius campiductor*, *Candidas senator* : mais je ne suis pas sûr que ces titres fussent déjà en usage sous Maximien. — La description de la route suivie par Maximien est exacte : en venant de Milan, par *Summus Penninus* [le Grand Saint-Bernard], *Octodurus* [Martigny], *Acaunus* [quartier de *Tarnatæ* dans Saint-Maurice], *Caput Lemanni locus* [*Pennelocus* : *Itin. Antonin*, p. 351, W.]. Mais en principe, dans ces Vies de saints écrites par des hommes du pays, connaissant les lieux et faisant valoir leurs sanctuaires et leurs

Marseille, celui de saint Victor, noble devenu chrétien qui refusait de servir l'Empire et qui bornait la tâche de sa vie à soutenir et à encourager ses frères de croyance¹ ; dans la Belgique de Reims, saint Quentin en Vermandois, saint Crépin et saint Crépinien à Soissons, d'autres encore, dont le principal crime était de proclamer trop librement leur foi².

Mais ne donnons pas à ces faits, si lamentables qu'ils fussent, une grande importance historique. Le nombre de ces exécutions fut, somme toute, assez restreint ; et je pense qu'elles furent fort peu remarquées en dehors des groupes de fidèles. Assurément, leur rôle dans l'avenir sera considérable ; elles doteront

chemins de pèlerinage, l'exactitude topographique est très loin de prouver la valeur historique. — Voyez sur ce martyr, dans des sens divers : Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum*, II, 1907, p. 9 et s. ; Stolle, *Das Martyrium des Thebaischen Legion*, thèse de Munster, 1890-1891 ; *Revue des Études anciennes*, 1920, p. 41 et s.

¹ Parmi les nombreuses traditions relatives à Victor, la seule qui puisse avoir quelque rapport direct avec les événements, est celle qu'on peut attribuer à Cassien, milieu du Ve siècle (*Acta*, 21 juillet, V, p. 143 ; c'est entièrement à tort que dom Quentin la rejette à une époque très tardive, *Les Martyrologes historiques*, 1908, p. 194). Elle fait de Victor un *vir clarus*, c'est-à-dire sans doute un *vir clarissimus*, qui réchauffait le zèle des groupements de Chrétiens (*castra Christianorum circumiens*), et qui, présenté à Maximien, refuse le titre de *amicus Cæsaris* et de servir au palais (*consuela militiæ* [civile] *stipendia*) L'affaire a pu se passer lors d'un séjour de Maximien à Marseille, par exemple au retour de l'entrevue de Milan en 290. *Revue des Études anciennes*, 1921, p. 305 et s.

² Il s'agit ici des victimes du fameux Rictiovar (*Rictiovarus*, *Riciovarus*, plus rarement *Rictiomurus* ; le nom est réellement germanique). Toutes sont en Seconde Belgique, sur les deux routes qui menaient de Reims à Amiens, l'une par Fismes et Soissons, l'autre par Saint-Quentin et Vermand. Ces martyrs sont : Quentin (Vermand et Saint-Quentin ; 31 oct., *Acta*, XIII, p. 725 et s.), Crépin et Crépinien (Soissons ; 25 oct., XI, p. 4 et s.), Valère et Rufin (Bazoches = *Basilica* en Soissonnais ; 14 juin, III, p. 284 et s.) ; Macre (*Macra* ; à Fismes ; 6 janv., I, p. 324 et s.) ; Fuscien ? Victoric et Gentien (Saint-Fuscien en Amiénois ; 11 déc., de Bosquet, *Ecclés. Gallic. historia*, 1636, II, p. 156) ; l'enfant Just [d'Auxerre] et ses compagnons Saint-Just-en-Beauvaisis ; 18 oct., VIII, p. 323 et s.). La plus intéressante des Vies et la plus ancienne (VI^e siècle) est celle de saint Quentin, au surplus la figure centrale du groupe. Quant à la tradition qui fait venir Rictiovar à Trèves (4 oct., II, p. 376), elle est trop récente pour qu'on puisse en tenir compte. — La tradition traite Rictiovar de *præfectus*, titre banal chez les hagiographes et qu'on a eu le tort d'interpréter en préfet du prétoire. S'il a existé, et j'incline à le croire, car la tradition eût difficilement imaginé un nom si caractérisé, je verrai simplement en lui un chef militaire opérant sur une zone routière. D'autre part, comme ce nom rappelle de très près celui des *Rætobarii*, troupe barbare au service de l'Empire (*Not. dign., Or.*, 5, 17 et 58), il est possible que l'officier persécuteur ait été un *præfectus Rætobariorum*, et que la tradition, dans une de ses erreurs coutumières, aura pris pour son nom celui de sa troupe. Enfin, qu'un préfet militaire ait pu être chargé d'une commission extraordinaire à l'endroit des Chrétiens, cela ne m'étonnerait pas sous Maximien (cf. Lactance, *De m. p.*, 22, *judices militares humanitatis litterarum rude sine adessoribus in provincias immissi*) — Aucun de ces martyrs ne paraît appartenir à la cour ou à l'armée. S'ils sont authentiques, c'est l'action propagandiste qu'on a châtiée, et cela, dans une certaine mesure, ressort de la tradition. — Bien entendu, de ce que j'admettrai volontiers la persécution de Rictiovar, il ne s'ensuit nullement que j'accepte tous les noms de ses victimes et encore moins les invraisemblables détails qui ont grossi cette histoire et dénaturé le fait initial. J'ai d'ailleurs écarté les saints dont l'histoire s'est greffée sur la tradition que je crois originelle. — Cf. *Revue des Études anciennes*, 1923, p. 367 et s. Dans un sens trop sceptique, Duchesne, *Fastes épiscopaux*, III, 1915, p. 141 et s.

le sol et la vie de la Gaule de légendes touchantes, de pèlerinages universels, et même de nouvelles forces sociales. La vieille capitale ruinée du Vermandois, Augusta, devra à la tombe du martyr son nouveau nom, Saint-Quentin, et sa résurrection pour une gloire millénaire¹. Autour du sépulcre réel ou supposé de saint Victor de Marseille, s'élèvera un monastère² qui deviendra riche et puissant, plus riche qu'une grande ville, plus puissant qu'un grand seigneur : il aura suffi d'un meurtre ordonné par Maximien, pour créer une des souverainetés de la Gaule chrétienne³. Mais ce sera l'affaire d'un très lointain avenir. Pour le moment, à part quelques amis qui prient sur des cadavres mutilés, la Gaule romaine, sans prendre garde à ces choses, continue les tâches de son dur labeur.

VII. — LA TÉTRARCHIE ; CONSTANCE.

Mais les événements trompèrent de nouveau son énergie et celle de son empereur. Sur l'Océan, Carausius, l'amiral de la flotte, dès qu'il en eut fini avec les pirates, se révolta contre Maximien⁴. Sur le Rhin, le danger, écarté de Mayence, reflua vers la Suisse⁵ et le Danube⁶ ce qui était une menace plus directe contre l'Italie. Au loin, les indigènes de l'Afrique étaient en pleine insurrection, et il fallait encore surveiller la Perse menaçante, l'Égypte révolutionnaire, et jusqu'aux Barbares des déserts libyens⁷. Deux empereurs, deux années ne suffisaient pas. Dioclétien, avec sa présence d'esprit habituelle, modifia ou plutôt développa son système de gouvernement.

Le principe en était, qu'à toute large zone de défense militaire correspondait une armée et un prince souverain⁸, mais que, l'Empire étant une seule cité, ses quatre chefs devaient former une seule famille, exerçant le pouvoir dans une volonté unanime⁹.

¹ Dépossédé par Vermand, puis par Noyon, comme métropole, Saint-Quentin put, grâce à son saint, conserver ou reprendre la primauté morale de la cité du Vermandois. Le conflit entre Vermand (*civitas Vermandorum*) et Saint-Quentin (*municipium Augusta Virmandorum*) est très marqué dans la *Vita*.

² C'est évidemment le monastère de Saint-Victor qui fut fondé au commencement du Ve siècle par Cassien, en face de la cité de Marseille, de l'autre côté du port (Gennadius, 62).

³ Malgré l'énorme production qu'a provoquée Saint-Victor (voyez Chevalier, *Topo-bibliographie*, c. 2783-4), il n'a pas encore l'histoire que comporte le sujet.

⁴ Pas avant 287, et sans doute à la fin de l'année.

⁵ Expéditions rétiques de Dioclétien en 287 ou 288 ; *Paneg.*, II, 9 ; III, 5, 7 et 16 ; V, 3. — En outre, en 291 ou 292, expédition de Maximien contre les Alamans *Contienses* [on corrige d'ordinaire en *Guntienses*, et on voit là les Alamans de *Guntia*, Gunzburg, et de la vallée de la Gunz : mais l'expédition n'a pas dû dépasser les abords de la source du Danube ; *Pan.*, V, 4] : il s'agit, croit-on, d'une marche allant du Rhin (par le pont de Zurzach, *a ponte Rheni*) au passage du Danube (*ad transitum Danuvii*, route de Windisch à Brigobanne, près du *caput Danuvii*) ; *Paneg.*, V, 2 et 3.

⁶ Expéditions contre les Carpes, Sarmates et autres.

⁷ *Paneg.*, V, 4 et 5 ; Eutrope, IX, 22 : *Cum per omnem orbem terrarum res turbatae essent* ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 21-24.

⁸ La qualité de César, dans le gouvernement tétrarchique, comporte, comme dans la dyarchie de 285, l'exercice effectif du pouvoir, et en particulier du pouvoir militaire.

⁹ Le rapport entre le partage de l'Empire et la multiplication des armées, est bien marqué par Lactance, *De m. p.*, 7.

Au premier rang, les deux Augustes, frères pour toujours, Dioclétien en Orient et Maximien en Occident ; au-dessous d'eux, près de chacun d'eux, un fils adoptif qui est un César, Galère avec Dioclétien, Constance avec Maximien. Quand mourra un Auguste, ce fils le remplacera dans son titre suprême, et il lui sera aussitôt donné¹ un César pour coadjuteur. Chacun de ces quatre chefs a son armée, son palais, sa frontière à défendre, sa résidence préférée, siège de son gouvernement. Constance², de Trèves³, surveillera le Rhin et administrera la Gaule et, ses deux annexes traditionnelles⁴, la Bretagne et l'Espagne. De Milan⁵, Maximien, maître en Italie et en Afrique, est à portée des Alpes et du haut Danube. Le bas Danube échoit à Galère⁶, avec les Balkans et la Grèce. Dioclétien se réserve l'Orient d'Asie et d'Afrique. Mais s'il y a quatre domaines d'autorité, n'y a toujours qu'une Rome, qu'un sénat, un couple consulaire, les mêmes lois et un seul Empire⁷ ; et Dioclétien, en sa double qualité de Jupiter et d'ainé des Augustes, est le père divin de cette famille et de cet Empire⁸ (293⁹).

La Gaule, à ce nouveau régime, perdit de ne plus être le siège d'un Auguste, mais elle y gagna de ne plus voir ses forces et l'attention de son prince dispersées sur une moitié du monde, du Danube aux colonnes d'Hercule, des monts d'Écosse aux déserts de Numidie. Elle n'entraînait plus dans son histoire que les deux pays qui réellement dépendaient de ses initiatives militaires, l'île de Bretagne, que sa flotte de Boulogne protégeait contre les pirates, l'Espagne, dont la frontière d'Empire était sur le Rhin. La collaboration devenait plus étroite, la solidarité plus profonde, entre les nécessités de la Gaule et les actes de son armée et de son chef. Peu à peu, l'appel de la contrée se faisait écouter des maîtres du monde.

Le César de Trèves, Constance, a tout ce qu'il faut pour faire réussir la réforme, pour que la Gaule accepte et soutienne son nouveau chef. Sans montrer une intelligence ou une volonté supérieures, il est droit, humain, accueillant, actif et ferme, très éloigné de la brutalité systématique de Maximien¹⁰. La nombreuse

¹ Par qui ? voilà ce que nous ne 'avons pas et qui a dû certainement être refilé par Dioclétien. Mais le règlement, quel qu'il ait été, ne fut jamais observé, et l'incertitude au sujet de la nomination des nouveaux Césars fut une des principales causes qui firent échouer le système : l'hérédité naturelle y vint presque aussitôt contrecarrer le choix par les Augustes.

² *Flavius* (et aussi *Julius* ? Aur. Victor, *De C.*, 39, 24) *Valerius Constantius*. — Le surnom de *Chlorus* n'est connu que par le Bas Empire (Zonaras, XII, 31, p. 160, Dindorf). Voyez les premiers travaux de Cantarelli sur Constance, dans les *Memorie*, II, 1923, de la *Pontificia Accademia Romana*.

³ Je ne trouve aucune trace du séjour de Constance à Trèves.

⁴ Dès le temps des empereurs gallo-romains.

⁵ Le rôle de Milan comme résidence impériale se fixe des Dioclétien, mais il est déjà indiqué sous Gallien, et provoqué dès lors par la nécessité de se rapprocher des Alpes et d'en organiser la défense contre les Barbares (*Hist. Aug., Gall.*, 14, 9 ; *Cl.*, 5, 3 ; *Val.*, 8, 3). Ne pas oublier l'importance de la route du Splügen, vers Coire et le lac de Constance.

⁶ *Caius Galerius Valerius Maximianus*. Avec, sans doute, Sirmium pour résidence principale.

⁷ Lactance, *De mort. pers.*, 7 ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 24 ; Eutrope, X, 22.

⁸ Cf. Julien, *Convivium*, p. 315, Sp. ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 29. L'expression de *senior Augustus* n'apparaîtra, à ma connaissance, qu'après l'abdication, et Dioclétien la partagera avec Maximien (Dessau, 644-7).

⁹ La date est certainement du 1er mars 293. Tillemont, qui avait préféré 292, avait lui-même indiqué nettement d'excellentes raisons en faveur de 293 (*Diocl.*, n. 11).

¹⁰ Eutrope, X, 1 ; *Paneg.*, V, 19 ; VII, 6 ; Lactance, *De m. p.*, 20.

lignée de fils et de filles qui se pressent à son foyer rappelle aux peuples la fécondité des âges anciens, que l'on avait crue à jamais disparue¹. Il fut très vite aimé et vénéré des hommes du pays². La Gaule parut revenir à ces temps de Drusus et de Germanicus, où elle avait un maître qui n'était que pour elle, et qu'elle chérissait.

VIII. — L'EMPIRE MARITIME DE CARAUSIUS³.

La principale affaire, celle qui avait motivé la nomination de Constance, était la répression de l'insurrection navale, la guerre à l'empereur de la mer.

Je prononce à dessein ces mots d'empereur et d'empire de la mer. Car ne voir en Carausius qu'un Auguste vulgaire, faire de l'île de Bretagne l'origine ou le centre de sa domination, c'est méconnaître la nature de son œuvre, la plus singulière qui soit encore apparue dans les siècles de la Rome impériale⁴.

C'est, sur l'Atlantique, l'équivalent de la thalassocratie que les pirates de la Méditerranée avaient organisée au temps de Pompée. Pour la première fois depuis la ruine de la marine vénète du Morbihan, les mers et les rivages de la France donnaient naissance à une énergie navale digne de leur merveilleuse nature. On eût dit, sur terre et sur l'Océan, que les destins tentaient de briser l'immensité monotone de l'Empire romain et de rendre vie et vigueur à ces grandes forces régionales qu'il avait cru abattre pour toujours, ici la Gaule du Rhin, et à côté la toute-puissance des mers armoricaines⁵.

Carausius avait admirablement compris ce qu'on pouvait, ce qu'on devait faire sur ces mers et sur ces rivages de la Gaule. Maximien les lui avait confiés, à charge de les interdire à la piraterie, et il l'avait sans doute nommé duc d'Armorique, avec autorité sur les deux rives de la Manche, et, je pense, depuis le cap du Figuier jusqu'aux îles de la Frise. C'était la première fois que l'Océan romain voyait un commandement de ce genre, et, à vrai dire, qu'un empereur apercevait les droits et les devoirs inhérents à la maîtrise des mers.

La malchance de Rome voulut que ce premier essai tournât contre elle. Carausius, on l'a vu, eut raison des pirates, nous ne savons comment⁶. Mais il

¹ La chose a été bien notée par Eusèbe, *Vita Constantini*, I, 18, *Patr. Gr.*, XX, c. 933. Il eut, d'Hélène, Constantin, et, de Théodora, trois garçons et trois filles.

² *Non modo amabilis sed etiam venerabilis Gallis fuit* ; Eutrope, X, I ; cf. *Paneg.*, VI, 14 ; VII, 4.

³ Il manque une étude approfondie sur ce sujet. En dernier lieu, les deux travaux de Webb, *The Reign and Coinage of Carausius*, et *The Coinage of Allectus*, dans *The Numismatic Chronicle* de 1906 et 1907. A titre d'intérêt rétrospectif : Grenebrier, *Hist. de Carausius*, 1740 (où il fait intervenir les Bagaudes) ; Stukeley, *The medallic History of M. A. V. Carausius*, Londres, 1757-9.

⁴ Il y a certaines analogies, qui n'empêchent pas des divergences infinies, entre l'œuvre de Carausius et celle de Sertorius.

⁵ Comparez en effet à l'Empire de Carausius la thalassocratie vénète de la Loire à l'Escaut et des deux côtés de la Manche.

⁶ On peut supposer que ce fut en rabattant les pirates à l'aide de flottilles parties de la Loire, de la Seine, de la Somme, de l'Escaut et du Rhin, Boulogne et le Déroit servant d'objectif aux divers mouvements (*apud Bononium* ; Eutrope, IX, 21).

est possible que ce fut surtout en les enrôlant¹, procédant avec eux à la manière dont Maximien raflait les Francs. Au lieu de les livrer aux employés de l'État, il les garda au service de la flotte, en qualité d'esclaves, de marins ou de soldats, et chacune de ses victoires apportait ainsi à ses escadres un nouveau contingent d'équipages. Maximien, n'obtenant de lui que des refus, voulut s'en débarrasser². C'est alors que Carausius se fit proclamer Auguste³. L'empereur prépara aussitôt une expédition navale contre le rebelle, par la Moselle et le Rhin⁴ ; mais le mauvais temps et le manque de bons pilotes la firent misérablement avorter⁵, et, d'accord avec Dioclétien, Maximien se résigna à accepter Carausius comme César Auguste⁶, en attendant le jour où on pourrait le vaincre à coup sûr⁷.

Le Ménape régna donc à l'écart de Rome et à sa guise. S'il ne rejeta rien des formules classiques de gouvernement⁸, il fit de son Empire une œuvre mixte, aussi bien barbare que latine⁹. Le principal de sa force venait de la Germanie de Hollande¹⁰ et des Francs en particulier ; et l'on pensait déjà que ces hommes, sous couleur d'obéissance à l'usurpateur, s'essayaient à conquérir le monde romain : car, de ces auxiliaires barbares, Carausius en eut ou en mit partout dans son Empire, comme soldats en Bretagne, comme matelots sur ses navires, comme alliés sur les rivages de la Gaule.

Sa domination, quand il eut réalisé toutes ses ambitions, reposait sur quatre éléments très distincts. — Il était d'abord maître de la mer¹¹ ; il la tenait sous

¹ Eutrope, IX, 21 : *Consulto ab eo admitti barbaros ut transeuntes cum præda exciperet* ; et il faut interpréter en partie dans le même sens Aurelius Victor, *De Cæs.*, 39, 21 : *Neque pæcædæ omnia in ærarium referret*.

² Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 21 ; Eutrope, IX, 21.

³ *Marcus Aurelius Maus* [?] *Carausius* ; cf. *Ephemeris epigraphica*, IX, n° 1255. — A la fin de 287 ou même au début de 288, et non pas en 286 (date de Seeck, *Real Encycl.*, III, c. 1570).

⁴ Le Panégyrique de 289 parle longuement de ces préparatifs, qui doivent s'être faits dans l'hiver 288-289 ; il indique des constructions de navires *cunctis simul omnibus* ; mais il insiste sur la Moselle. ce qui prouve que Maximien était encore maître du Rhin inférieur ; Pan., II, 12. Il l'était certainement aussi de Boulogne, II, 12.

⁵ L'expédition est commencée en avril 289, et Carausius semble avoir aussitôt évacué le Détroit et être passé en Bretagne (*Paneg.*, II, 12) L'échec de cette expédition est très nettement indiqué dans le Panégyrique de 297 (V, 12). et, de même, les motifs, *inclementia maris, exercitibus in re maritima novis*. C'est alors, en 289, que Carausius dut réoccuper Boulogne et la mer, et s'organiser dans les embouchures du Rhin. Le Panégyrique de 291 ne souffle mot de la Bretagne, cela va de soi.

⁶ Monnaies de Carausius avec les légendes *Pax Auggg. (trium Augustorum)*, *Carausius et fratres sui* ; en dernier lieu, Webb, p. 414. Bien entendu, son nom ne figure pas dans les documents officiels de l'Empire.

⁷ Assez embarrassé pour parler de cette acceptation de Carausius comme Auguste, le Panégyrique de 297 se borne à dire *consilio intermissum bellum* (*Pan.*, V, 12).

⁸ Voyez les monnaies et les inscriptions : cf. *ædificatis in nostrum modeum navibus*, de *Paneg.*, V, 12.

⁹ Cf. *Paneg.*, V, 16 : *Illa barbara aut imitatione barbariæ*.

¹⁰ Très nettement marqué dans *Paneg.*, V, 18 : *Illa tues (les Francs) nescimus quanto se alias furore jactasset, si fiduciam pervagandi qua patebat habuisset*.

¹¹ Les Panégyriques n'appellent jamais Carausius que *pirata, archipirata* ; II, 2 ; V, 12. — Il est possible que Carausius et ses Francs aient limité leur action à la mer du Nord et à la Manche ; mais il y a eu des menaces sur tout l'Océan et la Méditerranée même (*cunctis impendere provinciis*, etc. ; *Pan.*, V, 17)

une flotte puissante, formée en partie par l'ancienne escadre de Boulogne, mais en partie aussi par de très nombreux navires de construction récente, dont il avait peut-être tracé lui-même les plans à la façon romaine¹. Car, à coup sûr, cet homme semble avoir eu, de la mer, à la fois expérience et la passion² ; et l'on disait que de ces troupes de Barbares envoyés sur ses navires, lui et ses instructeurs avaient su faire des marins excellents³. — Sur terre, du côté du continent, la possession incontestée de Boulogne, à la fois forteresse redoutable et port de vaste envergure, lui assurait le passage du Déroit, et, en cas de danger, un double refuge d'une longue sécurité⁴. — En face, la Bretagne, qui lui appartenait en entier⁵, lui avait apporté des ressources militaires de tout genre : les légionnaires romains de l'ancien corps d'occupation⁶, les troupes auxiliaires qui les appuyaient de temps immémorial⁷, des étrangers, marchands gaulois ou autres, enrôlés de force comme recrues⁸, et, en plus grand nombre encore, des mercenaires barbares attirés de Germanie par de belles promesses⁹, et, parmi ceux-ci, surtout une troupe de Francs, prêts à toutes les audaces¹⁰. — Enfin, et ceci est le plus digne de remarque, Carausius s'était allié très étroitement avec les Francs des Pays-Bas et de la Frise¹¹ ; il était en fait le maître de cette extraordinaire région où la terre et la mer s'enchevêtraient, où les hommes vivaient encore en amphibies à la manière d'Ulysse ou des Argonautes, où les guerriers de France étaient à la fois de hardis combattants et des nageurs intrépides¹², véritables héritiers des anciens Bataves¹, et, comme eux, capables également de vaincre sur les deux éléments qui faisaient leur vie.

¹ *Abducta primum classe... , ædificatis præterea plurimis in nostrum modum navibus ; Paneg., V, 12.*

² Supposé d'après sa vie et son œuvre.

³ *His omnibus ad munia nautica flagitii illius auctorum magisterio cruditis ; Pan., V, 12.*

⁴ On a supposé, à cause de la quantité de monnaies trouvées sur le continent (trésor de Rouen, 1846 ; Blanchet, n° 346) et de leur caractère propre, que Carausius eut un atelier monétaire en Gaule, à Boulogne ou Amiens (cf. Blanchet, *Num.*, I, p. 135), et même à Rouen (Webb, p. 50). La première localité est seule possible, mais nullement prouvée.

⁵ *Paneg.*, II, 12.

⁶ *Occupata legione Romana ; Paneg.*, 12. — J'entends la Bretagne romaine. Il s'agit sans doute de la II^e Augusta. La XX^e *Valeria Victrix* avait dû demeurer sur le Rhin. Mais il y avait peut-être aussi la VI^e *Victrix*, dont on ne sait rien pour cette époque, mais qu'on retrouvera en Bretagne (*Not., Occ.*, 40, 18).

⁷ *Interclusis aliquot peregrinorum militum cuneis* [l'expression est technique] ; *Paneg.*, V, 12. — Sur l'armée de Bretagne, cf. Sagot, *La Bretagne romaine*, 1911, p. 177 et s. ; Le Roux, *L'armée romaine de Bretagne*, 1911.

⁸ *Contractis ad dilectum mercatoribus Gallicanis*, ce qui prouve que le commerce de Bretagne demeurait en grande partie aux mains des Gaulois ; *Paneg.*, V, 12.

⁹ *Sollicitatis per spolia ipsarum provinciarum non mediocribus copiis barbarorum ; Paneg.*, V, 12.

¹⁰ *Paneg.*, V, 17.

¹¹ *Multus præterea gentibus in conjuratione illius sceleris deprehensis ; Paneg.*, V, 17. C'est bien des gens des Pays-Bas qu'il s'agit ; remarquez que le Panégyriste considère la défaite de Carausius comme signifiant la fin du danger franc ; *Paneg.*, V, 17 (*Francorum [opes] penitus excisæ*) ; 18 (*omnibus nationibus securitas restituta*, et il s'agit ici de Francs). — Il y eut, semble-t-il, deux groupes de Francs en relation avec Carausius : des tribus fixes avec lesquelles furent sans doute signés des traités (*gentibus, conjuratione*), et des bandes d'aventuriers qui envahirent les terres romaines. Il serait intéressant, mais il est impossible de savoir quels furent ses rapports avec Gennobaud, ou avec les Saliens.

¹² *Francus natatu ; Sidoine, Carmina*, 7, 236.

A demi romain, à demi franc, réunissant par sa souveraineté navale les terres et les mers de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande, unifié par l'Océan² qui rapprochait ses régions disparates et leur donnait des intérêts communs³, l'Empire de Carausius était l'édifice le plus original que nous ayons vu en Europe depuis la chute du monde gaulois. Il y avait en lui des germes de durée et de grandeur ; il pouvait rendre de bons services à l'Europe et à l'humanité. Sans doute, sa fondation affaiblissait l'ensemble du corps romain : mais, mieux que lui, il fermerait la mer aux pirates du Nord, il saurait propager les choses latines le long des rivages lointains, il accomplirait, sous la forme limitée d'une domination régionale, les tâches nécessaires devant lesquelles avait reculé la masse trop grande de l'Empire des Césars.

X. — LA GUERRE CONTRE CARAUSIUS.

Pour la dignité de l'Empire romain, il fallait que la Bretagne lui fût rendue. On toléra Carausius pendant six ans (288-293). Mais à peine investi du pouvoir, Constance commença les opérations⁴, pour lesquelles, du reste, Maximien avait tout réparé⁵.

La première partie, la plus importante, fut de nettoyer la mer. Des flottilles avaient été construites sur tous les fleuves de la Gaule ; puis, descendues aux estuaires, elles rabattirent et pourchassèrent les bateaux ennemis de proche en proche jusqu'au Détroit, et sans doute en détruisant un très grand nombre. Et c'était là une excellente stratégie navale, celle même qu'indique la structure du sol gaulois, où les grands fleuves sont autant de routes convergeant vers la frontière de mer⁶. La flotte principale de Carausius, refusant la bataille, se tint à l'abri dans les ports anglais, surtout derrière l'île de Wight⁷ : elle s'imaginait sans doute que Constance ne songerait d'abord qu'à débarquer en Angleterre, et elle le guettait au passage⁸.

¹ Remarquez que les Bataves se disaient Chattes d'origine (Tacite, *Germ.*, 29), et que les Chattes devaient avoir pris le nom franc.

² Le Panégyriste montre bien que le danger que fait courir cet Empire, est sur mer, *qua patent maria quoque venti ferunt*, V, 18.

³ Les rapports des Francs avec la Bretagne ont dû être très intenses, et s'établir dès l'entrée des Francs dans les Pays-Bas ; ils n'ont fait sans doute que continuer, et aux mêmes endroits, d'anciennes habitudes. On verra l'écho et pour ainsi dire le symbole de ces relations dans la légende de la traversée des âmes des morts, partant d'un port de pêcheurs dépendant des Francs et arrivant en Bretagne après un jour et une nuit de navigation : il peut s'agir de relations religieuses et commerciales entre le sanctuaire de Walcheren et Londres et la Tamise ; Pseudo-Plutarque, Didot, V, p 20. — Voyez encore la question des arrivages de l'île de Bretagne par le Rhin et le pays des Saliens.

⁴ *Statim itaque*, etc. ; *Paneg.*, V, 6. De même, *primo adventu suo* ; VII, 5.

⁵ Cela résulte d'ailleurs de la rapidité de l'entreprise sur Boulogne (*Pan.*, V, 6).

⁶ Le Panégyriste de Constance ne parle pas de cette première série d'opérations, et peut-être parce qu'elle fut effectuée par Maximien, qui l'avait déjà tentée. J'ai dû l'ajouter à son récit. Car le siège de Boulogne par mer serait vraiment inexplicable, si la Manche et le Détroit n'avaient pas été déjà suffisamment nettoyés. Voyez le Panégyriste de 310 (VII, 5) *Innumerabili hostium classe ferventem exclusit Oceanum*.

⁷ On l'y retrouvera après le siège de Boulogne, *apud Vectam insulam in speculis atque insidus collocata* ; *Paneg.*, V, 15.

⁸ En appliquant aux préludes du siège de Boulogne ce que le Panégyriste (V, 13) dit pour la suite des opérations.

Mais Constance se garda bien de risquer déjà l'aventure. Il marcha droit sur Boulogne¹, où s'étaient réfugiés les hommes de Carausius². Ce siège fut mémorable, et l'une des gloires du nouvel Empire : on le conduisit par terre et par mer, et, pour être sûr que personne n'échappât et que nul vaisseau ne pût apporter des renforts, on ferma le port par une digue jetée en pleine mer, et que rien ne put ébranler³ tant que dura la bataille⁴. Boulogne finit par se rendre⁵ (293).

Constance eut la sagesse d'attendre encore avant de songer au passage⁶. Il tenait d'abord à s'assurer la libre disposition de tous les rivages qui faisaient face à la Bretagne⁷, à isoler et bloquer les révoltés dans l'île. Il partit avec son armée pour les terres des Pays-Bas où se tenaient les Francs, alliés Carausius. Maître des routes de terre et de mer, il put pénétrer partout où il voulut⁸, pourchassa les Barbares dans leurs forêts et leurs marécages, et leur rappela à tous que la véritable souveraineté de Rome était avec lui, et non pas avec l'archi-pirate de Bretagne⁹.

¹ Le Panégyriste de 297 dit encore *Gesoriacum* (V, 6 et 14) ; celui de 310, à propos du même siège, dira *Bonomense oppidum* (VII, 5). Je me demande si Constance ou Constantin, à la suite de cette affaire, n'ont pas délibérément changé le nom officiel de la ville.

² On ne parle que d'une armée de terre (*Paneg.*, V, 6 ; VII, 5) ; mais il dû y avoir des restes de flottilles.

³ *Paneg.*, V, 6 et 7 ; VII, 5. Elle fut construite en madriers et blocs de pierre (*trabibus ingestisque saxis* ; V, 6).

⁴ La tempête la détruisit, dit-on, aussitôt après la fin du siège (*Pan.*, V, 7).

⁵ Les assiégés paraissent avoir été reçus à composition et incorporés dans l'armée romaine (*exercitu conservato* : *Pan.*, VII, 5).

⁶ On a dû le lui reprocher (*Pan.*, V, 7).

⁷ *Numquam ab eorum hostium eversione cessatum est quos adire continens terra permisit* ; *Paneg.*, V, 7.

⁸ On peut hésiter sur la route suivie par Constance et sur la région où il fit campagne. Le Panégyriste (V, 8) dit : *Illa regio quam obliquis meatibus Scaldis* [c'est la lecture qui résulte des leçons des manuscrits, *Scaldis, Calidis, Caldus* ; on a corrigé en *Vahalis*] *interfluit quamque divertio sui Rhenus amplectitur*. S'il s'agit de l'Escaut, Constance aurait suivi une route [mais y en avait-il une ? les archéologues belges l'admettent en grande partie] allant de Boulogne et de Cassel à Anvers et de là vers Bois-le-Duc, et franchi ensuite la Meuse, pour pénétrer par Nimègue dans la région des Bataves : c'était, je crois, l'opinion de Guillaume Bæhrens, appuyée *argumentis historicis et geographicis* qu'il n'a pas développés (p. 174 de sa thèse, *Paneg... Præfatio major*, Groningue, 1910). Si l'on admet le Wahal, Constance a pu arriver par la chaussée de Tongres à Nimègue, abîmée par le voisinage des marais de Peel (*Paneg.*, V, 8), occuper la Batavie (ce qu'il a réellement fait ; *Pan.*, IV, 21 ; V, 3 ; VI, 4 ; VII, 5 ; X, 25), et pousser encore au delà, entre les deux bras du Rhin jusqu'à Utrecht et Vechten. D'une part, sans aucun doute, les mots *meatibus, obliquis, interfluit*, conviennent mieux à la route de l'Escaut, qu'appelle du reste la tradition manuscrite. Mais d'autre part, la vraie chaussée militaire est au voisinage de la rive gauche de la Meuse, et les expressions *aquis inbuta, subjacentibus innatat, suspensa late vacillat*, sans répugner aux pays de l'Escaut, décrivent avec une rare précision les prairies flottantes et tourbières des marais de Peel (cf. Reclus, p. 207-9), qui bordaient cette route : et l'on voit bien que le Panégyriste a dû accompagner Constance ; sur ce chemin de la Meuse, voyez Habets dans les *Verslagen en Mededeelingen der k. Ak. van Wetenschappen, Afd. Letterk.*, IIe s., XI, 1882. — C'est cette expédition qui est célébrée par tous les Panégyristes sous la rubrique de *Batavia*. En 293 ou 294 ?

⁹ Nous reviendrons sur cette expédition et sur les Francs.

Carausius se trouvait enfin réduit à son île, sans alliés, et à demi privé de la mer. Ses officiers se débarrassèrent du vaincu, et le remplacèrent par l'un d'eux, Allectus (293)¹. Mais Constance ne voulut pas encore brusquer les choses, sachant ce que coûtait, depuis César, la descente en Bretagne².

Il la prépara trois ans³. Quand tout fut en état (296), deux flottes, parties l'une de Boulogne avec Constance, l'autre de la Seine avec l'armée principale, convergèrent vers le pays de Kent⁴. Trompées par le brouillard, les escadrilles ennemies, embusquées près de l'île de Wight, laissèrent passer les Romains⁵. On n'eut pas de peine à débarquer⁶ et à remporter presque aussitôt une grande victoire⁷. Le chemin de Londres était ouvert⁸ ; les Francs ne réussirent pas ou ne cherchèrent pas à en interdire les approches⁹ ; Constance y fit son entrée solennelle¹⁰ ; et tels étaient dès lors le prestige et l'importance de la grande cité, que toute la Bretagne se soumit aussitôt, jusqu'aux monts lointains des Pictes¹¹.

Mais si l'Empire de Carausius disparut, son œuvre ne fut pas entièrement perdue pour le monde romain : il en resta la nécessité d'un vaste commandement maritime sur l'Océan, et l'avantage d'une entente avec les Francs.

¹ Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 40 ; Eutrope, IX, 22 ; *Paneg.*, V, 12. Les monnaies, chose étrange, ne l'appellent que *Allectus*, avec les titres impériaux ordinaires.

² Le Panégyrique (V, 11-12) se donne de nouveau beaucoup de mal pour expliquer ce retard.

³ *Paneg.*, V, 9, 11-13. En 293-296. Il fallut refaire une nouvelle flotte (V, 7), peut-être parce que la tempête avait détruit la première devant Boulogne. En tout cas, il fut utile de former des marins et des soldats pour combat naval (*in re maritima novis* ; V, 12). Matelots et navires romains paraissent en ce moment plus que médiocres.

⁴ *Paneg.*, V, 14 Le directeur effectif des opérations fut le préfet du prétoire de Constance, Asclepiodote (Eutrope, IX, 22 ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 42) : c'était un des meilleurs généraux formés à la discipline de Probus, à laquelle du reste s'était également formé Constance (*Hist. Aug.*, *Probus*, 22, 3). — Constance ne débarqua qu'ensuite (*Paneg.*, V, 15 et 19 ; Aur. Victor, *ibid.*).

⁵ *Paneg.*, V, 15 ; Allectus fit alors évacuer sa flotte pour aller combattre Constance.

⁶ *Paneg.*, V, 15. Il se passa alors un incident étrange, que l'orateur officiel cherche péniblement à expliquer : les soldats mirent le feu à leurs navires, à l'insu, semble-t-il, du prince. Évidemment, ce monde latin n'a pas le respect ou la confiance dans le navire. Voilà une guerre qui a pour enjeu l'empire de la mer, et elle n'offre pas le moindre combat naval.

⁷ Allectus y fut tué ; *Paneg.*, V, 16. — On a placé la bataille à Woolmer, près duquel on a trouvé (en 1873) un énorme trésor de 29.800 pièces d'Allectus mais ceci ne constitue pas une preuve.

⁸ Il semble que quelques vaisseaux y soient parvenus directement, au départ de Boulogne ; j'ai peine à croire que ce soit par erreur, trompés par le brouillard, comme le dit le Panégyriste (V, 17).

⁹ Ils paraissent avoir songé à piller la ville après la bataille ; les Romains les massacrèrent ; *Pan.*, V, 17.

¹⁰ Médaillon du trésor de Beaurains (près d'Arras), qui nous montre Constance s'apprêtant à entrer dans Londres à cheval (*Aréthuse*, janvier 1924, p. 45 et s.) La présence d'un navire semble bien indiquer qu'il a dû venir par la Tamise : ce que confirme le mot du Panégyriste (V, 19), *ad littus illud appuleras* : c'est le bord de la Tamise et l'entrée dans Londres qui est ici décrite. Le Panégyriste a eu certainement sous les yeux ce médaillon ou un tableau similaire, et son expression *vera luce imperii recreati* s'adapte à la légende du médaillon, *redditor lucis æternæ*.

¹¹ Cf. *Paneg.*, V, 20. Le récit du Panégyriste s'arrête à l'arrivée solennelle de Constance (V, 19). Ce récit est fait avec une telle précision dans le détail, qu'il est probable que l'auteur a dû accompagner le prince et être attaché à son service.

X. — LES FRANCS DOMICILIÉS DANS L'EMPIRE.

Sur le Rhin, pendant ce temps, personne n'avait bougé, Maximien étant venu en personne surveiller cette frontière¹.

Constance put alors la réorganiser d'une manière définitive. A certains égards, il s'inspira de Carausius, qui avait voulu voir dans les Francs, non pas les ennemis acharnés du monde romain, mais les auxiliaires possibles de son avenir². A la faveur de son amitié, beaucoup d'entre eux s'étaient installés dans l'île des Bataves et les îles voisines, et même au-delà en Flandre, en Brabant, en Campine³. Constance les en avait brutalement chassés, et, pour ceux qui se laissèrent prendre, il les expédia en Gaule comme esclaves ou colons agricoles⁴. Mais cela fait, il reconnut presque aussitôt, à l'exemple de Carausius, que si on savait s'y prendre, quelques-uns de ces Francs pourraient devenir, à la frontière même, de bons serviteurs de Rome, soldats et laboureurs tout ensemble.

Il avait récupéré cette île fameuse des Bataves, résidence trois fois séculaire d'une peuplade germanique célèbre entre toutes celles qui s'étaient soumises à l'Empire. Mais depuis un demi-siècle que le grand pillage avait commencé⁵, les malheurs de la frontière avaient réduit ces Bataves presque à néant⁶, et d'eux il ne restait plus guère que le nom, attaché pour toujours à leur terre⁷, et les corps de soldats d'élite qui servaient dans l'armée romaine⁸. On ne pouvait pourtant

¹ *Paneg.*, V, 13 (*Rheno institisti*). Toujours en 296.

² Il faut distinguer, parmi les mesures prises par Constance à l'endroit des Francs, les pratiques violentes de 293-294, provoquées par la guerre contre Carausius, puis, après les victoires de Bretagne, les ententes et installations pacifiques auxquelles il prêta la main. Le Panégyrique de 297, écrit au lendemain même de la guerre, ne parle que des premières, et il est extraordinairement hostile aux Francs (V, 8, 9, 17, 18). Mais les secondes sont mentionnées dans le Panégyrique de Constantin en 310 (*quid loquar RURSUS Franciæ nationes ?* VII, 6), où du reste les Francs sont traités avec plus de bienveillance ; peut-être aussi y est-il fait allusion dans le discours d'Eumène sur les écoles (*quæ MODO desunt esse barbaria ;* IV, 18).

³ *Multa Francorum milia, qui Bataviam aliosque eis Rhenum terras invaserant* (*Paneg.*, VI, 4) ; *Bataviam sub ipso quondam alumno suo* [Carausius était-il Batave d'origine ou d'éducation ?] *a divi sis Francorum gentibus occupatam* (*Paneg.*, VII, 5) ; *advena hoste* (*Paneg.*, IX, 25). Il semble qu'il y ait eu parmi ces Francs des Chamaves et des Frisons (*Paneg.*, V, 9), les Chamaves étant parmi les Francs les ennemis les plus ordinaires de l'Empire, et à cet égard faisant contraste avec les Saliens.

⁴ *Paneg.*, V, 8, 9 et 21 ; VII, 5.

⁵ En 258.

⁶ Sauf ce que nous allons dire, on ne trouvera plus trace de Bataves.

⁷ *Paneg.*, IV, 21 ; V, 3 ; VI, 4 ; VII, 5 ; IX, 25 : dans tous ces textes, on n'a jamais *Batavi*, toujours *Batavia*, et tous sont à propos de l'expédition de Constance. Au surplus, le nom de *Batavia* peut se suivre à travers le Moyen Âge jusqu'au mot actuel de *Betuwe*.

⁸ Je rattacherai volontiers à cette réorganisation de la frontière batave la création des quatre corps auxiliaires si célèbres au IV^e siècle, des *Batavii*, *Celtæ*, *Heruli* et *Petulantes*, tous quatre formés par des immigrés des bas pays. Les Bataves sont en principe les indigènes de l'île, plus ou moins expulsés de leurs foyers par les invasions : je dis en principe, car il est possible que dans la suite des temps le vocable ait perdu toute signification ethnique et n'ait plus été qu'un nom de guerre. J'ai déjà parlé des Celtes. Les Hérules viennent des anciens ennemis de Maximien sur le Rhin inférieur. Quant aux *Petulantes*, le nom ne me paraît avoir rien de commun avec le mot latin *petulans* : c'est un arrangement de quelque vocable géographique ou ethnique des basses terres. —

pas laisser à l'abandon cette île de bon terrain, et qui, de Nimègue aux abords d'Utrecht, du Wahal au Rhin, couvrait la frontière romaine comme un boulevard entre deux fossés. Alors Constance y installa une troupe de Francs, non pas de ceux qu'il venait de vaincre, et qui n'étaient qu'une bande d'aventuriers, mais une tribu entière, organisée déjà et à demi disciplinée, celle des Saliens, arrachée pour toujours, de gré ou de force¹, à son domaine traditionnel de la Frise transrhénane². Et ces Francs Saliens, une fois domiciliés en Batavie, y commenceront une existence le plus souvent paisible et régulière³, sous la surveillance du comte militaire de la Germanie romaine (vers 297 ?⁴). Un pas de plus était fait dans la captation des Francs par le monde latin : l'ami de Maximien, Gennobaud, était resté chez lui, roi vassal mais chef libre⁵ ; la tribu salienne était sur terre d'Empire, et ses rois ou ses princes étaient des sujets autant que des hôtes⁶.

A l'autre extrémité de la frontière, les Alamans, au contraire, continuaient à vivre en voisins inquiets et tracassiers. Ils tendaient de plus en plus à faire contraste avec les Francs, dont beaucoup préféraient l'entente avec César : ceux-ci semblaient s'inspirer de Civilis le Batave⁷, dont ils tenaient les terres à titre précaire ; les Alamans prenaient modèle sur Arioviste le Suève, qui avait commandé à leurs aïeux. S'ils concluaient un traité avec Rome, c'était souvent pour l'endormir dans une fausse confiance. Un jour Constance, étant près de

Cette organisation des quatre corps a dû s'accompagner de l'établissement de familles ou tribus de Bataves, Celtes, etc., sur sol romain. — Mais on peut songer aussi à Julien.

¹ Peut-être expulsée par les Saxons (Zosime, III, 6, 3-4).

² Le texte essentiel est celui du Panégyrique de 310 (VII, 6) : *Quid loquar rursus* [opérations postérieures à la victoire de Bretagne] *intimas Franciæ nationes* [celles qui sont restées chez elles, par opposition à celles qui ont envahi l'Empire] *jam non ab his locis quæ olim Romani invaserant* [la Batavie et terres soumises] *sed a propriis ex origine sui sedibus* [les terres de leur domaine originel, portant leur nom, le Salland] *atque ab ultimis barbariæ litoribus* [les rivages frisons du Zuiderzee] *avulsæ* [c'est moins une guerre qu'une *receptio*] *ut in desertis Galliæ regionibus conlocatæ* [Batavie] *et pacem Romani imperii* [ces mots semblent bien indiquer une convention solennelle d'ordre politique] *cultu javarent et arma dilecta*. Peut-être avons-nous aussi une allusion à cette restauration de la Batavie dans cette phrase d'Eumène (IV, 18), *hæc ipsa insula quæ modo desinit esse barbaria*. — La Batavie comprenait, outre l'île, la rive gauche ou méridionale du Wahal, avec Nimègue. Il est possible qu'on n'ait pas dès lors concédé aux Francs cette dernière région. — Lorsque Julien, en 358, se mit en contact avec les Saliens, il ne leur reprocha que de s'être trop étendus au sud, en Toxandrie, leur établissement en Batavie lui paraissant légitime. L'établissement des Francs en Batavie a du reste été singulièrement facilité par la dépopulation du pays.

³ En qualité d'agriculteurs (*cultu*) et de soldats (*dilectu*). Une fois pour toutes, il importe de ne point voir uniquement des guerriers dans ce monde franc. Comme chez les Hollandais modernes qui les ont remplacés sur ces terres. le travail agricole a tenu une place considérable dans leur vie ; et il faudra se souvenir de cela lorsqu'on voudra étudier, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'époque mérovingienne.

⁴ Avant l'affaire de Langres et après la reconquête de la Bretagne (*Paneg.*, VII, 6).

⁵ Il n'est pas du tout impossible que ces Saliens soient les Francs de Gennobaud.

⁶ Kurth, qui a très bien vu la nécessité d'admettre une installation officielle des Francs Saliens en Batavie (*Clovis*, 2^o éd., I, 1901, p. 84), la place sous Constant vers 311. C'est à la rigueur possible. Mais je me demande si dans ce cas cet établissement batave eût été regardé en 358 comme si complètement légitime. Ce qui a pu se produire sous Constant, c'est la pénétration au sud du Wahal, à Nimègue et aux alentours, et peut-être aussi une réglementation nouvelle de la situation légale des Saliens dans l'Empire.

⁷ J'entends Civilis avant la révolte.

Langres, à plus de quarante lieues de la frontière, fut assailli par une troupe d'Alamans, venue on ne sait comment¹. La forteresse, nouvellement bâtie, le sauva². Il en ressortit l'épée à la main, fut blessé, mais vainqueur, pourchassa les brigands jusque près du Rhin, et en fit par ci eux fois un beau massacre³. C'était l'histoire du consulat de Maximien recommençait à Langres.

Pourtant, de ce côté-là encore, et grâce l'appui que les soldats et les succès de Maximien apportaient sur le haut Danube, on arriva à une certaine sécurité. L'Empire, évidemment, reconstituait ses forces et sa puissance. Ses ennemis rapprenaient la crainte et ses habitants le travail. Depuis trente ans⁴, la Gaule n'avait pas vu les Francs au delà de Trèves, ni les Alamans au delà de Langres. Une génération d'hommes grandissait, qui n'avait jamais connu de Barbares sur ses terres autrement que comme esclaves ou colons. Des chefs germains servaient l'empereur avec une absolue fidélité et une intelligence rare : on sentait, à voir leur conduite, qu'ils aimaient le prince et respectaient Rome. Deux se faisaient remarquer, Crocus, roi chez les Alamans⁵, et Bonitus le Franc. Ce dernier surtout chef rince ou roi chez les Francs, comte, duc ou tribun dans l'armée impériale, allait être pour la famille de Constance un appui de tout instant⁶, et fera élever son fils Silvain dans les usages et au service de Rome. Il était visible, pour un esprit attentif, que le nom franc ne se séparerait plus des destinées de la Gaule.

XI. — RESTAURATION MATÉRIELLE ET PAIX MORALE.

Au surplus, ni Maximien ni Constance ne se laissaient entraîner à de trop grandes illusions à l'endroit de leurs amitiés barbares. Ils acceptaient des auxiliaires, ils concluaient des traités, mais ils prenaient des précautions infinies, comme si le danger allait de nouveau surgir à tous les points de la Gaule⁷. Sur la frontière de terre, on remit en état les forteresses traditionnelles⁸. D'autres furent construites

¹ En 298 ? La *Chronique* d'Eusèbe placerait le fait en 301 (ad a. Abr. 2317, p. 187, Schœne), mais manifestement erroné.

² L'ennemi arriva si vite, que, les portes ayant été fermée, il fallut hisser Constance par la muraille à l'aide de cordes (Eutrope, IX, 23 ; Théophane, *Chron.*, p. 8, de Boor).

³ La première bataille eut lieu près de Langres, la seconde près de Windisch, (*campos Vindonissæ*, *Pan.*, VII, 6 ; *campi Vindonii* [?], *Pan.*, VII, 4). Constance a suivi la route de Langres à Bâle et coupe les Alamans du Rhin avant qu'ils aient pu le franchir. *Paneg.*, VII, 4 et 6 (l'auteur, dix ans après, semble avoir vu le champ de bataille, *campos adhuc ossibus opertos*). — Il semble qu'il y ait eu, dans l'hiver de 298-9, un nouveau passage, par les Alamans, du Rhin pris par les glaces (dans une île, *illexerat [in] insulam* ; peut-être la même qu'en 357) ; la bande d'ailleurs fut faite prisonnière ; *Paneg.*, VII.

⁴ Je pense à l'invasion de 275-6.

⁵ *Épit. de Cæs.*, 41, 3 : *Croco Alamannorum rege, auxilii gratia Constantium comitato* (en Bretagne). La lecture *Eroco*, courante jusqu'ici, ne paraît pas justifiée.

⁶ D'après Ammien, XV, 5, 33, qui ne parle de Bonitus qu'à propos des guerres de Constantin contre Tacinius en 311-323. Mais son rôle éminent dans ces guerres permet de supposer bien des services antérieurs.

⁷ Sauf quelques exceptions, l'attribution de ces constructions à l'époque de Dioclétien ne peut être affirmée, et quelques-unes peuvent être placées sous Constantin.

⁸ *Paneg.*, IV, 18 (date de 297) : *Alarum et cohortum castra toto Rheni restitua*. Par exemple, Winterthur, *Vitudurum*, en 294 (*Corpus*, XIII, 5249), et d'autres de forme similaire dans la même région, par exemple, Altenburg (le *castrum* de Vindonissa, Windisch), Soleure et Olten (cf. Stæhelin, *Revue des Études anciennes*, 1923, p. 38-9). — Près de là, Constance, Constantia, mais en Rétie (Anon. de Ravenne, IV, 26), peut

le long de la Manche et de l'Atlantique, afin de servir d'appui à la flotte : car j'imagine que l'on conserva les escadres de Carausius¹ pour les mettre aux aguets sur les rivages depuis Walcheren jusqu'à l'Adour². A l'intérieur du pays, enfin, partout où les routes militaires avaient besoin d'être surveillées, au débouché des montagnes ou au passage des fleuves, de puissantes murailles furent bâties, gardiennes inexpugnables des lieux stratégiques³ : Bayonne commença son rôle de citadelle au pied des Pyrénées⁴, Grenoble à la descente des Alpes⁵, Blaye à l'estuaire de la Gironde⁶, et bien d'autres à la place qu'elles ont conservée depuis lors.

Appuyée sur des murailles et sur des victoires, la confiance grandissait d'année en année. De belles récoltes étaient venues l'accroître. On disait que les granges s'écroulaient sous le poids des moissons ; la terre de Gaule, une fois de plus, réparait par ses blés les ruines faites par les guerres des hommes⁷. Des ordres étaient donnés pour replanter partout les arbres fruitiers⁸. La forêt, à son tour, reculait devant les sillons⁹. En Aquitaine, les vignes, que nulle restriction ne gênait plus, pouvaient s'étendre librement sur les graves et les coteaux¹⁰, le vin de Gaule recouvrait son renom, et les tavernes de la frontière se remplissaient des joyeux propos des buveurs, à qui Bacchus redevenait accessible. Des villas

être aussi attribuée à Constantin. — C'est également à cette époque, Constance ou Constantin, qu'on a rattaché la construction des forteresses de l'Alsace, des Vosges et du Rhin, Horbourg, Saverne, Sarrebourg, etc., et, comme elles résistèrent fort peu aux invasions des Alamans de 350 à 356, on a supposé qu'elles étaient mal construites (Schumacher, *Stedlungs- und Kultui geschichte der Rheinlande*, II, 1923, p. 109 et s.).

¹ Le commandement de mer fut conservé, mais peut-être pour être partagé entre le duc d'Armorique et le duc de Belgique. On verra le rôle important de la flotte lors des guerres de Constantin.

² Sur la sécurité maritime après la guerre de Bretagne, *Paneg.*, V, 18 : *Omnibus nationibus securitas restituta maritimo situ*.

³ Outre les trois dont nous allons parler, les suivantes, mais peut-être dues à Constantin — 1° *Constantia*, Coutances (*Not., Occ.*, 37, 20, 42, 34), l'ancienne *Cosidia*. — 2° La *Constantia* dont parle Ammien (XV, 11, 3), à l'embouchure de la Seine, ne me paraît pas devoir être confondue avec Coutances : c'est le lieu terminal de la grande route qui suivait la Seine, à chercher vers Harfleur ou Graville. — 3° Pour protéger le passage en Espagne par le col du Pertus, *castrum Helena* (nomme d'après Hélène, femme de Constance et mère de Constantin), Elne (Eutrope, II, 9, Orose, II, 29, 7 ; II. 42, 9, *Épit. de Cæs.*, 41, 23). 4° Peut-être le *vicus Helena*, qui semble un castrum sur grande route au passage d'une rivière, non loin d'une colline, entre Tournai et Arras (Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 3, 213 : mais le nom pourrait être celui d'un cours à eau) : il me paraît s'agir d'un castrum gardant le passage de la Deule, à la frontière des cités d'Arras et de Tournai, entre Hénin, Pont-à-Sault et la colline d'Ostricourt.

⁴ *Lapurdum* ; *Not., Occ.*, 42, 19, cf. *Revue des Et. anc.*, 1903, p. 150 et s. *Lapurdurm* a dû s'appliquer strictement à la plate forte ; le nom de *Baiona*, qui apparaîtra beaucoup plus tard, a dû désigner la partie basse, le port ; voyez Gavel, *Éléments de phonétique basque*, 1920, p. 94-95.

⁵ Fortifiée sans doute avant la nomination de Constance comme César ; Corpus, XII, 2229 (mention d'une *porta Jovia* et d'une *porta Hercuna*). Peut-être comme point d'appui contre les Bagaudes des Alpes.

⁶ *Blavia militaris* ; Ausone, *Epist.*, 10, 16 ; *Not., Occ.*, 37, 15.

⁷ Panégyrique de 291 (III, 15) ; de 297 (V, 3 et 21) ; de 297 (IV, 18).

⁸ *Tot manu positæ arbores convalesunt* (IV, 18).

⁹ *Ubi silvæ fuere jam seges est* (III, 15).

¹⁰ *Aquitaniæ altisque provinciis... novis vitibus locum metari* ; Panégyrique de 311, VIII, 6.

se reconstituaient¹, d'autres se bâtissaient sur des sites nouveaux², et, en dépit des remparts et des tours qui entouraient et assombrissaient leurs demeures, les grands seigneurs y reprenaient allégrement la vie fastueuse d'autrefois³. Les villageois retrouvaient le chemin de leurs bourgades héréditaires, et y rallumaient les foyers abandonnés dans un jour de malheur⁴. On réparait les anciennes chaussées militaires⁵ ; on en traçait d'autres à travers les montagnes centrales⁶ ou le long des fleuves qui menaient à la mer⁷. La circulation devenait plus intense, les hommes reparaissaient avec leur gaieté coutumière sur les sentiers de pèlerinage chers à tant de générations de leurs aïeux, et les sanctuaires de la campagne voyaient revenir à eux l'hommage reconnaissant de leurs dévots⁸.

Dans les villes, l'œuvre de fortification achevée, on relevait les temples, les monuments civils, les aqueducs mêmes⁹. Des écoles neuves se dressaient sur les ruines des anciennes¹⁰. Par-dessus les décombres des rues, un nouveau dallage en larges pierres permit un cheminement plus facile aux piétons et au

¹ C'est à des reconstructions rurales que se rapporte le texte d'Eumène en 297 (*Paneg.*, IV, 18) : *Ubique mari vix repentis veterum fundamentorum vestigiis excitantur*. Voyez chez Grenier (*Habitations*, p. 119) la reconstruction de quelques villas rustiques et (p. 179) la construction de nouvelles villas urbaines chez les Médiomatriques (Lorraine).

² J'attribue à cette époque la villa fortifiée (*burgus*) de Bourg en Gironde (Sidoine, *Carm.*, 22, 117-9), laquelle a dû remplacer, comme centre de domaine, la villa dont on a trouvé des traces aux Gaugues, plus à l'ouest, la situation de Bourg étant infiniment meilleure au point de vue de la défense militaire.

³ Voyez t. VIII, ch. III, § 2, et ch. IV, § 2.

⁴ D'après les conclusions de Marteaux et Le Roux, *Boutæ*, p. 489-490, lesquels apportent à cette reconstruction l'emploi dans les maisons d'un pavage ou macadam en calcaire blanchâtre concassé (cf. *ibid.*, p. 339).

⁵ En particulier les routes des Alpes : du Rhône au Genève par Valence et le col de Cabre (*Corpus*, XII, 5501) ; directe du Petit Saint-Bernard à Genève (XII, 5510-7) ; du Grand Saint-Bernard (XII, 5520-7).

⁶ Je songe à une route à travers les Cévennes par le col du Pal ; milliaire de 306-7 au pont de la Baume (*Corpus*, XII, 5584).

⁷ Je songe à la route, le long de la rive gauche de la Seine, de Paris à Sens, dont je ne trouve pas trace avant le milliaire de la tétrarchie (XIII, 8974 : je me demande maintenant si *RCO* ne signifie pas simplement *reficundam coeraverunt* ; voyez les indices de Dessau, p. 828). — Il est possible qu'on ait alors substitué la route de la rive gauche à celle de la rive droite, celle-ci, qui traversait des terrains marécageux dès sa sortie de Paris (cf. De Pachtère, p. 39), ayant dû être abîmée dans les malheurs du siècle précédent, l'autre, au contraire, abordant tout de suite les hauteurs à la montagne Sainte-Genève.

⁸ Monnaies de Constantin dans une partie des *fana* normands (de Vesly, *Les Fana*, p. 141) ; *Paneg.*, VII, 21-22, en 310 (les eaux thermales de l'Apollon éduen, Bourbon-Lancy). Et voyez le pèlerinage de Constantin à Grand [?] en 309 ? Reconstruction du sanctuaire de Berthouville ?

⁹ Notez en particulier cette *instauratio templorum* sous Constance (à Autun ; *Paneg.*, V, 21 ; IV, 4 ; tous deux de 297). On occupa à la réfection des aqueducs d'Autun les légionnaires en garnison pendant l'hiver (de 296-207 ? *Paneg.*, IV, 4). En général, *Pan.*, IV, 4 et 18.

¹⁰ Il me paraît évident qu'on a dû donner satisfaction à Eumène, sollicitant (en 297) du *præses Lugdunensis* l'appui impérial pour la restauration des fameuses écoles Mænianæ (*de restituendis patriæ meæ Mænianis* ; *Paneg.*, IV, 2). Eumène demande qu'on l'autorise à affecter à cette restauration les 600.000 sesterces que Constance lui veut allouer comme *salarium* (IV, 11).

charroi. Maisons bourgeoises et hôtels de seigneurs surgissaient de partout : l'empereur faisait appel à toutes les bonnes volontés, aux riches et aux pauvres, pour rendre la vie et refaire une population à ces villes longtemps désertes¹. A Autun, Constance amenait des ouvriers venus de la Bretagne : l'île voisine, qui avait peu souffert des invasions, devait à la Gaule de soulager ses misères². Chose plus singulière encore, le fisc impérial se relâchait de ses exigences, et les bureaux recevaient l'ordre de ne pas entraver la tâche de tous ces hommes qui façonnaient une Gaule à demi neuve³. Constance était pour elle comme un fondateur, et les villes n'avaient point tort de désirer porter son nom⁴. Enfin, la divinité elle-même s'intéressait à l'œuvre réparatrice : on disait que les enfants arrivaient en plus grand nombre dans les familles, et que la mort y frappait moins vite les vieillards⁵ ; les dieux de l'heure, Jupiter et Hercule, semblaient s'entendre avec Apollon, dieu cher à Constance⁶ pour ne plus envier la gloire des familles nombreuses.

La vie morale, elle aussi, se restaurait sous ce double appel d'un noble prince au travail et à la tolérance.

Pour le travail, aux écoles reconstruites il assura des maîtres dignes d'elles et à ces maîtres une situation digne d'eux. Le professeur cessa d'être un meurt-de-faim, un vagabond. A l'Université d'Autun Constance donna comme chef⁷ un de ses secrétaires d'État⁸, Eumène⁹, ancien rhéteur éden¹⁰, devenu fonctionnaire

¹ *Tot urbes instaurari mœnibus, incolis frequentari* ; *Paneg.*, IV, 18 ; V, 21. L'empereur contribua de ses deniers, au moins à Autun ; *id.*, IV, 4.

² *Paneg.*, IV, 4 (*artifices transmarinos*) ; V, 21 (*ex hac Britannicæ facultate victoriæ plurimos, quibus illæ provinciæ redundabant, artifices*). L'abondance de la main d'œuvre artisanne en Bretagne est digne de remarque.

³ Supposé d'après *Paneg.*, IV, 4, don ou abandon à Autun de *maximæ pecuniæ*, d'après Eutrope, X, 1, disant, de Constance, *fisci commoda non admodum adfectans*. On racontait que Dioclétien reprochait à Constance de n'avoir aucune réserve dans ses trésors (Eusèbe, *V. Constantini*, I, 14 ; cf. le *totum ærarium indulgent* d'Eumène, *Paneg.*, IV, 4, qui ne vise que Constance).

⁴ Pour Autun, *Flavia est civitas Æduorum* (Panégyrique de 311, VIII, 14) ; on peut évidemment songer à Constantin : mais l'auteur de 297 dit de Constance à propos d'Autun : *cum te rursus habeat conditorem* (*Pan.*, V, 21 ; cf. IV, 14) ; et Eumène, qui parle vers le même temps, donne à Autun le titre de *colonia* (IV, 5).

⁵ Panégyrique de 291, III, 15 : *Hominum ætates et numerus augentur*.

⁶ Cette idée d'un accord céleste entre les deux grands dieux de l'Empire restante et l'Apollon de Constance est assez bien marquée par le Panégyriste de 297 (V, 4).

⁷ *Auditorio huic te præficere decrevimus* ; Panégyrique d'Eumène, IV, 14.

⁸ *Sacræ memoriæ magister* ; *Paneg.*, IV, 11.

⁹ Le nom n'est conservé que par la fin de la lettre de Constance : *Vale, Eumeni carissime nobis* (*Pan.*, IV, 14).

¹⁰ Qu'il fût ancien rhéteur, cela résulte de *ad pristinas artes* (IV, 15 et 14) ; il était petit-fils d'un maître d'Autun, originaire d'Athènes, célèbre jadis à Rome, installe ensuite chez les Éduens. Mais Eumène n'a été ni élève ni rhéteur à Autun même, à cause de l'*intermissio* des études en 269 (cf. *Pan.*, IV, 17). — Ici doit se poser la question, si controversée, des rapports de temps et d'origine entre le Panégyrique d'Eumène (IV) et celui prononcé à l'anniversaire impérial de Constance (V, 1er mars 297 ; à Trèves ?). Pour la date, le *pro restaurandis scholis* d'Eumène me paraît postérieur à l'autre de quelques mois : il y est fait très nettement allusion aux grandes victoires de Galère en Orient au cours de 297 (IV, 21), qu'ignore l'orateur du *Paneg.* V, et à la pacification générale de l'Empire après ces victoires (IV, 21), peut-être aussi à la seconde série d'opérations contre les Francs (encore toute récente, *modo*, IV) ; si le mot de la lettre de Constance (IV, 14 : *Constantu Cæsaris ex natta revertentis*) doit être maintenu, il peut

d'Empire, et qu'il rendit à la fois à sa patrie, à l'enseignement et à l'art oratoire ; il voulut écrire lui-même la lettre de nomination, en termes qu'il sut choisir pleins charme¹, et il ajouta au titre et à l'emploi un traitement de grand fonctionnaire². Désormais, les maîtres des écoles surent que leur carrière ne serait plus ni médiocre ni fermée, et que les meilleurs pourraient accéder aux dignités les plus hautes. De nouvelles écoles se fondèrent³ dans des villes jusque-là assez rebelles aux taches intellectuelles⁴, et les jeunes générations des riches seigneurs ou des bourgeoisies municipales rapprirent ce qu'était Homère, et à

s'agir d'un voyage fait par Constance au delà des Alpes pendant l'expédition de Maximien en Afrique. Cela mettrait le Panégyrique d'Eumène vers octobre 297. — L'auteur du Panégyrique à Constance (V) offre évidemment d'étranges similitudes avec Eumène : comme celui-ci, il a été tour à tour maître de rhétorique et fonctionnaire au palais (*adyta palatii* ; V, 1), et il doit habiter Autun (V, 21). D'autre part, son discours offre avec celui d'Eumène un très grand nombre de locutions semblables (cf. Brandt, *Eumenius*, p. 39-41, liste d'ailleurs incomplète). J'hésite cependant à ne pas attribuer les deux œuvres à deux orateurs différents. Eumène appelle Autun sa patrie, ce que l'autre ne dit jamais. Eumène semble n'avoir quitté les fonctions de *magister memoriae* que pour être envoyé à l'école d'Autun (IV, 15 : *ex otio jacens* veut seulement dire qu'il a perdu l'habitude de la rhétorique) ; l'autre, après un long congé, semble être revenu à la cour, auprès de Maximien et de Constance (vers 293 ; V, 1 et 2), et, s'il parle au nom d'Autun (V, 21), il ne dit pas qu'il y enseigne. L'orateur impérial, quoique rompant un long silence, est un habitué de l'éloquence officielle (V, 1) ; Eumène est plus nettement un novice en cette manière (IV, 1). Le Panégyriste de Constance ne dit pas un mot des écoles, qui passionnent Eumène. Le style a une allure différente, plus pénible chez Eumène. Quant aux réminiscences d'expressions, d'ailleurs éminentes, elles peuvent s'expliquer par le fait qu'Eumène aurait connu le Panégyrique à Constance et s'en serait inspiré. — Peut-être celui-ci est-il l'œuvre de ce Glaucus qu'Eumène salue, dans son discours (IV, 17). — L'orateur de Constance semble avoir, recommandé par lui, prononcé un panégyrique devant Maximien, où il racontait tous les événements antérieurs à la création de la tétrarchie (1er mars 293) et à la campagne de Maximien contre les Alamans Contiens (292), et il est visible qu'il a voulu que son présent discours fit suite au précédent (*ab his quæ secuta sunt inchoare* ; V, 1). On peut évidemment supposer que ce dernier est le Panégyrique de 291 : mais il y a trop de différences entre les deux morceaux, et on a dû prononcer bien des discours de ce genre.

¹ *Paneg.*, IV, 14.

² *Solarium in sexcentis milibus nummum ex reipublicæ viribus consequi volumus* [pris sur les recettes de la ville ; cf. t. VIII, ch. V, § 2] ; *Paneg.*, IV, 14. Il est à peu près impossible de savoir à quoi correspondaient alors le sesterce (*nummus*) et cette somme. Elle a dû cependant être très forte, d'une part puisqu'elle fut affectée par Eumène à reconstruire et à réaménager les écoles (*ad restitutionem*, 11), mais encore parce qu'elle est dite représenter le double du traitement d'un *magister memoriae*, 300.000 sesterces (*geminarent*, 11), lequel était un très haut fonctionnaire. On peut donc incliner à considérer ces 600.000 sesterces comme correspondant à la valeur traditionnelle du sesterce, soit 100 sesterces pour le sou d'or ; 600.000 sesterces représenteraient 6.000 sous d'or, et, si l'on évalue le sou d'or suivant le type de Dioclétien (5 gr. 45, 18 à 19 francs), un peu plus de 100.000 francs (calculs similaires chez Kuhn, *Verfassung*, I, p. 102 ; Seeck, *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXVIII, 1896, p. 178-9, n'arrive qu'à 13.000 à 14.000 francs ; voyez sur cette question les très justes remarques de Hirschfeld, *Kleine Schriften*, p. 629-630). Ce chiffre paraît excessif pour un rhéteur, mais Eumène était un des plus hauts fonctionnaires de l'Empire. Peut-être, à la rigueur, s'agit-il d'un *salarium* donné une fois pour toutes, et, dans ce cas, il faut accepter le *sexcentis* des manuscrits à 14, et corriger ainsi le *sexcentis* des manuscrits à 11 : mais j'en doute.

³ Cela résulte des encouragements donnés par Maximien et Constance *fovendis honorandisque litterarum studiis* (*Paneg.*, IV, 19).

⁴ Cf. Bordeaux, *Soc. arch. de Bordeaux*, I, 1874, p. 45, et t. VIII, ch. V, § 5.

mettre au-dessus des armes de Rome la discipline de la Grèce¹. L'Université de Bordeaux inaugura une vie de gloire², et les Muses se firent enfin entendre dans cette cité qui n'avait encore connu que le Mercure de son commerce et l'Hercule voyageur de son port³. Tandis que le dieu de Maximien n'avait été que l'Hercule des batailles et des grands travaux, celui de Constance, disaient les rhéteurs de l'école, était l'Hercule aimable et sert qui préside au chœur des Muses⁴.

Ce n'était point d'ailleurs le dieu que préférait Constance. Son humeur modérée et pacifique l'éloignait de Jupiter et d'Hercule, les dieux impérieux et violents qui commandaient alors à l'Empire. Il allait plus volontiers vers Apollon ; et au delà des divinités de la Rome antique rajeunies par Dioclétien, il s'élevait d'ordinaire jusqu'au Soleil éternel, qui échauffe et qui éclaire tous les hommes et l'univers en son entier⁵. On voyait bien qu'il s'irritait du trop grand nombre de dieux⁶, qu'il cherchait une religion capable de les concilier ou de les absorber tous. Je croirais sans peine qu'il était de ceux, de plus en plus nombreux parmi les êtres d'élite, qui priaient une Divinité unique et supérieure, planant au-dessus ou en dehors de tous les dieux de confrérie, de ville ou d'État.

Cela dut le rendre indulgent et même accueillant pour les Chrétiens : son Apollon était le plus tolérant des dieux antiques, celui qui avait frayé le plus volontiers avec tous les peuples et tous les cultes⁷. Le Père des Chrétiens semblait, comme le Soleil, régner dans les cieux, et les prières de ses fidèles montaient toujours vers un seul et même souverain : à quoi bon alors, pour des questions de noms, tourmenter des êtres convaincus qui ne veulent que croire et espérer ? Aussi, lorsque les édits de persécution furent promulgués par Dioclétien (303), Constance, malgré l'unité de l'Empire et l'universalité de ses lois, s'arrangea pour que ces édits fussent lettre morte de ce côté des Alpes. Tandis que les violences se multipliaient en Italie et en Afrique, où commandait Maximien, la Gaule ne connut aucun procès pour Christianisme. L'Église y a cessé de craindre du jour où Constance y a pris le pouvoir⁸. Pour ne pas avoir l'air d'ignorer la loi de l'État, il fit démolir quelques édifices consacrés au culte⁹ : mais en ce temps-là la maison chrétienne n'était pas encore un temple de Dieu, c'était simplement le lieu de réunion des fidèles ; la muraille pouvait être renversée, le culte n'en souffrait point ; et partout où les Chrétiens se réuniraient, là serait leur église et Dieu serait avec eux. Constance le savait sans doute, et, sur la poussière de l'église démolie, l'assemblée des fidèles reprenait ses chants et ses ardeurs¹⁰.

¹ Cf. t. VIII, ch. V, § I et 4.

² A la rigueur sous Constantin, aux premiers temps duquel appartiennent les plus anciens maures célèbres par Ausone (vers 315 : *Macrinus, Thalassius, Romulus, Corinthius* ; *Professores*, 11, 13 et 19).

³ Je songe à l'Hercule de bronze trouvé vers l'entrée du port intérieur (*Soc. arch. de Bordeaux*, I, 1874, p. 45).

⁴ *Heraclen comitem ducemque Musarum* ; *Paneg.*, IV, 7.

⁵ Il n'y a pas à en douter ; *Paneg.*, V, 2 ; VI, 14 ; VII, 7.

⁶ Eusèbe, *V. Constantini*, I, 17, éd. Heikel (*P. Gr.*, XX, c. 933).

⁷ Lisez Macrobe, I, 17.

⁸ Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VIII, 13 ; *V. Const.*, I, 13 ; Lactance, *De m. p.*, 8, 15 et 16 ; Optat, I, 22, p. 26, Ziwsa ; Sozomène, I, 6, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 872.

⁹ Lactance, *De m. p.*, 15. Eusèbe (VIII, 13, 13, Schwartz) dit le contraire, peut-être pour n'avoir pas compris quelque texte latin, μήτε τῶν ἐκκλησιῶν τοὺς οἴκους καθελῶν.

¹⁰ Lactance, *De m. p.*, 15 : *Conventicula, id est parietes, qui restitui poterant, dirui passus est ; verum autem Dei templum, quod est in hominibus, incolume servaret*. Voyez l'expression d'Eusèbe τῶν ἐκκλησιῶν τοὺς οἴκους καθελῶν, qui traduit *conventicula*.

Le contraste avec le reste de l'Empire aidait la Chrétienté de Gaule à fixer et à étendre sa vie. C'est en ce temps, je crois, qu'elle marqua ses progrès essentiels dans les grandes villes¹. Peut-être arriva-t-elle dès lors à constituer des Églises dans toutes les cités, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin. La religion du Christ était désormais la seule qui fût à la fois une force politique et une puissance morale : car elle était devenue l'une et l'autre par le nombre de ses fidèles, leur ferveur dans la propagande, leur discipline, leur obéissance aux évêques leurs chefs, leur organisation en diocèses municipaux². Qu'étaient, à côté d'elle, si bruyants et si riches fussent-ils, les dévots du Soleil ou de la Terre, disséminés autour de mille sanctuaires, sans loi commune, sans lien qui les unit, sans amitié qui en fit de vrais frères ? et qu'étaient surtout les derniers adorateurs de Jupiter et d'Hercule, dont toute la foi tenait dans des flagorneries de fonctionnaires³ ? Il n'y avait qu'un seul culte vraiment universel, qu'une alliance religieuse embrassant les hommes de toutes les cités, et c'était le corps des Chrétiens, *corpus Christianorum*, l'assemblée mondiale ou l'Église catholique, comme on disait dès lors⁴.

Constance ne s'inquiétait point de ses progrès et de sa puissance, et, à la différence de ses prédécesseurs au pouvoir, il ne crut pas qu'une religion universelle, même appuyée sur une confrérie unique, pût devenir un danger pour l'Empire de Rome. Il laissa le Christianisme pénétrer au palais et dans l'armée ; il garda pour officiers des fidèles de Jésus⁵ ; et la femme qu'il avait aimée et épousée avant de devenir César, Hélène⁶, appartenait à la foi nouvelle et lui avait donné son fils aîné et héritier présomptif, Constantin⁷. On raconta même, plus tard, qu'aux derniers jours de sa vie il ouvrit enfin les yeux à la vraie lumière et son âme au Dieu souverain⁸.

Dans cette Gaule que Constance achève de restaurer, bien des choses du passé avaient repris vigueur, et surtout les richesses du sol et les charmes des lettres latines. Mais elle vient de faire place à deux forces nouvelles, encore timides ou incertaines, mais qui peuvent un jour prétendre dominer, les Francs à la frontière et l'Église dans les âmes.

Sans doute n'était-ce point ce qu'avait désiré Dioclétien, lorsqu'il voua la maturité de sa vie à refaire le monde romain. Certes, il avait réussi à lui rendre sa grandeur et son énergie. Mais le nouvel Empire n'est point celui qu'il a rêvé, le

L'expression de *conventiculum* était consacrée en ce temps-là pour désigner le local où se réunissaient les Chrétiens d'une localité : c'est la *domus ecclesiae* (cf. Ammien, XV, 5, 30).

¹ Voyez les *Actes* du concile d'Arles.

² Voyez t. VIII, chap. VI, surtout § 1 et 3.

³ Voyez les *Panegyriques* II, III, IV, V, VI.

⁴ L'expression, et plutôt dans le sens d'*orthodoxe* que dans celui d'*universel*, apparaît pour la première fois officiellement dans la loi de Constantin contre les hérétiques, 313 ? ; *Code Théod.*, XVI, 2, 1. Cf. t. VIII, ch. VI, § 1.

⁵ Eusèbe, *V. Const.*, I, 16 et 17, *Patr. Gr.*, XX, c. 931-3.

⁶ *Flavia Helena*, qu'il dut répudier en 203 pour épouser *Flavia Theodora Maximiana*, la belle-fille de Maximien, ce qui le fit entrer dans la famille des *Herculii*.

⁷ Né le 27 février, on a supposé d'ordinaire 274 (Seeck, I, 2e éd., p. 436, va jusqu'à 288).

⁸ Eusèbe, *V. Const.*, I, 17. Le second Panégyriste de Constantin (VII, 7) le fait au contraire mourir en pleine foi païenne, en accord avec Jupiter, en adoration de l'Océan, des astres et de la lumière éternelle ; et sans doute l'orateur répond-il à des rumeurs propagées par les Chrétiens.

royaume de Jupiter et de Rome. Et au jour son abdication¹, une mélancolie profonde put se mêler à la joie d'avoir fini sa tâche (305)².

¹ Le 1er mai 305 ; Lactance, *De m. p.*, 19.

² L'importance que les préfets du prétoire prirent dès le temps de Dioclétien comme administrateurs souverains du territoire, nous invite à donner ici la liste de ceux de ces magistrats qui nous sont connus, et à négliger celle des gouverneurs de provinces, leurs subordonnés (cf. t. IV, dernière note des ch. V, XII, XIII et XIV) ; de ceux-ci, d'ailleurs, nous ne connaissons qu'un fort petit nombre pour le IV^e siècle (cf. t. VIII, ch. I, § 4). — La liste des préfets dressée par Borghesi (*Œuvres*, X, 1897, revu et complété par Cuq) appelle des réserves. — Il faut d'abord exclure, comme préfets du prétoire de Maximien, tous les *præfecti* des *Acta sanctorum* : ce sont magistrats secondaires, et leur existence est d'ailleurs problématique (*Rictiovarus*, dont on a fait à tort un *C. Ceionius Rufius Varus* ; *Julianus* ; *Asterius* [possible à la rigueur comme préfet ; cf. *Revue des Ét. anc.*, 1921, p. 308-9] et *Euticius*, dans les *Actes* de saint Victor, etc.). — Le seul préfet certain pour cette époque en Occident est *Asclepiodotus*, dès 293 (*Code Just.*, 2 ; 31, 9 ; 70, 4 ; VIII, 17, 9), au moins jusqu'en 296.

CHAPITRE III. — CONSTANTIN¹.

I. — L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN EN GAULE ET LE PRINCIPE D'HÉRÉDITÉ.

L'abdication de Dioclétien amena presque aussitôt la rupture de cette tétrarchie impériale en laquelle il avait placé le salut de l'État romain : mais, dans le bouleversement général qui accompagna la crise de la souveraineté, la Gaule fut le seul pays qui ne souffrit point des désastres, où la puissance impériale se transmit sans secousse, qui substitua elle-même au hasard des choix personnels le régime de l'hérédité dans une famille consacrée, et qui finit par imposer ce régime à l'Empire entier et lui imposer en même temps la famille acceptée par elle. La confiance et la force que sa restauration lui avait rapidement rendues, servirent, une fois de plus, à rétablir l'unité du monde romain.

Dioclétien, conformément à la loi de son système, fit de Constance un Auguste², sans l'éloigner de ses provinces familières. Car, sous ce régime, on ne déplaça point les princes comme des fonctionnaires, on les laissa prendre leurs habitudes et garder leur autorité dans une région toujours la même. Par là Constance devenait pour la Gaule moins un représentant de l'Empire qu'un empereur national, et elle liait pour toujours partie avec lui et sa famille.

Pour remplacer en Italie Maximien, qui dut abdiquer comme lui, Dioclétien fit choix de Sévère³, en ne lui donnant que le titre de César. En Orient, on eut Galère pour Auguste⁴ et Maximin pour César⁵. Constance reçut en outre la prérogative de l'aîné des Augustes⁶ : et ainsi, l'empereur de Trèves et de la Gaule parut un instant le tuteur de l'univers et le Jupiter de l'Empire.

Constance avait un fils en âge de régner, Constantin, bon soldat, homme d'action, ayant fait ses preuves sur la frontière, et, en outre, lettré, de mœurs affables, depuis longtemps connu des soldats et des intellectuels⁷, les uns et les autres, en ce temps-là arbitres de la gloire et du pouvoir⁸. Constantin ne put se résigner à demeurer en sous-ordre, ni peut-être son père à l'y laisser. Il s'échappa de l'Orient où Galère le tenait en surveillance, et, brûlant les étapes, favorisé par l'admirable service de la poste impériale, il rejoignit son père à Boulogne (306)⁹.

¹ En dernier lieu, Maurice, *Numismatique Constantinienne*, 3 v., 1908, 1911 et 1912 ; le même, *Constantin le Grand*, [1924]. Auparavant, Burckhardt, *Die Zeit Constantin's des Grossen*, 2e éd., 1880 ; Dœlger, *Konstantin der Grosse und seine Zeit*, Fribourg-en-Brisgau, 1913 (réunion d'articles à l'occasion du jubilé de Constantin) ; Ed. Schwartz, *Kaiser Constantin und die Christliche Kirche*, Berlin, 1913 ; Pierre Batiffol, *La Paix Constantinienne*, 2e éd., 1914 (également pour les ch. IV et V).

² *Imp. Cæsar Flavius Valerius Constantius Augustus* au 1er mai 305.

³ *Flavius Valerius Severus, nobilissimus Cæsar* au 1er mai 305, *Augustus* depuis le milieu de 306 (août ?).

⁴ *Imp. Cæsar Caius Valerius Galerius Maximianus Augustus* au 1er mai 305.

⁵ *Caius Valerius Galerius Maximinus, nobilissimus Cæsar* au 1er mai 305 ; *Augustus* depuis le début de 308.

⁶ Lactance, *De m. p.*, 20 (*prior*) ; Eusèbe, *V. Cont.*, I, 18 (πρώτος Αὐγουστος).

⁷ Lactance, *De m. p.*, 18 ; *Paneg.*, VI, 5 ; VII, 3 ; Eusèbe, *De v. C.*, I, 19.

⁸ Cf. t. VIII, ch. II, et ch. III, § 1-4, ch. V, § 1.

⁹ Février ou mars. *Sublatis per mansiones multas omnibus equis publicis*, Lactance, *De m. p.*, 24 ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 40, 2 ; *Paneg.*, VII, 7 ; *Exc. Vales.*, 2, 4 ; etc.

Ce n'était qu'un incident, qui pouvait demeurer sans conséquence. Mais, peu de temps après le retour de son fils, Constance mourut à York en Bretagne¹. Aussitôt, sans qu'il fût question de consulter ni Sévère le César d'Italie, ni Galère l'Auguste d'Orient, Constantin accepta de son armée le titre impérial², et il fut reconnu comme souverain par les trois pays de l'Occident, la Gaule, la Bretagne et l'Espagne³.

Elles se réunissaient donc toutes trois une seule famille. L'hérédité l'emportait sur le choix et sur la filiation adoptive. Ce sont les dieux qui le veulent, proclamaient les orateurs gaulois il faut que nous soyons les fils d'un même père, les hôtes d'un même foyer, les fidèles d'une même maison⁴. Celle qui venait de grandir n'était-elle point prédestinée à gouverner la terre ? Constance descendait, disait-on, du second Claude, le prince qui, au temps de Tetricus, avait entrepris de restaurer l'Empire et de sauver l'univers⁵.

II. — LE TEMPS DES EMPEREURS MULTIPLES.

Il fallut, pour que cette famille étendit son autorité jusqu'au Danube et jusqu'au Tigre, dix-huit ans de guerres civiles.

Pendant que Constantin régnait paisiblement en Gaule, le fils de Maximien, Maxence, l'imitait en Italie⁶, et, en vertu du droit de famille, chassait Sévère⁷ et prenait sa place⁸ ; et Maximien son père, répudiant la formule d'abdication, reprenait le titre d'Auguste à côté de son fils le nouvel empereur⁹. Ce furent, de l'autre côté des Alpes, des agitations sans fin autour du pouvoir souverain¹⁰, tandis qu'il s'était transmis en Gaule dans le calme et la régularité.

¹ Le 25 juillet 306. *Paneg.*, VII, 7-8 ; *Exc. Vales.*, 2, 4 ; 3, 6 ; Eutrope, X, 1 ; *Chronica minora*, I, p. 231, Mommsen ; etc.

² *Imp. Cæsar Flavius Valerius Constantinus nobilissimus Cæsar*, puis *Augustus*. Il est probable qu'il se contenta du titre de César jusqu'au moment où Maximien put paraître légitimer pour lui celui d'Auguste le 31 mars 307 ? (cf. Tillemont, art. 11). *Paneg.*, VIII et 5 ; VII, 9 ; *Exc. Vales.*, 2, 4 ; Zosime, II, 9, 1.

³ Eusèbe, *Vita Constantini*, I, 22.

⁴ *Paneg.* de 307 (prononcé devant Constantin et Maximien), VI, 2, 9, 14 ; de 310, VII, 2, 3, 4, 7 ; etc.

⁵ Le Panégyrique de 307, tout en indiquant le droit familial, ne fait pas allusion à cette ascendance. Elle n'est révélée solennellement que par le Panégyrique de 310 (VII, 2). La mère de Constance aurait été une nièce de Claude (*Hist. Aug., Cl.*, 13, 2 ; *Exc. Vales.*, I, 1). — Cette origine est aujourd'hui contestée (depuis Eckhel, VIII, p. 28) et n'est regardée que comme une fiction politique imaginée à cette époque pour créer une nouvelle présomption de légitimité au profit de Constantin (en particulier Klebs, *Historische Zeitschrift*, LXI, 1889, p. 232 et s. ; Dessau, *Hermes*, XXIV, 1889, p. 342 et s.). Je ne vois cependant aucune raison sérieuse pour en douter.

⁶ Le 27 octobre 306. *Imp. Cæsar Marcus Aurelius Maxentius Augustus*.

⁷ Galère l'avait fait Auguste au lieu et place de Constance, d'ailleurs en conformité avec le système de Dioclétien.

⁸ Aur. Victor, *De Cæs.*, 40, 7 ; *Épit.*, 40, 3 ; etc.

⁹ A la fin de l'année 306. *Paneg.*, VI, 11 ; etc.

¹⁰ *Cuncta Italia contremuit* ; *Paneg.*, VI, 10. Au contraire, *composita pace per Gallias* ; Aur. Victor, 40, 16.

Les deux dynasties de Gaule et d'Italie s'entendirent d'abord. Constantin épousa Fausta, sœur de Maxence et fille de Maximien¹, à la grande joie des thuriféraires officiels (307)². Si les choses se fussent consolidées, l'Occident eût été partagé entre deux maisons princières, et, malgré l'uniformité des titres d'Auguste ou de César et des lois impériales, l'unité de l'Empire eût peut-être fini par sombrer. — En Orient, Galère avait créé un nouvel empereur, Licinius³, mais sans toucher à Maximin⁴ ; et tous trois régnaient sous le nom suprême d'Auguste. A la tétrarchie dioclétienne de deux Augustes et deux Césars succédait un attelage à six Augustes.

Tout cela ne dura point. La brouille se mit très vite entre les alliés d'Occident. Maximien souffrait de n'être plus qu'un vieil Auguste de parade, un empereur fantôme entre son fils et son gendre les vrais maîtres. Il intrigua d'abord contre Maxence, qui expulsa son père d'Italie⁵. Retiré en Gaule, il profita de ce que Constantin guerroyait sur le Rhin, pour soulever quelques troupes contre lui⁶. Le jeune prince revint en hâte vers l'intérieur, courut au rebelle⁷, le chassa devant

¹ Je place ce mariage et par suite l'accord de Maximien avec Constantin et son premier voyage en Gaule (après son retour à l'empire) vers le 31 mars 307. Le mariage dut en effet avoir lieu en Gaule. — On a supposé que ce fut à Arles. Si cela était vrai, ce serait la première trace du rôle prééminent qu'Arles allait prendre.

² C'est à l'occasion de ce mariage que fut prononcé devant les deux princes le premier Panégyrique de Constantin (VI de la collection courante), œuvre sans doute d'un Gaulois, qui semble vouloir établir la balance égale entre les deux empereurs, mais dont tous les efforts tendent à glorifier Constantin et son père. — Il est d'ailleurs possible qu'au moment de ce mariage Maximien fût brouillé avec son fils.

³ Le 11 novembre 307. *Imp. Cæsar Valerius Licinianus Licinius Augustus*.

⁴ Auguste vers le 1er janvier 308.

⁵ En avril 308. *Ab Urbe pulsum, ab Italia fugatum* ; *Pan.*, VII, 14.

⁶ Voici comment on peut comprendre les choses, en combinant les récits, dépourvus de toute indication précise de temps et de lieu, du Panégyriste (VII, 14 et s.) et de Lactance (*De m. p.*, 28 et 29). — Maximien rejoint Constantin au moment où celui-ci se prépare à combattre les Francs. Il l'accueille dans son palais (à Trèves ?). Puis, les deux empereurs se séparent : Maximien part pour la résidence qui lui est assignée (on a supposé Arles : ce n'est pas certain). Constantin lui a attribué les avantages matériels du pouvoir, *regias copias, aulicos mulos, rædas*, mais sans autorité réelle, *privatum otium*, et il a donné ordre aux municipalités de ne pas ménager sur son passage cadeaux et fournitures (*obsequia nostra impensius*, pour la cité à laquelle appartient l'orateur [passage de Maximien chez les Éduens à Chalon ?] ; *Pan.*, VII, 15). En route, Maximien prépare avec ses confidents la révolte, dissipe ou gaspille les ressources des relais (*copiis mansionum*) pour retarder la poursuite. Puis, à un endroit déterminé (à Arles sans doute), il prend la pourpre, fait main basse sur les trésors qu'il distribue (cf., sur les trésors d'Arles, *Not.*, *Occ.*, II, 33 et 43), et écrit aux armées, lesquelles demeurent fidèles ; *Pan.*, VII, 16. — D'après Lactance (*De m. p.*, 29), Constantin, sur le conseil de son beau-père, n'aurait emmené contre les Francs que quelques hommes, et aurait laissé à Maximien la majeure partie de son armée. La chose serait possible si l'usurpation eut lieu à Trèves ; c'est impossible à Arles, où je doute que Constantin ait concentré ses troupes (opinion de Seeck, I, p. 104). — Seeck place un second et très court voyage de Maximien en Gaule en 308 (d'après *De m. p.*, 29), un retour définitif suivi de la révolte et de la mort en 309-310. Tillemont (art. 15) supprime ce second voyage (comme nous), place en hésitant le retour et la révolte en 308, la mort en 310.

⁷ Du Rhin à la Saône jusqu'à Chalon ; puis, descente par eau jusqu'à Arles ; *Paneg.*, VII, 18. Voyez l'élégante allusion que le Panégyriste fait à la lenteur de la Saône et à la rapidité du Rhône : *eluctati Araris moras vix ipso Rhodano fuere contenti*.

lui, l'enferma dans Marseille¹ l'obligea à se rendre, et lui laissa la vie sauve (309)². Comme il se remit à comploter, on le tua (310)³. Constantin et Maxence, les deux beaux-frères, restèrent face à face. — En Orient, Galère étant mort⁴, Licinius et Maximin se partagèrent les provinces. La tétrarchie se reconstituait.

Ce n'était qu'un replâtrage. Le système de Dioclétien reposait que sur l'entente et le désintéressement des chefs, ces quatre hommes se détestaient et convoitaient chacun la part du voisin. Autour de Constantin, on déclamaient d'ardents panégyriques, prônant la beauté de la monarchie familiale, le rôle providentiel de sa dynastie⁵. La guerre contre Maxence, la conquête de l'Italie et de Rome, faisaient partie de ses ambitions. Il s'y décida six ans après la mort de son père⁶ (311).

III. — LA CONQUÊTE DE L'ITALIE PAR CONSTANTIN.

A tout prendre, cette guerre de Constantin contre Maxence rappelait celle de Vitellius contre Othon, deux siècles et demi auparavant. C'était, dans les deux cas, les armées du Rhin et de la Gaule qui marchaient à la conquête de l'Italie⁷.

Mais l'allure de la nouvelle affaire fut toute différente. A l'ordre et à la discipline qui accompagnèrent la marche de Constantin, on put voir que l'autorité impériale était restaurée en Gaule dans toute sa valeur, et l'armée dans toute son

¹ A Arles, Maximien s'étant enfui, l'armée débarqua et gagna rapidement Marseille, ce qui suppose une bonne route directe (par la Crau ; le Panégyriste semble faire allusion au Mistral du nord-ouest, *ipsa ventorum flabra praeverterent* ; VII, 18). — A Marseille, Constantin s'empare d'abord du port (par sa flotte amenée d'Arles ? VII, 19). Il eut ensuite tentative d'assaut des remparts (par les Carmes et la route d'Aix et Arles ? *primo impetu*, VII, 19), arrêtée par ordre de Constantin (VII, 19-20).

² Il y eut, dit-on, une scène étrange (*De m. p.*, 29) : Constantin, au pied des remparts, demandant à Maximien de s'expliquer amicalement ; et l'autre, d'en haut, injuriant son gendre. Cf. *Paneg.*, VII, 19 ; *Eutrope*, X, 3 ; *Épit de Cæs.*, 40, 5.

³ Ou on l'obligea à se pendre, cela après un complot d'antichambre ; le tout dut suivre de très près le siège de Marseille et se passer à Marseille même. *Paneg.*, VII, 20 et 14 ; *De m. p.*, 30 ; *Épit.*, 40, 5 ; *Eutrope*, X, 3 ; *Eusèbe, H. ecclés.*, VIII, 13, 15. — On raconta plus tard avoir trouvé à Marseille le tombeau de Maximien (au XI^e siècle ; *Chronique de Novalèse*, Pertz, *Scriptores*, VII, p. 126). Mais Ambroise le décrit à Milan comme une chose célèbre (*Epist.*, 53, *P. L.*, XVI, c 1166), et on a dû y transporter le corps de Maximien pour des obsèques régulières.

⁴ Le 5 mai 311.

⁵ Panégyrique VII, prononcé à Trèves (22) par un professeur (23) d'Autun (21-22), sans doute au milieu de 310 : j'hésite à le placer plus tôt, avant, la maladie de Galère (au plus tard en février 310) : car l'orateur n'eût pas fait solennellement la révélation de l'origine impériale de Constantin et ne l'eût pas désigné pour être, de par l'hérédité, le maître du monde (*vetus illa imperatoriae domus praeogativa*). Et cela paraît bien le but de ce discours véritablement officiel.— La date précise, pourrait bien être en août, si l'on suppose que le discours a été prononcé lors de l'anniversaire de la fondation de Trèves (22, natalis dies), Augusta, lequel n'a pu être placé qu'au mois d'août (peut-être le premier) ; il a été en tout cas prononcé peu après l'anniversaire de l'avènement de Constantin (2, *proxima religione* ; 25 juillet).

⁶ Il semble bien que l'initiative soit venue de lui ; *Paneg.*, IX, 2.

⁷ T. IV, ch. V, § 3-7.

obéissance¹. L'œuvre commencée par Maximien un quart de siècle auparavant, avait singulièrement réussi, achevée par Constance et maintenue par Constantin.

Plus d'une fois dans les siècles antérieurs, quand une armée de Gaule était partie pour une guerre civile, la frontière, à demi dégarnie de troupes, avait été aussitôt attaquée et franchie par les Barbares : le départ de Vitellius avait provoqué la révolte batave, et la catastrophe de 276 était la conséquence de la mort de Tacite et des luttes pour sa succession². Cette fois, rien de grave ne surgit, ni chez les Alamans malgré leur incurable hostilité, ni chez les Francs malgré la fragilité de leur alliance récente³.

L'armée de Vitellius, quel que fût le nombre de ses cohortes latines, avait l'apparence d'une troupe barbare, et, lors de l'entrée à Rome, les sangliers des enseignes gauloises reléguèrent dans l'ombre les aigles des légions. Dans l'armée de Constantin, les auxiliaires étrangers étaient sans aucun doute aussi nombreux que les Gallo-Romains de naissance, et il avait parmi eux de ces Francs où les aïeux avaient cru voir les pires ennemis de Rome : mais la discipline demeura parfaite, le nom de Rome ne cessa d'être respecté, et les Francs de Constantin firent moins de mal à l'Italie que les légionnaires de Vitellius. Nulle part on ne vit de massacre ailleurs que sur le champ de bataille, et le fils de Constance voulut apparaître en chef d'une armée libératrice⁴.

Ce n'en était pas moins quelque chose du passé romain qui allait disparaître avec sa victoire. Maxence parla et combattit au nom des dieux latins ; il était le dernier représentant de cette religion de Jupiter et d'Hercule que Dioclétien avait instaurée⁵, le dernier fils de cette famille divine que le grand empereur avait fondée pour rétablir l'unité du genre humain ; avant de se mettre en campagne, il voulut même consulter ces Livres Sibyllins que, dix siècles auparavant, Apollon avait inspirés pour l'avenir de Rome⁶. Constantin, au contraire, s'éloignait peu à peu de cet Apollon, de ce Soleil invincible qui avait été le protecteur de son père, et auquel ses panégyristes l'avaient comparé aux heures rayonnantes de son aube impériale⁷. Quelques mois auparavant, au cours d'un voyage en Gaule, il avait encore porté ses hommages à l'Apollon celtique, héritier de l'antique Bélénius, et, entré dans le plus fameux de ses temples⁸, il eut, dit-on, la vision du dieu lui-

¹ *Paneg.*, X, 21 (*admiratio lenitatis*).

² De même, en 253, en 268, en 273.

³ Sans doute à cause du si rapide retour du prince.

⁴ *Paneg.*, IX, 12, 14 ; X, 21, 31 ; etc.

⁵ Il est visible que Constantin, après avoir accepté d'être appelé *Herculius* lors de son mariage avec la fille de Maximien (*Paneg.*, VI, 2), rejeta ensuite complètement ce titre, dont il n'est nettement plus question pour lui dès le Panégyrique de 310.

⁶ Lactance, *De m. p.*, 44.

⁷ *Cum tu sis, ut ille* (Apollon), *juvenis et lætus et salutifer et pulcherrimus, imperator* ; *Paneg.*, VII, 21. Tout ce Panégyrique, qui est une manifestation politique en faveur du droit héréditaire de Constantin, est en même temps une profession de foi apollinaire, et, vu le caractère officiel du discours, on peut se demander si, contre Maxence fils d'Hercule, et après la mort de Maximien, Constantin n'a pas songé un instant à faire d'Apollon le dieu protecteur de l'Empire. *Comes et socius majestatis tuæ*, dit encore d'Apollon le Panégyriste de 311 (VIII, 14). Cela apparaît également dans les monnaies ; cf. Maurice, II, p. xx et s.

⁸ La scène a dû se passer plutôt vers 309, au retour de Marseille ; sans aucun doute il avait à accomplir quelque vœu fait à Apollon dans la guerre contre Maximien. Je suppose qu'il s'agit du temple d'Apollon *Grannus* à Grand chez les Leuques, lequel seul peut être appelé *templum toto orbe pulcherrimum*. Constantin, venu par Lyon et Chalon, suit la

même, accompagné de la Victoire, et qui lui offrait la couronne de laurier encadrant le chiffre fatidique de trente années, présage du plus long des règnes¹. L'empereur, tout comme le plus humble des esclaves, cherchait partout son dieu². Cette fois, avant même de franchir les Alpes³, il fit appel au Dieu des Chrétiens⁴, et celui-ci à son tour lui envoya le signe et la promesse du succès : au cours d'une journée de marche, Constantin aperçut dans le ciel, et toute l'armée avec lui, les lettres mystérieuses qui annonçaient le nom du Christ⁵, et, la nuit venue, le fils de Dieu lui apparut lui-même en songe pour lui expliquer le monogramme céleste et lui dévoiler la volonté du Père⁶. Constantin fit aussitôt graver le signe tout-puissant sur les boucliers de ses soldats⁷, et le fit également ciseler sur son casque de bataille⁸, sculpter et monter en enseigne militaire⁹. Les Chrétiens peuvent maintenant souhaiter et favoriser la victoire de ses armes, et la saluer comme l'annonce du triomphe universel de leur foi.

Cette victoire fut très dure à conquérir. L'armée de Maxence lutta pied à pied. Si elle ne disputa pas l'entrée de l'Italie par le mont Genève¹⁰, elle arrêta un instant l'adversaire sous les murs de Suse¹¹, gardienne de la grande route de la plaine. Puis, on eut à se battre devant Turin, Brescia, Vérone, Aquilée, Modène¹,

route militaire de Langres à Trèves, la quitte avant Neufchâteau et *s'en détourne* pour visiter Grand à sa gauche, *ubi deflexisses* ; *Paneg.*, VII, 21, — On a supposé qu'il s'agissait d'un temple de Trèves : j'en doute fort, l'expression *deflexisses* indiquant un détour vers un temple rural. En tout cas, il doit s'agir d'un temple apollinaire, construit ou plutôt reconstruit par Constance ou Constantin.

¹ *Paneg.*, VII, 21 : *Vidisti enim, credo, Apollinem tuum [l'expression est caractéristique], comitante Victoria, coronas tibi laureas offerentem, quæ teicenum singulæ ferunt omen annorum*. Il s'agit des trois lettres, XXX. Je me demande si cette mention d'un symbolisme apollinaire par lettres n'est pas pour faire concurrence au chrisme XP, et s'il n'y a pas eu, dans l'entourage constantinien, conflit entre les deux symboles.

² Il semble même qu'il y ait eu, avant le départ pour l'Italie, consultation des aruspices à l'ancienne manière (*haruspicum monita* ; *Paneg.*, IX, 2).

³ Cela paraît bien résulter du Panégyrique de Nazarius (X, 14), qui fait sans doute allusion à l'épisode : *In ore est omnium Galliarum exercitus visos qui se divinitus missos præ se ferebant* (apparition d'armées célestes). Cf. Tillemont, *Const.*, n. 19. — La scène a pu se passer sur la route de Trèves à Langres et peut-être est-elle une réplique ou une réponse à celle de Grand.

⁴ Première scène de l'épisode ; Eusèbe, *V. Const.*, I, 28.

⁵ Seconde scène ; *ibid.* (c'est le χ grec enlacé avec le P grec). — C'est sans doute cette scène dont une autre tradition, celle-ci païenne, faisait une apparition d'armées célestes soi-disant conduites par Constance (*Pan.*, X, 14).

⁶ Troisième scène ; Eusèbe, *ibid.*, I, 29 ; Lactance, *De m. p.*, 44 (c'est la seule qu'il mentionne, et il la place à la veille ou en tout cas à l'approche immédiate de la bataille du pont Milvius).

⁷ *De m. p.*, 44. Cf. les armées célestes du Panégyrique (X, 14) : *Flagrabant nescio quid [le chrisme ?] umbones corusci*.

⁸ Supposé d'après *Paneg.*, X, 29 : *Fulget nobtlis galea et corusca luce gemmarum divinum verticem monstrat*.

⁹ Eusèbe, *V. Const.*, I, 30-31.

¹⁰ Il dut franchir les Alpes dans l'été de 312. Si la loi du *C. Théod.*, XI, 3, (1er juillet) doit être laissée en 312, elle indiquerait qu'à cette date Constantin était encore à Cologne : mais il est plus vraisemblable (Seeck, *Regesten*, p. 58) qu'il faut la reporter en 313 (Mommsen a tort de corriger *Agrippina* en *Aquileia* et de prendre la date de 319 ; édit. du *C. Th.*, p. CCXIV).

¹¹ Suse était des lors assez fortifiée pour résister (*munitissimum muro oppidum* ; *Paneg.*, IX, 5 ; cf. X, 17 et 23).

Modène¹, vieilles cités qui, depuis un demi-millénaire, servaient de bastions avancés aux défenseurs de Rome. Le dernier combat, plus sanglant que les autres, eut lieu sur le Tibre, au pont Milvius². Maxence battu et tué, ce fut l'entrée solennelle dans Rome³, et, de l'Atlantique à l'Adriatique, l'acclamation de Constantin comme maître unique de l'Occident (312)⁴.

Quelques mois après, Licinius devenait seul Auguste en Orient⁵. On pouvait prévoir qu'un moment viendrait où le plus heureux de ces deux chefs rétablirait son profit l'unité impériale⁶.

IV. — DU CARACTÈRE DE CONSTANTIN.

Constantin, pour préparer cette unité et asseoir sa puissance, ne cessait de prêter une attention particulière à la mise en valeur de la Gaule. Il savait bien qu'elle était le principal appui de ses ambitions⁷, la réserve des énergies matérielles et morales de tout l'Occident.

Était-il vraiment, ce Constantin, un chef supérieur, un esprit de large envergure, une âme d'élite, ainsi que les Chrétiens se sont complu à nous le dire⁸ ? J'ai peine à le croire. L'homme me paraît, sinon médiocre, du moins avec des facultés au niveau de la moyenne, et pas davantage⁹. D'heureuses circonstances, le besoin général du travail et de la paix, firent plus pour son œuvre que le mérite propre de ses réflexions ou de ses actes. Sa bonne humeur, sa clémence ordinaire, ne l'empêchèrent pas de commettre les plus abominables cruautés¹⁰. Il multiplia les mesures habiles et les procédés ingénieux : mais ce fut le plus souvent tactique de détail que stratégie d'un politique à longue vue. Grâce à lui, l'unité de l'Empire fut rétablie : mais il imagina les pratiques qui devaient briser à jamais cette unité. Il sauva le Christianisme de la misère et il en fit la religion dominante : mais il commença à l'asservir aux pouvoirs publics. La Gaule jouit sans nul doute, durant les trente années de son règne, d'une incomparable tranquillité, et il faut remonter jusqu'aux Antonins pour trouver

¹ Il n'est pas question de bataille devant Milan, qui semble favorable à Constantin (*Paneg.*, IX, 7), peut-être par jalousie à l'endroit de Rome, favorisée par Maxence. Pour les autres localités, *Paneg.*, IX, 6 et s. ; X, 22 et s. ; etc.

² Le 27 octobre 312. Lactance, *De m. p.*, 44 ; *Paneg.*, IX, 16 et s. ; X, 28 et s.

³ *Paneg.*, IX, 19 ; X, 32 ; Eusèbe, *Vita Const.*, I, 39.

⁴ Eusèbe, *V. Const.*, I, 41. — Remarquons l'usage de la flotte, Constantin faisant occuper les ports de l'Italie et les îles par ses navires de guerre (*Paneg.*, IX, 25).

⁵ Au milieu de 313.

⁶ Remarquez que les Panégyristes gaulois ne parlent jamais de Licinius, pas même en 321 (*Paneg.*, VI-X) : Constantin est, pour eux comme le maître éminent, *omnium maximus imperator* (IX, 26).

⁷ *Galliae tuæ*, dit le Panégyriste de 313 (IX, 21).

⁸ Eusèbe, *Vita Constantini*, et même, cela va sans dire, les Panégyristes païens (VI-X).

⁹ Je le crois d'ailleurs sincère dans sa conversion, mais à la condition de lui demander moins une conviction profonde et noble que la croyance en une divinité plus forte et plus opérante. Ce qu'Eusèbe lui-même avoue naïvement (*V. Const.*, I, 27). Un fond épais de superstition devait être en lui.

¹⁰ Voyez les effroyables supplices qu'il infligea aux prisonniers barbares et dont les Panégyristes semblent eux-mêmes gênés (IX, 23, en 313, *tantam captivorum multitudinem bestiis objiciens* ; VII, 10, en 306, *reges ipsos Franciæ ultimis punire cruciatibus*).

une aussi longue période de paix romaine : mais Constantin, endormi par cette paix, en oublia les règles militaires qui seules pouvaient la continuer.

V. — LA SURVEILLANCE SUR LE RHIN ET L'ACCORD AVEC LES FRANCS.

Constantin, dès la première année de son règne, avait tenu à infliger une sanglante leçon aux Francs dissidents¹ : deux défaites coup sur coup, le Rhin franchi à Cologne, le pays horriblement dévasté et le bétail même massacré, les captifs livrés aux bêtes de l'amphithéâtre de Trèves en si grand nombre qu'elles en furent fatiguées et rassasiées, et, parmi ces victimes, deux rois germains² solennellement immolés (306)³. Pourtant, il y eut encore des Francs qui bougèrent de ce côté, au moment de la ridicule révolte de Maximien (309)⁴. D'autres, et des Alamans avec eux, et même des pirates germains sur les rivages⁵, revinrent à la charge lors de la guerre d'Italie : mais Constantin reparut assez vite pour les empêcher de faire du mal (313)⁶. Six ans après, son fils

¹ *Paneg.*, VII, 10 : *Reges ipsos Franciæ* [me paraît désigner la Germanie riveraine du Rhin inférieur, la Batavie des Francs Saliens mise sans doute complètement en dehors], *qui per absentiam patris tut pacem violaverant*. On parle à ce propos de Bructères (id., 12), lesquels semblent parfois correspondre aux Ripuaires.

² Les Francs *Ascaricus* et *Merogaisus* ? (*Pan.*, VII, 11 ; X, 16).

³ *Paneg.*, VII, 10-12 ; X, 16 ; VI, 4 ; Eusèbe, *V. Const.*, I, 25 ; Eutrope, X, 3. Un des deux jours de *ludi Francici* (15 et 20 juillet) se rattache à ces événements (*Corp.*, I, 2e éd., p. 268). — On parle aussi, à ce propos, d'une défaite des Mamans (Eutrope, X, 38 ; *Alamannia*, atelier de Trèves, Maurice, I, p. 389 ; un des jours, 6 et 10 octobre, des *ludi*, dans le Calendrier de Philocalus, *Corp.*, I, 2e éd., p. 274). Il reste toujours surprenant que les Panégyristes ne parlent pas de ces derniers.

⁴ Lactance, *De m. p.*, 29 ; *Paneg.*, VII, 21 : il apprit à son retour que les Francs, qui étaient sans doute revenus à la charge après son départ, rebroussaient chemin sur l'avis de son approche, et c'est sans doute après cette nouvelle qu'il alla remercier l'Apollon de Grand.

⁵ Car il semble qu'il y ait eu à la même époque une entreprise de piraterie des Francs (*Franci* : s'il n'y a pas erreur pour Saxons ou Frisons) jusqu'en Espagne (*Paneg.*, X, 17) ; peut-être ont-ils profité du départ de la flotte de Constantin contre Maxence.

⁶ Il s'agit ici d'une expédition sur laquelle s'est formé un cycle de légendes : Constantin aurait pénétré chez les Barbares à l'aide d'un déguisement, etc. On parle de Chérusques, Chamaves, *Tubantes* [?], Alamans [? les manuscrits ont *Halamanni*], *Lanciones* [cf. *Corp.*, I, 2e éd., p. 218, *ludi Lancionici*, 12 et 18 déc. dans les Fastes de Philocalus ; *Langiones*, *Exc. Julii Honorii*, p. 40, Riese, dans *Geogr. Lat. minores* ; Æthicus, *Cosmogr.*, p. 84, *ibid.*] ; *Paneg.*, X, 18 ; IX, 21-22. Tout cela me paraît être le débris de l'ancienne confédération franque, plus ou moins réorganisée (*conspiratio fæderatæ societatis* ; *Pan.*, X, 18), les Saliens toujours mis à part et toujours tranquilles. — Il semble que Constantin ait franchi le Rhin pour dévaster la rive droite, mais qu'il n'a pu songer à se servir du pont, peut-être détruit par les Barbares (*Pan.*, IX, 22, *alveo oppleto navibus*). A la suite de cette expédition, une peuplade fut regardée comme détruite (id. : les *Lanciones* ?). — C'est sans doute à ce propos qu'on fonda, outre les *ludi Lancionici*, l'autre journée des *ludi Francici* et qu'on frappa à Trèves la monnaie à la légende *Francia*, avec la France assise, dans l'attitude de la tristesse, appuyant la tête sur la main droite et posant la gauche sur un cippe (Maurice, I, p. 401). Constantin passa alors l'hiver à Trèves, 313-314, et ce fut alors qu'il y eut de nouveaux supplices de Barbares (*Pan.*, IX, 23), sans doute aussi l'hommage des rois demeurés fidèles (les Saliens ? *obsequia regum amicorum* ; id.), et que fut prononcé par un Gaulois le Panégyrique IX, apologie de la guerre contre Maxence. C'est également à cette date que Blanchet rapporte avec infiniment de vraisemblance le médaillon de Trèves.

Crispus commanda une nouvelle razzia au delà du Rhin (320 ?)¹. Il dut y en avoir bien d'autres : mais ce furent opérations misérables, dont les lettrés dédaignaient de parler. La Germanie semblait décidément maîtrisée.

A quoi est due cette longue accalmie, qui va se prolonger pendant une génération² ? C'est d'une part³ sans aucun doute, à l'extraordinaire incohérence de l'Allemagne. Ces Barbares étaient de plus en plus incapables non seulement de former une grande nation, mais même de s'entendre entre peuplades, ou simplement de s'unir entre tribus. Entre les Francs de Westphalie et les Alamans de Souabe je ne vois trace d'aucun lien permanent d'alliance politique⁴. Le Taunus et le Mein continuent à séparer deux mondes. Celui des Alamans, le plus inquiétant pour la Gaule et l'Italie, reste partagé entre des roitelets innombrables, et ne parvient même pas à assurer sa sécurité du côté des Burgondes, qui le pressent en Franconie⁵. Quant au groupe des Francs, la scission est désormais faite entre les pillards de la frontière en Westphalie et les admirateurs de l'Empire dans les bas pays de Hollande. Ceux-là, Chamaves ou autres, descendant des Bructères ou des Chérusques, vieux ennemis de Rome, conservent la tradition de la haine et du brigandage, et Cologne vit sous leur menace. Ceux-ci, héritiers ou successeurs de Frisons ou de Bataves, plus imprégnés d'habitudes latines, tiennent à honneur d'entrer dans l'Empire, et c'est pour le compte de Rome que les Saliens montent la garde en face de Nimègue.

A quoi bon maintenant, pour ces Francs, détester et tracasser l'Empire ? L'accord avec lui leur offrait des avantages plus durables que de maigres butins sur une frontière dévastée. A ceux qui venaient à lui, il offrait honneurs et richesses, et l'amitié divine d'Auguste. Bonitus⁶ le Franc prenait rang parmi les plus hauts dignitaires de l'armée de Constantin⁷, et il était indiqué que son fils Silvain lui succéderait un jour⁸. Leur fortune stimulait l'ambition des jeunes Francs. Ils accouraient en nombre à la cour impériale, on se hâtait de les enrôler, non seulement dans l'armée de combat, mais encore parmi les troupes d'honneur du palais⁹. On savait que les plus dignes devenaient rapidement préfets ou tribuns¹⁰. L'Empire ne pouvait plus se passer de Francs¹.

¹ *Paneg.*, X, 17.

² Jusque vers 350, sauf une interruption sous Constant vers 341.

³ Pour une part seulement.

⁴ Je ne suis même pas sûr qu'il y ait eu des Alamans dans la grande bande de 313.

⁵ Ammien, XXVIII, 5, 8 et s. : *Burgundii salinarum finiumque causa Alamannis sæpe jurgabant*. Je n'hésite pas à voir les territoires et les gisements de sel contestés sur la ligne des salines marquée par Rappenu et Hall, entre Souabe et Franconie, ligne qui correspond plus ou moins à celle de l'ancien *limes* romain.

⁶ Remarquez qu'il ne semble pas que le nom soit germanique (cf. Schönfeld, *Worterbuch*, p. 52). On a même supposé qu'il était celtique.

⁷ Il devait avoir un très haut commandement dans l'armée en 314-323 : *Boniti Franci quidem sed pro Constantini partibus in bello civiti acriter contra Licinianos sæpe versati* (Ammien, XV, 5, 33). Il ne serait même pas impossible qu'il ait été un des premiers, ou même le premier titulaire de cette fonction militaire supérieure de *magister militiæ* créée par Constantin.

⁸ Voyez Ammien, XV, 5, en particulier 33.

⁹ En 355 (Ammien, XV, 5, 6) : *Malarichus Gentilium rector... Mallobaude Armaturarum tribuno*. Ce sont des troupes d'élite du palais.

¹⁰ *Laniogaisus, candidatus*, simple garde d'honneur au palais en 350 sous Constant, *tribunus* en 355 sous Constance ; Ammien, XV, 5, 16.

Mais d'autre part, et voilà la vraie cause de la paix sur le Rhin, le prince gardait l'œil attentif du côté de la frontière². Même après la défaite de Maxence, il évita d'abord de séjourner au delà des Alpes. Comme Maximien, il résidait le plus souvent à Trèves, il y passait l'hiver, il y écoutait de solennels panégyriques, il y célébrait bruyamment les jeux de ses victoires germaniques, les fêtes de l'année ou de ses consulats³. De Trèves, il voulut faire une ville magnifique, aussi belle dans ses édifices que redoutable par ses remparts⁴. Sa curie ou son prétoire⁵, sa basilique⁶, ses thermes⁷, dominaient au loin les rives de la Moselle ; elle eut un cirque rival du Grand Cirque de Rome⁸, tandis que les tours de sa Porte Noire dressaient leurs masses formidables du côté de la route du Rhin⁹. Les camps fortifiés se multipliaient au voisinage du fleuve¹⁰. A Cologne, Constantin fit construire un pont aux culées permanentes¹¹, pour être toujours prêt, s'il le

¹ En 355, sous Constance : *Francis, quorum ea tempestate in palatio multitudo florebat* (Ammien, XV, 5, 11). — L'alliance de Constantin avec les Francs finit par devenir si étroite, qu'il se forma à ce sujet de véritables légendes, dont on trouve la trace dans les écrits de Constantin Porphyrogénète. Constantin aurait été d'origine franque ; aux Francs seuls, à l'exception de tous les étrangers, il aurait permis alliances et mariages avec les Romains (ceci est très vraisemblable), et même il aurait autorisé des unions de ce genre avec les membres de la famille impériale : car les Francs méritaient cette faveur par la noblesse et l'illustration de leur race ; *De administrando imperio*, 13, p. 86, éd. de Bonn. Et peut-être ne s'agit-il là que des Francs Saliens.

² Y compris la frontière de mer, si l'on songe à l'importance de sa flotte (*Exc. Vales.*, 25-26).

³ Panégyriques de 310, de 311, de 313. Constantin a pu inaugurer à Trèves son second consulat (312), y célébrer les fêtes d'hiver de 311-312, 313-314, 315-316 (ceci plus incertain). C'est à Trèves qu'ont été sans aucun doute inaugurés les *ludi Francici* (15 et 20 juillet), *ludi Alamannici* (5 et 10 oct.), *ludi Lancionici* (12 et 18 décembre). Le Panégyriste de 311 dit (VIII, 2) : *In hac urbe, quæ adhuc adsiduitate præsentia lux præ cæteris fruitur*.

⁴ Voyez surtout le Panégyrique de 310 (VII, 22) : *Hanc fortunatissimam civitatem cunctis mœnibus [édifices] resurgentem*. Il en célébrait pieusement le jour de naissance (*cujus natalis dies tua pietate celebratur ; ibid.*).

⁵ *Sedem justitiæ (id.)*.

⁶ *Basilicas* [le pluriel pour le singulier ?] *et forum, opera regia*.

⁷ Le soi-disant Palais Impérial.

⁸ *Circum Maximum, æmulum, credo, Romano* [l'orateur n'a pas vu celui à Rome].

⁹ Il ne serait pas impossible que le fameux médaillon de Trèves (313) commémorait l'achèvement des travaux exécutés dans la ville, par exemple la grande porte sur la Moselle (c'est elle, aujourd'hui disparue, et non la Porte Noire, qui est figurée), et peut-être aussi la réfection ou l'élargissement du pont (remarquez le soin avec lequel, outre la chaussée centrale, on a indiqué les deux trottoirs).

¹⁰ *Castra castellaque pluribus locis commode posita* ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 41, 18 ; *Pan.*, VII, 11. — Un de ces *castella* est Neumagen, *Noviomægus*, près de Trèves, sur la route de Mayence, *castra inclita Constantini*, dit Ausone (*Mosella*, 11), dont les remparts ont été construits avec les débris des mausolées trévires. — Ajoutez la reconstitution des flottilles du Rhin, depuis le lac de Constance jusqu'à l'Océan, *totus armatis navibus Rhenus instructus ripis omnibus usque ad Oceanum* ; *Paneg.*, VII, 13 ; IX, 3.

¹¹ En 306-307, avant l'affaire de Maximien ; *Paneg.*, VII, 13. Le pont a dû être assez vite abîmé par les Francs. Cf. Klinkenberg, p. 343 et s. — De l'autre côté du Rhin, face à Cologne, un fort important, et une assez grosse garnison à Deutz, *Divitia, suppressis domitisque Francis, in eorum terris castrum Divitensium* : *Corpus inscr.*, XIII, 8502, inscription de la XXIIe légion, du 25 juillet 315 ? C'est de là que viendront les *Divitenses* ou *Divitienses*, soldats dispersés plus tard dans l'Empire, dont j'aperçois pour cette époque deux groupes : 1° la *legio des Divitenses Gallicani* (Not., Or., 8, 43 [*juniores* ?] ;

fallait, à combattre en pleine Germanie. Et les plus hardis pouvaient espérer, en avant de la Gaule forte et tranquille, des marches de victoire et des triomphes à la Drusus¹.

VI. — L'OUBLI DE LA FRONTIÈRE ET LA FORTUNE D'ARLES.

Mais les victoires de la guerre civile et la domination de l'Empire détournèrent Constantin de l'œuvre germanique et de l'avenir de la Gaule. Quand il fut maître de tout l'Occident, la frontière du Danube l'intéressa plus que celle du Rhin, et Aquilée, Milan ou Sirmium l'appelèrent comme résidences ; et quand la défaite et la mort de Licinius le rendirent souverain du monde (323), l'Orient l'intéressa à son tour, et il s'installa à Constantinople. La Gaule, comme il fallait s'y attendre, fut sacrifiée par son chef dès le lendemain du jour où elle lui donna l'empire de la terre : elle perdit toujours à faire de ses princes des empereurs universels².

A partir de 314, deux ans après la conquête de l'Italie, Constantin ne paraît presque plus à Trèves. S'il séjourne en Gaule, c'est pour s'arrêter plus près des Alpes et de la mer³, dans quelque grande ville des bords du Rhône, sous des cieux moins tristes, à Vienne¹ ou à Arles².

Occ., 5, 147 ; 7, 5 [*seniores*], laquelle légion ne peut être que la XXIIe ; 2° le *cuneus equitum Dalmatarum Divitensium* (*Or.*, 42, 14 et 16). Cf. *Corp.*, XIII, II, p. 587 (la présence de la IIe *Italica Divitensium* à Deutz doit se rattacher, si elle est prouvée, à une époque antérieure). — Le *numerus exploratorum Germanicorum Divitensium* du camp de Niederbieber (XIII, 7750, 7751, 7761 ; Dessau, 9182) est autre chose encore et du reste antérieur. — C'est à cette époque que se rapporte la curieuse épitaphe de ce *protector, vicarius Divitesium, occisus in barbarico juxta Divitia a Franco* (XIII, 8274).

¹ Je me demande si Constantin n'a pas songé à une expédition de ce genre en construisant le pont de Cologne, dont il fut détourné par l'affaire de Maximien (*talibus te rebus intentum averterunt novi motus* ; *Paneg.*, VII, 14).

² On ne l'y apercevrait que dans les deux années 316 et 328, et encore n'y a-t-il aucune certitude pour ces deux séjours. — En 316, en janvier (*Code Théod.*, I, 22,1), et peut-être en février (s'il faut lire mars au lieu de mai, *Optat.*, p. 212, Ziwsa). De là il serait allé peut-être à Chalon le 21 mars (Cavilluno ; *C. Th.*, IX, 40, 2), en tout cas à Vienne le 6 mai. — De septembre à décembre 328 (*Code Théod.*, I, 4, 2 ; I, 16, 4 ; VII, 20, 5, et par suite peut-être aux fêtes de son 8e consulat au 1er janvier 329). — On rapporte à ce dernier séjour le célèbre médaillon d'or frappé à Trèves (*Cabinet des Médailles* ; Maurice, I, p. 476, pl. 23, n° 14), représentant, avec le buste de Constantin, l'enceinte fortifiée d'une ville et sa porte, surmontée de la statue du prince, flanquée de quatre hautes tours et faisant face à un fleuve, sur lequel est dressé un pont fixe sur arches avec trottoirs ; et l'on suppose avec une quasi-certitude qu'il s'agit de Trèves. Mais la légende *gloria Augg.* ne permet pas de placer la médaille après la défaite de Licinius en 323, et c'est (conjecture de Blanchet) une allusion aux victoires des deux empereurs et à leur alliance en 313, et au séjour que Constantin fit alors à Trèves. — Sur la chronologie des déplacements de Constantin et de ses successeurs, voir la *Chronologia* du *Code Théodosien*, Godefroy-Ritter, I, p. v et s., toujours très utile, malgré celles de l'édit. Mommsen (1905, p. CCIX et s.) et des *Regesten* de Seeck (1919), celle-ci manquant d'une critique géographique et historique un peu serrée.

³ Il semble que des jalousies se soient élevées en Gaule à l'endroit de Trèves, et qu'Autun en particulier ait désiré ou espéré la supplanter comme résidence impériale. Autun pouvait alléguer la fidélité qu'elle avait témoignée jadis à Claude, l'ancêtre de la nouvelle dynastie (VIII, 2 et 4 ; IV, 4) ; ses orateurs font dire à Constance, qui d'ailleurs la combla de bienfaits, qu'il voulait faire d'Autun *provinciarum velut una mater* (*Pan.*, VIII, 4), c'est-à-dire une métropole ; ils rappellent avec insistance l'antique *fraternitas*

Arles surtout l'attire et le fixe, Arles, la ville la plus franchement latine de la Gaule, au site aimable et chaud qui rappelle celui de la Ville Éternelle, à la population cosmopolite, aux allures élégantes, aux habitudes civiles et pacifiques³. Trèves, assurément, demeurait le siège de l'administration supérieure du prétoire et de l'état-major de Gaule⁴. Mais, de même qu'elle avait supplanté Lyon dans les jours de danger, elle voyait, en ces années de la paix constantinienne, une rivale heureuse grandir au voisinage de la Méditerranée, loin des armes de la frontière et du contact de la Barbarie.

Il est même probable que, dans l'orgueil de ses victoires et de sa maturité, Constantin ait cru à la soumission définitive de ces Barbares. Les succès s'étaient multipliés sur le Danube⁵. De chacune de leurs tournées militaires, les généraux

des Éduens et de Rome (cf. *Paneg.*, IV, 4 ; V, 21 ; VII, 22 ; VIII, 2) ; et enfin, le Panégyrique de remerciement de 311 (VIII, 2) annonce nettement que si Trèves est encore résidence impériale, *adhuc fruitur*, elle va avoir une rivale dans Autun, *habebit æmulam Flaviam nostram*. Je n'ai pas besoin de dire pourquoi Autun, éloigné de la mer, de l'Italie et des fleuves, se prêtait mal à une résidence impériale. — Constantin se borna à le visiter une fois, sans doute en 311, au retour d'un voyage dans le Midi. Il entra dans la ville par la route de Chalon et la porte de Rome (porte des Marbres, aujourd'hui détruite), qui devait être précédée d'un hémicycle flanqué de tours (comme à Aix et à Fréjus, *in sinum reducto procurrentibus utrimque turribus* ; *Paneg.*, VIII, 7). Dans la ville, on disposa sur le parcours de la rue qui menait au palais [*palatium*, l'édifice, quel qu'il soit, où il descendit], les enseignes des collèges, les statues des dieux et tout le mobilier public ; des musiciens jouaient aux carrefours (*Paneg.*, VIII, 8). — Constantin ne séjourna qu'un jour à Autun, qui sollicitait cette visite depuis longtemps (*Paneg.*, VII, 21). Mais il y eut une entrevue émouvante entre lui et les chefs de la cité (*Paneg.*, VIII, 9-10), au cours de laquelle il accorda aux Éduens d'importants dégrèvements d'impôts (cf. t. VIII, ch. I, § 8 et 9), et les Éduens envoyèrent un de leurs rhéteurs pour lui adresser un solennel discours en remerciement (c'est *Paneg.* VIII, de 311).

1 Constantin y séjourna le 6 mai 316 (*Code Théod.*, II, 6, 1). Je crois bien que la rivalité entre Vienne et Arles commence dès ce temps-là. Vienne, comme métropole de province (t. VIII, ch. I, § 4), avait plus de titres qu'Arles pour être choisie comme résidence. Et son importance comme ville d'Empire tenait visiblement au voisinage de la route du col de Cabre et du Genève, la plus importante route alpestre de ce temps.

2 Si le mariage de Constantin en 307 a eu lieu à Arles, s'il y a installé Maximien en 308-9, c'était pour elle le prélude à son rôle de résidence. Il y séjourna certainement en 314, et ensuite le 13 août 316 (*Code Théod.*, XI, 30, 5), et il y assista, sans doute le 7 de ce mois, à la naissance de son fils Constantin. — La date de cette naissance peut être contestée ; mais il n'y a pas de doute qu'elle n'ait eu lieu à Arles (*Épit. de Cæs.*, 41,4 ; Zosime, II, 20, 3) : ce qui vaudra plus tard à Arles le surnom de *Constantina* (depuis 326, à l'occasion des *decennalia* de Constantin le jeune, jusqu'à sa mort en 340 ; monnaies apud Maurice, *Congrès archéol.*, Avignon, 1909, II, p. 177-185, et *Num. Const.*, II, p. 139-140 ; le pape Léon, *Epist.*, 65, § 3, *Patr. Lat.*, LIV, c. 882 ; constitution de 418, Hænel, *Corpus legum*, p. 238). — Le séjour de Constantin à Arles en novembre 326 (*C. Th.*, VIII, 7, 2) est à peu près impossible à admettre. — Cf. Maurice, *Comment la ville d'Arles reçut le nom de Constantina*, dans le *Congrès arch.* de 1909, Avignon, II, p. 1-7 et s.

3 T. VI, ch. VI, § 7. — Au temps de Constantin peuvent se rapporter le pont de bateaux, les thermes, l'arc du Rhône (disparu ; il s'agit en réalité d'une porte bien antérieure, sur laquelle on a ajouté une dédicace impériale, *Corpus*, XII, 667). Il me paraît d'ailleurs certain que Constantin et ses successeurs n'ont rien bâti à Arles de comparable à ce qui avait été fait à Trèves, et que tout le monde impérial y logeait fort à l'étroit. Cf. t. VIII, ch. IV, § 9.

4 Cf. t. VIII, ch. I, § 3 et 6.

5 En 323 et 332 sur les Goths, en 322 et 334 sur les Sarmates.

revenaient chargés de prisonniers sarmates, qu'on expédiait ensuite dans les provinces les plus dépeuplées¹. Le grand roi qui se levait chez les Goths, et qui, d'Odessa à Belgrade, reconstituera l'Empire des Daces, prétendait mettre sa puissance non pas à l'encontre mais au service de Rome, et il se proclamait le soutien de son Auguste². Une foule d'hommes franchissaient d'eux-mêmes le fleuve, les mains tendues en amis, demandant à porter les armes sous les ordres de Constantin³. Un état-major de rois et de chefs barbares lui faisait escorte⁴. Du côté du Rhin, c'était un va-et-vient pacifique d'hommes et de troupeaux⁵, comme s'il n'y avait plus de frontière. On disait que l'empereur permettait les mariages entre Francs et Romains⁶, et que les uns et les autres ne devaient faire qu'une seule nation. Comment, après cela, ne pas croire en l'éternité de la paix, en la majesté inviolable de l'Empire, auquel chaque génération apportait un nouveau contingent de peuples sujets ?

Mais alors, à quoi bon immobiliser tant d'hommes sur le Rhin⁷ ? Constantin jugea la chose désormais inutile. Il voulut s'épargner les dépenses d'une forte armée de couverture et peut-être aussi les ennuis que cette armée, si elle avait un chef trop hardi, ferait courir à l'héritage de ses fils. Il supprima les grands commandements de la frontière, et il diminua, de beaucoup, les effectifs qui la gardaient. L'armée de Gaule ne fut assurément pas amoindrie dans de trop fortes proportions ; mais le principal des garnisons fut reporté dans les villes de l'intérieur⁸. Désormais, si quelque danger menaçait sur le Rhin, il faudrait que les soldats de bordure fissent aussitôt appel aux troupes de l'arrière, soit à la grande armée toujours présente auprès de l'empereur, soit aux corps disséminés entre les Vosges et l'Océan⁹.

C'était renoncer à la garde sur le Rhin¹⁰, au devoir essentiel de l'Empire depuis Auguste et César. Une faute irréparable était commise. Constantin, qui avait été

¹ En 322 ; Zosime, II, 21. En 334 ; *Exc. Vales.*, 32, et Eusèbe, *V. Const.*, IV, 6 : on aurait alors fait des Sarmates (on parle de 300.000 têtes) deux parts, les uns, enrôlés, les autres, envoyés comme cultivateurs. Les colonies agricoles et militaires de Gaule peuvent dater en grande partie de ces affaires.

² Hermanaric, depuis 350. Jordanès, *Getica*, XXI, 112 ; XXVIII, 145 ; Eutrope, X, 7, Eusèbe, *V. Const.*, IV, 5. — La grandeur de l'État goth a du reste été préparée par le prédécesseur d'Hermanaric, Géberic, contemporain de Constantin ; Jordanès, XXII, 114-115.

³ On parle de 40.000 Goths fédérés (Jordanès, XXI, 112).

⁴ Ammien, XXI, 12, 25 ; *Paneg.*, IX, 23 ; Eusèbe, *V. Const.*, IV, 7. — Tant de présents furent faits aux chefs barbares, qu'on reprochait à Constantin de leur payer en quelque sorte tribut (Julien, *Convivium*, p. 329, Sp.).

⁵ D'après *Paneg.*, VII, 11, où il peut s'agir de la région des embouchures, occupée en particulier par les Saliens : *toto nostri greges bicorni amne mersantur*.

⁶ Constantin Porphyrogénète.

⁷ Tout ce qui suit, d'après le texte de Zosime, II, 34. — A Constantin se rapporte également la création du maître de la milice et le démembrement à la fois de l'autorité du préfet du prétoire (on lui enlève le commandement des armées, il n'en garde que l'intendance) et de son ressort (quatre préfectures) ; Zosime, II, 33. Et cela pouvait amener, au profit d'un chef barbare, l'installation d'un pouvoir militaire supérieur et indépendant des autorités civiles. Cf. t. VIII, ch. I et II, en particulier ch. II, § 14.

⁸ Cf. t. VIII, ch. II, § 6 et 7.

⁹ Cf. t. VIII, ch. II, § 7, 8 et 9.

¹⁰ Tout cela a été bien vu par Zosime, II, 34. — Il est cependant à remarquer que déjà Constance a installé des légions en garnison d'hiver à Autun en 296-297 (*Paneg.*, IV, 4).

le principal bénéficiaire de l'œuvre des empereurs de Trèves, la compromit à jamais par excès de confiance ou par illusion d'orgueil.

VII. — LA PAIX RELIGIEUSE.

Après tant de batailles militaires et d'angoisses morales, monde était si heureux de vivre dans la paix. Les dieux mêmes, semblait-il, allaient se réconcilier, s'unir et s'absorber en une seule majesté.

Dès son avènement, Constantin avait rendu aux Chrétiens le droit de se réunir en assemblée et sans doute aussi de reconstruire leurs lieux de prières¹. L'édit de Milan², promulgué après la défaite de Maxence, ne fit qu'étendre à tout l'Empire exemple que lui-même avait donné en Gaule et les bienfaits de la paix religieuse que cette Gaule avait reçus de son divin père. Une fois de plus, ce pays servait à sauver le monde.

L'empereur, disait-on, avait enfin entrevu sur la route de Rome l'idéal de son âme et la loi de sa destinée, et, dans une de ces heures de recueillement où il se complaisait et où il faisait appel aux voix dominatrices, il avait entendu le vrai Dieu qui lui dictait sa volonté. En réalité, s'il avait fait graver le signe du Christ sur les boucliers de ses soldats, son esprit n'avait point encore pénétré la foi à travers le symbole, la vérité à travers l'emblème magique³. Il ne passa point brusquement d'Apollon à Dieu le Père, et il rêva plutôt, comme tant d'esprits de ce temps, d'une vague souveraineté divine résidant aux espaces invisibles⁴ et, de là gouvernant ou inspirant toute la terre et toutes les âmes. Que le Dieu des Chrétiens, que le Père qui règne dans les cieux, être de sainteté, de gloire et de puissance, lui parût de bonne heure le plus proche de cette majesté idéale, je le croirais volontiers⁵ : mais il n'aperçut que faiblement, en cette Divinité céleste,

¹ *Suscepto imperio nihil egit prius quam Christianos cultui ac Deo vero redderet* (Lactance, *De m. p.*, 24) ; *conventicula* [les locaux d'assemblées] [*in*] *statum pristinum redderentur* (*id.*, 48) ; Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VIII, 11 ; X, 5, 4. Cette mesure eut évidemment pour conséquence immédiate la construction ou reconstruction de nombreuses églises (cf. Sozomène, I, 8, *P. Gr.*, LXVII, c. 877). Une autre conséquence fut la restitution de leurs biens aux personnes condamnées pour Christianisme, ou, à leur défaut, l'attribution de ces biens à l'Église du lieu : ce qui assimilait les Églises, dans une certaine mesure, à des héritières légitimes de leurs fidèles, au lieu et place du fisc (Sozomène, *ibid.*) : mais cette mesure est-elle authentique ?

² Ou du moins les documents qu'on appelle de ce nom. Cf. n. précédente.

³ Voyez le texte d'Eusèbe, *V. Const.*, I, 27. Sur l'apparition des signes chrétiens sur les monnaies, Maurice, I, p. xxxi et s. Il semble que leur apparition ait été plus tardive dans les ateliers de Gaule (335, à Arles ; après la mort de Constantin, à Lyon et Trèves) ; cf. l'article de Voetter, *Erste christliche Zeichen auf Römischen Munzen*, dans la *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXIV, 1892, p. 41 et s.

⁴ *Quidquid est divinitatis in sede caelesti* ; édit de Licinius, Lactance, *De m. p.*, 18.

⁵ Il est particulièrement significatif de lire à ce sujet le Panégyrique prononcé près la victoire sur Maxence (IX, 26) : n'oublions pas que ces discours sont quasiment officiels, des sortes de déclarations pour l'opinion publique. Or, dans celui-ci, il n'est plus question de la religion d'Hercule (comme dans les discours I-VI), non plus de la religion d'Apollon (comme dans VII-VIII), mais uniquement de celle de la *divinitas* suprême ; et chose encore à signaler, et qui marque bien, je crois, la pensée de Constantin en 313, le discours se termine par une prière à cette divinité souveraine : *Summe rerum sator, cujus tot nomina sunt quot gentium linguas esse voluisti (quem enim te ipse dici velis, scire non possumus), sive in te quaedam vis mensque divina est...., sive aliqua supra*

le Père du Christ rédempteur des hommes, et peut-être ne fut-il jamais donné à l'empereur de connaître son Dieu dans la plénitude de la grandeur morale.

Il voulut d'abord et il ne cessa de vouloir que ce Dieu fût un Dieu de conciliation¹. S'il fit du dimanche un temps de fête, c'est parce que ce jour appartenait à la fois au Soleil d'où venait le prince et au Christ qui l'appelait². S'il laissa rebâtir les églises³, c'est en veillant qu'on ne démolit point de temples⁴. On a écrit qu'il tracassa les fidèles des anciens dieux⁵ : je n'en suis point sûr ; et si de tels excès se sont produits sous son règne, ils doivent être le fait de quelques exaltés ou de fonctionnaires trop zélés⁶, qui virent dans les victoires d'un empereur chrétien l'occasion de violences profitables.

omne cælum potestas es. Tout cela a été bien vu par J. Maurice (*Les Discours des Panegyrici Latini et l'Évolution religieuse sous le règne de Constantin*, dans les *C. r. de l'Acad. des Inscr.*, 1909, p. 165 et s.), par Batiffol (p. 218 et s.) et par Goyau (*Hist. relig.*, dans *Hist. nat.* d'Hanotaux, VI, [1922], p. 23).

¹ *Omnibus liberam potestatem sequendi religionem* (*De m. p.*, 48 ; Eusèbe, *Hist.*, X, 5, 4) : ceci dit dans la mesure où ce document, qui est de Licinius, reflète la pensée de Constantin. Voyez le dieu du Panégyriste.

² Lois de 321 ; *Code Just.*, III, 12, 2 ; *Code Théod.*, II, 8, 1 : remarquez que, Constantin dit *venerabilis dies Solis*, et non *dies Dominica* ; Eusèbe, *V. Const.*, IV, 18. Socrate, I, 8.

³ Ce fut, évidemment, la plus grosse affaire de la paix religieuse.

⁴ J'ai déjà dit que Constance avait fait rebâtir ceux d'Autun. Et il paraît certain que Constantin a reconstruit des temples en Gaule avant la guerre contre Maxence, sans doute surtout des temples apollinaires. Les temples ruraux qui ont survécu aux invasions du III^e siècle renferment d'ordinaire des monnaies qui vont jusqu'à Gratien (de Vesly, *Les Fana*, p. 141-2), et saint Martin n'aurait pas eu tant à faire contre les sanctuaires païens, si Constantin s'y était attaqué. Voyez encore le texte d'Eusèbe (*Laudes Const.*, 8, c. 1360) et d'Ammien (XVII, 4, 13 : *Nihil committere in religionem recte existimans*). — Il y eut cependant, mais je crois hors de Gaule, quelques destructions (Eusèbe, *V. C.*, III, 54-58), dues à des circonstances locales ou à des initiatives individuelles.

⁵ Eusèbe, *Laudes Const.*, 8, c. 1360. — Mais on ne parle de cela qu'après 330 (cf. Eusèbe, *V. Const.*, II, 44-45, et IV, 23 : interdiction des sacrifices). Et la fameuse loi qu'on lui a attribuée (*Code Théod.*, XVI, 10, 2) ne s'est pas retrouvée. Libanius lui-même, qui se plaint que Constantin ait ruiné la fortune des temples, lui fait un mérite de n'avoir rien changé au culte (*Pro templis*, § 6, III, p. 90, Forster ; cf. Ammien, XVII, 4, 13). — Je ne pense pas qu'on puisse rattacher à des mesures contre des édifices du culte païen l'allusion faite par une loi de Constantin (349, *C. Th.*, IX, 17, 2) à des destructions de monuments ou de tombeaux autorisées en 333. — Les mesures qui paraissent les plus favorables au Christianisme, l'affranchissement *in ecclesia* (*Code Just.*, I, 13, I, loi de 316), l'autorisation de léguer à l'Église (*Code Théod.*, XVI, 2, 4, loi de 321), les clercs exemptés des *munera* (*C. Th.*, XVI, 2, 1-3, lois de 313-320), ne signifient sans doute que le désir de mettre le culte chrétien dans la même situation légale que les cultes des temples païens les plus favorisés. De même, Ambroise, en 384, ne réclamait pour les Églises, en matière de testament et d'héritage, que d'être assimilées aux *fana* païens (*Epist.*, I, 18, § 13, *P. L.*, XVI, c. 076). — Les rapports de Constantin avec le paganisme, et en particulier sa soi-disant loi contre les sacrifices, ont donné lieu chez les érudits à d'innombrables controverses (cf., entre cent, Godefroy, *C. Théod.*, VI, p. 200 et s.), qui durent encore, et peut-être y en eut-il déjà chez les contemporains. — L'expropriation des biens mobiliers et peut-être même des biens-fonds des temples (Libanius, *ibid.*) est une autre affaire, et provoquée probablement en partie par l'obligation toute politique de ne pas laisser s'accroître les biens de mainmorte. Cf. t. VIII, ch. III, § 6. — Voyez, sur les précautions à prendre avec les textes d'Eusèbe, les judicieuses remarques de Crivellucci, *Della fede storica di Eusebio*, 1888, en particulier p. 41.

⁶ Eusèbe, *Laudes Const.*, 8 ; *V. Const.*, III, 54. — N'oublions pas en outre que les municipalités de l'Empire, étant dotées d'une large autonomie en matière cultuelle,

VIII. — QUERELLES THÉOLOGIQUES.

C'était trop demander à une religion sûre de l'empire, que d'imposer silence aux orgueils et aux querelles des âmes. Le Christianisme n'avait pas encore établi sa domination, et déjà ses fidèles s'entre-déchiraient. En Afrique, où les passions étaient plus vives, une lutte extraordinaire, extravagante, s'était engagée entre les extrémistes ou Donatistes, qui refusaient le pardon à ceux dont la foi avait chancelé au cours des persécutions, et les orthodoxes ou catholiques, qui étaient pour l'excuse, la réconciliation, la communion de tous¹. La dispute, évidemment, était alimentée par des questions de personnes, des conflits d'amours-propres, des ambitions individuelles.

Mais cette lutte de principes et de noms, et toutes les autres ensuite, furent inévitables en cette religion chrétienne où le culte se ramenait encore à peu de chose, sans rites compliqués ni cérémonies distrayantes, où l'intérêt résidait dans des faits de croyance, des articles de foi, des discussions d'idées. Avant tout, et pour faire contraste avec les formes matérielles du paganisme idolâtre, elle voulait élever l'édifice spirituel et moral, la philosophie du monde et de l'âme qui abriterait les siècles nouveaux ; et à moins de s'immobiliser trop tôt dans les dogmes d'une théologie fixée par ses chefs, il fallait qu'elle connût les combats d'opinions et les chocs de théories. En dépit de la masse des humbles qui étaient venus à lui, le Christianisme restait une religion d'intellectuels, créatrice de discussions, de gloses et d'hérésies. Ne reposait-il pas uniquement sur un seul Livre², plein de mystères, de symboles, de pensées étranges et profondes, de rêves, d'illusions et d'espérances, et n'avait-il pas pour première tâche d'interpréter le Livre et d'expliquer ses préceptes ? Qu'il y ait eu, dans les mêlées théologiques qui vont agiter l'Église, des subtilités de mots, des sottises d'esprit, des petitesse de cœur, et surtout du temps perdu et des forces gâchées, cela va de soi ; et j'ai souvent estimé qu'un Hilaire ou un Athanase avaient d'autres missions à remplir sur la terre que de multiplier les arguties sur la substance du Christ. Mais ces batailles verbales n'en ont pas moins forcé les hommes à réfléchir sur Dieu et sur l'âme, à la manière dont l'élite écoutait depuis des siècles les leçons de Socrate ou les *Dialogues* de Platon ; elles ont dirigé plus haut la pensée des multitudes humaines, loin des pratiques vulgaires ou extérieures des anciens cultes ; elles leur ont appris, au moins un instant, à remplacer le geste par la foi.

Le malheur, et ceci était inhérent à toute Église, à toute conviction collective, le malheur fut que les Chrétiens ne se bornèrent pas à discuter, ils voulurent imposer leur manière de croire. Chacun n'accepta, pour les problèmes posés par les textes de la Bible, que sa propre solution et celle de ses prêtres ; et de la même façon que le Chrétien n'avait voulu d'autre dieu que le sien, il ne voulut d'autre théologie que la sienne. L'esprit d'exclusion, l'orgueil dans la foi, se propagea de proche en proche ; et cette intolérance dont le Christianisme avait

eurent parfaitement le droit d'adhérer au Christianisme au détriment des anciens dieux, et de transférer leurs biens à l'évêque, ce qu'indique bien Sozomène (II, 5, c. 948). Il y a, dans cette histoire de la conversion du monde, beaucoup plus d'espèces locales et de nuances administratives qu'on ne le dit.

¹ Surtout, et en dernier lieu, Monceaux, *Hist. littéraire de l'Afrique chrétienne*, en particulier IV, 1912, *le Donatisme*.

² T. VIII, ch. VI, § 1.

fait preuve à l'endroit des autres cultes, devint le mot d'ordre à l'intérieur de ses Églises. Chaque secte se crut seule conforme à la loi du Livre, seule elle crut détenir l'orthodoxie, **la foi exacte** : ailleurs, ce n'était qu'hérétiques, presque plus dangereux que des infidèles, non pas des étrangers, mais de faux frères, qui n'ignoraient pas la leçon divine, mais qui ne voulaient pas la recevoir. Des siècles de tremblement moral et de haines fraternelles vont commencer pour le monde.

Le malheur fut encore que, pour s'assurer la victoire dans l'Église Universelle, chaque secte demanda l'appui des plus forts, c'est-à-dire de la puissance publique. Et ce fut, dès l'année de l'édit de Milan, l'appel à l'empereur. Le Christianisme n'avait échappé à la brutalité ou à la maladresse de l'autorité politique que pour s'appuyer aussitôt sur son pouvoir. Ainsi, à peine ébauché son règne, la religion chrétienne renonçait à quelques-uns des principes qui avaient provoqué sa naissance, et les faiblesses ou les vices des hommes commençaient à gâter la foi merveilleuse et la charité parfaite annoncées par Jésus. L'Église triomphante s'apprêtait à renier l'œuvre des martyrs. Ceux-ci avaient revendiqué la liberté de s'assembler et de prier en dehors de César : celle-là demandait à César de convoquer ses assemblées et de sanctionner ses

prières. Les Chrétiens des premiers âges avaient dénié au prince le pouvoir de s'occuper des âmes : et les prêtres du siècle nouveau vont le supplier de prendre parti entre les croyances de ces âmes.

Peut-être Constantin eût-il mieux aimé s'abstenir. Le mot d'ordre de Milan avait été, que chacun suivit le dieu de ses préférences¹. Mais il lui fut impossible de demeurer neutre entre ces enragés, dont le nombre et les passions croissaient chaque jour, et dont les violences risquaient de compromettre la paix religieuse et l'unité morale de l'Empire. Il se résolut à soumettre l'affaire du Donatisme aux évêques de Gaule et de Bretagne, jusque-là étrangers aux grandes querelles théologiques des Églises africaines², et il les réunit en concile Arles³, qui devenait en Gaule sa ville favorite⁴ (314⁵).

¹ Constantin était, à l'origine, évidemment opposé à toute intervention du pouvoir dans les affaires religieuses : *petitis a me in sæculo iudicium*, disait-il aux évêques, *cum ego ipse Christi iudicium expectem* (Optat, II, 23, p. 26).

² Avant de convoquer le concile, Constantin a envoyé à Rome, pour examiner avec l'évêque de cette ville la question donatiste, outre un certain nombre d'évêques italiens, *quosdam episcopos ex Galliis*, renommés *pro integritate vitæ* : Rétice d'Autun (*Reticius ab Augustoduno civitate*, Optat), qui paraît avoir joué un rôle important dans la condamnation des Donatistes (Augustin, *Contra Julianum*, I, 3, 7), Manlius d'Arles, Maternus de Cologne ; les Donatistes avaient du reste réclamé eux-mêmes des juges gaulois, *de Gallia nobis iudices* (Optat, I, 22). C'est le synode de Rome, 2 octobre 313 Eusèbe, *Hist. ecclés.*, X, 5 ; Optat, *De sch. Donat.*, I, 22-24, éd. Ziwsa, *Corpus de Vienne*. Cf. Mansi, II, c. 433 ; Monceaux, IV, p. 33 et s. : etc.

³ Lettre de Constantin convoquant *εἰς τὴν Ἀριλαθησίῳν πόλιν* pour le premier août ; Eusèbe, *Hist.*, X, 5, 23.

⁴ Il est fort probable que Constantin a inauguré le concile, question d'ailleurs depuis longtemps controversée remarquez qu'à la date ou il s'est tenu, Eusèbe (*V. Const.*, I, 44) parle de la présence de Constantin dans les synodes convoqués pour rétablir la paix.

⁵ Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, II, 1759, c. 463 et s. ; [dom Labat], *Conciliorum Galliae collectio*, I [seul paru], 1789, c. 91 et s. ; Maassen, *Geschichte der Quellen und der Litteratur des canonischen Rechts*, 1870, p. 188 et s. ; Héfélé, *Hist. des conciles*, I, trad. Leclercq [plus complète que les éditions allemandes], 1907, p. 275 et s. — Aux 22 canons traditionnels quelques manuscrits (Mansi, II, c. 474 ; Maassen, p. 189) en ajoutent six autres d'authenticité douteuse. — Je ne partage pas

IX. — CONCILE D'ARLES¹.

Le concile d'Arles, qui suivit de si près l'édit de Milan, marque avec une extrême netteté le début de cette Église nouvelle qui collabore avec l'Empire, inspire ou discute ses actes et subit son contact².

Il condamna les extrémistes d'Afrique et confia à l'empereur le soin de les réduire au silence³. Constantin dut exiler leurs chefs, du reste avec un médiocre empressement⁴. Il n'en était pas moins à la remorque du concile, tandis que d'autre part cette assemblée convoquée par message du prince, ces évêques pourvus de lettres officielles pour l'usage de la poste d'État⁵, n'en paraissaient pas moins une réunion de fonctionnaires impériaux. Une solidarité imprévue unissait l'évêque et César, point trop différente de celle qui avait jadis uni le pontife et le consul de la Rome païenne, et, dès les journées chrétiennes d'Arles, on commença à dire que Constantin Auguste serait l'évêque universel⁶, ainsi qu'il était déjà le souverain pontife. Le paganisme traditionnel et la religion publique de Jupiter n'avaient point encore disparu, et le Christianisme s'essayait déjà à prendre leurs pratiques et leurs formules.

Ce même concile d'Arles régla la conduite que les croyants devaient suivre vis-à-vis de l'Empire. Il fut défendu à un soldat chrétien d'abandonner le service, même en temps de paix⁷. On permit aux fidèles de devenir gouverneurs de provinces ou magistrats municipaux⁸. En cela encore c'était une leçon adressée aux exaltés, c'était ramener les hommes au sentiment des devoirs du citoyen et reconnaître la souveraineté de l'État et de la patrie. Et c'était par là même rappeler et justifier les droits de l'Empire, associer sa vie à celle de l'Église : en bas comme en haut, du décurion au prince, du laïque à l'évêque, Romains et Chrétiens pouvaient maintenant collaborer⁹.

les réserves qu'on a faites sur les signatures (Héfélié, I, p. 276, n. 2). Voici les noms des délégués des 16 diocèses de Gaule qui ont signé : *Oresius*, Marseille ; *Marinus*, Arles ; *Verus*, Vienne ; *Dafnus*, Vaison ; *Faustinus*, Orange ; *Innocentius*, diacre, *ex portu Nicænsi*, Nice ; *Romanus*, prêtre, cité d'Apt ; *Inbetausius* [var. *Ambitausius*], Reims ; *Avitianus*, Rouen ; *Reticius*, Autun ; *Vocius*, Lyon ; *Maternus*, Cologne (*Agrippinensium*) ; *Genialis*, diacre, *de civitate Gabalum* (Javols) ; *Orientalis*, Bordeaux ; *Agroecius*, Trèves ; *Mamertinus*, Eauze. — Le nombre des assistants (évêques) varie suivant les manuscrits de 600 à 121 ou 95 (Maassen, p. 190) ; je suis convaincu qu'il faut descendre bien au-dessous le total des évêques signataires ne dépasse jamais 33 dans les manuscrits).

¹ Funk, *Die Zeit der ersten Synode von Arles*, 1890, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, I, 1897, p. 352 et s. ; Duchesne, *La Date du concile d'Arles*, dans les *Mélanges* de l'École de Rome, X, 1890, p. 640 et s. ; et les ouvrages généraux.

² Tillemont a bien vu que le concile d'Arles est le plus important après les œcuméniques (*Mém.*, VI, p. 53).

³ Lettre de Constantin après le concile contre *infandos deceptores religionis* ; Monceaux, IV, p. 348-9.

⁴ Constantin les fit appeler à la cour.

⁵ Eusèbe, *Hist. ecclés.*, X, 5, 23 ; 6, 4.

⁶ Eusèbe, sans doute à propos du concile d'Arles (V. *Const.*, I, 44) : Οὐδὲ τις κοινὸς ἐπίσκοπος ἐκ Θεοῦ καθεσταμένος.

⁷ Article 3 : *De his, qui arma projiciunt in pave*.

⁸ Article 7 : *De fidelibus, qui præsides fiunt vel rempublicam [municipale] agere volunt*.

⁹ Dans le même ordre d'idées, Constantin semble avoir reconnu le droit aux Chrétiens d'en appeler, pour de certaines causes, du juge impérial *ad episcopale judicium* ; loi de

Mais l'Église, représentant la collectivité des âmes, se considérait, en cet accord, comme la puissance gardienne et dispensatrice de la vie morale. Si un Chrétien veut devenir fonctionnaire¹, qu'il demande une lettre d'autorisation à l'évêque de son municipes originel : ce n'est qu'à cette condition que l'évêque de sa nouvelle résidence l'admettra à la communion², et, s'il prend part comme magistrat à des sacrifices païens, il en sera aussitôt exclu³. Ainsi, l'Église surveille tous ses membres ; elle étend, à côté et au-dessus des fonctionnaires publics, le réseau de ses évêques. Si elle sollicite de l'État qu'il impose la foi religieuse, elle contrôle de son côté la manière dont les délégués de l'État appliquent eux-mêmes cette loi⁴. Une théocratie se prépare dans l'Empire reconstitué⁵ ; il n'a recouvré l'unité que pour se confondre avec l'Église⁶.

X. — ATONIE DES ÉGLISES DE GAULE.

J'aurais aimé, pour cette Église chrétienne des temps constantiniens, moins de préoccupations intérieures et plus d'audaces généreuses : elle discute trop, elle règle trop. J'aurais voulu moins de conciles et plus de propagande, moins de théologie et plus de **bonnes nouvelles**.

Or, il ne semble pas qu'il y ait eu alors, du moins dans Gaule, de véritables apôtres. Aucun de ses prêtres n'a laissé un nom qui mérite la gloire. Ils se laissaient éclipser par l'éclat incomparable de l'Espagnol Hosius, l'évêque de Cordoue, qui fut le confident de l'empereur et une manière de directeur ou de dictateur sur les Églises occidentales⁷. Le plus connu de tous⁸ était Rétice d'Autun, un instant cher à Constantin : mais ce n'était guère qu'un lettré de noble lignage⁹, commentateur des livres saints¹⁰ et apologiste de la doctrine

318 [Seeck], *Code Théod.*, I, 27, 1, Mommsen ; de 333, *Constit. Sirmond.*, I, p. 907, Mommsen ; cf. Godefroy, VI, p. 339 et s.

¹ Gouverneur ou magistrat municipal.

² Article 7.

³ Art. 7 (*contra disciplinam agere*).

⁴ Ajoutez (art. 4 et 5) le refus de la communion aux gens du cirque et du théâtre. Il n'est pas fait mention de la gladiature.

⁵ Remarquez que le concile adresse par lettre ses canons au pape Silvestre, mais je ne sais s'il faut accepter sans réserves la formule *majoris dioceseos gubernacula*, ou *qui majores dioceses tenes*, sur laquelle on a tant disserté (cf. en particulier Batiffol, p. 289 et s.). De toutes manières, j'y vois l'équivalent territorial de l'expression *auctoritate potiore episcopi* appliquée à l'évêque de Rome (Ammien, XV, 7, 10), et j'y rapporte également le *per te potissimum* du même concile d'Arles. Cf. t. VIII, ch. VI, § 5.

⁶ C'est en terre de Gaule que l'État romain faisait son apprentissage d'État chrétien, Goyau, *Hist. relig.*, p. 23-24. — Il faut observer à ce propos que les privilèges accordés par Constantin aux Églises et au clergé étaient strictement refusés par lui à ceux que l'Église notait comme hérétiques, et n'appartenaient qu'aux *observatores legis catholicæ* (loi de 321, *C. Th.*, XVI, 5,17).

⁷ Cf. Socrate, I, 7, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 56. Sur Hosius, Loofs dans la *Realencyklopædie* de Hauck, VIII, 1900, p. 376 et s.

⁸ Outre Rétice, Marin d'Arles (lequel a dû présider le concile d'Arles) et Materne de Cologne. A Trèves, Maximin n'arrive au plus tôt qu'en 329.

⁹ S'il faut accepter le témoignage de Grégoire de Tours, *In gloria confess.*, 74.

¹⁰ *Commentarii in Canticum Canticorum* (Jerôme, *De viris Ill.*, 82 ; *Epist.*, 37, *Patr. Lat.*, XXII, c. 401-3 ; *id.*, 5, c. 337). — On le lisait encore au XIIe siècle ; Bérenger le Scolastique, *Patr. Lat.*, CLXXVIII, c. 1864 ; cf. Pitra, *Spicilegium Solesmense*, I, p. 170.

orthodoxe¹, ami de l'ordre et de la paix ; et je ne peux guère voir en lui un homme d'action et un remueur de foules². Quant aux autres signataires du concile d'Arles, ce sont à peu près tous des inconnus. Le Christ n'était encore que le Dieu qu'on adore dans les villes, et l'on n'aperçoit pas qu'il ait gagné à lui les nobles et les paysans de la campagne : sa religion demeure celle des classes moyennes ou des plébéiens municipaux, une foi de bourgeois ou d'artisans. Une seule inscription chrétienne³ est datée du règne de Constantin ; et même à Arles, bien peu de beaux sarcophages appartiennent à des fidèles de ce temps⁴. L'ère de la liberté a été, pour les Églises de la Gaule, le début d'une longue période de stagnation.

Nul missionnaire non plus n'en partit pour les terres voisines des Francs ou des Alamans⁵. Ces Francs, qui vivent déjà à moitié de la vie de l'Empire, seront les derniers des Barbares à connaître le Christ : on dirait que les évêques du voisinage, de Tongres, de Trèves ou de Cologne, n'ont pas fait le moindre effort pour le leur révéler. Ceux des Germains qui se ralliaient à Rome en acceptaient les cultes traditionnels, ou bien Isis, la Grande Mère et le Soleil⁶. On ne profitait pas de la paix de la frontière pour avancer au delà le règne de Dieu. Comme tant

— C'est un des plus anciens et ce fut longtemps un des plus fameux parmi les innombrables commentaires auxquels donna lieu le *Cantique des Cantiques*.

¹ *Adversus Novatianum* (Jérôme, *De Viris ill.*, 82).

² Il faut d'ailleurs se borner sur lui aux vagues jugements postérieurs, ceux d'Augustin (*Contra Julianum*, I, 3, 7, P. L., XLIV, c. 644 ; *Opus imperfectum*, 54, P. L., XLV, c. 1078) et de Jérôme (*ibid.*), *celeberrimæ famæ, magnæ auctoritatis*. — Et il est en outre fort probable qu'il y a eu dans les Églises comme dans les milieux municipaux, sous l'influence de Constance et d'autres, un mouvement pour mettre Autun et son évêque au premier rang. — A la vie de Retice et au mouvement chrétien d'Autun se rattache le petit poème *De laudibus Domini* (*Patr. Lat.*, LXI, c. 1091 et s.), composé sous Constantin, sans doute par un Éduen, et racontant un fait miraculeux de la vie de l'évêque (Grégoire de Tours, *In gl. conf.*, 74).

³ Encore est-elle de la fin 334 (Lyon, cimetière de Saint-Irénée ; Corpus, XIII, 351) : cf. Le Blant, *L'Épigraphie chrétienne en Gaule*, 1895, p. 14.

⁴ A mon sens. — Le Blant se borne à dire d'une manière générale (*Ét. sur les sarcophages chrétiens antiques d'Arles*, 1878, p. v) : **Le plus grand nombre appartient au I^{er} ou au II^e siècle**. Le premier exemple épigraphique du chrisme en Gaule est de l'an 347 (Valcabrière, *Corp.*, XIII, 299), Et remarquez l'apparition tardive des symboles chrétiens sur les monnaies. — Je ne puis suivre en aucune façon Becker (*apud* Dœlger, p. 169-175), qui date du règne de Constantin les sarcophages d'Arles et d'ailleurs en Gaule représentant le passage de la mer Rouge, ce qui serait, dit-il, une allusion à la victoire sur Maxence : les allusions à des événements historiques m'ont paru complètement étrangères à l'art chrétien de ce temps. — Le célèbre sarcophage d'*Hydria Tertulla* (Espérandieu, n° 177) est très certainement antérieur à Constantin : mais rien, quoi qu'on ait dit, n'y révèle des éléments chrétiens.

⁵ Je le suppose d'après le silence des écrivains du temps. D'autant plus que nous savons qu'il y eut, de la part des Chrétiens orientaux, un mouvement assez intense de propagande au delà des frontières (en Arménie, en Perse, en Éthiopie, avant ou sous Constantin, Sozomène, II, 8 et 24 ; plus tard chez les Marcomans du nord du Danube, Paulin, *V. Ambrosii*, § 36, P. L., XIV, c. 39 ; chez les Goths avant leur passage dans l'Empire).

⁶ Ammien Marcellin, à la date de 357 (XVI, 12, 25), cite le roi alamari *Mederichus, dia obsidatus pignore tentus in Galliis, doctusque Græca arcana*, qui avait changé en *Serapio* le nom de son fils *Agenarichus*. Le nom de *Silvanus*, que le Franc Bonitus donna à son fils, peut se rapporter aussi à quelque fait de conversion religieuse.

d'hommes de leur pays, les Chrétiens de Gaule sont tout à la joie de ne plus craindre, et ils n'ont pas la force d'un nouvel élan.

En Afrique et en orient, on avait en tout cas celle de se disputer avec acharnement. Le concile d'Arles ne mit point fin au schisme du Donatisme ; et il en surgit presque aussitôt un autre, tout autrement redoutable pour l'unité de l'Église, celui d'Arius d'Alexandrie.

Constantin, pour l'entraver, convoqua à Nicée l'assemblée universelle des évêques de la Chrétienté ; et celle-ci, sous l'inspiration d'Hosius, rédigea le symbole, désormais définitif, de la foi orthodoxe et catholique (325)¹. L'empereur ne s'en laissa pas moins surprendre et troubler par les Ariens, et ce fut l'un d'eux qui parvint enfin à le baptiser : cet étrange souverain n'arriva au Christianisme que pour entrer dans l'hérésie². Il n'en retint que davantage ce rôle de protecteur de l'Église que les orthodoxes lui avaient assigné : mais ce fut pour le retourner contre eux, et il exila à Trèves leur chef et champion, l'évêque Athanase d'Alexandrie (335 ?)³.

Si l'on choisit pour lui ce lieu de résidence, c'est peut-être parce que la Gaule ignorait tout de ces lointaines querelles⁴. L'Arianisme n'y avait pas plus pénétré que le Donatisme ; un seul de ses évêques, et l'un des moindres, avait assisté au grand concile d'Orient ; et elle n'avait même pas besoin, pour fixer sa foi, de connaître le symbole régulateur de Nicée. Ses églises vivaient d'une vie honnête, pacifique et banale⁵.

XI. — PROGRÈS MORAUX ; LES TEMPS DE LA CONCILIATION.

Il n'empêche que le temps de Constantin, par cela seul que le Christianisme triomphait, fit sentir aux hommes la nécessité de progrès profonds dans la vie morale et dans les rapports sociaux. La révolution dont les paroles du Christ avaient été les germes, s'opérait peu à peu dans les âmes ; et si rien n'y mettait obstacle, ce serait un monde nouveau auquel présiderait l'Empire rajeuni. Médiocre sans doute était le souverain, médiocres peut-être aussi ses conseillers, y compris les évêques⁶. Mais somme toute, ce fut pour l'humanité une glorieuse

¹ Eusèbe, *V. Const.*, III, 6 et s. ; IV, 27. Il est à remarquer, comme il résulte du reste implicitement du texte d'Eusèbe (III, 7), que la Gaule n'y fut point représentée. Un seul de ses évêques y assista, Nicaise de Die (lire *Nicasius Diensis*, et non *Divionensis* [Dijon] ou *Diniensis* [Digne] ; Mansi, II, c. 696 ; cf. en dernier lieu dom Morin, *Revue Bénédictine*, XVI, 1899, p. 72 et s.).

² Jérôme, *Chr.*, ad a. Abr. 2353 [337].

³ L'exil ou plutôt l'absence d'Athanase dura 2 ans 4 mois (Théodoret, II, 1, *Patr. Gr.*, LXXXII, c. 992) ; mais il y a incertitude pour savoir s'il faut le placer de 335 (11 juillet) à 337 (23 novembre) (ce que j'inclinerai à accepter) ou en 336-338 ; Théodoret, I, 29, c. 988 ; chronique des *Epistolæ festales* d'Athanase, P. Gr., XXVI, c. 1353. Voyez en particulier Gwatkin, *Studies of Arianism*, 2e éd., 1900 p. 140-142.

⁴ Remarquez que c'est en Gaule que Constantin, de 325 à 328, avait exilé les trois évêques ariens Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée et Maris de Chalcedoine (Philostorge, II, 1 et 7, p. 12 et 10, Bidez).

⁵ On trouvera quelques remarques sur les Églises de Gaule, en particulier de Trèves, au IVe siècle, chez Diel, *Der hl. Maximinus und der hl. Paulinus, Bischöfe in Trier*, Trèves, 1873 (trop peu de critique), et Garenfeld, *Die Trierer Bischöfe des vierten Jahrhunderts*, thèse de Bonn, 1888.

⁶ Y compris Hosius, sur qui je vois quelques réserves à faire.

époque, et la durée de ce règne interminable parut une suprême faveur que la Providence accordait aux hommes¹.

Le mot d'ordre était la conciliation entre ces hommes. J'ai déjà parlé de la paix à la frontière, que plus rien ne venait interrompre². Barbares et Romains fraternisaient pour enrichir et défendre la Gaule et l'Empire³ ; les familles des deux races unissaient leurs enfants⁴ ; et leurs membres parvenaient côte à côte aux pouvoirs publics⁵, servaient l'Empire avec une égale fidélité. Chrétiens et païens arrivaient à s'entendre : des fêtes communes, telles que les dimanches ou les principaux épisodes de la vie de la nature universelle⁶, rapprochaient fidèles de tous les cultes en une même reconnaissance envers la Divinité suprême⁷. De la frontière la paix descendait dans les âmes.

La terre continuait se repeupler. Pères et mères de famille se sentaient heureux à voir grandir autour d'eux des lignées toujours plus nombreuses : car on savait que les nouveau-nés ne périraient point de misère ou sous les coups de l'ennemi⁸. L'empereur venait à leur aide, et des lois étaient promulguées pour favoriser le mariage et la paternité⁹. On admira à nouveau la beauté de la vie familiale¹⁰. Les plus grands donnaient l'exemple des foyers prospères¹¹ : Constantin et son frère Constance, à eux deux, avaient vu naître dix enfants en leurs palais ; et eux-mêmes avaient près d'eux trois sœurs et deux frères, nés aussi du fondateur de la dynastie¹².

Les êtres d'élite, répudiant l'égoïsme invétéré des Romains de l'Empire, se sentaient émus à la vue de cette jeunesse grandissait à l'horizon de la paix reconquise. Un orateur d'Autun, parlant à l'empereur Constantin en un jour solennel, lui recommande ses cinq fils, et, avec eux, dit-il, les fils de son esprit,

¹ Cf. *Panegy.*, VII, 21, rappelant à Constantin la prédiction de ses *tricennalia*.

² Cf. le Panégyrique de 321 (X, 38) : *Jacet in latere Galliarum ut in sinu tuo fusa barbaria*.

³ *Pan.*, V, 9 : *Aral nunc mihi Charnavus, etc., et servire se militiae nomine gratulatur*.

⁴ Il est d'ailleurs impossible que les Francs, si nombreux au palais, n'aient pas contracté souvent des mariages avec des Romaines.

⁵ Ammien, XXI, 12, 25 : on reprochait à Constantin d'avoir le premier élevé les Barbares aux honneurs (*augendae barbaricae vilitatis*), et même peut-être au consulat (XXI, 10, 8). J'hésiterais à affirmer ce dernier point, ne trouvant point de noms barbares parmi les consuls ordinaires de Constantin ; il reste vrai que les chefs barbares au service de l'Empire pouvaient prendre de noms latins, et y furent peut-être parfois invités ou obligés, et qu'en outre il y avait toujours des consuls subrogés ou *suffecti*.

⁶ Voyez les Fastes de Philocalus, contemporains de Constantin (*Corpus*, I, 2e éd., p. 256 et s.) ; cf. *Dict. des Antiquités*, II, p. 1062-3 (article *Feriae*).

⁷ Voyez les remarques de Batiffol (p. 188-201) sur le *summus deus* au temps de Constantin.

⁸ *Parentes adulatorum non poenitet filiorum* ; *Paneg.*, VIII, 12 ; cf. VI, 2 ; X, 38.

⁹ *Novae leges regendis moribus et frangendis vitiis, ... munita conjugia* ; *Paneg.*, X, 38 (prononce en 321) ; loi de 321 (*Code Théod.*, XII, 17, 1, en faveur des familles nombreuses). Mais en même temps, il supprimait les *terreurs légales* qui pesaient sur le célibat (loi de 320, *Code Th.*, VIII, 16, 1).

¹⁰ *Paneg.*, VI, 2 ; VIII, 12 ; X, 38.

¹¹ *Exemplum dare gentibus ad matrimonia studiosius expetenda et liberos educandos* ; *Paneg.*, VI, 2.

¹² Voyez le tableau généalogique dressé dans l'*Onomasticon* de De Vit, III, p. 90.

les élèves qu'il a formés¹. Un souffle d'aimable sensibilité passait sur le monde gallo-romain².

Cette joie des humains s'accordait avec la joie de la terre. Le sol de Gaule continuait sans arrêt le merveilleux travail de ses sillons, de ses vergers et de ses vignobles³ réveillé par le père de Constantin. Les paysans chantaient gaiement au retour de leur travail, le long des bords de la Moselle fleuris à nouveau de mille jardins⁴ ; même sur les rives du Rhin, depuis si longtemps désolées, les champs reprenaient leur allure cultivée, et les blés y pouvaient mûrir sans danger⁵. Partout, le cheptel s'était reconstitué ; la Flandre et le Brabant avaient recouvré leurs beaux troupeaux⁶ ; et les champs de foire revoyaient en foule les bêtes et les carrioles d'autrefois, souvent conduites par un valet de ferme franc ou frison, devenu aussi expert qu'un vieux paysan de Gaule à débattre les prix et à écouler la marchandise⁷. Les transactions étaient du reste singulièrement plus faciles, depuis que Dioclétien et Constantin étaient revenus à la saine monnaie, que l'or et l'argent sortaient en quantités plus grandes et en valeurs plus fixes des ateliers monétaires de l'Empire⁸. Car, des deux ennemis de la terre, le Barbare était écarté⁹, et le fisc se montrait pitoyable¹⁰. Il avait consenti à la suppression anciennes taxes sur les successions¹¹ ou les affranchissements¹², si gênantes pour la circulation de la richesse matérielle¹³ ou de la liberté humaine ; il renonçait à réclamer des arriérés d'impôts¹⁴ ; il diminuait la quotité de la contribution foncière¹ ; il

¹ *Paneg.*, VII, 23 : *Commendo... præter illos quos genui etiam illos quasi meos numero quos provexi.*

² Voyez (t. VIII, ch. V, § 9 et 7) les œuvres d'Ausone, qui est né vers 310.

³ *Annonæ ubertas, fructuum copia, ... tanta honorum affluentia* ; *Paneg.*, X, 38. — Ce tableau matériel et moral de la Gaule correspond en particulier à l'année 321, date du Panégyrique X, qui nous a fourni quelques renseignements essentiels. — Ce discours, dit de *Nazarius*, a été prononcé le 1er mars 321, sans doute à Rome, à l'occasion de la cinquième année des Césars, fils de Constantin. On suppose que ce Nazarius est le rhéteur bordelais célébré par Ausone (*Professores*, 15, 9-10) et Jérôme (*ad a. Abr.* 2352 [à la date de 336], p. 192, Schœne) c'est l'entrée en scène, mettant à l'écart l'école d'Autun, de celle de Bordeaux. — Cf. t. VIII, ch. V, § 5.

⁴ Ausone, *Mosella*, 163 et s.

⁵ *Aral illam terribilem aliquando ripam inermis agricola* ; *Paneg.*, VII, 11.

⁶ *Toto nostri greges bicorni amne mersantur* ; *Paneg.*, VII, 11.

⁷ *Chamavus et Frisius.... nundinas meas pecore venali et cultor barbarus taxat annonam* ; *Paneg.*, V, 9.

⁸ Création du sou d'or de 60 à la livre par Dioclétien (5 gr. 45), de 72 à la livre par Constantin vers 312 (4 gr. 55) ; création par Constantin du *miliarensis* d'argent (un quatorzième du sou d'or de même poids).

⁹ Voyez en particulier le Panégyriste de 321 ; X, 38.

¹⁰ Aur. Victor, *De Cæs.*, 41, 20.

¹¹ Hypothèse très plausible de Poisnel ; voyez ses fines études sur la législation fiscale et morale de Constantin, *Mélanges de l'École de Rome*, II, 1883, p. 312 et s.

¹² Hypothèse en harmonie avec la législation du temps.

¹³ Cf. *Paneg.*, X, 38.

¹⁴ Remise à Autun, en 311, des *reliqua* des cinq dernières années ; *Paneg.*, VIII, 3. Cette remise doit se rattacher à la mesure générale prise en 313 pour la province de Première Lyonnaise, à laquelle appartenait Autun, de la révision des *reliqua* de la *res annonaria* (partie de l'impôt foncier livrable en nature) ; *Code Théod.*, XI, 3, 1 (*ad Antonium Marcellinum præsidem promneræ Lugdunensis Primæ*). — Remise d'un quart de l'impôt sur les terres, peut-être lors du règlement de l'indiction de 327 ; Eusèbe, V. *Const.*, IV, 2. — Sur ces questions, t. VIII, ch. I, surtout § 8.

procédait à un nouveau cadastre, prélude d'une répartition plus équitable des charges². La législation se faisait plus douce dès qu'elle touchait au travail agricole : Constantin défendit qu'on saisisse les esclaves et les animaux de labour³. Des pratiques plus humaines et plus rémunératrices se propageaient dans l'exploitation des grands domaines : les propriétaires consentaient à confier à leurs esclaves ruraux une métairie qui fût leur foyer, un champ qui fût leur tâche d'habitude⁴ : la terre va davantage attirer et retenir les artisans de son sol, et elle recevra d'eux plus d'amour et plus de soins.

Les villes à leur tour se ranimaient⁵. A Trèves, à Autun, on ne cessait de bâtir. Reims dut à une générosité de Constantin la construction de nouveaux thermes⁶, retour à la folie coutumière des villes gallo-romaines⁷. Mais par contraste se dressaient partout les églises chrétiennes, les unes encore serrées et à demi cachées à l'ombre des remparts⁸, les autres bientôt dominatrices au-dessus des tombes de cimetières⁹. Les jeunes Universités prospéraient rapidement¹⁰. Des centaines d'étudiants accouraient à Bordeaux¹¹. Une certaine égalité régnait sur les bancs des écoles, où fils de grands et fils de pauvres se coudoyaient¹². Les édifices du culte chrétien s'ouvraient à tous sans distinction : aux jours de fêtes, la foule y devenait plus dense, riches et misérables priaient ensemble¹³, et une plus noble joie se répandait sur les hommes. A ces heures de foi, les impuretés sanglantes des théâtres et des arènes semblaient être oubliées de tous, et on pouvait espérer qu'elles ne seraient bientôt qu'un souvenir de temps abolis.

Les belles-lettres ne souffraient pas des progrès de la foi chrétienne. Ses prêtres ne cessaient d'écrire en grec ou en latin, et ils le faisaient avec la souplesse et l'abondance d'un rhéteur d'Autun ou d'un professeur de Bordeaux : on devinait

¹ Les capita d'impôts dus par les Éduens furent, en 311, diminués de plus d'un quart, de 7.000 sur 32.000 ; *Paneg.*, VIII, 11. Cette mesure (cf. n. suivante) a été sans doute prise par Constantin en rapport avec le recensement de 312 (n. suivante).

² *Novi census*, sans aucun doute en 312, dont les remises de 311 sont le prélude. L'ancien cadastre auquel le Panégyrique (VIII, 5) fait allusion, est sans doute celui qui dut être fait sous Dioclétien, et peut-être avait-il été établi sur d'anciens documents (*agros, qui descripti fuerant...*, *Gallicani census communi formula teneremur*), sans tenir compte de l'état réel des cultures à la fin du III^e siècle.

³ *Code Théod.*, II, 30, 1, loi de 315. — Voyez aussi la loi de 328, qui exempte de corvées le laboureur occupé aux semailles et aux moissons ; XI, 16, 4.

⁴ Voyez t. VIII, ch. III, § 7.

⁵ *Exornatae mirandum in modum ac prope de integro conditae civitates* [dans le sens de villes chefs-lieux de cités] ; *Paneg.*, X, 38. *Circa tua vestigia urbes et templa consurgunt* ; VII, 22 (en 310) : remarquez qu'il s'agit de construction ou de reconstruction des temples païens.

⁶ *Sumptibus fisci* ; *Corpus Inscr.*, XIII, 3255.

⁷ T. VIII, ch. IV, § 9.

⁸ Cf. t. VIII, ch. IV, § 9.

⁹ T. VIII, ch. IV, § 10. — C'est sous l'épiscopat de Lidoire à Tours (qui commence en 337 ou 340) que Grégoire place la construction à la fois de la *prima ecclesia infra* [= *infra urbem*] et de la *prima basilica* (*Hist.*, X, 31, p. 443, Arndt). A Trèves, l'église municipale a dû se construire sous Constantin même, mais tout à fait à la fin du règne (Athanasie, *Ad. Const.*, § 15, *P. Gr.*, XXV, c. 613).

¹⁰ Cf. t. VIII, ch. V, § 5.

¹¹ Ausone, *Professores*, 2, 9-10.

¹² Dans une certaine mesure ; t. VIII, ch. V, p. 248.

¹³ T. VIII, ch. VI, en particulier, § 1 et 13.

que le Christianisme serait un terrain incomparable pour les batailles de mots et les artifices de langage¹. C'est en excellent latin, précis et nerveux, que sont rédigés les articles du concile d'Arles : ils valent, comme formules, les réponses des jurisconsultes de l'ancienne école. Constantin vient d'envoyer en Gaule, pour y faire l'éducation de son fils aîné Crispus², le Chrétien Lactance, écrivain latin de premier ordre, clair et vigoureux³ ; et celui-ci vient d'écrire⁴ un ouvrage sur les *Institutions Divines*⁵. Qu'un précepteur de prince impérial compose un livre de ce genre, pendant ou réplique aux *institutions civiles* des professeurs de droit⁶, cela montre bien que la pensée de Dieu, ses ordres de foi et de charité, devaient désormais présider aux actions des hommes⁷.

Les Romains de ce siècle, et même leurs chefs, comprirent mieux le prix de la liberté et la dignité de la vie humaine⁸. On a douté que ce fût sous l'influence du Christianisme pourtant, le premier devoir du Chrétien n'était-il pas alors de lire les Évangiles, et le Livre ne renfermait-il pas les plus beaux préceptes que la terre eût jamais reçus sur la grandeur de l'âme, sur l'égalité naturelle de tous⁹, sur le mérite propre des humbles, sur la vertu de charité et l'obligation de l'assistance¹⁰ ? Je persiste à croire que l'Évangile fut la principale cause de ce que l'homme de ce temps aperçut enfin l'homme son semblable, de ce qu'il sut faire de lui son prochain, de ce que le devoir suprême ne fut plus la piété envers les siens, mais l'amour de tous, et surtout des plus pauvres, de ce que, pour la première fois, on vit apparaître dans l'Empire romain des hôpitaux, des services d'entraide, le goût de l'aumône, on entendit des sermons ou des entretiens de morale et de religion¹¹. Si les païens ne furent pas étrangers à ce mouvement, si eux aussi parlèrent de bienfaisance et de charité¹², c'est parce que ces mots magiques de sentiments divins devaient attirer les meilleurs d'entre eux : mais

¹ T. VII, ch. V, § 9, ch. VI, § 11.

² Jérôme, *De Viris ill.*, 8 : *Extrema senectute magister Cæsaris Crispi in Gallia fuit* ; Crispus, né vers 307, fut fait César le 1er mars 317, et sans doute envoyé aussitôt en Gaule. — Les *Institutions Divines* sont dédiées, selon toute vraisemblance, à Constantin.

³ Il est d'origine africaine. — Pichon, *Lactance*, 1901 ; Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, III, 1903, p. 287 et s.

⁴ Entre 306 et 313 ? Pichon, p. 21.

⁵ *Divinarum Institutionum libri*, édit. Brandt dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum* de Vienne, 1890 ; Migne (*P. L.*, VI-VII) a réimprimé celle de Lenglet-Dufresnoy, 1748.

⁶ *Institutiones juris civilis* de Gaius ; etc.

⁷ Notez surtout la prépondérance accordée par Lactance à la morale ; remarquez l'une de ses formules du bien, *præstare auxilium depressis et laborantibus impertiri victum non habentibus* (*Inst. Div.*, VI, 10, 9). La phrase, simple et vigoureuse, où Lactance marque le mieux le contraste entre la morale chrétienne et la morale païenne (surtout stoïcienne), est celle-ci (VI, 12, 29) : *Nos autem non quid sapienti ferendum est dicimus, sed quid facere ipse debeat*.

⁸ *Ad vitam Deus inspirat animas, non ad mortem* ; Lactance, *Div. inst.*, VI, 20, 18 ; de même, VI, 10.

⁹ *Ab uno Deo inspirati omnes et animati sumus* ; Lactance, *id.*, VI, 10, 5. *Cum liberi servis et divites pauperibus humilitate animi pares simus...* ; *rebus enim cælestibus contraria sunt ista uniuersa terrena* ; *id.*, V, 15, 5 et 7.

¹⁰ Lactance, *Inst. Div.*, VI, 10, 5 ; 10, 9 ; V, 15, 5 et 7.

¹¹ Tout le programme en est chez Lactance, *Div. inst.*, VI, 12. L'application en fut, dit-on, essayée par Constantin ; Eusèbe, *V. Const.*, IV, 28 et 44 ; voyez la loi pour la protection des orphelins, veuves et malades (en 334, *C. Théod.*, I, 22, 2).

¹² Cf. Ausone, *Epicedion*, 2, vers 11 et s.

ils ne furent pas les premiers à les prononcer, et ils ne s'en servirent qu'avec inquiétude et timidité.

Constantin multiplia doucies lois protectrices de la liberté. Une enquête la rendit à tous ceux qui, depuis l'invasion des temps de Gallien, l'avaient perdue du fait de la misère ou de la violence : il n'y a pas, dit le législateur, de prescription en faveur de la servitude¹. Des précautions furent prises contre les calomnies, les dénonciations² et les abus de pouvoir³, contre les confiscations arbitraires qui entravaient le travail agricole ou la jouissance de la propriété⁴ ; des garanties plus fortes furent accordées aux accusés⁵, des restrictions apportées aux condamnations capitales⁶. Enfin, en 325, vingt ans après son avènement, Constantin, par une parole solennelle, proscrivit les combats de gladiateurs⁷.

Pour tout historien qui songe au rôle de la gladiature dans le monde latin, qui se rappelle qu'elle fut la joie essentielle de l'univers, la frénésie de Rome, des provinces et surtout de la Gaule⁸, que, dernière survivance des sacrifices humains dont s'étaient enivrés les lointains aïeux, elle avait mis en folie les âmes de tous les hommes, sénateurs ou misérables, que cent amphithéâtres se dressaient en deçà des Alpes pour appeler un million de spectateurs à la contemplation du jeu de meurtre, pour qui sait comparer et réfléchir, la mesure prise par Constantin apparaîtra comme un des événements capitaux de notre histoire. Que l'on pense à ce que serait pour l'Espagne la suppression des courses de taureaux, quel prodigieux changement elle amènerait dans la mentalité de ses habitants et l'aspect de ses villes, si du moins la décision d'un chef arrivait à être plus forte que la révolte de l'opinion publique. Or, en Gaule et ailleurs, personne ne bougea. La gladiature disparut dans une sorte d'effacement, et les pacifiques courses de chars suffirent désormais aux plaisirs des solennités publiques. Si cette interdiction fut acceptée sans murmures et imposée sans violences, c'est que l'édit impérial trouva le terrain préparé par les prédications des Chrétiens⁹ et l'adoucissement des mœurs : Constantin n'eut

¹ Loi de 314 : *Solam temporis longinquitatem... libertatis jura minime municipe oportere congruit equitati* (Code Just., VII, 22, 3).

² *Paneg.*, X, 38 ; Code Théod., IX, 34, 1-2 ; X, 10, 1-3.

³ Code Théod., I, 12, 2 ; VIII, 10, 1 ; IX, 1, 4 ; X, 15, 1 ; XI, 1, 2-3.

⁴ *Securæ facultates ambitione sui gaudent ; nec aliquis habendi quam plurimum metus ; Paneg.*, X, 38 : je me demande si cela ne fait pas aussi allusion à une loi qui aurait légalisé toutes les acquisitions de terres faites durant les anciennes crises.

⁵ *Paneg.*, X, 38.

⁶ Loi de 314, C. Th., IX, 40, 1. Remarquez que Lactance (*Div. inst.*, VI, 20, 1016) semble un adversaire absolu de la peine de mort.

⁷ Loi du 1er octobre 325, C. Th., XV, 12, 1 : *Cruenta spectacula in otio civili et domestica quiete non placent* [ceci, pour excuser le spectacle des captifs livrés aux bêtes]. *Quapropter, qui omnino gladiatores esse prohibemus*, etc. Je dis *parole* plutôt que *loi*, parce qu'en réalité le texte ne proscrit pas les combats, et que sous Constantin ou après lui ils persistèrent encore un peu partout dans l'Empire. La législation à cet égard n'a jamais été ni uniforme ni bien observée, et elle consistait souvent en directives plutôt qu'en ordres. Il y avait également, en ce qui concerne les mimera, la nécessité de continuer certaines fondations à prescriptions déterminées. Il n'empêche qu'en Gaule, depuis Constantin, je ne trouve aucune trace de la gladiature, pas même à Arles, qui en a été un des centres : Constance à Arles, en 353-4, ne donnera que *circenses et theatrales ludos* (Ammien, XIV, 5, I). Voyez le commentaire de Godefroy à cette loi de 325.

⁸ Voyez Piganiol, *Recherches sur les jeux romains*, 1923, p. 62 et s.

⁹ Voyez les invectives de Lactance contre les combats de gladiateurs ; *Div. Inst.*, VI, 20.

qu'à sanctionner ce que désiraient confusément les multitudes. Et que cette révolution ait été l'œuvre d'une pensée générale et non la rude volonté d'un empereur, cela montre que le cœur humain commençait à changer, et cet épisode des temps nouveaux n'en prend qu'une beauté plus grande.

XII. — LES SUPRÊMES FAUTES DE CONSTANTIN.

Mais ne demandons pas aux chefs des hommes d'appliquer ou de comprendre eux-mêmes les leçons qu'ils donnent et les lois qu'ils rédigent : les préceptes des institutions divines se traduisent plus souvent chez eux par des mots que par des actes. Ce même Constantin qui devait abolir la gladiature, livra aux bêtes, à la grande joie du populaire de Trèves, les rois et les guerriers barbares qu'il avait vaincus et qui n'avaient commis d'autre crime que de défendre leur liberté. Et ce même Constantin qui prôna si haut les sentiments de la famille et les garanties de l'accusé, fit périr, à la suite de quelque délation, son fils aîné Crispus¹, à qui il avait confié l'autorité sur la Gaule.

Son règne, je veux dire sa manière de gouverner, est plein de contradictions. Il hésite entre la politique de l'avenir, qu'il devine parfois, et les caprices ou les intérêts du moment, auxquels il n'a pas la force de résister. Ses instincts, les uns excellents et les autres détestables, tiraillent son âme, décidément de trempe très ordinaire².

Par ambition et sans doute aussi par respect pour la grandeur de l'Empire, il fit la guerre à Licinius et rétablit l'unité du monde. Mais bientôt après, il porta à cette unité le coup le plus terrible, et qui devait la rompre pour toujours : il bâtit Constantinople, non pas à titre de résidence d'empereur, de poste militaire au voisinage de la frontière, à la façon de Trèves près du Rhin, de Milan près des Alpes ou de Sirmium près du Danube, mais pour être une capitale de tout l'Orient, avec son sénat, son palais et ses privilèges, une nouvelle Rome prête pour devenir l'égale de l'ancienne³. Désormais, la Rome de Jupiter, du Capitole et de Jules César ne sera plus l'unique et sacrosainte souveraine de l'Empire : il perdait sa tête et son cœur, le symbole et le signe de son unité, l'organe de son histoire et le foyer de son nom. Sa grandeur morale, qui était sa vraie force, se trouvait brisée du coup ; et les provinces, et la Gaule surtout, voyaient disparaître une raison de se dire romaines, de respecter Rome et de lui obéir. Le nom divin cessait d'avoir son prestige. Que serait pour les Gaulois un empereur qui résiderait à Constantinople ?

Constantin, qui n'avait reculé devant aucune fatigue afin de soumettre l'Empire à une souveraineté unique, y disposa toutes choses pour un nouveau morcellement et pour les plus sanglantes batailles. Une fois maître de l'autorité, il partagea le monde entre ses fils, et il remit le gouvernement de la Gaule tour à tour à Crispus⁴, à Constantin le jeune¹, à Constance² : car il comprenait bien que la

¹ À Pola en Istrie. En 326.

² Voyez le portrait qu'en fait Julien, *Conv.*, p. 328-329, Sp. = p. 422, Hertlein.

³ Dédicace de Constantinople le 11 mai 330 : *πολιν ἀντίρροπον τῆς Ῥώμης*. Zosime, II, 30, 1.

⁴ *Flavius Julius Crispus*, plus rarement *Flavius Candilis Crispus* ou même *Flavius Valerius Crispus*. Il était certainement en Gaule en 320 (guerre contre les Francs). — En 322 ou 323, guerre contre les Alamans, et sans doute à ce propos, fondation de l'un des deux jours de *ludi Alamannici* et les monnaies à la légende *Alamannia* (Maurice, I, p. CXVI, qui

Gaule avait besoin et désir de garder un César auprès d'elle³. Ce n'étaient, il est vrai, que ses lieutenants, et dont il était à peu près sûr. Mais il s'arrangea de manière à ce que cet état de choses fût définitif, et, avant de mourir⁴, il régla que l'Empire serait divisé entre ses cinq héritiers ou légataires, trois fils et deux neveux⁵, les uns comme Augustes, les autres comme Césars ou même comme rois⁶. C'était la tétrarchie dioclétienne qui était reconstituée, non pas par le choix des plus dignes, mais par le partage entre cohéritiers ; et si le système familial l'emportait, ce n'était pas pour créer une dynastie ininterrompue, mais pour morceler le monde comme un domaine de grand seigneur. Je ne connais pas d'empereur qui ait commis de plus grandes fautes dans le règlement de sa succession, qui ait manqué davantage à ses devoirs envers l'avenir de Rome⁷.

place cette guerre en 320). — En 324, il commande la flotte contre Licinius (*Exc. Vales.*, 5, 23), flotte dont le gros a pu être fourni par la Gaule. — Milliaire au nom seul de Crispus près de Saillans sur la route du col de Cabre (XII, 5502) : il y a là à Saillans, une rencontre, assez difficile à expliquer, de milliaires particuliers.

1 Né à Arles, sans doute le 7 août 316, César le 1er mars 317, il a pu remplacer Crispus en Gaule en 326. Il est dit *Alamannicus* dès 331 (*Corp. Inscr.*, III, 7000, p. 1267). — Seeck (I, 2e éd., p. 476-477) a eu la bizarre idée de faire de Constantin II le fils, non pas de Fausta, la femme légitime de Constantin, mais d'une Arlésienne que son père aurait connue en 316 ; il le fait d'ailleurs naître en 317. Maurice le fait naître au contraire le 7 août 314 (*Numismatic Chronicle*, 1903, p. 240-242).

2 Né en 317, César le 8 novembre 324, Constance paraît avoir été en Gaule en 332 (Julien, *Orat.*, I, p. 12 a, Sp.).

3 *Galba desiderantibus* (*Crispum*) *reddes* ; Panégyrique de 321, X, 37. Remarquez les expressions dont se sert Julien pour Constance II, César en Gaule (n. précédente), *τοῖς Κελτῶν ἔθνεσι... φύλακα καὶ βασιλέα*.

4 La mort est du 22 mai 337.

5 Zosime, II, 39. Il s'agit, outre ses trois fils, Constantin, Constant et Constance, de ses deux neveux *Flavius Dalmattus* (ou *Dalmatius*) et *Flavius Hannibalianus*, tous deux élevés à Toulouse (entre 315 et 325 ?) ; leur père Dalmatius vivait lors à demi exilé à Toulouse, ainsi que ses frères, *Constantius* et *Hannibalianus* (Ausone, *Prof.*, 17 et 18). — Dalmatius, le neveu de Constantin, César de 335 à 337, a dû de ce fait conserver des relations et des intérêts dans le Midi de la Gaule, puisque nous voyons des milliaires à son nom du côté de Toulouse (XII ? 5676) et vers Saillans sur la route du col de Cabre (XII, 5505, où, chose étonnante, son nom est seul indiqué).

6 Constantin eut l'idée bizarre de faire d'Hannibalien un roi en Asie, *rex regum et Ponticarum gentium* (*Exc. Vales.*, 6, 35).

7 Deux préfets du prétoire de Constantin sont connus pour la date de 316, *Petronius Annianus* et *Julius Iulioenus* (*Corp.*, III, 13734 : Hænel, *Corpus legum*, p. 193 ; Optat, éd. Ziwsa, p. 212), sans que nous puissions en inférer qu'ils se soient partagé l'Occident, alors la part de Constantin. — Même incertitude pour [*Vettius* ?] *Rufinus*, préfet en 318 ? [319 ?] et 320 ? [313 ?] (C. Th., V, 2, 1 ; VII, 21, 1), et *Acilius Severus*, préfet en 322 et 324 ? (III, 32, 1 ; VI, 22, 1). — Il a dû y avoir un Maximus, préfet spécial pour la Gaule entre 327 et 333 (*Code Just.*, VI, 36, 7 ; *Code Théod.*, VIII, 1, 3 ; I, 5, 2 ; cf. XIII, 4, 2 ; Seeck, *Reg.*, p. 473, propose *Ulpius Maximus*, de 327 à 337 mais cette date paraît inconciliable avec le préfet suivant). — Le seul formellement attesté est, vers la date de 336, *Tiberianus, vir disertus* (Jérôme, *Chron.*, ad a. Abr. 2352) ; on a encore élevé des doutes (Godefroy dans sa *Prosopographia*, p. 91), mais une inscription de Tunisie (Aïn-Tebernok ; Ac. des Inscr., C. r., 1924, p. 230), vient de confirmer son existence, et l'appelle *C. Annius Tiberianus*. — Je placerais volontiers, à la fin du règne de Constantin, une préfecture de Pontius Paulinus, père ou plutôt grand-père de Paulin l'évêque de Noie (Sidoine, *Carmina*, 22, 117-118 ; cf. t. VIII, ch. III, § 2). — Toutes ces incertitudes montrent que le partage de l'Empire entre quatre ressorts préfectoraux n'a pas été aussi franc et stable que le dit Zosime (II, 33), et que l'organisation de ces ressorts a dû varier

CHAPITRE IV. — LES FILS DE CONSTANTIN.

I. — CONSTANTIN LE JEUNE.

Les vrais Romains durent apprendre avec stupeur que leur Empire était partagé comme un héritage, avec parts d'enfants et legs à des neveux, à la façon d'un royaume barbare. Est-ce à un mouvement d'indignation qu'obéirent les soldats¹ ? ou simplement, ainsi qu'aux années de Vitellius ou de Sévère, à quelque formidable distribution d'or ? Toujours est-il qu'ils se hâtèrent de massacrer les collatéraux de Constantin qui leur tombèrent sous la main, de manière à réserver le pouvoir à ses fils : ce qui était, crime à part, la seule solution acceptable. Constance prit l'Orient Constant l'Italie, Constantin la Gaule et ses annexes².

La Gaule recouvrait donc son empereur, je crois à sa très grande joie. Elle connaissait déjà le jeune Constantin³. Il l'avait autrefois gouvernée sous les ordres de son père, il y avait eu des succès militaires, et la ville d'Arles, où il était né, se glorifiait de porter son nom.

Ce fut cependant du côté du Rhin, et non pas du Rhône, qu'il tourna sagement ses regards. Trèves, après plus de vingt années d'existence modeste, revit un empereur et le faste de sa cour⁴, et le monde s'intéressa à ce qui se passait dans ses murailles.

Du reste, ni les voisins ne troublèrent le nouveau règne, ni le pays ne s'inquiéta de ce changement d'empereur. La Gaule, redevenue tête d'Empire, ne faisait qu'ajouter un regain de gloire à la paix qui durait sur la frontière, au travail qui persévérait sur ses terres : car elle était la résidence de l'aîné des Augustes, elle exerçait avec lui une manière de surveillance sur le reste du monde⁵.

Les choses se gâtèrent au bout de deux ans. Constantin de Gaule et Constant d'Italie se brouillèrent assez pour se faire la guerre⁶ : ces partages ne valaient que ce que vaut chez les princes l'affection fraternelle, et ce fut fort peu de chose, aussi bien chez les frères d'alliance comme Maxence et Constantin, que chez les frères par le sang comme les fils de ce dernier.

avec la manière dont Constantin a remis à ses fils l'autorité sur telle ou telle région ; cf. Mommsen, *Ges. Schr.*, VI, p. 287-8. Toutefois, l'inscription d'Aïn-Tebernok, des dernières années du règne, nous montre tout à la fois le pariage de l'Empire entre quatre préfets, et la persistance de l'unité traditionnelle du prétoire.

¹ Les soldats, dit Eusèbe (*V. Const.*, IV, 68), ne voulurent d'autres maîtres que les fils de Constantin.

² Zosime, II, 40 ; *Épit. de Cæs.*, 41, 18-19 ; etc.

³ *Flavius Claudius Constantinus*. — On doit supposer qu'il se trouvait de nouveau en Gaule comme César à la mort de son père, et qu'il se borna à échanger ce titre contre celui d'Auguste. — Il se rendit en juin 338 sur le Danube pour régler le partage avec ses frères.

⁴ Loi du 8 janvier 339, *C. Théod.*, XII, 1, 27 ; et entrevue avec Athanase (17 juin 337 ?).

⁵ Je ne sais s'il faut aller plus loin, et croire à une tutelle exercée sur Constant (Seeck, *Real-Enc.*, IV, c. 1027 ; cf. *Untergang*, IV, p. 41-42).

⁶ On rejeta d'ordinaire les torts sur Constant, Zosime, II, 41.

L'empereur de Gaule prit les devants et envahit l'Italie. Mais il fut battu et tué (340)¹. Son frère Constant² devint seul maître dans tout l'Occident, et il n'y eut plus que deux parties d'Empire, celle de Rome et celle de Constantinople.

Pour la première fois depuis sa fondation, Constantinople jouait franchement le rôle de capitale. Elle et Rome s'opposaient l'une à l'autre, avec les fils de l'empereur qui avait préparé la nouvelle histoire en créant la nouvelle cité. L'Empire s'acheminait vers son destin, entraîné par les fautes de ses chefs.

II. — LA GRANDE PAIX DE LA GAULE SOUS CONSTANT.

Les conséquences de cette guerre civile ne se firent pas attendre, et l'historien éprouve une certaine lassitude à les exposer car voilà près de trois siècles, depuis Vitellius, que le départ pour l'Italie d'une armée de prétendant provoque aussitôt sur le Rhin l'apparition offensive des Barbares. Disciplinés ou matés de cent manières depuis Maximien, les Francs remuèrent et menacèrent. Mais ce ne fut qu'une alerte, probablement limitée à ceux des hommes de ce nom qui ne consentaient pas à servir l'Empire. Constant se hâta de se montrer, et tout rentra dans l'ordre (341)³.

La paix reprit son cours, une paix magnifique, pareille à celle de Trajan ou d'Hadrien, qu'aucune ombre ne venait troubler⁴. Une belle époque se continuait ; les temps de Constantin se prolongèrent sous ses fils, treize ans encore après sa mort. Aucun des Gaulois qui étaient nés sous son règne, arrivés maintenant à l'âge d'homme, n'avait entendu parler de bataille ou de pillage entre le Rhin et les Pyrénées. Par un rare bonheur, la nature, elle aussi, ne cessa point d'enrichir et d'égayer les hommes : ces années de paix militaire furent celles de récoltes

¹ Mars-avril ; Zosime, II, 41 ; etc.

² *Flavius Julius* (et aussi *Claudius* ?) *Constans Augustus*.

³ La campagne est surtout connue par Libanius (*Laudes Constantis, Orationes*, LIX, § 127 et s., Förster = Reiske, III, p 311 et s.) ; si l'on pouvait croire Libanius, qui parle du rivage de l'Océan à propos des Francs, il pourrait s'agir des Saliens de Batavie ; mais Libanius, de tous les écrivains du temps, est le plus étranger à la précision géographique. L'affaire est également mentionnée par les chroniqueurs (Jérôme, *ad a. Abr.* 2357 et 2358 [341 et 342] ; Idace, *ad a.* 342, p. 236, Mommsen ; Socrate, II, 10, *P. Gr.*, LXVII, c. 204), et peut-être par l'inscription de Salone, [*Victor*]iæ Franci[*cæ d. n. F*]. *Con[stanti]s* ? (*Corp.*, III, 6375). — C'est sans doute à tort que Kurth place en ce temps l'installation des Saliens en Batavie. Mais il serait possible qu'ils se soient alors étendus sur la Batavie de Nimègue au sud du Wahal, et que Constant ait fixé en une certaine manière le statut légal des Saliens et de leurs chefs, si on leur applique les mots de Libanius, que les Francs aimèrent désormais la paix et la vie stable, et qu'ils tinrent leurs chefs du peuple romain, *comme surveillants de leurs actes*. Cette dernière mention semble indiquer que Constant substitua à la royauté originelle des chefs envoyés par Rome ou choisis par lui ; cf. § 135, ὑπηλθον ζυγός δουλείας, à rapprocher du *jugum, durissimum de suis cervicibus* du prologue de la Loi Salique (p. 345, Pardessus). — La localité de *Laurtacum*, où a séjourné Constant le 24 juin 341 (*C. Th.*, VIII, 2, 1), semble être Lorch sur le Danube, plutôt que l'énigmatique Lourt de Batavie (*Table de Peutinger* ; cf. Desjardins, *Géogr.*, IV, p. 124) — Il passe en Bretagne dans l'hiver de 342-343 (*Code Théod.*, XI, 16, 5, Boulogne, 25 janvier 343 ; Libanius, *l. c.*, § 137 et s.) Il est à Trèves le 30 juin 343 (XII, I, 36), le 15 mai 345 (X, 10, 7). Trèves, et non pas Arles, est sa résidence préférée (aucune loi ne paraît datée d'Arles).

⁴ *Nulla a barbaris formidine* (*Épit. de Cæs.*, 41, 24) ; *Constantem formidabant (Alamanni, Ammien, XXX, 7, 5) ; rebus plurimis strenue in militia gestis* (Eutrope, X, 6).

miraculeuses, de saisons où le ciel se montra d'une clémence toute divine, et les générations qui suivirent n'oublièrent jamais la calme beauté du règne de Constantin¹.

III. — LA CONCORDE DE L'ÉGLISE DANS LA FOI ORTHODOXE².

La concorde persistait même dans l'Église³. Malgré leurs lettres, leurs missions et leurs intrigues, les exaltés de l'Orient n'arrivaient pas à mêler la Gaule aux querelles théologiques. Encore que les principaux de ses évêques ne connussent que par ouï-dire le formulaire solennel de Nicée, ils le pratiquaient dans l'esprit avant de le lire dans la lettre⁴. On sentait que les Églises de Gaule étaient faites pour se soumettre à l'orthodoxie et à la discipline, du jour où les prêtres établiraient les dogmes de l'une et les règles de l'autre⁵. Athanase, le défenseur de l'idée catholique, avait vécu deux ans à Trèves, moins en exilé qu'en héros de la foi⁶, et le jeune Constantin avait désiré le voir au moment où lui fut rendue la liberté de partir⁷. Il revint en Gaule au temps de Constantin, il y tint de mystérieux colloques avec Hosius de Cordoue⁸, qui par sa vigoureuse vieillesse et son zèle inlassable était devenu le patriarche des orthodoxes de l'Occident⁹. Trois ans plus tard, c'est avec Constantin lui-même, et toujours en Gaule, qu'Athanase vint conférer¹⁰, et ce ne fut certes pas pour des échanges de politesses. Nous soupçonnons, en ces va-et-vient et ces conciliabules, le ferme dessein de maintenir l'union des Églises et l'unité dans la foi¹¹. Un prélat, plus hardi que la moyenne des prêtres gaulois de ce temps, Maximin de Trèves, semble avoir pris

¹ *Fortunatus cæli temperie, fructuum proventu* ; *Épit.*, 41, 24.

² Nous n'avons pas voulu marquer les faits de persécution à l'endroit des païens, et en particulier la loi contre les sacrifices contemporaine des fils de Constantin (341, *C. Th.*, XVI, 10, 2), parue qu'il nous est impossible de savoir dans quelle mesure elle a été appliquée en Gaule, et même si elle l'a été.

³ J'entends ne parler ici que des Églises de Gaule.

⁴ Je m'inspire ici de la si curieuse phrase de Constantin, l'admirable éditeur d'Hilaire, à propos d'un passage célèbre.

⁵ Cf. déjà sous Irénée. Cf. t. VIII, ch. VI, en particulier § 5.

⁶ Lettre de rappel rédigée par Constantin le jeune, 17 juin 337 (plutôt que 338 ; je pense que Constantin le jeune l'écrivit avant la nouvelle de la mort de son père, en conformité avec la volonté de ce dernier ; Athanase, *Apol. contra Arianos*, § 87, *Patr. Gr.*, XXV, c 408). En automne 337 (plutôt qu'en 338), il est à Viminacium sur le Danube (Athanase, *Apol. ad Constantium*, § 5, *P. Gr.*, XXV, c 601).

⁷ Cela me paraît résulter du fait de la lettre de rappel (n. précédente).

⁸ Avant la fin mai de 342 ou plutôt de 343, à Arles sans doute ; ils y vont à l'instigation de Constantin et partent ensuite pour le concile de Sardique, qui devait confirmer le concile de Nicée et absoudre Athanase ; il est très probable qu'Athanase revit Maximin de Trèves à ce moment, et que ce fut pour organiser ce concile : remarquez qu'Hilaire attribue cette organisation au même titre à Hosius et à Maximin : *quoniam Athastasius in Italiam et Galliam pergens*, etc., *Maximinus et Ossius ceterique complures ipsorum concilium apud Serdicam fieri ex imperatoris benignitate samserunt* ; Hilaire, *fragm.*, 3, § 14, *P. L.*, c. 667 (Feder, p. 38) ; Athanase, *Apologia ad Constantium*, § 4, *P. Gr.*, XXV, c. 601. — Le concile de Sardique s'est très certainement tenu en 343-344 ; 34 évêques de Gaule y assistèrent.

⁹ Hosius est né vers 257, mort vers 358.

¹⁰ Avril-octobre 346 ; Athanase, *Ap. ad C.*, § 4, XXV, c. 600-1 ; *Ap. c. Ar.*, § 51, XXV, c. 341.

¹¹ Voyez les passages cités d'Athanase. Constantin est toujours couvert de fleurs par les orthodoxes ; cf. Optat, III, 3, p. 74 et 81, Ziwsa.

la direction de la résistance à l'hérésie, de la concentration des forces fidèles¹ : il reçoit Athanase comme le champion de l'Église², il ferme sa porte aux messagers envoyés d'Orient par les fauteurs de schismes, et il lui importe peu que ces messagers soient recommandés par Constance, le frère même de son empereur³. C'est Maximin qui recrute partout les adhésions d'évêques aux décrets de conciles confirmant la formule de Nicée⁴. La Chrétienté de Gaule sortait de sa torpeur, et l'évêque de Trèves faisait bonne garde à la frontière de sa foi⁵.

¹ Il semble avoir remplacé comme influence Rétice d'Autun. Voyez l'éloge qu'en fait Athanase, *Ap. ad C.*, § 3, XXV, c. 600. Il semble qu'il soit mort vers 346-7 (on a dit 349 et 351). Cf. Jérôme, *Ad a. Abr.* 2359 [343], Schœne : *Maximinus clarus habetur, a quo Athanasius honorifice susceptus est* ; de même, Prosper, p. 453, Mommsen ; Hilaire. Voyez, comme documents anciens, mais très souvent suspects, Loup de Ferrières, *De vita s. Maximini* (*Patr. Lat.*, CXLX. et *Script. rerum Merov.*, de Krusch, III, p. 71 et s.), et les *Acta sanctorum* (29 mai, VII, p. 19 et s.). Comme travail moderne, le plus critique est celui d'Aigrain, *Saint Maximin de Trèves*, dans les *Bulletins de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest* de 1916 ; cf. aussi dom Chamard, *Revue des questions historiques*, II, 1867, p. 66 et s. — Tout ce que la tradition trévire rapporte de ses relations avec Magnence et de son envoi à Constantinople comme ambassadeur (Browerus, *Antiquitates et Annales Trevirensium*, I, 1670, p. 235 ; etc.), est pure fantaisie ; il était certainement mort lors de l'usurpation.

² Note précédente.

³ En 342 ; Hilaire, *fragm. hist.*, 3, § 27, *P. L.*, X, c. 674 (Feder, p. 66-67) ; Sozomène, III, 11, *P. Gr.*, LXVII, c. 1061 ; Actes du conciliabule de Sardique (n. suivante), Mansi, III, c. 135

⁴ Au concile de Sardique (en 343-344). C'est pour cela que les Orientaux le condamnèrent (n. précédente), ce qui d'ailleurs n'eut pas de suite.

⁵ Ici se place la question du synode de Cologne en 346, qui, sur la dénonciation des paroisses de Seconde Germanie (*plebis Agrippinensium et omnium castrorum*. [paroisses rurales ? groupes de Chrétiens disséminés ?]), condamna l'évêque de Cologne *Euphrates*, pour avoir nié la divinité du Christ, *qui Christum Deum negavit esse*. Le synode proclama *illum ante mundi constitutum esse cum Patre omnipotente*, ce qui est l'affirmation de la foi orthodoxe. Outre Maximin de Trèves, qui paraît avoir présidé, sont représentés : Arles (par l'évêque *Valentinus*), Chalon, Sens, Troyes, Spire, Worms, Auxerre, Autun, *Argentina* [Strasbourg], Augst, Amiens, Tongres, Reims, Mayence, Metz, Langres, Besançon, *Articlavorum* [var. *a Laticlavo* : c'est Verdun, qu'on appellera plus tard *urbs Clavorum* ; à rapprocher du surnom de Laon, *Lugdunum Clavatum* ; le mot, à Laon comme à Verdun, doit être un mot gaulois se rapportant à la situation sur une hauteur], Paris, les Nerviens, Soissons, Orléans, Rouen. Voir l'édit. de [dom Labat], *Conciliorum Galliae collectio*, c. 10 et s. — On a vigoureusement attaqué l'authenticité de ce concile (bien avant Duchesne ; cf. l'introduction de Labat, c. 107), pour les motifs qu'Euphrate, après avoir eu un rôle parfaitement orthodoxe à Sardique (Athanase, *Hist. Arian. ad monachos*, § 20, *P. Gr.*, XXV, c. 716 ; Théodoret, II, 7, *P. Gr.*, LXXXII, c. 1017), ne nous ait avoir si brusquement apostasié, et que la liste des 24 évêques du concile s'est inspirée de celle de Sardique (les signataires de Cologne se retrouvent parmi les 34 membres gaulois du concile ; Mansi, III, c. 68). Duchesne, *Fastes épiscopaux*, I, 1907, p. 361 et s., et *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, III, 1902, p. 16 et s. Contre Duchesne : Monchamp, *Acad. roy. de Belgique, Bull. de la Classe des Lettres*, 1902, p. 245 et s., et 1905, p. 638 et s. ; H[anquet], *Archives belges de Namur*, IV, 1902, p. 140 et s. ; dom Quentin, *Revue Bénédictine*, XXIII, 1906, p. 477 et s. ; Héfélé-Leclercq, I, p. 830 et s. ; etc. Dans le même sens que Duchesne, Rasneur, *Le Concile de Cologne*, dans le *Bull. de la Commission royale d'Histoire de Bruxelles*, 1903, p. 27 et s. — J'ai peine à souscrire à cette condamnation : cette coïncidence des deux listes n'a rien d'étonnant, les deux conciles étant si rapprochés ; et un fait d'apostasie, ou, plutôt, de conversion à

IV. — L'USURPATION DE MAGNENCE.

Le règne heureux de Constant finit dans une catastrophe, comme tant de périodes de joie et d'espérance où s'était reposé le monde romain. Un jour que l'empereur chassait près d'Autun, des chefs militaires et des dignitaires de la cour¹, réunis en un banquet dans la ville, proclamèrent Auguste l'un d'eux, Magnence². Soldats et civils suivirent le mouvement³. Constant eut le temps de s'enfuir à peu près seul et chercha à gagner l'Espagne⁴ ; mais, rejoint à Elne avant le passage du Pertus, il fut saisi et contraint au suicide (350)⁵.

Le caractère de cette révolte nous échappe à moitié. Constant était un assez bon prince, auquel on ne pouvait reprocher que sa mauvaise santé ou son extérieur disgracieux⁶. Il gouvernait bien, sans indolence ni tyrannie⁷. Mais il commit deux erreurs, qui furent, je crois, les causes de sa chute : il laissa trop de pouvoir aux fonctionnaires civils, et en particulier aux gouverneurs des provinces, qui en profitaient pour se montrer juges impitoyables⁸ ; et il ne cachait pas son désir d'être sévère pour les armées, son indifférence à l'endroit des chefs des soldats⁹, lesquels avaient pour eux la force et le sentiment des services rendus¹⁰. En d'autres termes, il accentua ou il provoqua par ses maladresses la concurrence, la rivalité entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil¹¹, cette grande faute de

l'Arianisme, n'est pas, tant s'en faut, une chose invraisemblable. Rien d'étonnant non plus que cette affaire n'ait pas été mentionnée dans les écrits d'Hilaire, arrivé longtemps après à l'épiscopat. Je soupçonne en outre un conflit personnel entre les évêques de Trèves et de Cologne. — Je n'exclus pas d'ailleurs des arrangements dans le texte.

¹ Zosime, II, 42, 2 ; *Épit. de Cæs.*, 41, 22 ; Julien, *Or.*, II, p. 57 d, 58 c, 59 b, Sp.

² Magnence est dit commander les deux légions d'élite, les *Joviani* et les *Hercaliani*, et cela, à titre de *comes* (Zosime, II, 42, 3 ; Zonaras, XI :I, 6). Il devait être *comes rei militaris*, peut-être à Strasbourg (cf. *Not., Occ.*, I, 31). L'affaire ayant eu lieu en janvier, chefs et soldats pouvaient bien se trouver en garnison à Autun. — Cf. de Charmasse, dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, n. s., XXXIV, 1906, p. 1 et s.

³ Zosime, II, 42, 3 et s. ; *Épit. de Cæs.*, 41, 22 ; Zonaras, XIII, 6 ; Jérôme, *ad a. Abr.* 2366 [350]. — Zosime dit que *tous ceux qui habitent la ville* prirent part au complot, et que même la plèbe rurale arriva pour prêter main-forte. Il serait donc possible qu'Autun se soit soulevé par rancune de ce que la famille de Constance continuait à le sacrifier à Arles et à Trèves. Trèves, au contraire, allait demeurer fidèle à cette famille.

⁴ Par Lyon et Narbonne ? en compagnie de son garde du palais (*candidatus*) le Franc *Laniogaisus*, demeuré fidèle (Ammien, XV, 5, 16).

⁵ Ou simplement égorgé ; Eutrope, X, 9 ; Aur. Victor, *De C.*, 41, 23 ; *Épit. de Cæs.*, 41, 23 ; Zosime, II, 42 ; Zonaras, XIII, 6 ; Julien, *Orat.*, I, p. 26, Sp. ; II, p. 55, Sp. ; Socrate, II, 25, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 263 ; Sozomène, IV, 1, *P. Gr.*, LXVII, c. 1112 ; *Chronica minora*, I, p. 237 ; Jérôme, *ad a. Abr.* 2366 [350], Schœne ; Jean Chrysostome, *Ad Phil.*, IV, 13, 5, *Patr. Gr.*, LXII, c. 293. — On nomme *Gaiso* comme chef des hommes à sa poursuite : ce doit être un Germain.

⁶ Eutrope, X, 9 ; *Épit. de Cæs.*, 41, 24.

⁷ Eutrope, X, 9.

⁸ *Amicis gravioribus... intolerabilis provincialibus*, Eutrope, X, 9 ; *Épit. de Cæs.*, 41, 24 ; cf. Libanius, *Orat.*, XIV, § 10, Fœrster. Cela peut aussi expliquer l'intervention des gens d'Autun.

⁹ *Exercitus terribilis... militibus injacundus* ; Eutrope, X, 9 ; Zonaras, XIII, 6 ; Aur. Victor, 41, 23 ; Zosime, II, 47, 5.

¹⁰ Je songe à Silvain.

¹¹ On est même allé jusqu'à prétendre qu'après avoir appelé en Gaule le rhéteur chrétien Proetesius, il l'avait fait *magister militiæ* (Seeck, *Real-Enc.*, IV, c. 954, d'après

l'Empire romain que venaient encore d'aggraver les mesures de son père Constantin¹. Et c'est de nouveau le nom de celui-ci et le souvenir de ses erreurs que nous trouvons dans les misères qui assaillirent ses fils.

Cette hostilité entre Constant et son armée se compliqua sans doute d'une opposition, sinon de races, du moins de tendances. Dans cette armée, depuis un demi-siècle, les Germains étaient devenus fort nombreux, et parmi eux dominaient les Francs. Un de leurs chefs, Silvain, était précisément le fils de ce Bonitus qui aida si souvent aux victoires de Constantin. Trouvèrent-ils que Constant, féru de belles-lettres et de rhétorique, les traitait trop en Barbares, leur refusait les égards et les honneurs² ? C'est probable. En tout cas, l'homme auquel ils donnèrent la pourpre, Magnence, était, racontait-on, d'origine transrhénane, fils ou petit-fils d'Alaman ou de Franc³. Si c'était vrai, ce serait la première conséquence de cette place excessive que Constance et Constantin avaient laissé prendre par les Germains dans l'armée et l'état-major : il n'y avait pas un siècle qu'ils s'étaient glissés dans l'Empire, et déjà les plus ambitieux rêvaient d'y devenir les maîtres.

Au surplus, ce rêve souverain de quelques chefs barbares, ce n'est point pour détruire Rome, mais pour y vivre en Romains⁴. Leur révolte est faite d'amour-propre et non pas de haine. Ils veulent un empereur qui les comprenne, à la manière de ces Gaulois de jadis qui proclamèrent Vindex leur compatriote, afin d'avoir un Auguste digne de leur commander.

Aussi Magnence se conduisit-il en prince de façon classique et banale. On a pu l'appeler un tyran⁵ : ce ne fut pas un étranger. Il prit les titres impériaux qui étaient d'usage courant⁶ ; il donna celui de César à ses frères Décence et

Eunape, *Vitæ sophist.*, 90, p. 492, Dubner) ce qui est de tout point invraisemblable. En réalité, le titre de *στρωτοπεδάρχης*, dont fut honoré Proetesius, est celui de la *stratégie des armes*, fonction municipale d'Athènes bien connue.

¹ T. VIII, ch. II, § 14.

² Zosime, il est vrai, dira que Constant laissait trop les Barbares agir à leur guise : mais il s'agit de jeunes nobles barbares qui paradaient à la cour, et non pas de généraux francs ou autres ; Zosime, II, 42, 1-2 ; cf. Aur. Victor, *De Cæs.*, 41, 24 ; Zonaras, XIII, 6 ; Maï, *Spicilegium Romanum*, IV, p. 317 (*Artemii passio*, § 10). On soupçonne, dans toute cette affaire, surtout quantité de rivalités personnelles.

³ *Ortus parentibus barbaris, qui Gallias inhabitant* [c'est le cas de l'usurpateur Proculus en 280, qui se disait d'origine franque, quoique sa famille fût installée d'assez longue date en Italie ; *Hist. Aug., Proc.*, 13, 4] ; *Épit. de Cæs.*, 42, 7. Il s'agit, je crois, comme compatriotes de Magnence, des Lètes établis en Gaule par Maximien ou autres : Zosime, en effet, qui a ici la même source que l'Épitomé, dit : *Λετούς, ἔθνος Γαλατικόν*, c'est-à-dire établis en Gaule (II, 54, 1). Voyez aussi, sur cette ascendance barbare, Julien, *Orat.*, I, p 34 a et d, II, p. 56 c et 95 c, Sp. (un peu suspect). Une tradition plus précise le fait naître à Amiens d'un Breton et d'une Franque (scholie de Julien découverte par Bidez ; cf. Zonaras, XIII, 6, 1) : mais elle peut se concilier avec l'autre, Magnence ayant pu suivre la condition de sa mère, et son père pouvant être un Lète breton. En sens opposés, Ensslin dans *Klio*, XIX, 1925, et surtout Bidez dans *Revue des Études anciennes*, 1925.

⁴ Magnence paraît avoir reçu une éducation strictement latine, *legendi studio promptus, sermonis acer* ; *Épit.*, 42, 7 ; Zosime, II, 54, 1. De même, Silvain.

⁵ C'est l'expression de Julien (*Orat.*, I, p. 26, Sp.), qui a dû être officielle (*Code Th.*, IX, 38, 2) : elle était au surplus rationnelle, si l'on songe que la dynastie de Constance, au pouvoir depuis un demi-siècle, se réclamait du droit de l'hérédité.

⁶ *Imperator Cæsar Flavius* [remarquez cet emprunt du gentilice de *Flavius* à la gens de Constance, lequel va être d'un emploi courant : ce qui, pour Magnence, était une

Désidérius¹. L'Occident tout entier, et même l'Italie et même Rome, ne trouvèrent aucune raison pour lui résister. Il fut reconnu d'emblée de l'Atlantique au Danube. Beaucoup ne virent en son avènement qu'une révolution de palais, et les secousses immédiates ne furent point très profondes.

V. — LA BATAILLE DE MURSA ET LA FIN DE LA PAIX.

La révolte de Magnence n'en amena pas moins la fin de cette longue période de confiance et de sécurité qui durait depuis plus d'un demi-siècle. On espérait en l'immuable stabilité de la dynastie de Constance, dont trois générations de bons empereurs avaient fait la famille providentielle des souverains de la Gaule : et voilà que recommençaient les stupides usurpations des chefs militaires. Une nouvelle guerre se préparait entre l'Occident et l'Orient : et l'on savait ce qu'était cette sorte de guerre, et qu'elle se faisait d'ordinaire au profit des brigands de Germanie. Jamais plus la Gaule ne reverra la paix romaine, si ce n'est pour des lambeaux de lustres perdus entre de longues années de misères. L'œuvre de concorde et de sagesse édifiée depuis Dioclétien va s'effriter pierre par pierre ; et si des sursauts de courage et des retours de chance feront toujours croire à l'éternité de Rome, les forces de dissolution ne cesseront plus d'agir dans son Empire.

Des faits de lutte civile et d'invasion étrangère ne tardèrent pas à se produire en Gaule. Trèves, qui avait reçu tant de bienfaits de la dynastie légitime, refusa de recevoir le frère du tyran ; et ses propres habitants se constituèrent en armée sous les ordres d'un chef improvisé, Pœménius², comme on eût fait à Bibracte ou à Gergovie aux temps héroïques de la Gaule indépendante. Et d'autre part, le plus ambitieux des roitelets alamans, Chnodomar, se disposa à franchir le Rhin³.

Constance, qui régnait en Orient, ne pouvait reconnaître le meurtrier de son frère. L'occasion, d'ailleurs, était bonne pour ce prince, intelligent, obstiné et orgueilleux⁴, de refaire l'unité de l'Empire. La guerre se prépara entre les deux hommes : et ce fut bien, cette fois, la guerre entre Rome et Constantinople, entre les deux moitiés du monde, armées de toutes leurs forces⁵. A la bataille de Mursa près du Danube⁶, où elles se rencontrèrent, la terre assista à la plus

manière de légitimation d'office ; à moins, bien entendu, qu'il ne l'ait reçu de Constance ou de sa famille] *Magnus Magnentius Augustus*.

¹ *Flavius Magnus Decentius* (milliaire [?] à son nom près de Toulouse, XII, 5677), et sans doute *Flavius Magnus Desiderius*. Il me paraît impossible d'admettre que Décence fût le cousin et non le frère de Magnence (Seeck, *Real-Enc.*, IV, c. 2258 ; il a depuis renoncé à cette opinion, *Untergang*, IV, p. 432). Zosime, II, 45, 4. ; Eutrope, X, 12 ; Aur. Victor, 42, 9 ; *Épit. de Cæs.*, 42, 1.

² *Pœmenius qui, cum Treveri civitatem clausissent Decentio, ad defendendam plebem electus est*, Ammien, XV, 6, 4. Il dut y avoir d'autres villes qui demeurèrent fideles à la dynastie de Constantin ; Zosime, II, 53, 4. — Ce sont sans doute ces événements qui amenèrent la création de Décence et de Désidérius comme Césars, Décence étant spécialement chargé de la Gaule au départ de Magnence (Eutrope, X, 12 ; Aur. Victor, *De C.*, 42, 9 ; *Épit.*, 42, 2).

³ Ammien, XVI, 12, 5 : le nom est transmis le plus souvent *Chonodomarius* (cf. Schœnfeld, p. 141).

⁴ Voyez son portrait chez Ammien, XXI, 16, 1 et s.

⁵ On parle de 80.000 hommes avec Constance, dont 30.000 auraient péri, 36.000 avec Magnence, dont 24.000 auraient péri ; Zonaras, XXII, 8, p. 198, Dindorf.

⁶ Le 28 septembre 351. — Magnence arriva par l'Italie et les Alpes Juliennes.

sanglante mêlée qu'elle eût vue depuis les combats de Vitellius ou de Sévère. Les empereurs de la tétrarchie n'avaient réussi à reformer de grandes armées, que pour qu'elles finissent un jour par s'entre-déchirer. Il y eut un tel massacre d'hommes, que l'Empire désormais, dirent les contemporains, serait incapable de réparer les brèches faites dans les rangs de sa jeunesse¹.

Ce furent les Francs², et surtout un de leurs chefs, Silvain, qui assurèrent la victoire à l'empereur légitime : celui-ci n'était-il pas le fils de ce Constantin, le petit-fils de ce Constance, qui tous deux les avaient tirés de la Barbarie ? Ils n'osèrent pas le combattre ; et avant la bataille, Silvain abandonna le tyran, passa à son rival, et décida de la victoire³ (351).

Mais Magnence avait réuni trop d'hommes pour croire aussitôt la partie perdue. Il résista en Italie⁴. Ce fut seulement vingt mois après la bataille de Mursa que les généraux de Constance franchirent les Alpes au mont Genève⁵. A Montsaléon⁶ en Dauphiné, au carrefour des routes de Lyon, de Valence et de Fréjus, on se battit une dernière fois⁷. Évidemment, Magnence avait autour de lui de très bons soldats, braves et solides. Mais la conviction leur manquait : on en eut raison en les achetant.

Réfugié à Lyon, Magnence pensa un instant gagner le Rhin, faire appel à ses congénères barbares⁸. Mais, d'un côté, Trèves qui fermait la route ; et, de l'autre, l'Alaman Chnodomar tenait la campagne, et on disait qu'il avait lié partie avec Constance⁹. La Gaule n'était plus sûre pour le vaincu¹. Il comprit enfin que tout était perdu ; il tua les siens, et il se tua lui-même après eux (353)².

¹ On parle de 54.000 morts. Eutrope, X, 12 : *Ingentes Romani imperii vires ea dimicatione consumptæ sunt, ad quælibet bella externa idoneæ, quæ multum triumphorum possent securitatisque conferre. Épit. de Cæs., 42, 4 : In quo bello pæne nusquam amplius Romanæ consumptæ sunt vires totiusque imperii fortuna pessumdata.* De même, Jérôme, *ad a. Abr.* 2367 [351] : *In quo prælio Romanæ vires conciderunt.*

² Julien (*Orat.*, I, p. 31 et 36, Sp.) mentionne dans l'armée de Magnence un élément gaulois et un élément germanique (celui-ci formé de Francs et de Saxons) ; ce n'est que du premier qu'il dit qu'il combattit jusqu'à la mort.

³ Ammien, XV, 5, 33 : *Tempestivam illam cum armaturis prodicionem ante Mursense prælium* : Silvain devait être *tribunus Armaturarum*, qui étaient une troupe de cavaliers du palais. De même, Zonaras, XIII, 8, p. 197, Dindorf ; cf. Julien, *Or.*, I, p. 48 b ; II, p. 97 c.

⁴ Victor, *De Cæs.*, 42, 5-8 ; etc.

⁵ Je le suppose d'après l'endroit où a eu lieu la bataille. En juillet 353 ?

⁶ *Mons Seleucus*. Magnence a dû vouloir barrer le col de Cabre : car, d'après les itinéraires (*Antonin*, p. 357, -W. ; *de Jérusalem*, p. 555, W.), la route de Gap à Valence et Vienne descendait sur Montsaléon pour remonter ensuite vers le col de Cabre, évitant [ce qui m'étonne] l'éperon d'Aspremont, que traversent aujourd'hui la route et la voie ferrée. Ce terroir demeure du reste un des plus importants carrefours des Alpes françaises.

⁷ Socrate, II, 32, *P. Gr.*, LXVII, c. 290 ; Sozomène, IV, 7, *ibid.*, c. 1124.

⁸ La route de l'Espagne avait été fermée par la flotte de Constance, qui avait débarqué un corps de troupes du côté des Pyrénées (Julien, *Orat.*, I, p. 40, Sp.). Il semble que Magnence ait voulu rejoindre les Lètes ses compatriotes (Zosime, II, 53, 4 ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 42, 10). Décence aurait cherché à le rejoindre par Sens.

⁹ Il avait franchi le Rhin et vaincu Décence, Ammien, XVI, 12, 5 ; Zosime, II, 3, 4 ; Libanius, *Orationes*, XVII, § 32 et 33, p. 250. On affirma (peut-être surtout au temps de Julien) que c'était l'empereur Constance qui l'avait invité et même par lettre, à entrer en Gaule ; Zosime, II, 53, 4 ; Socrate, III, 1, c. 373 ; Sozomène, V, 1, c. 1209 ; etc.

Derrière lui, Constance arriva à Lyon³. C'était deux après Mursa. Aucune guerre civile, dans toute l'histoire de l'Empire, n'eut une plus longue durée. Elle fit périr plus d'hommes que les pires des brigandages germaniques, et elle permit aux Barbares de recommencer leur funeste besogne⁴.

VI. — LE SECOND CONCILE D'ARLES ; LA THÉOCRATIE.

De Lyon, Constance aurait dû marcher aussitôt vers Trèves enfin libérée, et, de là se montrer sur le Rhin pour châtier durement les Barbares⁵. Mais c'était un empereur de palais plutôt que de tente⁶, et, bien qu'il eût une certaine conscience de son devoir et le sens de l'autorité, il s'intéressait moins à la frontière qu'à la religion. Il rebroussa chemin, s'installa dans la pacifique cité d'Arles⁷, et s'y occupa des affaires de l'Église.

Ce fut pour y mettre discorde et désordre⁸. Favorable à l'Arianisme⁹, il voulut faire sous ce nom l'unité de l'Église chrétienne. La Gaule étant demeurée fidèle à la foi orthodoxe, il mit toute son autorité en œuvre pour dompter ses évêques. Il multiplia sur eux tour à tour les menaces et les séductions. Beaucoup furent appelés à Arles pour tenir assemblée, sinon en sa présence¹⁰, du moins dans son voisinage. De presque tous il eut raison sans trop de peine : ce n'étaient point des hommes de combat, je les crois surtout de braves gens, plus faits pour la prière que pour les discussions, assez ignorants des matières théologiques, et surtout terriblement émus devant la pompe impériale et la froide majesté de Constance. Et puis, saint Paul n'avait-il point dit d'obéir à ceux qui tiennent l'épée¹¹ ?

Ce nouveau concile d'Arles (353) souscrivit donc à la condamnation d'Athanase¹², peut-être sans s'apercevoir qu'il reniait ainsi la foi traditionnelle de l'Église. Le plus enragé des prélats à flagorner l'empereur fut Saturnin l'évêque d'Arles¹³ ; le seul qui ait eu le courage de lui résister fut le digne successeur de

¹ Zosime, II, 53, 4.

² *Épit. de Cæs.*, 42, 7 ; Eutrope, X, 12 ; Jérôme, *ad a. Abr.* 2369 ; etc. ; le 11 août 353, Idace, *Chronica minora*, I, p. 238. Décence de son côté se tue à Sens ; Zosime, II, 54, 4 ; Eutrope, X, 12 ; *Épit.*, 42, 8 ; Zonaras, XIII, 9 ; Jérôme, *ibid.* ; le 8 août, Idace, *ibid.*

³ Il y était le 6 septembre 353, *C. Théod.*, IX, 38, 2.

⁴ Ce que Julien indique, en rappelant que Magnence avait vidé la frontière du Rhin de tous ses défenseurs et l'avait livrée aux Barbares (*Orat.*, I, p. 34-35, Sp.).

⁵ J'avoue ne pas le comprendre, vu le mal que les Alamans faisaient en ce moment à la Gaule, et peut-être est-ce la conséquence des relations qu'il avait nouées avec eux.

⁶ Cf. *Panegyrique*, XI, 19 et 20.

⁷ Il y est le 10 octobre 353.

⁸ *Excitavit discidia plurima*, etc., Ammien, XXI, 10, 18.

⁹ Jérôme, *ad a. Abr.* 2335 [339] : *Ex hoc loco*, etc.

¹⁰ Sans doute peu après le 10 octobre 353, où il célébra à Arles ses *tricennalia* (Ammien, XIV, 5, 1).

¹¹ *Épître aux Romains*, 13, 1-7.

¹² Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 39, 2 ; Hilaire, *Ad Constantium I*, § 8 (*P. L.*, X, c. 562 ; ed. Feder, p. 187) ; *fragm.*, 1, 6 (*P. Lat.*, X, c. 631 ; éd. Feder, p. 102) ; 5. 2 c. 683 : p. 90, Feder). — Aucun acte officiel n'est resté de ce concile.

¹³ Sulpice, II, 40, 4 ; 45, 6. Il est vraisemblable qu'il était déjà évêque au moment du concile (cf. Hilaire, *fragm.*, 2, 18, *P. L.*, X, c. 644 ; p. 141, Feder), encore que cela ne soit pas prouvé.

Maximin, Paulin de Trèves¹. A la rivalité des deux villes se mêlait la lutte de leurs deux évêques.

Paulin fut exilé en Orient par ordre de Constance². Cette fois, l'on vit bien que l'empereur était devenu le chef suprême de l'Église, et l'Église un organe de gouvernement³. Comme les événements se précipitaient pour la détourner de sa voie primitive, si claire, si pure, si indépendante, si uniquement divine ! Il lui a fallu trois siècles pour sauver et organiser sa vie : il suffit d'une génération pour la corrompre. Ses évêques, si puissants qu'ils soient, tremblent devant Auguste, alors que Pothin et ses compagnons de martyre n'avaient tremblé ni devant la souffrance ni devant la mort. Il est vrai que Constance fait d'eux de très grands personnages, multipliant à leur profit les prérogatives publiques⁴. Eux et leurs prêtres sont exempts de certaines charges⁵ ; leurs églises ont reçu le droit d'asile⁶, et on peut y affranchir un esclave comme près du tribunal du préteur. Un évêque ne sera plus traduit en justice devant un magistrat d'État, il ne ressortit qu'à ses pairs⁷ : voilà désormais le haut clergé chrétien constitué en classe privilégiée et en ordre d'Empire, au même titre que les sénateurs clarissimes de Rome⁸. De ces sénateurs, les évêques ont pris l'allure ou les mœurs, en même temps qu'ils en recevaient les honneurs. Ils viennent volontiers à la résidence impériale pour faire antichambre dans le palais. On les invitera bientôt aux festins officiels, ils s'assiéront à la table des Césars⁹. Mêlés aux intrigues, aux quémandages et aux bassesses de la cour, ils ne différeront point toujours des eunuques¹⁰ qui entourent Constance¹¹. Ce que j'aperçois dans cette seconde assemblée d'Arles, c'est une aristocratie de prêtres qui se forme dans l'Église, c'est un État qui se mue en théocratie. Au concile de Constantin le Christianisme s'est accordé avec l'Empire ; au concile de Constance il s'est livré à lui.

¹ Sulpice Sévère, *Chr.*, II, 39, 3 ; cf. 37, 7 ; Hilaire, *Ad Const. I*, § 8 ; *fragm.*, 1, 6 ; *C. Const.*, § 2 et 11 ; Athanase, *Apol. de fuga*, § 4., *P. Gr.*, XXV, c. 649 ; *Hist. Arian.*, § 76, c. 785 ; § 33-34, c. 732. — Paulin a dû remplacer Maximin vers 346-347. Sur lui, *Acta sanctorum.*, 31 août, VI, c. 668 et s.

² Voyez n. précédente. Il mourut en exil en Phrygie ; Sulpice, *Chron.*, II, 45, 9.

³ Cf. Hilaire, *C. Const.*, § 4 et 5 ; Ammien, XXI, 16, 18.

⁴ Reste à savoir si dans l'octroi de la plupart de ces avantages, il n'y avait pas simplement assimilation des prêtres chrétiens aux prêtres municipaux et provinciaux de l'ancienne religion.

⁵ Il semble que Constantin se soit borné à les exempter des *munera* municipaux, mais que Constance ait étendu l'immunité à des charges d'État ; ajoutez l'exemption de l'impôt commercial ou *lustralis collatio* (lois de 343 et de 357, XVI, 2, 8, 10 et 14), des suppléments à la capitation (*ibid.*), des corvées d'État, (lois de 353 [?] et de 357, XVI, 2, 10 et 14). Encore, dans certains cas, y eut-il des restrictions (cf. XIII, 1, 1 ; XVI, 2, 8). Je doute fort qu'il faille ajouter la *capitatio* normale (cf. la loi de 360, XVI, 2, 15). Sur ces impôts, t. VIII, ch. I, § 8 et 10.

⁶ Ammien, XV, 5, 31 ; XXVI, 3, 3 ; cf. C. Théod., III, p. 387 et s., Godefroy-Ritter.

⁷ Loi de 355, XVI, 2, 12. Il me paraît impossible que cette loi n'ait pas impliqué quelques-unes des réserves qu'on retrouvera plus tard ; voyez l'embarras de Godefroy à la commenter (VI, p. 42).

⁸ Remarquez que la loi dite de 353 (XVI, 2, 10) est adressée *universis episcopis per diversas provincias*.

⁹ Sulpice, V. Martini, 20, 3 et s.

¹⁰ Il y eut d'ailleurs beaucoup d'eunuques chrétiens ; Lactance, *De m. p.*, 15.

¹¹ Ammien, XXII, 5, 3-4 ; Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 38 ; V. Martini, 20, 1-2.

VII. — LA ROYAULTÉ D'ARLES ET LE DESPOTISME DE CONSTANCE.

Les affaires religieuses ne firent pas oublier les fêtes et les jeux. Arles en vit de superbes, où les courses au cirque et les représentations au théâtre furent dignes d'un grand empereur¹. Constance y célébra solennellement le premier janvier de son septième consulat et le trentième anniversaire de son titre d'imperator². La jeune royauté d'Arles grandissait sur la Gaule.

A côté de l'assemblée des évêques était la cour impériale, avec ses gardes, ses secrétaires, ses chambellans, les arrivées continues de la poste et des courriers d'État³. C'est à Arles que Constance inaugura son despotisme universel sur les âmes et sur les corps⁴. De là sortaient incessamment les ordres de l'empereur victorieux, ardent à montrer partout son autorité, et surtout à se venger des partisans du tyran Magnence. Et c'étaient souvent des sentences de mort qui partaient des bords du Rhône pour aller jusqu'au fond de la Bretagne⁵. Le monde regardait avec terreur du côté d'Arles, tandis que la ville joyeuse passait les plus bruyantes semaines de sa vie.

Trèves, pendant ce temps, expiait sa double fidélité à la foi et à la dynastie. De ses deux chefs, l'évêque était parti pour l'exil, et Pœménius, qui l'avait défendue contre la tyrannie de Magnence, était, sur quelque vague soupçon, condamné à mort par ordre de l'empereur⁶.

Car, depuis la mort de son frère, la vie de Constance ne se passait plus que dans les craintes et les jalousies. S'il négligeait les Alamans et la frontière, il faisait rechercher partout, avec une impitoyable énergie, les amis et les adhérents de l'usurpateur. On redoutait de voir en lui un nouveau Tibère⁷, espèce d'homme que depuis un siècle les destins avaient épargnée à l'Empire et que le Dieu des Chrétiens ne saurait point lui éviter. L'évêque universel ne vaudrait pas mieux que le grand pontife.

¹ *Theatrales ludos atque circenses*, mais pas de gladiateurs ; Ammien, XIV, 5, 1. — C'est au séjour de Constance à Arles que commence, pour l'Occident, la partie subsistante de l'œuvre historique d'Ammien Marcellin, *a principatu Cæsaris Nervæ adusque Valentis interitum* (XXXI, 16, 9) ; éditions Eyssenhardt, 1871 ; Gardthausen, 1874-5 ; Clark, texte, 1910-15 (de beaucoup préférable) ; on consultera toujours avec profit les notes d'Henri et d'Adrien de Valois et autres anciens érudits (voir l'éd. Gronovius, Leyde, 1693).

² Au 10 octobre 353 et au 1er janvier 354. C'est à ce moment, je crois, et à Arles, que Constance éleva un arc de triomphe (Ammien, XXI, 16, 15), procédant à Arles après la défaite de Magnence comme Constantin à Rome après celle de Maxence (*Corpus*, VI, 1139). Cet arc pourrait bien être, ainsi que l'a conjecturé Constans (*Arles antique*, p. 237 et s.), l'arc dit de Constantin ou du Rhône, aujourd'hui détruit. Je regrette cependant d'avoir alors à sacrifier le texte de l'inscription rapporte par Peiresc (cf. *Corpus*, XII, 667), lequel nous ramène à Constantin, [*Constan*]ti f(i)lius). L'hypothèse de Carcopino (*Choses et Gens du pays d'Arles*, 1922, p. 6, dans la *Revue du Lyonnais*), qu'il s'agit de Constance III, l'Auguste de sept mois en 421, me paraît difficile à admettre : on n'eût pas levé ni conservé un arc de triomphe dans les conditions historiques où s'est présenté ce règne.

³ Cf. Ammien, XIV, 5.

⁴ *Insolentia pondera gravius librans*, Ammien, XIV, 5, 1.

⁵ Ammien, XIV, 5. Cf. *Code Théod.*, IX, 38, 2.

⁶ Seulement, semble-t-il, l'année suivante, 355, après l'affaire de Silvain ; Ammien, XV, 6, 4.

⁷ Voyez Ammien, XXI, 16, 8 et s.

VIII. — LA CAMPAGNE IMPÉRIALE CONTRE LES ALAMANS.

Il fallait pourtant songer aux Barbares. Les Alamans et leur roi Chnodomar avaient mis à profit ces années de guerres civiles et de négligences politiques pour courir en Gaule, pillant, brûlant, détruisant tout (350-354). Jusqu'où ils allèrent, nous l'ignorons : il est probable que Suisse, Franche-Comté et l'Alsace souffrirent le plus et perdirent, cette fois pour toujours, la richesse de leurs terres restaurées et la parure de leurs villas rebâties. Au delà c'était la menace sur la Gaule entière, et la nouvelle approche d'une catastrophe générale¹.

Constance se décida à faire quelque chose. Mais quelle différence entre sa marche tâtonnante et la vigoureuse randonnée d'un Probus ! Le hasard d'un récit contemporain² nous a conservé le détail de sa campagne : il est utile de la raconter, pour montrer ce qu'était devenue la guerre d'une armée romaine, depuis que les empereurs avaient dégarni la frontière, disséminé les troupes à l'intérieur, et confié aux Barbares le principal des tâches militaires.

A l'approche de la belle saison³ (354), Constance donna l'ordre aux corps d'armée dispersés dans la Gaule de quitter leurs garnisons ou campements d'hiver, et de se concentrer Chalon-sur-Saône⁴, au départ de la route qui du centre du pays conduisait au Rhin. A Chalon également, en partie par la voie fluviale, devaient se grouper les convois de l'intendance⁵. Lui-même se dirigea de ce côté ; mais il eut à s'arrêter à Valence⁶, dans l'attente des courriers qui, par le mont Genève, lui apportaient les nouvelles du monde⁷.

A Chalon, l'armée se réunit, mais les vivres n'apparurent pas. On n'eut même pas, sur le moment, de quoi bien nourrir les troupes. Elles parlèrent de se révolter. De Valence, l'empereur leur envoya le préfet du prétoire⁸ avec de bonnes paroles, puis le grand chambellan avec de l'argent⁹. Le soldat finit par se calmer, les vivres par arriver. Et l'on partit¹⁰. Mais pendant ce temps, les Alamans purent sans danger repasser le Rhin, mettre en sûreté leur butin et leurs captifs¹¹.

¹ Voyez deux textes d'Ammien. Dans l'un, il parle des ravages faits par Chnodomar au cours d'une guerre contre Décence (en 353 ou 352), *civitates eratas multas vastavit et opulentas licentiusque diu nallo refragante Gallias persultavit* (XVI, 12, 5) ; il a dû se retirer lors de l'arrivée de Constance à Lyon. Dans l'autre, il parle de ravages faits au cours de l'hiver d'Arles (353-454) par les rois frères *Gundomadus et Vadomarius, quorum crebris excursibus vastabantur confines limitibus terræ Gallorum* (XIV, 10, I) : il s'agit sans doute de deux pagus situés sur la ligne de Strasbourg jusqu'au delà de Baie (Brigau et Klettgan ?).

² Ammien, qui a dû recourir à quelque récit de la campagne fait par un témoin oculaire, ce qui était dans ses habitudes (XV, 1, 1) ; XIV, 10.

³ *Cæli reserato tepore*, Ammien, XIV, 10, 1 ; cf. t. VIII, ch. II, § 8.

⁴ *Omnis apud Cobillona collectus miles*, XIV, 10, 3.

⁵ Ammien, XIV, 107 3 et 5. Beaucoup de vivres arrivèrent d'Aquitaine (10, 2), soit par le détour du Rhône, soit par la route dite d'Agrippa, soit par la voie d'Autun au Sud-Ouest. Je crois, bien qu'Ammien semble dire le contraire, que la concentration des vivres eut lieu à Chalon, non à Valence.

⁶ *Arelate Valentiam petit*, XIV, 10, 1. Juin ou juillet 354.

⁷ XIV, 10, 2.

⁸ Il s'agit de *Vulcatius Rufinus*, préfet du prétoire des Gaules, XIV, 10, 4.

⁹ *Eusebius præpositus cubiculi*, 10, 5.

¹⁰ Au jour fixé pour le départ, *die prædicto*, 10, 5 ; le 24 juin ?

¹¹ Cela résulte de ce qu'il fallut aller les chercher sur la rive droite (10, 6).

De Chalon au fleuve, par la Franche-Comté, c'était, dans les temps ordinaires de l'Empire, une marche agréable et facile, sur une route large, droite, solide, une des plus fréquentées de la Gaule. Pourtant, l'armée de Constance n'avança que lentement : car le chemin avait été abîmé par le mauvais temps, et sans doute aussi par le passage des Barbares et l'incurie administrative des dernières années¹.

A Augst, on atteignit le Rhin, face aux Alamans². L'embaras fut alors fort grand dans l'entourage de l'empereur. De manière ou d'autre, il fallait en imposer aux Barbares. Mais comment franchir le Rhin ? L'ennemi, posté sur l'autre rive, empêchait à coups de flèches l'embarquement ou la construction d'un pont³. Enfin, au moment où on pensait le moins à cette solution, un homme du pays se présenta, et, en échange d'une bonne récompense, révéla l'existence d'un endroit guéable⁴. — Ainsi, on se trouvait sur un sol qui appartenait aux Romains depuis quatre siècles, au voisinage de cette colonie d'Auguste bâtie pour explorer et surveiller la frontière : et l'on avait oublié les lieux et les conditions de défense et de passage. Constance, sur cette rive gauche qui était celle de l'Empire, allait à la découverte comme en pays ennemi.

Il fut donc décidé que l'armée longerait nuitamment le fleuve, le franchirait secrètement à l'endroit désigné, puis se rabattrait sur les Barbares campés en face d'Augst⁵. Mais alors se produisit un nouvel incident.

Les Alamans furent mis au courant. On accusa de la trahison les rois officiers supérieurs de l'armée romaine, qui étaient leurs compatriotes⁶. Aussitôt les Barbares, qui voulaient bien piller, mais non point se battre, expédièrent des députés pour demander la paix⁷. Cela faisait également l'affaire de Constance, lequel n'était jamais heureux sur un champ de bataille de la frontière⁸. Mais cela ne faisait point celle des soldats, qu'on avait arrachés à leur repos de garnison, et à qui une victoire rapportait toujours quelque bénéfice⁹. Il fallut que l'empereur les haranguât, et leur expliquât le profit d'une alliance avec les Alamans : ce qui doterait l'armée de nouveaux auxiliaires¹⁰ et diminuerait d'autant sa besogne courante. Flattés d'être traités en arbitres de l'heure¹¹, les

¹ *Emensis itaque difficultatibus multis et nive obrutis callibus plurimis* : 10, 6.

² *Prope Rauracum ad supercilia Rheni* ; 10, 6. On est en face du *pagus* de Brisgau.

³ XIV, 10, 6 ; si c'est devant Kaiser-Augst (*Rauraca*), la manœuvre de la construction d'un pont de bateaux (*navium conpage*) devait être en effet difficile.

⁴ *Vadosum locum* (10, 7) : ce ne peut guère être très loin d'Augst, mais Ammien ne dit pas si c'est en aval ou en amont. On peut supposer que le passage a pu s'effectuer, en amont, à Rheinfelden, près de la saline (communication de F. Stähelin). On était d'ailleurs au beau milieu de l'été.

⁵ *Nocte ... cuncta vastare* (10, 7) : mais il devait y avoir, outre le pillage des terres barbares, la bataille (10, 14).

⁶ XIV, 10, 8. Il s'agit de trois officiers supérieurs d'origine alamanique, *Latinus* [notez le nom latin] *comes Domesticorum* ou comte de la Garde, *Agilo, tribunus stabuli* ou chef des écuries impériales, *Scudilo, Scutariorum rector* (ou plutôt *tribunus*), commandant un corps des gardes. Comme aucune sanction ne fut prise contre eux, il est possible que Constance ait été au courant, ou en tout cas satisfait de leur démarche. C'étaient, et ils le demeuraient, parmi les officiers les plus estimés.

⁷ XIV, 10, 9. Il s'agit toujours de deux rois seulement (du Brisgau et du Klettgan ?).

⁸ *In externis bellis saucius et adflictus* (XXI, 10, 15, XIV, 10, 16).

⁹ Je le suppose d'après la nécessité pour Constance de faire un si long discours.

¹⁰ *Auxiliares pro adversurus* ; XIV, 10, 14.

¹¹ *Arbitros vos*, dit Constance aux soldats, XIV, 10, 15.

soldats donnèrent raison à l'impérial rhéteur. On conclut un traité en bonne forme avec deux rois alamans¹, et Constance revint à Milan² pour se reposer de ses fatigues (354).

Mais il n'avait négocié qu'avec ceux rois de tribus alamanes ; et il y en avait des dizaines de la Forêt Noire à Ratisbonne et du Danube au Taunus. Dès qu'il fut parti, les autres s'armèrent, Rhin fut franchi encore une fois, et le pillage recommença³. Lorsqu'il n'y eut plus rien à prendre en Alsace et en Franche-Comté, les plus hardis s'aventurèrent au delà en Champagne ou en Bourgogne, et Autun lui-même se trouva menacé⁴.

IX. — L'USURPATION DU FRANC SILVAIN.

Constance décida d'envoyer dans le pays l'un de ses deux meilleurs généraux, le Franc Silvain⁵ : l'autre, Ursicin, était occupé en Orient⁶. Mais cette mission de Silvain va donner lieu à un nouvel épisode d'histoire, plus étrange encore que celui de la guerre alamanique, et qui nous permettra enfin d'évaluer la place extraordinaire occupée dès lors par les Francs dans l'armée et le gouvernement de l'Empire.

Silvain avait là le titre de maître de la milice, qui faisait de lui le plus haut dignitaire et le chef suprême de l'armée romaine⁷. C'était la première fois peut-être⁸ qu'un Franc arrivait à cette charge. Silvain la méritait d'ailleurs, et autrement que par les services rendus à Constance. Il s'était montré jusque-là un excellent général, actif, audacieux, préoccupé de ses devoirs, d'éducation toute latine, d'une fidélité absolue à la puissance romaine⁹. A Autun, où il se

¹ Remarquez que le traité a été conclu suivant le rite barbare, *icto fœdere gentium ritu*, avec cérémonies solennelles, *perfecta sollennitate* (10, 16).

² En septembre ? *Mediolunum ad hiberna*, 10, 16.

³ Ammien, comme toujours lorsqu'il parle des invasions germaniques, se borne à des généralités (XV, 5, 2) : *diuturna incuria Galliæ cædes acerbas rapinasque et incendia barbaris licenter grassantibus nullo juvante perferrent*. Hiver 354-355.

⁴ Cf. Ammien, XVI, 2, 4.

⁵ Ammien, XV, 5, 2. Silvain a dû partir à la fin de 354.

⁶ Il en revint sur ces entrefaites, mais dans une demi-disgrâce (XIV, 9, 1 ; 11, et 4 ; XV, 2, 1). Ammien Marcellin était attaché à son état-major (XIV, 9, 1).

⁷ Son titre exact était, semble-t-il, *magister peditum*, Ammien, XV, 5, § 2, 8, 17 ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 42,15 ; et non *magister armorum*, Ammien, XV, 5, 24). En principe, Ursicin, qui est *magister equitum* (XIV, 9, 3 ; II, 3), qui est inférieur. En fait, l'un et l'autre commandent à toutes les troupes, l'un en Orient, l'autre en Gaule. — Deux lois datées de 349 (C. Th., VII, 1, 2 ; VIII, 7, 3) sont adressées *ad Silvanum magistrum equitum et peditum* ou *militum*. La date est fautive : il est absolument impossible que Silvain ait eu la maîtrise militaire avant la bataille de Mursa ; les deux rubriques sont donc erronées (Seeck propose pour les deux lois le 27 mai 352 ; *Regesten*, p. 199).

⁸ Mais peut-être son père Bonitus l'a-t-il eue également.

⁹ *Épit. de Cæs.*, 42, 10-11 ; *homines dicatos imperio*, dit Ammien de Silvain et de ses amis (XV, 5, 6). Voyez le très grand nombre d'amis et de relations qu'il possédait à la Cour ; XV, 5, 3 et 4. — Julien, à la différence des historiens, s'est montré particulièrement dur pour Silvain (*Orat.*, I, p. 48, Sp. ; I, p. 98, Sp.) : mais c'est dans les Panégyriques de Constance, et il semble assez mal informé sur cette affaire ; cf. encore *Epist. ad sen. Athen.*, p. 273-4, Sp.

hâta d'accourir¹, il organisa un corps manœuvre de 8.000 hommes², dégagea la ville, courut à Auxerre par d'abominables chemins³, se retourna du côté du Rhin, allant et venant partout où il pensait trouver l'ennemi, si bien que les Barbares ne purent tenir nulle part, et qu'ils regagnèrent tous la rive droite, en hâte et dans la confusion⁴. Le nettoyage terminé, Silvain établit à Cologne son quartier général (355)⁵.

C'était la plus belle affaire de guerre qu'un général eût conduite en Gaule depuis les temps de Dioclétien. Il n'en fallut pas davantage pour attirer à Silvain de redoutables ennemis dans cette cour de Constance où, du prince au dernier des eunuques, la jalousie était le mal incurable⁶. Peut-être aussi y cherchait-on une occasion de se débarrasser des Francs, trop nombreux et trop influents dans l'entourage de l'empereur, et quelque conflit de race se méfait-il à des rivalités de palais⁷.

Un faussaire, imitant l'écriture de Silvain, fit circuler une lettre où le Franc se posait en prétendant à l'Empire. Constance, qu'il fut facile de tromper, prépara aussitôt le jugement et l'exécution du coupable⁸.

Mais Silvain avait à la cour deux compatriotes, hommes de tête et de cœur, Malaric et Mallobaud, qui commandaient les deux principales troupes des gardes d'élite : car les chefs francs se trouvaient alors tout ensemble maîtres au palais et maîtres à l'armée. Les officiers firent comprendre que leur ami était incapable d'une telle machination ; ils ameutèrent en sa faveur les Francs de l'entourage impérial ; un instant, on craignit un grave désordre⁹. Par bonheur, la fraude fut découverte, et Constance arrêta la poursuite¹⁰.

Il était trop tard. Silvain, qui connaissait son empereur, avait perdu la tête à la nouvelle du procès. Se voyant en danger, il songea à se retirer chez les Francs ses compatriotes ; on l'en dissuada : car, fugitif et proscrit, il n'eût rencontré chez eux que haine et trahison¹¹. Alors, il eut recours au moyen suprême des chefs romains menacés dans leur vie : il se réfugia dans l'usurpation¹², et il

¹ Tout ce que nous savons de la très belle campagne de Silvain urane de deux phrases incidentes d'Ammien (XVI, 2, 4 ; XV, 5, 4). Il n'a point dû posséder un récit détaillé de la guerre ; et il y a là une des plus fâcheuses lacunes de son histoire.

² Ammien, XVI, 2, 4 : il s'agit sans doute d'infanterie et cavalerie légères.

³ Ammien, XVI, 2, 4 : il s'agit du *conpendium* par Quarre-les-Tombes, entre Autun et Auxerre.

⁴ Ammien, XV, 5, 4. — C'est sans doute en combinaison avec cette campagne que Constance opéra lui-même contre les Alamans *Lentienses* (du côté du lac de Constance ; Linzgau) ; Ammien, XV, 4, 1. Il avait avec lui *Arbetio* comme *magister equitum* (4, 1).

⁵ Cf. Ammien, XV, 5, 15.

⁶ Le chef des ennemis de Silvain était son maître de la cavalerie Arbétion (Ammien, XV, 5, 2).

⁷ *Francis, quorum ea tempestate multitudo in palatio florebat*, XV, 6, 11. Les plus importants après Silvain étaient ses amis *Malarichus Gentilium rector* et *Mallobaudes Armaturarum tribunus* (XV, 5, 6), tous deux chefs de troupes de gardes.

⁸ XV, 5, 3-5 et 8-10.

⁹ XV, 5, 6-7 et 11.

¹⁰ XV, 14, 11-13.

¹¹ Ammien, XV, 5, 15-16. Cette docilité des Francs à l'endroit de l'Empire permettrait petit-être de supposer qu'il s'agissait des Saliens.

¹² C'est le mot de Mucien à Vespasien (Tacite, *Hist.*, II, 76). De même, Ammien (XV, 5, 32).

n'eut pas de peine à se faire proclamer Auguste par ses soldats. Il était toujours à Cologne¹.

Le service des courriers d'État demeurait excellent². Quelques jours seulement après l'événement, Constance en apprit la nouvelle à Milan. Ursicin, l'émule de Silvain en mérite et en autorité, se trouvait près de l'empereur. Il reçut l'ordre de partir aussitôt pour Cologne avec une simple suite de dix officiers³. Car il ne s'agissait pas de faire la guerre, mais de ramener le coupable au devoir.

Quand la petite troupe arriva devant Cologne, elle se trouva en présence d'un déploiement extraordinaire de forces militaires et de multitudes civiles⁴ : le pays acclamait le nouvel empereur, et paraissait fort joyeux d'avoir son Auguste⁵. Il n'y avait qu'à ruser⁶. Ursicin, admis en sa présence, baisa la pourpre usurpatrice, et Silvain l'invita à sa table royale⁷.

Ce fut ensuite un entretien secret⁸ entre les deux généraux, les plus illustres de l'Empire. Devant son compagnon de guerre et de gloire, Silvain épancha librement sa longue rancune. Tous deux avaient sauvé l'État et élevé Constance : l'empereur ne donnait le pouvoir qu'à des indignes, écoutait toutes les calomnies qu'on multipliait dans la chambre impériale contre les chefs militaires. Ce n'était point aux hommes de guerre qu'allaient les consulats et les honneurs suprêmes⁹. On sentait chez Silvain la colère du soldat contre ce régime de chambellans et d'évêques, et aussi celle du Franc qui souffre d'être encore traité en Barbare, de paraître indigne du consulat, en marge de la majesté romaine.

Ursicin pensait au contraire en Romain de vieille souche, qui ne connaissait que sa consigne et son empereur¹⁰. Tandis qu'il écoutait Silvain d'une oreille complaisante, ses officiers, pourvus d'ordres formels, travaillaient les soldats rebelles¹¹. Au matin, une bande égorgea la garde du palais et se mit à la recherche du tyran. Il tenta de se réfugier dans l'église chrétienne, où le droit

¹ Ammien, XV, 5, 16. En août 355 ?

² Le règne de Silvain n'ayant dure que 28 jours, il faut supposer un maximum de 14 jours pour le voyage de Cologne à Milan.

³ XV, 5, 17-23. Ammien était du nombre, ce qui donne à son récit une valeur et une saveur particulière.

⁴ *Convena undique multitudine coactisque copus multis* ; 5, 25.

⁵ XV, 5, 25.

⁶ *Erat cautius observandum* ; 5, 26.

⁷ XV, 5, 27 (*adorare sollemniter purpuratum*). Cf. t. VIII, ch. I, § 1.

⁸ *Ut jam secretius de rerum summa consultaretur* ; 5, 27.

⁹ *Ægre ferebat Silvanus [ad] consulatum potestatesque sublimes* [les préfectures du prétoire et à la rigueur aussi de Rome et de Constantinople] *elatis indignis se [et] Ursicinum... ita fuisse despectos*, etc. ; XV, 5, 28. Silvain semble donc revendiquer pour les chefs d'origine barbare l'accès au consulat et aux préfectures. Sur l'octroi du consulat à des indignes sous Constance, *Panegyrique*, XI, 19. Il est possible que Silvain vise particulièrement la nomination, comme consul pour 355, de son rival le très médiocre Arbétion, sorti des rangs inférieurs de l'armée (Ammien, XV, 2, 4 ; 5, 2 ; XVI, 6, 1).

¹⁰ Cf. Ammien, XIV, 9, I. Je n'arrive pas à connaître son origine. Mais, comme il fut employé surtout en Orient, je doute fort qu'il soit d'origine germanique. Il n'y a rien à conclure du fait qu'un roi alaman se nomme *Ursicinus* (Ammien, XVI, 12, 1).

¹¹ Et en particulier (XV, 5, 30) les *Brucchiati* et les *Cornuti*, corps auxiliaires des troupes palatines (cf. t. VIII, ch. II, § 4).

d'asile l'aurait protégé¹ : on eut le temps de le saisir, et on l'égorgea². Son règne n'avait duré que vingt-huit jours³.

Cette affaire fut, en somme, d'une minime importance : l'Empire en avait vu bien d'autres, que nous avons résumées d'un seul mot. Il fallait cependant insister sur celle-ci, parce que la réalité y dépassait singulièrement l'apparence, parce que ce règne de vingt-huit jours annonçait l'histoire de longs siècles à venir. C'était un Franc, assisté d'autres Francs, qui, maître en Gaule comme chef de la milice impériale, avait voulu commander comme empereur. Et s'il y avait désiré le pouvoir, ce n'était pas en Barbare désireux de piétiner l'Empire, mais en Romain ambitieux de prendre toute sa part du prestige de ce nom. Rien ne permet d'affirmer que ce Silvain fût originaire de ces Francs Saliens dès lors dévoués à Rome⁴ ; rien, à plus forte raison, n'autorise à supposer qu'il fût l'ancêtre de Clovis, qui de roi de ces Saliens deviendra le souverain de la Gaule. Mais il est en tout cas, à un siècle de distance, son premier précurseur.

X. — LA GRANDE INVASION DE 355.

Constance, en apprenant la mort de Silvain, fit une nouvelle sottise, la pire de toutes. Au lieu de donner sa place à Ursicin, ainsi qu'il l'avait promis⁵, au lieu de confier la défense de la Gaule à ce chef excellent, il le rappela tout aussitôt⁶. Et maintenant, point de général capable à la frontière, un état-major désemparé, des soldats habitués à se vendre, l'armée en partie renvoyée dans ses garnisons de l'intérieur, l'empereur absent, les fonctionnaires civils, même les meilleurs, en proie à ses soupçons et dans l'attente de ses bourreaux ; tout était prêt pour livrer la Gaule aux Barbares.

Depuis le temps de Probus, ils n'avaient fait en Gaule que des courses rapides, sans perdre de vue le chemin du retour. Dans l'automne de 355, une campagne de dévastation commença, méthodique et progressive⁷. Les Alamans y prirent la

¹ *Ad conventiculum ritus Christiani tendentem.*

² XV, 5, 31.

³ *Épit. de Cæs.*, 42, 10 ; Jérôme, *ad a. Abr.* 2370 [354], Schœne ; Eutrope, X, 13. Seeck a supposé du 11 août au 7 septembre 355.

⁴ Cela demeure possible.

⁵ *Accepto Ursicino successore* (Ammien, XV, 5, 21) : Ursicin devait rester en Gaule comme *magister equitum*, Silvain revenir en Italie avec son titre de *magister peditum, potestate intacta*.

⁶ Cela n'est dit formellement nulle part, mais résulte pour moi de ce que : 1° Ammien dit qu'après la mort de Silvain la Gaule fut dévastée *nullo renitente* (XV, 8, 1) ; 2° il ne raconte absolument rien des événements qui se passeront alors en Gaule, ce qu'il eût fait s'il fût resté dans le pays avec Ursicin ; 3° Constance blâma à peu près tout ce qu'avait fait Ursicin, l'accusant même d'avoir prélevé des sommes sur le Trésor des Gaules (*intercepta de Gallicarus thesauris* ; XV, 5, 36) ; 4° Ammien nous dit que l'armée de Gaule était commandée par Prosper, dont il stigmatise la lâcheté (XV, 13, 3), et ce Prosper avait le titre de *pro magistro equitum (id.)*, après avoir été *vicarius* d'Ursicin (XIV, 11, 5). Si donc Ursicin a reçu le commandement de l'armée des Gaules, c'est d'une part sans obtenir le titre supérieur de *magister peditum*, et c'est ensuite pour le remettre aussitôt à son *vicarius*.

⁷ Après la mort de Silvain, avant la proclamation de Julien le 6 novembre, par conséquent en septembre-octobre. Les événements ont dû se précipiter.

part principale, leurs vingt tribus se levèrent¹, et peut-être leur roi Chnodomar en eut-il la direction. Mais ni les Francs de la Westphalie ni les Saxons de la Frise ne perdirent cette occasion de quelques beaux coups². Seuls peut-être des riverains de la frontière, les Saliens de la Batavie voulurent garder le respect des traités et le culte de Rome : encore profitèrent-ils des événements pour sortir de File et étendre paisiblement leurs domaines au sud de la Meuse³. Partout ailleurs, la Germanie rhénane se mit en branle pour mener contre l'Empire une guerre de destruction, et bientôt de conquête.

Le Rhin fut franchi en plusieurs endroits⁴. On se débarrassa, l'une après l'autre, des forteresses de la frontière : ce qui annonce chez les Germains un plan militaire bien arrêté pour réduire la Gaule à une impuissance définitive. Tour à tour tombèrent en leur pouvoir et Strasbourg et Spire et Worms⁵, ces vieux camps du Rhin dont Rome avait fait les chefs-lieux de vastes cités⁶. De proche en proche, l'effondrement des murailles gagnait vers le nord. Mayence succomba elle aussi⁷, elle qui depuis Drusus était la capitale militaire de la Gaule romaine, la citadelle invincible où concentraient jadis les armées impériales à la veille de leurs victoires germaniques⁸. Puis, le siège fut mis devant Cologne : mais là les murailles étaient plus solides, les soldats plus nombreux ou la garnison plus sûre : la métropole du Rhin inférieur sut résister quelques jours⁹.

Pendant ce siège, les Barbares, passant outre, continuaient leur marche vers l'intérieur, les Francs d'un côté et les Alamans de l'autre. Ils étaient divisés en bandes nombreuses et compactes¹⁰, chacune ayant sa route et son secteur d'invasion¹¹. Sur leur passage, les habitants s'enfermaient dans les places fortes¹², les villages flambaient¹³, les villes s'écroulaient¹⁴, les villas étaient mises au pillage¹⁵, des prisonniers sans nombre étaient ramassés par les

¹ Deux rois suprêmes, cinq rois, dix *regales*, sans doute chacun de ces chefs commandant à un *pagus* ; Ammien, XVI, 12, 25-20.

² Zosime, III, 1, 2. Ce sont évidemment eux qui ont pris Cologne.

³ Peut-être même leur marche en avant est-elle due à une poussée des Saxons ou plutôt d'autres Francs, les Chamaves, qui les auraient expulsés de l'île batave (Zosime, III, 6, 2-3).

⁴ Je ne peux interpréter que par l'occupation de toute la rive gauche jusqu'à l'Océan le texte de Julien (*Ep. ad senatum Atheniensem*, p. 279, Sp.).

⁵ Ammien, XVI, 2, 12 : ajoutez les vici, sans doute dès lors fortifiés, de *Tabernæ* (*Tres Tabernæ*), Saverne, *Soliso*, Seltz, *Brotomagus* [*sic* pour *Brocomagus*], Brumath (cf. n. suivante).

⁶ Strasbourg, *Argentoratus*, a dû remplacer Brumath (n. précédente) comme chef-lieu (d'après Ammien, XV, 11, 8), peu de temps avant [dès 346 ?] ou peu de temps après ces événements.

⁷ Ammien, XVI, 2, 12.

⁸ Cette chute si rapide de Mayence, comme celles de Strasbourg et de Cologne, ne laisse pas que d'étonner. Il a dû y avoir une singulière négligence aux remparts des frontières : ce que semble indiquer Zosime. Peut-être aussi y eut-il des vices de construction.

⁹ Le siège ne dura certainement pas plus de trois mois : Cologne tomba en novembre.

¹⁰ *Magnis viribus*, XV, 8, 19.

¹¹ Cela me paraît résulter du nombre de villes prises, de l'étendue de la zone dévastée, de la rapidité de l'affaire (septembre-novembre).

¹² Zosime, III, 5, 1.

¹³ Cf. Ammien, XV, 5, 2.

¹⁴ *Agrippinam deletam* (XV, 8, 19) ; Zosime, III, 1, 2.

¹⁵ Cf. Ammien, XV, 5, 2. Voyez par exemple dans le pays de Metz (Grenier, *Habitations*, p. 180) : grandes et petites villas, reconstruites après 300, furent détruites, rien

Germaines et expédiés au delà du Rhin**1**, troupeaux et moissons étaient enlevés et mis en lieu sûr en vue d'une autre campagne**2**. Un certain ordre régnait chez eux, même en cette affaire de destruction.

Les contemporains nous ont parlé de quarante-cinq villes occupées par les Barbares, sans compter les moindres bourgades**3**. Cela suppose l'occupation, outre la Germanie romaine, de toute la Belgique et de bien des terres limitrophes. Ils sont arrivés jusqu'à Autun**4**, jusqu'à Troyes**5** et jusqu'à Sens**6**. Leurs avant-gardes se glisseront dans Lyon**7**. Reims et Paris**8** se trouvaient à la lisière de la zone saccagée. Je ne parle que des plus sérieuses campagnes de dévastation, commencées en l'automne de 355. Car quelques Barbares, à coup sûr, essayèrent d'aller beaucoup plus loin.

Je doute d'ailleurs que tous les chefs-lieux de cette zone aient été pris par l'ennemi**9**. Qu'il ait voulu s'en emparer, cela va de soi. Mais les nouveaux remparts étaient des constructions robustes et resserrées qui défiaient l'assaut**10**, et les Germains n'étaient point outillés pour de longs sièges. Même à Autun, qui n'était défendu que par la vieille enceinte d'Auguste, trop étendue et à demi ruinée, il suffit d'une troupe de vétérans Pour écarter les Barbares**11**.

Ils n'en gagnaient pas moins du terrain**12**, assurant leurs positions derrière eux. Cologne tomba à l'approche de l'hiver ; et comme c'était, après Trèves, la ville de la frontière la plus ancienne, la plus célèbre et la plus riche, un cri de douleur courut par toute la Gaule**13**. De Trèves, il n'est point question dans cette

n'échappa à la catastrophe, et (sauf peut-être la villa de Rouhling) rien ne put être restauré, et le pays ne parvint pas à se relever. Il dut y avoir cependant bien des villes reconstruites sur les bords de la Moselle trévire.

1 Zosime, III, 1, 2 ; 5, 1 ; Ammien, XVII, 10, 4.

2 Ammien, XVI, 11, 10-11. Voyez le tableau de la dévastation de la Gaule chez Libanius (*Orat.*, XVIII, § 34-35, p. 251, F.), tableau, du reste, que le rhéteur rapporte, je crois à tort, aux incursions du temps de la guerre contre Magnence.

3 Julien, *Ép. ad sen. Ath.*, p. 279, Sp. ; Libanius, *Or.*, XII, § 48, p. 25, F. ; Zosime, III, 1, 2 ; cf. 5, 1 (dit seulement 40). Le mot *πολεις* ne désigne pas nécessairement des chefs-lieux, car cela ferait plus des deux cinquièmes de toute la Gaule : c'est l'équivalent du latin *urbes*, qui a aussi un sens restreint.

4 Ammien, XVI, 2, 1. Je crois qu'ils sont venus à Autun de Troyes, et qu'ils sont venus à Troyes, non pas par la route de Metz, Reims et Châlons, qui devait être bien gardée, mais par une route directe de Metz à Troyes par Naix.

5 XVI, 2, 7. Par la même route.

6 XVI, 4, 1. En venant de Troyes. Tout ceci concerne sans doute la même bande d'Alamans, celle qui avait fixé son centre entre Sarrebourg et Tarquimpol.

7 XVI, 11, 4. Par la route de Belfort et Chalon. Il s'agit une autre bande, qui opéra ultérieurement.

8 Cf. Ammien, XVI, 2, 8.

9 Autun, Auxerre, Troyes, Sens, Reims, ne paraissent pas avoir été pris ; pas davantage Metz (Ammien. XVII, 1, 2), ni Trèves.

10 Sauf peut-être exceptions aux frontières.

11 Ammien, XVI, 2, 1. Le récit de Libanius, qui provient d'ailleurs de la même source, ajoute au fait pas mal de fantaisie ; *Orat.*, § 43, p. 255, Færster.

12 D'après Julien (p. 279, Sp.), il semble qu'ils aient occupé le pays à demeure jusqu'à 300 stades du Rhin, ce qui doit correspondre au camp fixe établi par les Alamans entre Tanquimpol et Sarrebourg (Ammien, XVI, 2, 9) : et en outre, qu'ils aient ravagé le triple (à partir de ce point, ce qui correspond bien à ce que nous avons indiqué plus haut en notes).

13 En novembre ; XV, 8, 19-20.

tourmente. Si elle ne fut point prise, elle faillit mourir de faim¹. De toutes manières, la grande cité ne joua qu'un rôle médiocre dans l'œuvre de résistance, elle qui était faite pour la diriger. Mais depuis cinq ans les maîtres de la Gaule s'étaient tous complu à diminuer sa force et son prestige.

A voir Trèves impuissante, Mayence et Cologne en leur pouvoir, les Barbares s'enhardirent, et d'autres ambitions que le pillage surgirent dans la pensée des chefs. Ils se disposèrent à faire en Gaule œuvre qui dure². On sema du blé pendant l'hiver³ ; des greniers furent préparés pour les récoltes espérées ou les provisions déjà ramassées⁴ ; d'habiles mesures étaient prises pour protéger les abords des campements ; on les installait en dehors des villes, où on risquait d'être pris comme renard au terrier⁵ ; des agents de liaison et des éclaireurs circulaient d'une troupe à l'autre⁶ ; une organisation à demi savante s'ébauchait parmi ces hommes. A force de combattre l'Empire, ils en avaient accepté les levons.

Ces leçons avaient gagné les Alamans eux-mêmes, jusque-là les plus rebelles à la vie classique. Des bourgades se bâtissaient chez eux à la façon de celles de la Gaule, avec des rues tracées et des constructions soignées⁷, ce qui était une chose inouïe au delà du Rhin⁸. Un de leurs rois, Médéric, avait vécu à Rome comme otage et s'y était initié aux mystères d'Isis ; il avait même donné à son fils le nom de *Serapio* : ce qui n'empêcha pas le jeune homme, une fois roi, de marcher contre la Gaule à la tête de sa tribu⁹. Le frère de Médéric, Chnodomar, qui combattait depuis cinq ans du côté du Rhin¹⁰, prenait peu à peu l'allure d'un grand chef¹¹. Il avait réussi à établir l'accord entre les tribus de nom alaman, et il s'était fait nommer généralissime, avec son neveu Sérapion pour lieutenant¹². Une forte armée, d'un effectif de 35.000 hommes, s'était groupée sous ses ordres, fournie moitié par les contingents des tribus et moitié par des mercenaires recrutés de tout côté¹³. Chnodomar sut l'astreindre à une certaine tactique¹⁴, à se garder par des postes avancés¹⁵, à s'abriter derrière des tranchées ou des palissades¹⁶. En face des Romains, il revendiqua comme

¹ Il est probable que Trèves est la ville que Julien, en 356, dut reconforter (Libanius, *Orat.*, XVIII, § 46, p. 256, F.).

² Ceci est très nettement marqué par Ammien : *Barbari dormicilia fixere cis Rhenum* ; XVI, II, 8. Cf. Libanius, XVIII, § 59, p. 259 F. ; XVIII, § 33, p. 250 F. Il s'agit, en tout cela, surtout, des Alamans.

³ Libanius, *Orat.*, XII, § 44, p. 24, F. ; XVIII, § 35, p. 251, F. ; Ammien, XVI, 2, 12.

⁴ Ammien, XVI, 11, 10-11.

⁵ *Ipsa oppida ut circumdata retus busta declinant* ; XVI, 2, 12.

⁶ Cf. XVI, 2, 10.

⁷ *Domicilia cuncta curatius retus Romano constructa* ; Ammien, XVII, 1, 7. Il est vrai que nous sommes sur le sol des Champs Décumates, où Rome avait dû laisser des habitudes ou des édifices (campagne de Julien en 357).

⁸ Le texte d'Ammien (XVII, 1, 7) montre bien la surprise des Romains.

⁹ XVI, 12, 25.

¹⁰ XVI, 12, 23-26 12, 4.

¹¹ *Ardua subrigens supercilia* ; XVI, 12, 4.

¹² XVI, 12, 23-26 12, 4.

¹³ *Ex varus nationibus partim mercede, partim pacto* ; XVI, 12, 26.

¹⁴ Voyez la bataille de Strasbourg ; XVI, 12, 27 et s.

¹⁵ *Speculatores hostium* ; XVI, 12, 19.

¹⁶ *Fossas*, XVI, 12, 27 ; *militari barbaricum*, XVI, 12, 8. L'idée de rattacher ce *vallum* à un limes romain me paraît insoutenable (thèse de von Romes, *Westdeutsche Zeitschrift*, XII, 1893, p. 249 et s., et de Koch, *Julian*, p. 389).

sienne la portion de la Gaule conquise par les armes de ses soldats, et il fit parler au général de l'Empire à la manière dont Arioviste avait interpellé Jules César : il le somma d'évacuer la terre d'Alsace, devenue possession légitime des tribus germaniques¹. Tandis que les Saliens de Batavie s'insinuaient en amis dans la Gaule, les Germains de Souabe prétendaient la conquérir. Au Franc Silvain briguant le consulat et usurpant le titre d'empereur, s'opposait l'Alaman Chnodomar, intimant aux Césars l'ordre de lui céder une portion du sol romain.

XI. — L'INSURRECTION MORALE ; HILAIRE DE POITIERS².

Pendant que les Barbares disputaient à Constance le sol de la Gaule, les évêques s'éloignaient de lui. Défaites militaires et crises politiques se succédaient sans trêve ; on sortait d'une révolte pour subir une invasion, et, l'œuvre d'un concile à peine rédigée, un autre concile se réunissait pour l'abolir³.

Moins de trois ans s'étaient écoulés depuis que le concile d'Arles avait abdiqué entre les mains de Constance : et déjà les évêques de Gaule s'étaient ressaisis et redressés dans leur foi orthodoxe. C'étaient assurément d'assez médiocres caractères, et il est possible qu'ils aient été encouragés dans leur nouvelle attitude par les embarras de l'empereur. Mais ce réveil de l'épiscopat de Gaule est dû surtout à l'action de l'homme qui résolut alors de le diriger dans la bonne voie, Hilaire, récemment nommé évêque de Poitiers.

¹ Ammien, XVI, 12, 3 (avant la bataille de Strasbourg) : *Cæsari mandaverunt utterris abscederet virtute sibi quæsitis et ferro*. Ce mot, et d'autres indices, révèlent bien l'idée des Alamans de faire en Alsace un établissement fixe. On pourrait même supposer qu'il y aurait eu une concession de terres en règle faite par Constance, si l'on regarde le texte de cette ambassade tel qu'il est rapporté par Libanius : les Alamans montrèrent une lettre par laquelle Constance, les invitant à entrer en Gaule contre Magnence, leur aurait concédé la terre qu'ils pourraient conquérir (XVIII, § 52, p. 259, F. ; XVIII, § 33, p. 250, F.). Mais, outre que Libanius travestit toujours plus ou moins les documents, la chose est assez invraisemblable, encore que Constance ait pu imprudemment s'engager par lettre avec Chnodomar contre Magnence.

² L'édition moderne du *Corpus* de Vienne (XXII, Zingerle ; LXV, Feder ; inachevée) ne dispensera pas de consulter l'admirable édition des Bénédictins de Saint-Maur, due à Constant (Paris, 1693 ; revue par Maffei, 1730, Vérone ; reimpr. de Migne, *Patrol. Lat.*, IX et X). — C'est de cette édition que provient la *Vita sanctæ Hilarii ex ipsis potissimum scriptis*, qui demeure encore le meilleur répertoire chronologique que nous possédions sur saint Hilaire. — Il nous manque toujours une étude de fond sur sa vie, ses œuvres et l'évolution de sa pensée. — Beinkens, *Hilarius von Poitiers*, 1804 ; Loofs dans la *Realencykl. für protest. Theologie*, VIII, 1900, p. 57 et s. ; Largent, *Saint Hilaire*, 1902 (coll. Les Saints) ; Schanz, *Geschichte der Röm. Litteratur*, IV, I, 1904, § 887 et s. ; Bardenhewer, *Gesch. der altkirchlichen Literatur*, III, 1912, p. 365 et s. ; de Labriolle, *Hist. de la litt. latine chrét.*, 2e éd., 1924, p. 318 et s. ; etc.

³ Cf. Ammien, XXI, 16, 18.

Né païen¹, converti de fraîche date², mais ardent et sincère en ses croyances, instruit des humanités classiques, prêtre intelligent et littérateur de mérite³, mais surtout énergique, décidé, volontaire, agité et passionné, Hilaire entra dans l'Église comme dans la fournaise d'une bataille, mais sans perdre un instant la vision nette des choses, le sens et l'audace des actes nécessaires, soldat au moment opportun de la rencontre, général à l'affût de toutes les occasions de victoire. Il sut trouver, pour les âmes timorées de ses frères en épiscopat, les sentiments qui groupent les hommes, les formules qui fixent le dogme, les œuvres qui favorisent les résistances. La Gaule chrétienne recevait enfin, un siècle et demi après Irénée⁴, le nouveau chef qui ranimerait sa vie⁵.

Hilaire était, au surplus, de la tradition d'Irénée, comme lui théologien, polémiste, apologiste, à la fois orateur, écrivain et organisateur, mais d'abord et en toutes choses homme d'action et de combat. Ce furent, au début, des écrits où il exposait la foi, telle que Dieu l'avait révélée dans les Évangiles⁶. Puis, ce fut un long appel à Constance, où il suppliait le prince d'accorder aux orthodoxes la liberté de croire, de parler et de prier⁷. La lutte allait s'engager entre l'humble évêque et le grand empereur.

¹ A Poitiers plutôt qu'en Poitou : *Pictavis genitus* ; Jérôme, *Comm. in Epist. ad Galatas*, II, 3, *Patr. Lat.*, XXVI., c. 355.

² Sa conversion paraît avoir été déterminée par l'idée de l'unité et éternité de la Divinité (*De Trinitate*, I, 5), ce qui explique en particulier son attachement au dogme de la consubstantialité. — Il me paraît fort possible qu'il ait été converti ou dirigé par Maximin de Trèves, lequel était, dit-on, d'origine poitevine, frère de Maxence, évêque de la cité avant Hilaire (d'après Loup de Ferrières, *De vita s. Maximi*, § I, *Patr. Lat.*, CXIX, c. 668). — Maximin étant mort vers 346-7, on pourra donc admettre ce que dit Hilaire (*De synodis*, 91), que son baptême a précédé d'un certain temps son épiscopat.

³ Voyez les éloges que lui décerne Jérôme, *Epist.*, 70, § 5, *P. L.*, XXII, c. 668 : 58, § 10, c. 585 ; et bien d'autres encore. — Il devait savoir assez le grec pour traduire Job, Origène et Eusèbe (Jérôme, *De viris*, 100 ; *Epist.*, 112, § 20, *P. L.*, XXII, c. 929 ; *Apol. adv. Rufinum*, 1, 2, *P. L.*, XXIII, c. 339 ; Licinianus, *P. L.*, LXXII, c. 692).

⁴ T. IV, ch. XIII, § 2.

⁵ Il a dû être fait évêque au temps du concile d'Arles de 353 : car je doute qu'il n'y eût pas agi, et rigoureusement, s'il avait été évêque depuis plusieurs années. Il m'est impossible de mettre son épiscopat en 350, comme le fait Tillemont (*Mém.*, VII, p. 438).

⁶ *Commentarius in Evangelium Matthæi*, certainement écrit avant 356 et les grandes querelles théologiques, livre qui est écrit, dit finement Constant (*Admon.*, § 15, *P. L.*, IX, c. 914), *catholice quidem quantum ad sensum, quantum autem ad verba minus circumspicte*. Ceci dit à propos de la génération du Fils, dont Hilaire écrit très nettement (*Comm.*, c. 31, § 3, *Patr. Lat.*, IX, e. 1067), *ante quam nasceretur*, ce qu'il ne dira plus lorsqu'il sera, après son séjour en Orient, *instructior et in verbis cautior* (mot de Constant, en note, c. 1067). Hilaire reconnu d'ailleurs son incompetence théologique, ou plutôt son incompréhension ou son ignorance des termes courants dans les disputes, avant de partir pour l'Orient : *fidem Nicænam numquam nisi exsulaturus* [au moment d'être envoyé en exil, par conséquent au concile de Béziers ; il n'y a pas *exsul*] *audivi* ; mais il ajoute aussitôt qu'il y avait suppléé par la lecture des Évangiles : *sed indu homousii et homœusii intelligentiam Evangelia et Apostoli intimaverunt* (*De synodis*, § 91, *P. L.*, X, c. 545).

⁷ *Liber (primus) ad Constantium Augustum*. On est convenu maintenant de ne plus considérer ce morceau comme une lettre écrite par Hilaire à l'empereur vers 355, mais comme formé de deux éléments divers : 1° une lettre du concile de Sardique à Constance (§ 1-5) ; 2° un fragment (§ 6-8) de narration écrit par Hilaire en 356 ; le tout aurait formé, écrit avant le reste, le *liber primus* du grand traité historique d'Hilaire contre les Ariens. Cf. Wilmart, *Revue Bénédictine*, XXIV, 1907 ; Feder, *Sitzungsberichte*

Constance ne s'inquiéta guère de cet ennemi qui se déclarait contre lui dans la Gaule. Il fit confirmer par le concile de Milan les décisions de l'assemblée arlésienne et la condamnation d'Athanase ; à son tour, le pape Libère fut exilé¹. Sous les yeux des Barbares, les Chrétiens s'injuriaient, se querellaient, discutaient et ergotaient sans arrêt sur le nom d'un homme, sur le sens d'un terme, sur la valeur d'une formule² ; et l'on est souvent tenté de rejeter de l'histoire ces batailles de mots et ces jalousies de prêtres. Il faut pourtant les y accepter au même titre que les rencontres d'armées ou les malheurs des frontières : car, si les invasions des Barbares préparaient à la Gaule de nouveaux destins, les discussions de conciles ébauchaient l'édifice de ses croyances prochaines.

Ce fut après celui de Milan qu'Hilaire se révéla³. A son tour, il rassembla les évêques, on peut presque dire ses évêques : car ce fut lui qui soutint les volontés et dicta les résolutions. Cette fois, les prêtres donnèrent à l'orthodoxie autant de voix qu'ils en avaient donné à l'hérésie dans les récentes journées d'Arles.

Ils allèrent même plus loin, et ils décidèrent de ne plus communier avec les conseillers de Constance et de rompre avec Saturnin, l'évêque d'Arles, la cheville ouvrière du dernier concile (355)⁴.

de l'Acad. de Vienne, *Phil.-hist. Klasse*, CLXII, 1909, p. 144 et s., et dans son édition au *Corpus* de Vienne, LXV, 1916, p. LXII et s. J'hésite beaucoup à renoncer à l'opinion traditionnelle, étant donné que Sulpice Sévère déjà vers 400, semble avoir connu le *liber ad Constantium primus* sous sa forme courante (*Chron.*, II, 45, 3), et que Sulpice, qui vivait en Gaule et était l'ami de Martin le collaborateur d'Hilaire, était plus que n'importe qui en mesure de savoir la vérité sur l'œuvre de l'évêque de Poitiers.

¹ Été de 355. Athanase, *Hist. Arian. ad monachos*, § 31 et s. ; Sulpice, *Chr.*, II, 39 ; Hilaire, *Ad Constantium I*, § 8 (p. 187, Feder) ; Jérôme, *ad a. Abr.* 2370 [334] ; Sozomène, IV, 9, *P. Gr.*, LXVII, c. 1129 ; Socrate, II, 36, *ibid.*, c. 301 ; Ammien, XV, 7, 6-10. La Gaule et l'orthodoxie furent représentées à Milan par Paulin de Trèves (revenu un instant de son exil ?), et sans doute par Rhodanius de Toulouse. Ajoutez, et surtout, Eusèbe de Verceil, désormais le compagnon de lutte et de travail d'Hilaire.

² Le verbalisme de ces discussions a été bien marqué par Ammien, XXI, 16, 18, *concertatione verborum*. — Constance a dû redouter en Gaule des manifestations dans le genre de celles que provoqua à Rome l'exil de Libère (Ammien, XV, 7, 10). A quoi Hilaire [si le passage est de lui] répond (*Ad Const.*, I, § 3) : *Nulla quidem suspicio est non modo seditionis sed nec asperæ obmurmurationis : quieta sunt omnia et verecunda* : ce qui fut toujours le propre, au milieu de ces discussions, des Églises de Gaule.

³ Quoi qu'on puisse penser du *liber ad Constantium I*, la seconde partie, qui est incontestablement d'Hilaire, est une attaque virulente contre les actes du concile de Milan (§ 8, p. 186-7, Feder).

⁴ Cette réunion d'évêques, vers la fin de l'année 355, et tenue sans doute à l'insu de Constance et à la faveur de ses embarras, n'est attestée formellement par aucun document. Mais on a eu raison de la supposer (cf. Tillemont, *Mémoires*, VII, p. 439 ; *Vita Hilarii*, 29, *Patr. Lat.*, IX, c. 137-8), en s'aidant du passage d'Hilaire, *Contra Constantium*, § 2 : *A Saturnini et Ursacii et Valentis* [les chefs ariens conseillers de Constance] *me cum Gallicanis episcopis separavi, indulta cæteris consortibus eorum* [les cosignataires du concile d'Arles] *resipiscendi facultate*. Et il a dû y avoir un décret solennel rédigé par Hilaire : *Si tamen hoc ipsum beatissimis confessoribus Christi edictum decretum* [var. *edicta decreta*] *tum a nobis manare placuisset*. Ce que confirme un texte de Facundus, évêque d'Hermiana, *Contra Mocianum* (*Patr. Lat.*, LXVII, c. 858) : *Hoc cum suis collegis Hilarius fecit*, etc. — Tous les documents relatifs à cette tractation, capitale dans l'histoire religieuse, ont disparu. Mais on peut y rattacher le premier écrit d'Hilaire à Constance.

A ces deux guerres qui surgissaient contre lui dans la Gaule, celle des Barbares et celle d'Hilaire, Constance fit tête résolument. Ses tares morales ne l'empêchaient pas d'avoir ses heures de bon sens et de courage. Il envoya au delà des Alpes, avec le titre et les pouvoirs¹ d'un César², Julien, son cousin³ et beau-frère⁴ (novembre 355⁵).

¹ Mais avec de nombreuses restrictions et sous un contrôle assez sévère ; et il faudrait bien se garder de comparer l'autorité de Julien avec celle d'un César de la tétrarchie, comme Constance Chlore.

² Proclamation de Julien à Milan, le 6 novembre 355.

³ Fils de *Flavius Julius Constantius*, frère de Constantin et fils de Constance Chlore.

⁴ Par le mariage de Julien avec la sœur de l'empereur, *Flavia Julia Helena*, peu après le 6 novembre 353.

⁵ Préfets du prétoire pour la Gaule. — Vers 341 ?, *Ambrosius*, le père de saint Ambroise (préfet lors de la naissance de celui-ci ; Paulin, V. *Ambr.*, § 3, *Patr. Lat.*, XIV, c. 28). — De 343 à 349, (*C. Fabius Mæsius Aquillius*) *Titianus, vir eloquens* (Jérôme, *Chr.*, ad a. Abr. 2361 [345] ; *C. Théod.*, XII, 1, 36 ; VII, 1, 3 ; IX, 24, 2, *C. Just.*, X, 65, 4). — En 349, *Eustathius* ?? (*C. Th.*, XI, 7, 6). — En 353-354, *Evagrius* ?? (*C. J.*, II, 19, II ; XII, 46, 3). — En 334-336 ?, *Flavius Vulcatius Rufinus* (Ammien, XIV, 10, 4 ; la loi du *C. Th.*, 1X, 23, 1, a lui adressée, est avancée de 356 à 346 par Seeck, *Reg.*, p. 45, peut-être à tort). — En 355 ?, *Lollianus Mavortius* ? (*C. Th.*, VI, 29, 1). — En 356 ?, *Mævius Honoratus* (Jérôme, *Chr.*, ad ann. Abr. 2375).

CHAPITRE V. — JULIEN¹.

I. — ARRIVÉE DE JULIEN À VIENNE.

Julien allait avoir vingt-cinq ans. Né à Constantinople², élevé en Orient³ il ignorait tout de la Gaule. Écarté jusque-là des affaires par la jalousie malade de Constance⁴, il n'avait fait l'apprentissage ni de l'autorité, ni de l'administration, ni du métier militaire. Qu'allait-il devenir dans ces pays du Nord, tristes et brumeux, en face d'ennemis à demi sauvages, au milieu de rudes soldats et de politiques roués⁵ ? Son éducation sérieuse, ses goûts de lettré, sa nature aimante, fine et réfléchie, l'entraînaient à une vie de philosophe ou de poète⁶ ; Athènes était la patrie de son esprit⁷. Il entra en la puissance impériale comme dans une prison de l'âme, et il partit pour la Gaule en murmurant le vers d'Homère : *La mort au manteau de pourpre et l'inflexible destin l'ont saisi*⁸.

Constance, soit réveil d'un bon sentiment, soit masque de parade officielle, trouva de nobles paroles et de tendres accents à la cérémonie de la proclamation

¹ *Flavius Julianus* ou (peut-être seulement comme Auguste) *Flavius Claudius Julianus*. — En dernier lieu, Bidez et Cumont, *Juliani imperatoris epistulae, leges, etc.*, 1922 (constitue un excellent répertoire des écrits et actes de Julien). En outre : de La Bletterie, *Vie de l'empereur Jovien*, etc., éd. de 1746 ; Sievers, *Studien zur Geschichte der Römischen Kaiser*, 1870, p. 225 et s. ; Schwarz, *De vita et scriptis Juliani*, Bonn, 1888 ; Koch, *Kaiser Julian*, Leipzig, 1899 (*Jahrb. für class. Phil.*, Suppl., XXV) ; Negri, *L'Imperatore Giuliano l'Apostata*, Milan, 1901 ; Allard, *Julien l'Apostat*, 3 vol., 1900-1903 (3e éd., 1906-10) ; Geffcken, *Kaiser Julianus*, 1914 (collection *das Erbe der Atten*), von Borries, *Julianus*, dans la *Real-Encyclopædie*, X, 1917. — Sauf pour les affaires religieuses, connues par les œuvres d'Athanase et d'Hilaire et par la Chronique de Sulpice Sévère, nos renseignements sur Julien en Gaule remontent surtout à Julien lui-même, soit à ses lettres et discours, soit au livre (*βιβλίδιον*) qu'il écrivit sur ses campagnes, en insistant sur celle de Strasbourg (Eunape, fr. 9, Muller chez Didot, IV, p. 16 ; Bidez et Cumont, p. 212-3), livre aujourd'hui perdu, mais très fidèlement résumé par Ammien Marcellin. Libanius s'en est servi, et nous devons à cela quelques détails qui manquent à Ammien : mais il les enveloppe d'une phraséologie qui les rend parfois inutilisables, et il supprime délibérément toutes les précisions de lieux, de temps et de personnes ; le contraste est absolu entre le rhéteur grec et les rhéteurs gaulois, qui ont su conserver le sens exact et l'enchaînement des événements. Eunape et Zosime (cf. l'édit. Mendelssohn, 1887) s'inspirent moins de Julien que des mémoires d'Oribase (*ὑπόμνημα*, Eunape, fr. 8, p. 13, Didot, IV), le dernier par l'intermédiaire d'Eunape. Cf. Hecker, *Zur Geschichte des Kaisers Julianus*, progr. de Kreuznach, 1886 ; Koch, *De Juliano imperatore scriptorum qui res in Gallia ab eo gestas enarrarunt auctore disputatio*, Arnhem, 1890 ; etc.

² Sans doute à la fin de 331 ; cf. Ammien, XXV, 3, 23 ; Julien, *Epist.*, 51, p. 172, Bidez et Cumont.

³ Cf. Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 271 et s., Sp.

⁴ Cf. Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 271 et s., Sp.

⁵ Voyez l'entourage que lui imposa Constance ; *Epist. ad sen.*, p. 281 d, Sp., p. 282 a.

⁶ Voyez son portrait par Ammien, XXV, 4 ; et lisez ses lettres (en particulier dans la traduction avec commentaire, de Bidez, 1924).

⁷ Voir surtout l'*Epistola ad senatum populumque Atheniensem*, dans l'édit. Hertlein, Leipzig, 1875-6 (l'édition Spanheim, dont on cite couramment la pagination, est de 1696).

⁸ *Iliade*, V, 83 (Ammien, XV, 8, 17).

solennelle, lorsqu'il le présenta aux troupes campées à Milan¹. Le jour du départ, qui fut trois semaines plus tard, il accompagna le jeune prince durant quelques lieues, jusqu'à la rencontre de la route de Gaule². Puis Julien, laissé seul avec sa petite escorte, commença son voyage vers le lointain Occident et l'inconnu de sa destinée.

A Turin³, il apprit les dernières nouvelles venues de delà les Alpes : Cologne prise et détruite, les Barbares maîtres depuis le Rhin jusqu'à Autun⁴. C'était une grande guerre qu'on lui imposait, presque une guerre de conquête. L'angoisse le saisit, et il pensa de nouveau au terme de sa route comme un seuil de la mort.

Il partit de Turin avec une petite troupe de 360 soldats⁵, traversa les Alpes de Suse en plein hiver⁶, et, par le mont Genève et le col de Cabre, alors la route maîtresse de la montagne⁷, il gagna la vallée du Rhône et s'arrêta à Vienne⁸.

Depuis que Lyon avait tant souffert, il n'attirait plus les empereurs à la descente des Alpes. Entre la Trèves de Maximien et l'Arles de Constantin⁹, son rôle de capitale romaine était fini à tout jamais. Même à côté de lui, Vienne avait réussi à l'éclipser, et, jusque-là sortie indemne des grandes misères, conservait ses richesses et son charme. Elle avait sur Arles l'avantage d'être plus près de la frontière, des routes d'Italie et de la zone dévastée¹⁰. Julien s'y installa, en attendant que le retour de la belle saison lui permit d'entrer en campagne¹¹.

Il plut tout de suite aux populations de la Gaule : entre elles et lui il y avait similitude d'humeur. Affable, simple, à la fois gai et méditatif, elles reconnurent en lui un homme de devoir, d'application et de bonté¹². Son entrée à Vienne fut celle d'un triomphateur populaire¹³ : il était le César destiné à la Gaule, à la

¹ Ammien, XV, 8, 4-14.

² La route de Pavie à Turin ; 1er décembre 355 ; Ammien, XV, 8, 18.

³ Ammien, XV, 8, 18.

⁴ Ammien, XV, 8, 19.

⁵ Julien, *Ep. ad sen. Ath.*, p. 277 d, Sp. ; Libanius, *Orationes*, XVIII, § 37, p. 252, F. Ce dernier dit que ces soldats étaient les plus misérables des hommes : il y a là peut-être l'inintelligence d'un texte de Julien (p. 281 d), parlant de son entourage politique.

⁶ Avant le 1er janvier et après le 1er décembre. Ammien nous explique comment on passait alors les Alpes (XV, 10, 5).

⁷ Ce qu'indiquent les points de départ et d'arrivée, Turin et Vienne. Le col du mont Genève était devenu de beaucoup le plus usité dans ce siècle ; lorsque les soldats de Gaule songeaient à envahir l'Italie, ils parlaient de franchir le Genève (*Alpes Cottiae*, Ammien, XV, 5, 29). Ammien ne parle que de ce col (XV, 10, 2-3).

⁸ Ammien, XV, 8, 21.

⁹ Ici, ch. II, § 3 ; ch. III, § 6.

¹⁰ En outre, elle était la métropole de la *Viennensis* (t. VIII, ch. I, § 4), et, sans doute, soit le siège du vicair du préfet du prétoire des Gaules (*id.*), soit même la résidence occasionnelle de ce préfet (Ammien, XV, 11, 14 ; XX, 4, 6 ; XX, 8, 20).

¹¹ Ammien, XVI, 2, 1 ; Libanius, *Orat.*, XII, § 44, p. 23. Remarquez que Julien ne séjournera de ce côté jamais à Arles, mais toujours à Vienne (cf. Ammien, XX, 10, 3 ; XXI, 2, 2), et que c'est à Vienne qu'il inaugure son premier consulat, 1er janvier 356 (XVI, 1, 1), ce qui est significatif.

¹² Julien, *Misopogon*, p. 342, 359, 360, Sp., en particulier p. 360 c. Voyez encore, dans l'*Ad Sallustium* ses efforts voulus, sans doute inspirés par Salluste, pour plaire aux Gaulois, *comme un Grec juste et vertueux, sachant bien parler et expert en philosophie*.

¹³ Ammien, XV, 8, 21-22 ; Libanius, *ibid.* ; *Orat.*, XVIII, § 40-41, p. 253-254 voyez l'épisode de la couronne qui lui tombe accidentellement sur la tête à l'entrée de la ville [Vienne ?]).

sauver et à la gouverner, c'était le petit-fils du fondateur de la dynastie, de ce Constance qui avait rendu à la terre des aïeux la paix et la confiance, et aux séductions de sa jeunesse s'ajoutait l'émotion des périls qui l'attendaient. On espérait un grand règne, qui s'ouvrirait par une épopée de victoires libératrices¹.

II. — LE CONCILE DE BÉZIERS ET LA PERSÉCUTION DES ORTHODOXES.

Par malheur pour Julien, il était avant tout le délégué de Constance², et, comme tel et en vertu sans doute d'ordres formels, il dut s'occuper d'abord de la question religieuse, c'est-à-dire briser la résistance d'Hilaire et de ses amis.

Un nouveau concile fut convoqué à Béziers³. Troupeau craintif et mobile, incapables non seulement de lutte mais de murmure⁴, les évêques changèrent une fois encore de direction. Ils se laissèrent entraîner par Saturnin, l'évêque hérétique d'Arles. Hilaire et avec lui Rhodanius de Toulouse furent signalés à la justice impériale⁵. Toutes satisfactions étaient données à Constance.

Par son ordre, la persécution commença contre les orthodoxes. Hilaire et Rhodanius durent partir en exil pour l'Orient⁶ : la Gaule, quatre ans durant, ne devait plus revoir celui qui s'était si soudainement manifesté comme le vrai chef de ses Églises. Des mesures plus violentes furent prises contre les prêtres inférieurs. On parla de prison, de fouet, de torture. Les temps de Maximien revenaient, mais pour le compte d'hommes qui se disaient des Chrétiens⁷.

Julien ne paraît pas avoir voulu ces sottises et ces horreurs⁸. Les Chrétiens, qui lui reprocheront plus tard tant de choses, ne lui en firent jamais un crime. Il en éprouva, semble-t-il, du regret et de la confusion⁹. Mais il fallait obéir à Constance : car celui-ci, en matière de gouvernement, entendait n'avoir fait de Julien que l'exécuteur de ses mauvaises œuvres.

¹ Voyez la solennité avec laquelle Ammien, au livre XVI, commence le récit du règne de Julien en Gaule. De même, Zosime, III, 2, 7-8 (par Eunape et Oribase).

² Pour bien montrer qu'il demeurait le vrai souverain, Constance avait fait accompagner Julien par son image, laquelle ne devait jamais le quitter (*Epist. ad sen. Ath.*, p. 278 a, Sp.).

³ Dans le premier semestre de 356 ? Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 39, 2.

⁴ Voyez le mot d'Hilaire, *Ad Const.* I, § 3. Même Rhodanius de Toulouse, qui allait être exilé avec Hilaire, est dit par Sulpice (II, 39, 7) *natura lenior, qui non tam viribus suis quam Hilarii societate non cesserat*.

⁵ *Gallias nostras Saturninus Arclatensium episcopus, homo impotens et factiosus, premebat* ; Sulpice, *Chr.*, II, 40, 4 ; Hilaire, *Ad Const.* II, § 2, *Patr. Lat.*, X, c. 566 ; fragm., 2, 18, c. 644 (p. 141, Feder) ; *De synodis*, 2 ; *Contra Auxentium*, 7.

⁶ Sulpice, *Chr.*, II, 39, 7 ; Hilaire, *Ad Const.* II, § 2. Sans doute à la fin de 356. C'est en ce temps-là avant son départ pour l'exil, que Martin vint se mettre sous sa direction ; Sulpice, *Vita Martini*, 5, 1 ; cf. *Revue des Études anciennes*, 1911, p. 271-272 ; *Vita Marti*, § 34. Rhodanius mourut en exil ; *Chr.*, II, 45, 9.

⁷ Mêmes textes ; cf. *Gallias premebat Saturninus*. — Douais, *L'Église des Gaules et le Conciliabule de Béziers*, Poitiers, 1875.

⁸ Il est possible qu'il ait assisté au concile. Mais remarquez qu'Arles est tenue à l'écart ; ni Julien n'y réside, ni le concile n'y est convoqué.

⁹ Cf. Hilaire, *Ad Const II*, § 2.

III. — LES COURSES DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE¹.

Ce fut sans doute avec joie que Julien s'éloigna de ces tristes querelles pour marcher à l'ennemi (356)². Là du moins, c'était affaire de courage et d'intelligence.

Du courage, il en eut plus que pas un. Entre plusieurs solutions, pour la marche ou pour la bataille, il choisissait la plus aventureuse³. On lui reprocha souvent de s'exposer comme un simple soldat⁴. Mais dans ces temps où le soldat marchandait toujours l'obéissance⁵, le chef devait donner l'exemple d'une bravoure spontanée et du sacrifice au devoir.

Je ne sais s'il eut vraiment l'intelligence d'un grand général⁶. Toutes ses guerres, celles de Gaule comme les autres, ont été à coup sûr fort bien conduites, préparées avec soin, combinées avec logique, dirigées avec décision, et dans ces marches rapides, ces formations tactiques, ces manœuvres opportunes, je crois apercevoir une stratégie savante dont l'armée romaine ne nous donnait plus le spectacle depuis qu'elle était aux prises avec les brigands de Germanie. Mais j'ai peine à penser que ce soit le mérite du jeune prince, à peine sorti de l'école, où il n'avait lu qu'Homère et Platon : je préfère chercher, près de Julien, un conseil de guerre formé de ces chefs éprouvés qui ne firent jamais défaut à l'armée romaine ; et en particulier pour la réorganisation des troupes⁷ et la conduite de la première campagne, j'entrevois Ursicin, habitué de longue date à sauver les provinces et que Constance avait eu enfin le bon sens de renvoyer en Gaule pour y attendre le nouveau César⁸. Mais en tout cas, Julien eut le mérite de se laisser conseiller et de suivre les meilleurs avis⁹.

¹ Sur les campagnes de Julien, outre les livres généraux et ceux sur la bataille de Strasbourg : von Borries, *Die Quellen zu den Feldzügen Julians*, etc., dans *Hermes*, XXVII, 1892, p. 170 et s. ; Cramer, *Die Geschichte der Alamannen* (collection des *Untersuchungen* de Gierke, LV11), Breslau, 1809, p. 88 et s.

² Peu avant le 24 juin, où il arriva à Autun (Ammien, XVI, 2, 2).

³ Ammien, XVI, 2, 4.

⁴ Ammien, XXV, 3, 5 ; XXV, 4, 10.

⁵ Cf. t. VIII, ch. II, § 12.

⁶ Encore qu'Ammien (XXV, 4, 1 et 11) vante sa *scientia rei militaris*.

⁷ Ce fut évidemment la grosse préoccupation de l'hiver ; cf. Libanius, *Orat.*, X11, § 44., p. 24, F.

⁸ Je suppose qu'Ursicin a été renvoyé en Gaule dès la fin de 355 pour y reprendre le commandement sur son vicaire Prosper. Nous le trouvons en juin-juillet 356 à Reims, où il préside à la concentration des troupes avec l'ordre (de Constance ?) de rester (en Gaule) *adusque expeditionis finem* (Ammien, XVI, 2, 8). Il devait être remplacé, comme *magister equitum* en Gaule, par Marcellus (XVI, 2, 8), imposé par Constance (cf. Eunape, fr. 8, p. 16, Didot). Celui-ci, médiocre et révoqué par Constance (XVI, 7, 1), fut remplacé au début de 357 par Severus (XVI, 11, 1), qui se montra longtemps *bellicosus et industrius* (XVII, 10, 1). Ils n'étaient chacun que *magister equitum*, la charge supérieure de *magister peditum* ayant été dévolue, après Silvain, à *Barbatio*, restant près de Constance (XVI, 11, 2).

⁹ Julien reconnaît lui-même que, du moins au début, il n'avait pas la direction des affaires ; *Ép. ad. sen. Ath.*, p. 281 c, Sp.). — Une place à part doit être faite, parmi les conseillers et collaborateurs de Julien, à son ami personnel Salluste, Flavius Sallustius, originaire de Gaule (cf. *Ad Sall.*, p. 252, Sp.), et qui paraît avoir été un des *magistri* de son palais. Sur sa collaboration intime avec Julien, voyez tout l'*Ad Sallustium* (*Orat.*, VIII) et l'*Epist. ad sen. Ath.*, p. 282., Sp. Constance le rappela un instant par jalousie (*ibid.*), mais le renvoya ensuite à Julien, qui devait en faire le préfet des Gaules. C'est

L'ordre de concentration fut donné pour Reims¹. Mais on se demandait si Julien pourrait rejoindre l'armée : les Barbares tenaient la campagne entre la Marne et l'Yonne, et leurs partisans avancés venaient d'avoir l'audace d'attaquer Autun, qui ne fut sauvé que par la bravoure désespérée de quelques vétérans².

On put cependant y rentrer sans trop de peine³, mais en prenant ses précautions contre une surprise de flanc⁴. A Autun, il fallut faire halte pour explorer le terrain. D'Autun à Auxerre⁵, l'ennemi ne parut point, tant la marche fut rapide⁶. Il se montra entre Auxerre et Troyes et ne cessa de harceler sur la route la troupe impériale, obligée tantôt de se masser pour éviter d'être rompue, tantôt d'opérer des sorties de côté pour dégager le chemin⁷. A Troyes, Julien était si peu attendu et se présenta en si modeste équipage, qu'il fallut parlementer pour faire ouvrir les portes⁸. Enfin, l'on atteignit Reims, et, l'armée réunie, les grands chefs présents, on organisa la première campagne de libération⁹.

Le gros des Alamans était campé en Lorraine, au delà de Tarquimpol¹⁰, abrité par un enchevêtrement de bois, d'étangs et de salines¹¹. On marcha directement à eux par la grande chaussée de Reims à Strasbourg. Mais les Germains se gardèrent bien d'attendre l'armée romaine. Ils s'ouvrirent devant elle,

l'individualité gauloise la plus intéressante de ce temps, et la manière dont Julien lui parle naïvement de ses efforts pour plaire aux Gaulois (*Ad Sall.*, p. 252, Sp.), montre bien que Salluste a été pour beaucoup dans la popularité du jeune prince en Gaule, le véritable trait d'union entre lui et le pays (p. 252, Sp.).

¹ De manière, sans doute, à commencer la campagne en juillet, *unde sumunt Gallicani procinctus exordia* (XVII, 8, 1).

² Au printemps de 356 ?

³ Ammien dit que Julien arriva à Autun le 24 juin (*octavum kalendas julias* ; XVI, 2, 2) : cela me paraît bien tard. Il a peut-être confondu avec la date ordinaire des concentrations militaires pour la Gaule, qui semble avoir été précisément le 24 juin (voyez Cassiodore, *Variarum*, I, 24 : *exercitum ad Gallias constitutum destinare... VIII die kal. juliarum proxime veniente*).

⁴ Je le suppose, en appliquant dès la marche vers Autun le texte d'Ammien, *per diversa palantes barbaros ubi dedisset fors copiam adgressurus* (XVI, 2, 2).

⁵ Ammien, XVI, 2, 3-4. On hésita entre trois routes : 1° celle par *Sedelaucus* (Saulieu) et Cora (le passage de la Cure au gué du Port près Saint-Moré), qui est sans aucun doute la grande route de la poste (*Itin. Ant.*, p. 360, W.) ; 2° une route par *Arbor* [le nom doit être exact ; cf. Éduen *Arborius*, Ausone, *Prof.*, 6, 3], qui doit être un chemin faisant détour par la route de Langres pour rejoindre à Arnay-le-Duc (ou peut parfaitement être Arbor) le vieux chemin de Chalon à Sens, ou encore pour rejoindre à Sombornon, sur cette même route de Langres, quelque chemin venant de l'est et conduisant encore à Sens ; 3° des chemins de traverse [*vias conpendiosas*, le pluriel pour le singulier] boisés et difficiles, où je vois le vieux sentier direct d'Autun à Avallon (et Auxerre) par Quarré-les-Tombes. C'est ce dernier que prit Julien afin de suivre l'exemple de Silvain.

⁶ Julien n'emmena avec lui que des cataphractaires (cavaliers) et des balistaires (fantassins de l'artillerie). L'emploi de ces armes lourdes pour une expédition de vitesse est du reste assez surprenant ; Ammien le marque lui-même très nettement (*parum idoneis... gravitate præpeditus armorum* ; XVI, 2, 5 et 6).

⁷ XVI, 2, 6-7.

⁸ XVI, 2, 7.

⁹ XVI, 2, 8 ; route de Troyes, Châlons, Reims, où l'on trouva l'armée, Ursicin et Marcellus.

¹⁰ XVI, 2, 9 ; Tarquimpol ou *Decempagi*, sur la route directe de Reims à Metz, au col de Saverne et à Strasbourg. Le camp dû être quelque part entre Tarquimpol et Sarrebourg.

¹¹ Voyez le pays ; cf. les deux notes suivantes.

remontèrent à son insu¹ le long de la route, et vinrent l'attaquer sur son arrière-garde. Deux légions faillirent y rester². Décidément, ce serait une rude guerre, d'éclaireurs, de surprises et d'embûches³.

Julien profita de la leçon. Il n'avança plus que pas à pas, exagérant la prudence⁴. La ténacité de l'armée romaine finit par en imposer aux Barbares. Elle put franchir sans encombre le col de Saverne, écraser à Brumath⁵ la troupe qui couvrait le chemin du fleuve⁶, rejoindre enfin le Rhin en aval de Strasbourg, le descendre⁷, délivrer l'une après l'autre les ruines des vieilles cités⁸ ; cela se termina par la rentrée solennelle à Cologne, où Julien vainqueur fit acte de souverain, relevant les murailles et imposant la paix aux Francs de l'autre rive⁹. Trèves, en arrière de Cologne, se trouva dégagée¹⁰.

Mais ce n'avait été qu'un long sillage tracé à travers les flots ennemis. L'hiver approchant, Julien crut possible de disloquer l'armée, de la répartir dans ses garnisons habituelles¹¹ et de gagner Sens¹² pour s'y reposer. Mais quand il s'agissait de faire la guerre, les Barbares avaient le bon sens de ne point distinguer si nettement entre la bonne et la mauvaise saison. A peine Julien était-il arrivé à Sens, que les Alamans reparurent et qu'il se trouva assiégé dans son quartier général. Pendant trente jours il dut se battre avec une garnison réduite, sans qu'aucun de ses généraux¹³, bien installés dans leurs campements

¹ Ammien parle de brouillard, *dies umectus et decolor* ; XVI, 2, 10.

² XVI, 2, 9-11. Libanius (*Or.*, XVIII, § 45, p. 235, F.) dit que l'attaque eut lieu au sortir d'une forêt (voyez le pays entre Tarquimpol et Sarrebourg).

³ *Nec sine insidus putans*, etc. ; XVI, 2, 11.

⁴ *Providus et cunctator* ; XVI, 2, 11.

⁵ XVI, 2, 12. Saverne doit être, bien plutôt que Brumath, le *τειχος* que Julien dit alors avoir reconquis ; *Epist. ad sen. Ath.*, p. 279 b, Sp.

⁶ Je suppose que Julien, de Saverne, a dû, par un chemin latéral (dominant la Zorn), marcher sur Brumath pour occuper la grande route qui de Strasbourg descend vers Mayence (XVI, 2, 12). — C'est sans aucun doute à ce moment que Constance, de son côté, franchit le Rhin en venant par la Rétie ; XVI, 12, 15 et 16 ; *Ῥηνὸν τε γεφυροῦμενον*, dit Thémistius, *Orat.*, IV, p. 68, Dindorf ; *καὶ ναυσί*, Julien, *Orat.*, III, p. 129, Sp. (il ne peut s'agir, m'écrit Stæhelin, que du pont voisin de *Tasgætium*, Eschenz ; *Corp.*, XIII, II, p. 50). Et tout ceci est en quelque façon un premier essai de la double manœuvre qui devait conduire en 357 à la bataille de Strasbourg, manœuvre qui du reste n'était possible qu'après que Julien se serait assuré de toute la ligne du Rhin en aval de Strasbourg. Tout cela me paraît fort bien combiné. — Et il est en outre possible qu'il y ait eu quelque entente des Romains avec les Burgondes (cf. Ammien, XVI, 12, 16), conformément à la politique traditionnelle des empereurs.

⁷ Je viens d'indiquer le motif de cette direction prise par Julien (n. précédente).

⁸ Ammien écrit, à propos de cette marche, cette phrase énigmatique (XVI, 3, 1) : *Per quos tractus nec civitas ulla visitur nec castellum nisi quod apud Confluentes... Rigomagum oppidum est et una prope ipsam Coloniam turris*. J'interprète *visitur* dans le sens de *est vue debout*, tout ayant été détruit, sauf *Rigomagus* (Remagen) et une tour près de Cologne. *Visitur* provient sans doute de ce qui Ammien accompagna Ursicin dans cette campagne.

⁹ Ammien, XVI, 3, 1-2 ; Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 279 b, Sp. ; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 46-47. Libanius parle ici, avec ses à peu près coutumiers, d'une ville reconstruite et fortifiée à nouveau et d'une autre réconfortée : je suppose qu'il s'agit de Cologne et Trèves, *ταῖν μεγίστων*.

¹⁰ Cf. n. précédente.

¹¹ Julien n'a même pas avec lui sa garde d'élite, *Scutarii* et *Gentiles* (XVI, 4, 1).

¹² Par Trèves (XVI, 3, 3), Metz et Reims ?

¹³ En particulier le *magister equitum* Marcellus (XVI, 4, 3).

d'hiver, n'eût la pensée de venir à son secours. Mais Julien et les murailles de Sens eurent raison des Barbares¹.

IV. — LA BATAILLE DE STRASBOURG².

Si dramatique qu'avait été cette triple chevauchée, de Reims à Brumath, de Brumath à Cologne, de Cologne à Sens, elle avait eu à la fin pour résultat de sauver la Belgique, de mater les Francs, de rendre aux Romains la route stratégique de Reims à Strasbourg par Verdun et Metz, et, sur cette route, le col de Saverne par où les Barbares descendaient en Lorraine et en Champagne³. Voilà les Alamans séparés des Francs, et rejetés en Alsace. — Il s'agit maintenant de les y coincer entre les Vosges et le Rhin, et de fermer sur eux les deux pinces d'une tenaille⁴, dont l'une viendrait par taverne et l'autre par Bâle (357).

Deux armées furent préparées en conséquence : l'une, sous l'ordre de Julien⁵, fut concentrée à Saverne, dont on fit une place forte à peu près imprenable⁶ ; l'autre, envoyée directement par Constance, fut campée dans les parages d'Augst⁷. Des escouades d'avant-garde, parties des deux quartiers généraux, commencèrent à nettoyer des moindres bandes la plaine d'Alsace et les îles du Rhin⁸.

¹ Ammien, XVI, 4 ; Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 278 b, Sp.

² Outre les livres généraux sur Julien et ses campagnes et sur l'Alsace (en particulier Schœpflin, trad. Ravenez, II, p. 401 et s.) : J. G. Schweighœuser, *Énumération des monuments... du Bas-Rhin*, 1842, Strasbourg, p. 41 et s. ; Felix Dahn, *Die Alamannenschlacht bei Strassburg*, Brunswick, 1880 ; Kaufmann, *Deutsche Litteraturzeitung*, V, 1884, c. 940-3 (bonne défense des premières études de Wiegand) ; Necker, *Die Alamannenschlacht bei Strassburg*, dans *Jahrb. für class. Phil.*, CXXXIX, 1889, p. 59 et s. ; Wiegand, *Die Alamannenschlacht* etc. surtout dans *Beiträge zur Landes- und Volkeskunde von Elsass-Lothringen*, III, 1887 ; le même, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, VII, 1888, p. 63 et s. ; Nissen, même *Zeitschrift*, VI, 1887, p. 319 et s. ; von Barries, *Die Alamannenschlacht des Jahres 357*, etc., dans *Jahresbericht der Neuen Realschule zu Strassburg* de 1892 (programme) ; le même dans *Westdeutsche Zeitschrift*, XII, 1893, p. 242 et s. ; etc.

³ C'est évidemment pour garder ce col que les Alamans avaient établi leur campement des abords de Tarquimpol.

⁴ J'interprète ainsi l'expression si caractéristique d'Ammien, *multitudine geminata nostrorum forcipis specie trusi in angustias* ; XVI, 11, 3.

⁵ Il fut sans doute dès lors investi de l'autorité militaire souveraine, avec Severus pour *magister equitum* ; Ammien, XVI, 10, 21 ; 11, 1 ; *Epist. ad sen. Ath.*, p. 278 d, Sp. ; Libanius, *Or.*, XVIII, § 48, p. 257, F.

⁶ XVI, 11, 11 et 14. Il fallut d'abord reconstruire les remparts, et Ammien remarque justement à ce propos que Saverne avait été fortifiée pour garder l'intérieur de la Gaule, *intima Galliarum*.

⁷ Sous les ordres du maître de l'infanterie Barbation, avec un effectif de 25.000 hommes (XVI, 11, 2). — Barbation abrita son armée, en venant d'Augst, derrière un retranchement préexistant, qu'Ammien appelle *vallum Gallicum* (11, 14) : il doit s'agir de quelque levée disposée en avant de Bâle et fermant la route de Strasbourg à Augst et peut-être aussi (11, 6) celle de Besançon à Kembs sur le Rhin, levée probablement construite en 355 par les habitants du pays pour arrêter les incursions des Alamans : d'Huningue vers Altkirch ?

⁸ XVI, 11, 8-10 et 14 (*stationes prætendit agrarias*). On avait préparé, pour atteindre les campements des îles, un pont de bateaux : mais ce pont ayant été détruit (par le

Mais on avait affaire à un ennemi à la fois audacieux et averti. Une de ses troupes¹ s'échappa entre les deux avant postes romains², et, se glissant en Bourgogne, poussa jusqu'à Lyon, qui faillit être enlevé³. Julien, aussitôt renseigné, donna ordre de barrer tous les chemins par où les Barbares reviendraient⁴. Ils eussent tous péri, si le général de Constance n'avait laissé échapper ceux qui passaient à sa portée⁵.

Les Alamans comprirent que de ce côté-là était le point faible de l'attaque romaine. Ils se massèrent contre l'armée de Constance, la surprirent, lui enlevèrent bagages et valetaille, l'obligèrent à se renfermer dans Augst⁶. Julien, par prudence, ne quitta pas Saverne⁷. Les deux pinces de la tenaille étaient démesurément écartées, et l'une d'elles complètement faussée. C'était un adversaire de grand style que Julien trouvait devant lui.

Par bonheur pour Rome, le généralissime des Germains, Chnodomar, eut alors de hautes visées militaires. Il rêva d'une bataille dont il serait le héros⁸. Faisant appel à toutes les tribus des Alamans, il amassa sur la rive gauche, au-devant de Strasbourg, en un vaste campement⁹, une armée de 35.000 hommes¹, et il

mauvais vouloir de Barbation, dit Ammien ; par l'ennemi, dit Libanius, *Orat.*, XVIII, § 50, p. 258, F.), on put passer à gué le premier bras du Rhin (on était en plein été, *torrida æstate*). L'essentiel fut fait là pour le compte de Julien, par des vélites auxiliaires [les Cornutes ?] commandés par Bainobaudes, tribun des Cornutes. Il s'agit surtout d'une grande île, entre Bâle et Brisach ?

1 Ammien appelle cette bande *Læti barbari* (11, 4). Il s'agit donc de Germains (Alamans ou Francs ?) domiciliés en Gaule (sur le plateau de Langres ? en Lorraine ? en haute Alsace ? et peut-être les mêmes que ceux de Magnence ?). Ils auraient rejoint les Alamans au cours de leurs incursions depuis 354.

2 *Inter utriusque exercitus castra*, XVI, 11, 4. Par la trouée de Belfort ? Le camp de Julien avait pu être porté un instant du côté de Colmar, Strasbourg n'ayant pas encore été fortement occupé par les Alamans.

3 Il semble même qu'ils purent entrer un instant dans la ville : *invasere Lugdunum incautam... clausis aditibus repercussi* ; XVI, 11, 4. Les remparts, comme ceux d'Autun, devaient être en fort mauvais état.

4 Ammien parle de trois chemins de retour, *tria itinera* (XVI, 14, 5). Comme il s'agissait pour les Lètes de rejoindre le Rhin, ce doivent être les deux routes de Besançon à Kemps et à Brisach et sans doute un chemin direct (venant de Langres ?) vers Bâle.

5 Sur le chemin (de Langres ?) vers Bale ? à travers le *vallum* ? La faute en fut à *Bainobaudes* et à Valentinien, envoyés par Julien, mais tous deux induits en erreur par un officier de Constance (XVI, 11, 6). Ammien place l'affaire avant le nettoyage de l'Alsace, ce que j'ai peine à accepter.

6 Ammien dit même qu'il s'enfuit au delà (*ultra quod potuit*) et rejoignit l'empereur, considérant la campagne comme terminée ; XVI, 11, 14 ; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 51, p. 258, F.

7 Il dut revenir à Saverne ; je place en partie après ce départ de Barbation ce que dit Ammien de Julien, *conversus ad reparandas Tres Tabernas* (XVI, 11, 11 et 14 ; cf. *retrocessisse*, 12, 1).

8 *Princeps audendi periculosa* ; 12, 4.

9 Près de Strasbourg (*prope Argentoratum urbem*), en direction de Saverne ou est Julien (XVI, 12, 1). Le campement devait être barré du côté de cette route, après les dernières pentes des Vosges (*vias clivosas*), par des amoncellements de troncs ou de grosses branches (XVI, 11, 8) : c'est le *vallum barbaricum*, situé, dit Ammien (12, 8), à la XIVe lieue en partant de Saverne (21 milles, 31 kil.), et cela représente la distance légale, et d'ailleurs exacte (*Int. Ant.*, p. 240, W.), entre Saverne et Strasbourg. — Ce détail, d'une précision bien rare dans les récits militaires de l'Antiquité, les autres indications de lieux et de sites fournis par Ammien et même Libanius, la correspondance absolue de ces

s'apprêta à marcher à sa tête² contre celle de Julien, forte seulement de 13.000 soldats³. Le Romain ne pouvait espérer mieux. A la guerre d'embuscades et d'alertes, où tout était risque pour lui, succéderait le combat en rase campagne, où il était bien rare qu'un Barbare fût vainqueur⁴.

Julien attaqua premier⁵, pour ne pas laisser aux Barbares le temps de s'organiser après les fatigues de la concentration⁶. Leur campement était en un site médiocre et défavorable, peu près entièrement en plaine, sauf les collines qui le gardaient du côté de la route de Saverne⁷, par où arriverait Julien ; et ils allaient combattre le dos au fleuve, qui leur fermerait la retraite. Tout l'avantage de la position était aux Romains, qui descendaient du haut pays⁸, et dont les réserves pouvaient s'appuyer sur les murailles de Saverne.

Pourtant, l'affaire fut longue et pénible, et dura de midi au coucher du soleil, par une chaude journée d'août⁹ (357). A gauche, l'infanterie romaine¹⁰ se vit en face de tranchées profondes, d'où émergèrent à l'improviste des masses de combattants¹¹. A droite, la cavalerie de Julien rencontra les escadrons alamans, et, dissimulés entre leurs montures, ces redoutables vélites de Germanie, fantassins armés à la légère, habiles à manœuvrer et à frapper sous les flancs

renseignements avec le pays sur la route de Saverne aux abords de Strasbourg, ne permettent pas de douter un seul instant de l'endroit de la bataille ; voyez en particulier Wiegand (p. 395), qui n'a d'ailleurs fait que préciser sur l'opinion traditionnelle (Schœpflin et Schweighœuser). — Von Barries et Koch d'après lui se sont imaginé que Julien prit la route de Saverne à Brumath, puis la grande route du Rhin de Strasbourg à Mayence en descendant vers le nord, et que la rencontre eut lieu à Weitbruch et Kurtzenhausen. Outre qu'Ammien ne dit absolument rien de cette marche de flanc, l'idée de von Barries et de Koch, d'interpréter *Argentoratum* par le territoire de Strasbourg (*das ganse Bezick*), est vraiment inadmissible.

¹ *Barbari conglobati*, 12, 14 ; *in unum collecto*, 12, 1. Évidemment, il a rappelé toutes les troupes disséminées en Alsace.

² C'est alors qu'il adresse son insolente ambassade à Julien.

³ XVI, 12, 2.

⁴ C'est ce que le préfet du prétoire Florentius fit observer à Julien pour le décider au combat (XVI, 12, 14).

⁵ C'est la partie médiane de la route de Saverne à Strasbourg qu'il décrit dans son discours aux soldats, tenu au cours d'un arrêt [sers Zeinheirn ?] (XVI, 12, 11) : *scrupulosi tramites et obscuri*, puis des terres desséchées et sans sources [la descente et le pays après Zeinheim ?].

⁶ Les Alamans avaient mis trois jours et trois nuits à passer le Rhin (XVI, 12, 9) : à Strasbourg et sans doute aussi à Seltz.

⁷ Ils ont occupé par un poste d'éclaireurs *collem molliter editum, opertum segetibus* (12, 19) [fort Maréchal-Pétain dans Oberhausberg, entre la route de Saverne et celle de Brumath ?]. Ils ont dû également occuper les hauteurs entre le ruisseau de Musau et la plaine.

⁸ Hauteurs de Hurtigheim qui portent la route ?

⁹ XVI, 12, 11. On pourrait songer à juillet, les blés étant mûrs et pas encore coupés (11, 19) : mais aurait-on commencé la campagne avant juillet ? Je préfère août, à la fin de la pleine lune (11, 11), qui était au 16 août (calcul de Luc Picart).

¹⁰ Commandée par Severus ; 12, 27. Il semble qu'il y ait eu, formant l'extrême aile gauche, un groupe de cavaliers (Libanius, *Orat.*, XVIII, § 54, p. 260).

¹¹ XVI, 12, 23 (*clandestinis insidiis et obscuris*) ; 12, 27 (*fossas armatorum refertas*). Libanius apporte une précision (*Orat.*, XVIII, § 56, p. 261) : les ennemis se cachèrent en particulier sous les arches d'un aqueduc, *ὑπὸ ὀχετῶ μετεώρω* [qui devait traverser, à gauche de la route, le vallon du ruisseau de Musau ?]. C'est ici sans doute qu'il faut placer les premières palissades qui abritaient le campement germanique.

même des chevaux¹, et qui, depuis quatre siècles de guerres rhénanes, étaient la terreur du soldat du Midi. Surpris aux deux ailes, les Romains s'arrêtèrent². Il fallut que Julien, par des renforts ou par sa présence, stimulât le courage et l'espoir³. Mais si ses fantassins, à gauche, tinrent bon et avancèrent⁴, ses cavaliers reculèrent à droite⁵.

Ce fut alors la grande poussée ennemie sur les rangs de l'infanterie. Les deux premières troupes romaines furent enfoncées⁶ ; deux qui survinrent ensuite ne purent arrêter la pression des Barbares⁷, et ceux-ci, dans un dernier élan, leurs rois à la tête⁸, pénétrèrent jusqu'aux lignes de réserve, formées par la Première légion⁹. Mais cette fois, devant ce carré droit et dur comme une tour, aux hommes immobiles et bardés de fer¹⁰, ce fut chez les Barbares l'arrêt brusque et complet, avec ses inévitables désordres¹¹, et, tout de suite, le retour offensif de la cavalerie romaine¹², le sang-froid perdu par les Alamans, la retraite précipitée, la fuite échevelée, la course jusqu'aux bords du Rhin, où s'engloutirent ceux que les vainqueurs ne purent massacrer¹³.

On compta 6000 cadavres ennemis sur le champ de bataille¹⁴. Mais telle était la solidité des cuirasses romaines, que Julien, dit-on, n'avait perdu que 243 soldats¹⁵ : c'était, depuis quatre siècles, la proportion ordinaire des pertes entre

¹ XVI, 12, 21 (*pedites discursatores et leves*) : le fantassin, rampant à terre, frappait la monture du *clibanarius* romain, lequel était rendu invulnérable *tegminibus ferreis*.

² Severus à gauche, 12, 27 ; la cavalerie à droite, 12, 37.

³ XVI, 12, 28-33 ; Julien accourut, *ducentis equitibus sæptus*.

⁴ XVI, 12, 34-37 : en particulier en formant un front continu avec les boucliers, *frontem artissimis conserens parmis*.

⁵ En particulier à la suite de la blessure du chef (*rector*) des *equites cataphracti* (12, 38) : c'est ici que se place sans doute l'épisode de la lâcheté d'un escadron d'élite, dont parle Zosime (III, 3). Julien dut aller de ce côté, précédé de son fanion (12, 39-41). Le combat se rétablit alors (12, 41).

⁶ *Primam actem peditum*, formée par les troupes auxiliaires, à armement léger, des *Cornuti* et des *Bracchiati* ; celles-ci furent enfoncées malgré la double manœuvre du jet du javelot et de la formation en tortue ; 12, 43-44.

⁷ Les *Batavi* auxiliaires, et les *Reges*, qui sont la légion des *Regii* de la *Notitia* (*Occ.*, 5, 229), toutes deux troupes d'élite, *formidabilis manus* ; 12, 45-48. La tradition courante semble rapporter ces *reges* aux Bataves, ce qui me paraît inacceptable.

⁸ *Inter quos decernebant et reges* ; 12, 49 : Chnodomar, au premier rang, armé d'un javelot de dimensions extraordinaires, le front ceint d'un bandeau couleur de flamme (12, 24).

⁹ *Adusque Primanorum legionem* : il s'agit sans doute d'une *legio Prima*, qui devait former le centre de la bataille, *locata in medio*, par conséquent sur la route, 12, 49. — Je verrais volontiers en ces *Primani* la fameuse *Prima Minervia*, si longtemps en garnison à Bonn. On les a rapprochés des *Primani* de la *Notitia* (*Or.*, 6, 45, légion palatine ; *Occ.*, 7, 155, légion *comitatensis*) c'est possible, mais il faudrait connaître le surnom de ces *Primani*. On peut également songer à la *legio I Jovia*, qui semble avoir été en Gaule sous Constant, une des meilleures de l'Empire : mais n'était-elle pas alors en Orient avec son inséparable *II Herculia* (Ammien, XXII, 3, 2) ?

¹⁰ XVI, 12, 49-50, *miles instar turrium*.

¹¹ XVI, 12, 51-53.

¹² Supposé d'après *instante victore* ; 12, 54.

¹³ XVI, 12, 54-57.

¹⁴ Ammien, 12, 63 ; Libanius dit 8000, *Orat.*, XVIII, § 60, p. 262, F.

¹⁵ Et quatre officiers, dont *Bainobaudes, tribunus Cornutorum*, un des meilleurs de l'armée ; XVI, 12, 63.

Latins et Barbares dans les batailles sévèrement conduites. Chnodomar, pris dans sa fuite¹, fut expédié à l'empereur Constance, qui le laissa vivre².

V. — LES CAMPAGNES DE LA FRONTIÈRE³.

La bataille de Strasbourg sauva la Gaule de l'invasion germanique, au même titre que, trois générations auparavant, les chasses aux brigands de la guerre de Probus. Julien aura encore trois années à guerroyer contre les Barbares : mais ce sera toujours à la frontière, et, la moitié du temps, sur l'autre rive du Rhin.

Dans la fin d'année qui suivit la bataille (357), il se rendit à Mayence⁴, où, renouvelant de lointains exploits d'empereurs, il franchit le fleuve pour relever un fort de Trajan en pleine Germanie⁵. De Mayence, il continua sa tournée jusqu'à Cologne⁶, d'où il revint en Gaule en faisant main basse sur les petits groupes de

¹ Il s'enfuit dans son camp de débarquement, où étaient toujours prêtes les barques de passage ; mais, embourbé dans les marais du bord, puis réfugié sur une colline du voisinage, essayant en vain de se cacher sur une chaussée boisée, il finit par se rendre. La scène se passe *prope munimenta Romana Tribuncos* [pour *Tribocos* ?] *et Concordiam*, qui sont des stations fortifiées de routes, à l'entrée du territoire triboque de Strasbourg, et qui sont sans doute Lauterbourg et Altenstadt près de Wissembourg. C'est donc vers Seltz, à la frontière de Spire et de Strasbourg, que je placerais le camp et les barques de Chnodomar (son royaume devait être en face), et c'est en effet le meilleur lieu de passage en aval de Strasbourg. On retrouve aisément, au delà du ruisseau de Seltz, colline, marais, bois et chaussée romaine. — Quant au passage d'Ammien, *castra... fixit in Triboceis*, j'hésite fort à accepter ce texte, qui est une correction moderne : jamais on n'eût dit, au milieu du IV^e siècle, *Triboci* pour le territoire de Strasbourg ; j'aime mieux conserver la leçon des manuscrits, *intrepidus*, ce que fait judicieusement Clark. Ammien, XVI, 12, 58-61.

² Ammien, XVI, 12, 65-66 ; Julien, *Epist. ad sen. Athen.*, p. 279 c-d, Sp.

³ Sur les campagnes en Germanie Inférieure, Koch dans *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis*, III^e série, X, 1897, p. 1 et s.

⁴ Par Saverne, Metz et Trèves ; XVII, 1, 1 et 2.

⁵ Ammien, XVII, 1, 2-13 ; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 68-69, p. 265-266, F. — On a accepté qu'il s'agit d'un fort romain dans la direction de Francfort (Nied ? Hedderheim ?), à dix lieues gauloises de Mayence (*decimi lapidas* : mais cela peut signifier milles) ; Koch, p. 399. J'hésite à croire que Julien ait aventuré si loin une garnison ; et d'autre part, la description de la marche (*montium vertices, silva horrenda*, etc.) fait songer moins aux bords du Mein et à la route de Francfort qu'à la montée du Taunus. Je me demande donc si le fort de Trajan n'est pas Wiesbaden (*Corpus*, XIII, II, p. 421-422). Au surplus, Ammien ne dit pas expressément que le fort fut bâti à 10 lieues ou 10 milles de Mayence. L'hypothèse, qu'il s'agit de Ladenburg, est inadmissible.

⁶ C'est en tout cas le chemin qu'a suivi l'armée de Severus (Ammien, XVII, 2, 1-2), que Julien a dû suivre ou précéder.

Francs qui s'étaient aventurés le long de la Meuse¹. C'est à Paris qu'il acheva de passer l'hiver².

Au printemps (358), les grands combats étant finis, il put se mettre, avec, plus de suite et de méthode, à pacifier et réorganiser la frontière³. Sous les auspices de Julien, Rome connut cette année-là les derniers beaux jours de gloire et de confiance que ses destins lui aient dévolus sur le Rhin. Elle se crut revenue à ces temps de Drusus et de Germanicus, eux aussi héros de victoire et de jeunesse, lorsque la puissance impériale dominait à la fois par ses légions et par ses escadres, sur la terre et sur la mer, sur le grand fleuve et dans les forêts de Germanie.

Pendant que Julien, avec son armée, s'approchait de l'île batave par la chaussée de Paris à Bavai et à Tongres, une flotte immense, de 600 navires, entrait dans les eaux de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Il y avait près d'un an qu'on la préparait : quatre cents bateaux s'étaient construits dans les chantiers de la Gaule ou de la Bretagne, les autres avaient été réquisitionnés dans tous les ports⁴. Le rassemblement avait dû se faire dans les eaux de la Tamise⁵. Pour la dernière fois dans l'histoire du monde, vaisseaux et marins de Rome se montrèrent en souverains sur la mer du Nord. Comme Drusus, Julien est de ceux qui ont compris que la sécurité et la puissance de la Gaule résident aussi dans la maîtrise de la mer. Et cela suffit à me faire croire qu'il fut un chef de très haut mérite.

Tandis que la flotte s'avavançait dans les eaux du Rhin Julien arrivait à Tongres⁶, à portée des Francs Saliens ceux-ci tenaient toutes les routes fluviales, domiciliés légalement dans l'île batave, usurpateurs de terres dans le Brabant

¹ Il fut arrêté pendant cinquante-quatre jours, en décembre et janvier, par un groupe de 600 Francs, qui, après avoir pillé la campagne, se réfugièrent dans deux forteresses romaines abandonnées, le long de la Meuse (XVII, 2, 2) : l'une est certainement à Maëstricht, et l'autre, peut-être au même endroit, mais sur une rive différente de la Meuse. Ammien, XVII, 2, 2-3 ; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 70, p. 266-267, F. (ne parle que d'un fortin). — Une bande nombreuse de Francs arriva trop tard pour essayer de délivrer les assiégés ; Ammien, XVII, 2, 4 ; Libanius, XVIII, § 71, p. 267, F.

² Pas avant janvier 358 (*revertit Parisios* : ce qui semblerait faire croire que Julien, précédant Severus, soit venu à Paris pendant l'automne et revenu sur la Meuse pour le siège).

³ Dès mai-juin, avant le rassemblement général de juillet, Ammien, XVII, 8, 1-2.

⁴ L'affaire, omise par Ammien, est racontée par Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 279-280, Sp., et par Libanius, *Or.*, XVIII, § 87, p. 273, F. On la place d'ordinaire en 359, l'année suivante, en la rattachant au passage d'Ammien sur la construction et l'approvisionnement des forteresses du Rhin (XVIII, 2, 4). J'ai préféré la faire correspondre à la grande marche militaire de Julien sur le Rhin de Nimègue à Cologne : car il m'a paru impossible que l'arrivée de cette énorme flotte n'ait pas été surveillée de près par le prince. — Il est possible qu'il ait envoyé au-devant d'elle Severus, *per ripam (Rheni)* sans aucun doute, par la chaussée de Cologne, Vetera et Nimègue, XVII, 8, 4). Au surplus, il y eut certainement un lien entre l'arrivée de cette flotte et l'obligation pour les Romains d'être maîtres sur les deux rives et de s'y assurer la liberté de passage (ce que Constance ou son préfet Florentius voulait acheter à prix d'or : aux Saliens ? Julien, *ibid.*). J'ajoute en faveur de ma solution, que Julien groupe ensemble l'affaire de la flotte et celle des Saliens. — Le transport de blé de Bretagne a dû être d'ailleurs renouvelé en 359 et plus tard. (Ammien, XVIII, 2, 3).

⁵ Zosime, III, 5, 2, qui parle de 800 navires et indique 900 stades pour le trajet de Bretagne au rivage germanique (il compte de Douvres à Walcheren ?).

⁶ Chaussée de Paris et Bavai vers Cologne, Ammien, XVII, 8, 3.

septentrional¹. Mais d'eux on était à peu près sûr. Ils envoyèrent à Tongres une ambassade suppliante² ; Julien se contenta d'une parade militaire³, les laissa en paix sur leurs domaines, bien ou mal acquis. Ils se déclarèrent et restèrent sujets d'Empire⁴. La flotte put continuer sa route⁵, et Julien s'engager sur la vieille chaussée militaire, qui de Tongres menait à Cologne.

Sur cette route, il se heurta à d'autres Francs, les Chamaves, venus de l'autre côté du Rhin, ceux-ci ravageurs incurables et bandits effrontés. On leur fit la chasse sans pitié, et on rejeta sur l'autre bord ceux que l'on ne tua point⁶. La flotte put alors remonter jusqu'à Cologne et au delà⁷, débarquant partout des vivres sur les terres dévastées, ranimant la force et l'espoir dans les garnisons rétablies et les villages repeuplés de la rive romaine⁸.

¹ Ammien, XVII, 8, 3 ; Zosime, II, 6, 4. La *Toxiandria* était un *pagus* de la *civitas* de Tongres mais l'emploi du mot *locus* par Ammien me fait croire à l'existence d'un centre du pays, d'un chef-lieu du *pagus*, autour duquel les Francs se seraient groupés (*Dispargus* ? Greg. de Tours, *Hist. Franc.*, II, 9 : que j'ai placé volontiers à Diest ? en tout cas en Brabant ou en Limbourg [Diest est à la limite, mais en dehors de la Toxandrie]).

² XVII, 8, 3.

³ Marche militaire de Julien de Tongres directement vers Nimègue ? Severus envoyé en même temps vers la Batavie par la rive du Rhin. Ces deux expéditions, comme l'a bien interprète Koch (*Kaiser Julian*, p. 411) en s'aidant très habilement de Zosime (III, 6, 7), correspondent à deux troupes de Saliens, l'une installée en Toxandrie avec un roi, l'autre sur les hauteurs boisées à l'est de Nimègue.

⁴ Ammien, XVII, 8, 3 ; Zosime, III, 6, 5-6 ; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 75 ; Eunape, fr. 10, p. 16, Muller-Didot ; Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 280 b, Sp. Je cite à dessein tous ces textes concordants : car ils constituent, avec une extension nouvelle de territoire, une troisième législation et réglementation de la tribu ou, si l'on préfère, de la *civitas* ou du *pagus Saliorum* à l'intérieur de la Gaule romaine. — Il résulte bien de tous ces textes que l'installation des Saliens s'est faite « sans combat sans dévastation, sans provocation, à la différence absolue de celle des Alamans de Chnodomar, et plutôt sous la forme de colonies agricoles que de bandes militaires. Et cela est capital pour comprendre l'histoire ultérieure de ce groupe. — Voyez maintenant, au sujet de cet établissement, l'article de J. H. Holwerda, *De Franken in Nederland*, 1924.

⁵ Cf. Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 279-280, Sp.

⁶ Ammien, XVII, 8, 5 ; Julien, *Ep. ad sen. Ath.*, p. 280 b, Sp. ; Zosime, III, 6 (ou très visiblement *Κουάδου* est une méprise pour *Χαυαούου* : la correction *Καύγου* de Mendelssohn pour 6, 1, est inadmissible). D'après le récit de Zosime, les Chamaves, qu'il apparente aux Saxons, avaient l'intention d'enlever la Batavie aux Saliens. En marchant sur Nimègue par le Rhin, Severus avait dû débarrasser des Chamaves toute la pointe entre le fleuve et la Meuse. — Un traité de paix paraît avoir été conclu avec les Chamaves ; Eunape, fr. 12, p. 17-19 ; Zosime, III, 7, 10 ; Pierre le Patrice, fr. 18, p. 191, Muller-Didot.

⁷ Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 280, Sp. Zosime (III, 5, 3) parle d'un transbordement des cargaisons dans des navires rhénans. C'est possible, et la chose (dit Koch, p. 413) s'est toujours faite, par exemple au Moyen Age, à Nimègue., à Dorestad, à Tiel, à Dordrecht, ou aujourd'hui à Rotterdam. Cela était impossible sans l'intervention amicale des Saliens. — Il est probable que Dore-Lad, à la fourche du Rhin et du Lek, a remplacé dès lors *Fectio* comme point de départ pour la Bretagne et a servi de principal port aux Saliens.

⁸ Mêmes textes et Libanius, *Orat.*, XVIII, § 87, p. 273, F. — Ammien mentionne, après l'expédition contre les Chamaves, la reconstruction de trois forteresses sur la Meuse (XVII, 9, 1). On songe d'ordinaire à des fortins sur la basse Meuse, de Cuyk à Gertruidenberg. Je les chercherai en amont. Ou bien entre Cuyk et Maëstricht, aux trois premières stations qui sont signalées par la Table de Peutinger sur la route de Tongres à

A Mayence, on touchait aux Alamans. Le Rhin fut franchi de nouveau sur un pont de bateaux¹, et Julien put en toute liberté circuler, fourrager et piller sur terre ennemie². Cette fois, les Romains se disposaient à intervertir les rôles.

Mais à l'arrière du Rhin, il y avait encore un rude nettoyage à faire pour se débarrasser des bandes de Barbares errant dans les campagnes de la Moselle. Un chef franc, Charietto, s'en chargea, et ce fut l'un des plus curieux épisodes de l'histoire de ce temps. Domicilié à Trèves de longue date, il s'avisa un jour de faire pour son propre compte la police du pays. Il se cachait dans les bois du voisinage avec quelques partisans, surprenait les Germains isolés, leur coupait la tête, et revenait à Trèves pour étaler son sanglant butin. Il finit par se trouver maître d'une petite troupe, et il s'en vint l'offrir à Julien. Le prince se garda bien de la refuser, il l'inscrivit sans doute sur les rôles officiels, et il autorisa même les fidèles Saliens de Batavie à s'y engager sous les ordres de Charietto³ ; et ce fut ce hardi compagnon qui, à la fin vainqueur de Chamaves, prépara l'entrée triomphale de Julien sur les terres de ces Francs indociles. Il fut récompensé par le titre de comte d'Empire⁴.

Les besognes de police achevées, Julien se trouva prêt pour une offensive de grande allure. Ses expéditions se suivaient et se complétaient en une méthode impeccable. L'année suivante (359), qui fut la quatrième de la guerre, il franchit le Rhin dès l'entrée en campagne⁵, et ce fut, cette fois, en amont de Mayence⁶ et pour aller le plus loin possible à l'intérieur de la Germanie, traverser de part en part tout le territoire alaman, atteindre même jusqu'aux frontières des Burgondes⁷. Depuis Probus, aucun chef romain n'avait pénétré plus avant sur le

Nimègue (Desjardins, IV, p. 127 ; voyez sur cette route Habels dans les *Verslagen en Mededeelingen* de l'Académie royale d'Amsterdam, IIe série, XI, 1882, p. 126 et s.). Ou même, plus en amont, à trois *castella* gardant les principaux passages de la Meuse en amont de Maëstricht, 1° à Héristal ou Liège, 2° à Ombret (Chaussée Verte, route de Tongres à Reims et sans doute aussi de Tongres à Trèves ou à Metz par Arlon), et 3° à Namur. — Cuyk fut d'ailleurs alors un lieu important, où l'on passait la Meuse.

¹ Sans aucun doute à Mayence, en face le *pagus* de *Suomarius* (XVII, 10, 1, 3 et 9, rapproche de XVIII, 2, 7 et 8).

² On fit tributaires deux *pagi* d'Alamans, ceux de *Suomarius* et d'*Hortarius* ; XVII, 10, 3-10 ; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 76-78, p. 269, F. Celui-là longeait le Rhin, celui-ci plus loin en amont et dans l'intérieur, au delà d'une forêt (XVII, 10, 6). Il s'agit dans l'un et l'autre cas surtout des Alamans voisins des confluent du Mein et du Neckar.

³ C'est à Julien que Zosime attribue l'incorporation dans l'armée romaine de corps de Saliens, et aussi de Chamaves, et d'autres Barbares installés en Batavie ; Zosime, III, 8, 1 ; 6, 5. Peut-être s'agit-il des Pétulantes, dont il est impossible de trouver un indice antérieur ; ou encore de l'organisation ou réorganisation du corps similaire des *Celtæ*. Pétulants et Celtes, corps inséparables, le suivirent en Orient et furent pour Julien comme une garde prétorienne. — C'est à l'ensemble de ces nouvelles recrues que Julien fait sans doute allusion dans son refus à Constance.

⁴ Tout cela, seulement d'après Zosime, III, 7 ; cf. Ammien, XVII, 10, 5 ; XXVII, 1, 2.

⁵ La première partie de l'année fut consacrée à la mise en état des forteresses du Rhin depuis l'île batave jusqu'à Mayence, et, s'il faut la placer en 359, à l'expédition maritime. L'armée de campagne fut amenée par le préfet Florentius (XVIII, 2, 4) directement à Bingen en venant de Gaule. — Le maître de la cavalerie, Severus, brouillé avec Julien, venait d'être remplacé par *Lupicinus* (XVII, 10, 1-2 ; XVIII, 2, 7).

⁶ A Worms ? ou à Spire ? en tout cas, face au *pagus* d'*Hortarius* et pas loin de sa résidence (XVIII, 2, 8-15).

⁷ *Ad regionem cui Capellatu vel Patas nomen est ubi terminales lapides Alamannorum et Burgundiorum confinia distinguebant* (XVIII, 2, 15). On a conjecturé avec raison qu'il

sol des Barbares. Si on laissait faire Julien, la Souabe et la Franconie redeviendraient terres latines, et les remparts d'Hadrien et d'Antonin seraient rendus à l'Empire. Déjà le jeune César entendait traiter les rois alamans qui occupaient ce territoire¹, non plus en ennemis que l'on combat, mais en vassaux que l'on oblige à obéir².

Car le nouveau maître de la Gaule songeait moins à la gloire du moment qu'à la sécurité du lendemain. Il crut, et il eut raison de croire, qu'elle dépendrait surtout de la solidité de la frontière. De File des Bataves au coude des Rauraques, toutes les antiques forteresses de Rome furent relevées³, et *Vetera*⁴ cher à Drusus, et Neuss, et Bonn, et Bingen, et Andernach, et d'autres encore⁵. De robustes fortins furent construits pour barrer les accès de la Meuse inférieure. En Alsace et en Lorraine, Saverne et Sarrebourg tenaient la route du col, de l'un

s'agit des vestiges de l'ancien limes des Champs Décumates (Hubner, *Bonner Jahrbücher*, LXXX, 1885, p. 75 et s.). Cette fois, c'est l'attaque des Alamans du sud du Mein. Julien a dû, du Rhin, se diriger vers Cannstadt.

¹ Outre les deux rois de l'Alamannie du nord, se soumirent alors les deux frères *Macrianus* et *Hariobaudes*, voisins du *limes* et des Burgondes (vallée du Neckar ? les deux Neckargau ?), puis, au sud, face à Augst (Brisgau ?), *Vadomarius*, et, à chercher sans doute vers le Wurtemberg, *Urius*, *Urscinus* et *Vestralpus* (Mortenuau le long du Rhin, Nagoldgau et Westergau dans les régions supérieures du Neckar et du Danube ?). Comme on dévasta le pays de ces derniers, il est possible que Julien soit revenu par Strasbourg ; Ammien, XVIII, 2, 15-10. Au total, on traita avec huit rois. — Il est curieux de remarquer qu'Ammien ne nous dit pas lesquels de ces rois avaient succédé à Chnodomar et à son frère Médéric. Étant donné que Chnodomar semble avoir attaqué du côté de Trèves et ensuite a débarqué du côté de Seltz, on peut supposer que les pagi de ces deux frères avoisinaient le Rhin de Mayence à Spire, et étaient peut-être ceux de *Suomarius* et d'*Hotarius* : on pourrait donc placer Chnodomar puis Hortarius dans le Kraichgau au sud du Neckar, Médéric puis Suomar entre le Neckar et le Mein. — Autres hypothèses chez Cramer (voyez sa carte).

² *Tributarios et vectigales*, Ammien, XX, 4, 1. — Deux détails montrent avec quelle régularité bureaucratique procédaient les Romains même avec les Barbares. D'une part, Julien, pour être assuré que tous les captifs romains lui seraient rendus par les Barbares (en 358 et 359 ; Ammien, XVII, 10, 4 ; XVIII, 2, 19), en avait fait dresser la liste nominative par les cités de la Gaule, avec indication des noms, villes ou villages, et on contrôla sur cette liste au cours des libérations (Zosime, III, 4, 8 et s.). D'autre part, ayant exigé des Alamans des fournitures en blé et autres vivres, et aussi des matériaux, bois et fer, pour la reconstruction des villes détruites (Ammien, XVII, 10, 4 et 9 ; XVIII, 2, 6 ; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 78, p. 269, F.), il fit délivrer à leur roi, tout comme à un vulgaire collecteur fiscal de l'Empire (*susceptorum vitium more*), des accusés de réception (*securitates pro inlatis*), que le Barbare devait représenter sous peine de nouvelles livraisons (XVII, 10, 4). Tout cela suppose, à la suite de l'armée romaine, un véritable ensemble de services de bureaux. Cf. t. VIII, ch. I, § 13.

³ Ceci, dans la première partie de 359 ; Ammien, XVIII, 2, 4.

⁴ *Vetera* est à l'origine de l'oppidum appelé par Ammien (XVIII, 2, 4) *Tricensimæ*, nom dû au long séjour de la légion XXX, qui y était certainement encore à la fin du siècle (*Not. dign., Occ.*, 7, 108). En réalité, le fort de cette époque me paraît devoir correspondre à Xanten même (au sud et au contact de l'ancienne *Colonia Trajana*), *Vetera* ayant été plus au sud, près de Birten. — Ammien en nomme deux autres (civitates septem, 1, 4), à chercher sur le Rhin en aval de Xanten : *Quadriburgium* (*Burginatum* ? lequel est Monterberg près de Calcar) et *Castra Herculis* (Libanius, *Or.*, XVIII, § 87, p. 273, F. : vers Arnhem, au passage du Rhin, du côté nord de l'île des Bataves ? on la place d'ordinaire vers Huissen ; en tout cas, cette forteresse était en liaison avec le territoire des Saliens).

⁵ Ammien, XVIII, 2, 4 ; ici, n. précédente. Sur Bingen, Ausone, *Mos.*, 2.

et de l'autre côté des Vosges, sous la protection de leurs remparts formidables. Les gîtes d'étapes sur les grandes routes, les stations de passage aux rivières, étaient transformés en véritables citadelles¹. Partout, des greniers s'élevaient, garnis de vivres en abondance, prêts à fournir aux troupes la subsistance de vingt jours de campagne en pays ennemi². On ne voyait sur les rives du Rhin que chariots chargés de provisions ou de matériaux³, soldats transformés en portefaix, en maçons et charpentiers⁴, ouvriers militaires en longues files, soutenant sur leurs épaules des poutres de plus de cinquante pieds⁵. Même sur les eaux du fleuve, la vie de travail avait repris ; les convois de blé arrivaient régulièrement de Bretagne⁶ ; la flotte était réorganisée⁷, surtout avec les vaisseaux venus de la grande île. Tout fut disposé pour franchir le fleuve quand et comme on voudrait⁸. Mayence et Cologne restaurées reprenaient leur rôle de capitales militaires⁹, et plus au sud Strasbourg¹⁰ et Augst¹¹ collaboraient à leur tâche. Près de la mer, es Saliens montaient la garde pour le compte de la Gaule romaine¹². Au delà du Rhin, des traités d'alliance ou de vassalité garantissaient, sinon la fidélité éternelle, du moins l'impuissance momentanée des Francs et des Alamans ; et à de certains indices on pouvait espérer qu'ils finiraient par préférer le travail de la paix romaine à des brigandages toujours punis.

VI. — JULIEN À PARIS.

Chose étonnante, Julien ne s'est pas occupé de Trèves. Avait-il une raison particulière de ne point l'aimer ? Estimait-il plutôt, et avec une certaine raison, qu'avant de lui rendre le prestige d'une résidence impériale, il fallait avoir rétabli un ordre définitif sur cette frontière dont elle était si proche ? Il jugea en tout cas préférable, pour y séjourner dans les mois d'hiver, de choisir une ville de l'intérieur, mais qui ne fût point trop éloignée du Rhin, et qui, par sa situation à un carrefour des grandes routes de Gaule¹³, pût aider le prince dans sa tâche de

¹ Ammien, XVIII, 2, 3-4 ; XVII, 8, 2 ; 9, 2.

² XVIII, 2, 4.

³ XVIII, 2, 6 (*carpentis*).

⁴ Ammien ne parle que des *auxilarii milites*, d'ordinaire, dit-il (2, 6), rebelles à ce genre de tâche.

⁵ *Quinquagenarias longioresque materias* (madriers) *cervicibus vexere* (2, 6).

⁶ *Annona a Brittannis sueta transferri*, 2, 3.

⁷ Cf. *quadraginta lusoriae naves*, vers Worms ? (XVIII, 2, 12).

⁸ Cf. XVIII, 2, 11-12.

⁹ *Not. dign., Occ.*, 41 ; t. VIII, ch. II, § 6.

¹⁰ *Not. dign., Occ.*, 27.

¹¹ Cf. Ammien, XXI, 8, 1. Son rôle tendra à s'effacer plus tard.

¹² Il est probable qu'on leur confia non seulement la garde de ce secteur de la frontière, mais la police des embouchures du Rhin, en particulier pour assurer le passage des convois de Bretagne.

¹³ On a douté que Julien ait été déterminé en faveur de Paris par l'importance de ses routes, le vrai carrefour utile étant, dit-on, plus à l'est, Langres ou Reims. Je ne vois pas alors pour quelles raisons Julien se serait fixé à Paris. En outre, à faut tenir compte des routes fluviales, que le mauvais état des chemins de terre rendait de plus en plus fréquentées. Puis, Paris avait alors les voies de communication les plus nécessaires à Julien, et vers Tongres et Cologne, qu'il a suivies trois ou quatre fois, et vers Reims et Strasbourg, et vers Autun, Lyon et les Alpes. N'oublions pas enfin que Julien commandait à la Bretagne et à l'Espagne, et que, bien mieux que Reims ou Langres, Paris était à portée de Boulogne par Senlis et Amiens, du col de Roncevaux par Orléans. Il ne faut

distribuer des ordres et de concentrer des troupes. Après avoir songé un instant à Sens, il se décida pour Paris, et, après la bataille de Strasbourg, depuis janvier 358¹, il passa souvent les mois qu'il n'employa pas à se battre².

Julien n'aima pas seulement Paris³ parce que c'était un poste admirable pour un chef de gouvernement et un général d'armée, mais aussi parce que l'aspect aimable et varié de son sol et de ses paysages plaisaient à son âme de poète. Il y sentit, même l'hiver, la douceur de vivre dans une nature accueillante et au milieu de ces Gaulois cordiaux et francs⁴ dont il était heureux de se dire l'ami. Les brises d'ouest, qui tempéraient la rigueur de la mauvaise saison, la Seine aux eaux limpides, fraîches et si bonnes à boire, ces coteaux ensoleillés aux riches vignobles, ces figuiers que les soins des paysans entouraient de paillons pour les soustraire aux intempéries⁵, ce vin généreux qui lui faisait maudire la bière⁶, c'était un peu pour Julien l'image de sa chère Grèce, une image atténuée et à demi voilée par la brume d'un ciel moins ardent.

A Paris, en son palais de l'île adossé aux remparts⁷, il avait beau être mal logé⁸, grelotter pendant l'hiver ou risquer l'asphyxie avec ces cheminées gauloises qui

pas, quand on étudie Julien en Gaule, envisager le réseau routier de l'Empire, mais celui de la Gaule même.

¹ Et peut-être dès la fin de 357.

² Hiver 357-358 ; Ammien, XVII, 8, 1 ; rien ne prouve qu'il n'y passa pas l'hiver de 358-359 ; hiver 359-360, XX, 1, 1.

³ *Misopogon*, p. 340, Sp. Quoique *Parisii* fût le nom officiel (voyez les textes d'Ammien), on disait encore *Lutetia* dans l'usage courant.

⁴ *Misopogon*, p. 359 c, Sp.

⁵ Pour tout ceci, le *Misopogon* de Julien, p. 340-341, Sp.

⁶ Id., p. 341, Sp. (*Misopogon*) ; voir l'épigramme contre la bière des Celtes, Bidez et Cumont, n° 168, p. 219.

⁷ En admettant que l'ancien palais des rois ait simplement succédé au lieu de séjour des empereurs, ce qui est très probable. Il demeure cependant possible que Julien se soit installé dans quelque hôtel de bourgeois ou de sénateur à l'intérieur de la Cité, hôtel qui a cette occasion aura pris le titre de *palatium* (cf. t. VIII, ch. IV, § 9). — Il n'y a pas à s'arrêter à l'opinion traditionnelle qui le loge aux Thermes (surtout vulgarisée par Corrozet, *Les Antiquités.... de Paris*, éd. de 1550, p. 10 ; etc.) ; cf. De Pachtère, p. 92. Si des textes du Moyen Age appellent les thermes *palatium*, cela ne signifie absolument rien, le mot s'appliquant alors couramment à des ruines romaines. — Sur ce séjour à Paris, cf. De Vos, *Revue des Études grecques*, XXI, 1908, p. 426 et s.

⁸ Cela me paraît évident, vu la petitesse de la ville de la Cité et l'assez nombreux personnel qui entourait Julien. Il avait près de lui sa femme Hélène, qui avait dans le palais son appartement (*Ép. ad senatum Athen.*, p. 284 b, Sp.) et ses officiers de service (*id.*, p. 285 b, Sp.). Autour de Julien était une administration complète, le préfet du prétoire des Gaules (Florentius, qui l'accompagne d'ordinaire, et ne le quitte que pour aller à Vienne, et non à Trèves ; Ammien, XVI, 12, 14 ; XVII, 3, 2 ; XX, 4, 2 ; 8, 20 ; Julien, *Epist. ad sen.*, p. 283, Sp.), un *magister officiorum* (XX, 8, 19), un questeur (XX, 9, 5), un grand chambellan (*præpositus cubiculi* ; XX, 8, 19), un maître militaire (*magister equitum*), un ou plusieurs *magistri* du secrétariat, un comte de la Garde (*comes Domesticorum* ; XX, 4, 21), et tous les bureaux et services à la suite (cf. Zosime, III, 4, 9 et 12, les *ὑπογραφεῖς* ou *notarii*). Ajoutez les amis de Julien (en particulier sans doute le médecin Oribase : Eunape, *fragm.* 8, p. 15, Didot ; le prêtre d'Éleusis (Eunape, *Vitæ, Maximus*, p. 476, Didot) et les solliciteurs de toute sorte. Quand tout ce monde était réuni, et cela dut être la règle pendant l'hiver, on se demande comment il pouvait se loger. — Il ne faut pas enfin oublier, pour se représenter le va-et-vient d'hommes et de chevaux à Paris lors des séjours de Julien, qu'il avait l'autorité supérieure non seulement sur la Gaule, mais sur la Bretagne et l'Espagne (Zosime, III, 8, 6 Ammien, XX, 1, 1).

tiraient mal¹, il n'en vécut pas moins heureux dans ces longues nuits où, après quelques heures de repos, il partageait sa solitude entre les réflexions d'affaires et les études qui lui demeuraient si chères². Car jamais il ne consentit à n'être qu'un chef d'État. La philosophie, la poésie, la joie de lire et la passion d'écrire, s'étaient trop emparées de son âme dans son enfance difficile, grave et studieuse, pour qu'elles n'en fussent pas demeurées les vraies maîtresses. Et puis, il n'avait pas dépassé trente ans. Lettres à des amis où il parlait à la fois de ses campagnes et de ses rêves³, poésies sur des sujets à demi frivoles⁴, panégyriques traditionnels des empereurs⁵, récits détaillés de ses campagnes, hymnes étranges où il célébrait les puissances souveraines du ciel et de la terre⁶, revue satyrique de cette histoire des princes où il souhaitait de prendre place à côté de Marc-Aurèle⁷, s'échappaient tour à tour de sa parole ou de sa main, pour répandre parmi les lettrés la gloire naissante de Grec, César à Paris.

Il y vivait très simplement, répudiant ce luxe de cour ou l'on se complaisait depuis Dioclétien. Ses abords étaient faciles, ses audiences de jour innombrables. L'idée de justice ne le quittait pas, tempérée seulement par la peur d'être dur⁸.

¹ Anecdote rapportée par Julien, *Misopogon*, p. 341, Sp. J'ai peine à croire qu'il n'ait pas installé ses charbons dans la cheminée.

² Ammien, XVI, 5, 4.

³ Bidez et Cumont, p. 6 et s. — Il faut signaler à part, car ce sont par l'étendue de véritables *orationes*, la lettre à Thémistius (Hertlein, p. 328 et s.) et l'écrit des adieux à son ami Salluste, rappelé par Constance à la fin de 357 (*id.*, p. 311 et s.).

⁴ *Pœticam*, Ammien, XVI, 5, 7.

⁵ Les deux Panégyriques de Constance et celui d'Eusébie (*Orat.*, I-III) ; cf. *rhetoricam et orationum*, Ammien, XVI, 5, 7 ; *ῥητορείαν*, Julien, *Ad Sallustium*, p. 252, Sp.

⁶ Les deux discours sur le Roi-Soleil et la Mère des Dieux sont postérieurs au séjour en Gaule ; mais ils ont dû être précédés de productions semblables : *occulte Mercurio supplicabat, quem mundi velociorem sensum esse, motum mentium suscitantem theologicæ prodidere doctrinæ* (Ammien, XVI, 5, 6). — N'y aurait-il pas, dans ce culte particulier que Julien témoigna à Mercure pendant son séjour en Gaule (*occulte*, car il faisait officiellement profession de Christianisme), quelque influence du Mercure gallo-romain, avatar du grand dieu des Celtes ? Cf. *φιλοσοφίς* dans l'écrit *Ad Sallustiam*, *ibid.*

⁷ Le *Convivium* (autrement dit la *Satire des Césars*) est sans doute postérieur au séjour en Gaule ; mais c'est alors qu'il étudia *nostrarum externarumque rerum historiam multiformem* (XVI, 5, 7).

⁸ Outre ses lettres, lisez Ammien, XVI, 5 ; XVIII, 1.

Dans la mesure où Constance le laissa maître¹, il sut bien gouverner la Gaule². L'impôt foncier fut complètement remanié, et diminué à la base dans la très forte proportion de 25 à 7³. On veilla à ne plus accorder ces remises d'arriérés qui ne profitaient qu'aux riches⁴. Il refusa de signer l'édit impérial qui imposait au pays des charges nouvelles⁵. Toute procédure fiscale fut écartée de ces pays de Belgique qui avaient été dévastés par l'ennemi⁶. L'autorité militaire fut surveillée et contrôlée de très près ; et Julien sut rappeler aux chefs d'armée la suprématie du pouvoir civil⁷, ce qui était la doctrine du temps, particulièrement chère à l'empereur Constance⁸.

Enfin, ce fut sous son règne de Gaule, en 360, que la paix religieuse fut rétablie, et à Paris même.

¹ Il y eut évidemment plus d'un conflit entre lui et le préfet du prétoire Florentius, qui devait être en rapport direct avec Constance (Ammien, XVII, 3, 5). Il y eut même, je le crois avec De Nos, une scène fâcheuse entre eux deux, antérieure au fait de l'usurpation : Libanius (*Or.*, XVIII, § 84-5, p. 272-3, F.) fait certainement allusion à une querelle violente au cours d'une campagne sur le Rhin (l'expression de *ὄντι πατρος* appliquée à Florentius semble bien indiquer qu'il avait le titre de *patricius*). Sur ces querelles avec Florentius, De Vos, *Revue de philologie*, XXXIV, 1910. p. 156 et s. De même, les changements assez fréquents à la fonction de *magister equitum* doivent s'expliquer par des conflits d'autorité.

² Libanius (*Orat.*, XVIII, § 80, p. 270, F.) décrit en termes idylliques le retour de la Gaule à son ancienne prospérité : les sénats municipaux se repeuplant ainsi que le populaire des villes, renaissance des métiers et du commerce, mariages plus nombreux, voyages, fêtes et foires comme par le passé. Cela va évidemment de soi ; mais les développements de Libanius sont toujours un peu fantaisistes. Voyez un développement semblable chez Mamertin, *Paneg.*, XI, 4.

³ Ammien, XVI, 5, 14 : *Anhelantibus extrema penuria Gallis... primitus partes eas ingressus pro capitibus singulis tributum nomine vicenos quinos repperit flagitari* [d'après l'indiction précédente, de 342, qui correspondait à une époque de très grande prospérité], *discedens vero septenos tantum miunera universa complentes*. La réforme dut être opérée lors de l'indiction de 357 et fut la conséquence des désastres subis par la Gaule. Cf. t. VIII, ch. I, § 8.

⁴ Ammien, XVI, 5, 15 ; cf. t. VIII, ch. I, § 8 et 9.

⁵ Ammien, XVII, 3, 4-5 : *indictionate augmentum*, présenté par le préfet Florentius, qui trouvait sans aucun doute trop faible le chiffre de l'indiction (*calculus capitacionis*) ; à quoi Julien répondit que la *capitatio* normale (*solita, sollemnina*) suffisait largement *ad com meatuum necessarios apparatus* (il s'agissait donc d'un rôle supplémentaire de fournitures).

⁶ Pour empêcher ces poursuites, Julien se fit attribuer, par une mesure d'ailleurs fort singulière (*inusitato exemplo*), l'administration directe (*dispositio*) de la province de Seconde Belgique, à l'effet d'y empêcher les agents du préfet ou du gouverneur (*nec praefectianus nec praesidialis apparitor*) d'y exercer aucune contrainte ; XVII, 3, 6. On s'étonne un peu à voir en cette affaire la Seconde Belgique (Reims et Amiens), qui a dû moins souffrir que la Première (Trèves et Metz) mais peut-être celle-ci reçut-elle des l'arrivée de Julien ce traitement de faveur, ou plutôt était-elle placée en principe sous l'autorité immédiate du préfet du prétoire (cf. VIII, ch. I, § 4).

⁷ Remarquez le rôle réduit du *magister equitum*, et le rôle du préfet du prétoire même dans la conduite des opérations militaires (Ammien, XVI, 12, 14 : XVIII, 1, 4, *partem militum ducens*).

⁸ Ammien, XXI, 16, 1-2. — Cela ne l'empêcha pas, et dès son arrivée en Gaule, de s'occuper de très près de l'organisation de l'armée (Libanius, *Orat.*, XII, § 14, p. 24, F.).

VII. — HILAIRE EN ORIENT.

Je parle de la paix entre les Chrétiens : car, pour les païens, il ne semble pas qu'on s'en occupât beaucoup¹. A part quelques tracasseries au sujet des sacrifices² et des biens de temples³, Constance et ses évêques les laissaient volontiers tranquilles, au service de Mercure, du Soleil ou de la Mère. Mais cet esprit de tolérance s'évanouissait, dès qu'il s'agissait d'une formule de foi à imposer aux frères des Églises⁴.

Hilaire avait quitté la Gaule et s'était installé en Phrygie, lieu de son exil⁵. Entre lui et ceux qu'il soutenait dans la lutte, s'interposerait désormais immensité de l'Empire, de longs mois de voyage et la surveillance de la police d'État. Pourtant, telle était la trempe de son caractère, son besoin d'agir, de connaître et de convaincre, qu'il tira de son malheur des forces nouvelles, et que ces forces, mises au secours de l'Église Universelle, l'armèrent pour le triomphe définitif. Ce champion de la Gaule orthodoxe allait fixer là-bas la tradition de l'unité catholique⁶. Car Constance laissa libre d'agir, et d'agir en évêque.

Ce Latin de Gaule ignorait tout de l'Orient chrétien⁷. Il y vit des Églises innombrables, ayant chacune son histoire, ses héros et ses passions ; un clergé intelligent, bavard, querelleur, en qui l'ardeur à discuter était devenue une seconde nature ; les Chrétiens rompus à toutes les finesses de la philosophie et de la dialectique helléniques ; et des évêques instruits à l'école des sophistes et des rhéteurs, et qui leur ressemblaient ; mais en même temps, le goût de toutes les nouveautés, de pensée ou de conduite, l'initiative d'œuvres belles ou hardies, hôpitaux, asiles, séminaires, ermitages ou monastères⁸. Depuis la chaire de

¹ Ammien n'a pas un mot qui permette de voir en Constance un persécuteur du paganisme, et les païens, au temps de Théodose, parlèrent avec regret de son esprit de sagesse et de tolérance (voyez le texte de Symmaque, *Epist.*, X [*Relationes*], 3, § 6, p. 281, Seeck).

² Loi de 353, promulguée à Arles après la défaite de Magnence Code Théod., XVI, 10, 5), et lois de 356 (XVI, 10, 4 [cf. n. suivante] et 6). En ce qui concerne la loi de 353, il s'agit des fameux *sacrificia nocturna* institués ou retables par Magnence, et l'on sait que le droit romain a toujours été très sévère à l'endroit de ce genre de pratiques (cf. Paul, V, 23, 15). Remarquez que le Panégyriste de Julien ne trouve à reprocher à Constance, dans cet ordre d'idées, que d'avoir interdit les actes nocturnes d'astrologie (*Pan.*, XI, 23), ce qui ne peut viser que des pratiques de même sorte, toujours également sous le coup des lois.

³ Loi de 356 [autrefois placée en 346], *Code Th.*, XVI, 10, ; cf. Sozomène, III, 17. — Il est possible que Julien ait atténué en Gaule l'effet de ces lois. Le Panégyriste de Julien, qui fait allusion à ces spoliations de temples (*sacra rapiebant*, XI, 19), n'y voit que des actes de concussion individuels.

⁴ Cela semble bien marqué par Ammien, XXI, 16, 18.

⁵ Sulpice Sévère, *Chroniques*, II, 42, 2.

⁶ Voyez en dernier lieu les pénétrants articles de Louis Coulange [Turmel ?], *La Réaction contre le consubstantiel et Métamorphose du consubstantiel*, dans la *Revue d'hist. et de litt. religieuses*, déc. 1921 et avril 1922. Auparavant, entre autres et dans des sens assez différents Gummerus, *Die homœusianische Partei*, 1900 (suspecterait volontiers l'orthodoxie d'Hilaire, cf. p. 109) ; Rasneur, *L'Homoïousianisme dans ses rapports avec l'orthodoxie*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, V, 1903.

⁷ Même la formule de Nicée.

⁸ Voyez l'admiration que Julien lui-même avait pour ces œuvres chrétiennes ; Sozomène, V, 16, *P. Gr.*, LXVII, c. 1261 (cf. lettre Arsacius, p. 112 et s., Bidez et Cumont) ; Grégoire de Nazianze, *Orat.*, IV, 111, *P. Gr.*, XXXV, c. 648.

l'orateur platonicien¹ jusqu'à la cellule de l'anachorète², toutes les manières de vivre ou de méditer se rencontraient en ce Christianisme d'Asie, tumultueux et créateur, ou sur de très vieilles racines poussaient des frondaisons vers un audacieux avenir. Quel contraste avec ces Églises de Gaule, sans passé, sans ambition, monotones et disciplinées ! Hilaire, je ne doute pas, sut regarder, étudier, comparer et réfléchir.

La question principale qui agitait les esprits était celle de la nature du Christ, ou, comme on disait, de sa **substance**³. Le dogme orthodoxe, celui qu'en tout cas Hilaire avait enseigné et où s'arrêtaient depuis longtemps les Églises de Gaule, était l'identité absolue d'espèce et de durée entre Dieu le Père et Christ le Fils. Pour s'être un jour révélé aux hommes en un corps semblable à eux, le Fils n'en avait pas moins existé de tout temps⁴, participant de l'essence du Père, tous deux vivant dans l'éternité en état, suivant le mot consacré, de **consubstantialité**⁵. C'était ce que niaient les disciples d'Arius : le Christ, pour eux, n'était divin que parce que Dieu lui avait communiqué sa vertu, inculqué ses qualités et inspiré des actes pareils aux siens ; il n'était fils de Dieu qu'au sens de la vie morale et non de la nature : de substance ou d'essence originellement divine, il ne pouvait être question en lui⁶. Ici, chez Arius, c'est la thèse de l'homme illuminé, et, à certains égards, du héros à la manière antique. Là chez Hilaire ou chez Athanase⁷, c'est la doctrine des substances divines et éternelles, qui se partagent sans perdre de leur unité⁸. Entre les deux, instant, des esprits avisés, qu'on appela parfois des semi-Ariens, lancèrent l'idée qu'il pouvait y

¹ Je songe au sophiste arien Astérius, dont il est si souvent question dans les écrits d'Athanase ; cf. Jérôme, *De viris ill.*, 94.

² Le premier ermite célèbre (pour ne point parler de Paul de Thèbes) fut Antoine (cf. Jérôme, *De vir. ill.*, 88), mort en 356 ; sa vie, écrite par Athanase (*Patr. Gr.*, XXVI), fut traduite en latin par Évagre (*Patr. Lat.*, LXXIII), traduction qui s'est répandue en Occident vers 375-381 (Augustin, *Confessions*, VIII, 9).

³ Οὐσία. Le mot qui le traduit, *substantia*, paraît étranger aux théologiens occidentaux avant Hilaire. Comparez à ces subtilités et à ce verbalisme la précision concrète des Actes du concile de Cologne, dont le texte primitif à d'ailleurs pu être arrangé.

⁴ Hilaire semble bien n'avoir pas eu cette idée très nettement avant son contact avec l'Orient. Dans le *De Trinitate*, au contraire, écrit pendant son exil, il insiste là-dessus (X, 6, *Patr. Lat.*, X, c. 347) : *Nativitatem subsistentem sine tempore protestantes*. Et il avait eu raison d'évoluer dans ce sens : car, si on admettait l'intervention du temps dans la substance du Christ, on inclinait vers l'Arianisme.

⁵ *Nomine consubstantialitatis usos in Patris et Filii deitate* (Cassiodore, *Hist. ecclés.*, II, 7, *P. L.*, LXIX, c. 927) : c'est l'ὁμοουσία des Grecs. Pour tout cela, voyez le *De Trinitate* d'Hilaire (n. précédente), qui marque bien l'entrée de l'Occident dans les luttes purement théologiques.

⁶ *Deo... subjicitur filius in diversitate substantiæ, non ex Deo natus in Deum, sed per creationem susceptus in filium, non naturæ habens nomen, sed adoptionis sortitus appellationem* : thèse arienne d'après Hilaire, *De Trinitate*, V, 34, *Patr. Lat.*, X, c. 153.

⁷ Il faut cependant reconnaître (ce que Coulanges a bien vu, avril 1922, p. 181 et s.) qu'Athanase présente avec moins de netteté qu'Hilaire la consubstantialité du Père et du Fils, l'identité absolue de leur nature, leur unité numérique d'essence, puisqu'il fait du Fils un rayonnement du Père, et même, ce qui est plus grave, une image, εἰκὼν (Athanase, *Discours*, II, 31 ; I, 31 ; etc. ; *Patr. Gr.*, XXVI, c. 212 et 76 ; etc.).

⁸ C'est pour cela qu'Hilaire affirme sans cesse dans le *De Trinitate* le principe d'unité, et sa haine contre la thèse de Sabellius, celle de l'union du Père et du Fils, *unionem detestantes, unitatem Divinitatis tenemus* (VI, 11, *P. Lat.*, X, c. 165). Et cette insistance s'explique peut-être par le fait, que l'Orient avait tenu les Occidentaux pour des Sabelliens.

avoir, entre Dieu et le Christ, non pas identité, mais similitude de substance : aux Ariens, ils empruntaient le mot de ressemblance, aux orthodoxes celui de substance ; et ce moyen terme fut imaginé en Phrygie, au temps de l'exil d'Hilaire et pour ainsi dire sous ses yeux¹. Mais ni lui ni Athanase n'admettaient de moyen terme en matière de dogme². Et la bataille fit rage autour de ces idées, ou plutôt de ces mots³.

Les conciles se multiplièrent, avec l'assentiment et parfois la présence du prince. On en eut de particuliers à certaines régions, de généraux pour l'Occident ou l'Orient, d'universels pour l'Empire⁴. L'un défaisait la besogne de l'autre. A Sirmium, en 357⁵, on condamne le mot de substance, ce qui est la victoire pour les Ariens⁶ ; en 358, à Sirmium encore⁷, c'est la défaite pour eux, et le triomphe des médiateurs, apôtres des substances semblables⁸ ; et voici de nouveau qu'en 359, toujours à Sirmium⁹, c'est la similitude à la façon arienne qui paraît

¹ Théorie de l'*ὁμοιουσία*. Lettre de Basile d'Ancyre en 358 ; Épiphanes, *Hæres.*, LX III, 2, *P. Gr.*, XLII, c. 401 ; Sozomène, *Hist. ecclés.*, IV, 13, *P. Gr.*, LXVII, c. 1145.

² Sauf quelques instants d'hésitation chez Hilaire.

³ *Concertatione verborum* ; Ammien, XXI, 16, 18.

⁴ En réalité, il y eut plutôt projet que réunion d'un concile universel à Nicomédie (Sozomène, IV, 16, c. 1153), et la rencontre des évêques d'Occident et d'Orient à Sirmium ou à la Cour ne peuvent passer pour des conciles.

⁵ Concile d'évêques occidentaux, en 357.

⁶ D'autant plus qu'Hosius, alors centenaire, s'y laissa entraîner ; Athanase, *Hist. Arian. ad monachos*, § 45, c. 749, *P. Gr.*, XXV ; Hilaire, *De synodis*, § 10-11. En réalité, ce fut l'interdiction de toute dispute sur le mot *οὐδία*, *de substantia nullam omnino fieri mentionem* (Hilaire, *De syn.*, § 11, *P. Lat.*, X, c. 488), et il y avait en cela de la sagesse, assez pour expliquer l'adhésion d'Hosius. — Je demeure convaincu que saint Martin a assisté au concile, ou du moins s'est installé à Sirmium comme observateur et pour le compte d'Hilaire ; Sulpice, *Vita Martini*, 6, 4 : *Cum infra Illyricum adversus perfidiam sacerdotum solus pæne acerrime repugnaret* : cela correspond bien à ce concile.

⁷ Au printemps de 358. Ce fut une réunion d'évêques d'Occident et d'Orient plutôt qu'un concile général.

⁸ Sozomène, IV, 15. — C'est alors qu'Hilaire dut écrire (hiver 358-359) son *De synodis*, adressé aux évêques de Gaule, avec lesquels il ne cessait d'être en communion (§ 2, *P. L.*, X, c. 481) ; et dans ce traité, acceptant dans une certaine mesure le principe de la conciliation, il invite les Gaulois à ne pas s'épouvanter du mot de similitude, que ce mot n'empêche pas l'unité, d'autant plus que l'unité de la Divinité réside, non pas dans la confusion des personnes, mais dans l'identité de la nature générique (voir surtout § 76, *P. L.*, X, c. 530 : *non personæ unitatis sed generis*). On sent bien, à ces réticences et inquiétudes d'Hilaire, que la formule semi-arienne de Sirmium a pu faire courir les plus graves dangers à l'orthodoxie. — Je me demande également si Hilaire n'a point voulu mettre les Gaulois en garde contre le danger de certaines spéculations théologiques, exagérées ou maladroites, dans le genre de celles de Phébade, lorsqu'il dit qu'il vaut mieux parfois ne pas parler de substance, *potest una substantia pie dici et pie taceri* (§ 71, *P. L.*, X, c. 527). N'aurait-il point eu peur que la Gaule, par l'inexpérience de ses prêtres à manier de tels mots, n'arrivât à passer pour sabellienne ? — A la même époque, et à la même tendance de faire front de tous les côtés et d'arriver à concilier toutes les formes de l'orthodoxie, se rapportent la plupart des fragments historiques d'Hilaire (Feder, dans le *Corpus* de Vienne, LXV, 1916), lesquels doivent en majeure partie provenir d'un grand traité mentionné par Jérôme (*De viris ill.*, 100), *liber adversum Valentem et Ursacium* ; cf. Marx dans *Theologische Quartalschrift*, LXXXVIII, 1906, p. 390 et s. ; Wilmart, *Revue Bénédictine* de 1907, XXIV ; Feder, *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, CLXII, 1909, et sa préface, p. LV et s. Le soi-disant *Ad Constantium I* n'en serait que le *liber primas*.

⁹ Ceci est moins un concile qu'une réunion d'évêques ; 22 mai 359.

l'emporter¹. Mais la même année, à Rimini, les évêques d'Occident se rallient à la foi orthodoxe², tandis qu'en Orient, à Séleucie d'Isaurie, l'opinion moyenne reprit faveur, dans un concile³ où Hilaire put assister⁴ et où peut-être il faillit se résigner à la conciliation⁵. Les routes de l'Empire ne voyaient que prélats courant la poste ; elle s'épuisait à les servir⁶.

Ce fut en Gaule, tout compte fait, qu'il y eut le plus sagesse, de fermeté, de dignité⁷. Si les évêques tenaient conseil, c'était pour songer à Hilaire, désormais accepté comme leur chef⁸. Saturnin d'Arles demeurait exclu de leur communion, et ses menaces n'avaient plus de prise sur eux⁹ ; Julien se refusa peut-être à lui donner son appui et à se mêler de ces affaires et de ces hommes. Rien n'empêchait les prélats fidèles d'écrire à leur frère exilé, de l'interroger sur toutes ces questions qui se débattaient en Orient et qu'ils avaient peine à comprendre. Lui, il leur répondait longuement, se tenant en pieuse sympathie avec eux¹⁰. Son absence et sa disgrâce politique n'avaient fait que grandir son prestige¹¹. Des prêtres, s'inspirant de sa doctrine, écrivaient contre ses adversaires de naïfs traités d'exégèse et de polémique¹². On prenait modèle sur sa résistance à l'empereur. Quand celui-ci offrit aux évêques Gaule les services

¹ Athanase, *De synodis*, § 8, *P. Gr.*, XXVI, c. 692.

² 21 juillet 359. Athanase, *De synodis*, § 10-11, *P. Gr.*, XXVI, c. 696-701 ; Hilaire, *fragm.*, 7 (*P. Lat.*, X, c. 697 ; éd. Feder, p. 96).

³ A partir du 27 septembre 359. Socrate, II, 39-40.

⁴ Sulpice, *Chron.*, II, 42, 2-3. Les autorités (vicaire d'Asie et gouverneur de Phrygie) le convoquèrent à l'insu de l'empereur, lui assurant même *copia evectionis* (la poste). — On commença d'ailleurs, en dépit des hommages qui lui furent rendus, par le prier d'exposer la foi des Gaulois : car on les soupçonnait toujours de Sabellianisme. Ce ne fut qu'après une profession de foi rassurante, qu'il fut admis à la communion et au concile. Sulpice, II, 42, 4-5.

⁵ Voyez Hilaire, *C. Const.*, § 12, *P. L.*, c. 590-1 : *Ex his qui homœusion prædicabant, aliqui nonnulla pie verbis præferebant.*

⁶ *Ut catervis antistitum jumentis publicis ultro citroque discurrentibus per synodos rei vehiculariæ succideret nervos* ; Ammien, XXI, 16, 18 ; Sulpice, *Chron.*, II, 42, 3. En plus, ils étaient nourris aux frais de l'État (*annonas et cellaria* ; Sulpice, II, 41, 2).

⁷ Hilaire, *De synodis*, § 2 : *O gloriosæ conscientiæ vestræ inconcussam stabilitatem !* Il semble même qu'il y eut une réunion en 358 pour condamner la formule arienne de Sirmium ; *ibid.*, *P. Lat.*, X, c. 481.

⁸ Voyez le début du *De synodis* et le ton qu'y prend Hilaire.

⁹ *De synodis* : *Negatu toto jam trienno communionem.*

¹⁰ Voir tout le *De synodis* ; cf. n. suivante.

¹¹ *Episcopus ego sum in omnium Galliarum [var. Gallicarum] ecclesiarum atque episcoporum communionem, licet in exilio, permanens, et ecclesiæ adhuc per presbyteros meos communionem distribuens* ; ceci dit à l'empereur, évidemment avec une légitime fierté ; *Ad Constantium II*, § 2, *P. L.*, X, c. 564 (éd. Feder, p. 197).

¹² *Phœbadius* ou *Fœbadius*, évêque d'Agen, et son *liber contra Arianos* (*Patr. Lat.* de Migne, XX) : traité d'ailleurs très médiocre, où il se donne une peine infinie pour étudier le mot *substantia* dans les Écritures ; il y est en effet, mais jamais avec le sens que lui donnent les théologiens de la consubstantialité. — On lui attribue aussi un *De fide orthodoxa* et un *Libellus fidei* (*Patr. Lat.*, XX, c. 31 et s.). — Il gouverna l'Église d'Agen pendant une quarantaine d'années (Jérôme, *De vir. ill.*, 108). Et c'est sans doute à lui qu'est adressée une lettre d'Ambroise (*Epist.*, 87, *P. L.*, XVI, c. 1283 : *Segatio* ou *Fœgadio et Delphino episcopis*, qui est Delphin de Bordeaux).

de poste et d'hôtel pour se rendre à Rimini, ils refusèrent noblement, et ils voyagèrent par leurs propres moyens¹.

A la fin, tout le monde s'en vint à l'empereur ou lui députa². Hilaire obtint lui aussi de se rendre à Constantinople, et il écrivit un long mémoire pour demander audience³. C'était en 360 : il y avait vingt-cinq ans que l'exil d'Athanase avait ouvert le débat, une génération de prêtres s'y était usée. Constance se fatigua lui-même de ces discussions qu'il avait entretenues⁴ et il voulut obliger les adversaires à signer une formule proscrivant l'emploi du mot de *substance*, cause de toutes les querelles⁵. La plupart acceptèrent. Mais il y eut quelques récalcitrants, et parmi eux Hilaire, qui ne pouvait sacrifier le mot solennel où il avait à la fin mis toute son âme⁶. De guerre lasse, en proie à mille soucis politiques et militaires⁷, jugeant Hilaire plus dangereux dans cette fournaise d'Orient que dans la Gaule lointaine, Constance le renvoya à son diocèse de Poitiers (360)⁸.

VIII. — LE PAMPHLET D'HILAIRE CONTRE CONSTANCE.

Avant de quitter Constantinople ou au cours de son voyage, Hilaire écrivit contre Constance le plus virulent pamphlet qu'un Père de l'Église ait jamais lancé contre un adversaire, surtout contre un chef d'État⁹. Cet homme, jusque-là seulement théologien habile et dialecticien consommé, improvisa une satire religieuse d'une violence, d'une verve extraordinaires¹⁰, mais où il eut en outre le mérite de proclamer vigoureusement les droits de la pensée et de la croyance, la liberté du sacerdoce contre l'asservissement à l'Empire, inauguré par le fils de Constantin.

Constance, aux yeux d'Hilaire, est pire que les persécuteurs de l'ancien temps. Ceux-là au moins, combattaient en face¹¹, et c'étaient des ennemis francs et

¹ Il n'est pas question de la poste, mais des *annonæ et cellaria* (Sulpice, *Chron.*, II, 41, 2-3), la poste, je crois, allant de soi. Trois évêques seulement, mais de Bretagne, acceptèrent de se faire nourrir par le fisc, en refusant d'ailleurs l'offre de leurs confrères (de Gaule ?) de se cotiser pour pourvoir à leur entretien.

² Au début de 360. De Rimini vinrent sans doute Saturnin d'Arles (Sulpice, *Chron.*, II, 45, 6), *Servatio* (Servais) de Tongres et Phébade d'Agen [*Fægadius*, mss]. De Séleucie vint Hilaire. Sulpice, *Chr.*, 44, 1 ; 45, 3.

³ C'est l'*Ad Constantium II*.

⁴ Ammien, XXI, 16, 18 : *Christianam religionem absolutam et simplicem ansti superstitione confundens, in qua scrutanda perplexius quam componenda gravius, excitavit discidia plurima, quæ progressa fusius aluit concertatione verborum.*

⁵ *Abolebat usiæ verbum tanquam ambiguum et temere a patribus usurpatum neque ex auctoritate Scripturarum profectum* (et il y avait du vrai dans cette opinion) ; Sulpice, *Chr.*, II, 43, 2 ; Hilaire, *fragm.*, 9, *P. L.*, X, c. 704 (Feder, p. 88).

⁶ Autres récalcitrants de Gaule, Phébade d'Agen et Servais de Tongres ; Sulpice, *Chr.*, II, 44.

⁷ Guerre de Perse.

⁸ *Quasi discordiæ seminarium et perturbator Orientis redire ad Gallias jubetur* ; Sulpice, *Chron.*, II, 45, 4. En janvier 360 ?

⁹ Il ne fut d'ailleurs publié, semble-t-il, qu'après la mort de Constance, *in Constantium post mortem ejus* ; Jérôme, *De viris ill.*, 100.

¹⁰ Le contraste avec les autres écrits d'Hilaire, et en particulier avec les deux *Ad Constantium*, est tel, qu'on pourrait être tenté d'en nier l'authenticité. Voyez l'admirable *dissertatio prævia* de Constant.

¹¹ *Pugnaremus enim palam* ; § 4, *P. L.*, c. 581.

déclarés. Avec Constance, c'est la bataille obscure et sournoise. Ses caresses à l'Église ne sont que des gestes de tromperie ou des manœuvres corruptrices. Il ne nous ravit pas l'indépendance en nous chassant vers la prison : il nous l'enlève en nous attirant dans la servitude de son palais. Ce n'est pas notre tête qu'il frappe du glaive impérial : c'est notre cœur qu'il abîme avec son or. Il nous permet la vie du corps : il envoie notre âme à la mort¹.

On sent chez Hilaire une rancune inassouvie contre cet empereur qui soumet le clergé à César, et peut-être aussi contre ce clergé qui s'abandonne au pouvoir et aux attraites de la Cour. Que l'empereur laisse donc les évêques fixer eux-mêmes les dogmes de la religion, et qu'il soit le premier à y obéir. Tu établis des articles de foi, et tu vis contre les règles de la loi. Tu t'improvises docteur, au lieu de te faire disciple².

Le clergé n'a à recevoir ni leçons ni ordres ni bienfaits. Ce n'est pas au prince qu'il appartient de donner ou d'ôter les évêchés, d'assembler des conciles. A quoi bon ces invitations de prêtres au palais impérial ? C'est Jésus et Judas mangeant à la même table³.

Tous ces privilèges accordés à l'Église la conduiront à sa perte. Tu as exempté les évêques du tribut⁴ : mais Jésus ne l'a-t-il pas payé lui-même ? Tu as fait don à nos sanctuaires de fortunes enlevées aux dieux païens⁵ : mais c'est pour nous inviter à trahir le Christ. Tu renonces en notre faveur au droits de l'État : mais c'est pour nous faire perdre les biens de Dieu. Et le mot décisif est à la fin prononcé : Ne serais-tu pas l'Antéchrist ?⁶

IX. — LE TRIOMPHE D'HILAIRE ET LE CONCILE DE PARIS.

Le retour d'Hilaire en Gaule⁷ eut pour Constance les mêmes conséquences que l'envoi de Julien comme César : celui-ci qui dérobera l'Empire, celui-là va soustraire l'Église à son influence.

A peine arrivé au delà des Alpes, Hilaire commença ses campagnes. L'un après l'autre, les signataires du formulaire impérial se rétractèrent⁸. Julien, soit par ordre de Constance, soit pour lui faire pièce, n'empêcha rien. Il était toujours chrétien, et Hilaire le regardait comme une âme pieuse. Mais ce genre de théologie le trouvait parfaitement indifférent.

¹ *Non caput gladio desecat, sed animam auro occidit* ; § 5.

² Voyez la conclusion, § 27. Ceci, par contraste avec Constantin.

³ Cf. § 10.

⁴ *Censum capitum remittis* (§ 10) : ce qui semble bien indiquer la *capitatio*, et ceci, sans doute, lors de l'indiction de 357.

⁵ *Detracta templis vel publicata edictis* [biens confisqués] *vel exacta pænis* [produits d'amendes] *Deo ingeris* ; § 10.

⁶ Hilaire, du reste, paraît hésiter à prononcer formellement la formule terrible (ce que Constant, de son côté, cherche à adoucir ; voir le § 8 de la *dissertatio prævia*) : il se borne à dire *Antichristum prænenis* (§ 7), *si vero tu peragis, es Antichristus* (§ 11), *temerarium me quia dicam Constantium Antichristum esse* (§ 6) ; ailleurs, il n'en fait que le fils du diable (§ 8).

⁷ Hilaire a dû certainement passer par l'Italie, et s'y arrêter pour faire œuvre de propagande ; voyez Rufin, *Hist. ecclés.*, I, 30, P. L., XXI, c. 501 (*regressum jam et in Italia positum*) : ce qui confirme le passage où Sulpice Sévère montre Martin cherchant à le rejoindre à Rome (*Vita Martini*, 6, 7).

⁸ Sulpice, *Chron.*, II, 45, 5-6.

Quand l'œuvre parut à point, une assemblée des évêques de Gaule fut convoquée à Paris¹. Déjà résidence de César et lieu des concentrations militaires, Paris devient maintenant le sanctuaire où s'établit la foi, l'autel où les Églises de Gaule communient dans l'unité. Nul doute que cette réunion n'ait été connue et acceptée de Julien, et que le choix de Paris n'ait été déterminé par le fait de sa présence ou par l'importance qu'elle conférait à la cité².

Cette fois, le dogme traditionnel de l'identité de substance fut affirmé et défini avec une netteté et une énergie que les évêques du concile de Nicée avaient ignorées eux-mêmes. *Entre le Père et le Fils, il y a unité de substance, et non pas union de volontés*³. *Fils né du Père, le Christ est Dieu issu de Dieu, Vertu issue de Vertu, Esprit issu d'Esprit, Lumière issue de Lumière*. Et ces formules et d'autres, façonnées par la langue latine en expressions vigoureuses et en phrases concises, furent aussitôt adressées aux Églises d'Orient, au nom des évêques de Gaule⁴, comme axiomes éternels de la croyance orthodoxe. L'Église Catholique, grâce à la Gaule, trouvait la parole de son dogme⁵.

La Gaule n'en dévia plus⁶. Malgré la faveur de nouveaux empereurs ou l'appui de rois barbares, l'Arianisme ne la détournera plus de sa route. Il ne réussira jamais à dominer chez elle, pas plus que la Réforme Protestante, laquelle par moments ne sera pas sans lui ressembler.

Pourtant, il y avait dans cet Arianisme si âprement combattu tant d'éléments de succès et de séductions ! Son Christ, à la fois fils d'une femme et animé par Dieu, créature humaine et d'essence divine⁷, pouvait être jugé si proche de la vérité historique, et il était si conforme aux secrets désirs des hommes et à tant de beaux rêves imaginés par les philosophes et les poètes grecs ! Et chez les orthodoxes, d'autre part, cette substance divine qui se dédouble de toute

¹ Elle dut être précédée de réunions préparatoires, *frequentissimis conciliis* (Sulpice, II, 45, 5). C'est à l'une de ces réunions et ensuite au concile de Paris qu'eut lieu la déchéance de Saturnin d'Arles, jusque-là le chef des Ariens de Gaule, et de son coreligionnaire Paternus de Périgueux (*id.*, 45,7 ; cf. Hilaire, *fragm.*, 11, 4, *P. L.*, X, c. 713 ; Feder, p. 46). — Tout ce que nous savons du concile de Paris tient dans la lettre écrite par les membres aux Orientaux, qui constitue le fragment 11 d'Hilaire (*Patr. Lat.*, X, c. 710 et s. ; édit. Feder, de Vienne, p. 43 et s.).

² On supposera que le concile a eu lieu dans l'été ou à l'automne de 360, et dans ce cas après le départ de Julien pour le Rhin.

³ *Ut non unio Divinitatis, sed unitas.... Unigenitum Deum natum unius usiæ vel substantiæ cum Deo Patre confesum*, etc. ; *P. Lat.*, X, c. 711 ; Feder, p. 44.

⁴ *Dilectissimus et beatissimis consacerdotibus episcopis Orientalibus Gallicani episcopi*.

⁵ Il est probable que c'est alors qu'Hilaire composa un grand ouvrage historique (*liber adversum Valentem et Ursacium historiam Ariminensis et Seleuciensis synodi continens* ; Jérôme, *De viris ill.*, 100), relatant toutes ces luttes, et où il aurait incorporé son premier écrit à Constance et les Actes du concile de Paris, ouvrage composé à la manière de ceux d'Athanase sur ces mêmes luttes.

⁶ C'est à cette œuvre d'Hilaire, dont il associe le nom à celui d'Eusèbe de Verceil, que fait allusion Rufin dans un très beau passage (*Hist. ecclés.*, I, 31) : *Ita duo isti viri velut magnifica quædam mundi lumina, Illyricum, Itaitam, Galliasque suo splendore radiarunt, ut omnes etiam de abditis angulis et abstrusis hæreticorum tenebræ fugarentur*. De même, Jérôme, *ad a. Abr.* 2378 [362] ; Prosper, p. 456, Mommsen.

⁷ *Quæ autem Arcu prædicabant erant hujusmodi : Patrem Deum instituendi orbis causa genuisse Filium et pro potestate sut ex nihilo in substantiam novam algue alteram Deum novum alterumque [fecisse] : fuisse autem tempus quo Filius non fuisset* (cf. Hilaire, *fragm.*, 2, § 26, c. 653 ; p. 149, Feder) ; Sulpice Sévère, *Chron.*, I, 35, 3.

éternité en Père et en Fils, cet Esprit qui s'identifie à elle, ce Père d'où émanent toutes choses, ce Fils Unique par qui tout agit, cet Esprit qui rayonne en tous, cette Trinité qui est une Unité éternelle et incorruptible¹, comme tout cela pouvait paraître de l'irréel, le mystère insondable de l'union des forces invisibles !

C'est peut-être ce mystère, et la magie des mots dont on le revêtait, qui explique d'abord le triomphe de l'orthodoxie catholique. Les âmes allèrent plus volontiers à ce qu'elles comprenaient moins, à ce qui leur paraissait en harmonie avec la nature indéfinissable de la souveraineté divine. Elles voulurent arriver du premier coup à l'opposé des fables païennes, de leur Jupiter père dans les cieux et d'Hercule né de lui sur la terre.

Et puis, cette foi était déjà la tradition. On avait établi qu'elle était inscrite dans le Livre Sacré², et le Christianisme consistait désormais à croire selon la lettre de ce Livre. Les gens de Gaule n'avaient jamais eu, pour les subtilités métaphysiques, la passion des Orientaux³ ; leurs esprits s'y fatiguaient vite : c'étaient des êtres à l'humeur de terre à terre, épris d'idées nettes et vivant au jour le jour d'occupations utiles. Les évêques leurs guides, les apôtres fondateurs de leurs Églises, avaient dicté en assemblées solennelles les principes de leur foi, et ils les avaient tirés des Saintes Écritures. Il fallait les accepter de confiance : c'était plus sage et plus facile, et c'était aussi un devoir d'obéissance.

X. — JULIEN PROCLAMÉ EMPEREUR À PARIS.

Ces journées de Paris, au cours de 360, furent décisives pour l'histoire du monde. Hilaire rétablissait l'unité de l'Église, et Julien se laissait proclamer empereur.

Au printemps, Constance, en guerre avec la Perse, enjoignit à son cousin de lui envoyer d'urgence quelques-unes de ses meilleures troupes⁴. Déjà des corps de

¹ *Unus est Pater ex quo omnia, unus Unigenitus per quem omnia, unus Spiritus donum in omnibus* ; Hilaire, *De Trinitate*, II, 1, *Patr. Lat.*, X, c. 50-51. — Il est du reste à remarquer que l'idée de Trinité est singulièrement à l'écart dans ce livre, et que le rapport du Père au Fils y domine tout. Aussi peut-être doit-on préférer comme titre celui de *De fide*, que paraît avoir connu Rufin (I, 31, *P. L.*, XX, c. 501).

² *Sufficiebat credentibus Dei sermo, qui in aures nostras Evangelistæ testimonio cum ipsa veritatis suæ virtute transfusus est* ; Hilaire, *De Trinitate*, II, 1, *Patr. Lat.*, X, c. 50.

³ Nous avons peut-être un témoignage de l'éloignement des Gaulois à l'endroit de ces subtilités théologiques, dans le peu d'enthousiasme qu'ils montrèrent pour les discours du rhéteur chrétien Proéresius, que Constant avait appelé : ils admireront sa belle prestance, mais ne prirent aucun goût à ses profonds discours (Eunape, *Vitæ*, p. 492, Didot).

⁴ Ammien, XX, 4, 2-3 ; il réclama les quatre corps auxiliaires d'élite des Hérules, Bataves, Celtes et Pétulants, tous formés, je crois, d'indigènes des basses terres rhénanes ; et en outre, 300 hommes, également d'élite, et d'autres encore, à tirer surtout, semble-t-il, des gardes du palais, *Scutarii* et *Gentiles*. Aux uns et aux autres, mais surtout aux gardes, peut convenir ce qu'en dit à ce propos Ammien (4, 4), que c'étaient des *barbari voluntarii*, venus *laribus transrhenanis*, et engagés à la condition de servir en Gaule. Et c'est en revanche surtout aux quatre corps auxiliaires que s'applique le fait, qu'ils avaient leurs familles en Gaule, pas loin de la frontière (XX, 4, 10).

Gaulois servaient en Orient, et ils y avaient accompli des merveilles¹. Constance, sans l'appui de soldats de cette sorte, doutait de la victoire.

Mais les enlever à la Gaule, c'était la dégarnir, ouvrir de nouveau la frontière aux Barbares² : le pays ne s'était sauvé, sous Julien et sous le premier Constance, qu'à la condition de songer uniquement à son propre salut.

A côté de cette raison d'ordre supérieur, Julien avait de particuliers motifs pour garder ses hommes. Les uns, mariés et pères de famille, habitaient près de la frontière, et ils ne partiraient qu'avec l'angoisse d'exposer à l'ennemi leurs êtres les plus chers³. Les autres étaient des Barbares enrôlés au delà du Rhin, et leurs contrats de service portaient qu'ils n'auraient pas à franchir les Alpes⁴.

Julien obéit pourtant. Un détachement de soldats d'élite partit pour l'Orient, sans difficulté⁵. Mais quand il s'agit d'expédier les grosses troupes de l'infanterie de ligne, l'émeute commença à gronder⁶. Le prince eut beau permettre aux soldats d'emmener avec eux femmes et enfants⁷, les recevoir à Paris⁸, multiplier les prévenances pour les chefs et les conseils pour les hommes⁹. Rien n'y fit. La nuit, le palais fut investi par les troupes en armes¹⁰. Le matin, lorsque Julien se montra, il fut salué du titre d'Auguste¹¹.

Comme tant d'autres avant lui, Julien n'avait plus le choix qu'entre la mort et l'Empire. S'il échappait à ses soldats, il n'échapperait pas à Constance. Le suicide dut effrayer sa jeunesse ardente à la vie. En acceptant d'être l'empereur de la moitié du monde, il réaliserait ces rêves de gloire qui étaient au fond de lui. Depuis cinq ans qu'il était maître en Gaule, l'ancien élève des rhéteurs avait pris le goût et le sens de l'action et l'habitude de gouverner. Devant lui passaient de nobles et séduisantes images, qui l'invitaient à tenter le bonheur de l'Empire, et

¹ Au siège d'Amida en 359 (Ammien, XIX, 6) ; cf. t. VIII, ch. II, § 3. Il s'agit ici de deux légions levées en Gaule par Magnence (*Magnentiaci atque Decentiaci*, XVIII, 9, 3 ; XIX, 5, 2) et expédiées en Orient sans doute dès 353. — D'autre part, Julien rapporte (*Epist. ad sen. Ath.*, p. 280 d, Sp.) qu'il envoya à Constance quatre *numeri* d'excellents fantassins, trois *numeri* plus médiocres, et deux fameuses *vexillationes* de cavaliers ; Zosime (II, 8, 7) semble indiquer en particulier ces deux corps. Il doit s'agir de troupes distinctes aussi bien des deux légions de 353 que des corps demandés en 360.

² Cf. Ammien, XX, 4, 7 et 10.

³ XX, 4, 10-11.

⁴ XX, 4, 4.

⁵ XX, 4, 3 et 5 : il doit s'agir de soldats d'élite pris dans la Garde.

⁶ Le point de départ en fut chez les Pétulants (XX, 4, 10).

⁷ XX, 4, 10-11 : on devait les transporter par chariots, *clavularis cursus*.

⁸ *In suburbanis* (4, 12) : ils devaient être en garnison dans la Seconde Belgique, à Reims, Amiens ou Beauvais, et ils durent arriver par le faubourg Saint-Martin. — Le rassemblement fut fait par les soins de Lupicinus, qui avait remplacé Severus en 359 (comme *magister equitum* ? XVIII, 2, 7 ; il est appelé *magister armorum*, XX, 1, 2 ; 9, 5).

⁹ XX, 4, 12-13.

¹⁰ *Palatium petivere et spatiis ejus ambitis* (s'il était adossé aux remparts, il n'y avait d'issue que du côté de la ville) ; XX, 4, 14.

¹¹ La nuit, on cria *Julien Auguste* de façon désordonnée, *horrendis clamoribus concrepabant* ; le matin, on l'acclama en chœur suivant le rite solennel, *consensione firmissima* ; XX, 4, 14 ; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 97, p. 278 F.

celle de Marc-Aurèle le guide de son âme¹, et celle du Génie du Peuple Romain, qui l'appela à son secours².

Il se résigna donc aux gestes solennels et redoutables de l'inauguration impériale³. La pourpre revêtit ses épaules⁴, un simulacre de diadème fut placé sur son front⁵, il fut hissé sur le bouclier d'un soldat⁶, et l'acclamation d'Auguste retentit dans un fracas de tempête⁷. Ce fut ensuite⁸ l'assemblée d'apparat, l'armée entière convoquée au Champ de Mars⁹, une large estrade dressée au milieu de la place, les étendards, les enseignes et les aigles¹⁰ déployés au sommet, l'empereur debout au milieu, l'allocution prononcée d'une voix sonore comme un clairon de bataille¹¹, et la foule des soldats applaudissant en frappant les boucliers de leurs lances¹².

Tout cela n'allait pas sans de cruels déchirements en l'âme du prince. Par moments, il se retirait dans une solitude farouche, rejetant le diadème, refusant de s'occuper de rien¹³. Il fallait cependant agir, éviter avant tout la guerre civile. Julien envoya une ambassade à Constance, pour demander la reconnaissance de son titre et le partage de l'Empire¹⁴. D'ailleurs, sa situation devenait chaque jour plus forte et plus légitime. Aucune défection ne se produisit dans l'armée¹⁵. La

¹ Voyez la fin du Convivium, et le passage si net d'Ammien, XVI, 1, 4 : *Marco, ad cujus æmulationem actus suos effingebat et mores.*

² Pendant la nuit, il avait eu, à ce qu'il raconta, la vision du *Genius Publicus*, le suppliant de prendre le pouvoir ; XX, 5, 10. Il n'y a pas de doute que ce qu'Ammien appelle ici et ailleurs le *Genius Publicus* (autre apparition à Julien, XXV, 2, 3), ne soit celui qu'on nomme d'ordinaire le *Genius Populi Romani*.

³ *Declaratio Augusta*, XX, 5, 10. — Libanius (§ 98 et 97) dit que la cérémonie eut lieu sur une estrade, installée devant la ville, face au pont Notre-Dame ?, l'ancienne issue de Paris sur la rive droite. Libanius semble dire que cette estrade était permanente : il pouvait donc y avoir là à l'entrée de la ville, une construction fixe à l'usage des proclamations publiques.

⁴ Le fait n'est pas indiqué par Ammien : il avait la pourpre comme César (XX, 5, 4 ; XV, 8, 11).

⁵ On hésita entre le collier d'or ou la parure de tête de sa femme, et une phalère de cheval ; et on se décida à la fin pour le *torques* d'un *draconarius* des Pétulants (XX, 4, 18 ; Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 284 d, Sp. ; Libanius, *Orat.*, XVIII, 99, p. 278, F.).

⁶ *Seulo pedestri inpositus et sublatius eminens* ; XX, 4, 17.

⁷ *Augustus renuntiatus nullo silente* ; XX, 4, 17. — Au début de mai ?

⁸ Peut-être le surlendemain. Dans la journée d'intervalle étaient revenues les troupes parties pour l'Orient (XX, 5, 1).

⁹ *In Campo* ; XX, 5, 1.

¹⁰ *Signis aquilisque circumdatus et vexillis.*

¹¹ *Verbus quasi lituis.*

¹² Tout ceci, d'après Ammien, XX, 5, 1-8. — Cf. t. VIII, ch. I, § 7.

¹³ XX, 4, 19.

¹⁴ XX, 8, 2-19. Il lui offrit, comme troupes de secours, les *Gentiles* et *Scutarii* du palais et en outre des jeunes soldats pris parmi les Lètes (*eis Rhenum editam barbarorum progeniem*) ou parmi les Barbares deditices (*ex dediticiis qui ad nostra desciscunt* [émigrés volontaires, mais sans contrat spécial]). Il refusa nettement les recrues gauloises (*Galli tirones*), où l'on peut voir à la rigueur les quatre troupes demandées. Mais il ajouta, sans doute à titre de don gracieux, des chevaux de course espagnols (*equos currules Hispanos*).

¹⁵ XX, 8, 10 ; 9, 7 ; cf. n. précédente. — Mais le préfet du prétoire Florentius, le représentant de Constance en Gaule, s'était retiré à Vienne avant même l'usurpation de Julien, qu'il prévoyait, puis il rejoignit l'empereur (XX, 8, 20-22).

cit  de Paris, avec laquelle il fallait compter, n'avait point h sitt    l'accepter¹. De toutes les provinces de la Gaule arrivaient des adh sions² : on y  tait sans doute   la joie de faire un empereur.

XI. — JULIEN QUITTE LA GAULE.

La r ponse de Constance, qui parvint   Paris apr s de longues semaines³, fut une fin de non-recevoir absolue : Julien devait se contenter du titre de C sar⁴. Le jeune empereur r unit encore l'arm e au Champ de Mars, et cette fois la population civile fut appel e   c t  des troupes⁵. Julien, dominant la multitude du haut de son tribunal, ordonna la lecture de la missive imp riale. Les assistants y r pondirent en acclamant en ch ur le nouvel Auguste, et au nom de l'arm e, et au nom des provinces, et au nom de la cit  de Paris⁶. Ce fut une seconde et d finitive cons cration.

Julien n'en adressa pas moins un autre message   Constance⁷. Mais, sentant bien que la guerre civile  tait in vitable, il mit d'abord tout en  uvre pour que la Gaule n'en souffrit poing.

Il quitta Paris⁸, o  il ne devait plus revenir, se porta rapidement sur le Rhin du c t  de Xanten⁹, le franchit   l'improviste, massacra tout ce qu'il put de Francs sur l'autre rive, puis retourna sur ses pas¹⁰, et, depuis Pile batave jusqu'  Augst,

¹ Ammien, XX, 9, 6-7 ; je m'appuie sur l'*acclamatio* prononc e en ch ur par la seconde assembl e du Champ de Mars : *exclamabatur undique vocum terribilium sonu*, AUGUSTE JULIANE, UT PROVINCIALIS ET MILES ET REIPUBLICAE DECREVIT AUCTORITAS. Il me para t impossible, en d pit de l'opinion courante, que *respublica* ne signifie pas la *civitas* de Paris, et *auctoritas* un d cret de sa curie ; cf. *Revue des  tudes anc.*, 1910, p. 377 et s. ; De Vos, *ibid.*, p. 47 et s. Nous avons un exemple de d crets municipaux et d'acclamations de ce genre lors du mouvement populaire en faveur d'Ursicin en 359, *ordines civitatum et populi decretis et acclamationibus densis* (XVIII, 6, 2) : ce sont des acclamations au texte r gl es d'avance et r p t es en ch ur par la foule.

² XX, 9, 7 (cf. n. pr c dente) : il y eut peut- tre des d crets de conseils provinciaux.

³ Constance  tant   C sar e en Cappadoce, il faut compter bien pr s de deux mois pour l'aller et le retour des courriers. Julien semble bien n'avoir pas quitt  Paris. Ammien, XX, 9, 1-6.

⁴ Ammien, XX, 9, 4. — Constance se croyait assez s r de l'autorit  pour imposer   Julien de nouveaux ministres : le pr fet Florentius fut remplac  par Nebridius, que Julien accepta (9, 5 et 8). Lupicinus avait d j  re u pour successeur *Gumoharius* avec le titre de *magister armorum* (9, 5 ; titre qui, suivant Mommsen, G. Schr., VI, p. 266, ne serait qu'une expression litt raire propre   Ammien).

⁵ *In Campum cum multitudine armata pariter et plebeia* ; XX, 9, 6.

⁶ XX, 9, 6-7.

⁷ XX, 10, 1. En outre, il faut noter qu'il envoya un *notarius* interdire toute sortie au port de Boulogne, pour emp cher le *magister equitum* Lupicinus, alors en Bretagne, de rien apprendre et rien comploter (9, 9).

⁸ En juillet sans doute ; XX, 10, 11.

⁹ *Tricensim  oppido* ; XX, 10, 1-2. Par la route de Bavai, d j  suivie en 357, en 358 et sans doute en 359. La rapidit  du passage s'explique par le soin qu'avait donn  Julien   l'organisation des flottilles du Rhin.

¹⁰ Il s'agit des *Franci* dits *Atthuarii*, qui venaient de ravager la pointe extr me de la Gaule (*estima Galliarum*), entre Xanten et Nim gue, et dont personne n'avait encore p n tr  les pagi   cause des difficult s du terrain (*scruposa viarum difficultate* : ce qui semble ne pouvoir se rapporter qu'  la r gion de la Ruhr). Ammien, XX, 10, 2.

il inspecta garnisons et forteresses¹. Quand toute chose lui parut en état, il se rapprocha des Alpes, et descendit sur Vienne², d'où il était parti cinq ans auparavant.

À Vienne, il célébra cette cinquième année de pouvoir avec toute la pompe impériale³, et il assista, comme à son ordinaire, à la fête chrétienne de l'Épiphanie⁴. Vienne, après Paris, était sa ville préférée dans les Gaules.

Mais l'heure critique du départ approchait. De nouveau, il pensa au Rhin, qui était sa préoccupation dominante. Constance, disait-on, avait eu la pensée abominable de travailler les Alamans pour qu'ils fissent la guerre à Julien⁵. Celui-ci prit les devants⁶, et il alla une fois de plus sur la rive droite pour donner aux Barbares une leçon salutaire⁷. Enfin, d'Augst où il se trouvait, il partit pour le Danube, qui le conduirait en Orient⁸. Mais il laissait la Gaule sous l'abri de forteresses toutes neuves, sous la protection d'une armée encore nombreuse⁹ aguerrie et réconfortée par la victoire, sous la garde de deux généraux de valeur,

¹ Il fit à cette occasion une nouvelle chasse aux Alamans, qui occupaient encore quelques localités comme à titre définitif (*loca olim intercepta retinebant ut propria* ; 10, 3). Il s'agit évidemment de terres occupées par eux en 354-355 dans la Haute Alsace, entre Strasbourg et Augst, région que Julien n'avait pu encore visiter. On voit par là que son œuvre n'était pas achevée quand Constance voulut disloquer ses troupes. — C'est durant cette marche qu'il traita avec Vadomar (Eunape, fr. 3, p. 20, Didot), qui le trahit aussitôt après.

² D'Augst à Vienne *per Besantionem* (10, 3). — Il parle de son passage à Besançon dans une lettre (*Epist.*, 38, p. 31, B. et G.), et le décrit à cette occasion. — Il dut arriver à Vienne fin octobre ou début de novembre, sa campagne ayant duré trois mois (Julien, *ibid.*, p. 31, 8).

³ XXI, 1, 4. Sans doute le 6 novembre 360.

⁴ XXI, 2, 5. Peut-être célébrait-on alors en ce jour la naissance du Christ.

⁵ Il s'agit de Vadomar, le roi du pagus (Brisgau ?) qui faisait face à Augst ; Ammien, XXI, 3, 4-5. Une de ses bandes avait même attaqué un détachement romain des corps de Celtes et de Pétulants *prope Sanctionem* [qu'on place à Sœckingén, qui est sur la rive droite, mais qui, m'écrit F. Stœhelin, aurait été autrefois dans un îlot ; j'ai peine à croire que l'engagement n'ait pas eu lieu sur la rive romaine, mais bien d'ailleurs dans cette région] ; XXI, 3, 1-3.

⁶ Il commença d'abord par envoyer un de ses agents se saisir par surprise de Vadomar, qui avait franchi le Rhin à titre d'ami. Vadomar, expédié en Espagne, devint ensuite, chose étonnante, duc de Phénicie. Ammien, XXI, 4 ; 3, 5.

⁷ Par Zurzach (n. suiv.) ? Ammien, XXI, 4, 7-8. Sur le passage de Zurzach et le fort qui le défendait (à Burg), Heierli, *Indicateur d'Antiquités suisses*, nouv. série, IX, 907.

⁸ Ammien, XXI, 5 ; XXI, 8. Il paraît avoir franchi le Rhin à Zurzach et avoir gagné le Danube par le sud de la Forêt Noire (*per Marcianas silvas*) à travers un pays occupé sans doute en partie par des Alamans insoumis (*per ultima ferarum gentum regna* ; *Paneg.*, XI, b).

⁹ Il est à remarquer qu'elle suffit à contenir les Barbares jusqu'à la mort de Julien. — Il est très difficile d'évaluer l'effectif de l'armée que Julien emmena de Gaule. Zosime indique le chiffre de 23.000 au départ (III, 10, 2 et 4) : mais il peut y avoir là bien des troupes venues d'ailleurs. En tout cas, la sécurité de la frontière ne souffrit pas un instant de cette diminution de l'effectif militaire (Zosime le remarque ; III, 9, 11). — De ces 23.000, 3000 accompagnèrent Julien lui-même (Zosime, III, 10, 2). Ces 3000 hommes semblent représenter les deux fameux corps des Celtes et des Pétulants, qui le suivirent en Asie et auxquels il accordait toute sa confiance, et qui se crurent alors tout permis, à la colère du reste de l'armée (cf. Ammien., XXII, 12, 6).

le Franc Charietto, comte à la frontière du Rhin¹, et le Romain Jovin, maître de la milice par tout l'Occident². Et surtout, il laissait les Barbares terrifiés par ces cinq années de défaites, ce Rhin franchi cinq fois³, fait d'armes que l'histoire ne pouvait célébrer chez aucun autre des chefs de Rome, pas même César, Drusus ou Germanicus.

XII. — L'ŒUVRE IMPÉRIALE DE JULIEN.

La mort subite de Constance⁴ empêcha la guerre civile ; et Julien, maître sans combat de tout l'Empire, réalisa, comme par la volonté du Génie de Rome, le plus grandiose de ses rêves.

Je crois qu'il en fut troublé. Une excessive confiance en lui-même, en ses forces et en son destin, le saisit et le poussa à de plus audacieuses entreprises. On ne reconnaît plus en lui la prudence et la sagesse qu'il avait montrées dans ses belles années de Gaule. La crainte de Constance avait été un frein utile à sa jeunesse. Elle est maintenant livrée tout entière à ses ambitions.

Elles étaient d'ailleurs d'espèce supérieure. Julien avait résolu de restaurer l'ancienne religion, de réformer l'administration de l'Empire, de relever la gloire militaire de Rome. C'était renouveler Auguste, mais sans Actium et sans Arminius.

Je ne peux m'indigner de sa tentative pour remettre en honneur les cultes païens. Il n'était chrétien que de nom⁵ ; sa conviction profonde le ramenait à l'hellénisme : et toute œuvre de sincérité mérite le respect. Je n'admets pas qu'on lui inflige le nom d'*Apostat*, qui porte en soi les stigmates du péché.

La religion qu'il préconisait n'était nullement l'adoration vulgaire et triviale des dieux de la mythologie. Elle s'adressait à la fois aux principes souverains qui avaient façonné et animé le monde et qui le faisaient vivre, la Terre et le Soleil, mère, père et maîtres de tout⁶, et aux milliers de formes charmantes dont la poésie hellénique avait revêtu les innombrables créations de la vie et de la pensée ; et son culte, dans le respect qu'il accordait aux images, était moins un

¹ Charietto, à la mort de Julien, était *per utramque Germanium comes* (XXVII, 1, 2). C'était un habitué des guerres du Rhin (XVII, 10, 5).

² *Jovinus, armorum magister per Gallias* à la mort de Julien en 363 (XXV, 8, 11). Il est probable qu'il y a remplacé à la fin de 361 *Nevitta*, que Julien y avait alors nommé *magister armorum*, au lieu et place de *Gumoharius* (XXI, 8, 1). Et ce titre paraît bien dans ce cas synonyme de *magister equitum* (8, 3). — Il faut ajouter, comme préfet du prétoire, à la place de Nébridius, Salluste, l'ami personnel de Julien (XXI, 8, 1).

³ Julien ne dit que trois fois (*Ad sen. Ath.*, p. 280 c, Sp.) : mais il parle des exploits qu'il a faits comme César, avant les deux passages de 360 et de 361.

⁴ Le 3 novembre 361.

⁵ Ammien, XXI, 2, 4, à propos de sa présence au culte chrétien à Vienne : *Adhærere cultui Christiano fingebat, a quo jam pridem occulte desciverat* ; le même, XXII, 5, 1. Voyez l'excellent article de Bidez, *La Jeunesse de l'empereur Julien*, 1921 (*Ac. roy. de Belgique, Bull. de la Classe des Lettres*).

⁶ Voir ses deux discours. C'est le Soleil qui lui apparut en songe à Vienne avant son départ pour l'Orient (*imago splendidior*, Ammien, XXI, 2, 2 ; 'Ἡλιος, Zosime, III, 9, 9). — Un motif personnel semble avoir attiré plus particulièrement Julien vers le culte du soleil : c'est que ce culte était pour lui, comme il semble le dire lui-même, un culte familial, depuis trois générations et au delà *πρὸ τοιγονίας* (Constantin, Constance, Claude) ; *Orat.*, IV, p. 131 ; cf. J. Maurice, *Acad. des Inscr., C. r.*, 1910, p. 96 et s.

fait d'idolâtrie et de superstition qu'une suprême reconnaissance envers les lettres et l'art de la Grèce¹. Et c'est à dessein qu'il donnait le nom d'hellénisme à sa foi et à sa piété².

Je comprends que le Christianisme ait pu lui déplaire. La nouvelle religion traversa sous Constance les pires années de sa vie. Il n'y avait alors dans ses croyances ni la force de l'unité ni la liberté des pensées individuelles. On s'y querellait sans fin sur le seul mot de *substance* ; et c'était, à propos de ce mot, injures, violences et proscriptions. Les évêques pullulaient à la cour, aussi nombreux que des chambellans, flagorneurs et quémandeurs à souhait. C'était à qui, sous prétexte de sacerdoce, se dégagerait des devoirs et des charges civiques. La littérature de ces prêtres était pitoyable d'ennui. Sauf le pamphlet contre Constance, les écrits d'Hilaire rebutent par leur longueur, par des redites continues, des gloses insipides, des raisonnements interminables sur des abstractions à peine compréhensibles³. Quelle différence d'avec les œuvres de Julien, courtes, variées, vivantes, pleines d'imprévu, riches en observations sur les hommes et les choses !

L'empereur, il est vrai, apporta dans ce conflit ces malices, ces bavardages, ces puérités dont il ne sut jamais se départir ; et il parla trop souvent en enfant, tandis qu'il projetait des œuvres très graves. Mais ce n'est point une raison pour lui faire un crime des trois principales mesures qu'il prit contre les Chrétiens.

Par l'une, il obligeait les prêtres à accepter leur part des impôts d'État et des charges municipales⁴ : c'était l'égalité dans les devoirs publics qu'il imposait à tous les citoyens de l'Empire⁵. — Par une autre, il rendait aux cités ceux des biens des temples que Constance avait concédés aux Églises chrétiennes⁶ : c'était une restitution légitime, nécessaire pour soutenir les ressources des municipalités⁷. — Par la troisième, il interdit aux maîtres chrétiens l'enseignement dans les écoles⁸ et cette mesure, plus que les autres, a toujours paru odieuse, même aux païens⁹ : mais n'oublions pas que Julien croyait aux dieux de la Grèce, qu'Homère et Virgile étaient alors inséparables de ces dieux,

¹ On peut lui reprocher, évidemment, sa passion à demi maniaque pour l'art augural (Ammien, XXI, 2, 4). Mais les Chrétiens de ce temps, de leur côté, abusaient singulièrement du merveilleux (cf. t. VIII, ch. VI, § 13).

² Voyez, entre cent textes, la lettre de Julien à Arsacius, grand-prêtre de Galatie (Bidez et Cumont, p. 112 et s.), laquelle est capitale pour comprendre la religion que Julien appelait *Ἑλληνισμός*, et la manière dont il entendait l'organiser. — II.-A. Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, 1877 ; Rode, *Geschichte der Reaction kaiser Julians*, Iéna, 1877 ; etc.

³ Pour tout ceci, ch. III, § 8, 9 et 10, ch. IV, § 3, 6 et 11, ch. V, § 2, 7, 8 et 9.

⁴ Cela résulte évidemment des textes étudiés par Godefroy *ad C. Th.* XVI, 2, 18. Julien dut supprimer toutes les immunités accordées par Constance aux prêtres chrétiens.

⁵ Mais les prêtres municipaux et provinciaux du culte impérial ne demeurèrent-ils pas immunes ? Cela paraît bien certain (*Code Théod.*, XII, 1, 75). Les mesures de Julien avaient donc pour effet de ramener les prêtres chrétiens à la condition de prêtres libres.

⁶ C'est ainsi que j'interprète Ammien, XXV, 4, 15 : *Vectigalia civitatibus restuta cum fundis absque his quos velut jure vendidere præteritæ potestates* [les pouvoirs civils]. Sur cette reconstitution des patrimoines municipaux, voyez les textes réunis par Bidez et Cumont, p. 52-55.

⁷ Note précédente.

⁸ Voyez les textes chez Bidez et Cumont, p. 69 et s. ; ici, note suivante.

⁹ Ammien, XXV, 4, 20 : *Illud inclemens quod docere vetuit magistros rhetoricos et grammaticos Christianos, ni transissent [ad] numinum cultum*.

que l'*Illiade* ou l'*Énéide* étaient pour les fidèles de la tradition païenne comme les livres de leur foi, les saintes écritures de leur religion, et que les confier aux commentaires des Chrétiens, c'était favoriser l'Église dans son œuvre de combat et de propagande¹.

On a dit encore que s'il permit aux évêques de suivre chacun la formule de sa croyance², ce fut par pure malignité, parce qu'il savait qu'une fois libres ils se disputeraient plus que jamais³, étant, disait-il, pires que des bêtes pour s'acharner contre des hommes⁴. — Mais Julien n'empêcha jamais les prêtres et les fidèles de pratiquer entre eux l'entente fraternelle promulguée par le Christ⁵.

Il n'avait pas l'âme d'un persécuteur : lui qui épargna la vie des rois barbares, violeurs des traités⁶, lui dont tous les écrits respirent le besoin d'être aimé et le désir de plaire aux hommes⁷, il eût repoussé avec horreur l'exemple d'un Decius ou d'un Maximien. S'il y eut sous son règne des violences contre les Chrétiens (et je doute fort qu'on en ait vu en Gaule⁸), rejetons-en la faute sur des chefs de bureaux ou sur la foule excitée par des passions vulgaires⁹. Mais il n'en était pas moins vrai que sa tentative était imprudente et inutile¹⁰, l'illusion généreuse d'un jeune lettré qui n'avait pu encore comprendre les leçons de

¹ Voyez la lettre à Arsacius.

² Textes chez Bidez et Cumont, p. 30-32.

³ C'est Ammien lui-même qui le dit ; XXII, 5, 3-4.

⁴ *Nullas infestas hominibus bestias [ut] sunt sibi ferales plerique Christianorum expertus* ; XXII, 5, 4.

⁵ Voyez en particulier sa lettre si significative aux citoyens de Bostra ; *Epist.*, p. 173 et s., Bidez et Cumont.

⁶ Chnodomar, Vadomar. Comparez au contraire Constantin.

⁷ Voyez ce qu'il voulut faire, à l'exemple des Chrétiens, pour les pauvres et les malades ; lettre à Arsacius, p. 112 et s., B. et C.

⁸ Elle était alors gouvernée par son ami le préfet Salluste. — Ce nom amène la question suivante. Ce Salluste est-il différent du personnage de même nom, qui fut préfet d'Orient, de 362 à 365, et dont, la tolérance à l'endroit des Chrétiens fut célèbre (Sozomène, V, 10 ; Théodoret, III, 7) ? Ou bien y a-t-il deux personnages ? Ceci est l'opinion traditionnelle depuis Godefroy (*Prosopographia*, p 82-10 ; elle a été combattue avec de bons arguments par Gimazane (*De S. Sallustio*, Toulouse, 1889). Pourtant, je crois qu'elle demeure préférable, et il ne serait même pas impossible, en s'appuyant sur la tradition manuscrite d'Ammien, que le préfet d'Orient se fût appelé, non pas *Sallustius*, mais *Secundus Salutius* : c'est sans doute le même personnage que le *Saturninius Secundus* d'une inscription célèbre (*Corp.*, VI, 1704 ; cf. Tillemont, *Julien*, note 5). — De toutes manières le Salluste de Gaule ne peut avoir persécuté les Chrétiens en aucune façon ; et Tillemont (*Mém.*, VII, p. 723) a eu raison de combattre à ce sujet Baronius (ad a. 362, V, p. 132). Ce n'est certainement pas à titre de persécuteur qu'Hilaire lui a dédié un de ses écrits de polémique. — Il n'y a jusqu'à nouvel ordre absolument rien d'historique à tirer des Passions ou Vies des quatre saints lorrains dont le martyre est attribué à Julien : *Elaphe* ou *Eliphius* (*Acta*, 10 oct., VII, p. 803-4), *Eucaire* ou *Euchartus* (27 oct., XII, p. 229), *Libaire* ou *Libaria* (8 oct., IV, p. 128), *Menne* ou *Menna* (3 oct., II, p. 150 ; *Anal.-Bolland.*, XVIII, p. 412-5).

⁹ Voyez sa lettre à Atarbius, p. 112, B. et C.

¹⁰ Il est cependant possible que la politique si tolérante de Valentinien ait été en partie influencée par l'œuvre et les idées de Julien.

l'histoire et la force des événements, la marche du Galiléen vers son triomphe, si lente autrefois, si rapide maintenant¹.

L'esprit de parti et surtout de caste a également discuté ou travesti l'œuvre administrative de Julien. On lui a reproché les mesures énergiques prises pour réveiller ou renforcer la vie communale, astreignant au service des curies ou aux magistratures locales ces milliers de privilégiés qui s'en évadaient chaque jour, vétérans, prêtres chrétiens, nobles, étrangers, embusqués de toute sorte². Mais Julien avait dû comprendre en Gaule que la cohésion interne de l'Empire, sa capacité de résistance et de résurrection, venait surtout de ces organismes municipaux, qui depuis plus de mille ans avaient survécu à toutes les révolutions³.

L'amour de la gloire, de la sienne propre et de celle de Rome, l'a entraîné dans cette guerre de Perse où il devait mourir à trente-trois ans. Mais ce n'est pas lui qui a provoqué cette guerre, et l'on a vu que Constance s'y était déjà engagé.

Ces derniers actes de Julien intéressent à peine la Gaule. Elle ne connut la guerre de Perse que par les bonnes troupes qu'elle y envoya, et qui, après avoir refusé d'y rejoindre Constance, acceptèrent d'y suivre leur jeune empereur. Les réformes administratives ne la visèrent point directement. Et je ne sais si le paganisme y profita sérieusement de la faveur du prince, et si Hilaire et ses amis eurent à souffrir de tracasseries : j'ai plutôt l'impression qu'ils vécurent libres et actifs sous ce maître dont ils avaient jadis vanté l'esprit religieux. — Il fallait cependant rappeler ces dernières œuvres et ces suprêmes années de l'empereur Julien⁴ : car c'est en Gaule que son âme, noble entre toutes, s'est formée à son métier de souverain, et c'est de là qu'il est parti pour conquérir l'Empire. Le lien d'affection qui l'unit aux hommes de cette terre ne se rompit jamais. Il aimait toujours à se souvenir des journées charmantes qu'il avait vécues au milieu d'eux. Dans la longue série des empereurs romains, aucun n'a parlé de notre pays et de nos ancêtres avec plus de poésie et plus de sympathie. Ce Grec spirituel et bon s'était fait le fils adoptif de la Gaule⁵.

¹ Sur cette tentative il faut lire surtout les pages de Bidez, pleines de tact, de finesse et de légitime sympathie à l'endroit de Julien, *L'Évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse* (1914, Bruxelles, *Bull. de la Classe des Lettres, Acad. royale de Belgique*).

² Je ne comprends pas les colères que ces mesures si légitimes excitent chez Ammien, qui se fait en cette affaire le défenseur des privilégiés. *Illud amarum et notabile fuit, quod ægre sub eo a curialibus quisquam adpetitus, licet privilegiis et stipendiorum numero et originis penitus alienæ firmitudine communitus, obtinebat æquissimum* (XXII, 9, 12) ; *illud quoque parum ferendum*, et le reste, dans le même sens (XXV, 4, 21). Ammien a dû souffrir personnellement de la mesure. — Cf. t. VIII, ch. I, § 9.

³ Voyez t. IV, ch. VIII, t. VIII, ch. I, § 15, ch. VII, § 5.

⁴ Voyez maintenant, sur l'œuvre impériale de Julien, Ennslin dans *Klio*, XVIII, 923, p. 104 et s. Bidez prépare une histoire et une édition de Julien.

⁵ Il le dit lui-même, *Misopogon*, p. 342, 359, 360, *Ép. ad sen. Atn.*, p. 281 c, Sp. C'est à dessein que je dis Grec, car Julien reconnaît volontiers qu'il voulut passer aux yeux des Gaulois comme ἀνδρα τις τους πρώτους των Ἑλλήνων τελοῦτα (*Orat.*, VIII, *ad Sallustium*, p. 252 a, Sp.).

Julien eut comme préfets du prétoire nommés par Constance : *Florentius*, de 357 [356 ?] à 360 ; *Nebrius*, de 360 à 361. Il remplaça, celui-ci un instant, en 361, semble-t-il, par *Germanianus* (Ammien, XXI, 8, 1), puis par *Sallustius*, qui resta en charge de 361 à 363.

CHAPITRE VI. — VALENTINIEN¹ ET GRATIEN.

I. — VALENTINIEN EMPEREUR DE FRONTIÈRE.

Le départ de Julien n'avait point compromis la paix de la Gaule. Mais à la nouvelle de sa mort², les Barbares se mirent en mouvement, Alamans du côté de la Germanie Supérieure, pirates saxons sur l'Océan³. Seuls, les Francs du Rhin restèrent immobiles, les uns fidèles aux traités, les autres plus qu'à moitié sujets de l'Empire.

Par bonheur pour l'État romain, après quelques mois d'un Auguste insignifiant, Jovien⁴, le conseil des hauts dignitaires de l'Empire, réuni à Nicée, confia la pourpre à Valentinien⁵. C'était un officier supérieur, connu de tous par sa bravoure, dur pour les autres et pour lui-même, souvent colère et cruel, mais soldat dans l'âme, chef expérimenté, quoique nullement étranger aux choses de la vie civile. Chrétien sincère mais tolérant, et au besoin ami des belles-lettres et déférant pour les intellectuels⁶.

Ce choix avait pour la Gaule un inestimable avantage. Valentinien venait d'y servir à la frontière du Rhin, il avait pris part aux campagnes de Julien, c'était au delà des Alpes qu'il avait fait l'apprentissage du commandement. Il connaissait mieux que pas un les dangers qui menaçaient de ce côté et la manière de les écarter.

On l'a comparé avec raison Hadrien⁷, l'infatigable visiteur des garnisons de l'Empire. Mais Valentinien fit autre chose qu'inspecter des camps et des forteresses : il ne cessa d'alerter ses hommes, non pas pour des parades, mais pour de rudes combats, laissant aussi peu de repos aux Barbares du voisinage qu'aux troupes de couverture. Il fut vraiment un Auguste de la frontière. Avec lui, la garde au Rhin devint le devoir impérial par excellence.

Il remit donc à son frère Valens, qu'il s'associa comme Auguste, les provinces du Danube et de l'Orient⁸, tranquilles en ce moment, et il partit pour l'Occident,

¹ Ce qu'il y a de plus soigné sur ce règne si original, demeure encore Richter, *Das Weströemische Reich besonders unter den Kaisern Gratian, Valentinian II und Maximus*, 1865 ; cf. aussi Sievers, *Studien*, p. 273 et s.

² Le 27 juin 363.

³ Ammien, XXVI, 4, 5.

⁴ Du 27 juin 363 au 17 février 364. — Il y eut conflit, au sujet du choix de l'empereur, entre les anciens fonctionnaires de Constance et l'état-major de Julien, où étaient en particulier les généraux des troupes gauloises qui avaient accompagné Julien (*proceres Gallorum*), Ammien, XXV, 5, 2. — Jovien avait craint un instant la révolte de l'armée de Gaule, et de fait on massacra à Reims Lucillianus, beau-père du nouvel empereur, qui y était venu au nom de Jovien (XXV, 10, 6-7). Mais le gros des soldats, bien tenus en main par Jovin et ses sous-officiers (*capita scholarum*), accepta le nouveau régime (10, 8). Une députation de l'armée de Gaule (*Gallicanus exercitus*) fut alors envoyée à Jovien, qui la reçut solennellement à Aspuna en Galatie ; elle avait à sa tête Valentinien, le futur empereur, alors tribun, et que Jovien récompensa en le nommant avec ce titre à la tête de la *schola secunda Scutariorum* (des gardes du palais) ; XXV, 10, 6-9.

⁵ Le 20 février 364.

⁶ Ammien, XXX, 9 ; *Épit. de Cæs.*, 45.

⁷ *Hadriano proximus*, *Épit.*, 45, 5.

⁸ 28 mars 364 ; Ammien, XXVI, 4, 3.

arrangea à Milan les affaires de l'Italie¹, et gagna enfin la Gaule pour s'y installer demeure (365)². A l'exemple de Julien, il établit d'abord sa résidence à Paris, où sans doute tout était encore prêt pour accueillir un empereur, Mais on pouvait s'attendre à ce que Trèves recevrait bientôt les faveurs d'un chef de cette allure, et qu'il ne la quitterait plus.

II. — JOVIN DÉLIVRE LA GAULE DES ALAMANS.

En Gaule, Valentinien trouva les choses terriblement gâtées. Les Alamans avaient franchi le Rhin en plein hiver³, écrasé Charietto, le comte de la frontière⁴, et, maîtres du pays, divisés en trois bandes, on les vit sur la Moselle près de Metz et sur la Marne près de Châlons⁵ (365⁶).

Mais l'empereur était là⁷, et à côté de lui⁸ Jovin, le général de confiance de Julien⁹. Avec Jovin, on pouvait être en repos : Valentinien resta à Paris, lui

¹ XXVI, 5, 4. De novembre 364 à septembre 365. C'est alors qu'il fit partir Hilaire.

² Il arrive à Paris au plus tard le 18 octobre 365 ; *Code Théod.*, XI, 1, 13 ; cf. Ammien, XXVI, 5, 8. — *Germanianus* étant alors préfet dans les Gaules (XXVI, 5, 5), peut-être après la mort de Julien (cf. *C. Théod.*, XI, 30, 30 [placer la loi en 363 ? Seeck, Reg., p. 70]). Il l'est encore en 366 (*C. Th.*, VIII, 7, 9).

³ Peu après le 1er janvier 365 ; sur la glace, et sans doute aux environs d'Augst, XVII, 1, 1 ; cf. XXVI, 5, § 7, 9, 12 et 13 (le récit d'Ammien est assez incohérent). — On recule d'ordinaire le fait en 366 : mais cela nous mettrait trop loin de la mort de Julien, cause essentielle de cette invasion (Ammien, XXVII, 1, 1), et les Alamans n'auraient pas osé se risquer en Gaule, Valentinien étant là.

⁴ Charietto avait avec lui les Bataves et les Hérules, et, en outre, le comte [du tractus de Chalon et Séquanie ?] *Severianus*, accouru de Chalon [? la tradition des manuscrits porte *Calidona*], où il tenait garnison avec les *Divitenses* et les *Tungrecani*. Je ne sais trop où a eu lieu la bataille. Ammien la place sur une grande route après la jonction des deux troupes et au delà d'un pont sur un ruisseau ; XXVII, I. J'hésite à chercher ailleurs qu'aux abords de la trouée de Belfort ou en Alsace. Zosime (IV, 9) semble faire allusion à cette défaite des Romains, qu'il attribue surtout à la fuite des Bataves ; mais il fait intervenir Valentinien dans la bataille, et sans aucun doute à tort. Le combat ne fut d'ailleurs qu'avec la première bande des Alamans, et Charietto y périt.

⁵ Une bande a pu pénétrer en Champagne par la route du Rhin à Langres, et de là à Châlons ; une autre, descendre sur Scarponne par Langres, la Meuse et la Moselle ; une troisième, atteindre la Moselle par le col de Saverne. Remis a pu être le point de mire des trois troupes. Tout cela est d'ailleurs très hypothétique.

⁶ Fin de l'année.

⁷ Il semble que dès la nouvelle du désastre il ait couru à Reims (*adusque Remos progressus*), lieu important pour les concentrations militaires. Les lois montrent que l'empereur y a séjourné de janvier à juin 366. — Valentinien reçut, à l'occasion de ce danger, une sorte de députations des *villes nobles* (de la Gaule sans doute), le suppliant de ne pas quitter le pays, par quoi la Gaule manifestait une fois de plus son désir d'avoir un empereur *praesens* ; Ammien, XXVI, 5, 12-14.

⁸ Jovin ne reçut pas tout de suite la direction des affaires : elles furent, pour un motif que nous ignorons, confiées d'abord (printemps-été 365) à *Dagalaifus*, alors peut-être *magister militum* (*militiae rector*, XXVI, 5, 2 : depuis Jovin ? *contra*, il est dit *magister equitum*, XXVI, 1, 3 : avant Jovin ?) et, dans ce cas, supérieur en titre à Jovin (n. suivante). Dagalaif était à Paris avec Valentinien (XXVII, 2, 1 ; fin de l'année 365) : mais il ne fit rien de bon, se déclarant incapable d'attaquer les Alamans dispersés partout ; XXVI, 4, 5 ; XXVII, 2, 1.

⁹ Il est toujours *magister equitum* (XXVII, 2, 1), encore qu'Ammien l'appelle *magister armorum* à la mort de Julien (XXV, 8, 11 ; 5, 2). Jovin n'avait pu le remplacer par

laissant le soin de la riposte. Elle fut rapide et décisive. L'une après l'autre, les trois troupes d'Alamans furent exterminées, l'une à Scarponne près de Nancy¹, l'autre plus loin sur la Moselle², et la troisième, par un brusque retour de Jovin, près de Châlons³. Bien peu d'ennemis purent repasser le Rhin. On était encore en hiver⁴, et les plaines de Champagne furent jonchées de cadavres, fugitifs massacrés par les Romains dans une poursuite impitoyable, blessés abandonnés et achevés par le froid⁵. Les jours de Julien étaient vite revenus⁶. Jovin rentra dans Paris en triomphateur, accompagné par l'empereur, qui était sorti à sa rencontre⁷ (366⁸).

Malarichus, qui avait refusé (XXV, 8, 11 ; 10, 6) : c'est sans doute l'officier franc ami de Silvain. — La date de la maîtrise *peditum* de Jovin est très difficile à fixer. Si les suscriptions et dates du *Code Théod.* sont exactes, ce serait en janvier-février 367 (VII, 1, 10), l'année de son consulat, et en janvier 373 (VII, 20, 11). Mais d'autre part, Severus occupe cette fonction en août 367 (Ammien, XXVII, 6, 3) et encore en 371 et 372 (XXIX, 4, 3 ; *C. Th.*, VII, 1, 11 ; VIII, 7, 1.1), et Jovin est encore *magister equitum* dans l'hiver 369-370, où le remplace Théodose (Ammien, XXVIII, 3, 9) Il est possible qu'il ait alterné avec Severus à la tête de l'infanterie entre 367 et 373.

¹ *Prope locum Scarponna* (Scarponne près de Nancy) ; Ammien, XXVII, 2, 1. Jovin dut aller de Paris à Metz et remonter ensuite la Moselle.

² Je suppose près de la Moselle (*prope flumen*), en aval de Metz, Jovin arrivant par un défilé boisé ayant vue sur la rivière (route de la rive droite ?), XXVII, 2, 3.

³ Jovin a dû gagner les abords de Châlons en reprenant la route de Metz à Reims et redescendant de là par la grande voie militaire ; la bataille eut lieu en rase campagne, *prope Catetaunos...*, *in aperta planitie* ; XXVII, 2, 4-7.

⁴ *Asperitate frigorum* (XXVII, 2, 8) : en mars-avril 366 au plus tard.

⁵ XXVII, 2, 4-9. Ammien indique, comme ayant pris part à la bataille, les *Armaturæ* ou gardes du palais, et les *Ascarii*, auxiliaires qu'on croit être des pontonniers, et qui dans ce cas ont pu être utilisés pour passer la Marne à l'insu de l'ennemi et le tourner *per iter aliud* (2, 9). — Ammien donne les chiffres, à proportions étranges, de 6000 morts et 4000 blessés pour l'ennemi, 1200 morts et 200 blessés pour les Romains.

⁶ Il y eut sans aucun doute, en 365, 366 et plus tard, d'autres combats contre les Barbares, qu'Ammien néglige (XXVII, 2, 11). Et ce paraît avoir été surtout contre les bandes de pirates saxons et francs (XXVII, 8, 5), et, entre autres, combats sur le Rhin et le Wahal où se signala Théodose le père de l'empereur (*Paneg.*, XII, 5).

⁷ *Redeanti Parisios imperator occurrit* ; XXVII, 2, 10. Comme, d'après les dates des lois, Valentinien est resté à Reims de janvier à juin 366, et de nouveau en novembre, il est probable qu'il a dû revenir à Paris pendant l'été, les opérations ayant sans doute pris fin de bonne heure. — La localité *Veronæ* (signature de la loi du 6 décembre 366, VII, 20, 9) dissimule quelque villa ou *prætorum* du pays de Reims, et non pas *Veromandui* (Vermand), comme le suppose arbitrairement Seeck (*Regesten*, p. 228). De même, le *Mantebri* de la loi du 17 sept. 366 (et non 365, comme le veut Seeck : XII, 6, 1).

⁸ Une inscription célèbre de Reims, conservée par Flodoard (*Hist. ecclés. Rem.*, I, 6, *Patr. Lat.*, CXXXV, c. 40 : *Corpus*, XIII, 3256), est une longue dédicace métrique qu'on disait être celle de la basilique cimétériale de Saint-Agricole (Saint-Nicaise), laquelle aurait été construite ou décorée par Jovin (*corporis hospitium lætus metator adornat*) : mais je ne peux renoncer à l'idée qu'il s'agit de son épitaphe et de sa tombe. Il y est appelé *bis datus mentis equitum peditumque magister*, ce qui peut être qu'une allusion à ses maîtrises successives de la cavalerie et de l'infanterie, mais signifier aussi qu'il a été deux fois maître général des deux milices. L'inscription montre en tout cas qu'il était absolument chrétien. — Quant au tombeau dit de Jovin à Reims (Espérandieu, n° 3677 ; représentation de chasses), c'est très certainement une œuvre du premier siècle et ne pourrait mériter son nom que s'il était prouvé qu'il a été remployé pour recevoir la dépouille de Jovin : ce pour quoi nous n'avons aucun indice.

III. — VALENTINIEN ET GRATIEN À AMIENS.

Mais ce brillant fait d'armes serait sans lendemain, dans ce Occident de plus en plus exposé aux convoitises germaniques, si Valentinien ne se tenait pas sans cesse aux aguets. Pendant que Jovin dégageait la Gaule, les pirates saxons et francs descendaient en Bretagne et y commençaient leurs besognes de pillards¹. Valentinien quitta Paris et s'établit à portée des rivages, à Amiens², d'où il expédia tour à tour dans l'île Jovin pour examiner la situation et le comte Théodose pour délivrer le pays³ (367).

Pendant son séjour à Amiens, Valentinien tomba gravement malade, et ce furent alors les intrigues coutumières autour de la succession à l'Empire⁴. Pour en finir avec elles, l'empereur, une fois guéri, se hâta d'assurer son héritage à son jeune fils Gratien. Il lui conféra le titre d'Auguste⁵, mais en stipulant que le jeune prince n'en exercerait le pouvoir qu'en Occident et seulement après la mort de son père⁶ : ce qui était tout à la fois sanctionner le partage de l'Empire et en réserver le gouvernement à une seule famille de souverains⁷. Le système imaginé par Marc-Aurèle et développé par Constantin prenait de plus en plus vigueur.

La cérémonie de la proclamation eut lieu à Amiens, au Champ de Mars de la ville⁸. L'armée y était réunie ; l'empereur trônait sur l'estrade, entouré de tous les hauts dignitaires. Ce fut d'abord la présentation de l'enfant à l'assemblée : Valentinien, le prenant par la main, le montra aux regards des soldats et de la foule, et en quelques mots émus annonça son désir de l'associer à l'Empire, les espérances qu'il plaçait en lui, appui souverain qu'il espérait de Dieu⁹. Puis eurent lieu les acclamations solennelles, au son des trompettes, aux cris des

¹ XXVI, 4, 5 (il n'est question ici que des Saxons) ; XXVII, 8, 5.

² Cf. Ammien, XXVII, 8, 1. Il s'agissait sans doute aussi pour lui de protéger les rivages de la Gaule contre les pirates (XXVII, 8, 5). — Il resta à Reims jusqu'au milieu de l'été (*Nemasia*, dans la loi du 4 août 367, XII, 7, 3, doit être quelque villa entre Reims et Amiens). Il est à Amiens dès le 18 août (VIII, 14, 1).

³ Ammien, XXVII, 8. Théodose fit venir les quatre corps des Bataves, Hérules, *Jovis* et *Victores*, troupes vaillantes entre toutes, débarqua à *Ratupiaë* (Richborough près de Sandwich) et prit Londres pour point de départ des opérations. — Il est question, à propos d'elles, de guerre navale contre les Saxons et peut-être contre les Irlandais (*Scotii*), qui avaient commencé à descendre en Bretagne ; *Paneg.*, XII, 5 ; Ammien, XX, 1, 1. — Ce sont sans doute ces guerres de Bretagne qui ont valu à Valentinien le titre de *Franciscus Maximus* (en 369 ; Corp., VI, 1175), l'expression de Francs englobant certainement les Saxons dans la terminologie officielle.

⁴ XXVII, 6, 1-3.

⁵ Et non de César, ce que remarque Ammien (6, 16), et en cela, dit-il, il suivit l'exemple de Marc-Aurèle (que les princes de ce temps prenaient toujours pour modèle). Gratien, né en 359, avait donc 8 ans.

⁶ Cela résulte des faits.

⁷ C'est ce qu'indiqua une acclamation officielle de la cérémonie, *familia Gratiani* [le père de l'empereur] *hoc meretur* ; 6, 14. — Ce besoin de légitimité, ce désir de créer une dynastie ou de se rattacher aux anciennes dynasties, si sensible au IV^e siècle, se montrera encore par le mariage de Gratien avec *Flavia Constantia*, la fille de Constance II, et peut-être aussi par celui de son père Valentinien avec *Flavia Justina*, la veuve de Magnence. Cf. t. VIII, ch. I, § 2.

⁸ *In Campum* ; 6, 5. Je ne sais où a pu être le Champ de Mars d'Amiens : peut-être sur l'emplacement de la Citadelle ? — Le 24 août 367.

⁹ XXVII, 6, 6-9 (*propitia Cælestis Numinis, prospera Deo spondente*).

soldats¹. Valentinien donna alors l'accolade à son fils, lui mit la pourpre sur les épaules et le diadème, au front² ; et enfin, prenant une dernière fois la parole, il conjura Gratien d'être un bon serviteur de l'État et ses soldats de rester fidèles à leur nouveau prince³.

Les hommes qui ont su disposer de telles scènes et y faire une place égale aux sentiments de l'âme et aux spectacles des regards, ceux qui ont applaudi, les générations qui les ont aimées et celles qui se sont plu à les raconter, cet enthousiasme d'un jour se rapprochaient les noms des princes, de la patrie et de Dieu, tout donne à ce dernier siècle que vécut l'Empire une grandeur surhumaine et une merveilleuse beauté. Et je doute que dans les glorieuses années de Trajan ou d'Hadrien le monde romain ait vécu des heures plus émouvantes que celles du Champ de Mars d'Amiens. C'est donc à Amiens que furent inaugurés le règne de Gratien, et la nouvelle dynastie qui allait remplacer celle de Constance. Après Trèves, Arles et Vienne, Paris et Amiens devenaient le théâtre des grandes solennités impériales. Les villes de la Gaule, qui avaient si longtemps vécu d'une vie banale, s'agitaient alors d'une fièvre ambitieuse, secouées par le triple choc des batailles sur le Rhin, des crises d'État et des querelles religieuses⁴. Le monde entier regardait vers elles.

Mais Amiens, comme Paris, ne devait être pour Valentinien qu'une résidence de passage. Après la proclamation de Gratien, il se rendit à Trèves⁵ (automne de 367), et, jusqu'à sa mort, arrivée huit ans après, il ne cessa d'en faire sa capitale.

IV. — LA GARDE AU RHIN.

A Trèves⁶, ce fut, pendant ces huit années, la garde au Rhin, une veille sans repos, où les soldats ne quittaient les armes que pour prendre la pioche du terrassier, où les guettes de la défense n'étaient interrompues que par de sanglantes trouées sur la rive droite⁷.

Mais les Alamans, eux aussi, étaient sur le qui-vive, ils savaient profiter des bons moments. Un jour, Valentinien avait fait partir ses troupes de Mayence pour un de ces coups de main qui lui étaient habituels : derrière lui, les Germains entrèrent dans la ville, tandis que la population civile assistait en toute confiance aux offices d'une fête chrétienne, et ils n'en sortirent qu'en emportant tous les objets précieux, en emmenant des troupeaux d'hommes et de femmes destinés à l'esclavage⁸. C'était le second pillage de Mayence depuis quinze ans : on se

¹ XXVII, 6, 10. Cf. t. VIII, ch. I, § I.

² XXVII, 6, 11.

³ XXVII, 6, 12-13.

⁴ Les chroniqueurs parlent à ce moment d'une pluie de laine dans l'Artois sous Valentinien (Jérôme, *ad a. Abr.* 2383 [367] ; Orose, VII, 2, 8 ; Frédégaire, II, 45) : j'interprète cela comme signifiant une réorganisation de manufactures de drap du pays.

⁵ *Ab Ambianis Treveros festinans*, Ammien, XXVII, 8, 1. Il alla à Trèves au plus tard le 13 octobre (C. J., VI, 4, 2), en faisant le détour par Reims (8 octobre, C. Th., IX, 40, 10 ; XIV, I, 4).

⁶ Remarquez l'abandon absolu d'Arles.

⁷ Tout ceci a été très bien vu par Zosime, IV, 12, 2.

⁸ En 368, XXVII, 10, 1-2 : il s'agit d'un *regalis* ou prince alaman, nommé *Rando*, lequel avait préparé son coup de longue main. — On a supposé que le fameux médaillon de Mayence représentait Valentinien et Gratien ramenant et réconfortant les captifs faits par

demande quelle pouvait être alors l'existence dans ces villes de frontière jadis si riches et si heureuses¹.

De tels méfaits, l'impossibilité de traiter sérieusement avec de pareils brigands, donnaient aux Romains de véritables accès de rage. Valentinien entra alors sur les terres germaniques, massacrant tous les êtres vivants, incendiant les maisons, détruisant les cultures². Ces régions de frontière, des deux côtés du Rhin, allaient devenir des terres de désolation, sans maître et sans vie.

Il fallait en finir. On pensa y arriver par deux séries de mesures, l'une de négociations, l'autre de bâtisses.

Contre les Alamans de Souabe ou de Hesse on s'allia aux Burgondes de Franconie³ et on fit comprendre aux rois de tous ces peuples que la paix était possible avec Rome à condition de loyauté. Mais c'était là surtout affaire de mots : les actes, ce fut de reprendre le long du Rhin, de Constance Nimègue, l'œuvre de Julien, d'Hadrien et de Drusus, de manière à ce qu'un rempart presque continu longeât toute la rive gauche du fleuve. Outre les places traditionnelles consacrées par quatre siècles de défense, on vit s'élever partout des camps, des

ce chef (Unverzagt. *Germania*, III, 1919, p. 74-78) : mais le style de l'objet rappelle, comme les figures, le temps de Dioclétien, et Gratien, qui dans un enfant, n'eût pas été représenté en homme fait.

¹ On pouvait certainement dire alors de Mayence ce qu'Ammien dit de la grande place de *Carnuntum* sur le Danube (près de Vienne) pour la même époque (XXX, 5, 2), *oppidum desertum quidem nunc et squalens, sed ductori exercitus perquam opportunum*.

² Expédition de 368, qui paraît avoir été particulièrement importante (*solitis gravior*), avec renforts venus d'Italie et d'Illyrie : départ de Mayence [?], le *Mein franchi*, combat près de *Soliconmum* [*Solicinium* d'après l'édition de Gelenius], autour d'un massif de hauteurs voisin de marécages, retour à Trèves ; engagés, les *Scutarii* et les *Gentiles* du palais, et la légion des *Joviam* ; côté de Valentinien et de Gratien, les deux *magistri rei castrensium* Jovin et Severus. Ammien, XXVII, 10, 5-16. Ce doit être en partie la route suivie par Julien en 359. On a, je crois à tort, identifié *Solicinium* avec *Sumelocenna* (Rottenburg dans les Champs Décumates). On a plus justement proposé, comme le lieu de la rencontre, le Schweinsberg près de Heilbronn. — Expédition de 369 au *mons Piri* (XXVIII, 2, 5-9), au cours inférieur du Neckar : vers Heidelberg ? le Heiligenberg ? (*Corp. inscr.*, XIII, II, p. 225 ; Schumacher, II, p. 116) ; il est à Brisach le 30 août. — A cette expédition bien plutôt qu'à la précédente doivent se rapporter les renseignements d'Ausone parlant de Valentinien et Gratien occupant *Lupodunum* (Ladenburg, la ville des Suèves) et par-dessus le Neckar atteignant les sources du Danube (à moins que ce ne soit une amplification poétique ; voyez ses deux *Epigrammata*, 4 et 5, *ad fontem Danuvii*, et *Moselle*, 423-4), expédition dont Ausone, qui a dû y assister, ramena son esclave *Bissula, virguncula Sueba, conscia nascentis Danuvii* (*Rissula*, 4). — Campagne de 370 par la Rétie, sous la direction de Théodose, *magister equitum* ; Ammien, XXVIII, 5, 1 ; Paneg., XII, 5. — Expédition de 371, au départ de Mayence, par Wiesbaden (*Aqua Mattiacæ*), *usque ad quinquagesimum lapidem*, 75 kil., ce qui mènerait singulièrement loin, soit à la hauteur d'Andernach en aval du Rhin, soit bien au delà de Hanau en amont du Mein : j'incline vers la première solution, et qu'on a suivi l'ancienne route militaire, qui bordait le limes vers le nord, de Zugmantel à Niederbieber ; retour à Trèves. Valentinien a avec lui Severus, encore ou de nouveau *magister equitum*, et Théodose (l'ancien), sans doute *magister equitum* ; Ammien, XXIX, 2-7. — Dans l'ensemble, on a dû parcourir, et systématiquement, tout l'ancien territoire des Champs Décumates.

³ En particulier en 370 (XXVIII, 5, 9-14 ; XXX, 7, 11 ; Symmaque, *Orat.*, II, 13, p. 326). Il est bon de ne pas oublier ces longs rapports d'amitié des Burgondes avec Rome, pour comprendre la suite de leur histoire.

redoutes, des tours, des terrassements¹. Des têtes de pont ou de passage furent dressées sur le bord opposé². A certains endroits, des pilotis étaient enfoncés dans le lit des rivières, et celles-ci, s'il le fallait, détournées de leur cours pour coopérer ou ne point nuire à la défense³. Une équipe d'ingénieurs habiles

¹ Ammien, XXVIII, 2, 1 (à la date de 369) : *Valentinianus, magna animo concepiens et utilia, Rhenum omnem a Rætiarum exordio adusque fretalem Oceanum* [le passage en Bretagne] *magnis molibus communiebat, castra extollens altius et castella turresque adsiduas per habiles locos et oportunos qua Galliarum extendetur longitudo*. De même, XXX, 7, 6 : *Utrubique Rhenum celsioribus castris* [ce qui semble indiquer, ou une surélévation des forts ou des tours existants, ou l'inauguration de forteresses plus hautes suivant un système nouveau] *munivit atque castellis, ne latere usquam hostos ad nostra se proripiens posset*. Cf. la loi de 364 sur la *refectio turrium*, *C. Th.*, XV, 1, 13. — Ce sont tous ces travaux indiqués par Ammien, que Symmaque décrit, avec les expressions fort vagues dont il est coutumier, dans son *Oratio* de 370 (p. 248, n. 6) : *Castella pro fascibus eriguntur* (§ I), *illi* (les Germains) *civitatibus obsidentur* (§ 13). Mais dans l'ensemble, on voit par ce discours que ces travaux ont fait une énorme impression à Rome et dans l'Empire. — Outre les localités mentionnées par les textes, le burgus élevé en 371 par la VIIIe légion près de Schwaderloch sur le Rhin helvète (*burgum... laco confine*, Dessau, 8949 ; *Corp.*, XIII, 11538), et un autre *burgus*, sans doute élevé la même année, à *Summa Rapida* dans les mêmes parages du Rhin, en amont du confluent de l'Aar (courant de Kadelburg, m'écrit Stæhelin ; *Corpus*, XIII, 11537). C'est le long du Rhin helvète que l'on peut, je crois, le mieux saisir le soin avec lequel Valentinien garda la frontière, bâtissant des *burgi* à tous les endroits de passage possibles.

² *Nonnurnquarn etiam ultra flumen ædificiis positis subradens barbaros fines* ; XXVIII, 2, 1. Cette question des têtes de pont paraît avoir préoccupé particulièrement Valentinien ; on en signale une en face de Kaiser-Augst (cf. Schumacher, II, pl. 5) ; peut-être à Bâle ; sans doute à Altripp, à Brisach ; et on en trouvera sans doute ailleurs. Cf., pour l'époque antérieure, à Cologne, à Mayence.

³ Le cours du Neckar fut détourné d'un fortin (*munimentum celsum et tutum*), dont les remparts étaient menacés par ses eaux, et que Valentinien avait élevé sans doute près de son embouchure ; XXVIII, 2, 2-4. Il s'agit donc d'un fortin sur la rive droite du Rhin, vers l'emplacement de Mannheim, peut-être à Nerkarau, face à l'Altripp actuel, à qui il servait de tête de pont. — On rapporte d'ordinaire à ce fortin, en le plaçant à Altripp, tous les travaux décrits par Symmaque dans son discours de 370 (éd. Seeck, p. 323 et s.) ; *Corpus*, XIII, II, p. 175 et 231. Je ne le crois pas. Altripp, sur la rive gauche, n'est pas en contact avec le Neckar, et l'embouchure du Neckar ne peut pas être dite dans la *regio Nemetensis* ou de Spire (§ 28, p. 329). — En réalité, Symmaque parle de travaux variés et différents, exécutés en 369. Dans la *regio Nemetensis*, et sans doute à Altripp, c'est un port intérieur sur la rive gauche du Rhin, analogue à celui de Bordeaux, *recessum fluminis murorum ambitus vindicavit* (§ 28). Et il est également question, dans ce discours de Symmaque, si mal compris, des guerres et des traités. La mention du Neckar (§ 23) signifie l'alliance avec les Alamans de cette région. Je ne rapporterai au *munimentum* de la rive droite que la haute citadelle décrite au § 20, au confluent du Rhin et d'un autre fleuve, avec ses digues qui la protègent et sa tour qui la domine avec son couronnement de plomb doré, et il est très probable qu'il a servi de tête de pont à Altripp. — Je crois en revanche qu'on a eu raison (*Corpus*, id.) de voir en ce fortin l'héritier de la *colonia* de Ladenburg (*Lopodunum*), détruite par les Alamans (Symmaque, § 16). Et il est également certain que les travaux exécutés à Altripp ont été en grande partie effectués à l'aide de matériaux empruntés à Ladenburg, (cf. Schumacher, II, p. 114). — Ceux qui rapportent à Alta Ripa tous les textes, admettraient volontiers qu'elle était alors sur la rive droite du Rhin (vers Neckarau), qu'elle aurait été détruite par le déplacement du fleuve, et que le nom aurait passé sur le lieu bâti de la rive gauche : et ce dernier point n'est certainement pas inacceptable (cf. Maurer dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, n. s., III, 1888, p. 303 et s. ; etc.).

dirigeaient les travaux, que le soldat exécutait¹. Ce fut la dernière fois qu'un empereur montra aux Barbares comment les Romains savaient bâtir². Mais quand cette formidable muraille de deux cents lieues fut achevée³, il devint évident que les Germains ne passeraient plus, à moins que les sentinelles ne fussent éloignées par incurie ou par trahison⁴.

¹ *Artificibus peritis aquariæ rei copiosaque militis manu* ; XXVIII, 2, 2.

² Les textes cités montrent bien que le système de construction préconisé par Valentinien comportait des éléments plus résistants que le système de 300, dont, les incursions des Alamans avaient sans doute montré les défauts : plus d'élévation de la muraille, tours plus nombreuses, plus hautes, toujours avec un couronnement en cône (voyez le médaillon de Mayence et celui de Londres). — Sur toutes ces constructions, voyez maintenant Schumacher, II, *passim*, en particulier p. 111 et s.

³ J'ai tout lieu de croire que Valentinien s'occupa particulièrement de la Haute Alsace et du pays d'Augst, que Julien n'avait pas eu le temps d'inspecter à fond et qui était peut-être le secteur rhénan le plus menacé par l'invasion. — De là son séjour à Brisach (30 août 369, *Brisiaci*, C. Th., VI, 35, 8), dont je persiste à croire, malgré l'opinion courante, que la situation topographique était la même, le principal bras du Rhin ayant la colline à sa droite. — De là, la construction d'un fort *prope Basiliam* et le séjour qu'il y fit (en 374 ; Ammien, XXX, 3, 1 ; 10 juillet, *Code Théod.*, VIII, 5, 33, Robur étant Bâle) : la situation exacte de ce fort demeure d'ailleurs énigmatique ; l'hypothèse, très répandue, qui le place à Blotzheim en Haute Alsace, n'est en réalité fondée sur aucun indice sérieux ; on a songé, avec infiniment plus de vraisemblance, à une localité de la rive droite, ayant servi de tête de pont à Bâle. De là encore, je crois, l'importance particulière que prit alors Bâle, *Bastlia*, et je ne serais pas étonné qu'elle dût son nouveau nom à ce qu'elle servit assez souvent alors de résidence à l'empereur (cf. *per regiam*, XXX, 3, 3) : nous sommes à une époque de manie hellénisante en matière toponymique (*Cularo* devint *Gratianopolis*, Grenoble). C'est sans doute vers ce temps-là qu'Augst perdit son rang de *civitas*, qui passa à Bâle (c'est la situation dans la *Notitia Galliarum*, 9, § 5 et 9, *civitas Basiliensium* et *castrum Rauracense* ; Augst est encore chef-lieu de *civitas* et un siège d'évêché au temps du concile de Cologne en 346 [*Justinianus Rauricorum*], et sans doute encore sous Julien. Et c'est pour cela que j'hésite de moins en moins à placer Robur à Bâle même et à lire chez Ammien *Basiliam quod appellant accolæ Robur* : le *munimentum* visé par Ammien serait distinct de Bâle ou Robur, mais à chercher uniquement sur le terroir même de Bâle et peut-être sur le terrain où elle s'est développée. — Si vraiment c'est à Valentinien, qu'est dû d'avoir compris la merveilleuse situation de Bâle, supérieure pour la défense du Rhin à celle de l'Augst d'Auguste, c'est un singulier mérite à l'actif de cet empereur. Il a dû se rendre compte du peu de profit que dans certaines circonstances la défense militaire de la frontière avait tiré de la situation d'Augst. — Quant à Augst ou *Rauraca*, je rappelle que, depuis la fin du siècle précédent, elle n'est plus sur l'emplacement primitif, à Basel-Augst, mais plus près du Rhin, à Kaiser-Augst, sous forme de castrum de médiocre étendue.

⁴ C'est cette inspection constante de la frontière qui explique pourquoi Valentinien, à la différence de presque tous les empereurs, date tant d'ordonnances de localités intimes, qui ne sont que des castra, des stations ou des villas fortifiées de la frontière ou de ses abords, qu'il visite ou construit (de même, autour de Reims). — En 368, *Novo Mansione* (? ; 20 sept., C. Th., I, 6, 6). — En 369, *Tyberiadæ* (on a supposé *Tibertacus*, station près de Cologne, *Itin. Ant.*, p. 375, W. ; 4 mai, C. Just., III, 12, 4) ; *Conplati* (près de Trèves : j'ai peine à corriger en *Confluentibus*, Coblentz ; je préfère à la rigueur *Commlingen* sur la Sarre, à quoi on a également songé [sur la route de Trèves à Saverne ?] ; 17 mai, C. Th., VIII, 7, 10) ; *Martiatici* (l'hypothèse *Mattiacum* est difficile à admettre ; 4 juin, X, 19, 6) ; *Altaripe* (Altripp, près de Spire ; 19 juin, XI, 31, 4) ; *Bristaci* (30 août). — En 370, *Altino* pour *Alteio* [cf. X, 4, 3] (Alzei ; 15 août, XI, 31, 5). — En 371, *Contionaci* (Konz près de Trèves, peut-être au carrefour des routes de la Moselle et de la Sarre ; 29 juin, 12 et 20 juillet, 7 et 10 août ; IX, 3, 5 ; XI, 1, 17 ; II, 4, 3 ; C. Just., VI, 22, 7 ; C. Théod., IV, 6, 4) ; *Nasonaci* (Nassogne en Luxembourg belge, peut-être station militaire

Alors, le principal adversaire de roi alaman du Taunus, de la Hesse et du Nassau, Macrien, se décida à traiter (374)¹. Sur la rive droite du Rhin, une entrevue solennelle réunit le Barbare et l'empereur. Valentinien montra avec l'appareil grandiose d'un Auguste, Macrien, entouré de ses bandes hurlantes et gesticulantes. Mais l'entretien s'acheva dans le calme et la confiance, des serments furent prêtés par les deux chefs². Et désormais, soit respect pour sa parole, soit orgueil d'avoir été traité d'égal à égal, Macrien se comportera en allié fidèle de Rome, en ami sincère et complaisant des empereurs³.

Ce traité, le plus important qu'un chef latin ait conclu avec un dynaste rhénan, pouvait marquer une ère nouvelle pour les deux pays⁴. Que Rome parvint à imposer à tous les rois de la rive droite la paix et le travail, et elle ferait d'eux les avant-gardes de la civilisation et les bastions de son Empire⁵. Les Francs de la Germanie Inférieure acceptaient pour la plupart ce beau rôle⁶ : récemment envahis par les pirates saxons, le Saliens de la Batavie et du Brabant s'étaient bien gardés de faire cause commune avec eux, ils avaient souffert en Romains, jusqu'au moment où l'armée de la frontière était venue les délivrer⁷. A l'autre

au carrefour de la route qui de Tongres menait d'un côté à Trèves par Arlon et de l'autre à Reims ; 30 mai, 5 juillet, 22 août ; VIII, 7, 12 ; VI, 7, 1 ; VI, 4, 21). — En 373 ? *Alteio* (Alzei ; 4 avril ; X, 4, 3). — En 374, *Robore* (Bâle ; 10 juillet, VIII, 5, 33).

¹ Ce *Macrianus* en 359 paraît établi du côté du Neckar, vers les Burgondes. (XVIII, 2, 15), si du moins c'est le même personnage. En 370, il paraît encore en contact avec les Burgondes (XXVIII, 5, 8-9 ; cf. XXX, 7, 11). En 371, il semble qu'il touche au contraire au Rhin du côté de Mayence et de Wiesbaden (XXIX, 4, 2), sans doute à la suite d'un déplacement et d'un accroissement de puissance (*auctum inter crebras mutationes sententiarum, in nostros adultis viribus exurgentem*). Il devait être en particulier roi chez les Bucinobanies, pagus alaman en face de Mayence (XXIX, 4, 7). Il semble bien que Macrien ait tendu à fonder un grand État alaman.

² En 374, sur la rive droite du Rhin, face à Mayence ; XXX, 3, 4-6. *Fœdus sollempni ritu impletum* ; 3, 7.

³ Ammien, XXX, 3, 7. Valentinien a dû l'autoriser ou l'aider à se constituer un vaste État des deux côtés du Taunus entre le Mein et la Sieg ; mais il finit par s'en prendre aux Francs (Ripuaires ??) et fut tué chez eux, in Francia, par le roi (de ces mêmes Francs ?) Mallobaud, général de l'Empire ; Ammien, *ibid.*

⁴ En somme, ce sont autant d'efforts faits dans la région de l'ancien *limes* pour organiser un système de royaumes vassaux, au lieu et place de l'autorité directe des temps des Antonins et des Sévères.

⁵ Il y eut également, je pense, des négociations avec les chefs du Brisgau (en 368 ; Ammien, XXVII, 10, 3 ; XXX, 7, 7), dont l'ancien roi, Vadomar, servait alors l'Empire, ou il avait été duc de Phénicie (Ammien, XXI, 3, 5 ; XXVI, 8, 2 ; XXIX, 1, 2). — Remarquez le curieux règlement sur les fournitures auxquelles ont ou n'ont pas droit les *regales* ou leurs *legati* lorsqu'ils traversent le Rhin (en 367, adresse à Jovin ; C. Th., VII, I, 9).

⁶ Même chez les Ripuaires [??], en supposant que le fameux Mallobaud, qui fut général de l'Empire, ait été roi chez eux (Ammien, XXX, 3, 7). — Sauf les Francs pirates de la mer du Nord, qui doivent n'être autres, chez Ammien, que les Frisons, et qui font cause commune avec les Saxons.

⁷ En 370. Orose, VII, 32, 10 ; Ammien, XXVIII, 5, 1-7 ; XXX, 7, 8 ; l'affaire fut soutenue par le *comes* [de la Germanie Inférieure ? des deux Germanies ?] *Nannenus*, puis par le *magister peditum Severus*. Je suppose les Saxons venus par mer, débarqués au débouché de la Meuse, en aval de Bois-le-Duc, et prenant la route de Tongres à travers le Brabant des Saliens, et la défaite des Barbares quelque part sur la route, près d'un vallon creux (*in valle abdita*) et d'un carrefour (*divortium itineris*), où guettaient les cataphractaires romains (XXVIII, 5, 5-6). Les chroniqueurs placent le lieu de la bataille *Deusone in regione Francorum* (Jérôme, ad a. Abr. 2389 [373] ; Cassiodore, p. 152,

extrémité de l'Europe, le glorieux souverain des Goths du Danube, Hermanaric, bâtissait son Empire sur le modèle de celui de Rome, et le gouvernait avec intelligence et sagesse, dans l'admiration et non point dans la haine de Constantinople, laissant libre accès aux marchands grecs¹ et aux prêtres de l'Évangile². Si les évêques de Gaule et d'Illyrie comprenaient leur double devoir de Romains et d'apôtres, si la propagande religieuse complétait l'œuvre des traités et de la muraille de Valentinien, si l'Empire chrétien concentrait à sa frontière les forces associées de sa vie politique et de son influence morale, l'Europe tout entière verrait peut-être changer le cours de ses destinées, et n'aurait plus à craindre le retour offensif de la Barbarie³.

Mais il fallait que son empereur ne quittât pas la frontière, qu'il oubliât le Tibre pour le Rhin et l'Italie pour la Gaule.

V. — LES BEAUX JOURS DE TRÈVES⁴.

Trèves pouvait être la capitale de ce monde nouveau⁵. Elle arriva sous Valentinien à l'apogée de sa vie impériale. Le prince ne la quittait presque jamais, si ce n'est pour guerroyer à son voisinage. S'il était obligé de passer en Italie, il s'arrêtait à Milan⁶. On peut douter qu'il ait jamais visité Rome et pris séance au sénat.

Mais le sénat venait à lui, et l'empereur recevait ses délégués dans le palais de Trèves⁷. C'étaient les chefs de l'aristocratie romaine, les plus grands noms de la

Mommsen) : il s'agit sans doute de la localité célèbre par son temple d'Hercule (*Deusoniensis*) ; j'incline à croire que cette localité, et par suite le lieu de la bataille, n'est autre que le *Dispargus* des Francs Saliens, que je place à Diest, au passage de la Demer. En tout cas, il s'agit d'un lieu de la Toxandrie ou du Brabant.

¹ Ammien, XXXI, 6, 5 ; XXII, 7, 8.

² Ce dernier point me paraît résulter du rôle d'Ulphilas et de l'intensité et du succès de la propagande chrétienne au nord du Danube ; Socrate, IV, 33 ; Sozomène, VI, 37 ; Philostorge, II, 5 ; etc. ; cf. Tillemont, *Mémoires*, VI p. 604 et s. ; Bessell, *Das Leben des Ulfilas*, 1860.

³ La seule critique qu'on pourrait adresser à Valentinien, et qui serait très grave, c'est, à la différence de Julien, de ne s'être point assez préoccupé de la défense maritime et des affaires de pirates, aussi dangereuses que jamais. Aucun texte ne parle de flotte au cours de son règne sauf à propos de la guerre de Théodose contre les *Scotti* ou Irlandais (*bellis navalibus*). J'hésite cependant à formuler ce reproche.

⁴ Voici la liste des préfets de Valentinien. De 363 [?] à 366, *Germanianus*. — En 367, Florentius, qui est sans doute autre que l'ancien préfet de Julien ; *Code Théod.*, XIII, 10, 5. — J'ai de grands doutes sur la préfecture gauloise de *Probus* (*Sex. Petronius Probus* ; cf. Seeck, *Real-Enc.*, l. c., 2205-6) en 367 (*C. Théod.*, XI, 1, 15 [366 ?] ; *C. Just.*, VII, 38, 1) — De 368 à 371, *Viventius* (*Rufius Viventius Gallus* ??) (*C. Th.*, VIII, 5, 30 ; VIII, 7, 10 ; XII, 1, 75). — Enfin, de 371 à 376, le fameux *Maximinus*, célèbre par ses cruautés (*C. Just.*, VI, 22, 7. *C. Théod.*, IX, 24, 3 ; IX, 19, 4, 16 avril 376 ; Ammien, XXIX, 3, 1 ; XXVIII, 1, 41). — On a l'impression que Valentinien laissait ses préfets assez longtemps en charge, et les choisissait parmi d'anciens fonctionnaires rudes et capables, et parfois, comme Maximin, d'une excessive sévérité. Voyez la comparaison faite par Ausone avec les temps de Gratien.

⁵ Comparez le rôle d'Aix-la-Chapelle sous Charlemagne.

⁶ Peut-être seulement au début de 374 (Seeck, *Regesten*, p. 244, d'après la loi du 5 février, *C. Th.*, XIII, 1, 10).

⁷ Symmaque en 369-370 (*Orat.*, III, du 25 février 369, à Gratien ; p 330, Seeck), à l'occasion de l'*aurum oblatum*. C'est lors de ce voyage qu'il se lia avec Ausone, qu'il

terre latine. Aux fêtes impériales des consulats et des anniversaires, l'Occident accourait sur les bords de la Moselle pour entendre les rhéteurs officiels célébrer en leurs panégyriques la gloire de Rome et d'Auguste¹. Sur les routes qui conduisaient à Trèves, on montrait aux illustres voyageurs les forteresses qui rappelaient le

souvenir de Constantin², les colonies de paysans sarmates qu'on avait fait venir du Danube pour labourer les terres de Belgique³, et les champs de bataille où les Césars avaient combattu les Barbares : et ces noms de vaincus et ces vestiges des grandes guerres faisaient de la Gaule, en prestige et en gloire, la rivale de l'antique Italie. On eût dit que l'histoire du monde se concentrait sur les rives du Rhin et de la Moselle.

Au milieu de la foule des soldats et des dignitaires circulaient les lettrés de l'Empire, rhéteurs et poètes. Car Valentinien, en digne héritier de Marc-Aurèle et d'Hadrien, les aimait et les attirait. Il avait compris la part qui revenait au travail intellectuel dans la puissance morale du peuple romain, et que la renommée de Cicéron et de Virgile était une source d'unité et d'énergie comparable à la discipline militaire ou à l'ordre administratif⁴. Pour son fils Gratien, dont il fit par ailleurs un soldat excellent, il choisit comme précepteur Ausone, professeur à l'Université de Bordeaux, le plus fameux des maîtres de ce temps ; et il l'accueillit au palais, non pas en domestique, mais en ami, lui discernant des titres et des honneurs qui firent lui l'égal des plus nobles⁵. Et le rhéteur d'Aquitaine s'apprêta à devenir aussi le Virgile des Augustes de Gaule, et il célébra dans ses vers les charmes de la Moselle, tout ainsi que le poète de Mantoue avait chanté la divine fortune du Tibre⁶.

accompagna sans doute au delà du Rhin (*Epist.*, I, 14, p. 9, Seeck, Ausone, *Epist.*, 18, 7). — Je me demande si la *curia* dont parle Ausone dans sa *Gratiarum actio* (1, 5) est bien le sénat de Trèves et ne vise pas plutôt les délégations du sénat romain.

¹ Outre la *Gratiarum actio* d'Ausone, discours de Symmaque : 1^o du 25 février 30, 2^o du même jour et pour la même circonstance à Valentinien (*Oratione*, 1), 3^o du 1er janvier 370, à l'occasion du troisième consulat de l'empereur (*Or.*, II).

² Neumagen : *Noviomagus, divi castra inclita Constantini* ; Ausone, *Mos.*, 11.

³ Ausone, *Mosella*, 9. Il est possible que la chose ait été faite à la suite d'une des nombreuses expéditions de ce règne contre les Sarmates (Ammien, XXVI, 4, 5, début du règne).

⁴ Ausone, *Mos.*, 2 et s. : sur la route de Trèves à Mayence on montrait à Bingen (*Viago*) l'endroit *æquavit Latias ubi quondam Gallia Cannas*. On interprète d'ordinaire comme s'il s'agissait d'une défaite des Gaulois, celle des Trévires en 70 par les Romains : mais il peut s'agir de toute autre défaite, par exemple sous Magnence ou sous Constance. Et je ne crois pas impossible qu'il s'agisse, au contraire, d'une défaite imposée par la Gaule aux Barbares, par exemple sous Maximien ou sous Constance.

⁵ Ausone dut être appelé sans doute en 365, Gratien (né en 350) étant âgé de six ans. Il fit passer son élève tour à tour par les cycles consacrés de la grammaire et de la rhétorique (cf. t. VIII, ch. V, § 3), et son avancement dans la carrière des honneurs fut sans doute en rapport avec le passage de son élève d'un cycle à l'autre ; Valentinien le fit tour à tour *comes* (*propter tua incrementa*, lors des classes de grammaire) et *quæstor* (*communis beneficii*, après l'avènement de Gratien en 367). Ausone, *Liber protrepticus*, V. 82 et s. ; *Gratiarum actio*, 2, 11.

⁶ L'idée lui en vint sans doute au retour (par Mayence) d'une campagne où il accompagna les deux Augustes (en 269 ?) ; *Mosella*, 422 et s.

Aux yeux des Chrétiens eux-mêmes Trèves était une métropole de foi et de travail¹. Elle avait été chère au premier empereur qui s'était approché du Christ, Constantin. Deux de ses évêques, Maximin et Paulin, s'étaient signalés dans le bon combat contre l'hérésie. Elle avait servi d'asile au grand Athanase persécuté. Les écrits des prêtres d'Orient n'y étaient point inconnus². Une confrérie d'ascètes y vivait presque à l'ombre du palais impérial³. On y trouvait sans peine les ouvrages des évêques chrétiens, ceux d'Hilaire par exemple, et Jérôme les y copia de sa propre main⁴ Car dans son long voyage d'exploration et d'étude à travers le monde chrétien, il ne manqua pas de venir à Trèves et d'y faire un utile séjour⁵.

¹ Athanase, à la fin du règne de Constantin, au temps où l'on construisait la grande église, était déjà frappé de l'assiduité et de l'affluence des fidèles à l'église de Trèves (*Ad Const.*, § 15, *P. Gr.*, XXV, c. 613). — J'hésite à rapporter à cette époque l'envoi de missionnaires chez les Burgondes par les évêques de Trèves, si tant est qu'il faille accepter cette tradition (Orose, VII, 32, 13, dit *modo*, et ne parle pas de Trèves). De même, j'ai des doutes sur l'apostolat de Lubentius dans la région de la Lahn (*Acta*, 13 octobre, VI, p. 200 ; *Gesta Trevirorum ap. Pertz, Scriptorum*, VIII, p. 153).

² On y lisait, la traduction par Évagre de la Vie de saint Antoine par Athanase (Augustin, *Confess.*, VIII, 6, 15, *P. L.*, XXXII, c. 755, p. 182, Knœll). — Il faut lire chez Augustin l'émouvant récit que l'officier ou magistrat Ponticianus lui avait fait lors de son séjour à Milan (vers 386 ?). Pendant que l'empereur assistait à Trèves aux courses du cirque, trois de ses compagnons et lui allèrent se promener *in hortos muris contiguos*, au cours de la promenade, deux d'entre eux entrèrent dans une petite maison (*casa*) où vivaient en commun un petit groupe de Chrétiens, et, là trouvant un exemplaire de la Vie d'Antoine (sans doute le livre essentiel de cette communauté), ils se mirent à la lire. Alors l'un d'eux, qui était fonctionnaire impérial (*agens in rebus*), saisi d'enthousiasme, jura de se consacrer lui aussi à la vie sainte. Et son compagnon l'imita. Et tous deux restèrent dans la maison. Ils avaient des fiancées, qui, elles aussi, se consacrèrent alors à Dieu. — Je placerais volontiers cette scène pendant, les séjours de Gratien à Trèves, entre 375 et 381. Il ne faut point d'ailleurs considérer ces hommes comme des moines et leur maison comme un cloître : c'étaient de simples laïcs, ayant fait vœu de pauvreté ou de chasteté ; et il n'est pas sûr que la maison ou plutôt la cabane, *casa*, ne fût pas surtout leur lieu de réunion : c'est une confrérie libre et non un monastère, et il faut rapprocher cela des *Continents* de Victrice (*De laude sanctorum*, § 3, *P. L.*, XX, c. 445). Et cela diffère également du séminaire de Marmoutier. L'institution monastique a pris les formes les plus diverses avant de trouver ses règles et son office. Cf. t. VIII, ch. VI, § 1 et 13.

³ Voir la note précédente.

⁴ *Interpretationem Psalmorum Davidicorum et De synodis librum quæ* [var. *quem*] *et* [pour le compte d'un ami] *apud Treviros manu mea ipse descripseram* ; Jérôme, *Epist.*, 5 (*P. L.*, XXII, c. 337 ; p. 22, Hilberg).

⁵ Vers 372 ? Il alla de Rome en Gaule vers sa vingtième année (*adolescentulus*) avec son compagnon d'études Bononus (*Adv. Jov.*, II, 7, *P. L.*, XXIII, c. 296). C'est en Gaule qu'il résolut de se consacrer au Christ (*Epist.*, 3, § 5, *P. L.*, XXII, c. 334 ; p. 17, Hilberg). Son séjour à Trèves est mentionné, *Epist.*, 5 (cf. n. précédente) ; ce séjour résulte encore de la remarque qu'il a faite des analogies entre la langue des Trévires et celle des Galates. On a dit qu'il aurait subi à Trèves l'influence de moines ou d'ascètes gaulois (cf. Augustin, *Conf.*, VIII, 6, 15) ; cela me paraît difficile, mais non impossible, à la date de 372. Sur ce voyage, en dernier lieu Cavallera, *Saint Jérôme*, I, I, 1022, p. 179.

VI. — LES DERNIÈRES ŒUVRES D'HILAIRE.

Ce n'est cependant pas à Trèves que se décidaient alors les destinées de la Gaule chrétienne. Ses capitales morales étaient les résidences de ses deux plus grands évêques, Hilaire de Poitiers et son disciple Martin de Tours.

Hilaire trouva dans Valentinien un empereur tout différent de ce Constance qu'il avait traité de suppôt du diable. C'était, du souverain tolérant, le type absolu, et il faut descendre très bas dans l'histoire générale du monde pour trouver une pratique aussi parfaite de l'esprit de conciliation. Chrétien pour son compte, Valentinien demeura neutre dans toutes les affaires de religion ou les disputes de sectes, il n'inquiéta personne pour le fait de ses croyances, il n'imposa les siennes à personne¹. Païens à leurs temples, Chrétiens à leurs églises, jamais la piété ne fut plus libre, et jamais le Christianisme gaulois ne fut plus maître de ses destinées².

Peut-être Hilaire, en dépit de ses colères contre les interventions impériales, eût-il préféré une politique plus agressive à l'encontre de l'hérésie. Il aimait avant tout la bataille³, soutenu par ses dernières victoires et par le jugement de Dieu, qui avait fait périr tour à tour l'Antéchrist et l'Apostat. Au lendemain de la mort de Julien⁴, il se rendit de Poitiers à Milan⁵, pour combattre le chef de l'Arianisme

¹ Ammien, XXX, 9, 5 : *Hoc moderamine principalus inclaruit quod inter religionum diversitates medius stetit, nec quemquam inquietavit neque ut hoc coleretur imperavit aut illud, nec interdictis minacibus subjectorum cervicem ad id quod ipse coluit inclinabat, sed intemeratas reliquit has partes ut reppenit* ce dernier mot semble bien indiquer la continuation de la politique de Julien. De même, Ambroise, *Epist.*, 21, § 2, *P. L.*, XVI, c. 1003 ; Sozomène, VI, 6, *P. Gr.*, LXVII, c. 1309 ; 7, c. 1312 ; Philostorge, VIII, 8, p. 129, Bidez. II va sans dire que Valentinien rétablit la libelle d'enseignement supprimée par Julien (*Code Th.*, XIII, 3, 6 [de Jovien ?]), et interdit à nouveau les *sacra nocturna*, que Julien avait rétablis (loi de 364, *C. Th.*, IX, 16, 7 ; Zosime, IV, 3, 3). Ses autres lois religieuses ne visent que l'astrologie ou les opérations magiques (IX, 16, 8-10). Et il déclare avec une réelle grandeur dans une de ces lois (IX, 16, 9), que chacun doit être libre en matière de culte : *Testes sunt leges a me in exordio imperii mei datæ, quibus unicuique, quod animo inbibisset, colendi libera facultas tributa est*. Valentinien, évidemment, quoique chrétien, a dû penser sur les choses religieuses ce que dit le païen Symmaque dans un passage célèbre (*Epist.*, X [Relat.], 3, § 10, p. 282, Seeck) : *Quid interest qua quisque prudentia verum requirat ? Uno itinere non potest perveniri ad tam grande secretum*.

² Je ne suis qu'un laïc, faites vos affaires à votre guise, je n'ai rien à y voir, tenez vos assemblées comme et où vous voulez, répondit-il aux évêques qui lui demandaient à se réunir pour régler la foi (Sozomène et Philostorge, *l. c.*).

³ Je ne peux suivre Rufin (*Hist. ecclés.*, I, 31), lorsqu'il appelle Hilaire *natura lenis et placidus* (il peut y avoir une confusion avec Rhodanius ; Sulpice, *Chr.*, II, 9, 7). Ceci fait allusion seulement, je crois, aux démêlés d'Hilaire avec Lucifer de Cagliari, qui lui reprocha son désir de conciliation au cours de son exil. Lucifer échoua du reste dans sa tentative d'extrémisme : l'Occident n'eut pas son Donatisme, et cela, peut-être grâce à l'habileté d'Hilaire (Sulpice, *Chron.*, II, 45, 8).

⁴ Car j'hésite beaucoup à placer son voyage en Italie en 362-363, comme le fait Coustant (*Vita*, § 100) : je ne sais si Julien l'eut permis. — Après le concile de Paris, Hilaire écrivit son *liber contra Dioscurum medicum*, dédié au préfet Salluste ; Jérôme, *De v. ill.*, 100 ; *Epist.*, 70, § 5, *P. L.*, XXII, c. 668. L'ouvrage est perdu ; et il est remarquable que, malgré la gloire d'Hilaire, une part si importante de ses œuvres ait disparu.

⁵ Le vrai chef moral des Églises d'Italie, en ce temps-là était Eusèbe de Verceil, dont la vie et l'œuvre présentent de singulières analogies avec celles d'Hilaire. Celui-ci

occidental, l'évêque Auxentius¹ ; et ce fut, dans la capitale de l'Italie, de grandes batailles théologiques qui rappelèrent les jours de Sirmium, de Séleucie et de Rimini².

Mais Valentinien ne l'entendait point ainsi. Il voulut que chaque cité fût maîtresse de garder l'évêque de son choix, et que cet évêque fût maître d'enseigner la formule qui lui plairait. Je me demande parfois s'il ne rêva pas d'un Christianisme dégagé de ses conciles régulateurs et de ses catéchismes impérieux, où les Églises diocésaines seraient libres chacune de fixer son dogme et d'établir ses rites, une religion à vie municipale, sans cette allure de corps unique et universel obéissant à une seule loi et à une hiérarchie savante, sans cette cohésion en puissance mondiale pour laquelle les sectateurs du Christ avaient été jadis persécutés par l'Empire et qui risquait, plus que jamais, de lui faire maintenant obstacle ou concurrence³. Toujours est-il que sous le gouvernement de Valentinien les conciles furent rares en Occident : la Gaule n'en vit qu'un seul, à Valence et à la fin du règne⁴, et il n'eut à s'occuper que d'affaires morales et disciplinaires⁵. Quant à Hilaire, il fut invité à laisser tranquilles les Ariens de Milan et leur évêque, et à s'en retourner en Gaule⁶.

Cela ne désarma pas l'incorrigible batailleur. A défaut de sa présence, il renvoya sa parole en Italie, et il écrivit contre Auxentius un pamphlet à sa manière forte, où il donna libre cours à ses colères de prêtre et à ses subtilités de théologien⁷. Mais, privé de l'appui impérial, il ne réussit pas à gagner cette partie très difficile ; et Auxentius resta jusqu'à sa mort inébranlable sur ce siège de Milan où il avait résisté vendant vingt ans aux assauts de l'orthodoxie gauloise⁸.

Hilaire, pendant ce temps, en cette résidence de Poitiers qui parfois dut lui sembler une retraite, consacrait les dernières années de sa vie à de pieux travaux⁹ et à des créations utiles : il continua à commenter les Livres Saints¹, il

s'entendait d'ailleurs avec Eusèbe, tout en se réservant peut-être le premier rang (Rufin, I, 31).

¹ Évêque de Milan de 355 à 374.

² Voyez le *Contra Auxentium* d'Hilaire, *Patr. Lat.*, X, c. 609 et s.

³ T. VIII, ch. VI. § 1.

⁴ On peut hésiter sur la date, Athanase, aux dates de 369 et 371, parlant de synodes tenus en Gaule pour proclamer la vraie foi (*Épist. ad Afros*, § 1, *Patr. Gr.*, XXVI, c. 1029 ; *Épist. ad Epict.*, § 1, *id.*, c. 1052). Mais j'ai peine à croire qu'Athanase pense à autre chose qu'aux réunions du retour d'Hilaire. On place d'ordinaire le concile en 374 (le 12 juillet ?) ; Héfélé-Leclercq, I, p. 982.

⁵ Les quatre articles qui forment les Actes sont accompagnés, je ne vois point pourquoi, par une lettre à l'évêque de Fréjus ; Mansi, III, c. 491 et s. ; [Labat], *Conc. Gall. coll.*, I, c. 229 et s. ; Maassen, p. 190-1.

⁶ Il y eut d'abord, par ordre de Valentinien, une conférence où Hilaire fut convoqué avec une dizaine d'évêques en présence du questeur et du maître des Offices, ceux-ci évidemment, comme le remarque Constant, en qualité d'observateurs ou de témoins et non d'arbitres ou de juges (*Contra Auxentium*, *P. Lat.*, X, 7, c. 613-4). Ensuite, dit Hilaire (§ 9, c. 615), *jubeor de Mediolano proficisci, cum consistendi in ea [urbe] invito rege* [Hilaire se sert toujours de cette expression] *nulla esset libertas*. Ceci, sans doute après l'arrivée de Valentinien à Milan en novembre 364.

⁷ Ici, n. précédente.

⁸ Il fut remplacé en 374 par Ambroise. Chose étrange, nous verrons entre l'action d'Ambroise et celle de Martin les mêmes similitudes qu'entre celles d'Eusèbe et d'Hilaire.

⁹ On a dit qu'il copia de sa propre main des livres sacrés (*Diplomata* de Pardessus, I, p. 24 ; cf. *Vita ex scriptis*, § 112, *P. L.*, IX, c. 176).

interpréta les Psaumes de David², il composa des hymnes pour les cérémonies des jours de fêtes³, il décida ou il sanctionna la fondation, à Ligugé près de sa métropole, d'un monastère où ses prêtres vivraient en commun, à l'écart du tumulte et des tentations de la ville⁴ : et peut-être, en tout cela, s'inspira-t-il de ses souvenirs d'Orient de ces années d'exil où il avait appris tant de choses⁵. Enfin, il sut se choisir un collaborateur qui devint son principal héritier, Martin⁶.

¹ *Liber* ou *tractatus Mysteriorum*, cité par Jérôme (*De vir. ill.*, 100), retrouvé en 1887 dans le manuscrit d'Arezzo (Gamurrini, *S. Hilarii tractatus de Mysteriis*, Rome, 1887) ; édition de Vienne, LXV, Feder. — *Homilia* ou *tractatus in Job* (Jérôme, *De vir. ill.*, 100 ; *Apol. adv. Rufinum*, P. L., XXIII, c. 399 ; Augustin, *Contra Julianum*, II, 8, 27, P. L., XLIV, c. 692) : perdu sauf de petits fragments (*Patr. Lat.*, X, c. 723-4 ; édit. de Vienne, p. 230-1).

² *Tractatus in Psalmos* : conservé en grande partie (*Corpus* de Vienne, XXII, éd. Zingerle, 1891 ; à compléter par les découvertes récentes (*Setzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, *Ph.-hist. Classe*, CXXVIII, 1893 ; Delisle, *Bibl. de l'École des Chartes*, LXXI, 1910, p. 299 et s.).

³ Hymne ; Isidore de Séville, *De eccles. offic.*, I, 6, *Patr. Lat.*, LXXXIII, c. 743 ; Jérôme, *De viris ill.*, 100, et *Comm. in Epist. ad Gal.*, II, præf., P. L., XXVI, c. 355, où il remarque qu'Hilaire eut grande peine à former les Gaulois aux chants d'Église : *Hilarius... Gallos in hymnorum carmine indociles vocat*. Très peu en sont conservées : les unes depuis longtemps, mais d'authenticité discutable, trois par le ms. d'Arezzo ; cf. l'édit. de Vienne, LXV, p. 207 et s., p. 245 et s. De Labriolle (*Hist. de la litt. latine chrét.*, 2e édit., 1924, p. 331) a justement remarqué que ce qui nous reste de ces hymnes montre qu'Hilaire s'en est servi pour affirmer sa foi et y être encore homme d'action et de lutte. *Son séjour en Orient lui avait permis de se rendre compte de l'efficace propagande qu'est susceptible d'exercer la parole chantée*, dit de Labriolle, p. 330.

⁴ Ligugé, *Locoteiacus*, *Locotigiacus*, dans le diocèse de Poitiers, sur le Clain, à huit kil. de la ville, non loin des routes de Saintes et de Bordeaux. La fondation du monastère est rapportée à Martin, mais date de l'épiscopat d'Hilaire ; Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 7, 1 ; Fortunat, *V. Hilarii*, 12, 41 ; Grégoire de Tours, *De virtutibus s. Martini*, IV, 30 ; cf. *Revue des Ét. anc.*, 1910, p. 276 et s. ; 1922, p. 306 et s. — Ambroise, peut-être pour faire pièce à Martin, attribuait à Eusèbe de Vercell (mort peu avant 374) le premier monastère d'Occident (type Ligugé ou Marmoutier) ; *Epist.*, I, 63, § 66, P. L., XVI, c. 1207. Il est fort possible qu'il y ait lien entre l'œuvre d'Hilaire à Ligugé et celle d'Eusèbe.

⁵ Pour les monastères, voyez Athanase, *V. Antonii*, en particulier le prélude ; *Patr. Gr.*, XXVI, c. 835 et s. C'est peut-être à la même inspiration orientale que se rattache la fondation du monastère d'Eusèbe de Vercell, contemporain et compagnon de lutte d'Hilaire ; Ambroise, *Epist.*, I, 63, § 66, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1207. — Sur les origines de la liturgie gallicane, t. VIII, ch. VI, § 8.

⁶ De l'innombrable bibliographie de saint Martin (cf. Ulysse Chevalier, *Biobibliographie*, c. 3108-3112, et encore à compléter) Tillemont, *Mémoires*, X, 1705 ; Reinkens, *Martin von Tours*, 1876 ; Paul Albert, *Variétés morales et littéraires*, 1879, p. 64 et s. (très fines réflexions) ; Lecot de La Marche, *Saint Martin*, 1881 ; Régner, *Saint Martin*, 2e éd., 1907 ; Babut, *Martin de Tours*, [1913] (œuvre subtile et intelligente, mais trop agressive et de parti pris) ; Delehaye, *Saint Martin et Sulpice Sévère*, dans les *Analecta Bollandiana*, 1920, XXXVIII (particulièrement au courant). — Sur la valeur de Sulpice Sévère comme source, outre Tilleront : l'admirable édition de Jérôme De Prato, 1741-1754 ; Bernays (qui ne s'occupe que de la Chronique), *Ueber die Chronik*, etc., écrit en 1861, réimprimé dans les *Gesammelte Abhandlungen*, II ; Lavertujon, *La Chronique de Sulpice Sévère*, 2 v., 1896-9. — Les attaques contre Sulpice, peu fondées, datent au moins d'une certaine école du XVIIe siècle (voyez Joseph Antelmi, *De ætate sancti Martini*, etc., Paris, 1693). Là-dessus, *Revue des Études anciennes*, 1910, 1922 et 1923 (*Notes gallo-romaines*, XLVII, XCIII-XCIX).

VII. — MARTIN, ÉVÊQUE DE TOURS ; MARMOUTIER.

Martin¹, originaire des pays du Danube², était un ancien soldat du palais³, qui avait quitté le service pour se consacrer au sacerdoce⁴ mais à un sacerdoce à la façon d'Hilaire, d'action et de bataille. Il s'était mis aussitôt sous les ordres de ce grand chef⁵, et, pendant l'exil de l'évêque de Poitiers, on l'avait vu en Illyrie au temps des conciles⁶, à Milan lors des séjours de Constance⁷, comme pour y représenter la volonté de son maître absent. Hilaire de retour en Gaule, Martin l'avait aussitôt rejoint⁸. C'était lui qui servait d'exorciste au prélat⁹, fonction éminente dans l'Église de ce temps, car elle conférait l'autorité pour combattre les adversaires, le pouvoir de vaincre et chasser les démons fauteurs d'impiétés ou d'hérésies, d'arracher les âmes à Satan et à ses suppôts innombrables¹⁰.

1 Vu la contradiction des textes, deux systèmes sont possibles sur la date de la naissance de Martin (cf. *Revue des Études anciennes*, 1910, p. 261 et s.). 1° Naissance vers 316 (Grégoire de Tours, *Hist.*, I, 36), ce qui le fait *jam septuagenarius* en 385 (Sulpice, *Dial.*, II, 7, 4) c'est le système traditionnel, lequel rend très difficile le maintien de son service militaire sous Julien (raconté par Sulpice, *V. Mart.*, 2). 2° Naissance vers 335, étant donné qu'il a fait son service *sub Constantio, et sub Juliano*, qu'il l'a quitté sous Julien étant encore *in adulescentia* (Sulpice, *V. M.*, 2, 2 ; 3, 5) : système lancé autrefois sans succès par l'éditeur de Sulpice Giselinus [Ghyselinck] (édit. de 1574), et repris de nos jours par Reinkens (p. 244). J'hésite toujours entre les deux systèmes, mais sans cacher mes préférences pour le dernier, qui empêche de sacrifier le récit très circonstancié de Sulpice, lequel l'écrivit du vivant même de Martin et a pu le tenir de sa bouche. D'autre part, il est vrai, le rôle que j'attribue à Martin durant l'exil d'Hilaire, s'explique moins bien s'il n'est qu'un tout jeune homme.

2 *Sabaria Pannoniarum oppido oriundus*, Sulpice, *V. M.*, 2, 1. C'est aujourd'hui Stein-am-Anger. — Mais c'est peut-être le hasard du service militaire de son père qui le fit naître à Savaria ; car ses parents l'ont fait élever à *Ticinum* (Pavie), où ils se retirèrent (*V. M.*, 2, 1 ; 6, 3) et dont ils ont pu être originaires. Il y eut à Savaria, au cours du IV^e siècle, une garnison de *Lanciarii* (*Lancearii Sabarienses*, *Not.*, *Occ.*, 7, 82), qui étaient une légion d'élite, et le père de Martin a pu y servir.

3 *In adulescentia... inter scolares alas* : il s'agit des *scholæ* des troupes du palais, troupes d'élite placées sous l'autorité du *magister officiorum* (*Nat. dign.*, *Occ.*, 9), et dont nous parlons bien souvent ici.

4 En 356, âgé soit de quarante ans, ce que j'hésite toujours à accepter, soit de vingt ans. Sulpice (*V. M.*, 5, 2) dit qu'il refusa d'abord la prêtrise par modestie.

5 Sulpice, *V. M.*, 5, 1 : *Hilarius, cujus tunc in Dei rebus spectata et cognita fides habebatur*. Rien de plus naturel dans le Christianisme d'alors, que de voir un néophyte se chercher un maître.

6 A Sirmium en 357 ? On racontait qu'il avait été frappé de verges et expulsé (*V. M.*, 6, 4).

7 Sulpice, *V. M.*, 6, 1 et 4. Il vint deux fois à Milan, avant et après son séjour en Illyrie. De même, Constance a séjourné maintes fois à Milan en 356 et 357. A Milan, Martin eut des démêles avec Auxentius, *auctor et princeps Arrianorum*.

8 Sulpice, *V. M.*, 7, 1. — Sur la vraisemblance de ces voyages de Martin, *Rev. des Ét. anc.*, 1910, p. 273-275.

9 Nommé à cette fonction dès 356 ? Sulpice, *V. M.*, 5, 2. Il n'y a pas à s'étonner, au cas où on placerait sa naissance en 333, que Martin ait pu être fait exorciste à moins de vingt-cinq ans ; cf. Leclercq, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, V, I, c. 977. Et c'est peut-être à cause de son âge qu'il refusa la fonction supérieure de diacre, qui impliquait un ministère sacré (*diaconatus officio et ministerio divino* ; Sulpice, *V. M.*, 5, 2 ; cf. *exorcista gradu sed jam viturte sacerdos*, vers de Paulin de Périgueux, qui peut servir de commentaire, *V. s. Martini*, I, 190). — Cf., sur ces questions d'ordination, Duchesne, *Les Origines du culte chrétien*, 4^e édition, p. 349 et s.

10 Voyez l'article de Leclercq, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, V, I, c. 977.

Mais ce même Martin, au lendemain des heures de lutte, savait révéler à ces mêmes âmes les bienfaits de la retraite et de l'intimité avec Dieu, et il fut le fondateur, le premier chef du monastère poitevin de Ligugé.

La sainteté de sa vie, le succès de ses exorcismes, une nature tout à la fois ardente, agitée et méditative, un caractère droit et ferme, et cependant humain et charitable, de la bonne grâce et de la bonne humeur¹, lui valurent une rapide popularité parmi les vrais Chrétiens de la Gaule, j'entends les Chrétiens du peuple, ceux qui vivaient vraiment par la foi, par la confiance en Dieu et en ses prêtres. Quatre ans après la mort d'Hilaire², les fidèles de Tours allèrent chercher Martin pour faire de lui un évêque, en dépit de l'opposition de quelques dignitaires du haut clergé³ (372⁴).

Sa première œuvre épiscopale fut pour continuer la tâche commencée avec Hilaire son maître : il fonda près de Tours le monastère de Marmoutier, qui ne tarda pas à devenir le modèle de l'institution, l'ancêtre respecté de tous les couvents de Gaule⁵.

Mais que ces mots de couvent et de monastère ne nous égarent pas sur le caractère de Marmoutier. Il y a là surtout des jeunes gens, des adolescents, qu'on prépare à la vie, et non pas qu'on retire d'elle ⁶. Le vrai nom de ce groupement d'hommes serait celui de séminaire. Ils sont destinés, non point à vivre et à mourir dans cette retraite, mais à essaimer dans le vaste monde pour y devenir diacres, prêtres ou évêques⁷. On les élève dans la vocation sacerdotale, leurs occupations les destinent uniquement à l'Église militante : point de travail à la terre, la lecture des Évangiles, la copie des Livres Saints, et, surtout, l'assistance à l'évêque dans ses tournées et ses missions, à la fois l'école et l'apprentissage du gouvernement des âmes⁸. Entre Marmoutier et l'évêché,

¹ Voyez la *Vita Martini* de Sulpice Sévère, en particulier 27. Je considère seulement le *nemo vidit ridentem* comme visant le rire et non pas la bonne humeur.

² On placera la mort d'Hilaire en 367-368 (cf. Sulpice, *Chron.*, II, 45, 9 [qui paraît songer à 366] ; Jérôme, *Chron.*, ad a. Abr. 2384 [368] ; Grégoire (*Hist.*, I, 39), soit le 1er novembre ([367], jour de l'anniversaire, natale ?), ou le 13 janvier ([368], jour de la translation des reliques ? *Martyrol. Hieronym.*, p. 8 de l'édition des Bollandistes). Reinkens (p. 320) propose le 1er novembre 366.

³ *Nonnulli ex episcopis... repugnabant* ; Sulpice, *V. M.*, 9, 3-4.

⁴ Sans doute le 4 juillet 372 ; Grégoire, *Hist.*, X, 31 [paraît songer à 371], et *De virt. s. Mart.*, I, 6 ; cf. Tillemont, *Mém.*, X, p. 774-5. Dans un sens tout différent, Babut, p. 304 et s.

⁵ Cf. Sulpice, *V. M.*, 10, 9. Sulpice parle de 80 jeunes gens environ dans le couvent. — Le nom de Marmoutier vient de *Majus [Majorem] Monastertum* (Grégoire, *Hist. Franc.*, X, 31, p. 444, Arndt), qui a dû lui être donné par rapport à Ligugé.

⁶ Sulpice, *V. M.*, 23, 1-2. Remarquez l'expression de *nutrire*, qui est constante en Occident pour ces monastères du IV^e siècle. D'un de ces moines, Sulpice dit (*Dial.*, III, 15, 4) : *Qui a PRIMIS ANNIS in monasterio inter sacras ecclesiae disciplinas ipso Martino educante crevisset* ; ailleurs, il se sert du mot *discipuli* (*V. M.*, 10, 5). Remarquez encore que beaucoup de ces jeunes gens que nous appelons des moines de Marmoutier, étaient des fils de grandes familles (*multi nobiles*, Sulpice, *V. M.*, 10, 8 ; *adulescens nobilissimus*, 23, 1), et que l'on put même reprocher à l'un d'eux d'avoir esclaves et chevaux (Sulpice, *Dial.*, III, 15, 2).

⁷ *Plures ex eis episcopos vidimus* (Sulpice, *V. Mart.*, 10, 9) ; *qua esses civitas cuit ecclesia quæ non sibi de Martini monasterio cuperet sacerdotem ?*

⁸ Sulpice, *V. M.*, 10, 5 : *Discipuli fere octoginta ad exemplum beati magistri* ; 10, 6 : *Scriptoribus.... minor ætas deputabatur, majores orationi vacabant* ; 10, 3-4 ; 10, 9 ; 11, 3.

les rapports sont constants ; l'un ne va pas sans l'autre. Martin, sauf affaires à régler ou offices à célébrer, ne quitte pas le monastère, il vit avec ses élèves, qui sont ses ouailles de prédilection¹. S'il s'absente au loin, quelques-uns l'accompagnent², et il leur montre comment et pourquoi on est chef d'Église. Il veut avoir un jour pour successeur un de ses prêtres de Marmoutier³, et en attendant il les offre ou il les envoie comme évêques aux diocèses de la Gaule, grands ou petits. Marmoutier fut, sa vie durant, la pépinière des évêchés gaulois⁴.

Or, ce qui manquait précisément à l'Église depuis sa fondation, c'était de veiller au recrutement de ses chefs. Ils étaient trop souvent choisis au hasard, au gré des riches protecteurs du diocèse ou par la collusion intéressée des évêques du voisinage⁵, plus rarement dans un élan d'enthousiasme populaire qui paraissait alors d'inspiration divine. Il en résultait un personnel très mêlé, où, à côté d'un apôtre comme Martin ou d'un lettré comme Hilaire, se trouvaient des fils de nobles familles, qui voyaient dans l'épiscopat un honneur pareil à ceux du siècle, avec ses privilèges, sa vie fastueuse, ses grands repas et ses voyages à la cour. En face de ces évêques médiocres et mondains, Martin de Tours, comme son contemporain Ambroise de Milan, préparait l'avènement de véritables pasteurs des peuples suivant la formule de Jésus-Christ.

VIII. — LE CHRIST, MODÈLE DE MARTIN.

Lui-même, dans sa vie, prenait le Christ, pour modèle⁶. Martin est, je crois, le premier de cette lignée interminable de prêtres et d'hommes qui voulurent vivre la vie du Christ, et pour qui elle fut non seulement une leçon et un exemple, mais une manière d'être de leur corps et de leur âme. En cela encore, eux et lui ont manifesté l'excellence, la beauté irréductible du Christianisme, qui a mis à son origine une figure divine d'homme, et telle, qu'elle pût devenir pour tous les hommes l'idéal souverain de la vertu et de la bonté⁷.

A Marmoutier, Martin vivait de la vie de ses moines⁸, et il ne s'en départait même pas aux heures de résidence à Tours⁹. C'était l'absolue sévérité dans son costume, le manteau à longs poils et la tunique de bure du paysan gaulois¹⁰ ; c'était la frugalité à sa table¹¹, et, à de certains jours, l'abstinence du jeûne, rituel ou spontané¹². Mais il évita toujours les rigueurs de l'ascétisme à la mode

¹ Sulpice, *V. M.*, 10, 3-4.

² Sulpice, *V. M.*, 11, 3.

³ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 1. p. 59, 17, Arndt.

⁴ Sulpice, *V. Mart.*, 10, 9.

⁵ Cf. Sidoine Apollinaire, *Epist.*, IV, 25 ; VII, 5 et 9. Et de tels faits ont dû se passer en Gaule dès le IV^e siècle.

⁶ *Numquam in illius ore nisi Christus* ; Sulpice, *V. M.*, 27, 2.

⁷ Comparer, t. VI, ch. IV, § 15, l'idéal souverain dans la Gaule païenne.

⁸ Sulpice, *V. M.*, 10, 1-2.

⁹ *Adhærenti ad ecclesiam cellula* ; Sulpice, *V. M.*, 10, 3.

¹⁰ *Veste sordidum* (Sulpice, *V. M.*, 9, 4) ; *amphibalus* (Sulp., *Dial.*, II, 1, 5) qui doit être l'équivalent de l'*amphimallum* ou de l'*amphitapa* : c'est le manteau ou vêtement de dessus ; *veste hispida* [la tunique], *nigro et pendula pallio* [le manteau] (Sulpice, *Dial.*, II, 3, 2). Je n'accepterai guère pour Martin le *camelorum sætis vestiebantur* attribué à quelques-uns de ses moines (*V. M.*, 10, 8).

¹¹ *V. M.*, 26, 2 ; 10, 7.

¹² *V. M.*, 26, 2 ; 10, 7.

chez les moines d'Orient, macérations inutiles ou tortures contre la chair¹. Sans doute il reconnut la justesse de ce qu'un de ses disciples devait dire plus tard, qu'en Gaule un moine même doit manger à sa faim². Et ce serait une singulière méprise pour un historien, que de comparer cet évêque simple, modeste et sobre, ennemi de tous les excès, vivant au milieu de ses élèves et des meilleurs des fidèles, toujours prêt à sortir de sa retraite et en quelque sorte de lui-même, ce serait une injustice que de le comparer à ces anachorètes de l'Égypte, enfermés dans leurs cellules, abîmant leurs corps sous le jeûne et leurs âmes sous la prière, inactifs et inutiles, et chez qui la piété n'était plus qu'une forme de l'égoïsme et de la vanité³.

Mais ce même Martin faisait aussi contraste avec une autre catégorie de prêtres, celle des lettrés, interprètes subtils de l'Écriture, analystes infatigables de la substance divine. A cet égard, il réagit contre son maître Hilaire⁴ : il ne connaît que la Bible, et il l'explique le plus simplement possible⁵. Sur elle, il n'écrira rien. Aucun ouvrage ne nous est resté de lui. C'est un prêtre qui enseigne le catéchisme, un prédicateur qui invite à la foi, ce n'est pas un docteur de l'Église, et il ne semble pas qu'il ait brillé dans les discussions des conciles. Mais il n'en ressemblait que davantage au Christ, prêchant la bonne nouvelle sur les montagnes de la Galilée.

Il acheva de lui ressembler par la foison de miracles qui s'opéraient à son contact. En ceci, je touche à l'élément le plus mystérieux de la vie de Martin, et qui a été pourtant le plus fertile en conséquences pour la vie dévote de la France chrétienne. Ses contemporains ont vu en lui un puissant faiseur de prodiges, la postérité l'a répété, et comme, même couché en son tombeau, Martin a continué sa tâche merveilleuse, il est devenu le plus grand saint de la France⁶. Qu'y a-t-il exactement sous les récits de ce pin consacré aux dieux que l'évêque fait abattre et qui se détourne de soi-même pour ne point l'écraser dans sa chute⁷ ? de ce couteau qu'un paysan lance contre lui et qui disparaît dans les airs au lieu de l'atteindre⁸ ? de ce trône impérial qui s'enflamme et force Valentinien à se lever pour faire honneur au prélat⁹ ? et, ceci le miracle par excellence qui était le rêve secret de tous les saints de ce siècle¹⁰, de ce mort ressuscité à Ligugé avant même que Martin ne soit évêque¹¹ ? qu'y a-t-il dans ces épisodes innombrables

¹ *Temperamentum in abstinentia* ; 26, 2.

² Sulpice, *Dialogues*, I, 4, 6 : *Facis inhumane qui nos Gallos homines eogis exemplo angelorum vivere.*

³ Voyez tout le passage de Sulpice, *Dial.*, I, 24.

⁴ Cela ressort des actes et de la tenue habituelle de saint Martin, mais n'est indiqué par aucun texte (sauf peut-être n. suivante). La réaction est au contraire indiquée à l'endroit des prélats à caractère politique, mêlés à la vie publique et aux obligations mondaines (Sulpice, *Dial.*, I, 25, 6), et cela peut viser Ambroise, par ailleurs assez souvent en conformité d'attitude avec Martin.

⁵ *In absolvendis Scripturarum quæstionibus promptus et facilis* (V. M., 25, 6) : cela ne ressemble guère aux écrits d'Hilaire.

⁶ Sulpice, *Dial.*, III, 17, 6-7 ; Grégoire de Tours, *Hist.*, I, 39, et ses quatre livres *De virtutibus sancti Martini*.

⁷ *Pinus fano proxuna* (V. M., 13) : il doit s'agir d'un sanctuaire rural de la Mère.

⁸ V. M., 15, 3-4. Autre miracle de ce genre ; 15, 1-2.

⁹ Sulpice, *Dial.*, II, 5, 5 et s.

¹⁰ Cf., pour Ambroise, *Vita* par Paulin, § 28, P. L., XIV, c. 37.

¹¹ V. M., 7, 2 et s.

de malades guéris¹, de démons chassés², d'apparitions surnaturelles³, d'incendies éteints⁴, de pêches extraordinaires⁵, épisodes qui firent alors de la Touraine le plus beau champ de prodiges sur la terre chrétienne depuis que le Christ ressuscité avait quitté pour le ciel les chemins de la Palestine ? Était-ce illusions d'une minute chez des exaltés tout prêts à croire qu'un saint de Gaule pouvait renouveler les triomphes de Jésus⁶ ? Était-ce propos populaires greffant sur le nom de Martin la végétation éternelle des légendes habituelles à la crédulité humaine⁷ ? Martin se crut-il véritablement doué d'une puissance supérieure, d'une vertu venant de Dieu et lui donnant le droit d'agir en son nom⁸ ? ou bien, habitué de longue date aux pratiques et à la psychologie de l'exorcisme, avait-il acquis une influence à demi magnétique qui lui donnait un réel pouvoir sur les âmes faibles ou passionnées de son entourage ? Le même angoissant problème se pose pour Martin comme pour le Christ. Mais l'essentiel n'en demeure pas moins vrai, c'est que la Gaule fut sincère et convaincue, lorsque de son vivant elle lui reconnut le don de faire des miracles. Et ce renom le rendit plus célèbre encore, et même plus utile à la propagande chrétienne, que la sainteté de sa vie et l'excellence de ses fondations. Ce fut dès lors une gloire pour un Chrétien que d'avoir touché Martin et d'être baptisé de sa main⁹ ; et bien des païens à leur tour cherchèrent à s'approcher de lui.

Il resta quand même homme de bon sens et d'esprit critique. Souriait-il à moitié de ses miracles, lorsqu'il se déclarait moins apte à en faire depuis qu'il était évêque¹⁰ ? Car il se rendait bien compte que la prélature est un médiocre état de préparation à la sainteté, et qu'un dignitaire de l'Église attire les démons plutôt qu'il ne les écarte. Lui-même était l'ennemi des croyances irréfléchies et des crédulités rapides. C'était le temps où les Chrétiens de l'Empire recherchaient partout les tombes des martyrs et leurs corps sacrés, reliques qui devenaient les instruments inusables de nouveaux miracles¹¹. Martin, sans blâmer ces pieuses investigations, s'irritait de la légèreté ou de l'imprudance avec lesquelles elles étaient souvent conduites, et il s'emportait rudement contre ses ouailles, quand il les voyait affolées d'enthousiasme à la découverte d'un tombeau banal et se précipiter à la vénération de restes anonymes et d'ossements inconnus. Le peuple de Tours n'alla-t-il pas un jour jusqu'à honorer, comme sépulture de martyr, le lieu où avait été enterré un brigand de grande route ? Martin découvrit l'erreur et interdit au populaire ce culte aberrant et stupide¹² : il ne voulait dans

¹ *V. M.*, 16 ; 18, 3 et s. ; 19, 1-2 ; 19, 3 et s. ; *Dial.*, II, 2, 3 et s. ; III, 2.

² *V. M.*, 17 ; *Dial.*, II, 9 ; III, 6, 2 et s.

³ De saints, d'anges ou de démons ; *V. M.*, 21 ; 6 ; 22 (le diable vu *in personam* d'un dieu païen, sans aucun doute au cours des manœuvres de Martin contre les idoles) ; *V. M.*, 24, 4 et s. ; 14, 5 ; *Dial.*, II, 11.

⁴ *Vita Martini*, 14.

⁵ Sulpice, *Dial.*, III, 10.

⁶ Il y a évidemment parallélisme complet entre les miracles du Christ et ceux de Martin. Mais d'autre part, les uns et les autres sont également conformes aux types permanents des miracles dans le folklore de tous les peuples.

⁷ N. précédente.

⁸ *Per quem Dominus signum virtutis ostenderet* ; Sulpice, *V. M.*, 16, 6.

⁹ Voyez la fameuse inscription de Vienne : *Faedula, Martini quondam proceris sub dextera tinta* ; en 386 ? *Corpus inscr.*, XII, 2115.

¹⁰ *Dial.*, II, 1.

¹¹ Ammien, XXII, 11, 10 ; XVII, 7, 8. Cf. t. VIII, ch. VI, surtout § 6, 7 et 13.

¹² Sulpice, *V. M.*, II ; ceci, en un lieu situé entre Tours et Marmoutier, je pense à Saint-Symphorien. — Sulpice dit que l'erreur datait des anciens évêques [le pluriel pour le

son Église que des saints authentiques¹, l'erreur dans la foi lui était insupportable².

Il dut être gênant pour les pouvoirs publics, surtout sous Valentinien, homme d'autorité, sévère jusqu'à la cruauté, colère jusqu'à la folie³, dont les comtes ou les préfets ne risquaient pas d'outrepasser les ordres impériaux en se montrant impitoyables⁴. Martin leur tenait tête, en invoquant les droits de la charité chrétienne⁵. Il lui arriva d'arracher des prisonniers d'entre leurs mains⁶. Plaire à l'empereur lui était indifférent ; et son entourage dut batailler pour obtenir de lui qu'il fit à Trèves et au prince le voyage et la visite dont aucun évêque ne songeait plus à se dispenser⁷. L'on dit même que Valentinien le reçut fort mal, et la légende ajouta que Dieu intervint par un miracle pour protéger le saint contre les grossièretés de l'empereur.

IX. — GRATIEN, MARTIN ET L'ÈRE DES CONVERSIONS.

La Chrétienté de Gaule complétait donc rapidement sa dotation morale⁸. Hilaire lui avait donné l'unité dans la foi ; Martin et lui avaient créé les séminaires où se formaient ses prêtres ; Martin encore déposait en elle les germes de gloire et de sainteté qu'étaient ses miracles ; et grâce à lui enfin elle devenait un foyer de propagande.

La majorité des Gallo-Romains n'était point arrivée au Christ. Il demeurait le Dieu qu'on adore dans les grandes villes⁹, cher aux artisans, aux hommes des classes moyennes¹⁰. Mais les anciens cultes conservaient leur prestige parmi les

singulier ? il doit s'agir de Lidoire, le prédécesseur de Martin, de 337 ou 340 à 371 ou 372].

¹ C'est, je pense, pour combattre ces faux saints, sachant sans doute que la Touraine et la Gaule avaient produit peu de martyrs, qu'il dut rapporter à Tours des reliques des fameux saints milanais Gervais et Protas (Grégoire, *Hist.*, X, 31, p. 444, Arndt ; *In gloria martyrum*, 46) : peut-être c'est alors, en 386, qu'il fit le voyage de Vienne, pour aller au-devant de ces reliques (Paulin de Nole, *Epist.*, 18, 9). — On sait que la découverte des corps de ces deux saints par Ambroise en 386 a été un des plus grands événements de l'histoire religieuse de ce temps (Ambroise, *Epist.*, 22, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1019 et s.).

² *Non temere adhibens incertis fidem*, *V. Mart.*, 11, 2.

³ Cf. Sulpice, *Dial.*, II, 5.

⁴ Cf. Ammien Marcellin, XXVIII, I, 21 ; etc.

⁵ Pour Valentinien, *Dial.*, II, 5, 5 ; pour Maxime, *Dial.*, III, 11, 8.

⁶ Voyez sa lutte contre le *comes* Avitianus, qui paraît avoir été un juge enquêteur chargé d'une commission extraordinaire pour amener des inculpés à la cour (Sulpice, *Dial.*, III, 4, en particulier § 7). Il est possible qu'il s'agisse de l'enquête sur les Priscillianistes.

⁷ C'est sans doute le voyage obligé après son élection comme évêque, *eo fere tempore, quo primum episcopus datus est, fuit ei necessitas adire comitatum* (Sulpice, *Dial.*, II, 5, 5).

⁸ Il n'y a pas à parler ici du concile d'Aquilée en 381, si ce n'est pour rappeler la présence d'évêques gaulois, en particulier des provinces méridionales, ce dont se félicita saint Ambroise (on cite les évêques d'Orange, Grenoble, Nice, Lyon, *Octodurum* [Saint-Maurice] ; *Epist.*, I, § 9, *P. L.*, XVI, c. 930 ; Mansi, III, c. 590 et s.).

⁹ *Signurn quod perhibent esse crucis Dei, magnis qui colitur solus in urbibus Christus* ; dans le *Carmen bucolicum* (*Patr. Lat.*, XIX, c. 800 = Riese, n° 893) ; on attribue cette œuvre si curieuse à un *Severus Sanctus* [?] *Endelechius*, qui pourrait être un Gaulois ami de Paulin (*amicum meam Endelechium*, Paulin, *Epist.*, 28, 6).

¹⁰ Cela me paraît résulter et de ce texte (n. précédente) et de ce que nous savons des Chrétiens gallo-romains de ce temps.

populations rurales, qui étaient le plus grand nombre et la principale force du pays¹ : car, outre la masse énorme des paysans et des esclaves agraires, elles renfermaient ces puissants propriétaires terriens qui étaient alors les détenteurs de toute richesse et de toute influence². Ceux-ci, sénateurs pour la plupart, élevés comme Julien dans le culte de Rome et de l'hellénisme, de Virgile et d'Homère, ne se résignaient pas à renier les dieux dont les noms présidaient aux souvenirs glorieux ou charmants du passé de la patrie ou de leurs journées d'étude. Et les petites gens de la campagne, de leur côté, ne pouvaient consentir à un Dieu qui condamnerait à disparaître les Génies de leurs bocages sacrés.

L'oubli s'était fait sans doute sur beaucoup de noms divins. Jupiter et Hercule, malgré la tentative de Dioclétien et de Maximien, n'étaient plus que des mots d'école, la victoire de Constantin leur avait enlevé toute réalité³, et Martin se plaisait à traiter de *vieille bête* l'ancien dieu du Capitole, en qui personne ne croyait plus⁴. Mais Mercure gardait beaucoup de sympathies, et chez les paysans, dont il protégeait de ses idoles les collines et les fontaines⁵ et chez les lettrés, auxquels il rappelait le mystérieux Hermès, législateur du monde⁶ : en lui, c'était encore quelque chose qui survivait de l'antique Teutatès, présent partout et dominateur invisible, et, à Paris, Julien l'avait secrètement adoré. A côté de lui⁷, le Gaulois Bélénus, tantôt en Apollon et tantôt en Mithra, conservait ses fidèles et ses fêtes, lui aussi en sa double nature de roi du ciel pour les lecteurs de Julien⁸ et de génie de l'été pour les foules attroupées autour des feux du solstice⁹. Mais plus que par Mercure ou que par Apollon, la souveraineté du sol et des âmes était revendiquée par la Terre, mère et reine de tout et de tous, tutelle des cités qu'elle dominait de son front garni de tours¹⁰, gardienne des champs qu'elle fécondait au printemps du haut de son char traîné par ses bœufs solennels¹¹, mère de Mercure sous le nom de Maia, sœur d'Apollon sous le nom

¹ Cf. Zeiller, *Paganus*, 1917.

² Pour tout ceci, t. VIII, ch. III, § 1-4.

³ J'ai déjà indiqué qu'on avait regardé la victoire de Constantin comme la chute des *Herculii*.

⁴ *Jovem bruturn atque hebetem esse dicebat* (Sulpice, *Dial.*, II, 13, 6) ; le Diable ne prenait que de loin en loin la figure de Jupiter (V. *Mart.*, 22, 1 ; cf. *Dial.*, III, 6, 4). Sulpice Sévère réunit à Jupiter et à Mercure Venus et Minerve (V. *M.*, 22, 1).

⁵ C'est le caractère rural de Mercure qui explique qu'il ait donné tant de mal à Martin : *Diabolus in personam plerumque Mercuri se transfiguratum, voltibus offerebat* (V. *Mart.*, 22, 1) ; *Mercurium (Martinus) maxime patiebatur infestum* (*Dial.*, II, 13, 4 ; III, 6, 4).

⁶ Cf. Julien, *Orationes*, VI, p. 200, Sp. ; IV, p. 132, Sp. : Julien rattache volontiers les Muses à Hermès.

⁷ Les écrivains ne parlent guère de Mars : mais j'imagine que pour lui, comme pour Mercure, son caractère rural et son allure de démon personnel durent lui donner une certaine force de résistance.

⁸ Julien, *Orat.*, IV, p. 144 et 150, Sp., et tout le discours ; les Panégyristes ; Ausone, *Professores*, 5, 7 et s. — Il est possible que Martin ait eu affaire en particulier aux colonnes de la religion céleste.

⁹ Voyez, par exemple, la fête de la roue de feu (sur le territoire de la cité d'Agen), lancée du temple dominant la colline jusque sur la Garonne et ramenée au temple ; *Acta sanctorum*, 9 juin, II, p. 164. (saint Vincent d'Agen).

¹⁰ Voyez la *Tutela* de Bordeaux, représentée en Terre-Mère (Courteault, *Rev. des Ét. anc.*, 1922, p. 236 et s.).

¹¹ Cf. à Autun : Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, 76 : *Simulacrum Berecynthiæ...*, *in carpento pro salvatione agrorum ac vinearum* ; *Acta sanctorum*, 22

de Diane¹, la plus ancienne des divinités de la Gaule, à laquelle tous les cultes du paganisme avaient tour à tour apporté des noms et des symboles ; et tandis que l'empereur Julien la vénérait comme sa Reine omnipotente², les villageois de Gaule la priaient comme leur bonne Mère, dans les oratoires voisins des bois ou des sources, sous l'ombre des pins au sombre feuillage qui lui étaient consacrés.

Tant que vécut Valentinien, aucun évêque, Martin pas plus que les autres, n'osa livrer bataille aux idoles. Mais quand le terrible empereur fut mort (375), trois ans seulement après l'avènement de Martin, les Chrétiens donnèrent enfin libre cours à leur propagande.

Le nouveau prince, Gratien, était un homme selon leur cœur, religieux, passionné pour la foi, orthodoxe, d'ailleurs d'une piété sincère et réfléchie, le premier Auguste qui ait réellement désiré le règne du Christ sur la terre³. Assurément, d'humeur douce et tolérante, élevé par son précepteur Ausone dans le culte des lettres classiques⁴, il ne voulut jamais imposer une foi⁵, contraindre des âmes, persécuter même les païens, et, contre les hommes, il s'interdit et interdit résolument toute violence⁶. Ce fut aux pierres et aux rites qu'il s'attaqua⁷, enlevant des édifices publics les images et les autels des dieux⁸, confisquant leurs domaines pour les donner aux Églises⁹, abolissant les sacrifices publics¹⁰, et répudiant pour son compte les titres de sacerdoces païens que tous les empereurs avaient acceptés jusque-là¹¹. Le Christianisme devenait la religion

août, IV, p. 496. Cf. Sulpice, *V. Mort.*, 12 : *Hæc Gallorum rusticis consuetudo, simulacra dæmonum candido tecta velamine misera per agros suos circumferre dementia.*

¹ C'est la Mère de Bérécynte qui est visée par les *Acta* (n. précédente), lorsqu'ils citent à côté d'elle Diane et Apollon. La Diane du folklore médiéval est le plus souvent une survivante de la Mère : *Magna est Diana Mater Deorum*, dit une autre Vie de saint (17 mai, *Acta*, IV, p. 7).

² Julien, *Orat.*, V, p. 160, Sp., et tout le discours.

³ Ambroise, *Epist.*, lettres de Gratien et d'Ambroise, *Patr. Lat.*, XVI, c. 875 et s. ; le même, *De obitu Valentiniani*, 74 et 75, *id.*, c. 1380 ; Ausone, *Grat. actio*, 14, 63.

⁴ Ambroise, *De ob. Val.*, l. c. ; Ausone, *Grat. actio*, 14, 67 ; 15, 68 et s.

⁵ La célèbre loi du 17 mai 376 (*Code Théod.*, XVI, 2, 23), en accordant aux évêques le droit de juger les leurs *levibus delictis* (mais non en cas d'*actio criminalis*), stipule qu'ils seront aussi seuls juges dans leurs dissensions (*dissensiones*). C'est la politique de Valentinien continuée.

⁶ Plutôt possible que certain ; voyez la conclusion de Godefroy à la loi du 21 décembre 381, *C. Théod.*, XVI, 10, 7, p. 299, Ritter. Au surplus, il semble que ces actes d'intolérance ne datent que des abords de 382 (Seeck, éd. de Symmaque, p. LIII).

⁷ Cf. la loi du 21 décembre 381.

⁸ Zosime, IV, 33, 8 (qui vise d'ailleurs surtout Théodose).

⁹ Cela résulte de la nature même de la propagande de Martin, remplaçant les *fana* par des *monasteria* ou des *ecclesiæ* (*V. M.*, 13, 9). En général, *Code Théod.*, XVI, 10, 20 ; Ambroise, *De obitu Valent.*, 19, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1363 ; Symmaque, *Relationes*, 3 [*Epist.*, X, 3], § 12-14, p. 282, Seeck]. Il a dû y avoir dans bien des cas transfert des *bona templorum* à la curie municipale, vente ou location à des particuliers, sans parler de l'incorporation à la *res privata* du prince. Les espèces juridiques provoquées par cette affaire ont dû être infinies, et varier d'ailleurs suivant la condition originelle de ces biens (qui a certainement présenté de grandes variétés). T. VIII, ch. III, § 6 ; cf. *ibid.*, ch. VI, § 7.

¹⁰ En particulier, l'autel de la Victoire enlevé de la salle des séances du sénat romain (Ambroise, *Epist.*, 17, 3, *P. Lat.*, XVI, c. 962 ; etc.). Placée d'ordinaire en 382, je crois avec raison ; en 376, avait dit Godefroy, *ad C. Th.* IX, 35, 3, p. 275.

¹¹ Zosime, IV, 36.

de l'État, et la seule qu'il reconnût ; et le rhéteur Ausone lui-même, quoique païen d'esprit, assistait régulièrement aux fêtes de Pâques, en bon fonctionnaire de l'Empire¹.

Martin fut alors le plus actif et le plus énergique des propagateurs de la foi². On le vit partout dans les campagnes de son diocèse³ ou des diocèses voisins⁴, et plus loin encore, jusqu'au lointain territoire des Éduens d'Autun⁵. Soit qu'il ait agi de sa propre autorité, soit qu'il ait reçu mission de l'empereur ou des évêques eux-mêmes⁶, on l'entendit annoncer la bonne nouvelle sur la Seine⁷ et sur la Garonne⁸, sur le Rhône⁹ et sur la Loire¹⁰. La Gaule avait en lui son saint Paul¹¹, mais un saint Paul de violence plus que de discussion, de victoire plus que de lutte. Il s'arrêtait dans les villages, allait droit au temple païen avec la troupe de ses disciples, convoquait ou ameutait le peuple, prêchait avec sa vigueur coutumière, c'était souvent la conversion subite et spontanée de la foule, le temple attaqué, les idoles mises en pièces, les murailles renversées, les pins sacrés abattus¹². Mais c'était parfois aussi, quand les paysans se montraient

¹ Ausone, *Epist.*, 8, 9 ; 10, 17. — Ce n'est certainement pas un hasard, si c'est du règne de Gratien, en l'an 377, que date la plus ancienne inscription (accompagnée du chrisme) chrétienne de caractère public, et si elle a été trouvée en Gaule c'est la dédicace faite par un *Ponitus Ascleprodus, devotione vigens*, gouverneur (*prætor*) des Alpes Pennines, à Sion dans le Valais, d'un édifice (*augustas ædes*, ce qui doit désigner une église chrétienne) restauré par ses soins (*Corpus*, XII, 138).

² Il est, très visible que, tandis qu'Hilaire songe surtout aux hérétiques, Martin songe surtout aux païens. On trouvera d'autres contrastes entre l'œuvre du maître et celle du disciple.

³ Sans doute *V. Mart.*, 13, où *illis regionibus et ibi* doivent signifier son diocèse ; sans doute aussi *V. Mart.*, 14, 1-2 ; *Dial.*, III, 8, 1. A Amboise (dans le diocèse de Tours) ; *Dial.*, III, 8, 4.

⁴ A Levroux dans le diocèse de Bourges ; *V. Mart.*, 14 ; à Clion dans le même diocèse. Dans le diocèse de Chartres [?] ; *Dial.*, II, 4, 4.

⁵ *In pago Æduorum*, et ici Sulpice fait allusion à une propagande assez intense, *prædicatione sancta gentiles animos mitigabat* (*V. M.*, 15). Mais nous n'en savons pas plus, et le travail de Bulliot et Thiollier, *La Mission et le Culte de saint Martin dans le pays éduen*, 1892, n'a pour objet que de réunir des documents sur la religion et l'archéologie du pays à l'époque romaine.

⁶ Ceci est la question nécessaire à poser, et au surplus impossible à résoudre. Je n'exclus pas une mission reçue de l'évêque de Rome.

⁷ En acceptant son passage près de Saintes à *Natogialum* (Nieul-les-Saintes) ; Grégoire de Tours, *De virt. s. Mart.*, IV, 31. Il n'y a aucun motif sérieux de douter qu'il ait célébré les obsèques de Romain à Blaye (Grégoire, *In gl. conf.*, 45, d'après une Vie écrite de Romain : je ne sais si c'est celle [manuscrit du XI^e siècle] qu'on vient de retrouver, *Analecta Bollandiana*, V, p. 178-181, et qui le fait *oriundus ex provincia Africa*). La Chronique de Sigebert place la mort de Romain en 385 (*Scriptores* de Pertz, VI, p. 303) : ce qui correspond au temps du concile de Bordeaux. Martin, pour y aller, devait précisément passer par Saintes et Blaye. Toutes ces questions seront traitées par les Bollandistes aux *Acta* du 24 novembre.

⁸ A Paris, *V. M.*, 18.

⁹ A Vienne.

¹⁰ En outre, près de l'Allier, à Artonne en Auvergne (Grégoire, *In gl. confess.*, 5), où il a pu passer en allant à Vienne.

¹¹ Sulpice, *Dialogues*, III, 17, 6.

¹² Voici les principaux épisodes de destruction connus. Sans doute pour la Touraine : 1° *in vico templum antiquissimum et arborent pinum*, sans doute sanctuaire rural de la Mère des Dieux (*V. III*, 13, 1) ; 2° *in vico, fano antiquissimo et celeberrimo* (14, 1) ; 3° *in vico Ambatiensi* (Amboise) *castello veteri* [sur la colline] *idolium noveratis grande opere*

récalcitrants, de vraies batailles, et peut-être les soldats de l'empereur accourant pour prêter main-forte à l'évêque¹. En sa qualité d'apôtre, Martin tenait moins à convaincre qu'à vaincre, et la liberté des consciences ne l'intéressait guère.

Mais il ne détruisait que pour rebâtir aussitôt. Des oratoires chrétiens se dressèrent sur les ruines des temples ; des prêtres de Marmoutier étaient laissés pour les desservir ; et les dévots des villages, au lieu d'être obligés à de longues courses pour aller adorer leur nouveau Dieu en l'église épiscopale, lui apporteraient leurs prières et leurs vœux par les chemins familiers du terroir et aux places traditionnelles de leurs assemblées : on avait changé la nature de leur divinité, mais on n'avait point touché aux sentiers et aux lieux de culte². Ces bourgades de la Touraine ou du Berry visitées par Martin, Amboise, Langeais, Ciran, Candes, Tournon, Clion ou Levroux, deviennent sous ses pas des paroisses rurales, des familles de fraternités chrétiennes³.

Mais il visitait aussi les villas des grands seigneurs⁴, alors beaucoup plus importantes dans la vie sociale et politique de la Gaule que toutes ces bourgades de paysans⁵. Et il faut bien qu'il y ait eu chez ce moine, dans sa parole, son regard ou son geste, une source mystérieuse de persuasion ou de commandement, puisque c'est alors, et à son contact, que se convertirent quelques-uns des principaux personnages de la Gaule, l'élite du monde

constructum, politissimus saxis moles turrata in conum [var. *tronum ; torum ?*] *sublime procedens* (*Dial.*, III, 8, 4.) ; 4° ailleurs, *columnam immensæ molis, cui idolum superstabat* (*Dial.*, III, 9, 1) : ces deux derniers textes doivent viser, soit des colonnes dans le genre de celles au groupe du cavalier et du géant, soit à la rigueur des piles funéraires devenues objets de culte. Les temples dont parle Sulpice sont sans aucun doute ces sanctuaires de marches ruraux, si importants dans cette région, *Gisomagus* par exemple ou *Turnomagus*, qui sont lieux de foire. 5° A Levroux, *Leprosus*, dans le diocèse de Bourges, destruction d'un *templum opulentissimum, aras omnes atque simulacra* (*V. M.*, 14, 3 et 6), ce qui correspond bien à l'importance religieuse de la localité.

¹ Sulpice, *V. M.*, 14, 5 : il s'agit dans ce texte de deux anges *hastati adque scutati*, qui l'aident *ut rusticam multitudinem fugarent*, pendant qu'il démolit le temple de Levroux. J'ai peine à croire que ces deux anges ne soient pas des envoyés de Gratien.

² Sulpice, *V. Mart.*, 13, 9 Ibi [en Touraine] *nullus locus sit* [*locus* dans le sens de *vicus*] *qui non ecclesiis frequentissimis aut monasteriis sit repletus* [sans doute le pluriel pour le singulier]. *Nam ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria* [groupements de prêtres] *construebat*. On voit par là que chaque *vicus* devait avoir un temple principal, ce qui préparait l'organisation paroissiale des campagnes.

³ Grégoire de Tours, qui a très certainement sur Martin des documents tourangeaux originels autres que les textes de Sulpice, lui attribue la création des paroisses suivantes (*Hist. Franc.*, X, 31, p. 444, Kr.), *in vicis Alingaviensi* [Langeais], *Solonacensi* [Sonnay], *Ambaciensi* [Amboise ; cf. Sulpice, *Dial.*, III, 8, 4], *Cisomagensi*, [Ciran-la-Latte], *Tornomagensi* [Tournon-Saint-Pierre], *Condatensi* [Candes ; c'est là qu'il est mort, Sulpice, *Epist.*, 3, 6]. C'est à ces lieux qu'il faut rapporter les anecdotes de destruction miraculeuse. — Dans le Berry, aux confins de la Touraine, *Claudiomagus* (Clion), qui a dû être aux temps païens un lieu fréquenté de culte et de marché, est devenu un centre chrétien important, *ecclesia celebris*, avec *martyria (religione sanctorum)* et confréries de vierges (*sacrarum virginum multitudine*) ; Sulpice, *Dial.*, II, 8, 7.

⁴ Sulpice, *V. Mart.*, 17, 1 et s. (il s'agit d'un proconsul, *Tætradius*) ; 19, 1. et s. (il s'agit d'un ancien préfet, *Arborius*, neveu d'Ausone) ; *Dial.*, II, 2, 3 et s. (*Evanthius*, oncle de Sulpice Sévère) ; III, 3, 1 et s. (l'épouse du comte *Avitianus*) ; 14, 3 et s. (*Lycontius*, ancien vicaire de préfet).

⁵ Cf. t. VIII, ch. III, § 1-4.

intellectuel et de l'aristocratie foncière¹, et Paulin de Bordeaux, l'élève favori d'Ausone, le consul cher aux empereurs, l'espérance des lettrés et des patriotes, que ses innombrables domaines faisaient le roi de la terre d'Aquitaine² ; et Sulpice Sévère, lui aussi savant et riche entre tous, écrivain et avocat de mérite, mais qui rêva de devenir le Salluste de l'Église et le Suétone de Martin³ ; et bien d'autres de leur milieu, adolescents de grande maison ou hauts fonctionnaires, ceux-ci couronnant leur carrière par la retraite dans la foi, ceux-là la brisant dès le début pour suivre le Christ⁴. On vit arriver dans le séminaire de Marmoutier de jeunes nobles, que leurs familles envoyaient s'y former à la prêtrise, comme en d'autres temps ils fussent allés à Marseille ou à Autun pour y étudier les lettres classiques. D'autres, et souvent parmi les plus riches, consacraient leurs filles à Dieu, et c'était de Martin qu'elles recevaient l'habit de la virginité sainte⁵. La grande brèche était faite dans le paganisme de la noblesse d'Empire.

Qu'il y ait eu en tout cela quelques actes de flagorneries l'endroit de Gratien, c'est possible : nul ne peut scruter fond les pensées de tous ces hommes. Mais la plupart de ces conversions me paraissent sincères, le résultat d'un mouvement d'enthousiasme ou de très profondes réflexions. Des nobles comme Paulin ou Sulpice, qui ne marchaient vers le Christ qu'en abandonnant le monde, perdaient à peu près tout sur la terre, honneurs et fortune, et l'amitié d'un empereur leur était parfaitement inutile et indifférente. Les habitants de l'Empire se sentaient emportés vers la foi nouvelle par un irrésistible courant, où l'intérêt de la vie mortelle avait la moindre part.

¹ Sans parler des conversions par complaisance, comme on en signala dès Constantin (Sozomène, II, 5, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 945).

² T. VIII, ch. III, § 2 ; cf. *V. Mart.*, 19, 3-5 ; 25, 4 ; *Dial.*, III, 17, 3. La conversion doit se placer vers 389-390 ; la rencontre avec Victrice et Martin à Vienne, vers 386 (Paulin, *Epist.*, 18, § 9, *Patr. Lat.*, LXI, c. 242) ; la guérison des yeux de Paulin par Martin, soit à Vienne en 386, soit ailleurs entre 386 et 389.

³ Gennadius, 19. Cf. t. VIII, ch. III, § 2, ch. V, § 9, ch. VI, § II.

⁴ Un des plus célèbres disciples de Martin, prêtre à Marmoutier, mort vers le même temps que lui, fut *Clarus* (saint Clair ; au 8 novembre) : *adulescens nobilissimus, cura relictis omnibus se ad Martinum contulisset* ; Sulpice, *V. M.*, 23 ; *Epist.*, 2, 4. Il faut ajouter *Heras*, qui fut évêque d'Arles de 408 à 412 (cf. Prosper, p. 466, Mommsen), et Brice, successeur de Martin à Tours. Peut-être aussi Romain de Blaye. Il n'y a aucun indice, au contraire, que Victrice ait été disciple de Martin : c'est un ancien soldat, qui s'est fait licencier pour se consacrer au Christ (Paulin, *Epist.*, 18, § 7). Je laisse de côté tous les noms de disciples introduits par la fantaisie des hagiographes ultérieurs. cf., sur les disciples de Martin, Tillemont, *Mém.*, X, p. 351 et suiv.

⁵ La fille d'Arborius, lequel, préfet de Rome et neveu d'Ausone, était entre tous, comme on disait, alors, une *sublimis potestas*, un des plus hauts fonctionnaires de l'Empire ; Sulpice, *V. Mart.*, 19, 1-2.

Il serait injuste de ne voir que saint Martin dans cette conversion de la Gaule¹. D'autres prêtres ont dû l'imiter ou lui ressembler, et participer près de lui à la tâche de conquête : mais il ne leur est point échu, pour conserver leur nom ou glorifier leur œuvre, des disciples comme Paulin ou des biographes comme Sulpice. Delphin, évêque de Bordeaux, fut alors célèbre par sa sainteté ; et la sainteté, en Gaule et en ce temps-là supposait l'activité plus encore que l'ascétisme : c'était d'ailleurs l'ami de Sulpice et de Paulin, les élèves de l'évêque de Tours². Victrice, évêque de Rouen³, s'était chargé d'évangéliser les paysans ou les pêcheurs du Boulonnais et des Flandres, au milieu desquels vivaient déjà pas mal de Barbares Saxons⁴ : ce Victrice était un prélat de grande valeur, bon écrivain, cher aux papes de Rome, organisateur intelligent des choses ecclésiastiques⁵, et il était aussi l'ami de Martin⁶. Celui-ci demeure donc en Gaule, tout compte fait, le principal héros du Christianisme triomphant⁷.

¹ Que cette lutte contre les sanctuaires ruraux ait été générale en Gaule sous Gratien (375-383), c'est ce que montre le fait que, pour ceux de ces sanctuaires qui ont continué à subsister après le III^e siècle, les monnaies s'arrêtent d'ordinaire vers ce temps-là, ce qui ne peut pas s'expliquer par des faits d'ordre militaire. De Vesly, *Les Fana*, p. 141 (arrêt entre 378 et 388). — C'est également à cette époque qu'il faut rapporter la création des paroisses rurales de *vici* que nous trouvons mentionnées à la fin du siècle, par exemple chez Ausone au village de son domaine du *pagus Novarus* entre Saintes et Poitiers, *celebri frequens ecclesia vico* (Epist., 25, 94). Toutefois, l'existence de telles paroisses, au moins dans les *vici* importants, apparaîtrait des 346 sur les bords du Rhin, si le concile de Cologne est authentique. Et on en trouverait sur le territoire de Marseille ou d'Arles dès les abords de 300 (Nice, Toulon, Garguier, Ceyreste) ; — Les paroisses rurales constituées dans les villas doivent être le plus souvent postérieures, et se rattacher aux générosités des nobles convertis sous Théodose.

² *Gallia Martinum, Delphinum Aquitania sumsit* ; Paulin, *Carmina*, 30, v. 76. Il dirigea la lutte contre Priscillien dès 380 (Sulpice, *Chron.*, II, 48, 2 ; il assista au concile de Saragosse), baptisa Paulin au plus tard vers 389-390 (Paulin, *Epist.*, 3, 4, P. Lat., LXI, c. 163). Il vivait encore vers 403 ; il a dû mourir peu après (Paulin, *Epist.*, 35).

³ Au plus tard lors de la rencontre à Vienne avec Martin et Paulin, en 386 ? Paulin écrit à Victrice qu'il le rencontra *apud Martinum* (Paulin, *Epist.*, 18, § 9, P. Lat., LXI, c. 242). L'expression de Paulin, *Martinum cui te Dominas parem fecit*, indique bien chez Victrice la dignité épiscopale, et sans doute même métropolitaine. — Sur saint Victrice, il y a un bon livre de Vacandard dans la collection *Les Saints*, 1903, 2^e éd.

⁴ La mission de Victrice se place, d'après Paulin (*Epist.*, 18, § 4, P. L., LXI, c. 239 ; lettre écrite vers 399), *in terra Morinorum* [cité de Théroüanne et sans doute aussi de Boulogne], *in remotissimo Nervici littoris tractu* [même région, et aussi, ou plutôt seulement la Flandre maritime jusqu'à l'Escaut, ancienne dépendance des Ménapes, de l'Aa à l'Escaut], *ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta* [à la suite des malheurs du III^e siècle] *advenæ barbari* [établissements de Saxons] *aut latrones incolæ* [des bergers libres à demi nomades, plutôt que des brigands] *frequentabant, nunc venerabiles et angelici sanctorum* [moines-prêtres] *chori urbes* [de simples villages], *oppida* [plutôt des villas], *insulas* [non pas les îles du Rhin, mais les îlots de galets ou de sables au milieu des marécages de la Flandre maritime, par exemple à Saint-Pierre-de-Calais, Marck, Oye, etc. ; cf. Lesmariés, *Dunkerque*, p. 428-9], *silvas ecclesiis* [les églises paroissiales] *et monasteriis* [les groupes ecclésiastiques qui desservent les oratoires] *plebe numerosis... celebrant*.

⁵ Voyez la lettre que lui adresse le pape Innocent le 15 février 404 (*Epist.*, 2, *Patr. Lat.*, IX, c. 469 et s.) il avait demandé à Innocent de lui indiquer *Romanæ ecclesiæ normam atque auctoritatem*.

⁶ Sulpice, *Dial.*, III, 2, 4 ; Paulin, *Épist.*, 18, § 9.

⁷ C'est bien sous le règne de Gratien que les chroniqueurs placent la grande célébrité de Martin ; Prosper, p. 461, Mommsen : *Martinus episcopus Turinorum Galliæ civitatis*

X. — GRATIEN ET LES GÉNÉRAUX FRANCS.

Gratien¹ fut un excellent empereur et surtout un excellent homme, assez semblable à Julien par le charme de sa jeunesse et son sentiment du devoir². Depuis que Dioclétien a restauré l'Empire, il n'est aucun de ses maîtres, même Maximien le persécuteur et Constance le théocrate³, qui n'inspire de la sympathie par quelque trait de son caractère ou quelque action de sa vie. L'humanité se régénérait, même en la personne ses princes. Nous ne voyons plus de ces atroces figures d'un Néron, d'un Domitien, d'un Commode, qui revenaient autrefois à chaque dynastie, comme pour montrer au monde le degré de laideur où l'exercice du pouvoir amenait les plus nobles lignées. Tous ces princes du quatrième siècle, tyrans ou porphyrogénètes, ont eu le souci de se conduire en empereurs ; aucun n'a vécu en despote de palais, oublieux de son office de chef et du service qu'il devait à l'État. On eût dit que l'image de Marc-Aurèle, sacrifiant sa vie pour sauver la frontière, ne quitterait désormais plus la chambre d'un empereur⁴. Cet Empire romain qui vieillit, mais qui dure et résiste, qui survit à toutes les catastrophes, offre maintenant une richesse spirituelle qui fait oublier les crimes de ses fondateurs et les sottises de sa vie. Et il y a moins de décadence morale et de déchéance physique dans ses dernières heures, celles de Julien et de Gratien, que dans son aurore sinistre aux journées César et d'Auguste.

Gratien subordonna sa vie aux nécessités de l'Empire, dans la mesure où il les comprit. Quand son père mourut à l'improviste (375⁵), les grands chefs militaires, et en particulier le Germain Mérobaud, exigèrent qu'on associât à Gratien, comme Auguste, son tout jeune frère, Valentinien, âgé de quatre ans seulement⁶ : l'empereur ne voulut voir en cette prétention que le légitime désir de fixer dans une seule famille la succession régulière à l'Empire, il s'empressa de la confirmer, et, chargeant de l'éducation de son frère, il le prépara à devenir un bon empereur⁷. Trois ans plus tard, lorsque son oncle Valens, souverain en

mutas [miraculorum signis, ajoute Isidore de Séville, Chron., § 105, c. 1051, Migne] clarus habetur. — Voyez, dans cet ordre d'idées, l'éloge particulier fait par les *Chronica Gallica* (*Chr. min.*, p. 629, Mommsen) de Martin et d'Ambroise, considérés comme les plus grands évêques du temps de Valentinien. Ce que Sozomène dit de Martin (III, 14, *P. Gr.*, LXVII, c. 1081) est emprunté à Sulpice Sévère. — Il n'y a pas à s'arrêter au document appelé *liber Martini De Trinitate*, profession de foi (*professio fidei catholicæ*) qu'on a reconnue depuis longtemps n'émaner nullement de saint Martin (cf. dom Labat, c. 277).

¹ *Imperator Cæsar Flavius Gratianus Augustus*. Il avait 16 ans et demi à la mort de son père.

² Cf. Ammien, XXX, 10, 6 ; XXXI, 10, 18 ; Ausone, *Gratiarum actio*, 14-15, 63-71.

³ Et même ceux qu'on appela des tyrans, c'est-à-dire les usurpateurs Magnence, Maxime et Eugène.

⁴ C'est le souverain idéal de ce temps-là. Ammien, XXXI, 10, 19 ; XXI, 16, 11.

⁵ Le 17 novembre 375, au cours d'une expédition sur le Danube.

⁶ *Flavius Valentinianus (junior) Augustus*.

⁷ Ammien, XXX, 10. Mérobaud et les autres chefs qui entouraient Valentinien, craignaient un coup d'État des troupes de Gaule (*cohortes Gallicanæ, miles Gallicanus*), *non semper dicatæ legitimorum principum fidei* [remarquez ce souci croissant de la légitimité], *velut imperiorum arbitræ*. Gratien, en l'absence de son père, était alors à Trèves. Les généraux agirent avec une telle rapidité, que le jeune Valentinien, qui était

Orient, mourut au cours de la guerre contre les Goths (378)**1**, Gratien jugea que son frère était trop jeune pour gouverner, et il désigna pour remplacer Valens le meilleur général de ce temps parmi ceux qui étaient d'origine romaine**2**, Théodose, le fils du libérateur de la Bretagne (379**3**). En cette question si délicate du partage de l'autorité, Gratien ignora cette jalousie d'empereur à laquelle n'avait échappé aucun de ses prédécesseurs, pas même Julien.

Il n'avait la passion ni du pouvoir ni de la gloire**4** : sa grande joie était de vivre à Trèves**5**, divisant ses loisirs entre des prouesses sportives**6** et des exercices littéraires**7**, heureux de séjourner aux bords de cette Moselle chaude et riante qui, depuis l'œuvre de Valentinien, jouissait de la paix romaine dans toute sa plénitude. Pourtant, quand son oncle Valens fut attaqué par les Goths, il se hâta d'aller à son secours**8**, et, comme les Alamans, dès son départ**9**, se mirent à franchir le Rhin**10**, il fit vite rebrousser chemin à ses troupes, appela à lui les réserves de la Gaule**11** ; et les Barbares, surpris et entourés près de Colmar**12**, furent aux trois quarts massacrés**13**. Puis, il fit semblant de repartir pour le Danube, s'en alla traverser le Rhin au delà de Bâle**14**, et, revenant sur les Alamans réfugiés chez eux, il en fit un nouveau carnage**15** : formé aux côtés de

alors à 100 milles de là avec sa mère Justine dans la villa de *Murocincta*, put être amené et proclamé au camp 6 jours après la mort de son père.

1 Le 9 août 378.

2 Théodose était originaire d'Espagne et son avènement fournit aux écrivains du temps une des très rares occasions, en dehors des affaires de l'Église, de parler des hommes et choses de ce pays ; *Panegyrici*, XII, 4.

3 Le 19 janvier 379, à Sirmium. — *Flavius Theodosius Augustus*.

4 C'est ainsi que j'interprète le mot d'Ammien (XXXI, 10, 19), *incidentia multa parvi ducebat et seria*.

5 Ammien, XXXI, 10, 18-19.

6 Ammien, XXXI, 10, 18 ; *Épit. de Cæs.*, 47, 4.

7 Gratien ne fit un long séjour en Italie qu'à partir de 381, y resta peut-être toute l'année 382 et au moins jusqu'en juin 383. Et ce fut sans doute en son absence, et peut-être à cause de la longue durée de ce séjour, que Maxime réussit à se faire proclamer et accepter comme Auguste.

8 Dès le début de 378 ; Ammien, XXXI, 10, 3.

9 Ou tout au moins dès le départ du gros de ses troupes ; Ammien, XXXI, 10, 5-6.

10 Il y eut, semble-t-il, deux passages du Rhin par les Alamans. L'un en février, sur la glace, à la suite de quoi les Mamans furent repoussés par les Celtes et les Pétulants, campés dans le voisinage (ils étaient donc revenus d'Orient) : il s'agit des Alamans Lentiens seulement, et sans doute d'un passage du côté de Zurzach. L'autre passage fut plus près de Bâle ? mais au printemps, après le départ de ces troupes pour l'Orient, et exécuté par une armée fournie par tous les pagi des Mamans (de 40.000 à 70.000 hommes suivant les récits, dit Ammien, XXXI, 10, 5 ; le premier chiffre paraît déjà exagéré).

11 Ammien, XXXI, 10, 6 : à la tête de l'armée étaient *Nannienus* et *Mallobaudes*, celui-ci *rex Francorurn et comes Domesticorum*.

12 *Apud Argentariam*, qui est Horbourg près de Colmar : peut-être la rencontre eut-elle lieu sur la route, à travers bois, de Horbourg à Brisach ; Ammien, XXXI, 10, 8-10 ; Orose, VII, 33, 8 ; *Épit. de Cæs.*, 47, 2 ; Jérôme, *ad a. Abr.* 2393. En juin ?

13 La tradition (n. précédente) fixait à 30.000 le nombre des Barbares tués ; Ammien dit qu'il ne s'en sauva que 5.000, qui purent se cacher dans les bois épais des environs (le Kastenwald, entre Colmar et Brisach ?) ; XXXI, 10, 10.

14 Ammien, XXXI, 10, 11. Sans doute au passage traditionnel de Zurzach.

15 Ammien indique (XXXI, 10, 11-17) que Gratien eut à combattre dans un pays fort accidenté, une première zone de collines et de rochers, puis une autre de montagnes

son père, Gratien avait été à bonne école¹. Les Germains le comprirent, et, durant son long séjour en Orient, personne plus ne bougea, tant il avait, dit un contemporain, *hébété* les Barbares de l'Occident (378)². Mais Gratien était aussi l'élève d'Ausone, et, quand il eut remis l'Orient à Théodose, il revint à Trèves³ pour y reprendre, au milieu de ses rhéteurs et de ses poètes, le cours de son règne pacifique (379)⁴.

On lui a reproché ces allures civiles et ces goûts paisibles, et de n'avoir point donné aux chefs militaires et à l'armée la part prépondérante qui leur revenait en ces temps de danger. Mais, à part cette échauffourée d'Alsace, jamais le Rhin ne fut plus en sécurité que sous son règne ; les remparts construits par Julien et Valentinien tenaient bon ; Trèves régnait sur des terres tranquilles⁵ ; et pendant près d'un quart de siècle, ni autour de Bâle ni autour de Mayence nous n'entendrons parler d'invasions ou de périls⁶. Et quant aux maîtres de l'armée, je n'aperçois pas un seul instant que Gratien ait méconnu leurs services et leur valeur : il me semble, au contraire, c'est sous son règne qu'ils montent enfin au pinacle⁷.

plus hautes. De Zurzach jusqu'à la Rauhe Alp ?? ou plutôt, seulement jusqu'aux montagnes du Randen ? en tout cas contre les Lentiens (dans l'occurrence, surtout en Klettgau et Hegau). Il gagna ensuite le Danube par le sud du lac de Constance (*Arbor Felix*, Arbon) et de la Bavière, jusqu'à *Lauriacus* (Lorch ; voir *Itin. Ant.*, p. 235-8, W.) ; Ammien, XXXI, 10, 20.

¹ *Bellicosus* ; Ammien, XXXI, 10, 18.

² *Gentes hebetavit occiduas* ; 10, 18.

³ Il semble que Gratien soit revenu en Gaule par l'Italie du nord [*Galliam veterem*], le Splügen [*insuperabilia Rætiæ*], le haut Rhin [*Rheni accolæ*], la route de Bâle à Mayence le long du Rhin [*Sequanorum in via, porrecta Germaniæ*] ; Ausone, *Gratiarum actio*, 18, 82.

⁴ Gratien dut revenir à Trèves en septembre 379 (il y est le 14 ; *C. Th.*, XIII, 3, 12). C'est à la fin de 379 que le poète Ausone, consul de l'année, prononça devant lui le panégyrique traditionnel, que l'absence de l'empereur l'avait empêché de lire le 1^{er} janvier. Peiper (p. CIII) a supposé, d'après 7, 34, que la *Gratiarum actio* avait été prononcée en Gaule ailleurs qu'à Trèves, et avant le retour de Gratien dans cette ville.

⁵ Voyez le panégyrique d'Ausone, fin de 379.

⁶ Les dangers refluent sur Cologne.

⁷ Remarquez l'effacement politique des préfets du prétoire dans les Gaules sous son règne. — Maximin, le fameux préfet de Valentinien, est remplacé par Antonius de 376 à 378 (*C. Théod.*, XIII, 3, II ; XI, 39, 7, 12 janvier 378), préfecture dont ne parle aucun texte de façon précise (cf. Seeck, édit. de Symmaque, p. CVIII). — Puis vient, dès le 20 avril 378 (*Code Théod.*, VIII, 5, 35 : *Auxonium* dans la suscription), le poète Ausone (*Decimus Magnus Ausonius*), lequel est sans doute encore en charge en 379. J'hésite à accepter l'hypothèse de Seeck (*Regesten*, p. 148 et 473), renouvelée de Godefroy (*Prosop.*, p. 59), qu'Ausone, son fils et leurs successeurs aient obtenu à la fois les préfectures de Gaule et d'Italie ; mais il faut avouer que cette hypothèse est justifiée par le vers d'Ausone, deux fois répété, *præfectus Gallias et Libyæ et Latio* (*Ans. lectori*, 36 ; *Epicedion*, 2, 42), et par la loi à Hesperius (*C. Th.*, XIII, I, 11) ; je crois d'ailleurs, comme l'a supposé Godefroy, que si Ausone et son fils ont été préfets en titre de tout l'Occident, ils ont pu en fait se partager les provinces. Mais en tout cas, la pluralité en principe des préfectures me paraît résulter d'une loi de 378 (*C. Th.*, X, 19, 9), mentionnant *illustres viros præfectos Galliarum et Italiae*, et du mot même de *duplex præfectura* dont se sert Ausone lui-même (*Liber protrepticus*, 91). Remarquez enfin qu'Ausone, nommé consul pour 379, ne remercie Gratien qu'en tant que *præfectus Galliarum* (*Grat. actio*, 8, 40). — Puis, en juillet 379, le fils d'Ausone, *Decimus Hesperius Hilarianus* (*Code Théod.*, XIII, I, 11) : mais cette préfecture est douteuse. — En 380

A l'école de Valentinien s'étaient préparés d'admirables généraux, qui sont un honneur pour ce dernier siècle de l'Empire : Nanniénu, prudent et réfléchi, soldat de carrière et d'expérience, qui fut pendant de longues années le gardien vigilant de la frontière du Rhin¹. Mallobaud, au contraire hardi et passionné, toujours prêt à attaquer un ennemi, surtout si c'était un Alaman, et qui durant vingt-cinq années ne quitta jamais les côtés d'un empereur, tour à tour tribun au palais de Constance et comte des gardes de Gratien, ce qui ne l'empêchait pas de conserver son titre de roi des Francs² ; Malaric, son compatriote et son compagnon de grade au service du souverain, et qui aurait pu devenir, s'il avait été moins sage, maître de milice dans les Gaules³ ; Mérobaud, le chef le plus respecté et le plus écouté de l'armée romaine, le conseiller des princes et le tuteur de l'Empire aux heures des périls imprévus⁴ ; et, ceux-ci les trois plus

[peut-être dès la fin de 379 ; *Code Théod.*, XI, 31, 7], *Siburius* ; douteux. — En 380 encore, mais sans certitude, *Sextus Petronius Probus* (*C. Théod.*, VI, 28, 2 ; 35, 10). — En 381 ? *Flavius Afranius Syagrius* ? (d'après Sidoine, *Epist.*, VII, 12, 1). — En 382-383 ? *Hypatius* ? (cf. Ammien, XXIX, 2, 16). — En 383, *Proculus Gregorius* (Sulpice, *Chron.*, II, 49, 2). — Il faut enfin faire place sous le règne de Gratien (entre 380 et 383) à la préfecture de *Manlius Theodorus*, célébrée par Claudien (*De Manlii Theodori cons.*, 47-60 ; voyez l'index dans l'édit. Jeep, II, p. 255). — Sur les discussions que provoquent les préfets de ce règne, Borghesi, *Œuvres*, X, édit. Cuq, p. 699 et s. ; Seeck, *Regesten*, p. 148 et 473. — Il est évident que la préfecture des Gaules, sous Gratien, ne conserve ses titulaires guère plus d'une année, qu'elle est rarement donnée à des administrateurs, tels que le furent Florentius sous Constance et Maximin sous Valentinien. Ce changement de caractère apporté par Gratien dans la préfecture, me paraît marqué au début de la *Gratiarum actio* d'Ausone (1, 3) : *Palatium, cum terribile acceperis, amabile præstitisti : forum et basilicæ olim negotiis plena, nunc votis pro tua salute.*

¹ *Nann[i]enus comes* en 370 en Germanie Inferieure, *diurno bellorum labore conpertus* (Ammien, XXVIII, 5, 1) ; nous le retrouvons en 378 à la bataille de Horbourg, *dux virtutis sobriæ* (XXXI, 10, 6-7). C'est sans doute lui que Grégoire appelle *Nanninus* ou *Nannenus* et nous le montre *magister militaris* de Maxime vers 388, et refusant de franchir le Rhin *qua non inparatus* et parce que les Barbares seraient *in locis suis fortiores* : en quoi, on reconnaîtra sa prudence. Je crois le nom germanique.

² En 355, lors de l'affaire de Sylvain, il est, près du prince, *tribunus Armaturarum*, troupe d'élite du palais (XIV, 11, 21 ; XV, 5, 6) ; en 378, lors de la bataille de Horbourg, il est dit *comes Domesticorum et rex Francorum, vir bellicosus et fortis* (XXXI, 10, 6 et 7). C'est sans doute sous le règne de Gratien qu'il fit périr dans une embuscade, et au delà du Rhin, le roi des Alamans Macrien (*Mallobaudes bellicosi regis*, XXX, 3, 7). La tradition d'Ammien mit tantôt *me-* tantôt *ma-*, ce qui n'a aucune importance ; les germanistes acceptent *Mallobaudes* comme la véritable orthographe.

³ *Gentilium rector* en 355, lors de l'affaire de Sylvain, autre troupe d'élite du palais (XV, 5, 6) ; il refuse en 363-364, à la mort de Julien, la succession de Jovin comme *magister armorum* (XXV, 8, II ; 10, 6).

⁴ *Flavius Merobaudes* ; Ammien, XXVIII, 6, 29 (en 371) ; XXX, 10, 2-4 (en 375 : il préside le conseil de guerre qui déclare Auguste le jeune Valentinien), XXXI, 7, 4 (en 377 : il fait tout son possible pour que la Gaule ne soit pas démunie de troupes au moment de l'affaire des Goths). Il fut fait consul pour 377 et pour 383. Tout porte à croire qu'il a été maître général de la milice sous Valentinien et Gratien. C'est de lui que le Panégyriste de Théodose dit (*Paneg.*, XII, 28), qu'il mourut (en 383) *post amplissimos magistratus et purpuras consulares et contractum infra unam dumum quemdam honorum senatum*, c'est-à-dire que ses parents et descendants avaient été eux aussi admis aux charges importantes et au clarissimat. Et il s'exprime sur Merobaud comme il l'aurait fait sur un Paulin ou un Probus. — Son nom prouve une origine germanique et fort probablement franque.

grands et plus célèbres de tous, Ricomer¹, Bauto² et Arbogast³ tous trois appelés à devenir les maîtres suprêmes de la milice de l'Empire.

Tous peut-être étaient des Francs, et sans doute parmi les plus nobles⁴ : Mallobaud, dans sa nation, avait le titre de roi⁵. Mais, semblables à Silvain leur précurseur, cette qualité de roi des Francs n'était pour eux qu'une manière d'agir en Romains⁶. De Rome ils acceptaient et recherchaient tout, et les ordres du prince, et la mission de défendre la frontière, et le lustre des honneurs civils⁷, et le plaisir de lire Virgile ; et à leurs mérites de serviteurs exemplaires et de pieux citoyens ils ajoutaient parfois une rudesse de nature qui rappelait les temps légendaires de Fabricius ou de Cincinnatus⁸. Mais c'étaient des Cincinnatus qui avaient des lettres : Ricomer aimait à s'entretenir avec les rhéteurs de la Grèce et les écrivains de Rome⁹, et Bauto eut un jour la joie très rare d'entendre son

¹ Sur les variantes du nom, Schœnfeld, p. 189-192. *Richomeres comes Donmesticorum* de Gratien en 377 (Ammien, XXXI, 7, 4) ; sans doute ensuite *magister equitum* ; consul en 384 ; *magister utriusque militiae* en 391 (en Occident ; Code Théod., VII, 1, 13 ; peut-être a-t-il succédé à Bauto). — On a révoqué en doute son origine franque (Seeck, édit. de Symmaque, p. cxxxv) : mais le nom se retrouve chez les Saliens (cf. Grégoire, *H. Fr.*, II, 9). Ammien (XXXI, 12, 15) signale l'illustration de sa naissance. Par suite, il n'y a pas d'impossibilité à ce que ce Ricomer soit le père de Theudomer, qui, dit-on, fut plus tard roi chez les Francs [Saliens] (Grégoire, *H. Fr.*, II, 9, p. 77, Arndt ; Frédégaire, III, 9).

² Très certainement un Franc ; voyez ce que Zosime dit de lui et d'Arbogast son rival (IV, 33, 2). Chef dans l'armée de Gratien en 380 (Zosime, *ibid.*), consul en 385 ; maître des deux milices en Occident au moins de 383 ? à 391 ?

³ Cf. n. précédente.

⁴ Les généraux francs jouent alors exactement le même rôle que les généraux illyriens à l'époque de la Restauration. — Les Alamans, à coup sûr, ne furent pas exclus des hautes charges : *Agilo, tribunus stabuli* en 354 (XIV, 10, 8), puis *tribanus Gentilium [et ?] Scutariorum*, devient *magister equitum* en Orient en 360 (XX, 2, 5), et ensuite *magister peditum* de Constance et de Julien (XXI, 12, 16) ; le roi Vadomar est fait duc de Phénicie après 360 (XXI, 3, 6). Mais il est certain qu'ils y furent infiniment moins nombreux que les Francs ; ils apparaissent assez rarement à l'armée après Constance, et il semble qu'on les tienne des lors éloignés du Rhin : Valentinien, par exemple, ne veut installer qu'en Bretagne les soldats alamans, avec pour tribun un roi de leur nation (Ammien, XXIX, 4, 7) ; et Ammien, qui n'a pas un mot contre les chefs francs, nous donne quantité de détails qui montrent qu'on suspectait toujours la fidélité des officiers d'origine alamanique (XIV, 10, 8 ; XXI, 3,5 ; XXIX, 4,7) ; les généraux francs, au contraire, ne quittent guère la Gaule ou l'Italie, et cela, depuis Silvain. — On a fait (Schœnfeld, p 68) un Germain de *Dagalaifus*, qui fut *comes Domesticorum, magister equitum, puis militum*, consul (en 366). Je crois plutôt à une origine asiatique.

⁵ De même, Vadomar. Ammien, XXIX, 4, 7, dit de Valentinien à la date de 373 : *Regem Fraomarium in Britannos translatum potestate tribuni Alamannorum praefecerat numero, ea tempestate [on dut le réduire à la fin du siècle, au temps de la guerre de Hurbourg] multitudine viribusque florenti ; nationis ejusdem primates item regere milites jussit.*

⁶ Voyez la conduite de Ricomer, qui est certainement de très noble origine, s'offrant de se rendre comme otage chez les Goths en 378 (Ammien, XXXI, 12, 15, *pulchrum facinus*).

⁷ Le consulat.

⁸ Voyez le mot de Zosime sur Arbogast et Bauto (IV, 33, 2).

⁹ Lettres de Libanius (n° 785, 891, 926, 944, édit. Wolf ; voyez aussi *Orat.*, I, § 219-220, p. 180, Forster) et de Symmaque (*Epist.*, III, 54-69, Seeck). Libanius fit son panégyrique consulaire en 384 (*Orat.*, *ibid.*).

panégyrique prononcé par Augustin¹. Quelques-uns étaient chrétiens² ; la plupart demeuraient païens³, non pas avec Wuotan, mais avec Isis ou Mithra⁴. Nul ne contestait plus leur droit d'arriver au consulat⁵, au même titre que les Probus ou les Nicomaques de la plus haute aristocratie romaine⁶. La force et la grandeur de l'Empire reposaient sur la fidélité de ses Francs⁷.

Mais déjà se préparaient les catastrophes qui allaient détruire l'œuvre des empereurs de Trèves, la dernière que les Romains aient bâtie dans la Gaule⁸.

¹ A Milan, à l'occasion de son consulat de 385 ; Augustin, *Conf.*, VI, 6, 9 ; le même, *C. litt. Pet.*, III, 25, 30, p. 185, Petschenig. Voyez les lettres que lui adresse Symmaque, *Epist.*, IV, 15 et 16.

² Bauto sans doute, encore que les textes ne soient pas nets (Ambroise, *Epist.*, I, 24, § 4 et 8 ; 1, 57, § 3 ; *Patr. Lat.*, c. 1036-8, 1175). Mais n'oublions pas que sa fille Eudoxta épousa Arcadius, le fils aîné de Théodose, en 395 (Philostorge, XI, 6, p. 136, Bidez).

³ Sans doute Arbogast ; Ricomer : Libanius, *Orat.*, I, § 219, p. 180.

⁴ L'expression dont se sert Libanius (*Orat.*, I, § 219, p. 180) indique bien que Ricomer adorait les dieux de l'Empire. C'est pour cela que j'accepterais difficilement l'opinion courante, qui fait de Clovis un adorateur des dieux germains, lequel, à vrai dire, ne pouvait guère être plus germanique que Silvain ou Mallobaud. Cf. t VIII, ch. VI, § 10.

⁵ Mérobaud fut même, chose extraordinaire, consul deux fois, en 377 et 383 ; Ricomer, en 384, Bauto, en 385. L'alternance de consuls, tirés de la noblesse romaine et des préfets d'une part, des maîtres de la milice et des chefs barbares de l'autre, est bien marquée par Ausone dans son panégyrique de Gratien (*Grat. ætio*, 4, 16). Elle paraît inaugurée en 362 par Julien avec le consulat de Mamertin et de Nevitta, celui-ci sans doute d'origine barbare, mais dont il n'est nullement prouvé qu'il fût un Franc (XXI, 10, 8).

⁶ Voyez les expressions du Panégyriste. Cf. t. VIII, ch. III, § 1.

⁷ Il reste une dernière question à poser : à quel groupe de Francs appartenaient ces Francs, aux Saliens sujets de l'Empire, ou aux Chamaves, Ripuaires, Attuaires ou autres, indépendants sur la rive droite ? Aucun indice ne permet jusqu'ici de répondre à coup sûr pour aucun de ces chefs. Ricomer peut être un Salien, Mallobaud, roi peut-être chez les Ripuaires.

⁸ Sur le préfets de ces deux règnes, voir la note du § V. — Les beaux jours de Trèves.

CHAPITRE VII. — THÉODOSE¹.

I. — L'INVASION DES HUNS ET L'ENTRÉE DES GOTHES DANS L'EMPIRE.

Le règne de Gratien donna à la Gaule romaine ses derniers beaux jours. Déjà l'Orient était en proie aux malheurs et aux fautes qui de proche en proche devaient gagner tout l'Empire et l'entraîner à la ruine définitive.

Le nom de Théodose est inséparable des signes avant-coureurs de cette ruine². Il n'a certes pas provoqué ces malheurs, et il a vaillamment lutté pour en arrêter les conséquences : mais il n'a point su ou n'a point voulu trouver les remèdes les plus efficaces. Il n'est pas responsable de toutes les fautes : mais il en a commis quelques-unes, qui furent très graves. Ce n'était point un sot ni un méchant homme, et dans les moments de crise il agit souvent avec courage et décision³ : mais en temps ordinaire il laissait aller les choses par indolence naturelle⁴, complaisance envers de mauvais conseillers⁵, impuissance à comprendre la portée des événements. Il fut avant tout un être de médiocrité, d'âme et d'intelligence moyennes ; et aucun empereur ne mérita moins que lui ce titre de *Grand*, qu'ont attaché à son nom ses flagorneurs des milieux dévots⁶.

La principale catastrophe, et qui est à l'origine de tous les maux de la terre romaine⁷, fut l'entrée des Goths dans l'Empire⁸. Hermanaric n'avait point réussi à maintenir son vaste royaume en état de force et de solidité, et les Huns venaient de le détruire (375)⁹. — Ainsi, au moment où les Barbares d'Europe, depuis Macrien l'Alaman jusqu'à Hermanaric le Goth, se résignaient enfin à vivre d'une vie sage et régulière, où ils s'essayaient à créer des États stables et pacifiques, les Barbares d'Asie s'approchèrent pour anéantir leur civilisation naissante. C'en était fini avec cette espérance de royaumes germaniques qui, de la mer du Nord à la mer Noire, pourraient s'interposer entre l'Empire romain et la masse de la pure Barbarie. Aujourd'hui, ce sont les Goths qui succombent à l'Orient de l'Europe ; demain, ce sera le tour des Lombards et des Vandales au centre du continent, des Burgondes et des Alamans au voisinage du Rhin¹⁰. Car si Hermanaric, dont la puissance s'étendit des bords du Danube aux rivages de la

¹ Fléchier, *Histoire de Théodose le Grand*, parue en 1679 ; Sievers, *Studien*, p. 281 et s. ; Richter.

² Zozime, IV, 41, 1 ; 59, 4.

³ Zozime, IV, 50 (tout ce portrait de Zozime paraît d'une rare impartialité) ; cf. *Paneg.*, XII, 10.

⁴ Zozime, IV, 50 ; 27, 2 ; 41, 1 ; 44, 1.

⁵ C'est ce qu'il faut lire entre les lignes du Panégyriste, louant, en termes d'ailleurs forcés, sa complaisance et sa générosité (XII, 17).

⁶ L'apothéose a dû commencer dès sa mort, sans doute par le Panégyrique de Paulin (cf. *Vita*, c. 24, § 2, *P. L.*, LXI, c. 65-66). Le titre de *Grand* était inséparable du nom de Théodose chez les écrivains byzantins. Mais Fléchier, *Histoire de Théodose le Grand*, 1679, a singulièrement contribué à le vulgariser.

⁷ *Totius sementem exitit et cladum originem*, Ammien, XXXI, 2, 1.

⁸ De même qu'au temps de Marc-Aurèle la migration des Goths : les deux phénomènes sont absolument semblables.

⁹ Ammien, XXXI, 3, 1-2.

¹⁰ Car je ne vois pas d'autre cause à l'entrée de ces peuples dans l'Empire que la pression exercée sur eux par les Huns ou par ceux que les Huns ont chassés.

Baltique, postée en avant-garde du côté de l'Asie¹. Si lui et ses Goths n'ont pu arrêter les hordes des cavaliers hunns, combien peu tiendraient devant elles les résistances des tribus désunies qui s'échelonnaient jusqu'au Rhin ! Le jour où les hommes d'Asie campèrent en face de Silistrie, on pouvait prévoir celui où l'un de leurs chefs arriverait en face de Cologne.

C'est alors qu'apparut la grande faute commise, durant un demi-millénaire, par les chefs de l'Europe civilisée. Ils auraient dû sacrifier leurs ambitions, leurs colères ou leurs craintes au maintien et à l'éducation des États limitrophes, boulevards protecteurs où auraient pu se briser les invasions des lointains Barbares. Si les hommes d'affaires de la République romaine n'avaient point rompu l'unité de la Gaule arverne, l'Italie n'aurait point vu les Cimbres et n'aurait pas eu à redouter Arioviste. Si, d'Auguste à Théodose, les empereurs s'étaient arrangés, coûte que coûte, pour organiser la Germanie au lieu de la dissoudre, Constantinople n'eût point tremblé à l'approche des Huns, et Orléans à celle d'Attila. Quand Arminius et Hermanaric constituèrent leurs Empires, il eût fallu les aider de toutes manières.

Ajoutons aussitôt que la Germanie partage avec Rome la responsabilité de la faute. Depuis Arminius jusqu'à Hermanaric, ni les Germains du Rhin ni ceux du Danube n'ont su s'organiser, et pas davantage vivre en paix, ni entre eux ni avec l'Empire. A faire le bilan des guerres offensives et des provocations inutiles, l'apport des hommes d'outre-Rhin est singulièrement plus long. Et si un chef intelligent tentait de les grouper en État à vie normale, son œuvre était aussitôt déchirée par les hommes de son clan : les Empires ne se fondaient en Germanie que pour donner naissance aux années de pire anarchie. Ce n'est pas Tibère qui a détruit celui d'Arminius, encore qu'il se soit réjoui de cette destruction ; et le royaume d'Hermanaric n'était qu'une fédération de peuplades disparates et mal soumises, lorsqu'il s'écroula sous le premier choc des cavaliers d'Asie².

Mais avant que ceux-ci n'arrivent sur le Danube, les Goths l'ont franchi pour se réfugier sur les terres de l'Empire. L'invasion qui commence sera à double choc : le choc des Barbares d'Asie sur les Barbares de l'Europe, et, par contrecoup, celui de ces derniers sur les frontières romaines. Quand les Huns toucheront au Dniester ou à l'Elbe, les Goths seront aux portes d'Andrinople³ et les Germains à celles de Paris⁴. Le danger venu d'Asie amènera le déferlement dans l'Empire de tous les malheureux de l'Europe.

Alors, ce ne sera plus, comme en 276 sous Probus ou en 355 sous Constance, les courses sauvages de quelques compagnies de brigands, mais une inondation continue aux flots toujours renouvelés. L'Empire sera recouvert par des vagues se succédant sans relâche et sans recul, par des multitudes d'hommes sans espoir ni désir de retour. Et il arrivera même que le Rhin, aux bords duquel se pressent et s'entassent à chaque instant des troupes nouvelles, fermera aux

¹ L'importance de l'Empire d'Hermanaric et celle du fait de sa destruction sont très bien marquées par Ammien (XXXI, 3, 1-2) : *Ermenrichi late patentes et uberes pagos repentino impetu perruperunt, bellicosissimi regis et per multa variaque fortiter facta vicinis nationibus formidati.*

² Ammien dit que les Goths et Hermanaric perdirent la tête (XXXI, 3, 2), ce qui permet de croire qu'avec de l'entente et de la ténacité le danger eût pu être conjuré dès l'origine. Et il est probable que dans cette histoire des Huns, y compris Attila, la peur fit la moitié du mal (*inpendentium diritatem augente vulgatus fama*, comme dit Ammien).

³ En 377-378.

⁴ En 407.

envahisseurs de la Gaule la sortie du pays, alors qu'il était fait pour leur en interdire l'entrée.

II. — L'ALLIANCE AVEC LES GOTHES.

Les Goths ne se présentèrent pas en ennemis, mais en suppliants. Ils demandaient des terres, et ils s'offraient en échange comme soldats¹. On finit par le leur accorder, après des querelles et des batailles sans nombre², au cours desquelles l'empereur Valens fut tué (378), et son successeur Théodose fut vainqueur³. Mais les victoires de Théodose et les traités conclus avec les Goths⁴ allaient faire plus de mal à l'Empire que la défaite et la mort d'un empereur.

Les Goths restèrent donc dans l'Empire comme soldats fédérés⁵, ou, ce qui revient au même et ce qui était pourtant beaucoup plus grave, comme armée fournie par une nation alliée. Si ces hommes recevaient une solde, on ne pouvait les assimiler à des mercenaires : ils servaient en vertu, non pas d'engagements individuels, mais d'un contrat conclu avec leur peuple. Ils avaient près d'eux leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards. C'étaient leurs rois qui les commandaient⁶. Sauf la religion (car ils passèrent au Christianisme des Ariens⁷), ils conservèrent leur langue, leurs coutumes, leurs classes sociales, et ces poésies populaires qui chantaient leur lointaine origine aux pays hyperboréens et leurs courses interminables depuis les mers scandinaves⁸. C'était, à vrai dire, une

¹ En 376. Ammien, XXXI, 4, 1 (*quiete victuros et daturos auxilia*) : il s'agit des Théringues (d'Atharic, lequel resta sur l'autre bord) ; on les transporta de bon gré. Ensuite (4, 12 ; 5, 3), les Greuthunges passèrent à l'insu des Romains. Puis, les Taifales arrivèrent de même manière dans l'Empire (9, 3).

² Dès 377, Gratien envoya au secours de Valens quelques cohortes, commandées par son comte de la Garde Ricomer, et cela, malgré l'opposition de Merobaud, qui ne voyait qu'une chose, la nécessité de se garder sur le Rhin (XXXI, 7, 4) ; Ricomer revint presque aussitôt en Gaule pour chercher de nouveaux secours (8, 2). Et c'est alors que Gratien résolut de venir lui-même, au début de 378, en particulier avec les Celtes et les Pétulants ; à se fit précéder par Ricomer (12, 4), dont le rôle fut admirable en ces circonstances. Celui-ci assista à la bataille d'Andrinople (13, 9), à la suite de laquelle périt Valens (9 août), avant l'arrivée de Gratien : il est possible qu'il ait amené avec lui les Bataves, qui servirent de corps de réserve à l'empereur (13, 9). Ici s'arrête l'ouvrage d'Ammien.

³ En 378 [?] et 379. Gratien envoya à son aide, en 380, Bauto et Arbogast ; Zozime, IV, 33, 2.

⁴ Un premier traité, attribué à Gratien, fut conclu dans l'été de 380 (Prosper, *Chronica*, p. 498, Mommsen ; Jordanès, *Getica*, 141-2 ; cf. Tillemont, *Théodose*, n. 6). Un second, plus décisif, est l'œuvre de Théodose, le 3 octobre 382 (Marcellin, *Chron.*, p. 61, Mommsen ; Eunape, fragm. 60, p. 40, Didot). — C'est peut-être vers ce temps-là, et à la suite de ces négociations, qu'une troupe de Taifales, apparentés aux Goths, fut installée en Poitou, dans le *pagus* qui prit plus tard son nom, *pagus Taifalicus* (Longnon, *Noms de lieu*, p. 129 ; cf. Ammien Marcellin, XXXI, 9, 4).

⁵ Jordanès, *Getica*, XXVIII, 145 ; Orose, VII, 34, 7.

⁶ Entre autres, Fritigern, le vainqueur d'Andrinople (XXXI, 12, 14), Atharic, qui se décida à passer dans l'Empire (XXVII, 5, 10), Alaric (cf. Jordanès, *Getica*, XXIX, 146), quel que soit le titre exact qu'on doive leur donner, *regalis*, *judex*, *βασιλικος* ou *rex*. Et à certains égards ces chefs, une fois dans l'Empire et devenus pour son compte généraux d'armée, ont dû avoir sur leur peuple un pouvoir moins discuté qu'au temps de la liberté germanique : le titre de *rex* a dû gagner chez eux en prestige et en force.

⁷ Jordanès, *Getica*, XXV, 131-3.

⁸ *Majorum laudes clamoribus stridebant*, Ammien, XXXI, 7, 11.

nation errante et nomade, mais bien vivante et fortement armée, qui s'installait sur les terres de l'Empire, telle au dedans de la frontière qu'elle avait vécu au dehors.

Il est vrai que ses rois prêtaient serment à l'empereur et e servaient sur les champs de bataille ; et en apparence il n'y avait pas de différence entre Alaric roi des Goths fédérés et chef d'armée pour le compte de Théodose¹, et Mallobaud roi des Francs et comte des gardes de Gratien. Mais à regarder de plus près ces titres et ces hommes, le contraste apparaît absolu. Qu'étaient ces Francs de Mallobaud ? ou bien de petites tribus vivant obscurément à la frontière de la Gaule, sujettes ou alliées des Césars, ou bien des escouades de soldats dispersées par toute l'armée romaine² ; et si nombreux qu'on suppose ses congénères sous les ordres directs de Mallobaud, ce n'étaient que quelques milliers d'hommes : ce général de l'Empire ne tenait qu'une valeur très faible de ses titres de roi et de Franc ; il ne sentait pas sa nation derrière lui, et toute son autorité lui venait d'une fonction romaine. Ce qui fera au contraire la puissance d'Alaric, ce ne sera pas qu'il est au service de l'empereur, mais qu'il est roi d'un peuple en armes, et qu'à son seul appel ce peuple lui fournit des milliers de soldats. Les traités signés avec les Goths ont introduit pour toujours dans le monde latin une nation barbare, alliée aujourd'hui, ennemie demain³, et qu'on verra bientôt se promener d'Orient en Occident, s'approcher des Alpes et de la Gaule, à la recherche de terres définitives et d'un royaume perpétuel⁴. Les Francs Saliens, pendant ce temps, ne bougeront pas de leurs domaines du Brabant, montant la garde au nom de Rome sur ce coin de la frontière qu'elle leur a concédé⁵.

III. — L'AFFAIBLISSEMENT DU DEVOIR MILITAIRE.

L'insertion de cette force indocile au cœur de l'Empire, outre le danger dont elle menacera bientôt son unité, eut aussitôt pour conséquence l'affaiblissement de ses énergies propres et originelles.

Rome ne voulait ni payer ni entretenir un nombre indéfini de soldats. Elle aurait pu, à coup sûr, faire mieux et bien davantage, et, tandis que depuis deux siècles les dangers de sa frontière n'avaient fait que s'accroître, l'effectif de son armée demeurait le même⁶, dans une déplorable stabilité. Mais ses détresses

¹ Zozime, V, 5, 5 ; Orose, VII, 37, 1 ; etc. Je laisse de côté la question, si son titre a été réellement celui de *rex*.

² Il eust été à souhaiter que l'on eust dispersé ces barbares en divers endroits, pour en estre tout à fait maistre ; au lieu qu'il paroist par la suite de l'histoire qu'ils estoient assez réunis en un mesme lieu [voyez au contraire ce que fit Probus], et que dans les armées ils faisoient un corps à part sous des chefs de leur nation ; ce qui fut la source de tous les maux qu'ils causeront, Lenain de Tillemont, *Théodose*, art. 12.

³ Voyez ce que dit Ammien (XXXI, 4, 5) : on fit, par une effroyable aberration, passer dans l'Empire le plus de Goths possible, *nequi Romanam rem eversurus relinqueretur*.

⁴ Je parle de la situation de la Gaule au début du Ve siècle avant l'établissement en Aquitaine du roi des Goths.

⁵ Je parle de leur situation à la fin du IVe siècle. C'est ce qu'on aurait dû faire et ce qu'on ne put faire pour les Goths.

⁶ Il m'est impossible de croire à une augmentation, même légère, des contingents militaires. Quel que soit par exemple l'accroissement du nombre des légions, il n'y a pas plus de légionnaires, leur effectif étant tombé pour chacune à moins d'un millier

financières et ses misères sociales l'obligeaient de plus en plus à des réductions de dépenses et à des économies d'hommes.

A l'arrivée de ces vingt ou trente mille guerriers goths¹, on diminua d'autant les rôles militaires ; et comme on ne pouvait songer à congédier des auxiliaires barbares, ce furent les recrues des provinces que l'on renvoya, c'est-à-dire les hommes d'origine latine, nés sujets de l'Empire et enrôlés comme tels. L'empereur allait avoir à son service beaucoup moins de Romains et beaucoup plus d'étrangers².

Or, les étrangers servaient à titre de fédérés, par fidélité à leur contrat ; les Romains servaient à titre de citoyens, par devoir public. Entre ces deux sortes de services et de sentiments, l'arrivée des Goths rompit l'équilibre. Le respect des obligations civiques, la pleine connaissance et la conscience profonde de la qualité et des vertus d'un Romain, furent pour ainsi dire enveloppés et étouffés par ces masses grandissantes de serviteurs à gages et d'étrangers à la solde. Ce sacrifice, cet impôt du sang qui avait été l'une des forces morales du monde antique, ne fut bientôt qu'un mot d'école, que personne ne comprenait plus³.

Par malheur, l'impôt de l'argent devenait d'autant plus onéreux que l'autre s'affaiblissait davantage. On dispensa les provinciaux de fournir les milliers d'hommes qu'on demanderait aux Goths : on ne les dispensa point de fournir les sommes qui correspondaient à la valeur de ces hommes. Le tribut en conscrits fut remplacé par un tribut en sous d'or⁴. Une aggravation de la fiscalité civile⁵ suivit l'augmentation des effectifs barbares. Ici, des Romains désarmés astreints à plus de charges ; là des Barbares en armes croissant en nombre et en force : le contraste s'affirmait entre ces deux mondes arbitrairement approchés sous le nom d'Empire romain⁶. C'est l'enrôlement de la nation des Goths, et non pas l'alliance avec les rois francs des rives du Rhin, qui développa dans cet Empire les germes de faiblesse et les causes de mort.

IV. — MAXIME, EMPEREUR EN GAULE⁷.

L'unité politique de cet Empire était en même temps compromise par la révolte de Maxime, chef de l'armée de Bretagne⁸ (383).

Nous ignorons les véritables raisons de cette révolte contre Gratien, à tous égards injuste et criminelle. Reprocha-t-on à cet empereur de favoriser les

d'hommes. Je ne parle d'ailleurs que pour la Gaule. Nous reviendrons là-dessus t. VIII, ch. II, surtout § 7 et 11.

¹ Chiffre supposé ; cf. Zozime, V, 35, 9.

² Cela est très bien marqué par Ammien, qui d'ailleurs place ces paroles dans la bouche des flatteurs du prince (XXXI, 4, 4). Et avec la même note, le développement dithyrambique du Panégyriste (XII 32).

³ Cf. t. VIII, ch. VII, § 2.

⁴ *Pro militari supplemento, quod provinciatim annuum pendebatur, thesauris accederet auri cumulus magnus*, Ammien, XXXI, 4, 4.

⁵ Cf. t. VIII, ch. I, § 8 et 9, et ch. II, § 3.

⁶ Cf. ici, chapitre I, § 3, et t. VIII, ch. VII, § 2 et 3.

⁷ Sans doute *Flavius Magnus Maximus*, son fils s'étant appelé *Flavius Victor* (milliaire près de Toulouse, XII, 5675).

⁸ *Comes Britanniarum* plutôt que *dux Britanniae* ? cf. *Not. dign., Occid.*, I, 35 et 48 ; 7, 153 et 199, 40.

Francs ? mais je doute qu'il y ait eu beaucoup d'éléments nationaux parmi les troupes de Bretagne¹. Lui fit-on un grief d'être surtout un intellectuel, assez indifférent aux succès militaires² mais la frontière du Rhin demeurait inviolable. L'aristocratie païenne voulut-elle prendre une revanche sur un prince chrétien ? mais Maxime se montrera un catholique ardent et farouche. Je crois bien plutôt à une cause honteuse et banale, la cause habituelle des guerres civiles de l'Empire romain, une ambition de chef appuyée sur une jalousie d'armée³.

Ce qui est surprenant, c'est que, malgré la valeur et la fidélité de ses généraux francs⁴, Gratien ne put s'opposer ni au débarquement ni à la marche de Maxime⁵. Il y eut bien quelques combats⁶ : mais Gratien fut vite obligé de lâcher pied devant la défection de ses troupes et la trahison de ses officiers⁷, et, réfugié

¹ La composition de l'armée de Bretagne a toujours été extrêmement mêlée : il y a là beaucoup d'éléments germains, gaulois du Nord, espagnols, dalmates (dans la mesure où le recrutement des corps continuait à se conformer à l'appellation ethnique de l'origine, *Not. dign., Occ.*, 40 et 28).

² L'*Épitomé* parle de sa négligence des choses militaires (47, 6) ; Végèce a noté sous son règne l'abandon de certaines pratiques militaires, comme de la cuirasse et même du casque (I, 20). L'hostilité de la plèbe militaire à l'endroit de Gratien (*infensis legionibus* ; *Épit. de Cæs.*, 47, 6 ; Zozime, IV, 35, 4-6) n'implique nullement qu'il ait mal fait son métier de chef.

³ Jalousie de l'armée de Bretagne à l'endroit de celle de Gaule, insinue Zozime (IV, 35, 4). Jalousie de Maxime à l'endroit de Théodose, Espagnol comme lui, et qui avait même son compagnon d'armes en Bretagne, dit nettement Zozime (IV, 35, 5). Peut-être, dans l'armée de Gaule, jalousie des anciens escadrons auxiliaires, Bataves, Cornutes ou Bracchiates, ou des cavaliers maures, à l'endroit des *Comites Alani*, que favorisait Gratien (Zozime, IV, 35, 3 ; *Épit. de Cæs.*, 47, 6) : c'étaient des cavaliers venus du Danube comme captifs ou transfuges (cf. *Not. dign., Occ.*, 6, 50). Enfin, on ne peut exclure l'hypothèse qu'il ait mécontenté ou inquiété la Gaule par un trop long séjour en Italie, la Gaule ne redoutant rien tant que de ne pas avoir son empereur.

⁴ Il est probable que l'Occident avait été en partie dégarni pour aider Théodose.

⁵ Il est probable qu'il a dû arriver précipitamment d'Italie sans avoir eu le temps de rassembler ses troupes ; et en outre, il semble qu'il ait été surpris au moment où il faisait face (du côté de Vérone ?) à une incursion d'Alamans, sans doute désireux de profiter de la guerre civile (Socrate, V, 11, *Patr. Gr.*, LXVII, C. 593 ; Sozomène, VII, 13, *id.*, c. 1448 ; Ambroise, *Epist.*, 18, § 21, et 24, § 8, *Patr. Lat.*, XVI, c. 978 et 1038 ; le même, *Apol. proph. Dav.*, VI, 27, *Patr. Lat.*, XIV, c. 862). Il est encore en mai à Milan, le 16 juin à Vérone (*Regesten* de Seeck, p. 262), et il est mort le 25 août (*Chron. min.*, I, p. 297 ; II, p. 61, Mommsen). — Il est difficile que Maxime ait débarqué ailleurs qu'à Boulogne.

⁶ A Paris, dit une source d'ailleurs médiocre (Prosper, dans *Chronica minora*, I, p. 461) : *Gratianus Parisiis Merobaudis magistri militum prodicione superatus*. Il y eut, dit-on (Zozime, IV, 35, 9), cinq jours d'escarmouches, au cours desquelles les cavaliers des Maures auxiliaires donnèrent le signal de la défection. — Maxime a dû prendre la route de Boulogne à Paris par Amiens ; Gratien arriva à Paris par Turin, Lyon et Sens (il me paraît impossible de le supposer venant par Vérone, le Brenner et le lac de Constance, ou par celle du Splügen). La route de Sens à Paris par la rive gauche venait d'être réparée.

⁷ Il dut y avoir, outre la défection de troupes, la trahison de chefs, *perfidia decum, defectione legionum* (*Panegy.*, XII, 23 ; Ambroise, *In Psalmos*, LXI, 17, *Patr. Lat.*, XIV, c. 1173 ; *Epist.*, 24, § 10, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1038 ; etc.). — La *Chronique* de Prosper attribue la trahison surtout à Merobaud, le consul de 377 et 383, alors, dit-elle, maître de la milice. Comme l'a montré Tillemont (Gratien, note 25 ; *contra*, Seeck, V, p. 499), cela est absolument impossible : outre que la chose jure avec tout le passé de Merobaud, cela contredit ce que dit le Panégyriste (XII, 28), que Maxime l'obligea à se suicider, parce que *steterat in acie Gratiani*. Prosper a dû confondre avec Andragathius.

à Lyon¹, il ne tarda pas à être pris et égorgé². Son meilleur appui, le Germain Mérobaud, subit le même sort ; et ni sa dignité de consul ni son intelligente fidélité aux intérêts de l'Empire ne le sauvèrent de la cruauté de Maxime³.

Ce qui m'étonne encore, c'est que Théodose, au lieu de combattre ce révolté, meurtrier des chefs légitimes du peuple romain, se hâta de pactiser avec lui⁴. Tant que Maxime consentit à ne point franchir les Alpes et à laisser l'Italie au jeune Valentinien, et cela pendant cinq ans⁵, l'empereur d'Orient se résigna à voir un collègue en ce tyran. Il est probable que beaucoup de bons esprits désiraient avant tout éviter la guerre civile, et qu'ils s'employèrent à la paix Ambroise, l'évêque de Milan, fit deux fois à cet effet le voyage de Trèves⁶ ; le monde, évidemment, s'habitua à la pensée qu'il y eût, sous le nom d'Empire romain, plusieurs grands États vivant chacun de sa vie propre, et que la Gaule fût le centre de l'un d'eux. Puis, Théodose ne se sentait pas en état de se mesurer avec ce rude joueur qu'était Maxime.

Car il y eut en cet usurpateur, pour cruel et avide qu'il fût⁷, l'étoffe d'un empereur utile à l'État¹ : je répète que ce siècle de la Restauration n'a point

¹ Il dut y revenir par la route prise en venant. — Le meurtre semble avoir eu lieu sur le pont de Lyon (c'est la seule circonstance où ce pont est mentionné ; Zozime, IV, 35, 12, en corrigeant *Sigidunum* en *Lugdunum*).

² Par la trahison d'*Andragathius, magister equitum*, et sans doute chef de l'armée des Gaules : c'est celui que les écrivains chrétiens comparent à Judas ; Zosime, IV, 35, 10-12 ; Ambroise, *In Psalm.*, LXI, 24, *Patr. Lat.*, XIV, c. 1177. — Je n'essaie pas de concilier les détails contradictoires qui circulèrent au sujet de cette mort ; Zozime, *ibid.* ; Sozomène, VII, 13 ; Socrate, V, 11.

³ Le Panégyriste de Théodose (XII, 28) indique un autre grand chef comme victime de Maxime (lequel aurait donné l'ordre de le conduire à Chalon, *Cabillonum*, et de l'y brûler vivant ; Ambroise, *Epist.*, 24, § 11, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1039) : c'est *Batio* ou *Vattio*, d'ailleurs inconnu, qui a dû être comte ou même *magister equitum* dans l'armée de Gratien (*triumphalis*, dit le Panégyriste), et peut-être avait-il exercé un commandement supérieur à Chalon. Le nom paraît être germanique.

⁴ Zozime, IV, 37.

⁵ Maxime ne franchira les Alpes qu'en août 387.

⁶ Dès 383 et au début de l'hiver ; Paulin, *Vita Ambrosii*, § 19, *Patr. Lat.*, XIV, c. 33 ; cf. Ambroise, *Epist.*, 24, § 5, c. 1037, *prima legatio*. Puis en 387, dès la première moitié de l'année ; *Epist.*, 24, c. 1035 et s.

⁷ Le Panégyriste de Théodose parle de *civitates vacuatæ municipibus suis*, de *nobiles fugitivi*, de *bona publicata* de très hauts personnages, de condamnations à mort rachetées à prix d'or (*vitam ære taxatam*), d'où il résulte peut-être, en tenant compte de son parti pris de rhéteur et de flagorneur de Théodose, que Maxime s'est surtout attaqué à la richesse et à la puissance de l'aristocratie. Et peut-être encore y a-t-il eu là moins de l'avidité fiscale qu'une intention politique, le Panégyriste lui reprochant d'autre part d'avoir réduit le nombre des hauts dignitaires, consulaires et autres, *redactas in numerum dignitates et exutos trabeis consulares* ; *Paneg.*, XII, 25 ; cf. 24-28. Sulpice Sévère insiste également sur l'*avaritia* de Maxime, cherchant partout des biens à confisquer, *Dial.*, III, 11, 10-11. — C'est probablement à ces exécutions et confiscations ordonnées par Maxime, que se rapportent certains événements mystérieux de la vie de Paulin de Bordeaux : son frère accusé et mis à mort, lui-même impliqué dans l'affaire, et le gouverneur sur le point de confisquer ses biens [*censumque meum jam rector adisset* : il doit s'agir de ses biens de Campanie plutôt que de ceux d'Aquitaine], mais un événement subit sauvant sa vie et sa fortune (*Carmina*, 21, 416-423) il s'agit sans doute de la chute de Maxime. Il semble bien que tous les domaines des Paulins leur aient été restitués (cf. t. VIII, ch. II, § 2).

montré de vilaines figures de souverains. Ce Maxime continua sur le Rhin la politique vigoureuse de Valentinien et de Gratien². Il sut comprendre le rôle de Trèves et ne voulut point s'éloigner de la ville impériale des Gaules³. De là il assura la paix à tout l'Occident : car l'Espagne docile acceptait sans murmure le prince qui lui commandait des bords du Rhin⁴. Et il imposa l'unité religieuse par d'énergiques procédés, qui auraient plu à Constance le théocrate.

V. — PRISCILLIEN L'HÉRÉSIARQUE⁵. LE CONCILE DE BORDEAUX.

Une nouvelle hérésie menaçait de la briser, celle de l'évêque espagnol Priscillien⁶. Car l'Espagne, qui depuis trois siècles se montrait incapable d'initiative politique, qui adoptait servilement tous les empereurs de delà les Pyrénées, qui était devenue si souvent la proie facile des tyrans de Gaule ou des brigands de Germanie, l'Espagne portait sa fougue et ses joies dans les questions religieuses, et elle envoyait à l'Empire, à défaut de soldats et de généraux, de grands évêques et des hérétiques fameux⁷. C'était le chef de l'Église de Cordoue, Hosius, qui, au temps du concile de Nicée, avait été le régulateur souverain de la foi orthodoxe. Et maintenant Priscillien, évêque d'Avila⁸, montait contre cette

¹ *Strenuus et probus atque Augusto dignus* (Orose, VII, 34, 9) : *alias sane bonus* (Sulpice, III, II, 2) ; *multis bonisque actibus præditus* (*id.*, III, 11, 11) ; *quasi vindex disciplinæ publicæ* (Ambroise, *Epist.*, 40, § 23, P. L., XVI, c. 1109) ; cf. Rufin, II, 16.

² Aucune mention de guerre sur la frontière.

³ Il n'est jamais question que de Troyes dans les textes qui parlent de Maxime.

⁴ Cela paraît à peu près certain.

⁵ Le Priscillianisme, un peu oublié par les érudits, les a fortement occupés depuis la publication, en 1889, par Schepss, de onze traités anonymes découverts dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Wurtzbourg et aussitôt attribués à Priscillien par l'éditeur. Mais il est fort douteux que cette attribution soit juste : dom Morin, par exemple, ne considère que trois traités comme entachés de Priscillianisme et en fait l'œuvre d'un évêque espagnol, *Instantius*, compagnon de l'hérétique. De toutes manières, il s'agit d'œuvres médiocres, même sans grande gravité hérétique, et qui ne répondent pas du tout à l'idée que ses adversaires nous ont laissée de Priscillien. On dira de même des *Canones in Pauli apostoli epistulas*, rédigés sans doute par Priscillien, mais transmis et expurgés dans un sens orthodoxe (édit. Schepss, p. 107 et s.). Nous ne connaissons donc Priscillien, homme et doctrine, que par ses ennemis. — Schepss, *Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum* de Vienne, XVIII, 1889 ; Paret, *Priscillianus*, Wurtzbourg, 1891 ; Puech, *Journal des Savants*, février, avril et mai 1891 ; Dierich, *Die Quellen der Geschichte Priscillians*, Breslau, 1897 ; Kunstle, *Antipriscilliana*, Fribourg-en-Brigau, 1905 ; Bahut, *Priscillien et le Priscillianisme*, 1909 ; Monceaux, *Journal des Savants*, 1911 ; Puech, *Bull. d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 15 avril et 15 juillet 1912 ; dom Morin, *Revue Bénédictine*, XXX, 1913, p. 153 et s. ; Hartberger, dans *Theologische Quartalschrift*, XIV, 1913, p. 401 et s. Il est utile cependant de recourir aux anciens travaux ; cf. en particulier Bernays, p. 87 et s. ; etc.

⁶ Il n'y a pas à accepter l'hypothèse de Babut (p. 49), que le rhéteur Helpidius, qu'on dit avoir été le maître de Priscillien (Sulpice, *Chron.*, II, 46, 2), ne serait autre que le rhéteur de l'école de Bordeaux Delphidius (Ausone, *Prof.*, 6).

⁷ Le seul prince légitime qu'elle lui donne après Trajan, Théodose, est précisément le plus foncièrement dévot. Si Maxime fut également un Espagnol, il fut le premier prince persécuteur.

⁸ Priscillien ne fut nommé évêque d'Avila qu'après 380, et que le concile de Saragosse eut condamné ses doctrines. Jusque-là on le considère *comme laicum principem malorum omnium*, Sulpice, *Chron.*, II, 47, 4.

même foi la plus redoutable machine d'hérésie que l'Occident ait vue depuis l'échec de l'Arianisme.

Comme à l'ordinaire dans toutes les affaires d'hérésie, nous connaissons mal les théories et l'œuvre de Priscillien, ses vainqueurs orthodoxes ayant tout fait pour en détruire les vestiges. Mais il semble qu'il y eut en son Christianisme de quoi plaire à beaucoup de gens, réveiller bien des tendances qui sommeillaient dans les cœurs des dévots. Il faisait du Diable un être éternel, rival tout-puissant de Dieu, créateur et dominateur de la matière, geôlier des âmes qu'il emprisonnait dans les corps¹. Pour être vraiment maître de son âme et fidèle à Dieu, il fallait engager contre ce corps une bataille de chaque instant : et c'était tout ensemble un ascétisme rigoureux à pratiques nombreuses et variées, un mysticisme profond qui annihilait les efforts nécessaires de la vie, une tension morbide de l'esprit et de la volonté pour se détacher de la chair et de la terre et pour se perdre en Dieu².

Les anachorètes de l'Orient enseignaient des choses de ce genre, mais, tandis qu'ils ne sortaient pas de leur orgueilleuse solitude et de leurs attitudes de misère, Priscillien, noble et riche, beau parleur, lettré de mérite, écrivain fécond, organisateur habile, ambitieux, passionné et séduisant, tenait à convertir et à gouverner les hommes, à devenir le chef d'une vaste Église. Et pour arriver à ses fins, il formait des disciples, instituait des confréries, et, ce qui était plus habile et plus dangereux que tout, il faisait appel aux femmes et leur ouvrait toutes grandes les portes de ses oratoires et les voies de ses missions³. A la bonne nouvelle de l'Évangile succédait l'appel au réveil universel des âmes.

D'Espagne, le mouvement se propagea très vite dans la Gaule de la Garonne et de l'Adour⁴, qui avait de temps immémorial de bonnes relations et des habitudes communes avec les hommes du sud des Pyrénées. Ce furent les intellectuels qui se laissèrent les premiers convaincre, surtout les femmes de l'aristocratie, intelligentes et cultivées, attirées par ce dogme subtil où Dieu trouvait son adversaire, par ces pratiques où la haine du corps menait à l'exaltation voluptueuse de l'âme. On cita parmi les adeptes de Priscillien la veuve⁵ et la fille de Delphidius, l'un des plus célèbres rhéteurs de Bordeaux ; et l'on disait

¹ Je suppose cette prééminence du Diable d'après l'importance qu'il donnait à l'abstinence et l'insistance avec laquelle ses adversaires contemporains parlent de son Manichéisme. Filastre, *Divers. hæres.*, § 84, *Patr. Lat.*, XII (§ 36, p. 46, Marx), en particulier : *Escas paulatim spernentes dicant eas non esse bonas... sed a Diabolo factas* ; lettre de Maxime à Sirice, *Patr. Lat.*, XIII, c. 592 : *Manicheos sceleris* ; Sulpice insiste sur le Gnosticisme de Priscillien, II, 46, 1 ; 47, 6. — Mais n'oublions pas le rôle initial et permanent du Diable chez les Chrétiens.

² Filastre, § 84 (§ 56, Marx ; écrit vers 383) : *Alii sunt in Gallis et Hispanis et Aquitanis veluti Abstinentes..., separantes persuasionibus conjugia hominum et escarum abstinentium promittentes*. De même, le pape Léon et Turribius, chez Léon, *Epist.*, 15, *Patr. Lat.*, LIV, c. 679 et 693 (écrit en 147). C'est à cela sans doute que fait allusion le Panégyriste de Théodose (XII, 29), lorsqu'il relève chez une Priscillianiste *nimia religio et diligentius culta Divinitas*. — Au surplus, en dehors du soupçon d'hérésie, les communautés chrétiennes de Gaule ont pu avoir leurs sociétés de Continentes, d'hommes laïcs particulièrement consacrés à Dieu ; voyez à Rouen, d'après le sermon de Victrice (*De laude sanctorum*, § 3, P. L., XX, c. 445-6), et voyez les confrères de Trèves. Cf. t. VIII, chap. VI, § I et 13.

³ Tout cela, d'après Sulpice, *Chron.*, II, 46, 3 et s.

⁴ Voyez Filastre, § 86 (§ 56, Marx : écrit vers 383), confirmé par Sulpice, II, 48, 2 et s.

⁵ *Euchrotia*.

qu'après avoir accueilli l'hérétique sur leur domaine, elles avaient résolu de le suivre et de l'accompagner jusqu'à la mort, Madeleines gauloises d'un nouveau Christ¹.

Le clergé orthodoxe, tous ces prêtres élevés dans le culte de la tradition, la simplicité de la foi et les pratiques de bon sens, s'alarmèrent à juste titre. Ambroise de Milan et Martin de Tours, alors les plus célèbres évêques de l'Occident, se prononcèrent nettement contre l'hérétique². Au concile de Saragosse (380), qui le condamna une première fois, assistèrent Delphin de Bordeaux et même le vieux Phébade d'Agen, intéressés plus que les autres Gaulois à arrêter cette affaire³. Une autre assemblée d'évêques se réunit à Bordeaux même, face au foyer des Priscillianistes gaulois Martin, dit-on, voulut s'y rendre⁴ ; et une sentence de déposition fut prononcée contre le perturbateur de l'Église (384 ?)⁵.

Le malheur fut que sur cette affaire de discipline religieuse, très nette et jusque-là bien conduite, vinrent se greffer, comme toujours, toutes sortes de passions humaines.

D'abord, le populaire s'en mêla. Il y eut une émeute à Bordeaux, au cours de laquelle une Priscillianiste fut massacrée par la foule⁶. Cela ne laisse pas d'étonner. Bordeaux était alors une ville médiocre, et la plèbe chrétienne ne pouvait y avoir l'importance et les colères du prolétariat dévot d'Antioche ou d'Alexandrie. Je soupçonne, à l'origine de ce mouvement et de ce meurtre, quelque rancune sociale ou la machination d'un mauvais prêtre.

Car les prélats espagnols ne se tinrent pas pour satisfaits par la déposition de Priscillien. Deux surtout se signalaient par leur acharnement, les évêques Idace

¹ Sulpice, *Chron.*, II, 4.8, 2-3 ; 51, 3 ; Prosper, *Chron.*, p.462, Mommsen ; Ausone, *Prof.*, 6, 37-38 ; Pacatus, *Paneg.*, XII, 29.

² Sulpice, *Chron.*, II, 48, 4 ; 50, 4 et s.

³ Sans doute en 380 ; Sulpice, *Chr.*, II, 47, 1 et s. ; [dom Labat], c. 253 et s ; Héfélé-Leclercq, I, p. 986-7. — C'est après le concile de Saragosse que Priscillien fit le voyage d'Italie. Sulpice nous le représente accueilli avec éclat en Aquitaine, passant par Eauze, où il convertit la masse des laïcs (*plebem Elusanam* : Eauze, qui était sans doute métropole de la Novempopulanie, a dû être de très bonne heure un centre chrétien, son évêque apparaît au concile d'Arles de 314) D'Eauze, il essaie d'entrer à Bordeaux ; mais, éloigné par l'évêque Delphin, il se réfugie chez Euchrotia (*in agro Euchrotiæ*), qui désormais ne le quitte plus. Évidemment, le gouvernement pacifique et libéral de Gratien lui a laissé une large liberté, qui devait cesser à l'avènement de Maxime. Ithace était pendant ce temps venu à Trèves, où il était reçu par l'évêque (*Britto* [cf. Théodoret, V, 9, p. 289, Parmentier], *Britonius* ou *Britannius*) : il tenta sans doute d'entraîner Gratien dans l'affaire, mais sans succès (Sulpice, II, 49, 4).

⁴ Idace, *Chron.*, p. 15, Mommsen, à la date de 385 : *Redit ad Gallias* (Priscillien) ; *inibi similiter a sancto Martino et ab aliis episcopis hæreticus judicatus appellat ad Cæsarem*.

⁵ En 384 plutôt qu'en 385. Sulpice, *Chron.*, II, 49, 7 et s. Le concile fut convoqué par ordre de Maxime, et sans doute Priscillien et ses principaux adhérents étaient déjà placés sous la surveillance de l'autorité impériale (*deducti*). Instantius plaida seul la cause des accusés ; Priscillien refusa de parler et en appela au prince (peut-être seulement de cette première incarcération ?).

⁶ *Burdigalæ quædam Priscilliani discipula nomine Urbica ob impietatis pertinaciam per seditionem vulgi lapidibus extincta est* ; Prosper, à l'année 385, p. 462, Mommsen. On a supposé, sans autre indice que le nom, qu'elle était parente du maître de grammaire bordelais Urbicus (Ausone, *Prof.*, 22) ; Bernays, *Ueber die Chronik*, p. 91, n. 9.

et Ithace¹, dont les noms vont demeurer fameux dans les fastes de l'Église persécutrice : car, alors que le clergé de Gaule se signalait par sa sagesse et son esprit de conciliation, l'Espagne apportait au Christianisme occidental à la fois les excès du mysticisme et les cruautés des tortionnaires. Une colère farouche animait contre Priscillien ses deux ennemis ; de leur part, ce fut moins une affaire de dogme qu'une question de vie ou de mort. Était-ce haine personnelle, rivalité de prêtres, jalousie à l'endroit du talent ou du succès ? était-ce conviction profonde, aveugle, la volonté de sauver l'Église par un châtement exemplaire ? Je ne sais : mais, tandis que la foule allait jusqu'à l'assassinat dans un mouvement de violence spontanée, les prêtres espagnols tendirent au même but par des manœuvres savamment combinées. Ils décidèrent e concile de Bordeaux à formuler l'appel à l'empereur², et ils firent porter en même temps devant Maxime une accusation de magie contre Priscillien³ : le crime de magie entraînant la peine capitale, personne ne pourrait sauver l'hérésiarque. Le Christianisme entraîna avec eux dans la voie des œuvres criminelles et des triomphes meurtriers⁴. Ses prêtres, depuis Constantin, avaient commis bien des sottises : mais du moins jusqu'ici leurs mains étaient restées pures de sang⁵.

VI. — MARTIN À TRÈVES.

C'est peut-être le principal titre de gloire de Martin, d'avoir compris l'ignominie des pratiques nouvelles et d'avoir tout fait pour en écarter l'Église. J'aurais voulu ajouter qu'il fut en cette noble tâche le porte-parole de l'épiscopat gaulois : mais si beaucoup d'évêques furent sans doute de cœur avec lui, le plus grand nombre semblent avoir gardé le silence, il eut à peu près seul le courage de savoir agir,

¹ Sulpice, *Chron.*, à partir de II, 46, 8.

² Sulpice (*Chron.*, II, 49, 9) dit que la faute initiale vint de Priscillien, qui, craignant sans doute le jugement partial des évêques, *ad principem provocavit* (peut-être seulement de la conduite pénale de l'affaire ?) ; mais il ajoute aussitôt que les évêques se hâtèrent d'accepter d'en référer au prince (peut-être en étendant l'appel à la question religieuse ?). Il est fort possible, tels qu'on connaît les adversaires de Priscillien, qu'ils lui tendirent un piège. Les *Canones* qui lui sont attribués, désavouent l'appel à l'empereur (*can.* 46, p. 129, Schepss : *Ecclesiastici non debeant ob suam defensionem publica adire judicia*).

³ Cela paraît bien ressortir des motifs de la condamnation ; Sulpice, *Chron.*, II, 50, 8 (*maleficii*) ; Isidore, *De viris illustr.*, 15, P. L., LXXXIII, c. 1092.

⁴ C'est ce qu'indique Sulpice (II, 49, 9). Voyez les phrases si vigoureuses de Pacatus dans son Panégyrique de Théodose (XII, 29) : *Fuit enim, fuit et hoc delatorum genus qui nominibus antistites, re vera autem satellites atque adeo carnifices*. — En rapprochant ce que dit Sulpice de Martin (*inauditum nefas ut causam Ecclesiae iudex sæculi judicaret*, II, 50, 5), ce qu'il répète pour son propre compte (*non causam imperatori de tam manifestis criminibus [hérésie] permittere*, II, 40, 9), le texte des *Canones*, l'attitude d'Ambroise (*Epist.*, 26, c. 1042), on voit bien que les meilleurs de ce temps ont compris les dangers de l'intervention de l'État : c'était la tradition d'Hilaire. — Le pape Léon, en 447, semble, au contraire, approuver l'intervention de la justice impériale et l'altitude des évêques espagnols dans l'affaire de Priscillien, *Epist.*, 15, P. L., LIV, c. 693 ; cf. Kunstle, p. 121 et s.

⁵ Voyez ce que Pacatus dit d'Ithace et de ses complices (XII, 29) : *Calumniabantur in sanguinem et visas premebant reorum,.... pollutas pænali contacta manus ad sacra referebant, et cærimonias quas incestaverant mentibus etiam corporibus impiabant*.

et l'on vit aussi des prélats, comme celui de Trèves, à qui l'entrée en scène de l'empereur n'était point pour déplaire¹.

Martin fit donc le voyage de Trèves². Depuis Constantin, les évêques savaient parler aux empereurs, et les empereurs savaient les écouter ; il était même d'usage qu'ils eussent le droit d'entretenir le prince seul à seul, et Ambroise, qui lui aussi visita Maxime, lui rappela assez rudement ce privilège³. Car l'évêque représentait Dieu, il était le pasteur de milliers d'âmes, le successeur des apôtres et l'envoyé du Christ.

Maxime, après avoir longtemps hésité, se résigna à entendre Martin, et, au cours de cette entrevue, il consentit à surseoir au procès criminel de Priscillien⁴. Martin s'éloigna de Trèves, confiant en la parole impériale⁵.

Mais derrière lui, Ithace et ses amis reprirent leur besogne misérable⁶. Le procès fut instruit à fond, Priscillien condamné à mort et aussitôt décapité, et avec lui les plus célèbres de ses disciples, dont Euchrotia, elle-même, la noble veuve du rhéteur bordelais⁷.

Sûrs désormais de l'empereur, les Espagnols agirent en grand. Un concile fut convoqué à Trèves, qui d'abord les déclara innocents de la mort de Priscillien⁸ et qui ensuite fit décider par Maxime l'envoi d'une commission souveraine pour rechercher et punir tous les adeptes de l'hérétique : c'était organiser, au profit du bras séculier, un vaste système d'inquisition de la foi. La commission était destinée à l'Espagne : mais il n'était point douteux qu'en traversant la Gaule elle n'y laissât une traînée sanglante⁹.

Martin eut le temps de revenir à Trèves. Son retour inquiéta les prélats persécuteurs : c'était l'évêque le plus saint de la Gaule, et sa parole passait pour l'écho de Dieu. S'il se déclarait contre eux, l'Église entière aurait le droit de les prendre en abomination. Ils se décidèrent à ruser et proposèrent un compromis. Si Martin témoignait, par un acte ou par un écrit, qu'ils n'avaient point démérité du Christ, l'empereur rappellerait ses commissaires, et l'affaire en resterait là. Précisément, une occasion s'offrait de manifester au monde chrétien le pardon ou l'oubli qu'on souhaitait de Martin : c'était la cérémonie de l'ordination de Félix,

¹ *Inconstantia (episcoporum), qui debuerant... non causam imperatori permittere* ; Sulpice, II, 49, 9.

² Sulpice, *Chron.*, II, 50, 5. Il peut avoir suivi Ithace depuis Bordeaux. — C'est possible qu'il ait fait un premier voyage auprès de Maxime à l'avènement de ce dernier (Sulpice, *V. Mart.*, 20).

³ Voyez le récit de ses entrevues à Trèves avec Maxime (*Epist.*, 24, § 2, c. 1036 et s.).

⁴ Ou, plutôt, de s'en tenir, pour la condamnation des accusés, à la confiscation des biens, qui a précédé sans aucun doute la condamnation à mort : *non contenti miseros avitis evolvisse patrimonus, ... vitus premebant reorum jam pauperum*, dit Pacatus des persécuteurs de Priscillien (*Paneg.*, XII, 29).

⁵ Sulpice, *Chron.*, II, 50, 5 et s.

⁶ *Panegyrique*, XII, 29

⁷ Sulpice, *Chron.*, II, 50, 6 et s. ; 51 ; *Dial.*, III, II, 2 ; *Paneg.*, XII, 29. Fin de 385 et début de 386.

⁸ En 386 ? Sulpice, *Dial.*, III, 11, 3 ; 12, 3.

⁹ *Dial.*, III, 11, 4 et 9 : Sulpice ne parle, comme chefs de cette mission, que de *tribuni eum jure gladiatorum, summa potestate armati*. J'ai peine à croire qu'elle n'ait pas été dirigée par un comte, et je me demande si le fameux comte Avitianus, auquel Martin arracha ses prisonniers, n'était pas le chef de cette mission, parti avant le contre-ordre impérial.

le nouvel évêque de Trèves, cérémonie à laquelle devaient présider les évêques persécuteurs. Il fallait que Martin y assistât, et, suivant l'usage, qu'il communiât avec les autres chefs d'Églises¹.

Ce fut le plus dur moment de sa vie, et peut-être le seul où sa conscience ne lui révéla pas son devoir sur-le-champ². Refuser de communier avec Ithace, c'était exposer à la mort ou à la prison des centaines de malheureux, et exposer l'Église à de nouveaux crimes et à la servitude envers le pouvoir impérial³. Mais communier avec Ithace et ses amis, c'était partager le sang et la chair du Christ avec d'abominables bandits.

Le sentiment de l'humanité et la charité chrétienne l'emportèrent à la fin sur les scrupules ecclésiastiques. Martin communia silencieusement avec les mauvais évêques ; et aussitôt après, refusant d'ajouter un mot ou une signature à l'acte solennel de la piété⁴, il reprit le chemin de Tours, assuré cette fois qu'on ne tuerait plus au nom du Christ.

En cette crise douloureuse, la plus triste qu'eût encore traversée le Christianisme, Martin avait par deux fois plaidé la cause de la liberté et de la charité, il s'était montré le véritable héritier d'Hilaire, il s'était inspiré de ses fortes paroles à Constance, il était resté de cœur et de pensée en communion avec Ambroise⁵ le plus illustre et le plus saint des prélats d'Italie⁶. Un de ses amis a rapporté qu'il aurait affirmé devant l'empereur de Trèves que le glaive de César ne doit point trancher les questions de croyance ; et ce principe s'imposer désormais à l'Église comme la formule de son indépendant politique et de sa dignité morale. Une fois encore, dans cette universelle fraternité de la foi et de la bonté que doit être le Christianisme, il avait montré qu'il fallait vivre en regardant Jésus et en suivant ses paroles.

¹ Tout cela, d'après Sulpice, *Dial.*, III, 11 et s. (le récit de la Chronique s'arrête au premier voyage et à la mort de Priscillien).

² Voyez l'épisode de son désespoir sur le chemin du retour, dans les bois d'*Andethanna* (*Andetannate* ? *Itin. Ant.*, p. 366, W., à 15 lieues [?], 33 kil., de Trèves, première station sur la route de Reims par Arlon), où il aurait été consolé par un ange ; *Dial.*, III, 13, 3.

³ *Satius æstimans ad horam cedere, quam his non consulere, quorum cervicibus gladius imminebat* ; Sulpice, *Dial.*, III, 13, 2.

⁴ Il refusa de signer un acte constatant cette communion (*Dial.*, III, 13, 3).

⁵ Ambroise dut venir à Trèves peu après ou même pendant ces événements, dans l'hiver 386-387. Lui, du reste, beaucoup moins visé que Martin par les Espagnols (il dépendait de Valentinien, et non de Maxime), refusa de communier avec eux et Félix, et fut ensuite plus ou moins expulsé par l'empereur. Et alors, il parla du clan des persécuteurs dans les mêmes termes que Martin et que Pacatus : *Episcopi reos criminum gravissimorum in publicis judicis accusare, alii et urgere usque ad gladium supremamque mortem, alii accusationes hujusmodi et cruentos sacerdotum triumphos probare* (*Epist.*, 26, § 3, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1042). — Je suppose qu'Ambroise s'est fait accompagner dans ce voyage par des reliques de Gervais et de Protais, récemment découvertes, qu'il est passé par la route à peu près seule fréquentée en ce temps-là, Turin, le mont Genève, le col de Cabre, Valence (*Ép.*, 24, § 7, c. 1037 : *Valentia Gallorum*), Vienne, qu'à Vienne, pour le recevoir, lui et son précieux cortège, il dut y avoir une réunion d'évêques, dont Martin et Victrice.

⁶ Il ne me paraît pas non plus douteux qu'il fût d'accord avec l'évêque de Rome, et qu'on ait eu raison de supposer (Leclercq *ap.* Héfélé, trad., II, p. 92) qu'il ait contribué à éclairer Sirice sur les Ithaciens.

VII. — LES DERNIERS JOURS DE MARTIN.

Le souvenir de ces journées d'angoisse pesa sur les dernières années de Martin. Il cessa d'être en paix avec sa conscience depuis l'heure où il communia avec les prêtres aux mains coupables. Aux scrupules intimes de son âme durent s'ajouter les reproches de ses amis et les sarcasmes de ses adversaires. Lui qui avait condamné l'hérésie de Priscillien, il en sauvait les derniers restes, et l'on ne se fit point faute d'insinuer qu'il la partageait¹. Lui qui s'était opposé aux violences, il absolvait les prélats qui les avaient réclamées. Dans tous les camps de l'Église il trouverait désormais des ennemis, par cela seul qu'il avait voulu pour tous la justice et la charité.

Bien des motifs d'ordre général achevèrent de contrister sa vieillesse. De mauvais temps revenaient pour la Chrétienté de Gaule. La mort de l'excellent Gratien, l'avènement du tyran Maxime, les affaires étranges de Priscillien et de Félix, amenèrent en elle de profonds changements. Elle ne put se remettre de la double crise de l'usurpation politique et de l'hérésie doctrinale². Les évêques se partagèrent en deux camps, entre Féliciens et Antiféliciens³ et ces noms groupèrent d'un côté les anciens amis d'Ithace, les partisans de la persécution, de l'autre les prêtres indépendants, soi-disant défenseurs de la dignité sacerdotale. Dans chacun de ces partis on s'interdisait de communier avec les évêques de la coterie opposée ; et ce mystère de la communion où se consommait dans le sang de Dieu la fraternité des hommes, n'était plus qu'un prétexte querelles et à jalousies humaines⁴.

Cette lutte de partis et sans doute l'influence de Maxime durent attirer de mauvaises recrues dans les rangs de l'épiscopat gaulois. L'autorité de Martin faiblit, et, avec elle, le rôle de son monastère⁵. On vit reparaître en plus grand nombre ces prélats d'aristocratie, hommes de cour, d'argent, de faste et de dispute⁶, qui avaient été la honte du Christianisme au temps de Constance. Grâce aux édits impériaux et aux fondations pieuses, les communautés devenaient très riches⁷ : mais leurs richesses profitaient surtout à la table et à l'équipage des dignitaires⁸. Les questions de pouvoir et de préséance absorbaient

¹ Remarquez qu'Ithace aurait bien voulu, dès le temps du concile de Bordeaux, l'englober *sanctis*, c'est-à-dire dans la secte des Abstinents ; Sulpice, *Chron.*, II, 50, 3-4.

² Voyez les dernières phrases de la *Chronique* de Sulpice, écrite en 400, mais dont le récit ne dépasse pas la mort de Priscillien (II, 51, 8 et s.) : *At inter nostros perpetuam discordiarum bellum exarserat, quod jam per quindecim annos [385-400] fœdis dissensionibus agitatam nullo modo sopiri poterat.*

³ Ou plutôt, en évêques *communiant* ou *ne communiant pas avec Félix* ; voyez le concile de Turin (très certainement de 401), § 6, p. 230 de l'édition Babut (*Le Concile de Turin*, 1904 ; toutes réserves faites sur la date qu'il lui attribue et les corrections qu'il apporte au texte ; voyez chez Héfélé, II, p. 10 et s., trad. Leclercq, l'incroyable bibliographie de ce concile).

⁴ Concile de Turin, cf. note précédente.

⁵ Cela résulte évidemment de Sulpice, *Chron.*, II, 51, 10, où Martin est compris parmi les pauci que persécutent les mauvais évêques.

⁶ Sulpice Sévère, II, 51, 9-10.

⁷ Cf. le chap. sur *la vie religieuse*, t. VIII, ch. VI, surtout § 12.

⁸ Voyez le jeune moine de Marmoutier, Brice (plus tard évêque de Tours), qui arrive pauvre à la cléricature, et qui finit par élever des chevaux, acheter des esclaves, etc. (*Dial.*, III, 15, 2). Ambroise reçoit dans son monastère des consuls et des préfets, ce que Sulpice semble lui reprocher, opposant à sa conduite celle de Martin, *vir altioris ingenit* (*Dial.*, I, 25, 6).

de plus en plus les chefs des Églises. On tendait à reconnaître des prérogatives à ceux qui siégeaient dans les métropoles provinciales¹ ; des rangs et des grades s'établissaient dans le clergé chrétien, sur le modèle des hiérarchies politiques. L'évêque d'Arles et l'évêque de Vienne se disputaient le droit de primauté sur les diocèses de la vallée du Rhône², à la façon dont Arles et Vienne s'étaient partagé les faveurs impériales depuis le temps de Constantin ; et l'évêque de Marseille, de son côté, mettait la main sur les paroisses rurales du diocèse arlésien³ comme s'il revendiquait au profit de son siège épiscopal les anciens

¹ Voyez le chap. sur *la vie religieuse*, t. VIII, ch. VI, § 4.

² Le conflit apparaît pour la première fois nettement dans les Actes du concile de Turin en 401, § 2 : *Episcopos urbium Arelatensis et Viennensis, qui de primatus apud nos honore certabant*. Il a son origine dans des faits d'ordre politique. Arles, qui n'était qu'une *civitas* de la province de Vienne ou *Viennensis*, a dû, devant les faveurs accordées par Constantin et ses fils, désirer et prendre un rang éminent dans la géographie politique ; et sans devenir métropole de province (ce qu'elle ne fut jamais au IV^e siècle), servir de résidence au vicaire des Cinq Provinces (ou des Sept Provinces, celles des anciennes Aquitaine et Narbonnaise), et cela, sans doute, au lieu et place de Vienne ; ou encore, plus tard, remplacer Trèves comme résidence du préfet du prétoire des Gaules (peut-être cela se produisit-il après la chute d'Arbogast, en 394-395). Alors, la concurrence politique se doubla d'un conflit religieux. — Le concile de Turin résolut le conflit par des à peu près. Il décida d'abord que si l'un des deux évêques prouvait que sa cité était métropole, il aurait *totius provinciæ honorem primatus*, ce qui revenait sans doute à dire qu'on attendait un règlement politique sur les situations respectives d'Arles et de Vienne. Mais il demanda ensuite aux évêques qu'en attendant, et pour un but de conciliation, ils se contentassent d'ordonner chacun les prélats de son voisinage. — Ce fut plus tard, mais encore au début du Ve siècle, qu'on fit intervenir l'histoire religieuse et l'épiscopat évangélisateur de Trophime (lettre du pape Zozime en 417 ; 1, § 3, *P. L.*, XX, c. 645) il a dû y avoir, en ce temps-là des écrits historiques, plus ou moins tendancieux, sur l'évangélisation des Gaules (en particulier sur les sept missionnaires). Peut-être est-ce dès lors aussi que se montre l'idée d'apôtres envoyés par le Christ. En tout cas, la thèse de l'évangélisation apostolique d'Arles ne tardera pas à être constituée ; elle l'est au milieu du Ve siècle : voyez, dans la lettre de Léon, *Trophinium ab Apostolis* ou *a Petro missum* ; *Epist.*, § 2, *P. L.*, LIV, c. 880-1. — Sur cette question, en dernier lieu Saltet dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* (Toulouse), 1922, p. 30 et s.

³ D'après l'art. 2 des Actes de Turin, Procule, évêque de Marseille en Viennoise, revendiquait la qualité de métropolitain et le droit d'ordination sur *ecclesiæ* [les Églises ? ou plutôt des Églises ?] *Secundæ Provinciæ Narbonensis*, n'était pas sa province, mais celle d'Aix ; et au surplus, Marseille elle-même n'était pas une cité métropole. — On peut à ce sujet faire trois hypothèses. — 1^o Il est possible qu'à une époque antérieure Marseille ait fait partie de cette Seconde Narbonnaise, et pour en être la métropole, au lieu et place d'Aix : et cela peut se comprendre, si l'on songe à l'insignifiance d'Aix à cette époque (le *castrum* n'a que 790 m. de périphérie) et à l'importance que reprend Marseille. Quelque empereur, mécontent de Marseille (par exemple Constantin après la révolte de Maximien), l'aura punie en la rejetant comme simple *civitas* dans la Viennoise. Mais le clergé aura tenu à maintenir les anciens droits. Je ne vois d'ailleurs aucun indice en faveur de cette hypothèse. — 2^o Ou bien l'évêque de Marseille invoquait, non pas les droits politiques de sa cité, mais les droits historiques de son évangélisation apostolique, les Églises ou certaines Églises de la province d'Aix ayant pu être regardées comme des filles de celle de Marseille. J'hésite également à accepter cette hypothèse, que ne parait confirmer aucun document ultérieur relatif aux droits de Marseille. — 3^o J'accepterais plus volontiers une autre hypothèse, si compliquée qu'elle puisse paraître, mais qui permet de se reporter aux autres questions débattues alors. Lors de la constitution de la Seconde Narbonnaise, on aura rattaché à cette province et à la cité d'Aix les trois pagi arlésiens excentriques de Ceyreste (*Citharista* et La Ciotat [= *civitas*, nom qui implique un état de chef-lieu et peut-être plus spécialement de chef-lieu épiscopal]), de Garguier

droits de la colonie phocéenne sur les territoires que lui avait ravés Jules César¹. L'Église prenait partout exemple sur l'État, copiait les allures, en adoptait les conflits.

Martin, vieilli et découragé, se tenait à l'écart de ces luttes mesquines. On ne le voyait plus aux conciles² qui se multipliaient de nouveau sans réussir à rétablir l'ordre et la paix³. Il se sentait isolé⁴ dans ces Églises de Gaule qu'il avait, en la maturité de son âge, animées d'une vie nouvelle. Mais il eut cependant le suprême bonheur qui soit réservé à la vieillesse des ouvriers d'une grande tâche, celui de retrouver des amitiés ardentes dans la jeunesse qui s'élève, Sulpice Sévère, Paulin de Bordeaux, d'autres encore, décidés à ne rien laisser perdre de son souvenir et de son ouvrage. Martin put être sûr, à l'heure de sa mort, que sa gloire lui survivrait tout entière, que l'exemple de sa vie prolongerait la durée de

et de Toulon : peut-être même les aura-t-on aussi organisés en *civitates*. Et alors Marseille, revendiquant les droits de son histoire, non pas chrétienne et religieuse, mais grecque et politique, aura voulu faire de ces trois pagi des *parochiæ* épiscopales dépendant de son évêque : n'y avait-il pas eu, sur toute cette zone à moitié maritime, des établissements marseillais ? et les proconsuls romains n'avaient-ils pas accordé à Marseille des droits particuliers sur une grande portion du terrain arlésien, du moins jusqu'à César, peut-être même précisément sur ces trois pagi ? Ajoutez, comme quatrième cité épiscopale pouvant appartenir alors à cette Seconde Narbonnaise et être revendiquée par Marseille, celle de Nice, également pour un motif d'histoire hellénique (simple paroisse de prêtre en 314 ; mais évêché au concile d'Aquilée en 381, Mansi, III, c. 600). — Le concile de Turin laissa en suspens la question de droit, parce que les limites de la province de Viennoise n'étaient pas encore fixées, *provincia cujus magnitudinem penitus nescivimus* (il peut s'agir des *pagi* disputés entre Arles, Marseille et Aix), mais il accorda à Procule de Marseille, à titre individuel, la primauté sur les églises contestées, comme *suas parochias vel suos discipulos fuisse contestans ordinatos*. — C'est ce règlement provisoire qui fut aboli quinze ans plus tard, lorsqu'on rendit à Arles Ceyreste et Garguier (et sans doute Toulon ; Nice fut rattachée plus tard, non sans discussion, aux Alpes Maritimes) : *Arelatensis ecclesia sibi Citharistain et Gargarium paræcias in territorio sua sitas incorporari jure desiderat* (22 mars 417, Zozime, *Epist.*, 1, § 3, *Patr. Lat.*, XX, c. 644). Mais il est probable qu'entre le concile de Turin et le règlement pontifical de 417, l'autorité civile dut intervenir pour régler les limites des provinces et rendre à Arles et à la Viennoise les trois *pagi* contestés.

¹ Note précédente. — Il est du reste possible que tout en étant incorporés à la chutas d'Arles par César ou Auguste, Toulon, Ceyreste et Garguier soient demeurés rattachés à Marseille par un lien religieux (je parle des temps païens), de la même manière que peut-être Lyon aux Ségusiaves. Et c'est ce lien qu'auront également pu utiliser les prétentions épiscopales de Marseille. — Il y a, dans ces organisations de *civitates*, quantité d'éléments variables qui nous échappent.

² *Nullam synodum adiit, ab omnibus episcoporum conventibus se removit* ; Sulpice, *Dialogues*, III, 13, 6 ; II, 13, 8. C'est ce que faisait également saint Ambroise, qui écrivait, à la date de 392 (*De obitu Valentini*, § 25, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1367) : *Synodum Gallorum, episcoporum* [le futur concile de Nîmes ?], *propter quorum frequentes dissensiones crebro me excusaveram*.

³ Le seul connu est celui de Nîmes, que je place en 394, mais qui peut être de 395 (Sulpice, *Dial.*, II, 13, 8). — Les Actes, publiés en 1743 (Roderic, *Corresp. des savants*, Cologne, in-12, 1743 ; *non vidi*), bien oubliés depuis, ont été remis en honneur de notre temps (Knuss, *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1839, n° 6, p. 4 et s. ; Lévêque dans *Revue des Questions historiques*, 1881, XXX, p. 549 et s. ; trad. franç. de Héfélé, II, p. 91 et s. [Leclercq]). Ils ne portent d'ailleurs que des règlements d'ordre ecclésiastique, et ne renferment rien de propre *ad sanandam discessionem*, malgré la prétention du prologue. — Il y a 21 signatures dont il est souvent bien difficile d'identifier les diocèses.

⁴ *Plures adversus paucos* ; Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 51, 9.

son œuvre, que sa tombe continuerait les miracles de sa parole¹. Cette heure arriva en 397², au temps où mourut saint Ambroise³, qui avait combattu les mêmes combats, et qui sans doute avait été son ami.

VIII. — VALENTINIEN II EN GAULE.

Maxime, qu'on laissait tranquille à Trèves, et qui aurait pu pendant de longues années y faire figure de bon empereur, perdit, comme tant d'autres, par ses ambitions mondiales. Les chefs de la Gaule n'arrivaient pas à comprendre qu'ils ne se sauveraient eux-mêmes, et la Gaule, et le monde, qu'à la condition de ne point regarder au delà des Alpes et de fixer les yeux sur le Rhin.

Après quelque cinq ans d'alliance obscure avec Théodose, il envahit l'Italie⁴ et en chassa le jeune Valentinien (387-388)⁵. Mais il fut alors difficile à Théodose de pardonner, bien que ce fût peut-être sa secrète pensée⁶. On en vint donc sur le Danube aux grandes et stériles batailles des guerres civiles, où la victoire fut donnée à l'empereur d'Orient par ses Goths auxiliaires⁷ et par le Franc Arbogast, devenu son meilleur général⁸ (388).

Arbogast fut d'ailleurs principal bénéficiaire succès. Théodose lui conféra le commandement des armées chargées de soumettre la Gaule⁹. Quand la besogne

¹ Voyez Sulpice Sévère, *V. Martini et Dialogues*, et les *Lettres* de Paulin.

² D'après les données de Grégoire de Tours (*Hist.*, I, 48 ; *De virt. s. Mart.*, I, 3), il est mort : 1° la deuxième année du règne d'Arcadius et d'Honorius, qui va de janvier 396 à janvier 397 ; 2° sous le consulat d'Atticus et de Cæsarius, qui est de 397 ; 3° la 26e année de son épiscopat, qui peut commencer en juillet 397, mais que l'on peut faire commencer le 1er janvier 397. On peut donc placer cette mort en janvier 397, et ne pas s'arrêter à la tradition, qui la fixe au 11 novembre. — Il est impossible de la reculer en 401, sur la foi de Sulpice, qui le fait vivre *sedecim annos* après l'affaire de Félix (*Dial.*, III, 13, 6). — Et l'idée d'accepter la date de 406 (d'après *Chronica minora*, II, p. 16, Mommsen), est un de ces paradoxes chronologiques dont Seeck est coutumier (*Regesten*, p. 312).

³ Je place en 397 (on a supposé 398) et le 4 avril la mort d'Ambroise. Une tradition voulait qu'il eût appris par un songe la mort de Martin (Grégoire, *De virt. s. Mart.*, I, 5) ; et cela n'est pas impossible, si Martin est mort en janvier 397 (n. précédente).

⁴ En août 387.

⁵ Le vrai maître de l'Italie, le tuteur politique et militaire de Valentinien II, était le Franc Bauto, consul en 385 et maître de la milice (Zozime, IV, 53, 2 ; Ambroise, *Epist.*, 57, § 5, XVI, c. 1175), et ce système, d'un chef barbare maître du palais militaire de l'empereur, est celui que Théodose appliquera bientôt en Gaule avec Arbogast. Bauto était un ennemi particulier pour Maxime, qui l'accusait de vouloir gouverner en empereur, *sibi regnum sub specie pueri vindicare* (Ambroise, *Epist.*, 24, § 4. XVI, c. 1036), ce qui était, je crois, calomnier un excellent serviteur de l'Empire. Bauto paraît avoir bien organisé la frontière des Alpes contre les Alamans ; il lança contre ces derniers, dit-on, des troupes de Huns et d'Alains qui menaçaient l'Italie et la Gaule, *barbaros cum barbaris fecit decernere* (Ambroise, *ibid.*, § 8, c. 1038).

⁶ Zozime, IV, 44.

⁷ *Omnes Scythicæ nationes confluebant*, dit le Panégyriste pour l'armée de Théodose (*Paneg.*, XII, 32) ; elle renfermait, ajoute-t-il, même des Huns et des Alains.

⁸ Ce fut, sans aucun doute le second et l'élève de Bauto, et sans doute aussi un de ses *magistri equitum* ; Orose, VII, 35, 12 ; Zozime, IV, 53, 2 ; Eunape, fr. 53, p. 37, Muller-Didot.

⁹ Comme *magister* (sans doute *equitum*), Arbogast commença par battre et tuer Victor, fils de Maxime, et que son père avait fait Augustus (Dessau, 788) ; Zozime, IV, 47, 1. —

fut terminée, et elle fut bien faite, quand Valentinien fut rétabli comme Auguste légitime de tout l'Occident, Arbogast resta par ordre auprès de lui en qualité de maître de la milice¹.

Le jeune prince n'avait pas encore vingt ans² et, malgré ses mérites précoces³, il ne pouvait gouverner ce monde immense et trouble de l'Occident sans un conseiller habile, un tuteur militaire d'une expérience à toute épreuve. Théodose confia donc ce rôle au Franc Arbogast, qui avait fait sous Gratien un robuste apprentissage de la vie publique et des combats à la frontière, et on disait également de lui qu'il s'était dévoué corps et âme à la gloire du peuple romain⁴.

IX. — LE COUP D'ÉTAT DU FRANC ARBOGAST.

Au début⁵, Arbogast s'acquitta de sa tâche en fidèle serviteur de Valentinien et de Théodose, sans se laisser éblouir par son autorité à demi royale. On le vit le long du Rhin, rétablissant sur la frontière l'ordre compromis par le départ de Maxime, imposant de durs traités aux Francs qui faisaient face à Cologne, n'ayant nul souci de la communauté d'origine qui pouvait exister entre eux et lui⁶. Mais bientôt tout se gâta, et il se prépara à la révolte contre Valentinien son maître et Théodose son bienfaiteur.

Naturellement, Francs et Saxons profitèrent de la guerre civile pour passer en Gaule, appeler peut-être par les généraux de Théodose (Ambroise, *Epist.*, 24, § 4, c. 1036 ; 40, § 23, c. 1110). Grégoire de Tours raconte leur expédition (en 388 ?) d'après Sulpice Alexandre (*Hist.*, II, 11, 9). Ils franchirent le Rhin sous les ordres de trois chefs, Gennobaud, Marcomer et Sunno, dévastèrent le pays de Cologne, et furent chargés par les généraux de Victor (*magistri militares*), *Nanninus* et *Quintinus*, lesquels en massacrèrent toute une bande *apud Carbonariam* [on place d'ordinaire cette forêt du côté de Tournai ; mais les Francs sont-ils allés jusque-là par la route de Cologne à Bavai ? j'imagine qu'il doit s'agir des parties septentrionales des Ardennes actuelles]. Puis, tandis que *Nanninus* restait à Mayence, l'autre franchissait le Rhin à *Nivisium* [Neuss], entraît *in Franciam*, s'égarait dans les marécages et les bois, se laissait battre et perdait dans le combat le tribun des *Joviniani* [la *legio* des *Joviani* ou, plutôt, la troupe d'*auxilia* des *Jovii* ?]. J'ai identifié ce *Nanninus* avec le *Nannienus* de Gratien.

¹ En réalité, tant que Bauto vécut, Arbogast ne fut que *magister equitum*. Mais à la mort de Bauto (en 391 ?), il s'arrogea, à l'insu de Théodose, dit-on, le titre de *magister militum* ; Zozime, IV, 53, 2, Il a dû être retenu dans le devoir par la crainte ou le respect de Bauto, Ires grand personnage, très écouté, et que l'on regrette, faute de documents, de ne pouvoir connaître davantage.

² Il a dû naître en 371. La date du 18 janvier 366, donnée par Idace (*Chr. Constant.*, p. 241, Mommsen), ne peut lui être appliquée.

³ Ambroise, *De obitu Valentiniani*, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1357 et s.

⁴ Zozime, IV, 33, 2, qui le réunit à Bauto sous un même éloge. On a interprété l'expression de *Germanus exsul* ou de *barbarus exsul* chez Claudien (*IV cons. Hon.*, 74 ; *III cons. Hon.*, 66), comme s'il avait été exilé par les Francs d'en face Cologne ; de là sa haine contre eux, *gentilibus odiis* (Grégoire de Tours, *Hist.*, II, 9). C'est possible.

⁵ Peut-être tant que vécut Bauto et Ricomer. Jean d'Antioche indique, quoiqu'en brouillant les choses, les liens qui unissaient ces trois grands chefs : d'une part, il fait d'Arbogast le fils de Bauto, sans doute en traduisant mal une expression latine comme *alumnus* ; d'autre part, il nous dit que Ricomer recommanda Eugène à Arbogast et que celui-ci n'en fit un Auguste qu'après la mort de Ricomer ; Jean, p. 609, Muller-Didot.

⁶ Grégoire, d'après Sulpice Alexandre, qui dut raconter en détail toute l'expédition d'Arbogast en Gaule : Voici les épisodes : 1° Réorganisation de l'armée du Rhin, en 389 ?

Seulement, cette révolte du Franc Arbogast, maître de la milice d'Occident, prit un caractère singulier, et qui ne la fait ressembler à aucun des épisodes de l'histoire romaine. Ce ne fut point un seul instant l'insurrection d'un Barbare contre l'Empire ou d'un mercenaire contre ses chefs, à la façon du Germain Civilis ou du Gaulois Classicus déclarant la guerre à Vespasien, et, si les Francs de Westphalie avaient eu l'idée de se joindre à lui en passant la frontière, Arbogast les eût cruellement châtiés. Il entendait qu'on respectât l'Empire comme la plus belle des choses.

Sa prise d'armes ne ressembla pas davantage à celle du Franc Silvain, son prédécesseur et son compatriote, que quarante ans auparavant, s'était fait proclamer empereur. Rien n'indique qu'Arbogast ait eu l'ambition suprême. Il eut la sagesse de comprendre qu'un Franc n'était pas encore fait pour la pourpre, et, s'il tenait à la grandeur de l'Empire, ce ne fut pas pour y devenir César.

Ce qu'il voulut, c'est faire lui-même un empereur, avoir un Auguste à sa dévotion, régner sous son nom¹, mais comme le premier de ses serviteurs. Il offrit le titre souverain à l'un de ses amis de la cour, Eugène, lequel, dit-on, n'était qu'un rhéteur. Mais Eugène, tant que vécut Valentinien, refusa le pouvoir². Arbogast s'arrangea pour que le jeune prince disparût³. L'autre se laissa alors persuader, prit la pourpre et le diadème : Arbogast resta sous ses ordres, toujours en qualité de maître de la milice (392).

Depuis un siècle que les Francs sont entrés dans l'Empire, une sorte de fatalité les poussés à redevenir les maîtres. Ils ont essayé toutes les formes possibles de la puissance. Silvain était resté Auguste vingt-huit jours. D'autres s'étaient contentés du titre de comte à la frontière. Quelques-uns étaient arrivés à la dignité supérieure de maître de la milice. Mérobaud, Ricomer, Bauto, avaient reçu l'honneur par excellence, le consulat ; Arbogast allait gouverner l'Occident pour le compte de l'empereur qu'il avait créé.

Ce nouvel avatar de l'Empire consacrait le divorce entre la vie civile et l'armée⁴. D'un côté, un Auguste qui est un lettré au nom grec¹, de l'autre, un maître de la

avec Charietto et Sirius. 2° En 389, sur la sommation d'Arbogast, Marcomer et Sunno (*regales, subreguli*) viennent traiter à Trèves. 3° En 392, Arbogast passe le Rhin à Cologne, dévaste le pays des Brictere, [dénomination archaïsante des Ripuaires ? *ripæ proximi*, dit Grégoire], celui des Chamaves, et on parle même d'Ampsivariens et de Chattes [dénominations archaïsantes ?] : tout ceci est une campagne en aval de Cologne, et les *ulteriores colles* peuvent être celles de Haltern. 4° En 393, grande expédition d'Eugène au delà du Rhin, renouvellement général des anciens traites avec Alamans et Francs avant le départ pour l'Italie c'est l'éternelle et inutile histoire. Grégoire, *Hist. Franc.*, II, 9. — Sulpicius Alexander, que nous ne connaissons absolument que par Grégoire de Tours, a dû écrire sous les fils de Théodose.

¹ C'est ce qu'on avait reproché, mais sans doute à tort, à Bauto sous Valentinien. Et de fait, il semble bien qu'Arbogast ait essayé d'abord de régner sous le nom de Valentinien (Grégoire, II, 9, d'après Sulpice Alexandre). Mais Valentinien ne voulut sans doute pas se laisser faire, encore que tout restera toujours mystérieux en cette affaire, qui se régla surtout dans l'ombre des salles du palais.

² Zozime, IV, 54, 4.

³ Le 15 mai 392. La version officielle autour de Théodose fut celle du meurtre. Mais on parla d'abord de suicide volontaire ; Prosper, p. 463, Mommsen ; Rufin, II, 31 ; Sozomène, VII, 22 ; Philostorge, XI, 1, p. 132-3, Bidez ; etc. C'est Vienne, et non Arles ou Trèves, qui était la résidence de Valentinien ; *Épit. de Cæs.*, 48, 7 ; Zozime, IV, 54, 6 (qui parle à ce propos du rempart, τὸ τεῖχος, de la ville).

⁴ Cf. t. VIII, ch. I et II, surtout ch. II, § 2, 4 et 14.

milice qui est un Franc. On eût dit que la destinée entraînait le monde romain de l'Occident à se partager entre le culte d'une tradition littéraire et la force militaire d'un chef des Francs².

Ce Franc ne me paraît ni d'esprit médiocre ni de volonté brouillonne. A la différence des révoltes de Maxime ou de Magnence, je trouve dans sa tentative autre chose que de vulgaires ambitions d'homme ; elle se rattache aux forces et aux sentiments qui travaillaient la société romaine depuis la fondation de l'Empire ; elle renferme des germes qui s'épanouiront dans l'histoire la plus prochaine. Le plan politique qu'elle révèle est à coup sûr prématuré : mais il est dans l'ordre des destins ; et Arbogast maître des armées d'Occident pour le compte d'un empereur de parade, annonce et prépare Clovis, qui fera sanctionner sa royauté des Gaules par un Auguste lointain³.

X. — ALLIANCE D'ARBOGAST AVEC L'ARISTOCRATIE PAÏENNE.

Il eut certainement des complices et des conseillers. La révolte se propagea trop vite pour qu'elle n'ait pas été désirée de beaucoup. Très peu de personnes ont soutenu Valentinien, même parmi les fonctionnaires civils⁴. Il suffit de quelques semaines à Eugène pour se rendre maître de Rome et de tout l'Occident. Les plus beaux noms de l'aristocratie latine se déclarèrent en sa faveur⁵. Et cela nous révèle quelques-unes des causes profondes de ces événements, ce qu'on peut appeler leurs raisons romaines.

Théodose réunissait en lui tout ce qui pouvait déplaire à grande aristocratie, maîtresse de la fortune et héritière de la culture classique⁶. Il était devenu l'homme des évêques et même des moines⁷. On le voyait s'astreindre à des pénitences indignes d'un empereur⁸. Ces choses antiques qu'aimaient les sénateurs d'Italie, qui faisaient le charme de leur vie et la joie de leurs regards, disparaissaient sous les coups du triomphateur du jour : plus de sacrifices, plus d'autels à Victoire, les temples fermés, et les statues brisées comme d'abominables idoles de démons⁹. De grandes perturbations avaient suivi la transmission aux Églises des biens des temples, et il était à craindre que le

¹ On a insisté sur le fait qu'il était rhéteur. Mais, comme tant de rhéteurs de ce temps, comme Ausone ou le Mamertin de Julien (voir *Panegy.*, XI), il est arrivé à de hautes charges au palais (Socrate, V, 25, *P. Gr.*, LXVII, c. 649 ; Philostorge, XI, 2, p. 133, Bidez), et il était destiné au consulat et aux sublimes *potestates* des préfectures. — Eugène paraît avoir été doué de qualités sérieuses, Zozime, IV, 54, 4. Et il ne répugna même pas à faire la guerre, ce qui est extraordinaire chez un ancien rhéteur (sur le Rhin, Grégoire, *H. Fr.*, II, 9 ; dans la guerre civile, Sozomène, VII, 22).

² Arbogast a dû le comprendre et le vouloir : il réserva dès le début toutes les charges militaires aux Francs.

³ Cf. Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, II, 38.

⁴ Je ne trouve aucune trace de guerres soutenues par Arbogast et Eugène avant le départ contre Théodose, sauf les expéditions sur le Rhin.

⁵ Ambroise, *Epist.*, 57, § 6, *P. L.*, XVI, c. 1176.

⁶ T. VIII, ch. III, § 1-4.

⁷ Sozomène, VII, 22 ; Rufin, *Hist. ecclés.*, II, 32 ; etc.

⁸ Ambroise, *De obitu Theodosii*, § 34, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1396 ; etc.

⁹ Eugène, qui paraît avoir été d'abord assez hésitant entre Chrétiens et païens (je me le représente assez semblable à Ausone), finit par accorder le rétablissement des autels et des frais de culte ; Ambroise, *Epist.*, 57, § 6, *P. L.*, XVI, c. 1176 ; Rufin, II, 33, *P. L.*, XXI, c. 539 ; Paulin, *Vita Ambrosii*, § 26, *P. L.*, XIV, c. 36.

clergé ne devint bientôt un puissant maître de domaines, concurrent privilégié des seigneurs terriens¹. On s'épouvantait dans les rangs de la noblesse à la nouvelle que les plus riches et les plus illustres des siens désertaient le service de l'Empire pour passer à celui du Christ². Mais chez ceux qui demeuraient fidèles à Rome passait un sursaut d'énergie, un besoin de réagir contre ces sentiments de défaitisme et ces mesures de mort. Les chefs de la curie, les grands lettrés de l'Italie³ se sentaient encore la force de lutter. Ils pensaient avoir au milieu d'eux et ce Génie du Peuple Romain qui avait été cher à Julien et la Victoire proscrite par les fils de Valentinien et les ombres de Virgile et de Cicéron. En ses derniers jours ce siècle se montrait capable de belles œuvres, et d'histoire, et de poésie, et d'éloquence. On put croire un instant que Salluste allait revivre en Ammien Marcellin⁴, Virgile en Claudien⁵, et Cicéron en Symmaque⁶, et tous trois n'avaient pour le Christ qu'une médiocre sympathie. Le moment était mal choisi pour Théodose d'oublier ce qu'était le Capitole⁷, et d'accorder toutes ses faveurs à Milan, ville de prêtres et de théologiens⁸. Un empereur tel qu'Eugène, fils de l'école, champion des lettres classiques, représentait pour ces Romains de la dernière heure le souverain idéal, le digne héritier de Julien. Le coup d'État d'Arbogast résulte de l'alliance du général franc avec les chefs païens de l'aristocratie.

XI. — LA DÉFAITE D'ARBOGAST.

Nous connaissons assez bien les détails de la réaction païenne en Italie et surtout à Rome, Nicomaque, le plus noble et le plus riche sénateur de l'Empire, en prit la direction comme consul⁹. On le vit célébrer avec la pompe antique les fêtes de la Mère des Dieux¹⁰, purifier Rome pendant trois mois, proclamer la patrie en danger. Des choses vieilles de dix siècles ressuscitèrent une dernière fois : les devins reparurent, les temples se rouvrirent, l'autel de la Victoire se dressa de

¹ Cf. t. VIII, ch. III, § 6.

² Ambroise, à propos de la retraite de Paulin en 390 (*Epist.*, 58, § 3, *P. L.*, XVI, c. 1179) : *Hæc obi audierint proceres viri* [expression habituelle pour désigner les sénateurs ou *viri clarissimi*], *quæ loquentur ? Ex illa familia, illa prosapia, illa indole, tanta præditum eloquentia, migrasse a senatu, interceptam familiæ nobilis successionem : ferri hoc non posse.*

³ Cf. Ambroise, *Epist.*, 57, § 6, XVI, c. 1176 : *Præcellentibus in republica, sed gentilis observantiæ viris.*

⁴ L'œuvre s'arrête en 378.

⁵ Tout compte fait, Claudien ne doit pas être plus chrétien qu'Ausone ou Eugène. Edition Jeep, 1876-9.

⁶ Edition Seeck, 1883 (*Monumenta Germaniæ*).

⁷ Après la défaite de Maxime, Théodose s'installe à Milan en 388, y célèbre sans aucun doute le 1er janvier 389, ne va à Rome qu'en juin, est de retour à Milan en novembre pour le 1er janvier 390, y passe l'année 390, y est pour le 1er janvier 391, et n'en repart qu'en été pour Constantinople.

⁸ Songeons au rôle d'Ambroise auprès de Théodose.

⁹ *Virius Nicomachus Flavianus*, consul au 1er janvier 394, préfet du prétoire en Italie à titre légitime jusqu'au début de 392, de nouveau (et peut-être sans interruption) à la fin de 393 pour le compte d'Eugène ; Sozomène, VII, 22.

¹⁰ Voyez le *Carmen contra paganos*, vers 57-77 (*Poetæ Lat. minores*, Bæhrens, III, p. 289-290), et le Pseudo-Cyprien, *Ad senatorem*, 6-23 (édit. Hartel, *Scriptores eccl.* de Vienne, III, III, p. 302).

nouveau dans la salle du sénat¹ ; et Ambroise lui-même commença à trembler pour l'Église².

Mais nous ignorons complètement ce qui se fit alors en Gaule. Martin s'est tu, longtemps avant de mourir ; Paulin a quitté Bordeaux et s'est retiré en Espagne ; Sulpice Sévère partage son temps entre sa retraite et Marmoutier³. Des évêques, on n'entend plus que l'écho de leurs querelles toujours pareilles. Le Christianisme gaulois s'efface ou se replie, loin de la grande lutte qui s'engage en Italie.

Dans cette lutte, Arbogast eut le mérite de savoir faire leur part à ses alliés. Des deux corps de troupes qu'il réunit, il confia l'un au consul Nicomaque⁴. Depuis que la République est morte, quatre cent cinquante ans auparavant, c'est la première fois, et la seule, où un consul du peuple romain marcha comme tel à la tête d'une armée. L'Empire d'Arbogast prenait des allures singulières. Il y avait un archaïsme naïf dans la manière dont ce Franc voulait rétablir la gloire du peuple romain : il pensait moins à Trajan ou à Dioclétien qu'à Cicéron ou à Pompée. Après avoir choisi pour Auguste un rhéteur, il rendait les légions à un consul : et ce n'est pas pour nous le spectacle le moins extraordinaire de ce temps, que de voir un chef des Francs rétablir le prestige républicain du sénat, que cette alliance du roi de l'avenir avec le survivant du passé. Nul ne peut imaginer ce qui serait advenu, si Arbogast avait triomphé.

Nicomaque, posté en avant, occupa du côté du Danube les sommets des Alpes Juliennes⁵. Sur les cols, il dressa de statues de Jupiter, et les images d'Hercule apparurent sur ses enseignes⁶. Les emblèmes indiquaient les espérances : c'était l'Italie des anciens dieux qu'on voulait restaurer. En face, Théodose sentait avec lui la présence et le secours de saint Jean-Baptiste⁷. On allait assister à la lutte entre deux mondes, et, pour ainsi dire, entre les siècles de deux millénaires.

Les soldats d'Italie trahirent Jupiter et leur consul. Ils lâchèrent pied ou firent défection. Nicomaque se suicida à la façon de Caton, et Théodose entra en Italie⁸.

Les grandes batailles se livrèrent près d'Aquilée, là où étaient Eugène et Arbogast. Du côté de Théodose, quelques Orientaux et surtout les Goths⁹ ; du

¹ Pour tout ce qui précède, Sozomène, VII, 22.

² Paulin, *Vita Ambrosii*, § 31, P. L., XIV, c. 37.

³ Sulpice, *Vita Martini*, 25.

⁴ Rufin, II, 33, P. L., XXI, c. 539. J'accepte les conclusions de Tillemont, *Théod.*, art. 78.

⁵ Rufin, II, 33.

⁶ Augustin, *De civ. Dei*, V, 26, p. 239, Dombart ; Théodoret, V, 24, P. Gr., LXXXII, c. 1252. C'est, dans une certaine mesure, le retour à la religion proprement latine de Dioclétien.

⁷ Cf. Sozomène, VII, 21.

⁸ Rufin, II, 33.

⁹ Ricomer étant mort (et il est à remarquer qu'il était lié avec Arbogast et Eugène ; Zozime, IV, 54, 2-3), les hautes fonctions cessent d'appartenir aux Francs, et sans aucun doute à dessein. Les généraux de Théodose sont Abundantius, de la Scythie romaine, consul en 393, *magister utriusque militiae* après Ricomer (392-393 ; Zozime, V, 10, 7 ; C. Th., XII, I, 128), Timasius, consul en 389, dont je ne sais l'origine, sans doute successeur du précédent dans la direction générale des armées (Zozime, IV, 57, 3), et, au-dessous d'eux, Gainas, goth, Saul, sans doute aussi goth, Bacurius, arménien, Stilicon, vandale, Alaric, goth ; Orose, VII, 38, 2 ; Zozime, IV, 57, 3-4 ; V, 5, 5.

côté d'Arbogast, les Francs et les Gaulois¹. Et ce fut, non pas seulement la bataille entre deux empereurs et les deux moitiés de l'Empire, mais encore la première rencontre entre deux groupes de Barbares aux ordres de cet Empire, chacun d'eux ayant sa manière propre de le servir.

Théodose ne put remporter la victoire qu'après deux terribles combats. Eugène fut pris et mis à mort. Arbogast imita le consul, et se tua (394)².

XII. — LA GAULE SACRIFIÉE.

Deux fois en dix ans, les chefs et les soldats de la Gaule s'étaient révoltés contre leur souverain légitime et l'avaient laissé périr. Deux fois, l'usurpateur qui régnait à Trèves avait, de là imposé sa loi à tout l'Occident et imposé la guerre au maître de l'Orient. La première fois, Maxime et la Gaule s'étaient à peu près passés du concours des Francs³ ; la seconde, c'étaient les Francs qui, par moitié, avaient fait force de la Gaule et qui lui avaient donné son chef de guerre⁴. Gaulois et Francs sont maintenant unis dans la défaite⁵. Théodose va les traiter en vaincus : c'était l'empereur aux rancunes inutiles⁶ et aux courtes vues.

Il s'abstint, après sa victoire, d'aller en Gaule⁷, où déjà, après la mort de Maxime, on s'était peut-être étonné de sa maladroite indifférence⁸. Ni Trèves, ni Arles, ni Vienne, ces nobles villes que les séjours des plus glorieux empereurs avaient rendues célèbres dans les fastes de l'Empire⁹, ne reçurent la visite de Théodose ou de ses fils. Il dédaigna d'inspecter la frontière du Rhin. De tous les souverains qui ont gouverné le monde occidental depuis la restauration de l'Empire par Aurélien, il est le seul qui n'ait point franchi les Alpes et que la Gaule

¹ *Collectis Francorum Gallorumque viribus* ; Orose, VII, 35, 12.

² Zozime, IV, 58 ; Socrate, V, 25 ; Sozomène, VII, 24 ; etc. Le 6 septembre.

³ Les généraux francs semblent alors tous avec Théodose.

⁴ Il est bon de répéter à ce propos que le grand chef militaire de l'Empire au moment du gouvernement d'Arbogast en Gaule, le Franc Ricomer, était, particulièrement lié avec son compatriote et avec Eugène et que c'est à sa recommandation qu'Arbogast emmena le rhéteur avec lui (Zozime, IV, 54) : on a donc le droit de se demander s'il n'y a pas eu à l'origine collusion entre ces trois hommes.

⁵ Voyez le texte d'Orose, VII, 35, 12.

⁶ Songeons à l'affaire de Thessalonique en 390.

⁷ Il faut dire qu'il ne tarda pas à mourir, le 17 janvier 395, à Milan. Mais son fils Honorius, qu'il venait de faire Auguste (20 novembre 393), sans aucun doute pour l'Occident, ne fut pas envoyé en Gaule et n'y alla pas davantage durant tout son règne. Cf. t. VIII, ch. 1, § 3.

⁸ Voyez le *Panegyrique* de Pacatus, prononcé devant Théodose dans l'été de 389 et à Rome (XII, 47 et 23). — Il semble évident que ce Pacatus, *Latinus* [plutôt que *Latinus* ?] *Pacatus Drepanius*, est le poète et rhéteur ami d'Ausone (*Opera*, XX, XXIII, XXVII, Schenkl) et de Symmaque (*Epist.*, VIII, 11-12). C'est en tout cas un Gaulois, et il rappelle très volontiers son origine, dont il est fier (§ 1, 2, 23, 24, 47). On a pu supposer qu'il avait vécu ou enseigné à Agen (Sidoine, *Epist.*, VIII, 11, 1-2) ; mais il est à remarquer qu'il déclare venir de l'extrême Ouest de la Gaule, *ab ultimo Galliæ recessu, qua litus Oceam eadentem, excipia solem*, § 2 : et cela peut signifier, entre autres cités, celle de Bordeaux.

⁹ Voyez l'éloge particulier que l'*Expositio*, § 58 donne à Trèves et Arles parmi les villes occidentales de l'Empire.

n'ait point connu¹ ; et le fils très médiocre auquel il va confier l'Occident, Honorius, demeurera toute sa vie, comme s'il partageait les rancunes de son père, un étranger pour cette Gaule.

Ce sera pour elle le début d'une histoire nouvelle, où elle ne paraîtra plus qu'une province en sous-ordre. Voilà plus d'un siècle, depuis le jour où Maximien s'est installé à Trèves, qu'elle n'a cessé d'être pour l'Occident résidence d'empereur et tête d'Empire² ; et quand, sous Constantin et sous Constance, il n'y a eu par le monde qu'un seul Auguste, il a réservé pour César à la Gaule son fils aîné ou son héritier, Crispus ou Julien. Car elle tenait à voir et à avoir son souverain. C'était pour elle affaire d'amour-propre et de dignité³. Théodose refusa de le comprendre. Lui et ses successeurs méconnurent les sentiments de ces peuples, comme on aurait pu le faire à l'époque de Vespasien ou de Marc-Aurèle. Ils ne virent pas que les temps étaient changés, et que la Gaule, après trois siècles de résignation politique, avait retrouvé le droit de parler et la force d'agir.

Mais ce séjour d'un empereur au delà des Alpes était également, pour l'Empire et pour la Gaule, affaire d'intérêt, affaire même de salât. Un empereur au voisinage du Rhin, c'est cette frontière surveillée de plus près, interdite aux Barbares, l'Italie et l'Espagne fermées aux envahisseurs. Jules César l'avait vu le premier : c'est sur le Rhin qu'est la vraie défense de l'Occident.

Théodose et Honorius ne le comprirent pas davantage. Trèves, qui est à vingt lieues du Rhin, qui a derrière elle l'appui des forces de toute la Gaule, perdit son rang de capitale⁴ ; elle fut même abandonnée par le préfet du prétoire, le vrai roi du pays en l'absence d'un empereur⁵, et c'est à Arles que, sous Honorius, il transférera sa résidence⁶. Quant à l'Auguste de l'Occident, il ne s'éloigne plus de Milan⁷, il reste à huit journées de marche de la frontière¹, dans cette Italie du

¹ Je n'ai pas à mettre en ligne de compte Dioclétien, qui se hâta d'envoyer Maximien en Gaule.

² Il faut se rappeler à ce propos sa prééminence sur l'Espagne et la Bretagne, d'ailleurs dépendantes du préfet du prétoire des Gaules (*Not. dignit., Occ., 3*). Cf. t. VIII, ch. I, § 3, 4 et 6.

³ *Galliam provinciam quæ, cum maxima sit, et imperatorem semper eget : hunc ex se habet. Civitatem autem maximam dicunt habere quæ vocatur Triveris, ubi et habitare dominus dicitur.* Texte de l'*Expositio mundi*, § 58, dans Riese, *Geographi Latini minores*, p. 121. L'opuscule datant sans doute de Constance II et du temps (de 340 à 349) de la suprématie d'Antioche (§ 23), il peut s'agir ici de Constantin II ou de Constant, encore que l'expression *ex se* paraisse désigner bien mieux Magnence (comme on l'a dit, Riese, p. xxx) : mais Magnence, précisément, ne fut sans doute pas maître à Trèves.

⁴ Arbogast y séjourne pendant que Valentinien II reste à Vienne (Grégoire, *Hist.*, II, 9, p. 74, Arndt), et, quand Maxime occupe l'Italie, c'est à Trèves qu'il laisse les chefs chargés de garder à la fois son fils et la Gaule, *quibus infantiam filis et defensionem Galliarum commiserat* (Grégoire, *ibid.*, p. 72).

⁵ T. VIII, ch. I, § 6.

⁶ Sans preuve décisive, je crois que le transfert de la préfecture du prétoire, peut-être d'abord à Vienne, puis à Arles, ne doit pas se placer très tard après 394, et doit être la conséquence de la victoire de Théodose. Peut-être la chose a-t-elle été organisée par le grand préfet des Gaules à cette époque, *Vincentius*, de 395 à 400. Il me semble que la résidence à Arles est un fait acquis dès la préfecture de Petronius, 401-405 (loi de 418 sur l'assemblée d'Arles, Hænel, *Corpus legum*, p. 238, où Petronius est dit l'instigateur de cette assemblée : *hoc jam et vir illustris præfectus Petronius observat debere præceperit*).

⁷ Voyez la chronologie du *Code Théodosien*, édit. Godefroy-Bitter, p. CXLII et s., celle de l'édit. Mommsen, p. CCCXXIV et s., et les *Regesten* de Seeck, p. 284 et s.. Honorius, vers

Nord aux mœurs pacifiques et au cœur débile. Il y vit assurément plus heureux et plus calme, laissant à d'autres les dangers de la guerre. Mais il y oubliera que les seuls chefs soucieux de leurs devoirs, depuis Maximien jusqu'à Arbogast, sont ceux qui ont monté la garde sur le Rhin. Un empereur, maintenant, est un demi-dieu qui a peur de la frontière.

Le souverain se tenant éloigné de la Gaule, celle-ci se voyait privée du meilleur de ses forces militaires² : car, en ce temps-là la principale armée ne devait pas s'éloigner du palais de l'empereur³. A coup sûr, il y avait encore de bonnes garnisons de ce côté des Alpes et sur les bords du Rhin. Mais depuis le départ et la défaite d'Arbogast, ces garnisons ont été fort réduites, et je ne vois pas que Théodose et Honorius se soient préoccupés de les remplacer⁴. La barrière qui longe le Rhin, reconstruite par Julien et Valentinien, présente à nouveau de nombreuses brèches, qui ne seront plus réparées.

A l'angle de la frontière et de la mer, sur le Rhin inférieur, l'alliance intime avec les Francs de la plaine avait valu à la Gaule de longues années de sécurité et à l'Empire quelques-uns de ses plus beaux jours de gloire. Il fallait leur pardonner d'avoir mêlé leur nom à la dernière guerre civile. Puisque, entre toutes les cités de la Gaule romaine, celle des Francs Saliens était la seule qui fût un séminaire de soldats et de chefs, il était sage de lui laisser une place prépondérante dans la vie militaire du monde latin. C'est là qu'était pour l'Empire d'Occident la ressource des mauvais jours. Tout au contraire, Théodose et son fils se sont désintéressés des Francs. Ce n'est pas qu'ils aient voulu réagir contre l'influence des Barbares : il n'y a plus guère que des Barbares dans leur armée, chefs ou soldats ; mais ce sont des fugitifs, des aventuriers des nouveaux venus, des Goths, des Vandales, des Alains, même des Huns, hommes de tente ou coureurs de routes, sans feu ni lieu, sans terres à défendre⁵. Ils n'ont pas derrière eux, comme les Francs, un siècle de fidélité romaine, d'aïeux serviteurs de l'Empire. Or, ceux des Francs qu'on admet encore sous les enseignes, sont disséminés

402, abandonna Milan pour Ravenne, encore plus éloignée de la frontière du Rhin. A ce compte, c'est à Rome qu'il eût fallu revenir.

¹ Route par Côme, le Splügen, Coire et le lac de Constance : 138 milles, *Itin. Ant.*, p. 277-8.

² Cela apparaît dans le répertoire militaire de la *Notitia dignitatum*, que je persiste à placer vers 400 (t. VIII, ch. I, § 3). Elle marque, comme troupes d'infanterie (*Occ.*, 7), 37 corps ou éléments en Italie (dont 19 de *seniores* et 9 de *juniores*), tous sans doute au voisinage de l'empereur (il y en a au moins 28 qui sont des unités dites palatines), contre 47 en Gaule (dont 7 de *seniores* et 10 de *juniores*). Et parmi ces corps de *seniores* campés en Italie, il y a les 6 légions que je crois les plus célèbres de l'Occident, *Joviani* et *Herculani*, *Divitenses* et *Tungrecani*, *Pannoniciani*, *Mœsiaci*, et, ce qui est peut-être plus grave, il y a les plus fameux auxiliaires de ce temps, que nous venons de voir pendant tout le siècle aux postes de danger sur le Rhin, *Celtæ*, *Heruli*, *Batavi*, *Petulantes*, *Cornuti*, *Bracchiati*, *Mattiaci*, *Jovii*, *Victores*, *Regii*. Seuls, les *juniores* de quelques-unes (*Mattiaci*, *Bracchiati*, *Batavi*, *Jovii*) de ces troupes sont restés en Gaule. La Gaule est un peu plus favorisée pour la cavalerie (12 unités contre 7 en Italie), mais l'Italie n'en garde pas moins, en tout ou partie, quelques-uns des escadrons les plus célèbres (ceux des *Bracchiati*, *Cornuti*, *Comites Alani*, *Mauri Ferores*), et il ne faut pas oublier que, avec l'empereur, elle a les cinq *scholæ* des troupes du palais, l'élite de l'armée. Cf. t. VIII, ch. II, § 4.

³ Cimetière militaire des environs de Concordia (*Corpus*, V, p. 1058 et s.).

⁴ Voyez le chap. sur l'armée, t. VIII, ch. II, surtout § 6.

⁵ Voyez Zozime, V, 26, 6.

partout dans le monde, souvent fort loin de leurs foyers de Gaule¹. On dirait que les empereurs de Milan veulent dissocier ces deux forces, Gaule et Francs, dont l'alliance avait été si redoutable à Théodose² : la rancune des journées d'Arbogast leur fit commettre une dernière sottise, et, après avoir oublié les services que la Gaule rendait au monde latin, ils négligèrent les services que les Francs rendaient à la Gaule. A ses vices originels l'Empire romain venait d'ajouter les pires des fautes³.

FIN DU SEPTIÈME TOME

¹ Voici les lieux de garnison des Francs d'après la *Notitia* : 1° et 2° en Thébaïde d'Égypte, *ala Prima Francorum* [?] et *cohors Septima Francorum* (*Or.*, 31, 51 et 67) ; 3° en Phénicie, *ala Prima Francorum* (*Or.*, 32, 13) ; 4° en Mésopotamie, *Octava Flavia Francorum* (*Or.*, 36, 33) ; 5° en Occident, il n'y a que les *Læti Franci*, de Rennes (*Occ.*, 42., 30), qui ne pouvaient être déplacés ; 6°, 7° et 8° comme troupes plus spécialisées, les *Satii*, qui ont le titre éminent de *auxilia palatina*, se partagent entre l'armée *præsentalis* d'Orient (*Or.*, 5, 51), l'armée de Gaule (*seniores* ; *Occ.*, 7, 67) ou les troupes d'Espagne (*juniores Gallicani*, *Occ.*, 7, 129) ; 9° Il y a des *Chamavi* en Orient, en Thébaïde (*Or.*, 31, 61, *cohors Undecima Chamavorum*).

² On a précisément indiqué sous Théodose de ces déplacements ou dépaysements de troupes (Zozime, IV, 30, 3).

³ Suite des préfets. — Préfet de Maxime en 385-6, *Flavius Enodius*, qui eut à juger Priscillien (*Chr.* de Prosper, p. 462, Mommsen ; Sulpice, *V. Mart.*, 20, 4 ; *Chron.*, II, 50, 7). — Il a pu être précédé ou suivi par *Auspicius* (Sulpice, *Dial.*, III, 6). — Préfet du jeune Valentinien en 389, *Constantianus* (*Code Th.*, V, 1, 4 ; VI, 26, 5 ; XV, 14, 8). — De même, en 390, *Neoterius* (*C. Th.*, X, 18, 3, cf. Seeck, *Regesten*, p. 110). — Sans doute dès la victoire de Théodose sur Eugène, *Vincentius*, que nous trouvons dès le 5 juillet 395 (*C. Th.*, XV, 1, 33) et qui restera jusqu'en 400 : c'est celui dont parle Sulpice Sévère (*Dial.*, I, 25, 6), *virum egregium et quo nullus sit intra Gallias omni virtutum genere præstantior* ; c'était donc un fervent Chrétien.

HISTOIRE DE LA GAULE

TOME VIII. — LES EMPEREURS DE TRÈVES.

II. — LA TERRE ET LES HOMMES.

CAMILLE JULLIAN

PARIS. — 1920

CHAPITRE PREMIER. — L'AUTORITÉ PUBLIQUE

I. Le despotisme de l'empereur. — **II.** Amélioration du type impérial. — **III.** L'administration centrale. — **IV.** Les ressorts provinciaux. — **V.** Les gouverneurs. — **VI.** Le préfet du prétoire des Gaules. — **VII.** Le Trésor des Gaules. — **VIII.** L'impôt foncier. — **IX.** La responsabilité fiscale des cités. — **X.** Impôts secondaires. — **XI.** Le Domaine. — **XII.** Manufactures, entrepôts et poste d'État. — **XIII.** Fonctionnaires et bureaux. — **XIV.** Commissions et police extraordinaires. — **XV.** Des garanties publiques.

CHAPITRE II. — L'ARMÉE

I. L'armée, chose de l'empereur. — **II.** Le Romain s'éloigne de la vie militaire. — **III.** Les éléments gaulois dans l'armée. — **IV.** Les différents éléments barbares. — **V.** Du déplacement des troupes. — **VI.** Les garnisons du Rhin. — **VII.** Les troupes de campagne. — **VIII.** L'armée en fonction. — **IX.** Troupes maritimes et fluviales. — **X.** De la bataille et de l'armement. — **XI.** Émiettement des formations militaires. — **XII.** De l'esprit de l'armée. — **XIII.** Le corps des officiers. — **XIV.** Dangers d'usurpation militaire.

CHAPITRE III. — LA SOCIÉTÉ CIVILE

I. La noblesse sénatoriale. — **II.** Les grands domaines sénatoriaux. — **III.** Patrimoine mondial et aspirations impériales de l'aristocratie. — **IV.** La toute puissance des grands propriétaires. — **V.** Moyenne et petite propriété. — **VI.** La mainmorte ecclésiastique. — **VII.** Domaines et tenures. — **VIII.** Le Christianisme et l'esclavage. — **IX.** La plèbe rurale. — **X.** La bourgeoisie ; industriels, commerçants, intellectuels. — **XI.** La décadence des corporations. — **XII.** Les ouvriers des fabriques d'État. — **XIII.** Les gens sans aveu. — **XIV.** Le système du classement hiérarchique.

CHAPITRE IV. — LA VIE MATÉRIELLE

I. Insécurité générale. — **II.** La vie dans une villa. — **III.** Le retour à la terre. — **IV.** Prospérité relative de l'agriculture. — **V.** Décadence de l'industrie. — **VI.** Routes de terre, de rivière et de mer. — **VII.** La circulation commerciale. — **VIII.** Médiocrité des villes. — **IX.** La ville et la vie urbaine. — **X.** Cimetières et faubourgs sacrés. — **XI.** La population.

CHAPITRE V. — LA VIE INTELLECTUELLE

I. L'intellectualisme de la noblesse. — **II.** Caractère et rôle de l'école. — **III.** Procédés d'enseignement. — **IV.** Le prestige du grec. — **V.** Écoles et maîtres célèbres. — **VI.** Propagation du latin. — **VII.** Nouvelles sources d'inspiration littéraire. — **VIII.** Efforts et routine dans le style. — **IX.** Œuvres et genres. — **X.** La science en déclin. — **XI.** Possibilités d'un art nouveau.

CHAPITRE VI. — LA VIE RELIGIEUSE

I. Les règles de la communauté chrétienne. — **II.** L'Église rattachée à l'État. — **III.** L'évêque et le principe municipal. — **IV.** La province ecclésiastique. — **V.** La suprématie de l'évêque de Rome. — **VI.** L'attache au sol : l'autel et la tombe. — **VII.** Continuité du culte aux mêmes lieux. — **VIII.** L'idée d'une Gaule chrétienne. — **IX.** Souvenirs du passé dans le culte chrétien. — **X.** Les derniers vestiges païens. — **XI.** Le Christianisme converti à l'art et à l'école. — **XII.** Lenteur des progrès moraux et sociaux. — **XIII.** Intensité de la vie dévote.

CHAPITRE VII. — L'ESPRIT PUBLIC

I. La patrie romaine. — **II.** Les mauvais citoyens. — **III.** Les Barbares dans l'Empire. — **IV.** La persistance des forces locales. — **V.** Le réveil de l'esprit municipal en Gaule. — **VI.** Les Francs Saliens. — **VII.** L'appel de la Gaule.

CHAPITRE PREMIER¹. — L'AUTORITÉ PUBLIQUE².

I. — LE DESPOTISME DE L'EMPEREUR³.

Le principal vice de l'Empire était le pouvoir absolu du chef que le hasard lui donnait. Loin de s'atténuer, le despotisme n'avait fait que s'accroître, même depuis Commode ou Néron. Non que Valentinien ou Constance aient reçu des prérogatives inconnues aux Antonins ou aux premiers Césars : mais ceux-ci vivaient à Rome, ils se sentaient observés par le sénat, qui légalisait leur avènement et consacrait leur apothéose ; et malgré tout ils subissaient le prestige de cette Ville Éternelle où il y avait eu tant de libertés. Maintenant, les princes ignorent Rome⁴, le sénat n'est plus que la curie municipale de la capitale historique de l'Empire⁵, on ne lui demande ni conseils, ni acclamations, ni décrets, ni sanctions, on n'a plus besoin de lui ni pour faire un Auguste, ni pour faire un dieu⁶. Valentinien à Trèves ou Honorius à Milan n'ont autour d'eux que les conseillers qu'ils ont choisis, les fonctionnaires qu'ils ont nommés, les courtisans qui leur plaisent.

La loi ou la tradition n'apportent point de limites à l'exercice de leur pouvoir. Ceux des princes qui conservaient en leur âme des instincts de cruauté, pouvaient les satisfaire librement. Valentinien, en ses accès de colère, mettait à mort le valet d'équipage qui lâchait trop tôt le chien limier⁷, ou le contremaître de la fabrique impériale qui ne donnait pas à une armure le poids convenu⁸ ; et l'on racontait qu'il se faisait accompagner de deux ourses ses favorites pour les nourrir de chair humaine⁹. Maxime, qui se disait le gardien vigilant de la discipline publique, envoyait l'ordre de brûler vivant le haut dignitaire qui n'avait point souscrit à son usurpation. Aucun règlement de procédure ne définissait la compétence et les moyens de la juridiction impériale : elle s'exerçait

¹ Pour ce volume, cf. Samuel Dill, *Roman Society in the fast century of the Western Empire*, 1808, 2e éd., 1899 ; surtout Fustel de Coulanges, *L'Invasion germanique et la Fin de l'Empire*, 1891 (*Histoire des institutions*, [II]).

² Faute d'un manuel détaillé sur les institutions publiques du Bas Empire, on recourra surtout aux articles de la *Real-Encyclopædie*, 1894 et s. ; *Le Droit public romain* de P. Willems (éd. J. Willems, Louvain, 1910, p. 561 et s.), si résumé soit-il, demeure précieux par l'exactitude et l'abondance des renseignements.

³ T. IV, ch. VI, § 1 et 2 ; t. VI, ch. I, § 13.

⁴ Le Christianisme n'est absolument pour rien dans l'abandon de Rome.

⁵ Lécrivain, *Le Sénat romain depuis Dioclétien*, 1888, en particulier p. 75 et s.

⁶ Aurelius Victor, *De Cæs.*, 37, 5 (écrit sous le second Constance) : *Abhinc* [depuis la mort de Tacite] *militaris potentia convaluit, ac senatui imperium creandique jus principis ereptum usque ad nostram memoriam*.

⁷ *Pædagogianus... spartanum canem* ; Ammien, XXIX, 3, 3.

⁸ *Præpositus fabricæ oblato thorace... species ferrea* ; Ammien, XXIX, 3, 4.

⁹ Malgré l'autorité d'Ammien, son indignation à ce sujet (*horrescit animus*), la précision des détails (il donne le nom des deux ourses, *Mica Aurea* et *Innocentia*), je me demande s'il ne s'agit point là d'un propos de folklore (cf. Sébillot, *Le Folklore de France*, III, p. 60) ; Ammien, XXIX, 3, 9. Remarquez que Lactance attribue à Galère des ours et des crimes de ce genre ; *De mortibus persecutorum*, 21.

indifféremment par la mort, la torture ou la confiscation, et sur les moindres esclaves et sur les plus nobles sénateurs¹.

On aurait pu espérer que le Christianisme changerait la nature de l'autorité et le caractère des maîtres. Mais les premiers empereurs chrétiens ne virent dans la religion de l'Évangile qu'une nouvelle façade de la vie publique, qui ne toucherait pas aux éléments essentiels et aux habitudes traditionnelles de la souveraineté. Constantin et Constance II présidèrent aux conciles, à la manière dont Auguste avait réglé les cérémonies pontificales² ; Maxime écouta les dénonciations des évêques délateurs avec la complaisance d'un Domitien ; et Théodose étendit un ordre de massacre à la population d'une ville tout entière³, ce qu'ont pu souhaiter Néron ou Caligula en des propos de délire, mais ce qu'ils se seraient bien gardés d'exécuter⁴.

Il est vrai qu'Ambroise refusa à Théodose l'accès de l'église tant qu'il n'eut point fait pénitence⁵, et qu'il lui rappela durement que Dieu et ses prêtres peuvent juger les rois. Mais il suffit à l'empereur de faire pénitence pour obtenir l'absolution, et il put alors penser que le nouveau Dieu ne se refuserait pas plus aux compromis que le Jupiter des anciens temps.

Rien ne faisait donc espérer à l'humanité qu'elle pût se débarrasser du despotisme impérial, de cette puissance horrible et mystérieuse qu'on laissait aux mains d'un seul. Pas une seule fois, au cours du quatrième siècle, nous n'avons assisté, de la part du peuple, à la révolte d'une colère généreuse⁶, et pas davantage, de la part de l'élite, à une tentative de libéralisme politique⁷. On avait vu maintes fois, aux âges antérieurs, des essais de constitution pour définir l'autorité impériale, et sous le premier des Flaviens, et sous le dernier des Sévères, et même au cours des grandes crises du troisième siècle. Nous n'en trouverons plus depuis Dioclétien. Les philosophes se sont tus⁸ ; les Chrétiens, délivrés de persécuteurs, acceptent avec joie le régime, et ils sont les premiers flagorner le maître⁹. Jamais la Gaule n'a connu davantage l'absolutisme criminel d'un chef d'État et la veulerie coupable de l'obéissance aveugle.

Ce qui rendait ce despotisme plus odieux encore, c'est qu'on ignorait son origine, la source légale de l'autorité suprême. Maximien a été appelé par Dioclétien¹⁰,

¹ Il est bien vrai que les sénateurs et hauts dignitaires (pour ne parler que d'eux) étaient exempts de la torture : mais on exceptait toujours le crime de lèse-majesté, *excepta majestatis causa, in qua sola omnibus æqua condicio est* (loi de 339, C. Th., IX, 35, 1 ; voyez le commentaire de Godefroy, III, p. 272, Ritter ; Ammien, XIX, 12, 17). Cf. Mommsen, Strafrecht, p. 407.

² Cf. l'inscription des *Acta sacrorum sæcularium* ; Dessau, II, p. 282 et s. ; Mommsen., *Ges. Schr.*, VIII, p. 507 et s.

³ A Thessalonique en 390 ; Théodore, *Hist. ecclés.*, V, 17, P. Gr., LXXXII, c. 1232.

⁴ Cf. Suétone, *Caius*, 30, 2.

⁵ Théodoret, V, 17, *ibid.*

⁶ Toutes les révolutions sont venues d'un ambitieux et de ceux qui ont spéculé sur son avènement ; et en outre, ce sont les meilleurs princes qui ont été renversés (Constant, Gratien, Valentinien II).

⁷ Voyez l'insignifiance politique des assemblées provinciales.

⁸ Je compare avec le temps d'Épictète.

⁹ Voyez avec quelle déférence Ambroise parla d'abord à Eugène, qui pouvait cependant passer pour le complice du meurtrier de Valentinien : *Clementia Tua imperii suscepti gubernacula* (*Epist.*, 57, § 6, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1176).

¹⁰ De même Théodose par Gratien.

mais celui-ci n'a été nommé que par un groupe d'officiers¹ ; tous deux ont choisi Constance² ; l'hérédité revient avec Constantin, mais c'est l'armée de Gaule qui proclame Julien, et c'est le conseil des dignitaires de l'Empire qui désigne Valentinien³. En réalité, tout prétendant, tout usurpateur peut devenir un Auguste légitime, si la victoire complète les acclamations ; et Maximien ou Théodose eux-mêmes ont accepté comme empereurs Carausius ou Maxime qu'ils ont douté de pouvoir les vaincre. La souveraineté impériale ne reposait que sur le droit du plus fort.

Ce pouvoir, si matériel qu'il fût à son origine, n'en demandait pas moins aux antiques superstitions une investiture qui lui conférât une sorte de valeur religieuse et d'essence divine⁴.

Trois conditions étaient nécessaires pour qu'un homme se transformât en empereur : sa proclamation comme Auguste par l'assistance, le manteau de pourpre placé sur ses épaules, le diadème posé sur sa tête. Le monde attribuait de plus en plus une portée souveraine à cet insigne, à cette couleur, à ce mot : ces trois choses avaient pour lui une action magique. Qu'un riche Gaulois, d'Aquitaine, au cours d'un grand repas, laisse tendre une tapisserie qui ressemble un manteau de pourpre l'empereur Constance II voit aussitôt en lui un candidat au pouvoir et il le traite comme tel⁵. Lorsque Ursicin vint à Cologne pour réprimer la révolte du Franc Silvain, il dut cependant s'incliner d'abord devant lui pour, baiser dévotement la pourpre de l'usurpateur⁶. Julien ne sera vraiment un empereur que lorsqu'un soldat lui aura fait un diadème avec un collier militaire. Sur la brutale réalité de la force, les hommes jetaient l'enveloppe de leurs plus vieux rites. Et le chef vainqueur devenait idole.

C'est ce mot d'idole qui convient le mieux aux empereurs ce temps. Il importe peu que, comme Gratien ou Valentinien, ils soient les premiers au combat. Rentrés dans leur palais ou circulant sur leur voiture de parade, ils redeviennent dieux sur la terre⁷. Constance II, lors de sa visite à Rome, debout sur son char, immobile sous la pourpre, ne faisant ni un geste des doigts ni un mouvement de la tête, ressemblait à une statue de dieu que ses prêtres auraient promenée à travers ses peuples⁸. Le Christianisme était entré chez les maîtres de l'Empire sans toucher à leurs âmes.

¹ *Ducum consilio tribunorumque* ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 1.

² Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 24. — Voyez les incertitudes de la désignation dans le système de la tétrarchie.

³ *Potestatum civilium militiæque redores* ; Ammien, XXV, 1, 3. C'est un conseil de même espèce qui impose Valentinien II à Gratien.

⁴ Cf. *regalem illum sacrosanctumque vestitum* ; *Paneg.*, XII, 42.

⁵ *Veterator quidam*, etc. L'amphitryon y perdit, non pas la vie, mais toute sa fortune, et peut-être, était-ce l'essentiel pour Constance ; Ammien, XVI, 8, 8.

⁶ C'est cet usage de baiser la pourpre qui constitue proprement le geste de l'*adoratio* et qui remonte à Dioclétien : c'est ce geste et cette innovation que les Romains condamnaient comme *extero ritu et more regio* (Ammien, XV, 5, 18). — Le Christianisme n'y changea, rien ; cf. Beurlier, *Le Culte impérial*, 1801, p. 284 et s.

⁷ Le Christianisme ne changea rien à l'esprit des gouvernés. Pacatus, dans son Panégyrique de Théodose, parle de celui-ci comme Virgile d'Octave, en tant que dieu (*deum dedit Hispania quem videmus*) ou associé de Dieu (*cum Deo consorte*) ; *Pan.*, XII, 4 et 6. Pacatus, qui est un Gaulois, n'a peut-être de la foi chrétienne que quelques vagues formules mais il parle devant Théodose en une séance solennelle (389).

⁸ *Tamquam figmentum hominis* ; Ammien, XVI, 10, 10 ; en 357.

A quoi bon, après cela, parler longuement des formules qui encadrent toujours cet Empire ? et de ce terme de *chose publique*, *res publica*, qui revenait sans cesse dans les propos des lettrés et les discours officiels¹ ? et de ces lettres dominatrices, S. P. Q. R., *senatus populusque Romanus*, qui apparaissaient encore sur les inscriptions solennelles², signes et symboles du sénat³ et du peuple⁴, ces créateurs et ces souverains originels de la terre latine ? et de ces cieux consuls inaugurant au premier janvier de chaque année le nouveau cycle d'une histoire qui ne devait point finir⁵ ? et de ce vocable surhumain de *Ville Éternelle*, tête et reine du monde⁶ ? Tout cela et bien d'autres mots et bien d'autres titres, était la défroque verbale d'une époque disparue, dont se paraient les harangues des rhéteurs impériaux aux jours des grandes cérémonies. L'Empire romain n'était plus que la chose d'un Auguste et des gens qui gouvernaient en son nom.

Quiconque exerce dans l'Empire une autorité supérieure, est tenu d'avoir toujours près de soi, dans les salles publiques et aux heures d'audience officielle, le portrait de l'Auguste régnant⁷ : les *saintes images*⁸, comme on disait alors, son les emblèmes de la délégation impériale ; elles marquent que l'empereur est là qu'il juge, gouverne et commande par le reflet de sa personne sacrée⁹. On les voit à Bordeaux, à Reims, à Rouen ou à Narbonne, auprès des gouverneurs de provinces¹⁰ ; à Arles ou à Vienne, auprès du vicaire du préfet¹¹ ; et à Trèves, la résidence capitale, chez tous les chefs des ministères d'État ou des services de la Cour¹². La Gaule, dans les dernières années de sa vie romaine, a tremblé ou

¹ Entre mille textes : Lactance, *De mort. pers.*, 18 ; *Paneg.*, II, 4 ; XI, 17 ; XII, 8 ; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 48 ; Ammien, XX, 5, 3 (discours de Julien) ; etc. Les textes de lois réservent d'ordinaire de mot de *respublica* aux municipalités.

² Arc de Constantin à Rome ; *Corp. inscr. Lat.*, VI, 1139 = Dessau, 694.

³ Sur le prestige moral du sénat, *Paneg.*, IX, 20 ; X, 35 ; XII, 1 ; Ammien, XVI, 10, 5 (*asylum totius mundi*).

⁴ *Senatus populusque Romanus* ; *Paneg.*, IX, 19 ; X, 30.

⁵ Sur le prestige verbal ou cérémonial du consulat, voyez surtout le *Panégyrique* du second Mamertin (XI, sous Julien en 362), et celui d'Ausone (sous Gratien en 379).

⁶ *Paneg.*, II, 1 ; X, 6 ; Ammien ; XIV, 3, 3 (*victura dum erunt homines Roma*) ; XVI, 10, 13 (*Romam imperii virtutumque omnium larem*).

⁷ Pour ce qui suit, voyez le commentaire de Godefroy, avec nombreux textes ; *C. Th.*, II, p. 545-658, V, p. 391-393, Ritter.

⁸ *Venerandæ imagines, divini vultus* ; *Paneg.*, X, 12.

⁹ *Ubique vim vestræ divinitatis esse, ubi vultus vestri, ubi signa colerentur* ; *Paneg.*, V, 15. *Neque enim pars ulla terrarum majestatis vestræ præsentia caret, etiam cum ipsi abesse videamini* ; *Paneg.*, III, 13. Qu'on se rappelle Julien accompagné en Gaule par l'image de Constance.

¹⁰ Vignettes de la *Notitia dignitatum* (cf. *Occ.*, 45) : les gouverneurs ont droit au livre d'honneur posé sur la table (mais ce livre ne porte pas le *vultus*), et au trépied avec images (les Augustes et leurs femmes ?).

¹¹ Livre sans *vultus* ; trépied avec images (*Occ.*, 22).

¹² Ce qui suit et ce qui précède, d'après l'édition Seeck : il y a des différences dans l'édition Bœcking. — Le préfet a le livre avec *vultus*, encadré de quatre flambeaux allumés (sans doute comme *vice sacra judicans*), et, comme de juste, le trépied avec images (cf. *Occ.*, 2). Livre avec *vultus*, mais point de trépied, chez les maîtres de la milice (*Occ.*, 5), le *magister officiorum* et le comte du Domaine (*Occ.*, 9 et 12). Livre sans *vultus* [sans doute par erreur], et toujours pas de trépied, chez le questeur, le comte des Largesses et les comtes de la Garde (*Occ.*, 10, 11 et 43). Ceci, d'ailleurs, sous réserves des erreurs qu'ont pu commettre les copistes de la *Notitia* dans la reproduction des vignettes. — Les portraits sur tables étaient les images fixes, qui restaient en

espéré en la contemplation des figures impériales ; et l'obéissance publique a pris, chez elle comme partout la forme de l'idolâtrie¹.

II. — AMÉLIORATION DU TYPE IMPÉRIAL.

Pourtant, tout compte fait, il y a un progrès moral dans ces milieux d'empereurs. — Il est d'ailleurs indifférent, pour juger de ces hommes, de savoir s'ils étaient chrétiens ou païens.

J'aperçois d'abord, à l'actif de ces souverains et des mœurs politiques, un plus grand souci de la légitimité ; et comme le principe le plus apparent de la légitimité était alors le droit héréditaire, le monde et ses chefs aspirent de plus en plus à créer des dynasties² : on a senti que la succession familiale était peut-être le meilleur gage de sécurité pour les maîtres et les sujets tout à la fois³. Afin de justifier son avènement à l'Empire, Constantin, par delà son père Constance, invoque le nom de son grand-oncle Claude le restaurateur de l'État. Quand cette lignée aura disparu, ce n'est pas seulement un homme qu'on choisira en Valentinien, mais le chef d'une autre maison⁴. En dépit de la pourpre, du diadème et des acclamations, on commence à savoir distinguer les usurpateurs des princes qui sont arrivés par les voies légales et pacifiques : Magnence, Maxime et Eugène, malgré les flatteries et les craintes qu'ils ont inspirées ne resteront que comme **tyrans** dans la série des empereurs⁵.

Tous ces empereurs, ensuite, ont voulu régner par eux-mêmes. Autour d'eux, dans ce palais où s'agitaient des passions innombrables, c'était la bataille pour capter la faveur de prince, à qui deviendrait son ami et exploiterait sa toute-puissance. Cependant, depuis Aurélien jusqu'à Théodose, aucun d'eux n'a abdiqué entre les mains d'un favori ou d'un premier ministre⁶. Quelques-uns, comme Constance II, ont eu de fort mauvais conseillers et de tristes

permanence dans le *secretarium* des magistrats et semblent réservées (sauf erreur) aux hauts fonctionnaires en résidence près de l'empereur. Les images sur trépieds devaient être portatives, et accompagner les magistrats dans leurs tournées. Et c'est sans doute pour cela que le trépied n'apparaît que chez les magistrats juges ou gouverneurs, préfets, vicaires et redores de provinces.

¹ Sur l'adoration de l'image de Constantin par les Chrétiens, voir le texte célèbre de Philostorge, *Hist. ecclés.*, II, 17, *P. Gr.*, LXV, c. 480 (p. 28, Bidez, 1913).

² De là peut-être, du moins à l'origine, le nom de Flavius emprunté par les empereurs (dès Magnence, Jovien et Valentinien) à la famille de Constance. Mais il est également très possible que dès Constantin le nom de Flavius n'ait plus eu de valeur souveraine, et n'ait plus été considéré que comme un prénom banal. Cf. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, VIII, p. 500-1.

³ Lisez à ce sujet les belles paroles du *Panegyrique* de 307 (VI, 2) : *Romana res olim diversis regentium moribus fatisque jactata tandem perpetuis domus vestrae radicibus convalescat.*

⁴ Voyez, lors de la désignation de Gratien comme Auguste, ce cri (sans doute officieux) d'un assistant *Familia Gratiani hoc meretur* [il s'agit du vieux Gratien, le père de Valentinien] ; Ammien, XXVII, 6, 14.

⁵ Pour Maxime, *Paneg.*, XII, 24 et s. ; le Panégyriste de Théodose (XII, 45) dira : *Pertinet ad securitatem omnium sæculorum* que Maxime ait subi un châtement exemplaire. Ajoutez Carausius.

⁶ Cf. *Paneg.*, XII, 16. La multiplication des préfets du prétoire et la réduction de leur compétence sont sans doute les conséquences de cette politique. Le préfet n'est plus un premier ministre, mais un vice-roi régional.

fonctionnaires¹. Mais l'Empire romain ne revoyait plus le règne d'un Séjan, dépositaire de l'autorité d'un maître invisible² : il connaissait son souverain, et il le jugeait responsable³. Les temps ne sont point encore venus, l'empereur n'est qu'une figure dans un palais⁴.

Tous ces Augustes encore, et sans exception, savent que est le devoir d'un empereur, et que c'est, depuis l'origine de l'Empire, de protéger la patrie, de commander aux soldats et de combattre l'ennemi. Théodose et Constance II eux-mêmes, si amis qu'ils soient des moines ou des évêques, ont tenu à se montrer en chefs d'armée. La plus grande faute que commettront Honorius et Arcadius, et qui est presque la négation de leur titre d'*imperator*⁵, sera d'ignorer la marche, la tente et la bataille ; et les Romains de bon sens le leur reprocheront durement⁶. En donnant à ses enfants un tuteur militaire en la personne de Stilicon⁷, Théodose achèvera de préparer la chute du régime.

Enfin, à l'intérieur de l'Empire, les chefs dont nous venons de raconter l'histoire ont eu le mérite de savoir gouverner. Quelques-uns, tels que Maxime ou Valentinien, ont pu se rendre odieux par leurs cruautés : mais pas une seule fois la Cour impériale n'a été entachée de folies et de sottises à la façon de Néron ou de Caligula. Ces princes ont beau être des dieux tout-puissants, ils possèdent la conscience et le respect de leur dignité sacrée, et pour ainsi dire l'amour et l'amour-propre de leur despotisme. — Je répète que je ne peux mettre la religion à l'origine de ce changement⁸. Il provient d'autres causes, qui sont dans certaines habitudes du présent et dans certains souvenirs du passé.

L'usage s'était répandu, qu'à toutes les cérémonies officielles, inaugurations de consulats, fêtes de mariages, anniversaires de naissances ou d'avènements, un orateur en renom prononçât devant l'empereur le panégyrique de son œuvre et l'exposé de ses mérites. C'était sans doute un appel aux flatteries mensongères, à la vaine déclamation, aux phrases creuses et redondantes. Mais malgré tout l'orateur avait scrupule à toujours trahir la vérité : il ne parlait pas seulement devant le prince, un nombreux auditoire entendait son discours, on le publierait par tout l'Empire, et la postérité l'étudierait. Il lui était impossible de ne point faire l'apologie des vertus consacrées et des devoirs impériaux, de ne pas esquisser un programme de travaux utiles, le rêve d'un avenir de gloire et de

¹ Cf. Ammien, en particulier, XXI, 16, 16 et 17.

² Cf. Tacite, *Annales*, IV, 41.

³ Cf. *Paneg.*, II, 11 : *A vobis proficiscitur etiam quod per alios. adminisratur.* A Arles, on communique à Constance la liste des condamnés (*oblato de more elogio*), pour qu'il puisse faire grâce ; Ammien, XIV, 5, 5.

⁴ Ils ne sont pas loin, avec Arcadius et Honorius.

⁵ *Σέ δέ στρατεύειν τό βασιλεύειν*, dira Synésius, *De regno*, § 3, *Patr. Græca*, LXVI, c. 1060.

⁶ Voyez le discours *De regno*, prononcé devant Arcadius par Synésius vers 397-8, et qui renferme peut-être les plus belles, plus franches et plus justes paroles qu'un Romain ait jamais adressées à son empereur ; en particulier § 3, 9, 10, 11, 14 (*P. Gr.*, LXVI, c. 1060, 1073, 1076, 1080-1081, 1089), où il revient sur ce thème, qu'il est honteux pour un empereur de se cacher dans le palais, tandis que les soldats combattent (cf. n. précédente). Et c'est à Synésius qu'il faut s'adresser pour avoir les sensations les plus nettes et les plus exactes de la vie et des dangers de l'Empire après la mort de Théodose.

⁷ En particulier pour l'Occident (Zosime, V, 1, 1).

⁸ Il se manifeste dès le temps de Claude II. De là sans doute, le prestige du nom de cet empereur.

bonheur ; et c'était un peu, par sa voix, les espérances de tous qui s'exprimaient. L'empereur devait s'en moquer à part lui : mais il lui fallait quand même écouter l'éloge du César idéal, et, comme cet éloge public revenait devant lui à intervalles réguliers et rapprochés, deux ou trois fois l'an, il put arriver qu'il s'en inspire à son insu, ou qu'il redoutât de le démentir sous les regards des hommes. Ce fut le mérite suprême de la rhétorique romaine, qu'elle ait été mise au service de l'Empire et qu'elle a contribué à faire de bons princes¹.

L'histoire l'aidait dans cette tâche. Aucun des empereurs romains n'eût voulu ignorer le nom et le renom de ses prédécesseurs, y compris les plus fameux consuls de l'ancienne République. Connaître le passé de Rome faisait partie du devoir d'un souverain, et il est à remarquer que les rhéteurs officiels font des souvenirs latins la trame habituelle de leurs récits : jamais on n'a parlé davantage de César pour inviter à la gloire², de la bataille de Cannes pour se lamenter sur une défaite³, de Fabricius ou du grand Scipion pour célébrer les vertus d'un chef⁴. C'est sur les exemples d'autrefois que l'on voulait régler le présent : la vie et la pensée politiques étaient, souvent faites de réminiscences et d'imitations. Or, dans l'histoire impériale deux noms dominaient : celui de Néron comme formule d'abomination⁵, et celui de Marc-Aurèle comme symbole de grandeur morale. C'est ce passé, ce sont ces noms, qui ont en quelque manière façonné les types d'Augustes du quatrième siècle. Tous les princes ont eu peur de rappeler Néron ; tous ont désiré être comparés à Marc-Aurèle. Le nom de celui-ci est devenu le mot d'ordre sacré du régime impérial : Dioclétien, Julien et Valentinien lui-même, ce qui ne se ressemblaient guère, se sont fait une loi de l'imiter. L'histoire, en perpétuant le souvenir d'un homme de vertu, a peut-être plus servi à éduquer les chefs, que la philosophie oratoire en répétant devant eux l'éloge de cette vertu.

Histoire et éloquence n'étaient que des formes de la littérature : mais à s'imposer ainsi aux empereurs romains, elles rendaient au monde d'incalculables services ; elles faisaient l'office d'une religion, office dont se dispensaient trop souvent les prêtres des religions elles-mêmes.

¹ Voy. le discours de Synésius, *De regno*, § 3.

² *Paneg.*, VIII, 3 ; IX, 6 et 15 ; etc.

³ *Paneg.*, XII, 19 et 46.

⁴ *Paneg.*, XII, 8 et 9 ; VI, 13 ; IX, 15.

⁵ *Turpissimum imperatorem*, Festus, *Breviarium*, 20, Foerster ; cf. Ausone, *Gratiarum actio*, 7, 31. Et aussi le nom de Domitien, et, mais moins nettement, ceux de Caligula et de Commode (*Hist. Aug.*, *Marc-Aurèle*, 28, 1-0 ; *Commode*, 19, 2 ; Ammien, XXI, 16, 8). Le souvenir des persécutions acheva la condamnation historique de Néron et de Domitien ; voyez en particulier Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 28, 1 et s. ; II, 31 ; Hilaire, *Contra Constantium*, § 11, *Patr. Lat.*, X, c. 588 ; Orose, *Hist.*, VII, 7 et s. ; VII, 10 et s. ; etc.

III. — L'ADMINISTRATION CENTRALE¹.

L'administration centrale, celle qui donnait le branle à la vie générale de l'Empire, se composait des services attachés à la personne du prince et des ministres préposés aux affaires de l'État. Il faut en parler à propos de la Gaule, parce que ces services et ces ministères n'étaient plus immobilisés dans Rome, mais qu'ils suivaient et entouraient l'empereur, sinon dans ses quartiers généraux de guerre, du moins dans ses résidences². Trèves, par exemple, les a abrités et retenus pendant de longues années : toute ville de séjour impérial devenait siège de l'Empire ; et quand Théodose et Honorius se fixèrent à Milan, ce fut pour Trèves et la Gaule l'ère de la déchéance.

Les services de la personne impériale étaient ceux du Consistoire, de la Chambre, du Palais et de la Garde. — Au Consistoire ou Conseil³ étaient convoqués les chefs des ministères, des conseillers en titre, et au besoin tous ceux qui pouvaient donner au prince un avis utile⁴. — Le Palais, sous les ordres du maître des Offices (*magister officiorum*⁵), était un mélange singulier de secrétaires⁶, d'officiers de police, d'aides de camp, de courriers de confiance⁷, de soldats d'élite illustrés sur tous les champs de bataille. — Des chambellans en nombre infini⁸, eunuques pour la plupart, se groupaient sous la direction du

¹ La source essentielle, pour toute étude sur l'administration civile et militaire de l'Empire sous Théodose et ses fils, est la *Notitia dignitatum* ou liste des dignités, fonctions et armées ; dans l'ensemble, le document doit être placé vers 400-404. (voyez les remarques de Böcking, *Ueber die Notitia*, Bonn, 1834, p. 120-121), mais il peut y avoir des arrangements de détail postérieurs ; on verra aussi que ce document offre d'étranges lacunes ; et ce n'est qu'un extrait à usage pratique ou même scolaire, et nullement l'almanach officiel lui-même, lequel devait sans doute, à côté des titres, renfermer les noms des titulaires (cf. *Notitia, Occid.*, 16). Les contradictions ou lacunes peuvent provenir en particulier de ce que le rédacteur a tantôt copié l'état théorique des fonctions, tantôt s'est conformé à la situation actuelle. Bury vient de retarder de plus d'un quart de siècle la rédaction de la *Notitia* (*The Journal of Roman Studies*, X, 1920, p. 131 et s.) ; voyez la réponse de F. Lot, *Rev. des Ét. anc.*, 1923, p. 56. — La *Notitia* n'est autre que le *laterculum majus* rédigé par le chef des *notarii*. Mais il y avait à côté de cela, tenu à jour originellement par le questeur, un *laterculum minus*, qui était la liste des corps de troupes, et peut-être pas de, tous (*C. Th.*, I, 8, Mommsen). Je ne vois pas d'explication plausible à cette différence, qui d'ailleurs ne se présente pas explicitement en Occident, mais elle a pu aussi y exister (cf. *Not., Occ.*, 16, vignette), et le *laterculum minus* a pu y comprendre en particulier les *præposituræ* militaires relevant directement du maître général de la milice. — L'édition Seeck, 1876, n'a pas remplacé, même pour le texte, la grande édition, avec commentaires, de Böcking, 1839-1853.

² L'exemple de Julien est typique à cet égard.

³ *Consistorium*. Il n'en est pas question dans la *Notitia*. — Au Conseil il faut rattacher le questeur, *questor*, qui s'occupe de la rédaction des lois et de la réponse aux suppliques (*Occ.*, 10).

⁴ Possible plutôt que certain. En tout cas, c'est en séance du Conseil que l'empereur reçoit ambassades et délégations.

⁵ *Not. dign., Occ.*, 9.

⁶ *Scrinia memoria, dispositionum* (service des étapes impériales), *epistolarum, libellorum* ; *Occ.*, 9, 10-13. — Ajoutez les *cancellari* et les *ammissionales* (huissiers et audiciens ; 9, 14-15).

⁷ *Schola agentum in rebus* ; *Occ.*, 9, 9.

⁸ Cf. Ammien, XXII, 4.

maître de la Chambre Sacrée¹. — Un comte des Domestiques (*comes Domesticorum*) commandait la Garde du prince².

Les services publics³ formaient deux groupes distincts. — C'étaient, d'une part, ceux qui étaient fortement centralisés le Trésor public ou Largesses Sacrées⁴, le Domaine ou fisc impérial, autrement dit les Comptes Privés du prince (*res privatae*)⁵, les divers secrétariats d'État pour les archives, la correspondance ou le contentieux⁶. Les chefs de ces services, qui portaient les titres de *comtes* ou de *maîtres*, ne quittaient point d'ordinaire la personne de l'empereur, et leur ressort correspondait exactement à celui d'un Auguste ou d'un César⁷ et ce ressort fut par exemple, sous Valentinien ou sous Honorius, l'occident en son entier depuis les Colonnes d'Hercule jusqu'aux Alpes de l'Adriatique. — C'étaient, d'autre part, l'administration civile, aux mains des préfets du prétoire, et le commandement des armées, aux mains des maîtres de la milice. Pour l'un et l'autre service, point de ministère central : car l'empereur est par définition juge souverain et gouverneur universel des provinces, et général en chef des forces militaires. Préfets du prétoire et maîtres de la milice ne peuvent être que ses délégués territoriaux, sur des groupes de provinces ou sur des groupements de troupes⁸.

¹ *Præpositus sacri cubiculi* (*Occ.*, 1, 8) ; et à côté de lui, sans doute à l'origine sous sa dépendance (cf. Godefroy, IV, p. 149), l'intendant du palais, *castrensis sacri palatii*, destiné à devenir un très haut personnage (*Occ.*, 15).

² La *Notitia* (*Occ.*, 13) indique deux comtes en Occident, l'un pour les *equites*, l'autre pour les *pedites*. Je ne crois pas que ce fût une règle fixe : en tout cas, je ne vois pas trace de ce dédoublement avant ce texte.

³ D'ailleurs intimement liés aux services précédents, en particulier aux services des secrétariats, du maître des Offices ou du questeur.

⁴ *Comes sacrarum largitionum* ; *Occ.*, 11. C'est ce qu'on appelle maintenant l'*ærarium* ou trésor public, encore qu'on puisse trouver *fiscus* comme synonyme. Mais *fiscus* désigne officiellement la *res privata* du prince (n. suivante) ; *Code Théod.*, X, 1, *De jure fisci*.

⁵ *Comes rerum privatarum* ; *Occ.*, 12. Paulin de Pella, le petit-fils d'Ausone, qui a exercé cette fonction en 414 pour le compte de l'usurpateur Attale, l'appelle *comitivam privatae largitionis* (*Euchar.*, 295). C'est le *fiscus* des textes de lois.

⁶ *Primicerius notariorum* (tient à jour la liste du personnel civil et militaire) ; les trois *magistri scriniorum, memoriæ* (correspondance administrative), *epistolarum* (députations), *libellorum* (correspondance judiciaire) ; *Occid.*, 16 et 17. — Les *notarii* jouent souvent un rôle important, et toujours de confiance, dans les affaires de l'administration provinciale ; ce sont, en des cas urgents, des agents spéciaux de surveillance ou d'exécution. C'est à un *notarius* que Julien confie le soin de surveiller le port de Boulogne en 360 (Ammien, XX, 9, 9) ; ce sont eux qui contrôlent, dans la Gaule de Julien, les statistiques municipales (Zosime, III, 4, 11-12) ; c'est le notaire Gaudentius qui est chargé par Constance de surveiller les actes de Julien en Gaule (Ammien, XVII, 9, 7 ; XXI, 7, 2) ; c'est au notaire Decentius que Constance confie la mission d'aller chercher les soldats demandés à Julien (Ammien, XX, 4, 2) ; missions judiciaires ; etc. Tout cela a été bien vu par Godefroy, II, p. 88, Ritter.

⁷ Il y eut d'ailleurs des combinaisons variées ; par exemple au temps de Julien César en Gaule il a un *magister officiorum* (Ammien, XX, 8, 19), un *præpositus cubiculi* (*id.*) et un *comes Domesticorum* (XX, 4, 21), mais je crois qu'il dépend du *comes largitionum* de Constance (Ammien, XXII, 3, 7 ; XX, 11, 5).

⁸ En principe cependant, le préfet du prétoire est inséparable, comme ressort, de celui de l'empereur, et même, lorsque, en fait, Constantin eut créé pour la préfecture des ressorts territoriaux distincts, on continua à dire *præfectus prætorio* sans indication de district (cf. *Code Théod.*, éd. Mommsen, p. CLXVI) ; ce n'est que sous Valentinien qu'apparaît l'indication Galliarum dans les textes des lois (*id.*, p. CLXXVIII) ou les inscriptions (Dessau,

C'est ainsi que la Gaule a son préfet¹, lequel administre également la Bretagne et l'Espagne, il est vrai en se faisant représenter par des vicaires à Londres² et à Séville³. Lui-même réside à Trèves. Et il y a, près de lui, pour commander aux soldats, un maître de l'armée des Gaules⁴.

Même lorsque les empereurs d'Occident séjournèrent à Milan, même lorsqu'il n'y avait qu'un Auguste pour tout l'Empire, ces deux dignitaires supérieurs ne pouvaient quitter Trèves⁵ ou la Gaule. La division du monde en quatre ressorts d'armée et de gouvernement, imaginée par Dioclétien cent ans auparavant, avait survécu au régime éphémère de la tétrarchie princière et s'était imposée à tous les systèmes politiques qui l'avaient suivie. La Gaule peut perdre son empereur, et il semble bien que telle soit la volonté de Théodose : elle n'en gardera pas

III, p. 390). Remarquez qu'Ausone, encore en 379, se sert de l'expression *praefecturae collegium* (*Actio grat.*, 2, 7). — Pour la milice, de même, les titres de *magister militum* ou *peditum* ou *equitum* n'ont longtemps impliqué en principe (mais non en fait) aucun ressort territorial, et ce n'est qu'à la fin du ive siècle que je trouve dans le Code une mention de district, et cela encore sous la forme *per [Gallias]* (*id.*, p. CLXXXVI), et non, comme pour le préfet, *Galliarum* (n. suivante).

¹ *Præfectus prætorio Galliarum* ; *Occ.*, 3.

² En supposant que le *vicarius Britanniarum* (*Occ.*, 23 ; 3, 4) réside à Londres (Ammien., XX, 1, 3 ; XXVIII, 3, 1) plutôt qu'à York.

³ En supposant que ce soit la résidence du *vicarius Hispaniæ* ou *Hispaniarum* (*Occ.*, 21 ; 3, 2 ; *C. Théod.*, III, 5, 6). La Tingitane est rattachée à ce vicariat et par suite au prétoire des Gaules.

⁴ Il m'a semblé, d'après les textes historiques, que Constantin n'a créé qu'un maître supérieur de la milice, avec le titre de *magister peditum (equitum et peditum)* ; que lui, ou Constance, ont constitué au-dessous de lui des *magistri equitum*, mais en très petit nombre, deux ou trois tout au plus ; qu'en fait, malgré la prééminence honorifique du *magister peditum*, celui-ci et les *magistri equitum* se sont dès lors partagé les armées et les grands districts de frontière ; qu'ainsi la Gaule (avec ses annexes) a toujours servi de ressort à un magister, en principe à un *magister equitum*, et toujours à un maître de ce nom lorsque l'empereur ne réside pas à Trèves, le *magister peditum* étant essentiellement *praesentalis*, c'est-à-dire présent au palais et en principe contrôleur général de l'armée. Il est possible que dans certains cas un *magister equitum* ait reçu le titre plus honorifique de *magister armorum*. On trouve aussi, pour la maîtrise supérieure, dans des cas difficiles à distinguer, l'appellation de *magister militum*, *magister utriusque militiae* : il est d'ailleurs fort possible qu'il n'y ait là que des expressions purement littéraires, le titre officiel de cette maîtrise d'ensemble paraissant avoir été *magister equitum [en premier] et peditum* (cf. *Code Théod.*, p. CLXXXV-VI ; Dessau, III, p. 491). — Théodose a certainement augmenté ces maîtrises, mais moins que ne le laisse entendre Zosime (IV, 27, 2-3). En Occident, la *Notitia* donne alors deux *magistri in praesenti* ou *praesentales*, l'un *peditum*, l'autre *equitum* (*Occ.*, 5 et 6), et un *magister equitum Galliarum* [forme incorrecte ?] ou *per Gallias* (7, 63, 111 et 166 ; 1, 7), lequel est évidemment le chef de toute l'armée des Gaules (si ce n'est que les troupes ou *praepositurae* de police intérieure, en particulier flottilles fluviales, Lètes et Sarmates, semblent placées sous l'autorité directe du *magister peditum praesentalis* ; *Not.*, *Occ.*, 42). — Il est probable que le maître de la milice en Gaule avait une réelle autorité sur les autres chefs militaires que la *Notitia* indique en Occident : le *comes* de l'intérieur de la Bretagne (*comes Britanniae*), celui de sa défense maritime (*comes littoris Saxonici per Britannicus*), le *dux* de sa frontière de terre (*dux Britanniarum*), le *comes Hispaniarum* (*Occ.*, 7, 118) et le *comes Tingitaniae*. Pour son autorité sur la Bretagne, Ammien, XX, 1, 2 ; XXVII, 8, 3. — Sur la question des maîtres de la milice, voir Boak dans *Harvard Studies in classical Philology*, XXVI, 1915, p. 117 et s.

⁵ Il est possible que le maître de la milice ait résidé à Reims.

moins son préfet du prétoire et son maître de la milice, sa vice-royauté civile et le général en chef de ses armées.

Elle conservait par là même une ville capitale, Trèves aujourd'hui et Arles demain. Mais c'était une capitale déchuë, sans doute pleine du regret des séjours impériaux. Les services du prétoire et de la milice occupaient à peine quelques centaines d'hommes, enfermés dans leurs bureaux¹. Qu'était-ce à côté de cette multitude tumultueuse et bigarrée, de ces milliers de gardes, de pages, de chambellans, de courriers, de dignitaires et de prêtres qui s'entassaient jadis dans ces rues montantes, de la Moselle ou du Rhône au palais impérial ! Il manquera désormais à la Gaule la cité souveraine et triomphale qui avait fait la gloire de son récent passé et que méritait toute son histoire.

IV. — LES RESSORTS PROVINCIAUX.

Le prétoire des Gaules était divisé en quatre ressorts, appelés des **diocèses**², deux en dehors de la Gaule, ceux de Bretagne et d'Espagne, et deux en Gaule même, l'un pour les pays au nord de la Loire et du Rhône, Germanie, Belgique et Lyonnaise³, l'autre pour les terres du Midi, Aquitaine, Narbonnaise et Alpes de la mer⁴. De Trèves, le préfet administrait directement¹ le diocèse du Nord² ; pour

¹ Si le maître de la milice réside à côté du préfet.

² Très certainement depuis Dioclétien ; Lactance, *De m. p.*, I, § 4 ; liste de Vérone, § 8 et 9 (date de ce règne, sans doute vers 297, sous réserves d'interpolations possibles ; édit. Seeck à la suite de la *Notitia*, p. 247).

³ *Diocensis Galliarum habet provincias numero VIII* (liste de Vérone, § 8) : les deux Germanies, les deux Belges, les deux Lyonnaises, la Séquanie et la province des Alpes Grées et Pennines.

⁴ *Diocensis Viennensis habet provincias numero VII* (*id.*, § 9) : Viennoise, les deux Narbonnaises, les deux Aquitaines, la Novempopulanie, les Alpes Maritimes. — L'expression de *Viennensis* n'est pas restée pour ce diocèse, à cause du nom similaire de la province de Vienne. A la place, nous trouvons l'expression de *Septem Provinciæ*, peut-être dès 396, si la suscription des Actes du concile de Nîmes est authentique (*episcopis per Gallias et Septem Provincias* ; Héfélé-Leclercq, II, I, p. 92), en tout cas à partir de 400 (*Code Théod.*, I, 15, 15 ; *Not.*, *Occ.*, 1, 28 ; 3, 3 ; 22 ; *Not. Gall.*, 11 ; *Corp. inscr.*, VI, 1678 ; etc.), et toujours dans l'ordre administratif vicairé du préfet). — Mais à côté de cette expression, nous trouvons avant cette date celle de *Quinque Provinciæ*, également dans l'ordre administratif (*Corpus*, VI, 1729, sous Constance ; loi de 399, XVI, 10, 15 ; concile de Valence en 374, Mansi, III, c. 491 ; lettre de Maxime à Sirice en 385, *Patr. Lat.*, XIII, c. 592 ; Symmaque, vers 396-397, *Epist.*, IV, 30., p. 108, Seeck ; concile de Turin de 401, Babut, p. 223) ; et nous la retrouvons dans la *Notitia*, vers 400, appliquée à un district financier (*Occ.*, 11, 18 ; 12, 14). De toutes manières, il s'agit du Midi de la Gaule. On peut supposer trois choses pour expliquer ce chiffre de V et la contradiction avec celui de VII : 1° ou que ces 7 provinces auront été regroupées en 5 après 297 (suppression de la Seconde Narbonnaise ? transfert à l'Italie des Alpes Maritimes ?), pendant un temps assez long pour que le chiffre de V ait pu se fixer ; 2° ou que, malgré le nombre de 7 provinces, on aura dit V *Provinciæ* en souvenir du temps où ni l'Aquitaine ni la Narbonnaise n'étaient point encore dédoublées, et que ce dédoublement doit se placer bien après 297, la liste de Vérone, qu'on attribue à cette date, pouvant être interpolée ; 3° ou encore qu'après cette date de 297 deux provinces (par exemple les Aquitaines ?) auront été rattachées au reste de la Gaule. De toutes manières, la dénomination administrative de VII *Provinciæ*, lorsqu'on l'aura introduite, ne se sera pas appliquée à l'ordre financier, soit que deux provinces aient été laissées au ressort des Gaules en matière fiscale, soit qu'elles soient restées au ressort financier des

l'autre, il se faisait représenter à Vienne³ par un vicaire, que désignait l'empereur⁴.

Le préfet et son vicaire se partageaient donc les provinces de la Gaule, lesquelles, au temps de Théodose, étaient au nombre de dix-sept⁵. C'était deux

V sans que celui-ci ait changé son nom. — Il semble que les écrivains aient parfois employé *Aquitania* dans le même sens que V ou même VII *Provinciae* : comparez au texte de la lettre de Maxime à Sirice (*P. L.*, XIII, c. 592) celui de sa lettre à Valentinien II (*id.*, c. 592) ; et voyez Filastre, *Div. hæc. liber*, § 56, p. 45, Marx, et la Vie de sainte Mélanie. C'est ce diocèse que signifie Jérôme (*Epist.*, 75, § 3, *P. L.*, XII, c. 687), *eas partes per quas Rhadanus et Garumna fluunt*. — Sur ce problème, qui a agité les anciens érudits, Godefroy, VI ; p. 31.3 et s. Bœcking, *Occ.*, p. 470 et s.

1 Ce fait d'administration directe d'un district par un très haut personnage, n'est point rare dans l'Empire : il semble bien qu'au temps de la *Notitia* le préfet ou son vicaire administrât directement la *Belgica Prima* ou province de Trèves (*Occ.*, 22, 26, où manque dans les manuscrits le *consularis* de cette province [il se trouve dans le répertoire initial ; 1, 73], que les éditeurs ont eu le tort d'y rétablir). De même, Julien comme César obtint de Florentius, le préfet du prétoire des Gaules, la *dispositio* de la *Secunda Belgica* (Ammien, XVII, 3, 6) ; et il est possible que Florentius, lui, eût l'administration directe de la *Prima Belgica*. Cela évitait des concurrences d'autorité, à la manière dont le préfet d'aujourd'hui n'a pas de sous-préfet dans son arrondissement. Il faudrait revoir à ce point de vue la fameuse question de l'*administratio* de la *Secunda Belgica* confiée à Clovis (lettre de saint Remi, dom Bouquet, IV, p. 51 ; correction de Buillard-Bréholles, dans *Acad. des Inscr., C. r.*, 1870, p. 283).

2 Cela ressort de l'absence régulière d'un *vicarius* pour le diocèse des Gaules. Mais inversement, le vicaire de Vienne ou des Sept Provinces, dans la *Notitia* remplace le préfet pour toutes les 17 provinces de Gaule (*Occ.*, 22).

3 Plutôt qu'à Arles. Le rôle de Vienne, comme résidence de chef du prétoire, résulte encore du fait que Florentius s'y installe sous Julien.

4 L'empereur nommait tous les *judices*, y compris les gouverneurs, quel que fût leur rang.

5 Chiffre de la *Notitia dignitatum* (*Occ.*, 22), qui correspond à celui de la *Notitia Galliarum*, en principe contemporaine (édit. Mommsen dans les *Chronica minora des Monumenta Germaniæ*, I, 1892), mais surtout à caractère religieux, sinon peut-être à l'origine, du moins dans ses transmissions successives. La liste de Vérone, sous Dioclétien, ne donne que 15 provinces : car il n'y avait alors que deux Lyonnaises au lieu de quatre. La liste dite de Polémus Silvius (édit. Mommsen, *ibid.*, p. 537-8), dont il est difficile de fixer la date, semble accepter le chiffre de 17. Mais Ammien, qui termine son ouvrage en 378, dans le tableau qu'il fait de la Gaule en 355, ne connaît que deux Lyonnaises et une Aquitaine, il semble ne parler que d'une Narbonnaise, il ne cite pas Aix, métropole de la Seconde ; et il ne mentionne pas (sans doute par mégarde) les Alpes Maritimes., soit, pour lui, de 12 à 14 provinces (XV, 11, 11-14 ; XVIII, 1, 4 ; XXII, 1, 2) ; de même, dans le *De Synodis*, écrit en 358, il n'est question que d'une Narbonnaise et même que d'une Aquitaine [mais ici il y a incertitude dans les manuscrits ; l'un d'eux porte *Aquitanicæ Primæ*] ; de même encore, Rufius Festus (*Breviarium*, § 6, édit. Fœrster, 1874), qui écrit vers 360, ne parle que de 14 provinces, en ne mettant qu'une seule Narbonnaise et que deux Lyonnaises. Il semble enfin qu'il soit question de deux Narbonnaises au concile d'Aquilée en 381 (Mansi, III, c. 615). — C'est, je crois, sous Maxime, vers 385-386, que la Lyonnaise Première (Lyon) a été dédoublée en Première (Lyon) et Senonia (ou Quatrième Lyonnaise ; Sens), et la Seconde (Rouen, plutôt que Tours ?) en Seconde (Rouen) et Troisième (Tours). — Je crois possible qu'à un certain moment (voyez Rufius et Ammien, *l. c.*), peut-être sous Valentinien et Gratien, on ait réuni à la Viennoise la Seconde Narbonnaise ou province d'Aix, insignifiante comme étendue, cités et métropole, et cela expliquerait les conflits ecclésiastiques et l'incertitude où l'on était sur l'étendue de cette province. — Sur cette question, cf. Mommsen, *G. Schr.*, V, p. 561 et s. (écrit en 1862) ; Kuhn dans *Neue Jahrbücher für*

fois plus que n'en avait formé Auguste : mais l'une des premières mesures prises, un siècle auparavant, par les restaurateurs de l'Empire, avait été d'augmenter le nombre des gouverneurs, pour diminuer l'étendue de leur ressort et rendre leur autorité à la fois moins vaste et plus efficace¹. De la Narbonnaise on avait fait trois districts, dont les centres étaient à Aix², à Vienne³ et à Narbonne⁴ : car, si Arles était résidence d'empereur ou de préfet, elle n'était pas encore, par une bizarre anomalie, chef-lieu de gouvernement. L'Aquitaine⁵ avait donné naissance aux provinces de Bordeaux⁶, de Bourges¹ et d'Éauze² ; de la

classische Philologie, CXV, 1877, p. 697 et s. ; Czwalina, *Ueber das Verzeichnis*, etc., progr. de Wesel, 1881 ; Ohnesorge, *Die Römische Provinz-liste*, progr. de Duisburg, 1889 ; Bury dans *The Journal of the Roman Studies*, XIII, 1923, p.127 et s. ; etc.

¹ Lactance, *De m. p.*, 7 : *Provinciae in frusta concisae*. Le morcellement (sauf exceptions) eut lieu avant 297, date que l'on veut assigner à la liste de Vérone. — Il est fort possible que l'origine de ces nouvelles provinces soit dans des districts administratifs et surtout fiscaux qui auraient existé dans les anciens gouvernements : c'est en tout cas ce qui est arrivé pour la Novempopulanie. Au surplus, la plupart de ces nouvelles provinces semblent rappeler d'anciennes relations, religieuses ou autres, des temps de l'indépendance, qui ont pu se conserver à l'époque romaine et dont les empereurs ont peut-être tenu compte.

² *Narbonensis Secunda*, avec 7 *civitates* : Aix (métropole), Apt, Riez, Fréjus, Gap, Sisteron, Antibes : c'est surtout l'ancien pays des Salyens (Ammien, XV, 11, 15) et la région de la Méditerranée et de son arrière-pays montagneux, si ce n'est que Marseille et Arles (à la Viennoise) n'en font point partie. — Il serait possible que la Seconde Narbonnaise de Dioclétien, si elle date de ce règne, n'ait pas eu alors les limites que nous lui connaissons en 400.

³ *Viennensis*, 14 *civitates* ; c'est la plus riche des provinces en cités, *civitatum exultat decore multarum* (Ammien, XV, 11, 14) Vienne, Genève et Grenoble, les trois cités allobroges ; Aps des Helviens ou Vivarais ; puis les cités voconces, cavares ou autres, de Valence, Die, Vaison, Trois-Châteaux (*Triastini*), Orange, Carpentras [omise à tort dans les anciens mss de la *Notitia Galliarum* ; si elle a été réunie à Cavaillon, comme on le suppose, c'est pendant un laps de temps assez court], Cavaillon, Avignon ; enfin Arles et Marseille. C'est proprement la province du Rhône, et, à peu de choses près, l'équivalent du district militaire et naval de la *Gallia Riparensis*. Remarquez que la Viennoise, allant de Vienne à Marseille, sépare complètement l'une de l'autre les deux Narbonnaises (n. précédente et suivante) et ce sont probablement les nécessités militaires de la défense du Rhône et des rivages qui ont dû amener cette étrange constitution provinciale. — Le fameux Claudius Postumus Dardanos, grand propriétaire près de Sisteron [en dehors de la Viennoise, en Narbonnaise Seconde], fut *consularis Viennensis* vers 400 (*Corp.*, XII, 1524).

⁴ *Narbonensis Prima*, qui est faite uniquement et exactement avec les 5 cités volques du Languedoc (cf. t. II, ch. XIV, § 12) : Narbonne, Toulouse, Béziers, Nîmes et Lodève ; la création des deux petites cités maritimes Agde et Maguelonne (celle-ci, héritière de la colonie de *Sextantio* ; *Not. Gall.*, 15) est sans doute postérieure à l'Empire, et, à l'origine, peut-être de bât ecclésiastique. — Remarquez que les créations ultérieures d'évêchés dans cette province, Agde, Maguelonne, Elne (territoire de Roussillon), Carcassonne, ne feront que rétablir l'ancienne géographie municipale. Ammien cite deux gouverneurs de la *Narbonensis* (sans numéro) : *Numerius*, vers 357 (XVIII, 1, 4) ; Aprunculus Gallus, peu après 361 (XXII, 1, 1).

⁵ L'Aquitaine nous apparaît toujours comme dédoublée dans les listes. Cependant, sous Constance, elle semble former un seul gouvernement avec *Saturninius Secundus* [le préfet du prétoire d'Orient *Salatius Saturninius Secundus*] comme gouverneur, *praeses provinciae Aquitanica* (*Corpus*, VI, 1764) ; et remarquez qu'Ammien, pour le même règne, ne parle aussi que d'une Aquitaine (XV, 11, 11), et, de même, peut-être Hilaire.

⁶ *Aquitanica Secunda*, avec 6 cités : Bordeaux, Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers, Périgueux. Ce sont les cités les plus voisines de l'Océan.

Lyonnaise étaient sorties tour à tour celles de Lyon³, de Sens⁴, de Tours⁵ et de Rouen⁶ ; la Belgique avait été partagée entre Trèves⁷ et Reims⁸ ; en amont des Germanies de Cologne⁹ et de Mayence¹⁰, qui conservèrent leurs noms et leurs capitales traditionnelles¹¹, on créa pour Besançon, des deux côtés du Jura, le district de Séquanie¹². Par contre, les provinces alpestres de la Gaule avaient été

1 *Aquitania Prima*, avec les 8 cités de Bourges [mise en Lyonnaise par Ammien, XV, 11, 11 ; sans doute à tort], *Arverni*, Rodez, Albi, Cahors, Limoges, Javols, *Vellavi* (Saint-Paulien). Ce sont les cités de l'intérieur, l'ancien territoire (sauf Bourges) de l'hégémonie arverne. — Le fait que l'Aquitaine de Bourges porte le titre de Prima, semble indiquer qu'au moment où la grande Aquitaine fut dédoublée, elle avait Bourges pour métropole, et non plus Bordeaux. Et peut-être Bordeaux a-t-il été déchu de son titre à la suite de l'usurpation de Tetricus.

2 *Provincia Novempopulana*, avec 12 cités : Éauze pour métropole, Dax, Lectoure, *Convenæ* (Saint-Bertrand-de-Comminges), *Conсорanni* (Saint-Lizier), *Boates* (Buch), *Benarnenses* (Lescar), Aire, Bazas, *Turba* (Tarbes et Bigorre), Oloron, Auch. C'est le très ancien district de l'Aquitaine originelle ; t. II, ch. XIV, § 1. C'est tout à fait à tort qu'Ammien place Éauze en Narbonnaise (XV, 11, 14) : l'importance de son rôle religieux au IV^e siècle semble bien confirmer qu'elle était dès lors métropole.

3 *Lugdunensis Prima*, où la *Notitia Galliarum* annonce, dans presque tous les manuscrits, 4 cités, mais n'en nomme que 3, Lyon, Autun [avec Nevers ?] et Langres, et désigne Chalon et Mâcon comme castra. Il y a tout lieu de croire que Chalon était dès lors *civitas* (elle paraît bien avoir en tout cas un évêque en 346). C'est, avec Langres en plus, l'ancien pays éduen. — C'est à son gouverneur que s'adresse le discours d'Eumène sur les écoles en 297. Antonins Marcellinus, *præses* en 313 (C. Th., XI, 3, 1). Les *Fragmenta juris Romani Vaticana*, § 37, mentionnent un *consularis provinciæ Lagdunensis Primæ* à la date de 372.

4 *Lugdunensis Senonia*, avec les 7 cités de Sens, Paris, Meaux, Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, et peut-être plus tard Nevers. C'est la réunion des deux anciennes ligues des Sénons et des Carnutes. — Elle est appelée *Maxima Senonia* dans des tablettes de patronat (*Corpus*, XIII, 921) décernées à son *consularis* Claudius Lupicinus.

5 *Lugdunensis Tertia*, 9 cités : Tours, Le Mans, Rennes, Angers, Nantes, Corseul, Vannés, *Ossismi* (Cairhaix ?), Jublains. C'est le Val de Loire, le Maine et l'Armorique. — Tablette de patronat décernée à son gouverneur, *rector*, Valerius Dalmatius (Dessau, 8987).

6 *Lugdunensis Secunda*, 7 cités Rouen, Bayeux, Avranches, Évreux, Sées, Lisieux, Coutances. C'est la future Normandie.

7 *Belgica Prima*, avec les 4 cités de la Meuse et de la Moselle, Trèves, Metz, Toul et Verdun. On sait qu'elles ne faisaient point strictement partie des Belges des temps de l'indépendance.

8 *Belgica Secunda*, avec les 12 cités de Reims, Soissons, Châlons, *Veromandi* (Vermand), Amiens, Arras, Cambrai (les anciens Nerviens), Tournai (les anciens Ménapes ; *ibid.*), Senlis, Beauvais, *Morini* (Thérouanne), Boulogne. C'est très exactement le territoire de la Belgique originelle.

9 *Germania Secunda*, l'ancienne Germanie Inférieure, qui ne renferme plus que les 2 cités de Cologne (*Agrippinenses*) et de Tongres. Remarquez la disparition des autres *civitates* du Rhin inférieur, en particulier de la *civitas* de Nimègue, dont la partie centrale a dû former, avec la Toxandrie, le territoire des Saliens.

10 *Germania Prima*, l'ancienne Germanie Supérieure, avec les 4 cités de Mayence, Strasbourg (a remplacé Brumath dès le milieu du IV^e siècle), Worms et Spire. — Claudius Lepidus, *consularis* de cette province vers 400 (*Corp.*, XII, 1524).

11 Si ce n'est que les expressions de *Prima* et *Secunda* ont remplacé celles de *Superior* et *Inferior*.

12 *Maxima Sequanorum*, *Sequania*, *Sequanicum*, *Sequanica*, même *Sequani*, avec les 4 cités de Besançon, Nyon, Avenelles, Bâle (au lieu d'Augst). Ici, évidemment, on saisit dans cette création un but militaire, la nécessité de coordonner la défense des deux côtés du Jura (il y a un duc militaire pour cette province ; *Not.*, *Occ.*, 36). Mais il a pu y avoir

réduites à deux, les Alpes Maritimes autour d'Embrun¹, les Alpes Grées et Pennines autour de Moutiers en Tarentaise et de Martigny en Valais².

Ces dix-sept provinces représentent les cadres permanents de l'État, les départements territoriaux qui servent à répartir ses services, tribunaux, finances, travaux publics et même commandements de troupes. Suivant les besoins du jour ou la nature des affaires, chacune d'elles reçoit son fonctionnaire, ou plusieurs d'entre elles sont jointes en un seul district d'administration. C'est ainsi que, pour les choses militaires, il y a tantôt un seul comte dans les deux Germanies réunies de Mayence et de Cologne³, et tantôt un duc dans chacune d'elle⁴ ; et que, pour la police maritime, il faut un duc à la seule Belgique de

de très anciens liens entre Séquanes et Helvètes. — Le *civis Sequanus* du *Corpus*, XIII, 3492, est un originaire de la province. — C'est sans doute un *præses* de cette province qu'Aurelius Proculus en 294 (*Corp.*, XIII, 5249).

¹ *Alpes Maritimæ*, avec 8 cités : Embrun (métropole), Digne, *Rigomagus* (situation incertaine), Castellane, Senez, Glandève, Cimiez (avec Nice, du moins à partir de l'époque, fort incertaine, où Nice fut enlevée à la juridiction traditionnelle de Marseille) et Vence. — Briançon n'est pas nommé comme *civitas* de cette province, et il semble bien qu'il ait alors dépendu (peut-être avec la Maurienne) des *Alpes Cottiae* (métropole, Suse), province d'Italie (cf. Ammien, XV, 10, 3-6 ; *Itin. de Jérusalem*, p. 555, 9, W.). Mais sous Constantin, il semble (sans que cela résulte certainement du texte) qu'il fit partie des Alpes Maritimes (*Corpus*, XII, 94). Dans un autre sens, les éditeurs du *Corpus* (V, p. 810 ; XII, p. 15) prolongent jusqu'au mont Genève les Alpes Maritimes et le territoire gaulois.

² *Alpes Graiæ et Penninæ*, avec 2 cités seulement, la métropole à *Darantasia* ou *civitas Ceutronum* (Moutiers), *Octodurum* ou *civitas Vallensium* (Martigny). — L'union intime qui se continue entre le Valais et la Tarentaise, ne peut s'expliquer que par un entretien rigoureux des cols de communication. — *Pontius Asclepiodotus, prætor* [pour *præses*] en 377.

³ En 365, et sans doute depuis assez longtemps, il y a un *comes utriusque Germaniæ* (Ammien, XXVII, 1, 2) ; on retrouve un *comes* commandant en Germanie [Inférieure ?] en 370 ; Ammien, XXVIII, 5, 1. Le titre de *comes* est supérieur à celui de *dux*. Le *dux Germaniæ* en 371 (Ammien, XXIX, 4, 7), est peut-être le duc de Mayence ; ce qu'est peut-être aussi le *dux* de *Code Théod.* en 366, V, 7, 1, Mommsen ; cf. n. suivante.

⁴ *Notitia dignitatum*, I, § 34, 44, 47 et 49 ; 5, § 130, 1.41, 143, où nous trouvons : 1° un *dux Germania Prima* ; ceci est étonnant, puisque la *Germania Prima*, qui était celle de Mayence et de Strasbourg, avait deux chefs militaires spéciaux, que nous allons indiquer (n° 2 et 3) : il faut donc supposer que la *Notitia* a partout mis *Primæ* pour *Secundæ*, ou, à la rigueur, que le *dux Germaniæ Primæ*, en dépit de son titre, avait autorité sur toute la frontière du Rhin inférieur ; 2° un *dux Mogontiacensis* (pour une partie de la Première Germanie) ; 3° un *comes Argentoratensis* (pour l'autre partie : la Première Germanie est une des très rares provinces de l'Empire qui aient été coupées en deux secteurs militaires) ; et même un duc de Séquanie. Il est fort possible que ce morcellement, sans autorité supérieure autre que celle du magister, soit de date récente, et l'œuvre de Théodose, auquel précisément on reprochait de multiplier les-chefs militaires (Zosime, IV, 27, 2) ; sous Valentinien, au contraire, il semble qu'au-dessus des ducs il y ait eu l'autorité supérieure d'un *comes* (n. précédente). — II est étonnant que le chef militaire de Strasbourg (*comes Argentoratensis*), qui ne pouvait commander qu'à un district limité, porte un titre supérieur (cf. n. précédente) à celui des autres chefs. Je ne peux expliquer cela que d'une manière : l'importance des guerres, et des relations avec les Alamans, la création des forteresses et têtes de pont de ce côté, auront déterminé Valentinien à confier un commandement supérieur, avec le titre de comte, au chef militaire résidant à Strasbourg ; et on lui aura laissé ce titre, lors même qu'on aura réduit son ressort. Remarquez en outre que le terme de *tractus*, employé ici, paraît désigner dans la *Notitia* un ressort toujours plus étendu qu'une cité (*Italia, Armorica* ; *Occ.*, 24 et

Reims¹, tandis qu'un autre duc suffit aux Lyonnaises et aux Aquitaines groupées ensemble².

V. — LES GOUVERNEURS.

Au civil, chaque province continue à avoir son gouverneur. Mais un grand changement s'est opéré dans la situation de ce personnage : il ne correspond plus directement avec l'empereur ou ses ministres, mais avec le préfet des Gaules ou ses bureaux ; ce n'est plus un fonctionnaire supérieur, c'est à demi un subalterne³. Les mots glorieux de *proconsul* ou de *legatus Augusti*⁴ ont pour toujours disparu de sa titulature.

Comme le préfet, son chef hiérarchique, c'est avant tout un administrateur et un juge⁵ ; ses titres courants sont ceux de *rector*, de *præsēs*⁶, de *judex*. Rien ne lui reste de ses fonctions militaires d'autrefois, lorsque, proconsul de la République sur le Rhône ou légat de César sur le Rhin, il commandait à une armée et faisait la guerre en monarchie. Pour parler le langage de nos jours, ce n'est plus qu'un fonctionnaire de l'Intérieur, un préfet.

Mais c'est un préfet qui est en même temps président de cour de justice, et il juge au civil, au criminel, au commercial, en affaires de police et de voirie⁷. Car rien n'a été changé à ce principe originel du droit romain, que l'autorité supérieure de la province est une émanation du pouvoir souverain, une magistrature universelle exercée au nom du prince par l'un de ses représentants. Le juge, en Gaule, est un fonctionnaire ou un agent comme un autre, venu de la résidence impériale et imposé par elle⁸. Il a sans doute ses assesseurs, les

37). Cf. la loi de 307 (*C. Th.*, VII, 1, 9) : *Tam duces quam etiam comites et quibus Rheni est mandata custodia*.

¹ *Dux Belgicæ Secundæ* : ce doit être le préfet maritime de Boulogne (laquelle d'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi, n'est pas nommée dans la *Notitia, Occ.*, 38).

² *Dux tractus Armorici et Nervicani* (*Occ.*, 37). La Novempopulanie (du bassin d'Arcachon à la Bidassoa) est exclue de son ressort.

³ Tous les six mois, un relevé des affaires doit être adressé aux bureaux du préfet (*C. Th.*, I, 16, 3), dont l'autorité est *speculatrix* de celle des gouverneurs (I, 16, 5).

⁴ Les gouverneurs de la Gaule portent des titres différents, suivant le rang de leurs provinces ou de leurs métropoles et le degré correspondant de leur noblesse il y a, au temps de la *Notitia*, 6 provinces de *consulares* (Vienne, Lyon, Mayence, Cologne, Trèves et Reims ; chose étonnante ; Narbonne n'en est pas), lesquels consulaires sont des sénateurs, *virī clarissimi* ; et 11 provinces de *præsides*, qui sont des *virī perfectissimi*, l'équivalent des anciens chevaliers de haut rang. Mais cette distinction ne comporte aucune différence d'autorité, et je ne sais si elle était strictement observée. Lupicinus, gouverneur de Sénonaise, est consulaire, *vir clarissimus*. En 297 et 313, il n'y a encore qu'un *præsēs, vir perfectissimus*, dans la Lyonnaise de Lyon.

⁵ Voyez *Code Théodosien*, I, 16 [6 d'ans le *Breviarium*], *De officio rectoris provinciae*.

⁶ *Præsēs* s'emploie absolument même pour les provinces consulaires ; *Digeste*, I, 18, 1 ; etc. — *Prætor* est une expression littéraire.

⁷ Cf. t. IV, ch. XI, § 3. Voyez l'éloge, sur une table de patronat de la fin du siècle, d'un gouverneur de la Troisième Lyonnaise (Dessau, 8987), où on invoque uniquement ses qualités de juge, *interpres legum legumque minister*, etc.

⁸ De là l'importance particulière apportée par les princes au choix des gouverneur (sous Julien : Libanius, *Orat.*, XVIII, § 158, p. 305, F. ; sous Valentinien : Ammien, XXX, 9, 3). De là d'autre part, l'excès d'arbitraire que l'on a reproché à beaucoup d'entre eux (sous Constance II ; *præsidentium rapinis* ; *Paneg.*, XI, 1).

jurisconsultes qui le conseillent et forment avec lui une sorte de tribunal : mais c'est lui-même qui les a choisis¹, ainsi que lui-même a été désigné par le prince ; et sa justice est une justice de maître à sujet, de vainqueur à vaincu, héritage des prérogatives que la victoire a données jadis au peuple romain.

Un gouverneur exerce toujours l'astreinte sur les magistrats municipaux, et évidemment sa surveillance, son autorité, sont maintenant plus sérieuses et plus efficaces, puisqu'il y a dix-sept gouverneurs pour une centaine de ressorts locaux, et que chacun d'eux n'a en moyenne qu'une demi-douzaine de municipes à visiter ou à contrôler. La tyrannie du pouvoir impérial s'est faite plus proche et plus active², et nous approchons du jour où chaque cité aura son comte d'État³.

En revanche, le gouverneur, n'est plus, comme nous l'avons appelé autrefois, un vice-empereur. Il a beau présenter à son tribunal l'image sacrée du prince : entre le prince et lui se dresse maintenant un intermédiaire tout-puissant, le préfet ou son vicaire⁴. S'il rend la justice et que le condamné fasse appel, ce n'est pas à l'empereur que l'appel sera porté, avec les lenteurs infinies de l'ancienne procédure l'affaire ira directement à Trèves ou à Vienne, et elle sera jugée en Gaule même, et très vite, et en dernier ressort⁵. Si le gouverneur commet quelque faute administrative, s'il tracasse arbitrairement les décurions municipaux, néglige l'entretien des routes, se rend coupable de prévarication ou de fraude, le préfet du prétoire sera bientôt prévenu, et il saura agir en conséquence⁶.

Quelle erreur n'a-t-on pas commise en parlant sans cesse des progrès et du triomphe de la centralisation sous le régime des derniers empereurs romains ! De ce que l'État n'ait alors renoncé à aucun de ses privilèges, de ce qu'il ait diminué la part faite aux conseils provinciaux, de ce qu'il ait multiplié les occasions et les moyens d'intervenir, il ne s'ensuit pas que l'empereur ait concentré en lui et autour de lui tous les organes de la vie publique. Bien au contraire, il les a éloignés de sa résidence, il les a disséminés dans les provinces, il a rapproché gouvernants et gouvernés. Que le prince réside à Milan ou à Constantinople, un plaid air ou un prévenu rencontrera toujours à Arles ou à Trèves le juge sacré dont on ne pourra plus appeler : sous ce régime, saint Paul n'eût pas fait, pour être jugé, le voyage de Césarée à Rome : son affaire eût été vite réglée par un comte à Antioche ou un préfet à Byzance. Tout ce qui est matière grave de justice ou d'administration peut se traiter en Gaule et s'il s'agit de vétilles, il suffit pour en finir d'une semaine et de bonnes volontés car, dans

¹ Voyez *Code Théod.*, I, 34 [*Breviarium*, 11], *De assessoribus*.

² C'est ce qu'a bien vu Lactance, *De m. p.*, 7 : *Multi præsides* [les gouverneurs en général] *et plura officia* [leurs bureaux et ceux de diocèses] *singulis regionibus* [les nouvelles petites provinces] *ac pæne jam civitatibus* [voilà qui annonce et prévoit le comte de cité] *incubare*.

³ Au siècle suivant, et sous l'Empire même ; cf. Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque* (*Instit.*, [III]), p. 197.

⁴ Avec cette réserve, qu'on peut en appeler du vicaire (voyez la célèbre loi de 331, *C. Théod.*, XI, 30, 16) : ce qui a dû évidemment restreindre l'autorité du vicaire en matière judiciaire, et l'attacher surtout aux affaires de finances et d'administration.

⁵ Loi de 331. (cf. n. précédente) : *A præfectis prætorio, qui soli vice sacra cognoscere vere dicendi sunt, provocari non sinimus, ne jam Nostra contingi Veneratio videatur*. De là le caractère particulier des insignes du préfet.

⁶ Voyez *Code Théod.*, I, 5, *De officio præfectorum prætorio*.

n'importe quelle cité, tout Romain sait qu'il trouvera, à moins de cinq journées de marche de sa demeure, le tribunal d'un gouverneur et l'image d'un Auguste. Et au siècle suivant, même pour des questions décisives de gouvernement ou de guerre, il arrivera qu'un préfet du prétoire ou un maître de la milice dans les Gaules se passera de l'empereur, pour décider ou pour agir¹.

VI. — LE PRÉFET DU PRÉTOIRE DES GAULES.

C'est d'avoir créé ce préfet et ce maître, c'est d'avoir fait de la Gaule le ressort d'un vaste gouvernement, qui est la grande réforme du régime impérial au cours du quatrième siècle.

De ces deux chefs, le préfet du prétoire est, pour quelques temps encore, le personnage prééminent. Son autorité est en quelque sorte sublime et prestigieuse², le véritable rayonnement de la sainteté impériale. Si redoutable que soit la maîtrise de la milice, elle n'a pas la valeur morale du prétoire³. Constantin a sans doute enlevé à celui-ci le commandement des armées : il n'empêche que le préfet tient à sa merci et les troupes et leur général, car il a seul qualité pour leur fournir des vivres⁴. Il a d'ailleurs le droit d'accompagner l'empereur sur les théâtres de guerre, d'y conduire des corps d'armée, d'assister aux conseils militaires et d'y donner un avis prépondérant⁵.

Le préfet du prétoire, voilà donc, jusqu'au jour où le maître de la milice essaiera de lui faire pièce, voilà le vice-roi de la Gaule, le souverain de fait et de droit. Ce que Séjan a été pour tout l'Empire par un caprice de Tibère, Vincentius le sera dans les Gaules après la chute d'Arbogast, en vertu des lois les plus authentiques.

En fait et en droit, le préfet est noble parmi les plus nobles⁶. Il se recrute dans les rangs de la plus vieille aristocratie romaine ; et si par hasard la faveur impériale donne le titre à quelque homme nouveau, comme Gratien à son maître Ausone, ce préfet d'occasion fera souche de très grands seigneurs, de très hauts fonctionnaires et de très riches propriétaires : le fils d'Ausone sera préfet comme lui⁷, et son petit-fils, Honorius, aura la plus belle fortune de toute l'Aquitaine⁸.

¹ Cf. Sidoine Apollinaire, *Epist.*, I, 7 ; VII, 12. Un des faits les plus remarquables à cet égard est, en 457, l'usurpation de Pæonius, qui gouverna la Gaule comme préfet à l'insu de l'autorité impériale (Sidoine, *Epist.*, I, 11, 6).

² *Honorum omnium apex*, Ammien, XXI, 16, 2 ; *summum columen honorum*, Ausone, *Épic.*, 2, 41.

³ Ce n'est qu'en 372, sous Valentinien. que les maîtres de la milice apparaissent avec le titre de *vir illustris* (*C. Th.*, VI, 7, 1), jusque-là réservé aux préfets. Mais le préfet du prétoire demeure toujours en tête dans la *Notitia dignitatum*. Ammien, XXI, 16, 2 (sous Constance).

⁴ Cf. Ammien, XIV, 10, 4 ; cf. Godefroy-Ritter, II, p. 255.

⁵ Ammien, XVIII, 2, 4 ; XVI, 12, 14. Le principe était, que le préfet devait toujours se trouver aux côtés du prince dans les moments difficiles, *ab imperatore nusquam dijungi debere præfectum in ardore terribilium rerum* ; Ammien, XX, 4, 8.

⁶ Il est toujours *vir clarissimus*, et, parmi les clarissimes, *vir illustris*. Il est probable que d'assez bonne heure le titre éminent de *patricius*, qui avait le sens de *pater* ou de *parens Augusti*, imaginé par Constantin, fut souvent conféré à des préfets. Je crois bien que Constance l'avait donné au préfet Florentius, qu'il envoya en Gaule auprès de Julien.

⁷ Ausone, *Gratiarum actio*, 2, 7.

⁸ Paulin de Pella, *Eucharisticos* : voyez tout le poème, en particulier 194 et s., 71 et s.

Son pouvoir d'administrateur est à peu près illimité. Lorsque le jeune Julien fut envoyé en Gaule à titre de César, le préfet du prétoire des Gaules, nommé directement par Constance, lui fit comprendre qu'il était sinon son égal, du moins son tuteur¹. Juge en appel et pour toutes causes, intendant des bâtiments, des vivres et des routes, chef de la police, contrôleur de la levée des impôts dont il examine le chiffre², il est à tout prendre l'héritier des Fonteius de la République romaine, et un héritier qui, cette fois, gouverne toute la Gaule, du Rhin aux Pyrénées. — Mais il faut ajouter aussitôt cette restriction, qu'aucune durée n'est assignée à son pouvoir, et qu'un mot de l'empereur peut le réduire à néant : contre la toute-puissance d'un préfet, la jalousie du prince pouvait être une excellente garantie.

VII. — TRÉSOR DES GAULES³.

Le fisc lui-même, malgré des velléités d'indépendance, dans l'ombre et sous la tutelle du prétoire⁴. C'est aux appariteurs du préfet ou des gouverneurs ses subordonnés qu'est confié le soin de percevoir l'impôt et de poursuivre les retardataires⁵ ; ce sont les décurions municipaux, plus ou moins inféodés à ces mêmes gouverneurs, qui sont chargés de la répartition⁶ ; et c'est encore le préfet qui, suivant les circonstances, conseillera à l'Empereur une crue ou un dégrèvement⁷.

Il ne reste au fisc⁸ que la caisse et la comptabilité⁹. Mais comme il était passé maître en la matière, comme le service des rôles de taxe et des mandats de paiement fut admirablement tenu sous l'Empire, le Trésor public fournissait au prince le moyen de contrôler jusqu'aux moindres détails les actes des plus hauts fonctionnaires. Constance II, par exemple, ne s'en privait guère. Pour ôter au maître de l'armée Ursicin l'envie d'exploiter son succès dans l'affaire de l'usurpateur Silvain, il institua une enquête sur les paiements effectués par le

¹ Florentius, *cui Augustus summam commiserat rerum* (Ammien, XVII, 3, 4) ; Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 282 c., Sp.

² Voyez en particulier Ammien, XVII, 3, 2 et s.

³ Humbert, *Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains*, 2 v., 1886, en particulier I, p. 352 et s., II, p. 98 et suiv.

⁴ Ammien, XVII, 3, 2 et s. ; XIX, 1 3 ; etc. — Peut-être avons-nous là la plus importante des réformes administratives du Bas Empire, celle qui a conféré au préfet du prétoire la suprématie financière sur l'administration provinciale, au lieu et place des anciens *procuratores*. Bien qu'il soit naturel d'attribuer l'essentiel de la réforme à Constantin (Zosime, II, 33), elle a dû être préparée par des mesures antérieures, surtout sous Dioclétien.

⁵ Ammien, XVII, 3, 6 (en Gaule sous Julien) : *Ut nec præfectianus nec præsidatis apparitor ad solvendum quemquam urget* [s'agit-il de la levée initiale ou de la poursuite pour retard]. Ce sont les *suscipientes* d'Ammien, XIX, 11, 3.

⁶ Ce sont, je crois, les *offerentes* d'Ammien, XIX, 11, 3. Cf. Godefroy, IV, p. 3-4. Sur le contrôle par le préfet (envoi de *peræquatores*), *Code Théod.*, XIII, 11, 6.

⁷ Il peut même avoir pleins pouvoirs dans des cas d'insuffisance ; Ammien, XVII, 3, 4.

⁸ J'emploie ici ce mot dans un sens général, et non pas dans le sens du Domaine ou de la Casette, qu'il avait alors.

⁹ *Thesaurorum omnium mandata custodia et dispensatio largiendi*, est-il dit du comte des Largesses (*Paneg.*, XI, 22).

Trésor des Gaules¹. Quand il envoya Julien au delà des Alpes, il fit établir le compte minutieux de tout ce qui lui serait alloué pour ses dépenses personnelles, les frais de son administration et la solde de ses troupes, et ce même Trésor des Gaules refusait de payer un sou de plus².

Le Trésor des Gaules avait en effet sa vie et ses règles propres. Non qu'il jouit de l'indépendance car il relevait du ministre des finances impériales, qu'on appelait *le comte des Largesses Sacrées*, autrement dit le trésorier payeur général de l'Empire ; mais il avait acquis une certaine autonomie, en ce sens que les sommes perçues restaient dans ses caisses et servaient à payer les services du pays. L'excédent seul, s'il avait lieu, refluaient au trésor central³. En matière de finances comme de gouvernement, on laissait plus de latitude aux administrations provinciales.

Celle du Trésor était répartie en deux bureaux, l'un à Trèves⁴, l'autre à Vienne⁵, chacun sous les ordres d'un *rationalis* ou chef comptable, lequel était, cela va sans dire, un haut fonctionnaire. Des caisses, générales étaient installées à Trèves, à Reims, à Lyon et à Arles⁶ ; des ateliers monétaires, également à Trèves, à Arles et à Lyon⁷.

En dehors de ces services., purement de caisse et de compte, fonctionnait le mécanisme des divers impôts, partagé entre les répartiteurs municipaux et les collecteurs d'État.

¹ *Quædam intercepta de Gallicanis thesauris* ; Ammien, XV, 5, 36. — La comptabilité militaire, très rigoureusement établie, dépendait des *actuarii* de l'armée, qui étaient personnages importants et fort influents dans leurs corps de troupes (voyez, pour la Gaule, Ammien, XXV, 10, 7).

² Ursulus, *comes largitionum* de Constance, écrit, *ad eum qui Gallicanos tuebatur thesauros, quicquid posceret Cæsar procul dubio dari* (Ammien, XXII, 3, 7) ; mais cela, contrairement au règlement initial de Constance (XVII, 9, 6-7).

³ *Exuberare* (Ammien, XVII, 3, 4) encore je ne saurais l'affirmer. Il s'agit du reste, dans ce texte, de livraisons en nature. — Dans Ammien, XX, 8, 4, on a expliqué *portavere sollemnia* par des manègements de fonds cela est impossible, il s'agit des cadeaux consacrés pour les anniversaires de princes. — La *Vie de saint Valérien* fait transporter les *vectigalia* du dépôt de Tournus à Rome.

⁴ Ou peut-être à Lyon ; *rationalis summarum Galliarum* ; *Not. dign., Occ.*, 11, 19. — C'est à cette fonction, plutôt qu'à une intendance du Domaine, que je rapporte le titre de *rationalis vicarius per Gallias* sous Constantin (*Corpus*, VI, 1704) ; cf. Mommsen, *Memorie dell' Istituto di corrispondenza arch.*, II, 1865, p. 325.

⁵ Ou peut-être plus tard à Arles ; *rationalis summarum Quinque Provinciarum* ; *Not.*, *Occ.*, 11, 18.

⁶ Sous les ordres chacun d'un *præpositus thesaurorum* ; *Not.*, *Occ.*, 11, 32-35.

⁷ Sous les ordres chacun d'un *procurator monetæ* ; *Not.*, *Occ.*, 11, 42-44. — Sur les caractéristiques de ces différents ateliers, cf. Blanchet, *Manuel de numismatique, française*, I, p. 136 et s., et le livre de Maurice. — Exceptionnellement, il y eut un atelier à Amiens sous Magnence (Blanchet, *ibid.*, p. 143), sans doute parce que Trèves avait refusé de le reconnaître. — L'atelier d'Arles semble avoir été ouvert après la fermeture de celui d'Ostie en 313 (Maurice, *Num. Const.*, II, p. 139 et s.) ; l'atelier de Trèves (cf. Maurice, I, p. 370 et s.), qui date des empereurs gallo-romains, élimina à peu près complètement celui de Lyon, réduit à la frappe de bronzes courants (Maurice, II, p. 65).

VIII. — L'IMPÔT FONCIER¹.

C'était l'État, en vertu de son droit souverain, qui intervenait seul pour fixer la nature, la quotité et la modalité des différentes impositions. Nul autre que l'empereur, aidé des avis de son conseil et de son préfet², ne pouvait s'occuper de la matière. L'impôt, comme la justice, était toujours de vainqueur vaincu³.

La contribution principale demeurait le tribut foncier de antique tradition provinciale, lequel portait sur la terre et ses revenus et sur ceux qui en profitaient⁴. Toutes les précautions étaient prises pour que rien n'échappât au fisc de ce qui touchait au sol, plantes, bêtes ou hommes. De temps en temps⁵,

¹ Nous touchons ici au sujet le plus controversé des institutions du IV^e siècle, et d'ailleurs l'un des plus importants car l'organisation de la capitation foncière était étroitement liée à celle de la société rurale ; et c'est surtout pour n'avoir pas étudié à fond cette dernière, que les érudits n'ont pas encore réussi à faire la lumière sur les problèmes fiscaux, et qu'il demeure nécessaire et possible, malgré tant de travaux, d'arriver à une connaissance plus profonde du régime financier du Bas Empire. — Heraldus [Didier Hérauld], *Quæstionum quotidianarum tractatus*, 1650, p. 71 et s. ; Godefroy, V, p. 126 et s. de l'édition. Ritter (écrit avant 1652) ; Savigny, *Vermischte Schriften*, II, art. 13 (écrit en 1823, 1842, 1849) ; Chr. L. Fr. Schultz, *Grundteugung zu einer geschichtlichen Staatswissenschaft der Römer*, 1833, p. 605 et s. ; Baudi di Vesme, article de 1830 traduit dans la *Revue historique de Droit* d'octobre 1861 ; Dureau de La Malle, *Économie politique des Romains*, I, 1840, p. 301 et s. ; Huschke, *Ueber den Census*, etc., 1847, p. 70 et s. ; Walter, *Geschichte des Römischen Rechts*, I, 3^e éd. ; 1860, § 405 et s. ; Lecesne, *De l'impôt foncier*, etc., 1862 (thèse de droit de Paris) ; Mommsen, *Hermes*, III, 1860, p. 429 et s. ; Matthiass, *Die Römische Grundsteuer*, Erlangen, 1882 ; Zachariæ von Lingenthal dans les *Mémoires de l'Acad... de Saint-Pétersbourg*, VIIa p., VI, 1863, n° 9 ; Rodbertus dans Hildebrand, *Jahrbücher für Nationalökonomie*, II, IV, V et VIII, 1864, 1865, 1865, 1867 ; Marquardt, *Staatsverwaltung*, II, 2^e éd., 1884, p. 224 et s. ; Fustel de Coulanges, *Recherches*, 1835, p. 70 et s. (à propos du colonat) ; le même, *L'Invasion germanique*, 1891 (*Instit.*, [II]), p. 50-51, et *La Monarchie franque*, 1888 (*Instit.*, [III] , p. 264 et s. ; Humbert, *Essai sur les finances*, etc., 1886, II, p. 340 et s. ; Weber, *Die Römische Agrargeschichte*, 1891, p. 195 et s. ; Seeck, *Geschichte*, I, 1901, l. III, ch. 5 et 6 ; le même dans *Zeitschrift für Social- und Wirthschaftsgeschichte*, IV, 1896, dans *Rhein. Mus.*, XLIX, 1894, p. 630-2, dans *Real-Enc.*, III, 1897 (*Capitatio*), et en bien d'autres endroits ; Platon, *La Démocratie*, etc., 1890, p. 90 et s., et dans la *Revue générale du Droit*, XXVII, XXVIII, XXIX, 1903, 1904, 1905 ; Thibault, dans la *Rev. gén. du Droit*, XXIII, 1899, et dans *Vierteljahrschrift für Soziald Wirtschaftsgeschichte*, I, II et IX, 1903, 1904 et 1911 ; Leo, *Die Capitatio plebeia*, etc., Berlin, 1900 ; Piganiol, *L'Impôt de capitation*, 1916 ; Lot, *De l'étendue et de la valeur du caput fiscal sous le Bas-Empire*, dans la *Revue hist. de Droit*, 1925 (original et fouillé).

² Ammien, XVII, 3, relatif surtout à la Gaule.

³ Cela résulte bien encore de ce que dans le cens on comptait, comme éléments de l'unité imposable, tous les membres de la famille, même ceux qui représentaient des charges et non des valeurs, ascendants, femmes et enfants, comme on pourrait le faire pour un recensement de population barbare, *hostilis tumultus et captivitatis horrendæ species* ; *Panegy.*, VIII, 12 (vise sans doute le cens de Dioclétien) : Lactance, *De m. p.*, 23 (cens de Dioclétien) ; Sozomène, *Hist. ecclési.*, V, 4, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 1224.

⁴ *Tributum, capitatio*, dit Ammien, XVII, 3, à propos de la Gaule.

⁵ Un cens général est attesté sous Dioclétien (en 297 ? Lactance, *De m. p.*, 23) ; semble qu'il y en ait eu, auparavant, un sous Héliogabale et un sous Alexandre (218-235 ; *Hist. Aug., Alex.*, 39, 6) ; un autre, sans aucun doute, pour la Gaule en 312 (correspondant à la première indiction ; Godefroy, *C. Théod., Chron.*, p V, édition. Ritter ; cf. *C. Th.*, XI, 3, 1) ; autre cens vers 327 ? (Eusèbe, *V. Const.*, IV, 3, *Patr. Gr.*, XX, c. 1151) ; un autre vers 357 pour la Gaule (Ammien, XVII, 3, 1) ; et je crois bien qu'il y en a eu un sous Constant

ses agents procédaient à un minutieux recensement¹, arpentage des terrains² détermination des cultures, relevé des pieds de vignes ou des arbres fruitiers, évaluation des réserves de chais ou de greniers³, dénombrement des animaux du cheptel et de l'élevage, des colons ou des esclaves de l'exploitation et des serviteurs de la maison, et l'on mettait même en ligne tous les membres des familles, femmes, enfants et vieillards⁴. C'était alors pitié de voir ces bandes d'arpenteurs, de greffiers, d'appariteurs⁵, qui se répandaient dans les campagnes, bouleversant les habitudes, pénétrant dans les foyers, traquant et rabattant les êtres vivants, bêtes et humains, les parquant et les comptant dans les foirails comme deniers en sébile⁶. Jamais État au monde ne fit meilleur marché de la liberté et de la dignité humaines que l'Empire romain en ses journées d'inquisition fiscale.

C'étaient ces relevés de recensement, soigneusement gardés dans les archives, qui servaient à établir la part contributive de chaque imposé. Et à voir la précision avec laquelle étaient notés tous les détails d'une terre et de ses revenus, il semblait que le contribuable n'eût à payer que pour, ce qu'il possédait réellement. La minutie du recensement pouvait être une garantie d'exactitude et de justice.

Mais ces recensements avaient lieu à de grands intervalles ; leurs résultats, quels qu'ils fussent, étaient acquis pour de nombreuses années, quinze d'ordinaire, et, durant ces quinze ans jusqu'à la fin, il fallait coûte que coûte que le contribuable payât chaque année⁷ suivant la valeur qu'on avait donnée à sa terre au début de ce long exercice⁸. Quinze ans, c'était un vaste espace de temps en ces périodes si troublées que traversait la Gaule. Il arriva souvent que l'on dut acquitter l'impôt pour des vignes que les insectes avaient détruites, pour des emblavures que l'ennemi avait réduites à l'état de landes, pour des serviteurs qui étaient morts ou devenus infirmes. Les terres changeaient de nature, les esclaves perdaient leur prix, plus vite que ne revenait l'année d'une indiction nouvelle. Et si la ruine s'abattait sur une province au lendemain d'un recensement, elle n'en subissait pas moins, pendant trois lustres, les ordres inéluctables du fisc, tyrannie étayée sur le mensonge⁹. On avait bien la ressource de la pétition : mais j'imagine qu'en ce temps-là comme aujourd'hui, il

vers 342. En moyenne donc tous les quinze ans, et, en principe, en correspondance avec une indiction (les premières indictions sont de 312, 327, 342, 357, 372).

¹ *Censualis professio*, Ammien, XIX, 11, 3 ; *Gallicani census communis formula*, *Paneg.*, VIII, 5 (cens de Dioclétien) ; *Code Théod.*, XIII, 10, *De sensu*.

² L'étendue des propriétés (cf. ch. II, § 2) facilitait sans doute cet arpentage.

³ Ceci, d'après *Paneg.*, VIII, 13 (*horrea, cellæ*).

⁴ Cf., pour la Gaule, *Paneg.*, VIII, 12 et 13 (allusion au cens de Dioclétien).

⁵ Sans doute les employés des bureaux du prétoire ou des gouverneurs ; cf. *C. Théod.*, XIII, 11, *De censoribus*.

⁶ Lactance, *De mort. persec.*, 23.

⁷ Les chiffres indiqués pour le tribut sont ceux des annuités, Eusèbe, *V. Const.*, IV, 2, *P. Gr.*, XX, c. 1152.

⁸ C'est du reste ce qui se passe en France de nos jours, et avec encore moins périodicité et de régularité que sous l'Empire romain.

⁹ Cela résulte très nettement des plaintes des gens d'Autun, qui en 311 étaient encore imposés sans aucun doute suivant le cens de Dioclétien ; *Paneg.*, VIII, 5 et 6. — Il est cependant possible qu'il y eût tous les cinq ans une vision particulière des *reliqua* (*Paneg.*, VIII, 13).

était moins coûteux et pas commode de payer injustement que de réclamer justice.

Le recensement achevé, l'impôt foncier était établi par cité ; on fixait le nombre d'unités imposables (*capita, juga*) auquel on évaluait le sol et la population d'un ressort municipal. Sous Constantin, par exemple, la cité d'Autun ou des Éduens était fixée à 32.000 unités¹ ; et ce nombre datait d'un très ancien cadastre, bien antérieur aux misères de la Gaule, et Autun eut toutes les peines du monde, en exposant la détresse de ses terres, à le faire réduire d'un cinquième, à 25.000². L'étendue de ces unités variait, naturellement, suivant l'espèce des cultures : un territoire boisé représentait beaucoup moins d'éléments, de têtes d'impôt, comme l'on disait³, qu'une surface cultivée de même espace, et un arpent de vignes, comptait pour autant d'éléments d'unité que quatre arpents d'excellent labour⁴. En moyenne ou en principe, l'unité ou la tête d'impôt était la portion du sol qu'un père de famille peut cultiver et qui suffit à le faire vivre, lui et les siens⁵. Chez les Éduens, 25.000 unités d'impôt supposent 25.000 parcelles de terre et peut-être 25.000 feux.

¹ Panégyrique de Constantin en 311, VIII, 11 : *Septem milia capitum remisisti quintam* [et non *quartam* ; voyez l'édit. G. Bæhrens, p. 197] *amplius partem nostrorum censuum* ; et par là ajoute l'orateur, tu as renforcé les 25.000 capita restants, qui pourront être payés plus facilement. Ce chiffre de 25.000 doit être le chiffre auquel Constantin voulut qu'on fixât le cens des Éduens lors du nouveau recensement (indiction de 312), chiffre promis provisoirement lors de son voyage en 311 (*relevaturus* [dans le sens d'*alléger*] *censum, definisti numerum* ; *Paneg.*, VIII, 10).

² Encore cela me paraît être à l'occasion d'un nouveau recensement ; note précédente.

³ *Caput* ou *jugum* [cf. notre expression française de *charrue*].

⁴ C'est du moins la proportion indiquée en Syrie dans un document célèbre (voir Mommsen, *Hermes*, III, 1863, p. 429 et s.), qui fixe l'unité, ici dite *jugum*, à 5 arpents de vignes, 20, 30 ou 60 de terres labourables (suivant leur classe), 225 pieds d'oliviers anciens de bonne terre, 450 pieds d'oliviers de montagne ; évaluations particulières pour les terres dites *montes* et *pascua minoribus pecudibus* ; mais la proportion variait évidemment suivant les provinces, et c'était sans doute cette proportion qui constituait spécialement la *formula communis census Gallicanæ* (*Paneg.*, VIII, 5). Il est probable que la réforme fiscale dite de Dioclétien a consisté surtout à mesurer exactement les terres et à évaluer le *jugum* (*emensum et determinatum diebus Diocletiani*, dit le document syrien).

⁵ Cela explique pourquoi si souvent, au lieu de *caput*, nous trouvons *jugum*, et parfois même *κλήρος*. On est donc autorisé, dans une certaine mesure, à voir dans le *jugum*, ou le *caput* l'élément d'exploitation foncière qui deviendra plus tard le manse, *mansus* (Lot, p. 28, arrive par d'autres voies au même résultat, et conclut pour le *jugum* à un domaine moyen de 25 hectares pour les terres de labour, sensiblement plus que la moyenne du manse). — Jusqu'ici, il n'y a pas de très grandes difficultés dans l'exposé du *tributum*. Mais maintenant se pose le problème le plus embarrassant. Y avait-il, à côté de la *jugatio* ou *capitatio*, autrement dit de l'ensemble des unités foncières, un calcul particulier des têtes d'animaux ou de personnes, et ces têtes étaient-elles, soit groupées en unités distinctes des java (et ce serait la *capitatio humana* ou *plebeia*, ou cote personnelle), soit incorporées dans ces *juga* comme éléments d'unités ? Tous les systèmes possibles ont été proposés, depuis le système de la distinction absolue entre unités foncières et têtes vivantes, jusqu'à celui de la plus complète solidarité entre les unes et les autres. Le dernier système, vers lequel tous les textes juridiques obligent d'ailleurs à incliner, a toujours été dominant depuis Godefroy, qui l'a nettement entrevu (*capitatio sic terrena fuit, ut ratio quoque haberetur hominum et animalium* ; V, p. 131). Il a été très vigoureusement précisé et soutenu en dernier lieu par Piganiol l'homme n'est pas taxé en dehors de la terre, ni la terre en dehors de l'homme ; une unité foncière, une valeur

Toutes ces unités fiscales payaient chacune le même chiffre d'impôt, établi par année, en sous d'or, encore qu'on pu acquitter aussi bien en nature qu'en espèces¹. Ce chiffre était fixé pour une période de recensement² : il fut par exemple de 5 sous d'or pour la Gaule au temps de Constant³, à une époque, il est vrai, où le pays jouit d'une exceptionnelle prospérité ; mais à l'indiction qui suivit les malheurs de l'invasion alamanique, Julien obtint de l'abaisser à 7 sous⁴. Ce n'était d'ailleurs que le chiffre au principal car l'État se réservait le droit, s'il

fiscale, comprend et la terre et l'homme qui la cultive ; le domaine taxable est le domaine « garni » ; et Piganiol va si loin dans son système, qu'il suppose qu'on ne faisait pas entrer en compte les hommes au delà du chiffre nécessaire pour l'entretien des terres et ceux qui dépasseraient ce chiffre seraient les *incensiti, ad crescentes*). Il y a des arguments et des objections à tous les systèmes. Celui de Piganiol a l'avantage d'expliquer fort bien les textes qui indiquent une solidarité fiscale entre la terre et le cultivateur (*cultor agni nobis nec superest nec abest* : Ausone, *De hered.*, 24), et il me paraît certain que l'homme attaché à la terre, la cultivant, ne payait pas d'impôt pour sa tête personnelle. Mais en revanche, il n'explique pas suffisamment les textes qui parlent si complaisamment du recensement de toutes les têtes humaines, il n'arrive pas à tenir compte des esclaves qui n'étaient pas *casés*, c'est-à-dire fixés à un sol de culture (les *casarii* de *C. Théod.*, IX, 42 7 ?), par exemple les esclaves attachés au service personnel du maître ou travaillant en équipes, et il laisse en dehors la question des revenus forestiers et des grands pâturages (sur lesquels il faut reconnaître le silence des textes). — Peut-être, pour résoudre quelques-unes de ces difficultés, vaudrait-il mieux distinguer trois opérations correspondant, à trois calculs différents : 1° le recensement par l'État, portant sur tous les éléments possibles ; 2° la fixation par l'État des *capita* imposables, appuyée surtout et peut-être exclusivement sur les terres ; 3° la répartition par la commune des taxes entre les différents propriétaires, et cela d'après tous les éléments, hommes, animaux et terres, du recensement, et peut-être d'autres éléments intervenus après ce recensement.

¹ Il ne me paraît pas possible d'en douter : *capitationis calculum ad com meatuum necessarios apparatus*, dit Ammien, XVII, 3, 4. Et cette portion en nature devait être considérable, fixée d'ailleurs annuellement ; voir Godefroy ad XI, 1, *De annona et tributis*. Il est probable que dans cet établissement des cotes et de leur rapport avec tes livraisons en nature, l'aureus (15 fr. 665) était équivalent à 10 *modii* de blé (87 litres 54), dont c'était le prix moyen (*C. Th.*, éd. Godefroy-Ritter, II, p. 39).

² Sans doute variant suivant la *formula* du cens de la province.

³ Voir la note suivante.

⁴ Ammien, XVI, 5, 14 : *Primitus partes eas ingressus* [en 355, par conséquent sous le régime fiscal datant de Constant] *pro capitibus singulis tributi nomine vicens quinque aureos reperit flagitari, discedens vero* [en 361] *septenos tantum munera universa* [en espèces et en nature, et sans fournitures additionnelles ; cf. n. suivante] *conplentes*. Il y a eu certainement en Gaule un nouveau recensement vers 357 (*tributi ratiocinia dispensavit*, XVII, 3, 1), et toutes les discussions entre Julien et son préfet Florentius proviennent sans doute des calculs faits à ce sujet (voir n. suivante).

avait des besoins imprévus, de procéder à des levées complémentaires¹ ou, comme nous dirions de nos jours, à des centimes additionnels².

X. — LA RESPONSABILITÉ FISCALE DES CITÉS.

Le tribut global de la cité une fois fixé, en *têtes* imposables et en sous d'or, les magistrats et les sénateurs de la commune en établissaient la répartition entre les propriétaires ou les domaines³, et, pour cela, ils s'aidaient des tableaux du cens, et aussi, je l'imagine à leur honneur, de déclarations ou de réclamations plus récentes⁴. Quant à la levée elle-même, je rappelle qu'elle appartenait aux employés du gouverneur ou du préfet, mais j'ai peine à croire qu'ils ne se fissent point aider par des collecteurs municipaux⁵.

En dernière analyse, c'est la cité, l'organe municipal, qui es et demeure l'être imposable et responsable. Elle doit livrer à l'État tant de sous d'or, ou leur valeur la cité d'Autun, par exemple, paiera 625.000 sous en 355, parce qu'elle est taxée à 25.000 *têtes* et que la tête, en Gaule, vaut alors 25 sous par an⁶. Tant pis pour Autun si les contribuables n'ont point fourni cette somme l'État ne connaît que la

¹ Ammien, XVII, 3, 2-5 : *Florentius cuncta permensus, ut contendebat, quicquid capitacione deesset, ex conquisitis se supplere firmaret* : peut-être Florentius trouvait-il trop faible la cote de 7 sous d'or à l'unité (n. précédente) ; Julien lui montra, calculs en main (*scrupulose computando*), que cette cote était largement suffisante (*sufficere eapitcttionis calculum*) ; ce qui n'empêcha pas Florentius, longtemps après (*diu postea* ; en 360 ?), de proposer (pour une région seulement sans doute ; cf. *C. Théod.*, XI, 6, 1) un *indictionale augmentum* (*incrementum, superindictum*), que Julien refusa d'approuver ; et depuis, dit Ammien, la Gaule n'a jamais payé que la cote et l'indiction (*sollemnina, solita*).

² Si l'on évalue à 25 hectares l'étendue moyenne du *jugum*, 8 hectolitres 75 de blé le revenu moyen de l'hectare dans la Gaule (cf. Lot, p. 57), soit 220 hectolitres pour le *jugum*, la taxe de 7 *aurei* ou environ 6 hectolitres sous Julien correspondait à un 36e du revenu, celle de 25 sous ou 21 hectolitres sous Constance à un 10e du revenu. Mais tout cela ne peut être que très approximatif : d'une part, il n'est pas tenu compte de la jachère et des terres incultes, qui diminuent singulièrement le revenu et par suite augmentent d'autant le pourcentage de l'impôt, et, d'autre part, il y avait bien d'autres cultures que le blé. — Si l'on admet la valeur moyenne de l'arpent à 12 sous, le *jugum*, équivalent à 25 hectares ou 100 arpents, représenterait 1200 sous d'or, le revenu, de 220 hectolitres (jachère mise à part), pouvant être estimé à 250 sous environ, soit à environ 20 % du capital (la jachère et la lande devant diminuer ce chiffre d'un tiers, de la moitié et même de bien davantage). Mais tout cela, encore, est extrêmement hypothétique.

³ *Adscriptio* ou *partitio* ; cf. *Code Théod.*, XII, 1, 117, et Godefroy, IV, p. 3.

⁴ La répartition avait-elle lieu par indiction ? ou par lustre ? ou par exercice annuel ? (et ceci sans doute pourrait expliquer le cas des *incensiti* et des *aderescentes*, qu'on ne pouvait laisser quinze ans hors des matricules).

⁵ Les *susceptores* municipaux sont indiqués, mais pour s'en plaindre ; *C. Th.*, XII, 6, 9. La chose a varié suivant les provinces et les circonstances ; mais en principe, l'État hésita de plus en plus à recourir aux percepteurs municipaux ; loi de 365, *C. Th.*, XII, 6, 9 : *Susceptores ex officialium corpore creari præcipimus, quod cognitum est illos et re et fide idoneos haberi [magis] quam cos qui in curia suscipere consueverunt*. — La levée des *reliqua* est réservée aux employés d'État.

⁶ En supposant que lors de l'arrivée de Julien, où le *caput* était à 25 sous, le nombre de capita d'Autun soit resté à 25.000, chiffre fixé par Constantin. La réforme de Julien dut abaisser ce total à 175.000 sous. Mais rappelons-nous, pour comprendre cet énorme abaissement, qu'Autun et son terroir avaient souffert par deux fois des Alamans.

commune, et ses magistrats et ses décurions devront parfaire la somme avec les revenus de la ville ou par leurs propres deniers¹, quittes à remettre aux pouvoirs publics, à fin de poursuites, la liste des mauvais payeurs². — C'est donc toujours le même principe qui règle l'impôt foncier : la cité est traitée en vaincue, elle est condamnée à payer le tribut qui la rachète de l'esclavage. Toutes les misères de la vie municipale, dans les derniers temps de l'Empire, sont venues de cette servitude fiscale.

Par inconscience ou par faiblesse, l'État, qui accablait d'en haut la cité, la minait par en bas. — D'une part, il exempta de l'impôt foncier les biens publics³, ceux du domaine des princes⁴, ceux des sénateurs de Rome⁵, ceux des Églises chrétiennes⁶ : et je ne suis pas sûr qu'il ait toujours diminué, au prorata de ces immunités, le chiffre des unités payantes du territoire municipal⁷. — D'autre part, il exonéra de la solidarité fiscale, c'est-à-dire des charges du décurionat

¹ Cette responsabilité collective explique bien trois des caractères essentiels des plaintes et remerciements du Panégyrique de 311 : 1° le dernier recensement a apporté la ruine à la cité, *acerbitas novi census* [sous Dioclétien] *eam (civitatem) exanimarat* (VIII, 5) ; 2° les dégrèvements ou décrues sont accordés par cité ; 3° la remise des arriérés l'est également par cité, et c'est la cité qui s'en réjouit publiquement (VIII, 10 et 13).

² C'est l'État qui les poursuit soit par réclamation à la cité, soit, sur rôles transmis par elle, par voie de contrainte individuelle. — Ici se pose la question des *reliqua* ou arriérés, souvent remis par le prince : Ausone, en 379, félicite Gratien d'une remise générale des arriérés (*de condonatis residuis tributorum*), peut-être à la fin du premier lustre de l'indiction de 372 (*Grat. actio*, 16, 73-74) ; Constantin en 311 remet à Autun les *reliqua* du dernier lustre (*Pan.*, VIII, 13), c'est-à-dire peut-être la dernière période de répartition, et cette remise semble faite à la fin d'une indiction, à la veille d'un nouveau cens. Julien, au contraire, à la veille du cens de 357, refusait de remettre les *reliqua* : il prétendait que ces remises ne profilaient qu'aux riches, les pauvres payant toujours, disait-il, au début de l'exercice (*inter exordia indictorum*, Ammien, XVI, 5, 15 ; cf. Paulin de Pella, *Euchar.*, 198-260, qui, lui aussi, paye *fiscalia debita* aux échéances légales, *certo tempore*, ce qui déplaît fort à la plupart, *quod præcipue plerisque videtur amarum*). — Il est également probable que lors de la remise des *reliqua* à la cité, celle-ci répartissait la somme entre les retardataires, mais n'en faisait souvent profiter que les riches ou les amis des magistrats (*soli inter se divites partiuntur* ; Salvien, *De gub. Dei*, V, 35). Cf. *Code Théodosien*, XI, 28, *De indulgentiis debitorum*.

³ *Prædia patrimonalia, emphyteutica*, d'ordinaire affermés. Je parle du paiement des impôts réguliers dus par les fermiers, en dehors des redevances dues au Trésor ou au Domaine : impôts dont on entrevoit, à travers les textes de lois, que les fermiers cherchent à se débarrasser en tout ou partie. Mais il est à remarquer que Julien, sans aucun doute en vue de soutenir les cités, décida que ces fermiers seraient assimilés aux autres particuliers, *sicut unumquemque privatorum* (*C. Th.*, XI, 19, 2). Mais les abus recommencèrent après lui (XI, 10, 3 et 4 ; cf. XI, 1, 36).

⁴ *Res privatæ*. Le principe de l'immunité semble avoir été admis par Constantin ou Constance (*C. Théod.*, XI, 1, 1), supprimé sous Julien ou Valentinien (XI, 7, 11 ; *C. Just.*, XI, 75, 2). Mais les lois laissent entrevoir bien des abus et des exceptions (*C. Th.*, XI, 1, 36), qui semblent s'appuyer sur le principe formulé par Constantin.

⁵ A la place, il est vrai, Constantin créa un impôt spécial pour les sénateurs, portant sur le revenu, mais où le revenu foncier devait être surtout visé (impôt dit *follicis* ou *gleba*) ; Zosime, II, 38, 9.

⁶ Loi (incertaine) de Constantin en 315 (*C. Théod.*, XI, 1, 1 ; peut-être de Constance en 360 ?). Il y eut des abus, auxquels Constance voulut remédier, sans aucun doute en vain (*C. Th.*, XVI, 2, 15).

⁷ C'est là une question essentielle, que je n'arrive pas à résoudre.

municipal¹, tantôt les soldats et les vétérans², tantôt les médecins et les professeurs³, et ensuite les prêtres chrétiens⁴, et même des artisans de tout genre⁵ : et je suis sûr qu'on se garda bien d'alléger, en proportion de ces exemptions, le fardeau de la responsabilité financière qui pesait sur la commune⁶. — Ainsi, on maintenait toutes ses charges, et on lui enlevait en domaines et en individus les moyens de s'acquitter. Tout cela était sottise, incohérence et iniquité : car l'impôt foncier visait la terre comme terre de province ou d'Empire, et non pas comme domicile d'individus ; et la solidarité fiscale visait une cité tout entière, et tous ceux qui participaient à sa vie, quelle que fût leur profession ou leur qualité. A coup sûr, il y avait en ce tribut du sol et en cette responsabilité municipale la tare originelle de la défaite et de la conquête⁷ : mais ce principe n'était pas plus déraisonnable que celui qui s'insinuait peu à peu dans les lois, de répartir les hommes, leurs fortunes et leurs charges suivant la qualité de leur naissance ou la nature de leur métier, sénateurs, soldats, professeurs ou prêtres. Et d'imposer les mêmes droits et les mêmes devoirs aux habitants d'une même cité, de faire au sol et de la demeure l'élément essentiel de la vie publique, cela valait autant et mieux, comportait moins d'injustices, provoquait moins de jalousies ou de haines, que le groupement des hommes en catégories fiscales et en classes sociales.

Ce fut donc la bataille, à propos de l'impôt foncier, entre le système municipal et le système des classes, entre les cités et l'État ; et cette bataille, qui datait des temps antonins, devait durer jusqu'à la fin de l'Empire avec des vicissitudes très diverses⁸. Tout compte fait, je crois que les curies, au moins en Gaule⁹, ont été

¹ Je ne peux indiquer que quelques faits et quelques textes ; voyez Godefroy, IV, p 357-359, et Kuhn, *Die Verfassung des Röm. Reichs*, I, 1864, p. 69 et s.

² *Digeste*, L, 4, 3, 1 ; *Code Just.*, X, 55, 2 et 3.

³ Loi de 321 ; *Code Théod.*, XIII, 3, 1. Le père d'Ausone, comme médecin, était *immunis* dans les curies de Bazas et de Bordeaux, mais décurion quand même en titre, *muneris exsortem nomine participem*, Ausone, *Épic.*, 2, 8.

⁴ Le prodigieux accroissement du nombre des prêtres à partir de Gratien, fit que l'on dut apporter des restrictions à ce privilège *nunc per triginta annos presbyteri quidam curiæ deputantur*, écrit Ambroise en 388 (*Epist.*, 40, § 29, P. L., XVI, c. 1111). Cf. Godefroy, IV, p. 357-358. — Les moines, en tant qu'ils n'étaient pas prêtres (cf. *Code Théod.*, VI, p. 77, Godefroy-Ritter), furent solennellement exclus de ce privilège par une loi de 370 [ou 373 ?] (*C. Th.*, XII, 1, 63 = *C. Just.*, X, 32, 26) ; mais il est visible qu'elle fut mal observée.

⁵ Loi de 337, *C. Théod.*, XII I, 4, 2.

⁶ Sans quoi les curies n'auraient pas réclamé avec tant d'insistance.

⁷ Et c'est peut-être, pour cela que les empereurs ont pu se croire justifiés en exemptant les personnes, soldats, prêtres, professeurs ou sénateurs, que leur condition, en quelque sorte au service de l'Empire, détachait en apparence de la vie municipale.

⁸ Comme répertoire de textes, *Code Théodosien*, XII, 1, *De decurionibus* [à partir de 313], avec les commentaires de Godefroy ; en dernier lieu, Declareuil, *Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'Empire romain*, 1911 (paru dans la *Nouvelle Revue historique de Droit*). La question n'a du reste pas encore été traitée avec l'ampleur désirable, et surtout avec les nuances nécessaires, en rapport avec les faits historiques et sociaux, les programmes des différents empereurs la situation des provinces et des villes.

⁹ Cela me paraît résulter : 1° du rôle pris alors par les villes ; 2° de ce que le Panégyriste nous apprend d'Autun (IV, 4), récupérant sous Constance, pour compléter son sénat, *novos incolas*, pris *ex amplissimis ordinibus* d'autres villes (l'État dut leur attribuer des terres vacantes) ; 3° de ce qu'Ausone dit de la curie de Bordeaux, *procerum senatus*, et du prestige qu'il semble attribuer à cette curie et à celle de Bazas

les plus fortes, et qu'elles ont su garder ou ramener leurs bourgeois et leurs contribuables. Les empereurs ont fini par comprendre que de la capacité financière des communes dépendait la force des caisses- publiques, que cette bourgeoisie de moyens propriétaires et de citoyens laborieux était tout à la fois celle qui payait le mieux et celle qui travaillait le plus, la source essentielle de la richesse, de la discipline et de la paix. Ils promulguèrent plus de lois en faveur des municipes qu'ils n'en laissèrent échapper pour les affaiblir¹. Le plus intelligent d'entre eux, Julien, renvoya assez brutalement aux curies tous ces déserteurs de l'impôt qui pullulèrent sous l'empereur Constance, prêtres, sénateurs, fonctionnaires, vétérans, métèques et autres, parasites de Dieu ou du prince, et qui, sous le prétexte d'être serviteurs de l'Église ou de l'Empire, se refusaient à servir la petite patrie d'une cité municipale². Ammien Marcellin, le biographe et l'admirateur de Julien, lui en fit un vif reproche : mais c'était un ancien officier, qui aurait pu pâtir de la mesure, et qui peut-être ne comprenait pas les arcanes de la fiscalité publique³.

X. — IMPÔTS SECONDAIRES.

Le tribut ne visant que la propriété foncière municipale, le fisc recourait, pour atteindre les autres sources de revenus, des impôts de classe ou de profession. C'étaient la contribution dite de la bourse (*folles*) ou de la glèbe (*gleba*), sur les terres ou la fortune des sénateurs romains⁴, lesquels, du reste, habitaient en grand nombre dans les provinces ; le chrysargyre, ou impôt de l'or et de l'argent, qui frappait les industriels et les commerçants⁵ ; la capitation de la plèbe, ou tribut personnel, à laquelle était soumise la tête ou la personne de tout citoyen⁶,

(*Ordo orbium*, 130 ; *Parent.*, 26, 8 ; 17, 5-8 ; *Épic.*, 2, 5), ainsi qu'à celle de Trèves ; 4° du très petit nombre de constitutions visant les curies de Gaule (cf. *Code Théod.*, IV, p. 354, *in fine*, Godefroy-Ritter). — Voyez, dans le même sens, les remarques de Fustel de Coulanges, *L'Invasion (Inst., [II])* p. 31 et s., p. 184 et s.

¹ Il suffit d'étudier *Code Théod.*, XII, 1.

² *Code Théod.*, XII, 1, 50-53 ; Ammien, XXI, 12, 23 ; XXII, 9, 8 et 12 ; XXV, 4, 21 ; Bidez et Cumont, p. 52-53.

³ Voyez au contraire les éloges qu'accorde à Julien, à ce sujet, Libanius, qui, lui, est un municipal de vie et de sentiment ; *Orat.*, XVIII, § 148, p. 299, Fœrster ; etc.

⁴ Depuis Constantin. Les sénateurs qui ne possédaient pas de terres (il y en avait donc encore, et qui devaient se livrer au commerce), devaient à payer 2 *folles* (*Code Théod.*, VI, 2, 13, Mommsen ; cf. VI, 4, 21, et Godefroy, II, p. 11), soit 2 livres de 72 sous ou 144 sous d'or. Mais il y avait des remises pour les plus pauvres (VI, 2, 15). Cf. le vieux livre, toujours utile, de Kuhn, I, p. 174 et s.

⁵ Également depuis Constantin (Zosime, II, 38 ; Zonaras, XIV, 3 ; p. 259, Dindorf), qui a dû régulariser des taxes antérieures. — Levé en principe par lustre. Il dut y avoir bien des exemptions.

⁶ C'est ici, dans le système fiscal du Bas Empire, le problème le plus difficile à résoudre après celui de l'établissement du *caput* foncier ; et d'ailleurs, les deux problèmes sont étroitement liés (voyez en dernier lieu, sur cette connexion, le livre de Piganiol). — Qu'il y ait eu, en principe, un impôt provincial personnel, distinct de l'impôt foncier, cela, me paraît évident : 1° si l'on songe que l'un et l'autre impôt se rattachent à la double *captivitas* du sol et de l'homme de la province ; 2° si l'on se reporte à l'extraordinaire minutie du recensement, tête par tête ; 3° si l'on examine certains textes, d'ailleurs assez vagues, où le Code Théodosien parle de la *capitatio plebeia* (XI, 23, 2 ; XII, 1, 36 ; XIII, 10, 4 et 6). En fait, d'une part, on dut en exempter (comme pour la terre) tous ceux dont la condition dans l'Empire aurait avec la tare originelle de cet impôt de servitude ;

celui-ci l'impôt par excellence des plus humbles, artisans où gagne-petit des villes¹ ou des campagnes², prolétaires de toute sorte, et, disait-on, mendiants eux-mêmes³. — On renonçait de plus en plus, semble-t-il, aux taxes qui concernaient directement les choses sans égard à la condition du contribuable : et c'est ainsi qu'avaient disparu les droits de circulation ou douanes intérieures⁴ les impôts d'État sur les successions, sur les affranchissements, et peut-être même sur les ventes de marchandises et d'esclaves⁵. Il ne restait plus guère, de cette espèce, que les douanes de sortie ou d'entrée aux frontières de l'Empire⁶

d'autre part, je crois bien, avec Piganiol, que le *caput* de culture, pour ainsi parler, absorbait et oblitérait le *caput* personnel, je veux dire que celui qui payait pour sa terre, cultivateur ou propriétaire, ne payait pas pour sa tête. Il est également possible que cette absorption de la cote personnelle par un impôt de revenu s'appliquât aux contribuables du chrysargyre. Il ne resta donc de soumis à la *capitatio plebeia* que véritablement la plèbe rurale et municipale ; encore y eut-il plus d'une exception.

1 J'avoue avoir toujours été étonné de l'exemption de la cote personnelle souvent accordée par les empereurs aux prolétaires des villes (*Code Théod.*, XIII, 10, 2). Je ne peux m'expliquer cela que par le désir de repeupler les villes, en particulier d'artisans, et peut-être n'y eut-il en cette affaire que des mesures de circonstance et pour certaines villes seulement.

2 *Advenæ* ou journaliers et salariés libres. Piganiol (p. 84) ajoute à cette catégorie, avec assez de vraisemblance, les *inquilini*, qui doivent être aussi en principe des ouvriers ambulants ; cf. *C. Just.*, XI, 48, 6. — II y place également, sans doute avec raison, les travailleurs barbares fournis par l'État, qui seraient les colons *tributarii* (voyez le texte d'Ammien, XIX, 11, 6-7). — Il faut sans doute y ajouter les chercheurs d'or (cf. *C. Th.*, X, 19, 9) et les ouvriers des mines et carrières, dont il est dit qu'ils ne pouvaient *vectigalium perferre sarcinas graves* (Ammien, XXXI, 6, 6). Encore peut-il s'agir là du chrysargyre.

3 Zonaras, XIV, 3 ; mais il semble qu'il s'agisse ici de l'impôt du chrysargyre, et non de la *capitatio* l'une et l'autre taxe devaient donc arriver à se confondre. — Quant aux esclaves autres que les esclaves *casés*, j'imagine que leurs cotes personnelles étaient payées par leurs maîtres.

4 Je n'en vois aucune trace nette : la *quadragesima* du Bas Empire (Symmaque, *Epist.*, V, 65 ; cf. *quingagesima*, *ibid.*, V, 62) est un *portorium* municipal de Rome. — Il existe cependant des droits d'utilisation des routes postales, prélevés par les préposés aux *stationes* (*stationarii*) ; mais je me demande si la chose avait lieu en Gaule (*C. Th.*, IV, 13, 3 et 5, édit. Mommsen ; VIII, 10, 2 ; textes qui visent l'Afrique).

5 Je suis assez embarrassé à ce sujet. D'une part, le chrysargyre, qui est un impôt personnel sur le chiffre d'affaires, devait entraîner la suppression des anciens impôts sur les ventes, et de fait il ne reste plus trace nette de ces anciens impôts. Mais d'autre part, les lois mentionnent : 1° un *vectigal* sur les ventes à l'encan (*licitationes* ; en Afrique, *C. Th.*, IV, 13, 4) ; 2° un *venalicium* (taxe municipale de Rome ? *C. Just.*, XII, 19, 4) ; 3° des taxes sur l'achat et la vente dans les foires (*proponenda in nundinis*, peut-être municipales, en 320 ? *C. Théod.*, VII, 20, 2 ; cf. Cassiodore, *Var.*, IV, 19) ; 4° enfin la fameuse taxe du VIIIe, *octava*, que je trouve en Orient (*C. Th.*, IV, 13, 6), imposée en particulier à des marchandises importées de l'étranger (*C. Th.*, IV, 13, 8), à la vente d'eunuques peut-être d'origine étrangère (*C. Just.*, IV, 42, 2), taxe qu'on affermait pour cinq ans (*C. Just.*, IV, 65, 7) : il n'est pas impossible que ce soit un droit de douane. — Mentionnons à part le droit d'un dixième sur les marbres des carrières privées (*C. Th.*, X, 19, 10 et 11). — Il est fort probable qu'à cet égard, comme du reste à tant d'autres points de vue fiscaux, chaque province avait son régime distinct et doit être étudiée à part.

6 *Code Théod.*, XIII, 1, 5 ; IV, 13, 8 et 6, Mommsen (ceci est l'*octava* d'Orient ; note précédente). Encore ne suis-je point sûr que ces textes ne visent pas seulement des taxes sur la vente (*ibid.*). — La douane devait être sous la surveillance des *comites*

et encore est-il probable qu'elles comportaient bien d'exonérations en faveur de privilégiés de tout genre.

Enfin, l'Empire romain avait porté à un rare degré de perfection et d'exigence le système des réquisitions¹, qui pesait durement sur les propriétaires, du moins sur ceux qui n'échappaient point par quelque prérogative de classe c'étaient pour eux, le plus souvent à l'improviste, la nécessité de livrer du blé ou du fourrage, des chevaux ou du bétail, du bois ou des pierres, même des vêtements ou des matières précieuses², et, en outre, les prestations de main-d'œuvre³, les obligations de transport ou d'entretien des routes, la charge, grandissant sans cesse, de loger soldats ou fonctionnaires⁴. En droit, on faisait peut-être entrer la valeur de ces fournitures dans le compte de l'impôt foncier, normal ou additionnel⁵ : en fait, les officiers de l'empereur en agissaient souvent à leur guise, et un ordre de réquisition publique ressemblait à un bon coup de pillards germaniques⁶. — C'était encore la terre qui était la plus atteinte et la plus frappée par ces brigandages officiels. Des sources de la richesse, elle était la seule qui n'avait point la chance de glisser et de s'évader entre les mains des collecteurs de taxes. Toutes les clameurs que, depuis Dioclétien, nous entendons sur l'impôt, toutes les poursuites ou toutes les remises d'arriérés, concernent la terre ; et les injures contre le fisc viennent de colères rurales.

L'historien enregistrera d'ailleurs ces plaintes et ces cris sans y ajouter une foi absolue. Il fera la part des exagérations habituelles aux terriens de-tous les temps, paysans ou propriétaires⁷. Le fisc a dû certainement gêner ceux du

commerciorum, qui dépendaient du comte des Largesses. La Notifia n'en mentionne pas pour la Gaule.

¹ Cf. Godefroy, II, p. 255-8. Ce sont les *conquisita* d'Ammien Marcellin, XVII, 3, 2.

² Lactance, *De m. p.*, 7 et 31 ; *Paneg.*, XI, 9 ; Ammien, XVII, 3, 2-3. XXI, 6, 6.

³ Lactance, *De m. p.*, 7 ; *Paneg.*, XII, 14.

⁴ Ammien, XIX, 11, 3. Le logement en particulier était une charge fort lourde, soit à cause de l'installation des troupes en garnison d'hiver, soit à cause du va-et-vient constant de soldats et d'agents de toutes sortes ; la question est à étudier de très près pour comprendre l'établissement des Barbares au siècle suivant ; cf. *C. Th.*, VII, 8, *De metatis*.

⁵ Si du moins le texte d'Ammien (XVII, 3, 2-4) établit un lien entre les *conquisita* et la *capitatio* ou l'*augmentum*.

⁶ Cf. Ammien, XVII, 3, 3 ; XIX, 11, 3 ; XXI, 6, 6. On peut ajouter ici, encore, qu'en principe il fût libre et en fait intermittent, l'impôt dit *aurum coronarium* ou don gratuit aux princes, lequel affectait surtout les *possessores* (*C. Th.*, XII, 13).

⁷ Dans le même sens, Fustel de Coulanges, *L'Invasion germanique*, p. 47 et s. Cependant, j'entends ne parler ici que de la période antérieure à 395. Car je crois de plus en plus que, surtout à partir de 395, le fisc aggrava tout à la fois le poids de ses exigences et la tyrannie de ses procédés, et que le despotisme financier fut une des causes de la désaffection des populations à l'endroit de l'Empire et de leurs espérances à l'endroit des Barbares. Et il est certain que, dès 400, un grand propriétaire a pour principal souci de payer l'impôt (Paulin, *Euch.*, 199-201). Il se peut donc qu'il faille prendre au sérieux le propos de Paulin de Nole, disant que les charges de son patrimoine (*onera patrimonii*) épuisent ses revenus (*substantia facultatum*) (*Epist.*, § 5, *P. L.*, LXI, c. 169-170) : et il est possible que les plus riches propriétaires fonciers aient eu parfois, avantage à se débarrasser d'une partie de leurs biens en faveur des pauvres ou des églises.

5. 48L'AUTO RITE PUBLIQUE.

quatrième siècle ; mais il ne les a pas empêchés de travailler et de s'enrichir¹, ni de relever la terre gauloise de la misère où l'avaient plongée les malheurs du siècle antérieur.

XI. — LE DOMAINE².

C'est encore la terre que nous retrouvons au premier plan dans une autre administration impériale, celle de la *Chose Privée*, autrement dit du Domaine ou de la Casette³ ; et cette administration, au même titre que celle des finances d'État, avait un comte pour ministre⁴ et, pour directeurs provinciaux, des intendants à Trèves⁵, à Vienne⁶ et à Besançon⁷.

Le Domaine, c'étaient avant tout des biens-fonds innombrables, villas, foras, mines, carrières, sols de culture ou terres d'élevage, répartis par toutes les provinces de l'Empire, hérités, légués, acquis, confisqués, ou annexés pour cause de déshérence. Chaque génération en apportait de nouvelles à la gestion des hommes d'affaires du prince ; et je pense qu'ils mettaient leur amour-propre et qu'ils avaient leur intérêt à grossir les millions d'arpents confiés à leurs soins : incursions de Barbares, guerres civiles, causes criminelles, fraudes fiscales, usurpations de prétendants, changements de religion⁸ et même procès d'hérésie,

¹ Nous avons évalué à 625.000 sous d'or sous Constant le tribut foncier des Éduens, à 175.000 sous Julien ; le territoire éduen pouvant être évalué au trentième de la Gaule [1/48 de la France, dit à tort Savigny, p. 142, d'après Gibbon, III, ch. 17 ; II, p. 197-8, dans l'édition de Bury]. Si le chiffre de 25 sous était la règle pour toute la Gaule, cela ferait, comme total de l'impôt foncier sous Constant, à la plus belle époque que la Gaule ait connue au IV^e siècle, 18 millions 750.000 sous d'or, soit environ 300 millions de francs (en comptant le sou de Constantin, en valeur absolue, à 15 fr. 665) : et quelle que soit la valeur relative de la monnaie, cela ne peut être excessif. Et on en dira autant du chiffre, quoique supérieur, auquel arrive Lot pour la France, 350 à 375 millions. Tous ces calculs, d'ailleurs, demeurent fort hypothétiques. — L'abaissement du taux à 7 sous par Julien s'explique par la dévastation de la Gaule ; mais en dépit du texte d'Ammien, je me demande si l'abaissement n'a pas été limité à une partie de la Gaule, celle des provinces dévastées. Qu'on ne s'étonne pas, d'ailleurs, de l'énormité de ce dégrèvement : en 15 ans, sous Alexandre Sévère, des cotes d'impôt baissèrent de 10 sous d'or à un tiers de sou (*Hist. Aug., Alex.*, 39, 7). Je répète qu'il faut étudier la chose par province. On signale, sous Magnence, la levée exceptionnelle de la moitié du revenu (Julien, *Or.*, p. 34, Sp.).

² Lécrivain, *De agris publicis imperatoris*, 1887, p. 69 et s. ; Wiart, *Le Régime des terres du fisc au Bas-Empire*, 1894 (thèse de Paris) ; His, *Die Domänen der Römischen Kaiserzeit*, 1896, p. 17 et s. ; Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, 2^e éd., 1905, p. 121 et s. (pour le Haut Empire). Mais il manque toujours un travail topographique, les érudits étant surtout préoccupés des questions administratives.

³ Plus particulièrement *fiscus*.

⁴ *Comes rerum privatarum* ; *Not. dign., Occ.*, 12.

⁵ Plutôt qu'à Reims. *Rationalis rei privatæ per Gallias* ; 12, 13.

⁶ Ou à Arles. *Rationalis rei privatæ per Quinque Provincias* ; 12, 14.

⁷ Je ne vois pas dans quelle autre ville eût pu résider le *rationalis rei privata per Sequanicum*. La présence d'un intendant spécial dans cette région peut s'expliquer par l'importance des domaines forestiers et des salines et peut-être aussi des terres vacantes dans cette zone frontière de Suisse et de Haute Alsace, si souvent dévastée.

⁸ Je songe ici aux *bona templorum* réunis à la *res privata* en principe par la loi de Valentinien en 364 (*Code Théod.*, X, 1, 8). Il ne s'agit du reste là que de terres qui avaient été confisquées ou aliénées depuis Constantin. Mais le principe demeura maintenu

toute misère humaine finissait sur un accroissement du domaine princier¹. La persécution des Priscillianistes a été pour Maxime l'occasion de richesses inespérées². Un jour Constance, le fils de Constantin, s'imagina qu'un riche Aquitain regardait du côté de la pourpre : et l'empereur fit aussitôt transférer les biens du maladroit sur les rôles des terres de César³. Les écrivains du temps reprochaient sans relâche aux sénateurs d'arrondir à tout prix leur patrimoine, aux dépens de leur voisinage et au mépris de toute justice : mais c'était le souverain qui leur donnait l'exemple.

Faute de documents, nous ne pouvons nous faire une idée précise de ce qu'était devenue en Gaule sa fortune de propriétaire foncier. Mais il faut la supposer considérable, l'évaluer par centaines de milliers ou plutôt par millions d'hectares. Dans un ou deux siècles, les rois Mérovingiens posséderont presque tous les grands domaines voisins de la ville de Paris par exemple, Issy et ses dépendances, qui allait de la rue Saint-Jacques au ruisseau de Sèvres⁴, Gentilly, qui s'étendait des deux côtés de la Bièvre jusqu'au delà de Cachan, Clichy, qui embrassait toute la plaine du nord-ouest depuis le bois de Boulogne jusqu'à la route de Saint-Denis⁵. Plusieurs de ces villas, sans doute, étaient pour les rois des acquisitions récentes ; mais à l'origine de leur fortune terrienne, de leur situation de propriétaires éminents, était l'héritage avaient reçu des empereurs romains⁶.

XII. — MANUFACTURES, ENTREPÔTS⁷ ET POSTE D'ÉTAT.

Ces empereurs ne se contentaient pas d'être partout d grands propriétaires : ils ont également fait concurrence aux particuliers ou aux corporations en matière

et sans doute étendu (X, 3, 4 et 5 ; XVI, 10, 20 ; etc.). Et il faut peut-être voir là au début, sous Valentinien, une précaution qui visait tout à la fois la mainmorte des temples païens et celle des communautés chrétiennes.

¹ On pourrait multiplier les textes à l'infini. En regard, les faits de vente de domaines par le prince sont très rares ; on en signale, mais avec colère, sous, Magnence (Julien, *Or.*, II, p. 34., Sp.).

² Cf. *Paneg.*, XII, 25, 26, 28, sous Maxime ; 26 : *Comportabantur spolia provinciarum, exuviæ exulum, bona peremptorum* (il s'agit d'ailleurs de meubles, de bijoux, de vaisselle et d'espèces aussi bien que de terres).

³ *Quæ res patrimonium dives evertit* ; Ammien, XVI, 8, 8.

⁴ Pardessus, *Diplomata*, I, p. 117 (toutes réserves faites sur l'authenticité du document) ; cf. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. Bournon, 1883, III, p. 3 et s., surtout, Quicherat, *Bibl. de l'École des Chartes*, XXVI : I, 1865, p. 513 et s.

⁵ *Villa Clippiacus* ; Frédégaire, *Chr.* IV, 55 et 78 : etc. Cf. Lebeuf, éd. Bournon, I, p. 419 et s. — Il est fort possible qu'ils fussent, en tout ou en partie, propriétaires de la *villa Catalliacus* (Saint-Denis), *Catullacus*, *Catolacus*, Prou, n° 834-836. — On pourrait ajouter Reuilly, si, comme on le croit d'ordinaire, Reuilly est la villa parisienne (*Parisius*) appelée *Romiliacus* [corriger en *Roviliacus* ?] par le chroniqueur Frédégaire, IV, 58, p. 150, Krusch).

⁶ L'importance particulière des domaines royaux aux environs immédiats de Paris explique le séjour qu'y firent les Mérovingiens, ou, peut-être plutôt, s'explique par ce séjour. Mais pour être moins grande dans le reste de la France, la propriété royale n'y a, pas moins été partout considérable. Et on n'a pas assez montré caractère essentiellement domanial de cette monarchie, caractère que tendait déjà à prendre l'Empire romain en ses derniers temps.

⁷ Je traduis par ce mot celui de *horrea* des textes historiques et législatifs.

d'industrie et commerce ; ils sont devenus manufacturiers, entrepositaires, voituriers et même tenanciers d'hôtels.

L'administration financière avait dans son ressort un assez grand nombre de manufactures, destinées à approvisionner d'armes et de vêtements le palais et les armées. C'était une règle à peu près absolue, pour ce genre de fournitures, d'éviter le recours à l'industrie privée la crainte de la révolte et de l'usurpation étant alors, chez un empereur, le commencement de toute sagesse, il ne pouvait permettre qu'à des hommes à lui de fabriquer des armes, de tisser des costumes de cérémonie, et, surtout, de préparer la pourpre réservée à la divinité impériale. Et c'est à cause de cela que le comte des Largesses a sous ses ordres, dans la Gaule, au moins dix grands ateliers pour la confection des habits de cour¹ et les deux teintureries de pourpre de Toulon et de Narbonne² ; que le comte du Domaine dirige, toujours en Gaule, d'autres fabriques d'étoffes de luxe³ ; que le maître des Offices commande, en ce pays encore, à huit manufactures d'armes, non seulement au voisinage de la frontière⁴, mais au centre du territoire, à portée des gisements de matières premières, à Autun⁵, Mâcon⁶ et Argenton⁷. Mais bien plus nombreux que les manufactures d'État, s'élevaient les entrepôts et caravansérails publics ; et il faut insister sur les uns et les autres, si l'on veut connaître quelques-uns des traits les plus singuliers et du régime impérial et du sol de la Gaule romaine. L'État tendait de plus en plus à ressembler à une formidable métairie : la moitié de ses revenus provenait des terres du prince ; une bonne partie de ses impôts lui était livrée en nature ; il payait ses fonctionnaires, et même ses professeurs, en bons de pain ou de blé ou en sommes équivalentes à des rations de nourritures ; s'il faisait voyager à ses frais ses troupes ou ses agents, il se chargeait de les nourrir aussi bien que de les

¹ *Gynæcia* (ateliers de femmes), au nombre de 6, ayant chacun à sa tête un *procurator*, à Arles, Lyon, Reims, Tournai, Trèves, Autun (transféré à Metz, sans doute sous Théodose) ; un *linyfium* à Vienne ; trois groupes de *barbaricarii sive argentarii* sous les ordres d'un *præpositus*, Arles, Reims et Trèves ; *Not., Occ.*, 11, 54-59, 62, 75-77. Allusion à ces ateliers de Trèves chez Ausone, *Ordo urbium*, 31 : *Imperii vires quod alit, quod vestit et armat.*

² *Procurator bafii Telonensis et Narbonensis* ; *id.*, 11, 72-73.

³ D'abord, plusieurs *gynæcei* à Trèves sous les ordres d'un seul *procurator*. Puis, un *procurator gynæcei*, dont il est dit *Vivarensis Metti translata anhelat*, où l'on a corrigé *Arelate* : l'atelier, de Viviers, aurait été transféré à Metz, et de là à Arles, ce qui est possible, les gens du Midi, ayant pu réclamer contre ce transfert à si longue distance ; mais l'interprétation *anhelat* dans le sens de *est en ruine*, qui a paru hasardée, est conforme à la langue de l'époque ; *Not., Occ.*, 12, 26-27.

⁴ Dans les trois villes, sans aucun doute en tant que lieux de rassemblement militaire, d'Amiens, de Reims et de Trèves : *spatharia* et *scutaria* en une [?] fabrique à Amiens, *spatharia* à Reims, *scutaria* et *balistaria* en deux [?] fabriques à Trèves ; ajoutez une fabrique indéterminée à Soissons, dont c'est la première trace dans la vie militaire des derniers temps de l'Empire ; *Not., Occ.*, 9, 34-39. Allusion aux fabriques de Trèves chez Ausone, *Ordo urbium*, 31.

⁵ Il semble qu'il y ait deux fabriques, l'une seulement de boucliers, l'autre de cuirasses et balistes, *loricaria* [pour fantassins], *batistaria* et *clibanaria* [pour cavaliers] ; *Not., Occ.*, 9, 33-34. C'est l'héritage des plus anciens ateliers d'armes connus de la Gaule.

⁶ La seule manufacture de flèches connue en Gaule (*Matisconensis sagittaria* ; 9, 32).

⁷ Peut-être le centre de fabrication le plus important, et à cause des mines du Berry : *Argentomagensis armorum omnium* ; *Not., Occ.*, 9, 31.

transporter¹ ; lorsque Constance convoquait les évêques à un concile, il leur offrait, outre la voiture, le logis et le couvert². Pour héberger tout ce monde, pour abriter toutes ces provisions et tous ces véhicules, on avait bâti en pleine campagne, aux gîtes d'étapes ou aux lieux de relais sur les grandes routes militaires³, d'énormes édifices⁴ qui tenaient tout à la fois du magasin, de l'hôtellerie, de la caserne et du bureau de poste. Ici, c'étaient les écuries et les remises ; là les caves et les greniers⁵ ; ailleurs, les dortoirs ou les chambres pour les hôtes de passage. Un personnel nombreux y était attaché, postillons, voituriers, domestiques, magasiniers, et sans doute soldats de garde⁶ et police de sûreté, sous les ordres d'un maître de poste ou d'un prévôt des magasins⁷, lequel n'était pas un médiocre personnage⁸. La plupart de ces constructions avaient fini par devenir, à cause de l'insécurité des routes, de véritables châteaux forts, entourés de murailles, et qui gardaient les chemins de l'État aux points les plus utiles une voie d'Empire, au quatrième siècle, ressemblait un peu à une ligne de frontière⁹. Cela n'empêchait pas qu'on ne pût trouver dans quelques-unes de ces auberges publiques tout le confort désirable de hauts fonctionnaires s'y arrêtaient souvent¹⁰ et il fallait même prévoir qu'elles recevraient l'empereur¹¹, et que, du fait de son arrivée, l'hôtellerie devint palais¹². Aussi prenait-elle souvent l'allure d'une basilique, d'une bourse de

¹ *Horrea alimentorumque in isdem satias condita*, sur la voie qui borde le Rhin ; Ammien, XVIII, 2, 4.

² Sulpice Sévère, Chron., II, 41, 2 (*annonæ* et *cellaria* fournis aux évêques qui se rendent aux conciles).

³ Beaucoup de ces constructions étaient au voisinage de la frontière commune à deux cités entre cent exemples, la station postale *Ad Horrea* sur la voie Aurélienne, avoisinant la frontière commune des cités d'Antibes et de Fréjus (*Itin. Ant.*, p. 297, W.), la *basilica* de Bazoches, près de la limite des cités de Reims et de Soissons.

⁴ Ou groupes d'édifices. Tous ces détails, sans être mentionnés dans des textes formels, résultent nettement de ce que nous savons de ces lieux de gîte et d'entrepôt. Voyez en particulier *Code Théodosien*, XI, 14, *De conditis in horreis publicis* ; Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 286 b, Sp. ; Ammien, XVIII, 2, 4 ; les Vies de saints citées plus bas.

⁵ Car on y déposait blé, orge, vin et lard (*C. Th.*, XII, 6, 21).

⁶ Voyez, mais sous les Antonins et à la frontière (Dessau, 8909 et 9180), le *numerus burgariorum* et *veredariorum*, ce qui indique un lien très net entre le soldat du *burgus* et le courrier.

⁷ *Præpositus mansionis* (*Code Théod.*, XII, I, 21), à côté duquel fonctionne un *præpositus horreorum* (XII, 6, lois 5, 8 et 24). J'ai peine à croire que les deux charges ne se soient pas souvent confondues.

⁸ Ce sont d'ailleurs, en principe, des fonctions municipales (cela a varié suivant les temps aires provinces ; cf. *C. Th.*, XII, 6, 33), mais très sévèrement surveillées par l'autorité impériale.

⁹ Cela a été bien noté d'abord par Hettner dans la région trévire ; *Die Römischen befestigten Mansionen*, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, X, 1891, p. 284 et s.

¹⁰ Dé là le nom de *prætorium* donné souvent à ces gîtes ; cf. le commentaire de Godefroy, I, p. 51. *Prætorium* sur la route de Clermont à Limoges (Table de Peutinger), qui doit très certainement être cherché dans Sauviat ; *Prætorium Agrippinæ* sur la grande route de la Germanie Inférieure, de Leyde à Nimègue.

¹¹ *Prætorium Agrippinæ*.

¹² De là le nom de *palatium* qu'on a pu lui donner. — Les plus grandes précautions étaient prises pour protéger contre les usurpations de logis les pièces réservées à l'empereur dans les stations postales, *sacræ domus* ou *palatia nostra in mansione* (*C. Théod.*, VII, 10, 1). Il est d'ailleurs probable que si l'empereur descendait dans une *villa* ou une *mansio* qui ne fût pas aménagée par avance pour le recevoir, elle devenait de fait un *palatium* pendant son séjour ; cf. Ambroise (*De obitu Valentiniani*, § 24, P. L., XVI, c.

commerce ou d'une chambre de justice¹ ; le gouverneur y descendait², et il y tenait ses plaids, auxquels accouraient les gens de la campagne voisine³. Dans un endroit réservé de l'édifice, on conservait les étalons des poids et mesures⁴. C'étaient, au beau milieu des terres, souvent en des endroits fort sauvages⁵, de petits centres de vie et de bruit⁶, des embryons de bourgades ; et plus d'un très gros village, dans la France d'aujourd'hui, n'est autre que l'héritier d'un caravansérail d'empereur romain⁷.

L'organisation de ces magasins et de ces auberges était sans doute rattachée à celle de la poste, laquelle était le plus important peut-être des services administratifs, et, pour cela, placée sous le contrôle permanent du préfet du prétoire⁸. Elle fut d'ailleurs tenue à la perfection, et, dans une certaine mesure, c'est elle, plus même que l'armée, qui prolongea la vie de l'Empire romain.

1360) : *Litteræ de instruendis mansionibus, invectio ornamentorum regalium, aliaque ejusmodi quæ ingressurum iter imperatorem significarent.*

¹ De là le nom de *basilica* qu'on trouve en toponymie sur les vieilles routes romaines, et qui peut parfois rappeler un local public aussi bien qu'un oratoire chrétien de route (le mot est devenu Bazoches, Bazoges, Bazouges, etc.). Il est possible, d'ailleurs, que *basilica* fût également parfois l'équivalent grec de *palatium*.

² Ce qu'indique bien d'ailleurs l'expression de *prætorium*.

³ *Code Théod.*, I, 16, 12, Mommsen = I, 16, 11, Hænel.

⁴ *Code Théod.*, XII, 6, 21 (*per mansiones*).

⁵ Voyez les localités modernes citées dans les deux notes suivantes. — Je pose une question sans pouvoir y répondre : la plupart, sinon la presque totalité des *mansiones* rurales, étant sur le territoire d'un grand domaine, quel pouvait être le rapport du propriétaire de ce domaine avec l'administration publique de la poste et de la station ?

⁶ De là le rôle que les Vies de saints, peut-être d'après des documents authentiques, font jouer à ces gîtes. Rufin et Valère, sur la route de Reims à Soissons, *ad imperiale palatium [Bazoches] frugum horrea conservabant* (14 juin, II, p. 797) : ce sont deux *præpositi horreorum* ou *mansionis* suivant la formule du *Code Théodosien*. Voyez d'autre part la description de l'entrepôt de Tournus, qui cadre avec tout ce que nous savons de l'institution (dans la vie de Valérien, 15 sept., V, p. 24) *Trenorciensis oppidi... locus olim ab antiquis castrense horreum [castrensis désigne une dépendance du palais impérial ; cf. Not., Occ., 15] vocitatum, ab hoc sine dubio quod a remotioribus consueta vectigalia [en nature] deferebantur ; etc. Ibi ex diversis mundi partibus [sans doute allusion aux plaids du gouverneur ?] illuc homines confluebant*. Il n'y a donc pas à s'étonner si un évangéliste chrétien ait choisi ce lieu de passage populaire pour s'y installer et y prêcher.

⁷ Voyez les noms cités ici, n. précédente. Et de même, les localités dont le nom peut venir de *mansio* : certaines Maisons ou Maison (cf. Longnon, *Noms de lieu*, p. 117), et peut-être certains Mas, comme Le Mas-d'Agenais, lequel, étant sur la route d'Agen à Bordeaux, et non loin de la frontière entre les cités d'Agen et de Bazas, peut représenter une *mansio Aginnensis*, une station municipale de la cité d'Agen. — Il est possible que certaines ruines du Bas Empire (murs en petit appareil maçonné avec lignes de briques) qu'on pourra rencontrer sur les routes romaines, soient des vestiges de *mansiones* plus ou moins fortifiées plutôt que de *villas*. La différence entre la *villa*, le *burgus*, le *vicus* fortifié et la *mansio* a dû s'effacer à peu près complètement ; je doute, par exemple, qu'il n'y ait pas eu de thermes dans la station postale.

⁸ Chose étrange, et qui marque bien l'état incohérent de la *Notitia*, il n'y est question de ce service qu'incidemment, et le mot *cursum publicum* n'y apparaît qu'à propos des *curiosi*. — Un autre service de camionnage public, et qui paraît avoir été distinct de celui de la poste d'État, est celui de la *bastaga*, chargée du transport des objets appartenant au fisc ou au Domaine, et peut-être surtout des produits des villas et manufactures impériales il y a, semble-t-il, deux *præpositi bastaga* dans toute la Gaule, l'un pour les *largitiones* (11, 85, avec deux entreprises dites *Prima* et *Quarta*), l'autre pour les *privatæ* (12, 29), chacun dépendant de son comte.

Assurément, elle pouvait fort souffrir durant les crises qui désolaient le monde. Mais le premier acte qui marquait le rétablissement de l'ordre, était le retour des maîtres et des équipages de poste en ces centaines de relais et de stations qui s'alignaient sur les routes de la Gaule¹. On eût dit que la puissance du prince et la marche générale de l'État étaient liées à cette chaîne de chemins et à ce mouvement de bêtes et d'hommes, comme la santé du corps et l'action de l'âme dépendent du va-et-vient du sang dans le réseau des veines et des artères. — Je ne parle que du prince et de l'État, parce que la poste n'appartenait qu'à l'empereur, et qu'elle ne pouvait transmettre que ses ordres et transporter que ses agents. Elle était, comme l'armée et la justice, le privilège du droit souverain. Des règlements rigoureux en fixaient l'usage : sans, une pièce authentique émanant des autorités impériales, nul ne pouvait l'utiliser². Le jour où on concéda aux évêques des chevaux de l'État, ils purent se sentir devenir des fonctionnaires. Car on ne les employait que pour des personnages officiels ou des entreprises publiques, civiles ou militaires l'idée ne vint jamais à un empereur de faire servir la poste aux relations entre les hommes ou aux échanges de marchandises. En revanche, le cas échéant, elle était assez bien outillée pour voiturier une armée entière ; et, c'est par elle que Constance expédia ses troupes à la rencontre de celles de Julien³. C'est se tromper que de l'appeler un monopole d'État : elle était davantage encore, un organe de gouvernement.

XIII. — FONCTIONNAIRES ET BUREAUX.

Au réseau des routes qui portaient les ordres de l'empereur correspondait le réseau des fonctionnaires qui les exécutaient. Depuis qu'Auguste avait fondé le régime impérial, quatre siècles auparavant, le nombre des fonctionnaires s'était accru dans des proportions inimaginables. Le régime voulait la chose : le double système de la monarchie et du despotisme d'État ne pouvait traverser les âges qu'en se laissant encombrer, à chaque génération, par de nouveaux services et de nouveaux serviteurs ; et c'est pour le pouvoir absolu comme une manière de vivre et de durer, que de donner sans cesse naissance à des agents d'exécution, à des créatures qui viennent de lui et lui rapportent tout. L'Empire d'autrefois, a de certains égards, avait ressemblé une fédération de provinces, et la province à une fédération de cités la Gaule Chevelue, par exemple, groupait à Lyon les prêtres de ses soixante peuplades pour apporter leurs hommages à l'Autel de

¹ Ce serait une question à résoudre, quelles sont les routes sur lesquelles était établie à titre permanent la poste impériale. Car elle ne devait fonctionner que sur certaines routes, sans doute celles que les auteurs appellent *viæ militares* (*Paneg.*, VIII, 7), les seules peut-être qui fussent marquées par des bornes au nom de l'empereur agger, *cujus per spatium satis vetustis nomen Cæsareum viret columnis* (Sidoine, *Carmina*, 24, 6-7) ; *stralarum operam titulis magnorum principum dedicatam* (*Code Théod.*, XV, 3, 6) ; *vias, pontes, per quos itinera celebrantur* (*Code Th.*, XV, 1, 36).

² La pièce se nomme *evectio*. Voyez du reste : le *De cursu publico* du Code Théodosien, VIII, 5, avec les commentaires de Godefroy ; l'article *Cursus publicus* dans le *Dict. des Antiquités* (Humbert, 1887 ; article demeuré très utile) ; le même dans la *Real-Enc.* (Seeck, 1900).

³ Ammien, XXI, 13, 7 : *Vehiculis publicis inpositum militem*. De même, Julien promet aux soldats de Gaule partant pour l'Orient, qu'il les fera accompagner de leurs familles, *clavularis* [ou *clabularis*] *cursus facultate permissa* (c'est le transport par chariots, en petite vitesse, par opposition à la poste rapide, *cursus velox*) ; Ammien, XX, 4, 11. Voyez aussi Sulpice Sévère, *Dial.*, II, 3, 2 (*plena militaribus viris fiscalis ræda*).

Rome et d'Auguste ; et ce système, qui faisait d'elle une ligue sacrée de tribus, continuait les plus anciens temps du monde méditerranéen, où la vie politique s'exprimait par les deux formes souveraines de la cité autonome et de l'alliance entre cités¹. Mais peu à peu les choses ont changé ; et tout a disparu du système fédératif dans cette Gaule où cent quinze municipes, distribués entre dix-sept-provinces, relèvent directement du vice-roi au prétoire de Trèves. C'est le régime de l'État dans l'uniformité de ses cadres et la régularité de son mécanisme. Pour rendre sa police plus efficace, Aurélien et ses successeurs ont multiplié ces cadres et ces rouages : si dix-sept provinces et deux diocèses ont été découpés dans la Gaule, c'est afin d'augmenter en conséquence les employés et les services publics ; et si les faits continuent de cette manière, il est arriver, un jour où même chaque cité aura son délégué impérial et les bureaux de ce délégué, et où elle cessera d'être une société politique pour devenir un organisme d'État².

Ces bureaux d'Empire (*officia*) sont fort bien organisés, et suivant un modèle uniforme qu'il s'agisse de celui du préfet ou de ceux des gouverneurs, c'est la même répartition des services et la même hiérarchie, et une hiérarchie très sévère, entre les diverses classes d'employés³. A la tête est toujours un chef ou directeur, *princeps*⁴ ; au-dessous de lui, en ordre descendant, sous-chef ou secrétaire principal⁵, les comptables⁶, archiviste ou chancelier⁷, le teneur de livres⁸ ; viennent ensuite, en quantité variable, les expéditionnaires, commis ou greffiers⁹, titulaires ou auxiliaires¹⁰ ; et enfin, tout en bas, la troupe nombreuse des appariteurs, huissiers ou sergents¹¹.

¹ Cela a été bien montré par Guiraud, *Assemblées provinciales*, p. 6 et s.

² Il est même possible que dès lors le bureau d'un gouverneur se soit partagé les cités du ressort, par exemple en matière fiscale, et que chaque *civitas* ait dépendu d'un groupe fixe d'appariteurs publics. Voyez le mot, de Lactance, *De m. p.*, 7.

³ *Officiales*. Voyez les tableaux dressés par Seeck à la fin de son édition de la *Notitia*, p. 335-336.

⁴ Outre la *Notitia*, voyez le *De cohortalibus, principibus, corniculariis et primipilaribus*, du Code Théodosien, VIII, 4.

⁵ *Cornicularius*. Manque, chose étrange, dans les bureaux militaires : un *adjutor* dans celui du préfet (*Occ.*, 3, 41). C'est un assez gros personnage.

⁶ Ce sont les *tabularii* ou *numerarii*, au nombre de deux, chez les vicaires et gouverneurs (22, 43 ; 43-45), et ce sont les *numerarii* du préfet et du maître de la cavalerie (3, 44 ; 7, 114), placés souvent au-dessous des deux fonctionnaires suivants (cf. deux notes suivantes) ; un *numerarius*, après le *cornicularius*, chez les comtes et ducs (36, 8 ; 37, 32 ; 38, 12 ; 41, 28). Cf. Code Théod., VIII, 1, *De numerariis, actualiis, scriniariis et exceptoribus*. — Aidés parfois, chez les plus hauts fonctionnaires, par des auxiliaires, *subadjavæ* (3, 45), *adjutor* (7, 11).

⁷ *Commentariensis* ; parfois avec auxiliaires, *adjutor*, *subadjuva* (36, 10-11 ; 37, 34-35 ; 38, 14-15 ; 41, 30-31), surtout, semble-t-il, pour les bureaux provinciaux. Cf. n. précédente.

⁸ *Ab actis* ou *actuarii*. — Ajoutez le *cura epistolarum* et le *regerendarius* pour l'ordonnancement de la correspondance et des affaires chez le préfet (3, 46-47), un *regerendarius* chez le maître (7, 116), un *cura epistolarum* chez le vicaire (22, 40). — Le *regerendarius* remplace l'*ab actis* chez les ducs et comtes (36, 12 ; 37, 30 ; 38, 6 ; 41, 32) — Des auxiliaires, *adjutor*, *subadjuvæ* (22, 47-48).

⁹ *Exceptores*, dans tous les bureaux sans exception.

¹⁰ *Adjutores*, chez le préfet (3, 49).

¹¹ *Singulares* ou *singularii*, qui est l'expression courante dans la *Notitia* ; ce sont les *apparitores* des textes (*Not.*, 7, 117).

Ces employés des bureaux d'Empire, grands ou petits, formaient à eux seuls tout un monde, une véritable classe sociale¹, aux rangs pressés, à la masse solidaire. Le recrutement et l'avancement s'y faisaient avec rigueur et minutie, on y entrait le plus souvent en sortant de l'armée ou du palais, et les promotions y avaient lieu, suivant les cas, tantôt sur place, tantôt en changeant de service c'est ainsi que le maître général de la milice fournit leurs chefs de bureaux aux ducs et aux comtes des districts militaires², et que le vicaire du préfet demande le sien au maître des Offices d'Empire³. On s'arrangeait sans doute pour ne donner cette charge de chef, dans les provinces, qu'à des hommes de carrière, rompus au métier, qui avaient été subalternes du prétoire ou de l'état-major à Trèves ou Milan avant de devenir directeurs des services à Reims ou Mayence⁴.

Ne disons pas que c'est nous occuper de détails secondaires et d'être anonymes. La vitalité, la stabilité de l'Empire, sont, pour une grande part, venues de ses bureaux, plus enracinés encore sur le sol de la terre que la sainteté d'un Auguste. Ce sont eux qui expliquent le maintien de l'équilibre et des traditions au travers des plus longues crises. C'est grâce à eux, au siècle suivant, que le pouvoir passera dans la Gaule, sans violentes secousses, des empereurs aux rois barbares⁵. On doit comparer leur action à celle des bureaux de l'Ancien Régime, dont héritèrent la Révolution et ses ministères ou ses départements, et qui, dans la plupart des circonstances, surent maintenir sans à-coup et sans hiatus le mécanisme de l'autorité publique. Le malheur est que, pour ces subalternes du pouvoir, je parie de ceux de l'Empire romain et de ceux de 1789, et je songe aussi à ceux de maintenant, — l'historien est court de faits et de noms. Il voit empereurs et ministres, qui ne font que passer et aussi que parler ; il ne voit pas directeurs et chefs de bureaux, qui dirigent les affaires et manœuvrent la vie courante. Ces anonymes, et ils le furent sans doute de leur vivant comme ils le sont dans les annales, ces anonymes étaient d'ordinaire les maîtres de la Gaule.

¹ Celle des *officiales*. Cf. C. Théod., VIII, 7, *De diversis officiis*, et le commentaire de Godefroy. Il y a même une tendance à l'hérédité (loi de 397, *ibid.*, 19).

² *Not.*, *Occ.*, 36, 7 (*principem ex officio magistri peditum* : il semble que ce soit chaque année) ; 37, 31, et 41, 27 (une année sur deux ; l'autre année, le princeps est envoyé par le *magister equitum* du palais). Ailleurs, ce sont le *numerarius* et le *commentariensis* qui sont toujours, *semper*, envoyés par le bureau central de l'armée (41, 28 et 29). Mais il arrive aussi que le *princeps* soit pris sur place, *ex eodem corpore* (38 ; 11). On n'aperçoit pas les motifs de ces différences, qui résultent peut-être de ce que le rédacteur de la *Notitia* a mis tantôt l'état de fait, et tantôt l'état de droit. Voyez les hésitations de Mommsen, *Princeps officii agens in rebus*, dans *Ges. Schr.*, VIII, p. 474 et s. (écrit en 1884) ; à rapprocher des études de Marchi, *Il Princeps officii e la Notitia* (dans les *Studi giuridici in onore di Fadda*, V, 1906, Naples, p. 379 et s.), et d'Ernst Stein, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, Rom. Abth.*, XLI, 1920, p. 195 et a.

³ *Principem de schola agentum in rebus ex ducenariis*, les *agentes* dépendant du maître des Offices : ceci est de règle pour les vicaires (*Occ.*, 22, 41 ; etc.). Le *princeps* des gouverneurs paraît tiré du bureau du préfet pour les provinces consulaires (*Occ.*, 43, 6) ; du bureau même pour les autres (44, 7 ; 45, 7). Mais Il peut y avoir des négligences dans le document ; cf. Mommsen, p. 478.

⁴ Il est évident, d'après les indications de la *Notitia*, que la question du *princeps* était primordiale dans ces bureaux. C'était en fait un très haut personnage, et le princeps du prétoire, par exemple, pouvait devenir un arbitre des choses publiques (Ammien, XV, 3, 8). Aussi comprend-on qu'on désirât ne le nommer que pour un an.

⁵ Cf. les *Variarum* de Cassiodore.

Il fallait en effet des bureaux au courant des affaires pour suppléer à l'inexpérience de certains chefs. Le choix et l'avancement des hauts fonctionnaires étaient en principe soumis à quelques règles : la préfecture, par exemple, était réservée à ceux qui avaient passé par les gouvernements de provinces et les secrétariats d'État¹ ; et l'on n'était entré dans cette carrière administrative qu'après avoir fait d'assez longues études dans les grandes écoles². Mais ces études servaient plutôt à former les poètes et des rhéteurs que des administrateurs ou des juges ; et le bon plaisir du prince ne tenait point toujours compte des échelons de la hiérarchie³. Les meilleurs empereurs, ou du moins les plus instruits et les plus aimables, commettaient, en fait de nomination, d'étranges bévues. Julien tenait à ne choisir pour gouverneurs que de bons orateurs⁴ : voilà qui est singulier, pour une époque où il n'y a ni parlement ni conseil, et où tout devrait se décider par la réflexion et l'acte. Le même Julien fera du rhéteur Mamertin, en une seule année, un comte des Largesses, un préfet du prétoire et un consul ; et Mamertin, tout en remerciant le prince, n'est pas loin de s'étonner de ses promotions comme d'un scandale⁵. Ausone, professeur à Bordeaux, est choisi par Valentinien pour faire l'éducation de Gratien ; et celui-ci, une fois empereur, témoigne sa gratitude envers son maître en lui confiant le prétoire des Gaules⁶. Le vieux rhéteur bordelais avait alors largement dépassé la soixantaine : on ne me persuadera jamais que cet excellent homme de lettres, durant les quarante ans où il avait enseigné Virgile et Cicéron, se soit jamais formé à diriger comme vice-roi les affaires de l'Occident⁷. Mais les bureaux de la préfecture étaient là pour parer à l'ignorance

¹ Ammien, XXI, 16, 1-3.

² *Paneg.*, IV, 5 : *Hi* [les étudiants] *quos ad spem omnium tribunalium* [les gouvernements de provinces] *aut interdum ad stipendia cognitionum sacrarum* [les places de comte du Consistoire] *aut fortasse ad ipsa palatii magisteria [magistri scriniorum] provehi oporteret.*

³ *Paneg.*, XI, 19-21 ; Ammien, XXX, 9, 3 ; XXI, 16, 1-3 ; etc.

⁴ Libanius, *Orat.*, XVIII, § 158, p. 304, Förster. Voyez par exemple, sans doute sous Julien, Aprunculus, *orator* de Gaule, et, en outre, *aruspicius peritus*, qui est *pormutus rector Narbonensis* (Ammien, XXII, 1, 2) ; à la fin du règne de Constantin, le rhéteur toulousain Exupérius, qui est fait *præses* en Espagne (Ausone, *Prof.*, 8, 12-13). Si le Paulinus qui fut *præses Epiri Novæ* en 372 (*C. Théod.*, XVI, 2, 22), est le futur évêque de Nole, il n'avait pas alors 20 ans. On cite comme gouverneurs les *nummularii* ou banquiers (Ammien, XXX, 9, 3), qui certainement ne se faisaient nommer à ces places que pour y chercher de bonnes affaires.

⁵ *Paneg.*, XI, 22 : *Unius anni* [361]... *thesaurorum omnium mandata custodia et dispensatio, largiendi... præfectura... consulatus* [pour le 1er janvier 362].

⁶ Bien qu'Ausone s'intitule par deux fois préfet d'Italie, je doute fort de cette préfecture (que ses biographes placent en 376 ; Schenkl, p. ix) ; je crois plutôt, soit qu'il ait reçu en 378 un titre général de préfet du prétoire (cf. *collegium pæfecturæ*, Ausone, *Grat. actio*, 2, 6), comme dans l'ancien usage, mais avec fonction spéciale en Gaule, soit, plutôt, qu'il ait été simplement d'abord préfet honoraire [cf. note suivante] en Italie, et ensuite préfet effectif en Gaule. Il fut en tout cas préfet de Gaule en 378, consul en 379 ; il est né vers 310 ; *Grat. actio*, 2, 7 ; 2, 11 ; *Ausonius lectori*, 36 ; *Épic.*, 2, 41-46.

⁷ Schenkl (éd. d'Ausone, p. x) a supposé que l'inexpérience administrative d'Ausone aura obligé l'empereur à lui donner son fils comme collègue, et plus tard à accepter sa démission, et il rattache à cette inexpérience et à cette démission deux passages des lettres de Symmaque (I, 42, 2, et 31, 3). — De la même manière, le père d'Ausone reçut en 375 [?] la préfecture du prétoire d'Illyrie (Ausone, *Epicedion*, 52) : ce n'avait jamais été, je crois, qu'un médecin municipal, et il devait avoir alors près de quatre-vingt-dix ans : j'imagine qu'il ne s'agit que d'une préfecture honoraire (remarquez le mot

du maître, de même qu'aujourd'hui ceux d'un ministère remédient à l'incompétence de l'avocat ou du médecin qui leur sert de maître intermittent.

XIV. — COMMISSIONS ET POLICE EXTRAORDINAIRES.

Bureaux, intendants, gouverneurs et préfets formaient la partie stable et domiciliée des juges et fonctionnaires impériaux. Mais le prince se réservait le droit de leur soustraire certaines affaires ou de leur substituer des commissions extraordinaires, en envoyant sur place des juges ou des enquêteurs itinérants, munis de pouvoirs spéciaux et parfois d'une juridiction sans appel¹ : car c'était en quelque façon l'empereur lui-même qui, par l'organe de ses délégués exceptionnels, prenait la place de ses agents ordinaires.

C'est à une commission de ce genre que Maxime voulut confier l'affaire des Priscillianistes, non pas seulement pour l'enquête, mais aussi pour le jugement². D'autres ont fonctionné après les révoltes ou les usurpations, par exemple de Magnence³ et de Silvain⁴. Elles étaient confiées tantôt à un mandataire unique⁵, tantôt à une manière de tribunal⁶ ; et la mission partait avec une petite armée d'huissiers, d'agents de police et de garde-chiourme, dont le passage était marqué, disait-on, par des bruits de fer et des traces de sang⁷. Tout se courbait ou se cachait devant les enquêteurs d'Empire ; et l'on vit parfois, sous leurs menaces, les plus hauts fonctionnaires se résoudre au suicide⁸. Quand ils ne jugeaient pas par eux-mêmes, ils revenaient auprès de l'empereur, traînant après eux la chaîne lamentable de leurs prisonniers : et c'était alors, pour les populations de la Gaule, le plus douloureux des spectacles que ce sillage de pleurs et de cruautés laissé à travers les cités par les émissaires du souverain⁹.

nuncupor), dans le genre de celle du Narbonnais (*Corpus*, XII, 4355) qui, à la suite de la reconstruction faite à ses frais des monuments de sa ville, *judicio Augusti ad praefecturam praetorianam Galliarum remunerationis causa evectus est*. Mais une loi du Code étant adressée à Ausone, il est impossible de voir dans celui-ci un préfet honoraire de Gaule. — A la même date, le fils d'Ausone était fait préfet en Italie mais celui-ci était magistrat de carrière. Cette prodigieuse fortune d'Ausone et des siens est peut-être la marque la plus nette de la puissance de la rhétorique au IV^e siècle ; voyez la chronologie ausonienne de l'édition Peiper, lequel a bien vu la chose, p. LXXXVIII et s.

¹ Dans l'affaire des Priscillianistes, *tribuni cum jure gladiatorum in Hispaniam mitterentur* (Sulpice Sévère, *Dial.*, III, 11, 9).

² Voir le texte de la note précédente.

³ Ammien, XIV, 5, 6.

⁴ Ammien, XV, 6.

⁵ Ammien, XIV, 5, 6 commission confiée à un Paulus, *notarius*. Le même opère après l'usurpation de Silvain Ammien, XV, 6, 1. Et il fut célèbre sous Constance pour des délégations de ce genre, *peritus artium cruentarum*, ce qui l'avait fait surnommer *Catena* (XIX, 12, 1 ; XXII, 3, 11 ; etc.).

⁶ Sulpice, *Dial.*, III, 11, 9 ; Ammien, XV, 3, 2.

⁷ Ammien, XIV, 5, 6.

⁸ Ammien, XIV, 5, 6 et s. ; XV, 6.

⁹ Ammien, XIV, 5, 6 ; et c'est sans doute une mission de ce genre que dirige le comte Avitianus, et peut-être dans l'affaire des Priscillianistes (Sulpice, *Dial.*, III, 4 et 8). — Il faut sans aucun doute en rapprocher les *judices militares* institués sous Dioclétien et Maximien contre les Chrétiens.

Qu'on ajoute enfin, pour comprendre le pouvoir de cet empereur et la terreur qu'il inspire, qu'on ajoute à ces fonctionnaires de siège ou d'occasion ces centaines d'agents qui chaque année sortaient des profondeurs redoutables du palais, et qui parcouraient et inspectaient sans relâche les routes, les villes et les campagnes de tout l'Empire : les uns, en mission régulière et visible, par exemple pour surveiller la poste¹ ; les autres, au contraire², en voyage caché, pour espionner les fonctionnaires et découvrir les complots ; d'autres encore, à titre de courriers porteurs d'ordres mystérieux, pour concentrer des troupes sans donner l'alarme ou se saisir à l'improviste d'un coupable de haut rang³ : véritable essaim d'aides de camp, mobiles et débrouillards à l'extrême, toujours à l'affût des désordres, en commettant parfois pour leur propre compte, l'effroi de tous les provinciaux, tombant au milieu d'eux comme la foudre ou s'y glissant comme la peste⁴.

XV. — DES GARANTIES PUBLIQUES.

Contre cette armée de fonctionnaires, encombrante, ruineuse et tyrannique, contre ce despotisme impérial, alternant entre hypocrisie et la cruauté, je ne vois plus de garanties légales.

Le grand conseil des Trois Gaules, la plus solennelle des assemblées de l'Empire après le sénat de Rome, a disparu dès la fin du troisième siècle⁵. Ce qui subsiste en fait de réunions de ce genre, ce sont de petits conciles de provinces, aux sessions rares et courtes, peut-être seulement d'une fois par an. Il leur est loisible, comme toujours, d'envoyer des délégués au prince pour lui offrir des présents et au besoin lui exposer des doléances. Mais si les cadeaux arrivent à destination, les plaintes sont rarement suivies d'effet : elles se perdent à travers les procédés d'atermoiement ou les escamotages habiles qui arrêtent toute justice au seuil du palais impérial⁶. Et c'est un jeu pour un gouverneur, accusé à

¹ Les *curiosi*, qui se rattachent sans doute aux *agentes in rebus* (n. suivante) : voyez *Code Théod.*, VI, 29, 2, qui indique deux *agentes* par province ; je doute qu'il n'y en ait pas eu souvent davantage. La *Notitia* parle (*Occ.*, 9, 44-4.5) d'un *curiosus cursus publici* installé au bureau central du *magister officiorum* et des *curiosi omnium provinciarum*. — Remarquez que la poste dépend du préfet, mais qu'elle est en même temps inspectée par les agents du *magister officiorum* ou du ministre de l'Intérieur ce qui est un nouveau cas de ces concurrences ou complications administratives qui furent si fréquentes sous l'Empire, même au point de vue militaire. Et je soupçonne également incertitude ou concurrence dans la situation des *scrinia* centraux.

² Je songe aux fameux *agentes in rebus*, lesquels dépendent également du *magister officiorum* (*Not. dign.*, *Occ.*, 9). Cf. Hirschfeld, *Kleine Schriften*, p. 624 et s. (écrit en 1893). — Les *protectores*, ou gardes du corps (avec rang d'officier) ont été employés à des missions de même genre, *certis officiis deputati* (*C. Th.*, VI, 24, 5) ; des *protectores* accompagnent Ursicin en 355 (Ammien, XV, 5, 22). — Mais les affaires les plus importantes étaient confiées d'abord à des *notarii*, qui du reste pouvaient avoir passé dans le cadre des *agentes in rebus* (c'est le cas du fameux Gaudentius, Ammien, XV, 3, 8 ; XVI, 8, 3 ; XV II, 9, 7).

³ Ammien, XIV, III 19 et 23 ; XV, 3, 8-9 ; XVI, 8, 3 ; XXII, 3, 15.

⁴ Voyez les textes de la n. précédente ; *pestilenti genere*, Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 44-45 ; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 135, p. 294, F.

⁵ Sans doute lors du morcellement des *Tres Galliaë*.

⁶ Tout ceci est supposé d'après ce que nous savons du conseil de la petite province africaine de Tripolitaine en 370 (Ammien, XXVIII, 6, surtout 7). Car, pour la Gaule, nous n'avons que de faibles indices sur la tenue des conseils provinciaux : 1^o leur intervention

Trèves par-devant le prince, que de trouver un ami ou un complice pour retourner l'accusation contre les délégués de la province¹.

Les curies municipales avaient, sur les conseils provinciaux, l'avantage de siéger sans interruption, de pouvoir suivre une affaire jusqu'au bout ; et pour leur inspirer courage et volonté, elles possédaient l'amour-propre et l'orgueil que leur donnaient l'antiquité de Jours villes, l'assistance des habitants, les traditions du patriotisme local². Car même après quatre ou cinq siècles de despotisme romain, la vie communale, en Gaule, conserve son intensité et son prix. Une cité, telle qu'Autun, Trèves ou Bordeaux, demeure une puissance morale avec laquelle l'empereur lui-même doit compter. Elle n'a perdu ni son sénat de décurions, ni ses magistrats³ ou ses employés, les uns et les autres toujours tirés de son propre sein. Comme autrefois la Plèbe romaine. avait son tribun, elle a maintenant son défenseur, qui a mission de la protéger contre l'arbitraire des grands, fonctionnaires d'Empire ou seigneurs terriens⁴. Ses citoyens sont encore

possible, lors de la proclamation de Julien en 360 : *provincialis decrevit* (Ammien, XX, 9, 7) ; 2° le mot de *sacerdotum provinciæ* employé pour la Gaule en 371 (Code Théod., XII, 1, 75 ; cf. loi 148) ; 3° l'existence de décrets honorifiques à l'endroit de gouverneurs (Corpus, XIII, 921 ; Dessau, 8987, *posuit provincia patrono*) ; 4° l'accusation portée devant Julien contre un gouverneur de Narbonnaise, il est vrai par un *orator* qui a pu agir de lui-même ou pour le compte d'une *civitas* (Ammien, XVIII, 1, 4) ; 5° et 6° l'existence très certaine de ces concilia au siècle suivant, et en Novempopulanie (*concilium procerum* ; Corpus, XIII, 128) et en Première Lyonnaise (Sidoine, *Epist.*, I, 6, 4). Je n'ose parler des assemblées de diocèses, qui apparaissent pour l'Empire en 382 (Code Théod., XII, 12), et pour la Gaule à Arles au début du Ve siècle (Hœnel, *Corpus legum*, p. 238). — Il est du reste évident que les malheurs de ce siècle et la carence périodique du pouvoir impérial ont peu à peu ravivé ces assemblées locales, et sans aucun doute aussi les ont menées à prendre une part plus active au gouvernement. — Guiraud, p. 219 et s. ; Carette, *Les Assemblées provinciales de la Gaule romaine*, p. 229 et s.

¹ Voyez Ammien, XXVIII, 6, 9, toujours à propos d'une affaire poursuivie par le conseil de la Tripolitaine : *Promissa disceptatio plena dilata est eo more quo solent inter potiorum occupationes ludi potestates excelsæ*. Ammien (XVIII, 1, 4) nous montre même Julien faisant assez médiocre accueil à une accusation portée contre un gouverneur de Narbonnaise.

² Cf. t. IV, ch. VIII, en particulier § 15.

³ Même à Trèves et en dépit du prestige de la Cour et des fonctionnaires impériaux, Ausone relève ceux qui ont été magistrats municipaux (*Mosella*, 405-6), *quique suas rexere urbes purumque tribunal sanguine et innocuas illustravere secures*. Et à Trèves encore, le poète célèbre la gloire de la curie et de ceux qui y ont été au premier rang (*Mos.*, 401-2), *quos curia summos vidit municipes propriumque senatum*.

⁴ La première trace du *defensor* municipal en Gaule est celle de Pœménus à Trèves vers 352, *electus ad defendendam plebem* contre Magnence (Ammien, XV, 6, 4), et c'est alors une sorte de dictateur militaire improvisé, et non pas, comme le croit Seeck (au mot *Defensor*, *Real-Enc.*, IV, C. 2366), un avoué ou avocat en justice. En 368 (Code Théod., I, 29, 1), le *defensor civitatis* apparaît comme un protecteur de la cité, non contre les empiétements de l'État, mais contre ceux des *potentes*, et il est nommé par le préfet du prétoire. En 387 (I, 29, 6), ce sont les *decreta* des cités qui le désignent, et pour les protéger contre les *improbi* et les *latrones* (I, 29, 7-8). Il n'a encore aucune souveraineté judiciaire, et son rôle semble se ramener à celui de *patronus* (le mot est employé, I, 29, 4), à un *patrocinium* plus efficace que celui des patrons de l'ancien temps : car il est évident, vu la nature de leurs fonctions, que les défenseurs devaient avoir à leur disposition quelque force de police, ce qui les rapproche du rôle de Pœménus. — En dernier lieu, Seeck, *l. c.*

fiers de lui appartenir, d'y devenir curateurs¹ ou duumvirs², et ceux qui ont des lettres comparent au consulat de Rome leur plus haute magistrature municipale³. Elle a sans doute perdu bien des revenus du fait des misères récentes ou de la mainmorte ecclésiastique⁴ ; mais d'autre part, ses dépenses se sont singulièrement réduites, depuis qu'elle a moins de jeux à célébrer⁵, de monuments à bâtir⁶, de temples à entretenir⁷. Et sa capitale, sa ville maîtresse, vient d'acquérir le droit de posséder ses remparts et ses tours, qui la rendent imprenable et qui remettent dans sa vie une sécurité plus grande et les allures guerrières des temps d'autrefois.

Aussi, durant le cours de ce siècle, il semble que les corps municipaux aient montré, à l'endroit du pouvoir impérial, d'étonnantes velléités d'indépendance, étrangères aux siècles précédents. Paris n'hésite pas à s'unir aux troupes pour proclamer Julien empereur ; Autun, après avoir refusé de reconnaître Tetricus, s'associe au complot qui donne la Gaule à Magnence ; mais Trèves, de son côté, peut-être par jalousie à l'endroit d'Autun, ferme ses portes à ce même Magnence et se choisit parmi ses habitants un défenseur qui la mettra en état de soutenir un siège. Une ville avait ou prenait le droit de porter directement à l'empereur ses plaintes ou ses désirs, sans passer par l'intermédiaire du gouverneur ou du

¹ Le *curator reipublicæ*, autrefois magistrat ou plutôt fonctionnaire délégué par l'empereur, est maintenant un magistrat municipal (*curator civitatis*) et tend à reléguer dans l'ombre, à réduire à un rôle honorifique ou même à supprimer les duumvirs ; Code Théod., XII, 1, 20 (loi de 331) ; XV, 7, 1 ; etc. Une inscription postérieure à 400 mentionne un *curator civitatis Elosatum* (Éauze ; XIII, 563). — Ausone (*Parent.*, 17, 5-8) parle d'un de ses parents, Pomponius Maximus, qui fut, comme chef du sénat de Bordeaux (*te primore*), son honneur et sa ressource je pense, non pas à un curateur ou à un défenseur, mais à un primas ou princeps curies (*C. Th.*, XII, 1, 127, 171, 189).

² Il y a toujours des duumviri municipaux (*C. Th.*, XII, 5, 1, et en bien d'autres endroits), et il semble qu'ils soient spécialement appelés *magistratus*, titre qui paraît manquer, au moins à l'origine, au *curator*, pourtant leur supérieur (XII, 5, 1 ; IX, 2, 5, loi de 409 : *defensores civitatum, curatores, magistratus*).

³ Ausone (*Ordo urbium*, 168) se déclare *consul in ambabus*, à Rome et à Bordeaux. Ce me paraît être le duumvirat (n. précédente).

⁴ Ajoutez le transfert à l'État des *bona templorum*. — Il faut cependant remarquer, par compensation, que l'État a pu allouer aux villes soit des biens confisqués aux particuliers, soit des terres vacantes (cf. Julien, *Misopogon*, p. 370, Sp.), soit encore elle partie des biens des curiales qui s'étaient faits clercs (*C. Th.*, XII, 1, 59 et 64). Voyez la restitution de *fundi* et de *vectigalia* municipaux ordonnée par Julien (*C. Théod.*, X, 3, 1, Sozomène, V, 5 ; Ammien, XXV, 4, 15 ; etc.), les allocations accordées à Autun par Constance, en particulier *pecuniis ad calendaria largiendis* (*Paneg.*, VIII, 4 ; cf. IV, 4) : les *calendaria* sont les caisses municipales de réserves, dépôts et prêts aux particuliers.

⁵ A la suite de la destruction des lieux de spectacle et de la suppression des gladiateurs. Je doute que les villes fissent d'ordinaire en Occident les frais des courses de chars.

⁶ Remarquez qu'Ausone ne signale à Bordeaux qu'un monument, une fontaine de marbre (*Ordo urbium*, 148). A Autun, Constance fait réparer à ses frais et avec la main-d'œuvre militaire les bains publics (*lavacris quæ corruerant extruendis* ; *Paneg.*, VIII, 4) et les aqueducs (*id.*, IV, 4) ; à Reims, Constantin construit des thermes *fisci sui sumpta* (*Corpus*, XIII, 3255). Écoles rebâties à Autun par un professeur de la cité. Un riche habitant de Narbonne répare à ses frais le pont, les portes [*portas* ; peut-être le pluriel pour le singulier] et l'aqueduc (*Corp.*, XII, 4355).

⁷ Tout au moins après la suppression des temples païens, les églises chrétiennes ayant leur dotation propre et personnelle.

préfet¹ Lorsque Constantin traversa Autun, sa première audience fut pour les chefs de la commune, et il les laissa exposer librement les misères de leur budget et les avanies du fisc² ; et quelques jours plus tard, quand il eut pris en faveur de la cité les mesures qu'elle avait souhaitées de lui³, elle lui envoya son orateur favori qui le remercia en un langage plein de dignité même en face d'un empereur, Autun voulait qu'on rappelât les souvenirs de son Diviciac, protecteur de Jules César, et de ses Éduens, frères du peuple romain⁴. Car il n'était pas de noble cité⁵ dans l'Empire qui n'eût, à côté de ses magistrats, son rhéteur attitré, porte-parole de ses désirs et évocateur de ses gloires. En Orient, Antioche avait Libanius⁶, Cyrène Synésius, et en Gaule Autun eut Eumène et Bordeaux eut Ausone. A des heures de grand danger, ce sont les délégués des villes qui ont eu le mérite d'indiquer aux empereurs leur devoir et les remèdes : ceux de l'Orient ont invité Constance à maintenir Ursicin à la tête des armées⁷ ; ceux de la Gaule ont conseillé à Valentinien de ne point s'éloigner du Rhin et de monter la garde à la frontière⁸. Et je ne sais rien de plus énergique et de plus franc, dans les dernières années de l'Empire, que les paroles d'un orateur municipal, Synésius de Cyrène, exposant devant Arcadius Auguste l'idéal nécessaire du citoyen et du prince, et lui répétant les deux formules qui seules sauveraient l'État, que tout citoyen prenne les armes, et que l'empereur quitte son palais et vive au milieu des troupes : un Romain doit être un soldat, un Auguste doit être un chef d'armée, — paroles décisives que n'ont trouvées ni les sénateurs de Rome ni les évêques des conciles, et qu'a su dire un rhéteur municipal.

Mais gardons-nous de croire à des réalités très fortes sous des apparences très nobles. Si la cité a des revenus autonomes, l'empereur en dispose parfois à son

¹ Elle peut d'ailleurs demander au gouverneur de les transmettre au prince voyez la requête du rhéteur Eumène au *vir perfectissimus, præses* de Lyonnaise, pour qu'il fasse connaître à l'empereur sa résolutions de consacrer son traitement à la reconstruction des écoles (*Paneg.*, IV, surtout 21). — De la même manière, l'empereur peut écrire directement aux cités, au moins à celles qui jouissaient du titre de métropoles ou à celles qu'on appelait les villes nobles. Voyez en particulier la curieuse lettre de Constantin en 321, écrivant aux décurions de Cologne pour leur rappeler le droit des sénats municipaux à s'adjoindre les Juifs (*C. Théod.*, XVI, 8, 3). C'est pour cela que j'admets parfaitement que le sénat de Rome ait pu écrire à la curie de Trèves pour lui annoncer l'avènement de Tacite (*Hist. Aug., Tac.*, 18).

² Voyez *Paneg.* ; VIII, 9 et 10. — Voyez le discours *De regno* de Synésius, à titre d'*orator* de Cyrène.

³ Cf. *Paneg.*, VIII, 10.

⁴ *Paneg.*, VIII, 3 (cf. V, 21). — Voyez la noble façon dont Synésius rappelle l'antique célébrité de Cyrène (*De regno*, § 1 et 2, *Patr. Gr.*, LXVI, c. 1053 et 1056).

⁵ C'est l'expression d'Ammien à propos, je crois, de cités de la Gaule, laquelle se retrouve dans la fameuse poésie d'Ausone, *Ordo urbium nobilium*. — Il est possible que ce titre ait remplacé, sans s'appliquer aux mêmes villes, ceux de colonie, cité libre ou de droit italique, dont on ne trouve plus trace en Gaule. La poésie d'Ausone semble bien indiquer qu'il n'était nullement propre aux métropoles. On en dira autant des expressions *urbes clariores* ou *splendidissima* qu'on trouve dans les lois (*C. Th.*, XV, I, lois 32, 26, 14). Autun semble avoir reçu ou souhaité le titre de *colonia Flavia Æduorum* sous Constantin (*Paneg.*, VIII, 14) c'est la dernière trace, d'ailleurs incertaine, de nobilitas coloniale que je trouve en Gaule. L'appellation par vocable de fondateur impérial (*Gratianopolis, Constantia*) ne comporte aucune distinction particulière.

⁶ Voyez la vie de Libanius par Eunape, *Vitæ*, p. 495-6, Didot ; et sa Vie par lui-même, *Orationes*, I (Fœrster, I, p. 79 et s.).

⁷ Ammien, XVIII, 6, 2.

⁸ Ammien, XXVI, 5, 12.

gré, et il fixe lui-même, par exemple, les traitements que la commune devra payer à ses maîtres d'écoles¹ ; et nous avons vu qu'au regard de l'État le municipale est surtout un organe de perception d'impôt, un ressort de solidarité fiscale. Si la ville a ses remparts, c'est le prince qui y met garnison, et les soldats n'y dépendent que de lui. Si le peuple élit son défenseur, le préfet du prétoire impérial a le droit de casser l'élection². Si les orateurs de la ville parlent avec courage, c'est par politesse que l'empereur les écoute³. Et si la cité passe des paroles aux gestes, et qu'elle se risque à l'émeute, il a vite fait d'y ordonner le massacre des habitants, y compris sénateurs et magistrats⁴. A sa volonté, exprimée au besoin par la force militaire, une force civile ne peut faire contrepoids.

On pouvait espérer que ce contrepoids viendrait de la force religieuse quelque grande que fût la part de César, l'Église faisait plus grande la part de Dieu. Au-dessus du droit du prince, elle mettait le devoir du fidèle.

Quelques prêtres eurent le mérite de le proclamer devant les empereurs. Hilaire et Martin leur dénièrent le pouvoir d'imposer la foi par le glaive. Ambroise leur rappela que le prince était tenu de recevoir l'évêque seul à seul et de l'entretenir presque d'égal à égal. Martin, à Tours, protesta contre les violences d'un commissaire impérial et fit tomber les haines des accusés. Et si le patriotisme municipal va grandir d'année en année, c'est que les cités, à côté de leurs défenseurs, auront les tombes de leurs saints et les paroles de leurs évêques.

Mais, pour que les progrès de la foi et les conquêtes de l'Église apportent aux hommes plus de liberté, il faut que les empereurs comprennent les devoirs de cette foi et la majesté de cette Église ; et il faut aussi que les prêtres de cette Église comprennent la valeur sacrée de la liberté humaine et n'aient rien à demander au pouvoir des empereurs ou à la main de leurs soldats. Ceux qui, à Trèves, avaient assisté aux honteux et sanglants accords entre les évêques et l'empereur Maxime, étaient en droit de douter que la cité de Dieu garantirait un bonheur plus grand à la cité des hommes.

¹ Voyez, au sujet du contrôle impérial du budget municipal, de l'affectation d'office de certaines sommes, les lois du *Code Théodosien*, XV, 1, *De operibus publicis*. Il est même arrivé ceci, que, lorsque les revenus d'une ville importante (*clarior*) étaient insuffisants pour telle entreprise, on y affectait ceux des moindres villes, bien entendu sous le contrôle de l'État (XV, 1, 26). — C'est ici qu'intervient la législation de Théodose, *novi juris inventor*, comme dit Godefroy, défendant aux décurions de vendre ou d'aliéner leurs biens sans autorisation du gouverneur (loi de 386, *C. Théod.*, XII, 3, 1 et 2).

² *Code Théod.*, I, 29, 6 ; cf. *Code Just.*, I, 55, 8.

³ Cf. *ex voluntaria tua bonitate pour Constantin* ; *Paneg.*, VIII, 9.

⁴ Voir le massacre de Thessalonique par Théodose en 390 (Théodoret, V, 17), des notables d'Antioche par Gallus en 353 (Ammien, XIV, 7), etc.

CHAPITRE II. — L'ARMÉE¹.

I. — L'ARMÉE CHOSE DE L'EMPEREUR.

Le despotisme impérial s'appuyait sur une armée qui ne dépendait que de lui. Un empereur était avant tout le chef et le maître des soldats. Les éléments civils et même sacrés de son pouvoir s'effaçaient derrière ses titres et son autorité militaires². Nul ne pouvait se croire un César ou un Auguste s'il n'avait reçu de l'armée la plus proche l'acclamation solennelle il y avait, dans l'assentiment d'une troupe en armes, dans la clameur du guerrier, une force magique aussi grande que dans l'or d'un diadème ou la pourpre d'un manteau³.

L'empereur une fois accepté par l'armée, elle devenait sa chose et son œuvre. C'est lui qui la formait, et c'est en son nom qu'elle combattait. Les soldats prêtaient serment sur ce nom, l'obéissance au prince était leur devoir essentiel, leur raison d'être, l'origine et la fin de leur condition⁴. Aucun d'eux ne savait plus ce qu'étaient Rome, le peuple romain, l'Empire et l'État ; et ces formules souveraines et ces idées supérieures qui avaient fait si longtemps la dignité morale du service militaire, n'étaient plus comprises de ceux dont le devoir était de servir et de se battre⁵.

II. — LE ROMAIN S'ÉLOIGNE DE LA VIE MILITAIRE.

Ceux qui comprenaient ces mots, ceux qui les mettaient encore dans l'idéal de leur vie, ceux-là demeuraient plus que Alamans étrangers au métier des armes. Le mal que nous avons signalé à la fin du siècle précédent, ne fit qu'empirer sous les trois dynasties de Constance, de Valentinien et de Théodose.

¹ Mommsen, *Das Römische Militärwesen seit Diocletian*, 1889 (*Gesammelte Schriften*, VI) ; Grosse, *Römische Militärgeschichte von Gallienus*, etc., Berlin, 1920 ; le même, article dans *Klio*, XV, 1918, p. 122 et s. ; Babut, *Recherches sur la garde impériale et le corps des officiers*, articles de la *Revue historique*, CXIV et CXVI, 1913 et 1914 ; Nischer, *The Army reforms of Diocletian and Constantine*, etc., dans *The Journal of Roman studies*, XIII, 1923. Consulter aussi le livre, d'une rare pénétration, de Jean Maspero, *Organisation militaire de l'Égypte byzantine*, 1912, qui nous montre en Égypte une évolution semblable à celle que nous pressentirons en Gaule ; cf. aussi les articles sur la *Notitia* (Bœcking, *Ueber die Notitia*, 1834) et sur Végèce (Seeck, *Hermes*, XI, 1876, p. 61 et s.).

² Voir le texte de Synésius, *De regno*, § 3. Eugène, malgré son origine d'école, se montre à la tête des armées. Ce fut le principal vice des fils de Théodose, d'oublier ce caractère militaire de leur pouvoir.

³ A la désignation de Julien comme César par Constance, à Milan ; Ammien, XV, 8, 15. A son avènement comme Auguste, à Paris, *magnitudine sonus Augustum appellavere consensione firmissima* ; X, 4, 14. A la proclamation de Gratien comme Auguste par son père, à Amiens ; XXVII, 6, 10. Etc. Voyez le mot de Majorien dans sa proclamation au sénat (*Novelles*, 7, p. 156, Mommsen) : *Imperatorem me factum vestræ electionis arbitrio et fortissimi exercitus ordinatione*.

⁴ *Jurant per Deum et Christum et Sanctum Spiritum et per majestatem imperatoris, quæ secundum Deum generi humano diligenda est et colenda* ; Végèce, II, 5, éd. Lang, 1885.

⁵ Il y avait bien dans le serment, *jurant nec mortem recusaturos pro Romana republica*, mais cela venait après *omnia se strenue facturos, quæ præceperit imperator* ; Végèce, II, 5.

Aucun prince n'a tenté de rappeler aux sénateurs, aux décurions, aux possesseurs de terres, aux médecins, aux avocats, aux professeurs, aux industriels, aux artisans, aux prêtres, à tous les hommes libres, que le service militaire est un devoir de la liberté, une obligation de citoyen. Remarquez que ces hommes, et les empereurs comme les autres, connaissaient l'histoire romaine, ils savaient que la grandeur de l'État avait été l'œuvre d'une armée d'hommes libres et de patriotes, et ils déploraient à leurs moments de franchise que la jeunesse romaine ignorât le Champ de Mars et le maniement des armes¹. Parfois, une voix éloquente se faisait entendre dans le palais même, auprès du prince, et menaçait l'Empire de la ruine, si tous les Romains ne s'offraient pour le défendre, le professeur quittant sa chaire, le clarissime sa villa, et l'artisan son atelier². Autant en emportait le vent du siècle. On applaudissait ces rudes paroles, mais nul ne voulait changer le cours des choses ; et les Augustes eux-mêmes allaient bientôt donner l'exemple, en s'enfermant dans leur palais, et en laissant les combats aux maîtres de la milice. Tous les empereurs, depuis Gallien jusqu'à Théodose, ont suivi la même politique lamentable : enfermer et pour ainsi dire enliser le citoyen romain, sénateur ou prolétaire, dans les besognes de la vie civile, et réserver les tâches de combats à des Barbares ou à des mercenaires. On s'était réjoui ouvertement, autour de Théodose, à cet afflux de Goths qui accouraient au service de l'Empire ; mais Valentinien avait peut-être éprouvé la même funeste joie en organisant en corps militaires des troupes d'Alamans³ et aussi Gratien en confiant sa garde à des Alains ou Constance en invitant les Germains de la forêt Noire, et sans aucun doute encore Julien et Constant ou Constantin et son père en ouvrant aux Francs les cadres de l'armée. Depuis Posture jusqu'à la chute définitive, la pensée secrète des princes et des Romains, et qui à leur insu dictait les lois des uns et les actes des autres, était qu'un homme de condition déroge en servant sous la tente. Nous connaissons dans tous les détails et dans tous ses membres la vie d'une grande famille de la Gaule au quatrième siècle, celle d'Ausone le rhéteur de Bordeaux, nous la suivons depuis le grand-père jusqu'au petit-fils ; ils ont été professeurs, sénateurs municipaux et sénateurs d'Empire, gouverneurs de provinces, ministres d'État, grands propriétaires : pas un n'a fait campagne, pas un non plus n'a ambitionné d'être tribun ou préfet de légion, duc ou comte de commandement militaire, et pas davantage maître supérieur de la milice⁴. C'est à peine si, de loin en loin, quelque jeune Romain de bonne famille, avide par hasard de courses et d'aventures, demandait à servir dans la garde impériale⁵ : mais c'était service d'officier d'ordonnance ou d'état-major, et il s'y trouvait

¹ Ἀστρατεῖαν τε δίδοναι πολλοῖς, dit Synésius (*De regno*, § 14, *Patr. Gr.*, LXVI, c. 1092), dont il faut lire tout le développement, très précis et très éloquent à la fois. Végèce, I, 7 : *Honestiores quique civilia sectantur officia. Paneg.*, XI, 20 : *Militiæ labor a nobilissimo quoque pro sordido et illiberali rejiciebatur*, sous Constance.

² Synésius, vers 397-8 ; cf. n. précédente. Voyez également Végèce, en particulier I, 28 : on place maintenant Végèce sous Valentinien III (Seeck, *Hermes*, XI, 1876, p. 61 et s.) je ne suis pas convaincu, et je crois à la génération antérieure, celle de Valentinien II et de Théodose.

³ Ammien, XXIX, 4, 7 ; Zosime, IV, 12, 2. Mais je ne suis pas sûr que Valentinien, qui eut le sens du devoir romain, n'ait pas eu le désir de renforcer les éléments nationaux de l'armée.

⁴ Voyez en particulier le tableau de l'édition Schenkl, p. XIV.

⁵ C'est le cas d'Ammien Marcellin : *ingenuus*, Ammien, XIX, 8, 6 ; *protector domesticus*, XV, 5, 22 ; XVI, 10, 21.

d'ailleurs au milieu de Barbares¹, comme le serait un Français dans la légion étrangère.

III. — LES ÉLÉMENTS GAULOIS DANS L'ARMÉE.

Ne croyons pas cependant que sous Théodose, il eût que des Barbares dans l'armée², qu'aucune place n'y fût faite à des hommes de naissance romaine. L'armée aux Barbares pouvait être un désir de plus en plus intense et de plus en plus réalisé ce n'était pas un principe absolu.

Le principe, au contraire, était que le Romain est soumis service militaire³, non pas, il est vrai, comme à un devoir de citoyen, mais comme à une charge envers l'État, à une contribution publique l'obligation militaire est une taxe pareille aux autres, et qui frappe les biens plutôt que les personnes⁴. Il faut à l'Empereur un certain nombre de soldats quand les Barbares ne les lui fournissent pas, il les ramasse dans les provinces, à la manière dont il lève les impôts⁵.

C'est pourquoi il s'adresse d'abord à ceux qui paient déjà le tribut foncier⁶ : tout propriétaire, en proportion de sa richesse en terres ou en esclaves⁷ doit

¹ Jullian, *De protectoribus*, 1883, p. 37 et s. ; Mommsen, *Ges. Schr.*, VIII, p. 438 et s. (écrit en 1884) ; Babut, art. cité.

² Pas davantage en Orient ; Zosime, IV, 30-31 ; cf. J. Maspero, p. 49-50, 130. — Pour tout ce qui suit, cf. Mommsen, *Das R. Milit.*, § 6, p. 246 et s.

³ Remarquez le passage du Panégyriste gaulois (VI, 2) où il recommande mariage et paternité, *qui fontem humani roboris semper Romanis exercitibus ministrarum* : il est vrai que nous sommes encore en 307. De là évidemment, les colères de plus tard contre les moines, qui n'étaient point des prêtres, à cause de leur refus de servir ; Zosime, V, 23, 8 ; Orose, VII, 33, 1 ; cf. *C. Théod.*, éd. Godefroy-Ritter, IV, p. 436 et s.

⁴ L'assimilation est bien indiquée en particulier par Valentinien dans sa loi de 375, *Code Théod.*, VII, 13, 7 : *Præbitio tironum in patrimoniorum viribus [po]rtius quam in personarum muneribus conlocetur*.

⁵ *Pro militari supplemento, quod provinciatis annuum* [l'impôt militaire est établi par province, et annuellement] *pendebatur, thesauris accederet auri cumulus magnus* ; Ammien Marcellin, XXXI, 4, 4. Dans le même sens, XIX, 11, 7. Cf. *Code Théod.*, VII, 13, 7.

⁶ Je n'arrive pas à savoir si les non-propriétaires, ceux qui étaient assujettis à la taxe d'affaires, étaient ou non exemptés de la *præbitio tironum*. La loi de 375 (*C. Th.*, VII, 13, 7) montre bien que les plébéiens y sont soumis, mais elle ajoute aussitôt *ex agro ac domo propria*, ce qui indique bien à la base un bien-fonds ou un feu. Mais j'ai peine à croire que tout contribuable ne fût pas obligé par la loi militaire : *omnis professio vexabatur*, dit à ce sujet Ammien (XXI, 6, 6).

⁷ Dans quelles proportions, je ne saurais le dire : cela a pu varier suivant les circonstances et les provinces, *ex opportunis regionibus* ; *Code Théod.*, VII, 13, 9 ; Ammien, XXI, 6, 6. Nous, savons seulement que la valeur de la recrue a varié de 25 sous d'or (*Code Th.*, VII, 13, 13) à 80 (si le texte est exact : Socrate, IV, 34, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 556 ; cf. Godefroy, II, p. 382). Ajoutez une moyenne de 6 sous pour l'entretien (*Code Théod.*, VII, 13, 7). — Je ne peux dire exactement dans quelle mesure on déduisait du montant de la *capitatio* foncière les *tirocinia indicta* ; mais il paraît certain que la fourniture d'un conscrit [laboureur] entraînait l'exemption du *capta*, c'est-à-dire de l'unité imposable qu'il représentait [la part de terre qu'il labourait ? ou la taxe personnelle ?] (*C. Th.*, VII, 13, 6). Remarquez que la valeur minima du conscrit, 25 sous d'or (voir plus haut), correspond à une des valeurs supérieures au *caput*. Enfin, la suppression de la fourniture des conscrits lors de l'afflux des mercenaires barbares eut pour conséquence un accroissement d'impôts.

présenter aux agents du prince une quantité déterminée de recrues, esclaves¹, affranchis ou colons libres : ce sont des hommes de son domaine qu'il paie à l'État² en plus, ou en place des sous d'or de la capitation. Quant à ceux qui n'étaient pas assez imposés pour livrer chacun une tête d'homme, on les groupe à plusieurs pour s'en acquitter³.

Les prolétaires étalent donc, en droit ou en fait, à l'abri de ces fournitures humaines. Mais en cas de besoin, l'État savait s'y prendre avec eux. Une presse énergique ou une réclame savante opérait les razzias nécessaires dans les villes et surtout dans les campagnes : vagabonds, journaliers et paysans n'échappaient pas aux ramasseurs d'hommes⁴. — Je dis et il faut noter avec soin qu'on cherchait surtout les gens des campagnes⁵ : car on savait que cette espèce d'hommes faisait les meilleurs soldats⁶. Dans la mesure où elle n'est pas une armée de Barbares, la milice du Bas Empire est une armée de paysans⁷.

Ajoutez à ces recrues d'office les fils de vétérans, à demi contraints de suivre la carrière paternelle⁸, et aussi pas mal d'aventuriers, soldats volontaires auxquels le métier des armes offrait toujours l'attrait de la solde et du butin⁹. Et l'on arrivera, pour l'ensemble des Gaulois au service sous Théodose, à deux ou trois dizaines de milliers d'hommes, de quoi faire quelques bonnes unités¹⁰.

¹ En principe, comme depuis l'origine de Rome, on n'enrôle point d'esclaves : la tradition est visiblement conservée, que le métier militaire ne peut être œuvre servile. Mais, comme toujours, il y a des exceptions, atténuées en ce sens qu'on affranchissait les esclaves enrôlés ; *C. Th.*, VII, 13, lois 8, 11 et 16, et le commentaire de Godefroy. Il y eut appel aux esclaves en 406, après l'affaire de Radagaise ; *C. Th.*, VII, 13, 16 (17 avril 406, *ad provinciales*).

² Voyez le *De tironibus*, *Code Théod.*, VII, 13, et la préface de Godefroy au titre *De re militari*, II, p. 253-4.

³ Voyez la loi de Valentinien en 375, VII, 13, 7.

⁴ *C. Th.*, VII, 13, lois 16 et 17 ; VII, 18, lois 10 et 17. Les recruteurs travaillaient d'ailleurs pour le compte des propriétaires taxés aussi bien que pour celui de l'État. Il y avait d'incroyables abus, enlèvements, etc. ; VII, 13, lois 8 et 11.

⁵ Zosime (IV, 12, 2), dit qu'un des mérites de Valentinien est d'avoir fait appel non seulement à des Barbares. mais aussi *ἐκ τῶν ἐν τοῖς ὑπὸ Ῥωμαίου ἐθνεσι γεωργῶν*. Et cet état de choses explique en partie pourquoi, quelques années plus tard, on se réjouit tellement à l'arrivée des auxiliaires goths.

⁶ Voyez la discussion de Végèce (I, 3), *utrum de agris an de urbibus utilior tiro sit*, et sa conclusion, *ex agris ergo supplendum robur præcipue videtur exercitus*.

⁷ Voyez là-dessus, en attendant son travail d'ensemble, les remarques de Rostoviseff, *Le Musée Belge*, XXVII, 1923 ; p. 233-242.

⁸ *Code Th.*, VII, 22, *De filiis militarium*.

⁹ *C. Th.*, VII, 13, 16 et 17 : on faisait même encore appel à l'*amor patriæ* pour les *ingenui*, et on allait jusqu'à promettre la liberté aux esclaves (en 406). Il est à remarquer qu'on voulut d'abord enrôler les esclaves des soldats ou des officiers, et en particulier de ceux des milices barbares, *fœderatorum et deditiorum*, car ces esclaves, disait la loi (VII, 13, 16), ont l'habitude *una cum dominis bella tractare*. On remarquera l'importance de ce renseignement pour comprendre l'allure des armées aux siècles suivants.

¹⁰ Je ne peux donner ce chiffre qu'à titre d'hypothèse.— Je n'aperçois pas que les recrues gauloises pussent être versées de préférence dans les légions plutôt que dans les *auxilia* ou autres corps : un Bordelais paraît avoir servi dans le *numerus Mattiacorum seniorum*, troupe auxiliaire à nom germanique (*Rev. des Ét. anc.*, 1910, p. 68 ; Dessau, 9215) ; un Séquane [de la province ?] a servi dans le *numerus Ursariensium*, qui paraît bien une légion (*Corpus*, XIII, 3492) ; un Amiénois, signifier dans le *numerus Divitensium*, meurt à Sardique en garnison (*Corp.*, III, 7415) ; etc.

Il n'est point sûr que la chose fût pareille dans le reste de l'Empire. En Orient, surtout depuis l'afflux des Goths, des Alains, l'élément indigène est insignifiant dans l'armée romaine, et souvent de valeur fort médiocre¹. Mais nous sommes en Gaule² : et ici, comme l'ont dit tous les contemporains, les traditions militaires ne se sont jamais perdues. Les hommes y sont soldats à tout âge ; jeunes et vieux y apportent la même joie à combattre leur ardeur et leur endurance faisaient l'étonnement des Grecs³ ; et ceux-ci, admiraient qu'un Gaulois ne se refusât jamais à servir, et qu'il ignorât la pratique italienne de s'amputer le pouce pour échapper aux agents du recrutement⁴.

¹ S'il en avait été autrement, on n'eût pas fait constamment appel aux troupes de Gaule ; on méprise en Gaule le soldat grec (*Paneg.*, IX, 6). — Je ne parle pas des Illyriens, toujours soldats de premier ordre.

² Voyez l'importance des *tirones*, de la *juventus* levée en Gaule par Julien ; Ammien, XX, 8, 15, où l'on parle de *consumpta pœne juventus*. De même, sous Valentinien : Zosime, IV, 12, 2 ; sous Magnence : Julien, *Orationes*, 1, p. 34 d, Sp. Il est évident qu'en cas de danger pour la Gaule, c'était à elle qu'on demandait les recrues extraordinaires, ce qui d'ailleurs n'était pas de justice absolue, l'Espagne, par exemple, bénéficiant pour une très large palet de la force de l'armée gauloise.

³ Ammien Marcellin est d'origine grecque ; XXXI, 16, 9.

⁴ *Ad militandum omnis ætas aptissima*, etc., *nec eorum aliquando quisquam ut in Italia munus Martium pertimescens pollicem sibi præcidit* ; Ammien, XV, 12, 3. De même, l'*Expositio*, § 58, p. 122, Riese : *Omnis regio viros habet fortes et nobiles in bello itaque plurimum exercitum et fortia Gallorum esse dicuntur. Viris semper fortibus Gallia abundavit*, dit Jérôme.

Les légions¹ ou les troupes² formées avec ces hommes³ étaient célèbres ans le

1 Je suppose que la légion, continue à être formée en principe des recrues d'origine romaine. Les deux légions qui firent merveille au siège d'Amida en 359, ne sont jamais appelées que légions de Gaulois (Ammien, XIX, 6, § 3, 4, 7 et 9) : elles avaient été levées par Magnence et Décence, d'où leurs noms de *Magnentiaci* et *Decentiaci*, et on les avait, après la défaite de Magnence, expédiées en Orient, *ut fallaces et turbidos* (Ammien, XVIII, 9, 3). Je n'arrive pas à en trouver trace dans la *Notitia* : car les corps d'armée ont sans doute subi plus de modifications au IV^e siècle que dans les trois premiers siècles de l'Empire.

2 Car beaucoup de recrues indigènes servaient dans les troupes auxiliaires ; Végèce, II, 3.

3 On peut supposer, comme formés à l'origine ou à un moment donné de recrues gauloises, les corps appelés *Gallicani*. Il y a à ce nom dans la *Notitia* d'Occident : 1° la légion de campagne (*comitatensis*) des *Lanciarum Honorianorum Gallicanorum*, en garnison en Gaule, et qui doit être de création théodosienne (5, 239 ; 7, 1) ; 2° une autre légion de même nature, de même date et également en Gaule, les *Honorianorum Felices Gallicanorum* (5, 247 ; 7, 80) : l'une et l'autre peut-être simples dédoublements du même corps et sans doute constituées après la défaite d'Arbogast ; 3° la légion de garnison dite *Prima Flavia Gallicana Constantia*, qui a dû être créée par le premier Constance ou Constantin et peut-être pour la défense de l'Armorique, où elle se trouve en 400 et à Coutances même (*Constantia* ; *Not.*, 37, 20 ; 7, 90 ; 5, 14 et 264) ; peut-être parce qu'elle portait, comme la ville, le nom du célèbre empereur, n'a-t-elle jamais quitté ce lieu de garnison ; 4° le corps des auxiliaires palatins *Nervii Gallicani*, demeurés en Gaule (7, 75 ; 5, 211) ; 5°-8° les juniores des quatre corps auxiliaires palatins des *Jovii, Mattiaci, Atecotti et Felices* [?] (7, 76-78 ; 5, 212, 209, 217, 218), les trois premiers également en Gaule, et tous peut-être comme effectif, sinon comme vocable, de levée théodosienne (un Bordelais a servi dans les *Mattiaci* ?) ; 9° et 10° en Illyrie, je trouve le corps palatin des *Mattiarum Honorianorum Gallicanorum* (7, 52 ; 5, 220), expédié là sans doute aussitôt après sa formation en Gaule à la fin du IV^e siècle ; et, peut-être correspondant aux Nerviens de tout à l'heure, celui des *Sagittarum Tungri* (5, 174 ; 7, 41) ; 11°-17° en Orient, l'épithète *Gallicani* est donnée à deux légions de campagne, *Divitenses* et *Solenses* (*Or.*, 8, 43 et 50 en Thrace). ; où il faut voir comme origine de garnison la ville de *Divitia* ou Deutz en face de Cologne et une autre ville inconnue (Soulosse, *Solicia* ?? *Aqua Sutis* en Bretagne ??) ; au corps en son entier seniores et juniores) des auxiliaires palatins des *Sagittarum Gallicanorum* (*Or.*, 5, 54-55) ; à l'escadron de campagne des *Armigeri* (5, 35 ; les *seniores* seulement, et il est possible qu'une partie de la troupe ait été laissée en Gaule, *Occ.*, 7, 173) ; on peut ajouter les trois escadrons de campagne, encore que dépourvus de l'épithète gallicane, des *Catafractarum Bitarigensium, Catafractarum Ambianensium et Catafractarum Albigensium* (*Or.*, 5, 34 ; 6, 36 ; 8, 29), formés surtout à l'origine dans les trois centres manufacturiers de Bourges, d'Amiens et d'Albi, et expédiés ensuite en Orient ; ce sont peut-être ceux que Julien rassembla à Autun lors de sa campagne de 356, avec d'autres d'origine autunoise car on peut supposer dès ce temps-là à Autun une garnison de *catafractarii* et de *balistarii* en rapport avec la fabrique de cuirasses et de balistes que nous y trouverons dans la *Notitia* (*Occ.*, 9, 33) ; 18° en Espagne enfin, les *Salii Gallicani* (*Occ.*, 5, 210 ; 7, 129) sont les *juniores* du corps, les *seniores* restant en Gaule (*Occ.*, 7, 67). — Les *equites Primi Gallicani* de l'armée de campagne de Gaule (*Occ.*, 6, 55 ; 7, 176) doivent être une ancienne *ala* (ou *cohors* ?) *Prima Gallorum*. — J'incline donc à penser que cette épithète de Gallicanus, qui ne se retrouve pas en épigraphie, est un vocable de circonstance, et qu'elle indique l'origine de recrutement ou de garnison de ces troupes, déplacées peu avant la date de la *Notitia* et sans doute surtout après la défaite d'Arbogast. — Sauf pour les troupes demeurées en Gaule ou celles qui y sont revenues, il est très probable que l'origine ethnique indiquée par le nom a cessé de bonne heure d'être exacte, les vides étant le plus souvent comblés sur place. — En revanche, certains corps, qui n'ont jamais quitté la Gaule, ont dû être composés surtout de Gaulois : telle, la XXX^e légion, toujours en Germanie Inférieure (*Occ.*, 7, 108), et depuis Trajan.

monde entier. Un poète dira qu'elles n'étaient jamais vaincues que par le hasard¹. Quand les empereurs partaient pour les guerres lointaines contre les Perses ou les Goths, ils voulaient à tout prix avoir des Gaulois avec eux². Ce n'est pas qu'ils en fussent toujours satisfaits, du moins en dehors du champ de bataille car ces hommes avaient fort mauvaise tête. Un Parisien, qui servait dans la cavalerie du côté du Tigre, préféra désertier plutôt que d'accepter une punition³. Quand il s'agissait de s'enfermer dans une forteresse et d'y subir un siège, ils criaient comme des enragés, menaçaient de tuer leurs chefs et commençaient par briser les portes⁴. Mais aussi, quels beaux coups d'épée si on les laissait sortir ! Dans Amida assiégée par le roi des Perses, deux légions de Gaulois s'échappèrent de la ville, coururent au camp ennemi, massacrèrent tout sur leur passage, faillirent pénétrer jusqu'au quartier général, puis, ramassées en phalange, marquant le pas comme au Champ de Mars⁵, elles rentrèrent dans la forteresse à travers les nuées d'ennemis qui harcelaient leur troupe. Et ce fait d'armes parut si extraordinaire aux peuples de l'Orient, que l'empereur Constance fit élever à Édesse des statues pour appeler les noms et les attitudes des chefs de ces braves⁶. En pleine Mésopotamie et sous le règne, de Rome, des soldats de Gaule avaient, disait-on, renouvelé les exploits des guerriers d'Homère⁷.

IV. — LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS BARBARES.

La majeure partie de l'armée régionale des Gaules est formée d'auxiliaires⁸ barbares. Mais sous ces mots d'auxiliaires et de Barbares on confond des êtres de condition et d'origine très diverses, allant insensiblement depuis le serf ou le sujet de l'Empire, soldat d'office, et pour ainsi dire attaché à la tente comme un esclave à la glèbe⁹, jusqu'au Germain libre ou même noble, venu des terres lointaines pour louer ou prêter aux empereurs le service de ses bras.

La condition la plus dépendante¹⁰ était celle de ces Francs ou et autres Germains¹ que Maximien ou ses successeurs avaient installés sur les terres de

¹ C'est le vers célèbre de Claudien Gallus *casu non robore vinci* (*De bello Gild.*, 431). De même, Julien, *Orat.*, I, p. 36 b, Sp.

² Y compris des auxiliaires d'origine germanique servant en Gaule. Ammien, XX, 4, 7 (*pugnaces numeros*) ; XXIII, 5, 25 (*numeri Gallicani*). Sous Valentinien, en Illyrie, *Gallicani militis robur* (Ammien, XXIX, 6, 16).

³ *Apud Parisios natus in Galliis et equestri militans turma*, etc. ; Ammien, XVIII, 6, 16 en 359, et c'est peut-être un des cavaliers envoyés à Constance par Julien.

⁴ Au siège d'Amide en 359 : *gladiis portas cædebant*, etc. ; Ammien, XIX, 6, 3-4 (témoin oculaire).

⁵ *Velut repedantes sub modulis* ; Ammien, XIX, 6, 9.

⁶ *Horum campiductoribus... armatas statuas* ; XIX, 6, 12. Il est probable qu'on utilisa d'anciennes statues.

⁷ Voyez tout le récit chez Ammien, XIX, 6.

⁸ J'emploie ce mot dans un sens général : il y a bien des Gallo-Romains parmi les corps dits *auxilia*, peut-être des Germains dans les légions, et bien des troupes formées par les Barbares (par exemple celles de Lètes) ou accessibles à leurs engagés (par exemple les *scholæ* du palais) ne peuvent être traitées en *auxilia*.

⁹ Ceux qui suivent immédiatement.

¹⁰ Je laisse de côté les Germains faits prisonniers et enrôlés d'office dans l'armée, sans doute disséminés dans les corps, par exemple les Francs par Julien en 358, lesquels τοῖς αὐτοῦ λοχοῖς ἀνέμιξε (Libanius, *Orat.*, XVIII, § 70, p. 267, F.).

Gaule² : ce n'étaient que des prisonniers, qui, en échange de la vie et d'une certaine liberté, avaient été, eux et leurs descendants, astreints à une double obligation, travailler un champ comme colons d'un propriétaire³, et servir à l'armée comme, soldats de l'empereur⁴. Mais une fois pris pour le service, ils étaient versés individuellement dans les corps de troupes⁵ à titre de sujets et presque des Romains, et, même en fonction de guerriers, plus rien ne rappelait leur origine germanique⁶.

De condition supérieure étaient ceux qu'on appelait Lètes⁷, qui, eux, étaient enrôlés à titre de Barbares ou d'étrangers, et groupés sous leurs noms nationaux, Francs, Suèves, Alamans ou Bataves. On désignait par ce mot de Lètes des hommes que les bandes d'outre-Rhin avaient jadis réduits en captivité et que les généraux romains avaient délivrés dans leurs campagnes victorieuses⁸. — De ces captifs libérés, quelques-uns étaient des vagabonds, des paysans, non pas de Germanie, mais de Gaule, emmenés comme butin par les Barbares aux journées de leurs grands pillages, ramassés de misérables à demi assauvagés par leur captivité en terre ennemie⁹ : L'Empire crut bien faire en ne

¹ On nomme des Francs, des Chamaves, qui sont des Francs, et des Frisons, *Paneg.*, VII, 6 ; V, 9. — On ne trouvera aucune trace de ce genre de soldats barbares dans les listes militaires de la Notitia, pour la raison que leur situation est individuelle, en tant que colons d'un domaine d'abord, et ensuite, comme colons mais à titre de leur origine barbare, en tant que conscrits d'office. Chez eux, l'élément essentiel ou primitif est le service agricole ; chez les Lètes, c'est le service militaire encore que les uns et les autres soient également des soldats laboureurs, principe du reste que les empereurs ont voulu appliquer à tous les Barbares admis dans l'Empire, même les Goths, *castris militem terris cultorem* (*Paneg.*, XII, 22).

² Pour ceux-ci, t. VII, ch. II, § 5.

³ Y compris l'empereur ou une cité. Et peut-être ceux-ci, les *tributarii*, ont-ils surtout été dévolus à des terres de particuliers, les Lètes et Sarmates, surtout groupés sur terres fiscales.

⁴ Non pas fournis comme *tirones* par le propriétaire, mais levés d'office en vertu de la concession originelle : *si ad dilectum vocetur, accurrit* (*Paneg.*, V, 9). — Il est d'ailleurs possible que les descendants de ces colons aient été fournis comme *tirones* par leurs propriétaires à titre de redevance militaire.

⁵ Peut-être indistinctement dans les légions ou les *auxilia* ; cf. n. suivante.

⁶ *Servire se militiae nomine gratulatur* (*Paneg.*, V, 9), ce qui semble bien l'assimiler aux *tirones* gallo-romains.

⁷ Le mot paraît d'origine germanique, et signifier quelque chose, au point de vue militaire, comme *serf de la glèbe* au point de vue social.

⁸ Ceci n'est qu'une hypothèse, mais c'est la seule qui, d'une part, explique pourquoi il y a des Lètes d'obéissance romaine, Bataves ou autres, et qui, d'autre part, permette d'interpréter les textes détaillés qui les concernent : *Nerviorum et Trevirorum arva jacentia Lætus POSTLIMINIO* [le mot désigne précisément le retour après captivité] *RESTITUTUS, et receptus in leges* [désigne une autre catégorie, sans doute la même que les *dediticiis* du texte suivant] *Francus excoluit* (*Paneg.*, V, 21) ; Julien offre à Constance *adulescentes Lætos quosdam, eis Rhenum editam barbarorum progeniem, vel* [et ce qui suit désigne une autre variété de Barbares, celle des domiciliés à titre spontané] *certe ex dediticiis qui ad nostra desciscunt* (Ammien, XX, 8, 13) ; nous retrouvons les *Læti* dans l'armée de Julien (Ammien, XXI, 13, 16) ; Zosime (II, 54, 1) appelle *Λετούς ἔθνος Γαλατικόν* (à propos de l'origine de Magnence), parce qu'ils étaient installés en Gaule ; les *Læti barbari* qui menacèrent Lyon en 357 étaient domiciliés quelque part en Gaule.

⁹ Qu'il y ait des sujets originels de Rome parmi les Lètes, cela me paraît résulter : 1° de l'expression *postliminium* employée à leur propos (n. précédente) ; 2° de la mention en particulier (42, 37 et 39) de *Læti Lingonenses per diversa dispersi Belgicæ Primæ* [ce

leur rendant qu'une liberté précaire, et, en vertu d'un titre de vainqueur plutôt que de libérateur, il les garda à son service, et, de père en fils, il en fit des laboureurs et des soldats aux ordres de l'État¹. — Les autres étaient de vrais Barbares, vaincus et mis aux fers par leurs voisins, Francs par les Alamans², Alamans par les Francs³ ou Suèves par les Burgondes⁴ ; et de tous ceux-là après une victoire au delà du Rhin, Rome rencontrait et ramassait parfois des troupes énormes, de quoi faire de véritables tribus. Mais elle ne consentit point toujours à les laisser rentrer chez eux, et peut-être n'y tenaient-ils pas outre mesure. Ils ne furent le plus souvent délivrés que pour passer sur la terre gauloise ; et là parqués en villages⁵ surveillés par un préfet impérial¹, ils

sont des Lingons emmenés jadis par les Alamans, peut-être sous Valentinien], de *Læti Nervii*, ceux-ci installés dans leur *civitas*, à Famars (*Fanomartis*) ; dans la même catégorie, les *Læti Batavi* dits *Contraginnenses* (Condren, au nord de Noyon, sans doute leur premier cantonnement), à Noyon ou *Noviomagus*, ceux dits *Nemetacenses* ou installés à Arras, et ceux domiciliés à Bayeux ou à Coutances (42, 41, 40 et 34) ; dans la même catégorie encore, ceux des Suèves et autres qui ont pu venir des terres romaines des Champs Décumates. Je reconnais du reste qu'on peut donner une autre interprétation de ces dénominations, et songer par exemple à des Lètes alamans ou autres qui, à la suite d'un séjour prolongé dans la cité de Langres, auraient pris le surnom de *Lingonenses*, et qu'on aurait ensuite transférés ailleurs en Première Belgique.

¹ Ceci, en ce qui concerne l'origine, est hypothétique d'après le texte du *Panegyrique* (V, 21). Mais les faits d'organisation sont certains.

² Ou par d'autres Francs. Je ne trouve que les *Læti Franci* de Rennes (42, 36) : mais la liste de la *Notitia* paraît incomplète.

³ La *Notitia* n'indique aucun groupe de Lètes Alamans (je sépare les deux mots dans *C. Th.*, VII, 20, 12) ; mais il paraît y en avoir eu sous Constant et Constance, et on a dû s'en débarrasser à la suite de leur attitude de révoltés.

⁴ Ou les Alamans ; ces Suèves d'ailleurs peuvent avoir été en grande partie des sujets de Rome établis dans les Champs Décumates. Je trouve les *Gentiles Suevi* [sans le mot *Læti*] à Bayeux ou Coutances (42, 34), les *Læti Gentiles Suevi* au Mans et à Clermont (42, 35, et 44), les *Læti Gentiles* [sans *Suevi*] à Reims et Senlis (42, 42). — L'expression de *Gentiles*, qui ne s'applique qu'aux Suèves (avec ou sans *Læti*) et aux Sarmates et Taïfales, semble, je crois, indiquer que ces Barbares sont venus dans l'Empire moins en prisonniers libérés et ramenés qu'en fugitifs ramassés ou accueillis, et j'incline de plus en plus à croire que ce sont les deditices d'Ammien. Cf. *Code Théod.*, XIII, 11, 10, loi de 399 : *Ex multis gentibus sequentes Romanum felicitatem se ad nostrum imperium confulerunt quibus terra Læticiæ administrandæ sunt* ; et voyez l'expression d'Ausone, *deditio gentilium* (*Grat. actio*, 2, 8), et l'inscription de 232 (*Corpus*, XIII, 6592), qui associe les *Brittones, Gentiles et dediticii*. — A ces Suèves, je n'hésite pas à rattacher les *Læti Teutoniciani* de Chartres (42, 33), descendants sans doute des *Toutoni* du *limes* (*Corp. inscr.*, XIII, 6610), et peut-être les énigmatiques *Læti Acti* d'Ivoy-Carignan (*Epuso*, position importante sur la route de Reims à Trèves ; 42, 38) et *Læti Lagenses* près de Tongres (42, 43).

⁵ En réalité, les uns sont établis dans des campements ou des hameaux au voisinage immédiat d'un chef-lieu de *civitas*, les autres, attachés à des bourgades de *pagi*, d'autres, dispersés dans des villages ou des écarts. — La répartition des terres entre les familles paraît être faite par les autorités impériales (loi du *C. Th.*, XIII, 11, 10, sur les *terra Læticiæ administrandæ*, ce qui semble bien, indiquer qu'il s'agit de domaines fiscaux). — Il est probable que, dans bien des cas, ils avaient la mission militaire de protéger les grandes routes à des points importants (de même que les *Gentiles* ; n. précédente) : les Lètes de Condren et de Noyon gardaient les passages de l'Oise par la route de Soissons à Saint-Quentin et Cambrai et par la grande route postale de Bretagne, entre Soissons, Noyon et Amiens ; et voyez les Lètes d'Ivoy. — Il est possible que les *castella* du IV^e siècle qu'on trouve en Gaule aient parfois servi de résidence ou de villa au préfet et par suite de lieu de ralliement aux Lètes ou autres colons, par exemple

attendaient, en labourant la terre, l'heure où on ferait appel à leurs services de soldats².

Je ne vois pas de différence essentielle³ entre ces Lètes d'origine prisonnière et les Sarmates⁴ et Taïfales⁵ qui en si grand nombre, sous Dioclétien, Constantin, Constance ou Valentinien même, s'étaient réfugiés dans l'Empire⁶, et qu'on avait dispersés, mais en troupes assez fortes, un peu partout sur les terroirs d'Orient ou d'Occident⁷. Ces troupes, en temps de paix, formaient de paisibles villages d'agriculteurs⁸. Mais elles étaient toujours sous le coup d'un ordre de mobilisation⁹, leurs hameaux ressemblaient singulièrement à des campements militaires¹⁰, et ils ressortissaient un préfet de la milice, et non pas à un juge municipal.

le *castellum* de Famars et même celui de Jublains : ce serait l'équivalent, sous le Bas Empire, du soi-disant *palais du légat* légionnaire dans les villes militaires du haut Empire (cf. à Xanten, Mylius, *Bonner Jahrbücher*, CXXVI, 1921, p. 22).

¹ Chacun des groupes que nous avons énumérés a son *præfectus*, dont nous ne pouvons dire s'il était pris parmi les Barbares sur place ou envoyé par l'empereur en tout cas, le titre indique que c'était l'État romain qui le choisissait. Il y a, dans la *Notitia (Occ., 42)*, 12 préfets de ce genre, dont, par exception, un seul préposé à 2 groupes (ceux de Bayeux et Coutances). Cf. *præpositus Lætis* ; *Code Théod.*, VII, 20, 10.

² Leur inscription dans la *Notitia*, comme prévôtés, *præposituræ*, à la disposition immédiate du maître de l'infanterie de l'Occident (42, 33 et s.), indique bien pouvaient être requis à tout instant ; ce que confirme la loi de 400, *C. Théod.*, II, 20, 12.

³ Ceux-ci, comme les Lètes, sont incorporés sous la même rubrique par la *Notitia* (n. précédente), et l'expression de Centiles les rapproche les uns des autres : ce sont, je crois, les *deditices* d'Ammien. Et il a pu y avoir dans ce cas des Barbares, Francs ou Alamans, autres que les Sarmates ; cf. *C. Théod.*, VII, 20, 12 : *Lætus, Alamannus, Sarmata*.

⁴ Eutrope, IX, 25 (sous Dioclétien ; *ingentes captivorum copias in Romanis finibus locaverunt*) ; Anonyme de Valois, § 32. (sous Constantin) ; sans doute aussi sous Valentinien (Ammien, XXXI, 4, 13).

⁵ Ammien Marcellin, XXXI, 9, 4 (sous Gratien en 377). On peut sans aucun doute accepter dès lors des groupes de Saxons officiellement installés dans le Boulonnais et la Flandre maritime (cf. *litus Saxonicum* à Mardyck [?], *Marci, Notitia, Occ.*, 38, 7 ; *advena barbari* Paulin de Nole, *Epist.*, 18, § 4, P. L., LXI, e. 239), et même dans le pays de Bayeux (*Grannona in litore Saxonico* ; *Not., Occ.*, 37, 14) : ce sont surtout, semble-t-il, des villages de marins et de pêcheurs, peut-être avec service sur la flotte d'État. Leur installation peut dater de Valentinien, au temps des guerres du comte Théodose en Bretagne (*Paneg.*, XII, 5).

⁶ Ou livrés aux généraux romains.

⁷ Voyez *Notitia, Occ.*, 42.

⁸ Devenus les Sermiers, Sermaize, Salmaise, Saumaise, Charmasse, etc., si fréquents de nos jours (Longnon, *Noms de lieu*, p. 132 et s.) ; autres, près de Trèves ; le bourg de Tiffauges en Vendée, probablement le centre de l'établissement des Taïfales de Vendée, et qui a donné son nom au pays (*pagus Taifalicus*). Sur les noms de lieux venus des Saxons, Longnon, *ibid.*, p. 134 et s. — Je ne pense pas qu'il y ait à parler ici des Chamaves.

⁹ Leur condition est nettement indiquée par l'offre des *Limigantes* (qui sont des espèces de Sarmates) à Constance : *Onera tributariorum et nomen* [la capitation plébéienne ?]... *suscipere terras discretas* [ce sont bien les nombreux groupes ici mentionnés]... *proletarios... tirocinia* (Ammien, XIX, 11, 6-7).

¹⁰ L'organisation de cette espèce de Barbares n'est pas absolument la même que celle des Lètes et assimilés, ceux-ci le plus souvent groupés auprès d'une ville ou d'une bourgade : les Sarmates paraissent plus dispersés, en colonies bordant-les grandes

Il faut rapprocher encore de ces Lètes et de ces Sarmates quelques tribus ou portions de tribus germaniques réfugiées en Gaule et librement accueillies par l'empereur, à la seule condition d'y vivre en sujets dociles et de donner de bons soldats : les Bataves, jadis provinciaux de l'Empire, et maintenant chassés de leur île et traités en fugitifs¹ ; les Hérules, venus un beau jour de la Baltique lointaine² ; les mystérieux Pétulants, sortis sans doute des îles de Hollande³ ; et les Celtes, immigrés eux aussi de ces basses terres, et qui sont peut-être les derniers enfants issus du berceau originel de ce nom célèbre⁴. Et si en temps de paix ces quatre peuplades vivaient obscurément quelque part dans la Gaule, vite

routes, et groupés, comme le seraient des postes de maréchaussée, sous les ordres d'un *præfectus* à très vaste ressort. La *Notitia* (*Occ.*, 42, 65-70 ; incomplète) indique 6 de ces ressorts : 1° le préfet des *Sarmatæ et Taifali Gentiles* en Poitou (*Pictavis* doit désigner ici le territoire), sans doute sur la route de Nantes à Poitiers ; 2° *Sarmatæ Gentile, a Chora Parisios usque*, route militaire de la Cure à Paris ; 3° les mêmes, *inter Remos et Ambianos*, sans doute sur la double route de Bretagne entre Reims et Amiens, l'une par Soissons et Noyon, l'autre par Laon et Saint-Quentin ; 4° les mêmes, *per fractura Rodanensem et [Vel]launorum*, routes, des Cévennes, par Roanne et le Velay ; 5° les mêmes, *Lingonas* (sur les routes du carrefour de Langres ?) ; 6° un préfet des mêmes, dans une région indéterminée (*Au...* [Auxerre ? Orléans ?]). Je ne doute pas que ce ne soit de ces colonies et prévôtés que sont sortis les corps spéciaux de Sarmates (*cuneus Sarmatarum* ; *Occ.*, 40, 54) et de Taïfales (*Equites Taifali* ; *Occ.*, 6, 16 et 59 ; 7, 203), d'ailleurs en garnison hors de Gaule. Les Sarmates de Sohren sont sur la grande route militaire de Mayence à Trèves. — Il a pu y avoir, à côté de ces établissements militaires, des colonies de Sarmates purement agricoles.

1 Ceci, d'après la nature des corps militaires à ce nom de Bataves, et dans la mesure où ce nom continue à correspondre à un recrutement ethnique. — On rencontre dans la *Notitia* trois espèces de corps de Bataves : 1° les cohortes *Batavorum*, dites *Prima* (en Bretagne ; *Occ.*, 40, 39) et *Nona* (en Rétie ; 35, 24 : il faut très certainement corriger la Nove des manuscrits) : celles-là sont les épaves des cohortes du Haut Empire, et n'avaient sans doute de batave que le nom ; 2° les Lètes Bataves ; 3° les deux corps d'infanterie d'*auxilia palatina* des *Batavi juniores* (en Gaule ; *Occ.*, 7, 72 ; 5, 58 et 186) et des *Batavi seniores* (en Italie près de l'empereur ; 7, 14) et trois escadrons (*vexillationes*), également palatins, un de *juniores* et un de *seniores* en Gaule (*Occ.*, 7, 169 et 167 ; 6, 47 et 51), et un auprès du prince en Orient (*Or.*, 6, 30) : je ne pense ici, dans le texte, qu'aux cinq corps de cette dernière espèce. — Ces cinq dernières troupes sont, en 400, le démembrement du fameux corps batave, *formidabilis manus*, que nous trouvons autour de Julien (Ammien, XVI, 12, 45 ; XX, 1, 3 ; 4, 2) et de Valentinien (XXVII, I, 6 ; 8, 7) en Gaule, et ensuite envoyé contre les Goths (XXXI, 13, 9). Il est d'ordinaire associé à celui des Hérules (n. suiv.).

2 La *Notitia* connaît seulement les *Heruli seniores, auxilia palatina* de fantassins en Italie (*Occ.*, 5, 162 ; 7, 13) : l'absence de juniores et de cavaliers semble indiquer qu'on était en train de supprimer ce corps, qui a été une des forces de l'armée de Gaule. — Nous le trouvons en Gaule sous Julien (Ammien, XX, 1, 3 ; 4, 2) et sous Valentinien (Ammien, XXVII, 1, 6).

3 En 400, les *Petulantes* apparaissent comme *auxilia palatina*, les *seniores* en Italie (*Occ.*, 5, 160 ; 7, 13), les *juniores* dans l'Illyrie d'Orient (*Or.*, 9, 26). Pas de cavalerie. — En Gaule sous Julien (Ammien, XX, 4, 2), l'accompagnent en Orient (XXI, 3, 2 ; XXII, 12, 6), puis reviennent en Gaule, où on les retrouve sous Gratien (XXXI, 10, 4). Associés d'ordinaire aux *Celtæ* (note suivante).

4 En 400, toujours comme *auxilia palatina*, les *Celtæ* ont leurs *seniores* en Italie (7, 12 ; 5, 101) et leurs juniores en Afrique (5, 205 ; 7, 141). Pas de cavalerie. — En Gaule sous Julien (Ammien, XX, 4, 2), en Orient avec lui (XXI, 3, 2 ; XXII, 12, 6), de nouveau en Gaule, où on les voit sous Gratien (XXXI, 10, 4). Leur rapprochement avec les Pétulants (voir n. précédente) est constant.

étouffées ou absorbées par les populations voisines¹, elles n'en dotèrent pas moins l'armée romaine de quatre corps d'armée à leurs noms², qui furent peut-être avant les triomphes des Francs, les plus célèbres de l'Occident³.

L'établissement des Francs Saliens, en Batavie et Toxandrie, était quelque chose de plus complet, de plus durable, et surtout de moins servile. Ils y étaient chez

¹ À ma connaissance, ces noms n'ont laissé aucune trace en toponymie.

² Tous quatre, on l'a vu, servant comme *auxilia*, c'est-à-dire *velites* ou fantassins armés à la légère (cf. Végèce, II, 2, et Ammien, XVI, 11, 9). Mais la présence de cavaliers montre qu'ils ont pu être organisés d'abord, à la façon des légions, en unité divisionnaire complète. — Leur titre, à tous quatre, de *palatina*, c'est-à-dire d'attachés au palais, présents au voisinage du prince, montre qu'on les considérait toujours, vers 400, comme des troupes d'élite et de réserve.

³ On mettra à peine au-dessous, comme *auxilia palatina* de 400, comme troupes célèbres de Gaule au cours du IV^e siècle, les corps suivants, formés en grande partie, eux aussi, d'éléments barbares (je les numérote à la suite des 4 précédents). — 5° Les *Cornuti*, en Gaule sous Constance et Julien (Ammien, XV, 5, 30 ; XVI, 12, 3), envoyés en Orient contre les Goths (XXXI, 8, 9) : l'infanterie est hors de Gaule en 400, la cavalerie semble partagée entre la Gaule et l'Italie (*Occ.*, 7, 168 et 162). — 6° Les *Bracchiati* (d'ordinaire associés aux précédents), représentés peut-être en Gaule vers 400 par une *vexillatio* de cavaliers juniores (*Occ.*, 7, 170 ?) et par les fantassins juniores (7, 66), mais encore seulement en partie (cf. *Or.*, 6, 20 ; 5, 50) : le corps paraît en voie de morcellement et de déplacement. Ces deux troupes sont les plus célèbres de cette série (*usu praeliorum diuturno firmati* ; XVI, 12, 43) et, comme les Bataves, avec cavalerie. — 7° Les *Reges* de la bataille de Strasbourg, formant avec les Bataves *formidabilis manus* (Ammien, XVI, 12, 45). Décomposés plus tard en *legio* et en corps auxiliaire : car ce sont les mêmes que les *regii* de la *Notitia* (hors de Gaule ; *Occ.*, 7, 32 ; *Or.*, 6, 49). J'ai peine à croire que ce corps, comme les deux précédents, n'ait pas renfermé à l'origine beaucoup d'éléments barbares. — D'origine barbare également à leur début, mais ouverts aux Gallo-Romains, sont les *auxilia palatina* qui suivent, et que nous trouvons en Gaule vers 400. — 8° *Mattiaci* (2 groupes en Gaule, *juniores* et *juniores Gallicani* ; *Occ.*, 7, 64 et 77) : ceux-ci, organisés sans doute en principe par Julien ou Valentinien dans le pays de Wiesbaden. Le corps est en voie de décomposition. — 9° Les *Ascarii*, en Gaule sous Valentinien, et dont on n'y retrouve plus qu'un tronçon en 400 (les *Ascarii Honoriani seniores*, 7, 79). — 10° Les *Atecotti*, d'origine sans doute britannique, représentés en 400 par les deux troupes de *juniores Gallicani* et *seniores Honoriani* (7, 78 et 74). C'est encore un corps qui se disloque. — 11°, 12° et 13° Troupes *d'auxilia palatina* à noms germaniques et connues seulement par la *Notitia* : *Bructeri*, *Ampsivarii* (7, 70 et 69), *Tubantes* (hors de Gaule ; *Occ.*, 5, 176 ; 7, 123 ; *Or.*, 6, 51 ; originaires de la Twente ; cf. Dessau, 4760-1), formées à l'origine d'immigrés de Westphalie ou de Frise : à mettre peut-être parmi les fédérés et non ici parmi les *deditices*. — J'ajoute ici les corps suivants, pour être complet sur ces corps *d'auxilia palatina* qui, avant 400, formaient véritablement, avec les légions, l'élite des troupes de l'Empire, et dont la majeure partie venaient d'origines gauloises ou germaniques ; tous peuvent, en bien des cas, dériver ou être imités des *numeri* des temps antonins, plutôt que des ailes et cohortes de l'époque d'Auguste ; 14° les *Leones (seniores)* ; 15° les *Sagittarii Nervii (Gallicani)*, tronçon gaulois d'un corps nervien qui doit être différent des anciennes cohortes *Nerviorum* ; 16° les *Britones* (ancien corps ramené des Champs Décumates ; *Corp.*, XIII, II, p. 264) ; 17° les *Jovii (juniores Gallicani)*, qui apparaissent peut-être sur le Rhin à la fin du siècle ; 18° les *Salii (seniores* en Gaule vers 400), dont nous allons parler ; 19° et 20° les *Gratianenses* et *Valentinianenses*, qui peuvent avoir porté d'autres noms (*Occ.*, 7, § 65, 75, 73, 76, 67, 68, 71). Tous ces derniers corps (n° 7-20) paraissent n'avoir jamais eu de cavalerie. — Je n'indique que ceux qui ont pu intéresser la Gaule. — La *Notitia*, vers 400, indique exactement 16 éléments de ces *auxilia palatina* en garnison en Gaule, comme armée de réserve auxiliaire, sous les ordres immédiats du maître de la milice équestre de Gaule (*Occ.*, 7, 63-79).

eux à titre définitif, mais à titre romain, comme les Arvernes en Auvergne ou les gens du Narbonnais autour de leur métropole¹. Seulement, au lieu d'être gouvernés par les lois romaines, ils obéissaient à leurs coutumes² ; au lieu d'avoir une curie et un défenseur, ils avaient des princes³ ou des rois⁴ ; au lieu d'être dispensés du service militaire, ils le devaient strictement, à l'ancienne mode au provincial ou au citoyen⁵. En revanche, je doute qu'ils payassent rien qui ressemblât au tribut foncier ou à la cote personnelle : c'était à titre de guerriers et en armes qu'ils s'acquittaient de l'impôt⁶. Cela ne faisait peut-être pas beaucoup de soldats, et les corps de Francs Saliens n'étaient point très nombreux dans l'Empire⁷ : mais ils valaient les meilleures des légions¹.

¹ Les Francs Saliens doivent correspondre, en tout ou plutôt en partie, à l'ancienne *civitas* de Nimègue et, en outre, au pagus de Toxandrie, détaché sans doute de celle de Tongres.

² Codifiées dans la première rédaction de la *lex Salica*, je crois vers 400 : c'est le temps que me paraît indiquer le prologue.

³ Les *regales* des textes latins (par exemple *C. Théod.*, VII, 4, 9). Ou peut-être, de Constant à environ 400, des préfets. Les uns et les autres ont pu, durant cette époque, être choisis par l'empereur (*ibid.*, et ici, n. suivante). — Les *duces* dont parle Grégoire (II, 9, p. 72, Arndt), ne semblent pas pouvoir être rapportés aux Saliens.

⁴ Il est bien difficile qu'il n'y ait pas eu des rois chez les Saliens, comme chez les autres Francs, et je ne pense pas que Rome, qui a accepté des rois francs dans son armée, ait interdit ce titre chez les Saliens. C'est fort possible cependant, vu le caractère de sujétion où ils se trouvaient (depuis Constant : voyez le texte si net de Libanius), et il se peut qu'il faille entendre l'établissement de *reges criniti* chez les Saliens (Grégoire, *Hist.*, II, 9) comme une chose récente, conséquence de l'affaiblissement des volontés romaines. Il s'agirait alors d'une royauté unique et héréditaire, et cela dut être aux abords de l'an 400, peut-être d'abord au profit du fils du général de Gratien Ricomer. — On est convenu également de rejeter comme fable la tradition des *Gesta Francorum* (*Liber historia Francorum*, § 4, p. 244, Krusch), du roi *Faramandus*, père de Clodion. J'avoue ne pas être convaincu, étant donné que les *Gesta*, comme Grégoire, ont pu avoir sur les Francs Saliens toute une littérature (*multi*, dit Grégoire, p. 77) aujourd'hui disparue, par exemple le livre historique de Sulpicius Alexander (Grégoire, *Hist.*, II, 9 ; sans parler des énigmatiques *consularia*), et cette littérature a dû se constituer au ive siècle, au temps où les Bauto, Arbogast, Ricomer, Sylvain ou Bonitus se considéraient les champions de l'Empire. Qu'il y ait des traditions contradictoires sur les noms et l'origine des rois *criniti*, cela n'empêche pas de croire à des évolutions qui auront établi ou rétabli la royauté chez les Saliens au début du Ve siècle. — Un roi (ou *regatis* ?) lors de l'affaire de 358 ?

⁵ *Pacem Romani imperii cultu juvent et arma ditecta*, dit, je crois des Saliens, le Panégyriste de Constantin (VII, 6) ; voyez les corps de Saliens formés par Julien.

⁶ A la manière, je crois, des anciens Bataves, dont ils occupaient les terres (Tacite, *Germ.*, 29) : *exempti oneribus et collationibus bellis... reservantur*. En obtenant la terre, les Saliens en ont continué le régime. Je répète ici que la distinction entre les Saliens et les autres Francs est capitale, et que sans elle il serait impossible de comprendre la marche des événements au siècle suivant : remarquez que Sidoine (*Carm.*, 7, 236-7) distingue nettement *Salius* et *Francus*.

⁷ La *Notitia* n'en mentionne que trois, tous d'ailleurs *auxilia palatina* : les *Salii* au voisinage de l'empereur en Orient (5, 10 et 51), et, en Occident, les *Salii juniores Gallicani* en Espagne (7, 129, et sans doute 5, 62 et 210), et les *Salii seniores* en Gaule (5, 29 et 177 ; 7, 67). Cela ne fait pas 3000 hommes (remarquez l'état de dislocation vers 400). Mais il ne faut pas oublier que la *Notitia*, dans son état actuel, ne possède pas le chapitre de la Seconde Germanie, et qu'il devait y avoir là des Saliens à titre de soldats territoriaux ; et en outre, que bien des Saliens ont pu servir comme Francs dans les corps qui vont suivre. On peut donc évaluer, mais au maximum, à 6000 le nombre de

Enfin venaient, sous des vocables variés et en espèces innombrables, les Barbares d'outre-Rhin qui servaient en alliés² et non pas en sujets de Rome. — Les uns étaient arrivés joyeusement dans l'Empire, et s'étaient engagés à titre individuel, les plus humbles comme soldats, les nobles comme officiers³, et de ces Germains on en voyait dans toutes les troupes, et dans les légions⁴, et dans les corps auxiliaires⁵, et surtout dans la garde du palais⁶. Beaucoup du reste s'enrôlaient sans esprit de retour, décidés à faire leur carrière et leur fortune au service de l'Empire : l'Alaman Agilo, par exemple, plutôt que de traîner une vie incertaine dans les forêts de la Souabe⁷, trouva plus agréable et plus glorieux de vivre à la cour de Constance, lui en fit tour à tour un grand écuyer, un tribun des gardes et même un maître de la milice⁸ ; et la plupart des grands chefs de l'armée romaine que nous voyons autour des empereurs n'ont pas une origine différente : ce sont des Barbares qui s'étaient mis spontanément à la solde de l'Empire. — D'autres y étaient introduits bon gré malgré, en troupes expédiées

Saliens en armes, et sans doute faut-il aller bien au-dessous ; Grégoire indique plus de 3000 soldats francs baptisés avec Clovis (*Hist.*, II, 31).

1 Il y a, dit le Panégyriste de Constantin (IX, 24), deux soldats supérieurs, le Romain par sa discipline et sa religion du serment, le Franc par son mépris de la mort. Libanius fera constamment un éloge singulier du soldat franc ; *Orat.*, § 127 et s., p. 273 et s., F. ; *id.*, XVIII, § 70, p. 267, F. (chacun d'eux vaut beaucoup d'hommes, ils sont comme des tours). Voyez l'épithaphe d'un guerrier franc sur les bords du Danube (Dessau, 2814) : *Francus ego cives, Romanus miles, in armis egregia virtute tuli bello mea dextera semper.*

2 J'emploie ce mot d'une manière vague et générale, et non pas pour traduire l'expression de *fœderati*, employée au Ve siècle à propos des armées de Barbares au service de Rome. Le premier exemple que nous en trouvons est dans la loi de 405, qui les oppose aux *dediticii* (*C. Th.*, VII, 13, 16 ; cf. Godefroy, II, p. 391). Ce terme de *fœderati*, qui convient surtout aux Goths, ne se rencontre pas dans la *Notitia*, où précisément les Goths ne sont pas mentionnés : car il s'applique à des troupes en quelque sorte en marge de l'armée romaine, seule inscrite dans la *Notitia*. Les troupes dont nous allons parler, au contraire, font partie de cette armée ; elles portent d'ordinaire les titres traditionnels ou cohortes, et quelques-unes, sans aucun doute, organisées avant le temps de Constance, ont pu perdre le caractère ethnique indiqué par leur nom. — Ces auxiliaires sont sans doute les *barbari voluntarii milites* dont parle Ammien (XX, 4, 4 ; XIV, 10, 14), ceux dont Ausone dit (*Precatio*, 29-30, écrit en 378) : *Francia mixta Suebis certat ad obsequium Latinis ut milita armis.*

3 Quelques-uns, sans aucun doute, tout en étant otages.

4 Ceci est hypothétique.

5 Cela va de soi.

6 Il s'agit ici des cinq *scholæ* militaires du *magister officiorum* (*Not.*, *Occ.*, 9), trois *scholæ* (I, II et III) *Scutariorum* [*Gentiles Scutarii* chez Ammien, XX, 2, 5], une *Armaturarum (seniorum)*, une *Gentilium (seniorum)* : encore que cette dernière, de par son nom, semble réservée à des Barbares, on les trouve surabondamment dans les autres, et même en qualité d'officiers. — Ce sont des *scholares*, et sans doute un par *schola*, que les six soldats qui sont figurés autour de Valentinien [plutôt que II ?] dans le disque ou *missorium* trouvé près de Genève (Deonna, *Indicateur d'Antiquités suisses*, n. s., XXII, 1920, p. 19) les emblèmes de leurs boucliers sont ceux que les vignettes de la *Notitia* (*Occ.*, 9) attribuent aux *scholæ* du palais. Ces soldats, quoique *sub dispositione* du *magister officiorum*, combattaient sous les ordres des chefs d'armée ; ils pouvaient servir à cheval.

7 Il a ses *populares* parmi les Alamans du sud (Ammien, XIV, 10, 8-9).

8 *Tribunus stabuli* en 354 (XIV, 10, 9), *tribunus Scutariorum*, puis nommé *magister peditura* en 360, *immodico saltu* (XX, 2, 5).

par leurs tribus à la suite d'un traité d'alliance conclu avec les généraux romains¹ : c'étaient alors de véritables unités militaires, combattant chacune sous le nom de sa nation, Chamarres des pays francs² ou Bucinobantes des terres alamaniques³ chacune aussi avec ses coutumes guerrières⁴ et ses rois ou se princes traditionnels⁵.

¹ Je ne peux cependant pas appeler ces soldats des *foederati*, dans le sens consacré pour le Bas Empire, quoique originellement enrôlés en vertu d'une alliance collective ou d'un contrat personnel : car ils sont classés parmi les troupes romaines dans la Notitia, ils y sont visiblement assimilés à ces troupes, et ils dépendent des *magistri* de la milice, et non pas, comme sous Théodose les fédérés d'Orient, Goths ou autres, d'un chef spécial réservé aux troupes barbares (Zosime, IV, 57 ; V, 5, 5) : c'est cette constitution d'une armée barbare avec son chef à elle, conséquence de l'arrivée des Goths, qui est une des grandes fautes de Théodose et de ses successeurs.

² Il y a en 400 une *cohors XI Chamavorum* en garnison en Thébaïde d'Égypte (*Or.*, 31, 61), et ce chiffre indique d'abord une copieuse organisation, à la romaine, de ces Francs Chamaves, peut-être sous Julien ou à la rigueur sous Maximien ou Constant, mais ensuite la dislocation et dissémination de ces troupes. — Troupes de frontière au nom générique de Francs une *ala I Francorum* en Thébaïde (*Or.*, 31, 51), et une autre de même nom et de même numéro [par erreur ?] en Phénicie (*Or.*, 32, 35) ; une *ala VIII Flavia Francorum* en Mésopotamie (*Or.*, 36, 33), une *cohors VII Francorum*, en Thébaïde (31, 67). Ce sont les vestiges d'une série constituée de Constance Chlore à Julien et reléguée peu à peu en Orient. — Autres Francs ou Germains parmi les *auxilia palatina* : à mettre peut-être parmi les auxiliaires dont je parle ici.

³ *Bucinobantes*, troupe d'*auxilia palatina* en Orient (*Or.*, 6, 58) : organisée par Julien ou Valentinien. — Autres troupes que je crois formées d'Alamans : les *Rætoarii*, de même catégorie et de même résidence (*Or.*, 5, 58), les *Falchovarii*, mêmes remarques (*Or.*, 6, 59), les *Brisigavi*, ou Alamans du Brisgau (*Occ.*, 5, 52-53, 201-2), les plus nombreux de ce groupe, à cause de l'importance et du voisinage du Brisgau, organisés sans doute par les traités avec Gundomad et Vadomar sous Constance et Julien ; d'autres en Bretagne, sous Valentinien. Sans parler des *Mattiaci*, qui paraissent romanisés de bonne heure. Au nom générique d'Alamans, les troupes de frontière *ala I Alamannorum* en Phénicie (*Or.*, 32, 36), peut-être organisée à la suite du duc Vadomar, *cohors V Pacata Alamannorum* en Phénicie (32, 41), *cohors II Alamannorum* en Thébaïde (31, 63). Mémos remarques pour ces troupes que pour les Francs. — Ajoutez : *ala I Saxonum* en Phénicie (*Or.*, 32, 37), peut-être dernier débris des Saxons de Magnence (Julien, *Orat.*, I, p. 34 d, Sp.), et le *numerus* des *Angtevarii*, *auxilia palatina* en Orient (5, 59). — Les *Teruingi*, *auxilia palatina* (*Or.*, 6, 61), doivent être un ancien corps formé antérieurement à leur arrivée dans l'Empire (Ammien, XXXI, 5) et sans doute au temps où les Goths, dont ils faisaient partie, fournissaient librement tant d'auxiliaires à l'Empire. — Enfin, il est possible que Gratien ait appelé en Gaule des Comites d'ordinaire cavaliers palatins (*Not.*, *Occ.*, 6, 50 ; 7, 163). — Tout cela fait partie d'une organisation antérieure à Théodose, commencée par Maximien et achevée sans doute par Julien et Valentinien, et maintenant mutilée, et dont les débris sont tous sans exception transportés loin de Gaule et presque tous en Orient.

⁴ Le *Code Théodosien* remarque même que, contrairement aux usages romains, les esclaves des Barbares, fédérés ou *déditices*, viennent combattre avec leurs maîtres, *una cum dominis bella constat tractare* (loi de 406, VII, 13, 16).

⁵ Voyez le cas de Charietto, chef franc et comte à la frontière de Germanie. — Si vraiment les troupes d'Alamans installées en Phénicie y ont été amenées par leur compatriote le roi Vadomar, lorsqu'il y vint comme duc, ce serait le premier exemple d'un roi barbare commandant à la fois à une province au nom de Rome et aux troupes en garnison à titre indigène. Mais elles sont en Orient, fort loin de leur pays d'origine, et Vadomar ne paraît pas avoir eu de successeur alaman. — Un autre exemple typique fourni par Ammien sous Valentinien (XXIX, 4, 7) : *Fraomarius*, roi des *Bucinobantes* et allié de Rome, chassé de son pays, est envoyé en Bretagne pour commander, en qualité

C'était encore quelque chose de différent que ces soldats goths, alliés de l'Empire et cependant intérieurs à lui, royaume itinérant qui était en même temps une armée fédérée. Mais nous n'avons encore rien de ce genre dans la Gaule de Théodose¹, où l'armée, même avec ses Francs, conserve une allure romaine et nationale.

V. — DU DÉPLACEMENT DES TROUPES.

Les Germains qui servaient à titre d'alliés ou d'engagés volontaires ne devaient pas être employés au delà des Alpes : la condition était inscrite dans le contrat d'enrôlement², encore que les empereurs s'arrangeassent souvent pour ne pas en tenir compte.

Pour tous les autres, Barbares ou provinciaux, ils étaient tenus de servir où il plairait au prince de les envoyer³. Nous avons vu deux légions de Gaulois en Mésopotamie au temps de Constance. D'autres suivirent volontiers Julien contre les Perses⁴ ou précédèrent Gratien contre les Goths⁵. Il partait constamment pour la Bretagne des troupes venues du Rhin⁶. Ce fut sous Théodose, je pense, que des Francs Saliens furent expédiés en Espagne et en Égypte.

Inversement, des Africains ou des Orientaux étaient dirigés sur la Gaule. Maximien y amena sa Légion Thébaine⁷. On vit des Dalmates tenir garnison sur les côtes de la Normandie⁸ ou de la Flandre⁹, et des Maures sur celles de

de *tribunus numero Alamannorum, multitudine viribusque ea tempestate florenti*, et il ajoute : *Bitheridum et Hortarium nationis ejusdem primates (Alamans) item regere milites jussit* (Valentinien). — Le mot Ammien, qui écrit une dizaine d'années plus tard, indique bien la rapide déchéance de ces corps barbares d'Alamans (à la suite des affaires de 378 ?). Et au temps de la Notitia, à la suite de leur séjour en Orient, ces troupes ont dû perdre rapidement leurs éléments nationaux. Mais inversement, et en Orient d'abord, les éléments militaires barbares vont se constituer à nouveau en troupes dites fédérées.

¹ Cela n'apparaîtra en Gaule qu'après sa mort.

² Au temps de Julien ; Ammien, XX, 4, 4 : *Relictis laribus transrhenanis sub hoc venerant pacto, ne ducerentur ad partes umquam transalpinas*.

³ Voyez leur serment.

⁴ Ammien, XXIII, 5, 25 ; Zosime, III, 10, 4. Sans parler des corps envoyés par Julien à Constance.

⁵ Valentinien, en 373, fait venir sur le Danube *Gallicani militis validum robur* (Ammien, XXIX, 6, 17).

⁶ Ammien, XX, 1, 3 ; XXVII, 8, 7.

⁷ Les *Jovii* et les *Victores* (*legiones*, dit Ammien, XXV, 6, 3 ; *auxilia palatina*, dit la Notitia), qui étaient en Orient en 363 et 365 (XXV, 6, 3 ; XXVI, 7, 13), sont en Bretagne en 368 (XXVII, 8, 6). On retrouve vers 400 une partie des *Jovii* en Gaule (*Not., Occ.*, 7, 76 ; avec le surnom de *Gallicani* ; peut-être aussi en 388).

⁸ *Not., Occ.*, 37, 22 : *Præfectus militum Dalmatarum Abrincatis* ; ce sont les *Abrincateni* des répertoires (7, 92 ; 5, 266) : ils forment une *legio pseudocornitatensis* ou de garnison à poste fixe.

⁹ *Not., Occ.*, 38, 7 : *Equites Dalmatæ Marcis* [Mardyck ?] à rapprocher peut-être soit de la *vexillatio* de campagne des *equites Dalmatæ Passerentiaci* [ville de Dalmatie ?? *Parentium*, en Istrie ??] (6, 57 ; 7, 175), soit de la troupe similaire des *equites Octavo-Dalmatæ* (6, 56 ; 7, 174), mentionnées toutes deux en Gaule par les répertoires généraux de la *Notitia* [il est d'ailleurs également possible qu'il faille réunir en une seule ces deux dernières troupes, qui ont pu être décomposées à tort par certains copistes de la *Notitia*].

l'Armorique¹ : c'étaient là d'ailleurs, avec les Francs, les soldats les plus recherchés de l'Occident, surtout pour la cavalerie², et les troupes des Maures, pareilles aux Djinns des légendes, passaient pour un *escadron de l'enfer*³. Ajoutons, en maint endroit de la frontière, ces hommes des pays du Danube⁴, Mésiens⁵, Pannoniens⁶, Illyriens de toute sorte⁷, qui renfermaient, avec les Gaulois, la réserve la plus abondante de recrues indigènes⁸.

Les empereurs aimaient beaucoup ces échanges de troupes d'une province à l'autre⁹, du Rhin à l'Égypte¹⁰, ou du Nil à la Gaule. Cela servait, pensaient-ils, à marquer l'unité de l'Empire : le soldat voyait par là que le service militaire primait toute autre chose, devoir ou sentiment ; et on empêchait chaque armée de contracter avec sa province des liens qui pouvaient devenir dangereux pour l'autorité de l'empereur régnant. Peut-être, de tous les princes du Bas Empire, Théodose et ses fils ont-ils pratiqué le plus résolument cette politique chassés-croisés de garnisons.

Ils auraient eu raison, l'Empire avait été en pleine vigueur, compact et homogène, riche au dedans, en soldats dociles et en citoyens patriotes, et tranquille du côté de ses ennemis. Mais ce qui était sagesse au temps de Vespasien était sottise au temps de Théodose. Menacé sur toutes les frontières par les Barbares du dehors, tiraillé sur tout le territoire par les Barbares au

¹ *Præfectus militum Maurorum Benetotum Benetis*, Vannes (*Not., Occ.*, 37, 16) ; *præfectus militum Maurorum Osismiæcorum Osisrnis*, cité des *Osismi* ou de Carhaix (37, 17) ; on ne retrouve que les *Mauri*, Osismiæci, comme légion de garnison, dans les répertoires (7, 94 ; 5, 268) : à moins que les Maures de Vannes ne soient les *equites Mauri Alites*, escadron de campagne de Gaule dans la *Notitia* (7, 177 ; 6, 58).

² *Equitum Dalmatarum, ingens virtus* ; *Hist. Aug., Cl.*, 11, 8. — Étant donné que Maures et Dalmates de garnison (deux notes précédentes) sont présentés surtout comme légions, j'ai peine à croire qu'il n'y eût pas parmi eux des fantassins : mais ils devaient être montés, vu que les textes nous les montrent surtout en cavaliers.

³ *Agmen infernum*, dit le Panégyrique des Maures de Maxime (XII, 45). Ils étaient en Gaule dès le temps de Gratien.

⁴ Zosime, II, 42, 7 : en 350 ; il ne s'agit ici que de recrues destinées à compléter les corps gaulois. En 368, contre les Alamans, Valentinien fait venir le comte Sebastianus *cum Illyriis et Italicis numeris* (Ammien, XXVII, 10, 6).

⁵ Il y eut en 360 *duo Mæsiaci numeri* en Gaule, qu'on envoya en Bretagne (Ammien, XX, I, 3 : ce sont *auxilia velitaria*) ; il faut donc les rapprocher des *auxiliares Mæsiaci* (*Not., Or.*, 40, 24-5) plutôt que de la fameuse *legio Mæsiaca* (Ammien, XXIX, 6, 13 ; *Not., Occ.*, 7, 8). *Corp.*, XIII, 595, *civis Mensiacus*, soldat venu mourir à Bordeaux.

⁶ *Præfectus militum Acincensium* [d'*Aquincum* en Pannonie], sans doute *legio pseudocomitatensis* ou de garnison, à Andernach (*Occ.*, 41, 25 ; 7, 101). Mais surtout l'Illyrie a envoyé la seule des légions palatines (les plus considérées de toutes) que nous trouvons en Gaule, celle des *Lanciarum Sabarienses* [venue de *Sabaria* en Pannonie] (7, 82 ; 5, 152). Je ne pense pas qu'il y ait un lien entre l'arrivée en Gaule de cette troupe et celle de saint Martin, dont le père a pu y servir.

⁷ Y compris les Dalmates.

⁸ *Pannonia virtute gentium, domina* ; *Paneg.*, II, 2.

⁹ En particulier, comme de juste, de Gaule en Italie. Par exemple, les deux légions palatines que nous trouvons en Gaule sous Valentinien, les *Tungrecani* et les *Divitenses* [l'ancienne XXIIe ?], ont dû être appelées par Théodose en Italie (*Not., Occ.*, 5, 147-148), peut-être dédoublées par lui (cf. *Divitenses Gallicani*). — De même, les légions des *Joviani* et des *Herculiani*, peut-être alors les plus fameuses de l'Empire, qui étaient en Gaule en 350 (Zosime, II, 42, 3), les *Joviani* en 368, et qui y étaient peut-être encore avant l'affaire d'Arbogast, ont été installées en Italie (*Occ.*, 5, 145-146).

¹⁰ Ou en Phénicie ou Mésopotamie.

service, l'Empire ne durerait qu'à la condition, d'attacher chaque province à son armée et chaque armée à sa province. Qu'allaient faire les Francs Saliens en oriente, où rien ne les intéresserait à la garde ou à la bataille, tandis que dans la Gaule ils avaient à protéger une famille, des terres et leur liberté¹ ? Quelle sympathie pouvaient inspirer aux Gaulois ces Maures ou ces Dalmates, dont ils ne comprenaient ni la langue étrange ni les allures diaboliques, alors que les Francs de la Meuse étaient pour eux depuis un siècle des compagnons d'armes et de dangers ?

Théodose et ceux qui l'ont imité n'ont pas vu qu'ils allaient à l'encontre d'une force invincible. Ce qu'ils n'ont pas voulu accepter, l'avenir l'imposera à leurs débilés héritiers, mais ce sera au détriment de l'Empire, quoique au profit de la Gaule.

Ces déplacements de soldats finirent par coûter très cher. Dans un État à demi désorganisé, les voyages de ces troupes étaient d'une durée désespérante, pendant laquelle elles ne rendaient aucun service de leur métier. La plupart des hommes étaient mariés et pères de famille : on leur permettait bien, parfois, de se faire accompagner de leurs femmes et de leurs enfants, mais c'étaient alors, pour la poste qui se chargeait du transport, des embarras et des frais infinis. Et si on les obligeait à partir seuls, en soldats, c'était en eux un désastre intime, pire que les dangers du champ de bataille². Le jour viendra où l'État ne sera plus assez fort pour imposer sa volonté, et où il devra laisser les soldats de la Gaule à la garde du pays et de leurs propres foyers³.

Il arrivera même que, pour éviter de nouveaux va-et-vient, des regroupements difficiles ou onéreux, on abandonnera à tout jamais dans leurs garnisons originelles les Maures de l'Armorique ou les Dalmates de la Flandre⁴. A mesure que des vides se produisaient dans ces corps d'étrangers, on les comblait sur place, à l'aide de recrues indigènes ; et on vit par exemple un Bordelais servir dans la troupe au nom germanique des Mattiaques du Nassau. Ces vocables ethniques ne correspondirent plus à des réalités d'effectifs ; et j'imagine que si l'on conserva la garnison des Dalmates d'Avranches, elle ne fut bientôt plus qu'une milice provinciale, où les hommes du pays se mêlaient aux petits-fils des anciens soldats venus d'Illyrie, les uns et les autres également issus de la terre

¹ Cf. Ammien, XX, 4, 10 et 13 : *Ad orbis terrarum extrema ut noxii pellimur et damnati*, etc.

² *Caritates nostræ Alamannis denuo servient* ; Ammien, XX, 4, 10.

³ Dès les invasions du Ve siècle.

⁴ Maspero a fait de semblables remarques pour l'Égypte byzantine, p. 48 et s. ; il prononce même le mot, p. 58, de *gardes nationales*. — De là l'épithète ou même la dénomination locale qu'on finit par donner à la troupe, par exemple *Abrincateni* pour la garnison d'Avranches. De même, les épithètes régionales de *cohors Sapaudica*, *Novempopulana*, *Armoricana*. — Je ne crois pas qu'il faille voir un souvenir de garnison maure (je crois plutôt à des colonies agricoles) dans quelques-uns des noms de localités françaises dérivés de *Maurelania* (Mortagne, etc. ; cf. Longnon, *Noms de lieu*, p. 135-136) : car ces localités ne correspondent pas aux détachements indiqués dans la *Notitia*.

gauloise¹. Entre cette terre et son armée la solidarité se faisait chaque jour plus grande².

VI. — LES GARNISONS DU RHIN.

Ce qui contribue à enraciner l'armée dans le pays, c'est la manière dont elle tient garnison, et c'est celle dont elle fait campagne.

En dépit des efforts de Valentinien, l'armée de frontière³ ne reprit jamais le rôle qu'elle avait joué depuis César jusqu'à Constantin, et Théodose, sans doute féru des Goths qu'il trainait à sa suite, fit tout pour l'affaiblir encore⁴.

Sur le Rhin supérieur, entre le lac de Constance et le coude de Bâle, le secteur du duc militaire de Séquanie⁵ ne possède qu'un centre de défense⁶, celui d'Olten⁷ aux abords des lacs, en arrière du Rhin : et nous sommes en face des Alamans, sur la ligne qu'ils ont si souvent franchie au cours des siècles antérieurs.

¹ Voyez (*Corp. inscr.*, XIII, 3494) à Amiens l'épithaphe d'un cavalier de ce temps, enterré par les soins de la *scola provincialium*, ce qui me paraît signifier la confrérie ou le groupement de ses camarades originaires de la même province (pour *comprovinciales*).

² C'est peut-être ce qui expliquera l'attitude singulière et indépendante de l'Armorique et de son armée au siècle suivant (Zosime, VI, 5, 5 ; Procope, *De bello Gothico*, I, 12).

³ L'armée de frontière se compose de deux groupes (cf. *C. Th.*, VII, 1, 18). — 1° Des territoriaux ou même des vétérans disséminés en temps ordinaire comme cultivateurs sur le territoire des *castra* (*territoria* ou *loca castellorum* ; *C. Th.*, VII, 15, 2 : soit ceux que mentionne la *Notitia*, soit des *stationes* ou *burgi* de moindre importance), comme Alzei ou autres restitués par Valentinien, lesquels *castra* leur servaient sans nul doute de lieux de rassemblement en cas d'alerte ce sont les *milites limitanei*, *ripenses* (ou *riparienses*) ou *castriciani* du Code Théodosien (VII, 1, 18 ; VII, 15). La *Notitia*, naturellement, n'en parle pas, et je ne sais s'ils ont eu en Gaule quelque importance, à moins de les voir pour partie dans les colons barbares dont nous avons parlé. — 2° Les *legiones pseudocomitatenses* et *numeri* assimilés, qui forment une armée active à poste fixe, et dont la *Notitia* (cf. *Occ.*, 5, 256 et s., 7, 90 et s.) nous donne les noms et les lieux de garnison. Comme la *Notitia* ne mentionne pas, à côté de ces légions, des *vexillationes* de même titre (*pseudocomitatenses*), il est très probable que ces légions renfermaient encore des cavaliers, ce que rendait indispensable leur service à la frontière. Au surplus, Maures et Dalmates, qui appartiennent à ce groupe, ne peuvent être que des cavaliers.

⁴ Cf. Zosime, IV, 27.

⁵ *Dux provinciæ Sequanici* ; *Not.*, *Occ.*, 36.

⁶ Je dis centre, car il est possible que le corps mentionné à Olten n'y ait que son chef et ses bureaux, et que des détachements en soient dispersés dans d'autres *castra* que les ruines ou les textes nous font connaître en Suisse, Haute Alsace ou Franche-Comté Soleure, Winterthur, Robur ou Bâle, Horbourg, Besançon, etc. Mais c'est bien peu de monde pour suffire à ces forteresses. — Il est vrai qu'on peut songer aux territoriaux.

⁷ *Milites Latavienses Olitione* [var. *Olicione*, *Olinone*] : c'est une très ancienne cohorte du Rhin. Le lieu d'Olten est d'ailleurs bien choisi : c'est l'héritier de Windisch, au carrefour des routes de Lyon à Augst et de Lyon vers le passage du Rhin à Zurzach, si important au IV^e siècle. Voyez F. Stæhelin, *Rev. des Ét. anc.*, 1923, p. 57 et s. La VIII^e légion était encore dans ces parages sous Valentinien. — Je placerai à la même époque, lors de l'organisation militaire de ce pays, le campement (*pedatura*) des *Tungrecani seniores* [plus tard en Italie ; *Not.*, *Occ.*, 7, 6] à Laupersdorf dans le Jura helvétique (*Corp.*, XIII, 5190) ; F. Stæhelin (*Rev. des Ét. anc.*, 1923, p. 58) met l'inscription de la *pedatara* des *Tangrecani* en rapport avec le col de l'Oberer Hauentein, par où passait la route d'Olten à Bâle et au Rhin.

En Alsace, de Bâle à la Lauter, c'est encore contre les Alamans qu'il faut se protéger et l'on sait combien de fois ils ont envahi et occupé ces belles terres, et qu'ils les regardent déjà comme leur butin légitime. Et cependant, s'il y a un comte à Strasbourg pour y commander¹, on ne voit sous ses ordres aucune force armée d'importance², tout comme si l'Empire en était toujours au temps des Antonins, avec une Souabe romaine de l'autre côté du Rhin. De Constance à Lauterbourg, la Gaule s'offrait plus qu'à moitié aux invasions et aux malheurs³.

Elle était infiniment mieux gardée en aval de l'Alsace, entre la Lauter et la Sieg. Nous trouvons là un duc à Mayence⁴, et autour de lui des garnisons à tous les lieux de passage, depuis Seltz jusqu'à Andernach⁵. Mais peut-être ne faut-il voir dans cette armée et ces forteresses qu'une tradition du temps passé, lorsque Mayence était la capitale militaire de la Germanie romaine : car, à l'heure actuelle, c'est le secteur de la frontière qui est le moins menacé, et l'arrière-pays gaulois, avec ses montagnes et ses forêts, est le moins convoité des Barbares et le plus facile à défendre⁶.

¹ Le titre de comte étant supérieur à celui de duc, et le chef militaire de Strasbourg étant le seul sur le Rhin à porter ce titre, alors qu'il n'y a que des ducs en Séquanie, à Mayence et à Cologne, et que cependant c'est le comte de Strasbourg qui paraît posséder le moins de troupes, on peut supposer que ce titre éminent est la survivance d'une époque antérieure.

² *Comes Argenteratensis*, avec *sub dispositione... tractus Argenteratensis* (Occ., 27) : remarquez cette expression de *tractus*, qui signifie un ressort militaire indépendant des provinces ; celui-ci se ramène sans doute maintenant à la *civitas*, mais il a dû être primitivement plus étendu. Point de troupes signalées ni à Strasbourg, ni dans les forteresses de Saverne et de Sarrebourg, et pas davantage dans les *munimenta* de *Tribunci* et *Concordia*. Peut-être faut-il faire intervenir ici les *limitanei*.

³ On aura beau alléguer ici les soldats territoriaux, les invasions du début du siècle suivant montreront surabondamment combien cette frontière du Rhin était mal protégée (cf. Salvien, *De g. D.*, VII, 12, 50, où il faut maintenir la tradition des manuscrits *Germaniam Primam*).

⁴ *Dux Mogontiacensis* ; Not., Occ., 41. — Y avait-il, en arrière, un *dux Belgicæ Primæ* ? C'est possible, si on le voit dans le *dux* qui se trouve à Trèves au temps de Constance Chlore (Corp., XIII, 3672). Mais la *Notitia* ne le mentionne pas.

⁵ Chaque troupe sous un *præfectus*. — 1° A Seltz, *Saletio*, les *milites Pacenses* : ce doit être, en tout ou partie, une ancienne *cohors Flavia Pacis*. 2° A Rheinzabern, *Tabernæ*, les *milites Menapii*, sans doute différents de la *legio comitatensis* de ce nom, et vestige d'une ancienne cohorte de Ménapes (Corp. incr., XIII, I, n° 3033 ; II, p. 164 et 302). — 3° A *Vicus Julius* (Germersheim ?), les *milites Anderetiani*, un des corps les plus mystérieux de l'Occident (c'est une *legio pseudocomitatensis*, 7, 100), sans doute venu de la localité de Bretagne *Anderidos*. — 4° A Spire, *Nemetes*, les *milites Vindices*, sans doute ancienne cohorte, plutôt que légion, à l'épithète de *Vindex*. — 5° A Altrip, *Alta Ripa*, les *milites Martenses*, ancienne cohorte surnommée *Martis* ou *Martia*, distincte ou démembrée de celle d'Armorique. — 6° A Worms, *Vangiones*, les *milites Secundæ Flaviæ*, distincts ou démembrés de celle de l'Afrique (7, 147 ; 5, 250) ; il y eut là aussi un *numerus Catafractariorum* (Corp., XIII, 6238). — 7° A Mayence, les *milites Armigeri*, distincts ou détachés de la *legio comitatensis* de Gaule. — 8° A Bingen, *Bingium*, les *milites Bingenses*, dont l'appellation spécifique a pu être *Defensores juniores* (cf. 7, 98), sans doute *legio pseudocomitatensis*. — 9° A Boppard, *Baudobriga*, les *milites Balistarii* (cf. 7, 97), sans doute *legio pseudocomitatensis*. 10° A Coblenz, *Confluentes*, les *milites Defensores (seniores)* ; cf. 7, 93 ; 5, 267), *legio pseudocomitatensis*. — 11° A Andernach, *Antunnacum*, la *legio pseudocomitatensis* [?] des *Acincenses*.

⁶ Évidemment, on a voulu couvrir de ce côté les routes de Trèves.

Plus au nord encore, autour de Cologne, de Xanten ou de Nimègue, je ne sais absolument pas où étaient les troupes de la frontière¹. Un duc résidait à Cologne², mais sans doute était-ce aux Saliens de Nimègue³ qu'était surtout dévolue la tâche d'arrêter les Francs du dehors, Chamaves, Ripuaires⁴, Attuaires ou autres. On eût dit que, par avance, l'Empire romain se désintéressait du sort de Cologne, qui avait été pendant quatre siècles la sentinelle de la culture latine dans les basses terres de la Germanie⁵.

VII. — LES TROUPES DE CAMPAGNE.

Olten, Strasbourg, Mayence, Cologne, leurs comtes ou leurs ducs, leurs garnisons et les forteresses de leurs ressorts, tout cela d'ailleurs se ramène à peu de chose, plusieurs milliers d'hommes seulement⁶, de quoi bloquer quelques routes et donner l'alarme à l'armée de l'intérieur.

¹ Il y a évidemment une lacune dans la *Notitia* (*Occ.*, [ch. 39], p. 208, Seeck ; p. 110, 844 et s., Bœcking), soit due au hasard, soit parce qu'on aura voulu systématiquement supprimer dans le manuscrit originel ce qui concerne les voisinages francs car il est vraiment remarquable qu'il nous manque, dans cet énorme répertoire, la partie la plus intéressante pour les origines mérovingiennes. Notez de même que de moindres lacunes constatées dans ce document semblent également correspondre à des corps militaires de la Germanie romaine (au chap. *Occ.*, 42, p. 219, Seeck ; p. 122, Bœcking).

² Encore faut-il supposer aux chap. *Occ.*, 1, 47, et 5, 141, qu'on a écrit *Germanæ Primæ* [c'est celle de Mayence] pour *Secundæ*. — Bœcking (*Occi.*, p. 845) a supposé qu'il n'y avait pas de duc à Cologne, parce que la seconde Germanie était sous l'autorité directe du maître de la milice. C'est tout à fait possible, mais la *Notitia* eût pu indiquer les lieux de garnison et les troupes de cette province.

³ Ajoutez les Lètes du pays de Tongres. — On peut cependant supposer, vu la place occupée par ces corps dans le répertoire des troupes de Gaule (*Not.*, *Occ.*, 7, 102-110), que la Germanie Inférieure ou Seconde avait renfermé les neuf formations suivantes, que l'on peut toutes regarder comme des *legiones pseudocomitatenses* : 1° les *Tricensimani*, vestige certain de la *Legio* XXXe, à Xanten ; 2° les *Septimani juniores*, portion d'une ancienne VIIe (*legio*), peut-être celle d'Espagne ; 3° les *Cornacenses*, dont on a cru trouver le nom dans une brique de Rheinzabern (*Corp.*, XIII, II, p. 164), mais où l'on peut également voir une légion campée à *Tornacum*, Tournai ; 4° les *Musmagenses*, pour lesquels on doit penser à une garnison originellement à *Mosomagus*, Mouzon, lieu stratégique capital entre Trèves et Reims, ou encore à une garnison de Maëstricht, qui a pu aussi s'appeler *Mosomagus, marché de Meuse* ; 5° les *Romanenses*, garnison de quelque *castrum Romanum* ou peut-être ancienne *cohors civium Romanorum* ; 6° les *Ursarienses* [plutôt que la tradition manuscrite *Cursarienses* ?] *juniores*, l'autre portion étant à Rouen ; 7° les *Insidiatores* ; 8° les énigmatiques *Abuici* ; 9° les *Exploratores* ces trois sont portions de troupes qu'on retrouve en Bretagne et sur le Danube. — De toutes manières, ce sont les troupes de garnison de Germanie Seconde ou de Belgique Première, et, si le répertoire général des troupes de l'Occident les omet presque toutes (six sur neuf, et même la XXXe *legio* ; 5, 272-274), c'est peut-être parce qu'on était en train de les effacer des rôles et que les événements militaires de la frontière du Rhin inférieur les avaient compromises ou supprimées.

⁴ Sans préjuger sur ceux-ci ; cf. Riese dans *Germania*, III, 1919, p. 38 et s.

⁵ L'épigraphie de Cologne est fort pauvre pour le Bas Empire je ne trouve que trois soldats ou gradés des *numeri* (ou *scholæ*) *Armaturatum*, *Gentilium* et *Promotorum* [ceux-ci, cavaliers que la *Notitia* ne connaît pas en Gaule] ; *Corp.*, XIII, 8330-2.

⁶ Au maximum 21.000 hommes pour ces 21 corps, et encore cela me paraît à peu près impossible. Et je ne peux pas voir une garantie militaire suffisante chez les territoriaux. Il y avait eu sur le Rhin près de 100.000 hommes avant Trajan, au moins 50.000 après.

Car le gros des troupes¹ tiennent garnison dans les grandes villes de la Gaule, à Amiens², à Reims³, à Châlons⁴, et quelquefois, plus loin encore, à Paris⁵ à Autun⁶, à Chalon-sur-Saône⁷. Si la ville est trop petite pour recevoir un corps armée ; ou si l'on redoute pour elle les méfaits de la soldatesque, on campe les hommes en dehors de l'enceinte municipale, mais à portée de ses remparts⁸. Je ne parle que de l'armée active et régulière, légions et escadrons ou corps auxiliaires. Quant aux Lètes, Sarmates et autres Barbares installés à poste fixe⁹, ils ne quittent pas leurs villages ou leurs cantonnements.

Encore tout cela¹⁰, garnisons de places fortes, corps de campagne et réserves, territoriales, c'est bien peu de chose, et c'est tout au plus 70.000 hommes¹

1 Je parle maintenant des troupes de campagne, chargées d'accompagner le chef de l'armée (*comitatus*, qui signifie en principe le quartier général ou la cour de l'empereur), lesquelles troupes forment deux groupes, les *legiones comitatenses*, uniquement d'infanterie, et les troupes montées ou *vexillationes comitatenses*. — La Gaule possède vers 400 les 9 légions de campagne (7, 80-89 ; 5, 239-247) : 1° *Armigeri Defensores seniores* ; 2° les *Lanciarrii Honoriani Gallicani* ; 3° les *Menapii seniores* ; 4° les *Secundani Britones*, sans doute les *seniores* de la *IIe Augusta*, dont il reste les juniores en Bretagne (Occ., 7, 156 ; 28, 19) ; 5° les *Ursarienses*, différents, je crois, des *Ursarienses* à garnison fixe ; 6° les *Honoriani Felices Gallicani*, peut-être partie principale d'un corps dont les tronçons se trouvent en Orient (Or., 5, 62 ; 7, 37) ; 7° les *Præsidenses* ; 8° les *Geminiacenses* ; 9° les *Cortoriacenses* : ces trois derniers noms ne doivent être que ceux des localités de garnison, Courtrai (*Cortoriacus*), *Geminiacus* (vers Gosselies sur la grande route de Bavai à Tongres, vers la frontière des deux cités), *Præsidium* (sans doute quelque *burgus* de route dans la même région). — En outre, les escadrons de campagne, *vexillationes comitatenses* (Occ., 7, 171-178 ; 6, 54 et s.) : 1° et 2° *equites Honoriani seniores* et *juniores* : ces deux corps semblent créés par Honorius avec des cavaliers Taïfales (cf. Occ., 6, 16 et 59) ; 3° *Annigeri seniores*, détachés peut-être de la légion plus haut nommée ; 4° et 5° les *equites Octavo-Dalmatæ* et *Dalmatæ Passerentiacenses* (sous réserves) ; 6° *equites Primi Gallicani* (sans doute l'ancienne *ala I Gallorum*) ; 7° *Mauri Alites* (sous réserves) ; 8° *Constantiaci Ferores*, surnom, je crois, d'une *ala* ancienne de cavaliers barbares.

2 *Ursarienses* (cf. note précédente) : *Corp.*, XIII, 3492 ; autres : 3494, 3495 (il s'agit d'un cavalier barbare, ayant son esclave près de lui) ; pendant un temps, un *numerus Catafractarium* (XIII, 3493), transféré plus tard en Orient. Amiens est évidemment un lieu très important de garnison à cause de sa manufacture d'armes et du voisinage du passage de Boulogne.

3 Lieu de concentration militaire.

4 Un *numerus* ou une *vexillatio*, de Dalmates ; *Corp.*, XIII, 3457-8.

5 Un *veteranus* de *Menapis* (*Corpus*, XIII, 5033) ; un *exarcus*, qui paraît être un brigadier de cavalerie (Dessau, 9207).

6 Ammien, XVI, 2, 5 (en 356, *cataphractarii* et *ballistarii* ; organisés sans doute là par Constance) ; manufactures d'armes, en 350, les *Joviani* et *Herculiani* à la suite de Constant ; autres dès Constance Chlore.

7 En 364-5, les *Tungrecani* et *Divitenses* (Ammien, XXVII, 1, 1). Chalon devait du reste à sa situation d'avoir reçu une garnison dès les premiers temps de l'Empire. Il est fort possible qu'il y ait eu à Bourges et à Albi, au moins au moment de leur organisation [sous Constance II ?] des corps de cataphractaires.

8 Cf. Zosime, IV, 40, 2 (en Orient). — Sur ces répartitions des troupes en quartiers d'hiver, cf. Ammien, XVI, 4, 1-3 (*per municipia distributos... in stationibus*) ; XX, 4, 9 (*stationes in quibus hiemabant*).

9 Je parle des opérations ordinaires : car ils demeurent à la disposition, non du maître de la cavalerie des Gaules, mais du maître général.

10 Y compris palatins et garnisons maritimes, dont on va parler.

qu'on trouverait entre Rhin et Pyrénées. Cela suffirait, évidemment, pour arrêter le Germain, ces hommes étaient massés à la frontière. Mais ils sont disloqués en cent corps disparates², dispersés dans cent lieux divers, jusque sur le Rhône et jusque sur la Loire.

Il est vrai qu'en cas de grave péril on fait appel à l'empereur et à la puissante armée palatine qui ne quitte pas son voisinage. Et ce système était excellent quand le prince résidait à Trèves car avec une grande armée impériale à Trèves³, la frontière ne risquait rien.

Mais maintenant, à la fin du siècle, le prince séjourne à Milan ou à Ravenne, et son armée, lointaine et tranquille, est en garnison dans les villes heureuses de la Lombardie ou de la Vénétie. Tout est disposé dans l'Occident de l'Empire comme pour avertir les Barbares qu'ils ont le temps de franchir la frontière, et même de piller à leur aise, et même de se retirer avec leur butin, avant que l'armée de campagne puisse arriver au seuil de Belfort ou sur les Hauts de Meuse⁴.

VIII. — L'ARMÉE EN FONCTION.

Si l'alerte est donnée sur le Rhin, l'ordre de mobilisation est lancé, et le lieu et la date sont indiqués pour la concentration des troupes⁵. C'est d'ordinaire, comme lieu, Reims⁶ ou Chalon-sur-Saône⁷, et, comme date, un jour de juin ou de juillet. Car pour se mettre en campagne, il faut attendre jusque-là lorsque les blés sont

¹ J'ai peine à évaluer à mille hommes l'effectif d'aucun de ces corps (Mommsen, *Ges. Schr.*, VI, p. 260 et s.), et je doute que beaucoup aient dépassé la moitié (plus près de 300 que de 500 dans l'Égypte byzantine ; J. Maspero, p. 69, 115 et s.) ; et nous avons à peine cent formations (n. suivante). — Nous arriverons à un chiffre similaire par une autre voie. L'armée au temps de Dioclétien fut fixée à un effectif de 435.276 hommes (389.704 pour l'armée de terre et 45.562 pour la flotte ; Lydus, *De mensibus*, I, 27, p. 13, Wunsch.), et il n'est pas admissible que le chiffre a été sensiblement changé en Occident au siècle suivant. Or, l'armée de Gaule constituait au plus un sixième de celle de l'Empire (d'après les nombres de corps de la *Notitia*) cela ramène à moins de 75.000.

² Relevés pour 400 d'après la *Notitia*, en admettant qu'elle soit complète. I. Légion palatine : 1. II. Auxiliaires palatins : 16. III. Corps de cavalerie auxiliaire palatine : 4. IV. Légions de campagne : 9. V. Corps de cavalerie de campagne : 8. VI. Corps sur le Rhin : 21. VII. Corps de garnisons maritimes : 12. VIII. Flottes : 6. IX. Gendarmerie de montagne : 2 corps. X. Lètes : 12 corps. XI. Sarmates : 6 corps. Total : 97.

³ Il reste cependant en Gaule, mais dispersés sans doute dans les garnisons, 21 corps de titre palatin. — I. La *legio* des *Lanciarum Sabarienses*. — II. 16 corps d'infanterie auxiliaire les *juniores* des *Mattiaci, Bacchiati, Batavi, Jovii Gallicani, Mattiaci Gallicani, Atecotti Gallicani* ; les *seniores* des *Salii, Leones, Atecotti Honoriani, Ascarii Honoriani* ; les *Bructeri, Ampsivarii* (ceux-ci, peut-être par suite d'un contrat) ; les *Sagittarii Nervii Gallicani*, les *Britones* ; les *seniores* [?] des *Gratianenses* et des *Valentinianenses*. — III. 4 corps de cavalerie auxiliaire, *seniores* et *juniores* des Bataves, *juniores* des *Bracchates* et *seniores* des Cornutes (Not., Occ., 7, 167-170).

⁴ Les événements l'ont surabondamment montré même au IV^e siècle. Et on le verra souvent au siècle suivant.

⁵ Les tableaux de mobilisation étaient soigneusement tenus et demeuraient secrets (*quorum virum milites ubi agant vel procinctus tempore quo sint venturi*, etc. ; Ammien, XVIII, 5, 1).

⁶ Ammien, XVI, 2, 8. Je me demande même, vu l'importance militaire de Reims et la présence du tombeau de Jovin, si le maître de la milice en Gaule n'y a pas résidé, au moins sous Valentinien.

⁷ Ammien, XIV, 10, 3.

mûrs et les fourrages en état¹. L'armée rassemblée, on part pour trois mois d'expédition tout au plus, depuis les belles journées de l'été jusqu'au premier automne ; puis, la guerre finie, la dislocation est ordonnée, et chaque troupe regagne son lieu de garnison. Tout cela est minutieusement réglé, comme la procédure devant un tribunal ou l'avancement dans un bureau.

C'est bien là le vice essentiel de l'Empire romain en la vieillesse de sa vie. Incapable de décisions énergiques et de gestes rapides, il se réfugiait dans des pratiques administratives. Alors qu'il eût fallu se tenir sans cesse aux aguets, courir sur les grandes routes ou veiller aux créneaux des remparts, il expédiait toutes ses affaires suivant un agenda établi d'avance et d'après les formules d'un protocole immuable. On était aux heures des catastrophes qui troubleraient à la fois l'ordonnance du temps et la sécurité de l'espace, et chaque jour on enveloppait davantage la terre romaine d'un réseau d'habitudes puérides et de formules surannées, que la crise la plus prochaine allait déchirer comme un filet dans la tempête.

Il faut d'ailleurs reconnaître que ces mêmes troupes, si incapables de faire face aux périls d'une invasion, pouvaient, en temps de paix, rendre de bons services au pays. Les Sarmates, échelonnés de Paris au Morvan sur la route d'Autun, ne manquaient pas, j'imagine, de dépister les brigands et de convoier les caravanes ; ceux des Cévennes ou les garnisons de fortins alpestres² étaient évidemment chargés d'assurer le passage des cols. L'armée romaine avait pris une double allure, tantôt d'une maréchaussée en service permanent de surveillance³, tantôt de compagnies féodales obligées à trois à mois de campagne. — Voilà donc où aboutit la vie militaire de l'Empire. Il a renoncé d'abord aux grandes conquêtes, et puis aux lignes puissantes de la frontière, tour à tour à la guerre d'agression et à la défensive rigoureuse ; il se borne maintenant à quelques entreprises de répression, et son armée, au lieu de se masser en corps d'attaque ou en boulevard de protection, se disperse en postes de garde.

IX. — TROUPES MARITIMES ET FLUVIALES.

Les empereurs commirent la même faute sur mer. En face de ce danger nouveau qu'étaient les pirates de la mer du Nord, il fallait, ou bien une escadre formidable d'offensive audacieuse qui s'en irait porter le trouble dans les repaires Saxons,

¹ *Operiens Julium mensem, unde sumunt Gallicani procinctus exordia* ; Ammien, XVII, 8, 1. La concentration était, du moins en Gaule, pour le 24 juin. Bien entendu, cela n'empêchait pas, s'il y avait péril, les campagnes d'hiver avec les troupes palatines ou les mobilisations d'urgence ; cf. Ammien, XVI, 2, 5 ; XVII, 8, 2.

² La *Notitia* ne donne pas de détails sur l'armée des Alpes ; mais il y en avait certainement une, ce qu'indiquent et le *sub dispositione comitis Italiae* [chef militaire] *tractus Italiae circa Alpes*, et la vignette de la *Notitia* représentant un *castellum* avec remparts et murs de barrage avec créneaux et tours, sur des flancs de montagnes (*Occ.*, 24). — Comme gendarmerie alpestre, on doit sans doute mentionner la *cohors I Flavia Sapaudica* de Grenoble (*Cularo* ; *Not.*, *Occ.*, 42, 17), vestige d'une organisation qui doit remonter aux temps de Maximien et de Constance. — C'est également à la surveillance des cols pyrénéens que je rattacherai pour une part la cohorte de Bayonne.

³ C'est sans doute pour cela que Lètes et Sarmates, troupes des Alpes ou des Pyrénées, flottes de l'intérieur, sont, non pas placés sous l'autorité du *magister equitum* de Gaule, chef normal de l'armée de campagne et de garnison, mais considérées comme prévôtés, *præpositum*, du maure général de la milice (*Occ.*, 42), chargé sans doute de veiller à la sûreté générale de l'Empire.

ou bien une flotte compacte de barrage en haute mer¹ qui leur fermerait le Détroit et l'accès des côtes romaines, de Hull à Walcheren. Mais on ne fit ni l'un ni l'autre : la hardiesse, les moyens en argent ou en hommes², manquaient pour ces opérations de grande envergure ; et on se contenta d'installer, le long des rivages de la Manche et de l'Atlantique, des postes de surveillance aux endroits où pouvaient débarquer les hommes du Nord. Sur mer comme sur terre, on abandonnait à l'ennemi l'initiative des attaques, on s'estimait avoir fait le nécessaire en se mettant en mesure de les repousser. Comme nous sommes loin de Tibère, allant avec sa flotte romaine chercher les Cimbres à Hambourg et les Chérusques sur l'Elbe du Brandebourg ! Et nous sommes encore plus loin du Grec Pythéas, explorant avec son navire les côtes du Jutland et les fiords de la Norvège ! A chaque nouveau siècle de sa vie, le monde civilisé, depuis que Rome le dirige, rétrécit son horizon et réduit sa volonté. L'Empire vieilli n'a plus de force que pour continuer quelques habitudes.

On doit cependant rendre cette justice aux empereurs du quatrième siècle, qu'ils comprirent assez bien les choses de la mer, et qu'ils adoptèrent, pour la protection de ses rivages, un système fort convenable, dont auraient dû s'inspirer plus tard Charlemagne et ses héritiers. Il est possible que ce système eût plus de valeur en théorie qu'en pratique, et que les forces navales fussent insuffisantes à remplir le cadre de la défense maritime. Mais enfin ce cadre était bien imaginé.

Tout le rivage de l'Atlantique romaine, de l'Escaut aux Pyrénées, était occupé militairement par des garnisons de terre et des flottilles de port³. Il était divisé en trois ressorts⁴, ou, comme nous dirions aujourd'hui, en trois préfectures maritimes. La plus importante qui allait de la Seine à la Gironde, était placée sous les ordres du duc d'Armorique⁵ : car on avait ressuscité, en faveur de l'armée de l'Océan, ce vieux nom national d'Armorique oublié depuis César et qui avait été le vocable d'alliance des cités maritimes de la Gaule⁶. Au sud de la Gironde, les côtes gasconnes jusqu'aux Pyrénées étaient surveillées directement par les troupes du maître général de la milice car il s'agissait, sur ce point, non pas seulement d'empêcher les pirates de débarquer, mais aussi d'interdire aux brigands l'accès des cols pyrénéens⁷. — Au nord de la Seine⁸, c'était au contraire

¹ Remarquez que la *Notitia* ne connaît sur l'Océan d'autre flotte que celle de la Somme, qui ne peut avoir été qu'assez médiocre.

² La valeur professionnelle des marins et matelots de l'Empire paraît avoir été fort médiocre ; peut-être aussi, malgré leur nombre, ses navires ont-ils été assez misérablement construits (*ibid.*, *id.*). On comptait, dit-on, 45.562 hommes de *force nautique* sous Dioclétien.

³ J'ai lieu de croire que tous les détachements de soldats dont nous allons parler comportaient une petite flottille militaire.

⁴ Je n'indique que l'état en 400, d'après la *Notitia*.

⁵ La *Notitia* (*Occ.*, 37) l'appelle *dux tractus Armorici et Nervicani*, quoique le *tractus Nervicanus* dépendait de la Seconde Belgique, qui a un duc : ce qui prouve, ou que le duc d'Armorique avait eu primitivement sous sa dépendance toutes les côtes depuis l'Escaut (ce fut certainement le cas sous Carausius, qui résidait à Boulogne, *ibid.*), ou que le duc d'Armorique avait, le cas échéant, autorité sur celui de Belgique.

⁶ T. II, ch. XIV, § 9 ; t. III, ch. VIII, § 7 ; *ibid.*, ch. IX, § 5.

⁷ A Bayonne (*Lapurdum*), la troupe, à nom provincial, *cohors* (avec tribun) *Novempopulana* (*Occ.*, 42, 18-19).

⁸ Et plus particulièrement de la Bresle, limite entre Lyonnaise et Belgique.

un ressort exclusivement maritime, celui du duc de la Seconde Belgique¹, chargé surtout de garder le passage de Boulogne et d'épier les pirates qui longeaient les côtes de Flandre². — En cas de grosse affaire, je crois bien que la souveraineté maritime passait partout au duc d'Armorique : il était au centre des rivages, il en tenait la presque totalité, il avait à sa disposition la plus grande partie des troupes de terre et de mer.

Le chef-lieu de l'Armorique³ avait été placé à *Grannona* en Normandie, près de Vieux et de Bayeux, au milieu de la ligne la plus souvent menacée par les pirates⁴. A Boulogne, il n'y avait que la flotte de passage, destinée surtout aux transports de la poste publique et des services d'État. Le long du rivage, aux endroits habituels de débarquement, c'étaient des châteaux forts, des casernes d'infanterie, quelquefois des quartiers de cavalerie : Mardyck sur la côte flamande⁵, Étaples sur celle de l'Artois⁶, Le Crotoy à l'embouchure de la Somme⁷, Aleth au fond du golfe de Saint-Malo⁸, Brest à la pointe de l'Armorique⁹, Blaye dominant de sa colline l'estuaire de la Gironde¹⁰, Bayonne au coude maritime de l'Adour, devinrent ainsi de petites villes de garnison, où des compagnies de soldats renforçaient quelques bateaux de guerre¹¹. En

¹ *Dux Belgicæ Secundæ* ; *Occ.*, 38.

² Il doit résider à Boulogne, qui d'ailleurs n'est pas nommée dans la *Notitia*, ni comme lieu d'attache d'une flotte, ni comme lieu de garnison. — Ce duc commande la seule flotte mentionnée sur l'Océan, *classis* (avec *præfectus*) *Sambrica in loco Quartensi sive Hornensi* : la Somme et son embouchure (Le Crotoy et le cap Hornu) : c'est par une véritable aberration qu'on a songé si longtemps à la Sambre.

³ Cela ressort de ce que la *Notitia* place le nom de *Grannona* en tête de sa liste (*Occ.*, 37), de ce qu'elle était le siège de la cohorte dite d'Armorique (*tribunus cohortis Prima Novæ Armoricanæ*), de ce que cette troupe est la seule qui ait le titre de *cohors* et un *tribunus* à sa tête, et de ce que *Grannona*, seule des localités maritimes, avait une seconde troupe en garnison, que la *Notitia* appelle *milites Grannonenses*, et que je crois être la *legio pseudocomitatensis Prima Flavia* (*Occ.*, 7, 95) ou *Prima Flavia Metis* [*Martis* ? 5, 269] des répertoires.

⁴ Je n'hésite plus au sujet de *Grannona* ou *Grannonum* (37, 14 et 23 ; le nom rappelle un sanctuaire à Apollon *Grannus*) : ce devait être le port de Vieux et de Bayeux (formant maintenant une seule civitas). L'emplacement exact est encore à trouver. On a songé souvent à Port-en-Bessin (cf. d'Anville, p. 359), qui peut convenir. En dernier lieu, Doranlo, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, XXXV, 1924, p. 546 et s. — Le *litus Saxonicum*, où la *Notitia* place *Grannona*, doit donc être la zone maritime de cette *civitas*, de la Vire à la Dives, et le nom rappelle quelque établissement de Saxons.

⁵ *Equites Dalmatiæ Marcis in litore Saxonico* (38, 7) : zone maritime du cap Blanc-Nez à l'Escaut (*civitas* de Théroüanne jusqu'à l'Aa et ensuite *civitas* de Tournai).

⁶ *Tribunus Nerviorum portu Epatiaci* (38, 9). Ancienne cohorte de Nerviens ? Étaples est sur la Canche dans la cité de Boulogne, mais à sa limite extrême.

⁷ *Classis Sambrica*, etc. C'est le port de la cité d'Amiens, dont le rivage est entre la Canche et la Bresle.

⁸ *Præfectus militum Martensium Aleto* (37, 19). Ces *Martenses* (cf. *Not.*, *Occ.*, 1, 91 ; 5, 265), distincts de ceux du Rhin, peuvent parfaitement être un détachement de la *Prima Flavia Martis*. Aleth est le port de la cité de Rennes.

⁹ Non mentionné dans la *Notitia* ; mais il y a là un *castrum*.

¹⁰ *Præfectus militum Garonnensium* [les manuscrits ont *Carionentium*] *Blabia* (37, 15). Dans la cité de Bordeaux.

¹¹ Cela me paraît aller de soi. — Toutes les troupes dont nous connaissons la qualité, sont dites *legiones pseudocomitatenses* (*Occ.*, 7, 90 et s.), et je doute qu'elles ne le soient pas toutes.

arrière de ces bourgades militaires, les métropoles des cités maritimes, Rouen¹ Coutances², Avranches³, Carhaix⁴, Vannes⁵ ou Nantes⁶, avaient aussi leurs troupes de défense, prêtes à donner la main aux forteresses du rivage⁷. Plus loin encore à l'intérieur terres, des flottilles étaient ancrées dans les ports fluviaux⁸, par exemple dans la Seine et à Paris même⁹. — A voir cet étrange dispositif, on se croirait déjà au temps où les Normands pouvaient remonter la Gironde jusqu'à Bordeaux et assiéger dans la Seine la Cité de l'île parisienne. Cette marine de l'Empire romain, flanquée de flottes fluviales, de cohortes de fantassins, d'escouades de cavaliers, ne fait que ressembler l'armée de terre, et paraît moins propre à écarter les pirates du rivage qu'à les pourchasser sur les grandes routes.

Ce même désir de protection intérieure explique les emplacements des flottes méditerranéennes¹⁰. Une escadre assez importante, avec infanterie de marine, occupe le port de Marseille¹¹ ; et l'on doit avoir gré à Maximien ou à ses

¹ *Præfectus militum Ursariensium* [*seniores* ?] *Rotomago* (37, 21) : distinct des *Ursarienses*, légion de campagne, et à rapprocher peut-être des *Ursarienses juniores* du Rhin.

² *Præfectus militum Primæ Flavia Constantia* (37, 20) : c'est la *legio I Flavia Galticana Constantia*.

³ *Præfectus militum Dalmatarum Abrincatis*.

⁴ En admettant que Carhaix soit demeuré le chef-lieu des *Osismi* et désigné par ce nom : *præfectus militum Maurorum Osismiacorum Osismis* (37, 17).

⁵ *Præfectus militum Maurorum Benetorum Benetis* (37, 16).

⁶ *Præfectus militum Superventorum* [*juniorum* ; cf. 7, 96 ; 5, 270] *Mannatias* [pour *Namnetis*] (37, 18).

⁷ Il est à remarquer que la *Notitia* ne mentionne aucune garnison entre la Loire (Nantes) et la Gironde (Blaye), dans la zone maritime si importante des Pictons et des Santons : je n'arrive pas à m'expliquer cette lacune. La police en était-elle confiée aux Taïfales ? Mais ils étaient bien loin du rivage.

⁸ Il faut cependant noter que, sur les fleuves de l'Océan, l'organisation des flottes fluviales paraît bien moins complète qu'e du côté de la Méditerranée. Je ne trouve rien sur la Moselle ou la Charente. Et tout cela vient surtout de ce que les préoccupations de l'État sont plus à l'intérieur que sur les rivages : l'Empire romain commettra la même faute que Charlemagne, oubliant dans ses États la sécurité des contours pour ne songer qu'à la liaison des parties.

⁹ *Not. Occ.*, 42, 23 : *Præfectus classis Anderetianorum Parisiis* [à Paris, et non chez les Parisiens]. Il n'y a aucun rapport entre le nom de cette flotte et celui de la localité d'Andrézy à l'embouchure de l'Oise (dont le nom doit venir de *Honorisiacus* pour *Honoratiacus* ; Prou, *Documents sénonais*, Sens, 1921, p. 39-46) ; mais il faut le rapprocher des *Anderetiani* du Rhin ; et selon toute vraisemblance, l'un et l'autre corps proviennent de l'importante station maritime de *Anderidos* en Bretagne (*Occ.*, 28, 10), qu'il faut chercher à Pevensey bien plutôt qu'à Hastings. Remarquez qu'*Anderidos* avait pour garnison vers 400 les *Abuici*, que nous retrouvons en partie sur le Rhin avec d'autres *Anderetiani*. — Cette flotte de Paris, étant du ressort immédiat du maître de la milice, devait servir moins aux opérations maritimes qu'à la garde sur les routes. Il est du reste étonnant qu'on ne l'ait pas attribuée au duc d'Armorique, dont le ressort allait jusqu'à Sens (37, 27 et 28).

¹⁰ Toutes sous la dépendance du maître de la milice. Cette organisation de la région avoisinant les Alpes, avec mention de la *Sapaudia* à Grenoble et à Yverdon, avec le groupement des troupes et flottes sous la rubrique *Gallia Riparensis* (42, 13), doit être le vestige d'une ancienne organisation.

¹¹ La *Notitia* (42, 16) ne parle pas de flotte, mais d'un *præfectus militum Musculariorum Massiliæ Græcorum* [étrange réminiscence historique, et qui paraît bien un indice que la *Notitia* a été extraite, dans quelque dessein scolaire, des documents officiels] ; mais les

successeurs d'avoir de nouveau compris la valeur du Lacydon, et de n'avoir point tiré de sa longue misère le port artificiel de Fréjus. Mais le reste de l'armée navale du Midi n'est pas en Méditerranée il est sur le Rhône, à Arles ou à Vienne¹, il est sur la Saône, à Chalon², et on trouve même une flottille à Yverdon sur le lac de Neuchâtel³. Il est vrai qu'à Yverdon on surveillait les seuils du Jura et le passage de la grande route militaire d'Italie.

Car les intérêts de la terre attirent de plus en plus à eux les chefs du littoral, et les généraux de l'intérieur mettent de plus en plus la main sur les choses de la mer. Cette marine méditerranéenne fut placée sous les ordres directs du maître général de la milice, et on lui donna aussi la préfecture navale de Bayonne et la flottille de Paris. Inversement, le duc de l'Armorique cessa un jour d'être un amiral pour devenir le chef de police, non seulement des zones maritimes, mais de toute la Gaule intérieure, et l'on étendit son ressort jusqu'au plus profond des vallées de la Seine et de la Loire, jusqu'au Morvan, aux Puys et aux Cévennes⁴, où les pirates du Nord n'avaient guère chance d'atteindre. Et alors, tandis que l'amiral d'Armorique s'occupait de la police des montagnes⁵, les pirates avaient beau jeu sur les rivages. Là encore, sur là frontière de mer comme sur celle de terre, c'était l'avortement de l'œuvre de Rome.

X. — DE LA BATAILLE ET DE L'ARMEMENT.

Disloquée en cent garnisons, ne vivant en armée que trois mois sur douze, cette force militaire est mal outillée pour les longues guerres et les luttes réfléchies. Les éléments individuels, soldat franc ou paysan gaulois, conservent chacun sa valeur supérieure l'ensemble manque de cohésion, l'esprit et la volonté n'y circulent point.

Il y eut sans doute de fort belles marches, du Rhin au Tibre ou au Danube, mais ce fut sur des routes connues et toutes prêtes ; il y eut de terribles batailles, comme celle de Mursa, l'une des plus sanglantes de l'histoire de l'ancien monde, mais ce furent batailles de guerres civiles, et qui se ramenèrent à un effroyable jeu de massacre. La moins brutale et pour ainsi dire la plus noble des rencontres militaires de ce temps, fut celle de Strasbourg, où Julien ne perdit que 247 hommes sur un effectif de 13.000, et où il eut raison d'une armée près de trois fois supérieure : mais à bien analyser le combat, ce fut le choc banal, rang

Muscularii sont des soldats de marine (*musculus* doit être pris dans le sens de barque [Not., Or., 39, 35 ; Isidore, Orig., XIX, 1, § 14, Lindsay], et non dans celui de machine de siège, Végèce, IV, 16).

¹ *Præfectus classis fluminis Rhodani Viennæ sive Arelati* (Occ., 42, 14) : remarquez l'hésitation ou l'alternance entre Arles et Vienne.

² *Præfectus classis Araricæ Cabaloduno* (42, 21).

³ *Præfectus classis Barcariorum Ebruduni Sapaudiæ* (42, 15). — Sur l'importance stratégique d'Yverdon, voir en dernier lieu V.-H. Bourgeois, dans *l'Indicateur d'Antiquités suisses*, n. s., XXV, 1923, p. 185 et 8.

⁴ Not., Occ., 37, 24-29 : *Extenditur tamen tractus Armorici et Nervicani limitis per provincias quinque, per Aquitanicam Primam et Secundam, Senoniam, Secundam Lugdunensem et Tertiam* : la Lyonnaise Première, avec Lyon et Chalon, doit dépendre du maître de la milice ; et le duc d'Armorique devait trouver la concurrence de celui-ci à Paris pour la flotte, et partout pour les Lètes et Sarmates.

⁵ C'est ce qui explique pourquoi Exupérantius, sans doute duc d'Armorique, eut à réprimer une jacquerie dans le pays (vers 417 ? Rutilius, I, 213-217).

contre rang, du Romain discipliné et lourdement armé¹ et du Barbare incohérent et demi-nu, où la résistance personnelle des hommes et la différence des armements se substituèrent aux mouvements de la tactique ou aux calculs de la stratégie². Que l'on compare ces campagnes de Julien ou de Jovin, pourtant les mieux combinées du quatrième siècle, aux marches de César à travers les Cévennes ou aux audacieuses prouesses de Drusus.

A ne combattre qu'un ennemi souvent médiocre, les troupes de l'Empire perdirent peu à peu leurs mérites propres ; à la longue, elles s'adaptèrent à la nature de leurs adversaires³. Dans la légion, on négligea trop souvent les énergies de l'offensive, et notamment la charge terrible au javelot⁴, l'un des éléments essentiels des victoires romaines ; et l'on sacrifia en même temps la principale valeur de résistance, en permettant au légionnaire, à l'instar du Barbare, de ne plus porter de cuirasse : mais renoncer et à la cuirasse et au javelot, c'est pour la légion abdiquer à tout jamais la force de son passé.

En revanche, les états-majors romains, à l'exemple des rois d'Orient⁵, se passionnaient pour la cavalerie lourde, ces cuirassiers ou cataphractaires dont le buste et les membres étaient revêtus de lamelles ou de mailles de fer, moulées en quelque façon sur tous les muscles et toutes les jointures⁶ : on transmit à des escadrons la solidité compacte de l'infanterie légionnaire⁷. Et je doute que cela fût une heureuse innovation, et qu'il n'eût pas mieux valu, contre ces bandes mobiles et insaisissables de brigands germaniques, donner tous ses soins à la cavalerie légère, à en multiplier les pelotons et à en accroître la souplesse⁸.

¹ Je parle pour la période avant Gratien, où le légionnaire est encore lourdement armé et cuirassé (Végèce, I, 20 ; II, 3). — Voyez en particulier, à Strasbourg, le rôle de la *Prima legio*, placée en réserve, et qui arrête le choc (Ammien, XVI, 12, 49), *instar turrium fixa firmitate consistens*.

² Un principe qui paraît alors assez courant, est celui du dispositif en deux ailes, sans force au centre, *acie divisa in bicornem figuram* (Ammien, XVI, 2, 13). A Strasbourg, s'il y a un centre et deux ailes, la cavalerie est surtout à la droite, et l'aile gauche réduite à très peu de chose, ce qui ramène à la formation *bicornis*.

³ Le Panégyriste (V, 16) dit des troupes de Carausius, *barbara aut imitatione barbariae olim cultu vestis et prolixo crine rutilantia*. De là l'usage du *barritus*, qui n'est certainement pas d'origine romaine (Ammien, XVI, 12, 43 poussé par les Carnutes et les Bracchiates, où doit dominer l'élément barbare).

⁴ Cela me paraît résulter du récit des batailles chez Ammien (XVI, 2 13 et 12, 49) et surtout des remarques de Végèce, notamment I, 9, 12-14 ; 11, 3. — Végèce semble également insinuer que l'on abandonna de son temps l'escrime d'estoc pour celle de taille (l'épée pour le sabre, I, 12), laquelle devait être plus familière aux étrangers, surtout en Orient.

⁵ Julien attribue à Constance II l'introduction des cuirassiers cataphractaires (*Orat.*, I, p. 37, Sp.) : c'est une erreur ; il est probable que Constance se borna à en répandre l'usage en Gaule.

⁶ *Cataphractarii* ou *clibanarii* (mots absolument synonymes) : l'usage est emprunté aux Parthes ou aux Perses. — Il n'y en a pas en Gaule vers 400 ; mais il y eut autrefois trois corps de cataphractaires à Bourges, Amiens et Albi, maintenant en Orient ; et Julien en a trouvé à Autun ; autres sur les bords du Rhin.

⁷ Voyez leur rôle à la bataille de Strasbourg (Ammien, XVI, 12, 7 et 22) ; le combat livré à Turin par Constantin aux cataphractaires de Maxence (*Paneg.*, X, 22-24).

⁸ Il est étrange que Julien, ayant à traverser vite un pays infesté de Barbares, quitte Autun avec cataphractaires et balistaires.

Du reste, la cavalerie s'était fort développée depuis le temps des Sévères : la Gaule revenait, dans les derniers siècles de sa vie romaine¹, à ces beaux escadrons qui avaient fait l'orgueil de Vercingétorix. Il y en avait de vingt espèces différentes², chacun avec son nom, ses insignes et petit-être son allure propres. Et le chef même des armées de la Gaule, comme pour complaire à ses habitudes nationales, porte le nom de *maître des cavaliers*, *magister equitum*, bien qu'il commande à toutes les armes³.

Enfin, et sans doute pour répondre aux pratiques du voisinage barbare, les Romains avaient fait une place plus grande aux armes de jet à longue distance⁴, flèches⁵, frondes⁶ ou dards plombés⁷ ; les troupes d'archers croissaient chaque jour en nombre, en importance et en vogue, car le service y était tout autrement facile et varié que sous la discipline monotone et le lourd armement des légionnaires⁸. Dans le même ordre d'idées, on avait, je crois, étendu l'usage des machines de guerre aux armées en campagne⁹. Mais tout cela risquait de compromettre la supériorité à l'escrime, cette pratique de l'épée à laquelle Rome dut le meilleur de sa gloire militaire et qui est, de toutes les manières de combattre, la plus intelligente et pour ainsi parler la plus spirituelle.

XI. — ÉMIETTEMENT DES FORMATIONS MILITAIRES.

Ce qui était pour cette armée romaine un autre signe de déchéance, un prodrome de dislocation, c'était l'émiettement de ses troupes, l'effritement de ses

¹ Cela a été bien noté par Montesquieu, *Considérations*, ch. 18, et étudié de près par Ritterling, dans *Festschrift* pour Hirschfeld, 1903, p. 345 et s. Le début de cette vogue de la cavalerie était attribué à Gallien ; Cedrenus, I, p. 454, Bonn.

² Surtout Maures et Dalmates.

³ La chose s'est passée de même dans d'autres régions de l'Empire ; mais la Notitia ne connaît plus de *magister equitum*, chef d'armée régionale, que pour la Gaule.

⁴ C'est la conséquence de la lutte contre les Barbares, abondamment pourvus d'armes de jet (Végèce, I, 20). — Pour le même motif, on multiplia les *lanciarrii*, même dans les légions.

⁵ Voyez l'importance des corps d'archers de Nerviens et de Tongres, célèbres dès l'origine, en admettant qu'on ait continué le recrutement ethnique : en Gaule ; en Espagne, *Sagittarii Nervii* (7, 121) ; en Illyrie, *Sagittarii Tungri* (7, 41) ; en outre, *Sagittarii Gallicani* en Orient. Ce sont des fantassins ; mais il put y avoir des *Sagittarii* à cheval, par exemple à Strasbourg (Ammien, XVI, 12, 7). Cf. Julien, *Orat.*, I, p. 35 a, Sp.

⁶ Cf. Végèce, I, 16.

⁷ Appelés *mattiobarbuli* ; cf. Végèce, I, 17 : c'était la spécialité originelle des troupes, devenues les légions I et II, des *Joviani* et *Herculiani* ; si elles ont conservée comme légionnaires, cela a dû fausser singulièrement le principe de la légion. — Du même genre doivent être les *balistarii*, que nous trouvons comme soldats de campagne sous Julien et de garnison sur le Rhin. Il ne peut s'agir d'ailleurs que de petites machines, manœuvrées à main et lançant surtout des flèches (Végèce, II, 2 ; IV, 21).

⁸ Végèce, II, 3.

⁹ Ajoutez qu'il n'y a plus de camps de nuit : *hujus rei scientia intercidit*, dit Végèce (I, 21) de cette castrametation qui avait été un des principes et une des forces de l'ancienne armée romaine. Il est bien vrai que les places fortes étaient alors assez nombreuses pour assurer, du moins en Gaule, la sécurité d'une armée en campagne (cf. Zosime, IV, 23, 6) : mais que de bonnes habitudes, physiques et morales, perdues par le soldat du droit de n'avoir plus à construire et à défendre lui-même, chaque soir, l'abri et comme le foyer de sa troupe ! Le campement prolongé (*pedatura*) de troupes dans la campagne (cf. Végèce, III, 8) paraît être une des dernières traces de l'ancien camp.

principales unités tactiques : je pense surtout aux légions, qui, malgré l'accroissement des corps spéciaux ou des formations auxiliaires, constituent toujours l'infanterie de choc ou de résistance¹. Les empereurs, surtout après Julien, ont pris plaisir à les désagréger². Plus rien que le nom ne rappelle cette huitième³ ou cette trentième légion⁴, forte de six mille hommes, flanquée de ses cavaliers et de ses services d'appui, fière de ses épithètes et de ses souvenirs, et qui était à elle seule un monde et une histoire⁵. Une légion, maintenant, c'est tout au plus un millier hommes⁶, et souvent même la moitié⁷, car on s'est imaginé à la fin⁸ de la couper en deux⁹, ici *les anciens*, *seniores*, *les jeunes*, *juniores*, comme si le meilleur moyen de former les recrues n'avait pas été, sous l'ancien Empire, de les mêler aux vieux soldats ; et ces deux demi-légions sont d'ordinaire campées à cent lieues l'une de l'autre, sans aucun lien entre elles. Il semble qu'on se soit acharné à briser force matérielle et morale que représentait un corps aux traditions séculaires¹⁰.

Entre les légions et les troupes auxiliaires, ailes ou cohortes, les différences s'atténuent chaque jour¹¹, et, pour connaître et regretter cette division originelle et fondamentale de l'armée romaine, il n'y aura bientôt plus que quelques

¹ Au moins jusqu'à Julien et même Valentinien. Cf. Végèce, II, 2.

² C'est peut-être ce qui a causé l'impopularité de Gratien, du moins dans un certain milieu : *Alanos anteferet veteri ac Romano militi* [la légion ? ou plutôt, les corps célèbres genre Bataves ?] (*Épit. de Cæs.*, 47) ; cf. Végèce, I, 20. Mais la chose est nettement indiquée pour Théodose (Zosime, IV, 27, 6), et cela fait allusion aux innombrables *præfecti* (légions et *numeri*) et *tribuni* (cohortes) que nous avons vus dans la *Notitia*.

³ L'ancienne légion de Strasbourg : le reste forme les *Octavani* d'Italie (*Not., Occ.*, 5, 153 ; 7, 28), où on vient de l'appeler.

⁴ Le dernier tronçon tient toujours garnison à Xanten. — La *legio I Minervia*, peut-être encore en Gaule sous Julien, est en Orient (*Minervii, Or.*, 9, 37). — On peut reconnaître dans les *Divitenses* la XXIIe *Primigenia* (car j'hésite à la voir dans les *Primani* de Bretagne, *Occ.*, 7, 155, et d'Orient, *Or.*, 6, 45). — Ce sont les quatre légions du Rhin depuis Trajan.

⁵ *Magnitudo Romana, semper cum legionibus dimicans*, a très bien vu Végèce, II, 2.

⁶ Dès le temps de Constance (cf. Ammien, XIX, 2, 11). Mais il serait possible, au moins jusqu'à Valentinien, qu'on ait voulu remédier à l'affaiblissement des légions en groupant, et d'une façon permanente, les corps militaires en brigade, à raison de deux par unité de combat ou de marche.

⁷ Une légion peut constituer une garnison de bourgade.

⁸ Étant donné la place insignifiante qui est faite dans les récits historiques Ammien, les Panégyriques, Zosime) à la distinction entre *juniores* et *seniores*, il est fort probable que ce dédoublement définitif en corps distincts et indépendants est l'œuvre de Théodose, et qu'il y est fait allusion par le *διπλασίους* de Zosime. Il se peut cependant que la chose ait été fixée par Valentinien ou plutôt par Gratien. Et je ne suis pas sûr qu'au bout de très peu de temps les qualificatifs de *seniores* et *juniores* n'aient pas été de purs vocables, sans rapport avec la date du service.

⁹ Outre cela, on a dû constituer en détachement indépendant la cavalerie légionnaire (cf. le texte de Zosime, IV, 27, 6).

¹⁰ Le même morcellement s'est produit pour les meilleurs des *auxilia*, Bataves ou autres, avec distinction entre infanterie et cavalerie, et, dans chacune, entre *juniores* et *seniores*. Les *cohortes equitatae* ont dû être démembrées en *cohortes* et *alae* ou *vexillationes*.

¹¹ Voyez le rôle de plus en plus grand que les *auxilia*, Bataves ou autres, jouent dans les batailles, encore que ce soit, à l'origine, surtout un rôle de première ligne, la légion restant en réserve (à Strasbourg) : mais on a vu la fin de la légion comme troupe de résistance.

écrivains militaires, attardés-aux émouvants souvenirs d'un monde disparu¹. Comme les légions, les principales de ces troupes ont leurs escadrons de [jeunes](#) et d'[anciens](#) ; il n'y a plus guère de brigades mixtes, fantassins et cavaliers associés, et les éléments à cheval forment presque partout des unités distinctes. Quantité d'ailes ou de cohortes ont été mises au même rang d'honneur que les légions, et beaucoup de ces dernières ne sont sans doute que d'anciens corps auxiliaires promus en dignité. Car, maintenant que la légion ne vaut plus que pour quelques centaines d'hommes, ce qui est l'effectif habituel d'une cohorte ou d'une aile², à quoi bon établir une différence entre deux groupes de combattants soumis aux mêmes disciplines et aux mêmes dangers³ ?

Toutes les habitudes du passé romain se perdirent, en cette fin du quatrième siècle, avec une étonnante rapidité. Des païens ont accusé Théodose d'avoir été, pour l'armée romaine, l'homme néfaste⁴ ; et je suis tout prêt à les croire. Les plus vieilles et plus solennelles appellations des corps d'armée tendent à disparaître : et on dirait que pour un empereur chrétien les mots de légion, de cohorte, et les épithètes honorifiques ou ethniques qui les accompagnent, renferment une tare originelle, ce qui, après tout, était vrai, puisque ces mots rappelaient le culte des aigles ou des sangliers⁵. A leur place on préfère désigner les corps de troupes par les lieux habituels de leurs garnisons on ne dira plus [les cohortes dalmates](#), ces fameuses cohortes montées qui avaient en elles quatre siècles de gloire, mais [les soldats d'Avranches](#), parce qu'elles sont installées à demeure dans cette ville⁶. Et pour peu que cet usage s'affirme, et qu'on ne connaisse plus que [les troupes d'Armorique](#) au lieu des escadrons des Maures ou des légions Flaviennes, ou que l'on dise [les soldats de la Garonne](#) pour les

¹ Comparez Végèce, II, 3 ; I, 20, et Zosime, IV, 27.

² D'une cohorte ou d'une aile à l'époque originelle.

³ Et ne pas oublier que bien des Romains servent dans les auxiliaires, sans doute bien des Barbares dans les légions, et que l'armement légionnaire va se rapprochant de celui des *auxilia*.

⁴ Zosime, IV, 27.

⁵ Les emblèmes (*insignia*) des boucliers demeurent le signe distinctif des corps ; Ammien, XVI, 42, 6 ; voyez les vignettes de la Notitia. Mais la multiplication et l'émiettement des corps enleva sans doute souvent à ces attributs toute valeur religieuse ou morale. — Il est possible que les corps aux noms significatifs (*Cornuti*, *Bracchiati*, *Ursarienses*, etc.) doivent leurs vocables à des emblèmes marqués sur leurs boucliers. Mais rien n'empêche que cela ne vienne d'un autre détail de leur armement, de leur costume ou de leur origine : les *Bracchiati*, par exemple, pouvaient être ceux qui portaient des bracelets ; les *Cornuti*, ceux dont le casque portait des cornes à l'ancienne mode gauloise. J'ai supposé, peut-être à tort, que les *Ursarienses* étaient d'anciennes confréries d'*ursarii*, chasseurs d'ours, transformés en numerus [mais il a pu y avoir un ours gravé sur le bouclier]. Les vignettes de la Notitia ont trop souffert dans les diverses copies pour qu'on puisse constamment se fier à elles. — Les seules figurations archéologiques connues en Gaule de ces emblèmes de boucliers, sont 1° dans le disque de Valentinien, où il s'agit bien de schola du palais ; 2° et dans la coupe de Givors, où les emblèmes présentent des rosaces et des aigles à deux têtes (Collection Récamier, Vente, 1925, n° 1521) : cette coupe a dû être un objet d'honneur donné à un soldat il m'est difficile de la placer après 400, et la présence d'un joueur d'olifant ne prouve nullement qu'il s'agisse de l'époque franque, l'armée romaine connaissant dès lors l'usage du *cornu ex uris agrestibus argento nexum* (Végèce, III, 5).

⁶ Distinguons, entre les appellations géographiques, celles qui indiquent la résidence actuelle (*Abrincateni*, etc.), et celles qui indiquent la garnison d'où le corps est venu en Gaule (*Anderetiani*, etc.). Ces noms ne doivent pas avoir un caractère officiel, et proviennent sans doute du compilateur scolaire de la Notitia.

garnisons de Blaye ou du Bordelais, voilà disparu le lien verbal qui unissait à l'Empire tout entier l'armée de Gaule, et voilà cette armée attachée à la Gaule seule par ses noms comme par ses résidences¹.

XII. — DE L'ESPRIT DE L'ARMÉE.

L'armée de Gaule, c'est donc en ce moment une centaine de corps en garnison, disséminés entre le Rhin et les Pyrénées, tous à peu près de la même force, un demi-millier d'hommes en moyenne, chacun ayant sa demeure attirée et vivant de sa vie propre dans la ville qui lui est assignée².

Dans cette armée disloquée en menus tronçons, comme le serait une police de sûreté ou une maréchaussée rurale, on ne saurait trouver cet esprit de corps qui fit faire jadis de si belles choses aux cohortes de Bataves ou à la VIII^e légion de Strasbourg³. Et peut-être des empereurs à courte vue, tels que Gratien, Théodose⁴ ou Honorius, épris d'intellectualisme ou de religiosité, ont-ils vu en cela un moyen d'affaiblir l'orgueil militaire et de tenir le soldat en bride. Mais alors, il fallait faire la pareille pour l'armée des Goths, et la morceler elle aussi, la disperser à la façon de l'armée romaine, au lieu de la masser, compacte et homogène, sur un seul point de l'Empire.

Une armée sans cohésion est une troupe sans ardeur morale. Ramassis de cent détachements venus de tous les coins de l'univers⁵, groupés et regroupés à l'aventure, l'armée romaine du Bas Empire est une multitude, incohérente que n'inspire aucun souffle commun⁶, et c'est pour cela que les Goths, unis sous leur nom et sous leur roi, en auront si souvent raison. A tout moment, il se produit au milieu d'elle une brèche imprévue c'est un corps qui lâche pied⁷, c'est un autre qui passe à l'ennemi⁸. D'un bout à autre de cette foule, je ne sens pas l'identité

¹ Le caractère résidentiel daterait de Constance ou Constantin, si on leur attribue les cohortes *Armoricana*, *Flavia Sapaudica*, *Novempopulana* ; et Zosime semble y faire allusion.

² A voir les choses de près, le caractère municipal du corps d'armée s'établira non seulement par son nom résidentiel, mais encore parce qu'un corps correspond souvent à une *civitas* déterminée (les Dalmates à celle d'Avranches, ou les Lètes à celle des Arverni), et que, par suite, le *præfectus* d'un de ces corps peut être regardé, dans une certaine mesure, comme le commandant militaire de la *civitas*, ou tout au moins le commandant de la place, et appelé, plus ou moins abusivement, le *préfet* ou le *tribun de la ville* ou *de la cité*. C'est évidemment dans ce sens que les documents sur les saints Ferréol et Ferjeux parlent à Besançon, au moment de la découverte des prétendues reliques, du *tribunus militum ad custodiam civitatis destinatus* (*Acta*, 16 juin, III, p. II ; le fait, qui paraît vraisemblable pour la date, est placé sous Valentinien) ; de même, *Corpus*, VIII, 9248, où un *tribunus numeri* est dit *agens tribunatu(m) Rusg(uniaë)*, près d'Alger ; cf. Diehl, *Études sur l'administration byzantine*, 1888, p. 113 et s. ; J. Maspero, p. 96 (le *tribunus numeri* deviendra en Égypte en quelque façon le *tribunus civitatis*). Et tout cela est à retenir pour comprendre bien des événements du prochain siècle.

³ Il reste encore trace de cette bravoure de corps sous Julien, Valentinien et Gratien ; puis tout disparaît.

⁴ Cf. Zozime, IV, 27 ; 29, 1.

⁵ Voyez Végèce, II, 2 : *Ex diversis numeris*, etc.

⁶ Ce que Végèce (II, 2) appelle *uno animo purique consensu*.

⁷ A la bataille de Strasbourg.

⁸ Pendant les guerres civiles.

de sentiment qui donna aux armées d'Aurélien ou de Probus la force de sauver l'Empire.

Les formules solennelles ne manquaient pas pour rappeler aux soldats la noblesse de leur devoir. Aux noms traditionnels de Rome et de l'empereur on avait ajouté, dans le texte du serment militaire, ceux du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et on expliquait encore aux hommes que le mot d'Auguste n'était pas un nom d'homme ou un titre de chef, mais le signe d'un être souverain, à qui on devait soumission et dévotion, comme à un dieu présent en une enveloppe corporelle : lui obéir est un acte de piété chrétienne, et c'est par la Sainte Trinité elle-même qu'on jurera de ne point désertier, de ne point refuser la mort, de se consacrer au salut de l'empereur et de l'État¹.

Mais la religion chrétienne n'était point celle de tous ces hommes ; des Barbares ou des Romains restaient païens dans leur âme ; et même chez ceux qui étaient dévots au Christ, la foi, toute de surface, dictait des paroles, et ne déterminait pas des actes.

Le véritable culte du soldat, même au temps de Julien, est celui de l'argent, solde, gratifications ou butin. C'est un métier ou une entreprise que d'être soldat ; on ne servira qu'un temps limité, vingt ou vingt-cinq ans² : il s'agit donc de se retirer après fortune faite. Aux Barbares ainsi qu'aux Romains de l'armée, le gain s'impose comme la loi principale du service. Entre eux et leurs chefs, c'est un perpétuel marchandage³. Réunie à Chalon pour marcher contre les Alamans, l'armée de Constance, mal nourrie, prête à se révolter, ne s'apaise qu'après distribution de fortes sommes. Pour avoir raison de l'usurpateur Silvain, il suffit d'acheter ses meilleures troupes, et peut-être lui-même les avait-il achetées pour se faire proclamer Auguste. Julien, dès qu'il a pris le diadème par ordre de ses soldats, est obligé de leur promettre par tête cinq sous d'or et une livre d'argent⁴. De deux des corps gaulois les plus fameux, Carnutes et Bracchiates, un témoin oculaire disait qu'ils se vendaient au plus offrant⁵. Cela ne les empêchait pas de se battre fort bien et de gagner leur argent : mais c'était l'honnêteté de l'homme qui vend sa marchandise, et non pas le dévouement à une foi supérieur.

XIII. — LE CORPS DES OFFICIERS.

Le corps des officiers me paraît présenter plus de dignité morale, un sentiment plus profond du devoir.

Tous sortaient, sinon du rang, du moins de la tente. Aucun n'était un favori du palais ou un oisif de la noblesse. Même sous Constance, nul n'arrivait aux commandements supérieurs sans un long apprentissage des garnisons ou des campagnes⁶. On ne pourrait citer un seul maître de la milice, un seul duc ou

¹ Végèce, II, 5. *Romanum militem sacramenti religio confirmat*, dit le Panégyriste (*Pan.*, IX, 24).

² Si faute de textes pour ce siècle, nous lui appliquons les règles antérieures ; cf. Code Just., VII, 64, 9 (20 ans pour légionnaires ou soldats des *vexillationes* sous Dioclétien).

³ Outre les faits qui vont suivre, voyez Ammien, XVII, 9, 6-7 ; XX, 5, 8-9 ; XX IV, 3, 3.

⁴ Ammien, XX, 4, 18.

⁵ *Ubertate mercedis ad momentum omne versabiles*, Ammien, XV, 5, 30.

⁶ Ammien, XXI, 16, 1-3, en particulier : *Nonnisi pulvere bellico indurati præficiantur armatis*.

comte de la frontière, qui ne soit un officier de carrière. Sur ce point, tous les empereurs, même Théodose, se sont trouvés d'accord pour laisser au métier militaire son caractère, ses allures professionnelles. Peut-être, après tout, ont-ils agi par crainte : car les soldats et les officiers auraient fait assez mauvais accueil à un général venu de l'antichambre impériale.

La vie de ces officiers se passait à l'armée : elle était leur domicile et en quelque sorte leur patrie. Cela ne veut point dire, d'ailleurs, qu'ils vécussent sans contact avec le prince, la Cour et le monde civil : car une partie de l'armée, et même la meilleure, était formée de ces troupes d'élite qui s'éloignaient rarement de l'empereur, et les plus renommés des officiers étaient appelés à les commander, après avoir servi en province comme préfets ou tribuns de légions, de cohortes ou d'escadrons, comme ducs ou comtes de districts militaires¹. C'était même cette alternance entre une charge à la frontière et un service à la Cour qui retenait ces officiers dans le respect de l'autorité impériale, qui enlevait à leur manière de vivre sa rudesse originelle, qui faisait d'eux des hommes de bonne tenue et d'intelligence cultivée, comme le furent Silvain, Ricomer ou Bauto.

Le plus grand nombre de ces officiers étaient d'origine barbare, Alamans pour une petite part, Francs pour la principale : je parle du temps qui a précédé la suprématie des Goths, œuvre funeste de Théodose. Quoiqu'il y ait encore bien des Romains dans l'armée, ce sont paysans ou prolétaires qui n'iront pas très loin dans les grades. Les quelques nobles qui servent parmi les gardes s'échapperont sans doute du service pour reprendre les aimables loisirs de la vie civile². C'est une exception que de voir un Romain d'Espagne, Théodose, le père de l'empereur, devenir officier, comte militaire et maître de milice³. Le Franc, au contraire, s'élève tout naturellement dans les honneurs de l'armée, surtout, j'imagine, s'il est noble ou chef parmi ceux de sa tribu ; être roi chez les Francs, c'est presque une manière de se désigner pour commander une armée romaine⁴.

¹ A titre d'exemples : Silvain, sans doute *tribunus Armaturarum* au palais (Ammien, XV, 5, 33), puis maître de la milice ; Charretto, au service de Julien dès 358 (Zozime, III, 7), puis *comes utriusque Germaniæ* (Ammien, XXVII, I, 2) ; Mallobaud, qui a dû remplacer Silvain comme *tribunus Armaturarum* (XIV, 11, 21), devient *comes Domesticorum* (XXXI, 10, 6) ; Malaric, *rector Gentilium* du palais (XV, 5, 6), fait *magister armorum* (XXV, 8, 11) ; Ricomer, *comes Domesticorum* (XXXI, 7, 4), puis maître de la milice. Tous ceux-là sont des Francs, à ce que je crois. — Comme Alamans officiers supérieurs : Agilo ; Latinus, *comes Domesticorum* (Ammien, XIV, 10, 8) ; Scudilo, *rector Scutariorum* (XIV, 10, 8) ; Vadomar roi alaman, *dux* de Phénicie (XXI, 3, 5). Le nombre d'officiers supérieurs alamans se restreint singulièrement après Constance, sans aucun doute à la suite des incursions répétées de leur nation depuis 354. — Il est au reste certain que bien des officiers barbares au service de Rome prenaient des noms latins (l'Alaman Latinus, le Franc Silvain), ce qui nous empêche souvent de reconnaître leur origine.

² C'est le cas d'Ammien Marcellin, qui visiblement a quitté le service militaire pour vivre de la vie civile.

³ Voyez *Paneg.*, XII, 4 et 5 ; Ammien, XXVIII, 5, 15. Ammien, XXVII, 8, 3 (*officiis Martiis felicissime cognitus*, avant son commandement de Bretagne). Ajoutez l'Espagnol Maxime.

⁴ En 378, *Mallobaudem Domesticorum comitem regem Francorum, virum bellicosum et fortem* ; Ammien, XXXI, 10, 6 ; XXX, 3, 7. Le maître de la milice Ricomer était d'une naissance illustre, sans aucun doute chez les Francs (Ammien, XXXI, 12, 15). Autres officiers romains qui furent rois ou chefs chez les Alamans. C'est pour cela que, inversement, je ne m'étonnerais pas outre mesure de voir, au siècle suivant, reçu comme roi chez les Francs Saliens le maître de la milice Egidius (Grégoire, II, 12) : il a pu les faire gouverner par un préfet, comme ont pu le faire les maîtres de la milice depuis

Les principaux chefs des troupes d'Occident au quatrième siècle, Crocus sous le premier Constance, Bonitus sous Constantin, Silvain sous ses fils, Charietto sous Julien, Mérobaud et Mallobaud sous Valentinien, Arbogast, Ricomer et Bauto sous Théodose, sont des chefs ou des rois barbares, dont le premier seul est un Alaman, les autres, sans aucun doute, venus de terres franques. Tous d'ailleurs furent d'excellents officiers, fidèles à l'Empire sinon aux empereurs ; quelques-uns sont nés au service, et tous y sont morts.

XIV. — DANGERS D'USURPATION MILITAIRE.

Mais rien n'assure pour toujours l'Empire le dévouement de ses officiers francs, et il peut également se faire qu'on préfère à ces bons serviteurs, éprouvés par un siècle de fidélité, ces rois goths nouveaux venus sur les terres romaines. A ne prendre que des Barbares pour commander aux soldats, c'est faire une loi de l'incertitude du lendemain¹.

Contre ces menaces des officiers barbares, les politiques avaient imaginé d'assez médiocres expédients, qui se ramenaient à deux règles principales la séparation de l'autorité civile et des charges militaires² la subordination de la milice au prétoire³.

Aucun fonctionnaire du palais ne pouvait prétendre à être général, aucun maître de la milice ne devint préfet. Depuis Constantin la règle est absolue, et Constance, malgré ses allures de despote, ne cessa point de la respecter⁴. — Mais n'était-ce pas habituer les officiers à ignorer les droits et la majesté de cette autorité civile, à laquelle ils ne pouvaient participer ? On ne connaît qu'à moitié ses devoirs de citoyen, en ne servant la patrie que par l'exercice de son métier.

L'officier, dans la hiérarchie, était au-dessous du fonctionnaire⁵. Si haut qu'eût été placé le maître général de la milice, le préfet du prétoire demeurait son supérieur, le commandant de toutes les armées de l'Empire romain restait moindre en dignité que le juge éminent de cet Empire, et, à lui qui n'était qu'un chef de soldats, il fut longtemps interdit d'aspirer au consulat, à cette

Constant. Et je ne m'étonnerais pas davantage de voir le fils de Ricomer devenir roi chez ces mêmes Francs Saliens.

¹ Voyez la délibération des chefs barbares de Théodose, qui, à la nouvelle du coup d'État d'Arbogast, se demandent s'ils rompront ou continueront le service impérial (Zosime, IV, 56). Opposez à cela l'attitude si loyale et si noble des chefs francs de Valentinien.

² Ammien, XXI, 16 2, sous Constance : *Nec occurrebat magistro equitum provinciæ rector* [texte qui montre bien que le *magister equitum* est en principe un commandant régional], *nec contingi ab eo civile negotium permittebat*.

³ XXI, 16, 2, sous Constance : *Cunctæ castrenses ut honorum omnium apicem priscae reverentiæ more* [avant la réforme de Constantin] *præfectos semper suspexere prætorio*.

⁴ De même, sans doute, pour les charges moins hautes ; Ammien, XXI, 16, 3 : *Valdeque raro contigerat ut militarium aliquis ad civilia regenda transiret*, etc. Et l'insistance avec laquelle Ammien parle de cette séparation des pouvoirs et des fonctions (XXI, 16, 2), montre qu'il y attachait la valeur d'un principe.

⁵ Même les ducs d'armée sous Constance n'étaient que *viri perfectissimi*, c'est-à-dire l'équivalent de chevaliers, non sénateurs (Ammien, XXI, 16, 2). Il est vrai qu'ils sont devenus à la fin clarissimes et spectaculaires, ce qui les plaçait au-dessus des gouverneurs, et ce qui fut peut-être une des fautes du siècle.

souveraineté mystique du peuple romain¹. — Mais on ne put toujours observer cette règle les empereur durent céder devant l'insistance des maîtres de la milice² ; Mérobaud, Bauto, Ricomer et d'autres devinrent consuls, il n'y eut, plus, entre eux et les préfets, qu'une différence de place dans la liste officielle des dignités³. Plus rien n'éloignait ces généraux francs des ambitions suprêmes : Silvain s'est fait César, Arbogast a créé un Auguste, et la fille de Bauto épousera l'empereur Arcadius. Quand ils le voudront, s'ils restent à la tête des armées romaines, ils prendront la terre comme ils ont conquis les honneurs.

¹ Cf. la plainte de Silvain ; Ammien, XV, 5, 28 : *Se [et] Ursicinum solos post exudatos magnos pro republica labores et crebros ita fuisse despectos*, etc.

² Le premier maître de milice qui ait été fait consul pour le 1er janvier (ordinaire) est, semble-t-il, Arbétion par Constance en 355 (Ammien, XV, 8, 17 ; XVI, 6, I) ; Névitte, consul en 362, semble d'origine barbare ; mais le premier chef d'origine transrhénane arrivé régulièrement au consulat ordinaire me paraît Mérobaud sous Gratien en 377. A moins qu'il n'y ait, parmi les consuls à noms latins, des originaires de Germanie.

³ Voyez la colère de Synésius contre l'arrivée des Barbares aux honneurs civils ; *De regno*, § 15, *P. Gr.*, LXVII, c. 1093.

CHAPITRE III. — LA SOCIÉTÉ CIVILE¹.

I. — LA NOBLESSE SÉNATORIALE².

Avec l'empereur et l'armée, la puissance maîtresse de la Gaule était l'aristocratie foncière. Elle ne constituait pas à elle seule la société civile, mais elle la dominait, et toutes les catégories d'êtres regardaient vers elle ; en tant que dépositaire de la richesse et de l'influence³.

Cette aristocratie formait une classe héréditaire, pourvue de ses titres et de ses privilèges. Ces titres, c'étaient ceux de *sénateur* et d'*homme clarissime* (*vir clarissimus*⁴), qu'on donnait à ses chefs de famille : le sénat romain, qui avait jadis commandé au monde, ne lui fournissait plus maintenant que le qualificatif de sa plus haute noblesse⁵. Ses privilèges, c'étaient des prérogatives aux cérémonies, l'exemption de certaines charges⁶, un régime fiscal particulier, une procédure spéciale en matière de justice.

Titres et rang se transmettaient de père en fils : la noblesse sénatoriale appartenait aux familles, et non pas aux individus. On pouvait d'ailleurs l'acquérir autrement que par la naissance : l'exercice de hautes fonctions y donnait accès⁷, aussi bien qu'un enrichissement imprévu⁸ ou la simple faveur du prince⁹ : mais

¹ Fustel de Coulanges, *L'Invasion germanique* (*Inst.*, [II]), 1891, livre I, ch. 6 et s. ; Dill, *Roman Society in the last century of Western Empire*, 1898 ; 2e éd., 1899

² Cf. Kuhn, *Die städtische und bürgerliche Verfassung des Römischen Reich*, I, 1864, en particulier p. 174. et s. ; Lécrivain, *Le Sénat*, p. 61 et s., p. 80 et s.

³ *Senatores*, *proceres*, *nobiles*, sont synonymes ; cf. Godefroy, *Code Théodosien*, II, p. 4 et s.

⁴ *Dignitas clarissima* est synonyme de la condition sénatoriale ; *Code Théod.*, XII, 1, 42.

⁵ Voyez *Paneg.*, X, 35 : *Roma, cum ex omnibus provinciis optimates viros curiæ tuæ pignorareris, ut senatus dignitas... ex totius orbis flore constaret*. — N'étaient sans doute sénateurs effectifs, avec droit de séance ou de vote à la curie de Rome, que les clarissimes d'un certain rang et d'un domicile voisin de Rome : on a supposé que c'étaient seulement les *consulares* ; j'ai peine à croire qu'il ne faille pas aussi faire entrer en ligne de compte l'élection d'un domicile à Rome (*consistentes in Urbe*).

⁶ En particulier des *munera* municipaux. Dans certaines circonstances, on les exempta des réquisitions de blé faites par l'État pour parer à la famine : faveur singulièrement déplacée (*C. Th.*, XI, 15, 1 ; Godefroy-Ritter, IV, p. 112-3). — On les autorise aussi à se racheter à prix d'or de la fourniture de conscrits (*C. Th.*, VII, 13, 13, loi de 397), et, par suite, ce sont eux sans doute qui ont le plus profité de l'arrivée des Goths et autres Barbares comme auxiliaires.

⁷ *C. Théod.*, VI, 2, 26. Ausone a pu être fait *vir clarissimus* en même temps que *comes*, en tant que précepteur de Gratien. Mérobaud a dû entrer dans le sénat par les fonctions militaires.

⁸ Soit par dons de l'empereur, et il y avait au palais quantité de gens à l'affût des terres confisquées (*alienarum rerum avidi*, etc., Ammien, XXXI, 14, 3), et même, au temps des empereurs chrétiens, des biens des temples (Ammien, XXII, 4, 3, *spoliis templorum, pasti*) ; soit par suite d'efforts personnels, plus ou moins avouables, comme ceux de l'usurpateur (en 280) Procule d'Albenga ou de ses aïeux, *domi nobilis sed majoribus latrocinantibus*, lesquels ancêtres passaient pour d'origine franque (*Hist. Aug.*, V. *Proc.*, 12-13).

⁹ C'était le cas des curiales ou décurions municipaux, qui voulaient ainsi échapper aux charges locales. J'ai d'ailleurs peine à croire que cette largesse impériale (*nostra largitas*, *C. Th.*, VI, 2, 13) fût accordée au hasard, sans l'exercice des fonctions municipales et

une fois entrée dans le cadré sénatorial, une maison y restait, et le vocable glorieux ne sortait plus de la descendance¹.

Dans l'ensemble, je ne crois pas à la très haute antiquité ces dynasties sénatoriales qui régentèrent la Gaule dans le dernier siècle de l'Empire. Il en était d'elles comme de ces nobles d'épée ou de robe qui apparurent assez subitement dans la France d'Henri IV et de Louis XIII, et qui avaient pour ancêtre quelque bourgeois parvenu, acquéreur de terres et de titres au cours des guerres civiles². A l'origine des fortunes de clarissimes, de l'orgueil et de la richesse des Paulins³, des Léonces⁴, des Ferréols, des Syagrius, il doit y avoir un fonctionnaire improvisé au temps de la Restauration, ou un heureux spéculateur qui aura profité, pour s'enrichir, des désastres de troisième siècle⁵ : **les grands se sont engraisés aux malheurs de l'Empire**, disait un historien de l'époque⁶. Puis, sous Constantin, Constance ou Valentinien, ce furent les généraux francs qui, à leur tour, se firent les fondateurs de puissantes raisons, et la Gaule eut alors les lignées de ses Mérobaud⁷, comme la France des Bourbons eut celles de ses Luynes ou de ses Mazarin. Je ne saurais rattacher aucun de ces maîtres de l'heure, pas même Paulin de Bordeaux, ni aux optimates de l'ancienne République ni aux grands seigneurs de la Celtique indépendante. Quelques-uns peuvent descendre de sénateurs ou de négociants italiens établis d'ancienne date au delà des Alpes ; d'autres, en plus grand nombre, d'obscurs indigènes que la chance aura favorisés : mais ni les uns ni les autres ne voient très loin dans le passé de leur sang. On raffolait sans doute des arbres généalogiques⁸, mais chacun les dressait à sa guise, et c'était d'ordinaire passe-temps d'érudits sans critique ou mirage enfantin d'orgueilleux parvenus : celui-ci mettait des druides⁹ dans son

l'arrivée à une certaine fortune (cf. *Code Théod.*, XIV, 1, lois 29, 57, 69, 110, 180, 182, 183).

¹ Voyez la lignée d'Ausone et celle de Mérobaud. C'est ce que signifie l'expression de Sidoine Apollinaire (*Carm.*, 22, 116), *verna senatus, sénateurs nés à la maison*.

² Cf. d'Avenel, *La Noblesse française sous Richelieu*, 1901, surtout p. 305 et s.

³ Pour les Paulins (*Pontii Paulini*), Sidoine Apollinaire ne remonte qu'à un *Paulinus, princeps generis*, qui paraît avoir été préfet du prétoire en Gaule au cours du IV^e siècle, peut-être sous Constantin, et l'aïeul plutôt que le père de l'évêque de Nole (*Carm.*, 22, 117-118). Il a pu profiter de son gouvernement de Gaule pour acquérir et reconstruire Bourg. — Peut-être est-ce un parent que le *Pontius Asclepiodotus* qui fut gouverneur des Alpes Pennines (*præses*) en 377 (*Corp.*, XII, 138).

⁴ *Pontius Leontius*, contemporain de Sidoine, le propriétaire de Bourg, est dit par lui *facile Aquitanorum primus* (*Epist.*, 8, 12, 5) il doit descendre de Paulin l'ancien (n. précédente), et, par suite, être neveu ou cousin de l'évêque de Nole.

⁵ Cf. t. IV, ch. XIV, § 5 ; ch. XVI, § 5.

⁶ *Iti... quorum patrimonia publicæ clades augebant*. Cf. la famille de Proculé. Autres, *ab egestate infinia ad saltum sublatis divitiarum ingentium* (Ammien, XXII, 4, 3).

⁷ Voyez le texte si important du Panégyriste (XII, 28) sur Mérobaud, le consul de 377 et 383, et certainement un Barbare, sans doute un Franc : *Post arnplissimos magistratus et purpuras consulares et contractura ultra unam domum quemdam senatum honorum* [par ses fils et ses alliés]. Cf. ce que le poète appelle même *le sénat de Paulin*, *Carmina*, 22, 107.

⁸ *Antiquorum stemmatibus*, Sidoine, *Epist.*, VII, 12, 2 ; Ausone, *Parent.*, 10 ; Rutilius Namatianus, I, 169-170, 271-2.

⁹ Ausone, *Prof.*, 11, 27 et s. *Stirpe satus druidum gentis Aremoricæ* ; il s'agit ici, non d'un clarissime, mais d'un professeur de Bordeaux, fils d'un prêtre [héréditaire ?] de Bélénius dans la cité de Bayeux. Il est vrai que ce professeur fera souche de sénateurs (cf. *Prof.*, 6). — C'est également un membre de la noblesse municipale que cet *Attusius*

ascendance, celui-là un martyr chrétien¹ et d'autres allaient même chercher les héros des guerres de la République². Tous, au fond, ressemblaient à leurs empereurs, Dioclétien, Valentinien³ ou Théodose⁴ même, dont on ignorait ou l'aïeul ou le père, et dont on ne savait au juste s'ils ne descendaient pas des plus misérables aventuriers. Mais le titre de sénateur comme celui d'Auguste suffisait à effacer les taches originelles.

Ce qui faisait la force de cette noblesse, ce n'était pas l'antiquité de la race ni même le prestige du titre, c'était l'étendue de ses biens⁵. — Pour nous en rendre compte, regardons quelques-uns de ses chefs, et cherchons la place que leurs domaines occupent sur la terre de Gaule.

II. — LES GRANDS DOMAINES SÉNATORIAUX.

Paulin⁶, originaire de Bordeaux⁷, est le plus riche sénateur romain du pays⁸. Sa maison de ville est située près du port intérieur, sur la butte qui domine la cité et qui gardera son nom, le puy de Paulin⁹. Il a sa principale terre sur la rive gauche

Lucanus Talisius, beau-père d'Ausone, qui se vantait de descendre des fondateurs de Bordeaux (*clara ab exortu stemmata Burdigalæ* ; *Parent.*, 10).

¹ Grégoire, de Tours, *V. patrum*, 6, 1 : s'agit de la famille (sénatoriale [romaine plutôt que municipale ?]) de Grégoire de Tours, qui prétendait avoir dans ses ancêtres Vettius Epagathus, le martyr de Lyon.

² Pontius Paulinus, le fondateur de Bourg, se disait descendant d'un général de la guerre de Mithridate, roi du Pont : évidemment, ce n'était que le nom de Pontius qui provoquait la chose (*Sidoine, Carm.*, 22, 163 et s., 158 et s.).

³ Fils du comte Gratien, *ignobili stirpe* (*Ammien*, XXX, 7, 2 ; *Épit. de Cæs.*, 45, 2).

⁴ On ne sait rien au delà de son père (*Paneg.*, XII, 5). Mais il est très probable qu'on fabriqua une généalogie pour le faire descendre de l'Espagnol Trajan (*Épit. de Cæs.*, 48, 1 ; etc.).

⁵ Cf. *Code Théod.*, VI, 2, *De senatoribus* [*De senatoria dignitate*] ; *Ammien*, XIV, 6, en particulier § 10 (*patrimonia sua in inmensiurn extollunt* ; etc.) ; etc.

⁶ *Pontius Paulinus* [noms patronymiques] *Meropius* [nom conservé par les mss, *Epist.*, 40, p. 340, Hartel], né vers 353-354, sans aucun doute fils [cf. le *vetus Paulinus pater*, ami d'Ausone ; *Epist.*, 25, 105 et 116] ou plutôt petit-fils du fondateur de Bourg ; consul avant Ausone (qui l'a été en 379 ; *Epist.*, 20) ; le nom de Anicius et le rattachement à la *gens Anicia* est une hypothèse, jusqu'ici non vérifiée, de Baronius (*Ann.*, 394, § LXXIX, éd. Pagius, VI, p. 169). On peut supposer qu'il a été *præses* en Épire en 372, consul en 378 (on a pensé également à 375), *consularis* de Campanie en 379 (cf. *Carmina*, 21, 379-381) ; a pu remplacer comme consul l'empereur Valens, mort le 9 août 378, et l'octroi de cet honneur par Gratien peut être rapproché de toutes les faveurs qu'il accorda alors à l'entourage d'Ausone ; voyez les si pénétrantes dissertations de Muratori (écrites en 1736 ; *P. L.*, LXI, c. 791 et s.).

⁷ Vraisemblable, sans être certain ; *Uranius*, § 2 (*Burdegala oriundus* ; *Migne, Patr. Lat.*, LIII, c. 860) ; de toute manière, du pays bordelais ; cf. Ausone, *Epist.*, 5, 116. — On remarquera, à propos de Paulin, Ausone et leur entourage, les liens étroits qui unissent les sociétés du Bordelais et du Baladais : ce qui durera, et aboutira à la fusion des deux pays dans le département, de la Gironde.

⁸ Cf. Ausone, *Epist.*, 25, 115-116.

⁹ Je crois très vraisemblable l'hypothèse qui rattache aux Paulins le nom de Puy-Paulin, *podium Paulini* dans les anciens documents, partie haute et pour ainsi dire *arx* du vieux Bordeaux. Le nom doit venir, du reste, non pas peut-être de Paulin l'évêque, mais de son père ou de son aïeul, le fondateur de Bourg. Peut-être ce dernier a-t-il bâti là pour son compte, ne demeure au voisinage des remparts, un véritable *prætorium*. Et il ne serait pas non plus impossible que ce soit cette demeure qui soit devenue, dans le haut Moyen

de la Garonne, près de ce Sauternais qui est aujourd'hui le terroir de France le plus célèbre par ses vignobles à vin blanc¹ ; son domaine est assez vaste et assez important pour avoir à la fois son marché de campagne² et son port sur le fleuve³, il s'étend jusqu'à Langon, dont l'estey et le village dépendent de lui⁴ : voilà le centre et comme la capitale⁵ de ce que ses amis appelaient les royaumes de Paulin⁶. Mais ces royaumes renfermaient bien d'autres principautés : terres, et sans doute aussi considérables, dans le Narbonnais aux vignobles serrés⁷ et dans la bienheureuse Campanie italienne⁸, et, dans le Bordelais même, si Bourg ne lui appartient pas, la colline et les joyeux alentours sont la propriété d'un de ses proches parents : car son père ou son aïeul a bâti, sur le sommet qui regarde

Age, le donjon seigneurial de la maison noble de Bordeaux, domiciliée originellement, je crois, à Puy-Paulin.

1 Je n'hésite pas à placer la célèbre villa paulinienne d'*Ebromagus* dans le voisinage immédiat de Langon, de l'autre côté de l'estey (dit de Langon ou de Roquetaillade), au quartier de Brion (sans du reste être influencé par la toponymie). *Ebromagus* est, en effet, à l'extrémité de la route directe de Dax à Langon, touche à cette localité, possède un port sur la Garonne. Tout près de là et peut-être à Langon même, de l'autre côté de l'estey, peut-être à la rigueur à Preignac, était le domaine de son frère. D'où il semble bien résulter que le père ou l'aïeul de Paulin était encore, même dans cette région, plus riche propriétaire que lui. Voyez Ausone, *Epist.*, 21, 2, 15 ; 22, 1, 4 ; 22, 2, 35-36 ; 25, 126-7 ; Paulin, *Epist.*, 11, § 14, P. L., LXI, c. 199. — La villa qui est devenue Preignac (*Præmiacus* pour *Primiacus*), se retrouve possédée par Leontius, évêque de Bordeaux au VI^e siècle (Fortunat, *Carm.*, I, 20), et sans doute descendant du même Paulin l'ancien, soit par le frère (Ausone, *Ep.*, 25, 126.7), soit par la sœur (Gennadius, 49, Herding) de l'évêque de Nole. Langon était de la cité de Bazas au Moyen Age ; mais, étant donné que Paulin ne parle jamais que des évêques de Bordeaux, il est possible qu'elle dépendit alors de cette cité.

2 Dans *Ebromagus*, *magus* signifie marché ; *ebro-* est peut-être le nom de l'estey. Il s'agit d'un marché de domaine. — Sur ces marchés de domaines, beaucoup plus nombreux en Gaule qu'on ne croit, voyez Pline le Jeune, *Epist.*, V, 4, où il est question d'un grand propriétaire qui veut *instituere nundinas in agris suis*.

3 Le *portus Alingonis* (Sidoine, *Epist.*, 8, 12, 3) doit être le même que le port d'*Ebromagus* (Ausone, *Epist.*, 22, 1, 4 ; 22, 2, 35-36) : commun sans doute aux propriétés de Paulin et de son frère. Il devait être au débouché de l'estey.

4 A lui ou à son frère ; Paulin, *Epist.*, 12, 12 ; 20, 3. Paulin a bâti une église à Langon (Paulin, *Epist.*, 20, 3). — La route indiquée par Sidoine (*Epist.*, 8, 12, 1-3), de Bazas à Langon ; n'est autre que celle à laquelle pense Ausone, de Dax au domaine de Paulin (*Epist.*, 25, 124-7). Les *Pontii Leontius* et *Paulinus* que l'on rencontre alors vers Langon (Sidoine, *Epist.*, VIII, 12, 5), sont les neveux ou cousins de Paulin.

5 *Ebromagus* est évidemment la résidence habituelle et, originelle de Paulin, *mœnia Paulini* ; Ausone, *Epist.*, 21, 2, 15.

6 Ausone, *Epist.*, 25, 115-116 : *Lacerataque centum per dominos veteris Paulini regna* (il s'agit du père de Paulin), et il est probable qu'il faut lui attribuer tout ou grande partie des biens des futurs *Leontii*, notamment Bourg que lui ou son père a fondé, et qui est *Burgus Leontii* (Sidoine, *Carm.*, 22) et Preignac. — *Dominus innumerabilium prædiorum*, dit un chroniqueur du futur évêque (*Chron. min.*, I, p. 650, Mommsen).

7 Paulin y possède des vignobles ; *Epist.*, 5, 22 (*vinum vetus, quod Narbone adhuc nos habere credimus*).

8 Paulin, *Epist.*, 32, 17. — Sans doute en Espagne, où il se retira après son gouvernement de Campanie et où il se maria (*Carmina*, 21, 399 et s.), et où il fera plus tard sa retraite après son renoncement définitif au monde. — Peut-être est-ce à lui, et non à Sulpice, qu'appartient le fameux domaine de Primuliac.

la Dordogne¹, une demeure aussi grande qu'une ville, aussi forte qu'une citadelle², et du château paulinien de Bourg naîtra une cité libre et puissante, que Bordeaux sera fier d'avoir pour filleule.

Paulin est fils et petit-fils de clarissime ; son père ou son aïeul, venu d'Italie, a été sans doute préfet du prétoire. La noblesse et la richesse lui sont arrivées par la naissance, encore qu'elles ne soient sans doute pas de très vieille date dans sa famille³. — Ausone, son maître et son ami, est au contraire un parvenu, fils d'un simple médecin de Bazas⁴, et qui est monté au clarissimat par la gloire de son enseignement et la faveur de l'empereur Gratien. Mais richesse et noblesse ne tardent pas s'équilibrer, en moins d'un demi-siècle, dans les deux maisons amies de Paulin et d'Ausone.

De son père, Ausone a reçu un domaine sur la Garonne⁵, d'environ 260 hectares, et c'est là dit-il, un bien d'importance très médiocre, ce qu'on pourrait appeler une terre de décurion, de sénateur municipal. Mais dans sa vieillesse, il possédait encore, au voisinage de Bordeaux, une vaste étendue de terres près de Condat dans le Libournais, et c'est peut-être à lui qu'appartenait le sol où Libourne s'est bâtie⁶. Cela ne l'empêche pas d'acquérir en Poitou une très riche villa, au terroir

¹ Bourg a toujours été *super Dornoniam* (*Revue des Ét. anc.*, 1901, p. 339 et s.), et le confluent de la Dordogne et de la Garonne n'a jamais varié. L'expression, d'ailleurs toute moderne, de Bourg-sur-Gironde, est fautive, et devrait être remplacée par Bourg-en-Gironde.

² Sidoine, *Carm.*, 22, 114 et s. — De même, la villa d'Ausone à Lucaniacus est appelée oppidum (Ausone, *Epist.*, 22, 2, 41).

³ Sans quoi on n'eût pas appelé le Paulin de Bourg, *princeps generis* (Sidoine, *Carm.*, 22, 117).

⁴ *Epicedion*, 2, vers 1 et s. mais il est probable que, né à Bazas, sans doute fils et petit-fils de Bazadais (Ausone, *De herediolo*, 2, 2 ; Paulin de Pella, *Euchar.*, 331-2), le père d'Ausone se fixa à Bordeaux, où naquit son fils.

⁵ Ausone, *De herediolo* : le domaine est sur une rivière accessible à la marée et pas très loin d'une ville : ce ne peut être que sur la Garonne entre La Réole (ou plutôt Castets) et Bordeaux, et peut-être, étant donné que le père d'Ausone avait Bazas pour patria (Paulin, *Euchar.*, 332), entre La Réole et Langon, où commence le terroir bazadais, et de préférence sur la rive gauche, où se trouve la région forestière (il y a des bois surtout à Saint-Pardon parmi les communes riveraines). Il m'est enfin bien difficile de ne pas appliquer au domaine patrimonial d'Ausone les deux vers de Paulin (*Carmina*, 10, 247-8) et par suite de ne pas placer ce domaine dans le Bazadais : *quique superba tuæ contemnis mœnia Romæ* [doit signifier sa *domus avita* plutôt que Bordeaux ou Rome] *consul, arenosos nam, dedignare Vasatas* ? On a songé surtout à Loupiac sur la rive droite (cf. *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 150) : mais je doute qu'il y ait jamais eu dans le terroir de Loupiac les 700 arpents de forêts du domaine d'Ausone ; l'inscription de Leontius (*Corp.*, XIII, 911) me paraît indiquer que ce domaine de Loupiac appartenait à un parent de Paulin.

⁶ Le port et le village de Condat (*Condatis* = *confluent* ; à Libourne) sert à Ausone pour aller à sa villa de Lucaniacus (*Epist.*, 5, 32 et s. ; 22, 1 ; 22, 2, 40-43 ; Paulin, *Carm.*, 10, 256 et s.), qu'il faut chercher, non pas à Lugaïnac sur la rive gauche, mais assez près de Libourne sur les premières hauteurs du Saint-Émilionnais. Rien n'empêche de supposer que le port de Condat fût le port particulier de la villa d'Ausone (*portus oppidi*, *Ép.*, 22, 2, 41). Le lieudit actuel de Condat est au voisinage, mais en dehors de Libourne : mais on sait que ces noms anciens sont sujets à des déplacements. Ce bien de Lucaniacus lui venait certainement de sa femme, fille d'Attasius Lucanus Talisius, qui appartenait à l'une des plus vieilles familles du Bordelais (*Parent.*, 10).

fécond en cultures de tout genre¹ ; une autre encore en Bigorre, avec des thermes célèbres qui annoncent déjà les bains de l'avenir pyrénéen². Il conserve d'ailleurs sa maison de Bordeaux³, assez vaste, je pense, pour y entretenir un nombreux domestique. Son fils est en train de compléter cette belle fortune en y ajoutant des terres dans de lointaines provinces, à Marseille⁴ et même en Orient, où il va comme haut fonctionnaire⁵ ; et dans quelques années le petit-fils du rhéteur Ausone pourra passer pour un des hommes les plus riches de l'Occident⁶.

Mélanie la jeune⁷, parente de Paulin⁸, fille et petite-fille de sénateur⁹, est, elle aussi, une des plus grandes propriétaires d'Aquitaine. Mais elle a également des domaines partout en Occident, en Gaule, en Italie, en Espagne, et même en Sicile et en Afrique¹⁰. Plus de vingt mille esclaves étaient à ses ordres dans les

¹ Près du marché rural de *Rauranum* [var. *Raraunum*], qui est Rom, dans le *pagus Noverus* ou *Novarus* (qui est peut-être le pagus de Rom), dans le Poitou, mais au voisinage immédiat de Saintes et de la Saintonge, peut-être même sur un terrain disputé entre les deux cités, et à portée d'une église chrétienne de village très fréquentée ; Paulin, *Carmina*, 10, 249 et s. ; Ausone, *Epist.*, 8 ; 12, 5 ; 11, 23 ; 25, 90 et s. Il est possible que cette villa ait été entre Aulnay et Rom, plus près de la première localité, sur la grande route de Saintes à Poitiers (Rom est la première station après Aulnay, *Itin. Ant.*, p. 459, W.). — Il est cependant possible, si l'on doit renoncer à concilier tous les textes au profit d'un seul domaine d'Ausone, que le poète eut à la fois une terre près de Rom en Poitou, et une (celle du *pagus Noverus*) en Saintonge, entre Saintes et Aulnay. Mais j'en doute.

² *Marojalicis thermis* ; Paulin, *Carm.*, 10, 242 et s. ; Ausone, *Epist.*, 11, 26. Je n'ai pas trouvé jusqu'ici en Bigorre de Maruéjols, Marvejols ou Mariéjol, qui serait l'héritier de ce lieu de *Marojalum*.

³ Paulin, *Carm.*, 10, 240-1 ; Ausone, *Epist.*, 25, 130-1. Il ne serait peut-être pas impossible de retrouver l'emplacement approximatif de la maison d'Ausone d'après cette lettre Paulin débarque au fond du port intérieur, vers la place du Parlement, gagne et dépasse sa maison (*sua præteriens*), qui est à Puy-Paulin, d'où, en suivant la rue Porte-Dijeaux (laquelle est une rue primitive), il arrive devant la maison d'Ausone (*tua limina pulsata*), c'est-à-dire vers les rues de Grassi ou du Temple.

⁴ Lui ou son fils ; Paulin de Pella, *Eucharisticos*, 520 et s.

⁵ Paulin de Pella, *Eucharisticos*, 26 et s., 273 et s., 414 et s. Il s'agit, je crois, de *Hesperius*, qui dut aller en Macédoine comme vicarius præfecti prætorio. La thèse de Seeck, que Paulin fut fils, non de Hespérius le fils d'Ausone, mais d'une fille du poète et de son gendre Thalassius (éd. de Symmaque, 1883, p. LXXVII et s.), a été surabondamment réfutée (surtout par Brandes, édit. de l'*Eucharisticos*, 1888, p. 270 et s.). Hespérius eut, sans doute à la suite de son mariage, des terres en Grèce et en Épire (voir n. suivante).

⁶ Voyez l'*Eucharisticos* dudit petit-fils, Paulin de Pella. Il a des biens dans le Bordelais (vers 43, 502 et s.), dans le Bazadais (332 et s.), à Marseille (520 et s.), en Orient (272 et s.), biens qui lui viennent les uns par son aïeul, les autres par sa mère, ces derniers *sparsa per conptures urbes* de Grèce et d'Épire (414 et s.).

⁷ Voyez Rampolla, *Santa Melania Giuniore*, Rome, 1905, où se trouvent tous les documents relatifs à la sainte ; G. Goyau, *Sainte Mélanie* (coll. *Les Saints*), 9e éd., 1921.

⁸ Sa grand'mère Mélanie l'ancienne était parente de Paulin ; *Epist.*, 29, § 5, P. L., LXI, c. 315.

⁹ En réalité, on trouve des sénateurs dans sa famille aussi loin qu'on peut remonter, par exemple, du côté de l'ancienne Mélanie, jusqu'à l'aïeule de cette dernière ; Paulin, *Epist.*, 29, § 8, c. 316.

¹⁰ Je suis le texte grec de l'*Historia Lausiaca* de Palladius (p. 156, éd. Butler ; p. 89, Rampolla), reproduit par le texte latin (*Paradisus Heraclidis*, § 49, P. L., LXXIV, c. 333) : on y lit *Ἀκυτανία καὶ Γαλλίαίς*, ce qui vise les deux diocèses de Gaule et des VII

innombrables villas qu'elle possédait sur terre latine¹ Ses revenus, disait-on, atteignaient cent vingt mille sous d'or², et encore n'évaluait-on dans ce chiffre que les espèces encaissées par son intendant³.

On pourrait multiplier ces exemples, citer Rufin, d'Eauze en Gascogne, qui sera le maître de l'Empire comme préfet prétoire⁴ ; Sulpice Sévère, lui aussi clarissime d'Aquitaine⁵, dont les donations splendides vont faire la richesse de tant d'églises chrétiennes⁶ ; les ancêtres de Sidoine Apollinaire, le futur évêque d'Auvergne¹ ;

Provinces. La Vie grecque (§ 11, p. 48, Rampolla) et la Vie latine (§ 10, p. 9) omettent l'Aquitaine, ce qu'il est impossible d'accepter, et ajoutent la Maurétanie et la Bretagne.

¹ Ceci est approximatif, et calculé d'après le chiffre de 8000 qu'elle affranchit ; *Hist. Lausiaca, ibidem*. Une de ses *possessions* était un assemblage de 60 villas ou fermes, renfermant 400 esclaves agriculteurs (*Vie latine*, § 18, p. 13).

² La *Vie latine* (§ 15, p. 14, Rampolla) donne *centum viginti millia* pour *annuales reditus*, sans dire s'il s'agit de sous ou de livres ; la *Vie grecque* (§ 15, p. 51) donne le même chiffre, mais également sans préciser sur la monnaie, et, du reste, non comme revenu de Mélanie, mais de son mari. Or, 120.000 sous feraient 1 million 879.800 francs, 120.000 livres feraient 135 millions 345.600. J'aurais peine à accepter ce dernier chiffre, d'autant plus que Mélanie ne parlait que de ses propres biens, et encore que du revenu de ses terres. — Sur les discussions provoquées par le texte, Rampolla, p. 181 et s. ; Goyau, p. 12 et s. — Il y eut des fortunes bien plus considérables : certains revenus de clarissimes étaient évalués à 40 centaines de livres d'or, soit 288.000 sous d'or ; Olympiodore apud Photius, *Biblioth.*, I, p., 63, Bekker = *Patr. Gr.*, CIII, e. 280 (cf., sur ce texte, Godefroy, p. 209).

³ On évaluait au tiers des revenus en espèces ceux en nature (Olympiodore, *ibid.*). Ce qui fait, pour Mélanie, un revenu total de 160.000 sous d'or, et, pour les plus riches (n. précédente), près de 400.000. On pourra évaluer le sou d'or à une valeur absolue de 15 francs 665.

⁴ Claudien, *In Rufinum*, I, 137 et s. Il dut arriver à la cour vers 384, peut-être à la suite de l'usurpation de Maxime. On ne sait rien d'ailleurs sur ses biens et leur origine. Mais il est bien évident qu'ils devinrent énormes, et furent acquis par tout l'Empire, *congestæ cumulantur opes orbisque ruinas accipit una domus* (*ibid.*, 193-4).

⁵ *Aquitanicæ provinciae* [ce qui exclut la Novempopulanie], *vir genere et litteris nobilis* (Gennadius, 19). Et il entra par son mariage dans une famille consulaire (Paulin, *Ép.*, 5, § 5).

⁶ Gennadius, 19 ; Paulin, *Epist.*, 5, surtout § 5. — Il est plus jeune que Paulin (Paulin, *id.*, § 4 et 5), par conséquent né après 353. — Je lui suppose des domaines, provenant soit de ses biens propres, soit de ceux de sa femme (Paulin, *Ép.*, 5, § 5) : 1° dans le voisinage d'Elusone (à l'ablatif ; Paulin, *Ép.*, 1, § 11 ; cf. 5, 22), qui est sans doute Font d'Alzonne en Narbonnaise à 29 milles de Toulouse sur la route de Narbonne (*Itin. de Jérus.*, p. 531, W. ; mais on peut aussi à la rigueur songer à Alzonne près de Carcassonne et même à Eauze) ; 2° dans le Bigorre, où il dut posséder deux villas (l'une dans la localité appelée *Sexciacus*), distantes de 20 milles l'une de l'autre (Grégoire de Tours, *in gl. confess.*, 49 : il n'est pas absolument certain qu'il s'agisse de Sulpice) : l'une de ces villas, avec tombe de saint Justin, l'autre, avec celle de Sulpice lui-même [Saint-Sever-de-Rustan près de Rabastens ??] ; 3° très probablement dans le Berry (un des interlocuteurs des *Dialogues* est de Sancerre, *Gurdonicus*, I, 27, 2, et sans doute la scène se passe-t-elle en Berry) ; 4° une propriété à Toulouse (*Epist.*, 3, 3) ; 5° je crois également à une propriété dans le Bordelais, au voisinage de celles de Paulin et d'Ausone, sans quoi on ne comprendrait peut-être pas l'intimité de Sulpice avec le premier, et l'appellation d'Aquitain qu'on lui a donnée. Dans laquelle de ces cinq régions faut-il placer le fameux Primuliacus et les deux célèbres basiliques qu'y éleva Sulpice (Paulin, *Epist.*, 31, § 1, c. 325 ; 32, § 7, c. 334 écrites en 403 ou 402) ? Aucun indice dans les textes ne permet de solution vraisemblable (on en a fait des dizaines, quelques-unes vraiment extravagantes). Je me demande même, vu l'épithète de *nostra* que Paulin

et les Magnus Félix de Narbonne², et les Ennodius de La Gayole en Provence³, et les Afranius Syagrius⁴ et les Tonances Ferréol⁵ et dix autres de ce genre, qui, au temps où l'empereur Théodose régnait sur l'Empire, étaient, eux, les vrais rois sur la terre de Gaule⁶.

III. — PATRIMOINE MONDIAL ET ASPIRATIONS IMPÉRIALES DE L'ARISTOCRATIE.

Mais, on le voit par ces exemples, ces maîtres de la terre ont une fortune dispersée⁷. Elle est un ensemble de dix ou vingt grands domaines, parfois bien davantage, chacun de mille à deux mille hectares⁸, mais séparés les uns des autres, et souvent pur de très longues distances. Aucun des sénateurs de Gaule ne possède un empire tout d'un tenant, une immense surface de terre à plusieurs journées de marche, et qui serait comme un royaume avec sa villa pour capitale. Chacun d'eux peut avoir en biens-fonds autant d'hectares qu'en

donne à la villa de Primuliacus, si ce domaine n'appartient pas à ce dernier, et non à Sulpice, si la basilique élevée par celui-ci ne l'est pas pour le compte de son ami. A tout le moins, l'expression de *nostra* semble indiquer que Primuliacus avoisinait les grands domaines de Paulin. En ce cas, Primuliac pourrait être près de Langon, soit sur la rive gauche (par exemple à Preignac, Primiacus, par substitution de radical ?), soit, sur l'autre rive, à Sainte-Croix-du-Mont (qu'on aurait ainsi nommé à la suite de l'envoi de reliques de la vraie croix fait par Paulin ; *Epist.*, 31, § 1 et 2, c. 325 ; Sainte-Croix est un centre chrétien très ancien, *Corp.*, XIII, 912).

1 *Epist.*, I, 3, 1 ; III, 12, 5. Originaires de Lyon ? Les noms patronymiques paraissent savoir été Sollius Apollinaris. Le grand-père de Sidoine a été préfet du prétoire en Gaule, sans doute en 408 (Sidoine, *Epist.*, III, 12, 5).

2 Magnus Felix, préfet du prétoire en Gaule, puis consul en 460 (Sidoine, *Carm.*, 4, 90-91 ; etc.) ; sans doute de Narbonne ; cf. n. suiv.

3 Les ancêtres ou plutôt les alliés de celui de la tombe du *Corp. inscr.*, XII, 338, Ennodius Magnus Felix, fils du Magnus consul en 460 (n. précédente ; *Albanès, Deux inscr. métriques*, 1886, Marseille). L'évêque de même nom appartient certainement à la même lignée ; il était sans aucun doute d'Arles (Ennodius, *Epist.*, VII, 8), sur le territoire de laquelle était La Gayole. — On peut rattacher cette famille ou en tout cas le domaine de La Gayole (ou plutôt de Saint-Julien) à un riche Gallo-Romain du temps des Sévères (*Revue des Ét. anc.*, 1910, p. 19).

4 Originaires de Lyon ? ou plutôt, installés dans la ville avec le princeps generis, qui est le Syagrius consul en 382 et peut-être préfet en Gaule en 381. Cf. Seeck, éd. de Symmaque, p. CIX-CXI ; Coville, *Fl. Afranius Syagrius*, 1903 (*Mélanges Ch. Appleton*, dans les *Annales de l'Université*, Lyon).

5 Alliés aux Syagrius (le Ferréol préfet du prétoire en 453 est fils de la fille du consul de 382, note 4) et aux Sidoines ; cf. Sidoine, *Epist.*, I, 7, 4 ; VII, 12, 1. Leur principal domaine était à Saint-Laurent-de-Trèves en Gévaudan (Sidoine, *Carm.*, 24, 32 et s.).

6 Ils le devinrent même par délégation impériale, lorsque, au siècle suivant, on choisit volontiers parmi eux les préfets du prétoire de Gaule.

7 Outre les exemples donnés ici, voyez *Code Théod.*, VI, 2,16 [= 5 = 11] (cf. 13) : *Senatores... habeant per longinquas provincias atque diversas* ; Ammien, disant du préfet Probus : *Cognitus orbi Romano, per quem universum pæne patrimonia sparsa possedit* (XXVII, 11, 1) ; Ausone, *Grat. actio.*, 8, 36 : *Patrimonia sparsa sub regnis* ; Paulin de Pella, *Euchar.*, 413-4 : *Pars magna materni census, conplures sparsa per urbes* : voyez Rufin d'Eauze, Claudien, *In Rufinum*, I, 137 et s.

8 Au minimum, et souvent dépassé. La commune d'Aydat, qui a succédé au domaine d'Avitacus, a 5022 hectares : il est vrai qu'on est en pays de bois et de montagne, et il est possible que deux ou trois villas se soient dans la suite incorporées à Avitacus.

comporterait une principauté féodale ou le territoire d'un municipes mais ces biens-fonds sont distribués en vingt pays différents¹.

Voilà qui constitue une double sauvegarde pour l'autorité publique, et pour celle des cités et pour celle de l'empereur. Quelle que soit dans une cité l'influence d'un sénateur romain, elle ne court pas le risque de le voir se transformer en roi et maître de par l'étendue de ses terres et le nombre de ses serviteurs. Et quant à l'empereur, si l'un de ces hommes devient trop gênant pour lui, il brisera sans peine sa puissance en attaquant sa richesse foncière sur vingt points à la fois. Aucun des clarissimes de Gaule n'a pu résister aux procédures de confiscation ordonnées par le tyran Maxime², et l'énorme fortune mondiale de la famille d'Ausone le Bordelais s'effritera en une génération sous les coups des chefs barbares au service de l'Empire³. Et le petit-fils du rhéteur finira par ne plus conserver qu'une misérable terre dans le Bordelais⁴ : encore devra-t-il la vendre au compagnon d'un roi goth, qui consentira à l'acheter au lieu de la faire confisquer⁵.

Par cela même, ces grands propriétaires ont tout intérêt à servir l'Empire. C'est l'unité romaine qui, seule, leur a permis de constituer cette richesse disséminée la gestion en est liée au maintien de l'ordre dans le monde des Augustes ; et le jour où le cadre impérial sera rompu, du coup la fortune d'un clarissime sera plus qu'à moitié brisée. — Alors, pour en sauver les morceaux, à défaut de l'Empire, ils s'attacheront à la Gaule et au roi qui en groupera le plus de provinces autour de lui⁶ : car il leur faut, pour garder leur état, un vaste système de gouvernement qui leur permette de circuler librement d'un domaine à l'autre, de la Loire aux Pyrénées ou de la Garonne à la Méditerranée. A la différence des plus anciens comtes féodaux, qui se sentaient soutenus par l'autorité de leur titre municipal et le voisinage immédiat de tous leurs domaines⁷, la noblesse des sénateurs romains désire la force d'un pouvoir central et ne rêve que d'unité politique.

Aussi, durant tout le cours du quatrième siècle, n'avons-nous vu en cette noblesse aucune trace de particularisme local, d'amour-propre de cité ou de province. Elle se sait et se dit noblesse d'Empire, et elle pense et agit en

¹ Outre les plus célèbres exemples, que nous avons donnés, voyez les hauts fonctionnaires, propriétaires en Gaule et en Italie, amis de Namatianus, sans doute Toulousains comme lui : *Protodius* (Namatianus, I, 552), *Victorinus* (I, 495).

² Cf. *Panegyrique*, XII, 26 et 29 (dans l'affaire des Priscillianistes). — Voyez de même les proscriptions et confiscations de Dioclétien et Maximien (Lactance, *De m. p.*, 7 et 8), Constance II (Ammien, XIV, 3, après l'affaire de Magnence), et bien d'autres, les poursuites (de Maxime ?) contre Paulin et son frère. Il me paraît certain que les empereurs ont redouté et essayé de combattre cette extension des patrimoines de clarissimes, extension qu'a pu favoriser la suppression des impôts sur la transmission de la propriété.

³ Paulin de Pella, *Eucharisticos*, 234 et s.

⁴ Paulin de Pella, *Eucharisticos*, 575 (*nostris quondam juris agellum*). Je suppose qu'il s'agit du Bordelais, il avait la plupart de ses domaines. Il n'en possédait plus à Marseille, où il était retiré.

⁵ Paulin de Pella, *Eucharisticos*, 575 et s. En 459 : il est probable que cet épisode se rattache à la politique du roi wisigoth Théodoric II, qui veilla à être équitable envers la population romaine.

⁶ Cf. Grégoire de Tours, *Hist.*, II, 35, où il montre Clovis désiré comme roi par *multis ex Gallis*.

⁷ Ou des domaines fiscaux qui leur étaient originellement confiés.

conséquence. Tous ses membres sont des lettrés, pour qui Rome est le foyer de l'intelligence. Ceux qui briguent les fonctions publiques vont où l'empereur préfère : Paulin l'ancien le fondateur de Bourg, est venu d'Italie comme préfet et fera souche de Gaulois ; son descendant, Paulin de Bordeaux, avant d'être évêque de Nole, ira comme gouverneur en Épire et en Campanie ; et son compatriote le fils d'Ausone sera vice-préfet en Orient, où il se mariera, et où naîtra, à Pella en Macédoine, le petit-fils du rhéteur bordelais¹. Cette aristocratie s'estime, et à juste titre, la famille des héritiers du sénat romain, ses membres sont liés entre eux par le mariage ou l'amitié², et, de Gaule en Italie ou d'Italie en Gaule, c'est un échange aimable et joyeux de visites, de lettres, de présents et d'affaires, un va-et-vient de courriers porteurs de nouvelles et de compliments en prose et en vers³.

IV. — LA TOUTE-UISSANSE DES GRANDS PROPRIÉTAIRES⁴.

Cette noblesse n'en était pas moins une gêne pour l'autorité publique, un danger pour le bon ordre des choses et la liberté des hommes⁵. En s'appuyant sur la terre, elle détenait une force qui peu à peu attirerait tout à elle, que rien ne pourrait abattre et qui survivrait à tous les régimes.

Dès ce moment, elle a cause gagnée dans les campagnes. Paysans et villageois vont à elle comme la puissance du jour et du lendemain. Des bourgades tout entières se placent sous la protection du sénateur leur voisin, et, par un contrat en bonne forme ou par des paroles solennelles, elles le proclament **le patron du village** et se déclarent prêtes à lui obéir⁶. Si les vigneron et les laboureurs de Bourg et de Langon ne sont pas les serviteurs ou les esclaves de Paulin de Bordeaux, soyons sûrs qu'il exerce tout au moins un sérieux droit de patronage sur eux, et sur leurs terres. En vain, les empereurs protestent et légifèrent : le mal est devenu contagieux au temps de Théodose, et le village de paysans tend, non pas à disparaître, mais à devenir l'enclave ou l'annexe d'un domaine de clarissime et pour ainsi dire l'ensemble de ses communs du dehors, le

¹ Le fils d'Ausone sera, en 375, vicaire du préfet du prétoire en Macédoine (cf. *Not. dign., Occ.*, 1, 34) ; Paulin de Pella, *Euchar.*, 23.

² Paulin, parent de Mélanie l'aïeule, ami d'Ausone et de Sulpice Sévère.

³ Voyez en particulier les *epistolæ* d'Ausone, de Symmaque et de Paulin.

⁴ En dernier lieu, De Zulueta, *Patronage in the later Empire*, dans les *Oxford Studies* de Vinogradoff, I, 1909.

⁵ C'est ce qui me ferait excuser ou expliquer tant de confiscations ordonnées par les princes, si ces confiscations n'avaient pas eu trop souvent pour but ou pour résultat d'accroître la fortune foncière du prince lui-même, ou de créer de nouveaux riches.

⁶ Voyez pour tout cela le titre *De patrociniis vicorum*, *Code Théod.*, XI, 24, où il semble qu'il s'agisse uniquement de l'Égypte. C'est à cela, entre autres choses, que fait allusion Salvien, *De gubern. Dei*, V, 8, § 38-44, *potentium, quitus se pauperes dedunt* : il s'agit de paysans libres et propriétaires, l'expression de *pauper* n'impliquant pas le moins du monde la misère. Il est d'ailleurs probable qu'en Gaule le *patrocinium vicorum* se rattache, par des transitions insensibles, au droit de patronage que les grands seigneurs exerçaient sur les corporations rurales d'artisans, et même, en remontant jusqu'à l'époque de l'indépendance, sur des villages tout entiers, comme Lucter sur Uxellodunum ; et quand Hirtius nous dit de cette bourgade (César, VIII, 32, 1), *oppidum fuerat in clientela ejus*, c'est l'équivalent celtique du *patrocinium vici*. Et une fois de plus, nous constatons sous le Bas Empire le retour pur et simple aux usages des temps gaulois.

groupement de maisons, de granges ou d'ateliers où se réunissent, sous la surveillance du patron, les travailleurs de ses terres¹.

N'oublions pas que la villa d'un sénateur ressemblait déjà à un château fort : c'est une puissante citadelle que le Bourg de Paulin, elle domine très loin la campagne, les routes et les fleuves, et plusieurs milliers d'hommes peuvent s'y réfugier en toute sécurité². N'oublions pas non plus que cette campagne peut être infestée de brigands, que des Barbares peuvent arriver par ces routes et des pirates par ces fleuves. Alors, derrière les murailles de cette villa, ce n'est pas seulement un patron que trouveront les paysans, mais aussi un seigneur pour les protéger et parfois même un capitaine pour les armer et les commander³.

Si des villages entiers, si de vastes groupements humains se précipitaient ainsi dans une demi-servitude, combien d'individus isolés devaient imiter leur exemple, petits propriétaires du voisinage⁴, journaliers des campagnes à la recherche d'une tâche régulière⁵, et même ouvriers des villes, qui prévoyaient moins de peine et plus de bien-être à vivre dans la domesticité d'un grand qu'à travailler dans une boutique de rue ou un atelier de fabrique ! Et l'on désertait la liberté pour se mettre en condition, et l'on quittait la cité pour s'installer dans les communs d'un château de sénateur⁶.

Le maître, en sa villa, tenait une cour quasi royale. Avec ses collatéraux, ses proches et ses alliés, tous sénateurs comme lui, un clarissime, à lui seul, pouvait réunir une manière de curie romaine. Des centaines de clients, de serviteurs et d'esclaves l'entouraient⁷. A ses repas, son intendant invitait sans compter

¹ Cf. le vers de Rutilius Namatianus (I, 223-224) : *Alsia prælegitur tenus Pyrigue recedunt, nunc villæ grandes, oppida parva prius*. Remarquez que dans le récit de ce voyage maritime, les villas n'ont pas moins d'importance que les villes.

² Voyez Bourg et autres villas fortifiées. Au début du siècle suivant, Claudius Postumus Dardanus, grand propriétaire clarissime des environs de Sisteron, construira des remparts sur son domaine, *loco cui nomen Theopoli est* [Saint-Geniez ? ou plutôt Chardavon dans Saint-Geniez ? Théous, auquel on a pensé, est absolument impossible : c'est un lieu perdu dans la haute montagne ; ce Theopolis est sans doute un village de paysans (une *colonia* ?), constitué et dénommé par Dardanus] *muros et portas tuetioni omnium*, et, en outre, l'élargissement d'un chemin d'accès, *viarum usum cæsis utrimque montium lateribus* [sur la route de Sisteron à Saint-Geniez, là où a été trouvée l'inscription] ; *Corp.*, XII, 1524. C'est peut-être également un *burgus* sur le domaine d'une villa, mais cette fois construit par l'empereur, que le *burgus*..... *iaco* [nom de villa] *confinis*, de l'inscription de près de Schwaderloch (XIII, 11538). De là le terme d'oppidum souvent usité pour les villas. Et peut-être, dans certaines régions plus menacées, enfermait-on de murailles même une partie du terrain ; voyez, chez Ammien, XXIX, 5, 13 (en Afrique), *fundi in modum urbis* (cf. Dessau, 9351).

³ *Privatis viribus publici exercitus speciem collegisse* ; Sidoine, *Epist.*, III, 3, è (Ecdicius en 474).

⁴ Cf. Salvien, *De gubern. Dei*, V, 8, § 38-44.

⁵ Voyez le texte de la n. suiv.

⁶ En interprétant à l'aide de textes relatifs à la désertion des cités, le passage de Salvien, *De g. D.*, V, 9, 45 : *Isti omnes, qui intra fundos divitum recipiuntur, quasi Circæi poculi transfiguratione mulantur : nam quos suscipiunt ut extraneos [c'est-à-dire hospites, clientes] et alienos [inquilini, advenæ], incipiunt habere quasi proprios quos esse constat ingenuos vertuntur in servos* ; et plus loin, Salvien parle de *vastationes atque excidia civitatum*. — L'insuffisance des spectacles municipaux a pu contribuer à cet abandon des villes.

⁷ Voyez tout le chap. d'Ammien, XIV, 6 (parle surtout des sénateurs à Rome). Pour la Gaule, voyez comme Paulin de Pella décrit son train de maison (*Euchar.*, 435-7) : *Cum*

parents, amis ou flatteurs du patron, et sans doute les voyageurs de passage¹. Sa villa ressemblait à un caravansérail de grande route, sa table à une table d'hôte. Et la comparaison s'impose d'autant plus, que le château possédait ses courriers, ses chevaux, ses véhicules de tout genre², et que, tout comme le prince, le grand propriétaire avait sa poste, dont les relais étaient assurés par les villas des clarissimes ses confrères, échelonnées sur les grandes routes de l'Empire³.

Il avait aussi ses soldats, ou du moins ses gardes du corps⁴. Je ne sais s'ils pouvaient porter déjà lances, épées et boucliers, à la façon de ceux de l'empereur ; mais en tout cas quelques-uns étaient armés d'arcs et de flèches⁵, et on en avait recruté chez les Barbares⁶.

Ainsi, la Gaule revenait au temps des Celtes et des Belges, un Dumnorix tenait tête à l'autorité publique ou la captait à son profit, et l'Empire, par une dernière faillite de son autorité, laissait reprendre vigueur aux plus néfastes pratiques de l'indépendance. Un riche propriétaire arrivait même à se faire prêter des soldats par le commandement militaire le plus proche⁷. Il avait ses prisons, où il n'enfermait pas que ses esclaves⁸. S'il faisait la chasse aux brigands, il ne les remettait pas toujours aux mains des fonctionnaires de l'État, et il entrait parfois en composition avec eux, pour la restitution ou même le partage du butin⁹. Des impôts assez lourds frappaient ses biens : mais il s'arrangeait mieux que les bourgeois pour les payer à sa guise¹⁰, et l'empereur Julien disait que les remises d'arriérés, fort en honneur sous l'Empire, ne profitaient qu'aux plus riches¹¹.

Il était rare qu'un sénateur se détachât des affaires publiques. Par intérêt, ambition ou devoir, il entrait dans la carrière civile, qui du gouvernement provincial menait à la préfecture du prétoire. Je dis par intérêt, parce que ces fonctions lui permettaient d'augmenter ses richesses ou de placer sa clientèle. Il était, à vrai dire, l'esclave de ses biens, il lui fallait toujours peiner pour les

mihī læta domus magnis floreret abundans deliciis, nec pompa minor polleret honoris instructa obsequiis et turbis fulta clientum.

¹ Cf. Ammien, XIV, 6, 15.

² Pour les courriers, Paulin, *Épist.*, 1, 11 ; 5, 22 ; 12, 12.

³ Il est très probable que le voyage que Sidoine fait faire à son livre, de Clermont à Narbonne (*Carm.*, 24), avec gîtes d'étapes dans des domaines de grands seigneurs ses amis, est la paraphrase poétique d'un voyage fait par lui-même ou par ses courriers.

⁴ Rufin d'Éauze (Claudien, *In Rufinum*, II, 76-77), *stipatur sociis circumque armata clientum agmina privatis ibant famulantia signis* : ce sont les *bucellarii* de plus tard. Remarquez l'expression de *privata signa*, qui, si elle n'est pas littéraire, peut signifier que les grands seigneurs avaient leurs enseignes ou leurs bannières.

⁵ Claudien, *ibid.*, 77 et s. ; cf. Synésius, *De regno*, § 15, *P. Gr.*, LX VI, c. 1097.

⁶ Claudien, *ibidem*. Évidemment, les Goths ont dû surtout fournir les éléments de cette garde privée ; voyez Synésius, *ibidem*, et tout le paragraphe.

⁷ *Code Théod.*, I, 21, 1, Mommsen ; VII, 1, 15, loi de 398 ; cela, d'ailleurs, était interdit.

⁸ *Code Th.*, IX, 11, *De privati carceris custodia*.

⁹ Ausone à Théon, propriétaire à l'extrémité du Médoc (villa dite *Dumntonus*) : *An majora gerens tota regione vagantes persequeris fures, qui te postrema timentes in partem prædamque vocent, ... et in partem scelerum de judice transis ; Epist.*, 4, 22-27.

¹⁰ En principe, le contrôle fiscal des biens sénatoriaux était fait par les décurions municipaux, mais on voit vite ce que ce contrôle pouvait avoir d'illusoire ; voyez la loi de 397, *C. Th.*, VI, 3, 4, et les lois précédentes.

¹¹ Ammien, XVI, 5, 15 ; de même, Salvien, V, 8, 35 (*quis ad communionem beneficium humiles et egestuosos vocat ?*).

accroître et surtout pour les défendre. La jouissance paisible lui en était interdite. Quand sa fortune n'inquiétait pas l'autorité impériale, elle excitait les convoitises du fisc ou du Domaine certains empereurs, comme Constance II ou Maxime, furent toujours à l'affût des terres à confisquer ; il guettaient les héritages de clarissimes, à la façon dont l'État guette de nos jours les biens de mainmorte. Un riche sénateur, disait-on, ne respire pas quand il n'est pas lui-même au pouvoir. Procès à soutenir, parents à protéger, amis à pourvoir, serviteurs à délivrer, sa clientèle est toujours derrière lui pour le pousser, le refouler et comme l'engloutir dans la vie publique¹. Il n'y paraît alors que pour satisfaire les appétits qui se groupent autour de lui et dont il n'est plus que l'instrument. Au service des siens il met sa juridiction de gouverneur ou de préfet ; il l'utilise aussi à son profit pour connaître les occasions de bonnes affaires, et j'imagine que ces domaines possédés par les sénateurs dans toutes les provinces de l'Empire marquent les étapes territoriales de leurs carrières politiques. On sent parfois, même chez les empereurs les plus énergiques, une lassitude, un sentiment d'impuissance à l'endroit de cette aristocratie qui s'appuie sur la terre et qui se protège par la fonction publique. Valentinien, le plus rude et le plus actif des Césars du quatrième siècle, se résigna parfois à fermer les yeux, et laissa les gouverneurs de province juger et condamner au gré de leurs convoitises². Dès lors ces clarissimes ou, comme on les appelait, ces **puissants**, ces **hommes de haute puissance**³, devinrent le fléau et la terreur de leur voisinage : car il s'en fallait que tous fussent de braves gens, à la façon d'Ausone ou de Paulin. Contre eux, toute protection publique fut inefficace, toute action en justice devint inutile. Leur nom couvrait les pires iniquités⁴. Si l'on établit des défenseurs municipaux pour contrôler leurs actes, je doute que cette magistrature ait pu faire son office en toute sécurité. Ces ploutocrates avaient, comme il arrive aux aristocraties de richesse, la jalousie de toute liberté qui ne se confiait pas à leur patronage, l'impatience de toute propriété qui n'était pas de leurs domaines. C'est une méchante folie qui ne les quitte plus, d'arrondir leurs terres⁵, de les étendre sur

¹ Ceci a été très énergiquement montré par Ammien à propos du préfet Probus, le consul de 371 (XXVII, 11, 3) ; voyez en particulier son mot si saisissant, *familiarum dominum suum mergentium in rempublicam*.

² *Épit. de Cæs.*, 45, 6 ; Ammien, XXX, 9, 3. De même, Constance II ; Ammien, XXI, 16, 17 ; XVIII, 1, 1.

³ Les textes de loi disent *potentiores* ou *potentes*.

⁴ Cf. *Code Théod.*, II, 14 ; *Code Just.*, II, 13, 1 ; voir les titres 13 et 14 dans les deux Codes. Cf. Lécrivain, *Le Sénat*, p. 96 et s.

⁵ Ammien nous les montre convoitant les biens des condamnés (après avoir aidé sans doute à la condamnation), comme *materia per vicinities late grassandi* (XVI, 8, 11 ; de même, *aliena invadere semper adsuefacti*, XXII, 4, 3). — Je crois bien qu'il s'est agi pour eux, du moins en Gaule, de reconstituer les grands domaines originels du début de l'Empire, tels qu'ils avaient été sans doute alors cadastrés et inscrits sous le nom de leurs propriétaires (Lucaniacus, Pauliacus, Primuliacus, etc.). Le nom est resté, et il a dû continuer à désigner une unité cadastrale et sans doute fiscale ou même administrative, même lorsque le domaine lui-même a été démembré (sur la persistance officielle des noms de *fundi*, même après démembrement, cf. De Pachtère, *La Table hypothécaire de Veleia*, p. 58 et s.). Les efforts des grands propriétaires, au IIIe et au IVe siècle, ont dû tendre à le reconstituer, à faire coïncider leurs possessions réelles avec le cadre et le nom domanial primitif. C'est pour cela qu'à l'époque mérovingienne nous retrouvons tant de domaines à vieux noms romains ou gaulois, et que nous les retrouvons avec leur énorme étendue, alors qu'ils ont dû subir des morcellements au cours de ces six siècles : mais la grande propriété du Bas Empire a dû souvent réussir à regrouper les parcelles et à rétablir l'unité. — Encore à l'époque mérovingienne, il restera de petites propriétés

tout le cercle de l'horizon, du soleil levant au soleil couchant¹. Malheur au propriétaire d'à côté : s'il ne consent pas à vendre ou à engager sa terre, à s'y transformer en fermier ou en colon², ils commenceront par le tracasser, ils le ruineront ensuite, et il faudra bien à la fin qu'il cède la place³. L'histoire sociale de la Gaule, à la fin de l'Empire, est faite de querelles de voisinage et de tyrannies foncières⁴. A voir le nombre des lois que les princes ont multipliées pour condamner les usurpations terriennes des puissants, on devine que ces lois furent toutes stériles. Le monde romain rétablissait le mal qui avait causé tant de ruines dans la Gaule indépendante⁵ : cet Empire qui aurait dû servir à protéger les faibles, n'avait réussi qu'à les livrer à de nouveaux riches.

V. — MOYENNE ET PETITE PROPRIÉTÉ.

Cependant, la moyenne ou la petite propriété demeurait encore une force sociale, sinon aussi puissante, du moins plus utile à l'État romain que l'aristocratie d'Empire elle-même.

C'était elle surtout qui fournissait les curiales ou décurions, autrement dit les sénateurs municipaux⁶. Car il faut se représenter ces décurions, vis-à-vis des clarissimes de Rome, tels qu'étaient les grands bourgeois de nos communes en face de la noblesse seigneuriale⁷. Un bourgeois de l'ancienne France, c'est un homme qui a sa maison de ville et son bien de campagne, qui est indépendant et riche, mais dont la fortune et la liberté ont leurs assises sur place, dans la ville qu'il habite et sur le terroir qui en dépend⁸ : et tel était, au temps d'Ausone, le décurion de Trèves ou celui de Bordeaux, à ceci près que sa maison de ville est secondaire pour lui, et que la chose nécessaire à sa dignité est de posséder une terre dans le Bordelais, ou le Trévirois.

Le poète Ausone nous a parlé du domaine héréditaire qui de père en fils, lui est venu tout au moins de son bisaïeul. C'est une terre d'environ 260 hectares, 1050

enclavées dans les grands domaines, mais ces grands domaines ou villas continuent à être considérés comme des unités juridiques. Cela a été très bien vu par Fustel de Coulanges, *L'Alleu (Institutions, [IV], p. 253 et s.)*.

¹ C'est le mot d'Ammien (XIV, 6, 10) : *A primo ad ultimum solem se abunde jactitant possidere*.

² C'est évidemment ce que veut dire Salvien (V, 8, 38-39), *dediticios se divitum faciunt et quasi in jus eorum dicionemque transcendunt*.

³ *Possessiones auctionibus, terminos dilatare violentia* ; Paulin de Nole, *Epist.*, 24, § 17, *P. L.*, LXI, c. 296. *Domicilia atque agellos suos pervasionibus perdunt* ; Salvien, V, 8, 43. — *Pervasio* est l'expression juridique pour désigner les usurpations de propriétés (*Glossarium* du Code Théod., p. 246, Ritter).

⁴ Voyez tout l'ensemble de Salvien, V, 8.

⁵ T. II, ch. III, § 6.

⁶ Cf. *Code Théod.*, XII, 1, 33 (loi de 342). — Il est du reste très probable qu'une certaine fortune en espèces pouvait tenir lieu de la possession foncière (300 sous d'or ? ce qui serait à peu près l'équivalent des 25 arpents ; *Code Th.*, XII, 4, 33 ; *Nov. Valentin.*, 3, § 4, p. 81, Mommsen). Mais j'imagine que d'ordinaire celle-là entraînait celle-ci.

⁷ Cf. Babeau, *Les Bourgeois d'autrefois*, 1888, surtout p. 342 et s.

⁸ Il est possible que, comme souvent au Moyen Age, le bien du bourgeois ou du curiale fût souvent aux abords de la cité. En tout cas, Ammien nous montre un magistrat d'Andrinople possédant une terre *in suburbanis* (XXXI, 6, 2), et nous verrons chez Paulin de Pella combien devaient être nombreuses les maisons de campagne aux environs immédiats de Marseille.

arpents, dont 200 en sol de labour, 100 en vignes, 50 erg prés,, 700 en forêts, c'est-à-dire une terre complète, pourvue de tous les éléments essentiels de revenus et de travail, dont Caton ou Varron auraient admiré les harmonieuses proportions : elle a de quoi faire vivre une trentaine de familles, et les faire vivre de bonne manière, les entretenir en pain, en vin, en viande et même en bois de chauffage et de construction. Je n'hésite pas à voir là le type parfait d'un domaine de décurion, tel qu'il pouvait en exister au moins une centaine dans chaque cité de la Gaule¹.

Le même Ausone insiste sur la médiocrité de ce bien : l'appelle une toute petite chose, un très mince héritage, *parvum herediolum*. Il avait pourtant 260 hectares, ce qui constituerait aujourd'hui une très belle propriété. Mais la société romaine au Bas Empire ne mesurait pas la richesse foncière au même étalon que nous. Qu'était cette fortune qui s'arrêtait à un millier d'arpents et à une trentaine de familles, à côté de celle d'un Paulin, qui se chiffrait au moins par dix domaines, chacun peut-être de cinq à dix mille arpents, par quinze ou vingt mille hectares de terres et quelques milliers de serviteurs ?

Au-dessous du bien d'Ausone, qu'est-il besoin d'insister sur les petites propriétés de quelques arpents, bonnes à peine à soutenir chacune la famille qui la cultivait² ? C'était terre de pauvre, et qui ne pouvait même pas assurer à son maître le titre de sénateur municipal³. Il ne manquait point, d'ailleurs, de biens de ce genre, surtout aux environs des grandes villes, et en particulier de Marseille, dont les plus humbles citoyens aimaient déjà à créer leurs jardinets et à disposer leurs vignes sur les flancs ingrats des collines du voisinage⁴. Mais ce n'était point là faire fonction de vrai propriétaire : pour être un citoyen indépendant, et à peu près sûr des heures du jour, les mille arpents du père d'Ausone lui suffisaient à peine.

Mais ce maître lui-même, tout aussi bien que le propriétaire d'un journal ou d'un lopin, est maintenant menacé de toutes parts : et par le sénateur, s'il en est un

¹ La moyenne des domaines de la bourgeoisie municipale devait être inférieure. En principe, un décurion doit posséder en propre au moins 25 arpents (loi de 342, *Code Théod.*, XII, 1, 33), c'est-à-dire un domaine supérieur à celui qu'on est obligé de cultiver soi-même (il s'agit peut-être des meilleures terres de labour, 25 arpents de ces terres pouvant représenter, au moins en Orient, un *jugum* ou *caput* fiscal). — Le type de la petite propriété de vignes et de vergers est, à Marseille, le bien, *agellus*, de Paulin de Pella, quatre arpents, avec maison attenante (*Euchar.*, 528-534). Il possède en outre, en ville, une *domus urbana* avec jardin (527) : c'est peut-être le vrai type du tout petit propriétaire municipal, du plus humble décurion. Si les 25 arpents correspondent à 300 sous d'or, cela mettrait l'arpent à 12 sous d'or, 188 francs (un peu plus de 750 francs l'hectare). — Tous ces chiffres ne peuvent d'ailleurs représenter que de très vagues moyennes, susceptibles de changer suivant les terres, les temps, les régions et les villes.

² *Ager non instructus propriis cultoribus* ; Paulin, *Euchar.*, 524.

³ Ce sont de toutes petites propriétés dont la disparition est longuement décrite par Salvien, V, 8, 38-43 (*agelli, resculæ, habitatiunculæ*).

⁴ Paulin de Pella, *Eucharisticos*, 525 et s. : ce petit champ où Paulin cherche ne rien perdre d'espace, dominé par une maisonnette fixée au rocher (*domum umma in crepidine saxi*), c'est bien déjà la caractéristique des environs de Marseille : il n'empêche qu'il sera obligé de l'inféoder à quelque grand propriétaire (*amissa proprietate conscripta suis condicione tenerem* ; *Euch.*, 573-4). Sidoine Apollinaire semble également faire allusion à ces jardinets de la banlieue de Marseille (*Carm.*, 23, 155 : *Massiliensium per hortos*). Cf. les jardins contigus aux murs de Trèves.

qui approche sa terre ; et par le fisc, impitoyable en matière de tribut foncier¹ ; et par sa cité elle-même, à laquelle il doit son temps s'il est décurion ou magistrat, et dont il partage la responsabilité pour le versement des impôts publics.

Voilà un autre épisode de la bataille sociale qui se livre à la fin du quatrième siècle autour de la propriété foncière après la tyrannie du grand domaine et des accapareurs de biens, ce sont les angoisses de la bourgeoisie terrienne. Si elle succombe, elle entraînera dans sa chute et les dernières franchises municipales et l'indépendance de milliers d'hommes, et il faudra renoncer à cette condition souveraine de la dignité humaine qui consiste à ne point souffrir de la misère et à ne point opprimer par la richesse. Et ce sera une nouvelle marque de la faillite de l'Empire romain, que de n'avoir point su conserver les hommes de la classe moyenne, celle du travail libre et de l'obéissance aux lois.

VI. — LA MAINMORTE ECCLÉSIASTIQUE².

Une autre menace vient de grandir subitement à l'horizon de la moyenne propriété, celle des biens de mainmorte ; et en cela la religion nouvelle est seule responsable, je ne dis pas coupable, car une pensée de bienfaisance est maintenant à l'origine de cette fortune.

Les temples des dieux païens, ceux des campagnes aussi bien que des villes, jouissaient à l'ordinaire d'une certaine dotation en terres et en esclaves : le dieu était assimilé à un propriétaire, et le domaine où était son autel pouvait porter son nom. Il faut se représenter en particulier les grands sanctuaires ruraux de la Gaule, ceux de Mercure au puy de Dôme, à Herbord ou Berthouville, ceux de Mars sur le terroir trévire, ceux d'Apollon en Normandie ou aux eaux thermales du pays éduen, forme les centres de vastes propriétés, en tout pareilles à celle d'un sénateur, avec leurs bains, leurs aqueducs, leurs champs, leurs forêts et leurs équipes de travailleurs, esclaves ou à demi libres.

Mais les empereurs avaient veillé à ce que ces biens de mainmorte ne fissent point concurrence à la propriété individuelle s'ils acceptaient pour leur compte de devenir les plus riches seigneurs terriens du monde, ils n'admettaient pas une pareille prétention de la part de leurs dieux³. La capacité d'hériter, qui valut à certains collèges tant de richesses, n'était point reconnue à toutes les divinités⁴, j'entends par là à tous les sanctuaires de dieux ; un domaine religieux relevait, je crois, de la police municipale ; et peut-être les prêtres n'en étaient-ils regardés que comme les régisseurs, et le dieu comme l'usufruitier, la nue propriété restant

¹ Salvien insiste tout autant sur les violences du fisc que sur celles des grands (*vira exactionis, fugati ab exactoribus* ; V, 8, 38 et 43).

² Lesne, *La Propriété ecclésiastique en France aux époques romaine et mérovingienne*, 1910.

³ Valentinien paraît avoir profité du Christianisme pour substituer les droits du fisc à la mainmorte des temples, et, par là même, dans bien des cas, à celle des cités. Toutes ces questions sont à revoir de très près.

⁴ Le Panégyriste de Constantin semble solliciter de l'empereur, pour l'Apollon thermal des Éduens, un privilège de ce genre : *dabis et illie* [le *et* fait peut-être allusion à des faveurs déjà accordées à d'autres sanctuaires, par exemple à Grand, dont le rhéteur vient précisément de parler] *munera, constitues privilegia* (*Pan.*, VII, 22).

à la cité¹. D'ailleurs, et cela est capital, aucun lien moral ou administratif n'existait, par exemple, entre le Mars des Trévires et le Mars des Allobroges, et il n'y avait pas à redouter la formation de fortunes divines démesurées, s'étendant sur la Gaule entière : le patrimoine d'un dieu demeurait lié à un temple strictement municipal et au territoire même où ce temple était bâti.

Tout allait changer avec le Christianisme. La propriété sacrée y devait tendre, non pas à la dispersion, mais à la concentration car il n'y avait dans chaque cité qu'un chef religieux et qu'une cathédrale souveraine, et tous ces chefs municipaux formaient avec leurs fidèles une Église unique et universelle, et à la vie de cette Église présidait un seul Dieu. Le jour où, à la façon du Mars de Gaule ou de la Diane d'Éphèse, le Dieu des Chrétiens pourra hériter et posséder, l'empereur verra plus riche que lui, et la fortune de l'Église entravera celle de l'État².

Les juristes romains surent prévoir et empêcher la chose. Car soyons assurés qu'ils y réfléchirent : les biens des temples païens et ceux des Églises chrétiennes furent, sous Julien ou sous Gratien, une question aussi discutée, aussi passionnante, que les biens de notre clergé sous la Révolution, et qui, de nos jours, ceux de la mainmorte monastique.

On se tira d'affaire très élégamment, en appliquant à la fortune des Églises chrétiennes la jurisprudence traditionnelle des patrimoines de temples et des patrimoines de collèges³. Cette fortune fut déclarée strictement locale et municipale. L'Église Universelle ne fut jamais reconnue comme propriétaire ; on ne parla pas davantage d'une Église de Gaule ou de l'Église d'une province. Seules, les communautés de cités eurent capacité de posséder, d'acquérir, d'hériter⁴, et leur évêque eut qualité pour les représenter⁵. A vrai dire même, le centre ou la base de la propriété religieuse chrétienne, ce n'est pas le diocèse, le district municipal, c'est le lieu de réunion, autrement dit l'église, et peut-être même son autel ce qui permettra, quand on créera des paroisses rurales ou des paroisses de quartier, de donner à chacune d'elles sa dotation personnelle et ses revenus distincts, attachés à son sanctuaire et administrés par son prêtre⁶. A ce

¹ Il me paraît en effet impossible, par exemple, que le *præfectus templi dea Segetæ* chez les Ségusiaves ne soit pas un délégué municipal dans l'administration de ce grand sanctuaire (XIII, 1040).

² Même danger venant, non plus de la fortune, mais de l'association.

³ La jurisprudence des collèges s'appliquant surtout aux églises des cités ou cathédrales (qui représentent des centres de communautés de fidèles) et peut-être aussi, plus tard, aux monastères ; celle des temples, surtout aux basiliques des saints (qui équivalent à des domiciles de dieux).

⁴ Le texte primitif et essentiel paraît être, indépendamment des documents rapportés par Lactance (*De m. p.*, 48), la loi de Constantin en 321 (*Code Th.*, XVI, 2, 4), où *concilio ecclesiae* [qu'il faut sous-entendre devant *catholicæ*] signifie bien l'Église ou communauté locale (cf. Godefroy, VI, p. 28).

⁵ Il doit y avoir un lien juridique entre le caractère municipal du collège et le rôle pris par l'évêque.

⁶ Il est possible qu'il faille distinguer, au moins primitivement, entre la propriété de l'Église, autrement dit de l'Église municipale, propriété attachée à la cathédrale, et la propriété des différents saints, celle-ci pour les basiliques de quartier et de campagne. Cf. *C. Théod.*, VI, 2, 33 (loi de 398), où l'on distingue les églises installées dans les *vici* et celles qui se trouvent *possessionibus diversorum*, sur les domaines des grands. — Les églises rurales étaient dès lors beaucoup plus nombreuses qu'on ne croit ; Ausone, *Epist.*, 25, 94 (*celebris frequens ecclesia vico*).

point de vue, l'analogie juridique deviendra absolue entre le temple d'un dieu païen et la basilique d'un saint ; et l'on dira même un jour que le vrai propriétaire d'un domaine d'église, c'est le saint auquel l'église est consacrée, on parlera des biens de saint Julien de Brioude¹ ou de saint Martin de Tours², comme on avait parlé autrefois des domaines du Mercure Arverne ou de l'Apollon des Éduens. On s'est plu quelquefois à railler cette formule étrange, de saints devenus riches et propriétaires mais c'était la conséquence de la tradition juridique, qui faisait de toute propriété religieuse la dotation d'un sanctuaire déterminé.

Pour être morcelée entre des milliers de cathédrales et basiliques³, cette fortune ecclésiastique n'en grandit pas moins, au quatrième siècle, jusqu'à inquiéter l'autorité impériale.

A mesure que villes et campagnes se convertissaient, il se bâtissait de nouveaux sanctuaires, et il fallait leur constituer des revenus pour entretenir le culte et le prêtre. Les uns reçurent, sur-le-champ, par mesure d'État, le patrimoine des anciens temples du lieu, et tel domaine passa, sans carence de propriétaire, d'un dieu païen à un saint chrétien, celui-ci héritant tout ensemble du temple pour les cérémonies et des fonds pour le service. Les autres furent généreusement pourvus par les Chrétiens de l'aristocratie Sulpice Sévère ou Paulin, en fondant des églises sur leurs terres, leur attribuèrent certainement, en usufruit illimité ou en toute propriété, un domaine foncier d'étendue convenable⁴ ; et ils ne se privèrent pas davantage de multiplier les libéralités à l'endroit des églises existantes, en particulier des cathédrales de cités⁵. Mais en attirant à soi, par cette double voie, et la fortune des temples, qui était considérable, et les terres des clarissimes, qui étaient rois par tout l'univers, l'Église ruinait par sa propre richesse l'État et les villes tout ensemble car ses biens étaient exempts des impôts publics et soustraits à la régie ou aux charges des cités ; et voilà par défection de contribuables, un fardeau de plus sur les malheureux décurions. La mainmorte ecclésiastique venait à son tour resserrer le cercle de misères autour de la vie municipale et de la moyenne propriété.

Quelques bonnes mesures furent prises par les empereurs. Julien rendit aux temples et au contrôle des curies les biens que son prédécesseur Constance avait donnés aux Chrétiens⁶. La loi fut rapportée après lui¹ ; mais dans la suite, la

¹ Grégoire de Tours, *De virtut. s. Juliani*, 17 : *Arietes beati martyris Juliani dominio subjugati*.

² La basilique de saint Martin est distincte de l'*ecclesia* ou Cathédrale de Tours. C'est pour cela que les *Formulæ* de l'époque mérovingienne disent couramment *territorium sancti* (cf. Fustel de Coulanges, *L'Allee*, p. 255 et s.).

³ Ajoutons, mais pour une époque qui nous échappe, la mainmorte des monastères, sur laquelle nous avons un texte très curieux de Zosime (pour la date de 400, et pour Constantinople, V, 23, 8). A Ligugé et à Marmoutier, la propriété du terrain a pu être à l'Église de la *civitas*, Poitiers ou Tours.

⁴ Cf. Paulin, *Epist.*, 12, 12, écrite en 397 au futur évêque de Bordeaux Amandus : *Age et apud sanctum presbyterum fratrem Essuperium, ut in casa ecclesiae* [de Langon ? ou en tout cas d'une église bâtie sur un domaine de Paulin] *terrulam, qua victum suum procuret, accipiat* [il s'agit de Sanemarius, un affranchi de Pantin] il semble bien qu'il soit question là d'un domaine donné par Paulin ; casa est pris dans le sens de fundus, ou plutôt d'alter ou subdivision d'exploitation de grand domaine, comme dans le traité d'Innocentius (*Gromatici*, p. 310 et s.).

⁵ Cf. loi de 321, *Code. Th.*, XVI, 2, 4.

⁶ Loi de 362, *C. Th.*, X, 3, 1. ; Sozomène, V, 5.

suppression d'un sanctuaire païen n'entraîna plus l'institution d'une Église comme héritière : ce furent l'empereur ou les villes qui, également, devinrent les propriétaires des biens religieux en déshérence² ; et l'immense fortune foncière que nous avons vue entre les mains des rois Mérovingiens doit, pour une bonne portion, venir de cette origine. D'autre part, il fut maintes fois interdit aux propriétaires fonciers de transmettre aux Églises l'ensemble de leurs biens : on attribua aux curies des villes, sur les terres des particuliers, une sorte de privilège de nue propriété ou de domaine éminent³. La lutte entre la mainmorte et l'État est maintenant engagée pour les siècles.

Mais le problème juridique se compliquait d'une affaire morale en face des droits du fisc se dressait un devoir social ; et l'on comprend que les empereurs aient souvent hésité à frapper les biens d'Église, et les sénateurs chrétiens à respecter les règlements d'État.

En fait, et dès l'origine, la dotation d'une Église ne ressemble en rien à celle d'un temple. Les revenus de Mars ou de Mercure servent à enrichir son sanctuaire, à embellir les cérémonies de son culte, à faire vivre grassement ses prêtres c'est bénéfique pour particuliers, et non service social. Les revenus d'une basilique chrétienne, au contraire, doivent être des bienfaits pour tous, aller aux malheureux de la communauté, faire vivre les pauvres, les infirmes, les naufragés, les malades, les veuves et les orphelins. Ces pauvres, disait-on, sont les vrais propriétaires des richesses de Dieu⁴ ; et quand Sulpice Sévère ou Mélanie donnaient leurs terres aux misérables, c'était, j'imagine, sous la forme de dons ou de fidécimmis aux Églises ou à leurs prêtres. Le patrimoine ecclésiastique qui se forme et s'accroît, est ou doit être le bien commun de tous les déshérités. De ceux-ci le monde classique n'avait eu ni l'amour ni le souci ni le respect. Bien peu de pauvres vivaient à l'ombre des temples, bien peu de

¹ Sozomène, V, 5. Remarquez qu'elle fut cependant introduite dans le *Code Théodosien* (n. précédente).

² Le principe est fixé par Valentinien dès 364. La loi de 408 (*C. Th.*, XVI, 10, 19) dit seulement, *omnia templa possessionibus nostris ad usus adcommodos transferantur* : mais je doute que l'on n'ait pas laissé aux curies, dans certains cas, leurs droits sur les terrains religieux : c'est une affaire d'espèces. Voyez tout le titre *De locatione fundorum templorum*, *C. Théod.*, X, 3 = *C. Just.*, XI, 71.

³ Le principe, dans son application aux clercs chrétiens, est marqué dès Constantin ; *Code Théod.*, XVI, 2, 3 et 6 ; XII, 1, 49. Voir ensuite et surtout la loi de Valentinien en 364 et la loi de 383 ; *Code Théod.*, XII, 1 ; 59 et 104. Sur la législation en cette affaire, cf. Godefroy, IV, p. 358. — La loi ne parle que de propriétaires curiales ; j'ignore ce qu'on décida pour les propriétés de clarissimes : mais nous savons qu'on prit des mesures contre les transferts ou diminutions de leurs patrimoines (*C. Th.*, VI, 2, 18, loi de 397) ; et c'est en vertu de ces mesures que lorsque Mélanie voulut vendre ses biens de Rome, le préfet de la Ville chercha à les faire confisquer par le sénat (*Vie grecque*, p. 54, Rampolla). — Il est à remarquer que Paulin, même après le soi-disant abandon de ses biens aux pauvres ou aux Églises, semble avoir conservé sur les principales de ses terres un droit de contrôle ou de disposition : il est donc possible qu'il en soit resté propriétaire légal et ait dû se borner à des mesures d'affectation ou à des concessions d'usufruit (cf. *Epist.*, 12, § 12 ; 5, § 22).

⁴ *Pauperes divitiis ecclesiarum sustentari* ; loi de Constantin, *C. Théod.*, XVI, 2, 8. *Possessio Ecclesiae sumptus est egenorum* ; Ambroise, *Epist.*, 18, § 16, *P. L.*, XVI, c. 977. De même, les richesses foncières des moines (en Orient) ont été constituées *προφάσει τοῦ μεταδιδόναι πάντων πτωχοῖς* (Zozime, V, 23, 8).

malades y étaient secourus¹. On disait même que le seul moyen imaginé par un empereur pour se débarrasser des mendiants d'une grande ville, avait été de les faire embarquer sur un navire et précipiter en pleine mer². Voici maintenant que les vagabonds ont pour leur part terres et revenus, et que sous les espèces du domaine divin et de la propriété collective, ils prennent enfin leur place dans les cadres de la société humaine.

Mais le principe était trop beau pour être toujours appliqué. Déjà bien des évêques affectaient les ressources du diocèse à l'entretien de leur propre maison, oubliant qu'ils n'étaient que les dépositaires et les gérants de la richesse des pauvres. Et on pouvait redouter qu'en faisant main basse sur la fortune des temples païens, l'Église ne fût atteinte de l'esprit dont étaient imprégnées leurs pierres³.

VII. — DOMAINES ET TENURES.

Domaines d'églises, de décurions, de sénateurs, de cités ou d'empereurs se ressemblent tous en leur structure territoriale, leur mode d'exploitation et leur population de travailleurs⁴. En passant d'un maître à l'autre, une villa gardait aux mêmes places sa résidence seigneuriale, ses bâtiments pour les services communs et ses cabanes de paysans, toutes demeures presque aussi immuables que les sources de ses coteaux, que la glèbe de ses champs ou les bois de son horizon. Elle restait une unité de l'espace et une unité sociale, l'organisme encore inébranlable qu'avaient orme dix siècles d'aristocratie foncière telle nous l'avons pressentie dans la Celtique des rois arvernes et décrite dans la Gaule d'Hadrien, telle nous la retrouvons sous Théodose ; et lorsque, deux siècles plus tard, Childebart donnera à l'église parisienne de Saint-Germain-des-Prés la villa fiscale d'Issy⁵, ou que Dagobert attribuera quelques terres de Gentilly au monastère fondé par saint Éloi⁶, ces domaines royaux seront pareils de nom, d'aspect et

¹ C'est ce que faisait remarquer Ambroise (*ibid.*) : *Numerent quos redemerint templa captivos, quæ contulerint alimenta pauperibus, quibus exsulibus subsidia ministraverint.*

² Lactance attribue le fait à Galère, *De m. p.*, 23.

³ Il dut même y avoir de bonne heure, en particulier du côté des monastères, des faits de captation ou d'usurpation de terres (Zosime, V, 23, 8). — Ajoutez, dans cet ordre d'idées, les associations de moines ou de clercs pour faire le commerce, en particulier dans les bourgades, ce que l'exemption de l'impôt sur le chiffre d'affaires rendait singulièrement tentant. Et il a dû y avoir là un danger réel, vu les précautions prises de bonne heure par les empereurs (*C. Théod.*, XVI, 2, 10, 14 et 15).

⁴ La villa ou le domaine, quel que soit le maître, représente une circonscription fiscale, administrative et géographique parfaitement définie, au même titre que le *vicus* avec son territoire, que la ville chef-lieu et sa banlieue (*suburbium*). — Il a dû y avoir, du reste, dans la suite des temps impériaux, des modifications dans ces cadres formés par les domaines en *-acus* ou en *-anus*. La villa d'Avitacus, de Sidoine, portant le nom de son beau-père Avitus, n'a pu être constituée, comme ressort terrien, qu'après 400. De même, la villa Lucaniacus d'Ausone, portant le nom de son beau-père Lucanus, n'a pu être constituée qu'après 300. De même, les noms de lieu en *-acus* à noms propres germaniques (Longnon, p. 83-84), datent de beaucoup plus tard. La question est de savoir s'il s'agit simplement de changements de noms dans le même cadre, ou de constitutions de nouvelles propriétés, de nouveaux districts. L'un et l'autre, suivant les cas, sont également possibles.

⁵ L'église portait alors le nom de Saint-Vincent.

⁶ L'existence d'une grande villa royale à Gentilly résulte des monnaies (Prou, *Les Monnaies mérovingiennes*, n° 848-9 : *Gentiliaco*) et des longs séjours qu'y fit Pépin le

d'étendue¹ aux biens-fonds créés par de lointains ancêtres sur les plateaux fertiles du Hurepoix, l'un autour des sources intarissables d'Issy, l'autre sur les deux rives de la Bièvre limpide. Les révolutions qui ont traversé ce millénaire de notre histoire, d'Ambigat à Dagobert, ont pu changer sur ces terres la forme des demeures, le costume, la langue et les mœurs des hommes, et par endroits substituer les *règes* de vignes aux sillons du labour : mais entre la terre et l'homme les relations restent de même nature ; et c'est toujours, sur l'étendue consacrée, un maître pour commander et un régisseur pour le représenter², des serviteurs attachés à la personne du chef et d'autres à la culture du sol. Les biens d'Église n'échappaient pas à la règle générale : les prêtres en sont les intendants, mais ce sont des esclaves qui les labourent ; et quand Martin installa ses moines à Ligugé, je ne suppose point qu'il leur confia le travail de la glèbe ou l'élevage du cheptel³ ; et pas davantage Sulpice Sévère aux prêtres qu'il établit dans le domaine de Primuliac⁴. Remarquez ces deux noms, célèbres entre tous dans l'histoire des Églises de Gaule, Ligugé ou Licoteiacus⁵, Primuliac ou *Primuliacus* : dérivent de ceux de très anciens propriétaires, Lucoteius ou Primulus. Rien de ce qui touche à un domaine de la terre ne paraît d'abord avoir changé, pas même le nom qu'il porte.

Il me semble pourtant y apercevoir quelque chose de nouveau⁶ : et c'est dans le mode d'exploitation, dans le groupement ou la répartition de ceux qui le travaillent pour le compte du maître. Je me suis représenté ce domaine, sous les anciens empereurs, comme livré à des équipes d'esclaves⁷, les uns massés autour de la maison centrale, les autres distribués entre les fermes et les parcelles lointaines, tels que des soldats dans les tentes d'un campement⁸ : et

Bref (*Annales* d'Éginhard, dom Bouquet, V, p. 199-200) ; les *prædia* qu'y possédait le monastère fondé par saint Éloi (Sainte-Geneviève ; V. *Eligii*, II, § 18, p. 709, Krusch), n'ont pu être donnés que par Dagobert ; cf. Valois, *Notitia*, p. 419 ; Lebeuf, éd. Bournon, IV, p. 4 et s.

¹ Peut-être après décomposition et regroupement de parcelles. Mais après la reconstitution sous le Bas Empire ou les premiers rois mérovingiens, la décomposition a dû recommencer assez rapidement, surtout du fait des donations royales, en particulier aux églises et monastères.

² *Actor lundī* (*C. Th.*, VII, 18,2) ou sans doute *prædii* (*id.*, XI, 1, 25). Cf. Godefroy, V, p. 36-7. Voyez aux indices de Dessau, p. 726.

³ Je le suppose d'après ce qui se fit à Marmoutier, où, d'une part, il n'est pas question du travail de la terre (Sulpice, V. *Martini*, 10, 6), et où on voit, à la fin, un moine acheter des esclaves (*Dial.*, III, 15, 2).

⁴ Voyez les esclaves dont il est question dans la correspondance de Paulin avec Sulpice Sévère (*Epist.*, I, II ; 5, 21 et 22 ; 17, 1 ; 22, 2) et avec Amand, le futur évêque de Bordeaux (*Epist.*, 12, 12).

⁵ Ou *Locoteiacus* (*Sei Martini Locoteiaco* ; Prou, *Les Monnaies mérovingiennes*, n° 2320). Il serait intéressant de savoir comment ce domaine avait pu passer, en tout ou partie, à l'Église de Poitiers.

⁶ Ceci est une affaire de degré. Car j'ai déjà indiqué que les éléments de ces tenures, de ce morcellement de l'exploitation, de cette adaptation des hommes à la glèbe, peuvent se suivre dans des textes de tout l'Empire. Cf. Fustel de Coulanges, *L'Alleu*, p. 50 et s.

⁷ Ce sont les *discripta per familias ministeria* de l'usage romain, opposé par Tacite au *suam quisque sedem regit* de l'esclave germain (*Germ.*, 25).

⁸ Cet usage ne disparut pas, puisque Paulin de Pella, qui s'installe à Marseille (au siècle suivant) avec ses esclaves, en a assez pour rendre, en dehors de son petit domaine, des terrains à ferme, sans aucun doute pour occuper les esclaves de surcroît qu'il possédait encore : *expensas conductis studui ex agris sperare paratas, donec plena magis servis mansit domus* (*Euchar.*, 35-7). Il est vrai qu'il peut s'agir de terres fiscales, et Paulin a

l'on peut faire cette comparaison, puisque l'esclave laboureur ou vigneron n'était pas plus attaché à une borde ou à une pièce que le soldat aux piquets d'une station saisonnière. Je me demande si maintenant le grand domaine n'offre pas à la fois plus de variété dans le personnel qui exploite et plus de stabilité dans l'attribution de la tâche. Il est question, dans les textes juridiques, de tenures¹, c'est-à-dire de parcelles que **tiendront** toujours les mêmes hommes, qu'ils cultiveront sans avoir à les quitter, où ils auront, par suite, leur cabane, leur foyer, leur famille et leurs habitudes² et c'est, au milieu de ce grand domaine, quantité de petits domiciles qui s'ébauchent, de feux fixés pour longtemps sur des portions de terre, des espaces du sol attachés à des groupes permanents de vies humaines³. De ces tenures, de ces parcelles d'exploitation, les unes sont occupées par des fermiers ou des métayers, hommes libres liés au maître par un contrat volontairement accepté⁴ ; les autres dépendent de colons⁵, cultivateurs

pu désirer se placer dans la condition de ces tout petits propriétaires qui, pour se dégager des charges curiales, se faisaient fermiers du fisc (*Code Théod.*, XII, 1, 33).

1 Je ne trouve pas de mot latin correspondant. Le mot latin *gleba* pourrait convenir pour désigner une parcelle d'exploitation rurale : *γλέβαν τήν λείαν γήν, ἀντί τοῦ τήν κάρπιμος*, définit Lydus, *De magistratibus*, I, 34, p. (4^e éd. de Bonn. Cf. Martroye, *Bull. de la Soc. nat. des Ant.*, 1923, p. 238 et s. — On peut également appliquer à des tenures ou à des parcelles ou plutôt à des unités de culture le mot de *casa*, lequel, employé dans ce sens, a pu signifier originellement l'étendue de terre dépendant d'une casa ou confiée à un paysan, et l'inscription du Corpus, XIV, 2934, où la *casa cui vocabutum est Fulgerita* paraît bien être une pièce de terre [ainsi nommée pour avoir été frappée de la foudre].

2 Il faut peut-être voir ces cabanes afférentes aux tenures dans les *casæ pastorales* que la Gaule s'occupait à reconstruire après les incursions barbares du début du Ve siècle (Rutilius, I, 29-30) : toutefois, l'épithète *pastorales* permet de songer, ici surtout, à des domiciles de bergers aux abords des forêts (et ces *casæ* doivent être les *attegiæ* gaulois [le mot est certainement celtique, cf. *Corpus*, XIII, 6054 ; cf. les localités d'Athis, *Attegiæ*, Étiolles, sans doute *Attegiolæ*, celle-ci aux abords de la forêt de Sénart, et autres localités à nom semblable cf. Longnon, *Noms de lieu*, p. 126]). Mais l'expression de casa s'est évidemment appliquée à la cabane ou à la borde du paysan, et il est même possible de trouver, dans les inscriptions, des *casæ* de *fundus* avec le nom de leur habitant (cf. *Corp.*, IX, 1455).

3 C'est ce que Paulin de Pella (*Euchar.*, 524) appelle *ager instructus propriis cultoribus*. Voyez la loi de 399, faite pour la préfecture des Gaules, qui est pour retenir la plèbe sur le domaine auquel elle est assignée (*prædio deputata plebs* ; XI, 1, 26). L'incorporation fiscale du plébéen au domaine a certainement sanctionné ou corroboré cette pratique. De là la formule de cette loi, telle du moins que Godefroy la restitue (IV, p. 38) *plebem non tam hominibus quam prædiis adscribendam*.

4 Ce sont les *conductores privatorum*, dans la mesure où il s'agit des fermiers non d'un ensemble de domaines, mais de parcelles, de pièces de terre. L'usage s'est répandu de bonne heure de les appeler également *coloni* (*Code Just.*, IV, 65, 5). Je ne sais si, comme l'indique Fustel de Coulanges (*L'Alleeu*, p. 68), cette espèce a pu complètement disparaître au Ve siècle. — Il faut sans doute distinguer de ce fermier, installé, lui et les siens, à demeure sur une parcelle, du cas de Paulin de Pella, louant une terre pour la faire exploiter par ses esclaves en surnombre (*donec plena magis servis mansit domus*, 537) : dans ce dernier cas, c'est peut-être plutôt une fourniture de main-d'œuvre qu'un fermage à bail permanent. — En revanche, il doit y avoir de petits fermiers ou métayers parmi ces *rusticani* dont il est question à propos des grands domaines de sénateurs (XIII, 1, 3, loi de 361). Je laisse de côté, bien entendu, les *conductores* des biens de l'État ou du Domaine ; cf. *C. Théod.*, X, titres 4 et 5.

5 Ce sont les colons proprement dits, avec une quadruple origine. — 1^o Les uns sont des petits propriétaires nés libres et qui se sont inféodés au maître d'une villa, soit par suite du non-paiement d'une dette ou d'une hypothèque, soit par simple désir de protection,

d'étrange sorte qui à la liberté civile joignent une sorte de servitude terrienne¹, auxquels il est interdit de quitter, eux et leur descendance, la part du domaine qui leur a été assignée ; mais il y a aussi, parmi ces tenanciers de terres, ici des esclaves, que le maître a établis à demeure sur un recoin de son domaine² et là

restant comme cultivateurs sur la terre qu'ils ont cédée. Cette origine du colonat est particulièrement bien décrite par Salvien (*dediticii divitum* ; V, 8, 38-43). Ici, le cultivateur accompagne en quelque sorte sa terre dans la dépendance. — 2° Les autres sont des Barbares libres acceptés par le maître ou à lui assignés comme cultivateurs. Et ce fut peut-être d'abord la classe la plus nombreuse (celle des *tributarii*), celle qui provoqua, sinon la création (n. suiv.), du moins le grand développement de l'institution. Ici, comme dans la classe suivante, la terre appelle et attache l'homme. — 3° Du même genre, mais d'origine romaine, sont les cultivateurs qui, abandonnant leurs propres terres, s'en vont labourer à titre de locataires, sans doute avec servitude héréditaire, une terre de riche : *coloni civitum flunt*,... *jugo se inquilinæ abjectionis addicunt* (Salvien, V, 8, 43-4). — 4° Les *originarii* me paraissent être les colons par naissance (*obsequiis juris sui* ; *id.*, 43). — Tout cet ensemble est également appelé *coloni* et sans doute aussi *adscriptitii* ou *adscripti censibus*, mais il est possible qu'on séparât en principe les colons d'origine barbare (*tributarii, jure tributario*), de ceux qui étaient colons de naissance (*originarii* ; cf. Salvien, V, 8, 43). Mais on a dû de très bonne heure les soumettre tous au même régime juridique (loi de Théodose, *C. Th.*, XI, 52, 1). — Fustel de Coulanges, *Recherches*, p. 1 et s. ; *L'Alleu*, p. 68 et s. ; et bien d'autres ; en particulier, Rostowzew, *Studien zur Geschichte des Römischen Kolonates*, 1910, dans *Archiv für Papyrusforschung* (qui se préoccupe surtout des origines helléniques du colonat). — Les localités venant de *colonica, colonia* (Collonges, Coulanges, etc. : Longnon, p. 125-6) doivent être les résidences ou villages de colons, et, étant donné qu'il s'agit d'un groupement, plutôt de colons d'origine barbare, encore qu'il ne soit pas impossible de croire souvent à une origine indigène : il serait intéressant de rechercher les domaines auxquels elles se attachaient, domaines d'État ou de particuliers.

1 La plus ancienne mention de l'enchaînement d'un homme libre à la terre ou à la culture est un rescrit de Marc-Aurèle (*Dig.*, XXX, 112 ; *inquilinos sine prædiis quibus adhærent*) ce qui a fait supposer, comme Marc-Aurèle est le premier empereur qui ait établi en nombre des cultivateurs barbares dans l'Empire (*Hist. Aug.*, V. *Marci*, 22, 2), que le colonat romain à apparence de servage date de lui et est d'origine germanique. Mais j'ai peine à croire qu'il n'y ait pas eu des éléments romains dans l'institution. J'ajouterai même volontiers, des éléments gaulois : les *coloni Crutisiones* de Pachten sur la Sarre sont certainement des Gaulois, et ils forment, je crois, un groupe ou un village de cultivateurs attachés à demeure à la terre et administrés *per dandum = per magistrum* (*Corp.*, XIII, 4228), analogue en tout point au magister du *saltus Burunitanus* (Dessau, 6870). L'inscription de Pachten est d'ailleurs du Haut Empire. Mêmes remarques pour l'inscription des *coloni Aperienses* de Kalhausen près de Sarreguemines (*L'Année épigraphique* de 1916, n° 128). — L'expression de *serf de la glèbe* est en germe dans la loi de 365 (*C. Th.*, XI, 1, 12), *glebæ ex qua servi* : mais le mot de *gleba* est ici synonyme de *fundus* ; le *Code Justinien* (XI, 48, 3), en insérant cette loi, l'y a remplacé par *terra*. — Ici, il s'agit d'esclaves : mais inversement, les colons, en 400, sont dits *servi terræ cui nati sunt* (*C. J.*, XI, 52), *glebis inhærese*, dans le sens également de *fundi* (*C. J.*, XI, 48, 15, début du Ve siècle).

2 *Servus qui quasi colonus in agro erat* (*Digeste*, XXXIII, 7, 12, 3) ; et le rapprochement est d'autant plus juste qu'il y avait parfois une véritable location de la parcelle à l'esclave (*Digeste*, XV, 3, 16). Remarquez qu'il s'agit là de textes remontant à des jurisconsultes du temps d'Auguste. — J'incline à voir ces esclaves dans les *casarii* de la loi de 369 (*C. Th.*, IX, 42, 7), c'est-à-dire dans les cultivateurs non colons préposés à l'exploitation d'une casa (borde avec parcelle). Les *mancipin in prædiis* du même texte sont les esclaves en équipes.

des affranchis, esclaves de la veille auxquels il a donné la liberté tout en les retenant au travail de ses champs¹.

Ce fermier ou ce métayer était souvent un ancien propriétaire du sol que la misère avait obligé d'inféoder son petit bien au seigneur du voisinage² ; ce colon était souvent un homme libre, Gaulois ou Barbare, que cette même misère avait contraint d'engager sa personne au service d'une terre : et c'était, dans l'un et l'autre cas, de l'indépendance humaine qui s'en allait, de bonnes choses du passé qui disparaissaient sous l'oppression de la richesse. Mais d'autre part, cette richesse venait enfin de procurer à l'esclave sa portion humaine de la terre, et, en unissant sa vie à celle du sol, promettait à cette vie, jusque-là à demi flottante dans le temps et sur l'espace, la sécurité du lendemain et l'assurance sur un foyer ; cet homme de servitude, attaché à une charrue et à la glèbe qu'elle retourne, vivant d'elles et pour elles, s'habitua à les aimer et à les désirer ; en partageant les revenus avec son maître, il attendait à son insu le jour où il serait maître à son tour : et c'était de la liberté qui se préparait pour l'avenir des hommes, une société nouvelle qui s'annonçait au-dessus des vestiges de sociétés en déclin³.

VIII. — CHRISTIANISME ET L'ESCLAVAGE⁴.

Revient-il une part au Christianisme dans cette transformation de l'esclavage, passant du service de l'homme au service de la terre ?

Il ne l'a certes pas imaginée. Elle s'est faite peu-a peu, elle est résultée des nécessités de la culture, de la difficulté qu'avait le régisseur d'un grand domaine à garder en main des centaines d'esclaves, à surveiller leur travail et à contrôler leurs apports : la tenure servile, l'exploitation parcellaire, avait des avantages semblables à ceux qu'offrent de nos jours le fermage et le métayage ; elle dispensait des comptes, des ennuis et des incertitudes de la gestion directe ; et dans les temps difficiles que la propriété traversa au troisième siècle, elle assura une moyenne de revenus sous un minimum de surveillance. La religion nouvelle ne fut pour rien dans ces changements apportés à la vie des hommes et à la vie du sol. Mais les plus intelligents et les meilleurs d'entre les Chrétiens n'ont pu méconnaître le bénéfice qui en résulterait pour la dignité humaine et le relèvement du misérable ; et je crois qu'ils ont aidé à l'œuvre de l'avenir en multipliant sur leurs domaines les foyers de paysans⁵. Ces distributions de biens

¹ J'accepte l'hypothèse de Fustel de Coulanges (*L'Allee*, ch. 1, § 6, et ch. 15) : les textes formels manquent pour le IV^e siècle.

² C'est le cas, au Ve siècle, de Paulin de Pella lorsqu'il fut ruiné : il dut engager même son petit champ de Marseille, *amissa jam proprietate (prædia) conseripta adstrictus sub condicione tenerem* (*Euchar.*, 573-4).

³ Rien ne prouve qu'on doive rattacher la pratique de la tenure servile dans la Gaule romaine à l'usage similaire que Tacite signale chez les Germains (*Germ.*, 25). On peut toujours admettre que pareille institution existât chez les Gaulois et chez les Romains eux-mêmes. Il est seulement possible qu'elle se soit développée à partir de Constance Chlore comme modalité d'emploi de la main d'œuvre barbare.

⁴ Cf. Allard, *Les Esclaves chrétiens*, 3^e édition, 1900.

⁵ Cette préoccupation du foyer indépendant pour les pauvres gens est très nette chez Paulin de Nole (*Epist.*, 12, 12, c. 206 et 207, textes remarquables) : *Quamprimum ab alienarum ædium exsilio...*, *terrulam qua victum suum procuret* (il s'agit là de deux personnages différents auxquels Paulin s'intéresse).

dont on fait gloire à Mélanie, à Sulpice Sévère¹ ou à Paulin², ne serait-ce pas quelquefois le morcellement de domaines en parcelles d'exploitation et la remise de ces parcelles aux mains d'esclaves ou d'affranchis³ ?

Je voudrais mettre à l'actif de l'Église chrétienne une amélioration plus complète de la servitude, le principe ou les préludes de sa suppression. Mais la puissance de la foi nouvelle n'était point encore telle, qu'elle pût pénétrer jusqu'au fond des âmes et en chasser les préjugés et les intérêts séculaires. La société, sous les dehors d'une piété différente, ne se détachait pas des pratiques qu'elle avait suivies depuis plus d'un millénaire, et elle ne songeait pas à abolir l'esclavage. Il y eut autant de serfs chez le plus riche des dévots⁴ qu'il y en avait eu chez Valerius Asiaticus ; et quand il se rencontrait un mauvais seigneur, la misère morale ou la détresse physique de ses serviteurs rappelait les pires époques de l'aristocratie républicaine⁵. Si un maître chrétien n'hésitait pas à affranchir ses hommes, il ne faisait ni plus ni moins que Trimalchion. Les Églises eurent leurs esclaves⁶ comme autrefois les temples, et ni les prêtres ni les moines ne s'interdirent d'en avoir⁷ : ils se bornaient à leur montrer l'égalité de tous les hommes dans le ciel, mais en leur recommandant l'obéissance aux maîtres sur la terre⁸. On avait décidé que les affranchissements pourraient avoir lieu dans les églises, en face de l'autel : mais c'était simplement substituer l'autel de Dieu au tribunal du magistrat et l'évêque ou préteur, c'était créer un droit nouveau pour le prêtre, et non pas pour l'esclave.

IX. — LA PLÈBE RURALE.

Si la société rurale tendait de plus en plus à s'enfermer dans le cadre des domaines, ceux-ci, pourtant, n'avaient pas achevé d'absorber le sort de la campagne. Bien des êtres humains s'obstinaient à vivre réfractaires à leur domination⁹. Quelques gros villages conservaient leur indépendance en dehors

¹ Gennadius, 19. Un passage d'une lettre de Paulin à Sulpice Sévère (*Epist.*, 24, § 3, P. L., LXI, c. 288) s'expliquerait fort bien si l'on suppose que Sulpice s'est réservé une partie de ses domaines, mais pour en partager l'usufruit, peut-être sous forme de division en parcelles d'exploitation, entre ses esclaves (*nec in reservatis prædiis possessor, ... tuorum vernularum confamulus*).

² Il est vrai que pour Paulin comme pour Mélanie il est question de partage d'espèces et de vente de biens. Mais, outre que les écrivains ont pu parfois se servir d'expressions vagues et littéraires, Paulin, Sulpice et les autres étaient assez riches pour vendre certains biens et partager les autres.

³ Directement ou par *fidéicommissis* ou personnes interposées.

⁴ Cf. Salvien, *De g. D.*, 4, 15. Paulin de Pella, si dévot soit-il, demeure surtout préoccupé de garder ses esclaves (*Euchar.*, 207, 479, 537). Il est certain que Sulpice Sévère a conservé nombre des siens (Paulin, *Epist.*, 5, § 21, P. L., LXI, c. 177). Voyez les cortèges de grands qui viennent au devant de Mélanie l'aïeule sur la route de Nole, Paulin, *Epist.*, 29, § 12, c. 320.

⁵ Salvien, IV, 15.

⁶ Concile d'Agde en 506, § 46, c. 332, Mansi ; d'Épône en 517, § 34, p. 27, Maassen.

⁷ *Code Théod.*, XVI, 2, 8.

⁸ Voyez les mots d'Ambroise, *liber est qui sapiens est* (*Epist.*, 37, § 15, c. 1087, Migne) ; *nec manumissio liberum sed disciplina facit* (*id.*, § 9, c. 1086).

⁹ Voyez Sidoine Apollinaire, *Epist.*, V, 19, qui nous montre un colon ou *inquilinus*, montant à la condition de client ou de plébéien, *mox cliens factus e tributario plebeiam potius incipiat habere personam quam cotonariam*. Il s'agirait donc d'un colon détaché de sa terre et rattaché au service personnel du patron, dans un sens analogue à celui de

du patronage des grands¹ et c'était en particulier le cas des bourgades, comme Blaye, Aleth, Étapes ou Argentan, qui possédaient une petite garnison : des hommes libres y vivaient, artisans ou boutiquiers et paysans même, ceux-là dans leurs ateliers ou leurs magasins², et ceux-ci dans l'enclos de leurs vergers ou de leurs jardins³. Des ouvriers agricoles sans maître ou sans patron circulaient de ferme en ferme à travers les champs, cherchant à se placer comme journaliers aux heures de presse, fenaisons, moissons ou vendanges⁴. On voyait de colporteurs sur les grandes routes ou les rivières navigables, les uns avec leurs roulottes⁵ et les autres avec leurs barcasses⁶, et leur arrivée à la porte d'un château était souvent la bienvenue on comptait sur eux pour remplir de provisions les greniers et les armoires en cas de disette imprévue, et les grands seigneurs n'hésitaient pas, pour s'assurer la visite de ces pourvoyeurs attirés, à les recommander à leurs amis, à leur préparer un bon bite ou un garage sûr dans quelque accueillante villa⁷. Tout ce petit monde, qui paye l'impôt⁸, forme la plèbe rurale⁹ : car ce mot de plèbe n'implique aucun mépris, surtout de la part

l'esclave affranchi. Mais il est possible que Sidoine a voulu parler, en langage imprécis, de l'affranchissement d'un esclave rural.

¹ Dans les conversions de villages par Martin, Sulpice ne fait jamais intervenir le seigneur les paysans agissent toujours seuls. — On doit sans doute distinguer parmi les bourgades : 1° celles qui étaient chefs-lieux de *pagi* (les *metrocomiæ* d'Orient), et qui en principe ont dû garder plus longtemps l'indépendance ; 2° celles qui dépendaient d'un temple, qui formaient une sorte de domaine religieux, comme, je crois, Nanterre dans la cité de Paris, et dont l'indépendance a également pu être sauvegardée plus longtemps ; 3° les bourgades à garnison, qui d'ailleurs ont dû être souvent des chefs-lieux de *papi* (cf. n. suiv.) ; 4° les villages proprement ruraux, ceux-là ou bien dès l'origine constitués sur de grands domaines et dans la dépendance d'un seigneur, ou bien destinés à y tomber rapidement (*vicus* est d'ailleurs synonyme de *villa* ; Longnon, *Géographie de la Gaule*, p. 19).

² Cf. *Code Théod.*, XIII, 1, 10 : *Figulos aut fabros, qui manu victum rimantur* (certainement dans les campagnes). Il est bien difficile de ne pas voir des artisans ou paysans libres dans ces Bagaudes dont parle Salvien (V, 21-26), que les exactions du fisc ont obligés à fuir. Et il doit y avoir aussi parmi eux des petits bourgeois de villes, *non obscuris natalibus editi et liberaliter instituti*.

³ Ceux qui possédaient moins de 25 arpents, et qu'on pouvait qualifier de *pauvres* ; cf. Godefroy, IV, p. 393. Paulin de Pella se dit même *pauper* à Marseille, quoiqu'il lui reste maison de ville, petit champ et maison de banlieue (*Euch.*, 520 et s.).

⁴ Ce sont les *inquilini*, avec cette réserve, qu'il est souvent bien difficile de distinguer dans les textes l'*inquilinus*, ouvrier en location, de l'*inquilinus* transformé en colon à l'attache ou tributaire (cf. Sidoine, *Epist.*, V, 9 ; *Digeste*, XXX, 112 ; *C. Just.*, XI, 48, 6 et 13). — On doit rapprocher de cette catégorie des ouvriers ambulants les chercheurs d'or, qui paraissent avoir été fort nombreux à cette époque (*Paneg.*, XII, 28 ; Ammien, XXXI, 6, 6 ; *Code Théod.*, X, 19, 9 ; cf. Ausone, *Mos.*, 465, à propos du Tarn).

⁵ Cf. *C. Théod.*, XI, 12, 3 (*transferendarum mercium*) ; XIII, 1, 10.

⁶ Voyez la n. suiv.

⁷ Tout ceci, d'après Ausone (*Epist.*, 22), parlant d'un Philon, ancien *procurator* de ses biens, qui navigue comme trafiquant sur le Tarn et la Garonne.

⁸ Voyez *C. Th.*, XIII, 1, 10. L'exemption accordée en 374 aux petits artisans de la campagne, ne vise que ceux qui font le trafic des produits de leurs champs, *mercandis distrahendisque rebus* (XIII, 1, 10).

⁹ *Plebs rusticana* ; *C. Théod.*, XIII, 1, 10.

du fisc, qui sait l'atteindre¹, moins que jamais, ne tient pas à ménager les petites gens.

X. — LA BOURGEOISIE ; INDUSTRIELS, COMMERÇANTS, INTELLECTUELS.

Dans les villes, le contraste est moins saisissant que dans les campagnes : la plèbe y est plus nombreuse², et la richesse moins encombrante ; le grand seigneur ne se considère que comme un hôte de passage³, et le bourgeois y est chez lui. J'appelle bourgeois l'homme de fortune moyenne, qui peine pour acquérir et défendre cette fortune, celui qui est né dans la liberté et travaille pour la conserver, l'homme de la ville, dernier successeur des patriotes municipaux qui ont fait la grandeur et la gloire des cités antiques.

De ce bourgeois, il existe en ce moment, à Trèves, à Tours ou à Bordeaux, trois espèces différentes, suivant qu'il travaille les choses de la terre, de la matière ou

¹ Salvien, V, 21-26. Et n'accusons pas de déclamation Salvien, lorsqu'il montre tant de petites gens réduits par le fisc à se faire brigands ; Ammien a dit, de même (XXXI, 6, 6), des chercheurs d'or, qui sont bien de très petites gens, *vectigallum perferre posse non sufficientes sarcinas graves*. — Il est une classe de prolétaires ruraux sur laquelle nous manquons totalement de renseignements, celle des *pastores* ou bergers, dont beaucoup paraissent être des hommes libres, même indépendants d'un propriétaire, et plus ou moins assimilés aux Bagaudes à cause de leurs pratiques constantes de brigandage (cf. la curieuse loi du C. Th., IX, 31, 1). Les textes nous les montrent habitant dans des *casæ*, au voisinage ou à l'intérieur des pâturages ou des forêts (Rutilius Namatianus, 30 ; Sidoine, *Epist.*, II, 2, 19 ; et dans ces deux cas, ils sont au service de grands propriétaires).

² Ici se pose la question du sens juridique applicable aux mots *plebs*, *plebeii*, opposés aux *curiales* ou membres de l'aristocratie sénatoriale des cités (*Digeste*, XII, 5, 3 ; *Code Théod.*, XIII, 5, 5 ; etc.). Je ne crois pas que rien ait été changé au principe traditionnel, d'une noblesse d'origine (*origine curiali*, C. Th., XII, 1, 76), c'est-à-dire héréditaire, et qui avait pour base essentielle une certaine fortune, bien rural et sans doute aussi maison en ville. Mais il pouvait y avoir aussi des *possessores* d'origine non curiale, c'est-à-dire plébéienne (XII, 1, 33 ; IX, 31, 1), et des plébéiens arrivés sans doute par l'industrie et le commerce à une grosse fortune (*splendidior fortuna*, XII, 1, 53 ; *plebeii divites*, XVI, 2, 17). La tâche des empereurs a été de faire de ces deux groupes des curiales à titre transmissible. — Un exemple très net de cette noblesse municipale héréditaire et d'origine très ancienne nous est fourni par le beau-père d'Ausone, Attusius Lucanus Talisius, propriétaire de Lucaniacus, grand amateur de chasse et de vie rurale, qui se contenta d'être décurion parmi les premiers sans vouloir exercer de magistrature municipale (*inter primos, prior esse recusans*), et dont la noblesse remontait, disait-on, même aux origines de Bordeaux, *clara ab exortu stemmala Burdigalæ* (Ausone, *Par.*, 10 ; cf. *Par.*, 11), et Ausone répète à cette occasion les mots de *vetus senatus, veteres proavi, proceres*. Et cette dernière expression, qui lui est familière, semble désigner chez lui les noblesses municipales (à Bordeaux, *de stirpe procerum natus*, *Par.*, 16 ; à Trèves, *summos proceres municipum*, *Mos.*, 401-2 ; à Bordeaux encore, *procerum senatus, Ordo urbium*, 130). Il y avait donc une noblesse municipale à base foncière parfaitement caractérisée, *nobilis a proavis* (Ausone, *Par.*, 11, 5), *gente claræ nobilitatis* (*id.*, 16, 6 ; à rapprocher sans doute la *nobilitas* de Bazas chez Paulin de Pella, *Euchar.*, 336). Et c'était dans cette noblesse que se recrutaient en principe les décurions ou sénateurs effectifs. — Et c'est un des captivants problèmes de notre histoire, que de rechercher ce qu'elle est devenue.

³ Ausone, *Epist.*, 10, 17 et s. ; voyez tout ce passage sur l'encombrement des villes.

de l'esprit¹. — La première espèce est celle des moindres propriétaires, dont nous avons déjà parlé. — Puis viennent les bourgeois de l'industrie et du commerce, marchands d'étoffes en boutique², hôteliers qui logent à pied ou à cheval³, bijoutiers qui cisèlent les métaux précieux⁴, peintres aux ateliers installés dans les loges des édifices publics⁵, et cent autres de ce genre, qui donnent aux villes leur mouvement et leur gaieté⁶ : c'est pour les abriter ou les attirer que Rome a développé les bourgades de la Gaule, et ils ne les quitteront plus. — Ce sont enfin les bourgeois de la vie intellectuelle, médecins, avocats ou professeurs, et on peut ajouter les prêtres de l'Église chrétienne⁷, qui étaient toujours inscrits dans un diocèse municipal⁸. Et de ceux-ci, qui travaillent de l'esprit ou de l'âme, la ville gauloise est plus pleine que jamais. Il s'en voit de toutes qualités les uns restent assez misérables, comme le serait un forgeron au coin d'une rue de faubourg⁹ ; les autres arrivent à la richesse, pour passer ensuite dans la classe impériale des sénateurs¹⁰.

Car industriels, commerçants, petits propriétaires et intellectuels sont tous par définition des citadins, des êtres municipaux, les citoyens de la ville où ils ont leur demeure ; la seule différence entre eux est que le professeur¹¹, le médecin¹² ou le prêtre¹³ sont exonérés de certaines taxes d'État¹⁴ et surtout

¹ L'opposition n'est d'ailleurs pas absolue. La loi de 337, par exemple, assimile aux médecins les artisans ou industriels de 34 catégories (c'est-à-dire qu'elle les exempte des *munera* municipaux), dans le cas où ils donneraient des leçons techniques à leurs fils ou sans doute à des apprentis ; l'enseignement, dans ce cas, primait le métier (*Code Théodosien*, XIII, 4, 2). Voyez toutes les lois de ce titre, XIII, 4.

² *Tabernis* ; Sulpice, *Dial.*, II, 1, 8.

³ Cf. *Code Th.*, I, 16, 12, Mommsen (*deverticula deliciosa*).

⁴ *Aurifices* de *Code Th.*, XIII, 4, 2.

⁵ *Pergolæ* ; *Code Th.*, XIII, 4, 4.

⁶ Voyez la loi de 337 (*Code Théodosien*, XIII, 4, 2), qui les énumère.

⁷ L'assimilation est dans la loi de 390 (*Code Th.*, XI, 18, 18), *ecclesiis, rhetoribus atque grammaticis*.

⁸ Ajoutez dans cette catégorie les vétérans.

⁹ *Fructus exilis*, dit Ausone des bénéfiques d'un professeur ; *Prof.*, 9, 6.

¹⁰ Ausone, par exemple ; voyez de lui toutes les poésies sur les *Professores*.

¹¹ Voyez la loi de 321 (*Code Théod.*, XIII-, 3, 1, et le commentaire de Godefroy). Ajoutez, comme exempts des *munera* municipaux, les artistes et artisans en tant que maîtres professionnels.

¹² *C. Th.*, XIII, 3, *De medicis et professoribus*. Sur le cas des avocats, *C. Th.*, II, 1, 77, 87, 98, etc. : en principe, ils paraissent assimilés aux autres citoyens : mais il a dû y avoir des incertitudes et bien des abus.

¹³ Pour les variétés d'exemption, *Code Th.*, VI, p. 20-21, Godefroy-Ritter. L'exemption du prêtre chrétien ne fait d'ailleurs que continuer celle du prêtre païen privilégié (*C. Th.*, XII, 1, 21 ; etc.).

¹⁴ Ajoutez les vétérans, qui ont l'*immunitas* du tribut foncier et de l'impôt sur le chiffre d'affaires ; *Code Théodosien*, II, p. 264, Godefroy-Ritter. Je ne crois pas que l'*immunitas* foncière fût accordée aux autres privilégiés ; mais il a pu y avoir des exonérations individuelles, puisque j'en vois d'accordées aux *picturæ professores* d'Afrique en 374 (XIII, 4, 4). Je ne pense pas que les médecins et professeurs fussent astreints à la taxe commerciale, sauf le cas, par exemple, à les professeurs de peinture fissent le commerce de tableaux autres que les leurs (XIII, 4, 4). Il y a eu flottement en ce qui concerne l'immunité commerciale des clercs : en 379, par exemple, ils sont exempts seulement jusqu'à concurrence d'une certaine somme (d'impôt), 10 sous en Italie, 15 en Gaule (XIII, 1, 11).

des charges et responsabilités communales¹, tandis qu'elles pèsent toutes très lourdement sur les autres.

Cette libération de la solidarité municipale fut une des plus grandes fautes du régime impérial². Il détachait de la cité les intellectuels, comme il en avait détaché les sénateurs d'Empire ; il créait une nouvelle classe de privilégiés, vivant d'une vie distincte au milieu de la communauté citadine ; il n'admettait, comme responsables des affaires de cette communauté, que les détenteurs de terres ou de fabriques. C'était donc n'accepter, pour origine du devoir municipal et des obligations bourgeoises, qu'une certaine richesse et des assises matérielles. Ces professeurs, ces médecins, ces prêtres, aimaient d'ordinaire leurs villes et en étaient aimés, ils en étaient la gloire et l'orgueil³, on les admettait au sénat local à côté des décurions effectifs mais, en vertu des lois, ils recevaient l'honneur sans prendre leur part de la charge⁴. Pourquoi donc séparer leurs intérêts de ceux de leur ville, et leur laisser ignorer les peines et les misères municipales ? L'Empire diminuait ainsi les réserves morales et les ressources matérielles de ces cités à l'aide desquelles il s'était élevé et qui constituaient encore l'élément le plus durable de sa force.

XI. — LA DÉCADENCE DES CORPORATIONS.

Ces intellectuels n'en ont pas moins pris le premier rang dans la société municipale. Entre la ville des Antonins et celle des Gratiens, la différence est singulière à Narbonne, à Toulouse, Trèves, à Bordeaux même, il est maintenant question surtout de maîtres, d'étudiants et de discours⁵ ; et ce que nous avons rencontré deux siècles auparavant, ce sont surtout artisans, métiers, industries et corporations⁶. De ces gens de métier, à coup sûr, il ne peut manquer d'en avoir encore ; mais ils sont moins nombreux, et ils font de moins en moins parler d'eux. Et au dernier jour de ce siècle, l'empereur lui-même s'écriait en une parole de tristesse : les cités de la Gaule ont à jamais perdu leur éclat, les ouvriers s'en vont et les ateliers sont vides.

Ce qui est bien le signe de la décadence de la vie industrielle, c'est le silence qui règne désormais autour des corporations professionnelles. Elles qui sous Hadrien avaient véritablement commandé aux cités, ces puissances matérielles et politiques qu'avaient été les nautes de Paris, d'Arles ou de Lyon, je ne sais pas ce qu'elles sont devenues, et je me demande si elles n'ont point disparu, dissoutes faute de ressources ou supprimées par l'autorité impériale⁷. Le collègue, en qui

¹ Je laisse de côté toutes les diversités de détail ; cf. Kuhn, *Die Verfassung des Römischen Reichs*, I, p. 83 et s., p. 129 et s.

² Elle date d'ailleurs de loin.

³ Voir l'œuvre tout entière d'Ausone.

⁴ Le père d'Ausone, qui est médecin, est sénateur municipal à Bazas et à Bordeaux, mais en tant qu'*immunis* : *curia me duplex et uterque senatus habebat, muneris exsortem, flamine participem* (*Epic.*, 2, 5-6).

⁵ Voir les *Professores* d'Ausone.

⁶ Exception pour Toulouse, où la vie intellectuelle fut prépondérante dès le début.

⁷ Il y avait bien dans l'Empire du ive siècle, pour assurer les transports en Méditerranée, un corpus célèbre de *navicularii*, plus qu'à demi officiel. Mais, chose étrange, nous ne le voyons pas une seule fois fonctionner — en Gaule, encore qu'il paraisse bien difficile qu'il n'ait pas servi aux transports publics par Arles (*Code Th.*, XIII, 5, *De naviculariis*). Il serait possible que ce corpus fût le résultat du groupement en un seul corps des

s'était concentré tant de forces vives et d'énergies municipales, est une institution qui se meurt¹. Quelques confréries se montrent encore aux jours de fêtes ou de cérémonies, et les badauds peuvent toujours admirer leurs bannières dans les cortèges officiels². Mais dans la vie courante, il semble que ce ne soit plus rien³. Là où subsiste un collège de vrais travailleurs, c'est quelque société de compagnons charpentiers ou maçons, que la ville utilise en cas d'incendie⁴. On sent que l'association libre a eu à lutter contre de redoutables adversaires, et que ceux-ci ont fini par triompher d'elle : et ce furent la prépondérance de la vie agricole⁵, les séductions de la vie intellectuelle, et, plus encore, la splendeur de la foi chrétienne. Ces collèges d'industriels ou d'artisans n'étaient-ils pas tous groupés autour de l'autel d'un dieu ? La religion du Christ, en renversant l'autel, supprimait le collège⁶. Et puis, l'Église n'était-elle pas la confrérie idéale, et ne pouvait-elle suffire à tous ceux qui voulaient fraterniser autour d'un autel, en dehors du prétoire d'État ou du forum municipal ?

XII. — LES OUVRIERS DES FABRIQUES D'ÉTAT⁷.

Une autre cause de décadence pour les collèges, surtout des grands collèges d'industriels et de commerçants, fut la mainmise de l'État sur les services dont ils s'acquittaient.

Il n'y a plus trace de syndicats de camionneurs sur les routes de la Gaule : mais le comte impérial du Domaine a sous ses ordres de fortes équipes d'emballeurs, d'arrimeurs et de voituriers⁸. Si on ne trouve plus de nautés associés à Lyon, Arles ou Chalon, on rencontre en revanche des flottilles impériales le long de la Saône et du Rhône : ne seraient-elles pas chargées, outre leur mission de police, d'assurer les transports pour les administrations publiques, comme le firent jadis

navicularii de l'Occident ; mais il est plus vraisemblable qu'on les groupait par provinces (cf. *navicularii Hispaniarum*, XIII, 5, 8).

¹ Voir les très justes remarques de Kuhn, I, p. 80.

² Par exemple lors de l'entrée de Constantin à Autun en 311, *omnium signa collegiorum* (*Paneg.*, VIII, 8).

³ Voyez le mot d'alarme de l'empereur, adressé précisément en 400 au préfet des Gaules Vincentius (trois lois de *C. Th.*, XII, 49) : *Destitutæ ministeriis civitates splendorem quo pridem nituerant amiserunt*. Voir aussi Salvien, *de g. D.*, 9, 45.

⁴ *Fabri, centonarii, dendrophori*, voyez *Code Théod.*, XIV, 8.

⁵ Ceci, qui est capital, est très vigoureusement marqué par une des lois de 400 ; XII, 19, 10 : *Plurimi collegiati cultum urbium deserentes agrestem vitam secuti in secreta sese et devia contulerunt* : ce qui commente fort bien le mot de Salvien. Et je doute que la mesure que l'empereur enjoint d'appliquer au préfet du prétoire des Gaules, de les ramener de force ad officia sua, ait pu être opérante ; il doit s'agir d'ailleurs, sous ce mot de *collegiati*, surtout ou exclusivement de ceux dont nous venons de parler (n. précédente).

⁶ Il manque des textes pour pouvoir examiner cette très importante question de l'influence du Christianisme sur le sort des collèges. Mais les lois des fils de Théodose, en supprimant les collèges à caractère, surtout religieux (les *Nemesiaci* par exemple), et en interdisant dans les autres tous les éléments religieux (*de superstitionem pertinens*), indiquent assez nettement que l'Église suffit aux pratiques de culte (*Christiana sibi merito religio vindicabit*) ; *Code Théod.*, XVI, 10, 201 ; XIV, 7, 2.

⁷ Cf. Waltzing, *Étude historique sur les corporations*, II, 1895, p. 232 et s.

⁸ Ce sont les *bastagarii* du *Code Théod.*, X, 20, auxquels il faut joindre (*ibid.*) les *murileguli* ou *conchyleguli*, pécheurs de pourpres pour le compte des empereurs. Des uns et des autres la loi portait, *ne umquam militiam deserere liceat* (X, 20, 11 et 14).

les corps célèbres des marins gaulois ? Paris n'a peut-être plus ses marchands de l'eau, mais il a sa flotte militaire. A Blaye sur la Gironde, qui est à la fois l'avant-port de Bordeaux et la gare fluviale de Saintes qui sert de lien entre les deux grandes cités, de point d'attache à d'innombrables embarcations, l'État romain installé, pour le service du fleuve, une garnison de *soldats de la Garonne*, *milites Garronenses* ; et c'est peut-être une ancienne confrérie de gabariers transformés en milice provinciale.

Mais la transformation la plus nette est en matière de fabrique. Dans les grandes villes de la Gaule, où l'activité industrielle s'était autrefois exprimée par des ouvriers, des patrons ou des corporations libres, s'élèvent maintenant des manufactures ou des ateliers d'État, dirigés ou plutôt commandés par un préfet impérial. Là travaillent des centaines¹ d'ouvriers, *les hommes des fabriques*, *fabricenses*, comme on les appelle, qui rassemblent tout à la fois à des esclaves et à des soldats. De l'esclave, l'artisan impérial, même de naissance libre, a la tare d'une condition immuable et héréditaire car il ne peut quitter son atelier, ses enfants y seront employés un jour², il est l'homme de la fabrique, comme un laboureur de domaine est le serf de la glèbe, et, pour qu'il ne la déserte pas, on le marquera au fer à la façon d'un esclave ou d'un conscrit³. Mais il tient aussi du soldat, et sa manufacture tient de la caserne, par l'obéissance à un préfet militaire, par l'organisation en équipes, par l'enchaînement à une discipline rigoureuse⁴.

Dans quelle mesure ces fabriques firent-elles concurrence l'industrie privée, nous ne saurions le dire. Elles ont en tout cas soustrait aux corporations de jadis la clientèle de l'État, pour lequel celles-ci travaillaient volontiers et qui était le plus formidable consommateur de la terre. Il restait, évidemment, à Arles, à Trèves, à Reims ou à Vienne, assez de familles riches pour soutenir de leurs achats quelques entreprises indépendantes. Mais je ne suis pas sûr que les particuliers n'eussent pas le droit de faire des commandes à l'État, et le voisinage d'une manufacture publique est toujours un danger pour le travail en liberté.

Les jurisconsultes, du conseil impérial ne s'inquiétaient guère de ces entraves à la liberté. Ils appartenaient plus ou moins à l'école de ce prince qui avait rêvé que tous les hommes de l'Empire romain fussent groupés en catégories visibles suivant leurs dignités ou professions, chacune ayant son statut et même son costume propre⁵. Ces manufactures publiques aidaient à la réalisation de ce rêve : d'une part, elles favorisaient le contrôle de la fabrication industrielle ; de l'autre, elles permettaient de mettre les ouvriers en régiments ou, suivant l'expression du temps, en *matricules*⁶. L'État romain avait un moyen de plus de satisfaire sa manie, qui était de diriger toute chose et de classer tous les hommes.

¹ A Andrinople (Ammien, XXXI, 6, 2) il y a *ampla multitudo* de *fabricenses*.

² Si on doit lire *liberos* dans le code Théodosien, X, 22, 4.

³ *Ad imitationem tironum* ; X, 22, 4.

⁴ Voyez C. Théod., X, 22, *De fabricensibus*. On peut les armer en cas de danger (Ammien, XXXI, 6, 2). — Il est d'ailleurs possible, comme l'a conjecturé Maurice pour les ateliers monétaires (à propos de l'atelier de Lyon ; *Num. Const.*, II, p. 65 et s.), que beaucoup de ces ouvriers travaillaient *en ville, ayant des officines privées* : cela n'empêche pas le caractère militaire de l'institution.

⁵ Alexandre Sévère ; *Hist. Aug.*, V. *Alex.*, 33 et 27 (*omnibus officiis*).

⁶ Cf. *Code Théod.*, I, 9, 3.

XIII. — LES GENS SANS AVEU.

Mais il restait toujours, dans les villes aussi bien que dans les campagnes, des gens qui savaient vivre en dehors de tous les cadres, des hommes sans aveu, sans feu ni lieu. Il faut bien que l'historien les mentionne, presque au même titre que les clarissimes et les décurions : car leur nombre est déjà très grand, et il ne cessera de croître au cours des malheurs où sombrera l'Empire¹, et ces misérables joueront leur rôle dans ces malheurs et dans cette chute. Assurément, les grandes villes de la Gaule, pas même Trèves, Arles ou Vienne, n'avaient une population comparable à celle de Rome, de Constantinople ou d'Alexandrie, toujours prête à l'émeute, uniquement occupée à s'enivrer dans les tavernes, à dormir sur les gradins des théâtres, à se quereller en jouant aux dés, à discuter sans fin sur les mérites des couleurs du cirque ; et cette population était si ignoble et si inutile² qu'on se prend parfois à croire le récit répandu par les Chrétiens, de vagabonds ramassés en tas et précipités dans la mer sur l'ordre d'un empereur énergique. Les villes d'ici, aux populations très réduites, à moitié en état de siège avec leurs remparts et leurs garnisons, ne présentaient pas ces monceaux vivants de misères humaines. Elles avaient pourtant leurs déchets et tares de tout genre³, mendiants aux portes des remparts⁴, voleurs cachés dans leurs bouges⁵, jeunes désœuvrés à la recherche de quelque fructueux pillage⁶, et, surtout, les esclaves prêts à fuir l'atelier ou l'office⁷ ; et tout cela faisait une armée latente de révoltés, que l'Empire romain n'avait jamais pu atteindre, et qui surgissait de toutes parts au premier appel d'un coureur d'aventures ou d'un chef barbare⁸.

La campagne, de son côté, avait la foule innombrable de ses chemineaux, de ses trimardeurs, de ses brigands, plus nombreux que jamais⁹, et dont on ne savait pas s'ils étaient des esclaves ayant volé leur liberté ou des hommes libres ayant perdu leur patrimoine¹⁰ ; elle avait ses déserteurs ou réfractaires refusant d'être

¹ Il est fort possible que la protection et la sympathie accordées par les Chrétiens et leurs Églises aux malheureux de tout genre aient accru dans une certaine mesure le nombre des mendiants, moines ou prêtres itinérants vrais ou faux ; les conciles s'en sont préoccupés. Ajoutez les faux naufragés, si redoutés des communautés chrétiennes dans les villes maritimes (Paulin, *Carmina*, 24, 295 et s., *P. L.*, LXI, c. 620 et s.).

² Cf. Ammien, XIV, 6, 25-26 ; *Code Théodosien*, X, 33, *De his qui plebem audent contra publicam colligere disciplinam*. — On n'y comprenait sans doute pas les mendiants autorisés et en quelque sorte tarifés, qui étaient soumis à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

³ Il faut bien qu'il y ait eu une plèbe importante et redoutable même dans les petites villes de la Gaule, puisqu'on vit, au début du Ve siècle, de véritables émeutes à Bazas, qui, quoique chef-lieu de *civitas*, ne pouvait pas être une très grosse bourgade.

⁴ A Paris, Sulpice, *V. Mart.*, 18, 3 ; à Amiens, *id.*, 3, 1. Le titre *De mendicantibus* dans le *Code Théodosien* (XIV, 18) montre qu'il y avait parmi eux aussi bien des hommes libres que des esclaves.

⁵ Supposé d'après les nombreux textes relatifs aux *latrones* et *latrocinia* au IVe siècle ; cf. Salvien, *De g. D.*, IV, 13 et s.

⁶ Paulin de Pella, *Eucharisticos*, 334 et s. : *Factio servilis paucorum mixta furori insano juvenam licet ingenuorum* [les plébéiens ?], *armata in caedem specialem nobilitatis* [les curiales ?] : ceci, à Bazas. Cf. Orientius, *Commonitorium*, II, 174 (*civica proditio*) ; Sidoine Apollinaire, *Epist.*, VIII, 11, II (riche Bordelais tué par des esclaves).

⁷ Paulin, *Eucharisticos*, 334 et s. ; Sozomène, IX, 11, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 1620.

⁸ Textes de la n. précédente.

⁹ Ammien, XXVIII, 2, 10 ; Ausone, *Epist.*, 4, 22-27.

¹⁰ Salvien, *De g. D.*, IV, 15 ; V, 21.

soldats¹ et ses paysans disposés à l'être pour faire un mauvais coup² ; et à côté ou au milieu d'eux, elle avait les petits-fils de ces Bagaudes qui portaient toujours ce nom donné à leurs aïeux et ne quittaient pas la brousse où avait été leur berceau³. Car le monde romain, par cela seul qu'on voulait le distribuer en cadres fixes et sous des vocables juridiques immuables, abonda en indisciplinés, vivant en rupture de leur cadre et en marge de la société, échappés librement à la contrainte du droit et de la règle⁴. — Mais le régime impérial trouva quand même le moyen de leur donner un nom et de les grouper sous une rubrique, en imaginant ce mot⁵ de Bagaudes pour l'ensemble des déshérités de la campagne⁶.

XIV. — LE SYSTÈME DU CLASSEMENT HIÉRARCHIQUE.

De ce vagabond au clarissime, en, passant par l'esclave, l'affranchi, le plébéen et le décurion, la société commence à se conformer à l'idéal des juristes : chacun y a son rang marqué, d'après sa naissance, ses revenus et l'impôt qu'il paye à l'État ; car l'impôt, à sa manière, fixe dans une classe et précise sue la qualité d'un homme.

¹ Ce fut évidemment un des fléaux sociaux du IV^e siècle et déjà du III^e, et il résulte directement du fait que les propriétaires fournissaient les hommes de recrue. Voyez le titre *De desertoribus*, *Code Théod.*, II, 18, en particulier la loi 1 de 365, promulguée per Alpes, qui montre que les déserteurs se réfugiaient dans les Alpes, sans aucun doute pour s'y livrer au brigandage sur les grandes routes d'Italie. C'est là où, en 407, nous trouverons des troupes de Bagaudes (Zosime, VI, 2, 10). Et de là la nécessité d'un commandement militaire pour surveiller les cols ?

² Esclaves ou colons ; Sozomène, *l. c.* ; Salvien, *l. c.* ; Ammien, XXXI, 6, 6 ; Zosime, V, 22, 6 ; Ausone, *Epist.*, 4, 22 et s. Les plus dangereux étaient souvent les esclaves ou même les colons d'origine barbare, qui s'évadaient pour guider les envahisseurs. Et Synésius a admirablement montré l'imminence du danger de cette entente entre serviteurs barbares et soldats barbares (*De regno*, 15, *P. Gr.*, LXVI, c. 1093-5). — Ajoutez les bergers plus ou moins nomades.

³ Salvien, *De g. D.*, V, 24. et s.

⁴ Ici doit se placer le fameux passage où l'auteur du *Querolus* décrit les méfaits des brigands ou des paysans cantonnés quelque part dans les forêts voisines de la Loire (p. 16, éd. Peiper) : *Vade ad Ligerem.... Illic jure gentium vivunt homines. Ibi nullum est præstigium. Ibi sententiæ capitales de robore pro feruntur et scribuntur in ossibus. Illic etiam rustici perorant et privati judicant.... O silvæ, o solitudines, quis vos dixit liberas !... Nolo jura hæc silvestria*. Il est fort probable qu'il agit d'une jacquerie plus ou moins organisée, qui se sera constituée au début du Ve siècle dans les forêts d'Orléans ou du Perche, et que c'est celle à laquelle fait allusion Rutilius Namatianus (le *Querolus* est précisément dédié à un Rutilius), jacquerie réprimée par Exupérantius, duc d'Armorique, qui, en ce pays, *leges restituit libertatemque reducit et servos famulis non sinit esse suis* (I, 213-216 : termes qui cadrent exactement avec ceux du *Querolus*).

⁵ Un exemple de cette valeur juridique et pénale donnée à un nom par le droit romain, est fourni par le *nomen Christianum*.

⁶ C'est ce qui me paraît résulter du texte de Salvien, V, 24, parlant du mot de *Bacaudæ* comme d'un terme consacré et quasi officiel (*jus libertatis amiserant, ... Bacaudæ facti sunt*) ; comparez l'expression administrative de vagi désignant les réfractaires fugitifs et errants (*C. Théod.*, éd. Godefroy-Ritter, IV, p. 218) : la loi en question, VII, 18, 10, est précisément adressée au préfet des Gaules Vincentius (en 395-400), et elle doit être rapprochée de celles où l'on prescrit à ce même Vincentius des mesures contre les ouvriers qui quittent les villes.

Les anciens cadres dans lesquels l'humanité avait vécu jusque-là villes ou nations tracées sur le sol et confirmées par l'histoire, existaient toujours et tenaient encore leur place dans la vie publique de l'Empire¹ : car il fallait des ressorts municipaux et provinciaux pour percevoir les impôts et distribuer les affaires. Mais ces cadres s'effaçaient chaque jour davantage sous les fautes du prince et les aberrations de ses juristes. Il semblait qu'on voulût en finir un jour avec ces frontières du sol ou ces marques du passé, qu'on pourrait détacher les hommes de la terre et des traditions de leur cité ou de leur peuple pour les ramener tous à la formule de leur condition sociale, et qu'il n'y aurait plus, dans l'Empire romain, des Arvernes ou des Gaulois, mais des riches et des pauvres, des décurions et de sénateurs, des employés de bureaux² ou des ouvriers de fabriques, et tout ce monde minutieusement parqué dans les séries et les rangs d'un protocole inflexible. Le droit de l'État impérial arrivait aux mêmes résultats et aux mêmes erreurs que l'idéologie de sociologues actuels.

Chacune des grandes classes sociales avait ses catégories, chaque genre hommes avait ses espèces. On distinguait les affranchis suivant la formule qui leur valait la liberté, affranchis de loi romaine, de droit latin ou de condition barbare³. Parmi les décurions, on mettait à part les anciens magistrats municipaux, et ils recevaient le titre de *perfectissime*, *vir perfectissimus*⁴, titre où se survivait l'antique noblesse des chevaliers romains⁵. Du milieu des sénateurs ou des clarissimes émergeaient les consulaires, qui seuls- pouvaient siéger dans la curie de Rome⁶. Plus haut était le groupe des hauts dignitaires, de ceux qui passaient par les fonctions supérieures, et parmi eux encore on distinguait, en bas le *spectable*, *vir spectabilis*, magistrat de second rang⁷, et en

¹ Je ne parle ici que de la situation officielle des villes. J'ai dit et je répéterai qu'il y a sous le Bas Empire un véritable regain d'énergie morale dans la région et la cité, une réaction du principe géographique.

² Les *officiales* forment une classe particulière.

³ Cf. Salvien, *Ad eccl.*, III, 7, 33-34, qui s'indigne de cette distinction ; *Code Théod.*, II, 22, 1 ; ces deux textes distinguent la *civitas Romana* et la *Latina libertas*. cf. Fustel de Coulanges, *L'Invasion germanique (Instit., [II])*, p. 95 et s. ; *L'Alleu (Instit., [IV])*, p. 303 et s.

⁴ Cf. *Code Théod.*, VI, 38 [37], *De perfectissimatus dignitate* ; XII, 1, 5. — Du même genre était le titre honoraire de gouverneur, *honus præsidualis*, *vir prædalis*, qu'on accordait aux magistrats municipaux (XII, 1, 4). — Les anciens magistrats municipaux sont les *honorati* (*Code Th.*, I, 20, 1 = I, 7, 1, Godefroy). Il y avait même, sans doute pour les hauts personnages municipaux, des brevets d'honorariat se référant aux plus importantes dignités d'État, même un brevet de préfet du prétoire des Gaules (cf. *C. Th.*, VI, 22).

⁵ Il y a d'ailleurs quantité de fonctionnaires impériaux qui ne sont que perfectissimes. — Le titre de *vir egregius* disparaît après Constantin (cf. *Code Théodosien*, VI, 22, 1 ; Lactance, *Inst. Div.*, V, 14, 18) ; de même, celui de *vir eminentissimus* n'existe plus après Constantin (*C. Th.*, II, 20, 2). Et il est assez vraisemblable que Constantin a remanié tous ces qualificatifs. Cf. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, 2e éd., p. 451 et s., et, pour tout l'ensemble de ces titres, le même, *Kleine Schriften*, p. 640 et s. (écrit en 1901), et Lécivain, *Le Sénat*, p. 24 et s.

⁶ C'est ce qu'on admet maintenant, sans preuve absolument décisive, d'après *Code Théod.*, VI, 2, 13, Mommsen ; VI, 20, 1 ; etc. Cf. Willems, *Le Droit public romain*, édit. de 1910, p. 593.

⁷ En Gaule, le titre de *vir spectabilis* appartient en 400 au vicaire du préfet (*Not.*, *Occ.*, 22), au comte militaire de Strasbourg (27), aux ducs militaires de Séquanie (36), d'Armorique (37), de Belgique (38), de Mayence (41), de Cologne (?). Le comte est hiérarchiquement supérieur au duc. — Les gouverneurs des provinces sont au-dessous

haut illustre, *vir illustris*, magistrat supérieur, c'est-à-dire ministre d'État, maître de milice ou préfet¹, et, plus haut encore, on vit un jour des patrices, que leur titre faisait pères ou parents de l'empereur lui-même². L'Empire romain ne se contentait plus, comme autrefois, de séparer les personnes, tant bien que mal, en humbles et en honnêtes gens, *honestiores* et *humiliores*³. Il multipliait partout les titres, les épithètes, les distinctions, les hiérarchies ; il s'imaginait de plus en plus qu'il gouvernait les hommes parce qu'il avait réussi à les classer⁴.

les *consulares* sont *vir clarissimi* seulement, c'est-à-dire *clarissimes* sans le titre particulier de *spectabilis* ; mais les *præsides* ne sont encore que *vir perfectissimi*, c'est-à-dire pris dans la noblesse équestre, d'origine administrative ou municipale. — Je n'insiste pas sur bien d'autres catégories, par exemple celles des *comites* en *primus*, *secundus* et *tertius ordo*.

¹ En 400, le titre appartient, en Gaule, uniquement aux deux chefs supérieurs, le préfet du prétoire (*Not., Occ.*, 3) et le *magister equitum* (*Occ.*, 7, 111).

² . Créé par Constantin ; Zosime, II, 40, 3 ; cf. *Code Théod.*, éd. Godefroy-Ritter, II, p. 72.

³ Ces expressions, si fréquentes sous les Sévères, disparaissent au IV^e siècle.

⁴ C'est tout à la fin de ce siècle que se marquera plus particulièrement la volonté, la théorie de l'État, de fixer éternellement et héréditairement les hommes à leur condition ou à leurs terres. Commencée surtout, et depuis assez longtemps à l'occasion des curiales que l'on veut ramener à leurs curies, continuée ensuite à l'endroit des colons qu'on immobilise sur leurs terres, elle s'étend aux ouvriers des fabriques impériales, aux pêcheurs qui s'y rattachent, aux ouvriers des villes, aux hommes des corporations, aux employés des bureaux de l'État, aux plébéiens ruraux, aux clarissimes et à leurs fortunes. Il y eut évidemment, pour arriver à ces degrés extrêmes de la double tyrannie de l'étatisme et du classement social, une résolution arrêtée des juristes et des théoriciens du temps de Théodose et de ses fils ; et Jacques Godefroy, avec sa finesse habituelle, a eu raison d'appeler Théodose, à ce propos, l'inventeur d'un nouveau droit. — Voyez en particulier, comme affirmation et l'application de ce droit, l'ensemble des lois adressées à Vincentius, le préfet des Gaules après la chute d'Arbogast. — Il resterait à chercher sous quelles influences politiques ou religieuses s'est développé ce droit public est-ce l'œuvre de l'école de droit de Rome ? ou de celle de Beyrouth ?

CHAPITRE IV. — LA VIE MATÉRIELLE.

I. — INSÉCURITÉ GÉNÉRALE.

Les gens sans aveu prenaient aisément leur revanche sur la société aux heures de troubles que leur fournissaient les invasions germaniques ou les révolutions impériales. Jamais les Barbares n'auraient pu faire autant de ruines, si les bandits ne les avaient pas aidés à piller ; et ils ne seraient pas revenus si souvent, ni passé la frontière au bon moment, s'ils n'avaient eu pour complices des hommes du pays¹. Dès qu'une bande de Germains apparaît, il se forme quelque part une bande de brigands pour la rejoindre². Dès qu'une armée de guerre civile se met en marche, on voit surgir quelque part une troupe de Bagaudes, soit pour lui prêter main-forte³, soit pour se faire payer le passage⁴.

Même en temps de paix, l'insécurité est permanente⁵ en cet Empire où tous les êtres sont si bien classés, où toutes les choses sont si rigoureusement inventoriées. Sur les routes de poste⁶, en dépit des courriers qui circulent, des soldats qui veillent, des fortins qui se dressent, des relais ou des gîtes qui se présentent tous les douze milles⁷, les détrousseurs de grand chemin savent l'heure du coup qui réussit⁸. Ce coup, c'est le passage d'un riche sénateur ou d'un haut fonctionnaire. Une fois, ils tombèrent à propos sur un parent du prince, grand écuyer à la cour, et ils le laissèrent mort sur la place, non sans avoir fait main basse sur un beau butin : et ce fut sous l'empereur Valentinien, qui n'était pas très loin de là et qui passait pour le plus sévère des empereurs⁹. Car même de son temps, disait un de ses admirateurs, la rage des brigands ne cessa de sévir dans les Gaules. Sans la nécessité d'une incessante bataille à livrer au banditisme¹⁰, comprendrions-nous ces postes innombrables qui garnissent les routes, ces flottilles de rivières, ces murailles sur les Alpes ? On voit que la route est à défendre ou parfois même à reconquérir, morceau par morceau, sur des bandes de pillards.

¹ Voyez la loi de 323 (*Code Théod.*, VII, 1, 1) : *Si quis barbaris scelerata factione facultatem deprædandi in Romano [solo] dederit, vel si quis alio modo factam dividerit.*

² Cf. Ammien, XXXI, 6, 5-7 ; Zosime, V, 22, 6.

³ Cf. Sozomène, IX, 11, *P. Gr.*, LXVII, c. 1620, Didymus et Vérinianus en 407-408 contre l'usurpateur Constantin.

⁴ Cf. Zosime, VI, 2, 10, à propos d'un général de l'Empire au temps de la guerre contre Constantin en 407-408.

⁵ *Per Gallias latrociniorum rabies scatebat in perniciem multorum, observans celebres vias* ; Ammien, XXVIII, 2, 10. En 369.

⁶ *Celebres vias*, Ammien, XXVIII, 2, 10 ; *frequentata itinera*, *C. Théod.*, IX, 14, 2.

⁷ Je prends une moyenne. De Bordeaux à Arles, l'*Itinéraire de Jérusalem* compte 371 milles, 32 *mutationes* ou relais, dont 11 *mansiones* ou gîtes d'étapes (p. 549 et s., W.).

⁸ Cf. note suivante ; *quicumque itinera frequentata insidiis adgressionis obsederit* ; *C. Th.*, IX, 14 ; 2 : Voyez, dans le Médoc, *tota regione vagantes fures* ; Ausone, *Epist.*, 4, 22 et s.

⁹ Il s'agit de *Constantianus tribunus stabuli*, en 369, et celui-ci, *præter conplures alios* ; Ammien, XXVIII, 2, 10.

¹⁰ Voyez par exemple *C. Théod.*, IX, 14, 2, loi de 391, qui donne le droit *cunctis* de tuer tout brigand ; I, 29, 8, loi de 392, qui confie aux *defensores* des cités le soin de réprimer le brigandage (*insania latronum*).

Les villes elles-mêmes vivaient dans une inquiétude permanente. A la première alerte, on ferme les portes, et il arrive que l'empereur lui-même a de la peine à se les faire ouvrir¹. On y tremble comme à la veille d'un siège ou d'une révolution². Les garnisons ne sont pas une garantie de sécurité : en dehors des semaines de campagne, la discipline militaire est très médiocre, et la différence n'est point très grande, dans les mois d'hiver, entre le soldat de la caserne et le coupe-bourse du taudis³.

Le grand seigneur, dans son château, a lui aussi ses heures d'angoisse, tout comme le bourgeois dans sa cité. S'il l'a fermé de remparts avec tours et courtines, c'est pour s'y barricader au besoin ; s'il a des gardes et s'il emprunte des soldats à l'État, ce n'est pas uniquement pour des parades. Théon, dans le Médoc, fait la chasse aux voleurs de bestiaux, et je pense qu'il préférerait la chasse aux sangliers. Dans le Bordelais aux terres si riches et si éloignées de la frontière, Ausone se demande parfois s'il aura assez de vivres dans sa dépense, et il est pas de fastueuse villa sans d'énormes greniers⁴. Avec toutes ses garnisons, toutes ses forteresses, ce formidable attirail de guerre dans sa vie intérieure, la Gaule du Bas Empire est moins tranquille qu'au temps des villes ouvertes et des routes désarmées, lorsqu'il n'y avait de soldats que pour garder la frontière⁵.

II. — LA VIE DANS UNE VILLA.

On y passa pourtant d'heureuses journées, du moins dans les châteaux de la noblesse⁶. Un sénateur de Gaule connaissait et savourait tous les biens et toutes les beautés du temps et de la terre, le charme des heures qui s'écoulaient sans ennui et sans tristesse, les joies de la richesse qui s'étalaient sous les yeux, les agréments de la société humaine qui encadrent la vie ; et il en jouissait avec une intensité de désir et une élégance de manières qui font songer aux seigneurs de France à la veille de la Révolution : comme si l'approche des grands périls suscitait à leur insu chez les puissants du monde un besoin plus vif des plaisirs quotidiens, un sens plus profond de la douceur de vivre.

Dès qu'on a franchi la porte du donjon sénatorial, on oublie la lugubre apparence de ses remparts⁷ et de leur appareil militaire¹ : dans ce cadre qui annonce le

¹ Constance devant Langres (en 298 ? ; Eutrope, IX, 23) ; Julien devant Troyes en 356 (Ammien, XVI, 2, 7).

² Cf. à Bazas au début du Ve siècle.

³ Voyez le rapprochement *militi... ut latroni* dans la loi de 391 (C. Th., IX, 14, 2).

⁴ Dans la villa de Bourg, les greniers couvrent toute la longueur des portiques, *desuper in longum porrectis horrea tectis* (Sidoine, Cam., 22, 169). Ausone a toujours des provisions pour deux ans (*De herediolo*, 2, 27-8) : *conduntur fructus geminum mihi semper in annum : cui non longa penus, huic quoque prompta fames*. — La mise en état de défense d'un village de paysans dans les Alpes est à noter ici.

⁵ Il importe toutefois de ne pas exagérer la sécurité intérieure des provinces sous le Haut Empire : le banditisme y a toujours été plus ou moins à l'état endémique.

⁶ Voyez avec quelle émotion Paulin de Pella, en sa vieillesse, parle des beaux jours passés dans sa villa aux abords de 400 : lui-même s'appelle, pour ce temps, *sectator deliciarum* (Euch., 216 ; en outre, 201 et s., 125 et s.).

⁷ A Bourg en Gironde ; Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 22, 117 et s. ; j'ai évalué la ville fortifiée, en m'aidant des lignes indiquées par les plus vieilles rues du centre, à 520 mètres de périphérie et 180 ares de surface. — J'ai peine à croire que le *burgus* de Jublains, avec ses 400 mètres de périphérie et son hectare de superficie, la place

péril, tout vous invite à ne plus y penser, et c'est le calme et la sécurité de l'opulence. Comme au temps de jadis, des portiques aux colonnes de marbres variés s'allongent autour des bâtiments d'habitation, les uns exposés au bienfait du soleil d'hiver, les autres prêts à recevoir toutes les ombres de l'été². A l'intérieur, des salles d'apparat continuent à montrer les couleurs étincelantes des mosaïques ou les tons adoucis des tapisseries ce sont de véritables musées, où l'on peut suivre en tableaux pittoresques, sur la laine ou sur la pierre, l'histoire glorieuse des ancêtres du maître du lieu ou les pieux épisodes du triomphe de sa foi³. Dans la villa des Pontius à Bourg sur la Dordogne, on admirait les batailles de la guerre de Mithridate, roi de ce Pont-Euxin. dont les Pontius s'imaginaient tenir leur nom, et, à côté, les gestes miraculeux du peuple d'Israël, prédestiné à recevoir la parole de Dieu. — Tout près de la demeure, presque adossé à ses murailles, mais formant d'ordinaire un bâtiment séparé⁴, était l'édifice des thermes, dont aucune villa ne pouvait encore se dispenser⁵, et qui à lui seul était tout un monde. De l'eau en abondance et toujours pure, qu'un aqueduc amenait d'une source voisine, des salles chaudes⁶, tièdes ou froides, un système ingénieux de cheminées et de conduites de vapeur⁷, de larges piscines

importante que les thermes y occupent au centre, soit un *prætorium* postal ou une *mansio* fortifiée ou un *castellum* de garnison, et ne soit pas une villa suburbaine fortifiée (cf. à Bourg, *sedent per propugnacula thermæ* ; 22, 128), à la rigueur la villa du préfet du district. De même, le *burgus* de Larçay, 230 mètres et 3000 mètres carrés. De même, celui d'Anse, 440 mètres et 125 ares ; cf. Revue des Études Anciennes, 1924, p. 68 et s.. Les murs de Famars près de Valenciennes, même le mur des Sarrasins à Clermont, peuvent être ceux d'une villa fortifiée. Autres chez Blanchet, *Enceintes*, p. 227 et s. — Il y a d'ailleurs des villas non fortifiées : tel est le cas de la villa d'Avitacus (Aydats), bâtie sans doute par le futur empereur Avitus (milieu du Ve siècle) mais nous sommes en plein dans les montagnes d'Auvergne, et à 820 mètres l'altitude (pour le lac).

¹ Je me demande s'il n'y avait pas des règlements particuliers pour les villas fortifiées, telles que le *burgus* de Paulin à Bourg : par exemple, l'obligation d'y entretenir des esclaves chargés au besoin de la défense, soit esclaves de l'État, soit esclaves privés, mais attachés à leur service militaire comme d'autres à la glèbe (*Code Théod.*, VII, 14, 1, *De burgariis* ; XII, 19, 2). Remarquez que plusieurs des villas fortifiées que nous connaissons (Bourg, Anse) sont au contact de grandes routes et ressemblent par là singulièrement à des *mansiones* ou des *prætoria* militaires. — Une autre remarque s'impose au sujet de Bourg et des localités qui me paraissent similaires, Anse et peut-être Larçay. Je ne crois pas certain, vu leur situation sur une très grande route (Bourg, route de Bordeaux à Blaye ; Anse, route de Lyon à Chalon ; Larçay, route de Tours à Bourges), qu'elles aient été primitivement le centre du domaine, la résidence seigneuriale : il faut plutôt chercher cette résidence aux environs, en un site plus sûr mais moins militaire (pour Bourg : le nom du hameau voisin de Camillac pourrait rappeler le domaine primitif en *-acus* dont Bourg aurait d'abord dépendu). Lors de la restauration vers 300, le propriétaire a dû abandonner ce site pour se rapprocher de la route et se poster sur un lieu mieux défendable. Voyez aussi l'inscription de près de Schwaderloch.

² A Bourg : Sidoine, *Carm.*, 22, vers 156 et s. (*non perdit quicquam trino de cardine cadi*) ; id., 204 et s. ; dans la villa de Paulin de Pella, *domus diversa anni per tempora jugiter opta* (*Euch.*, 205-200).

³ A Bourg, vers 158 et s., 194 et s.

⁴ A Bourg, vers 127 et s. ; à Avaticus ; sur la Moselle, Ausone, *Mos.*, 337 et s. ; cf. à Jublains.

⁵ Cf. à Jublains.

⁶ Cf. le *triclinium hiemale* à Avitacus ; Sidoine, *Epist.*, II, 2, 11.

⁷ Sidoine, *Epist.*, II, 2, 11.

qui donnaient l'illusion de lacs¹, et partout encore des portiques et le chatolement des marbres multicolores² : rien ne s'était perdu, chez le clarissime de Théodose, de ce qui avait fait l'orgueilleuse somptuosité ou la volupté subtile d'un ami d'Auguste ou d'un favori d'Hadrien³. L'aristocratie n'avait point changé ses façons de vivre et de jouir. — Plus loin, dominant thermes et villa, adaptée sans doute aux remparts, une haute tour permettait au seigneur, à ses heures de rêverie, le spectacle de vastes horizons et de gracieux paysages, le repos du regard sur les bois de lauriers qui revêtaient les collines du voisinage ; et l'aimable sénateur, ami des Muses plus que de Mars, oubliait dans le plaisir de ses yeux que cette tour avait été élevée pour la garde de son château et la guette d'un ennemi⁴.

Dans cet asile de tranquillité, la bonne chère était une des conditions de la vie joyeuse ; et en cela encore le clarissime gaulois des derniers jours de l'Empire resta fidèle à la tradition sénatoriale⁵ et un gourmet de race. Le vin⁶, le gibier⁷, les huîtres⁸, surtout les poissons de tout genre⁹, encombraient sa table, elle aussi conforme au rituel gastronomique des temps antonins. C'est un grand seigneur du quatrième siècle, Ausone de Bordeaux, qui a fait connaître, en vers de sa façon, toutes les variétés d'huîtres de la Gaule, toutes les espèces de poissons de la Moselle, et le goût particulier des unes et des autres. Quand on s'invitait de sénateur à sénateur, c'était, écrivait-on, pour lutter à table, en la

¹ Sidoine, *Ép.*, II, 2,8 : *Carm.*, 22, 208 et s. — A Avitacus, entre autres pièces d'eau, piscine de 20.000 *modii*, 175.000 litres, sans parler du lac contigu à la villa (Sidoine, *Ép.*, II, 2, 8 et s. ; et 16 et s.). — Je ne doute pas qu'il ne s'agisse, pour Avitacus, d'Aydat (autrefois Aidac) et de son lac, sur la vieille route de Clermont au Mont-Dore ; voyez, entre autres anciens auteurs, Mathieu, *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, 1837, p. 467 et s., et, en dernier lieu, Crégut, dans les *Mémoires de l'Acad. de Clermont-Ferrand*, IIe s., fasc. 3, 1890, et dans le *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, n° 6 et 7, 1901. Comme la villa de Sidoine, Avitacus, lui venait de son beau-père Avitus (*Epist.*, II, 2, 3), nous aurions là un des très rares domaines historiques que l'on puisse retrouver presque à coup sûr.

² Dans la villa de l'*ager Octavianus* près de Narbonne, de la mer et de l'Aude ; Sidoine, *Ép.*, VIII, 4, 1 ; à Bourg, *Carm.*, 22, v. 150 et s., 204 et s. ; à Avitacus, *Epist.*, II, 8 ; 10 et s.

³ Mais je crois que tout cela, superbe en poésie, était peut-être de dimensions assez exiguës : voyez à Jublains, où les pièces, en particulier celles des thermes, sont d'étendue fort réduite. Et les descriptions de Sidoine ne donnent pas non plus une impression de grandiose.

⁴ A Bourg, Sidoine, *Carm.*, 22, p. 211. et s. ; je me demande s'il ne faut pas lire (v. 215) *Montem Lauri*, et songer à Lormont, qu'on pouvait en effet apercevoir du sommet de Bourg. Terrasse à Avitacus, où l'on peut se livrer *prospiciendi voluptatibus* (Sidoine, *Epist.*, 2, 2, 11). Haute tour dans une villa sur la Moselle (Ausone, *Mos.*, 328-330). Cette préoccupation, du plaisir d'un horizon étendu, est d'ailleurs nettement indiquée par Ausone, *felix speculatio* (*Mos.*, 324-6). — Sur la combinaison de l'élément civil et de l'élément militaire dans les villas du Bas Empire, cf. Swoboda, *Römische und Romanische Paläste*, Vienne, 1919, p. 154 et s.

⁵ Cf. t. V, ch. VI, § 7. *Mensa opulenta, nitens*, Paulin de Pella, *Euch.*, 206-7 ; *mensa nitens*, Ausone, *Prof.*, 2, 33 ; *nitore victus*, *id.*, *Par.*, 10, 7. L'expression de *nitens* était donc consacrée.

⁶ Ausone, *Urbes*, 129 ; *Mos.*, 21 et s.

⁷ Ausone, *Epist.*, 4, 30 et s. ; *Paneg.*, XII, 14.

⁸ Ausone, *Ép.*, 7, 2 ; Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 1 et 7 (il semble qu'on ait installé des parcs à huîtres à Bordeaux même).

⁹ Ausone, *Mos.*, 75 et s. ; Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 7.

mêlée plaisante des appétits et des dégustages¹. La Gaule passait, dans l'Empire, pour le pays des repas plantureux et de la cuisine savoureuse, et, entre toute ses provinces, disait-on encore, c'était celle de Bordeaux qui savait le mieux manger².

On se préparait à ces joutes par de violents exercices de corps, et c'était sans doute la seule chose que le seigneur concédât à l'esprit militaire. Il aimait les jeux de force et d'adresse, et la balle triomphait déjà sur les palestres ou sur les terrasses des jardins³. Il aimait plus encore la chasse⁴ sous toutes ses formes, et à la course ou à l'affût s'était joint le vol à l'épervier ou au faucon⁵, début d'une passion qui chaque jour va devenir plus forte. Ne nous représentons pas ces derniers nobles de l'Empire romain comme des efféminés, amoureux de nonchalance et de paresse. Le plein air les attire, et ils débordent de santé. De très longs voyages ne les rebutent pas⁶, d'autant plus qu'à la fin de chaque étape ils sont assurés d'être joyeusement accueillis dans un de leurs domaines ou dans la villa d'un confrère.

Car à chaque journée ou demi-journée de marche, sur les grandes routes de la Gaule, débouchait un chemin qui menait au château d'un clarissime, toujours prêt à faire fête aux hôtes imprévus ou attendus⁷. De l'un à l'autre on circulait en voitures, lentes ou rapides, lourdes ou légères, souvent riches et confortables, demeures mobiles de quelques heures presque aussi molles que les lits somptueux des nuits prochaines⁸. Mais le vrai noble, celui qui se met à la façon du sénateur de Rome, préférerait à toutes les voitures le bateau de plaisance, aux coussins profonds, à la tente gracieuse⁹, qui glissait sans bruit et sans secousse

¹ Sidoine à Trygétius (qui habite la cité de Bazas), *Ép.*, VIII, 12, 778 : *Veni ad debellandos subjugandosque istos Medullicæ supellectilis epulones* [les huîtres du Médoc].

² *Edacitas in Græcis gula est, in Gallis natura* (Sulpice Sévère, *Dial.*, I, 8, 5) ; *lautum convivium et mundum, qualia sunt in his regionibus* [en Aquitaine] *plurima* (Ammien, XVI, 8, 8) ; cf. Sidoine, *Ép.*, VIII, 4,1. — Une des préoccupations dominantes, était la boisson glacée, soit de l'eau de source (Sidoine, *Ép.*, II, 2, 12), soit même du falerne à la glace (*Paneg.*, XII, 14).

³ Paulin de Pella, *Euch.*, v. 145-6 (*sphæra*) ; Sidoine, *Ép.*, II, 2, 15 (Sidoine jouant avec Ecdicius à la balle, *pila*) ; VIII, 11, 8 (Lampride le rhéteur bordelais consacrant ses loisirs au jeu de balle).

⁴ Cf. Ausone, *Ép.*, 4, 30 et s. ; *Parent.*, 10, 7 ; *Paneg.*, XII, 14.

⁵ Paulin de Pella, v. 144-5.

⁶ Ausone, *Ép.*, 5 ; 10 ; 14 ; Sidoine, *Epist.*, VIII, 12, 2 ; etc.

⁷ Voici les étapes que Sidoine Apollinaire fait suivre à son volume, en partant de Clermont (*Carm.*, 24) : 1° la villa de Domitius ; 2° Brioude ; 3° le passage de La Margeride ; 4° les bords de la Truyère (*Triobris*) ; 5° Javols ; 6° la villa de Justin et de son frère ; 7° Saint-Laurent-de-Trèves (*Trevidon*), où habite Tonance Ferréol ; 8° le mont Lozère et le Tarn ; 9° après le passage de la montagne, *Vorocingus* (Brocen près d'Alais), où il trouve Apollinaris ; 10° *Cottion* (Quissac ?), où il trouve Avitus ; 11° la villa de Fidulus ; 12° *Tres Villæ* (Saint-Mathieu-de-Trévières ?), où il trouve Thaumastus et son frère ; 13° enfin, sans doute à Narbonne, Magnus Félix. Au total, 9 domaines de familles alliées ou amies sur une route de 360 kilomètres, traversant un des pays les plus sauvages de la France.

⁸ Ausone, *Ép.*, 5, 35 ; 8, 5 (*petorrita*) ; voyez l'abondance de bêtes de trait et de véhicules dans la villa de Paulin de Pella, *stabula et jumentis plena refectis et carpentis evectio tuta decoris* (*Euch.*, 211-212).

⁹ Il s'agit de l'espèce de tente de navire dite parada (le mot et peut-être la chose sont d'origine gauloise) ; Ausone, *Epist.*, 5, 25 ; Sidoine, *Epist.*, VIII, 12, 5.

sur les eaux de la Garonne ou de la Dordogne, si commode et si plaisant à qui voulait lire, converser ou écrire quelques vers¹. Car c'est peut-être cette jouissance de l'esprit dans le repos d'un corps vigoureux qui est devenue la volupté favorite des derniers héritiers gallo-romains d'Asiaticus ou de Lucter.

III. — RETOUR À LA TERRE.

En dehors de leurs œuvres littéraires, ils ont fait ou dirigé, sur le sol de la Gaule, de très bonne besogne. Ils eurent d'abord le mérite d'entendre l'appel de la terre, de prendre racine au milieu d'elle. Les villes sont devenues insupportables aux hommes riches et délicats de la noblesse, avec leurs sombres murailles, leurs espaces étouffés, leurs garnisons de Barbares, leurs rues bruyantes et sales qu'encombrent les chiens en maraude, les porcs passant pour la foire ou les bœufs attelés aux charrettes². Ils fuient maintenant la vie de cité avec même ardeur³ que, quatre siècles auparavant, leurs pères avaient recherchée. Cette noblesse qui, par ses hôtels municipaux ou ses villas suburbaines, avait fait jadis la beauté et la richesse de Vienne ou de Reims, a de nouveau émigré vers ses domaines, depuis que les cités à demi détruites ne leur offrent plus de vastes demeures et des fêtes somptueuses. Au moins en leurs châteaux se sentent-ils libres de bâtir à leur guise, entourés d'hommes qui ne sont qu'à leur service, ne frayant qu'avec leurs pairs ou avec leurs obligés⁴. S'ils vont à la ville, c'est pour célébrer les fêtes chrétiennes⁵, jusqu'au jour où ils pourront avoir un prêtre dans leur oratoire⁶ ; c'est aussi pour amener leurs enfants à l'école, régler leurs affaires politiques⁷, écouter quelque rhéteur en renom, et consulter, s'il le faut, avocats ou médecins⁸. Mais la véritable existence pour eux, la vie de fond, celle qui compte et qui plaît, qui occupe et qui produit, c'est dans leurs villas, sur leurs terres, qu'ils veulent la passer, et ils sont résolus et capables de la bien vivre⁹.

Car ils ne furent rien moins que des oisifs et des inutiles, et il ne faudrait pas pousser outre mesure la comparaison avec les seigneurs, français de la cour de Versailles. Au lendemain des désastres du troisième siècle, c'est à eux qu'est incombée la tâche de rendre à la terre de Gaule sa fécondité naturelle, et ils ont su l'accepter et s'y adonner sans réserve¹⁰. Assurément, ils n'ont pu l'accomplir

¹ Ausone, *Ép.*, 5, 29 ; Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 5.

² Ausone, *Ép.*, 10.

³ *Populi cœtus et compita sordida rixis frestdientes* ; Ausone, *Ép.*, 10, 19-20.

⁴ Cf. Ausone, *Ép.*, 10 ; Sidoine, *Ép.*, II, 2,9 (*si dom num seu domestica seu hospitalis turba circumstet*).

⁵ *Primis sanctum post Pascha diebus* ; Ausone, *Ép.*, 10, 17.

⁶ Ils ont dû le désirer de bonne heure.

⁷ Voyez Théodose, avant son avènement, allant à la ville pour soigner sa gloire ; *Paneg.*, XII, 9.

⁸ Mais il y eut certainement des médecins domestiques.

⁹ *Paneg.*, V, 1 ; cf. XII, 9 ; Ausone, *Ép.*, 10. Zosime (II, 38, 9) attribue en partie la désertion des villes par les clarissimes à l'impôt du *follis* : il est possible qu'il ait frappé plus rigoureusement les immeubles bâtis des villes, les hôtels seigneuriaux. Il y avait en tout cas à supporter dans les villes la formidable charge de la réquisition du logement (*metatum*) pour le prince, ses agents ou ses soldats, laquelle était d'ordinaire du tiers de l'habitation et pouvait aller à la moitié (*C. Th.*, VII, 8, 5).

¹⁰ *Paneg.*, XII, 9 (Théodose dans sa retraite se consacre *agris*) ; V, 1 (*studium ruris*) ; Ausone, *Parent.*, 10 (son beau-père méprise *publica* pour *ruris cultu*) ; Symmaque, *Epist.*, I, 5, p. 5, Seeck ; Paulin de Pella, *Euch.*, 190 et s. (*culturam agris adhibere*

tout entière. Il faudra de nouveaux siècles, d'autres ouvriers et d'autres, maîtres, pour achever de guérir les maux des générations néfastes. L'œuvre de la résurrection terrienne va être souvent interrompue par le retour offensif des Barbares. Jusqu'au onzième siècle, jusqu'à l'éveil définitif de l'activité française, le sol de notre pays montrera dans ses landes, ses marais, ses espaces en friche, ses fermes en ruines, les plaies faites par les erreurs et les sottises du régime impérial¹. Mais enfin, les hommes du quatrième siècle ont réparé quelques-unes de ces fautes, et, sans retrouver sa merveilleuse richesse, la Gaule va produire à nouveau de quoi se nourrir et se vêtir ; et désormais, même sous les rois barbares qui vont la posséder², elle ne présentera plus, comme au début de ce siècle, le spectacle le plus lamentable qui puisse affliger le regard des hommes, celui d'une terre qui se meurt en pleine jeunesse de sa vie.

IV. — PROSPÉRITÉ RELATIVE DE L'AGRICULTURE.

Grâce à l'appoint de la main-d'œuvre barbare, le sol se défriche à nouveau³. L'usage des tenures, l'exploitation en parcelles, rend aux esclaves la tâche plus facile et plus agréable : à défaut de la petite propriété, qui est le moyen le plus sain et le plus sûr de faire vivre et valoir la terre, elle connut du moins le régime de la division en pièces de culture, qui lui rendit quelques services de même genre.

La Limagne a recouvré sa richesse en blés⁴, en vignes et en fruits : c'est de ce temps que sont les paroles enthousiastes dont les lettrés ont décrit l'océan de ses moissons, la mosaïque diaprée de ses fleurs, la variété infinie de ses tons de verdure⁵. Même en Belgique, malgré l'ennemi qui est tout proche, c'est le ravissement d'une promenade élysienne que de suivre les bords de la Moselle, de voir ces vignes penchées sur les coteaux, ces prés au ras de la rivière, ces routes blanches qui les traversent, d'entendre les chants et les rires des paysans qui s'approchent, les cris des muletiers sur le sentier de halage, les eaux frappées par les cadences des rames⁶. De la Gaule entière les écrivains redisaient à nouveau ce qu'avaient dit ses premiers maîtres romains, qu'elle était riche en biens de tout genre⁷. Ses paysages inspiraient enfin les poètes par la grâce de

refectis). Vieilli et pauvre, Paulin de Pella ne songe à soutenir sa vie que par le travail des champs. Paulin de Nole et Sulpice, pour veiller à la subsistance de ceux auxquels ils s'intéressent, se préoccupent de leur donner une terre.

¹ Se rappeler t. VII, ch. I, § 4 et 6.

² Nos historiens ont complètement méconnu le vigoureux effort agricole de la France mérovingienne.

³ *Tot translati sint in Romana [terra] cultores* (*Paneg.*, V, 1) ; *arat mihi Cha manus*, etc. (*Paneg.*, V, 9) ; *Francus arva jacentia excoluit* (V, 21) ; *Barbaro cultore revirescit* (V, 21). *Arvaque Sauromatum nuper metata colonis* (Ausone, *Mos.*, 9).

⁴ C'est sans doute de là que viennent les convois de blé de l'Aquitaine, laquelle paraît la grande pourvoyeuse des armées (Ammien, XIV, 10, 2 ; XVII, 8, 1)

⁵ C'est à la Limagne que j'applique la description de Salvien, *De g. D.*, VII, 8.

⁶ Ausone, *Mosella*, 18 et s., 150 et s., 186 et s., 200 et s. Allusion aux blés de la Moselle entassés dans les greniers de Trèves, chez Ausone (*alit*).

⁷ *Expositio*, § 58, p. 121, Riese : *Omnia in multitudine habundat, sed plurimi pretii*. La vie y passait donc pour fort chère. — *Pecuaría fert Gallus*, dira Sidoine comme caractéristique du pays (*Carm.*, V, 45) ; et il signalera, pour son domaine d'Avitacus (*Epist.*, II, 2, 19), qu'il est *diffusus in silvis, pictus in pratis, pecocosus in pascuis, in pastoribus peculiosus* [les bois de la Cheire et des différents puy dans Aydat].

leurs contours et l'harmonie de leurs nuances. Fleurs et fruits y brillaient pour le plaisir des hommes et même au gré de leurs caprices¹ : d'habiles cultures y avançaient jusqu'au printemps la maturité des uns, continuaient jusqu'à l'hiver la floraison des autres, et les roses y bravaient gaiement la plus mauvaise saison².

Car il suffit toujours de quelques années d'espérance et de travail pour rendre la vigueur de sa jeunesse au sol de la France ; et durant ce long siècle qui va de Dioclétien à Théodose, où la Gaule ne connut que quelques empereurs, tous attachés à leur métier, elle jouit bien souvent de ces lustres ou de ces décennales de paix suffisantes à la santé de sa terre³. Pas une seule fois elle n'eut à redouter une famine générale. Les blés du terroir, en particulier ceux d'Aquitaine, permettaient de nourrir l'armée en campagne⁴. Probus, en rendant la liberté aux vignobles, avait fait pour la prospérité du pays presque autant qu'en chassant les Barbares. Jamais, depuis que la vigne a pris pied en Provence, la Gaule n'en a raffolé davantage. On en plante partout⁵, et, parfois même, comme aux environs de Marseille, on commet déjà l'imprudence de négliger pour elle la culture du blé⁶. Il est vrai que Marseille comptait sur les arrivages du dehors pour son pain de chaque jour⁷, et que ses habitants ne pouvaient résister à la joie de voir mûrir le raisin dans leurs jardins si péniblement conquis aux flancs rocaillieux des collines voisines.

Ce fut, ce quatrième siècle, un beau temps pour le vin de Gaule⁸. Le règne des empereurs de Trèves aida certainement à sa gloire. Les crus de la Moselle arrivèrent à la célébrité⁹. Ceux de Bordeaux rendirent son nom illustre dans le monde¹⁰. Paris lui-même tira vanité des siens¹¹, et l'empereur Julien, qui y séjourna, fut homme à comprendre la noblesse des vins de la Gaule comme à jouir du charme qui se dégageait de sa terre. Aussi, de quel œil jaloux on observait ces vignobles, annonciateurs de tant de joies et de richesses ! Un grand seigneur aidait à vivre au milieu d'eux, et il ne laissait même pas toujours à son intendant la tâche de veiller à leur santé car on soignait les vignes presque

¹ Cf. Salvien, VII, 8.

² En appliquant à la Gaule, *Paneg.*, XII, 13-14 (c'est un Gaulois qui parle).

³ T. VII, ch. II, § 11, III, § 6 et 11, IV, § 2, VI, § 5.

⁴ *Plena horrea* ; *Paneg.*, VIII, 13.

⁵ Outre les terroirs dont nous allons parler : vignes en Lyonnais ; en Poitou ou en Saintonge (Ausone, *Epist.*, 25, 92) ; en Limagne ; dans l'*Octavianus ager* non loin de Narbonne (Sidoine, *Epist.*, VIII, 4, 1) ; également sur le terroir de Narbonne ou de Béziers, *Epigramma Paulini*, 26 ; dans le domaine familial d'Ausone sur la Garonne ; dans les domaines de Paulin de Pella. Vin vieux de Narbonne chez Paulin de Bordeaux. Il semble que tout domaine dût désormais avoir une portion cultivée en vignes, le Nord excepté bien entendu.

⁶ Paulin de Pella, *Euch.*, 525 : *Vineta, quitus solis urbs nititur ipsa.*

⁷ Paulin de Pella, 526 : *Omne ad præsidium vitæ aliunde parandum.*

⁸ Voyez l'importance que prennent, au moins au début du IV^e siècle, les vases inscriptions bachiques. — De même, l'usage des barillets et des ampoules funéraires, sans aucun doute sous l'influence des cultes orientaux d'abord et du Christianisme ensuite, révèle l'importance de plus en plus grande du vin dans les rites religieux.

⁹ Voyez comme ils reviennent à chaque instant dans la *Moselle* d'Ausone, vers 21-2, 156, 195-6.

¹⁰ *Moselle*, 21-2 ; *insignem Baccho (Burdigalam)*, *Urbes*, 129. Les vignobles dits d'Aquitaine doivent être ceux de Bordeaux.

¹¹ Julien, *Misopogon*, p. 341, Sp.

comme des enfants, et un clarissime bordelais avait parfois la tristesse de les voir tomber malades et la fierté de les guérir lui-même¹.

V. — DÉCADENCE DE L'INDUSTRIE.

Ce retour des hommes à la terre ramenait le monde gaulois à quelques-unes de ses plus vieilles habitudes de travail et peut-être à la loi normale de son activité. Il comprit que le meilleur moyen de ne pas craindre la famine n'est point dans la circulation des grandes routes et le libre échange avec de lointaines provinces, mais dans l'exploitation sévère et suivie de ses ressources naturelles. La Gaule, avant César, s'était suffi à elle-même sa terre ayant gardé toute sa valeur, rien n'empêchait qu'elle reprit une subsistance autonome, la pleine indépendance de sa vie matérielle.

Par contrecoup, et tout ainsi qu'au temps de la liberté, les hommes se détournèrent de l'activité industrielle², vers laquelle ils s'étaient si ardemment portés entre l'époque de Caligula et celle des Sévères. Toutes les grandes manufactures à ambitions internationales ont disparu dans la tourmente du dernier siècle : rien ne subsiste des céramiques de l'Auvergne, du Rouergue ou du Gévaudan³, rien non plus des fabriques de lampes dauphinoises ou de poteries lyonnaises, et on a même vu s'arrêter à la lin la verrerie normande de Frontin, la dernière née des grandes maisons de la Gaule⁴.

A leur place, en fait de vastes établissements d'industrie, je ne trouve que ceux qui appartiennent l'État, et qui travaillent pour lui : manufactures d'armes de guerre ou d'habits de cour, ateliers de tissage ou de confection à l'usage du personnel civil ou militaire de l'Empire. La plupart, d'ailleurs, continuent de très anciennes traditions locales ; mais je ne saurais dire si l'État a sauvé les fabriques particulières en prenant leur suite, ou s'il ne les a pas ruinées en se substituant à elles.

A moins de sottise, les bureaux de l'empereur ne pouvaient en effet installer une manufacture d'État qu'en un milieu déjà habitué à son genre de travail, à portée de la matière première dont elle avait besoin. Si des teintureries impériales se sont organisées à Toulon et à Narbonne⁵, c'est parce que les parages maritimes de ces deux villes étaient depuis des millénaires le rendez-vous des pêcheurs de

¹ Paulin de Pella, 196 et s. *Fessis celerem properavi inpendere curam venitis conperta mihi ratione novandis*. Cf. *purgare vitem*, dans *Epigr. Paulini*, 20.

² La décadence industrielle résulte, en dehors des faits archéologiques, de textes de lois formels attestant l'abandon des villes et la désertion des collèges (*Code Théod.*, XII, 19, 1-3), et des mesures prises pour renforcer l'apprentissage et l'enseignement technique (*Code Th.*, XIII, 4, 2).

³ Déchelette, *Vases*, I, p. 190 et s.

⁴ D'après la chronologie des cimetières, Pilloy (II, p. 121) suppose que les produits de Frontin et des barillets en particulier auraient perdu leur vogue après 300, et que la manufacture dut disparaître avant 350. Morin-Jean, au contraire (*La Verrerie*, p. 175), ne place la disparition complète des barillets que vers 385-390. C'est possible pour les barillets en tant que type d'objet. J'en doute pour les produits de Frontin la découverte récente d'un barillet frontinien avec la formule gauloise *avot* (Doranlo, p. 604) invite plutôt à croire à l'antiquité de la firme. En dernier lieu, sur cette manufacture, Doranlo dans le *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, 1921-23, XXXV, 1924, p. 600 et s.

⁵ *Not. dign.*, Occ., 11, 72-73 (*procurator bafii Telonensis et Narbonensis*).

pourpres. La grande manufacture d'armes d'Argenton en Berry¹ fait songer à la célébrité plusieurs fois séculaire des riches ferrières et des puissants fourneaux bituriges². A Autun, à Mâcon, où l'on fabrique des balistes, des flèches, des boucliers et des cuirasses³, on avoisine les bois d'exploitation du Morvan et les gisements de fer de la Puisaye, et peut s'inspirer encore de la tradition des bronziers éduens de Bibracte ou du Nivernais C'est à Tournai en Flandre que se trouve l'une des plus grandes fabriques d'étoffes pour le compte de l'État⁴, et les gens de Flandre et de Hainaut passaient depuis longtemps pour les principaux des peuples drapiers de la Gaule⁵. Les pires malheurs avaient pu traverser cette Gaule, mais ils n'avaient détruit ni ses mines ni ses pâturages et au premier retour du repos, les richesses de son sol appelaient de nouveau l'industrie des hommes aux lieux familiers où leurs ancêtres avaient pris l'habitude du travail⁶.

En dehors de ces fabriques impériales, je n'aperçois que deux espèces d'industrie qui aient pu créer quelques maisons à production intense et à relations étendues la céramique des vases à boire, avec décors et légendes appliqués à la barbotine ; et mieux encore, la verrerie fine avec ses innombrables objets de table, de tombe, d'ornement ou de culte⁷. Car, depuis que le règne des empereurs syriens a mis le verre en honneur, jamais il n'a été plus populaire⁸ : c'est à lui, et non plus à la poterie, qu'on demande les coupes les plus élégantes, les vases aux formes les plus étranges, les médaillons les plus délicatement ornés d'images⁹. Il fait le luxe des maisons les plus opulentes et la coquetterie des tombes les plus pauvres¹⁰.

¹ *Not., Occ.*, 9, 31.

² Remarquez que Rutilius Namatianus parlera encore de *largo camino* chez les Bituriges (I, 353).

³ *Not., Occ.*, 9, 32-34.

⁴ *Not., Occ.*, 11, 57.

⁵ Tournai était alors le chef-lieu des Ménapes, mais à la frontière même des Nerviens (Bavai et Cambrai), peut-être les plus importants fabricants de drap de tout l'Occident.

⁶ T. I, ch. III, § 1 et 3, ch. IV, § 13 et 14 ; t. II, ch. VIII. Je suis très étonné que la *Notitia* ne mentionne pas une manufacture impériale à Arras, dont les draps de laine demeurèrent célèbres jusqu'à la fin de l'Empire et en usage sans aucun doute dans l'armée. Et c'est un écho de cette célébrité que la tradition d'une pluie de laine sous Valentinien *apud Atrebatas*.

⁷ Manufactures surtout aux abords du Rhin et dans la première moitié du IV^e siècle. Voir à ce sujet les remarques de Morin-Jean (article *Vitrum* dans le *Dict. des Ant.*) ; il signale pour cette époque : coupes gravées et dorées à sujets chrétiens (la coupe d'Homblières [Abbeville], au Louvre, au Christ et aux scènes bibliques ; celle de Vermand, au Musée Lécuyer à Saint-Quentin, à la résurrection de Lazare ; celle du Vieil-Atre à Boulogne, au sacrifice d'Isaac [*Corpus*, XIII, 3559]) ; bouteilles (*lagenæ*) en verre soufflé ; ciboires à l'imitation des vases d'argent ; balsamiques en forme de singes [antérieurs ?] ; verres à reliefs rapportés (coquilles ou poissons) ; bols et ciboires à fils de verre ou cabochons multicolores appliqués ; diatrètes de luxe ou vases à résilles de verre. Ajoutez les fioles fusiformes à usage funéraire. Les textes de lois distinguent les verriers ordinaires (*vitarii*) et les artistes en verres fins (*diatretarii*) ; *C. Th.*, XIII, 4, 2. — On a continué l'usage des verres de vitre plus ou moins colorés (Sidoine, *Epist.*, II, 10, 4).

⁸ Les usages chrétiens ont dû contribuer à répandre l'emploi du verre, en particulier pour l'huile (voir là description d'une *ampulla* chez Sulpice, *Dial.*, III, 3). Et la vogue religieuse du verre alla si loin, que les Chrétiens en arrivèrent à incruster de verroteries leurs sarcophages (Le Blant, *Les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 139).

⁹ Cela a été très nettement constaté dans les fouilles des nécropoles du siècle.

¹⁰ Voir les mêmes fouilles.

Mais les maîtres verriers de la Gaule¹ ne paraissent pas avoir travaillé pour l'exportation ni même pour de lointains clients. De Trèves, de Reims, de Cologne, de Lorraine ou des Vosges, doivent être leurs ateliers principaux², leurs produits ne cherchent guère à fréquenter que les provinces de leur résidence ou de leur voisinage, celles de Belgique ou de Germanie. Plus loin en Gaule, si le verre conserve toute sa vogue, les producteurs locaux cèdent souvent la place à la concurrence de la camelote étrangère, apportée par les mercantis d'Orient³. Et même en Belgique, je pressens quantité de petites maisons⁴ plutôt que quelques puissantes usines à la Frontin ; la similitude des produits vient d'une mode générale, et non pas d'un atelier dominateur. La grande industrie est bien morte. Un fabricant ne signe plus ses produits⁵, rien ne le met à l'abri des contrefaçons, il ne recourt plus à la réclame, on dirait qu'il a perdu l'orgueil de son nom et de sa firme.

Ce qui résiste le plus, après la verrerie, ce sont les différentes sortes soit d'industries de luxe soit d'industries d'art : la sculpture de menus objets d'ivoire⁶, la fabrication d'orgues et d'instruments hydrauliques⁷, la bijouterie d'or et d'argent, avec ses bagues, sa vaisselle ciselée⁸ et ses broches incrustées de

¹ Même Frontin ; voyez la carte de l'extension de ses produits chez Doranlo, p. 606.

² Il faut sans doute ajouter Boulogne et le pays de Namur (cité de Tongres), peut-être Amiens. — On peut également émettre l'hypothèse de verriers ambulants.

³ Les fioles fusiformes, à moins d'avoir été importées de Syrie, on dû être fabriquées sur place par des ouvriers venus d'Orient.

⁴ Encore s'agit-il, je crois, moins d'industriels locaux que de Syriens établis en Gaule.

⁵ Aucun de ceux que j'ai signalés n'est signé, à ma connaissance. Ce sont les verres, semble-t-il, et en particulier les barillets, qui conservent le plus tard les signatures.

⁶ Mention des ouvriers en ivoire, *eburarii*, *Code Théod.*, XIII, 4, 2. Voyez en particulier les diptyques consulaires ou autres objets, *Corpus*, XIII, 10032. On a dû rechercher les coffrets en ivoire (cf. Straub, p. 71 et 124). On connaissait également dès lors les cors en ivoire ou en corne, plus ou moins ornés, en particulier *cornu ex unis agrestibus argento nexum* (Végèce, III, 5 ; représenté sur la coupe de Givors). — En dernier lieu, sur les objets en ivoire, d'ailleurs pour le plus grand nombre postérieurs, Volbach, *Elfenbeinarbeiten*, Mayence, 1916. Le plus ancien de ces objets et le plus remarquable par le fini du travail est le diptyque du Soleil et de la Lune (du Musée de Sens) : j'ai peine à ne pas le placer avant 300 (c'est à tort qu'Émile Molinier songe au VI^e siècle, *Hist. gén. des arts*, etc., I, *Ivoires*, 1896, p. 47). Les plus anciens objets à sujets chrétiens trouvés en Gaule paraissent être la tablette d'Amiens (aujourd'hui à Berlin, Volbach, n° 30) et la pyxide trouvée près de la Moselle (n° 44, à Berlin). Ce sont là de véritables objets d'art.

⁷ Ammien, XIV, 6, 18 ; *Code Th.*, XIII, 4, 2 et 3 (les fabricants sont sans doute compris dans les *libratores aque*).

⁸ *Corpus*, XIII, 10026, 21 ; la série des cuillers d'argent, 10026, 55-73, très caractéristiques de cette époque ; boucles ou broches d'argent, 10026, 74 et s. ; anneaux d'or, 10024, 29 (avec l'inscription *fidem Constantino*). Phalères comme ornements de chevaux ; Paulin, *Euchar.*, 143. En outre, d'assez remarquables essais de vaisselle d'étain (Pillooy, II, p. 205 et s.). La coupe de cuivre étamé de Givors (*Collection Récamier*, n° 1521) n'a de valeur qu'au point de vue historique et archéologique. — Il faut faire une place à part aux vases d'argent à ornements et figures, qui paraissent bien avoir été le luxe préféré de ceux des grands seigneurs de ce temps qui avaient le sens du goût ; Paulin de Pella, *Euch.*, 208 et s. *Inque usus varios grata et numerosa supellex, argentumque mugis pretia quam pondere præstans*. — Plus vulgaires étaient les disques d'argent à images gravées, qui paraissent avoir été donnés en présent lors de cérémonies officielles : tel, celui qui représente Valentinien (au Musée de Genève ; *Corpus*, XII, 5697, 5), à rapprocher de la coupe de Givors citée plus haut. — Ce luxe de

grenats¹, et, enfin, la confection des beaux vêtements, des tissus de soie, des brocarts, des franges multicolores, des tapisseries aux curieuses images, de toutes ces étoffes somptueuses, tantôt lourdes comme des tapis, tantôt légères comme des voiles, où l'on brodait, dessins, figures, devises et même portraits d'êtres aimés². Mais cela, somme toute, ne faisait vivre que quelques ouvriers habiles, artistes plutôt qu'artisans, et n'était destiné qu'au plaisir des riches de ce monde. Et de nouveau, ainsi qu'à l'époque de l'indépendance³, l'industrie des choses fines n'était plus qu'à la solde de l'aristocratie.

Le commun peuple se contente maintenant à peu de frais. En matière de poterie, par exemple, il ne connaît plus les vases ornés qui furent sa joie durant les premiers siècles de l'Empire, on ne met plus à sa disposition que des récipients aux formes vulgaires, mal cuits, à vernis très médiocre, sans autre ornement que quelques dessins enfantins ou linéaires⁴, appliqués sans soin à la roulette, à la molette ou au poinçon⁵. Et l'on se croit parfois revenu à l'époque où les Ligures

la vaisselle d'argent s'introduisit en même temps dans l'Église ; voyez le trésor de Traprain Law en Écosse (Curie, *The Treasure of Traprain*, Glasgow, 1923), qui provient certainement d'un pillage de pirate fait en Gaule au siècle suivant : Th. Reinach a bien lu l'inscription *Prymiaco e(cc)lesia Pict(avensis)* : il s'agit d'une basilique rurale ou seigneuriale du diocèse de Poitiers [Prigny en Loire-Inférieure ?] ; cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1923, p. 261.

¹ Ceci est une des caractéristiques de la bijouterie commune du Bas Empire. Cette pratique a pu dériver de celle de l'émail et la remplacer. Mais l'industrie de l'émail ne disparut pas, en particulier de la Belgique, et elle y continua obscurément, je crois en dehors de toute influence germanique ou orientale (cf. Pilloy, III, p. 82 et s.).

² Ammien, XIV, 6, 9 ; XXII, 4, 5 ; Donat, *ad Virg. Aneida*, XI, 777, p. 529, Georgius ; Paulin de Pella, *Euch.*, 147 ; Paulin de Nole, *Carmina*, 24, 53 (*inclusas auro vel marice vestes*) ; Jérôme, *Ép.*, 22, § 16, *P. L.*, XXII, c. 403 (*in vestibus attenuata in filum auri metalla texuntur*). Les ouvriers de ces dernières en sont les *barbaricarii*. — La *Notitia* (*Occ.*, 11, 75-76) indique trois ateliers (avec un *præpositus*) de *barbaricarii sive argentarii*, à Arles, Reims et Trèves : mais ici, il est probable qu'il s'agit d'ouvriers en métal chargés de décorer les armes de luxe (cf. *C. Th.*, X, 22, 1). — Ammien signale en Gaule et surtout en Aquitaine, même chez les femmes les plus pauvres, le goût des vêtements propres et élégants (XV, 12, 2). — Ajoutez les tapis, *picta tapetia*, en supposant que les Gaulois aient conservé une industrie si longtemps florissante chez eux. Et peut-être est-ce une tapisserie, et non une peinture ou une mosaïque, qui orne les murs du gynécée de la villa de Bourg, et qui représente les origines de l'histoire des Juifs (Sidoine, *Carm.*, 22, 200-3). — C'est dans ce gynécée que l'on prépare les étoffes de luxe avec fils de soie (*serica fila*) ou de métal (*metallum mollitum*) et laines de Syrie (*colus Syriae* : Syrie peut s'entendre de laines du pays de façon syrienne) ; Sidoine, *Carm.*, 22, 5 et s. — Sur les étoffes de soie, voyez le curieux passage de Victrice (§ 3) : *Crepantis serici undæ ambulantis arte crispantur*. — Je laisse de côté les lainages communs, par exemple du Bigorre.

³ C'est déjà le caractère des temps mérovingiens qui s'annonce.

⁴ Étoiles, palmes, têtes, pour le type estampé ; pour le type strié (n. suivante), fougères, points en quinconce, croisettes, losanges, hachures en sens contrariés ; etc.

⁵ J'aperçois deux types de ces vases. — 1° L'un, que Déchelette appelle *vases estampés*, apparaît dans l'Empire au moins dès 200 : type où il y a plus d'effort d'invention que dans le dessin strié, et qui par suite se rattache plus directement au type de la céramique moulée et ornée dérivée d'Arezzo ; c'est ce que j'ai appelé le type de Holt (*Revue des Études anciennes*, 1915, p. 233, 1917, p. 45) ; cf. Oswald et Pryce, *An Introduction to the study of Terra Sigillatig*, 1920, p. 233 ; nous n'avons pas de travail sur ce genre. — 2° L'autre, qui l'emporte au IV^e siècle, où l'ornementation est formée surtout par bandes, et où paraît dominer l'emploi de la roulette (ceci à étudier avec les récentes découvertes de Chenet en Argonne) : c'est le type que Déchelette appelle *vases à zones*

ou les Celtes faisaient leurs premiers essais de céramique¹. Il n'est point rare, dans des tombes qui ne sont cependant point de pauvres gens, de voir côte à côte un vase de verre d'une excellente facture et un pot d'argile de la plus vulgaire façon² : et ce contraste nous rappelle celui que nous avons observé au début de cette histoire, lorsque le tombeau du guerrier celte nous a offert l'un près de l'autre le vase gaulois de terre grossière et l'aiguière grecque de métal aux formes élégantes. S'il est vrai, comme je le crois, que la poterie soit l'industrie d'élite où se révèle la marque d'une société³, jamais l'esprit et la main ne parurent moins capables de souplesse et de beauté que dans la Gaule de Théodose⁴.

striées, sur lequel on a le livre sûr et minutieux de Unverzagt, *Materialien zur R.-G. Keramik*, III, 1919 (*Terra Sigillata mit Rädchenverzierung*).

¹ L'opinion courante (cf. Déchelette, II, p. 326) est que ce genre de poterie (surtout celui à zones striées) est une survivance obscure des temps celtiques, conservée par les populations germaniques. J'hésite de plus en plus à y croire. En matière d'industrie, comme d'institutions sociales, ce que nous pensons venir de Germanie est souvent le résultat d'une évolution spontanée, le produit de circonstances manifestées sur le sol de tout l'Empire. Et, de fait, il suffit de la paresse industrielle, de l'incapacité technique, pour remplacer le moule orné au poinçon par l'application immédiate du poinçon sur la poterie. Le fait que les poteries striées se rencontrent presque exclusivement en Germanie (romaine) et en Belgique, me paraît être le résultat du hasard des fouilles. — D'une manière générale, S. Reinach (*Cat. ill.*, II, p. 291-2), parlant de l'art barbare, conclut à un courant venu d'Asie, et adopté d'autant plus volontiers que le style en rappelait l'art barbare de la première époque des métaux. Je crois de plus en plus à des habitudes nées sur place. De même pour l'émail.

² Voyez par exemple, chez Boulanger, pl. 20, la tombe de chef, de Monceau-le-Neuf (Aisne), datée de 337-340 ; cf. pl. 12.

³ Il est probable qu'un esprit chrétien d'humilité et la tradition des Livres Saints furent pour quelque chose dans cet emploi de la vaisselle commune : *amamus vasa fictilia*, dit Paulin, *quia secundum Adam cognata nobis sunt* [Genèse, 2,], et *Domini thesaurum in talibus vasis commissum habemus* [Corinth., II, 4, 7] ; Paulin, *Epist.*, 5, 21, P. L., LXI, c. 177. C'est là du reste, un thème commun : *habemus thesaurum in vasis fictilibus*, dit Jérôme, *Epist.*, 22, § 4, P. L., XXII, c. 396. — Il y eut peut-être, pour le même motif d'humilité, une sorte de renaissance de la vaisselle de bois ; cf. *scutellam buxeam*, Paulin, *ibid.*

⁴ Comme recueils de documents archéologiques sur l'industrie de ce siècle : Cochet, *La Normandie souterraine*, 2e éd., 1855, p. 205 et s. ; Straub, *Le Cimetière gallo-romain de Strasbourg*, 1881 ; Pillooy, *Études sur les anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, Saint-Quentin, 1886-1912, 3 v. ; Eck, *Les deux Cimetières gallo-romains de Vermand et de Saint-Quentin*, 1891 (objets d'époques différentes) ; Barrière-Flavy, *Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, 3 v., 1901 (objets surtout postérieurs) ; Boulanger, *Le Mobilier funéraire*, etc., 1902-5 ; Besson, *L'Art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, Lausanne, 1909 ; Baldwin Brown, *The Arts and Crafts of our Teutonic Forefathers*, 1910 ; S. Reinach, *Catalogue illustré du Musée des Antiquités nationales*, II, 1921, p. 258 et s. (collection Moreau), p. 290 et s. Jusqu'ici, ce ne sont que les régions du Nord qui ont foumi les nécropoles importantes du IVe siècle : ce que je ne peux attribuer qu'au hasard. Jusqu'ici encore, on a mêlé objets du IVe siècle et objets de l'époque franque. On n'arrivera à une étude scientifique de l'archéologie du Bas Empire qu'en examinant séparément, époque par époque et région par région, les tombes ou les castra datés (à titre de bon spécimen, voyez les fouilles du fort d'Alzei chez Unverzagt, *Materialien*, II, 1916). L'évolution des types n'a pas été observée pour ces temps avec la même rigueur que pour les périodes antérieures.

Ce qui durait le plus obstinément des procédés de l'industrie gallo-romaine¹ c'est ce qui avait trait à la construction². Les remparts des villes sont de puissantes bâtisses³, beaucoup son encore debout⁴, et la masse en est si solide, même dans les parties maçonnées, que l'ensemble forme une manière de monolithe, de rocher tout d'une pièce, où les siècles ultérieurs pourront creuser et aménager des salles et des escaliers⁵. Ciment aussi dur que la pierre, brique au grain tassé et remarquablement cuite⁶, appareil en petits cubes régulièrement taillés⁷, le maçon du quatrième siècle est digne des dix générations de maîtres romains qui l'ont éduqué⁸. On voit que l'État, qui veut murailles de résistance, a surveillé les pratiques du métier et le faire des tâcherons⁹.

¹ Comme particularités de l'industrie alimentaire, je citerai pour cette époque l'huile de nielle, *nigellatum*, que Sulpice doit envoyer à Paulin du Midi de la Gaule et que l'on conservait dans des vases en terre cuite (Paulin, *Ép.*, 5, § 21, c. 177) ; le biscuit, *excoctum baccellatum*, que Julien fait emporter par ses soldats au cours d'une campagne rhénane (Ammien, XVII, 8, 2).

² Je ne parle ici que de la pierre. Mais il est fort probable que les charpentiers avaient conservé leur habileté traditionnelle, en attendant que le déclin de la maçonnerie dans les temps barbares les replaçât au premier rang. Voyez, pour ce siècle, les travaux des ponts sur le Rhin, les pilotis des barrages du Neckar, les énormes poutres de construction.

³ C'est l'époque des tours surélevées, presque toujours circulaires ou demi-circulaires. — Sur les tours terminées en cône, ce qui paraît un type courant, voyez les tours de Mayence et de Castel sur le médaillon de Dioclétien, celles de Londres sur le médaillon de Constance, celles de Trèves sur celui de Constantin, toutes sans doute avec corniche circulaire formant saillie et ornement plus ou moins sphérique à leur sommet (sans doute un *épi*). Sur cette couverture des tours, cf. Forrer dans *Germania*, II, 1918, p. 73 et s. Voyez aussi Symmaque sur les tours des *castella* de Valentinien. *Alta turris* pareille au Phare d'Égypte dans une villa de la Moselle (Ausone, *Mos.*, 330).

⁴ Pour ce qui suit, Blanchet, *Les Enceintes romaines de la Gaule*, p. 237 et s.

⁵ *Soc. arch. de Bordeaux*, IV, p. 177-118.

⁶ Une étude particulière des dimensions et compositions des briques de ces remparts serait à faire, et l'intérêt de cette étude viendrait de ce que, ces remparts étant contemporains et ayant nécessité une quantité énorme de briques, il a dû se constituer de vastes entreprises de fabrication. Jusqu'ici, aucune ne porte de marque de fabrique. — Il faudrait également étudier, au point de vue technique, les briques de la frontière marquées aux noms des corps d'armée du IV^e siècle : mais il faut attendre à cet égard le volume du Corpus relatif aux briques des Gaules et Germanies. — L'épaisseur ordinaire des briques de remparts paraît être de 40 millimètres, cf. Blanchet, *Enc.*, p. 250.

⁷ Avec une tendance à l'aplatissement ; Blanchet, p. 243 et s.

⁸ Il n'en est pas moins vrai que l'on a fait à Dioclétien (Lactance, *De m. p.*, 8) et à Constantin (Zosime, II, 32) le reproche d'avoir construit des édifices qui ne dureraient pas (mais ce n'étaient sans doute pas des remparts) ; que l'on a supposé, au sujet des thermes impériaux de Trèves, que, construits sous Constantin, ils n'ont pu être mis en service à cause peut-être de certaines déficiences (*Congr. arch.* de 1922, LXXXV, 1924, p. 61) ; et en outre, que l'on a cru constater, même à Trèves, la médiocrité de la maçonnerie sur un édifice impérial des temps de Valentinien ou de Gratien (*id.*, p. 45).

⁹ En ce qui concerne les villas des IV^e et V^e siècles décrites par Ausone et Sidoine, je signale, outre les colonnades traditionnelles, des murs extérieurs en revêtement de pierres de différentes couleurs (Sid., *Carm.*, 22, 146), des murs intérieurs en stuc blanchi et poli (Sid., *Epist.*, II, 2, 5, *parietum facies solo levigati cæmenti candore contenta*), l'usage de cheminées qui paraissent mal tirer (Sid., *Carm.*, 22, 188 et s. ; *Epist.*, II, 2, 11), les toits en métal doré (Sid., *Carm.*, 22, 146-149), des toits en forme de pyramide faits de tuiles imbriquées (Sid., *Epist.*, II, 2, 5). Tout cela ne paraît être que de la maçonnerie courante, sans grand luxe, et travaillé aisément sur place.

Cependant, il manque à la construction quelque chose qu'elle ne retrouvera pas de sitôt, l'art, la force ou le temps de tailler la grosse pierre. Sous ces assises de brique, de ciment et de petit appareil, nous avons des fondements d'occasion ou de remplissage, pierres énormes sans doute, mais toutes empruntées aux ruines d'anciens monuments, masse incohérente où les colonnes en tronçons se mêlent à des architraves découpées et même à des statues mutilées¹. Et c'est bien l'image de ce siècle où une administration savante s'élève sur une société qui se décompose. De même que l'architecte peut raffiner sur la façade, donner à l'édifice un couronnement qui a de l'allure mais quand il s'est agi de réunir les pierres du fondement, il n'a point pris la peine de les tailler dans les bancs des carrières voisines, il s'est borné à ramasser les matériaux tombés des édifices antérieurs.

C'est là peut-être la note dominante de l'industrie de ce temps elle travaille sur place, avec la matière qui est à sa portée², et pour la clientèle la plus proche ; elle a rétréci son horizon et localisé sa vie. Dans les villes et les villages, ce sont boutiques de potiers ou de forgerons pour l'usage de la plèbe du pays³ ; et dans les villas de la campagne, ce sont ateliers de même genre pour les services du seigneur du lieu⁴.

VI. — ROUTES DE TERRE, DE RIVIÈRE ET DE MER.

Le commerce a, lui aussi, réduit ses ambitions. C'est lui, évidemment, qui souffre le plus de l'insécurité des routes et de leur médiocre entretien. Car durant tout ce siècle, depuis l'arrivée de Maximien jusqu'à la mort de Théodose, on vit rarement un empereur s'appliquer avec suite à la réfection des voies publiques : Constance Chlore et Valentinien se sont intéressés au chemin militaire qui va de Paris à Autun par la rive gauche de la Seine⁵, Constantin s'est occupé de la route qui

¹ La chose était d'ailleurs légale, et les matériaux des temples démolis, sous les fils de Théodose, furent par ordre affectés à la réparation des routes, ponts, murs et aqueducs (loi de 396, *C. Th.*, XV, 1, 36). — Il est, cependant probable que les carrières de marbre des Pyrénées ont été longtemps encore utilisées pour les sarcophages (par exemple à Bordeaux ; *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, p. 47 ; je n'en suis pas sûr pour les constructions, et l'*Aquitanicis fulmentis* de Sidoine, *Epist.*, II, 10, 4, peut n'être qu'une tournure poétique). Mais les archéologues ou rédacteurs de catalogues de musées négligent, trop souvent d'indiquer la nature et l'origine des marbres.

² Voyez ce que dit Sidoine Apollinaire à propos de sa villa d'Avitacus, qui paraît avoir été construite bien après 300 (*Epist.*, VIII, 2, 7-8) : *habent tuguria mea civicum frigus*, ce qui veut dire, je suppose, que la bâtisse de la villa est faite avec de la pierre froide du pays [Barret traduit, dans un sens tout différent, *la fraîcheur naturelle du pays*] ; et il ajoute qu'on y voit *columnæ quas purpuræ nuncupavere* il doit s'agir du porphyre d'Auvergne [à moins qu'on ne voie là comme on l'a dit, une simple métaphore, les colonnes comparées aux bandes de pourpre des vêtements]. — L'examen des pierres tombales du Ve et du VIe siècle permettrait sans doute de retrouver les carrières de pierre encore exploitées.

³ Il y eut dans les campagnes et surtout sur les grands domaines des *figuli* et des *fabri, coloni vel rusticani*, travaillant pour le compte du voisinage, *qui manu victum rimantur* (*Code Théod.*, XIII, 1, 10). Sur les ouvriers des villes, *Code Th.*, XIII, 4, 2.

⁴ Sur les ouvriers des riches propriétaires, voyez à ce sujet le texte si net de Paulin de Pella, qui possède dans sa villa *artifices, diversæ artis cito jussa explere parati* (*Euch.*, 210-211).

⁵ *Corp. inscr.*, XIII, 8974 ; *Revue des Ét. anc.*, 1919, p. 150 et 145. Il y a peut-être un lien entre la réfection de cette route et l'établissement de Sarmates sur sa ligne. — Les

traverse les Cévennes, de la Loire arverne au Rhône du Vivarais¹ ; et il a dû y avoir, surtout sous les règnes du premier Constance et de son fils, bien d'autres efforts sérieux de grande voirie². Mais comme cela fut peu de chose au regard de l'œuvre des temps antérieurs³ ! Dans ces cent dix ans de paix relative, nous trouvons sur les voies impériales de la Gaule dix fois moins de bornes milliaires que dans le siècle précédent, qui vit une si longue succession de malheurs⁴. La poste d'État, pourtant, fonctionnait bien mais je me demande si elle passait ailleurs que sur quelques routes bien choisies⁵, entretenues avec soin, abondamment pourvues de forteresses⁶, d'auberges et de relais⁷, sillonnées d'agents et d'inspecteurs. Et quant aux chemins d'à côté, qui ne servaient qu'aux particuliers, tout y était laissé à l'abandon, à l'horreur des ornières et à l'effroi

deux routes, rive gauche et rive droite, devaient se réunir peut-être dès Montereau, en tout cas à Sens.

¹ Milliaire du pont de la Baume, XII, 5584 : également (cf. n. précédente) en relation possible avec l'établissement de Sarmates. — C'est Constantin qui, de tous les empereurs de ce siècle, s'est le plus occupé de réparer les routes, en particulier scelles du Midi : mais cela, peut-être surtout dans les premières années du règne, ce qui me fait croire qu'il n'a souvent fait que continuer des décisions de son père.

² Cf. la note précédente. — Julien paraît avoir eu également un particulier souci de la réfection des routes (*C. Th.*, XV, 3, 2 ; cf. *Epist.*, 27 = 98, p. 155, B. et C.), et c'est sans doute à lui que nous devons le dallage supérieur de la rue Saint-Jacques à Paris.

³ Il faudrait pouvoir examiner si la nature de ces nouvelles constructions est la même que sous le Haut Empire. J'en doute : ce que nous voyons des grandes rues du IV^e siècle dans les villes (à Paris et Autun) paraît un pavage d'un travail bien médiocre et rapidement fait.

⁴ Remarquez en particulier la rareté des bornes de ce temps dans les *Tres Galliae* et même sur le Rhin.

⁵ *Viae militares, celebres*. — Des cols des Alpes, il semble que celui des Alpes Grées (Petit Saint-Bernard) ait été peu à peu abandonné : Zosime ne signale que les Alpes Pennines (Grand Saint-Bernard), les Alpes Cottiennes (mont Genève) et les Alpes Maritimes ou passage par la Corniche (Zosime, VI, 2, 12). Mais c'est le Genève qui est de beaucoup le plus fréquenté, avec arrivée sur Valence par le col de Cabre (Itinéraire de Jérusalem, p. 554-5, W.) ; et voyez la description d'Ammien (XV, 10, 2 et s.). De là la multiplicité de bornes milliaires de Gap à Valence, en particulier l'auteur de Saillans (*Darentiaca* ; *Corp.*, XII, 5502-6) : c'est là le seul point des routes de la Gaule où les efforts des empereurs ont été constants au IV^e siècle. Le Grand Saint-Bernard paraît négligé après Constantin, qui s'en est occupé. — Plus loin, la route du Splügen. — Aux Pyrénées, le Pertus demeure prépondérant.

⁶ Il y avait sans doute également des postes aux endroits dangereux des forêts (Rutilius, I, 41).

⁷ C'est peut-être ce qui explique la rapidité persistante de certains trajets : de sept à huit jours d'*Eluso* (Font d'Alzonne) à Barcelone par le Pertus (Paulin à Sulpice, en 394, *Ép.*, 1, § 11, c. 159), de 40 à 50 kil. par jour, sans doute à pied (il s'agit d'un voyage fait par un esclave, courrier de Sulpice Sévère). — Maximin, en Orient, peut faire, à cheval, en 313, 60 milles en moins de 36 heures (Lactance, *De m. p.*, 47). — De Milan à Cologne par le Genève (1000 kil.), aller et retour en 28 jours. — De Marseille en Berry [?] en 10 jours ; Sulpice, *Dial.*, I, 1,3 [car je crois de plus en plus que les *Dialogues* se passent en Berry, et peut-être même à Bourges]. — En revanche, il y a des retards extraordinaires : Paulin (à Barcelone) reçoit en même temps trois lettres des quatre que lui a envoyées successivement Ausone (de Bordeaux) en quatre ans ; une s'est égarée ou retardée (*Carmina*, 10, 1 et s.). Sulpice Sévère et Paulin se bornent, à cause des difficultés des routes, à échanger une lettre par an (*vias duros* ; Paulin, *Ép.*, 28, § 1, P. L., LXI, c. 308).

des solitudes¹. C'est ainsi que sous les Bourbons le superbe pavé du roi faisait contraste avec la misère des chemins vicinaux.

Le commerce se sentait plus libre sur les voies fluviales. C'est par eau que s'approvisionnent les châteaux riverains du Tarn, de la Dordogne et de la Garonne². Dès qu'on le peut, on quitte la route pour la rivière si l'on va de Dax à Bordeaux, on aime à prendre un bateau à Langon³ ; de Bordeaux à Saintes, on descend, la Garonne jusqu'à Blaye⁴ ; de Trèves à Arles, on rejoint la Saône à Chalon, et l'on s'embarque. Chalon n'a pris son importance municipale que parce qu'il est tête de ligne sur la plus longue voie fluviale de l'Occident⁵. Et c'est aussi pour cela qu'Arles n'a rien perdu de son mouvement et de sa richesse, qu'elle est devenue le grand entrepôt de la Gaule⁶, qu'elle a enfin dépassé Narbonne sa constante rivale⁷, carrefour de routes de terre et non pas tête de chemins de rivières.

Cette popularité nouvelle des voies fluviales va de pair avec le réveil des petites énergies maritimes, que l'incurie du régime impérial avait laissées s'éteindre sous la tyrannie des grands ports d'État⁸. Depuis que le commerce a sacrifié ses entreprises lointaines, il s'arrête plus volontiers à des ports de cabotage : la vie, sur le rivage comme sur les rivières ou sur les routes, se fixe et se développe en plus de points ; les centres d'activité de second ordre se multiplient, que ce soit

¹ Sidoine Apollinaire (*Epist.*, II, 9, 2) oppose les *tramites aggerum publicorum* et les *calles compendiis tortuosos atque pastoria devorticula*. — Il n'empêche qu'à de certains moments, le passage même par les routes d'État fut terriblement scabreux. Sidoine Apollinaire semble dire, que sur la route de Bazas à Langon, qui devait être fréquentée, on redoutait le trajet d'hiver à cause des tourbillons de poussière soulevés par le vent du sud (*Bigerricus turbo*), qui faisaient disparaître les traces du chemin (*aggeram indicia*) : Sidoine évalue la distance à moins de 12 milles (18 kil. ; en réalité 15 kil. ; 10 milles) ; *Epist.*, VIII, 7, 1-3.

² Ausone, *Epist.*, 22.

³ Ausone, *Ép.*, 25, 127 et s. ; Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 3 et s.

⁴ Ausone, *Epist.*, 10, 11 et s.

⁵ Cf. Ammien, XV, 11, 11 ; XIV, 10, 3 ; XXVII, 1, 2. *Civitas* sans doute dès le début du IV^e siècle, et séparé d'Autun ; cela, à cause de son rôle militaire. — Chalon, dans une certaine mesure, a dû se substituer à Lyon, qui est en pleine décadence.

⁶ Le malheur est que tous les textes relatifs à Arles au IV^e siècle sont de vagues et pompeuses amplifications, sans précisions sur la nature de la vie économique : *Expositio*, § 58, p. 122, Riese (*ab omni mundo negotia accipiens*) ; Ausone, *Urbes*, 78 (*Romani commercia suscipis orbis*) ; constitution de 418, Hænel, *Corpus legum*, p. 238 (*copia commerciorum*). Tout cela a une source unique, quelque description géographique de l'Empire. C'est à Arles que s'embarque l'expédition militaire du comte Théodose contre l'Afrique en 372 [du 373 ?] ; Ammien, XXIX, 5, 5. — Constans, *Arles antique*, 1921, p. 99 et s.

⁷ Ausone parle de Narbonne dans ses *Urbes nobiles* (124-127) comme d'une ville d'un grand commerce maritime, notamment avec l'Espagne, la Sicile et l'Afrique mais je me demande s'il n'y a pas là un développement tout fait, emprunté à quelque manuel (cf. n. précédente). Elle n'en conserve pas moins alors des relations maritimes avec l'Afrique et l'Égypte ; Sulpice Sévère, *Dialogues*, I, 1, 3 ; 3,1. Mais voyez son état de décadence au Ve siècle ; Sidoine, *Carmina*, 23, 37 et s. ; et songez aux conséquences du démembrement de la Narbonnaise, qui lui enlève les deux tiers de son ressort ; elle n'a même pas un consulaire pour gouverneur en 400.

⁸ Rutilius Namatianus, pour aller de Rome en Gaule, déclare nettement qu'il prendra la route de mer, la *via Aurelia* ayant été abîmée par l'invasion (*terrera viarum plana madent fluviis, cautibus alta rigent*) : plus de ponts sur les rivières, plus de relais dans les bois (*non silvas domibus*, v. 37 et s.). Et il fera escale dans de tout petits ports.

domaines de riches ou forteresses impériales, et c'est, pour l'avenir de la Gaule, un grand bienfait qui se prépare. Il y a des garnisons sur bien des parties de l'Océan dont jusqu'ici nous n'avions jamais entendu parler, mais qui, soyons-en sûrs, avaient jadis joué leur rôle dans la Gaule indépendante, Blaye sur la Gironde, Aleth au fond du golfe de Saint-Malo, ou Mardyck sur les côtes de Flandre¹. La Méditerranée voit de nouveau s'agiter des rades ou des ports modestes que les Ligures et les Grecs avaient fréquentés et que les anciens empereurs avaient méprisés ; et le Christianisme aidant, il y aura des cités épiscopales à Toulon et La Ciotat en Provence, à Agde et à Maguelonne en Languedoc². On commence à réparer les deux grandes iniquités commises par César et sanctionnées par Auguste : le Morbihan recouvre son port de guerre avec la citadelle de Vannes, Marseille voit revenir dans son port du Lacydon une flotte militaire, et les commerçants ou les voyageurs ne dédaignent plus d'y débarquer au lieu de monter jusqu'aux cités impériales d'Arles ou de Narbonne³.

Car ni l'insécurité ni le mauvais état des routes n'empêchaient de très longs voyages. La force du désir humain l'emportait toujours sur la crainte du danger ou sur l'approche d'un ennui⁴. J'ai déjà dit que les sénateurs se tiraient aisément d'affaire sur les grands chemins : on peut le dire aussi des prolétaires, qui n'avaient rien à perdre en se déplaçant⁵. Les plus réfractaires aux courses lointaines devaient être les gens des classes moyennes, qui n'avaient ni l'aide de la poste publique ni les ressources de la richesse ni les audaces de la misère de gré ou de force, j'imagine que le bourgeois ne quittait point sa ville, partageant sa vie entre sa maison citadine et son bien de campagne ; et quand il se décidait à voyager, c'était sans doute en compagnie, en troupes joyeuses d'amis qui s'entendent et s'entraident.

Un nouvel attrait amenait alors les hommes à se mettre en route et à changer d'horizon : c'était le pèlerinage aux lieux saints du Christianisme, à Jérusalem où il avait pris naissance ou aux tombes des martyrs qui avaient combattu pour lui.

¹ S'il faut y voir le *Marcis Marci* de la *Notitia*.

² Pour Agde et Maguelonne, *Not. Gall.*, 15, 5 et 6. Ajoutez Nice, sans parler d'Antibes, qui, à la différence de ces localités, a toujours été *civitas* administrative. Il me semble possible que l'on ait tenu à avoir des évêques dans les ports maritimes ou même fluviaux, ce que l'on constatera plus tard, je crois, en Armorique peut-être était-ce en partie pour accueillir et contrôler les pèlerins et voyageurs de tout genre que le Christianisme a provoqués.

³ Sulpice Sévère, *Dial.*, I, 1, 3. Voyez, chez Paulin (*Carm.*, 24, P. L., LXI, c. 615 et s.), le curieux voyage de *Martinianus*, s'embarquant à Narbonne, faisant naufrage, arrivant par barque à Marseille, et s'y rembarquant pour *Centumcellæ* (Civita-Vecchia). — Le port de Marseille a dû certainement connaître une activité nouvelle du fait des va-et-vient religieux entre la Gaule, l'Italie et l'Orient : d'autant plus qu'il s'est formé là de très bonne heure un groupement chrétien toujours prêt à accueillir les frères de passage (*Martinianum suscipit fraternitas*, dit Paulin, *Carm.*, 24, 311).

⁴ Outre les voyages dont nous allons parler, rappelons les voyages pour cérémonies familiales, par exemple ces jeunes filles âgées de 22 et 14 ans, *quæ ob desiderium avuncuti ab ultima Gallia per diversa loca provinciarum ad provinciam Macedoniam venerunt* : il est vrai qu'elles ne tardèrent pas à mourir après ce voyage (*Corp.*, III, 14406) ; voyage d'une épouse, de Gaule aux environs de Vicence en Italie, *de Gallia per mansiones L, ut commemoraret memoriam mariti* (*Corp.*, V, 2108).

⁵ Voyez le nombre croissant de mendiants, de moines itinérants et de soi-disant naufragés (note suivante).

Universelle par définition, la religion nouvelle fut une religion de grands chemins¹ et de longs voyages ; l'échange des dévotions, la circulation des gloires pieuses, fut une des conditions de sa vie². En 333, sous le règne de Constantin, un pèlerinage s'organisa à Bordeaux pour la Terre Sainte : il s'y rendit par terre, à travers la Gaule, l'Italie, les pays des Balkans, l'Asie Mineure et la Syrie ; et cela prit plus de trois mois de route, 141 étapes³ Jérôme, pour mieux connaître les Églises de la Gaule, arriva de ce côté des Alpes et se rendit à Trèves⁴. Les amis de Sulpice Sévère, désireux de visiter les fameux solitaires de l'Égypte, s'embarquèrent à Narbonne pour Alexandrie, non sans faire escale en Afrique afin de prier sur la tombe de saint Cyprien⁵. Lorsque Ambroise, en 386, découvrit à Milan les corps de saint Gervais et de saint Protas, il voulut que la Gaule, reçût sa part des reliques ; elle allèrent jusqu'à Tours et jusqu'à Rouen, et leur passage sur les grandes routes dut provoquer un prodigieux afflux de pèlerins⁶, comme en avaient amené jadis les cortèges funèbres de Septime ou de Drusus. Je rappelle enfin les va-et-vient des évêques, qui durant tout le quatrième siècle passèrent la moitié de leur vie à évangéliser les campagnes ou à se rendre aux

¹ Le concile de Nîmes (Héfélé-Leclercq, II, p. 93-94) combat à cet égard : 1° les soi-disant prêtres itinérants, venus d'Orient (*de ultimis Orientis partibus*), et qui sont le plus souvent de simples escrocs (*sumptum stipemque captant* ; § 1) ; 2° les pèlerins d'occasion, qui ne cherchent qu'à s'engraisser aux dépens des Églises (*sub specie peregrinationis de ecclesiarum conlatione luxuriant* ; § 5). Paulin de Nole stigmatise à la même époque ces moines mendiants : *Vagari per mare et terras solent avara mendicabula, qui, dejerando monachos se vel naufragos, nomen casumque venditant* (*Carm.*, 24, 329-332, P. L., LXI, c. 621). — Remarquez que Cassien, originaire de Scythie (la province des embouchures du Danube), viendra de Constantinople à Marseille (Gennadius, 2). Il semble à ce propos qu'il y ait eu un véritable mouvement de propagande religieuse d'Orient en Occident, sans contrepartie, et ce mouvement a dû être lié avec l'arrivée des marchands syriens.

² Voyez par exemple les nombreux voyages que Sulpice Sévère faisait à Tours et aux environs [le Berry ? la Bourgogne ?] par amour pour la personne ou la mémoire de saint Martin : *Gallicanas peregrinationes tot annis frequentas*, lui écrit Paulin, *et iteratis sæpe intra unam æstatem excursibus Turonos et remotiora visitas* (*Epist.*, 17, § 4, P. L., LXI, c. 236).

³ *Itinerarium a Burdigala Hierusalem* ; en dernier lieu, édit. Geyer dans les *Itinera Hierosolymitana* du *Corpus* de Vienne, 1898 ; cf. Desjardins, *Géogr.*, IV, p. 32 et s. ; le voyage fut effectué au temps de la construction de la basilique de Constantin à Jérusalem, 333.

⁴ Inversement, vers 407, Apodemius vint, des bords de l'Océan et de l'extrémité de la Gaule [de Bordeaux ?] visiter Jérôme à Bethléem, et lui remettre deux lettres de dames gauloises désireuses de le questionner sur des points de doctrine ou de morale (l'une de ces femmes descend de rhéteurs bordelais ; Jérôme, *Epist.*, 120 et 121, *Patr. Lat.*, XXII, c. 981 et 1007). Et Jérôme a dû recevoir bien des messagers et visiteurs de ce genre, venus du fond de la Gaule (*Epist.*, 122, § 1, c. 1038 ; 125, § 6, c. 1075). — Une des singularités de ce temps est l'emploi des courriers à pied pour la correspondance religieuse, par exemple entre Sulpice Sévère et Paulin l'évêque de Nole, ou de Gaule à saint Jérôme : courriers qui étaient évidemment choisis parmi les plus robustes des esclaves de l'aristocratie et les plus sûrs. Victor, par exemple, fait chaque année, dans chaque sens, le trajet entre Noie et la résidence, quelle qu'elle soit, de Sulpice (Paulin, *Epist.*, 28, § 1, P. L., LXI, c. 308).

⁵ Sulpice Sévère, *Dial.*, I, 3, 1 et 3.

⁶ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, X, 31, p. 444, Arndt (Tours) ; *Corp. inscr.*, XII, 2115 (Vienne). Voyez l'arrivée à Rouen, vers 396-7, des reliques de saints italiens (cf. le sermon de Victrice).

conciles¹. — Et peut-être, à défaut de la police impériale, était-ce cette circulation d'êtres et de choses qui donnait à une route la meilleure garantie de sécurité.

VII. — LA CIRCULATION COMMERCIALE.

La circulation commerciale la plus étendue est par mer, de ports de l'Orient et surtout d'Alexandrie à Marseille, Arles ou Narbonne². C'est ainsi qu'arrivent, accompagnant leurs pacotilles, ces négociants grecs, juifs ou syriens qui sont en train de mettre la main sur les marchés de la Gaule³. Tout maintenant les attire ici : le Gaulois s'est désintéressé de l'industrie et du trafic ; il fabrique peu et n'a cure d'échanger ; la place est partout à prendre. Voici les mercantis orientaux qui se présentent à point nommé ; et à Trèves, à Arles, à Bordeaux, ils vont faire ce qu'au temps de Cicéron les trafiquants italiens faisaient à Narbonne, à Toulouse ou à Vienne, à ceci près qu'ils ont sans doute moins grande allure et qu'ils préfèrent encore le détail à la commission ou au commerce de gros, la petite boutique de camelote au stockage des vastes entrepôts. C'est chez eux que l'on va acheter les parfums⁴, les objets de verroterie, les étoffes de luxe⁵, et

¹ Voyez également les voyages, qui paraissent avoir été assez fréquents, des évêques en Bretagne (Victrice de Rouen, vers 396-7 ; *De laude sanctorum*, § 1, P. L., XX, c. 443 ; plus tard, Germain d'Auxerre et Loup de Troyes, V. s. *Genovefæ*, § 2 et 11, Krusch ; etc.). Ajoutez les voyages de propagande de Priscillien, de ses disciples et de ses adversaires.

² Sulpice Sévère, *Dial.*, I, 1, 3 ; 3, 1. — Sur la durée des navigations, encore assez rapides : je ne crois pas qu'elle ait beaucoup changé. — Rutilius Namatianus, en revanche, nous raconte une navigation de cabotage, d'Ostie en Gaule, d'une extraordinaire lenteur ; à Ostie, il attend 15 jours un changement de lune et un vent favorable avant de lever l'ancre (I, 205-206) : il est vrai que ce doit être un voyage de plaisance.

³ Les textes sont très rares pour le IV^e siècle. On peut appliquer à la Gaule le texte de *Paneg.*, IV, 12, *Syrus mercator aut Deliacus [Niliatus ?] aut Indicus [Judæus ?]* en tout cas, dans le sens d'Arabe ou d'Éthiopien] — Le Code Théodosien (loi de 321, XVI, 8, 3) nous révèle l'existence d'une colonie de Juifs à Cologne, à propos de laquelle Constantin rappelle qu'ils peuvent être appelés d'office à la curie, sauf le privilège de refuser pour deux ou trois d'entre eux. Il semble également qu'une loi de Valentinien (VII, 8, 2) vise la synagogue de Trèves [il me semble que la loi signifie que la synagogue est un lieu de culte, et non pas d'habitation, et qu'il faut en expulser ceux qui y ont pris logement]. Mais on peut appliquer à la Gaule de ce siècle ce que Valentinien III dira en 440 des *Græci negotiatores* de Rome, *quos pantapolas* [vendeurs de tout] *dicunt, in quibus manifestum est maximam finesse multitudinem magnamque in emendis vendendisque mercibus diligentiam* (Nov., 5, p. 82, Mommsen). — Pour l'époque antérieure, t. V, ch. I. Pour l'époque postérieure, Longnon, *Géogr. de la Gaule*, p. 177-179 ; Bréhier, *Byzantinische Zeitschrift*, XII, 1903, p. 11 et s.

⁴ Paulin de Pella, dans sa villa d'Aquitaine, recherche *quæ Arabi muris leni flagraret odore* (*Euchar.*, 148).

⁵ La vogue, par ce temps d'ascétisme à la mode orientale, de manteaux confectionnés de poils de chameau (*pallia camelorum pilis testa*), a dû entraîner un certain mouvement d'affaires d'Orient en Gaule, sans aucun doute au profit de ces marchands syriens de Gaule ; Sulpice en envoie à Paulin à Nole (*Epist.*, 29, § 1, P. L., LXI, c. 312) : il fallait bien se conformer à saint Jean-Baptiste, qui était vêtu de la sorte (Mathieu, *Évangile*, 3, 4) ; par quoi l'on voit que les habitudes chrétiennes ont souvent influé sur la vie économique du temps. Mais je me demande si de tels vêtements, importés en Gaule, ne revenaient pas très cher, et n'étaient point réservés aux ascètes de la noblesse.

cent autres, articles de bazar oriental. Mais le jour n'est pas loin, où, devenus maîtres incontestés sur les lieux de vente et les centres d'affaires, ils feront passer par leurs mains toutes les marchandises du pays et deviendront dans la Gaule les trafiquants universels, banquiers, courtiers et même gérants d'immeubles¹ ou marchands de biens².

Les autres courants d'échange ne faisaient que prolonger de très anciens mouvements, dont l'intensité était chaque jour plus faible. D'Espagne arrivaient, par Bordeaux, Arles ou Narbonne, les oranges³, l'huile, la saumure⁴, et surtout ces chevaux d'attelage léger, dont la rapidité et la souplesse faisaient la joie des amateurs du cirque et portaient par tout l'univers la gloire du sang ibérique⁵. Rome continuait sans doute à expédier au delà des Alpes des articles de luxe ou de fantaisie⁶. Beaucoup de marchands gaulois cherchaient fortune, comme au temps des rois arvernes, de l'autre côté du Déroit, et se groupaient, en une assez nombreuse colonie, dans la cité de Londres, devenue la principale place commerciale de toute l'Angleterre⁷ : mais le malheur des temps ou la crainte des pirates avaient sans doute arrêté ce trafic maritime entre la grande île et le port de Bordeaux qui avait jadis amené le bruit et la richesse aux bords de la Garonne⁸. A l'autre extrémité de la Gaule, les vaisseaux bretons arrivaient encore à l'embouchure du Rhin et de la Meuse, du moins quand ils étaient bien convoyés et chargés de blé pour les greniers et l'armée de la frontière. De ce côté cependant, les incursions de Barbares étaient trop fréquentes pour que Trèves ait pu conserver son prestige commercial⁹ les affaires devaient s'y ramener, aux heures de tranquillité, à quelques échanges avec les marchés riverains du fleuve¹⁰. Tout cela, en somme, tenait une place médiocre dans l'activité générale du pays.

¹ Cf. Rutilius Namatianus, 1, 383 et s. (il s'agit d'un Juif, *conductor* d'une entreprise de pêche ou de location d'étang sur la côte d'Italie).

² Un phénomène, de ce genre, avec les mêmes vicissitudes, se produit de nos jours dans les terres du Pacifique avec les commerçants chinois.

³ *Aurea mala* ; Ausone, *Epist.*, 6, 1.

⁴ *Oleum* et *condimentum Barcinonensis muriae* ; Ausone, *Epist.*, 21, § 1. Les pratiques chrétiennes ont dû répandre l'usage de l'huile ; Sulpice, *Dial.*, III, 3, 2.

⁵ *Equi currules sanguinis Hispani* ; Ammien, XX, 8, 43 ; *Code Théodosien*, XV, 1, 10, et le commentaire de Godefroy. Chose étrange, la Gaule n'est jamais citée comme productrice de chevaux de vitesse.

⁶ Un ballon doré pour les jeux d'un grand seigneur : *Romana nuper ab urbe petita aurata instrueret nostrum sphaera concita ludum* (Paulin de Pella, *Euch.*, 145-146).

⁷ *Mercatores Gallicani*, assez nombreux pour pouvoir être enrôlés par Carausius ; *Paneg.*, V, 12. Londres, surnommée Augusta, prend au IV^e siècle, vis-à-vis de la ville militaire d'York, un rôle assez analogue à celui d'Arles par rapport à Trèves.

⁸ Le dernier texte relatif aux relations de Bordeaux avec la Bretagne est la dédicace à la Tutelle (de Bordeaux) par un bourgeois d'York et de Lincoln (*Lindam*), inscription datée de 237 ; Courteault, *Revue des Ét. anc.*, 1922, p. 240. Remarquez qu'Ausone parle des vins de Bordeaux (*Urbes*, 127 et s.), mais nullement de son commerce.

⁹ Le rôle commercial de Trèves, comme celui de Bordeaux et de Lyon, est relégué dans l'ombre par les écrivains du IV^e siècle. Je ne peux plus rien dire sur le trafic de cette ville, jadis si spontané et si important. L'allusion qu'y fait Ausone (*Urbes*, 34), *longinqua omnigenae vectans commercia terrae*, est trop vague pour signifier quelque chose, et peut n'être qu'un emprunt à quelque manuel d'école. Mais l'*Expositio*, qui célèbre le négoce d'Arles, se borne à dire de Trèves *civitatem maximam*. Je suppose donc qu'il n'y avait plus là que les affaires provoquées par la présence de la Cour et des bureaux.

¹⁰ Aucun texte formel pour la Gaule au IV^e siècle.

Le commerce intérieur se bornait également à quelques déplacements de marchands et de marchandises, le plus souvent dans une seule région¹ : je ne parle pas des grands transports de blé à l'usage des troupes en campagne². Il est fort douteux que les anciennes foires rurales aient repris leur importance : elles dépendaient toutes de sanctuaires, et la fréquentation en était liée à la vogue d'un pèlerinage et à la gloire d'un dieu ; l'arrivée des évangélistes et la ruine du temple ont amené le discrédit du marché ; et le temps n'est pas encore venu où de nouveaux foirails s'installeront auprès de la tombe d'un saint. C'est sur les places et aux portes des villes ou des bourgades que se fixent maintenant les principales heures de l'agitation commerciale³, de celle qui n'a pas pris ses habitudes devant les boutiques des rues⁴ ou les roulottes des campagnes.

Ce qu'on vend ou achète, ce sont les produits d'un voisinage qui n'est pas très étendu. Un propriétaire du Médoc fournira⁵ au commissionnaire qui vient traiter avec lui, le suif de son bétail, la cire de ses abeilles, la résine de ses pins, le jonc de ses marais, dont on fabriquera chandelles, torches, lampes ou mèches⁶ : mais cela, je crois, ne dépassera guère le marché de Blaye ou celui de Bordeaux. Ne nous faisons pas illusion sur les fontaines en marbre de Paros qui ornent les places de villes⁷ ou sur les colonnes en matériaux précieux qui décorent les plus belles villas⁸ : ce sont les générations antérieures qui sont allées chercher ces marbres en Grèce, en Asie ou en Numidie ; et les architectes du Bas Empire se sont bornés à les extraire des ruines du voisinage. La Gaule vit en partie des ressources de ces ruines et des reliefs de son passé. Quand ses plus riches seigneurs reçoivent quelque produit du dehors, oranges d'Espagne⁹ ou ballon de jeu fabriqué en Italie, c'est un événement pour eux, et ils le célèbrent en prose ou en vers. Les temps ont bien changé depuis le jour où, sous les premiers Césars, le plus humble des campagnards pouvait offrir aux Lares de son foyer une lampe de potier italien.

¹ Ausone, *Epist.*, 22 : colportage sur la Garonne, le Tarn, et sans doute la Dordogne.

² Il faut sans doute ajouter une certaine circulation des animaux de chasse ou de luxe, chevaux, chiens et éperviers (cf. Sidoine, *Epist.*, III, 3, 2 ; Paulin de Pella, *Euchar.*, 143-5).

³ *Totis porticibus civitatum* ; Paneg., V, 9.

⁴ *Tabernæ* à Tours ; Sulpice, *Dial.*, II, 1, 8 : on y achète une *vestis bigerrica* (de Bigorre), *brevis atque hispida*, pour cinq pièces d'argent (6 à 7 francs or en valeur absolue ?).

⁵ Après les avoir lui-même achetés à vil prix aux paysans du Médoc (*leviore nomismate captans*), le propriétaire les revend, sans doute après confection de torches ou de lampes, à un colporteur ou commissionnaire, et cela avec de gros bénéfices (*preiis insanis*) : c'est ce qu'Ausone appelle *mercatus agitare*.

⁶ Ausone, *Epist.*, 4, 17-21. — Il est fort possible que les grands propriétaires, comme celui du Médoc dont il est ici question, eussent des *negotiatores* ou des agents attitrés faisant le commerce pour le compte de leurs domaines, et qui seraient leurs esclaves ou affranchis : c'est peut-être le cas de Philon, ancien *procurator* d'Ausone et demeuré peut-être plus ou moins à son service (*Epist.*, 22). — Les empereurs avaient des *negotiatores* de ce genre (*Code Théod.*, XIII, 1, 5). — Et sans doute aussi les Églises.

⁷ A Bordeaux ; Ausone, *Urbes*, 148.

⁸ A Bourg-sur-Gironde ; Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 138 et s.

⁹ Ausone, *Epist.*, 6, 1, En supposant que ce fût d'Espagne qu'arrivassent les oranges en Gironde.

VIII. — MÉDIOCRITÉ DES VILLES.

La vie citadine se ressentait plus encore que la vie rurale de cette décadence de l'industrie et du commerce elle est faite pour les rendez-vous d'échange et pour le travail en commun, et les Gaulois se désintéressaient chaque jour davantage des lointaines relations et des manufactures populeuses. C'est surtout en regardant les villes que l'on s'aperçoit que l'existence des hommes a changé. Elles étaient, sous Hadrien ou Septime, de vastes assemblages de demeures, de riches hôtels et de petites boutiques, d'ateliers et de fabriques, de temples superbes et de modestes oratoires, de portiques, de théâtres, de thermes et de basiliques, de lieux de prière et de lieux de plaisir, où des milliers d'hommes goûtaient en toute liberté les mille jouissances du siècle¹. Elles ne sont plus maintenant que de sombres réduits, et, à vrai dire, les asiles fortifiés où, s'abritent l'église et le forum d'une cité, le centre politique et religieux d'un territoire municipale.

Malgré les efforts du premier Constance et de son fils, les villes de la Gaule ne se sont point relevées de la misère où Maximien les avait trouvées². On a pu bâtir ou réparer pendant quelque temps à Trèves, à Reims, à Autun, à Arles ou à Narbonne : puis, dès le règne de Julien, la tâche militaire et la construction de forteresses ont absorbé l'argent, la main-d'œuvre et le temps disponibles. C'en est fait désormais des grands travaux urbains on ne s'occupe même pas de démolir les ruines des anciens âges, on laisse debout les pans informes des temples ou des thermes éventrés ; les édifices constantiniens eux-mêmes, à peine achevés, commencent à s'effriter et à s'abîmer³, et il suffira de quelques années pour qu'on ne les distingue plus des bâtiments à tout jamais misérables qu'avaient élevés la génération d'Auguste ou celle d'Hadrien.

Les empereurs ont beau faire appel aux ouvriers et aux architectes, on ne construit plus dans les villes, surtout parce qu'on ne veut plus y habiter. On consent à s'y réfugier en cas de danger barbare : mais le clarissime, lui, préfère sa villa, et l'artisan, le service de ce clarissime. La grande ville est morte pour de longs siècles⁴. Si l'enceinte de Trèves peut enfermer encore cent mille hommes⁵, soyons sirs qu'elle n'en possède pas le quart au moment où meurt Théodose, et chaque année qui va venir enlèvera quelques pierres à ses édifices et quelques foyers à ses rues. Maintenant que la Cour n'y réside plus⁶, c'est sans doute partout des maisons vides, des voies silencieuses et des espaces déserts. Partout

¹ T. V, ch. II, en particulier § 1, 4, 5, 6 ; et pour le détail des villes, t. VI, ch. V, VI et VII.

² La plupart des textes que nous avons cités sur la misère des villes datent d'ailleurs d'après Constantin. Ét Zosime dit nettement des villes, pour le temps après Constantin (II, 38, 10) : 'Ερημοὶ τῶν οἰκούντων αἱ πλεῖσται γεγόνασι.

³ Je rappelle le mot sinistre du Gaulois Namatianus (I, 414) : *Cernimus exemplis oppida passe mori*. Voyez, sur la ruine des villes sous Théodose, Zosime, IV, 29, 3.

⁴ Voici l'*ordo urbium nobilium*, d'Ausone : Rome, Constantinople, Antioche, Alexandrie, Trèves, Milan, Capoue, Aquilée, Arles, Séville, Athènes, Catane, Syracuse, puis, sans doute à titre de tendresse personnelle, Toulouse, Narbonne et Bordeaux. Vienne n'apparaît pas, mais est mentionnée peut-être à propos Arles (*opulenta Vienna*, si du moins il ne s'agit pas de la Viennoise, 75). La plupart des renseignements doivent être empruntés à quelque *Expositio* d'école.

⁵ Trèves reste avec ses 285 hectares de superficie : *civitatem maximam, ubi et habitare dominus dicitur*, dit l'*Expositio*.

⁶ Elle perd même la préfecture du prétoire.

ailleurs, c'est la petite ville, même quand il s'agit d'Arles¹ ou de Vienne², sièges de vicaires, de Reims³, de Narbonne⁴ ou de Bordeaux⁵, sièges de gouverneurs⁶, de Saintes ou de Paris, sièges de décurions⁷. Nulle part, pas plus que sous Maximien, je ne trouverais vingt mille habitants, et bien souvent je n'en trouverais pas dix mille⁸. Et encore je me demande si de tels chiffres ne sont pas des illusions, mises en notre esprit par le spectacle familier de nos foules urbaines.

Il y avait en Gaule cent quinze cités, alors districts municipaux et ressorts de sénats, et peut-être déjà toutes ressorts d'évêques et diocèses ecclésiastiques. Chacune avait son chef-lieu en une ville centrale, où résidaient ce sénat et cet évêque. Mais entre ces cent quinze capitales c'étaient de très grandes différences, d'aspect et d'importance.

1° Un premier groupe est celui des villes à peu près abandonnées, celles qu'on a négligé de fortifier, soit parce que leur site a paru médiocre, soit parce que vraiment elles étaient trop petites pour valoir une forteresse. Tels sont les lieux de Javols en Gévaudan ou de Saint-Paulien (*Ruessio*) en Velay, sans doute encore têtes de cités, mais où il n'y a plus que des débris jonchant le sol⁹ et les quelques édifices utiles au gouvernement du terroir. Le jour n'est d'ailleurs pas éloigné où magistrats et prêtres abandonneront ce sol à demi condamné pour

1 Arles, dont l'enceinte de César (2000 m.), demeurée intacte, embrasse seulement 25 hectares, s'est étendue sur l'autre rive, à Trinquetaille (*duplex Arelate*). Mais ce ne peut avoir été un faubourg très considérable comme population ; ce devaient être surtout des villas de l'aristocratie ou peut-être aussi des entrepôts du commerce ; il n'y est resté aucune ruine. Cf. Constans, p. 335 et s.

2 Enceinte originelle de 5000 à 6000 m. La topographie de Vienne n'a point été l'objet d'un travail détaillé.

3 On évalue la périphérie de l'enceinte à environ 2200 m., et on peut évaluer la superficie entre 30 et 40 hectares.

4 Périphérie primitive, de 5000 à 6000 m. ? superficie primitive approximative, 200 hectares ? Mais il a dû y avoir une très forte réduction. Comme pour Vienne, il manque un travail de topographie [nous l'attendons de Rouzard] ; voyez l'état de ruine.

5 Périphérie (des nouveaux remparts), 2350 m. ; superficie (nouvelle), 32 hect.

6 Autres métropoles (je donne les chiffres du castrum, autrement dit de la nouvelle ville du Bas Empire) : Bourges, 2100 m. ; Sens, 2500 m. ; Rouen, 1600 m. ; Tours, 1155 m. Lyon devait renfermer beaucoup de ruines dans son enceinte coloniale originelle de 5000 m. (170 hect.) ; de même, Mayence (entre 3500 et 4000 m.) et Cologne (3911 m. et 96 h.), si souvent prises par l'ennemi. Aix n'est qu'un castrum de 790 m. Éauze, si c'est alors qu'elle a été transférée de l'ancien emplacement, Cieutat, sur l'emplacement actuel, et si elle a été fortifiée, ce que je crois, devait avoir 1080 mètres, périmètre des boulevards intérieurs. — Les seules villes un peu importantes, sans être métropoles, sont Poitiers (2600 m.), et sans doute aussi Metz (plus de 2000 m.), et peut-être Clermont (cf. *Revue des Études anciennes*, 1913, p. 424) ; Marseille, à laquelle on donnait encore 2300 m., devait avoir bien des jardinets dans cette étendue. J'ai toujours des doutes sur les 2100 m. de remparts attribués à Chartres.

7 Paris a 1300 m. de périphérie et 8 hect. de superficie ; Saintes n'a pas plus de 1000 m. de périphérie (935 m., Blanchet). Autres chiffres : Le Mans, 1400 m. et 10 hect. ; Senlis, 840 m. et 6 hect. 38 ; Bazas, environ 800 m. (cf. *Revue des Études anciennes*, 1925, p. 119 et s.) ; etc. Je ne cite que des chefs-lieux de cités.

8 Je rappelle que j'évalue la population urbaine à 500 habitants par hectare. Mais il est possible qu'après les malheurs du III^e siècle il faille diminuer la proportion.

9 Par exemple les bas-reliefs qui servirent plus tard de matériaux à la Cathédrale du Puy ; Espérandieu, II, p. 419 et s.

s'installer sur un lieu fort du voisinage, Mende¹ à la place de Javols, Le Puy à la place de Saint-Paulien² ; et la vie municipale que les empereurs romains ont jadis fait descendre de la montagne dans le bas pays, se réfugiera à nouveau sur les cimes au temps des derniers héritiers d'Auguste³.

2° Viennent ensuite les villes qu'on peut appeler du type colonial romain ou du type fortifié du Haut Empire, celles qui ont conservé leur vaste étendue et la ligne sinueuse des remparts de leur naissance. De celles-ci, Arles, d'ailleurs la plus petite de toutes à l'origine, doit être la seule qui remplisse son enceinte⁴. Mais même à Marseille, qui n'était pas une grande ville⁵, les maisons laissaient place à des jardinets sur les pentes de ses buttes rocheuses⁶. Des autres de Nîmes⁷ ou d'Autun⁸, de Narbonne⁹ ou de Trèves, de Vienne¹⁰ ou de Toulouse¹¹, la vie se retire peu à peu¹², et les grands édifices, arènes, basiliques, temples ou

¹ *Mons Memmatensis, Mimate*, le mont de Mende ; Grégoire de Tours, *Hist.*, X, 9 ; I, 34 (cf. Longnon, *Géogr.*, p. 532). Le transfert de l'évêché à Mende est certainement postérieur à Sidoine.

² Anicium, le mont Anis ; Grégoire, *Hist.*, X, 25, à la date de 591, où il semble que le transfert ait déjà eu lieu ; cf. Longnon, p. 533-534.

³ Autres chefs-lieux de cités que je crois n'avoir pas été fortifiés, et qui, par suite, ont vite disparu comme tels : *Boii*, La Teste de Buch (la *civitas* a été incorporée comme *pagus* dans celle de Bordeaux après le Ve siècle) ; Vieux (*civitas* incorporée à Bayeux avant 400) ; Jublains (incorporée après le Ve siècle dans la *civitas* du Mans ; le castrum, ne paraît pas être celui d'une cité) ; Corseul ; Carhaix ; Aps, remplacé par Viviers au début du VIe siècle. Pour Thérouanne, contrairement à mon opinion première, Enlart et Blanchet m'affirment l'existence d'une muraille, ce qui expliquerait d'ailleurs la persistance de l'évêché.

⁴ Uniquement à cause du peu d'étendue de cette enceinte.

⁵ Je la range dans cette catégorie, puisque les murs ont été rebâti sous Néron.

⁶ Paulin de Pella, *Eucharisticos*, 527 : *Domus urbana vicinus et hortus*.

⁷ Aucun détail sur Nîmes, autre que la construction possible du réduit au Ve siècle ; cf. Blanchet, p. 208.

⁸ Après un essai de restauration sous Constance, qui a dû être suivi (après Julien ?) de la construction du réduit.

⁹ Voyez ce que dit Ausone du Capitole de Narbonne, *erat* (*Urbes*, vers 120 et s).

¹⁰ Il a dû se produire à Vienne un rétrécissement analogue à ceux des autres villes (on cite encore son rempart en 392).

¹¹ C'est à un rétrécissement de la surface bâtie que fait songer Ausone, *Urbes*, 104-107.

¹² Dans un état d'abandon pire encore, Avenches : j'incline à croire qu'à Avenches, comme à Autun, à Nîmes ou à Aix, on construisit un réduit à l'intérieur et le long de l'enceinte d'Auguste, là où est aujourd'hui la bourgade, dont le dispositif rappelle bien un castrum du IVe siècle ; voir maintenant le plan de Secretan (*Aventicum*, 3e édit., 1919), d'où il résulte qu'il y a eu certainement plus de 5000 mètres à l'enceinte originelle : le castrum que je suppose pouvait avoir au plus 1000 m. de périphérie et 6 hectares de surface. — Aix passe de 4000 m. d'enceinte à un castrum de 700, encore que ce fût une métropole : mais j'imagine qu'elle eut, comme Toulouse, d'importants *suburbia* dans ce qui restait de l'ancienne cité coloniale, la *Ville des Tours*. — Fréjus est à mettre dans cette catégorie, mais a dû être déserté bien avant le IIIe siècle. Je suppose que la ville s'était déjà concentrée dans le quartier de la Cathédrale, aujourd'hui encore au dispositif des rues si nettement distinct : c'est ce qu'on appelle la ville de Riculfe [évêque du Xe siècle], qui ne pouvait avoir plus de 700 m. de pourtour. — Lyon, sur lequel nous sommes mal renseignés, a dû se réfugier également dans un angle des remparts de Fourvières, dans le quartier si caractérisé qui s'allonge autour de la Cathédrale sur la Saône (cf. Grégoire, *H. Fr.*, V, 33) ; et j'ai peine à croire à plus de 1500 mètres de pourtour. — Le dispositif des vieilles rues centrales permettrait sans doute de reconstituer un réduit semblable dans les autres colonies du Midi, telles que Béziers et

thermes, n'apparaissent plus que comme d'énormes fantômes de pierre au-dessus de places muettes et de rues désolées. Déjà ce qui reste d'habitants, par peur de l'espace et par besoin de se rapprocher, déserte ces lieux de la vie d'autrefois et va se grouper et presque se terrer en un recoin de la vaste enceinte¹ à l'ombre d'une forteresse nouvelle bâtie comme un suprême refuge à l'intérieur des anciens remparts, que leur étendue rend désormais inutiles.

3° Le groupe le plus important est celui des villes auxquelles Aurélien et ses successeurs ont donné une forme et un aspect nouveaux en les entourant d'une enceinte continue de hautes murailles. Depuis Bayonne sur l'Adour² jusqu'à Grenoble au pied des Alpes³, depuis Saint-Lizier du Conserans à la montée des Pyrénées⁴ jusqu'à Tournai aux lisières de la Flandre⁵, depuis Carcassonne du Languedoc⁶ jusqu'à Vannes de l'Armorique⁷, la Gaule renferme plus de soixante métropoles municipales de cette sorte, lourdes et rudes forteresses qui s'élèvent le plus souvent au milieu et comme au travers de ruines⁸, mais qui, sur les débris du passé, assurent le présent et préparent l'avenir de la vie communale tel est Paris, citadelle enfermée dans son île, regardant avec indifférence, sur le côté méridional de la Seine, les murailles déchiquetées des Arènes et des Thermes de l'antique Lutèce⁹, mais abritant avec amour, derrière ses remparts de la Cité, le foyer de son existence, pour toujours.

Orange, et peut-être même plus tard à Marseille, sans parler des grandes villas du Rhin. On peut également s'aider des limites anciennes des paroisses pour retrouver ces castra. — Des réduits de ce genre seront construits plus tard même dans les villes fortifiées vers 300 (par exemple le *Clarus mons* de Clermont) ; *Revue des Ét. anc.*, 1913, p. 424.

¹ Il y a cependant des cas où le *castrum*, héritier de la colonie (ou du grand camp militaire), se constituera en dehors et à distance des remparts de l'ancien emplacement par exemple à Augst et à Windisch. Je crois de même, en voyant le système des rues, que le camp du Bas Empire dit de *Tricensimæ* est en dehors de la *colonia Trajana* à laquelle il a succédé, et qu'il est représenté par le lieu actuel de Xanten (plus rapproché, par suite, de Vetera). Il y a donc eu là trois emplacements successifs.

² *Lapurdum*. A pu remplacer Hasparren comme chef-lieu de pagus dans la *civitas* de Dax, mais a dû devenir *civitas* sous les Mérovingiens (Grégoire, *Hist.*, IX, 20, p. 375, Arndt) à cause de sa situation frontrière, de son importance militaire et économique, et peut-être aussi du caractère propre du Pays Basque et de ses habitants. Périmètre, de 1100 à 1125 m. ; cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1905, p. 147 et s.

³ *Cularo*, puis *Gratianopolis*. 1160 mètres.

⁴ Chef-lieu de la *civitas Consorannorum*. Périmètre, de 740 m.

⁵ Nouveau chef-lieu des Ménapes ; Cassel trop haut perché, a dû paraître un lieu de rassemblement trop peu commode. Comme il y avait là sans doute une garnison, je n'hésite pas à supposer l'existence de remparts (entre la Cathédrale, les Fossés et l'Escaut ? 800 à 900 m. ?), encore qu'il n'en soit resté aucune trace.

⁶ L'existence d'un *castellum* est certaine (*Itin. de Jérusalem*, p. 551, W.), et j'ai peine à croire que le vieux mur ne soit pas de l'époque romaine (on l'attribue d'ordinaire aux temps wisigothiques ; remarquez la forme particulière, à l'aspect d'une fève, de la ligne d'enceinte). Carcassonne n'est plus *civitas*. Périphérie, 905 m. ; superficie 7 hect. 10. Poux, *La Cité de Carcassonne, Les Origines*, 1922, p. 122.

⁷ Il y eut un *castrum* à Vannes, lieu de garnison : en grande partie sur la ligne de l'enceinte médiévale, sauf au sud ? Périphérie, de 900 m. ?

⁸ Il y a des cas, fort rares, où le *castrum* a été bâti (comme pour certaines villes de la frontière : Augst et Windisch, Xanten) à distance de l'agglomération primitive : à Eauze ?

⁹ Il serait parfaitement possible que le populaire ou les lettrés aient localisé sur ces ruines, extérieures à l'enceinte de la *civitas Parisiorum*, le nom antique de *Lutetia* : *in monte Leutitio* [var. *Locutio*], *Vita s. Genovefæ*, p. 214, Krusch ; *Parisius, in suburbii loco qui olim nuncupabatur Lucoticus*, V. s. Droctovei, § 12, p. 540, Krusch. Et peut-être de

Ce type de forteresse, de *castrum*, suivant le mot de l'époque¹, s'impose peu à peu à tous les chefs-lieux de cité, à Nîmes quand elle se tassa auprès de ses Arènes², au Puy, quand il remplacera Saint-Paulien abandonné ; il s'impose déjà au bourgades de canton, devenues séjours de garnisons, Blaye en Bordelais³ ou Aleth en Armorique⁴, et même à ces lieux de marché rural ou de station postale, qui cachent leurs hôtes et leurs bâtiments sous de gigantesques murailles⁵, et même enfin aux villas des grands seigneurs, qui de nom et aspect ne différeront bientôt plus d'une citadelle municipale⁶. Plus un millier de châteaux forts

même, dans les villes qui ont ainsi changé de nom et se sont en même temps réduites, le vocable primitif s'est-il perpétué sur les ruines des faubourgs, vestiges de l'ancienne ville.

¹ L'expression de *castrum* (Servius, *ad Æn.*, VI, 775, p. 109, Thilo) s'entendait surtout des chefs-lieux : *castrum civitas est* ; Carcassonne, au temps où elle n'était plus *civitas*, n'est appelée que *castellum*. *Burgus* a servi, semble-t-il, aux fortins militaires, puis aux villas fortifiées. On disait aussi *munimentum* pour des postes militaires fortifiés (Ammien, XVII, 9, 1 ; XXX, 3, 1), le plus souvent sur des grandes routes ou des lieux de passage ; ou encore *præsidium*. Il va sans dire que ces expressions furent souvent confondues.

² Sans parler des Arènes elles-mêmes, transformées en château fort.

³ *Militaris Blavia* ; Ausone, *Epist.*, 10, 16.

⁴ Blanchet, p. 53.

⁵ Par exemple, les deux suivantes le long de la Saône. Tournus : périphérie, 510 m. ; surface, 1 hectare ½. Anse, périphérie, 440 m. ; superficie, 1 hectare ¼ ; c'est à l'origine un *vicus* sacré (*Corp. inscr.*, XIII, 10029, 217), dépendant de quelque villa, et une importante *mansio* sur la route de Lyon à Mâcon, *Itin. Antonin*, p. 359, W, où il faut lire *Assa* [pour *Ansa*] *Paulini* ; *Revue des Études anciennes*, 1924, p. 68 et s. — Je répète que les *mansiones*, qui servaient également de greniers et de basiliques, devaient le plus souvent être fortifiées. — Entre *vici* fortifiés et *castella* de la frontière, la différence est devenue presque nulle ; comparez à ceux que nous venons de citer : en Suisse : *castrum Rauraca* (3 h. 68), Olten (*Olino* ; 7200 mètres carrés), Winterthur (à peu près autant), Soleure (1 h. 28), Yverdon (1 h. 86) ; cf. Stæhelin, *Revue des Ét. anc.*, 1923, p. 59 ; en Alsace et Lorraine : *Argentovaria*, Horbourg près Colmar (2 h. 68), Sarrebourg, *Pons Saravi* (1650 m., 14 hectares), celle-ci et la suivante demeurées de très grosses bourgades, Saverne, *Tres Tabernæ* (1015 m., 7 h. ¼ ; cf. Forrer) ; sur la route de Trèves au Rhin : Bitburg, *Beda* (2 hect.), *Icorigium*, Jünkerath (1 hect. 52), bien étudiés par Hettner ; sur la route de Sarrebourg à Metz : Tarquimpol ou *Decempagi*, autrefois gros bourg, demeuré la plus importante station avant Metz (1100 m.) ; maintenant sauvé Arion, mêmes remarques, sur la route de Trèves à Reims (830 m., plus de 4 h.) ; etc. — De même, *vici* fortifiés, *castella*, *munimenta* à garnisons, *mansiones* ou *prætoria* à remparts, peuvent être confondus avec les villas fortifiées, telles que le burgus de Paulin. (n. suiv.) : il y a entre ces différentes espèces d'absolues similitudes d'aspect, et les différenciations ne peuvent se faire que par l'examen, souvent difficile, de leur situation, de leur condition politique ou sociale, de leur dispositif intérieur. Voir la n. suiv. — Ce dispositif intérieur, qui a laissé bien des lignes dans la structure contemporaine des rues et des places, peut être par suite retrouvé parfois sans trop de peine ; et même en l'absence de traces archéologiques de remparts, on peut reconnaître une localité fortifiée du Bas Empire à ses rues rapprochées et étroites, ses longues voies parallèles, ses petites rues qui leur sont perpendiculaires, les petits carrés ou rectangles de ses îlots ; cf. *Revue des Études anciennes*, 1925, p. 119 et s.

⁶ Le *burgus* ou la villa bâtie par Paulin ne diffère en rien d'un village fortifié ; elle en a le nom et les remparts ; et avec ses greniers *porrecta in longum*, elle ne diffère pas non plus d'une *mansio* fortifiée (Sidoine, *Carm.*, 22, 118 et s., 169 et s.). Voyez aussi Larçay, Jublains, etc. — Il est cependant possible que, tout au moins au début, les *propugnacula* des villas ou édifices privés n'eussent pas le même aspect militaire que les *munimenta* d'État ; en particulier, les tours flanquantes extérieures ont pu être remplacées par de longues colonnes engagées formant surtout contrefort. Voyez par exemple le *mur des Sarrasins* à Clermont, qui est peut-être la plus ancienne construction de ce genre ; cf.

hérissent le sol de la Gaule¹, et la voilà maintenant revenue aux temps lointains des plus anciens Celtes, lorsque toute demeure humaine se dressait avec son rempart de guerre, depuis la bourgade de paysans et la ferme du seigneur terrien jusqu'à la métropole des plus puissantes nations.

IX. — LA VILLE ET LA VIE URBAINE.

Il faut voir aujourd'hui, à Dax, à Bourges, au Mans ou à Senlis, les derniers restes de ces remparts, pour comprendre l'impression qu'ils firent aux contemporains, l'allure nouvelle qu'ils imposèrent à la vie de la cité, l'ombre qu'ils projetaient sur elle. C'étaient des murailles énormes et massives, qui surgissaient brusquement du sol, sans fossés, sans bastions, sans vedettes, droites, hautes et nues. A Bordeaux par exemple, là où est aujourd'hui la place de la Comédie, lorsqu'on arrivait de la banlieue médocaine (par la rue Fondaudège et les allées de Toumy), on apercevait tout à coup, à gauche les colonnades ruinées du temple de la Tutelle (sur l'emplacement du Grand Théâtre), et devant soi (à l'entrée de la rue Sainte-Catherine), barrant l'horizon et la route, la façade sinistre du rempart² ; et c'était un spectacle pareil qu'on avait à Paris en franchissant le pont de la route d'Orléans (rue Saint-Jacques) ou celui de la route des Flandres (rue Saint-Martin)³, ou à Bourges en débouchant de la campagne (à l'esplanade Marceau) sur le seuil qui domine les marais du faubourg⁴.

Et c'était bien une forte et rude bâtisse que cette muraille. Derrière ses trente pieds de hauteur⁵, il y avait jusqu'à douze pieds d'épaisseur de pierre, de ciment et de brique⁶. Tous les trente pas⁷, la masse était dominée⁸ par des tours de

Brutails, *Rev. des Ét. anc.*, 1021, p. 329 et s. — On fortifie même des colonies de paysans.

¹ Dix forteresses de *civitas*, de *vicus* ou de *mansio* pour chacune des 115 cités, il y a celles des *villas*. Et il faut, aux abords de la frontière, songer aux *turres* qui gardaient les passages. — Pour la région rhénane, voir maintenant le livre si utile de Schumacher, II.

² Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 5, 31-32, 421, etc. ; *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, p. 286.

³ De Pachtère, p. 36.

⁴ Le mur romain a dû reprendre sur ce point la place et le tracé de l'enceinte gauloise. Et c'est, constaté une fois de plus, le retour à l'état d'avant la conquête.

⁵ Ou 9 mètres ; c'est la mesure donnée par Grégoire de Tours pour les murs de Dijon (*Hist.*, III, 19). Cf. Blanchet, *Enceintes*, p. 257.

⁶ Soit 4 mètres ou davantage ; *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, p. 286. Quinze pieds à Dijon (Grégoire, *ibid.*). Cf. Blanchet, p. 257-259.

⁷ A Bordeaux, 46 tours (Drouyn, p. 104) pour 2350 mètres ; à Dijon, 33 tours (Grégoire de Tours, *Hist.*, III, 10) pour 1500 mètres. Blanchet (p. 266) trouve, comme intervalles, suivant les villes, de 25 ou 30 mètres (Senlis et Dax) à 104 mètres (Sens) ce qui semblerait indiquer que les tours étaient d'autant plus rapprochées que le périmètre était moins étendu. Mais il peut y avoir des exceptions à Strasbourg (1800 mètres), on parle maintenant (Forrer) d'un intervalle seulement de 22 à 25 mètres.

⁸ *Turribus altis ardua*, dit Ausone de la muraille de Bordeaux (*Urbes*, 140-141). On croit (et cela, est confirmé par les figurations des remparts de Londres, Trèves et Mayence) que les tours devaient dépasser les remparts d'une hauteur égale au moins à la moitié de la hauteur de ces remparts ; voyez à Senlis (*Congrès archéologique* de 1866, p. 30 et s. ; de 1877, p. 436 et s.). Elles devaient être, d'après ces mêmes figurations, couronnées de hautes couvertures coniques, sans doute terminées par quelque épi plus ou moins arrondi. — Il n'y a pas à parler ici des tours de la Porte Noire à Trèves : tours et portes sont complètement suivant le dispositif classique (cela est reconnu même par Grenier,

même nature, renflées en demi-cercle à l'extérieur¹. Elle ne s'entrouvrait que pour laisser passer les grandes routes, par quelques portes étroites, basses et tristes, presque toujours sans ornement : Paris n'en avait que deux, à l'extrémité de ses deux ponts² ; Dijon, petite bourgade de carrefour, en avait quatre³ ; on allait peut-être à davantage dans les villes où se rencontraient des chemins d'Empire⁴. Mais c'était à peine de quoi circuler, de quoi respirer l'air du dehors.

La ville, vraiment, étouffait là-dedans. Il n'y avait place ni pour belles avenues, ni pour vastes marchés, ni pour grands monuments. Les rues principales de l'origine avaient dû perdre de leur largeur sous l'empiétement des maisons riveraines⁵. Ceux des anciens temples qui n'avaient pas été transformés en églises, disparaissaient peu à peu sous une végétation parasite d'échoppes ou de mesures, qui montaient à l'assaut de leurs terrasses ou de leurs portiques⁶. De misérables logements s'étaient incrustés dans les ruines des thermes ou les recoins des théâtres⁷. Les remparts mêmes étaient encombrés à leur base de maisonnettes ou d'appentis en bois⁸ ; et si un ennemi mettait le feu aux portes, une partie de la ville risquait de brûler⁹.

Sous la ceinture de cette muraille, dans ces rues où le soleil ne pénètre que timidement, à travers, ce fouillis de bâtisses enchevêtrées, on a l'impression d'un peuple qui a peur, qui s'entasse et se serre et se replie. Rien ne fait place à l'air libre, n'ouvre au regard quelque lointaine vision de clarté ou de mouvement.

Congrès arch., LXXXV, *Rhénanie*, 1922, paru en 1924, p. 26-27), et complètement étrangères à l'architecture militaire d'après Dioclétien ; il faut donc les placer au plus tard sous les empereurs gaulois.

¹ Le plus souvent ; mais parfois carrées : je ne parle que de l'extérieur. A l'intérieur (par exemple à Senlis, à Carcassonne), saillantes en carré. Les tours d'angle, en trois quarts de cercle.

² De Pachtère, p. 145, d'après Grégoire de Tours, *Hist.*, VIII, 33.

³ *Quattuor portæ a quattuor plagis mundi* ; Grégoire, *Hist.*, III, 19 ; sans parler des deux portes par où passait la rivière du Suzon. — Dijon n'est pas *civitas*, mais *vicus* fortifié de la cité de Langres, et le plus important. Périphérie, 1500 mètres ; surface, 11 hectares.

⁴ On en a signalé 14 à Bordeaux (Drouyn, p. 6) ; je doute maintenant (comme Blanchet, p. 267) qu'elles soient toutes contemporaines et primitives. Mais il est possible qu'il y en ait eu à l'origine 9, deux par chaque côté du rectangle, et en plus la porte du port : le vers d'Ausone, (*Urbes*, 144), *respondentes directa in compila portas*, s'expliquerait mal s'il n'y avait eu qu'une porte par côté.

⁵ Ausone, dans ses *Urbes* (142 et s.), marque le type schématique des rues et places de Bordeaux : *Distinctas interne vias mirere, domorum dispositum, et latas nomen servare plateas* [ici place plutôt que rue principale ?] ; mais décrit la réalité dans une lettre (*Epist.*, 10) : *Angustas fervere vias et congrege vulgo nomen perdere plateas*.

⁶ Cf. n. suiv., et *C. Th.*, XV, 1, 25 (pour Constantinople) : *Turpe est publici splendoris ornatum privatarum ædium adjectione conrumpi*. Ces édifices parasites étaient ceux que l'on appelait *parapetasia*.

⁷ Voyez le texte si important d'Orose, VII, 22, 8 : *In magnarum urbium ruinis parvæ ei pauperes sedes*.

⁸ Le mal sévissait même à Rome (*C. Th.*, XV, 1, 39) : *ædificia, quæ vulgi more parapetasia nuncupantur, vel si qua alia opera publicis mœniis... cohærent, ut ex his... angustentur spatia platearum vel minuatür porticibus latitudo*. Le mal ne fera que s'accroître sous les rois francs, et explique comment les rues de l'époque romaine ont si vite perdu leur largeur et régularité originelles.

⁹ Voyez à Suse lors du siège de 312 (*Paneg.*, X, 21) : *cum portarum inflammatio ignem late distulisset*. La chose est du reste indiquée par le *Code Théodosien* (*ex his incendium* ; XV, 1, 39).

Paris ne voit plus la Seine que par les échappées de ses deux portes¹. Bordeaux ne connaît plus la Garonne que par l'estey de la Devèse, qui lui apporte les eaux de la marée montante².

Car à Bordeaux, et sans doute dans d'autres villes fluviales, le port n'est pas aux berges de la rivière, il est à l'intérieur même de la cité ; la Garonne sert à transporter les barques et les gabares, elle ne les abrite pas. Les embarcations, tout comme des véhicules de la campagne, se réfugient dans la ville en glissant sous une porte par le chenal de la Devèse, et s'enferment ensuite dans un bassin intérieur, que les maisons et la muraille resserrent de toutes parts.

Plus rien ne faisait la parure ou la gloire de ces tristes réduits où vivaient les bourgeois et la plèbe des villes. Le seul monument que veuille citer en sa patrie un Bordelais contemporain de Théodose, est une fontaine en marbre de Paros, qui recevait les eaux divines et tutélaires de la source Divona, *génie de la ville*³ ; et cette modeste construction était le dernier hommage rendu par Bordeaux à la divinité souveraine qui avait présidé à sa naissance⁴.

Cette fontaine était aussi l'abri matériel et nécessaire de l'eau qui alimentait la ville. Car c'est l'eau peut-être qui a provoqué, de la part des municipalités, le plus d'efforts pour empêcher la ruine⁵. Les générations de ce temps ne peuvent

¹ De Pachtère, p. 143 et s.

² Pour ceci et tout ce qui suit, Paulin de Pella, *Euch.*, v. 44 et s. : *Burdigalam veni, cujus speciosa* [?] *Garumna mœnibus Oceani refluas maris invehit undas Navigeram per portam, quæ portum spatiosum nunc etiam maris spatiosa* [?] *includit in urbe*. Ausone, *Urbes*, 145-147 : *Per mediumque urbis fontani fluminis* [la Devèse] *alveum, quem pater Oceanus refluo cum impleverit æstu, adlabi totum spectabis classibus æquor* ; Ausone, *Epist.*, 25, 129 : *Ostia portus*. L'emplacement du port intérieur est suffisamment marqué, entre les rues du Cancera et du Parlement-Saint-Pierre, et de la place Saint-Pierre à la place du Parlement ; j'ai supposé un hectare de bassin avant la clôture par les remparts, je doute que le bassin fermé du IV^e siècle ait atteint cette étendue. — Une recherche des ports intérieurs pourrait peut-être être tentée Rouen, Nantes et Chalon. — Un port intérieur de ce genre (Altripp ?) est décrit sur le Rhin par Symmaque (*Laudatio in Valentinianum*, II, 28, p. 329, Seeck) : *Recessum fluminis murorum ambitus vindicavit, parvo adita nec satis libero, ut stationis exitus propugnaculis desuper protegatur* [l'équivalent de la *porta Navigera* de Bordeaux, avec flanquement par deux tours] ; *habent sua quodammodo castra rostratæ et infra conclave Rheni regia classis armatur*. — Il y aurait aussi à signaler le mode d'accès des petits cours d'eau à l'intérieur de la ville, par exemple du Suzon à Dijon, qui passait alors sous deux portes, dont l'une abritait un moulin (*ante portam molinas mira velocitate divertit* ; Grégoire, *H. Fr.*, III, 19). Et cela a dû se présenter souvent.

³ J'ai supposé qu'il s'agissait de la Devèse même, captée dans le bassin de la fontaine, en rapprochant *fontani fluminis* de *fons ignote ortu* (*Urbes*, 145 et 157). Je me demande toujours s'il ne s'agit pas d'une fontaine (la Font Daurade ou *Font de Tropeyta* ? la mystérieuse *Font Jouyn* ?) descendant des Piliers de Tutelle ou de Puy-Paulin vers le port intérieur : cette source, qui se serait appelée Divona, aurait pu passer son nom (avec modification du suffixe) à la Devèse qui la recevait (comme à Chalon, n. suivante).

⁴ Ausone, *Urbes*, 148-162 l'eau tombait dans le bassin par douze ouvertures (comparez, dans la villa d'*Avitacus*, la fontaine qui tombe par *sex fistulæ prominentes leonum simulatis capitibus* [en terre cuite ? en bronze] ; Sidoine, *Epist.*, II, 2, 8). — L'importance de la source et de la fontaine demeure capitale dans la vie municipale ; cf. à Dijon, *habet in circuitu prætiosos fontes* (Grégoire, *Hist.*, III, 19). — Il faudrait étudier, à cet égard, la source de Chalon, *Souconna*, qui a fini par donner son nom à la Saône qui la recevait (cf. *Revue des Ét. anc.*, 1919, p. III) ; cf. à Bordeaux, n. précédente.

⁵ Cf. note précédente.

se résoudre à se passer de thermes¹. On en trouve dans des localités infimes ; installés à l'abri d'une enceinte fortifiée². Quelques empereurs aidèrent les villes à réparer leurs aqueducs³ et à édifier de nouveaux bains, par exemple Constance à Autun⁴ et Constantin à Reims⁵. C'est par des thermes que finit à Arles l'activité constructrice de l'Empire romain⁶.

Encore, le plus souvent, ces monuments sont-ils dus à la générosité des princes. On ne bâtit que là où ils séjournent. Si Trèves, sous Constantin, s'est enorgueillie de thermes grands et hauts comme un palais⁷, d'un cirque rival de celui de Rome⁸, un prétoire dominant la ville à la façon d'une citadelle⁹ ce sont présents

¹ Cela ressort, outre les faits que nous allons citer, des lois impériales : voyez *Code Théodosien*, XV, 1, 32, loi de 395, où l'empereur assigne un tiers des revenus du domaine municipal, dans toutes les villes, *reparationi publicorum menium et thermarum subustioni*.

² A Jublains, si Jublains est un *vicus* fortifié et non une villa. L'importance des thermes demeure d'ailleurs capitale dans les villas ; voyez à Bourg, à *Avitacus*, la villa de Sidoine en Auvergne (*Epist.*, II, 2, 4 et s. ; *Cam.*, 18 et 19), etc.

³ C'est une question importante, si les aqueducs du Haut Empire, si nécessaires aux villes, ont été entretenus et réparés après les malheurs du III^e siècle. La chose est attestée pour Autun (n. suivante) et Narbonne (*Corp.*, XII, 4355), sans doute aussi pour Reims (*Corp. inscr.*, XIII, 3255), Trèves (*Abhandlungen der Akad. der Wissenschaften de Berlin, Phil.-hist. Klasse*, 1915), Arles (Constans, *Arles antique*, p. 273 et s.), car on ne peut guère séparer thermes et aqueducs. J'ai peine cependant à croire que ces aqueducs aient pu être laissés longtemps en état, et il ne s'agit là que de villes importantes où séjournèrent les empereurs. Ailleurs, il me paraît difficile que les aqueducs de l'ancien Empire aient pu être adaptés aux lignes des castra à Bordeaux, par exemple, il semble certain que le service des eaux n'était plus fait que par les sources intérieures et en particulier par celle de la Divona. Le sort de l'aqueduc de Nîmes (Pont-du-Gard) sera étudié de plus près par Espérandieu. qui prolonge jusqu'au début du Ve siècle son fonctionnement normal mais j'hésite à croire que, comme ceux d'Autun et de Narbonne (ici, n. suivante) et de tant d'autres villes, il n'eût pas subi déjà de terribles crises.

⁴ *Novos amnes*, ajoutés aux *resides aquas* [les eaux stagnantes qui avaient dû se former dans les brèches de l'aqueduc ?] ; *Paneg.*, en 297, IV, 4.

⁵ *Corp. inscr.*, XIII, 3255.

⁶ Constans, *Arles antique*, p. 273 et s. C'est d'ailleurs une construction médiocre et qui m'a paru, comme à Constans, avoir remplacé des thermes plus anciens, sans doute ruinés. — De même, à Narbonne, au IV^e siècle, un grand personnage répare l'aqueduc (*Corp.*, XII, 4355).

⁷ Voyez en dernier lieu les recherches de Krüger et Krencker dans les *Abhandlungen der Akad. der Wissenschaften de Berlin, Phil.-hist. Klasse*, 1915, et le résumé critique qu'en a donné Grenier, *Congrès arch.*, LXXXV, 1922, vol. paru en 1924, p. 54 et suiv.

⁸ *Circum Maximum æmulum Romano* ; *Paneg.*, VII, 22. Cela est évidemment la conséquence du séjour des empereurs et des courses qu'ils y donnaient.

⁹ On voit maintenant un prétoire ou consistoire impérial du IV^e siècle dans les substructions de la Cathédrale (Ælmann dans les *Bonner Jahrbücher*, CXXVII, 1922, p. 130 et suiv. ; Grenier, *Congrès arch.*, XXXV, p. 45 et suiv.). C'est possible ; mais si la construction date de Valentinien, elle ne peut être la fameuse *sedes justitiæ* de Constantin. — Dans les villes ordinaires, sauf les cas où le prince logeait dans une maison particulière, qui devenait peut-être ainsi le *palatium*, il est possible qu'il y ait eu un *palatium* ou plutôt un *prætorium* aménagé (au moins à l'usage des visites du gouverneur) dans une dépendance des remparts, le plus souvent à un angle, à un endroit facile à défendre, et cela a pu devenir au Moyen Age le château royal : voyez à Senlis ce qu'on appelle le Château, l'ancien Palais de Paris (là où est le Palais de Justice), le Palais de l'Ombrière à Bordeaux, etc. ; cf. Blanchet, p. 275-277. *Palatium* à Autun pour Constantin ; *Paneg.*, VIII, 8. *Palatium* ou *regia* à Paris ; Ammien, XX, 4, 20-21 ; et dans

d'empereurs et ornements de capitale, étrangers au budget communal¹. Arles vit sous Constance II un nouvel arc de triomphe : mais ce fut munificence de vanité d'Auguste². Les cités, elles, ne peuvent plus construire : elles manquent de main-d'œuvre³, et elles ne sauraient trouver des architectes, car il ne s'en risque guère dans les villes, crainte d'y mourir de faim⁴. Quand le sénat municipal a réussi à payer sa quote-part d'impôt, à assurer le service des remparts⁵, à s'acquitter des besognes indispensables de l'eau, de la police et de la voirie, je doute qu'il lui restât grand'chose pour le bâtiment. Une ville n'avait assurément plus à faire de gros frais pour les jeux du théâtre et de l'arène⁶ ; mais elle a perdu, de ce chef, outre des journées de plaisir, bien des recettes de plaçage et d'octroi. Et il lui manque aussi les revenus de ses temples, et ses temples eux-mêmes, qui furent autrefois le principal de sa parure monumentale.

Mais voici qu'en devenant chrétienne elle vient d'inaugurer une nouvelle période de sa vie. L'église est dès lors un organe essentiel de tout chef-lieu de cité, au même titre que la muraille, le marché ou la fontaine⁷. Ce n'est encore que peu de chose comme édifice⁸, une vaste maison de louage¹ ou une grande salle

ce palais, chambre chauffée par une cheminée (Julien, *Misop.*, p. 341), comme si souvent en Gaule. Palais (*basilia, regia*), de Valentinien à Robur ou Bâle ; Ammien, XXX, 3, 1 et 3. *Regia* à Cologne ; Ammien, V, 5, 31. Tous ces soi-disant palais, comme ceux des *mansiones*, étaient sans doute petits et fort peu confortables. — Voyez le texte du C. Théod., XV, 1, 39, sur les *palatiis, prætoriiis judicam, horreis, stabulis*, toutes constructions publiques mises un peu sur le même plan.

¹ *Paneg.*, VII, 22. De même, les thermes de Reims. De même, les travaux de réfection à Autun et à Narbonne (un préfet honoraire des Gaules rétablit pont, portes et aqueducs ; *Corp.*, XII, 4355).

² Encore cet arc a-t-il été fait à l'aide d'un édifice antérieur.

³ Que la main-d'œuvre manquât dans les villes, cela résulte de la joie d'Autun à recevoir des artifices venus de la Bretagne ; *Paneg.*, IV, 4 ; V, 21.

⁴ On peut dire de la Gaule ce que Constantin disait de l'Afrique (*Code Théod.*, III, 4, 1) : *Architectis quam plurimis opus est, sed non sunt.*

⁵ J'ai peine à croire que la ville n'eût pas à assurer, en l'absence de garnison, l'entretien, le service et la garde des remparts ; cf. Ammien, XXXI, 6, 2 ; *Code Théod.*, XV, I, 34. C'est peut-être alors, dans les cas d'alerte, qu'intervenait originellement le *defensor*.

⁶ A-t-elle à faire les frais du cirque ? A Antioche, Julien, pour permettre à la ville de payer ses chevaux de course, lui attribue 3000 unités foncières (*Misop.*, p. 371., Sp.) il semble donc bien que la chose incombât aux villes. Mais il s'agit de la plus grande métropole de l'Orient, où séjournèrent volontiers les empereurs. — En Gaule, de même, le centre des courses de char parafa avoir été tantôt Trèves et tantôt Arles, et pour les mêmes raisons. On pouvait même trouver à acheter à Arles de bons chevaux de cirque (Symmaque, *Epist.*, IX, 20 [19], p. 241, Seeck) ; on a même supposé qu'ils étaient élevés dans les pâturages de la Camargue (Carcopino, *Choses et Gens du pays d'Arles*, 1922, p. 11-13, dans la *Revue du Lyonnais*) mais dans l'ensemble, la race de ces chevaux était celle d'Espagne (*equi currules*), et on se bornait, quand on les expédiait à Rome, à les reposer à Arles durant l'hiver (Symmaque, *ibid.*).

⁷ Voyez ce que dit le Panégyriste de Théodose, qui est un Gaulois (Pacatus, XII, 21) : lorsqu'on visite une ville, on commence par l'église, *quod facere magnas urbes ingressi solemus, ut primum sacras ædes et dicata Numini Summo delubra visamus* [il est difficile que, s'adressant à Théodose, l'auteur songe aux temples païens], *tum fora atque gymnasia et pro suis extenta porticibus ambulacra miremur.*

⁸ Je pense à l'ornementation et non à l'étendue. Car il est probable que dès lors, l'église cathédrale étant unique ou en tout cas essentielle, on dut chercher pour elle un assez vaste emplacement. A Mayence, en 368, le peuple chrétien semble concentré dans une église aux jours de têtes (Ammien, XXVII, 10, 2). Reconstruction ou construction d'une

édifiée auprès des remparts² : mais elle concentre dès lors toutes les habitudes religieuses de la ville, elle est siège l'évêque, et par là elle renforce d'une sanction divine la maîtrise que cette ville exerce sur le territoire de la cité ; et c'est aussi le lieu souverain où fraternisent les âmes, le sanctuaire où leur Dieu a son autel³. On peut prévoir le moment où l'église à son tour, comme le temple des anciennes idoles ou le théâtre des fêtes de jadis, deviendra un rendez-vous de richesses, un édifice de gloire et de beauté.

X. — CIMETIÈRES ET FAUBOURGS SACRÉS.

La religion nouvelle, en mettant son empreinte sur ces forteresses, en atténuait la tristesse, invitait la vie des hommes à de périodiques allégresses et à des espérances inattendues. C'est grâce à elle que les vieilles villes de la Gaule romaine retrouvent, à de certains jours, la joyeuse animation et les mêlées populaires des temps disparus⁴. Aux fêtes chrétiennes, la foule remplit l'intérieur

vaste église à Trèves à la fin du règne de Constantin. Reconstruction de l'église [?] à Sion par les soins du gouverneur en 377 (Sion était peut-être encore chef-lieu de *civitas*). — Remarquez qu'Ammien appelle encore *conventiculum* (à Cologne) le lieu d'assemblée des Chrétiens (XV, 5, 31).

¹ Ceci pour les premiers temps, et il a dû en demeurer ainsi dans les petites villes.

² On a souvent remarqué que la cathédrale, autrement dit l'église par excellence de la cité, *ecclesia civitatis*, *ecclesia sedis*, est d'ordinaire, dans les castra municipaux du IV^e siècle, adossée au rempart, et quelquefois à l'angle opposé à celui où est le *prætorium* : à Paris, comparez la place de la Cathédrale et celle du Palais ; à Bordeaux, celles de Saint-André et du Palais de l'Ombrière ; etc. Sans qu'il y ait le moindre indice écrit à ce sujet, on peut supposer que la chose résulte d'une intention formelle, d'une concession de terrain public faite sous Constantin ou ses fils ; la construction de la plupart de nos cathédrales date sans nul doute de ce temps (à Tours, par exemple, sous évêque Lidoire, de 337 où 340 à 371 ou 372 ; Grégoire de Tours, *Hist.*, X, 31, p. 443). Peut-être ce voisinage de l'église et de l'enceinte se constate-t-il moins souvent dans les villes où le Christianisme est de date plus récente (par exemple Bayonne). Cf. Blanchet, p. 277. — On a remarqué que les cathédrales ou églises qui furent plus tard placées sous le vocable de Saint-André, étaient au voisinage de portes (Bordeaux, Autun, Cologne, Bayeux, etc.) : on a transféré en Gaule des reliques de saint André avant 396. — Il est probable que dans les hors-lieux de cités où une église épiscopale s'est établie de bonne heure, avant la construction de l'enceinte du castrum, et s'est établie en dehors de la ligne occupée par cette enceinte, cette église a pu demeurer ensuite le centre officiel, *ecclesia sedis episcopalis*. Et c'est pour cela que nous trouvons, par exemple à Aix, une *Notre-Dame-de-la-Sed* dans un faubourg de la cité du Bas Empire, en dehors du rempart, mais à un endroit ayant peut-être fait partie de l'enceinte coloniale (*Beata Maria de sede ville Turrium* [la Ville des Tours] ; Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 485 et s.) ; le transfert de la cathédrale dans le castrum (à Saint-Sauveur) fut du reste naturel après la construction de la nouvelle enceinte : mais on ne peut dire quand ce transfert a eu lieu. Il existe aussi une *Notre-Dame-de-la-Sed* à Apt (ici, c'est la Cathédrale, et il n'y a pas eu de transfert, l'église étant, je crois dès le début, au centre de la ville), à Marseille (La Major ; mêmes remarques), à Riez (au contraire, il semble qu'il y ait eu transfert, comme à Aix ; Albanès, *Gallia Christiana novissima*, I, c. 621).

³ Le droit d'asile confère évidemment à l'église, même aux yeux des païens, une prééminence morale et divine. Silvain tente de se réfugier dans celle de Cologne. C'est du reste l'extension d'un privilège de temples païens.

⁴ Cf. t. V, ch. VIII, § 6.

et le parvis de l'église¹, les grands seigneurs se croisent avec les plus misérables, l'empereur rencontre le mendiant, toutes les conditions se groupent devant l'autel², comme elles se rapprochaient autrefois sur les gradins des amphithéâtres. Le cirque, il est vrai, le seul lieu de spectacle qui subsiste de l'ancien Empire³, fait concurrence à l'église et brasse des foules pareilles⁴ car la passion du cheval a remplacé celle du gladiateur. Mais il n'y a de cirque que dans les plus grandes villes, et chaque capitale de cité, si médiocre soit-elle, a son église et ses jours de Pâques ou de la Nativité⁵.

Elle a aussi son cimetière, et là encore le Christianisme a fait pénétrer ses joies ou ses rêves. Ce cimetière s'étend, comme autrefois, en dehors des remparts et dans le voisinage d'une grande route. Mais il s'est rapproché des demeures et des vivants, il ne s'allonge plus sur les bords des chemins, il ramasse ses tombes⁶ en groupes alignés, formant le faubourg des sépultures ou la ville des morts presque à la porte de la cité des vivants⁷ : telles, la nécropole de Saint-Marcel à Paris, près de la route d'Italie⁸, celle de Saint-Victor à Marseille, face à l'entrée

¹ A Mayence, en 368, le concours aux offices (à Pâques ?) est tel, qu'un chef alaman peut prendre la ville.

² Ammien, XXVII, 10, 2 ; XXI, 2, 5 ; Ausone, *Epist.*, 10, 17 ; 25, 94 ; Sulpice Sévère, *V. Mart.*, 18, 3-4 ; etc.

³ Les théâtres et les amphithéâtres, sauf dans les villes du Midi, avaient dû être détruits par les invasions, et demeurent en principe en dehors des remparts des cités, comme ils étaient autrefois à la périphérie ; voyez à Paris, où la ville est dans l'île, et les édifices de spectacle, maintenant ruinés, sont sur la rive gauche.

⁴ Sauf exceptions. — A Arles, Constance fit donner *theatrales ludos atque circenses* (Ammien, XIV, 5, 1). Il est également probable que la Gaule voyait, comme aux temps d'autrefois, des troupes d'histrions et danseurs ambulants, lesquelles sont d'ailleurs de toutes les époques ; mais Julien, qui parle longuement d'une troupe de ce genre amenée en Gaule par un Grec de Cappadoce, déclare que les Gaulois n'aimaient pas plus que lui ce genre de spectacle (*Misop.*, p. 359-360, Sp.). Les séances théâtrales dont parle Paulin ne paraissent guère faites pour la foule.

⁵ Même peut-être à Sion en Valais, en admettant qu'il soit encore *civitas*.

⁶ L'abandon général de l'incinération (Macrobe, VII, 7, 5), et par suite la généralisation des sarcophages, qui exigent beaucoup plus d'espace, ont dû amener le développement des cimetières.

⁷ Au point de vue topographique, j'entrevois trois éléments au pourtour immédiat des enceintes municipales : 1° le *pomerium*, dont il est encore question à la fin du IV^e siècle (loi de 400, *C. Th.*, X, 3, 5) ; 2° les *vici* ou quartiers suburbains : par exemple, à Toulouse, les quatre *urbes* (dans le sens de *vici*) formées des éléments de l'ancienne enceinte non compris dans la nouvelle enceinte réduite, et, de même, les *vici* de Sens, de Clermont, de Tours et de Paris mentionnés plus loin : il est possible que quelques-uns de ces *vici* aient porté spécialement, et de très bonne heure, le nom de la *civitas* [l'expression étant prise dans le sens de capitale] : *vicus Parisiorum*, à rapprocher de *vikani Agiedincenses* (*Corp.*, XIII, 2949), qui peut se rapporter à un faubourg d'*Agedincum* ou Sens ; 3° les cimetières, plus ou moins mêlés aux *vici*, mais sans doute en dehors du *pomerium*. Ce n'est qu'au delà que commençait le terroir rural. L'étude des limites des plus anciennes paroisses municipales permettrait peut-être de retrouver des traces de ces zones dans certaines villes. — Il faut enfin faire place, dans cette région suburbaine, aux Champs de Mars, toujours conservés comme lieux de rassemblements militaires et sans doute rendez-vous des grandes foires à bétail, et peut-être aussi comme centres d'assemblées populaires.

⁸ De Pachtère, p. 137 et s. Il a dû prolonger et remplacer le cimetière païen de la rue Pierre-Nicole, situé presque à la même hauteur sur la route d'Orléans. Des fouilles seraient intéressantes à faire entre ces deux routes sur les terrains de l'hôpital du Val-de-Grâce.

du port¹, celle de Saint-Seurin à Bordeaux, sur le chemin de la campagne², et, bientôt plus célèbre que toutes, celle des Champs Élysées d'Arles, aux abords de la vieille voie marseillaise³. Là très peu et peut-être point de mausolées grandioses⁴, à la façon de ceux qui se dressaient autrefois aux approches des villes ou aux lisières des villas⁵ : toutes les tombes se ressemblent, ce sont de vastes sarcophages de pierre où le riche défunt ne se signale que par le luxe du marbre, par l'élégance des sculptures ou par l'orgueil d'une inscription ; mais dans ce milieu de morts chrétiens qui vont rejoindre leur Dieu, son corps n'occupe pas plus de place que celui du dernier des misérables. Le tombeau encombrant et dominateur, qui a pesé si souvent sur le sol de la terre depuis l'époque des mégalithes⁶, a cessé pour quelque temps d'imposer sa masse et sa hauteur aux regards des hommes.

¹ A Marseille, le cimetière chrétien paraît continuer sur place le cimetière païen : inscriptions païennes et chrétiennes se sont rencontrées aux mêmes endroits (bassin de carénage ; *Corp.*, XII, p. 59-64) ; mais il est possible que les tombes chrétiennes aient tendu à remonter vers Saint-Victor, du côté du rocher où l'on enterra le martyr.

² *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, p.19 ; Courteault, *Revue des Et. anc.*, 1910, p. 67. Nous sommes là au contact d'un chemin rural (vers Saint-Médard-en-Jalle) ; et il est possible que ce cimetière chrétien ait été le prolongement (avec rapprochement du côté de la ville) du cimetière païen de Terre-Nègre (celui-ci, au voisinage de la grande voie du Médoc ; cf. *Inscr. rom. de Bordeaux*, I, p. 419).

³ A Arles comme à Marseille, inscriptions et tombes païennes et chrétiennes se mêlent ; mais il a dû y avoir de très bonne heure une localisation des sépultures de fidèles autour de la tombe d'un évêque (tombe de Concordius sous Valentinien ? XII, 942 ; d'Héros, le disciple de Martin ? XII, 946 [texte très suspect] ; surtout d'Hilaire, mort en 149 ; XII, 949). Toutefois, la topographie de ce cimetière reste à faire. Il a dû certainement sa vogue au rôle politique d'Arles. Remarquez qu'il n'a point gardé le nom d'un saint. Le nom d'Aliscamps viendrait, dit-on, de *Campi Elysii*, mais je ne suis pas sûr qu'il soit antique : les Chrétiens ont pu le donner, l'expression ne répugnant pas à leur langue funéraire (cf. *nemus Ælysium* à Vienne ; *Corp.*, XII, 2124). Et il peut y avoir une étymologie banale, un simple nom d'homme. Nous sommes là sur la route de Marseille (*Corpus*, XII, 5494). — Ajoutez, comme cimetières célèbres, les *polyandres* d'Autun, surtout celui de Saint-Pierre-l'Étrier [*strata*], sur la route de Besançon ; Grégoire de Tours, *Gloria confessorum*, 72 ; cf. de Fontenay, p. 233 et s. Sans doute aussi celui de Saint-Irénée à Lyon, où on a découvert la plus ancienne inscription chrétienne datée de la Gaule (de 334 ; *Corpus*, XIII, 2351 ; cf. Allmer, *Musée*, IV, p. 9 et s.), et qui certainement était au contact de l'ancien cimetière païen de la porte Saint-Just et de ses routes. Celui de Valcabrière aux abords immédiats de Saint-Bertrand (*Lugdunum Convenarum*), lui aussi ancien cimetière païen (épitaphe d'un presbytre chrétien, datée de 347, la plus ancienne inscription de Gaule avec le chrisme ; *Corp.*, XIII, 299). — Et il a pu s'en former d'aussi populaires, d'aussi encombrés de tombes, dans les sanctuaires ruraux fondés par les évêques évangélistes de la fin du IV^e siècle. Dans ce cas, le cimetière, devenu lieu de pèlerinage chrétien, remplacera ou rétablira les assemblées des sanctuaires et foires des temps païens. Il faudrait étudier à cet égard les extraordinaires champs de tombes qu'on rencontre dans certaines localités rurales de France ; voyez à Civaux en Poitou (Maximin Deloche, *L'Énigme de Civaux*, 1924).

⁴ Je n'en connais pas pour le IV^e siècle. Tout au plus construisait-on une petite chambre au-dessus de la tombe d'un saint ou d'un évêque, *parvula basilica, oratorium*, ou plutôt *cellala*, par exemple sur la tombe de saint Martin (Grégoire, *Hist.*, X, 31) ou de Crescentia.

⁵ Cf. t. V, ch. II, § 9, t. VI, ch. III, § 11.

⁶ Il est à remarquer que la modestie de la tombe, qui est une des caractéristiques du Christianisme originel, se retrouve cependant à l'époque proprement celtique, ce qui ne peut s'expliquer que par des analogies de mentalité religieuse.

Mais la tombe, elle, la demeure du mort, s'impose plus que jamais par sa sainteté. Parmi ces sarcophages, il en est qui attirent les pieuses passions des fidèles, et auxquels ces hommes apportent leurs souvenirs, leurs prières, leurs espoirs se sont les sépulcres où, croit-on, reposent les corps des héros de l'Église, martyrs du temps des combats, évêques du temps des triomphes. C'est pour les voir et les toucher que des multitudes accourent aux nécropoles. A leur contact des miracles se produisent dans ces troupes d'exaltés, une vie intense s'agite sur le sol du cimetière, et les vivants n'aspirent plus qu'à venir un jour reposer auprès de ces morts bienheureux, à revivre pour ainsi dire avec eux, associés dans le rêve céleste du Chrétien¹. Bientôt, un oratoire surgira à côté ou au-dessus de la tombe du saint le plus illustre : il sera le centre de l'Église des morts et comme le lieu de leur assemblée ; et le saint donnera son nom à toute la cité des défunts réunis autour de lui, l'évêque Seurin à la nécropole de Bordeaux ou le martyr Victor au grand cimetière des Marseillais².

Dans quelques années même, ce sera une activité encore plus forte et plus continue qui se développera aux alentours de ces tombes. Jamais le monde n'aura perçu avec une clarté plus grande que la mort peut engendrer la vie, que le sépulcre peut susciter des puissances éternelles. C'est à l'orée et pour ainsi dire sous les effluves sacrés de ces cimetières que s'élèveront les premiers monastères suburbains de la Gaule, par exemple celui de Saint-Victor de Marseille³. Ceux que Martin avait fondés dans la campagne, Ligugé ou Marmoutier, étaient surtout des séminaires de travail, des écoles de combat, une préparation à la vie : et c'est au contraire l'aspiration à la piété silencieuse et le rayonnement de la mort qui attireront les moines autour des tombes saintes des nécropoles municipales.

Mais peu à peu les passions humaines seront plus fortes que l'idéal divin. Le monastère suburbain oubliera la mort qui l'entoure et se laissera dominer par la vie qui l'emporte. Saint-Victor grandira en puissance matérielle, il sera centre de

¹ Les épitaphes disent *socias sanctorum, sociatus sanctis* ; *Corp. inscr.*, XII, 944, 2115 ; etc.

² Pour tout ce qui précède, Grégoire de Tours : *concurrentes populi ad basilicam sancti* (Seurin [*Severinus*], à Bordeaux ; *Gl. conf.*, 44) ; *sæpius ad eum accedentes infirmi* (Victor, à Marseille ; *Gl. mart.*, 76) ; *in quo loco multæ virtutes factæ sunt* (Martin, à Tours ; *De virt. s. Mart.*, I, 6).

³ C'est sans aucun doute le monastère de Saint-Victor qui est d'abord visé par Gennadius, 62 : *Cassianus presbyter apud Massiliam condidit duo monasteria, id est virorum ac mulierum, quæ usque hodie exstant*. Il serait possible que le monastère de femmes dont il est ici question (sans doute au voisinage de l'autre monastère), fût le premier de ce genre en Gaule. Ces fondations ne peuvent être placées qu'après 415, mais elles datent sans doute de peu après ; Paulin de Pella parle (entre 421 et 460) des *saints de Marseille* (*plures sancti* ; *Euchar.*, 521). — Dans le même ordre d'idées, il est vrai non plus autour du corps d'un saint ou d'un martyr de la cité, mais autour d'un sanctuaire abritant des reliques apportées, il a dû s'élever, dès la fin du IV^e siècle, des monastères suburbains : peut-être en particulier autour des reliques des saints Gervais et Protas, par exemple à Sens à l'entrée du *vicus* chrétien, peut-être à Paris (monceau Saint-Gervais à la sortie de la grande route sur la rive droite), ailleurs pour ces mêmes reliques ; à Rouen pour les reliques reçues par Victrice. — C'est également dans les *suburbia* que se fondèrent, après 415, les chapelles à saint Étienne, toujours par suite de l'apport de reliques. — Il est d'ailleurs possible que ces édifices sacrés de faubourgs fussent souvent sous la forme, non de monastères, mais de simples basiliques ou même d'oratoires : ce qui n'empêchait pas la présence de moines plus ou moins librement affectés à leur service.

domaines et de richesses, citadelle redoutable et grande, ville ; et la cité de Marseille, qui lui fait face de l'autre côté du port, verra une cité de moines se dresser contre elle par-dessus l'antique demeure de ses morts¹.

XI. — LA POPULATION.

Avec ses couvents et ses oratoires la vie urbaine débordait au dehors des remparts, des faubourgs s'esquissaient de nouveau aux portes des villes². Car l'humeur de ces hommes demeurerait faite du besoin d'agir et du besoin d'espérer ; et à peine rejetés par le malheur dans l'enceinte d'une triste citadelle, ils cherchaient à s'en évader à la moindre lueur de paix et de ces aurores pacifiques, la Gaule en connut souvent depuis l'ère de Dioclétien.

¹ En dernier lieu, Bourrilly, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille*, p. 9 et s. (*Ann. de la Fac. des Lettres d'Aix*, XII, 190-20).

² Voyez par exemple : à Paris, le *vicus Parisiorum* ou *vicus civitatis*, qui avoisine sans doute le cimetière Saint-Marcel, non loin de l'*ecclesia senior*, qui doit être le lieu de rassemblement suburbain de l'Église originelle, vrai ou légendaire (Grégoire, *In gloria confess.*, 103 et 87 ; De Pachtère, p. 131-2, avec d'excellentes remarques générales, p. 137 et s.) ; à Clermont d'Auvergne, mais *juxta, vicus Christianorum* (Grégoire, *Hist.*, I, 33) ; à Tours, le *vicus qui erat Christianorum*, où fut enterré le premier évêque Gatien (Grégoire, *H. Fr.*, X, 31) ; Sens, le *vicus* de Saint-Pierre-le-Vif (cf. Prou, *Étude sur les chartes de fondation de abbaye de Saint-Pierre-le-Vif*, dans le *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, XVII, 1895, p. 55-7). Il faut peut-être rapprocher de ces *vici* chrétiens connus les basiliques suburbaines et leurs quartiers que, dans nombre de villes de France, la tradition apporte aux environs de 400, ce qui est en parfaite harmonie avec l'ensemble des faits historiques, par exemple la basilique cimetériale dite de Jovin ou de Saint-Agricole à Reims (il y a eu un transfert de reliques d'Agricole vers 396). — Dans quel rapport ces *vici* suburbains se trouvaient avec le *pomerium*, et dans quelle mesure les cimetières ont pu peu à peu envahir cette zone du *pomerium*, je ne saurais le dire : mais il est bon de poser ces questions. — J'ai dit, à propos du mot de *ecclesia senior* de Paris, *vrai ou légendaire, ut aiunt*, dit Grégoire ; et cela fait allusion à la tradition, assez générale dans les villes de France, que l'église primitive était, non pas la cathédrale, de l'intérieur, mais une église située hors les murs, d'ordinaire du centre du cimetière sacré. Il est possible que là c'est-à-dire au voisinage des tombes, dans la zone du *pomerium* ou des *vici* suburbains, ait été le premier lieu de rassemblement des fidèles d'une cité ; mais cela n'est nulle part prouvé en Gaule ; et nous avons même des indices qui annonceraient le contraire, à savoir le rassemblement dans quelque *domus* particulière de l'intérieur (à Bourges, *ecclesia prima*, devenue la Cathédrale Saint-Étienne, Grégoire, *Hist.*, I, 31 ; à Clermont, la *senior ecclesia* est *infra muros*, Grégoire, *id.*, II, 16). Il est donc assez vraisemblable qu'il ne s'agit là que d'une croyance récente, répandue après le triomphe du Christianisme, et par laquelle on aura voulu rehausser la gloire des basiliques suburbaines de cimetières, des *martyria*, en réalité postérieurs ; et le texte de Grégoire de Tours, au lieu de mentionner un fait, ne ferait que rapporter une tradition. Mais il est, d'autre part, fort possible que les Chrétiens des temps primitifs aient eu, en Gaule comme ailleurs, deux centres essentiels de culte et d'assemblée, la *domus ecclesiae* de la ville et la nécropole du faubourg, *loca sepulcris opta*, celle-ci également avec une *sedes* de l'évêque ; d'où le nom de *vicus Christianorum* donné à ce faubourg (plus haut) : distinction est bien marquée par la loi de 326 (XVI, 5, 2). — C'est une question voisine, mais différente, que celle de l'emplacement primitif de l'église épiscopale dans les villes réduites, surtout du Midi : il est possible que cette église, après la réduction de la ville, soit, en même temps que demeurée *sedes*, devenue centre du village funéraire ou du vins des Chrétiens.

Pourtant, ce ne sont pas les villes qui ont profité de ces renouveaux périodiques, et j'ai déjà indiqué les motifs qui me font croire à la lente continuité de leur décadence. L'arrivée des boutiquiers, des moines et des professeurs orientaux, l'installation de garnisons barbares, l'afflux de jeunes gens aux écoles publiques ; ne suffisaient point à combler les vides faits chaque jour par la désertion des citoyens. Décurions passant au sénat de Rome, grands seigneurs passionnés pour la vie rurale, nouveaux convertis que leur vocation entraînait à la retraite monastique ou à d'humbles presbytères, ouvriers ou prolétaires qui allaient où étaient la fortune et la protection, c'est-à-dire au château du clarissime, la société humaine se détournait insensiblement de la ville où avaient été naguère le foyer de son existence et sa plus agréable façon d'être.

Les campagnes, en revanche, s'étaient repeuplées très vite¹. Et c'étaient elles, surtout, qui profitaient des lustres intermittents de paix et des recrues humaines qui arrivaient à la population de la Gaule.

Ces recrues, semble-t-il, ont été fort nombreuses dans le siècle qu'inaugura Dioclétien. Songeons à tous ces Barbares amenés du dehors, Alamans, Suèves, Francs, Saxons, Sarmates, Taïfales², et même Maures, qui furent créateurs de vrais villages, fixés pour jamais sur notre terre ; et encore à ces esclaves innombrables que razziaient sans cesse les marchands d'hommes toujours postés aux frontières³ ou les soldats qui rabattaient pour leur compte cette sorte de gibier : Ausone avait une esclave ramassée ainsi sur terre de Souabe⁴, et dans quelques années les vieux patriotes de l'Empire se plaindront amèrement de ce qu'il n'y eût pas de riche sans un cortège d'esclaves germains⁵. Songeons enfin à ces milliers de mercenaires ou d'aventuriers, venus périodiquement de delà le Rhin pour servir sous les enseignes impériales, et qui, restés en Gaule, s'y mariaient et faisaient sans doute, à la bonne manière d'autrefois, souche d'une puissante progéniture : car la loi romaine permettait alors le mariage entre francs et Romains, et l'empereur Arcadius lui-même consacrait les temps nouveaux, en épousant la fille d'un général franc. À aucune autre époque de sa vie, pas même au lendemain de la conquête romaine, le sol de France n'a vu arriver en si nombreuses foules des immigrants de tout genre, contraints ou spontanés⁶. Ce fut donc pour lui le temps d'une colonisation intensive, car il

¹ Cf. ch. IV, § 3.

² Je crois qu'une étude minutieuse de la toponymie rurale amènerait la découverte de bien d'autres colonies d'origine barbare sur le sol de France. — Les noms venus de *colonia* n'indiquent pas nécessairement cette origine, mais évidemment ne l'excluent pas.

³ Sur le Rhin, Ammien mentionne *scurras ducentes venalia mancipia*, sans aucun doute ramassés comme butin (XXIX, 4, 4). Voyez dans la région danubienne la *multitudo* d'esclaves goths, *dudum a mercatoribus venundati*, esclaves qui d'ailleurs se hâtèrent de prendre la fuite à l'arrivée des bandes de leurs compatriotes et de les rejoindre pour les guider (Ammien, XXXI, 6, 5) ; et rappelons-nous ce que Julien disait des Goths (Ammien, XXII, 7, 8), *illis sufficere mercatores Galatas, per quos ubique sine condicionis discrimine venundantur*. Sur ces esclaves goths, lisez tout le *De regno* de Synésius, qui a fort bien vu le danger que faisait courir leur entente avec les envahisseurs ou les soldats de leur nation (en particulier *De regno*, § 15, P. Gr., LXVI, c. 1093).

⁴ Ausone, *Bissula*, en particulier 4, 2 et s. : *Conscia nascentis Bissula Danuvii, capta manu, sed missa manu*. — Ausone semble dire que le nom est germanique, et c'est ce qu'on accepte d'ordinaire (en dernier lieu, Schœnfeld, p. 51).

⁵ Synésius, *De regno, ibidem*.

⁶ J'ai à peine besoin d'ajouter qu'il est inutile de rechercher ce que ces divers éléments sont devenus dans la population française, et s'il est possible d'en distinguer aujourd'hui

fallait bien combler les vides formidables faits dans la population gauloise par les misères du siècle précédent¹.

Était-ce contagion de l'exemple barbare ? sentiment plus profond du devoir romain ? ou simplement la pensée, que plus une famille serait nombreuse, plus elle pourrait posséder ou exploiter de terres ? mais il y eut, au quatrième siècle, une véritable recrudescence de la natalité², de cette fécondité des mères gauloises qui avait jadis émerveillé les contemporains de l'empereur Auguste³. En cela encore, les chefs donnaient le modèle : Constance se montrait à son royaume d'Occident avec sa splendide couronne de fils et filles ; Ausone et presque tous ses parents, et c'est la grande famille de Gaule que nous connaissons alors le mieux, sont époux et pères, avec trois, quatre ou cinq enfants⁴. On note comme une exception la femme qui ne veut point se marier⁵. L'usage est de fonder un ménage de très bonne heure, à vingt ans, et d'épouser de très jeunes filles⁶. Paternité ou maternité commencent, avec leurs devoirs et leurs charges, dès la fin de l'enfance. Ces puissants seigneurs voient dans une riche lignée, dans un entourage nombreux de fils, de gendres et de collatéraux, une force de plus pour leur nom, une durée plus sûre pour l'influence de leur maison⁷. Il ne s'agit, il est vrai, que des plus nobles. Mais tout porte à croire qu'ils engageaient les plus pauvres à les imiter : car la Gaule, plus que jamais, avait besoin d'hommes pour cultiver ses terres, et il était certain qu'elle suffirait

les descendances. Tout ce monde, quel qu'il fit, n'a pas tardé à se mêler aux indigènes, et dès les siècles suivants, à la manière dont avaient fusionné Romains et Gaulois, Celtes et Ligures, et tant d'espèces anciennes avant les Ligures. La terre de France fut toujours celle où se sont le plus rapidement unis les divers éléments de population. Voyez les conclusions de Mathorez, *Les Étrangers en France sous l'Ancien Régime*, I, 1919, p. 151.

¹ Cf. t. VII, ch. I, § 4 ; 5 et 6. Les empereurs de ce siècle ont évidemment eu le sentiment qu'il fallait pour ainsi dire coloniser à nouveau l'Empire : car d'ordinaire, ils n'admettaient au service les immigrés barbares, même les Goths, qu'à la condition d'en faire aussi des laboureurs.

² Cela est expressément noté par les écrivains.

³ Remarquez la loi de Julien (*C. Th.*, XII, I, 55) sur les pères de 13 enfants [il ne faut pas corriger le chiffre ; Godefroy, IV, p. 422].

⁴ Ausone a 3 enfants, son fils Hespérius de même ; son père en a eu 4 ; son grand-père paternel 5 : son grand-père maternel 4 ; son beau-père 4 ; voyez le tableau de l'édition Schenkel, p. XIV. Le Panégyriste de 310 recommande ses 5 fils à l'empereur (VII, 23).

⁵ Ausone, *Parentalia*, 8.

⁶ Le père d'Ausone a dû se marier à dix-neuf ans (Schenkl, p. VII), Ausone se déclarant presque du même âge que son père (*Epist.*, I, 13 et s.), et ayant une sœur aînée (*Par.*, 31, 4). Le petit-fils d'Ausone, Paulin de Pella, se marie également à vingt ans (*Euch.*, vers 176 et s.). C'est ce qui explique pourquoi les parents de saint Augustin, au premier indice de puberté chez leur fils, se réjouissent à la pensée qu'on va le marier et que la famille va se continuer (*Confessions*, II, 3, 6, p. 33, de Labriolle). — Dans un ordre d'idées voisin, remarquez les faits de longévité que présente la famille d'Ausone : son père, mort à près de quatre-vingt-huit ans (cf. Ausone, éd. Schenkl, p. VI et s.) ; lui-même, ayant vécu et écrit au moins jusqu'à quatre-vingt-deux ans ; son petit-fils Paulin, écrivant son *Eucharisticos* à quatre-vingt-trois ans (Paulin, éd. Brandes, p. 276). — Remarquez enfin la persistance des familles : celle d'Ausone, que nous pouvons suivre sur huit générations, du milieu du IIIe au milieu du Ve siècle ; celle de Delphidius ; celle du vieux Paulin.

⁷ Cf. Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 22, 116 ; *Paneg.*, XII, 28. Ici, § 3 et 4. — Il est toutefois certain que le développement du célibat religieux, chez les femmes comme chez les hommes, a dû enrayer d'abord, vers la fin du IVe siècle, cet accroissement de la natalité.

de longtemps à nourrir tous ceux qui naîtraient. Ainsi la terre, qui nourrissait les hommes, invitait à les créer.

La Gaule revenait à sa destinée naturelle, après ses erreurs inconscientes des premiers siècles de l'Empire, lorsqu'elle s'était laissée éblouir par le mirage des ambitions industrielles et du commerce mondial, et qu'elle avait préféré bâtir des manufactures au lieu de défricher ses landes et de dessécher ses marécages. La voici enfin ressaisie par la passion de la vie agricole, et de nouveau dans la voie où elle trouvera la plus saine des richesses matérielles et la plus sûre des libertés nationales. Aujourd'hui, elle remue le sol dévasté pour lui rendre la fécondité ; demain, elle recommencera l'antique bataille contre les portions demeurées rebelles, la conquête de glèbes dans les forêts, les broussailles ou les marécages¹. En même temps, par la force des choses, elle acquerra la population qu'elle deviendra capable de faire vivre. Le double mouvement de labour à la campagne et de croissance à la famille, qui reprend sous les derniers empereurs romains, ne s'arrêtera plus dans les prochains siècles de son histoire. Champs délaissés à rajeunir, champs nouveaux à cultiver, foyers qui se fixent² et enfants qui naissent, elle reconnaîtra la loi éternelle de solidarité qui unit les lignées humaines et la terre leur reine et leur mère, et, plus qu'aucune patrie au monde, elle saura donner à cette loi son expression parfaite.

¹ Surtout au lendemain de l'an mille ; cf., entre autres exemples, Étienne Clouzot, *Les Marais de la Sèvre Niortaise*, 1904. Il y aurait un travail d'ensemble à faire sur les conquêtes agricoles en ce temps-là lesquelles furent peut-être les plus importantes et les plus heureuses dont le sol de France ait été l'objet depuis les défrichements de l'origine.

² Remarquez en particulier la naissance, au IV^e siècle, de très nombreuses communautés rurales, formées soit par des soldats laboureurs d'origine barbare, soit par des familles de cultivateurs amenés également du dehors, soit par des groupements de colons ou de paysans indigènes ; et notez, à ce propos, que le terme de *colonia*, qui, sous le Haut Empire, s'appliqua à des formations urbaines, presque toujours d'ailleurs héritières de lieux bâtis antérieurs, s'applique maintenant à des formations villageoises, presque toujours, je crois, constituées de toutes pièces. Il faudra descendre jusqu'au lendemain de l'an mille (cf. n. précédente) pour rencontrer chez nous une colonisation rurale, d'une telle intensité. — Ajoutez, dans le même ordre d'idées, la création de foyers de colons ou d'esclaves sur les *casæ* des grands domaines.

CHAPITRE V. — LA VIE INTELLECTUELLE¹.

I. — L'INTELLECTUALISME DE LA NOBLESSE.

Ces grands seigneurs qui possédaient la terre et régentaient la société, formaient aussi l'élite intellectuelle du monde romain. Aucune aristocratie dans l'histoire n'est arrivée à une telle valeur de l'esprit. Elle voulut gouverner par la rhétorique et la poésie au même titre que par la richesse et les honneurs ; le culte des lettres était pour elle une vertu de Romain, un des éléments de son patriotisme, et, de même que Julien avait mis le meilleur de sa foi religieuse dans l'adoration des œuvres de l'hellénisme et l'hommage aux poèmes d'Homère, de même les clarissimes de Gaule regardaient comme un devoir civique d'imiter Cicéron et de copier Virgile. La littérature était devenue l'asile suprême où s'abritaient es croyances et les illusions du monde antique près de finir.

Qu'on ne se trompe pas en lisant les œuvres du plus fameux² poète de ce siècle, le Bordelais Ausone³ : ce sont les passe-temps d'un grand seigneur et non pas les tâches régulières d'un écrivain de profession. Ausone est évidemment un poète impénitent, et il a dû versifier dès sa plus tendre jeunesse, à l'Université où il, a été tour à tour étudiant et maître : mais, devenu très riche, grand propriétaire, clarissime, haut fonctionnaire et consul, il versifie plus que jamais, et avec une telle ardeur, qu'il semble faire de la poésie l'obligation de sa qualité de sénateur.

¹ *Histoire littéraire de la France*, I, 1733, II, 1765 ; Boissier ; Shanz, *Geschichte der Römischen Litteratur*, IV, I, 1904 ; Teuffel, *Römische Literatur*, I, 6e éd., 1913 (la 7e va paraître) ; Roger, *L'Enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, 1915 ; Pichon, *Les derniers Écrivains profanes* [il ne s'y agit que la Gaule], 1906 ; Haarhoff, *Schools of Gaul*, 1920.

² Les preuves abondent en faveur de sa renommée : lettre de Théodose, en tête des œuvres d'Ausone, avec le mot *admiratio ingenii* et la demande d'un exemplaire de ses ouvrages (*ne fraudari me scriptorum tuorum lectione patiaris*) ; Symmaque le compare à Virgile et à Cicéron (*Epist.*, I, 14 [8] ; 31 [25] ; voyez du reste toute la correspondance de Symmaque avec Ausone, Symmaque, *Epist.*, I, 13-43, Seeck, laquelle paraît s'étendre de 370 à 379) ; Paulin de Nole, *Carm.*, 11, 38 (*vix Tullius et Maro tecum sustineant æquale jugum*).

³ Né vers 310, mort sans doute peu après 393 ; voyez, sur la discussion des dates, l'édit. Schenkl, p. VI et s. — Édition Schenkl, 1883, dans les *Monumenta Germaniæ historica* ; édit. Peiper, 1886, dans la collection Teubner. La grande édition ancienne de Vinet (Bordeaux, 1580), est encore fort précieuse par son commentaire. Sur l'établissement du texte, voir surtout de La Ville de Mirmont, *Le Manuscrit de l'Ile Barbe*, in-4°, Bordeaux, 1917-9. On trouvera la bibliographie relative à Ausone, outre les livres généraux, dans les deux éditions allemandes, et à l'article *Ausonius*, de Marx, dans la *Real-Encyclopædie*, II, 1896 ; en dernier lieu, Martino, *Ausone et les Commencements du Christianisme en Gaule*, Alger, 1906 ; Éd. Boudez, *Autour d'Ausone*, dans la *Revue Méridionale* du 15 décembre 1923 ; autres, n. suivante.

C'est en vers qu'il correspond avec ses amis¹ ; et c'est dans son milieu d'aristocrates que le Christianisme de Gaule recrutera son plus grand poète, Paulin, et son plus grand historien, Sulpice Sévère. Si parmi les évêques nous en trouvons qui méprisent la littérature, comme Martin de Tours², soyons surs qu'il sort d'un petit monde³, et que Paulin son disciple ou Hilaire son maître trouveraient sans doute exagéré son dédain des belles-lettres et du beau langage. Lorsque le pieux petit-fils d'Ausone, octogénaire et prêt à paraître devant son Dieu, voulut faire la confession publique de sa longue vie, c'est sous forme de poème qu'il l'écrivit⁴. Le seul livre de science que nous ayons de l'époque, un traité *Des Médicaments*, est l'œuvre d'un très grand personnage, le Gaulois Marcellus, maître des offices au palais de Théodose⁵.

Car une fois réglés les soucis de la terre et du pouvoir, le sénateur ne vit plus qu'avec ses Muses. Vraiment, elles sont pour lui autre chose qu'un nom ou une figure ; elles sont de vraies déesses, et il respire par elles presque autant que le chrétien par son Dieu. Les grandes villas de Gaule ressemblaient à des temples qui leur seraient consacrés. On en décrivait en de petits poèmes les salles et les décors, les jardins et les fontaines⁶ ; des dédicaces en vers, composées par le maître, y ornaient les socles des statues⁷ ; des scènes y étaient aménagées, et l'on y jouait des pièces de théâtre, œuvres toujours applaudies du sénateur ou de l'un de ses amis⁸.

¹ L'exemple peut-être le plus saisissant de l'importance intellectuelle et morale des lettres et en particulier de la poésie, se trouve dans la correspondance en vers d'Ausone et de son élève le Chrétien Paulin. (Ausone, *Epist.*, 19-25 [écrites en 390-3] ; Paulin de Nole, *Carmina*, 10 et 11 [écrits en 393]). Sur le caractère et la chronologie de ces lettres : Puech, *De Paulini Nolani Ausonique epistularum commercio et communibus studiis*, Paris, 1887 ; Villani, *Osservazioni intorno alle epistole scambiate fra Ausonio e Paulino*, Verceil, 1902 ; de Labriolle, *La Correspondance d'Ausone et de Paulin de Nole*, 1910. C'est un des épisodes les plus touchants de la vie intime de la Gaule en ce temps-là : Ausone avait plus de quatre-vingts ans.

² Il semble bien qu'on lui en ait fait un reproche ; Sulpice Sévère, *V. Mart.*, 5, 7 (Sulpice a peur, quand il vante la science et l'éloquence de Martin, de rencontrer *multos ad hanc partem incredulos*).

³ Il est fils de soldat ou d'officier.

⁴ Paulin de Pella, *Eucharisticos*, 12 et s. (il écrit en 459, après ses quatre-vingt-trois ans révolus).

⁵ Le recueil *De medicamentis* est précédé d'une lettre préface portant *Marcellus vir inluster ex magistro officiorum Theodosii sen(ioris) filiis suis salutem d(at)*. Il a été *magister officiorum* en 395 ; *Code Théod.*, VI, 29, 8 ; XVI, 5, 29. Sa qualité de Gaulois résulte de ceci, qu'il appelle dans sa préface *Siburius, Eutropius atque Ausonius* [il s'agit du père d'Ausone, qui était médecin], *cives ac majores nostri*. On a supposé, par suite, qu'il était Bordelais ou Bazadais comme Ausone le médecin : cela n'est point prouvé, *civis* pouvant parfaitement s'entendre de la Gaule. Il n'y a aucune raison de lui donner le surnom de Empiricus. — Éditions Helmreich, 1889 (collection Teubner), et surtout Niedermann, 1916 (collection du *Corpus medicorum Latinorum* ; rendra de très grands services).

⁶ Cf. Ausone, *De herediolo*, saluant son domaine familial à son retour de la cour.

⁷ Ausone, *Epigr.*, 30 : *Mixobarbaron Liberi Patris signo marmoreo in villa nostra [Lucaniacus] omnium deorum argumenta habenti*. Je conserve *mixobarbaron* tout en ne voyant pas exactement ce que cela signifie ; peut-être une allusion à l'*ars barbaricaria* ; Dezeimeris avait conjecturé in ὑπόβαθρον (*Soc. arch. de Bordeaux*, III, 1876, p. 28) ; faut-il supposer *mystobathron*, base mystique ?

⁸ C'est du moins ce que je suppose, d'après ce qu'Ausone dit du *Delirus* (*L'Extravagant*) de son ami *Axius* [cf. *Epist.*, 12, 2] *Paulus* ; *Epist.*, 11. Il est en tout cas certain que les

Les empereurs donnaient l'exemple, et il resta toujours un peu de l'âme de Marc-Aurèle dans le palais des Augustes. Aucun d'eux n'a été indifférent à la vie littéraire de l'Empire. Tous ont regardé comme leur devoir de chef de savoir bien parler et de goûter la poésie¹. Les intérêts de l'école passionnèrent Constance Chlore ou Gratien. Julien exagérait sans doute en exigeant des gouverneurs de provinces qu'ils fussent d'abord de bons orateurs. Mais Théodose, qui fit tant de sottises, était dans la note romaine lorsque de sa propre main il écrivit à Ausone pour le féliciter de ses vers et lui en demander un exemplaire.

Ceux-là même des maîtres de l'heure qui n'appartenaient pas à la vieille société romaine, je songe aux rois ou aux chefs des Francs, s'empressaient de sacrifier aux Muses dominatrices. Ils savaient que pour arriver au consulat il fallait passer par Cicéron, et que le renom de lettré était indispensable à qui voulait gouverner le monde. Ces Francs se faisaient donc instruire aux lettres latines, ils savaient s'entretenir avec les rhéteurs en vogue, ils se donnaient un mal infini afin de ne point passer pour des Barbares. En ces temps où tout le monde raffolait des généalogies ils finirent par trouver celle de leur nom et de leur race, et on écrivit que les Francs étaient d'origine troyenne, arrière-descendants de Francus, un fils d'Hector, fils de Priam². Ils peuvent donc maintenant entrer dans la cité romaine, puisque, comme Romulus, ils ont pour fondateur de leur lignée un héros chanté par Homère. Ainsi avaient fait jadis les Rèmes de Champagne en se disant issus de Remus. Un même mouvement d'adoration emporta tour à tour vers les poèmes d'Homère et les mythes de la Grèce les créateurs de l'Italie latine, les héritiers du Celte Ambigat et les précurseurs de Clovis. Quiconque toucha aux rives de la Méditerranée voulu avoir pour patrie d'origine un foyer célébré par le poète divin, et c'est en cela peut-être que réside la plus grande beauté de l'Empire romain en ses derniers jours, qu'il se plaça lui aussi sous la sauvegarde d'Homère et de Virgile, et qu'il fut une façon d'instruire les hommes et de les unir en la communion des lettres.

II. — CARACTÈRE ET RÔLE DE L'ÉCOLE.

Le prestige de l'école n'avait donc fait que grandir. Elle était devenue, dans la vie civile, aussi importante, aussi glorieuse que le prétoire. Au reste, elle y conduisait. C'était parmi ses professeurs que se recrutaient souvent les plus hauts dignitaires. Mamertin, rhéteur en Gaule, est devenu ministre du Trésor et

grands seigneurs continuaient, comme au temps de Valerius Asiaticus, à avoir des histrions ou des mimes à leurs gages, souvent à titre d'esclaves ou d'affranchis (*Digeste*, XXXII, 73, § 3 ; XXXVIII, 1, 25 ; 1, 27) ; voyez Cardamas, le mime de Paulin.

¹ Voyez les *Panegyriques*, en particulier IV, 8 (Constance Chlore), et XII, 41 (Théodose) ; Ammien Marcellin, XXI, 16, 4 (Constance II) ; XXX, 9,4 (Valentinien).

² La mention nette de cette légende n'apparaît que sous les derniers Mérovingiens (Frédégaire, II, 5-6, p. 46, Krusch ; *Liber historiæ Francorum*, I, p. 241, Krusch ; etc.). Mais il est évident que Grégoire de Tours la connaît, *tradunt multi (Francos) de Pannonia esse degressos* (*Hist.*, II, 9) : l'expression tradunt laisse supposer d'anciens écrivains ; et je ne peux guère en placer l'origine que dans les milieux lettrés où ont vécu Silvain et surtout Mérobaud, Ricomer, Bauto et Arbogast. Et je rapprocherais volontiers ces fabrications de généalogies des élucubrations mythologiques contemporaines, de Dictys de Crète et de Quintus de Smyrne. Birt, *Rheinisches Museum*, LI, 1806, p. 507 et s. ; etc.

préfet du prétoire par la grâce de Julien¹ ; Ausone, rhéteur à Bordeaux, est devenu questeur et préfet du prétoire par la faveur de Valentinien et de Gratien ; tous deux sont arrivés ensuite au consulat ; et l'un de leurs héritiers en fait de rhétorique, Eugène, a été proclamé empereur. Ces écoles étaient considérées comme de véritables séminaires d'administrateurs : la plupart de ceux qu'elles formaient se destinaient aux diverses fonctions du secrétariat d'État, du conseil impérial ou de la magistrature provinciale². Pour avoir des orateurs comme gouverneurs, il fallut bien que Julien allât chercher des hommes sortis des grandes écoles.

La coutume, chez tous les riches, est maintenant³ d'envoyer ses fils à l'Université⁴. Ils ont renoncé au système de l'instruction particulière, qui prépare si mal à la pratique de la vie publique, et il n'y a plus guère que les fils d'empereurs qui reçoivent l'enseignement d'un précepteur domestique⁵. Mais les neveux ou les proches du prince vont eux-mêmes à l'école⁶ ; et avec eux iront sans doute aussi les fils des chefs barbares⁷, et ils s'y rencontreront avec des enfants de parvenus ou des héritiers de la vieille noblesse : je doute qu'il se soit mêlé à eux beaucoup de petites gens⁸. Les écoles du Bas Empire ressemblent moins à nos Universités qu'à ces grands collèges de la France des Bourbons, dont la vogue tenait à la clientèle de la noblesse et de la haute bourgeoisie⁹.

¹ *Claudius Mamertinus*, l'auteur du *Panegyrique* de Julien (XI des éditions courantes, III de la collection manuscrite ; en dernier lieu, édit. Guilielmus Bæhrens, 1911), consul en 362, avait eu l'*ærarium* publicain (sans doute comme *comes largitionum*) et la préfecture du prétoire d'Italie (*Pan.*, XI, 1). On a tout lieu de croire qu'il était originaire de Gaule et que c'est là que Julien l'a connu. Du reste, la collection des *Panegyrici*, à part celui de Pline le Jeune en guise de prélude, ne renferme que des œuvres de Gaulois.

² *Paneg.*, IV, 5 : l'école forme *ad spem omnium tribunalium* [assesseurs et gouverneurs] ; *ad stipendia cognitionum sacrarum* [comtes du consistoire impérial, p. 15], *ad magisteria palatii* [les secrétariats centraux, p. 16]. *Pan.*, V, 1 ; VII, 23 (*multi sectatores mei*, dit un rhéteur d'Autun en 310 à Constantin, *etiam provincias tuas administrant*, et, plus haut, *quos provexi ad tutelam fori, ad officia palatii*).

³ L'usage des précepteurs domestiques, si répandu autrefois, paraît à peu près perdu en ce temps. On a supposé que Paulin de Pella avait été instruit en famille (cf. *Euchar.*, 113 et s.) : c'est bien invraisemblable de la part d'un petit-fils d'Ausone, et vivant près de Bordeaux et entre 380-392.

⁴ Outre les jeunes nobles du pays, on voit à l'école d'Autun les jeunes gens qui forment le *comitatus* de Constance Chlore, sans doute les fils des membres de son conseil et des dignitaires de sa cour (*Pan.*, IV, 14). — Tout cela suppose, à Autun, des logis d'étudiants en assez grand nombre : ce sur quoi nous ne sommes absolument pas renseignés.

⁵ *Paneg.*, II, 14.

⁶ Si du moins les neveux de Constantin, Dalmatius et Hannibalianus, à demi exilés à Toulouse, ont suivi les cours de l'Université, et n'ont pas reçu des leçons d'un précepteur ; Ausone, *Profess.*, 17 et 18. Julien a été aux écoles publiques, *Ad sen. Ath.*, p. 271, Sp.

⁷ Je songe à l'éducation classique des chefs et des rois francs, même du roi des Wisigoths Théodoric II au siècle suivant (Sidoine, *Carm.*, 495 et s.).

⁸ Ausone (*Prof.*, 2, 9-10) dit de Minervius : *Mille foro dedit hic juvenes, bis mille senatus adjecit numero purpureisque togis*. Tout cela indique un public d'élite ; et la vie d'étudiant coûtait fort cher (Augustin, *Conf.*, II, 3, 5). Il y avait cependant des indigents, auxquels les maîtres les plus généreux faisaient remise des droits (*largus indigis*, dit Ausone d'Alcimius Aléthius ; *Prof.*, 3, 16-18).

⁹ Cf. Dupont-Ferrier, *Du Collège de Clermont au Lycée Louis-le-Grand*, I, 1921, p. 64 et s.

C'étaient des établissements publics auxquels concouraient à la fois l'État, les communes et les particuliers. La cité payait les professeurs¹ mais l'empereur fixait lui-même le chiffre de leur traitement, en l'imputant sur le budget de la cité² ; et les élèves étaient encore tenus à une rétribution scolaire au profit de leurs professeurs³. Ceux-ci étaient nommés par le sénat local⁴, mais le prince ne renonça jamais à contrôler leur choix⁵ ou à imposer le sien, surtout quand il s'agissait du recteur de l'école⁶ ou de son professeur éminent¹. Si le bâtiment

1 *Salarium, menses, emolumenta* : la première et la dernière expression visent certainement des traitements fixés ; l'autre, peut-être des redevances irrégulières. Cela me paraît résulter, outre le caractère municipal des écoles, qui ressort bien des *Professores* d'Ausone, des lois de Constantin (321 *Code Théod.*, III, 3, 1) et de Gratien (376, XIII, 3, 11). — Le traitement était évalué en unités de fournitures en nature, *annonæ* ; mais je doute qu'il n'y eût pas transformation en espèces, *annonæ adæratæ* ; et je me demande même si, dans le texte d'Eumène (*Pro rest. sch.*, 11), il ne faut pas lire *accipio salarium adæratum*, et non, comme le porte la tradition manuscrite, *adoratum*. — En évaluant l'*annona* de 376 à 4 sous d'or [douteux ; ce n'est que le chiffre de 445 *Novelles* de Valentinien III, 18, Hænel = 13, Mommsen], on établira le tableau suivant pour les traitements annuels, d'après cette loi de 376, relative à la Gaule, et, semble-t-il, aux villes métropolitaines. Pour celles-ci : rhéteurs, 24 annones ou 96 sous d'or ; grammairiens latins ou grecs, 12 annones, 48 sous. A Trèves rhéteurs, 30 annones ou 120 sous ; grammairiens latins, 20 annones ou 80 sous ; grammairiens grecs, 2 annones ou 48 sous d'or. Rien n'est fixé pour les petites villes. — Le sou d'or pesait 4 grammes 55, soit 15 francs 665 de valeur absolue (avant 1919). — Le traitement du *moderator* fut sous Constance Chlore, à Autun, mais peut-être par faveur occasionnelle, de 600.000 sesterces (*Paneg.*, IV, 14), somme qu'il est très difficile d'évaluer en sous d'or : on peut supposer, avec le moins d'in vraisemblance, au moins 100.000 francs.

2 Ceci est très net et paraît constant, même pour le gros traitement du *moderator* (n. précédente ; traitement attribué *ex viribus reipublica* [la *civitas*]) ; *Paneg.*, IV, 14 ; *C. Théod.*, XIII, 3, 1 et 11 [*fiscus* doit signifier *redites civitatum*, encore qu'il s'emploie le plus souvent dans le sens de la *res privata* du prince ; cf. Godefroy, V, p. 48]. Les villes paraissent avoir souvent refusé le paiement ; *C. Théod.*, XIII, 3, 1.

3 Cela résulte, indépendamment des textes relatifs à d'autres régions ou à d'autres époques, du fait qu'Ausone parle tantôt de professeurs qui peuvent à peine vivre (*fructus, exilis, Prof.*, 9, 6 ; *tenuem victum*, 11, 49-50), tantôt d'autres qui arrivent à la grande richesse, *prædives*, grâce à de forts salaires, *grandi mercede* (18, 10 : il est vrai qu'il s'agit ici d'élèves princiers). Ajoutez, bien entendu, l'immunité de tous les *munera* municipaux (*C. Th.*, XIII, 3, 1).

4 En principe ; cf. *C. Th.*, XIII, 3, 5 : mais Julien a voulu que le *decretum curialium* lui fût soumis (il est possible qu'il s'agisse dans ce texte des professeurs libres, non privilégiés). — Car, à côté des maîtres publics, sans, aucun doute, il y avait des professeurs libres (*sine salario*, *Digeste*, XXVII, I, 6, § 11). — La liberté d'enseignement, supprimée donc de cette manière par Julien (*C. Th.*, XIII, 3, 5), fut rétablie par Valentinien (*C. Th.*, XIII, 3, 6). Mais elle n'était pas absolue, et il fallait une constatation officielle faite par les villes de *vita pariter et facundia* (*C. Th.*, *id.*), tout au moins pour que les privilèges (n. précédente) n'allassent pas de proche en proche à des indignes. Et j'ai peine aussi à croire que le nombre de ces privilégiés ne fût pas aussi thé par la loi (cf. *Digeste*, XXVII, I, 6, § 2 et s.). — Il est possible à la rigueur qu'il y ait des maîtres libres parmi les *professores* célébrés par Ausone, mais j'en doute.

5 Voyez la note précédente.

6 Nomination par Constance Chlore d'Eumène comme chef de l'école d'Autun (et en même temps comme professeur de rhétorique) : *huic auditorio præficere, moderator* (peut-être aussi *summus doctor, præceptor*, dans le même sens ; cf. *Pan.*, IV, 5) : il me semble bien qu'*auditorium* signifie ici, non pas une chaire, *cathedra*, mais l'ensemble des *Scholæ Mænianæ* (*Paneg.*, IV, 14).

est en principe communal, la ville ne se prive pas de s'entendre avec César pour les frais d'une restauration². Ces Universités, qui étaient nées de la vie municipale, sont devenues des organismes très complexes, ou l'État et les cités enchevêtrent leurs droits et leurs obligations, mais qui, tout mis en balance, sont maintenant placés sous la tutelle souveraine de l'autorité impériale : elle a peu à peu insinué la police publique partout où l'on enseignait, comme le pouvoir royal le fit sous les Bourbons au détriment des collèges de villes et de l'autonomie universitaire³. Il est vrai que l'État romain ne put faire autrement que de surveiller l'école, dès le jour où il lui demanda de préparer des fonctionnaires.

III. — PROCÉDÉS D'ENSEIGNEMENT.

Les écoles romaines de la Gaule donnaient un enseignement complet, depuis l'abécédaire appris à des enfants de moins de cinq ans⁴, jusqu'aux notions de droit⁵ destinées à des adolescents de dix-huit ans⁶. Mais c'était un enseignement exclusivement littéraire, de vulgarisation intellectuelle si je peux dire : aucune place n'y était faite aux sciences spéciales ; la technique industrielle ou la pratique des beaux-arts se dispensaient ailleurs, au moyen de l'apprentissage dans les fabriques ou les ateliers, et du reste l'élite de la société romaine méprisait plus que jamais la besogne du métier manuel. Et quant aux sciences supérieures de la vie, le droit⁷ et la médecine, elles s'apprenaient à vrai dire de

¹ Car il semble bien que le *moderator* Eumène (n. précédente) est avant tout un professeur supérieur.

² Je me demande si cela ne résulte pas de l'offre que fait Eumène au gouverneur, d'affecter son traitement à la reconstruction des écoles d'Autun (*Paneg.*, IV, 11-12).

³ Voyez, à titre d'exemples, pour l'enseignement secondaire, les derniers chapitres de Gaullieur, *Histoire du Collège de Guyenne*, 1874, et, pour l'enseignement supérieur, la préface de Barckhausen, *Statuts et Règlements de l'ancienne Université de Bordeaux*, 1886. Mais il faut dire que les incroyables abus qui s'étaient introduits dans les institutions municipales justifiaient l'intervention de l'État ; et il est très probable qu'il en fut ainsi sous l'Empire romain.

⁴ Ausone, *Prof.*, 11, 12-13 ; 22, 4-6 ; Paulin de Pella, *Euch.*, 72 et s. Ausone, *Protrepticus*, v. 67 et s. *Multos lactantibus annis ipse alui*, dit Ausone, qui a débuté par le professorat de grammaire.

⁵ Il est impossible, vu les nombreuses allusions à la carrière d'avocat, que les écoliers de Bordeaux n'aient pas reçu quelques notions de droit car on ne peut supposer, ce qui n'est dit nulle part, qu'ils aient passé par l'école de Rome. Ajoutez qu'Ausone montre toujours comme entièrement solidaires et presque enchevêtrées la profession de rhéteur et celle d'avocat (*Prof.*, 2, 15 et s. ; 3, 15 et s. ; 6, 13 et s.). L'usage des controverses (*fictæ lites*, Ausone, *Prof.*, 2, 15 ; *falsæ lites*, *Epist.*, 8, 12) était d'ailleurs trop répandu dans l'école du rhéteur pour ne pas comporter l'enseignement des éléments du droit. Voyez le mot d'Augustin (*Conf.*, III, 3, 6) : *Habebant illa studia ductum suum intuentem fora*.

⁶ La période scolaire finit avec l'enfance, à dix-sept ans révolus.

⁷ Beaucoup d'avocats entraient au barreau (*forum*) après l'école, *a litterariis ludis* (Ammien, XXX, 4, 14). Je ne trouve mentionné en Gaule aucun professeur de droit, mais il pouvait y avoir des *docentes juris*, d'ailleurs absolument libres, sans *salarium* public et sans même les privilèges habituels : *qui jus civile docent in provincia, vacationem non habent* (*Digeste*, XXVII, I, 6, § 12). Ce devaient être de vulgaires praticiens, dans le genre de ceux que stigmatise Ammien Marcellin (XXX, 4, 11-12). — Les jeunes gens qui voulaient approfondir leurs études de droit, allaient à l'*auditorium juris* de Rome (C. *Théod.*, XIV, 9, Godefroy-Ritter, V, p. 222). Rutilius, parle d'un fils de grand seigneur gaulois, *missus Romani discere jura fori* (I, 209-210) ; de même, dit-on, saint Germain d'Auxerre (*post auditoria Gallicana infra urbem Romam juris scientiam plenitudini*

façon semblable, au service d'un praticien illustre¹ : et à ce régime, si puissant qu'y fût parfois le parti pris ou la tradition, le travail et l'expérience en accord avec le maître valaient sans doute mieux qu'un enseignement d'école, dès lors voué à d'uniformes théories et à de stériles exercices.

Deux catégories de professeurs se partageaient la besogne². Pour les débutants, c'étaient les maîtres de grammaire, lesquels enseignaient à lire, à écrire, à s'exprimer correctement ; dans les classes supérieures³, c'étaient les maîtres de rhétorique, lesquels formaient à la discipline littéraire, à interpréter les bons auteurs, et surtout à les imiter. — Mais les uns et les autres procédaient par un même système chez le modeste écolâtre qui montrait les lettres de l'alphabet⁴ ou chez le rhéteur illustre qui commentait une harangue de Cicéron, la méthode de l'enseignement était pareille, et, de la sortie du berceau à la toge virile, l'enfant ne recevait la science que d'une seule manière.

C'était par le livre qu'il apprenait à connaître les choses, et rarement par leurs principes⁵. On lui présentait les règles de la grammaire grecque en lui expliquant un texte d'Homère ; on lui racontait les faits de l'histoire en lui lisant Salluste⁶ ;

perfectionis adjecit, deinde tribunalia præfecturæ professione advocacionis ornavit ; Acta, 31 juillet, VII, p. 202) ; autre, signalé par Jérôme (post studia Gallorum... misit Romam ; Epist., 125, 6, P. L., XXII, c. 1075).

¹ Pour la médecine, l'usage ancien a dû se continuer.

² Je ne crois pas à un effectif considérable de professeurs ou de chaires (*cathedræ*, expression courante) dans une école. Ausone célèbre à Bordeaux 8 rhéteurs (9 avec lui-même), 17 grammairiens grecs et latins (18 avec lui-même), mais répartis sur deux générations au moins d'élèves : car les *Professores* ne sont pas écrits avant 385, et il parle des maîtres de son enfance. Je doute qu'il y ait eu à la fois plus de 2 rhéteurs (latins) et de 4 grammairiens (latins et grecs). — A Constantinople, l'Université comptait 3 orateurs et 10 grammairiens latins, 5 sophistes et 10 grammairiens grecs, 2 *jurisperiti* et 1 philosophe (en 425 ; Code Théod., XIV, 9, 3). — Il y avait encore des lecteurs ou sous-maîtres, *subdoctores* ou *proscholi*, qui étaient des suppléants de titulaires : *exili nostræ fucatus honore cathedræ*, dit Ausone de l'un d'eux, qui paraît avoir été son suppléant dans sa chaire de grammaire à Bordeaux (*Prof.*, 23).

³ Vers la quinzième année ? Paulin de Pella, *Euch.*, 121.

⁴ Paulin de Pella, dès l'âge de cinq ans, immédiatement après les lettres de l'alphabet, se met à lire Platon, Homère, puis Virgile ; *Euch.*, 73 et s. Ausone recommande à son petit-fils de lire d'abord l'*Iliade* et Ménandre (*Protr.*, 46-47). Voyez, dans les tables de l'édit. Schenkl (p. 266 et 277), les innombrables passages où il cite ou imite Homère.

⁵ Il a pu cependant y avoir quelques cours spéciaux ou lectures de manuels de droit, de géographie et sans doute d'histoire ; quelques-uns des exercices de versification d'Ausone (par exemple ses quatrains sur les empereurs) sont peut-être destinés à l'origine aux élèves : lui-même déclare avoir composé pour son fils des *fasti*, autrement dit un résumé chronologique de l'histoire romaine (Schenkl, p. 119). Et c'est sans doute l'abus scolaire de ces résumés et manuels qui nous a fait perdre tant d'œuvres de l'Antiquité.

⁶ C'est l'auteur à la mode, sans aucun doute à cause des harangues et réflexions morales ; Ausone, *Epist.*, 19, 18 ; *Protr.*, 61. et s. ; *Profess.*, 3, 23 ; *Gratiarum actio*, 8, 36 ; Ammien Marcellin, XV, 12, 6 ; etc. — Ausone ne parle qu'une fois de Tite-Live (*Prof.*, 21, 8). Il cite encore Cornélius Nepos pour ses *Chronica* (*Epist.*, 6, 1), aujourd'hui perdus. Il est en outre probable que l'on se servait particulièrement de Varron pour les commentaires archéologiques et mythologiques (*Prof.*, 1, 10 ; *Epist.*, 18, 28 ; *Mos.*, 307 ; *Griphus*, § 1) : mais j'ai peine à croire qu'il n'y eût pas des résumés scolaires de ses *six cents livres*. — Nous trouvons chez Symmaque (*Epist.*, IV, 18 et 22, Seeck) un curieux détail sur l'étude de l'histoire en Gaule, et, tout compte fait, sur sa déchéance à peu près complète. Protadius, grand seigneur de Gaule d'origine trévire et qui fut préfet du

l'étude de Platon lui fournissait ses premières notions de philosophie¹ ; la lecture de Quintilien l'initiait à la rhétorique² ; et si le professeur était curieux de physique ou d'astronomie, il trouvait moyen de faire allusion aux lois de la nature en commentant Cicéron³ ou Virgile⁴. Tout était chez les auteurs classiques : il suffisait de l'y chercher⁵. Le livre d'abord, et toujours et jusqu'à la fin, le livre qu'on lit sans cesse, le passage sur lequel on s'arrête de longues heures pour amplifier, paraphraser ou subtiliser, des mots et surtout des mots à travers lesquels on veut apercevoir la vie et le monde, voilà ce que représentait l'école : l'art et la science s'y dévoilaient à l'esprit, non pas dans l'ordonnance d'un système ou la beauté d'un ensemble, mais en lambeaux et par ricochets, à propos d'un vers de Virgile ou d'une question de Socrate⁶ ; et c'était alors le culte de la chose écrite, devenue comparable à une parole révélée, l'adoration traditionnelle de la phrase transformée en oracle, comme si toute vérité pouvait être contenue dans un texte solennel et que la tâche des hommes dût consister seulement à entourer ce texte de gloses, de scholies et de commentaires.

Un tel enseignement conduisait les élèves à savoir par cœur Platon ou Virgile, à ne plus penser que par leurs œuvres, à ne plus s'exprimer que par leur langage⁷, à voir en eux les conducteurs nécessaires de leurs idées et de leurs discours mais il les laissait ignorants de tout ce qui était la nature propre et de la valeur

prétoire, demande à Symmaque où il pourra apprendre *priscas memorias Galliarum* ; et Symmaque ne trouve à lui recommander que Tite-Live et les *Commentaires* de César (ce sont eux sans doute qu'il appelle *Ephemeridem*). Symmaque ajoute que César fera connaître *citus, pagnas*, etc., ce qui, à la rigueur, permet de supposer qu'on discutait déjà sur les chemins et camps de César (cf. Sidoine, *Ép.*, II, 14, 1, cherchant lui aussi à identifier *hiberna legionum Julianarum*). — Si le Panégyriste d'Autun a connu l'audience donnée par le sénat à Diviciac, ce ne peut être que par Tite-Live (*Pan.*, VIII, 3), et non par une source locale, car lui-même (14) paraît bien confondre Bibracte et Autun.

¹ C'est le prosateur grec le plus lu dans les écoles ; Sulpice Sévère, *Vita Mart.*, 1, 3 ; *Dialogues*, III, 17, 6 ; Ausone, *Prof.*, 27, 5 ; *Cæs.*, 2, v. 69 ; *Cento*, § 4, p. 146, Schenkl ; *Griphus*, § 1.

² Sur la vogue de Quintilien, Ausone, *Prof.*, 2 ; *Mos.*, 404 ; *Grat. actio*, 7, 31.

³ Ausone, *Prof.*, 23, 13 ; *Cento*, § 4, 9, Schenkl ; *Epist.*, 16, 2, 15 ; 17, 14 (lettre à Symmaque) ; *Paneg.*, XII, I (Pacatus nomme aussi Caton et Hortensius) ; etc.

⁴ Horace, quoique loin de Virgile, demeure populaire à l'école ; Ausone, *Protr.*, 56 (les odes) ; *Prof.*, 22, 8 ; Ausone l'a imité à peine moins que Virgile (p. 266 de l'édit. Schenkl). Il semble qu'on en fit encore des lectures ou des chants sur les théâtres (à Narbonne ? *theatris lyra Flacci*, dans l'*Epigramma* de Paulin, 78-9). — Ausone parle également de Catulle (Schenkl, n° XXIII ; *Griphus*, § 1), et, quoiqu'il parle fort peu d'Ovide (*Epigr.*, 64), il l'a copieusement imité (voir p. 267 de l'édit. Schenkl, où sont indiqués tous les emprunts littéraires faits par Ausone) ; très certainement Ovide était encore fort populaire (cf. l'*Epigramma* de Paulin, 77). — Un ouvrage qui me paraît avoir prêté aux exercices scolaires, ce sont les *Apologi* de Julius Titianus (le père du professeur de Besançon et de Lyon) ; Ausone, *Epist.*, 16. Et cela se comprend, si l'on songe que c'était la mise en vers d'Ésope (*id.*, vers 78 et s.).

⁵ Cf. le mot de Quintilien sur Ménandre.

⁶ Voyez les préceptes de Quintilien, qui continuaient à faire loi au IV^e siècle, en particulier *Institutio oratoria*, I, 4, *De grammatica*, notamment § 4 ; et ce qu'il dit sur Ménandre. Jamais peuple n'a moins touché à ses méthodes d'enseignement que Rome pendant un demi-millénaire. Il y a là un curieux phénomène de stagnation intellectuelle ou pédagogique.

⁷ La rançon d'une aussi prodigieuse aptitude à se souvenir, c'est qu'elle imposait à l'esprit la phrase toute faite, l'idée toute stéréotypée ; de Labriolle, *La Correspondance d'Ausone*, p. 8.

absolue de la science et de l'art, incapables de trouver et de construire par eux-mêmes. Assurément, le Chrétien procédait de même, lorsqu'il bâtissait son existence, réglait sa conduite et façonnait son âme à l'aide des paroles du Christ ou des versets de la Bible¹ : mais il ne demandait encore à son œuvre que des principes de morale ou des révélations sur l'inconnu, tandis que l'école sollicitait des siens l'origine de toute vérité. Ces générations du quatrième siècle n'étaient certes pas inférieures, en souplesse d'esprit ou en délicatesse de sentiment, aux contemporains de Tacite ou de Lucain ; elles désirent trouver dans les paysages de la nature, les charmes de la famille, les angoisses de la religion, des sources d'inspiration qu'avaient ignorées leurs aïeux² ; elles n'en ont cependant tiré que des effets médiocres et des œuvres bâtardes, parce que l'école les avait condamnées aux redites et à la routine, au modèle éternel et à l'exemple consacré, et qu'elle avait tué prématurément dans l'intelligence de la jeunesse le souci de la nouveauté et le sens de l'indépendance³.

IV. — LE PRESTIGE DU GREC⁴.

Une autre caractéristique de cet enseignement était de faire une place éminente à la langue et à la littérature helléniques⁵. L'une et l'autre y sont au rang qu'occupait le latin dans nos collèges d'autrefois : dès que l'enfant apprend à lire, on le met aux lettres grecques⁶ ; Homère lui deviendra aussi familier que Virgile, Platon que Cicéron, et Ménandre⁷ que Térence. Tout homme de qualité doit savoir écrire et parler en grec, et parsemer ses lettres et ses pages de souvenirs de l'*Odyssée* ou de citations de l'*Illiade*. On dirait que cette aristocratie de lettres emploie ses efforts et occupe ses loisirs non pas à vivifier sa propre langue, mais à s'assimiler celle de ses plus anciens éducateurs elle utilise pour penser les réminiscences de grec que l'école lui a laissées, à la manière dont notre

¹ Voyez par exemple la Bible, inspirant l'emploi des *vara fictilia* ou des manteaux à poils de chameau. Au surplus, l'abus des citations et réminiscences bibliques vient en partie de ces habitudes de l'école.

² Ici, § 7.

³ Un jugement moins défavorable chez Roger, p. 18 et s.

⁴ Remarquez que dans les Panégyristes de Gaule les souvenirs de la Grèce tiennent autant de place que ceux de Rome ; *Pan.*, II, 10 ; IV, 7, 9, 18 ; XI, 9 (*Athenæ bonarum artium magistræ et inventrices*).

⁵ Le père d'Ausone se vante de s'exprimer plus aisément en grec qu'en latin. Et je ne m'explique cela que parce que le latin était pour lui, au même titre que le grec, une langue d'école et de cérémonie, et que dans son intérieur il parlait surtout le gaulois.

⁶ Ceci est encore la tradition plusieurs fois séculaire de l'école latine : *Græcum esse priorem placet (grammaticum)*, dit Quintilien, I, 4, § 1. Sur le commencement de l'éducation par le grec, voyez Paulin de Pella et Ausone. Ausone cite 6 *grammatici Græci* (pour une période de soixante-dix années ?) ; mais il n'y a pas à Bordeaux, comme il y a à Constantinople, de rhéteurs ou sophistes grecs.

⁷ La popularité de Ménandre au IV^e siècle est digne de remarque ; Ausone, *Protr.*, 46 ; *Cento*, § 4 (allusion à une pièce érotique de Ménandre). C'est du reste la tradition de Quintilien qui continue, disant de Ménandre : *Vel anus diligenter lectus ad cuncta quæ præcipimus efficienda sufficiat ; ita omnem vitæ imaginem expressit*, etc. (X, 1, 611) : on ne saurait formuler plus naïvement le principe de l'instruction par le livre. Ausone mentionne à côté de Ménandre (*Cento*, § 4) le poète érotique grec Evenus (Événos de Paros) ; mais il est possible qu'il ne le connaisse que par Ménandre (cf. *Real-Enc.*, VI, c. 976).

bourgeoisie s'est si longtemps complu à s'inspirer d'Horace et à transformer en proverbes les règles de ses grammaires latines.

C'était, par culte de la tradition, par respect pour des maîtres d'ailleurs incomparables, c'était pécher contre l'avenir de l'esprit. Rome et sa littérature avaient peut-être plus perdu que gagné à vivre dans l'esclavage intellectuel de la Grèce. Plus de spontanéité dans la forme ou la pensée aurait sans doute doté les lettres latines d'une vigueur originale qui leur a manqué. Virgile était un poète trop bien doué pour ne pas s'élever aussi haut qu'Homère en n'essayant plus de le suivre ; et l'*Énéide*, triste et lente, n'a point tiré d'avantages en se modelant sur l'*Iliade*, si vivante d'allure. Le poète le plus audacieux et le plus personnel de l'histoire romaine, Lucain, est celui qui a délibérément négligé de plaquer des figures grecques sur un tableau d'inspiration latine. Presque tous les intellectuels du quatrième siècle n'ont fait que de misérables centons ou de mornes paraphrases, pour avoir ressassé les fables des poèmes homériques et disserté sans fin sur les *Dialogues* de Platon.

Mais c'était nuire également à l'intelligence des belles œuvres de l'hellénisme que d'en faire la matière d'exercices scolaires interminables¹. A force d'en imprégner l'esprit de l'écolier, de lui répéter sans relâche, douze ans durant, les mêmes textes de l'*Iliade* ou du *Phédon*, en les insérant de façon indélébile dans la mémoire comme pour devenir la trame de tous ses souvenirs, on l'habitua à ne plus voir que formes et formules dans les plus beaux passages des écrivains helléniques ; le sens réel des œuvres était remplacé par le verbalisme, par l'obsession de la phrase ; et l'on ne comprenait plus les splendeurs divines des Perses ou des Lois pour les avoir trop mêlées à de vulgaires exercices.

A côté de l'école, d'autres éléments valurent à l'hellénisme un dernier renouveau. Les Chrétiens empruntèrent à l'Orient grec les dogmes les plus subtils de leur foi, les formules les plus originales de leur discipline religieuse. Lorsque l'évêque Hilaire revint d'Asie, son esprit, soyons-en sûrs, était plein d'effluves helléniques, et il sut les répandre autour de lui². Si le Christianisme latin a pu trouver, pour désigner les édifices de sa piété, les hommes de son clergé ou les épisodes son culte, des expressions spéciales qui le distinguaient aussitôt des religions païennes, c'est parce qu'il sut les accepter de la langue grecque, et qu'il dit pour ses églises *ecclesia* et non *conventiculum*³, pour ses prêtres *presbyter*, *episcopus* ou *diaconus* et non pas *sacerdos*⁴, *pontifex* ou *curator*, pour ses cimetières *cœmeterium* ou *polyandrium* et non pas *ossuarium*. De leur côté, les Syriens et autres mercantis⁵ qui ne parlaient que le grec, ont dû introduire plus d'un mot de leur langue dans le populaire qui fréquentait leurs boutiques ou dans les foules

¹ Voyez certaines poésies d'Ausone où s'enchevêtrent mots grecs et mots latins, par exemple *Epist.*, 12 (*sermone adludo bilingui*).

² Jérôme le remarque (*Epist.*, 58, § 10, P. L., XXII, c. 585) : *Hilarius Gallicano cothurno attollitur, et, cum Græciæ floribus adornetur, longis interdum periodis involvitur*. — Il y aurait un travail à faire sur l'influence, très nette, qu'Athanase a exercée sur les expressions et même sur la nature et le dispositif de certaines œuvres d'Hilaire, en particulier de son grand ouvrage historique.

³ C'est le mot quasiment officiel en droit romain pour désigner les assemblées chrétiennes.

⁴ Ce mot est resté toutefois pour désigner l'ensemble des prêtres du premier degré (*episcopi* et *presbyteri*), l'expression de *ministri* étant restée pour les rangs inférieurs du clergé (cf. *Code Théod.*, XVI, 2, 31).

⁵ Ajoutez les prêtres itinérants venus en nombre d'Orient.

auxquelles ils se mêlaient les jours de marché ou de foire. C'était souvent en grec qu'on interpellait le tenancier d'auberge, et le mot hellénique sortait des bas-fonds de la société ; mais c'était aussi en grec qu'on parlait à la Cour des empereurs de Trèves ou de Paris : Julien avait toujours autour de lui un cortège de rhéteurs et de philosophes, qui, d'Orient, étaient venus le rejoindre sur les bords de la Seine¹ ; Constant son prédécesseur avait appelé en Gaule le fameux Proérésius, un des premiers rhéteurs grecs qui eussent fait profession de Christianisme ; et lorsque Gratien leur successeur voulut avoir dans les Alpes une ville à son nom, il habilla ce nom à la grecque, et ce fut *Gratianopolis*, Grenoble².

Les familles comme les villes recherchaient les noms grecs. Il y a beau temps qu'ils ne sont plus le monopole des esclaves ou des petites gens. Les professeurs d'Autun que nous connaissons, Glaucus ou Eumène³, sont désignés par des mots de la langue hellénique ; et c'est aussi le cas de la moitié des maîtres bordelais⁴. Ausone, parmi les membres de sa lignée, en voit un tiers qui portent des noms grecs⁵. Il n'est pas jusqu'aux derniers des dieux païens qui ne consentent à s'appuyer sur des vocables attiques le vieux Bélenus gaulois s'entoure de prêtres et de dévots appelés Phœbicius ou Delphidius⁶, comme si le patronage hellénique lui vaudrait une suprême chance de survie.

A plus forte raison, le grec s'était fait sa place dans les Universités. Près de la chaire du grammairien latin est celle du grammairien grec, dont le titulaire était souvent quelque Oriental, cherchant dans les écoles gauloises à gagner son pain⁷. Cela réussit à quelques-uns. A Bordeaux, le Syracusain Citarius eut de tels succès, et si divers, qu'il se maria dans la noblesse⁸. A Autun, ce fut un Athénien qui fit les délices de l'école, et, longtemps après, son petit-fils Eumène fut choisi par le premier Constance pour la réorganiser comme recteur⁹.

V. — ÉCOLES ET MAÎTRES CÉLÈBRES.

La plus célèbre de ces Universités fut d'abord celle d'Autun, qui avait déjà derrière elle trois siècles de vogue. Elle fournit aux collaborateurs de Dioclétien et à la famille de Constance les orateurs des panégyriques officiels pour les jours d'anniversaires ou de consulats car, en ces heures solennelles, il y avait toujours

¹ Voyez sa rencontre à Besançon avec un philosophe cynique, qui paraît venir d'Orient (*Epist.*, 38 = 26, Bidez et Cumont). — Ajoutez les troupes de danseurs ou d'histrions.

² Il m'est impossible de deviner dans quelles circonstances. — De même, c'est sans doute à la suite du séjour de Valentinien que Bâle, *Basilia*, dut son nom. Remarquez, près de Sisteron, dans un grand domaine, *locus cui nomen Theopoli* est, sans doute village de colons récemment formé (vers 400 ; *Corpus*, XII, 1524). — Le surnom de Chrysopolis donné à Besançon (*Acta*, 16 juin, III, p. 5) viendrait-il de cette époque ? On a supposé *Crispopolis*, et que Besançon aurait été restitué par Crispus (cf. Castan, *Bibl. de l'École des Chartes*, XLIX, 1888, p. 215 et s.). — On trouverait peut-être en Gaule d'autres localités dénommées ou surnommées alors de vocables grecs.

³ *Paneg.*, IV, 17 et 14.

⁴ Voyez les *Professores* d'Ausone.

⁵ Voir le tableau de la famille d'Ausone, éd. Schenkl, p. xiv.

⁶ Ausone, *Prof.*, 5, 9-14 ; 11, 23 et s.

⁷ Ausone, *Prof.*, 9 (*Romulus*, *Spercheus*, *Corinthus*, *Menestheus*), 14 (*Citarius*, originaire de Syracuse), 22 (*Urbicus*), 25 (*Acilius Glabrio*, *Dardana progenies*).

⁸ Ausone, *Prof.*, 14.

⁹ *Paneg.*, IV, en particulier 17 et 14.

place pour un très long discours, que faisait un orateur en renom, et que le prince écoutait dans un majestueux silence. Vieux soldat comme Maximien¹, politique comme Constantin² ou lettré passionné comme Julien³, un empereur devait accorder à la rhétorique son instant de gloire. Une des principales préoccupations du premier Constance, au milieu des dangers qui l'assaillaient de toutes parts, fut de rendre tout son prestige à l'école d'Autun et de choisir le chef⁴ qui la remettrait au pinacle⁵. Reconstituée et bien dotée⁶, elle devint pour ainsi dire la confidente ou l'interprète du palais impérial⁷. Car, dans ces harangues officielles qu'on demandait à ses maîtres, sous cette rhétorique pompeuse et apprêtée, mais aux termes choisis avec un art infini, se dissimulaient d'ordinaire des pensées inspirées par le souverain, l'exposé de sa politique, l'apologie de ses actes. Un panégyrique de rhéteur autunois ressemble un peu à une déclaration de chef d'État. Par la bouche de l'orateur qui lui parlait, l'empereur s'adressait à l'opinion publique⁸.

La renommée, après Constantin⁹, passa à l'Université de Bordeaux, de date beaucoup plus récente¹⁰, une parvenue dans la vie intellectuelle¹¹. Peut-être les empereurs ne l'ont-ils pas encouragée, autant que celle d'Autun, par les faveurs officielles : elle était si loin de Trèves ! Mais la ville de Bordeaux eut à cœur de la soutenir elle-même, en y attirant les étrangers, en adoptant les plus dignes

¹ *Paneg.*, II et III. Sans doute du même auteur, magister Mamertinus. — Le Panégyrique V, à Constance, est très certainement d'un professeur d'Autun (V, 21). — Le Panégyrique IV d'Eumène est en réalité un discours prononcé devant le gouverneur de province lors d'une tournée officielle.

² *Paneg.*, VI, VII, VIII, IX : peut-être d'un même auteur, dans ce cas sans aucun doute un professeur d'Autun (VII, 23 ; VIII, 3). *Panegy.*, X, discours de Nazarius, celui-ci n'étant pas d'Autun.

³ *Paneg.*, XI ; Panégyrique de Mamertin : il est possible, mais nullement certain, que Mamertin soit d'Autun.

⁴ Il s'agit d'Eumène, auteur du quatrième discours (*pro restaurandis scholis* : *Paneg.*, IV). Son aïeul, originaire d'Athènes, célèbre comme rhéteur à Rome, avait ensuite enseigné à Autun jusqu'à plus de quatre-vingts ans, sans doute au temps des empereurs gaulois. L'école avait disparu dans la catastrophe du temps de Tetricus en 269 (*Pan.*, IV, 17). — Il restait encore, lorsque Eumène prononça son discours, en 297, un survivant de ce temps, Glaucus (*Pan.*, IV, 17). Le discours suivant de la série (*Pan.*, V) n'est certainement pas d'Eumène.

⁵ Eumène *moderator* de l'école.

⁶ Grâce à Eumène.

⁷ C'est peut-être ce qui explique qu'elles aient une valeur historique bien supérieure par exemple aux discours de Libanius.

⁸ Le rôle de l'évêque Rétice se rattache peut-être au prestige de l'école d'Autun.

⁹ Sans doute la participation d'Autun à l'usurpation de Magnence en 330 contribua-t-elle à la décadence de son école.

¹⁰ Elle a dû être créée ou restaurée sous le premier Constance, puisque Ausone, né vers 310, semble y avoir reçu ses premières leçons (*Profess.*, 13, 2 ; 9, 10).

¹¹ Peut-être la vogue lui vint-elle surtout de l'enseignement du Bordelais *Tiberius Victor Minervius, Burdigalæ columen* (Ausone, *Prof.*, 2, 1). Il a dû y professer dans sa jeunesse, dès 325-330, puisqu'il a été le maître d'Ausone ; il alla ensuite enseigner à Constantinople [donc après 330], puis à Rome, et enfin il devint sans doute reprendre sa place de professeur dans sa ville natale, où il tint dans la société le plus haut rang : Il mourut à soixante ans. Jérôme place son enseignement à Rome vers 333, ce qui est trop tardif ; *ad a. Abr.* 2369 ; Ausone, *Prof.*, 2. — Ajoutez, comme propagateur du renom de Bordeaux, le panégyriste Nazarius en 321.

d'entre eux, en retenant les plus illustres de ses fils¹. Il s'y fonda ainsi de véritables dynasties de professeurs, et l'école y devint, pour les meilleurs de ses fidèles, la maison qu'ils ne quitteront plus, tour à tour écoliers et maîtres, et, à la fin, dans les heures de la retraite, entourés par l'admiration respectueuse des collègues qu'ils avaient formés et qui les avaient remplacés². Aussi la Gaule, d'elle-même, finit par aller aux lettrés de Bordeaux ; et si l'école girondine³ ne fournit jamais au palais des rhéteurs souples et avisés à la façon de ceux d'Autun, elle eut la gloire d'y élever un empereur, lorsque Valentinien confia à un maître bordelais, Ausone, l'éducation de son fils Gratien, déjà proclamé Auguste. — Il nous faut bien revenir souvent sur cette personnalité d'Ausone : car il a vécu plus de quatre-vingts ans, et, né alors que Dioclétien existait encore, il a correspondu avec Théodose. Sa vie se confond presque avec la durée du siècle. Or, il a enseigné et écrit pendant soixante ans, et, chose rare, il parlait surtout des hommes de son temps et des choses de la Gaule. Bordeaux, comme avait fait Marseille sous Auguste, échangeait donc la richesse commerciale pour le rôle intellectuel ; de place de commerce il devenait ville d'études ; des centaines de jeunes gens passaient par son école, et ses maîtres défrayaient la chronique du siècle⁴.

Il y en eut de toutes sortes : les uns, pauvres êtres faméliques qui ne s'aventuraient guère en dehors des alphabets grec ou latin ; d'autres, plus habiles, qui complétaient largement leurs salaires publics par des avantages variés ; et d'autres qui sentaient en eux toutes les ambitions, et celle des lettres et celle des honneurs et celle de l'argent, et qui ne voyaient dans l'école qu'une préparation à la gloire. De ceux-ci furent Aléthius, qui se fit l'historien de Julien⁵ ; Delphidius⁶, orateur célèbre, fils lui-même de rhéteur¹ et, disait-on,

¹ Minervius ; Ausone, qui, après sa carrière à la Cour, revint à Bordeaux. La très grande majorité des maîtres de l'école bordelaise paraissent originaires de la cité (cf. *Prof.*, 21).

² Ausone, Luciolus (qu'Ausone appelle *condiscipulam, magistrum collegamque* ; *Pr.*, 4), Minervius, sans doute Aléthius (*Pr.*, 3).

³ Qu'on m'excuse de cette expression : la Garonne s'est appelée Gironde devant Bordeaux au Moyen Age, *mare vocatum Gironda*, en particulier dans les lettres patentes de Philippe le Bel (*Livre des privilèges*, p. 4).

⁴ Patera et Minervius ont enseigné à Rome ou à Constantinople. C'est en pensant aux rhéteurs de Bordeaux que Jérôme a écrit (*Contra Vigilantium*, § 1, *P. L.*, XXIII, c. 339) *Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortibus et eloquentissimis abundavit* [il reprend un mot célèbre sur les anciens Gaulois], et qu'ailleurs, à la date de 411, il rappelle *studia Galliarum, quæ vel florentissima sunt* (*Epist.*, 125, § 6, *P. L.*, XXII, c. 1075). D'autant plus qu'il ne cite guère que des rhéteurs bordelais. Lui-même fut en correspondance avec Hedibia, descendante de Delphidius et de Patera, et il fait de tous deux dans sa lettre un particulier éloge (*Epist.*, 120, *pr.*, *P. L.*, XXII, c. 981). Pacatus parle à Rome devant Théodose.

⁵ *Latinus Alcimus Alethius rhetor* ; mentionné vers 355 par Jérôme en même temps que Delphidius (n. suiv.) ; Ausone, *Prof.*, 3 ; Sidoine Apollinaire, *Epist.*, V, 10, 3 (vante sa *fortitudo*) ; II, 7, 2 ; VIII, 11, 1-2, où Sidoine paraît dire qu'il débuta à Agen. On lui a attribué sans preuve quelques épigrammes et la poésie dite *Aviti allocutio sponsalis* (Bæhrens, IV, n° 115-7, 192, 218). — Il faut rapprocher de lui Nazarius, le panégyriste de Constantin et de ses fils, rhéteur dont il est remarquable qu'Ausone ne parle qu'incidemment (*Prof.*, 15, 9), mais que signale Jérôme.

⁶ *Attius Tiro Delphidius rhetor* ; Ausone, *Prof.*, 6 ; Jérôme, *ad a. Abr.* 2371 [355] ; Sidoine, V, 10, 6 (vante son *abundantia*). Jérôme dit de lui (*Epist.*, 120, *P. L.*, XXII, c. 982) : *Omnes Gallias prosa versuque suo illustravit ingenio*. Il semble que, par ambition, il se soit compromis avec Magnence (*Prof.*, 6, 23-4).

descendant des druides², riche et noble comme pas un, mais dont la femme et la fille se laissèrent séduire par les erreurs de Priscillien³ ; Minervius à la vogue universelle, qui, après avoir enseigné la rhétorique à Constantinople et à Rome, eut la délicatesse de vouloir achever sa vie de professeur dans cette cité de Bordeaux dont il était sorti⁴ ; et enfin Ausone, qui, de simple maître d'enseignement primaire, devint rhéteur, précepteur de prince, comte, questeur, préfet et consul, et qui mourut dans l'opulence et la plus haute aristocratie. — Car, s'il le fallait, l'État ou les villes s'arrangeaient pour que leurs maîtres fussent largement payés. On parle pour l'un d'eux, il est vrai recteur de l'école d'Autun, d'un traitement de 600.000 sesterces, l'équivalent de celui d'un ministre du Palais. A cela s'ajoutaient les rétributions des élèves, des répétitions lucratives⁵, des bénéfices⁶ ou immunités de tout genre. Tous les biens de ce monde pouvaient arriver à un professeur, pourvu qu'il sût y aider⁷.

Une seule Université essaya de faire concurrence à celle de Bordeaux : ce fut l'école de Toulouse sa voisine, de cette cité de Minerve où la vie intellectuelle s'était déjà épanouie au premier siècle de l'Empire⁸. Toulouse réussit même à enlever à Bordeaux, comme maître, l'oncle d'Ausone, ce rhéteur Arborius qui fut fameux en son temps par son intelligence toujours en éveil et son ambition encore plus surexcitée⁹, et à lui enlever aussi, comme élèves, quelques-uns des plus illustres jeunes gens de l'Empire, frères ou neveux d'Auguste¹.

¹ Son père est *Attius Patera* (Ausone, *Prof.*, 5), qui professa vers 335. Il semble bien qu'il ait enseigné à Rome, *rhetoricam Romæ docuit* (Jérôme, *Epist.*, 120, P. L., XXII, c. 981). — Grâce à lui, son père *Phœbicius* obtint d'être grammairien en même temps que lui rhéteur (*Prof.*, 11). — Patera eut pour successeur *Alethius Minervius*, le fils du grand Minervius (*Prof.*, 7).

² Les noms de *Patera*, *Delphidius*, *Phœbicius*, venaient du culte de l'Apollon gaulois Bélénus, auquel la famille était consacrée. Elle était originaire de Bayeux : *Baiocassi stirpe druidarum, Beleni sacratum e templo genus* (Ausone, *Prof.*, 5). Ailleurs (*Prof.*, 11), Ausone attribue la qualité de *ædituus Beleni* à Phœbicius, le père de Patera (ici, n. précédente), émigré du pays de Bayeux à Bordeaux, où il devint grammairien. A Bayeux, selon toute vraisemblance, le culte à l'Apollon celtique a dû avoir une importance particulière (ainsi qu'à Vieux). *Grannona* rappelle un culte apollinaire.

³ Mais le reste de sa descendance se réconcilia avec l'Église, puisque Jérôme correspondait avec sa petite-fille (ou sa fille ?) Hédibia, qui lui avait écrit d'elle-même (*Epist.*, 120, c. 981). — Étrange famille que celle-là, inquiète, passionnée, singulièrement imprégnée de ferveur religieuse, où nous trouvons tour à tour des prêtres de Bélénus (n. précédente), des Priscillianistes allant jusqu'au martyr, et une correspondante de saint Jérôme.

⁴ Le plus récent des maîtres bordelais cités par Ausone est Agricius (*Censorius Atticus Agricius* [*Agrycius* ? *Agrœcius* ?] ; *Profess.*, 15), dont Sidoine (*Ép.*, V, 10, 3) vante la méthode (*disciplina*). — Plus récent encore, sans doute, Pacatus, le panégyriste de Théodose.

⁵ On peut le supposer.

⁶ Il est probable que les professeurs de rhétorique savaient assez de droit pour plaider ; Ausone, *Prof.*, 3, 7 et 16-18 : à moins qu'Aléthius, dont il est ici question, n'ait exercé comme avocat qu'avant d'être nommé rhéteur (ce que lit Delphidius, *Prof.*, 6, 13 et s.).

⁷ Voyez Minervius, Arborius, *Sedatus*, rhéteur à Toulouse (*Prof.*, 20), *Exupérius*, rhéteur à Toulouse, puis à Narbonne, plus tard gouverneur de province en Espagne parla faveur des neveux de Constantin, ses élèves (*Prof.*, 18).

⁸ Ausone continue à dire *Palladiæ toga docta Tolosæ* (*Parent.*, 5, 11 ; et aussi, *Prof.*, 18, 7).

⁹ *Æmilius Magnus Arborius* a dû y enseigner sous Constantin ; il y fut alors le maître d'Ausone. Il semble qu'il ait été ensuite avocat aux tribunaux de province, en

Ces trois foyers d'études, Autun, Bordeaux et Toulouse, étaient loin de suffire au besoin d'apprendre. La Gaule, en ce temps-là raffolait de l'étude, et ses maîtres étaient célébrés dans le monde entier. D'autres écoles, héritières du passé ou improvisées depuis la Restauration, apparaissent çà et là dans les cités à Trèves, où cependant la présence d'une cour et d'une armée gênait la vie studieuse² ; à Narbonne, où l'enseignement n'était plus qu'une survivance d'anciennes gloires³ ; à Poitiers, où il préparait au contraire un long avenir de travail littéraire⁴ ; et même à Angoulême, petite ville à moitié neuve⁵, à peine promue au rang de municipale, et qui s'essayait à prendre figure⁶.

VI. — PROPAGATION DU LATIN.

Je rappelle que c'est l'aristocratie foncière qui faisait vivre surtout ces écoles. A l'arrière-plan de celles de Toulouse ou d'Angoulême, j'aperçois les maîtres terriens du Languedoc ou de la Charente ; et pros que au sortir de l'Université de Bordeaux bien des jeunes gens firent leur apprentissage de propriétaires vigneron⁷. Aussi, gardons-nous de croire que ces maîtres, grammairiens ou rhéteurs, aient véritablement aidé à propager l'instruction sur la terre de Gaule, à y faire parler davantage la langue de Rome et mieux connaître les œuvres de ses lettrés. Ce serait se tromper sur la portée du rayonnement de ces écoles elle ne dépasse pas l'horizon d'une élite, qui déjà savait le latin, et dont les pères avaient lu Virgile.

Narbonnaise, en Espagne, en Novempopulanie. Puis il alla enseigner la rhétorique à Constantinople, où il mourut mais Constantin fit transporter son corps Bordeaux, où Ausone célébrait régulièrement son anniversaire funéraire ; Ausone, *Parent.*, 5 ; *Prof.*, 17.

¹ Les frères de Constantin (Ausone, *Prof.*, 47) et ses deux neveux. Autres professeurs célèbres de Toulouse, les Bordelais *Sédatus* et *Exupérius*.

² On y faisait un traitement de faveur aux maîtres. Mais il est à remarquer qu'Ausone, dans sa *Mosella* et ses *Urbes*, ne parle pas nettement de son école : il appelle Trèves seulement *armipotens* (*Urbes*, 28), et signale vaguement (*Mos.*, 400 et s.) ses juristes, *legum catos*, et ses rhéteurs ou avocats, *fandi potentes* mais s'agit-il de maîtres formés ou enseignant à l'école de Trèves ? — Aucun nom célèbre n'y est indiqué paf les contemporains ; et Ausone n'en nomme que deux maîtres, les grammairiens *Ursulus* et *Harmonius*, qu'il y a connus lors de son préceptorat impérial (*Epist.*, 18, 26 et s.).

³ *Marcellus Marcelli filius*, Bordelais, s'y enrichit comme *grammaticus* (*auditor multus prætextaque pubes* ; Ausone, *Prof.*, 19). Exupérius est passé de Toulouse à Narbonne (*Prof.*, 18). — De l'école de Marseille, si célèbre autrefois, il n'est plus question. On cite cependant (Gennadius, 61) un *rhetor Massiliensis*, *Victorinus*, au début du siècle suivant, qui, étant chrétien, écrivit un commentaire sur la Genèse, mais sans grande compétence religieuse : il s'agit, selon toute vraisemblance, de *Claudius Marius Victor* et de son *Alethia*.

⁴ *Anastasius*, *grammaticus*, quitte Bordeaux pour aller végéter à Poitiers (*Prof.*, 11) ; *Rufus*, *rhetor Pictavicus*, dont d'ailleurs Ausone se moque copieusement (*Epigr.*, 41-48).

⁵ *Tetradius*, ami d'Ausone, y enseigne ; *Epist.*, 15, 21-22.

⁶ Évidemment, la présence de maîtres connus dans de très petites villes s'explique par l'importance de l'aristocratie foncière de la cité (cf. ch. IV, § 14). De même, s'il est prouvé qu'il y eût là des écoles, à Saintes (Ausone, *Epist.*, 8, semble faire d'Axius Paulus un rhéteur de Saintes, *falsas lites quas schola vestra serit* [mais il peut s'agir d'un cercle amical]), à Agen, Périgueux (Sidoine, *Epist.*, VIII, 11, 1-2).

⁷ Cf. Paulin de Pella, *Euch.*, 104 et s.

La masse du peuple n'en apprit ni plus ni moins à lire et à écrire. A mon sens même, le nombre des illettrés n'a cessé de croître depuis le milieu du troisième siècle. Les misères matérielles empêchaient de songer à autre chose qu'au pain quotidien. A ces Barbares qui affluent comme colons, on ne demande que de labourer la terre. Si Martin oblige ses jeunes moines à copier des manuscrits, il ne s'agit que de ceux des Saintes Écritures, et il s'adresse qu'à un groupe peu nombreux, et où se recruteront les chefs d'Églises¹. Les inscriptions funéraires, nombreuses encore sous les Sévères, sont de plus en plus rares². De ces milliers de grands domaines, si riches et si pleins de vie, il ne nous est point resté vingt textes qui soient du quatrième siècle³. Dans le grand cimetière de Bordeaux, tout à côté de la plus vivante des Universités romaines, je ne lis que deux ou trois inscriptions au milieu de plus de cent sarcophages anonymes⁴. Quand les écrivains militaires recommandent de rechercher avec soin parmi les conscrits, pour en faire des fourriers ou des teneurs de livres, ceux qui savent lire, écrire et compter⁵, c'est évidemment parce que l'espèce en était devenue difficile à rencontrer.

Pourtant, à défaut de l'instruction primaire, l'usage de la langue latine se propageait ce qui est une tout autre affaire, car il se répandait par la parole, par les contacts et les nécessités de la vie, et non pas par l'enseignement. De nouveaux éléments aidaient à des conquêtes. Les Barbares, qui se multipliaient aux champs et aux armées, ne pouvaient être dirigés et disciplinés que dans le langage de Rome on ne saurait demander à un intendant de parler le germanique aux uns ou le sarmatique aux autres. S'il envoyait un colon franc à la foire prochaine pour vendre du blé ou du bétail⁶, il fallait bien que l'homme se tirât d'affaire avec quelques mots de latin. Le Christianisme vint à son tour apporter à ce latin un appui considérable. Sa foi ne se propage que par un livre, et ce livre est dans la langue de Rome⁷. Martin, qui s'en va évangéliser les paysans de la Touraine, du Berry ou de la Bourgogne, ne prêchera certainement pas en gaulois : il est né près du Danube, il n'a jamais été que soldat et prêtre, et il n'y a pas de raison pour qu'il sache le celtique. Son ami Victrice part de son côté pour convertir les populations de la Flandre, moitié belges et moitié germaniques, où beaucoup d'immigrants saxons se mêlent aux bûcherons, aux pêcheurs ou aux sauniers d'origine nenvienne ou ménape : comment se fera-t-il comprendre de tout ce monde, s'il n'annonce pas en latin l'Évangile du Christ ? Nous avons de Victrice un sermon prononcé devant ses fidèles de Rouen : il est

¹ Il se peut pourtant que le Christianisme ait d'abord développé l'instruction dans les milieux populaires.

² Voir au *Corpus*, XII et XIII, où les inscriptions du IV^e siècle sont fort rares. Remarquez la suppression des signatures ou marques de fabrique.

³ La campagne girondine, si riche en grands domaines, n'a livré que deux inscriptions postérieures à 300 (elles sont d'ailleurs postérieures à 400 ; *Corp.*, XIII, 911 et 912).

⁴ Cimetière Saint-Seurin ; *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, p. 19 et s. ; Courteault, *Revue des Ét. anc.*, 1910, p. 67 et s.

⁵ Végèce, II, 19 : *In legionibus plures scholæ sunt, quæ litteratos milites quærunt*, cf. 20.

⁶ N'oublions pas que le colon va au marché : *frequentat nundinas meas pecore venali et cultor barbarus taxat annonum*, *Paneg.*, V, 9.

⁷ Car il est bien évident, comme le montre en particulier le sermon de Victrice, que l'on se servait d'une des nombreuses traductions de la Bible qui circulaient alors (voyez, dans l'édit. Sauvage et Tougaard, les nombreuses variantes d'avec la Vulgate). Et c'est évidemment en latin que Martin faisait recopier les Écritures dans son séminaire.

en excellent latin. C'est en cette langue que sont les prières devant les autels, les exorcismes contre les démons¹, les hymnes composés par Hilaire. La religion nouvelle, qui s'adressait à tous, ne pouvait s'exprimer que dans la langue de tous ; un seul langage convenait à l'Église Universelle ; et la conversion des Gaules au Christianisme acheva de les convertir à la parole de Rome.

Il n'empêche que le gaulois vit toujours, à la fois insinuant et tenace². Je ne suis pas certain que les colons francs n'en aient point mêlé quelques mots à leur jargon latin, à la manière dont les Italiens de Marseille brouillent et bredouillent ensemble le français et le provençal. En apprenant la langue du maître, le paysan n'oubliait pas toujours celle de ses aïeux, et dans cette Gaule où la vie des champs redevenait souveraine, le paysan, malgré sa servitude, préparait la loi de demain. La terre est si souvent plus puissante que l'école³ ! Bien des mots ou des tournures indigènes survivaient à la défaite apparente⁴. L'Église elle-même dut accepter quelque chose du celtique, en refusant pour sa cloche le *campana* du latin et en préférant le *clocca* des villages gaulois. Les lettrés eux-mêmes s'intéressaient, plus qu'autrefois, à ces mots étranges, à ces restes verbaux d'un vieux passé ; ils savaient que *Divona* voulait dire la source divine⁵, *vernemetum*, le sanctuaire éminent⁶ ; ils notaient des formations hybrides, où le gaulois substituait ses thèmes au latin hellénisé, disant par exemple, pour *trépied*, *tripeccia* au lieu de *tripus*⁷. Au jour, d'ailleurs très proche, où la langue romaine dominerait les moindres recoins de la campagne gauloise, elle garderait par devers elle bien des dépouilles de l'idiome national.

VII. — NOUVELLES SOURCES D'INSPIRATION LITTÉRAIRE.

La Gaule, enfin, a pénétré dans la littérature latine, elle y a acquis son domaine, elle y excite des œuvres, elle y marque son empreinte.

Assurément, depuis trois siècles, elle avait produit nombre de poètes et d'orateurs : mais c'était pour les donner à Rome. Aveuglés par l'éblouissant éclat de la cour impériale ou de la gloire latine, aucun d'eux n'avait fait de la Gaule la patrie de son intelligence, la Muse de son inspiration⁸. Maintenant que l'empereur réside à Trèves, un écrivain gaulois peut, sans blesser son amour-propre de Romain, ne point quitter la Gaule et lui consacrer sa vie et son talent.

¹ Sulpice Sévère, *Dial.*, III, 6, 3.

² J'ai tout lieu de croire que le père d'Ausone, né à Bazas, mais domicilié à Bordeaux et marié à une femme d'origine éduenne (*gens Ædua matri*, dit Ausone, *Lectori*, 5), parlait le gaulois dans l'intimité.

³ Le Glossaire d'Endlicher (Dottin, *La Langue gauloise*, p. 213-4) renferme surtout des expressions rustiques ; on le date du IV^e siècle. — Formules de Marcellus, sans doute empruntées aux paysans. — Autres traces de celtique pour cette époque dans l'épigraphie populaire, *Vie de saint Symphorien*. — Peut-être trouverait-on d'autres traces de celtique dans les plus anciens manuscrits hagiographiques ou même liturgiques (cf. n. suivante).

⁴ *Clocca*, indiqué dans un sacramentaire du IX^e siècle (*Galli lingua celtica vocant*) ; *Revue des Ét. anc.*, 1920, p. 39. — Réapparition du mot *Armorica* (p. 107).

⁵ *Divona Celtarum lingua fons addite divis* ; Ausone, *Urbes*, 160 (*orna* = fons).

⁶ *Vernemetis voluit vocitare vetustas, quod quasi fanum ingens Gallica lingua refert* ; Venance Fortunat, *Carm.*, I, 9 (*nemetis* = fanum ; *ver* = super).

⁷ *Sellulæ rusticanae quas nos rustici Galli tripeccias*, etc. ; Sulpice Sévère, *Dial.*, II, 1, 4 ; je conserve la leçon du plus ancien manuscrit ; variantes, *tripecias*, *tripetias*.

⁸ T. VI, ch. II, § 9-12.

Minervius y est revenu après ses étonnants succès dans les deux capitales¹. Pour Ausone, Rome n'est qu'un nom vénérable et un soleil lointain : c'est entre Bordeaux et Trèves qu'il passe sa vie, et il ne voit et ne glorifie le monde latin que par la beauté et le charme des horizons gaulois². Les Chrétiens eux-mêmes aident leur patrie provinciale à prendre sa place dans le domaine des lettres : s'ils honorent l'Église Universelle, ils se laissent surtout attirer par les saints de leur entourage, et Sulpice Sévère l'Aquitain, en même temps qu'il écrit l'histoire du Christianisme, réserve à saint Martin de Tours les plus vivantes de ses œuvres.

Il en résulta que les poètes et les orateurs de ce siècle trouvèrent des sources d'inspiration neuves et profondes, qui avaient échappé à leurs prédécesseurs des premiers temps de l'Empire. Je ne mets pas en doute leur infériorité en fait de style, d'imagination, de puissance créatrice je ne veux parler que des émotions qui animent leurs œuvres, des êtres ou des choses qui les ont fait sentir, rêver et écrire. Or, chez un écrivain du quatrième siècle, l'émotion est plus vive, elle vient de sujets plus proches de son âme, plus liés à sa vie, plus voisins de son regard. La littérature de ce temps est une littérature de sentiment, et je le dis des auteurs chrétiens comme des autres.

Un auteur parle volontiers des êtres de son entourage, de ceux qu'il a chéris ; on sent, dans ce qu'il écrit, un appel à ses souvenirs, un reflet de ses tendresses. Si Sulpice a composé la Vie de saint Martin, c'est surtout parce qu'il l'a connu et profondément aimée, et dans son admiration pour le prêtre il ne dissimule pas l'affection pour l'homme³. Même chez les rhéteurs d'Autun, même en face de l'empereur, on saisit la note personnelle, le mot qui évoque leur passé ou dévoile leurs espérances⁴.

Cette note dominera toute l'œuvre d'Ausone. Regardons-la de plus près. — Ici⁵, c'est l'hommage aux professeurs de l'école, ses collègues et amis, depuis le plus humble jusqu'au plus célèbre : à chacun d'eux il décerne une pièce de vers, il apporte les épithètes qui feront deviner les traits et l'humeur du maître. Là⁶, c'est sa propre famille qu'il fait revivre, aïeux et descendants, enfants morts en bas âge et vieillards au souvenir vénéré, femmes et jeunes filles qui ont accompagné sa jeunesse ou qui réjouissent ses derniers jours ; et puis, c'est la poésie touchante où il retrace la belle vie de son père⁷, et les vers attendris où il

¹ Patéra sans doute aussi, après être allé à Rome.

² Remarquez que dans ses *Urbes nobiles* Ausone se débarrasse respectueusement de Rome par le premier vers, mais par un seul (*prima urbes inter, divum domus, aurea Roma*), et qu'il termine, et fort longuement, par Bordeaux.

³ Voyez surtout les § 25 et s. de la *Vita Martini*.

⁴ Voyez par exemple *Paneg.*, IV, 11, 13, 14, 17 (Eumène), allusions à la carrière et à l'aïeul de l'orateur : il est vrai qu'il parle devant le gouverneur. Mais devant Théodose, Pacatus décrit par avance son retour en Gaule (XII, 47). Et voyez surtout la péroraison de l'auteur du Panégyrique de 310 (VII, 23), recommandant à Constantin ses cinq fils, en particulier l'aîné, *advocatus fisci*, et en outre tous ses anciens élèves, *etiam illos quasi meos numero*, et cette fin d'une harangue officielle est singulièrement intime et touchante.

⁵ *Professores* : 27 pièces.

⁶ *Parentalia* : 32 pièces.

⁷ *Epicedion in patrem* : 64 vers et une préface de 10 lignes. Il reviendra sur son père dans ses *Parentalia* (pièce 3 : 18 vers).

donne à son petit-fils les suprêmes conseils du grand-père qui s'éloigne¹. Professeurs ou parents d'Ausone, ce n'étaient pour la plupart que des âmes de valeur moyenne et d'existence banale : mais il a su comprendre qu'ils pouvaient inspirer de la poésie par cela seul qu'ils inspiraient de l'affection. Aux galeries de héros mythologiques dont avaient abusé les lettrés de l'ère classique², succédaient les portraits de famille, le culte des émotions personnelles, l'art d'être fils ou d'être grand-père.

A côté des sentiments de l'âme, voici les sensations regard ; à côté de la famille, le paysage, la couleur locale après expression de la tendresse intime. Les écrivains gaulois de ce temps, à la manière de nos premiers romantiques, ont voulu peindre les spectacles qui les entouraient et qui leur étaient chers, mêler à leur œuvre la nature qui se mêlait à leur vie. Ausone consacra un poème d'un demi-millier de vers à la rivière de Trèves, cette Moselle qui était devenue le Tibre du nouvel Empire³ ; et il y cherchera, non pas à glorifier cet Empire en périodes grandiloquentes ; mais à noter en termes exacts les nuances de l'eau, les 'variétés du paysage, et les mille bruits de la route, avec ses paysans qui chantent, ses matelots qui rament, et le moulin qui tourne ses roues. Si, mieux que nulle ville de ce temps, nous connaissons Bordeaux, ses remparts, ses rues, son port et sa fontaine, c'est parce qu'Ausone nous a longuement entretenus de sa patrie municipale, en détail et avec amour⁴. Les rhéteurs d'Autun, eux aussi, célèbrent leur cité de manière à la rendre vivante pour nos yeux, et, lorsque Constantin y fait son entrée, ils savent nous montrer la foule qui se presse, les musiciens qui jouent au coin des rues, les tentures qui pendent aux fenêtres, les drapeaux des collèges qui saluent l'empereur⁵. Voyez l'évêque Martin chez Sulpice Sévère ce n'est pas le type d'un héros mythique, le portrait d'un saint idéal, c'est un homme du cru, un Tourangeau d'adoption, qui circule d'Amboise à Candès, qu'on voit sur les bords de la Loire où à l'ombre des rochers de Marmoutier⁶.

Mais le sentiment qui était devenu le plus impérieux, et qui par là était de nature à imprimer aux lettres latines l'audace d'une jeunesse nouvelle, était la foi et l'espérance du Chrétien. Que les traités d'exégèse, ou de théologie, tels que la plupart des écrits de saint Hilaire, soient fort ennuyeux à lire, sinon difficiles à comprendre, ils n'en dénotent pas moins chez l'auteur un prodigieux effort pour communiquer la vigueur du latin à des subtilités de dialectique qui n'étaient point dans les habitudes de la langue ; et somme toute, celle-ci gagnait à cet effort et des habiletés imprévues et un champ nouveau d'exercices Puis, lorsque Hilaire laisse de côté les paraphrases de la dogmatique et qu'il lance son pamphlet contre l'empereur Constance, il retrouve la verve et l'énergie des Catilinaires, un

¹ *Liber protrepticus ad nepotem* : 100 vers et une préface de 14 lignes à son fils. Voyez aussi le *Genethliacon ad Ausonium nepotem* : 27 vers ; et dans les *Parentalia*, pièce à *Pastor repos ex filio* (*Par.*, 13 : 16 vers).

² Voyez le début de la *Vita Martini* de Sulpice Sévère, 1, 3 : *Quid posteritas emolamenti tulit legendo Hectorem pugnantem ?*

³ *Mosella* : 483 vers. La préface est constituée par une lettre de Symmaque. La *Mosella* a été composée à son retour, par Mayence, d'une expédition transrhénane où il a dû accompagner Valentinien et Gratien : en 369 ? De La Ville de Mirmont, *La Moselle d'Ausone*, Bordeaux, 1889.

⁴ *Ordo urbium nobilium* (168 vers), 128 et s.

⁵ *Paneg.*, VIII, 8. Voyez de même la description d'une procession chrétienne dans le sermon de Victrice.

⁶ Sulpice Sévère, *Dial.*, III, 8, 4 ; *Epist.*, 3, 6 et s. ; *Vita Martini*, 10 ; etc.

ton de sincérité et de sainte colère qui manqua peut-être à Cicéron. Le jour où les orateurs et les poètes chrétiens recourront, non plus aux grâces faciles des réminiscences virgiliennes, mais à la charité des rêves galiléens, à l'exaltation des visions apocalyptiques, à la grandeur sauvage des psalmistes¹ ou des prophètes, ils doteront les lettres latines de figures superbes, de poignantes angoisses ou de caresses ineffables, que Lucrèce ou Virgile eux-mêmes avaient complètement ignorées. Quand Paulin de Bordeaux, devenu prêtre, montrera à son maître Ausone, en des vers fameux, le ciel s'entrouvrant soudain au-dessus de la terre, l'effroi des hommes à l'approche de l'heure solennelle, l'examen précipité fait par leur conscience éplorée², il révélera au disciple impénitent de la poésie romaine, au vieux routier des lettres latines, un monde imprévu de sensations puissantes et d'images formidables ; et lui, l'évêque, formé par l'école classique, il s'en est évadé vers des horizons inespérés.

VIII. — EFFORTS ET ROUTINE DANS LE STYLE.

Ce renouveau de l'inspiration fut cependant impuissant à rajeunir les lettres latines. Il ne suffit pas à amener l'éclosion d'œuvres supérieures, comparables à celles que notre romantisme sut créer sous des influences pareilles, celles de la nature, du sentiment et de la foi.

La cause de cet avortement est en partie dans les conditions et les malheurs du temps l'instant des catastrophes était proche, Ausone mourut quelques années à peine avant les plus grands malheurs de l'Empire³, et son petit-fils traîna une misérable fin d'existence. à la remorque de rois barbares⁴. La patrie gauloise n'avait point encore repris figure ; la patrie romaine était une moribonde, et il fallait une étrange ténacité d'illusion pour ne pas s'apercevoir qu'elle avait fini ses journées de victoire et qu'elle commençait ses dernières heures de vie. L'espérance manquait à chacun pour savoir bien chanter les émotions de son âme. Tout au contraire, au lendemain de 1815, la France se sentait, malgré sa défaite du moment, éblouie par sa gloire récente, enivrée du désir de liberté, confiante en son avenir, et rien n'assombrissait les rêves de ses poètes ou les théories de ses historiens.

Mais la gêne qui entrava les lettrés du quatrième siècle ne vint pas seulement des tristesses latentes de la vie ; elle tenait aussi à la maladresse de leurs efforts d'expression, à leur abus des réminiscences, à l'obsession de leurs souvenirs d'école⁵.

¹ Paulin semble avoir été le premier écrivain chrétien à imiter les Psaumes en vers latins (Cf. de Labriolle, p. 442).

² Paulin à Ausone, *Carmina*, 40, vers 203 et s., 304 et s., 319 et s.

³ Il doit être mort en 393 au plus tôt.

⁴ Paulin de Pella, *Eucharisticos*. Il est né en 376, mort au plus tôt en 459.

⁵ On peut sans doute ajouter, comme influence scolaire, un certain goût de l'archaïsme ou de la rareté, une recherche des vieux auteurs ou des auteurs oubliés, en admettant qu'on les ait connus directement : Afranius, Lévius (*antiquissimi poetæ Lævii Erotopægnion* ; Ausone, *Centio*, § 4), les Fescennins (*Anniani* [sous Hadrien] *Fescenninos* ; *id.*) ; Ennius (Ausone, p. 269, Schenkl), le Grec Événos. La marque la plus nette de cette curiosité apparaît hors de Gaule, dans l'œuvre de Rufius Festus Aviénius, si riche en renseignements empruntés à de très anciens écrits, sur le plus lointain passé de la Gaule. Et cela, dans une certaine mesure, a compensé l'inexpérience de ce temps en matière d'histoire.

La langue, chez tous ces écrivains¹, n'a point gardé les habitudes nécessaires de clarté et de simplicité. Elle a des tours insolites², des inversions capricieuses et parfaitement inutiles³ ; elle abuse de termes nouveaux, longs et compliqués⁴, elle recherche à l'excès les mots abstraits⁵, allie entre eux des termes inconciliables⁶, remplace l'image précise et visible par une métaphore incohérente ou forcée⁷. Et il demeure infiniment plus facile et plus agréable de lire Virgile qu'Ausone, Tite-Live qu'Ammien Marcellin, Cicéron que saint Hilaire⁸ ; et les périodes enchevêtrées des rhéteurs d'Autun nous obligent à une patience d'attention, à des reprises de lecture qui fatiguent et rebutent⁹. On sent qu'ils peinent et s'efforcent tous pour arriver à un style original, mais ils ne réussissent qu'à troubler ou à torturer les facultés propres de la langue latine, sa vigueur et sa netteté ; ils n'ont pas su dessiner, en dépit de pensées et de sensations nouvelles, la forme de langage qui pourrait leur donner une expression personnelle.

¹ Ce qu'il y a de plus sûr et de plus complet sur cette langue du Bas Empire, demeure le livre de Gœlzer, *Étude sur la latinité de saint Jérôme*, 1884 : remarquez en particulier cette très juste conclusion, que dans cette langue latine de la fin du siècle se trouve, dans une certaine mesure, l'origine et le secret des langues modernes de l'Europe occidentale (p. 439). Dans le même sens, voir la conclusion de Chabert, *De latinitate Marcelli*, 1897. — Je ne parle pas d'ailleurs des écrivains de la Gaule autrement que je ne parlerais de ceux du reste de l'Empire. Le mot de Pacatus (*Pan.*, XII, 1) est une simple phrase de modestie à l'usage de son auditoire romain, *rudem hunc et incultum Transalpini sermonis horrorem*. Et l'on en dira autant de la phrase de début du Panégyriste de Constantin (IX, 1) : *Romanis latine et diserte loqui ingeneratum, nobis elaboratum*. Je ne trouve pas, par exemple, la langue de ces Panégyristes plus obscure, Moins élégante, que celle d'Ammien Marcellin ou de Symmaque, bien loin de là ; et il faut bien qu'il en ait été ainsi, vu la vogue des rhéteurs gaulois à Rome même. En ce qui concerne Hilaire, Sulpice, Paulin et même les Panégyristes, je croirai plutôt à un avantage de leur côté, à un plus grand effort vers la clarté et la simplicité, et je comprends, dans une certaine mesure, que l'on ait regardé le latin parlé alors en Gaule comme plus voisin du latin littéraire (Mohl, *Introduction*, p. 174).

² Pour dire *tu arriveras ensuite à Lucaniacus*, Ausone écrit : *villa Lucani mox potieris aco* (*Epist.*, 5, 36).

³ *Statim itaque Gallias tuas, Cæsar, veniendo fecisti, pour veniendo fecisti Gallias statim tuas* (*Paneg.*, V, 6).

⁴ Voyez par exemple, chez Sulpice Sévère, *confabulatio* (*V. M.*, 25, 6), *fructificare* (*Dial.*, I, 13, 3), *justificare* (*Chr.*, 1, 18, 9), *præfigurare* (*Chr.*, II, 3, 5), mots qui, sans être propres à Sulpice, sont bien caractéristiques de la langue mise alors à la mode par les écrivains chrétiens. Les influences bibliques furent capitales à ce point de vue.

⁵ *Nec tua fortuna desiderat remunerandi vicem nec nostra suggerit restituendi facultatem* ; Ausone, *Gratiarum actio*, 1, 1.

⁶ *Miracula obœdientiæ magna* ; Sulpice, *Dial.*, I, 18, 1.

⁷ *Lucem, quant vis sophorum callida arsque rhetorum et figmenta vatum, nubilant* ; Paulin à Ausone, *Carm.*, 10, 36-38. Dans l'ensemble, pourtant, les écrivains de Gaule paraissent faire effort pour établir des métaphores cohérentes.

⁸ Remarquez ce que dit Jérôme d'Hilaire : *Longis interdum periodis involvitur et a lectione simpliciorum fratrum procul est* (*Ép.*, 58, § 10, *ad Paulinum*, P. L., XXII, c. 585).

⁹ Au sujet des rhéteurs de la Gaule, Sidoine (*Epist.*, I, 2, 6) note *abundantiam Gallicanam*. Cela est possible, et le mot peut bien avoir été une expression consacrée, puisqu'on trouve quelque chose d'analogue chez Jérôme (*Epist.*, 125, § 6, XXII, c. 1075, *ut ubertatem Gallici nitoremque sermonis gravitas Romana condiret*). Mais cela me paraît un peu formules de convention, comme tant de jugements exprimés par la littérature de ce temps ; et les autres jugements de Sidoine sont suspects : n'attribue-t-il pas à Ausone une extrême sévérité de style, *Magni* [Ausone] *rigor* (*Ép.*, V, 10, 3) ?

Plus encore que de ces initiatives maladroites, les lettres latines ont souffert des servitudes scolaires. Ces écrivains sont tous fidèles à l'admiration du passé, malgré l'inépuisable domaine de richesses qui calent de s'ouvrir à l'exploitation de l'esprit. Je m'inquiète plus que je ne me félicite des services que les Universités paraissent rendre à la vie littéraire du quatrième siècle. Il n'est point toujours utile à la grandeur intellectuelle et à la gloire scientifique d'un pays, qu'il soit rempli d'écoles, de maîtres et d'élèves, et que tout ce monde de travailleurs s'attache à des respects traditionnels et à une discipline immuable¹. Ausone connaît si bien Virgile qu'il ne sait plus s'exprimer par lui-même ; il croit trouver une locution étrange et inédite, c'est un vers de son poète qu'il a disloqué. Lui qui sentait si bien le charme des tendresses humaines et des paysages de la Gaule, il n'a pu les traduire que par des mots d'emprunt. Son œuvre tout entière est un centon où des impressions profondes se dissimulent en des pastiches d'écolier². Les Chrétiens eux-mêmes ne se sont point débarrassés des influences classiques : Sulpice Sévère s'inspire de Cicéron pour écrire ses *Dialogues* sur les miracles de Martin ; Virgile reparaît même dans les pamphlets contre les persécuteurs³ ; et Paulin, quand il bafoue les dieux païens, se sert des images qu'ils avaient suscitées⁴.

IX. — ŒUVRES ET GENRES.

A tout prendre, cependant, ce fut eu ce quatrième siècle, dans la Gaule comme dans tout l'Empire, un éclat imprévu de la vie littéraire ; et si le retour à la paix

¹ C'est évidemment l'influence des pratiques scolaires qui développe chez les écrivains chrétiens de ce temps l'habitude de citer sans cesse des phrases ou des expressions de la Bible, ou plutôt d'écrire avec les termes mêmes des Livres Saints ; Paulin de Nole, à cet égard, est le type achevé du genre : il exprime sans cesse sa propre pensée par des expressions tirées de l'Écriture (Bahut, *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1910, p. 129). Mais Paulin ne procède pas avec l'Écriture autrement qu'Ausone avec Virgile : c'est la tradition générale de l'école qui veut cela.

² Voyez les rapprochements indiqués par l'édition Schenkl. Ausone, par exemple, veut-il montrer la marée pénétrant dans le port intérieur de Bordeaux, il prendra, avec une certaine ingéniosité, le vers de Virgile, lequel est fait pour la Méditerranée, *totumque adiabi classibus æquor* (*Énéide*, X, 269). Il a composé, uniquement à l'aide de vers ou d'hémistiches de Virgile, la description d'une journée et d'une nuit de noces, en 137 vers, le *Cento nuptialis* c'est d'ailleurs un exercice très médiocre. Mais toute son œuvre est un centon inconscient.

³ Lactance, *De m. p.*, 16, à propos des martyres de Dioclétien, cite les trois vers de Virgile (*Én.*, VI, 625-7), *non mihi si linguæ*, etc. — Jusqu'à quel point les poètes chrétiens, ni plus ni moins qu'Ausone, sont imprégnés de Virgile, c'est ce que montrent : 1° l'*Alethia*, imitation en vers de la Genèse, du rhéteur marseillais Claudius Marius Victor, qui écrivit entre 425 et 450 (cf. Gennadius, 61 ; édit. Schenkl dans le *Corpus* de Vienne, XVI, 1, 1888) ; 2° le curieux dialogue sur les mœurs du temps, connu sous le titre de *S. Paulini epigramma* (même édit.), qui paraît avoir été écrit dans le Midi de la Gaule, vers 418, par l'évêque Paulin de Béziers : c'est de Béziers ou de Narbonne et de leur terroir qu'il semble bien être question, et, à la fin, d'une retraite [ad] *Tecum* ou *Tetum* (le *Tech* plutôt que la *Têt*), sans doute à Elne ; 3° et plus encore, le *Cento Probae* (même édit.), composé par une clarissime, *Proba*, vers 351, au temps de la guerre de Constance contre Magnence, et où des épisodes de la Genèse et des Évangiles sont développés uniquement à l'aide de vers ou d'hémistiches de Virgile : c'est l'équivalent chrétien (et, remarquons-le, écrit antérieurement) du *Cento nuptialis* d'Ausone (n. précédente).

⁴ Voyez Paulin, *Carm.*, 10 (*ad Ausonium*), vers 22 et s. (*negant Camœnis*, etc.). *Sa prose se pare de toutes les fleurs de la rhétorique*, dit justement de Labriolle, p. 438.

et les aspirations nouvelles du Christianisme ont fortement contribué à ce renouveau, il résulta d'abord de la place que les empereurs ont faite aux énergies provinciales et de l'appel qu'ils ont adressé à l'élite intellectuelle pour réveiller le culte de la tradition romaine ; et quand Maximien, le premier des Augustes de cette lignée, s'installait à Trèves et y mandait un rhéteur gaulois pour prononcer son panégyrique en belle langue latine, n'accomplissait pas seulement un geste coutumier de prince, il indiquait la formule d'un programme de gouvernement.

Le résultat fut que ce siècle est riche en œuvres de tout genre. On peut regretter que ces œuvres soient rarement de longue haleine¹, et que même les auteurs les plus entraînés par le plaisir d'écrire aient reculé devant le travail des vastes ouvrages, à la façon de l'*Énéide* ou des *Histoires* de Tite-Live. Mais rappelons-nous que ces hommes ont vu dans les belles-lettres l'ornement et non pas la profession de leur vie. Aucun d'eux ne fut, comme Virgile ou Tite-Live, auteur par métier. Ausone ou Eumène furent tantôt professeurs et tantôt fonctionnaires² ; Rutilius Namatianus fut préfet de Rome, Hilaire, évêque, Sulpice, prêtre³ ; et tous étaient nés hommes de condition et propriétaires rentés. Leurs écrits furent de circonstance, composés pour raison d'utilité politique ou religieuse, pour exposer l'œuvre ou le programme d'un empereur, édifier des fidèles, combattre des hérésies ; et les ouvrages d'apparence désintéressée, tels que les poésies d'Ausone, sont des jeux de grand seigneur ou de magistrat retraité⁴.

Mais tous les genres sont représentés dans cette littérature. Le Christianisme l'a embellie de chants religieux avec les *Hymnes*, de saint Hilaire, et de pieuses biographies avec la *Vie de Martin* par Sulpice Sévère⁵ ; et cette *Vie*, qui est d'ailleurs une chose charmante, deviendra bientôt le type du genre littéraire le plus fécond que le monde aura connu. À côté d'eux, le demi-païen Ausone multipliait les petits poèmes descriptifs ou sentimentaux⁶ et les rhéteurs de l'école d'Autun portaient à la perfection le discours officiel dans leurs panégyriques à la fois substantiels, subtils, exacts et prudents, pleins de faits utiles et de réticences habiles, bien supérieurs aux longs bavardages et aux vagues descriptions du Grec Libanius leur confrère d'Orient⁷. Pline le Jeune ou

¹ Du moins en Gaule car on eut en dehors les *Res gestæ* d'Ammien Marcellin en 31 livres *a principatu Cæsaris Nervæ adusque Valentis interitum* (il n'en reste que la seconde moitié, XIV-XXXI, de 354 à 378).

² Eumène a été tour à tour rhéteur et *magister sacræ memoriæ*, puis mis à la tête de l'école d'Autun (*Paneg.*, IV, 14 et 11).

³ C'est le titre qu'on semble lui donner couramment ; Gennadius, 19.

⁴ Je parle de celles qui restent.

⁵ Remarquez que cette *Vie*, conçue sur le modèle des *Vies* des Césars de Suétone, est fort différente d'allure de ce que nous appelons les plus anciennes *Vies* de Saints, qui sont en réalité des *Passions* ou récits de martyres.

⁶ Une *Ephemeris*, *id est totius diei negotium*, en 7 morceaux et 197 vers, 19 *eclogæ*, 114 *epigrammata*, et bien d'autres poésies à titres et à factures étranges : portraits, chacun en 4 vers, de 24 empereurs [incomplet], *Cupido cruciatus* (description en 103 vers d'une *pictura in pariete* vue à Trèves), *Bissula* (aimables poésies sur une jeune Suève devenue son esclave et affranchie), *Griphus* (jeu versifié, en 90 vers, sur le nombre 3, dédié à Symmaque), *Technopægnion* (série de poésies aux vers terminés par des monosyllabes), *Ludus Septem Sapientum*, 25 lettres (presque uniquement en vers), etc. Je préfère l'édition de Schenkl à celle de Peiper.

⁷ La collection, qui paraît avoir été faite, sinon à Autun, du moins en Gaule, comprend, outre le Panégyrique de Trajan par Pline : 2^o-3^o deux harangues à Maximien, œuvre d'un

Cicéron avaient pour imitateur en leurs lettres l'évêque Paulin de Nole ; et le même Paulin, en rythmes variés et à la manière d'Ovide ou des lyriques latins, célébrait la gloire de Félix son saint d'élection ou décrivait les basiliques qu'il lui consacrait. Trois clarissimes de la Gaule, tous trois anciens ministres de l'Empire, ont occupé leurs loisirs à trois œuvres étranges, de nature fort dissemblable : Paulin de Pella, petit-fils d'Ausone et comte des finances, a rédigé en vers sa propre biographie, ou, plutôt, la confession de sa vie, tout comme un saint Augustin, mais avec une médiocrité de style et une naïveté de pensée qui auraient fait rougir de son descendant le grand poète de Bordeaux¹ ; Rutilius Namatianus, préfet de Rome, a raconté, également en vers, son retour dans sa chère patrie de Gaule, et ceci, cette fois, est alerte, coloré, pétillant d'images et riche en trouvailles², et j'avoue préférer ce pittoresque itinéraire sur les côtes de la Méditerranée au vulgaire récit du voyage d'Horace sur la voie Appienne ; enfin Marcellus, maître des Offices, a composé un traité de pharmacie où il a groupé sans ordre des formules de Pline, des ordonnances de médecins grecs ou des recettes de paysans ou de druides gaulois, en un mélange aussi hétéroclite que les remèdes préconisés par lui.

Je cite pêle-mêle ces ouvrages, tout ainsi qu'ils se sont produits, c'est-à-dire au gré des caprices de leurs auteurs. Car nul écrivain n'était esclave d'un genre. Hilaire, avec ses hymnes, a publié un nombre imposant de traités religieux³ ; et c'est, chez cet émule latin du Grec Irénée, la première manifestation gauloise d'une littérature formidable, qui n'atteindra cependant son plus fort degré

premier Mamertin (II et III) ; 4° une d'Eumène, assez médiocre (IV) ; 5° une à Constance, meilleure (V) ; 6°-9° quatre à Constantin, sans doute par un Autunois, peut-être le même, écrivain d'assez belle allure (VI, VII, VIII, IX) ; 10° une autre à Constantin et ses fils (X), de facture banale, par Nazarius, dont on fait un rhéteur bordelais (Ausone, *Prof.*, 15, 11) ; 11° une à Julien, de Claudius Mamertinus, le consul de 362, très vraisemblablement aussi un Gaulois (XI) ; 12° une enfin (XII), à Théodose, de Latinus Paccatus Drepanius, un Gaulois (24 et 47), proconsul, ami d'Ausone, qui lui a dédié le *Ludus Septem Sapientum* : on peut donc le supposer bordelais, sinon d'origine, du moins de carrière universitaire ; il était sans doute de famille agenaise et a peut-être débuté à Agen (Sidoine Apollinaire, *Épist.*, VIII, 11, 1) son discours, trop long, mais bien fait, est un type presque achevé de harangue académique. — La collection a donc dû être faite à la fin du siècle, sans doute en Gaule, et pour fournir des modèles à des exercices d'école. Cf., entre autres, Pichon, *Revue des Et. anc.*, 1906, p. 229 et s. (et dans *Les derniers Écrivains*, p. 270 et s.). — Il ne faut pas oublier que cette collection n'offre qu'un nombre extraordinairement restreint des panégyriques qui ont été prononcés au cours du siècle il devait, s'en faire une demi-douzaine au moins par an, deux pour les consuls (tantôt remerciements des consuls, tantôt éloges qu'on leur adresse), et d'autres pour les solennités impériales. Minervius paraît avoir été célèbre en ce genre (Ausone, *Prof.*, 2, 13).

¹ L'ouvrage fut écrit vers 459, Paulin ayant quatre-vingt-trois ans. Le titre est *Εὐχαριστικὸς, Deo sub ephemeridis meæ textu* ; édit. Brandes, dans le *Corpus de Vienne*, XVI, 1888, Paulin a été *comes privatæ largitionis [res privatæ]* de l'usurpateur Attale en 414 (v. 293-6). — Cf. J. Rocafort, *Un type gallo-romain, Paulin de Pella*, 1896, etc.

² *Claudius Rutilius Namatianus* a écrit *De reditu suo*, en 709 vers (c'est le chiffre de ce qui reste ; l'ouvrage, incomplet, est interrompu avant l'arrivée sur les côtes de Gaule). Il est très certainement un Gaulois, peut-être de Toulouse (cf. I, vers 496 et 510) ; le voyage est de 416, et c'est le voyage de retour de Rome, où Rutilius vient d'exercer la préfecture de la Ville : c'est donc un des plus grands personnages de l'Empire. — Édit. L. Müller, 1870 ; Vessereau, *Cl. Rutilius Namatianus*, 1904.

³ Y compris son livre d'histoire, plus polémique et apologétique que narratif.

d'intensité que dans treize siècles, avec l'œuvre du grand Arnould. Mais, en même temps que des Commentaires à saint Mathieu ou aux Psaumes¹, on eut des éditions critiques des poèmes homériques². Aucune espèce ne manqua à la production littéraire de la Gaule ; et Sulpice Sévère, qui fut le plus souple et le mieux doué des écrivains de ce temps, réalisa rhème ce tour de force, d'écrire en cent pages un manuel de l'histoire de Dieu et de son Église depuis la création du monde jusqu'à la chute de Priscillien³.

Tous ces écrits sont venus jusqu'à nous, et bien d'autres avec eux, qui méritent moins d'être connus. Mais c'est encore fort peu de chose à côté des ouvrages qui ont disparu au hasard des oublis de la postérité, traités de théologie, poésies pieuses, épopées de fantaisie⁴ ou biographies d'empereurs⁵, et à côté de celles qui n'étaient point destinées à l'écriture, mais à la parole seulement, oraisons ou sermons de prêtres, exercices⁶ et plaidoyers d'avocats ou leçons de professeurs : et de toutes ces dernières, il y en eut dans la Gaule une quantité effrayante, car l'école et le séminaire préparaient à parler plus encore qu'à écrire, et la moitié de la vie religieuse se passait à entendre des homélies, et la moitié de la vie publique à discourir au conseil du prince ou devant les tribunaux de province. Les avocats pullulaient partout⁷, mais on pouvait s'attendre à ce que leur nombre fût un jour dépassé par celui des prêtres. En ce temps où il eût fallu surtout agir, c'était trop souvent le règne des orateurs et des bavards. Je n'en regrette pas moins que ces orateurs nous aient laissé si peu de leur activité verbale : un sermon de Martin⁸ nous eût appris plus de choses sur les croyances populaires que les redites monotones d'Hilaire sur la substance du Christ, et c'est grâce à une homélie de Victrice, conservée par hasard seule entre mille, que nous pouvons nous mêler à une Église municipale de Gaule, entendre ses prières, assister à ses dévotions, suivre ses pieux cortèges. Et de même, un discours d'avocat devant le tribunal de Julien, accusant un gouverneur de province⁹ ou plaidant sa cause, nous aurait permis de pénétrer dans l'existence publique de nos petites villes de Gaule, que nous ignorons totalement. Il nous,

¹ Œuvres d'Hilaire.

² Il s'agit du grammairien de Trèves *Harmonius*, qui publia le *corpus laceram* d'Homère, en notant les vers qu'il jugeait apocryphes (Ausone, *Epist.*, 18, 26 et s.)

³ *Chronica*, en 2 livres (*res a mundi exordio* ; I, 1, 1).

⁴ Je ne peux qualifier autrement le *metricum epos* de Delphidius, qui fut dès son enfance célèbre par un poème sur Jupiter ; Ausone, *Prof.*, 6 ; cf. Jérôme, *Epist.*, 120, *P. L.*, XXII, c. 982.

⁵ De Julien par Aléthius.

⁶ Je songe au rhéteur Axius Paulus, composant ou faisant traiter *falsas lites* (Ausone, *Epist.*, 8, 12), ou encore au fameux Minervius, à qui *seu libeat fictas ludorum evolvere lites* (Ausone, *Prof.*, 2, 15).

⁷ Voyez le développement si curieux d'Ammien Marcellin sur la multitude des avocats en Orient, *per fora omnia nolitantium*, XXX, 4. Les choses ne devaient pas être très différentes en Occident. Voyez aussi les nombreuses allusions d'Ausone aux avocats de son entourage.

⁸ Il en fit certainement, soit pour convertir les païens (*prædicatione sancta*, Sulpice, *V. Mart.*, 15, 4), soit pour expliquer les textes sacrés (*absolvendis Scripturarum quæstionibus*, *id.*, 25, 6).

⁹ Il s'agit du fameux Delphidius, accusant devant Julien César un gouverneur de la Narbonnaise, Numérius (XVIII, 1, 4). Ce fut évidemment l'avocat le plus ambitieux et le plus entreprenant de l'entourage d'Ausone, plaidant à Bordeaux et partout, devant les tribunaux des gouverneurs de province et des préfets du prétoire (Ausone, *Prof.*, 6, 13 et s.).

faudrait, pour ce siècle, des *Verrines* ou un *pro Fonteio*, à une époque où les Fonteius et les Verrès ne manquaient pas et où les simples clarissimes tendaient à les imiter.

Le théâtre, enfin, s'essayait aussi à se régénérer, lui depuis longtemps si stérile et si défraîchi.

Il n'y a plus à faire état des spectacles publics, qui ne laissaient aucune part à la littérature : Chrétiens et païens s'en détournèrent également, et l'empereur Julien, qui ne les aimait guère, félicitait les Gaulois de renoncer aux scandaleuses exhibitions que la conquête romaine leur avait imposées¹. Quand l'Église triompha, elle n'eut pas de peine à en finir avec les comédiens des théâtres populaires². Mais les grands seigneurs lettrés sauvèrent ce qu'il y avait d'élégant et d'intellectuel en ce genre. Ils avaient lu à l'école Plaute, Térence et surtout Ménandre³. Je ne sais s'ils firent quelquefois jouer les pièces des vieux auteurs. En tout cas, ils les imitèrent. Le rhéteur Paul, un ami d'Ausone, composa un *Extravagant (Delirus)*⁴ où il fit sans doute le portrait de ces esprits visionnaires qui tourmentent leur entourage par des projets chimériques ou de folles imaginations. Un autre lettré de ce même milieu écrivit un *Grincheux (Querolus)*⁵, où un bavard de leur monde ne cesse de geindre sur toutes choses et sur tous les hommes, car il ne trouve nulle part justice, amitié et sûreté, et on est tenté de le renvoyer aux Bagaudes, qui lui apprendront à vivre à coups de bâton⁶. Tout cela manquait souvent de gaieté, d'esprit et de vigueur mais c'est un événement qui compte dans l'histoire littéraire de la Gaule, que cette brusque apparition de la comédie de mœurs contemporaines⁷. On dirait, talent mis à

¹ Même Julien ne va jamais au théâtre, et il n'admet dans son palais les comédiens, qu'une fois par an, au jour de la nouvelle année ; *Misopogon*, p. 339 c, Sp.

² La destruction des sanctuaires ruraux et même municipaux, soit par les Barbares, soit par les évangelistes comme saint Martin, a dû singulièrement restreindre les entreprises théâtrales, tous ces sanctuaires comportant leur théâtre. Toutefois, la satire de Paulin se plaint encore, au début du Ve siècle, que l'on fréquente le théâtre à Béziers ou à Narbonne (vers 78-79) : *Accipiunt plausas Iyra Flacci* et *scæna Maralli* (le mimographe) ; mais j'ai peine à croire que ce soit représentations populaires, malgré le rapprochement que l'on peut faire avec Carthage (Augustin, *Conf.*, III, 2, 3). Paulin a dans son entourage un *mimus, Cardamas*, qui paraît avoir été son esclave (peut-être louait-il dans des spectacles organisés par la famille des Paulins), et qu'il confia ensuite aux évêques de Bordeaux, lesquels firent de lui un exorciste (*Epist.*, 4, P. L., LXI, c. 246).

³ Ausone, *Epist.*, 22, § 2, 10 ; 9,, 46 ; *Protrepticis*, 2,46 et 58 ; *Cento*, § 1 et 4. Voyez, éd. Schenkl, p. 268, les emprunts qu'il a faits aux premiers. — Ausone parle également d'Afranius (*Cento*, § I ; *Epigr.*, 67) mais il n'est pas sûr qu'il l'ait connu autrement que par Quintilien (X, 1, 100).

⁴ Il n'est pas dit que le *Delirus* d'Axius Paulus (Ausone, *Epist.*, 11) soit une pièce de théâtre. Mais le titre, à rapprocher de celui du *Querolus*, ne paraît guère convenir à un autre genre ; et d'autre part, Paulus nous est représenté par Ausone comme auteur dramatique (*socci et cothurni, musicam, Épist.*, 10, 38 ; *mimos*, 14, 22).

⁵ Édit. Peiper, 1875.

⁶ Dezeimeris (*Études sur le Querolus*, 1881, dans les *Actes de l'Acad. de Bordeaux*, 1880, et *Leçons nouvelles*, 1876, id., 1875) a attribué le *Querolus* à Axius Paulus ce qui n'est pas impossible. Je préfère cependant, vu l'allusion aux Bagaudes d'Armorique, en faire l'ouvrage de Palladio, le fils d'Exuperantius qui fut le vainqueur de ces Bagaudes, et le jeune ami de Rutilius Namatianus (*Itin.*, I, 213 et s.), d'autant plus que l'ouvrage est dédié à un Rutilius. L'auteur est en tout cas un Gaulois, et *nostra Græcia* signifie *Gallia*.

⁷ On pourrait peut-être en trouver d'autres spécimens (hors de Gaule) : la *Piscatoria* de Sutrius, citée par Fulgence, *Sermones antiqui*, § 47, p. 124, Helm ; le dialogue de la

part, Corneille dessinant *Le Menteur* ou Molière *Les Fâcheux*. Ce quatrième siècle est, décidément, plein de surprises et d'une variété infinie.

Aucun de ces genres n'était sans doute une conception originale, et la littérature humaine était déjà trop vieille pour inventer des espèces nouvelles. Sulpice Sévère écrivait la Chronique du peuple de Dieu à la manière dont Florus avait fait le tableau de la vie du peuple romain. Et dans sa biographie merveilleuse de saint Martin, il prenait exemple sur les Vies impériales de Suétone et, par endroits, sur les Évangiles mêmes du Christ. Mais que ses modèles viennent d'Orient ou d'Italie, la latinité de Gaule a conquis enfin tous ses moyens d'agir, et eût été possible qu'elle arrivât bientôt à produire des œuvres admirables, si les empereurs romains n'avaient pas empêché par leurs fautes les hommes de travailler et leur Empire de vivre.

X. — LA SCIENCE EN DÉCLIN.

Je ne crois donc pas que l'intelligence humaine et le travail littéraire se soient affaiblis au cours de ce siècle. Tout au contraire, l'esprit remontait la pente où, depuis la fondation de l'Empire, l'avaient entraîné peu à peu la servilité politique, les lassitudes sociales et les déboires militaires.

Par malheur, cet effort, plus que jamais, négligeait les problèmes de la science. Limitée aux hommes de l'élite, délassément plus souvent que devoir, la tâche intellectuelle allait volontiers aux œuvres aimables de la prose et de la poésie, dispensatrices de joies plus rapides. Elle évitait les peines et les angoisses qui accompagnent la recherche d'une vérité historique ou d'une loi de la nature, l'examen d'un problème de philosophie, l'invention d'un procédé pour dompter la matière. Depuis que la Grèce avait cessé d'enseigner le monde, il s'appauvissait chaque jour en connaissances scientifiques, et chaque jour aussi il perdait quelques-unes de celles que cette Grèce lui avait léguées¹.

En matière de géographie, la Gaule ne possède plus que les cartes informes du monde romain, grossièrement peintes sur les murs des portiques de ses écoles², ou les sèches nomenclatures des manuels en usage³. En matière de médecine, elle aura désormais à sa disposition le traité de Marcellus : et sans doute on a dit trop de mal de ses prescriptions, on a méconnu que la pharmacopée végétale, avec l'ail, l'anis, la santoline et bien d'autres essences, y tient déjà la place

Vespa, entre un cuisinier et un boulanger (Riese, *Anthologia*, I, n° 199). — Le travail d'Albert Müller, *Das Bühnenwesen in der Zeit von Constantin bis Justinian* (*Neue Jahrb. für das klass. Altertum*, XII, 1909) est insuffisant.

¹ Voyez le texte de Pline, vrai plus que jamais (*Hist. nat.*, II, 118) : *Nunc vero... omnino nihil addisci nova inquisitione, immo ne veterum quidem inventa perdisci.*

² Eumène, *Paneg.*, IV, 20.

³ Voyez la *Cosmographia* du *magister Julius Honorius*, laquelle paraît de la fin du IV^e siècle et doit être la copie d'un cours de géographie publié par un des élèves du professeur, *illo nolente ac subterfugiente*, cours constitué par un extrait de noms géographiques inscrits sur une carte (*sphæra*) ; Riese, *Geogr. Lat. minores*, p. 24 et s. Voyez aussi l'*Expositio totius mundi et gentium* (Riese, p. 104 et s.), que je crois du temps de Constant. L'un et l'autre ouvrage ne doivent d'ailleurs pas avoir été écrits en Gaule.

utile¹ ; mais tout cela est l'héritage d'un très lointain passé, et Marcellus n'est qu'un insipide compilateur, et son livre n'est qu'un centon d'ordonnances ou de recettes ramassées de tous les côtés. La compilation, le manuel, le centon, la glose, voilà les types dominants de la science écrite, même en histoire², même en grammaire³, et même en droit et en philosophie⁴ : elle ne vit que des résidus du passé⁵.

Ceux qui veulent du nouveau en matière d'industrie, se bornent à étendre le champ d'action des procédés alors connus. Si populaire que soit maintenant la verrerie, elle n'invente aucune pratique. L'argent des riches leur permet d'avoir des fantaisies inédites, mais elles n'eurent d'original que leur énormité. Ils obtinrent, par exemple, des flûtes, des lyres, des orgues de dimensions colossales⁶ : mais rien ne prouve qu'on ait découvert pour elles des combinaisons neuves de sons ou d'harmonies. Les architectes n'hésitaient pas, au moins sous Dioclétien et Constantin, à élever des édifices de grandeur prodigieuse, thermes ou basiliques⁷ : mais ils ne faisaient que continuer les routines du métier, et de mauvaises langues disaient que ces constructions étaient vouées à une ruine très rapide. De fait, en dehors d'Arles⁸ et de Trèves⁹,

¹ *Alium Gallicum... renibus medetur* ; XXVI, 18 ; cf. X, 68 ; XX, 91. *Ad lumbricos satis commode facit Santonica herba* ; XXVIII, 2. Pour l'anis (*anesum*, et jamais *anisum*), voir aux tables les nombreux passages qui le mentionnent.

² Il faut toujours excepter Ammien Marcellin, encore qu'il y ait chez lui des faits regrettables de compilation maladroite. Mais voyez Aurelius Victor et l'*Épitomé de Cæsaribus* (édit. Pichlmayr, 1911) et Eutrope (édit. Droysen, 1879, dans les *Monumenta Germaniæ*). Tous ces écrivains sont d'ailleurs étrangers à la Gaule. Je laisse de côté le Grec Eunape, incontestablement supérieur (il n'en reste que des fragments ; c'est la source principale de Zozime ; cf. Mendelssohn dans l'édit. de ce dernier, 1887, p. xxxv et s.). — Il est probable que les professeurs des écoles s'occupaient tous plus ou moins d'écrire des livres ou des manuels d'histoire. Dans l'entourage d'Ausone, en dehors d'Aléthius, dont la biographie de Julien a pu être une chose sérieuse, Axius Paulus le Saintongeais cultiva *historiam, mimos, carmina* (*Epist.*, 14, 22). Mais j'ai peine à croire que ce fût besogne de science. Et on en dira autant des résumés d'Ausone. Sur l'œuvre historique d'Hilaire.

³ Les anciens grammairiens cités par Ausone sont, outre Varron, Scaurus, Probus, Æmilius Asper, Cratès de Pergame et Claranus (*Prof.*, 21 ; *Epist.*, 18) ; mais il est possible qu'on répêât ces noms sans connaître les œuvres.

⁴ Ici se place la question, si le commentaire des *Institutes* de Gaius (*interpretatio Gaii* ; en dernier lieu, chez P. Fr. Girard, *Textes de droit romain*, 5e éd., 1923) est d'origine gallo-romaine. Il a été découvert par Chatelain dans un manuscrit de la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Autun (*Revue de philologie*, XXIII, 1890, p. 169 et s.) mais, comme le pense justement Chatelain, rien absolument ne prouve qu'il ait une origine autunoise. D'autre part, il n'y a pas le moindre indice, à Autun ou en Gaule, d'un enseignement suivi du droit, et ce commentaire implique plus d'études juridiques que ne devaient en comporter les quelques notions d'école. Il conviendrait infiniment mieux à l'*auditorium juris* de Rome. Contra, Mommsen, *Ges. Schr.*, II, p. 429-430 (écrit en 1899).

⁵ On peut même ajouter en religion, si l'on songe à l'incroyable abus que la poésie chrétienne fit des centons virgiliens ; Jérôme, *Epist.*, 53, § 7, *P. L.*, XXII, c. 544 (*Virgiliocentonas*).

⁶ Ammien Marcellin, XIV, 6, 18.

⁷ Du moins à Rome et en Orient. Car en Gaule, sauf à Trèves, tout ce qui se rattache à cette époque paraît singulièrement étriqué.

⁸ L'arc du Rhône, d'ailleurs disparu ; les thermes dits Palais de la Trouille.

⁹ La basilique, les thermes dits Palais Impérial ; mais il ne reste rien du cirque, et peut-être rien du prétoire.

il reste surtout des remparts de ce que les Gaulois ont alors bâti dans leurs villes¹ ou leurs campagnes² : là où l'empereur ne se montre pas, l'architecte est un être qui végète et tend à disparaître. Il y avait encore, surtout à l'armée, de bons ingénieurs, experts en l'art de jeter des ponts³ ou des digues⁴, de creuser des ports⁵, de fabriquer des machines⁶, d'établir des pilotis ou des batardeaux pour régulariser ou détourner le lit des fleuves⁷ ; mais ce sont les derniers épigones d'Archimède ou de Héron, et leurs œuvres sont les derniers actes d'une science qui s'atrophiera à la prochaine génération⁸.

XI. — POSSIBILITÉS UN ART NOUVEAU.

La décadence était moins profonde dans les beaux-arts, et l'esprit y percevait, ainsi qu'en littérature, l'approche de souffles nouveaux. Elle s'y faisait pourtant bien sentir : car peintres et sculpteurs n'arrivaient pas davantage à secouer la torpeur qui pesait sur eux avec le joug de la tradition classique. Ce ne sont d'ailleurs que des salariés ou des fournisseurs de l'aristocratie⁹, tandis que c'est elle-même qui produit ses rhéteurs et ses poètes.

Obligés de travailler pour vivre et de satisfaire les goûts d'autrui, ces artistes ne savent pas rêver et créer par eux-mêmes. Ils sont les esclaves des modes consacrées et des habitudes mondaines¹⁰. Les sculpteurs des sarcophages, qu'ils

¹ Il ne reste rien des thermes de Reims, des constructions refaites à Autun ou ailleurs. Rien, non plus, des églises.

² Il ne reste absolument rien de la villa de Bourg ni des autres villas, sauf l'ensemble des remparts et bien des lignes intérieures à Jublains, et, ailleurs, quelques pans des murailles extérieures.

³ A Cologne sous Constantin. Le pont de bateaux d'Arles. Réfection ou élargissement du pont de Trèves ?

⁴ La digue de Boulogne.

⁵ On a dû approfondir ou draguer les ports fluviaux intérieurs.

⁶ Végèce, IV, 13 et s. La multiplication des places fortes a dû contribuer à la persistance de la balistique.

⁷ Sous Valentinien : *artificibus peritis aquariæ rei* ; Ammien, XXVIII, 2, 2-3 ; il s'agit du détournement des eaux du Neckar : *conpaginatæ formæ e roboribus conjectæque in alveum, fixis refixisque aliquotiens prope ingentibus stilis*, etc.

⁸ On a cru constater, même à Trèves, l'endroit de Gaule où il devait y avoir les meilleurs ouvriers, la qualité médiocre de la maçonnerie dans des constructions impériales (les substructions de la Cathédrale) de la fin du siècle (*Congrès arch.*, LXXXV, p. 45). Autres défauts possibles, même dans les places fortes des frontières. Même à Sens, en 356, *murorum parte intuta* (Ammien, XVI, 4, 2). — La décadence de la technique industrielle se montre encore par ceci, que les empereurs ne cessent d'insister pour maintenir l'apprentissage et l'enseignement professionnel ; *Code Théod.*, XIII, 4, 1-3. Évidemment, le nombre et la valeur des techniciens et des ouvriers ont diminué partout très rapidement.

⁹ Paulin de Pella, *Euchar.*, 210 : *Diversæ artis cito jussa explere periti artifices*.

¹⁰ Les écrits d'Ausone nous mettent en présence de deux catégories d'œuvres égarées : 1° les représentations mythologiques, derniers spécimens de l'art classique près de disparaître (*Cupido cruciatus*, peint *Treveris in triclinio*, p. 121, Schenkl ; peinture représentant *Echo*, *Epigr.*, 10 ; les *simulacra* de Corydon ou de Sapho, id., 32 et 33) ; 2° les portraits, auxquels la richesse et la vanité de l'aristocratie dominante ont dû laisser toute leur popularité : le rhéteur poitevin Rufus se fait représenter en statue et en peinture, ce qui d'ailleurs excite les railleries d'Ausone (*Epigr.*, 41-48) ; mais lui-même fit peindre le portrait de sa chère Bissula, l'esclave suève qui égaya ses vieux jours (Bissula,

soient chrétiens ou païens, répètent à satiété ce type de génie ailé qui nous poursuit depuis dix siècles¹. Ils abusent de la Victoire tenant le globe, demeurée la Mère mystique de l'Empire. Les dieux antiques qui ont conservé quelque vogue, Bacchus, Hercule ou Mercure, sont tellement affublés d'emblèmes et de symboles, que leurs images sont devenues des idoles très compliquées, et que l'art consiste à leur faire porter le plus possible de signes magiques ni expression dans la figure, ni mouvement dans le geste, la vie a disparu, ce n'est plus qu'une forme humaine vaguement donnée à un meuble à prières². Et j'ai parfois la crainte que les artistes chrétiens ne se laissent aller à faire de même avec le Christ et ses apôtres. Eux aussi travaillent trop sur des figures de convention. Lorsqu'ils représentent, dans les bas-reliefs des tombeaux, le Sauveur au milieu de ses disciples, Moïse ou les prophètes, ils ne savent s'inspirer ni de l'humanité vivante qui les entoure ; ni des scènes pittoresques de l'Orient palestinien, et ils se bornent à copier les attitudes consacrées et les personnages traditionnels du bas-relief gallo-romain³, et surtout le sénateur clarissime ou le rhéteur d'école avec son rouleau de parchemin ou de papyrus⁴. Les architectes chrétiens avaient de leur côté à bâtir de vastes édifices d'espèce nouvelle, ces églises qui auraient à contenir tout le peuple d'une cité : quand ils ne les installèrent pas dans des temples désaffectés, ils ne firent qu'adapter à l'usage religieux l'ordonnance des immenses basiliques où s'était jadis concentrée la vie publique d'un municipes, et ils leur empruntèrent, pour les sanctuaires du culte, et la nef et les absides et les colonnades⁵ et parvis¹ et le nom même du monument, et l'on dira bientôt la

§ 6 et 7). Et l'on dressait à tout propos des statues à n'importe qui, sans doute parfois en utilisant des anciennes. Voir aussi les portraits de parents ou d'amis qui circulent entre les membres de l'aristocratie ou du clergé ; Paulin, *Epist.*, 30, § 2, c. 322. Et les images impériales.

¹ A Arles ; Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, pl. 14, 19, 20, etc. — Même remarque pour les dauphins, les tritons, le vase aux feuillages, etc. ; cf. Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, 1885, p. 5 et s.

² Ausone appelle *panthée* son Bacchus de sa villa de Lucaniacus (*Epigr.*, 30) : *Mixobarbaron Liberi Patris signa marmoreo in villa nostra omnium deorum argumenta habenti... Lucaniacus Panthrum*.

³ Évidemment, les influences purement helléniques indiquées par le sarcophage de La Gayole se sont perdues, pour faire place à des scènes conventionnelles empruntées à l'art historique ou au bas-relief à scènes, plus proprement romain. En admettant, ce qui est possible, que les artistes qui ont sculpté ces scènes soient d'origine grecque, les influences dominantes demeurent romaines. — Même remarque pour les mosaïques (Van Berchem et Clouzot, p. XLVIII.) : *Alors que les vêtements ecclésiastiques et laïques évolueront sous les influences étrangères et suivant les modes de l'époque, ceux du Christ, des apôtres, des anges et des personnages sacrés demeureront fidèles, à travers les siècles, à la tradition classique*. — Même remarque pour les sculptures en ivoire et toutes les modalités de l'art chrétien. — Remarquez, dans le trésor de Traprain Law., la Vierge tenant l'Enfant Jésus, assise dans un haut fauteuil d'osier (Curie, p. 15-16), qui fait songer aux représentations, traditionnelles en Gaule, des Déesse-Mères ou des images funéraires de matrones.

⁴ Le Blant, le volume sur Arles, et *Les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886. Voyez, entre cent exemples, le sarcophage de Toulouse (pl. 41 et p. 127-8), où le Christ et les apôtres sont en réalité en costume et attitude de rhéteurs, avec le *volumen* et la boîte à rouleaux de livres, et comparez aux statues de personnages des temps païens, par exemple à Bordeaux (Espérandieu, n° 1094-5, etc.).

⁵ La colonnade ou le portique n'ont entièrement rien perdu de leur vogue ; les descriptions de villas nous les montrent toujours pour ainsi dire obsédants ; ils

basilique de Martin comme on avait dit la basilique Julienne ou celle de Paul-Émile.

Cependant, en art comme en littérature, on pouvait encore espérer qu'on sortirait de l'ornière gréco-romaine. Nous apercevons, sinon chez les artistes eux-mêmes, du moins chez les hommes d'esprit qui les jugent, le désir d'ouvrir aux peintres et aux sculpteurs le bénéfice de voies nouvelles. Assez de Bacchus, d'Hercules et de combats contre les Géants, disait devant Théodose un rhéteur gallo-romain : qu'on nous donne le spectacle des batailles de nos soldats, des fleuves traversés par nos armées, des montagnes franchies par nos colonnes². Les Chrétiens, d'autre part, en s'efforçant de reconstituer par l'image l'histoire humaine du Sauveur, depuis le berceau³ jusqu'à la Croix, étaient naturellement entraînés à composer des scènes de genre, tracées d'après les spectacles de la vie quotidienne⁴. Et quand ils eurent à représenter la marche de leur Dieu à la mort ou les craintes et les espérances de ses fidèles, il leur fallut bien chercher, pour les traits des visages, les expressions de rêves divins que n'avaient point trouvées les sculpteurs des Mercures ou des Jupiters, et qui émanent maintenant des Saints Livres comme un parfum s'échappe d'un vase entr'ouvert.

D'autres symptômes annonçaient que l'art serait capable de renouveler ses effets ou ses procédés. On revenait par endroits au style linéaire, à ces combinaisons de cercles ou de spirales⁵ qui avaient produit de si étranges motifs dans la

demeurent la marque la plus nette du luxe ou de l'art architectural. Voyez en dernier lieu les essais de reconstitution de Mylius, qui font bien ressortir l'importance absorbante de la colonnade dans la construction des villas (*Bonner Jahrbücher*, CXXIX, 1924, p. 109 et s.).

¹ De même, c'est aux piscines des thermes que fut empruntée la forme de ces baptistères (tantôt circulaire, tantôt [plus souvent ?] octogonale) que l'on commence à construire à côté des basiliques (à Primuliac, il y a *baptisterium basilicis duabus interpositum* ; Paulin, *Epist.*, 2, § 1, c. 330).

² Pacatus, *Pan.*, XII, 44 : *Artifices, vulgata illa veterum fabularum argumenta despiciite, Herculeos labores et Indicos Liberi triumphos et anguipedum bella monstrorum*, etc. La dernière représentation à moi connue des travaux d'Hercule est, dit-on, les dessins au trait, d'ailleurs informes, d'une scène de la coupe de Givors ; l'autre scène paraît être un *ludus* militaire, combat de trois soldats d'un corps (emblème du bouclier, à l'aigle aux deux têtes) contre trois d'un autre corps (rosace), peut-être interprétation, comme joute militaire, de la lutte entre Horaces et Curiaces ; mais s'il s'agit des combats d'Hercule, ils ne me paraissent figurés que comme types de *ludi militares* : voyez le soldat joueur de cornu qui donne le signal. — Dans la villa de Bourg, scènes historiques en peinture, en mosaïque, ou peut-être même en tapisserie : 1° tirées de la guerre de Mithridate : Mithridate sacrifiant des chevaux à Neptune, Lucullus délivrant Cyzique, le soldat romain passant à la nage à travers la flotte ennemie pour annoncer la délivrance prochaine (Sidoine, *Carm.*, 22, vers 158 et s.) ; 2° tirées de l'histoire primitive du peuple-juif, *primordia Judærum* [le passage de la mer Rouge ?] (vers 200-1).

³ Un des rares sujets originaux traités par les artistes des sarcophages chrétiens d'Arles est la première vie du Christ depuis l'enfance ; il n'en reste que quelques fragments ; Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, p. 16 et pl. 29-30 ; en dernier lieu, Wilpert, *Una perla delta scultura Cristiana*, 1925 (extrait de la *Rivista di archeologia Cristiana*).

⁴ Il est possible que dans le vase de Traprain Law la représentation du fauteuil d'osier soit tirée d'un usage demeuré courant en Gaule.

⁵ Voir les fibules ou agrafes de ceinturons. Je n'ose pas supposer qu'il s'agit là d'une influence germanique, ni d'une survivance réveillée de l'art gaulois. Je crois plutôt à un phénomène particulier d'une évolution générale.

bijouterie des anciens Gaulois¹. La sculpture s'attachait de plus en plus au bas-relief², qui oblige à de plus grands efforts de composition, qui se prête davantage aux scènes dramatiques ou aux évocations d'apocalypse. La peinture, la mosaïque, la verrerie, la tapisserie, ont repris vigueur, et avec elles le goût des couleurs et l'éclat des lumières, qui varient les impressions et caressent mieux le regard³ : c'est en tableaux qu'on présente les images sacrées des empereurs⁴, on va multiplier les figures de saints dans les basiliques chrétiennes, et déjà Martin a la sienne dans l'église que ses disciples élèvent en son honneur⁵. Si l'esprit humain a le courage de fuir l'obsession du passé, il peut, dans l'élan de sa foi nouvelle, redevenir créateur de belles choses⁶.

¹ Rappelons à ce propos le nouveau développement du symbolisme figuré, sans aucun doute sous les influences orientales et chrétiennes. Il est possible cependant que la renaissance du svastika, très sensible surtout dans la Gaule de l'Est (cf. Straub, *Cimetière de Strasbourg*, p. 70) ; soit due à d'autres influences, soit germaniques, soit plutôt pré-gauloises. — Le contraste entre les sarcophages de la vallée du Rhône, ceux-ci surtout avec représentations de scènes et images de type classique, et ceux du Sud-Ouest, ceux-là surtout avec ornementation symbolique ou décorative, ce contraste ne se manifesterait que plus tard ; en dernier lieu, Michon dans les *Mélanges Schlumberger*, 1924, p. 376 et s.

² De là d'une part, le renouveau des sarcophages à bas-reliefs, et, d'autre part, la renaissance de la sculpture en ivoire. — Les dessins gravés des coupes ou disques sont extrêmement médiocres.

³ Mosaïques, peintures ou tapisseries dans la villa de Bourg ; Sidoine, *Carm.*, 22, 158 et s., 200 et s.

⁴ Julien aurait fait peindre, à côté de ses images, celles de Jupiter, Mercure et Mars, pour obliger les Romains à les adorer (Sozomène, V, 17, c. 265).

⁵ *Martinus pingitar*, etc., dans le baptistère sans doute de *Primuliacus* ; Paulin, *Epist.*, 32, 2, *Patr. Lat.*, LXI, c. 331 ; évidemment, on a dit l'idéaliser (*coelestis hominis imaginem*). A côté de son image, Sulpice Sévère a fait peindre celle de Paulin, et celui-ci envoie à son ami des vers pour servir de dédicace au groupe (*Martinum veneranda viri testatur imago, altera Paulinum forma refert humilem*).

⁶ Une question de même nature se pose pour l'art musical, qui paraît avoir été particulièrement développé au IV^e siècle : Victrice de Rouen, dans son sermon (§ 12, c. 454-5), aux cantates publiques ou militaires qui accueillent les empereurs dans leurs entrées solennelles (*omnis ætas in studium divisa* [chœurs de juniores, de seniores] *adoreas et bellica facta cantaret* ; cf. *instrumenta clarorum modalorum* à l'entrée de Constantin à Autun, *Pan.*, VIII, 8), oppose les chants des enfants et des vierges de l'Église à l'arrivée des saintes reliques. Les hymnes d'Hilaire devaient être certainement des poésies chantées avec accompagnement de musique.

CHAPITRE VI. — LA VIE RELIGIEUSE.

I. — LES RÈGLES DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE.

Les fidèles du Christ avaient enfin réalisé le rêve d'une **cité de Dieu** . En dehors des cités des hommes, du peuple romain et de son Empire, ils formaient l'Empire du Seigneur, **le peuple légitime** ¹ ; et la loi des princes de la terre avait dû les reconnaître comme un **collègue** universel, un **corps** de frères associés², une **assemblée** immense, supérieure à tous les municipes, à toutes les provinces, et même à l'État des Augustes. Le genre humain, groupé dans sa foi, dominait les patries et nations ; la confraternité collégiale était devenue plus forte que les liens traditionnels de la vie publique.

Tout était donc prêt pour faire de cette Église Catholique³ le royaume de Dieu sur la terre, un Empire des âmes ayant sa loi, ses chefs et sa discipline.

La loi était inscrite dans le Livre Saint. Il exprimait la volonté de Dieu, il renfermait sa parole en langue et écriture des hommes ; et dans les lieux où se réunissaient les fidèles, si Dieu n'était présent qu'en esprit, on pouvait pressentir ses ordres à la vue du livre sacré déposé au milieu du sanctuaire⁴.

Ce livre, c'est ce qui a façonné le Christianisme, c'est par lui que se maintient l'unité de l'Église, et c'est lui en même temps qui instruit et dirige l'âme du fidèle. Il est l'écrit par excellence, la Bible unique et souveraine, où chacun trouvera sa raison d'être, ses préceptes de conduite et le secret de sa destinée. Tous communient en lui, à tous il apporte le talisman verbal qui unit leurs âmes et les unit à leur Dieu. Le monde méditerranéen n'avait encore rien connu de pareil : pourtant, il n'avait cessé d'aspirer confusément à une domination de ce genre, celle du livre qui donne tout ; les Grecs obéissaient à ce besoin en faisant des poèmes homériques le symbole ou la somme de leur culture ; les lettrés de Rome cherchaient dans Virgile le maître qui enseigne. Mais la Bible est venue, que Dieu a inspirée, et l'humanité a enfin reçu le livre qu'elle attendait depuis des siècles pour en faire son refuge, son repos et sa gloire.

¹ *Populus Dei, justus populus Dei* ; Lactance, *De m. p.*, 2 et 3.

² *Jus corporis Christianorum*, lettre de Licinius ; Lactance, *De m. p.*, 48. — Au point de vue légal originel, l'Église chrétienne demeure un corpus universel, et ses assemblées municipales sont considérées en principe comme autant de *conventicula*, ou lieux de réunions autorisés (Lactance, *De m. p.*, 34 et 48 ; Ammien, XV, 5, 31 ; XXVII, 3, 13). — Les réunions d'hérétiques n'étaient considérées que comme des *conciliabula*, des réunions à demi illégales ou en tout cas irrégulières (loi de 380, *C. Théod.*, XVI, 1, 2, § 1). Mais on a pu également désigner par ce mot de *conciliabula* les réunions plus ou moins libres, en particulier sur les tombes des martyrs ; Jérôme, *Epist.*, 69, § 12, *P. L.*, XXII, c. 597 (encore qu'ici le mot, *conciliabula martyrum*, s'applique au groupement des tombes et sanctuaires, dans le sens que l'on donnera plus tard à l'expression *concilia martyrum*).

³ Je prends le mot dans son sens originel d'*universel* ; mais il est depuis longtemps entièrement attiré vers le sens d'*orthodoxe* ; Lactance, *Instit. divin.*, IV, 30, § 11 (*Patr. Lat.*, VI, c. 542) ; Hilaire, *De synodis*, 34 (*P. L.*, X, c. 507 ; cf. concile de Sardique, Mansi, III, c. 69 et 85 ; etc.) ; *In Matthæum*, X, 9 (*P. L.*, IX, c. 989). Leclercq, au mot *Catholique*, dans le *Dict. Cabrol*.

⁴ *Simulacrum Dei quæritur, Scriptura repertæ incenduntur*, dans la perquisition faite à l'église de Nicomédie ; Lactance, *De m. p.*, 12.

Pour interpréter ce livre, organiser le culte de Dieu et guider la vie des hommes, l'Église Universelle avait ses chefs, les prêtres et les évêques, entre lesquels se répartissait le peuple ou plutôt la plèbe des fidèles¹ : car les Chrétiens de ce temps aimèrent à définir leur société à l'aide des termes de la vie publique, et le mot plèbe était celui qui convenait le mieux à la multitude des croyants, serrée autour de ses chefs, de son clergé, élite ou patriciat du peuple de Dieu².

Ce clergé est le souverain moral de cette plèbe, ou, comme l'on disait en se servant du mot grec, de ces laïques. L'évêque leur chef n'est pas seulement le surveillant des âmes, un pasteur de brebis, mais le dépositaire de la parole de Dieu, celui-là seul qui peut la comprendre et qui sait la traduire. Il administre les biens de la communauté, il préside à ses pieuses assemblées, la représente dans la vie du monde³. Pour l'assister, il a des prêtres⁴ et des auxiliaires d'ordre différent, diacres⁵, sous-diacres⁶, exorcistes⁷ et autres⁸. Une classe de dignitaires et de privilégiés s'est peu à peu élevée au-dessus de la fraternité chrétienne. L'évêque s'apprête à devenir roi. N'est-il pas le successeur et l'héritier des apôtres ? Ne le regarde-t-on pas comme un homme apostolique, c'est-à-dire un envoyé de Dieu⁹, et déjà saint sur la terre¹⁰, à la manière dont on se figurait jadis les héros et les chefs du paganisme ? Car telle était la

¹ *Plebs, grex* ; Lactance, *De m. p.*, 52 ; λαός, équivalent de *plebs*.

² De là l'opposition entre *plebs* ou laïques (n. précédente) et κλήρος, *clerus, clerici* (= *sors, sorte electi*), mot qui n'a pas trouvé d'équivalent courant dans la langue ecclésiastique latine.

³ Les empereurs s'adressent directement, quand il s'agit du clergé et des Églises, *universis episcopis per diversas provincias* (loi de 346 [7], *C. Th.*, XVI, 2, 10).

⁴ Les prêtres proprement dits, *presbyteri*, ne comprennent pas en principe les diacres et autres : ce sont les *sacerdotes* de second rang, le premier étant aux évêques, le troisième aux diacres, encore que ceux-ci soient en principe considérés comme *ministri* (*Code Théod.*, XVI, 5, 5).

⁵ Il y a un *diaconus* à Nice, qui n'est sans doute pas encore évêché, dès 314 (Mansi, II, c. 476). *Diaconatus officio* (à Poitiers vers 356) ; Sulpice, *V. Mart.*, 5, 2. Sulpice mentionne même un *archidiaconus* à Tours (*Dial.*, II, 1, 4).

⁶ *Code Th.*, XVI, 2, 24 ; cf. *Corp.*, XII, 5336. Un *subdiaconus* dans l'Église de Bordeaux (Paulin de Nole, *Epist.*, 17, § 3) ; un autre, peut-être à Bourges (Sulpice, *Dial.*, III, 1, 4).

⁷ Un exorciste représente au concile d'Arles en 314 l'Église de Nice, sans doute non encore épiscopale ; et d'autres y sont également nommés (Mansi, II, p. 476). Martin, exorciste d'Hilaire à Poitiers ; Sulpice, *V. Mart.*, 5, 2 ; *C. Th.*, XVI, 2, 24. Un curieux type de cette fonction est, dans l'Église de Bordeaux, Cardamas, ancien mime, choisi par les évêques comme exorciste, ce qui semble indiquer que l'exorcisme s'accompagnait de gestes étudiés.

⁸ *Lectores* par exemple (*C. Th.*, XVI, 2, 24) ; il y en a déjà au concile d'Arles de 314 (Mansi, II, c. 476). Il y en eut (plus tard ?) de treize ans (*Corp.*, XII, 2701). Ce sont sans doute ces trois dernières fonctions, inférieures à celle de diacre, que la loi de Constance appelle *juvenes (clericis ac juvenibus)*, XVI, 2, 10), et il faut évidemment rapprocher de ce texte les plus jeunes *discipuli* de Martin à Marmoutier (Sulpice, *V. M.*, 10, 5). — Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 4e éd., 1908, p. 349 et s.

⁹ C'est cette mission, cet envoi, qui est l'élément essentiel et originel de la puissance de l'évêque. Cf. Sulpice, parlant de Martin, *in solo lartino apostolica auctoritas permanebat* (*Vita Martini*, 20, 1), et, de même, Gratien, parlant de l'évêque d'Alexandrie, *vir apostolicæ sanctitatis* (*C. Th.*, XVI, 1, 2).

¹⁰ *Sancto episcopo*, dit Sulpice de Martin, 20, 5. Mais le mot s'employa presque aussitôt pour les moines. Sur cette expression de *sanctus*, voyez, dans des directions différentes, Lavertujon, *La Chronique de Sulpice Sévère*, II, 1899, p. 520 et s. Delehaye dans les *Analecta Bollandiana* de 1909, XXVIII, 145 et s.

puissance des antiques traditions humaines, que cette religion nouvelle, partie de la parole de Dieu, s'appliqua presque aussitôt aux honneurs des mortels.

En principe ou tout au moins en apparence, une communauté chrétienne récupérait, à l'heure du choix de son évêque, son droit naturel de désigner elle-même le modérateur de sa vie ; elle était invitée à l'élire ou à l'acclamer¹. Mais, sauf à de certains moments où elle imposa sa volonté au profit d'un prêtre populaire², la plèbe chrétienne s'en remettait au clergé et en particulier aux évêques du voisinage. Après tout, n'était-ce pas Jésus qui avait choisi ses apôtres, et n'étaient-ce pas eux qui avaient appelé Mathias à devenir leur frère³ ? Un chef d'Église n'avait la qualité apostolique qu'après avoir reçu d'autres évêques la consécration et la communion⁴. L'épiscopat était une sorte de valeur ou de vertu mystique qui depuis le Christ se transmettait d'âge en âge et de mains en mains⁵.

Les évêques sont donc devenus les interprètes du Livre⁶. Ils se placent entre lui et les fidèles pour expliquer la parole de Dieu. Ce sont les réunions de ces prêtres, conciles ou synodes, qui fixent le sens des mots de la Bible, des épisodes de la vie du Christ, des préceptes donnés par Dieu ou par ses envoyés. Ces conciles sont les séances du sénat de la cité divine. Ils règlent les différents objets de la croyance, les cérémonies du culte extérieur, les pratiques du service sacerdotal, les sanctions de l'unité chrétienne. Et jamais les hommes, dans le monde antique, n'avaient vu des assemblées de prêtres aussi nombreuses, aussi augustes, aussi impérieuses, que les réunions des évêques chrétiens, dispensatrices de la foi universelle⁷.

Les deux actes essentiels, et symboliques qui caractérisent l'union des fidèles, qui font l'attache morale entre tous les frères dispersés dans l'univers, sont le baptême et la communion. Par le baptême, on entre dans la cité de Dieu, on est inscrit dans l'Église comme par une nouvelle naissance⁸. Par la communion, on affirme cet accord dans l'Église, on s'unit à tous ses frères et on s'unit à Dieu⁹. Le baptême ouvre les portes de la demeure, la communion rassemble autour du foyer.

¹ Élection de Martin : *incredibilis multitudo non solum ex illo oppido [Tours] sed etiam ex vicinis urbibus* [les *vici*, du diocèse ? *urbs* a maintenant d'ordinaire un sens restreint] *ad suffragia ferenda convenerat* ; Sulpice, *V. Mart.*, 9, 2.

² Lors de l'élection de Martin en 372.

³ *Actes des Apôtres*, 1.

⁴ Cf. Sulpice Sévère, *Dial.*, III, 13, 2.

⁵ Lettre d'Innocent à Victrice en 404., § 2, *Patr. Lat.*, XX, 470 : *Episcopatus in Christo coepit exordium*.

⁶ Martin, *in absolvendis Scripturarum quæstionibus* ; Sulpice, *V. M.*, 25, 6.

⁷ Peut-être, à tout prendre, est-ce là le fait le plus extraordinaire d'organisation que présente le Christianisme. La seule comparaison possible, dans le monde antique, serait avec l'assemblée des druides, à cela près qu'elle fut nationale et non universelle ; mais, c'est la même toute-puissance et, à certains égards, la même concurrence faite à l'État.

⁸ *Regeneratus in Christo* ; Sulpice, *V. Mart.*, 2, 8. Voyez l'épithète de la Viennoise Fœdula, baptisée par Martin (XII, 21.15), *Martini quondam proceris sub dextera tinta, crimina deposuit fonte renata Dei*. Paulin de Nole dira, à propos du baptistère de Primuliac (*Epist.*, 32, 2, c. 331) : *Deponentibus* [l'expression est consacrée] *in lavacro terrenæ imaginis vetustatem*.

⁹ Cf. Paulin de Pella, *Eucharisticos*, 476-477 (*sacramenta Christi*).

Peu à peu, par malheur, une fois franchi le seuil de l'Église, le Chrétien s'en vit interdire le sanctuaire le plus profond. D'irrésistibles habitudes religieuses, qui pesaient sur les hommes depuis des millénaires, les amenèrent à faire au clergé une part prépondérante dans le service et les approches de Dieu. Prêtres et laïques furent séparés en cette divine cène qui aurait dû les confondre¹. Il arrivera même un jour où la communion absolue et constante fut réservée aux prêtres et aux évêques² : le fidèle les verra s'unira son Dieu sans que lui-même puisse l'atteindre dans la plénitude de l'essence éternelle³. Et cet acte d'un symbolisme merveilleux, d'un sens moral souverain, ce partage du pain et du vin, chair et sang du Sauveur, qui associait au souvenir du Christ les plus anciennes aspirations de la fraternité humaine et l'invincible désir des âmes de rejoindre leur Dieu, la communion tendait à devenir un mystérieux sacrifice, accompli en dehors des croyants par la vertu toute-puissante du sacerdoce⁴.

Cette suprématie du clergé, c'est là peut-être le plus grand fait de l'histoire de l'Église depuis qu'elle est libérée des princes persécuteurs. Elle a vu grandir au milieu d'elle le nombre et l'autorité de ses prêtres, de ceux qui demeurent en contact immédiat avec Dieu. Voici même, à côté de l'évêque et de son entourage habituel, les jeunes gens de son séminaire, les moines des couvents suburbains ou des monastères ruraux⁵, les vierges consacrées au Seigneur¹, les veuves²,

¹ Cf. Duchesne, *Origines*, p. 189 et s., p. 228 et s.

² *Communio ecclesiastica, communio laica* (cf. n. suivante).

³ L'opposition entre les deux communions est peut-être déjà marquée, sous Théodose, dans le *Libellus precum* de Marcellinus et Faustinus, 13 ; § 50, *Patr. Lat.*, III, c. 93 (*Collectio Arellana*, p. 20). — La distinction apparaîtrait dès le IIIe siècle, l'on rapportait à l'acte de la communion et non pas, comme cela paraît beaucoup plus probable, à la réintégration comme laïque après pénitence, le texte de Cyprien (*Epist.*, 55, § II, p. 632, Hartel) : *Admissus est Trofimus ut laicus communicet*.

⁴ Il est d'ailleurs à peu près certain que l'on n'a pas, à l'origine, attaché une importance fondamentale à la séparation des espèces.

⁵ Le nombre des moines a dû s'accroître depuis Hilaire avec une extraordinaire rapidité ; Sulpice Sévère parle de près de 2000 qui auraient, dit-on, assisté aux obsèques de Martin en 397 (*Epist.*, 3, § 18) ; *monachorum caterva densatur* au cortège de Rouen (§ 3). — A travers les obscurités de l'histoire primitive du monachisme occidental, j'aperçois pour la fin du IVe siècle, en Gaule, les groupes suivants : 1° les *juvenes* des monastères à type de séminaire, voisins des villes épiscopales, tels que Ligugé et Marmoutier ; 2° les monastères, sans doute à effectifs très réduits, institués en particulier par Martin pour desservir les églises rurales (*monasteria* et peut-être *monasteriola* : beaucoup de nos localités dites Moutiers, Moutier, Montreuil, etc., où il n'y a pas trace de couvent proprement dit [Longnon, p. 351 et s.], doivent avoir cette origine) ; 3° les monastères suburbains constitués régulièrement autour des tombes célèbres, tels que celui de Saint-Victor de Marseille, qui a pu être le premier et le plus caractérisé du genre ; 4° et 5° les moines disséminés dans les campagnes, en dehors du service régulier, soit vivant en commun (*cœnobia*, même *monasteria*), soit isolés en des cellules, celles-ci souvent groupées en hameaux (*cellæ, cellulæ* ; Longnon, p. 357 et s.) ; aucun exemple précis pour la Gaule ; mais la chambre construite dans le roc, dite oratoire de Saint-Aubin, à Saint-Germain-la-Rivière en Gironde, laquelle m'a paru antérieure au IVe siècle [peut-être un oratoire de source], mais utilisée comme ermitage, peut être regardée comme une cella typique de ce genre (*C.-r. des travaux de la Comm. des Mon. hist. du dép. de la Gironde*, 1846-7, p. 7-8 ; *Revue des Ét. anc.*, 1925, p. 122-4) ; voyez les moines de l'île de Capraja, *lucifugi viri*, chez Rutilius, I, 439 et s. ; 6° il est possible qu'il y eût déjà des couvents ou des moines urbains en Gaule, comme ceux dont parlera Zosime (V, 23, 7 et s.) ; mais on sait la répugnance des empereurs à autoriser la présence de moines dans les villes, l'institution ne leur paraissant propre que pour *deserta loca* (loi de 390, C.

les confréries d'hommes voués à la chasteté³, les enfants ministres des autels⁴, toute une aristocratie spirituelle qui tâche de conserver en elle la prérogative de la sainteté⁵.

II. — L'ÉGLISE RATTACHÉE À L'ÉTAT.

Mais ces chefs ne se contentaient plus d'être des privilégiés dans l'Église et le patriciat du peuple de Dieu. L'homme, même prêtre, est trop faible pour limiter sa part d'amour-propre. Avantageés dans le corps des Chrétiens, les évêques et leurs auxiliaires acceptèrent de l'être aussi dans le corps de l'État ; et, à leur suite, la cité de Dieu commença à se mêler à la cité des hommes, ou, ce qui revient au même, l'Empire ne cesse d'être le persécuteur de l'Église que pour se montrer son protecteur, ce qui fut souvent pour elle un malheur pire que l'autre.

On a vu les rapides progrès de ce mal sous Constantin et ses fils : les évêques exemptés des impôts, autorisés à se servir de la poste à la manière des fonctionnaires publics, leurs conciles convoqués par l'empereur, et celui-ci confirmant leurs décisions, exilant les excommuniés, imposant un formulaire de foi, et le dogme transformé en un article d'obéissance civique. On ne soumet

Th., XVI, 3, 1) ; 7° les *Continentes* du type Victrice ; 8° les *Abstinentes* du type Priscillien : ces deux derniers groupes ne pouvant être que des laïques unis en confréries ; 9° la catégorie innombrable et insaisissable des moines mendiants, dont la plupart n'étaient que des escrocs ; 10° les moines commerçants de bourgades dont parle Jérôme ; 11° les moines groupés librement près des oratoires ou des basiliques ; 12° j'ajoute qu'il est parfaitement possible que les écrivains, en particulier Sulpice Sévère, appellent *monachi* l'ensemble des prêtres desservant une église, si du moins ils vivaient en moines, en cellules ou en communauté (cf. *Dialogues*, III, 3, 4) : Martin est à la fois évêque et moine (*V. M.*, 10, 3), et les *monasteria* qu'il constitue dans les villages (*V. M.*, 13, 9), peuvent être simplement les groupes ou demeures de prêtres attachés à l'église.

1 La présence de vierges consacrées semble attestée pour la Gaule en 368 (*Code Théod.*, XIII, 10, 4), et à Trèves vers 375 ; mais elle doit y être plus ancienne. — Dans le cortège formé pour recevoir à Rouen les reliques d'Italie, ce sont elles qui portent la croix (sermon de Victrice § 3, *P. L.*, XX, c. 445) *devotarum inlibatarumque virginum chorus crucis portat insigne*. — Il semble qu'il y en ait eu deux catégories, celles qui vivaient en commun et celles qui se consacraient *vitæ solitariae* (*C. Th.*, V, 3, 1). Le premier monastère de femmes cité en Gaule serait celui que Cassien fonda vers 415 à Marseille. Jérôme parle pour la Gaule, à la date de 405, d'une veuve et de sa fille, vierge, qui *in eadem urbe divisim habitarent cellulis* (*Epist.*, 117, § 1, *P. L.*, XXII, c. 953). — Arborius, *vir præfectorius* (c'est le neveu d'Ausone), voue lui-même sa fille *perpetuæ virginitati*, et la fait consacrer par Martin (Sulpice, *V. M.*, 19, 2). Fiancée qui renonce au mariage pour se consacrer à Dieu, à Trèves vers 375. C'est sans doute à propos des vierges de son diocèse que Victrice interrogea Innocent, l'évêque de Rome, et que celui-ci lui répondit que *celle qui aura violé son serment ne doit pas être admise à faire pénitence, tant que son complice sera de ce monde* (*Ép.*, 2, ch. 13, § 15, *Patr. Lat.*, XX, c. 479).

2 Citées dans le cortège de Rouen. — Le concile de Nîmes, § 2 avait formellement interdit l'attribution aux femmes (sans doute proposée par les Priscillianistes) d'un emploi religieux, *ministerium leviticum*.

3 Cités dans le cortège de Rouen, *Continentes* ; cf. *C. Th.*, XVI, 2, 20, loi de 370, qui semble attribuer à ce titre une valeur légale. Ce peuvent être les mêmes que ceux qu'on signale à Trèves vers 375.

4 *Innocentium puerorum perstrepat sonora lætitia*, dans le cortège de Rouen : ils y chantent donc les chants sacrés.

5 Cf. *Code Théod.*, V, 3, 1, pour l'énumération des personnes chrétiennes privilégiées.

encore que les chefs d'Églises à ces ordres publics, mais c'est pour qu'ils les dictent aux fidèles. Le prince, à l'appel des prêtres, s'est arrogé le droit de surveiller la discipline de la communauté chrétienne ; le maître de l'Empire romain est le patron de la cité de Dieu, la domination de l'État s'établit à nouveau sur la fraternité libre, le Christianisme a répudié son principe originel. Et à la colère de saint Martin les évêques d'Occident, maintenant semblables au grand prêtre Caïphas, appellent et provoquent, pour condamner leurs adversaires, le bras séculier des héritiers de Tibère ou de Ponce Pilate.

III. — L'ÉVÊQUE ET LE PRINCIPE MUNICIPAL.

Cette alliance avec l'État eut comme conséquence, que l'Église acceptera désormais, pour grouper et discipliner ses fidèles, les cadres de la vie publique, les ressorts administratifs de l'Empire romain.

Le principe de son organisation interne est en effet le même que celui de l'administration impériale : c'est le principe municipal, auquel elle s'est accommodée dès l'origine et dont elle ne se détachera plus¹, — un évêque par cité et un évêque dans chaque cité, les limites de son autorité correspondant celles du territoire municipal, le prélat ayant son siège dans le chef-lieu de la cité, et l'église de cette cité étant le lieu souverain des pieuses assemblées² où se groupera la plèbe de tout le diocèse.

Ce sanctuaire éminent du chef-lieu n'est plus, il est vrai, le seul lieu de prières dans ces immenses territoires que sont les cités de Tours, de Sens ou d'Autun. On ne peut exiger d'un chrétien de Blaye qu'il suive les offices à Bordeaux³, ni d'un fidèle de Levroux qu'il célèbre la Pâque à l'église de Bourges⁴. Depuis un demi-siècle, les oratoires se sont multipliés loin des centres municipaux Martin en a fondé un grand nombre dans les bourgades de la campagne⁵ ; les seigneurs

¹ Remarquez que lorsque Maximin organisa un clergé païen à l'imitation de l'épiscopat, il prit également pour base le système municipal, *sacerdotes maximos per singulas civitates* ; Lactance, *De m. p.*, 36.

² *Conventiculum ritus Christiani*, synonyme d'*ecclesia*, à Cologne ; Ammien, XV, 5, 31.

³ C'est ce qui explique sans doute l'installation à Blaye d'un lieu de prières sous la direction de Romain, peut-être disciple de Martin (Grégoire, *In gl. conf.*, 45) ; remarquez que Blaye est un port, comme tant d'autres paroisses primitives. Le fait que le port de Nice, tout en dépendant de la municipalité de Marseille, en était géographiquement distinct et était un port important, explique pourquoi elle a été peut-être la première grande paroisse rurale constituée (dès 314), et fut si vite transformée en évêché (avant 381). — Sur ces questions, Imbart de La Tour, *Les Paroisses rurales dans l'ancienne France*, 1890 (*Revue historique*).

⁴ Cf. Sulpice, *V. Mart.*, 14, 3 et s. Ausone, près de son domaine de Poitou, parle de *celebri frequens ecclesia vico* (*Epist.*, 25, 94).

⁵ Voyez le concile de Cologne, mentionnant, sous le nom de *castra*, les paroisses de la plèbe chrétienne de la Germanie Inférieure : il entend par castra sans doute les paroisses rurales, encore que l'existence en paroisse surprenante pour cette date ; et c'est peut-être dans le même sens qu'il faut interpréter les *castra sanctorum* marseillais de la plus ancienne *Vie de saint Victor* (Ve siècle ; 21 juillet). Je me demande, dans ce cas, si les castra mentionnés dans la *Notitia Galliarum* n'ont pas également le sens, non pas de lieux fortifiés, mais de grandes paroisses organisées (*Not. Gall.*, 1, 6-7 : Chalon et Mâcon, dans les cités des Éduens ; 9, 6-9 : les castra de Windisch, Yverdon, Horbourg et Augst, dans la cité des Helvètes ; 5, 9 : Uzès, dans la cité-de Nîmes), Peut-être faut-il voir encore une paroisse dans le *portus Abucini* de cette même *Notitia* (9, 10 ; Port-sur-

commencent à en établir sur leurs terres¹ ; il s'en créera plus tard dans les faubourgs ou les quartiers excentriques des villes les plus peuplées². Paroisses rurales ou paroisses urbaines, chacun de ces lieux sacrés aura son autel, son prêtre et sa communauté de fidèles. Mais il n'y a qu'une église qui puisse vraiment porter ce nom solennel, ce titre d'*assemblée*, et c'est l'église qui ajoute à ce titre celui d'une cité, *église de Tours* ou *église des Arvernes*, celle du chef-lieu municipal ; elle seule a siège et chaire d'évêque, elle seule est cathédrale³. Et il n'y a d'évêque que chez elle et par elle.

Des incertitudes ou des résistances se sont manifestées çà et là dans les Gaules. Quelques chefs-lieux de cantons ruraux reçurent parfois un évêque⁴ ; peut-être les plus riches propriétaires ont-ils émis la prétention d'en avoir un pour leur domaine⁵. Mais le système municipal ne tarda pas à prendre une rigueur absolue : grandes et petites cités formèrent chacune un diocèse épiscopal, et on eut dans le pays de Buch un évêque de la cité des Boïens⁶, cité misérable faite de quelques hameaux de pêcheurs et de résiniers, aussi bien qu'on avait à Trèves un évêque de la cité des Trévires, où des centaines de milliers d'hommes obéissaient à une ville d'empereur.

Désormais, toute cité de la Gaule sera diocèse d'évêque, comme elle est siège de sénat et ressort de magistrats, comme elle fut, au temps de l'indépendance, royaume de prince ou nation de vergobret. Le Christianisme adapte sa vie à cette forme politique que plus d'un millénaire a consacrée ; il en reçoit une sanction nouvelle en s'appuyant sur l'œuvre des plus anciens temps ; et en retour il lui donne une force inattendue, en ajoutant à cette œuvre l'attache divine de la communauté chrétienne. C'est grâce à lui que la vie municipale réussira à garder toute sa force. En vain la royauté barbare, héritière des habitudes impériales, essayera de diminuer cette force locale en l'attaquant d'en haut par l'envoi d'un comte de la cité : la cité résistera en vivant d'elle-même autour de sa cathédrale

Saône). Les petits évêchés d'Agde, Toulon, Ceyreste, Garguier, etc. ont dû n'être d'abord que des paroisses rurales, mais très anciennes (ces dernières, les *castra* de Victor ?). La paroisse rurale bien constituée apparaît pour la première fois en Gaule dans un texte de Sulpice (*Epist.*, 3, § 6), sous le nom de *diœcesis* (*Condacensem diœcesim*, Candes) : elle date de Martin.

¹ Sulpice Sévère dans le domaine de Primuliac, *ecclesia domestica* ; Paulin, *Épist.*, 31, 1 ; c. 325.

² Je n'en ai trouvé encore aucun exemple pour le IV^e siècle et je ne peux placer, ici les *castra* marseillais. — Je ne parle pas ici des basiliques suburbaines, mais seulement des lieux de réunion ayant pour élément constitutif, non pas le culte topique d'une tombe ou d'une relique, mais un groupement administratif ou social, *civitas*, *vicus* ou *villa*.

³ *Sedes, cathedra*.

⁴ Garguier, Ceyreste et Toulon dans la *civitas Arelatensium*, si du moins il n'y a pas eu d'abord et pendant quelque temps transformation politique du *pagus* en *civitas*. — La création de *civitates* nouvelles après 400 a pu avoir parfois pour cause l'installation d'évêques dans de grands pagi ruraux, par exemple Nevers et Mâcon, chez les Éduens ; Laon, dans la cité de Reims ; Uzès, Maguelonne et *Arisitum* [j'hésite maintenant à le placer à Alais ; je préférerais dans un quartier excentrique du Vigan : Saint-Euzeby ?], dans le territoire de Nîmes ; Agde, dans celui de Béziers ; Carcassonne et Elne, dans celui de Narbonne ; Bayonne, dans celui de Dax ; Melun, dans celui de Sens ; Windisch, dans celui d'Avenches ; Belley, dans celui de Besançon ; sans parler du Toulon et de Nice.

⁵ Cela n'est pas attesté en Gaule, où les domaines étaient moins étendus.

⁶ *Revue des Ét. anc.*, 1905, p. 74. N'oublions pas que c'est la continuation d'un état de choses qui remonte jusqu'aux temps gaulois.

et de son évêque. Elle acquerra en prestige moral plus qu'elle perdra en valeur politique. Cette cité des Arvernes, par exemple, qui dans le passé lointain de la Gaule a été le royaume de Luern, de Bituit, de Celtill et de Vercingétorix, qui sous les Romains a conservé l'orgueil de ses dieux, de ses temples et de ses richesses ⁶, va continuer fièrement son existence sous la loi sainte de ses évêques, envoyés de Dieu.

IV. — LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE¹.

La loi romaine ne mettait pas toutes les cites au même rang. Si les mêmes droits et les mêmes devoirs s'appliquaient aux magistrats de tous les municipes, quels qu'ils fussent, certaines villes jouissaient cependant du titre privilégié de métropole, comme si elles étaient les mères et les fondatrices des villes voisines, et que celles-ci fussent leurs filles et leurs colonies. Ces métropoles étaient les villes où séjournèrent les gouverneurs, les chefs-lieux des provinces d'Empire : Trèves par exemple pour la Première Belgique ou Besançon pour la Séquanie. Mais ce n'était là qu'une prérogative de résidence : le gouverneur de la Belgique pouvait habiter Trèves, le conseil des provinciaux s'y réunir, mais le sénat ou le défenseur de Trèves n'avaient aucune espèce de droit sur ceux des autres cités ; Metz, Toul et Verdun. Ils les ignoraient et ils étaient ignorés d'eux. Le mot de métropole n'était qu'une épithète de noblesse à l'usage des villes où se dressait le prétoire du délégué d'Auguste.

Comment se fait-il pourtant que l'évêque de Trèves, qui n'était qu'un chef municipal, ait pu être placé au-dessus de l'évêque de Metz et de celui de Verdun, sous prétexte que la ville de sa résidence était la métropole de la province ? Comment se fait-il qu'un peu du prestige du gouverneur soit passé au prélat avec lequel il voisinait ? et que celui-ci ait fini par se croire une qualité de prééminence ou des droits de tutelle sur les autres évêques de la province ? Pour que cela se soit produit, il faut que l'Église du quatrième siècle ait eu un singulier besoin de discipline et de hiérarchie, une invincible attraction vers les cadres et les formules de l'autorité impériale².

Toujours est-il que dès lors l'évêque des chefs-lieux de provinces est traité d'évêque métropolitain, et que les autres évêques sont regardés par lui comme ses suffragants. Il ne les nomme pas, mais il participe à leur élection, il doit leur apporter son suffrage et les investir de l'insigne de leur dignité. Pour eux, il sera un peu ce qu'est un gouverneur pour les magistrats municipaux, un guide et un

¹ En particulier, Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 v., 1907, 1910, 1915, en particulier I, p. 86 et s. — Sur la lutte entre Arles et Vienne, outre Bahut et Duchesne, les copieux articles de Gundlach dans *Neues Archiv*, XIV-XV, 1889 et 1890.

² Remarquez que Maximin, dans sa singulière organisation du culte païen, avait voulu placer les prêtres, métropolitains au-dessus des prêtres municipaux, *provinciis ex altiore dignitatis gradu singulos quasi pontifices superponeret* ; et il est bien évident que les prêtres du culte provincial avaient été supérieurs en dignité aux prêtres municipaux. Mais les prêtres provinciaux n'étaient pas, du moins en principe, des prêtres municipaux (ce qu'ont toujours été les métropolitains chrétiens). Il est vrai que la chose a pu se produire ou s'établir peu à peu : et nous aurions alors là un des éléments originels du système métropolitain chrétien. Et je ne puis affirmer, comme on le croit d'ordinaire, que Maximin (mort en 313) s'est inspiré de l'Église chrétienne. On ne pourrait le dire que de Julien.

contrôleur. Il représente au-dessus d'eux un pouvoir supérieur, et l'ensemble de leurs diocèses forme sa province¹.

V. — LA SUPRÉMATIE DE L'ÉVÊQUE DE ROME².

Il était impossible, dans les conditions de vie et les tendances d'esprit que prenait l'Église Catholique, qu'elle ne fit pas à l'évêque de Rome une place prépondérante. Rome était la ville métropole de l'Empire, comme Trèves était la ville métropole de la Belgique ; elle donnait son nom aux chefs de l'État, au peuple et à la patrie. A sa souveraineté politique et à sa gloire historique s'ajoutait le rôle primordial qu'elle avait joué dans la vie de l'Église son premier évêque avait été, disait-on, l'héritier préféré de Jésus, la parole de Dieu le Fils l'avait désigné comme la pierre angulaire de l'Église, et il avait inauguré à Rome

¹ Le plus ancien texte où l'on pourrait voir poindre en Gaule le système des métropoles, à l'imitation de ce que le concile de Nicée avait sanctionné pour l'Orient (§ 4 ; Héfélé-Leclercq, I, p. 539 et s. ; Mansi, II, c. 686), serait chez Athanase (*Apol. de fuga*, § 4, P. Gr., XXV, c. 649), appelant l'évêque de Trèves Paulin, *ὁ τῆς μητροπόλεως τῶν Γαλλίων* : mais il est visible qu'il ne s'agit que de la prééminence politique de Trèves. Viendrait ensuite, en 378, la lettre de Gratien à Aquilinus, qui semble bien indiquer le désir des empereurs de confier aux évêques des métropoles une prérogative disciplinaire, le règne de Gratien et le pontificat contemporain de Damase demeurant le temps capital en toute affaire de hiérarchie et discipline catholiques : *Omnis ejus cause dictio ad metropolitani in eadem provincia episcopi deducatur examen, vel, si ipse metropolitanus est, Romani*, etc. (*Collectio Avellana*, dans l'édit. Günther, *Corpus* de Vienne, XXXV, p. 58). Le droit du métropolitain est définitivement consacré pour la Gaule par le concile de Turin en 401 (§ 1 et 2 ; Bahut, p. 224-6) : remarquez les expressions *præesse ecclesiis, ... pater honorat consacerdotes suos ut filios, ... dignitas primatus*, etc. ; et encore, dans la lettre du pape Innocent à Victrice de Rouen (§ I, *Patr. Lat.*, X, c. 471), *ut extra conscientiam metropolitani episcopi nullus audeat ordinare* ; Innocent ne fait d'ailleurs que répéter la décrétale de Sirice [ou Damase ?] *ad Gallos* (§ 18, *Patr. Lat.*, XIII). — Il semble qu'au début du Ve siècle on ait fait intervenir, pour justifier les prétentions de l'évêque de la ville métropolitaine, une considération d'ordre historique et non politique : que son siège aurait été fondé à l'époque ancienne par un envoyé direct des apôtres ou tout au moins des successeurs des apôtres à Rome, et que de la métropole serait partie l'évangélisation la province ; et l'on devine l'importance que pouvait prendre cet argument, étant donné le rôle essentiel et impérieux de la transmission apostolique. — C'est cet argument sur lequel le pape Zosime s'appuie pour étendre en 417 les droits d'Arles : *Metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primurn ex hac urbe* [Rome ; je doute que Zosime le sût de source certaine ; d'ailleurs, il ne s'agit peut-être ici que de la mission du IIIe siècle, et non encore d'un envoi aux temps apostoliques] *Trophimus summus antistes, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt, directus est* (Zosime, *Epist.*, 1, § 3, *Patr. Lat.*, XX, c. 645). — En réalité, le point de départ des prétentions métropolitaines d'Arles ne peut être que dans la prépondérance de sa situation politique au début du Ve siècle ; et elles furent alors appuyées par la cour de Rome pour créer en outre, au-dessus des provinces et de leurs métropolitains et au profit d'Arles, une sorte de vicariat apostolique. Et c'eût été la conséquence logique de l'adaptation du système ecclésiastique au système provincial politique, le ressort préfectoral d'Arles appelant la primatie de son évêque. Voyez Zosime, *Epist.*, 1, § 1, c. 643 et s ; 7, § 1, c. 668.

² En dernier lieu, Turmel, *Histoire du dogme de la papauté*, 1908, et Pierre Batiffol, *Le Siège Apostolique*, 1924, en particulier p. 107 et s.

même la sainte lignée des martyres¹. Enfin, beaucoup d'évêques de ce temps se rendaient bien compte que pour sauver l'Église de l'anarchie, il ne suffisait pas d'avoir un livre, il fallait encore avoir un chef. L'état de l'âme humaine, depuis un demi-siècle qu'on obéissait à Rome, était de chercher un maître et de l'adorer. Si je m'étonne d'une chose à propos de la suprématie du pontife romain, ce n'est pas qu'elle se soit affirmée, c'est qu'on ait si longtemps tardé à la reconnaître : en quoi il nous faut voir les derniers vestiges, la survivance des patriotismes municipaux ou nationaux résistant à la mainmise de la cité romaine.

C'est peut-être en Gaule que le prestige de l'évêque de Rome a été le plus tôt accepté : en dépit de l'individualisme traditionnel des Gaulois, les hommes de ce pays, en lutte plus suivie avec les Barbares, dédaigneux des subtilités de la théologie et des jeux de la controverse, désireux surtout d'actions et de réalités, sentirent les premiers, je pense, qu'il leur fallait une règle et un guide. Au surplus, aucune ville de la Gaule ne pouvait prétendre faire concurrence à Rome, comme le firent Milan en Italie, Alexandrie en Égypte ou Carthage en Afrique : ses plus nobles cités, Lyon, Arles, Vienne, Narbonne et Trèves, n'étaient que des colonies, et c'est de Rome qu'elles avaient reçu leur titre et leur rang².

Dès le temps des Sévères, Irénée, évêque de Lyon, avait compris la nécessité de s'en remettre à l'arbitrage du pontife romain³. C'est celui-ci peut-être qui, un demi-siècle plus tard, envoya au delà des Alpes la grande mission des sept évangelistes⁴. La forte personnalité d'Hilaire n'empêcha pas que l'on ne regardât l'évêque de la Ville Éternelle comme l'évêque principal, le premier de tous⁵.

¹ Cf. Irénée *apud* Eusèbe, V, 6 ; Lactance, *De m. p.*, 2. La primauté apostolique du siège de Rome fut solennellement affirmée par Gratien (loi de 380, *C. Th.*, XVI, 1, 2), au moins pour l'Occident ; et c'est également, Gratien qui, en 378, a posé nettement le principe de la prééminence hiérarchique et judiciaire du siège de Rome, du moins en Occident : lettre à Aquilinus, et plus loin dans cette lettre, *ad Romanum episcopum liceat provocare*. Tout cela a été bien vu par Batiffol, p. 45 et s., et il ne me paraît plus douteux que l'expression de *sedes apostolica* n'ait été dès lors consacrée pour Rome, et sans doute nettement formulée au moins dès Damase (366-384).

² C'est évidemment vers ce temps, dans le dernier quart du IV^e siècle, que se fixa l'idée de l'origine romaine de la mission des sept évêques de Gaule et, d'une manière générale, de l'évangélisation de tout l'Occident ; voyez entre autres l'affirmation si nette du pape Innocent en 416 : *Cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam et insulas intejacentes, nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes* (*Epist.*, 25, § 2, *P. L.*, XX, c. 14). De même, Zosime en 417, *Epist.*, 1, § 3. Je répète que ces affirmations ont dû être précédées ou accompagnées d'écrits historiques sur l'évangélisation de l'Occident, écrits où allèrent de pair les prétentions d'Arles et celles de l'Église de Rome. Sulpice semble bien n'avoir pas connu ces écrits et se référer seulement à l'évangélisation hellénique des premiers temps (*Chronica*, II, 32, 1).

³ Comparez l'expression d'Irénée sur l'Église de Rome, *potior principalitas* (nous n'avons que la traduction latine ; *Adv. hær.*, 3, 3, 2, *Patr. Gr.*, VII, c. 849 ; Harvey, p. 9), à celle dont se sert Ammien Marcellin pour cette même Église : en dépit de l'opinion courante, je préfère encore, comme les anciens éditeurs d'Irénée, la leçon *potior* à celle de *potentior* ; Irénée a dû écrire, comme me le dit Puech, *κρείττων*.

⁴ L'origine romaine de la mission est invoquée en 416 par le pape Innocent et en 417 par le pape Zosime (*Epist.*, 1, § 3, c. 645 ; § 5, c. 666 ; § 6, c. 667).

⁵ La chose est nettement attestée, ce qui est capital, par un écrivain païen, Ammien Marcellin, et en termes qui rappellent ceux d'Irénée (*Adv. hær.*, 3, 3, 2), *auctoritate potiore Æternæ Urbis episcopi* (à la date de 355 ; XV, 7, 10). Remarquez qu'une des premières décrétales pontificales, et peut-être la première (attribuée d'ordinaire à Sirice,

Derrière l'œuvre de saint Martin de Tours, je me demande s'il n'y a pas les conseils, les exhortations ou même les décrets particuliers du pape¹. Son ami Victrice, évêque de Rouen et apôtre dans les Flandres, est en rapport intime avec le siège de saint Pierre : il sollicite de lui des instructions et des règlements ; il désire connaître de lui les principes qui fixent sur le Tibre la discipline ecclésiastique, et il veut y soumettre son diocèse car la règle de l'Église romaine, dit-il, possède et confère une particulière autorité². Et bien d'autres évêques de Gaule devaient penser comme Victrice.

VI. — ATTACHEMENT AU SOL : L'AUTEL ET LA TOMBE.

L'Église subissait une attraction plus forte encore que celle du régime politique et de la société publique c'était celle du sol, de sa vie propre ou de ses habitudes humaines ; car il y avait là une énergie foncière qui datait des plus anciens temps de l'humanité, et qui, après s'être imposée aux dieux de la Gaule libre et à ceux de la Gaule romaine, soumettait à son empire les fidèles du Christ.

Jamais, au cours des siècles d'6 passion, ils n'avaient songé à associer à leur culte les choses de la terre Blandine, Irénée, Saturnin, n'avaient compris que les sentiments de l'âme et les joies de la fraternité³, et c'est à peine si le Chrétien abaisse ses regards et ses prières vers le sol baigné par le sang des martyrs et sanctifié par leurs tombes⁴. Il n'a même pas toujours un foyer religieux qui soit certain et durable il prie dans la maison qu'on ouvre à ses assemblées⁵, et il se

384-399 ; à Damase, 366-384, par Bahut, *La plus ancienne Décrétale*, 1904), est adressée ad Gallos episcopos, et qu'elle insiste sur les règles de l'Église de Rome (*Patr. Lat.*, XIII, c. 1181 et s.).

¹ Remarquez le mot de Sulpice Sévère sur Martin (*V. Mart.*, 20, 1), in solo Martino *apostolica auctoritas*, lequel pourrait bien être une allusion à une entente particulière de Martin avec le siège de Rome. — Il serait intéressant de savoir quelle position ont prise les évêques de Gaule dans la concurrence qu'ont pu se faire les sièges de Rome et de Milan, et notamment au temps d'Ambroise, concurrence qui eut son origine dans le rôle que les empereurs ont fait jouer à Milan comme résidence du souverain, mais concurrence dont je crois qu'on a exagéré l'importance (Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 32 et s.). Les indices qui marqueraient une influence d'Ambroise sur les évêques de Gaule sont fort peu significatifs, et se ramènent à l'envoi de reliques des saints milanais Gervais et Caprais (Grégoire, *Hist.*, X, 31, p. 444, Arndt ; Victrice, *De laude sanctorum*, § 2, P. L., XX, c. 445 ; *Corp. inscr.*, XII, 2115). En revanche, Sulpice Sévère regarde évidemment Martin comme indépendant d'Ambroise et supérieur à lui, *virum altioris ingenii* (*Dial.*, 25, 6).

² Lettre du pape Innocent à Victrice, le 15 février 404 (*Patr. Lat.*, XX, c. 469 s.) : *Romanæ ecclesiæ normam atque auctoritatem magnopere postulasti* ; et le premier paragraphe de cette réponse rappelle les liens qui unissent Rome au Christ adjuvante Petro. — Victrice était allé à Rome en 403-404 pour se justifier de certaines accusations (Paulin de Nole, *Epist.*, 37, P. L., LXI, c. 353 et s.).

³ On a dit que la première mention d'un autel, et, par suite, d'un lieu sacré, serait chez Irénée ; mais celui-ci dit, *est ergo altare in cælis et templum*, ce qui exclut toute localisation terrestre (*Adv. hæres.*, IV, 18, 6, *Patr. Gr.*, VII, c. 1029).

⁴ Encore n'avons-nous rien de précis et de certain à ce sujet pour l'époque primitive. — Sur les premiers vestiges du culte des corps des martyrs : Vacandard, *Études de critique*, IIIe série, 1912, p. 62 et s. ; Delehaye, *Les Origines du culte des martyrs*, 1912 (pour la Gaule, p. 388 et s.).

⁵ A Bourges, *Leucadius domum suam fecit ecclesiam* (Grégoire, *Hist.*, I, 31). — A Tours, encore sous Lidoire, le prédécesseur de Martin, *ex domo cujusdam senatoris basilica*

borne à y placer le Livre Saint et la table de communion. Tout entier à un culte d'esprit et d'humanité, le fidèle a sa vraie demeure dans l'au-delà il n'est ici-bas qu'un passant, les murs et le seuil d'une église ne sont que pierres et terre, le temple de Dieu est dans le cœur des hommes, et son autel est au ciel¹.

Mais déjà au temps de saint Hilaire², ont apparu les symptômes du culte qui va ramener sur la terre la pensée du Chrétien l'Église a installé sur le sol, pour lieu de ses prières, l'autel et la tombe.

L'autel chrétien³ est maintenant autre chose que la table coutumière des pieuses communions. Il prend la valeur sacrée et la fixité rituelle de l'autel païen. Là où il se dresse, la terre est plus précieuse, les fidèles sont plus près de Dieu, la communion prend toute sa vertu il devient le foyer mystique de la famille chrétienne⁴. Chaque cité aura son autel dans son église cathédrale ; chaque bourgade aura le sien dans son église paroissiale. C'est lui qui fera du bâtiment de l'église un édifice de sainteté⁵, la demeure éternelle où l'esprit de Dieu rejoint les siens, vivants et morts⁶.

La tombe, c'est l'endroit où repose le corps du martyr avant l'arrivée au séjour céleste. Dès le temps des persécutions, les fidèles ont entouré d'une vénération particulière la sépulture de ceux qui étaient leurs maîtres dans la foi : ils

facta est (Grégoire, X, 31, p. 443, Arndt). L'opinion de Longnon (*Géographie*, p. 245-6) était qu'il s'agissait d'une basilique distincte de la cathédrale, et il est certain que Grégoire sépare avec netteté l'*ecclesia prima* ou la cathédrale originelle et la *basilica* au nom de *Litorius*. J'hésite pourtant à ne pas supposer une erreur de l'historien : car j'ai peine à croire à la construction d'une basilique, dès ce temps-là *in domo*, ce qui suppose de préférence une maison de la ville : on ne pourrait accepter l'idée d'une basilique cimetériale qu'à la condition d'interpréter *in domo* dans le sens de propriété suburbaine (à rapprocher de la tombe de Cyprien et de la basilique élevée sur cette tombe au faubourg des *Mappalia ad areas Macrobbii* ; Monceaux, II, p. 373).

¹ *Parietes... dirui..., verum Dei templum est in hominibus*, Lactance, *De m. p.*, 15. Voyez le texte d'Irénée, *Adv. hær.*, IV, 18, 6.

² Je ne parle que de ce que j'ai pu constater en Gaule. Il va sans dire que la chose a pu se passer beaucoup plus tôt, comme on le constate dès le II^e siècle ailleurs dans le monde chrétien. Je fais allusion au passage d'Hilaire dans le *Contra Constantium*, § 8 (*Patr. Lat.*, X, c. 584) : *Sanctus ubique beatorum martyrum sanguis exceptus est, et veneranda ossa quotidie testimonio sunt*.

³ J'hésite à voir la mention d'autel chez Irénée (*Adv. hær.* IV, 18, 6). La première mention en Gaule pourrait être celle de l'autel que Lidoire aurait fait, élever sur la tombe de prétendus martyrs au voisinage de Tours (Sulpice, *V. Mart.*, II, 1), *velut consepuitis ibi martyribus altare ibi constitutum* : il s'agit ici d'un autel de tombe, et non pas un autel.

⁴ *Et sepelierunt* (les restes des martyrs lyonnais) *sub sancto altare, ubi se semper virtutibus manifestis cum Deo habitare dectaraverunt* (Grégoire, *In gl. mart.*, 48). Ici encore (cf. n. précédente) il s'agit d'un autel de tombe.

⁵ Je ne peux interpréter *augustas ædes* que par église.

⁶ Voyez Grégoire, *In gl. mart.*, 5, et l'insistance de Victrice définissant la basilique *domicilium* des saints : *hic invenietis*, etc. (*De laude sanct.*, § 6, P. L., XX, c. 448). En tout cela d'ailleurs (cf. notes préc.) la sainteté de l'autel est intimement attachée à la présence de tombes ou de reliques, si bien que l'on peut dire que l'autel de l'église chrétienne est résulté de l'adaptation du culte de ces reliques à la tradition de la table de communion : là, par le contact des fidèles avec leurs morts les plus saints, s'opérait véritablement la communion de l'Église Universelle. Et c'est pour cela qu'on a eu raison de dire qu'à l'origine le culte des martyrs se confondait plus ou moins avec celui du Christ (Vacandard, p. 70). Le saint est l'autel de Dieu, semble dire saint Augustin.

venaient prier sur elle comme sur un autel, et peut-être fut-elle leur première pierre sacrée¹. En ce monde qui depuis des millénaires vivait dans le culte du tombeau et le souvenir des morts², on oublia vite la parole des messagers de l'Évangile devant le sépulcre du Christ : **Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant ?**³ Le terrain où avaient été brûlés les restes des martyrs de Lyon⁴, la grotte marseillaise où les amis de saint Victor avaient déposé son corps supplicié, le sarcophage où reposait l'évêque Seurin dans le grand cimetière de Bordeaux⁵, et mille tombes, mille endroits de ce genre, devinrent centres de pèlerinages, lieux d'oratoires, et, en attendant de donner naissance à des villages de prêtres et de dévots, formaient déjà des enclos divins pareils à celui d'une église au-dessus d'un autel.

Par l'autel et par la tombe, le Christianisme faisait donc revivre ou durer les habitudes séculaires qui avaient groupé les Gaulois sur des espaces de leur sol, et qui les y courbaient devant les pierres fixées en ces espaces. Alors s'opéra, et très vite, la continuité historique entre la Gaule du Christ et celle des anciens temps.

VII. — CONTINUITÉ DU CULTE AUX MÊMES LIEUX.

Dans les chefs-lieux de diocèses, l'église épiscopale, une fois consacrée, devint aussi immuable que l'avait été jadis le temple de Jupiter au Capitole ou l'autel d'Hercule au Palatin. Elle et les basiliques⁶ reçurent, pour les désigner chacune,

¹ Il ne faut pas oublier qu'on a dit *mensa* pour la pierre du tombeau comme pour la table de communion. (*Corp.*, VIII, 10927, 20473 ; *mensa Cypriani*, cf. Monceaux, II, p. 377) ; et remarquez tous les efforts que fait saint Augustin pour qu'on n'assimile pas absolument la *mensa* tombale d'un saint à un autel consacré à Dieu ; il n'empêche qu'on célébrait des offices, avec communion ; sur la *mensa Cypriani* (Augustin, *Sermones*, 310, 2, P. L., XXXVIII-IX, c. 1413 ; autres, P. L., LVI, c. 862 et s. ; cf. Monceaux, II, p. 377).

² Mais avec cette différence, que le martyr, le mort chrétien, prend la place, non pas du défunt, des *Manes* d'autrefois, qu'on ne priait pas, qui n'intercédaient pas auprès des dieux (sauf de très rares exceptions), qui n'avaient pas une véritable puissance religieuse, mais que ce martyr prend la place des Génies et Tutelles de l'endroit, lesquels avaient cette puissance. Le principe de cette valeur divine du défunt et de sa tombe doit être encore cherché dans celui de la communion universelle entre les vivants et les morts.

³ Luc, *Évangile*, 24, 5.

⁴ Grégoire de Tours, *In gl. mart.*, 48.

⁵ Au début du Ve siècle, Grégoire de Tours, *In gl. conf.*, 44. Sur ce cimetière, Courteault, *Revue des Ét. anc.*, 1910, p. 67 ; 1911, p. 331.

⁶ Je crois qu'il faut en principe distinguer, dans un centre chrétien du IV^e siècle : 1^o d'une part, le lieu de réunion des fidèles à l'intérieur de la ville, *ecclesia*, devenu l'église cathédrale, selles (en écartant la question du rendez-vous originel qu'on peut supposer dans un vices suburbain), et qui par suite est le sanctuaire en quelque sorte de la collectivité, et 2^o les sanctuaires élevés hors des murs auprès des tombes saintes, ceux-ci appelés plus proprement basiliques, et représentant pour ainsi dire des sanctuaires topiques, portant le nom d'un saint ; ajoutez, mais plus tard, 3^o les basiliques urbaines ou suburbaines provoquées par l'arrivée de reliques. La distinction apparaîtrait nettement à Tours, où, au temps de l'évêque Lidoire (337 ou 340 à 371 ou 372), on construisit à la fois la *prima ecclesia infra urbem* et la *prima basilica* (s'il n'y a pas erreur chez Grégoire). — Les églises cathédrales, à la différence des basiliques, ne portent pas en principe le nom d'un saint, mais celui de leur *civitas* (*ecclesia Parisiensis*) ; ou si on songeait à leur donner un vocable, on devait dire *templum Dei* (cf. *sacras ædes et dicata Numini*

le nom d'un apôtre, d'un martyr ou d'un saint. Je ne dis pas que cette église lui fût consacrée, comme le Capitole l'était à Jupiter¹. Mais enfin, en élevant pour saint Étienne une basilique suburbaine de Marseille² ou en plaçant un sanctuaire de Tours sous invocation des saints Gervais et Protais³, on ne faisait que reprendre la tradition du paganisme classique, qui voulait un nom divin pour chacun de ses temples et des domiciles d'hommes pour chacun de ses dieux. Descendues sur la terre le jour où Teutatès et Mercure occupèrent le puy de Dôme, les souverainetés divines ne pouvaient plus se détacher d'elle.

C'était le plus souvent aux mêmes endroits qu'elles habitaient, et les dévots du Christ priaient là où avaient prié leurs aïeux ignorants du Sauveur. Il doit y avoir peu de cathédrales de Gaule qui ne se dressent sur des fondements de temples païens⁴. Quand les empereurs donnèrent aux Églises les biens des dieux⁵, ce fut sans doute pour qu'elles pussent utiliser les locaux. La grotte de saint Victor faisait partie du cimetière antique de Marseille, où l'on enterrait depuis près d'un millénaire ; et toutes les tombes vénérées des sanctuaires suburbains de France, celles de saint Marcel à Paris ou de saint Seurin à Bordeaux, reposaient aux contact de nécropoles païennes bordant selon l'usage les routes qui sortaient de la ville.

Pour les paroisses rurales, on procédait plus franchement encore, presque brutalement. Martin, dans tous les villages où il passait avec quelque chance de succès, allait droit au temple du lieu, y détruisait les idoles, érigeait l'édifice de

Summo, delubra ; *Panegr.*, XII, 21) ; de même, *altaria Christi*, sans doute pour l'autel de la cathédrale (Victrice, § 6 ; Paulin, *Euchar.*, 470). Toutes ces distinctions s'atténueront après 400.

¹ Saint Augustin va au-devant de cette accusation lorsque, parlant de la *mensa Cypriani*, il dit : *Non aram constituimus, tanquam Deo, Cypriano, sed Deo vero aram fecimus Cyprianum* (*Sermones inediti*, 14, § 5, P. L., XLVI, c. 65). Même pensée chez Jérôme, répondant à l'accusation d'idolâtrie formulée par le Gaulois Vigilantius [de *Calagurris* dans le Comminges] : *Honoramus reliquias martyrum, ut eum, cujus sunt martyres, adoremus* (*Epist.*, 109, P. L., XXII, c. 907), et ce furent expressions solennelles.

² Grégoire de Tours, *Hist.*, VI, 11. On pense d'ordinaire qu'il s'agit de Saint-Étienne-du-Mont (sur la route d'Italie) ; mais Duprat la rapproche avec raison (*proxima urbi*) de la vieille cité de Marseille et la place vers les Augustins, près de la porte Romaine. — Les églises consacrées à saint Étienne sont parmi les plus anciennes, en dehors et proche des cités, au voisinage de cimetières. Mais elles ne doivent pas être antérieures à 415, date de l'invention des reliques du saint.

³ Martin a transporté à Tours des reliques de Gervais et Protais en 386, mais la construction de la basilique à leur nom (à l'intérieur de la ville) est postérieure (*H. Fr.*, X, 31, p. 444, Arndt).

⁴ Je le suppose du moins, et je croirais volontiers que la majorité de nos cathédrales ont été constituées sur des terrains de temples concédés aux évêques par Constant ou Constance II, terrains d'ordinaire choisis au voisinage immédiat du rempart. La Cathédrale de Tours est nettement affirmée par Grégoire comme de ce temps (*H. Fr.*, X, 31, p. 443).

⁵ *Code Théod.*, XVI, 10, 20 : loi de 415, mais faisant allusion *multiplicibus constitutis*. Il est probable : 1° que les biens restitués aux villes par Julien (*Code Theod.*, X, 3, 1) étaient des *bona templorum* assignés par Constance II aux Églises ; 2° que lorsque Gratien réunit aux biens privés du prince les *loca* religieux des païens (XVI, 10, 20), ce fut pour en assigner une partie au culte chrétien, ce par quoi s'explique l'œuvre de Martin.

son Dieu, et y installait moines ou prêtres¹. Et ainsi, à Amboise², à Levroux³, dans cent autres bourgades, la vie religieuse continuait aux mêmes endroits et pour ainsi parler sur les mêmes pierres⁴.

Les pierres et les édifices ne suffisaient pas cependant à fixer en ces endroits les habitudes de la dévotion, car c'était choses récentes que Rome surtout avait bâties. Cette dévotion, et en cela résidait son charme et sa force, était venue de la présence d'un être éternel de la nature, une fontaine, un lac, un sommet, un bois ou un bosquet, un gué de rivière ou un col de montagne. A côté du lieu sacré de Nanterre, qui deviendra une des paroisses favorites du terroir parisien, il y a la cime dominatrice du mont Valérien⁵ ; si le Génie du Labourd, dans le Pays Basque, est adoré à Hasparren, c'est parce que la terre y a conduit une source abondante et féconde⁶. En adoptant pour ses églises les sanctuaires des dieux gaulois, le Christianisme ne pouvait manquer de reconnaître plus qu'à moitié le rôle de la source ou de la colline qui avaient engendré ce dieux. Qu'au lieu et place de l'esprit divin de la fontaine de Brioude⁷ ou de celui du lac du Gévaudan⁸ on adore Dieu le Père ou on honore saint Julien ou saint Hilaire, il

¹ *Ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat* (Sulpice, *V. Mart.*, 13, 9). Évidemment, la chose n'était possible que s'il y avait en même temps transfert légal de propriété, d'autant plus que les empereurs ont été plus respectueux des temples ruraux que des temples *intra muros* (*C. Th.*, XVI, 10, 3).

² Sulpice, *Dial.*, III, 8, 4 : *In vico Ambatiensi, id est castello veteri, quod nunc frequens habitatur a fratribus* : il semble par là qu'il s'agit de la bourgade ancienne d'Amboise, alors à moitié détruite ou en partie abandonnée, et que Martin ait pu sans peine y installer un prêtre (peut-être même l'installation fut-elle antérieure à son épiscopat, *consistenti presbytero*). Amboise était dans le diocèse de Tours. Voyez le récit de Sulpice sur la destruction du sanctuaire.

³ *Leprosus*, dans le diocèse de Bourges ; destruction du temple ; *V. Mart.*, I, 14, 3 et s. — Je crois qu'il s'agit, dans tous ces cas, de villages ou bourgades libres, ne relevant pas d'un grand seigneur, et peut-être parfois dépendant d'un grand sanctuaire, dans le genre par exemple du *vicus sanctus* de Nanterre. Et remarquez que précisément Nanterre est une des paroisses les plus anciennes du territoire parisien (Grégoire de Tours, *H. Fr.*, X, 28). Il semble que dans le cas de Nanterre et dans bien d'autres, la paroisse chrétienne se soit simplement substituée au terroir d'un sanctuaire.

⁴ Sulpice, *V. Mart.*, 13, 9

⁵ Et peut-être aussi, à Nanterre même, un, puits, un bois et des sources sacrés. Nanterre, *Nemetodurum* = *vicus sanctus* ou *vicus loci sancti*. Cf. *Vita Genovefæ*, § 5, Künstle.

⁶ Inscription d'Hasparren, *Genio pagi* (XIII, 412). Ce Génie me paraît être une des sources d'Hasparren, et cette dernière localité, le centre religieux du Labourd (*Lapardum*). Bayonne a dû être primitivement seulement le port.

⁷ *In loco quo beatus martyr percussus est fons habetur splendidus, lenis, dulcibus aquis uberrimus, in quo et a percussoribus caput amputatum ablutum est, de quibus aquis multæ sanitates tribuuntur infirmis* ; Grégoire de Tours, *De mirac. s. Juliani*, 3 ; cf. 25. C'est aujourd'hui la fontaine Saint-Ferréol-les-Minimes, à 2 kil. de Brioude. — Comparez à ce texte la manière dont Ausone célèbre la source divine, *Divona*, de Bordeaux, *fons sacer, alme, perennis, medico potabilis haustu* (*Urbes*, 157-9). — Entre mille exemples de sources passant du culte païen à des saints chrétiens, le plus notoire est peut-être la source mithriaque de Saint-Andéol ; cf. le début du livre d'Henri Courteault, *Le Bourg Saint-Andéol*, 1909.

⁸ Grégoire de Tours, *In gl. conf.*, 2 : *Mons erat in Gabalitano territorio cognomento Helarius* [préférable à la vulgate *Helanus* ; à moins qu'on ne veuille supposer *Melanius*, à cause des eaux noires du lac ?], *lama habens magnum*.... *Tunc basilicam in honore beati*

n'empêche que les traditions humaines seront un jour les plus puissantes, et qu'on associera le culte de la source au souvenir de saint Julien et les superstitions du lac à l'honneur de saint Hilaire ; et les siècles de la piété nouvelle rejoindront sans rupture les millénaires des croyances ancestrales.

L'appel du sol se faisait de plus en plus entendre des fidèles chrétiens. Cette religion du ciel apportait à la terre des séductions imprévues. La vénération des martyrs et des saints multiplia les lieux sacrés il suffisait que ces bienheureux eussent, vivants ou morts, touché un endroit de l'espace, pour qu'il devint fameux entre tous et que les prières des hommes s'y donnassent rendez-vous. Autour des tombes de saint Seurin de Bordeaux, de saint Martin de Tours, de saint Victor de Marseille¹, la dévotion fut encore plus intense qu'elle avait pu être jadis au sommet du puy de Dôme ou aux sources d'Alésia ; l'histoire humaine de l'Église sanctifiait plus de points sur la terre que n'avaient fait dans les temps oubliés les forces ou les bienfaits de la nature elle-même. Les morts glorieux prenaient possession du sol en un triomphe qui ne s'arrêtait point². De toutes parts, les dévots. allaient à la découverte des vieilles tombes qui abriteraient des corps de martyrs, et, quand ils s'imaginaient les avoir trouvées, c'étaient alors les divagations des enthousiasmes populaires, les pèlerinages qui se groupent, les multitudes qui accourent, les prières qui montent vers le ciel, les miracles qui se préparent sur la terre³.

Ces ferveurs, ces élans des foules vers les sépulcres divins, contribuèrent infiniment à la rapide propagation du Christianisme dans les campagnes : l'exaltation de la foi était contagieuse, la pierre d'un tombeau, qu'on voyait et qu'on touchait, créait encore plus de Chrétiens que la parole et l'exemple de

Hilarii, etc. Peut-être a-t-on choisi Hilaire à cause de la similitude de nom. Longnon (*Géogr.*, p. 531) accepte le lac de Saint-Andéol.

¹ Grégoire, *In gl. mart.*, 76 : *Est et ad sepulchrum sancti Victoris Massillensis martyris mira virtus.*

² Texte d'Hilaire. Julien revient sans cesse sur le culte des Chrétiens à l'endroit des martyrs ; voyez en particulier le propos que nous a conservé de lui Cyrille, *πάντα ἐπληρώσατε τάφων καὶ μνημότων* [ces mots traduisant sans doute *martyria* et *memoriae*], disait-il aux Chrétiens (Julien, *Librorum contra Christianos quæ supersunt*, 1880, p. 225, d'après Cyrille) ; en outre, son rescrit à Bostra, *Epist.*, 52, p. 178, Bidet et Cumont.

³ Ces lieux sacrés autour de tombes (qui étaient trop souvent tombes banales, prises par erreur pour tombes de martyrs) sont ce qu'on appelait les *martyria* ; Tertullien, *Adv. hæret.*, 46, P. L., II, c. 63 ; C. *Théod.*, loi de 386, IX, 7, 7 (où l'on voit que des constructions, *fabricæ*, s'élevaient autour de ces tombes) ; C. *Just.*, I, 2, 16 (qui distingue nettement les *ecclesiæ* et les *martyria*) ; Jérôme, *V. Hilarionis*, § 31, P. L., XXIII, c. 45 (où l'on voit qu'il y avait des *martyria* dans les villas de grands seigneurs) ; etc. — Ici se pose la question, si ces *martyria* ne sont pas l'origine de ces *Martroy*, *Martray*, *Martres*, etc., qu'on rencontre en si grand nombre, soit dans nos campagnes près du centre des communes qui dérivent d'une bourgade ou d'une villa gallo-romaines (par exemple, près de Paris, la bourgade de Nanterre [place du Martray], les villas de Dugny [lieudit du Martray] et de Thiais [sentier du Martray], soit aux portes des cités gallo-romaines [par exemple le martroy Saint-Gervais à Paris]). Après avoir hésité, j'incline maintenant de plus en plus à le croire, mais en ajoutant que le caractère sacré de ces lieux s'est peu à peu oblitéré sous le caractère social, ces rendez-vous de prières étant devenus presque aussitôt des cimetières de nature banale, ou encore des maladreries, voire des rendez-vous de marché. — En dernier lieu, Maitre, *Les Martrays*, dans le *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, LXII, 4922 (ne s'occupe pas de l'origine) ; Soyer dans la *Revue des Ét. anc.* de 1925 (avec lequel je suis complètement d'accord).

saint Martin. Très souvent, il est vrai, la foi faisait fausse route, la plèbe des fidèles s'arrêtait devant des sépultures vides ou des sarcophages de païens, parfois même devant des corps de misérables criminels, qu'elle se mettait à vénérer comme de saintes reliques ; et il fallut que des prêtres intelligents et énergiques, tels que Martin de Tours, montassent la garde autour des dévotions populaires, et les empêchassent de s'égarer sur des pierres indignes ou des cultes de fantaisie¹. Le monde, comme disait l'empereur Julien, s'encombrait de tombes de martyrs, après s'être recouvert jadis de mégalithes funéraires et de mausolées gallo-romains ; et le mort, de sa tombe, persistait, à dominer le sol et à régenter la vie.

A défaut de martyrs municipaux ou de reliques locales, on recourait aux morts illustres des autres Églises. On les appelait, on les faisait venir, on donnait à leurs restes un domicile local². Peu importait, d'ailleurs, si le corps du saint n'arrivait pas en son entier, s'il n'y avait de lui que quelques débris d'ossements, si même ce n'était rien de ce corps, mais seulement des choses qui l'eussent approché, des linges qui avaient été mis en contact avec lui. La vertu, la personnalité religieuse du saint, et pour ainsi dire son essence corporelle, accompagnait partout ces objets ou ces débris, le saint arrivait avec eux, et il vivait dans les monuments où on les abritait, il devenait le patron et le parrain des basiliques qui les recevaient³. Un saint eut ainsi dans le monde des centaines de résidences qui portaient son nom, des centaines de tombes où il séjournait⁴. Dans d'innombrables oratoires on crut posséder un lambeau des

¹ Je ne vois aucun motif de douter de l'anecdote rapportée par Sulpice Sévère, *V. Mart.*, 11) : les Chrétiens de Touraine allaient prier sur une tombe comme renfermant des corps de martyrs, et sur laquelle les prédécesseurs de Martin (sans aucun doute Lidoire, de 337 ou 340 à 371 ou 372) avaient élevé un autel ; or, c'était celle d'un voleur, et Martin découvrit la vérité, *non temere adhibens incertis fidem*. — J'accepterais volontiers la tradition qui place sous Valentinien l'invention des reliques des saints Ferjeux et Ferréol près de Besançon ; sans du reste préjuger si ces restes étaient authentiques. — Remarquez que Martin n'a fait que devancer les prescriptions des conciles du temps, qui condamnèrent ces *martyria* improvisés par la fantaisie populaire ; Mansi, III, c. 782 et 971 : *Altaria, quæ passim per agros et per vias tamquam memoriæ martyrum constituuntur, in quibus nullum corpus aut reliquiæ martyrum conditæ probantur, ab episcopis... evertantur* ; etc.

² Voyez le sermon *De laude sanctorum* de Victrice, prononcé à l'occasion de l'arrivée à Rouen de reliques envoyées d'Italie.

³ Tout cela, d'après le sermon si caractéristique de Victrice.

⁴ Par une sorte de fiction légale, il fut admis qu'un même saint pouvait avoir un très grand nombre de tombeaux, Duchesne, *Culte*, p. 406, qui d'ailleurs ne connaît pas d'exemple de la chose avant Ambroise. Je crois cependant la chose beaucoup plus ancienne, et j'y rapporte le texte d'Hilaire. — *Sancti veniunt ad Rothornagensem civitatem*, dira Victrice à propos de l'arrivée de reliques de saints envoyées d'Italie (§ 2, c. 445). — Nous donnons ici les noms des saints cités par Victrice, parce que leur date d'arrivée à Rouen (en 398 et avant) peut servir de point de repère pour la chronologie des anciennes églises de Gaule : 1° Jean-Baptiste, André, Luc, Thomas, Gervais, Protais, *Eufemia* (sainte Euphémie de Chalcédoine), Procule et Agricole (de Bologne), et sans doute Jean l'Évangéliste ces saints, d'ailleurs, semblent provenir, non pas de l'envoi accueilli par Victrice en 396-7, mais d'un envoi antérieur (cf. § 6 et 11), peut-être de celui d'Ambroise, en 386, ou plutôt, comme le conjecture finement Vacandard (*Saint Victrice*, p. 65), de la fructueuse récolte faite en Orient vers le même temps par Gaudentius, le futur évêque de Brescia (cf. ses *Sermones*, 17, *P. L.*, XX, e. 960 et s., et la préface de Galeardus, *id.*, c. 97-8) ; 2° ceux-ci, venus dans l'envoi qui a provoqué le *De laude sanctorum* : Nazaire (de Milan), Antonin (de Plaisance), et, à peu près

linges qui avaient touché les ossements de saint Étienne, et Saint Étienne eut ainsi son sanctuaire dans presque cimetières suburbains des cités de la Gaule. Lorsque Ambroise découvrit à Milan les corps magnifiques de saint Gervais et de saint Protais¹, la Gaule entière fut secouée du désir d'avoir de leurs reliques, beaucoup de ses cités purent en recevoir, et ce fut alors de pieux, collègues qui s'organisèrent pour les accueillir, des autels qui s'élevèrent pour les enfermer, des basiliques pour les honorer², et, tout en demeurant les divins bienfaiteurs de Milan, Gervais et Protais, répandus au delà des Alpes, exercèrent leur magistère de sainteté dans les cent églises³ qui devinrent le séjour de leur vertu⁴.

Génies des lieux et des pays, Tutelles des villes ou des villages ; ces myriades d'êtres humains qui avaient autrefois fait l'orgueil ou la joie des hommes de la Gaule, ont maintenant leurs héritiers chrétiens⁵. L'évêque surin va devenir le saint de Bordeaux, l'évêque Martin, celui de Tours, le martyr Victor, celui de Marseille, le martyr Julien, de Brioude, le prêtre Romain, de Blaye⁶. Cités illustres ou modestes bourgades ont en ces hommes les protecteurs élus par Dieu, et leurs foyers mystiques en ces tombes où ils reposent. Le peuple, sous d'autres noms, a reconquis toutes ses habitudes, il a partout son Dieu sur le sol de la terre, disséminé en mille endroits, invisible et présent sous des milliers de sépulcres et sur des milliers d'autels.

VIII. — L'IDÉE D'UNE GAULE CHRÉTIENNE.

L'adaptation du Christianisme aux traditions du sol et de la société eut une importance décisive pour les destinées de la Gaule. Car la vie propre de la Gaule était faite surtout par ses affinités sociales et les attractions de sa terre, par ces liens millénaires qui unissaient entre eux les membres d'une cité ou les dévots

inconnus, *Saturninus* (de Macédoine, différent de celui de Toulouse), *Trajanus* (de Macédoine), *Mutius*, *Alexander* (de Pergé en Pamphylie ?), *Datysus* [*Dativus* ?], *Chindeus* (de Pergé ?), les quatre vierges *Leonida*, *Anastasia*, *Rogata*, *Anatodia* [*Anatolia* ?]. *De l. s.*, § 11, c. 453.

¹ En 386. Je dis *magnifiques* à cause des *ossa grandia* qu'on dit avoir vus. Paulin, *V. Ambr.*, § 14, *P. L.*, XIV, c. 32 ; Ambroise, *Ép.*, 22, § 2, XVI, c. 1020.

² *Eriguntur attoria*, etc. : voir le sermon de Victrice, § 12, c. 454, prononcé d'ailleurs à l'occasion de l'arrivée à Rouen d'autres reliques.

³ Il faudrait étudier à cet égard toutes les églises de Gaule au vocable des saints Gervais et Protais. Il est possible qu'elles n'aient pas été toutes bâties dès l'origine, à la fin du ive siècle, pour recevoir les reliques apportées alors d'Italie, et qu'on a pu disposer celles-ci d'abord dans la cathédrale ; mais je doute qu'elles ne datent pas pour la plupart du siècle suivant. — Victrice mentionne nettement la construction d'une basilique préparée pour recevoir les reliques des saints apportées d'Italie, § 12, c. 454.

⁴ Bien marqué par Victrice (c. 453-4) ; par exemple, *curat Ephesi Johannes, præterea et in locis plurimis*.

⁵ L'analogie est d'autant plus grande que la tombe devint peu à peu inséparable d'un autel et d'un oratoire et plus tard d'une basilique voyez à Paris [non pas dans la cité, mais dans le *vicus* du cimetière, non loin de la *senior ecclesia* supposée] la tombe de Crescentia, sur laquelle on construit de *super oratorium* (Grégoire, *In gl. conf.*, 103). — L'analogie entre les saints chrétiens et les Tutelles et Génies païens se montre encore par les termes dont se sert Victrice pour marquer la vertu des saints et de leurs reliques, *curant miseris porrigunt medicinam, ... defendunt, purgant, tuentur*, etc. (*De l. s.*, § 11, *Patr. Lat.*, XX, c. 453).

⁶ A dû mourir vers 385-6 ; Grégoire, *In gl. conf.*, 45.

d'un lieu saint et le culte du Christ, en acceptant ces liens, leur donna un charme et une solidité de plus.

De même que les Gaulois, devenus des Romains, avaient persisté à parler de leur Gaule, mais comme d'une nation de même, maintenant, devenus des Chrétiens, ils ne cessent de l'invoquer encore, mais comme une Église¹ : ils perpétuent à l'intérieur de l'Empire de Dieu la patrie de leurs aïeux². On disait couramment les Chrétiens de Gaule³, les évêques gaulois⁴. Ces évêques se réunissaient en conciles particuliers où, à côté des intérêts généraux de la foi, on discutait les coutumes propres aux diocèses de la contrée ; et peut-être saint Hilaire a-t-il songé à créer, au sein de l'Église Universelle, une tradition de l'épiscopat de Gaule, à lui marquer une place et un rôle déterminés, faire de lui une colonne distincte dans l'édifice sacré de la foi⁵.

Ces communautés d'entre Rhin et Pyrénées ont leurs habitudes liturgiques⁶ leurs pieux amours-propres, les fastes d'une histoire particulière, la fierté de leurs

¹ Je ne crois pas cependant qu'on ait encore dit l'Église de Gaule ; tout au plus les Églises de Gaule, *ecclesiae Galliarum*, dont du reste je n'ai pas d'exemple pour ce siècle (*Galliarum ecclesias*, chez Jérôme, *C. Vigilantium*, § 4, *Patr. Lat.*, XXIII, c. 342).

² Voyez l'insistance avec laquelle Sulpice Sévère parle du rôle religieux de *Galli nostræ*, *Chr.*, II, 40, 4 ; 45, 7 ; *Dial.*, III, 17, 6. Il est digne de remarque que les écrivains chrétiens ne groupent jamais les évêques ou les Églises suivant les provinces ou métropoles, mais suivant les grandes régions naturelles, Gaule, Italie, etc., lesquelles cependant n'avaient pas une réalité administrative absolue.

³ Cf. n. suivante.

⁴ *Legatus* ou *legati Gallorum*, au concile d'Aquilée en 381 (Mansi, III, c. 604) ; *dilectissimis episcopis Orientalibus Gallicani episcopi salutem*,... *ab omnibus Gallianis episcopis*, au concile de Paris en 360 (Feder, p. 43 et 46) ; etc.

⁵ Cf. Sulpice, *Chron.*, II, 45, 7 : *Illud apud omnes constitit unius Hilarii beneficio Gallias nostras piaculo hæresis liberatas* ; Ambroise, *Epist.*, 14, 3, *P. L.*, XVI, c. 914 : *Gallia atque Africa, que omnium sacerdotum concordie societate potiuntur*. — J'hésiterais cependant, et beaucoup, à prononcer à ce sujet le mot de Gallicanisme, qui réveille des idées assez différentes. Batiffol (*Le Siège Apostolique*, 1924, p. 204) croit cependant pouvoir l'employer et en trouver la trace dans la lettre de Maxime au pape Sirice (*Patr. Lat.*, XIII, c. 590-1 = Günther dans le *Corpus* de Vienne, p. 91), disant des évêques de Gaule : *Ipsi possunt melius astruere qui norunt*. Mais je suppose qu'il y a là moins des questions d'organisation religieuse que des luttes d'influence politique.

⁶ Ici se pose la très difficile question de la liturgie dite gallicane et de son origine.— La présence, dans cette liturgie, de nombreux éléments orientaux a fait supposer aux liturgistes anglais émanerait de l'évangélisation gréco-orientale des deux premiers siècles et que par Lyon elle se serait répandue dans l'Occident. Duchesne (*Origines du culte chrétien*, p. 90 et s.) a réfuté cette opinion en termes très justes : (La liturgie gallicane) est trop loin de ces formes simples et encore flottantes que l'on constate ou que l'on doit supposer dans la liturgie du IV^e siècle. Son développement correspond à tout le moins au IV^e siècle. — En revanche, Duchesne a supposé qu'elle aurait été constituée par Milan, et sa thèse a reçu l'adhésion du Dictionnaire dom Cabrol (dom Leclercq, art. *Gallicane [liturgie]*, paru en 1924). J'hésite à la suivre, vu le peu d'indices que nous ayons observé de l'influence milanaise de ce côté des Alpes. — Je me demande si, pour la constitution de cette liturgie, il ne faut pas songer à Hilaire et aux conciles qui suivirent son retour d'Orient. Par là s'expliquerait la présence d'éléments orientaux. Et en outre, cette époque paraît bien être, dans l'histoire de la Chrétienté de Gaule, celle où elle fixe sa loi et arrête les termes de son rituel. — Une opinion courante, aujourd'hui, est que les liturgies occidentales ont une unité originelle ; probablement romaine, et s'opposent en bloc aux liturgies orientales ; cf., comme excellent résumé de la question, Callewaert, *Liturgicæ institutiones*, I, *De sacra liturgia universim* (Bruges, 2^e éd., 1925), p. 52 et s.

grands évêques. Sulpice Sévère oppose la sainteté modeste de leurs moines aux puerils excès des ascètes de l'Orient¹. Il veut que la Gaule reconnaisse en saint Martin son évangeliste providentiel, à la manière dont la Grèce peut vénérer saint Paul² ; et il n'est pas éloigné de désirer ou d'apercevoir pour elle une sympathie plus forte de la part de Dieu³. Le jour n'est pas loin, et Sulpice l'a préparé, où la Gaule entière, du plus puissant au plus humble, honorera en Martin le héros souverain de sa gloire chrétienne et dans sa tombe la pierre miraculeuse du foyer de son Église, où les bords de la Loire attireront de nouveau, pour prier en un sanctuaire universel, des multitudes⁴ semblables à celles qu'avaient groupées tour à tour l'autel romain du Confluent lyonnais ou le lieu sacré des druides de l'indépendance.

IX. — SOUVENIRS DU PASSÉ DANS LE CULTE CHRÉTIEN.

Toutes les énergies du passé attiraient à elles les fidèles du Christianisme. Après celles du sol ou de l'espace, ils acceptaient celles du temps en ses périodes ou de la nature en ses métamorphoses ; leur religion devint saisonnière, comme Pétaient toutes celles qu'elle remplaçait. Et je ne sais si l'homme concevra jamais un Dieu dont la vie soit purement ou divine ou humaine, faite seulement des choses de l'âme, indépendante des attraits de la matière et des révolutions du ciel.

La mort et la résurrection du Christ furent célébrées aux jours anniversaires de ces événements, et, si l'on ne s'accorda pas sur la place précise de ces jours dans le calendrier de l'année⁵, nul ne pouvait songer à les séparer du temps de la Pâque, c'est-à-dire du printemps, du renouveau de la terre. Et voilà qui permit de réunir la douleur et la joie du Chrétien devant son Sauveur mort et ressuscité, à la douleur et à la joie de la nature emprisonnée par l'hiver et libérée, par le printemps⁶ ; et voilà encore qui permit à l'Église des fidèles d'appeler à soi les dévots de la Terre-Mère, lesquels plaçaient aux mêmes heures leurs fêtes printanières de la tristesse et de la gaieté⁷.

¹ *Dialogues*, I, 24, et ailleurs.

² Note suivante. — Remarquez dans ce sens la tentative des Arlésiens, d'accord d'ailleurs avec Rome, pour faire de Trophime l'évangéliste initial de toute la Gaule : il y a là tout au moins l'idée ou le rêve d'une unité originelle de la Chrétienté gauloise.

³ *Felicem quidem Græciam quæ meruit audire aposolum (Paul) prædicantem ; sed nequaquam a Christo Gallias derelictas, quibus donaverit habere Martinum* ; Sulpice, *Dial.*, III, 17, 6.

⁴ Grégoire de Tours, *Hist.*, II, 14, et en cent autres endroits.

⁵ Voyez le vœu du concile d'Arles de 314 : *Ut uno die et uno tempore per omnem orbem a nobis observetur* (*Actes*, § 1). On devait viser les 25-27 mars, date qui paraît avoir été alors courante en Gaule pour les fêtes de la Passion et de la Résurrection ; calendrier de Perpétuus chez Grégoire, *Hist.*, X, 31, p. 445, Arndt.

⁶ Voyez la coïncidence établie par le calendrier de Polémus Silvius au 25 mars (*Corpus*, I, 2e éd., p 261) : *Æquinoctium. Principiurn veris. Christus passus est hoc die* ; et à la même date, les *Hilaria*, fête de la *Magna Mater*. La Pâque était de beaucoup la fête la plus populaire en Gaule ; Ausone reste à Bordeaux pour la célébrer (*Epist.*, 10, 17 ; 8, 9) ; c'est en l'honneur de la Pâque qu'il compose sa seule poésie d'allure bien chrétienne (*Versus paschales*, p. 30, Schenkl). C'est à Pâques que Paulin de Pella est réconcilié à l'Église (*Euch.*, 475). On peut donc supposer que c'est pendant la fête de Pâques que les Alamans surprisent Mayence en 368 (*Christiani ritus sollemnitas*, Ammien, XXVII, 10, 2).

⁷ Cf. Graillot, *Le Culte de Cybèle*, p. 120 et s.

Ceux de Mithra avaient pour anniversaire de gloire le jour du solstice d'hiver, le 25 décembre, jour du soleil nouveau ou jour d'une nouvelle naissance pour l'astre invincible, celui où il renonce à fuir vers les espaces inconnus et se résout à revenir vers la terre¹. Et les évêques, auxquels rien ne faisait connaître le temps de la naissance du Christ, se décidèrent à la fin à le placer au 25 décembre², comme si la première heure terrestre de leur Dieu devait être la première espérance d'une nature réveillée³.

Ainsi, le calendrier de la nature reprenait ses droits, unissait ses fêtes à celles de l'âme, les périodes de la vie physique aux épisodes de la vie du Christ. Ces faits d'adaptation, que nous avons si souvent constatés dans le passé religieux de la Gaule, se reproduisirent à nouveau à propos du Christianisme. — Et ce fut à son détriment et à son profit tout ensemble. Car ces emprunts aux religions antiques de la terre et du ciel voilaient et corrompaient la beauté toute morale, l'idéalisme sentimental que le Christ avait proposés à la foi des hommes. Mais en revanche, les hommes regardèrent à nouveau vers ce ciel et sur cette terre, ils sentirent que les joies du sol et de la lumière ont, leur beauté et leur grandeur et qu'elles appartiennent également à l'âme, ils reprirent et rajeunirent par des formes nouvelles les pensées antiques de l'humanité, et, dans ce Christianisme qui s'accordait avec la nature, se renoua la chaîne des croyances et des rêves éternels⁴. Bientôt vont se rallumer en l'honneur de saint Jean-Baptiste les feux du solstice d'été⁵ ; et aux beaux jours de mai, les blés mûrissants des campagnes gauloises verront les cortèges triomphaux des Rogations chrétiennes⁶ sur les sentiers foulés depuis des siècles par le char de la Mère des Dieux.

¹ Je n'ai pas besoin d'ajouter que le solstice d'hiver devait être célébré en Gaule bien avant l'arrivée de Mithra.

² Calendrier de Polémus Silvius, au 25 décembre (*Corpus*, I, p. 270) : *Natalis Invicti* (Mithra), et à côté *Natalis Domini corporalis. Solstitium et initium hiberni*. Cf. Cumont, *Textes et Monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, I, 1899, p. 342.

³ Il est probable que l'Épiphanie du 6 janvier, qui était en 361 une grande fête chrétienne (Julien la célèbre à Vienne avant de partir contre Constance, et ce fut sa dernière manifestation chrétienne ; Ammien, XXI, 2, 5), devait être alors regardée comme l'anniversaire ou tout au moins l'annonce publique de la naissance du Christ ; cf. Duchesne, *Culte*, p. 264-5 ; Vacandard, *Les Fêtes de Noël et de l'Épiphanie*, dans ses *Études*, IIIe s., 1912.

⁴ Duchesne remarque avec raison, entre autres éléments du rituel chrétien, que le rituel nuptial romain [païen] a été conservé dans l'usage chrétien (*Culte*, p. 441) ; que dans la dédicace des églises du rituel gallican, la croix oblique sur laquelle l'évêque trace les lettres de l'alphabet rappelle les deux lignes transversales que les arpenteurs romains traçaient d'abord sur le terrain qu'ils voulaient mesurer (p. 424). Et il conclut (p. 441) : Essentiellement conservatrice, l'Église ne modifiait, en ce genre de choses, que ce qui était incompatible avec ses croyances.

⁵ Augustin, *Sermons*, 287 et s., *P. L.*, XXXVIII, c. 1301 et s. (prononcés à l'occasion de la fête, le 24 juin) ; cf. Grégoire de Tours, calendrier de Perpetuus, *Hist.*, X, 31, p. 445 (pour la fête de saint Jean-Baptiste). Aucune allusion, d'ailleurs, aux feux populaires, mais seulement à la chaleur de l'été (*non erit æstus ubi umbram facit Spiritus Sanctus*, dit avec esprit Augustin, sermon 287, c. 1302).

⁶ Sidoine Apollinaire, *Epist.*, VII, 1, 2 ; V, 14. La fête se célébrait alors trois jours avant l'Ascension. — À Rome, les Litanies ou Rogations correspondent aux *Robigalia* du 25 avril.

X. — LES DERNIERS VESTIGES PAÏENS.

Bien mieux que toutes les mesures de violence, ces procédés de conciliation amèneraient au Christianisme les derniers tenants des cultes païens. Ce qui restait à faire pour achever de convertir la Gaule, était question d'entente et non pas de persécution.

Les divinités classiques étaient vraiment mortes, et dans les villes et dans les campagnes. Ausone lui-même ne voyait en elles que des figures de rhétorique, des motifs de sculpture ou les exercices de symbolique¹. Jupiter et Hercule avaient à peine survécu à Dioclétien². Celui des dieux qui avait le plus résisté, du moins en Gaule, était Mercure, qui gardait dans le pays de très profondes racines³ ; et il est possible que Julien, lorsqu'il résidait à Paris, ait compris la grandeur de ses allures celtiques et lui ait accordé une particulière sympathie. Mais il disparut à son tour à la fin du quatrième siècle, et, avec lui, Apollon, Mars et Minerve, malgré les ressources nombreuses que tous les quatre avaient trouvées dans les fontaines et les collines du pays⁴. Et, de ces dieux aux belles formes qui pendant quatre siècles avaient semblé les vrais maîtres de la Gaule⁵, il ne restait plus que des images brisées.

Jamais règne de puissances divines n'avait été plus prompt à s'établir et ne devait laisser moins de traces⁶. Si la Gaule allait conserver encore quelques vestiges de croyances ou de rites qui pourraient rappeler les êtres de l'idolâtrie gréco-romaine, c'est parce que ces rites ou ces croyances avaient été empruntés aux traditions indélébiles transmises par les générations celtiques d'avant César et Jupiter.

De fait, la divinité classique qui a tenu tête la dernière aux prêtres chrétiens, est la déesse des forêts, de la lune, des nuits, des puissances infernales et des formules magiques, la Diane des carrefours, démon de midi et de minuit. Son nom, sans aucun doute, était encore prononcé avec terreur ou frénésie par les gens de la campagne ; des prières violentes allaient à elle, des images ou des fétiches rappelaient son pouvoir ; on signalait sa présence à de certains lieux, à de certaines heures. Mais cette Diane est maintenant si peu l'accorte chasseresse, sœur d'Apollon ! Elle concentre en elle toutes les forces mystérieuses des ténèbres et de la sorcellerie, elle est celle qui commande à la

¹ Cf. en particulier *Épigr.*, 30, sur le *Liber Pater* à caractère panthée de son domaine de *Lucaniacus*.

² Sulpice Sévère ne mentionne pas Hercule. Pour Jupiter, Martin l'appelait *brutum atque hebetem* (*Dial.*, II, 13, 6 ; III, 6, 4 ; cf. *Vita Mart.*, 22, 1). Martin eut aussi affaire à Vénus et à Minerve (*Vita Mart.*, 22, 1) : cette dernière, à cause sans doute des sanctuaires ruraux de la Gaule riveraine de la Loire ; Vénus, sans doute à l'occasion des figurines populaires ou des œuvres d'art plutôt que de sanctuaires.

³ Sulpice, *V. Mart.*, 22, 1 ; *Dial.*, II, 13, 6 ; III, 6, 4.

⁴ La question se pose, dans quelle mesure ces noms de divinités ont vécu ou survécu dans les souvenirs populaires, autrement dit dans le folklore, et il importe, dans cette recherche, de ne pas prendre pour des faits de superstition ou de souvenir populaire des propos d'école ou de science. Mercure et Jupiter me paraissent avoir moins résisté que Mars, lequel probablement a dû sa survie onomastique à ce qu'il était d'ordinaire un dieu rural et familial. Encore est-ce très peu de chose.

⁵ Cf. t. VI, ch. I, en particulier § 5.

⁶ N'oublions pas que l'usage de la mythologie que nous faisons en art, en littérature, dans nos propos quotidiens, vient surtout de l'éducation nouvelle instituée par la Renaissance et l'Humanisme.

nature et qui engendre ou qui arrête la vie, elle ressemble à la Terre des millénaires ligures ou à la Mère des Dieux adoptée par les Gaulois au temps des Antonins c'est pour cela qu'elle ne veut point disparaître¹.

Car ce sont encore des puissances que ces divinités supérieures de la terre et du ciel, la Grande Mère et le Soleil, auxquelles la Gaule est revenue il y a deux ou trois siècles. C'est à elles surtout que Julien a adressé son appel pour combattre le Christ, et il semble qu'elles l'aient entendu. Ce combat, elles le livrent avec des armes semblables à celles de l'Église : ce sont des religions de tristesse et de joie, de baptême et de renouveau, de mystères et de symboles. Et en outre, elles trouvent leur appui dans les antiques affections des hommes : la Mère protège les cités, veille près des sources, elle promène son char le long des champs, elle aime les taureaux et les béliers, chefs et créateurs des troupeaux, et elle ouvre aussi les yeux à l'enfant qui vient de naître ; et le Soleil luit toujours sur les collines saintes, et il dompte ou chasse les nuages, comme les cavaliers célestes des anciennes fables maîtrisaient les dragons ou les Titans. Tous deux sont si intimement mêlés aux angoisses et aux souhaits des paysans et du populaire, que les Chrétiens doivent compter avec eux, et que le meilleur moyen de les abattre en tant que divinités, sera de capter leurs cérémonies au profit de l'Église². Ils mourront alors comme noms de dieux, mais ils survivront comme fauteurs de rites et de prières.

Les petites divinités, celles qu'ignoraient d'ordinaire la loi publique et les foules officielles, réussissaient mieux encore à transmettre leur héritage aux générations chrétiennes je parle ici à nouveau des Génies, des Tutelles, des Mères et des Matrones, des Esprits innombrables qui peuplaient les-terres de l'espace, les heures du temps, les aventures de la vie, les sentiments de l'âme. Aussi vieilles peut-être que l'homme, à la fois tenaces et inconsistantes, principes éternels et formes éphémères, loin de disparaître devant le culte nouveau, elles en reçurent des figures nouvelles, multiples et diversifiées à l'infini. Tantôt, le Génie de la source s'absorba en la personne d'un saint, réel ou imaginaire, Julien à Brioude ou Reine à Alésia³ : et alors il entra, sous des espèces historiques et humaines, dans le cénacle régulier des héros chrétiens. Tantôt, l'Église l'écarta, mais il persista en marge de la foi normale, réfugié dans les croyances du vulgaire sous ce nom mystérieux de fée que le paganisme n'avait point ignoré, et il rejoignit ainsi, dans la forêt des végétations populaires, ce monde de nains, de géants, de farfadets, de lutins, de bonnes mères ou de méchantes sorcières qui s'était grossi à chaque siècle de toutes les épaves des religions en train de mourir. De même, les divinités protectrices ou inspiratrices des actes et des pensées de l'homme, tantôt s'enfuirent en l'asile des fées et des démons, tantôt au contraire acceptèrent de fusionner avec quelque saint du Christianisme, ou de

¹ Grégoire, *Hist.*, VIII, 15. Cf. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 4e éd., I, p. 235-7, II, p. 792 et 972. — Encore y a-t-il sans doute, dans cette survie du nom de Diane, plus d'éléments littéraires que populaires.

² Cf. Graillot, *Le Culte de Cybèle*, ch. 13.

³ Le martyr de sainte Reine, qui est placé sous Maximien, *sub Olibrio præsidente*, n'était connu que par des Actes récents, les Bollandistes eux-mêmes se bornent à accepter le fait, sans plus, *præter laurearn nihil certi* (*Acta*, 7 septembre, III, 24 et s.). J'hésiterais même à l'accepter. De toutes manières, le culte a un rapport très étroite avec la source (cf. *Acta*, p. 29).

se transformer à l'image d'un ange gardien venu de l'Orient¹. La religion nouvelle, tout comme autrefois celle de Mars ou celle de Teutatès, se prêta à des combinaisons infinies pour faire place à ces myriades d'Esprits dont l'homme ne pouvait détacher ses besoins ininterrompus d'espérance et de foi.

Je dis qu'elle leur fit place à tous, et même aux fées et aux démons, à ceux qui étaient hors de sa loi, et qu'elle aurait dû ignorer ou nier. Mais l'Église, fidèle aux rêveries dualistes du Christianisme originel, leur reconnut un droit à la vie, les inscrivit dans son catalogue des êtres surnaturels, non pas, il est vrai, comme des forces que l'on respecte, mais comme des puissances de mal que l'on combat ; et une bonne partie de la besogne de Martin consista à batailler contre les mauvais démons logés dans le cœur des hommes ou installés au creux des rochers². — Mais, qu'il soit composé de saints ou de démons, le panthéon chrétien s'enrichissait chaque jour de façon extraordinaire, et, devant ce nombre de personnes merveilleuses, populaire n'avait plus à regretter le triomphe du nouveau culte. L'élite sociale était passée au Christianisme, sauf peut-être quelques professeurs de rhétorique, quelques lettrés impénitents ou les rois francs de la Meuse³. L'entourage aristocratique de Martin, de Sulpice Sévère, de Paulin de Bordeaux, n'est composé que de fidèles ; l'évêque de Tours ne s'est vraiment donné du mal que pour convertir les gens des campagnes⁴. Si le rhéteur Eugène et le Franc Arbogast ont fait profession de paganisme, c'est moins pour complaire à la Gaule que pour gagner les chefs du sénat. Lorsque, après leur défaite, le culte des idoles disparut de Rome et que les grands seigneurs de la Ville Éternelle furent résignés à la foi chrétienne⁵, je doute qu'il restât en Gaule un seul clarissime pour parler de Jupiter autrement qu'en relisant Virgile⁶. — Car l'aristocratie, en entrant dans le Christianisme, y a fait pénétrer

¹ Voyez chez Martin (Sulpice, *V. M.*, 14, 5) les anciens Génies protecteurs des guerriers transformés en *duo angeli hastati adque scutati*. C'est l'équivalent de l'apparition de Castor et de Pollux dans les batailles romaines.

² *Turba dæmonum* excités contre Martin ; Sulpice, *V. M.*, 22, 2.

³ Clovis, mémé au milieu du Ve siècle, n'est pas chrétien. Je n'affirmerai point d'ailleurs, comme on le fait d'ordinaire, que son culte allât à Wuotan et aux dieux germaniques. Je n'accepterai pas davantage la tradition chrétienne, qui lui faisait adorer les dieux classiques (voir le discours de Clotilde à Clovis, Grégoire, *Hist.*, II, 29, discours forgé du reste sur le modèle de ceux qu'on lisait dans les Vies de saints). Je crois plutôt à quelque religion gréco-orientale, dans le genre de celle de l'Alaman Médéric, *doctus Græca quædam arcana*, et de son fils *Serapio* (Ammien, XVI, 12, 25). Voyez de même le Barbare [Goth ? Schœnfeld, p. 92] *Fravilia*, qui paraît avoir été hellène à la façon de Julien (Zosime, V, 20, 1).

⁴ Ausone, sur la religion duquel on a tant disserté, est à la fois païen et chrétien : païen, par son culte littéraire pour toutes les formes mythologiques ; chrétien, par sa présence aux offices et aussi par des vellétés. Je doute que Gratien eût, comblé sa famille d'honneurs extraordinaires, et que Théodose l'eût admiré, s'il n'avait pas fait profession officielle de Christianisme. Et n'oublions pas l'extrême dévotion, dès 376, de son entourage et de toute sa famille. Après tout, eut-il jamais une conviction profonde ? et fut-il autre chose qu'un lettré, et très brave homme ?

⁵ Prudence, *C. Symm.*, I, 545 et s., quelle que soit la date que visent ces vers.

⁶ Rutilius Namatianus, poète et haut dignitaire de l'Empire, paraît bien païen : mais précisément sa qualité de préfet de Rome en 414, nous empêche de voir en son paganisme plus qu'une expression littéraire. Il n'y a pas trace de nobles qui soient païens chez Sidoine Apollinaire, et lui-même rappelle qu'il représente la troisième génération de Chrétiens dans sa famille, son grand-père, préfet du prétoire des Gaules en 408, s'étant le premier converti, *primus de numero patrum suorum sacris sacrilegis renuntiavit* (*Epist.*, III, 12, 5). Tout l'entourage d'Ausone est devenu chrétien ; outre son ami Paulin,

Virgile et les lettres latines, tandis que le populaire s'y convertissait en murmurant les prières de la Mère de Dieux.

XI. — LE CHRISTIANISME CONVERTI À L'ART ET À L'ÉCOLE.

Il n'y avait plus lieu de craindre que le Christianisme répudierait les beautés et les charmes de la civilisation antique, qu'il détournerait les cœurs des plaisirs spirituels du monde, des œuvres de l'art et de l'intelligence, qu'il obligerait les hommes à ne plus vivre que dans le rêve irréalisable de la cité de Dieu¹. Bien au contraire, les nouveaux convertis, hommes d'esprit et de goût, comprirent que l'humanité ne pouvait renoncer à l'héritage accumulé par le travail de tant de siècles, et que la religion du Christ ne perdrait rien à se parer des ornements des Muses et des leçons de l'école². En cela encore, le désir de la conciliation l'emporta³.

Paulin de Bordeaux⁴, élève d'Ausone et évêque de Nole, est le type le plus parfait de ces Chrétiens qui ont recours, pour embellir leur religion, à toutes les formes du passé. Il a beau écrire à son maître qu'il a chassé de son âme ses souvenirs d'étude⁵ : elle en est tout entière imprégnée. Ses lettres, il les écrit en une langue nuancée, subtile et imagée, où il accumule les ressources d'un écolier supérieur devenu un excellent écrivain⁶. Ses poésies sont d'un homme qui a fait de Virgile une lecture savante et délicate⁷, et qui a su trouver dans le vers païen

son petit-fils Paulin de Pella, né en 376 de son fils Hespérius, faillit dès sa naissance être consacré par ses parents au Christ (*Euchar.*, 94-6). Le neveu d'Ausone, Arborius, consacre sa fille *perpetuæ virginitati* (Sulpice, *V. Mart.*, 19).

¹ Déjà Lactance, *De m. p.*, 22, prend la défense des lettres contre Galère.

² La théorie de l'utilisation chrétienne des lettres classiques a été développée par celui qui l'a le mieux mise en pratique, Paulin de Nole, dans sa lettre à Jovius (*Epist.*, 16, § 9 et 11, *P. L.*, LXI, c. 233-4) : *Ingenii tui facultates et omnes mentis ac linguæ opus Deo dedica.... ab illis linguæ copiam et oris ornatum, quasi quædam de hostilibus armis spolia cepisse, ut eorum nudus erroribus, et vestitus eloquiis, fucum ilium facundiæ, quo decipit vana sapientia, plenis rébus accommodes.* — On a supposé que ce Jovius, d'ailleurs parent de Paulin (*Carmina*, 22, pièce dédiée à Jovius, vers 163), pouvait être quelque clarissime bordelais.

³ La chose résulte aussi, indirectement, de la colère des Chrétiens à l'endroit de Julien, lorsqu'il leur interdit d'enseigner (textes chez Bidez et Cumont, p. 69 et s.). Et elle résulte aussi de la rapidité avec laquelle ils firent révoquer son édit (11 janvier 364, *C. Th.*, XIII, 3, 6). Et remarquez Jérôme, disant d'Hilaire, *duodecim Quintiliani* [le maître de l'école] *libros et stylo imitatus est et numero* ; *Ép.*, 70, § 5, *P. L.*, XXII, c. 668.

⁴ En dépit de l'édition Martel dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latiorum* de l'Académie de Vienne (XXIX et XXX, 1894), il faut encore recourir à la grande édition de 1736, réimprimée par Migne (*Patr. Lat.*, LXI), qui demeure également précieuse par sa reconstitution de la *Vita Paulini*. Nous n'avons pas encore un livre de fond sur Paulin. Rabanis, *Saint Paulin de Nole*, Bordeaux, 1840 ; Lagrange, *Hist. de s. Paulin*, 2e éd., 1882 ; André Baudrillart, *Saint Paulin*, 1905 (collection Les Saints).

⁵ *Negant Camœnis nec patent Apollini dicata Christo pectora* ; Paulin, *Carm.*, 10, vers 22-3, *P. L.*, LXI, c. 453.

⁶ Jérôme le compare à Cicéron, à propos de son panégyrique de Théodose, que nous ne possédons point (*Epist.*, 58, § 8, XXII, c. 584). Je l'en rapprocherai plus volontiers à propos de ses lettres voyez l'éloge qu'en a fait Augustin, qui donne de ces lettres la note la plus juste, *fluentes lac et mel, præferentes simplicitatem cordis*, etc. (*Epist.*, 27 = 32, *P. L.*, XXXIII, c. 108).

⁷ Il y a des reminiscences de Virgile même dans ses lettres.

d'exquises épithètes ou de graves figures pour les passer au service de l'idée chrétienne. Loin de nuire à l'Évangile, l'école lui a ouvert des voies nouvelles ; elle lui a appris les manières douces ou énergiques dont il faut parler aux hommes. Maintenant que l'édit de Julien est aboli, que des Chrétiens occupent des chaires de grammaire ou de rhétorique, les œuvres d'Homère et de Virgile ne sont plus les oracles de dieux païens, mais de simples livres d'étude, et ces dieux ne sont plus que des métaphores du beau langage ; et le monde même des saints accepte ce langage, ces études et ces livres, et il laisse Homère et Virgile à leur place séculaire comme éducateurs des intelligences humaines.

Toutes les manières d'écrire, tous les genres littéraires chers au passé, sont adoptés et observés par les chefs intellectuels de l'Église. Ils veulent, en un dessein très net et très suivi, la doter d'une littérature complète. On aura des biographies d'évêques, comme on a eu des biographies d'empereurs ; le peuple de Dieu lira son passé dans les *Chroniques* de Sulpice Sévère¹, comme le peuple romain apprend le sien dans les Histoires de Tite-Live ; les prêtres écriront des lettres à la façon de Pline le Jeune ou composeront des harangues² sur le modèle des *Panegyriques* d'Autun ; pamphlets de polémique, commentaires des Livres Saints, traités de théologie pareils à des exposés de philosophie grecque, l'œuvre d'un grand écrivain chrétien, tel que saint Hilaire, ressemble par sa variété à celle d'un Sénèque ou d'un Cicéron.

Mais il faut encore pour le Christ des ouvrages moins austères et moins rudes la poésie intervient alors ; chez Hilaire ou chez Paulin, tantôt avec ses hymnes, au rythme léger et rapide³, tantôt avec ses poèmes à l'alexandrin élégant ou pompeux⁴. Toutes les richesses de genre et de forme amassées par les générations des lettres latines sont exploitées pour célébrer la gloire de Dieu⁵. Et j'hésite même à croire qu'il n'y ait pas eu dès lors quelques essais de drames chrétiens.

En matière d'art, au contraire, la religion du Christ causa d'abord un mal incalculable. Si elle ne s'inquiéta pas de Virgile et d'Homère, où il n'y avait que des mots, elle fut saisie de crainte devant les images, qui portaient des noms de dieux et dans lesquelles vivaient toujours des esprits de démons⁶. En elles

¹ Les *Chronica* de Sulpice Sévère (*res a mundi exordio*), L'édition Halm, qui renferme également la *Vita Martini*, les *Dialogi* et les trois lettres (dans le *Corpus* de Vienne, I, 1866), ne dispensera pas de recourir au grand travail de Jérôme De Prato. — Il manque une étude sur les sources classiques de Sulpice.

² Le sermon de Victrice. Outre la *Patrologie*, XX (réimpression de l'édit. princeps, de Lebeuf, 1737), voyez l'édition, en 1895, de Sauvage et Tougard.

³ Rythme dit asclépiade, senaires iambiques, tétramères trochaïques catalectiques, dans les hymnes attribuées à Hilaire (ms. d'Arezzo) ; cf. de Labriolle, p. 330.

⁴ Dans les poèmes de Paulin en l'honneur de saint Félix. — Dans cet ordre d'œuvres, voyez le poème *De laudibus Domini*, composé à la fin du règne de Constantin, sans doute à Autun, et relatant un épisode, semble-t-il, de la légende de Rétime (cf. Grégoire, *In gloria confessorum*, 74 ; *Patr. Lat.*, LXI, c. 1091). — Voyez aussi, en vers asclépiades, le *Carmen de morte boum de Severus Sanctus* [?] *Endelechius* (*Patr. Lat.*, XIX, c. 797 ; Riese, *Anthol. Lat.*, n° 893), dont on fait un Gaulois, ami de Paulin de Nole.

⁵ Entre mille preuves, l'une des plus nettes et des plus anciennes est le *Cento* virgilien de Proba, qui est contemporain de Constance II. — Voyez maintenant l'excellente Histoire de la littérature latine chrétienne, de P. de Labriolle, 1920 ; 2e éd., 1924.

⁶ Lorsque Martin disait que le Diable se changeait le plus souvent en Mercure, *in personam plerumque Mercuri* (Sulpice, *V. M.*, 22, 1), il visait évidemment les innombrables statues de Mercure.

résidaient les adversaires qu'il fallait combattre. Les plus tolérants des fidèles les enfouissaient sans les détruire¹, doutant que bien de ces figures étaient de belles choses, dignes du respect des regards ; mais les vrais évangélistes, les plus passionnés des apôtres, les brisaient avec joie, et j'imagine que saint Martin en fit rompre un très grand nombre². Personne en tout cas, parmi les Chrétiens, ne songea à laisser dans sa demeure la parure séculaire d'une Vénus de marbre ou d'une Minerve de bronze, et les plus nobles ouvrages qu'eût encore produits la main des hommes disparurent de leurs yeux pour de longs siècles.

Mais d'autre part, beaucoup d'entre ces mêmes Chrétiens souhaitèrent que le Christ, lui aussi, reçût de cette main des hommes l'hommage d'une beauté de pierre ou de métal. Ils ne purent se résoudre à la cellule du moine ou à la paresse du mendiant. La parole du Sauveur sur la fleur de lis, plus somptueuse que toutes les parures humaines³, leur sembla sans doute la gracieuse image d'un propos de poète, qu'il n'y avait pas à appliquer au cadre de la vie et pas davantage à celui de la mort. Mosaïques, peintures et tapisseries d'art ornèrent les villas des pieux sénateurs⁴ et les demeures des évêques eux-mêmes⁵ ; ils eurent des tombeaux de marbre où les derniers adeptes de la statuaire sculptèrent des plus fameuses des scènes bibliques⁶. Dans le grand cimetière d'Arles aux bords du Rhône, les générations chrétiennes continuèrent, sans qu'il y eût lacune, l'œuvre commencée par les artistes de la colonie de César ; et une suite ininterrompue de bas-reliefs conduisait l'attention des passants depuis la mort d'Hippolyte, qui décorait la tombe d'un contemporain des premiers Augustes⁷, jusqu'au passage de la mer Rouge par Moïse et les Hébreux, qui annonçait la dernière demeure d'un disciple ou d'un frère de saint Martin⁸. Les Gallo-Romains avaient jadis moulé les épisodes de la mythologie sur des vases d'argile de leur vaisselle de table ; ils oisellent ou ils sculptent maintenant sur leurs coupes de verre, sur leurs tablettes d'ivoire, sur leurs fioles d'argent, les récits de leurs livres chrétiens ou les images des annonciateurs de leur Dieu : objets et sujets ont changé, mais le besoin s'impose toujours à l'homme de

¹ Je le suppose d'après la façon dont elles sont arrivées dans bien des cas.

² Il va sans dire que l'autorité impériale, sous Théodose et ses fils, aida singulièrement à la destruction des statues, en ordonnant successivement la fermeture, puis la démolition des temples (lois de 391-395, *C. Th.*, XVI, 10, 10-13 ; loi de 399, qui ordonne la démolition des temples ruraux, *id.*, 16). Et c'est sans doute en vain qu'on prescrivit de respecter les objets d'art : *Sicut sacrificia prohibemus, ita volumus publicorum operum ornamenta servari* (loi de 399, adressée au vicaire des Cinq Provinces, autrement dit du Midi de la Gaule, XVI, 10, 15). Et la pensée qu'on eut un instant, de transformer les temples en musées de statues (loi de Théodose, *id.*, 8), fut vite abandonnée, et les empereurs contribuèrent de plus en plus au mal en faisant enlever les statues sans rien spécifier sur leur sort (*id.*, 19). De leur côté, les conciles en ordonnaient la destruction systématique (*jubeantur omnino destrui* ; Mansi, III, c. 766, etc.).

³ Mathieu, *Évangile*, 6, 28-29.

⁴ Voyez le *bargus Leontii* (Bourg) chez Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 22. — Pour les mosaïques, en dernier lieu, *Mosaïques chrétiennes*, par Marcelle Van Berchem et Étienne Clouzot, Genève, 1924.

⁵ La villa d'Avitacus de Sidoine Apollinaire.

⁶ Voyez, dès les abords de l'an 200, le tombeau de La Gayole, où d'ailleurs il n'y a pas de scènes, mais des figurations symboliques. — *Ouvrages* de Le Blant, etc. — Le Christianisme a certainement réveillé la sculpture funéraire, peut-être parce que la tombe était assimilée à un autel.

⁷ J'ai peine à le reculer jusqu'au temps de César.

⁸ Le Blant, *Étude sur les sarcophages d'Arles*, p. 16, 50, 50, 57.

reposer et de réjouir son regard, de fixer un instant par ses yeux la vie de ses rêves ou la forme de ses espérances. Ceux mêmes des Chrétiens à qui le luxe extérieur demeurait indifférent, ceux qui se contentaient de vaisselle de bois, tenaient, du moins à faire participer à ce luxe les églises de leur dévotion : Paulin de Bordeaux voulut que la basilique de son cher Félix de Nole fût une merveille de richesse et de beauté, et il en parlait avec la même passion et le même besoin de gloire que l'Athénien Périclès avait parlé du Parthénon¹.

XII. — LENTEUR DES PROGRÈS MORAUX ET SOCIAUX.

Par malheur, en se mettant ainsi à l'école du passé, en accueillant les leçons ou l'héritage de la civilisation antique, l'Église, pour une trop grande part, acceptait les misères ou les vices de la société qui venait de l'adopter. En élevant de superbes basiliques, elle rendait leur place aux marchands du temple.

Il lui restait toujours le mérite suprême d'affirmer solennellement les principes d'égalité sacrée, de fraternité, de charité qu'avaient annoncés les paroles du Christ et de saint Paul ; et je pense que des hommes comme Martin, Paulin et Sulpice ont su les appliquer. Grâce au Christianisme, le pauvre était devenu un citoyen éminent dans la cité de Dieu² ; on pensait à lui tout d'abord ; de vastes et utiles générosités furent faites par les plus riches de ce temps, Sulpice³, Paulin⁴, les deux Mélanies⁵ ; la misère eut son douaire dans les Églises ; et Julien lui-même avouait qu'il était honteux pour l'État romain de voir les Galiléens suffire à nourrir tous leurs pauvres et même ceux des païens⁶. Distribuer ses revenus aux malheureux fut le mot d'ordre⁷ de ceux qui savaient entendre le précepte de Jésus : *Laisse-là tes biens et suis-moi*⁸. Le plus bel éloge qu'un Chrétien désirât sur sa tombe était d'avoir *aimé les pauvres, amans pauperum*⁹. Sur ces épitaphes où l'Antiquité païenne avait surtout inscrit le sentiment étroit de la piété familiale, *pius in suos*¹⁰, la religion du Christ gravait l'amour de tous les hommes, la charité envers les misérables, l'aide aux

¹ *Carmina*, 28-29 ; *Epistolæ*, 32, § 10 et s.

² Ce que constate ironiquement Julien, *Epist.*, 43, p. 179, Bidez et Caumont.

³ Paulin, *Epist.*, I, 1, c. 153-4 ; Gennadius, 19.

⁴ Ambroise, *Epist.*, 58, P. Lat., XVI, c. 1174 et s. ; etc. ; Sulpice, V. Mart., 25, 5.

⁵ Paulin, *Epist.*, 29, § 12, c. 320 (pour l'aïeule).

⁶ Julien donne des ordres pour nourrir les pauvres *qui sont de service pour le ministère des prêtres* (*Epist.*, 49, p. 114, B. et C.). Cette lettre montre que Julien a repris et d'ailleurs perfectionné l'œuvre de Maximin, de constituer, sous la responsabilité des prêtres païens de villes et de provinces, un service d'aumônes pour les pauvres, d'hospice pour les étrangers sans ressources ce que Julien appelle dans l'ensemble *φιλανθρωπία*. Et la lettre, qui est écrite au grand prêtre de Galatie, est un véritable programme de conduite sacerdotale, évidemment sur le modèle des devoirs et fonctions de l'évêque chrétien. Cf. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, IV, 111, P. Gr., XXXV, c. 648 ; Sozomène, V, 16, P. Gr., LXVII, c. 1261.

⁷ Julien, *Epist.*, 49, p. 114, B. et C., recommande franchement de les imiter.

⁸ Marc, *Évangile*, 10, 21.

⁹ À ce titre, et comme l'une des dates souveraines dans l'histoire de la civilisation occidentale, il faut placer la fondation à Rome, à la fin du siècle, du premier hôpital, où Fabiola recueillait *ægrotantes de plateis* (Jérôme, *Epist.*, 77., § 6, P. L., XXII, c. 694).

¹⁰ *Corp. inscr.*, XII, 2089 (*carus pauperibus*), 2091 (*pauperibus pia*), 2150 (*pater pauperorum*), 5352, etc. — Remarquez que Julien reconnaît que les chrétiens nourrissent non seulement *leurs pauvres*, mais *les nôtres*.

malheureux, et ce sera, tout compte fait, son plus beau titre de gloire dans l'histoire.

Mais les conditions profondes de l'âme et de la société n'en furent point troublées. A côté de l'élite morale qui sacrifia vraiment ses biens terrestres à l'amour des pauvres, il resta le plus grand nombre, pour qui cet amour ne fut que la formule des heures de culte. Le siècle qui va suivre verra autant de déclassés, de miséreux, de révoltés, qu'aucun des siècles antiques. Beaucoup de ces évêques de Gaule qui répétaient les paroles du Christ, eussent été joyeux de vivre en Lucullus¹ ; et nous avons vu la médiocrité morale des prélats de cour au temps de Constance II ou de Maxime. Prêtres aux mains sanglantes et à la langue empoisonnée, vieilles femmes et léopards tout à la fois, corrompus par la richesse et par l'envie, cruels dans la victoire et lâches devant le souverain, rendus hypocrites et orgueilleux² par le prestige de la communion divine, ils apportèrent dans l'humanité un type de bassesse brutale qu'elle n'avait point encore connu. Les plus nobles d'entre les chefs de l'Église avaient eux-mêmes leurs jours de colère et leurs préjugés invincibles : on disait qu'Hilaire refusait de saluer un hérétique ou un Juif³ ; Sulpice Sévère oublie, quand il s'agit d'un adversaire, les maximes de la charité chrétienne. Et les païens, stupéfaits de ces colères et de ces querelles pour des questions de foi, déclaraient que le Christianisme engendrait plus de haines parmi ses fidèles que la nature entré les hommes et les bêtes⁴. Qu'il lui faudra de temps pour triompher des vilenies natives de l'espèce humaine !

Le progrès social fut tout aussi lent que le progrès moral, la société impériale mit aussi peu d'empressement que l'âme humaine à tirer du Christianisme les leçons et les devoirs qu'il renfermait. Il contribua à faire supprimer la gladiature et il encouragea les affranchissements⁵ ; mais les meilleurs d'entre les païens avaient eux aussi condamné les jeux sanglants et l'esclavage, et ce n'étaient encore que les meilleurs d'entre les Chrétiens qui avaient le respect de la vie, de la liberté et de la dignité humaines. Un demi-siècle après sa conversion, la société gallo-romaine présentait les mêmes caractères et les mêmes tares que sous les fils de Valentinien⁶ : l'aristocratie y dominait, plus forte et plus oppressive que jamais ; les esclaves y pullulaient ; des bandes de misérables végétaient dans les forêts ;

¹ Lire à ce sujet le très beau passage de Sulpice Sévère (*Chr.*, I, 23, 4-7) : *Inhiant possessionibus, prædia exeolunt, auro incubant, etc., venalem sanctitatem, etc.* Voyez Briccius (saint Brice), le futur successeur de Martin à l'évêché de Tours, dont on disait, lorsqu'il était prêtre au séminaire, *equos ateret, mancipia compararet, etc., non solum pueros barbaros, sed etiam puellas scitis vultibus cœmisse* (Sulpice, *Dial.*, III, 15, 2).

² C'est par ce portrait des mauvais prêtres que Sulpice Sévère termine ses chroniques (II, 51, 9) : *Cuncta per eos odio aut gratia, metu, inconstantia, invidia, factione, libidine, avaritia, arrogantia, somno* [?], *desidia depravata*. De même, *Vita Martini*, 27, 4.

³ Fortunat, *Vita Hilarii*, I, 3, § 9, p. 2, Krusch.

⁴ *Nullas infestas hominibus bestias ut sunt sibi ferales plerique Christiani* ; Ammien, XXII, 5, 4. Voyez sa lettre aux citoyens de Bostra (*Epist.*, 52, p. 176, B. et C.). Lorsque saint Martin se rendit à Candes (où il devait mourir), ce fut pour rétablir la paix dans l'Église, *clericis inter se discordantibus* (Sulpice Sévère, *Epist.*, 3, § 6).

⁵ Cela résulte tout d'abord, et indirectement, du fait que Constantin autorisa les affranchissements dans les églises. L'usage d'affranchir dans les temples était d'ailleurs assez courant, non seulement chez les Grecs, mais aussi chez les Italiotes.

⁶ Il m'a semblé assez nettement que le mouvement de réformation sociale, si nettement inauguré sous Constantin, s'était arrêté après lui ; sans aucun doute l'épiscopat et l'empereur se sont laissé entièrement absorber par les querelles théologiques.

et quand revinrent les Barbares, tous les vagabonds accoururent pour les aider à piller, et les serfs des grandes familles s'échappèrent de leurs cellules ou de leurs ateliers pour prendre part à la nouvelle curée. Inégalités et iniquités sociales, jalousies et haines de classes, rien encore n'était changé un Christianisme de surface, chez les pauvres comme chez les riches, était incapable d'entreprendre des réformes utiles dans les mœurs ou dans les lois. Ces soi-disant fidèles du Christ n'avaient reçu du baptême ou de la communion qu'un signe à fleur de peau c'étaient, comme auraient dit les sages, des sacs scellés du sceau divin, mais vides de toute vertu chrétienne. Le passé païen continuait à remplir le monde dans le décor d'un culte nouveau.

Seuls, quelques évêques et quelques saints avaient le courage de rappeler à ce monde que le pauvre et le riche ont les mêmes droits, et que la volonté de Dieu est supérieure aux traditions sociales et aux caprices des chefs. Quand Martin de Tours accordait pareillement son audience à un misérable et à un comte¹, quand il refusait d'admettre les plus hauts fonctionnaires de l'empereur à la table de son monastère², quand il faisait attendre visiteurs intéressés ou flagorneurs importuns pour n'avoir pas à s'interrompre dans ses oraisons³, il se conformait à la vraie loi du Christianisme, qui était aussi la bonne loi de la nature humaine. Et de même, quand il tenait tête à l'un de ces terribles enquêteurs d'Empire qui traversaient les cités au bruit des chaînes et aux cris des tortures, quand il arrachait les prisonniers à la vindicte de la tyrannie d'État⁴, il est probable qu'il gênait la marche normale des affaires politiques, le cours régulier de l'administration romaine : mais il était bon aussi qu'en face des droits de l'autorité publique et de la justice du prince, un prêtre imposât les leçons de la charité, qui est une des formes de la justice de Dieu. Le monde sait maintenant, par la bouche de ses évêques, qu'il est une loi supérieure à celle de l'État, un maître plus haut que César. L'idéal humain s'est éloigné de l'empereur pour revenir à Dieu.

XIII. — INTENSITÉ DE LA VIE DÉVOTE.

Voilà cette autorité morale, cette royauté spirituelle des évêques, la marque véritable qu'un autre régime commence pour l'humanité. Les cent quinze cités de la Gaule ont maintenant un chef religieux, héritier légitime du Christ, porte-parole de Dieu. A côté de cet évêque, le magistrat civil, défenseur, curateur ou duumvir, est bien peu de chose : il n'apparaît que de loin en loin sur la place publique, et ses ordonnances se réduisent à quelques prescriptions de police ou de voirie. L'évêque, lui, est visible chaque jour dans le rayonnement de l'église cathédrale ; sa salle d'audience est ouverte à tous⁵ ; il circule sans cesse, dans le vêtement de sa dignité sacerdotale, à travers les rues de sa ville ou les routes de sa cité. Aux heures des cérémonies chrétiennes, il trône en sa basilique⁶ sur

¹ Sulpice, *Dial.*, II, 1, 4 et s.

² Par exemple Vincentius, sans aucun doute préfet du prétoire et le plus haut personnage de la Gaule (après 394) ; Sulpice ajoute qu'Ambroise aurait certainement accepté de recevoir Vincentius, et c'est à ce propos qu'il regarde Martin comme *altioris ingenii* ; *Dial.*, I, 25, 6.

³ D'après Sulpice, *Dial.*, II, 1, 2.

⁴ Sulpice, *Dial.*, III, 4, 1 et s.

⁵ Cf. Sulpice Sévère, *Dial.*, II, 1, 2.

⁶ J'emploie ce mot dans son sens général.

un siège de souverain¹. Si Dieu l'a touché de sa grâce, il peut dispenser la santé aux malades, le pain aux affamés, et parfois même rendre la vie aux morts² ; c'est lui qui, à toute heure, apporte l'espérance aux affligés, la bonne nouvelle à tous³. Il est vraiment roi sur des milliers d'âmes⁴, et c'est le signe des temps nouveaux.

Il faut voir cet évêque et sa cité⁵ dans les journées solennelles et quasi divines où il semblait que Dieu lui-même visitât son peuple avec le cortège de ses saints⁶. Ce fut par exemple, à Rouen, le jour où Victrice vint au-devant des reliques qui arrivaient d'Italie⁷, restes merveilleux de corps sacrés qui allaient rendre à la ville la joie et la santé et l'appeler à une nouvelle existence⁸. Comme émotion des âmes, comme sincérité d'allégresse, comme multitudes humaines, rentrée des saintes reliques dépassait tous les spectacles et toutes les cérémonies que la Gaule avait encore vus⁹, même l'approche d'un empereur avec son escorte de cuirassiers et le flamboiement de la pourpre de ses dragons¹⁰. Autour ou en arrière de l'évêque se montraient en rangs pressés tous les privilégiés de la vie religieuse, ceux que Dieu lui-même avait marqués de son empreinte : les prêtres, placés suivant leur grade, classés comme des comtes de prince¹¹, les veuves chères entre toutes à l'Église¹², les vierges dans l'habit

¹ L'usage d'un siège surélevé est constaté à Tours après la mort de Martin, et sans doute introduit par Brice ; Martin ne s'asseyait jamais dans son église : *in celesia nemo umquam illum sedere conspexit sicut quendam [doit être Brice] nuper, testor Deum, non sine pudore vidi sublimi solio et quasi regio tribunati celsa sede residentem* (Sulpice, *Dial.*, II, 1, 3).

² C'était la suprême marque de la sainteté épiscopale ; pour Martin (il a ressuscité un mort avant d'arriver à l'épiscopat), Sulpice, *V. M.*, 7, 6 ; pour Hilaire, Fortunat, *V. Hil.*, I, 12, § 45, p. 6, éd. Krusch ; pour Ambroise, voyez sa *Vita* par Paulin, .§ 28, *P. L.*, XIV, c. 37. C'était la marque, dit Sulpice (*V. Mart.*, 7, 6), qu'on était non seulement sanctus, mais *potens et vere apostolicas*. — Tous ces actes merveilleux des évêques se ramenaient à des types consacrés, lesquels du reste étaient consignés dans la vie du Christ. Et la résurrection d'un mort était la preuve la plus nette de l'affinité morale avec le Christ, de la transmission de la vertu apostolique.

³ Pour tout cela, voyez la *Vita Martini*.

⁴ C'est le mot que dira plus tard Chilpéric : *Nulli penitus nisi soli episcopi regnant* (Grégoire, *Hist.*, VI, 46).

⁵ Je m'inspire du sermon de Victrice, que les historiens de la littérature chrétienne ont singulièrement négligé, et qui est vraiment un des plus beaux morceaux de ce temps, l'équivalent chrétien, avec une grande supériorité morale et littéraire, par exemple du Panégyrique sur l'entrée de Constantin à Autun en 311. Il a dû être prononcé vers 396-7.

⁶ *Maxima pars caelestis militiae nostram dignatur visere civitatem* ; Victrice, § 1, c. 443.

⁷ Il les rencontra (§ 1) *quadragésimo lapide* en venant de Rouen ; je ne sais à coup sûr s'il s'agit de lieues (cela ferait 90 kil.) ou de milles (60 kil.) mais, comme 90 kilomètre nous mènent, sur la route d'Italie qui est celle de Paris, du côté de Pontoise, c'est-à-dire à la frontière commune de la cité de Rouen et de la cité de Paris, on peut supposer qu'il s'agit de lieues, et que Victrice sera venu chercher les reliques, comme il était naturel, à la limite de son diocèse.

⁸ *Ut jam nobis habitandum sit inter turbo sanctorum et inclytas caelestium potestates* ; § 1.

⁹ Le contraste entre cette procession sacrée (*tropæa martyrum portamus, triumphorum, pompa*, etc.) et les entrées des empereurs (*sæcularium principum*) est très longuement décrit par Victrice, § 12, c. 454-5.

¹⁰ Je songe à l'entrée de Constance à Rome en 357 ; Ammien, XVI, 10, 7 et 8.

¹¹ *Presbyteri, diacones, minister* ; § 2.

¹² *Viduarum multitudo* ; § 3, c. 445.

immaculé de leur consécration, portant à tour de rôle le glorieux insigne de la croix¹, les enfants attachés aux pieux services du culte², puis les confréries des jeunes gens qui avaient fait vœu de chasteté³, et l'armée innombrable des moines au sombre costume et au visage émacié⁴. Et de tous ces groupes qui se succèdent les chants montent en rafales vers le ciel⁵.

J'imagine que ce sont surtout ces troupes de moines qui attireraient l'attention et provoquaient la stupeur des vieillards nourris dans la gaieté des fêtes païennes. La Gaule n'avait encore rien connu de pareil. En une génération, ces hommes avaient subitement comme poussé partout sur son sol. Il y avait quarante ans, elle n'en possédait pas un, et ignorait ce genre d'êtres⁶. A la fin du siècle, on en trouve par centaines, peut-être par milliers, dans chaque cité. Il en émerge de toutes les conditions sociales, et toutes les variétés se rencontrent dans cette espèce. La vie dévote a, du plus riche jusqu'au plus pauvre, drainé à elle des myriades d'hommes. Voici les ascètes sortis de leurs cellules, aux regards éblouis par la lumière du jour⁷, et voici les jeunes séminaristes, pâlis par la méditation et les pieuses rêveries. Mais à côté de ces beautés d'âmes, combien n'ont cherché dans l'habit du solitaire que la gloriole d'une sainte apparence ou le prétexte à fuir d'autres devoirs ! Des fils de sénateurs se sont faits moines pour échapper à la vie publique, et parmi eux se trouvent un arrière-petit-fils d'Ausone⁸ et même un parent des Césars⁹ et la qualité de moine ne les empêche pas de mener grand train de vie¹⁰. Et il en est d'autres qui sortent sans doute de la bourgeoisie, et que l'on voit continuer, sous leur costume religieux, le commerce familial¹¹. De beaucoup d'entre eux, on ne sait d'où ils viennent, et leur aspect minable ou leur allure menaçante fait qu'on les redoute comme des mendiants importuns ou des coupeurs de bourses¹². Car si le peuple de Dieu a

¹ *Devotarum inlibatarumque virginum chorus crucis portat insigne* ; § 3 ; *sacræ inviolatæque virgines* ; § 5.

² *Innocentium puerorum perstrepiet sonora lætitia* ; § 3. Ce sont sans doute les *lectores* et autres *juvenes*.

³ Victrice les distingue nettement des moines : *Continentium... multitudo*, § 3, et en deux fois.

⁴ *Monachorum limata jejuniis caterva densatur*, § 3. Et plus loin, *ibid.*, *gaudium sanctorum est turbo castorum* vise les moines.

⁵ Le chant des psaumes est indiqué d'une manière générale par *pectora referta psalmorum divitiis*, § 3 ; pour les enfants de chœur, § 3 ; pour les vierges, *virgines psallite*, § 5. — Y avait-il aussi, non pas des danses, mais des pas en cadence, des marches rythmées ? On pourrait le conclure du passage, adressé aux vierges (§ 5), *et choreis tramites quibus ad cælum ascenditur et pede pulsate*. Mais l'éditeur, Lebeuf, inquiet, dit de Victrice, *metaphorice loquitur*.

⁶ Je ne peux rapporter en Gaule aucun texte au monachisme avant le retour d'Hilaire.

⁷ *Lucifugis viris* ; Namatianus, I, 440.

⁸ Paulin de Pella, *Euch.*, 508, disant d'un de ses fils, *juvenis jam presbyter*. Lui-même a songé à se faire moine, *monachi perfecto vivere ritu* (vers 456).

⁹ Le fils de l'usurpateur Constantin en 408, *ex monacho Cæsarem factum* ; Orose, II, 40, 7.

¹⁰ Je songe à Brice de Tours.

¹¹ Sur les moines trafiquants, qui se mettent à deux ou trois pour faire le commerce dans les petites villes (*urbes, castella*), cf. le texte de Jérôme, *Epist.*, 22, 34, *P. L.*, XXII, c. 419. De même, Sulpice Sévère, *V. Mart.*, 10, 6 : *Emre aut vendera, ut plerisque monachis moris est*.

¹² Ce sont les moines *gyrovagi* des Règles de saint Benoît (§ I, p. 8, Wœlfflin). Et il est très probable qu'ils sont visés par le texte des Actes du concile de Nîmes (Héfélé-Leclercq, II, p. 92).

ses rois avec les évêques, il a aussi, comme l'Empire des Césars, ses Bagaudes avec les moines chemineaux.

Qu'on ne dise pas que les temps anciens, eux aussi, avaient eu leurs prêtres en nombre infini d'espèces. Entre les pontifes ou flammes municipaux et l'évêque, entouré de ses clercs et de ses moines, la différence est aussi grande qu'entre le Christ et Mercure ou Jupiter. Jadis, chaque prêtre avait eu son dieu, et des milliers de dieux avaient eu des milliers de ministres. Maintenant, le Christ est le seul Dieu, la Bible est le seul livre, et l'évêque est le seul pasteur¹. Une extraordinaire puissance d'unité morale et de communion mentale réside en la religion nouvelle. Aux cultes séparés a succédé une piété de cohésion. Les prières ne se dispersent plus, au gré de chacun, entre l'autel de la Mère ou le temple de Mercure ; l'obéissance ne va plus, suivant la fête de l'heure, au flamme de la cité ou au pontife du Soleil. De la première à la dernière. heure de la journée, du premier au dernier jour de l'année, on ne connaît qu'un Dieu et on n'est soumis qu'à un seul de ses apôtres.

Cette concentration des pensées et des forces religieuses est le résultat social le plus apparent qu'ait produit le Christianisme². La dévotion ne devint pas plus intense, mais elle ne fut plus livrée aux initiatives individuelles, elle se fit moins spontanée et plus disciplinée. Quelles que fussent leurs conditions humaines et leurs aspirations intimes, tous les Chrétiens d'une cité ne formaient qu'une seule **assemblée**, le culte avait créé l'Église, la croyance avait uni la cité, la religion était redevenue un principe social qui groupait et gouvernait les hommes aussi étroitement que l'avaient fait, dans les siècles de la Grèce, le sentiment de la patrie et l'obéissance à la chose publique³. — Je dis redevenue, car je me demande si dans les temps ligures, chaque tribu n'avait pas eu son grand prêtre et son dieu souverain, et si la religion n'était pas alors le lien essentiel de cette tribu, et le druide son vrai roi⁴.

Par suite, si la dévotion ne fut pas plus opérante dans l'âme de chacun, si le Chrétien ne pensait pas plus à son Dieu que le métrouaque à la Mère ou l'Arverne à son Mercure, le fait que tous les hommes d'une cité s'adressaient ensemble au même Dieu, célébraient ensemble ses anniversaires, admiraient ensemble la vertu de ses saints, cette unanimité immédiate et volontaire dans tous les incidents de la vie dévote donnera désormais à cette vie une importance, un éclat et une ardeur qui rejettent dans l'ombre de l'ennui ou de l'indifférence tous les événements de la vie politique. La cathédrale d'une cité est souvent bâtie assez grande pour recevoir tout son peuple⁵ : c'est aujourd'hui la vraie

¹ A la rigueur, on pourrait rapprocher l'épiscopat du pontificat municipal perpétuel et souverain : mais ce *pontifex* ne put jamais être qu'un intendant de cérémonies, et nullement un directeur d'âmes.

² Julien, qui, malgré ses puérités, demeure un des plus intelligents souverains de Rome, a dû comprendre cette puissance de l'autorité épiscopale et de la communion en un seul Dieu, lorsqu'il rappelle au grand prêtre de la Galatie que lui, grand prêtre, est le chef, et qu'il faut prier la Mère **unanimentement**.

³ Cf. t. IV, ch. X, § 6.

⁴ Et de fait, le Christianisme ramené au jour bien des éléments primitifs de la vie morale et sociale, relégués ans l'ombre par l'anthropomorphisme et l'individualisme religieux des temps classiques la toute-puissance d'un grand dieu invisible, le rôle mystérieux du prêtre, interprète de ce dieu, l'importance des assemblées du clergé, la royauté du sacerdoce municipal, l'humilité de la tombe, le goût du symbolisme.

⁵ Cf. Eusèbe, *Vita Constantini*, II, 45, c. 1021.

place publique de ce peuple, l'héritière à la fois de son forain et de ses arènes. Aux rassemblements sur les gradins de l'amphithéâtre ont succédé les rendez-vous des fêtes chrétiennes : et ces fêtes sont si passionnantes, que le populaire en oublie même le danger, et que les Barbares forcent sans peine les portes d'une ville à l'heure d'une solennité religieuse. Au besoin, on descendra dans la rue, on fera tumulte ou émeute, pour protéger contre la volonté du prince, l'évêque que l'on aime¹, ou pour imposer à la cathédrale le candidat que l'on préfère², ou même pour massacrer l'hérétique rebelle à la loi de Dieu, et l'on versera allégrement le sang pour la cause d'un dogme ou d'un prêtre, à la manière dont les Éduens s'étaient jadis entre-déchirés au jour des élections municipales. Les émotions les plus profondes que reçoit la foule sont celles que la foi suscite en elle sur les tombes des saints aux faubourgs de la ville, lorsque les malades se guérissent, que les affligés se consolent, que les morts se réveillent, et que, sous la pierre immobile et muette du sépulcre, les hommes sentent palpiter et agir la toute-puissance de Dieu³. Partout, aux carrefours des rues, aux portes des remparts, aux seuils des demeures, sur les vêtements des passants, sur la laine des troupeaux qui arrivent de la campagne, on aperçoit le signe mystérieux la croix, par lequel le Père de tous s'est enfin manifesté à monde⁴. La cité des hommes, l'Empire romain a beau continuer son existence sur les espaces terrestres, l'humanité semble ne plus vivre que dans le mirage de la cité de Dieu.

¹ L'affaire du pape Libère en 355 ; Ammien, XV, 7, 10.

² Élection du pape Damase en 366 (*Damasus et Ursinus supra humanum modum ad rapiendam episcopalem sedem ardent...* ; *uno die, centum triginta septem reperta cadavera peremptorum*) ; Ammien, XXVII, 3, 12-13.

³ A Saint-Seurin de Bordeaux : *patronum* (les Bordelais) *sibi adsciscunt* (Seurin, Severinus), *certi quod, si quandoque urbem aut morbus obrepat aut hostilitas obsideat aut aliqua querela percellat, protinus concurrentes populi ad basilicam sancti...*, *et mox ab imminente calamitate salvantur* ; Grégoire, *In gl. conf.*, 44.— Il est probable que les cathédrales ont dû d'assez bonne heure moins attirer les fidèles que les basiliques des saints, surtout celles où il y avait des reliques de nombreux saints, *concilia sanctorum*, comme l'on disait. Remarquez que Victrice semble avoir substitué à la cathédrale une basilique spéciale pour les reliques qu'il a reçues (comparez § 2 et § 12, c. 445 et 457).

⁴ Voyez la poésie d'Endéléchius.

CHAPITRE VII. — L'ESPRIT PUBLIC.

I. — LA PATRIE ROMAINE¹.

La confiance n'avait cependant point fléchi en cet Empire plus fort que tous les désastres et qui ressuscitait à l'heure même de l'agonie. Nul ne s'imaginait qu'une autre forme de l'État pût s'établir sur la terre². Rome venait de célébrer le millénaire de sa fondation, et l'on pourrait bientôt célébrer le cinquième centenaire de César *imperator* universel et de la Gaule province romaine³. Maintes fois, depuis cinq cents ans, les Barbares avaient franchi le Rhin bien peu de ceux qui l'avaient traversé en ennemis étaient rentrés dans leurs foyers ; Mayence et Cologne, si souvent menacées ou détruites, avaient toujours réparé leurs remparts ; et à portée de la frontière, Trèves, un siècle durant, avait servi de résidence à l'empereur et de capitale à la Gaule et à l'Occident, demeurés romains et victorieux.

La Victoire était devenue la déesse symbolique de l'Empire⁴. C'était son autel qui donnait une valeur sacrée à la salle des séances du sénat romain⁵ ; c'était son image que les Augustes recevaient à leurs fêtes solennelles⁶, comme un talisman qui ferait de leur règne un chaînon de plus dans la succession éternelle des triomphes impériaux. En la Victoire se condensaient quelques-unes des énergies les plus puissantes de la foi religieuse et de la pensée politique du monde ancien⁷ : elle ressemblait à cette Terre-Mère, créatrice et régulatrice de la vie humaine⁸, qui gouvernait la Gaule depuis des milliers d'années ; elle était sœur de la Minerve qui inspire, de la Junon qui commande, de la Fortune qui enrichit⁹ ; et s'il y avait encore un Gaulois qui se souvint des croyances de ses ancêtres, il pouvait voir en elle l'épouse ou la mère de Teutatès, père du peuple. La Victoire protégeait les villes populeuses comme une Cybèle couronnée de tours¹⁰ ; elle étendait ses ailes sur les blés qui mûrissent dans la campagne¹¹ ; elle veillait

¹ Cf. t. IV, ch. I, § 1, ch. VI, § 12.

² Lire Claudien. Voyez chez Orose (VII, 43, 4-7) le mot du roi des Goths Ataulf, désirant être célébré comme *auctor Romanæ restitutionis*. — Il faut cependant reconnaître qu'on perçoit comme des pensées d'un autre système de la vie publique : Ataulf a, dit-on, songé un instant à créer, au détriment de Rome, un *imperium Gothorum* (Orose, VII, 43, 5), et peut-être y a-t-il là la tradition d'Hermanaric. Et d'autre part, l'on verra le réveil très net de l'idée des nationalités chez Orose.

³ De 49 et 50 av. J.-C. à 450 après.

⁴ Cf., entre cent autres, les textes de Claudien, *De cons. Stil.*, III, 202 et s. ; *De VI cons. Honorii*, 597 et s.

⁵ Dion Cassius, LI, 22, 1 ; etc.

⁶ *Victoriaram simulacra ob imperii primitias* ; Ammien, XXVIII, 6-7.

⁷ Voyez l'article *Victoria*, de Graillot, dans le *Dictionnaire des Antiquités* (paru en 1916) ; André Baudrillart, *Les Divinités de la Victoire*, 1894.

⁸ *Dame de Victoire*, dit justement Graillot de la Terre-Mère (*Le Culte de Cybèle*, p. 599).

⁹ Voyez les rapprochements indiqués dans l'article de Graillot, surtout aux pages 843-4.

¹⁰ *Deæ Tutele Boudig(æ) = Victrici*, avec les attributs de la Terre-Mère, en particulier la corne d'abondance : autel de 237 à Bordeaux (*Revue des Et. anc.*, 1922, p. 240).

¹¹ Voyez les rapports de la Victoire avec l'*Abundantia* (autel de Carlsruhe, Reinach, *Répertoire de reliefs*, II, p. 57) ; les *Matres Victrices*.

dans la chapelle du palais impériale¹ ; elle était Rome même montée au ciel, l'avatar divin de la Ville Éternelle².

Aussi, quand les empereurs chrétiens firent enlever de la salle du sénat l'autel de la déesse, ce fut chez les Romains de vieux lignage un noble et patriotique désespoir³. leur sembla que Rome allait périr avec son symbole, ils sentirent cette profonde angoisse qui avait assailli Julien à la veille de sa mort, lorsqu'il vit en songe le Génie du Peuple Romain, triste et découragé, prêt à quitter pour toujours le prince qu'il animait⁴.

Mais l'autel de Dieu remplaça partout celui de la Victoire, et la croix du Christ tendit ses bras là où la déesse avait déployé ses ailes. César Auguste fut regardé comme l'élu du Seigneur, qui lui avait confié la mission d'avancer son règne parmi les hommes ; et l'Empire romain resta une société divine, protégée par le ciel et son image sur la terre⁵.

A la vue de cette image, le passé païen de Rome était volontairement oublié ou pardonné par les apologistes chrétiens des heures impériales. A quatre siècles d'éloignement, ils retrouvaient par leur foi en l'Église Universelle les dithyrambes et les enthousiasmes que la paix latine avait inspirés aux contemporains d'Auguste ; on eût dit que la lumière romaine⁶ allait briller d'un éclat nouveau, comme si elle était devenue le rayonnement de l'étoile des Mages. A Virgile saluant l'avènement d'Octave sur le monde⁷ l'Espagnol Prudence répondait en évoquant la naissance du Christ dans l'Empire⁸, et ces deux poètes encadraient par leurs vers les siècles des Césars, comme par les rythmes conjugués d'une longue églogue. La terre, disait le pieux poète, ne vit plus en cités dispersées ; il n'y a plus qu'une âme pour des milliers de corps. Par les victoires de Rome s'est faite l'unité du genre humain ; la voie est prête : l'univers s'ouvre pour les victoires du Christ.

Tel était alors le mot d'ordre dans l'Élise, elle voulait voir en l'œuvre des Romains le prélude à l'œuvre de Dieu, l'ébauche de la cité future⁹ : en quoi elle rapetissait la puissance de son Dieu, puisque la vertu divine ne doit pas avoir besoin, pour dominer le monde, d'empereurs qui seraient ses fourriers et de

¹ Je suppose l'existence d'une Victoria dans ce qu'on appelle le *lararium* du prince (*Hist. Aug., Alex. Sev.*, 29, 2).

² Statues cultuelles de *dea Roma* tenant la Victoire (art. de Graillot, p. 844 ; art. *Roma*, de Mayniat, dans le même *Dict. des Ant.*, paru en 1908). Voyez les beaux vers de Claudien, *custos imperii virgo*, etc. ; *De cons. Stil.*, III, 202 et s. ; *De VI cons. Honorii*, 597 et s. ; et ceux de Rutilius, I, vers 47 et s.

³ Gratien en 382, suivant l'opinion courante ; en 376, dit Godefroy (*Code Théod.*, X, 35, 3, p. 275, Ritter). Cf. Boissier, *La Fin du paganisme*, II, p. 267 et s.

⁴ Ammien, XXV, 2, 3 ; cf. XX, 5, 10 (*Genius Publicus*).

⁵ Cf. Prudence, *Contra Symmachum*, II, vers 609 et s. Au surplus, l'image de la Victoire fut souvent associée à celle de la croix ; cf. Graillot, p. 844-5.

⁶ C'est vers ce temps-là que se répand l'expression de *Romania*, laquelle d'ailleurs a été d'abord faite arbitrairement par les écrivains, comme celle de *Francia* (celle-ci, dès la fin du IIIe siècle), et d'autres similaires ; Orose, III, 20, 11 ; VII, 43, 5. Cf. l'introduction de Gaston Paris à la *Romania*, I, 1872, p. 13 et s. (= *Mélanges linguistiques*, fasc. 1).

⁷ *Bucoliques*, I, 43 et s. ; *Géorgiques*, I, 498 et s.

⁸ Prudence, *Contra Symmachum*, II, vers 609 et s.

⁹ Outre Prudence Origène, *Contra Celsum*, II, 30 (*P. Gr.*, XI, c. 840) ; Orose, *in fine*, VII, 43, 17-18 ; VI, 22, 5 et s. ; V, 2, en particulier § 3 et s. (*ad Christianos et Romanos Romanus et Christianus accedo* ; écrit en 417).

légions qui seraient ses avant-gardes. Mais en parlant ainsi, les évêques et les poètes du régime nouveau faisaient éclater à dessein la conversion définitive des empereurs au Christianisme et des Chrétiens à l'Empire, et, accord imprévu, ils escomptaient l'éternité et la souveraineté pour les deux puissances du jour, celle d'Auguste et celle de Dieu, l'État et l'Église. De même que l'Église se proclamait universelle, de même l'État prétendait commander au monde. Constance empereur chrétien, s'était intitulé **le maître de toute la terre**¹. Les païens avaient raillé cette formule² : mais c'était en oubliant qu'on avait dit pareille chose d'Auguste et glorifié dans son Empire la manière d'être de l'univers³. Car la terre romaine ne renonçait à aucune des illusions qu'avaient semées les héros des siècles de conquêtes.

Païens et Chrétiens, rhéteurs d'Antioche ou prêtres d'Occident, tous entonnaient ensemble l'hymne de gloire à Rome immortelle. On vient d'entendre les paroles de Prudence ; et tout près de lui, c'est un Gaulois païen qui écrit les plus beaux vers qu'ait jamais inspirés la ville des grands triomphes humains⁴ : **Tu es la reine, tu es la déesse et la maîtresse ; tu as fait une seule patrie de nations innombrables ; de ce qui n'était qu'une cité tu as fait le monde**⁵. A la date où ce Gaulois parlait ainsi, Rome avait déjà été prise par les Barbares, et un chef de Germains s'appêtait à devenir roi dans la Gaule⁶. Mais dix siècles de confiance étaient plus forts sur les âmes que les misères du jour et les menaces du lendemain Rome, pensait-on, imposerait sa loi aux successeurs du Goth Alaric qui l'avait ravagée⁷, ainsi qu'elle avait jadis vaincu et subjugué les héritiers du Celte Brennus qui l'avait incendiée.

L'Empire romain venait d'être divisé en deux parties⁸, l'Occident latin et l'Orient grec, et chacune d'elles avait un empereur. Mais la chose paraissait de peu d'importance. Il n'y avait toujours sur l'espace qu'un seul peuple romain et qu'un seul Empire⁹, et, dans le temps, que deux consuls, qui allaient marquer sur les fastes de la terre le dernier siècle d'un millénaire de révolutions célestes¹⁰. D'ailleurs, les deux moitiés de l'Empire appartenaient à deux frères : c'était un héritage indivis en droit et partagé pour l'usufruit. Les hommes de la Gaule et ceux de l'Orient se disaient également Romains et concitoyens, à la manière dont les fidèles des deux contrées se disaient Chrétiens et frères. Trois siècles auparavant, Marc-Aurèle avait donné à son frère la moitié de l'Empire, depuis Dioclétien, les partages en avaient été nombreux et variés ; sous la République

¹ *Orbis totius se dominum appellaret* ; Ammien, XV, 1, 3.

² Ammien, XV, 1, 3-4.

³ L'idée reste courante ; *Paneg.*, II, 10 et 14 ; III, 8 ; IV, 5 (*domini generis humani*, dit Eumène d'Autun) ; Claudien, *De cons. Stil.*, III, 151 ; etc.

⁴ Rutilius Namatianus, I, vers 47 et s. Il est à remarquer que Rutilius parle de Rome à la fois comme si elle était la Victoire et la Terre Mère : *Regina mundi...*, *inter sidereos recepta polos...*, *genetrix hominum genetrixque deorum*.

⁵ *Fecisti patriam diversis gentibus unam.... Urbem fecisti quod prius orbis erat*.

⁶ Rutilius écrit vers 416 ; Rome a été prise par Alaric en 410 ; et les Goths furent installés en Gaule vers 418.

⁷ *Ergo age, sacrilegæ tandem cadat hostia genti, submittant trepidi perfida colla Getæ* (Rutilius, I, vers 141-2).

⁸ L'expression officielle (voyez la *Notitia dignitatum*) est *partes Orientis, partes Occidentis*.

⁹ *Stabilem servant Augustis fratribus orbem* ; Claudien, *In Rufinum*, pr., 17.

¹⁰ La première année consulaire datait de plus de neuf siècles, de 509. Voyez en particulier Claudien, *In Olybrii et Prohini fratrum consulatum* (en 395).

même, les proconsuls ou les triumvirs s'étaient distribués les provinces entre eux. L'unité du monde romain n'avait jamais été brisée pour cela, pas plus que l'unité de l'essence divine n'était rompue par les personnes de la Trinité¹. Plus que jamais, la patrie d'en bas rappelait la patrie céleste.

II. — LES MAUVAIS CITOYENS.

À n'entendre que ces pieuses métaphores ou ces poésies éloquentes, on admirera en l'élite de ce temps un patriotisme éclairé et sincère.

Je ne parle toujours que de l'élite : car il est bien probable que le commun peuple, que les prolétaires ou les esclaves s'intéressaient médiocrement à Rome et à l'Empire ; l'éclat de la lumière latine ne descendait pas jusqu'à eux ou ne suffisait pas à les réchauffer ; ils ne connaissaient plus l'État que par l'agent recruteur qui les expédiait aux armées ou l'agent fiscal qui leur soutirait quelques sous d'or. Les Césars n'avaient rien fait pour leur apprendre à aimer la cité : et à comprendre les devoirs exigeait. Leur vrai chef était celui qui leur assurait le pain quotidien et quelques jouissances, le patron s'ils étaient libres, le maître s'ils étaient esclaves ; et au cas où un roi barbare viendrait leur garantir une bonne nourriture ou un butin inespéré, ils iraient à lui sans vergogne². Le patriotisme n'avait point pénétré dans ces foules, que jamais les empereurs ne songèrent à éduquer.

Le Christianisme, très certainement, a diminué encore en elles la fidélité à l'Empire, le sens du devoir public. Il ne faut pas demander aux malheureux, aux déshérités de l'esprit ou de la fortune, trop de sentiments, trop d'obligations, une complexité trop grande de respects ou d'obéissances. Le plus souvent, une seule autorité leur suffit, ils sont les hommes d'une consigne, d'une dévotion exclusive, ils ne s'entendent point aux complications de la vie morale, à concilier les contradictions des nécessités terrestres. Pendant cinq siècles, on leur avait montré Auguste au-dessus de tout, saint sur la terre et au ciel, Jupiter sur le trône de Rome, salut du genre humain : en suivant ses ordres, ils satisfaisaient à leur invincible besoin de se soumettre à un dieu, et ils remplissaient leur rôle de citoyens. Voici maintenant qu'un autre Dieu s'est dressé au-dessus de l'empereur ; il a son autel et son temple dans la ville, et Auguste n'y a plus les siens ; c'est en son nom que se célèbrent les fêtes populeuses, que l'évêque bénit les foules, que les saints guérissent les malades, que les morts sortent du tombeau, que la vie éternelle est promise à tous. Qu'importe maintenant autre chose à des êtres à la fois naïfs et passionnés ? Auguste ne les intéresse plus, le nom de Rome leur

¹ J'emprunte la comparaison à Ausone, *Versus paschales*, 22 et s. : *Augustus partitur regnum neque dividit unum.... Tale... trina fides auctore uno* : Ausone, qui a dû écrire cela au moment de la cérémonie d'Amiens, fait allusion à Valentinien, partageant l'Empire avec son frère et son fils.

² Ammien, XXXI, 6, 6 : Goths en Thrace rejoints en 376 par des artisans de mines, *vectigalium perferre posse non sufficientes sarcinas graves* ; pour plus tard, et à propos des Bagaudes de Gaule, Salvien, *De gub. Dei*, V, 5, 21 et s. ; 6, 24 et s., en particulier 5, 2 : *Malunt in barbaris pati cultum dissimilem quam in Romanis injustitiam sævientem*. Voyez le virulent passage (V, 5, 22-23) où Salvien montre le mépris que le bas peuple a pour le titre de *civis Romanus*.

est indifférent¹, ils savent à peine ce qu'est un citoyen ou un ennemi, l'approche des Barbares ne leur fait point perdre une heure de solennité religieuse, et ils préféreront toujours la prière devant l'autel à la garde sur les remparts. Je ne dis pas qu'une telle attitude de la foule plébéienne n'ait pas sa grandeur et sa beauté. Mais nous n'avons à parler ici que du salut de l'Empire, et non pas du salut des âmes ; et ces pieux rassemblements dans les églises aux heures précises des grands périls de l'État, rappelaient par leur imprudence et leur aveuglement le fanatisme de multitudes d'autrefois ivres de joie dans les amphithéâtres des villes assiégées.

Mais l'élite, elle aussi, a ses mauvais citoyens, ou, plutôt, elle unit au plus ardent des patriotismes la plus sottise mésintelligence des devoirs publics.

On a souvent reproché² au Christianisme d'avoir causé la chute de l'Empire romain et de l'avoir livré aux Barbares. Ainsi formulé, ce reproche est absolument injuste. Certes, les Chrétiens ont eu une très large part dans les misères politiques et morales qui mirent fin au règne de Rome ; et je viens d'indiquer les errements de la foule, et j'indiquerai bientôt les erreurs de ses chefs. Mais aucun des fidèles de Jésus ne trahit l'Empire de parti pris, par haine ou par mépris³. Les rancunes à l'endroit des persécuteurs étaient depuis longtemps obscurcies par l'admiration sans bornes qu'inspiraient les princes chrétiens, Gratien ou Théodose. On n'en voulait plus au régime d'avoir produit de mauvais tyrans. Cet Empire où l'*Apocalypse* avait vu l'œuvre monstrueuse du Démon⁴, était maintenant le vestibule du ciel des élus. Obéir à l'empereur, disait un soldat chrétien, c'est servir Dieu.

Si le Chrétien fit tort à l'Empire, c'est parce qu'il ne sut point comprendre la vraie manière de l'aider et de le sauver. Ses fautes lui vinrent, non pas de ce qu'il se fût désintéressé de Rome, mais de ce qu'il ne s'est pas rendu compte des véritables intérêts de la patrie. Il a péché par ignorance, par légèreté, par confiance, agissant et parlant à tort et à travers : il n'a point péché par mauvais vouloir. — Et le païen a été aussi imprudent que lui. Comme manque de sens politique, comme responsabilité dans la décadence et la chute, je ne sépare pas les sénateurs dévots à la Grande Mère et les chefs des Églises chrétiennes. Les uns et les autres n'eurent point la même manière d'être coupables ils le furent tous également. Jamais société publique n'entraîna davantage au suicide le régime qu'elle était chargée de soutenir.

Voici un pamphlétaire chrétien qui exalte la paix rendue à l'Église par Constantin, et qui invective contre les tyrans de la dynastie dioclétienne. Qu'il leur reproche violemment d'avoir massacré des fidèles, cela va de soi, et il a raison. Mais il s'élève avec la même virulence contre leur système d'impôts, le cadastre des terres, la levée des soldats, le partage de l'Empire en provinces⁵. A son compte,

¹ Salvien dira des victimes des puissants et du fisc, hommes libres ou petits propriétaires, *ut nolint esse Romani* (*De gub. Dei*, V, 5, 23), et des Bagaudes, *non permittebantur esse Romani* (V, 6, 26).

² Dès l'époque romaine : Volusianus chez Augustin, *Epist.*, 137, § 20, P. L. XXXIII, c. 525 (*putari volunt Christianam doxtrinam utilitati non convenire reipublicæ*) d'autres chez Orose, *Hist.*, I, pr., 9. Le reproche revient chez beaucoup de modernes, presque toujours avec des vues très superficielles. Réfutations très raisonnables chez Boissier, *La Fin du paganisme*, II, p. 391 et s.

³ Voyez en particulier le concile d'Arles de 314.

⁴ *Apocalypse*, ch. 13 ; cf. Loisy, *L'Apocalypse de Jean*, 1923, p. 245 et s.

⁵ Lactance, *De mort. pers.*, 7.

il eût fallu que l'Empire maintint son unité et sa force sans tributs, sans armées et presque sans chefs. Je doute qu'il le pensât en son âme et conscience mais les ignorants qui l'écoutaient s'enivraient à ces paroles d'anarchie.

Paulin de Bordeaux, évêque de Noie, est un charmant homme, écrivain de goût, prêtre convaincu et de sentiment fort délicat. Il a quitté le service de l'État pour devenir prêtre ; je ne l'en blâme pas, comme le fit son maître Ausone¹ : car c'est encore servir l'État que de gouverner les âmes d'un diocèse. Mais quand les Barbares s'approcheront de sa ville, il écrira que le signe de la croix suffit à les écarter². Si ses ouailles ont pensé comme lui, cet excès de foi chrétienne ressemblait singulièrement à un acte de désertion.

Beaucoup de Chrétiens ont pu, à l'époque des persécutions et même dans les années de transition où l'Église s'organisa, répudier le service militaire ou les fonctions municipales, qui comportaient mille obligations à formules païennes. Mais l'Église s'est entièrement assagie, et elle est maintenant en très bons termes avec l'armée et la curie, devenues franchement chrétiennes. Il n'empêche que la piété conserve à l'endroit de la vie publique des préjugés d'indifférence ou de suspicion qui leur enlèvent d'utiles serviteurs. A quoi bon ces innombrables jeunes gens fiancés à l'Église³, ces vierges éternellement consacrées à Dieu, tous ces êtres qui renoncent aux joies les plus naturelles de la famille, et qui refusent à l'Empire les enfants nécessaires à sa vitalité ?⁴ A quoi bon, à plus forte raison, tous ces moines de la Gaule théodosienne, ces solitaires qui pullulent dans les petites îles de la Méditerranée, pleins de mépris pour le genre humain, incapables de s'occuper, croupissant dans la misère pour ne point travailler ?⁵ Un Chrétien n'est point dispensé du service militaire : mais s'il veut de venir prêtre, ce qui est la secrète ambition de bien des fidèles, il faut qu'il renonce à porter les armes⁶. La milice du Christ exclut la milice de César⁷.

A quoi bon enfin, dans les livres d'histoire que les Chrétiens se sont mis à écrire, ces diatribes contre les victoires de l'ancienne Rome⁸, ces énumérations

¹ Ausone, *Epist.*, 23-25 ; Paulin, *Camina*, 10 et 11.

² *Nos crucis invictæ signum et confessio munit, armatique Deo mentem non quærimus arma corporis* ; Paulin, *Carmina*, 26, 106-8 ; la poésie est d'ailleurs fort belle. Victrice de Rouen dira de même, à propos des reliques (§ 6, *P. L.*, XX, c. 448) : *Tegant arma quos volunt, nos vestræ acies, vestra signa custodient*. Ce devait être un thème consacré. Voyez encore la poésie sur le signe de la croix.

³ Les confréries de *Continentes*.

⁴ Je m'inspire du texte d'Ammien (qui d'ailleurs ne vise absolument pas les femmes chrétiennes), XIV, 6, 20.

⁵ Rutilius Namatianus, I, 440 et s., à propos des moines de Capraja. De même, Zosime, V, 23, 8.

⁶ Concile de Rome en 386 ; Héfélé-Leclercq, II, p, 69.

⁷ Voyez ce que l'évêque Paulin écrit à un officier (*Epist.*, 25 = 39, *P. L.*, LXI, c. 300 et s., en particulier § 8) : *Disrumpe omnia vincula tua, quæcumque in hoc sæculo te implicatum tenent ; commuta in melius militiam, ut Æterno Regi incipias militare*. Quoique l'expression *militia* s'entende également du service au palais, le personnage en question doit être un comte militaire (§ 3, *qui militat gladio* ; § 8, *in comitiva Dei militare*). On dira même que le moine, vivant de l'esprit, ne doit pas payer l'impôt (Basile, *Ép.*, 284, *P. Gr.*, c. 1020).

⁸ Cf. Orose, *Historiæ adverses paganos*, V, 1, 1. Voyez en particulier sa description de la Gaule vaincue par César (VI, 12) : il y a là un tableau très pathétique des misères subies par suite de la conquête. A la fin de ce tableau, Orose interpelle la Gaule de son temps (*hanc nationem*), pour lui demander ce qu'elle pense de sa défaite et de ses vainqueurs ;

complaisantes de ses fautes ou de ses crimes¹, ces prédictions de nouveaux malheurs et de ruines prochaines ?² Dans ce monde que tant de dangers menaçaient, une vision apocalyptique n'était qu'un danger de plus elle ne pouvait que démoraliser les âmes, énerver les volontés, préparer les cœurs aux lâchetés des pires résignations.

Mais l'élite intellectuelle des païens fut ni moins sotté ni moins imprudente.

Tout d'abord, elle attribua à cette valeur intellectuelle une trop large importance. A trop célébrer dans l'Empire romain l'éclat de sa **lumière**, le charme de ses poètes et l'éloquence de ses orateurs, elle finit par s'imaginer que l'esprit suffirait à gouverner le monde, et que l'admiration de Virgile et l'imitation de Cicéron assureraient l'empire éternel aux héritiers d'Auguste et de César. Une belle parole de rhéteur paraissait à ces clarissimes un talisman aussi efficace que le signe de la croix à l'évêque Paulin. Ils mettaient l'art de la rhétorique sur le même rang que le maniement des armes à l'effet de dominer les hommes. Je ne dis pas qu'ils eussent tort en principe, mais l'heure n'était pas à la prépondérance de la toge ou de la trabée ; et quand un rhéteur félicitait Julien de choisir pour gouverneurs des hommes éloquents³, il jugeait aussi mal des choses que le Chrétien qui félicitait Théodose de consulter les moines⁴. Les uns, à force de prier, les autres, à force de parler, faisaient perdre aux Romains le besoin d'agir, la notion même de l'acte. Le laisser-aller des douces habitudes continuait à envelopper les familles de la noblesse⁵. Elle avait trop de richesses, trop d'esclaves, trop de culture même, pour connaître l'effort intensif et régulier du travail. Ses écrits littéraires n'étaient que les passe-temps de gens riches qui perdent leur temps. Aucun d'eux n'eut l'idée que l'homme pût faire une œuvre utile en s'appliquant à une tâche périodique et matérielle. L'industrie, le commerce, les arts plastiques eux-mêmes, leur paraissaient une besogne sordide ou l'affaire de salariés⁶ Chrétiens ou païens ignoraient plus que jamais la vertu divine ou le mérite social du travail.

Ni les misères du siècle précédent, ni les périls de l'époque contemporaine n'ont servi de leçon à ces beaux esprits ou à ces grands seigneurs. Les événements ont passé sur eux sans laisser de trace en leurs âmes. Tels ils vivaient et

et il leur fait répondre qu'elle souffre encore des maux qu'a entraînés la perte de sa liberté, et qu'il ne lui en reste même pas la force de se lever contre les Goths, *ita me Romani inclinaverunt, ut nec ad Gothos surgam* (VI, 12, 7). Et ce passage est encore remarquable en ceci, qu'il nous montre comment dans l'Empire, après près de cinq siècles de vie latine, un écrivain romain pouvait envisager **la nation** de Gaule et parler de sa défaite. Et c'est peut-être un des rares textes où un écrivain de l'Antiquité semble prendre un instant parti pour les vaincus de Gaule contre les conquérants romains. — On a du reste très justement remarqué l'apparition ou réapparition, chez Orose, de cette idée de grandes nationalités, Gaule, Espagne, Italie (par exemple, V, 1, 6 et 7 : *Edat Hispania sententiam suam... Quid dicat Italia...*) ; cf. Boissier, *La Fin du paganisme*, II, p. 469 et s.

¹ Orose, et en particulier V, 1, 1 : *Victoriæ Romanæ multarum gentium et civitatum strage crebrescunt*, et toute la suite.

² *Sub apparitione Antichristi* ; Orose, I, *prol.*, 15.

³ Libanius, *Or.*, XVIII, § 158, Fœrster (oraison funèbre de Julien).

⁴ En particulier l'ermite Jean avant la guerre contre Eugène ; Sozomène, VII, 22, *P. Gr.*, LXVII, c. 1488.

⁵ Je mets à part son activité agricole. Encore y eut-il là surtout affaire de nécessité et souvent œuvre d'intendants.

⁶ *Artifices sordidorum operum* ; *Paneg.*, III, 6.

pensaient sous Aurélien, tels ils vivent et pensent sous Théodose. On dirait qu'ils ne se souviennent plus de ces trois invasions qui, au temps de Gallien, de Probus et de Constance II, ont failli engloutir pour toujours le monde civilisé sous les vagues des brigands de Germanie. Ils continuent à aimer Rome et à posséder la terre ; mais ils ne feront rien de ce qui est utile pour protéger Rome et conserver la terre. Le service militaire leur est odieux, et il leur paraît contraire à leur dignité non pas seulement de porter des armes, mais même de commander à des hommes en armes. Jamais l'histoire n'a vu une aristocratie aussi obstinément enfermée dans la vie civile, et cela, au moment même où l'Empire romain retentissait partout du bruit des armes, de l'appel aux remparts et de la clameur des garnisons. Plus encore que la pieuse anarchie des Chrétiens, voilà ce pacifisme élégant de l'aristocratie romaine, la cause profonde de la ruine de l'Empire et de sa soumission aux Barbares.

III. — LES BARBARES DANS L'EMPIRE.

Les leçons de l'histoire servent rarement aux chefs de peuples¹ : ils peuvent connaître les faits du passé, ils n'en perçoivent pas le sens, ou ils ne l'appliquent pas aux questions du jour. Aveuglés par la jouissance ou le souci du présent, ils ne savent pas réfléchir sur les causes des événements ou les approches des périls, et ces hommes que le hasard a chargés de diriger la vie des nations, ignorent plus que tous les autres les lois qui président à cette vie. Les empereurs du quatrième siècle avaient appris les guerres puniques et les malheurs de Carthage, la plus grande ennemie de Rome : et ils dirigeaient Rome, avec une rare inconscience, dans la voie même où s'était perdue Carthage ; ils faisaient de l'Empire un État où une aristocratie de richesse se laisse défendre par une armée de mercenaires étrangers.

Tôt ou tard cette armée et ses chefs devaient devenir les maîtres. Ceux qui réfléchissaient annonçaient hautement les menaces du lendemain et la suite inévitable des destins². Longtemps avant la funeste arrivée des Goths, un historien avait écrit que l'inertie militaire et l'indolence civique des sénateurs, détenteurs de la fortune du monde, livreraient aux Barbares l'armée d'abord, et ensuite l'Empire. **Vous ouvrez à ces Barbares le chemin de la domination sur vous-mêmes**, leur disait-il en un langage prophétique³. Un orateur municipal, quelques années plus tard, s'écriait qu'on commettait la pire des folies, en prenant des loups pour faire l'office des chiens, et des Germains pour monter la garde⁴. L'afflux de ces Germains dans les camps et au palais même irritait les Romains de race, blessés les uns dans leur amour-propre et les autres dans leur

¹ Je tiens à excepter Dioclétien et son œuvre, et Julien et surtout Valentinien sur le Rhin. Ajoutez le principe de tolérance religieuse sous Valentinien, qui est un fait à peu près extraordinaire et d'une rare beauté.

² Synésius, *De regno*, § 14, c. 1089. Synésius, dont l'œuvre, écrite vers 397-8, est capitale à cet égard, rappelle énergiquement à ce propos, d'abord, que les chefs barbares vont commander à double titre, romain et german, et, ensuite, qu'ils verront accourir sous leurs ordres les esclaves de leur nation ; voir encore plus loin, *De regno*, § 15, c. 1096.

³ Texte d'Aurelius Victor, écrit vers 360.

⁴ Synésius, *De regno*, § 14, *Patr. Gr.*, LXVI, c. 1089.

patriotisme¹. Qu'on ne dise pas que les hommes de l'Empire aient tous été assez aveugles pour ne pas prévoir la dislocation prochaine au profit de rois barbares les avertissements, au contraire, n'ont cessé de se faire entendre. Mais ils venaient d'historiens, de lettrés, qui n'avaient pour eux que de savoir apprendre et comprendre le passé et de chercher à préparer l'avenir : et les chefs de l'État², également insoucieux de la veille et du lendemain de leurs peuples, ne voyaient que le bénéfice du jour, que leur apportait le mercenaire tiré de Germanie.

Posé sous Postume³ dès le temps des empereurs gallo-romain le problème barbare n'avait fait que s'amplifier de règne en règne. Chaque nouvel empereur avait accordé un peu plus aux étrangers de la Germanie : Postume et Probus n'avaient fait place qu'à quelques mercenaires le premier Constance avait eu un de leurs rois pour général, Constantin et Constance II avaient confié à l'un d'eux toutes leurs armées, puis leurs chefs étaient arrivés au consulat, et les plus ambitieux avaient déjà songé au diadème. Leur nombre n'avait fait que croître en même temps que l'orgueil de leurs chefs : aux quelques milliers de Francs enrôlés par Postume ou Probus et disséminés par eux dans les provinces, comparez leur multitude qui encombre le palais de Constance II ou la formidable nation des Goths qui erre dans l'Empire de Théodose.

Le danger de l'armée mercenaire est d'ailleurs plus grand pour Rome qu'il ne l'a été pour Carthage, et il l'est d'une manière différente. Carthage avait risqué d'être pillée, mais son État serait demeuré intact sur des ruines : car ses auxiliaires étaient des étrangers à son sol, ils avaient des patries, de lointains domiciles, où ils espéraient retourner et mourir, une fois gorgés de butin⁴. Les Barbares au service de Rome sont enracinés dans l'Empire : qu'ils y aient des foyers fixes comme les Francs Saliens, ou que leurs chariots leur servent de demeures, comme chez les Goths au jour de l'arrivée, aucun d'eux ne songe à repasser le Rhin ou le Danube ; ce qui fut la terre de leurs aïeux leur est devenue inaccessible ou insupportable, parce qu'elle est en proie aux misères de tout genre et que la vie dans l'Empire est une chose fort agréable. Il est désormais leur asile et leur résidence. Ne voyez-vous pas, disait un Romain à ses contemporains, que notre terre est maintenant le domicile attiré de tous les Barbares ?⁵

Pas plus que les Chrétiens, ces Barbares ne détestent l'Empire. Ils s'y considèrent comme des citoyens, des sujets ou des serviteurs. N'est-ce pas une indignité, pensait le Franc Silvain, que je ne puisse être consul ?⁶ Pour acquérir

¹ Julien reprochait à Constantin d'avoir été *primum auctorem augendæ barbaricæ vilitatis* (Ammien, XXI, 10, 8 ; 12, 25. Voyez de même Synésius, *De regno*, § 14-15, *P. Gr.*, LXVI, c. 1088-99.

² J'entends les empereurs ; car Sextus Aurelius Victor a été un haut magistrat civil, préfet de Rome.

³ Je veux ici parler des Francs et des Alamans seulement : car il y a des Germains dans l'armée romaine depuis César ; entre César et Postume, ce sont des Germains domiciliés dans l'Empire.

⁴ Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, II, 1918, p. 353 et s. Ajoutons que, tout compte fait, Carthage a levé beaucoup de citoyens pour défendre le sol africain.

⁵ Zosime, IV, 59, 4 (ceci dit à propos du règne de Théodose).

⁶ Il me paraît évident que c'est peut-être dès Constantin que s'est posée la question de l'arrivée au consulat des généraux d'origine barbare, et des Francs en particulier. Elle a dû être résolue brutalement par Magnence, s'il est vrai qu'il ait fait consul en 351 *Gaiso*,

un droit historique de cité, ces Germains se dirent les héritiers de Troie, les Francs, petits-fils de Priam, et les Goths, ses petits-neveux¹.

Ce n'en était pas moins pour le moment une noblesse d'emprunt et un civisme de façade. Ces arrière-cousins de Romulus portent toujours le nom de Francs, de Goths, Germains et de Barbares ; ils parlent la langue de leurs vrais pères à côté du latin de l'État² ; ils ont des coutumes opposées au droit romain³ ; ils ont des façons d'agir qui répugnent aux sénateurs⁴. Et surtout, derrière Silvain ou Bauto, qui s'entretiennent agréablement avec Ursicin ou Augustin⁵, se masse une soldatesque qui ne rêve que de guerre et de butin, qui ne connaît que la tente et la framée⁶. Car c'est ici la grande et périlleuse différence entre les deux populations dont se compose l'Empire romain. La population indigène, latine, ne veut vivre que d'une rapière pacifique : du serf fixé sur la glèbe à Ausone, sénateur et préfet prétoire, de la terre qu'on laboure à la poésie qu'on déclame, tous ne s'entendent qu'aux travaux de la paix. Et, non pas en face d'eux, mais au milieu d'eux, s'agite la population barbare, qui, depuis le cavalier alain de l'escorte impériale jusqu'à Clodion, roi des Francs Saliens⁷, ne vit que dans l'espérance de la bataille prochaine.

Ces Germains, qui ont aujourd'hui la force, seront demain les maîtres du monde latin. Leur domination se prépare depuis plus d'un siècle par une succession logique de faits, en un mouvement irrésistible et fatal. Ce n'est pas le Barbare de la frontière qui mettra fin au règne de Rome par une conquête du dehors, par un coup de violence brisant les membres de l'Empire ; c'est le Barbare de l'intérieur qui disloquera cet Empire par une usurpation au dedans, par une sorte de partage anticipé d'hoirie au profit d'enfants adoptifs ou de légataires imposés⁸.

le meurtrier de Constant, et que ce *Gaiso* soit un Franc (voyez *Chronica minora*, I, p. 69 ; III, p. 522). N'oublions pas d'ailleurs que Magnence était plus ou moins d'origine germanique, mais d'éducation latine. Vient ensuite Névitte.

¹ Par l'union de Télèphe, fils d'Hercule, transformé en roi de Mésie (sur le Danube), avec une sœur [pour une fille ? Astyoché] de Priam ; Jordanès, *Getica*, X, 59 ; sans doute par adaptation de l'histoire des Gètes (transformés en Goths) aux fables de Dictys de Crète (II, 3-5) ou de Quintus de Smyrne (VI, 136). Mais cette adaptation doit être plus ancienne que Jordanès et dater au plus tard des premiers temps du Ve siècle.

² Salvien, *De gub. Dei*, V, 5, 21 : *Quamvis ab his* (les Barbares) *discrepent* (les Romains) *ritu, discrepent lingua*, etc. En tout cas, ils gardent le plus souvent leurs noms germaniques.

³ Par exemple la *lex Salica*, dont je fais remonter les éléments essentiels et le principe même au IVe siècle, au temps de Constance Chlore, de Constant ou de Julien.

⁴ Voyez le texte si caractéristique de Synésius sur les Goths (*De negro*, § 15, *P. Gr.*, c. 1093).

⁵ Pour Silvain, Ammien, XV, 5, 28.

⁶ Voyez les incessants déplacements des Goths dès le début du siècle suivant.

⁷ Cf. Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 5, 212 et s.

⁸ D'autant plus que l'union des Barbares et du monde latin se fait non seulement par l'adaptation de ceux-là aux habitudes classiques. mais encore, inversement, par l'emprunt d'habitudes barbares de la part des Romains, par exemple dans la coiffure (Ambroise, *Epist.*, II, 69, § 6, *P. L.*, XVI, c. 1233). Il n'y aurait donc pas à s'étonner si des Romains ont pu, dès la fin du siècle, prendre des noms germaniques : Geneviève, qui est fille de Gallo-Romains, reçoit à sa naissance, vers 420, un nom germanique (*Genovefa* n'est certainement pas celtique, quoi qu'on en ait dit ; il n'y a plus guère de noms celtiques à cette époque ; *Defa* = *weib* ; *gen-* [*genn-*] doit être un radical franc).

Quiconque, au temps de Théodose, aurait examiné l'histoire de l'Empire depuis Postume et Dioclétien, pouvait prédire, à coup sûr que ce partage n'était qu'une question d'années ; et il pouvait même ajouter que, dans ce partage⁵ la Gaule reviendrait à un roi des Francs. Le royaume gaulois de Clovis est en germe dans la cité militaire des Francs Saliens, installée en Batavie par les empereurs de Trèves.

IV. — LA PERSISTANCE DES FORCES LOCALES.

Regardons en effet, non plus l'Empire, mais la Gaule.

Tout à l'heure, nous avons rappelé les principes qui maintenaient l'unité de cet Empire, et c'étaient des principes d'ordre social ou moral : le culte de la patrie romaine, la diffusion de la culture gréco-latine, les intérêts généraux de l'aristocratie sénatoriale, l'universalité de l'Église chrétienne.

Mais ces forces d'empire, ces principes d'État mondial, n'ont pu détruire les liens que la nature avait créés entre les hommes d'une contrée¹, les besoins d'entente que les siècles antérieurs leur avaient donnés². La loi de la terre, la pression du passé, se faisaient toujours sentir sur les êtres humains, en dépit des lois de l'État romain et de l'obsession de l'histoire impériale. Tous ces empereurs ne pouvaient supprimer le Rhin ou les Alpes, ni les empêcher de séparer deux groupes d'hommes. Ils avaient certes- réussi à faire perdre à un Gaulois le souvenir de ses ancêtres il ne savait plus de Vercingétorix ou des druides que les vagues propos que ses maîtres latins consentaient à lui en apprendre, et il n'était pas loin de croire que sa vie politique datait de l'ère de ses provinces³, comme les Français ont cru si longtemps que leur histoire commençait à Clovis⁴. Mais il n'est pas besoin qu'un peuple connaisse son passé pour que ce passé agisse sur lui. Ses pensées, ses sentiments, ses volontés, dépendent à son insu des milliers d'années qu'il a déjà vécues, et des manières d'être qui furent celles de ses aïeux : la vie des siècles disparus guide sa propre vie, de même que l'homme, en ses désirs ou ses craintes, ne cesse de redire la leçon des aïeux qu'il n'a point entendus.

Rome, je le répète, ne pouvait briser ni la volonté de la terre ni l'œuvre des générations. Il y avait toujours une Gaule, et cette Gaule avait toujours son passé, et dans cette Gaule il y avait toujours une Armorique ou une Auvergne, une ville de Marseille ou une ville de Paris. Si longtemps que persisterait l'Empire de Rome, si confuse et obscurcie que serait pendant ce temps la vie propre de la Gaule et de ses êtres, cette vie durerait plus encore que celle de l'Empire : car elle reposait, non pas sur la victoire ou le consentement d'un jour, mais sur la puissance de l'espace et du temps.

Assurément, il est malaisé à la science de démêler les caractères qui font cette puissance et qui l'imposent aux hommes. Il est plus facile pour l'historien d'expliquer l'Empire romain, qui n'est qu'un accident, que d'expliquer la Gaule, l'Armorique ou Marseille, qui ont en elles des raisons d'éternité. Ce sera sans doute pour lui la tâche de demain, que de rechercher et de définir les causes

¹ T. I, ch. I.

² Voir surtout t. II, ch. XIII et XV, t. IV, ch. XI, § 11.

³ Cf. t. VI, ch. II, § 12.

⁴ Ou à Pharamond ; cf., entre cent, le début de *l'Histoire de France* de Mézeray, 1643.

innombrables, cachées dans les profondeurs de la terre, dans les mystères du corps et de l'âme des hommes font de la France, de ses provinces et de ses villes des forces indépendantes, des personnalités vivaces la terre et de l'esprit. Mais, en attendant que cette tâche soit accomplie, il faut, dans le tableau de l'Empire romain, dans l'exposé des raisons de sa chute, il faut mettre au premier rang les énergies immuables et invincibles que sont les régions du sol et les habitudes humaines issues de ces régions¹.

V. — LE RÉVEIL DE L'ESPRIT MUNICIPAL EN GAULE.

A l'intérieur de la Gaule, rien n'avait été changé aux cadres municipaux que les temps de l'indépendance avaient légués à l'Empire romain². Que certaines grandes cités aient été démembrées, que par exemple Grenoble et Genève aient été séparées de Vienne, Angoulême de Saintes, Orléans de Chartres, la mesure était peut-être moins une rupture avec l'histoire et la terre, que la reconnaissance de coutumes régionales ou même le retour à de plus anciennes nations : je ne puis croire, par exemple, que Saintes et Angoulême, qui président chacune à une nature particulière du sol, à un pays d'allure propre, n'aient point commandé à deux peuplades distinctes dans les temps lointains de la Celtique, et que les derniers empereurs, en faisant de chacune d'elles le chef-lieu d'un municipes, n'aient pas simplement rétabli l'ordre de choses que la terre et le passé avaient provoqué.

Capitale et territoire de ces diverses cités portent maintenant le même nom. Dans les cités du Midi, où la ville est plus ancienne et plus notoire, c'est elle qui communique son nom au district, et l'on dit ville et diocèse de Narbonne, de Bordeaux, de Lyon ou de Marseille. Au centre et au nord, le nom de la peuplade l'a emporté, et l'on dit Arvernes pour Clermont et l'Auvergne, Santons pour Saintes et la Saintonge, Parisiens pour Lutèce et son territoire³. Mais cette unification de terme était, elle aussi, un retour au passé, lorsque la force et le renom de Saintes ou de Lutèce venaient d'être le centre et la citadelle de la Saintonge ou des Parisiens. Et c'était par là encore, affermir la cohésion morale de ces provinces, que d'appeler d'un même nom, antique et respecté, le terroir rural et l'enceinte de la ville. Quand on dira désormais l'évêque des Arvernes ou l'évêque de Lyon, on saura que l'on parle d'une prêtrise éminente, maîtresse à la fois d'une ville forte et populeuse et d'une campagne riche et vaste, auxquelles une cathédrale dicte sa loi comme Rome dicte la sienne à son Empire.

A cette vie régionale le Christianisme apporte une ardeur nouvelle. Grâce à lui, cette vie a maintenant un foyer spirituel, un autel suprême, un chef sacré ; grâce à lui, elle s'est fait une nouvelle histoire, plus touchante que celle des anciens annalistes. Ce ne sont plus seulement les souvenirs de la Grèce qui font la gloire de Marseille, mais aussi la sainteté de ses moines et sa dignité de fille chérie de l'Église chrétienne⁴. Toulouse a sans doute oublié sa fondation par les Celtes ou

¹ Sur ces questions, en dernier lieu : Febvre, *La Terre et l'Évolution humaine*, 1922 ; Pittard, *Les Races et l'Histoire*, 1924 ; tous deux dans la *Bibliothèque de synthèse historique*.

² Cf. t. IV, ch. VIII, en particulier § 3 et 4.

³ Sur cette question de noms, t. IV, ch. XIII, § 8.

⁴ Paulin de Nole, *Carm.*, 24, v. 305 et s. (*P. L.*, LX, c. 621) : *Massilia Graium filia alumna Sanctæ civitas Ecclesiæ*. Je ne puis croire qu'il y ait là une allusion à une évangélisation apostolique, encore que ce ne soit pas impossible ; il s'agit plutôt de la piété propre de la

les Ligures, mais elle conserve pour toujours le nom de Saturnin son premier évêque ; Munatius Plancus, le créateur du Lyon romain, n'est plus connu que de quelques érudits¹, mais tous les Lyonnais savent, et sauront encore dans quinze siècles, les actes héroïques de Blandine la martyre, de Pothin et d'Irénée les évêques². Les fêtes des anniversaires politiques ont perdu leur vogue devant la popularité grandissante des anniversaires de basiliques et des saints municipaux³. Le temps est très proche, où ces communautés chrétiennes brûleront toutes du désir de trouver, à l'origine de leur existence, un apôtre envoyé par le Christ. Quand, dans quelques années, le diocèse et la ville de Paris partageront respect, prières et obéissance entre saint Denys, le mystérieux et lointain fondateur de l'Église⁴, saint Marcel, l'évêque vivant et actif qui la gouverne⁵, sainte Geneviève, qui la sauvera et la sanctifiera par ses miracles⁶ que de motifs d'amour, d'orgueil et de piété pour tous ceux qui portent ce nom de Paris ! Et cette petite patrie chrétienne exercera sur les âmes un pouvoir aussi fort que l'avait exercé la peuplade gauloise de jadis, aux jours où elle résistait au Romain Labienus.

L'autorité impériale a, dans une certaine mesure, contribué à renforcer l'esprit municipal. Ce titre de défenseur de la cité, qu'on va donner au magistrat supérieur, est une apparence, sinon une garantie, de plus de liberté et de plus de sécurité. Il est très rare que les métropoles de cités ne soient pas des villes fortes, avec remparts, portes et tours : et le fait d'avoir une ceinture de pierre, pour une ville de la Gaule chrétienne comme autrefois pour une ville de la Grèce indépendante, éveillait chez les hommes des sentiments de confiance ou de fierté, affirmait ou rehaussait la personnalité municipale.

Aussi, durant le siècle dont nous venons de raconter l'histoire, si les villes ont perdu leur richesse et leur population des années du Haut Empire, leur rôle moral et politique n'en a pas moins grandi ; il leur est arrivé ce qui advient toujours aux agglomérations humaines en temps de misère ou de trouble : elles se sentent plus libres d'agir, et, au besoin, de gouverner. Trèves se défend à elle

citée. J'hésite à songer au monastère de Saint-Victor et aux *sancti* de Marseille, la pièce de Paulin étant des environs de 400, et, par suite, antérieure à ce monastère.

¹ Je ne trouve pas trace d'un souvenir vivant de Munatius Plancus au IV^e et au V^e siècle, même chez Sidoine Apollinaire, qui était d'origine lyonnaise, et qui ne cite du passé romain de la ville que les vins dénommés du payas Antonius, qui lui font songer au triumvir, *nomine pagi quod posuit nostris ipse triumvir agris* (*Carm.*, 17, 17-8).

² T. IV, ch. XII, § 11-13 ; ch. XIII, § 2.

³ Il faut, je crois, distinguer au sujet des fêtes chrétiennes municipales : 1^o l'anniversaire de la *depositio*, autrement dit des funérailles, des évêques ou saints du lieu (l'usage chrétien était d'inscrire soigneusement la date de ce jour sur les épitaphes ; cf. *Corp.*, XIII, 2351, où il s'agit d'une simple fidèle, etc.) ; 2^o celui du *natalis* ou de l'anniversaire des martyrs qu'on y honorait (cf. le calendrier de Polémius Silvius, p. ex. 26 déc., *natalis sancti Stephani martyris*, *Corp.*, I, 2^e éd., p. 279) ; 3^o celui de la dédicace des basiliques ; 4^o celui de l'ordinatio des évêques ; 5^o s'il y avait lieu, de la *translatio* de leurs corps dans une basilique ; cf. Grégoire de Tours, *Hist.*, II, 14 ; X, 31, p. 445, Arndt.

⁴ C'est seulement après le V^e siècle que se répand la croyance en l'apostolicité de Denys ; Grégoire de Tours l'ignore encore.

⁵ Au siècle suivant. Grégoire de Tours, *In gl. conf.*, 87 ; Fortunat, *V. sancti Marcelli ; Acta sanctorum*, 31 octobre.

⁶ Grégoire de Tours, *In gl. conf.*, 89 ; *Vita s. Genovefæ* (éd. Kohler, *Étude critique*, etc., 1881 ; éd. Krusch dans les *Monumenta Germaniæ*, 1896 ; éd. Künstle, 1910, collection Teubner ; en dernier lieu, Kurth, *Études Franques*, II, 1919 [posthume]) ; *Acta sanctorum*, 3 janvier.

seule contre l'usurpateur Magnence, que de son côté Autun vient d'acclamer ; et Paris, sous Constance II, se joint délibérément à l'armée de Julien pour offrir l'Empire au César des Gaules. On dirait qu'il y a maintenant, chez quelques-unes de ces villes, le besoin de faire parler d'elles, la tentation de dire leur mot à l'heure des révolutions ou de se défendre elles-mêmes à l'heure des périls.

Nous aurions peine à comprendre ce demi-réveil de l'esprit municipal¹, si nous ne regardions que la ville, souvent d'étendue médiocre et d'aspect misérable derrière ses hauts remparts. Mais la ville forte, Paris, Autun ou Trèves, est le chef-lieu, ou plutôt, le donjon d'un territoire et d'une population considérables. En cette ville, c'est vraiment toute une province de France qui manifeste et l'exprime sa volonté. Elle concentre et elle résume la vie morale, matérielle et sociale des hommes et des terres de cette province. Elle renferme leur cathédrale et leur évêque, leur curie et leurs magistrats, leur marché et leurs maisons de commerce ; leur citadelle et leur garde militaire. Elle est un lieu de rendez-vous pour les principaux maîtres du sol, les sénateurs illustres ou clarissimes, les porte-parole du génie latin, qui représentent les destins et les traditions du monde impérial, et qui, désertant Rome, habitent leurs domaines du Parisis, de l'Auvergne ou de la Bourgogne. Dans ces villes frondeuses ou vaillantes qui proclament un empereur ou repoussent un tyran, il ne faut pas voir seulement une foule agitée, une garnison indocile, quelques bourgeois aux vellétés d'indépendance, mais aussi et surtout des chefs de l'aristocratie romaine, seigneurs terriens dans la cité, et déjà ses vrais maîtres².

C'est grâce à cette aristocratie riche et lettrée que les cités de la Gaule, au quatrième siècle, entrent enfin dans la vie littéraire de Rome. Ausone décrira avec délices Bordeaux sa ville natale, la fontaine Divone qui la protège de son Génie, et les rues régulières et les portes symétriques et les remparts montant jusqu'au ciel³, et puis, la Garonne aux cent voiles naviguant de conserve à l'heure de la marée, les coteaux où s'accrochent les pampres⁴, les vins ou les huîtres qui portent le nom de Bordeaux jusqu'à la table des Augustes⁵. S'il parle ainsi de sa ville, c'est qu'il l'aime, c'est qu'il en est fier ; et magistrat supérieur dans sa cité, il mettra sur le même rang son consulat romain et son consulat bordelais⁶.

Nous assistons, dans ces journées de l'Empire qui précèdent les dernières, à un nouvel éclat du patriotisme, ou, si l'on préfère, du sentiment municipal. Des rhéteurs, tels que ceux d'Autun en face de Constantin, vantent leur ville avec une passion sincère, détaillant ses mérites et ses malheurs ; parcourant en leurs discours ses rues et ses édifices comme en un pèlerinage d'histoire et d'amour⁷. Ausone, comblé de richesses et d'honneurs, se retire à Bordeaux pour faire du

¹ Il est entendu que je ne parle que de la Gaule, mais je trouverais des faits semblables dans le reste de l'Empire.

² Voyez, au siècle suivant, le rôle d'Ecdicius chez les Arvernes ; en particulier Sidoine Apollinaire, *Epist.*, III, 3.

³ Ausone, *Urbes*, vers 128 et s.

⁴ Ausone, *Mos.*, 160 et s. ; *Epist.*, 5, 28-9 ; 10, 11-14.

⁵ *Insignem Baccho* ; *Urbes*, 129 ; *Mosella*, 160. Pour les huîtres dites bordelaises, *Epist.*, 9, 18-20.

⁶ *Consul in ambabus* ; *Urbes*, 168.

⁷ *Paneg.*, V, 21 (à Constance) ; VIII, capital à ce point de vue ; voir aussi IV, lu devant le *præses provinciæ*.

berceau de son enfance le nid de sa vieillesse¹. il n'est pas jusqu'aux empereurs qui ne se laissent gagner par la douce contagion des amitiés citadines : qu'on se rappelle les mots de tendresse écrits par Julien sur sa chère ville de Lutèce, dont il fut l'hôte pendant les plus belles années de sa vie².

N'accordons pas, pour le moment, une valeur trop grande à ces manifestations de l'esprit local. Les villes et les cités sont encore une force bien chétive en face de l'Empire romain et de ses soldats barbares. Il fallait pourtant parler d'elles une dernière fois : car les symptômes d'activité qu'elles présentent dans leur vie ne feront que croître, et c'est dans le cadre municipal, aux siècles prochains, que s'ébauchera la fortune des énergies de la France féodale, maisons nobles aux noms des villes, seigneuries de comtes et suprématies d'évêques.

VI. — LES FRANCS SALIENS.

Parmi ces puissances locales de la Gaule, une déjà est au premier rang ; celle des Francs Saliens.

Qu'on ne s'étonne pas de voir assimiler les Francs Saliens aux Éduens d'Autun ou aux Arvernes d'Auvergne, aux cent quinze cités qui se partagent alors le territoire de Gaule. Sans doute, à la cour ou à l'armée des empereurs, beaucoup de Francs, soldats ou généraux, étaient originaires de la rive ultérieure du Rhin, de tribus germaniques indépendantes ou rattachées à Rome par une alliance intermittente ; et beaucoup d'autres avaient pour résidence officielle une cité quelconque de l'Empire, où ils tenaient garnison ou qu'il leur avait plu d'adopter comme domicile. Mais le plus grand nombre, et en tout cas ceux sur la fidélité desquels on pouvait compter, qui étaient en quelque façon nés sujets et membres de l'État romain, étaient les Francs Saliens, héritiers de la cité des Bataves, possesseurs légitimés, des deux côtés du Rhin³ et de la Meuse, de l'île de Betuwe et des terres de Toxandrie.

Peu importe que ce territoire ne se présente plus sous le nom de cité ou *civitas*, que l'organisation municipale n'en soit pas achevée, qu'il ne possède pas une ville maîtresse au centre d'un district rural⁴, qu'il n'ait pas un évêque ou une curie à la façon romaine, mais des anciens, des princes ou un roi à la façon barbare : il n'en est pas moins une région déterminée de la Gaule et de l'Empire, au même titre que celles des Arvernes, d'Autun ou de Lyon.

Peu importe encore que ces Francs se disent Francs et non pas Romains⁵, qu'ils aient une loi, la loi salique ; distincte de la loi romaine, qu'ils s'estiment alliés et non citoyens de l'Empire : ils n'en appartiennent pas moins à cet Empire et à la Gaule, la manière dont leur avaient jadis appartenu la cité libre Marseille grecque ou le royaume alpin de Cottius.

¹ *Burdigalam in patriam nidumque senectæ* ; *Mosella*, 449. — Voyez, au contraire, l'indifférence de Favorinus à l'endroit d'Arles.

² *Misopogon*, p. 340, Sp. — Voyez aussi la façon dont il parle de Besançon, *Epist.*, 38 [maintenant 26], p. 31, Bidez et Cumont.

³ Je veux dire ici le Wahal.

⁴ Qu'on ne s'étonne pas de ne pas trouver l'équivalent d'une *civitas Salica* dans la *Notitia Galliarum*, qui est un document essentiellement ecclésiastique : la cité de Nimègue, disloquée par l'installation des Francs, ne dut jamais former un diocèse.

⁵ Encore ne suis-je point sûr qu'un Franc Salien ne se soit pas dit *civis Romanus*.

Seulement, ce royaume municipal des Francs Saliens porte en soi des germes de force et d'ambition qui avaient manqué à Marseille ou à Cottius, épaves de libertés disparues.

D'abord, il a ou il aura bientôt un roi ; et si ce titre, à l'époque des premiers Césars, était tombé en discrédit sous la gloire nouvelle de ceux d'Auguste et d'empereur, il tendait depuis Dioclétien à reprendre faveur dans l'esprit des hommes, et l'on ne se privait plus de le donner même aux maîtres de l'Empire. Un roi des Francs Saliens s'estimait sans doute un très petit personnage par rapport à l'empereur ; mais il devait mépriser les défenseurs ou les magistrats des villes voisines, peut-être aussi les gouverneurs de sa province.

Puis, ce district des Francs Saliens est, lui, une cité toujours en armes. Tandis que Paris, Marseille, Éduens ou Arvernes ne présentent que des bourgeois pacifiques, des rhéteurs lettrés ou des sénateurs opulents, les Francs Saliens sont avant tout une patrie guerrière, et l'on n'y est citoyen qu'à la condition de savoir combattre, ainsi que chez les Grecs de Marseille ou chez les Éduens de Bibracte au temps de l'indépendance. A ce monde gaulois tout imprégné maintenant de manières civiles et de mœurs paisibles, le royaume des Saliens s'oppose en État militaire, toujours prêt à fournir l'Empire des soldats et des généraux.

Enfin, il est situé, non pas au milieu de la Gaule, mais à sa frontière, et, ce qui vaut mieux encore pour lui, à l'angle de cette frontière, à l'un des lieux vitaux de la contrée. Par suite, il ne risque pas de se laisser envelopper et pénétrer par les lamentables illusions du pacifisme impérial ; il reste fidèle à ses traditions d'audace et à ses usages guerriers ; en contact permanent avec la Germanie d'où il est sorti, il renouvelle à ce contact les vigoureuses facultés de sa nature originelle. Et en outre, tenu à combattre cette Germanie pour le compte de Rome, le devoir de demeurer sur le qui-vive de guerre lui donne une valeur militaire à toute épreuve, son rôle de gardien maintient et surexcite son aptitude au combat.

Les Francs Saliens ne devaient compter que quelques milliers d'hommes mais ces milliers d'hommes valaient, en tant que soldats, plus que les millions de Gaulois. A eux seuls, en ce moment, ils ferment la Gaule à l'invasion du côté des basses terres ; mais à eux seuls aussi, le jour où ils le voudront, ils pourront soumettre cette Gaule à leur domination, et transformer leur royaume de cité en royaume universel. D'être à la frontière d'une vaste contrée, un petit État toujours en armes, éveille ou suscite en cet État une force ou une volonté de conquête ; et en outre, défenseur attitré de cette frontière, il prend, aux yeux des peuples de l'intérieur, l'allure du champion naturel et du chef nécessaire. C'est ainsi que la Savoie devint maîtresse en Italie et la Prusse en Allemagne ; et c'est ainsi que le petit-fils du roi salien de la Toxandrie, Clovis, deviendra le maître de la Gaule. Le Franc Arbogast l'avait déjà été sous Théodose ; le Franc Silvain avait failli l'être sous Constance II. Mais l'un et l'autre avaient échoué misérablement, parce qu'ils portèrent tout de suite leurs visées vers l'Empire, parce qu'ils partirent, pour réaliser leurs rêves, non pas d'un terroir de Gaule, mais d'une intrigue de palais. Si Clovis réussit, c'est parce qu'il fit partir sa

conquête du royaume natal des Saliens, solidement campé à l'angle de la Gaule, et c'est qu'il ne porta point sa royauté franque au delà d'ambitions gauloises¹.

VII. — L'APPEL DE LA GAULE².

En même temps que le nom franc s'affirmait en Gaule, le nom de Gaule se réveillait dans l'Empire. L'un et l'autre montaient ensemble à l'horizon des hommes ; et l'on pouvait prévoir que le jour où ils s'uniraient, une nation vigoureuse naîtrait en Europe, héritière ou rivale du monde romain, pareille à celle que les Celtes, mille ans auparavant, avaient constituée dans l'Occident ligure. A un millénaire de distance, les énergies physiques que la nature avait disposées sur la terre de France³, et les accords sociaux, les ressemblances de vie et d'esprit que ces énergies avaient peu à peu produites, apparaîtraient de nouveau au jour de l'histoire ; et la contrée bâtie par la Providence⁴ redeviendrait la demeure d'une grande patrie, qui emporterait tout ensemble, vers les destins d'un long avenir, des aspirations nouvelles et des traditions rajeunies⁵.

Absorbés par l'admiration de l'Empire, les historiens modernes n'ont pas regardé la Gaule qui se redressait au milieu de lui. A force de louer l'édifice, ils n'ont plus aperçu la pierre qui lui servait de clef de voûte⁶. C'est la Gaule et sa frontière qui, sous Postume et ses héritiers, ont sauvé l'État romain de l'invasion barbare. Il a bien fallu ensuite que les empereurs de la Restauration reconnussent la valeur naturelle et spéciale représentée par ce pays, les conditions particulières que Rome devait lui faire, les services qu'il lui rendrait en échange ; ils comprirent enfin le profit que l'État latin aurait à traiter la Gaule, si je peux dire, en personne de Gaule et non pas, en groupement de provinces, à l'associer à l'œuvre de l'Empire plutôt qu'à la lui infliger. Et l'on vit alors les Césars fixer chez elle leur résidence, veiller eux-mêmes sur sa frontière du Rhin comme si elle était la clôture prédestinée de la civilisation occidentale, et désigner une de ses villes pour être sa capitale et le foyer d'une vie qui lui serait propre. Trèves, pendant plus de cent ans, de 286 à 394, donne le branle au corps de la Gaule :

¹ Sur les ambitions gauloises de Clovis, Grégoire, *Hist. Franc.*, II, 36, 37 (*valde molestum, quod hi Arriani partem teneant Galliarum*), et 38, texte sur Paris capitale (*cathedram regni constituit*). — Le rôle et l'importance des Francs dans l'Empire romain au IV^e siècle ont été pour la première fois mis en relief par Dubos dans son *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie Française dans les Gaules*, 1734, I, p. 179 et s. (voyez l'analyse qu'en donne Lombard, *L'abbé Du Bos, un initiateur de la pensée romane*, 1913, p. 435 et s.). La question a été reprise par Fustel de Coulanges en 1875 dans son *Histoire des institutions* (édition remaniée, [II], *L'invasion*, 1891, p. 365 et s.). Mais l'un et l'autre me paraissent, d'une part n'avoir point tenu compte des variations subies par l'influence des Francs suivant les règnes, et d'autre part n'avoir pas insisté sur l'élément territorial, l'incorporation géographique, la domiciliation légale dans l'Empire, qui constitue la situation particulière et privilégiée des Francs Saliens.

² Cf. t. IV, ch. XI, § 1 et 11.

³ T. I, ch. I, II et III.

⁴ C'est le mot de Strabon.

⁵ C'est ici qu'il importe de rappeler, et c'est là un fait saisissant, toutes les analogies sociales, matérielles ou religieuses que la Gaule du IV^e siècle offre avec les temps de l'indépendance. À bien des égards, c'est pour elle comme le recommencement de son ancienne histoire.

⁶ Je ne vise que l'Occident de l'Empire.

quand les empereurs n'y séjournent pas eux-mêmes, elle reste centre d'une vaste préfecture du prétoire et d'une puissante maîtrise militaire, **la métropole des Gaules** comme écrivait le grand Athanase¹.

Tout ce qui s'est produit, en ce siècle romain à la vie étrange et profonde, préluait à quelque chose de l'avenir, tout en ressuscitant quelque chose du passé. Maximien et Valentinien, surveillant la frontière de leur palais de Trèves, annoncent Charlemagne guettant de sa chapelle d'Aix les passages du Rhin ; et quand, délaissant Trèves pour quelques années, l'empereur s'arrête en une autre ville, Julien, résidant à Paris et vainqueur des Alamans à Strasbourg annonce Clovis, lui aussi victorieux près du fleuve sur ces mêmes Alamans et lui aussi choisissant Paris pour siège de son royaume de Gaule. A l'État romain la Gaule rendit au centuple ce qu'elle recevait de lui. C'est parce qu'ils se conduisirent d'abord en empereurs de Gaule que, depuis Maximien jusqu'à Eugène, les Augustes de Trèves ont pu sauver l'Occident ou conquérir l'Empire.

Les uns, appuyés sur le sol de la Gaule et faisant du Rhin un fossé infranchissable, ont évité au monde latin un retour offensif des Barbares. Les autres, soutenus par la fidélité de cette même Gaule, n'ont pas tardé à devenir les maîtres l'Occident, et quelques-uns même les maîtres de l'univers. Pas une seule fois un César d'Italie n'a réussi à s'installer par la conquête de ce côté des Alpes, et, sauf en un jour dans tout ce siècle, c'est de Trèves, d'Arles, d'Autun ou de Paris que Rome a vu venir son souverain. La Gaule, en tant que partie de l'Empire romain, semblait prendre sa revanche des victoires de Domitius et de César. — Mais en la traitant de nouveau en vaincue, en privant d'un empereur la ville de Trèves et la frontière du Rhin, Théodose préparait à l'Empire de nouveaux et pires désastres, et il avançait l'heure où la Gaule ferait sa destinée de ses propres mains.

Car il était dès lors avéré que, par tradition acquise depuis plus d'un siècle, par sentiment de leur intérêt, par amour-propre de leur nom, les Gaulois n'obéiraient jamais à un empereur qui ne serait pas chez eux ou qui ne viendrait pas de chez eux. Il faut à la Gaule un chef qui soit à elle, disait-on alors : si on ne lui donne pas un prince légitime, elle acceptera un usurpateur. Constantin ou Constance II, malgré leur orgueil effréné, l'ont confiée à leur principal héritier, Crispus ou Julien. De toutes les contrées de l'Empire, au quatrième siècle, c'est la Gaule qui a connu le plus de coups d'État et qui a produit le plus de prétendants : Magnence, Silvain, Julien, Maxime, Arbogast, chaque génération Gaulois a eu son jour de révolte et sa crise politique.

Comme le reste du monde, à côté de la Gaule, paraît terne et silencieux ! L'Orient ne vit qu'un seul usurpateur, et pour quelques mois à peine² ; l'Illyrie est le plus souvent fidèle aux empereurs légitimes ; Rome et l'Italie ne savent plus créer un Auguste ; l'Espagne demeuré dans une passivité qui fait des siècles romains la plus triste période de son histoire politique ; la Bretagne et l'Afrique s'agitent en convulsions sans unité. Seule, la Gaule paraît vivre d'une vie forte et vouloir d'une volonté commune.

Pourquoi ne serait-elle pas la contrée de l'Empire la plus capable d'inspirer un maître et de lui façonner un État ? Sa personnalité est devenue chaque jour plus

¹ Sans doute vers 357-358, au temps de Constance II, et cela, je crois, en dehors de toute pensée d'organisation ecclésiastique.

² Je songe à Procope, en 365-366.

énergique, plus visible de tous¹. Les hommes qui observent ne cessent d'admirer sa structure physique, ce beau corps de terre **dessiné par la nature comme par une main d'artiste**², et le dernier des historiens de Rome, Ammien Marcellin, parle d'elle avec le même enthousiasme³ que Strabon, le premier des géographes de l'Empire. Cette contrée conserve son nom de Gaule, dont l'origine se perd dans la nuit des temps⁴ ; ses habitants sont fiers de se dire des Gaulois, de parler de leur Gaule, et les empereurs eux-mêmes, dans leurs harangues officielles, répètent ces noms avec respect et gratitude⁵. Un long passé s'attache à ces mots, et, si ce passé n'a pas la beauté de celui de la Grèce ou le mystère de celui de l'Égypte, ce n'en est pas moins un passé de gloire et d'unité, et les Romains rappelaient encore le souvenir des druides et de l'Allia⁶. Les hommes de ce pays formaient, non pas une agglomération d'êtres disparates, mais une vraie race, **une nation**, comme l'on disait alors⁷, ayant son caractère, ses coutumes, ses tendances⁸ ; et à côté d'une certaine humeur révolutionnaire, les Gaulois étaient réputés pour leur vaillance à la guerre, leur amour du travail, leur passion pour l'éloquence, une gravité de tenue et une application de conduite qui étonnaient les Grecs et en imposaient aux empereurs eux-mêmes. C'était leur terre, enfin, qui avait donné asile aux Francs, devenus les principaux soldats de l'Occident ; elle se les était incorporés : entre elle et eux, il y a maintenant une indissoluble société, et la Gaule en tire une valeur de plus.

Le Christianisme à sont tour ajoute à ces éléments de vie commune, à ces principes d'unité. Un Chrétien de Gaule était heureux d'attacher à sa foi ce vocable de Gaule. Les évêques de la contrée se réunissaient en conciles particuliers qui imprimaient une même discipline, une pensée unanime à toutes leurs Églises, bientôt groupées en une Église de Gaule ; et leurs luttes victorieuses contre l'Arianisme rappelaient les triomphes des armées gauloises contre les Barbares du Rhin. Cette grande fraternité chrétienne venait de recevoir de Dieu une miraculeuse consécration : il lui avait envoyé saint Martin

¹ T. IV, ch. XI, § 11.

² Ammien, XV, 10, 1.

³ Ammien, XV, ch. 10-12. Remarquez que Julien ne parlera jamais qu'avec attendrissement des choses de la Gaule.

⁴ Je me demande maintenant si le nom de *Gallia* n'est pas plus ancien que celui de *Celtica* et ne remonte pas à la fédération druidique d'avant la conquête par les Celtes.

⁵ Pas une seule fois les Panégyristes ne parlent de telle ou telle province administrative ; mais ils disent toujours *Gallia*, *Galliæ* : *mea Gallia* (*Paneg.*, XII, 24), *Galliæ tuæ* en s'adressant à l'empereur (IX, 21). De même, Ammien, XX, 5, 5 ; XXI, 5, 4 (discours de Julien). Voyez, de même, Ausone dans son *Actio gratiarum* consulaire en 379, remerciant Gratien au nom *omnium Galliarum* (8, 40), et avec quelle insistance il parle de la reconnaissance des Gaules (11, 52 ; 18, 82 et 83).

⁶ Ammien, XV, 9, 4 et 8 ; *Paneg.*, XII, 46 ; Ausone, *Prof.*, 5 et 11.

⁷ Zosime, IV, 51 : *Κελτός τό γένος* (Rufin, lequel était d'Éauze en Novempopulanie, par conséquent d'une région qui n'était pas originellement celtique) ; *Γαλάτας*, Sozomène, III, 61, c. 1047 ; *τό τῶν Κελτῶν ἔθος*, Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 277 et 287, Sp. ; etc. L'usage s'était d'ailleurs répandu dans les manuels scolaires de géographie, d'appeler *provincia* l'ensemble de la Gaule et de l'étudier dans un chapitre spécial (par exemple, *Expositio*, § 58, p. 121, Riese). Que ces expressions géographiques fissent souvent penser à des unités nationales, c'est ce que montre l'extraordinaire passage d'Orose, *Historiæ adversus paganos*, V, 1, 1.

⁸ Remarquez l'insistance avec laquelle les Pères de l'Église relèvent les caractères religieux communs à toute la Gaule (le culte de Mercure, la sagesse des druides).

comme apôtre comme patron. On eût dit que le ciel lui-même voulait faire de la Gaule une nation bénie.

Païens et Chrétiens du terroir gaulois ont également leurs raisons pour l'aimer. Sulpice Sévère oppose hardiment ses saints à ceux de l'Orient ; Ausone chante ses cités et ses paysages, et le rhéteur Pacatus, après avoir contemplé à Rome l'empereur Théodose, ne désire que de revoir ses amis et ses villes de la Gaule¹. Pour tous, elle est une mère et une patrie². Et quoique le mot de patrie s'applique en ce temps-là à bien des êtres différents, à l'Empire, à l'Église ou au municipes³, il renferme en soi tant d'attraits et tant de mérites, qu'une fois uni au nom de Gaule, il assure à ce nom le prestige d'une idée souveraine.

Si les Augustes romains, fils ou héritiers de Théodose, avaient compris ces sentiments humains, ces leçons de l'histoire, ces lois de la nature, s'ils avaient laissé grandir la patrie gauloise à l'ombre de l'Empire, ils auraient peut-être procuré à cet Empire de nouveaux siècles de durée. Ils ne l'ont point fait, ils ont méconnu l'existence ou la vitalité de la nation, ils ont refusé de s'appuyer sur elle ; et ils ont ainsi rapproché le jour de la chute suprême. Mais la Gaule échappera à la ruine du monde impérial, elle trouvera son salut dans les Francs de sa frontière, et c'est à eux que reviendra la tâche de reprendre et de continuer son unité nationale. Quand les empereurs de Rome n'écouteront plus les voix de la Gaule, un roi des Francs sera près d'elle pour répondre à son appel⁴.

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME

¹ *Paneg.*, XII, 47 : *Quæ reversus urbibus Galliarum dispensabo miracula !* Voyez encore de quelle manière il parle de sa Gaule (XII, 24) : *Unde ordiar nisi de tuis, mea Gallia, malis ?*

² Rutilius Namatianus, I, 549. : *Laudet Gallia civem* ; cf. I, 19 et s. *Patria nostra*, dit Sidoine pour la Gaule (et remarquez qu'il dit au singulier *Provincia Gallia* ; *Epist.*, I, 7, 4). — Le mot de *patria* est appliqué à une région naturelle qui est un ensemble de provinces : l'Espagne, *Paneg.*, XII, 5 ; la Pannonie ou l'Illyrie, *Pan.*, II, 1 ; Aurelius Victor, *De Cæs.*, 39, § 26.

³ *Patria* pour Bordeaux : Ausone, *Mos.*, 449 ; *Urbes*, 129 ; Paulin de Pella, *Euch.*, 43 ; pour Narbonne : Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, § 12 ; pour la *civitas* des Arvernes : Sidoine, *Epist.*, III, 3, 1 ; pour la cité en général, *C. Th.*, XIII, 3, 7 ; etc.

⁴ *Multi jam, tunc ex Galliis habere Francos dominos summo desiderio cupiebant*, (Grégoire, *Hist.*, II, 35).